
3 1761 07588638 2

934

3

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Antérieures à 1790

RHÔNE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. GEORGES GUIGUE, ARCHIVISTE

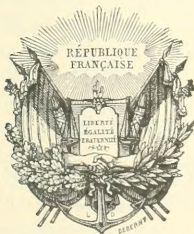
RHÔNE

SÉRIE E SUPPLÉMENT

ARCHIVES ANCIENNES DES COMMUNES

TOME PREMIER

E Suppl. 1 à E Suppl. 667



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG

36, passage de l'Hôtel-Dieu, 38

1902




SEP 18 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E SUPPLÉMENT

ARCHIVES COMMUNALES (*)

AFFOUX

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Affoux et Roserette, église sous le vocable de Saint-Barthélemy, annexe de Violay, archiprêtré de Néronde (1), cure à la collation du prieur de Montrotier, élection de Villefranche, justice de Joux-sur-Tarare.

E Suppl. 1. (GG 1.)— In-4°, 22 feuillets.

1692-1696. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par Mollon, vicaire d'Affoux (1692-1696), Jerphanion, prébendier d'Affoux (1693-1695), Mollon, curé de Violay et d'Affoux (1696). — F^os 17-22, rongés à l'angle supérieur droit. — F° 4°, testament reçu par le vicaire : « Au nom de Dieu. Amen. Sçavoir faisons que nous, Jean-Baptiste Mollon, prestre, vicaire d'Affoux, ayant esté appellé pour administrer les sacrements à Michel Meley, tixerant dud. lieu, en l'absence de notaire qu'on n'a peu trouver sur les lieux, il nous auroit prié de recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté, estant en pleine jouissance de ses sens, mémoire et entendement, quoique malade en son lict. Il a donc disposé comme s'ensuit.... ». Testament passé en présence de huit témoins. — F° 16 « Alphonse de Castelane de St-Martin, sacristain de la ville d'Aurech en Auvergne », parrain d'Alphonse Chambost-Murard. — Registres parafés par Mignot de Bussy (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694).

E Suppl. 2. (GG 2.) — In-4°, 144 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Mollon et Guerpillon, les vicaires Viarlon (1700-1709), Rée (?) (1709-1713), Coquard (1713-1718), Michel Blanc (1719-1726), Coquard (1726-1729). — Ff. 21, 28, 36, 55 blancs. — F° 141 lacéré dans l'angle inférieur droit. — Modèles d'actes. — F° 9, circulaire réclamant les grosses de 1695, 1697, 1698. — F. 29 on lit : « Le rétable du grand autel fut achevé le vintième aoust mil sept cent quatre, ainsi que vous verrés à la fin dud. registre où il y a un mémoire de ce qu'il a coûté ». F° 34° : « Le vintième aoust mil sept cent quatre, le rétable du grand autel de cette parroisse feut achevé et mis en même temps dans sa plasse. L'on a fait aussi la même année les bans des habitans avec le prône. M. Mollon, curé de Viollois et Affoux en feut le premier autheur, ayant donné beaucoup de bois pour le rétable, ce qui donna lieu à M. de Villeneufve, baron de Joux, et seigneur d'Affoux, d'en faire donner un prifait. Il y avoit pour lors très peu d'argent dans lad. lumi-

(*) Cet inventaire comprend les documents actuellement conservés dans les mairies ; les cotes indiquées entre parenthèses à la suite du numéro de la série E supplément, correspondent au cadre de classement prescrit par la circulaire du 25 août 1857.

(1) Pendant les premières années du XVIII° siècle, les registres sont transmis par l'intermédiaire de l'archiprêtre de Courzieu.

naire, néantmoins on promit, tout à coup et san sçavoir presque où prendre, deux cens vint livres pour le rétable et la paroisse fournissoit tout le bois, ottante livres pour le prône et pour les bans, et le tout fut très bien payé, san qu'on aye incomodé aucun habitant. Ci le certificat que j'en donne, ayant tout fait faire moi-même. VIARLON, prebstre ».— Fº 35 : « L'an mil sept [cent] cinq et le dernier du mois de may, qui feut le jour et fête de Pentecôte, les messieurs de la mission de St Lasare commencèrent la mission dans cette paroisse. M. Blanc, le célèbre missionnaire, en fit luy même l'ouverture à la première messe et commença à parler de la confession. M. Garnier qui étoit avec luy, continua ; M. Faure de même. M. Pétrol faisoit le catéchisme. Et enfin cette mission ne continuat que quinse jours, au grand regret des habitans de cette parroisse et des circonvoisins qui y assistoient en grand nombre, particulièrement les habitans de Villechenève. Elle finit donc le dimanche quatorsième juin par une procession générale où l'on porta le Saint Sacrement accompagné des prebstres et des pénitens de Villechenève qui y servirent de modéle et d'exemple par leur piété et bon ordre. Le seigneur de La Rivière, avec Madame, y assistèrent aussi avec une piété qui édifia tout le monde. M. Garnier fit le dernier discour et toucha tellement l'auditoire que tout le monde gémissoit ». — Fº 42 : « Les missionnaires firent acheter la chappe qui est de toute couleur, quarante cinq livres ». — Fº 43º « Roy de St Barthélemy, Jean Ferrière, trente livres dis sols; dauphin, Baptiste Roche, onse livres quinse sols ; reyne Claudine Ferrière, six livres quinse sols : dauphine, à huict livres et cinq, Agathe Combe ». — Fº 89 : « Comme nous n'avons reçu les registres de la présente année mil sept cent et quatorse que le quatrième févriel, les batêmes, mariages et enterremens qui se sont escrit depuis le premier jour de l'an sont dans les registres de sept cens treize, qui sont premièrement un baptême Antoine Saunier, baptizé le diz septième janvier ; plus batême Jeanne de Lorme, baptizée le vingte deuzième janvier ; plus enterrement Susanne des Plasses, enterrée le vingte troisième janvier ; plus enterrement Teresse Terrier, fille de la Charité de Lion, enterrée le vingte quatre janvier ; plus mariage de Benoist Cuissard avec Marie Deplaces, trentième janvier ; plus mariage de Jean Guigonand avec Jeanne Combes, fait le trente un janvier ; plus enterrement d'une fille, Jeane de Lorme ». — Fº 120 vº : « Ce jourhuy vingt deuxième juin mil septcent vingt et un a estée bénie la troisième cloche de St-Barthélemy d'Affoux dans l'église parroissialle dud. lieu. A esté parrain messire Alexandre de Villenefve, chevallier, baron de Joux, seigneur dud. Affoux, et dame madame Marie-Nicole Bouchez de Beauregare, son épouse, maraine, et ce en présence des soubsignés. DE VILLENEUFVE, DE VILLENEUFVE de Joux, Bouchet Bauregard, Bouchery, Rivaud, prébendier de Joux, Thévenon, curé de Joux, P. Lamollière, Belle, de Lamollière, Cherrio, Guerpillon, curé de Violay et d'Affoux ».— Registres parafés par Terrasson, syndic du clergé de Lyon (1700-1717).

E Suppl. 3. (GG 3.) — In-4º, 168 feuillets.

1729-1759. — Actes dressés par les vicaires Coquard (1729-1748), Boyer (1748-1759) et du Becy, prébendier de Villechenève (1731, 1742), Soleymieux, vicaire de Violay (1733, 1735, 1742), Peretière, vicaire de Villechenève (1748) Verrière, vicaire de Violay (1748), Damien Mattelin, curé de Villechenève (1751). — Fºs 32, 39, 62-64, 71, 76, 87-89, 94, 95, 102, blancs. — Fº 70, promesse notariée de mariage entre Gabriel Pierrefeu et Michelle Ligoz ; au dos, certificat du curé de Villechenève.— Fº 108 vº: « Nous soussignez, archiprêtre de Néronde, curé de Violay, vicaire d'Affou et autres habitants dudit Affou assemblés dans le presbitère dudit lieu, après avoir accepté la démission que Aimé Vermare a fait de son employ de fabricien d'Affou, et l'avoir déchargé de l'administration de la fabrique, nous avons élus et choisissons pour remplir ledit employ, sr Etienne Madinier, marchand dud. lieu, lequel a accepté ledit employ et a promis d'en remplir fidèlement l'office pendant qu'il l'exercera, et s'est ledit Madinier chargé de la somme de nonante sept livres ; item, d'une obligation de cent soixante livres contre Pierre Ferrière Manderon ; item, une obligation de trois cent quarante six livres, contre Claude Brollie, laquelle est entre les mains de M. Andrillard, procureur à Tarare, en conséquence de quoy nous avons signé, en présence d'autres habitants qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis et sommez, le vingt sept juillet mil sept cent quarante-neuf, conformément à la visite faite ledit jour. DESVERNOY, curé arch., GRANGE, curé, BOYER, vicaire d'Affoux ». — Fº 116, promesse de mariage et certificat. — Fº 130 : « Se sont présentés devant moy Jean-Baptiste Grange, curé de Violey et d'Affoux, sont annexe, Marie Godde d'Affoux, grande mère de Marie Dutel et marraine de la même Dutel, Guillaume Potier, grand père et parrain de laditte Marie Dutel et Benoiste Delorme, grande mère de laditte Dutel, tous les deux habitans de Mas Vertier (?) et Pierre Dutel, tireur de corde d'Affoux, et m'ont représenté que M. Boyer, vicaire dud. Affoux, auroit obmis d'écrire l'acte baptistaire de laditte Marie Dutel dans les registres dudit Affoux, ainssi qu'il paroit par l'exacte recherche qu'ils en ont fait faire, par différentes fois, ils m'auroient requis et prié de vouloir dresser un procès verbal de ce fait pour valoir autant que besoin sera, sur les registres de la même année, en cas qu'il s'y trouva du blan à la fin de l'année, ce que j'ay fait, après les avoir sommé, autant que je le pouvois faire, de dire la vérité. Ils ont assuré, sur la foy de chrétien, que laditte Marie Dutel a été baptisée le quin-

sième de février de l'année mil sept cent cinquante trois par led. sieur Boyer, laditte Marie Godde, marraine, et Guillaume Potier, parrain, l'ont portée sur les fonds baptismaux, Benoîte Delorme étoit présente et Pierre Dutel sonoit les cloches pandant le baptême, ce qu'ils m'ont déclaré devant s[r] Jean Lafay, vicaire de Violey, et Jean-Marie Guillaume, étudiant, aussi de Violey, qui ont signé avec ledit Guillaume Potier, ce onzième juin mil sept cent soixante un. LAFAY, J. M. GUILLAUME, GUILLAUME POTTIÉ, GRANGE, curé de Violey et d'Affoux ». — F° 135 : dispense pour degré de parenté. — F° 138 v° : « Vû dans le cours de notre visite aud. lieu d'Affoux, le 16 aoust 1755. S[t] AULBIN, vic. général ». — F° 160, début d'un sermon, au v° les mots liberté, unité, égalité. — F° 161 : dispense de publication, sceau plaqué de l'archevêque Antoine Malvin de Montazet. — Registres parafés par J.-M. Delandine (1737-1746), C.-F. Cusin (1747, 1748, 1753), Benoit Jacquet (1749-1752, 1754-1759). — Récépissé du greffe de Villefranche.

E Suppl. 4. (GG 1.) — In-4°, 204 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les vicaires Boyer (1760), Allemand (1761-1792), Giroudon (1792) et Grange, curé de Violay et d'Affoux (1760-1783), Lafay, Perrin, vicaires de Violay (1761), Ferrière, prêtre (1762, 1792), Duguet, vicaire de S[t] Marcel l'Eclairé (1764), Grange, vicaire de Violay (1766), Perrin, prêtre (1770), Forest, vicaire de Villechenève (1778), Delacoste, vicaire de Violay (1779-1785), Guerpillon, vicaire de Villechenève (1791), Gout, curé de Montrotier (1792). — F[os] 1, 7-12, 18, 30, 36, 41, 42, 47, 48, 54, 59, 60, 65, 66, 77, 78, 82-84, 90, 96, 102, 106-108, 114, 115, 127, 132, 133, 138, 139, 143-145, 151, 157, 167, 168, 173, 179, 180, 185, 186, 191, 192, 197, 198, 203, 204 blancs. — F° 2 : « Suivant l'ordonnance de mons[r] le capitaine châtelain de la baronnie de Joux, en date du 20° juin 1760, contenue dans le procès verbal de scellés des effects de M. Boyer, vicaire d'Affoux, j'ay transcrit sur le présent registre les extraits de baptême et enterrement étans sur le registre des baptesme et enterremens de la paroisse d'Affoux de l'année présente qui sont écrit sur le registre de papier timbré de la presente année et ay signé ». — [illegible] ce 20° juin 1760 : SIMONET. — F° 4 v° : 20 juin, sépulture du vicaire André Boyer. — F° 12 v°, notes diverses. « ..... La Tricaude six livres et demie bon pois...... ». — F° 33 v° : « Bénédiction de la troisième cloche. L'an mil sept cent soixante quatre et le vingt sixième du mois d'aoust, a été bénite la troisième cloche d'Affoux, par moy soussigné Grange, curé de Violey et d'Affoux, son annexe, sous le vocable de la S[te] Vierge ; le parrain a été Jean-Joseph de Villeneuve, baron de Joux, seigneur haut justicier dud. Joux, de S[t] Marcel sur Tarare, dudit Affoux et autre place, et marraine dame Marie de Pomey, son épouse, Jean-Baptiste Allemand, prêtre, vicaire dudit, et m[re] Martin Grange, prêtre, vicaire de Violey, assistants. GRANGE. curé de Violey et d'Affoux, ALLEMAND. — F° 109 : « Parafé en conséquence de notre procès verbal de ce jour, 27[e] may 1788, pour être déposé au greffe de la barronie de Joux, par nous châtelain et lieutenant de juge de lad. barronie. DE LA COSTE. — F° 126 v° : « L'ostansoir ancien a été changé le 10 novembre de la présente année et l'orphèvre l'a pris à 52 l., et le nouveau coûte trois cents et douze livres, Pierre-Marie Ferrière et Pierre Furin, fabriciens, 1779 ». — F° 129 : « Paraphé en conséquence de notre procès verbal de ce jour, 27 may 1788, par nous châtelain et lieutenant de juge de la barronie de Joux. DE LA COSTE ». — F° 202° : « Fait et clos à Affoux, ce premier janvier mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française. MAGDINIER fils, maire, GIROUDON, vicaire. — Registres parafés par B. Jacquet (1760, 1762, 1764, 1765), C.-F. Cusin (1761, 1763, 1766, 1767, 1770), E. Clerjon (1768, 1771), Roland de La Platière (1769), F.-C.-E. Delandine (1772-1774), P. E. Pariat (1775-1790), J.-F. Pezant (1791, 1792). — Récépissés des greffes de Villefranche et Montbrison.

AIGUEPERSE

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsol.

Eglise sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, annexe de Saint-Bonnet-des-Bruyères, diocèse d'Autun, [illegible] ; curé doyen élu par le chapitre d'Aigueperse ; ancien hôpital ; élection de Villefranche, justices du chapitre, [illegible] ; fief de La Bruyère.

E Suppl. 5. (GG 1.) — In-4°, 256 feuillets.

1619-1699. — Cahier 1, ff. 1-12, h. 0,255[mm], l. 0,095[mm] (1619-1622); actes de baptêmes dressés par Deborde, Jugnon (1619-1622), Decrozet, Longin (1620-1622), Aucaigne (1622). — F[os] 1, 4, 9, 10 lacérés en tête. — F° 10 v°, fragment de l'acte de baptême d'un enfant du seigneur de La Bruyère, Luc des Brosses, marié à Claudine de Marzé.

Cahier 2, ff. 13-32, h. 0,200[mm], l. 0,140[mm], (1629-1633); actes de baptêmes dressés par Deborde, Jugnon, doyen (1629-1633), Fynard ? 1630, Bodet ? (1631-1632), Gelin (1632, 1633), Prost, Aucaigne, Barraud (1632). — Ff. 13, 31, lacérés sur toute la hauteur à droite; f° 32 blanc. — F° 30 v° : « L'an mil six cent trente et le vingt troiziesme jour du mois d'apvril a esté apporté par veu, à la chapelle St Eloy, fondée à St Bonet d'Aigueperse, où est inumé le corps du béat Arrulphe où est que beaucoup de miracles sont faicts, une fille, aagée d'un an et demi, à Benoist Tachon, de la perroisse

d'Odenas, lequel l'ayant vouée au beat Arrulphe, a recogneu la santé de son enfant, comme il m'a rapporté en présence de Berthélemy Berer, de la perroisse de Lentegny et mestre Anthoine Janin qui a signé avec moy. JANIN, DEBORDE, prestre chanoine d'Aigueperse ».

Cahier 3, ff. 33-56 (1656-1663); mêmes dimensions; actes de baptêmes dressés par Muneret, doyen (1656-1663), Deborde (1662), Gelin (1662), Aucaigne (1656-1662), Auloup, curé de D[illegible] (1662). — Ff. 43, 44 blancs. — F° 33 : « Commencé le 25 janvier 1656 et finit le 21 février 1663. Nota que ce registre est divisé en deux parties, dont sa dernière recommence par le dernier feuillet du cahier et finit au milieu. Le commencement de cette dernière partye est du premier mars 1658 et finit le 19 octobre 1662. Nª 2° qu'il y a deux cahiers attaché après celuy-cy, qui commencent le 29 novembre 1665 et finit le 23 septembre 1673 ». — Ff. 34, 56, note des sépultures de 1656, 1657, 1658. — F° 33, note des mariages de 1656. — F° 85 v°, Claude Thévenet, notaire, lieutenant et châtelain de Chevagny. — F° 55 v° : « Etienne Guillin, sieur du Montel, hérault d'armes du roy ; dame Ysabeau de Rebé, relicte de deffunct hault et puissant seigneur, messire Jean de Sarron, vivant chevallier, seigneur et baron des Forges et autres places, dame dud. Chevagny ». — F° 54 : « Estienne de Musy, escuyer, seigneur de Vauzelles et Musseri ». — F° 53: « Pierre de Lespine, m° chirurgien ». — F° 50, demoiselle Claudine de Monrichard.

Cahier 4, ff. 57-90, h. 0,175, larg. 0,120, (1665-1671) ; actes de baptêmes dressés par les vicaires Alleyné (1665-1670) et Gastaud (1670-1671), et Gelin, chanoine (1666), Muneret, doyen, Deborde, chanoine (1666-1671), Versat, chanoine (1671). — F° 90 blanc, f° 58, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 57 : « Livre des actes baptistaires de la parroise d'Aigueperse, commencé par moy, Estienne Alleyné, vicaire dudit lieu, l'an 1665 ». — F° 77 : « Benoiste d'Arcy, fille de sieur Joachim d'Arcy, seigneur de La Varenne ». — F° 81, Luc-Adrien des Brosses, sieur de La Bruyère.

Cahier 5, ff. 91-110, h. 0,200, l. 0,130m, (1671-1673) ; actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par Versat, chanoine (1671-1672), Muneret, doyen (1672), Barraud, chanoine (1672, 1673), Vitton (1672), Alleyné, curé (1672-1673). — F° 91, blanc. — F° 92 v° : « Damoiselle Anne des Goutte de La Salle, demeurant au château de Chavagni ». — F° 101 v°: « Jean Pasteur, m° chirurgien d'Aigueperse ». — F° 104, 30 novembre 1672, baptême « d'Anthoine, fils de noble Luc-Adrien des Brosses, sieur de la Bruyère et de dame Sibylle de Chardonnay de St Lager », parrain « messire Anthoine de Chardonnay, sieur et baron de St Lagier, Cercy et autres places », marraine « dame Marguerite de La Rivière, femme de messire Jacques de la Chaize, seigneur d'Aix ». — F° 105 : « Humbert Haynez, maistre architecte et entrepreneur de Lyon. — F° 108 v°: Benoîte d'Arcy, fille de Joachim d'Arcy, chevallier, seigneur de Cotouvre ». — F° 109 : « damoiselle Louize Guillin, fille d'Estienne Guillin, sr du Montet, héros d'armes de France et citoyen de la ville de Lion » ; François Thibaud, seigneur de Thulon ». — Ff. 111-256. 1674-1699. Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par Alleyné, curé (1674-1694, 1698, 1699), Mulin, vicaire (1699), Delanay ou Delanayrie ?, vic., prêtre (1675, 1679, 1692); les chanoines Barraud (1674, 1676-1678, 1680, 1691), Roussel (1691), Dechaume (1695-1698). — Ff. 114-116, 124, 140, 148, 150, 196, 221-224, 232-238, blancs. — F° 117, 2 novembre 1674, baptême de « Catherine, fille de feu sr Adrien de Brosses, sieur de La Bruyère,.... son parrain a esté noble Gilbert Ducroset, fils de sieur Gilbert Ducroset, seigneur de Maisonneufve, etc. touts gents de noble qualité, lesquels n'ont sceu signer, sauf dame Catherine de Salmar de R[essis], marreine ».. F° 174 v° Thulon, doyen. — F° 121: « Claudine Guillin, fille de noble Estienne Guillin, héraut de France, de la parroisse de St Bonnet ». — F° 126 : « Benoiste d'Arcy, fille de sieur Joachim d'Arcy, seigneur de La Varenne ». — F° 181 v°, 17 février 1677, sépulture « d'Ysabeau de Rebé, vefve en dernière nopces de monsieur de Sarron, dame de Chavagny le Lombard ». — F° 183 : « sr Estienne Monrichard, escuier, capitaine lieutenant de vints feusillez ». F° 149 : « Mémoire de ceux qui ont estés confirmés en l'an 1686, à Charrolles. M. signifie marié, g. garçon, f. fille », liste de 28 personnes mariées, 38 garçons, 26 filles. — F° 211, 1692 : « Denis-Guichard Guillin, chastellain des terres de Chavagny le Lombard ; dame Sibille Jeanne de Sainct-Lager de Chardonnay, vefve de sieur Louis de Chantelot, vivant seigneur de La Varenne Scynthaon, etc. » — F° 212 : « noble François de Musy Vauzelle ». — Ff. 211 v°-216, actes de St Bonnet Les Bruyères, pour 1692. — F° 216, baptême de Pierre-Philippe, fils de Denis-Guichard Guillin, sr du Montet, uge châtelain de Chevagny le Lombard et d'Elisabeth de Lafont, parrain, Pierre de Lafont, chanoine de Beaujeu, marraine, « Philippes d'Essertine, femme de noble Anthoine de Monrichard, escuyer, seigneur de La Brosse de Santigny ». — Registres parafés par Mignot de Bussy (1691-1693); du Sauzey (1694); Pillot (1698-1699).

E Suppl. 6. (GG 2.) — In-4°, 204 feuillets.

1700-1736. — Actes dressés par Alleyné, curé (1700-1711), Jandard, vicaire (1711-1724), Crozier, vicaire (1724), Charnay, vicaire et chanoine (1724-1736), Janson, chanoine (1705), Deborde, chanoine (1706), Guillin, chanoine (1715), Jandard, chanoine (1724, 1735), Guillin du Montet, chanoine, puis doyen (1730, 1733, 1736). — Ff. 53-56, 138, rongés à l'angle

supérieur droit. — Ff. 2, 17, 46, 63, 84, 107, 128, 175, 195 blancs. — F° 10 v° : « Le vingt quatriesme jour du mois d'octobre de l'année mille sept cents et un a este posée la croix de repos d'Aygueperse et a esté beniste par moy soubsigné, ayant eu la permission de monsieur le grand vicaire d'Autun, le dimanche sixiesme de novembre de la mesme année, accompagné de messire Claude Thibaut de Tulon, doyen, de mr Benoist Debordes, de mre Anthoine Vernay, chanoines et de plusieurs des habitants qui y ont assisté processionnellement, en foy de quoy j'ay signé le présent acte. Alleyné, curé ». — F° 12, 1702, Lazare des Brosses, seigneur de La Bruyère. — F° 37, Louis Dumont, avocat en Parlement, juge et châtelain des terres de la Clayette, Balmon et autres. — F° 41, 1708 : « Salomon des Brosses, escuyer, seigneur d'Iseron, cappitaine au régiment Navarre ». — F° 51 v°, 1709. Angèle Dumont, femme de Lazare Desbrosses, sr de La Bruyère ; Jacques Dumont, docteur et avocat en Parlement, de Mâcon. — Joint au f. 59 v°, certificat de promesse de mariage délivré par le notaire Cortambert. — F° 77, 1714 : « François de Monrichard, escuyer, sieur de la Brosse ». — F° 118 v° : « Louis de Mylly de Ty, écuyer, Jean de Laporte, écuyer, seigneur de Laporte, les Rondes, La Palu et autres places ». — F° 135, 1727 : « Louis de Ty de Milly, chevalier, seigneur de La Bruyère ; Alexandre de Ty, chevalier, seigneur de Claveson ; Louis de Prisque, chevalie, seigneur de Besanseuil, Engoin et autres places ».— F° 144 v° ; « Nicolas de Belleperche, chevalier, seigneur de Chassignoller Christine de La Fage ». — F° 153 v°, 1729 : « Louis de Gaspard de St Amour, chevalier, seigneur de Foncrene, Villier et Le Soud ». — F° 166, 1731 : « Nicolas de Thibaut de Thulon, comte de Thorigny ». — F° 166 v°, 13 février 1731, baptême d'un enfant du village de « Villard », paroisse de St Bonnet, dont les parents n'ont pu aller à St-Bonnet à cause de la grande quantité de neige. — F° 176 : « Marguerite des Brosses d'Escrot ». — F° 180 v°, 1733, enterrement d'une femme noyée dans les fossés du château de La Bruyère. — F° 181 v°, 1733 : « Claude-Louis d'Ety de Milly, seigneur de La Bruyère et Neureux ? Jean-Claude de La Sale, chevalier, seigneur Vigou ?... Le Palet et Pierreux ; Margueritte du Brueille, femme de Lasare de Naturel, écuyer, seigneur du Pas, Le Verdier, Valetine ; Alexandre-Anthoine d'Ety, chantre de l'abbaye de Savigny ». — F° 203, 3 août 1736, inhumation « dans le tombeau des doyen et chanoines du chapitre d'Aigueperse [de] messire Jean-Anthoine Guillin, docteur en théologie, doyen d'Aigueperse..... et ont fait les cérémonies de sa sépulture, messieurs du chapitre en corps qui ont signés. Jandard, Guillin du Montet, Jandard, chanoine, Charnay, chanoine, Jandard, le jeune. — Registres parafés par Pillot (1700, 1701, 1708) ; Lapoix (1709-1711) ; Soulier (1711) ; Janson (1732-1736).

E. Suppl. 7. (GG. 3.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1736-1755. — Actes dressés par [illegible], vicaire (1736-1738), Perot (1740-1741), vicaire (1740, 1741), Coupery (1741-1742), Deschizeaux (1744-1748), Guillin (1738-1743), De La Charme (1748-1750), [illegible] (17..-1753), Thomas, vicaire (1754-1755), Guillin du Montet, doyen (1737-1755), Jandard, le cadet, chanoine (1737), Guillin, vicaire de St Bonnet (1737), Rey, chanoine (1738), Jandard le jeune, chanoine (1742, 1745, 1752), Desforges, vicaire de St-Igny (1742-1743), Charnay, chanoine (1748-1752). Ff. 66, 83, 140, 141 blancs. — F. 25, 11 octobre 1739, baptême d'Antoine-François, fils de « Claude Louis de Milly d'Ethy, chevalier, seigneur de Nurce ? et de La Bruyère, et de Louise de Brosse de La Bruyère ; parrain, Antoine de Prisque de Serville, chevalier, lieutenant de dragons au régiment de Vitry ; marraine, Françoise de Saulx de Tavanne, épouse de messire Claude René de Thibault de Thulon de Noblet d'Esprès, chevalier, marquis dud. Esprés, capitaine de dragons aud. régiment de Vitry ». — Joint au f° 27 v° une promesse de mariage. — F° 28 « Nombre des communiants de l'année 1738. Après la communion, tant des enfants que des grandes personnes, le jour de Quasimodo, il n'est resté dans le saint ciboire que 5 hosties, et il y a encore 2 personnes qui n'ont pas fait leurs pasques, par conséquent le nombre des communiants est de 437 personnes, sans y comprendre messieurs les chanoines. La présente année 1738, il y a eu trente quatre batêmes et trente trois enterements. En 1739, il y a eu 39 enterements et 35 baptêmes ». — F° 113 : « Dénombrement de ceux et celles qui ont receu le sacrement de confirmation par monseigneur de Valeras, évêque de Mâcon, faisant sa visitte dans les parroisses de Cluny, de Clavesole, Beaujeu, La Clayte et Tramaye, dans les années 1745 et 1746 » ; listes de 335 habitants de « Aigueperse, Montelot ?, Chevagny, Soly, Tranchepied ?, La Thuillerye, La Fontoranche ?, Mareilly, Chanteloup, Chemarin, Borde, La Barre, Les Bordonneaux, Le Foux, La Bruyère ». — F° 174, acte de consentement au mariage. — F° 224, placé à la suite de 225, récépissé d'une signification déposée entre les mains du doyen, au nom du marquis de « Massingi ». — Registres parafés par Janson (1736, 1746), Pressavin (1740), Mignot de Bussy (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1750), Jacquet (1749, 1751-1755).

E. Suppl. 8. (GG. 4.) — In-4°, 229 feuillets.

1755-1774. — Actes dressés par Philippe Guillin du Montet, doyen, mort le 31 mars 1759, Montrichard, doyen (1759-1763), Démery, doyen (1764-1766), Gauthier, doyen

1766-1774 et Fumet, Thomas, Terrier, Demangeot, Audin, Guillin, Jandard, Briand, Thévenet, Thomas, etc., chanoines ou vicaires. — Fᵒˢ 50-69 registre de 1760 en déficit, 79, 80, 90, 102, 126, 127, 150, 151, 163, 172-175, 184-187, 197, 203-207, 228, 229 blancs. — F° 37, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 46 lacéré à gauche. — F° 81 v°, liste de 10 premiers communiants. « Baptêmes 41, mariages 6, grands enterrements 8, petits enterrements 14 ». — F° 89, « Nous soussigné, doyen de l'église collégiale d'Aigueperse en Beaujolois, en cette qualité curé de la paroisse de St Bonnet des Bruyères et d'Aigueperse, son annexe, certifions que le présent registre contient tous les actes de batême, mariage et sépulture faits dans lad. église annexe, pendant le cours de l'année dernière. A Aigueperse, ce premier janvier mil sept [cent] soixante trois. MONTRICHARD, doyen ». — F° 91 v°, liste de 18 premiers communiants. « Baptêmes d'Aigueperse 26, mariages 4, grand enterremens 10, petits enterremens 8 ». — F° 103 v°, liste de 14 premiers communiants. — F° 136, enterrement de Louise de Brosse, veuve de Claude-Louis de Thy de Milly, dans la chapelle Ste-Marthe de la collégiale. — F° 158 v°, procès verbal de rectification d'un acte de décès. — F° 171, 1769, « 44 baptêmes dont 24 de garçons, 8 mariages, 26 enterrements ». Registre arrêté par Roland de La Platière. F° 183 v° 1770, «56 baptêmes dont 29 de garçons, 5 mariages et 19 enterrements ». — Registres parafés par Jacquet (1755-1759, 1762-1765), Cusin (1761, 1766), Roland de La Platière (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1774). — NOTA. Le registre de 1763, ff. 92 à 101, a été falsifié ; dans chaque acte le 3 du millésime a été raturé de manière à former un 0 pour donner la date 1760.

E Suppl. 9. (GG 5.) — In-4°, 225 feuillets et 2 ff. 14 bis et 14 ter, 2 sceaux plaqués.

1775-1792. — Actes dressés par Gauthier, doyen, curé (1775-1792), Thomas, chanoine vicaire (1775-1779, 1786-1789); Rotheval, vicaire (1779-1783); Théveneau (1780); Peutat (1782); Perret, chanoine, vicaire (1782-1792); Lacroix, vicaire de Monsols (1779); Delamethérie, chanoine (1779, 1780); Michon, vicaire de Sᵗ-Bonnet (1786, 1788, 1790); Clergé, chanoine (1787) ; Thomas (1791); Dupuy (1792). — Ff. 10, 24, 34, 111-113, 142, 143, 157, 170, 171, 184, 185, 225 blancs ; ff. 14 *bis* et 14 *ter* lacérés, f° 58, lacéré dans l'angle inférieur gauche ; ff. 214, 215 rongés à l'angle inférieur droit, f° 164 v° taché d'encre. Lacune des deux premiers feuillets de 1776. — F° 9, 1775, « 36 baptêmes, dont 22 de garçons et 14 de filles, 2 mariages et 20 enterrements ». — F° 23, 1777, « 37 baptêmes, dont 21 de garçons et 15 de filles, un enfant mort tout de suite dont on n'a pas sçu le sexe, 8 mariages, 21 enterrements, 14 d'hommes et 6 de femmes et un d'un enfant dont on n'a sçu le sexe ». — F° 33 v°, 1778, « Bapt. 37, mariages 8, sépultures 34 », liste de 21 premiers communiants. — F° 44, 1779 « 41 bapt., 6 mariages et 60 enterrements ». — F° 59, 1780 « 26 baptêmes dont 15 de garçons et 11 de filles, 9 mariages et 53 enterrements, dont 24 de femmes et 29 d'hommes ». — F° 73, 1781, « 45 bapt., 25 garçons, 20 filles ; 6 mariages, 49 enterrements, 32 hommes et 17 femmes ». — F° 82, enterrements de deux femmes et de deux enfants « tirés de leurs corps par l'opération ordinaire en ces sortes de cas et qu'on nous a assuré avoir eu le temps de recevoir le baptême ». — F° 87 v°, 1782, « 31 baptêmes, dont 15 de garçons et 16 de filles ; 8 mariages, 44 enterrements dont 22 d'hommes et 22 de femmes ». — F° 93 v°, enterrement d'un enfant baptisé par la sage-femme, ayant reçu l'eau sur la tête qui étoit entièrement dehors, avant que le chirurgien ait fait l'entière extraction du corps ». — F° 101 v°, « 51 baptêmes, dont 23 de garçons, 28 de filles ; 7 mariages, 42 enterrements, dont 22 d'hommes, 20 de femmes ». — F° 110, 34 baptêmes, dont 13 de garçons et 21 de filles ; 4 mariages ; 18 enterrements, dont 8 d'hommes et 10 de femmes ». — Fᵒˢ 114, 115. Lettres de dispense de parenté et de publication. Sceaux d'Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. — F° 129 v°, 1785, « Baptêmes, 22 garçons et 26 filles ; 12 mariages ; sépultures, 14 hommes et 12 femmes ». — F° 141 v°, 1786, « 49 baptêmes, dont 32 de garçons et 17 de filles ; 11 mariages et 27 sépultures, dont 13 d'hommes et 14 de femmes ». — F° 156, 1787, « 48 baptêmes, dont 26 garçons et 22 filles, 8 mariages, 33 sépultures dont 19 d'hommes et 14 de femmes ». — F° 169 v°, 1788, « 57 baptêmes, 23 garçons et 34 filles ; 6 mariages ; 20 enterrements, 8 d'hommes et 12 de femmes ». — F° 181, 1789, « 38 baptêmes, dont 18 de garçons et 20 de filles ; 5 mariages ; 25 enterrements, dont 11 d'hommes et 14 de femmes », au verso, table des actes. — F° 183 v°, certificat notarié de promesse de mariage. — F° 197 table des actes de 1790; f. 198 « 48 baptêmes, dont 25 de garçons et 23 de filles ; 7 mariages ; 29 sépultures, dont 19 d'hommes et 10 de femmes ». — F° 211 v°, 1791, « 36 baptêmes, dont 19 de garçons et 17 de filles ; 17 mariages, 20 sépultures, dont 8 d'hommes et 12 de femmes »; à la suite, table des actes. — F° 223 « Clos et arresté, ce 5 janvier 1793, par moy BENOIT BOYER, maire. En tout, 55 baptêmes, dont 23 de garçons et 32 de filles, 4 mariages, 33 sépultures, dont 16 d'hommes et 17 de femmes ». Table des actes de 1792. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1775), Roland de La Platière (1777-1784), Guérin de La Colonge (1785-1790), Pezant (1791-1792).

ALBIGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville-sur-Saône.

Eglise sous le vocable de Saint-Blaise, archiprêtré des suburbes, cure à la collation du chapitre [illegible]. justice d'Albigny, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 10. (GG 1.) — In 8°, (h. 0,200m, l. 134mm), xxxiv feuillets.

1633-1648 (26 juin-15 décembre). — Actes de baptêmes dressés par Desgranges, curé — F° 1 lacéré ; ff. XXIII, XXIV blancs ; feuillets enlevés à la suite des ff. XXII, XXIX, XXXIII ; servant de couverture, le dernier feuillet d'une expédition du testament d'un habitant de Lyon délivrée par le notaire Deslaurens. — F° V, 1634, Henry Veneur, notaire royal et procureur d'office d'Albigny. — F° VI, Nicolas Belon, capitaine châtelain. — F° VIII, 1636, grangers du sr de La Douze, à Villevert.

E Suppl. 11. (GG 2.) — In-4°, 211 feuillets.

1692-1723. — Actes de baptèmes, mariages et sépultures dressés par les curés Pouson (1692, mort le 18 février 1709), Viarlon (1709-1711), Verney (1711-1723), et Severt, prêtre commis, prébendier à Neuville (1704), Denervo, prêtre et vicaire de St-Germain et de Curis (1704, 1709), Bodin, prêtre de Neuville, chapelain de Mgr de Villeroy (1714-1721), Chazot, prêtre habitué de St-Just (1714, 1716), Paquette, vicaire de Curis (1718), Darset, vicaire (1720). — Ff. 8, 17, 18, 26-30, 35, 36, 40-42, 47, 48, 59, 60, 65, 66, 72, 77, 78, 83, 84, 90, 95, 96, 102, 106-108, 112, 113, 119-123, 128-130, 135, 136, 142, 148, 155, 162-168, 175-181, 195, 203-205 blancs. — F° 1 on lit : « Jubilé gagné à Pâque, pour la promotion d'Innocent XII » ; cimetière dudit lieu ; « Mathieu Grosmolard, dit Branche, habitant d'Albigny, âgé d'environ quarante six ans, décédé hier, après avoir receu à Pasque les sacremens de pénitence et de l'eucharistie et gagné le jubilé, après l'extrèmonction a esté inhumé dans le cimetière de Nostre Dame (22 avril). — F° 2, inhumation dans la chapelle St Jacques à Villevert. — F° 3, 14 novembre, baptême d'une « fille nommé Jeane, nay hier de Catherine.... et dont on ne sçait pas le père, laquelle a esté ondoyé par dame Jeane Lafay, femme d'Anthoine Rozel, qui a eu aussi la charité de la porter à l'église pour luy doner les saintes cérémonies ». — F° 4 v° : « Jeane Giroud, mère sage ». — F° 5, 16 mai 1693, inhumation dans le cimetière de la chapelle de Notre-Dame d'Albigny. « Cette année, le 3 juin, monseigneur Camille de Neuville, archevesque de Lyon, primat de France, lieutenant de roy, etc., est décédé ». — F° 7, cimetière de Villevert; cimetière de « St Jaque ». — F° 11, inhumation dans la cave de St Nicolas ». — F° 14, 1695, enfant noyé « à la fontaine de La Loye ». — F° 20, inhumation dans la chapelle St Nicolas de N. D. d'Albigny. — F° 32, 1698, inhumation dans la vieille chapelle St Nicolas à N. D. d'Albigny. — F° 33, cimetière d'Albigny ; cimetière de Villevert. — F° 43 : « Le unzième avril de cette année (1700), jour de Pasque, a esté solennellement bénit le tabernacle de l'église de St Blaise ». — F° 46 : *Regi sæculorum immortali et invisibili, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.* En cette présente année a esté rétablis et accommodé le chœur ou sanctuaire de l'église parroissiale de St-Blaise d'Albigny, au despens du luminaire par les soins d'hon. André Bordin, despuis quelques annés luminié, et de Pierre Gayet, luminier moderne, et en mesme temps a esté donné à lad. église un tabernacle par le sieur Garlon, marchant de Lyon, nouvellement estably à Albigny, lequel tabernacle a esté bénits par moy soubsigné curé, la permission obtenue le jour de Pasque, unzième avril, avant la grande messe, l'anné susd. 1700, P. Ponson, prebstre, curé ind. ». — F° 53 : « Benoiste Rollet, mère sage de St-Germain ». — F° 53, « Cette mesme anné (1701), à la Pentecoste, fust establis le jubilé octroyé par Clément unzième, à l'occasion de son advènement au pontificat, pour estre gagné dans l'espace de quinze jours. Le grand jubilé du siècle et de l'anné saincte octroyé par Nostre St Père le pape Clément unzième à monseigneur l'archevesque de Lyon, Claude de St George pour tout son diocèze a duré deux mois commensans le jour de la Toussainct, finissant le dernier décembre de cette présente anné. Le susd. jubilé ayant esté gagné à Rome l'anné dernière 1700. — F° 54, « Pour n'avoir receu encor le nouveau livre des registres, nous avons eu recours à cette feuille ». — F° 57 : « Denis Armand, fils légitime d'honeste Jaque Armand et de Louise Rozet, mariés, habitans de Villevert, paroisse d'Albigny, nay le dix sept au dix huit, à la minuit environ de juilliet mil sept cent deux, ayant esté ondoyé dans le danger en naissant, par honeste André Buffet, a receu incontinent les cérémonies du st baptesme en l'église de St Blaise.... Denis Armand susd., les cérémonies achevez estans expiré avant que sortir de l'église de St Blaise a esté inhumé dans la chapelle de St Jaque, le dix huictième julliet mil sept cent deux ».... F° 63, chapelle St-George à N. D. — F° 82, « Pour n'avoir encor de nouveau papié marqué, icy on a marqué les actes suivans ». — F° 86 : « La nuict du seize avril de la présente anné (1707), au dimanche des rameaux, dix septième dud., la lune au plain parut totalement éclipsé, et le jubilé accordé par Clément unzième pour la paix fust gagné en cette parroisse les deux premières semaines du caresme ». — Claude Rafin, agent du comte

d'Albon, seigneur d'Albigny. — Inhumation dans l'église St-Blaise, à la grande messe paroissiale. — F° 87, enfant baptisé sous condition « parce qu'il l'avoit déjà été dans le bras au ventre de sa mère » ?.— F° 101 : « L'année du grand hivert, je pris possession de cette cure, le vint quatrième feuvrier mil sept cent neuf. Le blé ne valoit encore que sept livres, le pur froment et le vin dix, dousc livres l'ânée, et rien de temps après le blé valut saise, dix neuf livres et enfin on ne trouvoit point de pain pour de l'argent, je fus un jour sans en pouvoir avoir, le bichet d'orge se vendit douse, quatorze, saise livres pour semer, c'est le seul grain qu'on recueillit au Mont d'Or. J'en eu quelque peu dans la dîme et e n'eu que trois benost de vendanges, tant dans la dîme que dans mes vignes. On vendoit le vin vint quatre livres et même quelques uns le vendirent trente livres. Dieu nous préserve de voir jamais pareille année. M. de Bose, trésorier de France, fit des grandes aumônes aux habitans de ce lieu, entre autre quinse ânées de saigle qui luy coutèrent mille livres. Il les distribua aud. lieu, eut toute l'année des journaliers pour les empêcher de mourir de faim. Madame son épouse nourrit, pendant cette misère, quantité de pauvres femmes et d'orphelins. Toute la parroisse fut malade au mois d'aoust et de septembre, et un abé, homme distingué, tant par sa qualité que par sa piété, qui demeuroit aussi dans la maison de M. de Bose, n'épargna rien pour secourir mes pauvres habitans malades ; il leur donna beaucoup de remèdes qui estoient très bons, car il en mourut très peu. Cette rareté des grains feut grande jusqu'à la fin de cette année, cependant, par un effet de la Providence, au mois de mars de l'année mil sept cent dix, on commença à respirer, l'orge ne valoit que cinquante ou soixante solz. VIARLON, curé ». — F° 146, 1716, Alexis-Maximilien de Bourbourg, capitaine châtelain d'Albigny. — F° 190, 1721, Pierre Roux, ancien secrétaire de la chancellerie présidiale de Lyon, bourgeois de la ville, lieutenant de la ville et marquisat de Neuville et châtelain de Genay et dud. Albigny. — F° 193 : « Chapelle particulière de sieur Barthélemy Terrasson, marchand à Lyon, lad. chappelle estant en son domaine, en cette paroisse, et ce par ordre de monsieur le grand vicaire ». — Récépissés des grosses délivrés par les greffiers gardes conservateurs Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1696-1697). — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1696-1699), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 12. (GG 3.) — In-4°, 167 feuillets.

1724-1754. — Actes de baptêmes, mariages dressés par les curés Verney (1724 + le 30 mai 1725), Chapotton (1725-1734), Carrier (1734), Achard (1738-1754); les vicaires Devaux (1734-1736), Darlay (1736-1738) et d'O'Connor, prébendier de Neuville (1725), Bodin (1743, 1753), Bodin ainé (1734), Pierre Bodin, le jeune (1728, 1729), Perrin (1732, 1733), Devaux (1738), Barou-Piron (1739), Antoine Ollier, missionnaire de St-Joseph (1745), Pressat, vicaire de Neuville (1748), Couze (1748), Demeton ? (1748), Bailly (1753, 1754), Vocanson, vicaire de Neuville (1738), Emery, vicaire de Curis (1725, 1738), Devaux, vicaire de Curis (1740) Durand, vicaire de Neuville (1742, 43, 44). — Feuillets 43-47, 55, 61-63, 77-81, 87-89, 96, 97, 103-109, 111-113, 135, 158, 159, 165-167 blancs. — F° 49 : « Que ce vuide ne surprenne personne, car il ne manque rien au présent registre. Led. vuide est arrivé pour avoir tourné deux feuillets. N. D'Arlay, vic. ». — En 1734, 1737 signatures comme témoin de la comtesse d'Albon, princesse d'Yvetot.— F° 71: « En l'année 1740, l'hyver a été très long et très rigoureux. L'on passoit sur la Saone et les glaces dans des endroits, surtout devant La Clere à Lyon, et entre Couson et St Romain, elles avoient de hauteur au moins sept pieds. Les vieilles vignes ont gelées ». — F° 119 : « Le seizième octobre mille sept cent quarante six, j'ay fait dans l'église paroissiale actuellement sous le vocable de St François-Régis, la représentation du corps de sieur Thomas Gros de Boze, bourgeois de Lyon, châtelain pour M^{rs} les comtes dans la juridiction d'Albigny, décédé le quatorze du présent, âgé de soixante et six ans, ensuite je l'ay porté dans l'église de Notre-Dame, dépendante de la parroissiale, où je l'ay enterré ». — F° 123 : « Le vingt huitième mai mille sept cent quarante sept, nous curé d'Albigny, soussigné, en conséquence de la permission de monseigneur de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général, en date du dix neuf du présent, avons bény avec les cérémonies et prières accoutumées, une cloche destinée pour la chapelle érigée à nos frais et sous le vocable de St Jean-François-Régis et celuy de Ste Vierge, où les fonctions curiales se font actuellement. Ladite cloche a été bénie et nommée du nom de Jacqueline-Catherine-Jeanne-Françoise-Marie, le parrain sieur Jacques Royer, bourgeois de Lyon, marreine demoiselle Gabrielle Derosard, épouse de sieur Louis Vitet, maître chirurgien à Lyon, au lieu et place de demoiselle Catherine Greppoz, bourgeoise de Lyon, qui ont signés avec nous et autres soussignés. Gabrielle Derozart-Vitet. Royer. Jeanne Ampère Royer. Ann. Vitet, Marie Guilliermain. B. Page. Sarvant. Claude Feytel. P. Deschamps. Philibert Sauge. J. Fournier. Claude Fournié. Jacques Feytel. Louis Colliet. Pellet. Jacques Tordieu. Achard, curé ». — « Les fonds baptismaux ont été transférés par ordre de mg^r le cardinal de Tancin dans la chapelle de St François, le jour de St Jean, 24 juin 1747 ». — A la fin des registres, récépissés des doubles délivrés par les commis du greffe. — Registres parafés par Pupil (1737-1745, 1747-1754), Charrier de La Roche (1746).

E Suppl. 13. (GG 4.) — In-4, 275 feuillets.

1755-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, dressés par les curés Achard (1755-1786), Souvanon (1786-1792) et Bailly (1755), Boucharlat, vicaire de Curis (1756), Viviant (1760), Poyet, curé de Couzon (1760), Couze (1766), Laurent (1766), Berthier, vicaire de Neuville (1769), G. David, vicaire de Curis (1770), Guillermin, curé de Couzon (1770, 1772), Chamorier (1772, 1773, 1775), Durosat, vicaire de Curis (1779), Ray (1780, 1786), Achard, 1787, Colliet, officier public (1792). — Ff. 6, 18, 28-30, 35, 36, 42, 47, 48, 54-56, 61-64, 70-72, 78, 84, 89-92, 98, 103, 104, 108-112, 12», 126-128, 134, 140, 161, 162, 168-170, 178, 185, 186, 193, 194, 201, 202, 208-210, 218, 223-226, 232-234, 248-251, 267, 274, 275 blancs. — F° 39, on lit : « Le troisième mai mille sept cent soixante-un, en conséquence de la permission accordée par monsieur Navarre, promoteur et vicaire général du diocèse, en date du vingt-quatriesme avril de la présente année, nous curé soussigné, en présence de tous les habitans et à l'issue des vespres, avons fait la bénédiction du cimetière, ensuite de la bénédiction de la croix de pierre et de celle de bois posées à cet effet, et ont signé avec nous et autres qui ont déclaré ne le sçavoir, de ce enquis »... — F° 147 « Le neuviesme février mil sept soixante et dix-sept, jour de dimanche, se sont noyez dans la riviėr de Saonne, vis-à-vis la maison neuve de M. Jumeau, Antoine Goyel, Barthélemy Deschamps, Gilbert Grosmollard, Benoît [illegible] de Fleurieux, nommé Vallaire ; Jean Salvany, qui étoit du nombre, a eu du secours et a eu le bonheur d'étre sauvé. Achard, curé ». — F° 244 : « Dans le mois de décembre 1788, le thermomètre est descendu à 17 degrés et demi au-dessous de glace, le froid s'est soutenu dans ce degré de rigueur pendant tout le mois, néanmoins les arbres n'ont pas été endommagés, et la récolte a été, en 1789, médiocre en blé et en vin». — F° 271 : « Le présent registre clos le quatrième novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, par nous Marc-Antoine Serlin, maire ; Pierre Colliet, Pierre Salvanit, officiers municipaux, Antoine Ador, procureur de la commune, et ont signé Serlin, maire, P. Colliet, officié ; P. Salvanit, officié ; Ador, procureur de la commune. Berger, secrétaire-greffier ». — Le dernier acte est signé Souvanan, officier public. — A la fin des registres, récépissés des doubles délivrés par le greffe. — Registres parafés par Pupil (1755-1764), Pupil de Myons (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780-1782), de Leuillion de Thorigny (1779), Rambaud (1781-1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

ALBIGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, section de la commune de Montrotier.

Eglise sous le vocable de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, paroisse de création récente. V. Montrotier.

ALIX

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Eglise sous le vocable de Saint-Denis. Avant 1789, Alix faisait partie de la paroisse de Marcy-sur-Anse et était le siège d'un chapitre noble de chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Benoît. — Château de Marzé. — V. Marcy.

ALLIÈRES

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure, commune de Chambost-Allières.

Eglise sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, avant 1790, simple chapelle rurale de la paroisse de Chambost-Allières ou Chamelet. — V. Chambost.

AMANCY

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois d'Oingt, commune de Châtillon d'Azergues.

Amanzé, Amancey, ancienne église paroissiale sous le vocable de Sainte-Valburge. — V. Châtillon-d'Azergues

AMBÉRIEUX

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Ambérieu-d'Azergues ou d'Anse, église sous le vocable de Saint-Cyr, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'archevêque, élection de Lyon, justice d'Anse.

E Suppl. 14. (GG 1.) — In-4°, 183 feuillets.

1689-1753. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, dressés par les curés G. de Saconay (1691-1695), Buisson (1695-1724) ; J.-B. Vallon (1725, † le 5 septembre. 1753), Crozatier (1753) ; les vicaires G. Pitiot (1689-1691), Vallon (1725, 1753), et Germain, prêtre commis (1691-1695, 1702), de Jueny, sociétaire de l'église d'Anse (1692-1695), de Fenoyl, curé d'Anse (1698), du Chable, prêtre d'Anse (1702), Cugnot ? curé de Marcilly (1702), Pinède, vicaire de Quincieux (1715), Létra, curé d'Anse (1736). — Premiers registres interpolés. — Ff 11-14, 27, 32, 33, 42, 48, 59, 60, 63, 64, 67, 68, 73, 81, 97, 98, 100, 113, 122, 157 blancs. — F° 1 v°: enterrement dans l'église St-Cyprien d'Anse, destinée pour nos fonctions curiales d'Ambérieu ». — F° 24 v°: « Je soubsigné confesse à mon absence avoir remis et commis aux pères de Saint-François de Trévoux, pour exercer les fonctions curiales »... Buisson, 1696. — F° 31 : « J'ai receu la grosse de la présente minute, à Villefranche, le 9e février 1699. Bottu, archiprêtre d'Anse ». — F° 96 : « Ce jourd'huy, premier septembre mil sept cent quatorze, a été enterré... un homme que l'on dit être apellé Lempressé d'Alix, qui a été tué le 31 août dernier, et ce ensuite du verbal par les srs-officiers de la baronnie d'Anse, à moy exibé par le greffier dud. Anse »... — F° 105, « Veu et paraphé dans le cours de la visite généralle de Mgr l'archevêque par moy soussigné grand vicaire, ce 30 septembre 1719. Lacroix, vic. gén. ». — F° 114: « Ce jourdhuy vingt et un du mois de décembre 1720, à l'issue de vêpres, après avoir averti d'un dimanche à la première feste, du consentement de tous les parroissiens, qui le même jour assemblez Mre Antoine Roger, Mre Charles Nayra, Mre Edouard Accarin, Mre Renet Vallansot, Mre Michel Valansot, Mre Antoine Valansot et Mre Antoine Ovize, tous ensemble ont fait l'élection du luminier de la parroisse d'Ambeyry d'Azargue et nommé Mre Jean Petit, marchand et parroissien de lad. parroisse, quoyque absent, pour le recole[ment] des meubles et autres choses délaissées par l'ancien luminier, nommé Mre Antoine Geofray, aussi parroissien et marchand dud. lieu ; le nouveau luminier, en présence de l'ancien et deux habitans fairont le dénombrement des effects délaissés. Mre Roger, Charles Nayra, Renet Valansot ont signé, les autres n'ont signé pour ne sçavoir, de ce enquis. Fait le susd. jour et an mil sept cens et vingt. Roger, Ch. Nayrat, R. Valansot, Buisson, curé. Ce jourd'hui, ce vingt et deux du mois de décembre 1720, le nouveau luminier à l'absence de l'ancien, accompagné de mètre Charles Nayra, Mre Antoine Roger, Edouard Guonin, Antoine Valansot, a fait faire visite des effects qui ont resté par led. ancien luminier, dénommé Mre Antoine Geofray ; et dans le guarderobe de la cyre c'et trouvé environ quatre livres de cyre, envyron trois livres d'huille ; dans l'autre guarderobe, c'est trouvé douze napes, tant sur les autels que dans led. guarderobe ; il en reste deux neufves à leur maison ; plus s'est trouvé trois supelis et deux aubes ou il en reste une à leur maison, trois amis, deux cordons neufs, un calice, ostensoire et ciboire, six chandeliers, un encensoir et navette, un plat bassin pour laqueste et un petit pour l'offertoire, un messel et plusieurs autres petites choses, tel que le petit celier pour l'eau bénite. De tout, led. nouveau luminier, Mre Jean Petit, dit Forger, c'est chargé, ayant récusé de se charger du calice, de l'ostensoire et du petit cyboire ; de tout en a requis acte qui luy a été octroyé en présence des susdits dénomés led. Mre Roger Nayra, ont signé avec led. Mre Jean Petit et non les autres, de ce enquis. Roger, Ch. Nayrat, Petit, Buisson, curé. » — F° 119 : « Ce jourdhuy, huitième avril mil sept cent vingt-sept avant midy, nous Claude-Joseph Cramouzaud, procureur fiscal de la ville et baronnie d'Ance, la parroisse d'Ambeyrieu d'Azergues en dépendant, sçavoir faisons..... sur l'avis à nous donné que Pierrette, veuve d'Antoine Gond, dit Tortoillant, vivant journallier et déceddé en la parroisse de Saint Ciprien, icelle Pierrette aussy déceddée depuis le sixième du présent dans lad. parroisse d'Ambeyrieu et au domicille qu'elle tenoit à louage de François Meyssonnier dit Monin, laquelle a délaissé quatre enfans en bas aage, tous nais en Lyonnois, soit aux paroisses de Charnay, Morancé et Quincieu, l'aînée desquels, qui est en démance, apellée Marie, âgée d'environ treize à quatorze ans, la seconde appellée Jeanne, âgée d'environ neuf ans, un fils nommé Jacques, âgé d'environ cinq ans, et le quatrième, qui est un autre fils nommé Claude, âgé environ trois ans, et que pour veiller à la conservation de leurs biens..... nous nous sommes transporté à la maison dud. Meyssonnier..... il ne s'y est trouvé aucune chose, si ce n'est une petitte vielle marmitte, teneur d'environ quatre écuelles, une mauvaise

crémallière, un vieux bois de lit presque pourry, sans ciel, matelat, drapts ny couverture, si ce n'est un peu de la paille dessous..... A l'instant est survenu Esprit Moyroud, habitant de Billy, parroisse de Quincieu, qui nous a dit que pour l'amittié qu il portoit tant aud. deffunt qu'à lad. deffunte, il vouloit bien se charger de lad. Marie, fille aînée et en démance, laquelle nous luy avons remis entre les mains et a promis, moyennant le sermant qu'il a fait en tel cas requis, de la nourrir et entretenir du mieux qu'il sera possible et de l'élever à la crainte de Dieu, comm'aussy est survenu Jean Cloche, mercier, locataire demeurant aud. Ambeyrieu et Jeanne, sa femme, lesquels nous ont requis qu'attendu qu'ils n'ont aucun enfant et par un esprit de charité, leur voulloir délaisser entre les mains lad. Jeanne, autre fille cadette..... et quant aux deux fils, messire Jean-Baptiste Valon, prestre, curé dud. Ambeyrieu depuis deux années seullement, a bien voulu charitablement les retirer chez luy jusques à ce que messieurs de la Charité de la ville de Lyon en prennent compation et les aydent de leur aumosne et les retirent dans leur hostel, dans le nombre des pauvres orphelins..... Outre les effets ci-dessus, on a retiré par les soins du curé soussigné, des mains de ceux qui s'en étoient emparez,.... on trouve les effets suivans : 1° six autres cœffures à l'usage de la deffuncte, un vieux sac avec un bichet et demi de farine, un mauvais drap, un vieux charri, une casse ou poile noire valant vingt-cinq sous, une poile blanche, bien petite................» ...... Notes de menues dépenses. Y joint deux billets portant les noms des deux gorçons, sur le premier on lit : « Ces deux billets serviront pour reconnoître les deux enfants ci-dessus nommez, qui furent mis à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le vingt-deux du mois d'avril 1727 et qui furent trouvez à neuf ou dix heures du soir à la porte de M. Delorme, notaire de l'Hôtel-Dieu, ayant chacun un petit billet semblable cousu à leur robbe. Ces deux enfants avoient l'un environ trois ans et l'autre six ; ils étoient sans père et sans mère, sans aucun bien, ni bons parents qui fussent en état de les retirer et de les élever ». — F° 121, modèle imprimé des actes et circulaire. — F° 123, « *Forma remittendi Sponsalibus retro vel supra scriptis*..... au-dessous compte d'un repas et frais d'enterrement. — F° 130 v°, Sépulture de Gabriel Bernoudy, bourgeois de Trévoux, « trouvé mort dans le Grand Champ, dans la terre à Philipe Germain, près du pont ». — F° 142 v°, « Vu dans notre visite, ce 27e juin 1735. Charcun ? curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — F° 159, « Vu dans le cours de notre visite aud. Ambérieux, le 19 juin 1744. Saint Aulbin, comte de Lyon, vic. gén. Par mondit sieur, le révérend vicaire général, du Breuil, secret. commis. — F° 163, « Led. vicaire est parti de ce païs cy, sans signer le susd. acte, que j'ai signé pour luy ». — Ff. 178-183, Index des actes de 1690-1703, 1691-1717, 1703-1725. — F° 179, « Nota que ces derniers actes sont couchés plusieurs fois dans ces registres, preuve du peu de soin qu'avoit Me Buisson de les tenir nets et en bon état ». — F° 183, « Il est à remarquer que le sieur Buisson a négligé d'écrire les actes mortuaires des enfants et de beaucoup de grandes personnes, qu'il a omis beaucoup de circonstances dans ses actes, comme les jours, les mois, les années, les noms des témoins, même son seing et qu'il a confondu les tems, profitant du 1er espace blanc qui se trouvoit dans ses registres, écrivant, par exemple, dans le registre de 1710, un acte qu'il falloit mettre dans celui de 1720. C'est pourquoi il ne m'a pas été possible de les ranger selon l'ordre chronologique. » — Registres arrêtés en 1738 (f° 146), par François Renaud, « notaire royal apostolique, lieutenant de la juridiction du comté de La Salle, vice-gérant en cette partie pour la ville et baronnie d'Anse » ; — paraphés par de Sève (1693-1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Renand (1737), Pupil (1738-1747, 1749 1753), Charrier de la Roche (1748).

E Suppl. 15. (GG 2.) — In-4°, 180 feuillets.

1754-1792. — Actes dressés par les curés Sappey (1764 + 2 juillet 1768), Rayboudy 1768 + le 31 août 1790), Billet (1790-1791), Georgerat (1792) ; les vicaires Beaulieu (1767), Raibaudy (1767) et Murat, vicaire d'Anse (1754, 1760), Matagrin, vicaire d'Anse (1765-1767), Rousset, curé de Quincieu (1769), Jonery, vicaire d'Anse (1771), Gobier, prêtre sociétaire d'Anse (1772), Célestin Savy, capuci (1773-1774), Jonery, curé d'Anse (1776, 1778, 1790). — Ff. 2, 6, 14, 18, 22, 26, 30, 33, 34, 38, 44-46, 51-54, 60-62, 67-69, 72-77, 84, 85, 90-93, 98-101, 107, 108, 113-116, 122-124, 128-132, 136-140, 146-148, 153-155, 161-163, 167, 172, 173, 176-178, blancs. — F° 3 v°, « Les nouveaux registres n'étant pas rapportés de Lion on a été obligé de coucher sur ceux-ci les actes du commencement de cette année 1757 ». — F° 5, récépissé du greffe. — F° 7 v°, « Nota. On a payé au luminaire pour avoir enselevi led. Petit dans l'église d'Ambérieux, n'ayant point de droit led. Petit pour y être enterré ». — F° 12, récépissé du greffe. — F° 175 v°, « La paroisse d'Ambérieux d'Azergue a donné, pendant l'espace de l'an mil sept cent nonante-un, cinq baptêmes, un enterrement et un mariage, ce que moi, curé constitutionel de ladite paroisse atteste et certifie. Fait et clos à Ambérieux, le dix janvier mil sept cent nonante-deux. Georgerat, curé ». — F° 180 v°, « Arresté le présent registre et clos le trente décembre mil sept cent nonante-deux. Jean-Pierre Terret, maire, Jean Poitrasson, procureur de la commune, J.-B. Messonier, Pierre Terret ». — Registres paraphés par Barthélemy-Jean-Claude Pupil (1754-1764), Barthélemy

Léonard Pupil (1765, 1767-1769), J.-B. Charrier, 1766, 1770, P. Bertrand (1771), G.-A. Gesse de Poisieux (1773, 1778, 1780, 1782, L.-M. de Leullion de Thorigny 1779), J.-C. Rambaud (1781, 1783, 1788), J.-P.-F. Catalan de La Sarra (1784-1787), L. Basset (1789-1790), J.-F. Pezant (1791-1792).

AMPLEPUIS.

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de la Vierge, puis de Saint-Philibert, archiprêtré de Roanne, cure à la collation du célerier de Savigny ; chapelles rurales de Saint-Roch et Saint-Fortunat. — Election de Villefranche, justice d'Amplepuis.

E Suppl. 16. (GG 1.) — In-4°, 254 feuillets.

1580-1637. — Actes de baptêmes dressés par les curés Denonfouz (1580-1623) et Rousset (1624-1637) ; les vicaires Davaigne (1592-1594), Espinasse (1594-1598), Raffin (1596-1637), et Filhion (1581-1583), Chanel (1583-1585), Coullet, Geraud, Crozier, Nicolas, Denonfouz, curé des Sauvages, etc. — Ff. 153, 154 blancs ; feuillets, 3, 5, 122 166 lacérés. — F° 1 v°, « Claude de Rébé, sieur et baron d'Amplepuys, Pierre d'Auserre, s^r du Planies et de Rocheffort, conseiller du roy et son avocat en la séneschaussée et siège présidial de Lyon » 1580. — F° 3 v°, « Briam de Pomey, notayre royal et greffier d'Amplepluys ». — F° 7, enfant baptisé « en la meyson de La Goute, à cause de la contagion », 6 mai 1581. — F° 9, « Jaques de Rebé, sieur de Genoly ; Jaque de Favarges ; Yollan de Rochefort, veuve de Simon ? de Ronchevoul, seigneur de Pramenoust », 26 octobre 1581. — F° 14, « Anthoine de Vorion, Anthoynette de Rébé, femme de noble Jaques Giliber, seigneur de Vissac ; Jane de Meyze, femme de Claude de Rébé », 1583. — F° 28, « Anthoine du Terer, s^r d'Orneyson ; Yolam de Rochefour, vefve de Théode de Ronchevoul, dame de Sainct-Pierre-La-Noille en Mâconneis », 7 février 1586. — F° 28 v°, baptême de Sibille, fille de noble Pierre de Vissac, 1586. — F° 31 v°, baptême de Claude de Rébé, Jaques de Rébé, sieur de Gourgey ? » 11 juin 1587. — F° 34 v°, « Rolin de Semeur, s^r de L'Aubépin, conseiller et aumosnier du roy », 1588. — F° 38 v°, « Benoist de Pierrefeu, chastelain d'Amplepuys », 1589. — F° 40, « Pierre de Sarron, sieur des Forges », 1592. — F° 45, « Pierre de Rébé, sieur de Mese, 1593. — F° 54, « Zacharie de Rébé, seigneur dud. lieu et de Thizy, baron dud. Amplepuis » 1595. — F° 55 v°, « Ysabeau de Réau, femme de Zacharie de Rébé ; Pierre de Rébé, sieur de Meze et de Bussières », 1595. — F° 62, « L'an que dessus (1597) et le XIIe apvril qui estoit aulcunement de nège et plus que ne mériton l'hyvert du cocut, fust baptizé »..... *Nota quod eadem ipsa die* (10 juin), *quidam de villa Regniaci, nempe locum tenens ejus? vendidit quinquaginta bicheta silignis trecentis et sexaginta libris, tanta erat hujus rei inopia. Biduo aut triduo post, tanta fuit imbrium copia, ut supradicti socii vendiderint bichetum siliginis tribus numis aureis et decem libris, et tandem nullum pretium assignare voluerint, quia frumentum raro admodum inveniebatur.* — F° 62 v°, *Hoc tempore magna erat aquarum copia et tanta rerum omnium caritas, ut plerique fame perierint*, 14 juin 1597. — F° 64, « L'an 1598, l'Anonciation de la mère du Sauveur se trouva le mercredy 25 de mars consécutif d'après Pasques et à cause des octaves, la solennité susd. fust transféré au lundy apprès, qui fust le 30 dud. mars, et ce mesme jour fust baptizée noble Jane de Rébé et fut parrain noble Jacques de Rébé, baron de Polleney et seigneur de Genouilly et marreyne madame de La Pie. Le tout fait par moy en la chapelle dud. Rébé. CROZIER. — F° 72 v°, « Claude Crosier, prebstre, recteur es escolles d'Amplepuys, 18 mai 1600. » — F° 76, « Françoys de Rébé, compte de l'esglise de Lion, prévost de St-Pierre de Mascon et abbé de Belleville ; Jane de Sacconney, femme de Pierre de Sarron, sieur des Forges », 1601. — F° 78 v°, « L'an mil six centz et deux et le mardy vingt-huictiesme jour du moys de may, environ quatre heures après midi a esté bénitte la grande cloche d'Amplepuis et la moindre, et a esté parrein Jehan Monteillet et marreyne honneste Philiberte de Pomey et Marie Gaillard, et a esté faicte ladicte grand cloche par Me Simon Françoys, fondeur de Thisy et lad. petitte a esté achepté faicte, en présence de messire Ben. Davaigne, curé de Cublize, Pierre Viallier, vicaire de St-Jehan, Guill. Raffin et Anthoine Nicolas, prebstres d'Amplepuis, et encores messire Jehan de Pierrefeu, d'Amplepuis, curé de Crozieu et plusieurs habitans, et a esté faicte lad. bénédiction par moy Anthoine de Nonfouz, curé dud. Amplepuis »..... — F° 80, « Zacarie de Rébé St-Trivier, baron d'Amplepuis », 1602. — F° 96, « Ysabeau du Ryaus, femme de M^r le baron de Rébé », 1607. — F° 98, « Le jour de la converstion sanct Pour, ving cinquiesme de janvier est déceddé Claude Gauthier Geraud, environ quatres heure du soir et a esté ensépulturé le ving siziesme mil cinq cens

quatre-ving et deux. Et led. jour l'éritier de La Chasagne se rompit le cou en tumban d'un palier à ba ; Anne de Valanciene », 1607. — F° 100 v°, « Charlotte de Champier, femme de Gorge de Villeneuve, barron de Joux », 1608. — F° 103, « Claude Tricaut, greffier du prévost des mareschaux de Lyon ; Benoist de Pomey, conseiller du roy, trésorier général de France en la généralité de Lyon, sieur de Rocheffort et Les Sauvages », 1608. — F° 110 « Renault de Crémeau, seigneur de La Grange, Charmez et St-Véran », 1610. — F° 117, « Jehan de Rébé grand Sallervé de l'abaye de Savegny ; noble Anthoine de Rébé, chevalier de Malte et commandeur de Chambéry ; noble dame Ysabeau d'Albon, femme de noble Claude du Ryau, seigneur d'Arrely » 1611. — F° 144, « Françoys de Merle, conseiller du roy, trésorier de France et général des finances en la générallité de Lyon ; Ysabeau Popillon du Ryaulx, vefve de messire Zacharie de Rébé », 19 janvier 1617. — F° 145, « de Pomey, seigneur de La Gouthe ; Philiberte de Pomey, femme d'honnorable Pierre Guillard le jeune, greffier d'Amplepuis », 1617. — F° 146 v°, « *Et est notandum* que 3 femmes ont faict six enfens en ceste paroisse en un mois », août 1617. — F° 149, « Charlotte de Thelys, femme de monsieur le trésorier de Pomey » 1619. — F° 163, le trésorier de Pomey, seigneur de Rochefort, les Sauvages, La Forest et Monchervet », 1622. — F° 168, « Voicy le livre où seront cy apprès enregistrés ceux qu'on baptisera de mon temps, à commencer du 23 décembre de l'an 1623, J. ROUSSET. — F° 173, « Pierre Guillard, seigneur de La Gouthe, greffier et procureur d'office d'Amplepuis », 1624. — F° 176 v°, « L'année susd. (30 janvier 1625), il n'avoit point faict d'hyvert, jusques aud. temps, que chaque chose ayant poussé si bien qu'il estoit de fleurs ». — F° 179 v°, « Hault et puissant seineur messire Philibert de Rébé, baron d'Amplepuis, estant, à l'armée au siège de Gène », 30 mai 1635. — F° 185 v°, baptême de Philibert Guillard, dont le parrain, « Philiber Duboys, notaire royal et procureur des Sauvages » a ajouté à l'acte : « C'est le troisiesme Philibert qui porte mon nom des enfans..... Guillard, les autres deux sont au ciel », 1626. — F° 186, à la suite d'un acte de baptême : *Supradicta puella in matrimonio quidem nata et tamen non de matrimonio concepta quia a nuptiis tribus vel quatuor mensibus nata fuit, datum tamen fuit nomen mariti... putati et non veri*, 1926. — F° 193, « Hélie La Vaust, recteur des escoles d'Amplepuis », 6 février 1628. — F° 195, « Le premier que j'ay baptizé, Dieu l'envoie en paradis apprès le cours de sa vie. PAPOT, 9 mai 1628. — F° 197 v° : « *Hoc anno fames fuisset valida, ante messem, quæ fuit copiosa, nisi ascendisset copia siliginis et frumenti ab occidente. Bellum undique urgebat et, quod plurium est, pestis fuit talis Lugduni qualis nunquam visa est* », 6 novembre 1628. — F° 207 v°, *Anno millesimo sexcentesimo trigesimo tritici mensura duplex, videlicet bichetum valuit septem f..... pestis ubique regnavit ; bellum plurimas regiones destruxit* — F° 216 v°, « Sieur Jean Carcatrison sieur de La Chassagne, 1632 — Diane d'Apchon, femme du baron de Rébé », 1632. — F° 222, « Charles Trican, de Perreulx, lieutenant d'une compagnie du régiment du seigneur baron de Rébé, 1633. — Ff. 250-251 v°, notes de sépultures de 1624 à 1627.

E Suppl. 17. (GG 2.) — In-folio, 228 feuillets.

1638-1674. — Actes de baptêmes dressés par les curés Rousset (1638-1667), Cholier (1667-1670), de Contet (1670-1674) ; les vicaires Sandrin (1640-1660), de La Colonge (1660-1664), Moissonnier (1664-1667), Rambert (1667-1668), Perruquet (1668-1670), Baudel (1670-1671), Roussillon (1671-1674) ; et Guillaume Raffin, Perrodin, A. Delaye, Jacques Guillard, chanoine de Saint-Paul de Narbonne, A. Pradel, de Pierrefitte, Espinasse, Crozier, etc. — F° 228 blanc. — F° 2. *Hic baptismatum liber incipiens anno millesimo sexcentesimo trigesimo octavo a me Humberto Rousset, rectore ecclesiæ Ampleputuensis.* — F° 81, baptême fait dans la chapelle des Forges « pour la commodité de monsieur de Sarron (Louis de Sarron, sieur des Forges, Sivrieux, Vaudragon et La Rajace », 1651. — F° 83 v°, « Pierre de Pierrefeu, s^{r} de Belhair, châtelain d'Amplepuis », 1651. — F° 84 v°, « Hugues de Pomey, seigneur de Rocheffort. Les Sauvages, La Forest, Combefort ? et Montchervet, conseiller du roy en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon », 1651. F. 88 v°, « Bartélemy de Chavanes, escuier, sieur de La Ray, conseiller de son altesse royale en son Parlement de Dombes», 1652. — F° 116 v°, « Les actes baptistères cy dessus ont esté parraphées par nous archiprestre de Roanne ce jourd'huy 23 octobre 1657. GOUDARD ? ». — F° 121 v°, « Jean du Quesnois, escuier ; Bonne du Colombier, femme de monsieur d'Ornaison, escuier, s^{r} d'Ornaison », 1658. — F° 126, baptême de « Simond, fils d'honneste Humbert Aynez, mestre architecte de Villefranche, et de dame Benoiste de Collonge ; parrain, sieur Simond Maupin, ingénieur ordinaire du roy, architecte de ses bastimantz, voyeur de la ville de Lyon ; marcine dame Margueritte Buyer, femme d'honneste mestre Claude Aynez, aussi architecte », 22 mars 1659. — F° 142 v°, liste de rois et reines de la St-Philibert : de Pomey, Guillard, de Laye, St-Lagier, Goutallier, de La Goutte »....... — F° 145, « Jacques Guillard, docteur en théologie, chanoine et doyen de St-Paul de Narbonne », 1662. — F° 153 v°, « Paraffé par nous soubsigné, docteur en théologie, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, archiprestre et curé de Roanne, faisant la visite d'Amplepuis, « ce 3 octobre 1663, FRANÇOIS

Pilote ». — F° 173, « Le dix-huitième apvril mille six cent soixante-sept, est entré en possession de la cure de Nostre-Dame d'Amplepuis et de Ronno, son annexe, messire Estienne Cholier, pronotaire du Saint Siège, doyen de l'église collégialle de Saint-Simphorien de Trévoulx et conseiller-né au Parlement de Dombes, et depuis sa mise en possession en ladite cure on a continué de son ordre d'escrire les actes baptistaires dans le présent registre. Cholier, doyen et curé ». A la suite, acte de sépulture de Jacques Guillard, doyen de Saint-Paul-de-Narbonne, 28 décembre 1667. — F° 191, « Paraphé pas moy soubsigné, docteur de la faculté de Paris, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, archiprestre et curé de Roanne, faisant ma visite d'Amplepuis, ce 1er avril 1669, François Pilote ».— F° 191 v°, « Jean Bissuel, notaire royal de Ronno et bourgeois de Lyon », 1669.— F° 215, « Paraphé par moy soubsigné, prestre-docteur de l'université de Paris, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, archiprestre et curé de Roanne, faisant ma visite de la paroisse d'Amplepuis, le 22 février 1673, François Pilote ». — F° 216, « Jeanne de Phelines, femme de Philibert du Boix, advocat au Parlement et chastellain d'Amplepuis; David de Phelines, seigneur de La Chartonnière, conseiller du roy et lieutenant particulier assesseur criminel au balliage de Beaujollois ; Marie-Charlotte Athiaud, femme de Mons. Dumontet, advocat en Parlement et seigneur de La Forest ; François Dumontet, sieur du Paras et advocat en Parlement », 1673. — F° 321 v°, actes de sépultures et de mariages de 1673. — F° 225 v°, « Charles de Monchanin, advocat en Parlement, sr du Charnay, » 1674. — F° 227, enterrements de janvier à avril 1674. — Registre de 1674 parafé par du Sauzey.

E Suppl. 18 (GG 3.) — In-4°, 245 feuillets.

1668-1687. — Cahier 1, ff. 1-40, actes de mariages de 1668 à 1679, dressés par le curé Deconte, les vicaires Perruquet (1668-1670), Baudel (1669-1671), Roussillon (1671-1673), et de La Colonge (1673).— Ff. 23-40, blancs.—F° 2 v°, « Paraphé par moy, soubsigné, docteur de la faculté de Paris, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, archiprestre et curé de Roanne, faisant ma visite, ce 1er avril 1669. François Pilote ». — Même mention f° 21 v°, 22 février 1673.

Cahier 2, ff. 41-79, actes de sépultures de 1668 à 1673, dressés par le curé Decontet, les vicaires Perruquet, Baudels Roussillon et de La Colonge.— Ff. 67-79 blancs. — Ff. 45, 64, mentions des visites du curé de Roanne du 1er avril 1669 et du 22 février 1673. — Ff. 80-245, actes de baptêmes, mariages et sépultures d'octobre 1674 à décembre 1687, dressé, par le curé Decontet (1674-1687), les vicaires Roussillon 1674-1675), G. Couttier (1675-1679), Masson (1679-1680), Payre (1680-1683), Chassaing (1683-1684), Chenevière (1684-1685), Magat (1686-1687), et de La Colonge, Bussière vicaire de Ronno, Crosier, Rubat, curé de Saint-Clément, Reynaud, Sonthonax, Moissonnier, Cortat, Bouquin, Paillasson, etc. — Ff. 95-98, 245 blancs, 242, 243, lacérés sur toute la hauteur, à droite. — F° 86, « Paraphé ce jourd huy 29 avril 1675, faisant visite. François Pilote, archiprestre et curé de Roanne ». — F° 143 v°, 144, « Paraphé ce jourdhuy 20e octobre 1680, faisant ma visite de la paroisse d'Amplepuis. François Pilote, archiprestre et curé de Roanne ». — F° 170, même mention de visite, 21 sept. 1682. — F° 183, « Acte de la bénédiction de la chapelle du divin enfant Jésus. Le dixiesme septembre mil six cent huictante-trois a esté b-nitte par moy soubsigné, la chapelle dédié et consacré au divin enfant Jésus, situé du costé de l'évangile, la première dans la nef de l'église paroissialle d'Amplepuis, suivant la permission de mons. Morange, grand vicaire de Monseigneur l'archevesque de Lyon, du trentiesme juillet année susditte, signé Morange, vicaire général, et ont assisté à la solemnité de ladite bénédiction les cy-après nommez et soubsignés messires Pierre Moissonnier, curé du Sauvage, George Vial, curé de Saint-Cire, Jean Rabot, curé de Saint-Clément, Jean Roussillon, curé de Naux, Anthoine Roche, curé de Valsonne et autres prestres. P. Moissonnier, J. Chassaing, vicaire d'Amplepuis, Rabot, curé de Saint-Clément, Roche, J. Roussillon, Champagny, Burrel, prestre, Crosier, Cortey, Despravieulx, Vial, curé de St-Cire, Decontet, curé dudict Amplepuis et Ronno ». — F° 195, « Visite générale de Monseigneur, le 14 juin 1684, Terrasson, custode de Sainte-Croix et syndic du diocèse ». — Ff. 1, 22, 41, 66, parafes de du Suazey, 11 juillet 1674.

E Suppl. 19. (GG 4) — In-4°, 231 feuillets.

1688-1699. — Actes dressés par le curé Deconte, les vicaires : Magat (1688), Timonier (1689), Bret (1690), Paillasson (1688-1695), Mathonet (1690-1693), de Monressoux (1694), Donjon (1695-1696), Minière (1696-1699), et Bouquin, vicaire de Ronno, Crozier, Christin, Moissonnier, Burnichon, prébendier de Rébé, etc. — Ff. 20, 35-38, 102, 187-199 blancs; f° 154, lacéré au bas — F° 73, « Coppie des actes des baptêmes, mariages et sépultures faits dans l'église d'Amplepuis, despuis le premier janvier 1692 jusques au quinzième avril de laditte année que l'on a receu de Villefranche le présent registre audit Amplepuis ». — F° 85, « Le présent registre destiné pour la présente année mil six cent quatre-vingt et treze nous a seulement esté remis ce jourdhuy cinquiesme mars 1693, c'est pourquoy nous y avons transcripts tous les actes faits depuis le premier janvier dernier et les avons croisés à la fin du précédant registre, où nous les avions mis seulement pour

mémoire. DECONTET, curé ». — F° 107, même note pour 1694. — F° 108, enterrement à Saint-Victor d'un paroissien d'Amplepuis, « à cause de la difficulté qu'il y avoit de l'apporter icy, à raison des neiges et du méchant temps », 20 janvier 1694. — F° 118, « Le douzième avril, lundy de Pasque, de l'année mil six centz nonante quatre, je soubsigné, conformément à la permission de monsieur le vicaire général, en datte du septième du présent, signé Morange, vicaire général, ay fait la bénédiction d'une place proche l'église parroissiale d'Amplepuis, servant cy devant de jardin à la maison curiale dudit lieu, pour servir à l'avenir de cimetière dans lad. parroisse. Fait les an et jour que dit est, ez présences des soubsignés et de plusieurs habitants dud. lieu. DECONTET, curé, CHENAUD, DE SAINT-LAGIER, PAILLASSON, vicaire, A. CROZIER, PAILLASSON ». — F° 140, « Le présent registre destiné pour la présente année mil six cent quatre-vingt et quinse, nous a esté remis seulement cejourdhuy vingt-quatrième febvrier mil six cent quatre-vingt et quinze, dans lequel nous avons transcrit tous les actes faicts depuis le premier janvier ». — F° 154, mention analogue à celle ci-dessus, 1696. — F° 155, « Anne de Servier, femme à Charles Tricau, seigneur de La Goutte », 1696. — F° 171, inhumation, dans la chapelle St-Sébastien de l'église paroissiale, de Nicolas, fils de Charles Tricaud, s[r] de La Goutte, 21 février 1697. — F° 172, « Reçeu les registres cy-dessus, seulement le 15° mars mil six cent nonante sept et commencé à écrire depuis ledit jour ». — Registres parafés par Mignot de Bussy (1691-1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 20. (GG 5.) — In-4°, 287 feuillets.

1700-1717. — Actes dressés par le curé Deconte, docteur en théologie, prieur de S[t]-Nicolas, les vicaires Minière (1700), Champagny (1700, 1701), Germanat (1701-1703), Chenaud (1703-1717), et Jayet, vicaire de Ronno, Cortey, Crozet, Germanat, Roche, recteur des écoles d'Amplepuis. — Ff. 59, 125, 211-217, 226-233, 243-251, 264-267, 279-287 blancs. Feuillets enlevés entre les ff. 184 et 185. — F° 9, « Paule de Chambo de Bavas, femme de mons. de Pomay, seigneur de Rochefort », 21 août 1700. — F° 86, « Rapporté l'acte cy-dessus sur le papier de marque nouvelle. L'acte cy-dessus est valable, d'autant que nous avons les registres pour l'année entière, quoyque je l'aye croisé, et est du dix-huitième avril année susditte. DECONTET, curé. Affin de n'estre pas en contravention, je soubsigné ay rapporté les deux actes cy dessus sur le papier de la nouvelle marque, aussitost que j'en ay peu avoir, sçavoir le 20° avril 1704. DE CONTET, curé. » — F° 87, « Lesdits actes cy-dessus écrits ont étez transcripts sur les registres de lad. année mil sept cent quatre, par moy curé dud. Amplepuy, auquel foy doit être ajouté, tant en justice que hors ; la cause que je les ai mis est qu'ils étoient sur deux feuilles volantes et qu'il pouvoient facilement s'égarer et que le dessein de mes devanciers étoit de les transcrire, puisqu'ils avoient laissé du papier blanc pour le faire, fait aud. Amplepuy le quatre février mil sept cent quarante un. DUBISSY, curé. » — F° 153 v°, « Anthoine Vialy, mestre d'escole d'Amplepuis », 5 février 1709. — F° 154, inhumation dans la chapelle du château de La Goutte de David Tricaud, s[r] de La Goutte, 20 avril 1708. — F° 167 v°, « Cette année 1709 l'hiver a été si rigoureux que homme vivant n'en avoit veu un semblable. Il est à remarquer qu'on avoit eu beaucoup de peine à faire les semailles, l'année dernière 1708, tant à cause des grandes pluyes qui firent pendant les mois de septembre et octobre, que de la gelée qui commença très forte sur le 20° dud. octobre et ne finit que 5 jours après la Toussaint ; après quoy, il fit 15 jours très beau, mais, le 23 novembre, la gelée recommança et dura trois semaines assez violente. Les fêtes de Noël, le jour de l'an furent bien les plus beaux jours qu'on aye vu pour le temps, les bleds promettoyent beaucoup, mais le jour des Rois, dimanche au soir, il s'éleva après la pluye une bize si rigoureuse que personne ne pouvoit résister, et pendant trois semaines, le froid augmentant de jour à autre, sans presque point de nège, la terre gela de 3 pieds de profondeur, les arbres fendent, on ne trouve ni cave, ny boutique à couvert des rigueurs de l'hiver, toutes les manufactures cessent et ce qu'il y a de plus triste, non seulement les noyers, poiriers, vignes, etc. ont gelé, mais les bleds sont perdus et ne donnent pas seulement espérance de recouvrer la semence. Pour le froment, on en voit pas une plante ; la famine est par toute la France ; le bled seigle vaut onze à 12 l., au commencement avril ; les tramois pour semer hors de pris ; l'orge et bled noir valent douze livres le bichet et, si la divine Providence ne se fait ressentir, nous courons risque de voir périr les trois quarts des hommes. Si la santé et vie me permet, j'en marqueray les suittes. Ce 2 avril 1709. CHENAUD, prêtre sociétaire et vicaire d'Amplepuis. Le seigle s'est vendu à Tarare, le 17 avril, 13 l. 5 s. On a semé quantité d'orges, avoine, seigles, tramois, bled noir et autres tramois, mais les pluyes excessives nous font beaucoup craindre. Le bled noir à semer s'est vendu jusqu'à vingt-quatre livres le bichet au mois de juin. Le seigle a valu quatorze livres au milieu de Juin. Nous enterrons au commencement juillet beaucoup de pauvres morts de faim, et surtout de jeunesse. On pille nuict et jour les fruicts de la terre aux mois d'aoust, septembre, octobre, avoines, orges, pomes, poires, etc. Les menus grains, orges et avoines sont très abondants. On ne fait presque par toute la France que du pain d'orge et d'avoine. L'orge vaut au commencement de novembre six à

7 livres ; l'avoine 30 à 40 solz. Le temps ne s'est jamais veu si beau en automne pour semer, mais on sème bien peu, faute de semens. Il faut noter que les trémois produisirent cette année-là au centuple. » F° 172, « Les an et jour susd. [6 juin 1710], nous soubzsignez, curé et luminier d'Amplepuis avons permis à Mre Pierre Chenaud, prestre sociétaire d'Amplepuis, de placer dans l'église d'Amplepuis un banc à perpétuité, pour luy et les siens, joignant le pilier qui porte la voûte du cœur à main gauche, dud. cœur, la chapelle de Rocheffort d'un côté, led. banc de quatre pied et demy de longueur et trois pieds de largeur, et c'est en considération des libéralitez qu'il a fait pour les réparation de notre église, depuis quatre années, qui vont à plus de soixante livres, et avons signez le présent acte, présents Jean Peletier et François Duperray, habitants de cette parroisse. DECONTET. N'a pas eu lieu. — F° 183 v°, « Jaques Ducreulx, fermier du marquisat de Rébé ; Laurent Bardet, docteur en médecine de l'université de Monpelier ; Jean Fabry, seigneur des Plaines, advocat ez cours de Lyon », 16 juin 1711. — F° 198 v°, Jeanne des Autels, « dame du Verger », 1712. — F° 199, « Jean Bissuel, seigneur de Thizy, éleu en l'élection de Beaujolois », 1712. — F° 255, « Louis Mabiez ?, seigneur de Rousseclos ?, conseiller du roy, éleu en l'élection de Villefranche », 1716. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 21. (GG 6.) — in-4°, 327 feuillets.

1718-1734. — Actes dressés par le curé Deconte, les vicaires Chenaud (1718-1720), Mitaud (1720-1724), Truchet (1724-1725), Durand (1725-1726), Crozier (1726-1730), Mallière (1730), Girodie (1730-1732), Gleize (1732-1734), et Roche, recteur des écoles, chapelain de Rébé ; Lafay ; Bergier, curé de St-Victor ; Martin, Allemand, etc. — Ff. 32, 50, 61-62 73-76, 129-130, 153, 206 blancs. — F° 6 v°, déclaration de paternité par une fille mère. — F° 24, « Charlotte-Marie de Villeneufve, femme de Jacques de Pomey, seigneur de Rochefort ; Alexandre de Villeneufve, baron de Joux ». — F° 45 v°, baptême dans la chapelle de Rochefort; François de Chambost de Bavas, écuyer, 1721. — F° 207, « Registre des baptêmes, mariages et enterrement de l'église parroissialle de Nostre-Dame d'Amplepuys, pour l'anné de grâce 1730. Dieu veuille nous accorder une heureuse anné exempte de maladies spirituelles et corporelles ». — Ff. 79, 92, 144, 257 « Paraphé le 21 novembre 1747, en conséquence du procès verbal de ce jour. VERMOREL, CUZIN, LACOSTE ?, CHATELAIN D'ESSERTINE. — Registres parafés par Despiney (1714-1719).

E Suppl. 22. (GG 7.) — In-4°, 266 feuillets.

1734-1746. — Actes dressés par les curés Deconte (1734-1740), Dubessy (1740-1744), Bissuel (1744-1746) ; les vicaires Martin, Roche, Gleize, Coste 734), Souchon (1734-1740), Beschet (1741-1744), Coste (1744-1746), et Beraud, aumônier de Rochefort, Allemand, Crozier, vicaire de Ronno, Martin, Sargnon, Beyle, Mosnier, Pastural, etc. — Ff. 69-73, 94-97, 115-123, 144-147, 173, 190, 242 blancs. — La moitié inférieure du f° 174 enlevée ; ff. 243, 244, 245, 246 déchirés sur les bords. — F° 204 v°, « Vu dans le cours de nostre visitte, à Amplepuis le 4 septembre 1743, BRON, vic. gén. ». — F° 214 v°, « Aujourd'huy treizième juin mil sept cents quarante-trois, à l'issue des vespres parroissiales d'Amplepuis, ensuitte de l'invitation faitte par messire Denis Dubessy, prestre, curé dud. Amplepuis, aux habitants dud. lieu de s'assembler pour nommer des nouveaux fabriciens à la place des anciens, led. messire Dubessy et les principaux habitants dud. lieu assemblés au devant de la hasle publique dud. Amplepuis, soussignés, après avoir conférés ensemble, et les voyes recueillies, les soussignés ont jugés à propos de continuer sieur Pierre Vacher, marchand dud. Amplepuis et de nommer, au lieu et place de sieur Jacques Deroyre, pour exercer à l'avenir, régir et gouverner la fabrique dud. lieu, sieur Claude Goutallier, marchand dud. Amplepuis, à la charge de rendre compte à la manière accoustumée ». DUBESSY, curé susd., DUPERAY, CROZIER, FILLON, GOUTTARD, JANIN, ROCHE, SARGNON. — F° 251, mariage de « Jean-Joseph de Villeneuve, baron de Joux, seigneur d'Affoux, Saint-Marcel et autres lieux, et de Marie-Nicole de Pomey de Rochefort, fille de Jaques de Pomey, seigneur de Rochefort, des Sauvages et autres lieux », 6 juillet 1745. — F° 68, table des actes de 1732. — Ff. 94, 144, 173, récépissés du greffe de Villefranche. — Registres parafés par Mignot (1737-1739), Noyel (1740), Janson (1741), Sandrin (1742), de Berchoux (1743-1745).

E Suppl. 23. (GG 8. — In 4°, 254 feuillets.

1746-1755. — Actes dressés par le curé Bissuel, les vicaires Coste (1746-1749), Bonnabaud (1750-1752), Sabatin (1752-1755), Detours (1755), et Platon, vicaire de Ronno, Pastural, Roche, Cortey, Angelot, Bruneau, f. Mathieu, capucin, Thomé. — Ff. 55 62, 81-86, 127-128, 154-156, 254 blancs. — F° 10, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — F° 50 v°, « Consécration du grand autel. Ce jourdhuy, huitiemme du mois d'octobre de l'année mil sept cent qua-

rante-huit, monseigneur de Navare, évêque de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général de Son Eminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, a consacré le grand autel en l'honneur de la Ste Vierge et de St Phillibert et a accordé quarante jours d'indulgence à touts ceux qui, le second dimanche d'octobre, visiteront le dit autel. Fait à Amplepuis lesdits jours et ans que dessus. ✠ Nic., év. de Cyd. suff. de Ly. v. g. ; Paule, curé de Chirassimont ; Crozier, curé des Sauvages, Sargnon, curé de St-Just-d'Avrey ; Platon, vicaire de Ronno, Pastural, prestre ; Gourjus ; Coste, vic. d'Amplepuis ; Bissuel, curé dud. Amplepuis. — F° 117 v°, « Le tresiemme du mois de juin (1751), les habitants ayant été assemblés à l'issue des vespres, au son de la cloche, l'on a recueillis les voix pour la nomination d'un fabricien, l'on a choisis s^r^ André Crozier, habitant dud. lieu, pour remplacer s^r^ Goutalier qui l'étoit cy-devant, et ce en présence dud. Crozier acceptant et des autres sousignés. Bissuel, curé, Crozier, Sargnon, Janin. » — F° 241 v°, « Le quinziemme de juin (1755), les habitants s'étant assemblé à l'issue de vespres, au son de la grande cloche, pour procéder à la nomination des nouveaux luminiers pour remplacer M. Crozier et M. Sargnon, aucun des habitants ne voulurent donner leur voix. Le dix-huit dud. mois, s'étant assemblé de nouveau, ils ont nommé M. Tholin, habitant dud. lieu, pour être luminier en premier et M. Dubost pour amasser pour les âmes, lesquels ont accepté et signé avec nous curé dud. lieu et les autres habitants cy après nommés. Janin, Crozier, Sargnon, Goutallier, Chevrot?, Viallier l'ayné, Tholin, Dubost, Bissuel, curé. » — Nota. Un fragment du premier feuillet du registre de 1751 est intercalé dans le registre suivant, f° 152. Registres parafés par J. de Berchoux.

E Suppl. 24. (GG 9.) — In-4°, 284 feuillets.

1756-1764. — Actes dressés par le curé Bissuel, les vicaires Detours (1756-1764) et Saintou (1760), et Crozier, curé des Sauvages, Gonon, Giraud, Cortey, Pastural. — Ff. 25-30, 55-60, 120, 121, 149, 208-216, 252, 278-284, blancs. — Ff. 151, lacéré en haut et en bas, 152, en haut. — F° 76 v°, « Le vingthuit de may (1758) de la présente année, à l'issue de vespres, les habitants étant assemblés au son de la cloche, l'on a nommé m^re^ Jean Roche premier fabricien, à la place de s^r^ Jean Tholin, et l'on a continué Jean Dubost pour second fabricien, lesquels l'on accepté et ont signé. Roche, J. Tholin, Dubost, Bissuel, curé. » — F° 77 v°, « Le onziemme du mois de juin (1758), à l'issû des vespres, les habitants étant assemblés, l'on a crié la ferme des dixmes dépendantes de la fabrique ; elle a été adjugé au s^r^ Louis Janin, habitant dud. lieu, moyennant la somme de soixante livres qu'il s'est obligé de payer chaque année pendant trois années. En foy il a signé avec les autres [illegible]. Janin fils, Roche, Tholin, Bissuel, curé. » — F° 86 [illegible] seize de novembre de l'année mil sept cent cinquante-huit j'ay fait la bénédiction d'une cloche pour la chapelle sous le vocable de St Roch, dont m^re^ Luc de Pomey et demoiselle Paule de Pomey, sa sœur, ont été parrain et maraine. Laquelle cérémonie a été faite en présence des témoings sousigné. Paule de Pomey, de Pomey, Rochefort, Vincent, Viallier, Detours, vic., Pastural, Bissuel, curé. » — F° 167, « Le quartoze juin de la présente année (1761), à l'issue des vespres, les habitants étant assemblés, l'on a crié la ferme des dixmes dépendantes de la fabrique dud. lieu. Elle a été adjugé à Jean Duperay, demeurant au bourg, qui les prend de ferme pour l'espace de trois années à compter de ce jour, moyennant le prix et somme de cinquante deux livres par an, que led. Duperay s'oblige et promet payer chaque année aux fabriciens dud. lieu. Fait aud. Amplepuis, lesd. jours et ans que dessus. Duperay, Roche, Bissuel, curé. » — F° 265 v°, « Le huitiemme de juillet de l'année mil sept cent soixante-quatre, à l'issue de vespres, les habitants étant assemblés au son de la cloche, l'on a procédé à la nomination d'un luminier à la place de s^r^ Jean Roche, la pluralité des voix est tombée sur le s^r^ Jean Viallier, qui l'a accepté et qui a signé avec les principaux habitants. Viallier l'ayné, Roche, Goy..., Dubost, Lagoutie, Bissuel, curé. » — Registres parafés par Joseph de Berchoux (1756-1761) ; François de Berchoux (1762-1764).

E Suppl. 25. (GG. 10.) — In-4°, 384 feuillets.

1765-1775. — Actes dressés par les curés Bissuel (1765-1767), Chaptal (1767), Girard (1768-1775) ; les vicaires Detours (1765-1768), Epinal (1770), Delhorme (1768-176?), Cognasse (1770-1775), et Bruneau, Girard, Crozier, Tholin, Pastural, f. Modeste, capucin, f. Antoine, capucin, Beraud, Gonon, Cortey, etc. — Ff. 61, 62, 89-94, 335, 336, blancs. Lacune d'un feuillet de 1769 entre les ff. 126 et 127. — F° 43 v°, « Le vingt-cinquiemme d'avril 1766, demoiselle Jeanne Elie Perrin, femme de s^r^ Jean-Marie Goutalier, étant décédée enceinte d'environ cinq mois, elle a été ouverte par s^r^ Jean Vincent, chirurgien. dud lieu, en présence de M. Derostain, médeçin de Roanne ; son enfant s'étant trouvé vivant, il a été ondoyé par m^re^ Detour, vicaire dud. Amplepuis et étant décédé, il a été inhumé avec sa mère. » — F° 75, « Le vingt huit juin mil sept cent soixante-sept, à l'issue des vêpres, les habitans assemblés au son de la cloche, l'on a procédé à la nomination d'un luminier à la place de s^r^ Jean Viallier ; la pluralité des voix est tombé sur s^r^ Claude Chevrot, qui a

accepte et signe avec les principaux habitans. VINCENT, CHEVRET, LEMARCHANT, DESMURES, PASTURAL, prêtre, CHAPITAL, curé. » — F° 75 v°, « Enterrement d'un jeune homme assommé au clocher... décédé hier d'un coup de cloche. » — F° 120, « Pierrette Thomey de St-Cyr, femme de Louis-Marie Tricaud de La Goutte, contrôleur ordinaire des guerres ; George de Punctis ?, conseiller du roy en la sénéchaussée de Forest ; Jean-Antoine Thomey de St-Cyr, capitaine exempt des cent suisses de la garde ordinaire du roy, capitaine des chasses de son A. S. mons. le duc d'Orléans ; Jeanne Joly, de Bercy épouse de messire Louis Robert, chevailler, seigneur de Sirvinges », 1768. — F° 212 v°, baptême dans la chapelle du château de Rochefort d'une fille de Jean-Joseph-Luc de Pomey, chevalier, seigneur de Rochefort, ancien capitaine du régiment d'Eu infanterie et de dame Claudine-Sulpice de Ferrus ; parrain Barthélemy de Ferrus, chevalier, seigneur de Cucurieux », 2 novembre 1771. — F° 230, « L'an 1772 et le septième du mois de mars, les missionnaires de saint-Josept sont arrivés pour faire la mission dans cette parroisse, ils sont au nombre de cinq, sçavoir les messieurs Perrin, Baveret, Poulet, Piedgay et Maillard. » — F° 297, « Louis-Joseph Le Marchant-Desmines, sous-inspecteur des manufactures de Beaujolois : Anne-Marie de St-Avoye, épouse de s^r Jean Goutallier, contrôlleur desd. manufactures », 4 janvier 1774. — F° 258 v°, « Le second du mois de juillet de l'année 1775, à l'issue des vêpres, les principaux habitant de la parroisse d'Amplepuy, s'étant assemblés dans la maison curialle, ont nommés pour fabricien des services qui ont coutume de se faire tous les mardy et vendry de chaque semaine pour le repos des âmes décédées dans laditte parroisse, sieur Jean Tholin, habitant, marchand dud. lieu, ce qu'il promet exercer ou faire exercer à la manière accoutumée et comme il a été fait pendant nombreuses années par sieur Jean Dubost, ici présent, qui s'en départ, comme ayant exercé ledit employ au delà de ce qu'il devoit, et ce en présence des sousignés, THOLIN, DUBOST, THOLIN, VIALLIER l'aîné, VADOUX, GOUTARD, GIRARD, curé. » — Registres parafés par François de Berchoux (1765-1773) et J.-C. Blanc (1774-1775).

E suppl. 26. (GG 11.) — In-4°, 392 feuillets.

1776-1783. — Actes dressés par le curé Girard, le vicaire Cognasse et Cortay (1777, 1780-1783), Pezant (1777) prêtre, Goine, curé des Sauvages (1781). — Ff. 134-138, 238, 289, blancs. — La moitié inférieure du f° 79 enlevée. — F° 88 v°, Jean-François-Augustin, comte de Foudras, 1777. — F° 187 v°, « Louis Trocus de La Crose, chevalier, marquis de St-Rimbert, seigneur d'Argise ; Jeanne-Louise-Gabrielle Giraud de Montblay, veuve de messire d'Argis », 1779. — F° 237 : « naissances : mâles, 61, femelles, 49 ; morts : mâles 44, femelles 44 ; mariages 28 », 1780. — F° 288 v°, « nombre des baptêmes : garçons 54, filles 54 ; nombre des mariages, 25 ; nombre des enterrements : hommes et garçons 53, femmes et filles 47. » — Registres parafés par J.-C. Blanc.

E suppl. 27. (GG 12.) — In-4°, 414 feuillets.

1784-1792. — Actes dressés par les curés Girard (1784-1791), Teillard (1791), Duval (1792) ; les vicaires : Cognasse (1784-1791), Dufour (1791), Senamand (1791), et Beraud, Magnin, Cortey, Dufour, curé de St-Jean La Bussière ; les maires Goutard et Sargnon (1792). — Ff. 49, 50, 209-216, 270, 317, 356-366, 414, blancs. — Ff. 318, 319, rongés par l'humidité dans l'angle supérieur gauche. — F° 40, au bas de l'acte de baptême de J.-B.-Martin Revin : « SABATIN, officier au régiment de Flandre, à condition qu'il servira le roy », 1784. — F° 173 v°, « Louis-Marie Tricaud de La Goutte, 1787. — F° 195, » messire François Papon de Lanou, advocat en Parlement, demeurant à Pouly-les-Feurs », 1787. — Ff. 268 v°, 269 : « J'ai un matelas qui appartient à M. Pezant...... Je dois au chaudier pour quarante bennes de chaux 16 l. ; plus au même pour 200 tuiles, 6 l. ; plus pour deux voyages de sable, 3 l........ Vous devés à la Benoîte, pour aumône, 6 l. ; pour 6 livres et quart de beure, 2 l. 13 s. ; pour 4 dousaine d'œufs, 1 l. 4 s. ; pour cerises, 5 s.. » F° 379 v°, « Le présent registre clos et arrêté en exécution de la loi du 20 septembre dernier par nous Jean-Marie Goutard, maire d'Amplepuis soussigné, ce vingt-six novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République Françoise. GOUTARD, maire. » A la suite, déclarations de naissances de 1791 et des premiers mois de 1792. — F° 390 v°, « Le présent registre cloz et arretté en exécution de la loi du vingt septembre 1792, par nous Claude-Marie Sargnon, maire de la commune d'Amplepuis soussigné, cejourdhui à Amplepuis, en la maison commune, ce sept janvier mil sept cent quatre-vingt-treize. SARGNON, maire. » — Ff. 391-413, tables alphabétiques des registres de 1792 à l'an IX. — Registres parafés par J.-C. Blanc (1784-1787) ; Guérin de La Colonge (1789) ; Pezant (1791-1792).

AMPUIS

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu.

Église sous le vocable de Saint-Baudille, diocèse de Vienne, archiprêtré de Condrieu, cure à la collation du chapitre de Saint-Pierre de Vienne; élection de Saint-Étienne, justice d'Ampuis.

E Suppl. 28. (GG 1.) — In-4°, 74 feuillets.

1609-1624. — Actes de baptêmes dressés par le vicaire Claude Fidelle dit Chandeurge (1609-1624); Blanchery, sociétaire de Condrieu (1619). — F° 1, le quart inférieur en déficit ; ff. 2-16, piqués des vers au bas ; ff. 60-74, rongés au bas. — En déficit actes du 9 janvier 1612 au7 septembre 1617. — F° 4, « Gabriel Phillipon, m° tissotier de soye, demeurant au chasteau d'Ampuy », 30 mars 1610. — F° 14 v°, « L'an 1617 et le premier jour du mois de septembre, j'ay fait mon bail avec les habitans d'Ampuis , pour leur servir de vicaire. » (Fidelle.) – F° 18 v°, « Claude Jourdan, m^e d'hautel ; Françoise Desfarges, femme du jardinier de monsieur de Maugiron, en son chasteau d'Ampuys », 4 février 1618.

E Suppl. 29. (GG 2.) — In-8°, 102 feuillets.

1636-1669. — Actes de sépultures dressés par les curés Nicolet (1636-1666), Peyret (1667-1669) ; les vicaires Dijon (1666-1667), Coste (1668), Michel (1668-1669). — Ff. 41-52, rongés au bas. — Lacunes du 2 octobre 1637 au 14 août 1643, du 28 août 1665 au 6 février 1666. — Ff. 6, 81, blancs. — F° 1, « Registre de ceux qui ont esté ensevelis dans le cimetière de la paroisse d'Ampuis : Le 21° aoust 1636 a esté ensevely Jean Cachet, fils d'Estienne Cachet et Jeanne Rivière ? de Verenay, paroisse d'Ampuis.... »

E Suppl. 30. (GG 3.) — In-4°, 271 feuillets.

1634-1672. — Actes dressés par les curés Claude Fidelle dit Chandeurge (1634), Martin (1635-1636), Nicolet (1636-1666), Peyret (1667-1672) ; les vicaires Jacques Courbat (1635), Dijon (1666-1667), Coste (1668), Michel (1668-1672), et Dufour, Dechuyes, Sibert, etc. — Ff. 265-268 blancs. — Ff. 143-146, pourris et rongés au bas. — Ff. 1-156, baptêmes de 1634-1668 ; ff. 157-264, les trois actes 1669-1672 ; ff. 269-271, mariages de 1668, 1669. — F° 12, « Ce 21° du mois de janvier 1635, j'ay pris pocession de la, cure d'Empuis, soubs le vocable St Baudille, tesmoins ceus qui ce treuveront signé dans l'acte de m° Pierre Guerre notaire apostolic, don j'ay resceu les actes et présents desdits notaire et tesmoins. MARTIN, curé. » — F° 29 v° « Michel Sauve, seigneur de Mailly, » 13 décembre 1637. — F° 69 v°, « Le 4 febvrier 1647, le luminier a commencé à faire planter des noyers dedans et dehors le cimetière pour avoir de l'huile pour mettre en la lampe qui esclaire devant le St Sacrement ; lesdits noyers ont esté achevé de planter le 5e febvrier 1647, en foy de quoy j'ay signé. J. NICOLET, curé. » — F° 146, mention du décés du curé Alexandre Martin 26 février 1636. — F° 146 v°, « Deux onces d'..... d'Inde, concassez ..... onces et demie de scamonée passée par le tamis ; une once et demie d'aloès aussi tamisée ; deux onces de succre, un verre de bon vin, faire cuire le tout bien mêlé jusques à ce qu'il soit décreu de la quatrième partie, n'en restant que trois, et verser le tout dans un vase et refroidy en concistance. La prise pour un adulte, la grosssur d'un pois ou plus ou moins, selon la facilité de la personne ; pour les enfans la moitié à proportion. On la prend à jeun et vite ?, après un bouillon clair médicinal. »

E Suppl. 31. (GG 4.) — In-4°, 334 feuillets.

1672-1692. — Actes dressés par les curés Peyret (1672-1681), Peyrot (1682-1689), Fontanel (1689-1692) ; les vicaires Michel, Prunier, Chifflet, Redont, Bourguignon, Rajon, Vachier, Martigniat, Mugnier, Carzalier, Gauthier, et J. Peyret, curé de St Mamert, Michel, Chappoton, Mabiez, Borel, Giroud, etc. — Ff. 1, 31, 53, 54, 74, 75, 138, 190-196, 330, 334, blancs. — F° 176, 313, 314, rongés en tête. — Ff. 1-30, actes du 14 novembre 1672 au 23 janvier 1674 ; ff. 32-36, 6 septembre 1673-6 janvier 1674 ; ff. 37-52, 2 janvier 1674-17 janvier 1675 ; ff. 55-73, septembre 1674-19 octobre 1675 ; ff. 77-176, 10 septembre 1675-28 février 1680 ; ff. 177-189, octobre 1680-22 septembre 1681 ; ff. 197-334, 25 janvier 1682-18 août 1692. — F° 46, « Le 12e du mois d'aoust de l'année 1674, la quatrième des cloches de cette parroisse a esté bénie par le curé soubsigné, à laquelle a

este imposé le nom de Jeanne par M. Floris Vaganey et Mlle Jeaneton Motaye de La Lande, qui en ont esté et parrain et marreine. La cérémonie s'est faitte dans l'église parroissiale, en présence de s^{r} Floris Romanet, clerc et curé de St Saturnin en Valloire, des messire Jean Michel et Jean-Claude Chifflet, vicaires de la susditte parroisse, lesquels ont signé avec les parrain et marreine, PEYRET, curé ; JEANNE MOTAYE DE LALANDE ; ROMANET ; MICHEL, CHIFFLET. » — F° 67 v°, « Jean-Baptiste de Buffevant, Marie de Chaponay de St-Bonnet ; Claude de Vitrolle ; Herôme de La Poype, sieur de d'Antouillet ; Jean-Mathieu de Bertrand, s^{r} du Fraine, lieutenant général de Gap ; Jean de Palerne », 16 juin 1675. — F° 92 v°, « Jean-Baptiste de Buffevant, seigneur de Mirebois », 4 juillet 1676. — F° 120 v°, « aloyau, 1 l. 4 ; longe de mouton 1 l. 1 ; trois livres de grumeau, 9 ; une longe de veau, 1 l. une poule d'inde 1 l. 15 ; une poule, 8 ; une ruelle trois livres, 9. Mémoire du linge qu'on a blanchy pour l'esglize le 16e mars 1676, premièrement 7 aulbes, 16 nappes, 11 serviettes, 15 amicts, 4 peignoirs ?, trois surplis. » — F° 123 v°, « Le vingtième du mois de janvier de l'année mil six cent soixante dix-huict, messire Jean Peyret administrant l'église parroissiale d'Ampuys, a esté transférée depuis l'église de Reventin la précieuse relique du martyr St-Vincent, dans un buste que la confrérie des vignerons du dit lieu a fait faire, étant érigée soubs le tiltre dudit saint martyr. Laquelle relique a esté délivrée audit sieur Peyret par M. Antoine Valet curé dudit Reventin, de la part de messire Antoine Argoud, doyen de l'église catédrale de Vienne, qui l'avoit apportée de Rome dans un voyage qu'il y fit. La cérémonie de cette translation s'est faitte de l'authorité du seigneur Henry de Villars, archevêque et comte de Vienne, et en présence dudit sieur curé de Reventin, de M. Hérôme Marmody, docteur-médecin de la ville de Vienne et marguillier dudit Reventin et maitre Marion, procureur au baillage de Vienne et châtelain dudit lieu de Reventin, de M. Antoine Marmody, docteur-médecin, habitant à Serières, de M. Jean Moreau, docteur-médecin, habitant à Vienne, de Mre Claude Redond, vicaire dud. Ampuys, lesquels témoins requis ont signé, requis et enquis, MARMODY, REDOND, vicaire ; PEYRET, curé d'Ampuis. » — F° 185 v°, « Jean-Baptiste Le Roux, écuyer de madame la comtesse de Maugiron », 27 juin 1681. — F° 230, « Madeleine-Françoise de Choyseul, comtesse de Maugiron », 12 novembre 1684.

E Suppl. 32. (GG 5.) — In-4°, 90 feuillets.

1692-1697. — Actes dressés par le curé Fontanel ; les vicaires Gautier, Saunier, Grivel, Mouton, Fourel. — Ff. 76-90 blancs. — F° 17 v°, « Françoise de Revol, femme de François d'Artas, seigneur d'Artas », 1 octobre 1693. — F° 20 v°, « François de La Poype, comte de Serrière, chanoine et sacristain de St Pierre de Vienne ; Anthoine Allemand de Champier, aussy chanoine de la mesme église », 28 décembre 1693.

E Suppl. 33 (GG 6.) — In-4°, 327 feuillets.

1697-1717. — Actes dressés par le curé Fontanel ; les vicaires Fourel, Grivel, Dansse, Forel, Delorme, Serre, de Boissieu-Perrin, Cirand, Tavernier, Giraud, Chalan, Rosière. — F° 28 blanc. — F° 255 « Anthoine Taconet, architecte des cazernes ? de Vienne », 9 novembre 1712. — F° 277 v°, « Le pain béni, François Champin et Jean Frécon. Roy de la cire, Jean Nantel et Remilieu. La reine de la cire Benoîte Dervieu. » — Registres parafés par Martouret (1699-1708), Dubois (1709-1710, 1714, 1715).

E Suppl. 34. (GG 7.) — In-4°, 309 feuillets.

1717-1738. — Actes dressés par les curés Fontanel (1717-1725), Chol (1725-1734), Guillon (1735-1737), les vicaires André, Jouve, Giraud, Beraud, Bastet, Chol, Deloche, Milliet, Allegret, Bernard, Dumas, Thomas Villani, Jas, Rousil, Bardousse, Avignent, et Fontanel, ancien curé, Lentilhon, Lherbet, curé de Ste-Sévère ; Mugnier, Dubreuil, Combe, p. Ferréol, p. Médard, Damien, Donnas, etc. — F° 291, lacéré en tête, au milieu. — F° 85 v°, « Louis-Denis-Timoléon de Maugiron ; Caterine-Charlotte de St-Prie ; Guy-Joseph de Maugiron », 20 mai 1722. — F° 122, « Françoise de Chalus de St Priest, Thérèse de Maugiron de Dolomieu », 29 novembre 1724. — F° 145 v°, « Guy-Joseph-François-Baudele de Maugiron ; Charle du Mollard », 24 octobre 1726. — Registre de 1717 parafé par Thomas Morel.

E Suppl. 35. (GG 8.) — In-4°, 205 feuillets.

1738-1757. — Actes dressés par les curés Guillon (1738-1757), Cluzel (1757) ; les vicaires : Avignent (1738-1739), Bovard (1739-1740), f. Damien Donnas, récollet (1741-1749), Gros (1740), Faucomberge Duménil (1740-1741), Berger (1741), Gillier (1741-1742), Robin (1742-1743), Genin (1743-1747), Dijon (1747), Plantier (1747-1748), Chaleat (1749-1757), Praye (1756-1757), Giry (1757) et Robin, prêtre ; f. Barthélemy Belle, récollet ; Prunelle, curé de La Chapelle ; Charvet, archiprêtre de Condrieu. — Ff. 162, 163, rongés sur toute leur hauteur par l'humidité, toute la moitié à droite

disparue ; ff. 164-168, perforés par l'humidité dans la moitié supérieure. — F° 20 v°, « Anthoine Rozier, escuyer, controlleur provincial des guerres au département de Tour, résidant à Lyon », 29 octobre 1739. — F° 82 v°, mariage de « Laurens de St-Geneys, docteur agrégé en médicine de la faculté de Valence, avec Françoise de la Madinière, fille de haut et puissant seigneur, messire François de Chalus, marquis de St-Priest ; présents : Catherine-Charlote Chalus de St-Priest, veuve de Louis-Thimoléon de Maugiron, comte de Montléans ; Marie-Françoise de Sassenage, marquise de Maugiron ; Jacques-Richard, praticien, demeurant à Lyon ».... 11 novembre 1745. — F° 202, enterrement du curé Guillon dans le chœur de l'église, 21 octobre 1757. — Registres parafés par Pupil (1739, 1747, 1748, 1756).

E Suppl. 36 (GG 9.) — In-4°, 190 feuillets.

1758-1768. — Actes dressés par les curés Cluzel (1758-1761), Miard (1762-1768), les vicaires : Lambert (1758), Despennes (1758-1759), Peyrachon (1759-1762), Puzin (1762-1763), Dorzat (1763), Botu (1763-1768), Vallory (1765-1766) et Bernard, curé des Hayes ; Bonnard, curé de Condrieu, etc. — Ff. 10, 11, 23, 41, 117, 118, 174, 175 blancs. — F° 12, « Louis-Hector-Melchior-Marie de Harent, chevalier, seigneur de La Condamine, Vernas, Ampuis et autres places ; Jacques-Marie-Alexandre de Colabau de Juliennas ; Pierre de Colabau, chevalier, baron de Châtillon de La Palud, seigneur de St-Maurice-de-Remans, Martinias et autres terres, conseiller honoraire en la cour des Monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon ; Françoise Vande de St-André-de-Juliennas ; Marie de Colabau de Veaux », 15 janvier 1759. — F° 40, « en 1760, naissances 61, sépultures 65, mariages 7. » — F° 57, table des actes de 1761. — F° 101, « Claude de Colabau de Rignieux, lieutenant de roy de la ville et citadelle de Valence en Dauphiné », 17 mai 1764. — Ff. 98 v°, 199 v°, récépissés du greffe. — Registres parafés par Pupil (1758-1768), Charrier (1767).

E Suppl. 37. (GG 10.) — In-4°, 292 feuillets.

1769-1793. — Actes dressés par les curés Miard (1769-1785), Petitain (1785-1791), Siauve (1791-1792), Pascal (1793) ; les vicaires Botu (1769), Ponthon (1769-1774), Frizon (1774-1776), Boissie (1776-1781), Nublat de La Croix (1776-1777), Buisson (1781-1783), Sauternon (1783-1790), Petitain (1784-1785), Mousset (1791), Doy (1791), Ponsonnard (1791), Berthelier, Pascal (1792) et Rigottier, prêtre de Vienne, Dorjat, curé de St-Mamert, Paulet, Bonnardel, etc. — Ff. 67, 78, 88, 89, 155, 166, 167, 179, 203, 249, 288, 292 blancs. — F° 68, lacéré en tête [illegible] rongés en tête à gauche. — F° 9 v°, 1769, [illegible] 5 mariages, 32 enterrements. — F° 43, enterrement d'Antoinette Colabau de Juliennas, femme de Louis-Hector-Melchior-Marie de Harenc de La Condamine, chevalier, seigneur de la paroisse d'Ampuis, Vernas et autres places », 10 novembre 1772. — F° 112, « Il est né pendant le cours de cette année (1778) garçons 27, filles 25, en tout 52 ; il est mort hommes 22, femmes 18, en tout 40 ; augmentation de population 11. Il s'est fait de mariages 11. Pendant l'été, grandes chaleurs, sécheresse, peu de bled, peu de vin, mais excellent. » — F° 154, « Il est né en la présente 1781 garçons 21, filles 34, total 55 ; il est mort hommes 11, femmes 22, total 31 ; population 24 ; il s'est fait mariages 18. L'année a été très abondante en vin, quoique la grêle soit tombée en assez grande abondance, le jour de la St-Jean, elle n'a pas nuit à la qualité. Le bled a été rare et de bien mauvaise qualité. » F° 198 v°, « Charles-Félix-Ferdinand de Prunelle, écuyer, seigneur de La Roche Pingolet en Dauphiné », 5 août 1785. — F° 266, « Je soussigné Albert-Maurice Petitain, curé de la paroisse d'Ampuis, déclare que, pour me conformer à la loi nouvelle qui me force de sortir de mon presbitère uniquement parce qu'on a refusé d'admettre dans mon serment civique, que j'ai prêté comme le meilleur citoyen, la restriction en faveur de la religion catholique, j'ai cessé cejourd'hui, 26 juin 1791, mes fonctions pastorales, protestant ne pouvoir mieux prouver la pureté de mon zèle et de l'amour que je dois à mes chers paroissiens que par les grands sacrifices que je suis obligé de faire. En foi de quoi j'ai signé en ma susditte qualité, dont je n'ai été ni destitué canoniquement, ni ne me suis démi, cedit jour 26 juin 1791, sur ces registres de la paroisse d'Ampuis. PETITAIN, curé. » — Dernier acte du 16 janvier 1793. — 1792, 53 baptêmes, 54 enterrements, 11 mariages. — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1789), Catalan (1784-1788), Basset (1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E Suppl. 38. (GG 11.) — In-4°, 152 feuillets.

1818. — Tables des registres de 1731 à 1792 inclusivement, dressées en 1818, sous l'administration de Félix Prunelle, maire d'Ampuis. F° 1, tables divisées par périodes décennales 1731-1740, 1741-1750, 1751-1760, 1761-1770 1771-1780, 1781-1792. — Ff. 3, 28, 52, 76, 98, 124, tables des mariages. — Ff. 5, 31, 55, 78, 101, 127, tables des baptêmes. — Ff. 14, 48, 65, 87, 111, 139, tables des enterrements. — D'après un tableau récapitulatif du f° 123, il y a eu à Ampuis.

Mariages		Baptêmes		Sépultures	
1731-1740	100	1731-1740	574	1731-1740	609
1741-1750	121	1741-1750	586	1741-1750	608
1751-1760	110	1751-1760	584	1751-1760	558
1761-1770	90	1761-1770	513	1761-1770	444
1771-1780	144	1771-1780	560	1771-1780	496
1781-1792	138	1781-1792	725	1781-1792	587
	670		3542		3312

ANCY

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Saint-Romain-de-Popey, archiprêtré de Courzieu, élection de Lyon : justices d'Ancy (chapitre de Saint-Paul), Pontcharra, la Rouillière, de l'abbé de Savigny, des doyens de Lasnay et de Teylan ; hameau de Montmonot.

E Suppl. 39. (GG 1.) — In-4°, 186 feuillets.

1689-1718. — Actes dressés par les curés Grillier (1692-1699) et Guérin (1700-1718), les vicaires Vitalis (1689-1691),Redond (1691), Fayol (1692-1694),Vissac (1694-1695), Delpeuch (1695), Meyere (1695-1699), Poncet (1699-1700), Pariel (1701-1709), Beauvoir (1709-1715), Molinier (1716-1717), Paule (1717-1718), et Ramey, Lalier, Buffet, vicaire de Savigny, Guérin, vicaire de Saint-Romain-de-Popey, Chassaing. — Ff. 18-20, 50-52, 64, 79, 101, 140, 148, 149, 155, 172 blancs. — F° 1, « Registre d'Ancy, annexe de St-Romain-de-Popey depuis 1689, du 22e may de la sud. année jusqu'à 1700, les ayant retiré du luminier dud. lieu par lambeaux et avec peine, depuis douze ans. Fait le 1er juin 1723. Guérin, curé de St-Romain-de-Popée et Ancy ». — F° 82 v°, « Lamoireux, sculpteur », 1703. — F° 95, « Le quatrième novembre, jeudy après la feste des saincts mil sept cents et cinqs, nous Pierre Carret, archiprebtre et curé de Courzieu, nous sommes transporté au lieu d'Ancy, annexe de St-Romain-de-Popé, où nous avons béni une cloche qui est la seconde soubs le vocable de St-Pierre, St-Michel, St-Jean et St-Amable ; le parrain a esté sr Pierre de St-Jean, marchand d'Ancy, la marraine Jeane Vernay, femme dud. sr de St-Jean ; présents messire Jean Guérin, prebtre, curé dud. Ancy, mre Michel Romani, prebtre, curé de Montrotier, mre Jean Pariel, prebtre, vicaire dud. Ancy, qui ont signé avec nous. De Sainct Jean. M. Romany, curé. Pariel, vicaire d'Ancy. Berthoud. Dupuys. Guilloud. » — F° 127 v°, « Benoît Souzy, notaire royal de St-Clément de Valsonne, capitaine chastelain du marquizat de St-Forgeulx, de St-Clément de Valsonne, St-Véran, Ternand, Darezé, Chanzé », 1711. *Vidi die 20a maii.* Payre, *archip.* — F° 135 v°, « Camille d'Albon, prince d'Yvetot, chevalier, marquis de St-Forgeulx, Avauges, Talarud, Varennes, seigneur de ce lieu et autres places », 1712. — Ff. 69, 80, 91, 97, 102, 108, 113, 120, 125, 132, 141, 150, 157, 164, 173, circulaires et formules imprimées. — Registres parafés par de Sève (1692-1693), Roubilias (1694-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 40. (GG 2.)— In-4°, 227 feuillets.

1719-1751. — Actes dressés par les curés Guérin (1719-1739), Lestras (1742-1751) ; les vicaires Paule (1719-1727), Chevrier (1727-1740), Gayet (1740-1744), Garel (1744-1746), Coudour (1747-1751) et Faucony, curé des Olmes, Chantal, prébendier de Montrotier, Rouzi. — Ff. 21-23, 35, 41-44, 81-84, 95, 96, 101, 123-127, 136-139, 150-152, 168-172, 192-198, 207, 208, 216-218, 225-227 blancs.— F° 7 v°, « Ce jourduy, dimanche vingt troisième jour du mois de juin mil sept cent vingt, je sousigné Jean Guérin, prestre, curé de St-Romain et d'Ancy, en vertu de la permission qui m'a esté donnée par monseigneur l'archevesque de Lyon, ay béni la troisième cloche dudit Ancy, de laquelle a esté parain mre Jean de Foudras, ausmonier de l'abbaye royale de Savigny, curé primitif et seigneur décimateur dudit Ancy, et marain damoiselle Marie-Marthe de St-Jean, espouze de me Benoise Souzi, notaire royal, châtelain de St-Forgeux, laquelle cloche a esté nommé par lesdits parains et maraine Jeanne-Marie. Le tout fait en présence de mre Laurent de Foudras Latour, prestre, prieur de St-Laurens, de mre Jean Jomand, curé de Savigny, mre Benoît Paule, vicaire dudit Ancy et autres sousignés qui ont signés avec lesdits parains et maraine. De St-Jean-Souzy. De Foudras, aumosnier. De Foudras-Latour. Jomand, curé de Savigny. Paule, prêtre. Souzy. Chanal. Doverge.

LAMBERT. J. ROMAND, luminié. GUERIN, curé de St-Romian-de-Popez et Ancy. » — F° 39 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die vigesima octava mensis Augusti, anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo sexto.* PAYRE, *rector Sancti Symphoriani Castri, archipresbiter Croziaci.* » — F° 51. « Vue et trouve en état dans nostre visite à Ancy, annexe de St-Romain-de-Popée, ce 7 juillet 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. » — F° 68 v°, « Ce quatorze décembre mil sept cent trente deux, on a fait la bénédiction d'une cloche dont le parrain a été Claude d'Albon, prince d'Yvetot, la marraine Mathive du Croc, marquise du Bourg et, à son absence, Geneviève Doverge Decleri ? et a été baptisé par le sieur curé dud. lieu, monsieur Jean Guérin. D'ALBON, prince d'Yvetot, FROMENTAL-DOVERGE. FOUDRAS, hostellier de Savigny. DUTEY, curé des Chères. SOUZY, châtelain. COURBON, curé de Lucenay. GUIGON-NAND. CHEVRIER, vicaire. DESARBEZ, greffier. DOVERGE. GUERIN, curé d'Ancy et de St-Romain-de-Popée. » — F° 70 v°, « Vu étant en bon estat dans nostre visite, ce jourdhuy 23 sept. 1733. Clerjon, archiprestre susbt. de Courzieux ». — F° 93, « Veu et approuvé à Ancy, dans le cours de nostre visitte, le trois octobre mil sept cent trente huit. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. gén. » — F° 113 v°, « Le registre de 1741 étant fini, j'ay été obligé d'y joindre cette feuille de papier marqué ce 23e novembre mil sept cent quarante un, ne pouvant recourir à Lyon pour en demander de nouvaux, attendus la nécessité pressante. » — Registres parafés par Guérin, curé de St Romain de Popey et d'Ancy (1729, 1732, 1735) ; Pupil (1737-1745, 1747-1751) ; Charrier (1746).

E Suppl. 41. (GG 3.) — In-4°, 237 feuillets.

1752-1772. — Actes dressés par le curé Lestras (1752), les vicaires Coudour (1752-1757), Forest (1757-1772), et Devinod, prieur de Ternand, Chazal, [illegible] St-Romain, Gonon, Mignery, Forest. — Ff. 23, 25, [illegible] 62-64, 78, 79, 106, 107, 119, 120, 131, 132, [illegible] 181-185, 197, 206, 207, 216, 217, 237 blancs. — Déchirure dans l'angle supérieur droit du f° 167. — F° 95 bis, circulaire imprimée au sujet de la tenue des registres. — Registres parafés par C. Pupil (1752-1764), B.-L. Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 42. (GG 4.) — In-4°, 239 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés Chappelle (1776-1787), Ferrand ; les vicaires Forest (1773), Chappelle (1773-1776), Denis (1776-1785), Gros (1785-1786), Cocquart (1787-1792) et Ferrand, Pardon, vicaires de St-Romain ; Cocquart, vicaire de St-Forgeux. — Ff. 9, 18-22, 32-35, 47-61, 69-75, 86-89, 99-101, 110, 111, 121-125, 133-137, 146-150, 161-164, 173-178, 189-192, 201-206, 215-220, 229-231, 239 blancs. — Premier feuillet du registre de 1778 en déficit. — F° 137 v° : « Je soussigné, curé de la parroisse de Chambost, certifie que le nommé Pierre Guerpillon, mon parroissien, est dans l'impossibilité de se rendre à Ansi pour assister à la célébration du mariage de son fils, attendu le froid excessif et sa mauvaise santé. Il lui donne son plein et entier consentement, en foi de quoi j'ai signé le présent certificat, pour valoir ce que de droit. A Chambost ce 18 février 1784. RÉGNIER, curé. » — Registres parafés pour Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791), Vincent (1792).

ANSE

Arrondissement de Villefranche, [illegible].

Églises sous les vocables de Saint-Romain (détruite en 1752) et de Saint-Pierre, archiprêtré d'Anse, [illegible] ; élection de Lyon, justice d'Anse. Chapelle Saint-Cyprien, abbaye de Brienne réunie en 1742 à celle de la Déserte de Lyon ; collège fondé en 1748 ; hôpital rasé en 1752.

E Suppl. 43. (GG 1.) — In-4°, 184 feuillets.

1575-1633. — Cahier 1, ff. 1-4, h. 0,280m, l. 0,090m, fragments de copies d'actes de baptêmes de 1575 à 1606 de St-André-de-Corcy et de Lachassagne, dressés par Chanal, prêtre (1580), Monin, curé de St-André (1575, 1578, 1581, 1593), Ducolleur, curé de St-Marcel (1595), Collomb, prêtre (1592), Boulbiet, vicaire de St-André (1599), Phallipot, vicaire d'Anse (1602, 1604), Lambert Guilliot, curé de La Chassagne (1603). — F° 4 blanc. — F° 1, « Anthoine Vanel, notaire ducal, curial de Montribloud, 1578.

Cahier 2, ff. 5-62, h. 0,220^{m}, l. 0,160^{m}, actes de baptêmes de 1595 à 1609, dressés par le curé Devillesavoye et le vicaire Phillipot. — Registre interpolé lors de la reliure, ff. 13-19 actes de 1595-1597 ; ff. 5-12, 1598-1600 ; ff. 20-62, 1600-1609. — F° 10 v°, un acte en partie effacé par une tache ; le bas du feuillet 22 a été enlevé sur une hauteur de 0,038. — F° 6 v°, « Pierre Puis, docteur ez droicts, conseiller du roy et esleu en l'eslection du Lyonnois », 1598. — F° 7 v°, « Pernet de La Salle, enquesteur à Villefranche », 1599. — F° 9, noble Edouard Bueillet, conseillier pour le roy à Lyon, seigneur de Venissy, La Rivière et Meyssemy lez Anse », 7 décembre 1599. — F° 10 v°, « noble Jacques Garnier, gendarme de la compagnie de Monseigneur de La Guiche, gouverneur et lieutenant général pour le roy au gouvernement de Lyonnois », 15 mars 1600. — F° 11, « noble Claude de Gaste, noble Pierre Fyalin, s^{r} de Beaulieu ; René Lambert, m^{e} d'escolle d'Anse », mars 1600. — F° 13 « Lucresse Gaspard, dame de Chier », 16 août 1595. — F° 14, « Philibert Gaspard, seigneur du Buisson, le Bruel et Monthieu », 19 mai 1596. — F° 34, « Loys de Sacconnay, compte et chantre en l'esglize de Lyon, s^{r} et baron de la baronnye d'Anse », 23 décembre 1603.

Cahier 3, ff. 63-65, h. 0,210^{m}, l. 0,200^{m}, actes de baptêmes de St-Marcel en Bresse, d'avril 1619 à avril 1624. dressés par le curé Biolley et Piollard, vicaire, Mollaret, Gordien, vicaire, Guilliot, vicaire de St-André. — F° 65 blanc. — F° 64, « François Arbellot, notaire, greffier de Montribloud », 1623. — F° 64 v°, « Les heretiers de Glaude Genoz, dict Tochet, font assavoir à ceux qui font coutume de laisser paistre leur bestall en leurs pré et possession, ne prétendent cause d ignorance, s'il sont contraint recourir à justice et en faire informer ». — Ff. 66-69 blancs.

Cahier 4, ff. 70-83, h. 0,270^{m}, l. 0,090^{m}, actes de baptêmes de 1615 à 1617, dressés par les curés Cuet ? (1616), Rubat (1617) et les vicaires Murgier, Hallipot, Guilliot. — Ff. 81-83 blancs. — F° 79 v°, « Regnaud, seigneur de La Grange, Cremeaux et Charnay ; noble François de Bergon ; demoiselle Ysabel de Gaste », 30 juillet 1617.

Cahier 5, ff. 84-106, h. 0,190^{m}, l. 0,130 ; actes de baptêmes dressés par le curé Pacot (1622), les vicaires du Main (1621-1622), Roux Favier ? (1621), des Joyers ? (1622), Cordier (1623), Grangier (1623-1624), de Phelines (1624), Phallipot, sociétaire (1621-1623). — Ff. 105-106 blancs. — F° 84, « Livre et registre de baptesmes, commencé en l'année mil six cent vingt et un, administrans le sacrement messire Barthélemy Dupont et Alexandre Du main, prebstres vicaires pour monsieur Pacot, curé de la ville d'Anse, chanoine à Fourvières et vicaire à Ste-Croix de Lyon. » — F° 90 v°, « noble Pierre Fiallin, escuyer, sieur de Beaulieu », 27 mai 1622. — F° 91 v°, « Claudine Gaspard, femme de noble Gabriel Le Groin, escuyer, s^{r} de La Poivrière », 4 juillet 1622. — « Françoise du Sausey, femme de David Mynet, escuyer, prévost de mess^{rs} les mareschaulx de France en Beaujoloys ; Jehan de La Roche, procureur en l'eslection de Lyonnois et parlement de Dombes », 12 novembre 1623. — F° 104 v°, « noble François de Bergon, capittaine d'une compagnie d'infanterie ».

Cahier 6, ff. 107-163, h. 0,220^{m}, l. 0,150^{m}, actes de baptêmes de 1624 à 1633, dressés par les curés Pacot (1625), Bruchet Guilhon (1632), les vicaires Grangier (1624-1633), Guillot (1630), Pichard (1625-1626). — Ff. 107, rongé par les rats sur toute la hauteur, ff. 108-120, dans l'angle inférieur droit ; ff. 164-167 blancs. — F° 112 v°, Louys Pouraud, m^{e} essayeur de la monoye de Trévoulx, 13 juin 1625. — F° 125 v°, « François de Saconnay, comte en l'église de Lyon, seignieur de Briendas, Vaugneray et Cozon », 16 février 1627. — F° 132 v°, « Claude Tardif, m^{re} moulinier de soye, demeurant en ceste ville d'Anse », 7 mai 1628. — F° 133 v°, « Claude de Farges, notaire royal, sieur de Ronzières », 18 juin 1628 ; — César de Bernoud, seigneur de St-Didier au Franc-Lyonnoys ; Anthoinette de Gonze, femme de Claude de Benoist, escuier, seigneur de La Chassaigne et de Chier », 16 juillet 1628. — F° 141 v°, « Pierre de Courssan seigneur de Béreins, cappitayne au régiment du s^{r} et prince de La Rochefocot ; Marie Gallie, femme de mons. maistre Cezar Rethis, s^{r} de Marssangue, conseiller du roy, lieutenant criminel au pays de Beaujoullois », 22 septembre 1630 ; — François Girin, chevaucheur pour Sa Majesté, 6 octobre. — F° 147, Benoît Fontanette, lieutenant de la comté d'Ioing et de La Chassaigne », 8 août 1632. — F° 147 v°, « François de Bussillet, escuyer, seigneur de Meyssimieu et La Rivière, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre », 13 septembre 1632. — F° 148 v°, un acte de sépulture de 1626. — F° 149 v°, copie de passages de l'évangile et de St-Augustin. — Ff. 155-163, 154-150 « *Voyage et deppart de Lyon pour le régiment de monsieur le comte de Bury, par commandement de Sa Majesté, le 10 janvier 1622.*

De Lyon ou lieux circonvoisins, tout le régiment s'assembla, par commandement de M^{r} d'Alincourt, gouverneur de Lyon, et suivant l'ordre à luy donné et prescript par Sa Majesté, à Roanne, à douse lieux de Lyon ; où estant led. régiment fit montre le 13 dud. mois. Le 14, le régiment s'embarqua sur Loyre pour s'acheminer à Saumur en Enjou, suivant le commandement du roy et vient loger à Baugi à 5 grandz lieus de Roane, près Marcini, petite ville où il y a des nonains, cise en la Haulte Bourgogne.

De Baugy, tenant tousjour la rivière, vinsmes loger à Perrigny, sept grandz lieues loin de Baugi, petite paroisse, proche La Mote St Jehan, le village porte le nom du segneur ; La Mote-St-Jehan appartient à Mr de Gondra.

De Perrigny, quitant la rivière et les bateaux, à cause de la

gelée, vint loger à Sᵗ-Aubin, appartenant au seigneur dud. lieu qui en porte le nom.

Proche Sᵗ-Aubin à une lieu est Bourbon-Lanssy, appartenant au roy, où il y a de beaus bains, au-dessous de la ville, et fort château, du costé du midi. Il s'appelle Bourbon-Lanssy, pour distinction de Bourbon-les-bains proche Molin en Bourbonnois.

De Sᵗ-Aubin à Vitré (Vitry-sur-Loire), belle parroisse, au temps passé y avoit fort château, mais maintenant ruiné ; il appartient à M. le viscomte de Tavanes, est en Bourgongne. De Vitré à Charrin, belle parroisse au dessus de Dessise ; à une lieu. Il ya proche Charrin, à demi lieu un prioré nommé La Fontene. De Charrin, passant par le fausbourg de Dessise, fust logé au fort de Teinte ? dex lieux dessous Dessise. A Dessise, il y a belle ville en Bourgongne, beau pont sur la rivière de Loyre, et le premier depuis Roane.

Du port de Teinte à Chauvini (*Sauvigny-les-bois, canton de Nevers ?*) en Livernois,(*sic*) 2 lieux dessus Nevers, où il y a des forges à fer appartenantz à Mʳ de Nevers.

De Chauvini le régiment passa en armes à Nevers et fut logé à Garcisi, (*Garchisy*) deux lieus au dessous, mʳ demera à Nevers et fut logé à la Fleur de Lis, proche le pont, tirant? le grand chemin de Moulin.

A Nevers belles églises et une belle place ad instar de la place Royalle de Paris, nommée la place Ducale, proche la grand église catédrale. Il y a évesché, collège de Jésuites et fort beau couvent de Minimes, hors la ville, du costé de midy.

De Garcisi, tirant tousjour le long de la rivière, le régiment passa à travers La Charité, en armes et bel ordre, les rans estoient de 4, et vint loger à Mesve (*Mesves*), beau bourg où il y a prioré appartenant au frère de mʳ de Sᵗ-Géran.

De Mesve à Poli (*Pouilly-sur-Loire*), petite ville dens le Livernoi que fit difficulté d'ouvrir les portes, mais contrainte les ouvrit sans coup donner.

De Poli à Cono (*Cosne*), petite jolie ville dans bon païs et le lon de la rivière, mʳ fut logé à la nonciade.

De Cono se voit le chasteau et ville forte de Sanserre, prise l'an passé par monsieur le prince de Condé, par ordre du roy, et les murailles rasées. Ils estoieut tous Hugenots. Fut pris aussi en mesme tens Suly, fort château sur Loyre, appartenant à Mʳ de Roni et Gargeau, à 6 lieues d'Orléans, tous Huguenotz, où il y a maintenant garnison pour le roy. La principale église de Cono, Sᵗ-Jacques.

De Cono à Neufvi, beau bourg appartenant à Mʳ le prince de Courtenay, jadis sorti de Louis le Gros, roy de France. De Nefvi à Briare et aux environs, m'y fut logé à l'Escu. Il n'y a q'une église petite. Sortant de Briare, l'on trouve les canaux, lesquez mʳ de Rosny avoit faict faire pour conduire l'eau de Loyre den la Scene, peut de cas et de grandz frais. A Briare, demi lieu au dessous, l'on quitte le chemin de Paris, à droite. Tirant vers Orléans, le long de la rivière, le régiment fut logé à Gean le vieux, proche la ville de Gean, (*Gien*) où il y a séneschaucée, bon païs.

De Gean, passant sur la rivière, estant desgellée, vismes Sully, beau et fort château appartenant à Mʳ de Rosni, fusmes logés à St-Benoist, petite ville, il y a belle abaye, fondée par Louys le Gros, roy de France.

De St-Benoist passâmes proche Gargeau, où il y a garnison pour le roy et soubz les pontz d'Orléans. On m'y porta? avecq quelques capitaines et fus logé au Grand Escus, en la place au Martres?, où se vent le blé. La principale église, Ste-Croix. Il y a collège de Jésuittes. Le régiment fut logé à Boles, beau bourg où sont les meilleurs vins du païs d'Orléans. Proche Bolle est Mund (*Meung*), petite ville tirant vers Orléans, bon païs de vignes.

A Boles, ont me conta merveille d'un vin qui s'estoit trouvé dans un sépulchre, trois liex proche en Sologe, qui fut trové bon à boire, y ayant plus de 15 cens an.

De Bolles à Harbilli, à 4 lieus proche de Bolles. Près d'Arbilli est une petite ville nommée Mers, où ils sont tous Huguenotz, ou environt, tousjour bon païs de vignes.

D'Arbilli à St-Victor de La Chaussée, une lieu au-dessus de Blois, l'église est hors du bourg, proche la rivière, il y a belle dévotion où toute la ville de Blois vint en dévotion ; il y a belles reliques dud ? p ?. De St-Victor le régiment passa en armes dans Blois et vint loger à Chausy, trois lieus au dessous.

Blois, belle ville, plaissance des rois, fort beau château, belles églises, il y a peut d'uguenotz, néanmoins il y a presche. De Blois pour aller à Bury, beau et plaisant chasteau, fault suivre une grande allée à travers la grand forest du roy, durant deux lieues. Led. chasteau de Bury appartient au fils de Mʳ d'Alincourt, don il porte le nom, érigé en comté par le roy Louis 13ᵉ à présent régnant. Il y a proche de Bury un prioré nommé Chambon. De Bury, venant à Chausy, l'on passe par une petite paroisse nommée Colonge, appartenant au château de Bury, puis plus bas est une religion de nonains nommée La Guiche, le revenu en est grand et l'église fort belle, le lon d'une petite rivière qui entre dans Loire, laquelle rivière vient du costé de Bury, sur la bise. A Sausy est la poste de Tors à Bloi.

De Sausy, toujours par eau, passames soubz les pontz d'Amboise, forte ville, fort et beau château. Près d'Amboise aultre beau château nommé Chaumond.

De Sausy, fusmes logés à Montlouis, à dex lieu dessus Tuor beau bourg et riche, beau prioré, il y a force maison dans les cavernes de la montagne. Non loin de là est le chasteau de Loches, forte prison en Touraine.

De Montlouis alâmes à Tour, belle ville et grande, fort marchande. L'église chatédrale St-Gratien, autre belle église

et abaye St-Martin, belle abaye hors de la ville du costé de bise, de là la rivière, Marmoutier où se faict de belles ausmônes trois fois la semaine aux pauvres circonvoisins du païs. L'abé, M^r le grand prier de France, Mr de Vandosme. Le logis de M^r à la rue de la Garbe, au Bon Conseil. Le gouverneur de Tours, Mr de Courtanvau, fils de M^r le mareschal de Brenez? (*Souvré*). Le régiment passa soubz les pontz et vient loger à Langers (*Langeais*), appartenant à M^r le comte d'Auvergne. Le Chier entre là en Loyre.

De Langers à Varanes (*Varennes*) en Enjou et à Chausey, appartenant à M^r le comte de Moncerceau, beau bourg et bon païs, belle église.

Moncereau est de là la rivière; au bort proche de là la rivière de Vienne entre dens Loyre et la Creuse, loin par-dessus, entre en Vienne. Rabellès est natif de Varanes, j'ai veut sa maison de naisance.

De Varanes passames sur le pontz de Saumur en armes et le lon de la muraille. Vismes loger St Sire à 2 lieux de Saumeur. Estant à Varanes, le jour de dimanche 1 de caresme, M^r vint par bateau à Nostre-Dame des Ardeliers, où je célébrai la s^te messe et noz capitaines firent leurs pasques et autres du régiment. Au sortant de la messe, M^r et ses capitaines furent traités au château qui est fort élevé au-dessus de la ville, du costé de midy, il y a force pièces de canon, beaux bastions, par Monsier d'Aiguebonne, gouverneur aud. château pour le roy. Il est bon catholique, gentilhomme dauphinois. A Saumur, le Touard, petite rivière entre dens Loyre, laquelle prend son non d'une petite ville nommée Touard, au bas Poitou. Il y a à Saumur garnison pour le roy. Les Huguenotz ont esté désarmés, il y a presche pour les Huguenotz

De St Syre retornames vers la rivière de Loyre, proche Saumur, à Dempiere, riche païs, beau prioré, belle église. Le païs est riche à cause de la belle pierre qui se tire en ceste paroisse, qui se transporte sur eau à Nantes, à Tour, à Saumur, à Orléans et lieux circonvoisin.

De Dempiare, repassant le mesme chemin qu'avions faict de St-Sire à Denpierre, vinsmes loger à St-Martin Danteni, proche La Mote Bourbon, à un petit village nommé Colon. La Mote Bourbon est un petit tuques? au milieu de la plaine, du costé du matin, proche de là est Montrueil, petite ville appartenant à Mr de Longeille.

De Collon en Enjou à Monbrun, petite parroisse sur un coteau, bonne terre noire, semblable à celle de la Limagne d'Auvergne. Proche de Monbrun est Touard, petite ville farcie d'Uguenotz, appartenant à M^r de La Trimouille, est dens le Poitou.

De Monbrun à St-Join de-Marne, laquelle encien. s'appeloit la ville d'Ancion. Il y a beau et riche bourg et belle halle, beaux marchés, belle et riche abaye. L'abé est l'évesque de Malesey, troisième évesché de Poitou, et frère de M^r le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdeaux. Il y a fors bons religieux qui se sont séculierisez: M^r l'aulmosnier, M^r l'infermier, M^r le prier et aultres. Proche de là est Marne, petite ville et encore Moncontour, à dex lieux, petit bourg et château assez fort, sur un tuguet.

De St-Join passames à travers la grand plaine de Montcontour, est en Enjou et vismes la place de la bataille tant renommée par les annales de France, obtenue par Sa Majesté Charles 9, roy de France, sur les Huguenotz. Nostre régiment se mit en bataille là mesmes et fit exercise. Fusmes logés à Tenesay, assés beau bourg, mès pauvre, à 6 lieux de Poitiers, il apartient à Mr de Longeille. Proche de Tenesay, à une lieu est Douaron, beau château et vilage, appartenant à M^r le duc de Roané, est proche aussy Latilie, à 3 lieux, tirant vers Poitiers.

De Tenesay, traversans de grands bois, fusmes logés à Souroy, appartenant à un citoyen de Poitiers, petit bourg, bon païs.

De Souroy passames à Partenay, jolie petite ville forte et fort château, le gouverneur se nomme M^r de La Chateneray et fusmes logés à la scelle d'armes, proche la porte du costé de bise. Il y a des Huguenots et prêche. Le peuple y est dévotieux. Fort belles églises et des religiex. Vinsmes loger à Zay (*Azay*), petite paroisse à deux lieux de Partenay, où tous les habitantz sont faiseurs de flaholz et fiphres.

De Zay à Secondini, petite ville asez forte qui ne voulantz permettre de loger le régiment fut surprise sans blesser aulcun.

De Secondini au Bessau, petite paroisse tirant tousjour vers le bas Poitou. Il y a un beau prioré appartenant à l'évesque d'Angers, come font aussy aultres trois proches de là.

De Bessau à Anteni (*Antigny*), près la Chateineray, qui est beau bourg et riche, appartenant au gouverneur de Partenay, ledit Enteni est proche de trois lieux de Fontenay, du costé de bise.

D'Anteni à Tiret (*Thiré*), beau bourg, proche d'une lieu de Ste-Hermine.

De Tiret au Moutier sur le Lay, petite rivière creuse, dificile à gayer; led. Moutier apartient à l'évesque de Lusson, où il avoit au passé belle maison, maintenant ruinée. Nous y demerames 13 jours, pour cause de l'ennemy qui estoit à Mareille (*Mareuil*), proche de là d'une lieu. Du Moutier nous fusmes assiéger Mareille avec l'armée de M^r de La Rochefoucaut et se rendit sans perdre aucun homme, depui il y a garnison. Depuis Soubise y a logé et rompu les autels et la cloche.

Du Moutier, reculantz un peult, à quartier vers la bise, vinsmes loger au Puy Beliard, beau bourg, belle église, il y a des Huguenotz et petit temple d'Uguenotz qui fut descouvert. Le Puy Beliard apartient à Mr de Sigouré (*Sigournay*), comme aussy Chantoné (*Chantonay*), lesquelles trois places

sont en triangle. Il y a beau château à Sigourné, le seigneur s'apelle baron de Marmande, auprès de La Rochefoucaud.

Du Puy Beliard à Mouchand (*Mouchamps*), tirant vers Nantes, led. Mouchant est à 8 lieux de Nantes, appartient à madame de Royant, mère de Mr de Soubize, proche de là est un aultre château et beau parc, nommé le parc de Mouchan, appartenant aussi à Soubise. Les habitantz sont tous Huguenotz, excepté un seul, et les vilageois sont la pluspart catoliques. Il y avoit cinquante-cinq ans que la ste messe ne s'y estoit célébrée, sinon par commandement du roy Louis, l'an 1621, et du depuis toujour, il y a curé et vicaire. Belle église poin rompue.

De Mouchant, retournant vers le couchant, vinmes loger à troi liex de là à La Chese le Comte, appartenant partie au seigneur dud. lieu, partie au prieur dud. lieu. Il y a deux belles églises, l'une dans le château, l'aultre hors du château, néanmoins ruinées et encore davantage par la venue de Soubize.

De La Cheze à La Roche-sur-Yon, fort château, beau bourg, appartenant à madame de Monpansier. Le jour des rameaux, Soubize estant logé à deux petites lieux près, il demande la bataille à Mr de La Rochefoucaud; ce que luy fut octroyé, et les siens ayant choisy place et champ de bataille, selon l'ordre donné par les gens de Soubize mesme, led. Soubize n'ausa venir. Ce que voyant, Mr de La Rochefouchaud, Mr le comte de Bury et Mr de St-Luc s'en retournarent à La Roche-sur-Yon le lendemain.

De La Roche-sur-Yon, retournanz passer par La Chese, vinsmes loger au Bourgneveau (*Bournezeau*), dex lieu près de La Chèse, et Soubise à La Chese, où il prit nostre pain de munition dens le four. Nous fusmes trois jours à Borgneveau.

De Bourneveau, jeudy saint, 24, nous revinsmes, sur le midi, passant par le Moutier sur le Lay, où nous avions demeuré 13 jours et ce jour, jeudy saint, Mr de La Rochefoucaud mit garnison à Mareille, que ne faisait conte, non cy devant?; fusmes logés à Frossé, village dépendent de Corpe (*Corps*), petite parroisse proche d'une lieu de Lusson, le vendredy saint. Proche de Frossé est Lusson, beau bourg et riche, il y a évesché, la seconde de Poitou, il y a belle église, hault clocher, de dessus led. clocher, se voit le clocher de Fontenay, distant de 8 lieues, se voit Maram, isle où il y a garnison pour le roy, le gouverneur est le filz de Mr de La Valette, fils de Mr d'Espernon; se voit la Dive, isle, il y a garnison pour le roy, se voit La Rochelle, avec 5 tours, 5 parroisses.

De Frossé, reculantz le vendredy saint, fusmes logés à Ste-Hermine avec toute l'armée, craignant que Soubize ne fust le plus fort.

De Ste-Hermine passames dens Fontenay en armes et fusmes logés dens l'isle de Malsay, évesché, 3e de Poitou, où nous demeurames le dimanche, lundi, mardi de Pasques. Proche de Malesay, isle où l'on ne peult entrer que par un pont-levis, à cause des marescages, est Maran, en aulte mer, à 3 l.

De Malesay, reculantz à Fontenay pour empescher la fureur de Soubise, qui vouloient sacager les faubourgs ou prendre la ville, fusmes logés au faubourg des Cordeliers dix ou douse jours.

De Fontenay, poursuivantz Soubise qui avoit pillé Lusson, Ste-Geme et aultres parroisses circonvoisines, retornames loger à Frossé où nous estions le vendredy saint.

De Frossé, passant le droit chemin par Mareille, vinsmes loger à Moutier-les-Maufais à trois lieux de Mareille, beau bourg, il appartient à trois segneurs, au prieur du lieu, à Mr de Soubise et au grand prévoct de Poitiers. Il y a beau chasteau proche de la portée d'un mosquet, qui appartient au grand prévost; il y a eult belle église, mais ruinée, n'y a poin de clocher et ce en plusieurs aultres églises en bas Poitou.

Proche de Moutiers-les-Maufaictz est La Brunière, beau château appartenant à Mr de La Rolandière, où il y a une parroisse nommée Givré, où la messe ne c'estoit célébrée de 500 ans que dessa un an, 1621. Ce sr Rolandière est grand huguenot.

De Moutier-les-Maufaictz à Talmon, beau bourg et fort château, il y a garnison pour le roy, proche la mer.

De Talmon à Bessey, proche de la grand Olonne, parroisse des Sables.

De Bessey à Appremon, beau bourg, proche la mer, où le roy a logé venant de Nantes.

D'Appremon, Mr de La Rochefoucaud envoya se saisir de St-Gile, avant que les ennemis fussent arrivez pour secourir l'isle de Rié et n'estans venus asses temps, fut cause qu'il se fallut retrancher dens l'église de St-Gisle, où l'on fut attaqué par l'ennemy qui ne furent emportés. Le lendemain, le roy commanda de donner à l'entrée de l'isle de Rie, au lieu au plus dangerex, là où le régiment du comte de Bury eult la première pointe, et tant firent avec escarmouches, depuis 8 heres de matin jusques à la minuict, les canons et fauconneaux de l'ennemy tirants, que sur la minuict tira dex coups de canons, signe de fuite, desja s'en estant allé Soubise et plusieurs autres, de costé de l'isle. Estoit le vendredy au soir, 15 d'avril.

Le lendemain, samedy sexième dud. mois se retirantz à Croix de Vie, passantz? trouver l'enemy dens les tranchées, n'entendirent rien tirer, et entrans dedans poursuivirent l'ennemy tout esperdu jusques aux navires, et la mer ne se trouvant propre, ne pouvant s'enfuir, furent tués et masacrés plus de dex mille cinq cens, 13 cents prisonniers, tant de tués par les paysens, prisonnier à Marel, prisonnier à Font... (*Fonte-*

may ? prisonnier par tout, enfin grande décousele.

Le lendemain de St-Gisle, allans aux Sables et à La Channe? se rendirent à la miséricorde du roy qui les envoya aux galères.

De là fusmes logés, en retournantz vers Fontenay à La Protière, une lieu des Sables, parroisse Ste Foy. Le roy laissa garnison partout là bas.

De Protière vinsmes loger à Fontene, 5 lieux de là, parroisse du Bernard, proche des maretz, Fontene appartient à l'évesque de Lusson. Proche est Angle, belle parroisse et Longueville, autre belle parroisse, tirant vers le couchant; tous les marès le long de la coste de la mer sont desd. dex parroisses.

Au dessus de Fontene, ver un petit boi, l'on voit l'isle de Retz, sont touz huguenotz; se voit la Dive, qui sont catholiques. Dans l'isle de Retz y a force vin. Se voit encore l'isle d'Oleron, sur matin, où il sont huguenotz.

Proche de Fontene, St-Sire, belle parroisse.

De Fontene à Moutier-les-Maufaictz, voyez dessus.

Du Moutier, repassames à Mareille, fusmes logés à Mauseille (*Mouzeuil*), beau bourg à deux lieux de Fontenay.

Allant à Mauseille, passames à Ste-Geme, appartenant à Mr de Jouselinière qui a un régiment entretenu, de là à Nalié (*Nalliers*), beau bourg appartenant à m^r de Saleney, conseiller en cour de Parlement, proche St-Aubin, appartenant à M^r de La Grève.

De Mauseille, repassant par Fontenay, revinsmes loger à Malesay.

De Malesay passames à Hommes à Bené (*Benet*), à travers Niort devant le roy, vinsmes loger a Vallantz (*Vallans*), à trois liex de Niort. Vallantz appartient à Mr du Beley, jadis roy d'Ivetot, mais ceste authorité luy a esté ostée par Henry le Grand. A dex lieux de Niort, proche d'une lieu de Vallant, est Frontenay, château fort appartenant à Mr de Soubise. Encore plus proche de Valantz est le pont de Sausé et plus proche de Vallants est Espane, petite parroisse anexe de Vallantz, il y a bon vin cleret. Du costé du matin, à une lieu est le château de Fortbeau.

De Vallantz passames à St-Martin, petite parroisse de Xaintonge, où il y a château couvert d'ardouise et à Couran, communaulté ? dépandente de Lespare ? vinsmes loger à Lausey (*Lozay ?*).

Lausey appartient en partie au commandeur de Courant, en partie à M^r de St-Martin, beau bourg et riche, belle église.

De Lausey, passant par Fayolle, prioré, vinsmes à St-Jehan d'Engeli, belle ville où les murailles sont abatues, les fossés comblés par commandement du roy Louis 13, l'an 1621, pour avoir résisté au roy et estre rebelle, il y passe une petite rivière nommée [Boutonne].

De St-Jehan passames à Masele, petite parroisse et à Grand Jehan, autre parroisse et vinsmes loger à Anepont, belle parroisse. Auprès de Anepont est Taillebourg, petite ville à un car de lieu, que fust prinse par Mr du Maine et réduite à obéissance du roy, l'an 1621. Bon païs de vignes et prés et blés.

De Annepont passames dans Tallebourt, appartenant à Mr de la Trimouille, sont quasi tous Huguenotz et il n'y a qu'une église qu'est la parroisse, il y a fort château et garnison pour M^r de La Trimouille et dans le château il avoit belle église et des moines, maintenant ruinée et ne si dit poin de messe. La Charante passe au pied du château, du costé de midy, porte gros bateaux depuis la mer, il y a beau pont et une levée pour passer la pierre que dure un card de lieu; fort bon païs, c'est en Xaintonge.

De Taillebourg à Xaintes a deux grand lieus. Xaintes, belle ville et forte, panchant sur le matin et la Charantey passe, beau pont sur Charante qui porte bateau jusques à la mer. Il y a forte citadelle munie de pièces de canon sur l'haut de la ville.

A Xaintes, il y a deux belles églises, la catédralle, proche l'évesché, St-Pierre, l'aultre hors de la ville au faubourg St-Eutrope, beau clochier pointu. Il y a collège de Jésuittes, Cordeliers, Carmelins et autres religieux ; deux beaux faubours, l'un tirant vers Engolesme, l'aultre tiran vers Royan. Il y a presche d'Uguenotz tirant vers Taillebourg, hors du faubourg. Le 29 avril le roy y entra.

De Xaintes fusmes logés à Corme Royal, belle parroisse, il il y a dix-huict cens communians, appartient à madame de Xaintes, abesse ; il y a belle église, à 3 lieux de Royan, bon païs et riche, fort chaut. Estans logés à Corme Royal, le 29 avril, Royan se rendit en l'obéissance du roy, où le roy laissa forte garnison. Royan est distant de La Rochelle de 8 lieux.

Ceste redition fut fainte, car M^r d'Espernon, voulant entrer dedans, l'on tira les canons et mousquetades, d'où M^r d'Espernon fut contrainct se retirer et mettre le siège devant, ce qu'a esté faict le 1er jour de may. Le canon, de ce jour, a commancé à tirer sur les navires et contre le château ; il y a à l'entour plus de trente navires pour donner secour, mais estant agitées du oest, vent de pluye, sont contraintz se retirer. Le mesme jour 1er de may, aultre canon arriva avec les Suisses, le roy doibt arriver le lundy 2 may, il y a force pionier. Proche Royan, est à 2 lieux Talmon, petite ville, différante d'un autre Talmon en bas Poitou, fort château, proche des Sables à 2 lieux ; et encore belle parroisse, Vault (*Vaux-sur-mer*) autre belle, St-Palais où il y a un chasteau, le m...? est catolique, qui a receut tous les réfugiez païsantz qui sont tous huguenotz au bort de la mer.

Tirant de Corme Royal à Royam, l'ont trouve une belle abaye qui appartient maintenant à Mr de Biron, mareschal de camp, nommée Sablanceau, 2000 livres de rante, elle a esté

batue avec canon par Mr de Soubise, ceste année 1622 et piliée. Proche de là, tirant vers Royan est Saujon, beau bourg, il y a garnison pour le roy et Mr de Saujon chasé. Proche à une petite lieu sont trois châteaux, Darcie, Monsausson et Chauneyse. Se voit encore proche de Saujon, Marene où se faict grand abondance de seel, il appartient au comte de Marene, prisonnier pris à la défecte de St-Gile et de Rie; il est maintenant entre les mains du roy. Son frère s'appelle le baron de St Sorlin, qui commandoit dans Royan pour les Huguenotz, et voulant faire composition et rendre Royant à Mr d'Espernon a esté chassé par Mr de Favon qui maintenant y commande.

Le siège a esté devant Royam 8 jours; les canons n'on tous joué, et a joué seulement six pièces du costé du faubourg proche la mer, lesquelz ont abatu tout le château, mais non pas les trenchées et mines, où il y en avoit grande quantité, et est à noter qu'il y avoit 30 et plus de navires à l'environ qui tiroit sur l'armée du roy en abondance, et pouvoit sortir les assiégés de Royam quand bon leur sembloit.

Le lundy, 9 may, le roy commanda donner un assaud, ce que fut faict par les régimentz de Champane et de Bury, où ayant gagné un bastion, fut joué une mine, laquelle emporta beaucoup des nostres, entre aultres Mr de Saussy, oncle de Mr le comte de Bury, d'une mousquetade à l'espaule fort dengereuse et y fut tué Mr le baron de Mata sur Beauvais, Mr de Jauresac, frère de Mr le baron de Thern. Furent tués ou suffoqués deux de noz capitaines, Mr de Gontal, vaillant capitaine et mémorable à cause des belles perfections qui estoient en luy. Fut tué aussy Mr de Boyronnet, homme sage et vaillant, don il est dommage. Mr le comte a donné au frère de Gontal, le chevalier, la compagnie, et a mr de la Salle celle de Boyronnet.

Le mardi Royam se rendit à Sa Majesté, moyenant qu'ilz aroient bagnes sauves et la vie et armes et munition de guerre et de guer...? demeureroit dens le château et les canons.

Royam est une forte place au bord de la mer, appartenant à Mr de Royam, frère de Mr de Soubise.

La parroisse de Royam est St-Pierre, beau prioré don jouy Mr de Xaintes, l'église est à bas.

Proche Royam, dens la mer paroit une haulte tour, à une lieu, nommée Cordam (*Cordouan*), il n'y a rien que le roc où est bâtie lad. tour; il y a un homme gagé par les nautonniers qui doibt tenir en temps de nuict obscure une lenterne sur la tour pour enseigner le chemin aux mariniers.

Proche Royam et lad. tour de Cordam est l'isle qui s'estant depuis Gordam jusques à Bordeaux, nommée l'isle de Médoc, elle est sur le midy au respect de Royam, elle appartient à Mr d'Epernon, et sont catholiques les habitanz d'icelle.

De Royam, le long de la coste, tirant vers La Rochelle, qui est à bise de Royam, se trouve l'isle d'Elver (*Arrert*), le long de la coste sont de grandes montagnes de sables, plus qu'en aultre lieu le long de la coste; il y est venu si grand abondance de sables qu'ilz ont couvert une fort belle église et hault clocher, don il ne paroit rien que la pointe du clocher, de l'hauteur de deux hommes. Lad. église se nomme Notre-Dame de Lousé? Dens lad. isle il y a beau bourg nommé Helver (*Arvert*), à demi lieu de la mer. Sont tous Hugenotz.

Au bout de lad. isle d'Elver est le pertuis de Maumusson, c'est-à-dire un dettroit de mer, lequel est fort rapide, dificile pour les navires en toutes saisons, qui a de largeur un petit demi car de lieu françois et faict séparation de lad. isle d'Elver d'avec celle d'Oléron.

L'isle d'Oléron est proche l'isle d'Elver que la coutoye du costé de midy. La Rochelle est à bise à l'isle d'Oléron.

L'isle d'Oléron contient 5 petites lieus de long, une de large, dont la fertilité de la terre est si grande que les segneurs d'icelle en tirent soixante mil livres de rante. Il y a beaucoup de segneurs(?) en icelle isle. Elle a en son estandue cinq grandz bourgs et en icelle autrefois y avoit cinq villes, lesquelles donnoient loy à tout le païs et pour le moustier(?). Encore à présent, tous les mariniers, despuis la coste de Bayonne jusques en Engleterre se gouvernent pour les affaires de marine, où il survint dificulté suivant le roolle dud. Oléron. Il s'i cueüil le meilleur vin de France en grande quantité. S'i faict il aussy grande quantité de blez, de telle façon que l'année 1621, les Rochelois se saisisant de lad. isle, qu'apartenoit au roy, y ont trouvé par un coup soixante mille pipes de vin et autant de bled. Lad. isle est capable de nourrir La Rochelle de vin et bled tant la terre est fertille. Il y avoit récollets (?), mais chassés (?) et les ecclésiastiques.

Au bout de lad. isle d'Oléron, est l'isle de Rey, proche de La Rochelle, vers le couchant, de pareille grandeur que lad. isle d'Oléron, où il y a force bourgs et vilages et s'i recueil aussy grand nomble de blez, vin et seel. Les Rochelois la tiennent comme aussy Oléron, ont chassé tous les catholiques, abatu les églises.

Vis à vis l'isle d'Oléron qu'est plus vers le midy que l'isle de Retz et à la pointe de lad. isle, du costé du levant, sont les isles de Marene et la ville Broage, laquelle ville est séparée de lad. isle d'Oléron d'un bras de mer de trois lieux de large, qui flue et se desgorge par le pertuis de Maumusson ou bras de mer, duquel nous avons parlé cy-dessus, et celuy d'Entioche, lequel bras de mer sépare aussy lad. isle de la ville de La Rochelle de trois lieux de traversée.

Au bout de lad. isle est led. pertuis d'Entioche, large de trois lieux, fort dengereux, proche de la coste de l'autre ? costé.

Soubise, fort et beau château, est à une lieu de Broage. Le roy tient Broage.

A Broage, Arver, Oléron et Marenes se faict grande quan-

tite de seel, spécialement à Maresnes, aussi du costé de La Rochelle.

De Royam, tirant vers Bordeaux.

De Royam, tirant vers Bordeaux, le long de la coste, à une lieu proche de Royam se trouve St-George, beau bourg. Il y avoit belle église ruinée par les Huguenotz. Le seigneur du lieu, nomme M de Cussnet, est chatolique, les habitantz tous hugenotz.

Proche de St-George, tirant le long de la coste vers Bordeaux est une autre beau bourgt, à une lieu de St-George, à deux lieux de Royam, proche Talmon, petite ville, nommé Méché (*Méchers*), où nous fusmes logez, sortant du siège de Royam, tous huguenotz, comme sont tous les méchantz bourgz le long de a coste, où il n'y a prêtre ny catholique, néammoins le revenu se paye en partie. Le hault seigneur du lieu est madame de La Trimouille, consegneur M^r le baron de Thern, qui y a château et pont levis. L'église toute descouverte, le jour de la Pentecoste, 15 may, j'y ay faict neteyer et ay faict le service, eau béniste, pain béni, procession et grand messe, d'aultres prebstres y ont dit messe aussy. Les dismes se distribuent en trois, le tiers M^r le curé, le tiers le prieur de St-George, proche d'une lieu, l'aultre tiers aux chanoines de Taillebourg près Xaintes. Proche de Méché est Talmon, petit, ville tirant vers Bordeaux. Proche Talmon est St-Sourine beau bourg, tousjours le long de la coste.

Il y a entre St-George et Méché un petit lac, à un quart de lieu de la mer, d'eau dousse, où il y a force poisson, la mer n'i vint jamais.

De Méché vinsmes loger à Pouligna (?), où je fus grandement malade, secouru par le médecin de monsieur d'Espernon fust quasi guéry. Mais tirant la route vers Blaye, nous mismes sur mer ou sur Garonne jusques à Bordeaux. Le roy sependant passoit du costé de Ste-Foix, tirant vers le Quercy à Nigrepellisse, toute ruinée, appartenant à monsieur de Bouliond et de là à St-Antonin qu'il assiéga.

Sepandant je demeurai malade à Bordeaux avec mo nfrère malade, et, 19 jours de là, estantz quasi guéris remonstames le long de la Garonne jusques à St-Macary, de là cotoyant lad. Garonne, passames par Esguillon appartenant à Mr de Nayle (?), vinsmes à Tain ?, toute ruinée, de là Agen en Agenois, belle ville principale, l'évesque, monsieur de Gelais, natif de Lyon. Il y a collège de Jésuittes et les 4 mandians et des religieux de la ma.... A St-Antonin, où estant, 4 jours après, la ville, après plusieurs assaut fust rendue, le régiment de Chap.... y demeura en garnison.

De St-Antonin vinsmes à Villenofve par là l'Albigeois passames par Albi et Galiat, passans assiéger Ravel ?, le dessein estant rompu, alames au Mas, ville entre Castelnaudari et Tolosse, de là revinsmes près de Castelnaudari à une lieu, où nous fismes monstre. Le jour ensuivant perdi mon argent à 3 liex de Carcasone, là où estant malade m'en alla avec mon frère à Narbone, où je demeurai 30 jours. Sepandant l'armée passoit par la coste, du costé de Pésenas et Bésier.

De Narbone vinsmes à Bésiers, où M^r l'évesque de Paris mourut, nomé cardinal de Retz, auquel a succédé M^r le doyen de la grand Nostre-Dame de Paris, son frère, pour lequel j'ay dit la messe à Lunel, le dimenche devant la toussainct, 1622.

De Bésiers passames à Adde. L'évesque d'Ade, le filz de M^r le comte d'Auvergne. Petite ville forte au borg de la mer Méditerranée. Auprès de lad. ville est Nostre-Dame de Graue, où il y a bel apport ?, il y a des capucins ?

D'Ade à Massilian (*Marseillan*), port de mer, où nous embarquames sur l'estant de Perau et de Frontigna (*Frontignan*) et vismes le château de Magelonne, à 2 lieux de Montpellier et à demi-lieu de Villeneufve, fort proche la mer, Monpellier asiégé, batu et pris conposition, où il y a cytadelle et forte garnison. A Lunel, forte garnison à 4 lieux de Monpelier, où mon frère mourut et enterré honorablement avec tambour noir et mousquetade, etc.

Sortimes de Lunel le jour de Toussaints 1622 et revinmes à Lyon, passan par Eguerrite (*Aimargues ?*), Tarascon, Avignon, Orange, Livron, Loriol, Pierrelate, Montélimard, première ville du Dauphiné du costé de Provence, à Valence, Tournon, Tein, de l'aultre costé de la rivière du Rhosne, à Rousillon, Haulberive, à Vienne, à St-Saphorin d'Oson, à Lyon. »

Cahier 6, ff. 168-184, h. 0,370, l. 0,095, actes de baptêmes de septembre 1630 au 28 janvier 1633, dressés par les vicaires Grangier et Guillot et le curé Ferrier. — Ff. 174-184 blancs. — F° 169, Antoine Farges, capitaine châtelain de Ternand, demeurant à Anse, 9 juin 1631. — F° 172 v°, « Jean de Bergon, enseigne d'une compagnie au régiment de monsieur le chevallier d'Halincourt (26 juillet 1632).

E Suppl. 44. (GG 2.) — In-4°, 194 feuillets.

1630-1660. — Cahier 1, ff. 1-5, actes de baptêmes du 29 septembre 1630 au 28 janvier 1633, dressés par le vicaire Guillot et le curé Ferrier (1631). — F° 5, blanc.

Cahier 2, ff. 6-11, actes de baptêmes de janvier 1634 à octobre 1635, dressés par le curé Bruchet Guilhon, et Grangier. — F° 10 blanc. — F° 6 v°, « Benoist Fontanettes, lieutenant de la comté d'Yion, sindic du païs de Lyonnois», 13 février 1634. — F° 9, intercalé h. 0,310, l. 0,095, 4 actes de baptêmes d'Ambérieu d'Azergues et de La Chassagne dressés par F. Guillot. — F° 11 v°, acte de sépulture.

Cahiers 3, 4, 5, ff. 12-164; actes de baptêmes de janvier 1633 à août 1653, dressés par le curé Bruchet Guilhon, docteur en théologie, les vicaires Farjon (1639-1649) et Dechal

(1649-1653), et Grangier (1634-1637), Vincent (1634), Guillot (1636), Billet, curé d'Ambérieu (1646-1649). — Ff. 12, 14, 58, 81-85, 116-118 blancs. — Les ff. 22, 25, 30, 54, 72, 73, 94, intercalés, appartenaient à des registres tenus par Grangier. — F° 13 blason, écartelé : au 1er de... à la patte d'ours de... chargée d'un croissant de... au franc canton de... à la croix de..., chargée d'une hermine de...; au 2e de... à la croix pattée de... accompagnée en pointe d'un croissant de..., au chef de... chargé de trois étoiles de...; au 3e de... à l'aigle à deux têtes de... au chef de...; au 4e de... au lion de...; sur le tout de... à la croix de... chargée d'une hermine de...; un bourdon de pélerin placé en pal derrière l'écu. — F° 16, « noble Gaspard Huret, lieutenant au régiment d'Halincourt », 18 mars 1633. — F° 19, « Claudine Gaspard, femme de noble Gabriel Legroin, seigneur de La Poyvrière », 27 décembre 1633. — F° 21, « Yzabeau de Caste, vefve feu noble François de Bergon, escuyer de la grande escuyerie du roy, capitaine au régiment de Mr de La Grange ; Louys Farges, sr de Chavanes », 1 août 1634. — F° 26, « Anthoine de Farges, gendarme de la compagnie de mons. le baron de Fogerolles », 12 mars 1635. — F° 28 v°, « damoiselle Marie de Bussillet, fille du seigneur de Meyssimieu », 11 novembre 1635. — F° 30 v°, « Marie du Coing, femme de mons. Bessie, sieur de La Fontène près Anse », 1635. — Denys de Benoist, escuyer, seigneur de La Chassagne et de Chiel », 16 décembre 1635. — F° 33 v°, « noble Gaspard Jacquet, seigneur de Fétan et Foulquevaux et baron de St-Bernard d'Anse », 17 avril 1636. — F° 36 v°, « Gabriel Legroin, sieur de La Poyvrière, cappitaine au régiment de Bourg », 12 juillet 1636. — F° 38 v°, « Jean Vincent, bourgeois de Lyon, notaire royal, courier et cellarier dud. Anse », 12 octobre 1636. — F° 47 v°, « Charles de La Blanche, escuyer, segneur de Montaulieu et le bourg? de Tiers ?», 19 mai 1638. — F° 56 v°, Nicolas Rossignol, curé d'Ambérieu, premier sociétaire de l'église d'Anse, 19 février 1639. — F° 65 v°, « Jean de Chappon, escuyer, seigneur de La Bottière, St Julien, Rigneis? etc, et commissaire général à la conduicte des gens de guerre passant par ce gouvernement », 21 avril 1640. — F° 75 v°, « Benoist Fontanette, notaire royal et procureur d'office d'Ance, capitaine et chastelain de La Sale, Vaux et Quincieu, lieutenant en la jurisdiction de la conté d'Oin et La Chassagne », 27 octobre 1641. — F° 80 v°, un acte de mariage de 1638. — F° 87 v°, « illustre Mre François de Sacconnay, chanoine, comte et chamarier de l'esglise de Lyon, baron d'Anse, seigneur de Ste-Foy, Briendas, Vaugneray », 28 juillet 1642. — F° 88 v°, « Anne de Puget, femme de mre François de Bussillet, seigneur de Meyssemieu les Anse et de La Rivière, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre ». — F° 97 v°, « Pierre de Corsan, escuyer, viscomte de Béreins et de Baneins, baillif de Dombes, lieutenant-colonnel au regiment d'Auvergne et [illegible] de bataille es armés de Sa Majesté », 6 août 1645. — F° 115, « noble Philibert de Sarasin, seigneur de La Pierre, L'Hiserable et bas de Morancé », 23 fevrier 1646. — Ibid., « Jean de Bergon, lieutenant de roy et major de Chivas en Piedmont », 4 mars. — F° 127, « Jane Gerbot, femme de Me Noel de Damas, escuier, sr de La Ville », 18 août 1647. — F° 137 v°, « damoiselle Remonne de Sarron, femme de mr Claude Farges, sr du Martorey », 3 fevrier 1649. — F° 147, « Chrestienne de Franc, abbesse de l'abaye de Brienne », 17 mars 1650. — F° 153, « noble Jean de La Roche, conseiller du roy, esleu et son advocat en l'eslection de Lion, seigneur de Maleval », 8 janvier 1651. — F° 163, « Isabeau Bessée, vefve noble Alezandre Bottu, vivant seigneur de La Balmondière, conseiller et secrétaire du roy, 22 juillet 1653. — F° 164 v°, deux actes de sépulture de 1646.

Cahier 6, ff. 165-188, « Livre des enterremens de ceux qui ont esté inhumés en l'esglise ou cemetière St-Pierre d'Anse, depuis l'an 1649 » [à 1660], simples notes. — Ff. 185-188 blancs. — F° 166, autel Ste-Marguerite ; autel St-Abdon ; f° 167, autel de N.-D.-de-Grâces ; autel St-George ; f° 168, chapelle des sociétaires ; f° 174, autel St-Clair ; f° 177 v°, église et chapelle Sts-Fabien, Sébastien, Blaise et Roch ; f° 179 v°, chapelle St-Nicolas ; f° 180 v°, « le premier novembre 1654 a esté enterré en l'esglise et chappelle la grande Nostre-Dame?, de l'ordonnance de mons. le lieutenant d'Anse Claude de Messimieu, escuyer et capitaine au régiment d'Auvergne » ; f° 183, « chappelle St-Esloy ou de Ste-Anne ».

Cahier 7, ff. 184-189, « Livre de ceux qui ont receu la bénédiction nuptialle en l'esglise collégiale St-Pierre de la ville d'Anse, depuis l'an 1649 [à février 1660], simples notes. — F° 191, « moulin de Troischastel ».

E Suppl. 45. (GG 3.) — In-folio, (h. 0,418, l. 0,150mm) 127 feuillets.

1653-1670. — Actes de baptêmes dressés par le curé du Bruchet Guilhon, les vicaires Dechal (1653-1667), Veyrier (1667-1670) et les sociétaires Rillet, Alix, Buyssel, Albert, Dechal. — Ff. 2, 3, 109-126, blancs. — F° 1er, un acte de baptême de 1665. — F° 5, « Rémonne de Sarron, femme de sieur Antoine Farges, bourgeois de Lyon, sieur du Martorey », 1653. — F° 13, « Daniel de Gaignères, chevallier, sr du Fresney, baron de Belman, conseiller du roy, son maistre d'hostel ordinaire, mareschal de bataille, gouverneur de la cytadelle de Thurin », 1655. — F° 15 v°, « Jean Serpollet, sieur des fours banaux et Bordelan », 1656. — F° 16 v°, « Jean Fonbonne, Jean Bief, vielleurs », 1656. — F° 17, « Aymé Gachot, grangier au domaine du chasteau de La Fontaine, apertenant à madlle La Balmondière » ; domaine du Bief,

appartenant à la même, 1656. — F° 18 v°, « François de Baillon, comte de La Salle Royalle, Vaux et Quincieu », 1656. — F° 25, « Aymé Gobier, grangier de la grange de Bordelan, apertenant à demoiselle Izabeau Bessie, vesve noble Alexandre Bottu, s^r de La Balmondière », 1658. F° 29, moulin de Trois-Chastel; Jean-François de Baronnat Messimieu, 1658 — F° 37, « Charles de Sevelinges, escuyer, sieur de Chancel, 1660. — F° 48, « Pierre Chollet, joueur d'instruments », 1662. — F° 48 v°, « Françoise de Croupet, femme de Marc-Antoine du Sauzey, escuyer, seigneur de Jarnosse, conseiller du roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée présidial dud. Lion, prévost des marchands de lad. ville », 1662. — F° 58 v°, « Jean-François de Bussillet-Messimieu, escuyer, de sieur Barronat », 1664. — F° 62 v°, Balthasard du Clos de Messimieu, 1664. — F° 81, « Nicolas de La Perrière, escuier, seigneur de Mandre? et l'un des cent gentilshommes de la maison du roy », 1667. — F° 95 v°, naissance de trois garçons « trinels », 1669. — F° 101 v°, « Baltasard de Bussillet, escuyer et seigneur de La Rocheselete », 1669. — F° 103 v°, « Gabriel de Bussillet, seigneur de Messimieu, chevalier d'honneur au Parlement de Dombes », 1670. — F° 106, « Joseph de La Maladière, escuier, seigneur de Quincieu en Daulphiné; Claude-François de La Maladière, escuier, sieur de Vergneu », 1670. — F° 127 v°, deux baptêmes de 1667 et 1668.

E Supp. 46. (GG 4). — in-4°, 166 feuillets.

1660-1674. — Actes dressés par le curé Bruchet-Guilhon, les vicaires Dechal (1660-1667), Veyrier (1667-1672), de Jueny (1672-1674) et les sociétaires Alix (1666, 1671-1673), Dechal (1670). — Ff. 1, 72-74, blancs. — Ff. 1-29, actes de mariages de 1660 à 1670; ff. 30-74, sépultures de 1661 à 1670; ff. 76-166, baptêmes, mariages et sépultures de 1670 à 1674. — F° 31, enterrement de Philibert d'Albepierre, maître-maréchal, dans l'église d'Anse, chapelle Ste-Anne, 1661. — F° 33, château du Jonchey, domaine de Grange-Baronne. — F° 47, « Dame Claudine d'Albepierre, vefve Jean Bouchet, a payé à Mr Dechal en deux pièce vin, teneur de huict asnés et demi les 2, les fraiz funéraires de feu son mari. A trois enfans, à raison de quatre livres dix sols, en tout 38 s., il faut déduire 15, ainsi reste pour les ent. 23 s. Présent Jean Didier Bouchet, 4 l. donné aux filles ». — F° 54 v°, « Service de quarantaine d'Antoinette Peter, femme de Claude Montet, M^r le curé d'Ambeyrieu n'y a pas assisté », 1668. — F° 65, enterrement d'un habitant d'Ambérieu « aporté audit Anse, à cause de l'interdiction du cimetière d'Ambérieu, faicte de l'ordonnance de monseigneur l'archevesque de Lion », 1669. — F° 75, « Pierre Pontet, de la parroisse de St-Didier de Froment, ayant fait dire une messe et faict sa dévotion pendant neuf jours, à l'honneur de Dieu, de la Vierge et du bienheureux St Alban, le 24 octobre 1669, lequel a esté guéri de l'enfleure et s'en est allé sain et sauve et a laissé sa crosse en présence de tout le monde ». — F° 76, « Du jeudy onzième septembre 1670, Mre Cusin, curé de Glezé, archiprestre d'Anse, faisant sa visite, a ordonné de l'auctorité de monseigneur l'archevesque comte de rédiger dans un mesme registre les mariages, baptesmes et enterrements, dont voici le premier carnet pour la ville d'Anse ». — F° 118, décès d'un soldat « délaissé entre la porte et portelle St-Pierre d'Anse, originaire de la ville d'Angers, serrurier de sa profession, nommé François Chalon, surnommé La Forge, ayant perdu lors la veue et parolle ne s'estant peu tenir à cheval..., soldat au régiment de la Reyne, venant de garnison de Perpinian et allant à Bar-le-Duc en Lorraine», 1672. — F° 128 v°, « Laurens Bottu, escuier, conseiller secrétaire du roy, maison et coronne de France et son procureur au bailliage de Beaujolois, seigneur de La Balmondière, Fontaine et Mongré », 1672. — F° 140 v°, enterrement de Louis Pagnon, « prins au domaine de Trechatel appelé du Bief, appartenant au seigneur de La Barmondière », 1673. — F° 142, chapelle de St-Nicolas, dans l'église St-Pierre, de laquelle est patron le seigneur de La Fontaine », 1673. — F° 147 v°, maison forte de La Grave, appartenant à « mons. du Sausey, ancien prévost des marchands et lieut. particulier en la sénéchaussée de Lyon », 1673. — F° 148, décès de Henry de Bourd? (Bovet?) escuyer, s^r des Sineres ?, en Dauﬁné » ? 1673.

E Suppl. 47. (GG 5) — In 4°, 166 feuillets.

1674-1685. — Actes dressés par les curés Bruchet-Guilhon (1674-1675), Jothié (1675-1685), les vicaires de Jeuvy (1674-1675), Charpy (1675-1676), Giret (1677), de Jueny (1677-1679), Boyer (1679-1680), de Laberge (1679-1680), Conil (1680-1682), Faitot (1682-1685), et Alix, curé d'Ambérieu, Fornas. — Ff. 15, 95-101, blancs; ff. 80-81 lacérés au bas à gauche.

E Suppl. 48. (GG 6.) — In-4°, 182 feuillets.

1685-1699. — Actes dressés par les curés Jothié (1685-1686), Viant (1687-1689), Ferrus (1689-1696), de Fenoyl (1697-1699), les vicaires Faitot (1685-1688), de Jueny (1687-1688), Pitiot (1688-1689), Textoris (1690), Gayet (1690-1693), Lalune? (1693-1694), Demogier (1694-1696), Soland (1696), Forcade (1696), Demogier (1697-1698), et de Jueny, Germain, Rivière, Langlois. — Ff. 123, 124, 167, 168, 177-182 blancs. — F° 49 : « Jean-Baptiste Dulieu, escuier, con-

seiller du roy, lieutenant particullier en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, sçavoir faisons que ce jourdhuy, troisiesme septembre mil six cens quatre vingt huict, par devant nous, en nostre hostel est comparu Farges, clerc principal (?) de Me Farges, procureur, et assisté de messire Louis Viant, bachelier en théologie, qui a dit que led. sr Viant ayant besoin d'un registre pour les actes baptistaires, de mariages et mortuaires de la ville et parroisse d'Ance, dont il est curé, il en a fait faire un, couvert de carton, composé de vingt-cinq feuilles de grand papier qu'il a destiné à cet effet, et comme semblables registres doivent estre cottés et paraphés par un magistrat, ledit Farges requiert qu'il nous plaise voulloir cotter et parapher le susd. registre, et ont signés Viant, prieur, Farges. Sur quoy, nous lieutenant particulier susd. avons cotté et paraphé le susd. registre, contenant cinquante feuilletz, en teste de chascun d'iceux, pour servir aud. Mr Viant, aux actes de baptesmes, mariages et mortuaires de laditte parroisse d'Ance. Faict à Lyon ledit jour, troisième septembre mil six cens quatre vingtz huict. Dulieu. Par mondit sieur Corompt ». — F° 58 v°, « Jean-Pierre Farges, seigneur du Martorey, 1689 ». — F° 59, « Estienne Michel, me jardinier, demeurant dans le château de Cintry », 1689. — F° 108 : « Je soubsigné, greffier en chef, garde conservateur des registres des baptesmes, mariages et sépultures de l'élection de Lyon et Franc Lyonnois, ay consenty et consens que le présent registre soit continué pendant la présente année 1693, pour y enregistrer les actes énoncés cy dessus et estre, après le mois de décembre prochain, remis en nostre greffe à Lyon. Roubiliac ». — F° 115, « De Saconay Daugny, curé d'Ambérieu », 1693. — Registres parafés par Dulieu (1688), de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1698-1699).

E Suppl. 49. (GG 7.) — In-4°, 122 feuillets.

1700-1709. — Actes dressés par le curé de Fenoyl, les vicaires de Jueny (1701-1707), Bechot (1705-1706), Orset (1707-1709) et Germain, de Jueny. — Ff. 7-14, 24-26, 34-38, 45-50, 61, 62, 71-74, 83-86, 98, 107-110, 122 blancs ; ff. 96, 97 lacérés dans l'angle inférieur droit. — F° 96 v°, « Nicolas Deschamps, chevalier, seigneur de Messimieux », 1707. — Registres parafés par Terrasson.

E Suppl. 50. (GG 8.) — In-4°, 146 feuillets.

1710-1719. — Actes dressés par les curés de Fenoyl (1710-1714), C. Coppier (1715-1719) ; les vicaires Orset (1710), Dumont (1710-1711), Renoux (1712), Boisseau (1713), F. Coppier (1713-1719), Beauvoir (1718), Molin (1719) et Chazet, habitué de St-Just, Germain, sociétaire, Delanef, ancien prieur. — Ff. 7-12, 19-24, 32-36, 45-48, 58-60, blancs. — F° 116, enterrement d'un homme noyé « près du port de Colombier, vis à vis St-Barnard », 1718. — Registres parafés par Terrasson (1710-1717).

E Suppl. 51. (GG 9.) — In-4°, 163 feuillets.

1720-1729. — Actes dressés par les curés Claude Coppier (1720 ✠ 22 octobre 1725), François Coppier (1725 ✠ 9 février 1727) ; Robin du Truchey (1727), les vicaires Molin (1720-1721), Farat (1722-1723), Coppier (1723), de Lavena (1727), Guiboud (1726-1729), curé commis ; Jeury Létra, curé commis (1727-1729), et Delanef, Farat, Coppier, Germain, Chanet, Doverge. — F° 26, blanc. — F° 51, enterrement de « Dominique Simon, romain de naissance, lequel a séjourné pendant une année entière et demi dans une cabane près de l'hôpital dud. Ance », 1723. — F° 157 v°, mariage de François Bottu, chevalier, « seigneur de La Barmondière, Arcis, de La Fontaine, Montgré et autres places, avec Charlotte, fille de Nicolas Deschamps, chevalier, seigneur de Talancé », au f° 58 est joint le consentement au mariage donné par Marianne Hesseler, veuve de François Bottu, au dos certificat des publications faites à Lyon.

E Suppl. 52. (GG 10.) — In-4°, 152 feuillets.

1730-1739. — Actes dressés par le curé Jeury-Létra, les vicaires Guibond (1739), Barge (1730-1739), Perret (1739), Gobier, sociétaire (1730, 1739). — Ff. 30-32, 62, 88-92, 105, 106, 121, 122, 136-138, 152 blancs. — F° 5 v°, enterrement d'un pauvre mort « dans la grange Baronat du sr Troillier, seigneur de Messimieux », 1730. — F° 6 v°, décès de Mathieu Ferlat, « meunier du moulin Trois-Chatel appartenant à mons. de Messimieu,... en engraissant la lanterne du moulin, qui le prit par un bras et dans un moment le fracassa, sans qu'il ait eu le tems de recevoir aucun sacrement », 1730. — F° 15 v°, « Philipe des Hayes, lieutenant de la brigade ambulante des gabelles », 1730. — F° 102, enterrement de « dame Thérèze Estivat, veuve de deffunt sieur L'Homme de Montigny, dans l'église du royal monastère de Brienne, ordre de St-Benoît, situé dans cette paroisse St-Pierre de la ville d'Anse, où elle étoit en pension depuis plusieurs années », 1736. — Registres parafés par Pupil (1737-1739).

E Suppl. 53. (GG 11.) — In-4°, 146 feuillets.

1740-1749. — Actes dressés par le curé Jeury-Létra, les vicaires Perret (1740), Faure (1740-1741), Augnat (1741-1742), Jarrin (1742-1744), Rive (1744), Girard (1744-1745), Aubernon (1746), Crozatier (1747), Chanrion (1747), Gayot (1749) et Meurié, Gobier, Crozatier. — Ff. 14, 26-30, 45, 56-58, 83-88, 104, 118, 130-132, 143-146 blancs. — F° 53 v°, enterrement de « Marie Smirth, femme de noble Louis Deschamps de Talancé, écuyer, demeurant dans sa maison de Grave de cette paroisse », 1743. — F° 127 v°, mariage de « Philipe de Paradis, premier président au présidial de Bourg et lieutenant général au bailliage de Bresse, seigneur du Jonchay, avec Jeanne, fille de Guillaume Tholomet, chevalier, seigneur de Fontanelle », 1748. — Ff. 83, 129, récépissés du greffe intercalés. — Registres paraphés par Charrier de La Roche (1740-1742), Pupil (1743-1749).

E Suppl. 54. (GG 12.) — In 4°, 134 feuillets.

1750-1759. — Actes dressés par le curé Jeury-Létra, le vicaire Murat, et Gobier, sociétaire (1756), Mallière, curé de Massieu (1756), Chaise, curè de Thizy (1759). — Ff. 13, 14, 27, 28, 40-42, 68-70, 81-84, 94-98, 119,120, 129-134, blancs. — Ff. 99-106, copie authentique du registre de 1757 faite en 1815. — Ff. 12, 40, 67, 128, récépissés du greffe. — Registres parafés par Pupil.

E Suppl. 55. (GG 13.) — In-4°, 127 feuillets.

1760-1769. — Actes dressés par le curé Jeury-Létra (1760-1769), les vicaires Murat (1760-1764), Matagrin (1765-1768), Jonery (1769), Alavene (1764), Burnichon (1764). — Ff. 12-14, 29, 30, 41-44, 56-58, 68-72, 84-86, 100, 112-114, 126, 127 blancs. — Registre de 1763 en déficit. — F° 106, « Jean-François Bonamour, receveur des aydes au département d'Anse, fils de sieur Jean Bonamour, demeurant à Corvol d'Embernart, province et diocèse de Nevers », 1768. — F° 114, « Pierre-Laurent-Marie de Veyle, écuyer ; Guillaume Tholomé de Fontanelles, chevalier, seigneur dudit lieu ; Pierre Possuel, chevallier, seigneur de Verneaux ; Pierre-Philippe Paradis, seigneur du Jonchay », 1769. — F° 124, « Camille-Louis Perrichon, chevalier, seigneur de la ville comté de Châtillon-les-Dombes et autres place », 1769. — Ff. 11, 28, 83, 111, récépissés du greffe. — Registres parafés par Pupil (1760-1762, 1764-1766, 1768, 1769), Charrier (1767).

E Suppl. 56. (GG 14.) — In-4°, 144 feuillets.

1770-1779. — Actes dressés par les curés Jeury-Létra (1770-1773), Jonery (1773-1779) ; les vicaires Jonery (1770-1773), le P. Célestin Savy, capucin (1773-1774), Gaumont (1779) et Gaché, curé de Lacenas (1771), le P. Célestin (1772), Jeury-Létra, ancien curé (1774), Arnaud, curé de Morancé (1777), Dunau (1777, 1779). — Ff. 13, 14, 28, 58-60, 87, 88, 129, 130 blancs. — F° 35 v°, mariage de Joseph-Horace Pennet de Saint-Virbat, chevalier, fils de François Pennet de Monternod, écuyer, avec Catherine-Elisabeth, fille de Philippe de Paradis et de Marie de Raimondis, dame du Jonchay ; Jean-Paradis des Barolles, écuyer ; Thomas Pennet de Monternod, compte du Châtelard ; J.-B.-Zacharie Paradis, seigneur du Jonchay », 1772. — F° 99, « Jean-Pierre Farges, seigneur de Martorey, avocat en Parlement», 1776. — F° 115, enterrement de « Marie Bassinet, épouse de noble Maurice Brigaud, avocat et banquier expéditionnaire en cour de Rome, dans la chapelle St-Blaise, attenante à l'église St-Pierre », 1777. — F° 128, enterrement de « Jean-Baptiste Caquet, receveur du grenier à sel », 1778. — Ff. 12, 27, 44, 57, 86, 102, récépissés du greffe. — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1772-1778), de Leullion (1779).

E Suppl. 57. (GG 15.) — In-4°, 205 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par le curé Jonery, les vicaires Gaumont (1780-1782), Gastinet (1782-1790), Jacquet (1792), Ducreulx, Gaumont, Augras, Jaumard, Georgerat. — Ff. 35, 36, 54, 69-72, 87, 88, 104-106, 124, 148-151, 165-169, 185-187, 205, blancs. — Registre de 1791 en déficit. — Lacune d'un feuillet entre les ff. 124 et 125, 126 et 127 (1787). — F° 73, ordonnance des officiers de la baronie, enjoignant de procéder au baptême d'un enfant trouvé, 1784. — F° 180, « Jean-Marie-Angélique Gabez, cy-devant chevalier, avocat du roy en la sénéchaussée de Dombes ; Claude Tholomé de Fontanelle, ancien chevalier », 26 octobre 1790. — F° 201 v° « Paraphé et clos par nous maire de la ville d'Anse, conformément à l'article premier du titre six de la loy du vingt septembre 1792 et en conséquence du procès-verbal de ce jour vingt-sept décembre 1792, l'an premier de la République. Beau, maire. Creyton, procureur de la commune. — Ff. 52, 82, 104, 123, 148, récépissés du greffe. — A la fin de chaque registre, récapitulation des actes de l'année. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1780-1782), Rambaud (1780, 1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789,1790), Pezant (1792).

L'ARBRESLE

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtre de l'Arbresle, cure à la collation de l'abbé de [illegible]; chapelles de Sainte-Madeleine, de Saint-Étienne; oratoire de Notre-Dame du Tranchard; élection de Lyon, [illegible].

E Suppl. 58. (GG 1.) — In-4°, 281 feuillets.

1573-1631. — Actes dressés par les curés Guillaume Petit (1585-1631), les vicaires Pollet (1573-1608), Devay (1613-1629), Étienne Meynet (1629-1631), Chatelus (1631).

Cahier 1, ff. 1-22, h. 0,265, l. 0,090 ; actes de baptêmes de 1573 à 1580 ; ff. 16-22 blancs ; f. 1 déchiré en tête ; ff. 1-8 rongés au bas par l'humidité. — F° 2 v°, « L'an mil cinq cens septante et quatre, prins à Nativité, et le vinq sixiesme jour du moy de décembre » (26 décembre 1573). — F° 8 v°, « Anthoinette de St-Marcel, femme à mons. de St-Forgeu », 1577.

Cahier 2, ff. 23-46, h. 0,283, l. 0.100 ; actes de baptêmes de 1583 à 1609 ; f. 23 lacéré à droite et au bas ; ff. 24-34 rongés dans l'angle inférieur gauche ; ff. 35-44, rongés dans l'angle supérieur droit ; f° 46 déchiré en bas. — Lacune de 1585 à 1594 de 1594 à 1598. — F° 35, Cept le livre des ... des enfantz baptizés en.... parrochiale de Sainct-Jehan de Larbrelle, de l'an de grâce de Nostre Seigneur l'an mil cinqcens nonante et quatre et en grande tribulassion par la dyvers sité des oppignons en Lyonoys et en Fourestz et autres pays circonvoysins ». — F° 36, Antoine de Jussieu, notaire, 1598. — F° 42, Jean de Masso, notaire, 1600. — F° 46 v°, Jacques Guillot, recteur d'école.

Ff. 47-177, actes de baptêmes de 1613 à 1631 ; ff. 53-55, 172-175 blancs. — F° 47, *Hodie anno MVCXII ?, dominus Durandus, judex Arbrellæ permisit vindemiare die festo Sancti Michaelis contra præceptum Dei. Ita certifico* Devay, *vicarius...* Madame la duchesse d'Orliois? carméliste. 1617, *hodie pater provincialis Jaquinot transivit Albrella et dedit mihi agnum Dei pulchrum. Sic ?* Devay, *v. Arb. Transivit Arbrella, die 19 1622 pater Joannes Bartholomeus, jeuista, qui ivit inter barbaros Græcos ac infideles ad prædicandam? fidem Jesus Christi*; *dedit mihi agnum Dei numisma? sancti Carroli. 1627, 4ª aprilis, die Paschæ* sont *communicantes 520, ut potui nominari* ; *et sic* Devay. *In die Paschæ 1628, 540 commnicantes.* Devay. *In die Paschæ 1629, 520 commnicantes.* Petit, *curatus Arbrelle.* J'ay baillé à Anthoine Rambost trente-cinq livres de fillet à 23° jour de may 1631. Registre d'état civil de la commune de l'Arbresle, trouvé au domicile de M. Mariller, décédé en ladite commune, par M. le juge de paix du canton de l'Arbresle, le 17 juillet 1888 ». — F° 48, « *Memoria testamentorum in quibus fui testis Arbrella, 1615, et primum de hospite Equi Albi, nomine Joannis Mathion, in cujus rei testimonium fidem facio presentibus litteris* Devay..... mention de testaments de 1615 à 1627. — F° 49, « *Andreas, cardinalis et episcopus Lugdunensis, qui fecit confici vitreas majoris altaris Arbrellæ, vivebat anno millesimo quingentesimo, die mensis aprilis 27° et 12 regno Ludovici regis Galliæ. Quando Lugdunum fuit captum ab hereticis, anno 1562. Anno 1566, frumentum vœniebat ? mensura Taratri 36 s. et secundum granum 28 assibus et potum vini 2 assibus, Parisis 4 ? Anno 1564, grandis pestilencia per totum mundum, specialiter Lugduni et sic fidem facio hiis presentibus literis.* Devay *vic.* — Ff. 50-52, table par prénoms. — F° 57, « Ce 10° julliet 1626 et jour de vendredy, mestre Claude de Fredy appellé La Gareyne, son nom de guerre, chirurgien de Montfort L'Amory, à huict lieux de Paris et de présent au régiment de Normandise, soubz monsieur le barron de Melly, cappiteyne dudict régiment a fect profession de foy appostolique et romaine et a esté à la messe en l'esglise de S. Jehan-Baptiste de Larbrelle, où j'ay dict la messe des cinq plaies de Jésus Christ, où la rémission est doinné de lors péchés par le pape Jean, 22° du nom. Son livres ? a esté broullé devant le grand hostel de ladicte esglise devant tout le monde, à l'eslévation du très auguste sacrement par moy, vicaire soubsigné. En foy de quoy j'ay signé le présent sertificat les an et jour que dessus. Devay ». Son compagnon de gaire appellé mons ? Rivoyre de Chastillon de Michallie en Bresse ». — F° 57 v°, *De 15 novembris 1622. Transivit corpus domini ducis de Chantellot, quod quiesvit et pernoctavit in ecclesia Sancti Joannis Baptistæ Arbrellæ, mortuus morte naturali in exercitu ; ducebatur* Lachesse *in Borbonia, ad sepeliendum. Requiescat in passe. Feci funera. Debent sepulturam In cujus rei testimonium fidem facio hiis presentibus literis.* Devay *vic.* — *De 3 maii 1625, transivit Arbrella, dominus cardinalis Barbinianensis, legatus et nuncius sanctissimi patris romani Urbani, 8 scilicet nomine, dedit benedictionem lattam a sancto patre propter annum sanctum Romæ. In cujus rei testimonium fidem facio hiis præsentibus litteris.* Devay, *vic.* — F° 58 : « *Hodie, 5 mensis septembris 1615, transivit Arbrella corpus domini cardi-*

nalis de Jouyeuse, legati papæ, quod ducebatur Pontoyse, ad sepeliendum in cœnobio Jeuistarum, quod jussebat ædificari et ibi sepeliri, quievit duobus horis in ecclesia beatæ Mariæ Magdalenæ ; eademque die et hora, transiverunt ferè bis mille milites pedum et sic testor. Devay, *vic. — De 29, mensis Augusti 1617, hodie transivit corpus legati rerum privatarum, donni* Austin *Arbrella quod mortuus fuerat Grenosa in castello et ducebatur Lugdunum ut sepelieretur in cœnobio Chastrorum ?, quievit in ecclesia Sancti Joannis quatuor horis ferè. In cujus rei testimonium fidem facio.* Devay, *vic. — De 22 septembris, hodie 22 septembris 1620 subscripto, transivit corpus domini* de Lestant *Arbrella, quievit ante fores ecclesiæ beatæ Mariæ Magdalenæ duabus horis ferè, qui ducebatur Lugdunum ut sepelieretur in cœnobio Charmelistarum decarciatorum, quod jusserat ædificare. In cujus rei testimonium fidem facio his præsentibus literis.* Devay. — *De 21 septembris 1622, hodie 21 septembris, anno subdicto, transsivit et requievit corpus domini Anrisi cardinalis* des Rectz *in Britania, in ecclesia Sancti Joannis Baptistæ tota nocte ; ducebatur Pariseos ad sepeliendum in ecclesia beatæ Mariæ. Incujus rei testimonium fidem facio hiis presentibus literis.* Devay, *vic.* — F° 58 v°, *de 21 novembris 1626 transivit Arbrella corpus domini Joanis* d'Ordanne (sic) (*Ornano*), *qui fuerat tribunus celerum aut præfectus regis Galliæ ; mortuus est Pariis in carcere, propter + in* (?), *ducebatur* Aubenas *ad sepelliendum, mansit duabus noctibus, vel pernoctavit in ecclesia beati Joannis Baptistæ Arbrellæ. Requiescat in pace. In cujus rei testimonium fidem facio his præsentibus literis.* Devay. — *De 19 aprilis 1628, transivit Arbrella corpus nobilis domni de* Bellagny, *qui pernoctavit in ecclesia beati Joanis Baptistæ, ut sepeleretur Ballagny in Normandia cujus ? erat dominus; solvit sepulturas. Hujus rei fidem facio his præsentibus literis.* Devay, *vic. — De 17 Augusti 1628, transivit Arbrella corpus domni Leonardi de Ragny, vicem gerentis principis aut regni in castris contra hæreticos qui 40 urbes reducit ad obedienciam regis, quievit una nocte in ecclesia beati Joanis Baptistæ Arbrellæ. Solvit sepulturam. Ducebatur in Brogundium ad sepeliendum infra ditione Solagny. In cujus rei testimonium fidem facio his præsentibus literis.* Devay, *vic.* — F° 59, « *Nativitates filiorum et filiarum domini Joannis Mathion et dominæ Magdalenæ Durdilly, uxoris ejus............. Nativitates parentum meorum* [Devay] *et quos tenui in fonte baptismatis.......* — F° 60, *Tabula morientium natorum. Præsertim 1614, unus obiit non mei causa, ut sciam. Pro anno 1615 duo obierunt sine baptismo, non mei causa, ut sciam..................* — F° 60 v°, *Quædam annotata parentum et puerorum quos tenui in fonte baptismatis. Mater mea nupsit anno 1575 et habebat 16, peperit majorem filium post annum sequentem......* — F° 61, « *Indulgensia concessa sodalibus congregationum. Et primum ego sum inscriptus anno 1603 confratriæ Montis Sarrati, ubi absolutio.... a culpa bis in vita. Secundo confrariæ Sancti Spiritus Romæ, ubi conseditur absolutio bis in vita a pœna et a culpa, 1612. Tertio, Sancti Jacobi, 1613, ubi datur absolutio bis in vita a pœna et a culpa. Quarto, Sanctissimi Sacramenti, ubi datur absolutio a pœna et a culpa bis in vita, inscriptus 1615 Arbrellæ et pro una quaque 2 s. do et dabo sine coatione, durante vita............... Hodie 21 mensis octobris 1615, ego habui framentum unum vestis divi Francisci de Poula minimi, a fratre Alexandro Perrin et fratre Jacquier (pater La Fond ? meus amicus), in religione conversis duobus fratribus, Alexandro 20, Jacquier 23. In cujus rei testimonium fidem facio.* Devay. A la suite, note de décès de 1616, 1617, 1620, 1621. — F° 61, v° « *Hodie 12 mensis aprilis 1615, die dominica Parmarum, ego Claudius Devay, vicarius Arbrellæ, habui a domino Simone de Marquemont, archepiscopo Lugdunen. potestatem absolvendi a casibus ei reservatis et benediciendi omnia vestimenta sacerdotalia et corporalia, mappas, tobalias* (sic) *sive linteamenta altaris venientes Parisiis ex statibus. In cujus rei testimonium fidem facio præsentibus literis.* Devay, *vicarius. — Ego Claudius Devay, sacerdos et vicarius Arbrellæ, 1613, fui baptizatus vigesima quinta die maii 1581, die festo corporis Christi, natus eadem die, acceptus apud donum curatum Andream Groz Busii Icognii, 14 mensis Junii 1607. — De 5 Augusti 1627*, il est né un filz à mon frère Jan l'ayné le cinquiesme aoust, jor de Nostre Dame adrivé jor de judy, jor de Jupiter. Qui est né soubz la planette de Jupiter est gratius, glorius, affable, honorable, ardit en tous ses affaires, tout amoreux en ses actions......... F° 62, *Liber primus in quo agitur de baptismis puerorum Arbrellæ et in tres libros distinguitur : primus de baptismo, secundus de matrimonio, tertius de sepulturis totius urbis et de aliquibus notatis civium, per me Claudium Devay, vicarium* ». — F° 63, *dominus Jacobus* Bonin, *ductor machinarum regis Galliæ, officialis*, 1614. — F° 75 : *dominus* Duvant, *magister scholæ domini Guillot de Monbrison*, 1616. — F° 76 : *dominus* Guilloit, *magister scholarum Arbrellæ*, 1616. — F° 85, *Petrus Garnerius insignis de Beauregard, legatus in re militari pro domino duce de* Lapoyvrière, 1618. — F° 121 v°, « *Dominus Petrus de* Gainières, *dictus de* Beauregard, *nobilis dux pro rege Galliæ.* — F° 134, « *Nobilis Claudius du Fenoil, cubicularius regalis et dominus de* Glirin ?, 1625. — F° 161, « Honoré Tardieu de Bargemont, prestre, protonotaire apostolique, prébendier à l'Arbrelle ». — F° 176, « *Ibi sunt inscripti quidam baptismi qui non sunt ex urbe Arbrellæ* ».

Ff. 178-198, actes de mariages et remises de 1613 à 1631, ff. 197-198 blancs. — F° 183, « *Hieronimus* Lenquestz,

preceptor scholarum de Montfort Lamory *in Insula Galliæ* », 1620. — F° 186 : *Sponsavi....... honestum Joannem de* Bonnefont......... *excellentissimæ Mariæ damæ, sororis Ludovici justi regis Galliæ 13, cum honesta Simona de* Fae, *ancilla damæ de Monglatis, gubernatricis augustissimæ filiæ Mariæ subdictæ* », 1622.

Ff. 199-281, actes de décès de 1613 à 1631, ff. 276-280 blancs ; lacune de 3 feuillets avant le f° 213. — F° 226 v°, « *unus miles veniens ex chastris regis qui gestabat hastam in regimine de* Piemont *qui erat Gasconus ; magister Jacobus* Bonnin *veniens Monstepessulano, ex chastris regis, qui fuerat unus ductor machinarum regis cum domino Payon, qui etiam mortuus illo anno,* 20 novembre 1620. — F° 235 v°, *Obiit Anthonius Martin..... qui fuit jugulatus Sancti Ferreoli a quodam adolescente..... asacinator fuit suspensus die 4 Martis*, 1625. *Sancti Ferroli.* — F° 244, sépulture de Jacques « de Bourt » *veniens ex bello*, 1625. — F° 247, *Obiit dominus Joannes Mathion, mercator Arbrellæ qui habitabat in suburbano beatæ Mariæ Magdalenæ et domi Equi Albi......... qui fondavit vesperas mortuorum in ecclesia Sancti Joannis Baptistæ Arbrellæ unaquaque die lunæ..... ussit etiam ædificari templum Beatæ Mariæ Magdalenæ*, 27 avril 1626. — F° 249 v°, *Antonius* Dupuy, *armiger regis Galliæ inter centum et vinginti armigeros regios deputatos in Gallia et tenens cursum equorum Arbrellæ*, 1626. — F° 255, *capella domini Petri* de Beauregard, *ducis pro rege Galliæ in regimine* d'Estisat, 1627. — F° 258 : *Obiit unus forçasus, qui ducebatur Massilicas, jussu regis Ludovici justi Galliæ, qui fuerat captus prope Rochella, tempore exercitus, sepultus in cœmeterio beate Mariæ Magdalenæ.* — Du 17 octobre 1628 à octobre 1630, nombreux décès de pestiférés enterrés au cimetière de la Madeleine, *in canaberio* de La Bouteresse, *justa gradus domi, justa domum suam, in canaberio domini* Belot, *in horto*, *in vinea.* — F° 265, décès du « sieur de Laubépin, gentilhomme ordinaire de la maison de Monsieur », 1629. — F° 273 v°, décès de « Pierre de Libéral, escuier, sieur de l'Estant, de la ville de Bellesme, pays du Perche », 1630. — F° 275 v°, un acte de décès de 1659. — F° 281 v°, deux actes de baptêmes de 1654.

E Suppl. 59. (GG. 2.) — In-4°, 308 feuillets

1632-1696. — Actes dressés par les curés Lepin (1632-1652), Besson (1653-1696) et Dumas, prébendier (1650-1683), Ponchon (1669, 1671) Rouzant, vicaire de St-Germain, Bertiquet, Jacques Cartier, Michel, Demogier, Meyère, Chassaing, Chatelus, Barrier, Delolme. — Ff. 21-32, 38-44, 218, 266-271, 281, 288, 289, 292, 293 blancs ; actes interpolés ff. 128-132. — F° 87, lacéré dans l'angle supérieur droit.

Ff. 1-32, actes de sépultures de 1633 à 1652. — F° [illegible], « Le 25e jour de juillet 1637 a esté enterré dans l'église [illegible] Baptiste de Larbrelle un cappitaine du régiment [illegible] blay ? nommé monsieur de Vieuxpons ?, tué en duel [illegible] rencontre audict lieu par un autre cappitaine nommé monsieur de Viller..., et ne l'ayant voulu enterrer avec les solemnités de l'église ordinaires et accoustumées, sans la permission de monsieur le grand vicaire, le major dudict régiment et autres cappitaines et soldats estans logés en cedict lieu ont faict une fosse et l'ont enterré nonobstant mes oppositions et remonstrances, sans prebstre ny autres cérémonies qu'à la soldatesque. Du depuis j'ay heu permission d'officier dans ladicte église.....» — F° 11 v°, « décès de Jean de Rébé, prieur de Thysy et de St-Véran », 19 août 1641. — F° 12 v°, « Le 3e juillet 1642 est déceddée en la ville de Colongne, Marie de Médicis, mère du roy régnant à présent, Louys le Juste de Bourbon, fils d'Henry le Grand, aagée d'environ 60 ans. *Requiescat in pace.* — F° 14 v°, « Le 4 mars 1645 est déceddé Mre François d'Albon, abbé et baron de Savigny, en son chasteau de St-Bel, et a esté porté enterrer à St-Forgeul, au tombeau de ses prédécesseurs ». — F° 15 v°, exécution d'un déserteur du régiment « d'Uxel », 1646. — F° 16 v°, « La susdite année (1646) sont déceddés trente-un corps de Larbrelle, 18 grands corps, dont y a 7 confrères pénitens ». — F° 19, Antoine Fouyatier, maitre d'école, 1652. — F° 20, acte de sépulture de 1661.

Ff. 33-44, actes de mariages de 1630 à 1652.

Ff. 45-218, actes de baptêmes de 1632 à 1673. — F° 46, « Hylaire Dupiney, grand cellarier de Savigny », 1632. — F° 54, « Jean-Baptiste du Coing sr du Freney ?, 1633. — F° 55, « Pierre de Gaignières, escuyer, sieur de Beauregard ; Gabriel Le Groin, escuier, sieur de La Poyvrière de Villefranche ; Marthe de Sassenage, femme de monsieur le marquis de St-Forgeul », 1633. — F° 84, « Jean de La Vessière, escuyer, sieur du Mas et du Pont », 1640. — F° 89 v°, « Jacques de La Touche, escuier, seigneur de Maisonneuve, cappitaine au régiment du sr de Courcelles », 1642. — F° 98, « Jacqueme Ponchon, vefve de feu noble Pierre des Gaignières, vivant seigneur et baron de Belmont », 1644, — F° 131, « Claude-Cœsar Laure, escuyer et seigneur de Croisol », 1670. — F° 132, mention de réintégration en 1888. — F° 139, « Guillaume Levieux, sieur de Coleymieu, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy », 1656. — F° 142 v°, « Catherine Regioly, femme de noble Claude Honorat, sieur de Pierelbe », 1657. — F° 143, « noble Mathieu Micolier seigneur de Belair », 1657. — F° 155, « Jacques Gondran, escuyer, sieur de Lespinasse », 1659. — F° 158 v°, « François d'Ornaison, prieur de St-Laurens d'Oing », 1660. — F° 161 v°, Gaspard Camus, baron de Chastillon », 1661. — F° 173 v°, « Guillaume Giroud, escuyer, sieur d'Aspremont »,

1663. — F° 175 v°, « Charles Charetier, escuyer, seigneur de St-Martin et du Fey, conseiller du roy, lieutenant en la maréchaussée générale de l'ancien gouvernement du Lyonnois », 1663. — F° 183 v°, Louys Despré, sieur de Pierreherbe, bourgeois de Lyon, 1665. — F° 191, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de L'Arbrelle, tenus par Mre Jean Besson, curé dud. lieu. Fait à la visite, ce vingt-sixiesme septembre mil six cent soixante-sept. CHASSAING, archiprebstre ».

Ff. 219-308, actes de baptêmes, mariages et sépultures de 1675 à 1696; un feuillet a été enlevé avant le f° 219, au f° 243, est joint un acte de baptême dressé sur feuillet volant. — F° 273 v°, « Claude de St-Lagier, s^r de Ronzière», 1688.

E Suppl. 60. (GG 3.) — In-4°, 248 feuillets.

1701-1750. — Actes dressés par les curés Caze (1701-1711), Domergue (1711-1733), Dumolin (1734-1750); les vicaires Barrier (1701-1703), Vernette (1703), Jourdan (1703-1704), Renaud (1711), Large (1725-1728), Domergue (1711-1716), Convert (1728-1731), Meynier (1731-1734), Broignet (1735), Dans de Genoz, chanoine de St-Amour (1735-1736), Poirier (1737-1738), Bissuel (1738-1739), Chalon (1740-1741), Chavent (1742-1743), Colomban (1743-1747), Terrasson de La Menue (1748-1749), Bonjour (1749-1750), et Domergue, prêtre, chanoine et concuré de Trévoux, Donzi, Gasquet de Seyde, Bayard, archiprêtre, Bonard, Berger, Barrail, des Bruyères, Marion, « prieur de St Gérauld du Ledat, diocèse d'Agen » ; Debourcier. — Ff. 206-210, 225-230, 238, 248 blancs; ff. 2-10, 70, lacérés dans l'angle supérieur gauche; registres de 1696-1700, 1702, 1705-1710, 1717-1724 en déficit; du registre de 1701, il ne reste que le premier feuillet. — F° 28, « Joseph Sponton, agent de son altesse royale monseigneur le grand duc de Toscane », 1712. — F° 59 v°, « Jacques Simon, conseiller au parlement d'Aix », 1716. — F° 64, « Veu et trouvé en fort bon estat dans nostre visite, ce huitiesme janvier, 1725, BAYARD, archiprestre de L'Arbresle. » — F° 72 v°, « Vus et trouvés en état dans nostre visite, ce unziesme juin mil sept cent vingt-six, BAYARD, archiprêtre. » — F° 94, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 16e juillet 1730. BAYARD, archiprestre. — F° 105, même formule que ci-dessus, 31 mai 1733. — F° 118 v°, même formule, 19 juin 1735. — F° 121 v°, « En cette année (1735), on a accommodé la grande sacristie qui ne servoit que d'entrepôt, c'est-à-dire qu'on a fait son entrée dans le sanctuaire, fermée celle qui étoit à côté l'autel de St-Jacque, on a élevé son pavé à la hauteur de celui du sanctuaire, on l'a fait vitrer et on y a fait construire les armoires, la crédence et les prie-Dieu, tels qu'on les y voit actuellement. DUMOLIN, curé de l'Arbrêle. » — F° 125 v°, «Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 17 juin 1736. BAYARD, archiprestre » (curé de Bully). — F° 176, mention de la visite de l'archiprêtre, 23 novembre 1741, et « En 1740, le rétable du maître autel de l'église, avec les portes de chaque côté de l'autel qui conduisoient derrière l'autel, ont étés détruites avec le plafond, et à la place, on a commencé à placer, dans le fond seulement du sanctuaire, un boizage en chaine, dans lequel on a enchassé le tableau du m^e autel représentant le baptême de N. S. par St Jean et le rétable du maître-autel a été placé à l'autel de St-Jacque, tel qu'on l'y voit, sous le tabernacle, avec un ancien tableau représentant la naissance de N. S. La même année, le pont de La Magdeleine a été rebâtit tel qu'il est. DUMOLIN, curé de Larbrêle. » — F° 187, « Tout le registre de l'an 1743 est sans ordre, il en manque la plus grande partie; on le voit avec le double déposé au greffe...... » — Le 7 aoust 1743, mons. Nicolas Navarre, évêque de Cydon, suffragant de Lion, est arrivé à l'Arbrêle pour y administrer le sacrement de confirmation aux habitants des peroisses de MM. les curés et vicaires qui composoient la congrégation de l'archiprêtré de L'Arbrêle. Messieurs les curés et vicaires lui ont été au-devant jusqu'à Bulli; il a été reçu à l'Arbrêle par M. le curé dudit lieu, qui a eu l'honneur de lui faire son compliment et lui présenter l'eau bénite à la porte de l'église, au son des cloches, les habitants étant tous sous les armes, aussi bien que les cavaliers de la maréchaussée qui ont eu ordre de lui aller au devant avec leur habit d'ordonnance jusqu'à Bulli. Sa Grandeur a logé chez M. le curé le 8 et le neuf aoust, pendant lesquels jours, elle a donné le sacrement de la confirmation aux habitants de la paroisse de Larbrêle et enfants même dudit endroit qui ont eu assés de discernement pour recevoir avec fruit ce sacrement, et ensuitte aux habitants des paroisses qui ont été convoquées et se sont rendues chacune sous leur banière processionnellement à Larbrêle. DUMOLIN, curé de Larbrêle. » — F° 205, « En 1745 a été posé le degré qui est à la porte de l'église, qui nous a été donné par noble Jérôme Valous, écuyer, avocat en Parlement, juge de la baronie de Savigni. Pour accommoder la place qui est devant l'église, les habitants ont achepté du nommé Mathieu Prieur, qui a la maison du coing, le degré et la place dudit degré servant à ladite maison et pour ce l'ont exempté, pour sa vie seulement, des tailles et du logement des gens de guerre, lui ont fait faire un degré dans sa boutique, pour monter à la chambre, et le s^r curé lui a cédé, pour sa vie seulement, une place qui lui appartenoit, joignant la maison de....... loi, pour y faire un jardin. Dans ce même temps, on a fait le degré qui descend de l'église dans la ville, du côté du pont... autrefois. En mil sept cent quarante-six, le 8 décembre a commencé la mission qu'on fait MM. de St-Lazare, dont la clôture se fit par une procession solemnelle du T. S. Sacre-

ment qu'on fit dans le prés de madame la conseillère Simon, au milieu duquel on avoit fait un reposoir. Il y eut un concours extraordinaire d'étrangers à cette procession, aussi bien qu'aux exercices de laditte mission aux [jours] des fêtes et dimanches. Pour monument de cette mission on planta et on bénit solennellement la croix qui est au cimetière. Dumolin, curé de Larbrêle. » — F° 217 v°, « Veu dans nostre visite, ce 29 janvier 1747. Bayard, archiprestre. » — F° 224, « En mil sept cent quarante-huit, dans la 3° semaine du carême, est arrivé à L'Arbrêle l'évènement le plus funeste qui put arriver, par la cabale de quelques particuliers de L'Arbrêle et surtout de nombre de femmes, comm'il leur est assez ordinaire, la grande œuvre rétablie à L'Arbrêle en 1735, sous le nom de la confrairie du Rozaire, qui attiroient tous les ans nombre d'étrangers à L'Arbrêle et qui faisoit l'admiration des parroisses voisines par la ferveur qui étoit dans la peroisse, cette grande œuvre fut tout-à-coup renversée par les troubles scandaleux qu'excitèrent les particuliers qui se révoltèrent contre leur pasteur, présentèrent contre lui plusieurs requêtes tendantes à détruire son authorité et celles de ses successeurs à l'avenir, sous le prétexte de l'employe qu'elles vouloient faire, selon leur caprice, des deniers qui provenoient de ladite confrairie. Leurs requêtes furent mises au néant au conseil de Son Eminence et les exercices de la confrairie furent interdits pour ôter tout prétexte de révolte et de troubles à l'avenir. Le s^r curé, par une dévotion particulière à la Ste Vierge, a toléré que les femmes continuassent à s'assembler pour dire le rozaire, seulement, pour autant de temps que lui et ses successeurs le jugeroient nécessaire pour l'édification de la paroisse et à condition qu'elles ne s'assembleront jamais extraordinairement pour réciter le rozaire, soit pour des malades, soit pour d'autres occasions que sous son bon plaisir et après avoir obtenu pour chaque assemblée une permission particulière. Dumolin, curé de L'Arbrêle. — En mil sept cent quarante-sept furent posés les 2 tableaux qui sont aux côtés du sanctuaire, dans le boisage, l'un représentant la naissance de St-Jean-Baptiste, patron de la paroisse, et l'autre sa décolation. Le boisage fut peint et vernissé et les ornements d'icelui doré, le nouveau tabernacle avec son gradin et les ornements du cadre du devant d'autel placé ; l'ancien tabernacle transporté à l'autel de St-Jacque, du côté de la grande sacristie. Dumolin, curé de L'Arbrêle. — F° 246, « Veu dans nostre visite et trouvé en état, ce 4° janvier 1750. Bayard, archiprêtre. — Ff. 17, 24, 31, 39, 47, 56, formules et circulaires imprimées. — Registres parafés par Terrasson (1701-1716), Pupil (1737-1741, 1744-1749), Charrier (1742).

E Suppl. 61. (GG 4.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1750-1771. — Actes dressés par les curés Dumolin (1750-1761), Marion (1767-1771), les vicaires [illegible] (1750-1751), Durand (1751-1757), de Larué (1757-1760), Lunet de La Faye (1760-1762), Marquet (1762-1763), Fleury (1763-1764), Loiseau (1764-1766), Heurtier (1766-1769), Mussieu (1769-1771), Brat (1771), et Rozier, Beaujolin, Arquillière, Berger, Gonon, etc. — Ff. 16, 77-79, 98-99, 116, 123-127, 146-147, 157, 167, 178, 209-212, 241, 242, 256-258 blancs ; ff. 117-122, usés en tête. — F° 50 v°, « Ce jourd'hui 14 juillet 1754, ensuite des réparations faites à la chapelle Ste-Magdelaine, qui avoit été ruinée en partie et beaucoup endommagée par la construction du grand chemin qui avoit occasionné la démolition d'une partie considérable d'icelle, laquelle chapelle a été réparée et embellie à la diligence des habitants qui y ont contribué généreusement, messire Jean-Antoine de Laurençin, chamarrier de l'abbaye royale de Savigni, à ce invité par nous, curé soussigné, bachelier de Sorbonne, et muni des pouvoirs nécessaires, a fait la réconciliation de laditte chapelle, assisté de messieurs Beaujollin et Brietton, curés de Flurieux et Sourcieux, de messieurs Durand, Rabut et Migneri, vicaires de L'Arbrelle, St-Germain, son annexe, et St-Bel, et nous. Les confrères pénitents dudit Arbrelle ont assistés en corps à cette cérémonie, à l'issue de laquelle a été célébrée une grande messe solennelle de l'office de la dédicace aussi bien que les vêpres, avec grand concours des peuples circonvoisins et de la parroisse, dont et du tout nous avons dressés le présent acte, que nous avons signés avec ledit s^r chamarrier et autres, pour servir ce que de besoin » . . . . . — Registres parafés par B. J. C. Pupil (1750-1764), B. L. Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767-1771).

E Suppl. 62. (GG 5.) — In-4°, 220 feuillets.

1772-1782. — Actes dressés par les curés Marion (1772-1779), Soulier (1779-1782), les vicaires Soulier (1772-1779), Vial (1779), Soulier (1780-1782), et Carie, vicaire d'Eveux, Robert, vicaire de St-Germain, Ménétrier, Villecour, Raynaud Gardeys. — Ff. 16-18, 36-38, 58, 78, 94-98, 138-140, 158-160, 180, 218-220. — F° 75, Note pour rectifier l'état civil d'un enfant illégitime, inscrit comme légitime. — F° 194, « Le vingt-cinq septembre de l'an 1781, monseigneur Antoine Malvin de Montaset, archevêque de Lyon, a assisté à la congrégation de Larbresle » — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 63. (GG 6). — In-4°, 192 feuillets.

1783-1792. — Actes dressés par le curé Soulier, les vicaires Gaudeys (1783-1789), Bouteille (1789-1791), Olivier (1791-1792), Gachet, ancien curé de Ville, Forest, vicaire de St-Germain. — Ff. 18-20, 34-40, 79, 80, 96-100, 133-140, 160, 173-180 blancs. — F° 116, « Jean-François de Grasset, capitaine-châtelain de la châtellenie et ville de Pezenas, au diocèse d'Agde; Henri-Aphrodise de Bonnet de Moreilhan; Alexandrine de Simon de Palmas », 1788. — F° 188, « Nous Louis Dubost, maire de cette ville de Larbresle, avons clos et arrêté le présent registre, en exécution de l'article 1er du titre 6 de la loi du 20 septembre dernier. Fait le quatre novembre 1792. DUBOST. — Ff. 61, 96, 101, 132, récépissé du greffe intercalés; ff. 100 bis et 172 bis, ordonnances du juge châtelain et de la municipalité pour inhumations.— Registres parafés par Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

ARBUISSONNAS

Arrondissement et canton de Villefranche.

Eglise sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtre d'Anse; cure à la collation de l'abbé d'Ainay; élection de Villefranche, justice de Milly.

E Suppl. 64. (GG 1.) — In-4°, 260 feuillets.

1684-1792. — Actes dressés par les curés Champion (1684-1687), Faure (1687-1697), de Lally ? (1697-1724), Revel (1724-1727), Arnaud (1727-1731), Riberolle (1732-1735), Grand (1736-1755), Serre (1755-1777), Creuzy (1777-1791), Brissac (1791-1792), et Malet, vicaire de Vaux; Arnoux; de La Ronzière, prieur de Salles; Hardy, curé de Vaux; Pastural; Le Barbier de Bezu, sacristain de Salles; Meynet, curé commis d'Arbuissonnas (1755), Hyacinthe Grandjean, franciscain, Richard etc. — Ff, 8, 10, 14, 16, 23, 24, 26, 28, 30, 33, 34, 37, 40, 41, 45, 48, 53, 54, 57, 59, 62, 63, 66, 67, 69, 87, 90, 91, 95, 98, 101, 102, 106, 113, 114, 118, 121, 122, 129, 130, 133, 134, 138, 146, 150, 153, 154, 157, 158, 168, 171, 172, 175, 176, 180, 183, 184, 191, 192, 200, 203, 206, 207, 209, 215, 228, 229, 232, 233, 249 blancs; f° 3 échancré dans le milieu à droite. — F° 5, « Jacques Prost de Rouville, chanoine de St-Nizier de Lyon; Claude de Madières, escuyer, seigneur d'Arbuissonnas, de Milly et Corcelles », 11 novembre 1687. — F° 19 v°, « Ce 20e février 1699, je soubsigné ai fait la bénédiction de la cloche de la parroisse d'Arbuissonas, et c'est ensuite de la permission du 17 janvier, par moy obtenue de Mr Morange, vicaire général; le parrin a esté Jacques Laforest, fils de Pierre et de Philippe Crotte, habitant d'Arbuissonas, et la marraine mademoyselle Catherine de Madière, fille de noble Claude de Madière, seigneur de Milly et d'Arbuissonas et de noble Catherine Colombi, et c'est en présence de Pierre Laforest, Claude Laforest, Huges Foray, Jean Fayollet, Claude Duryeu, tous lesquels tesmoins sont habitants de la parroisse. Ils ont tous signé aussi bien que le parrin et la marraine. La susditte cloche a esté appellé dans la bénédiction Catherine, en foy de quoy j'ay signé. Catherine DE MILLY. LAFOREST, LAFFOREST, J. GL..., FORAY, FAGOLLET, C. LAFOREST, de LALLY ?, curé ». — F° 35 v°, « Marie-Anne de Ranty, femme à Mr de Monrichard, capitaine dans le régiment de Marteville ? », 1er mai 1705. — F° 36, « Mr de Ty, seigneur de Curtil; Catherine Dubary, femme à Mr Bonny, chirurgien de Vaux », 11 mai 1705. — F° 89, « Veu et trouvé en règle à Arbuissonnas, dans le cours de nostre visitte, le 11 de septembre 1737, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général ». — Monsieur l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vicaire général, a fait sa visite dans l'église d'Arbuissonas le onzième du mois de septembre 1737, il a ordonné de faire clorre le cimetière, ce que les habitans ont fait faire lad. année. Michel GRAND, curé ». — F° 107 v°, « Vu dans le cours de notre visite d'Arbuissonas, le 29 juillet 1744. St-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. DU BREUIL, secret. commis. — F° 163, feuille supplémentaire parafée par « Théodore Ducroux, notaire royal et procureur au bailliage de Beaujollois, premier en ordre en la jurisdiction d'Arbuissonna », 18 novembre 1759. — F° 194 v° « En conséquence de la permission qui m'a été donnée par monseigneur l'archevesque de Lyon, en datte du 11 février de l'année 1765, signé Montmorillon, grand custode, vicaire général, je soussigné, curé d'Arbuissonnas, ay fait la bénédiction de la chapelle domestique du château de Milly, paroisse de St-Estienne, en observant les formalités prescriptes par le rituel du diocèse, le premier octobre de l'année 1767, en présence de monsieur Bertholin, curé de St-Estienne, de monsieur Renaud, seigneur de Milly et

Arbuissonnas, et autres qui ont signé. Bertholin, vic. ; Allier ; Regnaud ; Regnaud de Milly ; J. Petitjean ; Serre, curé. — F° 258 v°, « Jean Berthier, maire », 5 août 1791. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Mignot (1722, 1724, 1731, 1736, 1738, 1739), Janson (1737, 1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cuzin (1747, 1748, [illegible], 1766), Jacquet (1749-1757, 1759, 1762-1765), [illegible] 1767-1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-177[illegible]), Guérin (1776, 1778, 1790), Vaivolet (1777), Pezant (1791, 1792).

ARDILLATS (Les)

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Beaujeu ; [illegible] de Villefranche, justice des Prés.

E Suppl. 65. (GG 1.) — In 4°, 229 feuillets.

1622-1674. — Actes dressés par les curés P. Carrige (1622-1646) ; Morel (1646) ; Galland (1647-1661) ; Denys (1661-1674) et Morel, prieur de St-Genis (1646-1647) ; Symon (1627, 1629) ; Gelay (1635, 1637-1639) ; Duchalin (1640) ; Dismerie, curé de Chenelette (1655) ; Varenard, curé de St-Didier (1669) ; Pressavin, chanoine de Beaujeu (1668). — Ff. 1-67, h. 0,260, l. 0,085, actes de baptêmes du 13 avril 1622 au 19 mars 1633 ; ff. 68-144, h. 0,245, l. 0,165, baptêmes du 2 mai 1633 au 20 juin 1647 ; ff. 145-155, h. 0,180, l. 0,120, baptêmes de 1654-1661 (lacune de 1656 à 1661) ; ff. 156-203, h. 0,220, l. 0,150, baptêmes de 1663 à 1673 ; ff. 204-219, h. 0,220, l. 0,150, mariages de 1663 à 1673 ; ff. 220-229, mêmes dimensions, enterrements de 1663 à 1674. — FF. 156, 203, 218, 219, 228, 229 blancs. — F° 2 lacéré au bas ; ff. 28-31 lacérés dans l'angle droit ; ff. 68, 76, 77, 79, 80, lacérés dans l'angle supérieur droit ; f° 101, lacéré dans les angles supérieurs. — F° 5, un acte de mariage. — F° 9 v°, « noble Pierre de Noblet », 23 mai 1624. — F° 11, « noble don André de Chappon, chamarier de Belleville », 27 décembre 1623. — F° 13 « Anthoine de Layre, patetier ? », 1624. — F° 22, actes de mariages de 1625. — F° 35, « L'an 1628 et le 29 mars, sur le soir, j'ay baptizé dans la chapelle des Pré, fils appartenant à feu Claude de Noblet, escuier, sieur des Pré, Les Ardillats, le Mont de France et les Tours de Remanesche »... — F° 52 v°, Jean de Noblet, chanoine de St-Vincent de Mâcon, 28 mars 1631. — Ff. 66, 67, états de recettes... « mémoire de ceux qui doibvent de cire au luminaire »... — F° 68, « César de Noblet Sappally, procureur d'office des Ardillat », 24 mai 1633. — F° 74 v°, Isabeau de Noblet, femme de Philibert Thibault, sieur de Thulon, 20 août 1634. — F° 80 v°, Louis Lefèvre, lieutenant des Ardillats, 24 septembre 1635. — F° 95 v°, Noël Augoyat, notaire royal et lieutenant en la justice des Ardillats, 25 novembre 1638. — F° 102 v°, Dimanche Manin, papetier, 13 juin 1640. — F° 116 v°, « Jean-Chrysost. Brac, prebstre de l'Oratoire de Jésus, recteur du collège de Beaujeu et sociétaire dud. lieu », 9 août 1643. — Jean Fougères, papetier aux Ardillats, 30 septembre 1646. — Ff. 135-144, table par prénoms. — F° 157, « Registre des actes baptistaires de l'églize des Ardillatz, commancés le 5e janvier 1663 par moy, Mre Antoine Denys, curé dudict lieu. » — F° 170, baptême d'une fille de « Benoist Vimard, marchand papetier... parrin honneste Jean Mongolfier », 4 octobre 1665. — F° 195, baptême d'un enfant d'Alexis Bouvier et de Françoise Gourbière, papetiers, parrain Jean de Montgolfier, 7 février 1672. — F° 195, Durand Montgolfier, 18 novembre 1672. — F° 206, « Jean Montgolfier, papetier à St-Didier-sus-Beaujeu », 9 octobre 1664. — F° 227, « Led. Mre Denis a remis au greffe du balliage de Beaujolois coppie des susdits registres. » Troncy.

E Suppl. 66. (GG 2.) — In-4°, 210 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par le curé Denys et Moyroud, curé de St-Didier. — Ff. 4-6, 10, 149, 160-164, 176, 177, 205, 209, 210 blancs. — Ff. 1, 2, 5-7 usés sur les bords ; 21, coupé en tête sur une hauteur de 0.040$^m/_m$; 33-39, déchirés dans les angles à gauche ; 37-38 lacérés sur le bord droit et au bas ; 40 lacéré dans l'angle inférieur droit ; 121 lacéré dans les angles inférieur et supérieur à droite ; 123-127, lacérés dans l'angle inférieur droit ; 128 lacéré dans l'angle supérieur droit. — Ff. 41, 68 interpolés à la reliure, 41 doit être folioté 68, et 68, 41. — F° 45, récépissé du greffe de Villefranche pour le dépôt des registres du 15 octobre 1680 au 25 juin 1681. — F° 97, « Le huictiesme jour du mois de juin, mardy de Pentecôte de 1688, à l'issue de vespres, j'ay faict la bénédiction de la seconde cloche de la parroisse des Ardillaz, ayant obtenu permission de monsieur le vicaire general de Mâcon, à l'absence de Monseigneur dudit Mâcon,

et ay esté assisté en cette bénédiction de Mre Philippe Fournoul, prêtre, curé de Vernay, Mre Louys Rochard, prêtre, curé de Poule, Mre Antoine Moiroud, prêtre, curé de St-Didier et de Mre Hugue Vernay, prêtre et chappelin au châtel de Beaujeu. DENYS, prêtre, curé des Ardillats. » — F° 101, « L'onzième octobre 1688, l'on a faict faire la litre de l'églize des Ardillats, à cause de la mort de monsieur Claude de Thibault, seigneur dudict lieu, arrivé le 25 aoust, et fut enterré en la parroisse du Terreau, et en mesme temps, j'ay faict peindre le tabernacle et la figure de St Pierre de ladicte eglise. DENYS, curé. » — F° 135 v°, Roch Montgolfier, papetier aux Ardillats, 13 avril 1692. — Registres parafés par Mignot de Bussy (1692, 1693, 1695-1699); du Sauzey (1694).

E Suppl. 67. (GG 3.) — In-4°, 136 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par les curés Denys (1700-1711), Guillot (1711-1719), le vicaire Gardet (1716-1719), et Janson, curé de St-Didier, f. Anastase, de Beaujeu, f. Philippe, Le Tellier, chanoine; Barrel, curé de Chénelette. — Ff. 29, 43, 72, 73, 89, 101-103, 117, 118, 136 blancs. — F° 59 v°, enterrement d'un pauvre « qu'on a trouvé mort au bois du Suchet, qu'on a pas connu, ny de quelle parroisse il pouvoit estre, aagé d'environ 22 ans », 21 juin 1709. — F° 60 v°, enterrement d'un pauvre « aagé d'environ 12 ans », 4 juillet 1709. — F° 62, enterrement d'un « pauvre enfant, mort à la papeterie », 11 août 1709. — F° 72, certificat notarié de promesse de mariage. — F° 73, mémoire du menuisier Jean Passot, note généalogique sur les familles Barjot et Valette. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1717, 1718), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716).

E Suppl. 68. (GG 4.) — In-4°, 134 feuillets.

1719-1740. — Actes dressés par le curé Guillot, les vicaires Sanlaville (1722), Denis (1726-1728), Lions (1731-1734), Tardieu (1736-1740), et Barrel, curé de Chénelette, Janson, Denis, curé du château de Beaujeu. — F° 127 lacéré à l'angle inférieur droit. — Registres parafés par Janson (1719-1722, 1727, 1728), Mignot (1737), Pressavin (1738-1740).

E Suppl. 69. (GG 5.) — In 4°, 207 feuillets.

1741-1759. — Actes dressés par les curés Guillot (1741-1746), Janson (1746-1759); les vicaires Tardieu (1741-1744) Dimery (1744-1745), Guilleminot (1753-1755), Alex (1756-1759), Vallette (1759), et Janson, Escoffier, curés de St-Didier, Thévenon, desservant de St-Jean-le-Château de Beaujeu. — Ff. 46, 74, 76, 103, 104, 115-124 (année 1752 en déficit), 135, 136, 156, 157, 171, 194, 195, 207 blancs. — Ff. 20, 172, lacérés dans l'angle inférieur droit. — F° 143 bis. — F° 41 « François de Guison, écuyer, Marie-Anne de Finance, Françoise Guinet de Villorbeine, le marquis de Valadoux, encien capitaine dans le régiment d'Eux, le conte de Pertus », 23 février 1745. — F° 86 v°, Charlotte-Catherine de La Roche de La Carelle, 10 novembre 1749. — F° 145 v°, « Comme je n'ay point encor reçu de registes de Villefranche, j'ay été obligés de continuer les mêmes pour l'année 1755, jusqu'à leurs réception. » — F° 163, « Pierre Breton du Tour, gentilhomme verrier; François de Guisou et Louis de Finances, gentilhomme verrier, » 17 mai 1756. — Registres parafés par Pressavin (1741-1744); d'Aigueperse (1746); Cusin (1747, 1748, 1751, 1758); Jacquet (1749, 1750, 1753-1757, 1759).

E Suppl. 70. (GG 6.) — In-4°, 183 feuillets.

1760-1775. — Actes dressés par le curé Janson, les vicaires Vallette (1760-1764), Vacheron (1771-1775), et Dalivart? curé de Monsols, Lacroix, Chanrion, Janson, chanoine. — Ff. 10, 37, 38, 47, 48, 82, 92-94, 105, 106, 116-128, 139, 140, 150-152, 178-183 blancs; f° 83, lacéré dans l'angle inférieur gauche. — Registres parafés par Jacquet (1760-1768), Vaivolet (1769-1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1775).

E Suppl. 71. (GG 7.) — In-4°, 192 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par le curé Janson, les vicaires Vacheron (1776), Janson (1777-1781), Labrosse (1781-1783), Auberger (1783-1784), Schrame (1784-1788), Chaumont (1788-1791), Barbarin (1792), et Vacheron, curé de Vernay (1784). — Ff. 11, 12, 21-23, 32, 33, 45-47, 66, 67, 83-87, 96-101, 113, 131-136, 145-149, 158-160, 167, 181, 182, 190-192 blancs; f° 78 lacéré au bas à droite; f° 114 lacéré au bas, à droite et à gauche; f° 115 échancré au bas; f° 116, lacéré dans l'angle inférieur droit; f° 183 lacéré aux angles, à droite; premier feuillet du registre de 1780 en déficit, de même en 1782. Les quatre actes postérieurs au 4 décembre 1792 sont signés Colonge, maire? Durand, maire, Ladouze. — F° 188 v°, Le présent registre a été clos et arrêté par nous officiers municipaux soussignés, le seize janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la République Françoise, et avons signé avec le secrétaire. DURAND, maire, GEOFFREY, BAISET, CABUT, PLATEL, DENIS JANDARD, FARJAS,

Pacaral, L. Barbarin, secrétaire-greffier. — Registres parafés par Vaivollet (1776, 1778, 1779, 1781), Guerin (1777, 1783, 1786-1790), Roland (1784), Dura[illegible] (17[illegible]), P[illegible] (1791, 1792).

ARNAS

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Saturnin, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur d'Anse [illegible] d'Arnas et de Villefranche.

E Suppl. 72. (GG 1.) — In-4°, 246 feuillets.

1692-1741. — Actes dressés par les curés Castin (1692-1708), Gillet (1709-1725), Chalier (1726-1741); les vicaires Gillet (1709), Chalier (1725), et Badery, dom Ennemond Germain, sacristain de Jougdieu (1696); Dagallin, curé de Pouilly; Matty, prébendier de Chanoz-Châtenay; Alloys, prêtre; J. Aley; Perrin, curé de Pouilly-le-Monial. — Ff. 6-8, 30-32, 46, 52, 62, 71-74 (registre de 1703 en déficit), 103, 126 blancs; ff. 121-122, actes de 1726 interpolés. — Entre les ff. 114 et 115, acte de baptême de Jean-Marie Carrier, du 30 décembre 1713. — F° 21, « inhumation, dans l'église, d'« Antoinette, fille de noble s^r Jean Despiney, lieutenant en l'élection de Beaujolois, et de dame Catterine Barlet », 13 juillet 1694. — F° 26, « Noble René de Souzion, dame Cattherine Langlois, dame d'Arnas », 25 mai 1695. — F° 38 v° 41, « enterrement de Marianne Bissardon, femme de noble Jean du Sousey, sieur de Jotucrot (al. Joutacroh) », 5 janvier 1697. — F° 57, modèle d'actes, imprimé. — F° 61, « Vu dans la visitte, le 20 novembre 1700. Deville. » — F° 112, « Charle-Cœsar Dubost La Blanche; Anne Geneviève Coignac de La Vore, femme de Charle Dubost La Blanche, escuyer », 2 mars 1713. — F° 127, enterrement de « noble Jean-Baptiste Dussozay, bourgeois de Lyon, seigneur de Joutecro, de la parroisse d'Arnas », 7 janvier 1717. — F° 194, « Jacques-André Noyel, écuyer, Nicolas-François Turrin, écuyer, seigneur de Belair; Claude-François Coustin, écuyer, s^r de Neufbourg », 18 février 1731. — F° 203, « noble Benoist Jacquet de Pontbichet, advocat au Parlement; noble Pierre Delafont de Pougelon, advocat du roy au bailliage de Beaujolois », 23 décembre 1732. — F° 206, « Jacques du Sauzey, seigneur de la parroisse d'Arnas; Marguerite Vivien, épouse de monsieur de Souzion de la Reynière », 18 septembre 1733. — F° 227 v°, « Veu et trouvé en règle à Arnas, dans le cours de nottre visitte, le quatrième de septembre mil sept cent trente-sept. L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général. » — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1702, 1704-1717), Mignot (1718-1719), Janson (1737, 1739).

E Suppl. 73. (GG 2.) — In-4°, 302 feuillets.

1742-1792. — Actes dressés par les curés Chalier (1742-1757), Finiel (1758-1782), Denoizé (1783-1791), L[illegible] (1791-1792), et Rosset, curé d'Ouilly, Chalier, vicaire de Jassans; Sargnon, curé d'Ouilly; Dumarest, d'Essertines, doyen du chapitre de Villefranche, Guillermin, vicaire de Lay; Denoizé, vicaire de St-Georges-de-Reneins; Dupon, curé de Gleizé; Thévenet, curé de St-Georges; fr. Alexandre, capucin; Pascalis, prêtre commis, etc. — Ff. 14, 21-24, 36, 62, 84, 85, 90, 91, 97-99 bis, 104, 139, 140, 165, 184-188, 241-243, 249-251, 257-259, 266, 267, 274, 275, 295, 301, 302 blancs. — Lacune d'un feuillet avant le f° 276. — F° 4 v°, enterrement de « Jacques du Sauzey, seigneur et vicomte d'Arnas, grand bailly du Beaujolois », mort le 12 octobre 1743, enterré le 14. — F° 7, « Vu dans le cours de notre visite, ce 7° aoust 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. » — F° 39, « Marie-Gabrielle Aubret, veuve de messire Jacques du Sauzey, chevalier, vicomte d'Arnas, 26 août 1750; Jean-Charles-Marie de Brun, sieur de Longsard, conseiller du roy et de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, maître des eaux et forêts de la province et pays de Beaujolois », 16 octobre 1750. — F° 47, « noble Benoit Jacquet, sieur de Pontbichet, lieutenant-colonel de Villefranche; Hugues-Victor d'Ivoley, chevallier, seigneur de Versay, capitaine au régiment Royal-artillerie », 28 mai 1752. — F° 194, mariage « dans la chapelle domestique des Rues, paroisse d'Arnas, de Gabriel de Legoit, écuyer, résidant en la paroisse de Pont-de-Veyle, fils de deffunt Antoine-Marie de Legoit des Illettes, écuyer, avec Marie-Marguerite de Roche de Longchamps;... Pierre de Roche de Fontaignieu, chevalier, gouverneur de Roanne; Louis-Marie Michet de Sanville, écuyer, seigneur haut justicier d'Illiat, Saint-Loup et autres lieux... », 12 août 1775. — F° 196 v°, « Pierre Verd, avocat en Parlement, conseiller

du Roy, premier président à l'élection de Lyon, seigneur de Loncard et autres lieux », 26 octobre 1775. — F° 200 v°, « En 1760, sentence du baillage de Beaujolois qui déboute Mr de Laye de sa prétention sur la seigneurie d'Arnas et qui les confinne au raisseau du Bois, au midi et le plus près des pavillons. Autre sentence du 22 juin 1764, qui confirme l'aveu et dénombrement de M. du Sauzay, seigneur d'Arna, fait en 1730, qui condamne led. seigneur de Laye en l'amende, etc. » — F° 239 v°, « Je soussigné, curé de St-Georges-de-Reneins, commis pour desservir la cure d'Arnas, pendant la vacance du bénéfice, certifie que c'est le présent registre que l'on a trouvé chez Mr le curé, lors de sa mort, dans lequel sont contenu les actes de baptêmes, mariages et enterrements qui se sont fait pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-deux dans la paroisse dudit Arnas. Thévenet, curé de St-George-de-Reneins. » — F° 244, « Pour le rolle de taille de l'année 1784, imposition faite par les habitants d'Arnas, pour la petite verchère qui joint la cure, en reconnoissance de ce que M. le curé a pris tous les moyens de la faire diminuer : pour taille 3 l. 5, pour capitation et accessoire 4 l. 5, pour le grand chemin 16 s., *ad memoriam illorum,* total, 8 l. 6 s. » — F° 256 v°, 257, « Louis-François Lemau de Lecossay, prieur d'Arnas ; Jean-Gaspard de Garon, baron de Châtenay et d'Alluet, conseiller de la noblesse de Bresse ; Joachim Baland, vicomte d'Arnas, baron de Montjouvent ; Louis-Jean-Baptiste Lemau de La Barre, écuyer », 5 septembre 1786. — F° 280, « Imposition de Salles : pour un pré servant à l'affenage, à ses vignerons de Blacé, ci 3 l., accessoires et capitation 3 l. 19 s. J'ai payé pour les 6 mois de 1789, savoir pour imposition principale 16 l., accessoires 10 l. 14 s. capitation 10 l. 7 s. Imposition de M. Balant, pour Arnas : pour exploitation de terres, prés, jardins, avenues, usances, réserve, imposition principale, 40 l. ; imposition personnelle 60 l. ; accessoires 66 l. 13 s. ; capitation 64 l. 11 s. M. le prieur, pour exploitation de la dîme, pré, jardin, etc., imposition principale 60 l., imposition personnelle 6 l. 10 s. ; accessoires, 44 l. 7 s. 6 d. ; capitation 19 l. 19 s. M. Balant pour St-George de 1789, 16 l. 3 s. ; id. pour vingtième 11 l. M. Balant, pour 1790 à St-George, imposé pour principal 17 l. 15 s. ; accessoires 12 l. : capitation 15 l. 1 s. ; corvées 4 l. 8 s. » — F° 299 v°, « Vu et arrêté par nous maire et officiers municipaux d'Arnas, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, le présent registre servant à l'inscription des naissances, mariages et décès de cette paroisse, au feuillet quatre, en exécution de la loi qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens, du 20 septembre dernier, art. 1 du titre VI, pour être remis ledit registre au citoyen Alexis Morin, notable, commis par le conseil général de la commune en qualité d'officier public pour le tenir, en exécution de l'art. 2 du titre Ier de ladite loi, et ledit Morin a signé avec nous, en la maison curiale le 30 décembre 1792, l'an 1er de la République Françoise. M. GUILLOT, maire ; Ni. VERRIER, officier ; JEAN-MICHEL PERROUD, officier ; ALEXIS MORIN ; LAGAY, secrétaire. » — A partir de 1770, tables et tableaux numériques des actes. — Registres parafés par Cusin (1747, 1748, 1758, 1761, 1762, 1766, 1771), Jacquet (1749, 1750, 1753, 1755, 1759, 1760, 1763-1765, 1770), de Roche (1751, 1752, 1754, 1756, 1757), Roland (1767, 1768), Vaivolet (1769), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1775), Guérin (1776-1788, 1790), Pezant (1791, 1792).

AUBÉPIN (L')

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, section de la commune de Larajasse.

Église sous le vocable de Saint-Philippe et Saint-Jacques, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'abbé d'Ainay ; élection de Montbrison, justice de La Fay. — V. Larajasse.

AVEIZE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbaye de l'Argentière ; prieuré de N.-D. de Coise-en-l'Argentière ; élection de Lyon, justices de L'Argentière, Sacconay, Yzeron.

E Suppl. 74. (GG 1.) — In 4°, 220 feuillets.

1700-1734. — Actes dressés par les curés B. Curel (1700-1710), J. Curel (1710-1734), et Lombard, Frillet, Chazot, vicaires de Ste-Foy l'Argentière ; Payre, curé de La Chapelle ; J. Curel ; Vourlat, Thévenet, Bellancour, aumôniers de l'Argentière ; Rochand, aumônier du Fenoyl ; Reynaud, curé de Souzy-le-Fenoyl ; Clerjon, curé d'Yzeron ; Brunel, vicaire

de S[t]-Symphorien-le-Château. — Ff. 15, 42, 43, 200-203 blancs. — Fin du registre de 1731 et registre de 1732 en déficit. — F° 36 v°, « Je soussigné, curé de cette parroisse d'Aveizes, uniquement pour faire plaisir à madame de L'Argentière, et sans que ceci puisse être d'aucune conséquence ni contre moy, ni contre mes successeurs, ay permis d'enterrer dans l'église du monastère de L'Argentière mademoiselle de Montjustin, en conséquence de quoy, m'estant transporté dans lad. église, après avoir célébré la messe solemnelle, lad. demoiselle Claudine du Montjustin, décédée le sixième de ce mois a été enterrée cejourdhuy 7° janvier 1705, dans lad. église, avec les cérémonies prescriptes, par moy sousigné curé d'Aveizes, en présence de lad. madame de L'Argentière et de M[re] Mathieu Gros, curé de S[t]-Genis-L'Argentière, qui ont signé DES HALLES ?, prieure. GROS, curé. B. CUREL, curé ind. » — F° 62, enterrement à L'Argentière d'Anne du Coing, « pensionnaire », en présence de des Halles, prieure ; s[r] Claudine du Vernet, sous-prieure ; de Roche, de Cohade-Villeneuve, 12 mai 1708. — F° 82 v°, enterrement à Largentière d'Antoinette de Roche, religieuse, en présence de messire Vourlat, aumônier, et des dames religieuses « des Halles, du Vernay, de La Forest, de Villeneuve, de S[t]-Priest, de La Joma ?, de Mondor, de Mestral ? de Molaise ».... « Pour servir de mémoire, comme il appartient de droit aux sieurs curés d'Aveizes de faire toutes les fonctions dans le susd. monastère, sans que les dames et l'aumônier puissent le contester et y trouver à redire. CUREL, curé d'Aveizes. » — F° 89, modèle d'actes, imprimé. — F° 108, décès d'enfants de l'Hôtel-Dieu. — F° 129, « Nous, Laurent Boyer, curé et archiprestre de S[t]-Etienne, vicaire général substitut de monseigneur l'archevêque, savoir faisons que visitant l'église parroissialle d'Aveyzes, nous avons veu les registres commençans le 6[e] janvier 1717, et finissant le dix-septième de ce mois. Fait ce 26° octobre 1718. BOYER, vic. général subst. » — F° 134, Caponi, aumônier de L'Argentière ; missionnaires de S[t]-Joseph à S[te]-Foy, 14 mai ? 1719. — F° 152 v°, levée d'un cadavre par les officiers de Sacconnay. — F° 171 v°, enterrement de Catherine de La Forest des Halles, religieuse de L'Argentière, 4 septembre 1726. — F° 179 v°, décès d'Angélique-Françoise des Halles, prieure de L'Argentière, 10 décembre 1727. — F° 183 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Avaize, le premier juillet 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. » — F° 184 v°, enterrement de Benoîte de S[t]-Priest, religieuse de L'Argentière, 14 septembre 1727. « Le droit d'enterrer appartenant de tout temps aux sieurs curés d'Aveizes, conformément à la fondation dud. monastère, avons couché le présent acte icy, pour servir ainsi que de raison et avons mis lad. dame aux prières publiques des morts de l'église d'Aveizes, à la prière que nous en a fait madame d'Albon, prieure de L'Argentière. » — F° 185, enterrement d'Anne de Villeneuve [illegible], sous-prieure de L'Argentière, 13 octobre 1728. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E suppl. 75. (GG. 2.) — In-4°, 244 pages.

1735-1761. — Actes dressés par les curés Curel (1735-1752), Rousset (1752-1761), les vicaires Besson (1744), Denis (1753-1758), Coussez (1758-1759), Murc (1760-1761), et Rochand, Maréchal, Itier, Ponchon, Brossard, Fournier, Chartier, Chevalier, Detour. — Ff. 35, 48, 58, 98, 135, 136, 212, 229 blancs. — F° 127, déchiré dans l'angle supérieur gauche. — F° 31 v°, « Ce jourdhuy 22[e] du mois de juin, après midy, a esté bénie la grosse cloche du clocher de l'église parroissialle d'Aveizes, par nous soussigné, curé de St-Genis-L'Argentière, archiprestre de Courzieu, sous le nom de Saint Pierre, apostre, patron de lad. église, le parrein a esté messire Jean de Foudras, grand hostelier de Savigny et décimateur de cette parroisse, la marreine madame Marthe d'Albon, abbesse de L'Argentière, en présence de messieurs les curés d'Aveizes, de Souzy L'Argentière, de Montromand, de M[r] l'aumônier de L'Argentière, de monsieur le chevalier de Foudras, de madame son épouse, des dames du Caires, de Mondor, de Monrogé, de Charsaitain, de Frère ; des habitans : Antoine Viricel, Thomas Viricel, Claude Viricel, des Voiturins, d'Antoine Besson, de Joseph Tizy et de Joseph Fahy, qui ont tous signé. DALBON, prieure de Largentière, D'ALBON, chanoinesse de Leignieu, FOUDRAS, hostellier, D'ALBON, CUREL, curé. » — F° 45 v°, « Veu et approuvé à Avaise, dans le cours de nostre visitte, le 28 octobre 1739. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. gén. » — F° 60 v°, enterrement dans l'église N.-D. de Coise en L'Argentière de « Marie-Dianne d'Espinchal, relaissée de Thomas d'Albon, comte de St-Marcel, seigneur dudit lieu, Sezay, Nolières et d'autres places » ; présent « Claude d'Albon, filz de lad. défunte, prince d'Yvetot, marquis de St-Forgeulx, comte de St-Marcel, vicomte de Varennes, baron de Talaru, de Vindry et de Nuelles, seigneur de Sezay, Nolieux, St-Romain-de-Popey, St-Loup, Darezey, Les Olmes, Poncharra, Daraizé et Ancy, lieutenant pour sa majesté de la province et pays de Forest », 10 février 1741. — F° 95 v°, « Vu par nous dans le cours de notre visite, ce 28 septembre 1744. St-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis. » — F° 122 v°, « Vu dans le cours de notre visite, ce 15 juin 1747, J. B. Garel, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieux. » — F° 178, « Jean-Pierre-Marie Metras, seigneur de Ste-Foy », 27 septembre 1753. — Registres parafés par Charrier (1741, 1742), Pupil (1737-1740, 1743-1761).

E Suppl. 76. (GG 3.) — In-4°, 296 feuillets.

1762-1792. — Actes dressés par le curé Mure (1770-1792), les vicaires : Mure (1770), Barriol (1770-1782), Ladeveze (1784), Gonon (1784-1792) et Barriol, prébendier, Combe, Bruyeron, Souchon, Rive, Venet, Treille, Ballyot, — Ff. 1-64, 81, 126, 164-171, 182-189, 200-209 blancs. — Ff. 119, 222, 223, lacérés dans l'angle inférieur droit. — Registres de 1762 à 1770, 1781, 1785, partie de 1782 en défici. — F° 91 bis. — F° 260, « Ce jourdhuy 20e février 1790, l'église du nouveau chapitre de Largentière, dont la première pierre fut bénite le 5e juin 1780, par mre Jean-Antoine de Castellas, chamarier et comte de Lyon, vicaire général de Comminge, a été bénite par Mre Chavassieu, curé du Fenoil et archiprêtre de l'archiprêtré de Courzieux, en présence de mesdames de Rochemonteix, prieure, Desgoutes, de Plousac, de Bretteville et de Thy, aussi messieurs Mure, curé, Gonon, vicaire d'Aveize et Denis, aumônier. Enfin l'érection du susd. capitre a commencé dans le printems de l'année 1778. Signé Mure, curé d'Aveize. » — F° 294. « Souchon, curé de St-Genis-Largentière et Ste-Foy, son annexe, requis par la municipalité d'Aveyse, pour le service de la parroisse en l'absence. » —Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Catalan (1784, 1786, 1787), Rambaud (1788), Basset (1789, 1790), Petit 1791, 1792.

AVENAS

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtre de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; élection de Villefranche, justice du Sauzey.

E Suppl. 77. (GG 1.) — In-4°, 121 feuillets.

1688-1717. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par le curé Cochard. — Ff. 11-13, 18-21, 26-29, 33-35, 38, 39, 42, 43, 47-49, 52-55, 61, 68, 69, 73, 78, 79, 83, 91, 95, 99, 105, 110, 111, 117 blancs. — F° 1, lacéré à gauche ; f° 6, lacéré au bas, à droite et à gauche. — F° 3 : « Jean de Laurencin, escuyer, seigneur du Péage, Le Sauzay et Avenas », 7 décembre 1689. — F° 21 v° : « Gomme amonniac, *clemy sagaperii*, *bdelii*, *opoponacis*, *sanguinis draconis ana 3 VI masticis*, *sandalor thuris ana 3 I*, *olei olivarnm 3 II*, *therebentinæ 3 VIII*, *ex omnibus fiet unguentum ut artis est. Pro potu :* prenés des racines du sceau de Salomon, de *consolida major*, de *centinodium*, de chacune 2 poignées qu'il faut mettre infuser sur les cendres chaudes pendant 4 heures dans une pinte de bon vin rouge. » — F° 63 v° : « Jean-Alexandre de Laurencin, baron Darmon, à présent gouverneur de Bitonte, dans le royaume de Naples, » 7 mai 1701. — F° 66 v° : « feu Antoine de Laurencin Persange, chevallier, baron de Beaufort, Flacé, Ménal, Crêvecœur et autres places ; Jean de Laurencin de Paffy, chevalier, seigneur du Péage, d'Avenas, Le Sauzay ; Pierre de Laurencin, chevallier, seigneur de La Bussière », 4 juin 1702. — F° 80 v° : « Jean-Claude de Mondor, chevallier, seigneur de Monrager » 28 février 1705. — Registres parafés par de La Roche Poncié (1689-1691), Mignot (1692, 1693, 1695-1706, 1708-1710, 1715, 1717), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711, 1714), de Phelines (1716).

E Suppl. 78. (GG 2.) — In-4°, 169 feuillets.

1718-1760. — Actes dressés par les curés Cochard (1718-1723), Lallier (1723-1724), Samoel (1724-1737), Teillard (1738-1759), Pillet (1759-1760) et Perrachon, curé d'Ouroux ; Guilliu, curé d'Ouroux; Teillard, curé de Chiroubles. — Ff. 18, 34, 41, 70, 74-76, 80, 84, 85, 89, 93, 96, 97, 103, 107, 117, 118, 126, 159-161, 165, 168, 169 blancs. — F° 13, lacéré en tête, à droite. — F° 33 : « J'ay fais un service pour messire Henry-Louis Osval de Laurencin de Paffy, seigneur de la parroisse d'Avenas, qui mourut à Paris le 10e may 1731 ; lesquelles prières ont été faites le 22e may 1731, SAMOEL, curé d'Avenas ». — F° 115 : « Pierre-Antoine-François de Laurencin Persange, seigneur de Maynal, Le Sorbief et de La Selières ; Anne-Laure de La Tour Taxis, femme de Michel, comte de Fautriéres, seigneur d'Artun, Baubory, Corcheval, Sally, Lamotte, Mauregard et aultres places, lieutenant de roy de la province du Charrolois, » 15 novembre 1747. — F° 133 : « Jean-Marie-Joseph de Charbonier, comte de Crangeac, chevalier, seigneur d'Espessolles, de Mariliac, Larial et autres lieux, ancien premier syndic de la noblesse de Bresse ; Marie de La Tour Taxis, épouse de messire de St-Fon, » 22 juin 1752. — F° 140 : « Louis de Gaspard, comte de St-

Amour, chevalier, seigneur de Villiers, Foncraine, Le Sou ; Henriette de Foudras, comtesse de Chatautier et La Bussière », 29 juin 1754. — Registres parafés par Pressavin (1738-1741), Mignot (1742-1745), Noyel (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1752, 1755-1757, 1759, 1760), de Bussières (1753, 1754), de Roche (1758).

E. Suppl. 79. (GG 3.) — In-4°, 110 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Pillet (1761-1788), Guérin (1788-1791), Gelin (1792) et Talon, curé de Vaurenard, Dufour, Trouilloux, Duthion, Arthaud, Mouche, Bouchacourt, etc. — Ff. 12, 22-24, 28, 32, 36, 40, 47, 48, 51, 52, 56, 64, 79, 87, 88, 92, 96, 97, 106, 113, 114, 120, 124, 127, 128, 132, 136, blancs. — F° 50, lacéré en tête à droite. Registre de 1777 en déficit. Registre de 178[illegible] — F° 65, dénombrement par familles des habitants ; [illegible] donnant un total de 199 communiants en 1775. — F° 95, 1781, un mariage, 8 enterrements, 9 baptêmes. — F° 109, « Depuis le 1er janvier 1786 jusqu'au 14 novembre, il y a 3 mariages, onze enterremens, 6 grands et 5 petis ; 12 batêmes, 5 filles et 7 garçons ». — F° 115, 1787, « 17 enterremens, 4 de grands, 13 d'enfans; 14 baptêmes, 1 mariage. » — F° 138 v°, enterrement d'une petite fille trouvée noyée dans le « gour étant sur le chemin tendant de la croix des Fûs d'Avenas a la croix de Porte, paroisse de Vaurenard », 28 mars 1792. — Registres parafés par Jacquet (1761, 1762, 1767), Cusin (1763, 1766), Pressavin (1764, 1765, 1770, 1772, 1773), Clerjon (1768, 1771), Roland (1769), Gesse (1774, 1775), Guérin (1776, 1778-1790), Pezant (1791, 1792).

AZOLETTE

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols

Église sous le vocable de Saint-Pierre, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu, cure à la collation de l'abbé de Saint-Rigaud, justice d'Azolette.

E Suppl. 80. (GG 1.) — In-4°, 298 feuillets.

1635-1743. — Actes dressés par les curés : Chabert (1637-1650), Bottellier ? (1665-1671), Tabillon (1671-1725), Christophle (1725-1743), et Maistre, curé de Propières ; Filhiol, curé de Belleroche ; Aulas, chanoine d'Aigueperse. — Ff. 44, 48-50, 55, 75, 97, 184, 185, 192, 197, 198, 201, 206, 207, 215, 235, 283, 284, 292 blancs. — Ff. 2, déchiré en haut et en bas ; 8-10 rongés par l'humidité dans l'angle inférieur gauche ; la moitié inférieure du f° 33 enlevée ; 41, 42 rongés dans l'angle inférieur gauche ; 43, rongé en tête et au bas ; 56 déchiré sur toute la hauteur, à droite ; 57 déchiré à droite sur une hauteur de 0, 155 et dans l'angle inférieur droit ; 59, déchiré dans les angles à droite ; 60-69, rongés dans l'angle inférieur droit ; 70, 71, rongés en tête et dans l'angle inférieur droit. — Registres de 1701 et 1703 en déficit ; lacune de 1661 à 1665. — Ff. 1-7, h. 0,195, l. 0,140, baptêmes de 1637 à 1641 ; ff. 44-8, baptêmes de 1635-1650 ; ff. 45-51, enterrements de 1671 à 1673 ; ff. 52-53, h. 0,240, l. 0,170, mariages de 1671 à 1673 ; ff. 54-55, enterrements de 1673 à 1674 ; ff. 55-56, mariages et enterrements de 1665 à 1671 ; ff. 58-72, baptêmes de 1665 à 1674 ; ff. 73-298, baptêmes, mariages, enterrements de 1674 à 1743. — F° 2, « Toutte divisions recueilh... partages se rapportent en douziesmes comme s'ensuit. Les douze douziesmes font le tout »... Ff. 42-38, notes sur les fractions. — F° 37 v°, « Ce présent livre m'a esté ballié par mon cher amis noble Philibert Michon dit Lamolière, à qui je suis très humble serviteur. Chabert ». — F° 36 v°, note d'une quittance de pension de la prébende Ste-Catherine, fondée dans l'église de St-Nizier d'Azergues ; listes des curés d'Azolette de 1654 à 1766 : « Bottellier, prestre, curé d'Azollette *anno* 1654 est sortit et fut en son païs »..... F° 14, « Expédié et randu à Mascon les registres cy devant escript, le quinsiesme may 1646 ». — F° 51, liste de messes de fondation « pour M. Bariaud,-Turrin, de La Moulière, Guilermette Ducroc, Claude de Biesse, Leonnet Despuis, Claude Garnier, Benoist Monnery, Claude Chabert, Lacroix ». — F° 61 v°, « Claude Frouard, agent de mre Alexandre de Nagu Varennes ; Jehan de La Carrelle, cuisinier dud. noble de Nagu, 14 août 1667. — F° 62, « Les susd. baptisées ont esté coppié et portées à Mascon et mis au greffe de l'esveschée le jour du synode, par moy curée soubsignée, le onziesme apvril 1668. Bottellier, curé ». — F° 79, « noble Benoît de Nivières, sr de Montbochet, advocat en parlement, prévost et juge de Beaujeu, » 13 décembre 1676 ;—« Gabriel du Sauzey, escuyer, capitaine au régiment de Lionnois, » 2 mars 1677. — F° 130, « Jean du Vair, sr de Tel, docteur en médecine, » 20 mai 1697. — F° 262, dispense de parenté pour Louise Vacheron et Pierre

Boucaud, acte signé Colin de Serre, vicaire général de Mâcon. — F° 263, état numérique des actes de 1700 à 1735. — Récépissés du greffe. — Registres parafés par Goyffon 1673, 1674 ; Chesnard (1691-1700, 1702, 1704-1706) ; Debrie 1709 ; Robert (1707, 1708, 1712-1714) ; Bruiron (1708, 1711-1717), Avignent (1715-1717) ; Babillon (1726-1728, 1731, 1733) ; A. M. Chesnard (1737, 1739-1743) ; Lacroix (1738).

E Suppl. 81. (GG 2.) — In 4°, 290 feuillets.

1744-1792. — Actes dressés par les curés Christophle, (1744-1754), Carré (1754-1766), Michel (1766-1782), Delacroix (1783-1791), Chabout (1791-1792) et Audin, vicaire de Propières, Ducrot, Vacheron, Griffon, Damas, Chevalier, La Balmondière, Dulac, Clément, Moulin, Paquelin, Chaumont Boucaud, etc. — Ff 25, 31, 39, 67, 73, 125, 126, 131, 132, 138, 144, 150, 167, 168, 196-198, 210, 211, 218, 225, 227, 234, 235, 243, 258, 259, 266, 267, 274, 275, 280, 285-290, blancs. — F° 60, « L'année 1756, le 1er juillet, il est tombé une si grande quantité de grêle qu'elle abimat toute cette paroisse et les circonvoisines, excepté une partie de St-Germain. Elle commença au-dessus de St-André, au de là de Rouenne, jusque, dit-on, auprès de Châlon, mais je crois qu'elle ne passat pas au de là de Julier, elle tenoit deux lieues de large, car j'ay voyagé dans les endroits où elle avoit passée et j'ay vu ses malheureux effets. De ce côté, la largeur qu'elle avoit tenue étoit depuis au de là du village du Crot jusqu'auprès de l'église de Tel. Ont ramassat encore quelque grains dans cette paroisse, qui étoit un peu plus beau que dans les circonvoisines. Presque tout le monde des paroisses grêlées en semat, mais ce fut un plus grand malheur que la grêle même, car l'année suivante on ne ceuillit presque rien, les semences du bled grêlé vinrent bien, mais au printemps elles se perdirent presque toutes. Je ne conseil à personne de semer du bled ou danrée grêlé, la funeste expérience me le fait dire. Dieu nous déffend d'un semblable malheur. Ecrit ce huit octobre 1757. Les semences de ceux qui acheptèrent du bled qui n'étoit pas grêlé, furent bien belles, et les autres furent tout petites. » — F° 87 v°, « L'année 1761, le vingt-sept juin, il arrivat une grêle furieuse qui ravageat beaucoup de paroisse Belmond, St-Germain, Choffaille, St-Igny de Vers, etc., furent extraordinairement sacagées, celle-cy le fût jusqu'auprès de l'église et la partie au delà fut réservée. Le vingt-neuf, jour de St-Pierre, il tomba une si grande quantité d'eau que ceux qui demeurent une heure, après vêpres, et qui étoient de l'autre côté de la rivière ne peuvent pas la passer, car elle inondoit tous les prés ; jamais ont ne l'avoit vû si grande, la pluye ne commençat cependant qu'une heure après vêpres. Cette même année il arrivat une gelée, le 4e octobre, qui fit un mal considérable car elle emportat tous les bleds noirs qui faisoient l'espérance des pauvres gens dont la grêle avoit emporté fonds et fruits. » — F° 88 v°, « Cette année 1761 il y at eu aussi une grêle furieuse qui a ravagée beaucoup de paroisses, la notre l'a été, depuis le vilage Chaumon jusqu'auprès de l'église, l'autre moitié a été épargnée, elle arrivée le 27 juin, mais les eaux ont fait plus de mal que la grêle, car jamais ont n'at vu pluvoir avec tant d'abbondance. La pluye arrivat le jour de St-Pierre, une heure après les vêpres, ceux de l'autre côté de la rivière qui étoit demeurés ne purent jamais passer la rivière qui inondoit tous les prés. » — F° 92 v°, « Cette année 1762, il at eut une sécheresse extraordinaire, car depuis le mois de mars jusqu'au mois d'aoust il ne tombat point de pluye, ont eut beau temps à faire les foins comme vous voyés. On fit des prières dans le mois d'aoust et la pluye vint au milieu du mois dans nos cantons, effet de la miséricorde du Seigneur qui voulut bien nous écouter, car nous étions prest de mourir de soif. Nous ne trouvions point d'eau dans les rivières, puisque nous étions obligés de moudre à la corde et par là nous ne mangions pas de trop bon pain. » — F° 120, enterrement de trois jumelles. — F° 124, François-Marie de Lacroix, seigneur d'Azolette, 6 décembre 1769. — F° 178, nomination d'un tuteur par devant le juge de La Garde, Vers, Saint-Clément et dépendances, 31 janvier 1778. — F° 219, remarques sur l'année 1783. « L'année 1783 fut remarquable par plusieurs grands événemens, la paix fut conclue entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. La Sicile et la Calabre furent bouleversées par de fréquens et violens tremblemens de terre. La ville de Messine fut presqu'entièrement abîmée ; on fait monter à environ cent mille âmes, le nombre de ceux qui périrent dans les différentes secousses qui bouleversèrent une grande partie de l'Italie méridionale, nous eumes ici en février de cette même année des vents très violens, qui se soutinrent depuis le commencement jusqu'à la fin de ce mois. C'est précisement à cette époque que le fond de l'Italie essuya les plus violentes commotions. Ces désastres ne pouvoient manquer de faire grand bruit dans toute l'Europe. Dans ce païs-ci, le peuple se persuada que nous allions être tous engloutis ; pleins de cette idée, quelques-uns se confessèrent comme devant bientôt mourir. J'en ai trouvé qui m'ont demandé très sérieusement si je ne savois pas qu'il devoit y avoir un tremblement de terre général qui devoit nous abîmer. Il est aisé de sentir que cette opinion du peuple avoit son origine dans les calamités qui désoloient l'Italie. Quoiqu'il en soit, il y eut effectivement dans ces montagnes une très légère secousse de tremblement de terre le dimanche 6 juillet, vers les dix heures du matin, elle fut si peu sensible que je ne m'en apperçus pas. Cependant plusieurs personnes, les bergers surtout qui étoient dans les

champs, ceux qui gardoient pendant le service divin à Propière, à Saint-Germain et ailleurs, dirent avoir senti une secousse, et avoir entendu un bruit semblable à peu près à celui que feroit un char roulant. Je suspendis mon jugement à cet égard, je pris une connoissance exacte du jour et de l'heure et je fus convaincu de la vérité du fait, après avoir reçu plusieurs lettres de Bourgogne, qui toutes convenoient sur l'heure, le jour et le moment précis où la secousse s'étoit fait sentir ici ; la commotion fut bien plus sensible à Beaune, à Chalon, à Senecey, etc., que dans nos régions, et la frayeur aussi par conséquent. Cette commotion fust préceddée d'un phénomène singulier, lequel ne l'annonçoit pourtant pas. Dès le quinze juin l'air se couvrit d'une espèce de brouillard très peu dense qui n'empêchoit pas que le soleil ne dardat tous ses feux, mais il étoit d'une rougeur sanguinolente, cela dura ici environ quinze jours et près de trois semaines en Bourgogne : personne ne se souvenoit d'avoir rien vu de semblable, en été surtout. Quelques physiciens prétendirent que ces vapeurs qui occasionnoient cette rougeur extraordinaire du soleil, étoient une suite des tremblemens de terre de Messine et de la Calabre ; mais ce qui paroit détruire cette opinion, c'est que ces vapeurs et cette couleur écarlatte dans le soleil furent aussi sensibles à Stokolm et dans tout le nord de l'Europe qu'ici. La récolte de toutes les espèces de grain fut très-médiocre, le froment valut cinq livres, mesure de Chauffaille, et le seigle, trois livres douze sols. On recueillit pourtant tout sans accident ». — F° 226, « Remarques sur l'année 1784 : L'année 1784 a complettement rempli les espérances du laboureur, toutes les récoltes ont été bonnes, celle du bled, seigle surtout, aussi la diminution sur le prix de l'année précédente fut-elle de plus de vingt sols par mesure pour le seigle, d'abord après la récolte. La moisson du seigle s'ouvrit ici dès le cinq juillet, et la terre fut généralement précoce. Nous fumes sur le point de tout perdre le dix juin, jour de la Fête-Dieu, le tems s'obscurcit vers les deux heures du soir, à un point qu'on y voyoit à peine lire à l'église ; plusieurs paroisses éloignées à notre couchant, furent saccagées ; et une partie de la Dombe eut aussi beaucoup de mal, nous fumes heureusement préservés, nous et nos environs. A ce danger près, la saison des chaleurs ne fut pas orageuse, les chaleurs ne furent pas non plus bien vives. Le mois de septembre fut le plus chaud de l'année, les dix huit premiers jours surtout étoient étouffans, on ne s'attendoit à ne faire que du mauvais vin, à cause des fraicheurs du mois d'aoust, on fut trompé, et le vin eut une qualité très passable ; il y a même des provinces où elle fut très bonne. Cette année peut être regardée comme l'époque de l'établissement de la filature du coton dans nos régions, les toiles en coton ayant pris faveur, et la main d'œuvre étant conséquemment chère, tous les manœuvres voulurent avoir des rouet ; les femmes pauvres quittèrent leurs quenouilles qui ne leur offroient plus qu'un bénéfice beaucoup inférieur à celui qu'elles trouvoient dans la filature du coton. Dans peu la main-d'œuvre de la filature du chanvre doubla de prix ; la raison de cette dernière augmentation est aisée à deviner ; cette cherté de la main d'œuvre contribua plus que tout le reste à répandre parmi le peuple une certaine aisance qui fut surtout sensible en 1785 et 1786 et qui ne dût son affaiblissement qu'à celui du commerce des toiles de toute espèce, lesquelles tombèrent beaucoup de prix vers la fin de 1786. Les denrées ayant beaucoup diminué de valeur en 1784, 1785 et 1786, et la main-d'œuvre ayant été généralement chère pendant ces trois années, les petites gens devinrent singulièrement insolens. Les plus pauvres faisoient composer les riches, et n'étoient contents de rien, cette dépravation de la portion la plus misérable des habitans de la campagne fut portée à son comble à la fin de 1785 et les six ou sept premiers mois de 1786. La grande abondance de vin qu'on fit dans le Beaujollois en 1785 et le très bas prix de cette denrée donnèrent aux mendians eux-mêmes la facilité d'en avoir. On se porta à tous les excès de l'intempérance en 1786. Le peuple, yvre de sa prospérité, n'écoutoit plus les pasteurs, et je compris alors mieux que jamais que la famine, ou du moins une disette telle que celles de 1770, 1771 et 1774, étoit un moindre mal pour le peuple qu'une grande abondance, *incrassatus, impinguatus, dilatatus dereliquit Deum, factorem suum, et recessit a Deo salutari suo. Deuter. 32.* C'est à quoi doivent s'attendre les pasteurs, toutes les fois que le peuple ne manque de rien. Voyés les remarques sur les années 1785 et 1786 ». — F° 233, « Remarques sur l'année 1785. L'hiver de 1785 sera longtems mémorable par la grande abondance de ses neiges. La campagne en fut couverte durant six mois, à peu près ; c'est-à-dire depuis le mois de décembre 1784 jusques vers la fin d'avril 1785. Comm'il en étoit beaucoup tombé durant l'hiver de 1784, on n'eut jamais imaginé que le suivant en donneroit encore une plus grande quantité. On fut trompé. Il en tomba à deux ou trois reprises jusqu'à 13 ou 14 pouces ; ce qu'il y a de singulier, c'est que le païs plat, à notre couchant et à notre levant, en eut une plus grande quantité que nous. Il s'en fit partout en rase campagne, comme dans nos montagnes, des amas très considérables, ces amas furent surtout occasionnés par une bize violente qui s'éleva le dimanche de la Passion, 13 mars, à la suite d'une grande chûte de neiges, les chemins se trouvèrent obstrués partout dans la plaine comme dans les montagnes, c'est un fait dont je pourrois prendre à témoin toutes les provinces qui nous environnent. Ces neiges du mois de mars ne furent pas les dernières, les chûtes du mois d'avril ne furent guère moins abondantes. On m'en croira si l'on veut, mais je certifie que le 14 avril,

étant à Chalon-sur-Saône, j'ai vu de mes deux yeux, sur la place du Châtelet, un tas de neiges de la hauteur au moins de 14 pouces. Il y auroit à parier que pareille chose ne s'étoit vue depuis plus d'un et peut-être de deux siècles. Le mois de mars fut ici le plus froid de l'année et, au rapport de plusieurs personnes, le plus froid qu'elles eussent encore vu. L'été ne nous donna pas de grandes chaleurs, et ne fut du tout point orageux. Il y eut peu de paille, mais beaucoup de grain ; à tout prendre, la récolte de 1785 fut assez bonne, aussi les grains ne haussèrent-ils pas de prix. Jamais on ne vit une aussi grande quantité de vin, la Bourgogne ne savoit que faire des siens. Il y eut des particuliers dans cette province à qui les tonneaux et les frais d'amas coûtèrent plus que ne leur rendirent leurs vins. Ils étoient à rien ; personne en Bourgogne ne se souvient d'avoir vu une année aussi abondante. Le Beaujollois n'équivalut pas tout à fait pour la quantité des vins à la Bourgogne, cependant il en fit encore beaucoup plus qu'il n'auroit voulu. Il semble que l'abondance auroit du produire, dans ces provinces, la richesse, le contraire arriva. La futaille et les frais d'amas ruinèrent le cultivateur. Les vins furent à si bas prix que le vigneron ne fut que foiblement dédommagé de ses peines ; il ne lui resta presque rien sur sa vente, les prix des tonneaux et les frais de vendange défalqués. On avoit du vin, et du bon vin, tant qu'on en vouloit, pour quarante livres la botte, on en avoit même à moindre prix. L'avantage ne fut donc que pour les consommateurs, aussi les plus petites gens et les mendians eux-mêmes eurent-ils du vin ; et telle fut la principale source des désordres de tout genre qui inondèrent nos montagnes, et qui furent portés à leur comble depuis la fin de 1785 jusques vers le milieu de 1786 et même au-delà. Le commerce étant devenu florissant dès l'année 1784 et le vin étant à rien après la vendange de 1785, le menu peuple fut absolument indisciplinable (voyés les remarques sur 1784 et 1786). Les chanvres réussirent très bien en 1785 et passablement les deux années suivantes. L'automne fut singulièrement sèche, la plupart des sources tarirent, celles là même qui, de mémoire d'homme, n'avoient pas été desséchées. Ce qui étonnera, c'est que le 25 novembre, les sources n'étoient point émues, et qu'on ne savoit où prendre de l'eau ». — F° 242. « Evénemens remarquables de l'année 1786. La récolte en bled seigle a été généralement bonne dans toute la montagne ; celle du froment médiocre, quoique les autres menues graines n'aient pas été abondantes, que les avoines aient été presque nulles et les bleds noirs aux deux tiers égrenés par les vents de l'automne, cependant le seigle a été à bas prix toute l'année. Le prix courant a été de quarante-deux à quarante-huit sols, le vin étoit si commun vers la fin de 1785 et au commencement de 1786, que les plus petits manœuvres de cette paroisse et des paroisses des environs en avoient fait une provision. Aussi jamais l'intempérance et les désordres de toute espèce ne furent plus communs. Le peuple ne montra que trop que la prospérité est un fléau plus terrible pour lui que toutes les autres calamités. L'année qui s'annonçoit pour devoir être tardive, ne le fut pourtant pas. Les quinze derniers jours du mois de juin furent très orageux. Nous partageames la frayeur, mais non pas le malheur de bien des païs. La grêle emporta tout le 15 juin, jour de la fête Dieu, depuis les environs de St-Bonnet de Joux jusqu'à Baudrière, de l'autre côté de la Saône, douze lieues de terrain en longueur sur cinq quarts de lieue en largeur furent écrasés. Senecey-le-Grand, en Bourgogne, fut hâché avec ses environs. Les 14 et 16 du même mois furent encore funestes à Tournus, à ses alentours et à d'autres paroisses de la Bourgogne. L'été ne nous donna pourtant presque point de chaleur. L'hiver ne nous donna de la neige qu'une seule fois et celle qui tomba les premiers jours de novembre 1786 fut à peu près la dernière. La température fut douce en janvier et février 1787. Le commencement de 1786 a été l'époque de la refonte de toutes nos monnoies en or. Le Beaujollois recueillit peu de vin, et le Mâconnois encore moins, la Bourgogne fut mieux partagée ». — F° 251. « Evènemens remarquables. La récolte en bled seigle a été, en 1787, très médiocre dans toute la montagne. Le froment a beaucoup mieux réussi, les menues récoltes ont été honnêtes, le seigle, qui ne valoit en juillet que quarante-huit sols, a valu le 1[er] décembre trois livres, et trois livres quatre sols, mesure de Chauffaille. Le printems de cette année a été singulièrement pluvieux, l'été peu chaud à la réserve des quinze premiers jours du mois d'août. L'automne venteuse et orageuse, l'hiver n'a commencé que vers la mi-novembre. Il n'y a pas eu, durant toute l'automne, une seule rosée blanche. Le 11[e] octobre, à une heure après minuit, il y eut des coups de tonnerre violent ; la grêle ravagea quatre ou cinq paroisses dans les environs de Charlieu, on étoit à la veille de la vendange. Les vents ont beaucoup égrené le raisin, dans le Beaujollois surtout, qui malgré cela a fait une bonne récolte en vin et d'autant meilleure que les vins se sont bien vendus. Le tems étoit si doux à la fin d'octobre et au commencement de novembre, que les limaçons ont considérablement endommagé les semailles près de Charlieu et sur les bords de la Loire, on a été obligé de resemer plusieurs terres. La Bourgogne a dû beaucoup souffrir de ces animaux. La montagne n'a pas tout à fait été exempte de ce fléau, il y a eu (chose absolument inouïe dans cette paroisse) quelques fonds où ces reptiles ont laissé des traces de leur passage meurtrier. Je n'ai pas ouï dire qu'ils aient fait du mal dans les paroisses voisines. Le dimanche onze novembre, jour de St-Martin, il y eut un ouragan terrible qui dura 6 ou 7 heures, brisa bien des arbres, et endommagea quantité de toits, la veille il tonnoit ici, et, au

dessous de Tancon (?), la terre fut couverte de grêle. Evènemens particuliers. A la fin de février ou au commencement de mars, le feu prit à une cheminée de la maison de M. de la Croix, la flamme étoit allarmante, mais heureusement le tems étoit calme et le moment favorable pour les secours ; ce fut un dimanche sur les huit heures et demi du matin que cet accident se manifesta, le peuple qui étoit rassemblé sur le cimetière, accourut en foule et en peu de tems on réussit à étouffer la flamme. Le 21 novembre, jour de la présentation de la Ste-Vierge, un gerbier appartenant au nommé Jacques Berthelier, fermier de Benoit Duvernay, habitant de Mussy, fut presqu'entièrement incendié entre les 6 ou 7 heures du soir, on ne sauva que soixante à quatre vingt gerbes qui etoient à moitié grillees. La perte, pour le particulier qui a essuyé cet accident, est d'environ quatre cent livres. Ce qu'il y a ici de plus douloureux c'est que le public s'est obstiné à dire que le feu a été mis de dessein prémédité à ce gerbier, et j'ai été presque obligé de n'en pas douter. Cela prouve qu'il y a au milieu de nous des âmes bien noires. C'est au mois de septembre de cette année qu'a été décoré le rétable du grand autel, qu'on a verni les fonts baptismaux, et la balustrade en fer posée au mois de fevrier de la meme annee. C'est au commencement de 1787 que s'est tenue l'assemblée des notables de la nation, à laquelle le deficit immense dans les finances avoit donné lieu, l'abîme de ce déficit fut assez bien approfondi, ce fut à peu près tout le fruit de cette assemblée qui dura depuis le jour des cendres 21 fevrier jusqu'à la veille de la Pentecôte ». — F° 284 v° « Ce jourdhui 29 novembre 1792 et l'an premier de la République Françoise, nous maire et officiers municipaux de la paroisse d'Azolette, conformément à l'article cinq du titre six de la loi du 20 septembre de la Convention Nationale, qui enjoint aux municipalités de clore et arrêter lesdits registres qu'ils sont tenus de prendre à leur disposition, avons lesdits registres clos et arrêtés, lesdits jour et an que dessus. VACHERON, maire. DUCHARNE, officier. Chigne ? secrét. greffier ». — Registres parafés par : A. M. Chesnard (1744-1746), P.-A. Chesnard (1747-1750), Barjot (1751-1755), J. B. Denamps (1756, 1758-1763), Moreau (1764, 1765), J. Denamps (1766, 1767, 1779, 1783-1790), E. Chesnard (1768-1771), Cellard (1772-1776), Viard (1777, 1778, 1780-1782), Pezant (1791, 1792.)

BAGNOLS

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Saint-Blaise, archiprêtre de l'Arbresle ; cure à la collation du seigneur de Bagnols, chapelle rurale sous le vocable de Saint-Roch ; élection de Lyon, justice de Bagnols, château, baronnie.

E Suppl. 82. (GG 1.) — In-folio, 191 feuillets.

1587-1683. — Actes dressés par les curés Chousson (1588-1623), Lépin (1624-1631), Morin (1633-1665), Crouzet (1665-1682), les vicaires Surdel (1624-1625), Morier (1625-1628). — Ff. 18-21, 25-27, 50-53, 60, 62, 129-139, 164-181 blancs. — Ff. 1-11 h. 0,190, l. 0,130, baptêmes, mariages, enterrements et notes de comptabilité de 1587-1588 ; ff. 12-115, h. 0,200, l. 0,140 : ff. 12-55 baptêmes de 1523 à 1631 ; f° 56, mariages de 1626 et 1627 ; ff. 57-62, enterrements de 1625 à 1628 ; ff. 63-89, enterrements de 1632 à 1657 ; ff. 90-96, mariages de 1632 à 1654 ; ff. 97-105, enterrements de 1657-1665 ; ff. 106-115, mariages de 1654 à 1665 ; — ff. 116-181 h. 0,142, l. 0,181 : ff. 116-139, mariages de 1665 à 1682 ; ff. 140-163, enterrements de 1665 à 1683 ; — ff. 182-191 h. 0,380, l. 0,130, les trois actes de 1673 à 1675. — F. 1, états de redevances, notes de comptabilité, acquisition de rentes. — F° 10, note au sujet de la collation de la cure appartenant au seigneur de Bagnols, le curé par suite ne doit à l'archevêque qu'obéissance et « le tribut acotumé ». — F° 32 v°, Jehanneton Dugué, fille du seigneur baron dud. Baignolx, » 31 aout 1625. — F° 44 v°, « Gaspard Dugué, chevallier, conseiller du roy en son Conseil d'Estat, trésorier de France, seigneur du Bois, Leigni et Frontenas, baron dud. Baignolx, » 14 octobre 1629. — F° 54 v°, note de comptabilité : « aujourdhuy 28 février 1631, j'ay arresté mon compte avec Claude Magnin.... du despuis le susd. Magnin m'a donné une pièce de vin cleret de la teneur de quatre asnées et demy, au pris arresté de trois livres quinze sols l'asnée ».... — F° 55, fondation du s^r^ Metrat pour faire réciter les litanies de la Vierge. — F° 57, enterrement de Benoit Pocquillon, « dans la chapelle de Sainct-Laurant acompaigné des confrères dudict sainct », 1625. — F° 66, v° « Pierre du Solier, poutier de terre, » 16 avril 1637. — Ff. 78 v° 79, décès causés par la peste, 1643. — F° 86 v°, homme « tué et accablé, tirant de mourgue ou sable à La Bussine, quelque masse de pierre et terre lui estant tombé desus, » 24 février 1652. — F° 103, enterrement d'un habitant de Pouilly-le-Monial, « lequel estant venu à Baignolx chez Claudine

Chappoton pour se faire penser et tretter d'une fracture qu'il avoit en un bract où la cangrène c'estoit mise, il moreut cheu ladicte Chappoton, la nuy suivant son arivé », 10 novembre 1663. — F° 105, enterrement d'une femme ayant accouché de trois enfants mâles, 1 octobre 1665. — F° 113, «Anthoine Cachot, poutier de terre de Baiguols, » 16 janvier 1663. — Ff. 128, 163, « Parraffé ce XXVIIIe janvier 1692. FORNAS, lieut. ».

E Suppl. 83. (GG 2.) — In-4°, 136 feuillets.

1675-1699. — Actes dressés par les curés Crouzet (1675-1691), Tardy (1692-1699). — Ff. 71-76, 83-89, 118-127, 131 bis, 132 blancs. — Ff. 1-9 rongés dans l'angle inférieur droit ; f. 9 déchiré en tête et dans l'angle inférieur gauche ; ff. 10-18 rognés au bas ; ff. 49-65 rongés dans l'angle inférieur droit. — F° 17 v°, mariage dans la chapelle « de St-Hiérosme au chasteau de Baignolz, » 8 août 1678. — F° 18, « Charles Leblond, maistre musicien de la ville d'Amiens, » 10 août 1678. — F° 23 v°, « Antoine Magat, prieur de Nostre-Dame de Lorette », 29 janvier 1680. — F° 44, « Vû dans la visitte générale le 12e juin 1684. P. Deville ? ». — F° 55, « Benoist Chavanis, potier de terre », 23 juillet 1686. — F° 77, « Gaspard Dufourt, sieur des Berrieds ? ingénieur, l'un des voyers de Lion et capitaine au penonage de Pierre-Sise », 29 octobre 1690. — F° 78, Jean-Aymé Libert, prieur d'Alix, 31 décembre 1690. — F° 102, 111, formulaires imprimés. — Registres parafés par de Sève (1692, 1696), Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 84. (GG 3.) — In-4°, 232 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Tardy (1700-1718), Girarde (1718-1729), Meyssonnier, curé de Theizé, Laurant, Georjon, Malgoire, etc. — Ff. 8, 16-18, 24-27, 36, 41-45, 53, 60-62, 71, 92-94, 100-103, 110-112, 118-121, 128, 129, 137, 143-145, 157, 167, 172, 188, 196, 204, 209-212, 232 blancs. — F° 67, « Veu le présent registre, faizan ma visitte, le 26 juin 1707. Desplasses, archiprêtre ». — Acte certifié authentique cousu au f° 153 v°. — F° 202, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite ce 14e novembre 1724. BAYARD, archyprestre ». Nicolas Deschamps de Meximieu, chevalier, trésorier de France à Lyon, Marie Hesseler de Bagnols ; Léonard Bathéon, écuyer, seigneur de Vertrieu, » 30 novembre 1724. — F° 216, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 3e septembre 1726. BAYARD, archiprêtre ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 85. (GG 4.) — In-4°, 221 feuillets.

1730-1767. — Actes dressés par le curé Girarde, les vicaires Mottin (1743), Bonnard (1744-1748), Sourd (1748-1750), Dupon (1751-1752), Mominy (1752-1755), Durand (1755-1757), Paccoud (1758-1759), Rousset (1760-1767), et Vial, curé de Frontenas, Jacquet, Bonnard, Escolin, Gouttebaron, Gillier, François Sourd, professeur de théologie au séminaire St-Charles à Lyon (1754, 1755) etc. — Ff. 2-6, 29, 30, 34-36, 40, 53-56, 65, 71, 77-79, 85-87, 93, 104, 105, 110, 111, 116, 117, 127, 128, 135, 148, 149, 154, 155, 161, 167, 172, 173, 188, 192-194, 200, 201, 208, 209, 215, 220, 221 blancs. — F° 9, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 12 juillet 1730. BAYARD, archiprêtre ». — F° 17 v°, « Gardel seigneur de Courbeville », 5 août 1733. — F° 22, « Vu et trouvé en estat dans la visite, ce 24 juillet 1735. MEYSSONNIER, curé de Theysé, archiprêtre substitué de L'Arbresle ». — F° 31, enterrement de « Barthélemy-Joseph Hesseler, écuyer, baron de Bagnols et de Marzé, seigneur du Boix d'Oing, Lény, Frontenas, Alix et partie de Moiré, décédé avant hier dans le château de St Trys sur Ance », dans la chapelle St Grégoire de l'église de Bagnols, 12 janvier 1738. — F° 39, « Cejourd'hui 1er novembre 1739, je soussigné, muni de la permission de monseigneur l'archevêque, accompagné de m^{res} Jean-Baptiste Champagny, prêtre, et s^r François Sourd, esclésiastique de ce diocèze, ai béni et baptisé une cloche à l'usage de cette paroisse. Le parrain a été messire Jean-Baptiste Louis Cropet, chevalier, seigneur de Varissan, Irigny, La Sale-Montouroux et autres lieux et la marraine dame madame Jeanne-Marguerite Pupil, veuve de messire Barthélemy-Joseph Hesseller, chevalier, baron de Bagnols et de Marzé, seigneur du Boix d'Oingt, Légny, Frontenas, Alix, partie de Moiré et autres lieux, ancien conseiller d'honneur en la cour des monnoyes, sénéchaussée, siège présidial de Lion, en présence de messire Jean de Lacroix, seigneur de Laval, Dardilly, Marcy, Monchausson, Lormet et autres lieux, conseiller du roy en sa cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lion ; messire Charles-François-Marie Mignot, chevalier, seigneur de Bussy et Montchervet, lieutenant général au baillage de Beaujolois et monsieur Pierre Carret, bourgeois de Lion, qui ont tous signé. PUPIL DE BAGNOLS ; CROPPET DE VARISSAN ; MIGNOT ; LACROIX DE LAVAL ; CARRET ; GIRARDE, curé ». — F° 51 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 6e novembre 1742. BAYARD, archiprestre ». — F° 91 v°, « Veu dans nostre visite ce septiesme novembre 1747. BAYARD, archipreste ». — F° 190, « Anthoine Delaval, sculpteur et doreur de Saint-Loup », 7 novembre 1763. — Registres parafés par Pupil (1737-1743, 1747-1766), Charrier (1744-1746, 1767).

E Suppl. 86. (GG 5. — In-4°, 263 feuillets.

1768-1792. — Actes dressés par les curés Girarde (1768-1771, † 1773), Rousset (1773-1790), Margaron (1791-1792), le vicaire Rousset (1768-1773) et Margaron, vicaire du Bois-d'Oingt, Josserand, Bourgarel, Baron, Favier, Sourd, Vial, Cherpin, Guyonnet, etc. — Ff. 6, 12, 18, 23, 24, 29, 30, 33, 41-43, 65, 76, 88, 97-99, 111, 135, 143-147, 171, 206, 215-217, 226-228, 239, 240, 250-254 blancs. — F° 10, « Pierre Desportes de Boisterolle, ci-devant capitaine des milices de Saint-Domingue », 12 octobre 1769. — F° 63, « Jérôme Masson, potier de terre à Bagnols, 17 décembre 1775. — F° 262 v°, « Nous maire et officiers municipaux de la paroisse de Bagnols soussigné, reconnaissons que le citoyen Claude Margaron, curé dudit lieu, nous [illegible] les deux registres de l'année 1792, qui n'étoient pas remplis, à deffaut d'avoir suffisament de papier pour contenir tous les actes nécessaires de lad. paroisse, suivant notre procès-verbal du 16 novembre dernier et pour avoir été remplis par le citoyen curé dont l'un a été remis de suitte à Brunet, maire, pour joindre avec ceux qu'il a ci-devant receu et l'autre, suivant l'esprit de la loi du 20 septembre dernier, sera par nous remis sans délay au directoire de notre district de Villefranche. Lequel registre nous avons arrêtté, à Bagnols, le 24 février 1793, l'an deuxième de la République Françoise. BRUNET, maire, A. SOURD, officier, DELACOLONGE D. — Registres parafés par Pupil (1768-1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1772-1778, 1780-1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Pezant (1791, 1792).

BANS

Arrondissement de Lyon, canton de Givors, section de la ville de G[illegible]

Église sous le vocable de Saint-Pancrace, archiprêtre de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-N[illegible] le Saint-Étienne, justice de Givors relevant de celle du comté de Lyon. (V. Givors)

BEAUJEU

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton

Églises Notre-Dame (collégiale), Saint-Jean-du-Château, Saint-Nicolas, Saint-Martin-des-Etoux, cures à la collation [illegible] chapitre de Beaujeu soit de l'évêque de Mâcon ; archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon ; chapitre collégial, couvent de Picpus, hôpital, [illegible], grenier à sel ; élection de Villefranche, justice de Beaujeu.

E Suppl. 87. (BB 1. — In-4°, 16 feuillets.

1702-1710. — « Livre des assemblées de la communaulté de Beaujeu ». — 24 février 1702 : « En la maison de ville, Claude Butty, conseiller du roy, maire perpétuel de Beaujeu ; Jean Guillot, notaire royal et procureur, et s^r Pierre Saulnier, m^e appothicaire, consuls dud. lieu cette présente année, assistés de plusieurs habitans, faisant et représentant la plus grande et saine partie dud. Beaujeu, et c'est suivant l'anoncement faict à l'issue de la messe parroissialle et au son de la cloche à la manière acoustumée. » Compte-rendu par le maire et Hugues de Lafont de leur visite à l'intendant à Lyon, « au subject des douze cens livres d'ustancille dont la commission des tailles a esté chargée » ; l'intendant fait savoir qu'il ne peut accorder aucune diminution, mais que la ville peut imposer à la taille et faire contribuer au logement des gens de guerre, le s^r Louis Cordier, bourgeois de Beaujeu, nonobstant son titre d'archer à la connétablie des maréchaux de France au bailliage du Mâconnais. En conséquence l'assemblée arrête que le s^r Cordier sera porté aux rôles des tailles et autres impositions. Sur les réclamations à l'Élection de Pierre Denis, Daniel Janson et de Claudine Thévenon, la cote dud. s^r Denis est arrêtée à soixante livres comme surchargée.

12 mars 1702, sur la signification faite par Louis Cordier des provisions de sa charge d'archer de la connétablie de France au bailliage et présidial de Mâcon, comme l'exemptant de toute imposition, l'assemblée maintient « que led. s^r Cordier ne peut pas jouir des privilèges par luy prétendus pour plusieurs

raisons : la première qu'il ne faict aulcune fonction de cette charge d'archer : la seconde qu'il réside actuellement à Beaujeu ; la troisième qu'il ne s'est faict remplir d'icelle que pour frauder la taille à l'oppression du pauvre peuple ; la quatrième que quand il pourroit jouir de l'exemption de tailles et logement de gens de guerre, ce ne pourroit estre que pour ses biens Masconnois et en résidant à Mascon, lieu de sa réception, mais il ne peut pas estendre ses prétendus privilèges dans la province de Beaujollois, pour les biens qu'il y possède. »

19 mars 1702, déclaration, faite en vertu d'une ordonnance de l'intendant (16 février), « qu'il n'y a dans led. bourg de Beaujeu aucuns deniers communs, communaulx, ny commune. »

14 mai, il est arrêté d'envoyer des délégués à l'Élection de Villefranche, pour faire dresser procès-verbal des dégâts causés par les gelées des 7, 8 et 9 avril dernier, afin de pouvoir demander à l'intendant réduction d'impôt.

13 août, nomination des consuls et collecteurs des tailles pour l'année suivante, sont élus : « Anthoine Brac, docteur-médecin, Claude Samoel, mᵉ chirurgien, sʳ Pierre Teillard, Claude Auclerc, Jacques Buriton ?, Claude Dusaignel, François Varenard, cloutrier, Jean Brun, Michel Desbas, Mathurin Gambin, Anthoine Taschon, François Briday, Hugues Delacroix, Marc Rotival, Pierre Rabinet, Nicolas Depay, Pierre Gaillard, Anthoine Aumort, Jean Maleval, Benoist Dufourt, Benoist Michel, Jean-Marie Gambin, François Oroux, Jacques Foissard, Pierre Bertelon, Pierre Michalliard et Leonnard Lafont ». Il est exposé que dans « l'esglize St-Nicolas Beaujeu il n'y a point de sacristin pour parer le maître-autel les jours de dimanche, jour solemnel et aultres festes et avoir soing des ornementz, et encor pendant le jour du corps de Dieu et octave, pour parer led. autel et avoir soing du luminaire de lad. confrérie ».... il est aussi représenté « que la grande quantité des troupes qui passent en ce lieu acable entièrement lesd. sʳˢ maire et consulz, qui nuittamment sont obligés d'aller seuls, dans les endroitz où sont logés les soldatz, qui ordinairement font des dézordres, et en danger de leurs personnes, et ce parce que il n'y a aulcuns sergens ny clercz dans le lieu pour leur prester secours dans le besoing, » en conséquence Claude Daigueperse et Thomas Perron sont nommés « clercz de ville, afin de rendre service ausd. sʳˢ maire et consulz dans les occasions, » et Benoît Rochat, sacristain ; « et pour que ilz vacquent bien à l'exercice de leurs charges, lesd. sʳˢ maire, consulz et habitans ont promis de les exemter du logement des gens de guerre, et ce sans tirer à conséquence pour le sacristin ».

17 septembre 1702, le maire expose « que les procès qui arrivent tous les ans au sujet de la collecte de ce lieu ne proviennent que de ce que les principaux consuls souffrent beaucoup par les charges qu'ils sont obligés de supporter, soient par la levée des tailles, qu'ilz sont obligés de faire à leurs frais, et pour les charges ordinaires de la communaulté où est le passage ordinaire des gens de guerre et particulièrement parceque on les préconte ? leur ? principal de taille pour faire le sol pour livre qu'on a de coutume de donner en cette province au collecteur de chasque parroisse, ce qui n'est pas observé en celles qui sont bien reiglées, et l'on voit par l'expériance qu'il n'arrivent jamais aulcuns procès, ayant pour ce estably de se payer les uns aux aultres le sol pour livre de touttes les impositions qui se font dans les parroisses au courant de l'année, ce qui seroit très à propos de faire pour esviter au procès et aux désordres qui arrivent touttes les années dans celle-cy. Le faict mis en deslibération, lesd. maire, consulz et habitans ont trouvé à propos qu'il seroit beaucoup mieux que chasque particulier payasse le sol pour livre, tant de grand taille que d'aultres impositions, et que non seulement les principaux consuls s'en trouveroient soulagés, mais encore les aultres qui leur servent d'aides, qui, en cette qualité, sont obligés de doubler leurs cottes et qui, pour l'ordinaire, ne pouvant payer leur taille, sont encore moins en estat de payer ce doublement, partant a esté arresté, soubz le bon plaisir de monseigneur l'intendant qu'à l'avenir chasque particulier cottizé payera le sol pour livre de chasque cotte aux principaux consuls, moyennant quoy les aultres nommés avec eux ne seront aulcunement obligés de doubler leurs cottes, comme il s'est pratiqué par le passé »...

8 octobre 1702, demandes en radiation des rôles d'impositions pour Jean-Hugues, fils mineur de feu le notaire Jean Bertholon ; pour Philippe Guillot, en qualité de diacre, et pour Simon-François Jacquet, qui depuis près de vingt ans n'habite plus Beaujeu. Sur ce Claude Samoël est délégué pour s'entendre avec Noyel, receveur des tailles à Villefranche.

15 octobre 1702, nomination de Louis Brac, notaire royal et procureur à Beaujeu, Joseph Fornel, Claude Chatelet et François Auclert (?), comme collecteurs des tailles, en remplacement du médecin Antoine Brac, déchargé par sentence de l'Élection du 12 octobre précédent.

11 juin 1703, désignation d'un procureur à l'élection de Villefranche pour soutenir les droits de la ville contre François et Antoine Varenard, sacristain et chanoine au château de Beaujeu, qui prétendent devoir être rayés des rôles de la taille. — Nomination de Michel Tournissoud, comme crieur en remplacement de Pierre Paccard, « à la charge qu'il fera les publications de la ville gratisse et que desfense soit faict à tous aultres de s'immisser à crier à peinne de l'amande de cinq livres ». — Désignation d'Étienne Jolivet comme fermier du bois de La Garde et pour « recevoir le droict de tous les forins qui amènent du bois en ce lieu », à charge d'une redevance annuelle de 12 l. payable à la Saint-Jean et à Noël.

17 juin, Claude Butty, maire perpetuel, Louis Brac, notaire royal et Claude Samoël, m^e^ chirurgien, consuls. Radiation des rôles d'impositions de Jacques de Lafont, avocat en Parlement et ès cours de Lyon, sur le vu de pièces justificatives de sa qualite de bourgeois de Lyon.

26 août 1703, nomination des consuls collecteurs des tailles pour l'année 1704 ; signification de cette nomination à Nicolas Pressain Pressavin ? , notaire et procureur, élu le premier ; signification faite « au devant la grande porte et principalle entrée de l'église parroissialle St-Nicolas, le peuple sortant d'ouïr vespres ».

13 janvier 1704, Aimé Dubost, avocat, procureur fiscal, Nicolas Pressavin et André Lafont, consuls. Décision portant qu'il sera envoyé un délégué à l'intendance pour autorisation d'ester en justice contre ceux des habitants qui avaient obtenu sentence de l'Élection en radiation du rôle des tailles, notamment contre François et Antoine Varenard, chanoines.

9 mars 1704, Jacques Garil, prévôt et juge civil et criminel de Beaujeu, Aimé Dubost, procureur fiscal, Antoine Brac, Nicolas Pressavin, André Lafont, consuls. Sur le rapport de Brac et Pressavin, recteurs de l'Hôtel-Dieu, exposant qu'une nouvelle salle, contenant 12 lits pour les pauvres, vient d'être achevée, ainsi que l'autel « dans la chapelle de ladite salle, pour la décoration de laquelle m^e^ Pierre Delafont, chanoyne du chapitre dudit Beaujeu a fait faire un tableau de saint Pierre avec son cadre, en telle sorte que tout seroit disposé et prest à y recevoir des pauvres, si l'on pouvoit y avoir des messes assurées, et comme la dépence qu'il conviendroit faire pour l'entretien d'un chapelain consommeroit une bonne partie des modiques revenus dud. hôpital, ils estiment qu'il seroit à propos de prier m^res^ François et Antoine Varenard, prestres, sacristain et chanoyne dud. Beaujeu, chappellains de la chapelle Bruchet, de vouloir continuer à dire les messes qu'ils sont obligés de dire par la fondation dud. m^re^ Bruchet, dans la chapelle nouvellement construite et ainsi qu'ilz les disoient dans l'ancienne chapelle dud. Hostel Dieu »..... François et Antoine Varenard et Jean Varenard, leur frère, consentent à dire des messes dans cette chapelle, bien que, par son testament du 30 mai 1659, Claude Bruchet eut ordonné la construction d'une chapelle « dans la paroisse de St-Didier-sur-Beaujeu, au lieu où estoit antiennement la maison appellée du Festre ? » ; sous cette réserve toutefois qu'ils pourront faire transporter le corps dans un autre tombeau.

24 août 1704, Nicolas Pressavin et André Delafont, consuls. Nomination des consuls et collecteurs pour l'année suivante.

27 août, signification de cette élection à Philippe Rolet, notaire, premier élu.

28 septembre, notification de la sentence de l'Élection de Villefranche, annulant la dernière nomination [illegible]. Nouvelle nomination.

30 septembre, signification de cette nouvelle nomination à Philippe Rolet, « trouvé dans la grande rue de Beaujeu [illegible]

26 octobre, lecture des lettres de provisions de lieutenant de maire de Beaujeu obtenues par François Richard.

23 novembre, acceptation de la proposition de « damoiselle Jeanne Vitadier ? laquelle faict offre de venir s'establir et prendre le soing des pauvres de nostre hospital, d'y apporter une pention de cent cinquante livres, qu'elle offre de payer quartier par quartier et par advance, en payant touttefois par les recteurs les remèdes qu'il conviendroit pour la soulager, au cas qu'elle vint à tumber malade, et de faire donnation de la somme de deux mil livres au proffit dud. hôpital dont il ne pourra néanmoins prétendre d'en jouir qu'après sa mort ou d'une sœur qu'elle a qui est plus âgée qu'elle de trois années ». — Ouvertures à faire à Jacqueline Varenard, veuve de Nicolas Teillard pour l'acquisition de sa maison, dont on ferait « un bastiment pour y loger ceulx que l'on y voudra mettre pour prendre soing des pauvres ». — Délégation donnée à Philippe Rolet et Louis Girson pour aller à Villefranche et à Lyon, remercier l'intendant et les élus d'avoir accordé à Beaujeu une diminution de taille.

18 janvier 1705, le consul Girson fait constater que personne ne s'est présenté à l'assemblée de ce jour convoquée pour la désignation de deux soldats de milice.

24 mars, assemblée à l'Hôtel-Dieu. Les recteurs de l'hôpital exposent « qu'ils auroient basti la salle dud. Hostel-Dieu, au bout de laquelle, du costé de matin, ilz auroient faict construire un autel...., qu'ilz ont faictz poser douze lits dans lad. salle, desquelz quelques uns sont garnis et que touttes choses sont en estat de pouvoir commencer à y recevoir et loger des pauvres malades s'il y avoit quelqu'un pour les servir et les secourir ».... Il est décidé qu'on fera des démarches pour obtenir deux des religieuses hospitalières de Villefranche.

18 avril, délégation donnée à François Richard, pour prendre part à l'assemblée convoquée à l'Hôtel commun de Villefranche, « pour deslibérer sur les droictz qu'il convient d'offrir à son Altesse Royalle, monseigneur le duc d'Orléans, concernant les poids ? et mesures que sad. Altesse a bien voulu descharger ? pour soulager cette province ».

17 mai, refus d'enregistrer, ce jour, les lettres de provision de conseiller et maire perpétuel de Beaujeu obtenues par le notaire Nicolas Pressavin.

7 juin, discussion sur l'inscription aux rôles de la taille des héritiers du s^r^ de Brion, de Pierre Delafont, du médecin Vaillot, qui excipe d'un traité d'exemption passé avec la communauté ; sur l'augmentation des cotes Teillard et Rolet.

5 juillet, députation à Lyon de Philibert Varinard et Claude Saulnier pour représenter à l'intendant l'impossibilité

d'imposer « la somme de mil livres oultre les deux sols pour livre sur les marchands et fabriquans du bourg de Beaujeu ».

17 janvier 1706, autorisation aux sieurs Brac et Pressavin, de traiter avec les sœurs Odette Frabais et Françoise Soldat, envoyées par l'hôpital de Villefranche pour administrer celui de Beaujeu.

18 janvier, contrat passé avec les sœurs Frabais et Soldat, par lequel elles s'engagent « d'establir et reigler led. hospital de Beaujeu, de y servir les pauvres à l'instard de celuy de Villefranche et conformément à l'acte des 26 et 28 may dernier, signé de Phelines, qui demeureront joint aux présentes observer les règles en tous leurs points, sans y rien desroger, estans demeurez d'accord que dans la réception des pauvres qui se présenteront aud. hôpital, ceux dud. Beaujeu seront préférez à tous autres, ce qui sera aussy observé pour la réception des religieuses et postulantes, lorsqu'elles en seront jugées capables par lad. sœur Frabais, maîtresse. Et où il arriveroit que par accident ou autrement lad. sœur Frabais, maîtresse, tombât en telle infirmité qu'elle ne peut faire ses exercices, elle ne pourra néantmoins estre destituée de sa dignité de maîtresse, ny renvoyée hors dud. hospital, ains sera nourrie et servie, sa vie naturelle durant, aux frais d'iceluy hospital, le tout conformément aux règles et statuts de l'hospital de Villefranche »..... Au bas de l'acte on lit : « Sur le champt ladicte sœur Soldat ayant faict réflection au susdit engagement et que le lieu dudit Beaujeu luy est contraire, elle auroit prié messieurs Pressavin et Brac de vouloir consentir à son retour à Villefranche, ce qu'ils luy auroient accordé ». A la suite, copie de l'acte du 24 novembre 1705, par lequel l'évêque de Mâcon permet aux sœurs Frabais et Soldat de venir s'installer à l'hôpital de Beaujeu.

31 janvier 1706, approbation du contrat passé avec les hospitalières, à la suite d'une assemblée où, pour répondre à des protestations et au bruit qui courait que ce contrat « estoit à l'oppression des pauvres », que la sœur Frabais avait le droit de « recevoir les pauvres audit hospital, sans préférer ceux dud. Beaujeu ; qu'on luy donnoit droit de nommer les recteurs et de gouverner les biens et revenus dud. hospital sans aucune reddition de compte »..., on fit lecture du texte du contrat et du règlement de l'hôpital de Villefranche.

16 mai 1706, Nicolas Pressavin et Antoine Brac, recteurs de l'hôpital depuis 1700, déposent sur le bureau leur compte de gestion, demandant acte de ce dépôt et nomination de commissaires pour l'apurer.

22 août, nomination des consuls et collecteurs pour l'année 1707.

23 août, signification de cette nomination à Robert Sanlaville, premier élu.

21 novembre, nomination de quatre nouveaux collecteurs en remplacement de Philibert Geoffray et Antoine Depardon, déchargés par sentence de l'Élection.

29 novembre, signification de cette nomination à Claude Rivier l'un des nouveaux élus.

16 janvier 1707, nomination d'un commissaire pour assister à l'assemblée provoquée par les syndics de la province pour protester contre les prétentions des bourgeois de Lyon, qui « soustiennent que leurs grangiers ou vallez doivent estre afranchis de la taille et aultres subsides qu'ilz auront dans leurs maisons qu'ilz appellent de plaisances, en Beaujollois, comme en Lyonnois, et encor de libérer leurs grangiers ou fermiers de leurs aultres maisons ou domeynes du droict de levées ou collectes desd. subcisdes ». Demande par les consuls pour l'inscription au rôle des tailles des s^{rs} Aimé et Jean-Baptiste Gambin, comme associés de Denis Janson, fermier de « la terre de Poulle ».

20 février 1707, par suite de la démission du principal du collège, Jean Janson, la communauté « a prié et requis m^{e} Pierre Saulnier, prestre sociétaire dud. Beaujeu, de voulloir accepter lad. prestorialle pendant sa vie, à la charge de résider actuellement dans les bastimenz dud. collège avec un régent cappable, de bonne vie et mœurs, d'enseigner et instruire la jeunesse dud. Beaujeu, tant à lire, escrire, l'aritmétique, que le latin, despuis les premières classes jusqu'en rétorique inclusivement, de les eslever à la crainte de Dieu, religion catolique apostolique et romaine, d'avoir soin de leurs vie et mœurs, de les faire assister aux grandes messes, vespres, catéchismes, prédications et prossessions ausquelles il assistera en personne avec eulx, ou son régent pour luy en son absence ; de dire la messe ausd. escolliers et de les y faire assister dans la modestie et dévocion requise, aultant de jours qui leur la pourra dire, avant ou après classes. Jouira de touttes exemptions, immunités et privilèges dont les principaux dud. collège ont accoustumé de jouir et ne sera tenu d'aucunes charges....., mais seulement d'entretenir les bastimens dud. collège couvertz et de leurs menues réparations, ainsy que la closture d'icelluy et celles du jardin qui en despend, après que le tout aura [esté] mis en bon et deubt estat par lad. communaulté.... et enfin que led. Saulnier et son régent ne pourront quitter de faire leurs classes aux heures accoustumées soubz quelque prétexte que ce soit, non plus que led. s^{r} Saulnier abandonner lad. prestorialle sad. vie durand, ny lad. communaulté les désposséder pour quelles causes que puisse estre...., moyennant quoy lad. communaulté payera ou fera payer par messieurs du chappitre de Beaujeu les gaiges affectés à lad. prestorialle qui conciste en la somme de trois cens livres pour chacun an, payable cartier par cartier par advance...., et oultre ce pourra led. s^{r} Saulnier jouir de la portion de bois dans les bois de Thion affecté à lad. prestorialle, conformément à la

transaction passée entre lesd. srs du chappitre et lad. communauté, et de plus luy sera payé, tous les mois, par chasque escollier de ce lieu qui aprendroint le latin dix solz, et pour ceulx qui n'apprendroint qu'à lire, escrire et l'aritmetique que cinq solz par mois ; à l'égard des forains ilz seront à la discrétion ; et sera tenu en oultre led sr Saulnier d'enseigner les enfants du cœur qui auront servir aud. chappitre et ceulx de l'églize parroissialle dud. Beaujeu, gratis et sans en pouvoir prétendre aucune rétribution »....

10 juillet 1707, nomination de délégués auprès de l'intendant, pour prendre son avis avant de décider sur des demandes en radiation des rôles d'impositions. Autorisation au maire et au recteur de l'hôpital de traiter avec l'avocat Daigueperse, pour l'acquisition de ses trois domaines d'Ouroux.

21 août, poursuites contre les fermiers du sieur de Digoine, seigneur de Poule et de Propières, au sujet de la taille et de la capitation. — Recouvrement d'une cote du sixième denier.

28 août, nomination des consuls et collecteurs pour l'année 1708.

25 septembre, nomination de consuls en remplacement du sieur Saulnier, qui avait été déchargé par sentence de l'élection.

4 décembre, rectification à la liste des consuls, parce que « l'on auroit nommé des habitans qui ne sont à leurs tours et rand de passer pour faire la collecte des tailles ».

18 décembre, compte rendu par le maire et les consuls, de leurs démarches à l'élection et à l'intendance, pour obtenir la radiation d'une somme indûment imposée « pour le restant de la charge de greffier des rolles que l'on prétendoit n'avoir pas esté levée ».

1 janvier 1708, Nicolas Pressavin, maire perpétuel. Notification de la radiation de la liste des consuls de François Fadoux, déchargé par l'intendant en raison de son âge. Nomination de consuls.

7 janvier, signification de cette nomination faite à Antoine Parier, l'un d'eux, trouvé dans la grande rue de Beaujeu.

22 janvier, maintien sur le rôle des tailles du sieur Aimé Gambin, fermier de partie du château de Poule. Sur la réclamation du principal, Pierre Saulnier, on arrête de faire achever les réparations du collège. On décide d'intervenir au procès pendant entre le fermier des entrées et le sieur Dumort, habitant de Beaujeu, « pour n'avoir faict sa déclaration au bureau pour une pièce de vin qu'il a trouvé dans sa cave ». La communauté doit « intervenir en l'instance pendant en lad. élection entre le traittant desd. prétendus droictz d'entrée des eaues de vie, vins et aultres boissons et led. Demort, s'opposer d'habondant, comme lad. communaulté a déjà faict, par devant monseigneur l'intendant de cette généralité, à l'exécution de l'édit du mois d'octobre 1705, par lequel Sa Majesté a créé des offices d'inspecteurs et contrôleurs aux entrées des eaues de vie, vins et aultres boissons dans les endroicts où il avoient esté anciennement establis par les édictz et déclaration de 1543, 1547, 1581, 1584, 1598 et 1621, et specialement dans les endroictz où les anciens et nouveaux cinq sols ce payent, et encore à l'exécution de l'ordonnance de mondit seigneur l'intendant du 6 janvier 1706, par laquelle il a compris led. bourg de Beaujeu dans le nombre de ceux qui sont subjetz aud. droict d'entrée, en quoy l'on a surpris sa religion, parce que led. bourg de Beaujeu n'est point subjet ausd. droictz et n'y a jamais esté soumis par aucun édit et déclaration; au contraire, le fermier, en conséquence de l'édit de 1598, ayant voulu y comprendre les habitants dud. bourg de Beaujeu, ilz en ont estez déclarés francz et exemptz, par arrest contradictoire du 29 aoust 1611, après lequel le mesme droict d'entrée ayant esté restably en 1621, led. bourg de Beaujeu n'y fut pas asujetti et il n'y a jamais eu dans toutte l'estendue de cette province de Beaujollois que les villes de Villefranche, Belleville et Lay où lesd. droictz d'entrée et les cinq sous ayent esté payés, ce qui fait veoir que les mémoires qui ont esté donnés à Sa Grandeur par le traittant ne sont pas justes. D'ailleurs, si ce prétendu droict estoit estably aud. Beaujeu, son commerce ne concistant que dans l'antrepos des vins que l'on y conduit de toutte part pour les envoyer à Paris et qui ne se consomment point aud. Beaujeu, se trouveroit entièrement ruiné, et les habitans dud. lieu qui sont desjà acablés de plusieurs charges seroient contrainctz de l'abandonner et d'aller demeurer dans les parroisses voisines... ».

11 mars, lecture d'une lettre de l'intendant au sujet du droit d'entrée des vins ; la communauté maintient sa demande de décharge, et fait remarquer que si le fermier doit avoir un bureau aux portes pour recevoir la déclaration des voituriers, il ne s'en suit pas que ses commis aient le droit d'entrer dans les caves pour y faire des inventaires.

26 août, « au devant la grande porte et principalle entrée de l'église Saint Nicolas, issue des vespres ». Nomination de consuls pour l'année suivante.

27 août, signification de cette nomination à Aimé Gambin, trouvé dans la grande rue.

23 septembre, « en la chambre des assemblées, sur l'heure d'une, après midy ». Exposé des demandes en radiation des rôles présentées par Jacques de Lafont, sieur de Pougelon, et Claude Jacquet, bourgeois de Lyon. « Et attendu qu'aucun desd. habitans ne s'est présenté pour deslibérer sur lesd. remontrances, ils (les consuls) ont requis acte de leur dilligence qui leur a esté octroyé par nous, conseiller et maire susd. Pressavin. »

3 mars 1709, on arrête « que pour survenir à l'entretien du luminaire de l'église, chasque habitant qui voudra se faire

enterrer dans la nef de l'églize, et qui n'y aura aucun vaux payera cinq livres oultre les droits curiaux ; que lorsque l'on fera sonner la grosse cloche dans les cérémonies des bastesmes que l'on payera à chasque fois dix solz et pour la seconde cloche cinq solz ; pour les enterrements, lorsque l'on sonnera la grosse cloche, il sera payé diz solz pour chaque clercz et cinq solz pour la seconde, et vingt solz pour chasque chanter que l'on sonnera la grosse cloche et la moityé pour la seconde, et pour la perception desquelz droitz lad. assemblée a prié sieur Jacques Rochard, maitre apothicaire de ce lieu de voulloir percevoir lesd. droictz et pour cest effet lad. communaulté l'a nommé pour fabricien de lad. églize... ». Maintien au rôle de taille des héritiers du chanoine Jean de Lafont, pour les biens qu'ils ont à Beaujeu, Lantigné, Odenas et Ouroux.

12 mai 1709, lecture de l'ordonnance du « marquis de Rochebonne, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Lyonnois, Forest et Beaujollois, portant permission au sieur de Pougelon pour faire assembler et mettre soubz les armes tel nombre d'habitans de Beaujeu qu'il jugera à propos pour assurer le commerce et le transport des bledz qui viennent aud. lieu de Beaujeu et mesme de faire une garde s'il est nécessaire, enjoignant aux habitans de Beaujeu d'obéir aud. sieur de Pougelon, comme s'agissant pour l'intérest du publicq et du service du roy » (Lyon, 29 avril 1709).

17 mai, demande du sieur de Pougelon pour faire désigner les boulangers chargés de faire le pain.

19 mai, sur l'exposition faite par les sieurs de Pougelon et de Lapierre des difficultés qu'ils ont avec « monsieur le juge qui a prétendu non seulement de faire enlever? partie desd. grains, mais encore que la distribution du pain que l'on faict en ce lieu, tant auxd. habitans que ceulx de dehors lui appartient... », la communauté les remercie des peines qu'ils se donnent, les prie de continuer leurs bons offices, et arrête que, « pour l'advenir, afin d'éviter le désordre qui pourra arriver à la distribution desd. grains et pain... d'establir un conseil qui sera composé de six notables de ce lieu, non seulement pour lad. distribution, mais encor pour régler tous les inconvéniens qui pourroit survenir à ce sujet ».

15 août, nomination d'un procureur pour intervenir au procès pendant à la cour des aides contre le sieur Gambin.

25 août, nomination des consuls et collecteurs des tailles pour l'année suivante.

26 août, notification de cette nomination faite au sieur François Charrier, l'un d'eux.

15 septembre, Il est exposé que « quoyque la ville soit de près de deux mille personnes, ils n'ont cependant qu'un curé, un vicaire et deux sociétaires pour tant de peuple ; que les sociétaires ne sont pas même obligés à une résidance actuelle par la modicité du revenu de la société, ce qui est cause que l'église parroissialle est très souvent des années antières sans y en avoir aucuns, et quand même ils seroient actuellement résidans, ils ne pourroient pas suffire au service de douze confréries et de dix-neuf autels fondés dans ladicte église parroissialle, outre nombre de fondation dont ladicte société est chargée, lesquelles il est très impossible qu'elle puisse acquitter, ainsy qu'on a la douleur de le voir depuis quelques années, en sorte que l'on voit ordinairement l'église parroissialle fréquantée et remplie d'un nombre considérable d'habitans et déserte de prestres, sinon un ou deux, et au contraire l'église du chasteau, desservie par un grand nombre de prestres, est déserte de peuples, mais que par la translation que l'on a tant de lieu de souhaiter, l'on feroit de ces deux églizes désertes une très célèbre parroisse si le chappitre descendoit en l'église parroissialle, de laquelle il est patron et curé primitif, même que leur sacristie, qui est la troisiesme dignité du chappitre a été unie pendant près de cinq cent ans à la cure de Beaujeu, par acte d'union de l'année 1304, d'où elle a été désunie depuis environ trente ans seullement... » ; en conséquence il est arrêté que démarches seront faites auprès du chapitre pour la translation de ses offices dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas.

22 septembre, autorisation accordée au sieur Claude Saulnier de continuer le mur de son jardin jusqu'à celui du jardin de feu Philibert de Laplace, ce qui supprime une ruelle qui servait principalement aux voleurs. Ensuite de cette autorisation à lui acordée, le sieur Saulnier annonce qu'il versera une somme de trente livres pour les constructions de l'hôpital.

13 octobre, nomination d'une délégation pour se rendre à Lyon auprès de l'Intendant, afin d'obtenir une modération des impositions en raison de la misère. Demande d'un « estat de ceulx qui sont en arrière de payer pour les frais que l'on faict pour les entrées des vins ».

24 novembre, avis donné de l'acceptation du chapitre pour la « translation » de leurs offices dans l'église Saint-Nicolas. Nomination d'une délégation pour aller demander à ce sujet l'agrément de l'évêque de Mâcon.

25 août 1710, « sur ce qui a esté remontré à lad. assemblée par lesd. consuls que, suivant les ordres portés par les commissions des tailles de Sa Majesté, qui portent que l'on doibt procédder à la nomination des consulz pour la levée des deniers royaulx pour l'année prochaine, avant la fin du mois de septembre, ilz auroient faict publier le jour d'hier, à son de tambourg, qu'il y seroit proceddé cejourd'huy, et comme (il se voit)? que la levée des tailles est très difficille à faire, à cause du peu de nombre d'habitans qu'il y a dans lad. communaulté qui soient en estat de faire lad. collecte et de faire les advances nécessaires pour l'acquittement desd. deniers, attendu la rareté de l'argent et des danrées, c'est pourquoy il

se trouveroit à propos, au cas que lesd. habitans y voulussent donner les mains, de mettre le sol pour livre sur le total de la grand taille, que cela donneroit lieu auxd. habitans de trouver des leveurs à gaiges qui feroient lad. levée, et par ce moyen l'on éviteroit beaucoupt de frais, ce qui arrive journellement, faulte d'acquittement à la recepte, et l'on pourroit nommer deux habitans pour consuls qui pourroient agir aux affaires qui surviennent à lad. communauté... ». Acceptation de ces propositions.

E. Suppl. 88 (BB 2). — In-4°, 48 feuillets.

1745-1754. — Registres consulaires. — 7 novembre 1745, approbation de la délibération des recteurs de l'hôpital qui « recherchent les moyens de rétablir dans la direction dud. hôpital messieurs du chapitre de Beaujeu », en conséquence des députés iront « invitter et sollicitter messieurs du chapitre de nommer un député de leur corps, ainsy qu'il se pratiquoit avant l'arrest d'enregistrement confirmatives de l'établissement dud. hôpital, lequel député assistera au bureau tant ordinaire qu'extraordinaire et autres assemblées dud. hôpital, dans lesquelles il aura scéance immédiatement et sans variation après le juge de cette ville... », cette délibération sera communiquée à l'évêque alors en visite pastorale à Beaujeu.

26 décembre, radiations et inscriptions aux rôles de la taille : Champrion, fermier du domaine de Bachelon ; Aimé Gambin ; Durieux et Jonnery, héritiers Coquerel ; Nicolas Georgerat, Madelaina et Despiney ; Claude Vachot, boucher ; Pereme, boulanger ; Giraud, huissier ; Dumet et Carthelier ; Claude Saulnier ; Pressavin, de Fescampt ; Dumas, commissionnaire en vins pour Paris ; la veuve Denis.

6 février 1746, à l'hôtel de ville, en présence de Philippe Testenoire, procureur, faisant en cette partie les fonctions d'officier premier en ordre, la charge de juge vacante, monsieur le maire absent, augmentation des cottes d'office de Claude Saulnier, Philippe Brac, François Ronjoux de Fescampt, Jean-Baptiste Dumas et de la veuve Pressavin.

10 juillet 1746, pas de délibération, « attendu qu'il ne s'est présenté aucuns habitants pour procedder à la nomination des consuls ».

17 juillet 1746, procès verbal constatant qu'en l'absence des habitants duement convoqués, les consuls en exercice ont dû désigner eux-mêmes les consuls de l'année suivante, d'après l'ordre du tableau.

21 décembre 1747, nomination d'Aimé Vibert, marchand, pour recteur de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de Claude Sanlaville.

29 septembre 1748, autorisation de commencer à vendanger. « Il a été convenu que l'on se transporteroit [illegible] ce connaissant dans les vignes les plus prématurées pour examiner la maturité du raisin, ce qui ayant été fait, l'on a unanimement reconnu que si l'on différoit ladite ouverture des vendanges, ce seroit à perte et nuisible, c'est pourquoy nous avons, assisté comme dessus, ordonné et permis à un chacun de vendanger, laquelle permission nous avons ordonné estre publiée à son de tambour... ».

6 décembre 1748, copie du certificat délivré par l'intendant à « Jean-Baptiste-Aymé Lamarche, grenadier postiche, milicien servent au régiment de Tarare pour la parroisse de Beaujeu », qui doit « estre exempt de capitation et de collecte pendant tout le tems de son service, pourvu qu'il ne fasse valloir que son propre bien... ».

22 décembre 1748, nomination d'un consul en remplacement du sieur Fourra, déchargé par sentence de l'Élection. Protestation contre cette sentence.

5 janvier 1749, établissement des rôles de taille, réclamations des sieurs Antoine Saulnier, marchand toilier à Lyon, Jacques Saulnier, chanoine de Beaujeu ; Denis Rolet, tanneur ; Jean Depardon, tonnelier ; Catherine Place ; François Rolet ; les mineurs Dufour ; Antoine et Louis Billandon, de Propières ; Aimé Vibert ; Robat, fermier du Chapitre ; Aymé Duperron ; Pierre Sertelon ; Jean-Marie Durieux ; Benoît Veiret, Louis Giraud, Pierre Lamichel, Charles Janson, Mathieu Janson, Louis Gambin ; Thomas et sa femme, « concierge des prisons », mention de réparations faites aux écuries « qui ont servy aux chevaux du régiment dragon de la Reine ».

15 janvier 1749, enregistrement du brevet de sauvegarde obtenu le 8 janvier précédent par Pierre Daigueperse pour la maison qu'il occupe à Beaujeu : « De par monseigneur, premier prince du sang, duc d'Orléans. Son Altesse sérénissime voulant traiter favorablement le sieur Pierre Daigueperse, cy devant notaire à Villefranche et à présent substitud à Beaujeu en Beaujollois, a mis et met la maison que ledit sieur Daigueperse occupe audit Beaujeu sous sa protection et sauvegarde, veut et entend qu'il jouisse des exceptions et privilèges attachés aux sauvegardes, avec permission de mettre et apposer les armes et pannonceaux de sa S. sur la porte de sadite maison à Beaujeu... ».

23 février 1749, demandes en décharge des habitants ayant été « considérablement endommagés par la grelle » l'année précédente ; demandes des sieurs Rochard, de Fescamp, Joseph Durieux, Jean-Marie Gambin, des fermiers du sieur Michalet à Saint-Didier ; le sieur Robat.

13 juillet 1749, nomination des consuls pour l'année suivante.

3 août 1749, examen des oppositions à leur nomination de collecteurs faites par les sieurs Zacharie Varinard, mar-

chand, et Hilaire Samoel, pourvu d'une commission pour vendre du tabac. Demande en radiation des rôles d'imposition par Charles Devilaine, tonnelier, qui a transporté son domicile aux Etoux.

11 janvier 1750, en exécution de l'arrêt du Conseil du 5 novembre 1748, « qui ordonne la réunion être faitte au corps de cette ville des offices municipaux restant à vendre de la création du mois de novembre 1743, sous la condition expresse de nommer par la communauté un sujet au nom duquel il sera expédié des lettres du grand sceau en une seule et même patente portant réunion desdits offices audit corps de ville... la communauté délibérante, après avoir recueilly les voyes en la manière accoutumée a nommé pour homme au roy la personne du noble Gérosme de Lafont de la Salle, avocat en parlement, juge prévost civil et criminel de la prévosté et châtelenie de Beaujeu... représentant néantmoins laditte communauté qu'elle ne fait laditte nomination que pour obéir aux édits, déclarations et ordonnances qui luy ont étés adressées, puisqu'il ne se trouve à lever dans laditte ville aucuns deniers municipaux ny font de ville...».

1 février 1750, demandes en modération ou transport de cotes par Charles Janson, chirurgien, Pierre Teillard, Antoine Champrion, Charles Devilaine, Charles Guillot.

29 juin 1750, commission donnée aux « officiers et échevins de se joindre à messieurs les recteurs et administrateurs pour implorer la protection de monsieur le duc d'Orléans et obtenir quelques parts aux charités qu'il fait dans les terres qui luy appartiennent », afin de pouvoir achever deux salles de l'hôpital.

19 juillet 1750, nomination des consuls de l'année suivante.

17 janvier 1751, nomination de Pierre Teillard l'aîné pour recteur de l'Hôtel Dieu, en remplacement de Joseph-Mathieu Durieux, maitre chirurgien.

18 juillet 1751, nomination des consuls pour l'année suivante, protestations de deux élus.

16 janvier 1752, nomination de Pierre Teillard, le jeune pour recteur de l'Hôtel Dieu, en remplacement d'Aimé Vibert. Nomination des consuls de l'année suivante.

4 fevrier 1753, nomination de Philippe Testenoire, notaire, et de Zacharie Varenard, pour recteurs de l'Hôtel Dieu, en remplacement de Jean-Baptiste Daigueperse et de Pierre Teillard.

15 juillet 1753, nomination des consuls pour l'année suivante, réclamation des sieurs Testenoire et Thévenon contre leur désignation.

3 avril 1754, désignation du juge prévot et du sieur Daigueperse « pour aller rendre les devoirs de la ville à monseigneur l'intendant nouvellement nommé et arrivé à Lyon ».

8 juillet 1754, désignation des consuls pour l'année suivante.

15 décembre 1754, assemblée convoquée pour désignation de consuls, la précédente nomination ayant été annulée par l'Election ; « sur des contestations présentement survenues entre lesd. bourgeois et habitants, au sujet de lad. nomination, ils se sont tous retirés sans rien deslibérer. »

E Suppl. 89 BB 3 — In-4°, 26 feuillets.

1754-1759. — Actes consulaires. — 22 décembre 1754, désignation des consuls pour l'année suivante ; réfection du tableau des collecteurs.

13 juillet 1755, désignation des consuls de l'année suivante.

31 août 1755, demandes en modération ou radiation par les père et fils Taurin, Gay-Durieu, Jean Thévenon, François Breton.

21 septembre 1755, signification d'une sentence de l'Élection qui reconnait au sieur Durieu la qualité de bourgeois de Lyon. On décide de demander une diminution d'impôts à l'intendant, à raison des dégâts causés par la grêle et les eaux; la nomination d'un commissaire pour examiner les comptes des consuls, et celle d'un receveur des deniers municipaux. Demande en réduction de cote par François Teillard. Sommation au sieur Saulnier, régent pour le latin, de tenir ses engagements.

11 juillet 1756, nomination des consuls pour l'année suivante ; réclamation du sieur Jacques Testenoire.

12 septembre 1756, demande en radiation présentée par François Jolivet, commissionnaire en vins pour Paris ; demande de rédaction d'une requête à l'intendant pour modération d'impôts, à raison des dégâts causés par la grêle ; le juge Pressavin est chargé de l'apurement des comptes des consuls ; demande en modération par le sieur Claude Pardon.

10 juillet 1757, nomination des consuls pour l'année suivante ; réclamation de Philippe Brac.

8 janvier 1758, nomination du notaire Claude Thévenon pour recteur de l'Hôtel Dieu, en remplacement de Philippe Testenoire.

26 février 1758, il est décidé qu'un logement sera laissé au sieur Saulnier sa vie durant, dans les bâtiments du collège, mais qu'il doit être dès maintenant remplacé en qualité de régent ; nomination d'une commission chargée de choisir son successeur.

19 mars 1758, délégation à « Jean-Baptiste Daigueperse, notaire royal et procureur en la prévosté », et à « Louis Teillard, marchand commissionnaire de vins pour Paris...

pour prendre les arrengements qu'il conviendra pour le retablissement des écoles, soit du françois, soit du latin, faire le choix de tels sujets qu'ils trouveront à propos, prendre pour ce un ou plusieurs prestres seculiers ou engager les reverends pères du tiers ordre de cette ville à prendre eux-mesme le collège, avec lesquels ils feront tels conventions qu'ils jugeront convenables... ».

16 juillet 1758, renvoi de la séance, aucun « bourgeois et habitant » ne s'étant présenté.

23 juillet 1758, les consuls en charge requièrent acte de leur protestation contre l'absence des habitants pourtant dûment convoqués ; désignation par eux de leurs successeurs.

17 septembre 1758, la ville arrête à 120 livres les honoraires du sieur Clérote, docteur médecin, et l'exempte de toute imposition, à charge « que les visittes qu'il ferat dans la ville ne luy seront payées que quinze sols et qu'il sera obligé de servir les habitants de cette communauté préférablement à ceux qui pourroient l'apeller du dehors, sauf à luy de se régler soit avec l'Hôtel-Dieu de cette ville, soit avec le chapitre et les previlégiés qui ne sont point compris dans le présent arresté, desquels il pourra tirer ses honoraires ainsy que bon luy semblerat... ». Les sieurs Simon-François Ronjoux de Fécamp, Jean-Marie Ronjoux de Fécamp, Antoine Dumas et François Delaroche, exposent que « voulant pour le bien de lad. communauté entrer pour quelque chose dans la somme de 120 livres » qu'elle donne au sieur Clérote, ils « s'engagent à luy payer annuellement chacun la somme de 10 livres, sçavoir 20 livres à la décharge de lad. communauté et 20 livres qui seront adjouté à celle de 120 livres au profit dud. sieur Clérote » ; moyennant ce, l'assemblée arrête que ce médecin ne pourra faire payer ses visites à ces quatre privilégiés que le prix stipulé pour les autres habitants.

15 octobre 1758, notification de la taxe de 2500 livres mise sur la ville de Beaujeu en suite de l'édit du mois d'août ; l'assemblée demande réduction de cette taxe trop élevée, et demande, si l'octroi ne peut être évité, qu'il soit perçu, soit sur le sel, soit sur le vin consommé dans les cabarets, soit sur les viandes.

22 janvier 1759, radiation du rôle de la taille des enfants de Jean Tachon, réduction de la cote du sieur Richard, tanneur.

28 janvier 1759, notification à l'abbé Mazière d'avoir à quitter l'appartement qu'il occupe dans le collège, appartement dont on doit faire des classes, les anciennes étant en trop mauvais état et trop humides.

3 septembre 1759 (f° 20), désignation des consuls pour l'année suivante, radiation du sieur Daigueperse, commissionné pour la vente du sel à petite mesure.

20 mai 1759, refus de rayer des rôles le sieur Jolivet, marchand de vins de Paris, attendu qu'il ne [illegible] les vins qu'il achepte dans les différentes p[illegible] royaume à Paris, où il s'est fait recevoir marchand [illegible] mais qu'on « s'est assuré qu'il fait non-seulement [illegible]sions pour des marchands de vin de Paris..., mais encore qu'il vend dans la ville même et dans la province, à différents particuliers, une partie des vins qu'il tire du Languedoc et de quelques autres provinces... ».

11 mars 1759 (f° 24), mesures prises pour le recouvrement de l'imposition de 2400 livres à payer pendant six années, ensuite de l'édit d'août 1758 et de la déclaration du 3 janvier dernier ; bien qu'ayant « compris parfaittement que ce n'estoit pas une seule personne qui vouloit proffiter de la remise » de recette, l'assemblée nomme néammoins pour receveur du nouvel octroi le sieur Tabarin, commis receveur des droits d'aides et octrois déjà établis à Beaujeu. Observations sur les avantages d'avoir un receveur spécial pour la ville ; difficultés de percevoir l'impôt sur les porcs tués par les habitants pour leur consommation.

E. Suppl. 90. (BB 4.) — In-4°, [illegible]

1759-1787. — Actes consulaires. — 8 juillet 1759, autorisation aux recteurs de l'Hôtel-Dieu de faire un échange, pour, conformément aux plans de l'architecte Maréchal, construire la chapelle et la maison de l'aumônier en dehors des bâtiments actuels. Nomination de Pierre Teillard pour recteur.

15, 29 juillet, assemblées pour la nomination des consuls de l'année suivante, protestation du sieur Daigueperse, se disant exempt.

26 décembre 1759, fixation à 4 sous pour livre de la remise à faire au sieur de Billy et à son commis Tabarin, pour la perception de l'impôt de 2400 livres.

10 février 1760, demandes en réduction de cotes. 1 juin 1760, demande en réduction de cote par le notaire Thévenon ; il lui est alloué une somme de 22 livres pour frais de son voyage à Lyon « touchant le malheur qui étoit arrivé à la province par la grêle ».

13 juillet 1760, nomination des consuls pour l'année suivante.

30 novembre 1760, nomination de deux commissaires pour l'apurement du compte du don gratuit présenté par le sieur de Billy, directeur des aides de la généralité.

8 février 1761, demandes en réduction de cotes ; nomination de Claude Janson le jeune pour secrétaire de la ville, en remplacement du sieur Durand.

22 février 1761, nomination de deux commissaires pour vérifier avec le juge prévôt les comptes des deniers commu-

naux à rendre par les consuls, « à commencer depuis qu'il a plut à monseigneur l'intendant, sur la suplique de laditte communauté, d'accorder deux cents livres par chaque année, à départir sur chaque taillable, servants de deniers municipaux pour l'acquittement des charges annuelles de laditte communauté ».

28 juin 1761, adhésion au jugement de l'Election, condamnant la communauté aux frais d'un procès contre le sieur Thévenon; apurement des comptes des consuls Santallier et Zacharie Varenard.

19 juillet 1761, nomination des consuls pour l'année suivante.

9 août 1761, modifications au tableau des consuls éligibles.

29 novembre 1761, demande de réparations au collège, surtout à l'une des salles « pour la langue latine »; état des réparations à faire ; il est arrêté qu'elles seront mises en adjudication.

8 décembre 1761, procès-verbal d'adjudication des réparations à faire au collège.

20 décembre 1761, demandes en modération de cotes.

2 mai 1762, acceptation de la démission de Pierre Saulnier, régent du collège depuis 1707; il est arrêté que son logement au collège lui sera laissé, sa vie durant, et qu'on lui servira une pension annuelle de cent livres. Nomination de son successeur, Jean-François Ducros, « acolite du dioceze de Gap et de la parroisse de Lazer, demeurant actuellement à Beaujeu, enseignant déjà depuis environ deux ans audit collège en la qualité de sous-régent »; il sera tenu de résider dans les bâtiments du collège et devra faire procéder aux menues réparations; 2° « il enseignera avec assiduité et exactitude, à l'ayde d'un sous-régent qu'il choisira et fera agréer par la communauté, la latinité aux jeunes gens de la ville, depuis et compris la sixième, jusques et compris la réthorique, les classes dureront, en sa présence et en celle du sous régent, deux heures le matin et deux heures le soir »; 3° « il tiendra dans ledit collège un maître d'école pour le françois qui apprendra à lire, à écrire et l'arithmétique et pour ce, il luy sera payé par chaque écolier apprenant à lire seulement 5 sols par mois, par ceux qui apprendront à lire et à écrire 10 sols par mois, et par ceux qui apprendront tout à la fois à lire, à écrire et l'arithmétique 15 sols par mois; il maintiendra pour maître dans l'école françoise le sieur Planchet, autant de tems qu'il sera trouvé capable d'enseigner »: 4° « il instruira et fera instruire, par le sous-régent latin et par le régent françois, les enfans confiés àleurssoins, de la religion catholique, apostolique et romaine, veillera du moins à ce que les écoliers de latin se confessent chaque mois, à ce qu'ils assistent avec décence aux offices divins et aux processions, et pour les mettre en situation de prendre ce soin, la communauté priera MM. les officiers de police et autres ayant la régie de l'église parroissialle d'accorder aux enfans étudiants le latin les places des basses formes à l'exclusion de tous autres écoliers et enfans; 5° il instruira ou fera instruire gratuitement, tant au collège françois qu'au collège latin, ceux qui seront ou auront été enfans de chœur dans l'église collégialle du château de Beaujeu et dans l'église parroissialle dud. Beaujeu... ; 6° pour rétribution de tout ce que dessus, il recevra non seulement les honnoraires et droits, tant en argent, bois et autrement, qui sont et peuvent être dubs par MM. du Chapitre à cause de la préceptoriale... mais encore il lui sera payé par chaque écolier de la ville étudiant en latinité trente sols par mois, et par ceux du dehors de la ville qui ne doivent point profiter des honnoraires attachés à la préceptoriale, il demeure à son arbitrage de régler sa rétribution avec chacun des parents desdits enfans; 7° A la rentrée des classes de chaque année, chaque écolier latin remettra entre les mains dudit Mᵉ Ducros la somme de quinze sols pour être par luy employés : 1° à l'achat d'une croix d'argent pour chaque classe, lesquelles croix il distribuera et fera porter sans partialité par les écoliers qui auront le mieux remplis leur devoir, selon l'uzage des collèges; 2° à l'achat de livres pour être distribués en prix dans chaqu'une classe latine; 3° à l'achat du charbon nécessaire pour le feu de la classe latine pendant l'hyvert et enfin l'excédant, si aucun il y a, sera employé aux réparations des bancs et à la décoration des salles desdittes classes latines... ».

13 juin 1762, nomination du notaire Mathieu Janson pour recteur de l'Hôtel-Dieu en remplacement de Thévenon.

4 juillet 1762, désignation des consuls pour l'année suivante.

18 juillet, réduction de la cote du sieur Jolivet; on décide de faire visiter la maison place de la Correrie, appartenant à l'Hôtel-Dieu, dont les recteurs proposent l'aliénation.

31 octobre 1762, il est arrêté que pour le logement, chez la dame Fourrat, des frères Ducros, principal et régent du collège, une somme de 75 livres sera prélevée sur les deniers municipaux; attendu qu'il y a actuellement plus de 35 élèves dans une salle trop petite, il sera dressé un devis pour l'établissement d'une seconde salle.

17 juillet 1763, nomination de Jean-Baptiste Dumas, receveur du grenier à sel, pour donner tous les renseignements et faire toutes les déclarations qui seront nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'édit de février dernier au sujet des collèges, « comme aussy de faire toutes les démarches qui tendront à l'augmentation des revenus dud. collège et à sa stabilité ».

24 juillet 1763, désignation des consuls pour l'année suivante; réclamations de Philippe Testenoire et d'Aimé Vibert.

4 septembre 1763, procuration passée au sieur Canard pour faire opposition à la sentence en réduction de cote obtenue à l'Élection par Claude Vachot, dit Rampon, marchand boucher.

9 octobre 1763, confirmation de la nomination de Pierre Canard, comme procureur de la ville dans l'instance contre Claude Vachot.

15 janvier 1764, sur la proposition d'arbitrage du subdélégué dans l'instance contre le sieur Vachot, « au sujet du transport que celluy-cy prétend obtenir des tailles qu'il paye à Beaujeu, où il les a porté, des biens qu'il possède rière les parroisses de Saint-Didier, Quincier et Villié, dans lesdittes paroisses », l'assemblée consent à réduire provisoirement les cotes dudit Vachot. Radiation des rôles de Pierre Janson, chanoine de Beaujeu, et de Hilaire Varenard, substitut du procureur du roi à la Cour des monnaies.

3 juin 1764, délégation donnée au juge Pressavin et au sieur Dumas père, pour faire « tous voyages et démarches nécessaires, implorer même l'authorité de S. A. Mgr le duc d'Orléans », pour obtenir que le grand chemin de la Loire à la Saône passe par Beaujeu et non par Quincié et Marchampt, comme il en est question.

15 juillet 1764, désignation des consuls pour l'année suivante.

13 janvier 1765, demande en radiation et en diminution de cotes.

28 juillet 1765, désignation des consuls de l'année suivante.

18 août 1765, notification de la commission de garde chasse dans la baronnie du Beaujolais, obtenue par Jean-Baptiste Fougerat, meunier, commission donnant le privilège de ne point être compris au rôle des collecteurs.

15 décembre 1765, nomination d'une délégation pour aller remercier le marquis de Nagu qui s'est employé avec succès pour faire donner satisfaction aux habitants sur le tracé de la route de la Loire à la Saône.

26 janvier 1766, demandes en radiation et réduction de cotes.

20 avril 1766, délégation donnée aux sieurs Dumas et Thévenon, pour aller demander à l'évêque de Mâcon la réunion du chapitre de Beaujeu à l'église paroissiale.

11 mai 1766, compte-rendu de leurs démarches par les sieurs Dumas et Thévenon, leurs pouvoirs leurs sont continués pour faire aboutir cette affaire.

20 juillet 1766, désignation des consuls pour l'année suivante.

17 août 1766, délégation aux sieurs Thévenon et Canard pour suivre l'instance contre le sieur Vachot.

19 décembre 1766, refus au sieur Aimé Vibert, de l'autorisation de construire une cheminée dans le magasin qu'il possède dans le presbytère, acquis par la ville, le 5 février 1697, « du seigneur de Gorge ».

15 février 1767, nomination de commissaires pour l'examen du compte du don gratuit exercice 1765-1766, présenté par le directeur des aides.

21 juin 1767, délégation au sieur Tabarin, commis à la recette du don gratuit, pour poursuivre le sieur Briday, cabaretier, qui aurait fait entrer deux pièces de vin sans acquitter les droits

1 juillet 1767, le receveur-syndic Janson est chargé de saisir le procureur Canard de l'affaire du sieur Briday.

9 août 1767, désignation des consuls pour l'année suivante.

4 octobre 1767, le sieur Ducros, principal du collège, propose de faire une classe de philosophie moyennant une rétribution de 6 livres par mois à payer par chaque élève; il expose que le collège tombant en ruines, il a dû acheter de ses deniers une maison au quartier de La Boucrie, pour y faire la classe, et demande à ne point être porté aux rôles d'impositions pour cette maison. Satisfaction lui est donnée. Invitation au s[r] Janson, receveur syndic, de faire rendre compte « à tous les collecteurs qui ont passés en charge depuis l'imposition des deux cent livres de deniers municipaux ». Nomination d'une délégation pour aller à Villefranche solliciter la modération des impositions.

24 novembre 1767, l'assemblée se transporte à l'Hôtel-Dieu pour constater la lacération du registre de cet établissement, lacération qui vient de lui être dénoncée par les recteurs; des poursuites seront exercées à ce sujet et l'évêque de Mâcon sera informé. Nomination comme recteurs de Claude Janson le jeune et Jean-Marie Georgerat, en remplacement de Zacharie Varenard et de Mathieu Janson.

19 décembre 1767, allocation d'une indemnité annuelle de 75 livres au principal du collège, en attendant que son appartement puisse être aménagé et le collège réparé; nomination de commissaires chargés de louer les appartements de l'ancien collège; examen de demandes en décharge d'imposition.

5 janvier 1768, examen de réclamations pour réductions de cotes.

8 février 1768, examen d'une réclamation en réduction de cote.

20 juin 1768, nomination de deux députés pour aller à Lyon « présenter les devoirs de la ville au nouvel intendant ».

31 juillet 1768, nomination de consuls et collecteurs pour l'année suivante; modification au tableau des collecteurs. Rejet de la demande en radiation des rôles, présentée par « Joseph-Léon Brunet », se disant huissier en la cour de parlement de Paris.

4 septembre 1768, nomination de délégués pour aller à Villefranche, afin de faire appuyer une demande en décharge

d'impositon « relativement aux calamités que la ville et les paroisses circonvoisines ont souffert », présentée à l'intendant par Lemeau receveur des tailles, et Clerjon, procureur du roi en l'Election. Clôture de l'enquête relative à la lacération de trois feuillets du registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu. Il est décidé qu'au lieu de faire procéder aux réparations d'une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu, elle sera apensionnée au plus offrant et dernier enchérisseur.

20 novembre 1768, « M. Teillard, premier échevin, a dit qu'il a fait convoquer cette assemblée par billet d'invitation, à la manière ordinaire, pour que le corps municipal ait à procéder, suivant et au désir des édits de 1764 et 1765, à l'élection et nomination d'un second échevin au lieu et place de M. Testenoire, dont le temps finira au dernier décembre de la présente année et à celle de conseiller pour remplacer celuy qui sera choisy et éleu pour second échevin et, à l'instant, mondit s^r^ Pressavin, juge prévôt, en présence de m^e^ Henry-François Richard, procureur fiscal de ladite prévôtée a procédé à l'élection et nomination dudit second échevin ainsy et à la forme qu'il suit. Il a recueilli dans un vaze les billets des sieurs Jacques Varenard, prêtre et chantre du chapitre de cette ville, François Roujoux de Fécampt, secrétaire du roy, m^re^ Jean-Baptiste Dumas, receveur du grenier à sel, Aymé Aubert, marchand drapier, tous quatre notables ; de messieurs Pierre Teillard, premier échevin, Claude Thévenon, lieutenant de juge de siège, et Jean-Marie Georgerat, tous les deux conseillers, les autres officiers municipaux n'étant point comparus à ladite assemblée, tous lesquels billetz contiennent le nom de celluy qu'ils veulent élire pour second échevin au lieu et place dudit m^e^ Testenoire, et le vaze qui les contient ayant été par luy remué, il en a sorti les billetz desdits s^rs^ susnommés et, les ayants ouverts les uns après les autres en leur présence, il s'est trouvé que la pluralité des voix a été pour ledit m^e^ Claude Thévenon, l'un d'eux, qui demeure élu et nommé pour second échevin au lieu et place dudit m^e^ Testenoire, lequel dit m^e^ Thévenon cy présent a accepté la susdite nomination faitte de sa personne et a promis d'en remplir les fonctions en son honneur et conscience. Ensuitte ayant été procédé à l'élection d'un consellier au lieu et place dudit m^e^ Thévenon, mondit sieur Pressavin a reçu les billets des susnommés à la manière que dessus et ayant tiré les susdits billetz et les ayant ouverts et lus en leurs présences, il s'est trouvé que m^e^ Claude Janson le jeune a eu la pluralité des voix pour consellier, au lieu et place dudit m^e^ Thévenon ; et que pour remplacer ledit m^e^ Claude Janson à l'office de sindic receveur dont il se trouve revêtu, m^e^ Claude Gaudet, notaire royal et procureur substitué dudit siège, a été élu pour sindic receveur, laquelle nomination de sa personne luy sera nottiffiée par m^e^ Durand, secrétaire greffier ». Délibération au sujet de la « messagerie pour les lettres », il est décidé que moyennant une augmentation de « deux liards par lettres, ce qui fera un sol six deniers », la veuve Santallier, messagère, sera tenue d'« envoyer à Belleville quatre fois par semaine, sçavoir le lundy, le mardy, le jeudy et le samedy » ; qu'elle ne fera le paquet que le matin du jour qu'il partira, afin que les lettres que l'on aura pu mettre la veille à une heure bien avancée dans la nuit puissent partir ce jour-là » ; qu'elle sera tenue de « rendre ou faire rendre les lettres qu'il aura aporté de Belleville le même jour qu'il en arrivera » ; comme encore d'avoir une boitte de fert blanc fermée à clef et dont une sera entre ses mains et l'autre en celle du directeur de la poste de Belleville ».

4 mai 1769, il est décidé d'écrire à l'abbé Proton, vicaire de Saint-Pierre de Saint-Chamond, qui se présente pour remplacer le s^r^ Ducrot, principal du collège. Examen du compte du don gratuit de 1767-1768.

15 mai 1769, nomination de l'abbé Protton pour principal du collège ; règlement qu'il doit observer.

16 juillet 1769, nomination de collecteurs pour l'année suivante.

30 juillet 1769, il est décidé de faire des réparations aux bâtiments du collège ; de poursuivre le s^r^ Daguin qui avait abattu un tilleul dans la cour de cet établissement ; de demander compte aux anciens consuls du reliquat des deniers municipaux.

13 août 1769, examen de la demande de Jaqueline Dumas, héritière de la veuve Stolinffierk, sa sœur, pour restitution d'impositions indûment perçues ; radiation de la liste des collecteurs du nom du s^r^ Thévenon, exempt de la collecte en sa qualité de lieutenant de juge de la prévôté.

21 décembre 1769, nomination de François Roujoux à la charge de premier échevin en remplacement du s^r^ Teillard.

12 mai 1770, nomination d'un commissaire pour choisir le logement de la brigade de maréchaussée qui va être installée à Beaujeu ; réception des lettres-patentes portant règlement pour la comptabilité des deniers communs ; nomination de Benoit Sanlaville pour secrétaire de la ville en remplacement du s^r^ Durand.

25 juin 1770, arrivée du s^r^ Vallut, cavalier de la maréchaussée.

1 juillet 1770, arrivée du s^r^ Boileau, cavalier de la maréchaussée.

19 août 1770, nomination des consuls pour l'année suivante.

30 décembre 1770, nomination de Janson le jeune pour second échevin, en remplacement de M. Thévenon, à fin de mandat ; nomination de Pierre Teillard à la place de second conseiller en remplacement de Nicolas Teillard-Butty.

18 août 1771, nomination des consuls pour l'année suivante ; Claude Janson le jeune observe à ce sujet « que le 30 décembre dernier il fut nommé par le corps municipal de

cette ville second échevin, pour en remplir les fonctions pendant le temps requis par les ordonnances, que ce temps n'ayant pris cours que depuis le 21 décembre dernier et devant durer jusqu'au 21 décembre 1772, qui font les deux années que les échevins restent en charge, il ne pouvoit être nommé à la collecte ny en remplir les fonctions, que d'ailleurs il a toujours été d'usage que les échevins, pendant leur exercice, ont été dispensés de faire lesdites fonctions de consuls, ne pouvant être occupés à deux charges de ville.. . ».

26 juillet 1772, nomination des consuls pour l'année suivante.

29 novembre 1772, l'assemblée déclare s'en rapporter à l'intendant au sujet de la réimposition aux tailles des mariés Brunet.

18 juillet 1773, nomination de consuls pour l'année suivante ; examen des réclamations des s[rs] Brunet et Briday.

14 novembre 1773, examen des réclamations du s[r] Briday « qui voudroit borner son commerce au ridicule personnage de faire des achats, d'aller à Paris conduire des vins, d'exposer sa fortune et sa santé pour des amis qu'il ne connaît pas, tandis que tout Beaujeu est informé et est en état de prouver qu'il commerce pour son compte, qu'il achète année commune, au moins sept à huit cents pièces de vin et qu'il a été assez heureux pour gagner beaucoup. Peut-il encore disconvenir d'avoir environ deux cents pièces de vin vieux qu'il mène à la vente et sur lequel il doit gagner au moins trois mille livres ».

17 janvier 1774, examen de demandes en modération de taxe ; nomination de Benoît Sanlaville pour recteur de l'Hôtel-Dieu en remplacement de Janson le jeune.

24 avril 1774, sur la présentation de Benoît-Antoine Protton, principal du collège, le sieur Jacques Deshayes, de Beaujeu, est nommé maître d'école de français en remplacement du s[r] Planchet décédé, à charge par lui : 1° d'habiter les appartements destinés au maître de français, « à l'exception de la chambre donnant sur le collège qui sera délaissé à la veuve Planchet jusqu'à son décès et pourvu toutefois qu'elle l'habite ».... 2° d'instruire les écoliers de son mieux et ne percevoir pour ceux de la ville, « savoir pour ceux qui aprandront à lire 5 sols par mois, pour ceux qui aprendront à lire et à écrire 10 sols et pour ceux qui aprendont tout à la fois à lire, à écrire et l'arithmétique, 15 sols... ». 3° qu'il ne recevra des écoliers que de la religion catholique.... 4° qu'il ouvrira la classe tous les jours.... 5° « sera payé audit s[r] Deshayes toutes les années par les consuls en exercice une somme de vingt livres, aux termes et sur les mandats qui luy seront remis et par m[e] Protton aussi toutes les années une somme de trente livres.... ».

17 juillet 1774, nomination des consuls pour l'année suivante. Au-dessous signature de protestataires contre la nomination du s[r] Deshayes pour maître d'école.

11 septembre 1774, lecture d'ordonnances de l'intendant [au sujet de la nomination du maître d'école], stipulant « que la communauté des habitants sera tenu de s'assembler à la diligence du sindic, en la forme ordinaire, dans laquelle assemblée il ne sera admis et n'auront voix que les habitants payant dix livres de taille principalle » ; protestations du maître d'école Jacques Deshayes. Nomination de Jean-François Vernier « pour enseigner les basses classes de la jeunesse de la ville ».

25 septembre 1774, assemblée « sonnée au son de la cloche et annoncée par le tambour dans tous les coings et carefours de cette ville », pour examen de demandes en réduction de cotes ou en décharge ; une requête sera rédigée pour demander à l'intendant une réduction des charges royales.

2 février 1775, examen de demandes en réduction de cotes.

19 février 1775, même objet.

15 juillet 1775, nomination des consuls pour l'année suivante.

21 janvier 1776, examen de demandes en réduction de cotes ; remboursement des frais avancés par les s[rs] Georgera et Robat.

21 juillet 1776, nomination des consuls pour l'année suivante.

8 septembre 1776, examen de la demande en radiation d'Antoine-Marie Dumas, secrétaire du Roi, près la cour du parlement de Dijon, demeurant à Beaujeu ; la communauté proteste contre la prétention du s[r] Dumas qui voudrait lui faire supporter les frais de procédure.

26 avril 1777, examen de demandes en réduction de cotes ; vérification d'articles des rôles.

3 août 1777, nomination des consuls pour l'année suivante.

14 septembre 1777, allocation des honoraires du s[r] Canard, procureur à l'élection de Villefranche, pour la procédure contre le s[r] Briday.

9 février 1778, examen d'articles des rôles.

8 mars 1778, examen des droits à décharge des sieurs Saulnier de Curtieux et Teillard.

20 avril 1778, examen de la demande du s[r] Saulnier de Curtieux, conseiller à l'élection de Mâcon ; les poursuites seront continuées à la cour des aides contre le s[r] Briday.

14 juin 1778, affaire Saulnier de Curtieux.

23 août 1778, nomination des consuls pour l'année suivante.

18 avril 1779, nomination du notaire Jean Baptiste-Marie Santallier pour syndic de la ville, en remplacement de Philippe Testenoire. Sur le projet de suppression des Franciscains de Beaujeu et du transfert du chapitre dans leur couvent, l'assemblée s'en rapporte à la décision de l'évêque de Mâcon.

25 juillet 1779, nomination des consuls pour l'année suivante.

30 juillet 1780, nomination des consuls pour l'année suivante ; protestation à ce sujet des sieurs Lollière et Daviot ; nomination du s^{r} Santallier en remplacement du s^{r} Gaudet, pour faire rendre compte des deniers municipaux.

26 décembre 1780, délibération pour demander le maintien du chapitre de Beaujeu, qu'il était question de supprimer au profit du monastère de Salles ; exposé des motifs qui s'opposent à la suppression de ce chapitre.

16 janvier 1781, les consuls font observer qu'il a dû se glisser une erreur dans la commission des tailles qu'ils viennent de recevoir, cette commission portant une somme de 290 livres au lieu de 200 pour honoraires du médecin, rétribution du prédicateur, du maître d'école et autres dépenses ; l'assemblée décide qu'une somme de 200 livres seulement sera répartie.

10 juin 1781, protestation contre le projet de suppression du chapitre de Beaujeu au profit du monastère des dames de Salles, énumération des avantages qu'on offrirait à la ville pour cette suppression et des pertes qu'elle peut lui causer.

5 juillet 1781, désignation des consuls pour l'année suivante.

14 octobre 1781, nouvelle protestation contre le projet de suppression du chapitre.

8 décembre 1781, autre délibératien à ce sujet, bâtonnée.

7 avril 1782, sur l'observation du syndic Santallier qu'il est à la fin des trois années que doit durer son mandat de syndic de la communauté, l'assemblée le proroge dans ces fonctions pour une période nouvelle de trois années.

8 avril 1782, acceptation de la démission du s^{r} Serve, syndic des corvées, (al. syndic des grands chemins), nomination en son lieu et place de Jean-Marie Georgerat.

5 mai 1782, l'assemblée décide de mettre en adjudication au rabais les corvées que la ville s'était chargée de faire exécuter.

12 mai 1782, approbation donnée au syndic des corvées pour remplir le formulaire fourni par l'intendance, portant option de la communauté pour faire faire les corvées par adjudication.

7 juillet 1782, nomination des consuls pour l'année suivante ; le chirurgien Aimé Pressavin demande et obtient sa radiation du tableau des collecteurs.

14 juillet 1782, assemblée convoquée pour décider de l'utilité d'une milice bourgeoise à Beaujeu, assemblée sans résultat, étant donné le petit nombre des délibérants.

21 juillet 1782, confirmation de l'organisation de la milice bourgeoise.... « de tems immémorial il existe à Beaujeu une milice bourgeoise divisée en quatre compagnies pour les quatre quartiers de la ville... ; les compagnies ont chacune à leur tête un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant porte enseigne.... ; les officiers dans chaque compagnie sont constament parvenus à leur tour et rang au grade supérieur par la mort, démission du capitaine, ou lorsqu'il a passé à la majorité... ; outre les trois officiers dans chaque compagnie, il y en a également toujours existé deux autres, sçavoir un major qui est le chef de cette milice bourgeoise et un sous-aide ou garçon major qui est tiré des sergens des quatre compagnies et toujours de ceux qui ont servis et qui connoissent le mieux l'exercice militaire, lequel sous-ayde major ne peut parvenir à aucune autre place. Que le plus ancien capitaine en datte a le titre de capitaine ayde major pour passer à la majorité, qui est une place d'honneur et de retraite et qui n'est point assujetie aux dépenses et aux services auxquelles sont tenus les capitaines lorsque leur compagnie monte, ce qui arrive tous les ans, le jour de la fête de Dieu et demeure en service pendant l'année pour prester main-forte et concourrir au maintien de la pollice et du bon ordre.... ».

16 mars 1783, démission de Benoît Protton, principal du collège, nomination à sa place de Claude-Fleury Gillard, prêtre-maître ez arts de l'université de Paris « qui depuis deux ans et demi exerce les fonctions de régent » au collège ; conditions imposées au s^{r} Gillard.

8 juin 1783, deux délégués du chapitre viennent faire part à l'assemblée d'un arrêt du conseil du 3 mai qui assigne au chapitre de Salle une somme de 6000 livres à prendre annuellement sur les revenus de celui de Beaujeu ; et au collège de cette ville une somme annuelle de 1000 livres à prendre sur ces mêmes revenus. L'assemblée renonce, au nom de la ville, tout en réservant ses droits, le cas échéant, à cette rente de 1000 livres. Protestation d'un membre demandant que cette décision soit arrêtée dans une assemblée plus nombreuse.

3 juillet 1783, nomination des consuls pour l'année suivante.

18 avril 1784, signification aux « maire, échevins, sindic et habitants », d'avoir à comparaître par devant le vicaire général du diocèse de Mâcon, en son hôtel à Beaujeu, « à l'effet de donner leur consentement à la translation du chapitre de Beaujeu en l'église parroissialle de St-Nicolas, avec extinction, suppression, union et incorporation, tant des cures de St-Nicolas de Beaujeu, que de St-Jean-le-Château au chef dudit chapitre que de la société fondée en ladite église de St-Nicolas à la manse du même chapitre, ou contredire, s'opposer.... » ; l'assemblée approuvant le projet de translation s'en rapporte à l'évêque de Mâcon pour en déterminer les conditions.

25 avril 1784, approbation de convention pour la réfection des murs du quai et du pavé dans la traversée de la ville.

29 avril 1784, l'assemblée arrête que « tous les propriétaires des maisons qui se trouvent sur la traversée de la grande

route fourniront aux paveurs, à fur et mesure qu'ils se trouveront au devant de leurs maisons, tout le sable ou gravier nécessaire pour la formation du pavé, et lesquels sables ou graviers seront fournis sur place auxdits paveurs par lesdits propriétaires, de même que toutes les pierres qui pourroient manquer après l'emploi de celles de l'ancien pavé.... ».

9 mai 1784, adjudication des travaux de réfection des quais et du pont de la Pêcherie ; le syndic Santallier est autorisé à contracter au nom de la ville un emprunt de 3000 livres.

16 mai 1784, sur la protestation des habitants pour la fourniture du sable et gravier pour le pavage, l'assemblée met cette fourniture en adjudication.

31 mai 1784, sur avis de l'intendance, l'assemblée approuve les plans et devis des travaux à exécuter dans la ville, et pour en acquitter le prix demande « la répartition sur tous les taillables de la comté de Beaujeu, à raison de cinq sols pour livre de leur grand taille et sur les privilégiés à raison aussi de cinq sols pour livre de leurs cottes de vingtièmes ». Le sieur Boutton sera mis en demeure de démolir les bâtiments élevés par lui « sur la rivière, au dessous du pont Guillot ».

13 juin 1784, autorisation de poursuites contre le s[r] Boutton ou Botton ; présentation du devis de l'ingénieur Bertin pour les travaux de la grande route ; confirmation de la délibération précédente pour la répartition des charges ; rôle de la taille dont le montant s'élève à 2318 livres 7 sous.

11 juillet 1784, nomination de délégués pour assister à l'adjudication des travaux qui doit avoir lieu devant le subdélégué de l'intendant, le surlendemain 13.

1 août 1784, nomination des consuls pour l'année suivante et du notaire Aimé Janson en qualité de syndic de la communauté pour remplacer M. Santallier. Exposé de l'affaire Botton, maintien des décisions précédentes.

2 février 1785, sur l'avis que les Bénédictins de Cluny « demandent que le grand chemin qui avoit été arrêté au Conseil de Sa Majesté pour passer par Autun, Montcenis, Blanzy, Saint-Romain, Saint-Bonnet de Joux, Saint-Pierre-le-Vieux, et de là à Beaujeu, soit suprimé et qu'au contraire cette grande route soit ouverte par Montcenis, Blanzi, Gourdon, Salornay, Cluny, Mâcon et la Maison-Blanche, que de cette manière Beaujeu se trouveroit frustré d'une route qui paroît être très intéressante pour cette ville, soit pour faciliter le commerce des vins et des toiles du Beaujollois... », l'assemblée arrête qu'un mémoire à ce sujet sera présenté au duc d'Orléans. Copie de ce mémoire.

20 mars 1785, lecture d'un arrêt du Conseil et d'une lettre de l'intendant portant que l'imposition pour payement des travaux sera répartie sur tous les possesseurs de biens fonds, même privilégiés. Rôle des privilégiés. Nomination d'un consul spécial pour lever cette imposition. Nomination d'une députation pour demander à l'évêque de Mâcon la conservation du chapitre de Beaujeu.

17 juillet 1785, nomination de commissaires pour l'apurement des comptes de l'Hôtel-Dieu. Nomination des consuls pour l'année suivante. Radiations sur la liste des collecteurs.

24 juillet 1785, nomination de Charles Gambin, pour second consul, en remplacement d'Antoine Durand, qui avait fait donation de ses biens à son neveu.

25 septembre 1785, nomination de Jean-Baptiste-Marie Santallier pour recteur secrétaire et directeur des affaires contentieuses de l'Hôtel-Dieu, de Nicolas Verey, pour recteur économe, et d'Antoine Dumas, pour recteur receveur, en remplacement de Pierre Teillard, Jean-Marie Georgerat et Benoît Sanlaville. Radiation du rôle des tailles du s[r] Lesueur, contrôleur des actes. Signification d'opposition à l'inscription aux rôles de Jeanne-Marie Sanlaville, veuve de Jean-Baptiste Dabry. Allocation d'une indemnité à l'un des adjudicataires des travaux.

23 octobre 1785, sur l'avis du syndic Janson, l'assemblée nomme un procureur pour protester auprès des états de Bourgogne, de concert avec le marquis de La Guiche contre le nouveau projet de route d'Autun à Lyon qui laisserait Beaujeu en dehors du tracé.

27 novembre 1785, protestation du chapitre sur l'importance de sa contribution pour les travaux. L'assemblée décide qu'il « sera fait part à M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux », du refus du s[r] Dumas d'accepter les fonctions de recteur receveur de l'Hôtel-Dieu.

26 décembre 1785, nomination d'Etienne Dulac pour recteur de l'Hôtel-Dieu, en remplacement du s[r] Dumas. L'assemblée décide qu'un service sera célébré pour le repos de l'âme du duc d'Orléans. Refus de la démission de Santallier, receveur des deniers municipaux, qui est chargé de poursuivre l'apurement des comptes de son prédécesseur.

2 février 1786, demande d'un devis pour les réparations nécessaires à la cure de Beaujeu.

27 avril 1786, nomination de délégués pour aller demander à l'intendant de décharger, pour cette année, la communauté de la corvée.

7 mai 1786, compte-rendu par les délégués de leur entrevue avec le subdélégué général de l'intendant au sujet de l'exemption de la corvée et des travaux de la grande route de la Saône à la Loire.

21 mai 1786, maintien de la cote d'imposition du chapitre. Réception des travaux des quais. Etablissement de « butes-roues » au-devant de l'escalier du quai du pont Guillot. Observations au Bureau des finances au sujet des alignements des maisons et du maintien des halles.

16 juillet 1786, demande en modération d'imposition par la veuve de Jacques-Marie Durand ; dépôt par le curé du

devis des réparations à faire au presbytère ; propos d'accord par lui faites; projets de travaux pour les quais et pour l'écoulement des eaux venant de Cornillon.

6 août 1786, nomination des consuls pour l'année suivante.

3 septembre 1786, nomination de délégués pour demander à l'intendant une modération de tailles ; fixation de la cote de taille du chanoine Janson.

1 avril 1787, l'assemblée informée par les officiers de police que les bouchers veulent porter le prix de la viande de 5 à 6 sous la livre, émet l'avis que cette augmentation soit seulement d'un liard par livre à compter des fêtes de Pâques jusqu'à la saint Jean-Baptiste suivante. L'assemblée nomme M. Janson, syndic de la communauté pour une nouvelle période de deux années.

10 juin 1787, proposition de démolition des deux voûtes de la tour qui joint le presbytère.

24 juin 1787, conventions avec le s[r] Testenoire pour réparations à la tour joignant le presbytère ; conventions avec les curé pour son logement et celui de son vicaire.

8 juillet 1787, avis favorable pour l'enregistremen des lettres patentes autorisant l'Hôtel-Dieu à acquérir une maison afin de s'agrandir.

[22] juillet 1787, nomination des consuls pour l'année suivante.

E. Suppl. 91. (BB 5.) — In 4°, 100 feuillets.

1787-1790. — Actes consulaires. — 21 octobre 1787, lecture de lettres des syndics du département de Beaujolais et des commissaires nommés par l'assemblée du département pour l'arrondissement de Beaujeu. Allocution du syndic Aimé Janson sur l'établissement de l'Assemblée provinciale. L'assemblée ne pouvant actuellement répondre à toutes les questions posées par ces lettres, croit pourtant devoir, dès maintenant, faire remarquer qu'il vaudrait mieux que la répartition des tailles fut confiée aux assemblées municipales au lieu d'être faite par les collecteurs seuls.

17 novembre 1787, nomination de Michel-François Santallier le jeune, pour greffier de la municipalité, en remplacement de Jean-Baptiste Daigueperse, nommé le deux septembre précédent et non acceptant. Il est déposé un questionnaire du département de Beaujolais.

18 novembre 1787, réponse au questionnaire du département. La ville et paroisse contient 346 feux ; elle dépend de l'élection de Beaujolais ; le seigneur haut justicier est le duc d'Orléans ; le chapitre de Beaujeu est curé primitif, m[re] Joseph Gaudet, curé titulaire ; le syndic est M. Janson ; les membres de l'assemblée municipale, MM. Dumas, Thévenon, Santallier l'aîné, Janson, Sanlaville, Durieu, Teillard, Georgerat et Dulac ; état des dîmes, liste des nobles et privilégiés, etc.

26 décembre 1787, lecture de la lettre de l'intendant, en réponse à la requête demandant exemption de la corvée ; il est décidé de lui adresser une nouvelle requête. Texte de cette requête.

3-5 janvier 1788, séances consacrées à la répartition des tailles et à la confection des rôles.

9 janvier, établissement du rôle du vingtième d'industrie.

20 janvier, l'intendant fait savoir qu'il ne lui appartien pas d'exempter la ville de la corvée, et demande que le rôle de cette imposition soit promptement mis en recouvrement. Réclamation au sujet de diverses cotes.

27 janvier, nouvelle délibération demandant instamment à l'intendant la suppression de la corvée de 1787.

11 mars, réponse aux questions du bureau intermédiaire de l'assemblée du département sur l'état des chemins et spécialement sur la grande route de la Saône à la Loire.

18 mai, dépôt de pièces relatives à la suppression du chapitre ; il est décidé de convoquer à ce sujet une assemblée générale de la communauté ; « il a été en outre arrêté que les membres de la municipalité s'assembleront tous les seconds dimanches de chaque mois et immédiatement après les vêpres de paroisse en l'hôtel de ville, à l'effet de délibérer sur les objets qui les concernent, et dans les cas urgents s'assembleront extraordinairement sur billets de convocation à la diligence de M. Janson, sindic ».

25 mai, l'assemblée décide de faire opposition à la suppression du chapitre.

22 juin, délibération au sujet des cotes d'office à transformer en cotes de tailles. Lecture de lettres du département au sujet de la formation des municipalités et à la vérification du vingtième.

6 juillet 1788, dépôt sur le bureau des « Observations de la ville de Beaujeu, pour établir son opposition à l'enregistrement des lettres patentes confirmatives du décret de monseigneur l'évêque de Mâcon, du 1[er] juin 1785 et ordonnance définitive du 27 janvier 1787, portant suppression du chapitre de Notre-Dame de Beaujeu » ; texte de ces observations. Location du presbytère au vicaire de Beaujeu, avec faculté de sous-louer.

3 août, nomination des consuls pour l'année suivante ; radiations au tableau ; réfection d'un nouveau tableau de 1789 à 1827 ; texte de ce tableau.

10 août, confection du rôle représentatif de la corvée ; rédaction d'un mémoire demandant la suppression de cette imposition pour 1787.

24 août, rédaction de placets au duc d'Orléans pour la suppression des péages et des secours aux pauvres ; texte de ces placets.

7 septembre 1878, nomination de trois répartiteurs des tailles ; le sieur Georgerat, comme membre de la municipalité, refuse de remplir les fonctions de consul pour l'année suivante.

8 septembre, lecture d'une lettre du bureau intermédiaire au sujet de l'établissement du rôle du vingtième ; nomination de délégués pour aller à Villefranche, voir le comte de Latouche, chancelier du duc d'Orléans.

28 septembre, nomination d'un consul en remplacement du sieur Georgerat ; exemption de la collecte pour le receveur des deniers de la régie et le commis à la direction de la poste aux lettres ; désignation des consuls pour 1790.

5 octobre, le syndic Janson fait savoir que, par son ordre, les délibérations des 3 août et 28 septembre dernier ont été affichées à la porte de l'église.

12 octobre, lecture de lettres du bureau intermédiaire de Villefranche et de la commission intermédiaire provinciale.

19 octobre, il est arrêté qu'une requête sera adressée au contrôleur général pour protester contre les « entraves qu'on met dans le commerce des vins en forçant les propriétaires ou voituriers de prendre des billets de congé pour l'enlèvement et le transport desdits vins, ce qui est absolument contre l'usage observé. »

25 octobre, 1, 15, 22, 29 novembre, 6 décembre ; assemblées sans résultat.

13 décembre, assemblée sans résultat; la prochaine réunion est fixée au 21.

21 décembre, autorisafion de poursuites contre les contribuables en retard, décision portant qu'il sera rédigé un mémoire à adresser au bureau intermédiaire pour que la ville puisse s'imposer de 300 livres pour ses dépenses ordinaires.

6 janvier 1789, approbation par l'assemblée de la requête demandant une imposition de 300 livres pour les deniers municipaux.

8-10 janvier, séances consacrées à la confection du rôle des tailles, aux observations et réclamations à ce sujet.

21 janvier, observations sur le rôle des tailles.

6 février, exemption du sieur Teillard; refus de mettre en recouvrement le rôle de la corvée de 1787.

8 février, sur injonctions de l'intendant, il est arrêté qu'on dressera le rôle de l'imposition représentative de la corvée pour 1787 ; texte de la réponse adressée à l'intendant.

22 février, publication du rôle du vingtième ; mandatement pour prix des trois serrures du meuble des archives.

26 février, lecture de pièces relatives à la convocation des États Généraux ; on arrête de faire faire des affiches fixant le jour de l'assemblée dans laquelle seront nommés les députés à l'assemblée générale, qui se tiendra à Vlilefranche le 16 mai prochain. Chaque membre de la municipalité devra, en attendant, s'occuper à rédiger des mémoires et observations qui seront présentés à l'assemblée paroissiale.

14 juin 1789, nomination comme député de Pierre Dumas, négociant, « à l'effet d'agir en qualité de représentant de la municipalité, présenter des mémoires et placets, soit à Sa Majesté, soit à S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, soit aux députés des trois ordres de la province du Beaujollois et faire enfin tout ce qu'il croira et jugera convenable pour opérer la conservation du chapitre de Beaujeu... ».

21 juin, demande en radiation de cote présentée par Philippe Thévenon, lieutenant général du bailliage de Roanne.

28 juin, l'assemblée décide de poursuivre le recouvrement des cotes de Philippe Thévenon.

19 août, lecture de lettres et d'ordonnances dont le dépôt aux archives est ordonné.

30 août, lecture de lettres, avis à la maréchaussée de « veiller à la conduite et à la marche des gens sans aveu sortis de Paris », convocation du chapitre et des habitants pour assister au *Te Deum* qui doit être chanté le jour même ; renvoi à la prochaine séance de la nomination de trois répartiteurs.

6 septembre, nomination de trois adjoints répartiteurs ; nomination de Jean-Baptiste Vibert, pour recteur économe de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de M. Veré cadet ; MM. Santallier l'aîné et Dulac continueront leurs fonctions de recteurs pendant un an encore ; la municipalité est autorisée à vérifier les comptes du receveur Santallier.

10 septembre, réception des députés de Mâcon, Bourg-en-Bresse, Trévoux, Thoissey et St-Laurent-les-Mâcon « qui viennent pour conférer avec MM. les officiers municipaux de cette ville sur les subsistances en grains nécessaires à sa consommation ». De concert avec eux il est arrêté que les marchands de blé ne pourront faire d'achat sans la présentation d'un certificat conçu en ces termes : « Nous prions messieurs de la municipalité de.... de laisser acheter à.... la quantité de..., qui sera employée sous nos yeux à l'approvisionnement de notre ville ou de notre grenette, ou à la consommation particulière dudit... et de déclarer, messieurs, au bas du présent si la quantité de blé demandée a été chargée ou telle autre moindre quantité que l'approvisionnement de votre marché aura pu permettre. Beaujeu, le.... ». Jusqu'à ce que l'accord soit fait avec les municipalités de Villefranche et de Belleville, il leur sera envoyé extraits des certificats délivrés, « afin d'éviter les double emplois et les fraudes que les accapareurs pourroient pratiquer ».

11 septembre, nomination de députés pour s'entendre à ce sujet avec les municipalités de Villefranche et Belleville.

12 septembre, fixation du prix du pain ; la miche, 3 s. 6 d. ; le pain bourgeois, 3 s. ; le pain bis, 2 s. 3 d.

14 septembre 1789, lecture de la délibération de Villefranche ausujet des achats de blés.

27 septembre, nomination de collecteurs pour l'année suivante

4 octobre, en conséquence du décret de l'Assemblée Nationale, et sur la menace d'une insurrection, l'assemblée arrête que le sel sera vendu 30 l. le quintal, poids de marc. Sur l'observation du receveur du grenier à sel qu'à Beaujeu le sel se vendait à la mesure et non au poids, une délégation est nommée pour faire la visite du grenier.

5 octobre, visite du grenier à sel où il est constaté que le minot pesant 96 livres un quart, il doit être vendu 28 livres 17 s. 6 d.; le demi minot, 14 l 8 s.; le quart de minot, 7 l. 4 s. 6 d.; et l'octave 3 l. 2 s. 3 d. ; en conséquence, il est arrêté que jusqu'à ce que le receveur se soit procuré des poids et des balances, il vendra le sel à la mesure, au prix sus indiqué.

8 octobre, à la suite de la déclaration du roi, du 27 septembre et du règlement y annexé, l'assemblée revenant sur sa décision, fixe le prix du sel à 30 livres le minot, faisant toutefois observer que le poids du minot n'est point d'un quintal poids de marc.

14 octobre, rédaction d'un arrêté pour le recouvrement des impositions.

18 octobre, dépôt d'imprimés aux archives.

25 octobre, lecture d'un mémoire de Janson fils, médecin, sur les moyens de pourvoir à la sûreté publique et à la subsistance des pauvres ; des remercîments sont votés à Janson, médecin, et à Robat, chirurgien, qui ont offert de soigner gratuitement les pauvres ; les boulangers viennent demander l'augmentation du prix du pain,

26 octobre, le prix du pain est augmenté, la miche se payera 4 s., le pain bourgeois, 3 s. 3 d., et le prix du pain bis sera maintenu à 2 s. 3 d.

27 octobre, crainte de troubles, le comité municipal refuse de laisser partir la brigade de maréchaussée qui devait aller à Roanne pour être passée en revue.

10 novembre, publicationdu décret établissant la loi martiale.

11 novembre, fixation du prix de la viande à 5 s. la livre au lieu de 5 s. 6 d.; lecture des décrets relatifs aux vaisselles d'or et d'argent et à la contribution patriotique.

15 novembre, lecture de la correspondance, dépôt aux archives; remise au substitut du procureur fiscal des décrets relatifs à la jurisprudence criminelle; notification par le chapitre de la dévolution du doyenné qui vient de lui être signifiée; renvoi à une séance ultérieure de la nomination des notables « qui doivent être présents à la plainte et à l'information » au criminel ; mesures prises pour la publication de la loi martiale ; renvoi à une autre séance de la nomination du membre chargé d'établir la liste de toutes les personnes domiciliées à Beaujeu.

18 novembre 1789, publication de la loi martiale, serment des officiers de la milice bourgeoise et des troupes ; la municipalité arrête « que le drapeau aux couleurs et armes de la ville sera porté pour publier la loi martiale, en annonçant néantmoins que le drapeau rouge sera promené dans les rues et sera placé à une fenestre de l'hôtel de ville au moindre soupçon d'attroupement ».

19 novembre, Observations sur l'inutilité des certificats pour les achats de blés ; envoi d'un délégué à Mâcon pour traiter de cette affaire de la libre circulation des grains.

20 novembre, lecture de lettres relatives à la formation du département, « le Beaujolois, loin de vouloir rester uni au Lyonnois, a manifesté un vœu tout contraire par ses cahiers, il a demandé des états particuliers et, dans le cas où cette demande ne pourroit être accueillie, ses députés ont été expressément chargés de solliciter la distraction du Beaujolois d'avec la ville de Lyon. Aujourd'hui que le projet de l'Assemblée Nationale est de former des départemens d'étendue égale, l'assemblée pense qu'il seroit avantageux à tout le Beaujolois d'être adjoint au Mâconnois et à quelques autres petites provinces, de manière à former entr'elles l'étendue nécessaire à composer un département. Mais si la position territoriale du Beaujolois relativement aux provinces qui l'avoisinent en nécessitoit la division, la ville de Beaujeu croit qu'il conviendroit d'opérer cette division par une ligne qui partiroit de l'embouchure de la rivière de Vausonne dans la Saône, vis à vis Montmerle, en suivant son cours jusqu'à l'église de St-Cire, sucursale de celle de Vaux, de là au Bourg de Thizy, à Perreux et au Coteau, vis à vis Roanne, ce qui fait une surface d'environ 42 lieues carrées. La partie Beaujoloise au nord de cette ligne pourroit être réunie au Mâconnois. La partie Lyonnoise qui est entre le Beaujolois, le Brionnois et le Mâconnois et qui forme une surface d'environ six lieues carrées pourroit être également réunie au Mâconnois. Le surplus du Beaujolois qui est au midy de la ligne indiquée réunie au Lyonnois et au Forez suffiroit et au-delà pour former un département. En supposant cette division totale ou partielle, Beaujeu se trouveroit nécessairement, par sa position, le chef-lieu d'un district, éloigné de cinq lieues de Villefranche, de six de Thisy, de sept de Charlieu, de six à sept de Cluny, de cinq à six de Mâcon, de trois de la Saône ; situé entre la plaine et la montagne et à l'extrémité du vignoble, il est le lieu le plus naturel pour la communication et la réunion des habitants de la plaine et de la montagne et pour obtenir justice à peu de frais et presque sans faux frais, d'ailleurs le couvent des religieux du tiers-ordre de St-François offre dans le centre de la ville un emplacement où l'assemblée du district pourroit se tenir avec tous les agrémens et toutes les facilités désirables ».

22 novembre, rédaction d'une adresse à l'Assemblée

Nationale au sujet de la division de la France en départements : « ...bientôt les rivalités de provinces cesseront et le nouveau plan de division du comité de constitution opérera ce bon effet. Qu'importe que telle province soit divisée, séparée ou réunie à telle autre ? Ne serons-nous pas toujours françois ? Le régime de la France étant le même, ces idées gravées dans les esprits vulgaires qui leur font regarder tout ce qui n'est pas de leur province comme étranger doivent s'effacer à jamais. Oui, Nosseigneurs, nous oserons vous le dire et vous approuverés notre franchise, nous croions que le bien public s'opérera plus facilement, que l'esprit particulier aux provinces s'amalgamera mieux à celui de l'Assemblée Nationale en divisant toutes les anciennes provinces et en les partageant de manière à opérer utilement des réunions. En appliquant au Beaujolois ces principes que la raison confirme, rien n'empêche et tout semble, au contraire, concourir à opérer sa séparation d'avec le Lyonnois... Un puissant motif vient, Nosseigneurs, à l'appui de notre observation, c'est que le Beaujolois et surtout la partie septentrionale plantée de vignes pour la majeure partie, tire ses subsistances en grains de la Bourgogne, le Lyonnois ne lui en fournit aucunes et ne consomme rien ou presque rien des productions de cette partie beaujoloise ; par cette raison, le Lyonnois et particulièrement la ville de Lyon absorberoient toujours tout le numéraire du Beaujolois sans aucun retour pour la partie boréale de cette dernière province. Nous n'aurons pas à craindre un aussi grand inconvénient par notre réunion au Mâconnois, parce que les négocians Beaujolois et Mâconnois ont nécessairement des raisons de commerce qui les unissent intimément, ils achètent réciproquement les vins dans ces deux provinces, en cela nous n'epprouverons pas, comme avec la ville de Lyon, un dépouillement du numéraire, nous vendons du vin aux Mâconnois pour l'exporter dans les provinces du nord et ils nous fournissent des grains, des bois de merrain, des fers, etc. Il est une autre raison, non moins forte pour nous séparer de la ville de Lyon, c'est que nous serons presque toujours dominés par cette ville beaucoup trop forte et trop considérable relativement à notre petite province, tandis qu'en nous réunissant au Mâconnois, nous aurons une proportion relative avec les villes qui se trouveront dans l'enceinte de ce département. Par là, il s'établiroit une égalité d'intérêts dans tous les objets d'administration. En supposant la réunion totale ou partielle du Beaujolois, comme nous venons de l'indiquer, Beaujeu se trouveroit nécessairement par sa position le chef-lieu d'un district et d'un tribunal... ». L'assemblée est informée que les bois du Chapitre sont dévastés et qu'aux observations des gardes les delinquants répondent « que les bois n'appartenant plus au Chapitre, appartenoient à tout le monde ».

29 novembre, nomination de dix notables chargés d'assister à l'instruction des procès criminels. Décision portant ouverture du rôle de la contribution patriotique. Dépôt de boucles d'argent par divers membres de l'assemblée. Enregistrement de lettres patentes et décrets.

30 novembre 1789, réception de déclarations pour la contribution patriotique.

1 décembre, prestation de serment comme juré élu le 29 novembre, de Mathieu Dumas, théologal du Chapitre.

3 décembre, réception de déclarations pour la contribution patriotique.

4 décembre, lecture de la correspondance ; envoi de deux députés à Mâcon, pour traiter de la réunion du Beaujolais au Mâconnois et de la délivrance des blés.

6 décembre, réception de députés des communes des Ardillats, de St-Didier-sur-Beaujeu, de Vernay et Chénelette, apportant les vœux de leur commune pour la création d'un chef-lieu de district à Beaujeu. Lecture de délibérations des communes de Chiroubles, Odenas, St-Etienne-la-Varenne, Quincié, Marchampt, St-Mamert, Avenas, Vauxrenard, Belleroche, Ouroux, St-Lager, Cercié, Lantignié, Régnié, Les Etoux, St-Jean-le-Château, St-Christophe, Emeringes, St-Igny-de-Vers, Monsol, Poule, Propières, Claveisolles, St-Bonnet-le-Troncy, St-Nizier-d'Azergue, exprimant le même vœu. Envoi d'un député à Villefranche pour traiter de cette affaire.

7 décembre, continuation de la délibération au sujet de la réunion au Mâconnais, textes d'une nouvelle adresse à l'Assemblée Nationale et d'une lettre adressée aux députés du Beaujolais. Nomination des sieurs Sanlaville et Teillard pour aller suivre l'affaire à Paris.

8 décembre, sur la motion du syndic Janson, l'assemblée renonce, pour la ville, au moins imposé sur les non privilégiés.

17 décembre, réception de délibérations des communes de Trades, Germoles, St-Jacques-des-Arrêts et Lancié, nomination de commissaires pour réviser les rôles de taille.

20 décembre, demande en décharge de la taille présentée par Etienne Dulac, fermier des rentes nobles du duc d'Orléans.

22 décembre, « l'assemblée, considérant que le vœu qu'elle a exprimé pour sa réunion au Mâconnois, Charollois et partie du Châlonnois ne peut plus être rempli au moyen de l'union totalle de ces trois dernières provinces pour la formation d'un département ; considérant qu'il ne luy reste plus que l'alternative de faire choix entre le Forez et le Lyonnois et que, pressée par les circonstances, elle ne peut pas elle-même prendre une détermination fixe... », elle charge ses députés Sanlaville et Teillard « de voter de la manière qu'ils jugeront la plus convenable ; soit pour l'adjonction du Beaujollois au Lionnois et au Forez, soit pour son adjonction à une

partye de ces deux dernières provinces ou enfin à touttes autres provinces que la formation des autres départements indiquera ».

1 janvier 1790, réduction du prix du pain; le prix de la miche est fixé à 3 s. 6 d. la livre; celui du pain bourgeois à 3 s.; celui du pain bis à 2 s. 3 d.

3 janvier, lecture de la correspondance, dépôt aux archives de lettres patentes et décrets; signification d'un acte extra-udiciaire à la commune des Etoux pour déterminer ses limites.

10 janvier, réception de décrets dont celui pour la formation des nouvelles municipalités. Avis de la signification faite aux paroisses de St-Jean-le-Château et des Etoux, pour la détermination de leurs limites.

15 janvier, détermination des limites de Beaujeu avec St-Jean et les Etoux, de concert avec les délégués de cette commune.

17 janvier, notification de la délibération de la commune des Etoux-St-Jean-le-Château, au sujet des limittes; texte de cette délibération; nomination de députés pour aller à Villefranche faire établir les rôles de tailles et demander une mposition de 600 livres pour deniers municipaux. Texte de de la protestation adressée à l'Assemblée Nationale sur la division du département en six districts; la municipalité demande la création de neuf districts, entend démontrer que le Beaujolais ne peut faire partie d'un seul district avec Villefranche pour chef-lieu, que Beaujeu doit-être nécessairement chef-lieu, etc...

18 janvier, lecture de décrets; fixation des élections de la municipalité au lundi suivant, 25 janvier.

25 janvier, assemblée électorale réunie dans le couvent des Franciscains; liste des électeurs; allocution du syndic Janson; élection du président et du secrétaire de l'assemblée.

25 janvier, séance du soir, nomination de trois scrutateurs.

26 janvier, nomination du maire, le syndic Janson; du procureur de la commune, le notaire Sanlaville.

26 janvier, séance du soir, élection de trois officiers municipaux.

28 janvier, élection de deux officiers municipaux.

28 janvier, séance du soir, élection de douze notables.

2 février, démission de Sanlaville, procureur de la commune, et de deux notables.

7 février, élection de deux notables et du procureur de la commune Santallier le jeune; refus de Santallier; élection à sa place de Philippe Pochon; élection d'un officier municipal.

12 février, dépôt de déclarations de leurs bénéfices par les chanoines Janson et Teillard.

14 février, nomination d'un officier municipal en remplacement du sieur Vibert, démissionnaire; élection d'un notable en remplacement d'un autre non éligible. Listes de la municipalité et des notables.

18 février 1790, déclaration de ses revenus par Nicolas Pressavin, sacristain du Chapitre; lecture de la correspondance; nomination du secrétaire-greffier, Jean-Baptiste-Marie Troncy, greffier de la prévôté; nomination de Teillard, avocat, pour, avec le maire et le procureur, constituer le bureau municipal.

20 février, déclarations de revenus par deux chanoines du Chapitre; lecture des procès-verbaux de l'Assemblée Nationale; convocation des citoyens pour prêter le serment civique, le lendemain, dans l'église paroissiale; enregistrement de décrets.

21 février, réunion dans l'église, lecture par le curé Joseph Gaudet, du discours prononcé par le roi le 4 février, « exhortation sur la cérémonie du jour »; célébration d'une messe solennelle; « à son issue, M. le curé, en habits sacerdotaux, est venu prononcer la formule du serment civique et a dit « je le jure », tous les membres du clergé attaché à l'église paroissiale ont, individuellement, prêté le même serment, après eux, les religieux du tiers-ordre de Saint-François de la communautté de cette ville; ensuitte M. le Maire a répété la formule du serment civique et a juré de l'observer; après luy MM. les procureur de la commune, officiers municipaux et notables ont individuellement répété: Je le jure. M. le major, commandant la garde bourgeoise a répété la formule et a dit: Je le jure; la milice citoyenne a défilé et chaque officier et soldat a dit: Je le jure. La brigade de maréchaussée a prononcé à son tour le serment civique, ensuitte tous les citoyens de cette ville alors à l'église ont prononcé le serment, même les femmes et les enfans. La prestation de serment faite, M. le curé a entonné le *Te Deum*, l'*Exaudiat*, enfin, tous les citoyens, émus de la reconnoissance la plus vive pour notre auguste monarque et pour les représentants de la nation, ont prié MM. les officiers municipaux de dresser le présent procès-verbal et de l'envoyer à l'Assemblée Nationale avec une adresse respectueuse d'adhésion à ses décrets ». Texte de cette adresse. Déclaration par le P. Michel-Ange Durif, gardien, des revenus des Franciscains de Beaujeu.

22 février, dépôt des comptes de recettes et dépenses par le receveur Santallier l'aîné; le compte des dépenses de Sanlaville et Teillard, députés à Paris, est arrêté à 1.073 livres; déclarations de revenus par des chanoines du Chapitre, le curé de St-Jean-le-Château et l'écolâtre du château.

25 février, déclarations de revenus de chanoines du Chapitre.

26 février, déclarations de revenus par l'ancien curé de Chintré, le curé de St-Nicolas de Beaujeu et de St-Martin-des-Etoux et le receveur de la confrérie des pénitents de Beaujeu.

27 février, déclarations par le chanoine Brac pour ses bénéfices de St-Lager, de La Platière, à Lyon, et de Charnay.

28 février, enregistrement de décrets ; lecture d'un mémoire au sujet de difficultés pour les limites avec la commune des Etoux ; texte de ce mémoire qui doit être transmis au bureau intermédiaire du département de Beaujolais.

1 mars, rédaction d'un acte extrajudiciaire à signifier à la commune des Etoux ; délibération relative à la répartition de l'impôt ; nomination de députés pour aller à Villefranche réclamer l'établissement d'un impôt pour deniers municipaux.

9 mars, ouverture de la correspondance, lecture de décrets et d'une requête au duc d'Orléans « tendante à l'homologation d'un tarif pour ses différens droits de péage » ; compte rendu de leur mission par les députés à Villefranche.

14 mars, conseil général, répartition des impôts, discours du maire, lecture de délibérations à ce sujet ; approbation des actes de la municipalité ; de nouveaux pouvoirs lui sont donnés pour réclamer une répartition plus équitable.

15 mars, discussion au sujet des droits de péage, texte d'un discours prononcé à ce sujet lors de la rédaction des cahiers ;... « le droit de péage établi à Beaujeu et connu sous le nom de Torvéon n'a été perçu que momentanément depuis l'année 1758... Ce droit a été regardé de tout temps d'un œil si défavorable que les percepteurs ont plus reçu de coups de bâton que de liards... ».

25 mars, enregistrement de décrets ; réponse au bureau intermédiaire de Villefranche au sujet des impositions ; mesures prises pour presser les déclarations pour le rôle de la contribution patriotique.

31 mars, enregistrement de décrets ; lecture d'une lettre de la commission intermédiaire provinciale ; convocation d'une assemblée générale pour répondre à cette lettre.

1 avril, sur la demande des bouchers qui n'ont pu obtenir des officiers de justice encore chargés de la police, une nouvelle taxe de la viande, la municipalité délègue le maire et le procureur de la commune pour demander aux officiers de la prévôté « une déclaration positive, s'ils entendent ou non continuer la police ».

2 avril, sur la déclaration des officiers de la prévôté, la municipalité arrête que « pour ne pas interrompre l'exercice de la police en cette ville, les fonctions qui y sont relatives seront, dès ce jour, remplies par MM. les officiers municipaux et l'exercice confié à MM. composans le bureau municipal ; a arrêté, en outre, que MM. les officiers de la prévôté de Beaujeu seroient invités de faire la remise du registre ou plumitif, contenant les différentes ordonnances de police rendues jusqu'à ce jour et duquel décharge leur sera donnée, comme encore qu'il sera fait un nouveau registre particulier et sur papier libre, où seront inscrits tous les réglemens et ordonnances sur le fait de la police ».

5 avril, assemblée générale au sujet de la répartition des impôts et de la disproportion entre ceux de Villefranche et de Beaujeu.

11 avril, lecture de la correspondance, enregistrement de décrets, il est arrêté que l'adresse de l'Assemblée Nationale aux Français sera lue au prône le dimanche suivant.

18 avril, ouverture de la correspondance ; la garde nationale n'étant point organisée, on ne peut lui demander le serment civique.

25 avril, démission des officiers de la milice bourgeoise ; pétition présentée pour l'organisation de la garde nationale ; dépouillement de la correspondance.

26 avril, 8 heures du matin, fixation à 10 sous du prix de la journée de travail ; confection du tableau des citoyens actifs ; avis de la récusation de deux commissaires répartiteurs.

26 avril, 3 heures après-midi, délibération pour la formation de la garde nationale, dont l'uniforme sera « habit bleu de roy, poches en travers, cinq boutons sur la poche, collet et parement écarlatte, revers blanc avec passepoils écarlatte, boutons jaunes aux armes de la ville, avec la légende Garde nationale de Beaujeu, doublure couleur écarlatte et passepoils à l'habit aussi écarlatte, veste et culotte de drap blanc, guêtres blanches pour la parade, guêtres noires pour la route ». Liste des engagements dans la garde nationale.

27 avril, avis de la nomination de nouveaux commissaires pour la confection des rôles ; établissement du tableau des citoyens actifs.

29 avril, établissement du tableau des citoyens actifs ; le registre des déclarations pour la contribution patriotique est arrêté ; dépouillement de la correspondance ; dépôt d'un tableau de la vente du sel depuis 1760.

30 avril, confection des rôles de la contribution patriotique et des citoyens actifs ; enregistrement de décrets.

2 mai, nomination des officiers de la garde nationale.

E. Suppl. 91. (CC 1.) — In-4°, 20 feuillets.

1789-1790. — Registre des déclarations pour la contribution patriotique ; 72 déclarations donnant la somme de 17.117 livres. Registre ouvert le 30 novembre 1789 et clos les 29 avril et 5 juin 1790.

E. Suppl. 92. (CC 2.) — In-4°, 10 feuillets.

1790. — « Tableau de la population de la ville de Beaujeu en Beaujolois, et dénombrement des personnes,

feux et maisons qui la composent, du 18 janvier 1790 ». 324 maisons, 436 feux; au collège 11 enfans, à l'Hôtel-Dieu 18 malades. « La ville de Beaujeu renferme dans son enceinte, à l'époque actuelle, 1420 communians et 466 enfans, en totalité 1886 personnes. Fait ce 23 janvier 1790, G..., curé ». Dénombrement nominatif des habitants des quatre quartiers de la ville, à la suite de certains noms les lettres PP., très pauvre; P., pauvre; M., malaisé. A la fin on lit : « non sur le rôle 88, dont on peut imposer 12 ».

E. Suppl. 93. (GG 1.) — In-4°, 251 feuillets.

1670-1716. — Actes de Saint-Martin-des-Etoux dressés par les curés Pressavin (1674-1686), de Phelines de La Chartonnière (1694), Châtelain d'Essertines (1707-1709), Saulnier (1712-1716), Gellet (1716); les vicaires Giboin (1670-1674), Gambin (1675-1676), Pressavin (1677), Perrichon (1689-1691), Bois (1691-1694), Montgolfier (1694-1700), Garnier (1700-1709), Pelletier (1709), Chevrot (1709-1715), Perrachon (1716) et Bottet, Couttier, Pomey, Guyonnet, Calvet, Delestra, etc. — Ff. 1, 14, 27, 28, 32, 40, 41, 44, 45, 53, 61-65, 70, 71, 74-79, 91-96, 101-104, 119, 120, 126-128, 134-136, 143, 144, 158, 192, 200, 241-243, 248-251 blancs. F° 42 lacéré dans les angles supérieurs et dans l'angle inférieur droit; f° 54 lacéré dans l'angle inférieur droit. — Entre les ff. 45 et 46, 12 feuillets de h., 0,175 mil., l. 0,12 foliotés de 1 à 12. — F°s 209, 210, actes de 1707 et 1708 interpolés. — F°s 1-7, baptêmes de 1670-1674; f°s 7-10, enterrements; f°s 10-14, mariages. — Lacunes d'avril 1674 à décembre 1675; de juin 1677 à août 1679; d'avril à septembre 1681; de 1682 à septembre 1686; 1688-juin 1689; juin 1691-mars 1692. — F° 6 v°, « Claude des Brosses, seigneur des Crots, habitant de Mascon », 22 octobre 1673. — F° 17, « Anthoine du Vidal, seigneur de Riverolles », 29 octobre 1673. — F° 74, « Antoine Patissier, bourgeois de Lyon, sieur de La Fayette », octobre 1693. — F° 178, « Louis de Durette, fils d'Alexandre Sarrazin, seigneur de La Pierre », 15 février 1705. — F° 208, « La présante année 1709, le bled noir a valu 10 franc la mesure, l'orge 12 franc, le froment et le bleds se perdirent en terre, et il falloit estre attroupé de plusieurs hommes armés pour aller acheter le grain qui coutoient 8 à 9 franc le froment, et le seigle 7 francs; l'avoine, jusqu'à la récolte, a valu jusqu'à 5 francs. Les vignes et les noyers gelèrent, de sorte qu'il n'y eût point de noix. Il y eut quelques peu de raisins qui furent mangés avant leurs maturité aussy bien que tout le fruit. L'on ensemença les terres de grains vieux qu'on semoit en lune vieille. Il y eut quantité d'orge et de sarrazins ». — F° 219, un acte de Saint-Jean-du-Château. — F° 233, « Nicolas Pressavin, maire de Beaujeu », 12 décembre 1714. — F° 247, « Il faut notter que quoyque j'aye signé les actes précédentes de sept cent et seize, elles ont néantmoins été reçues de m^re^ Chervot, mon prédécesseur, mon entrée aux Etoux n'étant que depuis la veille de Noël sept cent et seize, en sorte que je n'ay fait que les transcrire. Perrachon, prêtre ». Registres parafés par Mignot (1689, 1692, 1693, 1695-1703, 1705, 1706, 1708, 1709, 1715), du Sausey (1694), Noyel (1707, 1711, 1713), de Phelines (1716).

E. Suppl. 94. (GG 2.) — In-4°, 261 feuillets.

1717-1756. — Actes de Saint-Martin des Etoux, dressés par les curés Sirvinge de Lamotte (1719-1726), Enjarrand (1727-1736); les vicaires Perrachon (1717-1720), Rolet (1720-1724), Rochard (1724-1732), Fransquin (1733-1734), Aulaz (1736-1738), Gelin (1738-1746), Thévenon (1746-1750), Patural (1750-1753), Pillet (1753-1756) et Rolet, chanoine, Dumas, Sanlaville, Pressavin, Merlin, Denis, Saulnier, f. Séraphin, f. Timothée, Rey, Teillard, de Lafont, Pougelon, Testenoire, f. Augustin Johannot, etc. — F°s 5, 6, 67-70, 101, 102, 112, 113, 123-125, 130-133, 169, 187, 195-197, 209, 216-217, 223, 230, 231, 246, 253, 254 blancs. — F°s 170-176 rongés sur les bords. — Ff. 238, 239, 243, 245, 247, déchirés sur le bord gauche. — F° 48 v°, « Le 22e mars 1726, mr de la Motte, curé à Beaujeu, ayant nommé mr Dumas, son vicaire, natif et originaire de Thizy, à la société de Beaujeu, j'ai été nommé par monseigneur de Mâcon à sa place, et, en vertu de sa nomination, j'ai pris possession le 28e dud. mois, comme étant natif et originaire de Beaujeu, sans cesser pour cela d'être vicaire des Estoux, Mr Plattet, notaire royal, résidant à Villier, a passé l'acte de la prise de possession, et mre Rollet, prêtre, curé de Lantigny, m'a mis en possession par ordre de Monseigneur, sans aucune opposition, les jour et an susdits. Rochard, vicaire, ». — F° 144, « L'an 1740, le 14 du mois de juin, en exécution de la commission à moy donnée par Mr l'abbé de Laporte, grand archidiacre et vicaire général de Mâcon, en datte du 4 de may dernier, je, prêtre, licencié en théologie, curé de Saint-Nicolas de la ville de Beaujeu et de Saint-Martin des Etoux, mon annexe, me suis transporté dans la susditte église paroissiale de Saint-Martin-des-Etoux et là, en présence de mre Hugues Gelin, vicaire des Etoux, et de mtre Noël Richard, procureur fiscal de la ville de Beaujeu, et officier de mgr le duc d'Orléans, et du sr Antoine Varinard, bourgeois dudit Beaujeu, soussigné, et de Jean Forchel, fabricien de laditte paroisse de St-Martin-des-Etoux, aussi soussigné, et plusieurs autres habitans de la susditte paroisse, ay fait la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, qui a été

nommée Madeleine, pour ensuitte estre placée dans la tour et cloché de laditte église paroissiale, et ont signés avec moy. Gelin, N. Richard, Varenard, Gellet, curé de Beaujeu et des Etoux. » - Registres parafés par Mignot (1717-1719, 1723, 1743), de Phelines (1720-1721), Pressavin (1724, 1726, 1729-1732, 1734, 1736-1742), Brac (1745), Daigueperse (1746), Cusin (1747-1748, 1751-1752), Jacquet (1749, 1750, 1753, 1754), Roland (1755).

E. Suppl. 95. (GG 3.) — In-4°, 272 feuillets.

1756-1792. — Actes de Saint-Martin des Etoux, dressés par les vicaires Pillet (1756-1759), Rollet (1760-1770), Colonjard (1770-1780), Bonaure (1780-1782), Doré (1783-1788), Mouche (1788-1791), Durif (1791-1792) et f. Alexis Long, f. Jean-François Duclos, Prudhomme, Petitot, Peresme, Chanrion, Perrin, Laporte, Samoel, Gaudet, etc. Laforest, officier public. — Ff. 9, 10, 18-20, 40, 47, 48, 55, 56, 62-64, 71-74, 87, 99-101, 108, 109, 115, 121, 127, 138, 139, 158-163, 207-209, 214, 215, 219-223, 229, 235 blancs. — Ff. 248-260, lacérés dans l'angle inférieur droit; f° 140, rogné en tête. — F° 191, enterrement de « Claude-Maximilien de Brosse, baron de Chavanne et de Dun-le-Roy, seigneur des Crots et de Malval », chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Picardie, lieutenant des maréchaux de France, décédé « au château des Crosts, paroisse des Étoux », 4 juillet 1780. — F° 228 v°, « Le vendredy 23 décembre 1785, je soussigné ai été mis en possession de l'église de Saint-Nicolas de Beaujeu et Saint-Martin des Etoux, son annexe, par m^re Philippe Testenoire et Benoît Sanlaville, notaire à Beaujeu, Gaudet, nommé par le chapitre de Beaujeu, le 30 septembre dernier, à l'âge de 28 ans. » — F° 271 v°, « Saint-Jean-le-Château, paroisse réunie aux Étoux », 11 décembre 1792. — Registres parafés par Jacquet (1756, 1757, 1760-1763, 1767, 1768), Pressavin (1758, 1764, 1765, 1772, 1773), Cusin (1766), Clerjon (1769, 1770), Guérin (1771, 1776, 1777, 1779-1790), Gesse (1774, 1775), Roland (1778), Teillard (1779), Pezant (1791), Corcelette (1792).

E. Suppl. 96. (GG. 4.) — In-4°, 234 feuillets.

1610-1791. — Actes de Saint-Jean-le-Château, dressés par les curés Louis Brac (1644, 1650, 1655), Bottet (1683-1706), Saulnier (1713-1725), A. Pressavin (1725-1730), Delafond Pougelon (1731-1732), Denis (1733-1743), Testenoire (1743-1749), f. Eustache (1750-1751), Thévenon (1751-1754), Nicolas Pressavin (1765-1767), Peresme (1768-1778), Janson (1778-1791), les vicaires Combelande (1618-1630), Dubost (1643-1649), de Sevelinges (1674), Bottet (1674-1682), Mazieres (1754-1759) et Desbrosses (1610-1612), Daigueperse, Truchet, de La Varenne, Garrel, Richard, Rolet, Pressavin, Brac, Saulnier, Vallette, etc. — Ff. 3, 4, 7, 13-16, 32, 49-51, 60, 67, 68, 71, 72, 86-88, 95, 138-149, 164, 165, 177, 181, 193, 201, 208, 208 bis, 210, 216, 218, 228, 230, 234 blancs. — F° 18, lacéré à droite et au bas; f° 58, rogné au bas ; f°s 206, 206 bis, rongés sur les bords et dans les angles à gauche. — Nombreuses lacunes dans les registres du XVIIe siècle, 1652, 1663-1673, 1677-1679, 1682, registres de 1701, 1706-1713, 1760-1764 en déficit. — Ff. 67 bis, 88 bis, 206 bis, 207 bis, 208 bis. — Ff. 1-27, baptêmes 1610-1655 ; f° 28, mariages, 1643-1650 ; f° 29, enterrements 1647-1649 ; f°s 30, 31, baptêmes 1650-1651 ; f° 33, enterrements de 1651 ; f°s 34-44, baptêmes 1653-1663 ; f°s 45-48, enterrements 1654-1663 ; f° 48 v°, baptêmes de 1664 ; f° 56-52, mariages de 1653-1664 ; f° 58, baptêmes de 1674-1675 ; f° 59, baptêmes et enterrements de 1674-1675 ; f° 61, baptêmes de 1678 ; f°s 62-233, les trois actes 1675-1791. — F° 6, « Antoine Garil, doyen de l'esglize collégialle Notre-Dame du chastel de Beaujeu », 10 novembre 1618. — F° 10, « Philibert Thibaut, seigneur de Tullon », 31 mai 1622. — F° 41, « Pierre d'Aigueperse, sieur de La Vergniat, advocat en Parlement, lieutenant civil et criminel en la justice de Beaujeu », 3 octobre 1660. — F° 75 v°, enterrement « au devant de la grande porte de l'esglise de Saint-Jean du chasteau de Beaujeu », 2 mars 1684. — F° 85, « Delafont, s^r de Pougelon », 21 novembre 1688. — F° 115 v°, « Cézard de Bardonnange, chevallier, seigneur de Champigney », 17 février 1704. — F° 134, « Dominique Varenard, s^r de Billy, 17 avril 1730. — F° 150, « Pris possession le 5 décembre 1732 », note paraissant être de la main du curé Denis. — Registres parafés par Mignot (1681, 1683, 1688, 1691, 1692, 1695-1698, 1700, 1702), du Sauzey (1694), Pressavin (1733, 1740), Brac (1744-1745), Janson (1746), Cusin (1748), Jacquet (1752, 1754, 1757, 1765), Clerjon (1768, 1769), Roland (1770), Pressavin (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1777, 1781-1790), Vaivolet (1779, 1780), Pezant (1791).

E. Suppl. 97. (GG 5.) — In-4°, h. 0,282, l. 0,100 mil. ; 203 feuillets.

1574-1592. — Actes de Saint-Nicolas, dressés par le vicaire Jardin (1574-1591) et Dupy (1574-1584), Niollet (1575-1591), Floron (1574-1580), Veillet, Duchesne, Chollet, de Mercier, Jerphanion, Grillet, etc. — Ff. 14, 116, 182, 190, 202, blancs. — F. 7, lacéré au bas ; ff. 113-115, rongés sur le bord droit ; f° 146 lacéré en bas ; f° 172, rongé sur le bord droit ; f° 191 rongé sur les bords. — Ff. 1-113,

baptêmes de 1574-1585 ; ff. 61 v°, 62, mariages et enterrements 1580 ; ff. 113 v°-115, enterrements 1581-1585 ; ff. 117-171, baptêmes 1585-1589 ; ff. 171 v°, 172 v°, enterrements 1585-1588 ; ff. 173-203, baptêmes 1590-1592. — F° 2, « Hugues Thibault, prévost de Beaujeu ; Anthoine Charreton, s^r de La Salle ; Claude Severt, marchand dud. Beaujeu ; Guillaume Barjot, s^r de La Palu », 5 septembre 1574. — F° 5 v°, Damian du Ris, papetier du s^r de Ponchon », 25 décembre 1574. — F° 9, « Lad. année 1575, la peste fut grande en ce lieu de Beaujeu et morurent plusieurs personnes ». — F° 9 v°, Francoys Merlin, argentier de mons. le mareschal de Retz », 12 juillet 1575 ; « Anthoyne de Pignon, s^r de Verney », 13 juillet 1575. — F° 10, Thomas Jardin, curé d'Avenas, 7 août 1575. — F° 12, « L'an 1575, despuys le 14e febvrier, jusques au 13e décembre, il est mort, en ce lieu, de peste, quatre-vingtz-sept personnes. Jardin ». — F° 17, « Anthoine Cartellier, papetier en la papeterye de mons. de La Palu », 4 avril 1576. — F° 18 v°, « Hugues Charreton, s^r de La Terrière et de La Douze ; Jehan Tevenon, s^r de Tavernod ; Claude Magnin, s^r de Pouchon », 10 juin 1576. — F° 21, « La peste fut encores ceste année à Beaujeu, 1576, et commença le 26e juillet et finit le 16e octobre 1576, et sont mortz de peste trente-huict personnes ». — F° 27 v°, « Guillaume Paradin, doyen et chanoine de Beaujeu, m^e Félix de Grace, prebtre habitué dud. lieu ; Philippe Garil », parrain d'une fille de Pierre Gojon, signature de Guillaume Paradin, 30 juillet 1577. — F° 32 v°, « Liéonnard Salmin, recteur des escolles de Beaujeu », 11 janvier 1578. — F° 36, « Jehan Le Mort, s^r de La Pardieu, conseiller et secrétaire de monseigneur le duc de Nemours, secrétaire ordinaire de la reyne, mère du roy, et l'ung des maistres de sa chambre des comptes de Genevoys », 6 juin 1578. — F° 50, « Claude Charreton, s^r de La Chermille », 29 juin 1579. — F° 55 v°, « Guillaume de La Bruyère, capitaine d'une compagnie de gens de pied des ordonnances du roy ; Claude Charreton, hommes d'armes de la compagnie du sieur de Souvré », 28 janvier 1850. — F° 70, Guillaume Paradin, doyen, parrain d'un fils de Hugues Thibault, prévôt de Beaujeu, 24 août 1581. — F° 71 v°, « Bonet Herous, recteur des escolles », 12 septembre 1581. — F° 73 v°, « Claude de Noblet, s^r de Prés, 25 octobre 1581. — F° 77 v°, « Jean Lemort, secrétaire de la reyne mère et de monseigneur le duc de Nemours et conte de Genevoys et chapitaine de Beaujeu », 6 janvier 1582. — F° 82, « Jehan Veillet, prebstre et organiste habitué en l'esglise collégialle dud. Beaujeu », 21 juillet 1582. — F° 100, « Claude Charreton, gendarme de la compagnie de monsieur de Boution, séneschal de Lyon », 19 mai 1584. — F° 100 v°, « Gilbert de Monnestay, escuier, seigneur de Fontrenat, enseigne de la compagnie de monsieur de La Vauguion », 21 mai 1584. — F° 132 v°, « Il ne s'est point baptizé d'enfans, l'espace de troys moys à raison d'une grande pestilence qui a esté tant à Beaujeu qu'aux Estoux », note entre les actes des 16 août et 22 décembre 1586. — F° 143 v°, « Anthoine de Tardy, s^r de Saint-Pierre », 3 février 1588. — F° 146 v°, Lucrèce de Lecquy, femme de Claude Masuyer, trésorier général du duc de Montpensier, juin 1588. — F° 148 v°, Philibert Barjot, s^r de La Sale, 28 juillet 1588. — F° 151 v°, « Jehan Panetier, cappitaine de Beaujeu ; Jehan des Prez, pryeur de Nesty et chanoine de Saint-Vincent de Mascon », 23 septembre 1588. — F° 155, Crestien ? Masuyer, sieur de Tollo, argentier de madame la reyne Hélizabet douairière de France », 27 décembre 1588. — F° 159, « Jehan Berbier, recteur des escoles de Beaujeu », 21 mars 1589. — F° 172, après un acte de décès du 7 août 1586, « L'an 1576, il est mort de maladie contagieuse de peste 500 personnes à Beaujeu ». — F° 173, « Claude de Chappon, s^r de Lhaye », février 1590. — F° 174 v°, « Symond Cartalier, papetier de Beaujeu », 8 avril 1590. — F° 180 v°, Antoine Garil, doyen de Beaujeu, 22 novembre 1590. — F° 185, « noble Jacques filz de noble Jehan de Fay, conte de La Tour en Velay, estudiant dud. Beaujeu », 18 février 1591.

E. Suppl. 98. (GG 6.) — In-4°, h. 0,270 mil. ; l. 0,095, 218 feuillets.

1594-1606. — Actes de baptêmes de la paroisse Saint-Nicolas, dressés par le curé Mulot (1601-1606), les vicaires Ferrou (1595-1597), Mulot (1597-1601) et de Mercier, Sanlaville, Dunant, Brac, de Vibert, etc. — Ff. 59, 84, 85, 86, 139, 152-158, blancs. — F° 58, coupé au bas ; f° 59, 61, la moitié supérieure enlevée ; f° 93, le tiers inférieur enlevé ; f°s 160-163, rongés sur les bords. — F° 66 bis. — F° 17 v°, « Anthoine Louys, capitaine d'une compaignie de gens de pied du régiment de mons. de Montplaisir », 16 octobre 1595. — F° 18, « Grégoire Beschon, papetier de Thiers ; Claude Raffin, papetier dud. Thiers, demeurant à Beaujeu à la papeterie de mons. de Ponchon », 25 octobre 1595. — F° 19, « Philibert Carrige, garde du sel de Beaujolois et Dombes ; Claude Charreton, s^r de La Terrière ; Claude Magnin, s^r de Ponchon », 14 novembre 1595. — « Anthoine Camus, seigneur d'Arginy », 15 novembre 1595. — F° 20 v°, « Michel Baronat, papetier d'auprès de Thyert en Auvergne », 24 décembre 1595. — F° 28 v°, Sébastien Gotton, papetier, demeurant à Beaujeu ; Jane Vernay, sa femme, tous deulx de la ville d'Ambert en Auvergne ; Jacques Symondet, aussy d'Ambert, papetier ; Katherine Gotton, du mesme lieu d'Ambert », 9 juin 1596. — F° 31 v°, « André Charreton, doyen d'Aigueperse », 19 août 1596. — F° 33, « Jacques Jobert, Biton ? Perier, papetiers d'Ambert, 28 septembre 1596. — Mentions de chapeliers. — F° 48 v°, « Jehan Panetier, bour-

geois de Beaujeu, homme d'armes de la compagnie d'Henri ? monsieur, soubz la charge de mons[r] le baron de La Clayette », 13 mars 1597. — F° 50, « Anthoine Thibault, s[r] de Pierreux », 22 juin 1597. — F° 65 v°, « Claude Auclerc, s[r] de Lorme », 21 septembre 1598. — F° 74 v°, « Jean de Chardonnay, sieur de Saint-Lager », 4 août 1599. — F° 125 v°, « Girerd Grivet, papetier, demeurant à la papeterie de mons. de Ponchon », 18 mars 1602.

E. Suppl. 99. (GG 7.) — In-4°, h. 0,268, l. 0,195; 225 feuillets.

1606-1617. — Actes de Saint-Nicolas dressés par le curé Mulot, le vicaire Bonnet (1609-1617) et Brac, Dumont, Hugues, Daigueperse, Desbrosses, Carrige. — Ff. 106, 150, 208-216, 222-225 blancs. — F° 6, échancré à mi-hauteur, à droite. — Ff. 1-207, baptêmes 1606-1617 ; ff. 217-221, mariages et enterrements, 1614-1617. — F° 2 v°, « Claude des Brosses, sieur des Crotz et de Maleval», 18 septembre 1606. — F° 4, « Pierre Magnin, sieur de La Carelle », 3 octobre 1606. — F° 37, Jean de La Franchise, sieur d'Anglure », 10 avril 1608. — F° 37 v°, « Pierre Magnin, s[r] de Ponchon et de La Carrelle », 22 avril 1608. — F° 98 v°, « Anthoine Carrige, abbé de Joudieux et chanoine de Beaujeu », 18 août 1611. — F° 117, « Philibert Thibault, sieur de Tullon », 27 mai 1612. — F° 205 v°, « Claude Charreton, seigneur de La Terrière et Rigné », lieutenant général au bailliage de Beaujolais, 21 mai 1617.

E. Suppl. 100. (GG 8.) — H. 0,188, l. 0,140 ; 264 feuillets.

1617-1628. — Actes de Saint-Nicolas dressés par le curé Mulot, les vicaires Gonnet (1617-1621), Chattenod (1622-1628) et Carrige, Durand, Desbrosses, Guichard, Brac, etc. — Ff. 1, 31, 32, 41-44, 78, 93, 93 bis, 99, 135, 136, 242-244, 259-264 blancs. — Ff. 192-195, rognés sur le bord à droite. — Ff. 1-22, baptêmes, 1617-1618 ; ff. 23-30, mariages ; f° 23 v°, enterrements ; ff. 33-40, enterrements ; ff. 46-63, baptêmes 1618-1619 ; 64-70, mariages ; 71-77, enterrements ; ff. 79-130, baptêmes ; 1619-1620 ; ff. 31-135, mariages 1620 ; ff. 137-139, enterrements 1620 ; ff. 140-168, baptêmes 1621-1622) ; ff. 169-171, enterrements 1621 ; ff. 171-195, baptêmes 1622-1623 ; ff. 196-216, mariages 1622-1627 ; ff. 216-221, enterrements 1626-1628 ; f° 222, mariages 1626 ; ff. 223-238, enterrements 1622-1626 ; ff. 239-258, mariages 1624-1628. — F° 2, « Jean Duranton, papetier, demeurant au molin à papier de... Jean de Lafont, » 18 juin 1617. — F° 10, « Loys de Very, sieur de Monternot », 4 décembre 1617. — F° 45, « Livre baptismal de l'esglise parrochialle Sainct Nicolas de Beaujeu et Sainct Martin des Estoux, avec les mariages et les sépultures, en juillet, le xxiiie 1618, par moy, Mulot, secretain ». — F° 46, « Anthoine T[illegible] de Pierreulx, procureur fiscal et grenettier pour le roy au grenier à sel estably aud. Beaujeu », 24 juillet 1618. — F° 7[illegible] v°, enterrement d'« Andrée Bigottet, femme d'Anthoine Thibault, s[r] de Pierreux, au tumbeau de la chapelle Nostre Dame hors les murs de l'esglize Sainct-Nicolas de Beaujeu », 11 février 1619. — Enterrements dans l'église Saint Nicolas, au cimetière des Etoux, au cimetière de Beaujeu, dans la chapelle Saint-Simon, Sainte-Catherine, Saint-Barnabé. — F° 80 v°, « noble François de Noblet, estudiant en ce lieu », 22 mai 1619. — F° 90, « Pierre Carrige, s[r] du Fontanat », 14 octobre 1619. — F° 105 v°, « Claude de Vaure, bachellier au collège dud. lieu », de Beaujeu, 15 mars 1620. — F° 107, « Philibert Sarazin, seigneur de La Pierre et Durette, 15 avril 1620. — F° 114 v°, « Jean de Bussières, clerc, étudiant au collège dud. lieu », 10 juillet 1620. — F° 137 v°, enterrement du père du curé Mulot, dans l'église Saint-Nicolas, près l'autel du Saint-Esprit, » 6 mai 1620. — F° 144 v°, « Jacques Severt, docteur en théologie, chanoyne de Beaujeu, théologal de Lyon, official et grand vicaire à Mascon », parrain d'une fille de François de Bussières, juge prévôt de Beaujeu et de Marie de La Tour ; marraine Claudine de Rebé, femme de Claude de Noblet, seigneur des Prés et des Ardillats, 10 février 1621 ; signature de Severt. — F° 178 v°, « Aymé Masuyer, docteur es droicts, s[r] de Tholo, (al. Tulouz), lieutenant de la prévosté et judicature ordinaire de Beaujeu », 28 octobre 1622. — F° 212 v°, « J. Muneret, s[r] de La Tour », 20 juillet 1624. — F° 236 v°, enterrement « de certain soldalt, venant de l'armée et du siège de Montpellet ; s'est trouvé mallade dans l'hospital de cette ville », 26 novembre 1622. — F° 257, « Jehan-Baptiste Forneron, sieur du Bocage », 14 novembre 1627.

E. Suppl. 101. (GG 9.) — H. 0,195, l. 0,137; 191 feuillets.

1622-1682. — Actes de baptêmes de Saint-Nicolas, dressés par le curé Mulot, le vicaire Chattenod (1622-1628) et Brac, Bailly, Gelay, etc. — Ff. 84, 123 blancs. — F° 14 v°, Jean de Foudras, s[r] de Morlan », 20 août 1623. — F° 34 v°, « Jehan de Chappon, sieur de La Bottière», 16 septembre 1624. — F° 41, « Anthoine Thibault, s[r] de Pierreux, grenettier au grenier à sel de Beaujeu », 14 janvier 1625. — F° 51 v°, « Loys Faure, sieur des Cloux », 30 juillet 1625. — F° 63 v°, « Loys de Viry, s[r] de Montenau », 19 mars 1626. — F° 80 v°, « Crespin Brac, eschevin de Beaujeu », 5 février 1627. — F° 87, Claude Cordier, eschevin de Beaujeu, 5 avril 1627. — F° 126, « Il fault notter que despuys l'onzième juillet 1629, jusques au jour sainct Estienne, le landemain de Noël, il ne

c'est baptizé aulcung enfant dans l'esglize de Beaujeu, à cause de la maladie contagieuse et les fammes enceintes presque touttes à leur accouchement sont mortes et leur fruictz. Pendant led. temps de lad. maladie, le puple dud. Beaujeu a esté assisté par leur curé, sans absence, de mons^r Vatron, théologal, et par messire Michel Bailly, sociétayre ; et fault notter qu'il est mort et enterré dans le symetière dud. lieu ou ailleurs mille ou douze cents personnes. Ceulx qui estoit en aage de discettion (*sic*), ne sont point mortz sans confession grâces à Dieu. Tous les principaulx dud. Beaujeu se sont retirés et ont absentés led. Beaujeu près de huict moys. Monsr le juge de Bussières y a lieu beaucoup de peynes, mais enfin il c'est retiré dans sa mayson en Bruillie. L'esglize dud. lieu a esté fermée dès le jour Assumption Nostre Dame à vespres, jusques à la veille de Noel que le s^r curé l'a faict ouvrir, et le service s'y est faict comme auparavant. Fault notter que le s^r vicayre Chattenod, le jeune, Vattron et Vincent Bonnet, prebstres et sociétaires dud. lieu sont morts presque des premiers. Il est mort troys religieux des pères Récolletz. Il c'est tousjours célébré la saincte messe par le s^r curez dans la chappelle de l'hospital et Sainct-Martin des Estoux, mons. le théologal l'a célébrée dans le collège, ou bien au bas de la ville dans la terre? dud. s^r secrestain, par permission de monseigneur de Mascon, et mons^r Bailly, dans la chappelle de l'hôpital. J'ay administré le sacrement de mariage à plusieurs personnes dans la chappelle de l'hospital avec le sacrement de confession ». — F° 191, « François-Zacharie de Noblet, seigneur des Pré, du Mont-de-France et des Tourtz de Romanesche », 7 octobre 1632.

E. Suppl. 102. (GG 10.) — In-4°, 177 feuillets.

1632-1638. — Actes de Saint-Nicolas dressés par le curé Mulot, le vicaire Lebrun (1634-1638) et Brac, Gelay, Vatron, Dumont, Pressavin, etc. — Ff. 19, 20, 26, 35-42, 147, 177, blancs. — F° 81, lacéré dans l'angle supérieur droit; f° 82, lacéré dans les angles à droite. — F° 176, lacéré dans l'angle supérieur droit. — Ff. 1-34, h. 0,285, l. 0,100, baptêmes de 1632-1633 ; ff. 43-47, mariages 1634-1635 ; ff. 48-177 baptêmes 1634-1638 ; ff. 82-177, h. 0,200, l. 0,130. — F° 34, « Claude Vatron, chanoyne, théologal au châtel de Beaujeu et recteur du collège dud. lieu », 29 décembre 1633. — F° 49 v°, « Ypolite Gerson, sieur de Monternier et m^e pâtissier à Beaujeu ; Philibert Durize, apothicaire, sieur des Loges », 22 janvier 1634. — F° 60 v°, « Pierre Thévenon, sieur de Soulzy, prince de la bazoche de Villefranche ; Philibert Durize, baron des Loges », 23 mai 1634. — F° 87 v°, « Jehan-Chrisostome Brac, père de l'Oratoire et principal du collège de Beaujeu », 21 octobre 1635. — F° 95, « Louys Faure, sieur des Cloux, conseiller du roy et président au grenier à sel de Belleville », 21 février 1636. — F° 105 v°, « Mathieu Charlet, seigneur de La Douze et Audenas, advocat en Parlement », 10 août 1636. — F° 149, « Just Muneret, sieur de La Tour, lieutenant de la maistre de camp au régiment de Rebé », 17 janvier 1638.

E. Suppl. 103. (GG 11.) — In-4°, 271 feuillets.

1639-1654. — Actes de Saint-Nicolas dressés par les curés Mulot (1639), A. Pressavin (1639-1654); les vicaires Lebrun (1639), Debithon (1646-1648), Pressavin (1648-1654), et Brac, Mulot, d'Aigueperse, etc. — Ff. 38, 39, 228-232, 255, 256, 265-271 blancs. — Ff. 87-89, lacérés dans l'angle inférieur droit ; f° 90, rongé sur le tiers inférieur ; ff. 91-98, le tiers inférieur enlevé. — Ff. 1-10, h. 0,255, l. 0,102; f°s 11-40, h. 0,268, l. 0,095 ; ff. 40-196, h. 0,255, l. 0,093 ; f°s 197-237, h. 0,285, l. 0,105 ; ff. 238-271, h. 0,180, l. 0,130. — Ff. 1-193, baptêmes 1639-1648 ; ff. 194-195, enterrements 1646 ; ff. 197-227, baptêmes 1648-1649 ; ff. 233-237, mariages et enterrements, 1648-1651 ; ff. 238-254, baptêmes 1653-1654 ; ff. 257-260, sépultures 1653-1654 ; ff. 261-264, mariages 1653-1654. — F° 20, Jacques Charreton, lieutenant général ; 28 décembre 1639. — F° 43 v°, « Jean Magnin, sieur de Ponchon et de La Carelle ; Philiberte de La Mure, sa femme ; Jean-Marie de La Mure ; Jeanne de Grésolle », 24 mars 1641. — F° 52, baptême d'un enfant trouvé à la porte de l'hôpital, 29 août 1641. — F° 132, « Jean-Chrisostome Thibaut, sieur de Bellefont », 16 octobre 1645. — F° 170 v°, « François Daigueperse, sieur de Lovergnat, bourgeois de Beaujeu », 18 juillet 1647. — F° 245 v°, « Jean-Ignace Troilleur, sieur de La Rochette », 2 décembre 1653. — Ff. 254 v°, 259 v°, 264 v°, « Extraictz des actes baptistaires des esglises parroissialles Sainct-Nicolas de Beaujeu et Sainct-Martin des Estoux, par moy, vicaire dudict lieu, soubzsigné, pour servir et valloir ce que de raison, ce 19e apvril 1654, Pressavin, vicaire ».

E. Suppl. 104. (GG 12.) — In-fol., 157 feuillets.

1653-1662. — Actes dressés par le curé A. Pressavin ; les vicaires Pressavin (1653-1654), Brandon (1659-1662), et Gelay, Desbrosses, Broc, Mousche. — Ff. 1, 144, 145, 150-152, 157 blancs. — Ff. 1-108, baptêmes 1653-1662 ; ff. 156-108, mariages et enterrements. — Ff. 2-143, h. 0,382, l. 0,135 ; f°s 144-156, h. 0,173, l. 0,122. — F° 3, « Aymé Severt, advocat en Parlement et siège présidial de Mascon ; Jean-

Ignace Trollieur, sieur de La Rochette », 2 décembre 1653. — F° 23, baptême d'un enfant trouvé dans l'hôpital de Beaujeu. — F° 27 v°, « Gilbert Lebey, recteur du collège de Beaujeu », 13 avril 1656. — F° 36 v°, « Claude Durier, sieur de Burguison », chanoine de Beaujeu, 27 février 1657. — F° 46 v°, « Just Muneret, sieur de La Tour », 31 décembre 1657. — F° 53 v°, « Philippe-Charles de Champier, comte de Juif, bailli de Beaujollois », 30 juin 1658. — F° 55 v°, « Gabriel du Sauzey, sieur de La Vénerie, » lieutenant particulier, 2 septembre 1658 ; « Aymé de Salornay, escuyer, seigneur de Champerni, Pruzillé, Trades et Vaujon ?, 2 août 1658. — F° 67, « Christine Pollet, femme de Jean Faulre, escuier, sieur de La Collonge », 12 octobre 1659. — F° 72, « Anthoine Pollet, s^r de Poully », 3 février 1660. — F° 76 v°, « Jean-Léonnard de Noblet, seigneur de Chanelettes », 15 avril 1660. — F° 100 v°, « Jean de Magnin, escuyer, s^r de Ponchon et de La Carelle ; Philibert de Foudras », prieur de Salles, 2 janvier 1662 — F° 101, « Gaspard Daugny, seigneur de Saconay, de Sainct-Héan ?, Bacot et autres places », 15 janvier 1662. — F° 106, « Henri Muneret, doyen d'Aigueperse, chanoine de Beaujeu, 30 mai 1662. — F° 116, enterrement dans la chapelle de N.-D. du Saint-Scapulaire, 18 août 1661.

E. Suppl. 105. (GG 13.) — In-f°, 186 feuillets.

1662-1674. — Actes dressés par le curé Pressavin ; les vicaires Brandon (1662-1664), Daigueperse (1664-1666), Giboin (1666-1674). — Ff. 95, 182-186 blancs. — La moitié supérieure du f° 149 enlevée. — Ff. 1-94, baptêmes 1662-1671 ; ff. 147-96, mariages et enterrements 1662-1671 ; ff. 149-170, baptêmes 1672-1674 ; ff. 171-181, mariages et enterrements 1672-1674. — F° 6 v°, « Ennemond Fabry, seigneur de La Barre », 2 janvier 1663. — F° 8, « Jean Montgolfier », 28 janvier 1663. — F^os 18, « Anthoine de Chardonnay de Laye, seigneur et baron de Saint-Lagier, 17 janvier 1664. — F° 24 v°, « Moyse Magnin, escuier, sieur de La Carrelle », 11 juin 1664. — F° 30 v°, « Jean Barjot, s^r de Montfaure, docteur ez droictz, chanoine de Beaujeu », 23 janvier 1665. — F° 36, « Gaspard de Sacconay, seigneur de Donis et de Baccot », 14 septembre 1665. — F° 38, « Jean Faulre, s^r de La Colonge, mareschal des logis des gardes du corps de feu S. A. R. m^r le duc d'Orléans », 13 décembre 1665. — F° 58 v°, « L'an 1668 et le segond du mois de janvier, monsieur Anthoine Pressavin, curé, a faict faire la prossession générale pour l'ouverture du jubilé universel de nostre sainct pére le pape Clémant neufviesme, à laquele prossecion ont adsisté les r. pp. et les pénitans et les files vestues de blanc et les escoliers et tout le puple, le tout *ad majorem Dei Gloriam*. Giboin ». — F° 70 v°, « Claude Magnin, s^r des Essars, » 28 mai 1669. — F° 92 v°, « Anthoine P[illegible], sieur de La Fayette », 27 septembre 1671. — F° 93, maitre Durand Montgoltier, papetier, 4 octobre 1671. — F° 95 v°, Jean-Baptiste Forneron, s^r du Boerge, 17 novembre 1671. — F° 155 v°, « Aymé de Bussières, seigneur du Chastelard et Escussoles », 16 août 1672. — F° 156 v°, « Benoist de Nivières, s^r de Montbochet, advocat en parlement, prévost et juge civil et criminel de Beaujeu », 11 septembre 1672. — F° 161 « Hugues Delafont, sieur de Pougelon », 12 février 1673.

E. Suppl. 106. (GG 14.) — In-4°, 2[illegible]6 feuillets.

1674-1693. — Actes dressés par les curés Antoine Pressavin (1674-1678), Gambin (1678-1680), Pierre Pressavin (1681-1687), Mareschal (1687), Bouillet (1688), Richard (1688-1693), les vicaires : Pierre Pressavin (1674-1677), Gambin (1677-1678), Pressavin (1678), Denys (1680-1683), du Riez (1683-1684), Rubat (1684), Pomey (1686), Goujon (1687), Textoris (1688), Perrichon (1688-1689), de La Verrière (1690), Blanchard (1691-1692), Verrière (1692-1693), Desraisses, sociétaire, etc. — Ff. 6-10, 29-42 (erreur dans le foliotage qui saute du f° 29 au f° 40), 58-60, 104-120, 141, 195-199, 203-205, 235-239, 244-247, 283-286 blancs. — F° 187, échancré au bas à droite, lacéré sur le bord à droite dans le tiers supérieur ; ff. 222-226, échancrés en tête à droite. — F° 76 v°, « Antoine Dubost, sieur de Petit-Bourg ; Claude Janin, seigneur de Thoyria », 7 février 1678. — F° 79, « Pierre Daigueperse, sieur de Lauvergnat », 14 avril 1678. — F° 149, « Jean-Magnin, escuyer, seigneur de Verpré, La Carrelle et autres places », 21 juillet 1683. — F° 184, « Anthoine de Montrichard, escuyer, seigneur de La Brosse et Colonge », 3 janvier 1687. — F° 201 v°, « Le 19 mars 1688, mourut honeste Aymé Varenard, apotiquaire, muny de tous les sacrements de nostre mère Sainte Eglise et fut ensépulturé par le chapitre, dont le s^r Delafont estoit sepmainier, qui ne voulut souffrir que moy soubsigné, curé commis, fisse mes fonctions curiales, estant prêt de lever le cadavre, mais au contraire, le s^r Garil, doyen dud. chapitre, m'auroit arraché avec violence l'estolle du col avec la chappe, au grand scandal de toute l'assemblée, et ainsy auroit led. chapitre conduit le corps en l'église en mon absence et celle du s^r Goujon, vicaire dud. Beaujeu, en foy de quoy nous nous sommes soubsignés. Mareschal, curé commis de Beaujeu ; Goujon, Desraisses, sociétaire ». — F° 215, mariage de « Denis Guichard Guillien, fis d'Etienne Guillien, héros d'armes de France », avec « Elizabeth Delafond, fille de Hugues Delafond, sieur de Pougelon », 25 novembre 1688. — F° 231, « Noel de La Mure, escuyer, seigneur de Bienavant ; Jeanne Delafont,

femme de Jacques du Sauzey, seigneur de la Vénerie et Charuer ?, lieutenant particulier », 24 novembre 1689 — Registres parafés par Mignot (1676, 1677, 1679, 1684, 1687, 1691, 1692).

E. Suppl. 107. (GG 15.) — In-4°, 232 feuillets

1693-1708. — Actes dressés par les curés Richard (1693), De Phelines La Chartonnière (1695-1705), Chastelain d'Essertines (1706-1708), les vicaires Verrière (1693-1696), Thévenon (1694-1695), Garnier (1696-1701), Saulnier (1701-1702), Boget (1702-1704), Calvet (1704-1706), Cortey (1706-1707), Guillot (1707-1708) et Bois, Bessie, Bottet, Delafont, Varenard, Montgolfier, Garnier, Janson, etc. — Ff. 22-30, 46-56, 68-76, 91-96, 184, 185, 199 blancs. — F° 86, « Denis-Guichard Guillin, sieur de Montet, juge de Chevagny-le-Lombard ; Philibert-Joseph de Thibeau de Noblet de Prez, marquis et seigneur dud. lieu, des Ardillatz, Le Terreau, Chavagny, Thulon, La Tour de Romanesche et autres places », 25 octobre 1696. — F° 159, liste des premiers communiants de 1701, 16 garçons, 10 filles. — F° 217 v°, « Gabriel Martel, seigneur de La Malonnière », 14 septembre 1706. — Registres parafés par Mignot (1693, 1695-1706), du Sauzay (1694), Noyel (1707).

E. Suppl. 108. (GG 16.) — In-4°, 249 feuillets.

1708-1731. — Actes dressés par les curés Chastelain d'Essertines (1708-1714), de Sirvinges (1714-1726), Enjarrand (1726-1731) ; les vicaires Guillot (1708), Chevrot (1708-1709), Roux (1709), Demontagu (1709), Dumont (1712), Saulnier (1712-1715), Rolet (1715-1721), Achard (1721), Dumas (1722-1727), Saulnier (1728-1731), et Garnier, Brac, Saulnier, Sanlaville, Pressavin, Rochard, Denis. — Ff. 22, 23, 32, 33, 71-73, 92, 93, 103 blancs. — F° 28, « Joseph-Aymé de Bussières, seigneur du Châtellard, » 20 novembre 1710. — F° 34, « Claude de La Roche, écuyer, seigneur de Poncyé », conseiller au parlement de Metz ; « Charles de Phelines, seigneur de Ruières », 23 avril 1711. — F° 50, « Claude Berthoud, maître d'escole à Beaujeu », 10 novembre 1712. — F° 68 v°, « Claude de Brosse, chevalier, seigneur d'Ecro et Malval, baron de Chavanne et Dun-le-Roy ; Pierre Cottin, écuyer, seigneur de La Barre », 1 novembre 1714. — F° 76, « Alexis de Magnin, escuyer, sieur de Verpré », 29 avril 1715. — F° 110, enterrement dans la chapelle « N.-D. de Bonnes Nouvelles », de l'église Saint-Nicolas, 21 octobre 1718. — F° 131, « Moïse des Brosses, abbé de Chassereuil ; Lazare des Brosses, chevalier, seigneur de La Bruière et d'Aigueperse », 25 avril 1721. — F° 224, « Louis Delacroix, maitre ébéniste à Beaujeu », 16 août 1729. — F° 230, « François Ronjoux, sieur de Fescamps », receveur aux greniers à sel de Beaujeu et Belleville, 16 janvier 1730. — F° 235 v°, acte de fiançailles, 11 avril 1730. — F° 244, « André Villemot, maître de danse résidant à Lion, logé chez le s[r] Mouton, aubergiste à Beaujeu », 28 septembre 1730. — Registres parafés par Mignot (1708-1710, 1715, 1717, 1719-1721), Noyel (1711-1714), de Phelines (1716), Despiney (1718), Pressavin (1723, 1724, 1726-1729).

E. Suppl. 109. (GG 17. — In-4°, 222 feuillets.

1731-1749. — Actes dressés par les curés Enjarrand (1731-1736), Gellet (1737-1749) ; les vicaires Saulnier (1731-1744), Janson (1744-1746), Escoffier (1747), Mazière (1748), et Denis, Rochard, Sanlaville, Saulnier, Delafont Pougelon, Teillard, de Lurinse?, Eustache, etc. — Ff. 162, 190, 197, 198, 202, 208, 212, 222 blancs. — F° 121, rongé sur le bord droit. — F° 73, Jacques Delafont de Pougelon, substitut du procureur général à la Cour des Monnaies de Lyon, 27 avril 1735. — F° 135 v°, « Le mesme jour (14 juin 1740) et à la même heure, je suis allé bénir la grosse cloche de mon annexe des Etoux, qui a été nommée Madeleine, elle pèze cinq cent quatre-ving-douze livres, GELLET, curé. Et ce par commission de m[r] le vicaire général ». — F° 136, « Le même jour et an que dessus (30 juin 1740), je me suis transporté dans l'église collégiale de Nostre-Dame du château de Beaujeu, en exécution de la commission à nous adressée, pour faire le procès-verbal de l'endroit commode pour placer une sacristie pour la susditte église du château, par ordre de monsieur l'abbé de La Porte, vicaire général de Mascon, en datte du 28 du présent mois, GELLET, curé ». — F° 150 v°, « Le même jour et an que dessus (16 avril 1742), je me suis transporté dans la paroisse des Etoux, cartier de La Forest, pour y bénir une croix nouvelle, proche la maison de monsieur Nicolas Brac, chanoine de Beaujeu, apellée Le Loux, avec commission à moy accordée par monsieur le vicaire général de Mâcon, GELLET, curé de Beaujeu ». — F° 169 v°, « Le même jour et an que dessus (24 août 1744), sur la commission à nous envoyée, en datte du 12 du présent mois, nous avons bénie la chapelle des prisons de Beaujeu, présence des officiers de justice. GELLET, curé ». — Registres parafés par Pressavin (1731, 1732, 1734-1737, 1739-1741, 1744), Brac (1746), Cuzin (1747, 1748), Jacquet (1749).

E. Suppl. 110 (GG 18) — In-4°, 291 feuillets.

1750-1766. — Actes dressés par les curés Gellet (1750-1760), Dumas (1760), Teillard (1761-1766); les vicaires Mazière (1750-1754), Ducruys (1756-1759), Peresme (1760-1766), et Borin, f. Philippe Plotton, f. Eustache, Mazière, etc. — Ff. 12, 22-27, 37-42, 56-58, 111-114, 128-130, 141-145, 165, 199-201, 240-243, 266, 267, 289, 290 blancs. — F° 18 bis. — F° 3, « Joseph de Nully, écuyer, seigneur de La Carelle », 10 février 1750. — F° 169, « François Thelioux, compagnon papetier, fils de Jean Thelioux, demeurant en la ville de Thiers », 25 janvier 1761. — F° 244 v°, liste des premiers communiants de 1764, 14 garçons, 11 filles. — F° 268 v°, liste des premiers communiants de 1765, 14 garçons, 11 filles. — F° 291 v°, liste des premiers communiants de 1766, 8 garçons, 10 filles. — Registres parafés par Jacquet (1750-1757, 1759-1766), de Roche (1758).

E. Suppl. 111 (GG 19.) — In-4°, 275 feuillets.

1767-1779. — Actes dressés par le curé Teillard ; les vicaires Peresme (1767-1768), C. R. Teillard (1768), Chanrion (1768-1779), et Mazière, Perron, Granjean. — Ff. 39, 40, 60, 81-85, 105-109, 126-129, 146-151, 168, 181-183, 229, 255, 267-274, blancs. — F° 167, lacéré sur le bord droit. — F° 86 v°, « Henry Max, maître d'école à Beaujeu », 25 janvier 1771. — F° 197, « Aymée Carret, dame de Chavanne et Triamen, veuve Ode Gazanchon, seigneur desdits lieux », 18 août 1776. — F° 220, « Claude Thévenon, avocat en Parlement, ancien juge, lieutenant de la prévôté et châtellenye de Beaujeu ; Philippe Thévenon, conseiller en la sénéchaussée et siège d'élection de Trévoux en Dombes », 16 octobre 1777. — Listes de premiers communiants à la fin des registres. — Registres parafés par Jacquet (1767), Roland (1768), Clerjon (1769, 1770), Pressavin (1771, 1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1779).

E. Suppl. 112 (GG 20.) — In-4°, 256 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par les curés Teillard (1780-1785), Gaudet (1785-1792) ; les vicaires Chanrion (1780-1783), Durand (1783-1784), Auberger (1784-1791) ; l'officier public Gelin (1792) et Samoel, Janson, Dumas, etc. — Ff. 59, 92-94, 112, 129-132, 134, 189, 190, 210, 211, 232, blancs. — F° 25 v°, 1780, 11 mariages, 53 baptêmes, 69 enterrements ; liste de premiers communiants, 12 garçons, 15 filles. — F° 125 v°, 1786, 72 naissances, 13 [illegible], 60 enterrements. — F° 169 v°, 1788, « il y a eu cette année à Beaujeu 52 baptêmes, dont 26 garçons et 26 filles, cent onze sépultures, dont un grand nombre d'enfans morts de la petite vérole, 62 garçons ou hommes et 49 femmes, et deux mariages ». — F° 194, « Jean-Marie de La Roche Nully, chevalier, baron de Vial, seigneur de Moncel, La Pérouse et autres lieux, ancien mousquetaire de la garde du roy ; Isidore de La Roche Gros Bois ; Claude-Antoine de La Roche de La Carelle, chevalier, seigneur de La Carelle, ancien capitaine d'infanterie », 16 février 1790. — F° 236, « Ce jourdhuy 11 février 1792 a été baptisé en cette église, par nous curé de la ville de Beaujeu soussigné, au son de la grosse cloche transportée du clocher du cy devant chapitre de Beaujeu dans celui de cette paroisse de Saint-Nicolas, et annonçant pour la première fois la naissance spirituelle d'un nouveau chrétien... Epoque du placement des trois plus grosses cloches du château de Beaujeu au clocher de lad. ville ». — F° 247 v°, « Clos et arrêté ce jourd'huy 3 novembre 1792, par moi, maire de la commune de Beaujeu soussigné, Dumas, maire. — F° 248 v°, mariage de Jean-Pierre Teillard, ci-devant chanoine, 12 novembre 1792. — F° 253, « Arrêté en conformité de la délibération prise ce jourd'hui 25 décembre 1792, l'an 1er de la république, par le conseil général de la commune, Dumas, maire ». — F° 255, « Le présent registre a été arresté et clos, en conformité de la délibération de ce jour, par nous, maire de la ville et commune de Beaujeu, ce jourdhuy 5e janvier 1793 et avons signé. Dumas, maire ». — Listes de premiers communiants ; tables annuelles ; deux actes de divorce, 1792, 1793. — Registres parafés par Guérin (1780-1790), Pezant (1791, 1792).

E. Suppl. 113 (GG 21.) — In-4°, 55 pages.

1728-1780. — Chapitre de Beaujeu. — « Déclaration que donnent à nos seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France qui sera tenue en l'année 1730 et à messieurs du bureau du diocèse de Mâcon, les doyen et chanoines du chapitre de Notre-Dame de Beaujeu, des biens et revenus dud. chapitre, pour satisfaire à la délibération de l'assemblée générale du clergé de France, du 12 décembre 1726 ». Note préliminaire sur la situation particulière « de cette église sur le sommet d'une haute montagne ou plutôt un rocher tout nu et très escarpé des trois plus grands costés de l'enceinte, tenant de l'autre costé à une plus grande montagne, lequel rocher s'appelloit anciennement *Petra Acuta*, ce qui fait bien connoître que cette montagne n'étoit, avant ce temps là, qu'une pointe de rocher, ainsy que l'on le connoit

encore aujourd'huy auprès de lad. église et même dedans où l'on voit le rocher du costé de midy, coupé et taillé de telle sorte qu'il fait en quelques endroits partie des murailles, et du costé de bise, à environ six pieds hors de l'église est une muraille et terrasse de plus de quarente pieds d'hauteur et dud. costé de midy, à une dixaine de pas hors de l'église, led. rocher est presque aussy haut que la voûte du bas costé de la nef, dans laquelle il faut beaucoup descendre de dessus ce rocher qui paroit cependant avoir été si abbattu que les cours des deux maisons canoniales qui touchent l'église dud. costé de midy, ne sont que rochers presque aussi hauts que l'église, lesquelles cours sont cependant de niveau au grenier qui est le troisième étage d'une autre maison canoniale qui les joint immédiattement ; les trois autres costés de lad. église sont des terrasses de plus de trente cinq à quarente pieds d'hauteur....... Le chapitre est composé de douze chanoines, desquels les trois premiers sont dignités de doyen, de chantre et de sacristain, ce qui fait que tous les revenus se partagent en quatorze portions égales, le doyen en ayant deux entières, le chantre une et deux tiers et le sacristain une et un tier, ce qui fait entre eux trois cinq portions entières, et ensuite les neuf autres chanoines, une chacun. » — *Dîmes* de Beaujeu et des Etoux, partie de Charentay, de Rogneins (St-Georges de Reneins), de St-Jean d'Ardière, de Peysieu, de Lantignié, de Propières, de Villon, « alternativement de trois paroisses, sçavoir une année de la paroisse de Belmont, une autre de Chauffailles et la 3e de St-Germain-la-Montagne » ; de Vaugeon, paroisse de St-Christophe-la-Montagne ; de La Nuisière à Chênelette ; des Condamines à Dracé ; de St-Didier-sur-Beaujeu, d'Ouroux, des Ardillats. — Rentes nobles s'élevant à 1470 livres. — *Domaines* de Monchanin, de Becle, de Longchamp, des Thieux, à St-Didier-sur-Beaujeu ; domaine à St-Nizier d'Azergue ; cellier Goujon à Quincié ; cellier de Morne aux Etoux ; domaine de St-Jean-du-Château ; vigne du Clos Servajan aux Étoux ; vigne de La Provenche à St-Jean-du-Château ; pré dit « Sous Pierre Lus », à Poule ; vignes, prés et bois dans diverses paroisses. — Pensions s'élevant à 244 l. 16 s. — Charges s'élevant à 5839 l. 16 s. 3 d. ; revenus à 10288 l. 16 s. — F° 43, on lit : « En 1727 ?, le couvert du clocher qui est un gros dôme couvert de plomb a coûté 2470 l. Il a fallut deux milliers quatre quintaux de plomb en tables à trente-cinq francs le quintal » ; 11 grosses cloches au clocher, une grosse horloge ; mentions de réparations aux églises de St-Nicolas de Beaujeu, d'Ouroux, des Ardillats, de St-Didier, des Etoux, de Charentay, etc.

E. Suppl. 114 (GG 22.) — In 4°, 64 feuillets (1 pièce parchemin, 14 pièces papier).

1607-1788. — Chapitre et collège. — Note des actes capitulaires à consulter au sujet de l'institution du principal du collège, mentions du principal Morel (1609), Pressavin (1672), Popion (1678), Saulnier (1693). — Note au sujet des principaux Pierre et Jacques Saulnier, 1707, 1726. — Note sur la fondation du collège et ses revenus : « Le collège de Beaujeu doit son établissement à l'édit d'Orléans de 1560, enregistré au Parlement le 13 septembre 1561, portant qu'en chaque église, cathédrale ou collégiale, il y auroit une prébende dont le revenu demeureroit affecté à l'entretien d'un maître de latinité dans les lieux où seroient situées lesdites églises. Ce fut en vertu de cet édit que, par un arrêt des Grands jours, rendu à Lyon le 30 octobre 1596 et sur la demande des échevins et habitans de Beaujeu, le chapitre de cette ville fut condamné à abandonner auxdits habitants une quinzième portion de tous les gros fruits de l'une des prébendes canoniales de son église, pour les honoraires d'un sujet préposé à l'instruction de la jeunesse, lequel seroit nommé par les habitans et installé par le chapitre. Peu après l'une des prébendes étant devenue vacante, il y eut entre le chapitre et la ville une contestation portée au Parlement, où il intervint le 9 décembre 1608, un arrêt portant que des deux premières prébendes qui vaqueroient il en seroit affecté une à la théologale, l'autre à la préceptoriale. Peu de jours après, l'une des prébendes étant devenue vacante par le décès de M. de Brosse, les échevins demandèrent qu'elle demeurat affectée à la préceptoriale et les revenus d'icelle accordés au précepteur alors en exercice. Mais comme il étoit laic et conséquemment inhabile à la posséder, il y eut en 1609 transaction par laquelle il fut arrêté qu'il seroit annuellement payé par le chapitre une somme de 150 livres audit précepteur, auquel il seroit d'ailleurs délivré seize cens fagots pour son chaufage. Les habitans s'étant pourvus par lettres de révision contre cette transaction, il y eut, en 1667, une autre transaction passée en présence de l'évêque de Mâcon et par laquelle le chapitre s'obligea de payer la somme de 300 l. au lieu de celle de 150 l. portées par la première transaction, et ce, indépendamment de 1600 fagots que le chapitre étoit également tenu de délivrer. Cette somme et ces fagots équivaloient alors au revenu d'une prébende, mais il s'en faut bien actuellement que cette égalité soit gardée. Le revenu de chaque prébende canoniale, par la progression du prix des denrées, est aujourd'hui d'environ de douze cens livres et le précepteur ne reçoit toujours que 300 l. et 1600 fagots, quoique par l'arrêt du 30 octobre 1596, il est en droit d'exiger le produit de l'une desdites prébendes, c'est-à-dire une somme au moins de 1200 l. Comme l'Assemblée Nationale vient de détruire le chapitre de Beaujeu et que ses biens sont sur le point d'être vendus comme appartenant à la Nation, il est instant de s'adresser au district de Villefranche pour le prier de se conformer au décret de l'Assemblée Nationale qui

a décidé qu'on ne toucheroit point aux biens et aux revenus des collèges et hôpitaux. En conséquence de ce décret, la municipalité de Beaujeu a droit de mettre opposition à la vente de la portion canoniale affectée à son collège, de répéter auprès de la Nation qui représente le chapitre de Beaujeu, 4800 fagots qui sont dus au précepteur pour les trois dernières années, ainsi que la somme de 300 l. qui lui sont dues pour l'année courante, lesquelles 300 livres avoient coutume de lui être payées par M. Sanlaville, receveur du chapitre, en deux termes, dont l'un le 1 septembre, et l'autre le 1 mars ». — Note des papiers du chapitre laissés aux archives de la municipalité : actes capitulaires de 1713 à 1726 ; acte de fondation du prédicateur de carême du 27 novembre 1705 ; déclaration du chapitre de Beaujeu du 10 décembre 1728 ; acte de nomination du principal Guillard du 16 mars 1783 ; transactions avec le chapitre du 16 novembre 1667 et du 3 janvier 1609 ; liasse de titres relatifs à la préceptoriale. — Exploit pour les échevins et habitants de Beaujeu contre les chanoines qui au lieu de réserver pour le « précepteur et maistre d'escolle », la prébende de feu Claude Desbrosses, avaient supprimé le canonicat et la prébende, Paris, 12 janvier 1607. — Transaction du 3 janvier 1609 entre le chapitre et la ville, au sujet de la préceptoriale. — Autre du 16 novembre 1667, portant à 300 livres la somme à payer au principal du collège. — Mémoire au sujet de difficultés avec le principal Saulnier qui après avoir résigné ses fonctions, les avoit reprises sans l'assentiment de la ville ; dans ce mémoire, il est dit « que nombre d'écoliers que l'on a donné pour capables d'étudier en rhétorique et philosophie n'ont pas été admis dans d'autres collèges aux quatrième et troisième classes, ce qui a déterminé les parents à mettre à grands frais leurs enfans en pension en la ville de Lyon... » (vers 1742). — Signification faite le 29 mars 1742 au chapitre et au principal Pierre Saulnier, d'extraits de l'arrêt de la cour des Grands jours de Lyon, du 30 octobre 1596, de la sentence du bailli de Beaujolais du 26 janvier 1599, de l'arrêt du parlement du 9 décembre 1608, de la transaction du 3 janvier 1609 et de la requête présentée en 1742 au juge de Beaujeu par les habitants, au sujet de la prébende à réserver pour le principal du collège. — Extrait de l'acte capitulaire du 27 novembre 1705, au sujet de la rente de 120 livres fondée par le chanoine Jean Olivier, pour les gages du prédicateur de carême ; texte de cette fondation. — Extraits d'actes capitulaires concernant la fondation pour le prédicateur de carême, 27 novembre 1705, 28 juillet 1713, 22 août 1713, 1 septembre 1713. — Copie de l'acte capitulaire du 21 août 1708, au sujet du placement de fonds légués par le chanoine Olivier pour le prédicateur. — Copie d'actes capitulaires du 24 mai 1715, 29 novembre 1720, 16 mai 1721, 24 décembre 1722, 14 août 1723, au sujet de l'emploi des fonds légués par le chanoine Olivier. — Copie des décret et ordonnance de l'evêque de Mâcon, 1 juin 1785, 27 janvier 1787 ; des lettres patentes d'avril 1787 et de l'arrêt du Parlement du 18 mars 1788, relatifs à la suppression du chapitre de Beaujeu, signifiée le 30 avril 1788 aux administrsteurs du bureau de l'Hôtel-Dieu de Beaujeu. — Sentence de la prévôté de Beaujeu rendue dans l'instance pendante entre « Claude Perret, marchand toillier ; Jean Mercier, tixier ; Claude Samoel, épicier », tous de Beaujeu et le procureur fiscal intervenant, ordonnant « que la place dont il s'agit en ladite instance est déclarée appartenir à la communauté de Beaujeu et que deffenses sont faites à la partie de Sanlaville et à celle de Santallier, ainsy qu'à tous autres, de faire à l'avenir sur ladite place des entreprises nuisibles à ladite communauté, de même qu'aux propriétaires des maisons scizes autour de la susdite place, à peine de l'amende.... », 7 février 1781. — Une chemise jointe porte : « Extrait d'une sentence rendue le 7 février 1781, qui déclare publique la place dite des fours bannaux ».

E Suppl 115 (GG 23) — In-4°, 44 feuillets.

1770-1777. — Bureau de charité. — « Registre des délibérations du bureau de charité étably en la ville de Beaujeu, depuis et compris le mois de février 1770. « Par délibération tenue par MM. les marguilliers fabriciens de la paroisse de St-Nicolas de la ville, le dimanche 11e jour du présent mois, lad. délibération inscrite sur le registre de la fabrique au feuillet 6e verso et au 7e recto et contenant la forme suivant laquelle le Conseil de charité sera régi, qu'il a été arrêté par l'assemblée tenue ce jourd'huy 17, que l'on transcrira sur le présent registre et que l'on rectifiera, si le cas y échoit, pour le plus grand avantage de l'administration de ce bureau. — Forme de l'établissement : Article I. Le bureau sera composé 1° de M. le curé, de M. le juge prévôt, de M. le procureur fiscal et en l'absence de ces deux derniers, de MM. les lieutenant de juge et substitut du procureur fiscal, se trouvant tous les trois, sçavoir mond. sr le curé et MM. les juge prévôt et procureur fiscal, marguilliers fabriciens nés et des autres fabriciens en exercice ; 2° d'un de MM. les chanoines du chapitre de cette ville qui sera député pour y assister au nom de son corps, sur l'invitation que luy en fera à cet effet le susd. conseil de charité ; 3° de deux principaux bourgeois qui seront choisis et nommés par les membres du bureau à la pluralité des voix ; 4° de cinq des principales dames de cette ville qui seront nommées de la même manière. Art. II. Le bureau se tiendra exactement tous les mois chez M. le curé et plus souvent si il est nécessaire pour le bien de l'administration. Art. III. Des cinq dames qui seront membre de ce bureau, il y en aura quatre destinées à faire distribuer le pain et les

autres secours qui seront jugés nécessaires dans le quartier de la ville qui leur sera assigné, lesquels sont arrêtés et fixés ainsi qu'il suit, sçavoir : le quartier du Haut de la ville, à commencer de la première maison jusqu'à celle de Lavenir huissier, size au-delà de la rivière, vis-à-vis la maison de justice, sans traverser le pont Guillot ; le quartier des Pénitents, sans traverser le pont de ce nom, jusques et compris la maison de justice ; le quartier depuis la maison de justice jusqu'à celle du s[r] Vibert, size vis à vis la place du Plâtre, cette place de même que lad. maison comprise ; et le quartier depuis la maison Vibert jusqu'au bas de la ville. Art. IV. La cinquième dame sera thrésorière et, en cette qualité, recevra toutes les aumônes que les personnes de cette ville ou d'ailleurs voudront faire, desquelles aumônes elle tiendra un registre, sans néanmoins nommer les personnes qui les feront, mais seulement le produit d'icelles, à fur et mesure qu'elle recevra. Art. V. Il sera fait une quête tous les mois dans chaque maison de la ville par l'une desd. cinq dames à leur tour et rang, dont le produit sera remis à la thrésorière, de même que toutes les sommes que les unes et les autres pourroient recevoir en particulier pour cet objet, indépendament de lad. quête. De tout quoy lad. thrésorière tiendra registre, comme il est prescrit à l'article 4. Art. VI. Le bureau qui, comme il est dit à l'article 2, se tiendra tous les mois, décidera du nombre des pauvres familles de la ville qui devront participer aux aumônes.... Art. VII. Lorsque le bureau aura déterminé dans lad. assemblée le nombre des personnes qui sont dans le cas d'être secourues, de même que la nature du secours, il fera alors une liste pour chaque quartier, dont un double sera remis auxd. quatre dames, c'est-à-dire à chacunne d'elle celuy de la liste qui concernera son quartier.... Art. VIII. Dans l'assemblée qui se tiendra tous les mois le conseil examinera la recette et la dépense qu'aura fait la thrésorière qui sera tenue à cet effet d'aporter son registre au bureau ; il ajoutera alors ou retranchera des listes données aux quatre dames à la précédente assemblée, les personnes qu'il jugera être dans le cas, et, sur les billets signés desd. dames que raportera le boulanger qui aura fourni le pain pendant le mois, sur le prix convenu entre luy et le bureau, il payera à ce boulanger, sur la recette de la thrésorière, le montant du prix de la délivrance qu'il aura fait. Art. IX et dernier. Les membres qui doivent être choisis et nommés par le conseil de charité pour faire corps avec luy, de même que lesd. cinq dames demeureront en exercice pendant deux années après lesquelles ils pourront se retirer, en avertissant néanmoins le bureau trois mois d'avance pour qu'il puisse pourvoir dans le tems à leur remplacement ». Arrivée du chanoine Dubost, député du chapitre, des sieurs Thévenon et Têtenoire, des dames Jeanne-Marie Brac-Teillard, Marianne Dumas, Elizabeth Brac-Teillard, Louise Georgerat et Ligonet-Durand, nommés par les fabriciens. Il est dressé une liste de 93 pauvres auxquels on distribuera 933 livres de pain à 9 livres 10 s. le quintal, fourni par le boulanger Perron.... Vérification des comptes de la trésorière, états mensuels de distribution de pain, produits des quêtes, révision des listes des pauvres ; nomination de membres du bureau ; acceptation de legs, etc. — Dernière délibération du 5 janvier 1777.

E. Suppl. 116 (GG 24.) — In-4°, 42 feuillets.

1787-1792. — Bureau de charité. — Troisième registre les délibérations du Bureau de charité. — Le s[r] Santallier, trésorier, a remplacé la dame trésorière. — A la fin, mention de l'apurement du compte par le conseil général de la commune, le 4 décembre 1792. — A la date du 21 décembre 1788, on lit : « Le bureau a arrêté qu'attendu la rigueur de l'hyver, le nombre des pauvres malades, le deffaut de ressources dans une saison aussi intempérante, il convenoit d'augmenter la distribution du pain d'aumône. En conséquence, MM. composant le bureau ont fait les changements et augmentations des délivrances de pain qui ont été jugées convenables. Et sur ce qui a été représenté par M. le curé qu'il est des pauvres de la ville qui sont dans la plus extrême misère, qui n'osent pas demander des secours au bureau de charité ni mandier, qu'il conviendroit dans un tems aussi malheureux de leur tendre des secours et de leur faire délivrer chaque semaine une quantité de pain proportionnée à leurs besoin et suivant l'ordre établi par le bureau. La matière délibérée, il a été arrêté que tous les mois, seulement pendant la durée de l'hivert, sur les deniers provenus de la quête, il sera retenu par M. le curé une somme de trente livres, qu'il demeure authorisé à distribuer les aumônes aux pauvres les plus nécessiteux de la ville qui n'osent ni mandier ni demander des secours au bureau. De l'employ de laquelle somme M. le curé demeure dispensé de rendre compte au bureau qui, à cet égard, s'en rapporte entièrement à sa prudence et à sa sagesse ». — Achats de pain blanc ; de viande ; placement de legs, etc.

BEAUNANT

Arrondissement de Lyon, paroisse dépendant des communes de Saint-Genis-Laval, Oullins, Saint-Foy-lès-Lyon et Chaponost.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, ancienne chapelle ayant relevé des paroisses de Saint-Genis-Laval et Chaponost. V. [illegible]

BELIGNY

Arrondissement de Villefranche; village réuni à la ville de Villefranche.

Eglise sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Lyon; élection et justice de Villefranche. — V. Villefranche.

BELLEVILLE

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Belleville; chapitre de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin; hôpital; commanderie de Malte; élection de Villefranche; justice de Belleville.

E. Suppl. 117 (GG 1.) — In-4°, 212 feuillets.

1556-1574. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, non signés, cahiers de h. 0,285 m. l. 0,100 m. — Ff. 1, 62, 86-105, 111-113 lacérés ou rongés par l'humidité. — F° 84, coupé au bas, sur une hauteur de 0,073. — Lacunes d'octobre 1559 à juin 1566; du 28 juillet au 17 novembre 1570; du 15 juillet au 29 septembre 1571. — F° 9, « An révolu. Le V° jour (novembre 1556) a esté célébré le chanter de l'an révolu de feu m° Anthoine Billiod et la vefve dud. Billiod a poyé les droys. » — F° 17 v°, « L'an mil V° cinquante-sept et le XVIII° jour d'apvril, fust la feste résurrection Nostre Seigneur. » — F° 19, « Mortuayre du s^r de l'Escluse. Le XX° jour (may 1557), at esté inhumé noble Jehan de Garadeur, en son vivant s^r de l'Escluze, ou son des cloches, avec la procession du couvent, où tous prebstres affluantz et célébrans messe ont heu deux solz t. et leur disné, et mons. son filz a promys payer tous les droys de la cure qui sont luminaires, drap, estoles, sépulture; aussi led. sieur a légué par son testament, receu par m° Guillaume Chavenchon, estre dictes le jour de son décès cent messes, le lendemain de son enterrement furent dictes et célébrées en l'esglise de Belleville et chascun prestre célébrant a eu deux solz t. pour chascune messe et led. jour a faict commencer une quarantaine à leur chapelle de St-Nicolas, le XXIIII° jour dud. moys de may. » — F° 27, « Quarantayne. Le VII° jour dudit moys (octobre 1557) a esté célébré le chanter de la quarantayne de feu mons. le prévost m° Guillaume Chavenchon, auz sontz des cloches, troys grandz messes..., où tous prebstres affluans, célébrans messes ont heu deus solz t., et a esté feste aulmosne générale, où tous pauvres affluans ont heu une chopine de vin et du pin. » — F° 27 v°, « Le XV° jour a esté célébré le chanter de mess^rs les barons de Beaujeu ». — F° 30 v°, « Chanter : Le VXI° jour dud. moys (décembre), a esté célébré ung chanter soulenner pour le remède de l'asme de feu mons. Edouard de l'Esclouse, aus sontz des clouches où tous prebstres affluans chantans messe ont heu pour aumosne deux solz t. et ont payé tous droys d'esglize. » — F° 35 v°, « Chante. Le VI° jour dud. moys (avril 1558), ast esté célébré ung chante pour le remède de l'âme de feu mons. de l'Escluze, cloches sonantes, où tous prebstres affluans célébrant messe ont heu deux solz t. et ont poyé tous droys d'esglize. Pasques 1558. L'an mil cinq cens cinquante-huict et le disiesme jour dud. moys d'apvril ast esté la feste resurrection N. S. — F° 37, « An révolu. Le XXIII° jour dud. moys (avril), a esté célébré ung

chante pour l'an révolu, pour le remède de l'âme de feu Pierre Cotillon, ou sontz des cloches, où tous prebstres affluans ont heu IIII blans pour aumosne et ont poyé tous droys d'esglize ». — F° 37 v°, « Randue d'une pouvre ladre. L'an susdit 1558 et le douziesme jour dud. moys de juing a esté séparé de la congrégation des humains une pauvre femme nommée Estiennette atincte et entachée de la maladie de lèpre et ladrerie, comme nous est apparu par l'atestacion des barbiers et cirurgiens, receue par M° Jehan Petit, notaire royal, et ont esté faictz ces obcecques par messieurs les chanoynes, religieulx et aultres prebstres séculiers, les grosses cloches sonantes et selon la manière accoustumé en tel cas,et luy ont esté faicte les deffences par nous en tel cas nécessayres et requises et l'avons menée et randu à la Maladière et Léprosayrie de Belleville, pour illec user le reste de ces jours, lesquelx Dieu par sa bonté luy doin grâce usé et finiz en pacience. Amen. » — F° 40 v°, « Jubilé 1558. Le XIII° jour dud. moys (août) a esté un jubilé pour la rédemption du mont de Cyon et de plusieurs crétiens prins par les Tourcs,et sont venuz en prossession pour gagné ledit Jubilé, Corcelles, Darcé, Sainct-Jehan d'Ardière, Tapponaz, Sainct-Lagier, Cercié et Charantay. » — F° 41, « Le vingt-deuxième jour dud. moys (août) a esté célébré ung chanté pour le remède de l'âme de feu mons. le prévost, m° Guillaume Chavenchon, au sont des cloches, troys grandz messes et vigiles des trespassez ont esté dictes et pour lesd. vigiles, chascun prebstre a heu dix d. t. et tous prebstres affluans célébrant messe ont heu deux sols t. et a esté faicte une ausmône générale de pain et vin et doibt dame Cybile Devigne, heretière universelle dud. m° Chavenczon pour les droictz du curé, les offertes, le drap et la luminaire. » — F° 44 v°, « Chanté. Le XIIII° jour dud. moys (octobre) a esté célébré le chanté de mess^rs^ les barons de Beaujeu,avec la solennité accoustumée.» — F° 48 v°, « Baptesme. Le XI° jour dud. moys (décembre) a esté baptizé une donnée d'une pauvre femme appellée Anthoynette la Braysande et a dict que lad. donnée est à Toussantz Mondo, comme a dict la mère qui l'a relevée, et l'a porté baptizé Laurent Rater de Rognens qui luy a imposé nom Laurence et retorné led. Rater. » — F° 49, v° « Perdon du Pont Saint-Esperit. Le XXV° jour, feste de la Nativité, Nostre Saulveur et rédenteur Jésus-Christ (1558) a esté le perdon de l'hose (*sic*) Dieu du Pont Sainct-Esperit ». — F° 56, Avril 1559. « S'ensuyvent les baptesmes, mariages, mortuayres provenus en l'esglize et cure de Belleville des le trespas de feu frère Pierre Bonet, en son vivant curé et secrestain de lad. esglize de Belleville, lequel morut le XIII° april 1559, enregistrés en ce papier par moy frère Benoist Leviste, secrestain et curé dud. Belleville ». — F° 59, « Ung Pardon. Le XVI° jour d'aoust (1559), feste Asunption Nostre-Dame a esté le pardon de l'hoste Dieu de Dijon ? — Chanté. Le XX° jour d'aoust a esté célébré ung chanter pour le remède de l'âme de feu s^r^ m° Gulliame Chavanczon, et a esté dict troys grans messes et tous les assistans ont heu chascun ung sol t. pour leurs deux solz et a esté faict une ausmousne générale de pain et de vin et m'a poyé tous droitz don je m'an contante. » —F° 61, « An révolu. Le mesme jour (5 octobre) a esté faict ung chanté pour l'an révolu pour le remède de l'âme de feu Anthoine Guinet, bouchier de Belleville, ou son des clouches, où tous prebstres assistans ont heu IIII blancs pour aulmosne et ont payé tous droitz d'esglize. — F° 63, « 1570, ont esté les troubles que l'Admirar fut à Furt ? et à Saint-Estienne de Forent, accompagnié d'un grand nombre de Huguenaoust, et estoit là pour entrer dans Lyon, mais son entreprinze n'a rien vallu la Dieu grâce. » — F° 63 v°, « S'ensuivent les baptesmes, mariages, remises, mortuaires, chantes, anniversaires et aultres choches provenus dans l'esglise Nostre-Dame de Belleville, inscriptz et enregistrés par moy soubzsigné frère Benoist Leviste, curé et secrestain de l'abbaye dudit Belleville, despuis le XVII° jour du moys d'avril 1565. B. Leviste ». — F° 64, « Benoist Norry, m° de l'escole de Belleville », 1566. — F° 66, mortuaire de Françoys Pesson, florentin, « procureur de mons. Pierre d'Elbenne, abbé de ceste ville », 1566. — F° 70 v°, « Le dymenche XXVII° jour dud. moys (octobre) de l'année susnommée (1566), m° Anthoine Sangdelion a dit son évangille à l'autel de Saint-André. A. Sangdelion. » — F° 75 v°, « Le dymanche XXVII° jour dud. moys (janvier 1567) a esté dicte une messe novelle à l'église N.-Dame de Belleville et l'a dit m° Anthoine Sangdelion à l'autel Saint-André ». — F° 78 v°, « Le dimenche XXX° jour de mars, jour de Pâques (1567), ast esté le grand jubillé et pardon octroyé à tous ceux qui le gannoist en donant de leur biens et facultés pour faire bastir et construire une ville et forteresse en l'isle de Malte, contre le Turc, lequel absolvoit de tous péchez exepté toutefois ceus qui son comprins et contenuz en la bulle acoutumée estre leu aut Saint Siège apostolique le jour de la Cène Nostre Seigneur, excepté ausy les veuz de religion et de chasteté ; ausy ceus qui gannoist led. pardon estion absouz des transgresion de veuz et des commandemens de l'Église. » — F° 79, « Le dit jour (13 avril 1567), frère Philippe Chiviliat ?, religieux de ceste ville de Belleville a dit et célébré sa première messe ». — F° 82 v°, « Le dimenche XV° dud. moys (juillet 1567) a esté randu novisse au couvent de séans frère Jehan Testenoire ; ledit jour de dimenche (21 juillet) a esté rendu novisse au couvent de céans frère Benoist Armand, filz de honnorable Humbert Armand ». — F° 83, « Jehan de La Bessé, seigneur de Brasmelo, parrain d'un fils de Benoist Nourry, recteur des escolles », 1567. — « L'an que dessus et le lundi V° dud. moys (août 1567), a esté célébré l'anniversaire de feu monsieur Guichert, seigneur et

baron de Beaujoloys, fondateur de l'esglise de Belleville, et pour lequel anniversaire ast esté distribué, sus le thumbeau, aulx religieux de lad. esglise asistans, la somme de vingt livres t., par les mains de frère Théode de Monchanin, procureur desd. religieux. LEVISTE.» — F° 88, « Le lundy 7e jour dud. moys (novembre 1567), ast esté ensepvely Estienne Prestier ?, accompagné d'ung prebstre, et on sonné les cloches, lequel ast esté le dernier ensépulturé au son desdites cloches, car le vandredys ensuyvant, XIIIIe dud. moys, en l'année que dessus 1567, l'église, couvent, cloches et clochier de lad. ville de Belleville furent démolies et brûlées par ceus qui se disoit estre de la nouvelle religion des Huguenaulx et par le commandement de monsr de Ponsenas, leur chief et coronar?, et ce je certiffie comme vicayre estre chose contre Dieu et rayson A. Sangdelion». — L'acte suivant est du 21 novembre. — F° 97 v°, « L'an que dessus (1568) et le vendredy XXIIIe dud. moys (juillet), at esté ensepvely Benoist, second mary de Claude Raffin, au son des cloches et avec la poscession (*sic*) du couvent, lequel feut tué d'un coupt de bolet par inconvénient d'un souldard de la compagnie du capitayne Brignole, estant en garnison en ceste ville ». — F° 98, sépulture de « Philibert de Péronne, gentilhomme de la conpanie de monsr d'Annoux, me de camp, lequel fut tué par un aultre souldat », (30 juillet). — F° 98 v°, « L'an que dessus (1568) et le mardy IIIe jour dud. moys (août) at esté faict et célébré l'anniversaire de feu monsr Guichert de Beaujeu, au son des clouches de soir et de matin et ont esté distribué sus la sépulture dud. seigneur baron, la somme de XX l. aux religieux y assistans ». — F° 100, « Anthoyne Martel, gentilhomme, seigneur de Giberville et porte enseigne du capitaine Carnar ? », présente au baptême un fils de « Jehan Rolant, et luy mesme l'a retourné estant acompagnié de grand nombre de soldars, avec les taborins et salutasion des coups d'arquebouses » (27 août 1568). — F° 108, « L'an que dessus (1569) et le mercredy, veille des Roys, Ve dud. moys (janvier), environ huit ou neuf heures alat de vie à trépas, frère Jehan Buffard, en son vivant prieur de l'abbaye de ceste ville de Belleville et a esté ensepvely au cloistre de lad. abbaye acompagné de tout le convent et au son des clouches ». — F° 115 v° : « L'an que dessus (1569) et le dymenche, *dominica* de Pasques, XXVIIe du moys de mars at esté randu religieux et novice dans l'abbaye de céans, Nostre Dame de Belleville, Jehan, fils de Claude Bady de St-Lagier. L'an que dessus et le dimenche IIIe dud. moys (avril), a esté randu novisse en l'abbaye de céans Anthoyne, filz du syre Estienne Metrat, marchant de ceste ville ». — F° 117, « Bénédiction d'une anseigne. L'an 1569 et le vendredy IIIe jour de juin, aux octaves de la Pentecoste, le seigneur capitaine Moniron de la ville de Gresnoble, capitaine d'une compagnie d'Espaignoilz, a faict bénistre par moy soubzsigné, une enseigne, laquelle estoit de diverses colleurs comment rouge, blanc, noir, vert, jaune et une belle croix aussi de blanche colleur au milieu, laquelle apprès lad. bénédiction ay dict l'évangille sainct Jeham avec aspercion d'eaue beniste, l'ay prinse et l'ay donné aud. capitaine, lequel l'a prins très affectueusement disant qu'il veut vivre et mory pour soubstenir Dieu, la foy de son esglise et son roy et incontinant après l'a donnée à........ qu'il at constitué son pourte enseigne et a esté faicte procession générale aù lesd. capitaine et porte enseigne ont assisté avec leurs souldards en grand révérance. B. LEVISTE ». — F° 120, « Chante de monsieur Guichert, baron de Beaujolois 1569. L'an que dessus et le mercredy IIIe dud. moys (août), at esté célébré l'anniversaire du susnommé monsieur Guichert, lequel est ensepvely du costé de bize, près de l'autel St-Denys, pour lequel at esté distribué aux assistans aud. anniversaire, par moy soubzsigné frère Benoist Leviste, procureur des anniversaires et recepte de la chapelle Nostre-Dame la Blanche, la somme de vingt livres. B. LEVISTE ». — F° 124, « L'an que dessus (1569) et le mecredy XIIe jour dud. moys (octobre), a esté faict et célébré dans l'esglise de céans un chanté pour le remède de l'âme de ceux qui sont estés occis et mis à mort pour soustenir et meintenir la foy de nostre mère Saincte Esglise catholique, apostolique et romaine contre les hérétiques Huguenaux, en la bataille qui fut donnée en France, près de Poitiers (*ces trois mots biffés*), entre Jouyn et Montcontour, le IIIe dud. moys, en laquelle furent tués douze à quatorze mille desd. Huguenaux et des catholiques quelque deux centz ». — F° 124 v°, « L'an que dessus (1569) et le vandredy XIIIIe jour dud. moys (octobre), at esté faict et célébré le chanté de monsieur Guichard, baron en son vivant de Beaujoloys ». — F° 126, « Anniversaire, 1569. L'an que dessus et le XVIIe jour dud. moys d'oust at esté célébré l'anniversaire de feu monsieur Eduard, baron de Beaujoloys, lequel est ensepvely dans l'esglise près du grand autel et du costé de vent, près l'autel Sainct Pierre. Aussi ont esté dictes vigilles des mors, la veille dud. anniversaire après vespres, au son des clouches ». — F° 133, « L'an que dessus (1570) et le samedy matin XXVIIIe dud. moys de janvier at esté randu religieulx séans me Claude Dupont, prebstre de ceste ville, lequel at donné dix escuz pistoletz pour avoir une chappe pour servir dans l'esglise ». — F° 137 v°, « May 1570. Le vandredy vingt-siziesme dudict moys, sommes deppartiz pour aller à Lyon, à cause de l'Admirard, qui pour lors passat à La Clete ; et tenoit ont pour sertain qu'il voulloit venir par deçà, ce qu'il n'a faict, mais et allé par les montaignes jusques à Saint Estienne de Forent et Furt, au il a demeuré par l'espace d'ung moys, illec faysans grans dommages, mesmement au esglizes et secondement aux pouvres gens, les faisant mourir et rensonner les aultres. Puis, le douziesme de juin et sorty ledict Admirar

accomppagnié de Briquemault et sa compagnie que l'on disoit de huict mil hommes, et s'en et retorné par la montagne où il a brûlé beaucoup églizes et s'en est allé vers Dijon, où il a bien esté frotté de mons^r d'Anjou, frère du roy. Dieu soit par dessus. A. Sangdelion ». — F° 138, « L'an que dessus (1570) et le dymenche XXVIIIe jour dud. moys (mai), at esté baptizé ungne fille à Jehan Armant, luy estant à Chastillon fuitifz comme huguenaulx et au roy rebelle, et l'at porté Jaques Perir, lequel luy at imposé nom Anne et luy mesme l'a retorné ». — F° 140 v° : Ledit jour (23 juillet 1570), at esté baptizé un filz au syre Jehan Charreton, lequel estoit nez dès le vendredy XXIe dud. moys, et l'a pourté mons^r Jehan-Baptiste de la compagnie de mons. de Nemours, demeurant en garnison en ceste ville ».... — F° 142 v°, L'an que dessus (1571) et le mecredy X^e jour dud. moys, at esté ensepvely Benoist Crozier accompagnié de deux prebstres et a esté mys dans ung charnier au devant l'église devant, desoubz la pierre des messures sur quoy l'on baille le pain bénist, où il y avoit bien troys pied d'eau à cause de la Sonne qui ung peu devant le Xe de décembre avoit esté à l'église jusques vers Nostre-Dame la Blanche et vers Saint-Nycolas, et ce je certiffie. A. Sangdelion. — F° 147 v°, chante des barons de Beaujeu, 12 octobre 1571. — F° 166 v°, anniversaire de Guichard de Beaujeu, 4 août 1572. — F° 172, chante de Guichard de Beaujeu, 10 octobre 1572. — F° 172 v°, « Jubilé. L'an que dessus (1572) et le samedy jour et feste de Toussainctz et premier dud. moys de novembre at esté faict et gainé le grand jubilé donné par nostre Saint Père Grégoire treziesme, pour demander humblement ayde à nostre seigneur Jésus-Christ pour le gouvernement de l'esglise catholique pour la saincte ligue et armé des chrestiens contre les Turcqs, et pour l'extirpation des hérésies. Et feit commende à tous bons chrestiens de jeusner troys jour sur sepmeine, se confesser et le dimenche ensivant recepvoir le précieulx corps de nostre Seigneur Jésus-Christ et donner et faire ausmône aux pouvres de Dieu, pour gainer led. jubillé et pardon et faire procession génélale. » — Ff. 176 v°, 177, « Fasçon de clouches, 1573. L'an que dessus et le mercredy au soir, entre cincq et six heures, XIIIIe jour dud. moys de janvier, ont estés jettées et faictes quatre clouches par m^r Jeham Gauchet. La première desd. clouches poyse XVI quintaux, la seconde XIII quintaux, la troisième X, la quatriesme VI, lesquelles clouches ont estés faictes de deux aultres grosces cloches, l'une appellée Bontemps et l'aultre Frement, de la pesenteur de XXXIII quintaux qui estoient demeurés par la grâce de Dieu, en despit et rage des Huguenaux et adversaires de nostre saincte foy catholique, lesquelz ne les sceurent oncques rompre ny faire brûler, combien qu'ilz y avoient mys le feu dans le clouchier où elles estoient, et aussi avec d'aultres piesses de métal des aultres petites clouches que ceulx de ceste ville de Belleville avoient retiré et six centz sexante-six livres que led. m^e Gauchet a fourny de son métal, et at heu pour la fascon desd. cloches, sans comprendre led. mettal qu'il a fourny IIII xx l. t. — Bénédictions de deus desdittes cloches, 1573. L'an que dessus et le vandredy XVIe jour dud. moys de janvier ont estés bénictes deus desd. clouches susnommés, asçavoir la seconde après la plus grosse, de la pesenteur de XIII quintaux et luy at esté imposé nom Marie par sa marreine, honnorable femme, dame Cybille Devigne, à présant femme de m^e Benoist Barmond, prévost de ceste ville ; l'aultre qui at esté bénicte led. jour est la trisiesme, de la pesanteur de X quintaux et at esté imposé nom Anne, par sa marreine, honorable Cybille Perier, femme de honnorable Claude Machet ». — F° 178, « Aultre bénédiction de cloche. L'an que dessus (1573) et le lundy XIXe jour dud. moys (janvier) at esté benicte la quatriesme et moingdre des susd. cloches, pesant environ six ou sept quintaux, et luy at esté imposé nom Charlotte par sa marreine, madame Charlotte Doron, a présant femme de monsieur de l'Escleuze... Aultre bénédiction de clouche. L'an et jour que dessus (20 janvier 1573), at esté benicte la plus grosse et première desd. cloches, pesant environ quinze ou seze quintaux et luy at esté imposé nom Bontemps par m^e Benoist Barmond, prévost de ceste ville, son parrein, et at esté marreine la susd. nommée dame Cybille Devigne, femme dud. m^e Barmond, et at donné une nappe pour servir à l'honneur de Dieu dans son esglize ». — F° 181 v°, « Randue de novisse. L'an et jour que dessus (15 mars 1573), at esté randu novisse et religieulx de céans Jeham filz de m^e Jeham Rouyre, notayre royal demeurant en ceste ville et at donné dix escuz d'or, à sçavoir quatre sol et six pistoletz pour faire une chappe pour servir à l'esglize ». — F° 190 v°, Anniversaire de Guichard de Beaujeu (3 août 1573). — F° 191 v°, « L'an que dessus (1573) et le lundy XVIIe jour dud. moys d'oust, je soubzsigné frère Benoist Leviste, curé et secrestain de l'abbaye de Notre-Dame de Belleville et comment procureur des religieulx de lad. abbaye ay payé et distribué ausd. religieulx pour la célébration et cervise de l'anniversaire de mons. Esduard, en son vivant baron et s^r de Beaujolloys, la somme de quatre livres dix s. t., reste pour led. anniversaire dix s. t. que le recepveur de la tour de ceste ville détien pour les servis que doibt mons. l'abbé. B. Leviste. » — F° 195, chanté des barons de Beaujolais, 16 octobre 1573. — F° 204, célébration de première messe par « Jeham Testenoire de Sainct-Christofle près d'Ouroust en la montaigne et religieux de l'abbaye de ceste ville », 30 mai 1574. — F° 204 v°, « L'an que dessus (1574) et le dimenche VIe dud. moys (juin) at esté le grand pardon... par nostre sainct père le pappe, par lequel il estoit coumendé de jusner troys jours à sçavoir le mercredy, vandredy et samedy, devant led. jour

de dimenche se confesser et reçoivre son créateur pour puys après prier Dieu plus dévotement pour la foy catholique et qui luy pleut donner victoire aux chrestiens contre la grande armée du Turc et aussi contre les hérétiques de ce royaume de France et païs de Flandres ». — F° 206 v°, anniversaire de Guichard de Beaujeu, 17 août 1574. — F° 208, sépulture de « dame Monée de Monceaux, en son vivant femme du sire Jehan Mercier, » qui pour divers services fonde une pension assise « sur certaine terre size en Poymié et au lieu dict en Arroux », 6 septembre 1574. — F° 210, chante de Guichard de Beaujeu, 15 octobre. — F° 212, « Randue d'un novice. L'an que dessus (1574), et le dimenche XIX° dud. mois de novembre a esté randu et receu novisse et religieulx céans Françoys de Vaux, filz de feu honorable Estienne de Vaux, de la perroisse de Saint-Jehan de Vieux au païs de Savoie et a payé pour une chappe quarante testons, valant vingt-six livres t., à treze solz le teston». — F° 212 v°, sépulture d' « un gentilhomme nommé de La Bruire de Monbrison, qui mourut chiés Estienne Solent, lequel estoit homme d'arme de la compagnie de mons. de Mandelot, gouverneur de Lyonnois et Beaujoloys », 23 décembre 1574.

E. Suppl. 118 (GG 2.) — In-4°, l. 0,280 ; h. 0,100 m/m. 204 feuillets.

1575-1585. — Actes de baptêmes, mariages, sépultures non signés. — Ff. 54, 56-62, 142-158, 198, 199, 201-203 blancs ; le bas des feuillets 53, 113, 191 enlevé ; ff. 159-161 rongés en tête par l'humidité ; f. 180, lacéré dans l'angle supérieur droit ; à la suite du f° 169 un feuillet enlevé. — F° 4 v°, « Epistre novelle. Le dimenche VI° dud. mois (mars 1575), frère Benoist Armand, religieulx et chamarier de céans a dit sa première épistre ». — F° 13, « Bénédiction d'une enseigne. L'an que dessus (1575) et le dimenche après disné, dernier jour dud. mois de juillet, le capitaine de ceste ville, le sire Jeham Charreton a faict beneistre son enseigne par moy soubzsigné frère Benoist Leviste, et ay dict une messe essuite de l'office de l'invention de la croix et le *O crux, ave, spes, et Salve regina*, avant que faire la bénédiction sus lad. enseigne, laquelle est ainsi : *Sanctifica, Domine istud vexilum ut sit inimicis tuis et fidem (sic) ecclesie tuæ obstaculum et credentibus in te perpetua victoria per Christum dominum nostrum. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti Amen.* B. LEVISTE ». — F° 15, « Denis de Turry, recteur des escholes de Belleville ». — F° 17, chante de Guichard de Beaujeu, 14 octobre 1575. — F° 29 v°, anniversaire de Guichard de Beaujeu, 3 août 1576. — F° 30, anniversaire d'Edouard de Beaujeu, 17 août 1576. — F° 33, chante de Guichard de Beaujeu, 12 octobre 1576. — F° 34, « L'an que dessus (1576) et le dimenche XXVIII° dud. moys (octobre), mons. le chamarier, frère Benoist Armand dict sa première messe ». — F° 44, v° anniversaire de Guichard de Beaujeu, 3 août 1577. — F° 45 v°, anniversaire d'Edouard de Beaujeu, 17 août. — F° 49 v°, chante de Guichard de Beaujeu, 11 octobre. — F° 55 v°, table des baptêmes de 1565. — Ff. 64, 63, « L'an mil cinq cens soixante-six et le judy XIX° jour du moys de septembre, ceux de la nouvelle religion des Huguenaux de ceste ville de Belleville ont aschetté une terre pour les ensepvelier, pource que l'église chatolique, apostolique, romayne, avec l'ordonnance du roy sur ce faicte n'on vollu permettre heus estre ensevellés en terre seincte, veu qu'ils se estoient retiré et séparé de nostre mère seincte église et saint sacremens d'icelle. Laquelle terre ast esté vendue de Jehan Poppulus, l'ung des principaulx de lad. ville et icelle religion, contenant ung quart de couppe de terre que jouxte le jardin Guinet de matin, la revière d'Ardière de bize, les focés de lad ville de soyer, et le reste de lad. terre jouxte le chemin tendant de lad. ville au port, auquel lieu et territoyre ast esté enterré premièrement Marguerite, femme de... de Chastillon en Donbes, huguenaulde. Le sabmedy XXI° jour dud. moys ast esté enterré André, filz de Benoist Charreton aud. territoire sus nommé. Le dymenche XXVIII° jour dud. moys ast esté enterré ung filz à Grand Jehan, cocher, nommé Anthoine, aut territoire susnommé. — Octobre. Le mercredy XXIII° jour du moys susnommé ast esté enterré aud. territoyre Claudine, femme de Philibert Belignart, alias Chanpagnion. — 1567. L'an que dessus et le mardy XXIIII° dud. moys at esté enterré Jeham Populus le vieux, au cymitière sus escript accompagnié de ses frères hugenaux. — 1568. L'an que dessus et le mardy XIIII° de juillet, devant l'aube du jour moru Benoist Charreton, lequel ne demeurat malade que cinq heures et feut enterré aud. territoire que dessus par ses frères huguenaux. — L'an mil cinq centz soixante et treze et le dymenche XXX° du moys d'aoust at esté ensepvelye Pierrette, femme de Glaude Settier, de la religion qui se dict refformée, laquelle c'est rompu le coup de dessus une allée et a esté ensepvelye hors la ville au territoyre de ceulx de lad. religion. — S'ensuit le nombre des hérétiques et huguenaux que je frère Benoist Leviste, curé et secrestain de l'abbaye Nostre Dame de Belleville ay receu aux saints sacrements de pénitence et heucharistie par le commandement et license de mons. l'official et grand vicaire de Lyon, mons. m° Benoist Buatier, laquelle license m° Fran. Mesple, prebstre de Villefranche, avoit optenue et faict venir dud. Lyon pour luy et pour moy, qui est ceste présente année 1569, premièrement j'ay receu ausd. sacrementz, le III° jour d'avril, an que des-

sus, qui estoit le dimenche des rameaux le sire Jeham Charreton et le sire Philibert Belieard ; plus le VIIe dud. moys, jour du judy saint, j'ay receu le sire Estienne Metract, Geoge Duc de Toysey, le sire Pierre Durcy, Jaques Desbans, que mons. l'enfermier at confessé, frère Guyot de Vignet ; plus led. jour VII° dud. moys, j'ay receu un serviteur de m^e^ Pierre Botevet, mercier, qui s'apelle François et la femme de Jeham Cechot. — S'ensuit le nombre des huguenaux et hérétiques qui se son réduictz et retiré en la foy et union et saints-sacremens de nostre mère saincte esglize catholique, apostolique et romaine, dès le jour de pasques 1573, qui estoit le XXIIe de mars an susdit : premièrement le sire Jehan Ruffy, ayant son absolution de monsieur le grand vicaire et official de Lyon, lequel at esté receu aux saincts sacrements de pénitence et heucaristie, l'an et jour de pasques que dessus, item led. jour, la femme dud. Ruffy ; plus led. jour, le sire Jeham Cochet aussi ayant son absolution dud. s^r^ official ; m° Jeham l'apoticaire et sa femme. Le dimenche XXIX° jour dud. moys, octaves de Pasques ont esté receuz Jeham Polein, Jeham Goyard, Jehan Bruzillet et le sire Jeham Armand ausd. saints sacrementz et suivant leurs absolutions dud. s^r^ official. Les susd. Jeham Ruffy et sa femme, Jeham Cochet, m^e^ Jeham et sa femme et Jeham Armand ont esté confessé et administré par ma license et congé par m^e^ Jeham Voulzey, prebstre habitué de nostre église. — Pasques le XI° avril 1574. S'ensuit le nombre des huguenaux et huguenaudes qui ont receu les saincts sacrementz de pénitence et heucaristie auxdictes pasques et année cy dessus mantionnés : premièrement le sire Estienne du Mont, lequel at esté ouy en confession par m^e^ Jehan Voulzey, et aussi m^e^ Louys Polein, plus la vefve de Louys Planchet, laquelle j'ay ouye en confession ; plus... Bony Doux ? de Chastillon de Dombes, maintenant demeurant en ceste ville de Belleville at esté receu ausd. sacrements le samedy XVIIe dud. moys d'avril, qui estoit la veille de *Quasimodo*. — Pasques le 3e avril 1575. L'an que dessus et aud. jour de Pasques, tous les susd. qui estoient jadis huguenaux et qui se sont réduis en la foy et union de nostre mère saincte esglise catholique, apostolique et romaine, ont receu les saincts sacrements de pénitence et de l'autel. S'ensuit ceux et celles qui n'on point receu lesd saincts sacremens, premièrement la dame Manie ? Chaventonne jeune, la dame Marguerite Perier, la femme du sire Estienne du Mont. » — F° 65, « La groche cloche qui estoit rompue pesa en pièces 14 cens quarante livres, sans la pièce qu'estoit chez mons. le prieur ; la petite 8 cens 40 livres, et furent mis en pièces l'an 1596, le IIIe juin, jour Saint-Bernabé, et a escrit ce C. Junier, sousdiacre de Montfleur ». — F° 66, « S'ensuyt le troysiesme carnet et registre... par moy soubzsigné frère Benoist Leviste.. commenceant ce premier jour de janvier 1578. » — F° 71, « Jubilé, 1578. L'an que dessus et le mecredy des cendres douziesme dud. moys, fut et commenceast en ceste ville de Belleville et pour toute la prévosté et la parroisse de Saint-Lagier, led. jubilé et pardon de plénière rémission octroyé en faveur de ceux de la ville et diocèse de Lyon, qui n'ont peu visiter en personne les stations et lieux sains de Romme en l'année du grand jubilé 1575, et estoit ordonné et falloit pour gaigner led. jubilé que checun chrestien premièrement se confessast et fut repentant de ses péchés, puis en après visiter quatre autelz par l'espace de huict jours par les manans habitants dud. Belleville, et quant aux estrangiers et aultres dehors la ville des susd. prévosté et parroisse par trois jours ; lesquelz autelz estoyent députez et ordonnez assavoir Sainct-André, Sainct-Pierre, Sainct-Denys et celuy de la chappelle de l'ospital dud. Belleville et falloit dire devant chasque autel cinq foys *Pater noster* et cinq foys *Ave Maria*. Lequel jubilé commenceans aud. jour et moys que dessus, et durat jusques à XXVe dud. moys ». — F° 75 v°, « Randue de malade. L'an que dessus (1578) et le dimanche IIIIe jour dud. moys de may, à deux heures après midy at esté receu et rendu ladre en la maladière de ceste ville Barthélemy Perrichon, natifz d'Ambers en Auvergne, au son des cloches, avec la procession du couvent ». — F° 78, « Messe nouvelle. L'an que dessus et le dimanche pénultiesme dud. moys (juin 1578), frère Anthoyne Métract a dict et célébré sa première messe ». — F° 82 v°, chante de Guichard de Beaujeu, 10 octobre 1578 ». — F° 85, « L'an que dessus et le samedy XXII° jour dud. moys (novembre 1578), at prins l'abit Anthoyne, filz de Pierre Guynet et Marguerite Leviste ». — F° 91, « Le lundy IXe jour dud. moys (février 1579), at esté baptizé ung filz au sire Jehan Armand et l'at porté Jehan Pollein, lequel luy at imposé non Louys et luy mesme l'at retourné, led. filz at esté baptizé dans la maison de sond. père Jehan Armand, à cause de la rivière de Sone fut si grande qu'elle tenoit toute l'esglise et passoit le premier degré qui est devant le grand autel de ceste église de Belleville ». — F° 91 v°, « L'an mil cinq cens septante-neuf et le dimenche quinziesme jour de febvrier at esté fulminé et getté sentence d'excommunication contre le sire Claude Monnier, dict Godard, d'une monition faicte et donnée par monsieur l'official de Lyon, monsieur Laurensin, à la requeste du sire Anthoyne d'Ornayrin de Beaujeu, par moy souzsigné frère Benoist Leviste, curé et secrestain de ceste ville de Belleville. B. Leviste ». — F° 102 v°, « *Libera me*. L'an que dessus (1579) est le dix neufviesme jour dud. moys (août), j'ay receu une coppe de froment de Philibert filz de feu Claude Platard pour dire un *libera me* tous les dimenches dessus le tumbeau dud. Claude Platard pour un an ». — F° 104, chante des barons de Beaujolais, 16 octobre 1579. « L'an mil cinq cens soixante-dix-neuf et le vint-troysiesme

jour d'octobre, je frère Jehan du Cerdier suis passé cler beneict et aussy reconfirmé par monsieur mre Jacques Maistret suffragant de monsieur l'archevesque de Lyon, mre Pierre d'Épinac. Plus ledict jour se passat aussy cler beneict Jehan Durand par le sus nommé ». — Fo 110, « Benediction et consécration de l'esglise, autelz et cimetière de Belleville, depuis la fraction, pollucion faicte par les Huguenaux, 1580. L'an que dessus et le dimenche vint-quatriesme jour du moys de janvier est venu en ceste ville mons. me Jacques Maistret, de l'ordre des Carmes et suffragant de Lyon, lequel a beneict, consacré et réconcilié lesdictz esglise, autel et cymetière, auquel jour a donné le sainct sacrement de confirmation à plusieurs personnes et le lendemain XXVe dud. moys a tonsuré et faict cler beneict quatre enfans, assavoir Daniel, filz de feu mestre Hector Decrozo, notaire et chastelain du Pont d'Ain, Anthoyne, fils de Pierre Guynet, coriste de lad. esglize, Jehan, filz de Jehan Cordier, et Anthoyne, filz de feu Guichard Bertucat, tous dud. Belleville ». — Fo 110 vo, « Bénédiction de l'enseigne des philatiers, febvrier 1580. Le second jour dud. moys de febvrier a esté beneicte lad. enseigne ». — Fo 112 vo, « Randue de novisse. Ledit jour (13 mars 1580) at esté rendu religieulx et novice en l'abbaye de céans Benoist, filz du sire Pierre Grosboy de Sainct-Mamel ». — Fo 119, sépulture d'un soldat, mort chez l'hôte du Bœuf, « au petit cymetière, dernier le grant clouchier, près la muraille de la salle contre le matin ». « Baptesme du ladre de la maladière : le vandredy XXIXe dud. mois (juillet 1580) a esté baptizé un filz aud. ladre appellé Barthélemy..., et l'a pourté Claude du Fourt, de Saint-Germain d'Ambérieu, lequel luy a imposé nom Claude et luy mesme l'a retourné ». — Fo 120, anniversaire d'Édouard de Beaujeu, 7 août 1580. — Fo 137, anniversaire de Guichard de Beaujeu, 3 août 1581. — Fo 159, cahier « commencé le Vo octobre 1581 par frère Anthoyne Metrat, religieulx en l'abbaye et église Nostre-Dame de Belleville ». — Fo 160, sépulture du curé Benoît Leviste, 5 octobre 1581. — Fo 174, « S'ensuict les baptesmes, mariages et mourtuayres faict par moy, frère Jehan de Royre, curé et secrétain de l'abbaye Nostre-Dame de Belleville pour l'année 1582 ». — Fo 180 vo, sépulture de deux pestiférées, 24 octobre 1582. — Fo 191, « Le 13 julliet 1584 a esté ensépulturé haut et puissant seigneur messire Jehan de Garadeur, chevalier de l'ordre, gentilhome ordinayre de la chambre de sa magesté et lieutenant de cent hommes d'armes soubz la charge de monseigneur de Mandelot pour sadicte magesté à Lyon, lequel seigneur a esté accompagné depuis son château de l'Escluze avec la procession du couvent de Belleville, jusques en ceste dicte ville, en laquelle esglise son corps a esté honnorablemans ensépulturé en la chapelle de Saint-Nicolas, tonbeau de ses prédessesseurs, son cœur et ses entrailles, yer, jeudi douxiesme de ce mois ont esté inhumé [illegible] de Saint-Jehan d'Ardière, le tout faict avec grande... » (Le bas du feuillet a été coupé sur une hauteur de 0,070. — Fo 195, Claude d'Ars, s. de La Rollinière, 2 janvier 1585. — F. 203, trois enterrements « en la salle au cemetière des asnes ? de huguenots, morts de la contagion, 1582 ».

E. Suppl. 119 (GG. 3. — In-folio, 327 [illegible]

1595-1633. — Ff. 1-61, h. 0,380, l. 0,130, actes de baptêmes, mariages, sépultures de septembre 1595 à août 1599 ; ff. 62-129, h. 0,294, l. 0,100, actes de b., m., s., de janvier 1601 à décembre 1605 ; ff. 130-236, h. 0,337, l. 0,111, actes de b., m. et s. de janvier 1606 à octobre 1612 ; ff. 237-260, h 0,330, l 0,130, actes de b., m. et sép. de juin 1620 à juillet 1622 ; ff. 261-327, h. 0,359, l. 0, 129mm, actes de baptêmes de 1622 à 1633, dressés par les curés Benoist (1622-1623), de Lespiau (1623-1625), Chomat (1626-1632), le vicaire de La Chassaigne (1622-1623) et Constantin (1625-1629), Chassignolle (1625), Rossignol (1629-1630), Bouland (1629-1630), Ossedat (1630-1632), Boyer (1631), Teste 1632 ; quelques actes de mariages et sépultures de 1622 et 1623. — Ff. 34-61, 128, 129, 235, 236 blancs ; ff. 1-33 lacérés au bas ; ff. 62-70 rongés au bas par l'humidité ; 94, déchiré au bas ; 131, 132, rongés au bas par l'humidité ; f. 150, lacéré dans l'angle supérieur droit ; 207 lacéré dans l'angle supérieur et sur le côté droit ; 237-265 lacérés au bas ; 309-319, usés dans les angles inférieurs et supérieurs à droite ; 320-327 usés et lacérés en haut et en bas. — Années 1600, 1613-1619 en déficit. — F. 8 vo, « Bénédiction de cloches. L'an de Nostre Seygneur 1596 et le 15e juin, furent jectées deus cloches qu'estoit rompues à Belleville par certains passant de la Loreynne, lesquelles furent bénittes au nom de Nostre Seygneur, le 14e aoust, veille de l'Absumption Nostre-Dame, par mousr le curé f. Claude Gavod dud. lieu, accompagné du couvent. De l'une desquelles fut mareyne madame Constance de St-Lygier, femme de monsr Billign..., juge dud. Belleville, et ce fut de la plus grosse qui pesoit seze cens ou environ, laquelle donna une nappe pour le service divin ; de l'autre qui pesoit environ huict cens fut mareyne Anne Pouget, femme de mre Benoît Aujaz, procureur du roy. Le nom desquelles fut imposé aux cloches, au nom de Dieu et de la Vierge. Soient bénittes. Ainsi.. ». Fo 19 vo, « Le premier jour de novembre 1597, jour de Toussaints, fut fait un jubilé de plénière indulgence, lequel fut.... et octroyé par nostre St-Père........ pour l'union et.......... la paix au..... ». — Fo 23 vo, « La paix, juillet 1598. Le cinquième jour du moys de jullet fut faicte procession générale pour la paix et pour la bonne santé de nostre roy et de tous roys et princes chrestiens où

fut porté le précieux corps de Dieu en grande dévotion le matin, à la grande messe et la prédication après disné, à la manière accostumée, par m^re Patin, gardien de Villefranche. Le soir furent faictz des feuz de joye et chantez le psalme *Te Deum laudamus* avec d'aultres cantiques en grande révérence et resjoyssance. Dieu, par sa saincte bonté, la nous doingt toujours et bonne santé à nostre roy. Amen ». — F° 27 v°, « Claude Verdret, recteur des escolles de Belleville », 2 décembre 1598. — F° 72, « Première messe. Le 17e juing 1601, octave de la Pentecoste, frère Anthoine Savigny, prieur de Sainct-Sorlin-le-Puis et religieux en l'abbaye Nostre-Dame de Belleville a célébré sa première messe, lequel Savigny a faict la quarenteyne comme de coustume. *quod fœlix faustumque sit*. Faict par moy, Savigny, prieur de St-Sorlin ». — F° 73, « Premier évangile. Le huictième juliet 1601, jour de dimanche, frère Jehan Aujaz, religieux en l'abbaye Nostre-Dame-de-Belleville a dict et chanté son premier évangille et a faict sa quarantaine comme de costume, avec la permission de messieurs les religieux. Faict par moy. Aujaz ». — F° 85, « Baptesme d'un enfant d'un sarrazin. Le vingt sixiesme jour du mois de mars mil six centz et deux a esté baptisé un fils à un sarrazin qui passoit par ceste ville, ensemble beaucoup d'aultres sarrazins et lequel a esté pourté [par] honn. Philibert Dorry, pâtissier de ceste ville et a esté aussy son parrein Hiérosme André, hoste du B.... deceste ville, il a aussy esté tenu par plusieurs femmes de ceste ville, et sa marreyne dame Ma.... Dumond, femme de honn. Claude Sozey et luy ont imposé nom Hiérosme. Le nom de son père est Jacques La Verdure et sa mère Marie Calousse, tous deux sarrazins, et a esté accompaigné avec le tambour, accompaigné de plusieurs gens de la ville pour veoir ledict bapti... » — F° 86, « Première espitre. Le quatorziesme jour d'apvril 1602, jour du dimenche de *Quasimodo*, frère Humbert de Turry, religieux de céans, a dict sa première espitre et a faict la quarantaine accoustumée à f.... en ceste ville ». — F° 90, « Juin 1602. Nota que le huictiesme jour du mois de juin, ceulx de ceste ville sont allé en procession à monsieur Sainct-Claude et de là sont allé au grand pardon à Tonon ?, de mesme qu'il estoit à Rome, l'année du jubilé mil six centz ? et les y a mené messire Gabriel Cottier, curé et secrétain de ceste ville. *Quod fœlix faustumque sit* ». — F° 92, chante de Guichard de Beaujeu, 3 août 1602. — F° 94, « Nota que l'année 1602, au moys de septembre, an que dessus et le vint quatriesme dud. moys, Sone entrat en la ville par les troys portes de Villefranche, du Vivier et porte de Mascon, à grosse furye et entrat dedans l'églize et couvrit tous les hostels, excepté le grand hostel de Nostre-Dame et comme verrez l'espitaffe à l'entré de l'esglize et dans le cloytre où il y a escript *Hic fuit Sagona*. Cottier ». — F° 102, Anniversaire. Est à notter que tous les vendredys des quatres temps de chescune caresme dame Isabeau Vidilli, femme d'hon. m^e Benoist Barmond de Belleville faict célébrer une messe à haute voix en la chappelle fondée sur le vocable de monseigneur Sainct-Claude, pour les trespassez, soubz les biens.... faictz qu'elle a promis annuellement à sa volonté. Faict ce vingt-uniesme feb. 1603. Cottier ». — F° 106 v°, « La chière a esté mize en l'an susdict (avril 1603) et l'a éterné monsieur Surand, docteur, lequel nous a presché l'apochalipse tout au lon du charayme, avec le chathechiesme troys foy la seymaine ; et ladicte chière a esté fayte par mes moi.... Cottier ». — F° 136, « Première messe. Le neuvième jour d'apvril 1606, frère Jehan Aujaz, chanoyne régullier en l'abbaye de Belleville, a célébré sa première messe en lad. abbaye, assisté de tous messieurs les religieux. J. Aujaz » — F° 143, Messe novelle. Le Ve moys et an que dessus (novembre 1606) a esté cellébré sa première par messire Humbert Duturri, chanoyne régulier de Belleville ». — F° 146, « Rendue de novice. Que fut le XXXe, moy de jehanvier 1607, a esté receu en nostre chapitre André Chappon, filz de noble Claude Chappon et de damoyselle Guilaume de Noblet, sa femme ». — F° 161, « Marguerite de Marrey, femme de feu noble Gaspard de Sivria, dame de Borceau ?, Les Creus et Terreaulx », 1607. — F° 161 v°, « Prinze de possession. Le XXIIe, moy et date que dessus (octobre 1607) a esté mis en possession, frère Benoy Armand, du prioré Nostre-Dame de Belleville, mis par moy frère Cottier, segrétain et curé dudit lieu ». — Premier évengile. Le VII, moy et date que desus, André Chareton a dit son premier évangile ». — F° 164 v°, « Décembre 1607. Le 23e dudit moys et an que dessus, a esté célébré une messe novelle par frère Anthoine Mélinand, chanoine en l'abbaye Nostre-Dame de Belleville ; ainsy je le certifie frère Gabriel Cottier, aussy chanoine en ladicte esglise. Cottier, curé et secrétain, et Robert Deboysset, vicaire dud. lieu. Cottier ». — F° 175 v°, « Et aussy est mort le filz de monsieur Régine, lieutenant de Belleville, lequel est décédé à Borges, au colleige, ayent faict son cour es loys et pour l'intantion de son âme ilz ont faict dire une quarantaine en la chapelle de Nostre-Dame la Blanche », (août 1608). — F° 177, « Chante, sainct-Denis, 1608. Ce jourdhuy dixième jour du mois d'octobre, an que dessus, a esté célébré un chanté fondé par feulz messieurs de Beaujeu, avec son de cloches et ont donné à disner à tous les religieux, prestres, servans et aussy à toutes les gens de la justice avec les sergens, et ce a esté au lougis du lyon. Le margé faict à quatorse soubz pour homme ». — F° 200 v°, « Noble François de Ragot dict d'Espoysse, religieux et sélerier en l'abbaye de Baulme en Conté ; noble Charlotte de Ragot, dicte d'Espoysse, religieuse au prieuré de Neufville en Bresse », 1610. — F° 202, « Messe nouvelle. Le vintième, moy de juin (1610), messire André Chareton a cellébré sa première messe ». — F° 220,

enterrements de protestants, « au jardin de Jehan du Roux, hors la ville, jonian la rivière de nostre molin... . en leur cimetière ». 1607-1611. — F° 230, certificat de contrat de mariage. — F° 238, « Le premier jour........ de janvier 1620.... .. construict une croix à la Blancherye de Belleville par honneste Laurentz Dufourt, thailleur d'habitz dudict lieu et a esté beneiste le jour de Pantecoste ». — F° 239, « Ce jourd'huy premier dimanche et second jour du moys d'aost de l'année 1620, issue de vespres de l'esglize abbatiale et perroisse de Belleville, procession du Saint-Rosaire a esté faicte par messieurs les prieur, curé, secrétain et chapitre de lad. esglize et habitans de lad. ville jusques à la croix nouvellement érigée et plantée aux despens de honnorable m........ Guillaume Berthelon, contr... .... grenier »........... — F° 249 v°, « Du dimanche 16e may 1621. Le susdit jour a esté bénitte la croix que a esté rétablie au devant l'esglize Nostre-Dame de Belleville, laquelle avoit esté rompue par nos adversaire, priant le créateur qu'elle y demure à l'honneur et l'édiffication des crestiens. Ainsy soit-il ». — F° 280, « Guy Malard, docteur et médecin de Belleville », 1626. — F° 286, un acte de baptême de 1655. — F° 295, « Le présent carnet a esté ce jourdhuy veu et visité par nous, lequel est en bonne et deue forme, contenant cinquante-six feuillets escripts et signés depuis l'an mil six cents vingt jusques au dixiesme du présent mois de mars mil six cents vingt huict, en foy de quoy je l'ay paraphé et signé ensuitte des règlemants de monseigneur l'archevesque. Du Vouldy, archiprebstre d'Anse ».

E. Suppl. 120 (GG 4.) — In-4°, 264 feuillets.

1633-1663. — Actes de baptêmes dressés par les curés Jacques Chomat (1633-1642), de Sauzion (1642-1652), Guérin (1653-1658), Perruquet (1659-1663), les vicaires Teste, de Sauzion, Patissier, de Maus, Donzy, Gayot, Bolley, Giboin et Ossedat, Boisdeffre, Chassignol, Audras, Vigier, Crozet, Mourier, Eymin, François, etc. — Ff. 1-75, h. 0,330, l. 0,120mm ; ff. 76-131, h. 0, 280, l. 0,100mm ; ff. 132-264, h. 0,330, l. 0,120. — F° 76, lacéré dans l'angle inférieur droit ; le bas du f° 81 déchiré sur une hauteur de 0,10 ; f° 131, lacéré dans l'angle inférieur droit ; bas du feuillet 231 enlevé sur une hauteur de 0,07 ; f° 235, usé en haut, à droite. — F° 2, « Au mois de janvier 1653, messire Jean Guérin a esté fait curé sacristain en l'église de Belleville ». — F° 51 v°, « Jaques Charreton, escuyer, seigneur de La Terrière et Regné?, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel au balliage de Beaujollois », 12 août 1638. — F° 53, Nota que hier, dimanche douziesme de ce mois de septembre, fust fait un grand feu de joye au devant la grenette de Belleville, pour la naissance du daulphin qui fust le dimanche 5e septembre l'année mil six cent trante-huit, et la ville en armes a bordé toute la place, messieurs de la jus[illegible] et les eschevins sont venus prandre le chapitre en l'esglise, et moy, segretein, en l'absence de mr le prieur, ay commencé le *Te Deum laudamus*, et marchand ainsi en procession jusqu'au lieu du feu de joye, l'on y a trouvé trois torches préparées, dont la première m'ayant esté donnée, la seconde à mr le juge, la troisiesme aux eschevins, j'ay mis de droit le feu le premier au bois préparé, puis, nous en retournant procession, avons chanté *Exaudiat* et avec les oraison pour la prospérité de nostre roy et pour l'heureuse vie de son petit daulphin. Dieu le veuillie avoir en une singulière protection. J. Chomat, secretein ». — F° 63 v°, « Jean de Ponceton, escuyer, seigneur de Laye ; Jeanne de Montconis, vefve du seigneur de Franchelins », 9 sept. 1639. — F° 73 v°, « Jean Aujaz, prieur de Belleville », 7 sept. 1640. — F° 79 v°, « Claude de Chardoney, escuyer, seigneur de St-Lagier, Catherine de Salemard, sa femme ; Louise de Foudras, dame de Valières », 24 février 1641. — F° 92, « Carnet des baptesmes faits par frère Pierre de Saurion, sacristain et curé en l'abaye de Belleville, commencé le XIIIe avril 1642. — F° 95, « Guillaume Mignot, conseiller du roy et contrôleur au grenier à sel de Belleville », 26 juillet 1642. — F° 98, « Le X° novembre (1642), a été présenté à l'église Benoît, fils de Jean Bernou, charpentier de cette ville, et de Marie Savardon, lequel Benoît j'avois, hier, baptisé à la maison, étant né extraordinairement, n'étant son ventre et intestins au lieu où ils devoient être, ains exubérans au dehors »..... — F° 112 v°, « Jean de Sauzay, conseiller du roy et esleu en Beaujolois, Anne Deschamps, sa femme, 1644. — F° 119, « Antoine de Garadel, seigneur et marquis de l'Ecluse », 19 décembre 1644. — F° 128, « François Savigny, prieur de St-Sorlin-le-Puy, chamarier de Belleville », 1 janvier 1646. — F° 132, « Claude du Sauzey, sieur de La Beleuze et de La Place ; François Mignot, escuier, sieur de La Martizière, lieutenant général ; Pierre Bergiron, sieur de Fontenaille ; Noel Mignot, escuier, sieur de Bussy et de la Martizière », 3 avril 1646. — F° 133, « Le dimenche XXIXe avril (1646), s'est présenté en notre église pour prendre l'habit de novice, Guy Dusardier, clerc tonsuré, lequel j'ay receu et luy ay donné ledit habit, ne pouvant monsieur notre prieur, à cause de son indisposition, assister à ladite réception. Dieu luy face la grâce »........ — F° 140, « Le XXe mars (1647), s'est présenté en notre église pour recevoir l'habit de religieux novice, George Le Maire, fils de sr Louys Le Maire et damoiselle Anne Doirieu, clerc tonsuré de Lyon, lequel j'ay receu et luy ay donné l'habit, ne pouvant mons. le prieur y assister à cause de son indisposition. De Sauzion ». — F° 152, Claude de Noblet, aumônier, 1648. — F° 156,

Gabriel de Barcos, chamarier, 1649. — F° 172, « noble Humbert Espiney, conseiller du roy et receveur du taillon en Beaujolois », 1651. — F° 172 v°, « Jean du Sauzey, s^{r} de Vaurenard », 1651. — F° 173, « Jean de Chapon, écuyer, s^{r} de La Bottière », 1652. — F° 175, v° « Ensuit les baptesmes faictz par frère Barthélemi Demaus, sacristain et curé de Belleville, ce 13e aoust 1652 ». — F° 178 v°, « Les baptisés faictz en l'église abbatale de Nostre-Dame de Belleville par messire Jean Guérin, prebstre, chanoine et chamarier de l'église de St-Irénée de Lyon et sacristain de lad. église de Belleville, commancé ce 7e janvier 1653 ». — F° 179 v°, « André de Chappon, prieur de Belleville, 1653 ». — F. 181, « Noble Claude de Tulon, mareschal de bataille et capitaine au regiment d'Auvergne », 1653. — F° 190 v°, « Noble Loys du Rousset, seigneur d'Urfé........ et, Corcelles, Flury, Lancieu, Arsis, etc ; Lazar de Tirecuier, seigneur dud. Corcelles », 1654. — F° 193, « Anthoine Foyatier, recteur du collège de Belleville », 1654. — F° 203, « Claude du Sauzey, prieur en l'abbaye de Jou », 1655. — F° 233 v°, « Le huictiesme jour du moys de may 1659, de la feste de la très Saincte Trinité, messire George Lemaire, chanoine régulier de St-Augustin en l'abbaye de Nostre-Dame de Belleville dict sa première messe solemnellement ; après a faict la quarantaine des grandes messes. Enregistré par moy Perruquet, sacristain ». — F° 237, « Le quatriesme mars mil six cents soixante, Claude Sais, hérétique de la ville de Noyer en Bourgongne, a faict abjuration de l'hérésie de Calvin et a faict profession solemnelle et publique de la religion catholique, apostolique et romaine, en présence de nostre chapitre, du R. P. Joseph de St-Ange, carme deschaussé, prédicateur à présent à Belleville, qui luy a donné l'absolution et d'une grande multitude de peuple. En foy de quoy me suis signé. Perruquet, sacristain ». — F° 237 v°, « Le 17 mars 1660, messire Hyérosme du Sardier, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin dans nostre église a faict profession de nostre religion de St-Augustin, en présence de nostre chapitre, ainsy l'atteste. Perruquet, sacristain ». — F° 238, « Le dimanche neufviesme may mil six cents soixante, la paix entre les deux coronnes de France et d'Espagne a esté publié par messieurs les officiers de justice et messieurs les échevins de Belleville, dans tous les lieux de cette ville, escortés par messieurs les bourgeois et habitans des lieux du Port et de Poymier et par la jeunesse, chescungt conduits par leurs capitaines et auttres officiers, qui estoient fort lestes et soubz les armes, jusque au nombre d'environ cinqt à six cens personnes, avec acclamation de joye publicque. Ensuitte lesd. sieurs officiers de justice et eschevins se sont rendus après nos vespres dans nostre église, où nous avons chanté le *Te Deum* avec l'*Exaudiat*, en action de grâces. Et, sur les huict heures du soir, lesd. sieurs officiers de justice et eschevins se sont aussi portés dans nostredicte église, d'où le s^{r} Dabarcos, prieur, avec aultres de nos messieurs et moy, sommes sortis, accompagnés desd. s^{rs} officiers et eschevins, tenans trestous un cierge ardant à la main, pour allumer un feu de joye faict pour ce subject dans la place de nostredicte église, qui estoit entouré par lesd. bourgeois et jeunesse armés, avec cris des peuples disans : « Vive le roy, que Dieu nous conserve avec la paix que nous avons attendue depuis si longt temps ». Ainsi l'atteste Perruquet, sacristain. « Nota que le s^{r} Claude Michaud, apoticaire et enseigne de nostre ville, faisant action digne de sa vertu et générosité teint, ce jour de publication de paix, table ouverte, traictant tous ceux qu'il rencontroit en son chemin, tant soldas qu'autres ». — F° 345 v°, « Jean de Ponceton, seigneur de Laye ; Catherine de Tirange », 1661. — F° 254 v°, « Aymé de Salorney, escuier, s^{r} de Champernie et de Preuseilli, Claudine de Ligier Testenoire, sa femme ; Ferdinand de Neufville, évesque de Chartres, conseillier du roy en tous ses conseils, abbé commandataire de l'abbaye de Belleville ; Anne de Puthaud ?, femme de m^{re} de Garadeur, seigneur et marquis de L'Escluse ; Léonard de Salorney, prieur de St-Saën ? », 1662. — F° 262 v°, « Jehan...... Troullieur, s^{r} de La Rochette », 1663.

E. Supp. 121 (GG 5.) — In-4°, 269 feuillets.

1637-1674. — Actes dressés par les curés Chomat (1637-1642), de Sauzion (1642-1651), Guérin (1653-1657), Perruquet (1659-1674) ; les vicaires : Bolley (1659-1660), Giboin (1661-1674) ; et Demaus (1644), Crozet, chanoine (1658), Mejasson ? prêtre, vicaire (1659), Bolley, curé de Dracé (1660), Mourier, curé de St-Jean d'Ardières, Dronart, curé de Valeins, Alemand, Lemaire, chamarier, etc. — Ff. 72-97, 257-269 blancs ; f° 45, usé en tête, lacéré au bas à droite ; f° 98, lacéré en haut et au bas, à droite ; ff. 99-146, usés au bas. Ff. 1-97, baptêmes de 1663 à 1670 ; f° 44, 5 actes de 1665, 1667, 1668 ; ff. 98-173, sépultures de 1637 à 1671 ; ff. 215-174, mariages de 1637 à 1671 ; ff. 216-269, baptêmes, mariages et sépultures de 1672 à 1674. — F° 2 v°, « Anne Putot, espouze de messire Anthoine de Garadeur, escuyer, seigneur de l'Escluze », 8 février 1664. — F° 6, « Claude Despiney, s^{r} de Foncraine ? conseiller du roy et son recepveur du taillon », 4 septembre 1664. — F° 8, « Gabriel Dubost de La Blanche, escuyer, seigneur du Bost ; Antoine du Bost, prieur en nostre abbaye de Belleville ; Isabeau de Noblet, femme de messire Phillibert Thibaud, escuyer, s^{r} de Thulon », 30 octobre 1664. — F° 13 v°, « Catherine de Tyrange, femme de mons.

maistre Jean de Sauzey, conseiller du roy et son esleu en l'eslection », 2 juin 1665. — F° 21 v°, « Leonard Josserand, secretaire de la ville », 29 mai 1666. — F° 27, « Pierre Cachet, notaire et procureur au baillage de Dombes », 13 decembre 1666. — F° 28, « Pierre Bergiron, sieur de Fontenaille, conseiller du roy, esleu en l'eslection du Beaujollois, 20 janvier 1667. — F° 36 v°, Gabriel de Barcos, aumosnier de l'abbaye », 29 decembre 1667. — F° 37, « Le premier jour de l'annee 1668, l'on a faict l'ouverture du jubilé universel accordé par nostre Sainct Père le Pape Clément neufviesme, à sa nouvelle promotion au pontificat, par une procession généralle que nostre chapitre a faict depuis nostre église jusque à celle de Sainct-Maurice, et ensuite j'ay exposé le très sainct sacrement qui y a demeuré pendant quinze jours que led. jubilé a duré ». — F° 47, « Jean Dumonceaulx, précepteur de la ville », 21 novembre 1668. — F° 62, « Jean Michellet, dict Dumonceau, recteur des eschollesde Belleville », 20 septembre 1670. — F° 70, « Jean-Ignace Trolieur de La Rochette, bourgeois de Lyon, 31 octobre 1671. — F° 100, « Anthoine de La Rue, me vitrier de Belleville », 7 janvier 1638. — F° 102, enterrement de gens étouffés sous les ruines de la grange « qui tomba de nuict en la metterie de Mr Mignot, apellée La Martisière », 19 mai 1638. — F° 103, « Nicolas Mercier, docteur médecin du pays du Mans, résidant à Belleville, depuis un an en ça », 19 sept. 1638. — F° 104, le dernier octobre 1638 est mort Claude de Ponceton, escuyer, seigneur de Franchelins et Romans, ballif de Dombes ; son corps reposa dans l'esglise de Belleville jusques au 4 novembre que l'on l'a porté enterrer à Franchelins. » — F° 108, enterrement de « sr Claude d'Abry, lieutenant du baron de St-Lagier, premier cappitaine au régiment de mr d'Halincourt; lequel d'Abry fust tué, le 5 dud. mois, d'un coup de pistolet et de plusieurs coups d'espée », 6 janvier 1640. — F° 114, décès du curé Jacques Chomat, enterré « soubz la grande pierre du cloistre », 15 mars 1642. — Le XIIIe avril mil six cens quarante-deux, frère Pierre Sauzion a pris possession de la sacristie et cure de Belleville. Dieu luy face la grâce d'y travailler pour sa gloire ». — F° 120, enterrements de soldats « du sr de Risières, capitaine au régiment de Lyonnois », 2, 8 avril 1643. — F° 120 v°, « Claude Grassy, recteur du collège », 25 mai 1643. — F° 123, mention de l'abjuration de Jacob Charreton, 3 mai 1644. — F° 131, décès de François Savigny, prieur de Saint-Sorlin, chamarrier de Belleville, 27 août 1646. — F° 151 v°, enterrement de Pierre Sauzion, sacristain curé de Belleville, 22 avril 1652. — F° 155 v°, enterrement d'André de Chappon, prieur de l'abbaye, 26 octobre 1659. — F° 156 v°, « Le mardy seiziesme mars 1660 a esté faict dans nostre église un service solennel pour le repos de l'âme de monseigneur Gaston de Bourbon, duc d'Orléans, où les messieurs de la justice de ce lieu et mess. les eschevins de cette ville ont assisté en corps ». — F° 200, « [illegible] du sr Marcel Serve, condamné à [illegible] par [illegible] le même jour par monsieur le juge de cette ville, où il étoit prisonnier », 27 mars 1645. — F° 180, « César de Gelas de Vallière ; Jacques-Enemond Fabry, escuyer, seigneur de La Barre et Cessey ?, et mre des requestes au parlement de Dombes ; Claude-François de Bec, seigneur de La-Motte-Saint-Vincent ; Jean Chastellain, sr de Sertines ; Claude de Sauzey, seigneur de Jasseron », 29 avril 1668. — F° 217, « Catherine de Laurencin, femme de Jean de Sauzey, escuier de son altesse royalle, seigneur de Grandpré et de Jasseron », 25 janvier 1672. — F° 228, « Nicolas Bergiron, sr de Fontenailles, cappitaine de Beauregard », 18 septembre 1672. — F° 256 v°, « Le présent registre demeure sans estre achevée d'estre rempli, pour en faire un autre de papier timbré, dans lequel rien ne manque. En foy de quoy je soubsigne Perruquet, sacristain », février 1674.

E. Suppl. 122 (GG 6.) — In-4°, 192 feuillets.

1674-1688. — Actes dressés par les curés Perruquet (1674-1681), Sève (1681-1688), les vicaires : Giboin (1674-1677), Sylvestre (1677-1681), Logerot (1681-1683), Delmas (1683-1685), Pomey (1685-1686), Branche (1686-1688), et Sève, chanoine, de Rossillon La Vernouse, chamarier, Pomey, Bussières, chanoine. — Ff. 73-78, 97-100, 113-115, 192 blancs. — F° 158, lacéré dans l'angle supérieur droit. — F° 2, « Le présent registre n'a esté délivré à monsieur le sacristain que ce jourdhuy, pour n'avoir pas eu de ce papier plus tost en mon bureau des formules de Beaujollois. A Belleville ce dix-neufviesme febvrier MVIe soixante-quatorze, à la charge toutefois que led. sieur sacristain n'escrira ailleurs que sur le présent papier ou autre pareil, tant pour les baptizés, morts, que mariez. Bertin. » — F° 29, « Thomas Trollieur sr de Bois-Martin », 11 octobre 1676. — F° 40, « Jean-François Troillieu de La Rochette, capitaine penon du cartier de Pierre-en-Cise à Lyon », 11 octobre 1677. — F° 69, « Louis du Sauzey, escuyer, capitaine réformé au régiment de La Ferté », 22 juillet 1681. — F° 142, « Jean du Sauzey, seigneur de La Vénerie, conseiller du roy et lieutenant particulier au baillage de Beaujollois », 26 décembre 1685. — F° 148 v°, acte d'abjuration d' « Abraham Mourier, huguenot, natif de Loriol en Dauphiné », 21 avril 1686. — F° 175, « Claude de Sauvat, escuyer, seigneur de Cerbue et Orgeval », 17 décembre 1687. — F° 187 v°, Dépiney de Briante, 1 octobre 1688. — F° 56, « Parafé à Villefranche, ce 14 aoust 1726. Mignot. — Registres parafés par Mignot (1679 (f° 56), 1682, 1686), De Phelines (1687, 1688).

E. Suppl. 123 (GG 7.) — In-4°, 238 feuillets.

1689-1699. — Actes dressés par le curé Sève, les vicaires : Branche (1689-1693), Falguières (1693), Amagat (1693-1694), Gardon (1694-1695), Claveyrolles (1699), Railhe (1699), Regnault, chanoine (1695-1699), Delolme (1693). — Ff. 15, 16, 32-38, 65-74, 85-114, 133-142, 166-174, 190-193, 204, 205, 235-238 blancs. — Ff. 160 *bis*, 165 *bis*. — F° 17, lacéré dans l'angle supérieur droit ; f° 225, rongé au bas, à droite ; le bas du f° 222 a été enlevé sur une hauteur de 0,036 m/m. — F° 56 v°, « Antoine de Damas, seigneur de La Bastie et de La Pillonière ; Antoine de Monspey, escuier, seigneur de Vallière », 17 décembre 1691. — F° 59 v°, Lazare de Tircuir, seigneur de La Barre, Corcelle, Lancié, Fleurie, etc. », 26 février 1692. — F° 117, « Arthénice de Lauraucin, fille de monsieur le comte de La Bussière », 5 mars 1693. — F° 160 v°, « Estienne Fabry, escuyer, s^r de Marzey ; Fabry de La Bessée », 18 mai 1695. — F° 161 v°, « Gilbert de Champier, seigneur baron de Fuillant, gouverneur de Châtillon de Dombes ; Anne du Fezein de Chaponey, femme de m^r le marquis de l'Ecluse », 12 juillet 1695. — F° 165 *bis*, « Aimé Berthellon de Brosse, présidant en l'élection de Lyon », 5 janvier 1696. — F° 179 v°, Alexis Magnien de Ponchon », 31 mai 1696. — Registres parafés par de Phelines (1689-1692, 1698, f° 221), Mignot (1692-1697), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Despiney (1699).

E. Suppl. 124 (GG 8.) — In-4°, 224 feuillets.

1700-1710. — Actes dressés par les curés Sève (1700-1705), Charrier (1705-1709), les vicaires Railhe, Poyet (1700), Tourret (1700-1701), Malard (1701-1703), Bechot (1703-1705), Blanc (1705-1708), Gentelet (1708-1709), Coignard (1709-1710), et Bussières, chanoine, de Rossillon de La Vernouse, prieur ; Gratelot, curé de Guéreins ; Gobier, chamarier ; Minier, vicaire. — Ff. 11-18, 35-37, 56-58, 141-143, 159-163, 184, 222-224 blancs. — F° 7, « Pierre Rolin, seigneur de Champ Clos », 7 septembre 1700. — F° 9, « Paraffé à Belleville, dans le cours de nostre visite générale, ce 17° novembre mil sept cens, par nous Claude de St-George, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils. DE ST-GEORGE, archevêque de Lyon. » — F° 23, « Elisabet de Chapon La Bottière, dame de St-Julien », 15 avril 1701. — F° 61, « m^r de Bussière, seigneur de Chatelus, procureur à l'élection de Villefranche, conseiller au Parlement de Dombes », 1 février 1703. — F° 69 v°, « Claire de Bussy, fille de m^r de Bussy, capitaine au régiment de Navarre », 29 août 1703. — F° 106 v°, « Claire de Rohault de Bussy ; Pierre Charpeton, cy devant enseigne au régiment de La Ferre », 3 février 1705. — F° 144 v°, « Jean Blanchard, maistre d'escoles », 29 janvier 1707. — F° 153 v°, « Hilaire Ronjoux ?, seigneur de Feraud ?, conseiller du roy, receveur aux greniers à sel de Belleville et Beaujeu », 30 août 1707. — F° 171 v°, « Claude de La Roche, escuyer et seigneur de Poncier, vétéran au parlement de Mez et advocat du roy au baillage de Beaujolois, 21 mai 1708. » — F° 187 v°, « Jean Despiney, ancien major de nostre St-Père le Pape et escuyer de feu Christine, reyne de Suède », 4 février 1709. — Ff. 38, 80, 123, 164, formules et circulaires imprimées. — Registres parafés par Terrasson (1700-1710).

E. Suppl. 125 (GG 9.) — In-4°, 246 feuillets.

1711-1722. — Actes dressés par les curés Charrier (1711-†, 22 novembre 1721), Estienne (1721-1722), les vicaires Bouquin (1713), Peillon (1714-1722), Rousset (1722), Berthelon (1722), et La Vernouze, prieur, Bussières, chanoine ; Gobier, chamarier. — Ff. 15-18, 34-41, 57, 58, 95, 107-115, 134-136, 160, 187-189, 210, 230 blancs. — Ff. 59-75, rongés en tête ; le haut du f° 98 a été enlevé sur une hauteur de 0,088 m/m ; f° 116, rongé en tête ; ff. 117-128, rongés dans l'angle supérieur droit ; ff. 116-120, rongés dans l'angle inférieur droit ; ff. 163-180, lacérés dans l'angle supérieur gauche ; ff. 211-245, lacérés dans l'angle supérieur droit. — F° 3, « Nota que a comencé du jour de saint Matias, vint-quatrième de février de l'an 1711, l'église de Belleville, son cementière et presque tout la ville ont esté inondé par le débordement extraordinnaire de la rivière de Saonne, de sorte que à l'égard de l'église onn i est entré par batot pendant plusieur jour, l'ieau a été jusque au plus haute marche du grand hôtel. » — F° 3 v°, enterrement dans la chapelle St-Maurice, « le cementière de la paroisse estant encore inondé », 5 mars 1711. — F° 10, « Achille Lebon, équier, s^r de Vernus », 20 sept. 1711. — F° 47 v°, « Antoinette Mignot, veuve de Louis de Bussières, escuyer, seigneur du Châtelard et d'Escussol », 14 mai 1713. — F° 64, abjuration de Jean Duval, natif de Lodève en Languedoc, reçue par Claude Gachot, archiprêtre d'Anse, faisant la visite de Belleville, 15 mai 1714. — F° 90, « Aymé-Joseph de Bussières, escuyer, seigneur de Chastelard, conseiller du roy au baillage de Beaujollois », 26 novembre 1515. — F° 139 v°, « François Despiney de Balmont, bourgeois de Lyon », 11 mars 1718. — F° 178, « Veu par nous m^{re} Léo-

nard Lacroix, vicaire général de Mgr l'archevêque de Lyon, François-Paul de Neuville de Villeroy, lors de sa visite générale. A Belleville, ce 11 octobre 1719. Lacroix, vic. général ». — Registres parafés par Terrasson (1711-1717), Mignot (1718, 1719, 1721, 1722), de Phelines (1720).

E. Suppl. 126 (GG 10. — In-4°, 237 feuillets.

1723-1734. — Actes dressés par le curé Estienne, vicaire général de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; les vicaires : Berthellon (1723-1724), Monnet (1724-1725), Flassany (1725-1726), Chossinon (1726-1727), Thielly (1727-1732), Bernard (1730-1731), Groiz (1732-1733), Tixier (1733), Demoz (1733-1734) et de La Vernouse, prieur, Gobier, chamarier, Coignard, Berthellon, Flandrin, Rigolet, Bertin, Butty, Darlay. — Ff. 18-20, 153-155, 237 blancs. — F° 1, lacéré dans l'angle inférieur droit ; ff. 38, 57, rongés au bas et sur les bords à droite. Le f° 15 du registre de 1724 a été enlevé (entre les ff. 34 et 35) ; f° 58, rongé dans les angles supérieur et inférieur droits ; ff. 59-62, rongés dans l'angle supérieur droit ; f° 80, lacéré en tête ; ff. 81, 82, rongés dans les angles supérieurs droits. — F° 1 v°, décès de « Marcelin Rolin, soudiacre, chanoine de Belleville, prieur de St-Montaub ? et de Tramollé », 18 janvier 1723. — F° 25, « Claude Thève, écuyer, gouverneur de Belleville », 20 mai 1724. — Ff. 57, 38, fragment de l'affiche du mandement de l'archevêque François-Paul de Neuville « pour faire chanter le Te De[um] en action de grâces de la cessation de la maladie contagi[euse] », à la suite lettres du roi du 10 février 1723, demandant ces actions de grâces. — F° 68 v°, « Antoine de Damas, chevalier, seigneur de Jasseron et autres places », 29 août 1726. — F° 78, « Le Procureur du roy qui a veu les pièces de l'instance civile d'entre m^re François Perruquet, apellant de la sentence rendue par le bailly de Beaujolois, et Catherine Lagoutte, vefve de Jacques Vaurey, tutrice de leurs enfans, intimée, dict que toute cette contestation se réduit maintenant à la seule question de sçavoir sy le deffaut d'inventaire prive l'héritier chargé de fidéicommis de la distraction de la quarte trebellianique. S'il falloit décider ce doute en la manière des ultramontains, on seroit assés embarassé parce que l'on s'y détermine par la pluralité des docteurs et l'on en trouve un nombre fort égal sur le sentiment de Bartole et celuy de Balde, qui sont les deux chefs qui ont fait le partage des auteurs qui ont escript après eux sur cette matière. Le mesme partage se rencontre entre les parlemens de ce royaume, mais ce ne seroit pas cette dernière réflexion qui feroit de la peine, parce que quelque déferance qu'on ayt pour le sentiment des autres parlemens, on ne peut considérer leurs arrestz que comme autoritez, dans le temps que ceux du parlement de Paris nous tiennent lieu de décision souveraine. Et sur ce fondement l'on se croiroit obligé d'abord de se déterminer pour l'intimée, puisque ce Parlement seul a exclu de la Trebellianique par le manquement d'inventaire, s'y l'on n'avoit remarqué que les derniers arrestz de ce mesme parlement se sont relaschez de cette sévérité et ont incliné favorablement pour l'héritier quand ilz ont rencontré quelques-unes des circonstances qu'on trouve en cette cause. C'est à dire ou que l'héritier estoit mineur lorsqu'il a esté mis en possession de l'hoirie qu'il estoit obligé de rendre, ou que l'on n'a point peu remarquer qu'il ayt manqué frauduleusement à cette solennité. Cette question a esté traitée dans la theze générale et dans les particularitez qui accompaignent ce différend, si amplement par m^e Henrys et par m^e Brodeau, dans les lieux qui ont esté cités au procès, que l'on croiroit inutile de répéter icy les raisons qui ont fait le fondement des opinions quoyque contraires à ces deux auteurs célèbres, l'on dira seulement que ni Brodeau, qui a travaillé principalement à recueillir les arrestz du Parlement de Paris et qui estoit un témoin fidèle des descisions de ce mesme Parlement, prévoyoit sans doute qu'on commençoit à se ranger dans l'opinion des autres parlemens, puisque luy mesme, nonobstant tous les arrestz de celuy-cy est d'advis que le deffaut d'inventaire prive de la Falcidie, mais jamais de la Trebellianique, à moins qu'il ne paroisse d'une évidente mauvaise foy de la part de l'héritier ; et l'on est surpris que dans le temps que m^r Henrys prend tant de soins de confondre la Trebellianique avec la Falcidie, pour imposer à toutes les deux la mesme nécessité de l'inventaire, il rapporte un arrest tout contraire à l'advis qu'il soutient. Aussy il advoue que la minorité ou la bonne foy aparante mettent l'héritier à couvert de la peine qu'on pourroit luy imposer par le deffaut de solemnité, et c'est sur ce fondement aussy qu'il a inscéré tout au long un arrest de 1639, par lequel la quarte, ainsi que la légitime ont esté conservées à un héritier grevé, et c'est aussy ce qui fait que l'on croit que cette cause se décide par les singularitez du faict. Premièrement, il paroit par l'extrait baptistaire de Thomasse Rigollet qu'elle estoit mineure lorsque sa mère, qui l'a instituée sous condition de fidéicommis, est décédée, et cette seule considération l'excuseroit de cette formalité, quand elle seroit moins indispensable qu'elle ne l'est, pour ce que les mineurs sont toujours favorablement relevés des formalitez que la foiblesse de l'aage ne leur a pas permis ou de sçavoir ou d'observer. En second lieu, il est important de remarquer, ce qui n'a pas esté observé, que son frère cohéritier, institué avec elle, ayant négligé de faire décerner un curateur à sa sœur mineure et en ayant fait la fonction, puisque l'on voit par la quitance qu'il produit luy mesme et qu'il a jointe à ses réponces à griefs qu'il avoit en son pou-

voir tous les biens de leur père et de leur mère, on le doit icy nécessairement considérer comme tuteur, *cùm pro tutore negotia gesserit* ; il a donc deu luy mesme faire procéder à l'inventaire du deffunct, duquel il se veut maintenant prévaloir, et bien loin qu'il puisse tirer avantage de sa propre faute, il en seroit responsable par forme de dommages intérestz, sy ce fideicommis avoit été fait à un étranger qui voulut opposer ce manquement d'inventaire, et à plus forte raison l'opposant luy mesme, puisqu'il est à vray dire garend de la faute qu'il veut imputer à sa sœur et qui est proprement la sienne. En troisième lieu, non seulement il ne paroit point que la mère qui a fait ce fideicommis eut aucuns meubles de son chef, mais on a observé dans le procès plusieurs circonstances qui font présumer qu'elle n'en avoit aucuns, parce qu'elle estoit logée et nourrie aux despens de son filz, pour le revenu de ses droictz, et comme elle avoit institué ce mesme filz dans tout ce qu'il luy devoit, l'on voit évidamment qu'elle n'avoit institué sa fille que dans ses immeubles et qu'il n'y avoit par conséquent aucuns effects à inventorier. Mais par dessus tout cela, sy cet aisné majeur avoit prétendu de consommer la quarte et la légitime de sa sœur dans les effects mobiliers de la mère, ou il auroit veillé luy mesme à en faire faire la description, ou, pour le moins, dans le procès très longtemps agité avec luy, il auroit peu aisément articuler en quoy consistoint lesd. effectz, puisqu'il en avoit esté le dépositaire et l'administrateur, et sa vefve ne les ignoroit pas non plus, et cependant l'on ne voit pas qu'elle cotte rien de précis là dessus. Elle se plainct en la forme de ce qu'on s'est pourveu icy par appel, sans demander par devant les premiers juges cette légitime et quarte. Mais, premièrement, il est certain que le juge dont est appel, n'en ayant fait aucune réserve par sa sentence, il semble en avoir voulu tacitement priver l'apellant, il est vray qu'on n'en avoit pas fait de demande précise, ce qui pouvoit bien le dispenser d'y prononcer précisément aussy, mais comme on en avoit parlé en première instance et en celle poursuivie par devant luy, il a deu, en prononçant sur la substitution du moins adjouster qu'elle estoit déclarée ouverte, sans préjudice de la légitime et quarte. En second lieu, puisque cette question se trouve présentement instruicte, on ne pourroit point, sans contrevenir à l'ordonnance qui a voulu, pour abréger les procès qu'on puisse juger en cause d'appel le fondz lorsqu'il est en estat, quand mesme l'appel ne seroit que d'un incident, se dispenser de prononcer sur cette question. Led. procureur du roy requiert partant estre ordonné qu'il a esté mal jugé, en ce que le fonds dont est question a esté adjugé purement et entièrement à l'intimée, sans réserve ny exception de quarte et légitime, en émandant que sur led. fondz, la légitime et quarte de lad. Thomasse Rigolet seront distraictes avec les fruictz, à proportion depuis la mise en possession du mary de l'intimée, sauf à estre imputé sur lad. quarte et légitime les effectz mobiliers dont l'intimée justifiera que lad. Vaurey a profité de l'hoirie de sa mère, ce qu'elle fera dans le temps qu'il plairra au conseil de préfiger, et qu'il soit passé outre au second chef de l'édict, après la restriction de l'apellant. Faict à Lyon, le 31[e] aoust 1667. ..... ». — F° 81, « messire de Domarin, chanoine et sacristain de N.-D. de La Platière, prieur de Tramolée », 19 juin 1727. — F° 104, « Vue et trouvé en état dans nostre visite. A Belleville, ce 4 aoust 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 191, décès d'un cavalier de la compagnie du marquis de Montmorin, régiment de Cossé, 26 septembre 1732. — F° 207 v°, « Philippe Grumel de La Fayette, intendant de son altesse monseigneur le duc d'Orléans », 25 juillet 1733. — Registres parafés par Mignot (1723-1726, 1728, 1731, 1733), Janson de Roffrey (1727, 1734), Noyel (1732). »

E. Suppl. 127 (GG 11. — In-4°, 301 feuillets.

1735-1746. — Actes dressés par le curé Estienne, les vicaires Darlay (1735-1736), Chabal (1736-1737), Meynier (1737-1738), Frugier, 1738-1742), Gariel (1742-1743), Barthellemy (1743-1745), Clerc (1745-1746), et Flassary, Meynier, curé de Marcy, d'Essertines, curé de Saint Jean-d'Ardières, Bonnet, Flandrin, Caze de La Boisselle, Linage, Berthellon, Terrasson de Lamenue, chanoines. — Ff. 21-24, 45-48, 68-72, 94-96, 140-146, 170, 171, 194-196, 220, 221, 243-246, 268-271 blancs. — Ff. 98-102, 247, 248, rongés en tête à droite; ff. 272-301, rongés au bas à droite. — F° 6, « Lazare Desbrosse, seigneur de La Bruyère » (19 mars 1735). — F° 9 v°, « Veu dans notre visite le vingt-cinq juin mil sept cent trente-cinq. LHARDY, curé de Vaux, archiprêtre d'Anse ». F° 38, rature approuvée en marge : « approuvé dans notre visitte, ce 8 novembre 1736. ✝ NIC., évêque de Cyd., suff. de Ly., v. g. ». — F° 41 v°, « Vus et trouvés en bonne forme dans notre visitte de l'église abbatiale et paroissiale de Belleville. A Belleville, ce huictième novembre mil sept cent trente-six. ✝ NIC., év. de Cyd., suff. de Ly., v. g. ». — F° 57, mariage de « Jacques-Guillaume Trolieur, écuyer, sieur de La Vaupierre, conseiller au bailliage de Beaujolois », 20 juin 1737. — F° 87 v°, « Claude Rossigny de La Barre, équier et encien capitaine d'infanterie », 1 octobre 1738. — F° 122 v°, « Paraphé à Villefranche, ce 30 décembre 1739. JANSON ». — F° 232 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Belleville, le 27[e] juillet 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DUBREUIL, secrétaire commis ». — Registres parafés par Noyel (1735) ; Mignot (1736), Janson (1737-1746).

E. Suppl. 128 (GG 12.) — In 4°, 254 feuillets.

1747-1756. — Actes dressés par le curé Estienne, les vicaires Clerc (1747), Chevalier, Lombardie (1748), Grilliers (1749-1752), Mazelli (1752-1755), Boyer (1755-1756), et Bel, curé de St-Jean-d'Ardières ; Rivet, curé de Cordieux, Mioche, vicaire de Jonzat ; Cornet, chanoine. — Ff. 2-11, baptêmes et mariages de 1747 ; ff. 17-27, enterrements de 1747. — Ff. 12-16, 28, 49-55, 72-80, 100-105, 124-130, 155, 176-180, 201-205, 229, 230, 250-254 blancs. — Ff. 2-19, légèrement rongés dans l'angle inférieur droit. — F° 1, circulaire imprimée pour la tenue des registres. — F° 81, « Il se trouve quelques actes de la présente année dans les registres de l'année précédente, parce que ceux-cy n'étoient point encore envoyé de Villefranche ». — F° 122 v°, « Antoine de Roger, chanoine de Belleville », 1751. — F° 192, enterrement de Rambert Caze, chanoine et aumônier de Belleville, 12 juillet 1754. — F° 245 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. lieu de Belleville, le 18 octobre 1756. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Cusin (1747) ; Trolieur de La Vaupierre (1748) ; Jacquet (1749-1756).

E. Suppl. 129 (GG 13.) — In 4°, 243 feuillets.

1757-1764. — Actes dressés par les curés Estienne (1757-1759), Arnoux (1760-1764) ; les vicaires Boyer (1757), Arnoux (1757-1760), Vachet, recteur de Vals (1761-1762), Thierrant de Bourg-Marie (1762), Boiron (1762-1764), et Cornet, chanoine syndic ; Godard, chanoine ; Linage, chamarier ; Jayet, curé de Guéreins ; de La Roue, chanoine ; Garnier, chanoine. — Ff. 1, 25, 26, 57, 80-85, 107-114, 141, 168-170, 203, 235-243, blancs. — F° 58, échancré en haut à droite sur une longueur de 0,11, deux actes au v° complétés sans approbation des surcharges ; déchiré au bas. — F° 12, vigneron « mort d'un coup du feu du ciel », 30 juin 1757. — F° 48 v°, reconnaissance d'un enfant par sa mère. — F° 130 v°, enterrement de Laurent Mignot, chevalier, seigneur de La Martizière, en présence de « Louis Mignot de Bussy, chevalier, seigneur du Châtelard ; Barthélemy Constant de Franc, chevalier ; Pierre-François Rollin, seigneur de Champclos ; François-Marie Mogniat, seigneur de l'Ecluse ; François Bertin du Villars », 15 septembre 1761. — F° 216 v°, baptême de Marc-Antoine, fils de François-André Mignot, seigneur de La Martizière, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, et de Catherine de Charbonier de La Tour La Vavre ; présents : « Marc-Antoine Trollier, chevalier, seigneur de Senevas, St-Romain-en-Jarez, Châtillon de Corneille, Montgriffon et autres places, ancien président au bureau des finances de Lyon ; Marie Turrin de Belon, femme de Claude-François de Charbonnier, chevalier, seigneur de Reigniat et de La Vaure, ancien conseiller du corps de la noblesse de Bresse à Bourg ; André Perichon, chevalier de St-Louis, ancien colonel d'infanterie », 15 mai 1764. — Ff. 202, 234 v°, récépissés du greffe. — Registres parafés par Jacquet (1757-1764) ; de Roche de Longchamp (1758) ; Trolieur de La Vaupierre (1758) ; Cusin (1763).

E. Suppl. 130 (GG 14.) — In 4°, 247 feuillets.

1765-1771. — Actes dressés par les curés Arnoux (1765-1769), Le Moyne (1770-1771) ; les vicaires Boiron (1765-1769), Thomé, chanoine (1770-1771), Tondu des Gravières, chanoine (1771), et Beaulieu, prêtre ; Muguet, Godard, Garnier, Teissier, Blanchardon, chanoines. — Ff. 1, 34-36, 69-77, 103-118, 149-155, 181-186, 216, 217, 247 blancs. — F° 32, « Aimé-Ange Mignot de Bussy, prêtre, abbé de l'abbaye royale de St-Pierre, seigneur de Nants ?, vicomte de Verdun, grand archidiacre de l'église, vicaire général du diocèse de Mâcon ; dame Antoinette-Nicole de Bussière, épouse de messire Louis Mignot de Bussy, chevalier, seigneur dudit lieu et du Châtelard ; François Garnier, prêtre, chanoine sindic du chapitre de Belleville, prieur de Ste-Barbe », 8 décembre 1765. — Ff. 145-148, tables alphabétiques des actes. — F° 202, « Marie-Louise-Catherine de Vallière de Monspey, chanoinesse de Remiremont », 26 mai 1770. — F° 215, récapitulation des actes de 1770 : 31 baptêmes de garçons, 32 de filles ; 17 mariages ; 32 enterrements d'hommes, 21 de femmes. — F° 216, « Liste de ceux qui ont fait leur première communion en 1770 », 4 garçons de 14 ans ; 14 filles de 12, 13 et 14 ans. — F° 222 v°, « Louis-François-Heli de Camus de Pontcarré de Viarme », 21 février 1771. — F° 246, « Nous, Pierre Bertaud, chevalier, seigneur de Taluyers, La Vaure et Prapin, ancien conseiller en la cour des monnoyes et conseiller actuel en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, premier en ordre en l'absence du lieutenant général auxd. sièges, avons clos et arrêté le double du présent registre, pour être déposé dans notre greffe. Fait en notre hôtel, ce 13 janvier 1772, Bertaud. — Reçu le double du présent registre, à Lyon, le 13 janvier 1772, Huet. — Baptêmes, garçons 38, filles 29 ; mariages, 8 ; enterrements, hommes 32, femmes 29. — Récépissés du greffe, ff. 68, 102 v°, 148, 180, 215 v°, 246. — Registres parafés par Jacquet (1765, 1767, 1768, 1770), Cusin (1765, 1766), Clerjon (1769, 1771).

E. Suppl. 131 (GG 15.) — In-4°, 290 feuillets.

1772-1783. — Actes dressés par les curés : Le Moyne (1772), Berthe (1773-1779), Blanchardon (1780-1783) ; les vicaires : Tondu des Gravières (1772-1775), Larve (1772-1776), Legillon d'Hagrinsart ? (1776-1778), Gailhac (1776-1781), Bertaud (1778-1779), Bonnefoy (1780), Foulhouze (1780-1783), Pitra (1782-1783), et Garnier, chanoine ; Thomé, prieur ; Barbier, Lebrun, Destremont, chanoines ; Poncet, vicaire de Tarare. — Ff. 1, 21-24, 46-51, 78, 101-103, 122-124, 140-149, 171, 190-194, 214-217, 235-239, 261-265, 288-290 blancs ; Ff. 79, 150 rongés à droite. — F° 63, « Antoine-Elisabeth Penet du Châtelard, lieutenant des maréchaux de France au département de Dombes ; Penet de Monternod, chevalier, comte du Châtelard et de Clerdan, seigneur de Beaumont, La Chapelle Lesbrets, Janan, Chassignol et autres places ; Jeanne-Françoise Vincent de Panette ; Philibert Aymar de Franchelin, chevalier, ancien président au présidial de Mâcon et conseiller d'honneur au Parlement de Dombes ; Jeanne-Camille Janin d'Envaux ; Mathieu Aymar, chevalier, seigneur de Monval, Marbé, Châtillon et autres lieux ; Guillaume-Louis de Murard, chevalier, seigneur de St-Romain, Franchelins, Colonge, Fontaine et autres lieux », 7 juin 1774. — F° 114 v°, « Charles Joleaud de St-Maurice, conseiller au parlement de Bourgogne, mari de Claudine-Françoise-Augustine Cusin de Jasseron ; Jean-Baptiste Berthier, seigneur de Rochefort », 20 août 1776. — F° 115, enfant baptisé et confirmé par l'évêque de Sarept, 30 août 1776. — F° 131 v°, Fleury Teissier, prieur de Néty, 24 juin 1777. — F° 287, récépissé du greffe. — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse de Poisieux (1772-1775), Guérin (1776-1783).

E. Suppl. 132 (GG 16.) — In-4°, 268 feuillets.

1784-1792. — Actes dressés par le curé Blanchardon et les chanoines vicaires : Pitra (1784), Leroy (1785-1786), Foulhouze (1784-1785), Rivoire (1786-1787), Henry (1786-1787), George Poissy (1786-1789), Tiercelet (1788-1790), Geruzet (1790-1791), B. Monnet (1789-1792) et Destremont, chanoine, Garnier, prieur de St-Sorlin. — Ff. 1, 15-27, 47-53, 77, 78, 105, 106, 132-134, 162-167, 192-201, 238, 239, 267, 268 blancs. — F° 11, « Jean-François Verrier, maître de pension à Belleville », 12 octobre 1784. — F° 57 v°, acte de légitimation. — F° 98 v°, « Jacques-Joseph Brac de La Perrière, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, administrateur de l'hôpital général de Paris ; Jean-Baptiste Brac de St-Loup, écuyer, controlleur général des fermes du roy dans la ville de Lyon », 4 novembre 1787. — F° 144-146, extraits d'actes concernant les familles Perrichon, Estival et Berger. — F° 266, « Clos et arrêté par nous maire, et officiers municipaux soussignés, en conséquence de l'article premier du titre six de la loi du 20 septembre 1792, ce jourdhuy cinq janvier 1793, l'an deux de la République Française. DESPINEY, maire ; DENAVIT, BROQUET ». — Registres parafés par Guérin (1784-1790), Pezant (1791-1792).

E. Suppl. 133 (GG 17.) — In 4°, 129 feuillets.

XVIIIe Siècle. — Tables chronologiques des actes de baptêmes, sépultures et mariages de 1781 à 1660.

BELMONT

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Chapelle sous le vocable de Saint-Julien, dépendant de la paroisse de Charnay ; ancien prieuré relevant de l'abbaye de l'Ile-Barbe ; archiprêtré d'Anse ; élection de Lyon, justice de Morancé. — V. Charnay.

BESSENAY

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Eglise sous le vocable de Saint-Irénée, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du prieur de Courzieu ; élection de Lyon, justices du Mas, de Chamousset, du chamarier de Savigny, du prieur de Courzieu, du doyen de Lasnay. Chapelle rurale de Saint-Irénée.

E. Suppl. 134 (GG 1.) — In-4°, 221 feuillets.

1618-1647. — Actes dressés par les curés J. Colyn (1618-1639), Meyssiaz (1639-1647) ; le vicaire Besson (1639-1640), et Durand, curé de Brullioles, Demallent, etc. — F° 1, lacéré en tête à droite ; f° 7, troué au milieu du tiers supérieur ; ff. 11-14 lacérés, angle supérieur droit enlevé ; f° 47, angle inférieur droit enlevé ; ff. 127-131, lacérés à droite ;

f° 132, ne reste qu'un talon ; ff. 199, rongé à droite ; en tête du registre, talons de 10 feuillets arrachés. — Ff. 1-85, baptêmes de 1618-1632 ; ff. 132-86, mariages et enterrements de 1619-1632 ; ff. 133-221, baptêmes, 1632-1647. — F° 16 v°, « Anthoine du Terrail, communier en l'abbaye royale de Savigny », 1 avril 1621. — F° 31, « Christofle de Charmazel, seigneur du mas La Faye et Fraysonnet et aultres places ; Claudine de Malain, sa femme ; Claude de Charmazel, seigneur dudict lieu, baron de Cottey ; Bertrand de Siméan », 22 novembre 1623. — F° 31 v°, « Le 24e novembre 1623, la plus petite cloche de nostre esglise de Bessenay a esté fondue dans la mure de la cure dudict lieu de Bessenay, par me Simon Francoys, fondeur de Tisi, SIMON FRANSOY, fondeur. Ladicte cloche paize quatre cens quarante-deux livres. Le 26e jour du moys de novembre 1623, la petite cloche de Bessenay a esté béniste par moy curé soubsigné ; ont esté parrains Claude et Jeanne de Charmazel, enfans de haut et puissant seigneur, me Christofle de Charmazel, seigneur du Mas, La Faye, Frayssonnet, baron d'Ecoustey, COLYN, curé dud. Bessenay ». — F° 48, « Claude du Saix, seigneur de Rivoyre et aultres plasses ; Claude de Champier, dame de Sainct-Marcel de Fellines », 16 février 1626. — F° 81, « Marin Rousseau, recteur d'escolle de Bessenay », 2 novembre 1631. — F° 99, acte de fiançailles « d'Antoine de Loylinière et de Jane de Jussieu », 4 février 1629. — F° 85 v°, enterrement de « Claude Bonet de Molyères, de Bessenay. Il fust frappé d'un cheval au ventre, en allan à Valflorie.... en prossession et morut le lendemain jour de St-Louis à La Cherre ? parroisse de St-Martin en Hault », 26 août 1632. — F° 165 v°, « Marguerite de La Garde, femme de Christophe de Gletains, escuier, sieur de Chavanes et d'Antigny ? », 10 août 1637. — F° 195, « François d'Albon, abbé de Savigny ; Louyse-Claire de Manthon ; Marte de Sassenage ; de Ste-Colombe, prieur de Courzieu », 23 septembre 1642.

E. Suppl. 135 (GG 2. — In 4°, 271 feuillets.

1641-1675. — Actes dressés par le curé Meyssiaz, le vicaire Crozet (1653-1675) et Guerpillon, prébendier de Bibost, Crozet, Vibrac, f. Jacques, observantin, Rivot, etc. — Ff. 33, 34, 68-70, 270, 271, blancs. — Ff. 1-34, enterrements de 1641-1673 ; ff. 35-56, mariages 1640-1674 ; ff. 57-70, mariages 1668-1674 ; ff. 71-94, enterrements 1668-1675 ; ff. 95-271, baptêmes, 1648-1675. — F° 56 v°, « C'est le livre des mariages qui ont estés faicts en la parroisse de Bessenay par je soubsigné ou par mon vicaire, à commenser par le 12 juin l'année 1639, auquel jour j'ay pris possession de la cure de Bessenay, *ad laudem et gloriam omnipotentis Dei*, MEYSSIAZ, curé ». — F° 41, certificat de « bonne famille, gens de bien et de bonne réputation », délivré à Jean Baret, par Louis Niveau, curé de Guéret, 5 février 1667. — F° 134 v°, « Marc de Crémeaux, comte et secretain de l'églize de Lyon, abbé de Mégemont, chanoine de St-Pierre de Mascon », 1 septembre 1654. — F° 146, « Louys de Molan, religieux et infirmier de l'abbaye de Savigny », 29 juin 1656. — F° 265 v°, « Claude de Talaru, marquis de Chalmazel, baron d'Escotay, seigneur desd. lieux, du Mas, de ced. lieu de Bessenay, St-Marcel de Phelines, La Pie, La Faye, Freyssonnet, Hubecourt ?, Pressigny, Le Val, Le Clos et autres places », 16 août 1674. — Passim les de Jussieu.

E. Suppl. 136 (GG 3. — In 4°, 164 feuillets.

1674-1699. — Actes dressés par les curés Meyssiaz (1674-1682), Dodin (1683-1686), Aubert (1687-1699) ; les vicaires Crozet (1675-1676), Gouttenoyre (1676-1677, 1680-1682), Niel (1677-1680), Chabert (1682-1683), Dodin (1683), Dupas (1683-1684), Perrin (1686-1688), Chassaing (1689-1692), Demontmain (1693-1698), Aubert (1698-1699), Durand (1699-1700), et Romany, vicaire de Brussieu, Faure, Perrin, Aubert, Carret, Durand, etc. — Ff. 70, 71, 77-84, 115-118, 142-144, 151-154, 162-164 blancs. — Ff. 1-32, les trois actes 1674-1683 ; ff. 33-44, enterrements 1683-1687 ; ff. 45-66, baptêmes, 1683-1687 ; ff. 67-71, mariages 1684-1687 ; ff. 72-164, les trois actes, 1687-1700. — F° 55 v°, « Clément de Montfort, marchand marbreur de papier à Lyon », 3 janvier 1685. — F° 56 v°, Jean Baretz, practicien et recteur d'écoles dud. lieu » de Bessenay, 31 janvier 1685. — F° 161, « Je soubsigné, archiprebtre et curé de Courzieu, certifie que monsieur le curé de Bessenay m'at remis la grosse de la présente minutte, ce 18e juin 1700, CARRET, curé et archiprebtre ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 137 (GG 4.) — 207 feuillets.

1700-1721. — Actes dressés par les curés J. Aubert (1700-1708, 1708-1714), (Jean-Baptiste Aubert, mort le 4 septembre 1708), Aubert (1714-1721) ; les vicaires Durand (1700-1701), Joment (1701-1702), Grange (1702-1703) Welly (1703-1704), Bos (1704-1709), Garel (1709-1711), Aubert (1712-1714), Solemieux (1712-1713) Charles (1714-1716), Albert (1715-1716), Coquard (1717-1718), Gallet (1718-1719), Roset (1719-1720), Andréa (1720-1721) et Aubert, prêtre, Michel, Clément, Dumont, Roland, etc. — Ff. 6-10, 20, 28-30, 38-40, 50, 60, 70, 80, 108-112, 121, 122, 130-132, 142, 159-162, 176-179, 189, blancs. — F° 167 v°, « Silvestre Frère

écuyer, sieur de Charfetin ; Marc Frère, écuyer », 11 octobre 1716. — F° 200, « Urbin de Lorencin de Chansé », 3 mai 1720. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 138 (GG 5.) — In 4°, 159 feuillets.

1721-1734. — Actes dressés par les curés Aubert (1721-1726), Garel (1726-1734) ; les vicaires Andréa (1721), Theoleyre, Pascal, Fouquet, Latour, Frère, Bressieu, Meynier, Vallezy, Fayolle, Martin, Vocanson et Chevallier, prêtre de St-Just de Lyon ; Jubin, curé commis (1726), Monet, Frère, etc. — Ff. 8, 9, 39, blancs. — F° 81 bis, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Bessenay, ce 8 juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 97 v°, acte d'abjuration de calvinisme de « Jacques Voullayre, natif de Genève », 25 décembre 1729. — F° 105 v°, enterrement de Jean-Baptiste de La Roue, ancien échevin de Lyon, 18 septembre 1730. — F° 140, « Veu et trouvé en estat dans le cours de notre visite, ce 12e aoust 1733, Itier, archiprestre ; Clerjon, achiprêtre subst. ».

E. Suppl. 139 (GG 6.) — In 4°, 266 feuillets.

1734-1760. — Actes dressés par les curés J.-B. Garel (1734-1758) ; J.-B. Garel (1759-1760) ; les vicaires Vocanson, Pommier, Golier, Dubessy, Martin, Planchet, Bertrand, F. Garel ; J.-B. Garel ; J.-F. Garel et Frère, prêtre, Dubecy, prébendier de Villechenève, Planchet, etc. — Ff. 28, 39-43, 54, 65, 66, 72-76, 137, 138, 149, 150, 160, 161, 182, 192-194, 216-218, 230, 242, blancs. — Ff. 243-254, rongés sur le bord, à droite. — F° 51 v°, « Veu et approuvé à Bessenay, dans le cours de nostre visitte, le 25 septembre 1738, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vicaire général ». — F° 170 v°, « L'an 1753 et le 4° de juin, la grosse cloche de Bessenay, pesant environ deux milliers, a été cassé en la toquant coup sur coup dans un tems qui ne paroissoit pas bien périlleux pour la grêle, quoyque j'aye deffendu à Michel Seyty et Jean Joyet dict Cadet, tireurs de cordes et marguilliers, de la toquer de cette façon, depuis près de quinze ans et aye fait mon possible pour les en empêcher, leur disant souvent qu'ils en verroient bientôt la fin comme il leur est arrivé au grand regret des habitants qui consentoient presque tous à ce tocquesin. Garel, curé de Bessenay, archiprêtre de Courzieu ». — F° 260, « Ce jourd'huy quatrième juin mil sept cent soixante a esté bénite la grosse cloche de cette parroisse, pesant environ seize cens soixante dix, par moy soussigné, laquelle a esté benite sous le vocable de St-Pierre et de St-Charles, de laquelle a esté parrain Messire Pierre-François Brossier, chevalier, baron de la Rouillière, seigneur de Bessenay et autres lieux, marraine dame, dame Charlotte Olivier de Bessenay, son épouse, en présence des soussignés, Brossier de Bessenay, Olivier de Bessenay, Brossier de la Rouillière, Villette, arch. subst., Bataillard, curé de Montrottier, Demontrond, Garel, curé de Bessenay ; Garel, ancien curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieu ; Dupeuble, prêtre. — Registres parafés par Pupil (1737-1760).

E. Suppl. 140 (GG 7.) — In 4°, 277 feuillets.

1761-1776. — Actes dressés par les curés Garel (1761-1775), Ezèque (1775-1776) ; les vicaires Garel (1761-1764), Coquard (1763), Ferjasse (1765), Bermond (1766-1767), Tiquet (1768), Desplans (1768-1769), Fatin (1769-1776), Lucet (1776) et J.-B. Garel, ancien curé, Demonrond, Villecour, Boiron, Chaptal, Tiquet, Roux, etc. — Ff. 19-24, 38, 71, 84-87, 97-103, 119, 151-153, 166-169, 202, 203, 219-223, 235-241, blancs. — F° 83, enterrement de Jean-Baptiste Garel, ancien curé de Bessenay, archiprêtre de Courzieu ; « Nicolas-Marie de Prisque, prieur de St-Nizier-d'Azergue », 14 janvier 1766. — F° 117, « Jean-David Etter, maître-mineur et bourgeois de Bessenay ; Marie Leygrade Schnaiderin, sa femme », 20 décembre 1767. — F° 213 v°, « Ce jourd'huy trentième aoust mil sept cent septante-trois a estée bénite la grosse cloche de cette parroisse, pesant dix-sept cent dix-neuf livres, par moy soussigné, laquelle a esté bénite sous le vocable de Saint Iréné, de laquelle a esté parrain Messire François Brossier, chevalier, baron de La Rouillière, seigneur de Bessenay et autres lieux, marraine dame, dame Charlotte Olivier de Bessenay, son épouse, en présence des soussignés, J.-B. Garel, curé de Bessenay ; de Bessenay, Olivier de Bessenay, Demontrond, curé de Soucieu ? Villette neveu ; Villette ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776).

E. Suppl. 141 (GG 8.) — In-4°, 322 feuillets.

1777-1792. — Actes dressés par les curés Ezèque (1777-1791), Drivon (1791-1792), les vicaires Lucet (1777), Farge (1777-1778), Klein (1780-1783), Coudour (1783-1784), Ezèque (1784-1789), Roux (1789-1791), Cholleton, vicaire de Courzieu ; Villecour, chanoine d'Alais ; Guerpillon, vicaire de Brullioles ; Demontrond, Laurent, Drivon, etc. — Ff. 16-18, 34-36, 50-56, 73, 74, 109, 110, 127, 128, 146, 161-163, 181, 182, 199, 200, 236, 250 252, 272-300, 313-322, blancs. — F° 1, laceré dans l'angle inférieur droit. — F° 11, « Silvestre-Alexandre de Micoud, chevalier, coseigneur de

la paroisse de Châtenay en Dombe », 2 septembre 1777. — A la suite du f° 110, circulaire imprimée au sujet de la tenue des registres. — F° 126, « Louis-Marie de Leullion de Thorigny, lieutenant particulier et assesseur criminel en la sénéchaussée de Lyon », 17 décembre 1783. — F° 132 v°, « Pierre Jacques, maître sculpteur et doreur, résidant au bourg et parroisse de Panessières, fils de défunt Thomas Jacques, aussi me sculpteur et doreur, résidant aud. Panissière », 21 février 1784. — F° 306 v°, David Etter, maître mineur aux mines de Sain-Bel ; Marie Elentguiste Schneider, exerçant la chirurgie à Bessenay », 21 aout 1792 — F° 310 v°, « Il y a eut dans la paroisse de Bessenay, l'année 1792, 9 mariages, 30 enterrements et 43 baptêmes. Davon, curé » Registres parafés par Gesse de Poizieux (1777-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Maveuvre (1791), Roches (1792).

BIBOST

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle

Annexe de Saint-Julien sur Bibost, église sous le vocable de l'Assomption N. D., archiprêtré de Courzieu ; chapelle rurale de saint Roch, cure à la collation du prieur de Montrotier ; élection de Lyon; justices de La Roulhère, de Lasnay, de Thorigny.

E. Suppl. 142 (GG 1.) — In-4°, 199 feuillets

1691-1730. — Actes dressés par les curés de Saint-Julien, Chastelut (1691-1698), Bergier (1700-1718), Chassaing (1722-1728), les vicaires J.-B. Chastelut de La Molière (1691-1692), Janent (1692-1698), Chalançon (1698-1700), Chantal (1700-1702), Verney (1702-1703), Chirat (1704), Timonier (1704-1705), Souchon (1705-1706), Clément (1706-1709), Roland (1709-1715), Chassaing (1715-1717), Seurre (1717-1718), Chassaing (1719-1722), Peillon (1722-1730), et Chirat, Rolland, Coquard, vicaire de Bessenay ; Jomand, curé de Savigny, Guérin, curé de Saint-Romain de Popey et Ancy ; Chatelus, curé de Sain-Bel, etc. — Ff. 8, 58, 94, 107, 127, 136, blancs. — F° 38, « Ce jourd'huy 27 juillet 1700, nous, archiprebtre et curé de Courzieu, nous sommes transporté au lieu de Bibost, annexe de Saint-Julien, pour bénier une cloche, ensuitte de la permission à nous accordée par monsieur de Marilliac, doyen et vicaire général. Ont luy donne le nom de St-Claude et de Ste-Anne. Le parrain a esté messire Claude d'Albon, archidiacre, comte de Lyon, prieur de Montrotier, marraine, dame Anne Trollier, épouse de monsieur Charle Brossier, conseiller et secrétaire du roy, maison et coronne de France, seigneur de La Roullière, St-Julien, Bibost et dépendances, en présence de messire Jean Aubert, prebtre curé de Bessenay, messire Philibert Berger, curé de Saint-Julien et Bibost. D'Albon, archydiacre et comte de Lyon et prieur de Montrottier ; Trollier ; Bergier, curé ; Aubert, curé ; Chalancon ; Delaroche, Delaroche, ad[at] ; Gueiton, Carret, archiprêtre. » F° 119, « Le 30e mars 1713, les deux chappelles de Bibost qui ont été faites au dépens du luminaire, aussi bien que la voulte de la nef ont été bénites par le sieur archiprêtre de Courzieu, celle de la droite, sous le vocable de Sainte-Appollonie, et l'autre sous le vocable de Ste-Marguerite. Ledit sieur archiprêtre a célébré la sainte messe dans celle de Sainte-Apollonie et moy Philibert Bergier, prêtre, curé de Saint-Jullien et dudit Bibost, l'ay célébré dans celle de Sainte-Marguerite, et quoyque la prébende des Joyets soit sous le vocable de Sainte-Apollonie, à présent possédé par le sieur Dubessy, prêtre de la parroisse de Villechenève, lesdits Joyets, collateurs de ladite prébande et ledit sieur Dubessy n'ont rien fourny pour la construction d'icelle chapelle, en foy de quoy nous avons signés l'an et jour que dessus. P. Bergier, curé susd. ; Roland, vicaire. — Pierre Brossier, seigneur et baron de La Roullière », 8 juin 1713. — F° 147, « Christophle de Jussieu, seigneur de Senevier et autres places », 11 novembre 1718. — F° 178 v°, « Le 27e jour de may 1725, je soussigné curé de Saint-Julien et Bibost, ay bény une croix de pierre élevée à La Caillonnière par Claude Brun, habitant dud. Bibost, ayant eu la permission de ce faire, de monsieur l'abbé de Lacroix, vicaire général, en datte du 20e du mois d'avril dernier, signé l'abbé de Lacroix, en foy de quoy j'ay signé les jour et an que dessus. Chassaing, curé susdit. » — F° 183 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostræ die 26 Augusti, anno Domini* 1726, Payre, *archipresbyter Croziaci* ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1716).

E. Suppl. 143 (GG 2.) — In-4°, 210 feuillets.

1730-1760. — Actes dressés par les curés Chassaing (1731-1750), Barbier (1753-1755), Demont-Rond (1759), les vicaires Peillon (1730-1740) ; Pallay (1741-1753), Giraud

1733-1755), Roux (1755-1760), Jomard, curé de Savigny, etc. — Ff. 45-48, 55, 56, 64, 72-74, 82, 83, 101, 112, 113, 119-121, 129, 135, 147-153, 161-163, 170, 171, 198-200, 208-210, blancs. — F° 8 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die sexta junii*, 1731, Payre, *archipresbyter Croziaci.* — F° 59, « Amable, comte de Foudras, capitaine au régiment de Provence », 3 avril 1738. — F° 62, « Veu à Bibost, dans le cours de nostre visitte, le vingt-trois septembre 1738, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 99 v°, « Pierre de Fougerouse, sieur de Maleval », 24 octobre 1744. — Registres parafés par Pupil (1737-1741, 1752-1760).

E. Suppl. 144 (GG 3.) — In-4°, 228 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Demont-Rond (1767-1790), Hugon (1791), les vicaires : Roux (1761-1782), Marcoux (1782-1791), Berton (1791-1792), Fatin, prêtre ; Klein, vicaire de Bessenay. — Ff. 9-12, 21-24, 31-33, 40, 49, 50, 58, 59, 69, 79, 94, 95, 106, 107, 113, 114, 137, 138, 167, 177, 182, 188, 200, 206, 212, 227, blancs. — « Ce 15e septembre 1767, en vertu de la permission de monsieur l'abbé de Lacroix, obéancier de Saint-Just, vicaire général du dioceze, en datte du dix-huit mars, je soussigné, curé de Saint-Jullien sur Bibost et de Bibost, mon annexe, ai béni avec les cérémonies prescrittes dans le rituel du dioceze la première cloche dudit Bibost, pesant 1225 livres, qui a été nommée par messire Pierre-François Brossier, de Bessenay, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de La Rouillière, seigneur haut justicier de Saint-Jullien, Bibost et Montmonost et autres lieux, et dame, dame Charlotte d'Olivier, son épouse, en présence des soussignés : de Bessenay, de La Roullière, le fils ; Ollivier de Bessenay ; de Bessenay fils ; d'Anstrude, d'Estournelle, chanoinesses ; Delaroche, Rambaud, de Mont-Rond, curé de Saint-Julien sur Bibost et de Bibost... » — F° 86 v°, « Ce jourdhui 13e septembre 1769, avant midy, nous soussignés archiprêtre de Courzieux, curé de Longessaignes, avons bénis la première cloche de la paroisse de Notre-Dame de Bibost, anexe de Saint-Jullien, pezant treize cent trente, et ont nommés messire Pierre-François Brossier de Bessenay, chevallier, baron de La Roullière, seigneur de Saint-Jullien, Bibost, Montmonost, le Mas, Bessenay et autres lieux, et dame Madame Charlotte Olivier, son épouse, et ce en présence des soussignés de Bessenay, Ollivier de Bessenay, de Bard, chantre de Savigny ; d'Anstrude, Philibert de Fontanès... — F° 83 v°, circulaire imprimée au sujet de la tenue des registres. — F° 194, dispense de degrés de parenté. — F° 224 v°, « Le présent registre contenant 28 actes a été clos et arrêté par nous, maire et officiers municipaux, ce jourdhuy 5e janvier 1793, Dargere, maire ; Cluset, procureur de la commune ; Lepin, greifié ». — F° 226, certificat de publication de mariage du 30 novembre 1792. — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

BLACÉ

Arrondissement et canton de Villefranche.

Eglise sous le vocable de Saint-Claude, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Salles ; prieurés de Grammont et de Salles ; élection de Villefranche, justices de Montmelas, de Champrenard et de Salles.

E. Suppl. 145 (GG 1.) — In-4°, 289 feuillets.

1676-1736. — Actes dressés par les curés Dumeynet (1676-1709), Couty (1709-1731), Sappey (1731-1736), et Duchesne, curé de Saint-Julien, Lombard, curé d'Arbuissonnas, Bonnefoy, Hardy, Gay, de La Ronzières, Deroche, Vayssière, Janson, Pastural, etc. — Ff. 10, 31, 32, 48, 60, 77, 86, 94, 123, 162-164, 175, 179, 180, 195, 196, 263, blancs. — Ff. 1-10, mariages de 1676-1692 ; ff. 11-22, enterrements de 1676-1692 ; ff. 23-32, baptêmes de 1676-1681 ; ff. 33-289, les trois actes 1692-1737. — En déficit, baptêmes de 1681-1692 ; et registres de 1719, 1720. — F° 23 : « Philibert de Foudras, prieur de Sales », 14 mars 1676. — F° 39, « Gaspard d'Arod, seigneur et baron de Montmelas, Blacé et autres places ; Marie de Cappony », sa femme, 23 juillet 1693. — F° 52 v°, « Charles de Servières, escuyer, seigneur de Verpré », 4 décembre 1695. — F° 61, « Je soubsigné promet garentir messire Jean-Baptiste Demenet, docteur en théologie et curé de Blasset, de toutes exvitions et recherches c'on pourroit faire contre luy, au subject du mariage de demoiselle Marie Dupuis, laquelle en temps que de besoin recognoist led. sieur Dumenet pour curé pendant l'espace de deux ans, pour lequel elle a heu mesme gay ? et confiance particulière. En foy de quoy nous avons soubsi-

gnés. Faict à Blasset, ce 6e febvrier 1697. MARIE DUPUIS, J. FOUGERARD ». — F° 78, « Pierre de Terreneyre, escuyer, seigneur de Terreneire, La Garde et autres places », 1 janvier 1700. — F° 98 v°, « Pierre d'Horelle, chevallier et compte de Terrenerre, baron de La Garde Montarché, Merandière, Le Crozet, Pontempérat, Marzé et autres places ; Marguerite de Grollier de Servière, sa femme ; Hector-André de Terrenere, seigneur et abbé de ..... ; Jaques de Rostaing, haut et puissant seigneur... compte de La Rollière, Vauchettes et autres places ; Dominique Chirol, seigneur de Sieu ?, advocat en Parlement », 1 octobre 1702. — F° 118, testament de Madeleine Carrichon, reçu par le curé de Blacé, devant sept témoins, 13 décembre 1705. — F° 136 v°, « Pierre Bachevillier, luminier de Blacé, a donné la somme de 18 l. à sr Christophle Champelu, à compte de la chaire qu'il doit faire pour l'église dudit Blacé, ce 6e may 1731. » F° 145, « Jean Garnier, escuyer, seigneur d'Ars et Garest », 24 avril 1709. — F° 154 v°, « Pierre de Rambaux, seigneur de Blacé », 19 mars 1711. — F° 188 v°, « Jean-Pierre Ennemon de Michalon, seigneur de Beaumorier ; François de Rambau, écuyer, seigneur de Champrenard, Blacé et prévosté de Sales », 16 juin 1717. — F° 192 v°, « Françoise de La Grange, femme de Louis de Garnier, équier, seigneur du Garest, capitaine au régiment de Champagne », 7 octobre 1718. — F° 203, « Joseph d'Arod, chevalier, seigneur de Montmelas, Blacé et autres places », 24 juillet 1722. — F° 209, « Cécile Guibal, femme de noble Esprit Marchand, conseiller du roy, seigneur de Champrenard, receveur des tailles de la généralité de Lyon », 13 juin 1723. — F° 213 v°, « de La Ronzière, prieur de Salles », 13 juin 1724. — F° 25 v°, « Ce jourdhuy 18 janvier 1731, messire Jean-François [Sappey], prêtre... de l'église c[ollégiale] de Saint-Jean-Baptiste de... en Bugey a pris possession de la cure de Blacé, présents dom Antoine de La Ronzière, prieur de Salles, me Castaigne, curé de Saint-Julien, mr Arnaud, curé d'Arbuissonnas, MM. Mandron, père et fils, M. Julien, M. Benoit Resseguier, Jean Lagé, Philippe Saunier, Claude Laffon ». — F° 277, « dom Camille Huvet, sacristain du prieuré de Salles », 22 août 1734. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696, 1721, 1723, 1724, 1732, 1735), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Janson (1734).

E. Suppl. 146 (GG 2.) — In-4°, 241 feuillets.

1737-1772. — Actes dressés par les curés Sappey (1737-1747), Glavenard (1747-1763), Arod (1763-1772) ; le vicaire Le Barbier de Bezu, sacristain de Salles ; et Riberolles, curé de Saint-Julien, Grand, curé d'Arbuissonnas, Gauthier, dom Boyer, etc. — Ff. 18, 39, 46, 54-56, 121, 243, 261 bis, 289, 324, 325, 340, 341, blancs. — F° 193 [illegible] dans l'angle inférieur droit. — F° 4 v°, « Vu et trouvé en règle à Blacé dans le cours de notre visite, ce 10 septembre 1737, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général. » — F° 6 v°, « Ce jourdhuy, premier janvier mil sept cent trente-huit, l'assemblée des habitans de Blacé convoquée pour procéder à la nomination d'un luminier et des marguilliers, ceux de l'année dernière ont été confirmées, et maître Jean Perret, habitant, consul, de la dernière année, a été nommé luminier, en présence des soubsignés et par eux ; le sr Rességuier, ancien luminier, a remis la somme de vingt livres cinq sols aud. Perret, dont il étoit reliquataire, son compte fait et arrêté ; plus Benoît Saunier, qui a été luminier cette année dernière, a remis la somme de dix-huit livres trois s., aud. Jean Perret, et Philibert Landouin en outre a remis la somme d'onze livres au même Jean Perret, desquelles sommes ledit Jean Perret s'est chargé pour emploier au profit du luminaire dud. Blacé. Fait et arrêté à Blacé par et en présence des soubsignés, VAREMARD ?, ESTIENNE PEILLON, RESSEGUIER, C. SAUNIER, C. LAFONT, J. LAGE, P. MANDRON, SAPPEY, curé ». — F° 12 v°, « Ce jourd'huy premier janvier mil sept cent trente-neuf, l'assemblée des habitans de la paroisse de Blacé convoquée à la manière accoutumée, maître Jean Perret, habitant et luminier de l'année dernière 1738, a rendu ses comptes, lesquels examinés il s'est trouvé reliquataire de la somme de trente-trois livres six sols trois deniers, qu'il a remis à Joseph Viornery, consul, lequel a été nommé luminier de la courante année et emploira la ditte somme au profit du luminaire, et les marguilliers Jean Lagé et Philippe Saunier ont été continués. Fait à Blacé, ce 1er de l'an mil sept cent trente-neuf, en présence dud. Joseph Viornery, de Joseph Monchanin, consul de la présente année et autres principaux habitants dud. lieu ; lesd. Viornery, Jean Perret, Benoît Vapillon, Philippe Saunier n'ont signé pour ne sçavoir, RESSEGUIER, JOSEPH MONCHANINT, MANDRON, J. LAGE, P. MANDRON, B. SAUNIER, SAPPEY, curé. » — F° 22 v°, « Le 15e janvier, Benoît Colombier, habitant de Blacé, a été fait luminier de l'église dud. Blacé, s'est chargé d'une croix d'argent, de 20 nappes, sept lavabo, d'une clef du coffre du luminaire et d'une livre quatre sols, qui est ce qui s'est trouvé restant, Joseph Monchanin aiant rendu ses comptes, en présence dud. Monchanin, de Jean Perret et Philippe Saunier, habitants dud. Blacé, le 15e janvier 1741. » — F° 26 v°, « Mémoire du pain que M. Guilliard, boulanger à Villefranche, a apporté pour les pauvres de Salles, aumône accordée auxd. pauvres par monseigneur le duc d'Orléans, seigneur particulier dud. Salles. Du 4e mars 1741, cent trente-deux livres en quatre pains, à 18 deniers la livre se montent 9 livres 18, qui ont été distribué à Jean Corlet, qui

est chargé d'une femme, deux enfants ; à la veuve Deleche qui a une fille estropiée ; à la veuve de Pierre Jaquier, plus à la veuve de Pierre Lhotellier, pauvre honteuse découverte récemment, ainsy que Jean Gandogé, Benoît Laplace et Claude Vapillon, tous honteux et mal à leur aise, et à la veuve du Goujard et à Jean Murier, aussy honteux, et Vermorel. Plus led. Guillard a apporté pour 8 livres 2 sols de pain qui ont été distribué pour la seconde fois aux susdits pauvres, en présence de Joseph Brondet, Camille Laroche, Antoine Castellon, Jean Crepier, consul, Chapelle et principaux habitants dud. Salles ». — F° 33 v°, « Ce 6e janvier 1743, les habitants de la parroisse de Blacé, assemblés à l'ordinaire pour procéder à la nomination d'un nouveau luminier, messire François Crepier, luminier de l'année précédente, ayant rendu ses comptes, s'est trouvé reliquataire de la somme de six sols un liard, dont messire Pierre Bachevillier, luminier de la courante année, s'est chargé, ainsy que d'une croix d'argent, de vingt nappes et sept lavabo. Fait à Blacé, les jour et an que dessus. P. Bachevillier, Mandron, Joseph Monchanin, Jullien Vermorel, Sappey, curé. » — Ce jourd'huy 5e janvier mil sept cent quarante-quatre, les habitans de Blacé, assemblés à l'ordinaire pour examiner les comptes du luminaire, messire Pierre Bachevillier, luminier de l'année dernière, s'est trouvé reliquataire de la somme de vingt-cinq livres six deniers, dont messire Julien Vermorel, habitant dud. lieu, luminier de la courante année, s'est chargé pour le profit dud. luminaire ; s'est chargé en outre ledit Vermorel d'une croix dargent, de vingt nappes, huict lavabo. Fait ce 5e janvier 1744, présents mr Philippe Varinard, consul de ladite année, de Philippe Saunier, marguillier, de mr Pierre et Antoine Bachevillier et Julien Vermorel et ces trois ont signés et non les autres, pour ne scavoir, de ce enquis, P. Bachevillier, Jullien Vermorel, A. Bachevillier, Sappey, curé ». — F° 37, « Vu dans le cours de notre visite de Blacé, le 30 juillet 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur, le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire, commis ». — F° 42 v°, « Le 17 juillet 1745, dom Jean Bachier, bénédictin, a pris possession de la sacristie de Salles ». — F° 57 v°, « Le 29e janvier mil sept cent quarante-sept, l'assemblée des habitans de Blacé ayant été convoquée à l'ordinaire, Me Julien Vermorel a rendu ses comptes de la gestion du luminaire dont il a été chargé les trois dernières années, tout compte fait il a remis la somme de vingt-six livres et quatre sols qui est tout ce qui lui restoit entre les mains et rien plus, entre les mains de me Jean Lamure, habitant dud. lieu et luminier pour la courante année 1747, de laquelle somme led. Lamure s'est chargé pour emploier au profit du luminaire dud. Blacé, et Philippe Saunier, habitant aud. lieu a été continué marguillier, le tout en présence dudit Jean Lamure, dudit Vermorel, de Jean Perroud, de Benoît Vapillon, de François Paillon, consul, de Joseph Monchanin, tous habitans principaux dudit lieu, ont signé lesdits Lamure, Vermorel et Monchanin et non les autres pour ne sçavoir. J. Lamure, Joseph Monchanin, Jullien Vermorel, Sappey, archiprêtre. Plus Lan. . . . de Salles a paié pour le luminaire de Blacé à Jean Lamure, luminier, la somme de 22 livres, le 2e février 1747, partant led. Lamure est déjà chargé de 48 l. 4 s. » — F° 63 v°, « Ce 1er janvier 1748, le luminier Jean Lamure de Blaceré, a rendu ses comptes et reste à l'église de Blacé 19 liv. qu'il doit mettre dans le tronc en présence de témoins. Le nouveau luminier, François Pullion a été reçu ledit jour en présence du sieur Benoît Rességuier, maître chirurgien, et de Joseph Montchanin, habitant de Blacé et de Jean Lamure, ancien luminier, et a payé les 19 liv. en présence de Joseph Montchanin et de Julien Vermorel et Antoine la Violnery. Le nouveau luminier a reçu 19 liv. de l'ancien luminier, le 10 mars 1748, en présence des mêmes témoins. » — F° 74, « Le 24e may 1750, nous, curé, luminier et habitans de la paroisse de Blacé, avons arrêté le jeu de quille et avons affermé selon la permission que nous avons obtenu du seigneur, monsieur de Montmelas, avec Pierre Onier et Philibert Lamure, vigneron dans ladite parroisse, pour le prix et somme de cinquante-cinq livres, dont il ont donné par avance six livres et donneront le restant à la Saint-Pierre de la même année, c'est-à-dire les quarante neuf livres ; le premier jeu ira jusqu'à la St-Jean et les deux autres jusqu'à la St-Martin de la ditte année, en présence de messire Resseguier, de Joseph et de Charles Blanc et de Philippe Onier et Antoine Carrichon et de Benoît Ja..., Glavenard, curé ». — F° 74 v°, notes de comptabilité, prêt de 200 livres de farine de froment ; achat de chemises, « des lunettes 15 s. . . . ». — A la suite du f° 94, talon d'un feuillet arraché. — F° 110, « Le vingt-deuxième de juin mil sept cent cinquante-cinq, nous curé soussigné, accompagné de dom Jean-Robert Le Barbier de Bezu, sacristain de Sales, avons fait la bénédiction solennelle de la troisième cloche de Blacé, nommée Claudine, pesante quatre cent quarante et une livre, le parrein a été messire Jean d'Épiney, chevallier, seigneur de L'Haye et du Bas-Blacé, la marreine, dame Louise-Marie-Magdelaine Mogniat, épouze dudit seigneur de L'Epiney, présents messire Jacques-Charles-Louis de Ternaire, messire Louis-Alexandre-Élizé de Monspey, lesquels ont signé avec nous, de ce enquis. D'Espiney de Laye, Louise-Marie-Magdelaine Mogniat Despiney de Laye, de Terneyre, de Monspey, Le Barbier de Bézu, Glavenard, curé. » — F° 187 v°, « Le premier janvier mil sept cent soixante-quatre, Philippe Lager, luminier de l'année dernière, s'étant trouvé reliquataire de trente-cinq livres, les a remis entre les mains de Jean Ray, habitant de cette paroisse de Blacé, dont il s'est chargé pour le profit de l'église et de la luminaire, aiant accepté la charge

de luminier, s'étant chargé du linge de l'église, du blanchissage, de la décoration et illumination de l'église, etc. Fait à Blacé, dans la maison curiale, en présence de Jean Blanc, habitant, de Jean Blanc, l'aîné, Jean Pothieu, consul, Philippe Lager, Jean Ray, Arod, curé, qui a signé, les deux Jean Blanc, non les autres pour ne sçavoir, de ce enquis. Les deux marguiliers de cette paroisse ont été continués, qui sont Philippe Saulnier, Jean Saulnier, son fils, qui a signé, non le père pour ne sçavoir, de ce enquis. J. Blanc, Jean Blanc, Jean Saunier, Arod, curé ». — Le 16 février 1763, messire Joseph-Louis Arod de Pierrefilant a pris possession de la cure de Saint-Claude de Blacé, aiant viccarié deux ans à St-Symphorien de Lay, et fait son quinquennium au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. » — F° 198, Pierre Giraud, maître d'école, 1 juin 1764. — F° 205 v°, « Le treizième janvier mil sept cent soixante-cinq, Jean Pothieux et Joseph Colombier, habitants de cette paroisse, ont été nommés luminiers de cette paroisse, les habitants étant assemblés, comme à l'ordinaire, et se sont chargés lesdits luminiers de la somme de vingt-trois livres quatorze sols, moins un liard, dont Jean Ray, dernier luminier, s'est trouvé reliquataire. » — F° 206, « L'an 1764, M. de Terneires a fait planter une croix de pierre au lieu appelé en Chagnion, où vont aboutir trois chemins, et où il y avoit anciennement une croix de bois, le tout à ses frais, comme étant dans ses fonds, Arod, curé ». — F° 252, « Le 11e juin 1767, j'ai été en procession bénir une croix que les habitants du haut de Blacé on fait ériger et élever au haut dudit Blacé, dite croix du Banc ou de St-Barnabé, jour de la bénédiction ». — F° 261 v°, « Le 17e janvier 1768, l'assemblée des habitants de cette paroisse, convoquée à la manière accoutumée, Guillaume Pullion, luminier de l'année dernière, aiant rendu ses comptes, s'est trouvé reliquataire de la somme de...... ». — F° 262, « On trouvera à la fin des registres de l'année dernière, six actes qui sont de cette année présente (1768), le luminier n'aiant pas assés tôt fourni de nouveaux registres ». — F° 287 v°, « Le cinq février mil sept cent soixante-dix, les habitant assemblés comme à l'ordinaire pour la nomination d'un nouveau luminier, Antoine Saunier, ancien luminier, compte rendu, s'est trouvé reliquataire de la somme de soixante-trois livres qui ont resté dans le coffre du luminaire et dont Jean Blanc, le jeune, nouveaux luminier, s'est chargé, en presance de Jean Blanc du Ganaux, Jean Bachevillier et autres qui ont signé avec ledit luminier, de même que le sr curé dudit lieu. J. Blanc, Bachevillier, A. Saunier, Jean Blanc, Arod, curé ». — F° 288, « Nous soussignés, Joseph-Louis Arod, curé de la paroisse de Blacé, et Jean Blanc, le jeune, luminier en exercice de ladite paroisse, avons nommés sonneur ou marguilier de ladite église Claude Viornery, habitant dudit lieu, présent et acceptant, qui a promis s'acquitter fidèlement de cette charge et fournir le monde nécessaire pour cet effet, tant pour la sonnerie que pour servir à l'église et la tenir propre, tout ainsi que les anciens marguiliers, ses prédécesseurs, ont accoutumés de le faire, et cela à continuer autant de tems qu'ils s'en acquitteront dignement et fidèlement et autant qu'il poura le faire, ce qu'il a promis et a signés avec nous à Blacé, ce dix-huit février mil sept cent soixante-dix et ne pourra exiger d'autre paiement que la quette qu'il sera obligé de chercher et s'est chargé des clefs de l'église et du clocher. C. Viornery, Jean Blanc, Arod, curé de Blacé ». — F° 300, « Le jour de Saint-Barnabé, onze juin mil sept cent soixante-dix, j'ai été en prossession aux Estruires, bénir une croix à Claude Laroche, habitant de Salles et de Blacé, laquelle croix a été plantée en ladite paroisse, au coin du chemin. Arod, curé ». — F° 308 v°, « Jean Blanc a mis dans le coffre de l'église, le 27 janvier 1771, la somme de seize livres neuf sols, tant des bancs que de ce qu'il a ramassé dans l'église dans le courant de l'année, présants François Pullian, Antoine Perret, Varinard, Jean Blanc du Gonu. Le dix-sept février mil sept cent soixante et onze, les habitants de Blacé, assemblés comme à l'ordinaire, et même Étienne Varinard, consul, pour la nomination d'un nouveau luminier, Antoine Viornery, consul de l'année dernière, a accepté ladite charge, en présence desdits habitants qui ont signés avec luy et s'est chargé de la somme de huitante-quatre livres onze sols, dont Jean Blanc, dernier luminier, s'est trouvé reliquataire, compte livré, et s'est chargé du linge de l'église pour en avoir soin et le blanchir. Ont signé Antoine Saunier, Étienne Varinard, Jean Blanc le jeune, Jean Bachevillier, François Pullion, Joseph Colombier, qui n'ont signé pour ne sçavoir de ce enquis, et signé, Joseph Arod, curé dudit lieu, Arod, curé, A. Saunier, Étienne Varinard, Jean Blanc, Bachevillier, A. Viornery ». — F° 309, « Le vingt-deux janvier mil sept cent soixante et onze, j'ai fait la bénédiction de la statue de St-Vincent, qu'on a placé sur le pillier de l'église, joignant la chapelle de St-Jean du couté de bize, pour favoriser la dévotion de mes habitants. Arod, curé ». — F° 323 v°, « Le vingt-trois février mil sept cent soixante et douze, les habitants assemblés, comme à l'ordinaire pour régler le compte du luminaire de l'église de Blacé, Antoine Viornery, luminier de l'année dernière, compte rendu, s'est trouvé reliquataire de la somme de huitante sept livres dix sols, dont Étienne Varinard, luminier de la présente année, s'est chargé, de même que d'une clefs du coffre de l'église. Fait à Blacé, en présance de Benoit Jacqueme, Joseph Brondel, Pierre Perroud, qui ont signé avec nous, présent, de même que Antoine Viornery et Etienne Varinard, excepté ledit Benoit Jacqueme, pour ne sçavoir, les jour et an que dessus. Joseph Brondel, Pierre Perroud, Étienne Varinard, A. Viornery, Arod, curé ». — F° 332 v°, « Le vingt-cinq de juin mil sept cent soixante et douze, Mr de Castillon, vicaire-

général de Mgr l'archevêque de Lyon, a fait sa visite dans ma paroisse et a ordonné bien des réparations. Arod, curé. » — Registres parafés par Janson (1737-1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1763, 1766), Jacquet (1749-1752, 1756, 1757, 1760, 1764, 1765, 1767, 1770), de Roche (1753, 1754), Roland (1755, 1758, 1761-1763, 1768, 1771), Trollieu (1759), Clerjon (1769), Bertaud (1772).

E. suppl. 147 (GG. 3). — In-4°, 298 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par le curé Arod (1773-1792), Le Barbier de Bezu, sacristain de Salles ; Veillos, vicaire de Saint-Julien ; Creusy curé d'Arbuissonnas ; Bizet, curé de Saint-Julien. — Ff. 51, 67, 87, 106 bis, 176, 177, 190, 203, 253, 263, 275, blancs. — F° 32 v°, « Le huit janvier 1775, les habitants assemblés comme à l'ordinaire pour la nomination d'un nouveau luminier, Pierre Bachevillier a rendu ses comptes, et Jean Blaize du Gaume, nouveau luminier, s'est chargé des clefs de l'église et de la somme de nonante-trois livres dix-sept sols six deniers, qui sont dans le coffre de la fabrique, présents Jean Blanc du Giat, Antoine Perret, Jean Bachevillier, Éthienne Varinard ». — F° 50 v°, « Le quatorze janvier 1776, Jean Blanc du Ganau, luminier de l'année dernière, a rendu ses comptes, et Antoine Verpullion, nouveau luminier, s'est chargé des clefs des coffres de l'église et de la somme de cent douze livres dix-sept sols six deniers, qui sont dans le coffre de la fabrique, en présance de Étienne Varinard, Antoine Perret, Jean Blanc du Guat et Mr le curé dudit lieu ». — F° 68, « Le 12 janvier 1777, les habitans de Blacé, assemblés comme à l'ordinaire dans la sacristie dudit lieu, ont nommé pour nouveau luminier Éthienne Peillon, habitant, qui s'est chargé des clefs des coffres de l'église et de la somme de cent vingt livres, dont Antoine Verpullion, luminier de l'année derniere, s'est trouvé reliquataire après avoir rendu ses comtes ». — F° 68 v°, « L'an 1776, j'ai fait planter une ouvrée de vigne, au moins, en Orilly, au bout de vieilles vignes, en matin. La même année, j'ai fait carreler à neuf ma cuisine et recouvrir en plain toute la cure ; une porte neuve à la cuisine, des volets neufs à la salles et à la fenêtre de ma chambre ; l'année suivante, j'ai fait recouvrir le pigeonnier du grand jardin. En 1776, le 19 juillet, la grêle a presque ravagé toute la paroisse ». — F° 88 v°, « Le 18 janvier 1778, Éthienne Pellion, luminier de Blacé, les habitans assemblés, a rendu ses comtes de fabrique et s'est trouvé reliquataire, tout comte fait et la cloche, refondue tout nouvellement, paiée, de la somme de onzes livres onzes sols, dont Jean Ray, nouveau luminier, s'est chargé et a mit dans le coffre de la fabrique, qui est le seul argent qui y soit actuellement renfermé ». — F° 106, « Le vingt-huit février 1779, Benoit Bussière, nouveaux luminier de Blacé, s'est chargé des clefs de l'église et de la somme de 13 liv. 5 sols qui sont dans le coffre, dont Jean Ray, luminier de l'année dernière, s'est trouvé reliquataire, comte fait ». — F° 106 v°, Le 15 juillet 1778, la grêle a emporté totalement tout le milieu de la paroisse ». — F° 121, « Le trante février 1780, Jean Puthieux s'est chargé des clefs de la fabrique de Blacé et de la somme de dix-huit livres cinq sols qu'il a retiré en son pouvoir et dont Benoit Bussière, luminier, s'est trouvé reliquataire, conte rendu, les habitans assemblés, Éthiene Varinard, Éthienne Picard, tonnelier, Jacques Saunier et le sr curé de Blacé ». — F° 122 v°, « L'an 1779, j'ai fait planter environ deux ouvrées de vignes en Orilly, joignant la rase que je fis planter en 1776. L'an 1780, j'ai aussi fait planter un coin de vigne dans mon prés joignant la rase qui joint le buisson en matin et que je fis aussi planter une année avant celle-cy, c'est à dire en 1779. L'an 1784, j'ai fait planter la moitié d'une vigne en Aurilly, du couté et joinant de vent la rase du banc d'Éthienne Blanc, et l'an 1785, j'ai fait planter lautre moitié du coûté de bize, joinant la précédante. L'an 1788, j'ai fait planter mon baguait en Aurilly, qui joint en bize ma vieille vigne ». — F° 146, « Le 18 février 1781, Puthieux, luminier de Blacé, a rendu ses comptes de fabrique et s'est trouvé reliquataire de la somme de vingt-deux livres quatre sols, dont Guillaume Peillon, nouveaux luminier, s'est chargé de même que des clefs de la fabrique, en présance d'Éthienne Pullion, Philippe Aunier, Jacques Saunier, Antoine Pullion et Mr le curé. Il reste encore 6 liv. de chaise à paier, dont Pathieux s'est chargé pour blanchir le linge de l'église. Il y a 4 livres dans le coffre de la confrérie ». — F° 146 v°, « Le 29 juin 1781, jour de Saint-Pierre, j'ai été en prossession en Blasseray, pour bénir les bestiaux de la paroisse, attaqués d'une maladie épidémique, avec un bouton sous la langue, cette maladie est si dangereuse qu'en 24 heures de tems elle coupe leurs langues et les fait mourir, si on a pas soin d'ôter le bouton ou pustules dès ses commencemens, c'est avec toutes les précautions possible qu'elle n'a presque causé aucun dommage, grâces à Dieu. Arod, curé ». — F° 160 v°, « Le 3 février 1782 les habitants assemblés comme de coutume, Pierre Berthier a été nommé luminier et s'est chargé de la somme de 21 liv. que Guillaume Pullion a eu de reste compte rendu ». — F° 175, « Les actes ci-après sont de l'année prochaine, le luminier n'ayant pas assez tot fournis de nouveaux registres ». — F° 175 v°, « Le seize février 1783, les habitants assemblées comme à l'ordinaire, Antoine Perret, nouveau luminier, s'est chargé de la somme de 20 liv. 3 sol, dont s'est trouvé reliquataire Pierre Berthié, en présance de Mr le curé, Éthienne Varinard, Éthienne Pullion, Antoine Bachevillier ». F° 188 v°, « Le 29 février 1784, Pierre Perront, nouveaux luminier, s'est chargé des clefs de la fabrique de l'église et s'est chargé de la somme de 23 l. 9 s. dont

Perret, precédant luminier, s'est trouvé reliquataire ». « L'an 1783, Claude Dugaugeat a fait bâtu une maison dans la place publique, au-devant de la grand porte de l'église de Blacé, moiennant que tous les ans à perpetuité il paiera dix-huit livres à la fabrique de ladite église et deux bichets de froment à Mr le marquis de Montmellas, suivant son contrat reçu M. Blanc, nre roial à Cogny, et suivant lequel il ne pourra jamais tenir cabaret dans la dite maison, à moins qu'il n'en fit bâtir une plus loin dans laquelle il pourait y vendre du vin. Mr de Montmellas s'est réservé le droit de rentrer dans cette place par lui cédée audit Dugaugeat, si, contre sa défense, on tenoit cabaret dans ladite maison nouvellement bâtie, ce qui est de rigueur et une clause expresse du contrat ». Le seize août 1783, les habitants de ladite paroisse ont perdu leurs procès à Villefranche, à l'occasion de l'église des dames comtesses et chanoinesses de Salles, qu'ils prétendoient faire déclarer paroissiale et église matrice. Il est dit par la sentance qui les en débute qu'il est défendu à qui que ce soit de troubler les dites dames dans leurs église et deffence aux paroissiens de reconnaître, à Salles, Mr Depinay de Laye pour leur seigneur et à lui defendu de prendre cette qualité, parce qu'elle appartient au duc d'Orléans. Et depuis la sentance rendue, il n'est plus permit d'enterrer les paroissiens de Salles dans le cimetière de Salles, ils sont en conséquence enterré du depuis dans le cimetière de Blacé. Le onze septembre 1784, Mr d'Épinay de Laie, conjointement avec quelques habitants, tant de Salles que de Blacé, a interjetté appel contre le chapitre de Salles de la sentence qui avait été rendue à Villefranche, en faveur dudit chapitre, par rapport à leur église ». — Fo 202, « Le six mars 1785, les habitants assemblés comme à l'ordinaire, Pierre Perrond, luminier, compte rendu, s'est trouvé reliquataire de la somme de [illegible] sol, dont Jean Blanc le jeune nouveaux [illegible] s'est chargé, ainsi que de la clefs de la fabrique [illegible] âmes ; présents : Mr le curé, Éthienne Varinard, Antoine Perret, Jacques [illegible] Jean Roy le jeune, Jean [illegible] Gourraux ». — Fo 217, Autorisation d'enterrer dans [illegible] des chanoinesses, le corps de « Nicolas de Prisque de Bazonceuil, ancien prieur de Salles », 17 novembre 1785. — Fo 218 vo, « Le 5 février 1786, Jean Blanc, luminier de Blacé, a rendu ses comptes de fabrique et s'est trouvé reliquataire de la somme de 66 liv. 6 sols 3 deniers, dont se sont chargés Jean Bachevillier et Jean Lamure, nouveaux luminiers, et qui ont été déposés dans le coffre de la fabrique, en ma présance et celle de plusieurs habitants ». — Fo 231, « Le 28 février 1787, Jean Bachevillier, luminier, a redu ses comptes et s'est trouvé reliquataire de la somme de 80 liv. 16 s. 6 d. qu'on a mit dans le coffre de la fabrique et dont s'est chargé Éthienne Varinard, nouveau luminier ». — Fo 232, « Le 17 juin 1787, j'ai bény la bannière de la confrérie du Saint-Sacrement, que les confrères ont achetée, elle coûte cent trente-trois livres. Arod, curé ». — Fo 234, lettre de d'Essertine de Belleroche, autorisant l'inhumation dans l'église de Salles, du corps de « Jean-Claude de Pestalosy, chevallier, colonel d'infanterie », 5 mars 1787. — Fo 298, « Arrêté par nous, maire et officiers municipaux et officier public, dans la cure dudit lieu, le 20 décembre 1792, et ont signé Claude Dugoujard, maire ; Pierre Collier, auficiés munisipal ; Guillaume Nicolas, auffiché municipale ; Ét. Pullion, procureur de la commune ; Claude Suchet, notable ; Laforest, officier pu[illegible]. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

LE BOIS-D'OINGT

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation de l'archevêque, chapelle des pénitents de Lorette ; élection de Lyon, justice du Bois-d'Oingt.

E. Suppl. 148 (GG 1). — In-4o, 283 feuillets.

1653-1698. — Actes dressés par les curés Seguin (1659-1662), Chassaing (1663-1675), Grand (1675-1683), Cailloud (1683-1689), Pelloux (1689-1698) ; les vicaires Taney (1659), Murey (1660), Bussière (1662-1664), J. Zapard ? (1673-1675), Battand (1676), J.-B. Patel (1676-1681), Champier (1682-1684), Duraffour (1684-1685), Colrat (1686-1687), Piolet (1688), Le Cointe (1689-1692), Gaudin (1692), Tardy (1693-1698), Michaud (1696-1697) et A. Crouzet, prébendier de Lorette, Lepin ; Faye, prébendier de Lorette, Magat, Portanier, Dondon, f. Hylarion, Pitiot, Lantenas, de Saint-Paul, Ducastaign, Cromeyrieu, etc. — Ff. 19, 30, 99, 102, 116, 128-130, 197-199, 207-210, 212, 213, 231, 232, 243-247, 261-262, 274, 275, 283, blancs ; ff. 113-115, usés sur les bords ; ff. 141, 142, déchirés dans l'angle inférieur droit ; ff. 227, 228, rongés en tête sur le bord droit. — Ff. 1-112, baptêmes de 1653 à 1674 ; entre les folios 16 et 17, lacune de 1658 à 1662, fo 31, baptêmes de 1659 ; ff. 113-136, baptêmes, mariages, enterrements de 1674 à 1677 ; ff. 134-136, actes interpolés ; ff. 137-140, enterrements de 1676 à 1679 ; ff. 141-161, baptêmes de 1677 à 1682 ; [illegible].

163, mariages de 1679 à 1681 ; ff. 164-283, les trois actes de 1683 à 1698. — F° 1, n° IIII^{xx}II, Livre des actes baptistaires du Boix et Leigny. — F° 2 v°, noble Philibert de Chevrières, 6 octobre 1654. — F° 3, « Aymé de Gus, lieutenant de Theyze », 20 décembre 1654. — F° 10, « Jean Grosplagne, curé du Boix », 4 decembre 1656. — F° 12 v°, « Henry Sain, apothicaire du Boix, 10 octobre 1657. — F° 31 v°, « monsieur de Chevrière, seigneur de Parange et La Flachere », 28 avril 1659. — F° 35, « François de Costard, escuyer, seigneur de Ronsière, citoyen de Lyon », 13 juin 1660. — F° 42, « Marie Pelot, fame de monsieur Euges du Pomey, seigneur de Rochefort et Le Sauvage », 14 novembre 1662. — F° 45, « Claire Terrasson, femme de m^{e} Gaspard Cachot, sieur de Combefort, capitaine chastellain de Baignols Marzé, etc. », 13 août 1663. — F° 77, « Claude Desportes, m^{e} précepteur d'escolle », au Bois-d'Oingt, 4 février 1669. — Ff. 107-112, fragment d'une affiche pour le jubilé du pape Clément X. — F° 121 v°, cimetière du Bois, cimetière de N.-D. de Lorette. — F° 125, enterrement de Claude Chassaing, archiprêtre de L'Arbresle, curé du Bois-d'Oingt et Légny, 12 septembre 1675. — F° 132, « Jeane de Maisonseule, femme de messire Phylibert de Chevriers, seigneur de La Flachère, Thaney et Magny », 15 mai 1676. — F° 138, chapelle St-Antoine de l'église paroissiale; cimetière de Saint-Roch, 1677. — F° 148 v°, enfant ondoyé sur les pieds, avril 1679. — F° 155, « Claude Gonnet, maistre appothiquaire et pharmacien, 8 mars 1681. — F° 177, « Jean de Vigoz, sieur de Rapetou et bourgeois de Lyon », 9 avril 1684. — F° 188 v°, « Gaspard Cachot, seigneur de Combefort et Courbeville », 18 février 1687. — F° 220, « Au greffe de la sénéchaussée de Lyon est comparu m^{re} Hector Mivière prebstre prébandier du diocèse de Lyon, faisant pour messire Claude Peloux, prebstre, curé du Bois d'Oyn en Lyonnois, lequel pour satisfaire à l'ordonnance rendue par mons. le lieutenant général, sur le réquisitoire de mons. le procureur du roy, a remis présentement aud. greffe un extrait signé dud. messire Peloux, des actes de baptesmes, mariages et sépulture de lad paroisse du Bois d'Oyn, contenus en un cayer de six feuilles de papier, commenceant au premier feuillet recto par l'acte baptistaire de Antoinette, fille légitime et naturelle de Gaspard Jaquet, du 4e may 1689 et finissant au unzième feuillet verso par l'acte de sépulture de Jean Vermorel, du 20e du présent mois d'avril, de laquelle remise a esté octroyé acte par le greffier soubzigné, à Lyon, le vingt-quatrième avril mil six cens nonante un. PLAIGNARD. — F° 237 v°, « Je soubsigné, greffier en chef, garde conservateur des registres des baptesmes, mariages et sépultures de l'élection de Lyon et Franc-Lyonnois, ay consenty et consens que le présent registre soit continué pendant la présente année 1693, pour y enregistrer les actes énoncés cy-dessus et estre remis au mois de décembre en nostre greffe, à Lyon. ROUBILIAS. — F° 254, imprimé des formules d'actes. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692); Roubiliac (1694-1696); de Lucenay (1697, 1698). — Dans ces registres se trouvent des actes de l'annexe de Légny.

E. Suppl. 149 (GG 2.) — In-4°, 173 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par les curés Pelloux (1700-1718), Georjon (1718-1719); les vicaires Martelly (1700), Georjon (1700-1718), Cornet (1718-1719) et Sandrin, curé de Chambost. — Ff. 8-10, 18, 19, 26, 27, 35, 36, 53, 54, 62, 80, 103, 118-120, 128, 136, 137, 145, 153, 165, 167, blancs. — F° 17, « Claude Desportes, capitaine châtelain du Bois d'Oingt, seigneur de La Forest, bourgeois de Lyon », 13 novembre 1701. — F° 58 v°, « Claude Desportes, seigneur de La Forest; François du Fournel, seigneur du Breuil, Catherine du Soleil, femme de Charles Cachot, écuier, seigneur de Combefort et Courbeville », 25 juin 1706. — F° 98 v°, « Nous avons visittés l'églize du Bois d'Oing, faizan nostre visitte, où nous avons trouvés touttes choses en bon estat. Faict au Boix d'Oing, le 22 may 1711. DESPLASSES, archiprêtre ». — F° 143 v°, « Barthélemy-Joseph Hesseler, baron de Bagnol et de Marzé, seigneur de Bouis, Leiny, etc.; Catherine du Soleil, femme de Charles de Courbeville, seigneur de Saint-Laurens », 29 décembre 1716. — F° 152, deux actes de 1720 ; ff. 154-159, actes en doubles. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 150 (GG 3.) — In-4°, 184 feuillets.

1719-1743. — Actes dressés par le curé Georjon ; les vicaires : Georjon (1719-1733), Jullien (1733-1734), Martin (1734-1736), Fayolle (1736), Berthier (1737-1738), Mottin (1738-1739), Presles (1739-1740), Poyetton (1740-1741), Carré (1742-1743), et Girard, curé de Bagnols, Georjon, curé de Meys, Rousset, Thimonier, vicaires de Moiré ; Patel, prébendier. — Ff. 124, 125, 132, 133, 140-143, 162, 163, 171-175, 181-184, blancs. — Le bas du f. 14 a été enlevé sur une hauteur de 0,073 ; il ne reste que le tiers supérieur du f° 81 ; f° 129, déchiré dans l'angle inférieur droit ; les folios, 154-161, doubles des folios 144-153. — F° 13, « Jean-Pierre-Philibert de Costard, écuyer, seigneur de Ronsière », 24 septembre 1721. — F° 32, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 12e novembre 1724. BAYARD, archyprestre. — F° 38 v°, « Antoine Desportes, lieutenant de cavalerie dans le régiment de la commissaire

générale ; Nicolas Desportes, seigneur de La Forest, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du Lionnois, Beaujolois Mâconnois et autres provinces », 1 août 1725. — F° 45 v°, « Veu et trouvés en état et aussy ceux de Leigny, annexe, dans nostre visite, ce 1 septembre 1726. Bayard, archiprestre ». — F° 56 v°, « Vu et trouvé en état dans nostre visite ce premier juin 1728, l'abbé de Brissac ». — F° 75 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite ce neufvième juillet 1730, Bayard, archiprètre ». — F° 138, « Justinien Napolien de Saint-Lagier, conseiller du roy, élu en l'élection du Beaujollois », 26 octobre 1738. — F° 179 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite ce douziesme novembre 1742. Bayard, archiprestre ». — Registres parafés par Pupil (1737-1742).

E. Suppl. 151 (GG 4.) — In-4°, 225 feuillets.

1743-1760. — Actes dressés par les curés Georjon (1743), Offray (1743), Josserand (1745-1760) ; les vicaires : Carré (1743-1744), Beschet (1743-1745), Jourde (1745-1747), Desvernay (1747-1748), Bouchet (1747-1749), Feuillet (1748), Jacques (1749-1751), Poyet (1751-1752), Orpin (1752-1753), Detours (1753-1755), Martin (1754-1756), Chazal (1756-1757), Meschin (1756-1760) et Jacquet, prêtre commis (1743-1744), Girard, curé de Bagnols, Derbesy, Baron-Piron, Musy, Chazal, Pellotier. — F° 19, 20, 33, 34, 47, 48, 60-68, 103, 104, 118, 127, 128, 144-148, 162-164, 178-180, 191, 194, 208, 238, 239, 251-255, blancs. — F° 88, déchiré dans l'angle droit en haut et sur le côté gauche ; f° 89, lacéré en deux endroits au bas du côté droit. — F° 3, rectification de l'acte de baptême d'une fille qui avait été inscrite comme garçon. — F° 59, « George Sabatin, seigneur de Ronzière, bourgeois de Lyon », 18 décembre 1747. — F° 95, « Nicolas [Tallebar] de Vacheron, écuyer, seigneur des Molières », 14 avril 1750. — F° 108 v°, « Ce jourdhuy trente un may 1751 a été faitte avec les cérémonies solemnelles prescriptes dans le rituel la bénédiction de la quatrième cloche du Bois d'Oingt, pesant huit quintaux. Cette bénédiction a été faitte par moy sousigné, accompagné de messieurs les curés de Frontenas, vicaires de Bagnols et du Bois d'Oingt ; le parrain messire Louis Croppet de Varissan, seigneur d'Irigny, Varissan et autres lieux, suivant l'inscription énoncée sur lad. cloche, absent, messire Laurent Girard, curé de Bagnols pour luy présent, et la marraine dame Jeanne-Marguerite Pupil, veuve et héritière de Barthélemy-Joseph Hesseler, baron de Bagnols et de Marsé, seigneur de cette paroisse, Légny, Frontenas, Allix et Moiré et autres lieux, conseiller d'honneur à la cour des monoyes, sénéchaussées et siège præsidial de Lyon, belle-mère dud. seigneur d'Irigny, absente à cause de son infirmité, présente pour elle demoiselle Marie de Costal, épouse du sieur Claude Sain, procureur d'office desd. terres, qui ont signé avec nous. Girarde, curé de Bagnols, Marie de Costal, J. Durand, vicaire de Bagnols ; Feuillet, vicaire du Bois d'Oingt ; Josserand, curé du Bois d'Oingt ». — F° 160 v°, mariage de « Claude Antoine Sain [apothicaire], bourgeois du Bois d'Ouingt, avec Magdelaine Arod, fille de Benoist Arod, chevallier, seigneur de Pierrefilan et autres lieux », 29 octobre 1754. — Registres parafés par Charrier (1744, 1747), Pupil (1743, 1745, 1746, 1748-1760).

E. Suppl. 152 (GG 5.) — In-4°, 211 feuillets.

1761-1774. — Actes dressés par le curé Josserand ; les vicaires : Meschin (1761-1764), Floret (1765), Clerc (1765-1768), Sargnon (1768-1769), Margaron (1769-1772), Bellon (1773-1774), Geoffroy (1774), et Girarde, curé de Bagnols ; Portier, vicaire ; P. Durand, curé de Monteceaux en Dombes. — Ff. 1, 15-17, 32, 33, 52-54, 65-67, 97, 97 bis, 98, 116, 133, 144, 154-156, 179-182, 193 bis, 197, 211, blancs. — F° 69, « monsieur Verdier, seigneur de La Flachères », 4 février 1765. — F° 74, baptême d'une fille exposée « aux portes du château de La Forest, paroisse de Saint-Laurent d'Oingt », 3 juin 1765. — F° 103 v°, « Jeanne Girardon, épouse du sieur Pierre-Caterin Desportes, seigneur de La Forest, 11 février 1767. — F° 111, « Marie Girardon, épouse du sieur Jean d'Aoustinc ?, seigneur de Marcilly en Charolois », 24 août 1767. — F° 127, « Ce jourduy vingt unième du mois d'aoust 1768, a été faitte avec les cérémonies solemnelles prescriptes dans le rituel, la bénédiction de la cinquième cloche du Bois d'Oingt, pesant quatre quintaux. Cette bénédiction a été faitte par moy, curé soussigné, accompagné de messieurs les vicaires du Bois d'Oingt, Bagnols et Légny. Le parrain a été messire Jean-Baptiste Croppet, seigneur d'Iriny, de Varissan et autres lieux, suivant l'inscription énoncée sur ladite cloche, absent, maître Antoine Fornas, notaire royal, châtelain et lieutenant de juge dud. Bois d'Oingt et autres lieux pour luy présent, et la marraine dame Marie-Anne Hesseler, baronne de Bagnols et de Marsé, seigneure du Bois d'Oingt, Légny, Frontenas, Alix et Moiré, épouse dudit seigneur Croppet, absente, présente pour elle demoiselle Marguerite Le Balleur, épouse du sieur Valfort, procureur fiscal du Bois d'Oingt et autres lieux, qui ont signé avec nous. Rousset ?, Portier, prêtre, Sargnon, vic., Fornas, Le Baleur, Valfort, Josserand, curé. — Registres parafés par B.-J.-C. Pupil (1761-1764), B.-L. Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieu (1773-1774).

E. Suppl. 153 (GG 6). — In-4°, 277 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Josserand (1775-1776), Arthaud (1776-1785), Chazelle (1785-1792); les vicaires Geoffroy (1775-1776), Ducoing (1776), Butty (1777-1779), Boulhant (1780-1786), Blachon (1786), Riquet (1787), Papillon (1787-1792), et Bourganel, vicaire de Légny, Lambert, curé de Theize, Hugues, capucin, P. Justin, Butty, vicaire de Saint-Laurent et Moiré ; Forest, curé de Saint-Laurent d'Oingt ; Carteron ; Papillon, prébendier de Lorette, Cherpin, vicaire de Légny ; Margaron, curé de Bagnols ; Charmetton, Poitrasson, maires ; Chazelle, 'officier public. — Ff. 12-13, 25-27, 52 bis, 53, 67, 84, 100, 111-116, 130, 131, 145-147, 177-179, 195, 209, 210, 225, 255, 260, blancs. — F° 155 v°, François Canot, bourgeois, « equier et grefier au point d'honneur », 8 juillet 1785. — F° 163 v°, table de naissances et décès. — F° 240 v°, « Ce jourdhuy, dimanche 12 décembre 1790, dans l'église paroissiale du Bois d'Oingt, avant la messe, sieur Michel Chazelle, curé dudit lieu, et s^r Jacques Papillon, prêtre prébandier, faisant les fonctions de vicaire, en présence de tous les officiers municipeaux et des notables, formant le conseil général de la commune du Bois d'Oingt, et des autres paroissiens assemblés, lesdits officiers municipeaux étant en échapes, accompagnés et assistés d'un détachement de la garde nationale, lesdits sieurs Chazelle et Papillon, ont prêté, séparement, la main sur le pect, [le serment] au moyen duquel ils ont juré de veiller avec soin sur les fidelles qui leurs sont et seront confiez, d'être fidelles à la nation, à la loy et au roy et de maintenir de tous leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionné par le roy, conformément au décret sur la constitution civil du clergé du douze juillet dernier, duquel serment nous susdits officiers et notables avont rédigés le présent verbal sur notre registre et le présent et avons signés avec lesdits sieurs Chazelle, curé, et Papillon. Chazelle, curé ; Papillon, vicaire ; Charmetton, maire ; Greppo ; Louis Decours ; Antoine Borday ; P. Chanard ; Demeannet?, officiers municipaux ; Margand ; Louis Demour ; Claude Favet ; Perret ; Poitrasson Perra ; Desportes, secrétaire greffier ». — F° 273 v°, « Arrêté ce jourduy 9 novembre 1792, l'an premier de la République françoise, en conséquence de notre procès-verbal de ce jour, pour être déposé dans la maison commune dudit lieu, qui demeuront chargés, d'après la loy du 20 novembre de ladite année, de constater des actes civils de naissances, mariages et sépultures. Charmetton, maire ; Poitrasson, procureur ; Desportes, secrétaire greffier. — F° 275 v°, un acte de divorce, 24 décembre 1792. — Ff. 276 v°, 277, table des actes, 37 naissances, 40 décès, 6 mariages. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1775-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalon (1784-1787), Basset (1789-1790), Pezant (1791-1792).

BOURG-DE-THIZY

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Beaujeu, cure à la collation du prieur du Bourg-de-Thizy ; élection de Villefranche, justice de Thizy.

E. Suppl. 154 (GG 1). — In-4°, 229 feuillets.

1617-1669. — Actes dressés par les curés Viallier (1617-1620), Gacier (1620-1623), Roland (1623-1669) ; les vicaires Voysin, (1620-1632) Gravillon (1632-1637), Duvouldy (1637-1647), Raffin (1647-1656), Caillot (1648-1652) et Terrier, Seynard, Arnoux, Duvouldy, etc. — Ff. 164, 186, 187, 189, blancs. — F° 153, usé à droite ; f° 163, échancré en tête et au bas, à droite. — Ff. 1-9, tables des baptêmes, mariages et sépultures ; ff. 10-116, baptêmes de 1617-1642 ; ff. 117-129, mariages, 1617-1637 ; ff. 129-133, baptêmes 1642 ; ff. 134-140, sépultures 1616-1637 ; ff. 140-229, baptêmes 1643-1669 ; f° 131 v°, baptêmes de 1646 ; f° 184, liste de mariages de 1671. — En déficit, baptêmes de 1650, 1654. — F° 11 v°, « Claude Namy et damoyzelle Gabrielle de Damas, sieur et dame de La Forestz, paroisse du Bourg-de-Thizi ; François de Damas, escuyer, sieur d'Esguilly », 29 avril 1617. — F° 19 v°, « Jehan de Rébé, prieur dudit St-Pierre (du Bourg-de-Thizy) et chanoyne de St-Pierre de Mascon », 27 novembre 1619. — F° 21, « Joachim Darcy, seigneur de La Varenne », 9 mai 1620. — F° 31, « Jehan d'Amansé, visconte, et gentilhomme de la chambre du roy et capitayne de cent hommes d'armes et gouverneur de Bourbon-Lancy ; damoyselle Nonciade Gayant, vefve de feu mons. le président Austrin et dame de Jarnosse », 15 janvier 1623. — F° 35 v°, « Pierre Altrier, blanchecheur de toille et futaine ; Philibert de Paicelay, escuier », 10 septembre 1624. — F° 62 v°, « Claude Vaulrion, conseiller et recepveur pour le roy au grenier à sel de Thizi, sieur de Trezette ; Philibert de Rebbé, seigneur et baron de Rebbé, Amplepuis et autres places », 9 novembre

1631. — F° 97, « Honorable Louys du Vouldy ; dame Jane de Sevelinges, sa femme ; Madeleyne de La Roue », 5 septembre 1638. — F° 97 v°, « Benoit Chenard, escuyer, sieur de Belair », 26 septembre 1638 — F° 115, « François de Rébé, escuier, conte de Sainct-Jehan-de Lion, et chantre prévost de Sainct-Pierre de Mascon et prieur de Sainct-Pierre du Bourg dud. Thizy », 13 novembre 1641. — F° 133 « Guichar Bererd, s[r] de La Sarra, consellier recepveur et payeur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris », 20 août 1642. — F° 209 v°, « Marguerite de Sevelinges de Lestraitte », 27 mars 1663. — F° 211 v°, « Jacques Vaurion, escuyer, s[r] de Vaurion, porte espée de parement du roy », 24 juin 1663. — F° 215, « Baptiste Bernaud, s[r] de Peray, consellier et secrétaire de son Altesse royalle au parlement de Dombes », 17 novembre 1664.

E. Suppl. 155 (GG 2.) — In 4°, 174 feuillets.

1669-1700. — Actes dressés par le curé Roland (1669-1693) ; les vicaires Voiret (1669-1675), Vincent (1675-1683), Vanelle (1684-1691), Vincent (1691-1699) et Blond, vicaire de Notre-Dame-de-Thizy, Vincent, Chavanne, de La Fayolle, etc. — Ff. 14, 15, 126, 127, 10, 117, 118, 133, 134, 168-170, blancs. — F° 53, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 77, rongé au milieu en tête. — Ff. 1-15, baptêmes 1669-1672 ; ff. 16-23, enterrements 1655-1666 ; ff. 17, 23 v°, mariages de 1655-1665 ; ff. 24-27, mariages de 1672-1674 ; ff. 28-51, baptêmes de 1674-1680 ; ff. 52-58, mariages de 1674-1680 ; ff. 59-63, enterrements 1674-1680 ; ff. 64-82, les trois actes 1680-1684 ; ff. 83-107, baptêmes 1684-1691 ; ff. 108-127, mariages et enterrements 1684-1691 ; ff. 128-134, les trois actes 1691-1693 ; ff. 135-137, les trois actes 1691-1693 (église St-George de Thizy) ; ff. 138-174, les trois actes 1693-1699. — F° 1, « Renaud Ducreux, s[r] de Trazette, juge de la châtellenie de Thizy ; Françoise Fabry, femme de Jean Châtelain s[r] d'Essertines », 25 juin 1669. — F° 4 v°, « Jean La Blanche, s[r] du Brouillard », 21 septembre 1670. — F° 22 v°, fondation d' « une grande messe pour se conserver la place et banc qu'est devant St-Genest », 10 octobre 1666. Ff. 22, 20, 19, listes de premiers communiants de 1665, 1667, 1668, 1671, 1673. — F° 35 v°, « François de Vaurion, comte de Lion et prieur de Thisy », 8 janvier 1677. — F° 39 v°, liste des premiers communiants de Pâques 1675, 6 garçons de 13 à 15 ans ; 12 filles de 11 à 14 ans. — F° 47 v°, « Marie Chavanne, femme de M. Fabry, conseiller du roy, seigneur des Plaines et plusieurs autres places », 21 décembre 1679. — Registres parafés par Mignot (1674, 1677, 1692, 1693, 1695, 1697-1699), du Sauzey (1694, 1696).

E. Suppl. 156 (GG 3.) — In-4°, 2[illegible]

1700-1732. — Actes dressés par les curés Roland (1710-1728), Cortey (1729-1732), curés de St-Georges de Thizy et de St-Pierre du Bourg de Thizy ; les vicaires Vincent (1700-1710), Cortey (1710-1714), Cernaisse (1714-1715), Cortey (1715-1717), Railhe (1717-1720), Duperron (1720-1730), Gacier (1730-1731), Garambois (1731-1732) et Morel, sacristain, prieur claustral, Dupleix, Dannillier, Gacier, Parra, etc. — Ff. 7-9, 29-32, 38, 39, 54, 61, 62, 78, 84, 87, 95, 96, 102, 109-111, 128, 218-220, blancs. — F° 164, « Jacques de Sainte-Colombe, chevallier du Poyet », 17 juin 1721. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1717-1719), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716), Janson (1720-1722), Thien (1722), Roland de La Roche (1725, 1726), Roland de La Platière (1730).

E. Suppl. 157 (GG 4.) — In-4°, 254 feuillets.

1732-1756. — Actes dressés par les curés Cortey, curé de Thizy et du bourg (1734-1741), Dechavanne, curé de Liergues, de Thizy et de St-Pierre du Bourg (1743-1756) ; les vicaires Garambois (1732-1741), Masset (1741-1752), Eymart (1753-1754), Rondy (1754-1756), et Garambois, curé de Ranchal, Parra, Bonnet, Gamet, p. Paul, capucin de Charlieu, etc. — Ff. 28-30, 40, 41, 52, 70, 82, 94, 95, 118-120, 132, 140, 156, 164-168, 180, 192, 203-204, 230, 241, 242, blancs. — F° 70, dans le filigrane du papier on lit : « Fin de Antoine Chatard à la Mure, Beaujolois », 1741. — Registres parafés par Roland de La Platière (1737, 1742-1746, 1754), Roland de La Roche (1738), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1753, 1755, 1756).

E. Suppl. 158 (GG 5.) — 272 feuillets.

1757-1775. — Actes dressés par le curé Dechavanne ; les vicaires Rondy (1757-1760), Dumoulin (1760-1763), Fenouillet (1763-1768), Martin (1769-1775) et Muguet, prêtre, Monteret, vicaire de Notre-Dame de Thizy, Plasse, Chaise, p. Séraphin, capucin, Gachet, Renard, p. Alexis, capucin, etc. — Ff. 40, 68-70, 158-162, 176, 190, 202-204, 216-218, 230-232, 245, 246, 271, 272, blancs. — Le registre de 1758, est une expédition faite le 25 juin 1768, sur le double déposé au greffe du bailliage de Beaujolais. — F° 55, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 149 v°, mariage dans la chapelle domestique de Jean-Jérôme Ducreux, s[r] de Trezettes, 23 février 1767. — Registres parafés par Jacquet (1757, 1759, 1760), Roland (1761-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 159. (GG. 6.) — In-4°, 256 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés Dechavanne (1777-1785), Renard (1786-1788), Durand (1789-1792); les vicaires Martin (1776-1777), Barberet (1777-1783), Vernay (1783-1789), Dessertines (1789-1791), Derepierre (1791-1792) et Renard, vicaire du château, Fenouillet, Jacquemaud, Jacquinost, Granger, etc. — Ff. 11-14, 27, 28, 42, 72, 122, 135-138, 164-166, 193-198, 211, 212 blancs. — F° 43, lacéré dans les angles à droite ; ff. 44-48, rongés dans les angles supérieurs à droite ; f° 241, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 23, « Jean-Jérôme du Creux, segneur de Tresette », mariage dans la chapelle de Trezette, 4 novembre 1777. — F° 152, 1785, 60 baptêmes, 13 mariages, 41 enterrements. — F° 226, 1790, 67 baptêmes, 12 mariages, 47 enterrements. — F° 254, « Ce jourdhuy 29 novembre 1792, en exécution de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, en datte du 20 septembre de la présente année, laquelle loi a été proclamée, nous maire et officiers municipaux de la paroisse du Bourg de Thizy, nous sommes transportés ce jourd'huy, dans la sacristie de l'églize dudit lieu, où nous avons trouvé la personne du citoyen Jacques-Marie Durand, curé de laditte paroisse, auquel après avoir fait lecture de laditte loi, nous avons demandé à nous exiber les registres qu'il tient entre mains, concernant les actes de naissance, mariage et décès, lequel de suite nous les a exibé, et avons en conséquence arretté et clos lesdits registres qui portent 94 actes et nous sommes chargés, suivant laditte loi, de faire par la suite les mêmes actes que dessus et sur les mêmes registres qui doivent servir jusqu'au 1 janvier prochain, en par nous nommant, au premier instant, l'officier public à cet effet et nous nous sommes soussignés lesdits jour et an que dessus, avec ledit citoyen curé et y avons apposé le sceau de notre municipalité, Mulsant, maire ; Durand, curé ; Plasse, officier ; Denis, officier ; Mulsant ; Colin, procureur de la commune ; Brette, greffier ». — F° 255, « Ce jourdhui 1 janvier 1793, l'an 2e de la République Française, le citoyen Pierre Giraud, officier public de cette paroisse, nous a présanté les présant registre, contenant les actes de naissance, mariage et sépulture, et nous soussignés, maire et officier municipaux de la paroisse du Bourg de Thizy, ayons clos lesdits registres, comme l'année étant échue et qu'ils ne peuvent servir pour la présente année 1793. Mulsant, maire ; Sabatin, officier, ... » — Registres parafés par Roland (1776-1784), Debourg (1783, suppl.), Bernigaud de Cercy (1785), Guérin (1786-1790), Pezant (1791-1792), Plasse (1792).

BREUIL (LE)

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, annexe de Chessy, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon, justices de Bully, de Pontcharra et du Bois-d'Oingt.

E. Suppl. 160 (GG. 1.) — In 4°, 205 feuillets.

1621-1699. — Actes dressés par les curés Claude Joyet (1621-1641), Boetty (1680-1691), Beau (1693-1695) ; les vicaires Plassard (1621-1624), Soly (1624), Mepichet ? (1632-1633), Marc Morel (1639-1640), J. Feisey (1641-1678), Demane ? (1674-1676), Chatelat (1676-1690), Pellissier (1679-1680), Tardy (1681-1687), Michel (1687-1692), Chassaing (1693), Gaillard (1693-1695), Chirat (1695-1699), et Seguin, aumônier du Breuil, Dumas, curé de Saint-Loup, etc. — Ff. 11, 123, 130, 166, 167, 170, 177-179, blancs. — F° 10, lacéré à droite, sur la moitié supérieure ; f° 99 *bis*, deux fragments du haut et du bas du f°, un acte enlevé au milieu ; ff. 111-120, rognés au bas ; ff. 121-124, rongés au bas ; f° 145 bis, troué au milieu, rongé sur les bords. — Lacunes de 1625-1632 ; 1634-1638. — F° 12, deux actes mortuaires. — F° 168, actes interpolés de 1688-1689. — Ff. 1-18, baptêmes de 1621-1633 ; ff. 19-62, baptêmes de 1639-1659 ; ff. 63-75, enterrements 1641-1659 ; ff. 76-78, mariages, 1647-1662 ; ff. 79-84, baptêmes 1660-1662 ; ff. 85-86, enterrements 1659-1661 ; ff. 87-103, baptêmes, 1662-1670 ; ff. 104-109, enterrements 1662-1670 ; f° 110, mariages 1663-1666 ; ff. 111-117, baptêmes 1670-1673 ; ff. 118-119, enterrements 1671-1673 ; f° 120, mariages de 1671-1673 ; ff. 121-123, baptêmes 1673-1674 ; f° 124, enterrements 1673-1674 ; ff. 125-205, les trois actes 1674-1699. — F° 4 v°, enfant nommé Benoît, « à cause que s'est le premier qui a esté baptizé après la bénédiction des fonds », 28 mars 1622. — F° 6 v°, « Anthoine Veysier, marchant pattier », 22 mai 1623. — F° 7 v°, « François de Chevrière, escuier, sr de Taney et La Flaichière », 19 octobre 1623. — F° 9, « Germain Tilliou, pellerin s'en allant à Roume, estans de Normandie, de la parroisse de St-George de Bouon et diocesze de Coutanse », 30 mars 1624. — F° 9 v°, « Jehan Gaspard, escuyer sr du Sou et du Bruel », 10 avril

1624. — F° 14 v°, « Yppollitte de Sallemard Ressis, dame d'Alix et de Dareyzé », 27 janvier 1632. — F° 17 v°, « Estienne Perret, m° fustenier de lad. parroisse du Breul », 25 décembre (1632). — F° 22, « Marc Morel, prieur de St Gems en Daulfiné », 22 avril 1640. — F° 27 v°, « Laurent de Gaspard, abbé de St-Rigaud, 7 septembre 1642. — F° 40 v°, « Philibert de Laporte Agniel, seigneur de Magny ; Louyse de Pavie, femme de messire François de Chevrière », 21 novembre 1649. — F° 43 v°, « Marc de Gaspard, escuyer, seigneur du Sous, Lassenat, capitaine au régiment Lyonnois », 26 janvier 1651. — F° 68, enterrement de Gaspard de La Porte, écuyer, sieur de Magny et Le Buisson, 1 avril 1652. — F° 81, « Marc de Guaspard, seigneur du Soud, Marsé, Lassena, Chervinge, La Varenne et Le Breuil », 16 novembre 1660. — F° 98 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle du Breuil, tenus par m^re Jean Feiscy, vicaire dudit lieu. Fait en la visite, ce 25° septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle ». — F° 101 v°, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faits dans l'église paroissialle du Breuil, à la visitte, ce 10° septembre 1669, Chassaing, archiprebstre à l'Arbrelle ». — F° 105, « Nous avons veu le présent registre des enterremens faits dans la parroisse du Breuil et avons ordonné au s^r vicaire du lieu d'exprimer l'aage des décédés et s'ils ont receu les sacremens avant leur mort. Fait à la visitte, ce 10° septembre 1669, Chassaing, archiprebtre de l'Arbrelle ». — F° 106, « Nous avons veu le présent registre à la visitte, ce 10° septembre 1669, Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle ». — F° 140, enterrement dans la chapelle du Rosaire de l'église parroissiale, 6 février 1679. — F° 188 v°, « Vu ces présens registres tenus par messire Jean Gaillard, vicaire, ce 10° octobre 1694, Besson, curé et archiprêtre de l'Arbrelle ». — F° 193 *bis*, note pour une recherche à faire dans les registres de Chessy. — F° 204 v°, « J'ay veu ces présens registres tenu par messire Estienne Chirat, vicaire de l'églize du Breuil, ce 13 septembre 1699. — Registres parafés par de Sève (1690), Roubiliac (1693), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 161 (GG 2.) — In-4°, 145 feuillets.

1700-1732. — Actes dressés par les curés Renaud (1712), Gras (1720-1732) ; les vicaires Chirat (1700-1702), Germanan (1702-1705), Icard (1706-1714), Plagnieu (1714-1715), Molin (1715-1719), Arnaud (1719-1720), Thévenet (1720-1723), Vincent (1723-1727), Segier (1727-1730), Achard (1730-1732), Molyer (1732), et Chatelus, curé de Sain-Bel, Achard, Aubert, etc. — Ff. 6, 53, 57, 78, 96, 125, blancs. — Ff. 70-73, rognés au bas. — F° 49, reconstitution d'un acte de décès : « Nous soussigné, curé de Chessy et du Breuil, avons cherché exactement l'acte mortuaire de Marie Putet, épouse d'Antoine Pignard, thuillier et habitant du Breuil, sans l'avoir pu trouver dans les registres et actes mortuaires de l'église du Breuil, annexe de Chessy, avons reconnu ledit acte mortuaire n'avoir point été écrit comme plusieurs autres actes dans lesdits registres, c'est pour quoi avons fait enquêter des plus ensciens du Breuil, pour en avoir connoissence, avons demandé à maître Claude Murat, maréchal et habitant du Breuil, âgé d'environ soixante et trois ans, à Benoist Durand, tisserand, aussi habitant dudit Breuil, âgé d'environ soixante-un an, à Claudine Pignard, veuve d'Estienne Salat, habitant du Breuil, et à Jeanne Pignard, femme de Benoît Magny, habitant de Lacini ? toutes deux filles de ladite Marie Putet, âgées d'environ soixante et dix, lesquels se sont déclaré comme mémoratifs de l'enterrement de ladite Marie Putet, que ladite Marie Putet est morte et ensevelie sur la fin du mois de novembre mil sept cent neuf, en foy de quoi a signé avec nous maître Claude Murad, non tous les autres pour ne scavoir, de ce enquis. Laquelle déclaration avons écrit sur les registres dudit Breuil, pour en donner des extraits à qui il en sera requis. Fait au Breuil, ce sixième novembre mil sept cent cinquante-cinq. Murat, Merot, curé de Chessy et du Breuil ». — F° 52, « Anne de Souvigny, épouse de noble messire du Fournel, seigneur du Breuil », 29 octobre 1710. — F° 81, « Je soubsigné ay vu le présent registre, ce 26° aoust 1715, Roche, archiprestre subst. de L'Arbresle ». — Ff. 119, 121, « J'ay reçu de m^r Vincent, mon ancien vicaire du Breuil, mon annexe, ce présent registre des actes mortuaires, baptistaires et des mariages, consistant en quatre feuillets non remplis, commençant par le baptême de Jeanne Rivière, du 23 juin 1726 et finissant par l'acte baptistaire de Marie Savoye, desquelles actes il y en at plusieurs en blanc sans préjudice des vieux actes qu'il me doib rendre, d'autres droits et sous mes protestations. Fait au Breuil, ce 28° octobre 1727. Vincent, qui a reconnu ce que dessus et signé, Gras, curé. — F° 126 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite au Breuil, ce 5 juin 1728, l'abbé de Brissac, vicaire général ». — F° 133 v°, « Veu et trouvé en état du temps du vicariat de m. Achard, dans nostre visite, ce quatorzième may 1730, Bayard, archiprêtre ». — Registres de 1719, 1720, 1722, 1728, parafés par Gras, curé de Chessy et du Breuil. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 162 (GG 3.) — In-4°, 187 feuillets.

1732-1762. — Actes dressés par les curés de Chessy, Gras (1733-1734), Guiboud (1734-1737), Merot (1743-1762) ; les vicaires Molyer (1732-1733), Patrice Donnelly (1734),

Delale (1735-1737), Merot (1737-1741), Champagny (1741-1749), Auclerc (1749-1752), Gensanne (1752-1762) et Saint-Mars, vicaires (de Chessy), Coste, Guiboud, Bally, Merot, Josserand, Brunet. — Ff. 18-22, 27, 28, 34, 35, 41-43, 50, 51, 57-59, 63-65, 70-71, 76-78, 82-84, 89, 90, 94-96, 100, 106, 116, 124-130, 139, 140, 146, 154, 168, 175, 176, 187, blancs. Ff. 79-81, lacérés en tête, à droite ; ff. 108-110, lacérés au bas, à droite. — F° 5, « Veu dans nostre visite faite le 11e juillet 1733 et trouvé en estat, MEYSSONNIER, archiprêtre substitué ». — F° 15 v°, note rappelens que les parents qui ne font point baptiser les enfants dans le délai de trois jours, à moins de dispense, encourrent l'excommunication. — F° 29, « La veuve Marguerite Laurent, femme de feu Gaspard Gordant, étant malade et en danger de mort, après avoir reçeu les sacrements et ayant mis ordre au salut de son âme, elle at jugé à propos de mettre ordre aux affaires de sa famille, pour prévenir tous procès et mésintelligences entre sa fille Marie Gordant et ses deux fils et filles et ayant été prier monsieur Lambert, notaire royal et n'ayant put venir, chargé d'autres affaires, elle m'at prié de recevoir à ce deffaut ses dernières volontés, à l'usage des prêtres, comme il s'en suit, étant elle mesme, quoyque malade, dans son bon sens et pleine d'entendement, elle at fait le signe de la croix et a recomandé son âme à Dieu et at imploré le secours des saints ; elle at déclaré de vive voix qu'elle établit Marie Gourdant, sa fille, usufructuaire de tous ses biens et meubles, moyennant quelle faira héritier Jean Senety, son fils ayné et donnera à Anthoine Senety, son autre fils et à Claudine Senety ses deux autres enfans, leurs porsion à chaqu'un, selon la qualité des biens, sçavoir, dix francs au cadet et vingt francs à la fille, elle les entretiendra et nourrirajusqu'à ce qu'ils soient en état de gaigner leur pain et entend quelle faira ladite veuve, sa fille, faire dire dix messes dans l'église du Breuil, après son décès, le tout par testament et non par donation et ayant écrit sur du papier ordinaire, à cause de l'éloignement du bureau, en présence de Maurice ? Pettier, de Claude Moyne, de F..... et Nicolas Gantillion, Anth., fame Claude de Bret, Benoît Margant, Th. Savoye, fame Mogné, ont signés, ce 22 février 1737, A. FAVEL, SAUNIER? ». — F° 38, « Cejourd'huy vingt-six septembre mille sept cens trente-neuf, a été benitte une cloche apartenante à la paroisse du Breuil, par monsieur Bayard, archiprêtre de l'Arbresle et curé de Bully, accompagné des srs curé de Bagnols, vicaire dud. Breuil et de mre Jean-Baptiste Champagny, prêtre de ce dioceze ; la cérémonie s'est faite dans l'église dud. Bagnols ; ont nommé lad. cloche Messire Louis-Hector de Cholier, chevalier, compte de Cibeins, baron d'Albigny, seigneur de Bully, le Breuil, Layet, Montroman, etc., conseiller du roy, président en la cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lion, lieutenant particulier, assesseur criminel, et dame madame Jeanne-Marguerite Pupil, veuve de messire Barthélemy-Joseph Hesseler, baron de Bagnols et de Marzé, seigneur du Boix d'Oing, Leny, Frontenas, Alix, Moiré et autres lieux, conseiller d'honneur en la cour des monnoyes, sénéchaussée, siège présidial de Lion. PUPIL DE BAGNOLS, CHOLIER, GIRARD, curé de Bagnols ; MÉROT, vicaire, CHAMPAGNY, prêtre ; BAYARD, archiprestre, curé de Bully ». — F° 62, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 5e novembre 1742, BAYARD, archiprestre. — F° 93, « Veu dans nostre visite, ce 6e novembre 1747, BAYARD, archiprestre ». — F° 178, « Cejourdhuy, cinquième mars mil sept cent soixante et un, a été baptizé la troisième et plus petite cloche de l'église du Breuil, annexe de Chessy, laquelle cloche a été appellée Antoinette. Le parrein a été sieur Syber, marchand-teinturier et bourgeois de la ville de Lyon, et la marreine demoiselle Antoinette Cury, fille de sr Claude Cury du Breuil, par moy curé de Chessy et du Breuil, soussigné par permission obtenue du Conseil, signé de mre de St-Aubin, vicaire général de Lyon, sous sa datte, en présence de sr Gensanne, vicaire du Breuil et dud. sr Cury, qui ont signé avec nous et ledit parrein, non la marreine pour ne scavoir de ce enquis. GASPARD SIBERT, CLAUDE CURIS, GENSSANNE, vicaire du Breuil ; MEROT, curé de Chessy et du Breuil ». — Registres de 1732, 1736, cotés par les curés Gras et Guiboud. — Registres parafés par Pupil (1737-1762).

E. Suppl. 163 GG 4 — In 4°, 253 feuillets.

1763-1792. — Actes dressés par les curés de Chessy et du Breuil, Mérot (1764-1765), Plasse (1772-1783), Callier (1785-1792) ; les vicaires Gensanne (1763-1772), Richaud (1772-1783), Margaron (1783-1791), Treille (1791-1792), et de Rast, Vial, curé de Frontenas, Girin, curé de Bully, Roche, Bourgarel, Barou, Merle, Cherpin, Margaron, curé de Bagnols. — Ff. 12-14, 20, 25-28, 41, 42, 46-48, 53, 54, 73-75, 81-85, 93-95, 100-105, 112-114, 121-123, 130-132, 139-142, 148-151, 159-162, 170-172, 181-184, 190-193, 212, 213, 231-233, 240-242, 253, blancs. — F° 76, troué au bas à gauche ; ff. 249-253, rongés par les rats en tête à droite. — F° 64, enterrement de « Simon Gensanne, prêtre du dioceze de Thurin en Savoye, et vicaire de la parroisse du Breuil, annexe de Chessy », 12 octobre 1772. — Ff. 117 v°, 118, Joseph Chalancon, Nicolas Park, Pierre Burga », ouvriers mineurs, habitants Le Breuil et Chessy, 23 juin 1778. — F° 152 v°, ... décembre mil sept cent........ nous maire et officier municipal........ CHARMES. PIERRE LAFAY. — Registres parafés par Pupil (1763-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

BRIGNAIS

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

Église sous le vocable de Saint-Clair, archiprêtre de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Just ; élection de Lyon ; justice de Brignais.

E. Suppl. 164 (GG 1.) — In 4°, III et 260 feuillets.

1625-1674. — Actes dressés par le curé Reydellet (1634-1652) ; les vicaires Jayet 1633), Chambefort (1633-1671), Chassaigneu (1671-1673) et Chassaigneu, vicaire d'Orliénes, Perrinet, Aliot, etc. — Ff. 24, 45, 257-260, blancs. — Un feuillet enlevé entre les ff. 91 et 92 ; f° 253 lacéré en tête et au bas ; f° 254, rongé en tête, la moitié inférieure enlevée ; ff. 255, 256, rongés sur les bords. — Ff. I-III, fragment de registre des baptêmes, mariages et enterrements de 1625 ; des baptêmes de 1633, actes dressés par les vicaires Duplot ? (1625), Avignent (1633). — Ff. 2-234, actes de baptêmes de 1633-1671 ; ff. 235-252, baptêmes et mariages de 1671-1673. — F° 27, « Louis de Rocheffort, conseiller au Parlement de Dombes », 19 avril 1637. — F° 32, « Justinian Croppet, sieur de Varissan », 19 mai 1638. — F° 55, « Louis Garbot, escuyer, seigneur de Châtenay », 7 juin 1643. — F° 57 v°, « Pierre de Gelas, chevallier, baron de Casan », 15 décembre 1643. — F° 70 v°, « Jehan Duverney, conseigneur de La Coste sur Brignais », 29 avril 1646. — F° 74 v°, « Cézard de Gellas, chevallier, seigneur de Vallière ; Mary-Clayre de Mauriat, femme de m^{re} Pierre de Gellas, chevallier, baron de Sezane (Cozane ?) », 24 octobre 1646. — F° 99 v°, « Ysabeau Ducoing, femme de noble Justinian Croppet, seigneur d'Irigny », 12 avril 1651. — F° 105, « François de Sève, seigneur de Charli », 7 avril 1652. — F° 106 v°, « Charlotte Daveyne, femme de noble Françoys de Clappier, seigneur dudit lieu », 25 août 1652. — F° 114, « Gabriel Boulioud, escuyer, sieur de La Roche », avocat, 4 janvier 1654. — F° 116, « Jacques Philly, seigneur de Cotignat et seigneur mansionnaire de la baronnie de Brignais et Vourles ». — F° 148 v°, « Jean Blauf, seigneur de la maison forte de Vourles et Coste sus Brignais et conseigneur de Vourle ; Florie Cogniat de La Vaure, femme de Barthélemy de La Rivière, escuyer et seigneur de La Rivière et de La Collonge, conseigneur de Turigny et cappitaine des gardes de monseigneur le mareschal de Villeroy », 30 juin 1659. — F° 151 v°, « Humber de Chardonnay, seigneur et baron de Sarconnay ? et autres places », 12 janvier 1660. — F° 155 v°, « Jacques de Camus, conseiller d'estat, seigneur d'Yvourt, de Four et de La Blancherye », 26 juillet 1660. — F° 172, « François de Lambert, escuyer, sieur de Bessey ?, 19 novembre 1662. — F° 178, « François Cretey, paintre à Lyon », 6 janvier 1664. — F° 223, « Louis-Hector de Rochefort, escuyer, sieur du Brulay », 23 décembre 1669. — F° 231 v°, « Humbert Uffray Desorgues, officier de la reyne, bourgeois de Lyon », 31 mars 1671.

E. Suppl. 165 (GG 2.) — In-4°, 232 feuillets.

1674-1699. — Actes dressés par le curé Reydellet (1682-1685) ; les vicaires Chassaigneu (1673-1674), Brulhoux (1674-1681), Faure (1681), Reydellet (1682), Dunand (1683), Casson ? (1683-1684), Monin (1684-1699), et Ponchon, Merle, Julian, Rampau, Reydellet, Brulhoux, Picquet, Ansfer, etc. — Ff. 193, 232-235, blancs. — En déficit le premier feuillet du registre de 1695. — F° 75 v°, « Pierre Morel, précepteur des enfants, de présent à Brignais », 24 mars 1681. — F° 246 v°, « Gaspard de Laurencin, chevallier, seigneur de Prapin », 10 mars 1699. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubilias (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 166 (GG 3.) — In-4°, 233 feuillets.

1700-1731. — Actes dressés par les curés Monin (1710-1713), Morandin (1713-1731) ; les vicaires Monin (1700-1710), Ansfer 1717-1718) et Bertrand, prêtre, Desverneys, curé d'Orliénas, Chazot, Pascal, Guyot, etc. — F° 1-3, rongés sur les bords ; ff. 232-233, lacérés dans les angles supérieurs et dans l'angle inférieur droit. En déficit les deux premiers feuillets du registre de 1700. — F° 106 v°, « Jean de Madières, conseigneur de la baronnie de Saint-Just de Lyon et de Brignais », 25 septembre 1713. — F° 113 v°, « Je, curé de Brignais et Vourles, reconnois n'avoir eu aucun droit de baptiser le susdit enfant Anthoine Roddet, attendu que la maison où il est né est de la parroisse d'Orlienna, et si je l'ay baptisé çà esté par surprise, en ce que, à l'absence du père, le parrein et les assistans m'ont certifiez faussement ledit enfant estre né dans ma parroisse de Brignais, en foy de quoy j'ay signé au bas de son acte baptistaire le 9e juillet 1714, MORANDIN, curé dudit Brignais et Vourles. — F° 179 v°, « Benoist Chaize, seigneur de La Coste, ancien maistre des ports, routes et passages de la ville de Lyon,

bourgeois dud. Lion et lieutenant de la baronie de Brignais », 24 novembre 1722. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 167 (GG 4). — In-4°, 234 feuillets.

1731-1749. — Actes dressés par les curés Morandin (1731-1732), Esparron (1732-1749) ; les vicaires Reydellet (1734-1737), Didier (1738-1745), Merle (1739-1740), Neyron (1740-1741), Blanc (1741-1742), Coavoux (1742), Terrasse (1742-1743), Barnaud (1743), Grangier (1743-1744), Girerd (1745-1746), Gallier (1746-1747), Ranchon (1747-1748), Reydellet (1748-1749) et Guyot, prébendier, Bertrand, Desverneys, Malescot, Flandrin, Didier, Brasier, etc. — Ff. 108, 161, 162, 190, 210, 233, 234, blancs. — F° 1, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 105 *bis*, enlevé ; f° 134, enlevé ; f° 146, enlevé. — F° 16, « Le 27 juillet 1733, nous soussigné, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église parroissiale de Brignais, où après avoir visités et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en bon état, nous avons trouvé les retables du maître-autel et celuy de la chapelle de la très Sainte Vierge en bon état ; ayant visité une autre chapelle de lad. église sous le vocable de saint Antoine, nous l'avons trouvé en mauvais état, de mesme les fonds baptismaux en bon état aussi bien que le cimetière. Les voûtes de la nef menacent ruine ; attandu le nombre de 600 communiants, l'église est trop petite, la sacristie de même trop petite, n'y ayant pas une table suffisante pour mettre les ornements nécessaires pour habiller un prêtre, ny d'armoires suffisantes pour tenir décemment les ornements, linges et vases sacrés, lesquels nous avons trouvé en bon état ; et comme pour l'usage de la confrairie du rosaire, nous n'avons point trouvé ny dans l'église ny dans la sacristie aucun tronc ou coffre-fort pour tenir les offrandes des confrères, nous avons ordonné qu'incessemment, à la diligence et au dépens du recteur de lad. confrairie, il sera fait un coffre-fort fermant à deux clefs, dont monsieur le curé en aura une et le recteur l'autre, lequel sera mise apprès dans lad. église, au lieu le plus convenable, dans lequel aussy toutes les offrandes desdits confrères seront mises toutes les fois que led. recteur les ramassera dans le bassin, lesquels seront comptées par monsieur le curé, conformément aux ordonnances et enregistrées en présence de deux habitants. Fait les ans et jour que dessus par nous, archiprêtre susd., en présence de m^re Jean-Claude Esparron, curé dud. Brignais, m^re Louis Reydellet, vicaire de Vourles, m^rs François Guyot, prébandier dud. Brignais, sieur André Desclers, recteur de la luminaire en charge, Henry Delhopital, ancien luminier, et autres habitants requis et soussignés. Esparron, curé ; Guyot, prêtre ; Reydellet, vicaire ; Desclers, Delhopital, Noel Potin, Chambry, F. Michallon, F. Pitiot, Jean de Lhopital, G. Desverney, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Ff. 68-70.

ANNÉES	Bap.	Mar.	Morts	ANNÉES	Bap.	Mar.	Morts
1679	27	6	32	1721	29	4	17
1680	30	3	24	1722	33	5	12
1681	32	4	21	1723	23	5	12
1682	35	7	42	1724	34	11	18
1683	39	13	37	1725	34	6	17
1684	28	7	49	1726	32	5	21
1685	30	14	32	1727	38	3	13
1686	37	6	16	1728	28	6	23
1687	22	6	17	1729	33	8	18
1688	35	8	10	1730	26	6	10
1689	29	6	6	1731	38	8	13
1690	29	8	9	1732	34	2	16
1691	42	9	8	1733	39	6	42
1692	30	4	4	1734	28	11	47
1693	31	8	22	1735	28	4	25
1694	17	5	17	1736	35	8	49
1695	26	6	7	1737	26	4	34
1696	28	7	7	1738	35	12	30
1697	23	5	10	1739	45	5	32
1698	44	7	4	1740	30	14	35
1699	41	5	5	1741	38	5	59
1700	22	2	5	1742	45	6	38
Manquent 6 mois du 7 juillet.				1743	32	4	56
1701	34	6	11	1744	46	8	32
1702	35	4	37	1745	48	7	23
1703	37	4	7	1746	39	8	36
1704	37	9	12	1747	40	3	102
1705	44	7	11	1748	31	10	34
1706	27	6	6	1749	40	1	34
1707	43	10	12	1750	39	2	45
1708	31	6	19	1751	32	7	24
1709	32	4	30	1752	43	8	24
1710	17	6	20	1753	37	5	30
1711	30	7	10	1754	30	6	24
1712	31	7	37	1755	29	6	17
1713	21	10	19	1756	27	6	26
1714	34	7	23	1757	37	7	26
1715	32	4	43	1758	35	4	29
1716	30	7	12	1759	25	5	16
1717	34	8	22	1760	28	12	33
1718	31	5	23				
1719	39	6	24				
1720	28	6	12				

« En 60 ans, baptêmes sur 600 communiants, à cinq pour 100 communiants, il doit n'y en avoir que 1800 et il y a eu à Brignais 1898, 98 de plus. En 60 ans, mariages, sur 600 communiants, à un pour 100 communiants, il doit n'y en avoir eu que 360, et il y en a eu à Brignais 389, de sorte que c'est 29 de plus. Quant aux enterrements, il paroît qu'on n'a pas été exact à les enregistrer, principalement les enfants, car les morts sur 600 communiants, à quatre pour 100 communiants, en 60 ans il devroit y en avoir eu à Brignais 1440 et il n'y en a d'enregistrés que 1193, ce qui fait un vuide, 247. Ces 60 ans sont pris depuis 1679 incl. jusqu'en 1738, aussi inclus. J'ay envoyé à Mr de La Michodière, intendant de Lyon, un relevé de tous les baptêmes, mariages et morts sur Brignais et sur Vourles, son annexe, depuis 1679 inclus, jusqu'en 1758 inclus, dans le présent mois de juin 1759, et j'en ay inséré une copie dans les registres pour y avoir recours en cas de besoin. Esparron, curé». — F° 160. « En 1732, le 12 août, j'ay pris possession de la cure de Brignais, à laquelle je fus nommé par Mr Piégay, chanoine de St-Just, j'étois pour lors vicaire à St-Nizier de Lyon, mes prédécesseurs jouissoient cy-devant des novales de mes deux parroisses. Le chapitre en dépouilla Mr Morandin, mon prédécesseur immédiat. En 1734, le 7e septembre, je formay ma demande en maintenue desdites novales, par-devant le sénéchal de Lyon ; le chapitre les prétendoit sur le fondement de certains privilèges accordés par le pape Innocent IV, l'an 1244, et d'une certaine sentence de Pierre de Savoye, archevêque de Lyon, de l'an 1313. En 1738 et le 7e may, sentence de la sénéchaussé au profit du chapitre, appel de ma part au Parlement ou en la 2e des enquêtes, au rapport de monsieur de Montholon, la sentence fut confirmée avec dépens ; le 9e mars 1740, je me pourvus en cassation de cet arrêt au Conseil Privé, sur le moyen de la contravention à la déclaration du roy de l'an 1686. Le 2e janvier 1741, ma requête fut admise par un arrêt de soit communiqué. Le 31 aoust 1742, l'arrêt du Parlement fut cassé et enfin, le 23 mars 1744, Sa Majesté, qui avoit retenu le fond, rendit un dernier arrêt qui m'a maintenu dans la possession des dixmes novales de toutes les terres défrichées depuis la déclaration de 1686, même sur celles du chapitre, et commit Mgr l'intendant pour faire la liquidation, à la charge de l'appel au conseil. Pour toutes ces opérations, j'ay demeuré à Paris cinq ans et huit mois et suis arrivé à Lyon le 20 juillet 1744. Esparron, curé de Brignais. Ensuite après, toutes les formalités faites en conséquence de mon arrêt du Conseil d'en haut par devant Mgr Palu, intendant de Lyon, l'articulat de soixante-quinze articles de mes novales de Brignais et de Vourles, communiqué au chapitre avec sommation d'avouer ou de désavouer plusieurs ordonnances dud. Mgr l'intendant, le chapitre me fit proposer un accommodement qui fut fait en présence de mondit seigneur l'intendant, par lequel j'ay abandonné toutes les dixmes novales [illegible] défrichés depuis la déclaration de 1686, jusqu'en 1746 exclusivement, me reservant les novales futures [illegible] annuelle de 120 livres, payables au 1er janvier de chaque année. La transaction est du quatorzième janvier 1746, reçue par Bouvier, nre à Lyon, et Bronot, son confrère et controllée, le dix-huit dud., par Carron. L'acte capitulaire qui donne pouvoir aux chanoines y denommés est du mercredy cinquième janvier susdit. Esparron, curé ». — F° 220, baptême fait à Vourles. « Nota que l'église de Brignais [illegible] et le service divin transféré à Vourles », 21 octobre 1748. — F° 221 v°, « Nota que l'église de Brignais a été interdite le 20 octobre 1748, pour caducité, et le service divin transféré à Vourles, et depuis on fait une séparation du chœur d'avec la nef dont la voûte menace ruine, et au moyen de cette séparation, le chœur, la chapelle de la Sainte-Vierge et celle de Mr Dugas ont été réhabilités, et on a commencé le premier de l'an 1749 à célébrer l'office divin dans ces trois parties de l'église, jusqu'à nouvel ordre. Esparron, curé ». — F° 232, enterrement d'un « cadavre trouvé dans une bière à la porte de l'église dès le grand matin », 6 février 1749. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742, 1743, 1745, 1747-1749), Charrier (1741, 1744, 1746).

E. suppl. 168 [illegible]. — In-4°, 284 feuillets.

1750-1767. — Actes dressés par les curés Esparron (1750-1767), Bouvier (1767), les vicaires Reydellet (1750), Gaudin (1751), Vigoureux (1751-1754), Verne (1754-1757), Clerc (1757-58), Pytiot (1758-1760), Chaptal (1760), Favier (1760-1761), Durand (1761), Desvignes (1761-1762), de Thiersant de Bourgmari (1763), Masson (1763-1767), Mussieu (1767), Peyre (1767) et Perrin, vicaire de Vourles, Bouvier, Duon, Ferriol, Lauranson, Romier, etc. — Ff. 14-16, 27, 28, 46, 62-64, 106, 107, 121-125, 142, 143, 158-160, 176-178, 188-196, 212, 228, 240-246, 270, 281, 283, 284, blancs. — F° 13 v°, « Ensuite de la commission à nous adressée, en date du 22 décembre dernier 1750, par laquelle nous avons été commis pour bénir l'église de Brignais, en partie reconstruite, lad. commission signée de Montjouvent, comte de Lyon, vicaire général, nous, en conséquence, avons béni lad. église le 24 décembre veille de Noel, en suivant les cérémonies et faisants les prières prescrites par le rituel de ce diocèse, en présence d'un grand concours des paroissiens dudit Brignais et dont nous avons dressé le présent verbail pour servir ce que de besoin et avons signé. Esparron, curé de Brignais et Vourles ». — F° 45 v°, « Le 9e novembre 1753, on a placée la chaire à prescher dans l'église de Brignais, elle a coûté 350 liv., sans y comprendre la rampe de fer

qu'on doit faire faire incessamment, Hugues Henri étant luminier, ESPARRON, curé ». — F° 131 v°, « La nuit du 17 au 18 avril 1758, une forte gelée a brûlé les vignes, les noyers, poiriers et cerisiers, de sorte qu'on n'a presque rien cueilli, en conséquence l'ânée de vin a été vendue jusqu'à quarante livres, à la foire des saints, il a diminué ensuite parce que on a fait venir des vins du Languedoc, Provence, etc. ». — F° 141 v°, « En l'année 1758, la nuit du 17 au 18 avril, il fit une gelée qui emporta toute la récolte de vin ; à Brignais, on ne cueuillit pas ce que produit ordinairement en vin la dixme de cette denrée. Le vin, à la foire des saints, s'est vendu, à Brignais, jusqu'à trente-six livres l'ânée. Les noix et les autres fruits furent de même emportés par la gelé. Ce que j'ay laissé icy pour mémoire, ESPARRON, curé. Et ce malheur a été général dans les provinces voisines ». — F° 265, « Jean Chavance, fabriquant en étoffes de laine à Brignais », 22 juillet 1766. — F° 280 v°, « messire Jean-Claude Esparron me résigna son bénéfice dans le mois d'avril 1767 ; il voulu lui-même me mettre en possession. Un *de profundis*, je vous supplie, pour le généreux bienfaiteur de BOUVIER, curé de Brignais et Vourles ». — Registres parafés par Pupil (1750-1766), Charrier (1767) ».

E. Suppl. 169 (GG 6.) — In-4°, 353 feuillets.

1768-1792. — Actes dressés par le curé Bouvier ; les vicaires Payre (1768-1774), Bernard (1775-1776), Carie (1776-1777), Mussieu (1768), Savoie (1768), Chalamel (1769-1781), Savoie (1781-1792), Valmier (1778), Grenier (1778-1780), Durand (1780-1786), Mathé (1786-1787), Gutton (1787-1788), Frotton (1788-1791) ; et Savoie, vicaire de Saint-Jean de Toulas, Vautherin, Farge, Julliard, etc. — Ff. 12-14, 28, 37-42, 55, 56, 69, 70, 76-78, 89-92, 106, 107, 142-146, 255, 256, 270, 284, 318-321, blancs. — F° 93, troué dans la moitié supérieure ; f° 109, rongé sur le bord, en tête et à droite ; f° 333, déchiré dans la moitié supérieure ; f° 334 en déficit, sauf un fragment de la partie supérieure. Entre les ff. 79 et 80, 20 feuillets numérotés 60^{1} à 79^{20}. — F° 147-242, copie moderne des registres de 1779-1786, en déficit. (A la suite du registre des naissances de 1806, on lit : « Le registre des actes de naissances de l'année 1807 manque, lequel aura été déchiré comme plusieurs autres par les chasseurs thiroliens qui s'étoyent logés dans la maison commune, la nuit du 8 au 9 août 1815, BAUNY) ». — F° 29 v°, « Jean-Baptiste Burdet, dessinateur à Lyon, 19 février 1770. — F° 100, « Vu, bon, en cours de visite, le lundi 25 août 1776, GAUDIN, promoteur gén. subst. ». — F° 108, « Le second de juin 1776, les trois premiers feuillets de ce registre, contenans environ trente actes, ayant été trouvés entièrement rongés par les rats, nous avons été obligés, en conséquence de cet accident, de remplacer lesdits feuillets par d'autres, sur lesquels nous avons fidèlement copiés les actes que nous avons extraits du second original, après quoi nous avons tâché d'avoir les mêmes signatures, lesquelles cependant il ne nous a pas été possible de toutes avoir, à cause de l'absence et de l'éloignement de la pluspart des personnes qui avoient signé, excepté seulement la signature du nommé Genève Bresy du 4e acte, 16e janvier ; à Brignais le 4e juin 1776, CHALAMEL, vicaire ; BOUVIER, curé de Brignais et Vourles ». — F° 109 v°, « Jean-François Philibert, seigneur de Fontanès, Grandmont, Trois Cœsards, Couson, Clérimber, Hurongue et Les Olmes », 7 janvier 1777. — F° 168, enterrement de Mathieu Thomé, avocat, ancien trésorier provincial des troupes, membre des académies de Lyon », 13 novembre 1780. — F° 188, « Claude Vial, maître drapier drapant en la paroisse de Brignais », 22 avril 1782. — F° 240, « Vérifié par nous, en cours de visite, à Brignais, le 16 octobre 1786, LACROIX DE LAVAL, grand ob., vic. gén ». — Registres parafés par Pupil (1768-1770), Bertaud (1772), Charrier (1771), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

BRINDAS

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Blaise archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre métropolitain ; élection de Lyon; justice de Brindas, relevant du comté de Lyon.

E. Suppl. 170 (GG 1.) — In-4°, 207 feuillets.

1636-1699. — Actes dressés par les curés Lapierre (1636-1667), Gerardière (1677-1698) ; les vicaires Grillier (1679-1680), Malet (1694-1696), Verdelet (1699) et Lapierre, prêtre, Hugon, curé de Chaponost, Jullian, etc. — Ff. 60-66, 189-193, 201, blancs. — Ff. 1-66, h. 0,205, l. 0,150, baptêmes interpolés de 1636-1669 ; ff. 67-207, les trois actes

1677-1699. — En déficit registres de 1669-1677, 1688-1691. — F° 2, « Actes baptistaires de l'église de Briandas en Lionois faictes par moy curé soubssigné, ce 23e apvril 1636. Lapierre, curé ». — F° 6, « Francois de Saconnay, conte de Lyon et seigneur de Briandas », 24 novembre 1653. — F° 15, « Gaspard Dionis ?, gentilhomme de Savoye ; Marie de Constanson, femme à sieur Pol de Saconnay, aussi de Savoye », 3 décembre 1654. — F° 67, « Registres des actes baptistaires, mariages et mortuaires, de l'église parroissiale de Brindas, commencez le 4e jour de may de l'année 1677, par messire Antoine Hugon, prestre, curé de Chapponost, qui avoit esté commis par monsieur le grand vicaire pour servir ou faire servir ladite parroisse de Brindas, vacante par la mort de feu messire Jean Lapierre, curé de lad. paroisse de Brindas, continuez par messire François Julien, prestre, que moy, curé soubsigné avois délégué pour faire les fonctions curiales dans ladite parroisse jusques à ce que j'eusse eu l'honneur d'estre promeu à l'ordre de prestrise, et ensuite continuez par moy mesme, ayant esté fait prestre au mois de septembre de lad. année 1677, Gerardière, p. i. et curé ». — F° 68 v°, enterrement du curé Lapierre, dans l'église devant l'autel de la Vierge, 1 mai 1677. — F° 80, enterrement de « Pernette Duchet, vivante, femme de Pierre Saune, m° forgeron, habitant de la parroisse de La Marche, diocèse de Langres, qui s'étoient refugiez en cette province à cause des guerres », 15 septembre 1678. — F° 195, « Marc de Grôlée, escuyer ; Gaspard de Sacconnay, escuyer, seigneur de Bacho, de St-Christophle-la-Montagne », 26 février 1698. — Registres parafés par de Sève (1692), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 171 (GG 2.) — In-4°, 202 feuillets.

1700-1726. — Actes dressés par les curés Gérardière (1700), Brazier (1702-1726) ; les vicaires Verdelet (1701-1702), Besset (1703-1710), et Rey, vicaire de Chaponost, Ozier, Pelletier, f. Augustin de Craponne, Fialin, Decombes, Mosnier, f. Archange, f. Siméon, Golliet, etc. — Ff. 7, 8, 16, 24, 57, 58, 73-74, 86-90, 97, 98, 104-106, 113, 114, 121, 122, 138, blancs. — F° 23, « Jacques Dupuis, maistre monnoieur de Lyon », 20 octobre 1702. — F° 31 v°, baptême de « Christophle, fils naturel et légitime de messire Antoine de Lespinasse, chevalier, et de dame Anne de Saconay, ses père et mère demeurant à La Coste St-André en Dauphiné... ; Jean-Christophe de Châteauneuf, chamarier de l'église, comte de Lyon ; Pauline de Séjournan, femme de monsieur le comte de Saconay, seigneur de Bacot et de St-Christophle-la-Montagne ; le marquis de Rochebonne, commandant pour le roy dans la province de Lyonnois », 13 décembre 1703. — F° 85 v°, enterrement dans l'église « au devant l'hostel des cloches, de Marc de Grolée, escuyer, sieur d'Oncin... ; Benoît de Mondor, chevalier, seigneur d'Hoyrieu, de Saint-Laurent-de-Vaux et de La Fay », 8 décembre 1710. — F° 161 v°, « Le 28 janvier 1720, a esté bénit par moy curé soubsigné la petite cloche, à l'honneur de saint Blaise, en conséquence de la permission des supérieurs. Brazier, curé. — F° 171, « Nous soubsignez messire Benoist Brazier, prestre curé de Brindas et Meyssemy, certifions que, veu la commission de Monseigneur l'archevesque de Lyon, laquelle nous avons receu avec honneur et respect, nous donnant permission de bénir une cloche pour l'usage de nostre église de Brindas, en datte du vingt-neuf aoust mil sept cent vingt-un, signé par Monsieur de Cohade, vicaire général du diocèze de Lyon, et, sur la réquisition des habitants, nous avons bénits, dans l'église dud. Brindas, lad. cloche, sous le vocable de Saint-Alban, de laquelle a esté parrain illustre seigneur Messire Louis Charpin de Génetines, grand custode de l'église, comte de Lyon, baron de Genay, seigneur de Brindas, Meyssemy, Soucieu et autres places, et attendu son décez arrivé le vingtième du mois d'aoust dernier a esté parrain à sa place illustre seigneur messire Jean Charpin, comte de Génetines, seigneur d'Augerolles, Beaurevoir et autres, et la marraine dame Pauline de Séjournant, veufve d'illustre seigneur messire Camille de Saconay, comte de Vaurion, et lad. cloche appellé Pauline, les noms dud. seigneur parrain et dame marraine estant plus au long autour de lad. cloche, laquelle a esté bénite en présence des habitants dud. lieu qui recognoissent avoir receu de monsieur le comte de Génetines, parrain, le calice qu'il a eu la libéralité de leurs léguer à sa mort, et ont signés, le vingt-cinquième septembre mil sept cent vingt-un. Pauline de Séjournant de Saconay ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 172 (GG 3.) — In-4°, 263 feuillets.

1726-1751. — Actes dressés par les curés Brazier (1726-1737), Viallette (1742-1751) ; les vicaires Mosnier (1726-1729, 1731-1736), Platon (1737-1741), Robbe (1741-1742), Mathevon (1743-1744, 1746) et f. Siméon, récollet, commis en 1726, 30-32, Golliet, curé de Vaugneray, Reydellet, Valuy, Mosnier, f. Archange Buisson, Liénard, Périer, Bonnet, f. Balthasard, récollet, Frasson, etc. — Ff. 150, 161, 162, 174, 195-197, 228-230, 238-242, blancs. — Ff. 216-218, usés au bas et à droite ; ff. 251-253, usés au bas. — F° 20, « Pierre du Soupat, comte, chevallier de l'ordre militaire de St-Louis et capitaine au régiment de Piedmont infanterie », 11 septembre 1728. — F° 30 v°, mariage de « Jullien-Alexandre Pagan, dessinateur à Lyon depuis quatorze ans, fils de deffunts Charle-Antoine Pagan,

bourgeois de Thurin en Piedmont et d'Anne Villette », avec « Marguerite Alix, veuve de s^r Claude Delotz, maistre passementier de cette ville de Lyon...; Pierre-Emmanuel Chalom, sieur de Gontey, capitaine chastelain dud. Brindas et Meyssemy », 2 octobre 1729. — F° 63 v°, « Ce jourdhuy premier juillet mil sept cent trente-trois, nous, archiprestre de Mornand soussigné, avons fait la visite de l'églize parroissialle de Saint-Blaize de Brindas, après avoir visitté et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ciboire et un ostanceoir d'argent en bon estat, de même que les autres vases sacrés, nous avons trouvé le rétable du maitre-autel de lad. églize, la chapelle de la Sainte Vierge et celle de Sainte Blandine, desceamment ornées et en bon estat, le cimetière bien clos, les fonts baptismaux, ornements et linges nécessaires au culte divin en bon estat, de mesme que le clocher et la nef, le tout fait en présence de Messire Benoît Brazier, prestre, curé de lad. parroisse de Brindas et Messimy, son annexe, de m^re André Faure, prestre, curé de Soucieu en Jarets, de m^re Claude Mosnier, prestre, vicaire dud. Messimy, de m^re Jean-François Ducreux, greffier de laditte juridiction de Brindas et Messimy, soussignés avec nous, plus en présence des susdits témoins et habitants assemblés au son de la grande cloche, pour les réunir nous avons remarqués qu'il n'y a point de sacristie dans lad. églize ny aucunes harmoires desseantes pour y fermer les vases sacrés et les ornements, c'est pourquoy nous avons ordonné que l'on fera au plutôt construire une sacristie, dans laquelle l'on mettra deux coffres-forts fermants chacun à deux clefs, pour y fermer les deniers, rentes et cazuels affectés au luminaire et à la confrérie du très Saint-Sacrement érigé en lad. églize, dont deux clefs seront remises à M. le curé et deux, scavoir une au recteur du luminaire et l'autre au recteur de lad. confrérie, où l'on fermera aussy le produit du bassin que l'on porte les fêtes et dimanches dans lad. églize, pour recevoir les offrandes des parroissiens pour le repos des âmes du purgatoire, lequel produit sera compté par led. s^r curé, en présence de deux habitants et après avoir prélevé la somme de vingt sols tournois pour la grande messe *libera me* et autres prières que ledit s^r curé fait chaque lundy de l'année pour les deffunts, le surplus sera mis dans led. coffre-fort. De même le luminier fera écrire dans un registre tenu à lad. sacristie, aussi bien que le recteur de lad. confrérie, tout ce qu'ils recevront des revenus affectés tant aud. luminaire et à lad. confrérie, tant en dépense qu'en recette et que lesd. coffres-forts où l'on renfermera aussy tous les titres appartenans aud. luminaire et à lad. confrérie, qui ne seront ouverts qu'en présence dud. s^r curé et de deux habitants, conformément aux ordonnances de Sa Majesté et du diocèze, et au cas que lesd. recteurs ayent besoin de quelques titres pour exiger lesd. rentes, alors, aussy en présence dud. s^r curé et deux habitants, ils se chargeront par écrit des titres qu'on leur remettra, laquelle charge sera mise dans le coffre-fort jusques à ce qu'ils raportent les titres qui leur auront estés remis. Fait aussy en présence de Nicolas Colomb, Jean Boyrivent, consuls dud. Brindas, et autres habitants pour ce assemblés, qui ont signés ceux qui l'ont sceu faire. BRAZIER, curé; MOSNIER, vicaire; FAURE, curé de Soucieu; DUCREUX, greffier; COLLOMB, BOYRIVEN, G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 182, « Acte de la visite de l'église de la paroisse de Brinda. Le sixième aoust mil sept cent quarante-quatre, nous soussigné, Gaspard Deverney, prestre docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église de la paroisse de Brinda, y estant entré avec les cérémonies ordinaires, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ostensoir en bon estat, et dans un ciboire d'argent et ordonné qu'il sera doré en dedans. Le maistre hostel et ceux des chapelles sont en bon estat, de même les vases sacrés, la pixides, chasubles, linges, messels et généralement tout ce qui sert au culte divin en bon estat, de même les fonds baptismeaux, et attendu que nous n'avons point trouvé de coffre-fort, tant pour le luminaire que pour les confréries et pour renfermer ce qui se ramasse pour les âmes du purgatoire, nous avons ordonné, conformément aux statuts du diocèze, qu'il sera fait un tronc exprès, fermant à deux clefs, dont l'une sera au pouvoir de M. le curé et l'autre au pouvoir du recteur des âmes, lequel sera tenu chaque feste et dimanche, lorsqu'il portera le plat pour recevoir les offrandes des fidelles, pour le repos desdites âmes deffunctes, de les mettre dans ledit tronc, ordonné aussi qu'il sera fait un tronc fermant à deux clefs, à l'usage du recteur du luminaire, et de même pour la confrérie du Saint-Sacrement. Nous ayant été representé que le beffroy du clocher de ladite église est en très mauvais estat, nous avons ordonné qu'on fera les réparations utiles et nécessaires aux dépens de qui il appartiendra, et que notre présente ordonnance sera lue trois dimanches consécutives au prône de la messe paroissiale, afin que personne n'en ignore. Ainsi procédé au présent verbal par nous archiprestre susdit les jours et an que de l'autre part; en présence de messire Claude Vialet, curé de la dite paroisse, de m^re Antoine Mathevon, vicaire de la paroisse de Meximi, et de Messire Balthazard Leyssard, curé de Millery, tesmoins requis et soussignés, LEYSSARD, curé; VIALLETTE, curé; MATHEVON, prestre et vicaire; BERTIN, curé de Francheville, G. DESVERNEYS, p.i., curé, archiprestre. » — F° 225, « Vu bon par nous, vicaire général, à Brindas, dans notre cour de visitte, le 7 septembre 1748, MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. général ». — F° 233 v°, « domaine des Brosses, de M. le comte de Saconay, paroisse de Brindas », 30 juillet 1749. — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E. Suppl. 173. (GG. 4.) — In-4°, 296 feuillets.

1752-1771. — Actes dressés par les curés Viallette (1752-1761), de Castellas (1761-1771) ; les vicaires Frasson (1753-1754), Tivet (1763-1767), Cesar (1767-1769) et Andros, prêtre ; f. Athanase Fayolle, recollet, curé commis ; Perrier, f. Ennemond Dubreuil, f. Dorothée, Brun, Noel, Matheron, Collet, Croset, f. Camille Vassal, Giraud, Buffard, de Castellas, Franchet, Chazette, etc. — Ff. 15-17, 52-55, 68-71, 108, 109, 154, 167-169, 190, 200-202, 213-222, 232, 243, 244, 265-270, 280-282, 293-296, blancs. — F° 31, « Charles-Joseph de Ruolz, chevalier, seigneur de Francheville, conseiller à la Cour des monoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon ; Catherine Rivet de Fromentes », sa femme, 14 septembre 1753. — F° 100 v°, « Nous soussignés, Mre Claude Vialette, prêtre, curé de Brindas et Messimy, certiffions que vu la permission de Son Éminence Monseigneur l'archevêque de Lyon, laquelle nous avons reçue avec honneur et respect, nous donnant permission de bénir une cloche pour l'usage de notre église de Brindas, en date du quinze juin mil sept cent cinquante-sept, signé pour M^r^ de St-Aubin, comte de Lyon, et sur la réquisition des habitants, nous avons béni dans l'église dud. Brindas, lad. cloche, sous le vocable de St-Joseph, de laquelle a été parrain illustre Joseph de Fay de Maubourg, comte de Lyon, seigneur de Brindas et Messimy, abbé de Baulieu du Mans, seigneur de Rochefort, St-Martin, Duerne et autres places ; la marraine demoiselle Catherine de Chanzey, demoiselle, et en l'absence du parrain et de la marraine, nous avons substitué Mr François Audou, intendant dud. seigneur et demoiselle Claudia Françoise Boinyo, et lad. cloche appellée Catherine, bénie en présence des soussignés. Boyniot, Oddou, François Oddou, Guigou, Thomas Girard, Estienne Chanoine, Orgeas, vicaire de Messimy ; Antoine Collomb, Cheyssac, substitut du procureur d'office de Brindas, Viallette, curé ». — F° 101 v°, « Nous sussignés, m^re^ Claude Vialette, curé de Brindas et Messimy, certifie qu'en conséquence de la permission accordée par M. le comte de Montjouvent, vicaire général, en date du 4 juillet 1757, signé Montjouvant, vicaire général, nous avons beni dans l'église dudit Brindas, une cloche sous le vocable de St-Claude et St-François, de laquelle a été parrin s^r^ François Hodou, maître d'hôtel de monseigneur le comte de Maubourg, et la marraine Françoise-Claudine Boynot, gouvernante dudit seigneur, et en l'absance dudit parrain avons substitué s^r^ Jean-Claude Denis, cler soussigné, de même que la marrine aussi soussigné. Fait, audit Brindas, le six juillet 1757, en présence des soussignés. Boynot, Jean-Claude Denis, [illegible] Perret, Noel, Orgeas, vicaire de Messimy, Vialette, curé. — F° 131, le jardinier de monsieur [illegible] roy, dans son château du Plaisir, paroisse de Brindas », 24 avril 1759. — F° 136, « Jean-Charles-Antoine Roche, architecte du roy », 11 octobre 1759. — F° 183 v°, « Vu bon dans le cours de notre visite audit Brindas, le 1 mars 1763 ». — F° 292 v°, 1771, baptêmes 18 garçons, 13 filles ; enterrements 21, 12 hommes et 9 femmes ; 2 mariages. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768, 1769), Charrier (1767, 1771).

E. Suppl. 174. (GG. 5.) — In-4°, 302 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés de Castellas (1772-1786), Valmier (1787-1791), Ducat (1791-1792) ; les vicaires Vautherin (1782-1783), Gas (1786-1787), Jaricot (1791), de Castellas, curé de Saint-Martin en Haut, Rousset, Buffard, vicaire de Messimy ; Neyron, Giraud, Bataillon, f. Dorothée, récollet ; Gaillard, Verne, missionnaire ; Michel, Frangin, Cholleton, Calliat, Roux, ci devant minime, etc. — Ff. 11-14, 24-27, 38-41, 66-68, 80-81, 92-95, 106-109, 121-123, 136, 137, 149-151, 163-165, 178, 179, 190-195, 223, 236-238, 252, 264-266, 277-292 blancs. — F° 52 v°, « Le dix-sept septembre mil sept cent soixante-quinze, nous, curé soussigné, déclarons que Messieurs Cottier, Colas et Johannot, négociants de Lyon, fermiers du château de M. le comte de Maubourg à Brindas, ont donné à notre église de Brindas, une chasuble, chappe, devant d'otel, voile, le tout en gros de Tour, fond blanc broché or et nuance, bordé en gallon faux à lame, et un porte-voile doré en or. » F° 54 v°, 1775, 33 baptêmes, 1 mariage, 43 enterrements. — F° 69 v°, 1776, 21 baptêmes, 11 enterrements, 5 mariages. — F° 201 v°, « Vérifié par nous, en cours de visite, à Brindas, ce 8 août 1786. Lacroix de Laval, grand obéancier, vicaire général ». — F° 302, « Fait clos et arrêté par nous, maire et officiers municipaux de la communauté de Brindas, ce trente-unième décembre 1792, l'an premier de la République Françoise. André Chazottier, maire, Bonjour, officier; Malaval, procureur de la commune »... (lacération). — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

BRON

Arrondissement de Lyon, canton de Villeurbanne.

Église sous le vocable de Saint-Denis, archiprêtré de Meyzieu, cure à la collation du chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry; élection de Vienne, justice de Bron.

E. Suppl. 175 (GG 1.) — In-4°, 26 feuillets.

1642-1740. — Actes dressés par les curés Roche (1642-1653), Fourrier (1668-1674), Najac (1678-1684), Collo (1684-1701), Carrier (1702-1734), Rey (1734-1740), les vicaires Macé (1676), Belletrud (1678-1679), Attavey (1679-1680), Combette (1681), Perrain (1687), Milliet, oratorien (1735), Gros (1735-1738), et Delestras, Cotarel, curé de Saint-Priest, Bonnard, curé d'Heyrieux ; Genet, curé de Villeurbanne ; Jullien, curé de Vénissieu ; f. Grégoire, franciscain ; Michel, curé de Chassieu, etc. — Ff. 53, 54, 66, 67, 79, 95, 102, 113, 117-119, 147, blancs ; ff. 30-46, brûlés dans la partie supérieure, à gauche. — Ff. 1-25, h. 0,185, l. 0,130, baptêmes de 1642 à 1653 ; ff. 26-29, copies d'actes de baptêmes de 1633 à 1668 ; des trois actes de 1668 à 1685 ; ff. 30-254, les trois actes de 1668 à 1740. — En déficit, registres de 1653-1668, 1675, 1677. — F° 1, « Jean de Laube, escuyer, seigneur de Bron et Sainct-Trivier ; Anthoine de Servien, seigneur de Morne et de Chavanne ; Laurens de Laube, seigneur de Courcelle », 10 juin 1642. — F° 3 v°, « Guillaume de Coise de Riverie, prieur de Nostre-Dame de La Platière », 22 décembre 1644. — F° 6 v°, « Charles de Beaumont d'Authichamp », 15 mai 1647. — F° 11 v°, « Amable de Platet, seigneur en partye de La Motte », 7 octobre 1648. — F° 12 v°, « Philibert de Laube, sr des Essars ; Louise de Bressac, femme de messire François de Beaumont, seigneur d'Autichamp et Roche », 17 octobre 1648. — F° 18 v°, « Jacques de Guignard, seigneur de St-Priest, présidant en la Cour souveraine des aydes, à Vienne ; Marthe de La Baulme, femme de M. le compte de La Liègue », 24 mars 1651. — F° 26, « Barbe de St-Priest, femme de noble George de Courtines, présidant en l'élection de Beley, Bugey, Verromain et Gais », 31 juillet 1633 ; — Humbert Louis du Puget, prieur de La Platière, 6 décembre 1638. — F° 27, Scipion de Monquin, sr de Fossan, 24 avril 1674. — F° 29, « Louis de Vaure, escuier, sr de St-Forjus ; Gabriel Allemand, escuier, seigneur de La Levretière ». — F° 29 v°, « Extraict prins et deuement collationné à ses originaux, à moy exhibés et à l'instant retirés, tant par messire Philibert Collo, prebstre, curé de Bron, que par sieur Claude Geoffray, marchand, habitant au bourg de La Guillotière, en la qualité qu'il est convenu en mon verbal, pour servir et tenir lieu d'originaux aud. sieur Collo, au procès qu'il a pendant par devant nosseigneurs du Grand Conseil à Paris, contre la dame abbesse du monastère royal de St-Pierre de Lion, et ce ensuitte des lettres de commission, en forme de compulsoire, prins en chancellerye à Paris, le sixiesme du présent mois de mars, signées : par le conseil Veillard et scellé ; ce requérant me Michel Donnet, procureur dud. mre Collo, le tout suyvant mon verbail, sur ce, ce jourdhuy, faict, deuement signé, par moy, Jean Bellot, huissier en la souveraine cour des monnoyes à Paris, demeurant à Lyon, rue et parroisse St-George, commissaire en cette partye soubsigné, le 15e jour de mars 1686. Bellot, commissaire susd. » — F° 45, « grange de Bron, appartenant à mons. de Bossezel », 17 septembre 1673. — F° 72 v°, « François de Revol, seigneur du Pont de Beauvoisin et autre place ; Jean de Laube de Bron, seigneur de Bron, de Saint-Trivier et conseigneur de La Motte ; Louis de Revol, prieur de St-Andiol du Paies ? ; François de Galien, seigneur de Chabon », 18 novembre 1679. — F° 83 v°, « mariage dans l'église de Chossagne annexe de La Guillotière, de noble Pierre de Vaure, escuyer, sieur de St-Fourjeu », avec « Marianne de Courtines », 2 décembre 1682. — F° 95 v°, enterrement de Anne de Laube, fille de Jacques de Laube, seigneur de Bron, et de dame Louise de Camus, 14 mai 1686. — F° 107, « Ce jourdhuy vingt-huit mars de l'année mil six cens huictante-neuf, au lieu de Bron, en Dauphiné, nous Nicolas Goujault, notaire royal à Lyon et chastelain dud. Bron, escrivant soubz nous le greffier de chastelenie soubzsigné, certifie à tous qu'il appartiendra qu'en vertu des lettres pattentes du roy, pour la convocation du ban et arrière-ban de la noblesse de ceste province, donné à Versailles le 26 feb ? de la présente année, de l'ordonnance de monseigneur de Sainct-André, premier président au Parlement, commendant en ceste province en l'absence de messeigneurs les gouverneur et lieutenant général, du 16 du présent mois et an, et de l'ordonnance rendue en concéquence par monsieur le vibailli de Vienne, à laquelle est joinct la lettre circulaire qu'il luy a pleu de nous envoyer, datté du..... dud. mois et portant qu'il nous est enjoinct de dresser incessamment estat, non seulement des gentilhommes que possèdent aud. lieu des fiefs, mais encore des nobles qui n'en possèdent pas et qui ont

d'autres biens en fonds, constitutions de rentes et autres effets, les personnes faisans profession des armes, vivant noblement et les roturiers qui possèdent des fiefs. A quoy satisfaisant, nous déclarons que dans led. lieu de Bron, il n'y a d'autres gentilhommes que messire Jacques de Laube de Bron, chevalier, seigneur hault justicier, aagé d'environ trente-huict ans, lequel, outre son fief direct, y tient et possède noblement son chasteau et quatre domaines, estant marié, n'ayant aucuns enfans ny employs ; secondement la dame des Essars, vefve de messire Philippes de Laube de Bron, tient et possède noblement aud. lieu la maison des Essars, laquelle feu m[re] Gaspard de Laube, vivant seigneur dud. Bron, son beau-père, auroit érigé en fief et justice, et le domaine du Tour, laquelle n'a aucuns enfans. Item, messire....... de Douessin ?, seigneur de Beaussezel, qui faict sa résidence actuelle au lieu de La Tour du Pin, tient et possède noblement, aud. lieu de Bron, un domaine (ne pouvant savoir son aage, ny l'estat de sa famille, les officiers de chastelenie dud. lieu de La Tour debvant en faire leur déclaration plus précize). Et quant aux autres fiefs en simple directe, ils sont possédés, soit par monsieur de Champier, seigneur engagiste de la terre de Vaux et Villeurbane, soit par le s[r] curé de la perroisse ou par le s[r] prieur de Nostre-Dame de Chassagne, qui jouyssent noblement des fonds qu'ils possèdent aud. lieu de Bron. Et finallement le seigneur de Mure, marquis de Gouvernet, nouveau converti, tient et possède noblement aud. Bron un domaine où il n'a jamais habité. Les officiers de chastelenie dud. lieu de Mures qui sont informés de son aage et de ses emplois seront obligés d'en faire la déclaration. Certiffiant aussy qu'aud. lieu de Bron, il n'y a point d'autre gentilhomme, nobles ou roturiers autres que ceux cy-dessus nommés qui possèdent fiefs, ny autres nouveaux convertis. Dont et du tout ce que dessus nous avons faict et dressé le présent acte pour servir ce que de raison. GOUJAULT, chastelain. DEREYLIEU, greffier ». — F° 172, imprimé : « Relation du grand malheur arrivé à la porte du Rône à Lyon, le 11 octobre de l'année 1711, au retour de la promenade de Bron, hors le faux-bourg de la Guillotière. Il n'y a personne dans le monde qui ne doive être surpris du malheur arrivé à la porte du Rône de la ville de Lyon, car depuis que ladite ville a été édifiée, il n'en a jamais été parlé d'un semblable, ny même en aucune ville du royaume et on ne doute pas qu'il ne soit très difficile aux personnes qui ne l'ont pas vû d'y ajouter foi, quoi que l'on n'ait mis dans ce détail que ce qui est véritable et dont l'attestation se rendra sans doute commune et s'étendra dans toutes les villes de l'Europe et même ailleurs. On commencera donc par vous dire, que le onzième du mois d'octobre de cette année mil sept cent onze, les peuples de la ville de Lyon furent à une promenade à un village nommé Bron, hors le fauxbourg de la Guillotière, à une petite lieue de cette ville, comme ils ont coutume de faire toutes les années le dimanche après la fête de Saint Den[illegible] le tems fut très beau cette journée là, la quantité des personnes qui y furent étoit si grande qu'il est impossible de les nombrer. On y conduit ordinairement les danrées de la ville et du faux-bourg, et des vins des villages voisins de celui-là, chacun y peut boire et manger selon ses moyens et sa nécessité ; cependant on a remarqué que depuis longtemps on n'a pas vu retirer le peuple si tranquille et moins pris de vin que ce jour-là. Un grand nombre de personnes étoient déjà rentrés dans la ville et les autres arrivoient continuellement, quand la nuit commençant de s'approcher, quelques personnes mal avisées fermèrent la barrière qui est à l'entrée de la ville près du corps de garde, à dessein, dit-on, de faire contribuer ceux qui resteroient le plus tard en arrière, c'est-à-dire après l'heure ordinaire que l'on a coutume de fermer la porte. Le nombre des personnes qui furent arrêtez par cette barrière étoit très considérable et s'augmentoit toujours par ceux qui arrivoient incessament et à la hâte. Il survint dans ce moment un carrosse (de M[e] de Servien à qui appartenoient les brotaux quelle donna quelques années après à l'Hôtel Dieu de Lyon), qui ne pouvoit passer sans ouvrir cette barrière ; au moment qu'elle fut ouverte, chacun se pressa d'entrer à dessein de se retirer dans sa maison, mais malheureusement la plupart n'eurent pas ce bonheur, car quelques uns étant tombez par accident ou autrement, ils ne purent être relevez, bien au contraire, les autres arrivant sans cesse leur tombèrent dessus, mais en si grande quantité qu'il leur étoit impossible d'avancer ny de reculer, beaucoup d'autres restèrent tout droit et si étroitement pressez qu'ils ne pouvoient aucunement remuer, ni respirer, de sorte que tant de ceux qui étoient dessous, il y en eut près de trois cens d'étouffez. Plusieurs personnes assurent que c'est un coup prémédité, parce qu'en premier lieu la barrière demeura long-tems fermée et pendant ce tems là des certaines personnes pilloient tout ce qu'ils atrapoient. Ceux qui eurent le bonheur d'éviter la mort perdirent leurs chapeaux, perruques, cravates et canes ; leur argent leur fut volé dans leur poche, et on les emportoit presque tous demis mort. Les femmes perdirent leurs coëffures, leurs chaines, colliers et collans ; leurs bagues leur furent arrachées des doigts ; leurs pendailles, leurs tabliers, jusqu'à y perdre leurs souliers et leurs jupes, et de ceux-là, les uns avoient la tête cassée, les autres les bras, les jambes, d'autres qui ne pouvoient plus respirer, ayant l'estomach offensé, et depuis les sept heures jusqu'à minuit, on ne cessa de porter à l'Hôpital, ou dans les maisons, ceux que la faveur voulut bien qui se retirassent de cet embarras ; et de ces personnes qui ont été maltraitées, il en meurt tous les jours beaucoup. On voyoit des mères qui prioient ces personnes, qui à le bien dire, sont la cause de ce malheur, de sauver du moins

leurs pauvres enfans, mais ils ne les ecoutoient pas ; d'autres femmes présentoient leurs joyaux afin d'avoir la vie, et cependant pour cela n'en etoient pas retirées, mais au contraire, on voyoit donner des bourrades, des coups de batons ; rompre les chaines et les coliers au col des femmes, et par ces efforts les etoufer ; apres quelques tems, ceux qui etoient dessous furent retirez, et les magistrats arrivant, pour calmer ce desordre ordonnerent que l'on rangeât des deux côtez ceux qui étoient morts, afin de donner passage à ceux qui étoient restez en arrière sur le pont, qui ne commencèrent à entrer qu'environ les 2 heures après minuit, et les portes demeurèrent ouvertes toute la nuit. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les chevaux du carrosse (de Mr de Servien), dont il a été parlé, sans faire aucun mouvement, furent étouffez dans la foule, et l'on ajoute qu'un tel accident ne peut pas être arrivé sans que le sort le plus fatal ne s'en soit mêlé, ou que la plus grande malice humaine n'ait exercé tout son artifice pour ce sujet. Messieurs de la Justice s'occupèrent toute la nuit à faire transporter les corps morts sur le rempart, au bastion le plus prochain de la porte, mais ils furent bien surpris de voir que ses personnes morts étoient presque tous nuds. Le nombre de ceux qui furent portez dans cet endroit, est de deux cens dix-neuf, tant hommes que garçons, femmes, filles, enfans, grands et petits, et on fit ouvrir deux femmes enceintes, dont leurs enfans, donnant signe de vie, furent ondoyez et après posez sur le corps de leurs mères. On fit mettre le sceau à chacun de corps, comme c'est la coutume, et le lendemain matin chacun vint reconnoître ceux qui lui appartenoient, mais ce ne fut pas sans une grande désolation, car les cris et les pleurs de ceux qui y reconnoissent leurs parens faisoient trembler et émouvoient un chacun à la pitié. Toute cette journée se passa dans une grande tristesse, laquelle dure encore et durera bien longtems. On promit à ceux qui le souhaitoient d'emporter ou faire emporter ceux qui leur appartenoient, et les autres furent enterrez dans la paroisse d'Énay, qui ce jour-là eut une terrible occupation. On n'a pas pu savoir le nombre de ceux qui furent jettez dans la rivière dans le fort du désordre qui dura six heures, par les mains de certains mal-intentionnez et sans crainte de Dieu, cependant on nous assure qu'on en a déjà trouvé plusieurs au lieu de Pierre-Bénite, à environ une lieue de cette ville et qui étoient dépouillez de tous leurs habits. On entend tous les jours faire des plaintes et des gémissemens quand on pense à ce malheur et les personnes les mieux sensées ne peuvent point comprendre comment cela peut-être arrivé, et qu'il y ait eu tant de personnes mortes ou blessées dans une si petite espace de terrain, qui ne peut être que de cent pas tout au plus de longeur et environ sept à huit de largeur. Ils conviennent tous que c'est une action préméditée et complotée entre plusieurs méchans, dont on n'est point encore informé du nom mais qui pourront bien être découverts dans la suite, par la permission divine, qui ne laissera pas un semblable crime impuni, et par les soins que prennent continuellement les juges équitables, qui composent la Cour souveraine des Monoyes, et la sénechaussée et siège présidial de cette ville, aidé des magistrats, de la noblesse et de toute la bourgeoisie, qui demande tous les jours à Dieu vengeance d'une action si énorme et dont le souvenir fait horreur. On compte des blessez ou des morts le nombre de mille à douze cens personnes et encore ne le peut-on pas savoir au juste, d'autant que la ville est grande et qu'il y en a de tous les quartiers. Quelques précautions qu'eussent pris les autheurs de cette fatale catastrophe pour cacher aux yeux des hommes leurs scélératisme, ils ne le purent cacher aux yeux de Dieu ; ce juge suprême inspira aux célèbres magistrats de la Cour des Monnoïes, de découvrir ces malheureux, Monsieur Cholier, président et assesseur criminel, dont l'integrité et la vigilance dans les affaires est égale, fit des informations, le nommé Belair, sergent de la porte du Rône, fut arrêté et mis aux prisons de Roanne, ce sage magistrat receut les déposition des plaignans, les recolements et confrontations et par sentence ledit Belair fut condamné à être rompu vif et amandé au Roi de la somme de 500 l. et de 200 l. pour faire prier Dieu pour le repos des âmes de ceux qui sont mort. Ce malheureux fut exécuté le mercredi 21 octobre, il mourut avec une résigniation fort grande aux ordres de Dieu, après avoir déclaré ses complices que la justice divine ne laisera pas s'en punition, son corps a été porté aux Platre de la Guillotière pour servir d'exemple aux méchans. A Lyon, proche la boucherie de l'Hôpital, du côté du Rône, à l'enseigne de la Sêpe. — F° 216 v°, « Claude-Joseph de La Roche, écuyer, seigneur de Ferjerolle », 9 septembre 1730. — F° 220, « Alexandre de Colonne de Revilliasc, chevalier, seigneur de Genas et autres lieux », 12 mai 1732. — F° 222 v°, Claude de Fleutelot, escuier, seigneur de Béneviere, conseilier au Parlement de Bourgogne », 30 juin 1733. — F° 242, « Jean-Bernard Gagne, écuier, seigneur de Fleury et autres lieux », 15 avril 1738. — F° 249, « Jean-Henri de Laube, chevalier, seigneur de St-Jean ; André-Emmanuel de Laube, chevalier, seigneur, baron de Corcelles et Bourvilain en Mâconnois, seigneur haut justicier de Bron et St-Trivier en Dauphiné, ancien capitaine du régiment de Picardie ; Claude de Lisle de Boulieu, chevalier, seigneur de Chaulieu », 19 novembre 1739. — Registres parafés par Berger (1674, 1676, 1678, 1680, 1685, 1687, 1688, 1690), Chastanier (1679, 1681, 1683), Lucas (1684, 1693), Brionnet (1686), Quemin (1692), Fornier (1701), Daveyne (1705), Petrot (1708, 1711), Rodison (1714, 1716).

E. Suppl. 176 (GG 2.) — In 4°, 224 feuillets.

1740-1792. — Actes dressés par les curés Rey (1740-1789), Merlin (1790-1792) ; les vicaires Puthod (1743-1746), Michel (1747-1748), Iboz (1749-1750), Laprade (1752), Grillier (1752-1757), Richard (1757-1758), Samboyant (1758-1772), Merlin (1789-1790) et f. Urbain, Jacques-François Gouvillier, Justin Jacquet, franciscains ; Baudin, curé de Venissieu, Mignery, Rabon, Richard, Gelin, Franchet, Guichard, Masson, Manchet, Renaud, Muguet, etc. . . — Ff. 140, 178, 208, 216, 224 blancs ; ff. 28, déchiré dans l'angle inférieur droit ; 167, usé au bas ; 170, usé au bas et sur le côté droit ; f° 171, déchiré dans les angles supérieurs. — F° 7, reconnaissance d'un cadavre. — F° 14, « Vu dans le cours de notre visite le 7e juillet 1743, et ordonné que lesdits registres, à l'avenir, seront tenus en double minutte, conformément à la déclaration du roy, St-AULBIN, comte de Lyon, vicaire général. Par monsieur le révérend vicaire général DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 31, « Ce 23e mars 1747, j'ai reçus en emprunt des mrs les chanoines réguliers de la Ste-Trinité, par les mains de Mr Cornet, leur ministre, un calice et patène d'argent, pesant onze onces et demi et un ciboire d'argent, pesant quatorze onces, et ce en conséquence du vol des vases sacrés fait en cette églîse, la nuit du 16e au 17e mars, lesquels vases sacrés je rendray à la volonté des susd. mrs ; et je l'ay rendus aud. mre Cornet, pourvu d'un canonicat de Belleville. REY, curé. — F° 38 v°, enterrement d'un soldat des milices de Lorraine « vêtu d'un habit et veste de couleur blanche, les parements jaunes et les boutons plats et d'étain, la culotte de peau jaune, la cartouche marqué du nom de Tourville », 1748. — F° 53 v°, « André-Emmanuel de Laube, chevalier, seigneur baron de Corcelles et Bourgvilain en Mâconnois, seigneur haut justicier de cette parroisse et son mandement, St-Trivier, ancien capitaine du régiment de Picardie ; Antoine de Chambaran, chevalier, ancien capitaine du régiment de Ponthieu », 18 juillet 1752. — F° 98 v°, « Louis de Leusse, seigneur des Costes d'Arcy, St-Mammert, Meyzieux, Chassieu, et autres lieux, conseiller du Parlement de Grenoble ; Marie de Laube, comtesse de St-Jean, dame de Bron », 3 juin 1765. — F° 133 v°, « Charle de Jousselin, écuyer, chevallier de Roche, capitaine au corps royal d'artillerie ; Augustine-Louise-Marie, comtesse de Schlanger », 21 septembre 1773. — F° 143, « demoiselle de Viveville, dame de La Verpillières, Colombiers, St-Laurent, etc. », 13 octobre 1775. — F° 156, chapelle domestique, à Bron, de Jean-François Grand, conseiller du Roi, controlleur des fortifications au département de Lyon, etc., voyer et ingénieur de lad. ville ; François du Buisson de Christot, écuïer, voyer inspecteur général près le Bureau des Finances de la ville et généralité de Lyon », 21 juillet 1778. — F° 179 v°, « Jean-François Grand, conseiller du roi, ingénieur, controlleur des fortifications au département de Lyon, Bresse et Bugey, possesseur du domaine de [illegible], mas de Parilly en cette parroisse », 11 juillet 1784. — F° [illegible], « Vu et vérifié le présent registre à Bron en cours de nos visittes, le dix-sept septembre 1786. DESCHAMPS DE LA MADELAINE, chanoine, baron de St-Just, vicaire général ». — Joseph-Marie Pons de Caylus, avocat en parlement, juge bailli des terres d'Aubrac en Rouergue, demeurant à St-Cosme », 19 septembre 1786. — Ff. 211 v°, 212, « Du dimanche 15e mai 1791, au lieu de Bron, sur environ les huit heures du matin, dans l'église dud. lieu, par devant nous Jean Gayet, maire de Bron, écrivant Claude Cochard, notaire de Villeurbanne, y demeurant, greffier par nous pris d'office, attendu l'absence du greffier de la municipalité, nous a été représenté par Claude Chosson, bennier aud. Bron et marguiller de lad. parroisse, que ce jourdhui, sur environ les cinq heures du matin, il a envoyé Claude Chosson, son fils, pour sonner l'*Angelus*, qu'étant entré dans lad. église et à la sacristie pour garnir l'autel, il s'est apperçu qu'il y avoit été pratiqué un trou ou ouverture du côté du matin, sur quoi il a été avertir Mr le curé ainsi que son père et nous maire, à l'effet de se transporter ici et constater de lad. ouverture qui a été certainement pratiquée pour voler la sacristie ; nous soussignés, tous citoyens de Bron, réunis en lad. église, après avoir bien vérifié le tout et examiné attentivement les ornements de l'église, vases sacrés, nous avons reconnu : 1° qu'il existe au matin de la sacristie une ouverture d'environ dix pouces de hauteur sur un pied et demi de largeur à un pied et demi d'élévation du sol intérieur, qu'ils estiment être celui par lequel ils ont communiqués à lad. sacristie ; 2° qu'à la bise de la même sacristie ; il existe une autre ouverture de la même grandeur et largeur que le premier et contre lequel la commode où les ornements sont renfermés ; 3° une autre ouverture à la bise, dans un nouveau mur où est enterré madame de Laube et qui ne communique point à l'église, laquelle ouverture est à deux pieds de hauteur de terre ; 4° qu'il manque dans la sacristie la pataine et le calice, dont le pied en arquemiet, la coupe, fausse coupe et pataine en argent qui étoit dans un petit armoire auquel la clef se trouve toujours ; 5° dans un petit tabernacle à colté, il a été enlevé environ 24 livres provenues de la quête qui se fait les dimanches et fêtes dans l'église, pour la luminaire et confrairie, auquel tabernacle la clef de même s'y trouve ; 6° dans un autre petit tabernacle, au dessus de lad. commode, du côté du couchant, il a été enlevé un petit crucifix en arquemiet, auquel tabernacle la clef de même s'y trouve ; 7° une aube et amict, le tout en toile toute unie ; tous lesquels enlèvements ont été faits sans fracture apparente que celle de l'ouverture et sans qu'aucune personne ici présente ayent vu ni sçu quels en étoient les auteurs, exceptés que toutes lesd. ouvertures et vols ont

été pratiqués et commis dans la nuit d'hier samedi à aujourd'hui. Personne non plus n'a entendu aucun bruit qui puissent les mettre dans le cas de nous édiffier et donner relativement à ladite voye de fait quelques éclaircissements. De tout quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour être envoyé à monsieur l'accusateur public et être pris par lui tel parti qu'il avisera, led. jour et an que dessus, et ont les habitants ici présents, sachant écrire, signés avec Mr le curé, Chosson, nous et notre greffier, non les autres pour ne sçavoir, ou ne vouloir le faire, de ce enquis et interpellés. A la minute, signé Merlin, curé, Rostaing, Boulhet, Claude Chosson, Mathieu Callemard, Gayet, Garnier, Colomb, Bertin, Gayet, maire, et Cochard, greffier. Extrait de la minute délivrée à M. Nugues, accusateur public à Vienne, conforme à l'original, excepté en ce qui regarde le vol du crucifix et amict, de l'enlèvement desquels led. sr curé ne s'est apperçu qu'après la clôture dud. procès-verbal ». — F° 223, « En exécution de l'art. 1er du titre 6 de la loy du 20 septembre 1792, nous maire et officiers municipaux de la commune de Bron, avons clos et arrêté le présent registre, contenant les actes de naissance, mariage et déceds qui se sont faits pendant l'année 1792 et avons signés avec notre secrétaire. Bouchet ? maire ; Gonnet, oficier ; Gayet, oficier ; Burrier ? secrétaire ». — Registres parafés par de St-Marcel (1755, 1757, 1759, 1761, 1762, 1764, 1766, 1770, 1773-1775), Pellisson (1768), Chevallier (1776-1789) ; Cros ? (1791-1792).

BRULLIOLES

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon ; justice de Chamousset ; chapelles rurales de Saint-Roch et de Saint-Nicolas.

E. Suppl. 177 (GG 1.) — In-4°, 177 feuillets

1726-1748. — Actes dressés par les curés Tardy (1727-1733), Chartier (1736-1748), les vicaires Drivon (1726-1730), Palluy (1731-1732), Forest (1732-1733), Poyet (1733-1736), Grange (1736), Gayet (1737-1739), Alliaud (1739), Martin (1740-1741), Brenier (1743-1748), et Brevet, Perrier, Bontemps d'Armonville, chanoine, Thévenet, Cogniet, Drivon, Girard, Darley, Bataillard, Bartholin, Dumolin, Coudour, Barbier, etc. — Ff. 69, 70, 79-86, 117, 134-137, 144, 145, blancs. — Registres en mauvais état ; le premier acte est du 15 octobre 1726. — F° 12 v°, Sylvestre Frère, écuyer, sieur de Charfetain », 21 novembre 1728. — F° 13, « Marc Frère, sieur de Verly, lieutenant de cavalerie », 16 décembre 1728. — F° 14, « Marc Frère, sieur de Charfetain, écuyer du roy, lieutenant de cavalerie », 13 février 1729. — F° 34, « Silvestre Frère, écuyer, sieur de Charfetin, lieutenant de cavalerie au régiment des Croates ; Camille et Pierre de Riverie, marquis de La Rivière », 23 octobre 1731. — F° 52 v°, Pierre de Fougerousse, sieur de Maluat », 25 juillet 1734.— F° 93, « Veu à Brulliolle, dans le cours de nostre visitte, le 26 septembre 1738, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Charrier (1741), Pupil (1737-1740, 1742-1748).

E. Suppl. 178 (GG 2.) — In-4°, 209 feuillets.

1749-1770. — Actes dressés par les curés Chartier, prieur curé de Brullioles, archiprêtre substitué de Courzieu (1749-1764), Beyle (1764-1770), les vicaires Proton (1749-1751), Beyle (1751-1764), Barbier, Goron, Pityot, vicaires de Brussieu ; d'Anstrude, ancien prieur de Montrotier, 1765. — Ff. 9, 56, 64, 79, 87, 97-99, 141, 142, 152-154, 172, 173, 182, 183, 193, 200, 201, 207-209, blancs. — « Jean-Pierre de La Rivolière, avocat en Parlement, écuyer, seigneur de La Roche Saint-Priest », 7 janvier 1749. — F° 7 v°, « Le 10e du mois de novembre de l'année 1749, nous soussignés, prieur curé de cette parroisse, archiprêtre substitué de Courzieu, avons béni solemnellement dans notre église deux cloches nouvellement refondues, qui sont la troisième et la quatrième. La 1re des deux a été nommée Anne-Benoîte, par monsieur Benoît Chenevière, natif de Bressieu, annexe de Brulliolles, bourgeois de Lyon, marchand fabriquant, et par madame Anne Richard, épouse du susdit monsieur Chenevière, et la 2e par monsieur Jean-Baptiste Cotelle, bourgeois de Paris et de Lyon, marchand de soye, et par madame Agathe-Jeanne Cotelle, épouse de monsieur Roch-Julien Bayard, bourgeois et marchand de Paris, qui l'ont nommé Agathe-Jeanne, en présence des soussignés. Les susdits parreins et marreines sont bienfaicteurs de cette église et ont donné pour elle à l'offrande, outre la cire la plus magnifique, la somme de cent quarante-quatre livres. B. Chenevière,

J.-B. Cotelle..... — F° 150, « Ce jourdhuy 17 du mois d'octobre 1764, j'ay pris possession par le ministère de M° Jean-Louis Badiou, prêtre, curé de la parroisse de Coursieux, du prieuré cure de l'église parroissiale de Brulliolles en Lyonnois et de celle de Bressieux, son annexe, en conséquence de la résignation pure, libre et volontaire que m'en fit pour la seconde fois, le 3 janvier de la même année 1764, messire Pierre Chartier, prieur curé desdites églises depuis le 29 avril 1736, par la résignation qui luy avoit été faite desdites églises par messire Jean Tardy, docteur de Paris. Messire Pierre Chartier étoit premier vicaire de l'église parroissiale et collégiale de Saint-Nisier de Lyon, lorsqu'il fut élevé à la dignité de prieur curé de Brulliolles, et c'est la même dignité dont je suis revêtu aujourdhuy par choix spécial et gracieux dudit M° Chartier, et ay signé sur les registres de cette ditte église et de celle de Bressieux. Audit Brulliolles, ce 17 octobre 1764. Beyle, p^r curé de Brulliolles et Bressieux. » — F° 169 v°, « Le 13° jour du mois de may de l'année 1766, a été bénie solennellement, avec les prières et les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèse, par moy soussigné, la chapelle domestique de messire Silvestre Frère, écuyer, sieur de Charfetain, dont j'ay dressé le présent acte que j'ay signé. Beyle, curé ». — Registres parafés par Pupil B. J. C. et B. L. (1749-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E. Suppl. 179 (GG 3.) — In-4°, 256 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par le curé Beyle, les vicaires Garel (1774), Guerpillon (1775-1778), Léger (1789-1792). — Ff. 18-20, 32, 40-44, 62, 72-76, 97, 98, 109, 110, 119-122, 144-146, 154-158, 169, 170, 179-182, 191-193, 203-206, 214-218, 228-230, 241, 242, 253-256, blancs. F° 4 v°, « Claude-Joseph de Micoud de Châtenay, écuyer, seigneur de Charfetain et de Châtenay en Dombes », 22 [illegible] 1771. — F° 15 v°, « Vu dans notre visite le [illegible] 1772. Lacroix, vic. gén. » — F° 201 v°, « L'an 1788, le [illegible] décembre, je soussigné Chavassieu, curé du Fenouil, archiprêtre de Courzieu, à la prière de messire André Beille, curé de Brulliolle, ai béni la troisième cloche dud. lieu, du poid d'environ neuf cent et qu'ont nommé noble Guillaume de Savaron, chevalier, baron de Chamousset, et dame Judith Frère de Charffetin de Micoud, qui ont signés avec nous et les assistans. Judith Frère, Charfetain de Micoud, Elizabeth Brosses de Thorigny ; Marie Anne de Thorigny, de La Rivollière ». — F° 224, mariage de « Claude Rose Perrin de Bénévent, ancien officier au régiment des cuirassiers du roy, demeurant au château de Bénévent, parroisse de Vaugneray », et de « Benoîte de La Rivollière, demeurant au château de Charfetain », 27 avril 1790. — F° 224 v°, « Ce jourdhuy 4° juillet 1790, je soussigné curé ay bénis solennellement le drapeau militaire de la garde nationnale de la parroisse de Brulliolle, en foy de quoy j'ay signé Beyle, curé ». — Le dernier acte signé du curé est du 15 janvier 1793, on y lit : « lesquels témoins nous ont certifié la liberté des parties et leur domicille et nous ont atesté ainssy que les époux qu'il n'y a point d'officier public nommé dans laditte parroisse de Bruliolles, pas même de registre ouvert pour les enregistrement des mariage, naissence et déceds ; en conséquence lesdits époux, assisté de tous les témoins susnommés, nous ont requis et prié de vouloir procéder à l'enregistrement de leur mariage, attendu, comme sus est dit, qu'il n'y a aucuns officiers dans laditte paroisse, pour, conformément à la nouvelle loi, procéder aud. enregistrement ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

BRUSSIEU

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset

Église sous le vocable de l'Assomption Notre-Dame et de Saint-Denis, annexe de Brullioles, archiprêtré de Courzieu, [illegible] collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon ; justice de Brussieu, relevant du prieuré de Saint-Irénée de Lyon.

E. Suppl. 180 (GG 1.) — In-4°, 2 et 269 feuillets.

1615-1699. — Actes dressés par les curés de Brullioles et Brussieu, Durand (1634-1659), Brac (1663-1678), Tardy (1690-1696) ; les vicaires Desgoutte (1615-1621), Bégule (1636-1639), Ferrand (1640-1642), Crozet (1642-1652), Durand (1652-1656), Nappollier (1656-1662), Grangeneufve (1662-1664), Molin (1664-1666), Aubert (1665-1666), Nicot (1666-1671), Gayaut (1671-1673), Chifflet (1673), Beatrix (1673-1674), Mivinat (1676-1678), Esparron (1678-1679), Vergier (1687-1689), Lalier (1689), Chabert (1690-1699) et Drivon, curé de Saint-Laurent de Chamousset, Beatrix, Rivet, Dodin, Mollin, Goy, etc. — Ff. 18-22, 126-129, 138-141, 145, 184, 187, 198, 200-202, 205, 206, 208-210, 243, 248-

250, blancs. — F° 43, lacéré en tête, à droite. — Ff. 1-11, baptêmes de 1615-1621 ; ff. 12-16, baptêmes de Bessenay ? 1652-1656 ; ff. 23-37, enterrements faits à Bessenay, 1653-1660 ; ff. 38-129, baptêmes de 1634-1662; ff. 130-141, enterrements, 1657-1662, ff. 142-146, mariages, 1658-1661 ; ff. 147-172, baptêmes 1662-1673 ; ff. 173-180, mariages, 1662-1673 ; ff. 181-184, baptêmes 1673-1674 ; ff. 185-187, mariages, 1673-1674 ; ff. 188-197, enterrements 1662-1674 ; ff. 198-202, enterrements 1673-1674 ; ff. 203-204, baptêmes 1673-1674 ; f. 207, mariages, 1674 ; ff. 211-269, les trois actes 1676-1699, (lacunes de 1679-1686, 1697). — F° 1 v°, « L'an mil six centz et treze, à la Saint-Martin d'hivert, l'hivert a encommencé et continuée jusques aux festes de Pasques ensuyvant de l'an 1614, sans fort peu de relasche, que au moys d'apvril, commencé par le jour du mardy de Pasques 1614. *Domine sancte, pater omnipotens, eterne Deus qui celum et terram, mare et omnia creasti, te suplices quesumus, ut hunc fructum novum benedicere et sanctificare digneris et multiplicare habundanter offerentibus tibi, ut repleas eorum cellaria cum fortitudine frumenti, vini et oley, ut letantes in eis referant tibi Deo omnipotenti laudes et gracias, per Dominum* »…. F° 17, « Des pantions qui sont deues à la cure de Besseynai : Premier, monsieur J. Mermet de Jussieu, XX liv. pour la messe de Sainct-Cr… et pour les vespres toustes les velles de Nostre-Dame et pour le *Stabat* pendant tout le caraisme. Monsieur Trie, quatorze livres pour une messe de la Crox, tous les vandredis de l'année. Jehan Bare V liv. XIIII s. d'une pansion sur sa vignie de Gal… Saint-Jus. Claude de Molière Buronet doict XIIII s. toustes les années, fondé sur la chambre du châtiau. Estienne Quoquiliet, doict d'une pansion qui size sur un boys XIIII s. Claude Ducreu doict par fondation ? sur leurs tonbeu, XX s. — F° 33, « Marin Roussiau, maître d'école à Bessenay », 4 mai 1659. — F° 37 v°, enterrement d'un enfant mort de la morsure d'un chien enragé, 15 octobre 1660. « Ce 8 novembre 1660, nous avons fait le servisse de madame de Charmasel, laquelle décéda à Ecoutay, le 8 novembre, qui estoit le mardi à 9 heures et fust ensépurturé le vendredi, à Saint-Marcel de la mesme semmaine ». — F° 147, « Ce jourdhuy 25° mars 1667, jour de l'Annonciation Nostre-Dame, j'ay bény la grande croix du Plastre de ce lieu, laquelle j'ay fait amener de la Perrière d'Oncin… Brac, curé ». — F° 149, « Marguerite de La Garde, femme de monsieur de Chavane, escuyer, seigneur de Chavane, de La Garde et autres places », 29 juin 1662. — F° 221 v°, « Le premier jour de janvier 1678, mr le curé de Brullioles a bénist la statue de saint Jean-Baptiste, que Estiennette Bourgey, fame de sr Claude Lardellier, a donnée par dévotion à l'église de Brussieu ». — F° 234, « Estienne Frère de Charfetin, escuier, sieur dud. lieu », 5 novembre 1687. — Registres parafés par Roubiliac (1693), de Lucenay (1698, 1699).

E. Suppl. 181 (GG 2. — In-4°, 181 feuillets.

1700-1736. — Actes dressés par Tardy, curé de Brullioles et Brussieu (1711) ; les vicaires Chabert (1700-1703), Aubert (1703), Boucherie (1703-1710), Ducreux (1710-1734), Drivon (1734-1736) et Carret, archiprêtre de Courzieu, Cogniet, Drivon, Fayolle, Frère, Poyet, etc. — Ff. 6, 10, 40, 63-65, 71, blancs. — Registre de 1715 en déficit. — F° 126, « Vu et trouvé en état dans nostre visite à Bressieux, ce 8 juillet 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 181, enterrement de Benoîte Goutenoire « avec son enfans, qui après avoir été ondoyé a donné un signe de vie, en ouvrant et fermant la bouche, lequel luy fut arraché du ventre à l'instant de son décès, par mr La Garde, maître chirurgien juré de Courzieu, et lequel il luy remit dans le ventre quelque tems après, voyant qu'il était mort ». Le 20° décembre 1736, je soussigné, ay ondoyé une fille légitime de Pierre Basset et de Benoitte Goutenoire, laquelle Goutenoire fut attaquée d'une apoplexie étant enceinte de six mois, fut ouverte à l'instant de son décez par maître Lagarde, maître chirurgien juré de Courzieu, lequel enfant, un moment après avoir été ondoyé, ouvrit et ferma la bouche, c'est le seul signe de vie qu'il a donné et que nous certifions avec led. me Lagarde. En foy de quoy nous avons signés DELAGARDE, DRIVON, vicaire ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 182 (GG 3. — In-4°, 250 feuillets.

1737-1770. — Actes dressés par Chartier, prieur, curé de Brullioles et Brussieu (1737-1764), Beyle, curé de Brullioles et Brussieu (1764-1770) ; les vicaires Drivon (1737-1740), Bertholin (1741-1742), Couder (1742-1748), Barbier (1748-1753), Goron (1753-1762), Coquard (1762), Pityot (1763-1770), et Grange, vicaire de Brullioles, Gayet, Veloy, Martin, Drivon, Brenier, Maréchal, Proton, Beyle, Molard, etc. — Ff. 6-12, 18, 24, 29, 30, 35, 36, 41, 42, 48, 54, 64-66, 71, 77, 78, 84, 88-90, 102, 106-108, 117, 118, 123, 124, 130, 136, 151, 152, 164, 184, 191, 201-204, 224, 233, 234, 242, 249, 250, blancs. — F° 17, « Veu et approuvé à Bressieux, dans le cours de nostre visitte, le 26 septembre 1738, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général. » — F° 20 v°, Louis de Leuillon, bourgeois de Lyon ; Sylvestre Frère, écuyer, sr de Charfetain ; Urbain de Laurencin de Chanzé, grand cellerier de Savigny », 7 avril 1739. — F° 59, « Le 15e du mois d'aoust de l'année mil sept cens quarante-cinq, avant la grande messe, en conséquence de la permission accordée le 30e avril de la présente année, par Monseigneur l'évêque de Cydon, suffragant et vicaire général de ce diocèse, contre signée par Mr l'abbé Carrier, secré-

taire, nous soussignés, prieur curé de cette église et de celle de Brulliolles, archiprêtre substitué de Courzieu, avons bénit la sacristie construite dans cette église, ensuitte de la permission de Monsieur l'abbé de Castillon, prieur et seigneur de cette parroisse et par les soins de mre Jean-Baptiste Lardellier, habitant et bourgeois de ce lieu et luminier en charge, en présence des soussignés J.-B. Lardellier, J.-B. Drivon, A. Jubin, Bonnet, J. Esparron, Voley, E. Nicolas, Bonnet, Chapuy, Bonnet, Coudour, vicaire de Brussieu, Chartier, prieur curé, archiprêtre substitué ». — F° 95, « Le neufvième jour du mois d'octobre de l'année mil sept cens cinquante-un, 1751, fête de Saint-Denis, patron de l'église parroissiale de Bressieu, annexe de Brulliolles, Monsieur Benoist Chenevière, natif de ce lieu, bourgeois de Lyon, marchand fabriquant de la ditte ville, capitaine penon du quartier de Saint-Nizier, qui fit déjà présent à la parroisse, le 24 juin mil sept cens quarante-quatre, 1744, du bel horloge qui sert actuellement, a payé en entier de ses deniers et donné en pur don la chaire à prêcher et le confessionnal, placés depuis peu de jours dans cette église, et dont l'on a commencé de se servir ce jourd'huy en y prêchant et confessant pour la 1re fois. Les soussignés, prieur curé, vicaire, luminiers, recteurs de la confrérie du Saint-Rozaire et de celle pour les défunts, les consuls et généralement tous les habitans dudit Bressieu, sensibles comme ils doivent l'être aux grands et généreux bienfaits de ce respectable compatriote, ont dressé sur les registres de leurditte église le présent acte pour servir à la postérité de monument authentique de toute la reconnoissance qu'ils en conserveront de race en race et pour perpétuer à jamais parmi eux la prétieuse mémoire de cet insigne bienfaiteur, dont les jours devroient être immortels, le seigneur daigne par sa grâce luy accorder la plus longue vie, les jours les plus saints et les plus heureux, de même qu'à madame sa vertueuse épouse, Madame Anne Richard, comme aussi à toute son aimable famille et bénir de plus en plus son florissant commerce, et ont signé au présent acte tous ceux qui l'ont sçu faire *ad æternam rei memoriam*. Barbier, vicaire; Beyle, prêtre ; Souchay, curé de Saint-Genis-l'Argentière, B. Lardellier, B. Drivon, Bonnet, A. Jubin, Drivon, Voley, L. Nicolas, Bounet, Chartier, prieur, curé, archiprêtre. » — F° 210, acte d'abjuration du calvinisme par « Jérémie Carbre, de la paroisse de Mariachquerie ou Sainte-Marie en Alzace..., ouvrier mineur, travaillant aux mines qui sont aud. lieu, exploitées par messieurs Blanchet et Jars, privilégiés », 24 août 1766. — F° 225 v°, Silvestre Frère, écuyer, sieur de Charfetain, ancien officier dans le régiment royal des Crauates », 2 février 1768. — F° 230, « Odo Gazanchon, seigneur de Chavanne et Triamen », 26 juillet 1768. — F° 235 v°, acte d'abjuration du calvinisme par Samuel Chelfre, maréchal, de Sainte-Marie-aux-Mines, 15 janvier 1769. — F° 247, « Gabriel Jars, [illegible] les mines du Lyonnois et de l'académie de Lyon », 26 juillet 1770. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742-1766, 1768-1770), Charrier (1741, 1767).

E. suppl. 183 (GG. 4.) — In-4°, 263 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les vicaires H. Pitvot (1771-1772), Charra (1772-1779), Vincent (1779-1790), Drivon (1790-1792); Beyle, curé de Brullioles et Brussieux (1772-1777), Guerpillon, Léger, vicaires de Brullioles. — Ff. 9, 10, 20, 31, 32, 42, 62-66, 75-80, 87-92, 103-105, 116, 117, 129, 140, 141, 151-153, 161-165, 173-176, 182, 189, 198, 199, 201, 211-213, 224, 225, 232-237, 245-249, 258-263 blancs. — F° 53, « feu Odet Gazenchon, seigneur de Chavannes et Triamen », 3 novembre 1775. — F° 102, « En 1779, il y a eu à Bressieu dix naissances, y compris deux enfans ondoyés, dont sept garçons et trois filles, dixneufs morts, dont neufs hommes et dix femmes ; et deux mariages ». — F° 114 v°, 1780, 21 baptêmes, 15 enterrements, 4 mariages. — F° 127 v°, 1781, 24 baptêmes, 23 enterrements, 4 mariages. « Le 22 octobre, jour de la naissance de monseigneur le dauphin est né Pierre Lardellier, à 5 heures du matin ». — F° 138 v°, 1782, 15 naissances, 17 morts, six mariages. — Ff. 208 v°, 209, « Il y a eu à Bressieu, annexe de Brulliolles, dans le courant de l'année 1788, 17 naissances, dont neuf garçons et 8 filles, 16 sépultures, dont trois hommes et treize femmes, et trois mariages. Presbitère : Monsieur le curé de Brulliolles et de Bressieu ayant, au mois de décembre de l'année dernière, présentée, à Monseigneur l'intendant, requête dans laquelle il exposoit que le presbitère de Bressieu ne fournissoit pas un logement convenable ; que le vicaire desservant avoit été obligé de mettre son lit dans un cabinet de six pieds en carré, où il n'étoit pas à l'abri de l'intempérie des saisons, ni même de la pluye quand elle étoit accompagnée d'orage, que le poutre sur lequel étoit appuyé tout le plancher inférieur de la cuisine étoit cassé ; que l'on avoit été obligé de l'étayer d'un pilier de bois ; concluoit à ce que Monseigneur l'intendant fit visiter led. presbitère par telle personne qu'il lui plairoit commettre, et ordonnât ensuite les réparations et constructions nécessaires, selon le plan et devis qu'il plairoit à sa grandeur d'approuver. Le dix-sept du même mois, Monseigneur l'intendant ordonna que les habitans de Bressieu s'assembleroient pour délibérer sur les réparations du presbitère, et enverroient à l'intendance la délibération et l'état des impositions de lad. paroisse de Bressieu. En vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant du 17e décembre 1787, l'assemblée des habitans ayant été annoncée et indiquée aux prônes des messes parroissiales dud.

Bressieu, pendant trois dimanches consécutifs, sçavoir : le 30 decembre 1787, les 6e et 13e janvier 1788, a été tenue led. jour, 13e janvier, à l'issue des vespres, les habitans, au lieu de faire une délibération, firent une requête pour éluder les raisons de la requête de monsieur le curé, et entr'autres dirent que le presbitère étoit convenable, que la cuisine avoit vingt pieds en carré, que au dessus de la cuisine le grenier, étoit une chambre, que les cabinets, l'un au grenier, l'autre joignant la cuisine, avoient huit pieds en carré, enfin qu'il y avoit une grande et vaste chambre à côté du grenier. Mr Rigottier, subdélégué de Monseigneur l'intendant fut commis par Monseigneur l'intendant pour assister à la visite dudit presbitère. La visite en fut faite le deux avril de la présente année et tout de suite les pièces furent envoyées par Monseigneur l'intendant au greffe de l'Assemblée Provinciale pour y être fait droit. Le samedi trente-un mai, monsieur le baron de la Roulière, membre de la Commission Intermédiaire, vint présider l'assemblée municipale de Bressieu ; visita le presbitère, reconnut que les réparations demandées par Mr le curé étoient de nécessité indispensables et urgentes ; que la cuisine n'avoit que onze pieds de face, que son planché avoit besoin d'être reconstruit de même que l'escalier en entier, la cheminée de la cuisine, et que la pièce qui est au-dessus de la cuisine est un grenier et non pas une chambre et qu'il n'y avoit ni cave ni bûcher, et en un mot que le logement n'étoit pas convenable et que Mr le curé n'avoit pas mis dans sa requête toutes les raisons qu'il a de se plaindre contre un presbitère semblable, etc,, etc,, etc. L'Assemblée Provinciale ne s'étant point tenue cette année, l'affaire a été différée jusques à la première assemblée en 1789 ». — F° 220 v°, « L'hivers a été si long et le froid si vif, qu'aucun homme ne se rapelloit d'avoir vu un tel hivers ; le froid commença le 24 novembre 1788, fut si excessif le 31 décembre 1788, 5 et 7 janvier 1789, qu'il surpassa les hivers de 1709, de 1728, 1740 et 1766 ; le dégel arriva subitement le 13 et 14 janvier 1789 ; les rivières débordèrent et plusieurs personnes furent noyés ; on avoit traversé le Rhône sur la glace, ce qui n'étoit pas arrivé depuis 1697. Les états généraux ont été tenus cette année ; la Bastille a été démolie et prise d'assaut, le 14 juillet, et tous les françois ont arboré l'étendart de la liberté ». — Copie d'une requête présenté au Bureau Intermédiaire du Lionnois et remise à Mr le baron de la Roulière, membre dud. bureau, le 20e juin 1789, concernant le presbitère de Bressieu : A Messieurs, Messieurs du bureau de la Commission Intermédiaire de l'Assemblée Provinciale de Lyon, supplie humblement, Mr André Beyle, curé des parroisses de Brulliolles et de Bressieu, son annexe, en Lionnois, et vous représente : 1° que le presbitère dud. Bressieu, périssant de vétusté, ne fournit plus qu'un logement délabré, où la santé et la vie sont continuellement exposés à des dangers réels et inévitables ; 2° que les délais de faire les réparations demandées par le suppliant au mois de décembre mille sept cent quatre-vingt-sept, en nécessitent journellement de plus considérables et augmentent ces dangers ; 3° que les susdits dangers d'habiter une mazure et au milieu des ruines, où l'on est exposé à toutes les intempéries des saisons, l'insuffisance dudit logement et l'impossibilité de l'habiter, lorsque les ouvriers y travaillent aux réparations, ont été reconnus lors des visites dudit presbitère faites les deux avril et trente-un mai de l'année dernière (1788), ainsi que l'on peut s'en convaincre par les procès-verbaux desdites visites, c'est pourquoy le suppliant, pour prévenir les accidents, qu'un plus long délais rendroit inévitables, est obligé de recourir incessament à vous, Messieurs, à ce qu'il vous plaise ordonner le loyer que les habitants dud. Bressieu doivent, jusqu'à ce que le presbitère de ladite parroisse de Bressieu soit en état d'être occupé, le suppliant fera des vœux au ciel pour votre conservation et votre prospérité. Observations jointes à la précédente requête et remises en même temps à M. de la Roulière, membre de la Commission Intermédiaire : Le presbitère de Bressieu périt de vétusté, le ciment des murs tombe en poussière, ne lie plus les pierres et laisse un libre passage aux eaux de la pluye qui pénètrent dans le rez-de-chaussée et y causent une humidité infecte. Cette humidité, qui gâte tout ce que l'on pourroit y mettre, n'est point momentanée ; elle dure d'une pluye à l'autre ; le défaut de fenêtres empêche d'y établir un changement d'air ; les vapeurs qu'occasionne cette humidité communiquent leur infection à l'escalier et au reste de la maison. Au dessus de ce rez-de-chaussée est la cuisine que les habitants de Bressieu annoncent, contre toute vérité, dans leur requête être de vingt pieds en quarré, c'est-à dire de plus de onze toises quarrés de surface, quoique cette cuisine n'a que onze pieds de face et treize pieds de longueur, c'est-à-dire euviron quatre toises de surface ; mais ce n'est pas la seule chose de leur requête qui soit répréhensible et où ils épargnent la vérité, la cheminée dont les montants ne sont que de bois et même de planches très combustibles, occupe le tiers de la cuisine ; la cloison qui sépare l'escalier d'avec la cuisine n'est que de vieilles planches de peupliers et de sapins, d'autant plus combustibles qu'elles touchent la cheminée ; l'escallier qui joint cette cloison est aussi en planche et augmente le danger d'une incendie ; aucun degré n'est semblable à l'autre, ni en longueur, ni en largeur, ni en hauteur, ce qui le rend d'un usage très difficile et très périlleux, surtout n'ayant point de fenêtres pour l'éclairer. La longueur desdits degrés varie depuis deux pieds quatre pouces jusques à un pied quatre pouces, où plusieurs se trouvent réduits ; les quatre degrés qu'il a fallu ajouter à l'escallier pour descendre au rez-de-chaussée ne sont aucunement solides ni attachés au surplus de l'escallier ; la largeur

et la hauteur desdits degrés ne sont pas moins inégales, plusieurs n'ont que huit pouces dans leur plus grande largeur et neuf pouces de hauteur et quelque fois neuf pouces et demi ; cette disproportion en augmente le danger, surtout dans l'obscurité continuelle où ils sont ; mais une grande attention, pourvu que l'on n'ait pas les mains embarrassées, peut prévenir une partie des accidens ; il n'en est pas de même des autres inconvéniens, ils sont inévitables. La chambre que les habitans de Bressieu annoncent dans leur requête être tres vaste, quoiqu'elle n'ait que quatorze pieds de largeur sur dix-sept de longueur, n'est point habitable ; les murs sont percés à jour par des crevasses qui en annoncent la ruine prochaine, malgré les clefs de bois et de fer dont on les avoit garnies il y a plus de vingt ans ; le plancher supérieur de cette chambre est pourri ; l'air extérieur y pénètre continuellement, tant par le plancher que par les murs ; il n'est pas inutile de sçavoir que le grenier qui est au-dessus d'icelle, de même que la chambre qui est au-dessous, n'apppartiennent pas au presbitère, mais à un particulier, qui, libre et maître de laisser la porte et lesfenêtres de son grenier ouvertes, peut faire entrer dans chambre du presbytère l'air extérieur et y augmenter à a volonté l'humidité ou la rigueur du froid C'est ce qui est arrivé depuis le commencement du mois de janvier, jusques au douze mai de l'année présente. Les orages de cet hivers, pendant que la porte du grenier a demeuré ouverte, ont dérangé plusieurs endroits du toict et formé des goutières. Pour se garantir de l'humidité et du froid, Mr Charra, vicaire de Bressieu il y a douze ans, avoit employé deux sacs de mousse, que l'on y voit encore, à boucher quelques ouvertures qu'il avoit aperçu entre le poutre et le mur occidental de cette chambre et dans plusieurs autres crevasses ; foible et inutile moyen, incapable de rendre solide un bâtiment qui dépérit. Le vicaire actuel a été obligé de sortir son lit de cette chambre, pour le mettre, non dans le galetas qui est dessus la cuisine, auquel les habitans dud. Bressieu veulent donner le nom de chambre et où le danger n'auroit pas été moindre, mais dans un cabinet qui n'a qu'une toise de surface, le seul endroit de la maison qui paroisse le moins humide ; les prisons sont aujourdhuy plus vastes et plus aérés ; les criminels qui se sont rendus indignes de vivre y peuvent respirer un air pur, et un citoyen un prêtre occupé au service d'une paroisse ne trouve dans son presbitère qu'un air infecté et infiniment moins salubre que les prisons ; et dans les moments mêmes destinés au repos et au sommeil, s'il respire c'est pour repomper le même air qui vient de sortir de ses poulmons, personne n'ignore combien c'est préjudiciable à la santé. Les choses les plus nécessaires dans une maison manquent dans ce presbitère, plusieurs chassis n'ont point de cadre, il n'y a ni cave, ni bûcher, ni four, ni garderobe, la poulie du puit est attachée à un arbrisseau ; le mur du puit d'un côté n'est pas plus élevé que le sol, et du coté où ce mur sert de parapel, il n'a qu'un pied quatre pouces au-dessus du sol ; aussi chaque fois que l'on va puiser de l'eau, il y a danger d'être entraîné dans le puit par la chûte de la poulie et du sceau ; et pendant deux mois de l'année l'eau de ce puit est infectée par la chûte des fleurs et des feuilles de cet abrisseau. Un petit four est d'autant plus nécessaire et indispensable qu'il n'y a à Bressieu ni boulanger, ni four banal ; le bûcher n'est pas moins nécessaire dans un pays où l'on est obligé de faire d'avance la provision de bois de chauffage, pour un an au moins ». — Fo 226, « Cejourdhuy, cinquième janvier mil sept cent quatre-vingt-dix, Jean-Antoine Lardelier, luminier et sindic de cette parroisse, nous a déclaré que les membres de la municipalité, qui tous avoient refusé au mois d'octobre dernier de payer au vicaire la quête d'usage pour la Passion que led. vicaire avoit dite, et les processions de l'année précédente mille sept cent quatre-vingt-neuf, étoient convenus avec les principaux habitans de ne la point payer dorénavant et de la supprimer. Vincent, vicaire de Bressieu ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Roque (1791), Petit (1792).

BULLY

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Polycarpe, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'abbé de Savigny, élection de Lyon, justices de Bully, L'Arbresle, Teylan, Savigny.

E. Suppl. 184 (GG 1.) — In-4o, 181 feuillets

1699-1726. — Actes dressés par les curés Gouttenoyre (1699-1717), Danhiec (1717-1719), Bayard (1720-1726) ; les vicaires Beaupoy (1706), Siraud (1718), Gaillard (1719-1720), de La Geneste (1720-1723), Poyel (1723-1725), Bally (1725-1726), et Pignarre, Bayard, Falais, Sonnery, Gabriel, Valfort, Delageneste, curé de Monthieu-en-Dombes, etc. — Ff. 37, 67, 68, 77, 78, 88, 96, blancs. — Fo 2, « Suzanne Carra, vefve de noble François Saladin, seigneur du Fresne,

1699. — Fº 3 vº, « Le cinquiesme juin mil six cent nonante-neuf, la nuit d'entre le vendredy, il est tombé de la neige qui a esté jusqu'à neuf heures du matin dudit vendredy, l'avant-veille de la Pentecoste. GOUTTENOYRE, curé ». — Fº 7, « Le 24 juin 1700, il a fait fort froid, qu'il a gelé sur les montagnes ». — Fº 12, « Estienne Goriel, recteur d'escole à Bully », 1700. — Fº 15 vº et 22, « François du Floquet, escuyer, sieur de La Morestie (?) », 1701. — Fº 52 vº, « Veu le présent registre le sept juin, en quel jour j'ay visitté l'églize de Bully, en l'année 1707. DESPLASSE, archiprestre de l'Arbresle ». — Fº 58, « Remarque du temps qu'a fait pendant trois années 1707, 1708, 1709. L'hyver de l'année 1707 a esté plus doux, aussi bien que l'hyvers de l'année 1708 qu'on pourroit avoir à la fin des printemps les plus doux et agréables. Cependant le printemps de l'année 1708, il a esté si rigoureux qu'il [a] duré jusqu'à la Saint-Jean, et, au mois d'Oust, la gresle a esté presque générale surtout sur les vignes, et on peut dire que l'hyvers a esté si violent qu'il a fait par quatre diverses fois ; mais le plus rude a commencé le 6 janvier, sur le soir, et a continué pendant dix-huit aussy violent que jamais il ne s'en est veu de semblable. Après ce gros froid, il y a eu huit jours de beau temps, le froid reprit et a duré pendant 15 jours, qui a esté la cause qu'il n'y a eu aucun bled hyverné et a tué ou fait mourir les vignes et tous les arbres, surtout ceux qui sont à fruit et particulièrement les noyers et arbres à noyaux. Il faut remarquer que beaucoup des arbres avaient poussés des jeunes branches et quand la sève a esté achevée leurs jets sont séchées et aussy les arbres morts. La geslée a esté si forte que tout ce qu'il y a eu de terre il a geslé à fond et même beaucoup de personnes et surtout les bestes ont geslé et en sont morts ; à peyne les grains de l'année 1708 n'ont pas peu suffire pour ensemencer les terres ». — Fº 62 vº, « Antoine Durand, procureur fiscal de la juridiction de la baronnie de Bully », 1709. — Fº 162 vº, enterrement de Thomas Pignarre, prébendier de Bully, dans la chapelle Sainte-Marguerite, 13 septembre 1724. — Fº 181, circulaire imprimée relative à la tenue des registres et trois notes pour le dépôt des doubles, parmi lesquelles : « mr Terrasson avertit pour la dernière fois que si mrs les curés n'envoyent pas incessament les grosses, on leur ferat des frais, je vous prie de leur le faire dire, qui vous salue très humblement. DESPLASSES, archiprestre », 1718. — Ff. 1, 38, 50, 60, 70, 80, 89, circulaires et formules imprimées. Tables modernes ajoutées à la suite des registres. — Registres parafés par de Lucenay (1699), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl 185 (GG 2.) — In-4º, 185 feuillets.

1726-1741. — Actes dressés par le curé Bayard, les vicaires Bally (1726-1737), Devinod (1738-1741), et Delageneste, curé de Monthieu, Aubret, Beschet, Guigonnand, Courbon, Domergue, Barrail, etc. — Ff. 113, 123-130, 142-144, 158, 170-185, blancs. — Fº 17 vº, Vus et trouvé bons dans nostre visite à Bully, le 27 may 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — Fº 28 vº, « Lucrèce Cholier, marquise de La Rivière ; Pierre Cholier, chevalier, comte de Cibeins, baron d'Albigny, seigneur de Bully, Layeux, Montromand, Le Breuil, Misérieux et Sainte-Euphémie », 1729. — Fº 136 vº, décès de Jean Tardy, ancien prieur et curé de Brulliolles et Brussieu, 20 juin 1738. — Registres parafés par Pupil (1737-1741).

E. Suppl. 186 (GG 3.) — In-4º, 232 feuillets.

1741-1756. — Actes dressés par les curés Bayard (1741-1753), Chavent (1753-1756), les vicaires Devinod (1741-1747), Chavent (1747-1753), Palluy (1753, 1754), Arpin (1754), Rozier, 1754-1755), Valette (1755-1756) et Bally, curé de Saint-Loup, Durelle, Eymart, Devinod, prieur de Ternand, Bouvet, vicaire de Sarcey, etc. — Ff. 10-26, 37-46, 57-66, 76-82, 102, 121-124, 135, 136, 145-148, 158-160, 174-178, 189-196, 208, 217-220, 232, blancs. — Fº 46 vº, « Nous, curé de Bully et de Sarsey, archiprêtre de l'Arbrêles, assisté de messieurs les pastheurs et vicaires soussignez, avons bénis, ce seizième mars mil sept cent quarante-deux, avec les prières et cérémonies marquées dans le rituel du diocèze de Lyon, la première pierre qui doit servir de fondement à la nouvelle églize dudit Bully, en vertu du pouvoir à nous accordé par son Eminence monseigneur Pierre Guérin de Tansin, cardinal-archevêque et comte de Lyon, primat des Gaules, chargé des affaires de Sa Majesté auprès de Notre Saint Père le Pape, du premier décembre mil sept cent quarante-un, signé Michel, vicaire général, et plus bas, par mandement, Carrier, secrétaire ; laquelle première pierre a été posée par me Claude-Antoine de Lamollière, lieutenant de juge dans la jurisdiction de la baronnie de Bully et autres, fondé de procuration de messire Louis-Hector de Cholier, chevalier, comte de Cibeins, baron d'Albigny, seigneur desd. lieux, Bully de La Mollière, Le Breuil, Layel, Montromand, Mizérieux, Sainte-Euphémie et autres places, président en la cour des monnoyes, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, lieutenant particulier et assesseur criminel de lad. sénéchaussée et président au bureau de la Santé dudit Lyon, à l'effet de quoy a été dressé le présent acte, pour servir et valoir en tems et lieu ce que de raison, les an et jour que dessus,

seizième mars mil sept cent quarante deux. De Lamolière, Rabut, vic. de Saint-Germain, Devinod, vic. de Bully, Bayard, archiprêtre et curé. — F° 54, « Acte de ceremonie de la bénédiction de la nouvelle eglise de Bully et du cimetière : Nous, curé de Bully et de Sarcey, archiprestre de Larbresle, avons bénis ce jourdhuy vingt-huit octobre mil sept cen quarante-trois la nouvelle église de Bully, suivant les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse de Lion, ensuite de quoy y avons transporté le très Saint-Sacrement de la chapelle bâtie pour faire l'office divin pendant la construction de ladite nouvelle église, après la permission obtenue de monsieur Michel, vicaire général, du vingt-quatre octobre mil sept cens quarante-trois, signée Michel, vicaire général, ensuite d'une requeste par nous présentée à son Eminence Monseigneur le cardinal de Tencin, archevesque et comte de Lion, primat de France, ministre d'Etat, après quoy y avons célébrée une messe à haute voix, assisté de messieurs les pasteurs, et en présence de messire Jacques Dandelin, écuier, seigneur de La Palud, Montbègue et autres places, de monsieur Claude-Antoine de La Mollière, notaire royal, lieutenant de juge es juridictions de Bully, Le Breuil et autres, sieur Claude-François Durand, greffier èsdites juridictions, sieur Pierre Guilloud, bourgeois de Lion, maître des postes de Larbrêle, et autres habitans tous soussignés »... Tables modernes à la suite des registres. Registres parafés par Pupil.

E. Suppl. 187 (GG 4.) — In-4°, 244 feuillets.

1757-1776. — Actes dressés par les curés Chavent (1757-1772), Girin (1773-1776), les vicaires Valette (1757-1758), Romestoch (1761-1762), Girin (1762), Médail (1762-1764), César (1764-1767), Ébizet (1768), Passel (1770-1773), Rivière (1773), Convers (1774), Perrot (1775-1777) [illegible] tey, Bouvet, Berger, minime, Delafay, Girin, vicaire de Sarcey, Bouvet, Merle. — Ff. 10, 21, 22, 43, 44, 53-56, 91, 92, 102-104, 140-152 [illegible] 176, 199-202, 213-216, 230, 243, 244, blancs. — F° 79 [illegible], extrait d'un acte de mariage célébré dans la paroisse Saint-Pierre-le-Vieux de Lyon, 1764. — Registres parafés par B.-J.-C. Pupil (1757-1764), B.-L. Pupil (1765, 1766, 1768, 1770), Charrier (1767, 1771), Bertrand (1772), Gesse de Poizieux (1773-1776).

E. Suppl. 188 (GG 5.) — In-4°, 224 feuillets.

1777-1792. — Actes dressés par le [illegible], les vicaires Perrot (1777-1779), Peyzaret (1779-1780), Pardon (1780-1783), Bellon (1783-1785), Barbier (1785-1789), Passel (1789-1790), Chaise, Sage (1791), et Gras (1785), Merle, vicaire de Sarcey (1785, 1792). — Ff. 27, 28, 55, 56, 84, 96-98, 110-112, 125, 126, 139, 140, 168, 180-182, 193-196, 208-210, blancs. — F° 85, « Nous laissons grâce de nos droits à Marie Ravi, paroissienne de M. le curé de Bully, à qui j'ai l'honneur de présenter mes très humbles respects. Lyon, le 17 mai 1783. Pascal, vicaire de Saint-Nizier ». — F° 221, « Clos et arrêté à la forme de la loy du 20 septembre dernier et du procès-verbal de ce jour, le 4 novembre 1792, l'an 1er de la République Françoise. Blanc, maire. — Les actes suivants sont dressés par Pignard, officier public. Registres parafés par Gesse de Poizieux (1777, 1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

CAILLOUX-SUR-FONTAINES

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Notre-Dame de Fontaines en Franc-Lyonnais, église sous le vocable de Notre-Dame, annexe de Saint-Martin de Fontaines, archiprêtré de Dombes, cure à la collation du chapitre de Saint-Nizier de Lyon, justice de Rochetaillée.

E. Suppl. 189 (GG 1.) — In-4°, 100 feuillets.

1788-1792. — Actes dressés par les vicaires Chazal (1788-15 mars 1792), Blanc (1792), Bernard (1792), et Thollerey et Blanc, curés de Saint-Martin et N.-D. de Fontaines. — Ff. 45-52, 66-100, blancs. — F° 13, enterrement d'« Harteman Maty, décédé dans ladite paroisse, où il résidoit depuis plusieurs années en qualité de maître indieneur », 11 mars 1789. — F° 37, « George-Frederich Menegeau, ouvrier à l'indienerie de cette paroisse », 26 mai 1791. — F° 63 v°, « Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Fontaine, nous nous sommes transportez chez le citoyen curé, conformément à la loy du 20 septembre 1792, à la réquisition du procureur de laditte commune, pour qu'il nous produisit les registres courants de Notre-Dame, anneze de cette paroisse, ce qu'il a fait, et avons clos et arrêtez le cinq janvier 1793. Gagnieux, maire; B. Monmartin, Curis, Philippe Morel, pr de cm. — Registres parafés par Basset (1788-1790), Mayeuvre (1791), Berger (1792).

CALUIRE ET CUIRE

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Caluire, partie en Franc-Lyonnais, partie en Bresse, généralités de Lyon et de Bourgogne ; chapelle sous le vocable du Saint-Esprit, annexe de Saint-Rambert, archiprêtré des Suburbes ; justices de Cuire-La Croix-Rousse et de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.
Cuires, en Franc-Lyonnais, église sous le vocable de Saint-Romain, annexe de Saint-Pierre-aux-Liens de Vaise, archiprêtré des Suburbes, justice de Cuire-La Croix-Rousse.

E. Suppl. 190 (GG 1.) — In-fol., 177 feuillets.

1606-1686. — Registres de Saint-Romain-de-Cuire. — Actes dressés par les vicaires et prêtre commis Hébert (1609-1612), Reynier (1606-1609), Marcon (1612-1613), Charles (1614-1618), Sibillon (1615-1622), Morard ? (1622-1624), Bergier (1625), Faverge (1626), Mollard (1626-1627), Serbe (1628), de Mailhet (1628), Delagrange (1628-1630), Faure (1629-1630), Delonne (1629-1633), Fontaine (1634-1647), Brunet (1634), Melliac (1635), Bullet (1637), Chometton (1641), Delafay (1642-1643), Baussier (1643-1644), Aliot (1644-1645), Tardy (1650-1651), Boucher (1652-1672), Fulconis (1672-1674), Meschard (1673-1674), Pagene (1674-1677), Duet (1675-1678), Carret (1678-1679), Bosch (1679-1684), Josserand (1685), Mugnier (1685), Laurens, Arroys, curés de Vaise, Colombier, chanoine de l'Ile-Barbe, Gantillon, Chevalier, Lagrange, Charreton, Durand, Sibillon, Guerrier, Fromage, de Neufville, Gay, Bouchu, Popelin, Mugnier, Rambaud, etc. — Ff. 116-118, 131-136, 146-152, 169, blancs. — F° 1, coupé en tête ; f° 2, lacéré dans l'angle supérieur droit ; f° 104, les 3/4 inférieurs enlevés. — Ff. 1-118, baptêmes de 1606 à 1680 ; ff. 119-125, mariages 1652-1674 ; ff. 126-130, les trois actes 1675-1680 ; ff. 137-145, enterrements de 1666-1679 ; f° 143, baptêmes de 1676 ; ff. 153-168, baptêmes de 1679-1686 ; ff. 170-174, enterrements de 1679-1685 ; Ff. 175-177, baptêmes de 1684-1686. — F° 1, « J'ay deux paire de sonnette, une de cuivre et l'autre de fer blan, et une boite de fer blan pour tenir hostie ; item, deux vaze avec leur panache et deux croys »... au v°, mentions de nominations de luminiers. — F° 2, « Registre ou mémorial des... catécumène qui ont reçue le..... de baptesme sur les ss. fons de..... ou église de Saint-Romain de Cuire, fillo... annexée à la perroisse de Saint-Pierre aux [liens] de Veize ; faict et dressé par moy Louys Laurens, curé dud. Veize et Cuire, l'an 1606. Je aiant esté mis en pocession, à la plus grand gloire de Dieu et honneur de sa vierge mère et de monsieur saint Pierre et saint Romain, ses sainctz et fidelles apostre et serviteur, à Veize, le 12e febvrier, à Cuire, subsécutivement, le 14e febrier 1605, apprès la résignation de feu monsieur Pierre Fore, précédent curé, luy encore vivant, je n'ay treuvé, aiant faict la visite et recherche de ce qui appartient au bon estat et décorement de mes deux églises, selon le deub de ma charge et pour n'en estre repris devant Dieu et devant monseigneur le révérendissime arcevesque de Lyon en ses visites, que deux méchans livvres de registres des baptême in-4°, le plus viel commençant à tenir conte du 10 novembre 1596, et est au 6e feuillet d'une fille nommée Andree, fille de Didier Bargonion dict Bully, signé par le vicaire de ce temps-là P. Jacob, et contient ledit petit livvres vingt et deux baptisés seulement, car il est tout remply des affaires de la luminaire et contient 28 fullietz, couvert d'un vieil parchemin. L'autre livvre, contenant en tout 28 fulletz, commence dès le 27e janvier 1598, à Roman Dalmes, filz à M. Claude Dalmes, faict et signé par le vicaire de ce temps-là, nommé mr B. Perrin, et finissent lesd. baptisés, qui sont en nombre, dans ledit livvre, 97, dont les trois derniers sont escris icy pour le commencement de la présente année que j'ai commencé ce présent livvre. Au 17e fullet..... aux autres fulletz, il y a d'autres mémoires. Ce présent livre contient de fulletz, contant cetuy pour le premier 97. — F° 3, « Philippe de Langes, seigneur hault justicier de Cuyre », 28 juillet 1608. — F° 14 v°, « François de Sacconay, comte et prévost en l'esglise de Lion », 20 avril 1617. — F° 20 v°, « Anne Girard, femme de Charles Grolier, escuyer, sieur [de] Servières », 16 octobre 1622. — F° 28, « Césard Laure, seigneur de Croseul », 11 janvier 1628. — F° 43, « Pierre Neme, prieur du Pont-d'Ain », 14 février 1638. — F° 46 v°, Gaspard Grolier de Servières, commendeur et baron d'Aulois », 9 avril 1640. — F° 48 v°, baptême célébré par un vicaire perpétuel de l'Ile-Barbe, « au refus que mr le curé a fait de venir », 14 mars 1641. — F° 57 v°, « Claude de Salornay Champerny, prieur de Saint-Simphorien d'Auson en Daulphiné, secrétain de Chazay et prieur de Saint-Sébastien à Lyon », 1 avril 1645. — F° 65 v°, « Charles Talebard, sieur du Platin », 29 octobre 1651. — F° 68, « Arnaud de Lange, chevalier, seigneur et baron de Villemenain, Châteaurenau, Cuire et La Croix-Rousse », 27 juillet 1653. — F° 72, « Alexis-Maximilien de Torvéon, escuier, seigneur dud. lieu », 2 novembre 1655. — F° 73 v°, « baptême d'un enfant exposé à la porte du château de La Rochette, 14 mars 1656.

— F° 77 v°, « Claude Michon, seigneur de Chenavel », 13 janvier 1659. — F° 91 v°, « Ce jourdhuy, premier jour du mois de janvier et de l'an 1666, je mre Jacques Arroy, prebstre licentié de la faculté de Paris, curé de l'esglize St-Pierre de Vaize et de St-Romain de Cuyres, son annexe, certifie avoir truvé le présent livre de baptistaires et enterrementz en bonne et dueue forme et bien tenu par le sr vicaire susdict. Faict audit Cuire et dans ladite esglize, les jour et an susdit, en foy de ce, Arroy ». — F° 98 v°, « Humbert de Lange, chevallier, seigneur de Cuire-la-Croix-Rousse, Guérigny, Villemenant et autres places », 22 décembre 1669. — F° 99, « Barthélemy de Grassy, sieur de La Cluzelle », 8 avril 1670. — F° 104 v°, « honneste homme Louis Mimerel, mre sculpteur à Lyon », parrain d'une fille de Pierre Rivoire, vigneron, 23 juillet 1673. — F° 103, « Jean [Charrier], chevallier, seigneur de La Rochette et Soleymieux », trésorier de France, 26 décembre 1674. — F° 110 v°, Louis Mimerel, sculpteur, parrain d'une fille de Jean Guillot, 29 mars 1676. — F° 111, « Anne de Sève, dame de Lange et de Cuire », 9 août 1676. — F° 154 v°, « Dom Louys-Amédée de Savoie ; Jacqueline de Chastillon, femme de Claude Camus, seigneur d'Yvour et autres places », 27 juin 1680. — F° 158 v°, « Louis de Reynauld, escuyer, seigneur de Glarcins, Choin et La Pérouse », 15 février 1682. — F° 161 v°, « Gaspard de Chaponay, chevalier, seigneur de Morancé, La Mure, etc. ; Claude de La Tour, écuyer, seigneur dudit lieu », 5 septembre 1678.

E. Suppl. 191 (GG 2.) — In-4°, 209 feuillets.

1686-1727. — Registres de Cuire. — Actes dressés par les vicaires Gontier (1687-1690), Chazelles (1692-1693), Gorand (1693), Deloyac (1693-1694), Mermet (1695-1697), Billiod (1697-1700), Chanaud (1700-1701), Bourbon (1701-1705), Sanlaville (1706), Aubert (1707), Merlin (1708-1709), Bonnefond (1709-1716), Richeaume (1717-1718), Sermaize 1718-1723) Pascalis 1723-1727), les curés Detault? Berthéas, Vulliet, Persin, Maurin, et f. Félicien de Sainte-Marguerite, Aignery, Popelin, Duclos, Vissac, Colas, Giraud, Mathieu, Février, Achard, etc. — Ff. 9, 24, 25, 52, 63, 64, 67, 68, 104, 136, 143, 147-151, 209, blancs. — F° 37 v°, mariage célébré « dans la chapelle du domaine appellé La Caille », 23 octobre 1695. — F° 141, « Ce jourd'uy vingt-deuxième mars mil sept cent quatorze, les mariez Jean Rochon et Pernette Huliot, sa femme, ont, ce jourd'uy, fondé à la parroisse de Saint-Romain-de-Cuire, dont ilz en sont habitants et donnent une pension annuelle, perpétuelle et foncière de la somme de cinquante solz tournois, dont ilz hypotèques tous leurs biens tant meubles qu'immeubles, pour faire dire à leur intention, en ladite église de Cuire, deux grandes messes pour le repos de leurs âmes, à sçavoir l'une la veille de Saint Jean Baptiste et l'autre lendemain de ladite Saint Jean Baptiste, à sçavoir, quarante solz pour le prêtre curé ou vicaire de ladite parroisse, les dix solz restants au proffit de ladite église, en fournissant la cire, ainsy telz est leur volontez, en présence de me Pierre Ruby, habitant, et me Cathelin Aleyzelier, me cordonnier, habitantz de ladite parroisse, qui sçavent signer avec ledit Rochon, qui a aussi signé et non ladite Pernette Huliot, pour ne sçavoir, et de peur que ladite fondation ne s'égare, en a laissé une autre semblable à me Amand Bonnefous, vicaire de ladite parroisse, qui demeurera dans les registres de ladite église. Jean Rouchont ; P. Roubit ; Catherin Meyzellier ; Bonnefoux, vicaire ». — F° 142, certificat du desservant de Meyzieux, constatant qu'il n'a pu contrôler sur les registres les actes de baptêmes de deux de ses paroissiens, « le sieur curé, en s'absentant de lad. parroisse », ayant laissé lesd. registres « fermez souz la clef ». — F° 145, « Alexandre de Grassy, seigneur de la Forestière », 19 novembre 1714. — F° 155, « François de Grassy, escuyer, seigneur de La Cluzelle et de La Forestière », 22 août 1715. — F° 156 v°, mariage célébré « dans la chapelle des révérends pères de l'Oratoire, à cause que l'église de Saint-Romain de Cuire a esté endommagée par le feu », 11 janvier 1716. — F° 194 v°, « Jean-Baptiste de La Porte, fils de Louis Romanet de Baudiné, baron de Saint Bonnet », 3 septembrre 1724. — F° 197, « *nihil ibi deest licet sit lacerata charta.* Pascalis ». — Registres parafés par Roubiliac (1693-1698), de Lucenay (1699), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 192 (GG 3.) — In-4°, 215 feuillets.

1727-1758. — Registres de Cuire. — Actes dressés par les vicaires Pascalis (1727-1728), Viallette (1728-1729), Guérin (1729-1736), Ferraton (1737-1745), Guiguet (1745-1758), et Forestier, Maurin, Mathieu, Fabry, Faure, Lièvre, Brisson, Girard, Perrin, etc. — Ff. 23-25, 49, 101-108, 136, 152, 158-162, 171, 172, 180-182, 192, 193, 200-205, 214, 215, blancs. — F° 30 v°, « Nota que ce jourduy sixiesme juillet 1732, me Vivien, ayant obtenu de Romme la relique d'un morceau du manteau de saint Joseph, bien et duement autentiquez, nous avons creu devoir coucher tout au long dans ce présent registre l'authentique de ladite sainte relique, dont ledit sr Vivien a fait présent à cette église de Cuire. *Dionisius Modino, Dei et sanctæ apostolicæ sedis gratia Milensis eclesiæ archiepiscopus, universis et singulis præsentes nostras inspecturis, fidem facimus indubiam atque testamur quatinus nobis exibitis quibusdam sacris reliquiis, ex authenticis locis extratas ac documentis authenticis sigilloque munitas recognovimus, ex quibus sequentes extra-*

mus, videlicet particulas ex sacro pallio quo s. Joseph. Deiparæ sponsus parvum Jesum in prosepio jacentem sacra nativitatis nocte cooperuit, quas venerenter collocavimus intus parvam thecam reliquiariam, ex argento in ovalum? figura? confectam, cristallis utriusque munitam, ac funiculo serico rubri coloris colligamus, nostroque in cera rubra hispanica impresso sigillo pro illarum identitate obsignatam, repositas ad majorem Dei gloriam et suorum sanctorum venerationem elargiti fuimus, pro illustri domino Josepho Maria Vivien, civi Lugduneo, ad efectum dictas sacras reliquias penes se retinendi, alliis donandi et in quacumque eclesiæ oratorio, seu capella publicæ fidelium venerationi exponendi, in quorum fidem has præsentes, manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo expediri mandavimus. Datum Romæ, extra portam Flaminiam, hac die 17 mensis aprilis 1728. Signé : *D. archiepiscopus Milensis*, et plus bas, *J.-Bap.-Claud. Regneaci?* et le visa de Monseigneur de Sinope, comme s'en suit : *Evponantur venerationi fidelium in hac diocesi Lugdunensi. Datum Lugduno die 2 maii 1732.* Signé : *Ant. episcopus Sinopensis, suff. Lugduni vicarius generalis* ....*gratis ubique*. Ce que nous avons fait, en présence des principaux bourgeois de Lyon et habitants de ladite parroisse qui ont soubsigné, ce jourduy treiziesme juillet mil sept cent trente-deux, après avoir renfermé ladite paume? dans une boite de fer blanc et mis dans le tronc de la luminaire P. Vivien, Martin, Degrassy, Jean-Baptiste Fournier, Passeron, Claude Guy, Arnaud, Verne, Estienne Laplanche, Roussy, Joseph Santallier, Bérardier, Durand, Buy, Guyllaume, Mulet, Pierre Ruby, Pierre Vivien, Guérin, vicaire, Maurin, curé ». — F° 99, « Paul-Alexandre de Montrond, chevalier, seigneur de La Bastie », 7 janvier 1745. — Registres parafés par Pupil (1732-1758).

E Suppl. 193 (GG 4. — In-4°, 172 feuillets.

1759-1776. — Registres de Cuire. — Actes dressés par les vicaires Guiguet (1759-1760), Morel (1760-1763), Fache (1763-1764), Passoux (1764-1765), Franchet (1765-1766), Blaise (1766-1776) et Julliand, curé de Saint-Rambert, Coral, Detours, Salicis, curé de Vaise et Cuire, Fauré, Baudet, etc. — Ff. 10, 16-20, 26-29 bis, 37, 45-47, 59-63, 70-74, 87, 89, 90, 97, 98, 104-106, 114, 122, 129, 130, 139, 140, 147, 150, 159, 161, 171, blancs. — Ff. 48-58, « Nous, Barthelemy-Léonard Pupil de Myons, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, premier président en la cour des Monnoyes de Lyon et lieutenant général en la sénéchaussée de ladite ville, procédant en cette dernière qualité, et... Peysson de Bacot, chevalier, procureur général de Sa Majesté en ladite cour des Monnoyes et en ladite sénéchaussée, sçavoir faisons que ce jourd'huy trente-un may mil sept cent soixante-quatre, en conséquence de notre sentence rendue en la chambre du conseil de la sénéchaussée le vingt-six de ce mois, portant que nous nous transporterions ce jourd'huy au lieu de Cuyres, annexe dépendante de la paroisse de Vaise, pour faire inscrire sur deux registres, conformément à l'ordonnance de mil sept cent trente-six, les actes qui sont écrits sur des feuilles volantes en présence des parties intéressées ou duement appelées, lesdites feuilles volantes déposées en notre greffe, suivant notre procès-verbal du dix-huit de ce mois, dont la minute est annexée à celle de la susdite sentence dont l'expédition a été signifiée aux habitants dudit lieu de Cuyres, le vingt-sept dudit mois, et à eux publiée à l'issue de la messe paroissiale, suivant l'exploit de Bonnard, exempt en la prévôté générale des monnoyes de Lyon, en datte dudit jour vingt-sept, duement controllé, nous nous sommes transportés avec Pierre-François Garnier, greffier en la sénéchaussée de Lyon, et assisté de l'exempt Bonnard et du nommé Jean-Marie Lachal, cavalier de ladite prévôté des monnoyes, au village de Cuyres, annexe de la paroisse de Vaize, où étant arrivés sur l'heure de trois de relevée, à l'issue des vespres de la parroisse, nous sommes entrés dans la salle de l'auditoire, scize dans le château de Cuyres, et après avoir fait assembler les habitans dudit village de Cuyres, au son de la cloche, à la manière accoutumée, pour les instruire d'autant plus du sujet de notre transport, nous avons fait lire en présence de tous les habitans, par led. Bonnard, faisant fonctions d'huissier royal, notre procès-verbal du dix-huit de ce mois, le réquisitoire donné par nous, procureur du roy, et la sentence dudit jour vingt-six, en vertu de laquelle nous procédons. Ensuite avons mandé le sieur Fache, vicaire de ladite annexe dépendante de la paroisse de Vaise, et l'avons interpellé de nous représenter les registre que nous lui avions remis lors de notre procès-verbal dudit jour dix-huit de ce mois, pour y transcrire régulièrement tous les actes de baptêmes, mariages et sépultures jusqu'à notre actuel transport. Ledit s^{r} Fache nous a représenté aussitôt les deux registres cotés et paraphés par nous, lieutenant-général susdit, le dix-huit de ce mois, sur lesquels se trouve inscrit un acte de baptême en date du vingt-neuf de ce mois, de Madelaine fille de Jacques Boverat et d'Antoinette Monti, et nous a dit qu'il est prêt à réparer toute l'irrégularité qui s'est trouvée dans le registre de cette année, par lui déposés en notre greffe et n'étant qu'en feuilles volantes, qu'à cet effet il a fait appeler tous les parents et témoins qui avoient assisté aux actes qu'il a receus depuis la cloture des registres de l'année mil sept cent soixante-trois, qu'il avoit remis à M^{r} le curé de Vaise et qu'il étoit également prêt à ressigner tous ces actes dont il attestoit la sincérité. A l'instant nous avons fait transcrire en notre présence, par notre greffier sur le présent registre en papier timbré, conte-

nant seize feuillets que nous avons cotés et paraphés par premier et dernier tous les actes de baptesmes, mariages et enterremens qui se trouvoient insérés, tant sur les feuilles volantes mentionnées dans notre précédent procès-verbal du dix-huit de ce mois que sur les registres par nous remis audit sieur Fache, vicaire, lors dudit procès-verbal. Lesquels feuilles volantes et registres resteront joints à la minute du présent procès-verbal, pour le tout être déposé en notre greffe. Suit la teneur des actes de baptêmes, mariages, enterremens inscrits sur lesdites feuilles volantes et registres ci-devant énoncés. La première feuille volante est intitulée registre pour l'église de Cuyres, en attendant que mr le prieur de Vaise, qui a fait enlever ceux de mil sept cent soixante-trois en envoye des nouveaux pour mil sept cent soixante-quatre... Sur la seconde feuille volante ci devant énoncée, et déposée au greffe, est inséré l'acte dont la teneur suit.... Sur les registres remis aud. sr Fache, par nous, lieutenant général susd., lors de notre procès-verbal du 18 de ce mois, est inscrit l'acte dont la teneur suit.... Lesdits actes inscrits sur les nouveaux registres en forme, nous en avons fait faire lecture à tous les habitans assemblés et avons interpellé la communauté desdits habitans en parlant pour elle au nommé Claude Rochon, consul de ladite communauté, de nous déclarer si tous lesdits actes ainsi inscrits au nombre de douze, sont les seuls actes de baptêmes, mariages et enterrements qui se sont faits depuis le premier janvier dernier jusqu'à présent, et s'il n'y en a point eu d'autres, sur quoy lesdits habitans nous ont répondu n'avoient pas connoissance qu'il y en eut eu aucun autre ; nous observons cependant qu'ils n'ont pas entendu la lecture de l'acte de baptême de la fille du nommé Rivoire, qui est née dans les premiers jours de cette année, et qui, par conséquent, devoit se trouver en tête desdits registres de cette année. Le sr Fache, vicaire, a fait réponse à l'observation desdits habitants qu'effectivement cet enfant est née et a été baptisée dans les premiers jours du mois de janvier dernier, mais qu'il est mémoratif que le sr curé de Vaise ne lui ayant pas fait remettre des nouveaux registres à l'époque du commencement de cette année, et pour assurer plus autentiquement à cet enfant son état, il se détermina à inscrire l'acte de son baptême sur le registre de l'année mil sept cent soixante-trois, préférablement à l'inscrire sur une feuille volante de papier commun, dont il ne s'est servi qu'après la remise desdits registres de mil sept cent soixante-trois qu'il ne put parvenir à faire remplacer par des nouveaux, et ledit sieur Fache nous a déclaré, en présence de tous lesdits habitants, que tous les actes inscrits, tant sur les feuilles volantes par lui à nous remises le 18 de ce mois, que sur les registres que nous lui avons remis ledit jour, sont les seuls actes de baptêmes, mariages et enterrements qu'il a été dans le cas de recevoir en sa qualité de vicaire desservant le village de Cuires, annexe de Vaise, en y comprenant l'acte de baptême de la fille Rivoire, porté sur le registre de l'année mil sept cent soixante-trois, à la datte du 8e janvier dernier, et que tous lesdits actes sont sincères, lesquelles réponses et déclarations du s. Fache nous ont été confirmées par tous lesdits habitans rassemblés qui nous ont de rechef déclaré, sur l'interpellation que nous leur en avons fait faire par l'huissier qu'il n'est point de leur connoissance qu'il doive y avoir plus d'actes de baptêmes, mariages et enterremens que ceux compris sur les registres par nous présentement formés, et y compris celui de la fille Rivoire, porté sur le registre de mil sept cent soixante-trois à la datte du huit janvier dernier. Ce fait, nous, ensuite de la lecture desdits actes, et après nous être assuré de leur sincerité et qu'ils sont les seuls dans le cas d'avoir été reçus depuis le premier janvier de cette année, avons fait signer en notre présence, sur les deux registres, par nous présentement formés, tous les susdits actes par les parents et témoins ici présents et qui avoient assisté à ceux inscrits dans lesdites feuilles volantes et registres et par le sr Fache, vicaire, et ensuite nous les avons signé avec le procureur du roy et notre greffier, pour lesdits registres par nous présentement formés, dont est compris le présent, être laissés au pouvoir duditsieur Fache, pour y inscrire jusqu'au premier janvier prochain tous les actes de baptêmes, mariages et enterrements dudit village de Cuires, annexe de Vaise, lequel sera tenu de se conformer, pour la teneur et remise desdits registres, à l'ordonnance du neuf avril mil sept cent trente-six. A Cuire lesdits jour et an et avons signé avec ledit sr Fache, vicaire, desservant ladite annexe, Rochon et notre greffier. FACHE, prêtre, vicaire de Cuire. PUPIL DE MYONS, PEYSSON DE BACOT, CLAUDE ROCHON, conseur de Cuire, GARNIER... — Fo 58 vo, « Lesquels susdits actes sont et ont été dressés tant par moi soussigné, que par mr Fache, mon prédécesseur en qualité de vicaire de Cuire, sans qu'aucun acte ait été présenté à faire. En foi de quoi je déclare que le dernier ci-dessus, acte de petit enterrement de nommé Catherin, fils de Jean Gui, etc., avec les précédents sont les seuls qu'il y ait eu à faire pendant l'année mil sept cent soixante-quatre, certificat dressé audit Cuire, le 2e janvier de l'année 1765. PASSOUX, vicaire ». — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776).

E. Suppl 194 (GG 5.) — In-4o, 173 feuillets.

1777-1792. — Registres de Cuire. — Actes dressés par les vicaires Blaise (1777-1784), Parichon (1784-1791), Nodet (1791-1792), Mouret (1792) et Clerc, vicaire de Caluire, Roman, oratorien, etc. — Ff. 13-15, 23-25, 34, 35, 42-45, 52-57, 65-67, 74-77, 89, 95-99, 106-109, 116-119, 126-129,

135-138 bis, 147, 148, 154-158, 162-173, blancs. — F° 18, « Pierre de Rochefort d'Aly, de St-Vidal, chanoine d'Ainay ; Charles-Gilles d'Écorche de Sainte-Croix, aide-major de la ville de Lyon ; de Valembrun de La Richardie ; de Campigneulles de Neuvillette ; de Regnauld de La Richardie », 11 mai 1778. — F° 133 v°, enterrement de Pierre-Joseph Meynier, ancien curé de Vaux en Beaujolais, 10 novembre 1789. — F° 152 v°, « Par l'incertitude de sçavoir dequel district cette commune étoit à cette époque, vû ses difficultés avec La Croix-Rousse, j'ay été contraint, à deffaut de pouvoir obtenir de nouveaux registres, de continuer les actes sur les anciens, en foy de quoy j'ay signé avec les principaux habitants, ce dernier décembre 1791. Louis Ruby, Guiallme Guy, Pierre Peoulat, Jean-Claude Gamelur, Henry Jailliard, Gagneleur, Dominique Rochon, Benoit Meunier, Jean-François Nodet, C. Fayolle ». — F° 153, « Arrêté et paraphé en vertu de notre procès-verbal de ce jour, à Cuire le 18 novembre 1792. Burdet, maire ; Nesme, Fontaneil ? ; Mouret, vicaire de Cuire ; Omelle ». — F° 153 v°, acte de décès dressé par l'officier public, Jean Baudrand. — F° 161 v°, « Vu et paraphé par nous, maire et officiers municipaux de la commune Challier, ci-devant La Croix-Rousse, ce 8e frimaire, l'an troisième de l'ère républicaine, contenant deux feuillets écrits. Mercier, off. mun. ; Des Granges, agent national ; Regnault, off. mun. ; Moutié, off. mun. ; Martin, off. mun. ; Escalle, off. mun. ». — Registres parafés par Gesse (1777, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E. Suppl. 195 (GG 6.) — In-4°, 213 feuillets.

1665-1699. — Registres de Caluire. — Actes dressés par les vicaires Sollier (1665), Fulconis (1666), Deynant (1666-1671), Bosch (1671-1677), Allemand (1679), Payre (1680), Popelin (1687-1692), Gontier (1693-1694), Delafond (1694-1699), Buturieu et Vissac, curés de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe et de Caluire son annexe ; Poncet, Reynaud, etc. — Ff. 1, 27-32, 37-42, 63-65, 69, 93, 94, 103, 113-115, 126, 127, 138, 139, 171, 172, 199, blancs. — Registres de 1678, les trois actes ; 1679-1680, mariages et enterrements ; 1680-1687, les trois actes, 1688, 1689, 1690, 1691 en déficit. — Acte collé sur la moitié inférieure du f° 1 v°. — Ff. 1-26, baptêmes de 1665-1673 ; ff. 32-36, enterrements de 1676-1677 ; ff. 42-46, mariages de 1667-1673 ; ff. 47-55, enterrements de 1667-1675 ; ff. 56-62, baptêmes de 1666-1677 ; ff. 67-68, enterrements de 1674-1677 ; ff. 70-77, baptêmes de 1676-1677 ; ff. 78-83, baptêmes de 1673-1676 ; ff. 84-85, enterrements de 1675-1676 ; ff. 86-88, enterrements de 1673-1674 ; ff. 88-89, mariages de 1674-1675 ; ff. 90-91, enterrements de 1675 ; f° 92, mariages de 1675-1677 ; ff. 94-95, baptêmes de 1679-1680 ; ff. 96-101, les trois actes de 1687 ; f° 102, trois actes de 1690 ; ff. 104-213, les trois actes de 1692-1699. — F° 3, « Le dix^me^ jour de janvier mil six cens soixante-six, veu l'incommodité et le danger qu'il y avoint de traverser la rivière, à cause du grand débordement des glasses, je ay esté contraint à baptiser dans l'église de Calluyres Antonie Glathoud, fille de Maistre Benoit Glathoud e de Perrenette Buatier du lieu de Vernay despandants de la parroysse de Collongez ; son parrin Pierre Valansol, du mesme lieu du Vernay, sa marrine Antonie Delorme du lieu de Calluyres, par moy soubssigné. M. A. Fulconis, 1666 ». — F° 6 v°, « noble Jaques de Poiségut ; Urbain de Particelle, prieur et seigneur de Mongon », chanoine et sacristain de Saint-Paul de Lyon, 11 novembre 1666. — F° 16 v°, « noble Claude Voyret, originaire de Lion et conseul pour le roy à Rome, dans l'estat et tous les portz de l'estat esclésiastique », 16 mars 1670. — F° 91, enterrement d'un enfant « tiré des entrailles de sa mère, pour estre ondoyé, après le trépas de lad..., lequel enfant a esté nommé François, conceu depuis trois mois ou environ, et qui a vescu environ un quart d'heure, après avoir receu l'eau, de quoy le sieur Blaise Berthon, chirurgien à La Croix-Rousse, peut rendre témoignage, ayant fait l'opération », 28 juillet 1675. — F° 102, « Nous Marc-Anthoine de Cantuer, doyen de l'église collégiale de Saint-André de Chastillon-les-Dombes, scavoir faisons que ce jourd'huy, troisième jour de septembre mil six cens nonante, avant midy, en conséquence de la permission à nous concédée par Monsieur le révérend viccaire général de Monseigneur l'illustrissime et révérandissime archevêque et comte de Lyon, Camille de Neuville, et du consentement de m^re^ Pierre Popelin, prestre desservant l'eglise parroissiale de Calluire, avons procédé à la bénédiction du chœur et *sancta sanctorum* de ladite église nouvellement réédiffiés, sous le vocable du Saint-Esprit, suivant la forme et les cérémonies prescriptes par le rituel romain, de laquelle bénédiction nous avons dressé le présent procès-verbal en présence dudit m^e^ Pierre Popelin, m^es^ Nicolas Durand et Fortunat Popelin, prestres sociétaires de l'église de Marcigny de Ferdinand Bullioud, escuyer, de s^r^ Jean-Baptiste de La Forest, bourgeois, de Lyon, de s^r^ Estienne Laforest, son fils, de MM^rs^ Claude Chappelot d'Herville, ad^at^ en Parlement, comm^re^ enquesteur, examinateur en la sénéchaussée et siège présidial dudit Lyon, et de Anthoine Chazère et François Gavillon, recteur et luminier de ladite église, qui ont tous signé à la réserve desd. Chazère et Gavillon, pour ne sçavoir, enquis. P. Popelin, prêtre indigne à Caluire ; Popelin, N. Durand, Delaforest, Estienne Delaforest, Chappelot Dherville ; le doyen De Cantuer ». — F° 118 v°, enterrement d'une enfant exposée,

nourrie par Benoit Charezieux, hoste de la Croix de Lorraine, « pendant cinq semaines pendant lesquelles ayant faict son possible pour la faire recevoir à l'Hostel-Dieu sans pouvoir réussir, ladicte fille enfin est morte chez luy », 29 mai 1693. — F° 119, « Une fille dont le père et la mère sont inconnus, exposée le 5e juin 1693 et baptizée le mesme jour et nommée Izabeau, est morte dans la maison de Benois Moulard, lequel émeu de compassion de voir qu'il y avoit déjà deux jours que ladicte fille restoit exposée sur le chemin du côté de Bresse, sans qu'aucun consul ny habitant de ce côté aye voulu la faire lever ny soulagé, résolut de la prendre pour la faire élevé chez luy ou recevoir à l'hospital, cependant ledit enfant est mort chez luy le lendemain, âgé d'environ huict jours », 8 juin 1693. — F° 123 v°, baptême d'un enfant du Vernay, « à cause de l'incommodité de la Soone », 15 novembre 1693. — F° 140, enterrement, à Caluire, d'un habitant du Vernay, paroisse de Collonges, « la Saône étant glacé », 10 janvier 1694. — F° 148 v°, baptême d'un enfant du Vernay, « à cause qu'il n'ont peu passer Saonne pour avoir esté glacée, 27 décembre 1694. — F° 150 v°, enterrement à Caluire, « à cause des glaces », d'un habitant du Vernay, 30 janvier 1695. — F° 152 v°, baptême d'un enfant de la Croix-Rousse « qu'on n'a peu porter à sa paroisse (St-Pierre de Lyon), les portes étant fermées, estant venue au monde à la minuit », 21 avril 1695. — F° 155 v°, « noble Antoine Poncet, sieur de Maleval », 7 août 1695. — F° 167 v°, « Nous, vicaire général, avons fait la visitte de l'église et paroisse de Caluire, ce jourdhuy jeudy, 30 aoust 1696. MORANGE, vic. général ». — F° 183, « Antoine Louvant, facteur d'orgue, demeurant à Lyon, en la paroisse de La Platière », 11 novembre 1697. — Registres parafés par Marinon (1687, 1695-1697, 1699), Charbonier (1692-1694), du Tour-Vuillard (1698).

E. Suppl. 196 (GG 7.) — In-4°, 234 feuillets.

1700-1713. — Caluire. — Actes dressés par les vicaires Delafond (1700), Ollier (1701), Raulhac (1701-1708), Delafond (1708-1713), Vissac et Ollier, curés de Saint-Rambert et Caluire, Persier, Montaland, F. Michel, augustin déchaussé de La Croix-Rousse, etc. — Ff. 16, 30-34, 66-68, 97-100, 112-116, 128-132, 234, blancs. — F° 50 v°, « Ayant l'original des permissions concédées et accordées par monsr Margaron, par mons. le curé de Saint-Rembert et par monsr le doien grand vicaire de l'église cathédralle de Lyon, touchant la construction et bénédiction de la croix que mons. des Granges a fait construire et élever dans le coin d'une terre appartenant audit Margaron, j'ai cru et jugé à propos qu'il n'étoit pas nécessaire de les metre tout au long dans l'original des actes baptistaires, mariages et mortuaires... Je les ay mises lesd. permission tout au long dans l'original desd. actes mortuaires, baptistaires et mariages. RAULHAC, vicaire. Je soubssigné vicaire de Caluyre, avoir béni, le dixième septembre mil sept cens et deux, une croix de pierre que mr des Granges a fait planter dans le coin d'une terre, rière Bresse, qui appartient à mr Margaron, allant de Lyon à Fontaine, de soir, et à Bourg-en-Bresse, de matin ; ledit Margaron y a consenti et l'a permis, le dixième aoust mil sept cens et deux, aussi bien que mr le curé de St-Rambert l'Isle-Barbe et dudit Calluyre, son annexe, laquelle permission il a accordé le vingt-troisième dudit aoust et an que dessus ; mr le doyen, grand vicaire de l'église de Lyon, nous a donné le pouvoir et authorité de faire ladite bénédiction, le cinquième septembre mil sept cens et deux ; présent à ce mr Jacques Barral, marchand à Calluyre, sr Jean Lecour, bourgeois de Lyon, qui ont signé, de ce requis, Jean Chazière et Mathieu Fay ont déclaré ne le scavoir faire. BARRAL, J. LECOURT, RANLHAC, vicaire de Caluyre et de Saint-Rembert l'Isle-Barbe. » — F° 149 v°, enterrement à Caluire d'un habitant du Vernay, « à cause du débordement des eaux et des glaces, n'ayant peu passer le corps pour l'aller enterrer à Collonge », 2 février 1709. — Registres parafés par Marinon (1700-1701), du Tour Willard (1702-1705), Chevrier (1706-1711), Billiard (1712-1713).

E. Suppl. 197 (GG 8.) — In-4°, 238 feuillets.

1714-1732. — Caluire. — Actes dressés par les vicaires Delafond (1714), Mathieu (1714-1732), et Béraud, curé de Saint-Rambert et Caluire, Maranchon, Bonnefond, Masson, etc. — Ff. 11-18, 30-36, 47-54, 67-72, 89, 90, 101-108, 121-126, 142-144, 180, 188-192, 204. 228, 236, 238, blancs. — F° 5 v°, « Charles Renaud, écuyer, sieur de Coursan », 29 avril 1714. — F° 27, mariage dans la chapelle de Jacques Perichon, président à mortier au parlement de Dombes ; Jean-Baptiste-Marie Verchère de La Bastie, juge de la prévôté et châtellenie de Saint-Bonnet et Marol », 11 novembre 1715. — F° 163 v°, « Claude Durand, écuyer, ancien lieutenant provincial d'artillerie, maître des eaux et forests de Lyon et gouverneur pour le roy de la ville de Saint-Etienne-en-Forez, et seigneur de la justice et rente noble des Sablières », habitant au château des Brosses, paroisse de Caluire, 15 septembre 1723. — F° 195, « Louis de Loras de Pollionay, chevalier, baron du Saix ; Joseph de Vaux, écuyer, seigneur de Crozo ; Marguerite David de La Tour, veuve de Ennemond de Vachon, chevalier, seigneur de Bellegarde, Ecotié, etc. », 5 juin 1726. — F° 197 v°, « Le 4 novembre 1726, je soussigné ay bénit le cimetière, par la

permission verbale qui m'a été accordée par monseigneur de Sinope, en présence des soussignés, François Blache, Jean Blache, Mathieu, prêtre commis ». — Registres parafés par Billiard (1714-1717), du Tour Vuillard (1718, 1721-1732), Marinon (1719), Tardy (1720).

E. Suppl. 198 (GG 9.) — In-4°, 271 feuillets.

1733-1756. — Caluire. — Actes dressés par les vicaires Mathieu (1733-1754), Morel (1754-1756); Henry (1754). — Ff. 24, 42, 74, 84-86, 98, 131-136, 149, 150, 178, 196, 212-214, 246-250, 266-271, blancs. — F° 151, lacéré au bas. — F° 122 bis. — F° 156, « Ce jourd'huy dimanche 21 juin 1750, madame Catherine de Laforest, épouse de Monsieur Mathon de la Cour a [donné] à notre église une chasuble verte de velors ciselé, assortie, en considération du banc qu'elle a dans le chœur, laquelle place a été accordée par les habitans de Caluire à Monsr Jean-Baptiste de Laforest, son grand père, qui donna à ladite église cent livres pour la place dudit banc. Madame de Laforest, mère de madame Catherine, a eu la bonté de donner autrefois à ladite église, en deux différens tems, deux belles chasubles assorties et neuves, l'une blanche et l'autre cramoisi, et le daix du grand autel, ce que je certifie être véritable, à Caluire, le 21 juin 1750. Mathieu, vicaire ». — F° 195 v°, « Je salue très respectueusement monsieur Duclos, et, attendu qu'on a uni à cette paroisse un hameau considérable, je le prie instamment de m'envoyer des registres composés de seize feuillets pour l'année 1753 et à l'avenir autant ». Registres parafés par du Tour Vulliard (1733-1738), Marinon (1739, 1751-1754), Paradis (1740-1750), Gavand (1755, 1756).

E. Suppl. 199 (GG 10.) — In-4°, 265 feuillets.

1757-1769. — Caluire. — Actes dressés par le curé Julliand (1763-1769), les vicaires Morel (1757-1769), Chazal (1766-1767), Nicod (1767-1769), et Mathieu ; Coquard, supérieur du séminaire de Saint-Pothin ; Detours. — Ff. 16-21, 37-41, 55-61, 79-83, 100-103, 122, 123, 143, 156-164, 182-185, 204, 205, 222-225, 241-245, 261-265, blancs. — F° 2, lettre de Folch Cardon, demandant au curé de baptiser à son nom, un enfant naturel, Sandrans, janvier 1757. — F° 25 v°, « Pierre-Joseph Folch de Cardon, chevalier, baron de Sandrans », 11 avril 1758. — F° 111 v°, « Nicolas de Jussieu, seigneur du château, ville, mandement et comté de Montluel, Jaillieu, Bressolle, Beynost, Saint-Maurice et autres lieux, conseiller en la cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon », 29 juin 1762. — F° 144, circulaire imprimée « A Bourg, ce 3 août 1764. Mr l'Intendant, monsieur, est chargé de la part du ministre de vous demander de lui procur r incessamment un dénombrement exact des naissances, mariages et sépultures qui se sont faits depuis 1690 jusqu'en 1701, et dez 1752 jusqu'en 1763 inclusivement, pour la perfection d'un dictionnaire géographique, composé par mr l'abé d'Expilly, sous la protection de la Cour, je vous envoye en conséquence un modèle à remplir pour ces trois objets et vous prie de ne point perdre de tems à fournir ces éclaircissemens. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Chossat de Montessuy ». — F° 174, inhumation du corps d'un « homme inconnu, qui s'est noyé, samedi dernier, en tombant de dessus la diligence de Trévoux dans la rivière de Saône », 14 août 1765. — Registres parafés par Paradis (1758, 1760-1763, 1765-1769), Deville (1757), Boysson du Roger (1759), Gallien (1764).

E. Suppl. 200 (GG 11.) — In-4°, 275 feuillets.

1770-1781. — Caluire. — Actes dressés par le curé Julliand, les vicaires Nicod (1770-1778), Clerc (1776-1781). — Ff. 18-20, 38-40, 59, 60, 80, 101, 102, 121, 122, 172, 196-198, 221-224, 247-249, 274, 275, blancs. — F° 60 v°, liste des enfants ayant fait leur première communion le 28 mai 1772, 14 garçons et 14 filles. — F° 82, liste des « garçons qui ont fait leur première communion dans le tems de la mission faite par mrs Perrin, Piegay, Meillard, Hermand et Jomard, prêtres de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon », 7 garçons (1773). — F° 82 v°, « Noms de ceux qui ont fait leur première communion » (1773), 15 garçons, 17 filles. — F° 85 v°, « Ce jourd'huy, 13 février 1774, après vêpres, j'ai béni la croix placée à la sortie de Calluire près de la Saône, par Fredoullière de Lyon, pour acquitter un vœu qu'il avoit fait en reconnoissance qu'il avoit été délivré du danger qu'il courut d'être noïé, près de l'endroit où on a mis ladite croix, vers laquelle on est allé et revenu processionnellement. Julliand, curé ». — F° 88, « Nota que me trouvant à Calluire, pour mes fonctions et mes affaires, j'ai donné la communion pascale à Jean Vialan, de la paroisse de Saint-Rambert, et à quelques autres qui habitent même de l'autre côté de la Saône, sans que cela puisse préjudicier aux droits de laditte parroisse de Saint-Rambert. A Calluire, ce 10 avril 1774. Julliand, curé ». — F° 102 v°, « Noms de ceux qui ont fait leur première communion le lundi de la Pentecôte » (1774), 7 garçons, 7 filles. — F° 147 v°, « Je soussigné vicaire dans l'annexe de Caluire en Bresse, certifie avoir publié au prône l'édit d'Henri second avec la déclaration du roi Louis quatorze, selon leur forme et teneur, à Caluire, le 2 janvier

1777, Nicod, vicaire ». — F° 148 v°, liste de premiers communiants, 18 garçons, 14 filles (1776). — F° 260, mention de la découverte à la Quarantaine du corps d'un enfant noyé à la roche de l'Ile-Barbe, 29 mai 1781. Registres parafés par Paradis (1770, 1771), Chesne (1772, 1773), Paradis de Raimondis (1774-1781).

E. Suppl. 201 (GG 12.) — In-4°, 325 feuillets.

1782-1793. — Caluire. — Actes dressés par les curés Julliand (1782-1785), Baret (1786), Clerc (1791-1792) ; les vicaires Clerc (1782-1787), Nicod (1783-1786), Blachon (1786-1787), Geoffray (1787-1789), Vignet (1787), Clerc (1789-1791), Gomez (1791-1792). — Ff. 26, 49-52, 77, 78, 99-104, 129, 130, 196, 225-228, 257-260, 290-292, 316-325, blancs. — F° 7 v°, « Joseph Derudder, dit Chevalier, sculpteur, demeurant sur le Chemin Neuf, parroisse de Caluire ; Charles Derudder, courrier de Rome » ; 5 mars 1782. — F° 18, « Jean-Marie Delafond, chevalier, seigneur baron de Juis », 15 septembre 1782. — F° 19, mariage célébré dans la chapelle de feu Laurent Audras, paroisse de Caluire, rière le Franc-Lyonnois, 22 septembre 1782. — F° 36, « Charles-Joseph Mathon, chevalier, seigneur de La Cour, des académies de Lyon et Villefranche », 6 juillet 178[illegible]. — F° [illegible], mariage de George Chassain de La Plasse, dans la chapelle de sieur Pierre-Brigitte Denis, seigneur du Chevalard, située au Vernai, hameau de Caluire », 8 novembre 1785. — Ff. 158 v°, 160 v°, 194 v°, « Paraphé par nous [illegible] Basserand, notaire royal et procureur fiscal de la justice de La Pape »..., 1787, 1788. — F° 153 v°, « Louis Vernange, fondeur de caractères d'imprimerie à Lyon », 30 décembre 1790. — F° 303, ordonnance du capitaine-châtelain de Cuire-La-Croix-Rousse, enjoignant l'inhumation du corps d'un noyé, 25 juin 1776. — F° 315 v°, « Arrêté en conséquence de la nomination de l'homme public, à Caluire, le 7 avril 1793, l'an 2e de la République. François Ruby, maire ; Charles Rivière ; Christophe Guillot ; Lagrange, greffier. — Registres parafés par Chesne (1782-1784, 1789), Paradis de Raimondis (1785), Valentin du Plantier (1786-1788, 1790), Roches (1791), Petit (1792).

E. Suppl. 202 (GG 13.) — In-4°, 82 feuillets.

XVIIIe siècle. — Caluire. — Répertoires annuels et alphabétiques des baptêmes, mariages et sépultures de 1665 à 1786 inclusivement.

CENVES

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Église sous le vocable de Sainte-Foy, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; élection de Villefranche, justice de Cenves.

E. Suppl. 203 (GG 1.) — In-4°, 222 feuillets et feuillets 220¹-220⁸.

1644-1699. — Actes dressés par les curés Gaborit (1644-1648), Teyras (1659-1686), Davrot (1687-1690), Javyoire (1691-1699), Canot (1699) ; les vicaires Davrot (1686-1687), Javyoire (1690), Salesse (1689), et Aubaille, curé de Saint-Jacques ; Delolme, etc. — F° 27, usé en tête, à droite, et au bas ; f° 28, échancré à droite, au bas ; ff. 136-138, lacérés en tête ; ff. 173, 177-179, rognés en tête, rongés au bas ; ff. 216-218, rongés en tête à droite. — Ff. 1-26, baptêmes de 1644-1648 ; ff. 27-71, baptêmes de 1659-1667 ; ff. 72-135, les trois actes 1668-1673 ; ff. 136-222, les trois actes 1675-1699. En déficit, registre de 1683. — F° 6, « Claude de Lor, escuyer, seigneur du Coin », 11 juin 1645. — F° 7 v°, « Nota que c'est le premier enfant qui a esté baptisé sur les fonds baptismaux depuis qu'on les a transportés dans la chapelle du seigneur du Coin. Gaborit, prebstre », 14 août 1645. — F° 8 v°, « Anne de Glettain, femme du sr du Coin », 31 décembre 1646. — F° 26, « Estienne Lhuillier, bourgeois de Mascon, ageant et fermier de monsieur de Villequière dans ses terres et seigneurie de la barronnie dudit Cenves », 15 juillet 1648. — F° 30, « Philibert Grandjean, capitaine-lieutenant de la bazoche masconnoize », 21 mars 1660. — F° 85 v°, « Le 23 may 1669, a esté enterré Estienne Verrier, sur les bornes du cimetière interdit, et c'est par ses parens et voisins ». — F° 89 v°, enterrement dans la chapelle N.-D. de Pitié de l'église de Cenves d'« Anne de Gletins, femme de Claude Delor, écuyer, sieur du Coingt », 23 décembre 1669. — F° 95, « Louis du Rosset, escuyer, seigneur d'Amarins et Corsselle ; Jean Delor du Coingt, escuyer, seigneur de Chavanes, Maleval et autres places », 10 juin 1670. — F° 104 v°, baptême d'un enfant d'une « fille impudique et de mauvaise vie... laquelle n'a fait ses pasques pour n'avoir voulu quitter l'ocasion pro-

chaine du péché »... 1 juin 1671. — F° 150 v°, « Claude de Micoud, escuyer, demeurant à Vaulregnard », 1 mars 1679.

F° 174, mariage de « Louis Chataud, m° peintre à Chaumont », avec damoiselle Anthoinette Peisseaud, fille de feu m° Pierre Peisseaud, notaire royal », 9 janvier 1690. — Ff. 174 v°, 175, « Jacque Dumon, sieur de Burserat, « 16 avril 1690. — F° 199, « Claudine Babillon, rectrice de la confrérie du Saint-Sacrement », 2 mai 1694. — F° 210 v°, « Pierre Paisseaud, huissier général dud. Cenves;... de Micoud, escuyer, seigneur du Vernay ; Jacques Dumont, s^{r} de Burserat ; Jacques Dumont, s^{r} de Le Fay ; Jean de Lor, escuyer, seigneur de Chavannes et Le Coingt », 12 janvier 1696. — F° 222, « Je soubsigné, certifie avoir trouvé les présents registres dans la cure de Cenves, où feu m^{re} François Javioire a escrit les actes de baptesme, mariages et sépultures, et atteste véritables ceux que j'ay cy-devant signé. En lad. paroisse de Cenves, ce 22e janvier 1700 ». — Registres parafés par Mignot (1689, 1691, 1693, 1695-1697, 1699), du Sauzey (1699).

E. Suppl. 204 (GG 2.) — In-4°, 206 feuillets.

1700-1733. — Actes dressés par les curés Canot (1700-1723), Agard (1723-1729), Besson (1730-1733) ; les vicaires Tarlet (1720-1721), Arcelin (1723-1727), Vonette (1727), et le P. Philippe, franciscain ; fr. Antonin, franciscain ; f. Zenobe, récolet ; père Joseph, de Lyon, Paisseau, curé de Chevagny, Marguin, père Paschal, etc. — Ff. 109, 110, 193, 202-206, blancs. — F° 90, lacéré à droite, en tête et au bas ; f° 91, rongé dans l'angle inférieur droit ; f°, 81, rongé en tête, lacéré dans l'angle supérieur gauche ; f° 192, coupé au bas, un acte enlevé. — F° 9, enterrement de « Claude Blanchard, maître-masson, qui a fondé quatre messes, une à chaque quatre temps de l'année », 12 juillet 1701. — 1709, nombreux décès. — F° 80 v°, « L'église de Cenves ayant esté interdite le 26e juillet 1715, à cause de l'éboulement du clocher, arrivé le 25e avril 1712, les seigneurs décimateurs et habitants de laditte paroisse ne voulants rétablir ladite église, monseigneur l'évesque de Mâcon fut obligé d'en faire signifier un interdit au curé et habitants, c'est pourquoy les actes de mariages, baptesmes et sépultures, faicts depuis le 26e juillet 1715, jusque au 1er de mars 1717, auquel l'interdit a esté levé, se trouveront, si l'on en a besoing, dans les paroisses voisines, la négligence des paroissiens en estant la cause, vû qu'ils ont estés exhortés d'apporter des mémoires des actes pour les escrire sur lesdits registres. En foy de quoy j'ai signé le présent certificat, ce 1er de mars 1717, Canot, curé de Cenves. — F° 81, « Les actes de la présente année 1716, n'ont estés escrits dans le présent registre à raison de l'interdit de l'église, en foy de quoy j'ay signé le présent certificat, ce dernier jour de décembre 1716, Canot, curé de Cenves ». — F° 82, « Le premier mars 1717, l'interdit de l'église de cette parroisse a esté levé après le rétablissement du cloché qui estoit tombé depuis le 25e d'avril 1712, au soleil levant, les ruines estant arrivées par les fondations du costé de bise ; la cérémonie de la bénédiction fut faite par mons. Marguin, curé de La Chapelle de Guinché et archiprestre de Vaurenard. Ont assistés à la cérémonie, messieurs les curés de Pierreclau, Serrière et Prusily, Canot, curé de Cenves ». — F° 85 v°, « Les susdites sommes (5 sous par acte), cy devant marquées, ont estées employées pour payer les registres de l'année 1715, compte arresté en présence de monsieur le chevalier de Pierreclau, seigneur de la paroisse, en Cenves, ce 21 janvier 1718, dont moy luminier suis content, par Lardet et moy, le chevalier de Pierreclau ; Rollet ». — F° 90, « La suppression des greffiers des registres ayant esté faite par édit du roy en 1716, je, curé de Cenves, soubsigné ay continué les actes de ladite paroisse comme s'ensuit».... — F° 98, « Aymé-Gabriel de Pierreclox, seigneur et baron de Cenves ; Jean-François Joly, seigneur de Chaintré », 28 août 1720. — F° 99, mariage d' « Aimé-Grabriel Milhon [de Pierreclaux], majeur, chevalier, seigneur et baron de Cenves », avec « Marie-Elisabeth de Laurencin, fille de feu Jean de Laurencin, chevalier, seigneur d'Avenas ; Henry-Louis-Auswald de Laurencin d'Avenas ; Louis-Anne de Laurencin de Paffy, 19 novembre 1720». — F° 100 v°, « Berthelot de Bellefon », 17 février 1721. — F° 102 v°, « Louise-Marie-Eléonord de Langeac, femme de Claude-Elisabeth de La Guiche», 4 août 1721. — F° 123 v°, « Marie-Elisabeth-Victoire de Laurencin du Péage, dame de Cenves », 18 décembre 1720 (1724). — F° 189, « Je soussiné Antoine-Marie Besson, prestre, curé de la parroisse de Cenves, ensuitte de l'ordonnance de M. Colin, vicaire général du diocèse de Mâcon, le siège étant vacant, j'ay bénit la croix des Moliers, le jour de St-Pierre, 29 juin 1732, Besson, curé de Cenves. Je soussigné, curé de la parroisse de Cenves, ensuitte de l'ordonnance de M. le vicaire général, j'ay bénit la croix de Gerbée le 6e juillet 1732, Besson, curé de Cenves. Le 13 juillet 1732, je soussiné, curé, j'ay béni la croix du Coin, à l'issue des vespres, ensuitte de l'ordonnance de m. le vicaire général, Besson, curé de Cenves ». — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1717), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716).

E. Suppl. 205 (GG 3.) — In-4°, 229 feuillets.

1734-1754. — Actes dressés par le curé Besson. Ff. 12-14, 28, 50, 72, 73, 94-97, 105-109, 120, 121, 130-134, 145, 154, 155, 164, 165, 173-175, 182, 183, 189-191, 200,

219-221, 229, blancs. — F° 26, « Le 15 novembre de l'année 1735, je soussigné, curé de la parroisse de Cenves, ay départy la bénédiction nuptiale à Benoit Gelin et sa femme, pour la seconde fois, après cinquante-deux années de mariage, et c'est en présence de M^r le baron de Cenves et madame son épouse, et de M^r le président Charrier et sa femme et autres parents et amis, qui ont signé dece enquis. De Pierreclau de Cenves, Charrier de Cenves, Charrier de La Roche, Charrier de La Charme, Dauphin ». — Ff. 38 v°, 39, « Je soussigné, curé, certiffie que le présent registre contient vérité en foy de quoi j'ai signé, ce 31 décembre 1736, Besson, curé de Cenves. Tous les habitans ont payé la passion, pour la présente année 1736, Besson, curé de Cenves ». — F° 62 v°, « Tous les habitans de la parroisse de Cenves ont payés leurs droits de passion, dont je suis content, ce 31 décembre 1738, Besson, curé de Cenves ». — F° 71 v°, même mention, 31 décembre 1739. — F° 68 v°, « Le 12 aoust 1739, j'ay assisté à la bénédiction de l'église de Berzé le Château, que M. le baron de Cenves de Pierreclaux a fait bâtir, et c'est en présence de M. le curé de Bussières et M. le curé de Milly et de monsieur de Laporte, grand vicaire de monseigneur de Mâcon, qui en a fait la bénédiction ». — F° 84 v°, « Je suis content de tous mes habitans pour les droits de passion, pour l'année 1740, sans préjudice des années advenir, ce 16 février 1741, Besson, curé de Cenves ». — F° 93 v°, « Je suis payé de ma passion pour l'année 1741, Besson, curé de Cenves ». — Mentions semblables à la fin des registres de 1742, 1743, 1744, 1745. — Registres parafés par Janson (1737, 1740, 1746), Mignot (1738, 1739, 1742-1745), Noyel (1741), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754).

E. Suppl. 206 (GG 4.) — In 4°, 250 feuillets

1755-1780. — Actes dressés par les curés Besson (1755-1764), Besson (1764-1767), Mutte de La Tuilerie (1767-1771), Duligier Testenoire (1774-1780), les vicaires Rodet (1768-1771), Robert (1771-1772), Dufour (1772-1773), Duligier Testenoire (1773-1774), Sève (1775), Ballandras (1776-1780), et Perraud, vicaire de Jullié, Gonon, prêtre commis; Besson, ancien curé; Donjon, curé de St-Jacques, etc. — Ff. 18, 25-28, 35-38, 56, 71, 79, 98, 106, 117, 118, 129, 138, 150, 162, 171-174, 184, 195-198, 207, 219-224, 235-240, blancs. — F° 55, la moitié inférieure [illegible]. — F° 116, « Nous, prêtre, docteur en théologie, ancien professeur de controverses [de la foi, au collège de Granvelle, f° 148] en l'université de Besançon, protonotaire apostolique, curé de Cenves en Baujolois, certifions à ceux qu'il appartiendra que les actes inserrés dans le présent registre contiennent l'exacte vérité. Fait à Cenves, ce 9 janvier 1768, Mutte de La Tuilerie, curé de Cenves en [illegible] ». — Registres parafés par Jacquet (1755, 1756, 1758-1760, 1762-1765), Cusin (1757, 1761, 1766), Vaivolet (1767), Clerjon (1768), Roland (1769-1771), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1779).

E. Suppl. 207 (GG 5.) — In-4°, 162 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par les curés Bleton (1780), Ballandras (1780-1792), les vicaires Ballandras (1780), Dufeur (1788-1792); et Duligier Testenoire, curé de La Chapelle-sous-Dun et approuvé pour Cenves (1780); Bleton, ancien curé, Des Roches, curé de Jullié. — Ff. 9-16, 25, 26, 48, 57-60, 71, 72, 84, 94-96, 108-110, 122, 131-136, 149, 150, 162, blancs. — F° 22 v°, enterrement d'un enfant de 14 ans, « ayant reçu un coup de tonnere et mort un quart d'heure après », 13 août 1781. — F° 89 v°, Jean Lassara, garde des bois de m^r de Pierreclos », 4 mai 1787. — F° 139, « André Cartigny, chirurgien, demeurant en la parroisse de Cenves, natif du bourg de Spa, province de Liège », 1 mars 1791. — F° 152 v°, « Jean Gonon, maire de Cenves, 24 janvier 1792. — Registres parafés par Guérin (1780-1790), Pezant (1791-1792).

E. Suppl. 208 (GG 6.) — In-4°, IV et 245 pages.

XVIIIe siècle. — Répertoire alphabétique des actes de baptêmes de 1660 à 1766. Répertoire sur quatre colonnes 1° noms, 2° prénoms, 3° noms des parents, 4° date d'année. — Page 245, liste de 10 enfants illégitimes.

CERCIÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du sacristain de Cluny ; élection de Villefranche ; justices de Saint-Lager, Pizay et La Terrière ; chapelle rurale de Saint-Ennemond de Pizay.

E. Suppl. 209 (GG 1.) — In-4°, 130 feuillets.

1655-1726. — Actes dressés par les curés Duchassin (1655-1662), Gastau (1700-1702), Rainaud (1703-1725). F. 1, blanc. — Ff. 2, 5, échancrés sur le bord à droite. — Ff. 2-4, enterrements de 1655-1662 ; ff. 5-130, les trois actes 1700-1725. — F° 72 *bis*, acte de baptême sur un feuillet volant. — F° 83 *bis*, acte de baptême sur un onglet. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717) ; Mignot (1718).

E. Suppl. 210 (GG 2.) — In 4°, 146 feuillets.

1727-1763. — Actes dressés par les curés Revel (1726-1749), Perrrier (1749-1763), et Coavoux, curé de St-Lager, Desvignes, etc. — Ff. 72, 82, 86, 92, 99, 117, 125, 126, 133, 134, 138, 146, blancs. — Ff. 118-120, rognés en tête. — F° 31 v°, « Philipe Chevalier, agent de La Terrière, apartenant à mr de Millière, seigneur de La Terrière, Cercié et autres places du lieu de Cercié », 29 octobre 1735. — F° 35 v°, « Jean-Baptiste de Millière, écuier, seigneur de La Terrière, Rygné, Cercié, St-Lager en partie et autres places ; Marianne Trollier, sa femme ; Antoine Troillier, écuier, seigneur de Poncié, conseiller d'honneur en la cour des monnoies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon », 17 juillet 1737. — F° 54 v°, François Magdalena, bourgeois de Beaujeu et de St-Ennemond ; Simon Despiney, bourgeois de Belleville, St-Lager et Cercié, 8 octobre 1741. — F° 69 v°, « Vu dans le cours de notre visitte audit Cercié, le 25 juillet 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général ». Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — F° 93, « Ce jourdhuy 21 mars 1750, a été baptisé par moy, curé de Cercié et Durette, sousigné, une cloche destiné pour la chapelle rurale de St-Ennemond, situé dans ma parroisse, ensuite de la permission qui m'en a été donné par monseigneur de Sidon, évêque suffragant du diocèze de Lyon, en date du 23e feuvrier, signé de Sa Grandeur, ladite cloche du poid d'environ un quintal et demy. Son parain a été Pierre Jaquet, fils de Benoît Jaquet et de Claudine Gaudet, ses père et mère, habitant dudit St-Ennemond, et sa maraine Marie Oviste, fille de Pierre Oviste et de Benoîte Métras, aussy habitant dudit lieu, qui ont donné leurs noms pour mr de Sugny le jeune, seigneur de Pizay et dudit St-Ennemond et madame son épouse. Auquel baptême ont assistés mre Philipe Rolet, curé de Lantignié, et mre Boscary, curé de St-Lager, ce qui a été fait en présence de mre Pierre Joudion, maître cherugien et bourgois dudit St-Ennemond, Benoît Jaquet, habitant, Philibert et Joseph Devigne, habitants de St-Lager, tous témoins qui ont signés, Desvignes, Rolet, curé de Lantignyé ;... Chagnard ? Boscary, curé ; Périer, curé ». — A la fin deux actes datés de 1766. — Registres parafés par Brac (1737), Janson (1738, 1740-1742, 1746), Mignot (1739, 1743-1745), Cusin (1747-1749, 1761, 1763), Jacquet (1750-1760, 1762).

E. Suppl. 211 (GG 3.) — In 4°, 133 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Claude Périer (1764-1779), Guillaume Périer (1780-1792) ; le maire Baloffy (1792), G. Périer, officier public (1792) ; et Coavoux, curé de St-Lager ; C. Périer, ancien curé, Jolivet, curé de St-Lager. — Ff. 13, 29, 39, 40, 45, 51, 61, 69, 76, 88-90, 95, 96, 107-109, 114, 115, 119, 123, 128, blancs. — F° 21 v°, à la suite du registre de 1767, mais paraissant d'une date postérieure : [Je vous prie] « de faire signifier aux habitans que j'ai demublé et quité le presbitère, n'étant pas logeable, ny convenable, suivant le procès-verbal de visite qui en a été fait, qu'il peuvent en prendre les clefs et faire les réparations quand bon leur semblera, que je ne veux pas répondre des réparations usufrutuères qui peuvent arrivées jusqu'à ce qu'ils fassent les réparations, le tout sous mes réserves de droit. Je crois qu'il ne faut pas dire autre chose dans la signification, excepté l'arrengement praticien que vous y donnerés, que j'entens». — F° 101 v°, enterrement de « Charle de Milière de Sauvin, ancien capitaine au régiment de Conti cavallerie », 12 octobre 1786. — F° 121 v°, Florent Biolay, maire de Cercié, 20 novembre 1790. — F° 132, « Le 18 novembre 1792, nous, maire et officiers municipaux de la paroisse de Cercié, canton de Belleville, nous avons clos et arrêté le présent

registre, ainsi qu'il est ordonné dans la loi du 20 septembre 1792, pour être déposé entre les mains de l'officier public, pour enregistrer les actes de naissances, mariages et décès, jusqu'au 1er janvier 1793. Baloffy, maire. Possaud ?, Chignard, secrétaire ». — Registres parafés par [illegible] (1766-1767, 1771), Clerjon (1768, 1769), Jacquet (1770), [illegible] (1772-1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

CHAMBOST-ALLIÈRES

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Chambost-Allières ou Chambost-sur-Chamelet, église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'archevêque; élection de Villefranche, justice de Chambost.

E. Suppl. 212 (GG 1.) — In-4°, 84 feuillets.

1685-1699. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les curés Pilliot (1685-1696), Sandrin (1697-1699), et Sargnon, curé de St-Just d'Avray, fr. Joseph de St-Chamond, capucin, Duvouldy, Sure, Rémond, Mondor, etc. — Ff. 1, 11, 24, 27, 33-35, 49, 60-65, 70-73, 77-79, blancs. — Ff. 2-5, lacérés en tête ; f° 35², lacéré à droite, en tête. — Registre de 1693 en déficit. — F° 12, « François de Guillermin, chevalier, sieur de Nuzières », 19 juillet 1688. — F° 44 v°, « On trouvera sur la fin de chaque année du papier blan, qui n'a point este remplis, parce que, tous les ans, on a envoyé de Lyon dans les parroisses du dioceze des cahiers nouveaux, pour escrires les actes baptistaires, mortuaires et de mariages, et pour cela on payoit une taxe tous les ans dans cette parroisse de Chambost, de huit livres quinze sols, ce qui c'est pratiqué depuis l'année 1691 (que le roy créa des charges de grefiers conservateurs de registres, à qui il faloit tous les ans remettre une grosse ou copie desd. registres), jusqu'à l'années 1720, que les dittes charges furent entièrement suprimées ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 213 (GG 2.) — In-4°, 198 feuillets.

1700-1738. — Actes dressés par les curés Sandrin (1700-1729), Vallansol (1729-1738) et Arnoulx, curé de Chamelet, Vezin, Sandrin, etc. — Ff. 4, 9, 10, 15, 16, 21, 22, 27, 28, 34, 39, 40, 45, 46, 58, 63, 64, 69, 70, 75, 76, 81, 82, 87, 93, 94, 99, 100, 106, 191, 192, blancs. — F° 24, « Pierre d'Arcy, chevalier, seigneur de Montfriol, Toyry et autres places ; Marc de Grolée, chevaillier, seigneur de Oncin », 8 mai 1704. — F° 38, « Règlement fait par les habitants de la parroisse de Chambost soussigné, estants assemblés le dimanche dixième avril mil sept cens sept. 1° Sçavoir que cœux qui demanderont le drat de mort pour mettre sur leurs défunts, de chez eux à l'église, donneront cinq sols. 2° Que cœux qui le tiendront tandu sur le dos d'âne sur leurs tombes pendent sept semmaines donneront au luminaire dix sols. 3° Que cœux qui entereront dans l'eglise donneront scavoir pour les grands corps trante sols et pour les enfans non communiants vingt sols, et seront obligés (outre cette reconnoissance qu'ils donneront aux luminaires) de faire racommoder le pavé à leur dépents. 4° Que pour les autres enterrements qui se feront au cimetière, cœux qui prendront des cierges au luminaire donneront pour deux cierges, cinq sols, et autant de deux cierges ils praudront, ils donneront autant de cinq sols et les cierges reviendront toujours au luminaires, quant mesme ils les auroient achetés et moy curé y consents, durant que je seray curé dans cetteditte parroisse. Narbonne, B. Michon, Gojon, Sandrin, curé. Ce jourd'huy 29e janvier 1708, les habitants estant assemblé ont réglés pour l'advenir que nul ne profitera des reigles cy-dessus qu'en payant content sur le chant, avant mesme l'enterrement, de plus sont convenus que pour les grand corps, au lieu de trante sols, comme il est dit cy-dessus, on payera quarante sols et qu'attendu que led. sr curé quitte les cierges des enterrements et services on ne luy disputtera pas les cierges nécessaires pour ses messes particulières, et avons signés led. règlement les jours et an que dessus. Cortey, B. Michon, J. Gojon, P. Giraud, J. Guerry, Guillermin, Sandrin, curé. — F° 43, « J'ay veu, faizant ma visitte le présent registre, le 28e juin 1707, Desplasses, archiprêtre ». — F° 50 v°, « La dure et misérable année 1709, le 6e janvier, à cinq heures du soir, il s'éleva une si violente bize, après trois jours de pluye consécutifs, laquelle soufla si froidement pendent quatre jours que généralement tous les bleds hivernaux furent rousis, aussy bien que les noyers qui n'ont pas poussé une feuille, de sorte que les grains ont esté à un prix si excessifs que le bled soigle s'est vendu toutte l'année dix et douze livres, mesure de Tyzy, le froment 14 et 15 livres, les tramois comme l'orge (pour semer dans les mois de mars et avril les fonds où les bleds hivernaux

estoient perdus) a valu 12 liv. le bichet à lad. mesure de Tyzy, les febves 14 et 15 liv., le seigle tramois jusqu'à 17 liv., l'avoine 4 à 5 liv., et après la récolte de ces menus grains, l'orge a valu à Villefranche 4 à 5 liv. 10 s. toute l'année, l'avoine 25 à 30 sols, les pezettes 4 liv., les febves 5 liv., de sorte que la misère a esté si grande qu'il est mort plus d'un tier du monde ; on a trouvé plusieurs pauvres mort dans les chemins dans cette province, qui a esté la plus affligée de ce rigoureux hivers. Le Bourbonnois et l'Auvergne ont esté d'un grand secour dans ce païs, qui avoient cuilly beaucoup de bleds sur leurs montaignes, où la nege fust favorable qui conserva leur bleds. Le négoce des toiles, qui seul faisoit vivre le menus peuple de cette province a esté entièrement détruit par la dizette d'argent, de telle manière qu'on ne gagnoit pas le sols. D'ailleur les impôts ont esté extraordinaires, ce qui abîmoit entièrement les pauvres gens de qui on faisoit vendre tous les effets, enfin je ne scaurois exprimer combien grande estoit la dizette de touttes choses nécessaire à la vie de l'homme, on a point cuillit de vin et cœux qui en avoient de vieux l'ont vandus 20 et 25 liv. l'ânée, le vin poussé 12 à 15 liv. J'ay ajouté icy pour remarque de cette misérable année à tout ce que j'ay escrit cy-dessus, le mandement de Mgr l'archevesque de Lyon pour l'usage de la viande pendent quelques jours du caresme de lad. année, où le curieux lecteur verra assez la vérité de ce que j'ay escrit cy-dessus. Fait ce 14e janvier mil sept cent dix. SANDRIN, curé. — *Laus Deo virginique Mariæ et omnibus sanctis. Ad majorem Dei gloriam hæc scripsi.* Mandement de Monseigneur l'archevesque de Lyon, pour l'usage de la viande pendent quelques jours du caresme. Claude de Saint-George, par la miséricorde de Dieu et l'authorité du Saint-Siège apostolique, archevesque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, A tous les fidèles de nostre diocèse, salut et bénédiction en nostre Seigneur. Les différentes calamités dont Dieu nous visite, soit par les guerres, soit par la disette des grains et des aliments les plus nécessaires à la vie, soit aussy par le froid excessif dont tout le monde a ressenti la rigueur, et surtout les pauvres si fort dans le besoin et si peu assistés, tous ces différents fléaux dont le seigneur afflige son peuple, sont des preuves certaines de sa juste colère contre nos péchez : c'est donc à présent qu'il faut crier vers le Seigneur et ne point cesser d'implorer sa miséricorde, c'est dans ce temps de tribulation qu'il faut déchirer nos cœurs en sa présence et se convertir à luy par une pénitence sérieuse et véritable qui ne soit point passagère et infructueuse, mais sincère et permanante, qui détruisant en nous le péchez puisse nous réconcilier avec Dieu. Le jeûne a toujours esté regardé comme une œuvre des plus essentielles de cette pénitence, à laquelle, par le devoir de nostre ministère, nous vous exhortons ; c'est par le jeûne que les justes sont conservés dans l'heureux estat de la grâce, que les foibles sont soutenus contre les tentations de la chair, du monde et du démon, et que les pécheurs retournent à Dieu par la mortification de leur corps et le changement de leur cœur, aussy l'église, toujours attantive aux besoins de ses enfants, après avoir receu le précepte du jeûne de Jésus-Christ, son chef et son époux, en a déterminé le temps aux jours qui précèdent la solemnité de sa résurrection, affin que nous puissions célébrer avec un corps mortifié et un esprit purifié les divins mystères de nostre rédemption. Cependant ce jeûne si saint par son institution, si vénérable par son antiquité, si nécessaire par raport à nos besoins, est presque entièrement négligé ; et nous ne scaurions voir sans une douleur extrême l'irréligion de la plus part des chrestiens qui violent cette loy et surtout de ceux qui, par une vie dissipée dans le jeux et les plaisirs ne font que trop connoître le besoin qu'ils ont de l'observer de la manière la plus rigoureuse. Ce relâchement de l'observance du carême dans un temps où nous devrions redoubler nos pénitences et nos bonnes œuvres pour fléchir la colère de Dieu, nous engageroit, s'il estoit possible, à ne rien retrancher de la sévérité de la discipline de l'église sur ce point, mais bien loin de pouvoir, comme nous le souhaiterions, redoubler nostre pénitence conformément à nos besoins, nous nous trouvons dans la dure necessité de permettre l'usage de la viande pendent quelques jours du caresme prochain ; nous avertissons neantmoins les fidèles de nostre diocèse que cette indulgence que nous n'accordons qu'à la nécessité pressante et publique, ne peut les dispenser du jeûne (ce que nous n'entendons et ne pouvons faire) et qu'ils doivent, par des aumônes abondantes, par un collasion régulère précédée d'un repas, où la délicatesse et la profusion soient entièrement retranchées, enfin par des prières plus fréquentes et plus ferventes, supléer autant qu'il est en eux à la mortification que leur auroit procuré cette abstinence de viande, dont l'usage leur est ordinairement deffendu. Veu la requeste à nous présentée par Messieurs les prévosts des marchands et eschevins de cette ville de Lyon, par laquelle ils nous auroient exposé qu'ayant plut à Dieu d'affliger ses peuples de l'hiver le plus rigoureux qu'ils ayent vu depuis longtemps, après une disette et cherté de grains extraordinaires dans les provinces voisines, qui servent à la subsistance de cette grande ville, la campagne auroit tellement souffert de la longueur et de la vivacité du froid, qu'il n'est pas possible de trouver des herbages, des racines, des laitages, ny les autres vivres et danrées les plus communes à la nourriture des pauvres ; que cette saison si rigoureuse auroit encor interrompu touttes sortes de voitures et de commerce, en sorte que les provisions du caresme les plus nécessaires, ne scauroient arriver en cette ville, ny dans ce diocèse assez

à temps pour s'en servir ; que les différens avis qu'on avoit receu que les poissons qui sont destinés à l'entretien des habitans de cette ville sont gelés dans les estangs du voisinage, servent d'un nouveau motif pour avoir recour à l'authorité de l'église, dans une année où le carême se trouve très avancé, et dans une occasion où la qualité de père des peuples, de protecteur des pauvres et de conservateur des fabriques et manufactures exige, desdits sieurs prévost des marchands et échevins, une attention particulière pour leur soulagement et pour éviter des inconvéniens qui peuvent également intéresser la religion et le bien de l'état ; c'est pourquoy ils requeroient qu'il nous plût dispenser les fidèles de nostre diocèse de l'abstinence des viandes deffendues pendent tels jours de chaque semaine du caresme que nous jeugerions à propos, ainsy qu'il est plus au long contenu en lad. requeste duement signée. Après en avoir conféré avec nos vénérables frères ; Messieurs les doyen, chanoines et chapitre comtes de Lyon, et avoir pris l'avis de plusieurs personnes les plus éclairées de cette ville, nous avons fait faire lecture de lad. requeste dans nostre conseil, en présence de tous les sieurs curés de cette ville et fauxbourgs que nous aurions convoqués pour ce sujet, lesquels nous auroient asseurés, tous d'une commune voix, que la misère publique est encore plus grande qu'il n'est exprimé dans lad. requeste. A ces causes, nous, archevesque et comte de Lyon susdit, avons permis et permettons à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe de nostre diocèse, de manger de la viande tous les dimanches, lundis, mardis et jeudis de chaque semmaine du caresme prochain, à commancer au premier jeudy qui suit immédiatement le jour de Cendres jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement, sans y comprendre néantmoins les communautés régulières d'hommes et sans tirer à conséquence pour l'avenir, ny déroger aucunement à l'obligation du jeûne, qu'on sera tenu d'observer exactement durant tout le caresme, à la réserve seulement des dimanches, à peine de nulité de nostre présente concession à l'égart des contrevenans. Et d'autant que nostre intention est que les pauvres soient soulagés et que la dispence que nous accordons soit compensée par les aumônes, nous exhortons les fidèles de nostre dioceze d'en faire abondamment, surtout aux deux hôpitaux de cette ville, pour les dédomager de la perte du bénéfice qu'ils retirent annuellement de l'adjudication de la ferme de la viande, qui se vend pendant le carême pour ceux qui ont permission d'en user à cause de leurs infirmités. Sera nostre présent mandement lu et publié aux prônes des messes parroissiales de nostre diocèse, afin que le peuple en puisse estre informez. Donné à Lyon, dans nostre palais archiépiscopal, le dernier jour de janvier mil sept cens neuf. Signé Claude de Saint-George, archevesque de Lyon, par Monseigneur Lepoivre, secrétaire ». — F° 62, « Cette présente année mil sept cent dix, j'ay fait [illegible] l'église [illegible] Chambost, premièrement par sieur Nicolas-Joseph de la Garde, agent de change à Lyon une chasuble [illegible] d'une croix blanche, dans laquelle il y a un crucifix en broderie simple, qui a coûté onze livres cinq sols, et c'est pour le droit d'enterrement dans l'église et pour les cierges fournis par le luminaire dud. lieu pour la sépulture de sieur Jean de la Garde, procureur d'office dud. lieu, son père, enterré le 8me septembre 1709. Secondement, j'ay fait changer un vieux calice de la parroisse, dont la coupe estoit d'argent et non le pied ny la pataine, de très peu de valeur, à un petit calice simple, avec la pataine dorée, avec la coupe en dedans d'argent ; dont le pied et d'arquemie argenté et cà esté au depens de Mre Vaginay, procureur général de Lyon, oncle de M^ro^ de Nuzière, en considération de ce que on a rien pris des frais de l'église pour l'enterrement de dame Marie d'Ars, femme de s^r^ François de Nuzière, enterrée le 9e feuvrier dernier, ny pour les cierges fournis par le luminaire. J'ay aussy cédé mon droit en qualité de curé, en considération du présent fait par led. s^r^ Vaginay, ainsy les Messieurs de Nuzières n'ont rien aud. calice, quoy qu'il aye esté changé par monsieur leur oncle, toutefois on doit le leur prester quand ils en auront besoin dans leur chapelle et ce, à la volonté de moy et de mes successeurs, de mesme que des habitants, apartenant bien à la parroisse. *Ad majorem Dei gloriam hæc scripsi.* Sandrin, curé ». — F° 66, Nous avons visittés l'église de Chambeau, où nous avons trouvés touttes choses en bon estat, autant qu'on peut l'exiger d'un aussi petit lieu, et nous avons deu juger que m^r^ le curé fait son possible pour la bien entretenir. A Chambeau, le 26 may 1711. — F° 66 v°, « François de Montrichard, seigneur de La Brosse, François Guillermin, chevallier, seigneur de Nuzière ; Jean de Thomassin, chevallier, seigneur de Teel ; Jean-Baptiste de Guillermin de Nuzière, seigneur de Montpiney », 1 septembre 1711. — F° 73, « Moyse Magnin, seigneur de La Carrelle, ancien major dans le régiment Lyonnois », 11 septembre 1712. — F° 88, « Ce jourd'huy dimanche douziesme aoust mil sept cent quatorze, les habitants de cette parroisse de Chambost ayant représenté à moy soussigné, curé, la dévotion qu'ils auroient de faire une procession annuelle le jour de Saint Roch, dans la chapelle dedié à ce saint, située en la parroisse de La Mure et lieu appellé aux Arnolx, ce qu'ayant publié dans la sainte messe parroissiale dud. jour ; en conséquence de ce, nous sommes assemblés le mesme soir, après vespres ; et ayant faits tous attentions aux maux et mortalités des bestiaux arrivées en plusieurs endroits du voisinage, et que cœux qui en estoient affligés les perdoient tous en très peu de tems ; nous aurions fait une procession à la ditte chapelle le vingt-cinq du moy dernier, jour de Saint-Jacque, pour prier Dieu par l'interces-

sion de ce mesme saint de détourner de dessus cette parroisse ces sortes de maladies qui affligeoint tant de gens ; et recognoissants les faveurs du ciel que nous ne méritons point et que miséricordieusement nous espérons recevoir à l'avenir, pour estre préservé des maladies contagieuses, tant pour les hommes que pour les animaux, avons résolu et promis tous d'une commune voix, à tel jour dédié à Saint-Roch, seiziesme du présent mois d'aoust, d'aller processionnellement dire la Sainte-Messe dans lad. chapelle, pour les intentions cy dessus, ce que nous désirons observer tous les ans et souhaitons estre observé à perpétuité, à commancer dès jeudy prochain ; qu'au cas qu'il arriva quelques empeschements notable ledit jour, on pourroit le renvoyer à une autre jour non empesché, ce que nous avons signés ledit jour et an que dessus. J. Sandrin, curé, J. Gojon, J. Guerry, Rabus, Blarrat, E. Ajacques. Le 8e mars 1724, monseigneur l'archevesque a abolit et défendu toutes processions, exceptés celles qui se font dans la parroisse à quelque croix ou chapelle rurale ». — F° 109, « Nous avons veu les registres qui son en bon estat, et ce, faisan nostre visitte, le quatrième octobre, dans la parroisse de Chambeaud 1718, Desplasses, archip. ». — F° 123 v°, « Veu le présent registre par nous soussigné, faisant la visite, tenu en bon estat par le sr curé, à Chambost, ce 3e septembre 1722, Roche, curé de Valsonne, archiprêtre subst. » — F° 130 v°, Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 11e octobre 1724, Bayard, archiprêtre de L'Arbrêle ». — F° 140 v°, Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 16e octobre 1726, Bayard, archiprestre ». — F° 150, même mention, 3 juin 1728. — F° 174 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 5e juillet 1733. Meyssonnier, archiprêtre substitué. — Ff. 197, 198, répertoire des mariages de 1726 à 1768. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718), Janson (1737, 1738).

E. Suppl. 214 (GG 3.) — In-4°, 172 feuillets.

1739-1765. — Actes dressés par les curés Vallansol (1739-1760), J. Durand (1761-1765) ; les vicaires Mollin (1755-1756), Chartre (1756), Tardy (1760), Proton (1760-1761), et Arnoulx, curé de Chamelet, Vallory, Arnaud, Boiron, Plasse, etc. — Ff. 14-16, 25, 26, 44, 49, 50, 56, 61, 62, 67, 68, 74, 79, 100, 101, 107-109, 125-127, 137, 138, 150-152, 169, blancs. — Ff. 39-43, usés sur le bord, à droite. — F° 24, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, le 15 novembre 1742 ». — F° 29, « Camille de Musy, seigneur de Monfriol ; Jacques de Montoux, chevallier, seigneur de St-Maurice », 7 juillet 1743. — F° 29 v°, « Montmorillon, comte de Lyon, vic. général », après le 10 août 1743. — F° 37 v°, « Jacques Desgoutte, chevallier, seigneur de Longeval ; Françoise de Poncet, épouse de mre Charles-Cœsar de Lablanche, seigneur de L'Etrette », 11 octobre 1744. — F° 66, « Le 18 novembre 1749, j'ay fais poser le rétable du grand autel que j'ay payé deux cent livres au nommé Delaval, demurant à Vendry, parroisse de St-Loup, proche Tarare, Vallansol, curé ». — Ff. 91-93, répertoire des sépultures de 1726 à 1768. — F° 116, « L'année 1757, j'ay, curé soussigné, achepté le bénitier proche la grande porte, il pèse cent et une livre et il a coûtté cent soixante-une livre et seize sols ; il fut placé le sammedy saint neufvième avril 1757, après avoir fait l'eau bénite des fonds, Vallansol, curé de Chambost ; Claude Vernosy, marguillier, et Joseph Larras, luminier ». — F° 130, « L'année 1759, la croix d'argent a été acheptée à Trévoux, elle a coûté cent soixante-cinq livres, sans parler du voyage dud. sr curé. Vallansol, en may, le 12 ». — Registres parafés par Janson (1739-1742, 1746), Mignot (1743, 1744), Noyel (1745), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1752, 1754-1765), de Roche (1753).

E. Suppl. 215 (GG 4.) — In-4°, 219 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les curés J. Durand (1766-1774), Durand (1774-1792), Derepierre (1792), et Durand, Sargnon, Roussel, Favier, Cherpin, Berry, f. Arsène, Vallory, Périer, f. Alexandre, f. Ravinel, Aymard, Chabrier, Etienne Durand, Deshaye, officier public. — Ff. 19, 31, 37, 108-110, 118, 167-169, 178-181, 198-201, 217-219, blancs. — Ff. 49-54, rongés dans l'angle inférieur droit ; ff. 52-59 rongés dans l'angle supérieur droit. — F° 41, « Bénédiction de la chapelle d'Alière. Le premier du mois d'aoust, fête de Saint-Pierre-aux-liens, mil sept cent soixante et douze, ensuite de la permission à moy addressée et que j'ay reçu avec respect de Monsieur de Castillon, vicaire général de Lyon, suivant sa lettre missive cy-jointe du vingt-quatrième juillet susdite année, pour bénir la chapelle rurale du hameau des Allières, paroisse de Chambost, l'ayant visité jeudy dernier et l'ayant trouvé en bon état, je l'ay bénite sous le vocable toujours de la très Ste-Vierge, avec les prières et cérémonies prescriptes dans le rituel du dioceze et y ay célébré le saint sacrifice de la messe, ont été présents à lad. bénédiction Benoit Aucour, habitant, marchand et chantre dud. Chambost, François Gelay l'aîné et autre François Gelay le jeune, tous deux marchands dud. Chambost, de Jean Forjé, fermier, habitant aussi dud. Chambost, de Claude Deshaye, meunier dud. Allières, de Joseph Pully, fermier du seigneur, tous soussignés, à l'exception dud. Jean Forgé, fermier, et Joseph Pully, pour ne le savoir faire, de ce enquis. P. Gelay, C. Deshaye, Benoist Aucour, F. Gelay, Durand, curé ». — F° 60, à la suite du récépissé du greffe, « Receu trente sols, tant pour le

papier que pour façon des nouveaux registres et sept sols six deniers pour arrêter l'ancien et le droit du greffier pour la remise ». — F° 66, L'an mil sept cent soixante-seize et le vingt-neuvième d'octobre, dans la chapelle d'Allières, je soussigné curé, ait béni sollemnellement la cloche de ladite chapelle, portant cy-devant pour inscription, *François de Chateauneuf et Thèrèze de Grignan pour sa chapelle d'Allières mil six cents quatre-vingt*. Et aujourd'huy ayant été refondue aux frais de messire Jean de Giraud, chevalier, seigneur de Chambost et autres lieux, porte l'inscription suivante : *Jean de Giraud, chevallier, seigneur de Chambost, baron de Montbellet et dame dame Claudine Barthélemie Cropet de Varissan 1776*, qui ont voulu la nommer Claudine et n'ayant pû assiter en personne à la cérémonie, ils y ont été représenté par Mre Michel Jacquet, lieutenant de juge dudit Chambost, et demoiselle Claudine Duquaire, son épouse, qui ont signé avec les soussignés. Guerry, Jacquet, Duquaire Jacquet, Vallory, curé de Chamelet, Vallay, vicaire de Chamelet, F. Gelay l'aîné, Trambouze, Verne, Josserad, Guillerminet, Deshaye, Aillaud, notaire royal et châtelain de Chamelet, Morel P.... greffier dudit lieu, [illegible] Trambouze, notaire royal, Bresson, Trambouze [illegible] Durand, curé ». — F° 117 v°, « La Quantinière [illegible] de la parroisse de Cogny, a été réuni, par ordonnance provisoire de monseigneur l'archevêque de Lyon, à la parroisse de Chambost, dans ce mois » (décembre 1781). — F° 215 v°, Cejourd'huy huit décembre mille sept cent quatre-vingt-douze, à Chambost, canton de Chamelet, district de Villefranche, département de Ronne-et-Loire, nous, maire et officiers municipeaux, ainsi que les notables, se sont transportés à la cure aux lieux presbitaire, où se tiene les registres et avons fait une décharge des susdits registres aux citoyens Jean-Baptiste Derepiere, curé de la susdite paroisse, et avons signé et paraphé ensuite le jour et an que dessus, et avons signé ainsi que le citoyen Derepierre, curé, et à l'insten nous les avons remis aux citoyen Jacques Deshaye, officier publique. Derepierre, curé, C. Gelay, maire, Chapon ; Chapon, par J.-M. Seraux ». — Registres parafés par Cusin (1766), Roland (1767, 1769, 1770), Clerjon (1768), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

CHAMBOST-LONGESSAIGNE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset

Église sous le vocable de Saint-Maurice, archiprêtré de Néronde, cure à la collation du prieur de Cuzieu ; élection de Villefranche, justice de Chambost.

E. Suppl. 216 (GG 1.) — In-8°, 213 feuillets.

1583-1638. — Actes de baptêmes et mariages dressés par les curés Forestyer (1583-1594), Marcieu (1597-1625), Martin (1625-1633), Froget-Pariel (1634-1638) ; les vicaires Batier? (1595-1596), Roulland (1596), Serpolet (1608-1609), Grangé (1610-1611), Dusapt (1612-1624), Martin (1624-1625), et Mollon, curé d'Essertines, Poncet, Pillon, etc. — Ff. 167-174, 187, 207-210, 212, 213, blancs. — F° 69, lacéré à droite ; ff. 70-98, usés sur le bord en tête à droite ; ff. 184, 185, lacérés à droite. — Ff. 1-69, baptêmes de 1583-1603, h. 0,190, l. 0,140 ; ff. 70-175, baptêmes de 1605-1626, h., 0,220, 0,200, l. 0,160 et 0,140 ; ff. 176-213, mariages de 1624-1638, l. 0,200, l. 0,140. — F° 18, « Gilbert d'Apchon, chevalier de l'ordre de France, s^r^ de Montregnard et de Chambault, *al.* f° 17, baron de la présente paroisse de Chambault », septembre-octobre 1589. — F° 19, baptême d' « ung enfant du pays d'Allemaigne, lequel n'avoyt esté batizé, estant au service de hault et puissant seigneur m^re^ Gilbert d'Apchon, chevalier de l'ordre de France, conseiller au conseil d'estat de monseigneur le marquis de St-Sorlin, seigneur de Montregnard, Fretay, La Guillermye, capitaine de cent hommes d'armes », 28 octobre 1589. — F° 43, « Symon Marcieu, curé de Chambaust et prieur de Sainct-Jehan de Cuzieu en Forestz », janvier 1600. — F° 53, « Reyné de Semeur, baron et segnieur de Chambaust », 26 novembre 1601. — F° 54 v°, baptême de Gilberte « de Semeur, fille de hault et puissant segnieur monsieur de Trémont, baron de Chambault, et dame Marguerite d'Apchon, femme dudit sieur de Semeur, damme de Chambaust, et ont faict par charité et honneur parrain de leurdite fille Jehan Gousset, du lieu de Chambaust, et la marrayne Pernette Bayaz, fille de Jacquet.... » 5 février 1602. — Ff. 67-69, « Mémoyre de ceulx qui ont promys pour achetter la bannière de nostre esglise de Chambaust, premièrement par les mariez Jehan Loyzy, dit Canard, X s. 5 d. ; Jehan Loyal, dit Picard, X s. ; Michel Mollon, cordonnier, X s. ; Benoist Genevey, V s. ; Jehan Chevenas, XX s. ; .... » (vers 1603). — F° 138 v°, « Gaspard, filz de noble Noel du Terral et damoizele Enemonde de Bénévent ; Gaspard Paparin, sieur de Chaumont et Chasteaugaillard ; Jeane Ponthus, vefve de noble Pierre-Jaques Meton, sieur de La Menue », 28 juin 1620. — F° 153, « Claude Dodieu, seigneur et baron de Chambost,

20 mai 1624. — F° 180, « Mémoyre de ceux qui se sont enrolles en la confrairie de Sainct-Antoyne à Chambost, premier Estienne Mollon, huy 18 mars 1624 ». — F° 190, « La presente année nous avons estez affligé de peste, famine et guerre, la peste grande à Lyon, 1628 ».

E. Suppl. 217 (GG 2.) — In-8° 272 feuillets.

1627-1659. — Actes de baptêmes et mariages dressés par les curés Martin (1627-1633), Froget-Pariel (1633-1658); le vicaire A. Bovier (1659) et C. Martin, vicaire de Panissières, Chièze, Mollon, etc. — Ff. 1, 4, 5, 94, 96, 97, 148, 151, 152, 195, blancs. — Ff. 153-159, rongés au bas par l'humidité ; ff. 183-196, échancrés au bas ; ff. 197, 198, le haut et le bas enlevé. — Ff. 2, 3, table des 33 premiers feuillets. — Ff. 150-147, mariages de 1640-1643 ; f° 272 v°, mariages de 1651. — F° 16, « La présente année 1628 a esté une grande peste en la ville de Lyon, et faict on estat, sur la fin de lacdite année d'y estre mort environ cent mille personnes, tant petits que grands ». — F° 19, « Ce dimanche 16e jour de septembre 1629, mr Jehan Batallion dict Verney, du lieu de Chambost, a célébré sa première messe aud. lieu de Chambost, à la croix des Rameaux, à cause de l'abondance du peuple et pour crainte des pestiférez qui sont à présent en la parroisse de Feurs en Forestz et en la parroisse de Viollays, ainsi l'atteste, MARTIN, curé ». — F° 104 v°, « noble Jean Jacquemetton de Montagny, seigneur de La Poinsonière ? 18 octobre 1638. — F° 201, « noble Jehan, escuier, sr de Villecheze », 11 septembre 1650. — F° 224 v°, « Barthélemy de La Rivière, escuier, sr dud. lieu et La Colonge, parroisse de Villechenève », 2 février 1654. — F° 235 v°, « Marque-Jean de Luzy de Pelissac, baron de Chambost, seigneur et baron de Cham..... ? », 19 avril 1655. — F° 243 v°, « Merchior de La Menue, paroisse de Saint-Martin-Lestra », 5 janvier 1656. — F° 257, « Anthoine Baronnat, religieux d'Esnay, prieur de St-Jean en Royans ; Marie Dodieu, femme de mr le marquis de Pelissac et baron de Cozan ; François de Baronnat, escuyer, sr de Telières », 7 août 1657. — F° 258 v°, « Merchior de Lamenue, escuier, de La Ponchonnière », 17 novembre 1657. — F° 268 v°, « Guillaume Paparain, escuyer et seigneur de Château-Gaillard, 29 août 1658. — F° 271 v°, « Jacques de Thélis, baron de Chambost, seigneur de Cleppé, Châtel et Tourigny », 2 février 1659.

E. Suppl. 218 (GG 3.) — In-4°, 236 feuillets.

1659-1680. — Actes dressés par les curés Froget (1660-1662), Motin (1662), André (1663-1678), Valla (1678-1680) ; les vicaires Bovier (1659-1661), Garel (1662-1667), André (1663), Poculot (1678), Poyet (1679-1680), et Chieze, curé d'Essertines, Mollon, sociétaire de Panissière, Martin, Delaroche, Arquilière, Viard, Dufournel, etc. — Ff. 66, 118-132, 145-153, 172-182, 190, 191, 201, 229, blancs. — F° 200, rongé sur les bords. — Ff. 1-22, h. 0,195, l. 0,135, baptêmes de 1659-1664 ; ff. 23-50, baptêmes de 1664-1669 ; ff. 51-66, mariages 1664-1669 ; ff. 67-90, enterrements 1664-1669 ; ff. 91-132, baptêmes de 1670-1673 ; ff. 133-153, mariages 1670-1673 ; ff. 154-182, enterrements 1669-1673 ; ff. 183-236, les trois actes 1673-1680. — F° 2, « Marie Picquet, dame de Chambost », 27 novembre 1659. — F° 38, « Marie de Thélis, fille de feu messire Jacques de Thélis, baron dud. Chambost et de dame Marie Picquet », 11 août 1667. — F° 113 v°, « Gaspard de Thélis, seigneur et baron de Chambost, thrésorier de France en la généralité de Lyon », 26 février 1673. — F° 171, « Il faut sçavoir que le présant livre n'a esté continué pour estre obligé d'escrire sur le papier timbré », 7 septembre 1673. — F° 189, « le présent livre n'a esté continué pour estre obligé de changer de papier timbré », ANDRÉ, 13 octobre 1674. — Ff. 227, 228, actes de 1687, dressés par le vicaire Dufour, à intercaler entre les ff. 74, 75 du registre suivant GG 4.

E Suppl. 219 (GG 4.) — In-4°, 225 feuillets.

1680-1699. — Actes dressés par les curés Valla (1680-1685), Dufour (1688-1692), Rousset (1693-1699); les vicaires Poyet (1680-1681), La Rive (1681), Chastelut (1684-1686), Dufour (1686-1688), de Saint-Marc (1688), Viennoys (1692), Willerme (1692-1693), et Delaroche, prêtre de St-Clément-les-Places, Prunier, Chaise, Rive, Payre, Blanc, Jacques, Valla, Ducros, Arquillière, Viarlon, etc. — Ff. 14-18, 88, 109-111, 119-129, 139-147, 152-167, 175-183, 189-199, 209-215, 224, 225, blancs. — Ff. 7-10, usés au bas à droite ; ff. 75-80, usés en tête, à droite. — F° 11, acte d'abjuration du protestantisme, 20 février 1681. — F° 69 v°, « Pierre Mongun, précepteur des enfans dud. lieu », 15 février 1687. — F° 73 v°, « Hiosept de La Chambre, chanoine de St-Paul de Lyon et prieur de Randans les Feurs », 9 août 1687. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), Du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 220 (GG 5.) — In 4°, 210 feuillets.

1700-1724. — Actes dressés par le curé Rousset ; les vicaires Joment ? (1700-1703), Buisson (1721), Bergeron (1721), Buisson (1721), Gouttebaron (1721-1724), et Viallon, vicaire

d'Affoux, Subrin, Jacquet, etc. — Ff. 10-17, 27-29, 39, 47-49, 57-59, 70, 79-81, 88-92, 100-104, 115, 123-125, 133-135, 144-146, 152-156, 164-166, 177, blancs. — F° 111, « Barthélemy de Thélis, chevalier, seigneur de Thorigny ; Claudine de Girard, veufve de feu messire Gaspard de Thélis, chevalier, seigneur baron de Chambost », 9 septembre 1709. — Registres parafés par Terrasson (1700-1715, 1717).

E. Suppl. 221 (GG 6.) — In-4°, 239 feuillets.

1724-1752. — Actes dressés par les curés Rousset (1724-1740), Gendre (1740), Drivon (1740-1752) ; les vicaires Goutlebaron (1724, 1734-1738), Philipon (1725-1729), Rousset (1730-1732), Forest (1731-1734), Pithioud (1738-1739), Parisis (1740-1752) et Durand, curé de Jas, Chermette, Perrin de La Garde, Villette, Vuillod, Dubecy, Defreydière, etc. — Ff. 12, 71, 80, 81, 112, 113, 137, 165, 183, 184, 208-211, 223-225, 239, blancs. — Ff. 11-71, pourris dans le fond. — Ff. 69-72, « Claude de Rivericux, seigneur dud. Chambost », 1 janvier 1737. — Registres parafés par Mignot (1737-1739), Janson (1740, 1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1751), Jacquet (1749, 1750, 1752).

E. Suppl. 222 (GG 7.) — In-4°, 234 feuillets.

1753-1766. — Actes dressés par les curés Drivon (1753, † le 29 octobre 1762, f° 156 v°), Ferrière, curé commis (1762), Juran (1762-1766) ; les vicaires Parisis (1753-1760), Ferrière (1754-1762), Juran (1760-1762), Guerpillon (1763-1766), Trapeau (1766), et Freydière, vicaire de Virigneux, Magdinier, Parisis, curé d'Essertines, Guerpillon, etc. — Ff. 18, 32-36, 50-54, 72, 88-90, 101, 102, 116, 129-134, 145-148, 158-162, 177, 178, 214, 228-234, blancs. — Registres parafés par Cusin (1753, 1758, 1759), Jacquet (1754-1757, 1760-1766).

E. Suppl. 223 (GG 8.) — In-4°, 241 feuillets.

1767-1775. — Actes dressés par les curés Juran (1767-1774), Régnier (1774) ; les vicaires Trapeaux (1767-1768), Jacques (1768-1774), Bossu (1774), Crozet (1775), Auquier (1775) et Jacques, vicaire de Panissières, Jurand, curé de Virigneux, etc. — Ff. 14-20, 36-40, 58-60, 86, 99-106, 124-145, 162-184, 198-217, 231-241, blancs. — Registres parafés par Jacquet (1767), Vaivolet (1768), Roland (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 224 (GG 9.) — In-4°, 23[illegible] feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par le curé Régnier ; les vicaires Auquier (1776-1777), Baron (1777-1782), Garcin (1782-1783), Nicolet (1783-1784), Duplain (1784-1787), Borlon ? (1787), Giraud (1787), Giredubois (1787-1788), Duc (1788), Thomas (1789-1791), Froget (1791), Volay (1792), et Guerpillon, vicaire de Valeilles, Dupeuble, Jomand, Côte, Viannay, etc. — Ff. 13-22, 36-38, 48-52, 60-65, 74-79, 89, 120, 132, 155, 178-183, 197, 212, 213, 226, 229, 230, blancs. — F° 129, brûlé à mi hauteur à droite. — F° 81.... « Extrait de l'ordonnance du roi, concernant les régiments provinciaux, du 1[er] décembre 1774, titre X, art. 13 : L'instruction de Sa Majesté est qu'il soit accordé des permissions de se marier à tous les bas officiers, grenadiers et soldats des régiments de grenadiers royaux ou des régiments provinciaux qui les demanderont, en prenant toutefois connoissance des circonstances où ils se trouveront ». — F° 90, dispense de degré de parenté. — F° 129 v°, de Rivericulx, seigneur de Chambost, 23 octobre 1785. — F° 154, « Le vingt-trois juin mil sept cent quatre-vingt-sept, Monseigneur l'évêque de Sarept vint à Chambost, pour y donner le sacrement de la confirmation, sept parroisses voisines en profitèrent : Longessaigne, St-Clément-les-Places, Essertines, Jas, Salt-en-Donzi, St-Martin-Lestra, St-Barthélemi ». — F° 167, « Cejourdhuy neufvième décembre mil sept cent quatre-vingt-huit, à l'issue de la messe, le peuple assemblé, nous, Augustin-Thomas Chaptal, docteur en théologie, curé de Panissière, commis par Messieurs les grands vicaires de Lyon, avons solemnellement bénit la cloche de Chambost sous Longessaigne en Beaujollais, dont le parrain a été messire Claude-Marie de Riverieulx de Chambost, chevalier, ancien garde du roy, officier au régiment des dragons de la reine ; la marraine, demoiselle mademoiselle Claudine-Antoinette de Riverieulx, sœur du parrain, en présence de messire Dominique-Claude de Riverieulx, chevalier, seigneur dudit Chambost, ancien mousquetaire, père des parrain et marraine ; comm'encore de noble Barthélemy Delorme, avocat en Parlement, juge de la baronnie dudit Chambost, ce fait du consentement et présence de M[re] Jean Régnier, curé dudit lieu et autres soussignés, DE RIVERIEULX, CLAUDINE RIVERIEULX, CHAPTAL, curé de Panissière, RIVERIEULX de Chambost, DELORME, DRIVON, vicaire de St-Clément, JACQUES, vicaire, DUC, vicaire, GUERPILLON, vicaire, DUPLAIN, prêtre, REGNIER, curé, DELORME, greffier de ladite baronnie de Chambost ». — F° 195, « Claude-Marie Riverieulx-Chambost, fils, colonel de la garde nationale dud. lieu », 1 décembre 1790. — Guérin (1776-1790), Fréminville (1791), Petit (1792).

CHAMELET

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'archevêque; élection de Villefranche, justice de Chamelet.

E. Suppl. 225 (GG 1.) — In-4°, 107 feuillets.

1679-1699. — Actes dressés par les curés de Leullion (1679-1683), Arnoulx (1683-1699); le vicaire Boulet (1679), et Aymond, curé de Létra, Francillon, Villain, etc. — Ff 76-78, 90-93, 97, 98, 106, blancs. — F° 95, échancré à droite; f° 2, la moitié inférieure enlevée; f° 15, les trois quarts inférieurs enlevés. — F° 24 v°, « Cramonzaud, maistre chirurgien de Chamelet, natif d'Esmoustiers en Limosin », 7 septembre 1683. — F° 37 v°, « Marie-Gabrielle de Dorche de Chanay », 4 janvier 1688. — F° 43, « Gabrielle de Sarron, espouse de monsieur de Vaurion, chevalier, seigneur dudit lieu », 5 juillet 1690. — F° 46, « Jean Parisis, maistre d'eschole », 7 août 1690. — F° 55 v°, « Philiberd de Lafon, sr des Gautties ?, 1 mai 1690. — F° 57 v°, « Claude Andrillard, sieur de Vareilles, advocat en Parlement », 6 septembre 1693. — F° 60, « noble Jean, escuier ? d'Arcy, seigneur de Montfriol » 22 janvier 1694. — F° 60, enterrement dans la chapelle des Pénitents de « noble Phyliberd de La Fons, sieur des Gautters? juge de Chamelet », 25 janvier 1694. — F° 82, « Claude Gonet, sieur de Lyonas et juge châtelain de Chamelet », 17 juin 1696. — F° 87 v°, « Jean de La Blanche, sr du Brouillard », 19 août 1697. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 226 (GG 2.) — In-4°, 180 feuillets.

1700-1726. — Actes dressés par les curés Jacques Arnoulx (1700-1704), Joseph Arnoulx (1704-1726), et Joseph Arnoulx, prêtre (1704), Jacques Arnoux, ancien curé; Vial, vicaire de Létra, Sargnon, Charcun, Dupuy, Sandrin, etc. — Ff. 6, 11, 12, 16-20, 26, 27, 32-35, 40-43, 52, 59-61, 72-75, 80-82, 87-90, 95, 101-104, 114-117, 122-126, 131-134, 140, 152, 158, blancs. — F° 2 v°, « Charles du Bost, seigneur de Montalieu, La Tuille et autres places », 15 juin 1700. — F° 13 v°, « Charles Dubost de La Blanche, seigneur de Montaulieu »; Geneviève de La Vaure, sa femme; 7 mars 1702. — F° 28 v°, enterrement de Claude de Vaurion, chevalier, seigneur dud. lieu, Chamère et autres places », mort à Villefranche le 10 mars, 11 mars 1704. — F° 47 v°, « Jeanne Michon, fame de sieur Claude Dupuis, sindic perpétuel de Chamellet », 28 juillet 1706. — F° 78 v°, « Pierre Darcy, écuyer, seigneur de Montfriol; Anthoine Lambert, controlleur général des mines du Lionois, Forets, Beaujolois et Velay; Jeanne-Marie de Prandière », 21 mai 1710. — F° 98 v°, « Camille de Saconay, escuyer, seigneur de Vaurion; Genevіefve de La Vaure, épouse de Charles Dubost, escuyer, seigneur de Montaulieu », 30 avril 1713. — F° 112, « Nous sousigné avons veu le présent registre tenu en bonne forme, à Chamelet, ce 24e aoust 1715, ROCHE, archiprestre subst. ». — F° 138, « Nous avons veu les registres de Chamelet y faisant la visitte, nous les avons trouvé en bon estat, à Chamelet, le 5e octobre 1718, DESPLASSES, archiprêtre ». — Ff. 144 v°, 145, enterrements de 14 enfants, du 10 octobre au 13 novembre 1719. — F° 169, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 12e octobre 1724, BAYARD, archiprestre de L'Arbrêle ». — F° 179, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 8e juillet 1726, BAYARD, archiprestre ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718, 1719, 1721-1726), de Phelines (1720).

E. Suppl. 227 (GG 3) — In-4°, 199 feuillets.

1727-1750. — Actes dressés par les curés Joseph Arnoulx (1727-1743), Blanc (1743-1746), Vallory (1746-1750); Vallory, desservant (1744-1746), et Arnoulx, ancien curé, Méry, curé d'Oingt, Moreau, Arnaud, Mathieu, Pierrefeu, Sandrin, Paschal, capucin, etc. — Ff. 8, 14, 15, 24, 29-31, 45-47, 53-55, 62, 63, 70, 71, 85, 98, 107, 114, 115, 122, 123, 140-143, 163, blancs. — F° 4, « Pierre du Verger, maitre d'école de Chamelet », 15 août 1727. — F° 11, « Vue et trouvé en état dans nostre visite à Chamelet, ce 4 juin 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 26 v°, « Veu dans nostre visite, ce 19 juillet 1730, BAYARD, archiprêtre ». — F° 66 v°, Vu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 12 juillet 1735, MEYSONNIER, curé de Theysé, archiprêtre substitué de L'Arbresle ». — F° 128 v°, entre des actes du 5 août et du 10 septembre, signature de Montmorillon, comte de Lyon, vicaire général. — F° 130, « Jeanne-Louise de Monspey, marquise

de Montmelas, 4 décembre 1743. — F° 146, Cesard de La Blanche, chevalier, seigneur du Bost, La Treille et autres lieux, Camille de Muzi, chevalier, seigneur de Montfriol », 6 février 1745. — F° 172, « Veu dans nostre visitte, le 12 décembre 1747, Bayard, archiprestre ». — Registres parafés par Jacquet (1737, 1749, 1750), Mignot (1738, 1742-1745), Janson (1739-1741, 1746), Cusin (1747, 1748).

E. Suppl. 228 (GG 4.) — In 4°, 222 feuillets.

1751-1771. — Actes dressés par le curé Vallory (1751-1771); les vicaires B. Vallory (1752), Boiront (1761-1762), et Guiffre, vicaire de St-Cyr, Vallory, Durand, Coste, Jacquet, Chambon, etc. — Ff. 34, 46-50, 74, 106, 116, 142, 152-154, 174, 183, 184, 194, 202, 212, 222, blancs. — F° 138, échancré au bas, à droite. — F° 18 v°, « Camille de Musy, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier », 4 septembre 1752. — F° 185, « Gaspard-Marie Riche, juge de la châtelenie de Chamelet, notaire royal et commissaire ez droits seigneuriaux, demeurant dans son château de Prins, parroisse de St-Laurent d'Oingt », 11 janvier 1768. — F° 192, « Pierre-Guillaume de Launay, escuyer, commissaire des guerres, sieur de Letrette », 28 octobre 1768. — Registres parafés par Jacquet (1751-1760, 1762-1767), Riche (1753), Cusin (1761), Clerjon (1768, 1770, 1771), Vaivolet (1769).

E. Suppl. 229 (GG 5.) — In-4°, 228 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés A. V[illegible] (1772-1780), Joseph Vallory (1781-1792); les vicaires Derue (1772), Billet (1773-1774), Dupeuble (1775-1776), J. Vallory (1776-1781); les maires Davray et Jean Melet (1792), et Billet, prêtre; Durand, curé de Chambost; Chambon, curé de Létra; Gonon, curé de Saint-Just d'Avray; Vermont, etc. — Ff. 8, 16, 17, 50, 74, 97, 98, 106-108, 117, 118, 128, 136-138, 149, 150, 159, 160, 170-172, 191-194, 202-206, 218, 228, blancs. — F° 19 v°, « Gaspard-Antoine Margaron, écuyer, secrétaire du roi, seigneur de Saint-Vérand; Bénigne Burtin, écuyer, seigneur de la châtellenie de Chamelet; Benoît-Elie Sabatin, seigneur de Ronzières », 6 janvier 1774. — F° 40 v°, « Gaspard-Marie Riche, écuyer, seigneur de Proni, ancien substitut du procureur général du Parlement de Trévoux », 24 mars 1776. — F° 45 v°, « Cejourdhuy 15e septembre 1776, monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, a donné la confirmation dans l'église de Chamelet, il confirma plus de 3,000 personnes ». — F° 69, « Jean Billet, sieur du Brouillat », 27 juillet 1778. — F° 83, « Bénigne Burtin de Vaurion, écuyer, seigneur de la châtelenie de Chamelet et terres en dépendantes », 12 octobre 1779. — F° 225 v°, « Parraphé le 15 novembre 1792, l'an 1er de la république. Davray, maire ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776, 1779-1790), Vaivolet (1777), Roland (1778), Pezant (1791, 1792).

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Louis, roi, paroisse et commune de création récente. V. Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

CHAPELLE DE MARDORE (LA)

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy.

Église sous le vocable de Saint-Blaise, annexe de Mardore, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon; élection de Villefranche; justice de Courcenay.

E. Suppl. 230 (GG 1.) — In-4°, 205 feuillets.

1692-1759. — Actes dressés par les curés Favre (1695), Thivend (1697), Trambouze (1702-1742), Longière (1746-1759); les vicaires Favre (1692-1695), Servajan (1695-1697), Trambouze (1697-1700), Barrel (1701-1702), Farges (1702), Fabry (1725-1736), Longière (1736-1746), Demartorey (1748-1757), Dumoulin (1757-1758), Farges (1758) et p. Paul, capucin, Danvillier, Demartorey, etc. — Ff. 31, 35, 59, 63, 65, 93, 102, 103, 109-112, 116, 117, 122, 123, 127-129, 133, 134, 137, 138, 141-144, 147, 148, 152-154, 160-162, 166, 171-173, 181, 185, 189, 197, 205, blancs. — Registre de 1726 en déficit. — F° 169, château de Martorey, « messire Jean-Pierre Farges de Martorey »,

3 novembre 1751. — Registres parafés par Mignot (1692-1709, 1715, 1716, 1718, 1742-1745), Noyel (1713), Janson (1737-1741, 1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1759).

E. Suppl. 231 (GG 2.) — In-4°, 222 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curés de Mardore et La Chapelle, Longière (1760-1766), Poysat (1785), Sanlaville (1792); les vicaires Dumoulin (1760), Perrin (1760-1761), Dulac (1766-1789), Peloux (1789-1791), Laforest (1792) et p. Simon, capucin, Plasse, Moulin, Moissonnier, Peloux, etc. — Ff. 6-8, 13, 14, 18-20, 26, 27, 32, 33, 39, 44, 45, 49, 58, 59, 64, 65, 69-71, 77, 85-93, 101-105, 111-113, 118-121, 127, 132, 133, 139, 145-148, 157-159, 170, 171, 182-185, 192, 197, 203-206, 210-212, 216-218, blancs. — F° 3 v°, baptême d'un enfant trouvé sur le mur séparant le cimetière de la place publique, 30 juin 1760. — F° 130, « Aujourd'hui 20e octobre 1778, la principale cloche de la chapelle de Mardore a été bénite avec permission des supérieurs par le vicaire dudit lieu soubsigné, accompagné de Mr Moulin, vicaire de Mardore, messire Jean-Louis, marquis de Foudras, seigneur de Corcenay, La Grelle et autres lieux, a été parrain, et demoiselle Marie-Thérèse, sa fille, a été marraine, qui ont signés avec les principaux habitants dudit lieu. Foudras de Courcenay, Foudras, Moulin, le chevalier de Foudras, Farges-Demartorez, Muguet, Tardy, C. M. Dulac, Sebastien Desvernay, Dulac, vicaire ». — Ff. 166, 167, 26 mars-5 mai 1784, nombreux décès d'enfants. — Registres parafés par Roland (1760, 1767, 1769-1771), Jacquet (1761-1765), Cusin (1766), Clerjon (1768), Gesse (1770-1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791-1792).

CHAPELLE-SUR-COISE (LA)

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

La Chapelle-sur-Coise ou La Chapelle en Vaudragon, église sous le vocable de Saint-Étienne, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon ; élections de Montbrison et de Lyon (parcelle de La Chapelle-hors-Forez), justices de Saconay et de Saint-Symphorien-le-Châtel.

E. Suppl. 232 (GG 1.) — In-4°, 160 feuillets.

1606-1741. — Actes dressés par les curés Gazanchon (1658-1668), Payre (1691-1741); les vicaires Darcel (1606-1613), Esparcieu (1614-1616), Chouffrus (1644-1649), Dufourt (1649-1658) et Payre, vicaire de Saint-Symphorien, Milhot, Pommier, Chevron, etc. — F° 1, le bas enlevé; ff. 2-6, lacérés au bas à gauche, usés en tête à droite ; ff. 53-65, rongés en tête. — Ff. 1-6, baptêmes de 1606-1613 ; ff. 7, 8, baptêmes 1614-1616 ; ff. 10-25, baptêmes 1644-1649 ; ff. 26-69, les trois actes de 1649-1668 ; ff. 71-160, les trois actes 1691-1741. — F° 56 v°, « Louis de Sarron, seigneur de Vaudragon », 15 juillet 1662. — F° 63 v°, « Livre du Saint-Rosaire pour l'an 1649, liste de 13 noms. — F° 79, « Pierre de La Roue, seigneur de Sacconay, Aveyse, La Chapelle et autres places », 12 juin 1696. — F° 91, « L'an 1703 et le 18 novembre, je soussigné, curé de La Chapelle, ay bény une cloche de la pesanteur de 755 livres, ensuite de la permission que j'en ay receu de mr Terrasson, vicaire général sustitué du Forest, a esté parrain Pierre de La Rajasse, écuyer, seigneur de Saconay, Aveyse, La Chapelle, Le Blanc, Pitaval, Le Mas et La Chevre, et marraine damoiselle Françoise de Bussière, en présence de mre Antoine Bessie, prestre, doyen de l'église collégiale de Nostre-Dame du Chasteau de Beaujeu, diocèse de Mascon, mre François de Bussière, prestre, chanoine et grand sacristain de l'église collégiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe, diocèse de Lyon, et mre Antoine Dupont, prestre curé de Coyse et mre François Carrige, seigneur de Bachelon. La Rajasse-Sacconay, Françoise de Bussières, Bessier, doyen de Beaujeu, de Bussières, Carrige, Dupont, curé de Coise, Payre ». — F° 147 v°, « Vu, le tout en bon estat, dans nostre visite, ce jourdhuy huitième juillet 1733, Itier, archiprestre ; Clerjon, archiprebstre subst ». — F° 150, « Veu ce jourdhuy 4e octobre 1735, faisant nostre visite, Clerjon, archip. substitué, Itier, archip. ». — F° 155 v°, « Aujourdhui quatorzième aoust 1738, j'ai fini les réparations nécessaires en la maison curiale de La Chapelle, dont je pris possession le 30 décembre dernier, ayant fait une permutation de l'église de St-Symphorien-le-Château, où j'avois resté curé 35 ans, avec celle-cy, possédée par mon neveu qui s'ennuyoit extrêmement en cette solitude, ayant tenu les ouvriers continuellement depuis le commencement de l'année jusqu'ici. J'ai donné à Simon Vilar, masson et charpentier, pour faire un chapit, pour tenir le bois à couvert, replacer la porte de la cour, refaire la muraille de séparation d'avec la cour du granger, refaire les portes à neuf avec les jambages de pierre, racomoder le pui, paver la cour, en abatre les roches, élever de cinq pieds

le colombier, changer la montée de la fenière, qui étoit dans l'équirie et la placer dans la cour, racomoder les murailles tout autour du jardin, les remailler et les battre de chaux dehors et dedans, faire des sièges de pierre avec une petite table de pierre dans une petite tour au jardin, élever les murailles de la séparation du jardin d'avec le cimetière de quatre pieds, et les......, en reprendre par pied un côté à pierre sèche joignant l'enchant de la maison, battre de chaux la muraille de l'équirie et fenière sur le chemin, baisser de trois pieds la cuisine, la mettre à niveau et la paver, et refaire la cheminée de la même cuisine, dont la voûte qui la soutenoit étoit fendue et crevée et si étroite qu'on y pouvoit rester à cause de la fumée; refaire en même temps celle de la chambre qui est au-dessus, y faire une corniche et toute la chambre blanchir, refaire le couvert d'un petit grenier dont les poutres n'étoient que de pin tous fusez, prest à ébouler, faire un petit four à cuire du pain dans la cuisine, une cave dans le coin du jardin et la creuser dans le gore joignant la maison, l'ancienne cave trop exposée au soleil ne pouvant contenir le vin qu'on y mettoit sans tourner et se corrompre, à la fin de juillet, et transporter la porte du jardin, faire les degrés et les portes de ladite cave, enfin redoubler les portes de la cour du granger, ledit Simon, joint avec son fils, Jean Vilar, et deux autres massons et deux servants très souvent, ont gaigné pour 460 journées des 4 massons et deux cent quarante de servants, trois cent vingt-quatre livres d'argent, outre leur nourriture qui est allé aussi loin. Acheté de Pupier à Sainte-Foy, 4,000 tuiles à trente sols le cent, soixante livres, quarante charges de chaux, d'Antoine Guirot de la Chaise ? à cinquante sols la charge de trois bennes, cent livres; dix-huit cent briques à huict sols le cent, et 24 carreaux pour le four à 3 s. dix livres sceize, quinse-vingt livres clous ou crosses, à cinq sols la livre, vingt francs; six toises bois puplier pour les portes à 50 s. la toise, cinq toises de sapin chez la dame Brest, seize toises de pin à 40 s. pour la voûte et le couvert, quinze travons ou chevrons de chesne de onze pieds châcun à six liards le pied, chez Guillaume Eymia, 12 l. 16, les ruchons de la porte et sa serrure chez Simon Gonin, six francs, outre les plantis d'arbres et grosses poutres de chant estimez cent livres, outre encore la nourriture et le régal des charroyeurs de la pierre, des tuiles et bois, cinquante chars à deux hommes par char, et les bergers qui venoient quérir leur bétail, cent livres de dépenses, outre enfin cinquante pot de vin aux habitants qui amenèrent cinquante charretées de sable. J'ai encore tenu Antoine Scon...? à quinze sols par jour, outre sa nourriture, pour faire des cadres pour les devant d'autel, les bans de la nef, les contrevents des fenêtres, quinze jours, onze livres cinq s. Les massons étoient Simon Vilar et Claude Rey, Jean Vilar et Jean Barcel, les servants étoient Bernard de la Charité, Jean Bruyat et quelquefois Jean [illegible], le tout revenant à onze cent vingt-six livres pour réparer la maison curiale qui périssoit. Reste encore à restaurer les couverts du grand grenier, où les poutres de pin sont également [illegible], ce que je ferai au printemps prochain, à la plus grande gloire de Dieu. — F° 157, « Pendant le mois de juin et de juillet de la présente année 1739, j'ai fait élever la grange fenière de la maison curiale de la chapelle, par Antoine, Jean, et Odet Morelon, [maçons] et charpentiers dudit lieu, au prix de quarante livres, outre les charrois de pierre, dix toises ais de pin, six cent cloux, deux cent tuiles et deux poutres. J'ai fait relever et nettoyer la fontaine qu'on appelle Bénite, qui m'a couté 9 livres. J'ai fait relever et louser la muraille du cimetière du côté de bize, que j'ai fait enduire de chaud, ce qui m'a coûté vingt-cinq livres le tout *ad gloriam Dei*. J'ai aggrandi et refait la muraille de l'équirie du granger, et posé une charrière ou soliveau, sept gros travons, une crèche et un ratelier neuf, une porte, deux gons et deux éparres, cinq toises ais et cinq cent clous, qui m'a couté cinquante-cinq francs. — F° 157 v°, Le douzième décembre 1739, j'ai fait planter vingt noyers dans les terres de la cure; j'ai fait le conduit de la cave neufve, pour en sortir l'eau le long des murs de l'équirie, outre un autre, à dix pas, dans le jardin, pour recevoir les eaux qui venoient du cimetière. J'ai fait refaire toutes les serves. *Orent pro me successores mei in hac parrochia*. Veu et approuvé à La Chapelle dans le cours de nostre visitte, le 29 octobre 1739, l'abbé De La Garlaye comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Chassain (1691, 1696), de Sève (1692), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), de Meaux (1737).

E. Suppl. 233 (GG 2) — In-4°, 162 feuillets.

1742-1792. — Actes dressés par les curés Payre (1742-1746), Rive (1747-1791), le vicaire Bouchant (1790-1792), et Gonin, Gazanchon, Brasier, Portier, Rousset, Mure, Barriol, Couturier, Burellier, Passinges, Jeanin, etc. — Ff. 159-162 blancs. — Ff. 33-36, rongés sur les bords; ff. 53-56, rongés dans l'angle supérieur gauche; ff. 58-61, rongés en tête. — F° 18 v°, « Vu et approuvé dans le cours de notre visite à La Chapelle, ce 12° juin 1747. J.-B. Garel, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieux ». — F° 24 v°, 1748, J'ai payé les milaods aux prébandiers de Pluvi 40 livres et à m^r de Chavanieu 20 livres. Reste à payer m^r Chapuis de La Fay, pour la rente de Vaudragon, et m^r l'avocat Commarmond, pour celle du St-Esprit. Il est à scavoir si c'est au curé à payer ou à d'autres. Le curé est à simple portion congrue, Rive, curé. Donné au s^r Commarmon 45 livres. — F° 25, « Novales que j'ai trouvées écrites par m^r Claude Payre:

1°, chez Jean Vilar, dit Carrel, vers les Pins de Guérin, une métérée et un autre proche ceux de Piégay ; 2°, chez Fhollot, domaine de Jean Peyrachon, une bichette que Jean Mure..... — F° 45 v°, « Ce jourdhui 7° avril (1755), mg^{r} l'évêque d'Égée, suffragant de Son Eminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, primat de France, commandeur de l'ordre du St-Esprit, proviseur de Sorbonne, ministre d'Etat, a donné le sacrement de confirmation à mes paroissiens ». — F° 53 v°, « Le 2e mars (1758), mourut à Lyon, dans son pa....... illustrissime et éminentissime seigneur monseigneur......... Pierre de Guérin de Tencin, archevêque, comte. .... de France, commandeur de l'ordre du St-Esprit, proviseur de......., ministre d'état, abbé de St-Martin d'Ainai de Lyon, etc., âgé..... [quatre]-vingt et deux ans, et fut inhumé dans la chapelle du St-Sépulchre..... l'église primatiale de St-Jean-Baptiste, par m^{rs} les comtes et de tout le clergé séculier et régulier et universellement regretté de tout le mon........., le lundy, 6e du même mois, m^{r} le comte de St-Aubin, grand...... » — F° 85 v°, « Veu par nous soussigné, curé de Longessaigne, archiprêtre de Courzieux, et avons remarqué que ce présent registre étoit seulement paraphé pour l'année 1770 et que le s^{r} curé de La Chapelle a continué à inscrire les actes de l'année 1771, ce qui est contraire aux ordonnances, le 12 novembre 1771, faisant notre visite de l'église de La Chapelle, Vullette ? ; Dupeuble, curé, secrétaire ». — F° 88 v°, « Ce jourd'huy dimanche vingt-sept septembre mil sept cent soixante-douze, 1772, en vertu d'une permission de m^{re} Nicolas Navarre, promoteur général et vicaire général de ce diocèse, en datte du 21 de ce mois, après la procession que nous avons fait immédiatement avant la messe de parroisse, j'ai bénis solemnellement la nouvelle croix du cimetière, avec les cérémonies suivant le rite du missel nouveau, en présence de mes paroissiens, qui ont assisté et se sont rendus à l'office divin ». — F° 91, « Ce jourd'huy 27 avril 1773, m^{re} Jean-Baptiste-Marie Bron, évêque d'Egée, suffragant de Lyon, chamarier de l'église collégiale de St-Paul, administra le sacrement de confirmation à mes paroissiens dans l'église de Saint-Symphorien-le-Château ». — F° 101, « Vû en cours de visite le lundi 24e juin 1776, GAUDIN, promoteur gén. subst. ». — F° 104 v°, « Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, etc. Vû le procès-verbal de la visite faite en l'église parroissiale de La Chapelle en Vaudragon, le vint-quatre juin dernier par m^{e} Joseph-Sébastien Gaudin, docteur en théologie, chanoine d'honneur et curé de la parroisse de St-Just de Lyon, notre promoteur général substitué, que nous avons spécialement commis à cet effet, nous avons ordonnés et ordonnons ce qui suit : 1° L'avant-toit ou porche de l'église sera réparé ; 2° les reliques qui sont sans authentique, ne seront point exposées à la vénération des fidèles ; 3° On réparera le toit de la nef incessament où il en est besoin et la petite porte de l'église, placée du côté de l'épitre, sera mise en bon état ; 4° Le banc, placé du même côté de l'épitre, près de ladite porte, sera crié à l'enchère, après qu'on en aura donné avis au prône deux dimanches auparavant, et il sera adjugé au plus offrant, sa vie durant seulement ; 5° On travaillera incessament à rendre la sacristie plus saine et plus aérée, on réparera l'armoire qui renferme les ornements, on placera un tapis sur la table qui sert à l'habillement du prêtre, un prie-Dieu et des cartons contenants les prières de la préparation avant la messe et de l'action de grâce ; 6° L'usage du calice demeurera interdit jusqu'à ce qu'il soit réparé ; 7° Les deux lanternes dont on se sert lorsqu'on porte le saint Viatique aux malades seront réparées et mises en bon état ; 8° On se pourvoira d'une chappe décente à l'usage de toutes les couleurs, excepté de la noire ; 9° Il sera placé une croix au milieu du cimetière ; 10° Le tronc placé dans l'église, destiné à renfermer les deniers de la fabrique, sera réparé et fermera à deux clefs prohibitives, dont l'une sera remise au s^{r} curé et l'autre au marguillier ou fabricien en exercice ; 11° Tous les titres et papier de la fabrique, même ceux qui peuvent avoir été confiés à différentes personnes, seront déposés avec l'état ou inventaire qui en fut faict et dressé en l'année 1766, dans un coffre qui sera fournis à cet effet, lequel fermera à deux clefs prohibitives, dont l'une sera remise au s^{r} curé et l'autre au fabricien ou marguillier en exercice, et lorsque ledit marguilier aura besoin de quelque titre pour s'en aider dans son administration il ne le déplacera qu'après s'en être chargé par écrit sur un petit livre ou registre qu'on gardera dans le même coffre, pour cette destination ; 12° Les comptes de la fabrique seront rendus chaque année et rédigés conformément au modèle imprimé par nos ordres et envoyé aux fabriciens de ladite paroisse ; les pièces justificatives de la dépense seront déposées dans le coffre de ladite fabrique, avec un double des comptes rendus et l'autre double sera remis aux fabriciens pour leur servir de décharge ; 13° On se pourvoira incessament des cartons d'autel, graduels, missel, antiphonaire et processionnal nouveaux à l'usage de notre diocèse ; 14° Conformément au règlement qui fixe l'heure de la messe de paroisse dans notre diocèse, on la dira depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, à huit heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques à neuf heures ; 15° Nous permettons d'exposer le Saint-Sacrement le troisième dimanche de chaque mois pendant la messe et vêpres et d'en donner ensuite la bénédiction ; 16° Nous exhortons les pères et mères, les maîtres et maîtresses à envoyer leurs enfants et domestiques exactement aux offices, catéchismes et instructions qui se font à la paroisse et d'y assister eux-mêmes avec assiduité et édification. Et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe de

paroisse deux jours de dimanches consécutifs immédiatement après sa réception ; ordonnons au s^r curé et aux fabriciens de ladite paroisse de tenir la main à son exécution et d'en certifier notre promoteur général. Donné à Lyon, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le sept décembre mil sept cent soixante-seize, 1776. Ant. archevêque de Lyon, par monseigneur, Arthaud, secrétaire. La présente ordonnance a été lue et publiée au prône de la messe de parroisse les dimanches cinq et douze janvier ; on attend l'exécution ce dix-neuf janvier ; publiée pour la 3e le 7e décembre, pour la 4e fois le 18 janvier 1778, reste dans l'inaction de la part des fabriciens, au sçu du promoteur ». — Fol. 133 v°, « Nous autorisons m. le curé de [illegible] La Chapelle en Vaudragon à se servir de ce registre 17[illegible], pendant le courant de cette année. Fait à Lyon, le 26 janvier 1786. Catalan de La Sarra ». — F° 135 v°, même [illegible]tion, en date du 11 janvier 1787. — F° 157 v°, « Clos et arrêté par moi sousigné, maire de La Chapelle, le 13 décembre 1792 (Farlay, maire). — Registres parafés par E. Demeaux (1742-1744, 1746), Parrat (1747-1750), Pupil (1751-1766, 1768-1771), Charrier (1767), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1781), de Leullion (1779), Rambaud (1782, 1783, 1788, 1789), Catalan (1784, 1785), Basset (1790, 1791), Petit (1792).

CHAPONOST

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval

Église sous le vocable de Saint-Priest, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du prieur de Saint-Irénée de Lyon, élection de Lyon, justice de Chaponost, dépendant de celle du prieuré de Saint-Irénée

E. Suppl. 234 GG 1. — In-4°, 184 feuillets.

1563-1678. — Actes dressés par les curés Vaulterin (1564), Saunier (1570-1589), Hugon (1668-1678) ; les vicaires Fleury (1565-1573), Bodard (1576-1585), Cochard (1585-1586), Dussert (1587-1589), Julliand (1668), Segret (1674-1675), Roussilhe (1676), Grillier (1677-1678), Gorcin (1678), et Jacques Garel, prêtre commis, Armand, etc. — Ff. 176-184, blancs. — F° 142, les deux tiers à droite enlevés ; ff. 143-146, lacérés à droite ; ff. 166, 167, lacérés en tête et au bas. — Ff. 1-114, baptêmes de 1563-1589 ; f. 114, mariages de 1579, sépultures de 1579-1580 ; ff. 115-141, les trois actes 1668 ; ff. 142-184, les trois actes 1674-1678. — F° 46, « Sébastienne Arod, dame de La Fay », 25 mars 1576 (v. s.) — F° 63, « Pierre du Chol, escuyer, s^r de La Roche », 5 février 1579. — F° 65, « noble Charles Duperier, archier de la compaignie de mons. le duc de Nemours », 29 avril 1579. — F° 66 v°, « Anne Harod, dame de La Roche », 25 août 1579. — F° 74 v°, « le s^r de Beauregard, s^r de Pravieux », 4 février 1582. — F° 77 v°, « Bertrand Manuel, s^r de La Fay », 11 janvier 1583. — F° 79, « Phelippe Attanase, seigneur et m^e de la maison forte d'Epeysse », 3 avril 1583. — F° 114 v°, « Dieu ay part et Nostre Dame. Benoiste feut l'heure que Dieu et Nostre Dame nasquirent et sera ceste icy, si Dieu plaict ; monsieur St-Pierre, monsieur St-Paul s'en allarent par les montaignes rencontrarent St-Symon et luy dirent : « passe moy le les montz. Sire je ne puys. Qu'a-tu donc » ? Il leur a dict : « Où allez-vous, St-Pierre et St-Paul. Je m'en voys par les montaignes. Qu'as-tu donc ? J'ay le peul et le chancre et le javal ?, et le mal de gaste, et le blanchet, et la gramyzella. Prens de l'herbe de la jointure de drap blanc, une croix d'argent ». Il frotta et racla se mal que gaste et s'en ira le blanchet, le java, la gramyzella. Herba qu'est creyssua sans sema ne sans planta, faiz les vertuz que Dieu t'a commanda, quand pryat au ciel de la terra. Drapt blanc faiz qu'est creue sans sema et sans planta, faictz les vertus que Dieu t'a commanda quand pryat de la terre au ciel. Croix d'argent, qu'est crue sans sema et sans planta, faiz les vertu que Dieu t'a commanda quand monta de la terra au ciel. *Pater noster*, *Ave Maria* † ». — F° 148 v°, « La marque du présent papier estant abolie depuis le premier octobre de la présente année 1674, par arrest, nous avons inséré dans un autre registre et sur du papier de la nouvelle marque introduite par arrest les actes de baptesmes. . . » — F° 151, note de messes à célébrer. — F° 154, « Alexandre Landry, prieur de Sallettes », 28 mars 1675. — Nous, Mathieu Duxio, advocat en parlement, juge de Chaponost et lieux despendans du prieuré de St-Yrenée, sçavoir faisons, comme ce jourdhuy dimanche unziesme aoust 1675, à la sortie de la messe perrochialle dud. Chaponost, ayant esté adverti du décedz arrivé par accident d'un enfant dans la maison du grangier du sieur Malamousque, habitant de Lyon, nous nous sommes, à l'instant, transporté en icelle, où estant, aurions trouvé Benoist Ginnet et Françoise Galand, père et mère dudict enfent, pleurantz, et nous estant enquis d'iceulx sur le faict dudit décedz, ils nous ont dict qu'estants tous deux hors de leurdict domicille, ayant esté laissé un fusil chargé par un homme de Lyon qui estoit venu voir un

enfent qui est à nourrice chés eulx et ledict homme de Lyon estant alé à la messe audict lieu de Chaponost, un jeune garson du sieur Malamousque estant entré dans leur chambre, en maniant ledict fusil l'auroit faict lascher en sorte que leurdict enfant seroit demeuré mort sur place par le coup qu'il en a reçeu à la teste, ainsi qu'il paroist, et nous estant enquis desdicts Ginnet et Galand de l'aage de l'enfent dud. sieur Malamousque et si ledict coup a esté faict à dessein, nous ont dict ledict enfent décédé n'avoir attaint que l'aage de quatre ans et demy et appellé Simon et celluy dudict Malamousque appelé Jean n'avoir que de sept à huit ans et qu'ils ont appris par une jeune fille qui estoit dans la chambre, lors de l'accident, que cella est arrivé sans dessein ny disputte. Après quoy, sans autre information, avons permis au sieur curé ou viccaire dudict Chaponost d'enterrer ledict Simon Ginnet au cimetière dudict Chaponost. Faict les an et jour que dessus. Duxio, juge. — F° 159 v°, « Le mesme jour, 26 juin 1686, Denis Chaboud, dit Callioud, a esté receu roy de St-Prix, [patron de cette paroisse], pour l'année prochaine, moyennant 10 livres cire blanche et Jeanne Joannon, demeurant chez M. Badol, a esté receue reyne dud. reynage, moyennant six livres cire blanche, le tout en présence de messire Lambert Roussilhe, vicaire dud. Chapponost, de Jean Comba, luminier, de Jean Chabout, frère dud. roy et son respondant, de Clément Durand, de Clément Vaulterin, et de plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer Led. m^re^ Roussilhe a signé avec moy. Hugon, curé; Roussilhe, vic. susd. » Registres parafés par de Sève (1668).

E. Suppl. 235 (GG 2.) — In 4°, 109 feuillets.

1709-1718. — Actes dressés par les curés Hugon (1709), Chardon-Devarenes (1709-1718); les vicaires Peyronnet? (1709-1710), Curel (1709), Renaud (1710), Borjon (1710-1711), Besse (1711), Circaut de St-Ambrun (1711-1712), Giraud (1712-1713), Pelletier (1713-1714), Relale (1714), Gaillard (1717-1718), et Hiver, missionnaire, Trémolière, Besse, etc. — Ff. 14, 15, 24-26, 37, 38, 49, 71-97, blancs. — Registres de 1715 et 1716 en déficit. — F° 31, enterrement dans la chapelle de N.-D. de Bonan, paroisse de Chaponost, 21 juillet 1711. — Registres parafés par Terrason (1709-1714, 1717).

E. Suppl. 236 (GG 3.) — In-4°, 119 feuillets.

1729-1736. — Actes dressés par le curé Chardon Devarenes ; les vicaires Chabal (1729), Ranc (1729-1731), Ravé (1731-1735), Blanc (1735-1736), Vautherin (1736) et fr. Cyrille Loys, récollet, Vautherin, etc. — F° 61, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Prix de Chaponost. Cejourdhuy trentième juillet mil sept cent trente-trois, nous soussigné Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église de la paroisse de St-Prix de Chaponost, en présence de messire Bertrand-Chardon de Varenes, prêtre, docteur en théologie et curé de lad. paroisse, et de messire Jean Ravé, son vicaire ; étant entré dans lad. église, nous avons visité et adoré le très St-Sacrement, renfermé dans un ciboire et ostensoir d'argent, en bon état, nous avons trouvé les rétables du maitre-autel et des chapelles décemment ornez ; les fonts baptismaux, la nef, le clocher, le cimetière, aussi en bon état; nous avons trouvé un banc occupé par le sieur Fleury, commissaire enquêteur, qui empêche de faire librement le service divin, c'est pourquoy nous avons ordonné qu'il sera placé ailleurs et fondé par ceux qui l'occupent, et afin qu'il n'en ignorent notre présente ordonnance sera publiée pendant trois dimanches consécutifs ; nous avons remarqué dans lad. église une petite chapelle, vis à vis le maitre-autel, où il y a deux portes pour y entrer, dont l'une est du côté de bize, très incommode, préjudiciable au service, qui expose la sainte hostie a être enlevée par les orages dans la célébration du saint sacrifice de la messe, c'est pourquoy nous avons pareillement ordonné qu'elle sera bouchée et murée à gros de murs incessamment, et notre présente ordonnance publiée comme cy-dessus. De là étant entré dans la sacristie de lad. église, nous avons trouvé un calice dont la coupe est fêlée, que nous avons interdit ; les autres vases sacrés en bon état ; ayant visité les ornements et linges servants au service divin, les avons trouvé partie usez et partie en bon état ; les luminiers ont toujours rendu jusqu'à présent exactement les comptes de leur administration par devant m^r^ le curé dud. lieu, les officiers et habitans de lad. paroisse, ainsi que nous l'avons vu dans le livre où sont écrits les comptes desd. luminiers, que nous avons paraphé. Fait les jour et an que d'autre part, par nous archiprêtre soussigné, en présence de messire André Faure, curé de Soucieu, de Jaques Vernon, à présent recteur du luminaire de lad. église et de Jean Père, tireur de cordes de lad. église, témoins requis et soussignés Chardon Devarenes, curé, Ravé, vicaire, Vernon, Jean Père, Faure, curé de Soucieu, G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant. »

E Suppl. 237 (GG 4.) — In 4°, 172 feuillets.

1737-1751. — Actes dressés par le curé Chardon de Varenes ; les vicaires Vautherin (1737), Mosnier (1737-1741), Vuyton (1741), Roux (1741-1743), Lioutaud (1743), Laborel

(1743-1744), Merle (1745), Forget (1746-1749), Mathevon (1749-1751), et Vautherin, prêtre commis, Ambroise, vicaire de St-Paul de Lyon, fr. Salvien Morin, gardien des récollets de Lyon, etc. — Ff. 23, 24, 47-49, 60-62, 72-74, 97-99, 141, 155, blancs. — F° 92 v°, « Le dix neuvième juin mille sept cens quarante-quatre, nous soussignés Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, avons fait la visite de l'église de la parroisse de Chaponost, y étant entrés, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement de l'autel, renfermé dans un ostensoir et un ciboire d'argent, et comme le croissant dudit ostensoire et ledit ciboire ne sont point dorés, nous avons ordonné qu'on le fera dorer incessement ; de là nous [avons] visité les fons baptismaux et la boite des saintes huiles, le tout trouvé en bon état, de même le grand autel, ceux des chapelles aussi en bon état, les vases sacrés, linges, messels, calices, ornemens, chasubles, servans au service divin, le tout en bon état, de même le cimetière ; nous avons visité le clocher et, attendu qu'il menace ruine, nous avons ordonné qu'on y fera incessamment les réparations utiles et nécessaires, aux dépends de qui il appartiendra. Fait le jour et l'an que de l'autre part, en présence de messire Bertran Chardon Devarenes, curé de ladite parroisse, de messire Jean-Baptiste Laborel, vicaire de ladite paroisse, de messire Barthasar Leysard, curé de Millery, témoins requis et soussignés, CHARDON DEVARENNES, LABOREL, vicaire. LEYSSARD, curé, G. DEVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprêtre ». — F° 102, « Par devant le notaire royal soussigné et en présence des témoins cy-après nommés furent présents Jean Brunier, vigneron, habitant de la parroisse de Chaponost, d'une part, et Antoinette Brosse, veuve d'Aymé Mathevon, à son décedz aussy vigneron, habitant dud. lieu, d'autre, lesquelles parties se sont volontairement désistées comme elles se désistent purement et simplement du contrat de promesses de mariage qu'elles ont contractées le huitième janvier dernier, devant me Gayet, notaire royal, consentant que ledit contrat soit et demeure résillé nul et comme non fait, se départant et désistant expressément ladite veuve Mathevon en faveur dud. Brunier, de tous ses prétendus dommages et intérêts, luy donnant main levée, en tant que de besoin de l'opposition qu'elle avoit formée à la célébration de son mariage avec Marie Thivot, consentant qu'il se marie avec elle ou avec telle personne qu'il jugera à propos, tous dépens faits depuis de part et d'autre demeurans compensés. Le tout ainsy convenu et promis observer par les parties, à peine de tous dépens, dommages et intérêts par obligation de tous leurs biens, soumissions, renonciations et clauses requises. Fait et passé à Chaponost, dans la maison curialle et presbiteralle dud. lieu, le dix-neuf février après midy mil sept cens quarente-cinq, en présence de Me Pierre Merle, prestre, vicaire dud. Chaponost, et de Pierre Neyrin, masson, habitant du même lieu, témoins [illegible] avec led. Brunier, et non lad. veuve Mathevon pour ne le sçavoir faire, comme elle a déclarée, de ce enquise et sommée, suivant l'ordonnance. Lad. minutte a esté controllée à Millery, le vingt-unième desd. mois et an par le sr Michel, commis, qui a reçeu X l. VIII s. et a signé. Expédié. FAIVRE, notaire royal.

Controlle	2 l.	8
Vacation exprès au controlle....	0 l.	10
Réception et voyage à Chaponost	2 l.	8
Expédition.....................	1 l.	4
Papier.........................		2
	6 l.	12

F° 136 v°, « Vu bon et approuvé par nous, vicaire général en cours de visite aud. Chaponost, ce 7e septembre 1748, MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. général. Par mon révérend vicaire général, LACOUR, secrétaire commis ». — Tables annuelles à la fin des registres à partir de 1745. — Registres parafés par Charrier (1737, 1744, 1747, 1749), Pupil (1738-1743, 1745, 1746, 1748, 1750, 1751).

E Suppl. 238 (GG 5.) — In-4°, 123 feuillets.

1752-1761. — Actes dressés par les curés Chardon-Devarenes (1752), Giraud (1752-1761) ; les vicaires Mathevon (1752-1753), Surand (1753-1755), Viviant (1755), Girodié (1755-1756), Peysselon (1759-1760), Ainé (1760-1761), et Bertin, curé de Francheville, Vautherin, Mallaval, Ravé, Viviant, P. Séraphin de Lyon, capucin ; P. Gratien Rosier, récollet, etc. — Ff. 53, 79, 123, blancs. — F° 9 v°, « Annet Ranyier seigneur de Bellegarde », 13 novembre 1752. — F° 102, v°, « Aimé de La Roche, écuier, seigneur de Fergerol et Béneville, gouverneur pour le roi de Villefranche », 30 septembre 1759. — Tables à la fin des registres. — Registres parafés par Pupil (1752-1754, 1756-1760).

E Suppl. 239 (GG 6.) — In-4°, 118 feuillets.

1761-1768. — Actes dressés par le curé Giraud ; les vicaires Ainé (1761-1762), Sève (1762-1766), Guillermin (1767-1768), Buffard (1768), et Vautherin, prêtre, Matagrin, Bertin, Ramaux, etc. — Ff. 18, 125-127, blancs. — F° 25 v°, acte bâtonné pour avoir été fait « à notre insçu et à l'insçu de M. le vicaire de cette paroisse, pour n'être ledit acte écrit dans la vérité ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 240 (GG 7. — In-4°, 201 feuillets.

1769-1781. — Actes dressés par le curé Giraud ; les vicaires Buffard (1769-1770), Neyron (1771-1781), et Mathevon, prêtre, Bertin, de Castellas, Neyron, Vautherin, etc. — Ff. 24, 41, 71, 118, 119, 169, blancs. — F° 4 v°, « Pierre Côme de Savary Brève, abbé commendataire des abbayes royales de Saint-Martin-d'Ochy à Aumale et de Notre-Dame de Dilo, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Chandieux ; Louis de Montdor, chevalier, seigneur de Charpieux ». — Ff. 22, 23, rectification d'acte faite en l'an V. — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leuillion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 241 (GG 8. — In-4°, 184 feuillets.

1782-1792. — Actes dressés par le curé Giraud, le vicaire Neyron ; Crozier, vicaire de Miribel, Brion, Vautherin, prêtres ; Jean Combet, officier public. — Ff. 34, 66, 167-168, blancs. — Ff. 169-184, rognés au bas. — F° 16, 1782, 38 baptêmes, 8 mariages, 32 enterrements. — F° 31 v°, « Aimé de La Roche, gouverneur de Villefranche, » 18 décembre 1783. — F° 61, « Hyacinthe-Marie-Marcellin Aleno de Saint-Alouarn, ci-devant enseigne des vaisseaux du roi, fils de François-Marie Aleno de Saint-Alouarn, officier de la marine de France, décédé dans les colonies françaises de l'Inde, « 25 octobre 1785 ; en marge mention d'annulation de mariage, par arrêt de Parlement du 14 avril 1789. — F° 71 v°, Robert Isnard, sieur du Deaulx », 25 avril 1786. — F° 72, décès dans la maison de « messire Sabot de Pizay, d'un soldat à la solde de sa majesté le roi de Sardaigne, dans la compagnie lieutenance colonelle dit Va-de-bon-cœur », 27 avril 1786. — F° 106, « Antoine-Joseph de Darias de Paredes, ancien officier du régiment du prince de Vittemberc, » 19 juin 1788. — F° 134 v°, 1789, 49 baptêmes, 21 mariages, 29 enterrements. — F° 152, liste de 20 premiers communiants : « Guillot, Morellon, Merle, Jarricot, Courta, Brun, Poyreux, Calada, Joly, Souchay, Charasson, Poyrieux, Blanc, Geoffray, Villard, Vergier, Rampo ». — F° 183, « En vertu du VI°, art. 3 de la loi du 20 septembre 1792, le présent registre a été clos et arrêté le 13 novembre 1792, après midi, l'an 1 de la liberté et de la république françoise, et avons signés Delaréal, maire, Étienne Combet?, procureur de la commune, Pomard, secrétaire-greffier de la municipalité. L'officier public n'étant pas encor nommé, j'ai inscrit l'acte suivant : le 15 novembre 1792. Giraud, curé. F° 184, « Ce jour 28 décembre 1792, est comparu sous le porche de cette église, à défaut de maison commune, pardevant nous, officier public..... ». — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1782), Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

CHARBONNIÈRES

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Notre-Dame, annexe de Tassin, archiprêtré de Suburbes ; élection de Lyon ; justice de Tassin. V. Tassin.

E Suppl. 242 (GG 1.) — In-12, 62 feuillets.

1640-1668. — Actes de baptêmes dressés par le curé André Gastet, curé de Charbonnières et Tassin et J.-B. Rabain, prêtre (1640), Pizol, curé d'Ecully (1645). — Ff. 58-62, blancs. — F° 2, « Livre où sont contenus les baptêmes qui se sont faicts depuis le 17e de may 1640, François Molin estant luminier. Ce 14e décembre 1649, André Gantillon a remis les clefs de luminère à son frère Pierre Gantillon et luy a laissé trante-neuf livres sept solz, et au plat des âmes une livre cinc solz. Le susd. Pierre Gantillon a despancé pour ériger une croix 13 l. 15 s., plus 14 sols... plus pour couvrir? l'esglise 13 l. 5 s., plus 8 s. Je curé de Charbonnières ay veu et compté avec Pierre Gantillon, luminier, et s'est trouvé en la luminière la somme de vingt livres saize solz, et au plat des âmes, trois livres trois sols. Ce 28e octobre 1654, Pierre Gantillon a remis la luminière à André Rajon et s'est trouvé vingt livres, de quoy ledit Rajon s'est chargé. Paraffé le 5 octobre 1720. Fourrier ». — F° 3, « Plus au plat des âmes s'est trouvé trois livres dix-sept solz. Ce 4e mars 1656, André Rajon, luminier de Charbonnières, a achetté une cinture?, changé une croix et un ensensoir, pour le tout il a despancé sep livres. Plus fait souder un chandelier ; plus pour la closture du semetière, pour les cadettes 13 l. 10 s. ; plus pour la dépanse du charroy desdites cadetez 12 s.... Ce 23e décembre 1657, André Rajon a quitté la luminère et remis les clefs à Hercules Reymond et luy a layssé 27 livres dix solz. Ce 16e octobre 1661, les enfans de Hercules Rémond ont quitté

les clefs de la luminère et remis à Jean Arnaud et s'i est trouvé soixante livres ». — F° 10 v°, « Françoise Guillemon, femme de monsieur de Lorrivière, cappitaine et châtelain dud. Tassins et Charbonnières », 1643. — F° 31, « Guillaume de Sève, premier président au Parlement de Dombes et seigneur de Laval et autres places ; dame Louise de Sève, dame de Pollienay », 1637. — F° 55 v°, mentions de deux sépultures de 1640 et 1642. — F° 56, « Pierre Valanço, jardinier de La Croix Rousse, a pris le royaume de Nre-Dame de Charbonnières le jour de l'Assomption 15 aoust 1640. Mémoire des messes qui se doivent dire pour la fondation de feu mre Benoist de Larrivere : primo, la veille de la Nativité Nostre-Dame..... Jean Gontillon a quitté la clef de la luminaire à son frere André Gontillon le 12 février 1645 et y a laisse six livres dix-huict solz ». — F° 56 v°, « Noble Jacques Philis, chanoine à St-Just ; madamoiselle Loise de [illegible] Pollienay », 1645. — F° 57, un acte de décès et un acte de baptême de 1648.

CHARENTAY

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Beaujeu ; élection de Villefranche, justice d'Argigny.

E Suppl 243 (GG 1. — In 4°, 291 feuillets.

1613-1700. — Actes dressés par les curés Hugues (1613-1617), Pegier (1666-1677), Gastan (1677-1682), Desessard (1682-1686), Boyer (1687-1692), Robin (1693-1700) ; le vicaire St-Didier (1669-1670) et Fongirard, Mosnier, Vignal, Decombe, Martin, Deguz, Jacquet, etc. — Ff. 14-17, 86, 112, 137-139, 144, 145, 150-153, 157, 166-168, 179, 198, blancs. — Ff. 1-13, lacérés à droite, en tête et au bas ; f° 153, lacéré dans l'angle supérieur droit. — Ff. 1-13, baptêmes 1613-1617 ; ff. 18-72, baptêmes 1665-1673 ; ff. 73-88, mariages, 1666-1672 ; ff. 89-111, enterrements 1665-1673 ; ff. 113-291, les trois actes 1673-1700. — F° 11 v°, « Loys de Viry, seigneur de Monternot », 3 juillet 1617. — F° 39, « Charles Camus, seigneur d'Arginy, Charantey, Vury, Armas, Arbuisonas ; Lucresse de David, dame de Volières, Brameloup et Le Vernay, femme de messire Louys de Monspey », 9 mars 1668. — F° 57, « Jean Durieu, prebstre servant la chapelle Bourquinson », 11 mars 1671. — F° 159, « Jean Péronne, fauconnier du roy », 24 mars 1683. — F° 160 v°, « Jacques de Camus, chevalier, seigneur compte d'Arginy, Arma, Vuril, Arbuissonas et autres places, lieutenant général de la grande fauconnerie de France, capitaine et chef des deux vols du milan pour Sa Majesté ; Jan Tybaud, seigneur de Pierreux et autres places », 21 avril 1688. — F° 168 v°, « Alexandre Falconet, escuyer, chasnoine de l'esglise collégialle de St-Just de Lion, prieur des Combes en Beaujollois », 14 janvier 1685. — F° 169 v°, « Jacques de Bellay, escuyer, seigneur de Boitray et autres places, cy-devant capitaine au régiment de Lionnois », 15 février 1685. — F° 249 v°, « Jean Le Bossu, maître peintre à Paris », 15 novembre 1695. — F° 290, « Vu dans la visite de Monseigneur, le 18 novembre 1700. P. Deville ». — F° 291, « Dans tout ce cayer composé de huit années (1693-1700), il y a, baptêmes 188, enterremens, 238 ». — Registres parafés par Mignot (1673, 1676, 1678, 1680-1685, 1692, 1693, 1695, 1696), de Phelines (1690), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700). — N. Les registres de baptêmes du 7 aout 1605 au 29 décembre 1607 (13 feuillets), les sépultures, du 25 aout 1605 au 12 septembre 1612 (11 feuillets), disparus après le 25 juin 1858.

E Suppl. 244 (GG 2.) — In-4°, 143 feuillets et ff. 67 bis, 67 ter.

1701-1723. — Actes dressés par les curés Robin (1701-1709), Delafont (1709-1722) ; le vicaire Poyet (1701) et Jamier, desservant de la chapelle de Bourquinson, Jacquet, f. Chérubin de Lyon, capucin ; f. Marcellin de Mâcon, Perdrix, etc. — F° 8, « J'ay remis la grosse à monsieur l'archiprêtre d'Anse, le jeudy 27e avril 1702, jour de la distribution des saintes huiles faites [par] ledit sr archiprestre aud. Anse ; aussi bien que les précédentes années chacune en son temps, dans led. tems de la distribution des saintes huiles ». — F° 30 v°, « J'ay remis les trois grosses précédentes à monsieur Ferrary en payant mes décimes, le 5e may 1705. — F° 45, enterrement dans la chapelle « Bourquinsson de François de Leuse, prêtre du diocèze de Vivier, envoyé par les supérieurs pour desservir « ladite chapelle, 30 août 1706. — F° 64, « Nota. Le sieur Robin, curé, a noté que depuis le 10 mai 1693, qu'il avait pris possession de la cure de Charentay, jusqu'au 31 décembre 1708, il a fait 422 baptêmes et 449 enterrements ». — Registres parafés par Terrasson (1701-1717).

E. Suppl. 245 (GG 3.) — In-4°, 190 feuillets.

1723-1752. — Actes dressés par les curés Delafont (1723-1733), Rochard (1734-1752), le vicaire Bartholin (1744), et Drouet, prieur de la chapelle St-Blaise, Imbert, Bertin, Lespinasse, Forest, etc. — Ff. 23-26, 46-53, 290, blancs. — Ff. 238-243, baptêmes et mariages de 1747 ; ff. 244-247, enterrements de 1747. — Lacunes du 20 janvier 1732 au 25 janvier 1733, du 19 décembre 1735 au 28 janvier 1737. — F° 59 v°, « Veu et trouvé en règle, à Charantay, dans le cours de nostre visitte, le 13° de septembre 1737, l'abbé DE LA GARDAYE, comte de Lyon, vic. gen. ». — F° 91, « Jean-François Noyel, chevalier, seigneur de Sermezy et Palange, conseiller du roy, président en la Cour souveraine des Monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon », 24 septembre 1741. — F° 114 v°, « Vu dans le cours de notre visite, ce 25 juillet 1744. ST-AUBIN, comte de Lyon, vic. gén. Par mondit sieur le révérend vicaire général. DU BREUIL, secrétaire-commis ». — Registres parafés par Janson (1734, 1737-1740, 1746), Roland (1741), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1752).

E. Suppl. 246 (GG 4.) — In-4°, 167 feuillets.

1753-1769. — Actes dressés par les curés Rochard (1753-1764); p. Angélique, capucin, curé commis (1765-1766), Craponne (1766-1769), et Boscary, Bertholier, Forest, Thévenon, Desvignes, Périer, etc. — Ff. 20, 26, 47, 48, 50, 51, 79, 80, rongés à droite ; f° 48, rongé en tête. — Ff. 125-167, tables modernes des actes de 1763 à 1792. — Registres parafés par de Roche (1753), Jacquet (1754-1762, 1764-1766), Cusin (1763, 1768), Clerjon (1767, 1769).

E. Suppl. 247 (GG 5.) — In-4°, 160 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par les curés Craponne (1770-1791), Gillard (1791-1792), les vicaires Jolivet (1776-1781), Pasquier (1782-1783), Gay (1783), Caillot (1784), Pradier (1784-1786), Jacquier (1786-1787), Prudhomme (1787-1788), Bony (1789-1791), et Forest, prêtre, Thévenet, curé de St-Georges, f. Paschal, f. Angélique, Myard, Jirardey, Metis, etc. — Ff. 125, 163, blancs. — F° 51 v°, « Ce jourd'huy, dimanche 24 novembre 1776, en conséquence de la permission obtenue de m^r l'abbé de Castillon, vicaire général et promoteur du diocèse, nous, prêtre, docteur en théologie, et curé de la parroisse de Charentay, avons fait la bénédiction de l'autel et de l'église, qui a étée aggrandie de trente pieds dans œuvre, laquelle bénédiction a été faitte en présence de toute la parroisse et particulièrement, en présence du révérend père Pascal Dujast de Lyon, vicaire des r. p. capucins de Villefranche, et des soussignés. Père PASCAL DUJAST, capucin. CROTTE. B. PERRET, AUGUIOT. CROTTE, CRAPONNE, curé ». — F° 89 v°, 1780, « 25 baptêmes, 3 mariages, 38 enterrements, la petite vérole enleva beaucoup d'enfants ». — F° 109 v°, « Le 21 juin 1784, et en présence de m^rs les curés de St-George, de Corcelles, St-Lager, Cercié, Arnas, Dracé, Arbuissonas, et de m^rs les vicaires de Quincié, Laie et St-George, m^r le curé de Vaux a fait la bénédiction du nouveau presbitère de Charentay, qui avoit été commencé le 2 avril 1782, CRAPONNE, curé ». — F° 112, « 1784, 19 baptêmes, 9 mariages, 13 enterrements, liste de 21 premiers communiants. — F° 116 v°, « Pierre-Paul-Alexandre de Monspey, commandeur de Malte ; Marie-Louise de Monspey Vallière, dame de Remiremont ; Reine-Pauline-Élise de Monspey d'Armas, dame de Remiremont »... 2 décembre 1785. — F° 117, liste de 14 premiers communiants. — F° 119 v°, Pierre Juge, maître d'école de Charentay, 20 février 1786. — F° 131 v°, 1787, liste de premiers communiants. — F° 138, « L'hyver a été très rigoureux. Le froid a commencé le 20 novembre 1788 et a tous les jours augmenté jusqu'au 13 janvier, à l'exception du jour de Noel que l'on crut être arrivé au dégel, et de deux autres jours où il tomba de la neige. Le vent du nord qui domina pendant tout le tems à la suite des brouillards qui avoient tenu pendant 15 jours au moins et qui avoient occasionné une épidémie connue sous le nom de Brienne, ne permettoit presqu'aucune communication d'une paroisse à l'autre. Les chemins remplis de glace étoient impraticables et causèrent plusieurs accidents. La farine devint si rare, même dans les villes, que le dimanche 4 janvier, m^r le lieutenant général de Villefranche et m^r le procureur du roi firent perquisition dans les maisons de St-George et firent enlever, au profit de leur ville, 14 sacs de farine qu'ils paièrent et qui n'étoient pas absolument nécessaires aux propriétaires. Mr Rey, lieutenant général de police de Lyon, fit des prodiges en procurant du pain à cette ville et 800 bennes de charbon de terre qui y arrivoient tous les jours. Le Rhône et la Saône gelèrent dans le courant de décembre et les glaces ne partirent que le 17 janvier, depuis midy et demi jusqu'à 4 heures, ce qui fut répété au départ des glaces de Mâcon, le 18, 19 et 20. Le pont de Sereins fut entièrement emporté, ainsi que tous les moulins qui étoient sur le Rhône, à l'exception de deux et plusieurs plattes, malgré toutes les précautions. On n'a pas idée des ravages que le dégel occasionna, et cet hiver a surpassé celui de 1709. Il y eut beaucoup de malades et de morts ». — F° 147, « 1789, Ont fait leur première communion : Antoine Barjo, Jean Debrun, Claude Chuzeville, Claude Monet, Jean Burly, Jean Brosse, Pierre Ravet, Claudine Germain, Claudine

Bollon, Pierrette Guillermet, Claudine Jambon, Claudine Mosseron, Claudine Vincent, Catherine Longeron. Les États Généraux, qui n'avoient pas été convoqués depuis 1614, l'ont été cette année pour le 27 avril. M. Desvernay, curé de Villefranche, a été député par le clergé de cette province, M. le marquis de Monspey, par la noblesse, et MM. Humblot et Chasset, par le tiers-état. On trouvera dans les auteurs contemporains le récit et les détails des évènemens incroyables et des révolutions extraordinaires qui ont alors agité toute la France. M. de Monspey étoit seigneur d'Arginy. L'hyver n'a eu aucune ressemblance avec le précédent, il n'a presque pas gelé ». — F° 150 v°, « Marc-Antoine Noyel de Sermésy, comte de Bereins », 20 juin 1790. — F° 158, « Arrêté le présent registre par la municipalité, le 15 juin 1791. Penet, Platard, Clayette, le ch. de Monspey, maire, Duperret, P. Platard ». — F° 167 v°, « Nous, maire et secrétaire-greffier de la commune de Charentay, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, pour nous conformer et adhérer à l'esprit de la loy qui détermine le mode [illegible] civil des citoyens, du 20 septembre 1792, l'an [illegible] la liberté, d'après les réquisitions [illegible] mune, avons clos les registres contenant les baptêmes, mariages et décès de l'année [illegible] 1792, qui [illegible] mains du citoyen Gillard, curé de la [illegible]. A C[illegible], le 16 novembre 1792 et le premier de la République [illegible] Meunier, maire, Gillard, [illegible] ». — F° 169, « Nous maire et officiers municipeaux avons clos et arrêté le présent registre des naissances, mariages et décès de l'année mil sept cent quatre vingt-trois, fait à Charentay, dans la maison commune, le 18 janvier 1793 et le deuxième de la République Française. Claude Durand, M[illegible], Montternier, officier ; Penet, officier ; Duperret, [illegible] Gonnet, procureur ». — Registres parafés par C[illegible] 1770, D. Roland 1771, Bertaud 1772, Gosse 1773-1775, [illegible]rin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

CHARLY

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

Église sous le vocable de Saint-Antoine, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'abbé d'[illegible] ; [illegible] justice de Charly.

E Suppl. 248. (GG 1.) — In 4°, 88 feuillets.

1608-1632. — Actes dressés par les vicaires Jehan de Laugière, chanoine de St-Rambert en Forez (1608-1610), Boussie (1610-1613), Grangier (1613), Giraud (1623-1629), Berger (1630), Berliotz (1631-1632). Desgouttes, vicaire de Vernaison, Gondras, de Voprivas, Chastel, Bergier, Colombet, vicaire de Millery, Combes, habitué de St-Nizier de Lyon, faisant fonctions de curé de Charly. — Ff. 31-37, blancs ; le tiers inférieur des ff. 44 et 45 a été coupé ; les 2/5 du feuillet 49, coupés en tête ; id. le tiers supérieur du f° 55 ; un feuillet enlevé à la suite du f° 26. — Ff. 1-37, baptêmes de 1608-1613 ; ff. 38-43, baptêmes de 1623-1624 ; f° 43 v°, sépultures de 1624 ; ff. 44-66, baptêmes de 1654-1627 ; f° 50 v°, trois actes de sépultures de 1625 ; ff. 74-66 v°, sépultures de 1623-1629 ; ff. 75-88, baptêmes de 1630-1632 ; f° 88, quelques actes de sépultures de 1631-1632. — F° 1, « Regîtres de l'église de Charly, depuis le 7 janvier 1608, jusqu'au dernier aost 1632. Nota, la suitte manque depuis le 3e juin 1613 jusqu'au 2e mars 1623 et depuis le 19e septembre 1627 jusqu'au 28 apvril 1630 et depuis le dernier aost 1632 jusqu'au 1er de mars 1633. Veu ce 17 juin 1676. Turbin, curé. Il y a un acte du 10 may 1616 dans une feuille du registre de 1625 et un autre de 1630 en l'année 1625 ». — F° 2, « Ce présent livre a esté donné céanz par monsieur de Voprivas, cappitaine et châtelain de Charly, et sont mis et escripz laiz nonsdais enfans c'ond esté baptizés depuis le septiesme jour du mois de janvier, en l'année mil six cens et huy, par moy Jehan de Laugière, prebstre, chanoine de l'églize collégialle de Sainct-Ramber-en-Forez, à présant servant en cette esglize de Charly.... ». — F° 9 v°, « Pierre Barbier, maistre d'écolle », 1609. — F° 16, « Claude Guigo, sieur de Voprivas, capitaine et chastelain de Charly », 1610. — F° 29 v°, « Monsieur le Gouverneur de Suse, demeurant à la sime de la ville, il vous prie a d'anvoier une balle de plon pour la guere de Fransce........ F° 30, « Je soubsigné certifie avoir randu les présens actes de baptesme à messire François Basset, docteur en théologie, curé de Charly, en l'estat qu'ilz sont, ce 8e juin 1665. Lenta ». — F° 55, « Luc de Sève, seigneur de Charly », 1625. — Ff. 69, 74 v°, même mention qu'au f° 30. — F° 82 v°, « Loys D[illegible] des Essars », 1631.

E Suppl. 249 (GG 2). — In 8°, 139 feuillets.

1633-1650. — Actes dressés par le curé Faury, Louisy, curé commis (1641), les vicaires Acarie ?, Chazotier, Charpin, Floris, Solier, Ducoing, Piccollier, Dupré, Texendier et Durand, vicaire de Vernaison, Ébrard, Chauvet, Gousson, Pignard, etc. — F° 112 blanc ; h. 0,203, l. 0,140. — Ff. 1-135, actes de baptêmes ; ff. 137-135 v°, actes de sépultures et mariages. — F° 2, « Ce présant livre a esté achepté par moy messire Jehan Faury, curé de Charly, la première année de ma prinse de posession, qui fust l'année mil six cent trente-trois, pour enregistrer les noms de ceux qui seront baptisé en lad. église de Charly, qui a esté blanchi la mesme année. — Paraffé *ne varietur* III déc. 1651. De La Sablière, juge de Charly. — F° 21, « Humbert-Louis du Puget, prieur de La Platière à Lyon, 1635. — F° 42, « Nota que la susdite (Françoise Tremel) a esté baptisée et faicte en ce lyeu accause du mal contagieux qui est dans Lyon », sept. 1638. — F° 108 v°, « Antoine Scarron, sieur de Privas, advocat en Parlement de Paris », 1647. — F° 138, « Jean Rabeaux, fils d'Arnaud Rabeaux, et Jeanne Rabeaux, fillie de Jacques Rabeaux, ont prints le reaume de la St-Anthoine pour rendre en l'année 1639 et ont promis deux livres de sire, une pour le roy et l'autre pour la rayne. — Claude Mayenson a print le reaume de St-Vincent pour rendre en l'année 1639 et a promis sing livres de sire blanche et a esté sa caussion Pierre Thibodier, dit Roche. — Damian Tissot a pris le reaume de Nostre-Dame d'aoust...... Jeane Fore a pris le reaume de Nostre-Dame d'aoust...... François Larmaret a pris le reaume de St-Roc et a promis neuf livres de sire blanche qu'il rendra en l'année 1639. — Catherine Desvignes, servante à mons. Deschaud, a pris le reaume de St-Roc pour rendre en l'année 1639 et a promis onze livres de sire blanche ».

E Suppl. 250 (GG 3). — In 4°, 249 feuillets.

1650-1674. — Actes dressés par les curés Faury (1650-1651), Marguin (1652-1654), Chevret (1654-1664), Basset (1664-1674), les vicaires Ranc (1651-1652), de Montfort (1652-1653), Lenta (1653-1664), Desgranges (1664), Bernard (1664-1674) et Faucoul, vicaire de Vernaison, Touchebœuf, Forestier, Macherel, Bouchatton. — Ff. 158, 177, 239-249, blancs ; le bas du f° 13 coupé sur les 2/3 de la hauteur ; un feuillet a été arraché avant le f° 23. — Ff. 1-41, baptêmes de 1650 à 1655 ; ff. 47-42, mariages et sépultures de 1650 à 1655 ; ff. 46-125, baptêmes de 1656-1668 ; ff. 126-129, mariages et enterrements de 1656 à 1658 ; ff. 130-135, mariages de 1658-1664 ; ff. 136-147, cahier de h. 0,200, l. 0,150^m, enterrements de 1658-1663 ; ff. 148-157, enterrements de 1664-1674 ; ff. 175-158, mariages de 1665-1674 ; ff. 176-249, baptêmes de 1668-1674. — F° 9 v°, « Nicolas de Couvet, seigneur et baron de Montriblout », 1651. — F° 58, « Claude Bernard, m^e d'escole de Charly, 1657. — F° 73, « Raymon Adveillon, consellier et procureur du roy en l'eslection et conseigneur de Charly », 1659. — F° 85 v°, « André Chevret, perpétuel septenaire à St-Paul, prieur de St-Epipoy, curé de Vernayson et Charly », 1661. — F° 89 v°, « Nicolas de Covet, seigneur de La Rigaudière », 1662. — F° 149, enterrement de « Benoît Le Sage, dans la nouvelle chapelle de St-Pancrace, en qualité de bienfacteur de l'église qu'il a faict héritière de ses biens et fonds scitués proche le rivage de Verneyson », 1665. — F° 150, « le s^r de La Chaise, escuyer, capitaine des gardes de mons. l'archevesque de Lyon », 1667. — F° 151 v°, « Jacques du Chesne, natif d'Orléans, maistre d'eschole à Millery », 1669. — F° 152, « L'an mil six cent septente et le 3 janvier, les vignes moururent presque partout ». — F° 154 v°, Le 4 novembre 1671 « est décédé, dans le chasteau de Charly, noble François Guenisy, lucquois de nation, mary de honneste dame de Charly Anne de Sève »...... F° 168, « L'an mil six cent septante et le 3e janvier, le froid fut si rigoureux qu'il fit mourir toutes les vignes et presque tous les arbres, en foy de quoy j'ay signé. Basset, curé. — F° 176, « Le quatriesme jour du mois d'avril mil six cent septante-deus, messire François Basset, prestre et curé de Charly et Vernayson, officiant, et ayant pouvoir de monsieur le vicaire général du diocèse de Lyon, signé Deville, et assisté de messire Jean Villemot, prédicateur et aussi curé de Grigny, en qualité de diacre, et de m^{re} André Bernard, vicaire dud. Charly, en qualité de soubsdiacre, a bény et consacré une nouvelle cloche dans l'église de Charly, nommée Anne, et elle a eue pour marraine dame Anne de Sève, vefve de feu messire Guinisy, escuyer, et dame dud. Charly ; son parrain fut noble Charles Bayle, bourgeois de Lyon, et ce en présence du R. Père Gaspard de Sève, supérieur des RR. PP. Minimes dud. Lyon, comme aussi en présance de plusieurs témoings présans soubsignés. En foy duquel acte ils ont tous signé.... » — F° 196, « L'an mil six cent septente, le troisième janvier, le froid fut si aspre et rigoureux que toutes les vignes furent presque gelées et mortes, en foy de quoy, je ay signé. Basset, curé dud. Charly. — F° 213, « Louis Garbot, escuyer, sieur de Charpière, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roy », 1671. — F° 238 v°, « Nota les registres manquent depuis le 22e may 1674, jusqu'au 28 aost de la même année ».

E Suppl. 251 (GG 4). — In-4°, 244 feuillets.

1676-1689. — Actes dressés par le curé Floris Turrin, les vicaires Bernard (1676-1679), François Turrin (1679-

1680) J. Picquet (1681-1688), Mourin (1688-1689), et Guillet, Devey, Bouchaton, Charrat, Picquet. — Ff. 122-124, 216-218, blancs. — En avant du f° 13, talon d'un feuillet enlevé. — F° 30, « Mortuaire de Jean Cador, sonneur de cette église, et Estienne Lafont, masson. L'an mil six cent septante-huit et le septième de juillet, sur l'heure de quatre à cinq du soir, la foudre est tombé dans le clocher de cette églize, a rompu une partie des bafroys et fait quantité d'éclats, a frappé et tué sur le champ Jean Cador, aage d'environ quatre-vingt ans, et Estienne Lafont dit Piaquey (le père du premier fut tué par le même accident, dans le même lieu et la même fonction, en l'an 18, le jour de St Roch, après beaucoup de profanations et d'insolences commises dans l'église, ce jour là), puis a percé la voûte de l'église, est tombé sur la teste et les piés du crucifix qu'il a abbattus, brisé un barreau du balustre, déposé le tableau du St-Sacrement, dont il a rompu le bois, sans endommager le tableau. Cet accident arriva presque tout à coup et fut accompagné d'un tourbillon qui ne dura pas un quart-d'heure. L'on a laissé ce mémoire affin que le peuple trouve dans ce registre, comme dans un répertoire fidelle, les marques de la colère de Dieu, aussi bien que celles de sa miséricorde. De sa colère, puisqu'il s'est sacrifié deux hommes, et de sa miséricorde puisque, de six qu'ils estoient au clocher, il n'est resté que les deux susnommés ; Nostre Seigneur ayant voulu luy-même prendre part au danger en exposant une seconde fois dans sa figure, sa teste et ses pieds, après les avoir en personne abandonné sur le Calvaire à la rage de ses ennemis, pour notre salut. Le tout attesté par nous, curé et vicaire soubsignés. TURRIN, curé, A. BERNARD, vicaire ». — F° 62, « acte d'abjuration du calvinisme passé par devant le notaire Teste, 10 mars 1680 ». — F° 111 v°, acte de légitimation, 1682. — F° 142, « François de Panette, écuyer, seigneur de Panette et La Breille, Jacques du Sauzey, écuyer, seigneur de La Vénerie et de Charmes, cons. du roy, lieut. part. au baillage de Beaujollois », 1683. — F° 237 v°, « Jeane Perrette, femme de mr de Serre, seigneur de Charly », 1688.

E Suppl. 252 (GG 5.) — In-4°, 185 feuillets.

1689-1699. — Actes dressés par le curé Turrin, les vicaires Mourin (1689), Panissier (1689-1690), Lalier (1690-1691), Alexis-Maximilien Turrin (1691-1699), et Deleuze, François Turrin, Froget, vicaires de Vernaison ; Denaulx, curé de Marclop, du Sauzey, curé de Liergues, Pata ?, curé d'Irigny et Oullins. — F° 3 v°, mortuaire de « Pierre Rapet, qui a donné à la fabrique de cette église la quantité de quatre journées de vigne, au territoire des Combes, à la charge de dire deux grandes messes à perpétuité pour le repos de son âme et de celle de Jeane Chalamel, sa femme, pour lesquelles il lègue au sr curé quatre livres [illegible] — F° 32, « Jacques Trembly, recteur des [illegible] 1691. — F° 179, mariage, dans la chapelle [illegible] Essarts, de « François Dervieu, conseiller, président ancien en l'élection de Lyon, et de Louise Escot, veuve de sr Silvio Reynon, 1699. — F° 182, « enterrement dans [illegible] pelle St-François de Sales, d'André du Soleil, bourgeois de Lyon », 1699. — F° 91, formule et circulaire imprimée. — Registres parafés par de Sève et Roubiliac (1692-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 253 (GG 6.) — In-4°, 17[illegible]

1699-1711. — Actes dressés par les curés Turrin (1699-1707), Louis Legras (1707-1711), les vicaires Turrin (1699-1708), Suc (1708-1710), Turrin (1710-1711), et Brazier, Froget, vicaires de Venaison ; Delorme, Vallette, Desverneys, curé d'Orliénas, etc. — Ff. 18, 177-179, blancs. — F° 101, « Camille de Severat, écuyer, ancien commendant d'un bataillon au régiment d'infanterie d'Angoumois ; noble Jean de L'Espervier de Beyron », 1706. — F° 112, acte de sépulture du curé Floris Turrin, 1707. — Ff. 1, 35, 48, 61, 80, 93, 119, 131, 144, 157, formules imprimées. — Registres parafés par Terrasson.

E Suppl. 254 (GG 7.) — In-4°, 205 feuillets.

1712-1730. — Actes dressés par le curé Legras, le vicaire Turrin, et Persin, ?, curé de Vaise, Premier, Dumarest, vicaires de Vernaison. — Ff. 14, 38, 39, 64, blancs. — F° 22, « Jean de Pujol, seigneur et baron de La Grave Rosnel et autres places, mestre de camp de cavalerie ; dame Françoise de Bornier de Taillan », 1713. — F° 34, « François Janin, seigneur des Combes, capitaine de dragons », 1714. — F° 35, « Mathieu Gayot, chevalier, seigneur de La Bussière, président de mrs les trésoriers de France en la généralité de Lyon », 1714. — F° 51, enregistrement d'un baptême fait à Lyon, refus du père d'apposer sa signature, 1715. — F° 63, autre baptême à Lyon, 1717. — F° 67 v°, « La présente année 1717, il y a eut une mission à Charly qui fut commencée le premier jour de ladite année et continuée jusqu'au commencement du mois suivant, avec beaucoup de ferveur par messieurs de Saint-Lazare, au nombre de cinq, savoir mrs de L'Hospital, directeur de ladite mission, Naprou, assistant, Colas, Maréchal et Beauregard, tous prêtres, la clôture s'en fit le jour de la Purification par une procession solennelle où furent convoqués et assistèrent celles de Verneison, de Millery, d'Irigny et de Vourles. L'on

prêcha ce dernier jour dans le pré de ms Garnier, cy-devant de mad. de Saroney ?, où il y eut un très grand concours, non seulement des susdittes paroisses, mais encore des autres voisines non convoquées. Legras, curé ». — F° 93, « Le sixième janvier 1719, l'autel, la chapelle et le tableau de Saint Vincent ont été bénis par moi soussigné, curé, et ce ensuitte de la permission que j'en avois reçue par monsieur l'abbé Delacroix, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lyon. Legras, curé de Charly ». — F° 96 v°, enregistrement d'un baptême célébré à Lyon. — F° 122, « Le dimanche de la Passion, 22e mars 1722, à l'issue de la prédication, nous allames en procession à Verneison, faire une station pour l'ouverture du jubilé accordé par notre Saint-Père le Pape Innocent treize, pour implorer au commencement de son pontificat le secours du ciel pour bien gouverner la sainte Église catholique. Pendant la première semaine des deux qu'il a duré, à l'issue de la prière qui se fait tous les soirs en carême, j'ai fait une instruction sur le jubilé et ensuitte donné la bénédiction du Saint-Sacrement ; laquelle bénédiction j'ai continué de donner le lundi et mardi saints, après la prière, sans instruction, et le dimanche de Pâque, jour de la clôture, à l'issue de la dernière messe et de vêpres. On a assisté en grand nombre et avec dévotion aux procession, prières, instructions et saluts cy-dessus. Legras, curé de Charly ». — F° 136 v°, « Le 9 octobre 1723, j'ai béni la cave nouvellement construite dans l'église de Charly pour l'inhumation des deffunts, ensuitte de la permission à moi accordée par monsieur l'abbé de Rochefort, prévôt de l'église collégiale Saint-Martin d'Énai, vicaire général de Lyon, en datte du vingt-huictième juillet de la susditte année mil sept cent vingt-trois. Legras, curé de Charly ». — F° 147, « Le second dimanche de l'avent, 10e décembre 1724, à l'issue de vêpres, nous fimes une procession solennelle et le même tour qu'on fait à celle de la Fête-Dieu, pour l'ouverture du jubilé accordé par Nostre Saint-Père le Pape Benoît treize, pour demander à Dieu, à l'avènement de son pontificat, les grâces qui lui sont nécessaires pour le gouvernement de l'Église. Nous avons faits des instructions, les fêtes et dimanches, et donné tous les jours de la quinzaine qu'a duré ledit jubilé, la bénédiction du Saint-Sacrement sur le soir, où toute la paroisse a assisté avec grande dévotion. Legras, curé de Charly ». — F° 154, « Le 10e septembre 1725, la chapelle de la prébande Saint-Claude a été bénite par moi soussigné, curé de Charly, et ce ensuitte de la permission que j'en avois receue de monsieur l'abbé Delacroix, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lyon. Laquelle chapelle étoit anciennement du côté droit en entrant dans l'église et fut démolie et nouvellement rétablie du côté gauche, pour la décoration de laditte église, avec le consentement du patron de laditte chapelle et la permission du susdit seigneur archevêque de Lyon. Legras, curé de Charly ». — F° 166 v°, « Le dimanche dix-septième novembre 1726, on a fait à Lyon et dans tout le diocèse l'ouverture du jubilé de l'année sainte, qui a duré deux mois entiers, n'étant fini que le dix-septième [janvier] de l'année suivante 1727. L'ouverture s'en fit à Charly par une procession dud. Charly à Vernaison, où presque toute la paroisse assista. Pendant ces deux mois, il y eut une exposition du Saint-Sacrement à la messe et à vêpres, les fêtes et les dimanches, ensuitte de la permission particulière de monseigneur de Sinope, suffragant dud. Lyon, vicaire général. A la fin desquelles vêpres on donna la bénédiction, des catéchismes et instructions lesd. fêtes et dimanches, des confessions et communions fréquentes pendant tout ce saint tems, au bout duquel on chanta le *Te Deum* solennellement en actions de grâces. Legras, curé ». — Ff. 15, 40, 65, 79, formules imprimées. — Registres parafés par Terrasson (1712-1716).

E Suppl. 255 (GG 8.) — In-4°, 168 feuillets.

1730-1743. — Actes dressés par les curés Legras (1730-1736), Chaigne (1736-1743), les vicaires Turrin (1730-1741), Vallet (1742-1743) et Dumond, curé de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Chaigne, Jacod. — Ff. 70, 147-152, blancs. — F° 24 v°, « Ce jourdhui treizième juillet 1733, nous soussigné archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de Saint-Antoine de Charly, nous avons trouvé tout en bon état, en présence de messire Jean-Marie Legras, curé dudit lieu, messire Alexis-Maximilian Thurrin, vicaire de lad. paroisse soussignés avec nous, et aussy en présence de messire Baltazard Leyssard, curé de Millery et de messire André Faure, curé de Soucieu soussignés..... G. Desverneys, prêtre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant ». — F° 55, « Le dix-neufvième octobre 1736, monsieur Michel, sacristain de l'église collégiale de Notre-Dame de Fourvière et vicaire général de Lyon, a fait la visite de l'église de Charly, accompagné de mons. Desverney, curé d'Orliénas et archiprêtre de Mornand, il a vu et examiné les comptes du luminaire et de la confrérie du Saint-Sacrement qu'il a trouvé en bon état, aussi bien que l'église, linges, ornemens et tout ce qui sert à sa décoration, il a le tout approuvé et n'a rien ordonné. Legras, curé de Charly ». — Registres parafés par Pupil (1738-1743).

E Suppl. 256 (GG 9. — In-4°, 183 feuillets.

1744-1752. — Actes dressés par le curé Chaigne, le vicaire Vallet et Turrin, ancien vicaire, Gaillard, vicaire de

Vernaison. — Ff. 18, 35-38, 65-70, 78, 92-94, 113, 127-135, 152-153, 182-183, blancs. — F° 10, « *Acte de la visite des paroisses de Charly et Vernaison.* Le 15 juin 1744, nous soussignés Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliennas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite des parroisses de Charly et Vernaison, étant entré dans l'église dudit Charly, nous y avons adoré et visité le Très-Saint-Sacrement de l'autel, renfermé dans un ostensoir et un ciboire d'argent doré en dedans, trouvé en bon estat, dont nous avons ensuite donné la bénédiction au peuple assemblé dans ladite église. Nous avons trouvé le maître-autel, le cœur et sanctuaire, aussi les autels des chappelles, livres de chœur, messel, ornemens, linges servants au culte divin, le tout en très bon état, de même que les fonds baptismaux et les saintes huiles. De là, étant entré dans le cimetière de ladite parroisse, nous l'avons trouvé bien clos et en bon état, avons examiné les comptes, tant du luminaire que de la confrérie du Très Saint Sacrement, lesquels ont étés jusqu'à présent rendus très exactement. De là nous étant transporté dans l'église dudit Vernaison, où ayant fait les fonctions cy-dessus, nous y avons trouvé tout en bon état. Ayant visité le cimetière, nous l'avons trouvé bien clos, et, comme il n'y a point de croix au milieu, nous avons ordonné qu'on y en mettroit une incessamment. Fait les jour et an que dessus, en présence de messire Philippe Denery Chaigne, curé desdittes parroisses, de messire Balthazard Leyssard, curé de Millery, de messire Alexis-Maximillien Turrin, ancien prestre du diocèse de Lyon et prébendier de l'église dudit Charly, de messire Geofroy Gaillard, vicaire dudit Vernaison, de messire Paul-François Vallet, vicaire dudit Charly, tesmoins requis et soussigné avec messieurs les officiers de la jurisdiction desdittes parroisses.. ». — F° 33 v°, « Coinde Sablonnière, maître d'école, 1745. — F° 40, « Le 30° janvier 1746, messire Alexis-Maximilian Turrin, né à Colonge au Mont-d'Or, le 6 janvier 1666, prêtre, bachelier en théologie, frère de messire Floris Turrin, curé prédécesseur de messire Jean-Marie Legras des paroisses de Charly et Vernaison, après avoir exercé avec zèle et édification les fonctions de vicaire audit Charly pendant cinquante-un an sans interruption, sous lesdits sieurs curés, de même que sous messire Philippe Denery Chaigne, à présent curé desdittes parroisses, a célébré dans l'église dudit Charly sa seconde première messe, avec toutes les solemnités dues à son mérite particulier, et, suivant l'usage des chapitres de Lyon, la mittre en tête, avec les ornemens uniformes et les plus beaux prêtés par messieurs les comtes de l'église primatiale de Lyon, ledit messire Chaigne a fait diacre et messire Jean-Marie Premier, curé et archiprêtre de la paroisse de Marennes en Dauphiné, sous-diacre, et messire Geoffroy Gaillard, vicaire dudit Vernaison, maître de cérémonie. Laditte messe a été des plus solemnelle et une foule innombrable de peuple [illegible]nie. On fut prendre ledit messire Turrin dans sa maison processionnellement, les garçons et habitans dudit Charly sous les armes et en haye. Tout le monde tesmoigna sa joye par les démonstrations les plus singulières de leur respect et de leur vénération pour ledit messire Turrin et firent tous ensemble les vœux les plus empressés au ciel pour demander à Dieu la prolongation de ses jours utiles à tout le monde, tant pour l'édification publique, que par rapport aux secours spirituels et temporels qu'il donne aux âmes et aux pauvres. En foy de quoy nous avons dressé le présent acte pour être un mémorial à la postérité de notre estime particulière pour ledit messire Alexis-Maximilian Turrin. Ont étés présens et ont signé lesdits messires Turrin, Chaigne, Premier, Gaillard et Vallet, vicaire dudit Charly ». — F° 99, La présente année 1749, il y a eu une mission à Charly, qui fut commencée le 17[e] de janvier et continuée jusqu'au 23° février suivant, premier dimanche de Carême, que s'en fit la clôture par une procession solemnelle à laquelle assistèrent beaucoup de monde des parroisses de Vernaison, de Millery, d'Irigny, de Grigny et de Vourle, marchans sous la seule bannière de Charly. Laditte procession passa par la croix Piéguay devant la maison du s[r] Servant et du chemin Malpas, vint aboutir à la place de l'église où l'on prêcha. Ensuite de la prédication, on chanta le *Te Deum* et on donna la bénédiction à la croix de laditte place, où l'on avoit fait un reposoir, comme à la fête du corps de Dieu. Cette mission a été très fervente, elle fut faite par messieurs de Saint-Lazare, au nombre de cinq, tous prêtres fort bons sujets et d'un très bon caractère, savoir m[rs] Le Roux, dirrecteur de laditte mission, m[r] Guillot, assistant, Helliont, Peronnet et Joubert. Cette mission, que ces messieurs font gratis, leur a coûté quatre cens livres y compris quarante livres en pain qu'ils ont distribué aux enfans pauvres qui assistoient journellement au catéchisme. Ils apportent avec eux leur surplis, leur cuillers, leur fourchettes et leur gobelets, il faut leur fournir tous les autres meubles et utencilles et le logement. Ils ont occupé pendant cette mission la maison de madame de Pramiral, qu'elle voulut bien prêter pour cela. Tous lesdits meubles et utencilles furent prêté en plus grand nombre par madame de La Valette et par différens autres particuliers qui s'en firent un plaisir. La morale de ces messieurs ne fut ni trop sévère ni trop relâchée, ils tinrent un juste milieu sans user d'aucune imprécation. Cette mission, que j'appréhendois auparavant, m'a fait d'autant plus de plaisir que j'ai eu la consolation de voir tous les mauvais sujets de mes paroisses de Charly et de Vernaison s'en approcher. On a remis sur pied, pendant laditte mission, l'Adoration perpétuelle et la confrérie pour les pauvres malades, ce qui s'étoit aboli insensiblement par le non usage, depuis la dernière mission qui

se fit en 1717 audit Charly. Le premier mars mille sept cent quarante-neuf. CHAIGNE, curé de Charly et Vernaison ». — Registres parafés par Charrier (1744, 1746, 1749), Pupil (1745, 1747, 1748, 1750-1752).

E Suppl. 257 (GG 10.) — In 4°, 225 feuillets.

1753-1762. — Actes dressés par le curé Chaigne, le vicaire Vallet, et Bouvier, Gonin, Demeaux, vicaire de Vernaison. — Ff. 24-30, 49-54, 73-78, 94-96, 119, 120, 137-144, 177, 192-201, 219-225, blancs. — Registres parafés par Pupil.

E Suppl. 258 (GG 11.) — In 4°, 209 feuillets.

1763-1772. — Actes dressés par le curé Chaigne, le vicaire Vallet et Demeaux, vicaire de Vernaison, Chalamel, vicaire de Brignais. — Ff. 13-24, 40-43, 54-63, 81-83, 102, 103, 122, 123, 141-143, 163, 181-185, 200-209, blancs. — Registres parafés par Pupil (1763-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 259 (GG 12.) — In 4°, 211 feuillets.

1773-1782. — Actes dressés par les curés Chaigne (1773-1775), Vallet (1776-1782) ; les vicaires Vallet (1773-1776), Valmier (1776-1777), David (1777-1782), et Chaigne, ancien curé, Peyzaret, Gaudin, vicaire de Millery. — Ff. 12-22, 37-44, 62-66, 78-88, 103-109, 121, 138-143, 156-165, 180-187, 205-211, blancs. — F° 174 v°, baptême de trois jumeaux, 1781. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 260 (GG 13.) — In-4°, 209 feuillets.

1783-1793. — Actes dressés par les curés Vallet (1783-1784), Derue (1785-1792) ; les vicaires David (1783-1785), Dulac (1785-1786), Bourganel (1787-1788), Philipon (1788-1791), Dugueyt (1791-1792), Gromolard (1792), et Louvier, curé de Brignais, Prajoux, vicaire de Vernaison, Chaigne, vicaire de Bourgoin, Thizy, curé de Grigny, Chorlier, récollet, Grillet, Mazelli, Philipon, vicaire de St-Louis de Lyon. — Ff. 18-21, 37, 53-59, 75-81, 100-103, 123-125, 138-143, 159-165, 184-189, blancs. — F° 51 v°, « Claude Ravel de Montagny, chevalier, baron de Montagny, Millery, Sourzy, Combelande, Chassagny et autres lieux ; Paul Barbier Deslandes, chevalier, seigneur de Charly, Vernaison, Molaize et autres places », 1785. — F° 127, « Barthélemy de Ferrus, seigneur de Cucurieux », 1789. — F° 208, « Ce dernier acte baptistaire de Jean-Claude, fils de François Régnier (du 1er janvier 1793), a été inscrit sur le présent registre, de l'avis du corps municipal de Charly, n'ayant pas reçu les registres des naissances de ce district, nous en avons fait notte sur lesdits registres sitôt reçu. Fait, clos et arrêté ce 4 janvier 1793, l'an second de la République Françoise. FAYOLLE, maire, ÉTIENNE ROLIN, FRANÇOIS BACHELUT, IVERNAY, procureur de la comeune ». — Registres parafés par Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

CHARNAY

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de Saint-Christophe, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Lyon, élection de Lyon, justice de Charnay.

E Suppl. 261 (GG 1.) — In 4°, 319 feuillets.

1584-1680. — Actes dressés par les curés Christan (1584), Petit (1596-1601), Murat (1602-1630), Reboux (1630-1662), Jaquet (1662-1680) ; les vicaires Murat (1600-1602), Desmaziers (1665), Choulas (1670) et Burnier, Grangier, curé de Marcy, Martin, Deboyssel, Reboux, Petit, Gonnet, etc. — Ff. 147, 315-319, blancs. — Ff. 56, 57, 142, rongés en tête à droite ; f° 226, le quart inférieur enlevé ; ff. 294, 295, 298-303, lacérés au bas, à droite. — F. 1, un acte de 1584. — F° 314 v°, un acte daté « vingtiesme février mil six cent septante dix » ; ff. 2-314, baptêmes de 1596-1678. — F° 27, « Jehan Cailhot, me habilheur de ronpure ? », 8 juin 1604. — F° 48 v°, « Reynaud de Crémeaux, escuyer, seigneur de La Grange, Sainct-Verand, Pressange et Charney ; Sibille de Rébé, sa femme ; Léonard de Semeur, seigneur de Tremon, Sercy, Sansenay ; Charlotte de Champier, femme de George de Villeneufve, sieur et baron de Jou, chevallier de l'ordre du

roy et baillifz de Beaujolloix », 18 janvier 1609. — F° 61 v°, 13 mai, jour et fête de la dédicace de Charnay. — F° 77, « Philiberte de Chevrières, dame prieure de Deuxrieux », 20 août 1614. — F° 88, « Anthoine de Pure, seigneur de Balmont », 18 septembre 1616. — Ff. 121 v°, 122, « Ceste presente année (1623), il a faict une si grande sécheresse en ce pays que, despuys la saint Jehan jusques à la Toussainct, en ce lieu de Charney, l'eau a esté plus rare que le vin. En foy de ce j'ay signé, MURAT. L'année suivante 1624, la mesme sécheresse a continué apprès ung bien long hiver, tous les mois d'apvril, may et juing, sans pleuvoir en ce pays, et, par ce moyen, ne s'est poinct quasi recuilly du foing, les vignes se sentans tellement du froict que à la fin d'apvril elles n'avoient rien poussé du tout, néanlmoingtz à la saint Jehan elles ont esté toutes en esgretz et en grande quantitté, et bledz meurs et recuillis à la st Christophle, feste et patron de Charney. En foy de ce, j'ai signé, MURAT, curé dud. lieu ». — F° 143 v°, « Claude de Lescot, sénéchal et conseillier du roy au parlement de Grenoble », 21 octobre 1626. — F° 154 v°, « Valentin Ruiel, m° recteur du collège du Boys-d'Oing », 1 avril 1628. — F° 157 v°, habitants de Bayères, paroisse de Charnay, « à présent à Pellozane, accause du mail contagieux », 6 février 1629. — F° 200, « Anthoine de Pure, conseiller du roy, chevallier de la chambre ordinaire du roy, maistre ordinaire de son hostel, secrétaire de la maison et coronne de France et de ses finances ; Jacqueme Ponchon, barrone de Balmont et Beauregard », 21 juillet 1637. — F° 209 v°, baptême dans la chapelle de l'abbaye d'Ainay à Lyon, de « noble Loys de Crémeaud La Grange, filz de feu noble Renaud de Crémaud La Grange, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, entretenu pour le service de Sa Majesté et mareschal de camp en ses armées et de dame Françoise de Cataneo, natifve de la ville de Bresse en l'estat de Venise ; le roy a esté le parrain, et damoiselle Françoise de Neufville, fille du seigneur marquis de Villeroy, la marraine », 17 octobre 1639. — Ff. 148, 226, fragment d'un manuscrit du XIIIe siècle. — F° 303 v°, mariage célébré dans « l'esglize de Balmont, despendante d'icelle dud. Charnay », 25 janvier 1671.

E Suppl. 262 (GG 2.) — In-4°, 296 feuillets.

1663-1700. — Actes dressés par les curés Jacquet (1663-1683), Richard (1683-1700) ; les vicaires Choula (1671), Lantenas (1672-1674), Clément Peillaud (1674), et Richard, curé de Marcy, Pierrenond, Gauchier, etc. — Ff. 88, 89, 100, 121, 122, 165, 166, 227-231, 237-239, 293-296, blancs. — Ff. 1-12, enterrements 1663-1668 ; ff. 13-21, enterrements, 1669-1672 ; f° 22, baptêmes de 1672 ; ff. 23-46, baptêmes 1669-1672 ; ff. 47-88, baptêmes 1673-1680 ; ff. 90-99, enterrements 1673-167[illegible] trois actes 1680-1700. — F° 33, « Jean de [illegible] seigneur du Soulz et du Creux ? », 10 novembre 1670. — F° 43, enterrement « dans la chappelle hors du [illegible] la maison forte des messieurs de St-Jean de Lyon », 20 mars 1672. — F° 43, « Pierre Lenormand, sieur du Motier », 25 mars 1672. — F° 73, « Thomas Brisse, chevalier de St-Maurice et Lazare, demeurant à Belmont ; Alexandre de Castres, escuyer, s^r Dorin », 30 janvier 1678. — F° 96, « François-Marie de Gameyre de Chanfort ; Marguerite de Vansecourt, baronne de Belmont », 26 novembre 1676. — F° 104, « Christofle de Saillans, escuier, seigneur de Courbeville ; de Saillans de La Pelognère », 16 décembre 1680. — F° 119 v°, « Pierre de Revol, seigneur baron des Auvenières, l'Ille de Sier, Charnay et autres places ; Françoise-Charlotte de St-Chamant, dame des Auvenières, baronne de Charnay », 6 juin 1683. — F° 131, « Charles de Gras d'Aragonia, s^r de Canaux et de Vallette ; Angélique du Rousset, sa femme », 25 septembre 1684. — F° 149, « Gaspard Indret, escuyer, seigneur de Beaulieu », 14 mai 1686. — F° 156, enterrement, dans un tombeau de la chapelle de Belmont, « n'ayant peu rompre au cimetière », 25 janvier 1687. — F° 179 v°, « Claude de Musino, conseiller au parlement de Mets, seigneur de Terrebasse et autres places », 3 octobre 1688. — F° 212, « Joachim de Gaignières, chevalier, seigneur et baron de Belmont », 31 mars 1691. — F° 254, « Anthoine Pavan de Florati, chef et gouverneur de l'accadémie royalle de Lyon », 10 octobre 1694. — F° 256, enterrement dans l'église de Charnay, « n'ayant peu rompre au cimetière, à cause du grand froid », 31 janvier 1695. — F° 282 v°, « Marie de Baillon, espouze de m^re Gaspard de Chaponnay, chevalier, baron de Morancé, seigneur de St-Marcel, Leyrieu et autres places », 17 août 1698. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 263 (GG 3.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Richard (1700-1702), Voiret (1702-1713), de Lafaye (1714-1716), Lafaye (1717-1720), Potud (1720-1729) ; les vicaires Colet-Chassain (1703), Giraud (1713-1714), Lafaye (1715-1716), et Chalancon, curé de Frontenas, Gauchier, Delanef, Demogier, Ducreux, Brietton, Maréchal, Doverge, Gonin, etc. — Ff. 2, 106 blancs. — F° 87 v°, « Jean Chanel, seigneur de Charnay », 5 février 1713. — F° 125 v°, enterrement dans l'église de Charnay, de « Jean Allatante dit Melière, de Laval, parroisse dud. Charnay, qui a demandé par grâce à nos marguilliers en existence de lad. année 1718, et avec lesquels il a convenu pour cela faire à la somme de trois livres, sans y comprendre

la cyre et les frais, de faire metre de la chaud sur les pierres qui sont sur son vas, qui a été éleu par led. Jean Allatante, prez la chapelle de St-Jean, son patron »... 1 janvier 1719. — F° 142, ondoiement dans la chapelle du château de Bayères, d'une fille de « Camille d'Inguimbert, chevalier, seignieur de Praminal, baron de Châtilion d'Azergues, Bayères, Saindel, Dorieux, et d'Élisabeth Chapuis de La Faye, sa femme », 16 novembre 1720. — F° 177 v°, « Camille d'Inguimbert, chevalier, seigneur de Pramiral, baron de Châtillon d'Azergues, Sandard, Dorieu, Laduy ?, Biel?, Privat, les rues Thomassin, les Grenouilles lez Lyon », 9 octobre 1726. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 264 (GG 4.) — In-4°, 233 feuillets.

1729-1751. — Actes dressés par les curés Potud (1729-1737), Burel (1738-1739), Fayolle (1739-1751) ; les vicaires Dubois (1730-1733), Burel (1733-1738), et Meynier, curé de Marcy, Burel, curé de Grezieu, de Foudras, Malescot, etc. — F° 62-64, 75-77, 86-90, 100-102, 110, 123-126, 139-142, 152-156, 165, 166, 174-179, 190-193, 201-205, 212, 213, 222, 223, 233, blancs. — F° 43 : « Vu dans notre visite, à Charnay, ce 13 juin 1735, Charcun, curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — F° 56 v°, « Veu et trouvé en bon estat, fait à Charnay, dans le cours de nostre visitte dans laditte paroisse, le 31 août 1737, l'abbé De La Garlaye, comte de Lyon, vic. gén. ». — F° 148, « Vu dans le cours de notre visite de Charnay, ce 18 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. gén. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis ». — F° 163, mariage de Jean-François-Augustin, comte de Foudras, avec Marie d'Inguimbert, célébré par Laurent de Foudras, grand prieur de Savigny, 30 novembre 1745. — F° 183, mariage de Claude-Ferdinand, marquis de Foudras, avec Marie-Anne d'Inguimbert de Praminal, célébré par Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, évêque de Poitiers, 19 juillet 1747. — F° 216, « Charle-Gaudefroit de La Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon, vicomte de Turaine, duc d'Albret et Chatautyery, comte d'Auvergne, d'Évreux et du bas Armaniac, baron de la Tour de Montgacon, de Cazilliac, per et grand chambelland de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy du hau et bas païs et province d'Auvergne », représenté au baptême de Charles Godefroy de Foudras par « Jean-François-Augustin, comte de Foudras, chevalier, seigneur de Rongefer, Hornaison et Montroge ? ; Camille de Musy, chevaillier, seigneur de Montfriol », 11 mars 1750. — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E Suppl. 265 (GG 5. — In 4°, 278 feuillets.

1752-1773. — Actes dressés par les curés Fayolle (1752-1770), Charles (1770-1773) ; les vicaires Clavel (1756-1763), Chaix (1764-1765), Brat (1765-1767), Clerc (1768), Desplan (1769-1770), et Carrère, prêtre commis, Meynier, curé de Marcy, Durette, Robert, Lièvre, Vial, Fayolle, Balmet, Balichard, etc. — Ff. 9-16, 28-32, 43-54, 65, 66, 77, 78, 84-90, 109, 110, 120-122, 131-134, 146, 154, 155, 164, 165, 174, 175, 187, 189, 197-199, 207-209, 216-221, 229-233, 262, 263, 273-278, blancs. — F° 147, échancré au bas. — F° 213 v°, Laurent de Montmorillon, comte de Lyon ; François-Jean-Joseph de Chaponay, chevallier de Saint-Louis, major du régiment de Beauvoisis et lieutenant-colonel d'infanterie ; Marie-Baltazard de Chaponay, chanoinesse du chapitre d'Alix », 1 novembre 1769. — Ff. 234-237, tables des baptêmes de 1750-1770. — Registres parafés par Pupil (1752, 1753, 1755-1766, 1768-1770), Charrier (1754, 1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E Suppl. 266 (GG 6.) — In-4°, 299 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par le curé Charles (1774-1792), Fayolle, ancien curé, Vial, curé de Frontenas ; Durelle, aumônier d'Alix ; Arnaud, curé de Morancé ; Pellotier, curé de Marcy ; Trolieur de Bois-Martin, chanoine de Villefranche ; Fortoul, Dugelay, Meurier, etc. — Ff. 12, 25, 26, 67, 68, 114, 130, 156-158, 176-180, 213, 214, 232, 273-275, 286, 287, 298, 299, blancs. — F° 14 v°, « Simond-Jean-Cœsar Durand de Châtillon, chevaillier, seigneur et baron dudit Châtillon d'Azergues et Bayères, Sandard, Avauge, Dorieux, Bière et Malatrait, des Parrières ? et autres lieux ; Barthélemy-Joseph de Bathéon de Vertrieux, chevailler, seigneur d'Amblanieux, Vassieu, Quirieux, St-Baudille, Chausses ?... gouverneur de la ville de Vienne ; Barou du Soleil, procureur général à la cour des monnaies de Lion », 17 février 1775. — F° 15 v°, « Pierre Duchampt, maître-valet à m[r] Voiret, coseigneur de Charnay », 28 février 1775. — F° 17 v°, enterrement dans le cimetière de Belmont, hameau de Charnay, 17 juin 1775. — F° 34 v°, cimetière de la chapelle rurale de Belmont, hameau de Charnay, 27 septembre 1776. — F° 48 v°, « La troisième cloche appellée Marie, et la quatrième appellée Marie-Bernardine, ont été bénites le 28 octobre 1777, par moy soussigné, curé de la paroisse de Charnay, en présence des soussignés. Le parain de cette dite troisième a esté noble Simon-Jean-César Durand, écuyer, chevallier, trésorier de France, seigneur et baron de Châtillon d'Azergues, Bayères, Sandard, Avauges, Dourieux, Bières, Malatray Peurières et autres lieux ; la marine a été dame Anne-

Françoise Thérèze de Cressia, prieure du noble chapitre d'Alix, et le parein de la quatrième a éte m^{re} Gaspard-Jacques Lacombe, avocat au parlement, procureur du roy, de la viguerie de Ste Colombe, ancien capitaine et châtelain de Charnay, et la mareine dame Marie-Bernardine Lacombe, epouse de m^{re} Jean François Dupuis, avocat en prlement, qui ont signés. CRESSIA prieure d'Alix ; MARIE-BERNARDINE LACOMBE DUPUIS ; DURAND DE CHATILLON ; LACOMBE ; DE VERIRIEU DE CHATILLON ; JARS VIAL ; ANTOINETTE LACOMBE ; PLASSE, curé de Chessi et du Breuil ; JARS ; GAUMONT, vicaire d'Anse ; CHARLES, curé ». — F° 96 v°, « Claude-Alexandre, marquis de Touslain, seigneur d'Écrivas, Les Murs, La Bétonnière et autres lieux, maréchal des camps et armées du roy, cy-devant commandant ses grenadiers [illegible] 1780. — F° 145 v°, « Mr de Châtillon, [illegible] nay », 22 août 1783. — F° 278, [illegible] Chavanis, administrateur du département [illegible] Loire, résident à Lyon, parroisse de St-Pierre le Vieil, avec Anne Dupuis, fille de Jean-François Dupuis, juge du district de la ville de Lyon », 1 mars 1791. — F° 297, [illegible] jourdhuy 31 decembre 1792, l'an Ier de la République Française, par nous Pierre Dupoisat, maire de la parroisse de Charnay, en conséquence de notre procès-verbal de ce jour ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, [illegible]), Leuillon (1778, 1779), Rambaud (1779, 1781, 1783, 1788), Catalan (1783-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

CHASSAGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Givors

Église sous le vocable de Saint-Blaise, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du prieur de Mornant, [illegible], justice de Chassagny.

E Suppl. 267 (GG 1.) — In-4°, 152 feuillets.

1615-1669. — Actes dressés par les curés Bertrand (1615-1628), Costa (1628-1641), Chavaignier (1654-1659), Louis (1661-1667), Chopin (1668-1669) ; les vicaires Payet (1632), Daurat (1659-1661) ; p. Agnès, cordelier, etc. — Ff. 20, 23, 24, 36, 37, 60, 70, 81-85, 102-104, 114, 124, 125, 129-131, 133, blancs. — Ff. 86, 87, rongés en tête ; f° 134, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 134-144, rongés au bas. — Ff. 1-75, h. 0,215, l. 0,160 ; ff. 76-85, h. 0,255, l. 0,090 ; ff. 86-115, h. 0,200, l. 0,140 ; ff. 116-133, h. 0,215, l. 0,160 ; ff. 134-152, h. 0,200, l. 0,140. — Ff. 1-8, enterrements 1615-1657 ; Ff. 8 v°, 9 mariages 1655-1658 ; ff. 25-35, baptêmes 1629-1651 ; f° 35 v°, enterrements 1658 ; ff. 38-79, baptêmes 1650-1668 ; f° 80, enterrements 1668 ; ff. 86-101, enterrements 1659-1667 ; ff. 117-120, mariages 1626-1641 ; f° 123, mariages 1655 ; ff. 134-147, mariages 1651-1669. — F° 2 v°, enterrement d'un homme « submergé dans la ryvière de Mornantet », 7 juin 1622. — F° 3 v°, Ce 11e febvrier 1617, noble Pierre Sibert, sieur de La Vaure, a faict fere un service pour feu dame Florie Foressier, sa belle-mère, laquelle est décédée à Paris, a faist ? un anniversayre de pain et vin ? tous les dimanche, lequel est forni par moy ; a mons. promis pour récompance un bichet fromant, un barras vin et cinq solz pour les petites chandelles. BERTRAND. — F° 4, enterrement de Pierre Sibert, sieur de La Vaure, dans l'église de Rive-de-Gier, « chapelle St-Chrispin », 13 septembre 1627. — F° 4 v°, enterrement dans le cimetière de la chapelle de St-Martin de Cornas, 19 janvier 1628. — F° 5, enterrement d'une femme le jour même de sa mort, « à cause du mal qu'elle avoyt, qu'estoit la dissanterie », 28 août 1628 ; — enterrement d'Antoine Duplaix, « hermitte de St-Lazare », par Costa, curé de Chassagny et dud. St-Lazare, 17 janvier 1630. — F° 6, « Mémoyre de ceux quy sont décédé du mal contagieux, commenceant en l'année 1628. Premier Benoiste Bessy, le 8e septembre 1628 ; Claudine Bessy, le 28e aoust 1628, et est celle quy a apporté le mal de la ville de Lyon ; messire Mathieu Bertrand, prebstre et curé dud. lieu, le 14e septembre 1628 »..... du 28 août 1628 au 25 août 1631, 42 décès causés par la peste. — Ff. 10-21, comptes divers, « une charrette de bais et une douzaine et demy de travons, 23 l. 17 s. 6 d. ; pour une livre savon à St-Andéol, 5 sous ; de beurre, deux livres valant 12 s. ; fourni une bichette cendres à la Gourde, 4 s. ; six escuelles et un plat valant le tout 4 s. 3 d. ; deux verres, 3 s. ; trois livres et demy de bœurre, 18 s. ; 6 livres bœurre, 30 s. ; un fromage de 9 l., valant 3 s. 3 d., monte 29 s. 3 d. ; à Petit Toyno, de sa journée à la cave, 3 s. 6 d. ; baillé à la Lugnesse de cinq journées, 19 s. ; à celuy qui a peigné 25 livres de chanvre, 13 s. ; pour la dernière lecive, une livre de savon de Gyvorg ?, par le compère Gaydon, 6 s. ; cadis, 4 aunes à 30 s. 6 l. ; demi aune petit cadis 9 s. ; demy lampe d'huyle évalué 10 s. 6 d. ; une miche de deux livres valant 3 s. ; plus pris cinq livres mouton valant à 2 s. 6 d. la livre, 12 s. 6 d. ; trois livres veaux valant à 2 s. 6 d. la livre, 7 s. ; deux harens, 2 s. ; une bouteille d'un pot, 2 s. ; six ha-

rens et une livre merluche. 10 s. ; pour mon équot de jeu de quille, 4 s. ; j'ay donne à Caddier 16 l. et demi graisse à 6 s. 6 d. la livre, dix-neuf livres lard à 4 s. la livre ; quatre livres fromages à 5 s. la livre ».... Ces comptes parraissent être de 1658. — F° 22, « Cathalogue de ceux qui sont du saint rosaire : Premièrement, m^re Anthoine Chavaignieu, prêtre et curé de Chassagny, Catherine Moyria, Flavie Voyant, Jane Pavie, Jane Parie, Pernette Muguet, Claudine Chivra, la vesfe Jaray ». — F° 59, « Les susd. actes baptistaires ont esté tirés et transcriptz par moy Estienne Louis, bochellier en théologie, prebstre et curé dud. Chassagny, s'ensuivent maintenant les actes baptistaires faictz par moy, puis le premier novembre 1661, jusques à ce qu'il plaira à Dieu me continuer et maintenir curé aud. ; lesd. actes ne se treuveront escripts dans le présent livre, mais attachés ou insérés en feuilletz particuliers jusques au mois de octobre de l'année que nous comptons 1667. E. Louis, curé ». — F° 61, « Registre ou rolle des confrères de la confrérie du St Sacrement, érigée à Chassagny par le r. p. Gerardin Panse, de la compagnie du nom de Jésus, et comme ayant permission de monseigneur l'archevesqne de Lion, nostre prellat, en l'année 1625, du 6 décembre de lad. année 1625, premièrement se sont mis et enrollés en ladicte confrérie les soubz escriptz, sçavoir m^re Mathieu Bertrand, prebstre, curé dud. lieu, recteur ; m^re Antoine Cata, prebstre et curé dud. lieu ; m^re Benoict Ryz, prebstre vicayre dud. lieu ; Pierre Sibert, sieur de La Vaure ; damoyselle Marguerite Charessieu, sa famme ; Florie Foressier, dame de La Vaure ; Anthoyne Jobart, Denize Blancheyry, sa famme ; Jehan Sauzion ; Michellette Mulatier ;... ..... — Ff. 71-74, « Registre ou rolle de la confrérie du St Rosayre de la Vierge, érigée dans l'églize de Chassagny et dans la chappelle du seigneur, par le r. p. Laurens Géranton, de l'ordre St-Dominique, demeurant à Vienne, le 14e novambre 1627, s'ensuit les noms des confrères et premièrement Antoyne Costa, prebstre et curé dud. lieu ; Mathieu Bertrand, prebstre et curé dud. Chassagny, recteur d'icelle confrérie ; frère Fransois Gautier, prebstre de St-Lazare ; noble Jehan du Prat, seigneur dud. lieu ; damoyselle Pernette Nardoin, sa femme ; Fransois du Prat, Magdellon du Prat »......, liste continuée jusqu'en 1724. — F° 73 v°, « Ce jourdhuy, 5e may 1715, nous avons choisis pour recteurs et vice-recteurs de la confrérie du St-Rosaire, Estienne Fillon et Aimé Mas ». — F° 78, « Jaques Cogniat de Lavore », 27 mai 1668. — Ff. 105-112, notes de comptabilité, prix de messes, d'enterrements, états de redevance, 1672-1675. — F° 116, « Royautés de Chassagny : Nous avons pour grand roy de la St-Blaize, Flory.... et sa femme pour la chandelle, pour grosse reyne Denize Blancheri, p[our] compaignon Jehan Quinet et sa seur ; nous avons pour gros roy de St-Mauris pour la susd. anné 1630, Benoist Alleg..... et sa seur.... » — Ff. 121-122, compte d'entretien d'Antoine Dufourt : J'ay fourny pour le susd. Dufourt, premier à Saintonge, pour rapsouder ses souliers, 12 s. Plus ay baillé pour led. Dufourt à m^r le curé, pour l'avoir norry et enseigné l'espace de trente moys ou environ, douze livres quatorze soulz et six deniers.... Deux ausnes drapt de Roman gry, pour luy faire un habys, la somme de six livres.... Le 28 novembre 1641, j'ay mis Antoine Dufourt, mon fillieur, en pension cheu m^re Louys Gyroud, à Lyon, et est entré en mesme temps au collège, et ay promys, pour sa pension d'un an, la somme de cent cinq livres et cinq livres fromage de caresme, et sur ce il le doyvent norrir, coucher, blanchir son linge, choffer, fornier de lumière et luy donner un mestre pour luy corriger ses tesmes, faire sa répétition et luy enseigner autres choses à luy nécessaires, et pour le payement de lad. pension, j'ay donné premèrement en entrent vingt-cinq livres cinq solz t. ; plus deux asnés un cart et deux pintes vin, à eux envoyés, au pris de cinq livres l'asné, monte unze livres dix solz ; baillé pour la pension dudict Dufourt, à m^re Louys Girod, vingt une livre, et à la mestresse cinq livres à elle promisses ; plus aud. Dufourt, en deux fois 15 s. ; led. Dufourt et autres ont esté nommé le 27e septembre 1642 et sont réantré en classe le 3 novembre ».... Ff. 126-128, 132, fragments de comptes....., le 19e de juillet, j'ay baillé à Mathieu Charoin une asnée de vin poulsé, mesuré dans le barlet de Jean Trayvo ; plus le mesme jour led. Trayvo en a pris trois barletz ; plus Berthaud Grand en a pris un barlet, mesuré au barlet du compère Gaydon, qui tient vingt huict potz, et outre cela il en a pris 19 potz d'estein ; le compère Olagnon en a pris dix-sept pleins potz de terre qui tiennent chascun cimaise et un puissant verre »..... — Ff. 152-147, comptes de messes et enterrements.

E Suppl. 268 (GG 2.) — In-4°, 137 feuillets.

1668-1699. — Actes dressés par le curé Chopin, et Tronchon, curé de Taluyers, Montet, Agnier, Dufour, Tissot, etc. — Ff. 3, 20, 100, 121, 137, blancs. — F° 1, rongé au bas et dans l'angle inférieur droit ; ff. 23, 24, rongés dans les angles et sur le côté à droite ; f° 25, lacéré dans l'angle supérieur droit ; f° 72, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 73, déchiré au bas ; f° 93, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 2, « Jacques Cognat, s^r de La Vaure », 3 mars 1669. — F° 12 v°, « Jeanne Lorin, dame de Chassagny », 22 octobre 1671. — F° 42, « Jacques Huvet, prieur et sacristain de Talluy », 13 avril 1677. — F° 105 v°, « Jean-Joseph de Guilliens, de Salla, de Montjustin, chevalyer, seigneur de La Chassagne », 8 septembre 1693. — F° 108 v°, « enterrement de François Duprat, écuyer, seigneur de Chassagny, » 1 fé-

vrier 1694. — F° 109 v°, « enterrement de Dominique Duprat, écuyer, seigneur de Chassagny », 16 mai 1694. — Registres parafés par de Sève (1692, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 269 (GG 3.) — In-4°, 188 feuillets.

1700-1725. — Actes dressés par les curés J. Chopin (1700-1702), Philippe Chopin (1702-1711), Garel (1711-1725), les vicaires Philippe Chopin (1701-1702), Magnin (1705), Rouget (1705-1707), Coste (1708-1709), Langlois (1711-1718, 1720, 1724), Thizy (1718-1719), Bertrand (1725), Monet (1725), et J. Chopin, ancien curé, f. Dorothée, récollet, f. Sébastien, Duprat, vicaire de Saint-André. — Ff. 6-9, 16, 32, 44, blancs. — F° 97 v°, 1712, « R. 1 l. 12 s. pour huit cierges, d'Aimé Mas, le 16 juillet; r. 5 s. pour le baptême de Fleurie Champin; r. 1 s. 6 d. resté dans le tronc; r. 5 s. pour le baptême d'Antoine Fayolle; r. 1 l. 4 s. pour les réparations de l'église, de m^r de La Faverge; r. 4 l. 8 s. de Joly, pour 22 cierges de l'enterrement et du trentin de son fils; r. 33 l. 10 s. de Bonnand : 41 l. 5 s. 6 d. ». — F° 114 v°, « Jean-Baptiste de Macet de Sauzay, seigneur de Chassagny », 27 février 1713. — F° 126, « Nota que de 160 bêtes à corne qu'il y avait à Chassagny en 1714, il en est mort 133, sçavoir cent et six vaches et vingt-sept bœufs, d'une espèce de maladie contagieuse, qui a commencé au mois d'aoust de ladite année, dans la parroisse de Chassagny, et qui a esté presque générale dans toute la France; de tous les remèdes qu'on a expérimenté, on n'a pas pu en trouver contre cette maladie, de sorte qu'il n'est resté que 27 vaches qui ont esté en partie malades ». — F° 131, « Dominique-Sébastien Duprat, seigneur de Chassagny », 27 décembre 1715. — F° 137, « Antoine-Saladin Dufresne, chevalier, conseiller du roy, président au bureau des finances de la généralité de Lyon, seigneur du Fresne et de La Vaure », 11 octobre 1716. — F° 148 v°, « Nous Louis Anisson, vicaire général de monseigneur l'archevesque, avons fait la visite dans l'église de Chassagny, par ordre de monseigneur l'archevesque faisant la visite générale de son diocèze et résidant actuellement à Mornant, ce treizième septembre 1718. L. Anisson, vic. gén. ». — F° 163 v°, « Ce jourdhuy 30e mars de l'année 1721, la chapelle de Manivieu a été bénite par moy soussigné, curé de lad. parroisse de Chassagny et Saint-Martin de Cornas, comme commis par m^r Terrasson, pour en faire la visite et la bénir, en vertu d'une commission signée de m^r Terrasson, official de ce diocèze, et par m^r Charésieu, secrétaire de monseigneur l'archevêque, en datte du 20° aoust 1720, laquelle bénédiction a esté faite en présence de m^res Jean Langlois, vicaire dudit lieu, et de Louis Bertrand, prêtre soussignez. Bertrand, Langlois, vic. J.-B. Garel, curé ». — F° 170 v°, « [illegible] 1722, la statue de Saint Roch donnée par m^r de [illegible], a été bénite par moy soussigné, curé de lad. [illegible], suivant la permission à moy accordée par m^r l'official [illegible]. J.-B. Garel, curé ». — Registres parafés par [illegible] (1700-1717).

E Suppl. 270 (GG 4.) — In-4°, 184 feuillets.

1725-1755. — Actes dressés par les curés Garel (1725), Aubert (1726-1729), Lyonet (1729-1738), Mathevet (1739-1755); les vicaires Monet (1725-1726), Golion (1729), Bérard (1730), Langlois (1738-1743), Carlet (1747), Besson (1749-1750), Planchet (1751-1755) et le p. Archange, récollet, Gillier, Coignet, f. Juvénal Mermier, f. Ennemond Dubruet, etc. — Ff. 77, 83, 89, 100, 101, 119, 131, 137, 152, 153, 182-184, blancs. — F° 42, Acte de la visite de l'église de la parroisse de Saint-Blaise de Chassany. Le 25e octobre 1733, nous m^re Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, étant entré dans l'églize de ladite parroisse, avons visité et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un hostensoir et un ciboire d'argent, en bon état, nous avons trouvé les rétables du maître-autel et ceux des chappelles en bon état et décemment ornés, les fonts baptismaux, la nef, le cimetière aussy en bon état, les couverts du clocher, de la nef, et des chappelles en très mauvais état, ce qui cause que les pluies en corrompent les voutes et les bafrois dud. clocher; c'est pourquoy nous avons ordonné qu'à la diligence de m^re Joseph Lyonnet, curé de ladite parroisse, et aux dépends des recteurs du luminaire ou de ceux à qui il appartiendra, les réparations utiles et nécessaires y seront incessamment faites, étant entré dans la sacristie, nous avons visité les vases sacrés, nous les avons trouvé en bon état, aussy bien que les ornements; les linges, surtout les surplis, déchirés et hors de service, c'est pourquoy nous avons ordonné qu'aux dépends des recteurs du luminaire ou de ceux à qui il appartiendra, il en sera fourni de neufs. Et afin qu'on n'en ignore, notre présente ordonnance sera leue et publiée au prône de la messe de parroisse pendant trois dimanches consécutives. Fait par nous, archiprêtre, susnommé et soussigné, les jour et an que dessus, en présence de m^re Joseph Lyonnet, curé de ladite parroisse, de m^re Jean Rodamel, docteur en théologie, curé de Rive-de-Gier et de Chateauneuf, son annexe, de m^re Jean Guillet, prêtre prébandier de Saint-Andéol, de m^re Jean Berne, marchand, habitant de ladite parroisse, témoins requis et soussignés. Nous étant transporté dans la parroisse de Saint-Martin de Cornas, annexe de la susdite parroisse de Saint-Blaise de Chassany, où nous avons trouvé toutes choses en bon état,

et sur ce qu'on nous a représenté que n'y ayant aucuns fonds baptismaux, les habitants de cette parroisse étant éloignés de celle de Chassany d'une grande demie lieue, et que pour y arriver il leur falloit passer une rivière dangereuse durant la rigueur de l'hyver, pour faire baptizer leurs enfants, ils les exposoient à mourir sans baptême, les portant audit Chassany, et que même il en étoient morts plusieurs sans baptême, pour les causes cy-dessus, c'est pourquoy nous avons ordonné, pour asseurer le salut desdits enfants en danger, qu'incessamment, aux dépens des habitants de la parroisse dudit Cornas ou de ceux de qui il appartiendra, y sera fait et construit des fonds baptismaux décents et de la grandeur sufisante pour ladite parroisse. Plus nous avons ordonné que dans les sacristies desdites deux parroisses, l'on y mettra des coffres-forts, fermants à deux clefs, tant pour les luminaires que pour les confrairies, dont m^r le curé en aura une, et l'autre entre les mains du recteur ou luminier desdites confrairies, dans lesquels coffres, conformément aux ordonnances de Sa Majesté et du diocèse, lesdits recteurs, en présance dudit s^r curé et de deux habitants, mettront fidèlement et exactement les deniers provenants des rentes, casuels et autres revenus affectés audit luminaire et confrairie, et qu'on tiendra dans lesdites sacristies un registre blanc, où m^r le curé écrira journellement la recepte et la dépense desdits recteurs, et que dans lesdits coffres-forts seront fermés les papiers et tiltres concernant lesdits luminaire et confrairie, et au cas que lesdits recteurs en ayent besoin, pour en exiger les rentes, ils en seront chargés par écrit de leurs mains ou d'un notaire, laquelle charge sera mise dans lesdits coffresforts et à eux rendue lorsqu'ils rapporteront le tiltre. Et sur ce qu'on nous a représanté que depuis longues années les recteurs du luminaire desdites parroisses et des confrairies n'ont point rendus de compte de leurs administrations, tant en recepte qu'en dépense, nous avons ordonné qu'à compter de ce jour jusqu'au premier de l'année prochaine, ou plustôt s'ils le peuvent, ils rendront compte tant en recepte qu'en dépense de leurs administrations par devant nous ou par devant m^r le curé desdites parroisses, en présence du seigneur dudit lieu, de ses officiers et principaux habitants desdites parroisses, à peine d'être procédé contre eux par les voyes de droit ; et afin qu'on n'en ignore, notre présante ordonnance sera publiée au prône de la messe de parroisse pendant trois dimanches consécutives. Fait par nous, archiprêtre, de l'autre part nommé et soussigné, le 26 octobre 1733, en présance de m^r Joseph Lyonnet, curé desdites parroisses, de m^re Jean Berne, marchand, habitant de Chassany, de Jean Charrouin, de Maurice Chipier, à présant recteur dudit luminaire, et de Aymé Mas, témoins requis et soussignés, excepté lesdits Charrouin et Chippier qui ont déclarés ne sçavoir signer de ce enquis. LYONET, curé, RODAMEL, curé de Rive-de-Gier; FAVIER, curé, J. GUILLET, prébendier de Saint-Andéol, JEAN BERNE, E. MAS, ANTHOINE BONIFAT, G. DESVERNEYS, curé d'Orliennas, archiprêtre de Mornant. » — F° 45, « Ce jourdhuy le 3° février 1734, feste du patron de ce lieu, à l'issue messe parocialle, a esté procédé à l'élection et nomination d'un luminier dans la paroisse de Chassagny, le peuple assemblé au son de la cloche, porte de l'églize de lad. paroisse, personne Barthelemy Degrange et de Pierre Trève, tous deux habitans de cette parroisse, pour exercer laditte fonction dans laditte esglize pendant une année déjà commencé depuis le 1er janvier dernier, à la charge de se charger par inventaire des effets qui luy seront remis par le précédent recteur ou luminier, et de luy faire rendre compte en présence du seigneur de Chassagny, du s^r curé, de deux principaux habitants et des officiers du lieu, ce qui a esté accepté et délibéré ce jourdhuy, en présence dudit s^r curé, de maître Quinson, juge dudit lieu, et de Jean Paluis et de Aymé Mas et de Jean Berne, tous trois principaux habitants dudit lieu, qui ont signés avec nous et ledit s^r curé, non lesdits Degrange et Trève, pour ne sçavoir, ainsy ce qu'ils ont dits. LYONET, curé, VIAL, E. MAS, JEAN BERNE, JEAN PALLUY, QUINSSON ». — F° 63 v°, « Le présent registre, parafé par monsieur le lieutenant général en la séneschaussée et le présidial de Lyon, cotté par première et dernier en seize feuillets, dont neuf ont été remplis, commenceant par l'acte baptistaire de Jacques Brosse, en datte du 13 avril 1737 et finissant en autre acte baptistaire de Benoitte Cougnia, en datte du 7° aoust 1738, m'a été remis par monsieur le curé de Chassagni, pour y enregistrer tous actes d'église pandant ma commise, ce jourdhuy 29 septembre 1738. P. COIGNET, prêtre commis et déserviteur de laditte parroisse de Chassagni ». — F° 67, « L'an 1739 et cejourdhuy 25 mars, je me suis transporté de Chassagny à l'église de Saint-Martin-de-Cornas, en conséquence d'une lettre de m^r Michel, vicaire général de monseigneur l'archevesque de Lyon, dattée du 24° du susd. mois, à laquelle lettre je me soumés provisionnellement seulement, pour y baptiser Antoine Journon..... J'ai été faire ce baptême aud. Saint-Martin de Cornas, sans conséquence pour l'avenir, faisant en outre toutes et telles protestations que de droit; j'ay apporté de Chassagny, église parroissiale, l'eau et les saintes huiles pour led. baptême..... MATHEVET, curé ». — F° 98, « Acte de la visite de parroisse de Chassagny le second oust 1744. Nous soussigués Gaspard Desverneys, docteur en théologie, prêtre, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, avons fait la visite de la parroisse de Chassagny, où étant entré avec les cérémonies ordinaires, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ostensor, dont le croissant n'est pas doré et dans un ciboire d'argent qui n'est pas doré en dedans, ordonné que led. croissant et led. ciboire seront doré incessament au

dépend de qui il appartiendra ; de plus, nous avons visité les fons baptismaux et les saintes huiles que nous avons trouvé en bon état avec la piscine, de même des ornements, linges, vases sacrés, livres servant à l'usage divin, de même le cimetière trouvé en partie en bon état, et nous l'avons interdi, attendu que du côté de vant led. cimetière par un sentier est ouvert au public, et que les enfants et autres personnes y vont faire des ordures, et comme il est encore déclos du côté du soir et bize, nous avons ordonné qu'à la diligence des fabricants de ladite églize, il sera incessament clos aux dépens de la fabrique de lad. églize, à peine d'y enterrer qui que ce soit, jusqu'à ce qu'il soit clos. Ainsy procédé au présent verbal par nous soussigné, archiprêtre susdit, les jour et an que dessous, en présence de m^re Claude Mathevet, prêtre et curé de la parroisse dudit Chassagny, de m^re Balthazard Leyssard, curé de Millery, et de m^re Claude-Pierre Hugon, curé de Montagny, d'Antoine et Etienne Berne, d'Antoine Moyriat, de Pierre Burel, tous habitants de la parroisse dud. Chassagny. Leyssard, curé de Millery, Hugon, curé de Montagny, Antoine Moyriat, Antoine Berne, E. Berne, P. Burel, Mathevet, curé, G. Desverneys, curé archiprestre. » Lacunes de juillet 1734 à mai 1735, d'avril 1736 à avril 1737. — Registres parafés par Pupil (1737, 1740-1755).

E Suppl. 271 (GG 5. — In-4°, 202 feuillets.

1756-1773. — Actes dressés par les curés Mathevet (1756-1764), Forestier (1764-1773), les vicaires Planchet (1756-1764), Vacher (1773), et Merlin, curé de Saint-Andéol, Thizy, Colomb ; Savoye, vicaire de Saint-Martin de Cornas (1769-1773). — Ff. 14-20, 40, 48-50, 69, 70, 107-109, 114-120, 128-130, 140, 149, 150, 156-158, 165, 166, 172-178, 185-190, 198-202, blancs. — Ff. 151, 152, lacérés dans l'angle supérieur droit. — F° 106, « Le 6° du mois de janvier, l'année 1766, a été choisi pour luminier François Verpilly, en présence des habitans assemblez à la porte de l'église parroissialle. Antoine Sauzéon du Fouillet a donné trente livres au luminaire ou fabrique, pour être employé à la décoration de l'églize, et afin de ne pas passer luminier pour cette fois seulement. Et ont signés la présente délibération. Burel, S. Burel, Vial, François Verpilly, Forestier, curé ». — F° 110, Réparations de la cure de Chassagny. Il y a 104 ans que les habitans n'avoient point été imposés pour réparations du presbitère. La maison curiale de Chassagny tombait en ruine, tous les couverts étoient en très mauvais état, les fenêtres sans chassis et sans vanteaux, les planchers délabrés, de sorte que tous les chassis et venteaux ont été renouvellez, trois planchers fait à neuf, quatre portes neuves, le carrelage de la cuisine et de la chambre à côté du sallon fait à neuf, celui du sallon réparé, une partie [illegible] reprise à neuf, une partie de la terrasse [illegible] murs du pigeonnier neuve, etc. La dépense de ces réparations est montée à 700 l. environ. Mre Mathevet, mon prédécesseur, donna cinquante écus ; les habitants en ont été quitte pour 370 l., sans y comprendre les frais de devis et de l'adjudication, etc., qui ont étés imposez sur les exempts et non exempts, ainsy que portoit l'arrest du Conseil d'État, en datte du mois de novembre 1767. Ces réparations ont été finies au mois de juillet 1767. Il ne convient jamais qu'un curé se mêle des réparations que pour veiller qu'elles soient bien faites. Un curé est obligé d'entretenir le carrelage, les vitres et de regoutayer. Tout le reste est à la charge des habitants. Quand il s'agit de réparations qui regardent les habitants, un curé présente requête à M^r l'intendant, dans laquelle il expose les réparations nécessaires et urgentes à faire. M^r l'intendant commet au bas de la requête un commissaire qui doit vérifier l'exposer en présence des habitans. Ce premier procès verbal est raporté à l'intendant qui ordonne un devis estimatif de chaque article à réparer. Ce devis se fait par un maître-maçon ou autre ouvrier entendu qui prête serment entre les mains du commissaire qui dresse verbal et prend acte de son estimation. Cette seconde opération ne se fait qu'en présence de quatre habitans seulement qui sont invités à s'y rendre. S'ils refusent, le commissaire passe outre, en ajoutant à son verbal, que tels et tels, après avoir été invités, ne se sont pas rendus. Après quoi m^r l'intendant ordonne l'adjudication au rabais, dont on dresse verbal comme du devis. Tous les frais de ces diverses opérations sont joints à la somme de l'adjudication, et ensuite imposez. Pour éviter tous ces frais, les habitans feroient beaucoup mieux de faire eux-mêmes les réparation, soit en se quottisant, soit en faisant une quête. Quand les réparations sont faites, on en fait la vérification, pour voir si elles sont bien faites et conformes au devis dont on dresse procès-verbal, ce qui se fait en invitant les habitans à voir les réparations, et, cela fait, on dresse un certificat de la réception et visite des ouvrages, qui est signé par ceux qui savent le faire ; autrement on peut appeller un ouvrier différent de celui qui a fait les ouvrages, qui dresse procès-verbal de sa visite en présence des principaux habitants. Les habitants avoient transigé avec moi curé pour la somme de 450 frans, sous le bon plaisir de M. l'intendant, au moyen de ladite somme, je m'étois chargé de faire les réparations, M^r l'intendant rejetta cette convention insolite et voulut que l'on suivit la forme ordinaire, comme il est marqué de l'autre part. Forestier, curé ». — Ff. 111-113, « Ce qui s'est passé de plus remarquable l'année 1765. L'année 1765 a été des plus tristes et des plus affligeantes pour la France, qui perdit celui qui étoit né pour la commander ; Louis, dauphin, fils

unique de Louis 15, prince religieux qui possédoit toutes les vertus, mais principalement une foi pure et éclairée, un attachement sincère à la saine doctrine, un amour tendre pour l'église et pour ses décisions, un respect digne du fils aîné de cette mère de tous les chrétiens. Il avoit acquis une science peu commune dans les personnes de son rang, non seulement il connaissoit à fond l'histoire de sa nation, mais il connaissoit encore l'histoire des royaumes de l'Europe, et principalement des puissances voisines de la France. Il possédait la marine, l'art militaire, le commerce, les différentes branches du gouvernement et des finances, de façon à étonner les gens du métier dans les conversations. Avec cela jamais prince ne fut plus modeste, ce n'étoit que dans ses entretiens familiers avec quelque confidens et quelque amis, où, malgré son attention à se cacher, on développoit son savoir et ses talens. Il avoit chaque jour ses heures réglées pour l'étude, comme pour ses exercices de chrétiens, et quand il n'avoit pu pendant le jour donner à l'étude le tems qu'il s'étoit prescrit, il prenoit sur son sommeil. Aimé et respecté de sa nation, chéri de sa famille, il laissa les plus grands exemples de vertu. Il mourut à Fontainebleau le 17 décembre, âgé de trente-six ans, laissant la France désolée ; elle regrettera longtems un prince qui fût pleuré de ses voisins et dont ils firent l'éloge. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Sens et son cœur à St-Denis. Il lissa trois princes, dont l'aîné n'avoit qu'onze ans. La grêle tomba dans cette parroisse le 23 de may et ravagea tout. Cette même année 1765 fut très pluvieuse ; d'abord l'hyvert fut doux et humide : il ne gela point qu'environ huit jours vers la fin de février. Le printems continua d'être humide. Les pluyes presque continuelles pendant l'été furent très contraires à la levée de la récolte, qui fut assez bonne en vin, quoique verd. Le Rhosne et la Saone furent débordé une partie de l'année. Ces pluyes abondantes empêchèrent de préparer les terres et de les semer, au point qu'une partie demeura sans être ensemencée dans le Lyonnois, la Bourgogne, le Forest, et surtout dans la Bresse. De là le bled commença à devenir plus cher et le fut toute l'année suivante, de sorte que vers la fin de 1766, la mesure du bled froment se vendait 7 l. 10 s. Le bled qu'on avoit semé fut surpris par le froid, qui commença avant la Toussaint et fut interrompu par des pluyes. Vers le milieu de novembre, le froid reprit tout à coup, et depuis le 10 de décembre, il alla toujours en augmentant jusqu'au 12 janvier suivant, et se soutint jusqu'au 20 de février qu'il commença à dégeler. Depuis l'année 1750, la mesure du bled froment n'avoit pas passé au-delà de trois livres dix, quatre francs. 1766. Il y avoit un siècle qu'on n'avoit pas vu un hyvert si long que celui de 1766 ; le froid approcha de beaucoup de celui de 1709. Celui de 1709 ne dura que 16 jours ; celui de 1766 dura trois mois. Dans l'Allemagne, le froid fut plus violent qu'en 1709. Il fut si violent qu'il y eut beaucoup d'arbres, noyers, chatagniers et autres qui se fendirent depuis la terre jusqu'aux branches. Les moulins ne pouvant moudre, la farine fut rare ; il y avoit des maisons, du côté des montagnes du Lyonnois, qui faisoit cuire le bled dans des marmites pour se nourrir. On craignit pour les bleds ; beaucoup avoient semés dans des terres trop humides, et une partie du grain avoit été noyé. D'autres avoient semé à la veille de la gelée, et le bled n'ayant pas eu le tems de germer, ne sortit de terre qu'au mois de mars et ce fut le plus beau. Un peu de neige conserva la récolte et empêcha le mal que l on craignoit. Les menus grains réussirent à merveille. A l'égard des vignes, l'allarme fut grande dès la fin de feuvrier, la moêle étoit noire et paraissoit brûlée, on les crut perdues ; cependant dans le mois d'avril, presque toutes poussèrent, exceptez quelques vieux cepts, du moins dans ces cantons ; car pour celles qui étoient auprès des rivières ou dans des bas, eurent plus de mal, et une partie ne poussa que par la souche (le pied), ainsi la récolte du vin fut très modique. A Chassagny elle fut assez bonne. La récolte fut abondante en fourrage, la terre fut humecttée par des pluyes jusqu'à la fin de juin. Depuis la fin de juin, il ne tomba point de pluye jusqu'à la fin de septembre (sécheresse). Le 8 octobre il tomba de la grêle à Chassagny et aux environ, les vendanges étoient à moitié faites. Le bled froment se vendoit depuis 5 l. 10 s. jusqu'à 7 l. 10. Le vin, qui ne valoit que cinq, six, sept francs l'ânée, depuis deux années, commença à monter à 9 l. à 10 l. et jusqu'à 12 l. Il y eut à Lyon, un léger tremblement de terre au mois de juillet. Les jésuites ont été chassés de l'Espagne et de toutes ses possessions. La même année ils sont renvoyés de Naples et de Sicile. Le marchepied de l'autel a été racommodé cette année. 1767. Cette année 1767, madame la dauphine mourut à Versailles, le 13 du mois de mars, regrettée de toute la France ; elle étoit de la maison de Saxe. L'hyvert de cette année fut aussi violent et aussi froid que celui de l'année précédente. Le grand froid qui avoit endommagé les vignes l'année précédente acheva de dessécher la souche, en sorte qu'elles ne poussèrent que par le pied ou par la racine, les cornes étant altérées. On fut d'abord incertain s'il y auroit du fruit dans cette nouvelle tige qui sortoit de la souche et qui venoit de terre. Dès que ce nouveau sarment se dévelopa, il parut des formes en abondance, qui consolèrent les esprits abattus. Tout alloit au mieux, lorsque le 19 d'avril, jour de Pasques, s'éleva le nord-ouest ou traverse, forte et froide. Il tomba de la neige par intervale ; il gela pendant la nuit. La même traverse continua le 20 avec neige qui fondoit presque aussitôt. Sur le soir du 20 avril, ce nord-ouest se calma, le ciel devint serein pendant la nuit ; il gela si fort que l'on trouva dans les chemins de la glace d'un travers de doigt d'épaisseur. Le 21 avril, le sarment de la vigne,

qui étoit d'un demi-pied de long, plus ou moins, se trouva noir et grillé dans tout le Lyonnois ; il n'y eut que dix ânees de vîn au dixme de Chassagny. Les particuliers qui avoient coutume de faire cent ânées de vin en firent une barille de cent pots. Dans les pays plus froid, comme à Mornand, St-Maurice, St-Laurent, il y eut moitié récolte, parce que les vignes avoient moins poussées. Le vin, qui étoit alors à 12 l., 14 l. l'ânée, monta à 22, à 24 l., et fut même plus haut le reste de cette année. La récolte du bled fut médiocre, et le prix fut de 5 l., 5 l. 10 s., 6 l. toute l'année. Le 7 et le 8 du mois de may, il gela encore, mais moins fortement que dans le mois d'avril. Le puit Delorme a gelé les trois années susdites, c'est-à-dire 1765, 1766, 1767, ce qui n'étoit pas arrivé depuis 1709. Cette année 1767, les jésuites renvoyé des états de Parme et de Plaisance. Ils avoient été chassé de France en 1762 et 1763. Cette année 1767 a été faite la crédence qui est à la sacristie pour tenir les ornemens, les titres du luminaire, les registres, l'argent, etc., elle a coûté 85 l. toute ferrée. — Ce qui s'est passé de plus remarquable en 1768. Le 24 du mois de juin de cette année 1768, mourut, à Versailles, Marie Lezinski, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre, laissant à ses sujets les plus grands exemples de vertus. La maladie avoit duré plus d'un an ; elle avoit vu descendre dans le tombeau avant elle une partie de sa famille, mr le dauphin, mad. la dauphine, et son père, Stanislas, roi de Pologne, duc de Loraine et de Bar peu auparavant. L'hyvert fut assez doux et sec. Le printems fut très sec, et il n'y eut presque point de fourrages, généralement. Le foin se vendit 50 s. 3 l., 3 l. 10 s. L'été fut très humide et les grêles fréquentes. Le 14 du mois d'aoust, à 5 heures du soir, une colonne de grêle terrible, sortie de Pila, alla jusqu'à Lyon, et ravagea Dargoire, St-Jean, St-Andeol, Mornant, St-Laurent, Taluy, etc. Les vignes et les arbres furent dépouillées, comme au mois de janvier. Heureusement Chassagny fut exempt, excepté le hameau de la Charbonnerie qui fut très maltraité. Le 17 du même mois, à une heure après midi, une colonne de grêle sortie de la montagne de Riverie et de St-André, alla jusqu'au-delà de Vaize, et ravagea tout encore. Le prix du froment fut de 5 l., 5 l. 10 s., et le seigle 4 l., 4 l. 10 s. Le vin à la récolte se vendoit 18 l., 20 l., 22 l. et jusqu'à 24 l. l'ânée. Ensuite il diminua insensiblement, à cause de la quantité qu'il en vint du Languedoc, et ne se vendit que 12 l., 14 l., dans le mois d'aoust 1769. — 1769. L'hyvert fut assez doux et humide. Le mois de mars fut froid ; avril et may humide ; le fourrage fut abondant, mais les bleds se trouvèrent clairs et la paille fut rare, de sorte que l'hyvers suivant, elle se vendoit quarante-cinq sols le quintal. Le prix du froment fut de 5 l. et 5 l. 10 s., et le seigle 3 l. 5 s., 3 l. 10 s. et 15 s. Le froid se fit sentir au commencement d'octobre, et le quatre il gela ; on faisoit vendange à Chassagny ; il falloit faire du feu auprès des vignes pour chauffer les vendangeurs. Le 6 d'octobre, toutes les montagnes furent couvertes de neige ; le 7, il gela plus fort, et le 8 il y eut de la neige jusqu'à Chassagny. Dans les lieux où vendanges n'étoient pas faites, le raisin étoit enterré dans la neige. Les vins cependant furent bons, quoiqu'ils demeurèrent 15 jours dans les cuves. Le prix fut depuis 10 l. jusqu'à 15 l. l'ânée. L'année 1770 a été faite la porte du cimetière qui a coûté cinquante-un francs ; le dessus de la chaire qui a coûté 9 francs ; l'enfoncement dans le mur qui est dans la sacristie, ou placard, pour tenir l'huile de la lampe, qui a coûté dix francs, soit pour le maçon, soit pour le menusier. Cette même année a été faite et placée l'horloge du cloché qui a couté trois cent livres (280 l.), qui ont été ramassées par une quête que quelques habitants ont faite. Mr le prieur de Talluyers, qui s'est trouvé à Chassagny dans ce tems-là, a donné 48 livres ». — F° 139, « La crédence pour tenir les ornemens, chacun dans leur tiroir, a été placée à la sacristie cette année 1767. Auparavant, il n'y avoit rien pour tenir lesdits ornemens. J'ai découvert cette même année qu'anciennement l'église de Chassagny avoit un terrier intitulé terrier du St-Esprit. Le terrier de Mr Montellier rapelle ce terrier du St-Esprit, appartenant au luminaire, qui ne se seroit pas égaré, si l'on avoit eu un endroit fermant à deux prohibitives, comme il a été fait cette année pour fermer les titres du luminaire. C'est cette même année que l'on a passé un acte avec mrs de St-Lazare de Mornant, qui se sont engagé à venir dire la messe tous les dimanches et fêtes, et on leur a cédé les fonts concernant cette fondation et cela pour 27 ans ». — F° 146, « Le 21 octobre an susdits (1768) a été enterré dans la chapelle de St-Martin de Cornas, (avec permission de M. l'archevêque d'enterrer le corps du nommé Jean Foison, levant l'interdit prononcé sur ladite chapelle, pour ce cas seulement, à cause du danger d'infection dans le transport du cadavre à Chassagny, à Lyon, le 20 octobre, l'an 1768, signé Lacroix, vic. gén.), a été enterré, dis-je, le corps de Jean Foison, du territoire de Cornas, déposé dans la chapelle depuis le douze, décédé le 10 de ce mois, agé d'environ 70 ans, en présence de Antoine Estelle, qui a signé, de Jean Bouteille et de François Bret, gendre du défunct, ces deux derniers n'ont sçu signer de ce enquis et sommez. ANTOINE ESTELLE, ANTOINE ESTELLE, FORESTIER, curé. » — F° 146 v°. « Nous, George Forestier, prêtre, curé de Chassagny et de St-Martin de Cornas, son annexe, ayant reçu avec respect une ordonnance de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, en datte du 3e décembre 1768, qui, duement informé que les réparations ont été faites et parfaites en ladite église de St-Martin de Cornas, et que le cimetière est en bon état, lève l'interdit de la chapelle ou églize de St-Martin de Cornas,

prononcé par l'ordonnance du 1er décembre 1765, et permet d'y faire célébrer la messe et d'y faire tous autres offices, services et fonctions ordinaires et acoutumées dans les annexes de notre diocèze ; ladite ordonnance nous enjoignant de faire lecture des presentes au prône des messes paroissiales de Chassagny et de St-Martin de Cornas, le premier dimanche après leur réception ; en conséquence, nous aurions lu ladite ordonnance au prône de la messe paroissiale de Chassagny, le 3e dimanche de l'avent, 18 décembre 1768, dont nous aurions dressé le présent verbal, au bas duquel ont signés avec nous, Maurice Buisson, Mathieu Vial, et Antoine Estelle. Maurice Buissons ; Antoine Estelle ; Vial. Forestier, curé ». — F° 147, « En outre ladite ordonnance nous commettant, pour faire la bénédiction du nouveau cimetière dudit St-Martin de Cornas, pour nous y conformer, nous nous serions transportez audit lieu, le dimanche dix-huit décembre 1768, à trois heures du soir, où nous aurions trouvé les habitants dudit lieu, duement averti, et assemblez au son de la cloche, auquels nous leur avons fait lecture de la teneur des présentes, laditte lecture n'ayant pû être faite le matin au prône de la messe de parroisse du susdit St-Martin de Cornas, attendu que le sindic a refusé constamment et opiniâtrement de donner au prêtre qui y est allé célébrer le double de l'ordonnance qu'il avoit entre les mains, au fins d'être publié audit St-Martin, attendu qu'on n'avoit aucun prêtre pour y célébrer. Ensuite étant revêtu des ornemens prescrits pour cette cérémonie, nous sommes allez processionnellement au nouveau cimetière, ayant son entrée au couchant et joignant la chapelle du côté de bize, et avons procédé à la bénédiction dudit cimetière, telle qu'elle est marquée dans le rituel de Lyon, en présence des habitans assemblez. Après quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons insérés sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures, et lequel ont signés avec nous, Antoine Bonifat, Simon Mentieu, Antoine Journou, Jean-Baptiste Escofier, lesquels sommés de signer, ont refusé et persistés dans leurs refus, quoiqu'il sçachent le faire, en présence de la multitude assemblée, en foy de quoi nous avons signez avec André Gonnet, en présence de Ennemond Champin, qui a déclaré ne sçavoir signer. C.-D. Gonnet, Forestier, curé ». — F° 147 bis, « Extrait des registres du secrétariat de l'archevêché de Lyon. Antoine de Malvin de Montazet, par la providence divine, et l'authorité du St-Siège, archevêque et comte de Lyon, primat de France, etc. Au sieur curé de Chassagny et de St-Martin de Cornas, son annexe, salut. Nous avons été duement informés que les réparations portées par notre ordonnance du 1er décembre 1765, ont été faites et parfaites, en lad. église de St-Martin de Cornas, et que le cimetière de cette annexe est en bon et dû état. Nous avons en conséquence levé et levons par ces présentes, l'interdit de ladite église, qui avoit été prononcé par lad. ordonnance, avons permis et permettons d'y célébrer la sainte messe, et d'y faire tous autres offices, services et fonctions ordinaires et accoutumés dans les annexes de notre diocèse ; nous vous commettons pour faire sans délais la bénédiction du cimetière de lad. annexe et vous enjoignons de publier les présentes au prône des messes paroissiales de Chassagny et de St-Martin de Cornas, le premier dimanche après leur réception, dont vous dresserez procès-verbal, ainsi que de la bénédiction dudit cimetière. Enjoignons à notre promoteur général de tenir la main à l'exécution des présentes et de nous en certifier dans quinzaine. Donné à Lyon, sous notre seing, le scel de nos armes, et le contreseing de notre secrétaire, ce jourd'huy 3 décembre 1768. Signé † Ant. archevêque de Lyon, et plus bas, par Monseigneur, Debinis, s. Collationné par moi soussigné, secrétaire de l'archevêché de Lyon. Debinis. — F° 164, « L'hivert de 1770 a été très long, quoiqu'il n'ait pas été bien rigoureux ; il avoit commencé dès le mois d'octobre, et il a fait froid jusqu'en mai, puisqu'il a encore gelé le 3 dudit mois de may. Il tomba de la neige à différentes reprises et ver le dix-huit ou 20 du mois de mars, lorsqu'on se promettoit des beaux jours, il en tomba abondamment (7 ou 8 pouces), qui séjourna près de trois semaines dans ce païs-cy, et beaucoup plus long tems dans les montagnes. Comme les bleds commençoit à lever quand cette neige survint, ils en souffrirent beaucoup dans les montagnes, et une grande partie en périt. De là, le prix du bled monta à vue d'œil, 7 l., 8 l., 9 l., et fut jusqu'à 10 l. le froment, au mois de juillet. La récolte fut très retardée ; on ne commença à couper les seigles dans ce païs qu'au 20 de juillet. Le prix du bled diminua à la récolte, mais il prit insensiblement une pointe et alla jusqu'à 8 l. 10 et 9 l. le froment, et 7 l., 7 l. 10 le seigle. L'avoine monta de même et ainsi toutes les danrées. L'huile de noix, qui étoit à 6, 7 sols les années précédentes, se vendit 10 s. à la fin de l'année, et celui d'olive qui étoit cy-devant à 9, 10 s., se vendoit 17 et 18 s. la livre. Au cinq du mois de may, il n'y avoit encore aucune feuille sur les arbres. Il y eut de la neige sur Pilla jusqu'au 25 du même mois de may. Le 17 de ce mois il tomba de la grêle qui ne fit aucun mal, parce qu'il n'y avoit rien d'avancé. Le 23 il en tomba encore, qui abbatit quelque bourgeon des vignes. La récolte fut modique en bled et en vin ; ce dernier se vendoit vingt et vingt-quatre francs aux vendanges. Une partie de la France ne se nourrit que du bled de Barbarie et de Sicile. Le 29 de juillet il y a eu un léger tremblement de terre à Lyon. Le mariage de Louis, dauphin de France, fils de feu Louis dauphin, fut célébré à Versailles avec une archiduchesse, fille et sœur de l'empereur reignant dans le courant du mois de may. On a placé cette année une horloge au cloché, fait du produit d'une quête dans la paroisse. Mais plusieurs n'ayant pas donné autant qu'ils avoient promis de le faire, lorsque cette

horloge fut commandé, surtout mr Dumarest, et madame sa mère, n'ayant rien fourni comme on s'y attendoit, quand il fallut payer l'ouvrier (Raymon de Valfleurie), on se trouva dans l'embarras. On fut obligé de prendre 34 francs de l'argent de la fabrique, après avoir consulté mr l'archevêque, qui le permit, du consentement des habitants, c'est-à-dire pourvu que les habitants y consentissent. Laditte horloge a coûté 280 l. M. le prieur de Talluyers a donné pour cela 48 l. Mr Dumarest fit mettre ses armoiries, qui coûtent 7 l. 4 s. à l'horlogeur, à qui il promit de grosses étrennes et à qui il ne donna que six francs. On a bâti cette année un presbitère à Cornas pour loger le vicaire. Il a coûté 2.400 l. et avec les frais de devis et des autres formalités on a imposé 2.700 l., qui ont été imposé non seulement sur les habitants de Cornas, mais sur tous ceux qui sont de la dixme de ce canton, ce qui a fait éclore un procès ». — Fo 171 vo, « Il n'y a rien eu de remarquable cette année 1771. Une princesse de Piémont passa à Lyon au mois de may, allant épouser le comte de Provence, second fils de feu mr le dauphin, et petit-fils de Louis 15. L'hyvert fut long. Il y eût de la neige sur Pila jusqu'au dix ou douze de may, et au commencement dudit mois, rien n'avoit poussé. Les chaleurs vinrent tout à coup et se soutinrent ; il y a eu une sécheresse considérable, depuis la fin de juin jusqu'au 12 septembre, on ne vit pas tomber une goutte de pluie dans ce païs. Il y eut des raisins qui séchèrent sur le sept. La récolte de vin fut modique, et le prix à la récolte fut de 17 l. à 20 l. La récolte du bled fut assez bonne et le prix fut de 7 l. à 8 l., froment; 6 l. à 7 l. le seigle. Environ la Toussaint il diminua ». — Fo 184, « L'hyvert de 1772 ne fut pas violent, cependant le froid continua par intervale jusqu'au mois d'avril. Il tomba encore un peu de neige vers le 20 dudit mois ; il gela même un peu le 20 et le 24. Vers le milieu du mois de may une bize forte et froide fit quelque mal aux seigles qui étoient en fleurs. Le tems s'échaufa au commencement de juin, et la chaleur devint bientôt excessive, et se soutint jusqu'au mois de septembre. Depuis le commencement du mois de may jusqu'au 8 ou 10 septembre, il ne tomba presque point de pluye ; la sécheresse fut nuisible aux petits grains, chanvres et légumes, et fut si grande qu'une partie des feuilles des arbres devint jaune et tomba. Il plut en septembre et après cette pluye, les arbres reverdirent, poussèrent des bourgeons, et quelques-uns fleurirent. Grand nombre de terres n'avoient pu être versées à cause de la sécheresse ; après la pluye, on les versa et on sema en même tems. La récolte du grain fut très modique cette année. Le prix du froment fut de 6 l. 10 à 7 l., jusqu'au mois de novembre et décembre. Alors le prix fut de 5 l. 10 s. à 6 francs, et le seigle, qui, depuis la récolte, s'étoit vendu cinq francs et cinq et demi, se donna à 4 l. 5 et 4 l. 15. La récolte du vin fut abondante. Avant les vendanges, le vin se vendoit 16 l., 18 l. Après les vendanges, [illegible] même à 8 l. Ce vin étoit de très petite qualité. [illegible] aigrit dans les cuves, il s'en trouva de [illegible] et quand on le voituroit un peu loin, il se gâtoit ». — Fo 196 vo, « Ayant parcouru le répertoire des registres depuis 1764 jusqu'à cette année 1773, j'ay trouvé que dans ces dix ans, il y a eu tant à Chassagny qu'à St-Martin de Cornas, 193 baptêmes, dont 103 garçons et 90 filles ». — Fo 197, « Il ne s'est rien passé de remarquable cette année 1773. Le mariage du comte d'Artois avec une princesse de Piémont, qui passa à Lyon le 8 novembre. Le printems a été très froid ; une bise glaciale a duré jusqu'au douze de may, et en ce tems il y avoit encore deux pieds de neige sur Pila ; la chaleur n'a commencée qu'au mois de juillet. Le dix-neuf de juin il tomba un peu de grêle dans le bas de la parroisse, qui fit peu de mal. La saison a été très tardive. La récolte du vin a été honnête et il s'est vendu de 8 à 10 francs. La récolte du bled a été de même et le prix est de 6 l. ou 6 l. 10, le froment ; pour le seigle, est de 4 l. 5, 4 l. 15. Il y a eu pendant l'été une sécheresse qui a brûlé toutes les légumes ». — Registres parafés par Pupil (1756-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E suppl. 272 (GG 7). — In-4°, 234 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Forestier (1774-1781), Donnet (1782-1791), Gas (1791-1792), le vicaire Vacher (1774-1776) ; les vicaires de Saint-Martin de Cornas : Vacher, Favier, Gas, Faye, et Marlat, curé de Saint-Bonnet, Dupré, prébendier de Saint-Andéol, Merlin, Vourlat, Pugnet, etc. — Ff. 10-12, 19-24, 33-36, 47, 48, 57-60, 69-72, 83, 84, 91-96, 131, 132, 141-143, 154-156, 167, 168, 180, 190-192, 204, 209-222, 225, 234, blancs. — Fo 6, 1774, 17 baptêmes, 1 mariage, 20 enterrements. — Fo 6 vo, « Cette année 1774, et le 10 du mois de may, mourut Louis 15 du nom, à Versailles, de la petite vérole, dans sa 64e année, et fut enterré à Saint-Denis trois jours après, à cause de l'infection. Son petit-fils Louis-Auguste, dauphin de France, lui a succédé à la couronne et a pris le nom de Louis 16, roy de France et de Navarre. Le comte de Provence a pris le nom de Monsieur. Les anciens parlemens qui avoient été disgraciez et congédiez il y a quatre ans et auxquels on avoit substitué d'autres corps de magistrats (parlements et conseils supérieurs) plus soumis, ont été rapellé au mois de novembre, et les nouveaux parlemens et conseils supérieurs qu'avoit établi le roi Louis 15 ont été de même remerciez, et tout cela s'est fait à la sollicitation des princes du sang, surtout du duc d'Orléans et du prince de Conti. Il n'y a rien eu d'ailleurs de bien remarquable. L'hyvert a été

assez doux, quoiqu'il ait fait des jours très froid. Le mois de mars a été beau et chaud, toutes les plantes ont poussées : on a vu des seigles épiez au 23 mars et des vignes feuillées, la forme paroissant à la fin dudit mois. Jamais la récolte n'eut plus belle apparence, mais les mois d'avril, may et partie de juin, ont été nébuleux, froids et pluvieux, de sorte que la récolte a été réduite presque à rien. L'herbe a suffoqué les bleds, les fromens dans les terres gouteuse ont péri ; la plupart des cultivateurs n'ont recueillis que la semence, les uns plus, les autres moins ; ainsi la récolte du bled a été très peu de chose, non seulement à Chassagny, mais dans une partie du Lyonnois, du Forest et du Dauphiné. Heureusement la Bresse et la Bourgogne ont fourni. Le prix du froment a été de 5 l. 10, à 6 l. 15 ; le prix du seigle de 4 livres à 4 l. 15. L'été a été très sec, depuis le mois de juin jusqu'à la fin du mois d'aoust point de pluye : par là les légumes et menus grains ont éte brûlez par la chaleur. La récolte du vin a été à peu près honnête. Le prix est de 10 à 12 francs l'ânée. Un froid violent a commencé le 12 novembre, mais il n'a duré que jusqu'à la fin dudit mois. L'avoine, prix de 40 à 50 s. Copie d'une ordonnance de M. le cardinal de Tencin, archev. et comte de Lyon, ayant pour titre : « Règles qu'on doit suivre exactement pour ce qui concerne les mariages : I. Le tems nécessaire pour acquérir domicile sur une parroisse, est fixé par l'édit de 1697 à six mois pour ceux qui viennent d'une parroisse du même diocèse, et à un an pour ceux qui viennent d'un diocèse étranger ; jusqu'à ce qu'on ait rempli ce tems, on est obligé, suivant ce même édit, à faire publier ses bans dans les deux parroisses du domicile qu'on a quitté, et de celui où l'on demeure actuellement. C'est le curé de ce dernier domicile qui est véritablement le propre prêtre à qui il faut s'adresser pour faire le mariage ; c'est lui, en conséquence, à qui sont dus les droits de célébration et de remise, et à celui du domicile précédent, ceux de la publication des bans seulement, dont il doit délivrer un simple certificat. — II. Les mineurs au-dessous de vingt-cinq ans sont obligés à faire publier leur bans dans la parroisse de leur père et mère, tuteurs ou curateurs, qui ont leur domicile de droit, et dans celle du domicile de fait, s'ils en ont un différent, mais non pas dans un domicile de fait qu'ils auroient quittés. — III. Ceux qui n'ont point de domicile fixe ou qui n'ont pas rempli sur la parroisse où ils veulent s'établir, ni sur aucun autre, depuis un an avant que d'y venir, le tems prescrit par l'édit de 1697, doivent faire publier leur bans seulement en cette parroisse sur laquelle ils se trouvent actuellement, et obtenir de l'ordinaire dispense de domicile. — IV. Comme les remises indéterminées conçues en ces termes, *ad quemlibet*, ou, *ad quem de jure pertinuerit*, peuvent souvent occasionner la célébration de mariages très irréguliers, MM. les curez et leurs vicaires doivent toujours énoncer expressément dans leurs remises ceux à qui ils les adressent, et ne les adresser qu'à des prêtres séculiers. — V. Ils doivent aussi très exactement exprimer dans leurs remises toutes les difficultés ou empêchements au futur mariage qu'ils auroient pu découvrir, ou même précédemment soupçonner. — VI. Lorsqu'avec la permission de l'ordinaire, les mariages sont célébrés sur d'autres parroisses que celles d'une des parties, l'acte de célébration en doit être inscrit suivant la déclaration du roi du 9 avril 1736, art. VIII et IX, sur les registres de la parroisse, dans l'étendue de laquelle sont situées les églises ou chapelles où se fait le mariage, et jamais sur des feuilles volantes, sous de très griéves peines. Il est de la prudence des curés et des vicaires qui donnent des remises à cet effet, de marquer dans leurs propres registres le jour et le lieu où sont célébrés ces sortes de mariages, afin de faciliter à ceux qui auroient par la suite besoin d'en faire lever les actes, les moyens de les découvrir. S'ils vont eux-mêmes, avec la permission de l'ordinaire, marier leur parroissiens hors de l'étendue de leur parroisse, ils peuvent porter leurs registres et y inscrire l'acte de célébration ; mais ils doivent prévenir le curé de cette parroisse étrangère, afin qu'il en [ait] connoissance et qu'il puisse faire inscrire sur ses registres ce même acte, si bon lui semble, dans l'église ou la chapelle où le mariage est célébré. On invite m^rs les curés et leurs vicaires à être exacts à faire raporter aux personnes qui se présentent pour le mariage tous leurs papiers, à prendre d'eux, sur leur domicile, leur liberté et les églises où doivent être publiés leurs bans, tous les éclaircissements nécessaires, enfin à les avertir, dès qu'ils reçoivent leurs annonces et avant de les publier, de la nécessité de se confesser, d'en raporter un billet avant leur mariage, sans attendre à donner cet avis que les parties soient à la veille de recevoir la bénédiction nuptiale. De l'imprimerie de P. Valfrai 1748. On [a] cru devoir transcrire ceci qui peut être utile et dont l'imprimé peut s'égarer ». — F° 7 v°, « Copie d'une ordonnance concernant les messes de fondation, on omet le réquisitoire de Mr Navarre, promoteur général. Pierre de Guérin de Tencin, cardinal prêtre de la sainte église romaine, du titre des Sts Nérée et Aquilée, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, ministre d'état, etc. Vu le requisitoire du promoteur général de notre archevêché, où il nous représentoit que toutes les fondations qui font titre de prébendes, de chapellenies ou de commissions de messes, érigées dans notre diocèse, ont éprouvé, et une diminution considérable dans le service, par la perte des titres, la prescription des pension et l'aliénation des fonds qui en faisoient la dotation, et une variation abusive de la part de plusieurs titulaires, soit pour les tems, soit pour les lieux

où ces fondations devoient être acquittées, soit pour le nombre des messes qu'on devoit célébrer; que plusieurs de nos prédécesseurs avoient fait à la verite des réglemens pour fixer le service de ces prébendes ; mais qu'ils n'avoient pu prevenir ni les changements qui sont arrivés dans les revenus et les charges, ni la négligence des titulaires, ni la mauvaise foi de leurs fermiers, dans l'administration des fonds qui leur étoient confiés ; que parmi ces titulaires, quelques-uns, plus exacts, avoient pu se pourvoir par-devant nous ou nos prédécesseurs, pour obtenir des ordonnances relatives aux circonstances où ils se trouvoient, soit par rapport à des réparations considérables, dont ils étoient tenus dans les bâtiments et les fonds qui dépendoient de ces chapellenies, soit par rapport au service qu'ils devoient en proportion des revenus qu'ils retiroient, les dépenses prélevées, mais que chaque année mettant souvent une différence notable entre le produit et les charges, surtout par raport aux décimes et dons gratuits auxquels ces fondations sont indispensablement assujetties, entre ce qu'ils avoient obtenu pour fixer le service et l'impossibilité de s'y conformer, ils se voyoient dans la nécessité, ou de recourir à de nouvelles ordonnances, ou de se livrer à des acquits arbitraires qui gênoient leurs consciences, ou de ne rien retirer d'une fondation qui devoit contribuer à leur entretien : d'où il résultoit que la piété et les intentions des bienfaiteurs étoient également frustrées, à quoi on ne scauroit trop tôt remédier par un règlement général qui fixat invariablement le service, en laissant aux titulaires, et une portion suffisante pour remplir les charges, et un revenu décent pour leur subsistences. Vu les règlements donnés pour le même objet le 17 janvier 1688, par M. Camille de Neufville, et confirmés en 1718 par M. François-Paul de Neufville de Villeroi, deux de nos prédécesseurs, et faisant droit sur le réquisitoire, nous avons, en interprétant et dérogeant en tant que besoin seroit auxdits règlements, ordonné et statué : — Article premier. Que le service de quelque fondation que ce soit, ne pourra être transféré hors de l'église et de la chapelle où elle est affectée, que sur une permission par écrit de nous ou de nos successeurs, qui sera précédée des formalités prescrites en pareil cas; et nous révoquons toutes les translations faites sans cette autorité et ces règles. — II. Nous fixons pour l'avenir l'honoraire de toutes les messes de fondations : savoir, celui des messes à voix haute, à trente sols, celui des messes à voix basse, à dix-huit sols, sur laquelle rétribution il sera prélevé pour les premières, six sols, et pour les secondes, trois sols, que nous affectons aux fabriques ou aux sacristies, lorsqu'elles fourniront les choses nécessaires à la célébration. — III. Si les fondateurs ont exigé l'assistance d'un diacre et d'un sous-diacre, des choristes ou des chantres, ainsi que celle des clercs, aux messes à voix haute, on donnera en sus de l'honoraire de trente sols, à chacun de ceux-là, six sols de rétribution, et quatre sols à chacun de ces derniers. — IV. Sur la totalité des revenus des fondations, on prélèvera le tiers pour l'acquit du service sur le pied ci-dessus fixé ; les deux autres appartiendront aux titulaires qui seront tenus, en conséquence, de satisfaire aux impositions du clergé, aux droits des seigneurs directs et aux autres charges, soit ordinaires, soit extraordinaires ; de l'acquit desquels ils justifieront toutes les fois qu'ils en seront requis. — V. Où il seroit indispensable de faire une réparation considérable dans les fonds, ou une reconstruction dans les bâtimens, ou une rénovation de terriers, qui dépendent des prébendes, chapellenies ou commissions de messes, dont les frais absorberoient plusieurs années du revenu, les titulaires se retireront par devant nous ou nos successeurs, pour obtenir, s'il y a lieu, ou une réduction, ou une suspension du service, pour un temps proportionné aux dépenses qu'il conviendra de faire. Et pour être assuré de l'exécution de l'ordonnance qui sur ce interviendra, il en sera donné copie aux curés dans le district desquels ces prébendes sont fondées, ou les fonds sont situés ; afin qu'ils veillent à ce que les clauses prescrites soient remplies dans le tems et de la manière qu'elles auront été réglées. — VI Si le service prescrit par le titre de fondation n'excède pas le tiers du revenu, elle sera acquittée en entier, conformément à l'acte de création. — VII. Il sera placé, dans chaque sacristie, un tableau de toutes les fondations qui doivent être acquittées, à la forme du présent règlement. Et sera notre présente ordonnance, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, notifiée à qui de droit et exécutée à la réquisition de notre promoteur et à la diligence des archiprêtre et des curez, chacun en ce qui les concerne. Donné à Lyon, dans notre palais et sous notre scel archiépiscopal, le onze du mois de février 1756. P. card. de Tencin ; par son éminence, Carrier. A Lyon, de l'imprimerie de P. Valfrai, 1756. Ayant présenté, il y a quelques années, une requête au conseil de M. l'archevêque à l'égard de quelques fondations qui sont dans mon église, on me renvoya à cette ordonnance et règlement, et on me dit de m'y conformer pour la taxe ou rétribution, sans avoir besoin de réduction particulière ». — F° 16 v°, « Claude-François Carroz, architecte et entrepreneur travaillant actuellement au canal de Givors », 14 novembre 1775. — F° 18, 19 baptêmes; mariages, néant; 20 enterrements. — F° 18 v°, Observations. Il ne s'est rien passé de remarquable en 1775. L'hyvert a été très sec. Il n'eut presque point de neige ni pluye ; il a été aussi très doux. Il fit une petite pluie le 16 d'avril, sans quoi le bled ne pourroit pas lever, de là il n'a pas plu jusqu'au milieu du mois d'aoust. Depuis ce tems les pluyes ont été fréquentes jusqu'après Noël. La récolte du bled a été abondante dans tous les pays ; le prix du seigle a été de 3 l. 10, 3 l. 15 ; le

prix du froment, 5 francs, 5 fr. et 15. La récolte du vin a été aussi assez abondante, et plus ailleurs qu'à Chassagny. L'ânée, dans ce païs, a été de 8 l. à 10 l. ; en général, les vins n'ont pas été bons, à cause des pluyes abondantes. La princesse Clotilide, sœur du roi Louis 16, a passé à Lyon le 3 du mois de septembre, allant épousé le prince de Piémont, fils du roi de Sardeigne. Le mariage s'est célébré à Chambéri, où la cour de Turin a demeuré plus de deux mois. Il y a eu des rhumes qui ont commencé au mois de novembre jusqu'en janvier, qu'on appelloit grippe, et qui ont couru presque toute la France. Ces rhumes étoient violents et dangereux, surtout pour les vieillards et les poitrinaires, les médecins de Lyon défendirent tout remède, et n'ordonnèrent que la tisane abondante, faite avec rave, pastonnade et scorsonnaire. » — F° 31, 1776, 18 baptêmes, 5 mariages, 10 enterrements. — F° 31 v°, 1776. Il n'y a rien eu de bien remarquable cette année 1776. L'hyvert a été long et violent, surtout les derniers jours de janvier, où le froid a été plus grand qu'en 1709 d'un degré et demy, à Lyon et à Paris ; il y a eu de la neige pendant plus de trois semaines, sans quoi les bled auroient souffert et encore plus les vignes, dont une partie des cornes qui étoient hors de la neige a séchée. Depuis la fonte des neiges, arrivée au commencement de février, il n'est presque point tombé de pluye jusqu'au mois d'aoust. Les bled dans ce pais avoient très peu de paille, et dans la plus grande partie l'épi n'étoit pas un pied de terre, et très peu grainé ; aussi la paille se vend 50 sols le quintal, et le foin 4 l., 4 l. et demi, et s'est vendu plus de 5 l. francs à Lyon. Le froid a duré jusqu'au commencement de juin, par une bise noire. Le 7 et le 8 may, les montagnes, couvertes de neiges jusqu'à Chausan et Echalas. La récolte du bled a été très petite ; cependant le bled a diminué au lieu d'augmenter. Le froment se vend depuis 4 l. 10 s., jusqu'à 5 l. 5 s. Le seigle se vend depuis 3 francs jusqu'à 3 l. 10 s. ; l'avoine 40 s. ; la récolte du vin a été à peu près honnête, et se vend de 10 à 12 l. l'ânée. En l'année 1777, la Purification de la Sainte-Vierge étant tombée le dimanche de la sexagésime, a été remise au lundy dans le diocèse, mais j'ai fait à Chassagny ce que l'on fait à Ecully, dont Saint Blaise est le patron comme ici, et ce que l'on fait dans l'églize d'Ainay, dont la dédicace se célèbre le 3 février, toute les fois que la Purification tombe les dimanche de la septuagésime ou sexagésime, et comme j'avais fait il y a sept année avec permission, j'ai fait le dimanche la bénédiction des cierges, le lundy la fête patronale et le mardy 4 février, sans chômer l'office de la Purification. Le jubilé de l'année sainte a été de six mois comme l'avoit étendu Benoît quatorze en 1750, voilà seconde fois que ce jubilé a duré six mois dans la chrétienté ; il a été publié de façon qu'il a concouru avec la Pâque dans plusieurs diocèse, comme à Lyon, Mâcon, Saint-Claude, Vienne, etc. ; dans le doute si la communion pascale pouvoit suffire et être appliqué en même tems à l'intention de gagner le jubilé, monseigneur l'évêque de Saint-Claude a écrit à Rome ; on lui a répondu que ce n'étoit point l'intention du pape que la communion paschale fut faite à l'intention de gagner le jubilé. Par un arrêt du parlement de Paris du 10 avril 1777, il est fait défenses à toutes personnes de former oppositions aux mariages, soit des mineurs ou des majeurs, ni d'interjetter appel, comme d'abus des publications de bans, sous prétexte d'intérêt civil ou de promesses verbales de mariage, sous telles peines qu'il appartiendra, même d'être poursuivis extraordinairement, suivant l'exigence de cas ; il est pareillement défendu aux huissiers de prêter leur ministère pour de semblables oppositions ». — F° 45, « 1777. L'hyvert de cette année 1777 ne fut pas des plus rudes, quoique la terre fut couverte de neige presque tout le mois de janvier. Le tems se mit au beau vers la fin de février, et mars fut plus chaud que les trois mois suivants ; il fallut se chaufer jusqu'à la fin de juin et garder les habits d'hivert jusqu'à la fin de juillet, à cause des pluyes froides et continuelles. Tous les arbres avoient fleuris au mois de mars ; les fleurs ayant été brûlées par les gelées du mois d'avril, il n'y a eu aucune espèce de fruits ; cependant les vignes ont eu peu de mal dans ce pays. Le 25 de may, il tomba beaucoup de neige sur les montagnes qui fondoit ici en tombant, et qui habita plusieurs jours sur Pila. On ne croyoit pas que les raisins pussent murir, mais une chaleur excessive depuis les premiers jours du mois d'aoust sans aucune pluye jusqu'au commencement d'octobre accéléra la maturité, et les vins ont été bons. On n'avoit pas pu préparer les terres pour semer à cause de la sécheresse, cependant plusieurs essayèrent de semer, et quelques-uns ouvroient le sein de la terre avec quatre bœufs et une charrue, pour y cacher leur grains, et ces bleds sont beaux à présent, janvier, les autres n'ont semé que bien tard, grand nombre l'ont fait après la Toussaint et quelques-uns jusqu'au 25 novembre, ces bleds n'ont point encore sortis de terre, la gelée les y a renfermez. Le mois de mars nous apprendra s'ils réussiront. La récolte du bled a été assez modique (avec beaucoup de paille). Son prix a été de quatre francs et cinq, jusqu'à 5 francs, et le seigle de 3 l. 5, 3 l. 10, jusqu'à la Saint-Martin ; depuis ce tems-là jusqu'au mois de janvier, le seigle est monté jusqu'à 4 l., et le froment jusqu'à 5 l. 10, 6 l. Le vin s'est vendu depuis les vendanges de 14 à 16 francs l'ânée ; l'avoine, 40 sols. Le 31 du mois d'octobre, après un vent du midi qui avoit duré trois jours, le ciel se couvrit, des tonnerres affreux commencèrent sur les deux heures après midi et continuèrent toute la nuit suivante. La pluye, qui n'étoit pas bien abondante à Chassagny, fut telle qu'on n'en a jamais vu du côté de la montagne, surtout depuis Saint-Maurice jusqu'à Iseron,

et a fait un dégât affreux ; le ruisseau de Mornantet s'éleva prodigieusement ; il y avoit trente pied d'eau, et son lit, qui n'étoit ordinairement que de huit ou dix pas, en avoit plus de cinquante. Tous les bords et même le lit de ce torrent étoit rempli d'arbres qui ont tous été entraînées, et toute la terre qui étoit proche. Les cheneviers, les vergers, les prex qui joignoient le ruisseau ont été détruit, ravagés sans qu'il en reste ni traces, ni vestiges. Les eaux trainoient avec elles une forest de bois, qui ont balayé tout le terrain ; il n'y a plus que le roc. — Belle leçon qui apprend à ne jamais laisser entrer chez soi des gens qu'on ne connoit pas. Le 22 novembre de cette même année, m^re Claude-Pierre Hugon, qui d'abord avoit été curé commis à Francheville, ensuite vicaire à Millery, et successivement vicaire à Lyon, dans la parroisse de Saint-Pierre les Nonains, curé de Montagny depuis quarante-trois ans, que m^r le cardinal de Tencin, connoisseur du vrai mérite, avoit fait archiprêtre de Mornant depuis vingt-trois ans, fut assassiné chez lui par deux voleurs qui, par le moyen d'une lettre fabriquée, s'étoient indroduit dans sa maison, sous prétexte d'acheter du vin. Après la lecture de la lettre, ledit m^re Hugon les fit rafraichir... l'un des voleurs tira sur lui et l'autre sur sa servante. Les coups de pistolets ayant été entendu du voisinage, et la servante criant de toutes ses forces, il eut secours. Les assassins s'enfuirent sans avoir le tems de voler. Les habitants de Montagny leurs coururent sus et les arrêtèrent pas loin du village. Le pauvre blessé est mort le dix-huitième jour après ce malheureux coup, âgé de soixante et quinze ans et deux mois, regreté de toute sa parroisse et de tous ceux qui avoient l'honneur de le connoître. *Requiescat in pace*. La servante est guérie de ses blessures. Deux archevêques du royaume avoient fait le complot cette année, de détruire la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice et avoient gagné un ministre. Ces messieurs, qui sont à Lyon au séminaire de Saint-Irénée, avoient déjà reçu ordre de notre prélat de se retirer, excepté le supérieur et l'œconome, ce qu'ils avoient déjà exécuté au commencement du mois d'aoust, excepté le supérieure et l'œconome qui attendoient que le prélat vint de Paris pour rendre leur compte et se retirer à Paris, comme les six qui étoient déjà partis, lorsque la mine fut éventé. M. de Marbœuf, évêque d'Autun, qui avoit depuis peu la feuille des bénéfices, représenta au roi que m^rs de Saint-Sulpice étoient très utiles au clergé, que c'étoit la congrégation la plus propre à former les ecclésiastiques, et étoit d'une saine doctrine. Monsieur, frère du roi, parla sur le même ton à Sa Majesté, et montra le tort que l'on feroit au clergé et à la religion de suprimer la congrégation de Saint-Sulpice, en conséquence le roi dit ou fit dire à M. de Lyon que les Sulpiciens resteroient à Lyon, comme ils avoient été jusqu'ici. En effet, ceux qui étoient parti, revinrent avant la Toussaint, et les choses sont demeurées *in statu quo*. [illegible] même année 1777, M. l'archevêque a obtenu [illegible] parlement de Paris contre MM. les comtes de Lyon, qui les oblige à prendre le bréviaire de Paris. Depuis cinq ans, M. l'archevêque avoit fait imprimer ce bréviaire pour son diocèse, et travailloit à le faire recevoir. M^rs les comtes de Lyon s'y étoient opposé, principalement dans un chapitre tenu à ce sujet. De 25 capitulants, il n'y en eut que trois qui furent pour l'acceptation de ce bréviaire étranger. Mais M. l'archevêque, qui avoit gagné le principal ministre, fit échouer toutes les démarches des comtes auprès du roi, et eut soin de les diviser, en faisant espérer aux uns les grâces de la cour, aux autres, etc., par caresse, promesses et menaces il en gagna une partie, et ayant fait tenir d'autres chapitres (après bien des conventicules à l'archevêché) pour l'acceptation de son bréviaire, il y eut treize voix pour l'accepter, et dix pour le rejetter. Alors commença l'instance au Parlement ; tous les gens du parti (c'est tout dire), se donnèrent tant de mouvement que les conseillers furent gagné, malgré l'opposition et l'intervention des collégiales de Lyon qui étoient intervenues dans le procès et s'étoient joints aux dix, et l'on vit paroître un arrêt qui condamna M^rs les comtes à prendre le bréviaire de Paris. Ainsi l'antique liturgie de Lyon, qui date du 2e et 3e siècle, fût abandonnée pour celle de Paris, qui ne date que depuis 40 ans ». — F° 50 v°, enterrement dans le cimetière de Saint-Martin de Cornas, par autorisation des officiers de la terre de Varissan, d'un pauvre trouvé mort près du château de Manévien, 31 mars 1778. — F° 56 v°, « Il ne s'est rien passé de particulier cette année 1778. L'hivert fut long, quoiqu'il ne fut pas des plus rigoureux ; le printems sec, il pleut à la fin, c'est-à-dire à la fin de may. Depuis le commencement de juillet, où commencèrent les chaleurs, point de pluye jusqu'au mois de septembre. Les chaleurs ont été excessives pendant juillet et aoust, et la sécheresse extrême; depuis la fin d'octobre jusqu'à Noël, les pluyes ont été continuelles, toutes les rivières débordées, une partie des terres a demeuré sans être ensemancées, non seulement dans ce paiis, mais dans le Forez, dans la Bresse, etc. Le bled-froment étoit à cinq francs, et le seigle à moins de quatre ; il est monté à cinq après la Toussaint, et le froment à sept livres. La récolte du bled a été modique, aussi bien que celle du vin qui se vendoit 16 à 18 l. l'ânée depuis les vendanges jusqu'au mois de décembre ; depuis ce tems il ne se vend plus que quatorze à quinze l'ânée. M. Ravel, marchand de Saint-Etienne, dont le père, marchand de rubans, avoit acquis la terre de Montagny et Millery, il y a trois ans, a pris le nom de Ravel de Montagny, et a acquis cette année la terre de Chassagny, secrétaire du roy. La portion congrue des vicaires, qui étoit de 200 l., a été portée cette année à 250 l. par une déclaration

du mois de juin. On est étonné de l'augmentation du prix des danrées qui croit d'une année à l'autre. Comme on est bien aise de savoir ce qui s'est passé avant nous, j'écrirai ici ce que j'ai vu sur le prix des danrées, il y a cinquante ans, *c'est-à-dire en 1730 environ.* 1725, 1730 et 1736 ; prix des danrées : le froment, 30 sols ou 35 s. ; le seigle, 18, 20 s. ou 24 s. ; l'ânée de vin, 50 s., ou 3 l. ; le beurre, dix liards, 3 sols la livre ; œufs, 2 s. dix liards la douzaine ; fromage de Gruyère, 3 s. 3/2, 4 au plus ; une paire de poulet, 3 s. ; chapon, 12 s. 15 ; huile d'olive, 4 s. ; de noix, 3 s. ; bois de moule, 3 à 4 francs ; voyage de charbon de bois, 20 sols ; le chanvre, 2 s., 10 liard la livre ; une paire de souliers pour homme 35 à 40 sols. Depuis 1770 jusqu'à 1779 : le froment, depuis 5 l. 10 s., jusqu'à 7 l. ; le seigle, depuis 3 l. jusqu'à 5 l. et 10 s. ; l'ânée de vin, depuis 9 l., jusqu'à 16 l., 18 l. ; le beurre, depuis 9 s. en été jusqu'à 11 s., 12 s. en hyver ; œufs, depuis 7 s. en été, 10 s. en hyvert ; fromage de Gruyère, onze, 10 s ; les poulets, 20 s. ; chapons, 50 s., 3 l. ; huile d'olive, 14, 15 s. ; de noix, 10, 12 s., bois de moule, 18, 20 francs, voyage de charbon de bois, 50 s., 3 l. et 3 l. 10 ; le chanvre, 7 s., 8 s. ; 6 s. le plus bas ; une paire de souliers pour homme, 4 l. 15, 5 l. La reine a accouché d'une princesse le 19 de décembre 1778. Il y a cinquante ans que pour 50 francs, on avoit le meilleur valet de la paroisse, et aujourd'hui il lui faut donner quarante écus. Nous soussignés et autres, sindics, consuls et habitants de Saint-..... L'an 1779 et le 6[e] juin, les sindics, consuls et autres habitants de Saint-Martin de Cornas, annexe de Chassagny, soussignés, s'étant assemblés à l'issue de la messe parroissiale pour nommer un marguillier, fabricien, après avoir sincèrement conféré ensemble et les voix recueillies, ils ont choisi et nommé d'un commun accord et d'une voix unanime Antoine Journoud, habitant dudit lieu de Saint-Martin, pour faire la régie d'administration de la fabrique de leur église, former les demandes, recevoir et passer les quittances, et faire généralement toutes les poursuites et fonctions nécessaires pour l'avantage de ladite fabrique, pendant le tems et espace de deux années consécutives, et ledit Journoud y étant présent a consenti et accepté ladite charge et a promis de faire exactement et fidèlement toutes les fonctions de marguillier fabricien, pendant le tems requis de deux années, à commencer de ce jour. Ainsi a été réglé et convenu entre eux, en présence de Claude Clert du bourg de Saint-Andéol, de Claude Fouillet, du bourg de Givors, vignerons, dont j'ay dressé comme prêtre desservant le présent acte, que j'ay signé avec Simon Mensix, sindic de la communauté, Pierre Bessy, marguillier, sortant de charge, et consul, Mathieu Escoffier, habitant, Jean Foison, sieur Jean Dussud, bourgeois, et ledit Antoinne Journoud, marguillier nommé, acceptant et entrant en charge, tous habitants dudit lieu de Saint-Martin, qui ont signé, excepté lesdits Claude Clert et Claude Fouillet, qui ont déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis et sommés, ANTOYNE JOURNOUD, marguillié nommé, FOYSON, JEAN DUSUD, PIERRE BESSY, SIMON, MENSIX, sindic, MATHIEU ESCOFFIER, VACHER, vicaire. L'hyvert de 1779 a été violent et long. Un brouillard froid couvrant la surface de la terre fit beaucoup du mal aux bleds, qui avoient tous été semez dans une automne humide et pluvieuse. Aussi la récolte du bled a été très modique dans toutes les provinces du midy de la France ; le fourrage n'a été qu'au tiers, au quart de l'année précédente ; mais en compensation, la récolte du vin a été plus abondante qu'elle n'avoit été depuis trente ans. Le prix du vin avant la récolte étoit encore de quinze à seize francs ; à la récolte, quelque particulier l'ont vendu 10 à 12 l. ; depuis les vendanges aucun marchand ne s'est présenté ; à présent, dans la foire des rois, le prix est depuis 6 francs jusqu'à 8 l'ânée, et encore personne n'en veut ; on ne croit pas qu'il se garde, il y en a même déjà beaucoup de tourné, ce qu'on attribue à la grande chaleur qu'il a fait pendant le mois d'octobre qui a fait travailler le vin longtems. Les vendanges étoient finies au 25 septembre. Le bled a été cher toute l'année ; le prix du froment est en été depuis 6 l. 5 jusqu'à 7 l. 10 s., et le seigle depuis 4 jusqu'à 5 l. ; il ne diminuera pas jusqu'à la récolte. Les semailles ont été belles, et les bleds qui sont enterré ont la plus belle apparence de nous procurer l'abondance. Françoise Gletin, veuve de Jean Berne, n'ayant des parens que fort éloignez, a voulu fonder une école dans la parroisse de Chassagny, et pour cela elle a donné le petit domaine qu'elle possédoit, afin que la fabrique en employat au moins les trois quarts du revenu à faire instruire la jeunesse ; mais une déclaration du roy émanée deux mois avant le testament, qui ordonne de vendre les biens immeubles donnés pour œuvres pies n'étoit pas encore bien connue. Il a fallu procéder à une vente qu'on auroit évité, si on avoit voulu suivre l'avis du curé, et on auroit gardé les immeubles. Ces biens étoient évalués au moins huit à neuf mille franc par tous les habitants ; en attendant que l'on fit les formalités nécessaires, la fabrique qui a régi ces biens pendant trois ans en a retiré quatre cent livres tout frais faits chaque année. Cependant (ô, que la malice des hommes est grande !), quand on est venu à l'estimation de ces immeubles, les deux experts ne les ont estimé que 4,860, et tous les frais on diminué cette somme de près de mille livres, de sorte qu'il n'est resté que 3,911 l. qui ont été placées cette année sur les aides et gabelles, et dont on tire 250 l., mais les deux vingtièmes et la solde des banquiers et notaires réduisent cette somme à 220 l., ou 219 que l'on retire net. Il est à observer que le contrat d'acquisition dit que la fabrique a donné pour compléter la somme de... ; la fabrique n'a cependant rien fourni, mais cette clause a été mise, afin

qu'en cas de remboursement, on put être remboursé de la somme que porte le premier contrat qui est de 20,000 l. Les habitants entêtés et mal conseillés on voulu intervertir la fondation, et changer le testament de leur autorité privée, en demandant et voulant que ce fut un maître qui enseigna et non une maîtresse; ce qui a occasionné beaucoup de frais encore, de sorte qu'en 1781 l'école n'a pas encore lieu. Cette fondation regarde uniquement les pauvres. La fondatrice répétoit souvent de son vivant : « Il n'y a que six ou sept maisons de la parroisse qui aient besoin de ce secours pour l'instruction de leurs enfants; mon intention n'est pas de faire l'aumône à ceux qui sont plus riches que moi ». Ainsi les maisons qui sont commodes doivent payer pour leur enfant. — F° 82, « 1780. Cette année l'hyvert a été long, quoiqu'il n'ait pas été bien violent ; il fit beau tems jusqu'à Noel et les bleds se fortifièrent beaucoup, de façon que dans les bons fonds, on y mettoit les moutons au mois de février. Le printems fut frais ; depuis le mois de mars il ne tomba point de pluye à humetter la terre à deux doigs de profondeur, jusqu'au milieu du mois d'aoust qu'il plut assez. Les meilleur puits ont manqué d'eau : il y a eu très peu de fourrage et point de chanvre qui a séché à un pied d'hauteur ; la récolte du bled a été abondante ; il y a plus de vingt ans qu'on n'en avoit pas une semblable ; le prix du bled, qui étoit de sept livres, est venu à 5 l., et le seigle, à 3 l. ; à présent, en janvier, il a un peu monté. La récolte du vin a été assez bonne ; on l'a vendu de 8 à 10 l. jusqu'à Noel ; à présent, on ne le vend que 6 à 7 francs. Le froid a commencé à la Toussaint ; le 6 novembre il est tombé demi pied de neige ». — F° 89 v°, 1781, 14 baptêmes, 4 mariages, 7 enterrements. — F° 90, « Cette année 1781, il ne s'est rien passé de particulier ; la récolte du bled a été assez honnête ; le bichet froment depuis la récolte se vend cinq livres, cinq livres douze, et le seigle depuis 3 l. jusqu'à 3 l. 6 s. La récolte du vin a été très abondante dans tout le Lyonnois; on a foncé plus de quinze cuves dans la parroisse de Chassagny ; pour 6 ou 7 l. l'ânée, on le conduit à Lyon. Monseigneur Christophe de Baumont, archevêque de Paris, est mort le 12 de décembre ; il a été l'Athanase de son siècle, le marteau des jansénistes, le soutien des foibles, la ressource des pauvres ; sa mort a été dans tout le royaume une calamité publique. Le souverain pontife lui-même l'a appellé, dans une occasion, un des plus grands évêques de la chrétienté. Enfin il a acqui le titre de confesseur de la foi, qui lui fut donné par l'assemblée du clergé de 1755. L'hyver de 1781 a été long, quoiqu'il n'ait pas été des plus rudes ; le printems a été pluvieux. Les pluyes presque continuelles ont continuées jusqu'au jour et fête de St-Pierre, que le tems devint beau ; depuis ce jour jusqu'au mois d'aoust, point de pluye, et depuis le mois d'aoust jusqu'après la Saint-Martin, sécheresse, de sorte qu'il n'y a point eu de l'eau dans les petites rivières, Mornantet, Garon, Giers, jusqu'après Noel. L'automne [illegible] n'a point gelé jusqu'au 14 janvier 1782.

Le luxe augmente chaque année ; des villes il passe dans les campagnes ; il est surprenant de voir le peuple paré comme il est certains jours. Il y a cinq ou six ans que j'enterrai une femme de cette parroisse, qu'on dit être la première qui ait porté une croix d'or dans ce païs. Depuis 40 ans les choses ont bien changé. J'ai vu dans le Lyonnois, il y a cinquante ans, que tous les habitants portoient en été des habits de toile, blanche ou grise, et en hyvert des habits fait de la laine qu'ils recueillissoient, blanche et noire, mêlée, et fabriquée ainsi ou fabriqué avec du fil, avec des bas faits avec de la serge dont ils s'habilloient ; aujourd'hui, à une bergère de 12 ou 14 ans, il faut au moins une croix d'or, et à 18 ans un papillon, avec des coëffes de 12 à 18 l. Les femmes, il y a quarante ans, n'avoient que des mouchoirs de toile blance ; les plus riches y mettoient une dentelle autour ». — F° 150, « Vérifié par nous en cours de visitte, le 24 juillet 1786, Lacroix de Laval, grand obéancier, vic. général ». — F° 174, « Je soussigné, curé de la paroisse de Chassagny, certifie à tous qu'il appartiendra que j'ai cherché avec beaucoup d'application sur les registres des baptêmes, mariages et sépultures de ladite paroisse, depuis l'année mil sept cent vingt-neuf jusqu'au commencement de mil sept cent trente-quatre, l'acte de baptême de Pierre Turigny, fils légitime de Philippes Turigny et Catherine Grand, son épouse, habitans dudit Chassagny, sans avoir pu l'y trouver. Je certifie de plus que les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la susdite paroisse manquent depuis mil sept cent trente-quatre jusqu'en mil sept cent trente-sept, que M° Mathevet, curé dudit Chassagny, fut obligé, en conséquence du commandement qui lui fut fait à la requête de M. Aulart de Moleyze, avocat du Roy, de les porter au greffe criminel de Lyon, la reconnoissance que lui en passa le greffier en datte du cinq décembre mil sept cent quarante-sept, signée Delorme, est annexée aux registres de ladite paroisse ; ces registres furent ensuite portés à Paris, à la suite d'un procès criminel entre les sieurs Lyonet, curé de Chassagny, Fillon et Chevron, prébandiers de Saint-Andéol ; ces registres se sont perdus, et on n'a pu les avoir depuis ce tems-là. J'ai cherché le susdit acte avec beaucoup d'application dans les registres des années suivantes sans avoir pu l'y trouver. Je certifie encore qu'il n'y a aucun notaire ni officier de justice sur les lieux et qu'il seroit très dispendieu pour les y faire transporter. Il est donc impossible audit Pierre Turigny, qui demande un extrait de son acte de baptême, de l'avoir puisque les registres de l'année où il est né manquent. Pour y suppléer, j'ai procédé à une enquète comme il le désire, en la manière qui suit : 1° Est comparu, par devant moy curé dudit Chas-

sagny soussigné, Pierre Guinand, habitant dudit Chassagny, âgé d'environ soixante et douze ans, qui m'a déclaré qu'il avoit épousé en premières noces Etiennette Turigny, sœur dudit Pierre Turigny et qu'il assuroit sur sa foi et conscience que Pierre Turigny, officier dans le régiment des chevaux légers, étoit né à Chassagny et y avoit été baptisé par M. Lyonet, curé, environ l'année mil sept cent trente-quatre, que son père étoit Philippes Turigny et sa mère Catherine Grand, mariés audit Chassagny, que son parrein avoit été Pierre Grand et sa marreine Jeanne Grand, frère et sœur, demeurants à Mornant, et que lesdits parrein et marreine étoient morts. 2° est comparu Barthélemie Guinand, fille dudit Pierre Guinand et d'Etiennette Turigny, femme de Jean-Claude Marnas, demeurante à Chassagny et nièce dudit Pierre Turigny, qui m'a assuré sur sa foy et conscience qu'elle avoit été élevée jusqu'à l'âge de douze ans chez son grand-père et sa grand-mère qui sont morts depuis plusieurs années et que ledit Pierre Turigny, leur fils, étoit né audit Chassagny et y avoit été baptisé par M. Lyonnet, curé, vers l'année mil sept cent trente-quatre; 3° est comparu Antoine Sauzion, âgé d'environ soixante et douze, un des plus notables habitans dudit Chassagny, qui m'a assuré sur sa foy et conscience que ledit Pierre Turigny étoit né à Chassagny et y avoit été baptisé vers l'année mil sept cent trente-quatre, par M. Lyonet, curé, et qu'il le connoissoit ainsi que ses père et mère; 4° est comparu François Fillon, âgé d'environ soixante et deux ans, un des notables habitans de cette paroisse, qui m'a de même assuré sur sa foi et conscience qu'il connoissoit ledit Pierre Turigny pour être fils de deffuncts Philippes Turigny et Catherine Grand et qu'il étoit né à Chassagny vers l'année mil sept cent trente-quatre et y avoit été baptisé par M. Lyonet, alors curé; 5° est comparu Jean Joly, âgé de cinquante-cinq ans, un des plus notables habitans de cette paroisse, qui m'a assuré de même sur sa foy et conscience qu'il connoissoit ledit Pierre Turigny, ainsi que ses père et mère deffunts, qu'il étoit né à Chassagny et y avoit été baptisé par M. Lyonet, curé, vers l'année mil sept cent trente-quatre, en foy de quoy des cy-dessus nommés ont signé François Fillon et Jean Joly, non les autres pour ne le scavoir faire, ainsi qu'ils l'ont déclaré, de ce enquis et sommés, suivant l'ordonnance. Je certifie de plus que ledit Pierre Turigny est connu de plusieurs autres habitans pour être né audit Chassagny et y avoir été baptisé par M. Lyonet, curé, vers l'année mil sept cent trente-quatre. Fait à Chassagny, ce vingt-cinq juillet mil sept cent quatre-vingt-huit. DONNET, curé, JEAN JOLY, FRANÇOIS FILLON ». — F° 229 v°, « Nota le présent acte (baptême de Saint-Martin de Cornas), n'est pas dans la place qu'il devroit être, m'étant attendu jusqu'à ce jour à recevoir des registres pour la paroisse de Saint-Martin de Cornas », juillet 1792. — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset 1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

CHASSELAY

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé d'Ainay, élection de Lyon, justice de Chasselay.

E Suppl. 273 (GG 1. — In 4°, 232 feuillets.

1668-1698. — Actes dressés par les curés Cogniasse (1668-1688), Jacquemin (1688-1698); les vicaires Fuzet (1668-1678), Gaillard (1678-1681), Malaval (1684-1687), Granier (1689). — Ff. 114, 198-200, blancs. — F° 3 bis, les deux tiers supérieurs enlevés; ff. 49, 50, usés sur les bords; Ff. 125-128, usés en tête, rognés au bas; ff. 141-147, lacérés à gauche, au bas; f° 148, lacéré en tête à gauche, usé au bas à droite. — Ff. 1-54, baptêmes de 1668-1674; ff. 55-232, les trois actes 1674-1698. — F° 5, « Claude de Masso, seigneur du Tremblay », 26 novembre 1668. — F° 6, « Jeanne d'Espinacy, dame de Bellecize », 16 décembre 1668. — F° 11 v°, « Nicolas Simon, directeur des monnoyes de Lyon », 15 mai 1669. — F° 13, « Jean Blandin, sieur du Roquet», 29 août 1669. — F° 18, « Pierre de Masso, escuyer, seigneur de Belmont », 15 juin 1670. — F° 21 v°, « Luc d'Espinasse, escuyer, seigneur de Basse ?, 9 novembre 1670. — F° 48 v°, « Jean-Baptiste Lemaistre, escuyer, sieur du Closol ? », 26 novembre 1673. — F° 61 v°, baptême d'une enfant exposée à la porte du château de « Montlusin », 30 octobre 1675. — F° 68 v°, « Jean Mazuer, escuyer, seigneur de La Torrette », 19 octobre 1676. — F° 70, « Jean de Baillon, comte de La Salle », 3 décembre 1676. — F° 83, « Gaspard de Regnauld, escuyer, seigneur de Bellecize », 20 février 1679. — F° 106, « Visite générale de Monseigneur de Neufville, archevesque de Lyon 1681. Au mois de juin et julhet de l'année mil six cents huictante un, monseigneur a faict la visite dans l'archiprêtré d'Anse, et n'ayant pu parachever à cause du grand travail, nous a envoyé son promoteur, le s[r] Demias, lequel n'a

receu autre plainte que de moy, curé, de ce que je n'estois pas obligé à un vicaire, et que je payois trop des décimes pour n'avoir pas que tant du disme général de Chasselay ». — F° 146, « Ce 3e dimenche d'octobre année susdite (1688), mr Jacquemin, natif de la ville de Lyon, a pris possession de la cure après une résignation en cour de Rome et toutes les formalités requises, ayant signé partout volontairement, après avoir deservi la cure quarante ans, de l'année quarante huict au jour de St-Michel, que je pris possession, jusques au dimanche susdit mil six cents huictante-huit.... J. Cogniasse, curé ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac 1693-1695), de Lucenay (1697, 1698).

E Suppl. 274 (GG 2.) — In-4° 291 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Jacquemin (1700-1701), Mallet (1701-1717), Fontanelle (1717-1729); les vicaires Ganieu (1700), Pois (1712-1720), Verinon (1721-1723), Robin (1723-1724), Luizier (1724-1727), Jacquand (1724), Guiboud (1724-1725), Derriard (1726), Bernalin (1726-1727), Perret (1727), Terrasson (1727-1729), et Michellon-Chesnard, ancien curé de Quincieux, Rocher, Burdel, Guérin, Cogniet, Bernalin, etc. — Ff. 111-113, 122, 123, 186, 228, blancs. — La moitié inférieure du f° 103 enlevée. — F° 89, « *Ad perpetuam rei memoriam*. Le 5e janvier de l'année 1709, veille des Roys, s'éleva sur le midy, après quelques jours de pluye, et souffla pendant plus de trois semaines, une bize si violente et si froide que les rivières gelèrent si profondément que les charrois y passoient dessus en sûreté. La gelée pénétra plus de trois pieds dans la terre et fit périr toutes les semences. Il y eût quelques jours de relâche et de dégel par la pluye, c'est ce qui fit le plus de mal, car la bize ayant recommencé plus fort qu'auparavant, il n'y eut plus d'espérance de récolte. La terre, sur la fin de mars et au commencement d'avril, parut toutte nue et découverte, comme s'il n'y eut eu jamais de blé semé. Le froid fût si violent que tous les noyers, à la réserve de quelques petits, moururent et aussy bien que la plus grande partie des arbres fruitiers, près de la moitié des vignes mourut aussy. Le blé monta à un prix excessif. On se vit à la veille d'une famine générale, par l'espérance qu'on avoit toujours que le blé repousseroit, fondée sur ce qu'on n'avoit jamais ouy dire ny lu dans aucune histoire que les blés gelassent et morussent en terre. On en étoit entêté de telle sorte dans les villes que l'intendant de Lyon fit publier une défense, à peine de la vie, de relabourer et resemer les terres. Mais aux mois d'avril et de may, voyant que les blés étoient véritablement péri dans la terre, les deffences furent levées et on se pressa de touttes parts de semer des orges, avoines, pesettes, seigles, trémoises, blés noirs, blés turquins, fèves, haricots, etc. et Dieu, fléchi par les processions générales, les prieres publiques, les jeûnes, les expositions du St-Sacrement, les confessions et communions qui furent ordonnées et faictes par tout le royaume, donna un temps si favorable et si propre pour faire sortir et meurir les menus grains, que leur abondance généralle sauva les hommes et les animaux d'une mort inévitable. Plusieurs cependant périrent de faim et de froid ; les oiseaux tomboient mort par la rigueur du froid et il tua plusieurs bestiaux dans les étables. Le pain fut à Lyon cependant, par les soins des magistrats, à un prix au-dessous de celuy du blé, le froment ayant valu jusques 20 fr. le bichet, et le seigle jusqu'à 16 ; l'orge jusqu'à 15 ; le blé noir jusqu'à 13 ; l'avoine jusqu'à 5 ; les poids jusqu'à 10 ; les lentilles jusqu'à 12 ; les fèves jusqu'à 14 ; les pesettes jusqu'à 17 ; la douzaine des œufs jusqu'à 30 sols ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 275 (GG 3.) — In-4°, 277 feuillets.

1730-1751. — Actes dressés par les curés Fontenelle (1730-1751), Boucharlat, curé commis (1751) ; les vicaires Terrasson (1730-1738), Martel (1739), Martin (1739), Chabal (1740), Bricaud (1741-1743), Turrin (1743-1744), Dunoir (1744-1749), Boucharlat (1750-1751), et Ambroise, vicaire de St-Paul de Lyon, Jarrin, curé de Lissieu, P. Claude Bergeon, récollet de Fontaines. — Ff. 72-78, 146-150, 175, 176, 276, 277, blancs. — F° 136, lacéré au bas à gauche ; f° 263, usé à gauche. — F° 17 v°, « Luc, marquis de Regnauld Allemand, chevalier, seigneur de Bellesise, de La Thibaudière, etc., ancien aide de camp général des armées de France et d'Espagne, conseillier intime, gentilhomme d'honneur de la chambre, colonel capitaine lieutenant des gardes de la personne de Sa Majesté la feu reine douairière Marie-Casimir de Pologne, grande duchesse de Lithuanie ; Hugues d'Espinacy, chevalier, seigneur de Suri-le-Bois, Vareille et St-Cire les Vignes », 10 juin 1731. — F° 27, « François de Regnauld, chevalier, seigneur de Parcieux, Massieux, Mions, etc. », 12 août 1732. — F° 87 v°, « Veu et trouvé en règle. Fait à Chasselay, dans le cours de nostre visitte, le 30 d'aoust 1737. L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 183 v°, « Vu dans le cours de notre visite de l'église de Chasselay, ce 19 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1737-1739, 1741-1746, 1748, 1751).

E Suppl 276 (GG 4.) — In-4°, 204 feuillets.

1752-1768. — Actes dressés par le curé Gaudin, les vicaires Boucharlat (1752), Girin (1752), Jothié (1753-1768), Colomb (1768) et Mogier, habitué de Lyon, La Tour, Martin, etc. — Ff. 30, 45, 46, 60, 62, 77, 91, 105-108, 118, 139, 156, 161, blancs. — F° 63, lacéré au bas à gauche. — F° 4, « Veu dans le cours de notre visite à Chasselay, le 13 mars 1752..... archiprêtre d'Anse ». — F° 24 v°, « Jean Mollet (Morellet), dessinateur à Lyon », 3 octobre 1753. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 277 (GG 5.) — In-4°, 327 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Gaudin (1769-1779), Marquet (1780-1782), Condentia (1783-1791), Cupillard (1791-1792) ; les vicaires Faye (1769), Guyot (1769-1771), Ducoing (1771-1776), Bertier (1776-1778), Condentia (1779-1782), Souvanau (1782-1786), Pradier (1786-1791), Chazelle (1791-1792), Collonge, maire, et Saignant, officier public (1792), et de Laurencin, chamarier de Savigny, Balichard, Faye, Bedoin, Nuguet, Rey, etc. — Ff. 14, 24-26, 38, 48-50, 63, 64, 74-77, 99, 108-111, 125, 139, 162-170, 199, 243-248, 260-262, 273-277, 291-293, 309-313, 325-327, blancs. — Ff. 86-87, « lacérés par un chien », f° 263, lacéré dans l'angle inférieur gauche. — F° 13, « Jean-Jacques Richard, écuyer, sieur du Colombier, capitaine au bataillon de Tarare ; Marie-Marguerite de Masso, femme de François Donzier, ancien procureur ez cours de Lyon », 9 décembre 1770. — F° 32, « Jean-Baptiste-Espérance comte de Laurencin, seigneur de Polemieux, Sury-le-Bois, Sineyre ?, Vareille et du fief de Machy ; François-Aimé Dacier (Dassier), baron de La Chassagne, seigneur de Marcy..., Labâtie....., brigadier des armées du roi ; Claude Bernardin, comte de Vocance », 29 mars 1772. — F° 54, « Etienne Soubry, s[r] de La Brosse, bourgeois de Lyon », 14 février 1674. — F° 57, « Jacques-Claude, fils de Claude-Aimé Goulard, chevalier, seigneur de Curraise, Chalins, La Pommière et autres lieux », 29 juin 1774. — F° 84, « Benoît Carteron, prêtre, professeur de belles lettres au collège de N.-D. de Lyon, 18 novembre 1776. — F° 89 v°, « Le 19 avril 1777, étant arrivé de la ville de Lyon, où des affaires essentielles m'avoient appellé et ayant fait la revue des registres de mon église parroissialle j'y ay trouvé un acte battonné et plusieurs déchirés, ainsy que l'ordonnance de M[r] le lieutenant général, en conséquence j'ay fay le présent verbal pour servir ce que de raison. A Chasselay, les jour et an que dessus, Gaudin, curé. Le 25 avril 1777, ayant ouvert le registre et vu l'observation faite cy-dessus, pour me justifier et rendre témoignage à la vérité, je me suis cru obligé de déclarer que lesdits registres ayant été déposés par moi en lieu sûr et convenable, ont été ainsi lacérés par un chien appartenant au sieur curé, et que le soi-disant acte bâtoné n'ayant pu être signé, pour de bonnes raisons, a été répété incontinent après en bonne forme. J'ai dit, soi disant, parce qu'un acte dépourvu de signature est un acte informe et n'en mérite pas le nom. Le présent verbal fait à Chasselay le 25 avril 1777, Bertier, prêtre et vicaire ». Le curé ajoute au bas du f° : « Nota que si le chien n'avoit pas été fermé avec les registres, il ne les auroit pas lacérés ». — F° 95, « Claude Chabanne, maître mineur » à Chasselay ; m[re] Chasseing, seigneur de Chasselay, 18 novembre 1777. — F° 119, « Léonard Milanais, conseiller du point d'honneur », 2 août 1779. — F° 134, enterrement de « Joseph-Antide Chasseing, écuyer, seigneur de Chasselay, Les Chères et autres lieux », 2 août 1780. — F° 134 v°, « Le 22 août 1780, la bénédiction des deux grosses cloches de cette parroisse a été faite par moi curé soussigné, dans mon église. Le parrain de la première a été messire Antide-Joseph Chasseing, escuyer, seigneur de Chasselay, des Chères, etc, représenté par messire Claude Servant, chevalier, seigneur de Poleymieux, trésorier de France de cette généralité, et la marraine dame dame Marie-Anne-Julienne Dassier de La Chassagne, épouse de messire Jean-Baptiste-Espérance, comte de Laurencin, seigneur de Chanzé, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine au régiment de Vexin infanterie. Le parrain de la seconde a été messire Claude-Espérance, marquis de Regnauld, seigneur de Bellescize, mestre de camp de dragons, lieutenant des maréchaux de France et commendant pour le roy au château de Pierre-Cize, et la marraine dame Françoise Maurice Giraud, épouse de messire Jean-Baptiste Lacour, ancien échevin de Lyon, qui ont signé avec nous. Lachassagne, Laurencin, Giraud-Lacour, Servant de Poleymieu, de Bellescize, Millanois de Bellescizes, Giraud Sibert, M. Tissot, veuve Millanois, de Bellescizes, Servant-Levasseur, Pralard-Orcel, Marianne Orcel, Regnauld, Laurencin, Orcel, Lacour père, de St-Victor, Claveau de Gatine, Levasseur fils, Roux, Lacour de Monlusin, Richard, fils, Richard, Condentia, vicaire, Marquet, curé ». — F° 137, enterrement dans sa chapelle attenante à l'église de Chasselay « de Geoffroi de Chasseing, ancien échevin de la ville de Lyon, seigneur de la baronnie de Chasselay et des Chères », décédé à l'âge de 83 ans, 20 octobre 1780. — F° 143 v°, « Antoine Chasseing, chevalier, seigneur de Chasselay, Les Chères, Le Plantin et autres lieux ; Thomas Servant-Rey, officier au régiment de Vivarais », 1 avril 1781. — F° 172 v°, « Aymard-Jean de Nicolaï, premier président honoraire en la Chambre des Comptes de Paris ; Marie-Louise Auget de Monthion, épouse de messire Michel Bouvart de Fourqueux, conseiller d'état », 12 janvier 1783. — F° 192, « Augustin-Pavin de St-Victor ;

Jacque-François Pavin de Fontenai, commissaire des guerres ? principales », 15 mai 1784. — F° 198, « Le 23 décembre 1784, nous soussigné, bachelier de Sorbonne, curé de la paroisse de Chasselay et Les Chères, avons fait la bénédiction du maître autel de l'église de Chasselay, d'après la permission qui nous en a été accordée par monseigneur l'archevêque de Lyon. CONDENTIA, curé de Chasselay ». — F° 223 v°, « Joseph-Augustin-Magdelaine de Lacour (de La Terrasse), trésorier de France », 1 juin 1786. — F° 287, « Jacques-Charles-Philippe-Auguste, comte d'Hornville, seigneur de Vulmar et autres lieux ; Catherine Gallovay, comtesse d'Hornville », 19 octobre 1790. — F° 301, « Arrêté et paraphé le 17 juin [1791], jour auquel je me suis vu obligé de quitter mes chers paroissiens, déclarant néanmoins que je ne les quitte que comme contraint, et désirant leur donner en partant une nouvelle preuve de ma fidélité, de mon zèle et de mon attachement, je consigne la présente déclaration dans le registre des baptêmes, mariages et enterrements ; des baptêmes, pour renouveller à la face des saints autels ma profession de vivre et mourir dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine ; des mariages, pour cimenter de nouveau l'union que j'ai contractée avec mon église et à laquelle [illegible] jusqu'à la mort ; des enterrements, pour me consoler devant Dieu de ce que mes cendres ne seront pas [illegible] cimetière au millieu de celles de mon troupeau, CONDENTIA, bachelier de Sorbonne, curé de Chasselay et Les Chères. — Et moi, Claude Pradier, qui, depuis plusieurs années, exerce le divin ministère dans la parroisse de Chasselay, je déclare que c'est avec le regret le plus vif que je me vois contraint d'abandonner des parroissiens que j'aime. Je désire de toute mon âme qu'un nouvel accord entre les loix de l'église et de l'état me mette à même de leur prouver de nouveau de vive voix combien je leur suis attaché. PRADIER, vic. ». — F° 324, « Le présent registre clos et arrêté par nous, maire et officiers municipaux de la commune de Chasselay soussignés, en conséquence de notre procès-verbal de ce jour 5 novembre 1792, l'an premier de la République. COLLONGE, maire, P. BROSSARD, J. BONY, MAGNINI, SAIGNANT, procureur de la commune ». — Registres parafés par Pupil 1769, 1770 [illegible] (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1792).

CHATEAUVIEUX

Arrondissement de Lyon canton de Vaugneray, section de la commune d'Yzeron.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, annexe d'Yzeron. V. Yzeron.

CHATILLON-D'AZERGUES

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, puis de Saint-Camille, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Saint-Paul; élection de Lyon ; justice de Châtillon; chapelles rurales de Saint-Roch et de Sainte-Valburge ; prieuré de Dorieux.

E Suppl. 278 (GG 1.) — In-4°, 279 feuillets.

1621-1668. — Actes de b., m. et sép. dressés par les curés A. Fornaz (1621-1630), Chappot (1632-1666), Archier (1667-1668) ; le vicaire Brassac (1667) ; Delorme, curé de Chessy, etc... Ff. 14-17, 23, 254, 255, 257-262, blancs. — F° 24, lacéré au bas, à droite. — Ff. 1-5, mariages de 1621-1630; ff. 6-23, enterrements 1621-1629, ff. 24-65, baptêmes 1621-1630, ff. 66-197, baptêmes 1632-1648 ; ff. 198-230, enterrements 1645-1659, ff. 230-243, mariages 1646-1649 ; ff. 244-255, mariages 1659-1668 ; ff. 256-279, enterrements 1659-1668. — Ff. 198-242, 244-279, actes non signés. — F° 13, acte de mariage, 30 octobre 1630. — F° 18 v°, « Claude Cailliot, habilieur de fraicture, simetière de Saint-Jehan du Vernay, simetière de Sainct-Roc », 1626. — F° 19 v°, « simetière d'Amancé », 18 décembre 1627 ; Ameuci, 8 mars 1628. — F° 20, enterrement d'une femme morte de la peste, 7 septembre 1628. — F° 21 v°, mention du décès de Claude Devay, vicaire de L'Arbresle, 14 janvier 1629. — F° 24, formule de prières pour la bénédiction d'une statue de saint. — F° 25 v°, « Le jour et feste sainct Jean-Baptiste et la feste Dieu furent en ung mesme jour et feut le grand jubilé de Lyon en l'an 1546, et il y eust telle presse qu'il y moru plusieurs personnes, ainsi l'ay veu et par escript dans le papier de m[r] Amery ?, notaire de Chastillion-d'Azergue. A. FORNAZ ». — F° 28, « Gaspard Camus,

hault et puissant seigneur de Chastillon », 8 septembre 1621. — F° 39 v°, « Claude de Thonnel, sieur de La Piemente », 16 septembre 1624. — F° 43 v°, « David Terry, ouvrier en la mine de cuivre à Chaisy », 9 mars 1625. — F° 62, « Philiberte de Chevriers, prieure du couvent de Deurieux », 28 août 1629. — F° 76 v°, « Marguerite Guillien, femme de messire Gaspard Camus, seigneur baron de Chastillon d'Azergues », 17 juillet 1633. — F° 77 v°, « Jeanne Chenard, femme de monsieur Levieux, sieur de Colemieu », 21 août 1633. — F° 78 v°, « Jean Poquet, conducteur des ouvriers de la mine de Chessieu », 6 novembre 1633. — F° 81, « Pierre Guilhiou, habilheur de fracture de Couzey, parroisse de Saint-Germain sur L'Arbrelle », 11 février 1634.— F° 91 v°, « Michel Calliot, mestre habilhieur de fractures des corps humains, filz de Jean, aussy habilheur, du Suc, parroisse de Chastillon », 7 novembre 1635. — F° 119, « Anne de Saillans, fille de feu Jehan-Françoys de Saillans, vivant seigneur de Corbeville ? », 13 février 1639. — F° 123, « Anthoine Merssena, maistre fondeur de cuivre au martinet de m[r] Bouliou, pour la monnoy ; Franchois Mousse, aussi fondeur de cuivre aud. martinet », 16 octobre 1639. — F° 124, « Jehan de Salemard, seigneur de Montfort et autres places », 22 décembre 1639. — F° 174 v°, « Jaquelline, fille de noble Louys de Vignod, seigneur de Dorche et Chaney en Bugey », 1 octobre 1645. — F° 196 v°, « Suzanne d'Albon, femme du seigneur baron de Laubépin », 16 février 1648. — F° 197 v°, « Jean de La Vessière, sieur du Mas », 14 mars 1648. — F° 198 v°, enterrement d'un homme tué « dans les martines de M. Boulioud, en Besancin », 13 novembre 1639. — F° 203 v°, enterrement de « Jean Vallat, fauconnier de M[r] le baron d'icy, lequel a esté tué par la cheute d'une balme de perrière en tirant de pierre pour led. sieur baron », 23 mars 1648. — F° 206 v°, enterrement d'une femme noyée « dans la rivière de Turbine », 11 mai 1649. — F° 207 v°, le « sieur de Lasabière, marchan voiturier sur terre de Lyon à Paris », 14 novembre 1649. — F° 210 v°, enterrement dans l'église d'Amancy, 2 novembre 1650. — F° 219 v°, « Jean Carre, m° potier de veysselle d'estain », 17 mars 1654. — F° 225 v°, « Le 15 juin 1657, vendu à André Boia ?, dict Roux de Larbose ?, deux bichés froment, desquelz après luy avoir payé toutes les pièces de vin qu'il a mené pour moy à Lion et à Tarare, toutes autres choses jusque aud. jour, me reste 26 s. ». — F° 228, enterrement « dans l'église de Deuxrieux, parroisse de Chastillon », 30 octobre 1658. — F° 224 v°, « *Die 7 idus julii, ego infascriptus accepi ab Antonio de Neufville, abbate et vicario generali, provisionem pro parrochia Chastillionis d'Azargues diocesis Lugdunensis et libro matrimonium, die decima julii 1667, initium dedi*, Archier ». (V. aussi. f° 279). — F° 267, enterrements dans les églises d'Amancy et St-Jean du Vernay, « les cimentières estant interdicts, les habitans ne les ayans voullu clorre », 6 février 1666. — F° 264 v°, enterrement du curé Pierre Chappot « dans la tumbe de l'esglise de Nostre Dame, au devan l'autel de St-Joseph et St-Sébastien », 10 mars 1667. — F° 263, « *Ego rector parrochiæ Chastillionis d'Azergues infrascriptus possessionem accepisse attestor pridie idus mensis sextilis, anno Domini 1667 et in eadem parrochia sacramenta principio mensis aprilis, anno ut supra ministrare cœpi* ». — F° 279 v°, « Du 12[e] febvrier, mis dans troys cemaize vin blanc une once d'herbe d'apsinte ».

E Suppl. 279 (GG 2.) — In-4°, 200 feuillets.

1648-1678. — Actes dressés par les curés Chappot (1648-1666), Delorme (1667), Archier (1667-1678) ; le vicaire Brassac (1666-1667), et Cordelier, prêtre, Delorme, curé de Chessy, etc. — F° 89-91, 104-110, 179, blancs. — Ff. 1-3, lacérés en tête ; ff. 23-25, troués à gauche ; f° 26, troué à mi-hauteur à gauche, échancré au bas ; f° 85, échancré en tête à droite ; f° 179, lacéré et usé sur le bord droit ; ff. 179-200, rognés au bas. — Ff. 1-113, baptêmes de 1648-1667 ; ff. 113-200, les trois actes 1668-1678. — F° 14 v°, « Jean de La Vessière, sieur du Pont ?, 5 février 1651. — F° 17, « Jean de la Vessière, sieur du Mas », 30 juillet 1651. — F° 33 v°, « Jean-Baptiste de La Piedmonte, escuier, s[r] de La Revière ?, 27 octobre 1654. — F° 34, « Jean Dumas, escuier, sieur du Mas », 8 novembre 1654. — F° 45, « Jean-Baptiste du Tonnel, sieur de La Piedmonte », 27 octobre 1656. F° 49, accouchement d'une femme « de Sainct-Sorain dans la Gascongne, proche Bourdeau, venant de Besançon en dévotion », 3 juin 1657. — F° 50 v°, « Anthoine du Mondor, escuier, sieur de Monragier », 29 septembre 1657. — F° 54 v°, « Gaspard d'Albon, marquis de St-Forgeux », 25 août 1658. — F° 113 v°, « Ordonnance de Louis XIV, roy de France et de Navarre, donné à St-Germain-en-Laye, au mois d'avril 1668, *in libro codicis Ludovici*, titre XX, article X : les baptesmes, mariages et sépultures seront en un mesme registre, selon l'ordre des jours, sans laisser aucun blanc et aussy tost qu'ils auront estés faictz ilz seront escrits, signez, scavoir les baptêmes par le père s'il est présent et par les parrains et marraines. et les actes de mariages par les personnes mariées et par quatre de ceux qui y auront assisté ; les sépultures par deux des plus proches parens ou amis qui auront assisté au convoy, et si aucuns d'eux ne scavent signer, ilz le déclareront et seront de ce interpellez par le curé ou vicaire, dont sera faict mention ». — F° 136, « *Ego infrascriptus isti baptismorum libro initium dedi quinta die idus decembris, anno Domini 1660 et omnes ex duobus annis præteritis baptismi sunt ex altera parte ejus libri positi*, Archier, curé de

Chatillon ». — F° 142, « Touts les baptesmes qui se sont fait dans l'église paroissiale de Châtillon d'Azergues, depuis le neuviesme décembre de l'année dernier 1669, jus à présent, se trouveront à la fin de ce livre que j'avois séparé des enterrements et mariages, par l'ordre de M^r l'archeprebtre, et par son mesme ordre je les resjoingt ensuitte des sépultures et mariages, suivant l'ordonnance de n. prince, qui m'a esté signifié par mond. archiprebstre, le 9e septembre 1670 ». — F° 143, « Lucie Bertrand, dame de Belle Air », 16 novembre 1670. — F° 164, « Francois Mycollier, escuyer et seignear de Belair », 5 février 1673.

E Suppl. 280 (GG 3.) — In-4°, 210 feuillets.

1678-1699. — Actes dressés par les curés Damase Archier (1678-1695), Benoît Archier (1695-1699), et Ruchard, curé de Charnay, Beau, curé de Chessy, etc. — Ff. 112, 113, 118, 119, 147, 148, 188-192, 210, blancs. — F° 1, lacéré au bas. — F° 42 v°, « Jean Lybert, prieur d'Alix ; Jeanne de St-Amour Fonteraine, femme de Jacques de Naturel, escuyer, seigneur de Valetine ; Jean du Sou, escuyer, seigneur dud. lieu du Sou, du Brüel et autres places », 20 mai 1683. — F° 55 v°, « Louys de Belouze de Grandchamp, seigneur dud. lieu », 18 octobre 1684. — F° 86, « Jean-Raymond Mondor, escuyer, seigneur de Monragier », 18 octobre 1688. — F° 95, « Gaspard Cachot, sieur de Combefort et de Courbeville », 12 mars 1690. — F° 115 v°, « Touts les susdits actes ont esté prins sur un autre livre, parce que celuy-cy ne m'a esté signifié que le 20e mars dernier 1692 ». — Ff. 126-136, « Prébande de St-Bonnet, pour l'année 1692 : bled, froment, mesure de Lyon, 7 bichetz ; vin 1 asnée, 1 potin ; foin, 12 l. *Livre de conte en l'année 1692* : Le 13 may 1692, j'ay afermé à Charles Bertier le prevon ? de la peycherie à trente solz pour l'herbe et le revivre seulement, et me suis réservé le noier avecq les noix et tout le reste, lesd. 30 s. payables à la St-Martin prochain. Le 10 octobre 1691, j'ay baillé à Pierre Chasselay de La Roche, deux bichets bled-froment pour semer la terre de la prébande, à la bichette de chez Jacquard, mesure de Lyon. Le 18 septembre 1692, j'ay presté à Homber Collet de l'ameau de La Colletière, huit l. Maistre Pierre Martin, servant à Monsieur Michel et qui va de Lyon à Limoge toutes les 3 semaines, passant tousjours par Clermont, loge à Lyon chez mons. Perrain en la rue du Bas Argent, au Cheval Vert, proche du Plastre. Me Lyon, qui demure aussi en cette rue sçait toutes les fois que led. Pierre Martin arrive ou doit arriver à Lyon. Led. Pierre Martin loge à Clermont chez M. Bletty, aux fautbourgs des Gratz. Monsieur Accaré a achepté le chasteau de Gage ? et la maison de Conzy. Vandanges de l'année 1692 ; besnes à vandanger 102 benost ; à la vigne de Montferrat, besnes 6 et demy ; prébande, le 16 octobre, besnes 5 ; grand plantier, le 17 octobre, besnes 11 ; petit plantier, le 18 octobre, besnes 11 ; Grande vigne, 20 octobre, besnes 24. Le 20 octobre 1692, j'ay donné à Pierre Chasselay de La Roche 1 bichet bled froment, mesure de Chastillon, pour semer la terre de la prébande. Pour l'année présente 1692 : receu de Mr Pierre Caillot, en déduction de la ferme qu'il tient de moy, ce 14 décembre 1692, 32 l. Le 28 janvier 1693, receu de Mr Pierre Caillot, pour le mesme subject que dessus et en déduction 24 l. Plus receu le 20e juillet 1693, 24 l. Plus receu le 14 novembre 1693, neuf l. Pour l'année présente 1693 : receu de Mr Pierre Caillot, du Suc, en déduction de la ferme du dixme de la cure, le 9 décembre 1693, 25 l. ; plus receu le 18 feb. 1694, 15 l. ; plus 4 l. et demy ; plus le 6 avril 1694, 20 l. ; plus receu le 9e may 1694, 24 l. Vendanges de l'année 1693 : à Monferrat, le 5 octobre 12 besnes ; le petit plantier, 7 besnes ; le grand, 8 besnes ; la grand vigne, 16 besnes ; la prébande, 1 besne ; en tout 34 besnes. Le lundy 19 octobre 1693, Benoist Combret, gendre, au village des Garnier, parroisse d'Ussam ? a laissé 2 louis d'or à ma belle-sœur Antoinette Varaignat. Le 5 janvier 1693, j'ay laissé à Mr Gyrard une sentence de 4 bichés bled froment, contre feu Mr André Atheau, dattée de 1659. Le 19 febvrier 1693, j'ay baillé à Mr Jober, pour envoier à Paris 6 l. à un notaire, 18 s. A Mr Jober, procureur, pour intervenir au décret de feu Mr du Boisset, 1 l. 12 s. Pour faire 9 coppie à communiquer, 3 l., papier, 18 s., à M. Cordelier. Le 12 febvrier 1693, j'ay vendu à Maiet de Nuelle, m^{re} tailheur d'habis, une barille de vin blanc dont j'en suis payé. Le 15 febvrier 1693, Humbert Collet, luminier, c'est chargé de deux obligations, l'une de 6 l. 10 s., contre feu Phillibert Perrasse, et l'autre de 6 l. 10 s., contre Cézard Burdet, m^{re} mareschal, et du testament de Pierre Alasne. De plus le bled et le vin de l'année passée et de cette année 1693. Le 5 octobre 1694, pezé 350 l. bled. Le 4 mars 1693, j'ay presté à Claudine Chapolard, femme à Pierre Chasselay, de La Roche, la somme de douzes livres seize solz, scavoir 4 eschus blanc, cy 12 l. 16 s. Le 7 mars 1693, remis à Jacques Tiserrand 26 l. demy fillet bastard ? Receu le 18 mars 1693, 5 l. 12 s. de Mr Pierre Caillot, du Suc, reste 4 l. 8 s. Je dois à Mre Louis, marchand mercier, pour reste du surpelis trois l. dix-huict solz, ce 7 juin 1693. J'ay paié à m^{re} Louis, ce 8 juin 1693, 4 l. 8 s. Le samedy saint 1693, fert au pied droit dernier et un relevé, un rateau de fert 4 s. Veille de la Pentecoste, 1 relevé 2 s., 28 juin 1693, 1 relevé au pied droit devant 2 s. Je soubsigné Père Polycarpe, religieux au couvent des Augustins, deschaussés de la Croix-Rousse, à Lyon, prometz et m'oblige à célébrer ou faire célébrer trante messes eucharistiales et m'en chargé à la descharge du sieur curé de Chastillon d'Azergues et pour ce confesse avoir receu la rétri-

bution des messes dud. s^r curé et m'en contente, le samedy des rameaux quatorsiesme jour du mois de mars 1693. Je prouve ce que dessus, quoyque non escrit de ma main. P. Polycarpe, Augustin déchaussé. Le 9 febvrier 1693, j'ay baillé à Mr Joubert, pour envoier à Paris et intervenir contre Mr Acaré, pour 4 bichets froment, 6 l., au notaire, 18 s., à Mr Joubert, pour la requeste, 1 l. 12 s. ; M. Claude Rougier a baillé pour moy, le 26 mars, 3 l. 4 s. ; à Mr Cordellier, pour 9 copies, 3 l. 18 s. ; à Mr Cartier pour avoir signé 4 contracts 1 l. 12 s., son clert, 4 s. ; à Mr Joubert, procureur, pour envoier à Paris les contratz et la requeste, deux l. quatorz solz, cy 2 l. 14 s. ; plus le 4 mai 1694, j'ay baillé à mon nepveu le prebtre, pour envoier à Paris pour retirer la sentence de compansation, vingt livres, cy 20 l., plus vingt livres, 20 l., plus le 18 janvier 1695 à M. Dumas, 6 l. Au grand molin, le 7 apvril 1693, bled pezé 381 l., 6 bichestz ; le 10 juin 1693, bled pezé 480 l., 8 bichetz. Foin pezé de M^r le baron, de l'année 1693 ; à la Jacarde, 26 mars, 605 l. foin ; plus à la Jaquarde, 4 avril, 700 l., à Mulatier, mareschal, 126 ; 12 avril, au granger de la grange Gouby 500 ; Mr de la Piemante layné, 20 avril, 204 ; 2 may, grange Gouby, 100 ; 3 may à monsieur la Piemante 164 ; 20 may, à la Jacarde, 603. Au chenevier de M^r le baron, il y a 18 brasses que j'ay conté le 18 aoust 1693. Le 16 avril, jeudy, le petit Barjot alla quérir Mr Syraucour et dans ce voiage il me vient voir et m'envoia un lavement pour mon nepveu Claude, le mardy, 21, une médecine. Le 12 febvrier 1692, j'ay presté 12 s. à la feme de Benoist Mathelin et j'ay pour gage une nape et un rideau de lict double et pour l'expédition de l'acte baptistaire du bastard, 15 s.. Le 29 may 1693, j'ay donné un certificat à Mr Dutonnel, d'un livre couver de rouge aveq une boëtte de fert blanc, plaine de plusieurs papiers qu'il m'a confié, en luy rendant led. livre et la boëtte, il me doit rendre led. certificat à son retour de l'arière-ban. Monseigneur l'Archevêque décéda le 3me juin, environ le 3 heures du matin 1693. La sarge de Nîmes se vend ordinairement 2 l. 5 s. la d'Uzè, 32 s. Damoiselle Françoise Barcet, vefve soubsignée, prometz à Mr Archier, prebtre et curé de Chastillon d'Azergues, payer la somme de dix l. pour la célébration de trante messes eucharistialles pour le repos de l'âme de feu s^r Denis Attenay, mon beau-frère, et m^re chirurgien de ce bourg, sans y comprendre un fusil, vieux, usé et de peu de valeur, laquelle somme lad. damoiselle Barcet promet satisfaire la Saint-Michel prochain. Faict au presbytère curial dud. Chastillon, le 25 juin mil six centz nonante-trois. J'aprove ce que deceus quoy que non escrit de ma min. Françoise Barcet. Le 13 juillet 1693, un voyage à Lyon de 2 jours dépencé pour les amortissements, 3 l. 10 s. M. Delaroire, banquier, proche le Chemin Neuf. Le 3 aoust, un second voyage despencé pour les amortissements quatre l. 4 s., cy 4 l. 4 s.. Le 10 novembre 1693, j'ay mis au molin dessoub les ales, 10 bichets bled froment mesure de Lyon. Pezé en farine 600 l., 15 febvrier 1694, la farine 3 pesé 345 l. 28 juillet 160 l. farine. Le 12 aoust 94, farine 300 l., 1 relevé, plus 2 relevé le premier jour d'aoust 1693 ; plus 1 relevé, 1 fert le XI aoust ; plus 2 relevés, 19 septembre ; plus 1 fert, 12 octobre ; 3 novembre 1 fert ; 3 décembre un relevé ; le 13 febvrier 1694, 1 fert au pied gauche dernier ; 15 may, 1 fert et 1 relevé ; 22 juin 1694, 2 fers. Au mois de juin 1692 ou environ, j'ay amodié à Mr Antoine Joly la terre de Deurieu pour 4 années et quatre prinse de fruit dont je suis payé. Il finira à 1695, il a prins la récolte de 92. Le 12 febvrier 1694, j'ay presté à M. Dutonnel 12 s. Mr Souzyon, 2 octobre 1693, a prins 2 douzaines grans cercles et 1 dousaine petits cercles, Saigne 1 douzaine. Le 6 septembre 1693, j'ay fourny à Pierre Chasselay de La Roche, 2 bichets bled-froment, à la mesure de Sandar, pour semer la terre de la prébande. Le 15 novembre 1693, j'ay commencé à chanter la prose *Stabat* pour le repos de l'âme de Françoise Bertrand, femme à Claude Guillet de Conzy et c'est pour le temps et terme d'un année tous les dimanches qui me sera conté dessus les messes qui sont portées par le testament de lad. Bertrand sur la somme de 20 liv. sans comprendre les prières du prosne. Le 20 octobre 1693, j'ay baillé la clef de la chambre et du cellier à Benoist Morin.... ; il a fourny un tonneau pour mettre le vin de la luminaire, il y a dans le cellier 75 tuilles odaschaulx (sic) fusée. Le 10 décembre 1693, j'ay baillé 16 s. à la femme de Pierre Bigeon dict Ducurel, sur l'estofe d'une robbe noire, plus 4 s. 21 janvier 1693, plus 4 s. 24 janvier. Le 17 décembre 1693, j'ay presté à madame Berthon pour payer son pourceau vingt-sept l. huict solz, cy 27 l. 8 s., et le mien 29 l. 12 s. Jacarde, 5 l. d. mouton, 4 l. et demy bœuf, plus 3 l. b., plus 2 livres bœuf. Le 4 febvrier 1694, j'ay baillé à Bouquin 3 l. sur une robbe de sarge noire. Le 28 janvier 1694, j'ay presté à Claude Saigne, quinze livres tz, qu'il a promis me les rendre à la fin du mois de febvrier prochain, cy 15 l. Le 2 febvrier 1694, j'ay baillé à la feme de Gaillard, sur un paire d'audechosse de sarge grize, quinze solz, cy 15 s. Le 9 febvrier 1694, j'ay baillé à Marguerite Bertier, sur une bague d'or et deux d'argent six l. six solz, cy 6 l. 6. s. ; sur une bague d'argent 5 s. 6 d. et 20 s. qu'elle doit. Pacotte le 15 febvrier j'ay baillé 12 s. sur 2 l. d'œuvre ? Collette. Le 19 febvrier sur tablié 4 s. Pierrette. Sur un corset d'enfant baillé 4 s. 6 d. 28 febvrier. Daline, 10 mars 1694, 20 s. sur une robbe verte. Farge. 5 s. sur trois serviettes rousses, le 12 mars 1694. Quinze jours après la Toussaint, mon nepveu, Antoine Archier a mis sa petite fille en nourrice chez Dupuy, habitant d'Aly, et c'est environ le 15 novembre 1693. Lequel Dupuy a receu la première foy 6 l., la 2e de foy 4 l., la troisiesme 3 l., plus le 14 mars 1694, receu 3 l., plus le 13 avril

payé à la nourrice 3 l. Le 14 septembre 1694, Estienne Durant a porté de ma cave de la maison de Trouillet 14 faix de peyceaux. Pierre Chasselay. Le 13 octobre 1694, j'ay baillé 1 bichette bled-froment pour semer la mie. Le 28 mars 1693, j'ay presté à Pierre Chasselay de La Roche 3 l., et mon nepveu Claude autres 3 l. Bertière. Une bague d'argent sur 5 s. 6 d., 20 s. desprez d'un enfant ensevely, plus un enfant. Pierre Bigeon, le 4 mars 1694, 5 s., sur un gouit ?, plus 1 enfant. Le 3 avril 1694, j'ay presté à la femme de Jean-P. Bigeon six l. 6 s. sur une robbe noire aveq son courcet et ay rendu la bague d'or. A Foulletet sur une robbe de sarge blanche 8 s. ; reçeu 8 s. Le 7 may 1694, Benoiste m'a vendu ou laissé en gage une nappe usé et de peu de valeur pour huict solz, cy 8 s. Le 10e may 1694, j'ay presté à Catherine Gautière sur une robbe bleue aveq son courcet trois l., cy 3 l. reçeu 30 s. Pierrette. Dixiesme may un mouchoir seur 3 s. Le 13 may 1694, j'ay baillé et presté à Claude Delafont dit Noël 4 l. pour dégager son bourrique, sur une couverte et robbe de sarge blanche. Pierrette. Le 20 may 1694, sur une robbe et courcet bleu presté 2 l. 4 s. Le 20 may 1694, j'ay presté à la femme de Barthélemy Dupoizat de la Collitière trois l. qui a promis me les rendre à la Saint-Jean-Baptiste prochain, cy 3 l. Bouquine ?. Le 23 may 1694, sur une robbe viollette presté un escu, cy 3 l. Le premier juillet 1694, j'ay presté à Benoiste Bouquin, femme à Jean Delafay, sur une sarge blanche, aveq son courcet violet trante solz, cy 30 s. J'ay reçeu de Borange la somme de six livres pour célébrer douze messe pour un particulier trépassé, cy 6 l. Pour George Chollet 17 messes, debet 4 s. Borange, *nihil dedit*. J'ay célébré six messes pour lad. Chollet. Le 22 juin 1694, j'ay affermé les deux petistz prayons à Jean Dururel dict Begeon, à quarante solz et une livre burre payable à la Saint-Martin d'hiver prochain, pour cette année seulement. Mr Rapatel a fourny pour mon nepveu une tizanne, un lavement, une fiole dessiroc, plus une tizanne, plus une fiole dessiroch, plus une tizanne, plus deux lavements. Saigne, 29 avril 1695, pour vente de foin doit 5 quintaux, 7 l. 10 s. Collette, le 20 avril 1695, sur une chemisete sans manches, 8 s. Mr Flachar m'est venu voir le 23 juin, une prinze contre la gravelle, plus m'est venu voir le dernier juin. Antoine Goujat, le XI juillet 1694, un relevé. Vandanges 1694 : Monferrat, 3 besnes, la prébande 3 b., la grand vigne 27, le petit plantier 7 besnes, le grand 9 besnes. Caillot, le 21 novembre 1694, j'ai reçeu 30 l., plus 14 l., plus 20 l., plus 11 l. Le 23 mars 1691 j'ay baillé à Pierre Saigne deux bichetz orge, à ma mesure, pour semer la terre de la prébande que je lèveray quand on batra la récolte de l'orge. *Nono calendas octobris possideo pro pauperibus hujus parochiæ ad largiendos centum viginti nummos* : Cariatte 5 s., 4 s., Benoist Ruiathe ?, 4 s., 4 s., 5 s. pain, 10 s. pain, 10 s. pain, 8 s. pain, 18 s. pain. M. Farge, 4 s., 5 s. pain, 2 s. 6 d., 16 s. 6 d., 12 s., 6 d. pain, 10 s. pain, 10 s. pain. A Mr [illegible] le 1er novembre 1694, 3 l., 1 l. 10 s., 15 janvier 1695 advencé de mes effetz 10 l. 13 s., advencé 25 l. 2 s..... Mon nepveu Benoist Archier a prins possession de la cure de Chastillon d'Azergues le 30 mars 1695. Reçeu de Joseph Oriol, de Conzy, pour la sépulture d'un norriçon 24 s., 31 mars 1695 ; des offrandes de Pasques 23 s., 2 acouchée 16 s. ; la Verne, sa couche, 1 s. 6 d., Fanese ?, baptesme et sa purification, 20 s. ; le 8 novembre 1695, des luminiers, 5 l. 10 s. Le 20 novembre 1695, de Pierre Callot 28 l. ; de madame Souzion, le 23 novembre 1695, 14 s., 24 novembre 1695, 3 escuz neuf de Pierre Callot, 10 l. 16 s. Ganibey 9 s. ; Drué de Sandar, 6 s. 6 d., d'Albepierre de la Colitière 6 s., 12 demy l. burre. Bouquin 6 s., Jacques Tardy 1 s. *baptizando mihi datum fuit*. De Gaspard de Violay de la Roche et 6 l. que j'ay payé à la Merduette le 21 novembre, 10 s. en plus. Reçeu de Merlin de la Roche 17 s. ; r. de Fleury Rougier le 24 décembre 1695, la sépulture de la Rinbourte ? 3 l. ; r. d'Antoine Mingeon pour les pauvres 3 l. Le premier jour de l'an 1696, en déduction des 20 escus ; r. 12 s. de Verne le 10 janvier, pour la sépulture d'un enfant, cy 12 s. ; r. du mariage de Gantillon, le 16 janvier 1696, 3 l. ; r. de Pierre Caillot, le 17 janvier 96, 14 l., r. de Fane ?, 10 s. de pension ; r. de Me d'Albepierres le 29 janvier 1696, pour la sépulture de sa m., 4 l. ; r. de Denis Divuldy du petit pré des Marés, 3 l.; r. 22 febvrier 1696, de Pierre Bigeau, des Prayons, 2 l. ; r. 26 febvrier, le mariage de Benoiste Rougier, 3 l. ; r. 5 mars de Beaufray et de son gendre 6 l. ; r. 12 mars 96, du Bigeo, dit Ducurel, vigneron de M. du Fornel, 12 s. ; r. le 18 mars d'un nourriçon de Claudine Merlin, vefve, 2 l. ; r. 19 mars la pension de Claude Delafont, 1 l. ; r. 21 mars de Sarcey, pour sépulture 15 s. ; r. 10 avril d'Amironne 16 s. ; offrandes de Paques 1 l. 12 s. Depuis la prinse de possession de la cure de Chastillon, fait le 30 mars 1695, payé, 10 avril, pour 2 fromage au Claude qu'il a porté de Saint-Bel, 20 s. ; à la Claudine Farge pour les carpes, 10 avril 95, 1 l. 1 s., le 9 avril 95, pour le bois 12 et fraix 3 l., cy 15 l. ; décimes le mesme jour que dessus 25 l. ; de 32 l. des franc-aleu, m'a rendu 20 l. payé pour la dépense que mon nepveu a fait à Lyon 12 l., le 9 juillet 1695, payé à Durussy, en déduction d'une pièce de vin pour les oches de 130 l. de viande, 19 l. ; le 13 juin 1695, pour les franc aleu j'ay payé 32 l. et la dépense quarante sols, 2 l. Le sixiesme aoust 1695, j'ay presté à mon nepveu Benoist Archier, prebtre et curé de ce lieu, la somme de vingt-huictiesme livres pour payer la promesse de feu Antoine Archier, son frère, à Pierre Mazet, habitant dudit lieu de Chastillon, 28 l. Le 24 octobre 95, aux vitriers, aveq 2 carteron huile 1 l. 8 s. Payé et amployé de mes deniers pour mon nepveu, curé : le 8 novembre 1695,

à la femme de Durroussi pour les oches, payé 13 l. et 15 l. qu'elle me devoit pour le reste d'une pièce de vin, font la somme de 28 l., 10 novembre 1695, à François Dupoizat, bénier, 15 s. ; 15 novembre 1695, baillé à M. Archier, pour aller à Lyon, 3 l. 12 s. Payé le 21 novembre 95, à la Merduette pour des fagotz, 6 l. Payé à Gonin pour avoir relié les tonneaux, le 23 novembre, 1 l. 4 s. Le 28 novembre 1695, j'ay remis les 2 pistoles neufve et les trois escus blanc neuf que Pierre Collot du Suc avoit baillé de sa ferme à Mr mon nepveu, curé, pour pay les décimes et les franc aleu, les pistoles et les 3 escus font la somme de 38 l. 16 s. La foire froide payé des baptesmes, fromage et huile et couchon, 2 l. 15 s. Le jour de Noel huille, 8 s. 1696. Huile, 8 s., beurre à la Couillarde, 7 s., cy 15 s. Payé 24 janvier huile 8 s., au munier de Sales 15 s., 1 l. 3 s., 26 janvier, œuf 3 s., burre 5 s., 8 s. Payé la foire Sainte-Agathe un fromage 2 l. 7 s. ; 8 febvrier, à M. Rapatel 20 l. pour mon nepveu et quinze pour moy que j'ay payé de mes deniers, 35 l. ; 10 febvrier huile, 9 s., œuf et burre 10 s. , 19 s. ; 17 febvrier, burre 5 s. 6 d., 4 s. œuf ; 26 febvrier, huile 9 s., 19 s. ; 28 febvrier à Saigne pour charrois 8 s., à Bertier 5 s. 6 d., 13 s. 16 d. ; 2 mars, à Tabard, 9 s., à Saigne pour charroits, 1 l., 1 l. 9 s. ; remis le mecredy des cendres à mon nepveu, curé, le mariage de Beaufray, de sa fille et de sa sœur, 8 l. 16 s. Huile 9 s., carpes 8 s., beurre 7 s., 1 l. 4 s. ; 19 mars, corcenaire et flageollé 10 s. questant 2 l. burre 1 l. 4 s. ; le 24 de mars à la munière du grand molin 1 l. 4 s. A Gonin 8 s., huile 10 s. ; 3 avril 7 s. beurre, 3 avril 1696, 9 l. fillet pour estoupes 1 l., 12 s. Moulue 18 s., à Saigne pour les peyceaux 26 s., carpes 18 s., 3 l. 2 s. ; A la Farg. le mariag. Michel Auber, payé un fromage à...., 2 l. ; Pour les aix au bruel ? du mariage de Michelet, 3 l., 3 aoust le Claude a porté un... du bois, 2 l., A Mr Tybeau, 1 l. 16 s. Pauvres de Antoine Mingeon, le 1er jour de l'an 1696, 3 l. en déduction des 20 escus ; plus r. de l'enterrement de madame d'Abepierre le 29 janvier 1696, en déduction, 3 l. Mémoires des sépultures 1694..... Prébande de Saint-Bonnetz pour l'année 1692 : foin 12 l. ; bled-froment 7 bichés, 4 l. ; vin un asné 1 quart 8 l. ; selier 2 l. dépensé en tuile et journées ; huile noix, 3 l. 10 s., jardin 30 s., Prébande pour l'année 1693 : Orge, 1 bichet et demy, mesure de Villefranche 6 l. 15 s., fèves, 3 mesures, moins 1 copon et demy, mesure de Villefranche 9 l., froment 1 mesure 3 copons 4 l. 10 s. ; noix 1 bichet, 1 l. ; cellier 2 l. ; jardin 1 l. ; pré parrotin ? 12 l. ; vin demy besne 2 l. Prébande pour l'année 1694, bled froment 6 bichetz, mesure de Lyon 18 l. ; foin 12 l. ; cellier 2 l. ; jardin 1 l. 10 s. ; vin une besne et demy 4 l. 13 may 1695, j'ay esté assigné d'un adjournement personnel, aveq interdit, par Jeanne Chaslon, le 13 may 1695, et ay faict un voiage à Lyon aveq mon nepveu le prebtre et avons dépensé pour M. l'advocat Aubert 20 s., pour M. Valous 2 l. 1 s., pour M. Gros, greffier à l'officialité 6 l. 16 s., pour M. l'Official 3 l. 12 s. ; pour M. le promoteur 3 l. 12 s., pour M. Tymbaud 10 l. Le 7 juin 1695 un voyage de 2 jour dépense de bouche, 4 l. 10 s., les chevaux 3 l., pour les affaires 3 l. Le 26 juillet 1695, j'ay presté à Mr de Souzyon le jeusne deux escus blanc qui font 7 l. 4 s., cy 7 l. 4 s. Prébande des Bonnetz pour l'année 1695 : Orge 2 bichet, 2 l. ; vin 3 besne 9 l. ; celier 2 l., jardin 1 l., fagotz 7 l. ; le pré 12 l. Prébande des Bonnetz pour l'année 1696, bois noier 10 l., peysseau 3 l. ; bled-froment 9 bichetz demy, mesure de Chastillon 18 l. ; cellier 2 l. ; vandanges une besne 4 l. 10 s. ; pré Perrotin 13 l. ; jardin 1 l. ; sepes de vigne 2 l. 10 s. Sépultures n'ont payées... Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697-1699).

E (Suppl. 281 (GG 4.) — In 4°, 192 feuillets.

1700-1722. — Actes dressés par les curés B. Archier (1700), Chastaigner (1701-1702), Cheyssat (1702-1718), Gonin (1718-1722), et Damase Archier, ancien curé ; Chevron, Voyret, Germanan, Renaud, Domergue, Lafaye, Maréchal, Barrier, etc. — Ff. 10, 11, 26-28, 36, 44, 59, 60, 68, 75, 76, 89-92, 99, 100, 107, 108, 116, 122, 123, 130, 131, 139, 140, 173, 183, blancs. — Ff. 164, 165, lacérés en tête et sur le bord, à droite ; f° 166, lacéré en tête à droite et sur la hauteur, à gauche. — F° 20, « Messire Benoist Archier, natif de la parroisse de Sailhans en Auvergne, diocèse de Clermont, aggé d'environ de trante un an, prebstre et curé de cette parroisse, qui a été tué le 29 novembre, d'un coup de pistolet, par Pierrette Rivière, femme à Jacque Gagniur, greffier et chirurgien de cette parroisse, entre onze heures et mydy, venant de célébrer la messe, a été enterré dans le tombeau des curés dans l'églize paroissialle dud. lieu, le 1er jour de décembre 1701..... ». — F° 191, « Pierre de Sozion de La Regnière, encien capitaine au régiment de Bauvoisis ; Marianne de Rochefort, épouze de monsieur de Marclop », 10 novembre 1722. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 282 (GG 5.) — In 4°, 166 feuillets.

1723-1737. — Actes dressés par les curés Gonin (1723-1736), Duyron (1737) ; le vicaire Duyron (1736-1737), et Vincent, vicaire du Breuil, Guiboud, p. Ennemond Dubreuil, Burel, Hubert, Bachelu, etc. — Ff. 161-166, blancs. — F° 10, « Le vingt-unième jour du mois de novembre mil sept cens

vingt-trois, l'église de St-Camille, située au bourg de Chatillon et dont la bâtisse fut commencée l'année 1719, par les deniers laissés pour lad. bâtisse, par messire Damas Archer, curé jadis dudit Châtillon, aussy par les dépenses des habitant et curé dudit lieu, a été bénite par messire Antoine Dufournel, en présence de messire Camille d'Eguimbert, seigneur dudit lieu, qui auroit demandé que ladite église fusse dedié à St-Camille, sous la protection de la présentation de la Sainte Vierge, auquel jour elle a été bénite, en conséquence des permissions pour ce accordées par monseigneur l'archevêque. Ledit seigneur de Châtillon a fait présent à ladite église de quatre cens livres pour la construction du maitre-autel ». — F° 15, « Noms des enfant qui ont communié en 1724 : Pierre Tiard, 12 ans ; François Chalon, âgé de treze ans ; Louise Marduel, âgée de douze ans ; Jeanne Caillot, âgée de treze ans ; Marguerite Dorieux, 12 ans; Antoinette Tardy, 13 ans ; César Caillot, âgé de 14 ans ; Humbert Dorieux, âgé de 14 ans ; Vincent Gaubey, 14 ans ; Jeanne Perillac, 13 ans ; Louise Deroche, 13 ans ; Antoine Trévoux, 15 ans; Claudine Tiard, 12 ans ; Antoine Dorieux, 14 ans ; Vincent Collet, 14 ans ; Claude Gantillon, 14 ans ». — F° 27, « Noms des enfants communiés en 1725 », liste de 20 noms, 10 garçons, 10 filles. — F° 36 v°, « Liste des enfans qui ont communiés en 1726 », liste de 19 noms, dont 8 de garçons. — F° 44, « Noms des enfans qui ont communiés le 8e avril 1727 », liste de 18 noms. — F° 50 v°, « Claude de Goutte de La Sale, écuyer, lieutenant dans royal artillerie », 27 novembre 1727. — F° 54, « noms des enfans qui ont communiés 1727 », liste de 25 noms, dont 14 de garçons. — F° 90, « Noms des enfans qui ont communiés en 1732 », liste de 19 noms, dont 13 de garçons. — F° 101 v°, « Nom des enfans qui ont fait leur première communion le 31 mars 1733 », liste de 15 noms, dont 7 de garçons. — F° 117, « Noms des enfans qui ont communiés le 19e avril 1734 », 6 garçons, 10 filles. — F° 131, « Nom des enfans qui ont communiés le 5e mars 1735 », 1 garçon, 7 filles. — F° 141, « Nom des enfans qui ont communiés en 1736 », 8 garçons, 4 filles. — Registres parafés par Pupil (1737).

E Suppl. 283 (GG 6.) — In-4°, 213 feuillets.

1738-1754. — Actes dressés par le curé Duyron ou Duyvon (qui, à partir du 22 août 1751, signe J. Dhuyvon), et Guiboud, curé de Chessy, Burel, Champagny, Merot, Fayolle, Peillon, Malescot, etc. — Ff. 12, 23, 35, 43, 44, 54, 73-77, 100, 124, 136, 146, 157, 158, 172-176, 193, 194, 206, 213, blancs. — F° 159, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — F° 15, « Jean Gardel seigneur de Courbeville », 22 mars 1739. — F° 69, « Vù dans le cours de notre visitte aud. Châtillon, ce 18e juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Dubreuil, secretaire commis ». — F° 93 v°, « Jean-François [illegible], comte de Foudras, baron de Chastillon d'Azergues et dépendances », 2 juin 1746. — F° 102 v°, « Elizabeth Chapuis de La Fay, veuve de sr Camille d'Inguimbert de Pramiral, dame baronne de Chastillon d'Azergues », 28 février 1747. — F° 127, « Laurand de Foudras, grand prieur de l'abbaye royalle de Savigny ; Claudine de Mont d'Or ; Philibert-Joseph de Foudras, doyen de Lasnay », 29 avril 1749. — Registres parafés par Pupil (1738-1743, 1745-1754), Charrier (1744).

E Suppl. 284 (GG 7.) — In-4°, 215 feuillets.

1755-1770. — Actes dressés par les curés Dhuyron (1755), Monciny (1755-1764), Duplain (1664-1770) ; les vicaires Gouttebaron (1755-1756), Brat (1765), Robert (1766), Guillot (1770) et Moreau, ancien curé ; Fayolle, curé de Charnay ; Clavel, Rousset, Merot, Duplain, etc. — Ff. 12-20, 38-40, 69-72, 113, 114, 137, 138, 149, 150, 162-167, 179-181, 189, 199, 214, 215, blancs — F° 115, échancré au bas, à gauche. — F° 151, « Nota que le 20e juin de l'année 1765, sur les cinq heures et demy du soir, il tomba une si grande quantité d'eau que les maisons du bas de Chastillon en eurent trois pieds. Les fonds depuis St-Clément au-dessus du Pont Tarais, jusqu'à Anse, furent si considérablement endomagés que les fruits à la veille d'être levés furent emportés. Dans cette même soirée Tarare, St-Clément de Valsone, Pontchara, Morancey, en furent si accablés que l'on comptoit plus de quatre vingts maisons emportées et quarante à cinquante personnes de noyées. On demande pour elles un *Requiescat in pace* ». — Registres parafés par Pupil (1755-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 285 (GG 8.) — In-4°, 244 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par le curé Duplain ; les vicaires Guillot (1771), Maisonneuve (1771-1775), Peillon (1775), Ducoing (1775-1776), Duchou (1776-1783), Bénévent (1783-1786), Bouchaut (1786-1787), Duplain (1787-1792), et Maisonneuve, curé des Olmes, Auclerc, vicaire de Légny, Robert, Cortey, Soulier, Fortoul ; Richaud, aumônier d'Alix ; Bouvet, Marduel, etc., Pierre Simon, officier public. — Ff. 9, 18-20, 28, 29, 37-39, 49, 57-59, 79, 80, 90-92, 100-104, 115-116, 125-128, 139, 151, 160-163, 175, 176, 186-188, 197-200, 209-212, 220-224, 233, 234, 243, 244, blancs. — F° 34 v°, « Claudine Jacquet, épouse de Gaspard-Marie Riche, écuyer, seigneur de Prony », 4 septembre 1774. — F° 140

v°, « Ont fait leur 1re communion, le dimanche des Rameaux 1783 : Jeanne et Laurence Piney, 16 et 17 ans ; Elizabeth Picquet, 19 ans ; Mathie George et Jeanne Dumonceau, 18 ans ; Jeanne-Marie Gillet et François Gambet, 17 ans ; Madeleine Goujat, Françoise Degoute, Jean Barjot, Pierre Merlin, François Flacheron, 16 ans ; Claudine Durdilly, Claudine Marcovant, Antoine Moirou, 15 ans ». — F° 152 v°, « Ont fait leur 1re communion, le dimanche des Rameaux 1784, le matin : Madeleine et Antoine-Marie Gambet, Marie Thiart, Claudine Marduel, 15 ans ; Louis Grataloup, 19 ans ; Françoise Riboulet, Marie Jacque, Blaize Dalbepierre, Pierre Baritel et Jean Merlin, 16 ans ; Marguerite Matagoute, Claudine Durdilly de Bulli, Pierrette Collet, 15 ans ». — F° 164 v°, « Ce jourdhui 20 mars 1785, dimanche des Rameaux, ont fait la première communion : Antoinette Dubos, Jeanne-Marie Felix, Jean-Baptiste Piney, Pierre Chasselay, Jean Meynand, 15 ans, Claudine Souzy, Marie Matagoute, Jean-Marie Pierron, André Dalbepierre, Antoine Musset, Jean-Marie Baille, Jean Grange, Jacque Piquet, Pierre Rivière, Gaspard Gueyton, Vincent Déchet, Jean-François Dupoizat, Hugue Guillard, 16 ans ; Marie Micolet, 14 ans ». — F° 171 v°, « André Depierre, maître d'école, 29 août 1786. — F° 241, « Le présent registre a été clos par moi Blaize Gambet, maire de la paroisse de Châtillon, en exécution de la loy du 20 septembre dernier et de notre procès-verbal de ce jour, 18 novembre 1792, l'an premier de la République. GAMBET, maire ». — 1777, 42 baptêmes, 11 mariages, 33 enterrements ; 1791, 23 baptêmes, 4 mariages, 22 enterrements. — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

CHAUSSAN

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon ; élection de Lyon, justice de Riverie.

E Suppl. 286 (GG 1.) — In-4°, 189 feuillets.

1682-1736. — Actes dressés par les curés Garbil (1682-1707), Favier (1707-1736), et Jullian, prêtre commis, Boyer, vicaire de St-Saturnin, Dubost, curé de Rontalon, Cheyssac, vicaire de St-Sorlin, Rolin, Favier, Guillermin, Thizy, Dumas, fr. Archange, récollet, Carteron, Chalamel, etc. — Ff. 39-42, 48, 49, 64, 65, 72, 80, 87, 88, 96, 100, 105, 106, 114-118, 126-130, 170, 171, 188, 189, blancs. — F° 176 v°, « Acte de la visite de l'église paroissiale St-Jean de Chausson. Ce jourdhuy 2e septembre 1733, nous, archiprêtre de Mornand, soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Jean de Chaussans, où, après avoir célébré la sainte messe, visité et adoré le très saint sacrement de l'autel, nous avons trouvé toutes choses en bon estat. Fait en présence de mre Jacques Favier, curé de lad. paroisse, mre Marc Dumazet Dusselz, curé de St-Christot en Jarest, André Faure, curé de Soucieu, aussy en Jarest, témoins soussignés avec nous. DUSSELZ, curé. FAVIER, curé. FAURE, curé. G. DESVERNEYS, prêtre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700).

E Suppl. 287 (GG 2.) — In-4°, 205 feuillets.

1737-1768. — Actes dressés par les curés Favier (1737-1744), Pompel (1746-1768) ; les vicaires Malard (1743), Thizy (1745-1746), Ferriol (1755-1757), Relogue (1767-1768) et fr. Juvénal Mermier, récollet, Mosnier, curé de Rontalon, Guillermet, fr. Sébastien Guynand, Chantre, Fay, Noel, Giron, Cabuchet, Cara, Brun, etc. — Ff. 4, 10, 29, 32, 38, 52-55, 61, 62, 68, 69, 87, 93, 98-101, 106-116, 125, 126, 132, 163, 176, 177, 182-184, 205, blancs. — F° 39, échancré à mi-hauteur à droite. — Registre de 1756 en déficit. — F° 27, « Le 4e aoust 1744, nous sousigné Gaspard Devernay, curé d'Oreliona, archiprestre de Mornand, nous nous sommes transporté dans la paroisse de Chossand, où étant entré dans l'église, nous y avons visités et adorés le très St-Sacrement, renfermé dans un ostensoir et ciboire d'argent, qui ne sont pas dorés, et ordonnés qu'incessamment qu'ils le seront aux dépends de qui il appartiendra, nous avons trouvé les fonds baptismaux en bon état et ordonné qu'incessamment il sera placé une conche a costé desdits fonds. Nous avons trouvés le maistre autel et ceux des chapelles décemment ornés, et les vases sacrés, calice, en bon état, ordonnés que la pixide sera doré en dedans. Nous avons trouvés les linges, ornements et tout ce qui sert au culte divin en bon état. Nous étant transporté au cimetière, l'avons trouvé en bon état et ordonné qu'ont

plantera dans ledit cimetière une croix et qu'une figure d'un sainct, interditte depuis cinq à six ans, seroit incessamment brûlé, enterré. Les recteurs de la fabrique de laditte église se sont présentés pour nous rendre comte de l'administration, tant en dépanse qu'en recepte, et attendu l'absence de Mr le curé, nous leur avons ordonnés de les rendre incessamment par devant Mr le curé de laditte parroisse, en présance des officiers et principaux habitants dudit lieu. Ainsi procédé au présent verbal par nous, archiprestre susdit, le jour et an que de l'autre part, en présence des srs Balthasard Leissard, curé de Millery, et Claude-François Roch, prestre de la mission et supérieur de Mornand ; Juvénal Mermier, prestre récollet, témoins requis et soubsignés. Leyssard, curé. Roch. fr. Juvénal Mermier, prêtre récollet. G. Desverneys, curé archiprestre ». — F° 28, « Plus, reçu du tronc de la luminaire 12 l. le 1er octobre 1780, pour les hosties, pour les stes huiles et pour les trois messes des rogations, et ce jour laditte année 1780. Pompel, curé. Plus reçu le mesme jour cy-dessus 52 l. pour les messes de la parroisse de chaque cemaine, et ce pour l'année 1779, toujours du tronc de la luminaire. Pompel, curé. Plus reçu du tronc de la luminaire la somme de 52 l. pour la rétribution des messes de chaque semaine pour la parroisse, et ce pour l'an 1780 ; ce 6 janvier 1781. Pompel, curé de Chaussant. Plus reçu du tronc de la luminaire 12 l., tant pour les osties, les stes huiles, que pour les trois messes des rogations, pour l'an 1781 ; ce 14e juin 1781. Pompel, curé. Plus reçu du tronc de la luminaire, 24 l. pour deux livres de chant, sçavoir un entifonaire et un graduel, que nous avons acheté des luminiers de St-Sorlin, le 27 novembre 1780 ; ce 14e juin 1781, suivant la quittence des susdits luminiers. Pompel, curé ». — F° 58, « Vu bon et approuvé par nous vicaire général en cours de visite, le neuvième septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général, Latour, secrétaire commis ». — F° 70, « Nous soussignés et autres principaux habitans, avons prié ce jourdhuy 25e mars, Mr nostre curé d'avoir la complaisense d'aller dire la messe à Nostre-Dame de Valfleurie, assisté d'une grande partie de la parroisse pour satisfaire aux dévotions de toute laditte parroisse, le 27e may 1749, ce que Mr nostre curé nous a octroyé, en foy de quoy avons signés. François Dumas, A. Bergier, Louis Gaudin, Vindry, Revol, Pompel, curé. Pour maime raison que dessus, les soussignés et autres principaux habitans ont prié Mr leur curé soussigné d'aller à Monromant dire la messe le 15e join 1749, ce que le sr curé soussigné leur a octroyé. François Dumas, Revol, Louis Gaudin, Vindry, A. Bergier, Pompel, curé. Pour les mêmes raisons que dessus les soussignés et autres principaux habitans ont prié le père Mermier déservant à l'absence de Mr le curé d'aller en procession dire la messe à St-Roch, paroisse de Rontalon, à demy lieue de distance de celle de Chaussant, le jour de saint Roch, seizième d'aoust 1749, ce que ledit père leur a octroyé. François Dumas, J.-B. Reynard, Revol, Louis Gaudin, fr. Juvénal Mermier, récollet. — F° 76, « Nous soubssignés et autres principaux habitans illitérés, avons prié, ce jourdhuy 26e avril, Mr Pompel, nostre curé, d'avoir la complaisance d'aller dire la messe à Nostre-Dame de Monromand, à la dévotion de toute la parroisse, le premier may 1750, ce que Mr nostre curé soubssigné, nous a octroyé. J.-B. Reynard, A. Berger, François Dumas, Louis Gaudin, Pompel, curé ». « Nous soubssignés et autres habitans illitérés, avons prié cejourdhuy 17e may de l'année présente, Mr Pompel, nostre curé, d'avoir la bonté d'aller dire la messe à Nostre-Dame de Valfleurie pour satisfaire à la dévotion de la parroisse, le 18 may 1750, ce que Mr nostre curé nous a octroyé. Louis Gaudin, Jean Revol, A. Bergier, Pompel, curé ». — F° 81, « Nous soubssignés et autres habitans principaux illitérés, avons prié ce jourdhuy 25e avril, Mr Pompel, nostre curé, d'avoir la complaisance d'aller dire la messe à Nostre Dame de Montromand, à la dévotion de toute la parroisse, le 1er may 1751, et aussi à Nostre-Dame de Val-Fleurie, le 1er join, mardi d'après la Pentecoste de l'année présente 1751, ce que Mr nostre curé soubssigné nous a octroyé. Louis Gaudin, François Dumas, Pompel, curé. Nous soubssignés et autres habitans principaux illitérés avons prié, ce jourdhuy 15e aoust 1751, Mr Pompel, nostre curé, d'avoir la complaisense d'aller dire la messe à la chapelle de St-Roch, parroisse de Rontalon, processionnellement à la dévotion de toute la parroisse, le 16e dudit aoust, ce que Mr nostre curé soubssigné nous a octroyé. Louis Gaudin, François Dumas, George Rivière, Pompel, curé. Nous soubssignés et autres habitans principaux illitérés, avons prié, ce jourdhuy 19e septembre 1751, Mr Pompel, nostre curé, d'avoir la complaisance d'aller processionellement dire la messe à la chapelle de St-Vincent, parroisse de St-Laurand d'Ani, le 20e dudit septembre, ce que Mr nostre curé soubssigné nous a octroyé. J.-B. Reynard, Louis Gaudin, Pompel, curé ». — F° 94, « Nous soubssignés, habitans de cette parroisse et plusieurs autres qui n'ont sçu signer, avons prié Mr nostre curé d'avoir la complaisense de se transporter à Montromand, pour y dire la messe, afin de remplir le vœu qui a été fait par nos encestres et par mesme raison d'aller à Valfleurie, scavoir, à Montromand le 1er de may de l'année présente, à Rontalon, le 16 du mois d'aoust, jour de St-Roch, et à Val Fleurie, le mardy de la Pentecoste de cette mesme année, et aussi à la chapelle St-Roch à Rontalon le jour St-Roch. Fait ce 28e avril 1754. A. Reynard ». — F° 190, « François-Jean-Jacques Grimaud de Bénéon, équier, baron de Rivirie, chevalier de l'ordre royal et militaire... », 26 mai 1767. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742, 1744-1755, 1757-1766, 1768), Charrier (1767), Sabot (1767).

E Suppl. 288 (GG 3.) — In-4°, 234 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Pompel (1769-1781), Carrillon (1781-1788), Michel (1789-1792), le vicaire Relogue (1769-1772) et Fay, curé de Rontalon, Bourg, Cabuchet, Bourbon, Gaudin, Bertrandy, Ratton, Riquet, Fortoul, Gas, Calemard, Auquier, Robert, Leclerc, etc. — Ff. 6-8, 16, 24, 30-33, 41-43, 50-53, 62-66, 73-79, 81, 86-92, 99-104, 112-114, 123-126, 132-136, 143-146, 152-156, 163-166, 171-174, 182-184, 190-192, 200-202, 209, 214-217, 223-226, 233, 234, blancs. — F° 179, « Vérifié par nous, en cours de visitte, le 22 mai 1786. LACROIX DE LAVAL, gd. ob., vic. gén. ». — F° 230 v°, « Clos et arrêté par nous soussigné, maire de Chaussant, ce jourdhui 12 décembre 1792. GAUDIN, maire ». — Registres parafés par Pupil (1769-1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784, 1786), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

CHAZAY-D'AZERGUES

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de Saint-André, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé d'Ainay; élection de Lyon, justice de Chazay.

E. Suppl. 289 (GG 1.) — In-4°, 263 feuillets (cahiers de formats divers).

1572-1665. — Actes dressés par les curés Bergeret (1572-1577), Petit Benoist (1579-1586), Ruply (1587-1611), Rouget (1628), Delaroche (1631), Dumas (1641-1658); les vicaires Petit Benoist (1578-1579), Michallet (1621-1627), Tixier (1628), Bresse ? (1629), Recordon (1630), Pegere (1659-1661), Veyrier (1661-1662), Peréal (1662-1664), Maisonneuve (1664), Buturieu (1665), et Guyonnet, Moyse, curé de Lissieu, Valese, Valey, Chambet, Vidal, Delabit, etc. — Ff. 3, 17, 19, 20, 22, 24-28, 137, 224, 225, 242-262, blancs. — F° 49, le quart inférieur enlevé; f° 88, la moitié supérieure enlevée; f° 145, lacéré à droite; ff. 193-195, lacérés en tête. — Ff. 1-18, baptêmes de 1572-1577; ff. 29-62, baptêmes de 1578-1590; ff. 62 v°-65, enterrements 1577-1586; ff. 65-66, baptêmes et enterrements 1587-1590; ff. 67-86, baptêmes 1590-1599; ff. 86 v°-88, les trois actes 1595-1599; ff. 89-102, baptêmes 1599-1604; ff. 102 v°-103, mariages et enterrements 1601-1602; f° 104, baptêmes 1604; ff. 105-117, baptêmes 1607-1611; ff. 119-143, baptêmes 1621-1630; f° 144, baptêmes 1631; ff. 145-170, baptêmes 1641-1646; f° 170 v°, baptêmes 1642; ff. 171-172, baptêmes 1648-1649; ff. 173-208, baptêmes 1650-1662; ff. 209-223, enterrements 1642-1662; f° 226, mariages 1660; ff. 227-241, baptêmes 1663-1665; f° 263, mariages 1664-1665. — F° 1, mention de fiançailles de 1576. — F° 16, « Orso-Jaque Course, enseigne feu le conte de Beynes », 7 septembre 1576. — F° 12, « Jaques Course de Corse, guidon du s^r conte de Beynes, censier ? dud. Chazey » 2 may 1575. — F° 18, « Le 13e juing 1577, jour de jeudy, la filhe de la Gabrielle Barge est nesseue ? à troys heures après mydi, estant à la lecture de la passion mons^r St Jehan, *egressus*; lorsque je fuz à *consummatum est*, lad. filhe sortit hors du ventre de sa mère. Françoyse de Guynes, femme de mons. le capitaine s^r Orso-Jaques Course qu'estoyt? tenant le chasteau dud. Chasey d'Assargues et enseigne de mons. de St-Chaumon », 16 juin 1577. — F° 21, note sur la carrière ecclésiastique de Denis Petit Benoît, 1573, 1576. — F° 23, « Des trespassés de la parroice de Chasey accomancée le onzicsme jour septembre 1573, Mr Mathieu Heymin, syndic du Lyonnois et procureur d'office dud. Chasey. Aud. jour, onziesme trespassat led. M. Heymin, et le douziesme jour ung sabmedi fut ensepvelly et ordonné en ced. jour XXV messes basses; à la 40e, quarante jours après, XXV messes, et à l'an révolu autant, accompaigné de une aumosne de IIII IXe froment en pain, 1 ponson vin cleret et XLVIII livres de lars, chascune messe basse II s. VI d. et le repas aux prebstres et XII filhes de l'eage de XV ans, à chascune XL lb. pour les marier par Me Pierre Heymin, son frère, Me Flury Heymin et la dem. Estienne...., sa femme, chascung pour ung tier ses heretiers, les faisans par son testament par led. Me Mathieu Heymin escript et signé, receu et stipulé par Me Anth. Rogier?, notayre à Chasey. Premièrement le jour de son trespas avoir esté confessé par Mr P. Bergeret, curé dud. Chasey le jeudy; le vandredy suyvant a receu la Sainte Heucaristie et sur les vespres le Saint-Sacrement d'extrême onxion, led. curé arriva venant de Lyon, lequel *in angonya* l'a assisté et exorté de sa conscience et à l'heure de dix de soir est déceddez aud. vendredy, dont Dieu luy face paix. Le sabmedy suyvant, 13e dud. moys de septembre, par quatre prebstres, sçavoir led. curé, Me Michiel Perrin, son vicaire, le curé de Luceney et le vicayre de Morancé, a esté dict à la maison,

autour dud. corps le psaultier et les vigilles des mors et à dix heures du matin a esté conduict en la sépulture, accompaigné de onze prebstres et led. curé qui a dict la grande messe des mors, faisant le XII[e] et les onze prebstres onze petites messes; sçavoir troys prebstres d'Anse, le prebstre de Lissieu, Morencé, Charney, Civryeu d'Azergues, Marcelly, de Dommartin, Chacelley, et led. curé et sond. vicaire ayans receus leurs réfection, leur a esté baillé III s. par mons. M[e] Fleury Heymyn, et haumosne tous allans et venans, pain, lars, vin, febves. Led. curé n'a esté contanté parce qu'il est résidant. Tous les sainctz-sacrementz luy ont esté administrés, de la sainte confession..... de l'hostel, extrême-unxion, le jour de son trepas; le jour de sa sépulture lesd. psaultier, vigilles, XI messes, 1 grande messe, la prose, les exaudy et son corps inhumé devant le cueur en l'esglise. Le dymanche après 13[e] septembre, messire P. Bergeret, curé à la grand messe parla ? au prosne; la dame Thienne a offert une miche d'ung solz et ung pot de vin et messere Michiel Perrin, vicaire dud. Chazey, a célébré 1 petite messse pour le nombre des 25 messes, que sont, avec les onzes, 12 messes, et led. curé et sond. vicaire ont heu leur réfection à disné. Le lundi 14[e] septembre, le curé a accommancé le trentein dud. feu M[e] Mathieu Heymin, où c'est offert pain et vin par sa vefve, la dame Thienne et par commandement de mons. M[e] Fleury Heymin. Led. M[e] Michiel Perrin, vicaire, a célébré une messe basse pour le nombre des XXV messes, que faict le nombre de 13 messes. Le mardy, led. M[e] Bergeret, curé, a dict la messe du trentein, accompaigné de pain et vin offert par lad. vefve et ledit M[e] Michiel Perrin, vicaire, la petite messe, que faict le nombre de 14 messes. Le mercredy une aultre petite messe. Le jeudy 17[e] septembre, une petite messe. Le vendredy 18[e], ne fut dite la petite messe, parce que estoit le service des âmes ». — F° 62 v°, « Le seziesme jour du mois de novembre 1577, monsieur Pierre Bergeret, prebstre et curé de Chazey d'Azergues, venant de Lion, ung jour de sabmedi de soir, fut mis dans la rivière, pour maintenir et soutenir les droicts de l'église, et fut trouvé dans lad. rivière le jeudi ensuivant, environ trois heures après midi et fut tiré de lad. rivière par Guillaume Noiel et Anthoine Gustin, acompaigné de monsieur le grefier et aultres de la ville et fut mené en sa maison de la cure et le vandredi 22[e] dud. mois de novembre fut ensépulturé honorablement comme ung bon pasteur, acompaigné de monsieur Orsi-Jaques Corso et de monsieur le grefier et de plusieurs aultres du lieu. Faict ce 22[e] jour de novembre 1577. Petit Benoist ». — F° 65, « trespas Marguerite Petit Benoist, de la maladie de contagion, au lieu de Morencé », 11 juillet 1586. — F° 67, « Esperit Gaudelin, seigneur des Pilles », 6 décembre 1590. — F° 86 v°, « feu Esperit de Gandellin, seigneur des Pilles en Dauphiné et de Beaullieu en Lyonnois », 1596; Anthoine de Gandellin, prieur de Saillians en Dauphiné », 25 mai 1597. — F° 134, « Françoys de Pigueres, escuyer, seigneur de Beaulieu », 16 mars 1643. — F° 206 v°, « André Atheaud de Boyssac, seigneur de Gage et Lozanne », 17 août 1662. — F° 234, « Clémence de Chattes de Clermont, vefve de feu messire Pierre de Boyssat, vivant, seigneur de Lissieu », 23 septembre 1664. — F° 238 v°, « Charles de Carron, escuier, seigneur de Beaulieu », 9 février 1665. — F° 239, Alexandre Besson, rabilleur d'os de Marcilly d'Azergues », 17 février 1665.

E Suppl. 290 (GG 2.) — In-4°, 179 feuillets.

1666-1699. — Actes dressés par les curés Paley (1666-1695), Forestier (1696-1699); le vicaire Lygier (1670-1687), et Bollioud, curé de Civrieux, Coste, etc. — Ff. 63, 65-68, 90, 98, 125, 133-138, 148, 149, 160, 167, 168, 179, blancs. — Ff. 1-40, baptêmes de 1666-1673; ff. 41-178, les trois actes 1673-1699. — F° 4, « En 1666, le 14[e] de may, il y eut un préjugé rendu au présidial, à la requête de M[re] Pierre Paley, curé de céans, contre M[re] Paul Buturieu, par lequel led. Paley jouira des fruits des fonds de la prébande de Saint-George, ayant été nommé par les Deciseau ? et comme ayant le plus apparent droict, et non pas les Mouchons, comme prétendoit ledit s[r] Buturieu, M[e] Rougnard, procureur ». — Ff. 4, 31, 37, 38 v°, 50, 51 v°, 52, 55, 57, 58, 62 v°, etc., notes au sujet d'actes en déficit. — F° 6 bis, acte de baptême sur un fragment de feuillet. — F° 28, « Jean-Baptiste de Bec, escuier, sieur de La Varsonnière », 10 août 1670. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 291 (GG 3.) — In-4°, 189 feuillets.

1700-1730. — Actes dressés par les curés Forestier (1700-1704), Chausse (1704-1728), Beurrier (1729), A. Agnès (1729), Charcun (1730); les vicaires Lamarche (1709-1710), Vissac (1711-1713), Boisseau (1713-1714), Giraud (1715), Demontagu (1716-1717), Figuère (1717-1721), Cogniet (1721-1730), Ballud (1729) et de Bouttet, prêtre commis, sacristain, Duchablé, Icard, Brunon, Delafosse, Bodier, Doverge, Charcun, Médail, etc. — Ff. 8, 65, 66, 72, 73, 79, 99, 100, 112, 113, 119, 120, blancs. — F° 22, la moitié inférieure enlevée; f° 23 bis, les trois quarts inférieurs enlevés. — F° 42, « Gaspard de Chaponay, chevalier, seigneur baron de Morancé », 30 juin 1705. — F° 43, « Catherine de Boyer, femme de Gaspard Hendret, écuier, seigneur de Beaulieu », 31 juillet 1705. — F° 148 v°, « Le quatriesme juin mil sept cent vingt-deux, jour du Corps de Dieu, Madame

Magdeleine Philibert, vefve de Monsieur Rondet, a donné à l'esglize de Saint-André de Chazay les ornements blancs satins, avec ces galons d'or, sçavoir la chazuble, un devant d'autel, une tenture pour mettre au-devant du 1or gradin, et un poile au-dessus dudit autel, un cussin, une nappe à la Venize, avec un bord de toile rayez et plusieurs autres biens que la susdite dame a fait dans ladite éclise, a prié les soubsignés, par une grande humilité, de ne pas parler de la charité qu'elle a u pour nostre esclise. Les témoins Messire Anthoine Cogniet, prestre déservant la sacristie de Chazay, Mr Louis Favel, luminier, Pierre Rustan, second luminier, M. Anthoine Perrin, recteur de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, et Aymé Rebut, second recteur, lesquels Cogniet, Favel et Perrin, ont signés avec le curé dudit lieu ; la paroisse est obligée de prier Dieu pour la conservation de sa personne et de ces biens. COGNIET, prêtre ; L. FAVEL, A. PENIN, CHAUSSE, curé de Chazay. A l'instant est survenu Me Pierre Piégay, notaire royal, greffier de Chazay et autre lieu, chez lequel logoit la susd. dame Rondet, en ce pays, a reconnu que l'acte cy-dessus concernant les susd. ornements contient vérité, en présence des témoins signés, an et jour que dessus, et l'on ne sçait la raison pourquoy luy ayant présenté la plume pour signer, lequel a refusé, l'on soubçonne qu'il a surpris la signature de quelque notaire pour faire voir dans la suite que les susd. ornements ont esté donné par luy, estant hors d'estat de le faire. A. CHAUSSE, curé de Chazay. L'on a accordé au sr Piegay et à son épouse, pendant leurs vies, la concession d'un banc dans l'esglise, l'acte a esté écrite par la susd. dame Rondet, nous avons signé led. acte, outre un que nous luy avions signé par grâce ». — Fo 154 vo, « Le quinziesme juin mil sept cent vingt-trois, Madame Magdelaine Philibert, vefve de Monsieur Rondet, de Lyon, a fait présent à l'esglize de Saint-André de Chazay, le pavillon de la bannière blanche pour le Saint-Sacrement, l'écharpe blanche avec la dentelle d'or au bas, un petit bordé... autour, une tenture d'auripot pour mettre soubs le crucifix, trois petits tableaux à cadre doré, en présence de Monsieur Anthoine Cogniet, prestre desservant la sacristie dudit Chazay, Monsieur Anthoine Perrin, Aymez Rebut, recteurs de la confrérie du Saint-Sacrement, et Me Henry Thomé, dit Grange, et Claude Bernard dit Pouilly, recteurs et luminiers de l'esglise dudit Saint-André, lesquels Mre Cogniet et Perrin ont signés avec le sieur curé. COGNIET, prêtre, A. PERRIN, A. CHAUSSE, curé de Chazey. Plus ladite dame Rondet a donné à la chapelle de Montéléon, hors l'esglise de Chazay, le devant d'autel et la robe de la Sainte-Vierge. A. CHAUSSE, curé de Chazay ». — Fo 155, « Le second juillet mille sept cent vingt-trois, ladite dame Magdeleine Philibert, vefve du sieur Rondet, conjointement avec M. Gaspard Lacolonge et damoiselle Marie-Gasparde Frappier, son épouse, ont donnés les rideaux de devant le maître autel, sçavoir ladite dame Rondet le bordé de cotonne rayé, et l'indienne par le sieur Lacolonge et son épouse, le reste à commun frais, en présence de mre Anthoine Coignet, prestre desservant de la paroisse dudit Chazay, M. Anthoine Perrin et Aymé Rebut, recteurs de la confrérie du Saint-Sacrement, et M. Henry Thomé dit Grange, et Claude Bernoud dit Poully, recteurs de l'esglise de Saint-André, lesquels Mre Coignet et Perrin ont signé. COGNIET, prestre, A. PERRIN, A. CHAUSSE, curé de Chazay ». — Fo 160, « Madame Magdelaine Philibert, vefve de Monsieur Rondet de Lyon, outre tout ce qu'elle a donné à l'esglise de Chazay, comme il paroit cy-devant par les actes dans les registres, elle a donné de nouveaux à la susdite esglise un devant d'autel brodé en soye et or, une chasuble moire argent, la croix verte brodée d'or, un gradin blanc à fleurs naturelles, une étolle argent bordée d'or, une étolle violette et blanche bordée d'or, une autre étolle rayée bordée argent, plusieurs autres biensfaits qu'elle a fait à la sacristie ce quatriesme juin mil sept cent vingt-quatre, les paroissiens sont obligés de prier Dieu pour elle, en présence de Mre Anthoine Chausse, curé, de Mre Anthoine Cogniet, prestre desservant la sacristie de Chazay, de Mrs Anthoine Perrin et Emé Rebut, recteurs de la confrérie du Saint-Sacrement et Henry Thomé dit Grange et Claude Poully, luminiers de l'esglise de Chazay, lesquels Chausse, Cogniet et Perrin ont signés, non les autres, pour ne le savoir. A. CHAUSSE, curé, COGNIET, prêtre, A. PERRIN. Monsieur Gabriel Cattin, bourjois de Lyon, a donné pour augmenter le soleil de l'esglise de Chazay qui ne pesoit qu'un marc trois once et six deniers, la somme de cent trois livre et dix-sept solz, lequel soleil a esté fait à Villefranche par Monsieur Duprey, le quatorzième juin mil sept cent vingt-quatre, nous sommes obligez de prier Dieu pour luy. A. CHAUSSE, curé, COGNIET, prêtre ». — Fo 178 vo, « Le sr Beurrier fut nommé curé par M. l'abbé d'Enay et la résignation faite par M. Chausse étoit admise ». — Fo 180, « Le sieur Agnès prit possession de la cure le 15e juillet 1729 ». — Fo 184, « J'ay pris possession de la cure de Chazay le 5e février 1730, CHARCUN, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 292 (GG 4.) — In-4o, 221 feuillets.

1730-1754. — Actes dressés par le curé Charcun (1730-1740), B. Charcun (1740-1754) ; les vicaires B. Charcun (1737-1740), Vallory (1741-1743), Deyme (1744-1754), et Pinatel, prêtre, A. Frasy, Vallory, Blanc, etc. — Ff. 42, 57, 58, 66, 76, 96, 103-106, 123-126, 138, 148-151, 159-163, 173, 186-189, 198, 199, 210, 220, 221, blancs. — Fo 24, « Par permission de monseigneur l'archevêque, le sr Frazy

a fait les fonctions curiales pendant un voyage de trois mois que j'ay fait, CHARCUN, curé ». — F° 28, « J'ay été de retour de mon voyage le 1er feuvrier 1735, CHARCUN, curé ». — F° 40 v°, « Le présent registre n'a pas été continué après la fin de l'année 1736, pour se conformer à la déclaration du roy, qui veut que chaque année on tienne un double registre original dont l'un sera déposé au greffe du siège royal et l'autre gardé chés le curé de la parroisse, ce qu'ayant ponctuellement voulu exécuter, nous avons laissé en blanc le reste du présent registre et en avons fait deux autres pour l'année présente 1737, un desquels est en papier timbré et l'autre en papier commun, tous les deux cottés et paraphés par Mr Pupil, lieutenant général et premier président des cours de Lyon, de sorte que le blanc qui reste à celuy-cy est sans conséquence. A Chazay d'Azergues, ce 3e janvier 1737, CHARCUN, curé ». — F° 67 v°, « J'ay pris possession de la cure de Chazay ce 6e mars 1740, B. CHARCUN. — F° 72, acte de dispense de degrés de parenté, 10 novembre 1740. — F° 77, « Le quinzième jour de janvier 1741, a été bénite, par moy curé soussigné, une cloche que les bourgeois et habitants de la paroisse de Chazay ont fait refondre, laquelle cloche étoit du poids de trois cent huitante-quatre livres, ils l'ont augmentée de vingt-une livres, car elle pèse quatre cent cinq livres, son parrain a été sieur Jean-René de Landry, chevalier de l'ordre milittaire de St-Louis, ancien colonel du régiment de Pontieu, sa marraine dame Claudine Rolichon, son épouse, en présence de Mr Antoine Vallory, prestre, demeurant à Chazay, Mr Paul Mollière, cler tonsuré, Jean-Baptiste Bailly, notaire royal, Jean Lefebvre, bourgeois de Lyon, Guillaume Chappuis, notaire royal, et des autres soussignés. LANDRY. ROLICHON LANDRY, PITRAS, ROLLICHON, A. VALLORY, vicaire de Chazay, ROLICHON, CARRIER, GAULNE, J. LEFEBVRE, BRET ST-MICHEL, PINARD LEFEBRE, CHAPOLARD, MOLLIÈRE, CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 111, « Vu dans le cours de notre visite de l'église de Chazay, ce 16e juin 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 120, « Ce jourd'huy dix-huitième du mois d'aoust (1745), les héritiers ou heretières de deffunct Laurent Noblet, mre chirurgien, qui sont demoiselles Angélique, Marguerite et Charlotte Noblet, ont donné et fait présent à la confrérie du très Saint-Sacrement de la paroisse de Chazay, une écharpe pour porter le très St-Sacrement aux processions, de tafetas d'Angleterre, de couleur cerise, frange d'argent, en présence de messire Jean-Baptiste Charcun, curé dudit lieu de Chazay, de messire Desme, vicaire dudit lieu, de Pierre Chapolard, recteur de ladite confrérie, de Claude Gay, sous-recteur et des soussignés, à Chazay, ce dix-huitième aoust mil sept cens quarante-cinq et ont signés. CHAPOLARD. CLAUDE GAY. DEYME, vicaire de Chazay. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 141, « Le sixième janvier mil sept cens quarante-sept, il y a eu la mission à Chazay, elle a commencé le 6me janvier et finy le 29me du même mois, laditte mission a été faitte par Mr Le Roux, directeur des Missions. Mr Hellion, Mr Peronnet, Mr Joubert, tous les quatre prêtres de la congrégation de la Mission de St-Lazare de Lyon, et le 27e on a planté la croix de la mission, en allant de Chazay au gros bois et au Varrenes ; ceux qui confessez et communiez les principales fêtes de l'année diront à la croix 7 *Pater* et 7 *Ave Maria*, gagneront indulgence plénière et rémission de leurs péchés, ladite indulgence accordée par Notre Saint-Père le Pape. A Chazay, ce 29me janvier mil sept cent quarante-sept. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 193 v°, « Ce jourd'huy vingt-cinquième juin mil sept cent cinquante-deux, ont été bénites deux cloches, la seconde et la quatrième à Chazay, par messire Claude Lambert Dugad, curé de la parroisse de St-Pierre et St-Saturnien de Lyon, lesquelles deux cloches, Mre Jean-René de Landry, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Ponthieu et dame Claudine Rolichon, son épouse, ont fait refondre ; la seconde pèse neuf cens quinze livres et la quatrième quatre cens septante-trois, ledit messire de Landry ayant fait augmenter la quatrième de soixante-trois livres. Le tout s'est fait aux frais et dépens, tant l'augmentation que les façons, de Mr Landry et de dame Rolichon leurs parrains et marraines, présent qu'ils font à la paroisse de Chazay, en présence de messire Hugues Chanet, curé de Marcilly, de Mrs Flury et Paul Rolichon, frères, bourgeois de Lyon, de Mre Claude Deime et de plusieurs autres soussignés, avec led. Mre Landry et dame Rolichon et de Messire Jean-Baptiste Charcun, curé dudit Chazay. LANDRY, lieutenant-colonel, ROLICHON LANDRY, DUGAD, curé de St-Pierre et St-Saturnin de Lion. JEANNE ROLICHON, MARIE PITRAS, MORIZOT, chirurgien. FL. ROLICHON, P. ROLICHON, DEYME, vicaire de Chazay ; CHARCUN, curé de Chazay ». — Registres parafés par Pupil (1737-1754).

E Suppl. 293 (GG 5. — In-4°, 240 feuillets.

1755-1776. — Actes dressés par le curé Charcun ; les vicaires Deyme (1753-1756), Rochas (1756-1760), Bermond (1761-1766), Monnier (1766-1776), Carrillon (1776), et Jeury Létra, curé d'Anse, Dugas, Vial, Vallory, Chanet, etc. — Ff. 9, 10, 30-32, 44, 55, 56, 66-68, 78, 99, 100, 111, 112, 121, 122, 150-152, 160, 179, 180, 190-192, 214-216, 223-228, 239, 240, blancs. — F° 16, « Ce jourd'huy quatorzième et quinzième juin mil sept cent cinquante-six, Monsieur Bron, chanoine de St-Paul, évêque d'Egée, a donné la confirmation dans l'église de Chazay et aux paroisses voisines, le tout dans ladite église, pendant deux jours, sçavoir, Anse, Chasse-

lay, Ambérieux, Quincieux, Leissieux, Marcilly, Civrieux, Lozanne, Châtillon, Charnay, Marcy, St-Cyprien, La Chassagne, Lucenay, Morancé et Chazay, et les paroisses voisines qui n'y sont pas venues en procession comme le Bois d'Oin, Tézé et autres, lesdites paroisses cy-dessus énoncées ont été confirmées, la moitié le 14e et l'autre moitié le 15e juin. Je l'ay écrit sur led. registre, affin qu'on s'en souvienne, car il y avoit trente-sept ans qu'on avoit pas confirmé dans ladite congrégation. A Chazay, ce 15e juin 1756. CHARCUN, curé de Chazay. Il y a eut environ 2487 personnes de confirmées ». — « F° 50 v°, « Ce jourd'huy 10e aoust 1759, Messire Jean-René de Landry, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Ponthieu, et dame Claudine Rolichon, son épouse, ont fait présent et don à la confrérie du très St-Sacrement, d'une chassuble et un devant d'autel, de gros de Tours broché, fonds blanc et or. Les paroissiens sont obligés de prier Dieu pour eux. Fait par moy, curé soussigné et en présence de messire Antoine Rochas, prestre, vicaire à Chazay, de Claude Gay et Jean Bollon, recteurs, de Michel Deflotrière et Nicolas Peymel, luminiers en charge, la présente année. Nous soussignés en faisons des très humbles remerciements pour et au nom de la paroisse et avons requis le présent acte pour servir de monument. J. BOLLON. ROCHAS, vicaire. Claude GAY ». — F° 59 v°, « Ce jourd'huy 23e juin 1760, Mr St-Michel, bourgeois de Lyon, capitaine-châtelain de la baronnie de Chazay, de Marcilly, Civrieux et Lozanne, a fait présent à l'église de Chazay de l'appuy de la communion, en fer tout pein et doré, les paroissiens sont obligez de prier Dieu pour luy et sa famille. A Chazay, le jour et an que dessus. CHARCUN, curé de Chazay. C'est Pierre Favel, maitre serrurier à Lyon, enfant de Chazay, qui l'a fait et posé la veille de la St-Jean-Baptiste 1760. C'est aussi ledit sr Favel qui a fait la barre et la croix qui porte le Christ, en 1755, et je l'ay fait peindre et dorer cette année 1760, le 27e juin, et aussi repeindre le Christ. C'est un nommé Girin, maître sculpteur et doreur à Lyon, qui l'a fait. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 60, « Cejourd'huy douzieme aoust 1760, Madame Dumoitié a fait present à la luminaire de Chazay d'une chasuble noire de panne cizelée, garnie en galon d'argent faux. Les paroissiens sont priés de prier Dieu pour son mary. A Chazay, le jour et an que dessus. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 145 v°, « Ce jourdhuy quinzième may mil sept cens soixante-huit, Monseigneur l'évêque d'Egée a donné la confirmation à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, j'y ay conduit ma parroisse en procession et il y a eu 140 personnes, dont j'en ay tenu une liste. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 196, « Messieurs les Missionnaires de St-Lazare de Lyon, sçavoir les nommés Mr Rome, directeur, Mr Verne, procureur, Mr Cassanot, Mr Chaintron et Mr Biolet, ont fait la mission à Chazay. L'ouverture s'est faite le 7e février 1773, et a finy le 7e mars, et le 8e ils ont fait la bénédiction de la croix que j'ay fait planter au-dessus des Verchères, au chemin tendant de Chazay à Lyon et à Lozanne, c'est la 2e mission que j'ay fait faire à Chazay, par Mrs de St-Lazare de Lyon, elle a duré un mois et plus ; cecy est pour servir de mémoire. Fait à Chazay, ce 10e mars 1773. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 236 v°, « Ce jourdhuy, dixième septembre 1776, Monseigneur l'evêque de Sarepte et suffragant de Monseigneur l'évêque de Lyon, a donné la confirmation à Chazay et à plusieurs paroisses, sçavoir, Chasselay, Les Chères, Lissieux, Marcilly, Civrieux, Lozanne, Charnay, Morancé et Chazay, il y a eut environ mille personnes de confirmées, et ce par Monseigneur l'évêque de Sarepte. CHARCUN, curé de Chazay ». — Registres parafés par Pupil (1755-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776).

E Suppl. 294 (GG 6.) — In-4°, 196 feuillets.

1777-1792. — Actes dressés par les curés Charcun (1777-1784), Gallicet (1785-1792), Marduel (1792), les vicaires Carrillon (1777-1778), Gallicet (1779-1785), et Bouvet, curé de Nuelles, Rochas, Chanel, Charcun, Vallery, Guyot, Vautherin, Rousset, Berjon, etc. — Ff. 14-20, 36, 48, 60, 70-72, 84, 96, 105-108, 131, 132, 144, 165-168, 177-180, 195, 196, blancs. — F° 3, « Nicolas Berjon, marchand, demeurant au château de Gage, parroisse de Chazay », 28 janvier 1777. — F° 13, « Nous soussignés Jean-Baptiste Charcun, recteur honoraire de l'œuvre et fabrique de l'églize de Saint-André de Chazay, Claude Chapollard et Jean Gros, fabriciens en exercice de ladite églize, déclarons que la répudiation que nous avons fait du consentement de Maître Caillot, procureur fiscal, par acte de ce jour, reçu Maitre Chappuis, notaire royal, au legs fait à ladite œuvre et fabrique par Benoîte Gay, par son testament du treize juin mil sept cent soixante-huit, reçu par Maître Chappuis père, l'a été pour les causes expliquées audit acte, et en considération de la somme de soixante livres que Claude Gay, héritier de ladite Benoîte Gay, nous a compté pour être employée à l'intérêt de la fabrique, et laquelle sera portée sur notre livre de rente, à Chazay le neuf mars mil sept cent soixante et dix-huit. CHARCUN, curé de Chazay ; CLAUDE CHAPOLARD, J. GROS ». — F° 32 v°, « Je soussigné, curé de Chazay, déclare que le présant registre se trouvant rempli, j'ay été obligé à y ajouter les deux feuillets cy-après, que j'ay coté et parafé ce jourdhuy 24 novembre 1778. CHARCUN, curé de Chazay ». — F° 139, « Louis Messance, receveur particulier des finances au département du Forest ; Pierre-Elizabeth de Chaponay, chevalier, seigneur de Chaponay et autres lieux ; Jean-Baptiste Messance Grandval », 4 septembre

1787. — F° 157, Note. Le 14 avril de la susdite année (1789), l'assemblée provinciale du Lionnois s'est tenue à Lyon, dans l'église des Cordeliers, pour nommer les députés à l'assemblée des Etats Généraux, qui a commencé le vingt-sept avril 1789 et se tient à Versailles. Les députés du clergé, dont tous les curés étaient invités d'assister en personne ou par procuration à cette assemblée et les corps ou communautés un sur dix, ont choisi pour Paris : 1° Monsieur de Castellas, doyen des comtes ; 2° Monsieur Flachat, curé de Saint-Chamond ; Mr Mayet, curé de Rochetaillée, et Mr Charrier, curé d'Ainai, à Lyon, etc. — F° 189 v°, « Cejourdhui 24 janvier 1792 le présent registre, contenant trois extraits de mortuaires, un de mariage et l'autre de baptême, a esté par moi, Gabriel Gallicet, curé de la paroisse de Chazay, paraffé et arrêté. GALLICET, curé de Chazay ». — F° 193, « Parraffé en conséquence de notre procès-verbal de ce jour, 10 décembre 1792, l'an 1er de la république française. DUVOULDY ». — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1777, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

CHÉNAS

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Clair, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent-de-Mâcon, élection de Villefranche, justice de La Roche-Julié.

E Suppl. 295 (GG 1.) — In-4°, LXV et 218 feuillets.

16501-719. — Actes dressés par les curés E. Lagrange (1659-1671), Poncet (1678-1693), Millière (1699-1715), Frenier (1715-1719) ; les vicaires, E. Lagrange (1650-1659), Duvouldy (1694-1697), Audiffred (1696), Desmoles (1698-1699), et Morin, curé d'Emeringes, Aubaille, curé de Saint-Jacques, Fontneuve, fr. André, franciscain, Roland, fr. Prothais, fr. Théophile, etc. — Ff. 56, 83, 89, 97, 102, 103, 111, 118, 119, 125-127, 133-135, 140-143, 152, 153, 158-161, 166-169, 174-177, 184-186, 191-194, blancs. — F° 27, « Lazare de Saint-Amour, escuyer, seigneur de Foncraine et de Villyé, Anthoinette Lachard, femme de Moyse de La Salle, escuyer, seigneur dudit lieu et de Vigosset », 4 décembre 1670. — F° 36, « Role de ceux qui doivent estre confirmés en cette prochaine feste de Sainte-Trinité 1679, à Chintray ». — F° 49 v°, « Je recognois que maitre Benoît Fonteine de Suerliaiset ?, habitant de ce lieux, a donné à l'église deux livres de chant et les a payé de son argent, en foy de quoy j'ay escrit sur lesdits livres ce présent billet, lequel ay signé. DUVOULDY, pr. ». — Registres parafés par Mignot (1693, 1696-1698, 1700-1706, 1708, 1710, 1715, 1717-1719), Noyel (1707, 1711, 1712), de Phelines (1716).

E Suppl. 296 (GG 2.) — In-4°, 218 feuillets.

1720-1761. — Actes dressés par les curés Frenier (Tresnier ?) (1720-1755), Duvernay (1755-1761) ; le vicaire Duvernay (1754-1755), et Morel, vicaire d'Emeringes, Duvernay, etc. — Ff. 6, 10-12, 23, 40, 45, 46, 57, 69, 75, 81, 87, 92, 98, 114, 136, 142, 151, 152, 161, 165, 212, blancs. — F° 61 v°, « Pierre Lambot, entrepreneur des travaux et domaines de l'hôtel-de-ville de Paris et ingénieur ; Marie de La Barmondière, lieutenande généralle de la province », 29 octobre 1730. — Registres parafés par de Chal (1720), Janson (1737, 1739, 1740, 1745, 1746), Mignot (1738, 1742-1744), Noyel (1741), Cusin (1747-1749, 1757), Jacquet (1750-1756, 1759, 1760), Roland (1758, 1761).

E Suppl. 297 (GG 3.) — In-4°, 202 feuillets.

1762-1792. — Actes dressés par les curés Duvernay (1762-1790), Lambert (1790-1791), Villerd (1791-1792) ; les vicaires Desvignes (1767-1769), Depierre (1760-1771), Lamin (1776), Cottillon (1777), Benon (1785), Lambert (1788-1790), et Teillard, vicaire de Fleurie, Fonteray, curé de Romanèche, Gomme, Cornet, Bonnetain, Morel, Bulliat. — Ff. 12, 26, 52, 82, 116, 144, 145, 151, 164-166, 173, 174, 182, 192, 202, blancs. — F° 13, « Le 27 octobre 1763 ont été bénittes les deux cloches de cette paroisse, par monsieur l'abbé de Bussy, grand vicaire du diocèse de Mâcon, monsieur le président Charrier de La Roche, parrein, et dame Marie Flutelot de Chazar, mareine, en présence de Mrs Manoury, curé de Villiers, Brenot, curé de Saint-Amour, Gelin, curé de Chaintré, Buissonat, curé de Fleury, et Duvernay, curé de Chenas ». — F° 201 v°, « Nous, maire de la commune de Chenas, avons, en conséquence de la loy relative à l'état civil des citoyens, sous sa datte, clos et arretté le présent registre, fait à la chambre commune, le 31 décembre 1792, an premier de la République, nous étant soussigné.

Jacques Loron, maire ». — Registres parafés par Jacquet (1762-1765), Roland (1766-1768, 1771), Clerjon (1769, 1770), Gesse (1772-1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

CHÉNELETTE

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du sacristain de Cluny; élection de Villefranche, justice de Chénelette.

E Suppl. 298 (GG 1.) — In-4°, 165 feuillets.

1650-1712. — Actes dressés par les curés Dismerie (1650-1705), Poncet (1705-1710), Barrel (1710-1712), et le p. Adrien, franciscain, Brac, Descombes, etc. — Ff. 65, 66, 109, 110, 127, 146, 157, blancs. — Ff. 1-33, baptêmes de 1650-1673; ff. 34-165, les trois actes 1677-1712; registres de 1685-1687, incomplets, actes interpolés. — F° 4 v°, « François de Pastural, escuyer, baron du Tronchy », 1 octobre 1654. — F° 6 v°, « Jean-Léonor de Noblet, escuyer, sieur de Chanellette et Mongesson; Marie-Pollixène de Céturier », 11 août 1656. — F° 30, « Bernard de Noblet de Chanelette, chevallier, Claude de Ganay, femme de Jean-Eléonord de Noblet, chevallier », 3 mai 1671. — F° 54 v°, « Registre de ceulx et ce[lles] qui sont de la confrérie du sainct rosaire à Chénelette, de l'année mil six centz septente-sept : Pierrette Silvestre, 5 s.; Suzanne Balland, 5 s.; Benoiste Laplace, 10 s.; Michelette Depardon, 10 s.; Benoist Banssillon, 5 s.; Estiennette Aulaz, 5 s.; Benoiste Fertelon, 5 s.; Thoinette Descroix, 5 s.; Faict dire 4 messes pour Phillibert Durand et deulx pour sa femme, 1 l. 10 s. ». — F° 72-67, liste de confrérie, « Premièrement monsieur de Chénelette, Madame de Chénelette, messire Jean Goyne, messire Blaize Dismerie, madamoyzelle Favel, madamoyzelle Chascipol, Simon Ducros, Anthoinette Nesme..., Pernette Gaydon..., Claude Prothery..., Anthoine Sertellon..., Michelle Depardon..., Thoinette Grandjean, de Proprière..., Claude Polloce, de Saint-Germain..., Marie Regnard de Vernay..., Marie Gognachon de Saint-Igny de Vers..., Etiennette Rhoteval de Saint-Germain-La-Montagne »... liste d'environ 230 noms, inscrits de 168... au 3 janvier 1711. — F° 73 v°, « dispense de publications de bans délivrée par François Cuissard, vicaire général de Mâcon, 11 février 1684. — F° 115 v°, « J'ai receu de Loyze André dix solz pour dire deulx messes. — F° 133, « Estienne-Charles de Noblet, escuyer, seigneur de Chanelette et autres places, capitaine au régiment de Piedmond », 30 janvier 1704. — F° 139 v°, « Mémoire du bled que j'ay receu l'année 1705, de Benoist Trichar, mon granger, 14 mesures; de Simon Nesme, 24; de Chevaller, 6; de Dalphin, 7 mesures ». — F° 146 v°, « Mémoire des messes que j'ay dit à la décharge de monsieur Dismerie depuis le commencement de février de cette année 1707; une messe pour M. Dismerie, le 28 feuvrier 1707 »; 44 messes jusqu'au 29 décembre. — Ff. 151-155, 1709-1710, nombreux décès d'enfants et jeunes gens, décès d'étrangers. — Registres parafés par Mignot (1674, 1682, 1692, 1697, 1698, 1700-1706, 1708, 1709, 1710), Du Sauzey (1696), Noyel (1707, 1711, 1712).

E Suppl. 299 (GG 2.) — In-4°, 231 feuillets.

1712-1791. — Actes dressés par les curés Barrel (1712-1759), Poysat? (1790-1791), Jacquet (1791), et Guillot, curé des Ardillats, Delafoy, Vacheron, etc. — Ff. 12, 59, 60, 73-90, 108-210, 223-231, blancs. — En déficit registres de 1735, 1740-1746, 1753-1789, 1792. — F° 1 v°, « Antoine de Noblet de Chénelette, capitaine au régiment de Piedmont », 27 janvier 1713. — Ff. 97, 98, lacérés en tête, à droite. — Registres parafés par Noyel (1712-1714), Mignot (1715, 1717, 1718), de Phelines (1716, 1719, 1725), Pressavin (1737), Guérin (1790), Pezant (1791).

CHÈRES (LES)

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Roch, annexe de Chasselay, archiprêtré d'Anse; élection de Lyon, justice de [illegible].

E Suppl. 300 (GG 3.) — In-4°, 138 feuillets.

1759-1774. — Actes dressés par le curé Gaudin, les vicaires Charles (1759-1769), Genevey (1769-1773), Balichard (1773-1774), et Jothié, Guyot, vicaires de Chasselay ; Garambois, aumônier ; Chanet, curé de Marcilly, etc. — Ff. 6-11, 17-22, 30, 37, 38, 42-47, 55-59, 68, 85-87, 101-103, 109-111, 116, 117, 129, 130, 137, 138, blancs. — F° 36 v°, « Philibert Gourd, maître de poste des Chères », 4 janvier 1763. — F° 60, « Nous Nicolas Navarre, prêtre, sacristain chef du chapitre de l'église collégiale et paroissialle de Saint-Nizier de Lyon, vicaire de la même église, vicaire général et promoteur général de monseigneur l'archevêque de Lyon, primat de France, sçavoir faisons que ce jourdhuy mardy 10 juillet 1764, nous nous sommes transporté dans l'église paroissiale des Chères, annexe de Chasselay, et nous avons fait la bénédiction de deux cloches nouvellement fondues à l'usage de lad. église des Chères, l'une pesant 300 livres, l'autre 180. Le parrin de la première étoit m^re^ Philippe Basset de la Marele, premier avocat général du Parlement de Dombes ; la marraine, dame Catherine Imbert, épouse de m^re^ Maurice Giraud, échevin ; le parrin de la seconde, m^re^ Jean-Baptiste Lacour, échevin de Lyon ; la marreine, dame Marie Alexis, épouse de M^r^ le marquis de Renaud de Bellecise, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lesquels parrins et marreines ont signé avec nous les jour et an que dessus, aux Chères, dans la maison de campagne de Mre Maurice Giraud, avec une compagnie nombreuse des plus notables paroissiens qui ont assisté à la cérémonie, ainsi que la plus part des habitants de l'annexe. LACOURT ainé, BASSET DE LA MARELLE, IMBERT GIRAUD, DE BELLESCIZE, GIRAUD l'ainé, MAROIS DE BELLESCIZES, GIRAUD-LACOUR, BASSET DE FRASANS ? BASSET, prieur de Ruffigny ; MARIE GARCIN ?, MARIE MILLANOIS, ANNE MILLANOIS, DURRET, DE POMEREY, BASSET DE LA MARRELLE fils, GIRAUD fils aîné, M. TISSOT-MILLANOIS, LA ROCHETTE, veuve LACOUR, NAVARRE, vic gén. ». — F° 108, « Il y a eut cette année (1770), 18 baptêmes, deux mariages, 9 enterrements, dont 4 de grands corps et 5 d'enfants, ce qui fait en tout 29 actes ». — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E Suppl. 301 (GG 2.) — In-4°, 147 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Gaudin (1775-1778), Marquet (1780), Condentia (1784-1786), Cupillard (1792) ; les vicaires Balichard (1775-1777), Bedoin (1777-1785), Rey (1785-1791), Berjon (1791), Fayard (1792) ; Chazelle desservant (1792) ; Gourd, maire ; Sagniant, officier public ; Berthier, vicaire de Chasselay, Truchard, curé de Lissieu, Genevey, Chrestin, Chanet, Berjon, etc. — Ff. 7, 8, 44, 52, 76, 92, 101, 109, 115-117, 125, 131-133, 139, blancs. — F° 51, 1780, 17 baptêmes, 7 enterrements, 4 mariages. — F° 62 v°, « La croix de pierre qui est à la place de l'église de Saint-Roch a été bénite le 24 mars 1782, à l'issue de vespres, en présence des habitants, dont ont signé Etienne Chaphange et Mathieu Perra. CHAFFANGE, MATHIEU PERRA, CHAFANGE, BEDOIN, vic. ». — F° 77 v°, « Jean Gourd, maître de poste des Chères et du Puy d'Or », 17 janvier 1784. — F° 98, « Le 16 août 1786, nous soussigné, curé de Chasselay et des Chères, en vertu de la commission à nous donnée par monseigneur l'archevêque de Lyon, avons fait la bénédiction du cimetière des Chères, annexe de Chasselay, suivant la forme prescrite par le rituel du diocèse, en présence de messire Pierre Rey, vicaire de laditte annexe, et Jean-Claude Crestin, prêtre, qui ont signés avec nous. REY, vicaire ; CHRESTIN, prêtre ; CONDENTIA, curé de Chasselay et Les Chères ». — F° 145, « Ce jourd'huy 11 novembre 1792, nous, maire et officiers municipaux de la parroisse des Chères, sur la réquisition du procureur de notre commune, et en conformité de la loi du 27 septembre dernier, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, nous sommes transportés avec notre greffier au presbytère de notre parroisse, où nous y avons trouvé les registres courants de la présente année, avec ceux de l'année 1790 et ceux de 1791, et les avons dépozé de suite dans notre maison commune, dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, ledit jour et an que dessus, et avons signé. GOURD, maire ; GOURD, officier ; THIBAUD, officier ; SAGNIANT, greffier ». — Registres parafés par Gesse (1775-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

CHESSY-LES-MINES

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'abbé de Savigny; élection de Lyon; justice de Chessy (L'Arbresle).

E Suppl. 302 (GG 1.) — In 4°, format agenda, 150 feuillets.

1590-1644. — Actes dressés par le curé Joyet (1592-1644), le vicaire Mermand (1590-1593); Fornaz, curé de Châtillon, etc. — Ff. 128-130, 148-150, blancs. — Ff. 141, 142, usés sur les bords. — Ff. 1-127, baptêmes de 1590-1644 ; ff. 130 bis, 132, enterrements de 1603-1623 ; ff. 133-147, mariages 1602-1642. — F° 89 v°, un acte de 1625 ; f° 132 v°, un acte de 1620. — F° 26 v°, enterrements de 1599-1600. — F° 9 v°, « Mons. de Cublize ; Claudine de Ste-Colombe, femme à noble Ipolite de Varenes, s^r de Rappetour », 10 août 1594. — F° 12 v°, « Anthoine de Vareyne, escuier, seigneur de Rapetour et de Corbevelle », 11 juin 1595. — F° 33 v°, « Michel Cholle, allemant, ouvrier en la mine de Chessieu ; Jehan Dimanche, fondeur en la mine », 15 juin 1603. — F° 35, « Nicolas de Chabanes, quant vivoit conseillier à Lyon et sieur de Corbevielle », 12 octobre 1603. — F° 37, « Jehan Lorrain, de Saincte-Marie en Lorraine, travalieur en la mine », 18 juillet 1604. — F° 38, « Izac Bard, du comté de Neufzchastel en Suisce ; Fransoise Mazonier de la ville de Louzanne aussi en Suysce ; Jehan-Enry Reynet de la ville de Sainct-Gal, m^e entrepreneur des mines de Chessy », 13 octobre 1604. — F° 38 v°, « Jehan Croix, fondeur en la mine de cuivre de Chessy, du pays d'Allemagne ; Françoize Mazouy du pays de Louzanne en Suysse », 25 décembre 1604. — F° 39, « Jaque Spicq, alleman, entrepreneur des mines de Chessie », 1 mai 1605. — F° 40, « Jehan Poignet, du pais d'Overgne, ouvrier en la mine de Chessieu », 24 août 1605. — F° 52 v°, « Françoys de Saillan, sieur de Corbeville; Claudine Dalleschant, sa femme ; Regné d'Amoncourt, seigneur de Montigny, qui est de la province de Champagne », 8 septembre 1609. — F° 53, « Anthoine Palerne, contrerôleur pour le roy en la mine de Chessy », 8 novembre 1609. — F° 63, noble Jehan-François [du Saillant], sieur de Corbevielle », 15 août 1612. — F° 87 v°, « Gaspard Dulornieu ?, seigneur dud. lieu, Gramont, La Forest de Rossillon, Cuchet, Prosny, conseiller du roy en la séneschaussée », 13 octobre 1621. — F° 88, « Jehan Paquier, maistre d'écoslle de Corbeville », 6 février 1622. — F° 100, « la contagion qui est grande dans Lyon et ors », 3 novembre 1628. — F° 101 v°, « Germain de Larche, escuier, secrétaire ordinaire de la Chambre du roy et commis à la direction de la mine de Chessy », 9 septembre 1629.

E Suppl. 303 (GG 2.) — In-4°, 227 feuillets.

1621-1712. — Actes dressés par les curés Joyet (1621-1644), F. Delolme (1644-1678), Boetty (1678-1691), Beau (1692-1709), Renaud (1709-1712) ; les vicaires Garnier (1689), Poulet (1690), Gaihard (1694), Icard (1712), et Crozet, curé de Bagnols, Fabre, Chatelat, Michel, Pons, Second, Christin, Chirat, etc. — Ff. 123-133, 140, 143, 155, 156, 161-163, 167-169, 175, 181, 185-187, 203, 218, 219, 225-227, blancs. — F. 1, usé sur les bords, lacéré en tête à gauche, au bas, à droite ; ff. 2-11, usés sur les bords, lacérés au bas, à droite. — Ff. 1-11, enterrements de 1621-1644 ; ff. 12-51, baptêmes de 1644-1662 ; ff. 53-51 v°, mariages et enterrements 1656-1662 ; ff. 55-59, mariages et enterrements 1645-1655 ; ff. 60-65, mariages et enterrements 1673-1678 ; ff. 66-67, baptêmes 1675-1678 ; ff. 74-70, baptêmes 1673-1675 ; ff. 69 v°, 68, mariages 1678 ; ff. 75-81, baptêmes 1676-1678 ; ff. 81 v°-227, les trois actes 1678-1712. — F° 5 v°, mention de la première messe célébrée le 26 juin 1633, par Claude Joyet, fils de Hugues Joyet, maître charpentier de Chessy. — F° 6 v°, mention de l'enterrement au Bois-d'Oingt de Claude Fornas, curé de Châtillon d'Azergues, 1 avril 1627. « C'est quatriesme apvril, jour de Pasques 1627, Claude Gaget, ouvrier en la mine de Cheissy, m'a donné charge de dire un *Stabat* toutes les dimenche après la sainte messe, un an durant, à tel jour commenceant et à tel jour finissant. Il m'a promis un escu ; j'ay promis de m'en aquiter Dieu aidant », — F° 7, enterrement d'un homme tué « par un soldard de monsieur de Chastillion », 30 décembre 1629. — F° 8, mention du décès de Jacques Bertet, charpentier, « mort de la contagion dans St-Laurend de Lyon », 20 avril 1631. — F° 10, « Le vingttiesme novembre 1638, a esté tué messire Claude... oyer, prebstre, vicaire du Bruel, en La Brochelière, par... omé aurasse ? Jomard de Sainct-Romain de Pouppé en venant de Lyon et a esté enterré à Chaissy en leur chapelle... le 22 dud. par M^r le curé de Ch..... asisté le corpt depuis Chastillon jusques à Ch...... procession avec tous les abitans dudit Chastillon ».

— F° 10 v°, « Cest vingtiesme septembre 1639, a esté enterré M° Anthoyne Laurent, lequel il est tombé de ses estre amba et il se mit la teste en quatre cartier est s'é tué tout neet ? ; il ne parla jamais mot ; il demura seur la plasse tout rayde mort ». — F° 13, « Aymé de Saillans, escuyer, seigneur de Corbeville », 7 août 1644. — F° 28 v°, « Gaspard Camus, chevalier, seigneur et baron de Chastillon », 21 juin 1649. — F° 36, « Ferriol Bertrand, préceptеur des enfentz, demeurant à Cheyssi », 17 novembre 1653. — F° 37 v°, « Jeane Garbot, femme de noble Jaques du Rousset, seigneur d'Urphé », 14 octobre 1654. — F° 39 v°, « André Garbot, escuyer, s^r de Chateney », 17 septembre 1656. — F° 54, « Le 4e décembre 1648, jour sainte Barbe, a esté faict grand roy David Rozette, ouvrier à la mine de Chessy, qui a promis une livre et demy de cire blanche pour l'année 1649, et grande rayne..... fille de Jehan Liteaux, ouvrier et fondeur en lad. mine, qui a promis pour elle une livre cire ». — F° 61, « Le premier jour de septembre 1674, a esté inhumé dans l'esglise du Brueil Mr Anthoine Micholon, et c'est sans que je l'aye permis à ses parens, veu qu'il n'a fondé aucune chose dans ladicte esglise, ce qui est contre les ordonnances de monseigneur l'archevesque, qui porte que l'on ne peut enterrer dans les églises à cause des mauvaises odeurs, et sans avoir fondé, lequel estant en vie estoit procureur d'office dudict Breuil et en sa maladie a receu les saints sacremens nécessaires ». — F° 70, « François Philibert, escuyer, seigneur de Belleroche », 4 avril 1675. — F° 79, « François de Laurencin, escuyer, seigneur de Chanzey », 21 juin 1677. — F° 149, « J'ay veu ces présens registres tenus par monsieur Beau, curé de Chessy, ce 10e octobre 1694, Besson, curé de l'Arbrelle et archiprêtre ». — Ff. 212-216, copie d'actes de 1709-1711. — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1696), de Lucenay (1698, 1699), Terrasson (1700-1712).

E Suppl. 304 (GG 3.) — In-4°, 219 feuillets.

1713-1759. — Actes dressés par les curés Renaud (1713-1716), Gras (1716-1732), Guiboud (1734-1741), Merot (1741-1759) ; le vicaire Meyssonnier (1730-1731), et Molin, vicaire du Breuil, Chessat, fr. Benoît de Nantua, capucin, Vincent, Champagny, Gensanne, etc. — Ff. 5-8, 14-16, 23, 24, 29-31, 85-87, 103, 109, 115, 119-121, 131, 140, 141, 174-181, 191, 205-207, 213, 219, blancs. — Lacune de juin 1732 à juillet 1734. — F° 21, « Nous avons vu le présent registre tenu en bon état, faisant la visite à Chessi, ce 26e août 1715, Roche, archiprêtre de L'Arbresle subst. ». — F° 56, « Veus et trouvés en état dans nostre visite, ce 15e novembre 1724, Bayard, archiprêtre et curé de [illegible] ». — [illegible] « Vue et trouvé en état dans nostre visite à Chessy, le 5 juin 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 62 v°, « Monsieur le comte de Damas, grand custode de Saint-Jean et abbé de Savigny, a béni cejourduy, 4e aoust 1727, la nouvelle chapelle du château Courbeville, sous le vocable de l'Assomption de la Sainte Vierge, où je soussigné, curé de Cheissy et Le Breuil, ay assisté en surplis et étole, étant séparé du clergé et tenant place et rang de curé susdit, Gras ». — F° 118 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite le 4e novembre 1742, Bayard, archiprestre ». — F° 168, « Le 4 de ce mois de [illegible] 1752, a été bénitte la troisième cloche nouvellement fondue de cette parroisse de Chessy, par Mre Guy Merot, curé de Chessy et Le Breuil, le parrain a esté sieur Gabriel Jarz, négotiant en la ville de Lyon et intéressé aux mines de Chessy et de St-Bel, et marreine dame Jeanne-Marie Vincent, veuve de Mr Gardel et dame de Courbeville, en présence de Mrs Antoine Messonier, substitut de l'archiprêtré de L'Arbresle, Laurent Girarde, curé de Bagnols, Guillaume Fournier, curé de Ternant, Philibert Monsing, vicaire de Bagnols, qui ont tous signé avec le parrain et marraine ». — Registres parafés par Terrasson (1713-1717), Pupil (1737-1759).

E Suppl. 305 (GG 4.) — In-4°, 248 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curés Merot (1760-1766), J. Collet (1766), Plasse (1766-1784), Callier (1784-1792), et Girard, curé de Bagnols, Temporal, Portier, Richaud, Maisonneuve, Guyonnet, Duchon, Margaron, Bénévent, Duplain, Treille, etc., Guilloud, officier public. — Ff. 5, 6, 19, 20, 32-34, 46-48, 54-56, 62-64, 70-72, 77-80, 86, 105, 106, 119, 120, 127, 128, 144, 152, 160, 192, 208, 226, 248, blancs. — F° 2 v°, « Antoine Roubert ou Rouper, originaire de la paroisse de Nagdorf en Bouhaime, fils de Martin Roubert, maître mineur ; Joseph Keiller, maître mineur », 6 juillet 1760. — F° 45, « Joseph-Antoine Birk, forgeur en cuivre, de la parroisse de Belenveite, près de la ville impériale de Lyndau ; Augustin Phanner de Franche-Montagne en Saxe », 12 octobre 1766. — F° 53, Benoît Coulon, maître d'école, 1 janvier 1768. — F° 247, « Clos et arrêté en conséquence de notre procès-verbal de ce jour, par nous, maire de ladite parroisse de Chessy, ce 16 décembre 1792. Guilloud ». — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertond (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782) de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

CHERVINGES

Section de la commune de Gleizé; arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Laurent, annexe de Limas, archiprêtré d'Anse, élection de Villefranche, justice de Marzé. — V. *Limas.*

CHEVINAY

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Georges, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbé de Savigny; élection de Lyon, justice de L'Arbresle.

E Suppl. 306 (GG 1.) — In-4°, 179 feuillets.

1692-1730. — Actes dressés par les curés Montagut (1692-1700), Bertiquet (1700-1711), Bouchet (1711-1730); les vicaires Theoleyre (1719-1720), Girod (1729-1730), Bessey (1730), et Montagut, ancien curé, Petit, vicaire de Saint-Pierre La Palud. — Ff. 11, 94-97, blancs (registres de 1711 et 1712 en déficit). — F° 24, « monsieur Torrette, prestre deservan la chapelle de Saint-Bonnet le Froit », 23 janvier 1697. — F° 35 v°, « Ce jourdhuy 28° octobre 1700, en l'église parroissialle de Chevinay, issue de vespres, célébrées en ladite église, la cérémonie de la bénédiction d'une cloche nommée Jacques-Benigne-Magdelaine a esté faicte en conséquence de la permission accordée par m^r^ Damas de Marillat, grand vicaire de monseigneur l'archevesque et comte de Lyon, par m^re^ Sébastien Chastelus, prestre et curé de Saint-Bel, assisté de m^re^ Jacques Bertiquet, prestre et curé dudit Chivinay et Saint-Pierre Lapalud, Jean Ponchon, prestre et curé de Surcieu, et Jean Montagut, prestre et ancien curé dudit Chivinay. Son parrein a esté m^re^ Jacques Bénigne Bossuet, abbé et baron de l'abbaye royalle de Savigny; en son absence et pour, en son nom, m^re^ Gaspard Groslier de Servières, grand prieur et grand sacristain de ladite abbaye; et marraine, dame Magdelaine Lager, expouse de noble Jean-Baptiste de la Roue, eschevin de la ville de Lyon, en présence des soubsignés, et *in perpetuam rei memoriam* a esté faict le présent acte les an et jour susdit, Chatelus, curé de Saint-Bel; Grolier de Servière, grand prieur; Magdelaine Lagier; Delaroue, Bertiquet, curé, Ponchon, curé de Surcieu; Montagut, B. Marion, B. Pupier, G. Dumas..... scribe ». — F° 41, « Ce jourd'huy 11° décembre 1701, en conséquence de la permission accordée par m^re^ Damas de Mariliat, grand vicaire de monseigneur l'archevesque et comte de Lyon, m^re^ Sébastien Chatelus, prestre et curé de Saint-Bel, assisté de m^re^ Jacques Bertiquet, prêtre et curé de Chevinay et Saint-Pierre Lapalud, son annexe, et de m^re^ Jean Montagut, ancien curé desdittes parroisses, a fait la bénédiction du chœur de l'église parroissiale dudit lieu, avec les cérémonies et solemnités ordinaires, *in perpetuam rei memoriam*, en présence de s^r^ Christophe Bissardon, marchand de Saint-Bel, Barthélemy Gemeau, Claude Peletier, recteur dudit lieu, Claude de Saint-Julien, habitant dudit lieu, et ont lesdits s^rs^ curés, Bisserdons signés, et non les autres pour ne scavoir signer. Chastelus, curé de Saint-Bel, Montagut, C. Bissardon, C. M... ? scribe. Bertiquet, curé ». — F° 124, « Ce jourd'huy, 13° juillet 1719, nous, Claude Payre, curé de Saint-Symphorien et archiprêtre de Courzieux, continuant nostre visite, nous nous sommes transportés dans l'esglize de Chevinay, où, après avoir célébré la sainte messe, donné la bénédiction, visité le tabernacle, vases sacrés, ornements, fonts baptismaux, et cimittière, que nous avons trouvé en deu estat, est comparu Jean Mazuy, luminier dans les années 1713, 1714 et 1716, qui nous a exhibé son compte de recepte et de dépence, en la présence de m^re^ Hilaire Bouchet, curé dudit lieu, Benoist Pipière, Benoist Marion, Benoist Gimeaux, Anthoine Valet, François Assada, Barthelemy Juttet et Marin Brun, tous habitants du susdit lieu, lequel ayant esté par nous carculé, il s'est trouvé que la dépence n'a point excédé la recepte, qu'au contraire, il eut de reste 27 liv. et 10 s. qui furent remises à Francois Assada, son successeur en lad. charge, lequel François Assada nous a aussi présenté son compte, tant en recepte que dépence que nous avons souscript, lequel ayant aussi été calculé, et supputé par nous, il s'est trouvé que la recepte a esgalé la dépence, compris toutes les quittances qui ont estés passées par le susd. m^re^ Bouchet, pour et au nom dud. luminier, tant pour les pensions qu'à Giraudon et Balme, au sujet de la pension qu'ils doivent à la parroisse et autres, jusqu'à l'octave de Pasques dernier, pour

ne sçavoir ledit luminier escrire, déclarants, tant led. Mazuy qu'Assada, qu'il est dû premièrement 100 l. par Jean Balme et sa femme, suivant leur obligation du 7e février de l'année dernière, signé Blanc et de Laroue, notaires, qui sera remise dans le coffre-fort avec toutes quittances justificatives du susdit compte, par nous paraphé ; 2° de Jacques Burdel, sa pension de 1 l. 4 s., qu'il doit d'environ de 6 années ; 3° de Jean Guinamard et son gendre, 3 l. de l'année dernière ; 4° de la veufve Gerbaud, 1 l. 15 s. ; 5° de Michel Villerot et Jean Rozier, de 29 années un demy barail vin, et de n'avoir receu aucun servis ni laods du terrier de la luminaire, si ce n'est 30 s. qui ont estés compris dans son compte, qui sont de Claude Bonamour, et après l'affirmation que lesdits Mazuy et Assada ont fait de n'avoir aucune chose appartenante à la fabrique de laditte église, nous les avons deschargé et deschargeons par les présentes, du consentement dud. sr curé et habitants susd., de leur administrations et avons confirmé la nomination verbale faite de Benoist Bergeron, choisy pour luminier de lad. église, à l'octave de Pasque dernier, lequel cy présent a promis d'exercer fidèlement ladite charge et de rendre compte de tout ce qu'il recevra à la fin des deux années de son administration. Le susdit mre Bouchet, recognoissant avoir esté remboursé des 25 l. contenues dans le verbail de nostre visite de lad. année 1713, ne prétendant point lesdits habitants par ces présentes, que la cession qu'ils ont faite au profit du luminaire des années passées, de cinq bichets bled froment deus par Giraudon ou ses héritiers, puisse déroger aucunement à leur droit pour l'avenir, et avons signé, led. sr curé, Pipier, Marion, Gimeau, Brun, Mazuy et Valet, et non les autres pour ne sçavoir, de ce enquis. BOUCHET, curé, B. PUPIER, BENOIST MARION, B. GIMEAUX, MAZUY, BRUN, VALLET, PAYRE, archiprestre de Corzieux ». — F° 169, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite à Chevinay, ce 9 juillet 1728, THIMOLÉON DE BRISSAC, vic. gén. ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1695, 1696), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 307 (GG 2.) — In-4°, 262 feuillets.

1731-1765. — Actes dressés par les curés Bessey (1731-1740), Rave (1740-1743), Ferrand (1755-1761), Mutte-de-la-Tuilerie (1761), Poyet (1762-1765) ; les vicaires Bessey (1731), Vallezy (1732), Roche (1734), Thien (1740), Roux (1743-1754), Nouvel (1755) et Thien, vicaire de Saint-Pierre la Palud, J.-B. Garel, curé de Bessenay, Buitton, f. Jacques Berger, Richard, Chartier, Blanchard, etc. — Ff. 38, 44-54 (registre de 1738 en déficit), 76, 82, 102, 112-114, 120, 128, 160, 161, 170-178, 186-188, 205-208, 214, 226, 233-236, 244, 246, 254-262, blancs. — Ff. 77, 78, rongés au bas à droite ; f° 95, rongé en tête ; f° 98, échancré en tête ; ff. 122-124, 129, 130, rongés au bas ; ff. 222, 223, lacérés au bas à droite. — F° 14 v°, « La seconde cloche appellée George-Marie, dont le parrain a été Jean de Fullygny de Damas, abé de l'abaye royale de Savigny, grand custode de Sainte-Croix et comte de Lyon, et marraine madame Christine Charlotte Pots, dame de Rochouvanele et autres places, qui n'ayant peut assister, ont mis à leur place les deux plus pauvres de la parroisse qui sont Benoit Goutenoire et Pernette Frisonnet, qui ont répondus à leurs place, le 14e juin 1733, et a été bénite par moy sousigné, curé du lieu, le même jour, en présence de presque toute la paroisse, et particulièrement des soussignés. C. LUYSEL, COMBET, MAZUY, THIEN, vicaire ; PELLETIER, CLAUDE COURTOURS, LAGOUTTE, B. DUMAS, BONARD ». — F° 17 v°, « Ce jourd'huy 22 septembre 1733, nous, archiprestre substitué, faisant nostre visite dans la paroisse de Chevinay, et, après avoir visité le Saint-sacrement, les vases sacrés, ornemens, les fonds baptismaux, que nous avons trouvés en bon état, est comparu par-devant nous Claude Courtois, habitant et luminier de laditte parroisse, qui nous auroit exibé son compte du surplus et celuy de la dépense, où nous aurions trouvé que la recepte excède la dépense de 89 l. 8 s., qu'il a remis présentement dans le coffre situé dans laditte église, et auroit remis la clef dudit cofre à Jean Gilet, habitant et présentement luminier, et en conséquence de saditte remise et des papiers dont il s'est chargé, nous avons déchargé ledit Courtois, ensuite de l'affirmation qu'il nous a fait de ne rien avoir dudit luminaire, le tout en présence de sr Jean Bessey, curé dudit lieu, et de sr Gilbert Thien, vicaire de Saint-Pierre Lapalud, Flury Bourne, habitant dudit Chivinay, et plusieurs autres qui n'ont signés, excepté ledit Courtois. BESSEY, curé, THIEN, vicaire, CLAUDE COURTOIS, CLERJON, archiprêtre substitué ». — F° 92 v°, « Vu dans le cours de notre visite, ce 16 septembre 1744, ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 147, Trouvé bon et en état dans notre visite ce jourd'hui 2e janvier 1754. J.-B. GAREL, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieux ». — F° 230, enterrement dans la chapelle Saint-Jean de l'église de Chevinay, de « Claude de La Roue de Milly, écuyer », 24 mai 1763. — Registres parafés par Pupil (1737, 1739-1753, 1755-1765).

E Suppl. 308 (GG 3.) — In-4°, 250 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les curés Poyet (1766-1785), Fleurdelix (1785-1786), Gras (1786-1789), Bernuset (1789-1792), et Bouchet, vicaire de St-Pierre La Palud, Vachon, chapelain de St-Bonnet-le-Froid, Fatin, Auclerc, Ezeque,

Laurent, Gachet, Treille, Colonge, Cuzieu, etc. — Ff. 7-13, 20, 26-31, 36, 37, 43, 49, 68, 86-88, 96, 104, 114, 124-126, 132, 133, 143-145, 154, 156, 163-167, 175-179, 187-191, 201-203, 211-215, 224, 231, 241, 251, 258, blancs. — Il ne reste que la partie supérieure du f° 43. — F° 2 v°, enterrement dans la chapelle de St-Bonnet-le-Froid, 4 février, 1766. — F° 257 v°, « Je soussigné, ai clos et fermé le présent registre commençant par l'acte d'enterrement de Claude Ponchon et finissant par celui de baptême de Claude Olagnier, ce 31 décembre 1792, Bernuset, curé ». — Registres parafés par Pupil (1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

CHIROUBLES

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Germain, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, cure à la collation du prévôt de Saint-Pierre-de-Mâcon; élection de Villefranche; justice de Belleville; chapelle rurale de Saint-Roch.

E Suppl. 309 (GG 1.) — In-4°, 232 feuillets.

1571-1675. — Actes dressés par les les curés Nicolas Rollet (1571-1625), Mestral (1625-1656), Perrachon (1674-1675). — Ff. 4, 190, 218-221, 225-227, blancs. — F° 77, un acte enlevé au bas ; f° 169 *bis*, lacéré en tête à droite ; f° 224, lacéré en tête. — Ff. 6-145, les trois actes 1571-1625 ; ff. 146-188, baptêmes1625-1646 ; ff. 191-206, enterrements 1625-1655; ff. 207-217, mariages 1625-1656; ff. 223-231, les trois actes 1674-1675. — Ff. 50-82, actes de Villié 1591-1599;ff. 83-95, actes de Chiroubles 1591-1599. — Ff. 1-5, « *Servire Deo regnare est*. Le XXVIII° apvril 1582, j'ay enterré Claude, filz de Jehan Palissard et Françoise de Montgorier, sa femme, et lequel a esté baptizé à Sainct-Didier-en-Dombes, le VIII° des mois et an susd. Lad. Françoise est ensépulturée aud. St-Didier, le jour de Pasques, le XV° des mois et an susd. au récit des parens. Le XXIII° janvier 1583, ung dimanche commençant à vespres regna... Le sabmedi venta ung vent septentrion, lequel fist grandz maulx. Le lundi feste sainct Barnabé, XI° jour de juing 1584, venta ung vent travers qui fist grandz maulx. Les moys des graduelz simples, apvril et octobre ; des graduelz nommez, janvier et juillet; qui est graduel nommé l'est aussi simple et qui est simple n'est pas nommé. Le XX° et XXI° d'apvril 1573, les vignes gelarent. Le vendredi sainct XVII apvril 1579, ung vent terrible gela les bledz. L'an 1573, la mesure de froment se vendoit III l. X s. et la soille III l. III s. L'an 1586, la mesure du froment se vendoit IIII l., la soille III l. XV s. L'an 1597, la mesure du froment s'est vendue à Beaujeu IIII l. XII s. et la soille IIII l. III s. Jehan, filz d'Estienne Rolet, mon frère et Catherine, sa femme, a esté baptizé à Lentignié par M° Estienne Périer, le III° novembre 1564, Jehan de St-Cire, parrain. Noel, aussi leur filz, a esté baptizé à Rignié par M° Claude Parvier, le XIIII° aoust 1568, Noel Bidon parrain. Claude aussi filz desd. Estienne et Catherine, a esté baptizé par moy à Chirobles, le XII° apvril 1573, Claude filz de feu Benoist Rolet, parrain ; led. Noel est décédé de contagion, le XIIII° octobre 1575, et led. Claude est décédé à Lentignié, le XVII° may 1574. Mon frère Estienne a voué à Dieu de solempniser la feste de sainct Sébastien et aud. jour faire omosne de pain, febves et vin et fist led. veu l'année de la contagion qu'on disoit 1575. Lad. Catherine est décédée le XXIII° apvril 1573. Claude, premier naiz des enfans de Pierre Rolet, mon frère, et Anne, sa femme, a esté baptizé à Chirobles par M° Bergier, le XXVI° octobre 1566, Claude, filz de George Rolet, parrain. Philiberte Demons, seconde femme d'Estienne Rolet, mon frère est décédée ung jeudi XVIII° febvrier 1574. Ma mère, Guillemette de Latriche, est décédée le XX° juillet 1576, inhumée à Lentignié par m° Jehan Gojon. L'an 1575 et le sabmedi IIII° juing, Pierre Velu est técédé de contagion et six enfans siens. Le dernier juing 1575, Vincent Desvignes est décédé estant gran. de Benoît Bailly et creignant la contagion, a esté enterré au-devant la porte de la maison dud. Bailly. Le Borgne de Lamure l'a enlevé et enterré à Chirobles, au cimittière, le III° janvier 1576. Benoiste, femme de Guillaume Coteillon, est décédée le lundi IIII° juillet 1575, six enfans siens ; la veuve Buretier et deux enfans siens. Benoist Arma est décédé aussi de contagion, le X° juillet 1575, Catherine, sa femme, cinq leurs enfans, leur filiastre Marie Benoiste, veuve feu B. Rolet, est décédée de contagion, le IX° aoust 1575 et George, sa fille, le jour sainct Martin, XI° novembre 1575. Sont décédés despuis le X° aoust 1575, jusques le XX° septembre 1575, de contagion, à François Durand sont décédez deux filles ; à Jehan Juenet est décédé sa femme et neuf enfans ; plus Catherine Dupont et ung petit filz ; plus Jacques Coteillon, sa femme et cinq enfans, Philiberte Juenet ; à Jehan Janin est décédé sa femme et quatre enfans. *Requiescant in pace. Amen.* L'an 1622, un

dimanche, 5° juin, fist une grande abondance d'eau et pierres de tempeste, laquelle a gasté les labourages et couvert de sable les prez ; le dommage est inestimable ». — F° 5 v°, « Je messire Nicolas Rolet, prebstre soubzsigne, certiffie à tous que ce présent répertoire, auquel sont escrits de ma propre main les noms, jours et ans des enfans baptizez, mariages et mortuaires, contient vérité, ainsi le certiffie. N. ROLLET. Je nasquis le jour et feste saint Nicolas, VI° décembre 1547, baptizé à Lentignie, par Me Benoist Monthieu. La cure de Chirobles par m° Pierre Bergier, m'a esté résignée le XVIII° aoust 1571 ; j'ai prins possession le premier octobre feste sainct Germain, patron dud. lieu, 1571 ; j'ay esté admis en l'estat de prebstre par mons. Joannes Henricus, le IX° octobre 1571. J'ay célébré première messe aud. Chirobles, le jour et feste sainct Symon et Jude, XXVIII° d'octobre 1571. Ma mort est en la main de Dieu. *Cupio dissolvi et esse cum Christo. Si satis dives*. N. ROLET. Le pénultiesme de juillet 1614, après midy, a faict une grande tempeste et... laquelle a ruyné les vignes ». — F° 10 v°, baptêmes sans solennités, par crainte de la contagion, 1575. — F° 21, « Ceste année 1582, s'apelle l'année de la correction Grégoriane, Grégoyre XIII° de nom, laquelle a commencée en Lyonnois et Masconnois, le dixiesme décembre, comme appert ; *vide* aud. moys de décembre ». — F° 24 v°, « Nota que ce jourdhuy feste saincte Eulalie, dixiesme, ung lundi du moys de décembre 1582, par commandement de nostre S. P. le pape Grégoire, XIII° de ce nom, et du roy, on dit le vingtiesme. Cested. année 1582, s'appelle l'année de la correction Grégorianne. Ainsi est. N. ROLET ». — F° 27, le curé est « au synode », 19 avril 1583. « M° Anthoine Sancdelion, prebstre, curé de Villié, m'a résigné icelle le mecredi matin, XX° desd. moys et an (avril 1583) que dernier ; le jeudi j'ay heu la confirmation par mons. Ligeret, grand vicayre de mons. de Mascon ; le vendredi à quatre heures de soir, led. Sangdelion expira. Le sabmedy mons. Gojon m'a mys en possession, midi, l'acte receue par m° Armand, notaire royal. Led. Sangdelion a esté ensépulturé au tumbel des curés en l'église de Villié, au-devant le grand autel. Le...., m° Jaques Severt s'en est faict porvoir par le chappitre comme graduel simple, parquoy litige est commencé au bailliage de Beaujolloys. Led. bailly m'a comdampné ». — F° 34 v°, « En septembre 1585, ung jubilé général qu'a esté envoyé par le pape Sixte a esté accomply en ceste parroisse, suyvant sa teneur et l'ordonnance de R. P. messire Luc Alaman, nostre évesque, le jour et feste Nativité Nostre-Dame, 8° desd. mois et an ». — F° 37, enterrement de « Dominicque Desvignes, tué d'ung soldat et d'une arquebusade », 10 août 1587. — Ff. 36 v°, 38, nombreux décès causés par la peste, juillet-novembre 1586. — Ff. 39-41, nombreux décès causés por la peste, avril-août 1587. — F° 44, « Pasques en apvril 1588, le 17° ; il y a de communians à Chirobles CVII, tant hommes que femmes ». — F° 49 v°, « Je Nicolas Rolet, prebstre, ay prins charge de servir *in divinis*, la parroisse de Villié, à moytié fructz, en paiant par moy toutes charges, sans que mons. de La Varene, curé, prenne aucune chose en l'église ; les paches commençant le premier jour de may 1591. J'ay faict p[illegible]sire Estienne de Lagrange qu'il servira Chirobles, en le nourissant et dix escuz pour an et l'église de Chirobles ». — F° 52 v°, « Claude Charreton, s^r de La Charmille, Jehan de Sainct-Amour, sieur de Foncreyne », 8 août 1591. — F° 77 v°, formule d'un acte de remise ; mentions du décès du curé Nicolas Rolet, 4 mars 1625 et de la prise de possession de la cure par Nicolas Mestrat, le 28 février 1625. — F° 83, « Je certiffie que j'ay faict ma résidance en la cure de Villié, despuis le premier jour de may 1591, par cense passée avec mons. Jehan de La Varene et avec mons. Edile. Je suis retourné faire le divin service à Chirobles le jour sainct Symon et Jude 1599, auquel jour j'ay célébré à Chirobles, première messe 1571, pendant laquelle absence messire Estienne de Lagrange a deservi *in divinis* l'église de Chirobles et avec moy faict sa résidence à Villié, jusques au jour 28° de novembre, an susd. 1599, que nous nous sommes laissés. Led. messire de Lagrange est demeuré en la cure de Villié et je suis venu demeurer en la cure de Chirobles. Ainsi le certiffie et le devant escript de ma propre main. N. ROLET ». — F° 95 v°, « Je soubzsigné Nicolas Rolet, prebstre, reprens la carrière obmise par les injures de la guerre qui m'ont causé de me retirer en la perroisse de Villié, en laquelle j'ay demeuré accompaigné de messire Estienne de Lagrange, prebstre, despuis le premier jour de may 1591, jusques au XXVIII° novembre 1599 que je suis, comme est dit, retourné à Chiroubles pour y parachever le reste de mes jours, Dieu aydant, à son service, parachevant ladicte 1599. N. ROLET, prebstre. — F° 99, « Monsieur de Mascon a faict sa visite en ce lieu de Chirobles, le premier jour de septembre 1601. N. ROLET. Gaspard Dinet, évesque ». — F° 100, « En l'an mil six cens et deux, prins au premier janvier, selon l'éedit ». — F° 101, « Le VII° apvril 1602, le s. jour de Pasques 1602 ; communians VI^{xx}XVII, tant hommes que femmes ». — F° 104, mention d'un mariage indûment célébré par le chanoine « de Sainct Mauris », 26 février 1604. « Le XVIII° apvril, le s. jour de Pasques 1604, communians VIII^{xx} ». — F° 108, « *Pasca*, le 26 mars 1606, communians, VIII^{xx} ». — F° 110, épidémie de dissenterie, septembre-novembre 1607. — F° 112 v°, « Ung pardon jubilé de Nostre S. Père le pape Paul a esté en Masconnois célébré quinze jours durant, la dernière dimanche ça esté la septuagésime 1609, 15 febvrier ». — F° 113 v°, « Pasques 1609, le XIX° apvril, celuy mattin a faict une gelée, laquelle a porté grand dommaige aux vignes. Il y a de communians VIII^{xx}X, tant hommes que femmes »

Chiroubles » — F° 114 v°, « Henry de Bourbon, roy de France et de Navarre, a esté occis et tué à Paris le 14° de may 1610 et le XVe *(sic)* Loys de Bourbon, son filz, fust coroné roy de France et de Navarre. N. Rolet ». — F° 116, « *Pasca*, le III° apvril 1611, communians VIII^xx^X, tant hommes que femmes ». — F° 119, « Monsieur le révérendissime évesque de Mascon, Gaspard Dinet a faict sa visitte en ceste parroisse le jeudi 8e de novembre 1612 et lendemain après la messe il a confirmé ceux qui se sont présentez et m'a baillé six Cathes-chismes pour les enfans et pour moy la Guyde des curez, la Praticque crestienne et *De prudentia..... requisitis in confessario*, me chargeant de prier Dieu pour luy. N. Rolet ». — F° 122 v°, « Nota que les mesme jour et an que dernier (30 juillet 1614), après midy, a faict une grande tempeste terrible, laquelle a ruyné plusieurs parroisses ». — F° 126, « *Pasca*, le IIIe apvril 1616, VIII^xx communians ». — F° 127, « Anagramme composé par le susd. Blondel (Benoît Blondel, notaire royal, mari de Philiberte Ducosté, ou plutôt François Blondel, notaire à Juliénas, parrain de Françoise, première fille de Benoît, 14 juillet 1616).

Tout ainsy que l'hyvert a quitté la campagne,
Le printemps désiré, chargé de mille fleurs,
Dépeinct nos champs, nos prés, de diverses coleurs
Et Phœbus les nourrit et de son eau les baigne,
Ainsy d'ung sainct hymen par la grâce divine,
Après ung long travail ta femme t'a produict
Une fille, d'amour le gage et premier fruict,
Que tu avois anté sus une autre Faustine.
Que Dieu luy doint bonheur, et, pleine de vertu,
Ensuive le chemin que son père a battu
Le Sainct-Esprit du ciel en elle se distille,
Affin que ses parentz puissent estre contens
D'avoir prins en leur champt une rose facille,
Bonne, et vivent, tous trois, mille centaines d'ans.

F° 131, « *Pasca* le 15e apvril 1618, communians VIII^xx ». — F° 133, « *Pascha* le dernier mars 1619, IX^xx communians ». — F° 133 v°, « Gaspard Dinet, évesque de Mascon, a esté enterré à Mascon le 5e jour de décembre, ung jeudi 1619. Luc Dinet a faict son entrée à Mascon le jeudi neufviesme janvier 1620. J'ay esté mal adverty ». — F° 134 v°, « *Pascha* 1620, communians II^cVIII ». — F° 136 v°, « *Pascha* 1621, II^cVI communians ». — F° 138 v°, « *Pascha*, le 27 mars 1622, communians II^cVIII ». — F° 140, « *Pascha* 1623, le 16e apvril, communiams XI^xx ». — F° 142, « J'ay copié les années 1620, 1621, 1622, 1623, pour bailler à mons^r de Mascon ce requérant ». — F° 143 v°, « Les Pères de la compagnie de Jésus ont passé icy et faict visite le XXe décembre 1624 ». — F° 144, « *Suprascriptus venerabilis Nicolaus Rolet vixit benemeritus in rectoriali cura quinquaginta quatuor annis, æternemque patriam consecutus quarto Martii anno 1625. Nicolaus Mestral sabaudus, successor dignissimusque doctor theologus, hic parochus obiit 20 Julii 1656. Ego autem Philippus Rolet theolog., sacerdos indignus, præfati Nicolai Rolet pronepos pacificus possessor, hoc testor, quarto Augusti anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo sexto.* Rolet. Sieur Philippe Rollet demeura curé à Chiroubles six années seulement, y étant venu en 1656, et l'a remis à s^r Claude Perrachon en 1662, qui a vécu dans led. bénéfice près de 40 ans ; s^r Joseph Perrachon, son digne neveu, l'a possédé ensuitte 12 années ; Mr Terrant l'a possédé une année seulement ; et Mr Cardot, mon prédécesseur, l'a possédé 8 années, il mourut dans le mois d'août 1720, et moy soubsigné, j'en pris possession le 8e novembre 1720, *Orate pro me*. Pinet, curé. Lequel Mr Pinet a fait des grands fruits dans cette parroisse, tant par ses exemples que par ses instructions, a environ ? possédé ce bénéfice pendant près de 33 ans. Il est mort en odeur de sainteté après m'avoir résigné le 9 février 1750. J'en pris possession le 3 aoust 1750, et j'ai possédé jusqu'à ce jour 10 janv. 1791. *Orate pro nobis, successores dignissimi.* Sr Pinet m'avoit baptisé, fait 1re communion, instruit et enfin résigné sous la pension de 400 l. *Requiescat in pace.* C'est Mr Tillard, curé, qui a écri ces 8 dernières lignes, qui prouvent qu'il a été le pasteur de cette parroisse pendant 41 ans. Par ses bons exemples et ses instructions, il était parvenu à faire de tous ses parroissiens des chrétiens zélés et des citoyens obéissants. Il avait donné tant d'horreur du vol et du libertinage que ses parroissiens les détestaient autant que lui. Etant déjà âgé au commencement de la Révolution, il se retira dans sa propriété, à Javernand, où il est mort. Il a emporté les regrets de ses habitants ». — F° 192, nombreux décès causés par le « flux » [de ventre], 27 août-11 novembre 1626. — F° 194, « La contagion commença en ceste parroisse de Chyroubles le 8e de may 1629, par l'infortunée vente d'un veau que Claude Rollet, habitant de lad. perroisse, vendit à un boucher de Villefranche, qui estoit infect du mal contagieux. Lad. vente feu le 3e dud. moys, jour de Saincte-Croix, et le lendemain Jehanne Dupont, femme de Benoit Rollet, personier dud. Claude, fut surprise dud. mal contagieux et morut le 8 dud. mois et fut ensépulturée aud. cymitière sans solemnité. Mestral, prebstre ». — F° 195 v°, « Benoict, serviteur de feu messire Nicollas Rollet, en son vivant curé de Chyroubles, lequel Benoict demeuroit chez Benoict Cottillon, et c'est le dernier qui mourut du mal contagieux en lad. parroisse de Chyroubles. Dieu, par sa saincte bonté et miséricorde, nous veuille préserver de semblables afflictions » (juillet-aout 1629). — F° 196 v°, décès causés par « le mal contagieux », octobre 1631. — F° 206, décès causés par la petite vérole, 1654. — F° 208, « chapelle Nostre-Dame dud. Chyroubles bastie au temps de contagion l'année précédente (1629), au mois

d'aoust et béniste par authorité de monseigneur de Mascon le 16e dud. mois 1629, par moy soubsigné » (Mestral).

E. Suppl. 310 (GG 2.) — In-4°, 231 feuillets.

1676-1729 — Actes dressés par les curés Claude Perrachon (1676-1699), Joseph Perrachon (1699-1711), Pinet (1720-1726), et Paulmier, vicaire de Beaujeu, Morin, Perrachon, Pollet, Dayme, Rollet, etc. — Ff. 40-42, 46-48, 53-56, 60-62, 68-70, 76-80, 86-90, 96-100, 108, 116, 123, 124, 140, 155, 163, 179, blancs. — Ff. 186-187, « Extrait des actes et registres de la prévosté de Belleville et ressort. Ce jourd'huy 21e jour du mois de juin 1729, par devant nous noble Estienne-Antoine Lascheron, advocat au bailliage de Beaujollois, juge prévost, civil et criminel de la prévosté de Belleville et ressort et juge de police de lad. ville, est comparust en nostre hostel Mre Claude-Joseph Pinet, prestre et curé de la parroisse de Chiroubles, assisté de mre Estienne Gacon, son procureur, lequel nous a dit et remontré qu'estant pourveus de lad. cure despuis huict ans et demy, une de ses attentions at esté d'examiner les registres tenus par les sre curés ses prédécesseurs, pour les baptêmes, mariages et enterrements des habitants de lad. parroisse, et il at observé que le registre deslivré à feu mre Perrachon, pour servir pendant l'année 1711, paraphé par Mr Noyel de Monternoz, contenant huict feuillets, a cessé au quatrième par le baptesme de Claudine Pertinent, signé Perrachon, curé d'Esmeringes, le reste desd. feuillets estant demeurés en blanc ; le remontrant at aussy trouvé un autre registre remis entre les mains dud. sr curé d'Esmeringes, pour ladite parroisse de Chiroubles pour l'année 1712, contenant pareillement huict feuillet, pareillement paraphé par le sr Noyel de Monternoz, lequel n'at esté employé par led. sr curé d'Esmeringes, faisant les fonctions de curé à Chiroubles, que pour les trois premières pages, tout le reste demeurant aussy en blanc, le dernier acte receus par led. sr curé d'Esmeringes estant le baptesme de Pierre Ducrozet, du 13 décembre 1712, despuis lequel jour le remontrant n'a trouvé aucuns registres curiaux, pendant tout le temps que mre Hugues Cardot, son prédécesseur, a esté curé de Chiroubles, ce qui fait environ le temps de sept ou huict ans. Au contraire, il a appris que led sr Cardot n'en avoit jamais tenus, se contentant d'escrire sur quelques chiffons de papier les baptesmes, mariages et enterrements qu'il faisoit dans lad. parroisse, et comme une pareille négligence de ne point tenir de registre serait capable de causer un désordre affreux dans lad. parroisse, et de ruyner plusieurs familles, le remontran s'est attaché autant qu'il luy a esté possible de ramasser tous ses petits billiets, escripts de la main du susd. sr Cardot, pour tascher de remédier à ce mal. Partant led. mr Pinet requiert qu'il nous plaise nous transporter en la parroisse de Chiroubles, à jour et heure prescizes, pour, en presence des habitants assemblés, par notre ordonnance, lesd. petits billiets estre reconnus estre de la main dud. mre Cardot, lesquels seront ensuitte par nous paraphés et ensuitte rédigés en registre, pour servir et valloir ce que de raison, et comme le remontrant a trouvé plusieurs deffectuosité dans quelques-uns desd. billiets, et que même il ne doute pas qu'il ne s'en soit esgaré plusieurs, il requiert que nostre ordonnance qui interviendra soit par luy lue et publiée en son prosne, afin que tous ceux de lad. parroisse, qui croiront leurs extraits de baptistaires, bénédictions nuptialles et mortuaires de leurs parents estre esgarés, se trouvent à lad. assemblée, et a ledit Pinet signé avec led. Gacon. Signés : Pinet, curé de Chiroubles, et Gacon. Soit montré au procureur fiscal. A Belleville, ce 21e jour de juin 1729. Signé Lascheron. Le procureur fiscal en la prévosté et jurisdiction de Belleville et ressort, qui a heus communication du réquisitoire et remontrances de Mre Claude-Joseph Pinet, prestre et curé de Chiroubles, n'empesche les conclusions d'icelluy. Fait à Belleville, ce 21 juin 1729. Signé Ronjom. Veu les remontrances dud. sr curé de Chiroubles et les conclusions dud. procureur fiscal, nous ordonnons qu'acte est octroyé aud. remontrant de ses conclusions, annuant ausquelles nostre présente ordonnance serat publiée au prosne de la parroisse dud. Chirouble, pour qu'assemblée soit faitte des habitants d'icelle le jour de la feste Saint-Pierre 29 du présent mois, où nous nous transporterons avec led. proscureur fiscal, nostre greffier et huissier, pour procéder au désir desd. conclusions et passé outre, nonobstant opposition ou appellation quelconque. Fait à Belleville, lesd. jour et an que dessus. Signés à la minutte Lascheron et Perrachon, greffier. Ce jourdhuy 29e jour du mois de juin 1729, nous noble Estienne-Antoine Lascheron, avocat au baillage de Beaujolois, juge prévost... en conséquence de notre procès-verbal dressé en notre hôtel le 21 du présent mois, à la requeste de Me Claude-Joseph Pinet, curé de la paroisse de Chiroubles, nous, accompagnés de Me Philibert Ronjon, procureur fiscal en lad. prévosté, de Me Nicolas Perrachon, nostre greffier, et de Berthelier, notre huissier, nous sommes transportés en lad. paroisse de Chiroubles, maison curiale d'icelle, où nous avons trouvé led. sr Pinet, assisté de Me Gacon, son procureur, et, à l'issue de la grande messe, se sont assemblés dans lad. maison curiale les habitans cy après, sçavoir Benoît Lablanche, Benoît Buretty, Jean Desvignes, François Dupont, Antoine Depardon, Benoît Desvignes....., en présence desquels habitans, led. sr Pinet nous a représenté que messire Hugues Cardot, son prédécesseur, n'ayant point tenu de registres de batêmes, mariages, enterremens faits dans lad. paroisse, pendant plu-

sieurs années, suivant l'exposé qu'il nous en a cy-devant fait par notre procès-verbal dessus daté, il nous a représenté un tas de petit papier volant, qu'il nous a assuré être écrit de la main dud. s^r Cardot, contenans plusieurs mémoires de mariages, batêmes et enterremens de lad. paroisse, lesquels nous avons séparés datte par datte, année par année, et après avoir représentés tous lesd. petits billets auxd. habitans, ils ont été reconnus être tous écris de la main dud. s^r Cardot, pour Benoît Burettier, Jean Desvignes, François Dupont et Pierre Rolet, habitans dud. Chiroubles, ce qu'ils ont affirmés, la main levée, par leur part de Paradis, et, à l'instant, en présence de lad. communauté et de plusieurs femmes de lad. paroisse, nous, sur les conclusions dud. s^r procureur fiscal, avons procédés auxd. billets avec ordre, lesquels nous avons rédigés dans le présent cayer en registre, pour servir et valoir en ce que de raison et année par année ainsy que s'ensuit. Premièrement pour l'année 1713, nous avons trouvés onze petits billets écris de la main dud. s^r Cardot, lesquels nous avons fait transcrire ainsy que s'ensuit... ». — F° 191 v°, « Et attendu, l'heure de six du soir, nous avons renvoyés la continuation du présent verbal au premier dimanche qui nous sera indiquée par ledit s^r curé et avons signés avec led. s^r curé, led. Me Ronjon, led. Benoît Burettier, Lablanche, Rollet, François Dupont, notre greffier et huissier, et non les autres habitans pour ne sçavoir ou ne vouloir signer, de ce enquis et sommés, signés à la minutte Pinet, curé de Chiroubles, Lacheron, Ronjon, Gacon, Buretty, Lablanche, Desvignes, Dupont, Rollet, Perrachon, greffier, et Berthelier, huissier. Depuis et le quatrième septembre mil sept cent vingt-neuf, jour de dimanche, nous juge susd. accompagné dud. procureur fiscal, de m^e Gacon, notre greffier et huissier, nous nous sommes transportés en la maison curiale dud. Chiroubles, sur l'avis à nous donné par led. Me Pinet, curé de lad. paroisse, où, étant arrivés, il nous a représenté que plusieurs habitans et laboureurs de lad. paroisse se plaignent que led. Me Cardot les a oublié dans les petits papiers qui se sont peut-être aussy égarés, ainsy, tant pour eux, leurs femmes, enfans et parens, il requiert, assisté dud. Me Gacon, à ce que les plaignans soient présentement admis à la preuve des mariages, baptêmes et enterremens pour être couché sur le présent verbal et y avoir recours en tant que de besoin, sur quoy, nous, juge susd., sur les conclusions du s^r procureur fiscal, avons ordonnés que chaque paroissien dont les actes qui les concernent eux, leurs enfans, leurs femmes, pourront, dès à présent, nous en expliquer les mariages, baptêmes et enterremens, en présence de témoins, lesquelles déclarations seront couchées sur le procès-verbal, et à l'instant s'est présentée Denise Perrault, veuve de Claude Teillard, de Chiroubles, laquelle nous a représentée que, dans les deux séances de notre présent verbal, il ne se trouve aucune indication du décès de Claude Teillard, son mary... ». — F° 193, « Et attendu l'heure de six du soir et que led. s^r curé nous a représenté qu'il y avoit d'autres personnes qui avoient plusieurs déclarations à faire, nous avons renvoyés la continuation du présent procès-verbal à la première feste ou dimanche qui nous sera indiquée par led. s^r curé et avons signés le présent verbal avec led. s^r curé, lesd. Mes Ronjon, Gacon, Platet, lesd. Jean et Jacques Desvignes, Lablanche, habitans dud. lieu, notre greffier et huissier, signés à la minutte Lacheron, Pinet, curé de Chiroubles, Platet, Ronjon, Gacon, Desvignes, Lablanche, Desvignes, Perrachon et Berthelier. Extrait pris et collationné sur la propre minutte à moy exibé et à l'instant retiré par Me Claude-Joseph Pinet, prestre et curé de Chiroubles, pour servir et valloir ce que de raison et à qui il appartiendra. Fait à Belleville ce 27e juilliet 1731. Pinet, curé de Chiroubles ; Gacon, notaire royal. Controllé à Belleville le 27e juilliet 1731, reçu six sous. Gacon. » — F° 206, « J'ay fait venir la mission de Saint-Lazare de Bourg-en-Bresse à Chiroubles, le 1er janvier 1723 ; ils étoient trois missionnaires : m^re Farjat, supérieur, m^re Balay et m^re Bourderon, qui firent des grands fruicts par leurs prédications et instructions et confessions. On éleva dans le même temps de la mission une croix qu'on posa dans le cimettière, à laquelle les missionnaires appliquèrent, selon la permission que nous en receumes de Mgr Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon, notre digne prélat, l'indulgence de quarante jours en faveur de tous ceux et celles qui diront dévotement et à genoux à la croix cinq *pater* et cinq *ave*, et cela pour toutes les fois qu'on les y dira, et les indulgences appliquées dureront jusqu'à ce que ladite croix de la mission subsistera. En foy de quoy j'ay signé le présent acte pour servir de témoignage à la postérité, ce 22e janvier 1723, jour de St-Vincent, patron du diocèse, et jour de la bénédiction. Pinet, curé de Chiroubles ». — F° 221 v°, « Nous avons fait faire la sacristie en l'année 1724 et les bancs le long de la chapelle et l'échelle du clocher ». — F° 227, « Le 8e juillet 1725, ont été bénis par le curé soubsigné, par la permission à luy donnée de la part de Mgr, datée du 12e juillet de la même année, signé Pégut, secrétaire, la croix du cimettière et les statues de Saint-Joseph et de Saint-Abdon, le tout en présence de s^r Joseph Teillard, qui a signé, et de Jean Joncher dit Cochard, marguillier, et tous deux habitans de Chiroubles et témoins requis et n'a sceu signer enquis led. Joncher. Teilliard, Pinet, curé. *Hic fuit ætatis suæ anno vigesimo quinto rector hujus parochiæ, licet indignissimus et successor supradicti Pinet. Orate pro nobis, pastores et successores dignissimi.* » — F° 231 v°, « J'ay béni la croix de Savernan par la permission de M^r le grand vicaire, ce 10e juin 1726. Pinet, curé. On a posé les fonds baptismaux ce 1er juillet 1726, et on a posé les bancs la même année. On a cadetté l'église la

même année 1726. Pinet, curé. — Registres parafés par Mignot (1676, 1679, 1692, 1693, 1695-1706, 1708, 1709, 1722), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711, 1712).

E Suppl. 311 (GG 3.) — In-4°, 219 feuillets

1726-1767. — Actes dressés par les curés Pinet (1726-1750), Teilliard (1750-1767) ; les vicaires Teillard (1729-1734), Garde (1734-1736), Verlinde (1737), Berger (1738), Basset (1739-1740), Mauzon (1740-1741), Testenoire (1742-1743), Desroche (1744-1747), Pillet (1747-1749), Teilliard (1750), Teillard (1760-1763), et Baritel, prêtre de Fleurie, Perrachon, Armand, Platet, fr. Honoré, Depardon, Périer, Desvignes, etc. — Ff. 56, 61, 62, 74, 89, 90, 95, 96, 102, 108, 120, 142, 143, 181, 182, 194, 199, 200, 206, blancs. — F° 24, « Le 24 décembre 1731, nous avons posés la table de communion. Pinet, curé ». — F° 50, « Nous avons fait, à la fin de la présente année 1737 peindre le chœur de notre église par un peintre italien nommé le s^r Baron. Prié pour nous et ayé soin de l'église ». — F° 70, « Le 15e d'aoust 1741, j'ay par permission de Mr Delaporte, grand vicaire de Mgr de Valras-Delort, etc., illustrissime et révérendissime évêque de Mâcon, bénie la chapelle de Saint-Roch, que nous avons fait agrandir des quettes de la paroisse et des circonvoisines ; l'autel y fut bény en même tems, dans lequel j'y ay mis des reliques de saint Modeste, martir, et un autre reliquaire où il en a plusieurs. Le lendemain, jour de St-Roch, on y célébra la sainte messe ; il y a toujours eu dans cette chapelle une grande dévotion ; je suplie mes successeurs de l'y continuer et me recommande pour toujours à leurs sacrifices et prières. *Orate pro me*. Pinet, curé de Chiroubles ». — F° 126, « Le 18 décembre, nous avons reçeut la chappe de satin à galons d'argent pour la confrérie du saint-sacrement, donnée par M^r d'Aigueperse, bourgeois de Beaujeu, ce 18 décembre 1752. Teilliard, curé. Priés pour nous ». — F° 131, « Dans le courant de la présente année (1753), j'ay fait reconstruire la maison curiale qui n'étoit point logeable, à mes frais et dépens. *Orate pro me* ». — F° 141 v°, « Le 18 août 1755, notre chapelle de Saint-Roch fut interdite par M^r l'abbé du Sou, grand vicaire de ce diocèse, ainsy qu'il paroît par ses lettres jointes à l'accomodement fait entre nous et les coupables qui vendirent du vin et burent dans lad. chapelle le 17, lendemain de la feste Saint-Roch ; toutes ces pièces sont dans les papiers de la cure. Le 14 décembre, je rétablis la chapelle par permission de Mgr. La même année, j'ay donnée à l'église le beau devant d'autel. *Orate pro me*. La même année aussy, j'ay fait faire le reposoir du jardin et le petit clocher de la cure ». — F° 149, « Nous avons fait construire dans le courant de la susditte année (1756) la sacristie, détruire l'ancienne qui étoit à l'extrémité de la chapelle, ce qui l'aggrandit de près de 100 personnes, fait faire le 3e arc deblau à la grande porte, la montée [illegible] ; raccomoder le plancher de la nef, reblanchir l'églize ; le prix fait a été donné à Charles Pic, de Fleurie, maître charpentier. *Orate pro me successores dignissimi* ». — F° 15[illegible] v°, « La susd. année (1757), nous avons achetée la chasuble à fleurs et galons en argent, pour la confrérie. *Orate pro me* ». — F° 170, « J'ay fait dans le cours de l'année 1759, 7 mariages, 22 baptêmes, 16 enterrements de grands corps, 6 de petits. — F° 176 v°, « Le 25 avril, jour de Saint-Marc de cette année 1760, cette parroisse, ainsy que ses voisines, furent ravagées par une grêle violente qui ne laissat aucune espérance de récolte ; on a été obligé de faucher les bleds. L'hiver suivant de l'an 1761, il n'i a eu aucun froid ni gelée, tellement qu'on a vu au mois de janvier reverdir les prairies et les fleurs de printens assez communes. Ayant encore à essuyer cette année le terrible fléau d'une guerre sanglante et meurtrière, despuis quatre ans, contre le roy de Prusse et l'Angleterre, telle que de mémoire d'hommes on puisse se ressouvenir, on a vu dans tout le royaume le peuple gémir sous la multiplicité des impôts, et le commerce absolument détruit. Jamais on n'avoit vu depuis 1709 une année plus misérable, l'argent si rare et l'indigence si générale. Cessons nos offenses et Dieu nous donnera des jours plus heureux ». — F° 205, « Le tonnerre est tombé cette année (1765), le 2 septembre, sur notre clocher : il a percé la voûte au-dessus du tronc, sans avoir causé autre préjudice, et nous avons eu une grêle foudroyante le 2 aoust. L'hyver a été des plus rigoureux qu'il y ait eu depuis 1709. J'ay fait aussy reconstruire cette année les chambres du presbytère du côté du nord. *Orate pro nobis, successores dignissimi* ». — F° 213 v°, « L'hyver cette année (1766) a été des plus rigoureux qu'il y aye eu depuis 1709. La plupart des vignes gelées, de sorte qu'il n'y a eu que très peu de vin, partout presque point ; peu de bled, ce qui a produit une misère affreuse et générale, qui diffère peu d'une famine. Il y a eu aussy ce printems une maladie épidémique dans cette parroisse, affectée seulement dans les hameaux du Faitre et des Saignes ». — F° 219, « Dans le cours de cette année 1767, nous avons fait faire et placer dans la chapelle de Saint-Roch, le tableau avec son cadre doré, qui nous a couté 56 l. *Orate pro me*. Nous avons eu aussy cette année l'hiver le plus rigoureux qu'on ait eu depuis 1709, dans lequel la forte gelée a endommagé généralement et considérablement toutes les vignes, de sorte que le vin a manqué presque partout absolument, ce qui a produit une misère affreuse dans tout le vignoble ». — Registres parafés par Noyel (1737), Mignot (1738, 1739, 1743-1745), Janson (1740, 1741), Pressavin (1742), de Bussières (1746-1748,

1750), Jacquet 1749, 1751-1757, 1759, 1760, 1762-1767), Cusin (1758, 1761).

E Suppl. 312 (GG 4.) — In-4° 198 feuillets.

1768-1792. — Actes dressés par le curé Teilliard, les vicaires Duthion (1775-1777), Teilliard (1784-1785), Gailleton (1785-1787, Semeraire (1789-1792), et Teilliard, vicaire de Beaujeu, Teilliard, vicaire de Cublize, Depardon, curé de Lancié, Reboul, Renoux, Janson, Perenin, etc. — Ff. 12, 13, 25, 31, 45, 53, 60, 61, 75, 105-107, 122, 130-132, 140, 149, 150, 159, 160, 170, 178-180, 189, 190, blancs. — F° 7 v°, « Nous avons eu cette année, 1768, une grêle fréquente et presque générale dans cette province et les voisines, dans cette parroisse et autres d'une grosseur extraordinaire qui a écrasé les couverts du Faitre et des Saignes; des inondations fréquentes, telles que, de mémoire d'homme, on n'en avoit vu de semblables, qui ont produit des dégats considérables dans cette parroisse, dépouillé les fonds, empêché la semence. La ville même de Beaujeu a été menacée d'être entraînée par les eaux. Les vins ont été d'une très mauvaise qualité, néantmoins fort chers, à cause de la rareté. Il s'est vendu dans cette parroisse 132 l. la botte, et dans les premiers cantons 170 l. Les portions congrues ont été portées cette année à 500 l., par édit de Sa Majesté, et le royaume a perdu sa reine ». — F° 11 v°, 1769, « J'ai fait plâtrer le rétable de la chapelle de Saint-Roch, dans le cours de cette année, moyennant le prix de 6 l., et nous avons fait aussi recouvrir lad. chapelle et fait poser des thuiles creuses et vernissées aux frais de la fabrique. *Orate pro nobis successores dignissimi* ». — F° 14, « 16 baptêmes, 12 trépas, 2 mariages; tailles 1100 livres », 1770. — F° 19, « J'ay fait faire, dans le cours de cette année (1770), le marchepied du maître-autel. Il y a eu une si grande disette de bled, dans cette province et les circonvoisines, surtout depuis Pâques à la moisson, que la famine s'est fait sentir en plusieurs endroits. Le prix du bled a été de 90 l. l'année, et les vins vieux se sont vendus 240 l. la botte, les nouveaux 160 l. ». — F° 20, « 1771, 18 baptêmes, 9 sépultures, néant mariages; tailles 1100 livres ». — F° 115, « La paix a été faite cette année (1783) avec l'Angleterre, après 6 ans de guerre par mer, conjointement avec nos alliés les Américains des 13 provinces unies, l'Espagne, la Hollande. Nous avons eu aussy cette année des tremblements de terre qui ont engloutis Messine et la Calabre ultérieure. Pareil phénomène dans le Nord, qui nous a découvert une nouvelle isle dans l'Islande. Le 6 juillet, sur les dix heures du matin, jour de dimanche, nous en avons ressenti une légère secousse dans ce pays, sa direction étoit du sud au nord, où elle a été plus violente. Nous avons eu aussi pendant six semaines de l'été, depuis le 13 juin jusqu'à la fin de juillet, des brouillards secs et tellement qu'ils ne ternissoient point une glace et ne liquifioient point le sel, si épais qu'en plusieurs endroits à peine voyoit-on se conduire, et qui ont couvert généralement tout l'horison et répandus sur toute l'Europe. Tels sont les phénomènes inouis arrivés dans le cours de cette année 1783. Point de commerce, l'argent d'un rare extraordinaire. J'ay fait poser aussy les vitraux de la nef de l'église, du côté du midy, à mes frais. *Orate pro me successores dignissimi* ». — F° 157 v°, « Nous avons eu cette année l'hyver le plus froid et le plus rigoureux qu'on aye vu de mémoire d'hommes, même les plus âgés, au point que les thermomettres sont descendus 5 degrés au-dessous du froid de 1709. Il a commencé le 25 novembre de cette année 1788 par des gelées si violentes que la Saône, le Rhône, la Loire, toutes les rivières navigables ont été arrettées et toute communication jusqu'au 25 janvier; les bords de la mer mêmes glacés. La sécheresse, commencée au mois d'octobre et qui a accompagné le froid, a été cause aussi que l'on ne pouvoit moudre et que le pain a manqué, même chés les boulangers, pendant une quinzaine de jours, ce qui a occasionné beaucoup de misères, comme le défaut de bois et de toute provision dans les villes surtout et dans les campagnes, tout le monde ayant été surpris par cet hyver précoce et rigoureux. Beaucoup de personnes sont péries par le froid. La débacle des glaces qui avoient jusqu'à 18 pouces et 20 d'épaisseurs, ont entraînés des ponts sur les rivières de la Saône et de la Loire; des villages entiers submergées ». — F° 160, enterrement d'un enfant mort sans baptême, enterrement fait par le père, 7 septembre 1788. — F° 188, « Le 20 du mois de juin 1791, se sont vendus les biens de la cure de Chiroubles. La sécheresse a été très longue, ce qui a ôté tous les seconds foins, mais les vins ont été d'une qualité supérieure ». — F° 198 v°, « Arrêté le 17 janvier 1793. — Registres parafés par Jacquet (1768), Clerjon (1769, 1770), Roland (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791-1792).

CIVRIEUX-D'AZERGUES

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest

Église sous le vocable de Saint-Cyr, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Lyon ; élection de Lyon, justice de Marcilly.

E Suppl. 313 (GG 1.) — In-4°, 185 feuillets

1658-1723. — Actes dressés par les curés Vidal (1658-1677), Bollioud 1677-1684), Gaitte (1685-1690), Mazet (1690-1691), Garnier (1692-1722), Draguet (1722-1723) ; les vicaires Chardonnet (1678), Desaymond (1678), Garnier (1690-1691), et H. Vidal, prêtre, Dupuy, prêtre commis, Gonnet, vicaire de Lozanne, Portanier, Christin, Marchal, etc. — Ff. 20, 56, 56 bis, 64, 71-78, 102, 123, 124, 184, 185, blancs. — Ff. 1-20, h. 0,200, l. 0,145 mm. — Ff. 1-12, baptêmes 1658-1663 ; ff. 13-19, enterrements 1662-1675 ; ff. 21-24, enterrements 1676-1682 ; ff. 25-37, baptêmes 1676-1682 ; ff. 38-43, mariages 1680-1687 ; ff. 44-45, enterrements, 1682-1687 ; ff. 46-55, baptêmes 1684-1687 ; ff. 57-185, les trois actes 1688-1723. — F° 10, « Luys du Sarron, seigneur des Forgues et Vaudrajon », 22 janvier 1662. — F° 32 v°, « Jacques-Gabriel du Bust de La Chaize, aulmosnier de monseigneur l'archevesque de Lyon », 16 septembre 1680. — F° 33, « Camille de Sailly, escuyer et lieutenant des gardes de monseigneur l'archevesque », 25 novembre 1680. — F° 47 v°, « Anthoine Michon, seigneur de Dommartin ; Anne de Lacuche, femme de monsieur Thomas Blanchet, bourgeois de Lyon, peintre ordinaire du roy », 30 avril 1684. — Entre les feuillets 63 et 64 acte de mariage du 27 juin 1690 sur feuillet détaché. — F° 122, « François de Bargues, sieur de Cruzol », 13 janvier 1705. — F° 176 v°, « François de Sarron, chanoine de l'église, comte de Lyon ; Marie-Aimée Croppet de Vernaux ; Pierre Croppet, seigneur d'Irigny ; Cachet de Lachassagne », 23 août 1721. — F° 180, « J'ay été nommé à la cure de Civrieux et de Lozanne, son annexe, le 11e novembre 1722, même jour de l'enterrement du sieur Garnier, cy-devant curé, et en ay pris possession le 14e du même mois et an, en foy de quoy j'ai signé, Draguet, curé de Civrieux et Lozanne ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubilias (1694), de Lucenay (1698), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 314 (GG 2.) — In-4°, 258 feuillets.

1724-1763. — Actes dressés par les curés Draguet (1724-1744), Escolin (1745-1763), et Savarin, vicaire de Lozanne, Blanc, Chanet, Pascalis, Bourdin, Reguilliat, etc. — Ff. 48, 53, 54, 59, 66, 67, 74, 75, 86-88, 93-96, 100, 106-108, 113-116, 120-124, 129-131, 133-139, 145-147, 152-156, 160-162, 179-184, 192, 205-207, 212-214, 222, 223, 232, 233, 255-257, blancs. — F° 10, « Par le contrat de mariage de Claude Geay et Claudine Tomé, receu par Mr St-Michel, père, il a fait une fondation de 4 l. par année, pendant 20 ans seulement, à commencer incontinent après sa mort ; il faut dire 8 messes basses ». — F° 25 v°, « Vu dans le cours de notre visite ce 20 juillet 1733, Charcun, curé de Chazay, archiprêtre substitué d'Anse ». — F° 33, même mention, 20 juillet 1735. — F° 41 *bis*, « Veu et approuvé à Civrieux, dans le cours de nostre visitte, le 27 aoust 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. gén. ». — F° 83 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Civrieux, le 17e juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. gén. Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — F° 83 *bis*, « Étienne Vanderheyden, maître ébéniste à Lyon », 2 août 1744. — F° 167 v°, « Nicolas Bailleul, géographe de Son Éminence monseigneur l'archevêque de Lyon », septembre 1753. — F° 171, décès au château de Civrieux, de Thérèse de Sarron, fille de Jacques-Hugues, marquis de Sarron, seigneur des Forges, St-Just-d'Avray et autres places, et de Marie Desbois, 22 octobre 1753. — F° 235 v°, « Jean-Baptiste de Noyel de Bereins, chevalier, seigneur de Sermesy ; Élizabeth-Marguerite Riverieulx de Varax », sa femme, 12 février 1761. — Registres parafés par Pupil (1737-1763).

E Suppl. 315 (GG 3.) — In 4°, 276 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Escolin (1764-1790), Fortoul (1790-1792) ; les vicaires Blanc (1765), Fortoul (1788), et Chanet, curé de Marcilly, Guyot, etc. — — Ff. 14-16, 26-32, 38-40, 46-48, 57, 83, 95-99, 108-158, 168-174, 187-190, 200-204, 216-220, 228-234, 240-244, 253-259, 269, blancs. — En déficit registres de 1768 et de 1776-1783, premier feuillet du registre de 1786. — Ff. 33, 41, 42, 237, reconstitutions d'actes. — F° 66 v°, « Louise Verand, maîtresse d'école », 13 janvier 1772. — F° 235, corps laissé dans l'église du 30 décembre 1788 au 3 janvier

1789, » à cause du grand froid et de la terre du cimetière gelée à deux pieds et demi de profondeur ». — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1769, 1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Catalan (1784, 1785, 1787), Rambaud (1788), Basset (1789-1790), Orset (1791), Petit (1792).

CLAVEISOLLES

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prieur de Saint-Nizier-d'Azergues, élection de Villefranche, justice de Beaujeu.

E Suppl. 316 (GG 1.) — In-4°, 182 feuillets.

1651-1700. — Actes dressés par les curés Benoît du Troncy (1651-1652), de Vitrie (1674-1700) et Maynardy, vicaire de Lamure. — Ff. 19-21, 51, 87, 96, 97, 104-106, 116-123, 137, 138, 163, 164, blancs. — F° 11, échancrure à mi-hauteur et déchirure au bas, à droite ; f° 12, déchirures en haut, à mi-hauteur, au bas, à droite ; f° 17, déchirure à l'angle supérieur droit ; f° 72, déchirures dans les angles supérieurs ; f° 181, échancrure en haut à droite.— Ff. 1-10, baptêmes de 1651, 1652 ; f° 11, sépultures de 1674; ff. 12-17, baptêmes de 1674, 1675; f° 18, sépultures de 1675; ff. 25 v°, 29 v°, 31 v°, 32 v°, sépultures de 1676, 1677, 1678 ; ff. 23-97, baptêmes de 1676 à 1692, à partir du f° 35, des actes de sépultures et de mariages de 1679 à 1692 sont inscrits au v° des feuillets; ff. 99-181, baptêmes, mariages et sépultures de 1692 à 1700. — N^{a}. la lacune de 1652 à 1674 est en partie comblée par les registres de Saint-Nizier d'Azergues, tenus par les curés Montagnon et Chantelobbe. — F° 1, « Le sabmedy 12e aoust 1651, le tableau de sainct Laurent a esté posé sur le grand autel de Claveysolles, j'estois présent. Du Troncy ». — Ff. 7-9, baptêmes de Lamure. — F° 10, copie d'un acte de baptême de 1626, de Saint-Nizier d'Azergues. — F° 15, mémoire du linge qu'il y a à la lissive, linseux 5, chemises 4..... au v°, un acte de mariage de 1675. — F° 34, « Sébastien Arthaud, s^{r} de Viry ; Renée de Very de Claveizon », 1678. — F° 38, baptême de Jean, fils d' « Anthoine-Hilaire de La Porte, chevalier, seigneur de La Forest et de dame Françoise de La Chasaigne ; noble Jean de Vaginay, seigneur du Mont-Piney, procureur du roy au présidial de Lyon, 1679. — F° 64, « Estienne des Couleurs, concellier du roy, seigneur de Briarre et Champollet sur Seyne », 1685. — F° 79, « Jacque du Sausay, esquier, seigneur de La Vénerie et Charme ?, conseillier du roy, lieutenant particulier au baylliage de Beaujollois ; Françoise de La Chasaigne, dame de La Porte », 1688. — F° 81, « dame Anne de Colombet, dame de Claveson », 1689. — F° 81 v°, mariage d' « Anthoine de Thy, chevallier, capitaine au régiment du Plessy Bellièvre, de la parroisse de Curthil, au diocèse de Mâcon, avec damoiselle Renée de Viri de Claveson », 17 janvier 1689. — F° 91, « Francois de Thy, chevallier, seigneur de Milly et de Curtil », 1691. — F° 93, « Jullien Blauf ?, prieur de Sainct-Nizier d'Asargue, chanoine à Saint-Just de Lyon », 1691. — F° 102, « François de Colombet, chevallier, compte et seigneur de Gissé ; dame Huguette de Villarnaud, dame de Curty », 1692. — F° 115, « Anthoine-Hylaire de La Porte, chevallier, seigneur de La Forest et Chavannes », 1694. — F° 136, « Nota que, en l'année 1694, la misère estoit si généralle, en sorte que le peuple mouroit de faim sur les chemains, ne vivans presque que de pain de fougère ou d'herbes. Le seygle valloit cinq lyvres douzes sols la meseure, le froment sept lyvres et plus ; le vingt soixantes franc la botte, ainci à proportion toutes choses d'un prix excessif. Dieu aye pitié de son peuple par sa miséricorde paternelle. De Vitrie, curé de Clavesolles. A la suite note de ce qui est dû par Claude Thellier dit Laurand, pour la dîme. — F° 232 v°, « Nota que an 1794 (*sic*), la misère étoit si grande que le peuple mouroit de faim sur les chemin, ne vivant que de pain de fougère le long des chemins ». — F° 142, mariage de « Henry de Villars, chevallier, seigneur de La Chapelle, Sainct-Brancher ?, Bessut ? et autres places, demeurant à Clugny, avec Marguerite de La Chassaigne de Sainct-Nizier d'Asergue » ; Villars Vaulx, Villars Vaux Milly », 1695. — F° 159, « Anthoinette de Colombet, dame de Vandanielle ? », 1697. — F° 165 v°, « Monsieur Terrasson a pris possession du prieuré de Saint-Nizier d'Asargue, le 27 semtembre 1695 et il me doibt mon supplément de portion congrue qui est de vingt escus par an, depuis le jour de Toussains 1694 ?, suivant sa convention avec Mr Blaut, jadis prieur. Le 19 janvier 1698, j'ay pretté un petit vieu livre intitulé le Treschor? de l'église au révérend Père Joseph-Marie de Beaujeu... » — F° 181 v°, « L'an 1698 et le 3e février, veille de saincte-Agatte, j'ay resceu le présent registre par les mains de François Dufour de Clavesolles. De Vitrie. La Chabode me doibt 25 lyvres de viande de veau »... — F° 182, Le 18e octobre 1698, jour de sainct Luc, monsieur Chevrot, prebstre de

Saint-Just d'Avray, est venu avec moy pour estre vicaire à Lamure, annexe de Clavesolles, et je luy doib ses appointemens depuis ledit jour ». A la suite, six actes de 1699. — F° 177, « Claude-Louis de Thi, abbé de Curtil ; Véronique de Thy, de Montmelas en Mâconnois, » 1699. — Registres parafés par Mignot de Bussy (1692, 1693, 1695-1700), du Sauzey (1694).

E Suppl. 317 (GG 2.) — In-4°, 201 feuillets

1700-1729. — Actes dressés par le curé de Vitrie (1700-†1703), Lièvre (1703-†1722), Besson (1722-1729), les vicaires Chermette (1703), Arnoulx (1706-1708), Bussy (1709-1710), Bouchy (1712), Ferrier (1714-1715), Vargnon (1715-1717), Regnard (1717-1718), Regnauld (1718), Gravier (1719), Janson (1720-1722), Constantin (1722), Roche (1726-1729), et Barrel, vicaire de Lamure (1702-1704), Arnoux (1703), Duperron (1708), Bussy (1712), Vaudier (1712), Michaud (1721-1723), etc. — Ff. 51, 87, 88, 104, 119, 120, 127, blancs. — Les deux tiers inférieurs du f° 170 enlevés. — F° 15, baptême de Marie Huguette, fille de « messire Anthoine de Thi, seigneur de Curty ? et de dame Renée de Viri », 1701. — F° 34, « Alexandre de Colombet, seigneur de Gissé ; Anthoinette de Colombet, marquise de Vaudreuil, » 1704. — F° 68 v°, enterrement de « Jean Auray, âgé d'environ dix-huict ans... lequel on a trouvé mort d'inanition et de faim au Plat du Sou, parroisse dud. Clavesolle », 26 juin 1709. — F° 79, mariage de Jean-Louis de Chambes, seigneur de Givry et de Huguette de Thy de Claveson », 1710. — F° 111 v°, « Copie de la commission des messes pour feu m^re Jean de Vitrye, vivant curé dud. Clavezolle. Fut présent m^re Maurice Lièvre, prebstre, curé de Clavesolle, héritier testamentaire de m^re Jean de Vitrye, son oncle, aussi prebstre curé dud. Clavesolle, lequel, de gré, en exécution de la volonté testamentaire dud. m^re de Vitrye, en datte du tresième mars 1703, receu par le soubsigné, a fondé à perpétuité la rente annuelle et perpétuelle de six livres, au principal de six vingt livres, au proffit des sieurs curés dud. Clavezolle, laquelle somme principalle de cent vingt livres, Jean Ballendras et Claudine Descroix, sa femme, habitans dud. Clavezolle, cy présens et acceptans reconnoissent avoir receu icelle somme de cent vingt livres de principal, et icelle ont affectée et hipotecquée sur un leur pré appellé de La Charbonnière, situé audict Clavezolle, au mas de Clavezette, du siège d'environ huict à neuf charges de foin, que jouxte le pré de l'acquéreur des biens de Goyne, de soir et matin, la terre de la dame de Verpré, encore de matin, le chemin voisinal pour aller au lieu de La Tour de bize, terre de lad. dame de Verpré de soir, sauf meilleurs confins. Lequel pré demeure spéciallement affecté et hipotéqué tant pour le principal de cent vingt livres que pour lad. rente de six livres que lesd. mariés Ballendras et les leurs seront tenus de payer annuellement entre les mains dud. s^r curé et des autres curez successeurs à chascune feste Saint-Martin d'hivert, à commencer à la prochaine, et ainsy continuer annuellement et perpétuellement, à la charge d'estre dict et célébrées par lesd. curez et successeurs annuellement et perpétuellement dix messes, sçavoir une de la Sainte-Vierge, la 2° de Sainte Anne, la 3° du Saint-Esprit, la 4° du Saint-Sacrement, la 5° des cinq playes de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les cinq autres de *requiem*, tant pour les messes dont il ne se seroit pas acquitté que pour le remède de son âme, avec un *libera me* à basse voix, tous les dimanche à sortir de l'authel avec l'oraison *absolve quæsumus, Domine, etc.* Et où lesd. s^rs curez ne voudroient pas dire le *libera me*, ils seront tenus et obligez de dire deux autres messes, qui font en tout douze par année ; lesquelles ils diront et célébreront tous les lundis de chaque mois de la première semaine, ou le lendemain, au cas qu'il se trouvasse occupé par une feste solemnelle, sans que lesdit mariez Ballendras puisse vendre ny engager led. pré sans le consentement desd. s^rs curez, et faute de payement de lad. rente de six livres exactement, il sera permis auxd. s^rs curez de prendre des fruicts dud. pré à concurrence de la valleur desd. six livres, et au cas que lesd. mariez Ballendras trouvassent un autre fonds non engagé sur lequel ont hipotecquasse led. principal et rente, il leur sera permis toutefois, du consentement du s^r curé, en sorte que led. principal et rente soient toujours payables en bonne seureté à perpétuité. Ainsy convenu et promis exécuter ce que dessus par les parties, par obligation de tous leurs biens, à peyne de tous dépens, dommages et interests, soubmissions, renonciations et clauses. Faict aud. Claveisolles, après midy, le quatorzième janvier mille sept cens seize, en présence d'Anthoine Fory et Anthoine Pillet, mareschal, habitants, laboureurs dud. Claveizolle, tesmoins, qui, ny lad. Descroix n'ont signés, pour ne sçavoir écrire, de ce enquis et sommez, et ont lesd. m^re Lièvre et Ballendras signez à la minutte et Rochard, notaire royal, demeurant à Poulle ». — F° 129 v°, « Jean de La Porte, seigneur de Leronde, Batant, Chavanes et autres places ; Françoise de La Chassaigne de La Porte », 1718. — F° 134 v°, « Louis-Marie de Prisque de La Tour Serville, chevalier, seigneur de La Tour de Vers, Besanceuil ?, Angoin et autres places, mari de Huguette-Françoise de Thy de Curtil », 1719. — F° 146 v°, « Le 5e juillet 1719, j'ay receu de mons. Deshayes, pour le conte de mons. Labé de Savigny, trente livres, à conte de ce que mons. Labé me doit ».... — F° 151, « .... mons. le curé est prié d'envoyer la grosse de son registre de l'année dernière et de payer ou faire payer la taxe, tant de lad. année que de la

courante, incessamment, 5 l. 12 s. 6 d. ». — F° 174, « Alexandre de Thy, chevalier, seigneur de Clavezon et de Curtil, mari de Christine de La Fage ; Victor-Amédé de La Fage, chevalier, seigneur de Perronne, baron de Saint-Huruge ; Huguette de Vilard, femme de François de Thy de Milly ; Jean de La Porte, chevalier, seigneur de La Porte, La Forest et Leronde », 1725. — F° 178, « Ce jourd'huy 2 juin 1726, la troisième cloche de la parroisse de Clavezolle, pesant environ trois cent cinquante, a été bénite par moy curé soussigné, par permission de monseigneur l'évêque de Mâcon, et ce en présence de toute la parroisse et avant la grande messe. Le parrain de lad. cloche a été noble Étienne-Simon Chasis, avocat en Parlement, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel en l'élection de Beaujollois et marraine dame, dame Judith Janson, son épouse, en présence de m^{re} Lardy, curé de Veaux, Lépinasse, curé de Saint-Estienne, Soure, curé de Grandris, Chavanis, curé de Cublise, Duperron, vicaire de Poule, Roche, vicaire dud. Clavezolle, Dismerie, vicaire de Lamure. Laquelle bénédiction s'est faite avec toute la solemnité possible. Besson, curé ». — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708, 1709, 1715, 1717-1719) ; Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716), Janson (1720, 1721, 1725-1727).

E Suppl. 318 (GG 3. — In 4°, 252 feuillets.

1729-1755. — Actes dressés par le curé Besson, les vicaires Roche (1729-1731), Riberolle (1731-1732), Barberin (1733-1749), Vacogne (1749-1754), Eymart (1755), et Janson, curé de Reignié, Lespinasse, vicaire de Lamure, Patural, Lardet. — Ff. 133, 181, 192-194, 205, 216, 227, 237, 238, blancs. — F° 12 v°, « Louis de Gaspard, chevalier, comte du Sou et de St-Amour, seigneur de Villiers ; Anthoinette Cadot, veuve de monsieur de Toiria, de la parroisse de Cresche ; Louis de Thy de Milly, chevalier de la parroisse d'Égueperse », 1731. — F° 21 v°, « Alexandre-Anthoine de Thy, chantre de l'abaye royale de Savigny, prieur de Vernouillet », 1732. — F° 74 v°, « Philibert de Muzy, chevalier », 1739. — F° 81 v°, « Ponthus Rolin de Montoux ; Jeanne-Angélique de Bussière de St-Amour », 1739. — F° 225, récépissé du greffe. — Registres parafés par Janson (1736-1740, 1744-1746), Roland de La Platière (1741), Mignot (1742, 1743), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754).

E Suppl. 319 (GG 4.)— In 4°, 192 feuillets.

1755-1774. — Actes dressés par les curés Besson (1755-1772), Joly (1773-1774), les vicaires Eymart (1755-1757), Joly (1757-1773), Lagrange (1773-1774), et Barberin, Demery, Cherpin, André, Vallette, Perrin. — Ff. 34, 41-43, 51, 52, 64, 112, 123, 133-135, 146, 156-158, 181, 182, 191, blancs ; ff. 176-179, déchirés dans l'angle inférieur droit ; ff. 184 déchiré aux angles supérieurs, 185, 186, 190 à l'angle supérieur droit. — F° 110, enterrement d'une enfant noyée « près du moulin Lagoutte, rivièrre de Claveizolle », 1765. — Ff. 155 v°, 167, récépissés du greffe. — Registres parafés par de Roche (1755, 1758), Jacquet (1754, 1757, 1759, 1760, 1762-1765), Cusin (1761, 1766), Clerjon (1767, 1770, 1771), Roland (1768, 1769). Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773).

E Suppl. 320 (GG 5.) — In-4°, 194 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Joly (1774-1776), Clerc (1776-1781), Ducrot (1781-1791), Janson (1791-1792) ; les vicaires Lagrange (1774-1775), Perrin (1775), Monnery (1775-1776), Samoel (1776-1779), Magnin (1780-1783), Guérin (1784-1785), Chaumont (1786-1788), Perra 1789-1792), et Vallette, Poysat, Chanrion, chanoine de Trévoux. — Ff. 21, 49, 65, 105, 158, 180-184, blancs ; ff. 175-179, brûlés dans l'angle inférieur gauche. — F° 146 v°, « L'an 1787 et le six septembre, je soussigné, en vertu de la permission qui m'a été accordée par Mr Siguorgne, vicaire général, ais bénit la grosse cloche, pesant douse cent soixante livres, à qui l'on a donné le nom de Louise-Marie. Le parrain a été m^{re} Louis-Hugue, comte de La Porte, ancien commandant des dragons de la Reine ; chevalier de St-Louis, seigneur de La Porte, St-Nizier d'Azergue, Leronde en Beaujollois, de Chassignol, Vitry en Mâconnois et autres lieux ; marrainne dame Marie-Catherine Balant d'Arnas, épouse de m^{re} Jean-Pierre Couppier, écuyer, seigneur de Claveison, Viry, Malval et autres lieux, lesquels ont signés avec nous ainsi que plusieurs autres assistants, de ce enquis. Laporte, Balant-Couppier, Courbeville, Couppier, Balme ? de Chatnay, Sabine d'Arnas, Fay d'Arnas, Henriette Couppier, Couppier de Claveison, Mathonnet, desservant de Marchampt, annexe de Quincié. Sabine Couppier, Jandard, vic. dess., Baron, sous-diacre, Peloux, sous-d., Chaumont, vic. de Claveisolle, Ducrot, curé. — F° 149, « Il y a eu dans la paroisse, pendant cette année (1787), 10 mariages, 42 baptêmes, 35 enterrements. L'ostensoir qui est à l'église pèse trois marcs cinq onces six deniers et coûte, à 58 l. 10 s. le marc, y comprit le controlle à 5 l. par marc, 213 l. 12 s., et pour la façon ou faux fraits, 107 l., ce qui fait en tout 320 l., 12 s., lequel a été donné en 1787, par Marie Lafond, maîtresse d'école audit Claveisolle, et l'ancien ostensoir, qui pesoit un marc, a été vendu 32 l., dont nous avons achepté une custode ou pixide

pour porter le St-Viatique, qui a couté 34 l., et les 18 l. restante du surplus de la vente ont été confondu avec le reste de la succession de laditte Marie Lafond, pour être employé en une mission, selon ses intentions ». — F° 192, « Arrêté le présent registre courant, le huit novembre et l'an premier de la République, conformément à la loi donnée à Paris, le vingt septembre mil sept cent quatre vingt et douze, l'an quatrième de la Liberté, qui détermine le mode de constater l'estat civil des citoyens, titre six, disposition générale, article premier, arrêté et clos par moi Paul Dulac, maire de la parroisse de Clavezolle, Dulac, maire ». — A la suite, actes dressés par Roche, officier public. — Ff. 9, 140, 150, 159, récepissés du greffe. — Registres parafés par [illegible]zieux (1774-1775), Vaivolet (1776), Pressavin (1781), Guérin (1777-1790), Pezant (1791-1792).

COGNY

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Germain, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Denicé, élection de Villef[illegible]. justices de Montmelas et du Sou. Chapelles rurales de Lorette et de Saint-Claude.

E Suppl. 321 (GG 1.) — In-fol. format agenda, 237 feuillets.

1626-1684. — Actes dressés par les curés Duvouldy (1626-1647), Arod (1647-1655), Germain (1656-1674) ; les vicaires Pierrard (1626-1627), Chernot (1627), Reboux (1627-1630), Bailly (1630-1631), Beraud (1631-1633), Chuette, Tonelier, Dufeuvre alias Piot, Ménard, Prévost, Rigaud, Beraud, Monchanin, Babausit, Sontelier, Goutemesne, Grange, Caillot, Ducrue, Dubuisson, Dubost, Puthod, Emberdi, Villon, Mollaret (1670-1674), et Roussy, curé de Lacenas, Aurion, curé d'Arbuissonas (1627-1664), Vachier, Reboux, Seignerain, Lièvre, Savarin, etc. — Ff. 127-129, 146-148, 150, blancs. — Ff. 1-11, lacérés en tête ; ff. 14, 16, 17, lacérés dans l'angle supérieur droit ; f° 74, un acte enlevé au bas ; ff. 139-142, rongés en tête. — Ff. 1-82, baptêmes de 1626-1646 ; ff. 83-85, mariages 1627-1635 ; f° 85 v°, mariages 1653-1654 ; f° 86, mariages 1642 ; ff. 86 v°-112, baptêmes 1646-1653 ; ff. 114-116, enterrements 1626-1635 ; f° 117, baptêmes 1654 ; ff. 117 v°, 118, enterrements 1641-1642 ; ff. 119-126, baptêmes 1653-1656 ; f° 130, enterrements 1641 ; ff. 143-145, mariages 1668-1669 ; f° 149, baptêmes faits à Chamelet 1656-1661 ; ff. 152-216, baptêmes 1656-1674 ; ff° 216 v°-237, copies de baptêmes 1674-1684. — F° 1, « Le 24 juin 1643, Me André Goutemesne, prebstre de l'églize collégialle de Notre-Dame de Noirestable en Fourestz, est venu demeuré à Cogny pour servir de vicaire ». — F° 2, « Nota que cedit jour unziesme d'apvril [1626] a esté faicte l'eau béniste auxd. fondz, ont estées remuées et mise en réparation... ». — F° 5 v°, « Claude de Namy, escuier, seigneur de La Forest », 14 octobre 1626. — F° 12, « Alexandre de Montmellas, chanoyne de l'esglize collégialle St-Pault », 9 février 1628. — F° 46, « Guilliausme Arost, escuyer et baron de Montmelas ; Gabrielle de Damas, dame de La Forestz », 27 mai 1636. — F° 66 v°, « Chrestienne de Gletains, dame de Montmelas », 24 octobre 1641. — F° 67, « Anthoine de Montrichard, escuyer, sieur de La Brosse », 2 novembre 1641. — F° 67 v°, « Jean de Champier, seigneur et baron de Juis, Vaulx, Bionnay, bailly de Beaujolois », 11 décembre 1641. — F° 93 v°, « Gaspard de Chalmazel, seigneur de Magnieu-le-Gabion et d'Esthin ; Charles Damareste, seigneur de St-Agnieu ? et de Rubestz ?, 8 juin 1648. — F° 106, « Catherine de Suze, compaigne et espouze de hault et puissant seigneur le compte de Rochebonne, sr de Thezé, Chambost et autres places », 6 novembre 1651. — F° 112, « Alexandre Arod, premier chanoine de l'église collégialle de St-Paul de Lyon, prieur de St-Sorlin le Puy et curé de Cogny », 21 février 1653. — F° 126 v°, « Parafé par nous, lieutenant de Montmelas, en procédant à l'inventaire des papiers de la cure de Cogny, le 6 septembre 1764 .... ». — F° 209 v°, « Jean d'Albon de Galles, chevallier, seigneur de St-Marcel, La Forest, Naulieu, Espaisse », 25 juin 1672. — F° 214, « Claude Corteille, sieur de Vausrenard, bourgeois de Lyon », 3 septembre 1673.

E Suppl. 322 (GG 2.) — In 4°, [illegible] feuillets.

1674-1699. — Actes dressés par les curés Germain (1674-1681), Girard (1685-1699) ; les vicaires Mollaret (1674), Boyer (1685-1686), Cabraz (1689-1692), Vidal (1694), Germain (1694-1699), et Ronchivol, curé de Montmelas, Pegier, Meyssonnier, etc. — Ff. 12, 36, 58, 60-64, 95, 106-114, 129-144, 157-163, 178, 185-194, blancs. — Registres de 1682-1684, 1687, 1688 en déficit. — Ff. 18-24, lacérés au bas ; f° 56, échancré à mi-hauteur à droite. — F° 121, enter-

rement, devant la porte de la chapelle de Rivolet, d'une fille morte au château de Pierre Filan, 9 juillet 1694. — F° 209, « Claude de Saint-Georges, pressenteur de l'église, comte de Lyon, Charles Terrasson, bachelier de Sorbonne, chevalier de l'église de Lyon et prieur de Saint-Nizier d'Azargues », 17 novembre 1698. — Registres parafés par Mignot (1679), du Sauzey (1694), Mignot (1695, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 323 (GG 3.) — In-4°, 156 feuillets.

1700-1710. — Actes dressés par les curés Girard ; les vicaires Germain (1700), Dallier (1700-1702), Pugin (1702-1703), Bouttet (1703), Sandelion Saint-Trivier (1703-1705), Chapelin (1706), Vezin (1707-1710). — Ff. 12, 27-32, 68-74, 82-84, 97, 107, 108, 121, 122, 148, 152-156, blancs. — F° 3 v°, « Esduard Masbiez, escuier, seigneur de Maleval », 7 février 1700. — F° 5 v°, mort au château de Serfavre de Christine d'Arod de Montmelas, ursuline de Villefranche, 1 mai 1700. — F° 11, « Visite générale de monseigneur de Saint-George, archevesque de Lyon, ce 21 novembre 1700. Terrasson, official ». — F° 119 v°, « Laurent Bessie de Montauzand, conseiller du roy et de son altesse royalle au bailliage du Beaujollois, éleu, lieutenant criminel en l'élection de Beaujollois, receveur des consignations aud. pays », 12 décembre 1708. — Lacune du 29 avril 1710 au 4 janvier 1711. — Registres parafés par Terrasson (1700-1710).

E Suppl. 324 (GG 4.) — In-4°, 213 feuillets.

1711-1721. — Actes dressés par le curé Girard (1711-1720) ; les vicaires Terrier (1712), Desardillat (1712-1714), Vayssière (1714-1721), et Vezin, curé de Saint-Sorlin ; Cortey, curé de Saint-Vincent de Reins. — Ff. 10, 23, 28-32, 51, 52, 68-73, 86, 87, 104-107, 125, 147, 183, blancs. — La seconde cloche du clochier de l'église parroissiale de Cogny, après avoir esté refondue par Claude et François Vouillemot, fondeurs lorrains, esté béniste dans lad. église par moy soubssigné, curé de lad. parroisse, ensuite de la permission de monsieur de Chervé, comte de Lyon, vicaire général de monseigneur de Saint-George, archevesque de Lyon, luy ayant esté désigné pour la bénédiction le nom de Saint-Germain, patron de la parroisse de Cogny, par Pierre de la Viornerie de la parroisse de Sales, et par Antoinette La Verrière, veufve de deffunct Claude Pigneaulx, tonnelier de Cogny, la cérémonie faite ce jourd'huy dimanche vingt-quatriesme septembre mil sept cents treize, en présence de messire Benoist Desardillats, prestre, vicaire de Cogny, hon. Claude Blanc, sindic de Cogny, Véran Germain, sindic de Rivolet, Guillaume et Pierre Poncet, père et fils, habitants de Cogny, Claude Sandrin, Pierre Aurion, Gaspard Germain, Jean Germain, Claude Burdel, Claude Chanal, s[r] François Bouchaud, maistre chirurgien juré de Cogny, Antoine Vernay, habitant de Cogny, Antoine Germain Brion, habitant de Cogny, qui ont signés et non lesdits La Viornerie, et La Verrière désignateurs, pour ne sçavoir, enquis ». — F° 47 v°, « La cloche de la chapelle de Rivolet a esté béniste dans l'église parroissiale de Cogny, par moy soubssigné, curé de lad. parroisse, ensuite de la permission de monsieur de Chervé, comte de Lyon, vicaire général de monseigneur l'archevesque de Lyon, luy ayant esté désigné dans la bénédiction le nom de sainte Magdelaine, par Pierre de La Viornerie de la parroisse de Sales et par Antoinette La Verrière, veufve de deffunct Claude Peyneaux, tonnelier de Cogny, la cérémonie faite ce jourd'huy, jour de la feste de Saint-Martin, onzième novembre mil sept cents treize, en présence de messire Benoist Desardillats, prêtre, vicaire de Cogny, honorable Claude Blanc, sindic de Cogny, Véran Germain, sindic de Cogny, Antoine Vernay, habitant de Cogny, Jean Duchamp, habitant de Cogny, qui ont signés. Girard, curé de Cogny ». — F° 90, « Joseph d'Arod, chevalier, seigneur marquis de Montmelats, Cogny, Denicé, Saint Jullien, Blacé, Saint-Sorlin, Saint-Cyre, Lamure en partie, Serfaure, Ars en Lyonnois et autres places ; Gaspard-Charle de Mallet, chevalier, seigneur de Vandaigre, Bullion et autres places », 10 février 1716. — Registres parafés par Terrasson (1711-1717), de Phelines (1718-1720).

E Suppl. 325 (GG 5.) — In-4°, 252 feuillets.

1720-1732. — Actes dressés par les curés Girard (1720-1728), Large (1728-1732); les vicaires Vayssière (1720-1728), Blanchet (1728-1729), Malaval (1729-1732), et Couty, curé de Blacé, Vincent, curé de Saint-Laurent d'Oingt, Bernalin, Picquet, Perrin, Vayssière, etc. — Ff. 212, 214, 252, blancs. — Ff. 110, 111, échancrés en tête, au milieu ; ff. 80, 81, lacérés dans l'angle inférieur gauche. — F° 158, « Monthus Rolin de Montoux, écuier, seigneur de Montoux; Marie de Grosbois, sa femme », 15 octobre 1727. — F° 198, « Joseph Arod, seigneur marquis de Monmelas, Cogny, Denicé, Saint-Julien, Blassé, Saint-Surlein, Saint-Cire de-Chaptoux, Lamure en partie, Serfavre et autres places », 19 avril 1729. — F° 199, « Moy curé soussigné, après avoir été prié et avoir été remontré par une assemblée faite des principaux habitants, le troisième du mois de may de l'année mil sept cent vingt-neuf, qu'il seroit plus à propost que les cérémonies de parroisse se fissent à la première messe, afin de s'y rendre plus assidus et assister fidellement à toutes les

prières qu'on a accoutumés de faire, tant pour le culte de Dieu et l'intérest de leur salut, qu'aux prières qu'on fait pour la conservation des fruits de la terre, à l'exception du jour de l'exposition du Saint-Sacrement et fêtes solemnelles, ce que j'ay signé avec eux. V. Germain, Sandrin, A. Verney, J. Verney, Corbey, Jean Morel, Barras, P. Mathieu, Large, curé ». — F° 215 v°, « Après la publication ou invitation faite au prône de la messe parroissialle de Cogny, les principeaux habitants du canton de Rivolet s'étant assemblés au son de la grande cloche, à la manière accoutumée, après la délibération faite par les principaux habitants qui sont Jean Barras, premier consul de Rivolet, Benoit Peneaux, Joseph Poncet, Joseph Branciard, qui ont tous signez, à l'exception Joseph Poncet, ont nommez unanimement Antoine Duchampt, gendre de Charles Poncet, du village des Moules, habitant de Cogny, pour deux années consécutives, selon l'ordonnance de monseigneur l'archevêque de Lyon. Fait à Cogny, le 22e du mois de janvier de l'année 1730, Barras, J.-B. Paynaux, Noel Branciard, Large, curé de Cogny ». — F° 221 v°, « Visé durant le cours de nostre visite à Cogny, ce 12e juillet 1730, Trolieur, doyen de Villefranche et archiprêtre d'Anse ». — F° 226, « Ce 12e julliet 1730, ensuite de l'ordonnance de monseigneur l'archevesque, j'ay fait la visite de quelques parroisses de l'archiprestré d'Ance, dont la parroisse de Cogny est. J'ay trouvé mre Floris Large, curé de la parroisse et mr Maleval, vicaire de lad. parroisse, qui nous ont introduit dans l'église, où après avoir donné la bénédiction du Saint-Sacrement, visité les fonds baptismaux, fait l'instruction, veu et examiné les ornemens, linges, décorations, et ensuite visité les chapelles qui sont dans la nef de l'église ; la chapelle de Nostre-Dame de Pitié, très décente et bien ornée ; la chapelle du Rozaire et du Scapulaire, très décente et bien ornée ; la chapelle de Saint-Antoine appellé Boulon, très indécente, dont la voûte menace ruine, dénuée d'ornemens, linges et autres choses nécessaires pour le saint sacrifice ; pareillement la chapelle de Sainte-Ostrigigille, très indécente, malpropre, dénuée de tout, ornemens, linges et autres choses nécessaires et biensaiantes pour le saint sacrifice, que nous avons jugé à propos d'estre interdite jusqu'à ce que les prébandiers d'icelles l'es mis dans l'ordre où elle doivent estre, de quoy nous avons dressé notre procès-verbal, conformément à l'ordonnance de monseigneur l'archevêque, lequel sera remis au greffe de l'archevesché. Nous avons prié Mr Large, curé dud. Cogny, et Mr Maleval, son vicaire, d'advertir Mrs les prébandiers de s'abstenir d'y dire la messe, jusqu'à ce que ils ayent fait les réparations nécessaires, dont ils nous donneront connoissance. C'est en présence de messire Jean Perrin, curé de Poully-le-Monial, de mesre Philipe Argoud de Martiaz, bachelier en théologie, curé de Glezé, soubsignés avec nous, Trolieur, doyen de Villefranche et archiprêtre d'Anse ; Perrin, curé ; Argoud-Demartiaz, curé de Glezé ». — F° 231, extraits d'actes de la paroisse de Saint-Hilaire-Château, diocèse de Limoges, concernant la famille Javelon. — Registres parafés par de Phelines (1720, 1721), Mignot (1727).

E Suppl. 326 (GG [illegible]) — In-4°, 17[illegible] feuillets.

1733-1747. — Actes dressés par le curé Large, les vicaires Berthon (1733-1737), de Noailly (1737-1745), Gensonné (1746-1747), et Perrin, curé de Pouilly-le-Monia ; J. Vayssière, prébandier de Cogny, Dauvilliers, Gacier, Deroche, de Roussy, Chaise, etc. — Ff. 41-48, 60-65, 77, 78, 88-90, 99, 100, 109-111, 134, 145, 156, 157, blancs. — F° 4 v°, « Benoit de Arod, haut et puissant chevalier et seigneur de Pierrefilan ; Pontus Rolain, seigneur de Monteau, écuyer », 11 juin 1733. — F° 21, « Nicolas Duchamps de Meximieu, chevalier et conseiller du roy, président-trésorier de France, honoraire du bureau des Finances de Lyon et seigneur d'Épaisse », 18 avril 1735. — F° 22 v°, « Charles-César de Lablanche, chevalier, seigneur du Bost, de Tiers et de La Tuille », 10 juillet 1735. — F° 56, « Veu et trouvé en règle à Cogny, dans le cours de nostre visitte, le 7 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 116, « Claude-Esprit Marchand, seigneur de Champrenard, écuyer ; Ponthus Rollin, écuyer, seigneur de Montoux (paroisse de Saint-Vincent-de-Rheims), 1 juin 1742. — F° 142, « Vu dans le cours de notre visite de l'église de Cogny, ce 2e aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis. » — Registres parafés par Janson (1737, 1742, 1746), Mignot (1738, 1739, 1743, 1744), Roland (1741), Noyel (1745), Cusin (1747).

E Suppl. 327 (GG 7.) — In-4°, 180 [illegible].

1748-1761. — Actes dressés par le curé Large ; les vicaires Gensonne (1748-1752), Lablanche (1752-1753), Mollin (1753-1755), Favier (1755-1761), et Vallansol, curé de Chambost, Perrin, Chaise, Vayssière, Germain, Souchon, etc. — Ff. 1, 10-13, 24, 25, 35-37, 45-49, 59-61, 70-73, 81-85, 96, 97, 109, 122, 123, 133-135, 146-152, 165-170, 179, 180, blancs. — Registres parafés par Cusin (1748), Jacquet (1749-1761).

E Suppl. 328 (GG 8.) — In-4°, 207 feuillets.

1762-1774. — Actes dressés par les curés Large (1762-1764), Fleury (1764-1774), les vicaires Favier (1762-1773),

Auclerc (1774), et Chaise, curé de N.-D. de Thizy, Germain, Vallory, Richard, f. Arsenne, etc. — Ff. 10, 11, 22, 23, 30-32, 69, 70, 85-88, 102-104, 160-163, 177-183, blancs. — Premier et dernier feuillet du registre de 1774 en déficit. — Registres parafés par Jacquet (1762-1768, 1770), Cusin (1769), Clerjon (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E suppl. 329 (GG 9.) — In-4°, 243 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Fleury (1775-1783), Boissac (1783-1792) ; les vicaires Auclerc (1775-1782), Lucet (1783), Mouliaud (1784-1785), Rouchon (1785-1788), Arnaud (1789-1792), Chaise, curé de N.-D. de Thizy, Gachet, curé de Ville, Lacuire, Lucet, Cherpin, Boiron, Perrier, Boissac, Arnaud, etc. — Ff. 13, 25-31, 83-84, 113, 114, 125, 126, 136-141, 151-154, 166-168, 179, 180, 192-196, 208, 219-221, 243, blancs. — F° 61, lacéré sur toute la hauteur à gauche; f° 1, lacéré dans l'angle inférieur gauche. Lacune d'un feuillet avant le f° 73. — F° 76, « Guillaume Roulier, m^e^ d'école de cette paroisse », 10 avril 1780. — F° 98 v°, « François Bon Morel de Doizy, résidant au château d'Épeysse », 28 novembre 1781. — F° 124 v°, « Observations sur le tems de la présente année (1783). Le primptems de cette année a été très pluvieux et froid. Les vignes ont demeurées très longtems à fleurir, néanmoins elles n'ont point coulées malgré la quantité de pluie. Il a régné cette année, pendant les trois premières semaines du mois de juillet, des brouillards fort épais, et dont les plus viellards n'avoient jamais vu de pareils dans l'été. A travers ces brouillards, on fixoit aisément le soleil qui dans son lever et dans son coucher, pendant ces trois semaines, a toujours paru couleur de sang très foncé. La fin du mois d'aoust et presque tout le mois de septembre ont été pluvieux, ce qui a occasionné une pourriture générale dans les vignes, au point qu'il auroit été impossible de trouver un seul raisin qui ne fût gâté en tout ou en partie, avec ça les vendeanges ont été généralement abondantes, mais le vin a été d'une très petite qualité et le prix général de dix écus toute l'année. Les moissons ont été assez abondantes, surtout il y a eu beaucoup de paille, le prix du blé a été de trente-six à trente-huit livres la neuvaine ; les menus grains ont aussi beaucoup rendus ». — F° 133 v°, Observations sur le temps de cette année (1784). L'hiver a été froid, assez abondant en neige et s'est fait sentir dans son tems. Février a été beau, la fin de mars et avril ont été froids, et ce n'a été que vers le milieu de mai que les plantes ont travaillées. Le beau tems et les chaleurs du mois de mai et de juin ont fait pousser, feuiller, former et fleurir la vigne en moins de trois semaines, jamais on n'avoit vu un progrès si rapide. Les moissons ont été faites dans un tems superbe, il y a eu beaucoup de grains, mais peu de paille, la sécheresse a fait périr la menue récolte; la fin du mois d'aoust a été froide, il a neigé et gelé sur les hauteurs. Septembre a été longtemps beau, les vendeanges ont été très abondantes partout, point de raisin de pourri nulle part, le vin a été d'une excellente qualité, néanmoins le prix très médiocre, entre dix et onze écus la botte. Le blé a valu couramment douze écus la neuvaine, les menus grains ont été très chers ». — F° 134, lettre de Desgranges et de Chastelain d'Essertines, procureur du roi à Villefranche, au curé Brissac, autorisant l'enterrement de madame Morel dans la chapelle de l'église de Cogny, 7 décembre 1784. — F° 135 v°, cachet de cire noire de Desgranges? ; d'azur à un croissant de... en chef.... à trois étoiles ? de... — F° 170, « L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le six février, nous, curé soussigné, en vertu de la commission à nous conférée par Monsieur l'abbé de La Chapelle, vicaire général et sindic du clergé du diocèse de Lion, en datte du 14 novembre 1786, avons béni la chapelle érigée sous le vocable de Saint François de Salles dans l'église de Cogni, bâtie aux frais de sieur François Guion, bourgeois de Villefranche, possédant fonds dans la parroisse de Cogni, et ce, en présence de Messire Marcellin Viviant, curé de Liergues, archiprêtre d'Anse, de Messire Claude Germain, curé de Lacenas, de Messire Jérôme Sirant, vicaire de Lacenas, de Messire Jean-Baptiste Rouchon, vicaire de Cogni, de Messire Gaspard d'Arod, de Pierrefilant, de Messire Chasset, avocat ès cour de Villefranche, de Messire Rey, procureur au balliage du Beaujolais ; des sieurs Antoine Burdel, Jacques Arnoux, m^e^ chirurgien, Étienne Bigot et plusieurs autres qui ont signé avec ledit sieur Guion. VIVIANT, curé archiprêtre ; SIRAN, vic. de Lacenas, BURDEL ; C. GERMAIN, curé de Lacenas ; F. GUYON ; BRISSAC, curé ». — F° 210, « Agnès-Louise de Montreuil, femme de Gaspard Arod, comte de Montmelas, chef d'escadron au régiment d'Artois cavalerie », 10 février 1790. — Registres parafés par Gesse (1775), Roland (1776, 1778), Clerjon (1777, 1779), Guérin (1781-1790), Pezant (1791-1792).

COISE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation des chanoines de Saint-Just [illegible] de Lyon, élections de Lyon et de Montbrison ; justices de Saint-Symphorien, de Clerimbert, [illegible].

E Suppl. 330 (GG 1). — In-4°, 231 feuillets.

1612-1673. — Actes dressés par les curés Montpeurier (1612-1652), Curtil (1653-1657), Subrin (1658-1673) ; le vicaire Charcomprat ? (1657-1658), et Fourcade, sociétaire de St-Symphorien, Martin, curé de Grésieu-le-Marché. — Ff. 43, 50-52, 55, 104, 105 *bis*, 140-158, 179-197, 218-231, blancs. — Ff. 91 *bis*, 105 *bis*. — Ff. 1-89, h. 0,200, l. 0,135, baptêmes, mariages et enterrements de 1612 à 1652 ; ff. 90-105 *bis*, h. 0,280, l. 0,190, baptêmes de 1653 à 1658 ; ff. 106-231, h. 0,370, l. 0,125 ; ff. 106-158, baptêmes de 1658 à 1673 ; ff. 159-197, mariages de 1659 à 1673 ; ff. 198-217, enterrements de 1658 à 1673. — F° 9 v°, « Guillaume de Riverie ?, seigneur de ce lieu et conseigneur de St-Symphorien et sieur de La Mouchonière », 25 septembre 1615. — F° 13 v°, « Jacob de Giroud, seigneur du Plait », 30 mai 1621. — F° 23 v°, « Marcellin de Girouz, s^{r} du Ronge », 16 novembre 1624. — F° 26, « le 2e febvrier 1625, Guillaume de Riverie ?, escuier, seigneur de Coyse et de La Mochonnère, a randu l'âme à Dieu ». — F° 26 v°, baptême de l'enfant d'une femme « de Troyes en Champagne, qui menoist un ors », 10 décembre 1625. — F° 32 v°, « Le sabmedi, XIIIe jour du mois de may 1628, mons^{r} le curé de St-Simphorien, come alcheprestre, et ayant pouvoir de mons^{r} de Lyon, a bénist la chappelle du St-Rozaire de la très sacrée Vierge Marie, que j'ay fait faire en l'église de Coyse. Je y aye dit la sainte messe, qu'et le premier sacriffice que l'on y aye présenté. Ce Bon Dieu le veille avoir agréable ; ainsi le certiffie. Montpeurier ». — F° 33, « Le 15e septembre (1628) a esté enterré Estienne Gue....., et Florie Carteront le 17e dud. moys. Il son mors de contagion et n'on pas esté enterré au cimetière..
Le 19e septembre et an que dessus, et décédé en une loge un filz de Lange de La Ville, nomé...... qui demeuroit aprantit avec Estienne Mortier, passementier de Lyon. Ledit Estienne Mortier et aussi décédé en laditte cabane, qui est sittué en Clerieu en la perroisse? dau Verneet?, le 22e dud. moys et an. Aussi et décédé Jana, fille de Claude Comarmon, le 24e dud. moys. Plus, le dernier dud. moys et an et aussi décédé Sybille Odin, femme de Jean Mortier, ausi passementier à Lyon. Il son mor de la malladie de contagion et ont esté tous enterré proche de leur cabane. Ausi y a esté enterré un fils dud. Estienne Mortier, nomé Gaspard. Ausi fut enterré au mesme lieu led. Jean Mortier, le Ve octobre, an que dessus ». — F° 34 v°, mention de la peste, octobre-novembre 1628. — F° 35, baptême d'une fille d'Antoine Fayolle, de St-Symphorien, et de noble Anthoynette de Vaurion, « à cause de la contagion, il s'estoit retiré en sette perroisse », 12 décembre 1628. — F° 35 v°, gens « retirés au village de La Croix, à l'occasion de la maladie contagieuse », 21 février 1629. — F° 37, mentions de la peste, juin 1629. — F° 42, mention de la peste à St-Galmier, gens enterrés dans leur jardin, 1631, mai, décembre. — F° 68 v°, « Christophe de Rivirie, escuier, seigneur de Clérimbert », 24 janvier 1645. — F° 91, « J'ay fait relier tous ces registres et mettre dans un seul volume, pour les conserver, comme chose prétieuse dans une parroisse, car chaque année avoit son registre, mais mal en ordre et qui perissoit. Il manque quelques années, mais, dans ces temps-là, l'on étoit pas si régulier qu'à présent. C'est dans l'année 1746 que j'ay, par mes soins, tout fait mettre en bon état. Terrasson, curé de Coise ». — Ff. 107, 139 v°, 160, 199, 217, « paraphé ce XVe febvrier 1691, Mauvernay, châtelain ».

E Suppl. 331 (GG 2). — In-4°, 143 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par les curés Subrin (1673-1691), Dupont (1691-1699), et Gonin, prêtre de St-Symphorien (1681, 1691). — Ff. 3, 8, 9, 16, 23, 27-31, 36, 37, 42, 43, 50, 51, 54-59, 64-69, 73-76, 80, 81, 84-89, 100, 101, 106, 107, 113-116, 118, 122-124, 129, 130, 133-135, blancs. — Entre les ff. 48 et 49, fragment de feuillet. — De 1692 à 1693, registres spéciaux pour les deux parcelles du Lyonnois et du Forez. — Entre les ff. 110 et 111, note intercalée. — F° 121, note intercalée. — F° 131 v°, « J'ay fini icy cette feuille à cause de la marque du papier qui a changé », après le 23 mars 1699. — F° 132, « Continuation du registre de 1699, à cause du changement de la marque du papier », avant le 3 avril. — Ff. 136-143, tables annuelles d'actes de 1653 à 1704. — Registres parafés par Chassain (1692, 1693), Roubilias (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl 332 (GG 3.) — In-4°, 184 feuillets.

1700-1721. — Actes dressés par les curés Dupont (1700-1718), Terrasson (1718-1721), et Payre, curé de St-Symphorien, Brunel, Rigoley. — Ff. 1, 7-9, 16, 17, 25, 26, 33, 40-42, 50, 51, 58, 59, 65, 66, 73, 74, 83-85, 93, 94, 101-103, 110, 111, 117-120, 126-128, 135-137, 143-146, 152, 161, 171, 178, blancs. — F° 54, « Hubert Girard de Bivirie, chevalier, seigneur de Clérimbert et autres places », 23 septembre 1706. — F° 81 v°, enterrement d'un homme « mort dans le chemin, près la bourgade du mas de Coise », 4 décembre 1709. — F° 154, « Le registre de cette année 1718 a été commencé par monsieur Dupont, mon devancier et bienfaiteur, qui décéda le 15 février, plein de mérites et très regretté des parroissiens. N'étant pas prêtre, les supérieurs donnèrent la commisse de la cure au sieur Antoine Rigoley, originaire de Provence. Ayant eu l'honneur d'être fait prêtre et la cure de Coise m'ayant été résignée, je remerciay led. vicaire et servit la parroisse dans cette mesme année 1718. J'ay fait relier par mes soins tous les registres depuis 1718 jusqu'en 1745 inclusivement dans ce volume, comme l'on voit. A. Terrasson, curé de Coise ». — F° 159 v°, « Visite générale de monseigneur l'archevêque, ce 25e octobre 1718, Terrasson, vicaire général ». — F° 162, « Noms et surnoms de Messieurs les curés de Coise, mes devanciers, que j'ay puis découvrir et qui se sont succédés : Messire Pierre Alaveysin, prêtre de St-Simphorien-le-Châtel, curé de Coise, a testé le 12e septembre 1323 ; a fait une fondation mémorable, un anniversaire le 10e septembre, appeller 4 curés désignés par la fondation et leur donner à dîner et la rétribution. Messire Jean Poyard, curé de Coise en 1477. Messire Zacharie Polier, curé de Coise en 1507. Messire Aymé Baloud, chevalier de l'église de St-Jean de Lyon, curé de Coise en 1557. Messire Gaspard Montpeurier, curé en 1608, a régné plus de 40 années. Messire Curtil a succédé et régné 4 années. Messire Dusoleil a succédé et régné 2 années. Messire Combes a succédé et a régné une année. Messire Jacques Subrin a succédé et régné 33 années. Messire Antoine Dupont a succédé et régné 27 années. Messire Antoine Terrasson, curé, régnant depuis 1718, a régné 53 années. Messire Jean-Baptiste Couturier a succédé en 1771. Cet état n'est pas des plus régulier ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 333 (GG 4.) — In-4°, 161 feuillets.

1722-1740. — Actes dressés par le curé Terrasson et J. Rivoire, sociétaire de St-Symphorien (1722). — Ff. 1, 10, 16, 27, 34, 43, 54, 62, 70, 80, 88, 96, 103, 111, 118, 127, 136, 145, 154, blancs. — F° 7, « Pecoil de La Thenodière, seigneur de La Thenodière et autres places », 14 octobre 1722. — F° 58 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, à St-Étienne de Coise, le 30 juin 1728, l'abbé de Brissac, vic. général ». — F° 87, « 1731, c'est dans cette année que monsieur de Rochebonne, évesque de Noyon, pair de France, comte de Lyon, a été nommé par le roy à l'archevesché de Lyon ». — F° 126 v°, « Ce fut dans cette année (1736), que le procès intenté par le sr prieur de St-Yrénée de Lyon, évesque de St-Flour, contre le sr curé de Coise, messire A. Terrasson, a été terminé par les soins et la vigilance dudit curé. Led. sieur prieur et évesque a été condamné en plein, il n'eut pas mesme une voix dans la chambre le jour du jugement. Ce procès a couté au sr curé A. Terrasson cinq cent livres ; il a seulement été rembourcé de cent livres par le sr Contamine, fondé de procuration de Mr le prieur de St-Yrénée. Je sacrifierey la perte des autres quatre cent livres à ma tranquilité et m'atton cédé seulement pour les frais. Je ne voulu pas poursuivre à Paris. A. Terrasson, curé de Coise. Mon successeur doit se souvenir de moy dans le saint sacrifice de la sainte messe ». — F° 152, « Veu à Coyse, dans le cours de nostre visitte, le 29 octobre 1739, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 161, 1740. « Cette année a été nommé pour nre St-Père le pape, l'illustrissisme révérendissime Lambertini, cardinal archevesque de Bologne, d'une des plus illustres famille d'Italie, très connu parmy les sçavants par plusieurs beaux livres sçavants qu'il a composé. Il a pris le nom de Benoît quatorze. Cette mesme année, nous avons eu aussi pour nre illustre archevesque, l'illustre Pierre de Tencin, prestre cardinal de la Ste Église Romaine. A. Terrasson, curé de Coise ». — Registres parafés par Pupil (1738-1740).

E. Suppl. 334 (GG 5.) — In-4°, 147 feuillets.

1741-1754. — Actes dressés par le curé Terrasson et Gonin, vicaire de Saint-Symphorien (1746). — Ff. 1, 8, 18, 27-29, 39, 40, 64, 72, 72, 82-84, 92, 93, 95, 102-106, 117, 127-133, 146, 147, blancs. — F° 17, « Dans cette année 1742, j'obtins une ordonnance du Conseil contre la Compagnie des pénitens de Saint-Simphorien, pour m'opposer à l'abus qui s'introduisoit en ce que mes parroissiens commançoient à entrer dans cette compagnie ainsy que ceux de mes voisins. Il fut ordonné que ceux qui avoient été reçus seroient renvoyés et raiés et que l'on ne recevroit aucun étranger des parroisses voisines. L'ordonnance a été signifié par monsieur Clerjon, curé d'Izeron, substitut d'archiprêtre, le 20 janvier 1742. Elle n'a point été révoqué ; c'est pour maintenir le bon ordre, détruire un abus, cela détournant

les parroissiens de leurs devoirs parroissiaux et droits des paroisses et empescher bien d'autres inconvénients. A. Terrasson, curé de Coise ». — F° 26 v°, Dans cette année 1743, l'illustrissime révérandissime Pierre de Tencin, cardinal-prêtre archevesque de Lyon, notre prélat, a suprimé les festes au nombre de dix-huit qui étoient chômées et fêtées auparavant. A. Terrasson. *Ad majorem Dei gloriam.* Dans l'année 1742, j'obtins une ordonnance du conseil contre la compagnie des pénitens de Saint-Simphorien qui a été duement signifiée et du tout point révoquée, par laquelle il leur est ordonné de raier de leur catalogue et de ne recevoir à l'avenir aucun particulier des parroisses voisines, tant de Coise que des autres parroisses ; cela étant un grand abus et contre le bon ordre et éloignant les parroissiens de leur devoir parroissiaux, sans expliquer bien d'autres abus ». — Ff. 36-38, tables d'actes de 1731 à 1745. — F° 49, « Ces deux dernières années (1744-1745), la peste du bétail a ravagé plusieurs parroisses dans ce diocèse ; les parroisses voisines à celle de Saint-Estienne de Coise en ont été atteints et jusque icy Dieu en a préservé entièrement celle de Coise ». — Ff. 50-52, table d'actes de 1718 à 1730. — F° 53 v°, 1746, « j'ay eu attention de faire relier ces six années, la grandeur des feuilles du papier marqué ayant changé il auroit été diforme d'en ajouter de nouvelles. A. Terrasson, curé de Coise ». — F° 54 v°, « Noms et surnoms de messieurs les curés de Coise que j'ay découvert depuis l'établissement de la parroisse et qui se sont succédés : Messire Pierre Alaveysin, prêtre de Saint-Simphorien, curé de Coise, il a testé le 12e septembre 1323, ce que l'on peut voir par la fondation qu'il a fait le 10 septembre 1323 d'un anniversaire avec 4 messes fondées, les curés sont désignés et l'on doit le repas. Messire Jean Poyard, curé de Coise en 1477 ; messire Zacharie Coleir, curé en 1507 ; messire Aymé Bazoud, chevalier de l'église de Saint-Jean de Lyon, curé en 1557, il résidoit à Lyon et un prêtre de Saint-Simphorien servoit de vicaire ; messire Gaspard Montpeurier lui a succédé, 1608, et a régné plus de 40 années ; messire Curtil a esté curé de Coise 4 années ; messire Dusoleil a esté curé deux années ; messire Combes a esté curé une année ; messire Jacques Subrin a régné 33 ans ; messire Antoine Dupont a régné 27 ans ; messire Antoine Terrasson, curé depuis 1718, curé régnant jusqu'à 1770, il est mort 1771 ; messire Couturier, curé en 1770 et sorti de la parroisse en 1792, a régné 22 ans ». — F° 63, « Dans cette présente année (1746), de mémoire d'homme l'on n'a vu un mois de mars si rigoureux, soit par la gelée et la quantité de neiges ». — F° 69, « Vu dans le cours de notre visite, ce 14e juin 1747. J.-B. Garel, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieu ». — F° 70 v°, 71, notes soigneusement biffées. — F° 90 v°, note biffée. — F° 91, « C'est dans cette année (1749) qu'est survenu le règlement pour les prêtres desserviteurs et d[illegible] par ordonnance de son éminence Monseigneur le cardinal de Tencin, notre illustre archevesque. Il est défendu audits prêtres desserviteurs de prendre le tittre de sociétaires de communautés et d'exercer aucuns droits dont jouissent les corps et communautés approuvés dans le royaume, entre autres plusieurs statuts de l'ordonnance que je ne répète pas on ôté audits prêtres desserviteurs auparavant des sociétaires, la régie et le gouvernement de leurs biens. Ladite ordonnance est accompagnée des lettres patentes du roy et tout est enregistré au Parlement. L'église de Saint-Simphorien va être réduite à peu de prêtres et cela sera fâcheux aux curés de Coise qui, dans le besoin, trouvoient du secours en ces messieurs et qui ne pourront pas, dans la suite, trouver si aisément. Le tout est du 11 aoust 1749. A. Terrasson. — F° 94 v°, « Cette année 1749, de mémoire d'homme l'on a vu régner tant de froid dans le mois de juin, car le 9e dudit juin il tomba quantité de neige ». — Ff. 115-116, tables d'actes de 1746 à 1751. — Registres parafés par Charrier (1744), Pupil (1741-1743, 1745-1754).

E Suppl. 335 (GG 6. — In-4°, 173 [illegible]

1755-1773. — Actes dressés par les curés Terrasson (1755-1770), Couturier (1771-1773), et Couturier, vicaire (1770), Lorange, Couturier, Terrasson, ancien curé, Morel, Jacod. — Ff. 1, 10-12, 20, 21, 26, 27, 36, 37, 44, 54, 55, 62-66, 76-79, 90, 91, 93, 100, 107, 114-117, 123, 124, 131, 132, 139, 145, 151, 159, blancs. — F°9, « Cette année 1755, le 1er novembre, sur les dix à onze du matin, Lisbonne, une des plus belle ville de l'univers, capitale du Portugal, a esté détruite par un tremblement de terre, tremblement terrible sans exemple depuis le déluge. Cinquante mille âmes y ont périt. Le plus riche roy de la chrétiennetée a esté un jour sans vivre et sans officiers. A. Terrasson, curé de Coise, *orate pro eo.* Le mesme jour, dans l'Afrique, Sale, Fez, Miquelez ont été presque détruites, et plusieurs milliers d'hommes ensevelis par des tremblements de terre ; Cadix et autres villes d'Espagne s'en sont ressentis ». — Ff. 22-25, dispenses pour mariages ; sceaux de l'archevêque Pierre Guérin de Tencin. — F° 42 v°, « Dans cette année (1758) les vignes ont gelez, et la mort nous a enlevé nre St Père le pape Benoît quatorze et notre illustre prélat Pierre de Guérin de Tencin, cardinal, prêtre de la Ste église romaine du tiltre des saints Nérée et Aquilée, archevesque de Lyon. Il jouissoit d'un revenu étonnant dans les églises et les pauvres étoient participants ; çà été une grande perte pour le diocèse et les pauvres. A. Terrasson, curé de Coise. *Soli Deo omnis honor et gloria* ». — F° 43, « Depuis l'année 1718 que j'ay pris

possession de la cure de Saint-Étienne-de-Coise, jusqu'à cette année 1758 inclusivement, j'ay compté et calculé tous les enfants que j'ay baptisé, les mariages auxquels j'ay assisté et célébré, les sépultures que j'ay faitez. En baptesmes il y a eu six cent septante-un enfants baptisés. Mariages : cent trante-cinq. Sépultures : sept cent quarante-neuf. A. TERRASSON, curé de Coise ». — F° 80, « Il y a eu en 1762 deux cent septante personnes qui ont communié à Pâques, trois n'ont pas encore satisfait et quinze enfants qui doivent faire leur première communion n'y sont pas compris. A. TERRASSON, curé de Coise. — F° 87-89, tables d'actes de 1752 à 1762. — F° 92, « C'est dans cette année 1762 que la société des Jésuites a été détruite par les arrest du parlement de Paris et de ceux du royaume et l'autorité du roy, en sorte qu'il n'y a plus de jésuites en France. L'on peut voir les motifs qui ont obligé les parlements à cette destruction dans les arrest de 1761 et 1762 ». — Ff. 157, 158, tables d'actes de 1763 à 1771. — Ff. 164, 165, tables de 1763 à 1772. — F° 173, « Au commencement de 1783, une paix très avantageuse pour la France fut conclue avec les Anglais ». — Registres parafés par Pupil (1755-1766, 1768, 1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse 1773).

E Suppl. 336 (GG 7. – In-4°, 224 feuillets.

1777-1792. — Actes dressés par le curé Couturier (1777-1791), Bajard (1792), le vicaire Pichois (1792), Jacod, Burellier, Bonnard, Comarmond; Séon, maire, Bajard, officier public. — Ff. 1-24 (registres de 1774-1775, 1776, en déficit), 33-36, 56-61, 68, 77-92, 100-104, 111-115, 126-128, 137-139, 150, 151, 159-161, 171, 176, 184-188, 200, 201, 212, 213, 221-224, blancs. — F° 85, « Vu, ce jourdhuy deux octobre 1781, les présents registres, faisant ma visitte. LACROIX DE LAVAL, gd. ob. vic. génl. — F° 104 v°, « Cette année a été fort tardive et j'ai vendu l'avoine 2 l. 12 s., mesure de Saint-Symphorien ». — F° 116 v°, Le bled à 5 l.; le froment à 7 l. ; l'avoine depuis 48 s. jusqu'à 3 l. Le 8e may, neige abondante. A mis juin il commenceat à reigner des brouillards secs qui couvroient le pais, et le soleil à son levé et à son couché paroissoit fort rouge. Dans le jour, il ne paroissoit qu'à travers les brouillards et encor rarement. Et cela a duré jusqu'au 5e juillet et par reprise. Le 2 aoust 1783, Mr Sautemouche, curé de Saint-Symphorien, et Mr Mealat envoyèrent un nommé Martin, leur porte-fourche, pour m'enlever mes gerbes du dixme dans les terres de la grand Val jusqu'au chemin tendant à la petite Val, et avec défence verbale d'y toucher de leur part. Je leur fit dire que puisqu'ils ne m'enverroient pas du papier marqué je leur en enverroit. Et suis resté en possession de ma dixme. — F° 129, 1785, « L'hiver a été bien rude et long, et le 2 d'avril 1785, le thermomètre étoit à la glace ». — F° 158 v°, « L'hiver cette année, de 87 à 89 (*sic*), a été très rude et duré longtemps, l'on traversoit le Rhône à Givord sur la glace. Le dégel causat des grands ravages, emportat beaucoup de ponts sur les grandes rivières. Les septs furent gelés et les chatanier, mais ce qui fut surprenant, c'est un givre si abondant qu'il abatit par sa pesanteur les branches des arbres de toute grosseur ». — F° 162, « Cette année (1787)?, l'hiver a été très doux, cependant le froid revint après Pasque et le 17 avril il fut pendant plus de huit jours aussi rude qu'au mois de décembre, et il emportat tous les fruits, ce qui ne s'étoit pas vu de mémoire d'homme. Un temps frois et humide conduisit les moissons jusqu'à la fin de juillet et au commencement d'aoust. Le grain n'a pas été bien abondant, cependant il ne s'est vendu que 3 l. à 5 et le froment 5 l. 12 s., l'avoine 2 l. La soie a été rare et chère, ce qui a causé dans Lyon et dans toutes les villes une cessation de travail et grande misère parmis les ouvriers. L'hiver suivant suit la même température que le précédent : huit jours de froid. Le jour de sainte Catherine, un temps aussi doux après que dans l'été jusqu'au douse de janvier qu'il fut un peu refroidi il ne s'est pas presque fait sentir ». — F° 168, « Suivant l'ordonnance rendue ce jourdhuy 24 septembre 1788, par Monsieur Teynot, notaire royal, lieutenant de juge de la ville et jurisdiction de Saint-Simphorien-le-Château, sur les conclusions de monsieur le procureur fiscal de ladite jurisdiction, il est ordonné et enjoint au sieur curé de la paroisse de Saint-Étienne de Coise, de donner la sépulture ecclésiastique au cadavre d'Antoine Fayolle, marchand du lieu du moulin Fulchiron, paroisse de Saint-Étienne de Coise, à peine d'y être contraint par les rigueurs prononcées par les réglements. Délivré au greffe de lad. jurisdiction, lesd. jour et an. Extrait, BLANCHON, greffier. Cet acte est une preuve de l'ignorance, de l'insolence et de la cupidité du siècle. On demandoit une permission, ils ont donné une sentence ». — F° 172, 1788, « l'hiver fut doux, le printems froid et nébuleux, le seigle 4 l., le froment 6 l. ». — Ff. 172 v°-175, tables de 1777 à 1788. — F° 181, « Prélude de châtiment, voyés l'avant-dernier chapitre du lévitique. La nuit du 28 au 29 juillet de la présente année (1789), à 9 heures du soir, le tocsin fut sonné de toute part pendant toute la nuit, tout le monde se sauvoit et emportoit ses effets dans les bois, ou les cachoient sous terre ou dans l'eau, l'alarme fut grande. Jamais rien de semblable, et point d'ennemi. On étoit en sûreté dans les bois et non dans les maisons ». — F° 181 v°, 1789, « l'hiver a été doux, presque sans neige ». — F° 183, imprimé. « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le *vingt-sixième* jour du mois de *février*, à la requête de M. le Procureur du Roi en la Sénéchaussée de

Lyon, pour lequel domicile est élu au greffe dudit siége, en vertu des Lettres du Roi, données à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation et assemblée des États-généraux de ce Royaume, du Règlement y joint, et de l'ordonnance de M. le lieutenant général, rendue en conséquence le 17 février 1789 : J'ai *Pierre-Joseph-Binard*, huissier royal à *Lyon, y demeurant, rue Saint-Jean, paroisse Sainte-Croix*, soussigné, donné assignation à *M. le Curé de la paroisse de Coyse ou Saint-Étienne-de-Coyse*, au principal manoir de sondit bénéfice situé *audit Coyse*, audit domicile, en parlant *à sa personne*, à comparoir en personne, ou par Procureur de son Ordre, fondé de pouvoirs suffisans, pardevant M. le Lieutenant général, pour assister à l'assemblée des Trois-États, qui sera tenue dans la ville de Lyon, le 14 mars 1789, et concourir avec les autres députés de son Ordre, à la rédaction des cahiers de doléances, plaintes et remontrances et autres objets exprimés en ladite ordonnance, et procéder à la nomination des Députés qui seront envoyés aux États-généraux : le tout conformément et en exécution desdites lettres du Roi, Réglement y annexé et ordonnance de mondit sieur le lieutenant général; lui déclarant que faute de s'y trouver, ou procureur pour lui, il sera donné défaut; et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, audit domicile, en parlant comme dessus, laissé copie de mon présent exploit, et il m'a été payé 12 sous pour le coût d'icelui, *et ai de ce que dessus rédigé le présent, cette copie duquel ai remise à mond. s^r le curé parlant que d. est. Pour copie.* Binard ». — F° 189 v°, « 2 décembre 1790.

Estimation des fonds de la cure de Coyse

1° la terre de 15 bicherées	721 l. 12 s.	
2° la terre de 7 »	341 l. 4 s.	
A reporter	1.062 l. 16 s.	
Report	[illegible]	
3° la terre de 10 bicherées 1/3.	[illegible]	
4° la terre de 13 » 1/3.	[illegible]	
5° la terre de 1 » 3/4 1/8	190 l.	
6° le pré de 15 » 1/8.	2.1[illegible] l.	16 s.
7° la terre de 2 » 3/4.	119 l.	
8° la terre de 3 »	352 l.	
9° la terre de 4 » 1/4. / le pré de 4 »	1.298 l.	
10° le petit verger » 1/4.	27 l.	[illegible] s.
76 bicherées 2/4 valeur	6.497 l.	15 s.

Domaine de la prébende des Gagnières estimé .... 2.596 l.

Fonds de la prébende de La Rivière :

1° terre des Places 22 bich.	429 l.	7.469 l.
2° terre de Chantagrillet 12 bich.	143 l.	
3° le grand ténement, prés, terre, flache et bois	6.897 l.	

Le tout 154 bich., en prés 7 1/3, flache 15 bich. 1/4, terre 100 bich. 3/4, bois, broussailles 30 bich. 2/4, total.......... 16.562 l. 14 s.

Il y a des prés et terres non estimés dans la paroisse de Saint-Symphorien. Les prés de la Ville rendent environ 12 chars de foin ». — F° 207, « Claude-Antoine Comarmond, administrateur du directoire du département de Rhône et Loire », 28 juillet 1791. — F° 217 v°, « Clos et arrêté par nous, maire et officiers municipaux, 1er novembre. Séon, maire ». — Registres parafés par Gesse (1777, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784 1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Nizier, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'archevêque ; élection de Lyon, justice de Collonges dépendant du comté.

E Suppl. 337 (GG 1.) — In-4°, 195 feuillets.

1617-1671. — Actes dressés par les curés Nicolas Fontaine (1633-1668), N. Fontaine (1668-1671) ; les vicaires Gautier (1617-1622), R. Fontaine (1666-1668), Valanson (1636), Marche (1646), Barbaron (1649), Deymans (1650-1665). — F° 45, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 47-50, lacérés sur le bord droit ; f° 74, la moitié supérieure enlevée ; f° 75, lacéré dans l'angle inférieur gauche ; f° 131, lacéré ; f° 162, lacéré dans l'angle supérieur gauche ; f° 177 échancré au bas à droite ; f° 178, lacéré dans l'angle inférieur droit. — Ff. 1-45, baptêmes de 1617-1622 ; ff. 155-162, mariages de 1657-1669 ; ff. 46-154, baptêmes de 1633 à 1661 ; ff. 163-195, enterrements de 1649 à 1671. — F° 1 v°, « Laurens Sorel, présepteur des enfans à Collonges », 2 février 1617. — F° 10, « Jean de Raverie, seigneur de La Chaux et de Veise les Lion », 11 avril 1618. — F° 61, « Charles Guillon, s^r de La Chaud », 21 mars 1638. —

F° 114, « Maurice de Guillon, conseiller du roy en la sénéchaussée et siége presidial de Lion et sieur de La Chaulx », 8 mai 1650. — F° 121, « Nicolas Chauvel, escuyer, sieur de La Martiniere », 24 juin 1652. — F° 140 v°, « Remond de Laurencin, s[r] du Péage », 8 juillet 1658. — F° 145 v°, « Allexis-Maximillian de Tourvéon, escuyer, s[r] de Tourvéon : Yzabeau de Serre, dame de St-Romain », 23 juillet 1659. — F° 187, enterrement « dans la crotte qui est au-devant l'autel de mons[r] St-Claude », 3 juillet 1664. — F° 193, « Messire Nicolas Fontaine, prestre et cy-devant curé de Colonges, depuis trante et cinq ans, décédat le douzième du mois de nouvembre avec tant de constance et persévérance jusqu'à la fin, que ses habitants qui l'estoient venu charitablement visiter, consoler selon leurs forces, demander pardon et pardonner en Jésus, ne le purent jamais quitter sans verser des larmes de joye et commisération, outre que il avoit huict jours auparavant incité son successeur de prendre possession de son bénéfice soubs peine de lui faire connaistre qu'il ne sauroit poin de gré et le laisseroit privé de la satisfaction qu'il avoit tousjour espéré en sa faveur, et voulut encor, six jours après, que par haulmosne fusse distribué aux pauvres sa récolte de bled, jusque à 40 bichets, sans conter des droits funéraires, cédules, obligation, procès pendants aux crochet qu'il voulut et quitta ses intérest, randit les papiers, le tout par charité et pour les obliger à prier Dieu pour le soulagement de son âme. Actions qui à vray dire ne peuvent estre faites que d'un cœur qui a vescu en Dieu »..... 13 novembre 1668.

E. Suppl. 338. (GG 2.) — In 4°, 185 feuillets

1662-1699. — Actes dressés par les curés Nicolas Fontaine (1662-1668), N. Fontaine (1668-1699) ; les vicaires Deynant (1662-1666), N. Fontaine (1666-1668), Gorraty (1677), Viennoys (1694), et Deynant, prêtre commis ; Sollier ; Curtil, curé de Sathonay ; Terrasson, de Leullion, etc. — Ff. 140, 141, 184, 185, blancs. — F° 119 *bis*, lacéré dans l'angle inférieur gauche ; ff. 69, 70, lacérés dans l'angle supérieur gauche ; f° 130, rogné en tête. — F° 115 *bis* ; ff. 119 *bis*, 119^3, 119^4. — Ff. 54, 81, interpolés, 54 à la suite du f° 80 ; 81, à la suite du f° 53. — Ff. 1-39, baptêmes de 1662-1672 ; ff. 40-185, baptêmes, mariages et enterrements de 1672-1699. — F° 16, « Jacques Veyre, prieur de St-Denis, chanoine de Fourvière », 11 avril 1666. — F° 17, « Marguerite Borghese, dame de Torvéon », 18 juin 1666. — F° 25, « En l'année 1668 et le 4 de juin, il a greslé d'une telle sorte dan Colonge, qu'il ne restat que fort peu de formes dans les vignes, et les bleds qui donnoient une merveilleuse espérance, aussi bien que les vignes et les chanvres et les légumes furent accablés de ce flot de Dieu irrité, avec toutefois moins de mal que les vignes. Le vicaire soubsigné se trouva dans Lyon pour des affaires qui lui avoient appellé qui n'estoient pas de petite importance, ce qui causa ce soir, sur les quatre heures que ce mal arrivat, beaucoup de murmure contre l'absance dud. vicaire, lequel ayant faict son possible pandant que la gresle tomboit, qui estoit d'une heure, de se rendre dans l'ecclise ou la dîmerie, pour présenter à Dieu les vœus de tout le peuple en lamentation pour appaiser son ire, vient pendant une si grosse pluie qu'elle avoit faict des fossés dans les vignes et découvert, en plusieurs endroits, des bleds de terre à la hauteur d'un homme, et après cet estat et après ces afflictions receus, il donnat encor la bénédiction du Saint-Sacrement, par moy vicaire. N. Fontaine ». — F° 29, « Jean-Baptiste Bec, escuier et seigneur de La Versonnière, lieutenant des gardes de monseigneur de Lyon ; Catherine Rantoinet de Neufville », 18 août 1669. — F° 35, « Claude Barancy, s[r] de Cendars », 5 juillet 1671. — F° 69, « copie d'une ordonnance de l'official, enjoignant au curé de St-Cyr de faire la publication des bans d'un habitant de La Chaux, paroisse de Collonges ; et au curé de Collonges de lui donner remise pour son mariage à St-Cyr, 17 février 1677. — F° 100, « Amable Guillot, s[r] de La Tour St-Ange, officier ez troupes du roy », 20 juillet 1684. — F° 106, inhumation au chœur de l'église, devant l'autel de la Vierge « dans l'endroit où ceux de Torvéon ont accoustumé d'estre enterré », d'Antoine, fils de Jean-Baptiste Borghese, chevalier, seigneur de Tourvéon, avocat du roi au bureau des Finances, 4 février 1686. — F° 108, « Balthasard de Bussillet, escuier et seigneur de La Roche », 7 juillet 1686. — F° 126 v°, « Claude Dupuis, seigneur de St-Just d'Avray, 10 juillet 1691. — F° 133, « Nostre sacristie, la montée au clocher, le lambri, le réhaussement du pavé du *sancta sanctorum* furent commencé la veille de l'Ascension 1692, pour le prix de 665 l., dont il y avoit cent escus entre les mains de M[r] Daveine, seigneur de Colonges, qu'il avoit depuis dix ans, qui en furent tirés et emploiez esd. réparations, par ordre de monseigneur l'archevesque, par les soins de m[re] Nicolas Fontaine, curé pour lors, et de Claude Beney, dit Goy, pour lors luminiers, et le reste fut levé sur le public, par ordre de monseigneur l'intendant et par les soins de M[r] Gaillat, avocat et enquesteur et son subdélégué, le 28 décembre 1692. N. Fontaine, curé ». — F° 139, mention de recettes pour droits de royaume ; 1693. — F° 139 v°, « En la présente année (1693), est mort le grand Camille de Neufville, aagé de 84 années, ayant esté notre digne prélat longues années ; ayant le gouvernement et de l'église et de l'estat, y a si dignement présidé, qu'il a fait accorder le repos et l'abondance dans l'un et l'autre gouvernement, avec une telle satisfaction de Dieu, des peuples et du prince, qu'il semble une partie de ces qualités l'a suivy en l'autre vie, n'estant plus resté que cherté de vivres, cessation

de manufactures à Lyon, causé par le manquement de la recolte et par la guerre continué depuis cinq années, quoyque depuis ce temps Louis 14, nostre sire, ait tousjour esté victorieux, notamment cette année, pendant laquelle il a pris Roze en Cathalogne, Charleroy, battu les ennemis, le prince d'Orange en Flandre, chassé et battu le prince en Piémont, près de Pignerole, non obstant leurs fortes armées, battu l'armée des alliés, sur la Méditerranée, la flotte qui venoit des Indes, richement chargée, le tout avec une entière désolation et une parfaite et glorieuse victoire de tant d'ennemis. Dieu lui veuille continuer ses bénédictions. Amen ». — F° 148, « La présente année est remarcable par la cherté des vivres et particulièrement du bled que la terre n'avoit point produit l'année dernière, on l....oit icy jusque de Barbarie ; il estoit distribué à 10 l. le bichet, encore nos parroissiens n'en pouvoient avoir pour leur argent. Le bled et le vin qu'on avoit cuilli estoient de si chétive qualité qu'ils ne faisoient poin bonne nourriture, de sorte que le peuple contracta une telle corruption, qu'estant affligés de fièvres vermineuses, ils mouroient et dans la ville et à la campagne en nombre effroiable Dieu soit bény d'avoir conservé nos personnes et veuille esloigner une semblable année de son peuple. Encor par l'élection de nostre très-révérend prélat Claude de St-Georges, conte de Lyon, dont les mérites sont pardessus le commun de beaucoup et est successeur de Mr Camille de Neufville de Villeroy, nostre ancien prélat, que Dieu reçoive en sa gloire. Amen. Les guerres contre toute l'Europe durent toujours à la gloire de nostre prince ». — F° 158 v°, mariage dans la chapelle de la maison de Torvéon de « Damien de St-Priest, chevalier, seigneur des Escures, capitaine de dragons au régiment de Sally, fils de François de St-Priest Fontanez, chevalier, seigneur du Crozet et des Escures, avec Marguerite Messier, veuve de Jean-Baptiste Borghèse ; Jean de St-Priest de Fétan, seigneur dudit Fétan et de Beauplan ; Jean de Florys, écuyer, sieur de Versallieu », 12 juin 1696. — F° 160, « Nous, vicaire général, avons fait la visitte en l'église et paroisse de Colonge, ce jourdhuy 31 aoust 1696, Morange, vic. gén. ». — F° 169, 1696...... « emmené tous les foins fauché, et ensablé ceux qui ne l'estoint pas, couvert les bleds qui estoint prêts d'être couppé et gatté les chanvres et la frêcheur qu'elles avoient a fait melener ? les vignes, engendré des vers aux...... des vignes, ce qui a diminué l'espérance qu'on avoit eu de recuillir beaucoup de vin cette année ». — F° 171 v°, » La présente année (1697), est remarquable par la paix particulière de son altesse de Piedmont avec le roy, parce.... qu'elle, sa majesté, a diminué ses ennemis de ce costé du roiame, qui incommodoit bien ses frontières voisines...... qui a diminué la ligue des ennemis du roy ; par la .... lition aussi de Cazal, celle de Pignerole, et la ....titution de la Savoie, et par la princesse de Piedmont qui a aussi esté promise en mariage à monseigneur de Bourgogne, [illegible] amenée en France, pour y estre élevée aux mœurs françoises, et à laquelle sa majesté...... fait la dotte matrimoniale et que l'on peut asseurer...... elle est l'[illegible] de la paix générale, que l'on espère...... tost du bon Dieu et de la facilité toute roiale de...... majesté ainsi soit il, et [illegible] par l'invasion des troupes françoises dans le Milanois, pour faire déterminer les Espagnols et Allemands, qui ont aussitôt consenti à une nutralité dans le Milanois, après avoir passé huict jours de tranchée.... erte devant Valance par les troupes françoises ». — F° 177, « La présente année (1698) est remarcable par son irrégularité, les nèges aiant commencées le 25 novembre dernier et ayant continuées jusques à la fin de mars, et l'air froid jusques au mois de juin, de sorte que le 4 de may, il gelat quatre doits de profond à quarante lieues autour de Paris. La récolte du bled et du vin fut si médiocre que le bled valut à Noel jusque à sept livres ; quant au vin, elle feut médiocre et de chétive qualité, de sorte que les Orléanais et Parisiens n'ayant poin recuilli de vin ou extrêmement verds se pourveurent aux environs d'ici et au bas de Lyon et feut du pris à Noel de duze et treze francs. Dieu veuille que, l'année suivante, l'année soit plus fertile et l'air plus tempéré. Amen ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 339 (GG 3.) — In-4°, 248 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés N. Fontaine (1700-1701), Sibert (1701-1708), Masson (1708-1720), les vicaires Prost (1714-1716), Reydellet (1719), et f. Joachim de Brossia, Turrin, f. Salomon, Davinier, de Leullion, Grand, Verney, Dallery, f. Léandre, f. Valérien, Carrier, Lentillon, etc. — Ff. 32, 45, 73, 87, 88, 209, blancs. — F° 10, Acte de fiançailles, 1701. — F° 34, autorisation d'inhumer à Caluire un habitant du Vernay, « à cause du débordement de la Saône », 2 janvier 1703. — F° 55, « Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse de Saint-Pierre ; de Bron, sous prieure ; Damien de Saint-Priest, sieur des Escures, Fontanès et Torvéon », 9 septembre 1704. — F° 68 v°, « Barthélemy Daveyne, écuyer, sieur de Chavanne », 3 septembre 1705. — F° 71, le curé appelé par un malade se rend dans sa maison, « après l'avoir entendu à confesse, je luy portay le très Saint-Viatique, accompagné de la meilleure partie de nos parroissiens qui estoint à l'office de vespres, lequel il receut avec de grandes marques de piété... le lendemain matin, demy heure avant le jour, dans le délire de sa fièvre, il sortit à l'insceu de sa femme, de son père et de sa mère à qui il se déroba, n'ayant emporté qu'un piliet de toile sur sa chemise, son bonnet de nuit, sans chaussure et sans culotte, et se

trouva si bien perdu que jusqu'icy on n'en a eu aucune nouvelle »... 22 décembre 1705. — F° 75, permission de baptême à Caluire, « la Saonne estant extrêmement débordée, de manière qu'on ne peut absolument la passer au port de Collonges », 2 janvier 1706. — F° 227 v°, mariage de Jean-Marie Ravachol, dans la chapelle de sieur Roch Quinson, paroisse de Saint-Cyr, 16 août 1718. — F° 231, Jean-Baptiste Monginot, s^{r} de Beauchamps, prévôt et chevalier du guet de Saint-Étienne, 6 octobre 1718. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 340 (GG 4.) — In-4°, 267 feuillets.

1720-1744. — Actes dressés par les curés Masson (1720-1723), Dumont (1723-1726), Bosonet (1726-1738), de Charancé (1738-1744), les vicaires Lhuillier (1720-1723), Morel (1733), Broignet (1735), Lucien (1739-1740), Bessy (1741-1744), et de Leullion, Audra, Lamoureux, Symonnet, Dallery, Favre, f. Paschal, f. Bernard, Morellet, Laval, Villermet, Tissot, Dumond, Jarrin, etc. — Ff. 184, 185, 197-201, 230, 256-267, blancs. — F° 88, « Le 30e may 1728, par ordre et commission de monseigneur l'évesque de Synope, suffragant et grand vicaire de Lyon, j'ay bénit le côté de l'église du côté de bise, pour estre et servir de cimetière à la parroisse de Collonge et aggrandir l'androit du côté du midy, qui seul estoit le cimetière de lad. parroisse, dans laquelle bénédiction j'ay suivi les cérémonies et prières portés par le rituel de ce diocèse, en foy de quoy ay signé ce 12e juin 1728, en présence de toute la parroisse. BOSONET, curé ». — F° 150 v°, « Ce jourd'hui 13e novembre 1735, jour de dimanche, à l'heure de trois après midy, at esté procédé par moy soussigné, curé de cette parroisse de Collonge, à la cérémonie de la bénédiction et consécration de la grosse cloche de cette église, pesant 1550 l., en conséquence de la commission à moy accordée pour ce faire par monseigneur de Sydon, lad. cloche nommée Margueritte, à laquelle assistèrent m^{e} Pierre Vernon, conseiller du roy, notaire à Lyon, juge châtelain de Collonge, et dame Margueritte Quinsson, épouse à m^{r} Birouste, ex-consul à Lyon, qui donnèrent le nom à lad. cloche. BOSONET, curé ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1739-1743), Charrier (1744).

E Suppl. 341 (GG 5.) — In-4°, 263 feuillets.

1745-1763. — Actes dressés par les curé de Charancé (1745-1760), Goujon (1761-1763), les vicaires Bessy (1745-1753), Chevalier (1753-1754), Gallet (1754-1757), Martin (1757-1759), Vincent (1759-1760), et Dumond, curé de St-Romain, Crozet, curé de Saint-Cyr, Bessy, Ranchon, Guibal, curé honoraire de Villebois, etc. — Ff. 30-32, 49, 50, 66, 67, 79, 92-95, 110, 111, 123-125, 149, 160-166, 180, 189, 200, 210-212, 225, 226, 233-242, 249-256, 262, 263, blancs. — F° 33, Nota : 1° que la nuit du 3e au 4e du mois passé, 2e dimanche de l'Avent, la sacristie de cette paroisse fut volée. Claude Guillot, dit *Mame*, luminier, fut le premier qui s'en apperceut ; ayant ouvert l'église sur les sept heures du matin, il accourut à la maison curiale tout effrayé. On se transporta sur le champ à l'église ; on trouva la porte de la sacristie forcée en dedans, et dans la sacristie une ouverture faite au mur par laquelle un homme pouvoit aisément passer. Inventaire fait, on trouva que les voleurs avoient emporté deux calices d'argent avec leurs patènes, une croix toute d'argent qu'on portoit à la main aux processions, et à laquelle étoit attachée une relique de la vraye croix, et enfin 6 ou 7 francs en monnoye, outre un petit ciboire dont on se servoit pour porter le Saint-Viatique aux malades. Le grand autel se trouva découvert et dessus étoit la clef du tabernacle : sans doute que quelque contretems les empêcha de porter plus loin leurs mains sacrilèges. Ils ne touchèrent point au tabernacle et l'on n'a point trouvé que rien manquât, ny au linge ny aux ornements. Comme ce jour, ainsi que je l'ay marqué, se trouvait le 2e dimanche de l'Avent, toute la paroisse a été témoin de la fracture et du vol ; je me suis contenté de faire signer icy avec M^{r} le vicaire et avec moy, cinq ou six des principaux habitants, le tout pour servir ce que de raison, et pour être, en cas de besoin, un avertissement à mes successeurs de ne rien tenir de prétieux à la sacristie. Fait à Colonge ce 6e janvier 1747. B. DEBOMBOURG, FRANÇOIS VONDIÈRE, ANDRÉ VALLANSOT, DECRAND, DIDIER GUILLOT, NICOLAS COLLIET, BESSY, vicaire, DE CHARANCÉ, curé ». — F° 229, en marge des actes d'inhumation d'une fille et d'un garçon, domestiques du granger de m^{r} de Saint-Véran : « Nota que quoique les officiers de justice ayent été averti de l'exposition sur le bord de la rivière de ces deux cadavres, ils ont dédaigné de faire leur devoir. Le châtelain Rochez m'écrit en datte du 20, qu'il ne voit aucune difficulté à ce que je les enterre sans autre cérémonie. GOUJON, curé ». — Registres parafés par Pupil (1745, 1747, 1749-1763), Charrier (1746, 1748).

E Suppl. 342 (GG 6.) — In-4°, 324 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Goujon (1764-1776), Vernay (1776-1791), Morel (1791-1792), les vicaires Huet de Chambernard (1765-1769), Courbon (1775), et Guibal, Bonnet, Vaucher, Molin, Clerc, Ranchon, Farge, Champier, Solland, etc. — Ff. 8, 18-20, 32, 33, 40-42, 51-54, 63-66, 75-81, 88-90, 98-102, 110, 111, 157, 168, 169,

215-216, 225-228, 252, 288, 299, 300, blancs. — F° 6, « Les trois actes cy-dessus n'ont pu être inscrits sur les regîtres de la présente année 1765, parce que, malgré les diligences que les luminiers de cette paroisse m'ont dit avoir fait pour avoir les nouveaux regîtres qui ne me sont parvenus que le 18 janvier, et que de plus ayant exigé que j'envoya le registre qui est destiné pour être remis au greffe de la sénéchaussée, avant que les nouveaux me soient parvenus, ou qu'au greffe l'on n'ait pas voulu les délivrer, il est arrivé que le dernier acte de suplément aux cérémonies de batême de l'enfant de Jean Genevey, masson, n'est inscrit que sur le présent registre et non sur celuy qui est actuellement au greffe, que, je crois, je n'aurois pas dû envoyer avant que d'avoir les deux nouveaux, et j'ay toujours pensé que c'étoit un malentendu de la part des luminiers, parce que les deux registres doivent rester jusqu'à ce que les nouveaux soient entre les mains des curés à qui il [est] défendu de faire des actes sur des feuilles volantes. A Collonges, le 19 janvier 1765. Goujon, curé de Collonges. — Nous, etc., lieutenant général susd., avons clos et arrêtté le présent registre de la paroisse de Collonge, après avoir collationné sur la présente minutte la copie qui en a été apportée en notre greffe, dans laquelle nous avons reconnu et rectifié deux irrégularités, la première, qu'elle contient deux actes, l'un d'enterrement et l'autre de baptême fait en l'année 1765, et qu'elle ne contient pas un troisième acte de baptême, qui, par une suite de la même irrégularité, a été mis sur la minutte de l'année 1764, avec les deux autres actes dont nous venons de parler, et nous étant fait rapporter les registres où sont inscrits les jours auquels nous sont présentés les nouvaux registre pour être par nous signés et paraphés, ainsi que les jours auxquels ils sont retirés, nous avons reconnus que les nouvaux registres pour la paroisse de Colonge de l'année 1765 ne nous ont été apporté que le 2 janvier de la présente année 1765, au lieu qu'ils auroient dû l'être dans le courant du mois de décembre précédent et qu'ils n'avoient été retirés que le 11 du présent mois de janvier, ce qui est précisément contraire aux ordonnances. Enjoignons en conséquence de nouveau aux marguillers de lad. paroisse d'être plus exacts à l'avenir et au s[r] curé d'y tenir la main et, après avoir fait inscrire led. acte, avons signé sur la copie déposée au greffe le double du dernier acte de baptême de Jean Genevay, fils de Jean Genevay, maçon et charpentier, et l'avons fait signer par notre greffier, pour que foy puisse être ajoutée à la susd. copie comme à l'original. A Lyon, ce 24 janvier 1765. Pupil de Myons ». — F° 36 v°, « Le 29 juin 1767, monseigneur l'archevêque de Lyon a administré le sacrement de confirmation à Collonges et les habitants, ont avec grande joye, fait leurs efforts pour rendre à ce digne prélat tous les honneurs qui luy sont dus. Goujon, curé de Collonges ». — F° 112 v°, 1773, 37 baptêmes, 4 mariages, 18 enterrements. — F° 119, 1774, 26 baptêmes, 1 mariage, 25 enterrements. — F° 223, « François-Louis Aymar, baron de Monteil, lieutenant général des armées navalles, baron du Luc et Villefax, seigneur de Matte, Roquefort et Montpezat ; Jules-Cézar de Sabran, des comtes de Forcalquier et d'Arian, seigneur baron de Beaudinar, Montblanc, Vielleville Rognet et partie de Pontevez, résidant à Aix en Provence, et depuis environ une année dans la paroisse de Colonges », 28 novembre 1784. — F° 223 v°, 1784, 25 baptêmes, 2 mariages, 21 enterrements. — F° 249, « François-Joseph-Mammert de Jussieu de Montluel, chevalier, comte de Montluel, seigneur de Dagneux, Ballan, St-Barthélemi, Bressolles, Jallieu, Pizay et autres lieux ; Pierre Archimbaud, chevalier, seigneur d'Arrecourt, Cornaton, La Bevière et autres lieux », 7 novembre 1786. — F° 285, Barthélemy Stoumph, fabricant d'indiennes, résidant à Collonges, 5 novembre 1789. — F° 297, 1790, 28 baptêmes, 8 mariages, 22 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

CONDRIEU

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, diocèse de Vienne, archiprêtré de Condrieu, cure à la collation des chanoines de Lyon ; couvents de Récollets et des Visitandines ; hôpital ; grenier à sel ; élection de Saint-Étienne, justice de la baronnie de Condrieu, comté de Lyon.

E Suppl. 343 (GG 1.) — In-4°, 78 feuillets.

1586-1594. — Actes de baptêmes non signés. — Ff. 1, 14, 32, 73-77, blancs. — F° 1, « Le 3e jour de décembre 1586, l'année de la contagion, ont estez baptizé les enfans que s'ensuyvent, par moy, M[e] Anthoine Philippe, prebstre incorporé en l'esglise de Condrieu, et estois demeuré tout seul vivant de mes confrères d'esglize ». — F° 3, baptême de « Jehan-Baptiste, filz de noble André d'Oreyson et de Janne d'Arses, baron..........., son parrein, noble et puissant

seigneur Jehan d'Arces ?, chevallier du roy nostre sire et seigneur de La Bastie .... ; marreyne dame Marguerite de Suze, femme de noble et puissant seigneur mons. de Leyssin, s^r de Beauvoys ? et frère de mons. de Maugeront », 1 janvier 1587. — F° 4 v°, « Florys Bastier, argentier de mons. de Malgeron », 29 juin 1587. — F° 9 v°, « Françoys de Villars, garde pour le roy en son grenier à sel de Condrieu et commissaire de son artillerie ; Loyse de Villars, fille de noble Claude de Villars, gentilhomme de la maison du roy et servant de la reyne, sa mère », 10 janvier 1588. — F° 10 v°, « Pierre Mouton, m^e du colliège de Condrieu », 17 février 1588. — F° 11 v°, « Pierre de Villars, archevêque de Vienne », 9 mars 1588. — F° 12 v°, « Fran. Desargues, fille de Me Girard Desargues de Lyon », 27 mai 1588. — F° 16 v°, « Estienne Guilliot, s^r de Rozey », 25 novembre 1588. — F° 19 v°, « François de Fay, baron et s^r de Virieu ; Izabeau de Silan, femme à noble Jehan d'Arses, s^r de La Bastie », 19 février 1589. — F° 21, « Pierre Moton, prinsipal du collège dud. Condrieu », 3 avril 1589. — Feuillets 21 v°-22, « Le dimenche, de matin, et deux heures après la mynuit, 18e jour du moys de juing 1589, la ville de Condrieu fust donné l'assaut du cousté de la porte de l'Ospital par mons^r de Breysie, son frère, Poumé et plusieurs aultres, jusques au nombre de troys cent homme à cheval armés et aultant d'arquebousiers jeans de pied, et lesquelz hennemys de Dieu et de son esglise tant appostolique que romaigne myrent deux pétars, le premier fust my et applicqué au tour (?), où illy a une chayne, lequel tour fut rompu par led. petar. Non comptant de ce, myrent l'aultre pétard à la grand porte, laquelle fust brisée, sçavoir une grand partie, don l'hennemy pouvoyt entré aysément, mays Dieu, qui ne n'oblie jamays les siens, ne volu permettre que lad. ville de Condrieu fust ainsi murtrie, sacqegé et pillyé, ains furent repoussé lesd. hennemys d'une force vive couraige par la garnison, que alors estoit en lad. ville de Condrieu, savoir noble cappitayne Anthoine, (sous une rature Claude) de Mallesieu, natif de Lyon, cappitayne de deux cens hommes, tant mosquetayres, arquebousiers que picquier, lesquelz se montrent valliant à l'assau. Et ne fault hoblier la bonne conduicte, forse et valliantise de monsieur de Conflant, lequel Dieu voulu qu'il se trouva led jour et assault, lequel combatit valliamment sur le pourtal de lad. porte brisé, donnant courage à tous les bons souldars, et mess^{rs} de la ville que de leur cousté faysoint leur debvoir, estant commandé par noble Claude de Villars, cappitayne de la ville, don, par la grâce de Dieu, les hennemys furent si bien reposé qu'ilz furent contrainct se retirer à leur grand honte, non sans plusieurs blessé à mort, comme mons. de Pomé, frère dud. Bressieu, ensemble le pétardyé, qu'après troys jours randy l'esperit, ayant délaissé troys pétardz aud. Condrieu, don illy an avoyt ung, le plus groz, qui demeura chargé. Led. cappitaine donna à l'esglize celluy que vouyés, qu'est pendu en nostre esglise pour mémoyre et souvenance. Lequel pétar fust converty en une vitre (?) ». — F° 24 v°, « Anthoine de Mallessieu, cappitaine de deux cent hommes de pied, commandant en la ville de Condrieu, la saincte ugnion soubz mons. de Nemours », 28 juillet 1589. — F° 28 v°, « Le 20e jour de novembre 1589, la ville de Condrieu fust assigée et environnée par le seigneur Alfonse, se disant gouverneur du Daulphiné, acompagné de mons. d'Éguidière, Gouvernet et Blacon, Chambaud et aultres huguenault aussi acompagné de mons^r de Malgeront et mons^r de Mures, et lesquelz led. jour assigare lad. ville de cousté de la tour, au bas de la ville, appellé lad. tour La Vallatte, avec quatres piesses de baterie, là où ilz fust tiré plusieurs coup de canon contre lad. tour, que enfin ilz myrent une grande partie de lad. tour par terre, ensemble des murs de lad. ville et y firent grand bresche. Parquoy led. jour ilz son entré de grand rage et ont pillié le bas de la ville, faisant mille maulx, meultres et pilleries. Et au bout de troys jours ilz allarent assigé Vienne de cousté du Daulphiné. Mays Dieu ne voulust pas qu'ilz y puissent entré, ainsi se retirare avec ung grand honte et perte ». — F° 33, « damoyselle Regne, fillie de mons. de Sorellyat (?), seigneur de Bourbon, en Provence », 25 février 1590. — F° 34 v°, « Charles de Gayant, seigneur de la Messaille (?), 17 mars 1590. — F° 37, « Michelle de Faye, femme de mons. de La Condamine, 1 juin 1590. — F° 47, « Nicolas de Langes, lieutenant civil et criminel à Lyon ; Marguerite de Chatte, 11 juillet 1591. — F° 48 v°, « Florys Blancheri, haulmosn. de mons. l'archevesque de Lyon », 3 mars 1591. — F° 50, « noble Hector Dangelin, chappitaine au chasteau de Condrieu », 10 novembre 1591. — F° 58, « Pierre de Villars, lieutenant et consellier en la séneschaulsée de Lyon, 7 octobre 1592. — F° 61, « noble Jaques de Ferlin, cappitaine au chasteau de Condrieu », 4 janvier 1593. — F° 72, « Thimoléon de Maugeron, s^r d'Ampuys », 15 mai 1594.

E Suppl. 344 (GG 2.) — In-8°, 162 feuillets.

1594-1608. — Actes dressés par le curé Tranchand (1601-1603), le vicaire Cournillon (1594-1603), Hilaire Pointier, Chapoton, etc. — Ff. 111, 130-135, 137, 161, blancs. — Ff. 1-83, baptêmes de 1594 à 1599 ; ff. 84-111, mariages de 1598 à 1608 ; ff. 112-162, baptêmes de 1600 à 1603. — F° 1, « Lez roys de Nostre-Dame de Mars. Le roy de torche, qui est le filz de Pierre Dutat, filz dez d'Antoine Dutat, tiseran de Vienne. La raine de la torche, qui est la fille de m^{re} Jehan Garnier, sergent de la compagnie. Jaques tiseran. Le filz de Antoine Vacharachon, rois du pain béniest, qui est sinq coupe. La raine du pain bénist, que [est] Loyse Vaur, la

fille de m^re Gilbert Vaur ». — F° 9, « Jaques de Ferlin ? », gouverneur de la ville et chasteau de Condrieu », 2 décembre 1594. — F° 9 v°, « Françoyse de Tournon, femme à monseigneur de Maugeron », 26 décembre 1594. — F° 11 v°, « Pierre Moton, recteur du collaige de Condrieu », 1 février 1595. — F° 19, « Jehan du Fay, seigneur de Peraud, damoiselle Isabeau Guilliot, fame à noble François de Villars », 6 octobre 1595. — F° 28 v°, « François de Villars, capitaine-châtelain de Condrieu, 1596. — F° 29 v°, « Pierre Mouton, principal du collaige de Condrieu », 5 novembre 1596. — F° 33 v°, « Estienne Gilliot, seigneur du Rouzay », 1 février 1597. — F° 34 v°, « Magdelaine de Chaste, religieuse et dame de Clavas », 18 février 1597. — F° 55 v°, « Cristofle d'Arant dit de La Condamine et Troupsezar », 16 juillet 1598. — F° 62, « Jehan Darcel, seigneur de La Bastie », 17 novembre 1598. — F° 75, « Jehan Barralion, seigneur de Nantas », 31 mai 1599. — F° 144, « Environ ce temps et peu auparavant, nouvelles de l'emprisonnement de monsieur le mareschal de Biron et quelques autres », (à la suite d'un acte du 19 juin 1602). — F° 149 v°, décès d' « Ysabeau de Sillans, veufve de feu noble Jehan d'Arces », 30 décembre 1602. — F° 162, « Pour le royaume de St-Honoré, pour l'année 1603. Et premier le roy du pain béniest a esté Henry Clemaron, filz de Gabriel Clemaron, pour cinq coppes froment. Plus, le roy de la torche a esté mys Gabriel Clemaron, filz dud. Clemaron, pour quatre livres de sire. Plus, a esté mys la royne du pain bénist, Claudine Regnier, fille de Hugues Regnier, pour sept coppes froment. Plus, a esté mys la royne de la torche, Loyse Regnier, fille dud. m^re Hugues Regnier, pour quatre livres sire. Le royaulme St-Martin pour l'année prochaine 1603. Le roy du pain bénit, Loys Garnier pour 1 bichet froment. Le roy de la torche François Faure dit Orjollet, 1 livre cire ».

E Suppl. 345 (GG 3.) — In-folio, 97 feuillets.

1604-1612. — Actes dressés par le curé Tranchand (1604-1608), le vicaire Cournillon (1606-1611). — Suite du registre précédent folioté de 163 à 259. — Ff. 238, 259, blancs. — Le bas du f° 172 enlevé sur une hauteur de 0,095. — Ff. 163-237, h. 0,280, l. 0,100, baptêmes de 1604 à 1608 ; quelques mentions de mariages et décès. — Ff. 238-259, h. 0,400, l. 0,145, baptêmes de 1611, 1612. — F° 143 v°, « Je déclare avoir balié et livré le présan livre d'acte baptistaire, contenant trante dus feuliets, à maître Claude Mayoud, noutaire roial, demeurant à Condrieu, pour le pris amiablemen convenu entre nous, don le quite. Le dernier jour de janvier mil six san carante troy. P. Tranchand, Mayoud ». — F° 165, « Janne d'Arces, femme à haut et puissant seigneur André d'Orraison, seigneur de Souleliat », 2 février 1604. — « Nota. Le septiesme jour du moys de [illegible] que dessus, la ville a faict change d'une cloche appellée Toussainctz, avecq m^r de Villars, d'une aultre de pareil poix ou environ, qui a esté béniste en l'esglise de céans. De laquelle a esté parrain led. s^r de Villars et marrayne damoyselle Ysabeau Guillot, femme de M^r le chastelain de Villars. Et lad^e cloche a esté nommée Élisabeth ». — F° 168 v°, « [illegible] de Bourges, dame de Mures », 8 juin 1604 ; acte d'abjuration de Jehan......, menusier, 23 juin 1604. — F° 171, « Girard Dezargues, bourgeoys de Lyon, parrain du fils de Véran Bojard, contrerolleur au grenier du sel et procureur d'office de Condrieu », 30 septembre 1604. — F° 180 v°, « noble Baltazard de Bernier de Terrebasse », 14 août 1605. — F° 181 v°, « André d'Orayson, seigneur et baron de Livarrotz ? ; Antoine de Gibertetz, seigneur et baron de Condrieu », 27 septembre 1605. — F° 182, « Magdelayne de Faye, fille de feu monsieur le baron de Virieu », 31 octobre 1605. — F° 186, « Anthoine de Gilbertes, seigneur de Condrieu et comte de Lyon », 7 février 1606. — F° 193 v°, « Nicolas de Villars, évesque d'Agen », 16 décembre 1606. — Ff. 96-95, « Roynage de St-Vincent, du pain bénit. Roy, Anthoine Tiolier, pour 1 bichet froment. Roy de la torche, Jehan Paret, II l. sire. Et pour la fillieule du pain bénit, Marie Goully, deux coupes forment. La Reyne de la torche, Marguerite de Nusières, a promis deulx livres sire. Reynage de St-Honoré de l'année 1604 et pour 1605. Jehan Regnier, fis à M. Hugo, pour ung bichet froment ; la raine Loyse Renier, fille dudit Hugo, pour ung bichet froment. Le roys de la torche, le nepveu de M. Flouris Martin, pour deux livres sire ; la raine Benoiste de Maries, pour cinq livres sire. Royaulme de St-Crespin pour l'an 1604 ; Mathieu, filz de Henry Vaganel, roy de la torche, pour sept livres de cire. Du pain bénit, François Tunin, pour deux bichetz froment. Roy des compagnons, Pierre Periet, de Disimieu, pour 2 l. de cire, Benoist Gaulteron l'a caultionné. Royne du pain bénist, Bernardine Odoux, feme de Floris de la Damere, pour six coppes froment. Royne de la torche, Françoyse, fille de m^e Claude Jeury, pour troys livres de cire. Roy des compagnons du pain bénit, Jehan de Minssieu dit Besson. Reynage de St-Vincent 1605 pour 1606. Pour roy de la torche, Jehan, filz de Noel Valla, cire neufve 3 l. Roy du pain bénit, Claude Gemmon, pour sept coppes froment. Reyne du pain benist, Loyse Merle, fille de Pierre Merle. Reyne de la torche, Loyse Ginel, fille de Michel, de deux livres cire neufve. En a respondu pour elle, Claude, femme de honeste Jehan de Chuyes ; Reynage de St-Joseph pour l'année 1606. Roy du pain, Pierre, filz de Jean Freycon, pour cinq coppes froment. Roy de la torche, Pierre Font, pour III l. et demi. Reyne du pain bénist, Marguerite Cornillon, fille de m^re Humbert, pour six coppes froment. Royne de la torche, Claire du Chaisne, femme de Loys Gascon. Le rénage

de la feste de St-Jozef, pour l'année 1607. Et premier le roy bu pain beniet. Reynage de la feste St-Esloy 1607. Roy, Estienne Pellegrin, filz de Flouris Pellegrin, lequel Floris l'a caultionné pour douze livres cire. Roy du pain bénit, Anthoine de Benières, filz de Jehan de Benières, pour deux bichetz de froment. Rayne du pain bénit, Jehanne Pellegrin, feme de Jehan de Benières, pour troys bichetz de froment. Roy des cierges, Pierre Pain, filz de Claude, et sa caultion Mathieu Pain, pour troys livres de cire blanche. Reyne des cierges blancs, Jehanne Pellegrin, laquelle a caultionné Guyot Cozon, dit Ferchuret, deux livres et demy cire blanche ; seconde reyne, Estiennete Donzel, fille de François Donzel, pour deux livres cire blanche. Jacqueline Gay s'est mise par dévotion pour un quarteron cire. Du 26e juillet, jour St-Anne, roy, Jehan, fils de honneste Jehan Vianon, apoticaire, de la feste St-Anne, pour deux livres un quart de cire blanche ; reyne de la torche, Marguerite, fille de hon. Claude Gorgeron, pour deux livres de cire blanche. Roy du pain bénit, François, filz de mre Jehan Celle, pour deux coppes de froment. Reyne du pain bénit, Claudine du Bailley, veufve de feu mre Estienne de Graix, deux coppes de froment. Le Royaume de la my ost pour l'année 1607. Le roy du pain bénist, Jehan Mazuier, pour deux coupe froment. Le roys de la torche est François Gourgeron, fis aud. sieur Claude, pour trois livres sire blanche ; la raine du pain bénist, Anthoine Roux, feme à Estienne Chirat, le june, pour cinq couppe froment ; le raine de la torche Loyse Morer, feme à Jehan Mazuier, pour trois livres sire blanche. Les raine des sierges, Michelle Bidon, pour dévotion et Jehan Vaure, pour dévotion, tout sire blanche. Dieu tout puissant par sa grande clémance nous doin tous jours tout bien. Auras tu bien le corage de vivre.......... .... et la rage. François Tranchand ». — Ff 198-202, table alphabétique par prénoms des actes de 1604, 1605 et 1606, 14 Antoine, 3 Antoinette, 1 Arnaud, 4 André, 4 Anne, 4 Benoît, 2 Benoite, 1 Bartholoméa, 1 Balthasard, 2 Barthélemy, 2 Bastien, 1 Blaise, 12 Claude, 2 Christophe, 2 Charles, 4 Charlotte, 14 Claudine, 5 Clauda, 6 Catherine, 1 Claire, 1 Daniel, 1 Ennemonde, 1 Ennemond, 7 Étiennette, 4 Étienne, 1 Estienna, 15 François, 1 Françoise, 12 Fleury (Floury, Florys), 1 Florie, 4 Gabrielle, 1 Gaspard, 1 Georges, 2 Girard, 1 Gabriel, 1 Guillaume, 1 Guillauma, 2 Henry, 1 Hélaine, 19 Jean, 14 Jeanne, Jane, 1 Jean-Baptiste, 1 Jacques, 1 Jacqueline, 2 Laurence, 17 Loyse, 9 Louis, 2 Luce, 3 Laurent, 9 Marie, 13 Marguerite, 1 Michelette, 3 Mathieu, 3 Michel, 2 Marc, 1 Marie-Florye, 1 Maria, 1 Nicolas, 14 Pierre, 4 Pernette, 1 Philippe, 1 Philiberte, 1 Sébastien, 1 Suzanne, 1 Simond, 3 Vital, 9 Ysabeau, 1 Zacharie. — F° 207 v°, « Ce jourdhui dernier janvier 1643, ay livré et remis à maître Claude Mayoud, notaire roial de Condrieu, le présan livre d'acte baptistaires contenan 23 feulliets, pour le pris et somme convenu antre nous deu, don le quite et décharge, et pour se me suys soubsiné. Tranchand ». — F° 216 v°, « Bertrand de Pluvier, président en la cour de Parlement de Daufiné », 1 décembre 1607. — F° 218, « Gaspard Guilliot, sr du Rozey », 24 février 1608. — F° 225 v°, « Reyne de Ste-Catherine, pour 1608 : reyne, Clauda, fille de Loys Sappin du Port, pour une livre et demy cire ; reyne du pain bénit, Pernette Dervieu, pour un quarteron de cire ». — Ff. 233-236, table par prénoms. — F° 240, « noble Jehan Le Blant, sieur du Mas, sergent-majeur du régiment de monsieur du Bour », 3 mars 1611. — F° 242, « Loys de Sarre, sieur dudit lieu et sergent de la compagnie de monsieur de Chantelot et du régiment de monsieur du Bour, estant en garnison à Vienne », 4 avril 1611. — F° 251, « Parce que par les saints concilles, mesme par celuy de Trente, est deffendu à tous curez de ne recepvoir aulcun parrein ou marreine, portans enfans au baptesme, jusques à ce qu'ilz ayent attaintz l'aage de douze ans, et parce lesd parrein ny marreine n'ont attainct led. aage, les a caultionné led. Estienne Bourdin (hoste du Daulphin), qui a respondu pour eulx, en présence de me Anthoine Barrel, greffier », 19 février 1612.

E Suppl. 346 (GG 4.) — In 4°, 359 feuillets.

1613-1633. — Actes de baptêmes dressés par les curés Boussié (1613-1618), Jallon (1619-1633), les vicaires et sociétaires Cournillon (1613-1628), Mouton (1613-1619), Fournier (1614-1633), Blanchery (1618-1633), Dechuyes (1626-1633), Cournillon le jeune (1628-1631). — Ff. 12-14, 269, 270, blancs. — Ff. 2-11, table par prénoms. — F° 31, « Pierre de Villars, esvesque de Feseze (Éphèse), et coadjuteur de l'archeveschié de Vienne », 11 novembre 1614. — « Estienne Chevallier, sr d'Espece » ?, 28 août 1615. — F° 51 v°, « Henry Ducreulx, sieur de Largentière », 24 mai 1616. — F° 64 v°, Louys de Bonlieu, seigneur de Charlieu », 22 avril 1617. — F° 75, « Claude de Villars, prieur de Beaumont et chanoine de Saint-Maurice de Vienne », 4 novembre 1617. — F° 146, « Claude de Villars, sr du Montellier ; Claude de Villars, sr de La Chapelle », 19 janvier 1622. — F° 150 v°, « Estienne de Villars, sr de Beaumont », 7 avril 1622. — F° 154, « La grange de L'Isle appartenant à mons. de Gayand », 20 juin 1622. — F° 183 v°, « Jehan de Raverie, seigneur de La Chault », 23 avril 1624. — F° 197 v°, Bertrand de Gayand, sr de La Mousserolle, 5 septembre 1624. — F° 208 v°, Jehan Gay, sieur de Varaulbon ? », 2 mars 1625. — F° 277, « Jacques Aram de La Condamine, sr de Troxesard, 14 mai 1628. — F° 334 v°, Pierre de Villards, sieur de Casencufve; Marquise de Villards, abesse de Saint-André », 24 octobre 1632.

E Suppl. 347 (GG 5.) — In 4°, 299 feuillets.

1634-1652. — Actes de baptêmes dressés par le curé Jallon, les sociétaires Blanchery (1634-1649), Fournier (1634-1636), Chirat (1638-1652), Tranchand (1647-1652) ; Barbier, curé de Chuyer, Gorgeron, curé de Saint-Bonnet de Galaure. — Ff. 116, 117, 206-211, blancs. — F° 33 v°, Gabriel de Fay, seigneur et baron de Virieu », 17 avril 1636. — F° 42 v°, « Louis-Charle de Boulieu, s^r de Monpantier, », 23 octobre 1636. — F° 57, « Charlotte de Culuisson, femme de messire Claude de Villars, baron de Mascla et autres places », 15 novembre 1637. — F° 70, « Barthélemy de Laure, seigneur de Crusol et du Rozey », conseiller à la sénéchaussée de Lyon, 18 septembre 1638. — F° 70 v°, « Claude de Verdonnay, seigneur de Villeneufve, 26 septembre 1638. — F° 75, « Charles de Malettet, seigneur de Moranges, La Garde et autres places ; Charles de Lestang, seigneur de La Saône, Sablon et autres places, 23 décembre 1638. — F° 108 v°, « Estienne de Villars, prieur de Beaumont ; Jehan de Massau, escuyer, s^r du Tramblay », 9 juin 1641. — F° 110 v°, « Alphonse d'Oraison, comte de Bourbon », 10 août 1641. — F° 120 v°, « Henry de Villars, prieur de Saint-Denys et chanoine de Saint-Maurice de Vienne », 4 mars 1642. — F° 149, « Charles Cordellier, escuyer, sieur de La Grange, esleu en l'élection de Saint-Etienne », 16 avril 1644. — F° 236 v°, « Estienne de Villars, s^r de Bussières ? », 3 avril 1649.

E Suppl. 348 (GG 6.) — In 4°, 423 feuillets

1653-1671. — Actes dressés par les curés Jallon (1653-1654), Mathias (1654-1671), les sociétaires Tranchand (1653-1671), Chirat (1653-1671), Delagoute (1668-1671)), Chappoton (1669-1670), Jacquier (1669-1671). — Ff 57, 91, 130-137, 246, 422, 423, blancs. — F° 327 lacéré en tête. — Ff. 1-57 baptêmes de 1653 à 1656 ; ff. 58-91, h. 0,200, l. 0,125, enterrements de 1655 à 1671 ; ff. 92-137, h. 0,200, l. 0,125, mariages de 1655 à 1671 ; ff. 138-423, baptêmes de 1656 à 1671. — F° 58 v°.

Manière de connaître les degrés de parenté

Père et mère ont

1er degré Jean.	frère et sœur.	et Catherine.
2° Françoise, fille de Jean.	cousins germains.	Jacques, fils de Catherine
3° André, fils de Françoise.	cousins seconds.	Anne, fille de Jacques.
4° Isabeau, fille d'André.	cousins troisième.	Benoit, fils d'Anne.

Passé ce quatriesme degré, on se peut librement [illegible] ; que s'il se trouve une des parties dans l'un des [illegible] cas, il faut demender dispence ». — F° 67 v°, « Commencé en cette année (1661) à faire payer pour les ornemens et sonneries ». — F° 79 v°, « Despuis le despart de M [illegible] pour Paris, le 3e apvril 1668, faisant les fonctions curialles, à son abscence, j'ay signé les actes soubz escris, jusques à son retour, tant de mortuaires que mariages » (Chirat). — F° 89 v°, « Fin de ce registre, en ayant commencé un nouveau, suivant l'ordonnance du roy, en foy de ce ay me suis signé ce 1er janvier 1672, Mathias, curé ». — F° 129 v°, « Le registre des mariages cy dernier escrit a fini le 1er de janvier 1672, qu'on en a commencé un nouveau, suivant l'ordonnance du roy, en foy de ce me suis signé le jour que dessus. Mathias, curé ». — F° 142 v°, « Jean de Villard, escuyer, prieur de Beaumont », 30 avril 1656. — F° 182, « Charlotte de Villars, dame de Chasteiller », 2 mars 1659. — F° 194 v°, « Balthezar de Charpin, seigneur de La Forest, d'Haute-Rivoire, de Souzy et d'autres places ; Melchiol Haran de La Condamine, seigneur de Rossesar et doyen de St-Pierre à Vienne » ; Claude de Villars, supérieure de la Visitation de Condrieu, 29 janvier 1660. — F° 212 v°, « Hector-Claude de Villars, filz de messire Pierre de Villars, lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur de Dampvilliers et premier gentilhomme de la Chambre de monseigneur le prince de Conty », 7 mars 1661. — F° 228, « Louis de Giraud, sieur de Bachou et d'autres places », 1 février 1662. — Ff. 242-245, table par prénoms des actes de baptêmes de janvier 1656 à décembre 1662 : 1 Aimé, 2 Alexandre, 8 André, 33 Antoine, 1 Agathe, 1 Agnès, 35 Anne, 10 Antoinette, 9 Balthasard, 3 Barthélemy, 11 Benoît, 1 Bertrand, 1 Bonaventure, 1 Barthélemie, 15 Benoîte, 7 Charles, 1 Charles-François, 2 Christophe, 31 Claude, 1 Claude-Fleury, 1 Clément, 17 Catherine, 3 Charlotte, 1 Claire-Marie, 27 Claudine, 1 Claudine-Catherine, 1 Denise, 4 Ennemond, 33 Étienne, 15 Étiennette, 10 Fleury, 29 François, 1 François-Alexandre, 1 François-Claude, 15 Fleurie, 34 Françoise, 4 Gabriel, 1 Guy, 2 Gabrielle, 1 Gasparde, 2 Geneviève, 1 Guillaume, 2 Henry, 3 Hugues, 1 Hipolite, 1 Jérôme, 13 Jacques, 67 Jean, 8 Jean-Baptiste, 2 Jean-François, 1 Jean-Joseph, 1 Jean-Michel, 3 Joseph, 1 Julien, 30 Jeanne, 4 Justine, 6 Laurent, 9 Louis, 19 Louise, 1 Luce, 2 Lucrèce, 1 Laurence, 5 Marc, 7 Mathieu, 1 Mathias, 35 Michel, 27 Marguerite, 12 Madeleine, 71 Marie, 1 Marie-Agnès, 1 Marie-Marguerite, 3 Marie-Françoise, 1 Marie-Charlotte, 1 Marie Abraham, 1 Marie-Claudine, 1 Marie-Claude, 1 Mathia, 2 Nicolas, 4 Noel, 1 Nicole, 1 Philibert, 4 Philippe, 32 Pierre, 2 Pierre-Marie, 1 Philiberte, 10 Pernette, 1 René, 10 Renée, 1 Rose, 4 Sébastien, 2 Simon, 1 Sibille, 1 Sébastienne, 4 Suzanne, 13 Thomas, 9 Vital. — F° 253, « Philippe-Emanuel de La Barge, seigneur de La Roche », 20 avril

1663. — F° 266 v°, « Yzaac de Pas, marquis de Feuquières, gouverneur de Verdun », 23 mai 1664. — F° 276, « Alexandre de Camus, esquier, sieur de Chavagnieu ; Edme de Camus, prieur de Mochiol, vicaire général de l'ordre de Saint-Ruch ; François de Camus, esquier, seignieur de Chavane et La Bastie », 27 décembre 1662. -- F° 281 v°, « Bertran de Riverie, seigneur de St-Jean, Eschallas et St-Romain », 29 janvier 1665. — F° 328, fiche oblongue sur laquelle sont reconstitués deux actes manquant au f° précédent, au dessous des textes rétablis on lit : « J'ay fait et dressé le présent acte, ayant trouvé le feuillet déchiré, sur le raport que m'en a fait M. Messonnier, dont le nom, en qualité de parrein, estoit couché sur le présent registre. Pour servir en ce que de raison, ce 8° avril 1690, et ay fait signer led. s^r Messonnier, Jourdain, curé. J'ai trouvé le présent feuillet 161 et 162 déchiré en haut et ayant vu le nom de M. Robert, je me suis informé de luy qui estoit cet enfant dont il avoit esté parrain et dont le nom est effacé. Il m'a fait voir un mémoire qu'il fait de tous les enfans dont il a esté parrein, sur lequel j'ay fait le présent retrait »........ — F° 332 v°, « Pompone de Camus, seigneur de Chavanes », 3 août 1667. — F° 357 v°, « Michiel-Anthoine Baudrand, prieur de Romère ?, de Neuf-Marche et de Jassaincts », 11 octobre 1668. — Ff. 416-421, table par prénoms des actes de baptêmes du 11e janvier 1663 au 31 décembre 1672 : 2 Aimé, 3 Alexandre, 2 Alphonse, 15 André, 64 Antoine, 3 Agnès, 2 Aimée, 3 Alix, 1 Andrée, 2 Angélique, 46 Anne, 13 Antoinette, 8 Balthasard, 3 Barthélemy, 1 Baudille, 19 Benoît, 2 Barthélemie, 21 Benoîte, 1 Bernardine, 1 Bonne, 1 Camille, 15 Charles, 60 Claude, 31 Catherine, 10 Charlotte, 1 Claire, 1 Claire-Marie, 43 Claudine, 1 Constance, 3 Denis, 1 Dominique, 1 Émé, 7 Ennemond, 56 Étienne, 1 Étienne-Pomponne, 1 Éléonore, 24 Étiennette, 1 Étiennette-Marie, 17 Fleury, 43 François, 1 François-Étienne, 12 Florie ou Fleurie, 17 Françoise, 5 Gabriel, 1 Gaspard, 1 George, 1 Guy, 1 Gilles, 5 Guillaume, 1 Gratien, 4 Gabrielle, 2 Geneviève, 1 Hector, 1 Henry, 2 Hugues, 1 Hélène, une Hiérosme, 24 Jacques, 92 Jean, 1 Jean-Joseph, 7 Jean-Baptiste, 6 Jean-François, 3 Jean-Pierre, 2 Jean-Charles, 9 Joseph, une Jaqueme, 29 Jeanne, 1 Jeanne-Marie, 12 Isabeau, 1 Justine, 2 Laurent, 27 Louis, 2 Laurence, 27 Louise, 2 Luce, 4 Marc, 10 Mathieu, 55 Michel, 21 Madeleine, 111 Marie, 1 Marie-Charlotte, 1 Marie-Pernette, 2 Marie-Anne, 1 Marie-Étiennette, 1 Marie-Agnès, 1 Marie-Madeleine, 2 Marianne, 2 Marie-Jeanne, 1 Marie-Sibille, 1 Marie-Justine, 1 Marie-Catherine, 1 Marie-Marguerite, 24 Marguerite, 2 Marquise, 8 Nicolas, 7 Noel, 1 Pascal, 2 Philippe, 52 Pierre, 1 Pierre-Noel, 1 Pierre-Jean, 1 Pierre-Louis, 2 Pomponne, 17 Pernette, 10 René, 1 Richard, 1 Reine, 5 Renée, 2 Simon, 6 Sibille, 13 Suzanne, 16 Thomas, 1 Vérand, 1 Vital, 4 Zacharie.

E. Suppl. 349 (GG 7.) — In-4°, 370 feuillets.

1672-1685. — Actes de baptêmes, mariages et enterrements, dressés par les curés Mathias (1672-1679), Josserand (1679-1685) ; les vicaires ou prêtres sociétaires Mathon (1672-1673), Tranchand (1672-1684), Chirat (1672-1677), Delagaste (1673-1676), Girardon (1675-1680), Delavigne (1676-1678), Gay (1676-1685), Chapuy (1678-1679), Jacquier (1678-1685), Christofle (1679-1685), Manoa (1680-1684), Charvet (1684-1685), Brossard (1685), Mouton (1685). — Ff. 368-370, blancs. — F° 23 v°, « Louis de Muzino, s^r du Mas », 28 novembre 1672. — F° 45 v°, « baptêmes aux Roches, dans la chapelle de madame de Giraud, 22 août 1673 ». — Ff. 48-49, table par prénoms parmi lesquels 1 Agnès, 1 Boniface, 1 Charles, 1 Clément, 1 Denis, 1 Daufine, 1 George, 1 Gilles, 1 Guy, 1 Gasparde, 1 Lucresse, 1 Noel, 1 Urbin. — F° 57, « Benoist Brunier, escuyer, seigneur de Larnage », 5 février 1674. — F° 89, « Mariage d'Anthoine de Vaure, escuyer, seignenr de Bonce, parroisse de Satolas, et de Françoise-Agathe de Haran de La Condamine », 13 mai 1675. — F° 94, « Charlotte de Villars, fille de M. le marquis de Villars », 8 août 1675. — F° 116 v°, « Pompone d'Aro, prieur de La Platière de Lyon », 11 juillet 1676. — F° 140, tableau numérique des actes dressés du 3 janvier 1672 au 12 septembre 1677, 118 mariages, 728 baptêmes, 206 enterrements. — Ff. 141-146, table par prénoms. — F° 150 v°, « Michel-Anthoine Baudrand, prieur commendataire de Rouvres, du Neuf-marché de Saissin ? et de Briguenay ? », 31 octobre 1677. — F° 172 v°, « Marquise de Villars, espouze de m^re Alexandre de Camus, seigneur de Chavagneu », 15 mars 1679. — F° 183 v°, « Lucresse Chollier, femme à noble Pierre-François Maugas, conseiller au Parlement de Dombes », 18 octobre 1679. — F° 196 v°, état numérique des actes du 31 août 1677 au 23 juillet 1680 : 357 baptêmes, 89 mariages, 210 décès. — Ff. 197-200, table par prénoms. — F° 221 v°, « François Haro, seigneur de Lay, escuyer », 26 juillet 1681. — Ff. 247-250, table par prénoms. — F° 288 v°, « Le quatorziesme avril 1683, monseigneur l'archevesque a sacré des autelets, j'en ay donné un à l'autel du St-Sépulcre et un à l'autel de la chapelle de St-Christoffle, monsieur de St-Cyr, mary de madame du Chal en a mis un à sa chapelle de St-Anthoine ; monsieur Gay en a mis un à sa chapelle de St-Pierre-St-Paul ; monsieur Ponsserre, l'aumônier, en a donné à l'autel St-Roch, dont il est le recteur ; madame de Giraud, de Grenoble, en a donné un à sa chapelle de Ste-Marguerite ; madame Baudrand, la religieuse, en a donné un à la chapelle Ste-Anne ». — Ff. 359-366, table par prénoms. — F° 367, état numérique des actes du 23 juillet 1680 au 31 décembre 1685, 683 baptêmes, 167 mariages, 691 enterrements.

E Suppl. 350 (GG 8.) — In-4°, 347 feuillets

1686-1695. — Actes dressés par les curés Josserand (1686-1688), Jourdain (1688-1695) ; les vicaires et sociétaires Brossard (1686), Phelipot (1686-1687), Vinter (1688), Vachier (1688-1689), Jullien (1689-1693), Gebonı (1690), Robion (1693), Barbier (1693-1694), Argence (1694-1695), Mouton (1686-1695), Christofle (1686-1692), Jacquier (1686-1694), Gay (1688), Dervieu (1686), Maigre, curé de Chuyer, Charvet, curé de St-Michel, Vachier, Robert, Tranchant. — Ff. 96, 106, 188-194, 207, 211-220, 258-290, 345-347, blancs. — F° 291, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 40, « Jean de Flory, escuyer, sieur de Versalieu », 5 octobre 1687. — F° 95, état numérique des actes du 1 janvier 1686 au 31 décembre 1689, 561 baptêmes, 123 mariages, 547 enterrements. — Ff. 97-105, table par prénoms. — F° 125 v°, « Claude Jullien, écuyer, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel au baillage de Forest, siège royal et ressort du Bourg-Argental », 16 août 1690. — F° 134 v°, du 1 janvier au 31 décembre 1690, 149 baptêmes, 35 mariages, 107 enterrements. — F° 151, « François de Morel, escuier, sieur de Maupertuis, 11 août 1691. — F° 154, « Reymond de La Cour, écuyer, sieur de Morvilliers », 24 septembre 1691. — Ff. 176-187, table par prénoms. — F° 202 v°, « Jean-Baptiste Jaquemin, seigneur de Ste-Foy Largentière, conseiller du roy, capitaine viguier et juge royal de Ste-Colombe, président et juge des traittes du bas Lionnois et du Haut Vivaretz, receveur général des domaines de Sa Majesté en la généralité de Lyon », 6 novembre 1692. — F° 206 v°, du 3 janvier au 31 décembre 1691, 149 baptêmes, 24 mariages, 139 enterrements ; du 1 janvier au 31 décembre 1692, 129 baptêmes, 21 mariages, 95 enterrements. — Ff. 208-210, table par prénoms. — F° 255, du 1 janvier au 31 décembre 1693, 127 baptêmes, 28 mariages, 208 décès. — Ff. 256, 257, table par prénoms. — F° 303, enterrement d'Anne Periny, professe de la Visitation, 15 avril 1694. — F° 340, du 1 janvier au 31 décembre 1694, 107 baptêmes, 41 mariages, 241 enterrements. — Ff. 341-344, table par prénoms. — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693), ... (1694).

E. Suppl. 351 (GG 9.) — In-4°, 362 feuillets.

1695-1701. — Actes dressés par le curé Jourdain, les vicaires et sociétaires Puy, Argence (1695), Delagaste (1696-1701), Androt (1697-1701), Mouton (1695-1701), Robert (1695-1696), Jacquier (1695-1696), Robert, curé de St-Clair. — Ff. 94-132, 183, 194-232, blancs. — F° 20 v°, « André-Alexis Mallienes, directeur des coches d'Avignon », 14 juillet 1695. — F° 34, « Jacques de Vogué, chevalier, seigneur de Gourdam, Marclaud, St-Claire, Savas et autres places ; Pierre de Villars, chevalier des ordres du roy, conseiller d'estat, lieutenant général des armées de Sa Majesté, cy-devant son embassadeur extraordinaire près les roys d'Espagne et de Dannemark, chevalier d'honneur de madame la duchesse de Chartres », 28 novembre 1695. — F° 88 v°, du 2 janvier au 31 décembre 1695, 161 baptêmes, 86 enterrements ; du premier janvier au 31 décembre 1696, 166 baptêmes, 34 mariages, 101 enterrements ; du 3 janvier au 14 avril 1697, 50 baptêmes, 8 mariages, 28 enterrements. — Ff. 89-93, table par prénoms. — F° 184 v°, du 1 avril au 31 décembre 1697, 128 baptêmes, 9 mariages, 81 enterrements ; du 4 janvier au 31 mars 1698, 37 baptêmes, 11 mariages, 28 enterrements. — Ff. 185-193, table par prénoms. — F° 252, « Pierre Robert, prieur de St-Clair », 2 novembre 1698. — F° 272, enterrement de « Jean-Baptiste Chambret de Villefranche en Rouergue, décédé dans la maison du s[r] Tournier, m[re] vitrier dud. Condrieu », 8 avril 1699. — Ff. 353-362, table par prénoms. — F° 362, du 1 avril au 31 décembre 1698, 127 baptêmes, 12 mariages, 54 enterrements ; du 1 janvier au 31 décembre 1699, 153 baptêmes, 19 mariages, 160 enterrements ; du 1 janvier 1700 au 11 janvier 1701, 168 baptêmes, 26 mariages, 149 enterrements. — Registres parafés par Mazenod (1695, 1696), de Lucenay (1697), Martouret (1698-1700).

E. Suppl. 352 (GG 10.) — In 4°, 160 feuillets.

1701-1710. — Actes dressés par le curé Jourdain, les vicaires et sociétaires Mouton, Puy, Delagaste, Androt ; Perrin (1708), Rey (1704-1710). — Ff. 223, 229, blancs. — Ff. 230, 231, 235, 236, lacérés dans l'angle inférieur droit. — F° 12, « Marquise de Villars, vefve de feu Alexandre de Camus, écuyer, s[r] de Chavagnieu », 12 avril 1701 ; jeune homme décédé « chez monsieur Richard, maître d'école », 13 avril 1701. — Ff. 115, du 12 janvier au 31 décembre 1701, 150 baptêmes, 12 mariages, 125 enterrements ; du 1 janvier au 31 décembre 1702, 150 baptêmes, 43 mariages, 84 enterrements ; du 1 janvier au 28 octobre 1703, 117 baptêmes, 22 mariages, 67 enterrements. — Ff. 116-122, table par prénoms. — F° 222, du 29 octobre au 31 décembre 1703, 20 baptêmes, 1 mariage, 14 enterrements ; du 1 janvier au 31 décembre 1704, 148 baptêmes, 33 mariages, 120 enterrements ; du 1 janvier au 5 novembre 1705, 131 baptêmes, 30 mariages, 163 enterrements. — Ff. 224-228, table par prénoms. — F° 241 v°, « Christofle de Rivirie de La Rivière, écuyer ; Dianne-Anne Arod de Lay ; Pompone de Rivirie, seigneur d'Echalas », 30 janvier 1706. — F° 274 v°, « Camille de Riverie, seigneur de la Rivière ; Antoinette de Busseul, veufve de Guillaume Haro, seigneur de Mezieu », 2 janvier 1707. —

F° 323 v°, « Jean Servan, chevalier, conselier du roy, trésorier de France en la généralité du Dauphiné », 4 décembre 1707. — Ff. 337-342, table par prénoms. — F° 342 v°, du 8 novembre au 31 décembre 1705, 27 baptêmes, 8 enterrements ; 1706, 136 baptêmes, 30 mariages, 91 enterrements ; 1707, 167 baptêmes, 36 mariages, 125 enterrements ; du 1 janvier au 4 avril 1708, 37 baptêmes, 10 mariages, 30 enterrements. — F° 454 v°, du 4 avril au 31 décembre 1708, 132 baptêmes, 6 mariages, 4 enterrements ; 1709, 130 baptêmes, 12 mariages, 222 enterrements. — Ff. 455-460, table par prénoms. — Registres parafés par Martouret (1702-1708), Dubois (1709).

E. Suppl. 353 (GG 11.) — In-4°, 388 feuillets.

1710-1720. — Actes dressés par le curé Jourdain, les vicaires Mouton (1710-1712), Fayolle (1712-1714), Jenry (1715-1716), Chabaud (1717-1720), Cornud (1718-1720) ; les sociétaires Rey, Delagaste, Androt, Dervieu, Gardier, Degorce, Charvet, curé de St-Michel, Servant, chanoine de St-Nizier, Debombourg, Bernard, etc. — Ff. 203-206, 212-214, blancs. — Ff. 121-126, table par prénoms. — Ff. 126 v°, 1711, 148 baptêmes, 31 mariages, 73 enterrements ; du 1 janvier 1712 au 28 février 1713, 160 baptêmes, 36 mariages, 118 enterrements. — F° 157, « Christofle de Riverie, s[r] de La Rivière, seigneur de Morland et ancien major du régiment Lionnois », 13 novembre 1713. — Ff. 199-211, tables par prénoms. — F° 205 v°, du 28 février au 31 décembre 1713, 132 baptêmes, 25 mariages, 109 enterrements ; du 1 janvier 1714 au 15 janvier 1715, 138 baptêmes, 20 mariages, 111 enterrements. — F° 214 v°, du 15 janvier au 31 décembre 1715, 130 baptêmes, 40 mariages, 140 enterremeuts ; 1716, 116 baptêmes, 29 mariages, 74 enterrements. — Ff. 385-388, table par prénoms. — F° 388 v°, 1718, 149 baptêmes, 8 mariages, 74 enterrements ; 1719, 117 baptêmes, 43 mariages, 135 enterrements. — Registres parafés par Dubois (1710-1713, 1715, 1716), Morel (1717), Ponsainpierre (1717).

E Suppl. 354 (GG 12.) — In-4°, 444 feuillets.

1720-1732. — Actes dressés par le curé Jourdain, archiprêtre ; les vicaires Chabaud (1720-1731), Champ (1722-1724), Piffet (1724), Pupide (1724), Michel (1724-1725), Dervieu (1726-1728), Angeniol (1728-1729), Brossard (1729-1732), Tonnerieu (1729-1732), et Gardier, Androd, Cornud, Phelipot, Monnier, Capponi, Charvet, Barberin, Chabaud, Mellier, etc. — Ff. 110, 222, 330-332, 342-344, blancs. — F° 69 v°, « Blayac de Seresin, capitayne de cavalerie au régiment de Béthune ; Pierre Robert, official du dioceze de Vienne à la part du royaume, juge métropolitain en Vivarez, conseiller au bureau diocezain et prieur de St-Clair aud. Vivarestz, 11 janvier 1723. — F° 87 v°, « Le 8e aoust 1723, j'ay bénit la cloche nouvellement fondue à laquelle a été donné le nom de Marie-Françoise, par M. Fr. Duchol, châtelain de Condrieu, et par dame Marie Paulin, femme de M. Louis Robert, notaire royal, subdélégué de M. l'intendant, qui ont notablement contribué ainsi que les habitants ; elle pèse environ 9 quintaux. Jourdain, curé ». — Ff. 101-109, table par prénoms. — F° 109 v°, 1721, 131 baptêmes, 25 mariages, 153 enterrements ; 1722, 137 baptêmes, 27 mariages, 108 enterrements ; du 1 janvier au 14 décembre 1723, 160 baptêmes, 36 mariages, 150 enterrements. — F° 134, « Louis Charpin, écuyer, seigneur et comte de Feugerolles ; Claude de Gayand, écuyer, seigneur de La Roche », 23 août 1724. — F° 154, « Louis Mogniat, écuyer, s[r] des Combes ; Cœzar Mogniat, écuyer, s[r] de Conflan », 2 mai 1725. — Ff. 164, 165, supplique pour rectification d'actes. — F° 198, « Marianne-Joseph de Chavagnac, marquise d'Espinchal », 23 octobre 1726. — F° 200, Louis-Hector de Cholier, écuyer, de Cibeins, 4 novembre 1726. — Ff. 213-221, table par prénoms. — F° 221 v°, du 19 au 31 décembre 1723, 7 baptêmes, 3 enterrements ; 1724, 137 baptêmes, 27 mariages, 108 enterrements ; 1725, 150 baptêmes, 32 mariags, 96 enterrements ; du 1 janvier 1726 au 4 février 1727, 168 baptêmes, 42 mariages, 148 enterrements. — Ff. 323-329, table par prénoms. — F° 329 v°, du 4 février au 31 décembre 1727, 146 baptêmes, 20 mariages, 132 enterrements ; 1728, 146 baptêmes, 22 mariages, 134 enterrements. — Ff. 333-341, table par prénoms. — F° 341 v°, 1730, 143 baptêmes, 22 mariages, 132 enterrements ; 1731, 187 baptêmes, 15 mariages, 109 enterrements. — F° 437 v°, « Joseph Gardier, prieur de Veaux et curé de Parmilieu », 9 juin 1732. — Registres parafés par Dusoleil (1720), Laisné (1723), Perrin (1727), de Bonnel (1729).

E Suppl. 355 (GG 13.) — In-4°, 368 feuillets.

1732-1739. — Actes dressés par les curés Jourdain (1732-1733), Peiron (1734-1739) ; les vicaires Brossard (1732-1735), Mellier (1732-1738), Tonnerieu (1732-1735), Vitet (1738-1739), Coste (1738-1739), Androd, Cornud, Chabaud, Peiron, Charvet, Delaplace, Revel, Monnier, Delacoste, etc. — Ff. 101, 110-113, 205-214, 259-262, 366-368, blancs. — Ff. 102-109, table par prénoms. — F° 114, 1733, 181 baptêmes, 36 mariages, 223 enterrements. — F° 116 v°, « Jean-Baptiste de Mazière, écuyer, seigneur de Monseverou, vi bailly, lieutenant général du Viennois », 23 octobre 1734. — Ff. 199-204, table par prénoms. — F° 204, 1735,

187 baptêmes, 24 mariages, 104 enterrements ; 1736, 138 baptêmes, 22 mariages, 115 enterrements. — F° 253 v°, 1737, 184 baptêmes, 29 mariages, 175 enterrements. — Ff. 254-258, table par prénoms. — F° 312, 1738, 160 baptêmes, 32 mariages, 152 enterrements. — F° 363-365, table par prénoms. — Registres parafés par Pupil (1732, 1734, 1737-1739).

E Suppl. 356 (GG 14.) — In-4°, 355 feuillets.

1739-1746. — Actes dressés par le curé Peiron, les vicaires Vitet (1739-1744), Coste (1739-1741), Mellier (1741-1746), Pascal (1744-1745), Reboulh (1746), et Chabaud, Cornud, Tonnerieu, Brossard, Mellier, Coste, Giraud, Sage, Vitet. — Ff. 75-79, 156-180, 255-257, 298-307, 351-355, blancs. — F° 36 v°, « Camille Mogniat, escuyer, sieur de Tourvéon, ancien capitaine des grenadiers dans le régiment de Richelieu ; Louis Mogniat, écuyer, s[r] des Combes », 25 octobre 1740. — F° 69 v°, 1740, 134 baptêmes, 41 mariages, 191 enterrements. — Ff. 70-74, table par prénoms. — F° 80 v°, « Pierre-Catherine de Barville, chevalier, seigneur de Nocé, lieutenant pour le roy au gouvernement et ville de Narbonne ; Anne de Lunel de La Rancolière », 11 juillet 1741. — F° 146, 1742, 137 baptêmes, 44 mariages, 96 enterrements. — Ff. 147-155, table par prénoms. — F° 249 v°, 1743, 161 baptêmes, 32 mariages, 145 enterrements ; 1744, 173 baptêmes, 34 mariages, 129 enterrements. — Ff. 250-254, table par prénoms. — F° 292 v°, 1745, 168 baptêmes, 24 mariages, 148 enterrements. — Ff. 293-295, table par prénoms. — F° 346, 1746, 190 baptêmes, 29 mariages, 159 enterrements. — Ff. 347-350, table par prénoms. — Registres parafés par Pupil (1740-1745), Charrier (1746).

E. Suppl. 357 (GG 15.) — In-4°, 364 feuillets.

1747-1753. — Actes dressés par le curé Peiron, les vicaires Reboulh (1747-1748), Desfrançois de Fontachard (1748-1750), Brochier (1748-1751), Delaplace (1750-1751), Dijon (1752-1753), et Besson, Brossard, Tonnerieu, Vitet, Coste, Chabaud, Brochier, Leroux, Henry. — Ff. 30-60, 78-80, 128-146, 168, 202-204, 312-314, 357-364, blancs. — Ff. 1-26, baptêmes et mariages de 1747 et 1748 ; ff. 61-80, sépultures de 1747, 1748 ; ff. 81-364, les trois actes de 1748 à 1753. — Ff. 27-29, 76, 77, 124-127, 197-201, 260-263, 309-311, 354-356, tables par prénoms. — F° 123, 1748, 157 baptêmes, 32 mariages, 118 enterrements. — F° 197, 1749, 183 baptêmes, 44 mariages, 263 enterrements. — F° 264, 1750, 158 baptêmes, 34 mariages, 119 enterrements ; du 1 janvier au 24 juin 1751, 103 baptêmes, 31 mariages, 49 enterrements. — F° 165, « Je soussigné, curé de la [illegible] de Condrieu, en conséquence de la permission [illegible] par M. Debrêves, vicaire général du diocèse de Vienne, le siège vacant, en date du huit de ce mois, ay béni, cejourd'hui, trois cloches pour l'église paroissiale dud. Condrieu, dont le parain et la maraine de la première a été la communauté dud. Condrieu, représentée par les sieurs consuls en charge dud. lieu l'année courante ; de la seconde Michel Henry, écuyer, secrétaire du Roy, maison couronne de France et dame Jeanne Servan, son épouse, représentés par M[e] Simon Vedean, notaire royal et dame Charlote Vaganey, son épouse, et de la troisième, M[e] Pierre Dubaillier Dutout, receveur des gabelles dud. Condrieu, et demoiselle Marianne Jaquier, veuve de s[r] Laurent Meras, marchand dud. lieu. Fait à Condrieu, dans l'église dud. lieu, ce vingt-six juin mil sept cent cinquante-un et ont signés avec sieurs Izaac-Antoine Lemoine et Joseph Brochier, marchands aud. Condrieu, marguilliers de l'œuvre et fabrique de lad. église. VEDEAU, PEIRON, curé. — F° 308 v°, du 28 juin au 31 décembre 1751, 109 baptêmes, 11 mariages, 96 enterrements ; du 1 janvier au 10 avril 1752, 68 baptêmes, 19 mariages, 46 enterrements. — F° 353 v°, d'avril à décembre 1752, 121 baptêmes, 25 mariages, 110 enterrements ; janvier, février 1753, 42 baptêmes, 11 mariages, 33 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1747-1752).

E. Suppl. 358 (GG 16.) — In-4°, 372 feuillets.

1753-1760. — Actes dressés par les curés Peiron (1753), Chieze (1753-1758), Bonnardel 1758-1760) ; les vicaires Dijon (1753-1754), Brossard (1753-1758), Giraud (1754-1755), Pouzol (1755-1757), Bernard (1757-1760), Henry (1759-1760), Vitet (1760), Puy (1760), et Vitet, Henry, Tonnerieu, Meillier, Brochier, Chabaud, Delaplace, Martin, Peiron, Paulet, Brossard, Font. — Ff. 203-206, 299-302, 308-310, blancs. — Tables par prénoms, états récapitulatifs des actes. — F° 289, acte d'abjuration de Pierre-Marc Champin, de Genève. — F° 307, « La mission s'est donné à Condrieu, sous M[r] Bonnardel, curé, le 1[er] dimanche du carême, 7e mars de l'année 1759 et a finit le dimanche de Quasimodo, 22 avril, par messieurs les missionnaires de St-Joseph de Lyon. Ils étoient au nombre de six, m[rs] Champetier, supérieur, Blanchard, directeur de la communauté de St-Rambert près de Lyon, Guillion, Ferrand, Julliard et Borelly. L'ouverture se fit par une procession, sans porter le St-Sacrement ; on fit le tour du marché, de là au Plâtre ; à la clôture on porta le St-Sacrement, on passa par le petit port, de là au Terreau, ensuitte sous la ville et on vint rentrer par la

porte des Granges et on donna ensuitte la bénédiction du St-Sacrement ; le sermon fut prononcé avant la procession. On planta la croix de la mission à l'Orme, le mardy, 24 avril, on y fut en procession ; on passa au marché, de là on monta aux Récolets et on fut descendre à l'Orme. Après la bénédiction de ladite croix, on retourna à l'église où l'on prêcha. L'ouverture du jubilé universel, accordé par notre St-Père le pape Clément XIII, au commencement de son pontificat, fut faitte dans la ville de Vienne, le premier dimanche de l'Avent, deuxième décembre 1759, et à Condrieu le 3e dimanche, 16 du même mois et an, et dura deux semaines entières. Il y eut pendant tout le tems, prière du matin et du soir et un sermon après la première messe tous les jours ». — Registres parafés par Pupil (1753-1760), Yon de Jonage (1760).

E Suppl. 359 (GG 17.) — In 4°, 300 feuillets.

1761-1765. — Actes dressés par le curé Bonnardel, les vicaires Vitet (1761-1763), Henry (1761-1762), Puy (1761-1763), Blachon (1762-1763), Paulet (1763-1764), Reynoard (1763), Roubaud (1763), Gastaldy (1764-1765), Chauvin (1765), Brossard, Meiller, Bernard, Giraud, Coste, Tonnerieu, Brochier, Chabaud, etc. — Ff. 53-60, 112-120, 179, 180, 211-214, 240-242, 289-300, blancs. — Ff. 1-180, les trois actes de 1761 à 1763 ; ff. 181-214, baptêmes et mariages de 1764 ; ff. 215-240, enterrements de 1764 ; ff. 243-274, baptêmes et mariages de 1765 ; ff. 275-289, enterrements de 1765. — Tables par prénoms. — F° 203, acte d'abjuration de Suzanne Lachaud de Nyons, 8 octobre 1764. — Registres parafés par Pupil (1761-1765).

E Suppl. 360 (GG 18.) — In-4°, 352 feuillets.

1766-1771. — Actes dressés par le curé Bonnardel ; les vicaires Chauvin (1766), Gastaldy (1766-1768), Puy (1766-1767), Paulet (1767-1771), Rondet (1768-1769), Boullu (1770-1771), Bota, Puy, Henry, Vitet, Brochier, Brossard, Rondet, Pouzol, Vincent. — Ff. 28, 31-40, 58-60, 95, 115, 163-172, 220, 225-232, 290-292, 349-352, blancs. — F° 197, lacéré sur le bord droit à mi-hauteur. — Ff. 140, baptêmes et mariages de 1766 ; 41-60, sépultures ; 61-95, baptêmes et mariages de 1767 ; 96-115, sépultures ; ff. 116-352, les trois actes de 1768 à 1771. — Tables annuelles par prénoms. — F° 88 v°, recouvert d'une bande en tête sur laquelle est écrit en partie un acte de mariage. — F° 283 v°, 1770, 207 baptêmes, 44 mariages, 153 enterrements. — F° 342 v°, 1771, 189 baptêmes, 30 mariages, 200 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771).

E Suppl. 361 (GG 19.) — In-4° 433 feuillets.

1772-1777. — Actes dressés par le curé Bonnardel ; les vicaires Poulet (1772-1777), Boullu (1772-1773), Defilhs (1773-1775), Fournier (1775), Gastinet (1775-1777), Gadoulet (1776), Guedy (1777), Tournier (1777), Vincent, Arnaud, Vitet, Pouzolz. — Ff. 129-183, 240-245, 295-309, 368-371, 414, 421-433, blancs. — F° 69, expédition de l'acte de sépulture de Pierre Vincent, « patron du Rhône », enterré à Viviers. — F° 113 v°, « L'an mil sept cent soixante et treize et le onze novembre, je soussigné curé et archiprêtre de Condrieu, ay baptisé, avec la permission de Mgr l'Archevêque, une petite cloche pesant environ cent huit livres, à laquelle on a donné le nom de Pierre, en présence de Mr Pierre Antoine Boullu, curé d'Eydoche, Félix Paulet et Simon Defilhes, vicaires de la paroisse de Condrieu, soussignés. DEFILHES, vicaire, BOULLU, curé d'Eydoche, PAULET, vicaire, BONNARDEL, curé. — Tables annuelles, états numériques des actes. — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1777).

E Suppl. 362 (GG 20.) — In-4°, 418 feuillets.

1778-1784. — Actes dressés par le curé Bonnardel ; les vicaires Tournier (1778-1779), Paulet (1778-1784), Guedy (1778-1784), Coindoz (1779-1781), Biennier (1782), Champanhac (1782-1784), et Viallet, Font. — Ff. 2, 49, 56-62, 105, 110-115, 167, 169-176, 218, 224-236, 284-296, 357, 358, blancs. — F° 116, « En comparant les naissances avec les morts, il résulte que la population de cette ville a augmenté cette année à peu près d'un septième, 2° que les naissances des garçons sont, aux naissances des filles, comme les morts des hommes sont aux morts des femmes. Baptêmes, garçons 92, filles 108 = 200. Sépultures ; hommes 63, femmes 82 = 145 ; mariages 34. » — F° 224, erreur de foliotage, les feuillets suivants sont cotés 165-358. — F° 357 (417), « La bénédiction de l'église des Roches a été faitte par M. Bertholet, vicaire général du diocèse, le mecredy 26 may 1784, à la suite de laquelle il célébra la ste messe. Le 6 juin 1784, j'y ay dit pour la première fois la messe et fait le prône sur le respect aux églises ». — Registres parafés par Gesse (1778-1780, 1782), Rambaud (1781, 1783), Catalan (1784).

E Suppl. 363 (GG 21.) — In-4°, 456 feuillets.

1785-1792. — Actes dressés par les curés Bonnardel (1785-1791), Vertamy Duprat (1792), les vicaires Cham-

panhac (1785), Guédy (1785-1787), Paulet (1785-1790), Peyrachon (1787), Brut (1787-1791), Vallory (1787), Berthelier (1790-1792), Viviers (1791-1792), et Font, Pouzolz. — Ff. 42, 43, 48-60, 114-130, 185-190, 132-148, 288-302, 351-358, 405, 406, 456, blancs. — F° 248 v°, « Le jour de sainte Cat.......... la nège a commencé........... le 22 décembre on............. Le jour de sainte Catherine..... la nège a tombé ; le jour....... on a passé le Rhône sur la........... cheveaux chargé y sont.......... on a eut des........... » (1788). — F° 400, « M[r] Vertamy Duprat, curé, a été installé à la cure de Condrieux, le 23 juin 1791, par la municipalité et la garde nationale étant sur les armes ». — F° 451 v°, « Clos et arretté par nous [illegible] municipaux de la commune de Condrieu [illegible] tième janvier 1793, l'an deuxième de la République [illegible] avons signé avec notre secrétaire-greffier. Bossand, maire, Vertamy-Duprat, curé ; Vincent [illegible] Guéraud, Pierre Basset, Perron, P[illegible], Coindre, secrétaire-greffier. — F° 455, « [illegible] ont coûté 7 livres. Distribution des hosties pour la Pâque commencée le 10 avril 1791 », du 6 février au 14 [illegible] 2100 petites, 7 grandes. — Registres parafés par Catalan (1785-1787), Rambaud (1788), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

CORCELLES

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de l'Ile-Barbe, puis de l'archevêque ; élection de Villefranche, justice de La Barre-Corcelles.

E Suppl. 364 (GG 1.) — In-4°, 276 feuillets.

1644-1699. — Actes dressés par les curés Pâtissier (1644-1665), Chabal (1667-1674), Dassier (1675-1681), Bruthoux (1681-1689), Duc (1689-1694), Soland (1696-1699) ; les vicaires Dupuy (1659), Chabal (1667), Savaniat (1667), Enfel (1670), Soulier (1674), Breffanier (1696), et Lachise, Archier, Belley, Soland, etc. — Ff. 41-59, 61-63, 71-74, 80, 89-91, 113, 120, 121, 133-136, 145-147, 153-155, 180, 216, 222-224, 231, 232, 239, 239 *bis*, 243-245, 249-251, 257-259, 263-266, blancs. — Ff. 1-40, baptêmes de 1644-1665 ; f° 60, mariages de 1664 ; f° 60 v°, enterrements 1663-1664 ; ff. 66-84, baptêmes 1646-1660 ; ff. 85-86, enterrements 1651-1657 ; ff. 95-108, baptêmes 1667-1671 ; ff. 109-112, mariages 1667-1671 ; ff. 114-119, enterrements 1667-1671 ; ff. 122-276, les trois actes 1671-1699 ; ff. 177-179, actes de 1689-1691, intercalés dans des actes antérieurs. — F° 1, « Lazare de Tirecuir, fils du seigneur de ce lieu », 6 juillet 1644. — F° 13 v°, « feu Jean de Sarron, segneur des Forges, Voldragon, Civrieux, Sacconnay et aultres places ; Louis du Rousset d'Amarin, escuier, seigneur de Corcelle, Lancyé, Flurie, Arcices ? Durphé ? de Vers ? et autres places », 18 octobre 1655. — F° 18, « Marie de Ferrus, fille de feu Claude de Ferrus, vivant escuyer, sieur de Liserable », 12 février 1657. — F° 20, l'archevêque Camille de Neuville, parrain d'un fils de Louis du Rousset, 6 mars 1657, « et le mesme jour que desus a faict sa visite dans l'esglise et maison curialle ». — F° 30 v°, « Jean Ignace Trollieur, s[r] de La Rochette », 24 janvier 1663. — F° 33, « Lazar de Tirecuir, escuier, seigneur de Corcelles, Lancyé, Flurie, Arcysse et autres places ; Philiberte de La Mure, femme de Jean Magnin, escuier, seigneur de Ponchon ?, La Carrelle et autres places », 2 décembre 1663. — F° 64 v°, note de comptabilité, état de messes à célébrer. — F° 65, « Cecy sont les vertenes de la pierre de la crois et les autres l'appele la pierre de St-Pierre et de St-Estienne. Premièrement, elle est fort bonne contre les espris malings qui entre dans les corps des créatures humaines, la portent pendeue au col ; davantage elle est fort bonne pour ceulx qui sont peureux et luy apparoisent de noirs fantosmes, la portent pendeue au col, il n'aura point de peur et ne luy apparoistra rien ; plus elle est fort bonne contre les fiebvres de toute manière, raclant un peu de la dicte pierre dans un verre de vin et de prandre trois jours à jeun ; plus elle est excellent contre le fluix de sang, raclant un peu d'elle avec un couteaux le pois de un escu dans un verre de vin et le faut prandre pour le matin à jeun, neuf jours suivant ; plus elle est fort bonne pour les femmes qui perdent leur sang par les parties nobles et ceux qui sont nourices leur faict venir le laict en abondance et la fault porter comme dict est ; elle est excelente pour ceulx qui ont des vomisemens, fortiffie le cœur, restrant le sang qui sort en abondance par le nez. Avec licence imprimé en St-Jaque ». — F° 86 v°, « Ce 16° janvier 1661, j'ay receu de M. Chevaillier vingt-deux livres en déduction d'une promesse de quarante livre de deu que fust confessée ». — F° 87, « Ce 18° juin 1664, j'ay faict et donné a pris faict, à M[re] Ysac Bleton, m[re] charpentier, demeurant [illegible], à faire le lambri de la chappelle St-Estienne, de mettre le reste

de la votte par terre et de bien recouvrir et remplir les fent des murales, sur quoy je luy donne un toneau de vin et demye asné de bled et me doibt racomoder les yssuriers ? des trois porte de la cure et de un chappiteau au devant de ladicte cure, luy doibs tout forni et le norri pendant qu'il travaillera auxdiz ysuries ? et chappiteaux seuls. J'ay ce jordhuy 20e juin, j'ay délivré quatre couppe seille à Me Ysac qu'il la faict mener à la toille ; plus une presse vin que Réal a mené chez lui ; plus le 7e juillet, je luy ay baillé quatre couppe et trois cars de seille, plus en deux fois 25 s. — F° 88, Le vingt-troisiesme juin 1664, estant à Belleville, j'ay faict prendre en amodiation la portion du disme de messieurs de l'Isle-Barbe qu'il prennent avec moy, à Toussaint Réal, mon vigneron et me suis rendeu sa caultion et en sa faveur, il m'a promis de faire et amasser ma portion et qu'il me remet par moytié avec lui et conformémant à l'amodiation que j'avois faict avec son père aux mesmes charges receuve par Mre Mouthier, notaire royal à Beaujeu, et ay presté une pistolle et ce pour avoir un......... 22 s. pour la despence tant le jour de l'accord que le jour de l'amodiation 25 s, Il tient deux vaches de moy, la comande reçeue Mre Dusardier au pris 72 l. 15 s. J'ay presté à Toussin Réal 1 couppe seille ce 20e juillet 1664. Plus à M. Fabri 3 couppe. — F° 93, Ce sabmedi 4e febvrier 1662, j'ay pris acte par devant Mr Cordier, notaire royal, et en présance de Philibert Perrin et des frères Cheffain de Flurie et du fils de la vefve Choffanjon du dict Flurie comme je ne manque jamais à faire le service de ma chappelle St-Estienne et ont ouy la sainte messe, et ne la peut dire dans ladicte chappelle à cause que elle menasse ruyne. PATISSIER, curé et prébandier de Corcelle. — F° 93 v°, « Ce 8e janvier 1661, continuant de faire le service et appres avoir célébré la sainte messe en la chappelle St-Estienne, présant honneste Benoist Chaffanjon, Benoist Roujon, Benoist Raclet et plusieurs aultres habitentz, lesquels m'ont assuré que il n'y a point d'assurance d'entrer ny sortir en ladicte chapelle à cause que la voulte manque des quatre coustés et partant que je debvois plus tost célébrer au grand autel. PATISSIER. — F° 104, « Anthoine de Chardoné de Laye, baron de St-Lagier », 12 janvier 1670. — F° 132, « Sibille de Chardonay, dame de La Bruyère », 12 février 1674. — F° 159, « Jacques Bellet, escuyer, seigneur de Cruy, La Plagne, etc. ; Estienne de Musi, escuyer, seigneur de Vauselles ; Marc-Antoine Bellet, seigneur de Jarnieu », 22 octobre 1677. — F° 163, « Lasare Tirecuir, seigneur de Corcelles, Lancié, Fleurie, etc ; Gaspard de Sacconnay, chevallier, seigneur Donis ? et de St-Christophle ; Claude de Vaurrion, chevailler, seigneur dudict lieu ; Gaspard de Vignod, chevallier, seigneur de Dorces », 10 novembre 1678. — F° 165, « Lasare de St-Amour, seigneur de Fontcraine », 7 août 1679. — F° 199, « Lazare de Brosse, sieur de La Bruyère », 20 juillet 1686. — F° 200, « Jacques de Chappon, seigneur de La Roche », 30 novembre 1684 ; Joseph des Gouttes, escuyer, seigneur de Rongeval », 17 décembre 1686. — F° 205, « Alexandre de Garadeul, chevalier, marquis de l'Escluse, seigneur de St-Jean d'Ardière, Dracé, Taponas », 23 décembre 1687. — F° 205 v°, « Claude de Ste-Colombe, seigneur du Pizay », 23 décembre 1687. — F° 218, « François Bellet, sr de Prosny ; Claude-Marie de Fautrières, seigneur de Courcheval et St-Jullien », 3 avril 1692. — F° 230 v°, « Lazare de Tirecuir, seigneur dud. Corcelles, Lancyé, Fleurie, Arcisse », 10 février 1693. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 365 (GG 2. — In-4°, 199 feuillets.

1700-1732. — Actes dressés par les curés Soland (1700-1712), Bidaud (1712-1732) ; le vicaire Bidaud (1712) et Soland, chanoine de Montluel, Greppo-Girard, fr. Bernard, fr. Placide, Pollet, etc. — Ff. 7, 22, 29, 42, 68, 74, 75, 88, blancs. — F° 134, rongé sur les bords. — F° 140, « Pierre de Giry, escuyer, seigneur de Perreau ; Élisabet Durousset, veuve de feu Jean Delor, escuyer, sieur du Coing », 15 juin 1723. — F° 199, « L'an 1731 et le 10e juin, mre Nicolas Bidaud, prestre, curé de la parroisse de Corcelle en Beaujollois, ayant représenté à ses habitans la nécessité de faire un réservoir aux Bruyères de Corcelle, pour l'utilité publique, soit pour abruver les bestiaux, soit pour laver la licive et en cas d'incendie, lesdits habitans ayant reconnu la chose leurs estre très avantageuse, se seroient déterminé de faire ce que ledit curé leur conseilloit ; à ce sujet, lequel, assisté des principaux habitans, auroit tracé ledit réservoir, comme on le voit aujourdhuy, et mre Alexandre de Tircuy, seigneur de ladite paroisse, s'y étant transporté auront aprouvé et trouvé l'entreprise fort judicieuse, y ayant envoyé ses sujets, et provision de vin, ce qu'a fait aussi Mre des Brosse, assistant le sr curé, pendant l'ouvrage jusqu'à sa perfection, fournissans l'un et l'autre du vin pour désartérer les ouvriers qui y travaillent avec grande peine et labeurs, tous les principaux habitans y assistans, comme seroit maîtres Claude et Jean Pallay, mtre Jean La Roche et ses fils, Joseph La Roche, mr Raclet, mtre Jean Rat, Alexandre et Jean Pallay, Philibert La Roche, Claude Laysieu, Antoine Dumont, Antoine Gillot, Antoine Bally, Jean Paquier, Presle, Boysaty, tous habitans ou tenans fonds dans ladite parroisse, assistés des grangers et vignerons qui ont emporté ce pénible ouvrage, en deux jours de tems par leur grand courage et l'envie de le voir parachever, à cause de la disette d'eau, pour abruver les bestiaux, lequel a été requis par lesdits habitans du sr curé estre couché au long dans les registres de la cure, pour exorter et solliciter

leurs successeurs à continuer une chose si utile à la communauté et se ressouvenir de leur encestres et prier pour le repos de leurs âmes, jouissant du fruit de leur travaux, et approuvant ledit acte. Tout ceux qui savent écrire ont signé. A Corcelle, ce 28e juin 1731. Bidaud, curé. — F° 198, « L'an 1731 et le 18e juin, mre Nicolas Bidaud s'étant aperçu que la maladie des bestiaux faisoit un triste progrès dans tout le voisinage, et que même il y en avoit déjà beaucoup dans sa parroisse, fit connoître à ses habitans que c'étoit à propos de s'adresser à Dieu pour luy demander qu'il nous délivre, par sa grande miséricorde, d'un mal si dangereux, puisqu'en moin de 24 heures il fait mourir le bétail par une vecie qui leur vient sur la langue, laquelle venant à crever les empoisonne, mais ceux qui ont la prudence de s'en apercevoir à bon heure, crevant cette vecie avec une pièce d'argent et purifient la playe avec du bon vinaigre, poivre et sel et ailles, les pencent deux fois le jour, les tirent d'affaire avec le secour du ciel et de la bénédiction des même bestiaux qui a été faite aux Bruyères le jour et an que dessus, précédée du chant du « *Miserere mei Deus*, ce qui s'est fait avec toute la piété et dévotion possible de la part des parroissiens, où a assisté mre Lazare des Brosse et tous les habitans qui ont signé. A Corcelles, ce 18 juin 1731. Bidaud, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718, 1719).

E Suppl. 366 (GG 3). — In-4°, 231 feuillets.

1732-1763. — Actes dressés par les curés Bidaud (1732-1747), Mollard (1747-1763), et fr. Julien Lermet, franciscain ; fr. Augustin Johannot, Chalier, Bel, fr. Charles Monnery, etc. — Ff. 72, 84, 85, 96, 97, 106, 107, 128, 129, 141-143, 149, 156, 170, 176, 191, 196-199, 213, 218, 219, 225, 230, 231, blancs. — F° 16 v°, « Du 24 décembre 1732, monsieur Merlin a fait présent de la lampe qui est aujourdhuy devant le maître-autel, le seigneur soit sa récompense, Bidaud, curé. Du 15e avril 1735, j'ay acheté les six chandeliers d'arquemis qui coûtent 20 l. pièces, des legs faits à notre église, par fr. Blanc 20 l. ; par la femme de B. Laroche, 20 l. ; par Jeanne Ronjon 20 l. ; par B. Blanc, 15 l. ; par la femme de Claude Palluy, 5 l. ; par madame de Corcelle, 10 l. ; le Seigneur sera la récompense de ceux qui ont fournit le reste ou surplus. Bidaud, curé. Du 25e avril 1735, m'étant parfaittement aperçu qu'ayant fait l'emplette des chandeliers, le crucifix de bois ne pouvoit convenir avec eux, je me suis déterminé à acheter la croix conforme aux chandeliers qui coûte 30 l. que j'ay fournit pour la gloire de Dieu. Bidaud, curé. *Orate pro nobis*. Du 20 décembre 1734, j'ay acheté les quatre vases de bois argenté ». — F° 24, « Veu et trouvé en règle à Corcelle, dans le cours de nostre visitte, le 14 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 67, « Joseph de Bu[illegible], écuyer, [illegible] lard », 31 mai 1742. — F° 90, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Corcelles, le 26e juillet 1744, St-Aubin, comte de Lyon, vic. général ». — F° 172, « Jean-Charles-Marie de Brun, seigneur de Longsard, maître des eaux et forest de la province de Beaujolois », 18 avril 1755. — Registres parafés par Ronjon (1736), Janson (1737-1741, 1745), Mignot (1742-1744), Noyel (1746), Cusin (1747, 1748, 1761), Jacquet (1749-1753, 1755-1760, 1762, 1763), de Roche (1754).

E Suppl. 367 (GG 4). — In-4°, 211 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Mollard (1764-1777), Collet (1778-1792), et Depardon, curé de Lancié, f. Dominique de Craponne, capucin ; p. Édouard, capucin, Burdin, f. Étienne Imbert, capucin ; Reboul, Marchand, Desvignes, Burdin, etc. — Ff. 5, 6, 12, 17, 18, 29, 30, 36, 47, 48, 53-56, 65, 66, 71-74, 82, 88, 92, 93, 99-103, 110, 117, 127, 145, 155, 161-163, 172-175, 181-183, 193, 198-201, 208-211, blancs. — F° 121, lacéré dans l'angle supérieur droit. — F° 4, « noble Aimé Guillin, avocat en Parlement, ancien échevin de la ville de Lyon, parrain d'Aimé-Marie, fils de Louis Dumontet et de Jane Dory, mariés, vignerons à Corcelles », 20 octobre 1764. — F° 19, « Lazare de Tircuir, Nicole Belor, sa femme, seigneurs de Corcelles, Flurye, Lancié », 9 janvier 1767. — F° 37, mention en marge d'une ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Beaujolais, du 19 juin 1784, rectifiant le nom du seigneur de Corcelles, 15 janvier 1670. — F° 69, « Jean-François, baron de Rivery ; Aniel de Chenelette, trésorier de France », 28 juin 1774. — F° 158, mariage de « Jean-Baptiste Agniel de Chenelete, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie, avec Françoise Charlote de Ferrari de Vilette ; Henri Agniel de Chenelete, chevalier, seigneur de Chenelete, Grandpré et autres lieux ; Guillaume-César de Ferrari, comte de Romans », 10 mai 1787. — F° 170, enterrement d'un inconnu trouvé mort « sous le pont dit des Bonnerues, sur l'ancienne grande route », 16 novembre 1788. — F° 179 v°, « L'an 1789, le dimanche 20e décembre, je soussigné, curé de cette paroisse, ai fait la bénédiction solennelle de la troisième cloche de cette église, sous l'invocation de St-François et de Ste-Geneviève, suivant les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèse. Lad. cloche a été fondue à St-Jean-d'Ardière par le nommé Simon Barrald, lorrain ; l'inscription qu'on y a mis est ainsy conçue : Françoise-Geneviève, fondue en 1789 sous les auspices de Mre François de Tircuy, seigneur de Corcelle et dame madame Gayot, son épouse, et par les soins de Mre Charles Collet, curé, et de sre Jean-Baptiste Laroche, Jean et

Claude Palais et Jean Bourchanin et ont signé, DE CORCELLES, JEAN PALAIS, C. PALAIS, BOURCHANIN, LAROCHE, sindic ; COLLET, curé. — F° 207, « Ce jourd'huy 10° janvier 1793, en exécution de l'article 1er du titre VI de la loi du 20 septembre 1792, qui détermine le mode de constater les naissances, mariages et décès, nous avons clos et arrêté le présent registre et fait contresigner le secrétaire-greffier de cette commune, LARDET, maire, BURTIN, secrétaire greffier. Pour note. Dans le courant de cette année, notre église, comme toutes les autres, a été dépouillée de tous les ornements, vases sacrés, qui étoient en argent et de deux cloches. Un citoyen prudent a caché et conservé les livres de chant et le missel. Il n'a plus été possible d'exercer publiquement la religion catholique, ni de faire aucunes fonctions ecclésiastiques sans se comprometre et s'exposer même à perdre la vie. Le curé de Corcelle se retira à Lyon, sa patrie, où il a résidé sans exercer son ministère, jusqu'en 1802, où ses paroissiens le pressèrent de reprendre ses fonctions, ce qu'il fit le jour de la fête de tous les saints. On avoit pourvu la sacristie des ornements et vases sacrés indispensables en argent haché ; on a retrouvé quelques linges, qui ont d'abord servi pour le rétablissement du culte. Pendant le malheureux intervalle de cette cessation du culte catholique, qui a duré plus de huit ans, on n'a tenu aucun registre de catholicité pour le baptême, la bénédiction nuptiale et la sépulture chrestienne. Il s'est trouvé de temps à autre des ecclésiastiques qui ont administré le sacrement de baptême, qui nous donne l'entrée dans l'église et le droit aux autres sacrements. Les habitants de Corcelle ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire baptiser leurs enfants par des ecclésiastiques ; ils les ont élevé dans la religion catholique le mieux qu'ils ont pu. Mr Collet, leur ancien curé, les connoissant depuis le mois de janvier 1778, n'a pas hésité à admettre les enfants à la première communion, depuis qu'il a repris ses fonctions, ce qui suffit pour prouver la catholicité de ces jeunes personnes et tranquiliser leurs parents ; cependant plusieurs personnes l'ont prié de constater autant qu'il le pourroit le baptême de leurs enfants, ne pouvant le faire que par des notes attestées par les parrains et marraines ou autres témoins, il s'est déterminé à le faire ». — Registres parafés par Jacquet (1764-1767, 1770), Vaivolet (1768, 1769), Roland (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Thivenet ? (1786 suppl.) Pezant (1791, 1792).

COURS

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prieur de Charlieu; élection de Villefranche, justice d'Estieugues.

E Suppl. 368 (GG 1.) — In 4°, 156 feuillets.

1600-1674. — Actes dressés par les curés J. de Bresson (1600-1616), Duverney (1654-1658), Deffaulx (1661-1674), le vicaire Fongirard (1612-1617) et Trambouze, curé de Thel, Thivend, Poncet, etc. — Ff. 39, 51, 63, 92, 93, 156, blancs. — F° 1, lacéré à droite ; f° 88, les angles à gauche enlevés. — Lacunes de 1618-1657, 1659-1660. — Ff. 1-87, baptêmes de 1600-1617 ; f° 88, actes de 1624 ; ff 90-151; baptêmes de 1658-1673 ; ff. 152-156, les trois actes 1674. — F° 3 v°, copie de l'acte de baptême à Combres du curé Bresson, 28 février 1574, parrain « Jehan Namy, escuier, sieur de La Fourest ». — F° 4 v°, « Jean de Damas, sieur d'Esthieugues, Esgully et Corcelles ; Zacarie de Rébé, baron et sieur d'Amplepuis ; Anthoinette de Damas, dame d'Ornaison », 25 janvier 1601. — F° 6, baptême d'un enfant nommé Benoist, « les fondz baptismaulx luy ont donné le nom, pour avoir esté baptisé le jour mesme de la bénédiction d'iceulx », 30 mai 1601. — F° 9, « Jehan de Damas dict Pellicard ; Jehan de Foudras, sieur de Corceney ; Pierre Cherpin, sieur de La Fourest », 5 mars 1602. — F° 88 v°, « Anthoine d'Amanzé, seigneur d'Estieugues, Courcheval, Courcelles et Esgully ; Jacques d'Amanzé, chanoine, grand custode, comte de Lyon, chanoine de St-Pierre de Mascon, prieur de Denicé ; François de Damas, seigneur d'Esgully et de La Roussellière ; Renée de Chasteauvieulx, dame de Sevignon, Harbant, La Garde, Nanton et autres places », 15 juillet 16.... — F° 89, « Jean-Jacques de Foudras, chevalier, seigneur de Coursonnay et La Place », 15 février 1654. — F° 99, « Jean d'Amanzé, escuier, seigneur d'Arcinge », 16 octobre 1661. — F° 108, « Benoist Fongirard, prebstre, curé de Vougy et seigneur de Vacogne », 6 février 1664. — F° 125, « Jacque d'Amanzé, comte de Chauffaille et autres places », 29 janvier 1668. — F° 127 v°, Anthoine d'Amanzé, seigneur de Chauffaille, Arcinge, Vif, Estieugue, Corcelle et autres places », 3 juillet 1668. — F° 139, « Noel Damas, escuier, sieur de La Villette », 7 avril 1671.

E Suppl. 369 (GG 2.)— In 4°, 177 feuillets.

1675-1699. — Actes dressés par les curés Delfaulx (1675-1685), Benoit Thivend (1685-1691), Moulis (1692-1694), Favre (1695-1699) ; le vicaire Servajan (1694-1695), et Thivend, curé de St-Igny, B. Thivend, vicaire de Mardore, Thévenard, Degeorge, etc. — Ff. 4, 5, 12, 13, 19, 32, 33, 39, 46-48, 55-59, 86-88, 111-116, 132, 159-169, 175-177, blancs. — En déficit registres de 1688-1690 ; actes de janvier à juin 1692. — F° 24 v°, « Andre Damas, escuier, sieur de La Villette », 8 octobre 1678. — F° 75, « Christophe Thivend, notaire royal ; Catherine de Damas La Villette, sa femme », 19 novembre 1685. — F° 137 v°, « Estienne Fabry, escuier, sieur de La Bessée », 28 novembre 1695. — Registres parafés par Mignot (1680, 1682, 1685, 1691, 1693, 1695-1699), du Sauzey (1694).

E Suppl. 370 (GG 3.) — In 4°, 175 feuillets.

1700-1730. — Actes dressés par les curés Favre (1700-1709), Monteret (1709-1730) ; le vicaire Simon (1718), et Trambouze, curé de Mardore, Cluzel, Perrin, Moret, etc. — Ff. 8-10, 38, 74, 81, 82, 93, 100, 108, 120-122, 136, 144, blancs. — Ff. 88-93, lacérés, les deux tiers à droite enlevés ; ff. 94-96, lacérés au bas à droite ; ff. 109-111, rongés au bas. — Ff. 46 v°, 54, nombreux décès d'avril 1709 à juin 1710. — F° 64, « Jacque Chevalier, écuyer, seigneur de Montrouand ; Joseph Loreton, sieur des Bassets », 15 novembre 1712. — F° 75, « Jean-Baptiste de Nuzière, chevalier, seigneur de Nuzière, Montpinet, Charmes ? et autres places ; Anthoine, marquis de La Chaise, capitaine de la porte du Louvre », 17 janvier 1715. — F° 79 v°, « Jean-Claude de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset, Le Palais, éleu de la noblesse du Mâconnois et commissaire pour le roy de la capitation de Bourgogne », 7 décembre 1715. — F° 171, « Marie de Ganay, femme de Robert de Sirvinge, seigneur de Sevelinges et autres places », 31 mai 1729. — Registres parafés par Mignot (1700, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1710, 1715, 1718-1719, 1721-1728), Noyel (1708, 1711-1714), de Phelines (1716-1720).

E Suppl. 371 (GG 4.) — In 4°, 217 feuillets.

1730-1755. — Actes dressés par les curés Monteret (1730-1740), Peillon (1741-1755); les vicaires Bourru (1731-1741), Barras (1743-1744), Poysat (1746-1747), Alex (1752-1755), et Peillon, vicaire de Cublize, Poysat, Dumoulin, Poncet, etc. — Ff. 31, 32, 39, 65-69, 78, 79, [illegible], 10[illegible], 111-125, 134-138, 149-151, 182, 183, blancs. — Ff. 1-[illegible], rongés en tête ; ff. 80-85, usés à droite ; f° 152, [illegible]. — Le premier feuillet du registre de 1755 en déficit. — Ff. 1-115, les trois actes de 1730-1746 ; ff. 116-121, baptêmes et mariages de 1747 ; ff. 122-125, sépultures de 1747 ; ff. 126-217, les trois actes 1748-1755. — F° 94 v°, 1744, 60 baptêmes, 24 mariages, 23 enterrements. — F° 104, 1745, 49 baptêmes, 3 mariages, 42 enterrements. — F° 115, 1746, 50 baptêmes, 5 mariages, 28 enterrements. — F° 141, « Cejourdhuy 11e avril 1749, Mre Besson, curé de Clavesoles, est venu à Cours pour prendre possession de la prébende des Tyvends dans leur chapelle de St-Roch dans l'église dud. Cours, led. fondé de procuration du nommé Guillaume Bouez de Courbigny en Nivernois, ayant été nommé par Monseigneur de Mâcon à ladite chapelle par dévolut, quoyqu'elle soit faite au proffit des prestres de la famille ou des prébendiers Chapon ou du curé, suivant le testament de Jean Thyvend, curé de Mardore, receu Besson en 1701 et autre, et codicille de 1709 ; à laquelle de prise de possession, je me suis oposé, pour la conservation des droits de mes successeurs, et si je n'ay pas eu cette prébende c'est faute d'en sçavoir les titres auparavant ; Mre Claude Tyvend s'est aussi oposé à ladite prise de possession dans le même acte, receu ledit jour et an par Corcellette, notaire à Poule, qui est venu pour ce sujet. Peillon, curé ». — F° 155 v°, « Cejourdhuy douzième juillet 1750, l'église de St-Estienne de Cours a été reconcilié et rebénite, à cause du vol de tous les vases sacrés qui a été fait la nuit du lundy au mardy dernier 7e du présent, qui consistoient en trois calices dont l'un apartenoit à la prébende Fongirard et les deux autres à lad. parroisse, une custode, le tout dans la sacristie dont les voleurs avoient enfoncés et arrachés un barreau de fer de la fenêtre pour y entrer, et là on prit la clef du tabernacle, sont sortis de la sacristie par le même endroit, n'ayant pu enfoncer la porte d'icelle, ces misérables sont alés enfoncer et enlever un autre barreau de fer et très fort à la fenêtre du chœur du côté de l'évangile, ont ouvert le tabernacle avec la clef qu'ils ont pris dans la sacristie, ont pris le soleil et en ont tiré le croissant avec la sainte hostie qu'ils ont reposés sur le corporalier, ont en outre pris le pied du saint ciboire et ont laissés la coupe avec les saintes hosties dedans, le soleil seul valoit bien cinq cent livres, on tient que dans toutes les parroisses de campagne du dyocèse il n'y en avoit pas un plus beau ; les officiers du lieu ont dressés un verbal, mais Dieu veuille toucher ces impies sacrilèges, fait lesdits jour et an que dessus. Peillon, curé ». — F° 195, 1753, 52 baptêmes, 16 mariages, 28 enterrements. — Registres parafés par Mignot (1730, 1733, 1738), Guillin, du Montet (1731), Noyel (1735), Janson (1737, 1739-1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754).

E Suppl. 372 (GG 5.) — In-4°, 225 feuillets

1756-1771. — Actes dressés par les curés Peillon (1756-1762), Patas ? (1763-1771) ; les vicaires Alex (1756-1761), Gerin (1762-1763), Bretteville (1764-1766), François (1766-1769), Verlinde (1770-1771), Barberel (1771), et f. Huguenin, cordelier, Moulin, Dechavanne, etc. — Ff. 21, 22, 54, 55, 108-118, 135-138, 153-156, 176-184, 195-197, 225, blancs. — F° 1, lacéré à droite, en tête et au bas ; f° 44, lacéré en tête, à gauche ; f° 185, lacéré au bas, à gauche ; f° 208, le quart inférieur enlevé. — F° 3, « Jean-Louis de Foudras, comte de Courcenay, seigneur dud. lieu, La Place, Les Creux et autres lieux, demeurant en son château de La Place ; Camille de Sirvinges, chevalier, seigneur de Sevelinges, La Motte et autres lieux, demeurant en son château de Sevelinges », 24 février 1756. — Registres parafés par Jacquet (1757-1767), Cusin (1768), Clerjon (1770).

E Suppl. 373 (GG 6.) — In-4°, 202 feuillets.

1772-1785. — Actes dressés par les curés Patas (1772-1777), Pillet (1777-1785) ; les vicaires Barberel (1772-1777), Mericlet (1778-1782), Michel (1783-1785), et Perrin, Lucquet, Poysat, etc. — Ff. 86-88, 126-129, 143-145, 171-174, 188, blancs. — Ff. 65-85, rongés sur les bords ; f° 111, lacéré en tête ; f° 130, lacéré au bas, à droite. — En déficit les quatre premiers feuillets du registre de 1776. — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1777-1785).

E Suppl. 374 (GG 7.) — In-4°, 227 feuillets.

1786-1792. — Actes dressés par le curé Pillet, le vicaire Michel (1786-1791), Lucquet, vicaire de Mardore, Dessertines, vicaire de Sevelinges. — Ff. 18, 19, 36, 50, 53, 69-73, 75, 76, 94, blancs. — F° 44, « L'année mil sept cent quatre-vingt-huit et le trente-un juillet, ont été bénites les deux grosses cloches de la parroisse de Cours, par Messire Marc-Antoine Duvernay, licentié ez droits, curé de Charlieu, selon la commission addressée par l'ordinaire au curé soussigné. Elles ont été fondues du métal des cloches de l'abbaye de St-Rigaud, dont le clocher fut incendié et les cloches fondues par le feu du ciel le vingt-un mars 1785. La plus grosse s'appelle Cécile et la seconde Marie, celle qui avoit été cassée avoit pour légende : *Sancta Maria Magdalena et sancte Stephane orate pro nobis* de l'année 1534, la 3e cloche a pour légende *Sancte Stephane et Sancta Barbara orate pro nobis* de l'année 1507, la quatrième à St-Etienne de l'année 1524, ont été parrains des nouvelles cloches, Mre de Vichy et marraine Mme Cécile-Marie d'Amanzé, comtesse de St-George, absents, représentés : pour la grosse par Mre de Guillermin de Nuzière, conte de Courcenay, et Dlle Jeanne-Marie Allesmonière, nièce de Mr le curé de Charlieu, et pour la seconde par moi, curé de Cours soussigné, et Dlle Benoîte Favre. C'est par les soins de moi, curé, d'Antoine Chapert, sindic, et de Claude Lacroix de l'Epinasse, qu'ont été faites les cloches. Duvernay, curé de Charlieu, Pillet, curé de Cours ». — F° 68, 1789, 121 baptêmes, 55 enterrements, 25 mariages. — F° 120, « Le 16 juin 1792 a été bénite la seconde cloche de la parroisse de St-Etienne de Cours, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Etienne, patron de la parroisse, ladite cérémonie faite par moi curé soussigné dud. lieu, en présence et assisté de Mrs les officiers municipaux, savoir, sr Claude Clairet Dumoulin, maire, sr Claude Vallin, sr Claude Perrin, sr Antoine Brette, qui tous se sont empressés d'assister à lad. bénédiction et de donner des preuves de leur piété et attachement à l'église catholique, ainsi que demoiselle Etiennette Lacroix, épouse dud. sr Clairet, qui tous ensemble se sont présentés pour suivre l'usage établi de donner des parrains et marraines aux cloches, c'est à dire des protecteurs et bienfaiteurs à l'église. Signé Pillet, curé de Cours, Clairet, Vallier, Perrin, Butti et Baudouin, fondeur. Pillet, curé de Cours ». — Ff. 128-228, répertoires annuels de 1692 à l'an V. — Registres parafés par Guérin (1786-1790), Pezant (1791, 1792).

COURZIEUX

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Didier, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation du prieur de Courzieux ; élection de Lyon, justices de Courzieux, de la chamarerie de Savigny, d'Yzeron, de Chavanes-Triamen, de La Font, La Roche et Senevier ; chapelles rurales de Notre-Dame et de Saint-Clair.

E Suppl. 375 (GG 1.) — In 4°, 267 feuillets.

1642-1670. — Actes dressés par le curé Carret et Gelaz, habitué de Saint-Paul ; Goroz, vicaire de Montromant ; Crozet, vicaire de Chevinay, Maisonneuve, Crozet, etc.— F° 1, le quart inférieur enlevé ; f° 47, troué à gauche ; ff. 54-58, troués à gauche ; f° 136, lacéré, il n'en reste qu'un fragment ; f° 169, lacéré au bas, à droite. — Ff. 1-32, baptêmes de

1642-1647 ; ff. 44-74, baptêmes de 1648-1652 ; ff. 87-74, enterrements et mariages de 1648-1652 ; ff. 88-149, baptêmes de 1652-1660 ; ff. 169-150, enterrements et mariages de 1653-1660 ; ff. 170-231, baptêmes de 1661-1670 ; ff. 267-232, enterrements et mariages de 1661-1670. — F° 10, « Marguerite Huret, dame de La Font », 16 mars 1644. — F° 16 v°, « Louis de Ste-Colombe, seigneur de Courzieu », 28 avril 1645. — F° 24 v°, « Christophe de Gletains, escuyer, seigneur dud. Chavannes », 14 octobre 1646. — F° 33, mentions de mariages de 1646-1647. — Ff. 43-33, « Catalogue des confrères et confréresses de la confrérie de la doctrine chrestienne establie en la paroisse de Courzieu », liste d'environ 550 noms, parmi lesquels : « Anthoine Daleres, Pierre Perret, Jeanne Coste, Anthoinette Jacquier, Moudon Turquin, Philibert Razy, Andrée Bertrand, Benoiste de Lafey, Jeanne Jaboulin, Claudine Badellon, Benoiste Perachon, François Nicollas, Pernette Vey, Benoiste Cogny, Jeanne Dorier, Jeanne Magat, Jeanne de Vaux, Jeanne Gouttenoire, Pierre Mingar, Benoiste Reverdy, Pernette Rivoire, Thibaud Giraud, Catherine de Clery, Benigne Demares, Anthoinette Villicour, Françoise Depierrefeu, Benoiste Poccachar, Barthellemie de Jussieu, Jean Sarrazin, André Vollay, Magdelaine Molière, Jean Flurant, Yzabeau Marion, Jean Peuble, Pierre Pasque, Pierre Faure, Jeanne de La Chaux, Jeanne Dusurgay, Christofle de Glettains, escuyer, seigneur de Chavanes et Aubigny, damoiselle Margueritte de La Garde, son espouse ; damoiselle Jeanne de La Garde, religieuse à Leignieu ; Pierre Bergeyron de Bessenay ; Benoist Rozard de Bisbot », etc. — F° 46 v°, « Geoffray de Ressis-Salemard, seigneur de Ressis et aultres lieuz ; Louyse de Simiane, dame baronne de Ressis », 10 août 1648. — F° 47, « Nota que le fils de Jean Fluran a coupé le feuillet où est contenu l'acte de baptesme de sond. frère, pour le montrer à sa mère, la piesce est collé au mesme lieu pour servir ce que de raison et de vérité, estant là mesme suddé, ce 8 septembre 1651. J. Carret, curé ». — F° 61, « Philipe de La Salle, seigneur de Triamen et aultres places », 16 novembre 1650. — F° 67 v°, « Geoffray de Ressis, seigneur de Ressis, Machezal, Chirassimont et aultres places », 7 novembre 1651. — F° 87 v°, « La foudre est tombée, le 3 aoust 1648, à l'heure de 7 heures, sur un noyer, proche le pont du chasteau, n'endomageant personne, Dieu grâce ». — F° 88, « Le 8 septembre 1652, le grand Jubilé a esté estably en ce lieu pour le temps de cinq semaines restantes de deux mois ». — F° 93, « Jean de Montfort, seigneur de Ressis, La Faye et aultres places, lieutenant de la compagnie de monsieur le mareschal de Villeroy au gouvernement de Lyonnois, Forestz et Beaujollois », 2 novembre 1653. — F° 94 v°, le même, « seigneur de Ressis, Machezal et Chiramont et aultres places », 13 janvier 1654. — F° 96, le même, seigneur de « La Roche Pingolet », 13 mars 1654. — F° 97 v°, « Jeanne-Diane Madelleyne de Sallemard, femme de messre Jean de Mont-d'Or, chevallier, seigneur d'Oyrieu, St-Laurent de Vaulx et aultres places », 21 mai 1654. — F° 111, « Louis de Ste-Colombe, religieux de Savigny, seigneur prieur deud. Courzieu et aultres places », 19 décembre 1655. — F° 112, « Melchiol, sieur de La Menue, seigneur de La Ponchonière », 15 janvier 1656. — F° 117, « Marie de Crémeaux, demeurant au chasteau de Pollonnay », 17 septembre 1656. — F° 132 v°, « Adam des Creux, peintre à Lyon », 4 novembre 1658. — Ff. 150-169, nombreuses notes de comptabilité pour frais funéraires, payements en nature. — F° 187, « Ce septiesme octobre 1663 a esté aporté un enfant mort né, de la parroisse de Bessenay, à la Saincte-Croix, à son arrivé a esté démailloté tout froid ; pendant la passion dicte à seste intention sont arrivés plusieurs signes de reprendre la chaleur naturelle, en tout son corps des rougeurs, en plusieurs parties, et du sang par le nombril, et en veue de plusieurs personnes qui ont dict que lesdicts signes estoint sufisans pour luy donner l'eau, ce que j'ay faict conditionnellement, en foy de quoy j'ay signé, Carret, curé ». — Ff. 232-267, notes de comptabilité en marge d'actes de sépulture, frais funéraires, prix de messes.

E Suppl. 376 (GG 2.) — In-4°, 205 feuillets.

1674-1697. — Actes dressés par les curés Jean Cané, (1674) ; Pierre Carret (1679-1697) ; le vicaire Gouttenoire (1679), et Gouttenoire, curé de Bully. — Ff. 19-28, 30, 157-163, 195, blancs. — F° 1, lacéré sur les bords en tête et à droite ; f° 2, un tiers à droite rongé ; f° 3, rongé en tête à droite ; f° 150, rongé à gauche ; f° 151, lacéré en tête, au milieu ; f° 173, lacéré en tête et au bas, à droite ; f° 155, lacéré en tête à droite. — F° 1, baptêmes de 1674 ; ff. 2-205, les trois actes de 1679-1697. — F° 67 v°, « Jean-Baptiste du Souppat, escuier », 10 juillet 1684. — Ff. 112-113, 1688, août-septembre, décès d'enfants en bas âge. — F° 170, « Alexandre d'Albon, seigneur prieur de Courzieu », 25 août 1693. — Registre de 1692 parafé par de Sève.

E Suppl. 377 (GG 3.) — In-4°, 208 feuillets.

1700-1714. — Actes dressés par les curés Carret (1700-1710), Rivaud (1710-1714) ; les vicaires Rivaud (1700-1710), Luminier (1711), Fayolle (1712-1714). — Ff. 157, 158, 208, blancs. — F° 15 v°, « Thomas d'Albon, seigneur escuyer de St-Marcel, de Nolieu, Sezay, La Forest et autres places », 13 décembre 1700. — Entre les ff. 63 et 64, talon

d'un feuillet coupé. — F° 127 v°. « François de La Roue, écuyer, seignieur de Chavanes, Tirament et autres places », 17 avril 1708. — 1709, nombreux décès d'enfants. — Registres parafés par Terrasson (1700-1714).

E Suppl. 378 (GG 4. — In-4°, 249 feuillets.

1715-1738. — Actes dressés par les curés Rivaud (1715-13 octobre 1725); Cretey (1725-1733); les vicaires Fayolle (1715), Charles (1715, 1716), Gonin (1716-1718), Foris (1718-1719), Philipon (1723-1724), Maillet (1725-1726), Rosset (1726-1733), Achard 1726-1727), Serre (1729), Destandau (1733), Butty (1733), et Martin, Javogues, f. Charles Gacon, récollet, etc. — Ff. 80, 111-115, 118, 153, 154, blancs. — F° 6 v°, « Etienne Frère, écuyer, sieur de Charfetain », 19 mars 1715. — Ff. 69, 70, affiche, imprimée, in folio : « Mandement de monseigneur l'archevêque pour la publication de l'édit du mois de février 1556 et de la déclaration du 25 février 1708, contre les femmes qui, célant leur grossesse et leur accouchement, laissent mourir leurs enfans sans baptême. » Suivent les textes de l'édit et de la déclaration et le mandement : « Claude de Saint-Georges, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint Siège apostolique, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, à tous prieurs, curez, vicaires et autres ecclésiastiques chargez du soin des âmes dans notre diocèse, salut en Notre-Seigneur. Le roy ayant, par une attention digne de sa piété, confirmé l'édit d'Henry II, l'un de ses prédécesseurs de glorieuse mémoire, du mois de février 1556, contre les femmes qui auroient célé leur grossesse et leur accouchement et dont les enfans seroient morts sans avoir reçu le sacrement de baptême ; et Sa Majesté ayant ordonné par sa déclaration du 25 de février dernier, que cet édit seroit publié de trois en trois mois par tous les curez ou leurs vicaires aux prônes des messes paroissiales, afin de renouveller avec plus de soin le souvenir d'une loy si juste et si salutaire, à ces causes et pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté, que nous avons reçus avec respect, nous vous ordonnons de publier de trois mois en trois mois, dans les prônes de vos messes paroissiales les édit et déclaration cy dessus, à peine de suspension *ipso facto*. attendu qu'il s'agit du salut des âmes et de l'exécution des ordres du roy. Mandons à nos archiprêtres d'y tenir la main et de nous envoyer exactement les certificats des publications qui en auront été faites dans chaque paroisse de notre diocèse. Donné à Lyon, dans notre palais archiépiscopal, ce 30 du mois de mars 1708. Claude de Saint-George, archevêque de Lyon. Par monseigneur, Lepoivre, secrétaire ». — F° 104 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die undecima maï, anno Domini 1724*, Payre, *archipresbyter Croziaci* ». — F° 176, « Vu et trouvé en état dans notre visite à Crousieux, le 8 juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 190, « Claude Grisolon, sieur du Jabert », 16 août 1729. — Registres parafés par Terrasson (1715-1717).

E Suppl. 379 (GG 5. — In-4°, 229 feuillets.

1734-1746. — Actes dressés par le curé Cretey ; les vicaires Butty (1734), Velay (1734-1740), Caboux (1740-1743), Badiou (1743-1746), et Destandau, ancien vicaire, d'Anstrude, prieur de Courzieu, Guiguet, Guillermet, f. Alban Jandet, Martin, etc. — Ff. 53-63, 79-88, 100-102, 130-134, 149-152, 186-188, 227-229, blanc. — F° 181, troué. — F° 36, « Veu en bon état dans notre visite générale, ce jourdhuy 3e décembre 1736, à Courzieu, Itier, archiprêtre ; Clerjon, archiprêtre substitué ». — F° 73, « Veu à Courzieux, le 25 de septembre 1738, dans le cours de nottre visitte, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 147 v°, « François du Rozier de Magnieu, seigneur dud. lieu, d'Estin, Boissaille et Le Latier », 15 janvier 1743. — F° 179, « Vu dans le cours de notre visite, ce 17 septembre 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général ; par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — F° 200, « Nicolas-Edme d'Anstrude, seigneur prieur de Courzieux », 2 juin 1745. — Registres parafés par Pupil (1737-1743, 1745, 1746), Charrier, 1744.

E. Suppl. 380 (GG 6.) — In-4°, 284 feuillets.

1747-1760. — Actes dressés par les curés Cretey, 27 mars 1752 ; Badiou (1752-1760) ; les vicaires Badiou (1747-1751), Picard (1748-1752), Barriol (1752-1758), Breysse (1759-1760), Perrin (1760), et Guiraud, Garel, curé de Bessenay, Bataillard, Bon, etc. — Ff. 18-20, 33, 37-42, 77-80, 131-133, 176-185, 204-206, 217-228, 244-248, 262, 279-284, blancs. — F° 32, acte de dispense de degré de parenté pour Pierre Farjat et Anne Gingeyne, 30 octobre 1747, — F° 67, « Pierre Fougerouse, sieur de Malleval et de Ronsière, conseillier du roy, lieutenant de président de la doine de Lyon et de Valence ; Sylvestre de Charfetain, écuyer ; Marc de Charfetain, chevalier », 16 avril 1750. — F° 134 v°, « Jacques Canet, chef de la panneterie de la reine », 20 janvier 1754, — F° 208 v°, « Pierre de Fougerouse, sieur de Malleval, de Ronzières et de Torigny, demeurant dans son fief de Malleval, paroisse de Montrortier en Lionois ; Jeanne-Marie-Hélène de Leullion, sa femme », février 1757. — Régistres parafés par Pupil (1747-1759).

E Suppl. 381 (GG 7.) — In-4°, 286 feuillets.

1761-1774. — Actes dressés par le curé Badiou, les vicaires Perrin (1761), Plumet (1762-1766), Duchez (1766-1767), St-Paul (1768-1769), Gaudin (1770), Alphand (1770-1771), Faure (1772-1774), et Garel, curé de Bessenay, Bordonne, Coquard, f. Xavier Dumolard, récollet, etc. — Ff. 1, 44, 58, 71, 72, 94-99, 149-160, 175-182, 192-194, 211-214, 231-234, 250, 264-268, 286, blancs. — Ff. 45-66, actes faisant en partie double emploi avec les précédents. — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1769, 1770, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E Suppl. 382 (GG. 8.) — In-4°, 322 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Badiou (1775-1787), Chavanon (1787-1792), Salvan (1792); les vicaires Faure (1775-1776), Cholleton (1776-1782), Laurent (1782-1786), Durié (1786-1787), Rambaud (1787-1788), Eymard (1788), Roux (1789), George (1789-1790), et Souchon, curé de St-Genis, Combe, Vincent, Laurent, Guibert, Demontrond, etc., Carret, officier public; Faizan, maire. — Ff. 32-35, 50-52, 66-70, 89-94, 108-112, 130, 145-148, 162, 177, 178, 191-196, 212-214, 249, 250, 267, 268, 285, 286, 318-322, blancs. — F° 36, [illegible] droite. — F° 1 v°, « Jeanne-Marie Agutont [illegible] 4 janvier 1775. — F° 7 v°, « Le 6 juin 177[illegible] archiprêtre de Courzieux, ancien curé de L[illegible] béni la seconde cloche dud. Courzieux, laquelle pesant treize cens ont nommé messire Jean-Antoine de Laurencin, chamarier de l'abbaie royale de Savigni et dame Aimée Carret, veuve du sieur de Chavanes et autres lieux, et ont signé : Laurencin, chamarier ; Carret, veuve Gazanchon de Chavannes ; Gazanchon, de Tramen, de Malleval ; B[illegible] ; J.-B. [illegible], curé de Bessenay ; Deleullion de Malleval ; Beyle ; Charra, vicaire de Bressieux ; Favre, vicaire ; Faye, fils ; J.-B. Drivon ; Drivon ; Joseph Boissonnet ; L. Lardellier ; J.-M. Pupier ; Badiou, curé de Courzieux ; Lardellier ; Demontrond, curé de St-Julien ; Villette, archiprêtre ». — F° 142 v°, « Sigaud, peintre au Chemin-Neuf à Lyon », 21 novembre 1782. — F° 295 v°, « Etienne Gazanchon de Chavanne, ancien capitaine chef de la grande fauconerie de France », 21 juillet 1791. — F° 316, « Clos et arretté ce jourd'hui onze décembre 1792, par nous soussignés, Faizan, maire ; Chatelard, officier ; Ant. Carret, greffier de la municipalité. — Registres parafés par Gesse (1775-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

COUZON-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Maurice, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre de Lyon ; élection de Lyon, justice de Couzon relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 383 (GG 1.) — In 8°, 284 feuillets.

1589-1645. — Actes de baptêmes dressés par les curés Faure (1596), Berthéard (1598-1635), Payet (1636-1645) ; les vicaires Gérard (1589-1592), Bourgeoys (1592-1593), Roy (1563-1594), Michelin (1594), Faure (1595-1596), Alex (1597). — Ff. 204-221, blancs. — Ff. 1-78, h. 0,220, l. 0,160, baptêmes de 1589-1614; ff. 79-284, h. 0,190, l. 0,135, baptêmes de 1614-1645. — F° 7, « Hierosme de Châtillon, archediacre de l'Isle-Barbe », 4 novembre 1591. — F° 38, « Claude de Sallemard, dict de Ressis, chanoine et comte en l'esglise de Lyon », 21 octobre 1604. — F° 49 v°, « Morice de Fenoil, concellier en la court de parlement en Dombes, chanoyne et maistre du cœur en l'esglise de St-Just à Lyon », 27 novembre 1607. — F° 77, « Du XXII septembre 1604, jour de saint Morice pour le royaume, Claude Carron, dict Bego, a promis donner neuf livres de cire neufve pour estre roy dud. saint Morice pour l'année mil six centz et quatre ; Claude Amiot dict Larbican, pour la reyne, a promis donner quatre livres cire neufve pour la mesme année ; Anthoine Bernard, pour estre daulfin, a promis donner une livre cire neufve pour la mesme année ; Jehan de Langre, pour la daulfine, a promis donner une livre cire neufve ». — F° 155, « feu Claude de Fenoil, seigneur de Glairins », 24 janvier 1627. — F° 161, « Maurice du Fenoil, seigneur de Glaren, Choin, Gravier et La Croix », 23 janvier 1627. — F° 197, Pierre du Fenoil, conseiller au Parlement de Dombes, seigneur de Serisin ». 9 avril 1634. — F° 283 v°, « Ce jourdhuy vingt deuziesme d'octobre 1637, on a entendu des tonnerres fort effroyables, tant la nuict que le jour et cantité de pluye aprés un gros vent, dont les lecteurs à l'advenir recongnoistront ce qu'il a pleu à Dieu nous envoyer, et en aprés recongnoistre les an-

nées conséqutyves pour remarquer, et ai signé le mesme jour, Payet, curé de Couzon ».

E. Suppl. 384 (GG 2.) — In-4°, 198 feuillets.

1637-1685. — Actes dressés par les curés Payet (1637-1661), Grata (1661-1685), et Granges, curé d'Albigny, Coutarel, curé de St-Romain, Foret, curé de Rochetaillée, Johany, Daynaud, Bolens, frères, Alexandre, Luc de Salins, Bonaventure, franciscains. — Ff. 1-65, enterrements de 1637-1676 ; ff. 68-103, mariages de 1663-1685 ; ff. 105-198, baptêmes de 1646-1666. — F° 66, blanc. — Ff. 1, 104 :

Regarde moy, souspire et pleure
Qui mors attens et ne scais l'heure,
Prie pour moy qui suis en cendre,
Pense que là te faut descendre.

F° 19, « Nota que le 7e novembre 1652 est décédé, dans Messimy en Lyonnois, messire Jean Montcel, prebstre et curé dud. Messimy, lequel m'avoit remis son bénéfice en l'année 1635, sçavoir Briendas, mère esglize et Messimy, annexe, Dieu luy fasse miséricorde et au scribe, quand il plairra à Dieu de l'appeller, qui a signé Payet ». — F° 47 v°, « Le 1 septembre 1668, Imbert Grandis, natif de la paroisse de Couson, estant allé à Rome en dévotion, après ses confessions faites, s'en retournant en France avec le traint de monsieur de Chaulne, embassadeur pour le roy à Rome, tomba malade à Roupas ?, couvent des Récolez proche d'Avignon, mourut le 1er de septembre 1668 ; il se trouva sur luy des lettres de indulgence qu'il avoit obtenu, l'une pour le jour de saint Maurice de Couzon, l'autre pour Quincieu, le jour de saint Laurend, et l'autre pour l'église de St-Romain de la cité de Lion. Il fust enterré dans l'église des pères Recoletz de Montfavet, qui est la paroisse, en foy de ay signé, Grata, curé de Couson ». — F° 50 v°, « Monsieur Maurice du Fenoult a esté enterré à St-Paul à Lion, le 30e octobre 1669, il me doibt cinq livres que je luy presta lorsqu'il ala en Auvergne avec moy pour faire son voyage, madame m'a dit qui luy en avoit parlé devant que mourir, qu'elle me satisferoit ». — F° 56, « Pierre, Jean et Pierre Baro, gémeaux, tous trois d'une ventrée », 17 janvier 1672. — F° 65, enterrement de Jean Charle, dit Jaquard, 17 janvier 1676. — F° 67, « Ce 26 febvrier 1670, j'ay receu de Louy Ginier la somme de trante solz que je luy doibs tenir en compte sur les messes que Noé Boing, son oncle, a ordonné de faire dire pour le remède de son âme, je en ay dit vingt, il en fault dire aultant et il me doibt payer, en foy de ce ay signé, Grata ». — F° 86, acte de dispense de degré de parenté délivré par l'archevêque Camille de Neuville à Humbert Bernard et Claudine Reymond, 16 octobre 1673. — F° 114 v°, « Guilhaume de Bullioud, seigneur de Celettes, 17 novembre 1647. — F° 116, Bezian Arroy, chanoine de l'Ile-Barbe, 15 mars 1648. — F° 150 v°, « Nous soubzsigné, curé et recteur de l'esglize de St-Maurice de Couzon, atteste et certiffie comme sr Jean Rongeat, habitant de Lyon, a faict présent, pour l'honneur et resparation de l'esglize dud. Couzon, sçavoir d'une effigie nommé *exe homo*, faicte en esculpture et pinte à l'huille par mon. Delouaysis, mre peintre, demeurant en lad. ville de Lyon ; de plus, il a faict présent en lad. esglize, suivant sa dévotion, d'une croix propre aux prossetions sollenelles, avec deux medalhies pendantes, le tout argenté, à laquelle il y a d'un costé un crucifix et de l'autre l'himage de la Vierge. Desquelz présens les habitans dudict Couzon auront mesmoire de faire prier ou prier pour la prospérité de la maison et pour l'âme dudict donnataire et de ses successeurs, lhorsqu'il plaira à Dieu les appeller de ce monde. En foy de quoy nous avons signé quoyque d'aultre main soit escript, ce premier jeanvier 1649, Payet, curé dud. Couzon, Rongeais, Rongeat ». — F° 151 v°, « Cejourdhuy, 3e de may 1648, et le premier dimanche du moys, par supplication de monsieur le conseillier de Rochefort, j'ay commancé à dire les prières et suffrages pour les prédécesseurs ; sçavoir, après vespres, les lytanies de la Sainte Vierge, *le Salve Regina* ou autre hymne, suyvant le temps, avec l'oraison convenante et un *Deprofundis* avec aspersion d'eau béniste sur le tombeau de ses prédécesseurs dont led. sr de Rochefort a promis payer au curé ou autres par luy commis, la somme de six livres et au luminier trois livres annuellement. Faict par moy, curé soubsigné, le jour et an que dessus et signé, Payet, curé ». — F° 184 v°, « Marie Millotet, femme de Mathieu de Sève, escuyer, seigneur de St-André du Coingt et baron de Fléchières », 16 mai 1664.

E Suppl. 385 (GG 3.) — In-4°, 294 feuillets.

1667-1699. — Actes dressés par les curés Grata (1667-1685), Dupuy (1686), Cortey (1687-1696), Dumontet (1696-1699) et Fayeux, curé de St-Romain, Forrel, curé de Rochetaillée, Turrin, Garnier, Cochet, Severt, etc. — Ff. 71-75, 161-166, 198, 224, 294, blancs. — Ff. 1-70, h. 0,200, l. 0,160m, baptêmes de 1667-1676 ; ff. 78-109, baptêmes 1676-1680 ; ff. 123-110, enterrements de 1676-1680 ; ff. 124-166, baptêmes 1680-1686 ; ff. 176-167, enterrements 1680-1685 ; ff. 177-180, baptêmes 1687 ; ff. 185-181, enterrements 1687 ; ff. 187-197 enterrements 1687-1693 ; ff. 200-209, baptêmes 1687-1690 ; ff. 211-224, mariages 1689-1692 ; ff. 225-293, les trois actes 1692-1699. — F° 37 v°, « Marianne Arroy, niepce de mre Besian Arroy », théologal de Lyon, 9 août 1671. — F° 76 v°, mention de la conservation d'un

acte du 24 octobre 1491, portant exemption de certaines reconnoissances pour les habitants de Couzon. — F° 138, « Mathieu de Sève, baron de Flécher, seigneur de St-Andre du Coing et autres places », 8 mars 1683. — F° 158, procès-verbal de reconstitution d'un acte de baptême omis sur les registres, 27 février 1701. — F° 264 v°, « Le mardy 18 septembre 1696, visitte faitte par nous, vicaire général de monseigneur l'archevesque et comte de Lyon, primat de France, en l'église et paroisse de Cozon, en suitte de celle que nous fismes à St-Romain, le jour d'hyer. Fait audit Cozon, le mercredy 19 desd. mois et an. MORANGE, vic. gén. ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 386 (GG 4.) — In-4° 247 feuillets.

1700-1723. — Actes dressés par les curés Dumontet (1700-1718), Ferreol (1718-1723), Isnard (1723) ; les vicaires Turrin (1721), Lamoureux (1721), Ray (1722) et Cochet, curé de Rochetaillée, de Leullion, Ponson, Rémond, Badin, Grand, p. Antoine Pilonchère, Grenet, etc. — Ff. 64, 107, 116, 125, 153, 180-183, 194-196, 204, blancs. — F° 37, « Dominique-Sébastien du Pra de Chassagny, escuyer ; Anne Quinet, fille de feu sr André Quinet, chastelain royal de Bourg en Bresse », 17 juin 1703. — F° 43, « Gaspard de Foudras, comte de Lyon, seigneur de Rochetaillée ; Marie Guignard, épouse de monsieur Cropet, seigneur de St-Romain », 12 février 1704. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 387 (GG 5.) — In-4°, 262 feuillets.

1723-1752. — Actes dressés par les curés Isnard (1723-1751), Lenoble (1751-1752) ; les vicaires Dumond (1730-1733), Faure (1750-1751) et de Leullion, curé de St Romain, Achard, fr. Georges Olier, fr. Ambroise, fr. Claude Berjon, etc. — Ff. 98-104, 116, 126-130, 153-156, 163-168, 215-218, 225, 226, 234, 242, 251-262, blancs. — Registre de 1752 en déficit. — Ff. 89-97, échancrés au bas, à gauche ; f° 227, échancré au bas, à droite ; ff. 243, 244, lacérés au bas. — F° 92, « Anne-Louis-François de La Beaume de Suze, doyen de l'église, comte de Lyon, conseiller et aumônier du roy et segneur mentionaire dud. Couzon », 18 mai 1736. — F° 250, Le registre de l'année 1752 est au greffe du parlement de Paris, depuis le premier procès des paroissiens avec M. Lenoble, curé ». — Registres parafés par de Murard (1728, 1737), Pupil (1738-1751).

E Suppl. 388 (GG 6.) — In-4° 37[illegible] feuillets.

1753-1768. — Actes dressés par le curé Lenoble (17[illegible]-1768) ; les curés commis Mo[illegible] (175[illegible]-17[illegible]), M[illegible] (1756-1757), Poyet (1757-1762), Fache (1765), Guillermin (1768), et Achard, curé d'Albigny, Boucharlat, vicaire de Curis, fr. Bonnaventure, capucin ; Dumont, Martin, Laforest, Vernay, Jothié, Frasson, Vallet, etc. — Ff. 20, 33-44, 64, 84, 92-99, 121, 147, 148, 165-170, 184-194, 220, 247, 248, 272-275, 300, 301, 355-359, 374-379, blancs. — F° 18, liste des premiers communiants de 1753, 6 filles, 16 garçons. — F° 19, « Collin, curé de Couzon, a pris possession de la susdite cure le jeudy 24 avril, à dix heures du matin, en présence de messire d'Apremont, comte de Lyon, et de sieur Barthélemy Perchel Lenoble, qui la luy a résignée le 10 janvier de la même année et qui est décédé le 20 juin, à Lyon, paroisse St-Pierre et St-Saturnin, le tout dans le cours de l'année 1777. COLLIN, curé de Couzon ». — F° 61, « Pierre-Marie Rousset, dessinateur de Lyon », 24 novembre 1755. — F° 120, « Le 12 octobre 1758, je soussigné, curé de Couzon, ai fait poser sur le coin du mur de la maison curialle, une croix de pierre qui terminoit cy-devant la magnifique pierramide du clocher de cette paroise, que MM. les comtes ont fait démolir sans mon consentement, ce à quoy je n'ai pas jugé à propos de m'opposer, pour m'épargner les sollicitudes de ce procèz, LENOBLE, curé de Couzon ». 1758, « 39 baptêmes, 7 mariages, 24 enterrements ». « Voyés la page 20, folio recto, le premier acte (19 octobre 1758), relativement à la maison Saulnier qui est aujourdhui le château du seigneur de St-Romain ». — F° 219 v°, liste des premiers communiants de 1762, 16 garçons, 8 filles. — F° 221, note du curé constatant que les registres pour 1763 ne lui sont parvenus que le 20 janvier. — F° 244, « Ce jourdhuy, 21e juin 1763, Marie Descramps, épouse d'Antoine Villefranche, peigneur de chanvres à Couzon, nous ayant exhibé un certificat de Mr le chirurgien-major du grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, en datte du 23 avril dernier, par lequel il appert que lad. Marie Descramps est suffisament instruite dans l'art de sage-femme, ayant fait plusieurs accouchements qui tous ont parfaitement réussi, et aprez nous être informé de ses vie et mœurs et luy avoir fait pretter par-devant nous, dans la sacristie dud. Couzon, le serment requis par le rituel du dioceze, nous l'avons recue et agréé pour sage femme de la paroisse de Couzon au Mont-d'Or en Lyonnois, et luy avons délivré une expédition du présent certificat pour luy servir et valoir ce que de raison, en foy de quoy nous avons signé les jour et an que dessus, LENOBLE, curé de Couzon. Je soussigné, curé de Couzon, certiffie que monsieur le vicaire de Flurieux en Franc-Lyonnois, s'est trompé dans les actes baptistaires de Jean et François Laurens, en y énonçant que la nommée

Constance Talon est la sage-femme de la paroisse de Couzon, ce qui n'est pas, puisqu'elle n'a point été instruite par moy de la manière de baptiser en cas de nécessité, ni fait apparaître de sa capacité dans l'art d'accoucher, ni même pretté le serment requis par le rituel du diocèse. En foy de quoy j'ai signé aud. Couzon, le 20 novembre 1763, LENOBLE, curé de Couzon ». — F° 246 v°, 1763, « 42 baptêmes, et un à St-Romain ; six mariages et trois remises ; 40 enterrements ». — F° 329 v°, liste des premiers communiants de 1766, 16 filles, 7 garçons. — F° 354, « Le 30 juin (1767), Mr l'archevêque est venu faire la visite dans cette paroisse et le 6 juillet suivant, le curé d'icelle a formé appel, tant comme de déni de justice que comme d'abus de lad. visite, par exploit de Gillet, huissier royal, duement controllé le même jour ». — Registres parafés par Pupil (1753-1766, 1768), Charrier (1766, 1767).

E Suppl. 389 (GG 7. — In-4°, 418 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Guillermin, commis (1769-1777), Collin (1777-1780), Farge (1780-1792), et Dumond, curé de St-Romain, Vernay, curé de Rochetaillée, Armand, Radix, Roffat, Josserand, Charmetton, Durbize, etc,, le curé Farge, officier public. — Ff. 10-15, 25-33, 44-49, 62-66, 80-84, 95-102, 117-121, 131-133, 151-158, 176-183, 214, 229, 246-253, 266, 267, 307, 308, 321-323, 352-359, 370-373, 387, 398-403, blancs. — F° 22 v°, « Charles-Joseph-César de Bergue Saint Winoch ?, marquis de Bergue ; Anne-Olimpe-Armand d'Anisi, sa femme ; Ethienne Letellier, écuyer, demeurant au château de La Mothe, parroisse de La Guillotière », 12 septembre 1770. — F° 50, « 1772, Mr de Murard, seigneur de St-Romain, qui est venu habiter la maison que son père avoit acheté de Mr Saulnier, a fait baptiser le 21 octobre de la présente année un de ses enfans nommé Benoît-Rose, cependant tout le monde atteste que la maison où il est né est de cette paroisse, que Mr Saulnier et toute sa famille faisoit ici ses pâques, qu'ils avoient même leur banc dans cette église. Voyés en outre le registre de 1750, f° 7 v°, en bas, registre de 1749, fol. 30 recto, celui de 1699, fol. 1 recto, infra, celui de 1697, fol. 6, celui de 1696, fol. 1, etc. »..... — F° 60 v°, « Le 21 octobre de la présente année (1772), Mr Murard, seigneur de St-Romain, étant venu demeurer dans la maison qu'il a acheté de Mr Saulnier, notaire, a fait baptiser à St-Romain l'enfant que son épouse a mis au monde dans ce nouveau château. Cependant on prétend qu'il dépend de Couzon. Comme je n'étois ici que desservant je n'ai pas voulu m'y opposer pour m'éviter l'ennui du procès ». — F° 70, acte d'abjuration du protestantisme par « Antoine Valin, de Champeau, diocèse du Puy », 4 avril 1773. — F° 136, « Le sieur François Collin, prêtre du dioceze de Langres, natif de la paroisse de Colombey-les-Choiseuils en Bassigny, âgé de trente ans un mois et dix jours, a pris possession de la cure de Couzon, le jeudy 24 avril de l'année 1777, en vertu d'une résignation à luy faite par messire Barthélemy Lenoble, son prédécesseur, lequel est décédé le 20 juin de la même année et inhumé dans l'église de St-Pierre à Lyon, COLLIN, curé de Couzon ». — F° 150, copie d'un extrait de baptême de Couzon, délivré par le greffe criminel du Parlement de Paris. — F° 159, formule de remise : « *supra memorati consponzi bis et iterum intra missarum solemnia parochiæ vulgo de..... denunciati, nullo detecto obice, remittuntur ad dominum rectorem vulgo de..... ut nubant in Domino. Datum...* ». — F° 160, « Modèle de requête pour obtenir une dispense de parenté ou, etc. A Monseigneur, etc. Supplient humblement..... et représentent, étant dans le dessein de contracter mariage, du consentement de leurs parents commun et respectif, ils ont connu qu'ils étoient alliés au troisième degré de consanguinité, que cet établissement leur convient, c'est pourquoy ils supplient votre grandeur de nommer telle personne qu'elle jugera à propos pour faire l'enquête requise en pareil cas, et leur accorder sur icelle les dispenses nécessaires. Les suppliants renouvelleront leurs vœux pour votre grandeur. Autre model de requête. Supplient humblement les sindic, consuls et habitans de la paroisse de Couzon au Mont-d'Or et vous remontrent très respectueusement qu'ils ont, en exécution de vos ordonnances cy-devant rendues, fait travailler aux réparations du presbitère de ladite parroisse, mais comme cette maison étoit depuis longtemps inhabitée et qu'il ne leur étoit guères possible de prévoir toutes les réparations à y faire, ils ont reconnu, après les principaux ouvrages faits, qu'il y avoit en outre plusieurs articles également nécessaires et indispensables pour la commodité de leur curé et même pour la conservation dudit presbitère. Ces articles de réparation sont détaillés dans une addition de devis cy-joint, montant à la somme de..... C'est pourquoi les suppliants ont l'honneur de recourir à votre authorité et requièrent à ce qu'il vous plaise, M., vû le devis cy-joint, leur permettre de s'assembler à la manière accoutumée pour prendre à cet effet la délibération des habitans et ordonner ensuite d'icelle ce qu'il appartiendra. Les suppliants continueront leurs vœux pour la santé et conservation de votre G. ». — F° 175 v°, « Il s'est fait à Couzon, pendant l'année 1778, cinquante-cinq baptêmes, neuf mariages et trente-trois enterrements. Le sr Dumont, trésorier de la frairie est authorizé à donner..... à Claude..... pour aumône, et en rapportant le présent, il luy sera alloué dans son compte de dépense, ce 29 janvier 1778, COLLIN, curé de Couzon ». — F° 184 v°, « Le dimanche dans l'octave

de l'Ascension, dernier jour du mois de may de l'année 1778, monseigneur l'évêque de Sarept, suffragant de Lyon, est venu donner la confirmation dans l'église de Couzon à quatre cents personnes environ, dont trois cents au moins étoient de cette paroisse. COLLIN, curé de Couzon ». — F° 185, « Catalogue des enfants qui ont fait leur première communion le mercredy 6e jour du mois de may 1778 », liste de 20 garçons et 18 filles. — F° 199, « État des principales réparations qui se sont faites dans l'église de Couzon, pendant l'année 1779. Le pavé de la susdite église étant depuis nombre d'années dans le plus mauvais état possible à l'occasion des sépultures fréquentes qui se faisoient dans icelle, il a été fait et posé tout à neuf tel qu'il est, et ce, par Nicolas Fonbonne, tailleur de pierres à Couzon. La pierre des fonds baptismaux, qui étoit d'une grosseur énorme, a été supprimée et remplacée par la coquille incrustée dans le mur et placée beaucoup plus près de la porte majeure que la précédente. L'entrée de ladite église, qui étoit affreuse et un vrai casse-col, a été rendue moins désagréable par la suppression de plusieurs degrés facilitée par l'élévation du pavé au moins de deux pieds. La susdite église a été reblanchie; la tribune faite tout à neuf et aggrandie de moitié. Le grand vitreau adjacent construit tout à neuf, attendu que précédemment il n'y avoit en place qu'une très petite lunette et qui ne donnoit du jour que sur la tribune, de sorte que le dessous étoit continuellement dans l'obscurité. Le petit cimetière occidental, qui depuis plus de cinquante ans ne servoit plus et étoit une portion de la place publique a été rétabli; les murs de l'autre rehaussés. C'est dans la même année que l'autel de St Eloy a été supprimé et remplacé par le confessionnal qui auparavant étoit entre la porte méridional et l'autel St Nicolas. L'acquisition du nouveau dais a été faite la même année et a coûté 400 livres. C'est encore dans le même temps que l'horloge de la paroisse a été racommodé et solidement par le sieur Lambert, horloger à Lyon, et pour le prix de 168 livres, le tout par les soins du sieur Collin, curé, qui, dans quelqu'uns des articles cy-dessus mentionnés n'a peut-être pas réussi autant bien qu'il l'auroit désiré, ses successeurs répareront aisément ses fautes dans cette partie, il demande le suffrage de leurs prières, le 3 janvier 1780. COLLIN, curé de Couzon. — F° 200, « Il s'est fait dans la paroisse de Couzon, pendant l'année 1779, 56 baptêmes, six mariages et quarante-deux sépultures, ce qui fait en totalité cent quatre actes ». — F° 200 v°, « Catalogue des enfants qui ont fait leur première communion le 21 avril 1779 », liste de 24 garçons et 15 filles. — F° 298 v°, « François Valesque, écuyer, receveur particulier des finances de l'élection de Lyon », 5 mai 1785. — F° 369 v°, à la suite d'un acte du 26 décembre 1789 : « misère, troubles, États Généraux ». — F° 378 v°, sépulture de « Marguerite-Catherine de Harenc de La Condamine, » 11 juillet 1790. — F° 416, « Clos est aretté conformément à la loi du 20 septembre de la prezante anée 1792, le dix novanbre J. RÉMOND, maire ». — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse 1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

CRAPONNE

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Fortunat, annexe de Grézieu-la-Varenne, archiprêtré des Suburbes ; élection de Lyon, justice de Craponne.

E Suppl. 390 (GG 1.) — In 4°, 130 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Prost (1775-1792), Brunet (1792); les vicaires Besson (1775-1781), de Brosse (1781-1782), Garcin (1783-1792), Bouard (1792), et Cazade, curé de St-Genis-les-Ollières, Gonichon, Laurent, Chartre, Marchand, Jacob, Guyot, etc. — Ff. 5, 6, 11, 12, 16-18, 38, 42, 48, 54, 60, 61, 72, 73, 87, 93, 98, 99, 109-122, 127-129, blancs. — F° 41 v°, « Mr de Brosse, seigneur de La Barge », 18 décembre 1781. — F° 52, « Jean de Barrés, sieur de Gerland », 12 août 1783. — F° 106, « Louis Archambaud de Douglas de Montréal ; Jean-Pierre-Marie Despiney de Laye, chevalier des ordres de Malthe et de St-Maurice et St-Lazare de Savoye, capitaine de dragons », 17 décembre 1791. — F° 123, « Le présent registre ne nous a été remis par le luminier que le 21 février 1792. GARCIN, vic. de Craponne ; PROST, curé. — F° 130 v°, table des actes de 1792. — Registres parafés par Gesse (1775-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

CROIX-ROUSSE (LA)

Quartier de la ville de Lyon.

Cuires-La Croix-Rousse, puis La Croix-Rousse, église sous le vocable de Saint-Denis, couvent d'Augustins. — *V. Caluire.*

CUBLIZE

Arrondissement de Villefranche, canton d'Amplepuis.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prieur de Charlieu, élection de Villefranche, justices de Magny, Cublize et Amplepuis.

E Suppl. 391 (GG 1.) — In-4°, ormat agenda, 218 feuillets.

1594-1647. — Actes dressés par les curés Davaigne (1594-1641), Despravieulx (1641-1647). — Ff. 2, 33, 56, 113-120, 193, blancs. — Ff. 1, 83-85, usés sur les bords. — F° 46 *bis*. — Ff. 3-83, baptêmes 1594-1608 ; ff. 84-112, mariages 1612-1647 ; ff. 121-218, enterrements 1612-1647. — F° 1, « Mémoyre des enfans qui ont esté baptisés à Cublise par moy Benoist Despravieux-Davaigne, curé dud. lieu, commensant au moys d'apvrier en l'année 1594. Nota que je curé susd. suis veneu demeurer aud. Cublise, sortant d'Amplepuis où j'avoys demouré VIII an et demy, le deusième apvrier an que dessus 1594 et la veille de Pacques flouries et en apprès j'ay pris possession de lad. cure dud. Cublise le 23e jour du moys de jullet 1594 ». — F° 5, « Pierre Simont, sieur de Fontenile », 2 avril 1595. — F° 6, « Jehan d'Ars, sieur de La Raffinière ; Claude d'Ogerolles, Margueritte de La Guiche », 9 octobre 1595. — F° 7, « Philibert de Serpens », 9 octobre 1595. — F° 8 v°, « Philibert de Gondras », 4 mars 1596. — F° 16, « Pierre de Rébé, sieur de Bussière », 19 décembre 1597. — F° 26, baptême d'un enfant « nommé Benoist, à cause que despuis la bénédiction des sainctes fons qui feut faicte la vigille de Penthecoste c'a esté le premier qui a esté baptizé en lad. esglize », 26 mai 1600. — F° 32 v°, baptême dans la chapelle du château de Magny de Jean, fils de « Philibert des Serpents, seigneur de Magny, Gondras, Caudes ?, Mortilion ?, Cublise et autres et de haute et puissante dame Margueritte de La Guiche ; Jean de Loberat en Jevauldant, sr de Muret ; Jeane de La Menue, femme du sr de La Raffinière ; François de Sedaige, sr de Vacheresse en Auvergue », 2 décembre 1612. — F° 45, « En l'année 1605 et le mercredy des Cendres 23e jour du moys de febvrier, honneste Pierre..... demeurant à Rébé, a emporté qatre des arbres murier qui estoient dans ma court, de la part de madame de Rébé, présent à ce honneste Pierre Bernel, cusinier du bourg de Cublize ». — F° 84 v°, Le décès de messire Hugues de La Roche de Montagny, prestre de la paroisse de Ronne, fuct le 21e dessembre de l'année 1614, environ les trois heures de matin, et le lundy 23e de ce moys et an susd., hon. Benoist Challandy, marchan, habitant au bourg de Grandriz, collacteur de la prébende Merle, auroit faict une provision et nominassion d'icelle prébende ou commission de messe au profict de moy Benoist Davaigne, prebstre soubsigné, reçue par Me Guichard Dupuy, notaire royal de Cublize, lesd. jour, environ les sept heures du mattin, et en apprès, led. jour, euviron les deux heures apprès midy, messire Benoist Rolin, prebstre et curé de St-Vincen de Rins m'auroit mis en possession de lad. commission de messe, l'acte reçue par led. mestre Dupuy. Davaigne. Le mardy 20e janvier, l'année 1615, noble Claude Gueidon, sr de Meyré, auroict faict une provision à mon profict de la prébende ou comission de messe de la chapelle de Meyré, reçue aussy par led. me Guichard Dupuys. Davaigne ». — F° 85, « Lors de la consecrassion de l'autel de la chapelle de Magny, monseigneur de Mascon consédat à perpétuitté à tous les fidelles ch..... et catholiques qui visiteroient lad. chapelle le jour de la nativité de la sacré Vierge Marie da..... qu'à tel jour il fuct sacré..... jours d'indurjences à..... esglise. Davaigne. Après un acte de novembre 1612. — F° 97, « J'ay faict extraict pour monseigneur de Mascon jusques au sinode de Pasques 1624 ». — F° 102, « Messire Atanaze Jodard, prebstre de Thizi, apprès avoir demeuré à Cublize quatr ans et cinq moys en est desparty pour s'en aler demeurer vicaire à St-Jehan La Bussière, le jeudy XIIIIe jour du moys d'aoust 1631, qui m'a vendu des buches ? de sappin. Davaigne ». — F° 123, enterrement d'un enfant mort de la petite vérole, « dens le simittière dudict lieu à l'entrée de la petitte porte

de l'esglize de S[t]-Jehan », 9 avril 1613. — F° 123 v°, « Noble Gaspard des Serpens Magny a esté ensépulturé dens l'esglise S[t]-Jehan de Turin en Italie, le dimenche neufiesme juin 1613 ». — F° 130, « Haulte et puissante dame Margueritte de La Guiche, femme d'hault et puissant seigneur messire Philibert des Serpens, seigneur de Gondras, Cublize, Magny, Mortillon, Vesvre, Le Pont Amaly, Lodes Ter, Renchal et S[t]-Satulnin en Jévodam est déceddée dens la ville de Paris, le 2[e] jour du moys de juin, en l'année 1615. Son corps auroit reposé dens l'esglize des Carmes dud. Paris neufz jours et apprès auroit esté conduict dens l'esglize de S[t]-Marthin de Cublize et y seroit arrivé le dimenche 21[e] jour des moys et an susd. et le lendemain lundy auroit esté faict ung service pour le remède de son âme, auquel auroyent assistés messieurs les curés d'Amplepuys et S[t]-Vincent de Rins, de S[t]-Bonnet de Troncy, de Grandris, Clavesolle, vicaire de S[t]-Jehan-la-Bussière et moy curé dud. Cublize soubsigné. Sond. corps est ensépulturé dens ung sercel de plon et son cœur séparément dens ung aultre petit selceil de plon. L'ong attent led. s[r] de Gondras pour l'enterré, qui est encore aud. Paris. DAVAIGNE. — F° 130 v°, « Le mardy dernier de juin 1615, le p[r] de Commieres a faict assembler les curés de Grandris, Sinct-Nizier Azergues, Clavesolles, S[t]-Bonnet, S[t]-Vincent, Renchal et Cublize, les vicaires de Ronne, S[t] Jehan-la-Bussière et Lamure aud. Cublize, pour prier pour l'âme de feu madame de Gondras et faict offerte des solz à l'offertoire de la grant messe des mors par nous curé de Cublize solen. cellebrée, et donné à chascun des prebstres douze solz et à nous et aulx vicaires de Ronne et de S[t]-Jehan-la-Bussière, qui avons cellébré le mardy dernier jour de juin 1615 les trois grans messes, à chascun seze solz, auquel service avons esté assistés du père Anthoine Camus, du couvent des Carmes de Paris, qui auroit acisté le cors de lad. dame despuis Paris jusques en cedict lieu de Cublize. DAVAIGNE. Monsieur de Gondras a aussy faict faire ung service pour l'âme de feu madicte dame Margueritte de La Guiche, sa feme, le mescredy 14[e] jour du moys d'octobre aud. an 1615, auquel service auroient assisté messieurs les chanoynes de l'esglize collégialle du chastel de Beaujeu, deus capussins de Rouanne, les courdeliers de Charlieu et Villefranche, les prebstres des esglizes de Thizy, les curés et vicaires sirconvoisins, estans en nombre de quatre-vingtz ecclesiasticques. DAVAIGNE ». — F° 134, « Claude Girin Tattu dud. Cublize, ce jourdhuy jour sainte Marguerite, vingtiesme jour du moys de juillet aud. an 1616, accidentallement sonnant une clouchette dens le chastel de Magny, à cause des tonnerres qui faisoient lors, environ les quatre heures apprès midy le carraust ? du sier ? seroit teumbé dens le chastel de Magny et auroit descouvert la plus grande partie du pavillon proche la porte dud. chastel, du costé du vent, à l'entré duquel estoit lad. clouchete, et led. Girin estant sur la muraille, proche lad. clochette la sonnant [illegible] ung grant tonnerre et à l'instant led. Girin seroit tumbé de la muraille en bas dens la court dud. chastel, au moien de quoy à l'instant auroit rendu l'esperit, et à l'instant la levée du corps auroit esté faicte par M° Jehan Despravieulx, chastellin dud. Cublize, qui en auroit dressé procès-verbal, receu par m° Roubert..... lors commis au greffe dudit Cublize, et ordonné qu'il seroit mis en terre saincte comme estant bon catholicque, avec la permission de messire Jehan Gassier, archiprebstre de Thizy, lors estant aud. Magny, à cause du perdon de saincte Marguerite »..... — F° 134 v°, enterrement d'un enfant mort à L'Arbresle « y estant au couliège », 13 aoust 1616. — F° 144, décès causés par la petite vérole, 1619. — F° 146, « Noble Claude Gueydon, s[r] de Meré, paroisse de Cublize, aagé environ de quatre-vingtz et trois ans, comme il disoict, malade dens son chastel dud. Méré, confessez, communiez et oin de l'extrème unction, le jeudy vingtneuf[e] octobre en l'an mil six centz et vingt, le mardy troiziesme novembre aud. an seroit déceddé de ce monde environ les dix heures de soir, assisté de no... et le jeudy, cinquiesme jour desd. moys et an, son corps auroit esté apporté dens l'esglize S[t]-Martin dud. Cublize, en procession, où estions en nombre de dix-huict prestres faisant ses faictz funérères et sond. corps enterré dens lad. esglize, et proche la chapelle dud. Méré, qui est du cousté de bize. Le service acompli, serions retournés dens led. chastel de Méré, où aurions reçu la réfection corporelle et chascun desd. prestres auroit esté stipendié de la somme de dix solz, et les aumônes faictez aux pauvres, à chascun de trois deniers, une livre et demy pain de soille chascun, une plaine escuelle de fêves, en nombre de huict centz pauvres et baucoupt d'aultres pauvres qui s'en seroient retournés sens estre aumônés, à cause que le pain auroit manqué. Le tout frayé par noble Catherine Lorancin, vefve dud. s[r], et par noble Zacarie Gueydon, leur filz. DAVAIGNE, curé dud. Cublize ». — F° 163, enterrement d'un homme tué par des « sordars du régiment du s[r] de Longeron », 18 juin 1628. — F° 163 v°, « L'ong a passé le corps du s[r] marquis de Ragny Amplepuy, le jeudy 17[e] aoust 1628, environ sur les trois heures de soir, qui est décédé de certaine maladie dans l'armée de mons, le Prince ». — F° 164, Pierre Gastier, « en revenant de l'armée du roy qui estoit devant La Rochelle est déceddé en la paroisse de S[t] Marthin Utro ?, proche de La Palisse, du flux de sanc, le vendredy 3[e] novembre 1628, et le lendemain de grant mattin, Benoist Faure, dud. bourg de Cublize, l'auroit faict enterrer dens le simettière dud. S[t]-Marthin et au devant la porte de l'esglize dud. lieu, sens pouvoir avoir aucun prebstre pour ses faictz funérères..... ». — F° 171, « Philibert de Rébé, escuier, seigneur dud. Rébé et baron d'Amplepuis », 8 février

1631. — Ff. 178, 179, décès causés par la peste, octobre-décembre 1632. — F° 178, mention du testament d'Antoine Faure Montibert qui laisse une somme de cent livres tournois pour élever une chapelle ou oratoire, 16 octobre 1632. — F° 186, « Haut et puissant seigneur messire Philibert des Serpens, bon catholicque, est dessedde dans son chasteo de Mortilion en Bourbonois le mercredy 14e janvier 1637, et son corps a esté conduict à Cublize et arrivé le dimenche premier febvrier aud. an, à la diligence de hault et puissant seigneur et conte messire Claude des Serpens, son filz, solennellement et ensépulturé dens la chapelle dud. Magny et aussy le corps de deffuncte dame Margueritte de La Guiche, sa feme, mère dud. sr compte déceddée puis l'année 1615, dens la ville de Paris, au moys de juin, et son corps conduict dud. Paris aud. Cublize et demeurée à ensépulturer jusques aud. jour, suivant l'intension de sond. feu mary, et le lundy 9e febvrier aud. 1637 a esté faict ung service pour led. deffunct où ont esté assemblé 24 prebstres, y compris deus religieus de Beaujeu. Davaigne, curé dud. Cublize ». — F° 209 v°, notes de comptabilité, 1639, 1642. — F° 215, enterrement dans « l'esglize St-Jehan dud. Cublize » ; enterrement d'un homme « accidentellement suffoqué par le feu du ciel », 29 août 1646. — F° 215 v°, enterrement « dans l'esglize St-Jehan, en la chapelle Merle », 30 septembre 1646. — F° 216, enterrement de Benoist Faure « dans l'esglise parroissiale Sainct-Martin de Cublize, proche les sts fons baptismaux, et pour ce faire honn. Pierrette Girin, sa vefve, a fondé de pantion annuelle et perpétuelle de dix solz par an, au proffict du curé dud. lieu et ses successeurs, à la charge de cellébrer tous les ans une messe heucharistialle le jour et feste monsieur st Benoict et un *libera me* sur son tombeau », 4 novembre 1646. — F° 217 v°, « Messire Claude de Pravieux, curé de Cublize, qui se porte bien, Dieu mercy, ce 7e septembre, moura quand il plaira à Dieu en bon et vray eclésiastique, comme il a tousjours désiré et désire, et Dieu veullie que je ne le vois pas, et le soitte d'aussi grand cœur comme j'ay signé. Espinasse, vicaire de Ronno ». — F° 218 v°, « Pierre Chanays, chastelin, a fondé pour une année vespres tous les samedys, don il en a paié 30 s. pour janvier, febvrier, mars, et les avons commancé le 10e janvier 1643. Du 14 apvril 1644, nous avons faict conte avec Louyze Montguin, qui nous reste 23 s., et nous luy devons 8 l. fillet de thoille de mesnage et demy aulne de thoille aussy de mesnage ».

E Suppl. 392 (GG 2.) — In 4°, 239 feuillets, format agenda.

1609-1640. — Actes de baptêmes dressés par le curé Davaigne ; les vicaires Jodard (1627-1631), Pradel (1640), et Viallier, vicaire de St-Jean La Bussière, Barjond, etc. — Ff. 204-206, à moitié usés. — F° 55, « Claude des Serpens, baron de Lodes », 1 septembre 1615. — F° 115, « Philibert de Rebé, seigneur de la seigneurie d'Amplepuis », 10 avril 1624. — F° 137 v°, « Me Pierre Dupuis, porte-manteau du roy », 22 mai 1628. — F° 182, « Claude, filz de Jacque Muscade et de Marguerite Lorraine, sa femme, de la petite Egipte, de la compaignie du capitaine Hiérémie Sarrazin, a esté baptizé dans l'esglize de Cublize, le sabmedy 18e mars 1634, advant midy, a esté parrin messire Claude des Serpens, compte de Rochebaron, baron de Laoudes, seigneur de St-Parcq, Ambert, Maigny, Le Chambon, Tiranges et autres places, et marraine honn. femme Jane de La Brosse, dud. Cublize, soubzsignés. De La Brosse, Davaigne, curé ; G. Haslus ?, présent ». — F° 209, « Jehan-Jacques de Foudras, escuier, seigneur de Courseney, La Plas et autres lieux », 20 décembre 1637.

E Suppl. 393 (GG 3.) — In folio, format agenda, 239 feuillets.

1641-1673. — Actes dressés par les curés Davaigne (1641-1643), Claude Despravieulx (1643-1668), Antoine Despravieulx (1668-1673) ; le vicaire Claude Despravieulx (1641-1643), et Davaigne, ancien curé ; Espinasse, vicaire de Ronno, etc. — Ff. 13, 234, 239, 262, 264, 266-273, 279, blancs. — Ff. 1-5, usés sur les bords, troués à gauche ; f° 7, échancré au bas à droite ; ff. 45-48, lacérés à droite en tête ; ff. 54-58, usés sur les bords ; f° 61, échancré en tête à droite ; f° 80, lacéré en tête, à droite ; f° 81, lacéré en tête à gauche. — Ff. 1-12, mariages 1648-1673 ; ff. 14-52, enterrements 1651-1670 ; ff. 53-232, baptêmes 1641-1673 ; ff. 232-233, enterrements 1670-1673 ; ff. 274-275, baptêmes et enterrements 1658-1662 ; ff. 235-265, 278, tables des actes. — F° 33, mentions de la confrérie du Rosaire à Cublize et à Ronno, 1658. — F° 36, mort au château de Magny de « Gabrielle d'Esserpans, femme de Louys-Antoine de Larochefoucaut, seigneur et compte de Gondras, Magny, Cublize et autres places », 29 novembre 1659. — F° 38, « Je curé de Cublize soubsigné, ay réconcilié le cimetière dud. Cublize, le dimanche 8e may, l'année 1661, lequel avoit esté violé par effusion de sang le soir du carnaval, jour de mars, en la susd. année, et c'est par permission de nostre révérendissime évesque de Mascon, obtenue le 5e may, année susdite. Despravieulx ». — F° 40, « Amable Rabbi, sr de Farges, lieutenant en la jurisdiction de Cublize », 30 mars 1662. — F° 63 v°, « Claude des Serpents, seigneur de Cublize, St-Vincent de Rains, St-Bonnet de Troncy, Tel, Ranchal, Mortillon », 8 septembre 1642. — F° 73 v°, « Claude des Serpens, seigneur de Magny, Cublize, Gondras, St-Vincent de Reins, St Bonet-le-Troncy, Tel, Ranchal, Mortillon, Vefvres ? conte

d'Embert et autres places », 10 novembre 1643. — F° 107, « L'année 1651, et le dimanche 8e octobre, je, curé de Cublize, soubsigné, ay béni une cloche pour l'esglize dud. lieu, par permission de monsieur l'official de Mascon, et laquelle cloche a esté nommée Claudine par haut et puissant seigneur Mre Claude d'Isserpens, comte de Gondras, seigneur dud. Cublize et plusieurs autres places, et le lendemain, jour de saint Denis, lad. cloche a esté montée au clocher dud. lieu, et ay esté assisté à lad. bénédiction par Mre Anthoine Dupuys, cure de St-Vincent de Reins, et par le père Anthoine, de l'ordre des frères mineurs, fraischement venu de Rome. DESPRAVYEULX. — F° 109, « noble Anthoine Farges, sr du Bost, lieutenant en la mareschaulcée de Beaujollois », 1 février 1652. — F° 115, « Anthoine Charrettier, seigneur de Conroin ?, procureur d'office de Rochebaron en Forestz », 1 février 1654. — F° 119, « Louis-George Perret d'Ars, sr de La Raffinière », 21 décembre 1654. — F° 141, « François de Chasteauneuf, comte de Rochebone ; Catherine des Serpens Rochebaron, comtesse de Lorat », 26 février 1660. — F° 211 v°, « Le 27 may 1670 a esté représenté à la chappelle de Ste-Marguerritte à Magny, par-devant moy, curé soussigné, pour recevoir les sérémonies du saint baptême, que je luy ay administré avant midy, Louys-Charles qui fust ondoyé le mardy 25 novembre 1659, par Mre Claude Despravieulx, cy-devant curé, fils naturel et légitime de haut et puissant seigneur Louys-Anthoine de La Rochefoucaud, chevalier et comte de Gondras, et de haute et puissante dame dame Gabrielle des Serpents. A esté parrein haut et puissant seigneur Mre Louys de La Rochefoucaud, comte de Laurat et seigneur d'autres places, et marraine, dame dame Théraise de Grignant, marquise de Rochebonne. Signé : Mre Louys Anthoine de La Rochefoucaud, comte de Gondras, Mre Louys de La Rochefoucaud, comte de Laurac, Théraise de Grignant. Anthoine Despravieulx, curé, LAURAC DE LA ROCHE FOUCAUD. GONDRAS DE LA ROCHEFOUCAULT ». — F° 275, « Joachim d'Arcy, escuyer, seigneur de La Varenne et Coutouvre », 27 janvier 1662.

E Suppl. 394 (GG 4.) — In 4°, 130 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par le curé Despravieulx et Delpeuch, curé commis, Chappus, etc. — Ff. 15, 16, 29-32, blancs. — En avant du f° 17, talon d'un feuillet arraché ; f° 1, usé en tête et au bas, à droite ; ff. 69-71, rognés en tête ; f° 71, lacéré à droite. — Ff. 1-7, baptêmes 1673-1674 ; f° 8, enterrements 1673-1674 ; ff. 9-130, les trois actes 1674-1699. — F° 9 v°, « Le 26 décembre 1674, a esté bénite la cloche Louise-Hélaine de la parroisse de Cublize. A esté son parrain haut et puissant seigneur Mre Louys-Anthoine de La Roche Foucaud, et sa marraine haute et puissante dame Hélaine Rémond, sa femme. Presents, Mre Claude Despravieulx, cy-devant curé dudict Cublize, et les susnommés qui ont signé, par moy curé dudict lieu, soussigné. GONDRAS DE LA ROCHEFOUCAULT. L'abbé DE GONDRAS DE LA ROCHEFOUCAULT. REYMONT. H. DE REYMOND. DESPRAVIEULX, A. DESPRAVIEULX ». — F° 43 v°, « Blaise de Reymond, tresorier général de France en la généralité d'Auvergne, seigneur de La Bastide », 29 août 1683. — F° 108, « Jacque Fabry, sr des Plaines », visiteur général des gabelles de Beaujolois, 29 juillet 1696. — F° 114 v°, « Claude de Ste-Colombe, comte de Laubépin, chevallier, seigneur de Sarry », 12 mai 1697. — Registres parafés par Mignot (1693, 1696-1699), du Sauzey (1694).

E Suppl. 395 (GG 5.) — In 4°, 192 feuillets.

1700-1730. — Actes dressés par les curés Despravieulx (1700-1710), Chavanis (1710-1730) ; les vicaires Roux (1706-1709), Jourdan (1710), Guérin (1716), Nabonnau (1717-1719), Barrel (1719-1720), Besson (1720-1721), Arnaud (1722-1723), Dumas (1724-1727), Peillon (1727-1730), et Parra, vicaire de St-Jean-la-Bussière, Chavanis, Sargnon, etc. — Ff. 12, 13, lacérés au bas ; ff. 50-59, usés au bas ; ff. 104-106, usés sur les bords ; f° 166, troué au milieu, usé au bas ; f° 167, lacéré au bas ; en avant de ce feuillet, talon d'un feuillet arraché. — Ff. 148-151, blancs. — F° 23 v°, « Charles-Louis de Larochefoucault, marquis de Gondras, enseigne des gardes du corps ; Claude de Sarron, comte et seigneur dud. lieu », 23 septembre 1703. — F° 89 v°, « Claude Chavanis, dit Dubost, habitant du bourg de Cublize, est décédé le 19 décembre et a été enterré le 20e 1714, par moy curé dud. lieu, dans le cimetière et vaux de ses prédécesseurs, après avoir reçut les sacrements de notre mère sainte église, et dans son testament, avoir donné 80 l. pour avoir une chasuble garnie et un devant d'autel de satin blanc et 400 l. pour faire faire une mission dans led. lieu, âgé de 53 ans environ, en présence des soubsignés témoins requis. CORTEY, curé. M. CHAVANIS, JOURDAN, curé. CHAVANIS. CHAVANIS, curé. J.-F. DESPRAVIEULX ». — F° 94, « La mission ordonnée par le testament de Claude Chavanis dit Dubost, garçon, habitant le bourg de Cublize, décédé le 19e décembre 1714 et enterré dans le cimetière proche la grille, a commancée sur la fin du caresme en 1715, et n'a durée que six semaines, quoyque par le testament dudit, il fût porté de sept semaines. Tout le couvert de l'églize baissé d'environ 8 pieds, et tout fait à neuf, ainsi que celuy du clocher, ce qui a coûté plus de 100 pistoles, ce que j'atteste ce 20e septembre 1726. CHAVANIS, curé, et 80 l. pour un ornement blanc lequel a été achepté par les missionnaires sous nommés, qui a coûté 40 écus avec un galon

d'or fin et son devant d'autel, le tout payé par l'héritière dud. testateur, nommée Benoiste Chavanis, ditte Dubost, qui avant son décez, a donné une partie de son bien, soit pour du linge, soit pour des ornements, et par surcroît de dévotion, a fait construire l'autel du Rosaire, avec le rétable qui luy a couté plus de 400 l. et par son testament, reçut m^tre^ Perret, dud. Cublize, notayre royal, elle a donnée pour les réparations et entretien de laditte chapelle, deux prés, l'un appellé pré Roux et l'autre pré Galand, à la charge toutefois, que le fabricien du rosaire fera dire annuellement et à perpétuité six grandes messes devant l'autel privilégié du Rosaire. A donné 150 l. pour une chappe de couleur, plus 80 l. pour une chasuble verte et une pièce de toile pour des nappes d'autel. Ce qui a procuré touts ces advantages à cette église est en partie un effet de lad. mission, qui fut faite par quatre capucins fort zélées pour la maison du Seigneur, dont le supérieur étoit le R. père Goyne, de Lyon, nommé Ambroise, le R. père Charle de St-Chaumon, le R. père Esprit, encore de St-Chaumon, et le R. père Augustin, de Craponne, qui eurent les 400 l. pour la mission, et étoient obligés de célébrer tous les jours pour le repos de l'âme du fondateur. Ladite mission fit beaucoup du fruit dans cette parroisse. Par ordre de monseigneur l'évêque de Mâcon, on différa la Pâque, comme les missionnaires le jugèrent à propos. Ils establirent, du consentement dud. seigneur l'adoration perpétuelle du très saint-sacrement, firent finir la sacristie commencée depuis quelque temps, firent faire la nouvelle bâtisse qui fut finie quelques semaines après leur départ, firent abattre une tribune mal construite et à la place de laditte faire une montée au clocher là où elle est, l'entrée dud. clocher étant autrefois à la naissance de la voûte au-dessus de l'œil de bœuf, qui n'estoit dans ce temps-là que d'un pied environ de grandeur, sans vitre, non plus que les autres fenestres de lad. églize et celle du cœur qui étoit très petite fut agrandie, le rétable du grand autel doré, le crucifix racommodé. L'églize a été pavée à pierre de Reigny, des missels acheptés, livres de champs et autres ; l'armoire de la sacristie faite de noyer, et celle ... sa ....., lesquelles réparations ont été faites en moins de dix ans, ce que moy, curé de ce lieu, j'atteste véritable. CHAVANIS, curé ». — F° 165, enterrement dans la chapelle du « Rosaire, proche l'autel, costé bize », 16 juillet 1726. — F° 166 v°, « Ce premier septembre 1726......... solemnellement la quatriesme cloche de cette parroisse....... messire Toussaint Vincent, archiprestre de... et curé de Notre-Dame de Thizy et de Marnand .... de Mre Claude Seirgnon, prestre curé de St-Just ...., de Mre Antoine Jourdan, curé de Renchal, de Mre Duvouldy,........... dud. Marnand, de Mre Jean Dumas, vicaire de cette parroisse........., Philibert Perret, clair tonsuré, aussi de cette parroisse de......... ; son parrain a été messire Antoine Le Prestre, comte de Vauban, seigneur de Magny et plusieurs autres places, lieutenant général des armées du roy, gouverneur des villes et châteaux de........, directeur général des fortifications, grand croix de l'ordre militaire de St-Louis, et à son absance a tenut sa place monsieur son fils l'aisné, et marraine dame, dame Anne-Henriette de........., femme du parrain, et a tenu sa place à son absance damoiselle Louize de La Raffinière, en foy de quoy je me suis soubsigné. CHAVANIS, curé ». — F° 169 v°, « Je soubsigné, curé de Cublize, certifie avoir bénit la croix de pierre de taille de Chandolan, en vertu de la permission à moy accordée en datte du 28e mars 1727, signé Laurens, v. g., ce 20e avril, jour de Quasimodo du susd. an. En foy de quoy je me suis soubsigné, Chavanis, curé ». — Registres parafés par Mignot (1700-1703, 1705, 1708, 1710, 1711, 1717, 1718, 1721), Noyel (1712, 1714, 1715), de Phelines (1716, 1719, 1720).

E Suppl. 396 (GG 6.) — In-4°, 217 feuillets.

1730-1755. — Actes dressés par le curé Chavanis ; les vicaires Peillon (1730-1734), Rigodias (1734-1735), Fricaud, (1735-1737), Vadon (1737-1740), St-André (1741-1745), Dimery (1746-1748), de Chavanne (1749-1751), Boisseaux (1752-1754), E. Fricaud (1754-1755), et Sargnon, vicaire de St-Just d'Avray, Peillon, Lièvre, etc. — Ff. 48-50, 58-62, 85, 86, 100-102, 110, 117, 118, 125-134, 142-144, 153, 154, 169, 170, 187, 188, 196, 201-204, 210-217, blancs. — F° 24, lacéré à gauche. — F° 124 v°, « Le 14e octobre 1745, jour de jeudy, on a conduit la parroisse de Cublize en procession à Thizy, pour y recevoir le sacrement de confirmation sous les ales dud. Thizy, des mains de monseigneur Henry de Constance de Valeras, évêque de Mâcon ». — F° 166, « Ce premier septembre 1749, Mre Marc Besson, curé de Clavaizolle et de Lamure, archiprestre de Beaujeu, a bénit la statue et l'autel construit en l'église de Cublize, sous le vocable de St-Antoine hermitte, suivant la permission qu'il en a obtenu de monsieur l'abbé du Sou de St-Amour, vicaire général du dioceze de Mâcon, ce que j'asseure véritable et en foy de quoy j'ai signé, moy curé dud. Cublize, ce jour, mois et an que dessus. CHAVANIS, curé ». — Registres parafés par Janson (1737, 1738, 1740, 1741, 1746), Noyel (1739), Mignot (1742-1745), Trolieur (1747), Cusin (1748), Jacquet (1749-1755).

E Suppl. 397 (GG 7.) — In-4°, 197 feuillets.

1756-1771. — Actes dressés par les curés Chavanis (1756-1765), Simonet (1765-1771) ; les vicaires Desvernay (1756-1759), Fenouillet (1759-1763), Dulac (1762-1766),

Renard (1765), Chevrot (1766-1767)), Barnaud (1767-1768), Teilliard (1768), Nogué (1769-1771), et St-André, curé de St-Nizier d'Azergues, Demery, Desrayaux, Perrin, etc. — Ff. 8-12, 19-22, 29-32, 40, 47, 48, 67-72, 80-82, 114, 176-178, 197, blancs. — F° 3 v°, enterrement de François d'Ars de La Raffinière, « dans la chapelle Notre-Dame de Pitié de St-Jean du cimetière », 11 avril 1756. — F° 25, « Je soubsigné, curé de Cublize, certifie que la mission a été faite audit lieu avec œdification, par Mr Condour, supérieur, Mrs Bouchetard, Ainselinc, et Martinol, missionnaires de Ste-Colombe de Vienne en Dauphiné. Ce dernier est arrivé le 5 avril dernier; les trois autres sont venus le 8 avec un frère, le lendemain, l'ouverture s'est faite, et lad. mission a finis le 15e may 1758, par une procession du très St-Sacrement, à la croix de l'Aubespin, et de là à celle de Vienne, et aprés le sermon, la bénédiction, on a chanté le *Te Deum*; la croix de la mission a été plantée au bas des degrés, du côté de vent, l'arbre ayant été donné par madame la marquise de Vauban, dame dud. lieu. Le jour suivant, M^{rs} les missionnaires sont partis pour Belleroche, pour y faire la mission, ce que j'atteste véritable ce 16 may 1768. Chavanis, curé » — F° 98, « Mr Antoine Chavanis, mort le 12 octobre 1765, après avoir resté curé dans cette parroisse 57 ans, a donné par son testament, 800 l. pour la construction de la nouvelle aislle, plus 500 l. pour une horloge. Nota qu'anciennemen on avoit fait une queste pour laditte horloge, il n'a fait qu'ajouter le restant. Plus il a ordonné trois missions par les MM^{rs} de Ste-Colombe, qui doivent être faittes de trois en trois ans. La première commença après Pâque de l'année 1766. Ils ont reçu, pour lors, la somme de 1.500 l., qui est la rétribution des trois missions, et doivent dire les messes chaque jour de la mission pour le repos de l'âme de Me Antoine Chavanis. Ils ne seront appellés pour les deux missions restantes que sous le bon plaisir de Mgr, et quand le curé pour lors le voudrat. Environ le mois d'aoust de 1756, l'on achepta la maison de Chambefort père, maréchal, pour l'élargissement de l'église, et l'on commença pour lors la construction de laditte chapelle, qui n'a été finie qu'au mois de septembre 1767. Plus led. défunt donna encore, par son testament, 500 l., toujours pour l'église; plus il donna aux deux marguilliers Philibert Lagay et Jaque Deparvieux 60 l., à partager entre eux deux pour l'entretien, c'est-à-dire pour le soin de tenir la lampe éclairée. En 1767, l'aile neuve a été finie, et l'orloge placée par le s^r Tabouret, maître horloger à Roanne, qui l'a maintenue pour une année et a reçu 200 l., et doit recevoir le restant à la fin de l'année. Sur la fin de 67. on a établi un plat pour les âmes des défunts, et tous les sammedis, on dit une messe *requiem*. Nota que, quand je suis arrivé curé à Cublize, je n'ai point trouvé d'état de novailles, mon prédécesseur avoit toujours joui comme fermier et n'en avoit tenu aucun état, faute qui serat très difficile à réparer. Nota que Mr Chavanis avoit la ferme des dixmes et ne donnoit que 50 l. de *refugium*. M[illegible] tous les habitans coururent à Cherlieu, et l[illegible] 350 l. de *refugium*. J'en ay toujours joui jusqu'à 1774 sur ce pied; mais il parle de l'augmenter considérablement. En 1772, la nouvelle chapelle a été cadetée en plein. En 1770, j'ay établi une liste des morts que l'on doit lire tous les dimanches à la messe, avec le *De profundis*. L'on donne pour laditte annonce, 20 s. jusqu'à 30 s., même 40 s. Je n'ay pu augmenter le prix des grandes messes, mon prédécesseur les ayant toujours dittes à ce prix. En 1776, l'on a fait plâtrer toutte l'église, excepté la nouvelle chappelle. L'on a fait refondre la 1re et 3e cloche. La première a été augmentée considérablement et pèse aux environs de 3.200. M^r le vicomte de Vauban en a été le parrain et madame sa mère marraine, M. Boujat père a été perrain de la 3e, et marraine, Mme Chavanis, la grosse. En 1782, l'on a fait rebattir les murs du cimetière, qui étoient en très mauvais état ». — F° 138, acte de réhabilitation de mariage. — Registres parafés par Jacquet (1756, 1757, 1759, 1760, 1762-1765, 1767), Cusin (1758, 1761, 1766, 1770), Roland (1768, 1769, 1771), Perret (1771).

E Suppl. 398 (GG 8.) — In-4°, 232 feuillets.

1772-1782. — Actes dressés par le curé Simonet; les vicaires Nogué (1772-1781), Lacombe (1781-1782), et Granjard, prêtre, Mat. Legret, etc. — Ff. 13-19, 29-31, 56-62, 81-84, 120-122, 141, 151-163, 180-187, 209, 232, blancs. — F° 188, laceré à droite et à gauche; f° 211, les quatre cinquièmes inférieurs enlevés. — F° 125, « Le 20e novembre 1777, nous avons achepté l'ostensoir qui a couté 552 l. 2 s. Les missionnaires m'avoient laissés 252 qui provenoient des restitutions incertaines, et qui ont aidés à payer led. ostensoir. Nous avons vendus par délibération le petit ostensoir qui ne valoit rien, avec le petit calice, et une petite custode, le tout au poid de l'argent, et dont le produit, avec une queste qui s'est faitte, a finit de payer l'ostensoir, qui a été fait et livré par le s^r Courrieux, orfèvre à Lyon; par délibération, l'on a donné le prix fait de la refonte de la grande cloche, qui s'est trouvée cassée dans le courant de l'hiver de 1778, comme encore le prix fait de faire plâtrer le cœur et la grande nef. Simonet, curé ». — F° 131, « Ce jourd'huy 17 juin 1778, la grosse cloche a été bénite par moy, curé soussigné, avec la permission de Mgr de Mâcon. Son parrain a été haut et puissant seigneur, Mre Jean-Baptiste Le Prestre, vicomte de Vauban, capitaine de cavalerie, gouverneur de Chatillion-les-Dombes, et marraine, dame madame Marie-Simonne de Beaurepaire,

marquise de Vauban, relaissée de très haut et très puissant seigneur Mre Louis-Gabriel Le Prestre, marquis de Vauban, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, seigneur de Magny, Labaty, Cublize et dépendance, et a eu pour représentans sr noble Nicolas Perret, advocat en Parlement, juge de Magny et dépendance, et dame Marie-Marguerite Ducreux de Trezette, épouse dud. sr Perret, en présence de sr Claude Cholet, mtre chirurgien et fabriciens des églises du dud. Cublize, de sr Jacque Perret, aussy fabricien, de dame Claudine Dulac, veuve de sr Jean-Baptiste Chavanis, de son vivant procureur d'office dudit lieu, de dame Louise Durieux, épouse de sr Pierre Longière, de Mre François-Charle-Albert Nogue, vicaire dudit lieu ; de dame Etiennette Alex, veuve Chavanis, de sr Jean-Baptiste Ollier, de Jaque George, de Pierre Bissuel. Ladite cloche a été fondue par Joseph Breton et Antoine Léopol, tous deux Lorrains, qui ont signés avec nous et plusieurs autres. DULAC CHAVANIS. BOUJOT. BOUJOT fils, CHOLET, prêtre. DURIEU. NOGUE, vic. PERRAS. OLLIER. LONGIÈRE. DARS. TUCHET. BRETON, fondeur. GERDOLLE, fondeur. SIMONET, CURÉ. — F° 132, « Le 19e juin 1778, la troisième cloche a été bénite par Mre Jean-Marie Dulac, prestre et vicaire de La Chapelle, annexe de Mardore, par la permission de Mgr l'évêque de Mâcon. Elle a eu pour parrain mre noble Jean Boujot, advocat en Parlement et président en l'élection de Villefranche, et sa marraine dame Claudine Dulac, délaissée par Mre Jean-Baptiste Chavanis, de son vivant procureur fiscal dudit lieu. Ladite cloche a été fondue par srs Joseph Breton et François Léopol, tous deux lorrains, en présence des soussignés, tous habitans dudit lieu. DULAC CHAVANIS, BOUJOT, BOUJOT fils. DULAC, prêtre, CHOLET. DURIEU. NOGUE, vic. PERRAS. OLLIER. LONGIÈRE, DAR TUCHET. LONGIÈRE. BISSUEL. BRETON, fondeur. GERDOLLE, f. SIMONET, curé ». — F° 210, « Le sr Dubost, sergent en charge des gardes de la ville de Paris, vent son sirop de vie stomachique et cordial, qui ranime la circulation du sang, réveille l'appétit et facilite la digestion ; sa poudre purgative nommée or potable, bonne pour le tremblement des nerfs, et la guérison des laits répandus. On peut prendre ce purgatif sans garder aucun régime, en donner même aux enfants. Il est approuvé par arrests du Parlement, rendus sur le rapport de deux des plus célèbres médecins. Il demeure clos du Temple de Paris ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse 1773-1775), Guérin (1776-1782), Perret (1781).

E. Suppl. 399 (GG. 9.) In-4°. — 330 feuillets.

1783-1792. — Actes dressés par le curé Simonet ; les vicaires Lacombe (1783-1790), Clément (1792), et Dulac, vicaire de La Chapelle de Madore, Girotru, prêtre. — Ff. 41-45, 68, 69, 70, 112-115, 138-140, 158-162, 203-206, blancs. — Ff. 207, 208, interpolés à placer à la suite du f° 230. — F° 16, « noble Claude-Thomas Caquet-Davaize, avocat en Parlement et receveur du grenier à sel de Tarare », 23 sept 1783. — F° 89, « Claude Brossette, marchand fabriquant en mouseline, demeurant à Tarare », 24 octobre 1786. — F° 124 v°, « Mission commencée le 3e avril et finie le 13e may 1788. En 1788, Mrs Hermand, supérieur de la mission donnée par défunte Marie Dubui, habitante de Cublize, Coindre, Terrier, Fays, Thuillier, ont fait avec tout le zèle et l'œdification possible ladite mission pendant l'espace de cinq semaines, les susdits messieurs étant missionnaires de la congrégation de St-Joseph de Lyon, en foy de quoi j'ay signé ainsy cesdits messieurs le présent acte, à Cublize, le treizième may 1788. HERMAND, COINDRE, TERRIER, FAYS, PIERREFEU, jeandre de ladite donnatrisse, THUILLIER, SIMONET, curé ».— F° 131, Jean-François Billiet, me d'école à Cublize, 8 octobre 1788. — F° 174, Jean-Claude Cholet, chirurgien, maire de Cublize, 1790. — F° 178 v°, « Jean-Marie Chavanis, capitaine de la garde nationale de Cublize », 27 septembre 1790. — F° 188, « Jean-Marie Chavanis, dit Fillion, habitant et notable de la commune de Cublize, comme encore capitaine de la quatrième compagnie de la garde nationnalle dudit lieu », 4 mars 1791. — F° 197, Pierre-François Chavanis, colonel de la garde nationale dudit lieu (Cublize), 13 septembre 1791. — F° 207, « Jean-Marie Chavanis Fillon, maire de Cublize, 23 décembre 1792. — F° 219 v°, Jean-Marie Gros-Denis, commandant en second du bataillon de Cublize, 19 juillet 1792. — F° 228, Benoît Pierrefeu, commandant de bataillon, 26 novembre 1792. — Registres parafés par Guérin (1783-1790), Pezant (1791, 1792).

CUIRE

Section de la commune de Caluire, arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Cuires, Cuires-la-Croix-Rousse, en Franc-Lyonnais, église sous le vocable de Saint-Romain, annexe de Saint-Pierre-aux-Liens de Vaise, archiprêtré des Suburbes, justice de Cuires-La-Croix-Rousse. — *V. Caluire.*

CURIS

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Claude, annexe de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, archiprêtré des Suburbes ; élection de Lyon, justice de Curis.

E. Suppl. 400 (GG 1.) — In-4°, 212 feuillets.

1594-1674. — Actes dressés par Greysolon, curé de St-Germain au Mont d'Or et Curis (1657-1674) ; les vicaires Jehan du Sauzy (1594-1600), Jayet (1601-1602), Petit (1611), Imbert (1615-1623), Bourcandier (1623), Aubertane (1624-1625), Boysson (1628-1629) ; Brunel (1629), Favre (1632), Foucquon (1657-1658), Chavarein (1658), Barrieu (1659), Montillon (1660-1674), et Giboin, vicaire de St-Germain ; Petit, Bruyas, etc. — Cahiers de divers formats. — Ff. 22, 41-60, 62-64, 72, 73, 75-79, 83-85, 132-137, 141-143, 150-155, 163-167, 169, 176-181, 203-212, blancs. — Ff. 1, 4, 6, 8, usés sur les bords. — Ff. 1-6, baptêmes 1594-1602 ; f° 7, baptêmes de 1611 ; ff. 9-39, baptêmes 1615-1623 ; ff. 39 v°-40, baptêmes de 1656 ; f° 61 v°, fiançailles et mariages 1622-1623 ; f° 65 v°, enterrements 1625 ; f° 67 v°, baptêmes 1619 ; ff. 69-71, baptêmes 1628-1629 ; f° 74, baptêmes 1628 ; ff. 80-81, baptêmes 1632-1633 ; f° 82, baptêmes 1633 ; ff. 86-109, baptêmes de St-Germain et Curis 1657-1662 ; ff. 110-117, baptêmes 1660-1663 ; ff. 121-129, mariages et enterrements 1660-1663 ; ff. 122-131, enterrements 1660-1674 ; ff. 138-149, mariages 1664-1674 ; ff. 157-162, baptêmes 1660-1663 ; ff. 167-168, mariages 1661-1663 ; ff. 170-175, baptêmes 1664-1666 ; ff. 182-202, baptêmes 1666-1674. — Ff. 6 v°, 7 v°,

Chantons Noël, Noël avec douce musique
A l'honneur du Sauveur, qui du trône royal,
Vien prendre humanité au ventre virginal,
Car c'est le roy des roys, le filz de Dieu hunique.

Chantons aussy Noël en l'honneur de Marie
Qui nous a rétablis par son humilitté
Ce qu'Eve avoit perdu par sa légèreté,
Chassant nostre poison par [*son*] *doulx fruit de vie,*

Car elle le porta neuf mois dedans son vantre
Puis elle l'anfanta tout aussy doucement
Que si elle eust sorti une fleur de sa bouche.

Les bergers, le scachant, laissent leurs pasturage,
Leurs champs, prés et troupeaux, chèvres, brebis, motons,
Prenans flascon, bisac, aulettes et bâtons
Et d'alégresse vont luy présanter homage.

Les troys roys d'Orien, suyvant l'estoyle clère,
On porté des présans à cest enfant très doulx,
Mettant leur septre bas, on fléchi les genoux
Pour adorer le filz et honorer la mère.

Hérode le cruel ne le volut cognoistre,
Il en sera puni, ainsy comme Abiron
Qui fut engloti vif dens flot d'Aquéron,
Et ceulx qui ne voudront ici le recognoistre. »

F° 8, fragment d'exercice ? latin. — F° 10 v°, « Claude d'Albon, seigneur de Curys ; Bénigne de Damas », sa femme, 1 mars 1615. — F° 67 v°, « L'ung des principaulx articles de nostre foy est celuy par lequel nous confessons que le fils de Dieu est conceu du St-Esprit et nay de la vierge Marie, *conceptus est de Spiritu Sancto et natus ex Maria virgine*.. .... ». — F° 94 v°, « Dame Françoise Croppet, famme de Marc-Anthoine du Sozey, escuier, seigneur de Jarnosse », 30 juin 1658. — F° 104 v°, Baptême d'un enfant « lequel j'ay nommé Pierre, son parrin Adouard de Lagoutte, ne l'ayant vouleu nommer aultrement que par le nom d'Adouard à moy incogneu », 4 décembre 1661. — F° 107, Baptême sous condition d'un enfant qui n'avait « esté baptisé que par une famme doubteuse et incertaine d'avoir observé les formalités requises à ce sacrement », 8 octobre 1661.

E Suppl. 401 (GG 2.) — In-4°, 140 feuillets.

1674-1699. — Actes dressés par Greysolon (1674-1677) et Mory (1681-1698), curés de St-Germain et Curis ; les vicaires Montillon (1674-1685), Guillimin (1685), Pontey (1686-1688), Picard (1688-1690), Ferry (1690-1691), Pitiot (1691-1693), Lazermes-Dupuy (1693-1694), Jarrige (1695-1699) ; et Champagny, vicaire à St-Germain, Ponson, F. Louys Pichon, franciscain, André Severt, Mollot, Binier, Crottet, etc. — Ff. 1, 12-26, 35, 42-48, 91, 99, 114, 120, 121, 135, 136, 140, blancs. — Ff. 2-11, usés sur les bords ; 27-34, lacérés à l'angle supérieur gauche. — F° 37, Louis Bay, seigneur de Curis et du Buisson, 15 septembre 1680. — F° 82, décès de Denys de Montillon, vicaire de Curis, 15 juillet 1690. — F° 89 v°, Messire Michel Vautier de Launay,

prieur de Bellegarde, 10 janvier 1692. — F° 104, Gaspard de Barallion, sieur de La Combe, et dame Françoise Boyet, femme de Nicolas Manis, sieur de Champvieux, 9 juillet 1693. — Nombreuses inhumations « dans le vestibule de la grand porte de l'église ». — F° 105 v°, Jean-Baptiste Marron, seigneur des Échelles, 6 octobre 1693. — Registres paraphés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1698).

E Suppl. 402 (GG 3.) — In-4°, 307 feuillets.

1700-1751. — Actes dressés par Mory (1700-1705, 1709, 1710, 1714), Ducret (1719-1720), Hugonin (1721, 1722, 1724, 1726, 1728, 1733) et Chantre (1739, 1742), curés de St-Germain et Curis; les vicaires Jarrige (1700-1702), Denervo (1702-1709), Pascal (1709-1710), Fillon (1710), Delaforge (1710-1713), Paquette (1714-1719), Kiellwasser (1720), Plouton (1720-1722), Chalon (1723-1724), Emery (1724-1738), Devaux (1739-1751) et Ponson, curé d'Albigny, Flachon, Severt, Persin, curé de Vaise, Draguet, Perrin, Laugier, etc. — Ff. 14, 21, 49, 87, 88, 100, 106, 139, 140, 156, 244, 245, 248-253, 259, 263-265, 270, 271, 277, 282, 283, 293, 301, 305-307, blancs. — F° 13, Inhumation d'un homme inconnu décédé « après avoir receu le sacrement de l'extrême-onction dans la grange de La Morelle, appartenant à Monseigneur le Maréchal de Villeroy », 29 novembre 1701. — F° 18 v°, « Jean-Baptiste Ray, écuier, seigneur dudit Curys et du Buisson », 20 août 1702. — F° 35 v°, Indication de neuf actes, de 1704, qui se trouvent à la fin du registre de St-Germain de cette même année. — F° 37 v°, décès d'un homme de Massieu qui, « étant malade et n'ayant aucun asyle, s'est réfugié dans la maison de La Morelle, appartenant à M. le Maréchal de Villeroy, y a été receu par le granger qui luy a donné tous les secours qu'il a peu », 24 janvier 1705. — F° 47, « Sieur Antoine de La Borde, capitaine dans le second bataillon de Lyancourt », et sa femme « Marie du Widal de la paroisse de Cutuliez en Bugeyx », 15 octobre 1706. — F° 56 v°, « La suitte des actes baptistaires, mortuaires et de mariage » de l'année 1707 « qui n'ont pu être écris dans ce livre, faute de papier, se trouvera dans les dernières pages du livre des Registres de St-Germain au Mont-d'Or ». — F° 66, « Révérend Père Sébastien, prêtre religieux du tiers-ordre de St-François du couvent de Fontaines », 9 mai 1709. — F° 68, femme enterrée à Curis « quoique habitante de Polemieux, estan morte de mort presque imprévü dans le molin dudit lieu », 26 octobre 1709. — F° 93, Baptême de deux jumelles, auxquelles « on a donné le nom de Marguerite », 8 août 1713. — F° 132 v°, mariage d'Antoine Doucet, seigneur de Sain-Bel, demeurant dans la paroisse de Villette, fils d'Antoine Doucet et de Louise de Bonlieu, avec Claudine-Angélique de Marron des Échelles, fille de Jean-Baptiste de Marron, seigneur des Échelles et de Marianne du Meynet, demeurant à Lyon, dans la paroisse de St-Pierre et de St-Saturnin. A signé comme témoin noble Pierre de Bonlieu, écuyer, 30 juin 1720. — F° 239 v°, « Jean dit l'Auvergnat, passager et pauvre dont on ignore le surnom, décédé subitement », 1 mars 1738. — F° 256, « André, fils légitime de Gaspard Papon, soldat et réformé du régiment de Provence infanterie, natif de Villars-Goutron en Savoye et de Marie-Françoise de Manne a été baptisé par moy vicaire de Curis. A eu pour parrin André des Grives, aussi soldat réformé du régiment de Borbonois-infanterie, et sa marraine Jeanne Nicout, femme dudit Grives », 25 octobre 1740. — F° 299, « Joseph Kautschen du pais de Vallais en Suisse », 1er novembre 1750. — Registres paraphés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1751).

E. Suppl. 403 (GG 4.) — In-4°, 303 feuillets.

1752-1792. — Actes dressés par les curés Chantre (1753-1757), La Tour (1760-1791), Rey (1791-1792); les vicaires Devaux (1752), Boucharlat (1753-1759), Viviant (1759-1766), David (1767-1771), Channorier (1771-1777), Durosat (1778-1779), Gauthier (1780), Vitout (1781-1783), Roussel (1783-1786), Muguet (1786-1791), Chateney (1791-1792), Gomet (1792), et Conze, prêtre, Devaux, Dusoleil, Velluz, Latour, Donnet, Charles, Viviant, Vire, Menetrier, etc.; Boin, officier public. — Ff. 6-10, 17-20, 25-28, 33-36, 41-44, 50-52, 58-60, 65-66, 71, 72, 79, 80, 84, 100, 104, 110, 118, 122, 129, 130, 135-137, 142-145, 151-155, 163-171, 176-181, 186-189, 193-199, 205-207, 228-231, 237-239, 245-247, 252-255, 261-263, 271, 277, 283-286, 301-303, blancs. — F° 21 v°, « Joseph Javard, sieur de La Brosse, archeviste des seigneurs comtes de Lyon, capitaine penon de la ville de Lyon », 10 mars 1754. — F° 62 v°, mariage dans la chapelle de mr Perret, conseiller du roy, notaire à Lyon....., laquelle chapelle scize rière la parroisse de Curis, annexe de St-Germain au Mont d'Or », 10 juillet 1759. — F° 140 v°, rectification de l'acte d'un garçon, baptisé comme fille. — F° 222 v°, « L'an de grâce 1782 et le 30e octobre, nous soussignés, curé de la parroisse de St-Germain-au-Mont-d'Or et de Curis, son annexe, en exécution de l'ordonnance et de la commission à nous addressée par Mgr l'archevêque de Lyon, en date du 18e septembre dernier, aux fins de bénir l'église dudit Curis, dont la nef vient d'être entiérement reconstruite, aggrandie de 10 pieds de long, tous les murs exhaussés de 4 pieds, et à la gauche de laquelle il a été ajouté une chapelle de 20 pieds de longueur, sur 12 de large, et ce par la piété et aux seuls frais de MM. le seigneur haut justicié et bourgeois, possédant fonds dans

lad. parroisse, nous avons procédé à la bénédiction de lad. chapelle, sous le vocable de St-Joseph, autel et nef, avec les cérémonies et prières prescriptes dans le rituel du diocèse, et y avons célébré tout de suite les saints mistères, en présence des témoins sousignés et d'un grand concours de peuple, ce dont nous avons dressé procès verbal, dont le double a été déposé au secrétariat de l'archevêché, conformément à l'ordonnance. M. Steyman ayant fait présent des deux bénitiers en marbre. Beuf-Curis, Garnier-Lamonière, Veillon, Maillard ; Vitaut, cha. et vic. ; Lemoyne, Dufrêne, Jean-Claude Rivière, B. Large ; Dubourg, encienne prieure de Largentière ; Claude Perrin, Aymé Large, Beraud, Romanet, Bois, Gronjon, Tresca-Lemoyne, La Tour, curé ». — F° 223, « Le 19 décembre 1782, nous soussigné, curé de la paroisse de St-Germain-au-Mont-d'Or et de Curis, son annexe, en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque et comte de Lyon, et de la commission à nous adressée, cydevant relatée sous sa datte, les murs de cloture du nouveau cimetière étant parachevés, le terrein nivelés, décemment rangé, et y ayant fait placer une croix de pierre au milieu d'environ 12 pieds d'hauteur, nous avons procédés à la bénédiction dudit nouveau cimetière, avec les prières et cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse ; nous n'en raportons pas icy l'étendue ni la commodité par sa proximité de l'église, ni l'exposé que nous en avons déja fait dans notre supplique et le premier procès-verbal dressé, dont et de tout nous avons dressés procès-verbal en présence des témoins, dont quelques-uns ont signés, pour être remis au secrétariat de l'archevêché, conformément à l'ordonnance. Dubourg, encienne prieure de Largentière, Claude Romanet, Aymé Large, Jean-Claude Rivière, luminier, Bois, Boin, Vitaut, Boy, La Tour, curé ». — F° 295, « Cette feuille a été jointe au registre, par devant la municipalité qui a aprouvé la réunion de cette feuillie, attendu qu'il n'i avoit que ces deux actes dessus et qui sont de la même année et vu que le registre étoit plain, ont a joint la présente feuille, aujourdhuy 19° novembre 1792. Jaque Bois, maire ». — F° 299, « Aujourdhuy 19° novembre 1792, l'an premier de la République Française, je soussigné Jacques Bois, maire de la parroisse de Curis et clos et arrêtter les présent registres, tel qu'il est prescrit par la loi. Fait à Curis ledit jours et ans que dessus. Jaque Bois, maire ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1791, 1792).

DARDILLY

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest

Église sous le vocable de Saint-Pancrace, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre, puis de l'archevêque; élection de Lyon ; justice de Laval.

E Suppl. 404 (GG 1.) — In-4°, 203 feuillets.

1640-1680. — Actes dressés par les curés A. Lamaritte (1640-1660), Seguin (1663-1680); les vicaires Meilliard (1641), Nicolas (1641-1642), Chassaing (1660-1662), Fornier (1667-1668), Comptour ? (1669-1670), J. André (1676), et Jacquet, vicaire de La Tour de Salvagny, Gasset, Cordelier, Paulhian, Daloz, Philipes, Guillot, Courderon, Gayant, Chassaing, Gonnet, Dufournel, etc. — Ff. 80, 165-171, 178, 202, 203, blancs. — F° 74, le tiers inférieur enlevé. — F° 200, rongé en tête. — Ff. 1-73, baptêmes de 1640-1667 ; ff. 74-79, baptêmes de 1640-1641 ; ff. 81-118, mariages et enterrements de 1642-1664 ; ff. 116-118, baptêmes de 1663-1664 ; ff. 119-201, les trois actes (1668-1680). — F° 2 v°, « Blandine Bégulle, vefve de feu noble David Seguin, vivant conseiller du roy, intendant des fortiffications en l'ancien gouvernement de Lyonnois », 6 octobre 1641. — F° 13, « Guillaume de Sève, seigneur haut justicier et direct de Laval et dépendences », 28 mars 1645. — F° 19, « Louyse de Sève, vefve de feu m^re Jean de Crémeaux, baron de Poillenay », 21 juillet 1647. — F° 69 v°, « Claude Pecoil, secrétaire du roy et seigneur de Villedieu et de Reveul ? », 6 janvier 1667. — F° 133, Rambaud, maître d'école de Dardilly, 27 janvier 1671. — Registres incomplets de 1674-1677.

E Suppl. 405 (GG 2.) — In-4°, 141 feuillets.

1680-1699. — Actes dressés par les curés Seguin (1680-1689), Quiblier (1689-1694), Gontier (1694-1698), J.-B. Bouchet (1699); les vicaires Pochin (1695), Chassaing (1698), J.-B. Bouchet (1698) et Barou, curé de Dommartin, Gonin, Forestier, Mantelli, Charrin, Dubouchet, fr. Calixte de Fléchères, capucin, Devaulx, etc. — Ff. 15, 65-67, 90-94, 128, 129, 135, blancs. — F° 17, le tiers inférieur enlevé. — F° 16 v°, « Pour le royaume de St-Vincent 1683, le roy le

sr Claude Audieux, une livre et demy ; pour la reine, Jeanne Coinde, une livre ; pour le dauphin, Anthoine Beluze, une livre ; pour la dauphine, une demy livre ; pour la conestable, Claudine Mathieu, demi livre de cire ; fait et arresté par devant le général de Dardilly ». — F° 22, « Jaque de Madière, seigneur de Laye ; Madeleine Michon, sa femme », 10 août 1683. — F° 42, acte d'abjuration du calvinisme par « Anne Blan, natifve de Colomby, d'au dessus de Morge », 7 avril 1686. — F° 46, acte d'abjuration du calvinisme par Marie Enselme, natife d'Apery », 9 décembre 1686. — F° 75 v°, « Pierre Odet d'Hallier, escuier et seigneur de La Caute (La Coste), 6 août 1690. — F° 119 v°, « Le vendredy, feste de St-Mattieu, 21 septembre 1696, nous vicaire général de Mgr l'archevesque et comte de Lyon, primat de France, avons fait la visitte en cette paroisse, MORANGE, vic. général ». — Registres parafés par Dulieu (1680), M. de Sève (1683), P. de Sève (1691, 1692) ; Roubillac (1694-1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 406 (GG 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1700-1728. — Actes dressés par le curés J.-B. Bouchet ; le vicaire Hilaire Bouchet (1724-1728), et Guérin, curé de St-Romain de Popey, Fournay, Beluze, Le Gras, etc. — Ff. 8, 16, 39, 55, 82, 83, 104, 119, 166, blancs. — Ff. 190-192, usés sur le bord à droite. — Ff. 133, 134, états de recettes pour les enterrements......... « l'enfant de Benoît Dumas, 1 l. 10 s. ; la mère de Jean Chrestien, 3 l. ; l'enfant du Vuldy, avecq une grande messe, 2 l. 5 s. ; l'enterrement de madame Durdilly avec une messe, 6 l. 15 s. ; aux sonneurs, 2 l........ etc. ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 407 (GG 4.) — In-4°, 191 feuillets.

1728-1749. — Actes dressés par le curé H. Bouchet (1729-1749) ; les vicaires Perrolaz (1737-1739), Perrin (1747-1749), et Bouchet, prêtre commis (1728-1729), Hodieu, Fuzeaud, Devigo, Crestin, Mermet, Riche, Delorme, Clément, etc. — Ff. 128, 151, blancs. — Ff. 1, 2, 9, 10, états de sommes dues pour messes et enterrements. — F° 25 v°, « Joseph et Jean-Baptiste Armen, Gusepe Guana, potiers d'estain, originaires du canton d'Onderval », 12 janvier 1732. — F° 31, « George-Marie Trollier de Fontgrenne ; Jean-Baptiste du Bal, sieur de La Jarrige ; Jean du Bal, sieur de La Borde », 12 octobre 1732. — F° 33, « liste d'enterrement parmi lesquels celui de Françoise Michel, fille de sr Michel, mre dessinateur et marchand en draps d'or et de soye », 1 janvier 1733. — F° 34 v°, mariage dans la chapelle du château de Loye, 3 février 1733. — F° 43, « Bonnot de Mably, chevallier, prévôt général des provinces de Lionnois, Forez et Beaujollois », 29 juin 1734. — F° 94, « Marie-Anne-Louise Giraud d'Amareins, épouse de sr Pierre Trollier, écuyer, seigneur du Sardon, de Fongrenne, etc. », 3 mars 1741. — F° 114, « Boniface, épinglier au dessus de la chapelle des Célestins, il a une robe de siamoise rouge et blanc avec le jupon, une chemise garnie de cornettes de mousseline neuve, 2 paires de chausson ». — F° 129 v°, 130, 141 v°, 189, 190 v°, 191, listes d'enterrements. — F° 161, décès d'un inconnu « dans le château de madame la duchesse de Brisac, appellé Villedieu, dans la paroisse de Dardilly en Lyonnois », 26 octobre 1747. — Registres parafés par Pupil (1738, 1740, 1742).

E Suppl. 408 (GG 5). — In-4°, 186 feuillets.

1750-1770. — Actes dressés par les curés Bouchet (1750-1752), Rey (1753-1770) ; les vicaires Bouchet (1752-1753), Juvanon (1753), Musy ? (1755), Manchet (1761), Carie (1767-1769), E. Bizet (1769), Desplan (1770), et Perrin, vicaire de Vourles, Clément, Morel, Delorme, Colomban, Chaulet, fr. Jean-Baptiste, Jacquet ; f. Gratien Rosier, récollet ; fr. Marc-Antoine Clunet, récollet, etc. — Ff. 40-51 *bis*, 73, 81-82 *bis*, 170, blancs. — F° 29 *bis*, « Claude Guillard, mandiant, joueur de violon », 3 mars 1753. — F° 84 v°, « Jean Claude Barancy, seigneur de Sandar », 17 mars 1758. — F° 96 v°, Catherine Granger, dame de Villedieu, épouse de sr Pierre Dumolin, seigneur dud. Villedieu, de La Liègue et autres lieux », 14 octobre 1759. — F° 132, « Cejourdhui dimanche vingt et unième jour de janvier mil sept cent soixante-quatre, à l'issue de la messe paroissiale, je soussigné, curé de la paroisse de Dardilly, en vertu de la permission qui m'en a été accordée par monsieur l'abbé Lacroix, obéancier de St-Just, vicaire général du diocèse de Lyon, ai béni solemnellement et avec les cérémonies prescrites dans le rituel dud. diocèse de Lyon, trois cloches neuves, fondues par sieur Jaques Ducray, père, maître fondeur de la ville de Lyon, y demeurant rue de Bourgneuf, quartier de Pierre-Scize ; lesdites cloches pesant, scavoir la plus grosse quatorze cent livres, la seconde, mille et quarante livres, et la troisième sept cent cinquante-cinq livres, total trois mille cent quatre-vingt-quinze livres, poids de Lyon, lesdites trois cloches accordées sur les tons *ut ré mi*, lesquelles ont été substituées à trois autres vieilles cloches cassées, dont le poids montoit en total à dix-neuf cent vingt-neuf livres, poids de Lyon. Lesd. trois cloches neuves ont été refondues pour le prix convenu de trente sols la livre, aux frais et par les libéralités de quel-

ques bourgeois de Lyon qui possèdent des domaines dans la paroisse de Dardilly ; entre autres de monsieur François Plaguiard, marchand de bled et bourgeois de Lyon, possédant un domaine au hameau de Paisonge, susdite paroisse de Dardilly, lequel a contribué de la somme de trois cent livres à ladite réparation, et aussi de Monsieur Alexandre la Verrière, maitre et marchand tireur d'or et bourgeois de Lyon, possédant un domaine au hameau de la Guillière, même paroisse de Dardilly, lequel a contribué de la somme de deux cent quarante livres à ladite réparation et encore de Mr Desroys, avocat, Mr Berger, Mr Rigodon, Mr Dupin, Mr Bruyset, tous bourgeois de Lyon, lesquels ont tous contribué généreusement et suivant leurs facultés à cette bonne œuvre, en foy de quoy j'ay signé le présent acte, ce 21 janvier 1764, J. Rey, curé de Dardilly ». — F° 180 v°, « Antoine Damés et Jean Coinde, sindics et habitans de la paroisse de Dardilly », 20 février 1770. — Registres parafés par Pupil (1754-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E. Suppl. 409 (GG 6). — In 4°, [illegible]

1771-1792. — Actes dressés par le curé Rey, les vicaires Desplan (1771-1775), Fauque (1776), Rey (1782), Sourd (1786), Blachon (1786), Merlin (1786-1789), Daisse (1789-1791), et Poncet, vicaire d'Ecully, Genevey, Fauque, Rey, etc. — Ff. 26-36, 94-96, 128, 148, 210, 22[illegible], blancs. — F° 7, « Donné 18 s. pour papiers et cartons des registres neufs de 1772 et 7 s. 6 d. pour droits de greffier pour les registres de 1771 ». — F° 46, 1774, 22 baptêmes, 15 enterrements, 5 mariages. — F° 53 v°, [illegible] dans la chapelle dépendante du domaine de sieur François Plagniard », 4 octobre 1775. — F° 147, 1784, 28 baptêmes, 6 mariages, 23 enterrements. — F° 168, « Vérifié par nous, en cours de visitte à Dardilly, le 29 novembre 1786, Lacroix de Laval, grand obéancier, vicaire général ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

DAREIZÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Saint-Loup, archiprêtré de L'Arbresle; élection de Lyon, justice de Dareizé, appartenant à la prieure d'Alix.

E. Suppl. 410 (GG 1.) — In 4°, 195 feuillets.

1639-1706. — Actes dressés par les curés Dumas (1639-1640), Radisson (1655-1687), Grange (1687-1704) ; les vicaires Chamart (1639-1647) Bertrand (1654-1659), Constantin (1661), Decurger ? (1662-1663), Didier (1664-1665), Gay (1665-1667), Grange (1668-1674), Avril (1674-1677), Pochon (1676-1677), Baronnat (1677-1679, Lagier (1679-1680), Masson (1681), Balme (1681-1683), Grange (1684-1688), Ramey (1689), Moret (1693-1700), Chalançon (1700-1702), Chivros (1702), Derivoyre (1702-1706), et Bossey, Gyrod, Delamarche, Michel, Besson, Grange, vicaire de St-Loup, Pauze, Morand, Baronnat, etc. — Ff. 67, 68, 78, 95, 127, 133, 154, 158, 164, 175, 176, blancs. — F° 1, lacéré au bas à droite. — Formats divers. — Ff. 1-13, baptêmes 1639-1647 ; ff. 14-26, fiançailles et mariages, 1639-1646 ; ff. 26-29, baptêmes 1648-1653 ; ff. 30-33, enterrements 1640-1647 ; ff. 34-35, baptêmes de 1653, ff. 36-66, baptêmes 1654-1675) ; ff. 78-67, mariages 1654-1676 (lacune de 1654-1659) ; 79-93, ff. enterrements 1660-1674 ; f° 93, acte de baptême ; f° 94, mariages 1667 ; ff. 96-195, les trois actes 1674-1706. — F° 2, « *Liber in quo continentur nomina et cognomina baptizatorum, conjugatorum et defunctorum ecclesie parrochialis Sancti Petri de Darezé Lugdunensis diocesis, a prima die mensis Januarii anni supra 1640, factus a me dom Joanne Chamart, ejusdem parrochie, vicario indigno.* » — F° 11 v°, « Louis de La Grange, baron de Thisi, segneur de Charnay et de St-Vérand ; Glaudine de Resis, prieuse et dame d'Alix et de Darezé », 16 novembre 1645. — F° 44, « Catherine de St-Amour, religieuse et sacristaine du prieuré conventuel d'Alix », 17 avril 1660. — F° 51 v°, « Louys Aubret, lieutenant particulier au baillage de Trévoulx ; Phileberte Aubret, vefve de Me Bertrand Guilloud, vivant juge grenetier au grainier à sel de Coindrieu », 16 novembre 1666. — F° 53 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de Dareyzé en la visitte, ce 24 septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle ». — F° 55, Françoise Damatiange, marquise de St-Forgeul », 3 avril 1668. — F° 57, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faits dans la parroisse de Dareyzé, en la visitte, ce 6 septembre 1669, Chassaing, archiprebstre ». — F° 58 v°, « mademoyselle de Boyrousset ; Louyse de Caron, prieure des dames

d'Alix, 18 septembre 1670 ; « François de Laurencin, chevailler et seigneur de Chanzé ; Christine Dupuys de La Garde », 4 janvier 1671. — F° 63 v°, Louise de Caron, prieure d'Alix et dame de Dareizé, 2 mai 1673. — F° 72 v°, « Nous avons veu le présent registre des mariages faits dans la parroisse de Dareyze en la visitte, ce 6 septembre 1669, Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle ». — F° 87 v°, « Nous avons veu lé présent registre des enterremens faits dans la parroisse de Dareyzé, fait à la visitte, ce 6 septembre 1669, Chassaing, archiprebstre ». — F° 106, enterrement dans la chapelle du St-Esprit de « Sibille Mellier de Chanzé, veufve de messire Pierre Rolin, vivant chevallier, seigneur de La Rouillière », 17 avril 1680. — F° 106 v°, « Marc-Antoine Souzy, maréchal de logis dans le régiment de St-Silvestre », 20 août 1680. — F° 111 v°, « Antoine Portanier, m° d'école au Bois d'Oingt », 24 mars 1682. — Claudine Despinacy, dame de Chanzé, 31 mars 1682. — F° 118, « François de Bavas, escuier et chevalier du roy, de présent demeurant à Tarare », 15 juin 1684. — F° 118 v°, « Luc d'Espinace, chevalier, seigneur de Basse, Marianne-Françoise de Rochefort d'Ally-St-Point ; Pierre de Laurencin, chevalier, comte de La Bussière ; Jean du Sauzey, escuyer de son altesse royalle, seigneur de Grandpré et Jasseron ; Jean de Laurencin, chevalier et seigneur du Péage-d'...az et du Souzey », 13 août 1684. — F° 123 v°, « Jean-François de Vauzelle, chevallier, seigneur de Combrelande ; Sébastien Derrachais, chevalier, seigneur de La Chabaudière et de Monlarron ; Philibert de Chevrier, chevalier, seigneur de La Flachère », 14 mai 1686. — F° 131, « Claude, de Vaurion, chevalier, seigneur dudit Vaurion ; Catherine de Garde, épouse de Mr Guiliaume Dumey, capitaine des gardes de M. le duc de Villeroi », 8 novembre 1690. — F° 146, « Marguerite de Chavanes, femme à messire Noël de Costart, escuier, seigneur de Ronzière, 25 juin 1696. — F° 153 v°, au-dessous de deux actes biffés : « Les deux actes cy-dessus ont été rayés pour n'avoir pas été enregistrés par surprise dans les registres de l'année de 1700, en l'absence de moy soussigné vicaire. Moret. Les mêmes actes ne laissant pas que de contenir vérité contre laquelle le papier timbré n'a point de juridiction ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubilias (1694-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1706).

E. Suppl. 411 (GG 2.) — In-4°, 155 feuillets.

1707-1751. — Actes dressés par les curés Girard (1727-1728), Nicolas (1728-1729), Girard (1732), Dally (1744-1750) ; les vicaires Derivoyre (1707-1708), Martin (1708-1709), Baronnat (1709-1722), Peillon (1722-1727), Chazal (1727-1733), B. Nicolas (1733-1744), Delorier (1744-1750), Thioleyre (1751), et Baronnat, prébendier de St-Loup, Martin, sociétaire de Tarare, Girard, Coquard, Durelle, etc. — Ff. 6, 12, 19, 20, 27, 30, 31, 35, 38, 96, 100, 104, 108, 112, 120, 126, 129, 130, 135, 139, 143, 144, 147, 151, 155, blancs. — Ff. 50-53, rongés en tête. — F° 3 v°, « Veu faizan ma visite le présen registre, le dernier juin 1707, Desplasses, archiprêtre ». — F° 8, « Pierre de Coupperie, escuyer, sieur de Beaulieu, originaire de Nantes en Bretagne, conseiller du roy, controlleur du taillon aud. Nantes, major du régiment de Bresse infenterie », mari de Marianne de Laurencin de Chanzé, 10 janvier 1708. — F° 21 v°, « J'ai visitté l'église de Darezé où j'ay trouvé tout en bon état. A Darezé, le 19 may 1711, J. Desplasses, archiprêtre». — F° 36 v°, « Nous avons veu le présent registre faisant la visitte ce 4 juin 1715, Roghe, archiprêtre substitué ». — F° 44 v°, « J'ai été obligé de mettre sur ce livre les actes suivants quoyque fait en l'année 1718, n'ayant point reçu de livre nouveau pour cette ditte année 1718 de Mr Terrasson, sindiq. Je les transcriray quand je l'oray reçu ». — F° 60, Veu est trouvé en estat dans nostre visite, ce 15 octobre 1724, Bayard, archiprestre de l'Arbresle et curé de Bully ». — F° 64 v°, même mention, 28 juillet 1726. — F° 69, « Vu et approuvé dans nostre visite à Darèsé, ce 28 may 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 74, « Veu dans nostre visite ce 22 janvier 1731, Bayard, archiprestre ». — Ff. 82, 85, même mention, 8 juin 1733, 5 juillet 1734. — F° 88, « Louise de Véronin de Musy, abbesse du couvent d'Alix et dame dudit Darézé, 26 mars 1735. — F° 88 v°, « Paul-Louis-Jean-Baptiste de Remigny, chevallier, marquis de Joux », Louise-Françoise Tuiller, sa femme ; Antoine de Laurencin de Chanzé, aumônier de Savigny ; Marie-Angélique de Savarie, marquise de Joux », 27 mars 1735. — F° 89, « Veu et trouvé en bon estat, ce 15 juillet 1735, Bayaro, archiprêtre ». — Ff. 91, 101 v°, 107, 134, même mention, 20 juillet 1736, 19 juin 1739, 10 janvier 1741, 29 novembre 1746. — Registres parafés par Terrasson (1707-1708), Pupil (1737-1745, 1747, 1748, 1750, 1751), Charrier (1746, 1749).

E Suppl. 412 (GG 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1752-1792. — Actes dressés par le curé Michoud (1774-1791) ; les vicaires Theoleyre (1752-1772), Pardon (1774), Treveys (1775), Peillon (1775-1779), Pascalis (1779-1785), Duchez (1785-1792), et Durette, vicaire de Saint-Loup, Cathivel, Gay, etc. — Ff. 4, 10, 15, 16 19, 23, 28, 32, 37, 40, 46, 51, 52, 58, 62, 66, 76, 86, 93, 98, 102, 107, 111, 112, 118-120, 127, 128, 134-136, 144, 150, 157, 163, 164, 169, 175, 182, 188, blancs. — F° 1, lacéré au bas, à gauche.

— Registres de 1769, 1773, 1781, 1789, et partie de 1792 en déficit. — F° 89, enterrement d'« Angélique de Riminy, épouse de messire Luc-François de Chanzé », 2 janvier 1772. — F° 96, ce jourd'hui, quatorze juin mil sept cent soixante et quatorze, j'ai bénit une cloche pour le service de l'église de Dareizé, fondue en mil sept cent soixante et dix, avec permission de monsieur Navarre, vicaire général, sous le vocable de saint Pierre et de sainte Margueritte. Le parrain a été sieur Louis-François-Pierre-Marie Valfort, bourgeois, demeurant au Bois-d'Oingt, et la marraine dame madame Louise de Véronin, prieure d'Alix, représentée par demoiselle Margueritte Varinard, épouse de M. Jacques Dessabiez, châtelain de cette parroisse, qui ont signez avec les assistants soussignés Varinard-Dessabiez, Varinard, Chermette l'aîné, Dalain, Trochet, Dessabiez, M[illegible], curé ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768, 1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1774-1778, 1780, 1781), de Leullion (1779), Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1790), Pezant (1791).

DENICÉ

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Notre-Dame, puis de Saint-Pancrace, cure à la collation du prieur de Denicé, puis du chapitre de Saint-Pothin de l'Ile-Barbe et de l'archevêque, archiprêtré d'Anse; élection de Villefranche, justices de Montmelas et de Villefranche.

Pouilly-le-Chatel, *hameau de Denicé.* — Église sous le vocable de Sainte-Andronique alias Saint-Andronic, cure à la collation de l'abbé de Cluny, comme doyen de Limas, archiprêtré d'Anse; élection et justice de Villefranche.

E Suppl. 413 (GG 1.) — In-4°, 120 feuillets.

1675-1744. — Actes de Pouilly-le-Châtel, dressés par les curés Dagallier (1676-1708), Brunelin (1711), Micoud, (1713-1736), Henriet (1737-1744), et Millaud, prêtre, Janson, fr. Michel, etc. — Ff. 23, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 40, 43, 44, 46, 51, 54, 55, 61, 62, 69, 70, 73, 74, 78, 95-100, 103, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, blancs. — Registres de 1709, 1710, 1732, 1733, 1735, en déficit. — F° 3, « Jacques du Sauzay, escuier, s[r] de La Vénerie; Philibert de Lafont, s[r] des Gouties? Gabriel Dubost, escuier, s[r] de Montolieu ; Cœsar Rolin, s[r] de Montou », 20 octobre 1678. — F° 9, « Jaque de Sarrassin, esquier, sieur de La Barre et L'Escousseis ; Edouard Garnier, esquier, seigneur des Garais, d'Ars et du Colombié », 25 juillet 1684. — F° 14, « feu Bernardin Reynon, seigneur des Essards ; Claude de Ste-Colombe Nanton, chevalier, seigneur du Pisay et Ste-Colombe », 3 novembre 1688. — « Gabriel de La Blanche, escuyer, seigneur de Montaulieu et La Thuyle », 3 novembre 1688. — Registres parafés par du Sauzey (1694), Mignot (1695, 1696, 1742-1744), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1708, 1711-1717), Noyel (1737, 1741), Janson (1738-1740).

E Suppl. 414 (GG 2.) — In-4°, 151 feuillets.

1745-1792. — Actes de Pouilly-le-Châtel dressés par les curés Fleuriet (1745-1756), Germain (1758-1792), et Lucien, curé de Gleizé ; Fingier, curé de Lacenas ; Rosset, curé d'Ouilly ; Chanet, Mazelli, Lacuire, etc. — Ff. 4, 10, 14, 16, 18, 22, 24, 26, 33, 36, 37, 39, 41-43, 46, 47, 50, 51, 53, 60, 61, 64, 65, 68, 69, 73, 77, 81, 84, 85, 89-91, 94-97, 102, 103, 107-109, 113-115, 120, 121, 125-127, 131-133, 138, 139, 142-145, 149-151, blancs. — En déficit registres de 1760-1767. — F° 19 v°, enterrement d'un enfant de quatre ans, qui « a cruellement perdu la vie entre les dents d'un loup qui l'a ravi du milieu de deux de ses frères, auprès du bois de monsieur le marquis de Macla, du côté du chemin, du grand chemin de Villefranche à Thizi, à la présence de plusieurs personnes qui étoyent à la garde des bestieaux dans les bruyères, auprès dudit bois », 4 juin 1754. — F° 32 v°, liste des actes de Pouilly, enregistrés à Denicé et à Ouilly de 1760-1767. — F° 34, « Ce jourdhui 7e juillet 1768, dans le courant de la matinée, en conséquence des ordres de monseigneur l'archevêque de Lyon, primat de France, à nous intimés par M[r] l'abbé de St-Aubin, archidiacre et comte de Lyon, l'un de ses vicaires généraux, après une exacte visite de la nouvelle églize, construite dans le haut de cette paroisse,

circonstances et dépendances de lad. église, ensemble des vases sacrés, ornements de toute couleur, linges et autres ustensiles nécessaires au service divin, ayant trouvé le tout en état tout à fait décent, nous avons béni solemnellement lad. église et y avons célébré la messe à haute voix. Ensuite ayant fait aussi visite de l'état actuel du cimettière attenant à lad. église, l'ayant de même reconnu régullier, entouré de murs de pierres et plâtrissés et ayant une croix de pierres de taille à l'orient dud. cimettière, nous l'avons aussi béni solemnellement. Finalement s'étant trouvées deux cloches neuves au lieu de celles qui étoient rompues depuis plusieurs années, nous en avons encore fait la bénédiction avec déclaration que nous faisons que lesd. deux cloches ont été nommées, sçavoir la plus grosse par Mr Deschampt, seigneur de Talancé, et madame Dareste, épouse de M. Lanau de La Barre, et la petite par M. Micollier, sr de Buffavent, ancien avocat du roi au bailliage de Beaujollois et par madame Carret, veuve de M. de Longchamps. Dans tout ce que dessus nous avons été assistés par mre Charle Germain, curé du lieu, MM. d'Essertines, Mousseron, Humblot, Laurent, chantre et chanoines de la collégiale de Villefranche ; de MM. Rossel, curé d'Ouilly, Lambert, curé de Thezé, Éhoude, curé de Montmelas, et Gonin, curé de Pouilly-le-Monial, qui ont signé avec nous, ensemble les parrains et marraines et plusieurs notables du lieu et voisinage, les jour et an que dessus. CLAIRE-LOUISE DARESTE DE LA BARRE, CARRET, DE LONGHAMP, TALANCÉ, DIVOLEY DE PONTBICHET, MICOLLIER, LANAU DE LA BARRE, MOUSSERON, chanoine ; DESSERTINE, chantre ; MICOLLIER, C. HUMBLOT, ch. ; BESSON DESTRE, HÉOUDE, curé de Montmelas ; LAURENT, chanoine ; ROSSEL, curé ; LAMBERT, curé ; GONIN, curé ; B......., SEVELINGE, FONTANIEU, DESTRE, C. GERMAIN, curé, GIRARDE, curé ». — F° 110 v°, liste des confirmés du 19 juin 1786. — F° 118, enterrement de Jeanne du Sauzey, dame de La Vénerie, veuve du marquis de Maclas, 28 juin 1787. — F° 148, « Le présent registre arêté par nous, clos et arrêté le 1 janvier 1793, l'an deux de la République, JAUFFRAY, maire. C. Germain, curé de Pouilly-le-Châtel et officier public ». — Registres parafés par Janson (1745), J.-M. Roland (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1751, 1753-1755, 1757, 1759, 1760), D. Roland (1752, 1768, 1776), Clerjon (1756, 1769-1771, 1777), de Roche (1758), Gesse (1772-1775), Guérin (1778-1790), Pezant (1791, 1792).

E Suppl. 415 (GG 3. — In 4°, format agenda, 179 feuillets.

1615-1674. — Actes de baptêmes de Denicé, dressés par les curés Pierre Seignerain (1620-1652), Laurent Seignerain (1652-1674) ; le vicaire Pierre Seignerain (1615-1620), et Périsse, curé de Lacenas, Cappellin, Sornas, etc. — Ff. 1, 178, blancs. — F° 179, usé sur les bords. — F° 6 v°, « Jehan Hinber, sieur de La Faye, capitayne d'une compagnie de cent hommes de pié pour le service de monsieur de Savoye ; Philibert de Laroche, sr de Montefret, aussy capitaine de cent hommes de pié pour le mesme service ; Marie de La Place, dame de Jarniost », 5 juin 1617. — F° 77, « J'ay mis et consacré en l'année 1657, 235+151 = 386 communians. En l'année 1659, j'ay mis et consacré 360 communions et ne s'en est resté que neuf environ. Aus années 1657 et 1658, il y a eu au plat des âmes par chasque année, Gabriel Boland estant recteur, la somme de unze livres t. Au plat des âmes s'est trouvé en toute l'année de 1655, finissant à 1656 à la saint Pancrace, 5 l. 10 s. que Mathieu Verrier, luminier de Denicé, m'a donné ». — F° 77 v°, « En l'année 1664, il y a eu pour l'hospital de Lion 8 l. 1 s. 6 d., et pour les Quinze-Vingtz de Paris, 4 l. 8 s. 6 d. ». — F° 169 v°, « Laurent Bottu, escuier, seigneur de La Balmondière ; Jehan Bottu, escuyer, seigneur de St-Fontz et Limas », 21 décembre 1671. — F° 179 v°, « Il est arrivé que des personnes en grand nombre se sont vouez à saint Pancrace à Denicé et ont tous receus soulagement, mais principalement a attesté un homme de la ville de Beaujeu, lequel s'estant voué audict saint Pancrace, à cause de son bestail qui rampoit de tous costés contre les murailles de l'estable, son vœu faict, tous ses animaux à l'instant mesme furent guéris et délivrez de tous périls. Plus j'ay veu moy mesme un jeune garçon, l'an environ 1652, lequel apprès avoir faict son vœu et sa neuvaine audict Denicé, estant perclus presque de tous ses membres et impuissant à toutes choses, à la fin des neuf jours se retira dans son pais...... et sans baston ni autre solagement pour son co[rps]. Comme aussy une femme presque perclue .... tous ses membres, ayant rendu son...... Pancrace, s'en est retourné chez...... l'eau dans la Dombe à ses .... Ainsy le tout........ ». —

E Suppl. 416 (GG 4.) — In-4°, 126 feuillets.

1715-1733. — Actes de Denicé dressés par les curés Caille (1715-1725), Sandrin (1725-1731), Dauvillier (1732-1733) ; le vicaire Gallant (1730-1732), et Guionnière, curé de Lacenas, Chauvet, P. Étienne de Lyon, capucin, etc. — Lacune du 8 novembre 1725 au 18 novembre 1727. — F° 14 v°, « Antoine de La Chaise d'Aix, marquis de La Chaize », 4 novembre 1716. — F° 25 v°, feu « Édouard Mabiez, écuyer, sieur de Malval », 2 janvier 1718. — F° 47, « Jean-François Guillermin, chevalier, seigneur de Nusière et Montpinai ; Por ? de Royer de La Varfinière, chevallier, seigneur de La Matreville », 1 avril 1720. — Registres parafés par Terrasson (1715-1717), Mignot (1718).

E Suppl. 417 (GG 5.) — In 4°, 210 feuillets.

1733-1755. — Actes dressés par les curés Danvillier (1733-1736), Jacquet (1736-1751), Manzon (1752-1755), et Sandrin, ancien curé, Pierrefeu, Guyonière, P. Sixte du Puy, Chauvet, Albert, Dubost, etc. — Ff. 176, 191, 192, blancs. — F° 20 v°, « Ce jourd'huy, 31e jour du mois de may 1736, jour de la Feste-Dieu, à l'issue des vespres de parroisse, au son de la cloche, nous soussignés assemblés, curé, luminier, consul et habitants de la parroisse de Denicé, en reconnoissance des bienfaits reçeus de Dieu, voulons, pour sa plus grande gloire, faire les règlements et statuts suivants, du consentement néantmoins et autant qu'ils seront conformes à ceux de nos supérieurs, premièrement avons nommés pour recteur et administrateur de la confrairie du très saint et très auguste sacrement de l'autel, Jean Sévelinge, habitant de cette parroisse et son office et celuy de ses successeurs conjointement avec le vice-recteur et ses successeurs de se trouver à la reddition de comptes et l'apurement que rendra le luminier sous nommé et ses successeurs ; avons nommés pour vice-recteur Claude Mattelin, habitant de cette parroisse, et pour luminier Benoit Picard dit Cottillard, habitant de cette parroisse, et pour second luminier, Antoine Picard, luminier, habitant dudit Denicé. L'office du luminier sera d'avoir le soin de garnir l'autel de six cierges le second dimanche de chaque mois, que mr le curé sera prié de dire une grande messe pour les vivants confrères, et de vouloir annoncer quel jour de chaque semaine il pourra dire une messe basse pour les confrères deffuncts, et de payer à mondit sr curé, quinze sols pour sa grande messe et dix sols pour chaque messes basses ; sera invité, mr le curé, de faire la procession et donner la bénédiction après les vêpres de chaque second dimanche des mois. Ensemble sommes convenus qu'à la réception de chaque confrères et sœurs, sera donné par iceux, pour plus honorable entretien de la ditte confrairie, vingt sols payable entre les mains du luminier, dont il tiendra registre, signé chaque année par mr le curé, le recteur et vice-recteur de la ditte confrairie, dont le luminier sera tenu rendre compte aux sus nommés curé et officiers. Inviteront les officiers, mr le curé, à recommander les confraires et sœurs malades aux prières des fidels et enfin, moy soussigné, curé, donne à laditte confrairie, les droits de réception de chaque confraires et sœurs, pourveu que lesdits droits soient employés à faire une bannière à laditte confrairie ; voulons qu'il soit fait un tableau où seront écrits les noms des confraires et sœurs du saint-sacrement, qui sera placé dans l'endroit de l'église qui conviendra. Le poids de chaque cierge et le prix d'iceux sera réglé chaque année par lesdits srs curé, recteur, et vice-recteur et luminier. Ainsi convenus sans déroger aux statuts mieux ordonnés par nos supérieurs, entendants les suivre et les exécuter. Jacquet, curé de Denicé. Les [illegible] seront nommés chaque année dans l'octave de la [illegible] et en cas de mort sur l'année desdits officiers, il en sera nommé un autre 8 jours après son déceds. Ainsi convenus et obligés. Jacquet, curé. C. Picard, J. Sévelinge, C. Mathelin, P. Amiron, S. Demeurs, Gigoan, A. Picard, L. [illegible], L. Picard, Pierre Chevrot, C. Pancrace Cott[illegible]. » — F° 22 v°, « En l'an 1732, la cure de Denicé a été bâtie à neuf à la réserve du puit, de l'écurie, de la fenière, de la loge et de la cave. Le portail a été fait à neuf ; le tout par Jean Picard, habitant masson de Denicé, pour le prix de 2210 l. En 1730, le béfroy du clocher de Denicé a été fait à neuf par le susdit Jean Picard, pour le prix de 600 l. et qui n'en vaut pas deux. » — F° 25, « Notta que mr Dessertine, prébandier de la chapelle de la Trinité, au mois de novembre 1736, a fait blanchir et peindre les cordons de la voute et couper la 3e balustrade de la chapelle de la Trinité, et couvrir à taille ouverte le toict ». — F° 25 v°, « Notta que le confessionnal qui est à la chapelle de la Trinité ettoit auparavant au fond de l'églize, près les fonds baptismaux, à la place du banc de sr Charles Danicourt ». — F° 28, « Ce jourdhuy 13e jour du mois de janvier de l'année 1737, jour de dimanche, à l'issue des vespres de parroisse, les habitants de la parroisse de Denicé, en la maison curialle assemblés, à dessein de nommer un luminier au lieux et place d'Antoine Laurens, dernier luminier, pour 2 années à commencer à ce jour, tous lesdits habitants, de voix unanime, ont nommés pour luminier Laurent Picard, dit Carras, qui a accepté pour deux ans ledit office, aux clauses et conditions de fidéllité et de rendre ses comptes aux termes des ordonnances. Jacquet, curé. L. Picard, Clerboujon, Claude Dambron, P. Dambron, Pierre Chevret, A. Berboujon, Thomas Gigain, ... C. Mathelin. La bannière de la confrairie du saint-sacrement a été acheptée au commencement du mois de janvier de l'année 1737, des deniers des réceptions à laditte confrairie, dont j'ay faits présents à laditte confrairie, et comme laditte bannière fut trouvée un peu petite, je l'ay fais quadrer en rouge au mois de février suivant de laditte année et elle coutte en tout 24 l. La souscouppe du grand calice et celle du petit calice, ettants toutes les deux cassées, je les ay vendu et en ay eu 8 l. 15 s. des deux, sur quoy j'en ay faits mettre une auttre au grand calice qui pèse en argent 13 l. et coutte de façon 9 l., ce qui coutte en tout 22 l., et du surplus de mon argent que j'y ay employé j'en fais présent à l'églize, laditte souscouppe neufve a été faitte par Le Poivre, orfèvre à Lyon, au mois de janvier 1737. La chapelle de Chevennes a été vittrée à neuf au mois de janvier 1737 et on a fait faire une double clef à la porte de laditte chapelle qui m'a été remise, et pour faire faire cette réparation, il a fallu que j'aye faits interdire laditte chapelle pendant quattre mois, au bout desquels j'y ay été dire la

messe. Au mois de janvier 1737, j'ay achepté deux surplis bons, mais qui n'étoient pas neufs, qui m'ont couttés 20 l., lesquels surplis j'ay remis au luminier de Denicé ». — F° 29 v°, « Le 20° février 1737, j'ay achepté une souscouppe au petit calice qui me coutté 15 l. de mon argent, dont je fais présent à l'églize ». — F° 36 v°, « Charles Danicourt, sieur de Charmes », 7 juillet 1737. — F° 43 v°, « Notta qu'au feuillet 21 de ce registre, il est porté que la chapelle de Chevennes fut vittrée, ce qui couta 14 l. qui fût le prix d'une pièce de bois que Claude Blasse, dit Galeros, qui avoit les clefs de la chapelle, enleva de son autorité, et je luy otay les clefs pour les donner à Laurent Picard du Carras? luminier. Notta que mgr de La Garlaye, comte de Lyon, abbé de Che..., aumosnier du roy, vicaire général de ce diocèze, fit sa visitte en cette parroisse le 9 de septembre 1737 et interdisit la chapelle de Chevennes. Notta que le 8 octobre, je fis conduire dans la chapelle de Chevennes une pierre d'autel sacrée, qui avoit été enlevée de la chapelle de St-Roch, joignant celle de Chevennes, par Claude Bérou-jon, qui l'avoit placé sur la galerie de sa maison en forme de pavé, et laquelle maison fut échangée avec celle de Jean-Baptiste Picard, le charpentier, qui continuoit la même impiété. Ce fut ce dernier que je contraignis à la conduire. Notta que le vin, par une disette générale, valloit en 1736, 23 l. l'ânée dans cette parroisse ». — F° 48 v°, « Ce jourd'huy 7° jour du mois d'avril de l'année 1738, seconde feste de Pasques, après vespres, je suis allé en procession faire la bénédiction d'une croix de pierre de taille, que François Damiron, dit Pireverd, habitant de cette parroisse de Denicé, et Claudine Verand, son épouze, ont fait pozer à 200 pas de leur maisons, scize au canton de la Caillatière, en présence des soussignés. JACQUET, curé. F. DEMEURS. C. MATHELIN. P. GUILLOT ». — F° 52, « Nicolas Deschamps, chevalier, seigneur de Talancé ; Joseph-Ignace Bottu de La Ferrandière ; Barthélemy Cortaille, escuyer, sieur de Vauxrenard », 17 août 1738. — F° 54, « Permission de Mgr l'archevêque pour célébrer la messe dans la chapelle de Plantigny pendant une année, en datte du 9° juin 1738. Signé de Faramant, vic. gén. soussigné, par Poncet, commis secrétaire. JACQUET, curé ». — F° 54 v°, « Nota, Mr le prieur de Denicé, au mois de novembre 1738, a fourni à l'église un ornement rouge et blanc de camelot gaufré, garnis de leur estoles, manipules et voile ». — F° 56, « Ce jourd'huy, 11° jour du mois de janvier de l'année 1739, jour de dimanche, à l'issue des vespres célébrées en l'églize parroissiale, les habitants de la parroisse de Denicé soussignés, assemblés aux fins d'élire et nommer un luminier pour la fabrique de l'église de laditte parroisse au lieux et place de Laurent Picard, dernier luminier, et encor un luminier pour la confrairie du très Saint-Sacrement, érigée en l'église de laditte parroisse, au lieux place d'Antoine Picard, dernier luminier de la ditte confrairie, apprès plusieurs réflexions, nous soussignés, pour et au nom de toutes la parroisse, avons, d'un commun consentement, éleu et nommés pour luminier de la fabrique de laditte églize, Antoine Picard, pour exercer laditte charge pendant les années prochaine et courante 1739 et 40, pour recevoir les pentions, servis, laods, et auttres droits deubs à laditte fabrique ; faire contraindre les refuzants débitteurs par les voyes ordinaires et de droit et de continuer à soutenir les instances de laditte fabrique, quelque part que ce puisse être sous les noms des sieurs curé et luminier comme par cy devant a peut être fait, entretenir laditte églize des choses qui luy sont nécessaires, entretenement des linges, fournittures de cyre et auttres de droit, à la charge par luy de rendre ses comptes pour recepte et dépensse à la fin desdittes deux années par-devant qui est de droit. Avons pareillement nommés pour luminier de laditte confrairie pendant lesdittes deux années, Pierre Chervel, habitant, avec même pouvoir, droit et charge, en ce qui concerne laditte confrairie, conjointement avec le srs curés et ce qni a été accepté par ledit Antoine Picard et ledit Pierre Chervet, soussignés. A. PICARD. B. PICARD. P. GUILLOT. JACQUET, curé. PIERRE CHERVET. C. PICARD. F. DEMEURS. A. MATHELIN. J. SÉVELINGES. L. PICARD. THOMAS GIGEAN. DAMIRON ». — F° 57, « En l'année 1739, la récolte en vin fut si abondante que généralement les fonds médiocres ont rendus six ânées de vin par ouvrée de vigne, et les bons jusqu'à 12, 13, 14 ; il y en a eu jusqu'à 17 ânées par ouvrée de vigne ». — F° 61 v°, « Louis Garnier des Garests, seigneur de Pertuis ? », 16 avril 1739. — F° 62, « La bannière neufve de St-Pancrace est du mois de mars 1739 ; elle a coûté 82 l. 15 s., y compris l'estoffe, peinture, façon, battons et bouttons ». — F° 79, « Le 8 janvier 1740, Antoine Picard a cessé d'ettre luminier et Jean Boys, dit le Rion du ...arras a été nommé pour deux ans, par devant mre Duchesne, notaire royal à Villefranche. En l'hyvert de 1740, une partie des ceps des vignes ont gelées, et surtout les cantons tournés en bize, et les quattre saisons de cette année furent si froides que toutes les denrées n'eurent aucunes bonnes qualités, et surtout le vin ; le bled a valu jusqu'à 4 l. 15 s. le bichet. Le 23 janvier 1741, par devant mre Duchesne, notaire royal, Jean Boys, luminier, a accepté ledit office de luminier, et s'est chargé de la clef du coffre des papiers du luminaire. Le 28 janvier 1741 a été publié un arrest du parlement de Paris, rendu le 30° décembre 1740, qui ordonne la confection d'un roolle sur les habitants de chaque parroisse pour la subsistance des pauvres, qui a été registré au baillage de Beaujollois, et qui n'a pas été executé parce que le bled diminua au mois de février. En 1740, par une mésintelligence des habitants de cette parroisse, il n'y a point eu de sonneurs pendant

tout le courant de l'année, de même que pendant l'année 1741, jusqu'en mars que Jean Sapin fût sonneur. En 1741, il y eut une sécheresse pendant les mois de janvier, février, mars et avril. Il ne pleut point du tout. Mgr le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, accorda des indulgences et ordonna des prières de quarante heures, une procession générale pour obtenir de l'eau, son ordonnance en datte du 29e avril 1741. La sécheresse fut si grande pendant le printems de l'année 1741, que généralement il y eut si peu de foin, qu'il se vendoit 45 l. le menu ou la charge. Au mois de......... 1741, il fut rendu un arrest au parlement de Paris entre les habitants de Villefranche et le chapittre du lieu, qui confirma les enfants et originaires de Villefranche dans le droit d'ettre nommés, exclusivement aux étrangers, aux canonicats et places de moine réunies du chapittre de Villefranche et fut défendu et soutenu par Mr Thomas Janson Derofrey, lieutenant particulier civil au baillage et maire de Villefranche, qui faillit à être exilé par les brigues. Le 21e juin 1741, Mgr le duc d'Orléans ayant envoyé une somme de 6000 l. pour être distribuée aux pauvres qui résident rièrre sa baronnie, laquelle somme a été envoyée en deux fois et remise à Mr Noyel de Belleroche, lieutenant particulier criminel et subdélégué de Mr l'intendant. Après plusieurs représentations faites de ma part, de moy curé, sur ce qu'une partie de ma parroisse appartenoit au prince, en conséquence, j'ay enfin obtenus une somme de 26 l. qui ont été employé à l'achapt de 282 l. de pain bis et 7 littrons de sel qui ont été distribués à des veuves, orphelins et pauvres, résidants dans la partie de cette parroisse qui est rière la justice du prince. Le 13e juin 1741, la foudre est tombée sur le clocher des Cordeliers de Villefranche et en a abbatu l'angle du cotté de vent acolant au soir, et une partie du grand portail d'entrée. Le 26e aoust 1741, le roy a imposé le dixième sur tous les fonds, rentes, revenus du royaume, sans en excepter que les rentes sur l'hotel de ville de Paris. En l'année 1741, la gresle a ôté la récolte du vin au deux tiers des parroisses du vignoble. Cette parroisse n'a pas été maltraitée et le vin à la foire des saints s'est vendu 20 l. l'ânée. Qayde Effendy, ambassadeur de la Porte ottomane en France, ayant débarqué à Toulon avec son fils âgé de 14 ans, son gendre, et environ 170 Turcs, passèrent par Villefranche, le 26 novembre 1741, avec la réception qui luy fut faite dans toutes les villes du royaume, telle que l'on l'auroit fait au roy ; noble Benoit Jacquet, sieur de Pont-Bichet, avocat en parlement, fut créé colonel de la milice bourgeoise de Villefranche. Le 8e may 1742, il fût donné à cette parroisse une basle de ris pesant 190 l., des aumônes de Louis 15 roy de France, laquelle j'ay distribué à 35 pauvres de cette parroisse. Depuis le 2e juin 1742, jusqu'au 7e septembre, il n'a pas pleut, ce qui a causé une sécheresse bien grande, préjudiciable aux raves, prés et vignes». — F° 88, « Claude Picard, horlogeur, habitant en cette parroisse de Denicé, le 23 octobre 1740. — F° 92 v°, « L'echarpe de damas à frange d'argent a étée questée par moy curé dans ma parroisse. Mr Nicolas Deschamps de Talancé, ancien président au parlement de Dombes, au moyen de 13 l. 19 s., que je luy ay remis de la queste, en a fait l'emplette et a fourni de son argent environ une pistole, et c'est au mois d'avril 1742. La nape fine de trois aulnes de longueur, à dantelles, a étée, par moy curé, questée dans ma parroisse ; elle a coûté 15 l. 17 s., et c'est au mois d'avril 1742. Mr l'avocat Jean-Baptiste Perrin m'a envoyé de Lyon 3 l. 3 s. ; en même temps un particulier m'a fait présent d'une ceinture d'aube. La bize a régné sans discontinuation en la présente année 1742, depuis le mois de janvier jusqu'au 15 d'avril et a donné une sécheresse qui n'a peut-être jamais étée dans cette saison ». — F° 102, « Le 1er janvier 1743, nous soussignés, curé et habitants de la parroisse de Denicé, assemblés aux fins d'élire et nommer un luminier pour la fabrique des églizes de cette parroisse, au lieux et place de Jean Buyr, le temps de son exercice expirant à ce jour, et encor pour élire et nommer un luminier pour la confrairie du très saint sacrement de cette parroisse ; après avoir ensemble délibérés, avons reconnus que la recepte et la dépensse qu'a fait ledit Jean Buyr, sont égales au moyen de la somme de 35 l. 10 s. qu'a payé mr Jaquet, curé, à l'acquit desdits comptes et dont il fait présent auxdittes églizes et avons d'un commun consentement élus et nommés au lieux et place dudit Jean Buyr, Claude Laposse, habitant en cette parroisse, et avons nommés pour luminier de laditte confrairie Pierre Damiron, aussy habitant, pour exercer chaquun d'eux laditte fonction pendant deux années consécutives et pendant icelles régir, recevoir et les droits quelconques, chaquun en ce qui concerne leur fonctions, à la charge par eux de rendre leur compte par devant qui est de droit. Jacquet, curé ». — F° 103 v°, « Par devant le notaire royal soussigné, et présents les témoins après nommés fut présent mre Joseph Arod, chevalier, seigneur marquis de Mommelas, Cogny, Denicé, St-Julien, Blacé, St-Sorlin, St-Cyr, Lamure en partie, Serfaure et autres lieux, qui de son gré et libre volonté, a abénevisé et asservisé comme par ses présentes il abénevise avec promesse de maintenir à honnête Jean Sevelinges, habitant dudit Denicé et Jean Picard, maître charpentier dudit lieux, présents et acceptants à leur profit et des leurs à sçavoir la tierce partie des bois et brossailles apellées bois du Four, scitué en la parroisse dudit Denicé et au territoire de Talancé, joignant un peu au bois de mre Nicolas Chapuis, chanoine de St-Just de Lyon, et celuy du seigneur de la Barmondière, le chemin tendant dudit Talancé en place blanche entre deux de bize, le bois du sr Jacquet, avocat à Villefranche, un fossé entre deux de matin et aussy

bize, la terre dudit s[r] Jacquet, un fossé de même entre deux encore de matin, déclinant au vent, autre bois dudit s[r] Jacquet, et la terre de Nicolas Deschampt, président au parlement de Dombes, un autre fossé de même entre deux de vent et la vigne dud. s[r] Deschampt, un autre fossé aussy entre deux de soir, sauf autres confins avec fonds, fruits, antrées, issues, propriétés, droits, aisances, apartenances et dépendances quelconques, le présent abénevis fait à la charge de l'annuel et perpétuel cens et servis, portant laods, vends, investisons, reconnoissances et autres et devoirs seigneuriaux selon les us et coutumes des autres rentes nobles dudit seigneur, par luy retenu et réservé, de 3 l. tournois, lesquelles 3 l. lesdits Jean Sevelinges et Jean Picard, solidairement, l'un pour l'autre, un seul pour le tout, sans division quelconques confessent devoir et promettent payer, rendre et délivrer audit seigneur et aux siens, dans son château dudit Mommelas tous les ans et perpétuellement à un chaquun jour et feste de St-Martin d'hivert, le premier payement commençant à la prochaine, et ainsi à continuer à peine de tous dépends, dommages et intérets, par promesses et obligations, solidaire de tous leur biens, même par exprès des fonds icy confinés et fruits d'iceux, avec les soumissions à toutes cours royales et autres renonciations et clauses. Donneront expédition des présentes audit seigneur à leur frais à première réquisition. Fait et passé au château dudit Serfaure, parroisse dudit Cogny, avant midy, le 17[e] avril 1728, en présence de Jean-Marie Gonnet, procureur fiscal des terres et baronnies de Bagnol, et Joseph Aillard et Jean-Baptiste Frédifond, praticiens, demeurant à Chamelet, témoins requis qui ont signés avec les parties. Ainsi signé à la minute Arod de Mommelas. J. Sévelinges. J. Picard, Gonnet, Aillard, Frédifond et Dumont, notaire royal, insinué et scellé l'acte d'insinuation à Chamelet, ce 20[e] avril 1728, reçeu 2[l] et signé Jacquet. Le présent abenevis a été extrait et collationné sur l'expédition originale dudit Jean Sévelinges, par moy soussigné, curé de la parroisse de Denicé, et ledit s[r] Sevelinges s'est soussigné, ce 10 février 1743. J. Sévelinges. Jacquet, curé ». — F° 112, « En 1743, le seigneur de Mommelas a fait faire la cisterne qui est dans la cour du château de Mommelas, et est allé habiter ledit chateau, demeurant auparavant au château de Serfaure, parroisse de Cogny. Le 17° février 1744, jour du lundy gras, dom Philipe, fils du roy d'Espagne, gendre de Louis 15, roy de France, est arrivé à Lyon, où il a demeuré trois jours ; y a été receu avec toute la magnificence possible, et de là est allé pour faire la conqueste du royaume de Lombardie, assisté des troupes de France, tant par mer que par terre, contre la reyne de Hongrie, le roy d'Angleterre et le roy de Sardaigne. Le 22 du mois de may 1744, jour de vendredy, avant-veille de la Pentecoste, sur l'heure de midy, la foudre est tombée sur le clocher de cette parroisse de Denicé, où il y avoit six personnes, a frapé le nommé Pierre Guillot, habitant au bourg de cette parroisse, l'a brulé au bras gauche, bas-ventre et jambe droitte sans entamer la chair ; l'épiderme et les poils seulement brulés, lequel, au moyen des secours et remèdes à luy donnés, en est revenu sans altération d'aucuns membres. Le 20[e] du mois de juin de l'année 1744, le chapitre général de la province de Lyon, des Cordeliers, se tint à Villefranche, dans le couvent des pères Cordeliers, qui estoient au nombre de 80, qui logèrent la pluspart chez les bourgeois de la ville. Il fut eslu pour provincial, le père Grisot de la province de Bourgogne ; ils parurent et témoignèrent estre fort contents de la ville ; ils dédièrent une thèze au chapitre, une au baillage, une à la ville et une autre à l'académie. Le père Bonnefoy fut esleu gardien de leur maison de Villefranche. Il y avoit cent et douze années qu'il ne s'étoit tenu aucun chapitre dans le couvent de Villefranche, quoique ce soit le premier qu'ils ayent eu en France. Le 31 du mois de juillet de l'année 1744, m[r] le comte de St-Aulbin, comte de l'églize de Lyon, en qualité de vicaire général de Mgr le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, a fait la visite de l'églize de Denicé. Dieu veuille que nous gardions longtemps un aussy digne supérieur et que son mérite ne nous l'enlève pas pour le placer sur un siège épiscopal. Dans les mois de juillet et d'aoust de l'année 1744, il y a eu une maladie sur les bêtes à cornes, dont il en est péri plusieurs le long de la rivière de Saône, dans la Bourgogne, dans la montagne, ce qui a donné lieux aux officiers de police de rendre des ordonnances qui défendent de présenter aucun bestail aux foires et marchés. On a rien connu à cette maladie, on trouve à celles qui sont mortes un trou sous la langue. Cette maladie a continué pendant septembre, octobre, novembre et décembre et n'a laissé en ce pays aucunes beste à corne. Dans le mois d'aoust 1744, il y a eu à Lyon une révolte des ouvriers en soye et de tous les métiers mécaniques qui se sont soulevés contre l'exécution d'un arrest obtenu par les principaux marchands en soye de Lyon, qui préjudicioit aux privilèges des maitrises des ouvriers, lesquels ouvriers ont emprisonnés ceux des gros marchands qu'ils ont peus découvrir, ont sortis des prisons ceux des leurs qui avoient été arrêtés par l'ordre de l'intendant, lequel ils ont contraint de révoquer son ordre ; on compte que le nombre de ces ouvriers révoltés estoit de dix à douze mils hommes. Le 3° du mois de novembre de l'année 1744, il a pleut si abondament dans ce pays, que la rivière de Nizerand a rompu le chemin du pont vers la font de St-Pancrace, a couvert totalement les prés et terres qui sont près de son courant. La rivière de Morgon a été sur le principal autel de Villefranche, a endommagé beaucoup de marchandises, a noyé cinquantes moutons dans une écuirie du nommé Coet, boucher, a abbatu des murailles. La rivière de Saône a fait beaucoup de dégats à Lyon. La rivière d'Azergue a rompu

en deux endroits le grand chemin près d'Anse; la rivière de Corcelle a entraîné le pont de Corcelle sur le grand chemin ; la rivière d'Ardière a rompu toutes les étournes. Le 22 du mois de juin de l'année 1745, les chanoines, comtes de l'églize cathédrale de Lyon, ont faits la cérémonie, et out commencés de porter leur croix sur l'estomach, ainsi et à la forme de leur brevet et patentes. Nota que la mortalité sur les bêtes à corne a continué pendant toute l'année 1745, dans le Forest, haut Baujollois et Lyonnois. Nota que le 27 juillet 1745, a été publié et ouvert, dans toute la France, le jubilé accordé par Benoit quatorze, pape, et a duré 15 jours : il n'y a eu que l'Italie et les isles adjacentes et le royaume de France qui l'ayent obtenu. Fasse le ciel que je mérite d'y avoir part. Nota qu'au mois d'aoust 1745, l'église de Quincieux, près d'Ance, fut volée, et l'on y prit 150 l. d'argent monoyé ; dans le mois de novembre suivant tous les vases sacrés et les chandeliers de la même église furent volés. Au mois de janvier 1746, l'église de Ville-sur-Jarniost fut volée, et l'on y prit les vases sacrés et surtout un beau soleil. Les églizes de Belleville et de Saint-Jean d'Ardière et la chapelle de Ste-Catherine, de Taponnas, furent ouvertes en février 1746, et ne furent pas volées parce qu'on les secouruts. Nota que la mortalité sur les bêtes à corne règne dans la Bresse en 1746. Nota que le dimanche 22° may 1746, la grêle et tombée dans cette parroisse et a endommagée considérablement les vignes depuis l'églize jusqu'en Chazier, avec une telle abondance d'eau que les chemins en ont étés rompus et rendus impraticables, si l'on n'en avoit comblé les ravines. Nota que le 24° de may 1746, m^r de Faramant, official, m^r Navarre, promoteur, et m^r de Foudras, grand prieur de Savigny et prieur de Denicé, sont venus à Denicé pour faire l'information de commodo et incommodo, pour l'extinction du prieuré de Denicé et l'union des revenus au séminaire de St-Pothin de l'Isle-Barbe-lès-Lyon. Nota que m^r l'avocat Perrin, décédé en cette parroisse, le 26° aoust 1746, a fait une fondation de 30 l. à perpétuité par son testament du 6 may 1743, par devant Dupont, notaire à Lyon, au profit de m^rs les curés de Denicé, pour, par eux, dire, tous les premiers vendredys de chaque mois, une messe basse pour le repos de son âme, et un *De profundis* et un *Salve regina* toutes les festes et dimanches après vespres sur son tombeau qui est près la principale porte de l'églize et à la droite en entrant et sous son banc pour Jaques Perrin, son père ; a donné cent trente livres qui ont étés distribués aux pauvres de cette parroisse ; a donné 100 l. à l'église, dont a acheplé le drapt mortuaire qui a coûté le 1er septembre 1746, 30 l. Nota que la maladie sur le bétail a encor régné en 1747 ; que des chenilles noires en quantité innombrables ont dévorées les feuillages des raves ; que la neuvaine du froment se vend 40 l., le 4° octobre 1747. Les religieuses d'Alix, en 1747, ont quittés leur voiles et pris la coiffe et une croix sur l'estomac, et pris la qualité de chanoinesses ». — F° 118 v°, « Vu dans le cours de notre visite audit Denicé, le 31° juillet 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit s^r le révérend vicaire général. Du Breuil, secrét. commis ». — F° 120, « [illegible] Arod, seigneur de Mommelas, Denicé, Cogny, St-Jullien, Blassé, St-Cyre, Lamure en partie, Plantigny, Serfavre, Talancé, St-Sorlin », 30 avril 1744. — F° 124, « Ce jourdhuy, 1er jour du mois de janvier de l'année 1745, les soussignés, assemblés aux fins d'élire et nommer un luminier ou fabricien au lieux et place de Claude Laposse, dont le terme expire ce jourd'huy et qui a rendu ses comptes à la forme insérée dans le livre des redditions de compte des précédents luminiers, avons nommés pour exercer l'office de luminier ou fabricien pendant les années 1745 et 1746, Philipe Blanc, habitant de cette parroisse, avec pouvoir de recevoir tous les revenus et droits quelconques de l'églize de Denicé et Chevennes, les employer à l'entretient et décoration d'icelle et à la charge de rendre ses comptes par-devant qui est de droit, ce qui a été accepté par ledit Blanc qui n'a signé non plus qu'Antoine Laurens, Claude Chavanon, Claude Laposse, Claude Boys, Jean Buyr, tous habitants pour ne savoir écrire. Jacquet, curé. A. Beroujon. P. Demeurs. Bonnafay, Damiron. B. Picard. G. Picard. Pierre Damiron ». — F° 127, enterrement de « Nicolas-François Mabiez, écuyer, sieur de Malleval », 30 mars 1745. — F° 133, « Les bleds en 1748 ont vallu 8 l. le bichet à Lyon, et 6 l. 8 s. à Villefranche, de sorte qu'il seroit arrivé dans cette province une famine sans la prudente précaution de m^r Pallu, intendant de Lyon, qui fit venir de Suole? quantité de grains d'aspiotte? qu'on distribuoit à bon prix aux boulangers de Lyon. Au mois de juin 1748, m^r Benoit Jacquet, avocat du roy au baillage de Beaujollois, fils de m^re Louis Jacquet, receveur et trésorier des officiers de la cour des monnoyes de Lyon, a acheplé la charge de lieutenant général de la province du Beaujollois ». — F° 141 v°, « Ce jourd'huy 27 du mois de décembre de l'année 1746, nous soussignés, curés et habitants de la parroisse de Denicé, avons nommés aux lieux et place de Philipe Blanc, luminier, fabricien de l'église de Denicé, Chevenne et confrairie du très saint-sacrement, dont l'exercice finit au 1er de janvier prochain, Pierre Guillot, habitant audit lieu, pour exercer ledit office pendant deux années consécutives, à la charge par luy de rendre ses comptes ainsi que l'a fait ledit Blanc. Jacquet, curé. L. Picard. A. Beroujon. P. Demeurs. J. Chapelle. Edouard Chervet. Pierre Chervet. Pierre Damiron. A. Picard. Gigeais. P. Guillot ». — F° 142 v°, « Nota qu'en 1747, voilà la 4° année que la mortalité sur le bétail... qu'en janvier 1748, le froment se vend 46 l. la neuvaine. En 1749 le bled froment s'est vendu 52 l. la neuvaine. La dernière audiance de 1748, m^r Benoit Jacquet de la Co-

longe, mon neveux à la mode de Bretagne, c'est-à-dire issu de germain, a siégé en qualité de lieutenant général civil et criminel de la province et baillage de Beaujollois. Pendant l'hyverd de 1769, il n'a gelé que les 7, 8, 9 et 10 de février. Les prêtres de l'hospice de St-Pothin sont entrés en possession de la dixme de Denicé en may 1748, par la cession que leur a fait don Laurens de Foudras, grand prieur de Savigny et dernier titulaire prieur de Denicé, qui leur a cédé laditte dixme sous pension sa vie durant, le titre de prieur estant esteint à son décès ». — F° 146, « Nicolas Genès du Bessey, écuyer, seigneur de Contansson », 27 juin 1747. — F° 152 v°, « Son Altesse Sérénissime, Mgr le duc d'Orléans, toujours attentif au soulagement des pauvres de sa baronie du Beaujollois, a fait achepter en janvier 1749, 150 quintaux de ris pour être distribué aux pauvres, lequel ris a malheureusement péris dans son trajet ; ce pieux prince a réparé cette perte par une somme de 1200 l. qu'il a fait distribuer aux pauvres de sa baronie en avril 1749. Les pauvres de cette parroisse ont été compris pour une somme de 8 l., selon l'estat de distribution qui en a été arretté dans son conseil. Le roy, en la susditte année, a fait distribuer 300 l. de ris dans chaque parroisse. Le s^r Louis Deschampt Talencé de Grave s'extans chargé de la distribution de cette parroisse, les pauvres l'ont ignorés, si ce n'est quelques-uns, partie de ses vignerons qui ont eu part à une petite quantité de ces 300 l. de ris ». — F° 158 v°, « Ce jourd'huy, nous soussignés, avons continués Pierre Guillot pour exercer l'office de luminier de l'église de Denicé, Chevenne et confrairie du saint-sacrement, pendant les années prochaines 1749 et 50, à la charge par luy de rendre ses comptes, ce qui a été accepté par ledit Guillot, ce jourd'huy 27 décembre 1748. JACQUET, curé. P. GUILLOT. MARC DAMIRON. PIERRE DAMIRON. ÉDOUARD CHERVET. P. DEMEURS. A. BÉROUJON. C. PICARD. JEAN J. PICARD. DAMIRON ». — F° 160, « Pendant toute l'année 1749, le froment a valu 7 l. et en juillet il a valu 7 l. 10 s. le bichet. Le 25e juillet 1749, il a grêlé si cruellement dans cette parroisse, Blacé et St-Jullien, Poully le Chatel, Gleizé, Salles, Oully, Arnas, qu'il n'est resté aucuns raisins. Le 12 octobre 1749, la princesse fille de France, de Louis 15e, épouse de dom Philipe, fils d'Espagne, duc de Parme, est passée à Lyon avec sa fille, y a séjourné 2 jours. Sa réception à Lyon a coûté cent mile l. ; elle fut logée en Bellecour, dans la maison près de la Charité. A la foire des saints de 1749, le vin s'est vendu au pays 24 l. l'ânée, et le bled froment 5 l. 10 s. le bichet. En aoust 1750, le bled est diminué et s'est livré à 3 l. le bichet. Il y avoit sur les roolles de cette parroisse une imposition de 35 l. pour le sonneur des cloches. Il fut présenté clandestinement une requête à m^r l'intendant de qui l'on surprit, sous des fausses allégations, la supression de ces 35 l., au moyen de laquelle Jean Sapin, qui étoit sonneur, a rendu les clefs du clocher, et personne, si ce n'est par caprice, n'a sonné les offices divins pendant toute l'année 1750. En octobre 1750, cette parroisse, maltraitée de la grêle l'année précédente, n'a ceuillie au plus qu'une dixième partie de récolte ordinaire en vin, duquel même on n'a pas trouvé un avantageux débit ». — F° 162 v°, acte de réhabilitation de mariage, 24 avril 1749. — F° 168 v°, « En janvier 1750, on a commencé à élargir et paver le grand chemin de Lyon à Mâcon ; toutes les parroisses, hommes et bestail, ont fournis leur courvées pour cette réparation. En 1750, 51, trois jours toutes les trois semaines et en 1751, on a commencé et tracé le chemin tendant de Mongré au port de Riotier ». — F° 172, « Louis de Garnier, chevalier, seigneur de Colombier », 29 septembre 1750 ». — F° 175 v°, « En avril 1751, la Seine a inondée une partie de la ville de Paris. Au même temps la Saône a innondée une partie du bas de la ville de Lyon, la ville d'Anse, et a traversé le grand chemin entre le pont d'Anse et celuy d'Ambérieux. Il y a eu trois pieds d'eau au-dessus dudit chemin, et a couvert la prairie du Beaujollois jusqu'au 6 juin 1751, ce qui a causé une cherté sur les foins. La nuit du 14 au 15e juin 1751, l'église d'Anse a étée volée ; on y a pris tous les vases sacrés, et décousus les galons et franges d'or et d'argent des ornements ». — F° 188 v°, « Claude-Marie Michel, seigneur de Mons et de Chavannes », 4 octobre 1752. — F° 203 v°, « Bonnafay, en la qualité de luminier. Ce jourd'huy, 20 mars 1754, à 10 heures du matin, la comm. des habitants de Denicé ayant été convoquée au son de la cloche à notre réquisition, et de celle de Pierre Damiron, luminier actuel, afin de procéder à la nomination d'un autre luminier en son lieu et place, à laquelle assemblée ont assisté Pierre Chervet et Jean Picard, Laurent Picard du Canas, François Demeurs, Jean Bonnafous, Claude Chavannon, Étienne Rollet, lesquels ayant donné chacun séparément leurs voix pour laditte nomination, et celles recueillies en la présence de m^re Pierre Gromier, curé de la parroisse de Limans, archiprêtre substitut, en conséquence de la commission de sa personne pour laditte nomination, portée par l'ordonnance de son éminence Mgr le cardinal de Tencin, du 9 janvier dernier, ledit Bonnafay a été unanimement nommé pour luminier de laditte parroisse de Denicé, afin d'en faire l'exercice pendant deux années consécutives, à l'effet de quoy les sus-nommés, agissant tant pour eux que pour les autres habitants absens, donnent tout pouvoir audit Bonnafay de faire la recette de ce qui peut être dû à laditte luminaire, et en passer toute quittance valable sur laquelle sera déduite toute dépense qu'il pourra faire pendant son exercice, lequel Bonnafay a accepté laditte nomination, et auquel ont été remis tous les titres et papiers, cottés par premier et dernier, depuis le n° 1 jusqu'au 42, et compris dans l'inventaire fait d'iceux, le 21 may 1750, par-devant m^tre Mandron, notaire, dont il demeure

chargé, et ledit Damiron déchargé sans entendu par lesdits habitans aprouver les amargements faits dans le terrier cotté au n° 2, concernant la reconnoissance inséré au feuillet 27 et 28, non plus que le battonement d'icelle et le rayement de la signature d'eux, de même que l'amargement porté à la troisième reconnoissance inséré dans un rolleau parchemin, cotté au n° 3, pour raison de quoi lesdits habitens font leurs protestations, telles que de droit et sans que ledit Bonnafay puisse être aucunement garanti de ce momens. Le tout fait, clo, le jour et an que dessus, en notre presbitère, dont tous les cy-dessus signé, excepté ledit Chavanon pour ne savoir écrire. J. Bonnafay, Pierre Chervet, J. Picard, L. Picard, F. Demeurs, F. Bottet, Gromier, prieur et curé archiprêtre ». — F° 204 v°, « L'an 1754 et le 5 juin, Pierre Morel, fils de Jaque et de Constance Verrier, de la parroisse de Denicé, âgé de cinq ans environ, a été enlevé du milieu de deux de ses frères par un loup dans la bruyère auprès du bois de mr le marquis de Macla, et l'a traîné malgré les opositions de ses deux enfants et de plusieurs personnes, qui étoyent pour lors auditte bruyères à la garde des bestiaux, dans ledit bois où il l'a éventré et où il l'auroit sans doute entièrement dévoré sans le bruit tumultueux de cette jeunesse. Il est mort sur les cinq heures du soir et a été enterré à Pouilli par moi, curé soussigné, le 6 du même mois, mr Fleuret, curé dudit Pouilli, se trouvant indisposé, en foi de quoy ay signé. Manzon, curé ». — Registres parafés par Mignot (1736, 1738, 1739, 1742-1745), Trolieur (1736), Janson (1737, 1740, 1741, 1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754).

E. Suppl. 418 (GG 6.) — In-4°, 186 feuillets.

1755-1774. — Actes de Denicé dressés par les curés Manzon (1755-1771), Morin (1771-1774), et Fleuriet, curé de Pouilly-le-Châtel, Juget, Noailly, Gachet, Favier, etc. — Ff. 39, 60, 61, 77, 110, 111, 127, 137, 147, 171-174, blancs. — F° 9 v°, « Ce jourd'huy 26 décembre 1755, à 3 heures du soir, la communauté des habitants de Denicé ayant été convoquée à la forme ordinaire, aux fins de procéder à la nomination d'un autre luminier en son lieu et place, à laquelle assemblée ont assisté Jean Sévelinge, Pierre Guillot, Étienne Suchet, Claude Chavanon, Gabriel Bolon, Étienne Bottet et autres, lesquels ayant donné leurs voix pour ladite nomination et icelles recueillies en notre présence, ledit Pierre Mathieu a été unanimement nommé pour luminier de laditte parroisse, afin d'en faire l'exercice pendant deux années consécutives, en vertu de quoi les susnommés, agissant tant pour eux que pour les autres habitans absens, donnent tout pouvoir audit Mathieu de faire la recette de tout ce qui peut être du au luminaire, en passer toute quittance valable sur laquelle sera déduite toute dépense qu'il fera pour l'entretien de l'autel et autres choses nécessaires à l'églize pendant son exercice de deux années à commencer le 1er de la prochaine année ; ainsi statué par nous soussignés. G. Sévelinges, Bonnafay, P. Guillot, E. Suchet, F. Bottet, F. Demeurs, Manzon, curé. — F° 28 v°, [illegible]ment de « Magdelaine Saulnier, épouse de deffunt messire Gabriel de Prohenques, seigneur de Plantigny », 11 décembre 1757. — F° 29, « Nomination de Claude Chavanon en la qualité de luminier. Ce jourdhuy 1 janvier 1758, la communauté des habitans de Denicé ayant été assemblée à la forme ordinaire à notre réquisition et à celle de Pierre Mathieu, luminier actuel, aux fins de procéder à la nomination d'un nouveau luminier, à laquelle assemblée ont assisté les soussignés et autres habitans illitérés qui ont unanimement donné leur voix à Claude Chavannon pour faire la fonction de luminier pendant deux années consécutives, à commencer de ce jour auquels lesdits habitans donnent pouvoir, tant à leur nom qu'à celuy des autres habitans absens, audit Claude Chavanon de faire la recette de tout ce qui est du audit luminaire, d'en passer à son nom quittance valable ; lequel produit servira pour l'entretien de l'autel et autres choses nécessaires à l'église. Ainsi statué entre nous. L. Picard, A. Picard, Pierre Damiron, Claude Chavanon, Sévelinges, J. Bonnafay, E. Suchet, A. Beroujon, Manzon, curé. Du consentement de nous soussigné, curé et des habitans, Pierre Mathieu, ancien luminier, s'est engagé de servir l'églize pendant deux années consécutives, c'est-à-dire 1758 et 1759, pour Claude Chavannon, luminier actuel, auquel ledit Chavannon donne trente-trois livres et luy fournira l'argent nécessaire à l'entretien de l'église et toutes quittances seront passées au nom de Chavannon. Ainsi convenu entre eux et approuvé par nous, à Denicé, le 2 janvier 1758, Manzon, curé ». — F° 37 v°, « État du nombre des baptêmes, mariages et enterrement, qui se sont faits dans la parroisse de Denicé, depuis et inclusivement l'année 1700 jusqu'à 1758.

Années	Bap.	Mar.	Décès	Années	Bap.	Mar.	Décès
1700	30	9	31	1712	28	11	17
1701	30	5	14	1713	29	3	18
1702	25	3	16	1714	24	0	14
1703	23	0	16	1715	24	4	11
1704	29	14	16	1716	25	6	10
1705	23	7	16	1717	23	4	8
1706	37	8	14	1718	24	4	17
1707	22	5	14	1719	15	10	51
1708	38	2	32	1720	19	7	13
1709	19	4	99	1721	31	8	19
1710	9	0	17	1722	34	3	17
1711	21	7	6	1723	32	2	13

ANNÉES	Bap.	Mar.	Décès	ANNÉES	Bap.	Mar.	Décès
1724	26	4	13	1743	34	3	27
1725	23	5	18	1744	34	8	17
1726	22	3	16	1745	44	3	28
1727	24	5	34	1746	28	4	26
1728	18	6	17	1747	31	7	35
1729	31	8	18	1748	27	4	16
1730	29	1	14	1749	24	3	28
1731	33	0	25	1750	20	2	22
1732	30	6	11	1751	37	5	12
1733	26	4	14	1752	24	4	17
1734	29	6	15	1753	31	5	20
1735	33	5	9	1754	25	7	15
1736	30	5	9	1755	37	4	16
1737	30	0	34	1756	25	12	22
1738	21	5	19	1757	36	4	28
1739	36	7	20	1758	38	7	6
1740	27	6	27	1759	26	2	13
1741	30	6	28	1760	37	5	23
1742	24	18	19				

F° 82, Antoine Berton, maître d'école à Denicé, 29 mai 1764. — F° 91, nota que le 18 août 1706, Michel Guenin, vigneron à Denicé, âgé de 75 ans, marié avec Françoise Chalonay, âgée de 71 ans, ont vécu ensemble depuis 1716 en bonne intelligence, se sont présentés à l'églize pour remercier le Seigneur des grâces qu'il a daigné leur accorder, le priant de les leur continuer. J. Sévelinge, F. Gigean, Jean Demeurs, P. Lacoste, Antoine Gueidan, Manzon, curé. — F° 123, « Le 27 juin 1769, nous, Jaque Manzon, curé soussigné, en conséquence de la permission à nous adressée par Mgr l'archevêque de Lyon, du 24 may dernier, signé de Laforest, vicaire général, pour procéder à la bénédiction d'une chapelle domestique que mr de Ferrus de Plantigni a fait à nouveau construire dans sa maison de campagne qu'il habite à Denicé, nous nous sommes transportés audit lieu, et avons procédé à la bénédiction d'icelle sous le vocable de la Ste-Scène, suivant l'usage prescrit par le rituel du diocèze, en présence des soussignés, sçavoir de mre Jean Riberolle, curé de St-Jullien, de Charles Germain, curé de Pouilly, d'Esprit Heoude, curé de Mommelas, de Claude Gachet, curé de Lacenas, et des autres mres soussignés. Ferrus, de Ferrus de Plantigny, Riberolles de La Roche, Germain, curé de Poully, Héoude, curé, P. Laroche, F. Demeurs, Deprohenques de La Colonge, Desgarest, Ch. Desgarest, Bartholon. ...., Issard du Dehaux, Gachet, curé de Lacenas, P. Laroche, J. Demeurs, Faisant, Manzon, curé ». — F° 126, « Nous soussignés, curé, luminier, et autres habitants de Denicé, à l'issue de la messe parroissiale, assemblés dans la sacristie, aux fins d'examiner le compte de Jean Chervet, luminier pour les années 1768 et 1769, et pour procéder à la nomination d'un nouveau pour le remplacer pendant les années 1770 et 1771. Les dépenses des deux années montent à la somme de 146 l. et la recette à celle 144 l. 2 s. Ledit Chervet reste donc comptable de la somme de 38 s. qu'il a remis dans le coffre-fort, et avons nommé d'une voix unanime en la qualité de luminier pour les années 1770 et 1771, Nicolas Picard. N. Picard, Claude Blacé, J. Sévelinge, François Damiron, Jean Chervet, Antoine Damiron, G. Laroche, F. Demeurs, Manzon, curé. — F° 136, « Je soussigné, reconnais avoir reçu de mre Manzon, curé de Denicé, la somme de 49 l. pour la façon de la chaire, que je me suis engagé de faire à ladite églize de Denicé, et promets de ne luy rien plus demander et le tiens quite de tout ce qui m'est encore dû. De plus, j'ai reçu de Pierre Laroche, fermier du prieuré de Denicé, la somme de 24 l. J'ai encore reçu de Nicolas Picard fabricien, de ladite églize, la somme de 6 l., lesquelles jointes ensemble, font le total de 73 l. que je déclare avoir reçu à compte de celle de 150 qui est le montant des prix faits de ladite chaire. A Denicé, le 16 février 1771. Claude Pavilliont. J'aprouve ce que desut, Claude Pacot. — F° 141, « Le 4e avril 1771, mre Benoit Morin a pris possession de la cure de Denicé, en conséquence de la résignation faitte en sa faveur par mre Jacques Manzon, par acte, recu mre Dextrie, notaire royal à Villefranche ». — F° 143, « Nota qu'en l'année 1771, au mois d'août, mr Deschamps de Talancé, chevalier, gentilhomme, conseigneur de Denicé, a fait réparer à ses frais le pont de St-Pancrace, qui menassoit ruine de deux côté ; de plus il est parvenu à ma connoissance que ledit seigneur a donné deux louis d'or pour la construction de la sacristie de l'église de Denicé, et on doit à juste titre le nommer le père des pauvres et le protecteur de l'église. Nota que ledit seigneur cy dessus a donné un louis d'or pour la réparation du boisage, balustrade du chœur de l'église de Denicé, le 4 septembre en l'ennée 1771 ». — F° 149 v°, « Jean Carra, écuyer, segneur de la barronnie de Vaux, St-Cyr de Chatoux et autres lieux », 28 janvier 1772. — F° 183, « Barthélemy de Musy, chevallier, seigneur de l'Hôpital » ; chapelle du château de « Charme », appartenant à Jacques Farjon, avocat en Parlement, bourgeois de Lyon, 18 octobre 1774. — Registres parafés par Jacquet (1755-1760, 1762-1767), Cusin (1761), Vaivolet (1768, 1769, Clerjon (1770, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E. Suppl. 419 (GG 7.) — In-4°, 243 feuillets.

1775-1792. — Actes de Denicé dressés par le curé Morin et Aucler, vicaire de Cogny; Deroche, chanoine de Villefranche ; Germain, P. Antoine-Marie Dufour, Siran,

Jacquet, etc. — Ff. 12-18, 29-34, 60-64, 77-80, 117, 128-131, 142-145, 172, 182-185, 195, 196, 207, 219, 243, blancs. — F° 98, troué en haut, à droite ; f. 232, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 6 v°, inhumation de « Louis Dechamps, seigneur de Talancé et autres lieux », 11 août 1775. — F° 73, « Pierre-François Bernigat de Serey, écuyer, lieutenant criminel au ballage de Villefranche », 27 octobre 1779. — F° 106, « Blaise Arod, marquis de Montmelas, seigneur dud. lieu, de Cogny, Denicé, St-Julien, Blacé, St-Sorlin, St-Cyr, Lamure en partie et autres lieux, brigadier des armées du roy »... 9 décembre 1781. — F° 193, inhumation de « Pierre Laroche, habitant de Denicé, recteur de la confrérie du St-Sacrement de l'église paroissiale dud. lieu, encien sindic de la comunauté dud. Denicé », 1 novembre 1788. — F° 210, Pierre Boulon, maire de Denicé, 8 février 1790. — F° 213 v°, mariage célébré dans la chapelle du château de Charmes, paroisse de Denicé, [illegible] François-Marie Farjon, avocat en Parlement, administrateur du département de Rhône-et-Loire, 27 juillet 1790. — F° 230, mariage de « Pierre-Jean Humblot, négotiant, et de Marie-Louise Buiron, dans la chapelle de Bufavant, paroisse de Denicé », 20 décembre 1791. — F° 242, « Vu et arrêté par nous, maire soussigné, le présent registre, au feuillet onze, pour être déposé aux archives de la municipalité, à Denicé, en la maison curiale, en présence du secrétaire greffier qui a signé avec nous, ce jourdhui 8 janvier 1793, l'an 2 de la République Française. PICARD, maire. MATHIEU ?, SUCHET, procureur, LAROCHE, secrétaire ». — Registres parafés par Gesse (1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

DIÈME

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-François-de-Salles, annexe de Valsonne, archiprêtré de L'Arbresle, élection de Villefranche, justices de Valsonne et de Chamelet.

E Suppl. 420 (GG 1.) — In-4°, 177 feuillets.

1717-1765. — Actes dressés par les vicaires Javogues (1717-1720), Patel (1722-1733), Grange (1734-1738), Thioleyre (1738-1750), Proton (1750-1759), Proton (1759-1765), et Dufour, curé commis ; Bouvard, vicaire de Valsonne, Proton, Duguet, Proton, etc.— Ff. 8-15, 70-81, 90-92, 98-100, 104-106, 122, 130, 134, 137, 143, 144, 150, 154-156, 161, 162, 167, 171-173, blancs. — Ff. 1-4, rongés sur les bords; ff. 19, 20, lacérés dans l'angle supérieur droit ; f° 39, lacéré en tête à droite, sur une hauteur de 0,100^{mill} ; ff. 40-50, rongés dans l'angle supérieur droit. — Registre de 1721 en déficit ; lacune de juin 1744 à mai 1746. — F° 34, « Veu dans nostre visite, ce 1 septembre 1730, BAYARD, archiprestre ». — F° 37, « Veu dans nostre visite, ce 13 juin 1733, BAYARD, archiprestre ». — F° 49, « Ce jourdhuy 14 juillet 1737, nous Jean-Aymé Meyssonnier, curé de Thesé, archiprêtre substitué de L'Arbrêle, nous étant transporté dans l'annexe de Dixme, parroisse de Valsonne, à la prière et réquisition de messire Antoine Grange, prêtre deservant de la chapelle dudit hameau, le curé dudit Valsonne étant absent, avons procédé à la bénédiction d'une cloche nouvellement fondue sous le nom et vocable de saint François de Sale, patron de ladite chapelle, à laquelle cloche ont donné le nom sieur François Thomas, agent de change et bourgeois de Lyon, et d^{lle} Marie-Catherine Berger, veufve Questant, marchand fabrican audit Lyon, en présence des soussignés, THOMAS, M.-C. BERGER, veuve Quetan ; ARNOULX, curé de Chamelet ; C. FOURNIER, curé de Ternand ; P. VINCENT, curé ; LUMINIER, prébendier ; LESTRA, curé de St-Loup ; GRANGE, prestre ; CATHERINE VAUTHIER, BERGER, BRUN, C. VAUTHIER-ST-LAGÉ, DESABIEZ, RAYMOND, BERGER, prêtre, JOURDAN, SONNERY »... — Ff. 54, 57, « Veu dans nostre visite, ce 17 juin 1739, BAYARD, archiprestre ». — F° 64 v°, même mention du 16 novembre 1741. — F° 68, « MONTMORILLON, comte de Lion, vicaire général », signature entre des notes du 16 août et du 26 septembre 1743. — F° 85, « Veu dans nostre visite, ce 18 may 1747, BAYARD, archiprestre ». — Registres parafés par Pupil (1740-1750), Jacquet (1751, 1753-1757, 1759-1765), Cusin (1758).

E Suppl. 421 (GG 2.) — In-4°, 162 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les vicaires Proton (1766-1778), Bergier (1778-1781), Dubost (1781-1791), Garet (1791-1792), et Proton, curé de St-Appolinaire, Margaron, les vicaires de Valsonne, Dubost, Nicolet, Denis, Garet, Pacard, Pascal, curé de Valsonne, etc. — Ff. 4, 21, 22, 27, 28, 31, 32, 36-38, 43, 44, 50, 60-62, 68, 72-74, 80, 84-86, 97, 98, 105, 106, 112, 113, 116-118, 125, 126, 132, 138-140, 147, 154-156, 161, 162, blancs. — Ff. 75, 82, lacérés au

bas à droite. — F° 14, « Le 13 novembre 1768, jour et feste de la dédicace de l'église, je soussigné, par permission de monseigneur l'archevesque de Lyon, ais bénit l'église et grand autel de Dième, avec les cérémonies et rits requis et prescrits dans le rituel à l'usage du diocèse de Lyon et ay célébré le très saint-sacrifice de la messe sur ledit autel et dans laditte église, le peuple présent et y assistant, en foy de quoy j'ay signé le présent acte et certificat avec les habitants ci-présents. Fait audit lieu, le jour et an que dessus. Planus, Chetail, J. Andrillard, E. Chanfral, Yson?, N. Thomas, Andrillard, Proton, vic. « — F° 15, » Mémoire des réparations et reconstructions faites à l'église de Dième, la présente année 1768. Les habitants assemblés, à l'issue des vespres, le 6 jeanvier 1768, au presbitaire, pour l'apurement des comptes de la fabrique, on a mit en délibération si on travailleroit aux réparations de l'église. Ce ne fut pas qu'on en eut desjà parlé plusieurs fois, mais à ce jour m^r^ le vicaire voyant tous lesdits habitants portés de bonne volonté et mûs d'un saint zèle s'offrit (après les avoir confirmé dans leur pieux dessein) de leur aider en tout ce qui dépandroit de lui, soit pour obtenir les permissions nécessaires, soit, etc. A l'instant on indiqua une nouvelle assemblée qui se tint le 10 du courant, dans laquelle, de l'avis de m^r^ le vicaire qui fut toujours leur conseiller, on jugeat à propos de nommer quatres luminiers ou quatre chefs qui fussent à la tette chacun d'une partie de la parroisse; c'est ainsi qu'on l'avoit distribué afin que l'embarras ne retombât pas sur un seul et que m^r^ le vicaire n'eut affaire qu'à une personne lorsqu'il auroit besoin de tout un canton. Jean Planus, du Chagnont fut à la tête de tout le fond de la paroisse, depuis Alexandre Chatail et au-dessous; Bertellemy Guillet eut le bourg; Joseph Planus, du Guillard, la sime de Dième, et Joseph Guenin les hameaux de Chal. Ces arrangements pris du gré et dans la joie commune, m^r^ le vicaire se mit en devoir d'obtenir les permissions. Les habitants s'étoient saisis d'une somme de 232 l. donnée pour faire une mission dans leur église. M^r^ le vicaire demanda la commutation de cette œuvre pie et que laditte somme fut employée aux susdites réparations, ce qui fut violemment contesté, et faillit à faire échouer tous les projets des habitants. Cependant, malgré les oppositions de..... on passa outre, et tout fut accordé au gré de m^r^ le vicaire et des habitants. Le 12 mars on tint une nouvelle assemblée dans laquelle on détermina les journées et traveaux que chaque habitant devoit faire, selon les facultés d'un chacun ; ce qui fût arrangé par courvée. La première fut indiquée pour les jours suivants : on étoit convenu qu'on indiqueroit une seconde, une troisième et autant que de besoin et toujours sur les mêmes tâches et arrangements de la première. Chaque luminier ou chef avoit une liste de tous ceux de son canton et des taxes de chaque particuler; m^r^ le vicaire en avoit une généralle de toute la paroisse. On croisoit les journées chaque soir, et tous le dimanche on faisoit le reconfront de toutes les listes à la fois pour obliger ceux qui étoient à arrière, le 31, jeudi de la semène sainte, on en fait un grand amas de pierre, de sable, de bois et de chaud ; on convint qu'on manderoit des ouvriers pour donner le prix fait; mais les habitants n'étoient pas d'accord entre eux pour le genre des réparations : ceux de Chal vouloient qu'on laissat le clocher au devant de la majeure porte de l'église, comme il y était, et qu'on fit une sacristie au côté droit du chœur, qu'on ne bâtit sur les anciennes fondations et qu'on ne démolit que le chœur. M. le vicaire, avec les autres, vouloit au contraire qu'on agrandit le chœur de 5 pieds en tous sens, qu'on fit deux chapelles, qu'on fit la sacristie au haut ou derrière le chœur, et le clocher par dessus. Aprés bien des contestes ce dernier sentiment a prévalu. Sur l'instant on dépèche un exprès à Cublize chercher le père Bissuel, maître charpentier et entrepreneur qui vint le lendemain 1er avril. Ceux de Chal l'avoient prévenu, il parut, de leur sentiment; cependant le parti de m^r^ le vicaire prévalut encore. Ledit Bissuel s'en retournat sans rien faire et promit de retourner le 4 avec d'autres ouvriers. Quand il fût parti on dépêcha des exprès vers tous les maîtres ouvriers d'alentour pour se trouver à l'adjudication du devis qui fût déterminée pour le 4, à l'issue des vespres (c'étoit le lundi de Pasque). Les ouvriers ayants examiné le plant de l'ouvrage et le toisage qu'en avait tiré m^r^ le vicaire, et ayant vérifié la toise, le prix-fait fût donné, à l'étrousse, audit Bissuel et Mathieu du Comps, maître maçon de Pra en Velay. Le prix fut fait tant pour la charpente que maçonnerie, menuisage, blanchissage et cordellage à 560 l., y compris un nouveau prix-fait pour hausser le clocher qui se trouvoit trop bas sur le premier devis. On en passa des doubles signés de part et d'autre et l'ouvrage devoit commencer incessament. Le dimanche de Quasimodo, 10 avril, à l'issue des vespres, selon qu'on en avoit eu la permission, on fit une séparation, qui fermoit environ les deux tiers de la nephe, où on transporta l'hautel pour y faire les offices divins pendant lesdites réparations. On démolit tout l'en-bas. Tous, sans excepter ni femmes ni enfants, y travaillèrent avec zèle. Mais les anciens qui se rapelloient encor de la première construction de la chapelle et des embarras qu'on y avoit eu, ne purent retenir leur larmes. Depuis ce jour jusqu'à la consommation de l'ouvrage, M^r^ le vicaire n'eut qu'à demander des ouvriers ou pour creuser les fondations, ou pour tirer la pierre et charrier les matériaux, ou, etc.; toute la paroisse fut à sa dévotion et à ses ordres, excepté 2 ou 3 maisons qu'on ne nomme pas par charité. La première pierre angulaire fut placée le 19 avril 1768 ; la joie fut grande; le zèle se renouvella et tout alla jusqu'à la fin avec une même

ardeur. Il y eut peu de contestes ; elles furent d'abord terminées, et tous se rangeoient avec mr le vicaire contre celui qui vouloit suseiter quelques dificultés. L'ouvrage avançoit à grand hâte et se faisoit solidement par les soins de mr le vicaire, qui ne cessoit de veiller, de présider à tout ; on peut dire sans blâmer les autres que ceux du bourg et du fond de la paroisse se distinguèrent par une plus grande ardeur, enfin l'ouvrage fût sous la protection du Seigneur. Il fût surprenant que dans une communauté il n'y eut ni division ni jalousie, ni contestation au moin essentielle qui allassent à troubler l'entreprise, et toutes celles qui s'élevèrent ne furent qu'une preuve de l'empressement mais mal entendu de quelqu'un, qui revenoient aussitôt qu'on leur avoit fait voir leur erreur. Il n'y eut personne de malade, ni incommodée, ni blessée en aucune façon, si ce n'est qu'en chargeant des pierres, Antoine Tournu en laissa rouler une sur son pied ; mais la blessure ne fut ni grande ni n'eut de mauvaises suittes. Il n'y eut pas même des malades dans la paroisse, dans tout le temps que durèrent les réparations, ce qu'on a regardé comme extraordinaire, comme une nouvelle preuve de la Providence qui veilloit à tout et qui bénissoit le st zèle des hommes si empressés pour la gloire de Dieu. Enfin l'ouvrage fût achevé et eût sa première perfection le 19 novembre, et le lendemain, dimanche de la dédicace, par permission de mgr l'archevêque, mr le vicaire bénit l'église et l'autel. La reconnoissance et la joie furent grandes ; on rendit de très humbles actions de grâce à Dieu. *Quoniam bonus*, *quoniam in seculum misericordia ejus*. Toute la dépense alla à 1200 l. environ. On avoit compté avant que de commencer touts les fonds et sommes sur lesquelles on pouvoit compter ; on ne se trouvoit que 900 et quelques l. Comme on agissoit dans un parfait accord et du gré de tous les habitants, soit des ressouces que la Providence fit trouver, soit une queste qu'on fit dans la paroisse, où chacun donnat librement, sans contrainte, sans taxe, sans rolle ; on trouvat de quoy tout satisfaire et le 4 décembre on payoit les maçons, charpentiers et ceux de qui on avoit acheté des matériaux et on ne se trouvat redevable à personne. On vit par l'état qu'avoit tenu mr le vicaire de toute la dépense, qu'elle étoit allé, ainsi qu'on l'a dit, à 1200 l. environ, après quoy on se disposat à de nouvelles démarches pour l'année suivante. *Factum et scriptum procento in memoria profecturo* ». — Fo 19 vo, « Les démarches dont il est parlé dans le registre précédent sont la portion congrue de mr le vicaire, l'érection du lieu de Dième en annexe de Valsonne, l'établissement d'une paroisse avec ses confins, etc., à quoy faire on procéda comme il suit. Aux festes de la mi aoust, les habitants convenû de commencer par faire polittesse à mrs les barons de St-Just en les prévenant des démarches qu'ils projettaient, portant quatre des principaux au nom de la communauté ; ils furent reçus desd. mrs à peu près comme ils devoient s'y attendre. Huit jours après ils présentèrent requeste à mgr l'archevesque et obtirent un soit communiqué aux parties intéressées, lesquelles s'y opposèrent sans faire valoir aucune raisons bonnes. Leurs réponses renvoyées au conseil, il y eut ordonnance aux habitants de se présenter en règle et détruire les moyens ou raisons d'opposition donnés pour lesdittes parties intéressées. Le conseil de la communauté de Dième demandat qu'on lui choisit deux des habitants les mieux en état d'agir au nom de tous et de remplir tout ce qui étoit de cet objet important. Alexandre Chatail et Antoine Andrillard furent les deux agents qui, malgré la jalousie, ne laissèrent pas de remplir admirablement leur commission. Dans le 1er voyage ils détruisirent les moyens d'opposition et leur 2me requeste fut de nouveau communiquée aux parties intéressées ; nouvelles raisons aussi bonnes que les 1res ; nouvelle requeste, et demande, de la part du conseil d'exiber tous les titres que la communauté avoit fait valoir dans ses requestes. Après la vérification des faits énoncés, la communauté demanda une descente de lieu et visite de *commodo et incommodo*. Elle est appointée, et mre Giraudé, archiprestre, curé de Bagnol, est commis pour dresser verbail de tout le contenu dans les requestes, distance des lieux, chemins impraticables, état de la chapelle, et de tout ce qui en est, nombre des communiants, etc. enfin le *commodo et l'incommodo*. Le tout fut fait aux souhaits de la communauté, mais ce ne fût pas sans beaucoup de difficultés, beaucoup de traverses de la part, etc., et beaucoup de peines et d'adresses de la part de la communauté. Le tout fut reporté à Lyon, on sursit durant quelques tems, mais à force d'instances et de prières, à force de travail et de soin, on obtint quelque chose. On demandat des confins, ils furent donné différentes fois, et par la communauté et par, etc. Cette contrariété retardat encore quelque tems l'issue des affaires. Cependant le 4 avril, sept mois après la première requeste, on obtint le décret, ordonnance finalle, et tout ce qu'on avoit demandé *Deo gratias*. Les frais sont montés à 300 l. environ ». — Registres parafés par Jacquet (1766, 1767), Clerjon (1768, 1770), Roland (1769, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1779, 1781-1790), Pezant (1791-1792).

DOMMARTIN

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Église sous le vocable de N.-D. et Saint-Antoine, cure à la collation de l'abbé d'Ainay, archiprêtré des Suburbes; élection de Lyon, justice de Dommartin.

E Suppl. 422 (GG 1.) — In-4°, 193 feuillets.

1680-1751. — Actes dressés par les curés Vallet (1680-1682), Barou (1682-1690), Delafosse (1691-1729), Ballud (1729), et Seguin, curé de Dardilly, Besson, vicaire de Lozanne, Paulin, Gaitte, Bouchet, de Vigo, Escolin, etc. — Ff. 88, 98, 124, 131, 132, 144, 146, 154, 172-174, 179-182, 189, 190, blancs. — Registres de 1731 à 1740 en déficit. — F° 1, « Ce jourduy 4e février 1680 a esté baptisé par moy soubsigné, curé de Dardilly, et par permission de mr le grand vicaire, dans l'églisse de Dommartin, Anne-Marie, fille naturelle de Jaque Morillon et Simonde Nicolas, habitant dudit lieu, qui naquit le jour de la feste de la Présentation, a esté son parrain Gabriel Berge, aussi habitant dudit lieu, et marraine demoiselle Anne-Marie Delacanche, femme de mr Blanchet, bourgeois de Lyon, en présence dud. mr Blanchet, peintre du roy et de messieurs les prévots des marchants et échevins de la ville de Lyon, qui a signé et laditte demoiselle Anne Delacanche, T. Blanghet, Seguin. — F° 2, « François et Gaspard Humbert ont commencé à défricher 8 bicherées de bruière au territtoire de Cordonos, jouxte Claude Renard de bise, le sr Decombes de matin, Jean Vize de vent, et aussi terre dud. Humbert de soir. Fini en 1700. — 1697. Claude Renard de la Cour a défriché douze bicherées de bruières au territoire de Cordonnos, jouxte Jean Joyet de soir, le sr La Cour de bise, Antoine Prost de matin, Gaspard Humbert et le sr Decombes de vent. — 1721 et 1722, Claude Berjon a défriché 3 bicherées et demi de bruière au territtoire du Vollay, jouxte le chemin de Dommartin à Lozanne de vent; les héritiers Laurent soir et bise, le sr Decombes de matin. — F° 16, « Ennemond Duplat, me potier d'estaing », 6 janvier 1684. — F° 19 v°, « Le 20e jour du mois de may 1685, je soubsigné, curé de Dommartin, soubsigné, ay bény solemnellement une cloche à laquelle a esté donné nom Marie-Thérèse-Gratia de Blanq. Le parrain a esté mre Anthoine Michon, seigneur de Dommartin, la marraine, demoiselle Marie-Thérèse Le Blanq, femme de noble François de Bargue, seigneur de Crusol, le tout par permission de mr Morange, vicaire général de l'archevesché de Lion, dattée du susd. jour, en présence des soubsignés. Marie-Thérèse-Gratia Le Blanq, A. Michon de Dommartin, T. Blanchet, La Tour, châtelein, A. Delhorme, Barou, curé ». — F° 29, Le 4e jour du mois de juilhet 1688, je, curé de Dommartin, soubsigné, ay bénit une cloche à laquelle ont a donné nom Marie. Son parrain a esté Mre Blanchet, peintre ordinaire du roy et bourgeois de la v l le de Lion, sa marraine, mademoiselle Marie Blanchet, et par permission de mr Morange, vicaire général de mgr l'archevesque de Lion, en présence des soubsignés. T. Blanchet, Marie Blanchet, Mathillon, Bertaud, Poullet, Smeraldy, Margaron, C. Carteron, Baritel, P. Mazet, Barou, curé ». — F° 35, « Déclaration faitte au mois de 7bre 1728. Monseigneur Camille de Neuville érigea en cure la parroisse de Dommartin, en qualité d'archevesque, et, en qualité d'abbé d'Aisnay, abandonna les deux tiers du dixme qu'il possédoit en lad. parroisse, dont il retiroit 80 l., sauf au curé qui seroit nommé de se pourvoir en supplément de portion congrue contre les prébandiers de Ste Apollonie en l'église de Lyon, qui ont abbandonné l'autre tiers en 1686. Déclaration que donne à nos seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France, qui sera tenue en l'année 1730 et à mrs du bureau du diocèse de Lyon, Michel Delafosse, prestre et curé de la parroisse de Dommartin en Lyonnois, pour satisfaire à la déclaration de l'assemblée générale du clergé de France, du 12 décembre 1726. Mr l'abbé d'Aisnay est nominateur du bénéfice. Le patron, la Ste Vierge, le titulaire St Anthoine. Le curé est décimateur de sa parroisse, par l'abandon qu'en ont fait mr l'abbé d'Aisnay et les prébandiers de Ste Apollonie en l'église de Lyon. Il y a dans lad. parroisse, 160 communiants. Le dixme de laditte parroisse peut produire par chaque année cent bichets seigle à 25 s., 125 l.; quinze bichets froment à 40 s., 30 l.; trente ras d'avoine à 15 s., 22 l. 5; huit ânées de vin à 50 s., 20 l.; trois petit prés, un de trois bicherées, l'autre de deux bicherées et le troisième d'une bicherée environ, qui rendent 30 l.; une pension sur Benoist Deschamps sur certaine terre, autrefois bois, 5 l.; soixante boisles de chanvre, 3 l.; deux bichets orge, à 18 s., 1 l. 16; un petit bois taillis de deux bicherées qui rend au bout d'onze ans 400 fagots et 300 de liasses; demi bicherée brossailles, qui au bout de onze ans rend 300 liasses, qui peuvent rendre par an une livre dix sols; deux petits bois taillis de deux bicherées qui, au bout d'onze ans, rendent 1 l. 10, 400 fagots et 400 liasses;

environ par an, 256 l. 11. Je sousigné, certifie et affirme la présente déclaration véritable, sous les peines énoncées en la déclaration de l'assemblée générale du clergé du 12 décembre 1726, de laquelle déclaration j'ay remis le présent double à mr le syndic du diocèse de Lyon, déclarant au surplus sous les mesmes peines, que je n'ay obmis aucun des biens dépendant dudit bénéfice, en foy de quoy j'ay signé le présent. Charges sur le bénéfice : impositions aux décimes et autres charges du clergé, 48 l. ; servis par commune année sur les prés, 3 l. Il y a dans la parroisse une prébande sous le vocable de la Ste Vierge, dont je ne scay ni le revenu, ny les charges, car dans trente-huit ans je n'ai vu dire qu'une seule messe par un nommé mre André, autrefois habitué dans l'église de Lyon. Signé le 20 septembre 1728, Delafosse ». -- F° 39 v°, découverte du cadavre d'un jeune homme mort de misère, 15 mars 1694. — F° 41 v°, « Marie Pellissan, dame de Bel-Air », 28 novembre 1694. — F° 43, « Dans le mois de mars, année cy courante 1695, ont a planté les chapons dans les plantiers de mrs de Dommartin, Henning, Latour, Poulet, madle Caillet, ils devront en 171.... ». — F° 47, « Au mois de mars 1697, mr Latour a planté au dessus de sa maison ; au mois d'avril 1698, mr Latour a continué de planter une marche. Mr Poulet, le mesme mois, a rebroché. Jean Prost, audit mois et an, a planté environ quatre milliers de chapon à la cime de la Forest. Etienne Bost aussi audit mois et an ; Charles Laurens aussi audit mois et an ; Pierre Delhome et Aymé Giraud, audit mois et an. Au moy de may 1699, Crépu a planté ; mr Latour a continué. En 1702, au mois de may, Crépu a planté vers sa maison ; mr Charmet a aussi planté ; Jean-François Prost a aussi planté. Le 8 may 1703, on a planté chés mr Margaron, chés le Courtaud. Le 20 avril 1705 on a planté un homme de vigne chez mr Charmet ; le même jour, chez mr Poulet, vers son jardin ; Claude Berjon derrière la Rue ; Claude Falcos à la Seigne. François et Gaspard Humbert, père et fils, ont planté auprès de leur maison en mars 1705. Le 21 mars 1706, Alexandre Prost a planté dans les verchères, mesme mois et année ; mr Decombes en la 2de plantée ; item, Christophle et Pierre Bost, environ un homme au Falco ; François et Gaspard Humbert ont continué une 2de plantée. En avril 1706, Jean-François Prost, Claude Berjon, à la Rue ; en mars 1706, Jean Prost, dit Courtaud, sur le Violet. En avril 1707, mr Margaron, au Logis ; Christophle et Pierre Bosc, vers la maison et au Falcos ; le serrurier vers la Rue ; Charles et Juste Laurens vers la Rue et à la Revirelle ; Claude Berjon a continué ; Alexandre Prost a continué au Verchères ; Jean-François Prost item, payé partout. Aymé Giraud, aux Alinay vers la maison. Les mineurs Prost item, dits Courtaud. Simon Crépu vers sa maison, 2 hommés. Claude Falcos a rebroché et continué. En avril 1708, mr Decombes vers le petit prés ; Mr Margaron au Logis Neuf, 1 [illegible] ; les mineurs Prost dit Courtaud ; Alexandre Prost a continué ; Charles et Juste Laurens, item, à la Revirelle, Gaspard Humbert. En 1711, en may, mr Decombes a rebroché, mr Charmet a planté au coin de la rue de la luminaire ; les mineurs Prost dit Courtaud vers le Violet, 10 chaponières. Humbert a aussi planté en may 1712. Mr Charmet a planté en suivant au coin de la rue de la luminaire et de çà vers le Plantier du costé de bise. Mr Berjon a aussi planté en sa terre ; mr Rousset a rebroché ; Claude Prost vers le coin de la rue. 1714, mr Charmet a rebroché du costé de la maison». — F° 60, reconstitution d'un acte de baptême, déposition de témoins, 6 décembre 1702. — F° 71 v°, « Pour mémoire des tems avenirs. L'hyver de l'année 1709 fut si doux que personne n'avoit encore pris ses chemiselles jusqu'au 6e janvier 1709 qu'il fit un beau soleil, jusqu'à environ les quatre heures du soir qu'il se leva une bise si cruelle et si froide que, dans cette nuit, la Saône charria et le lendemain elle fut prise de part et d'autre. Ce froid si piquant dura dix-sept jours, pendant lequel tems on ne mangea que du pain gelé. Le vin geloit dans les tonneaux. Tous les essemens de froment et de seigle furent esteints dans la terre et le prix du froment alla dans cette saison jusqu'à 18 l. et la seigle à 14. Les noyers moururent tous, les chesnes blancs ; il ne resta rien dans les jardins, mesme à Lyon, qui ne fut tout morts ; les oliviers en Provence moururent aussy tous. Toutes les vignes vieilles moururent ; il n'y eut que les jeunes qui se deffendirent un peu, encore pas une ne poussa par la pouaison, mais toute par la pense, plusieurs moururent de desitte, et, ce que j'ay veu de mes yeux, les chiens se sont mangés les uns et les autres. Dieu nous deffende de voir une pareille saison, et vous qui lisés ce mémoire, prié Dieu pour le repos de mon âme. Fait à Dommartin par moy, curé dudit lieu, ce 24 juillet 1709. Delafosse, curé. Je mettray dans le tems le prix du vin, il va de ça aujourd'huy à 20 l. ; tous les noyers moururent. Encor aujourd'huy que j'écris, personne n'a encor travaillé dans les vignes ; à ,présent l'on veut avoir jusqu'à 30 l. de l'asnée de vin lionnoise ». — F° 81 v°, Par permission de Mgr de Sinope, suffragant de Lyon, j'ay béni une cloche, sous le vocable de Ste Margueritte, dont le parrein a esté mr Estienne Rémon, bourgeois de Lyon, et marreine dlle Margueritte Rémon, sa fille, femme à mr Exquier, bourgeois de Paris, la cérémonie faite par dlle Jeanne Perrodon, sa mère, le 29e avril 1714, en présence des soussignés. Rémond, J. Perrodon, Henning, Radeau, Radeau, le capitaine, Delafosse, curé ». — F° 83 v°, « Le clocher de Dommartin a esté fait cette année 1715 et les cloches mises au clocher, n'y ayant autrefois qu'un timpanon, par les soins du sr curé et habitans, il a cousté 350 l. environ ». — F° 85, Mémoire, en 1713, mr Radeau a commencez à planter où estoit ancienne-

ment la grande vigne ; en 1717, au mois d'avril, m^r Radeau a continué environ une bicherée et 1/2, m^r Rémon a aussi planté vers chez lui ; m^r Decombes a aussi planté en sa verchère. Jean-François Berjon, cordonnier, a aussi planté derrière la rue. Mr Charmet a commencé une coupé ou environ au devant de la grande porte. Le 24 avril 1717, ils devront tous en 1724. Claude et Antoine Berjon, lesdits an et mois, environ 800 chapons au Prost ou Alivaise. Pierre Bost, quelques chaponières, 1717 ; aussi bien que Descroix lesd. an et mois 1717. L'année 1717, l'on a fait faire le clocher, n'y ayant auparavant qu'un seul timpano. Priés Dieu tous ceux qui y ont travaillé. Delafosse ». — F° 90, « Octavien de Cantarelle, seigneur de Dommartin », 16 octobre 1718. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Pupil (1741-1745, 1747-1751), Charrier (1746).

E. Suppl. 423 (GG 2.) — In-4°, 130 feuillets.

1752-1772. — Actes dressés par le curé Ballud et Escolin, curé de Civrieux, fr. Eugène Michallon, récollet. — Ff. 7, 12, 13, 18-21, 26, 27, 33, 39, 45, 50, 51, 57, 63, 68, 80, 96, 108-110, 114 bis, 115, 120, blancs. — F° 86, « Cette année 1765, m^r Lambert, bourgeois de cette paroisse, a fait planté à la suite de la vigne de Vizo, aux Humerts, que ledit s^r Vizo avoit fait planter auparavant, environ trois bicherées et demy que les nommés Charles Prost, Rousset, Claude Rebut, Claude Berger, Jean Pigeard fils, et Jacques Dufourd ont travaillés et minés dans les advents et hyvers de l'année précédente, ainsi que le nommé Jean Ramel, habitant de Lantilly, a arpenté ». — F° 99, « Cette année (en 1767), m^r de Dommartin a planté la vigne qui est sur le replat derrière sa chapelle ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1766, 1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 424 (GG 3.) — In-4°, 178 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés Ballud (1773-1774), Marquet (1775-1780), Nugue (1781-1792), et Monnier, Loiseau, Guyot, Chanet, Falquet, Brunet, etc. — Ff. 18-20, 36, 46, 54, 60, 61, 71, 78-83, 89-92, 97-100, 106-112, 120-124, 129-136, 142-144, 150-152, 157-160, 165, 166, 170, 176, 178, blancs. — F° 6, « noble François de Cantarelle de Dommartin, avocat ; chapelle du château de Dommartin, 24 août 1773. — F° 45, « Le maitre authel de l'église parroissiale de Dommartin en Lyonnois a été placé par Hugon, tailleur de pierres de la parroisse de Lucenay, dans le courant du mois d'aoust 1778 ; cet ouvrier habile, quoique habitant de la campagne, ayant levé le plan de l'authel du séminaire de St-Irénée de Lyon, a fait celui-cy sur ce modèle, en toutes ses parties semblable, exceptées les deux consoles collatérales qu'il a fallut supprimer pour se conformer à l'enceinte intérieure du sanctuaire, qui est très étroite et très resserré, et qu'un autre curé plus heureux en S. G. R. fera sans doute agrandir. — Depuis le 21° du mois d'aoust, le nommé Mercier, de Lyon, peintre, un peu barbouillon, l'a peint, verni et doré, et le 8e septembre, jour de la Nativité de la Ste Vierge de la même année, le tabernacle béni, le saint et adorable sacrifice de la messe fut offert sur l'authel pour la première fois de la manière la plus solemnelle possible, eu égard au pays. Dans le même temps, le pavé du sanctuaire a été refait et exaucé d'environ 6 pouces au dessus du pavé de la nef, avec lequel il avoit toujours été uniforme ou au même niveau. L'œil de bœuf du costé de l'épitre refait, et la coupe du sanctuaire repiquée en partie et toute reblanchie ». — Ff. 70, 76, « Le 12° novembre 1781, Mr de Laval, seigneur de la parroisse, a abénevisé au curé de Dommartin actuel soussigné, pour lui et ses successeurs : 1° un bâtiment qui se trouve au midi du presbitère, joignant de midi le chemin de l'église à la Bergeonière, lequel bâtiment composé d'une seule pièce à chaque étage, servoit aud. seigneur de Laval, de prison au rez-de-chaussés, et d'auditoire au 1er étage ; 2° une écurie, séparée dud. auditoire par une petite place, où se trouvera désormais l'entrée de la cure ; 3° toutes les cours autour de l'église et tous les vingtains ou murs de clôture (sans comprendre néanmoins dans led. abénevis un chemin tout au tour de l'église, qui a toujours dépendu du presbitère, pour y arriver). Les susdits trois articles abénevisés aud. s^s curé, à perpétuité, sous le servis de deux poulets payables par lesd. curés, à chaque fête de St Martin, aussi bien que le milaod, à chaque mutation. Lesd. curés sont aussi chargés d'entretenir à leur frais lesd. deux bâtiments. A défaut par eux de remplir ces trois conditions la parroisse ou communauté de Dommartin, en les remplissant pour lesd. curés, est en droit de prendre à son profit ces deux bâtiments, etc., et de les retrancher du presbitère, par la raison que ces deux bâtiments ne se trouvent pas compris dans le devis dudit presbitère, dont l'exécution a été suspendue depuis 3 ou quatre ans par des procès entre led. seigneur et la communauté qui sont tous terminez par le présent abénevis, reçu par Chapuis, notaire royal à Chazey, le 12° novembre 1781. Nugue, curé de Dommartin ». — F° 148 v°, « L'an 1789, la chasuble de damas rouge gallonnée en argent, a été achetée par moi, curé de Dommartin, soussigné, et de mes deniers, pour la somme de 60 l., lad^e chasuble avoit coûté au curé de La Platière plus de 120 l. quelques jours

auparavant; il ne s'en étoit servi que deux fois. NUGUE, curé. La même année 1789, je soussigné, curé, ait fait faire la chasuble blanche, gallonnée en or, dont la croix a été brodée par les demoiselles Guilloud, bourgeoises de Dommartin, qui ont fait cadau à l'église de la façon de leur ouvrage, et dont l'étoffe a été donnée par M[me] Rocoffort, seigneure de Dommartin ; laditte chasuble me coute 99 l., sçavoir : le gallon 60 l. ; payé à l'appréteur, 7 l.; au dessinateur, 12 l. ; aux d[lles] Guilloud, pour la soye et l'or, 9 l. 7 s., demi aune de taffetas pour doubler le voile, 2 l. 2 s. ; à la chasublière pour façon, 9 l. En 1789, chasuble blanche, 99 l ; chasuble rouge, 60 l. ; 1784 [illegible] 24 l. ; 1782, le calice 200 l. ; 383 l. 9 s. La présente notte devrait naturellement se trouver à la fin du registre de l'année suivante ; mais, comme j'ai fait faire la chasuble blanche au mois d'aoust, j'ay mieux aimé l'inscrire tout de suitte dans ce registre que d'attendre la fin de l'année pour la mettre à la fin du registre de l'année courante. NUGUE, curé ». — Registres parafés par Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

DRACÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Dracé-le-Panoux, église sous le vocable de Saint-Pierre, cure à la collation du prieur d'Arnas, archiprêtré d'Anse, élection de Villefranche; justice de l'Ecluse. Chapelle rurale de Saint-Pancrace.

E Suppl. 425 (GG 1.) — In-4°, 139 feuillets (cahiers de formats divers).

1665-1700. — Actes dressés par les curés Bolley (1665-1695), Griffoul (1695-1700), Le Cornu (1700), et Girard, vicaire de Taponas, Mourier, Duc, etc. — F° 37, 68-70, 75, 76, 82-84, 93-99; 129, 138, 139, blancs. — Ff. 14-17, usés à droite; f° 22, échancré en tête; f° 115, la moitié inférieure enlevée. — Ff. 1-7, baptêmes 1665-1666 ; f° 8, baptêmes 1668-1669 ; ff. 9-13, baptêmes 1672-1674 ; ff. 14-17, les trois actes 1674-1678 ; ff. 18-19, baptêmes et sépultures 1671-1676, ff. 20-23, les trois actes 1676-1678 ; ff. 24-31, les trois actes 1674-1680; f. 32, trois actes de 1681 et un de 1683 ; f° 33, deux actes de 1680 ; ff. 34-35, les trois actes 1681-1682 ; f° 36, actes de 1690-1691 ; f° 38, un baptême de 1683; ff. 39-40, les trois actes 1680-1681 ; ff. 41-42, les trois actes 1680-1682 ; f° 43, deux actes de 1683 et un de 1685 ; ff. 44-139, les trois actes de 1682-1700. — F° 22 v°, Thomas Trolieur, s[r] de Boismartin, 23 juin? 1677. — F° 32, « Jean de Tibau, escuier, seigneur de Pierreu », 7 septembre 1681. — F° 47, enterrement d'un homme tué d'un coup de bâton par un soldat, 19 mars 1684. — F° 49, « Nicolas Bergiron, seigneur de Fontenaille », élu en l'élection de Beaujolois, 18 juin 1685. — Ff. 100, 101 v°, notes de comptabilité. — F° 125 v°, Anthoine Bergiron, sieur de Fortmichon, 9 septembre 1699. — F° 136 v°, « Visite générale de monseigneur de S[t]-George, archevesque de Lyon, ce 18 novembre 1700. TERRASSON, official subst. ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697, 1698), Terrasson (1700).

E Suppl. 426 (GG 2.) — In-4°, 138 feuillets.

1701-1718. — Actes dressés par les curés Le Cornu (1701-1709), Germain, curé commis (1710), Coignard (1711-1718), et fr. Joseph, du couvent de Beaujeu, Soland, curé de Corcelles, fr. Hugues, fr. Philippe, Morel, Germain, Coignard, vicaire commis (1710-1711), etc. — Ff. 6, 7, 15, 23, 24, 33, 60, 66-68, 84-87, 109-111, 119, 124-127, 132-134, blancs. — F° 76, actes de 1735. — F° 13, « Thomas Trouilleur, s[r] de Boismartin ; Jean-Baptiste Chaise, seigneur de La Coste », 13 septembre 1702. — F° 26, « Les registres ne m'aiant été donnés que le 29 janvier (1704), il a fallu mettre sur l'ancien de 1703 deux batêmes, un mariage et un enterrement, mais pour le paiement, si je manquois, monsieur Loyal feroit bientôt son devoir, quoique ce soit au luminaire à paier, néanmoins on s'ataque au curé qui paie malgré luy, ayant affaire à gens qui se moquent de la justice, n'aiant que leur volonté ». — Registres parafés par Terrasson (1701-1706, (1708-1717), Mignot 1718).

E. Suppl. 427 (GG 3.) — In-4°, 135 feuillets.

1719-1738. — Actes dressés par les curés Coignard (1719-1720), Trepier de Meribel (1720-1734), Chalier (1735-1738), et de Labruyère, vicaire de St-Jean-d'Ardières ; fr. Séraphin, franciscain, fr. Appolinaire, Bouvard, Meret, etc. — Ff. 31, 43, 50, 51, 67, 75, 83, 89-91, 98, 99, 117, 127, 134, 135, blancs. — F° 129 v°, « Veu et trouvé en règle à Dracé, dans le cours de nostre visitte, le 16 de septembre

1737. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Janson (1719), Mignot (1737).

E Suppl. 428 (GG 4.) — In 4°, 215 feuillets.

1738-1768. — Actes dressés par les curés Chalier (1738-1757), Mazelli (1757-1768), et Chalier, curé d'Arnas, Meynis, Godard, Verset, Rapoud, etc. — Ff. 14, 32, 52, 53, 60, 61, 72, 73, 86, 87, 93, 98, 99, 104, 105, 120, 121, 129, 137, 144, 145, 154, 155, 171-175, 190, 191, 198, 199, 206, 207, 214, 215, blancs. — F° 36, « Vu dans le cours de notre visite, ce 26 juillet 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire géneral. DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 59 v°, « Ce jourdhuy, 9e décembre 1748, ont été faites les cérémonies de la bénédiction d'une cloche à Dracé, par moy curé dudit lieu, pourveu de la permission de nos supérieurs, auxquelles cérémonies ont assisté en qualité de parrain et de marraine par commission de m° Prele?, dame de l'Ecluze, monsieur le comte de St-Amour, chevalier de l'ordre militaire de St-Louys et m° de Bussière du Châtelard, sousignés. BURON DE BUSSIÈRES, DU SOU? DE ST AMOUR, DURAND, CAZE, aumônier de Belleville, BERTIN, A. CHALIER, curé ». — F° 143 v°, « 1760, baptêmes 22, sépultures 16, mariages 2 ». — F° 153, « Il y a eu cette année 1761, baptêmes 29, mariages 3, sépultures 15 ». — F° 165, « Il y a eu cette année 1762, sépultures 33, baptêmes 24, mariages 5 ». — F° 171, 1763, « mariages 3; baptêmes filles 11, garçons 8; enterrements, hommes 5, femmes 2 ». — F° 183, 1764, « baptêmes 26, sépultures 20, mariages 6 ». — F° 189, 1765, « baptêmes 18, sépultures 14, mariages 4 ». — F° 197, 1766, baptêmes 21, sépultures 12, mariages 4 ». — F° 205, 1767, baptêmes 28, sépultures 13, mariages 3 ». — Registres parafés par Mignot (1738, 1739, 1744), Janson (1740, 1742, 1745), Cusin (1747, 1748, 1758, 1759, 1762, 1768), Jacquet (1749-1755, 1760, 1761, 1763-1767), de Roche (1756, 1757).

E Suppl. 429 (GG 5.) — In-4°, 202 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Mazelli (1769), Peillin (1769-1772), Burdin (1772-1791), Baritel (1791, 1792), le vicaire Fuchy (1772), et Godard, vicaire de Taponas, Durand, Billioud, f. Guillaume Roux, Desbouis, p. Louis Delasalle, Thévenet, Cellier, etc. — Ff. 18-20, 26, 42-48, 55, 56, 77-80, 89, 90, 103, 104, 115-118, 126, 134, 140-142, 150, 158, 168, 175, 176, 185, 186, 193, 194, blancs. — F° 34, 1772, 16 baptêmes, 3 mariages, 20 enterrements. — F° 35 v°, « L'an 1773 et le 14e février, les mrs de St-Joseph ont fait dans cette paroisse l'ouverture de la mission qui a été à leur fraits et la clôture en a été faitte, le 21 mars de la même année. Noms desdits missionnaires : mrs Perrein, Pontet, Piégay, Malliard, Jacquinod, tous de la maison de Lyon. Le bois de la croix de la mission a été fournie par sr Philibert Jacquet, habitant dudit Dracé; Henriette Jacquet, veuve Bourchanin a nourri l'ouvrier qui l'a faite; le sr Antoinne Vernay, aussi habitant dudit lieu, l'a faite planter dans sa terre et a nourry et a payé ledit ouvrier. La façon et la pinture a été payé par plusieurs autres habitants dudit lieu. Laditte croix a été bénie par sr Piegay, missionaire, et il a fait faire la première communion à dix enfants dudit Dracé. La quette qui s'est fait tant à la messe des défuncts qu'à la procession générale qui a été faite par mr Thévenet, curé de St-George de Rognain et archiprestre substitué d'Anse, plusieurs autres dons qui ont été fait à laditte fabrique, s'est monté à 100 l. dont on a achetté deux surpelis qui coûte quarante livres. Fait à Dracé, le jours et ans que dessus par moy curé commis d'icelle, BURDIN, curé commis ». — F° 40, 1773, 19 baptêmes, 16 enterrements, mariage néant. — F° 40 v°, « Inscription des reliques que l'on a trouvé au grand auttel de la paroisse de Dracé-le-Panoux en Beaujollois, diocèse de Lyon, en 1773, lorsque on l'a fait élever ainsi que les cadettes du sanctuaire et l'on y a mis la pierre pour recevoir la table de communion, ainsi que la marche du grand autel en pierre. Tout cela a été fait par Jean-B. Lavarriol, charpentier et maçon d'Arnas, le mois d'aoust 1773, au dépand de la fabrique. *Anno 1608 et die 21a jullii, ego fr. Robertus Berthelot, episcopus Damasci et suffraganeus Lugduni et reconcilians ecclesiam hanc et consecrans altare hoc in honorem sancti Petri, sancti Pauli, et in eo reliquias sacras inclusi, singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis hujusmodi ipsum visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma ecclesia consulta concedens. Fr. Robertus Berthelot, episcopus Damasci.* Transcrit mot à mot par moy, BURDIN, curé ». — F° 41, répertoire des baptêmes de 1765-1771. — F° 74 v°, « Noms de ceux qui ont reçu le sacrement de confirmation dans l'église paroissialle de Belleville, le 30 d'aoust 1776, par monseigneur de Sarepte, suffragant de Lyon », liste de 341 noms de communiants et enfants. — F° 87, tables des actes de baptêmes de 1772 à 1784. — F° 102, 1780, 16 baptêmes, 8 mariages, 11 enterrements. — F° 202, « Clos et arrêtté le présent registre, le 12 décembre 1792. TEILLARD, maire ». — Registres parafés par Cusin (1769), Clerjon (1769, 1771), Roland (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

DUERNE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, cure à la collation de l'archevêque (antérieurement du prieur de Mornant et du chapitre de St-Just), archiprêtré de Courzieu ; élections de Lyon et de Montbrison, justices de Rochefort, d'Yzeron, de Saconay.

E Suppl. 430 (GG 1.) — In-8°, 221 feuillets.

1627-1689. — Actes dressés par les curés Monnet (1627-1648), Pastural (1649-1658), Chareysier 1658 1661), Cretey (1661-1689) ; les vicaires Bartin (1648), Charcomprat (1649-1659), Blanc (1661), et Chazottier, vicaire de Saint-Martin-en-Haut, Reymond, curé d'Yzeron, Roudier, Gazanchon, Crozet, Noyer, Boyer, etc. — Ff. 1, 84-98, 132, 133, 136, 139, 146, 188, 189, 196-208, 210, blancs. — Ff. 169-173, lacérés à droite. — Ff. 1-83, baptêmes de 1627-1658 ; f° 99, mariages 1656-1658 ; f° 100, enterrements 1651-1652 ; f° 101, mariages 1651-1654 ; ff. 104-102, enterrements 1651-1658 ; ff. 104 v°-119, enterrements 1627-1651 ; ff. 119 v°-131, mariages 1628-1651 ; ff. 147-187, baptêmes 1658-1689 ; ff. 190-191, baptêmes 1661-1689 ; ff. 192-194, baptêmes 1648-1688 ; f° 209, mariages 1672-1674 ; ff. 212-217, mariages et baptêmes 1662-1675 ; f° 218, enterrements 1682-1688 ; ff. 219-221, enterrements 1663-1682. — F. 37, « Anthoine Giroud, s[r] de S[te]-Foy-Largentière et la Faye, lieutenant en la prévosté de Forestz », 26 juillet 1641. — F° 135-134, « Cathelogue de ceux qui ont esté aggrégé en la confrérie du Saint-Sacrement », liste de 178 noms. — F° 137, « Notta que Jehan Pra le jeune a fondé par testament six messes basses de l'office de mors en l'esglisse de Duerne, cellebrées par le curé ou vicaire dud. lieu, chescung an et perpétuellement, savoir, la première la veillie de la saint Jehan-Baptiste, et quatre les quatre lundy suivant après la feste seinct Jehan, la dernière la veillie de Nostre-Dame, au mois d'aoust, qui est la mi-aoust, par testement receu par m[r] de Montchanin, le cinquiesme jour du mois d'octobre 1630, pour lesquelles messes il a donné la somme de trente livres, ce quy est pour lesd. messes 30 solz pour chescune, payable tous les ans par son hérittier, Jehan Pra, l'eisné, le jour et feste de lad. seinct Jehan, lequel Jehan Pra a remis icelle pension à Flurie Bruneton qui s'en est chargé par acte receu Charey, le dernier jour du mois de janvier, l'an 1631, sur ung pré sis au territtoire de la Pra, perroisse dud. Duerne, de la contenue de deux seytivées ou environ, jouxte la goutte turbant de Féchet au Peychier Loiz ? d'Ardeyson de bize, le pré de Loys Esparon de bize et soir, les terres des héritiers feu m[r] Pierre Reddon de vent et soir, le chemin de La Tolletière au Peichier d'Ardeyson de matin, que ledit curé ou vicaire sera tenu anoncer le dimanche devant le prosne de la messe la cellébration pour advertier lesd. Pra ou ses herettiers à perpétuitté. En foy de quoy j'ay signé le present enregistrement, ce 17[e] janvier 1636, m'ayant exibé lesd. contractz par led. Jehan Pra et par luy retiré en sa puissance, en présence de Pierre et Benoist Bruneton ; led. Pierre a signé avec moy et non lesd. Jehan ny Benoist, pour ne savoir, MONNET, curé ; P. BRUNETON, j'ai esté présent ». — F° 138 v°, Benoist Mure a fondé quatre messes et pour icelles a donné la somme de vingt solz, payables le jour de saint Martin. Anthoine Bessenay, pour une messe des trépassés, à haulte voix, la veille du Corps de Dieu, a fondé et pour icelle donné dix solz payables le mesme jour ». — F° 140, « Livre des confrères qui sont de la confrérye du très Sainct Sacrement hérigée en la ville et dioseize de Lyon et en la parroisse de Duerne et pour lesdictz parrochiens de lad. parroisse, laquelle a esté hérigée et donné par les révérans pères Jésuistes faysant la visitte en laditte parroisse et ayant pouvoir de hériger icelle du XXI[e] septembre 1624. Le recteur et curé dud. Duerne pour lhors estoit m[re] Claude Blanc et premier confrère d'icelle, et à présent, ce livre escript de nouveau sur l'horiginal du vieulx, sont escriptz les confrères. Lequel est recteur m[re] Mathieu Monnet, curé dud. Duerne, 6 febvrier 1628 », suit une liste de 84 noms. — F° 142, « Establissement de la confrérye de la doctrine chrestienne en la parroisse de Duerne. Nous soubzsignés, de l'aucthoritté et commission de monseigneur l'éminantissime cardinal de Rechellyeu, archevesque de Lyon, etc., avons estably et establissons par ces présentes la confrérye de la doctrine crestienne en la parroisse de Duerne avec les mesmes grâces, privilèges et indulgences que celles dont jouy l'archiconfrérie de Rome, comme luy estant agrégée ainsy qu'il paroict par la bulle à nous adressée de la part de lad. achi-confrérie, et ce pour animer messieurs les curés à bien instruire leurs perrochiens au debvoir de vraiz crestiens et les perrochiens réciproquement à venir entendre les instructions de salut pour participer à des sy grandes indulgences. En foy de quoy, nous avons signé le présent establissement et choisy avec m[r] le curé et les perrochiens pour la feste de la confrérye le jour de s[te] Margue-

ritte, auquel jour il y aura à perpétuité, pour les confrères confessés et communiés, indulgence plényère. Donné à Duerne, ce 21e octobre 1640, BREAS ?, prestre catéchiste ». Suit une liste de 275 noms environ. — F° 168, « Jean-Baptiste de Bec, escuyer, seigneur de La Valsonnière et Chanes ? », 7 février 1668. — F° 211 v°, mariage de « Louis Cretey, maistre peintre de la ville de Lyon, et damoiselle Marie Pelaton, de la parroisse de St-Michel dud. Lyon », 27 décembre 1667.

E. Suppl. 431 (GG 2.) — In-4°, 206 feuillets.

1676-1740. — Actes dressés par les curés Crétey (1676-1708), Vachon (1709-1727), Ponchon (1727-1740) ; les vicaires Vachon (1708-1709), Gonin (1727), et Dugas, curé de La Chapelle, Chabal, Dubessy, Martin, etc. — Ff. 45, 62, 111, 194, 198-200, 204-206, blancs. — F° 26, la moitié supérieure enlevée ; ff. 28, 29, usés sur les bords ; f° 58, lacéré à gauche ; f° 61, rogné en tête ; ff. 66-69, échancrés à gauche. — Ff. 1-22, baptêmes 1676-1695 ; f° 7 v°, mariages et enterrements de 1686, 1687 ; f° 17, baptêmes de 1695 ; f° 19 v°, mariages de 1695 ; baptêmes et enterrements de 1696 ; ff. 23-24, enterrements de 1676-1684 ; ff° 25, 26, mariages de 1676-1680 ; f° 27, mariages et enterrements 1682-1685 ; ff. 28, 29, baptêmes et enterrements 1690-1692 ; ff. 30-203, les trois actes 1692-1740. — F° 119, « Ce jourd'huy dix-septième juillet mil sept cent dix-neuf, Nous, Claude Payre, docteur en théologie, curé de St-Symphorien-le-Château, archiprêtre de Crozieu, avons fait nostre visite dans l'esglise de Duerne, sur les dix heures du matin, et après avoir donné la bénédiction du St-Sacrement, le peuple averty de nostre visite par le son de la cloche et un mois auparavant dans le prône, avons visité le tabernacle, les vases sacrés, ornements, linges, fonds baptismaux et cimetière, que nous avons trouvé en très bon état, après quoy est comparu Joseph Piegay qui étoit luminier en l'année 1713 et 1714, qui nous a présenté son compte de recepte et de dépense que nous avons suputé et examiné en la présence de Mre Antoine Vachon, curé de ladite paroisse, dont la dépense s'est trouvé excéder la recepte de trente-trois livres, que led. Piegay remit à Valérien Decleyrieu et à Ennemond Ferlay, ses successeurs luminiers, qui nous ont de même présentés le compte de leur administration les années 1715 et 1716, qui s'est trouvé excéder la dépense de dix-huit livres quatorze sols qu'ils délaissèrent aussi à Antoine Bazin, qui nous a pareillement présenté son compte des années 1717 et 1718, finie à la fête de st Jean-Baptiste, lequel compte aiant été par nous aussi examiné, il s'est trouvé aussi redevable de dix-huit livres qu'il remit alors à Simon Radix et Estienne Mathelin, luminier moderne, dont nous avons confirmé par ces présentes la nomination verbale, jusqu'à la fête de st Jean-Baptiste de l'année prochaine, lesquels nous ont aussi présenté le compte qui, après la suputation que nous avons faite ainsi que des autres, en la présence du susdit Mre le curé, a excédé la dépense de huit livres dix-sept sols, jusqu'au premier du présent mois, et ont promis d'exercer fidellement, ainsi qu'ils l'ont déjà fait du surplus de leur temps et de rendre compte à la fin et après l'affirmation que led. Piegay, lesd. Decleyrieu et Ferlay et ledit Bazin ont fait de n'avoir aucune chose apartenants aud. luminaire, après la déclaration qu'ils font des pensions dont ils n'ont fait compte pour n'en avoir pu estre payé, désignées dans le mémoire qne nous avons paraffé, nous les avons déchargé et déchargeons pleinement de leur administration, toujours du consentement dud. sr curé et avons signé avec mondit sr le curé, ledit Decleyrieu, non les autres pour ne savoir. PAYRE, archiprestre de Corzieux ; PAYRE, curé de La Chapelle ; VACHON, curé de Duerne ; DECLEYRIEU ». — F° 138, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die 10 Augusti, anno Domini 1725.* PAYRE, *cur. de S. Symph. archipresbyter Croziaci* ». — F° 155, même mention de visite, 23 avril 1730. — F° 196 v°, « Veu et approuvé à Duerne dans le cours de nostre visitte, le 21 octobre 1739, l'abbé de LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1698, 1699), Terrasson (1700-1714, 1716, 1717), Pupil (1739-1740).

E Suppl. 432 (GG 3.) — In-4°, 205 feuillets.

1741-1771. — Actes dressés par le curé Tournier ; le vicaire Chambry (1768-1770), et Ponchon, ancien curé, Eymonet, Mure, Rive, Sève, etc. — Ff. 8, 16, 22, 28, 40-42, 49, 50, 56, 84, 94, 95, 106, 107, 120, 123, 137-146, 157-159, 166, 167, 175, 183, 189, 195-197, 203-205, blancs. — Registre de 1760 en déficit. — Ff. 6-7, « Reçu du dixme payable à la cure de Duerne pour cette année présente 1741, comme s'en suit :

Le granger du Charey, pour les fonds qu'il a et qui payent dixme à la cure de Duerne, quatre bichet et demy soigle, cy . . . . 4 b. 1/2

Jean Ant. Lamure de chez Goutte, pour son dixme en seul, onze bichet et demy, cy 11 1/2

Pierre Berger, pour son dixme en seul, vingt bichets et demy, cy 20 1/2

Le granger de la Bleternat, apartenant à Mr de Mondor, vingt-quatre bichets, cy 24

Le Fléchet pour tout le canton des Fougères et des Roches, trente-huit bichets, cy 38

Claude Presle, du bourg, pour ce qu'il a ramassé de ses fonds, onze bichets soigle, cy 11

Claude Mollain, pour le canton de Cortalis, quarante-quatre bichets, cy 44

Le granger du Bessy, pour son canton du cotté de la Pocachardière, trentre-trois bichets et demy, cy 33 1/2

Monfoil, pour le petit canton indivis avec Mr le curé de Saint-Genis-L'Argentière, et ayant été grêlé cette année, un bichet, cy 1

Estienne Perret, pour les petits cantons qu'il a dépendants de la cure, sept bichets et demy, cy . 7 1/2

Total du soigle 195 »

Avoine en total cinquante-quatre bichets, cy . 54

Orge quatre bichets, cy 4

Froment environ six bichets, cy 6

Novailles levées dans toutte la parroisse. Mr de Camus de Chavagneux, pour les novailles des communes de Pitaval, partagées entre les habitants dud. Pitaval, m'a donné dix livres argent, suivant nos conventions entre nous faittes. Claude Bazin pour une terre défrichée et qu'il a remis à Mr Darette, par échange, demy bichet. 1/2

Le susdit Bazin a donné de la même terre un bichet et demy 1 1/2

Valérien Declérieux, pour une terre défrichée un bichet avoine, demy bichet orge. 1 1/2

Le domaine de la Joanas, d'une terre défrichée le long du grand chemin de Duerne à Chazelle, appellée la Versou, un bichet et demy, cy 1 1/2

Estienne Maleval, de Pitaval, pour un pré qu'il a défriché, deux bichets avoine 2

Ferlay, dit Margnaval, du Blanc, pour une terre appellée la Terron, joignant la paroisse d'Aveyze, un bichet avoine, cy 1

Antoine Bazin, du Blanc, granger à Mr Darette, seigneur de Sacconay, tant pour la terre du susdit Terron que de celle joignant le chemin du Blanc à St-Symphorien, jouxte la maison, le susd. chemin entre deux, deux bichets et demy avoine et un bichet soigle, cy 3 1/2

Claude Presle, du bourg de Duerne, onze gerbes froment pour le dixme de la terre qu'il a défriché au milieu de ses flaches appellées les Flaches, confinant le chemin dudit Duerne au Fléchet et d'autres part les fonds de Philibert Oger, qui ont produit presque un bichet, cy . . 1

Claude Cotte, dit Epavieux, pour la terre appellée la grand terre d'un canton défriché au fond, vingt gerbes seigle, cy 1 1/2

Claude Presle, de la terre joignant le centier de Duerne à Montvernay, pour une partie qui a été défriché jouxte le prez restant dud. Presle et du prez de Philibert Oger de soir, douze gerbes froment, qui ont produit presque un bichet, cy 1

Le prieur de Mornand, comme décimateur de Duerne, doit annuellement au sr curé dudit Duerne, six ânées vin et seize bichets soigle en espèces, que j'ay affermé à Jean-Baptiste Poyard, marchand à Riverie, moyennant le prix et somme, pour chaque année, de quatre-vingt-dix livres. Reçu Me Chazotier, notaire royal à St-Martin-en-Haut, seize bichets soigle à prendre et choisir à la haire, le vin à choisir à l'anche de la cuve à Mornand, cy . . . . 90 l.

Fo 19 vo, « Vu dans le cours de notre visite ce 28 septembre 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1741, 1742, 1744-1752, 1755, 1757, 1758, 1761, 1764, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771).

E Suppl. 433 (GG 4.) — In-4, 199 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés Tournier (1772-1779), † 14 septembre 1783 ; Calemard (1783-1791), Montagnon (1791-1792) ; les vicaires Chamby (1774-1775), Tournier (1777), Combe (1779-1782), Ladeveze (1782-1783), et Rive, curé de La Chapelle, f. Xavier Dumolard, Barriol, de Castellas, Combe, Gonon, Gromolard, Gardes, Coquard, Bouchant, Frangin, Garin, Dupin, Calemard, Couturier, Gibert, etc. — Ff. 6-8, 14-18, 24, 29-32, 44-46, 53, 61, 67-79, 78-81, 92, 100-104, 120-122, 132, 141, 142, 152, 162, 170-173, 181-188, 193-199, blancs. — Le bas du fo 169 enlevé sur une hauteur de 0,090mm. — Fo 111 vo, baptême d'un enfant de Pitaval, à La Chapelle-en-Vaudragon, « attendu les rigueurs du mauvais tems », 12 décembre 1784. — Fo 128 vo, « Claude Bouillet, instituteur d'enfant, demeurant actuellement à Pollionai », 22 août 1786. — Fo 131, 1786, 23 baptêmes, 5 mariages, 8 enterrements. — Fo 140 vo, « Nota que Françoise Perachon, du lieu de Pitaval, paroisse de Duerne, a donnée la table de communion en fer qui est à notre église, placée au mois de juin 1787, à la charge par la paroisse de faire dire la messe pour elle, le vingt-quatre juin, jour de st Jean-Baptiste, à perpétuité. Le curé est prié de l'annoncer tous les ans. La paroisse a cédé le droit quelle a que son curé dise la messe pour elle dimanche et fêtes pour ce jour-là, en reconnoissance ledit cadot de la Perachon, veuve à Pierre Vachon. Calemard, curé. Nota que Mathieu Coullon du Crey, paroisse de Duerne, a donné le grand autel en marbre que nous avons. On doit prier Dieu pour lui et les siens. Dire un *De profundis*. — Fo 140 vo, « Nota que monseigneur de Sarept, passant à Duerne, lorsqu'il donna la confirmation à notre parroisse à Saint-Martin-en-Haut, le

16 juin en 1787, il nous accordat verbalement la permission d'exposer le St-Sacrement et de donner la bénédiction le jour de Notre-Dame d'Aoust (15) et cela sans aucun terme fixé, ainsi jusqu'à révocation nous pouvons profiter de cette grâce. CALEMARD, curé de Duerne ». — F° 158 v°, mariage de Pierre-Joseph Reverony du Clauzet, chevalier, avec Pierrette Charton, 28 juin 1789. — F° 177, « Je soussigné, curé à Duerne, déclare que le sr Montagnon, prébendier à Grézieu, a fait signifier par un acte en forme qu'il venoit demain 28 août 1791, me déplacer, ma soumission prouvera que je suis aussi bon curé que bon citoyen en ne formant ni adhérant à aucune résistance à son entrée dans ma cure. CALEMARD, curé à Duerne, du 27 août 1791 ». — F° 192, baptême d'un enfant de St-Martin-en-Haut, célébré à Duerne, « attendu l'absence de tout prêtre à St-Martin », 23 juin 1792. — F° 5 du registre de 1792 en déficit ; l'avant dernier acte est daté du 21 septembre. — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

DURETTE

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Notre-Dame, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche ; justice de La Pierre.

E. Suppl. 434 (GG 1.) — In-4°, 191 feuillets.

1700-1792. — Actes dressés par les curés G. Serain de Vernon (1700-1737), C. Perier (1737-1750), Boscary (1751-1780), Callier (1782-1791), Teyssier (1791-1792), Dubost (1792), et Rolet, curé de Lantigné ; Rochard, sociétaire de Beaujeu, vicaire des Etoux ; Callier ; Leclerc, curé de Régnié. — Ff. 17, 47, 57, 61, 65, 88, 89, 93, 97, 99, 101, 105, 111, 113, 115, 117, 119, 125, 129, 131, 133, 135, 141, 150-152, 155, 165, 166, 169, 170, 173, 174, 177, 178, 180-183, 187, 188, 191, blancs. — Registres de 1781 et 1790 en déficit. — Ff. 1, 2, 3, rongés au bas sur un tiers de la hauteur par l'humidité ; 38, 39, 78, 83, rongés sur le bord droit. — Actes interpolés des ff. 7 à 40. — F° 4 v°, « Louis-Philippe-Joseph, fils de noble Louis Sarrasin, seigneur de La Pierre et Durette », 1701. — F° 5 v°, « Elizabeth de Maulde, femme d'Alexandre-Louis Sarrasin, écuyer, seigneur de La Pierre Durette, etc. », 1702. — F° 15 v°, enterrement d'un fils de « messire Louis-Philippe-Joseph Sarasin, chevalier, seigneur de La Pierre, Durette, Souzy, Ouchain et autre plasse et de dame Jeanne-Benoiste d'Assiez de La Chassaigne », 1731. — F° 49 v°, « Pierre-François-Joseph de Sarrasin de la compagnie de Jésus ; Marie Icard, doirière de La Pierre ; Claude-Joseph de Sarrasin, chevalier, lieutenant au régiment d'Orléans-infanterie », 1732. — F° 62 v°, « Marie-Ursule-Françoise Saulx-Tavane, femme de Claude-René de Thibault, chevalier, seigneur marquis des Prés, Thulon, Chavagny, Les Terraux, le Mont de France et autres places, capitaine de dragons dans Vitry », 1736. — F° 67 v°, « La dîme des Plantier se paye la sixième..... PERIER, curé ». — F° 82, enterrement de « Guillaume Serain de Vernon, bas breton, curé âgé d'environ 96 ans », 30 juillet 1746. — F° 94, mariage de « Charles Mallet de Vaudaigre, seigneur de Vaudaigre, et de Marie-Anne-Françoise de Sarazin de La Pierre », 1753. — F° 103, mariage de « Claude-Bernardin, comte de Vocance, capitaine au régiment de cavalerie de Maugiron et de Marguerite Catherine de Sarazin de La Pierre », 1757. — F° 108 v°, mariage de « Louis-François de Marquet, chevalier, seigneur de Dorne, aide-major au régiment de cavalerie de Ste-Aldegonde et de Jeanne-Catherine Sarazin de La Pierre », 1760. — F° 120, mariage de « Louis Dubouchet de Vocance et de Jeanne-Etiennette Brun », 1766. — F° 121, décès « dans le fief du Perrel » ? de Jeanne-Benoîte d'Assier de La Chassagne, 1766. — F° 190, « Ce jourdhui saizième décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, et l'an 1er de la République Françoise, nous, maire de la paroisse de Durette soussigné, pour nous conformer à l'article 1er du titre six de la loi du vingt septembre dernier, l'an 4e de la liberté, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, nous sommes transporté, accompagné de notre secrétaire-greffier, à la réquisition du procureur de la commune, au presbytère de notredite paroisse, où se trouve le dépôt de nos registres de baptêmes, mariages et décès, entre les mains du citoyen Dubost, notre curé, desquels, après avoir dressé inventaire, nous avons de suite clos et arretté le présent registre contenant deux feuillets, pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès jusqu'au mois de janvier 1793. Fait au presbytère le jour et an susd. DUPONT ? maire. — Registres parafés par Mignot de Bussy (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1718, 1739, 1743), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716), Pressavin

(1737, 1738, 1740-1742), de Bussières (1744-1747), Cusin (1748, 1761, 1763), Jacquet (1749-1752, 1759, 1760, 1762, 1764-1767, 1770), de Roche (1753-1758), Clerjon (1768, 1769), Vaivolet (1771), Pressavin (1772-1775), [illegible] 1780, 1782-1789), Pezant (1791-1792).

ÉCHALAS

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Martin, cure à la collation du prieur de Taluyers, archiprêtré de Mornant, [illegible], justices d'Échalas, Saint-Jean-de-Touslas, Châteauneuf et Givors.

E Suppl. 435 (GG 1.) — In 4°, 133 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par le curé Cadier ; les vicaires Dufour (1673-1674), Verderet (1675), Revel (1688-1689), et Bernard, curé des Hayes, Louis, prébendier de Saint-Andéol, fr. Joseph Chapuis, cordelier de Sainte-Colombe, etc. — Ff. 22, 75, 81, 88, 98, 105, 114, 121, 127, 133, blancs. — F° 22, la moitié supérieure enlevée. — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 436 (GG 2.) — In 4°, 151 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par les curés Cadier (1700-1714), de Vauzelles (1714-1719) ; les vicaires Nicod (1714-1715), de Cantoinet (1717-1719), de Raynaud (1719), et Bernard, curé des Hayes, etc. — Ff. 8, 54, 61, 62, 69, 70, 83-86, 92-94, 101, 102, 109, 110, 116-118, 132, 133, blancs. — F° 145, « Vizé dans le cours de la visite générale de monseigneur l'archevesque, ce 12 septembre 1718, N. Navarre, commissaire en lad. visite ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 437 (GG 3.) — In-4°, 188 feuillets.

1719-1741. — Actes dressés par le curé de Vauzelles ; les vicaires de Raynaud (1719), Malet (1720), Hugues O'Reilly (1721-1729), Tachon (1729-1730), Vital Devauzelles (1731-1735), Rousset (1735-1741) et Carlet, vicaire de Saint-Romain-en-Gier, Morand, curé de Saint-Maurice, etc. — F° 151, blanc. — F° 49 v°, « Le 18e septembre 1725, après avoir obtenu la permission de mr Terrasson, official et vicaire général de Lion, j'ay béni une cloche pour l'église de St-Lazare, à laquelle j'ay donné nom......... assisté de messires .... ». — F° 122 v°, « Acte de la visite de la parroisse de St-Martin d'Echallas. Le vintième octobre 1733, nous soubsignés Gaspard Desverneys, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église parroissialle de St-Martin d'Echallas, où nous avons visités et adorés le très saint-sacrement renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en bon état ; nous avons trouvés les rétables du maître-autel et de ceux des chapelles décemment ornés ; les fons baptismaux, la nef, le clocher, le cimetière, les vases sacrés, ornements, linges et livres servants au culte divin pareillement en bon état ; nous étants transportés dans une chapelle appartenante au seigneur haut justicier dudit lieu, nous en avons trouvé l'autel et le pavés en mauvais état, et avons priés Mr le curé de ladite paroisse de se représenter audit seigneur et d'y faire les réparations nécessaires et utiles, et comme dans ladite église il y a plusieurs bancs, dont on ignore les fondations, nous avons ordonnés que les particuliers qui en jouissent exhiberont incessament audit sr curé et aux recteurs du luminaire de ladite église, leurs tiltres desdits bancs, et au cas qu'ils n'en ayent pas de valables et suffisants, ils les fonderont incessament du consentement dudit sr curé et desdits recteurs, à peine d'être procédés contre eux conformément aux ordonnances de sa majesté et du diocèse, et afin qu'ils n'en ignorent, notre présente ordonnance sera publiée au prône de la messe parroissialle durant trois dimanches consécutifs. Fait par nous, archiprêtre susnommé et soubsigné, les jours et an que de l'autre part, en présence de mre Mathieu Devauzelles, docteur en théologie, curé de ladite parroisse, de mre Vital Devauzelles, prêtre vicaire de ladite parroisse, de mre Hugue Oreilly, prêtre, résidant à St-Maurice-sur-Dargeoire, de Pierre Bondhuyre, à présent recteur dudit luminaire, de Clément Bonand, habitant d'Orliénas, de Pierre Mazencieux, habitant dudit lieu d'Echallas, témoins requis et soubsignés. Devauzelles, curé d'Echallas et St-Romain-en-Gier ; Devauzelles, vicaire d'Echallas ; Mazancieu ; Clement Bonand ; Hugue O'Reilly ; G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand ». — F° 176 v°, « Le 28e juillet 1739, ensuite de la permission de monseigneur de Cydon, suffragant de Lion et vicaire général de monseigneur l'archevêque dudit Lion ; j'ay bény la grosse cloche d'Echa-

las avec les cérémonies prescrites dans le rituel dudit diocèze, en présence de m^re Mathieu Devauzelles, curé dudit lieu, et autres qui n'ont signé pour s'en être allez. DE RIVERIE D'ECHALAS, sacristain de la Platière, à Lyon. DE VAUZELLES, curé ».

E. Suppl. 438 (GG 4.) — In-4°, 240 feuillets.

1741-1758. — Actes dressés par les curés de Vauzelles (1741-1748), Martinot (1748-1758); les vicaires Rousset (1741-1745), Martinot (1745-1748), Lafont (1749-1751), Montéliard (1751), Laroche (1751), Pinoncely (1753-1754), Arssac (1754-1755), Lafont (1755-1758), Vachet (1755), et Devauzelles, ancien curé, Morand, curé de Saint-Maurice, etc. — Ff. 107, 119, 125, 152, blancs. — Ff. 21, 22, troués en tête. — F° 68 v°, « Le 28e julliet 1746, nous, sœurs Marie-Simone Boni, fille légitime d'Estienne Boni et de Justine Besson, mariés au lieu du Coint; Anne-Philippe Escoffier, fille légitime de Philippe Escoffier et de Benoîte Ollagnier, habitans à Chataney; Josephe Benoîte Privas, fille aussi légitime d'Estienne Privas et de Jeanne Bonnebouche, ses père et mère, habitans des Thiolières, et Catherine-Louise Bonier, fille aussi légitime d'Estienne Bonier et de Justine Besson, toutes natives de la parroisse d'Echalas, ayant vécu en société pendant plusieurs années et désirants d'ériger une petite communauté sous le vocable de St-Joseph, conformément à beaucoup d'autres communautés établies dans les diocèzes de Lyon, de Vienne, du Puy, etc., avons présenté requette à Monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, et à sa place à Monseigneur de Cidon, son suffragant, pour le supplier de vouloir aggréer et authoriser, par ses lettres patentes, notre dessein, lequel ayant eu égard à nos désirs, nous a accordé lesdites lettres patentes le susdit jour, ensuite nous nous sommes préparées à prendre l'habit de ladite communauté, et à faire profession en même tems, ce que nous avons fait entre les mains de m^re Mathieu de Vauzelle, prêtre et curé dudit Echalas, le 28 décembre même année, comis par nos lettres patentes, pour ce sujet, et établi notre supérieur par lesdites lettres, qui nous a donné l'habit et fait faire profession en même tems, conformément aux règles et statues de ladite congrégation de St-Joseph, dans l'église parroissialle d'Echalas, en faisant vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance dans ladite congrégation, selon les règles et constitutions, en présence de maître Balthazard Martinot, vicaire, d'Estienne et Benoit Boni, père et fils, de Benoite Olagnier, de Claudine Privas, sœur de la sœur Josephe Privas, de Jean Foizon et de Laurens Escoffier, desquels ledit Martinot a signé avec Benoit Boni et Simone Boni, dite sœur Marie, Philippa Escoffier, dite sœur Anne, et non les autres sœurs et témoins, pour ne sçavoir, de ce enquis. MARTINOT, vicaire; BENOIT BONI; SIMONNE BONI; PHILIPA ESCOFFIER ». — F° 131 v°, « La cloche appellée la Comtoise a été descendue du clocher le 18 juillet 1753, a été fondue à Lyon le 24, ramenée à Echalas le 29; descendue du clocher, a pezé 525 l., pois deville et rendue à Echalas a pezé onze cens septante-six livres, a coûté 1400 l. Pierre Bret, collecteur de la cloche, 36 personnes à dîner à la cure, 22 chevaux, MARTINOT, curé. Nous, Marie-Eugène de Montjouvent, grand sacristain de l'église, comte de Lyon, vicaire général de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque, comte de Lyon, ministre d'état, commandeur de l'ordre du St-Esprit, proviseur de Sorbonne, en cette qualité spécialement député pour bénir une cloche dans la parroisse d'Echalas, nous sommes transportés dans ladite parroisse, assistés de M^r l'abbé de Chalans, comte de Lyon, à la bénédiction de laquelle cloche nous aurions procédés, et du consentement de M^r le marquis de La Rivière, et de madame de Riverie de La Mouchonnière, nommés pour en être le parrain et la marraine, à ce présents, nous aurions bénis ladite cloche sous le nom de St-Camille et Ste-Magdeleine, avec toutes les cérémonies accoutumées. Audit Echalas, le 12e aoust 1753, en présence de Mr de Riverie, de M^r le curé d'Echalas, et autres personnes, témoins requis et signés avec les susnommez. LA RIVIÈRE; RIVIRY; DUVERNON RIVIRY; CHALANS, comte de Lyon et St-Jean; AUQUIER, curé de Bartans; GUEIDAN, curé de Bans et Givord; LAVURS; MARTINOT, curé; J. MERAULT, curé; LAFONT, vicaire; JEAN GIRAUD; GRAIVE, c. tonsuré; BAUDRAND B.; MONTJOUVENT, grand sacristain, comte de Lyon, vic. gén.; par mon révérend vicaire général, LATOUR ». — F° 162, « Le 25 novembre 1755, Colombe Raynard, fille légitime à défunt Claude Raynard, à son décès habitant de la parroisse de Mornand et à Antoinette Crosier, et Marie-Claudine Bertrand, fille aussi légitime à défunt Jean Bertrand, à son décès jardinier habitant au Grillion, parroisse de St-Paul de Lyon, et à Marie Charrasson, filles mineures authorisées, sçavoir ladite Raynard, par son frère, Jean Renard, et ladite Bertrand, par son frère, muni de la procuration de ladite Charasson, sa mère, ont été reçues pour être aggrégées à la communauté des sœurs d'Echalas, qui leurs ont donné l'habit ledit jour, et ont été nommées, ladite Raynard, sœur Clère et ladite Bertrand, sœur Thérèse, qui ont signés avec les sœurs de ladite communauté. Sœur CLAIRE REYNARD; sœur MARIE-THÉRÈSE BERTRAND; sœur PHILIPPE CONDAMIN; sœur ANNE ESCOFFIER; sœur MARIE BONNIT; MARTINOT, curé ». — F° 173, « Le 22 jullet 1756, Jeanne Chazal, fille légitime à défunt Estienne Chazal, à son décès habitant d'Echalas, et à vivante Claudine Girard, a été reçue pour être aggrégée aux sœurs de la communauté d'Echalas, du consentement de ladite Girard, et a pris l'habit des sœurs, qui l'ont reçue ledit

jour et a été nommée sœur Magdelaine et ladite sœur a signé avec les sœurs de la communauté. Sœurs MAGDELAINE CHAZAL ; sœurs ANNE ESCOFFIER ; sœurs PHILIPPE CONDAMIN ; sœurs MARIE BONNI ; MARTINOT, curé ». — Registres parafés par Pupil (1749, 1750, 1753-1758), Charrier (1751).

E. Suppl. 439 (GG 5.) — In-4°, 239 feuillets.

1759-1769. — Actes dressés par le curé Martinol ; les vicaires Lafont (1759-1765), Brun (1766-1769). — Ff. 47, 98, 113, 238, 239, blancs. — F° 12 v°, « Le 23 du mois de décembre 1759, la mission faite par Mrs Coudour, supérieur, Vauzelles, Gamon et Martinot, prêtres missionnaires de Ste-Colombe, commencée le 25 novembre, a été terminée par une procession solennelle où il y avoit plus de 2500 personnes des paroisses circonvoisines ; elle a été très fervente ; il s'est fait plus de trente accomodemens dans la paroisse d'Echalas et dix à St-Romain, il s'y est communié, tant des parroisses voisines que d'Echalas et St-Romain-en-Gier, 1.200 personnes. Il n'a resté dans cette parroisse et St-Romain qu'environ 50 personnes sans communier ; la jeunesse, auparavant si libertine, y a beaucoup profité et change, ainsi que les autres personnes de tout âge. Il y a eu cens livres d'offrendes qui doivent être employés à acheter une chasuble rouge, en mémoire de laquelle mission il a été dressé une crois de bois au coint de la place donnée par Claude Roland de Montmain. J'ay fourni à tous les frais de la mission, excepté cins livres légués par Jeanne Plasson pour ayder à la faire, que j'ay reçu. La mission de 1748, année de ma prise de possession, faite par Mrs le Roux, Hellions, Peyronnel, Joubert, Marchand, missionnaires de St-Lazare, ne fut ny si fervente, ny si nombreuse, ny ne produisit tant des fruit. Ledit acte dressé pour servir à mes successeurs. MARTINOT, curé ». — F° 13 v°, « Le 18 julliet 1759, sœur Clère Reynard, sœur Thérèse Bertrand et sœur Magdeleine Chazal ont fait profession dans la communauté des sœurs de St-Joseph d'Echalas, et ont promis d'observer les statuts de ladite communauté et les vœux y attachés, après y avoir été éprouvées, et s'y être éprouvées elles-mêmes, et y avoir vécu en société pendant le tems prescrit par les statuts, lesquelles dites Reinard, Bertrand et Chazal, ont promis de vivre et mourir dans ladite communauté et y observer fidellement les règles. Ledit jour 18 jullet, en présence des sœurs de la société qui ont signé avec lesdittes professes. Sœurs MARIE-THÉRÈSE BERTRAND ; sœur CLAIRE REYNARD ; sœurs MAGDELEINE CHAZAL ; sœur PHILIPPE CONDAMIN ; sœurs ANNE ESCOFFIER ; sœur MARIE BONNI ; MARTINOT, curé ». — F° 14 v°, « Fondation de 24 l. annuellement, pour le luminaire d'Echalas, qui sont échus chaque année le 8 du mois de décembre. Les testament et fondation ci-après duts par Sève ou Culot de La Rodière, hypotéqués sur touts ses biens... ». — F° 54 v°, « Le 7e avril 1763, Barthelemé Bouteille, fille à Floris Bouteille, habitant de la parroisse de La Rajasse et à Mathias Grand, a été reçue pour être aggrégée aux sœurs d'Echalas, et a pris l'habit des sœurs qui l'ont reçue ledit jour et a été nommée sœur Colombe, en présence de sesdits père et mère et de Claude Couturier, son beau-frère. MARTINOT, curé ». — F° 79 v°, « Le 27e juin 1765, Barthelemé Bouteille, fille à Floris Bouteille, de la parroisse de La Rajasse, et à Mathie Grand, a fait profession et a esté aggrégée aux sœurs de la communauté de St-Joseph d'Echalas, ensuite de son noviciat, porté par les statuts desdittes sœurs, ayant promis d'observer les vœux et statuts de ladittc congrégation, en présence desdites sœurs, de ses père et mère et de Claude Couturier, son beau-frère. MARTINOT, curé ». — F° 93, enterrement d'une servante « trouvé enoyée dans la fontaine » d'Echalas, 2 avril 1766. — F° 96, « Le 4e novembre 1766, Marie Plainet, fille à défunt sr Barthelemi Plainet, à son décès marchand passementier à Lyon, et à vivante Marie Tarbon, a été reçue pour être aggrégée aux sœurs de St-Joseph d'Echalas qui luy ont donné l'habit de leur ordre par permission de Mr l'obéancier, vicaire général, et a été nommée sœur de l'Assomption, ledit jour et ont signé : sœur de L'ASSOMPTION ; sœur MARIE BONNI ; sœur ANNE ESCOFFIER ; sœurs CLAIRE REGNARD ; sœur MARIE-THÉRÈSE BERTRAND ; MARTINOT, curé ». — F° 123 v°, « Vu dans notre visite le 7 octobre 1768. LACROIX, vic. général. Par notre révérend vicaire général Fleurdelix, secrétaire ». — F° 233, « Le 2d julliet 1769, ensuite de la permission de Mr l'abbé Lacroix, obéancier de St-Just, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du 23 juillet, j'ay reçu, du consentement des sœurs d'Echalas assemblées ledit jour, à faire profession Marie Plenet, fille à sr deffunt Barthélemi Plené, à son décès marchand passementier à Lion, et à vivante Marie Tarbon, son épouse, lesquels dites sœurs ont consenti à la profession de lad. Pléné, sœur de l'Assomption et ont signés celles qui l'ont sçu faire, de ce sommées. MARIE PLENET, sœur de l'Assomption ; sœur CLAIRE REGNARD, supérieure ; Marie Labba ? sœur MARIE BONNI ; sœur ANNE ESCOFFIÉ ; sœur CONDAMIN ; MARTINOL, curé ». — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768-1769), Charrier (1767).

E Suppl. 440 (GG 6.) — In-4°, 130 feuillets.

1770-1781. — Actes dressés par le curé Martinol, les vicaires Brun (1770-1775), Richard (1776), Bedoin Jacob (1777), Bruyeron (1778), Gilbert (1779), et fr. Clément, fr. Éli Jalabert, récollet ; Gilbert, Bruyeron, vicaire de St-Romain-en-Gier, etc. — Ff. 12, 20, 31, blancs. — F° 125 en-

levé ; il ne reste qu'un fragment du talon. — F° 30 v°, « Le 18 juin 1772, Pierrette Baudoin et Jeanne Puy, filles majeures, ayant demeuré, dans la communauté des sœurs de St-Joseph d'Echalas, le tems prescrit par leurs statuts, ont été reçues par toutes les sœurs de la communauté qui leur ont donné l'habit de leur ordre, et Pierrette Baudoin a été nommée sœur Marthe, et Jeanne Puy, sœur Agathe, et ont toutes signé avec celles qui l'ont su faire. — F° 37, « Le 26e juin 1773, en conséquence de la permission de mr l'obéancier de St-Just, vicaire général, en datte du 8 de ce mois, nous soussigné curé avons donné l'habit des sœurs de St-Joseph à demoiselle Lencrèce, Barthelemie Balmont, fille à sr Barthélemi Nizier Balmont, marchand tireur d'or à Lyon, et à défunte Claudine Odieu, en conséquence de ses demandes réitérées, âgée de 25 ans et demi, après avoir demeuré pensionnaire pendant un an dans la communauté, et a été nommée sœur Elisabeth, et ont lesdites sœurs signé avec ladite Balmont. Sœur Bonni ; sœur Claire Regnard ; sœur Escoffier ; sœur Condamin ; sœur Marie-Thérèse Bartrand ; sœur Elizabeth Balmont ; sœur Magdeleine ; sœur Colombe Bouteille ; sœur Marthe Baudry ; sœurs de l'Assomption Plenet, Martinot, curé ». — F° 48, « Le 31 julliet 1774, Pierrette Baudoin, dite sœur Marthe, Jeanne Puy, dite sœur Agathe, Claudine Rivoira, dite sœur de la Trinité, après avoir vécu pendant deux années et avoir été éprouvées, ayant porté l'habit des sœurs, ont fait profession après y avoir été admise, en présence de la communauté des sœurs d'Echalas, qui les ont aggrégées à leur société, en présence de la parroisse assemblée pour assister à la messe, ce jourd'huy, jour de dimanche, et ont lesdites sœurs Marthe, Agathe, de la Trinité, signé avec la communauté de ce sommées, sœur Marthe Bondon ; sœur Agathe Pui, ... Rivoirand ; sœur Condamin ; sœurs de l'Assomption ; sœur Marie Bonni ; sœur Colombe Bouteille ; sœur Anne Escoffier ; sœur Elizabet Barmont ; sœurs Magdeleine Chazal ; sœurs Claire Regnard ; Martinot, curé ; fr. Joseph de St-Chamond, . . . prêtre à Autun». — F° 59, Le 5e jour du mois d'aoust 1775, en concéquence de la permission de Mr l'obéancier de St-Just, vicaire général de l'archevêché, nous, curé d'Echalas, avons fait faire profession à sœur Elizabeth Barmon, en présence des sœurs dudit Echalas et de leur consentement, et ont lesdites sœurs signé de ce enquises et sommées, sœurs Barmont ; sœurs Claire Regnard ; sœurs Chazal ; sœurs Marie Bonni ; sœur Condamin ; sœur Plenet ; sœur Anne Escoffier ; Martinot, curé ». — F° 78, après un acte du 8 juillet 1777, « La cloche a pesé, descendue du clocher, le 6 septembre, 3.220 l., pois de mars, et pois de ville 3.864 l. Refondue elle a pesé 3.936 l. pois de ville, manque 64 l. pour peser 4.000 l. » — F° 79 v°, « La cloche a pesé, descendue du clocher le 6 septembre 1777, pois de mars 3,220 l., pois de ville pèse 3.864 l. La cloche, refondue et pesée le 2 novembre suivant, a pesé 3.936 l., pois de ville. » — F° 80, « Le 1er du mois d'octobre 1777, nous, François Sourd, curé de Rive-de-Gier et archiprêtre substitué de Mornand, avons fait, avec les cérémonies prescrites, dans l'église parroissiale d'Echalas, la bénédiction de la cloche principale, sous l'invocation de St-Barthélemy et de Ste-Magdeleine, l'un et l'autre saint désignés par Mre Barthélemy Jean-François de Riverie, chevalier, seigneur de St-Jean à Touslas, la Mouchonière, Echalas, St-Romaiu-en-Gier et autres lieux et par dame Magdeleine Bourdin de Vernon, son épouse, en présence de mres Balthazard Martinot, curé dudit Echalas, Pierre Guyot, curé de Dargeoire et St-Jean, Hersmulle Duport, curé de Loire, François Lafont, vicaire de St-Romain, et Léonard de Lafay, vicaire de Rive-de-Gier, qui ont signés. Riverie ; De Vernon Riverie ; Martinot, curé ; Lafont, vic. ; Hermulle Duport, curé de Loire ; Guyot, curé ; De Lafay, vicaire de Rive-de-Gier ; F. Sourd, curé. — F° 124 v°, « Avis à mes successeurs curés d'Echalas par raport à la dixme du vin. Nota que Annet Baudrand de St-Romain-en-Gier me suscita, en 1772, le procès le plus injuste et me refusa le payement de la dixme le 15 octobre, voulant qu'il fût rabattu sur la jauge de chaque tonnau cinq pintes, je refusay cette déduction qui n'avoit jamais été faite. Baudrand, qui avoit été fermier quatre ans auparavant, piqué du refus d'un nouveau bail, soutient que, pendant sa ferme, il avoit fait ladite déduction de cinq pintes par tonnau, et qu'elle étoit due à cause de la lie qui se trouve au font du tonnau. Je soutint le contraire ; enquette fut ordonnée. Je fis assigner 32 habitans qui furent déposer à Lyon ; le plus grand nombre dit la vérité et assura qu'on n'avoit jamais entendu parler. . . (lacune d'un feuillet), comme celles des autres habitans. Bondard, Palluis et Baudrand soutenoient qu'ils payoient deux fois la dixme. Je fis voir leur imposture, puisque je ne leur avois jamais rien demandé de leurs vignes d'autres dixmeries ; je fis faire un plan de la dixmerie d'Echalas ; je fis demander deux commissaires, ausquels ils renoncèrent, et furent condamnés par un second arrest du 12 mai 1781, au raport de mr de Montdragon. On trouvera les deux arrest en vellain dans les papiers de la cure d'Echalas. Les revenus étoient diminués de moitié ou les curés réduits à 500 l. Le procès m'a couté à Lyon 2.700 l., sans parler des voyages, présents, autres frais frustatoires ; à Paris 6.359 l., sans parler comme ci-dessus. Je prie mes successeurs de prier pour moi et de ne pas oublier le bienfait. Martinot, curé. Nota aussi que la vigne de la cure de Vareille, et le pré de la cure situé en descendant à St-Romain-en-Gier, territoire du Sauzay sont allodiaux, exems des millods, reconnoissances, servis, drois seigneuriaux, on peu le voir dans les terriers de Mr de Riverie que j'ay lu scrupuleusement, les

autres fons ne sont reconnus que par un ignorant seul et sont de petite valeur : les titres sont dans les papiers de la cure. MARTINOL, curé. Nota pour la dixme, que le s[r] Baudrand avoit fait des billets de garentie à vingt particuliers et une générale pour la parroisse ; en concéquence il fut condamné par un 3e arrest à me payer tous les frais, et même s'il se fût défendu, il auroit été condamné à quelque peine afflictive, à cause de la cabale et de sa sédition. MARTINOL, curé. » — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 441 (GG 7.) — In-4°, 137 feuillets.

1782-1792. — Actes dressés par le curé Martinol ; les vicaires Gilbert (1782-1785), Enjolras (1785-1791) ; et Touron, vicaire de St-Jean de Touslas ; Gas, curé de Chassagny ; Richard, vicaire de Givors. — F° 25, blanc. — F° 6, « Aujourd'hui dernier juin 1782, la petite cloche descendue du clocher a été pesée par Jean Boudard, sindic ; Nicolas Rolland et autres qui ont signés, et elle s'est trouvée du pois de 510 l., pois de ville, et ont signés : MICHEL CULLIERONT ; ETIENNE GELLAS ; JEAN BODARD, scindic ; BODARD ; CLAUDE MAGNION ; JEAN ROLLAND ; N. ROLLAND ; CHILLIAT ; PIERRE CHARNIER ; JEAN GELLAS ; BENOIT MONTAGNY ; PHILIPPE BOURDIN ; MARTINOL, curé. — F° 22, « Le 8e décembre 1783, nous, Baltazard Martinol, curé d'Echalas, en concéquence de la permission à nous accordée par M[r] Sourd, vicaire général du diocèze, avons bénit la petite cloche sous l'invocation de Marie, désignée par Nicolas Rolland, sindic et habitant de la parroisse et par Antoinette Janoray, épouse de Pierre Baudrand, habitant à Janoray, qui ont signés avec les assistans. N. ROLLAND ; ANTOINETTE JANORAY ; PIERRE BOUDRUD ; CLAUDE ROLLAND ; JEAN NICOLAS BAUDARD ; JANORAY ; JOSEPH ROLAN ; CHILLIAT ; MICHEL GELAS ; GILBERT, vic. ; MARTINOL, curé. » — F° 59, « Vu et [illegible] par nous en cours de visitte à Echalas, ce 25 sept. 1786, LACROIX DE LAVAL, gd-ob., vic. gen. » — F° 76 v°, liste de 18 garçons et 14 filles « pour la dévotion à St-Clair ». — Ff. 79 v°-80, du 8 janvier au 7 février 1788, 24 enterrements d'enfants. — F° 80, Nota, le 8 février (1788), il y a eu à Echalas dix cadavres à enterrer, décédé tous dit le même jour. MARTINOL, curé ». — F° 93 v°, « Le 29 juin 1789, Philippe Bouteille, fille légitime à Estienne Bouteille, habitant de la paroisse de Larrejasse et à Pierrette Garin, après avoir demeuré un an et demi dans la communauté des sœurs de St-Joseph à Vaugnerai, d'où elle est sortie à cause de l'incendie qui consuma leur maison et tous leurs effets, ladite Philippe Bouteille fut contrainte de se retirer dans la maison paternelle, et y ayant demeuré un an et demi et ayant persévéré dans le dessin d'entrer dans une communauté des sœurs de St-Joseph, et s'étant présentée à Echalas, y a été reçue, et après avoir éprouvé sa vocation pendant six mois, et sçachant qu'elle a rempli à Vaugnerai le tems de noviciat, elle a été reçue à faire profession, ce qu'elle a fait le jour susdit, en présence de sondit père et de son oncle établi à St-Chamond, ainsi que de toutes les sœurs qui ont signé, celles qui l'ont sçu faire, de ce sommées, non son père et son oncle, pour ne sçavoir écrire, et a été nommée sœur Pierrette. Sœur MARTHE BAUDON, supérieure ; sœur MARIE BONNI ; sœur de l'ASSOMPTION PLENEY ; sœurs MAGDELEINE CHAZAL ; sœur BARMONT ; MARTINOL, curé ». — F° 94 v°, « Nous soussigné avons certifié que le si-dessus nommé [Thomas Charron, décédé à St-Lazare] et véritablement mort subitement et san qu'aucun accident soit survenu, comme on na voulu le dire, en foy de quoy avons promis au sieur curé de le garantir de tout évènement quelqonque comme dessus. J.-B. DREVET, JOANNON, cadet ». — Registres parafés par Gesse (1782), Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

ÉCULLY

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Blaise, cure à la collation du chapitre de Saint-Just, archiprêtré des Suburbes ; élection de Lyon, justice d'Écully, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 442 (GG 1.) — In 4°, 233 feuillets.

1579-1627. — Actes de baptêmes dressés par les curés Jean Taphignon (1579-1582), Charles Leuvrat (1598), Bergeron (1609-1621) ; les vicaires Vallery (1583-1602), Perard (1602-1606), Chartres (1606-1627), et Durantin, curé de Lentilly, Martel, curé de Tassin, Sibillon, Chappuis, Favre, etc. — Ff. 146, 147, blancs. — F° 53, deux actes de sépulture de 1609, enfants morts du « flux de sang ». — F° 3, « Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général du roy en ces pays de Lyonnoys, Beaujolois et Forez », 28 janvier 1580. — F° 11 v°, « Anthoine Camus, président à

Lyon, conseiller du roy et baron de Riverie ? », 8 juillet 1582. — F° 14 v°, « Guillaume Guerrier, s^r de Pontornyer ? », 20 juin 1583. — F° 37, « René Jacquet, gendarme de la companie de mons. de Suze », 20 avril 1586. — F° 54, « Monsieur de La Bastie, gendarme de la compaignie de mons. le marquis de St-Sorlin », 13 janvier 1591. — F° 90, « Charlles Leuvrat, chevalier de l'esglise de Lyon et curé d'Escully », 29 juillet 1598. — F° 98 v°, « George Langlois, s^r de Surjon ? conseiller du roy au siège présidial de Lyon et parlement de Dombes », 9 octobre 1601. — F° 102, « Guillaume Boutin, cencier du chasteaulx de Veyze », 12 décembre 1602. — Ff. 118-140, actes de 1609-1614, faisant double emploi avec les ff. 148-160. — F° 138, « Mathieu de Solleyzel, escuier, sieur du Clappier et de la Berardière, maréchal-des-logis de la garde du corps du roy », 6 octobre 1613. — F° 140 v°, liste de mariages de 1610-1620. — Ff. 142-144, table des actes de 1609-1624. — Ff. 124 v°, 152, « Jean de Charmazel, seigneur d'Estaing », 21 novembre 1610. — F° 172 v°, « Philippe Viard, cappitayne des charrons de l'artillerie de France », 29 décembre 1616. — F° 195 v°, « Léonore de Colligny, dame de Beauregard », 21 mars 1621. — F° 225, François de Saconay, comte de l'église de Lyon et seigneur de Brindas et Messimy, 1er janvier 1626.

E Suppl. 443 (GG 2.) — In-4°, 259 feuillets.

1627-1673. — Actes de baptêmes dressés par les curés Pizol (1632-1664), Dechandon (1664-1673); les vicaires Chartres (1627-1630), Pizol (1630-1632), et P. François Maladière, observantin, Billet, Dangeville, Froget, Dechandon, etc. — Ff. 153-146, baptêmes et enterrements de 1630-1649. — F° 4, « Horace Le Blanc, peintre ordinaire de la maison du roy et de la ville de Lyon », 30 janvier 1628. — Ff. 8 et 74, « Aymé Brunand, peintre à Lyon », 6 août 1628. — F° 13 v°, « L'année 1646 a esté édiffié la sacristie dudit Escully et ce a esté par le soin et vigillances de messire Fillippe Pizol, prêtre et curé dudit Escully, nattif de Forès, et encemble le reloge a esté baillié la mesme année, ce par le soin dudict s^r curé. Faict ce 14 janvier 1647. Pizol, curé ». — F° 16, « Nycolas Rychard, s^r de la Barrotière », trésorier de France, 31 octobre 1629. — F° 36, « L'année 1633 et le mardy gras, au souer, fust planté le thellier devant la porte du thenalier du disme, apartenent à messieurs de St-Just et au sieur curé, et a esté planté par moy, curé dud. Escully, naist d'Estivallelis, en Fourès, proche St-Bonné-le-Chasteil. Lesdit thelier fust planté par moy Pizol, curé, le 8e février 1633, et l'année que dessus fust ballié une chesuble par mademoyselle Bouetier et l'autre par maistre André Mayoud, notaire rouiar à Lyon, et les rideaus vers de thafetas ont esté balliés en mesme année qui son au grand ostel et ont esté balliés par mademoyselle Cerre de Lyon ; et en l'année 1634 a esté achepté le relicaire d'argant qui a cousté six vings livres et deus cars d'escust; et l'orme qui jouint le tellier et le chemain proche la mayson et prébande de messieurs de St-Jehan a esté planté l'année 1634, par moy, curé ». — F° 64, « Humbert-Louis du Puget, prieur de La Platière, 22 juillet 1638. — Ff. 65, 66, mentions de la peste à Lyon, 15-25 août 1638. — F° 102 v°, « Mathieu Saurel, conseiller du roy en ses conseils, président et garde des seaux au conseil souverain de Pigneroles », 13 avril 1644. — F° 116, « Jacques Bellet, sieur de Boistroist et Monternot ». 14 mai 1646. — F° 129, « Claude Boytier, escuyer, sieur de Dommartin », 22 avril 1648. — F° 132 v°, « Pierre Carrant, essaieur de la monnoie de Lion », 25 novembre 1648. — F° 142 v°, « Antoine de Foudras, chanoine comte de Lyon », 1er mars 1651. — F° 182, « Diane de Coligny, prieure de St-Thomas », 21 juin 1657. — F° 207 v°, « Jean Doucette, sieur de Bourt », novembre 1663. — F° 221, « Estine de Ponthieu, écuiert, sieur de Baurous ? jantilhomme hordinère de la chambre du roy », 10 octobre 1666. — F° 223, « George Ronzeault, équiert, segnieur de Chazelles-sur-Lavieux et de La Pierre », 7 mars 1667.

E Suppl. 444 (GG 3.) — In-4°, 279 feuillets.

1653-1707. — Actes dressés par les curés Dechandon (1673-1689), Dupré (1690-1693), Donis (1693-1707) ; le vicaire Meret (1706), et Dubouchez, prêtre servant, Seguin, f. Hylarion, Morelot, Berthéas, Masson, Chassaing, Gaudin, Dallier, Bouchet, Minière, de Chazelle, Chauvin, etc. — Ff. 4-6, 40, 59, 70, 103, 104, 114-117, 123, 125, 132, 133, 146. 149, 185, 193, 205, 215, 234 blancs. — Ff. 7-9, rongés sur le bord, à droite ; ff. 31, 54, rongés au bas, à droite. — Ff. 1-69, baptêmes de 1673-1690 ; ff. 71-102, enterrements de 1653-1683 ; ff. 105-113, mariages de 1682-1690 ; ff. 119-279, les trois actes de 1690-1707. — F° 7 v°, « Thomas Trolier (Trolieur), s^r de Boismartin », 11 juillet 1674. — F° 78, décès du curé Philippe Pizol, 12 avril 1664. — F° 211, « Anthoine Brun, graveur, Anthoine Peissel, graveur », 14 septembre 1700. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1707).

E Suppl. 445 (GG 4.) — In-4°, 274 feuillets.

1707-1741. — Actes dressés par les curés Donis (1707-1717) ; Clavel, chanoine (1717-1720), C. Clavel (1720-1741) ;

les vicaires Crouzet (1723-1726), Martin (1726), Rosset (1726), Achard (1727-1732), Andrea (1733-1741), et Mallet, vicaire de Vaise, Beauchard, Persin, Preudhomme, C. Clavel, Favre du Villaret, Bruyset, Vignon, Picard, Maurin, etc. — Ff. 179, 180, 228-232, 242, 243, 251-253, 263, blancs. — Les 2 tiers inférieurs du f° 217 enlevés. — 1709, nombreux décès de mendiants. — F° 83, « Les m[rs] de St-Lazare ont fait la mission dans la paroisse d'Eculy, le 14 décembre 1721, jusqu'au 12° janvier 1722 ; la bande des missionnaires étoit composée de M[rs] Hennequin, Saulnier, Garnier et Piot ». — F° 92 v°, « François Gallien, seigneur de La Chaux, major d'infanterie, de la paroisse de St-Jean-le-Vieux, en Bugey », 16 février 1722. — F° 95 v°, « Jean-Marc-Antoine de Randin, seigneur d'Espesse », 25 août 1722. — F° 96 v°, « Nous soussigné Pierre Maurin, prêtre, bachelier ez-droitz, et curé de la paroisse de St-Pierre de Chandieu en Dauphiné, diocèze de Lyon, sçavoir faisons qu'en conséquence de la permission à nous accordée par illustrissime et révérendissime François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque et conte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, en date du 3° septembre dernier, signé l'archevêque de Lyon, et plus bas, par commandement de monseigneur Richard, secrétaire commis, en cette part, pour faire la cérémonie de la bénédiction de la chapelle, que noble Raymond Estienne, encien échevin de la ville de Lyon, a fait construire dans l'église paroissiale d'Ecuilli, soubs le vocable de la très sainte Vierge, nous nous serions transporté dans ladite église, pour visiter et examiner si ladite chapelle est dans l'état convenable pour y célébrer le service divin, et ayant reconnu que tout y est conforme à la décence deue à la célébration des saints mistères, nous susdit, ensuite du pouvoir à nous accordé, aurions procédé à la bénédiction de ladite chapelle, en observant les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèze, après laquelle bénédiction, nous y aurions célébré la sainte messe, le tout en présence de M[re] Charles Clavel, curé de ladite paroisse d'Ecuilli, de M[re] Fulcan Estienne, prêtre, chanoine régulier de St-Augustin, du r[d] père Estienne, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, d'André Périchon, écuyer, avocat en parlement, conseiller, garde sceel des jurisdictions dépendantes du consultat et secrétaire de ladite ville de Lyon, dudit Raimond Estienne et de Jacques Estienne, écuyer, bourgeois de ladite ville, qui ont signé au bas des présentes, dont et du tout, nous avons dressé le présent procèz-verbal, les ans et jour que dessus, pour servir et valoir ce que de raison. C. Clavel, curé d'Eculy ; F. Estienne, chanoine r. ; J. Estienne, jésuite ; R. Estienne, ex-consul ; Ferreton, Perrichon, Estienne, P. Maurin, curé ». — F° 105 v°, « Nous soussigné Charle Clavel, prêtre, curé de la paroisse d'Eculy-lès-Lyon, sçavoir faisons qu'en conséquence de la permission accordée au s[r] curé d'Eculy par illustrissime et révérendissime François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseillier du roy en tous ses conseils, en datte du 4° juillet 1715, signé l'archevêque de Lyon, et plus bas, par monseigneur Guichard, secrétaire, pour faire la cérémonie de la bénédiction de la chapelle que les luminiers et parroissiens ont fait construire sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus, ayant reconnu que tout y est conforme à la décence due à la célébration des saints mistères, nous susdit, ensuite du pouvoir à nous accordé, avons procédé à la bénédiction de ladite chapelle, en observant les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèse, après laquelle bénédiction, M[re] Pierre Defferus, prêtre et prieur de St Barthélemy, y a célébré la sainte messe, le tout en présence de M[r] Pierre Dujast, bourgeois de Lyon, qui a fait présent à la susdite parroisse du rétable, tablau, chandeliers et crucifix, et des autres soussignés, dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir ceque de raison. Deferruz, de Beaumont, Perrossel, Dujast, Ferreton, Roux ?, C. Clavel, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1708-1717), Pupil (1732, 1737-1740).

E Suppl. 446 (GG 5). — In-4°, 275 feuillets.

1741-1767. — Actes dressés par le curé Clavel ; les vicaires Andréa (1741-1746), Forestier (1747-1751), Durand (1751-1752), Proton (1753-1758), Patas (1758-1759), Renaud (1760-1763), Doutre (1763-1766), Lanoix (1766), et Gallet, vicaire de Collonges, Vignon, etc. — Ff. 10, 19-21, 32, 33, 42-45, 55-57, 77-79, 88, 89, 98-101, 110-113, 119, 127, 143-145, 154, 164, 172, 173, 190, 210, 221, 243, 255, 266, blancs. — F° 90 v°, « Henry de Masso, seigneur de Bursy », 13 janvier 1749. — F° 188, « Alexis Dantiguy, maître d'école », 28 octobre 1759. — F° 256 v°, « Nous soussigné, Charles Clavel, curé d'Eculy, sçavoir faisons qu'en conséquence de la permission verbale à nous accordée par M[re] Navarre, sacristain, curé et chanoine de St-Nizier, vicaire général du diocèse de Lyon, pour faire la cérémonie de la bénédiction de la chappelle de Ste-Geneviève, nous nous serions transporté dans l'église, pour visiter et examiner si ladite chappelle est dans l'état convenable pour y célébrer le service divin et, ayant reconnu que tout y est conforme à la décence duee à la célébration des saints mystères, nous susdit, ensuite du pouvoir à nous accordé, aurions procédé à la bénédiction de ladite chappelle, en observant les cérémonies prescriptes dans le rituel de ce diocèse, après laquelle bénédiction nous aurions [dit] la sainte messe. Et comme le rétable de l'autel, avec toutes ses décorations, a été payé par Geneviève Riche, veuve de Jean Imbert, qui se sont montées à 300 l., dont et du tout elle a fait présent à ladite paroisse

d'Eculy, nous, curé, et Estienne Ruiton, Benoist Bouchard, luminiers en charge, pour témoigner notre reconnoissance, promettons de faire célébrer annuellement, le 3e janvier, jour de la feste de Ste-Geneviève, une messe à haute voix pour obtenir les grâces qui luy sont nécessaires pendant sa vie, et pour le repos de son âme, après sa mort, et la luminaire se charge de donner pour rétribution une livre au sr curé et cinq sols au sonneur. A Eculy, ce 3e janvier 1766. G. Fayolle, Etienne Ruiton, Benoit Bouchard, C. Clavel, curé ». — F° 265, « Nous soussignés, Charle Clavel, curé d'Eculy, sçavoir faisons qu'en conséquence de la permission verbale à nous accordée par Mre Navarre, sacristain, curé et chanoine de St-Nizier, vicaire général du diocèze de Lyon, pour faire la cérémonie de la bénédiction de la chapelle de St-Abdon et Sennen, nous nous serions transportés dans l'église, pour visiter et examiner si ladite chapelle est dans l'état convenable pour y célébrer le service divin et ayant reconnu que tout y est conforme à la décence due à la célébration des saints mystères, nous susdits, ensuitte du pouvoir à nous accordé, aurions procédés à la bénédiction de ladite chapelle, en observant les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèze, après laquelle nous aurions célébré la sainte messe, le 22 décembre 1766, lesquelles dépenses de ladite chapelle ont été faites du produit d'une quête faite auprès de Mrs les nobles et bourgeois possédants des fonds dans cette paroisse, et ladite bénédiction faite en présence de Aymé-Joseph Bertin, curé de Francheville, et Antoine-Joseph Lanoix, prêtre, vicaire d'Eculy. J. Bertin, curé de Francheville ; Lanoix, vicaire ; C. Clavel, curé. — Registres parafés par Pupil (1741-1766), Charrier (1767).

E Suppl. 447 (GG 6.) — In-4°, 293 feuillets.

1768-1792. — Actes dressés par les curés Clavel (1768-1772), Genevey (1773-1791), Jean Tabard (1791-1792) ; les vicaires Lanoix (1768-1773), Genevey (1773), Guyot (1773-1774), Poncet (1774-1780), Vidil (1780-1791), Hugon (1788), Ballyat (1791-1792), Toberlet (1792) ; les officiers publics Pierre Tabard et C. Luizet (1792), et de Marsonnat, curé de Tassin, Roulet, Poncet, Blanc, Rast, etc. — Ff. 9, 20, 21, 31-33, 41-44, 54-56, 122, 138, blancs. — Le bas du f. 99, enlevé ; ff. 105, 106, rongés au bas ; f. 261, lacéré en haut, à droite ; f. 262, troué à mi-hauteur à droite ; f. 292, rogné au bas. — F° 31, 1770, 40 baptêmes, 6 mariages, 33 enterrements. — F° 62, abjuration d'une domestique du canton de Berne, 15 août 1773. — F° 66 v°, « Mre Charles Clavel, curé d'Ecully depuis le 17 avril 1720, jusqu'à la présente année, ce qui fait 53 ans, est décédé à Lyon le 3e juin 1773, et a été enterré dans la chappelle de St-François Regis, comme étant de la famille, dans l'église de St-Nizier, après avoir résigné sa cure à Mr Claude Genevey, le 15e janvier 1773, qui en prit possession le 31e mars de la même année ». — F° 67, « Le 23e janvier 1774, Mrs de St-Lazare ont commencé la mission à Ecully, laquelle a été faite pendant 4 semaines par 5 de ces messieurs, à sçavoir, Mr Roure, Mr Verne, Mr Chintron, Mr Cazano et Mr Biolet. A l'issue de cette mission a été érigée une croix en monument près de la maison de Mrs de St-Lazare, aux Cinq Chemins ». — F° 84, « Barthélemy Frezet, maître d'école à Ecully », 10 octobre 1775. — F° 94 v°, mariage célébré dans la chapelle de la maison de Jacques Roulet, 10 septembre 1776. — F° 125, baptême de Charles-François-Marie Noir, dont le parrain est « Charles Caillat, fils de sr Antoine Caillat, négotiant à Lyon, élève de la pension établie à Ecully, sous le nom de messieurs Gorraty et Giro, ce pour et au nom de ladite pension qui, en action de grâce de l'heureux accouchement de Jeanne-Marie-Antoinette-Josephte, notre auguste reine, s'est engagée à tenir sur les fonds baptismaux le premier enfant mâle qui naîtroit dans cette parroisse, à lui donner l'éducation et à en prendre soin à ses frais, jusqu'à ce qu'il puisse former un engagement honnête... en présence de tous les élèves de ladite pension qui ont signé... » — F° 133 v°, « Desfours de Gennetières, seigneur de Grangeblanche », 10 septembre 1779. — F° 145, « Ce jourd'huy 31e juillet 1780, nous, Ennemond Ollivier, chanoine de l'église collégialle et paroissialle de St-Nizier de Lyon, à la prière de Mr Claude Genevey, curé de la paroisse d'Ecully-les-Lyon, avons béni, suivant les cérémonies du rituel du diocèse, la nouvelle maison destinée pour le presbytère, reconstruite par les soins dudit sr curé en l'année 1778, en présence dudit sr curé et de Mrs Hugues Chanet, ancien archiprêtre d'Anse et ancien curé de Marcilly d'Azergues, Jean-Baptiste Péronnet, perpétuel et sous-maître de lad. église de St-Nizier, Jacques Thomas, perpétuel de la même église, Jacques-Nicolas Poncet, ancien vicaire d'Ecully et vicaire actuel de la parroisse de St-Vincent de Lyon, et Jean-Pierre-Michel Vidil, prêtre du diocèse du Puy-en-Velai, vicaire de ladite paroisse d'Ecully, soussignés. *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* Hæb. l. 13. v. 14. Ollivier, chan. H. Chanel, Péronnet, Thomas, Poncet, vicaire de St-Vincent ; Vidil, vicaire ; Genevey, curé d'Ecully ». — F° 150 v°, 1780, 34 baptêmes, 12 mariages, 27 enterrements. — F° 171, mariage de Claude-François-Dorothée, fils de Jean-Eugène, marquis de Jouffroy d'Abbans, seigneur des châteaux devant et derrière d'Abbans, Bians, Osselle, Châtelbois, Palentine et autres lieux, avec Françoise-Magdeleine de Pingon ; J.-B. Salicis, prieur curé de Vaise ; Hercule, baron d'Agnèse Giro », 10 mai 1783. — F° 181 v°, « Antoine Guynet, chevalier, seigneur de Montverd », 28 février 1784. — F° 188, « Le

31e novembre [1784] a commencé la mission donnée gratuitement par quatre de messieurs les prêtres de la congrégation de la mission de St-Lazare, à savoir messieurs Jallet, Biolet, de la maison de Lyon, et mess. Flamier et Brun de la maison de Bourg-en-Bresse. Elle a duré quatre semaines et fini conséquemmeut le 28 novembre, 1er dimanche de l'avent. On a vu avec la plus grande satisfaction les paroissiens assister aux différents exercices avec assiduité, empressement, recueillement et édification. Dieu veuille bénir ces précieux fruits et en assurer la persévérance. *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. Amen.* GENEVEY, curé d'Ecully ». F° 194, « François-Gabriel-Eléonore de Jouffroi d'Abbans, chanoine de St-Claude, abbé commendataire de Lézat, prieur de St-Marcel », 21 juillet 1785. — F° 200, « Dans ce registre est couché l'acte de la translation de relique de St-Blaise, patron de cette paroisse, le 2 février, veille de sa fête. Je tiens ce précieux dépôt de la pieuse générosité de MM. les chanoines de l'église cathédrale du Puy-en-Velay ; à la fin du registre sont cotées les pièces qui justifient l'envoy et la réception de cette sainte relique. GENEVEY, curé d'Ecully. Le 17e juillet de cette année (1786), d'après la visite de Mrs Charrier de la Roche, prévot d'Ainai, vic. gén. du diocèze, et Sourd, chanoine de St-Nizier, aussi vic. gén., il a été arretté que la nouvelle grande route serviroit de limite invariable entre Veize et Ecully, depuis le clos de Fayole de Montriblou, jusqu'à la maison de Simon Roux, à l'angle de la grande route de Bourbonnois et du chemin des Roches, et de là suivant la direction des Croisillons de la croix placée ledit jour, jusqu'au commencement du vallon qui sépare le pré dit d'Ecully, de manière que le côté de Veize est de cette paroisse, et celuy d'Ecully, pareillement d'Ecully, les anciennes limites restants les mêmes. Acte passé entre nous, curés de Veize et d'Ecully, et habitants et sindics des deux paroisses, ledit jour. Reçu Ravier, notaire royal et châtelain de Veize, dont copie collée au commencement de ce registre, 17e juillet 1786. GENEVEY, curé d'Ecully ». — F° 202, « L'an que dessus (1786) et le 2 février, jour de la présentation de Notre Seigneur et de la purification de la Sainte Vierge, et veille de la fête de St-Blaise, patron de la paroisse d'Ecully, après les vêpres, nous sommes venu en procession, avec toute la paroisse, prendre à la cure la relique de St-Blaise, à nous accordée par MM. les chanoines de l'église cathédrale de Notre-Dame-du-Puy en Velay, et en avons fait solemnément la translation en l'église dudit lieu, pour être exposée à la vénération des fidèlles, que la dévotion envers ce saint évêque et martyr attire dans cette église le jour de sa fête. Ladite relique est renfermée dans une chasse de verre, avec l'authentique, signée Degranges, vic. gén. du Puy, et trois autres chanoines de ladite église du Puy, et les visa et cachet de monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant du diocèse de Lyon, et est destinée à être placée dans un reliquaire en bois doré, au coin du grand autel, du côté de l'Evangile et de la statue du saint, et ont signé avec nous Antoine Bouchard et Jacques Martoud, [illegible] ainsi que plusieurs autres habitants de la paroisse qui ont assisté à cette auguste cérémonie. Que ce précieux gage de notre saint patron produise en nous un renouvellement de ferveur et augmentation de la foi dans le cœur des fidelles, ainsi que des vrais imitateurs des saints. *Ossa eorum pullulent de loco suo. Eccl. 46 v. 14. Amen.* FAYOLLE, CATHELIN, A. BOUCHARD, JACQUES MARTOUD, ET. RUITTON, VIDIL, vicaire. JEAN DUPLAT. PIERRE VIARD. GENEVEY, curé ». — F° 205, « Marie-Agatange-Ferdinand de Bernard de Montessus de Rully, chanoine comte de Lyon, vicaire général de Chalon-sur-Saône, abbé commendataire de La Chassaigne », 22 juin 1786. — F° 212 v°, circulaire imprimée de 1787 au sujet de la tenue des registres au-dessous de laquelle on lit : « On auroit bien du n'addresser cet avis qu'à ceux de MM. les curés ou vicaires que ces reproches durs pouvoient regarder ; et, en prenant le parti de le rendre circulaire, on auroit au moins dû sagement éviter des détails injurieux ». — F° 242, « Marie-Anne Deydier, maîtresse d'école à Ecully », 11 février 1789. — F° 256 v°, feu « Benoît Guyonnet, chirurgien-major de la milice nationnalle de la municipalité d'Ecully ; Jean Tabard, aumônier de la garde nationnalle ; François d'Agnesi-Giro, commandant ; Pierre-Joseph Gayet, capitaine ; Bernard Deschamps, lieutenant ; Pierre-Jérôme Allard, lieutenant », 16 août 1790. — F° 259 v°, feu « Vincent d'Agnesi, baron de Paterno », 16 novembre 1790. — F° 263, « Cette année, 1791, sieur Jean Tabard, élu par les suffrages successeur de sieur Claude Genevey, démissionnaire, a été installé le 19 juin. Cette même année et le 21 du mois d'août, monsieur Lamourette, évêque métropolitain, a donné la confirmation à un grand nombre, tant de cette paroisse que de celles de Tassin, Charbonnière et La Tour ». 48 baptêmes, 44 enterrements, 6 mariages. — F° 286 v°, « Ce jourdhuy 4 novembre, l'an I de la République Française, ledit registre a été clos à neuf heures du matin du susdit jour. F. FAYOLLE, maire ; CRÉPU, s. greffier ». — F° 290 v°, un acte de divorce, 18 décembre 1792, « Nous maire, et officiers municipaux, avons clos ce registre le 19 décembre, l'an 1 de la République et avons signé ci-après. Ainsi signé G. MARGARON, maire ; JEAN GIRAUD, off. ; P. FAYOLLE, off. ; Pierre BOURRICAN, off. ; ANTOINE BRUNY, off. ; CRÉPU, s. greffier ». — F° 291, « Nous, Gaspard Margaron, maire de la commune d'Ecully, et Jean-Pierre Himbert, procureur de ladite commune, avons coté et paraphé le présent registre contenant six feuillets, pour servir de suplément à celuy servant à l'inscription des actes de naissance, mariage et sépulture, qui seront faits pendant le courant de la présente année, de la paroisse d'Ecully, le 16 décembre, l'an premier de la République Française. G. MARGARON,

maire. Himbert, pr^r de la commune ». — F° 293, « Nous, maire et officiers municipaux, avons clos ce registre ce jourdhuy 1er janvier 1793, l'an second de la République et avons signé ci après. Ainsi signé. G. Margaron, maire. P. Fayolle, off. ; Jean Giraud, off. ; Antoine Bruny, off. ; Pierre Bourrican, off. ; Z. Crépu, s. greffier municipal ». — Registres parafés par Pupil (1768-1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Palerne-Savy (1791), Berger (1792), Petit (1792).

ÉMERINGES

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, cure à la collation de l'abbé de Cluny; élection de Villefranche, justice de Thil.

E Suppl. 448 (GG 1.) — In-4°, 183 feuillets.

1609-1699. — Actes dressés par les curés de Thy (1609-1622), Benoît Morin (1630-1676), Chrysostôme Morin (1676-1699), et Chrysostome Morin, curé d'Ouroux, B. Morin, ancien curé ; Aubaille, Perrachon, etc. — Ff. 81-83, 94-101, 103, 151, 152, 155, 157, 158, 163-166, 169, 170, 176, 182, 183, blancs. — F° 14, échancré à mi-hauteur, à gauche. — F° 1, baptême de 1616 ; ff. 2-27, baptêmes de 1609-1622 ; ff. 35-28, mariages et enterrements 1610-1621 ; f° 36, baptêmes de 1643 ; ff. 37-40, baptêmes 1644-1646 ; f° 41, baptêmes de 1648 ; f° 41 v°, baptême de 1630 ; ff. 42-59, baptêmes de 1634-1642 ; f° 59 v°, baptêmes de 1632 ; f° 60 v°, baptêmes de 1648-1655, enterrement de 1651 ; ff. 61-78, les trois actes 1657-1669 ; ff. 84-92, les trois actes 1668-1673 ; f° 93, baptêmes de 1678 ; ff. 102-183, les trois actes 1673-1699. — F° 1, « Le vingtiéme mars 1609, je entra en la parroisse de Emeringe, pour estre ceuré, et ay fect par mutasion avec mesire Buisson, en foy de quoy j'ay siné de Thy ». — F° 32 v°, « Claude de Pire, équier, sieur de La Cour et de Emeringe », 9 septembre 1610. — Ff. 45, 49, « Vincent de Perieu, escuier, seigneur de La Cour, d'Esmeringe, de Durestal (?) et Bosandré », 20 septembre 1636. — F° 62, « Ce jourdhuy, troisiesme du mois d'aoust 1657, a esté baptizé Pierre, fils d'honeste Pierre Carrier, et de Benoiste Morin, ma sœur, et est né led. Pierre le 30 julliet et a esté son parrin vénérable messire Pierre Daigueperse, prebstre, curé de Poule, sa marraine dame Catherine Voland, et a esté baptizé par vénérable messire de Vessière, prebstre, curé de La Chapelle de Gainchaix, don j'ay asisté avec toute la noble compagnie qui a asisté à la bénédiction de nos cloches, lesquelles ont esté bénites par monsieur Tixier, nostre grand vicaire de Mascon, en foy de quoy j'ay signé le présant, ce sixiesme du moys d'aoust, pour avoir oublié le jour mesme de faire le certifficat desdites bénédiction et baptisé. B. Morin, prebstre, curé ». — F° 64, « Alexandre Vellayne, chevallier, seigneur et baron du Ronserray et d'Audour ; Louis Lhuillier, sieur de La Liberté ? ; Jeanne de Pradines, dame d'Audour », 26 septembre 1660. — F° 80, « Ce jourdhuy 17 décembre 1678, j'ay pris quatre botes de vein cleret, sçavoir sept fente (?) neuve, lequel vin a esté apprécié aut preit seuvant sa paraule, aut terme que la paraule que ma mère leuy a deonné, en foy de qoy j'ay seigné, Jean de Lafay ». — F° 84, « J'ay resus ce jourduy treisiesme jour du moy de may 1664, la quantitez de quatre boute de vin, bont, peur et net, lesquelle on estez aprésiés à la somme de six vingt douze livre, de laquelle somme je promet tenir compte à mesire Benoist Morin, prestre, curé d'Emeringe, mont oncle, et cet an dédution de la somme qu'ille a faict à ma fame. Faict à Emeringe les an et jours que desus, an fois de quoy j'ay siné la présante, Laurent Richard. Ce jourdhuy 27 janvier 1667, j'ay aresté compte avec Thomas Chervet........ ». — F° 108, « François de Launay, précepteur enseignant en la susd. parroisse [d'Emeringe] », 25 mai 1674. — F° 108 v°, « François de Launey, recteur d'escolle demeurant en ceste paroisse », 16 juin 1674. — F° 123, enterrement de Marguerite Rolin, femme de Claude-Antoine de La Charme », bourgeois et marchand thoillié de Lyon..... à l'église de St-Estienne, parroissiale dud. lieu, au tombeau des B....., devant la chappelle où ledit sieur de La Charme veut faire une fondation et la desdier à l'honneur de Notre-Dame de Consolation des affligez, St-Claude et St-Antoine ».... 14 novembre 1679. — F° 130, « Pierre de Micoud, chevallier et capitaine au régiment d'Ussel », 29 avril 1683. — F° 131 v°, « Maistre Louis Hureau, recteur du collège de Jullié », 10 janvier 1684. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1699), du Sauzey (1694).

E Suppl. 449 (GG 2.) — In 4°, 167 feuillets.

1700-1756. — Actes dressés par les curés Morin (1700-1710), Perrachon (1710-1722), Perrachon (1732-1754),

Bouché (1755-1756) ; les vicaires Baritel (1728-1731), Morel 1731-1732), Nonin (1754-1755), et Delatour, curé de Vauxrenard, Perrachon, curé de Chirouble, etc. — Ff. 8, 9, 12, 13, 17, 18, 22, 25, 26, 31, 32, 35, 36, 39, 40, 44, 51, 52, 56, 69, 90, 92, 98, 102, 105, 106, 110, 121, 129, 133, 135, 138, 139, 143, 144, 147-153, 158, 159, 163, 166, 167, blancs. — Registres de 1722-1727 en déficit. — Ff. 37, 38, 1709, 39 enterrements, 2 baptêmes, du 30 mai au 25 décembre ; 1708, 10 baptêmes, 2 mariages, 7 enterrements. — F° 109, « Ce jourdhuy, huit novembre 1742, en vertu de la permission de Mr de Laporte, vicaire général de ce diocèse, et du consentement de Mr le curé de Lachapelle, archiprêtre de Vaurenard, j'ay béni, avec les cérémonies indiquées par le pontifical romain, une cloche fondue nouvellement et destinée à l'usage de cette parroisse. Je luy ay donné le nom de Jeane-Marie, sur la présentation de noble Jean-Pierre Gillet, avocat en Parlement et ez cours de Lyon, et de dame Marie-Caterine Durand, épouse de Benoît Goy, écuyer, aussi avocat en Parlement et ez cours de Lyon, parrein et marraine. En foy de quoy j'ay dressé le présent procès-verbal qui a été signé par lesd. sr et dame et encor par Mre Gabriel de Glatigny, avocat général en la cour des monnoyes de Lyon, Mre Antoine Bellet de Tavernost, chanoine et baron de l'église collégiale de Saint-Just de Lyon, dame Jeane Grand, épouse de Mre Jaques Toublanc, trésorier de France à Lyon, et led. sr Goy, qui ont tous assisté à lad. cérémonie, de même que la plus grande partie des parroissiens. Gillet, Durand-Goy, Goy, Grand-Toublanc, Deglatigny, Charles Goy, Bellet, chanoine de Saint-Just ; Perrachon, curé ». — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1717, 1742-1745), Noyel (1707, 1712, 1713, 1715, 1738, 1739, 1746), de Phelines (1716), Janson (1737, 1740, 1741), Cusin (1747, 1748, 1751, 1752), Jacquet (1749, 1750, 1756), Roland (1753), de Roche (1754, 1755).

E Suppl. 450 (GG 3) — In-4°, 171 feuillets.

1757-1793. — Actes dressés par les curés Bouché (1757-1771), Alzias (1772-1791), Mornand (1791-1793) et Rouvier, curé de Juliénas, Gonon, Callier, desservant (1771-1772), Talon, curé de Vauxrenard. — Ff. 4-6, 14, 18, 27, 28, 32, 40, 51, 55, 62, 63, 66, 67, 72, 73, 77-79, 83-85, 93, 101, 103, 107, 112, 113, 117, 122, 123, 127, 132, 133, 137, 143, 149, 153-155, 159-161, blancs. — F° 1, feu « Louis Labruyère, marchand de vin pour la ville de Paris », 1757. — F° 61 v°, enterrement du curé Bouché, « dans le caveau de l'église d'Emeringes, en conséquence de l'ordonnance de mre Vincent Perrachon, notaire royal à Julliénas, premier en ordre, faisant les fonctions de lieutenant de juge du vicomté du Thil, Vauxrenard, Emeringes et dépendances », 29 octobre 1771. — F° 171, « Le présent regissetre clos et arretté par nous maire et offissier municipaux d'Emeringe, ce 6 jeanvier 1793, l'an 2e de la République Françoise, signée Barraud, maire ; Patissier, procureur de la commune ». — Registres parafés par Jacquet (1757-1760, 1762, 1764-1766), Cusin (1761, 1763), Clerjon (1767, 1770, 1771), Vaivolet (1768), Roland (1769), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

ÉTOUX (LES)

Quartier de la ville de Beaujeu

Église sous le vocable de Saint-Martin, annexe de Beaujeu ; élection de Villefranche, justice de Beaujeu. — V. *Beaujeu*.

ÉVEUX

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Fleurieu ; archiprêtré de L'Arbresle ; élection de Lyon, justice de La Tourrette.

E Suppl. 451 (GG 1.) — In-4°, 153 feuillets.

1602-1720. — Actes dressés par les curés de Fleurieu et d'Eveux, Dujunget (1605-1631), Danhier (1711), Châtelus (1718), Beaujolin (1719) ; les vicaires Dujunget (1602-1603), Marion (1603), Gaudin (1615), Rollet (1618), A. Lejan (1620), de Nans (1671), Picout (1672-1676), Baudin (1676-1679), Carrand (1679-1692), Mestre (1692-1693), Basset (1693-1702),

Chalancon (1703-1710), Moret (1711-1718), Joannon (1718), Coste (1719), Chatillon (1719-1720), et Dumas, prébendier de L'Arbresle, Tournay, Tourrette, etc. — Ff. 42-47, 50, 118, 126, 127, blancs. — Les deux tiers inférieurs du f° 71 enlevés ; talons de feuillets arrachés. — Ff. 1-21, baptêmes de 1602-1631 (nombreuses lacunes) ; ff. 22-41, baptêmes de 1671-1679 : ff. 51-66, enterrements de 1679-1692 ; ff. 71-67, mariages 1684-1691 ; ff. 72-97, baptêmes 1679-1692 ; ff. 98-101, enterrements 1690-1692 ; ff. 102-153, les trois actes 1693-1720. — F° 18 v°, « Claude Blain, m^e saincturier et doureur seur fer », 26 décembre 1629. — F° 74, « Claude Michon de La Tourrette », 22 avril 1680. — F° 97, « Jacques Claret, escuyer, seigneur de La Tourrette », 4 septembre 1692. — F° 145, « Veu le présent registre faisant la visite, ce 18e may 1715, ROCHE, archiprêtre subst. ». — Registres parafés par Roubiliac (1693), de Lucenay (1697).

E. Suppl. 452 (GG 2.) — In-4°, 176 feuillets.

1720-1771. — Actes dressés par le curé Beaujolin (1720-1753) ; les vicaires Patillon ? (1720-1721), Delale (1722-1724), Poyet (1725), Pasquet de Leyde (1730-1732), Bonard (1733-1736), Chazal (1737-1752), Gonon (1752-1755), Rozier (1755-1760), Arquillière (1760-1768), Carie (1769-1771), et Brietton, curé de Sourcieux, Dumolin, Bonjour, Durand, fr. Jacques Berger, Mussieu, etc. — Ff. 33-36, 40, 48, 50, 51, 61-64, 85, 86, 98, 102, 112, 118, 124, 130, 134, 137, 138, 145, 146, 149, 150, 152-154, 158, 166, 175, 176, blancs. — F° 5, échancré au bas, à droite ; ff. 15-18, 53, 54, rongés en tête à droite ; ff. 131-133, rongés sur toute la hauteur à droite. — F° 4, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite ce 12e juillet 1722, BAYARD, archiprestre substitué de l'Arbresle ». — F° 6, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite à Eyveux, ce dixième janvier 1725, BAYARD, archiprestre de l'Arbrele ». — F° 8 v°, « Veu et trouvés en estat dans nostre visite le 13e juin 1726, BAYARD, archiprêtre ». — F° 12 v°, « Veu et trouvé en état, dans nostre visite à Eveux, ce 6 juin 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 16, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 29e may 1730, BAYARD, archiprêtre ». — Ff. 26, 28, 32, 88, même mention, 2 juin 1733, 15 juillet 1734, 21 juin 1736, 23 janvier 1747. — F° 141 v°, « Gaspard Claret de Montverdun ; Jaques Pernetty, chevalier de l'église de Lyon ; Jaques-Annibal Claret de Fleurieu, Laurent de Fondras, grand prieur de Savigny », 22 octobre 1762. — Registres parafés par Pupil (1737-1746, 1748, 1749, 1751-1753, 1755, 1757, 1760-1766, 1768, 1769), Charrier (1747, 1750, 1767, 1771).

E Suppl. 453 (GG 3.) — In-4°, 140 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par Plumet, curé de Fleurieu et d'Eveux, son annexe (1772-1788), les vicaires Carie (1772-1775), Chaix (1776-1778), Chorel (1779-1782), Auclerc (1782-1784), Callier (1784), Dussieux (1775-1786), Laurent (1787), Riquet (1787-1788), Colonge (1788-1792) ; Fays, desservant, Chorel, aûmonier de La Tourrette ; Mallet, officier public (1792). — Ff. 5, 6, 11-14, 18-22, 27-30, 34-36, 41-44, 51-56, 62, 68, 73, 74, 85, 86, 92, 97, 98, 104, 109, 110, 115, 116, 120, 121, 126, 127, 132, 133, 138-140, blancs. — F° 33, enterrement de « Jaques-Annibal Claret de La Tourrette de Fleurieu, chevalier, ancien prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, lieutenant général criminel honnoraire en la cour sénéchaussée et siège présidial de lad. ville, seigneur baron d'Eyrieu, seigneur du Colombier, Gerbais, Fleurieu, Eveux, La Tourrette, Bellair, Le Sonnay et autres lieux », 20 octobre 1776. — F° 137, « Clau et arêté par nous maire et ofissié municipaux de la parroisse d'Eiveux, discrit de Lions, ce jourduix, ce 11 novembre 1792, DUBOST, maire ; PEIN, p. c^{ne} ; PAILLIERON, oficié ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

FLEURIE

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Martin, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, cure à la collation de l'évêque et du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; élections de Villefranche et de Mâcon, justices de La Barre-Corcelles, Poncié, Grandpré et des Tours.

E Suppl. 454 (GG 1.) — In-4°, 147 feuillets.

1612-1654. — Actes dressés par le curé Jean Barjot (1634-1652), Philibert Barjot (1652-1654) ; les vicaires Delagrange (1612-1640), Neron (1640-1644), Pepey (1644-1645), Dissoncourt (1645-1646), Faveyrial (1646), Bernard (1647-1649), Payet (1652), Baudon (1653-1654). — Ff. 71, 72, 94, 103, 112-115, 117-130, blancs. — F° 1, échancré en tête, au

milieu ; f° 131, la moitié droite enlevée. — Ff. 1-100, baptêmes, mariages et sépultures 1612-1647 ; ff. 101-102, enterrements 1647-1649 ; ff. 105-104, mariages 1648-1649 ; ff. 106-111, baptêmes 1647-1649 ; f° 116, enterrements 1646 ; ff. 132-147, les trois actes 1652-1654. — F° 1, « Messire Jean Barjot, chanoine de Beaujeu et curé de Flurie, et messire Est. de La Grange, son vicaire, ont faict le présent registre ». — F° 2, « Le cinquiesme jour de febvrier, feste Ste-Agatte, faisant eslever le repositoire, 1613 ». — F° 32 v°, baptême de deux filles « géminées et faictes d'une ventrée », 3 mars 1624. — F° 33, « baptême de Guichard, filz de Benoist..., oncle paternel et maternel de Dimanche..., mère dud. Guichard, *magnum nephas*, fiancée à Denis..., achepté pour couvrir l'ordure envers la justice de Sainct-Romain qui les poursuit, afin de les punir, mais plustost la bource... » 12 mars 1624. — F° 43 v°, enterrement « en la Chapelle-des-Boys, d'Antoine Mélinan, qui a fondé une messe tous les samedi et veille de Nostre Dame », 19 juillet 1629. — F° 132, « Nota que le quatrième juin est le jour de la dédicace de l'église de Saint-Martin de Flurie ». — « Les festes qui doivent être observées au dioçaise de Mascon. Festes mobiles : La résurrection de Nostre Seigneur ; le lundy et mardy suivants, l'assension de Nostre Seigneur. La feste de Pentecoste avec le lundy et mardy suivants. La feste de la Ste-Trinité. La feste du St-Sacrement. La feste du sainct du patron de chaque église de parroisse. La feste de la bénédiction et dédicace de chacune église. »

« Festes annuelles : *Au mois de janvier*, le 1er jour, la Circoncision ; le 6e, la feste des rois ; le 17e jour, St-Antoine, jusques à midy ; le 20e, St-Sébastien, jusques à midy ; le 22e, St-Vincent, patron du dioçaise ; le 25e, la conversion de St-Paul. *En febvrier*, le 2e, la Purification ; le 22e, la chaire St-Pierre, jusques à midy ; le 24e, St-Mathias. *En mars*, le 25e, l'Anonciation. *En avril*, le 23e, St-Georges, jusques à midy. *En may*, le 1er, Sainct-Jacques et St-Philippe ; le 3e, l'invention Ste-Croix. *En juin*, le 6e, St-Claude, jusques à midy ; le 11e, St-Barnabé ; le 24e, St Jean-Baptiste, jeûne ; le 29e, St-Pierre et St-Paul, jeûne. *En juillet*, le 22e, Ste-Magdeleyne ; le 25e, St-Jacques, apostre. *En aoust*, le 6e jour, la Transfiguration, jusques à midy seulement ; le 10e, St-Laurent, jeûne ; le 15e, l'Assomption, jeûne ; le 24e, St-Barthélemy ; le 29e, la décolation de St-Jean, jusques à midy seulement. *En septembre*, le 8e, la nativité Notre Dame ; le 14e, l'exaltation Ste-Croix ; le 21e, St-Mathieu, jeûne, le 29e, St-Michel. *En octobre*, le 9e, Sainct-Denys ; le 17e, St-Luc ; le 28e, Sainct-Simon et St-Jude, jeûne. *En novembre*, le 1er jour, la feste de Toussaintz, jeûne ; le 2e, les trépassez, jusques à midy ; le 11e, St-Martin ; le 25e, Ste-Catherine ; le 30e, St-André, jeûne et v. *En décembre*, le 8e, la Conception ; le 21e, St Thomas ; le 25e, la Nativité, jeûne ; le 26e, St-Estienne ; le 27e, St-Jean, évangéliste ; le 28e, les sainctz innocens. Les jeunes et vigiles ordonnés dans l'église [illegible] estre jeunés le caresme entièrement, hormis les dimanches avec abstinence de chair, d'œuf et fromage, et ne se fault violer l'abstinence du caresme sans dispense légitime du sgr évêque ou de son grand-vicaire. Les premiers quatre temps sont après le 1er dimanche de caresme ; les seconds sont après la feste de Pentecoste ; les troisièmes, après l'exaltation Ste-Croix, au mois de septembre ; les quatrièmes, après la feste Ste-Luce, au mois de décembre ».

E Suppl. 455 (GG. 2.) — In-4°, 171 feuillets.

1654-1676. — Actes dressés par les curés Philibert Barjot (1654-1661), Fontneuve (1662-1676) ; les vicaires Baudon (1654-1658), Fontneuve (1658-1659), Bazin (1659-1660), Moureaud (1660), et Lagrange, curé de Chénas, Barjot, Vignal, Perrachon, etc. — Ff. 38-46, 57, 103, 141, 148-153, blancs. — F° 1, « Registre des actes baptistaires, mariages et mortuères et testaments faicts par moy vicaire de Fleurie et premier prébendier royal de Nostre-Dame d'Espérance de Montbrison en Forez, demeurant à présant à Fleurie et au service de messire Philibert Barjot, curé dudict lieu et chanoine au chastel de Beaujeu [Baudon]. J'appreuve le présent registre faict en qualité de vicaire, Barjot, curé ». — F° 2 v°, « Ignasse Trolieur, sieur de La Roche et capitaine du cartier de Pierre Ancise de Lion », 5 décembre 1655. — F° 13, « Lazare Tirecuit, écuyer, seigneur de Corcelle Arcysse, Lancyé et Fleurie », 1 mars 1657. — F° 28, levée de l'excommunication encourue, pour mariage « du second au troisième degré de consanguinité », 2 février 1659. — F° 35, « Louys du Rosset-Damarin, escuyer, seigneur de Corcelle, Fleurie et Lancyé, Anne de Grandvaulx, femme de Claude de Noblet, escuyer, seigneur de Chanelettes, de Mongesson et autres places », 14 août 1659. — F° 47, « de Lasalle, escuyer, sieur de Vigousset et autres places », 16 février 1670. — F° 83 v°, « Estienne de Musi, seigneur de Vauzelle et de Muzi, Lazare de Tirrecuir, seigneur de Corcelle, Fleurie et Lancyé », 12 décembre 1666. — F° 98 v°, actes de fiançailles, 1668. — F° 158 v°, « Moyse de Lasale, escuyer, seigneur de Vigousset, Jean du Sauzay, seigneur de Grandpré ; Jean-Marie Magnin de Ponchon de Verpré ; Claude de Seyver, escuyer, seigneur de La Vernée », 3 octobre 1674. — Registres parafés par Mignot (1674-1676).

E Suppl. 456 (GG. 3.) — In-4°, 253 feuillets.

1677-1699. — Actes dressés par les curés Fontneufve (1677-1680), Pegier (1680), Fontneufve (1680-1699), et Perra-

chon, curé de Chiroubles, de La Chise, curé de Lancié, Poncet, f. Fortunat, Légier, fr. Prothais, fr. Anaclet, fr. Théophile, franciscains, etc. — Ff. 12, 26, 34-40, 59, 60, 78, 96, 112, 127, 128, 138, 147-152, 163-166, 174-182, 193-198, 225, 229, 238-241, blancs. — F° 14, « Jean Magnin, écuyer, seigneur de Ponchon ; madame Claude de Ligier Testenoire, dame de Prusilly ; Claude du Sauzey, sieur du Sauvage », 10 octobre 1678. — F° 15 v°, enterrement d'un soldat du régiment de Champagne, 7 décembre 1678. — F° 33, « Jean de Sauzey, seigneur de Grandpré, escuyer de son altesse royalle, mademoiselle d'Orléans », 21 septembre 1680. — F° 246, « Aujourdhuy 5e juin 1699, a esté par moy soubzsigné curé, assisté de messire Paul Legier, prestre habitué en l'église collégialle de Nostre-Dame des Marests de Villefranche, bénite la seconde cloche nommée Nicole par messire Léonord de Noblet, seigneur de Chênelette, et par dame Nicole Bellet, femme de messire Lazare de Tirrecuir, seigneur de Fleurie, Corcelles et Lancyé, en présence des principaux habitans de cette parroisse de Fleurie, sçavoir des luminiers, sçavoir Jean, Jean-Jacques et Joseph Baritel et Antoine Cottet de Poncyé, Antoine Bron de La Chapelle et plusieurs autres habitans et vignerons de Fleurye. Fontneufve, curé ; Legier, prestre ». — Registres parafés par Mignot (1677, 1678, 1680, 1682, 1684, 1686, 1688, 1690-1693, 1695-1699), du Souzey (1694).

E. Suppl. 457 (GG 4.) — In-4°, 195 feuillets.

1700-1725. — Actes dressés par les curés Fontneufve (1700-1703), J. Fontneufve (1703-1725), et Légier, prêtre, Fontneufve, ancien curé, fr. Ambroise, Bonain, Perrachon, etc. — Ff. 10, 40-42, 80-82, 86-88, 95, 96, 108-112, 120, 124-128, 135, 136, 141-144, blancs. — F° 68 v°, « Antoine de Damas...... de Jasseron, seigneur de Grandpré, de La Pilonnière et autres places », 21 octobre 1708. — F° 79 v°, « Ce jourdhuy 5 avril 1710, m'estans transporté aux Laborons pour administrer le sacré viatique à Ducotté, j'ay demandé audit Ducotté s'il ne devoit rien à Ph. Vernay, son beau-frère, à quoy il a répondu que ledit Vernay luy avoit pu donner en plusieurs différentes fois, de l'argent à la concurrence de la somme de trente livres, plus led. Vernay luy avoit presté lors de la semaille de l'année 1708, deux couppes de blé pour semer, lequel valloit lorsqu'il luy en a fait la délivrance, 1 l. et 10 sols la couppe, plus qu'il avoit emprunté de luy, en deux diverses fois, trente-deux livres de pain qui valloit en ce temps 2 sols 9 deniers la livre, ce qu'il a affirmé estre tout ce qu'il devoit audit Ph[t] Vernay, présens honneste Michon, habitant de Montsou et le frère de Joseph Depardon ». — F° 119, « Alexandre de Corcelles, écuyer, chevallier et seigneur de Corcelles et autres places ; Marie-Magdeleine Uchard, femme de François Musy de Vauzelle, seigneur dud. lieu », 17 septembre 1715. — F° 145, acte de dispense de degré de parenté, 2 février 1717. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708, 1709, 1715, 1717-1719), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716-1720).

E. Suppl. 458 (GG 5.) — In-4°, 219 feuillets.

1725-1745. — Actes dressés par le curé Fontneufve ; les vicaires Armand (1738-1742), Cuisenier (1742), Larme (1743-1745), et Baritel, vicaire d'Émeringes, Thielly, p. Paschal, Teillard, Guigou, Bonain, f. Martinien, f. Séraphin, Greppo-Girard, f. Augustin Johannot, Testenoire, etc. — Ff. 15, 22, 23, 25, 34, 35, 45, 55, 56, 84-86, 106-108, 117-120, 155-157, 169, 178-181, 191, 200, 201, 209, 217-219, blancs. — F° 109, rongé en tête, à droite ; f° 142, rongé en tête et au bas, à droite ; f° 143, échancré en tête à droite. — Ff. 24, 36, états de cierges dus pour enterrements. — F° 128, « Lazare des Brosses, écuyer, seigneur de La Bryères », 27 novembre 1737. — F° 152 v°, « Gaspard Grollier, ecéuyer, ancien commissaire ordonateur, chevalier, comte de Servière ; Charles de Noblet de Chénelette, maréchal de camp, gouverneur de Chatillon », 25 octobre 1739. — F° 186 v°, « Catherine de Cope, veuve de Jean de Bourrassé, seigneur de Vanée, conseiller et avocat du roy au présidial de Tours », 22 octobre 1742. — F° 215, enterrement de Charles-Étienne de Noblet, marquis de Chénelette, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, mort à Fleurie le 21 octobre 1745. — Registres parafés par Janson (1737-1739, 1741, 1742), Roland (1740), Mignot (1743-1745).

E. Suppl. 459 (GG 6.) — In-4°, 140 feuillets.

1746-1757. — Actes dressés par le curé Fontneufve ; les vicaires Larme (1746), Serre (1746), Buissonat (1746-1757). — Ff. 9, 10, 16-18, 31-34, 44-46, 54-58, 66-68, 79, 80, 91, 92, 101-104, 115-119, 140, blancs. — F° 62 v°, « Pierre-Henry Agniel, thrésorier de France, seigneur de Chénelette et Grande-Prés », 25 juin 1751. — Registres parafés par Janson (1746), Cusin (1747, 1748, 1754), Jacquet (1749-1753, 1755-1757).

E. Suppl. 460 (GG 7.) — In-4°, 235 feuillets.

1758-1774. — Actes dressés par les curés Fontneufve (1758-1760), Buissonat (1760-1765), de La Balmondière

(1765), Desvernay (1765-1774) ; les vicaires Buissonat (1758-1760), Teillard (1760-1768), Desvignes (1769-1772), Laurin (1772-1774), et Baritel, curé de Lancié, Teilhard, vicaire de Vauxrenard, Plassard, Depardon, Duvernay, etc. — Ff. 12-14, 26-29, 45, 56, 57, 79, 108, 109, 123, 134-137, 149-151, 164, 165, 177-179, 190-193, 204-207, 219-221, 234-235, blancs. — F° 25, acte de dispense de degré de parenté délivré par l'évêque de Mâcon, 9 février 1759. — F° 159 v°, mariage au château de Poncié, paroisse de Fleurie, par Gabriel-François Moreau, évêque de Mâcon, de Charles-François-Marie-Joseph, comte de Dortan, avec Marie-Rosaline-Thérèse de Damas ; Claude Mathieu, comte de Damas, chevalier, marquis d'Audour, seigneur de Dompierre, de Tramaye, Joncié ? Aiguilly, Besnars ? Coutouvre, Jarnosse ; Claude-François-Joseph de Dortan, prieur de St-Laurent d'Arbant ; Charles-Claude Bataille de Mandelot, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, seigneur du Petit-Bois, 17 août 1769. — F° 199 v°, Catherine Gavignon, femme de Mr Guichenon, bourgeois demeurant à Thoissey, 19 août 1772. — Registres parafés par Jacquet (1758, 1760, 1762-1765), Cusin (1759, 1761, 1766), Clerjon (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E. Suppl. 461 (GG 8.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Desvernay (1775-1786), Dufour (1786-1791), Bulliat (1791-1792) ; les vicaires Lamin (1775-1776), Molard (1777-1783), Morel (1783-1791), Le Ragoin (1792) et Gaillard, curé de [illegible], Desvignes, Talon, Teillard, Collet, Lambert, etc. — Ff. 16-20, 32-34, 46-50, 65, 66, 82, 93, 105-107, 117-119, 130-132, 142-144, 169, 231, 232, 233, blancs. — F° 34 v°, 1776, 44 baptêmes, 9 mariages, 14 enterrements. — F° 195, 1788, 57 baptêmes, 12 mariages, 58 enterrements. — F° 202 v°, enterrement de « Pierre-Henry Agniel, seigneur de Chênelette, Grandpré et autres lieux », 4 septembre 1789. — Registres parafés par Gesse (1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

E. Suppl. 462 (GG 9.) — In-4°, 76 feuillets.

XVIIIe siècle. — Répertoires. — Ff. 1-19, répertoire chronologique des actes de baptêmes de 1703-1730. — Ff. 22-47, répertoire chronologique des baptêmes de 1703-1750. — Ff. 50-62, de 1751-1771. — Ff. 66-75, de 1772-1787.

FLEURIEU-SUR-L'ARBRESLE

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

FLEURIEU-ÉVEUX. — Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'archevêque et du seigneur ; élection de Lyon, justice de Fleurieu-La Tourrette.

E Suppl. 463 (GG 1.) — In-4°, 190 feuillets

1618-1728. — Actes dressés par les curés Dujunget (1618-1628), J. Anquetil (1631-1654), Cl. Jacques (1655-1663), Terrasse (1683-1690), Danhier (1691-1717), Chatelus (1717-1718), Beaujolin (1719-1728) ; le vicaire Corporandy (1700) ; Micolier, curé de Lentilly, etc. — Ff. 23, 39, 79, 80, 96, 174, blancs. — F° 19, troué en tête, lacéré au bas à droite. — F° 157, coupé au bas. — Ff. 1-16, baptêmes 1618-1628 ; ff. 17-18, baptêmes 1622-1623 ; ff. 19-21, baptêmes 1631-1635 ; f° 24, baptêmes 1640 ; f° 25, baptêmes 1645 ; ff. 26-38, baptêmes 1644-1654 ; f° 40, baptêmes de 1641, un enterrement ; ff. 41-58, baptêmes 1655-1663 ; ff. 60-61, baptêmes 1683-1684 ; ff. 63-62, enterrements 1682-1686 ; ff. 64-69, baptêmes 1688-1690 ; ff. 71-70, mariages 1683-1690 ; ff. 73-72, enterrements 1687-1690 ; f° 74, baptêmes 1691 ; 75, mariages 1691 ; f° 76, enterrements 1691 ; ff. 77-190, les trois actes 1692-1728 ; f° 175, divers actes de 1669, 1676, 1702, 1708. — F° 1 v°, « Marie Camus, vefve de feu Anthoine Grolier, seigneur et baron de Servière », 23 septembre 1618. — F° 29, « Mathieu Micolier, sieur de Bellair », 4 août 1647. — F° 55, « Luis Despré, bourgeois de la ville de Lyon, sieur de Pierrerbue ? », 22 novembre 1661. — F° 67, « François Robonnet, bourgeois, sr de Pierreherbe ; Lucie Bertrant, dame de Belair », 15 septembre 1688. — F° 136 v°, « Nous avons visitté l'églize de Flurieu que nous avons trouvés en bon estat. Fait à Flurieu, le premier juin 1711, DESPLASSES, archiprêtre ». — F° 157, « Le 5 novembre 1717, madame de La Tourrette a donné à l'église de Flurieux une chasuble de brocard avec l'assortiment ». — F° 173, « Veu bon et en bon estat dans nostre visite, ce 12e juillet 1722. BAYARD, archiprestre substitué de L'Arbrêle ». — Ff. 175-176, fragmens d'une affiche, « arrest du Conseil d'Etat (6 septembre 1722), portant règlement pour la vente des offices créez et rétablis par édit du mois d'aoust dernier, laquelle vente sera faite par Martin Girard, ses procureurs,

commis et préposez », affiche du 3 octobre 1722, signée de l'intendant Poulletier, contresignée Bourtyl. Deux autres fragments de cette affiche se trouvent aux ff. 189, 190. — F° 180, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite ce dixiesme janvier 1725, Bayard, archiprestre de L'Arbrêle ». — F° 183, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 13e juin 1726, Bayard, archiprestre de L'Arbresle ». — F° 183 v°, « Chevallier le courrier et Bourgignon le postillon de Lyon à Paris, ayant, avant-hier, été tuez au pont de Beuvet de cette parroisse par des voleurs, et leurs corps ayant été, par ordre de justice, transportez au plâtre, place publique près de l'église, ont été, en conséquence de la lettre du châtelain de ce lieu signé Dugojard, ont été enterrez dans le cimetière de la parroisse de St-Barthélemy de Fleurieu sur L'Arbresle, ce 7e d'octobre 1726....... ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 464 (GG 2.) — In-4°, 129 feuillets.

1729-1751. — Actes dressés par le curé Beaujolin (1729-1751), et Chazal, vicaire d'Éveux, Chantre, curé de St-André et St-Sorlin, etc. — Ff. 24, 29-31, 37, 43, 54, 55, 63-65, 74, 75, 81-83, 89-91, 96, 97, 102, 103, 107-109, 114-116, 121-123, 127-129, blancs. — F° 3, « Veu dans nostre visite ce 20e aoust 1730, Bayard, archiprêtre. — Ff. 9, 15, 18 v°, 21, 41, 53, même mention, 2 juin 1733, 13 juillet 1734, 14 juin 1735, 20 juin 1736, 8 juin 1739, 6 novembre 1741. — F° 99, « Jean-François Augustin, comte de Foudras ; Elizabeth Chapuy de La Fay, veuve de Camille d'Inguimbert de Pramiral, seigneur baron de Châtillon d'Azergues », 27 avril 1747. — Registres parafés par Pupil (1737-1749, 1751), Charrier (1750).

E Suppl. 465 (GG 3.) — In-4°, 188 feuillets.

1752-1779. — Actes dressés par les curés Beaujolin (1752-1769), Heurtier (1770), Plumet (1771-1779) ; les vicaires Heurtier (1769-1770), Carie (1770-1771), et Arquillière vicaire d'Éveux, Mussieu, Chaix, etc. — Ff. 9, 14-17, 22-25, 30, 31, 36, 37, 41-43, 48, 49, 56, 57, 63-65, 71, 75, 79, 83, 87, 92, 93, 98, 99, 103-105, 116, 117, 129-131, 138, 139, 148-151, 157-159, 179, blancs. — Registres parafés par Pupil (1752, 1754-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778), de Leullion (1779).

E Suppl. 466 (GG 4). — 162 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par le curé Plumet et Truchard, curé de Lissieu, Laurent, vicaire d'Éveux. — Ff. 11-14, 27, 28, 40, 58-62, 86-90, 101-103, 115-117, 126-129, 137-143, 151-155, blancs. — Ff. 1, 2, rongés dans l'angle inférieur droit ; f° 162, échancré au bas, à droite. — Registres parafés par Gesse (1780, 1782), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

FLEURIEU-SUR-SAONE

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

En Franc-Lyonnais ; église sous le vocable de Saint-Martin, annexe de Montanay, archiprêtré de Dombes, justice de Rochetaillée.

E Suppl. 467 (GG 1.) — In-8°, 206 feuillets.

1606-1664. — Actes dressés par les curés de Montanay et Fleurieu, G. Rangé (1606-1613), Vuillon (1617), Toussard (1632), Peyronnet (1661-1662) ; les vicaires Burlet (1606), Paras (1607), Hugues (1611), Pallaix (1612-1613), Hugues (1614-1616), Durieu (1616), Michon (1616), Courtial (1626), Dartige (1626), Baptissé (1627-1629), Viallet (1629-1630), Cartier (1630-1632), Monnechier (1632-1637), Vacquier (1638-1640), Rette (1640), Vacquier (1641-1651), Mathieu (1651-1653), Peyronnet (1653-1661), Goddard (1661), Mathieu (1662), Poiron (1663-1664), et Gardier, curé de Rochetaillée, Delaporte, Forrel, etc. — F° 48, blanc. — F° 65, coupé au bas ; ff. 70, 73, la moitié inférieure enlevée ; f° 74, les tiers supérieur et inférieur enlevés ; f° 83, le quart inférieur enlevé ; f° 141, le quart supérieur enlevé. — F° 1, enterrements de Montanay 1606-1607 ; Ff. 2-41, baptêmes de Montanay 1606-1613 ; ff. 47-42, mariages 1606-1612 ; ff. 55-49, enterrements 1607-1613 ; ff. 57-65, baptêmes 1614-1616 ; f° 66, enterrements 1616 ; ff. 66 v°-74, baptêmes 1617-1618 ; f° 76, enterrements 1615 ; ff. 77-84, baptêmes 1616-1617 ; ff. 85-200, baptêmes de Fleurieu 1625-1664 ; f° 200, enterrements de 1664 ; ff. 206-202, mariages et enterrements 1663-1664. — F° 1 v°, « Ce 13e mars

1613, je promect payer pour Jane Coinde ? et Michelette Dru, fille de Pierre Dru, lad. Coinde reyne, et lad. Dru daulphine, sçavoir pour la reyne quatre livres cire et pour la daulphine une livre et demy, le tout cire blanche, en foy de quoy j'ay signé la présente. ROLACHON ». — F° 4, « Ce 18 octobre 1606, jour de Sainct Luc, j'ay prins possession de la cnre de Montanay et de Flurieu, son annexe, estant de Sainct-Jehan Lavestre, près Cervière en-Forest, G. RANGÉ, curé ». — F° 12 v°, « Françoys Clappission, s[r] de La Duchère et La Tour de Montanay », procureur du roy à la sénéchaussée de Lyon, 27 juillet 1608. — F° 54 v°, « L'an 1607, on mouroit fort à Lion et tout autour du flux de sang et dissenterie, mesme en ce lieu de Montanay, et principallement les petis enfans, aux moys d'aoust et de septembre ». — F° 42, « Le 29[e] juin 1616, Laurens Meillet, au nom de Jean Meillet pour roy, Catherine Meillet pour reyne, Philibert Meillet pour dauphin, et Antoyne-Laurent Lombard pour connestable, a promis payer dans un an au luminaire de l'esglise de Montanay 24 livres cire blanche, en foy de quoy j'ay signé : MEILLET ». — F° 56,

DEMANDE

Pourquoy a il choisi ce lieu abject,
Luy qui estoit le roy de tout le monde ?
Il l'a donc faict pour quelque grand subject ?
Il faut icy avoir la foy profonde.

RESPONCE

L'occasion, se fut pour nous apprendre
L'humilité à luy tant aggréable
Contre l'orgueil il nous faut donc défandre
Qui rant enfin l'home très misérable.

DEMANDE

Il est raison doncques que l'imitions
En confrontant nostre vie à la sienne
Et de bon cœur ensemble l'honnorions
En mesprisant seste vie terrienne.

AUTRE NOEL

Sur le chant : LA POVRE PICHOTE ?

De la vierge Marie
Jésus-Christ est nay
C'est l'efant? de vie
Hor chantons Noël !, Noel !,

Chantons, je vous prie,
Au fils de Marie.

De vray justisse
Le soleil est nay
Pour chassé tout vice
Or chantons Noël !, Noel !.

(Répéter toujours : *Chantons, je vous prie,*
Au fils de Marie

Pasteurs et bergers
Si l'ont adoré,
En pleusieurs manières
Ils l'ont honnoré
Noël

Trois roys d'Arabie
Ont porté présens
Comme d'or, de myrrhe
Et aussy d'encens.
Efans

Hérodes l'inique
L'enfant vouloit tuer
De la Vierge unique,
Pour mieux régner
Régner

Adonc Dieu le Père
L'ange a envoyé
A la vierge mère
A luy anoncé
Noël

De prendre la fuite
Et bien promptement
Aller en Egypte
Pour sauver l'anfant
L'anfant

Hérodes multrier
Et ses adhérans
Ont faict masacrer
Tous les inosens
Anfans

Chantons, je vous prie.
Au fils de Marie. »

F° 75, « Le royaume de Sainct-Sébastien de 1615. Benoict Deschamps y a mis 4 l. d. et luy a esté deslivré pour le roy ; Anthoinette Petit y a mys 4 l. et luy a esté deslivré pour la reyne ; Claude, filz de Jacques Coinde, 3 l. que son père y a mys et luy a esté deslivré pour le connestable, Marie Escoffier, présent son mary, une livre pour la connestable ; Nicolas Morel, filz de Françoys Morel, demy-livre pour le daulphin ; Claudine, fillie de feu M[r] Claude Morel, pour la daulphine,

une livre, Nicolas de Covet, seigneur baron de Montriblouz », — F° 77 v°, « Le 29° jour du moys de septembre de l'année 1616, le Rosne creut en tesle sorte, environ trois heures devant jour qu'il fit un grand ravage mesme dans Lyon, il emporta sept molins et grande quantité de bestal appartenant aux bouchiers de lad. ville qui furent esvalués deux mil escus ; oultre ce, le peuple de la Guillotière estoit contraint de monter sur les couvertes des bastiments, lesquelles furent secoureus par des bastelliers qui furent envoyés par M. d'Alincourt, gouverneur de lad. ville de Lyon, et falut mener les batteaux ou besches sur des charrettes par-dessus le pont, à cause de la force et grande abondance de l'eau. Remarcqué par moy, curé de Montanay, en foy de quoy je me suis soubzsigné. J. VUILLON, prebstre ». — F° 83 v°, « L'année 1617, il y eut une grand guerre en Piedmont de son Altesse contre le roy d'Espagnie, en laquelle guerre le roy d'Espagne print Versel, et ce ne fut néanlmoins sans couter à l'hoste, car il fit grande perte d'hommes. Le roy de France donna secours à son Altesse, et passa par icy monsieur le comte d'Aulvergne qui avoit un régiment de grand nombre de chevaulx, et la cornette blanche dud. régiment logeat à Montanay et aussy l'une des troppes de monsieur de Valansay ? qui firent un grand desgat, notammant d'avoyne pour les chevaulx. J. VUILLON, prebstre, curé de Montanay ». — F° 203, « Ce jourdhuy, 29° octobre 1651, a esté faicte la bénédiction d'une cloche de Flurieu et a esté son parrin Estienne de Bartoly, filz de Alphonce de Bartholy, conseiller du roy et recepveur de ses décimes au diousseize de Lionnoys, Foretz et Beaujollois, et sa marayne a esté Catherine du Rosne, vefve de feu sieur Simon Mathion ; en quoy led. vicayre a signé : VACQUIER, DE BARTHOLY, CHATERINE DU ROSNE, J. DAVID, MATHION, B. FOURRIER ».

E. Suppl. 468 (GG 2. — In-8°, 197 feuillets.

1648-1671. — Actes dressés par les curés de Montanay Deplacieu ? (1651-1652), Peyronnet (1661-1671) ; les vicaires Begounent (1648-1655), Julien Mahé (1655-1656), Murey (1656-1660), Chassaing (1660-1661), de Fontaynes (1664-1669), Mathieu, prêtre (1662), etc. — Ff. 46-72, 129, 130, 137-140, 154, 157-161, 184-194, blancs. — Ff. 2-45, baptêmes 1648-1657 ; f° 73, baptême de 1663 ; f° 75, enterrement de 1666 ; f° 76 v°, mariage de 1658 ; ff. 77-116, baptêmes de Montanay de 1657-1664 ; ff. 131-136, enterrements de Montanay 1668-1671 ; ff. 141-143, mariages de Montanay, 1668-1671 ; ff. 152-147, baptêmes de Montanay 1668 ; ff. 153-156, enterrements 1664-1668 ; ff. 165-162, baptêmes 1669-1670 ; ff. 166-179, baptêmes 1665-1669 ; ff. 180-183, mariages 1665-1669. — F° 28, « Anthoine de Covet, seigneur baron de Montribloud, St-Bernard et autres places », 9 août 1654. — F° 128, « Accord entre les enfans de Claude Prost, boucher de Montanay. Premièrement, François de Croix, mary de Simonne Prost, avoue qu'il se contente de quatre bicherées de fond, moyennant qu'on luy paye la labeur de cent bœufs et de cent vaches et de cinquante chevaux ». — Ff. 127-120, notes de fournitures de cercles pour tonneaux... en l'année 1634, fourny et vendu aux après nommez ce que s'ensuit : premièrement dix cercles de thine à m^r Clerc pour la grange de St-Paul de St-Romain, douze maise ambres de thine, quatres journées d'homme pour le relliage d'une thine, vallant le tout la somme de dix-huict livres. Plus deux douzaines cercles de thonneau vallant vingt-quatre solz... — F° 119 v°, note sur la gamme de plain-chant. — Ff. 118 et 117, listes de messes à célébrer en 1660. — Ff. 144, 145, notes de comptabilité. — F° 146 v°, mentions de fondations de messes. — F° 195, « Je soubsigné prometz dès ce jourdhuy, 12 octobre 1665, de dire 52 messes pour Gabriel Valansot, à sçavoir une pour chaque semaine, en foy de quoy me suis signé : DEFONTAYNE, prebstre. VALANSOT ». — F° 197 v°,

« *Dans Bethléem le village*
Il est né un petit enfant
Qui est le fils de Marie
Qu'on appelle tout puisant,
Or, disons donc, trétous à genoux
Qu'il y a plaisir, qu'il y a plaisir
D'honnorer un Dieu
Qu'il y a plaisir d'honnorer un Dieu. ..

Il est né dans un estable
Où il est très pauvrement,
Alons lui rendre homage
Avec un cœur innocent
Et luy disons, malgré les jaloux,
Qu'il y a plaisir, etc.

Il n'a pour reposer sa teste
Qu'un caliou tant cœulement. »

E Suppl. 469 (GG 3.) — In-4°, 108 feuillets.

1670-1699. — Actes dressés par les curés de Montanay, Peyronnet (1686-1687), Merlin (1691), du Sausey (1693) ; les vicaires Jaquemot (1670-1671), Muvilliand (1671), Belot (1672), Cochet (1672-1685), Garcin (1685-1686), Hodin (1687), Chaunon (1688-1691), Reynaud (1691-1692), Faure (1692), Sollier (1693-1694), Bailheron (1695), Pochin (1695-1696), Hébrard (1696), Pochin (1697-1699), et Curtiliat, curé de

Neuville, Mazel, Terrasson, etc. — Ff. 9, 10, 18, 19, 23, 24, 49, 50, 52, 60, 79-82, 91, 95, 101-104, 107, 108, blancs. — F° 21, lacéré à droite et au bas. — Ff. 1-8, baptêmes 1671-1674 ; ff. 12-16, enterrements 1672-1674 ; f° 17, mariages (1671-1673), f° 20, mariages 1673-1676 ; ff. 21-22, baptêmes 1673-1674 ; ff. 26-48, baptêmes 1675-1685 ; f° 51, enterrements 1685 ; ff. 53-106, les trois actes 1686-1699. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694), de Lucenay (1697, 1699).

E. Suppl. 470 (GG 4.) — In-4°, 179 feuillets.

1700-1733. — Actes dressés par le curé de Montanay Defiz (1716-1731) ; les vicaires Pochin (1700), Chastaigner (1700-1701), Trablaine (1702-1705), de Sandelion St-Trivier (1705-1708), Defiz (1708-1716), Serre (1716), Simon (1716-1724), Bressieux (1725-1726), Laurent (1726-1733), Chazal (1733) et Terrasson, official de Lyon, Rubis, Laurent, etc. — Ff. 4-6, 11-13, 17-19, 26, 40, 46, 47, 60, 64-66, 70-72, 77, 78, 84, 90, 95, 96, 108, 130, 177, 178, blancs. — F° 29, la moitié inférieure enlevée ; ff. 67-69, rongés en tête à droite. — F° 2 v°, « Visite générale de monseigneur Claude de Saint-George, archevesque de Lyon, ce 7° novembre 1700. Terrasson, custode official subst. de Lyon, visiteur ». — F° 27, « Nota que Mr Sandelion, qui a esté vicaire de Flurieux après Mr Trablaine, n'a jamais voulu rendre les registres de 1705, 1706 et 1707, sans en sçavoir la raison, du moins il n'en a encore dit aucune bonne, le 7° octobre 1718. Defiz, curé de Montaney et Flurieux ». — F° 117, « Pierre Terrasson, escuier, sieur de Lostier ? », 4 octobre 1718. — F° 179, copie de diverses formules pour publications, remise et acte de mariage. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 471 (GG 5.) — In-4°, 207 feuillets.

1733-1772. — Actes dressés par le curé de Montanay Lugné (1740-1763) ; les vicaires Chazal (1733-1740), Fournel (1741-1754), Arpin (1754-1758), Laurand (1759), Gonard (1760-1763), Gardiol (1763-1764), Roffat (1765-1772), et Daurelle, curé de Rochetaillée, Gacon, Vernay, Berthier, Servan, Lançon, etc. — Ff. 15-20, 25-28, 62, 73, 74, 79-82, 86-88, 94, 104, 105, 109-111, 135, 147, 163, 175, 187, 192-195, 199-201, 206, 207, blancs. — Registre de 1738 en déficit. — F° 14 v°, « Vu par nous faisant la visite, le 27 août 1737, Dolmer..... ?, vic. général ». — F° 160 v°, « Nous, Guillaume Drunel, bourgeois de Paris, domicilié en l'annexe de Flurieux en Franc-Lyonnois, sindic de la paroisse avec Louis Roubier, Jean Dœuvre, conjointement avec tous les autres habitans de lad. annexe et Louis Roffat, vicaire, sommes convenus de faire refondre une [illegible] quelsque mois, par un fondeur de Lyon nommé Ducray. Étant d'accord avec lui, toute la parroisse assemblée, du prix de 10 s. pour livre, pour la rendre au même poid, et 30 s. pour livre du surplus ou de la diminution. Lad. cloche, avant la refonte, pesoit 513 l. poid de Lyon ; après la refonte, pesée par le même poid, elle s'est trouvée peser 525 l. Par conséquent, elle a été augmentée de 12 l. ; ce qui se monte à la somme : 1° pour la rendre au même poid, de 256 l. 10 s. ; pour augmentation, 18 l. Le total de la somme, 274 l. 10 s. Elle a été conduite aud. Flurieux par le bateau de Jean Durand, fermier de la dixme de la parroisse, déposée en l'église, le peuple assemblé. Sr Lugné, curé de Montanay et Flurieux, a procédé à la cérémonie accoutumé de lad. cloche, en conséquence de la permission à lui accordée par Mr de Montmorillon, comte de Lyon et vicaire général du diocèse. Mr Guillaume Drunel l'a nommée avec madame Jeanne-Marie Buy ; ensuite elle a été placée au clocher de lad. annexe par led. fondeur et autres habitans le 23° de juin, jour de la bénédiction, de l'année 1765, Roffat, vicaire ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1739-1751, 1753-1755, 1757-1760, 1763, 1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E. Suppl. 472 (GG 6.) — In-4°, 180 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par Roffat, curé de Montanay et Fleurieu (1776-1791) ; Roffat, vicaire (1773-1775), et le P. Arsène, capucin, Moulicaud, Champier, Dhodieu, Lapierre, Gonichon, officier public. — Ff. 6-16, 24, 28-30, 36, 41-44, 51, 52, 58-60, 68, 82, 83, 90, 91, 99, 108, 115, 116, 123, 124, 132-140, 151-170, 179, 180, blancs. — Registres de 1774 et 1790 en déficit. — F° 97 v°, « Pierre-Antoine Manyet, bourgois de Neufville et régisseur de madame la Maréchalle, duchesse de Luxembourg, marquisse de Neuville », 28 décembre 1785. — F° 102 v°, « L'image de Ste Agathe a été bénite le cinquième février 1786, en vertu de la permission accordée par Mr Navarre, promoteur et vicaire général, en date du 4° février 1786, signé Navarre, vicaire général, par moi, curé soussigné, Roffat, curé de Montanay et Fleurieux ». — F° 175 v°, « Ce jourdhuy, 4 novembre 1792, nous Jean-Baptiste Gonichon, maire, Jean-Claude Vergnais, officier municipal, nous sommes transportés dans le presbitaire dudit Fleurieux-sur-Saône, suivant la loi du 20 septembre 1792, pour faire invantaire et clore le registre de naissance, mariage et décèts, lesquelles nous avons reconnu, les susdits registres de 1792, toutes les actes y contenues ; fait et clos le jour et an que dessus. J.-B. Gonichon, maire ;

J.-Claude Vergney, officier ; O. Tissu, secrétaire-greffier ». — Registres parafés par Gesse (1773, 1775-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789), Berger (1791), Petit (1792).

FONTAINES-SAINT-MARTIN

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

En Franc-Lyonnais ; église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Dombes, cure à la collation de l'archevêque ; couvent de Picpus ; justices de Fontaines et Rochetaillée.

E Suppl 473 (GG 1.) — In-4°, 257 feuillets.

1700-1722. — Actes dressés par les curés Dechastre (1700-1702), Rimoz de La Rochette (1702-1722) ; les vicaires de La Rochette (1700), Delacour (1701-1702), Germonau (1702), Jayol (1703-1704), Duvouldy (1704-1706), Fialin (1706-1707), Malboz (1707-1708), Favelle (1709), Simon (1710-1713), Perrin (1713), Simon (1714-1716), de La Rochette (1716-1722), et Nicolas Garnier, missionnaire, Dechastre, Jayol, Dupont, Vilain, Daurelle, f. Jacques Antoine, gardien du couvent de Fontaines, etc. — Ff. 14, 26, 38, 48-50, 84-86, 131-134, 146, 157, 158, 160, 161, 182, 194, blancs. — F° 10 v°, « Visite générale de monseigneur Claude de St-Georges, archevesque de Lyon, ce sezième novembre 1700. Terrasson, custode de Ste-Croix, official substitué de Lyon, visiteur ». — F° 103, « Visité le 28e avril 1708, Curtilhat, archiprètre ». — F° 128, feu « Pierre du Chol, équier, seigneur de La Jurarie », 24 novembre 1710. — F° 162 v°, « Jean-Baptiste Bertrand de Champroüt, seigneur de Mongain », 18 mars 1713. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl 474 (GG 2.) — In-4°, 277 feuillets.

1723-1746. — Actes dressés par les curés Rimoz de La Rochette (1723-1745), Imbert (1745-1746) ; les vicaires Bertrand (1724-1726), Dunod (1726-1733), Terrasson (1734-1736), Dunod (1736-1740), Girodier (1740-1745), Chaigne (1746), Bailly (1746), et Simon, vicaire de Fleurieu, fr. Amable, fr. Placide, Pellegrin, etc. — Ff. 161-168, 177, 178, 186-188, 196, 216-220, 234, 246, 247, 260, 261, blancs. — F° 113, « Antoine Compain, baron de Lurcy, seigneur de Vaux, avocat en Parlement », 15 septembre 1732. — F° 124, « Jean-Nicolas de Meysieu, écuyer, segneur de Biona ; Louis de Meysieu, écuier, seigneur d'Izellet en Bugey ; Guillaume Martinet Pignatelly de Beaufort, seignieur de Montgay », 2 juin 1733. — F° 172, « Vu par nous, faisant la visite, le 1er juin 1738. Dolmieres, vic. général ». — F° 212 v°, « François de La Coste, chevalier, seigneur de Maucune, Ancone, Pracontal et autres places ; l'abbé (Bonnot) Bonod de Condillac, licentié en théologie de la faculté de Paris », 28 octobre 1742. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742, 1743, 1745, 1746), Charrier (1741, 1744, 1746).

E. Suppl. 475 (GG 3.) — In-4°, 296 feuillets.

1747-1769. — Actes dressés par le curé Imbert ; les vicaires Bailly (1747-1750), Barnier (1750-1751), Chaigne (1751-1753), Vernay (1753-1755), Patas (1755-1758), Chaptaz (1758-1759), Arquillière (1759-1760), Bourg (1760-1763), Motte (1763-1765), Vallet (1765-1769), et Perrusset, curé de Sathonay, Vernay, curé de Rochetaillée, etc. — Ff. 14-16, 32, 68-70, 80-82, 92-94, 115, 116, 128, 140, 151, 152, 162-164, 188, 228, 244, 273-277, 290-295, blancs. — F° 2, « Vu ce jourduy 23e janvier 1744, dans le cours de notre visite. Debombourg, archip. sub. ». — F° 66 v°, « Vu le 27e novembre 1752, lors de nottre visitte. Lacroix, vic. gén. du Breuil, archip. Par monsieur le révérend vicaire général. Legay, curé de Miribel, secrétaire ». — Ff. 67-79, cérémonies faites dans l'église de Rochetaillée, « attendu l'interdit de celle de Fontaines, 24 décembre 1752-23 décembre 1753. — Registres parafés par Pupil (1747-1749, 1751-1766, 1768, 1769), Cholier (1750), Charrier (1766, 1767).

E. Suppl. 476 (GG 4.) — In-4°, 353 feuillets.

1770-1793. — Actes dressés par les curés Imbert (1770-1784), Thollerez (1785-1791), Blanc (1791-1793) ; les vicaires Vallet (1770), Imbert (1770-1784), Collin (1784-1785), Sourd (1785), Lagay (1786-1787), Dulac (1787-1791), et Perrusset, curé de Sathonay, Mayet, curé de Rochetaillée, Vallet, Chazal, etc. — Ff. 13-20, 31-40, 53, 54, 94, 95, 108-112, 140, 152-154, 167, 168, 195, 209, 264, 279, 280, 292-294, 320, 321, 332-337, blancs. — Erreur de foliotage, f° 70 numéroté 80. — F° 81 v°, « Françoise Robin, épouse de noble

Pierre Poivre, intendant de la marine et ancien intendant des isles de France et de Bourbon, demeurant à Lyon », 9 janvier 1774. — F° 132, « Le 22 avril 1777 et le mardy de la troisième semaine après Pasque, j'ay conduis en procession à Neufville cinq cent personnes de ma paroisse, pour y recevoir le sacrement de confirmation par monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon ». — F° 146 v°, mariage dans la chapelle du château du Buisson de « noble Jacques-Marie-Bonaventure Robert du Costal, avocat », avec la fille de Thomas Garin, s^r du Buisson et de Marguerite Noroy de Riverie, 28 juillet 1778. — F° 147 v°, « Pierre Fier, directeur de la manufacture d'inguienne établie à Fontaine », 30 juillet 1778. — F° 177, « Joseph Dessalle, graveur ? à la fabrique d'indienne de Fontaine », 9 septembre 1780. — F° 193 v°, « Benoît Petit, indienneur, travaillant dans la fabrique du s^r Bossage, située au lieu de Roix, paroisse de Fontaine », 27 novembre 1781. — F° 244 v°, baptême de « François-George, fils de Jean-George Calame, imprimeur d'indienne en la fabrique de Noallieu de cette paroisse », 17 août 1785. — F° 158, mariage dans la chapelle de l'abbé Perrichon, chamarier de St-Paul, prieur du Montier, « de Jacques-Claude Rambaud, écuyer, seigneur de La Vernouse, lieutenant particulier, avec Marie-Anne-Jeanne Valous ; Jérôme Valous, chevaillier, seigneur de La Proti ; Rambaud de Monclos, de Boissieu, Chappuis de Clérimbert, de Boissieu ; Valons de Tourrieux, chanoine baron de St-Just », 5 septembre 1786. — F° 263, 69 naissances, 37 enterrements, 15 mariages, 1786. — F° 275 v°, mention du décès [illegible] Bergeon, cuirassier du roi, compagnie de Mack-Mahon », 25 octobre 1787. — F° 286, « Arthemann Mertz, directeur de la fabrique d'indienne de Noaillieu », 26 avril 1788. — F° 299, « Le dimanche 14 juin 1789, monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, [illegible] dans l'église de St-Martin, le sacrement de confirmation à 90 personnes de St-Martin, 72 de l'annexe de Notre-Dame, trente une de Sathonay et 25 de R[illegible]. — F° 30[illegible], « Joseph-Gabriel de Borde, baron du Châtelet, demeurant à Fontaines ; feu Joseph-François de Borde du Châtelet, baron de Lornay », 13 janvier 1790. — F° 319 v°, 1790, 45 baptêmes, 40 enterrements, 15 mariages. — F° 344, « Pierre-Joseph-Silvestre, cy-devant de La Ferrière », 29 février 1792. — F° 347, rectification d'un acte de baptême. — F° 353 v°, « Nous maire et officiers municipaux de la commune de Fontaine, nous nous sommes transportés chez le citoyen curé, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt et douze, à la réquisition du procureur de ladite commune, pour qu'il nous produisit les registres courants de la même année, ce qu'il a fait et avons clos et arrêté le cinq janvier mil sept cent quatre-vingt et treize. Gagnieux, maire, B[illegible] Monmartin, m. ; Germain, m. ; Philippe Morel, pr. d. com. ». — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

FONTAINES-SUR-SAONE

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Louis, paroisse de création récente. V. Fontaines-Saint-Martin.

FRANCHEVILLE

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de l'Assomption N.-D. (act. St-Roch), archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'archevêque ; élection de Lyon, justice de Francheville.

E Suppl. 477 (GG 1.) — In 4°, 209 feuillets.

1675-1708. — Actes dressés par les curés Catherin Violon (1675-1693), Ramey (1693-1700), Charbonnier (1700-1708), Goutorbe-Roche (1708) ; les vicaires Chavane (1684-1689), Morellet (1689), Guingard (1689-1693), Ramey (1693), Rouard (1708), et Jullian, prêtre commis, Sollier, Defernex, Tamain, Verdelet, Lallier, Chastelus, Vinot, Chassaing, Guillet, Coste, Gingeyne, Chalancon, Fougerousse, Gaudin, etc. — Ff. 28-30, 92-94, 111, 112, 118, 123-126, 145, 146, 154, 162, 169, 170 186, blancs. — F° 1, « Registres des baptesmes, mariages et enterremens faicts en l'église parroissiale de Francheville lez la ville de Lyon, commençant le quatriesme juin 1675, par moy, Catherin Violon, curé de lad. église de-

puis led. jour ». — F° 20, « Guillaume Corniaud, potier de terre », de Francheville, 18 mars 1679. — F° 31, « Registre des baptesmes, mariages et sépultures de la paroisse de Francheville, commancé le 1er octobre 1680, à cause du nouveau tymbre ». — F° 39 v°, « Jullien Le Cour, escuyer, sieur de Pluvy », 4 octobre 1682. — F° 59, « Messire Violon, prieur de Ternan et curé dudict Francheville », 15 août 1686. — F° 82, Claude Reynaud, architecte à Lyon, 30 novembre 1690. — F° 83, « Michel Serre, maistre potier de terre », 9 janvier 1691. — F° 101, « Jacque Richard, sieur de Colombier », 1 octobre 1693. — F° 188 v°, nouveau mariage de « Jean Delorme, vef de quatre femmes », 13 avril 1706. — F° 209, « Jaque Goullard de Curraize, escuyer, conseiller du roy en sa cour des monnoies, sénéchaussée et présidial de Lyon ; Elisabeth de Guillon de La Chaux », 24 novembre 1708. — F° 209 v°, « Nicolas de Pressin, escuyer », 8 novembre 1708. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1708).

E. Suppl. 478 (GG 2.) — In-4°, 173 feuillets.

1709-1732. — Actes dressés par les curés Goutorbe-Roche (1709-1727), Bordes (1728-1732) ; les vicaires Hugon (1727), Delatanerye (1728), Serre (1730), Perrin (1730), Bossu (1731-1732), et Charbonnet, perpétuel de St-Jean ; Boniol, curé de St-Genis-les-Ollières, Delolme, f. Victor de Pluvy, trinitaire, Buisson, Picard, Sabot, Magnan, etc. — Ff. 5-8, 12-16, 22-24, 30-32, 39, 40, 46, 61, 62, 137-140, 151, 168-175, blancs. — F° 10 v°, mariage de « Charles Colabaud, escuyer, fils de Jacques Colabaud, ancien échevin de Lyon, avec Geneviève Borde, fille de Pierre Borde, marchand libraire de Lyon », 10 septembre 1710. — F° 107, « Jean Gayot, seigneur d'Escossieu, ancien trésorier de France », 5 septembre 1723. — F° 152 v°, « François Goullard Deslande, écuyer, seigneur de Curraize, Précieux, La Pommière ? et Chalin le Comtal, mort le 29 avril 1729. — F° 158, « Odet Cropet des Vernaux, chamarier du chapitre de St-Paul ; Jean-Baptiste de Varissant, seigneur d'Iregni », 2 avril 1730. — Registres parafés par Terrasson (1709-1717).

E Suppl. 479 (GG 3.) — In-4°, 173 feuillets.

1732-1759. — Actes dressés par les curés Borde (1732-1733), Cogniet (1734-1742), Bertin (1742-1759) ; le vicaire Bossu (1732), et Picard, curé de Tassin, Clavel, curé d'Écully, Chabal, curé commis (1733), Varnier, curé commis (1733), Ducreux, Besson, Gauthier, Forget, Dassier, Martin, Larrivée, Drutel, etc. — Ff. 25, 26, 33, 34, 39-42, 54-56, 62, 68, 75, 76, 90, 96, 128, 138, 147, 148, 157, 158, 173, blancs. — F° 18 v°, « Pierre Deyrieu de La Barre, conseillier du roy et l'un de ses monoyeur à la monoye de Lyon », 11 novembre 1735. — F° 22 v°, « Marc-Antoine Frère, écuyer, sieur de La Falconnière ; Marguerite de Mallyver de Volgrinieuse », 29 mars 1734. — F° 74 v°, « Le seizième juin mil sept cent quarante-trois, nous, curé soussigné, avons conduits processionellement la parroisse de Francheville à Ste-Foy les Lyon, où monseigneur l'évêque de Cydon s'est transporté pour y donner la confirmation, sur l'instance que lui en avoient faits Mrs les curés de Ste-Foy, d'Ecuilly et Francheville, y ayant dans toutes lesdittes trois parroisses un grand nombre de personnes, même d'un âge fort avancé, qui n'avoient point reçu ce sacrement. De laquelle réception nous avons cru devoir en dresser un acte authentique pour servir dans les années suivantes de note du tems, que la confirmation a été donnée à toute la parroisse, depuis l'âge de huit ans et au dessus, en foy de quoy j'ai signé le présent acte, à Francheville, ce 31 décembre 1743, Bertin, curé de Francheville ». — F° 86, « Pierre Bertholon, écuyer, conseiller du roy, controlleur des véneries et fauconeries de France », 25 avril 1746. — F° 98 v°, « Jeanne Bernon, veuve de François Sabot, écuyer ; François Sabot de Sugni, chevalier », 12 juillet 1748. — F° 102 v°, « Antoine Bonnet, dessinateur à Lyon ; Antoinette Dalivet, épouse du sr Feraud, dessinateur à Lyon ; Léonard Comarmot, Pillement, Marie Pillement », 13 octobre 1749. — F° 107, baptême de François-Catherine-Jean-Pierre, fils de « Charles-Joseph de Ruolz, chevalier, seigneur de Francheville, conseiller en la cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon et de dame Catherine Rivet de Fromente, dame dudit lieu ; François Sabot de Sugni, seigueur de Pizai et autres lieux ; Catherine d'André de Fromente, veuve de Louis Rivet, président des thrésoriers de France de Lyon ; Jean-Pierre Christin, l'un des capitaines pennons de laditte ville, secrétaire perpétuel de la société royale et bibliothécaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts à Lyon », 14 octobre 1750. — Registres parafés par Pupil (1732, 1737-1743, 1746-1749, 1752-1757, 1759), Charrier (1744).

E Suppl. 480 (GG 4.) — In-4°, 359 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curés Bertin (1760-1791), Mathonnet (1791-1792) ; le vicaire Biron (1777-1782) et Gromolard, vicaire d'Oullins, Sève, Giraud, Guillot, Guillermin, Larrivée, Neyron, Lance, Grillet, Genevey, Bouard, etc. — Ff. 6-8, 16, 23, 24, 30-33, 41, 42, 47, 55, 60, 61, 69, 75, 81, 88, 89, 99, 108-113, 124-127, 135-139, 151-154, 164-168, 178-182, 201-204, 215, 216, 226-229, 241-243, 255, 267, 279, 289-291, 301-303, 313-315, 326, 327,

338, 339, 352-359, blancs. — F° 39 v°, François Blanc, maître d'école de Grézieu-La-Varenne, 16 octobre 1764. — F° 43 v°, enterrement d'une femme morte de la rage, 7 février 1765. — Ff. 44 v° 44 bis, « Ce 26 mai, j'ai fait donner la confirmation à ceux qui n'estoient point confirmés, depuis l'âge de neuf à dix ans et au-dessus, et c'est pour la quatrième fois depuis que je suis curé, depuis dix ans qu'elle n'avoit pas été donné ; le nombre des confirmés a été de 152, tant grandes personnes que jeunes. La susdite confirmation a été donnée par monseigneur l'évêque d'Egée, à Lyon, dans l'église de St-Laurent, succursale de St-Paul, où je les ai conduis processionellement et où s'étoient pareillement rendus les parroisses de Ste-Foy-les-Lyon et d'Eculy, dont acte a été dressé sur la minutte de nos registres, pour servir à nous ou à nos successeurs, à Francheville, ce 26e mai 1765, BERTIN, curé de Francheville ». — F° 70 v°, « Ce 15e janvier 1769, a été terminée dans la parroisse de Francheville, à ma plus vive satisfaction, la mission donnée par messieurs Joubert, Dubœux, Cazanot et Rome, prêtres de la congrégation de la mission de St-Lazare, commmencée le 18 décembre de l'année 1768, par le zèle de mrs Clavel, curé d'Ecully, Giraud, curé de Chaponost, de Castelas, curé de Brindas, Larrivée, curé de Ste-Foy-les-Lyon, mes confrères, les peuples confiés à leurs soins se sont empressés de se rendre avec exactitude à ses exercices, pour participer à ses avantages, aussi es ce pour en laisser à la postérité la mémoire, qu'a été érigée dans laditte parroisse une croix de fer avec son Christ en cuivre, montée sur une colomne de pierre, à laquelle messieurs les missionaires ont appliqué une indulgence que pourront gagner les fidelles en se conformant au bref du souverain pontife qui leur donne cette permission et qui a été bénite solemnellement cedit jour au concours nombreux des habitans de cette parroisse et des étrangers. Au bas de laditte croix sera placée incessamment cette inscription que nous avons jugés y convenir : *Hoc Dei virtutis et sapientiæ signum...... pacis et justitiæ vinculum..... impiis formidandum...... pænitentibus amicum.......... religionis amplificandæ........ morum integritatis servandæ testimonium........ posuit plaudente populo, promoventibus........... D. D. congregationis missionis sacerdotibus, Bertin, rector Francævillæ, XVe calendas Februarii, anno 1769*, et ont signés au présent acte les jours, mois et ans que dessus, JOUBERT, DU BEUX, CAZANOT, ROME, GIRAUD, curé de Chaponost ; LARRIVÉE, curé de Ste-Foy-les-Lyon ; J. BERTIN, curé de Francheville. L'inscription de la croix a été changée en quatre vers françois pour l'intelligence des habitans et passans, qui sont tels :

Arrette !, ouvre les yeux !, prosterne toy !, supplie !,
Révère ici ton Dieu, ton sauveur, ton appuy !
Par amour, sur la croix, il te donna sa vie.
Tremble ou viens sous sa loy vivre et mourir pour lui.

— F° 72, Étienne Bourdin, dessinateur à Lyon, 13 [illegible] 1769. — F° 96, Claude Gouillon, [illegible] maîtres relieurs de livres à Lyon », 13 octobre 1772. — F° 103, « Ce 25e juin 1773, pour la cinquième fois, j'ai fais donner la confirmation à tous ceux qui ne l'étoient pas [illegible] trouvés au nombre de 125, pour cet effet nous nous sommes rendus processionellement avec la parroisse, après avoir dit la messe à Notre-Dame de Fourvière, sur les deux heures après-midi, dans l'église de St-Laurent, succursale de St-Paul de Lyon, avec les paroisses de Ste-Foy et d'Ecully et grand nombre de personnes de la parroisse de St-Paul, où s'est rendu monseigneur l'évêque d'Egée, qui a confirmé tous ceux qui se sont présentés à la réception de ce sacrement, depuis deux heures et demi jusqu'à près de six heures. De laquelle confirmation nous avons dressé acte dans nos registres pour servir de datte depuis quel tems dans la suitte ce sacrement n'a pas été reçu. A Francheville, les jours et an que dessus. J. BERTIN, curé de Francheville ». — F° 148 v°, « Ce 12 novembre 1776, la confirmation, pour la cinquième fois depuis que je suis curé, a été donnée à mes parroissiens qui se sont trouvés au nombre de 80, depuis l'âge de dix ans et au-dessus dans l'église de St-Genis-Laval, où nous sommes allés en procession, avec les parroisses de Ste-Foy, d'Oulins, de Chaponost, d'Irigni et St-Genis, par monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, en foy de quoy nous avons dressé le présent acte dans nos registres, pour en servir de mémoire et y avoir recours, J. BERTIN, curé de Francheville ». — F° 192, « Le 12e novembre de la présente année, jour de la dédicasse de l'église, a commencée la mission que mrs Rome, Verne, Chintron, Jalet et Joussoni, prêtres de la congrégation de la mission dite de St-Lazare, ont donnée dans cette parroisse avec tout le zèle que l'on pouvoit désirer pour l'avantage spirituel de tous les parroissiens et étrangers qui se sont présentés, dont le concours a été édiffians de toute part, laquelle mission a été terminée le 12 du mois de décembre 1779, après la procession solemnelle du St-Sacrement, où s'est trouvé un nombre de près de quatre mille personnes assemblées. C'est la seconde mission qu'ils ont donnés ici et dont nous bénirons à jamais la divine providence pour les biens qu'elles y ont produite, dont nous avons dressés cet acte pour servir de mémoire à la postérité. A Francheville, ce 12e décembre 1779. J. BERTIN, curé de Francheville ; BRION, vicaire de Francheville ». — F° 211, « Ce 26 juin, mardi, vingt-six personnes de la paroisse de Francheville, ont été confirmées à Ecully, par Mr de Vienne, évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, 1781. J. BERTIN, curé de Francheville ». — F° 249 v°, « Jacques Jauffman, maître ébéniste à Lyon », 17 juillet 1784. — F° 295, « François-Xavier de Ruolz, chevalier de St-Louis et de St-Lazare, ancien lieutenant des vaisseaux du roy », 15 juin 1788. — F° 316, « Messire

Joseph-Aimé Bertin, curé de la parroisse de Francheville depuis quarante-huit ans, ayant atteint la cinquantième année de son sacerdoce depuis le 19 décembre 1789, messieurs les respectables curés, ses confrères, ayant voulu célébrer dans son église cette époque assez rare parmi les curés, s'y sont rendus le 4e janvier 1790. La cérémonie a commencé par l'intonation du *Veni Creator*, et tous ensemble, revêtus d'un rochet et d'une étole, sont allés en le chantant jusqu'à la croix de Rameaux ; laquelle hymne finie, l'on a dit l'oraison pour implorer les lumières du St-Esprit, par l'oraison à ce sujet. Depuis cette croix, en retour à l'église, l'on a chanté le *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de celles que ledit curé a reçu de sa bonté pendant ce laps de temps, avec l'oraison ditte pour la même fin, ensuitte la messe d'actions de grâces a été solemnellement chantée par messieurs les curés soussignés et célébrée par le sr Bertin, curé, à laquelle a assisté un très grand nombre de ses parroissiens, comme une marque de leur attachement à leur pasteur, en joignant leurs prières à celles du clergé. Pour marquer l'union fraternelle qui règne entre Mrs les curés, avant *l'agnus* de la messe, le célébrant a embrassé à l'autel, tous mrs les curés ses confrères les uns après les autres, comme le signe de la paix qui doit régner parmi des chrétiens et dont les pasteurs doivent donner l'exemple à leurs parroissiens dont Dieu leur a donné la conduitte. Le discours pathétique et élégant, pendant la messe, a été prononcé par Mr Genevey, curé d'Ecully. Les exercices spirituels terminés, Mrs les curés se sont rendus dans la maison curiale du sr Bertin, curé de Francheville, et ont diné ensemble en se témoignant réciproquement les sentiments de la plus étroite amitié. Giraud, curé de Chaponost ; Genevey, curé d'Ecully ; Frenchet, curé de Ste-Foy-les-Lyon ; Delachapelle, curé de St-Genis-Laval ; Valmier, curé de Brindas. J. Bertin, curé de Francheville ». — Fo 330 vo, enterrement de « Bernardin Deyrieu, ancien avocat aux cours de Lyon », qui a fait « des aumônes continuelles aux pauvres de cette parroisse pendant son vivant, leur donnant même une dernière marque de charité par le legs qu'il leurs a fait dans son testament pour soulager les plus pauvres de ce lieu, ainsi que des dons généreux de temps à autre à l'église de Francheville, soit pour son entretien, soit pour sa décoration ». — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788, 1789), Catalan (1784-1787), Basset (1790), Berger (1791), Petit (1792).

E Suppl. 481 (GG 5.) — In-4°, 36 feuillets.

1806. — « Répertoire des naissances, mariages et décès de Francheville, depuis 1675 jusque et comprit 1792, écrit par M. Mathieu Arnaud-Tizon, maire de la commune de Francheville, l'an 1806, après adjoint jusqu'an 1815 ». — Répertoires chronologiques, ff. 3-14, baptêmes ; ff. 15-21, mariages ; ff. 23-35, sépultures.

FRONTENAS

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré de l'Arbresle ; cure à la collation du seigneur ; élection de Lyon, justice de Frontenas.

E Suppl. 482 (GG 1.) — In-4°, 227 feuillets.

1617-1699. — Actes dressés par les curés Delachanal (1617-1625), Feiscy (1630-1641), Julhien (1641-1661), Chappellat (1661-1666), Deguz (1667-1673), Chalançon (1678-1699), et Garnoud, curé de Theizé, Saige, Chalançon, etc. — Ff. 58, 69, 75-77, 81-85, 103, 205, 206, blancs. — Ff. 1-12, usés sur les bords ; fo 9, échancré en tête à droite ; ff. 225, 226, échancrés au bas. — Ff. 1-12, baptêmes 1617-1625 ; ff. 13-15, enterrements 1630-1638 ; ff. 15 vo-16 vo, mariages 1629-1637 ; ff. 17-27, baptêmes 1630-1641 ; ff. 29-49, baptêmes 1641-1661 ; ff. 57-50, enterrements 1641-1660 ; ff. 61-59, mariages 1641-1658 ; ff. 63-66, baptêmes 1661-1665 ; ff. 68-67, enterrements 1661-1664 ; ff. 70-74, enterrements 1661-1667 ; ff. 78-80, mariages 1661-1666 ; ff. 86-96, baptêmes 1667-1678 ; ff. 97-102, enterrements 1673-1677 ; ff. 104-112, baptêmes 1673-1678 ; ff. 113-116, mariages 1673-1678 ; ff. 117-133, baptêmes (copies) 1641-1667 ; ff. 135-144, baptêmes 1667-1673 ; ff. 146-152, enterrements (copies), 1641-1667 ; ff. 153-158, enterrements 1667-1672 ; ff. 159-211, les trois actes 1678-1699. — Nombreuses lacunes et déficit des registres de 1619, 1626-1629, 1671, 1674-1677. — Fo 1 vo, « Charles de Gubernatis, escuier, sieur de La Tour ; Aymé de Salournay, sieur de Fuissé », 16 décembre 1617. — Fo 6, Charles Arnout, sieur de La Tour ; Benoist de Pomey, escuyer, seigneur de Rochefort, Claude de Laye,

dame de Meysemieulx », 28 mars 1623. — F° 19, « Le 20e may 1631 et le jour de la feste de Sainct Austrilege a este bénicte la croix Verambon, avec l'assistance des habitants de Frontenas, par moy J. Feiscy, curé dudict Frontenas ». — F° 25 v°, « Claude de Salemard Ressis, prieuse du prieuré conventuel d'Alix », 27 février 1639. — F° 46 v°, « François de Chasteauneuf, baron de Rochebonne, comte d'Yon », 26 novembre 1657. — F° 63 bis, « Catherine de Ressis, femme de Françoys Dauverge, me amballeur à Lion », 2 mai 1662. — F° 105 v°, « Claude Pignard, potier en terre », de Frontenas, 5 novembre 1674. — F° 180, « Vu dans la visitte générale, le 12e juin 1684 ». — F° 188, « Jacques-Antoine de Reddon, équier, sr des Flaches ; Claire Terrasson, femme à sr Gaspard Cachet, sieur de Combefort », 21 mai 1686. — F° 226 v°, « J'ay veu les susdits registres tenus par messire Pierre Chalançon, ce 18e novembre 1699, Besson, archiprêtre ». — Registres parafés par de Sève (1691), Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1697, 1698).

E. Suppl. 483 (GG 2.) — In-4°, 209 feuillets.

1700-1753. — Actes dressés par les curés Chalancon (1700-1731), Vial (1731-1753), et Girard, curé de Bagnols, Gouttenoire, Dupon, etc. — Ff. 16-18, 24, 41, 42, 48, 53, 54, 59, 64-66, 92, 118, 126, 130, 134, 140, 143, 149, 150, 154, 162-164, 169, 170, 174-176, 185, 186, 191, 192, 196-198, 202-204, 208, 209, blancs. — F° 21 v°, « Veu le présen registre faizan ma visitte, le 26 juin 1707, Desplasses, archiprestre ». — F° 49 v°, « Nous avons visitté l'églize de Frontenas soubz le vocable de la sainte Vierge, où nous avons trouvés toutes choses en bon estat, à Frontenas, le 21 may 1711, Desplasses, archipr. ». — F° 60,

	Baptêmes.	Mariages.	Enterrements.
1700	8	1	5
1701	7	1	5
1702	5	1	3
1703	7	1	6
1704	6	2	5
1705	6	0	8
1706	8	0	8
1707	5	6	21
1708	4	2	3
1709	1	2	11
1710	4	3	6

F° 93, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite ce 15e novembre 1724, Bayard, archiprestre ». — F° 102, « Vue et trouvé en état dans nostre visite à Frontenas le 2 juin 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 107, « Veu dans nostre visite, ce 13e juillet 1730, Bayard, archiprêtre ». — Ff. 138, 139, tableau des actes de 1730-1739. — F° [illegible] « V[illegible] trouvé en état dans nostre visite ce 7e novembre 1742, Bayard, archiprestre ». — F° 157, « Vu et visé [illegible] 1743, Montmorillon, comte de Lion, [illegible] ». — F° 179 v°, « Veu dans nostre visite, ce 8e novembre 1747, Bayard, archiprestre ». — Ff. 183 v°, 184, tableau des actes de 1740-1749, 83 baptêmes, 19 mariages, 69 enterrements. — F° 188 v°, « Ce jourdhui 22e juin 1749, la grande cloche de la paroisse de Frontenas a été bénie solemnellement avec les cérémonies prescrittes dans le rituel sous les noms de noble Jean-Claude Croppet de Varissan, docteur de la faculté de Sorbonne, prêtre et chamarier de l'église de St-Paul de Lion et conseiller clerc en la cour des monnoyes, sénéchaussée et siège présidial de Lion et de dame madame Marie-Anne Heysseler de Bagnols, épouse de noble Jean-Baptiste-Louis Croppet, chevalier, seigneur de Varissan, Irigny, La Salle, St-Martin et autres lieux, présents pour eux et par eux désignés maître François Vial, commissaire en droits seigneuriaux et notaire royal à Chessy, et Jeanne-Marie Temporal, son épouse. La cérémonie a été faite avec permission par messire Laurent Girarde, docteur en théologie, prêtre, curé de Baignols, assisté de messieurs les curés de Chessy, d'Odenas et messieurs les vicaires de Moiré et dud. Bagnols, en présence de toute la paroisse, lesquels prêtres et commis ont signés, Girarde, curé de Bagnols ; Sourd, vic. de Bagnols ; Heoud ?, vicaire à Moyré ; Vial, curé de Frontenas ». — Registres parafés par Terrasson (1700, 1704-1705, 1707-1711, 1713, 1715, 1717), Pupil (1737-1743, 1745-1752), Charrier (1744).

E. Suppl. 484 (GG 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1753-1792. — Actes dressés par les curés Pierre Vial (1753-1759), Vial (1759-1792), et Vial, vicaire de Ste-Paule, Devirod, prieur de Ternand, Delacoste, Durand, Girarde, Paccard, Sourd, Pellotier, Lambert, Lucet, etc., Solichon, officier public. — Ff. 5, 6, 12, 28, 40, 44-46, 51, 57, 58, 62-64, 69, 70, 80, 85, 86, 89, 90, 94, 95, 99, 100, 104, 107, 108, 113, 114, 126, 130, 166, 188, blancs. — F° 35 v°, « Françoise Canet, femme de noble Jean-Jacques-André de Roche de Longcham, lieutenant particulier du baillage de Beaujollois », 25 février 1759. — F° 60, « Cejourdhuy dimanche 24 avril 1763, j'ai bénis la croix au fond du Grand Pré, ayant obtenu la permission, signé de St-Aulbin, archidiacre et vicaire général de Lion, en datte du 17 du mois de mars 1763, Vial, curé de Frontenas. — F° 66, « Jacques Courtois, seigneur de Courbeville ; Gabriel-Antoine Jars, directeur des mines en cuivre de Chessy », 17 février 1764. — F° 76, « Ce jourdhui 30 décembre 1765, avant midi, je soussigné, curé de Bagnols et archiprêtre de L'Arbrêle, ai béni

une cloche dans l'église paroissiale de Frontenas, avec les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse, le parrein de lad. cloche a été Benoît-Hélie Sabatin, seigneur de Ronzières, et sa mareine Jeanne Marie Sabatin des Ronzières, tante dud. sieur parein, et demeurant tous les deux au château dudit Ronzières. Dans cette cérémonie j'ai été assisté de messires Guy Merot, curé de Chessi et du Breuil, son annexe ; Jean Chambon, curé de Lextra, Pierre Paccard, vicaire de Ste-Paule, annexe de St-Laurent d'Oingt ; Jean Bourganet, vicaire de Moiré, autre annexe dud. St-Laurent ; François Rousset, vicaire dud. Bagnols, et de Mre Annet Vial, curé de Frontenas, qui ont tous signé les an et jour que dessus. Sabatin de Ronzire, Sabatin de Ronzières ; Paccard, vic. ; Roussel ; Chambon, curé de Létra ; Vial, curé ; Girarde, curé de Bagnols, archiprêtre de L'Arbrêle ». — F° 88 v°, « Nota que le père dud. Claude-Marie Pottier est sorti de la paroisse sans avoir voulu donner la poule due pour la levée des couches de sa mère, du 5 février 1773. Cession de mon droit à mon successeur ». — F° 96, tables des actes de 1760-1767. — F° 128, « Ce jourdhuy 25 septembre 1777, la seconde cloche de la paroisse de Frontenas a été solemnellement bénie avec les cérémonies prescrittes dans le rituel, sous le nom de noble Jean-Baptiste-Louis Croppe de Varissan, seigneur d'Irigni, Néronde, Bagnols, seigneur du Bois-d'Oingt, Leigny, Frontenas, Alix, Moiré et autres lieux et de dame madame Marie-Anne Hesseler de Bagnols, son épouze, et pour eux désignés m^re^ François Vial, commissaire en droits seigneuriaux, notaire royal à Frontenas, et d^lle^ Margueritte Vial, sa fille. La cérémonie a été faite avec permission par Mre Antoine-Joseph Ducoing, docteur en théologie, ex-vicaire du Bois-d'Oingt, assisté de m^re^ Estienne Butty, aussi vicaire dud. Bois-d'Oingt, et de nous curé dud. Frontenas et des habitans, lesquels prêtres et commis ont signé Vial, Vial, Butty, pr. ; Vial, curé, Ducoing, vic. ». — F° 138, tables des actes 1770-1779. — F° 144 v°, « Ce jourdhuy, 21 juin 1781, je soussigné, curé de la paroisse de Frontenas, suis allé processionnelement à la place de La Fuillée, où étoient rassemblées tous les bestes quadrupèdes et leurs ai impartis la bénédiction à cause de la maladie dont elles sont menacées. Cette même cérémonie s'est faite dans toutes les paroisses voisines. Elles prennent, ou sur ou sous la langue, une vessie qu'il faut crever en pressant dessus une pièce d'argent et la racler jusqu'au sang, ensuite l'essuyer avec une pièce d'étoffe et frotter la playe avec du pourreau, du poivre, du sel, de l'urine humaine, à moins de quoi il s'y forme un chancre qui divise la langue de la beste et la fait périr ». — F° 153 v°, « Ce jourdhuy 17 aoust 1783, je soussigné curé de Theizé, en conséquence de la permission de monsieur de Castillon, vicaire général de ce diocèze, en datte du premier du mois et an que dessus, signé Castillon, vicaire général, ay bénis, dans la paroisse de Frontenas, à l'issue des vespres de lad. paroisse, une croix placée sur le mur formant l'angle du jardin de Mre François Vial, ancien notaire royal, résidant aud. Frontenas, qui l'a fait construire et ériger, comme à luy appartenante, en présence de toutte la paroisse, qui, à ceste fin, y est venue processionnellement et particulièrement des soussignés Vial, Brossette, F. Rivière, Jean Vernars ; Vial, curé de Frontenas ; Lambert, curé de Theysé ». — F° 158, « Nota. Cette année (1784), nous avons eu une grande quantité de neige, qui commença le 9 décembre, le 12 il y en avoit raze campagne 22 pouces et elle n'a été interrompue que pendant quelques jours du mois de janvier. Il recommença à en tomber le 19 janvier 1785. Il y a encore de cette même neige, même icy, le 12 mars ditte année ». — F° 179, « Nous soussignés, curé, fabricien, marguillier, sindic, et habitans de la paroisse de Frontenas en Lionnois, certiffions que si le nommé Pierre Plat, vigneron, demeurant audit lieu, a été ensevelis dans quarante-huit heures après son décez, ce n'a été que par l'impossibilé de faire sa fosse dans le cimetière, attendu une gelée qui, depuis plus d'un mois, fait chaque jour nouveau progrès, ce qui a obligé de l'ensevelir dans l'églize dud. lieu, en foy de quoy nous avons soussignés. Frontenas, ce 8° janvier 1789. Solichon, sindic ; Chevret, Pierre Jacquet, Martin Rivoire, Jean-B^te^ Bonnand, Bellet, Claude Turrel, Pierre Turrel, Jean-Marie Bas, Jean Turrel, Benoit Labe ». — Ff. 179 v°-180, tables des actes 1780-1789. — F° 180 v°, « Il y a eu dans la paroisse de Frontenas, depuis l'année 1780 jusqu'en 1789, inclusivement, sçavoir : baptême 79, mariages 22, sépultures 97. Il apert par là qu'il y a eu pendant lesd. années dix-huit enterrements de plus que de baptêmes, en foy de quoy, Vial, curé de Frontenas. Nota que la dernière année, dans le contenu desd. registres, c'est-à-dire en 1789, l'hivert a été si long et si rigoureux qu'il a détruit en des paroisses la majeure partie des vignes et qu'il a falu les arracher, et dans la parroisse il ne s'y est pas fait la dix-huitième partie du vin des récoltes ordinaires ». — Ff. 183 v°, 184, tables des actes de 1790-1799. — F° 191 v°, « Cejourdhuy 8 décembre 1792, nous, maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Frontenas avons clos les présents registres en conformité de la loi du 20 septembre dernier, pour être exécuté selon sa forme et teneur, et ont signé pour servir et valloir ce que de raison. Martin Rivoire, maire ; Rivière, officier ; C. Turrel, officier ; André Brossette, p^r^ ». — Registres parafés par Pupil (1753-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

GIVORS

Église sous le vocable de Saint-Nicolas et Saint-Gérald, aujourd'hui de Saint-Pancrace, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Nizier ; élection de Saint-Étienne, justice de Givors relevant du comté de Lyon.

BANS, *section de la commune de Givors.* — **Église sous le vocable de Saint-Pancrace, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de Saint-Nizier de Lyon ; élection de Saint-Étienne, justice du comté de Lyon.**

E Suppl. 485 (GG 1.) — In-8º, 159 feuillets.

1640-1673. — Actes de Bans dressés par les curés Bouquin (1640-1652), Combet (1653-1656), Falgoux (1659-1673) ; les vicaires Falgoux (1646-1653), Dumont (1653-1659), Mazeyrat (1659-1662), Carle (1663-1665), Francoz (1667-1668), Mareyrat (1669-1673), et Bouquin, curé de St-Chamond, Combet, Chazotier, etc. — Ff. 38, 48, blancs. — Fº 1-38, h. 0,170, l. 0,120, baptêmes de 1640 à 1652 ; ff. 39-52, h. 0,200, l. 0,145 ; ff. 39-49, baptêmes de 1652 à 1659 ; fº 50, mariages de 1654 à 1657 ; ff. 51-52, enterrements de 1653 à 1657 ; — Ff. 53-104, h. 0,190, l. 0,135, mariages de 1640 à 1652 ; — ff. 105-116, h. 0.210, l. 0,150 ; ff. 105-114, baptêmes de 1653-1658 ; ff. 115, 116, mariages de 1654-1658 ; — ff. 117-159, h. 0,195, l. 0,135 ; 117-144 baptêmes, de 1659-1673 ; 145-159, mariages de 1662 à 1673. — Ff. 37-28, « Jésus-Christ soit bien sur aymé. Establissement de la cõnfrérie de la doctrine chrestienne en la paroisse de Bans et Givorg, son annexe. Nous sousignés, de l'authorité de Monseigneur Louys Duplessis de Richelieu, Eminentissime cardinal du titre de la très saincte Trinité et Révérendissime Archevesque de Lyon, Primat des Gaules, Grand Aumosnier de France, etc., avons establi et establissons par ce présent acte la très saincte confrérie de la doctrine chrestienne en la paroisse de Bans et Givorg, son annexe, avec les mesmes grâces, privilèges et indulgences que celles don jouit l'archiconfrérie de Rome, comme luy estant agrégée, et ce pour animer Messieurs les curez et vicaires à l'instruction de leurs paroissiens au devoir du vray chrestien. Le présent establissement s'est faict par plusieurs instructions et catéchismes familiers, avec un dévotieux concours des paroissiens et autres circonvoisins qui ont assistés aux exhortations et participé aux sainctes indulgences par l'espace d'un mois et davantage, en foy de quoy nous avons signé ce 24e janvier 1642. BRUYAS, archiprebstre catéchiste, BRÉAS, prestre catéchiste. A. JOURNET, prestre catéchiste. Le 15 d'aoust, feste de l'Assomption de Nostre-Dame Mère de Dieu, sera la feste de la très Sainte confrérie de la doctrine chrestienne annuellement et commence l'an 1642. Livre de ceux et celles qui sont enroollés en la confrérie de la doctrine chrestienne. Premièrement Estienne Bouquin, curé de Bans et Givorg ; Mre [illegible] Grimod, cappitaine et chastelein de Givorg ; Mre Jacques Burlat, lieutenant et notaire de Givorg ; Mre Fleuri Cristofle, procureur d'office et notaire de Givorg ; Mre Jean-Baptiste Grimod, greffier de Givorg ; Mre Pierre Dalier, notaire de Givorg et chastelein de Chassagni ; Mre Philippes Burlat, notaire de Givorg ; Mr Jean Compagnon et dame Nicolle Grimod, sa femme ; dame Marguerite Julian, femme au susd. sr chastelein et Anthoynette Grimod, leur fille ; Mr Jean-François Deben Leanor ; dame Jeanne Verpillier, femme à Mr Philippes Burlat ; dame Jeanne Faure, femme à sr Christofle, procureur d'office ; dame Claudine Paluat, femme à Mre Pierre Dalier ; Marguerite Dalier, sa fille ; Anne Paluat, dicte dame Compagnon ; Clément Pani ; Fleury Masson ; Bernard Bouquin ; Jean Morel ; Anthoynette Beaujolin ; Anthoynette Voute ; Barthélemy Chaureton, Jeanne Magdinier, sa femme ; Mathieu Buy, marchand de Givorg ; Pierre Coignet ; Ennemonde Faure, femme à Mathieu Buy ; Fleuri Buy, fils ; Pernette Buy, leur fille ; Pernette Faure, femme à Estienne Vaset ; Louys Truchet ; Jean Bonin ; Barthelemi Montfouillon ; Jean Bourdin ; Claude Coust ; Estienne Pusin ; Anthoynette Favier ; Anthoynette Cha ; André Molin ; Jeanne Achar de Bans ; Jean Couchet ; Benoist Sève, le père ; Benoist Sève, son fils ; Anthoynette Brosson, sa femme ; Claude Millot ; Anthoyne Villar ; Benoiste Panet, sa femme ; Philippe Faure, marchand de Givorg ; Estienne Barbier, marchand de Givorg ; Mathieu Gaudin, laboreur ; Fleuri Buy, fils à Mathieu ; Anthoyne Bonjour ; Jeanne Faure ; Mathieu Panet ; Catherine Panet ; Anthoynette Varron ; Françoise Tévenet ; Symonde des Signes ; Marie Brachet ; Anthoynette Olier, femme à feu Ennemond Redon ; Claudine Pourchi, dicte Laval ; Jacquemin Buy ; Anthoynette Buy ; Claudine Joly ; Ysabeau Clément ; Marie Burlat ; Marie Molin ; Laurense Parron ; Claudine Faure, de Loire ; Jean Roland, de Loire ; Claude Julien ; Claude Foret ; Marie Vaubertrand ; Françoise Blandin ; Anthoynette Gabriel ; Françoise Dupont ; Estiennette Bailly ; Marguerite Barbier ; Jeanne Durrant ; Fleurie Foret ; Genevievse Mantet ; Estienne Cachin ; Anthoyne Condamin ; dame Jeanne Verpillie ; Marguerite Dalier ; Jeanne Caron ; Claude Christofle ; Barbe Pousin ; Anthoynette Seaue ; Gaspard

Sève ; Pierre Coignet ; Benoiste Bessy, de La Frédière ; Anthoynette Giraud ; Marie Buy ; Barthélemie Martinel ; Louyse d'Eschouys ; Pernette Chèvre , Benoiste du Port ; Claudine Denys , Mathieu David ; Andre Paradis ; Jean Debeu ; Pierre David ; Jacqueme Morel ; Anthoynette Bulli ; Charlotte Colom ; Estiennette Carron, fille à M^ro^ Jacques ; Estienne Brachet, de Bans ; Denise Brachet, sa fille ; Anthoynette Brun, femme à Pierre David ; Jeanne Janin ; Philippe Couste ; Fleurie Sibert ; Louyse Garde ; Philippe Bonan ; Jean Marrel ; Claude Planche et Guette Gonon, sa femme ; Mathieu Charrin ; Benoiste Vaganel, sa femme ; Claudine Guérin, femme à Jean Thurini ; Benoiste Anthoyne ; Benoiste Charroin ; Anthoyne Compagnon, de la Sablière ; Pierre Varron du Bouchage ; Thomas Coste ; Anthoyne Drevet ; Alix Compagnon ; Pierre Labouri ; Philippe Bonan ; Fleurie Sanave ; Anthoyne Coing ; Jean Coignet ; Jean Coing ; Jean Versier ; Eléanor Vaure ; Lucresse Bertière ; Anne Priva ; Anthoyne Bouduille ; Philippe Pusin ; Gabriel Sève ; Claudine Thomas ; Louyse Fournel ; Ysabeau Paret ; Claudine Forest ; Anthoyne Bonjour ; Fleurie Gonti ; Louyse Bailly ; Louyse Couste ; Louyse Guinan ; Fleurie Bigot ; Gabrielle Varron ; Jeanne Blandin et Ennemond Bouchut, son fils ; Marguerite Forein ; Jeanne du Signe ; Estiennette Guillard ; Philiberte Maillard ; Claude Coignet, et Louyse Pontey, sa femme ; Pernette Bailly de Loyre ; Ysabeau du Mas de Loire ; Benoiste Charles ; Nicolle Favier ; Estiennette Cerveau ; Anthoynette Paradis ; Pernette Blandin ; Jacqueline Favier ; Benoiste Darmensi ; Anne Canar, Jean Drivet ; Jeanne Pontey, d'Ampuis ; Françoise Bernard, d'Ampuis ; Claudine Journon et Claudine Boudouillerat, sa fille, d'Ampuis ; Alix Charruin ; Alix Magdinier ; M^ro^ Jean Butet, menuisier de Givorg ; Guilhaume Bernarde Bouduille d'Ampuys ; Nicolle du Dysme, femme à Jean Marrel ; Andrie Marrel ; Anthoynette Forest ; Benoiste Brossard ; Jeanne Garnier ; Jeanne Brossarde ; Jeanne Berne ; Magdeleine Condamin ; Laurent Peyronnet ; Sybille Rolland ; femme à Benoist Sybert, de Loire ; Claude Cristofle de Loire ; Jeanne Gibertière, de Loire ; Jeanne Fagar, femme à Claude Vian, demeurant à Vienne ; Claude des Granges de Loire ; Françoise Roux, sa mère ; Jeanne Cristofle, de Loire ; Jeanne Molin, de Loire ; Jeanne Parie et Françoise Parret, sa mère ; Claude Roudarde ; Jeanne des Granges ; Louyse Chastein ; Claudine Thoman ; Anthoynette Matrat ; Claudine Rolland ; Estiennette Radon ; Benoiste Caton ; Estienne Versier ; Louyse Cristofle, de Loire ; Pernette Faure ; Jean Noé de Baugé-en-Bresse, bolenger ; Claude Jarretine, de Loire ; Pernette Rolland, de Loire ; Claudine Gonar ; Benoiste Beaujolin ; Claudine Millot ; Anthoy David ; Fleurie Buys ; Jean Coin ; Catherine Bernard ; Philippe des Granges, m^e^ maréchal ; Estiennette Bruat, sa femme, et M^ro^ Jean des Granges, leur fils ; Catherine du Prat ; Jeanne Gonin ; Louyse Baronier ; dame Louyse Olier, femme à feu M^ro^ Jacques Burlat, lieutenant de Givorg ; Jeanne Bourdin ». — F° 53, fragment d'un devoir de grammaire. — 1644, et années suivantes, mariages célébrés dans la chapelle St-Nicolas de Givors, et dans l'église St-Pancrace de Bans. — F° 129, messe célébrée à Bans « à l'occasion du jubilé », 1 janvier 1668.

E Suppl. 486 (GG 2.) — In-4°, 221 feuillets.

1675-1697. — Actes dressés par les curés Falgoux (1675-1677), Severt (1677-1685), Burel (1685-1697) ; les vicaires Chattelus (1675), Gorand (1676-1680), Rabatel (1679), Falquet (1680-1681), Papart (1682), Faucher (1682), Jarrige (1683-1689), Vayron (1685-1686), Rochette (1690-1692), Delafond (1694), Langlois (1695-1697), et Forchet, f. Nicolas Perret, augustin ; Chazotier, Dubois, Dodin, de Lacroix, Brun, Thizy, etc. — F° 8, 92, 170, 196, blancs. — Ff. 1-112, les trois actes de 1675 à 1685 : ff. 113-115, baptêmes de 1685 à 1691 ; ff. 115-128, baptêmes de St-Nicolas de Givors de 1685 à 1691 ; ff. 129-170, les trois actes de 1685 à 1692 ; ff. 171-182, enterrements de 1685 à 1690 ; ff. 183-184, enterrements de St-Nicolas et St-Gérard de 1685 à 1690 ; ff. 185-188, enterrements de 1691 à 1692, doubles des ff. 160-169 ; ff. 189-190, enterrements de Givors 1691-1692 ; ff. 191-196, baptêmes de 1691, 1692 ; ff. 197-199, mariages de 1685 à 1690 ; ff. 199-202, mariages de Givors, 1685 à 1692 ; ff. 203-204, mariages de 1691, 1692, doubles des ff. 160-169 ; ff. 205-221, les trois actes de 1692 à 1697. — F° 90 v°, actes biffés en marge desquels on lit « est escript dans un autre registre à cause de la marque du papier changée », octobre 1682. — F° 108, « Fleury Rolland, dit Malory, habitant et ancien recteur de Bans, qui a fait dans l'églize dud. Bans, durant son rectorat, des réparations considérables, telle qu'est la sacristie, les peintures, le rétable et autres choses nécesssaires, âgé d'environ près de soixante années, est décédé le vingt-quatrième octobre mil six cent quatre-vingt-quatre, après avoir receu tous ses sacremens, par Messire Barthélemy Jarrige, prêtre, vicaire de lad. église, et a été ensevely le jour ensuivant dans lad. églize parroissialle St-Pancrace de Bans, par led. Messire Jarrige et par Messire André Severt, curé de la snsd. église, en présence des tesmoings soussignés ». .... — F° 112, « Le jour de St-Mathias, le susd. m^r^ Severt, jadis curé de Bans, y a mis en possession m^ro^ Jean-Floris Burel, natif de Mournant, son résignataire, don les registres s'ensuivent, 24 febvrier 1685. Burel ». — F° 141, « S'ensuit l'autre cayert, du nouveau tymbre, commençant le 7e octobre 1687. Burel, curé ». — F° 190 v°, « Nota que toutes les grosses suivantes, jusqu'à 1704 exclusivement, ont esté retirées par le sieur Ferrary, lequel m'ayant reffusé un

récépissé et mons. l'archiprebstre Valoux ? ne les ayant pas voulu recevoir dans la distribution des ss. huiles à Mournant, elles en son restés icy puis 1704 jusqu'à 1717. Burel, curé ». — Registre de 1694, parafé par ..... lieutenant particulier de la sénéchaussée de St-Etienne.

E Suppl. 487 (GG 3.) — In-4°, 196 feuillets.

1698-1748. — Actes de Bans dressés par les curés Burel (1698-1719), Pascal (1719-1742), Charezieu (1743-1744), Gueidan (1744-1747) ; les vicaires Langlois (1698-1702), Gentil (1702-1707), Beaupoy (1707-1709), de Chatelus (1708-1710), Pascal (1710-1719), Bonard (1720-1721), Thizy (1722-1729), Mugnery (1729-1730), Coste (1731-1741), Dupont (1741-1743), Mosnier (1744), Clément (1744-1746), Philippon (1746-1747), Cousancat (1747), Lauranςon (1748), et Favier, curé de Chaussan, Thizy, Gueidan, Crozet. — Ff. 12, 28, 29, 43-45, 53, 61-63, 91, 138, 139, 170, 178, 189, 190, blancs. — F° 54, 1709, « Gelée généralle et mortelle, suivie d'une cherté inouye, le serrazin 13 l., le froment 20 l. le bichet, et l'ânée du vin 30 l. ». — Registres parafés par de Lucenay (1699), Terrasson (1700, 1705, 1707-1712, 1714, 1716, 1717), Pupil (1743, 1747), Charrier (1744).

E Suppl. 488 (GG 4.) — In-4°, 268 feuillets.

1748-1792. — Actes de Bans dressés par les curés Gueidan (1748-1757), Fialin (1757-1788), de Montblanc, desservant (1790-1791) ; les vicaires Lauranson (1748-1751), Dupon (1752-1756), de Brange de Bourcia (1756-1757), Gay (1757-1758), Pertus (1758-1761), Valin (1762-1764), Michoud (1764-1770), Decoing (1771), Bedoin Jacob (1772-1773), Richard (1774-1778), Margaron (1778), Bruyeron (1778-1779), Bellon (1781-1783), Pavy (1784-1786), Comte (1786-1787), Denis (1788), Larivoire (1792), et Laroche, Chevalier, f. Antoine du Puy, capucin, Vachet, Graive, f. Cyrille, récollet, Alhumbert, Molin, Foncet de Bardonanche, Gaillard, Guillot, Foray, Suffet, Perrier, Richard, etc. — Ff. 13-16, 20, 28, 32, 53, 62, 63, 73-81, 89, 94, 95, 99, 113, 122-125, 131-133, 137-141, 145-147, 151-155, 159-161, 165-167, 172, 173, 177-179, 183-185, 189-191, 196, 197, 202, 203, 208, 209, 214, 215, 220-227, 243-261, blancs. — Registre de 1789 en déficit. — F° 20, « François-Michel Renard de Grandmaison, dessinateur à Lyon », 6 octobre 1750. — F° 144, « Vû en cours de visite, le 29 août 1776, Gaudin, promoteur du diocèse ». — F° 188, Etienne Martinet, Denis Laurent, Louis Barboyon, « potiers de terre », à Bans, 1783. — F° 264 v°, enterrement de François Virieu, maire de Bans et Givors, 15 août 1792. — F° 266, Louis Alliment, maître verrier à Givors, 25 octobre 1792. — F° 266 v°, [illegible] present registre par nous, maire et [illegible] conformité de la loi du 20 septembre dernier [illegible] la disposition du titre six, ce jourdhuy 7 novembre 1792, l'an premier de la République [illegible], maire ». — Suivent 4 actes signés Richard, officier public. — F° 268, « pour paraphe, [illegible] ». — Registres parafés par Pupil (1748, 1750-1758, 1761, 1763-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1790), Mayeuvre (1791).

E Suppl. 489 (GG 5.) — In-8°, 296 feuillets.

1631-1663. — Actes de Givors dressés par les curés Bouquin (1636-1652), Combet (1653-1659), Falgoux (1659-1663) ; les vicaires Fromant (1631-1637), Tournier (1639-1640), Bouchardon (1640-1641), Aleris? (1641-1642), d'Alby (1642-1644), Charpin (1644-1645), Falgoux (1645-1659), Mazeyrat (1659-1662), Carle (1662-1663), et Durand, vicaire de Loire, Bazinet, Combet, Dumont, etc. — Ff. 108, 109, 219, 296, blancs. — Ff. 1-99, h. 0,185, l. 0,125, baptêmes de 1631 à 1643 ; ff. 100-108, h. 0,200, l. 0,130, mariages de 1638 à 1640 ; ff. 109-218, h. 0,190, l. 0,130, baptêmes de 1643 à 1654 ; ff. 219-296, h. 0,210, l. 0,150 ; ff. 219-285, baptêmes de 1654 à 1663 ; ff. 296-291, mariages de 1654 à 1661 ; ff. 290-286, enterrements de 1654 à 1659. — F° 1, « Livre du baptistère de l'esglise de Bans et Givorts, son annexe, de l'année 1631, faict par moy Vital Fromant, vicaire ». — F° 129 v°, « Anne Leautaud, femme de Mre François Camus, sieur de Chavanes, Chavanieu et La Bastie », 9 octobre 1644. — F° 145 v°, baptême dans l'église « Sainct Nicollas de Givorg, n'estant encores couverte et seulement les sommiers dessus les murailles », mardi de Pâques 1646. — F° 146 v°, « Le 16 septembre 1646, l'église de Givorg, rebastie tout à neuf, au mesme lieu où elle estoit auparavant, soubz le vocable de St-Nicolas, a esté béniste par moy soubzsigné, avec la permission de Monsr de Ville, vic. subst. de Monseigneur l'Eminentissisme cardinal et archevesque de Lyon, Louys du Plessis de Richelieu, soubz le titre et vocable de Saint-Nicolas et Saint-Gérald, à cause que l'office et servis ont esté transférés de l'église de St-Gérald, qui estoit autrefois bastie sur la montagne, çà bas, dans un petit oratoire ou chappelle appellée de St-Nicolas, que les battelliers avoyent faict faire par dévotion et qui est à présant annexe de l'église de Bans. En foy de ce me suis soubzsigné, ce 18 septembre année susdite, Bouquin, curé de Bans et Givorg ». — F° 209 v°, baptême de Justinien, fils de « Benoict Grimod, enques-

teur à Lyon, parrain Justinien Croppet, escuyer, seigneur d'Irigny », 22 juin 1653. — F° 217, « Bertrand de Rivirie Girard, seigneur d'Eschallas, St-Romain, St-Jehan et La Mochonière, maistre d'hostel en la chambre ordinaire du roy; Jehanne Lorin, dame de Chassaigny », 14 juin 1654. — F° 226 v°, Jehan-Baptiste Grimod, s^r de Mongelas », 27 juin 1655. — F° 229 v°, « Jacques Coignat, s^r de La Vaure », 31 octobre 1655. — F° 269, Jean-François de Clermont de Montoison, comte de Lyon, seigneur mansionnaire de Givors, 17 mai 1661.

E. Suppl. 490 (GG 6.) — In-4°, 258 feuillets.

1663-1685. — Actes de Givors dressés par les curés Falgoux (1663-1677), Severt (1677-1684); les vicaires Carle (1663-1665), Bourg (1665), Vally (1665-1666), Francoz (1666-1667), Bonnet (1668-1669), Mazeyrat (1669-1673), Chastelus (1674-1675), Giraud (1676-1680), Rabatel (1679), Falquet (1680-1681), Cassart (1682), Faucher (1682), Jarrige (1683-1684), Burel (1685), et Perret, Bailly, Goyne, Trolliet, Rabatel, Chazotier, de La Croix. — Ff. 120, 122, 258, blancs. — F° 94 *bis*, lacéré dans l'angle supérieur droit ; le tiers inférieur du f° 191 enlevé ; les 2 tiers du f° 225 enlevés au bas. — Ff. 1-88, baptêmes de 1663 à 1673 ; ff. 89-94 *bis*, baptêmes de 1674 à 1675 ; f° 95, mariages de 1674, ff. 96-98, enterrements de 1674 ; ff. 99-145, baptêmes de 1674 à 1678 ; f° 119, enterrements de 1676 ; ff. 127, 128, mariages de 1677 ; f° 129, enterrement de 1677 ; ff. 146-153, mariages de 1678 ; ff. 154-156, enterrements de 1678 ; ff. 157-169, baptêmes de 1679 ; ff. 170-174, mariages de 1679 ; ff. 175-179, enterrements de 1679 ; ff. 180-258, les trois actes, dont partie en cahiers séparés de 1680 à 1685. — F° 89, « Registre des actes baptistaires faicts tant en l'église de St-Pancrace de Bans, que dans la chapelle de St-Nicolas de Givors ». — Au bas des ff. 93-94, « Paraffé ce dernier décembre 1673. Grimod, chastellain ». — Ff. 99, 100, « paraffé ce premier octobre 1674, Grimod, chastellain ». — F° 145, « Acte de la profession de foy d'un nouveau converty, faite dans la chapelle St-Nicolas de Givorg. Je soubsigné Estienne Auy, natif de Lavoute en Vivarez »............ 19 juin 1678. — F° 237, « Cejourdhuy trentième may mil six cent quatre-vingt-trois, le dimanche après vespres, je André Severt, curé soussigné de l'églize St-Nicolas et St-Gerard de Givorg, annexe de l'églize paroissialle St-Pancrace de Bans, ay par permission de vénérable Messire Bedien Morange, docteur de la maison et société de Sorbonne, prieur et comte de St-Jean d'Archer, hors les murs de Genève, théologal de l'églize de Lyon, chanoine et chantre de l'église collégialle St-Nizier dudit Lyon et vicaire général au spirituel et temporel de Monseigneur notre Archevesque, bény sollemnellement, dans ladite église de Givorg, deux cloches que l'on avoit fait refondre par Pierre Senavar, natif du Bouchage, parroisse de Loyre, et habitant à Draguignan en Provence ; et ce, en présence d'un grand nombre de personnes qui ont assistés à la cérémonie. Messire Claude Villemot, curé de Grigny et recteur de la congrégation de Millery, prononça un discours sur ladite cérémonie et Messire Barthélemy Jarrige, vicaire dudit Givorg, fit l'office de diacre, Messire Tisy, prébendier dudit Grigny, fit celuy de soûdiacre, Messire Pierre Troillet, curé de Loyre, et autres ecclésiastiques firent chœur et assistèrent à ladite cérémonie, Monseigneur le comte de Montaison, seigneur dudit Givorg, fut parrain desdites deux cloches et offrit pour estrennes une livre et dix, et dame Anne Leotor, veuve de s^r de Chavane, conseigneur dudit Givorg, fut marraine aussy desdites deux cloches et offrit pour estrennes vingt-deux livres, et son nom d'Anne a été donné auxdites cloches, quoy qu'à la moindre le nom d'Elizabeth y soit gravé, mais c'est seulement le nom d'une autre dame bienfaitrice qui pourtant n'en a pas été marraine ; en foy de quoy j'ay signé dans le présent registre avec les autres tesmoings, le conte de Monteison, Anne Liotard, Jarrige, prebstre ; André Severt, curé ». — F° 257 v°, « Led. Mr Jean Floris Burel, natif de Mournant, résignataire de Mr Severt de Lyon, a esté mis par luy en possession de lad. parroisse St-Pancrace de Bans, le jour St-Mathias 24e febvrier 1685 ; et, le lendemain, de l'église ou chappelles St-Nicolas et St-Gérard de Givorg, y assistants Messires les curez de Neuville et de Grigny, Curtilliat et Villemot, etc. *Dominus custodiat introitum meum et exitum meum ex hoc nunc et usque in sæculum* ».

E Suppl. 491 (GG 7.) — In 4°, 252 feuillets.

1685-1719. — Actes dressés par les curés Burel (1685-1719), Pascal (1719) ; les vicaires Vayron (1685-1686), Jarrige (1687-1689), Rochette (1690-1693), Pauze (1694), Langlois (1695-1701), Gentil (1701-1707), Beaupoy (1707-1709), de Chatelus (1708-1710), Pascal (1710-1719), et Severt, ancien curé, Deleuze, Jarrige, Turrin, Grimod, etc. — Ff. 60, 66, 85, 92, 93, 125, 158, 177, blancs. — La moitié inférieure des ff. 9 et 10 arrachée ; f° 14 *bis* arraché, il ne reste qu'un fragment de la partie inférieure. — Lacune de juillet 1686 à juin 1687, entre les ff. 11 et 12. — F° 31, main levée d'opposition à célébration de mariage, 31 juillet 1791. — F° 42, « Ce huitiesme novembre mil six cent quatre-vingt-treize, la cloche de l'horloge, pesante 360, fondue et nommée par les habitans du lieu, a esté bénie par moy, curé soubsigné, soubs le vocable de Sainct-Nicolas, et dans sa chapelle, par la permission de monseigneur d'Authun, administrateur du spirituel

et temporel du dioceze de Lyon, le siege vacant par la mort de Monseigneur Camille de Neuville. Burel ». — F° 50, « La grosse a esté remise et receue à St-Estienne par le s[r] Dilbert, receveur de lad. élection et avec icelle 2 petits livres paraffez, comme inutiles à nous, et, avec le tout, la somme de 13 L., dont apert la quittance, le 26 juillet 1694. Lequel Dilbert a gardé les 2 quittances desd. registres, par Bonnardet, sergent de lad. élection. En foy de quoy j'ay signé la présente attestation, le 27 juilliet 1694. Burel ». — F° 67, « Ce sixiesme janvier et premier dimanche de l'anné mil six cent quatre-vingt-dix-sept, la croix de la mission du pont du Bié a esté plantée par les RR. PP. Louis-Marie, Ignace et Izidore, capucins missionnaires qui ont commencé lad. mission le 8[e] décembre dernier et finy le 10[e] janvier 1697 ». — F° 87 v°, « Jacques de La Bastie, s[r] de Chavanieu », 7 février 1700. — F° 165, « Ce jour de dimanche treizième octobre mil sept cent neuf, je soubsigné curé de Bans et de cette annexe de Givorg, à l'yssue de la grande messe de St-Gérard, ancien patron de ce lieu et dont on y fait aujourd'huy la solemnité, ayant leu au prône la permission à moy accordée par Monsieur le vicaire général de Monseigneur Cl. de St-Georges, archevesque de Lyon, le contract d'acqui d'un fond par les habitants pour servir de cimetière et qui a esté payé par Mons[r] Dugas, président du siège, et du consentement de Mons[r] de Montagny, cohéritiers de deffunte dame Alix Dallier, pour acquitter le légat qu'elle avoit fait de bastir une chappelle ; lequel a esté à la réquisition du susdit curé, luminier et principaux habitants dudit Givorg et la permission de mond. seigneur, changé audit fond, pour y inhumer les corps desdits parroissiens de Givorg, décédez dans la foy de l'église. Moyd. en vertu de lad. délégation, ayant conduit la procession sur ledit fond clos, scitué près des murailles du ruisseau de Choreton, ay bény ledit cimitière solemnellement et avec les cérémonies de l'Église, y présents MM. J.-B. Dechatelus, vicaire ; Vincent Dizimieux, recteur du luminaire ; M. Odet Dallier, procureur d'office ; fr. Dagallier, sindicq ; Cl. Bony, Ant. Peillion, Jean Flachon, marchands, tous dudit Givorg et autres tesmoints soubsignés. Toutes les pièces du procès-verbal, requestes, visites du prebstre délégué, etc., est dans le greffe de l'archevêché et le double entre les mains dudit M. Dugas et dans nos archives. Nota, que M. Dugas a donné 200 livres, dont 115 liv., ont esté payé par Claude Bony, luminier, au vendeur dudit fond et les 85 liv. audit luminier, et M[r] de Montagny en a donné 100 liv. ; les autres 100 ayant esté données du temps de la bâtisse de l'église, l'an 1643 ». — F° 240 v°, « Le 12[e] septembre 1718, nous Louis Anisson, vicaire général de monseigneur l'archevêque, avons fait la visite dans l'église de Givors, annexe de Bans, par ordre de monseigneur l'archevesque, faisant la visite générale de son diocèze et résidant actuellement à Mornant ». — Registres parafés par Mazenod (1693, 1696, ... 1694), de [illegible] (1698-1699), Terrasson (1700-1703, 1703-1714, 1717).

E Suppl. 492 [illegible]

1720-1745. — Actes dressés par les curés P[illegible] (1720-1742), Charesieu (1743-1744), Gueidan (1744-1745) ; les vicaires Bonard (1720-1722), Thizy (1722-1729), Mugniery (1729-1730), Coste (1730-1741), Dupont (1741-1744), Mosnier (1744-1745), et le P. Claude-Marie, capucin, Gueidan, curé commis, etc. — Ff. 118, 119, blancs. — Ff. 120-125, tables d'actes de 1731 à 1741. — F° 152 v°, « Nota. Ce jourduy 8° aoust 1733, un nauffrage arrivé d'une barquette de Givors, où périrent un nombre considérable de gens de la parroisse et des environs, contre les moulins de La Quarantaine. *A subita et improvisa morte libera, etc.* ». — F° 15[illegible], « Acte de la visite de l'église de la paroisse de St-Nicolas de Givord. Le dix-neuf octobre mille sept cents trente-trois, nous soussigné, Gaspard Desverney, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand, avons fait la visitte de l'église de la parroisse de St-Nicolas de Givors, annexe de celle de Bans, ou apprès avoir visitté et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en bon estat, nous avons trouvé les rétables et maistre autel et chapelles décemment ornés, les fonds baptismaux, le cimetière, le clocher, la nef, pareillement en bon estat, les vazes sacrés, les ornement, linges et livres servent au culte divin aussy en bon estat ; et, conformément aux ordonnances de Sa Majesté et du diocèze, nous avons ordonné, tant pour le luminaire que confreriez, les relevés d'ycelle seront faite incessament des coffres-forts ferment à deux clés, don l'une sera entre les mains du s[r] curé et l'autre entre les mains des recteurs en charge, dans lesquels coffres ils mettront les rentes, revenus, casuels, en présence dudit s[r] curé et de deux habittants et on tiendra dans la sacristie un livre blanc, où on écrira journellement la recepte et dépense des directeurs, et, affin qu'on en ignore, nostre présente ordonnance sera publié au prosne de la messe parroissiale, pendant trois dimanche consécutifs. Fait par nous, archiprestre sus nommé et soussigné, les jour et an que de l'autre part, en présence de Messire Charles Pascal, curé de ladite parroisse et de Messire Antoine Coste, vicaire, et s[r] François Bony, boulanger, recteur dudit luminaire et Claude Cusset, marchand boucher dudit lieu, témoins requis et soussignés. Pascal, curé de Bans et Givors, son annexe, Coste, prebstre, François Bony, Claude Cusset, G. Desverneys, curé d'Orliénas et archiprestre de Mornand ». — F° 190, « Ce jourduy 25 du mois de décembre 1736, a été posé ou érigé le balustre de fert (présent de Mons. de Montagni), dans l'église de St-Nicolas de Givors, par les soins de messire

Charles Pascal, curé de la parroisse, fabriqué par maistre Blanchard, serrurier du lieu. *Dilexi decorem domus Domini* ». — Ff. 300, 301, Acte de la visitte des parroisses de Bans et Givors, faitte le seizième juin mil sept cent quarante-quatre, par nous soussigné. Messire Gaspard Desverney, prestre et docteur en théologie, curé d'Orliénas en Lyonnois, archiprêtre de Mornant, avons fait la visitte desdittes parroisses ; dans celle de Bans nous avons trouvé l'église en bon estat, pareillement le cloché, et y estant entré nous y avons visitté le très St-Sacrement renfermé dans un ostançoir et ciboire d'argent, qui ne sont point dorés en dedans, ainsy nous avons ordonné que ledit ciboire et croissant dudit ostançoir seront incessament dorés, conformément aux statuts du diocèze, de là nous avons visitté les chapelles de ladite église de Bans, trouvées en bon estat, et ordonné que ceux qui possèdent des bans dans lesdites chapeles ou ailleur feront incessament aparoitre aux sieurs curé et marguillier les titres en vertu de quoy ils les possèdent et en jouissent ; ensuitte nous nous sommes transportés dans la nef, nous avons visittés les fonds baptismaux que nous avons trouvés en bon estat avec la bouette où sont renfermées les saintes huiles avec une pissine à coté, en bon estat ; et attendu que la couverture de bois noyer des fonds baptismeaux n'est pas solidement fermée, nous avons ordonné qu'à la diligence et aux dépens de la marguillerie de ladite église, ils seront au plustot fermés solidement de la manière dont le sieur curé jugera à propos ; enfin nous nous sommes transportés dans le cimetière dépendant de ladite église, nous l'avons trouvé déclos d'un côté et ordonné qu'il sera incessament clos à une distance raisonnable, joignant cedit côté de la petite porte d'entrée de ladite église, dans laquelle clôture l'on laissera une porte pour aller audit cimetière, laquelle sera fermée à deux clefs, dont l'une sera remise ez mains dudit sieur curé et l'autre restera en celles des marguilliers ; et attendu que les sonneurs de cloches de ladite église se sont jusqu'à présent injustement apropriés le foin et les noix des noyers dudit cimetière, annuellement, nous avons ordonné qu'à l'avenir ils apartiendront aux marguilliers de ladite églize, pour en rendre compte à la fabrique, sauf à eux de se faire payer de leurs soins et peines à ce subjet, par les habitans dudit lieu. Nous avons trouvé un calice et sa pateine en bon estat, un autre et la pixide pour porter Notre Seigneur aux malades ; nous avons ordonné que la coupe dudit calice, sa pateine et ladite pixide, seront incessament dorées en dedans, plus nous avons trouvé les hornemens, savoir : chasubles, aubes, amits et autres linges servant au service divin de même missels et livres de champs, le tout en bon estat et attendu qu'il manque une étolle qui soit propre pour administrer les sacremens du baptesme, du viatique et de l'extrêmontion et ussy deux cordons pour servir aux prestres de cinture pour la sainte messe, nous avons ordonné que le tout sera fait et fourny incessament par lesdits marguilliers. Le tout fait en présence dudit s^r^ curé, des sieurs officiers de la baronnie et juridiction de Givors, marguilliers et principeaux habitans de Bans, témoins requis et soussignés. G. Desverney, curé archiprestre, Leyssard, curé de Millery ; Peillon, Geste, Bony, Gueidan, curé de Bans et Givors ». « Acte de la visitte de l'églize parroissialle et annexe de Givors, cejourdhuy seizième juin mil sept cent quarante-quatre, par nous messire Gaspard Desverney, prestre et docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, y estant entré nous avons visitté et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un ostançoir et un ciboire d'argent, dont nous avons ordonné que le croissant et ledit ciboire seront incessament dorés en dedans, nous avons trouvé un calice et ordonné que sa pateine et luy seront pareillement dorés en dedans, nous avons trouvés les autels du maître-autel et des chapelles propres et en bon estat et ordonné que les autels portatifs seront revêtus d'une toille et incérés par un creu dans la pierre principalle desdits autels ; de là nous avons visittés les fonds baptismaux et la bouette des saintes huilles, et attendu que le dôme desdits fonds baptismaux n'est pas sûrement fermé, nous avons ordonné qu'on les fermera par des hapes de fert et deux cadenats. Jusqu'à présent plusieurs recteurs du luminaire et des confréries n'ayant pas, depuis plusieurs années, rendu compte, tant en dépence qu'en recepte, de leur administration des deniers, casuels, rentes affectées audit luminaire et à ladite confrérie, après trois publications pendant trois dimanches consécutifs, qui seront faites au prône de la messe, par ledit sieur curé, ils seront tenus de se rendre par devant ledit archiprêtre ou par devant le sieur curé dudit lieu, en présence de M^rs^ les officiers et principaux habitans de ladite parroisse. De même, nous avons ordonné qu'après que ledit s^r^ curé aura publié, pendant trois dimanche consécutives au prône de sa messe parroissialle, notre présente ordonnance conforme aux statuts de ce diocèze, concernant les bans qui sont placés dans lad. églize, que les possesseurs desdits bancs feront aparoître et produiront les actes de concession en vertu de quoy ils en jouissent et ce, dans un mois, après les trois publications, et sy à la fin dudit mois ils ne produisent aucun droit justificatif en leurs droits, il leur sera déclaré et signiffié verbalement par le sieur curé que lesdits bancs, dont ils prétendent jouissance, seront remis à l'enchère au plus offrant. Et, comme ledit sieur curé nous a représenté qu'il n'a point de clefs pour entrer dans la principalle porte d'entrée de ladite églize, ce qui luy est très nécessaire, tant pour le jour que pour la nuit, pour administrer ponctuellement les sacremens et faire les autres fonctions de son ministère, nous avons ordonné qu'incessament que l'on luy en fera faire une, laquelle sera à l'avenir toujour en son pouvoir. Et finalle-

ment nous avons ordonné que les trons à l'usage des marguilliers et des confréries établies dans les églizes de Bans et Givors seront incessament fermés à deux clefs, dont l'une sera au pouvoir dudit sieur curé et les autres en celuy desdits recteurs, des luminaires et des confréries, le touten présence dudit sieur curé, des officiers dudit Givors, des s^rs luminiers et habitans dudit lieu soussignés. Leyssard, curé de Millery, Gueidan, curé de Bans et Givors, Peillon, fabricien, Geste, Bony, Verne, G. Desvernays, p. i. curé archiprestre ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1743), Charrier (1744).

E Suppl. 493 (GG 9.) — In 4°, 286 feuillets.

1745-1759. — Actes dressés par les curés Gueidan (1745-1757), Fialin (1757-1759) ; les vicaires Mosnier (1745), Philippon (1745-1747), Lauranson (1748-1751), Dupon (1752-1756), Chevalier (1756), Debrange de Bourcia (1756-1757), Vachet (1757), Gay (1757-1758), Pertus ? (1758-1759), et Clément, vicaire de Bans, Crozet, Laroche, ff. Maximin Caire, Michel Lorin, récollets, Condamin, Merlin, Clémenson, Chalemel, etc. — Ff. 32, 97, 144, 150, 151, 187, 207, 226, 227, 257, 258, 284-286, blancs. — F° 99, abjuration d' « Abraham du Commun ?, seigneur de Bellemont, comté de Neuchâtel en Suisse », reçue par François Sonney, en mission à Givors, « depuis plus d'un mois », 15 janvier 1751. — F° 142 v°, « Michel Waible, garçon paraisonnier ? de la verrerie royale de cette parroisse, fils de défunt Ourse Waible, vitrier de la paroisse de Rougemont en Alsace ; Venceslaz, Verner, graveur de verre, résident à la verrerie royale des Essarts Evenot, paroisse de Charmauviller en Franche Comté ; Joseph Esnard, l'un des entrepreneurs de la verrerie de Givors », 18 novembre 1753. — F° 182, « La verrerie à vitres a été bénie par Monsieur le comte Bernard de Montmorillon, vicaire général de S. E. monseigneur le cardinal de Tencin et seigneur mansionnaire de Givors, le 21 octobre 1755, en présence de m^rs les curés de Givors et de St-Andéol, ce dernier a célébré la grand messe du St-Esprit ». — F° 242, « Jean-Joseph Alliment, m^e ouvrier en bouteille de la verrerie royalle », 6 juin 1758. — Registres parafés par Pupil (1745-1748, 1750-1759), Charrier (1749).

E Suppl. 494 (GG 10.) — In-4°, 269 feuillets.

1760-1768. — Actes dressés par le curé Fialin, les vicaires Pertus (1760-1761), Matagrin (1762), Valin (1762-1764), Michoud (1764-1768) et Graive, Mathieu, capucin, Condamin, Gratien Rosier, récollet, Elie Jalabert, etc. — Ff. 21, 22, 44, 71, 72, 106, 136-138, 162, 168-170, 176, 269, blancs. — Ff. 18-20, rongés [illegible] l'angle [illegible] droit ; f° 101, usé sur les bords au bas et [illegible] ; [illegible] 103, rongés en tête et à droite ; f° 104 rongé [illegible] 216, rongés dans l'angle supérieur droit. — F° 159 v°, Thiebaud Sagre, noble verrier de Givors, fils de « Thibaud Sagre, aussy noble verrier de Miellin, paroisse de Servance en Comté », Gaspard de Pingon, chanoine de Lyon, vicaire général de Vienne, abbé de St-Sauveur, 26 novembre 1765. — « Vu dans nottre visitte, le 6e octobre 1768. Lacroix, vicaire général. Fleurdelix, secrétaire ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1760-1768), Charrier (1766-1767).

E Suppl. 495 (GG 11.) — In-4°, 345 feuillets.

1769-1779. — Actes dressés par le curé Fialin ; les vicaires Michoud (1769-1770), Chazelle (1700), Alhumbert (1770), Ducoing (1771), Berthier (1771), Bedoin Jacob (1772-1773), Gaillard (1773-1774), Richard (1774-1778), Margaron (1778), Bruyeron (1778-1779), et Villard, Thizy, Foray, minime, Brachet, Molin, Aillaud, Carade, Guillot, etc. — Ff. 28-30, 61, 85-91, 126, 127, 151-161, 193, 218-223, 249, 287, 315, blancs. — F° 41, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 224, lacéré au bas ; ff. 231, 232, déchirés au bas ; ff. 247, 250, 251, lacérés au bas ; ff. 317, 318, lacérés au bas et dans l'angle inférieur gauche. — F° 152 v°, « Cejourdhuy neuvième décembre mil sept cent soixante-treize, les notables habitants de Givors, consuls, sindics, assemblés au banc d'œuvre de la fabrique, nous, Louis Fialin, curé de Bans et Givors, bachelier en droit canon et civil, avons fait mention dans nos registres de la cérémonie de la bénédiction d'une cloche du poid d'environ cinq cent cinquante livres et, sur l'invitation des s^rs sindics et notables parroissiens qui nous auroient annoncé les illustres parreins et marreines, Messire noble Gaspard de Pingon, comte de Lyon, aumônier de sa majesté roy de Sardeigne, seigneur mansionaire de Givors, St-Cyr, St-Didier, abbé de St-Sauveur de Blé, prieur de St-Jean de Bar en Forès, vicaire général de l'archevêché de Vienne, et dame Madame Louise de Monferrand, épouse de Messire Hugue-Joseph De Valernod, chevalier, conseiller du roy, ancien premier président en la sénéchaussée et siège présidial de Valence, seigneur de Fay, Chavannes les Givors, La Battie en Lyonnois, baron de Labbatie et de l'Isle sur Cordon, seigneur de Marlé près Montferrand de Torcieux, Vernods, Chateau-Gallard, Cermos et autres lieux. En l'absence de nos seigneurs et dames parreins et marreines, se sont présentés dans notre église le septième du susdit mois et an. Me Charles Baret, notaire royal, capitaine châtelain de de la baronnie de Givors, demoiselle Marie Marcellin, épouse

de s^{t} André Bony, marchand commissionaire sindic, nous leurs aurions demandé de quels noms ont décoreroit la cloche, on nous auroit donné celuy de Gaspard et de Louise, qui ont été gravés sur la cloche avec les illustres noms de Pingon de Montferrand et leurs titres. Nous, curé soubsigné, nanti des pouvoirs de Mr Lacroix, vicaire général, baron de St-Just, ex-obéancier, trésorier de France, en datte du trentième décembre de l'année dernière, ay remplis les cérémonies portées dans le rituel lyonnois, à l'exception du St-Crême et des saintes huiles des catéchumènes, tout de suite j'ay fais part de quelques réflexions tendantes aux pieux attributs de la cloche et ay eu l'honneur d'ébaucher le présent éloge de nos seigneurs parrein et marreine, annoblis par leur naissance, leur origine, par le bâton de maréchal qu'ils ont arboré, la mitre, le chappeau et la pourpre romaine, dont ils ont été décorés, encore plus illustrés par leur piété, leur vertu et leur religion, aurions nous passé sous silence une de ces premières églises des Gaules, si distinguées par cette ancienne noblesse, par la majesté avec laquelle on y officie et, un de nos roys ?, premier comte, en fut édifié, et l'église qui est la pépinière et le séminaire de tant d'illustres sujets pour les premières dignités de l'église, combien en conterions-nous aujourdhuy si nous ne craignions d'offencer leur humilité. Se sont présentés M. Bavet et d^{lle} Marcellin, qui après avoir adoré la croix, dépositaires des pieuses générosités et libéralités de nos seigneurs et dames, nous ont remis entre les mains la somme de cent trente-deux livres pour offrande, laquelle somme a été employée par moy curé, une partie pour les besoins de mon église et l'autre pour contribuer à l'achat de la cloche, le tout et en présence des Mrs Thisi, curé de Griny, Brachot, curé commis de Chasse, Martin Gallard, vicaire, Jean-François Laurencon, diacre, de Mre Devigos, notaire royal, commissaire en droits seigneuraux ; Mre Desroys, commissaire, aussi des s^{rs} sindics et consuls et des principaux parroissiens qui ont signés avec Mr Bavet, d^{lle} Marcellein Bony, ce jourdhuy neuvième décembre mil sept cent soixante-treize et en présence de M^{rs} les officiers du lieu. Bavet, Marie-Mercellin Bony, Gaillard, vicaire, Laurencon, Chalamel, Devigo, Bavet le jeune, P. Bony, sindic, Guilhemot, huissier, Collet, Lauranson, Pitrat, Pierre Joanon, Desroys, Mussieu, Drevet, Verne, Peillon, Fialin, curé ». — F° 178, « Cejourdhui vint sixième mai mil sept cent soixante et quatorze, en présence de maitre Charles-Louis Bavet, notaire royal de Givors, capitaine chatellain de la baronnie, des sieurs Joseph Rambaud, marchand, Pierre-André Bony, syndic recteurs de la confrairie du St-Sacrement, érigée dans cette parroisse, de sieur Thévenet, thrésorier et des sieurs autres confrères soussignés, nous Louis Fialin, curé de Bans et de Givors, bachelier en droit canon et civil, ay fait mention dans nos registres de la cérémonie de la bénédiction d'une cloche du poids d'environ deux cents quatorze livres, achettée aux frais seuls de la susditte confrairie, qui s'est toujours distinguée par sa piété et son zèle à la décoration de nos autels, et, sur l'invitation des sieurs recteurs et confrères, qui nous auroient annoncés le parrein et la marreine, Monsieur Marc Robichon, propriétaire de la verrerie royale de Givors, et Mademoiselle Jeanne-Marie Bony, épouse du sieur Michel Pitrat, confrère et sœur, nous leur aurions demandé quel nom on vouloit donner à la cloche, on nous auroit donné celui de Marc et de Jeanne-Marie qui y ont été gravés. Nous, curé soussigné, nanti des pouvoirs de Monsieur Lacroix, vicaire général, baron de St-Just, ex-obéancier, thrésorier de France, ai rempli les cérémonies portées dans le rituel lyonnois, à l'exception du St-Crême et des saintes Huiles des cathécumènes, se sont présentés ensuite Monsieur Marc Robichon et demoiselle Jeanne-Marie Bony, parrein et marreine, qui après avoir adoré la croix, nous ont donné des marques de leur pieuse générosité en nous remettant la somme de........... pour offrande, laquelle a été employée par moi curé soussigné, au profit et utilité de la confrairie, en présence de Messire Jean Richard, vicaire du révérend père Sabin Pecoult, récollet des sus-nommés recteurs, thrésoriers, de maître Devigo, notaire royal, commissaire en droits seigneuriaux, de maître Desroy, notaire et commissaire, et des confrères soussignés. Jeanne-Marie Bony-Pitrat, Robichon, Rambaud, Thévenet, Devigo, Desroys, Pitrat, E. Marcellin, Collet, Brachet, N. Bony, J. Mussieu, Charretton, Joannon, Fialin, curé ». — F° 240, « Vû bon en cours de notre visite, à Givors le 29 août 1776, Gaudin, promoteur du diocèse ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1772-1778), de Leuillon (1779).

E Suppl. 496 (GG 12.) — In-4°, 242 feuillets.

1780-1787. — Actes dressés par le curé Fialin ; les vicaires Bellon (1781-1783), Pavy, (1783-1786), Comte (1786-1787), et Guillot, Foray, f. Chrisostôme, capucin ; Hodieu, vicaire de Grigny ; Viallet, Guillot, Legret, etc. — Ff. 30, 88, 124, 209-212, blancs. — Ff. 1, 2, lacérés à gauche ; 28 *bis*, en tête à gauche et à droite, déchiré en biais jusqu'au milieu, au bas à droite ; 28 *ter*, déchiré sur toute la hauteur à gauche ; 31, déchiré dans l'angle supérieur gauche et dans l'angle inférieur gauche. — Tables annuelles. — Registres parafés par Gesse (1780, 1782), Rambaud (1783), Catalan (1783-1787).

E Suppl. 497 (GG 13.) — In-4°, 208 feuillets.

1788-1792. — Actes dressés par le curé Fialin, les vicaires Comte (1788), Denis (1788), Perrier (1788-1789), Richard (1789-1792), Briery, curé de Paveysin, Laurençon, de Pingon, vicaire général, Chartier, Foray, Richard, Gas, Chomier, etc. Poyrieux, maire, Dumas, officier public, Rivet, notable, Richard, officier public. — Ff. 134-156, 207, 208, blancs. — F° 34, « Gaspard de Pingon, chamarier, comte de Lyon, grand prêtre, vicaire général, premier aumônier et conseiller d'état de Sa Majesté le roy de Sardaigne, seigneur de Bans, de Givors, St-Cyr, St-Didier et autres lieux », 20 décembre 1788. — F° 99 v°-104, « Actes transcrits des registres des paroisses de Bans et Givors, de l'année 1790, lesquels actes ont été reconnus illisibles, indéchiffrables, surchargés ou erronnés par nous, Étienne Mayeuvre, président au tribunal du district de la campagne de Lyon, en présence et sur la réquisition de M. le commissaire du roy audit tribunal, et encore en présence de Mr Fialin, curé de la paroisse de Givors et Bans, de Me Jean Richard, vicaire de laditte parroisse et des officiers municipaux dudit Givors, qui ont signé notre procès-verbal de ce jour 20 mars 1791, laquelle transcription a été faitte ainsy qu'il suit, sous la dictée dudit Me Fialin, ainsy qu'il suit.......... En conséquence du réquisitoire de monsieur le commissaire du roy, nous, président et juge susdit, après nous être fait représenter par M. Fialin, curé de la paroisse de Givors et Bans, les registres de la paroisse de Givors de la présente année 1791 [illegible] fait faire la transcription, en la présence des susnommés, de tous les actes irréguliers, indéchiffrables et illisibles, sous la dicté de M. Fiallin et sur la comparaison des deux registres, de la manière suivante : En premier lieu, l'acte onzième étant illisible sur le registre double et écrit de la main de M. Fialin, il a été transcrit ainsy qu'il suit.......... Et attendu qu'il n'y a eu d'autres actes à faire transcrire, nous avons paraphés chaque page des transcriptions qui ont étés faites en dernier lieu et avons signé tant sur les présentes que sur le registre double servant de supplément où la transcription desdits [actes] a été aussy faitte, avec monsieur le commissaire du roy, Me Fiallin, Me Richard, vicaire, les maire, procureur de la commune et officiers municipaux, présents à nos opérations. Le tout en conformité de notre procès-verbal de ce jour 21 mars 1791 »........... — F° 132, « Ce dernier acte termine l'année 1791, l'année suivante est inscritte sur le papier du timbre créé par l'Assemblée Constituante. RICHARD, vicaire de Bans et Gyvors ». — F° 195 v°, « Fait et arrêté, clos par nous maire et officiers municipaux, en conformité de la loix du 20 septembre dernier, suivant la disposition du titre six, ce jourdhuy 7 novembre 1792, le présent registre, l'an premier de la République française. POYRIEUX, maire ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Rambaud (1788), Basset (1789-1791), Mayeuvre (1791), Roches (1792).

GLEIZÉ

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Saint-André-le-Bas de Vienne ; élection de Villefranche, justices de Villefranche, de Bionney et de Marzé.

E Suppl. 498 (GG 1.) — In-4°, 238 feuillets.

1692-1745. (1) — Actes dressés par les curés Chastelut (1692-1701), Poyet (1702-1714), Desardillat (1715-1716), Marce ? (1716-1619), Baule (1720-1721), Argoud (1723-1740), Lucien (1741-1745) ; les vicaires Legris (1709), de Roche (1709), Molin (1727-1730), et Duboys, curé de Limas, Gerard, curé de Cogny, Caille, Janson, Girard, Revel, Carré, Jacquet, Fleurie, etc. — Ff. 3, 4, 8, 9, 14-16, 23-27, 32-35, 40, 41, 45-47, 51, 52, 56, 61, 62, 69, 80, 81, 89, 101, 203-208, 229-232, 238-252, blancs. — Ff. 135-143, 147-152, 157, 158, usés au bas. — F° 1, « Jean-Baptiste Desgoutes de La Sale de La Rantalonière ; Joseph Desgouttes, sieur de Longeval ; Françoise Chapuis, dame de Vaurenard ; Jean Chapuis de La Fay, escuyer », 6 octobre 1692. — F° 13, « François Bottu de La Barmondière, seigneur dudit lieu, Arcisses, Marzé, Mongré, La Varenne, Laurent Bottu de La Barmondière St-Fondz, escuyer, seigneur du chasteau de Limas ; Claude Bottu de La Barmondière, curé de St-Sulpice à Paris », 6 septembre 1694. — F° 30 v°, « François Bottu de La Barmondière, seigneur dudit lieu, La Fontaine, Montgré, Arcisse, Marzé, Chervinge, Le Peineau, La Varenne », 22 février, 11 mai 1696. — F° 57 v°, « Laurens Bessie, sr de Montausant », 23 avril 1701. — F° 58 v°, « Edouard Mabiez, escuyer, sr de Malleval, Latour et Nadal », 23 août 1701. — F° 68, « Claude-Eléonor de Montillet, sr de Rejus », 12 juin 1703. — F° 109, « J'ay

(1) D'après l'inventaire des archives de cette commune, arrêté le 4 mars 1851, les registres devraient remonter à 1635 ; d'après un autre inventaire, arrêté le 3 juin 1858, à l'année 1604.

remis à Mr l'archiprêtre les grosses de mes registres depuis l'année 1702 que je suis curé de Glaizé jusques en 1713 exclusivement, suivant la décharge qu'il m'en a passé cy-dessus. Je soussigné, archiprêtre d'Anse, reconnois que Mr le curé de Glaizé m'a remis les grosses des regitres de ladite parroisse de Glaizé, suivant l'ordre que j'ay de les recevoir, depuis l'année 1702 qu'il est curé jusques à l'année 1713 exclusivement, ayant déclaré n'en avoir aucunes de ses prédécesseurs, desquelles grosses il demeure valablement quitte et déchargé, moyennant ladite remise qu'il m'en a faite à Villefranche ce .... (1713) Gachet, archiprêtre ». — F° 134, mariage célébré dans une chapelle succursale de la paroisse de Gleizé, 30 juin 1718. — F° 148, « Abel-Michel Chesnard de Laye, chevalier, baron de Vinzelles, lieutenant général du Mâconnois », 7 janvier 1721. — F° 152, « Jean-Léonor de Ste-Colombe, chevalier, seigneur du Poyet et St-Priest ; Joseph-Aymé de Bussière, escuyer, seigneur du Chastelard », 12 mars 1723. — F° 167 v°, « Ce 14° aoust 1729, j'ay bénit dans la chapelle de St-Roch, sise dans la parroisse de Glesé, construite par les soins de Mrs de Villefranche, une cloche, ensuite de la permission à moy accordé par Mr l'abée de Lacroix, vicaire général du diocèse, le parrain en a été noble Louis Mabié, conseiller du roy et éleu de l'élection du Beaujolois, la marraine, mademoiselle Marianne Bottu de St-Fonds, fille de messire François Bottu, seigneur de Limas et St-Fond ; ils ont nommé la susdite cloche Louis-Marie, en présence de tous les parroissiens et de plusieurs personnes de considération. Marie-Anne de St-Fond, Donzy, Mabiez, Bottu de St-Fond, Argoud, curé ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1718, 1742-1744), du Sauzey (1694), Mignot (1695, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Janson (1737, 1741, 1745), Noyel (1738, 1739), Trolieur (1739).

E Suppl. 499 (GG 2.) — In-4°, 204 feuillets.

1746-1772. — Actes dressés par les curés Lucien (1746-1751), Bernard (1751-1756), Dupon (1756-1772), et Sappe, curé de Pommiers, Gromier, Gaillet, Serre, Viviant, Mute, Michel, etc. — Ff. 14, 20, 30, 40, 49, 59-61, 72, 82, 114, 130, 173-180, 198-200, blancs. — Registre de 1768 en déficit. — Registres parafés par Jacquet (1750-1757, 1760, 1766, 1767), Clerjon (1758, 1759, 1762-1765), Cusin (1761), Vaivolet (1769-1771).

E Suppl. 500 (GG 3.) — In-4°, 213 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par le curé Dupon, et Gachet, curé de Lacenas, Chambry, Sargnon, Germain, Fousson du Fraisse, Michel, Lacuire, etc. ; Germain, officier public. — Ff. 24, 25, 41, 81, 105, 129, 167-170, 183, 184, 186, blancs. — F° 61, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 3, certificat de consentement à un mariage délivré par le curé de Clermain en Mâconnais, 14 avril 1773. — F° 31, décès au château de Mongré, de « Charlotte Deschamps, veuve en première nopces de messire François Bottu de La Barmondière, chevalier, seigneur de La Barmondière, Mongré, Chervinges, Marzé et autres lieux, et en secondes nopces, veuve de messire Alexis Noyel de Belleroche, seigneur de Belleroche, Bionnay et autres lieux, grand baillif d'épée de la province de Beaujolois », 8 juillet 1777. — F° 44 v°, « Ce jourdhui 2° de mai 1779, en vertu de la permission accordée par M. le révérendissime abbé de Castellas, vicaire général de ce diocèse, a été bénie, avec les solemnités ordinaires, la croix nouvellement placée au-dessous de la chapelle de St-Roch, sur la croisée du chemin tendant de Glésé à Ouilly. Cette croix est un monument de la piété et de la générosité de Mrs de Vaurenard et de Fontagneux, ainsi que des soins du sr curé et de Guillaume Ronchevel, actuellement fabricien. Dupon, curé ». — F° 46 v°, mort au château de St-Fonds, de François-Marie Bottu de La Barmondière, chevalier, seigneur de St-Fonds, du château de Limans et autres lieux, 4 juillet 1779. — F° 60, « Cejourdhui 22 d'octobre 1780, ont été bénies dans l'église de N.-D. de Glezé, avec les cérémonies prescrittes dans le rituel, deux cloches, dont l'une à l'honneur de St-Louis et Ste-Catherine, l'autre à l'honneur de St-François et Ste-Thérèse. Le parrain de la première, messire Louis-François Bottu de La Barmondière, chevalier, seigneur de Mongré, Marzé, La Fontaine, Arcisses, Chervinges, Petit Glaizé et autres lieux ; la marraine, dame Catherine-Jeanne de Lafond, veuve de messire François-Marie Bottu, chevalier, seigneur de St-Fonds et du château de Limas. Le parrain de la seconde, messire François-Gabriel de Vaurenard, écuyer, et la marraine Thérèse-Marie Bottu de La Barmondière, demoiselle, qui ont signé avec les sieurs, dames et habitants soussignés, de Lafont, veuve de St-Fonds, Thérèse Bottu de La Barmondière, F. Bottu La Barmondière, Corteille de Vaurenard, St-Fonds, Bottu de St-Fonds, Ducroux Pein, Benoit Guillot, Bottu de St-Fonds de Limas, Bottu de La Barmondière, Bottu de St-Fonds, Pierre Aubert, Pein, Claude Girard, sindic ; Henry, recteur d'écolle de laditte paroisse ; Dupon, curé ». — F° 185, « Royauté de la Purification de l'année 1790 : roi de la cire, Pierre Monery 2 l. 1/2 ; Marie Latour, 4 l. ; Pierre Bourdon, 1 l. ; Elizabet Boguy, 2 l. 1/2 ; roi du pain béni, Pierre Monery, 30 l. ». — F° 212 v°, « Vu et arrêté par nous, maire et officier municipal de Glaizé, département de Rhône-et-Loire, le présent registre, servant à l'inscription des naissances, mariages et décès de cette paroisse, au feuillet treize, d'après la réquisition du

citoyen Carret, procureur de la commune, en exécution de la loi du 20 septembre dernier, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, art 1er du titre VI, pour être remis ledit registre au citoyen Benoît Germain, notable, commis par le conseil général de la commune en qualité d'officier public, pour le tenir en exécution de l'art. 2 du titre I de ladite loi, et ledit Germain a signé avec nous, en la maison curiale, le dix-huit décembre 1792, l'an 1er de la République Française. BARNOUD, maire, [illegible], officier ; GERMAIN, officier ; CARRET, p. comm ». — Registres paraphés par Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

GRANDRIS

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Notre-Dame, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche, justices de Chamelet et de Magny.

E Suppl. 501 (GG 1.) — In-4°, 213 feuillets.

1600-1653. — Actes dressés par le curé Bertenier et Desmichiel, vicaire de Lamure, Chaslus, curé de Létra, du Troncy, Terrasse, etc. — F° 1, lacéré à droite ; ff. 39, 40, rognés en tête ; ff. 99, 100, lacérés en tête, à droite. — Ff. 1-98, baptêmes 1625-1653 ; ff. 99-130, mariages 1604-1652 ; ff. 131-213, sépultures 1600-1652. — F° 4, « Barthélemy Bertons ?, papetier de Lamure », 14 septembre 1626. — F° 17, « Dasmien et Jehan Champteloube, papetiers de Lamure », 9 avril 1630. — F° 50, « Le mardy 14e jour du moys de juin 1639, je soubzsigné mre Jean Chaslus, prebstre curé de Lestra en Beaujollois, estant venu aujourdhuy avec mes parroissiens en procession en ce lieu de Grandris, ay baptisé en l'églse dud. Grandris..... » — F° 59 v°, « François de Ronchivol-Pramenou, Bénigne de Damas, sa femme, seigneurs dud. lieu ; Sébastien de Ronchivol, seigneur de Fougières et Vallensienne ; Claudine de Damas, femme de Mr de Sainct-Mory ; Marc Gaspard, seigneur du Soux », 8 février 1642. — F° 68 v°, « Jehan Minet, seigneur de La Gardette et Meyse, conseiller du Roy, juge gardien conservateur des foyres et privillèges royaux de la ville de Lyon », 29 juin 1644. — F° 74 v°, « Jean de Sainct-Priest, escuier, sieur du Suzy et La Coste », 17 avril 1646. — F° 81 v°, « George Tallebard, sr de Sienne, de la parroisse des Sauvaiges », 26 juillet 1648. — F° 90, « Claude-Anthoine Alex, recteur et principal des escolles de Villefranche », mars 1651. — F° 110, mariage de Gillibert Tierry, baron de Vaulx, avec damoyselle Ysabeau de Rébé, fille de messire Estienne de Rébé, seigneur de La Gardette, La Colonge et Chavaigny-le-Lombard ; le seigneur de La Bastie, gouverneur du pays de Dombes ; le seigneur de Joux, bailly de Beaujolloys ; le seigneur de La Grange, seigneur de Charnay et St-Véran », 10 novembre 1620. — F° 131, « C'est le registre de ceulx que j'ay ensépulturé en l'esglise et cimetière de Grandris, au dioceze de Mascon, apartenant à moy, messire Jehan Bertenier, prebstre curé dudit Grandris, commençant le quatriesme jour du moys de décembre mil six centz et finissant à la volonté de Dieu, parquoy je prie à tous ceulx qui le treuveront me rendre et je paieray le vin. BERTENIER ». — F° 135, enterrement de Robert Bertenier, curé de Marnand, 16 août 1602. — F° 143 v°, « Estienne de Rébé, sr de La Gardette, Meyse et Chavaigny-le-Lombard », 22 août 1607. — F° 149, enterrement fait par le vicaire de Lamure, le curé de Grandris « estant allé au saint sinode à Mascon », 21 avril 1610. — F° 160, enterrement de Françoise de Chabeu, femme d'Étienne de Rébé, seigneur de La Gardette, Meyse, Chavigny-le-Lombar et baron de La Colonge », 3 juillet 1615. — F° 186 v°, « Claude de Vallencienne, sieur de La Gotelle, dudit Grandris », 9 octobre 1630.

E Suppl. 502 (GG 2.) — In-4°, 75 feuillets.

1653-1674. — Actes dressés par les curés Pioule (1653-1669), Arnoulx (1670-1674) ; les vicaires Chantelobbe (1659), Mainardy (1669-1674), et Boucheyras, vicaire de Lamure, Arrion, de Vitrie, etc. — Ff. 30-33, 57-59, 61, 72-75, blancs. — F° 46, lacéré au bas, à droite ; f° 47, lacéré en tête, à droite ; f° 70, rogné à droite. — Ff. 1-47, baptêmes 1653-1674 ; ff. 48-50, mariages 1659-1674 ; ff. 62-71, sépultures 1653-1674. — F° 62, mort du curé Jean Bertenier, « après avoir gouverné la parroisse dudit Grandris soixante-quatre ans », 5 septembre 1653. — F° 63, enterrement de Pierre le masson, maître masson de la paroisse de Vidalier en Poictou, « lequel a désiré que je déclare qu'il donnoit cinquante escus de légat à son filz Mathieu, en présence de Michel Nono et de Marcel Parpet, massons. PIOULE ». — F° 65, enterrement du curé Claude Pioule, originaire de « Seine en Prouvence », 9 mars 1670. — F° 69 v°, « Le papier marqué a commencé

d'estre en usage (octobre 1673) et amande pour ceux qui ne s'en serviront pas, et quoyque je me sois servy dudit papier marqué, au temps qu'il faloit, je n'ay laissé de payer pour accorder avec les fermiers et puisque j'ay payé je ne laisseray d'escrire ensuitte six mortuaires qui sont en de papier marqué, dans une feuille volante, de peur qu'ils ne se perdent ».

E Suppl. 503 (GG 3.) — In-4°, 172 feuillets

1700-1728. — Actes dressés par les curés Arnoulx (1700-1710), Poncet (1710-1717), Jouve (1717-1728), et Arnoulx, curé de Chamelet, Michaud, Sargnon, Chavanis, etc. — Ff. 7, 8, 34, 53, blancs. — Ff. 148 *bis*, 164 *bis*, actes sur feuillets volants. — F° 132, actes du 5 au 30 janvier 1715. — F° 19 v°, « Jaques Dulac, laboureur, sindic de la parroisse de Grandris », 13 février 1703. — F° 69, enterrement du curé Arnoulx, 17 juin 1710. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1717, 1721), Noyel (1707, 1711-1715), de Phelines (1716, 1718).

E Suppl. 504 (GG 4.) — In-4°, 129 feuillets.

1728-1749. — Actes dressés par les curés Jouve (1728-1732), Arnaud (1732-1749), et Thimonier, prêtre missionnaire, Arnoulx, curé de Chamelet, Perret, Cortey, Pierrefeu, Longière, Aubert, Lespinasse, etc. — Ff. 49, 63, 79, 91, 98, 105, 120, 121, blancs. — F° 9, usé à gauche. — F° 22, copie de formules finales pour expéditions d'actes de baptêmes et de testaments. — F° 48 v°, à la fin du registre de 1737, « 39 mariages ou enterrements qui se montent quatre-vingt livres ; 32 baptêmes qui se montent 8 livres et 4 à cinq remises. 32 baptêmes, 36 enterrements, mariages 4 ». — F° 62, 1739, « 27 baptêmes, 30 enterrements, 10 mariages ». — Registres parafés par Noyel (1737, 1744, 1745), Mignot (1738, 1742), Janson (1739-1741, 1746), Cuzin (1747, 1748), Jacquet (1749).

E. Suppl. 505 (GG 5.) — In-4°, 84 feuillets.

1750-1759. — Actes dressés par le curé Arnaud et par Lespinasse, recteur de Lamure, Barberin, vicaire de Claveisolles, Mericlet, etc. — Ff. 9, 18, 19, 28, 47, 84, blancs. — F° 76, lacéré en tête, à gauche. — Registres parafés par Jacquet (1750-1755, 1757-1759), de Roche (1756).

E. Suppl. 506 (GG 6.) — In-4°, 109 feuillets.

1760-1769. — Actes dressés par les curés Arnaud (1760-1763), Plasse (1763-1766), Talon (1767-1768), Condeminal (1768-1769), et Durand, curé de Chambost, Cherpin, Petitot, Valette, François, etc. — Ff. 19-21, 32, 78, 93-97, blancs. — F° 7, troué au milieu dans la moitié supérieure ; f° 66, baptême d'un enfant exposé sur la place publique, 7 septembre 1766. — Registres parafés par Jacquet (1760, 1762, 1763, 1765-1767), Cusin (1761), Alamartine (1763), Roland (1768).

E Suppl. 507 (GG 7.) — In-4°, 142 feuillets.

1770-1780. — Actes dressés par les curés Condeminal (1770-1772), Perier (1772-1779 ; les vicaires François (1770), Samoel (1770), Perier (1772), Plasse (1776), et Vallette, vicaire de Lamure, Bergeron, André, etc. — Ff. 57, 58, 69, 84-92, 123-126, blancs. — F° 48, lacéré à droite et au bas ; f° 70, lacéré à gauche. — Registres parafés par Clerjon (1770), Roland (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1779).

E. Suppl. 508 (GG 8.) — In-4°, 163 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par les curés Perier (1780), Longin (1781-1790), Bertinier (1791-1792) ; les vicaires Plasse (1780), Desnoyer (1787-1788), Brosse (1788-1789), Cheuzeville (1790), et Longin, prêtre commis, Gonon, St-Didier, etc. — Perrin, maire (1792), François Charmette, greffier, Thomas Lagoutte, officier public. — Ff. 13, 14, 31, 32, 43-46, 112-113, 162, 163, blancs. — Registre de 1785 en déficit. — F° 30 v°, 1781, nombre des baptêmes, garçons 19, filles 17 ; mariages 12 ; sépultures, hommes et garçons 25 ; femmes et filles 22 ». — F° 42, 1782, baptêmes, garçons 23, filles 22 ; mariages 7 ; sépultures, hommes 7, femmes 12 ». — F° 57, 1783, baptêmes, garçons 18, filles 16 ; mariages 5 ; sépultures, hommes 15, femmes et filles 18 ». — Ff. 58-61,

Dénombrement des maisons, communiants et enfants, qu'il y a dans la paroisse de Grandris le 12 may 1784.

Au Bourg.	comm.	enf.
chez Plasse	4	4
chez l'hermite Girin	1	0
chez Jean Desaye	2	2
chez Jacquet, cab	2	1
chez Jenin	2	4
chez Vially, cab	4	1

	comm	enf
chez David fils	6	5
chez M. Pierrot, cab	10	1
chez la veuve Dupuy	1	5
chez J.-Marie Combrichon	2	1
chez Barberet, cab	2	0
chez la veuve Suchet	2	4
chez Couturier	2	2
chez Joseph Combrichon	2	0
chez Dumont, tailleur	4	3
chez la veuve Melton	1	0
chez Bertinier, cab	4	1
chez Chamfray	5	1
chez Gaydan	2	4
chez Jean Rivoire	2	1
chez la Goutard	2	0
chez la veuve Gatier	4	1
chez Boisset, cab	3	2
chez Gabriel Cambrichon	2	1
chez la veuve Catelan	2	1
chez Desaye, cab	5	6
chez Dulac, granger cab	5	3
chez David père	1	1
chez Perret, tailleur	2	0
chez Gabriel Pivot, ferm.	3	5
chez Aucour	2	0
chez Joseph Desaye	2	3
chez Lagoutte	7	5
chez Pierre Thevenin	2	2
chez la veuve Melton, cab	2	1
chez Jean-Claude Thevenin	3	3
chez M. le curé Longin	2	0
	109	74

Au Goutelle.

chez Bertinier, mineur	9	4
chez la veuve Blanc	3	1
chez Jean Bertinier	8	1
chez les Goutard	3	2
chez Fougeras	2	2
chez Decour, granger	3	4
chez François Bertinier	2	3
chez Dupuy	2	1
chez Nayane	5	0
chez Gros Jean	1	1
chez Jacques Desaye	6	2
chez la Benoitte	1	0
	45	21

Au plat du Marchand.

chez Poignard	2	1
chez Lafont, locataire	1	4
chez Vially Cholet	3	1
chez Comby	3	6
chez Chavanis, ferme	3	4
chez Melton, locataire	2	5
chez Jean-Marie Hite, granger	2	5
chez Antoine Hite, fermier	5	6
chez Dupuis Deserot	4	4
chez Depay	2	3
chez Sivele de la Presle, gr	4	3
chez Sornin	5	1
	36	43

Chez Gastier.

chez Desaye de Montgrand	2	5
chez Vially	2	3
chez Melton du grand bois	2	1
chez Melet	4	4
chez Melton, ferm	2	5
chez Forest, ferm	5	1
chez Cathelin de la Fond Sardet	6	0
chez Forest	5	3
chez Simon Girin	3	4
chez Jacque Girin	2	6
chez le gros Chamfray	7	5
	40	37

A Gondras.

chez Chamfray de la Bize	5	2
chez Dulac Propière	6	6
chez Perrond	3	3
chez Meynard	6	1
chez la veuve Chavanis	8	1
chez Dulac Sandran	7	1
chez Claude Perras	1	2
chez Coublanc	2	1
chez Perier	3	6
chez la veuve Coublanc	2	1
chez Jacque Champalle	2	0
chez Jean Galier	2	4
chez Clément Galier	2	2
chez Joseph-Marie Perrond	3	6
chez Dumas	2	3
chez Rabus	2	0
chez Goutelle M., synd	6	3
chez Jean-Louis Michet	3	6
chez Sangoard	2	4
chez Champale	3	3
chez Goujon-Bourasson	4	4
chez Desvigne Lafleur	2	4
chez Dumas de Bui	3	5
chez Nicolas	3	5
	82	71

Au Zigaux.

	comm.	enf.
chez Desaye du Brulat	6	4
chez Billiet	9	0
chez Sangoard	7	1
chez Gobet	3	1
chez Chavanis	4	2
chez Beroujon	2	4
chez Girin	5	5
chez Aucour Vize	2	2
chez Lagay	5	2
chez Nonfoux	2	4
chez Beaujeu	2	1
chez Aucour, loc	4	0
chez Delorme Calmar	2	4
chez Bertinier	2	1
chez Magnin	2	1
chez Benoit Gaydan	2	3
chez Desaye Jean le maigre	2	1
chez Jean de l'Ane, sab. cab	5	2
chez Bessy gr	7	2
chez David, cab. loc	3	0
	76	40

A Nuzières.

chez Clette	5	1
chez Janin	4	3
chez Goutard	2	4
chez Jean Goutelle	4	5
chez Martinet et Chermette	4	5
chez André Champfray	5	4
chez Pierre Champfray	2	5
chez Beaupertuis, loc	3	3
chez Cotinet	4	3
chez Claude Rabus	3	5
chez Pierre Cathelan	5	5
chez Philibert Cathelan	3	4
chez Melet Lafarge	7	1
chez Bonnevay	2	6
chez Thevenin, gr	4	3
chez Plasse	3	3
chez Vially, ferm	7	2
chez la veuve Matillon	4	0
chez Jean Rabus, loc	3	0
chez Matillon fils	3	1
	77	63

A Chaliard

	comm	enf.
chez Claude Gelay	3	1
chez Corcelette, gr	5	3
chez Jacque Desaye	6	3
chez Rivoire le jeune	2	0
chez Pierre Sanis	5	0
chez Grolet Canard	4	3
chez Andrelliard	3	0
chez Augagneur	2	1
chez Rivoire, ferm	7	1
chez Pierre Gelay	5	3
chez Malgrange, ferm	4	6
chez Girin Dumontet	4	6
	50	27

A la Rivière

chez Madame Chavanis	9	1
chez Dumont cadet	10	5
chez la veuve Corcelette, loc	2	0
chez Lacroix, loc	2	1
chez Jacque Melet, loc	5	1
chez Combrichon	4	6
chez Verière, maréchal cab	5	1
au couvent des Girin et comp. loc	3	0
chez la Girin, loc	1	0
chez André Girin	4	5
chez Etienne Girin, meunier loc	2	2
chez Grillet de la Grange Bourdon, loc	3	2
chez Regnard à la Grange Popet, gr	2	6
	52	26

A Merole

chez Chavanis	2	2
chez Combrichon	4	2
chez Plasse Balagny, loc	3	4
chez Desaye, ferm	12	0
chez Guillermin, gr	4	2
	25	10

Com. 612, enf. 412.

F° 71 v°, 1784, baptêmes, 15 garçons, 21 filles; mariages 5; sépultures, 14 hommes ou garçons, 11 filles ou femmes ». — F° 85 v°, 1786, « baptêmes, sans ceux qui ont été baptisés dans les parroisses voisines, garçons 18, filles 21; mariages 17; sépultures, hommes 13, femmes 14 ». — F° 99 v°, 1787, « baptêmes, garçons 29, filles 28; mariages 13; sépultures, hommes 18, femmes 13 ». — F° 110 v°, 1788; « baptêmes, garçons 20, filles 23; mariages 10; sépultures, hommes 14, femmes 14. Il n'est mort que 5 grandes personnes de la paroisse ». F° 111, dépenses faites pour le transport, reconstructions et réparations du presbytère de Grandris, dont je me suis rendu adjudicataire par acte du 24 avril 1785, moyenant le prix et somme de 3.719 liv. 15.

Bois, planches et soliveaux	695	17	6
Chaud, briques, tuiles et carreaux	382	7	
Main d'œuvre de la charpente	289	3	
Main d'œuvre de la maçonerie	542	10	

Pionniers et autres manœuvres	237	15	
Menuserie	56	15	
Voitures payées	125	10	
Foin et paille	421	10	
Dix pièces de vin	162	10	
94 mesures de seigle	211	16	
Pain pris chez le boulanger	36		
2 cheminées	33	11	
Ferments	151	9	1
Payé de plus au maréchal	73	10	
Gage du domestique	83		
Vitrage et couleurs	102		
Pour l'écurie, loge et fournier	628		
Viande, sel et autres pour les ouvriers	169		
200 bouteilles cassées	42		
Loyer de cave pour 2 ans	18		
Cornet de fer blanc et pour recouvrir	14		
Total des reconstructions	4479	3	
Frais pour parvenir à l'adjudication	219	6	
Frais des devis et visitte avant l'adjud.	318		
Frais pour obtenir ma descharge	411	6	
Frais des visittes après la construction	123		
Frais à M. Bonnetain	56		
Total des frais	1127	12	
Les constructions coutent donc	4479	3	
Les frais	1127	12	
Total	5606	15	
J'ai reçu des habitans	3119	15	
Il m'en coûte donc	2487 livres.		

F° 125, 1789, baptêmes, garçons 24, filles 23 ; mariages 6 ; sépultures, hommes 12, femmes 13 ». — Ff 125 v°-129, dénombrement de la paroisse de Grandris (fin 1789).

Au Bourg

	comm	enf
chez Perret, tailleur	4	3
chez Plasse le Chat	6	6
chez Benoît Girin	2	1
chez Joseph Desaye	2	1
chez Jean Desaye	2	4
chez Lagoutte, hermite	1	0
chez Jacquet, cab	3	4
chez Livet, loc	2	2
chez Bertinier fils, cab	2	1
chez David	6	5
chez M. Dulac, cab	10	2
chez Etienne-Marie Gerin	2	1
chez Pelosse, loc	2	1
chez Jean Girin, loc	2	0
chez Jean-Marie Cambrichon	3	0
chez Pivot, loc	2	3
chez Vially, cord	[illegible]	[illegible]
chez Pierre Thevenin, loc	2	[illegible]
chez David cad., loc	2	0
chez Meynard	2	1
chez la veuve Sachet, loc	[illegible]	0
chez Couturier	2	[illegible]
chez Dumont, tailleur	2	3
chez Sapin, loc	2	1
chez la veuve Bertinier, cab	2	0
chez Bertinier, boulanger, loc	2	2
chez Chamfray, hermite	1	0
chez Meynard, loc	2	0
chez Cambrichon, hermite, loc	1	0
chez Desgouttes, loc	2	0
chez la veuve Gastier	3	1
chez Boisset-Borel, cab	2	4
chez Depay	4	1
chez les Verlet	2	0
chez Louis Desaye, ferm. cab	5	4
chez Poyet, cord. loc	3	1
chez Dulac, granger cab	6	3
chez Dulac, cocquetier	3	1
chez Aucourt	4	4
chez Melton, cord	2	0
chez Lagoutte	6	6
chez Plasse, menuisier, loc. cab	2	1
chez la veuve Thevenin	2	2
chez François Bertinier	3	1
	127	77

Au Goutelle.

chez Bertinier, mineur	6	5
chez la veuve Blanc	2	1
chez Vermorel	2	0
chez Dupuy	2	0
chez Navanne	5	3
ches Gros Jean et Jean Ruit	2	0
chez Descours, loc	2	3
chez la veuve Melet, loc	1	5
chez Fougeras	2	1
chez la Nanon	3	0
chez Jean Bertinier	7	1
chez Desaye	7	2
chez la Benoite, loc	1	0
	42	21

Au plat du Marchand.

chez Poignard	2	1
chez Barberet, loc	3	1
chez Vially-Cholet	3	2
chez Comby	4	3

	comm.	enf.
chez Bellet	3	1
chez Melton, loc	3	3
chez Jean-Marie Hite, fermier	4	3
chez Antoine Hite, fermier	5	4
chez Terrasse des bois	2	4
chez Louis Desaye, loc	2	2
chez Dupuy-Deserot	4	4
chez Sornin	7	0
chez Melton de la Prêle, ferm	4	3
	46	31

Chez Gatier.

chez Combrichon de Montgrand	3	7
chez Jean Rivoire	2	2
chez Grillet	3	0
chez Desaye	3	5
chez Gaydan	3	5
chez Melton du grand bois	2	0
chez Mellet	3	3
chez Forest fils, ferm	2	2
chez Forest père, ferm	6	2
chez Bogneau de la Font Sardel, gr	6	2
chez Forest des Vernes	3	4
chez Simon Girin	3	3
chez Jacque Girin	2	7
chez la veuve Chamfray	5	6
	46	48

Gondras.

chez Chamfray de la bise	3	1
chez Dulac Propière	4	4
chez Jacque Perrond	3	4
chez Dupuy, loc	2	0
chez Vially, loc	2	4
chez Cathelan	7	0
chez Magnin, granger	3	4
chez Rabut	3	1
chez Dulac-Sandrin	5	0
chez Lacoste, loc	2	1
chez Jean Gastier, loc	2	3
chez Perier, loc	3	3
chez Dumas, loc	2	3
chez Joseph-Marie Perrond	4	8
chez Clément Gastier	2	3
chez Jacque Champale	3	2
chez Paras	4	2
chez Goutelle, cab. M.	9	3
chez Jean-Louis Melet	3	5
chez Sangoard	4	4
chez Maynard	5	2
chez Champale	2	5
chez Desvigne-Lafleur	3	3
chez la veuve Goujon	7	0
chez la veuve Dumas	2	5
chez Nicolas	5	1
	94	71

Aux Gigaux.

chez Desaye du Brulat	4	4
chez Billiet	6	4
chez Sangoard	5	1
chez Combrichon, garde des bois	2	4
chez Gobet	3	1
chez Chavanis	2	4
chez Jean David, loc	3	1
chez Bessy fils, loc	2	0
chez Beroujon	2	3
chez Girin père	6	1
chez Girin fils	2	3
chez Nonfoux	2	4
chez Aucourt Vise	2	3
chez Lagay, cab	6	1
chez Beaujeu	2	2
chez Aucourt, cab. loc	3	0
chez Sangoard, loc	3	2
chez Bertinier père	3	0
chez Bertinier fils	2	2
chez Jean Desaye, le maigre	2	4
chez Lacroix	2	3
chez Delorme, loc	5	1
chez Jean de l'Ane, sab. cab	4	1
chez Bessy, ferm	8	3
chez Gabriel Combrichon, loc	2	2
chez Rivoire, cab. loc	2	0
	85	54

Nuzière.

chez Sanis	6	1
chez Beaujeu	2	1
chez Cette	6	1
chez Goutard	6	0
chez Jean Goutelle	6	3
chez Martinet	2	6
chez la veuve David	1	0
chez André Chamfray	6	1
chez Pierre Chamfray	3	5
chez Beaupertuis, loc	2	4
chez Quotinel	6	1
chez Claude Rabus	2	7
chez Jean Rabus, cab	3	0
chez Pierre Cathelan	6	4
chez Cathelan le jeune	3	1

	comm.	enf.
chez Melet Lafarge	5	2
chez Bonnevay	2	8
chez François Chermette	1	0
chez Combrichon, couvent, loc.	2	0
chez Pierre Chermette	2	0
chez Michel Gaulette	2	0
chez Plasse	3	1
chez Vially, ferm.	8	4
chez Guillot, maçon	2	5
chez Cathelan fils	2	1
chez Gaydan	2	3
chez Joseph Matillon	2	0
chez Jean-Marie Matillon	4	2
	97	61

Chaliard.

chez Meynard de Colonge, loc	2	0
chez Pointard	1	3
chez Chamfray	4	3
chez Desaye	8	1
chez Sanis	3	2
chez Joseph Gelat	2	1
chez Corcellette	3	4
chez Grolet	3	3
chez Audrelliard	2	1
chez Pierre Gelat	4	3
chez Vially	2	3
chez Dulac, ferm	2	1
chez Rivoire, ferm	5	4
chez Girin Dumontel	3	8
	44	37

La Rivière.

les domestiques de Madame Chavanis	9	1
chez Augagneur, loc	2	2
chez Dumont	13	3
chez Vially, loc	3	2
chez Reynard, ferm	2	2
chez Benoît Combrichon, hermite	1	0
chez Joseph Combrichon	2	6
chez Moissonnier, loc. march.	2	2
chez Ratigne	2	0
chez Dubuis	2	1
chez Sebastien Combrichon, loc	3	0
chez Veriere	2	3
chez André Girin	3	3
chez Girin, meunier, loc	2	3
chez Rivoire fils, loc	2	0
chez François Girin, chez Boudon, loc	2	0
chez la veuve Dupuy, loc	2	1
chez Malgrange, chez Popet, ferm	6	4
chez Dulac à la Goutelle, loc	2	1
	62	36

Merole.

chez Chavanis	2	2
chez Combrichon	4	3
chez Desaye, fermier	7	1
chez Reynard, granger	4	6
chez Plasse Balaguy, loc	2	4
	19	16

Com. 662, enf. 452.

F° 142, Quatrième cloche. — Le vingt-et-un novembre mil sept cent quatre-vingt-dix, la quatrième cloche de Grandris a été bénie par moi soussigné, en vertu de la permission à moi accordée par Monseigneur l'évêque de Macon en datte du deux septembre de la présente année, en l'honneur de saint Claude et de saint Etienne ; le parrain a été la municipalité dudit lieu, représentée par s[r] Etienne-Marie Bertinier, premier officier municipal, et la marraine, d[lle] Claudine Dulac, veuve de s[r] Pierre Dulac, habitant audit Grandris. E. Bertinier ; Claudine Dulac ; André Chamfray ; P. Cathelan, François Chermette ; Dulac ; Lagoutte ; Pierre-Marie Chamfray ; Combrichon ; Jean-Antoine Chamfray ; François Lagoutte ; Andrelliard ; Dulac ; Dumont ; Longin, curé » — F° 143, 1790, « baptêmes, garçons 23, filles 22 ; mariages 4 ; sépultures, hommes 24, femmes 16 ». — Registres parafés par Guérin (1780-1790), Pezant (1791-1792).

GRÉZIEU-LA-VARENNE

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de (Notre-Dame) Saint-Roch, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre de Saint-Just ; élection de Lyon, justice de Grézieu.

E Suppl. 509 (GG 1.) — In-4°, 117 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par les curés Gourguet (1673-1693), Gazagne (1693-1696), Ozier (1697-1699) ; le vicaire Giscard (1695-1696), et Perret, curé de Pollionay, Gaithet, Boniol, Lecointe, Tabard, etc. — Ff. 6, 31, 32, 56, 64, 70, 71, 77-81, 103-105, 111, 117, blancs. — Registre de 1696 en déficit. — F° 5 v°, « Jean Charrier, baron de

Sandrau et seigneur de La Barge », 28 septembre 1674. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 510 (GG 2.) — In-4°, 178 feuillets.

1700-1726. — Actes dressés par les curés Ozier (1700-1713), Bolley (1714-1726), et Boutel, chanoine de Saint-Just, Giraud, curé de Pollionnay, etc. — Ff. 8, 28, 29, 49, 55, 56, 84, 90, 111, 140, blancs ; f° 97, la moitié supérieure enlevée ; f° 151, la moitié inférieure enlevée ; f° 152, troué, la moitié inférieure enlevée ; f° 136 *bis*. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 511 (GG 3.) — In-4°, 167 feuillets.

1727-1742. — Actes dressés par le curé Bolley et Giraud, curé de Pollionay. — Ff. 13, 45, 132, 152-156, 162-166, blancs ; f° 55 *bis*. — F° 49 v°, « Mr de Brosse, seigneur de La Barge », 15 mars 1732. — F° 104, « Jacques de Brosse, seigneur de La Barge », 20 mai 1737. — F° 105, « François Michallet, seigneur de Craponne, ancien trésorier de France », 9 septembre 1737. — Registres parafés par Pupil (1737-1742).

E. Suppl. 512 (GG 4.) — In-4°, 16... feuillets.

1743-1758. — Actes dressés par les curés Bolley (1743), Verdier (1743-1754), Prost (1755-1758) ; les vicaires Werrain (1754), Mary (1754), et Rongeat de Marsonnas, curé de Tassin, Frère, Thévenet, Lallemant, Médail, etc. — Ff. 12, 23, 34, 35, 56, 57, 65-75, 86-91, 111-116, 126, 127, 137-139, 148-151, 157-165, 171-183, blancs. — F° 117, lacéré au bas à droite. — En déficit registres de 1749 et 1753. — F° 18 v°, « Bénédiction de la chappelle de M. de Lorme, à côté goche de l'église dudit lieu, qui a été le vingt-huit du mois d'octobre, etc. La permission obtenue de le faire du même jour et même mois, signé de Monseigneur l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon. Moy soussigné, curé de Grézieu la Varenne, ayant obtenu la permission de son Eminence Pierre de Tencin, cardinal de l'église de Rome, dédié ès saint Irénée et Aquilée, archevêque et comte de Lyon, du 16 octobre de l'an 1744, signé Nicolas, évêque de Cydon, suffragant de Lyon, pour la bénédiction d'une chappelle du côté goche de l'église dudit lieu, et laditte chapelle sous le vocable des saint Bonnet et saint Blaise, et le 28 du même mois l'ay fais avec les cérémonies prescriptes dans le rituel lyonois du diocèze, l'an ci-dessus énoncé, en présence de Claude de La Barge, équier du roy et seigneur de La Barge, Claude Côte, boulanger dudit lieu, Simon Charmette et Jacques Bouchard, maître cordonier, tous témoins requis qui ont tous signé, excepté Bouchard, et ladite chapelle appartenant à Mr Delorme, notaire royaille dudit lieu, moyenant 40 s. par an d'acquittations, de quatre messes basses, sous le vocable des saints Bonnet et saint Blaise. G. DESBROSSES DE LA BARGE. DELORME ». — F° 19, « Gaspard de Thomas de La Valette, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, évêque d'Autun, comte de Seaulieu président né et perpétuel des états de Bourgogne, premier suffragant de la province de Lyon, et administrateur né au spirituel et temporel de l'archeveché de Lyon, le siège archiépiscopal vacant. Nous permettons à Mr Bolle, prêtre, curé de Grézieu la Varenne de ce diocèse, de bénir avec les prières et cérémonies accoutumées la chapelle qui est dans son église parroissiale, appartenante au sr Delorme, notaire roial dudit lieu, pourvu qu'il la trouve en du état et bien pourvue des ornements nécessaires, que nous luy permettons de bénir pour cette fois seulement. Donné à Lyon, le 9 novembre 1740. DOLMIÈRES, vicaire général. Par mandement, ARRIER, prêtre. Nous prorogeons la permission cy-dessus et l'accordons à Mr Verdier, curé actuel de Greizieu la Varenne. A Lyon, ce 16 octobre 1744 ». — F° 31 v°, « Vu par nous, archiprêtre substitué des Suburbes, ce 4e novembre 1745. ALLIZON, curé de Ste-Consorce, archiprêtre ». — F° 121 v°, « André-Aymar Chapuis de Laval, baron d'Izeron, seigneur d'Hayrieux, Saint-Laurent de Vaux, Craponne et autres places », 9 juillet 1754. — Registres parafés par Pupil (1743-1745, 1748, 1750-1752, 1754-1758), Charrier (1746, 1747).

E. Suppl. 513 (GG 5.) — In-4°, 178 feuillets.

1759-1775. — Actes dressés par le curé Prost et Thévenet, curé de Pollionay, Martin, Morel, Condour, Faure, Chartier, Radix, Portallier, etc. — Ff. 8-12, 19-24, 31-36, 43-48, 58, 65-68, 76-78, 85-88, 97, 98, 104-108, 114-116, 121-124, 130-132, 140, 146-154, 166, 175-178, blancs. — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E Suppl. 514 (GG 6.) — In-4°, 240 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés Prost (1776-1792), Brunet (1792), et Besson, vicaire de Craponne, Portallier, de Brosse, Laurent, Garcin, Michel, Denis, Condentia. — Ff. 8-14, 23-28, 36-42, 49-56, 65-70, 76-84, 92-98, 106-

108, 114-124, 132-138, 146-152, 159-166, 172-176, 182-190, 197-204, 211-228, 233-238, 240, blancs. — F° 1 v°, « Christophle Dévant, dessignateur de la ville de Lyon », 26 janvier 1776. — F° 5 v°, décès au château de La Barge de « Marie-Françoise Perrin de Bénévent, dame de La Barge », paroisse de Grézieu », 23 septembre 1776. — F° 19 v°, « Louis de Brosse, chevalier de La Barge », 2[illegible] juillet 1777. — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1785), [illegible] (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), [illegible] (1792).

GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

GRÉZIEU-SOUVIGNY. — Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du [illegible] de Savigny ; élection de Lyon ; justices de Grézieu, du Fourchet et du Villet.

E Suppl. 515 (GG 1). — In-4°, 59 feuillets.

1678-1699. — Actes dressés par le curé Tamisier (1678-1699) ; Fournel, curé de Chazelles, de Nurolz. — Ff. 26, 27, 43-47, 51-53, 59, blancs. — Ff. 1-2, enterrements de 1678-1680 ; f° 3, mariages et enterrements 1680-1682 ; ff. 5-10, baptêmes 1678-1683 ; ff. 11-25, les trois actes 1683-1691 ; f° 28, mariages 1679-1680 ; ff. 29-58, les trois actes 1694-1699. — F° 71, « Anthoine Giraud, sieur du Garay, avocat en Parlement ; Anne de Gangnères et de Souvigny », 20 décembre 1679. — F° 19 v°, « Camille de Gangnières, comte de Souviny », 10 février 1687. — F° 37 v°, « Pierre Valantin, seigneur de Bénévant ; Charlote Chapuys de La Fay, espouse de monsieur de La Salle, seigneur de La Rantalonnière », 28 mars 1696. — F° 42 v°, « Philippe Chapuis de La Fay, écuyer, seigneur de Vaudragon ; Jean de Laurencin, seigneur de Bournal », 13 décembre 1697. — Registres parafés par Roubiliac (1694), de Lucenay (1698-1699).

E Suppl. 516 (GG 2). — In-4°, 160 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par le curé Tamisier et de Fromente, prébendier de Souvigny, Fournel, Coste, Chirat, Vincent, etc. — Ff. 8, 14-17, 25-27, 35, 36, 43-46, 53-55, 62-64, 72, 73, 79-82, 89-91, 95, 96, 102-105, 110, 117-119, 124-128, 134, 135, 140, 141, blancs. — F° 68 v°, « Hubert de Gyrard de Riverie, écuyer, seigneur de Clérimbert », 1 mai 1707. — F° 155 v°, « Veu et paraffé par nous commissaire, vicaire général substitué, visitant la paroisse de Creyzieux, dans le cours de la visite generale de monseigneur l'archevesque résidant à St-Symphorien, ce 25e octobre 1718. N. NAVARRE ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 517 (GG 3). — In-4°, 183 feuillets.

1720-1751. — Actes dressés par les curés Tamisier (1720-1737), Fayolle (1737-1739), Burel (1739-1751), et Burel, ancien curé de Charnay, Rochand, Chantre, Cochard, Laroche, Mosnier, etc. — Ff. 56-58, 72, 79, 80, 87, 88, 108, 115-118, 125, 126, 135, 136, 144-146, 154, 159-162, 169, 170, 181-183, blancs. — Registre de 1752 en déficit. — F° 25 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostræ die 26* [juillet] *anno Domini* 1727. PAYRE, archiprêtre de Crozieux ». — F° 78, « Veu et approuvé à Grézieu Souvigny, dans le cours de nostre visitte, le 27 octobre 1739. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général ». — F° 151, « Vu dans le cours de notre visite, ce 13e juin 1747. J.-B. GAREL, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieu ». — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E Suppl. 518 (GG 4). — In-4°, 183 feuillets.

1753-1778. — Actes dressés par le curé Burel et de Montrond, vicaire de Saint-Genis-L'Argentière, Laroche, etc. — Ff. 10-12, 23, 30-33, 40-43, 51-53, 61, 68, 69, 84-87, 101-103, 109-111, 119, 127, 135, 142, 143, 149-151, 164, 165, 172, 173, 179-183, blancs. — Registres parafés par Pupil (1753-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E. Suppl. 519 (GG 5.) — In-4°, 204 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Burel (1774-1775), Bossu (1776-1792) et Denis, aumônier de Largentière, Philippon, curé de Chazelles, Freydières, Montagnon, Chomier, Bruyeron, Gonon, Descos, Bonnard. — Ff. 9, 10, 18-

20, 30, 39, 40, 49, 50, 59, 60, 69, 70, 79, 80, 90, 97-100, 109, 110, 119, 120, 140-142, 164, 174, 182-184, 191-204, blancs. — F° 190 v°, « Nous Jean-Benoit Bruyère, maire de la commune de Grezieu-Le-Marché, avons arrêté le présent registre, en conséquence de la loi du 20 septembre dernier. A Grezieu-le-Marché, le 29 décembre 1792, l'an premier de la République. J.-B. Bruyère, maire ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

GRIGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'abbé d'Ainay ; élection de Lyon, justice de Grigny.

E Suppl. 520 (GG 1.) — In-4°, 91 feuillets.

1699-1708. — Actes dressés par les curés Villemot (1699-1701), Demerier (1701-1708) ; le vicaire Chazotier (1701), et Rey, desservant, Chazotier, etc. — Ff. 32, 40, 69, 79, blancs. — Ff. 90, 91, usés sur le bord à droite. — F° 53 v°, « Pierre Mercier, soldat dans la compagnie de Mr de Bellair, du régiment de Piedmont, en quartier à Grigny ; Henry-Louis Bonnet de Bellair, capitaine au régiment de Piedmont », 11 avril 1704. — F° 64 v°, « la compagnie de Bellair du régiment de Piedmont, en quartier présentement à Grigny », 11 août 1705. — F° 85 v°, « Elisabeth Richer, femme de Jean Durret, conseiller du roy, premier président au bureau des Finances de la généralité de Lyon et seigneur de Grigny », 7 août 1707. — Registres parafés par de Lucenay (1699), Terrasson (1701-1707).

E Suppl. 521 (GG 2.) — In-4°, 262 feuillets.

1708-1736. — Actes dressés par les curés Demerier (1708-1711), Montalan (1711-1732), Beurrier (1732-1736) ; les vicaires Thizy (1711-1718), Mallet (1719-1736), et Turrin, prébendier de Charly, Mareschal, etc. — Ff. 1, 24, 44, 78, blancs. — F° 15 v°, « la compagnie du sr de Lagrimaldi, régiment de Piedmont, en quartier à Grigny », 4 novembre 1709. — F° 77, 1715, 22 baptêmes, 2 mariages, 16 enterrements. — F° 99, « Le premier dimanche de l'advent de l'année dix-sept cent dix-sept, on fit une mission dans l'église parroissiale de Grigny, elle dura jusqu'au jour et feste des saints Innocens ; messieur de St-Lazare de Lyon, la firent à la prière de sr Claude Montalant, prêtre et curé de ladite parroisse. Mr Farjat, prestre missionaire étoit le directeur de la mission et fut accompagnié de Mr Colas, Mr Mareschal et Mr de Beauregard, tous prestres missionaires de la maison de St-Lazare de Lyon. Ils étoient logé dans la maison de Mr le comte de Verset, ils firent beaucoub d'aumônes en pain ; ils proichoint deux fois par jour, faisoint la catéchisme tous les jours de la semaine, excepté le semmedy qui étoint le jour de leur repos. Ils établirent l'adoration perpétuelle du très St-Sacrement pour les dimanches et festes, et finirent leur mission le jour des Innocens, le soir, par une procession qui ce fit dans les alées de charmes du château, parce que les chemains du village étoint trop gâté (sales, raturé), pour marcher processionellement. Ils partirent le lendemain pour commancer une nouvelle mission à St-Andéol, et y furent accompagné par le sr curé et le sr Pierre Thizi, prestre prébandier dudit lieu ». — F° 104, « Le 23e de juillet de l'année 1718, veille de St-Jean-Baptiste et jour de l'octave du corps de Dieu, environ les six heures du soir, comme on disoit vespres, pour se préparer à faire la procession du très Saint-Sacrement, il tomba sur cette parroisse une gresle si efroiables qu'elle emporta toute la récolte du vin, couppa les sermens et fut cause qu'on ne fit qu'une très petite récolte l'année suivante. Quoyque Mr le curé fust occupé à chanter vespres quelque momens avant que la gresle tomba et qu'il quitta son office de vespres pour aller à la porte de l'église réciter les exorcismes, qu'il y porta mesme le très St-Sacrement, la pluspart des habitans ne s'empaichèrent pas de murmurer fortement et dirent cent sottises contre luy, et, entre autres sotises, ils croioint comme des fols qu'il ne tenoit qu'en luy de l'empaicher. Plusieurs le menassoint, mais c'étoit en cachette et ledit curé s'embarassa pas de tous leurs murmures et mauvais discours. Les plus petits grains de gresle étant aussi gros que des grosses noix, il y en avoit des gros comme des œuf et on en vit encore deux jours après qui n'étoint pas fondus, quoyqu'il fit fort chaud. Je soubsigné ateste qu'il n'y a aucune exagération si-dessus. Montalan, curé de Grigny ». — F° 106 v°, « Le 12e septembre 1718, nous Louis Anisson, vicaire général de monseigneur l'archevesque, avons fait la visite dans l'église de Grigny, par ordre de monseigneur l'archevesque, faisant la visite générale et résidant au lieu de Mornant. L. Anisson, vicaire général ;

MONTALAN, curé ». — F° 113, « George Giraud, ecuyer, seigneur de Lys, Magny et baron de Montbellet et autres places, conseiller à la Cour des Monnaies », 19 septembre 1720. — F° 229, « Acte de la visite de l'église parroissiale de St-Pierre de Grigny. Le 13e juillet 1733, nous soussignés, messire Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Mornand et curé d'Orlienna, avons fait la visite parroissiale de St-Pierre-de-Grigny, en présence de Mre Jaque Beurrier, curé de ladite parroisse, de Mre Claude Malet, son vicaire, des officiers et habitants de ladite parroisse assemblés au son de la grosse cloche que nous avons fait sonner pour les réunir ; étant entré dans ladite église, nous avons visités et adorés le très St-Sacrement renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en très bon estat ; les retables du maitre-autel et des chapelles, les fonds baptismaux sont aussy en bon état, de même que la nesfe et le clocher de ladite église. Etant entré dans la sacristie nous avons trouvé les vases sacrés, linges, ornements servants au culte divin aussi en bon état. De là, nous nous sommes transportés dans le cimetière de ladite parroisse, que nous avons trouvé clos d'une mauvaise et simple haye verte, dans lequel il y a un noyer d'une grosseur assés considérable, que nous avons ordonné d'arracher incessament, et sur les plaintes que Mr le curé et quelques habitants nous ont faites que des gros chiens y entrent facilement, attendu la mauvaise clotture, et qu'on les a vu déterrer les cadavres, en emporter les ossements encore charneux, nous avons déclaré au sr curé et habitants que faute d'y faire une clotture de bonne pierre ou de pizay, laquelle sera faite dans trois mois à compter de ce jour, ledit cimetière demeurera interdit jusques à ce que ladite clôture soit faite, et notre présente ordonnance sera lue au prosne pendant trois dimanches consécutives, afin que les habitants qui la doivent faire à leurs dépends n'en ignorent. Fait par nous, archiprêtre susnommé et soubsigné, les jour et an de l'autre part. G. DESVERNEYS, prêtre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 256, enterrement de « Debrie, gentilhomme de Champagne, lieutenant du régiment Royal infanterie », trouvé noyé dans le Rhône ; le chevalier Hocard, officier au régiment d'Anjou, 27 mai 1736. — Registres parafés par Terrasson (1709-1717).

E Suppl. 522 (GG 3. — In-4°, 163 feuillets.

1737-1751. — Actes dressés par les curés Beurrier (1737), Mallet (1737-1747), Gabourd (1748-1751) ; les vicaires Mallet (1737), Gabourd (1738), Thizy (1750-1751), et Chevron, vicaire de Millery, Mallet, ancien curé, Lauranson, etc. — Ff. 1, 120, 130, 163, blancs. — F° 48, mort « dans la maison des pauvres de Grigny de Jaque Ladrigo, normen de nation », 22 décembre 17[illegible]. — F° [illegible], « Le [illegible] aoust 1744, nous soubsigné Gaspard Desverneys, prêtre, curé de la paroisse d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visitte de la paroisse de Grigny, où étant entré, nous avons visitté et adoré le très St-Sacrement renfermé dans un ostensoir et ciboire d'argent en très bon état ; de là, nous avons visitté les fons baptismaux, les hôtels des chapelles, les vazes sacrés, linges, ornemens, messels et autres chozes servant au culte divin, le tout en bon état, de même le cimetière bien clos. Fait le jour et an que dessus, par nous, archiprêtre susdit, en présence de Mre Claude Mallet, prêtre curé de la paroisse dudit Grigny, de Mre François Gaboud, son vicaire et de Mr Jean-Claude Michel, notaire royal et greffier dudit lieu, qui ont signé avec nous. F. GABOURD, vicaire et prébendier ; MALLET, curé ; MICHEL ; G. DESVERNEYS, p. i., curé archiprestre ». — F° 103, « Pierre Billet, drapier drapant, habitant de Grigny », 6 juillet 1746. — F° 153 v°, « Le 18e février 1751, sur les neuf heures du matin, ensuite du mandement de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lion, en datte du 20e avril de l'année 1747, et en conséquence de la commission dont je suis chargé avec honneur, dattée du 21e aoust de l'année dernière, le tout signé Nicolas, évêque de Cydon, suffragant de Lion, vicaire général, et sur le replis par mandement, Poncet, sous-secrétaire, je soussigné curé de Grigny, certifie à tous qu'il appartiendra avoir visité exactement la chapelle que feu Mr Jean-Hugue Simond, diacre et bourgeois de Lion, avoit fait construire et bâtir en sa maison située dans ma paroisse, tant au dedans, dehors que dessus, et l'ayant trouvée dans la décence requise par les saints canons, en dû état, décemment ornée et pourvue de toutes les choses nécessaires au service divin, je l'ai bénie avec la solemnité qui m'est permise par le susdit mandement et marquée dans le rituel, sous le vocable de la Sainte Vierge Marie et de Saint-Jean-Baptiste, précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après quoi j'ai célébré la sainte messe et par conséquent je la déclare capable d'y être célébré par tout prêtre approuvé, hors les jours deffendus par l'ordonnance de son éminence mondit seigneur. Fait à Grigny les jour et an que dessus, en présence de messire Pierre-François Gueidan, docteur en théologie, curé de Bans et Givors, de Laurent Meinier, vicaire de Millery, messire François Lauranson, vicaire de Givors, et de messire Jean-Claude Thizy, vicaire dudit Grigny. GUEIDAN, curé ; MEINIER, prêtre ; LAURANSON, prêtre ; THIZY, prêtre ; F. GABOURD, curé de Grigny ». — Registres parafés par Charrier (1737), Pupil (1738, 1740-1751).

E Suppl. 523 (GG 4.) — In-4°, 129 feuillets.

1752-1760. — Actes dressés par les curés Gabourd (1752-1757), Richard (1757-1758), Thizy (1759-1760) ; les vicaires Thizy (1752-1755), Chalayer (1755-1756), Frilet, Albert, Durand, Orgeas, Graive et Gazan, prêtre, p. Barnabé Charvas, fransciscain, Thizy, prébendier, etc. — Ff. 15-18, 36, 52-54, 86, 98-101, 113-115, blancs. — F° 118 v°. « Le 18° du mois de mars de la présente année 1760, j'ay béni une chasuble calamande de diverses couleurs, avec son étolle, son manipule, une bource et un voile, trois aubes, deux corporeaux, une douzaine de purificatoires et six amits qui nous ont étés donnés par le chapitre d'Ainay (lesdites aulbes, amits et purificatoires d'une toile Saint-Jean, les corporeaux d'une toile un peu plus fine), et ce ensuite de la permission verbale qui m'en a été donnée par Mr l'obéancier de St-Just, notre grand vicaire, et en présence d'Odet Dufournel, luminier de notre église, qui a signé, et de Claude Marchand, habitant de cette parroisse, illitéré, enquis. O. Dufournel, Thizy, curé ». — Registres parafés par Pupil (1752-1760).

E Suppl. 524 (GG 5.) — In-4°, 241 feuillets.

1761-1776. — Actes dressés par le curé Thizy ; les vicaires Graive (1761-1763), Condamin (1763-1767), Sargnon (1769), Villard (1769-1776), Hodieu (1776). — Ff. 23, 35, 55, 66, 67, 79-81, 96, 110-112, 121-123, 135, 136, 162, 187-201, 214, 215, 224-241, blancs. — F° 2 v°, Acte d'abjuration d'Arnaud Dupond, calviniste, originaire de la ville de Nérac en basse Guyenne, 20 février 1761. — F° 3, « Ce jourdhuy 24e du mois de février de l'année 1761, nous Claude Hugon, curé de la parroisse de Montagny, archiprêtre substitué de l'archiprêtré de Mornant, invité par le sr curé de Grigny, avons bénis une croix de bois placée au lieu du Vieux-Port, à l'occasion de la mission que messieurs les missionnaires de St-Joseph de Lyon ont fait dans ladite parroisse de Grigny, en présence d'une nombreuse procession faite à ce sujet, où ont assistés les missionnaires qui n'ont signés, à cause de leur prompt départ ; les sieurs curé et vicaire dudit Grigny qui ont signés avec les autres soussignés, Thizy, curé de Grigny ; L. Graive, vic. ; J. Dussignez, Antoine Marchand, Charle Luget, Hugon, curé de Montagny ». — F° 17 v°, « Nous, curé de St-Paul en Jarest et archiprêtre de St-Etienne, soussigné, nous étant trouvé casuellement dans la parroisse de Grigny, en Lyonnois, avons été prié par le sieur curé dudit Grigny de vouloir nous transporter du côté du Rhône, à l'effet d'y bénir une croix de pierre nouvellement érigée sur un angle d'une cour nouvellement fermée adhérant à la [maison] de sr Benoît Dufournel, voiturier et marchand sur Saonne, domicilié audit lieu et luy appartenant, ce que nous avons fait, ce duzième (2) aoust 1762, assisté dudit sieur curé dudit Grigny, en présence du sieur Grève, vicaire de la même parroisse, du susdit Dufournel, qui ont signé, Brachet, curé archiprêtre ; Jeant Chapar ». — F° 38 v°, « François Chaniès, aproprieur dans la fabrique royalle de chapaux à Grigny ; Jean-Baptiste Lesueur, imprimeur en taille douce à Lyon », 22 février 1764. — F° 42, « Ce 8e avril 1764, sur l'heure dix avant midy, immédiatement avant de commencer notre grande messe, nous curé de la parroisse de Grigny, ensuite du pouvoir à nous donné par monsieur l'abbé de La Croix, obéancier de St-Just, vicaire général du diocèse, en datte du troisième dudit mois, nous sommes transporté au bas de la place dudit lieu, à l'effet d'y bénir une croix de fer entée sur le tronc d'une ancienne croix de pierre, cette première rompue par un tourbillon de vent aidé par les branches d'un orme voisin et ladite bénédiction a été faite en présence du sr Condamin, notre vicaire, de Charles Lucquet, fabricien de notre église, qui ont signés et d'un grand nombre d'autres personnes. Condamin, vicaire ». — F° 60 v°, « Ce jourdhuy 29 juin (1765), fête de saint Pierre et saint Paul, apôtres, immédiatement avant la première messe, déjà le peuple assemblé, nous, curé de cette parroisse de Grigny, en conséquence de la permission à nous donnée verbalement par monseigneur l'archevêque de Lyon, avons bénis une chasuble de velours cramoisi, ornée de galons d'or dont la croix est un gros de Tours glassé, avec son étolle, son manipule, son voile et sa bource, laditte chasuble complaite acheptée en plus grande partie des bienfaits de feu demoiselle Catherine Bois ; témoins particuliers à ladite bénédiction, sieur Ennemond Condamin, vicaire, et Joseph Lucquet, luminier dudit Grigny, qui ont signés. Condamin, vic. ; Joseph Lucquet, Thizy, curé ». — F° 141, « Marc-Antoine Lambert, directeur de la manufacture royalle de chapeaux à Grigny », 11 juin 1771. — F° 148 v°, mort de Melchior Munet, architecte et bourgeois de Lyon », 20 décembre 1771. — Entre les ff. 175 et 176, lacune du premier feuillet du registre de 1774. — F° 204 v°, « Marc-Antoine Lambert, bourgeois de Lyon, entrepreneur de la manufacture angloise établie à Grigny, avec privilège du roy, par arrêt de son conseil », 21 février 1775. — F° 221 v°, « Vu bon en cours de visite, le 28 août 1776. Gaudin, promoteur général substitué ». — Registres parafés par Pupil (1761-1765, 1768-1770), Charrier (1764, 1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1775, 1776).

E Suppl. 525 (GG 6.) — In-4°, 228 feuillets.

1777-1792. — Actes dressés par le curé Thizy, les vicaires Hodieu (1777-1783), Frotton (1783-1786), Combe

(1786-1792). — Ff. 15, 16, 29-32, 44-48, 60-63, 75, 88, 99, 112, 127, 128, 140, 156, 171, 172, 196, 210-212, 225-228, blancs. — F° 10, « Pierre St-Lager, entrepreneur de la manufacture anglaise de chapeaux, établie avec privilège du roy et par arrêt de son conseil à Grigny », 8 août 1777. — F° 74, 1781, 40 baptêmes, 25 enterrements, 3 mariages. — F° 85, « Jean-Baptiste Gonnet, maître d'école, marchand et habitant de la paroisse de Grigny, 21 novembre 1782. — F° 87, 1782, 23 baptêmes, 24 enterrements, 9 mariages. — F° 96 v°, « Deffunct Michel Poppe, verrier en la verrerie de St-Antoine en Franche-Comté », 10 novembre 1783. — F° 111, 1784, 29 baptêmes, 24 enterrements, 6 mariages. — F° 126, 1785, 34 baptêmes, 3 mariages, 51 enterrements. — F° 139, 1786, 24 baptêmes, 7 mariages, 32 enterrements. — F° 155, 1787, 28 baptêmes, 14 mariages, 24 enterrements. — F° 167, enterrement de Marc-Antoine [illegible], directeur de la fabrique royale de chapeaux, [illegible] 1788. — F° 170, 1788, 30 baptêmes, 7 mariages, [illegible] enterrements. — F° 183, 1789, 28 baptêmes, 7 mariages, 18 enterrements. — F° 189 v°, « Jean-Benoît Merlin de St [illegible], ancien officier de cavalerie du régiment de Bourgogne, demeurant à St-Jean de Moirans; Marie-[illegible] de Romant ; Jacque-Catherin Chorrier, chevalier de St-Louis ; Benoît-Claude de La Frasse de Sury », 28 juillet 1790. — F° 195, 1790, 36 baptêmes, 6 mariages, 29 enterrements. — F° 209, 1791, 29 baptêmes, 7 mariages, 30 enterrements. — F° 223, 1792, 32 baptêmes, 5 mariages, 18 enterrements. — Registres parafés par Gesse (1777, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

GUILLOTIÈRE (LA)

Quartier de la ville de Lyon.

Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'archevêque ; élection de Lyon, justice de la Guillotière, V. Lyon.

LES HAIES

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu.

Les Hayes. — Église sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Condrieu, diocèse de Vienne, cure à la collation de l'abbé Saint-Pierre de Vienne ; élection de Saint-Étienne, justices de Condrieu, des Haies, de Givors et de Châteauneuf.

E Suppl. 526 (GG 1. — In-8°, 73 feuillets.

1650-1674. — Actes dressés par les curés Dechuyes (1650-1659), Giraud (1664-1674), Cadier (1669). — Ff. 17-20, 72, 73, blancs. — Ff. 1, 2, rongés sur les bords. — Ff. 1-15, baptêmes de 1650-1659 ; ff. 23-49, baptêmes de 1664-1668 ; f° 50, enterrements de 1669 ; ff. 51-67, les trois actes 1672-1674 ; f° 71, baptêmes de 1664-1667. — F° 1, baptême dans l'église Notre-Dame de Semons. — F° 1 v°, baptême dans l'église de Sainte-Marguerite de La Chapelle. — F° 2, baptême dans l'église de St-Laurent des Hayes. — F° 15 v°, « Les actes baptistaires tenus par feu m^re Pierre de Chuyes et par luy receuz et cottés au présent livre, contenans en quinze feuilletz escriptz avec le présent, tant de St-Laurent des Hayes que de La Chapelle, ont esté scellé par le greffier soubzsigné de la ville et baronie de Condrieu des seaux et armes des seigneurs, haultz justiciers dud. lieu, ce dernier aoust 1678. Franconet, scellé à Condrieu, led. jour, des armes desd. seigneurs haultz justiciers de Condrieu ». — Ff. 21, 22, table par prénoms A-P. — F° 23, « Livre baptistaire pour l'esglise parroissialle de St-Laurans des Hayes, au diocèse de Vienne, au rouyaume, pour l'année 1664, et pour la Chapelle Ste-Margueritte. Giraud, curé ». — Ff. 24-25, table par prénoms A-M. — F° 39 v°, « Sébastien Tranchand, demeurant au chasteau de La Chance, de ladicte parroisse des Hayes », 3 avril 1667. — F° 40, Michel Dubois, demeurant au chasteau du Rosey, parroisse de Condrieu », 17 avril 1667. — F° 50, feuillet d'un registre de 1669, tenu par le curé Cadier. — F° 65, « Magdelaine Paret, demeurant au chasteau de La Chapelle », 8 février 1674. — Ff. 61-67, actes de la paroisse de La Chapelle, baptêmes, fiançailles, mariages, enterrements. — F° 71, actes des Haies.

E Suppl. 527 (GG 2. — In-4°, 196 feuillets.

1678-1734. — Actes dressés par les curés Cadier (1673-1674), Berne (1674-1675), A. Bernard (1679), J. Bernard (1679-1715), Bernard (1716-1734), les vicaires Jacques Bernard (1678-1679), Chabaud (1717-1720), et Champin, curé de St-Bonnet de Galaure, Cadier, curé d'Échalas, f. Alban, récollet ; Neyrand, etc. — Ff. 13, 38, 39, 48, 49, 60, blancs. — Lacune de juillet 1675-octobre 1678. — F° 175 v°, liste des enfants de l'hôpital de Lyon en nourrice aux Haies. — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay, (1697), Martouret (1699, 1702, 1703, 1707), Dubois (1709, 1710, 1716), Morel (1717).

E Suppl. 528 (GG 3. — In-4°, 219 feuillets.

1738-1772. — Actes dressés par les curés Bernard Bernard (1738†10 février 1756), J. Bernard (1756-1772), et Chabaud, curé commis (1756), Maucler, vicaire ; Ramel, vicaire de La Chapelle, Gastaldy, etc. — Ff. 39, 80, 87-89, 108, 109, 124, 125, 131, 136, 137, 143, 163-167, 173-175, 182, 183, 191, 197, 210, 211, 217-219, blancs. — F° 38, rongé dans l'angle supérieur gauche ; ff. 84, 85, rongés au bas ; f° 99, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 100-102, lacérés dans l'angle supérieur gauche ; ff. 132-135, rongés dans l'angle supérieur gauche.— F° 53 v°, « Nota, le 20 du mois d'aoust 1749, j'ay commencé d'annoncer Guillaume Joubert, dit saint Laurent, milicien des Hayes en 1747 ». — F° 107, « Le 11e mai de l'année 1757, j'ai fait jetter la première pierre de fondation pour la cure des Hayes à mes dépens. Feu Bernard Bernard, mon oncle, avoit fait rebattir l'église en 32, finie en 33 ; il avoit fourni une partie de la dépense ; la paroisse lui restoit 800 livres qu'il avoit avancé ; j'en ai fait présent aux habitans qui auroient dû me les payer. Récolte assez bonne, on a fait une erreur à Lion en me renvoyant le registre en papier blanc au lieu de celui en papier tymbré ». — F° 117, En 1758, les vignes ont gelées le 17e mai et il n'y a pas eu en toute la paroisse 30 années de vin ; la récolte en bled a été très médiocre ; le froment s'est vendu 5 livres 12 s., et le seigle 4 livres 12 s. le bichet, mesure de Lion ; le vin nouveau 20 livres, le bon vin 30 livres. J'ai fait mettre des grilles en fil de fer à l'église ; il en a couté 88 livres ou pour racommoder les vitraux ; j'en ai payé la moitié ». — F° 123, En 1759, la récolte a été très médiocre en bled, en vin dans ce païs ». — F° 130, « En 1760, encore modique récolte, peu de denrées, sans débit, le vin autour de 6 livres l'année ; le bled froment 4 l. et le seigle 3 l. le bichet ; les charges fortes et l'argent extrêmement rare, à cause de la continuation de la guerre depuis trois années, ce qui a achevé de ruiner les peuples, non-seulement on s'en est ressenti en France, mais presque dans toute l'Europe ». — F° 135 v°, « En 1761, continuation de guerre ; le froment s'est vendu . . . et le seigle 3 l., le bichet, mesure de Lion ; le vin, 6 l. 3 s. l'ânée ; bonne récolte en général ». — F° 142 (1762), « Continuation de guerre, sécheresse, peu de foin. Le bled 3 l. 8 s. et 2 l. 12 s., le seigle, le bichet ; et le vin 8 l. l'ânée ; les vins ont été très bons presque par toute la France ». — F° 149 (1763), « La paix entre tous les princes de l'Europe. Le bled 3 l. 6 s., le seigle 2 l. 12 s., il a été cher au temps des Pâques en 1764 ; cella n'a pas duré. Le vin 9 l., très petit en couleur, et tout vendu ; la grêle avoit fait beaucoup de mal en d'autres paroisses ». — F° 157 v°, « Le 28 décembre 1761, Mre Jacque-Acarias Colombier, fondé de procuration de monseigneur l'évêque de Riés, abbé de St-Pierre de Vienne, aiant afermé au s^{r} Jean Beaujolin, de Dargoire, et à Claude Minssieu de Givor, la dixme des Hayes et aussi celle de La Chapelle, soit par ignorance ou autrement, je me suis pourvu le 18e juin 1763 à la sénéchaussée de Lion et ai obtenu des défences contre lesdits fermiers, qui, aiant mis Monseigneur en cause, nous avons plaidé l'espace de deux ans, pendant lequel tems j'ai joui comme mes prédécesseurs de la dixme de La Chapelle. J'ai trouvé chés un particulier du lieu des Granges, proche Tressin, un titre de l'année 1508, dont j'ai une coppie qui prouve ma possession ; il en a un autre du 14e siècle. Les fermiers se sont désistés : il y a eu un accommodement sous sein privé en 1765, M^{r} l'abbé avoit pour procureur Mr Brottin ; les fermiers Mr Julien ; Mr Tremolat étoit mon procureur. Il y a eu anciennement une erreur à peu près semblable dans un bail à ferme du tems de l'économat, sans exécution comme ce dernier. Monseigneur en a été pour les frais. BERNARD, curé. Passable récolte ». — F° 162 v°, « Après deux ans de contestations touchant mon dixme de La Chapelle, dont j'ai toujours joui, de même que mes prédécesseurs, les fermiers précédents sçavoir Beaujolin de Dargoire et Minssieu de Givor, se sont désistés de leur bail et j'ai repris le dixme des Hayes comme cy-devant le 28 janvier 1765, chez m^{r} Armanet, notaire à Vienne, la dixme de La Chapelle, appartenant de plein droit au curé des Hayes en sa qualité de curé, en payant les honoraires du vicaire. Il a commencé à geler le 1er décembre 1765. Le froid est toujours allé en augmentant jusqu'à la nuit du 10 au 11e janvier ; le Rhône, quoique assez fort, a tellement pris qu'on y passoit au Port et à La Maladière comme sur un pont, les glaces n'étoient point unies, mais droites les unes contre les autres, faisant des hauteurs et des descentes de 4 et à 5 piés de hauteur.

J'ai passé aux Roches, le 16 janvier 1766 avec M. Brochier, curé de Revantin ; il y avoit un bateau de fèves coulé à fond par les glaces qui a été d'une grande utilité au public. On les retiroit avec des poëles, elles étoient gelées tout de suite. Le froid a continué jusqu'au milieu de février, avec quantité de neige ; les glaces du Rhône ont commencé à rompre le 23e février. La farine étant rare, les moulins ne pouvant moudre, a valu 4 l. 12 s., mesure de Condrieu, le seigle ; les truffes ont presques toutes gelées, aussi bien que les chataignes et autres fruits ; on prétend qu'il a fait plus de froid qu'en 1709. BERNARD, curé. — F° 172 v°, « La récolte de l'année 1766 a été très médiocre en bled et en vin ; les légumes, les raves et truffes ont manqué à cause de la sécheresse qui a été des plus grande ; les grandes rivières, comme le Rhône, a été si bas qu'on ne se souvient pas de l'avoir vu à un tel point, ce qui a duré jusqu'à l'année 1767, où l'hiver a été très rude, le Rône a été gelé ; on y a passé dessus la glace, quelques jours après les rois, à Condrieu, à Ampuis, à Vienne ; la Sonne a été prise près de deux mois ; le bois a été fort rare à Lion, et le prix courant du bled est de 6 l. 10 s., le froment 5 l. 5 s., le seigle, l'avoine 1 l. 10 s. et le vin 13 et 14 l. Beaucoup de misère dans les villes et les campagnes. Je l'ai passé, le Rhône, avec mr Brochier, curé de Reventin, de Condrieu aux Roches ». — F° 181 v° (1767), « On a passé sur la glace le Rhône à Condrieu, environ 6 ou 7 jours de suitte, les vignes ont gelé à la fin d'avril. Le vin a manqué trente lieues à la ronde. Le froment 6 l. 5 s. et le seigle 5 l. 10 s., mesure de Lion ; les fruits et les petits grains ont manqué et le fourrage. Très cher vivre, la sécheresse a été grande et continue ». — F° 190 v°, « Le 3e janvier 1768, grand froid, on passoit le Rhône sur la glace ; il n'a pas été de durée, mais l'hiver a été assez long et rude, beaucoup gelé des truffes ; la récolte du bled bonne malgré la sécheresse et les vents qui l'on beaucoup endomagée. Le bled froment a valu jusqu'à 5 l. 10 s., mesure de Lion, et le seigle 4 l. 5 s. La grêle qui a tombé plusieurs fois non seulement dans cette paroisse, mais dans les environs et surtout le 29 aout ; de mémoire d'homme on ne l'avoit vue de pareille grosseur. Le prix du vin, en général, a été de 16 à 18 l. l'ânée ; il en est beaucoup monté de Provence, qui en ont cueilli quantité. Le bled a descendu à cause de la guerre en l'yle de Corse. Malgré tous ces accidens, la récolte du vin étoit un peu plus que de médiocre ; mais aussi elle avoit de plus belles apparences. Les semailles ont très mal pris, à cause des pluies continuelles, depuis le 13 septembre jusqu'après Noel, il n'y a eu que quelques jours d'intervalle ; elles ont fait beaucoup de ravins, entrené de terre et ensablé des prés. BERNARD, curé des Hayes et La Chapelle ». — F° 196, « Il avoit commencé de pleuvoir au mois de septembre 1768, et il a continué jusqu'à la fin d'avril 1769 presque toujours le même tems sans cesser beaucoup de [illegible] il a fait sec jusqu'au milieu d'octobre [illegible] jours très froide ; il a même gelé sans nuire aux raisins parce que la terre étoit très sèche ; la récolte par conséquent très médiocre. Je n'ai pas eu à la paroisse de La Chapelle, mon annexe, moitié récolte ni de bled ni de vin ; la grêle en outre avoit beaucoup fait du mal aux vignes. Il y a eu presque dans tous païs abondance de fruits, prunes, poires et pommes, très peu de trémois et de truffes. Le bled a valu 5 l. 10 s., mesure de Lion, et le vin 12 l. Le long du rivage ont bien vendu leur vin deux années de suite et en ont cueilli passablement. Il a commencé à pleuvoir à la Toussaint et il continuoit encore à la St-Vincent ou tomber de neige. On n'a pu faire aucune espèce de travail à la terre à cause du mauvais tems. Il a gelé par intervalle des grands orages et froids ; les denrées ont augmenté et la misère. On ne vouloit pas permettre aux pauvres de mandier. BERNARD, curé ». — F° 202, « L'hiver de 1770 a été très neigeux, très long et assez froid ; le bled s'est vendu jusqu'au prix de 8 l. 10 s dans ce païs et à Lyon 10 l., le vin 30 l. le commum. Le commencement du printemps fort sec, ce qui a porté préjudice à la récolte qui avoit déja [été] beaucoup endomagée par l'hiver ; les forests de sapin beaucoup dégradées par les neiges et les grands orages qui ont abattu les plus grands arbres et en très grand nombre. Le bled a un peu diminué aux moissons ; ensuite, il est toujours allé en augmentant ; le prix ordinaire 9 l. quelques sols le bichet, et le seigle 7 l. et demi ; le foin 36 l. jusqu'à 40 l. la charretée, la paille 20 l. et plus ; les truffes, chataignes, très chères, le fruit, bois, laitage, tout cher à proportion. La viande 22 l. 10 s. le quintal, poids de Condrieu ; les bettes de travail, les chevaux hors de prix, de mémoire d'homme on n'avoit vu toutes choses si rares et au prix qu'elles sont aujourd'huy. Beaucoup de fièvres putrides, surtout en Dauphiné. Le bled vient de Sicile, d'Espagne, de Naples ; on le conduit par batteau, par charette, de Provence à Lyon, à Genève, en Suisse, en Savoye, quarante lieues au-dessus de Lion. Les montagnes sont encore plus maltraitées que ce païs, où la récolte a été médiocre ; les rivages n'ont pas tant soufert. Le vin à la récolte 20, 21 l. ; les bons ont été plus chers. Le temps continue d'être humide ; on ne peut travailler à la culture des fonds, ce qui n'annonce pas une abondante récolte. Le mariage de Monseigneur le dauphin le 16 mai : le feu d'artifice tiré à cette occasion a couté la vie à plusieurs personnes à Paris, selon le détail des nouvelles publiques. Grande misère dans Lyon, la pluspart des ouvriers en soye sans travail. Le jubilé à l'occasion de Sa Sainteté Clément 14 a commencé le 2 décembre à vêpres, par la procession et bénédiction du Très Saint-Sacrement

et a duré 15 jours. BERNARD, curé des Hayes et La Chapelle ». — F° 208 v°, « L'hiver de 1771 a été fort long et passablement froid ; la récolte qui avoit très belle apparence a beaucoup soufert par la sécheresse qui a duré jusqu'aux aproches de la saint Michel, où il est survenu des douces pluyes qui ont permis de labourer les terres qui n'avoient pu l'être à cause du sec ; les semailles ont très bien prises et donnent de bonnes espérances ; les froment ont été assez bons ; les seigles chargés de mauvaises grènes n'ont pas été abondans ; les foins et blés se sont ramassés sans pluyes, ont été de bon usage. Le froment a valu 7 l. 10 s. à la récolte, et le sègle 6 l. 10 s., il a ensuite diminué d'environ 15 s. ; il en étoit beaucoup monté de Provence jusqu'à la fin d'octobre ; il a valu passé 9 l. avant la récolte, le vin autour de seize l. et a augmenté ensuite ; il sont verts dans le Lionnois et presque partout ailleurs, mais assez bons. Dans la paroisse, on avoit vendangé trop tôt. On a célébré le mariage de Monseigneur le comte de Provence avec une princesse de Savoie. Toujours beaucoup de misère, dans les villes surtout. On a établi un Conseil supérieur à Lyon et en plusieurs autres villes. Le bleds, trémois et autres menus grains, trufes, regains, fruits en très petite quantité, les gelées, froids et la sécheresse y ont contribué et ont beaucoup endomagé les vignes qui avoient belle apparence dans le commencement. BERNARD, curé des Hayes et La Chapelle ». — F° 216, « La récolte de 1772 a été passablement bonne ; elle auroit été plus abondantes, sans la gelée qu'il a fait aux fêtes de Pâques, qui a duré plusieurs jours ; il tombait de la neige, on croioit tout perdu, il n'y a point eu de fruit ; les vignes ont beaucoup soufert dans le païs ; il y a cependant eu du vin plus qu'on n'en n'avoit lieu d'espérer, les rivages en ont recueilli en abondance, le Lionnois aussi, mais la pluspart ont aigri ou poussé avant la saint Martin. L'été a été fort sec ; il a resté 5 ou 6 mois presque sans pluye, en revanche depuis la St-Michel jusqu'à Noël il n'a pas presque discontinué avec beaucoup d'orages qui ont gatté les raisins aux seps. Il n'a pas gelé jusqu'à la Noël ; sans l'humidité le temps auroit été très beau. Le bled s'est vendu à la récolte entre 6 et 7 livres le bichet, mesure de Lion, il a ensuite diminué ; le vin depuis 8 l. jusqu'à 10 l. le plus cher ; dans notre paroisse il a été meilleur qu'on ne croioit aux environs, les vents ne les avoient pas si fort endomagé ; beaucoup de fièvres putrides dans cette paroisse ; il n'est pas cependant décédé quantité de personnes ; il n'ont pas fait d'autre remède que la diète et la tisane. BERNARD, curé des Hayes ». — Registres parafés par Pupil (1738, 1748, 1753-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 529 (GG 4.) — In-4°, 221 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par le curé Bernard et Buisson, vicaire de Chuyer ; Maz, vicaire de Longes, Chartron, vicaire de La Chapelle. — Ff. 161-170, échancrés dans l'angle inférieur droit. — Ff. 12-16, 26-28, 35-40, 50, 61, 62, 70-74, 81-86, 95, 96, 105, 106, 116, 124-128, 136-138, 147, 148, 179, 180, 198-200, 218-220, blancs. — F° 11, « L'hyver de 1773 n'a pas été des plus rudes, mais long et pourri ; ensuite sécheresse qui a porté beaucoup de préjudice aux trémois et au bled qui avoit d'ailleurs belle apparence. Passable récolte en bled, peu de légumes, presque point de fruit ; abondante récolte en vin. Le bled 6 l. 5 s. ou 10 s. froment, 5 l. le segle ; le vin à la récolte 10 l. l'ânée, il a ensuite diminué. Il a commencé à pleuvoir aux environs de la saint Michel, presque toujours même tems le reste de l'année. Les blés n'ont pas belle apparence ; les fièvres putrides fréquentes au commencement de 1773 ; pour la guérison : l'eau, la diette, point de vin. Le 4 novembre, le passage d'une princesse de la maison de Savoye, pour Monseigneur le comte d'Artois, enfant de France, petit-fils de Louis XV, le bien-aimé. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 24 v°, « L'hyver de 1774 n'a pas été rude, mais tardif et pluvieux ; l'été a été fort chaud, n'ayant presque rien plu depuis le commencement de mai jusqu'au milieu de septembre, que la pluie a été trop abondante dans cette paroisse, où elle a occasionné plusieurs ravins ; ensuite les semailles ont été belles jusqu'au milieu de novembre que le froid s'est fait sentir tout à coup, a endomagé les trufes et chatagnes des paresseux, et a continué jusqu'après la Noël ; les froids survenus au mois d'avril dernier ont causé un domage considérable aux arbres. Il n'y a pas eu du fruit d'aucune espèce. La récolte qui avoit belle apparence a toujours diminué du depuis et la grande sécheresse qui est survenue a presque fait périr le reste, de sorte qu'outre les fruits, les truffes, légumes et trémois ont manqué, un tiers de la récolte en blé en des endroits, le long du rivage, et surtout dans les meilleurs fonds, la bonne moitié ; les vins à moitié récolte ; on les croit bons, ils ont été chers aux sortir de la cuve dans les bons endroits ; dans cette paroisse, de 12 à 13 l. l'ânée ; le froment 6 l. 10 s. environ ; les seigles ont plus de deux tiers de mauvais grains ; on ne peut se souvenir de les avoir vu si chargés de toute sorte de mauvaises grenes, surtout de petites poizetes. Le changement survenu dans le ministère qui avoit beaucoup de grains dans les magasins, les mesures qu'on a pris, la liberté de le conduire sans payer aucun droit, ont beaucoup contribué à le maintenir dans un prix médiocre, attendu la rareté il est venu en grande quantité de l'étranger. A ces différens malheurs nous est survenue la mort de notre vénérable archevêque, Guillaume d'Hugues, celle du roi Louis XV le bien-aimé et celle

de Clément quatorze, pape très vertueux. La Providence nous a donné un digne archevèque et un bon roy ; qu'elle daigne nous donner un saint pape. Amen. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 34, « Depuis le commencement de 1775 jusqu'à la fin de février, temps humide ; il n'a pas presque gele. Ensuite temps sec ; jusqu'au milieu du mois de septembre, il n'a plu que par intervalle, mais peu, ce qui n'a pas porté beaucoup de préjudice à la récolte qui a été abondante et les bleds de bonne qualité, le froment 4 l. 10 s., mesure de Condrieu, et 3 l. 5 s. le segle ; le vin à 9 l., jauge de Lion ; ils ne sont pas des meilleurs à cause des grandes pluyes qui ont continué presque jusqu'à la Noel, ce qui a empêché les semences en partie, et toujours mauvais tems, ce qui a retardé les travaux de la terre. Il y a eu beaucoup de truffes ; peu de fourrage et de fruits ; l'hyver a commencé par la neige et il continuoit encore à la fin de janvier, ce qui a détruit le gibier au mois de septembre. Une dame de France a passé à Lion pour épouser le prince de Piémont ; Monsieur, frère du roy, a aussi passé à Lion. Il y a eu beaucoup de changement dans la maison du roy et dans les autres troupes. BERNARD, curé ». — L'hyver de 1776 a été très rude dans son commencement ; il a presque détruit tout le gibier, surtout les oiseaux ; il a fait quelque mal aux vignes ; il n'a pas été de longue durée ; il a beaucoup [plu] jusqu'aux approches de Pâques ; le Rhône a été extrêmement gros ; il a été dans les plaines où il a endomagé les bleds ; ensuite grande sécheresse jusqu'aux environs de saint Michel, très peu de pluye ; le prix ordinaire du foin de 42 à 45 l. dans le païs, ce que je n'avois pas encore vu. La récolte qui avoit des plus belles apparences, surtout en vin et fruits, a totalement été détruite par la grêle quelques jours après la saint Jean d'été ; de sorte que nous n'avons eu qu'un gris (?) tiers de récolte. Les paroisses voisines n'en ont pas été tout-à-fait exemptes ; elle a tombé par rayon, nous l'avons ressentie deux fois dans l'espace de peu de jours ; le vent a encore beaucoup endomagé les bleds et fruits ; malgré tous les accidents, le blé a été à un prix médiocre, autour de 3 l. le seigle et 4 l. quelques sols le froment ; le vin 10 l. ; ils ont été passables, les graines grêlées étant tombées insensiblement. Les semailles ont très bien prises ; on a pu semer jusqu'à la Noel. Il a descendu beaucoup de blé par la Saonne, il a manqué en général à tous les environs. On a donné la confirmation le 25 du mois de juin à Condrieu, et la grêle le lendemain, la terre couverte. L'ouverture du jubilé le 1er novembre, dure six mois. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 59 v°, « L'hyver (1777), n'a pas été rude ni long, le mois de mars assez beau, de sorte que la récolte avoit très belle apparence et étoit de bonne espérance. Les bleds étoient avancés et les arbres garnis de fleurs, lorsque le froid a recommencé aux environs de Pâques et a duré par intervalle jusqu'à mi-juin, accompagné de tems à autre de bises froides qui ont fait périr le fruit, jauni les bleds à différentes reprises, en [illegible] sorte qu'il n'y a point eu de fruit, peu de bled et de [illegible] qualité, n'aiant presque que d'herbe à cause des pluyes fréquentes et abondantes et peu de chaleur. Il a commencé à faire sec au millieu du mois de juin, vers le 20, et a continué jusqu'à la fin de septembre, que le peu de raisin qui restoient ont tout à coup changé d'apparence ; les brouillards aiant précédé, ils ont trompé en bien. On craignoit de n'avoir pour ainsi dire point de vin et mauvais ; au contraire, il a été très bon, n'y aiant point de pourri ; les raisins ont rendu au-delà de ce qu'on pouvoit attendre. Le prix du vin de 15 l. à 18 l. dans ce païs ; le rivage a bien fait ses affaires : ils ont eu quantité de vin et l'ont bien vendu ; peu sur les cotteaux et aux environs. Le bled à bon marché suivant la rareté dans les contrées ; il en a beaucoup descendu de Bourgogne, 3 l. 5 s., le segle ; 4 l. 10 s. et 15 s. le froment ; les semailles aiant mal pris à cause des pluyes qui ont causé un domage tel que personne ne se souvient d'avoir vu un pareil désastre, ce qui a fait enchérir les danrées tout à coup ; le bled est monté aux environs de 6 l. le bichet et le vin 20 l. ; il n'y a point eu de fruits et si peu de truffes qu'on a eu peine de doubler les semences ; on les vend 4 l. la bene ; elles iront et passeront 5 livres. L'huile, le burre, toutes les danrées en général sont chères ; il est difficile d'exprimer le mal occasionné par les eaux, le long du Gier et autres rivières qui s'y rendent ; il est péri quelques personnes, du bétail, des maisons entrenées, et surtout beaucoup d'arbres, des prés ensablés et des levées et des terres endomagées par les ravins considérables qui s'y sont formés. Il n'y a eu cette année que des chatagnes et marrons ; tous les légumes et petits grains ont manqué. La petite vérole a fait quelque ravage ; elle a été presque général dans la paroisse. L'hyver a commencé de bonne [heure], souvent de la neige ; sans être bien rude, il est très long. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 69, « L'hiver de 1778 a eu quelques jours de rude dans le commencement ; ensuite il a fait beau tems jusqu'à la fin de février, que la bise s'est fait sentir et faisoit craindre pour la récolte. Le jeudi de la semaine sainte surtout, il a tombé de grêle qui a commencé à faire du mal aux vignes ; on a eu ensuite des gelées blanches et de grêle menue qui n'ont presque rien laissé aux vignes ni aux arbres. La sécheresse a commencé aux environs de la saint Jean et a continué jusqu'à la saint Michel, où les pluyes sont tombées en si grande abondance et si fréquentes qu'elles ont empêché les semailles ; n'ont pas discontinué jusqu'à la Noel. On a semé dans la boue ; il en reste à semer quantité. Les rivières ont cauzé un domage très considérable presque par tout païs ; le Rhône a resté longtems dans la plaine où il est venu deux fois. Le bled a augmenté considérablement ; il est monté à 7 l. le froment et 5 l. le

seigle. Le vin a été plus cher à la récolte, de 17 à 18 l. l'ânée et a un peu diminué aux environs de la Noel. La récolte a été modique en tout genre, très peu de truffes, raves et légumes ; le tems a changé en froid à la fin de l'année et le 28 octobre la reine a accouché heureusement d'une fille. Guerre par mer avec les Anglais. BERNARD, curé des Hayes et de la Chapelle ». — F° 80 v°, « En 1779, la récolte du bled a été modique, mais de bonne qualité ; beaucoup de fruit ; il n'a pas été de garde. Il y a eu une grande abondance, surtout dans les païs où les vignes n'avoient pas [été] endommagées par une gelée blanche, lorsqu'elles étoient en forme. L'hiver n'avoit duré qu'environ trois semaines, aiant commencé à la Noel, assez froid, sans neige, il n'en est point tombé de tout cet hiver. Mais la saison du printemps a été froide, peu propre aux productions de la terre, et sans pluye jusqu'après la saint Jean, ce qui a rendu le fourage rare et cher, et les bestiaux à bon marché. Les campagnes pauvres, le vin n'aiant point de débit, quoique bas prix, aux environs de 8 l. ; le froment 7 l., mesure de Lion, le seigle 5 l. Nous avons remporté quelques avantages sur les Anglais sur mer et pris quelques isles. Nous avons pris parti pour les Américains anglois appellés les 13 cantons ou provinces des 13 états-unis. BERNARD, curé. — F° 93 v°, « L'hiver [1780] n'a pas été des plus rudes ; mais l'été a été très sec ; les eaux rares jusqu'aux environs de la saint Michel, qu'il a assez plu pour faire les bleds. La récolte en bled a été bonne, du vin passable ; très peu de fourage et du fruit. Le prix du segle 3 l., le froment 4 l. 10 s. et 15 s. ; le vin 8 l. l'ânée ; point de débit. Toujours guerre avec les Anglois ; peu de succès de part et d'autre. Les campagnes pauvres à cause de la rareté d'espèces en argent. Le froid a commencé 3 ou 4 jours après la Toussaint, et continué jusqu'après la Noel, sans être bien rude ; souvent de la neige. BERNARD, curé ». — F° 103 v°, « L'hiver de 1781 n'a pas été rude, mais il a été long, accompagné de matinées fraiches qui ont fait craindre pour les vignes. Quantité de pluyes au mois de mai qui ont pourri la racine des bleds ; il y en a eu très peu et de mauvaise qualité, surtout le froment qui a valu 5 l. 5 s., mesure de Lion, et le seigle 3 l. 10 et 15 s. ; il en restoit beaucoup de viel. Les vignes qui promettoient peu, ont abondées en raizins, qui ont rendu au-delà de toute espérance, de sorte que le vin est toujours allé en diminuant ; de 8 l. il est venu à 6 l. Point de débit ; il est passablement bon ; l'argent très rare. Continuation de guerre avec l'Angleterre. Nous avons eu plusieurs petits avantages dans l'Amérique, et pris quelques isles ; il n'y a point de déclaration de guerre sur terre. Il n'a pas pour ainsi dire gelé jusqu'après les rois ; on croioit qu'on n'auroit point d'hiver ; il s'est fait sentir les premiers jours de février. BERNARD, curé ». — F° 114, « L'hiver [1782] a été doux dans le commencement ; ensuite il s'est refroidi à la fin du mois de janvier et a continué jusqu'après Pâques, accompagné de pluye, neige, froid, qui ont endomagé les bleds. Le sec a succédé aux pluyes continuelles qui ont duré jusqu'au milieu de juin, de sorte qu'il n'a plu que très peu jusqu'à la fin de septembre. Je ne me souviens pas d'avoir vu une si mauvaise récolte ; peu de bled, mais assez beau ; du vin, récolte passable, très doux et a peine de s'éclaircir, quoique on ait été obligé de le laisser longtemps dans les cuves, peu de débit et environ dix livres l'ânée. Il n'y a point eu du fruit du tout, très peu de légumes, truffes, trémois et d'avoine, orge, bled noir et pas du tout grené ; on peut assurer une très mauvaise récolte en tout genre ; toutes les denrées très chères et très peu d'argent. Continuation [de la guerre] avec différents succès de part et d'autre. Cependant les François ont pris plusieurs isles aux Anglois ; on parle de paix et tout le monde la souhaite. Il a régné cette année une maladie appellée la suette miliaire, qui a parcouru toute l'Europe et a fait périr beaucoup de personnes ; il ne falloit point se faire saigner et les remèdes y étoient contraire. On usoit de boissons préparées et se tenir chaudement. Peu de personnes en ont été exemptes ; l'hiver a commencé à la Toussaint et se faisoit sentir après la Noel. Monseigneur l'archevêque m'a permis et à mes successeurs de donner la bénédiction du très Saint-Sacrement les jours de Noel, Pâques, l'Ascension, les Roys, Pentecoste, la Toussaint, l'Assomption et le jour du patron, par son ordonnance du 10 juillet 1722 (*sic*), signé J. G. archevêque de Vienne, et à La Chapelle toutes les fêtes de Notre-Dame ou Très Sainte Vierge, suivant l'ordonnance qui est en mon pouvoir, sans déroger à la permission de la donner tous les troisièmes dimanches de chaque mois aux Hayes, et à La Chapelle, le dimanche déjà établi et le jour de saint Louis. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 122, — L'hiver de 1783 a commencé aux environs de la Toussaint, a duré jusqu'à la Noel assez rude ; le mois de janvier n'a pas été froid ; il a recommencé et a été assez long ; le printemps pluvieux avec des bises froides qui ont un peu endomagé la récolte qui avoit très belle apparence. Malgré tous les contretems il y a eu un peu plus de bed que l'année précédente dans le païs. Les montagnes ont plus soufert ; beaucoup des fruits, des truffes et raves, les truffes rouges n'ont pas été bien abondantes ; ce sont les patades qui ont donné. Grande récolte de vin, malgré la gresle du 22 juillet ; mais les pluyes abondantes un peu avant et durant les vendanges ont rendus les vins si légers et si froids, qu'on ne peut se souvenir de les avoir vu de si mauvaise qualité ; ils deviennent trouble pour la plus grande partie ou aigre ; ils n'ont point de débit ; les campagnes sont misérables et les villes ne sont pas mieux. Les premières semailles ont mal prises à cause des pluyes fréquentes ; les dernières très belles, n'aiant fait froid que quelques jours aux environs de la Toussaint, jusqu'après la

Noel. Le bled, froment 6 l. 5, et le segle 4 l. 12, jusqu'à 5 l. ; l'avoine 1 l. 10 s. ; elle a augmenté de 6 jusqu'à 8, et le vin n'a point de prix fixe ; on a peine de s'en défaire et cella est presque général. On a heureusement conclu un traité de paix définitif entre la France, l'Espagne, l'Hollande, l'Amérique et l'Angleterre, sur laquelle nous avons eu quelques avantages. Le 5 février dernier, le désastre arrivé à Messine et dans la Calabre, occasionné par un tremblement de terre ; l'histoire n'en fournit pas de semblable. Les brouillards ont été de longue durée, très épais et en général dans toute l'Europe, il n'y a que le plus ou le moins ; il y a des endroits où ils ont occasionné beaucoup de maladies ; dans ce païs Dieu nous a préservés de maladies. Je souhaite qu'il nous en préserve l'année qui commence. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 135, « L'hyver [1784] n'a commencé à se faire sentir qu'après les festes de Noel ; mais après les Rois il a été très long et assez rude ; il a tombé de neige plusieurs fois et en abondance presque jusqu'à Pâques ; il y a des païs qui ont beaucoup soufert lorsqu'elles ont fondues. Le printems n'a commencé qu'à l'entrée de mai qui a été si beau que les vignes qui commençoit à peine à pousser et qui ne faisoient espérer qu'une mauvaise récolte ont été aussi avancées à la saint Jean que les autres années ; il en a été de même du bled que l'on craignoit ne moissoner qu'en aoust, de sorte que la récolte n'a pas été tardive et à peu près bonne. Il n'y a pas eu de fruits, surtout des pommes ; c'est la seconde saison que les chenilles ont rongé les arbres ; les truffes rouges ont frisées et n'ont rien valu ; beaucoup de raves, assez de vin, même bon, et peu de débit et 8 l. environ l'ânée ; le froment 6 l., mesure de Lyon, le segle 4 l. 8 s. à la récolte et a diminué. Les campagnes très pauvres, manquant de débit du vin et l'argent très rare. Cet été a régné une forte sécheresse qui a duré près de trois [mois] et le mois d'aoust n'a point été chaud ; il a commencé à pleuvoir aux environs de la saint Michel et presque toujours continué ; on n'a eu que quelques jours d'intervalle qu'on a employé à semer, on s'est beaucoup pressé et les pluyes n'aiant pas été abondantes, ni le froid violent, on a fini un peu tard. Il a commencé à tomber de la neige le onze décembre et n'a pas discontinué de vingt-quatre heures ; on ne se souvient point d'en avoir vu tant et durer si longtemps, à cause du grand froid qui a été très rude, accompagné d'une sibère ou vent d'Auvergne, qu'il n'avoit pas moyen de sortir. Le bétail a été enfermé plus de trois semaines ; plusieurs familles ont soufert, ayant été surpris avant d'avoir fait des provisions, surtout du bois qui devient toujours plus rare. Le tems s'est remis aux Rois et va toujours de mieux en mieux. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 145, « Il a recommencé à faire froid le 27° janvier [1785] et a tomber un peu de neige qui a resté longtemps. Le 28 janvier le froid a augmenté ; neige en abondance, et grande bize qui en a fait des amats et lonsière ? qu'on ne pouvoit sortir qu'avec peine. Le 17 mars neige et sibère ; le 28 mars, encore neige, au moins 8 pouces. Grande bise très froide le 1er, le 3, le 4 avril grande bize ; neige, sibère, on ne pouvoit point sortir. Le bétail n'a pu sortir de tout l'hiver que quelques jours, ce qui a épuisé le fourrage et les autres provisions, ont été fort embarrassé pour les nourir ne trouvant pas du foin qui a valu de 4 à 5 l. le quintal, même plus en quelques endroits, n'aiant commencé à pleuvoir qu'en juillet en petite quantité, ce qui faisoit craindre pour la récolte, faisant toujours la bize. En juillet très beau tems, ce qui a fait que la récolte a été aussi précose que bien d'autres années, quoique médiocre, de bonne qualité, peu de paille et encore moins de foin, 4 l. à la récolte. Le 3 aoust une tempête des plus fortes, qui n'a presque point laissé des fruits sur les arbres, endomagé les autres récoltes qui ne se sont point trouvées moissonnées, par conséquent peu d'avoine, aiant eu peine à grener, à cause de la sécheresse et la plus avancée par le vent. Le seize septembre grande pluie qui a entraîné les terres, fait beaucoup de ravins. Malgré tous ces mauvais tems, la récolte en bled passable, et du vin en grande abondance, mais médiocre, quoique l'automne aye été des plus belles et très favorable pour les vignes ; l'on craignoit d'abord que les raisins ne pourroit pas murir, on a été obligé presque partout de foncer des cuves, faute de tonneaux, on n'en pouvoit pas trouver pour de l'argent. Le prix de 4 l. l'ânée et moins et 6 l. rendu à St-Chamond ; peu d'acheteurs, par la rareté de l'argent ; 5 l. le froment ; 3 l. 8 le segle, et quelques-uns un peu moins, mesure de Lyon ; le beurre, la viande, très chers. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 159 v°, « L'hiver de 1786 a commencé un peu tard, en mi-février ; il a été assez long ; quantité de neige jusqu'après Pâques ; on auroit cru que la récolte seroit tardive ; mais le vent de Pila ayant regné dans le mois de mai, elle a été aussi précosse que les autres années, ayant pu tombé de pluye et fait des bizes violentes, lorsqu'on auroit désiré du vent : il y a eu une médiocre récolte en froment, un peu plus de segle, mais le tout de médiocre qualité ; il n'a pas été bien cher. Les montagnes ont bien réussi, et il y en avoit de vieux ; la sécheresse ayant été longue, les grands orages ayant été fréquents, ont beaucoup endomagés les fruits, peu de truffes ; la gresle a aussi endomagé une partie de la paroisse et les grands vents ont porté un préjudice considérable à la récolte ; les vins cependant ont été passables, et le prix 10 l., le bled 5 l. et quelques sols ; il y en avoit beaucoup de viel. Il n'a commencé à pluvoir qu'autour de la saint Michel et a continué presque jusqu'à la Noel, presque toujours la bize, il a fait très froid autour de la Toussaint ; les derniers bleds ont meilleur apparence que les premiers ; on ne sçait pas ce qu'ils seront. Toujours la bize règne. BERNARD, curé des Hayes ». — F° 170, « L'hiver de 1787 a

été assez rude dans le commencement, ensuite doux jusqu'à la fin de carnaval ; il faisoit craindre pour la récolte par sa longueur, les chaleurs et le..... remis les bleds et les vignes, le tout pro.... beaucoup lorsque quelques jours de froid .... qui n'ont pas eu des suittes tout à fait fâcheuses, elles ont seulement endomagés les arbres fruitiers, de telle sorte qu'il n'y a point eu du tout ; la récolte du vin passable et petite qualité. Il a valu 10 l., il n'en restoit point de viel. La récolte du bled bonne, à peu près 5 l. 10 s., jusqu'à 6 l. le froment, mesure de Lyon. La sécheresse qui a été de longue durée a fait craindre pour les truffes ; la pluye qui est survenue a été cause qu'il y en a eu plus qu'on n'espéroit ; cependant les premières ont manqué. L'établissement des assemblées provinciales, beaucoup de troubles à la cour et les parlements ; les campagnes pauvres, la vente du...... leur a fourni quelques moïens qui étoient... nécessaires et bien à propos jusqu'à présent..... été rude le 19 janvier 1788. Bernard, curé des Hayes ». — F° 176 v°, « L'hyver de 1788 a été très doux, il n'a tombé de la neige qu'une seule fois, en petite quantité et qui n'a pas séjournée ; il a fait seulement un tems mal plaisant jusqu'aux environs de Pentecoste ; quelques légères pluyes et le beau tems ont remis la récolte qui a été cependant très médiocre en grain ; l'humidité convenable et la grande bize leur ayant porté domage dans un tems. La sécheresse a été de longue durée, faisoit craindre pour les légumes qui ont manqué ; il y a plus de vin qu'on n'espéroit ; aussi a-t-il été très bon marché, à 7 ou 8 l. l'ânée. On craignoit de ne pouvoir semer, lorsqu'il est survenu de la pluye avant la saint Michel ; les premières semences sont de belle apparence ; après, les grandes pluyes ont retardé les semailles et causé quelques dégats. On a eu ensuitte une belle automne ; il pluvoit du tems des vendanges qui ont été précoces. La bize a commencé à se faire sentir aux environs de la saint Martin ; quelque gelée par intervalle ; le 24 novembre bize froide et gelée toujours en augmentant, avec de la neige qui a fait beaucoup des cousières. Le 14 un peu de pluye qui a gelé pendant la nuit, qui a causé aux arbres un mal incevable par la quantité de givre qui y étoit attaché, qui a couché et rompu beaucoup des branches et même des arbres entiers. Il avoit tellement verglacé qu'il n'étoit guère possible de se tenir. Le froid encore plus rude qu'auparavant a augmenté en un tel point qu'il a surpassé celui de 1709 de deux degrés. De tems en tems de neige, avec des bizes des plus rudes. On a passé par le Rône pendant plus de quinze jours, même avec des charettes ; le plus grand froid sur la fin du mois, la veille du jour de l'an, la veille des Rois ; ensuitte un grand vent qui pouvoit passer pour une tempête, au milieu du mois de janvier, qui ont fait fondre les neiges ; les glaces en partant ont emporté deux ponts, les batteaux, fabriques et moulins depuis Lion jusqu'en Provence. On n'a jamais vu un si grand désastre ; la farine commençoit à manquer, presque à tout le monde le bois ; les truffes, presque toutes gelées ; on a été à la veille d'une famine générale, beaucoup de personnes trouvées mortes de faim ou de froid. On peut assurer qu'aucun homme vivant n'a vu tant des misères réunies ; il n'y a plus de moulins sur le Rône qu'à Lion où il reste 3 ou 4. Le Rône, la Sonne et autres rivières ont tellement cruees qu'elles ont inondées les campagnes, il seroit trop long de donner toutes choses en détail. Graces à Dieu beau tems est venu ; il faut lui en demander la continuation. Ce 1er février 1789. Bernard, curé des Hayes ». — F° 188, « L'hiver de 1789 a été très rude ; il a surpassé en froid 1789 (1709) de deux degrés, la misère n'a pas été tout à fait si grande. Il a péri plusieurs personnes de froid ; les gens de cette paroisse ont soufertes ; mais ils n'en sont point morts. Il a péri la plus grande partie des chataguiers, surtout les maronniers et quelques autres arbres, les jardinages. Il y a eu très peu de fruits ; il a tombé d'eau trois fois, pendant trois jours, à peu de chose près en grande quantité durant l'été aux environs de Pentecoste et à la fin de l'été qui a été très sec dans le milieu. Médiocre récolte de bled, et très peu de vin, les vignes aiant gelées en partie on beaucoup soufert ; le froment de 8 à 9 l. ; le seigle 6 l., et 6 l. 10, 12 s ; le vin depuis 15 jusqu'à 18 aux Hayes, tout plus cher ailleurs ; toujours beaucoup de misère et rareté d'espèces. Les États Généraux ont été convoqués par le roi au 27 avril et ont commencé du 4 au 5 du mois de mai à Versailles, et ont ensuite été transférés à Paris, où le roi s'est rendu avec toute l'assemblée. Il s'étoit tenues auparavant des assemblées à Romans, où Monseigneur l'archevêque de Vienne a présidé, et à Lyon le 14 mars 1789, où les trois ordres s'étoient rendus pour faire leurs cayers de condoléance, et pour nommer leurs députés aux Etats Généraux, où les choses se sont assez bien passées. Les députés ont été nommés 4 du clergé, 4 de la noblesse et 8 du tiers-état. Il s'est passé plusieurs scènes tragiques, presque par toute la France. Le Lyonnois a été la plus tranquille dans les campagnes ; la ville a été troublée par quelques révoltes, où il y a eu plusieurs personnes de mortes ou blessées. Les plus fortes à Paris ; la Bastille prise d'assaut, beaucoup de sang répandu ; plusieurs personnes de marque ont perdu la vie d'une manière tragique en diverses reprises ; quantité de chateaux brûlés, pilés ou sacagés, surtout en Dauphiné, en Bretagne, dans la Bourgogne, le Périgord ; il seroit trop long d'en faire l'énumération. Allerte générale dans toute la France le 28 et le 29 juillet ; c'est dans ce temps qu'on a commis les plus grands désordres ; toutes les paroisses des environs ont pris les armes, et se sont trouvées aux lieux qu'on leurs a indiqués pour défendre le passage du Rône ; on a établi des troupes nationales, monté la garde ; on s'est tenu sur la défensive et il n'est rien arrivé de fâcheux dans ce païs, où

toutes les honnêtes gens se sont prêtés de leur mieux avec beaucoup de cordialité, on n'a pas eu besoin des troupes royales dans ces campagnes. Dans les autres provinces, outre des volontaires qui se sont bien comportés, les régimens des dragons qu'on y a envoyés, ont tués beaucoup du monde et ont enfin ramené la tranquilité. De tems à autre il s'est élevé des troubles, des révoltes si considérables [que] dans les siècles avenir on aura peine de croire toutes les révolutions qui sont arrivées en France. Les trois ordres n'en font qu'un : plus de distinction que celle que le mérite peut acquérir ; les ordres religieux détruits, une réforme générale dans l'administration des finances et de la justice et autres emplois. On a établi dans toutes les paroisses des municipalités ; on forme actuellement des districts, des cantons, il n'y a encore rien de bien fini. L'Assemblée Nationale est toujours à Paris ; elle donne des grandes espérances. Il faut de la patience ; un changement si genéral n'est pas l'ouvrage de quelques momens. Il a fait froid une quinzaine de jours après la Toussaint ; ensuitte assez beau tems ; peu de neige, qui n'a pas restée sur terre 24 heures, le tems continue à n'être pas mauvais. On a beaucoup travaillé et semé ce qui est d'un grand avantage pour les ouvriers et donne beaucoup de confiance pour l'avenir. Dieu veuille que tout aille heureusement. Ainsi soit-il. Bernard, curé des Hayes ». — F° 196 v°, « L'hiver de 1790 n'a pas été rude ; il n'a presque point tombé de neige ; quelques jours de bize très froide en avril ont causé quelque mal aux bleds qui avaient très belle aparence, il y a eu assez de paille et peu de grains, beaucoup des pesetes et autres mauvais grains. Il n'y a presque point eu de fruits de toutes espèces, aiant été endomagés par la bize quoiqu'ils promissent beaucoup. Il a plu rarement, et toutes les fois qu'il est ombé de l'eau, elle a continué pendant trois jours, ce qui a causé des ravins et entraîné le terrein. Le vin a été très cher et l'est encore ; au mois d'aoust on le vendoit au moins trois livres ; à la récolte, qui a été très modique, presque autant. Le froment a passé 7 l. le bichet, le seigle 5 l. 10 à la récolte ; il a été à un plus haut prix avant les moissons ; 9 l. et plus le froment, et 7 l. le segle, mesure de Lyon. Il y a eu en France des révolutions considérables ; on s'est battu en plusieurs endroits, avec perte de plusieurs personnes ; le calme n'est pas rétabli. Les plus riches sont sortis du royaume ; ils ont passé en Savoye, en Suisse, en Espagne, où ils ont porté de l'argent de France ; l'Église n'a pas été épargnée ; on s'est emparé de tous leurs biens. On trouvera dans les écrits tous les impôts suprimés ; les assignats qu'on a créés pour tenir lieu de numéraire. Depuis la saint Michel jusqu'à ce jour, il ne s'est pas passé deux jours sans pluye, les rivières ont emportées des villages entiers ; on assure que la Loire a porté ses eaux au dessus de 20 pieds. Je serais trop long à raconter tout le dégât que les eaux ont causés en différents endroits ; nous n'en avons pas été exempts ; les semailles n'ont pas été belles. On a presque toujours semé avec la pluye. Dieu nous donne la paix et bonne récolte. Ce 14° janvier 1791. Bernard, curé des Hayes ». — F° 211, « L'hiver de 1791 n'a pas été rude, mais très humide ; jusqu'à Pasques il a fait des bizes très froides ; à la Pentecôte, en juillet, une sècheresse si grande qu'homme ne se souvient d'en avoir vu de pareille, ce qui nous a occasionné une médiocre récolte ; les menues denrées et les fruits très rares. Peu de vin, mais de bonne qualité ; il a passé 60 l. la barrille le plus commun. Le froment à la récolte 7 l., a été poussé à 9 l., et le segle 6 l. 5 s. ; tout est cher». — F° 218, « L'hiver de 1792 n'a pas été des plus rudes, par intervalle un peu de neige et sur la fin des bises froides qui ont endomagé les fruits ; il y a eu une récolte passable en bled et cependant il a valu 10 à 12 francs ; le froment est toujours allé en augmentant jusqu'à 15 l. et plus en assignat. Assez bonne récolte en vin ; il a été fort cher, de 25 l. jusqu'à 40 l. et plus ; on ne parle point d'argent ; le bétail à proportion, 20 et 25 louis un pair de bœufs ; toutes les denrées très chères ; les étoffes, [en] un mot les choses ont plus que doublées ; beaucoup de truffes, point de noix, 22 sous la livre, l'huile de noix, toujours en augmentant. Mort de Louis seize ; toujours guerre avec l'empereur, le roi de Prusse, le roi de Sardaigne, avec succès. On a perdu beaucoup de monde de part et d'autre. Il ne manquera pas d'écrivains qui détailleront tous ces différents évènements et quantité d'autres qui n'ont point d'exemple ». — Registres parafés par Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

LES HALLES

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Sainte-Suzanne de Fenoyl. — **Église de Sainte-Suzanne fondée en 1768, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du seigneur du lieu; élection de Lyon; justice du marquisat de Fenoyl.**

E Suppl. 530 (GG 1.) — In-4°, IV et 154 feuillets.

1769-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, dressés par le curé Joseph Chavassieux, prêtre du diocèse de Vienne (1769-1792), Dubost, curé de St-Laurent-de-Chamousset (1771), Lambert, curé de Souzy (1775), Mure, vicaire de St-Laurent (1778, 1787), Gromolard, prêtre (1781, 1782), Drivon, vicaire de St-Clément-les-Places (1782, 1786-1788), Sibourd, aumônier du Fenoyl (1783). — Ff. 12-14, 19, 20, 42-44, 69, 131, 132, 152-154, blancs. — F° II, « *Récapitulation des dépenses faites pour la construction de l'église et presbitère du Fenoyl.* — Bois achepté pour la charpente, menuiserie, journées pour couper ledit, journées des cieurs de long, voitures payées dudit bois, non comprises celles qui ont été faites par les bœufs du château, ainsi que celles qui ont été faites gratis, le tout montant à 1953 l. 17 s. 3 d. Pierre ou moilon 3951 chars à 5 s. le char 987 l. 15 s. Chaux, 1852 quintaux à 20 s., 1852 l. Main d'œuvre des maçons, distraction faite des journées des taillieurs de pierre 3282 l. 8 s. Main d'œuvre des charpentiers 334 l. 10 s. Main d'œuvre du menuisier, distraction faite des journées employées aux autels, fonds baptismaux, confessional, bancs d'église, crédence, représentation pour les morts et autres meubles d'église, 336 l. Cloutier, 254 l. 7 s. Serrurier et maréchal, les articles ayant été fourni par l'un et par l'autre, comme toutes les serrures, pentures, gons, arcs boutans, cloux à vis, ferrure des vitreaux, grillage desdits vitreaux, table de la communion, croix au-dessus du clocher, fermeture de la chapelle, outils neufs et raccomodage d'autres, 1444 l. 3 s. 6 d. Faux frais comme journées des maneuvres pour creuser les fondations, les caves et caveau de la chapelle, éteindre de la chaux, tirer du gord, charroyer du sable, aider à échafauder, niveler le terrein de l'église, presbitère, jardin, cour, place devant et derrière l'église, chemin de communication, creuser le puits et les latrines, nourriture des vitriers et serruriers et autres ouvriers nourris à l'auberge, 669 l. 13 s. Plâtre, voiture, main d'œuvre pour le cuire, le piler, le tamiser, main d'œuvre des plâtriers et servants qui ont employé le plâtre pour la voûte de l'église, 1436 l. 15 s. 3 d. Pierre de taille pour les vitreaux, portes, croix du cimetière et autres, journées des maneuvres pour la tirer, journées pour la tailler, charrois, 832 l. Tuilles, briques et carreaux, soit pour l'église, presbitère, voûte, cheminées et p. moules, 1456 l. 5 s. 10 d. Tuilles vernissées pour le clocher et voiture comprise, 193 l. 1 s. 6 d. Vitres, peinture, couleurs pour les portes, contrevents, planchers et main d'œuvre, 456 l. 6 d. Dépense concernant l'intérieur de l'église, comme autels, dorure desdits autels, menuiserie du confessional, fond baptismaux, banc, rideaux d'autel, bénitiers, mosolé, ornements, vases, bassin, bannière, écriture du mosolé et des tableaux, chandelliers et croix et généralement tout ce qui est dans l'église, excepté celles que M. le comte de Fenoyl a payé, qui seront marquées cy-après, le tout montant à la somme de 1671 l. 16 s. Plus pour les ornements que M. le comte de Fenoyl avoit achepté à Paris, les chandelliers d'argent hâché, les vases sacrés, linges et autres, faux frais de décret, lettres et patentes et autres formalités, le tout montant à environ, y compris aussi les bois qu'on a pris dans les différents domaines du château, 2839 l. 9 s. ». — Total 20.000 l. — F° 3 v°, « Lors de l'érection de la cure de Ste Suzanne de Fenoyl, j'ai fait le dénombrement de la paroisse, j'ai trouvé, sçavoir communiants cent et quatre, enfants depuis le berceau 72 » = 176. — F° 1 v°, « *Première pierre posée.* Le 15e avril mil sept cent soixante-huit, la première pierre de l'église construite au lieu des Halles du Fenoyl, parroisse d'Hauterivoire, diocèse de Lyon, a été posée par Joseph Chavassieux, prêtre prébandier du marquisat du Fenoyl, fondé de la procuration de monsieur le comte de Fenoyl, qui a fait construire ladite église à ses frais et dépends. — *Bénédiction de l'église.* Le sept novembre mil sept cent soixante-huit, ladite église récemment construite audit lieu des Halles du Fenoyl a été bénite sous le vocable de Sainte-Suzanne, par monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, dans le cours de ses visites épiscopalles, accompagné de messieurs les abbés de La Goutte et Guiguet, ses vicaires généraux. — *Scélébration de la première messe.* Le vingt huit novembre mil sept cent soixante-huit, la messe a été scélébrée solemnellement dans ladite église de Ste-Suzanne, pour la première fois, par Me Joseph Chavassieux, prêtre et prébandier dudit marquisat du Fenoyl. — *Décret d'érection.* Par le décret du 14 quatorse janvier mil sept cent soixante neuf, de monseigneur Antoine de Malvin de

Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, ladite église récemment construite audit lieu et hameau des Halles du Fenoyl, a été créée et érigée en titre de cure et église parroissialle du Fenoyl, sous le vocable de Ste Suzanne, dont la fête, comme patronne de ladite église, sera chomée chaqu'année le vingt du mois d'aoust. Ledit hameau ou parcelle des Halles et maisons circonvoisines ont été désunis et démembrés de la parroisse d'Hauterivoire pour former ladite nouvelle cure qui a été conférée de plein droit, pour la première fois seulement, par monseigneur l'archevêque de Lyon, à me Joseph Chavassieux, prêtre du diocèse de Vienne et dont la nomination et présentation, en cas de vacance, appartiendra à l'avenir à monsieur le comte de Fenoyl, colonel d'infanterie, seigneur haut justicier dudit lieu, comme patron fondateur de ladite église et parroisse ou à ses successeurs et ayant cause. — *Prise de possession.* Le vingt-quatre janvier mil sept cent soixante-neuf, j'ai pris possession de ladite cure, en vertu de la nomination de monseignieur l'archevêque et comte de Lyon, dans son décret d'érection du 14e du présent mois, par acte reçu mo Berger, notaire royal et apostolique à St-Laurent-de-Chamousset. — *Dénombrement de la nouvelle paroisse.* Le vingt huit janvier mil sept cent soixante-neuf, j'ai fait le dénombrement des personnes qui composent ladite parroisse, il y a sçavoir cent et deux communiants, soixante et dousze enfants et trente-quatre feux. — *Lettres patentes.* Dans le mois de février 1769, monsieur le comte de Fenoyl a obtenu des lettres patentes du roy données à Versailes, signées Louis et plus bas, par le roy, Bertin, visa de Meaupeou, par lesquelles, pour les causes y contenues, le seigneur roy approuve et confirme le décret de l'archevêque de Lyon, du 14e janvier 1769. — *Arrest d'enregistrement.* Le 9e aoust mil sept cent soixante-neuf, arrest du parlement de Paris d'enregistrement desdites lettres patentes portant érection d'une cure au marquizat de Fenoyl, signé Dufranc. — *Enregistrement à l'élection de Lyon.* Le 15e septembre mil sept cent soixante-neuf, enregistrement dudit arrest en la chambre civile du conseil de l'élection de Lyon, signé Charézieu, La Pessonnier, Verd, Hodieu, Brigaud et Blanchon. — Fo 2 vo, *Premier acte.* Le trentième janvier mil sept cent soixante neuf, le précieux cœur de haute et puissante dame, dame Suzanne-Andrée de Chaleon de Jonville, fondatrice de cette église, épouse de haut et puissant seigneur Laurent-François de Gayardon, comte de Fenoyl, seigneur dudit lieu, Souzy, Tyranges, Chaumont, Montagnac, Valescour et autres places, colonel d'infanterie, lieutenant aux gardes françoises, chevallier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, décédée à Paris, âgée d'environ vingt-huit ans, le huit février mil sept cent soixante-huit, dans son hôtel, isle et parroisse de St Louis, quay d'Anjou, qui m'a été remis par messire Guillaume Dusers, prêtre du diocèse de Rennes, [illegible] mandataire de l'abbaye royalle d'Aubasine, licentié de la faculté de théologie de Paris, y demeurant [illegible] rue et pavillon de Condé, parroisse de St-Sulpice, a été inhumé par moi curé soussigné dans l'église parroissialle de Ste-Suzanne de Fenoyl, sous son mosole qui est [illegible] et du côté droit de la chapelle dudit seigneur comte de Fenoyl, en présence de messire Jacques Souchay, curé de St-Genis l'Argentière, messire Guillaume Maréchal, curé de Souzy, et messire Jean-Baptiste Dubost, curé de St-Laurent-de-Chamousset, qui ont signé. MARÉCHAL, curé, DUBOST, curé, CHAVASSIEUX, premier curé ». — Fo 7, *Dénombrement de la parroisse du Fenoyl, fait lors de l'érection de ladite cure, 24 janvier 1769, par moi Chavassieux, curé.*

	Communiants.	Enfants.
Au château du Fenoyl	12	1
Broallier	3	2
Rully	2	2
A l'auberge Blanc	4	6
La veufve Denis	2	1
Pierre Denis	2	2
Jean Bretaignon	3	1
Le fermier à Bouteille? Durand	2	6
Eymain (François)	3	0
Ogier, locataire aux mineurs Grange	2	3
Guy Chambe	2	4
Vernay, locataire à Chambe	2	3
Essertaise, boulanger	1	0
La veuve Gemin, locataire à Chambe	1	2
Reynard, locataire à Palmier	2	0
Pierre Flachard	2	0
Antoine Lamure, maréchal	3	1
Joseph Buffet	2	0
Antoine Denis, dit Arnaud	3	2
Le fermier du domaine Vallet	3	3
Le domaine du château, Ogier dit Cadoi	7	1
Le fermier du domaine Godar (Michel)	2	4
Agathe Laurent, locataire à Thollet	1	0
Le fermier de La Flachardière	7	1
Autre locataire à Thollet, dit Sauge	2	4
Le fermier de Tourville (Cagnier)	6	3
Le fermier du domaine Gajean	4	3
Le fermier à me Gazanchon, Treille	2	4
Le fermier à Merle? Tiret?	2	3
Le fermier à Fournaud	2	3
Maurice, locataire à Odet Jacquemos	2	0
Chenerat, locataire audit Jacquemos	2	1
Dusuc, dit Saignat	3	0
Le fermier du moulin du Château, Odet Jaquemos	4	2
	104	72

F° 31 v°, *Benediction de la chapelle du château du Fenoyl.* Le trente décembre mil sept cent soixante et trois, en conséquence de la permission qui m'a été accordée par M. de Castillon, vicaire général de ce diocèse, dattée du 28 octobre dernier, la chapelle domestique du château de Fenoyl a été bénie par moi curé de la parroisse de Ste-Suzanne de Fenoyl, sous le vocable de Ste-Croix, en présence de Me Jacques Guimety, curé de St-Martin-Lestra, Me Jean-Baptiste Dubost, curé de St-Laurent-de-Chamousset, Me Claude Lambert, curé de Souzy, Me Jean Dupeuble, curé d'Hauterivoire, et révérend père Provensal, augustin, qui ont signé avec moi, GUIMETY, curé. DUBOST, curé. DUPEUBLE, curé. LAMBERT, curé, f. Victor PROVENSAL, aug., CHAVASSIEUX, curé. — F° 38, Na. Tous les morts sont de l'âge depuis 8 jours jusques à 4 ans, excepté une fille de 19 ans (1774). — F° 41, sépulture de Marguerite Kettenhoven, fille de Pierre Kettenhoven, facteur de clavecins à Lyon, 14 décembre 1775. — F° 45, Na que des 6 morts il y en a 3 qui étoient de Lyon, sçavoir 2 enfants et un homme, ainsi la population de la parroisse a augmenté cette année de 4 (1775). — F° 74, sépulture de « dame Angélique de Bocsozel de Mongontier, dame religieuse de l'ordre de St-Dominique à Monfleuris, près de Grenoble en Dauphiné, décédée hyer au château de Fenoyl. . . . âgée d'environ trente-cinq ans. . . . en présence de dame Catherine de Tyranges, chanoinesse du noble chapitre de Leignieu en Forest, d'Etienne Mérignague, cuisinier, et de Jean-François Eymain, maître jardinier », 12 juillet 1780. — F° 75 v°, mariage de « François-Aimé de Migniot, comte de Bussy, chevallier, capitaine de dragons au régiment de Lorraine, seigneur de Foncreyne, Villié, Le Soubz, Lacenas et autres lieux, fils de Louis de Migniot de Bussy et d'Antoinette-Marie-Nicolle de Bussière du Châtelard, avec illustrissime dame, madame Françoise-Charlotte-Antoinette de Gayardon de Fenoyl, dame comtesse chanoinesse du chapitre noble de L'Argentière en Lionnois, fille de Laurent-François de Gayardon, comte de Fenoyl, seigneur dud. lieu, Souzy, Ste-Foy, Tyranges, la Rue Prévot, Valescour... brigadier des armées du roy, capitaine aux gardes françoises, et de deffunte Suzanne-Andrée de Challion de Jonville » ; témoins « Laurent Charles de Gayardon, chevallier, marquis de Fenoyl ; Louis-François-Rosalie de Loras, chevalier de Malte, commandeur de Montbrison ; Charles-Abel de Loras, chevalier, grand croix de l'ordre de Malte ; Pierre-Paul-Alexandre de Monspey, chevalier de Malte ; Jaques de Flesselles, chevallier, conseillier du roy, intendant de la ville et généralité de Lyon, Ducros de Chabannes, de Grésolles, de Burone, d'Apinac, de Rostaing », . . . 12 décembre 1780. — F° 80, baptême d'un enfant du second jardinier du château dont le parrain est « Augustin-Jean-François Chaillon de Jonville, chevallier, conseillier du roy en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, seigneur de Jonville, Ponthierri, Moulignon et autres places » et la marraine « Marie-Catherine de Gayardon de Fenoyl de Tyranges, chanoinesse du noble chapitre de Leignieu en Forest », 25 mai 1781. — F° 87 v°, baptême d'autre enfant du même parrain : Laurent-Charles-Marie de Gayardon, vicomte de Fenoyl, officier aux gardes françoises, représenté par le premier jardinier ; la marraine : Marie-Aimée-Joséphine de Mignot de Bussy, chanoinesse du noble chapitre de Long-le-Saunier, en Franche-Comté, représentée par la gouvernante, 20 décembre 1782. — F° 92, sepulture de Laurent-Charles de Gayardon, marquis de Fenoyl, âgé de 88 ans, 25 juillet 1783. — F° 104, *Déclaration que donne à monseigneur l'archevèque de Lyon et à messieurs du bureau diocésain* Joseph Chavassieux, curé de la parroisse de Ste-Suzanne de Fenoyl en Lionnois, archiprêtré de Coursieu, érigée en 1768 par les bienfaits de madame la comtesse et monsieur le comte de Fenoyl qui nommé à ladite cure comme fondateur. Ladite parroisse a été formée des habitants d'un hameau et parcelle cy-devant dépendants de la parroisse d'Hauterivoire, appellés des Hales, et Mr le comte de Fenoyl a créé une pension ou rente viage de cinquante livre au sort principal de mille livres, en faveur du curé d'Hauterivoire et de ses successeurs, pour les dédomager du casuel que pouvoit produire l'abandon des habitants desdits hameau et parcelle. La nouvelle parroisse est composée de cent et vingt communiants, presque tous fermiers et journalliers, il n'y a dans ladite parroisse que trois habitants possédants domaine, dont le plus fort est de l'attelage de quatre vaches. Monsieur le marquis de Fenoyl qui habite Paris possède au moins la moitié des fonds de la parroisse. Mr le marquis de Fenoyl, comme fondateur et patron paye au curé la portion congrue de cinq cent livre, hypothéquée sur toute sa terre de Fenoyl. Etat des revenus : Portion congrue 500 l. Casuel, d'après le relevé des registres de 10 ans : depuis 1776 jusques et compris 1785, il s'est fait dans ladite parroisse 96 bapt., dont le 10e environ 10 ; enterrement 93 dont le 10e environ 9 1/2 ; mariage 14, dont le 10e 1 1/4 [soit] 203 [actes annuellement] 20 1/2 1/4. 10 baptêmes, y compris le relevage à 24 s. 12 l. ; 9 enterrement, don 4 de grands corps à 3 l., 12 l. 5 ; enterrements d'enfants à 30 s., 7 l. 10 s. [total] 31. 10, dont je diminue un tier de non valeur, à cause des pauvres hors d'état de payer et des enterrements des enfants de Lyon, nourris dans la parroisse, dont rarement on est payé, reste pour 20 l. 1 1/4 mariage, dont je ne diminue rien par ce qu'on est toujours riche lorsqu'on se marie, je comprens aussi la remise, je puis en avoir donné 3 en 10 ans, et on donne trois livres, ce qui feroit 9 l. en 10 ans, 6 l. Offrendes, environ 6 l. Quête, ce qu'on appelle passion, environ trois bichets de Lyon de seigle à 4 l., 12 l. Messieurs du bureau sont priés d'observer qu'il n'y a pas pour un sou

de fondation dans l'église et que le curé reçoit tout au plus 80 messes par année. [Total] 550 l. Sur quoi il faut diminuer pour les décimes que je paye 32 l. [Reste] 518 l. Déclaration que j'ai faite et donnée au bureau de la chambre diocésaine de Lyon, sur la fin du mois de décembre 1785, que j'ai certifiée véritable. CHAVASSIEUX, curé de Fenoyl ». — F° 109 v°, circulaire imprimée au sujet de la tenue des registres. — F° 115 v°, extrait de l'acte de sépulture de Laurent Rabatel, décédé à Chards, diocèse de Clermont-Ferrand, 1 avril 1787. — Ff. 116-119. Actes de notoriété dressés par le juge de paix de St-Laurent-de-Chamousset pour constater les droits de Jean-Pierre Thollet et d'Antoine Blein, 1807. — F° 129 v°, Mathieu Civier, maître d'école, 23 avril 1789. — F° 134, Autorisation pour se marier accordée par l'intendant Terray à Marc Girin, laboureur de Meys, soldat provincial de l'année 1786 (8 février 1789). — Ff. 141, 142, rectification d'un acte de l'état civil faite en 1807. — Récépissés du greffe de la sénéchaussée de Lyon, ff. 8, 9, 15, 26, 38, 51, 57, 64, 70, 71, 82, 99, 105, 109, 125, 133, 135, 148. — Registres parafés par Charrier de La Roche (1769, 1771) ; Pupil de Myons (1770) ; Bertaud (1772) ; Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782) ; Leuillion de Thorigny (1779) ; Rambaud (1781, 1783, 1788) ; Catalan de La Sarra (1784-1787) ; Basset (1788-1790) ; Florentin Petit (1791, 1792).

RÉCAPITULATION

ANNÉES	Bapt. garçons.	Bapt. filles.	Mariag.	Enterr. hommes et femmes.	Enterr. enfants.	TOTAL
1769	3	7	4	2	5	21
1770	5	2	1	2	4	14
1771	8	3		2	4	17
1772	7	4	3	6	4	24
1773	6	1	4	3	6	20
1774	9	6	4	3	5	27
1775	4	4		2	4	14
1776	6	8	2	3	1	20
1777	5	2	1	3	4	15
1778	7	5	2	9	8	31
1779	3	7	1	4	3	18
1780	4	5	2	3	5	19
1781	5	6		6	5	22
1782	3	4	1	4	8	20
1783	3	6	2	4	1	16
1784	5	4	1	5	5	20
1785	5	2	2	5	7	21
1786	7	3		2	1	13
1787	6		3	7	2	18
1788	6	5	1	4	2	18
1789	3	2	3	2	2	12
1790	6	4	5		3	18
1791	3	8	2	4	5	22
1792	3	4		1	2	10
Totaux	122	102	44	86	96	450

HAUTE-RIVOIRE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset

Église sous le vocable de Notre-Dame, Sainte-Anne, puis Sainte-Marguerite, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du prieur de Montrotier ; élection de Montbrison, justices de Virignieu, du Fenoyl, de la Menue et de Thoranche ; prieuré de Thoranche.

E Suppl. 531 (GG 1.) — In-4°, 181 feuillets.

1636-1651. — Actes de baptêmes dressés par le curé Pierre Ronzy ; le vicaire Gandollière (1641-1643), et Descombes, vicaire de St-Clément-les-Places, Gandollière, curé de Virignieu, etc. — F° 181, blanc. — F° 9, « Jean de Villechieze, sieur de Tourville », mari de « Catherine de St-Prye ; Christophle de Rancé, sieur de Chavanes », 6 janvier 1637. — F° 19, « Claude Gonin, précepteur des enfans de madame de La Forestz », 20 juillet 1638. — F° 25 v°, « Anthoine Charretier, s^{r} de Laboury, conseiller du roy, capitaine juge chastellain royal de Virignieu ; Renée Papon, dame de La Forest des Halles », 6 mars 1639. — F° 30, « Nicolas Trux, recteur d'escole », 9 juin 1639. — F° 32, « Christophe Charpein, escuier, de La Forest, seigneur de Virigneu et Aultherivoyre ; Joseph Baronnat, escuyer, seigneur de La Meure ? », 18 octobre 1639. — F° 39, « Anthoine de Valensienne, escuyer, sieur de La Fougère, seigneur de St-Martin », 19 juin 1640. — F° 48 v°, « Jehan Jaquemeton de Montagny, sieur de La Ponchonière », 23 décembre 1641. — Nombreuses mentions de chapeliers et futainiers. — F° 56 v°, « Jacques Jaquemeton, s^{r} de La Menue », 4 septembre 1642. — F° 59, « Anthoine Charretier, seigneur de St-Martin et Virignieu », 30 novembre 1642. — F° 70, « Claude de Villards, escuyer, seigneur et baron de Maclas » ; 8 octobre 1643. — F° 73, observations du curé au sujet du baptême à Souzy d'un

enfant de Hauterivoire, « privé par ce moyen du droit de société de nostre esglise », novembre 1643. — F° 91 v°, « Louyse de Villards, dame de La Forest des Halles », 12 juin 1645. — Ff. 96-98, répertoire par prénoms des actes de 1636-1645. — F° 99, « Baptesme des cloches. Ce jourd'hui 5e dimanche d'octobre [1645], après-midi, ont esté baptisées par moy, curé d'Haulterivoire, soubzsigné, deux cloches, l'une pesant environ 8 milles, et l'autre cinq cens, et ce dans le cimetière. Les parrains et marraine de la première desquelles ont esté Mre Balthasar Charpin, escuyer, seigneur de la Forestz et dame Renée Papon et Louyse de Villars, dames de La Forestz. Les parrains et marraines de la seconde ont esté Jacques Jacquemetton, escuyer, sieur de la Menue, et damoiselle Marguerite Tricaud. Et a esté donné le nom à la première de Louyse et à la seconde de Marguerite, en présence de noble Anthoine Charretier, seigneur de Virignieu et St-Martin-Lestra ; Mres Pierre et Claude Bleyn, notaires royaux ; Christofle Ronzy, clerc ; sieur Anthoine Dupin, marchant ; Benoist Mayoud, Claude Sallard, François Fontanière, laboureurs, tous de la parroisse dudict Haulterivoire, tesmoings requis, qui, avec lesdictz parrains et marraines, ont signé. Ronzy, curé d'Haulterivoire. Nota, *invidiæ vitandæ gratia patrinos et matrinas me noluisse ut subscriberent* ». — F° 110, « Baptesme de la chappelle de Tourville. Ce jourd'hui quatorziesme jour du moys de juillet mil six cens quarante-six, a esté béniste une chappelle de Jacques du Thelis, seigneur de Clépé, Chastel et de Tourville, où a esté construitte ladicte chappelle et dans la parroisse d'Haulterivoire, suivant la commise de monsieur le grand vicaire de monseigneur l'éminentissime cardinal, archevesque de Lyon. Laquelle chappelle a esté dedié à l'honneur de la Vierge et béniste par moy, curé dudit Haulterivoire, soubzsigné, assisté de Mres Pierre Aleman, vicaire de St-Laurent-de-Chammosset et Claude Gyvre, vicaire de Saulzy-l'Argentière, tesmoings qui ont, avec ledit sieur de Thelis, signez. de Thelis, Allemand, Givre, Ronzy, curé ». — F° 125, « Bénédiction de la chappelle du chasteau de la Forestz des Halles. Ce jourd'huy, troisiesme jour du moys de juin mil six cens quarante-sept, a esté béniste la chappelle de Balthasard Charpin, escuyer, seigneur de La Forestz des Halles et Thoranche, construicte par la permission de Monsieur le grand vicaire, au coing du jardin du costé de midy et ce par moy curé soubzsigné, en présence de messieurs Jean Martin, archiprestre de Coursieu et Pierre Alleman, vicaire à St-Laurent-de-Chammosset, qui ont signé avec ledit seigneur de La Forestz. La teneur du pouvoir de la bénédiction susdite est telle : Le promoteur consent que ladite chappelle soit béniste et le curé d'Haulterivoire soit pour ce commis, sauf et sans préjudice des droitz de parroisse, et à condition que le suppliant assistera pour le moins une fois chasque moys à la messe de parroisse et y fera assister ses domestiques plus souvent, pour y apprendre les obligations qu'ont les chrestiens, les commandemens de Dieu et de l'esglise. Monard. Soit fait suivant les conclusions dudit promoteur général, et commis à la bénédiction d'icelle le sieur curé de parroisse. A Lyon, ce 19e mars 1647. Deville, vicaire général substitué. J. Martin, archiprestre, Allemand, La Forest des Halles, Ronzy, curé ». — F° 156 v°, « Pierre Lecour, sieur de Pluvieu ; Françoise Lecour, dame du Montaigny et du Plat », 6 novembre 1649. — F° 160 v°, « André Charretier, seigneur de Neyrieu ; Anthoine Charretier, seigneur de Ste-Foy-L'Argentière », 28 février 1650.

E Suppl 532 GG 2 — In-8°, 203 feuillets.

1636-1673. — Actes de mariages et sépultures dressés par le curé Pierre Ronzy, et le vicaire Jacques Ronzy, (1659-1661). — Ft. 99, 100, blancs. — Ff. 2-98, mariages de 1636 à 1673 ; ff. 101-203, sépultures de 1647-1671. — F° 1, notes d'actes antérieurs à 1636, fiançailles de « Claude Arod, sr de Ley et Rive-de-Gier ? avec Jeanne-Geneviefve de Rochefort, fille de Jacques de Rochefort de La Valette et de dame Renée Papon », novembre 1633. — F° 31, « Antoine Charretier, seigneur de Ste-Foy (Largentière), cappitaine juge royal et chastelain de Virignieu », 3 août 1650. — F° 112, mention dans un acte de sépulture faite à Souzy de « la coustume abusive des prédécesseurs qui permettoit qu'on allat prendre lesd. choses (croix et drap mortuaire) en l'esglise de Saulzy, sans recourir à l'esglise originelle et maternelle [de Haute-Rivoire], ce que je fis reigler entre mes confrères, en la congrégation de St-Laurent-de-Chamousset », 17 janvier 1651. — F° 157, enterrement sans assistance de prêtre, d'un homme qui s'étoit tué en tombant, étant ivre, « parce que les statuts de l'esglise Lyonnoise porte que les suffocqués de vin seront privez de la saincte sépulture, pour servir aux autres d'exemple »..., 5 septembre 1661. — F° 161, « enterrement de Françoise, fille de monsieur Georges Hymbert, maistre sculpteur, demeurant proche le Puis-Pelu à Lyon », 16 avril 1662.

E Suppl. 533 (GG 3.)— In 8°, 253 feuillets.

1651-1673. — Actes de baptêmes dressés par le curé Pierre Ronzy ; les vicaires Jacques Ronzy (1654-1661), Delachieze (1672), et Drivon, curé de St-Laurent-de-Chamousset. — Ff. 205, 251, 252, blancs. — F° 37, laceré en tête à droite. — F° 1, acte d'ondoiement d'un fils de « Balthasard Charpin, escuyer, seigneur de La Forest des Halles, et de dame Louise de Villards », 26 avril 1651. — F° 22,

« Anne du Chol, dame de Greysieu », 27 août 1652. — F° 24 v°, « Pierre de Charpin, escuier, seigneur du Soulzy », 26 décembre 1652. — F° 59, « André de Chastellier, baron de Cerizoles, seigneur de Milieu, Terrebasse, Vergnies (Vergnioz?) et Vitrieu ; Claudine de St-André-d'Achon, dame de L'Argentière et abbesse », 25 juillet 1656. — F° 78, « Hector de Charpin, seigneur du Montellier, major et capitaine au régiment de monsieur de Créquy ; Marie de Bellefont, feme de messire Pierre de Villards, lieutenant général ez armées du roy et gouverneur d'Anvillier?, 3 avril 1657 ». — F° 157, « Claude de St-Priest, escuyer, s^r du Suzy et de Laroetière? », 9 décembre 1663. — F° 228, « Ce jourd'huy vingttiesme jour du mois de juillet mil six cent septante, ont esté bénites par moy, curé d'Hauterrivoire, soubsigné, trois chappelles nouvellement construites dans l'esglize parroissiale dud. lieu, soubs le vocable de Ste-Marguerite et ce du costé de bize, joignant aux maisons de Jean Boion, hoste dud. lieu d'Hauterrivoire, et de dame Anne Le Maistre, vefve de feu m^e Claude Blein, notaire royal, et héritière de feu m^e Roch Blein, aussi notaire royal, un petit cimetière nouvellement bénist entre deux, de la largeur de deux pas ou environ, la première desquelles chappelles joignant au chœur de lad^e esglize, du costé de l'esvangile, a esté dédié à l'honneur de St-Pierre, apostre, et de St-Blaise, évesque et martir, pour tenir lieu de celle qui avoit esté autrefois consacrée dans le cimetière, joignant à lad^e esglize et démolie par ordre de Monseigneur Camille de Neufville, à présent archevesque de Lyon, où auroient esté trouvé des reliques desd. saincts, le quinzième d'octobre mil six cent soixante-sept, en une muraille et concavité de deux tuilles enchassez dans le cœur de lad^e muraille dans des petits sachets de taffetas, avec l'inscription des noms desd. Sts Pierre, apostre, et St Blaise, martir, couvertes d'un petit velin où estoit l'attestation de la consécration de l'autel et chappelle susd., en datte du dixième juillet mil quatre cent huictante-huict. Signé, Lagrange, secrétaire de Guillaume, évesque métropolitain, et vicaire général de réverendissime Monseigneur Charles, cardinal de Bourbon, archevesque de Lyon. Et lesquelles reliques ont esté exposées en lad^e chapelle bénitte en l'honneur desd. saints ensuitte du pouvoir à nous accordé, tant pour la bénédiction d'icelle chappelle que des autres deux..... par monsieur l'abbé de St-Just, vicaire général de Monseigneur l'archevesque de Lyon, en datte du vingttiesme octobre mil six cent soixante-sept, qui a confirmé les indulgences de quarante jours à tous ceux qui visiteront lad. chappelle, à perpétuité et à chaque anné. Ce dixième novembre mil six cent soixante-neuf. Signé, de Neuville, vicaire général. Icelle bénédiction faite en la présence et assistance de m^re Jean Gandolière, prestre, curé de Virignieu; Chirat, prestre et curé de Soulzi L'Argentière, et Antoine Mollon, prestre vicaire de St-Clément-les-Plasses, qui ont signé le présent [illegible] entre susd. Gandolière, C. Mollon, prestre, [illegible] susd. ». — F° 253, extraits du code Louis relatifs à la rédaction des actes de baptêmes et mariages.

E Suppl. 534 (GG 4.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1672-1699. — Actes dressés par les curés [illegible] (1672-1682), Maza (1687-1699) ; les vicaires Domergue (1678-1682), Chastellat (1686-1688), Rivaud (1687-1688), Dessaignes (1689-1691), Pra (1691), Meffre (1697), Claveyrolle (1698), Vial (1698), Dessaignes (1698-1699). — Ff. 77-79, 120, 121, 129, 130, 142, 148, 160-162, 175, 176, 189, 190, 197-206, 216-226, 237-242, blancs. — Ff. 118, 119, lacérés en tête. — Ff. 1-48, baptêmes de 1672-1686 ; ff. 49-79, enterrements 1672-1686 ; f° 55 v°, baptêmes de 1675 ; ff. 80-93, mariages de 1673-1686 ; ff. 94-121, baptêmes 1687-1691 ; ff. 122-130, mariages 1687-1692 ; ff. 131-150, enterrements 1686-1691 ; ff. 151-260, les trois actes 1692-1699. — F° 1, « Le premier timbre commencé le 9 septembre 1673 ; le second commencé le 1er jour de janvier 1675 ; le troisiesme commencé le 1er janvier 1676 ». — F° 249, « Hubert de Riverie, chevalier, seigneur de Clairimbert ; feu Reymond de Greysolle, escuyer, seigneur de Tirange », 4 juin 1698. — Registres parafés par Chassain (1692-1696) de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 535 (GG 5.) — In-4°, 219 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés Maza (1700-1711), Viarlon (1711-1720) ; les vicaires Dessaignes (1700-1702), Lerbre (1704), Decombe (1704), Bertholon (1705), Fayel (1707), Pantly (1709-1710), Subrin (1711-1712), Coquard (1712-1713), Raverot (1713), Durelle (1713-1715), Ayeulx (1715-1718), Roux (1717-1720), et Reybaud, curé de St-Martin-Lestra, Carret, Bertholon, Flachon, Rochand, etc. — Ff. 10-12, 32, 41, 42, 59-63, 69-73, 82, 91, 92, 110-113, 134, 135, 145, 146, blancs. — F° 4 v°, « Jacques du Verney, s^r de La Varene, m^e des requêtes de son Altesse royale, capitaine juge chastellein de Feurs », 19 avril 1700. — F° 102 v°, « En l'année mil sept cent neuf, l'on mangea de la viande dans ce diocèse, pendant le carême, par une permission expresse de illustrissime messire Claude de St-George, lors archevêque de Lyon, un des plus sçavans homme qui ait vécu dans le sixième siècle *(sic)*, à cause du grand froid qu'il avoit fait pendant l'hiver, qui avoit tué une partie des poissons, et ce qui est plus extraordinaire tous les blés hivernaux ; on ne recueillit presque dans toute la France

que des trémois qui feurent, par un miracle de la divine Providence, très abondants. Le peuple étoit dans la dernière consternation ; la ville de Lyon même étoit désolée. Les greniers de l'abondance manquèrent, sans la province de l'Auvergne d'où l'on tiroit le blé, l'on seroit mort de faim. La mesure d'Hauterivoire qui est celle de Virignieu valoit six livres le saigle et l'on ne pouvoit en trouver. Dieu veuille nous donner toujours sa sainte grâce, nous devons le prier de nous préserver de pareil malheur ». — Ff. 123 v°-124, « L'an mil sept cent onse et le premier mars de ladite année, je feu nommé à la cure d'Hauterivoire par illustre messire Claude-Joseph d'Albon, archidiacre, comte de Lyon, seigneur et prieur de Montrotier, qui, en cette qualité de prieur de Montrotier, me nomma, vacante par le décès de messire Louis Masa, curé cy-devant, qui avoit été pourvu de ladite cure par résignation faite en sa faveur par feu Mre Pierre Morly, l'an mil six cent huitante-six, premier octobre. Et suis [venu] résider dans ladite cure à la fin du mois d'avril, ayant résigné celle d'Albigny au Mondor, dont j'avois été pourvu aussi par le moyen dudit seigneur archidiacre. VIARLON, curé. *Coutumes de l'église d'Hauterivoire*. Tous les dimanches et festes, en hivert, comme en été, la première messe se dira environ soleil levé. A la fin du premier évangile d'icelle, on fera une exhortation de quinse en quinse jours, y ant plus du monde qu'à la dernière, on y annoncera toujours les fêtes, jeunes et veilles qui doivent arriver pendant la semaine. Deux heures après se dira la grande messe. L'on commencera par l'eau bénite que l'on fera à haute voix dans le grand bénitier ; l'on y amtonnera même *asperges*, ensuite de quoy l'on viendra au grand autel faire l'aspersion, ce que l'on continuera dans toute l'église ; le célébrant, à son retour vers le maître-autel, dira les versets d'oraison. En même temps qu'il aura dit, faisant une génuflection, chantera la prose *languentibus* qu'il ira dire à la chapelle du Fenoil ; c'est une fondation par dame Renée Papon, à présent hypotéquée sur le domaine Gerin, bourgade du Corssuel, et cela tous les dimanches ; cinq livres payables au 1er mars. Et comme nous suivons icy l'usage lionnois, que le chœur ou le célébrant doit toujours chanter à la fin de lad. prose, l'on commencera l'introïte de la messe, étant la coutume de dire grande messe fêtes et dimanches. A la fin de l'évangile, on lira le formulaire du prône, tout au long ; l'on ne manquera jamais d'y annoncer les morts, les mariages, les fêtes qui doivent arriver pendant la semaine, nonobstant qu'on l'aye fait à la première messe. Que si on a prêché le matin et que ce soit tard, on annoncera seulement les morts et fêtes et l'on pourra dire deux mots ou de l'évangile ou des fêtes qui doivent se solemniser. Chaque dimanche, environ une heure après midy et particulièrement depuis Pâques jusque la saint Michel, affin que les bergers y puissent assister, se fera le catéchisme, excepté pendant les grandes chaleurs qu'il ne se fera que de quinse en quinse jours. Immédiatement après on dira vêpres, lesquelles étant finies, le célébrant qui aura dit selon l'usage lionnois l'oraison au milieu du grand autel, après que le chœur aura répondu *Deo gratias*, le célébrant, sans dire rien autre chose, chantera *Virgo parens*, qu'il ira dire en chantant devant Notre-Dame des 7 douleurs, que si c'est un jour de fête, par exemple un lundy, on dira *Salve regina* ; le mardy *ave regina* et mercredy *Alma redemptoris* et les autres trois jours jeudy, vendredy, sambmedy, comme cy-dessus, le jeudy comme le lundy, etc. Sortant de la chapelle de Notre-Dame, on chantera toutes les dimanches le *libera me* au milieu de l'église sur une grande pierre et l'on dira trois oraisons : *Deus qui nos patrem* ; 2° *Deus veniæ largitor ; 3 fidelium*, fondation faite par Mre Brunan, ancien curé d'Hauterivoire, hipotéquée chez Corseul, demeurant à la bourgade apellée de ce nom, six livres payables à Notre-Dame de la purification. Chaque premier dimanche du mois, outre tout l'office comme dessus, se fait après vêpres la procession dans le bourg, son aler vers la Croix et l'on chantera les litanies de la Ste-Vierge que l'on commence ensuite de l'oraison qu'on a dit après *Virgo parens*, et l'on viendra les finir au rosaire. Après quoy l'on chante *Libera me* sur la grande pierre et la prose *languentibus* au banc de Mr Blein. Cette procession et cette prose sont fondées par Anne Reynard ; reconnues par Mr Jean Blein, notaire de ce lieu, cinq livres payables à la Toussaint. Toutes les fêtes de Notre-Dame se fait ainsi la procession après vêpres sans aucune atribution. Chaque 3e dimanche on exposera le Très Saint-Sacrement pendant la grande messe, sans bénédiction, en le fermant après le dernier évangile, on chantera une antienne des vêpres de la fête Dieu et en changeant, sans dire la même deux fois consécutifs. On l'exposera de rechef à vêpres, et ayant fermé la porte du tabernacle, en l'encensant trois fois, on chantera *O sacrum convivium*, ensuite de quoy on dit vêpres ; on encensera à *Magnificat* sans aler aux chapelles ». — F° 141, « Marie-Catherine de Palluau, épouse de haut et puissant seigneur messire Guy de Fenoil, chevalier, comte dudit lieu, seigneur du Souzy et autres plasses, conseiller du roy en tous ses conseils, m^{re} des requêtes ordinaires de son hôtel et son premier président au parlement de Navarre », 8 août 1713. — F° 156 v°, « Mes successeurs agréeront que j'escrive dans le registre la mortalité des bestiaux arrivée cette année dans la parroisse d'Hauterivoire, comme aussi dans celles du voisinage, particulièrement dans celle de Meys, Virignieu, St-Laurent-de-Chamousset, comme étant un désastre extraordinaire. La maladie commença à se faire sentir ausdits animaux environ le mois de juin de l'année présente mil sept cent quatorze. Et enfin il en mourut dans la seule parcelle du bourg deux cent trente jusque à la Toussaint ; il n'y eut dans

toute la parroisse que la parcelles des Ales qui feut exempte. Toranche, La Menue, furent ossi maltraites. On sema néantmoins comme on peut avec des chevaux. Les habitans étoient fort consternés d'avoir tout perdu et on avoit remarqué que jamais on avoit eu dans cette parroisse ny plus grand nombre, ny de plus beaux bestiaux qu'on avoit alors ; il y avoit des bœufs de quatre cent livres la paire et la moindre vache quatre-vint livres. Il en échapa que quelques unes. Viarlon, curé. Mission mil sept cent quatorze. La même année que dessus, je prié messieurs de St-Joseph de Lyon de venir icy faire la mission, ce qu'ils m'octroièrent. Ils commencèrent le jour et fête de saint Simon et saint Jude, qui étoit le dimanche avant la Toussaint, et continuèrent à prêcher matin et soir jusqu'au neuvième décembre qui étoit alors le second dimanche de l'advent, qu'ils firent la conclusion de ladite mission par une procession générale avec le Saint-Sacrement. Ils étoient au nombre de six. Monsieur Nyberolly (?) en étoit directeur. Enfin ces messieurs étoient d'un grand exemple dans cette parroisse et travalloient avec le sèle des véritables apôtres. Certainement mes parroissiens eurent une occasion à se bien instruire de tous leurs devoirs. Viarlon, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 536 (GG 6.) — In-4°, 248 feuillets.

1721-1737. — Actes dressés par les curés Viarlon (1721-1736), Froget (1737) ; les vicaires Roux (1721), Robin (1722), Vazeilles (1722), Theoleyre (1723-1724), Jullien (1724), Bernard (1724), Bel (1725-1726), Masclet (1726), Gaillard (1727-1729), Nicod (1729-1730), Palluy (1730-1731), Drivon (1731-1734), Mosnier (1734-1737, Merle (1737), et Berger, curé de Meys, Reybaud, curé de St-Martin-Lestra, Ruffier, Defreydière, Blein, Vachon, etc. — Ff. 25-27, 203, 231, 248, blancs. — F° 7 v°, « Ce jourd'huy trantième juillet mil sept cent vint un, Messire Philipe Roux, prêtre, d'une vertu et d'une piété exemplaire, vicaire de la paroisse d'Hauterivoire, assassiné, le vint huitième desd. mois et an, dans une chambre au premier étage de la maison curiale de lad^{e} paroisse, environ les huit heures et demi du soir, ensuite de l'ordonnance de m^{re} Annibal Guillet, docteur ès droit, ancien procureur du roy de l'Election et échevin de Lyon, a été enterré dans le cœur de l'églize paroissiale d'Hauterivoire lesd. jour et an, par moy soussigné, curé de la paroisse de Meys, en présence de messires Pierre Viarlon, docteur en théologie, prêtre curé dud. Hauterivoire ; Jean Sattin, curé de la paroisse de St-Barthélemy-Lestra, Estienne Paquier, prêtre aumônier du monastère de l'Argentière ; Antoine Bergeron, prêtre bénéficier de l'églize royale de Notre-Dame de Monbrison, vicaire de la paroisse de Chambost ; George Coquard, p[illegible] paroisse de St-Clément-les-Places ; sieur Philibert Carret, prieur de La Brosse, paroisse de Courzieux, témoins requis, qui ont signé avec moi. Viarlon, curé d'Hauterivoire. Sattin, curé de St-Barthélemy-Lestra ; Pasquier, prêtre, aumônier des dames de Largentière ; Bergeron, Coquard, vic. susdit ; Carret ; Berger, curé de Meys. — F° 9, « Acte de la congrégation. Le deuxième septembre mil sept cent vingt-un, messieurs les curés, vicaires et autres bénéficiers qui ont accoutumés asister le premier mardy de chaque mois à la congrégation qui se tient à St-Laurent-de-Chamousset, se sont assemblés à Hauterivoire, où ils sont venus dire la messe avec une grande à diacre et soudiacre, suivant la délibération faite entre eux dans la dernière conférence, pour le repos de l'âme de m^{re} Philipe Roux, vicaire depuis quatre ans dans cette parroisse, lequel, quoyque irréprochable dans ses mœurs, chéry même particulièrement de tous ses parroissiens par son assiduité au confessionnal et à tous ses devoirs, eut cependant le malheur d'être assassiné le vingt huit juillet, an que dessus, dans la grande chambre du presbitère, au premier étage, environ les huit heures du soir, par un quidam sorti, dit-on, depuis un mois de St-Lasare de Paris, qui voulant danser dans la place publique avec quelques autres, le sieur Roux luy ayant remontré que cela ne convenoit à personne, encore moins à luy qu'à autre, que cela affligeroit son père et sa mère s'il venoit à le sçavoir, parce qu'on vouloit le destiner à l'état eclésiastique étant déja tonsuré. Sur quoy le scélérat s'emporta et commença à le menacer de mort, disant devant tout le monde qu'on verroit à Hauterivoire, ce soir même, ce qu'on avoit jamais veu. En effet, deux heures après, le meurtrier vint luy tirer un coup de fusil à la temple, de la porte qui est sur le degrez, sans que le martir donna aucun signal de vie. On étoit à table au nombre de huit et personne autre ne feut blessé. Cette triste mort a affligé tout le monde ; cette parroisse et toutes celles du voisinage fondoient en larmes le jour de l'enterrement. On a regardé ce crime comme horrible et inoui. C'est pourquoy ces MM. qui connoissoient ce jeune prêtre, qui étoit agé seulement de vingt neuf ans, ont voulu l'honorer par un service solemnel quoiqu'il ne feut que vicaire, et en même temps me rassurer de la fraieur où j'estois étant dans la partie et même le plus prez de la porte, Dieu soit loué. Et ont signé avec moy : Reybaud. Puy, curé de Longesaigne. Curel, curé d'Avaize. Itier, curé de St-Genis-l'Argentière. Aubert, curé de Bessenay. Bouchery, curé. Chermette, curé de Sain-Bel. Sattin, curé. De la Rochette, prêtre de Lyon. Antoine Ramel, vicaire. Berger, curé de Meys. Viarlon, curé d'Hauterivoire. Le nommé Jean Blein, fils d'autre Jean Blein, notaire de ce lieu, feut convaincu de cet homicide et feut effigié à Montbrison, jeudi vint-un may 1722, jour de la

foire avant Pentecôte ». — F° 18 v°, « Laurent de Gayardon de Grézolles, chevalier, seigneur de Tiranges », 15 juin 1722. — F° 56, « Antoinette de La Ponchonnière, dame de La Menue, relaissée de sieur Claude Terrasson de La Thomasière? ; Guillaume et Camille de La Menue, écuiers, sieurs de La Ponchonnière », 7 mars 1725. — F° 79 v°, « Blaise Fournier, recteur d'école », 16 juillet 1726. — F° 166 v°, « Jean-Baptiste Tricaud, écuyer du roy et conseiller en l'élection de Montbrison en Forest, sieur du Monteaud », 12 juin 1732. — F° 192, « Bonnet? (Annet?) Ranvier, écuyer, seigneur de Bellegarde, Maringe, St-André, La Liègue, 3 mars 1734. — Registres parafés par Douzy (1737).

E Suppl. 537 (GG 7.) — In-4°, 247 feuillets.

1738-1749. — Actes dressés par le curé Froget, les vicaires Merle (1738-1739), Meynis (1739-1744), Gallien (1744-1746), Lafay (1746-1749), et Burel, curé de Grézieu, Froget, curé de Salvinizet, Girard, etc. — Ff. 124-130, 168, 188, 227, 246, 247, blancs. — F° 31 v°, « Veu et approuvé à Haute-Rivoire dans le cours de nostre visitte, le 22 octobre 1739, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Donzy (1738, 1739, 1742-1747), de Meaux (1740, 1741), Javogues (1748, 1749).

E Suppl. 538 (GG 8.) — In-4°, 240 feuillets.

1750-1760. — Actes dressés par le curé Froget, les vicaires Lafay (1750-1753), Durand (1753-1760), et Defreydière, curé de Virignieux, Poleymieux, curé de Neuville-les-Dames, Mosnier, Chambeyron, Didier, etc. — Ff. 19, 20, 40, 59, 60, 102-106, 154, 172-174, 218-220, 238-240, blancs. — F° 74 v°, « Odet Gazanchon, seigneur de Chavanne », 6 septembre 1753. — F° 136, « Madelaine de Gayardon de Fenoyl, chanoinesse de Leigneux; Chaterine de Gayardon de Tirange, chanoinesse de Leigneux », 27 janvier 1756. — F° 159 v°, « Louis-Claude, comte de Loras, baron du Sex, seigneur de Chamagnieu en Dauphiné, diocèse de Vienne, y résidant, de Miange, Bétenond et autres places ; Laurent-Charles de Gayardon, chevalier, marquis de Fenoyl, seigneur de Tiranges, Boisset, Chaumont, Montagnac et Misere ; Louis-Catherine de Loras, seigneur de Polionay, Monplaisant et autres places ; Girard de Riverie de Clérimbert ; Hubert-Jean-Pierre-d'Alcantara Girard de Rivirie, prêtre chanoine de l'église royale et collégiale de St-Martin-d'Enay de Lyon et prieur de Bellegarde », 17 mars 1757. — F° 231 v°, « Maître Annibal-Marie Dalier, âgé d'environ trente-huit ans, notaire royal, demeurant à St-Laurent-de-Chamousset châtelain dudit lieu, et assassiné par deux voleurs, dans la maison de s^r^ Odet Gazanchon de Chavanne, résidant dans cette parroisse, vue l'ordonnance des officiers de justice du marquizat de Fenoyl, signée Berger, du vingt-un septembre 1760, a été inhumé par nous curé soussigné dans l'église parroissiale d'Hauterivoire le 22 dudit mois, en présence des soussignés, Chartier, pr. curé de Brulliolles, archip. subst. de Courzieu ; De Rivoyre, curé de St-Laurent-de-Chamousset ; Chavassieux, prêtre ; Beyle, prêtre ; Dubost, vicaire de St-Laurent-de-Chamousset ; Durand, vic. ; Froget, curé ». — Registres parafés par Pariat (1750-1756), de Lesgallery (1757, 1758), Caze (1759, 1760).

E Suppl. 539 (GG 9.) — In 4°, 267 feuillets.

1761-1773. — Actes dressés par les curés Froget (1761-1763), Dupeuble (1763-1773) ; les vicaires Durand (1761-1763), Bermand (1764-1771), Lambert (1771), Treynet (1772), Garel (1772-1773) et Burel, curé de Greizieu-Souvigny ; Gromolard, Garel, Poncet, Guimety, Guerpillon, etc. — Ff. 19, 20, 38-40, 74-77, 97, 167, 186-191, 210, 211, 237, 238, 254-267, blancs. — F° 48 v°, enterrement du curé Froget, 26 avril 1763. — Registres parafés par de Meaux (1761, 1763-1766, 1768-1773), Genet (1762), Roux de La Plagne (1767).

E Suppl. 540 (GG 10.) — In-4°, 257 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par le curé Dupeuble, les vicaires Martin (1774), Baron (1774-1776), Dupeuble (1776-1779), Ladéveze (1779-1782), Dupeuble (1782-1792), Viannay (1791-1792), Vial, vicaire de Montrotier, Gromolard, prêtre commis, Dupeuble, vicaire de St-Cyr, Didier, Chirat, Venet, etc. — Ff. 13-16, 29, 44-48, 71, 83, 84, 96, 107, 108, 135, 136, 149, 150, 161-164, 174-180, 192, 193, 203-205, 214-221, 231-233, 243-245, 256, blancs. — Ff. 16, 193, déchirés. — F° 254 v°, « Le présent registre, destiné à recevoir les actes de naissance, mariages et décès des citoyens de la commune d'Hauterivoire de l'année 1792 a été parafé par nous officier municipaux soussignés, Muregnieu, maire ; Didier, auficier ; J.-B. Gromolard, procureur ». — Registres parafés par Demeaux (1774, 1777, 1778, 1780-1782, 1784, 1788, 1790), de Laplagne (1775, 1776, 1783, 1785, 1787, 1789), Martin des Pomeys (1786), Mayeuvre (1791), Roches (1792).

IRIGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval

Église sous le vocable de Saint-André et Sainte-Anne, annexe d'Oullins, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'archevêque; élection de Lyon, justices d'Irigny et d'Yvours.

E Suppl. 541 (GG 1.) — In-8°, XCII et 212 feuillets.

1615-1659. — Actes de baptêmes dressés par les curés Chambon (1615-1654), Royer (1654-1659); les vicaires Guyonnet (1623), Lerta (1651-1653), Poyet (1653-1654) et Chambon, ancien curé; Relanges, Sallomon, Dupont, Giraud, Faure, Vincent, Desbois, etc. — F^os^ I, II, 38, 39, 134, blancs. — F° 76 *bis*. — Lacunes : 1624, 1625, 1630, 1631, 1640 à 1651. — F° VII v°, « Ponponne Manuel de La Fay, seigneur de Laubépin », 12 octobre 1615. — F° XXXIX, « Marguerite Sève, femme de noble François Bulliou ?, seigneur de Pigné et Sallettes, 7 octobre 1618. — F° XL, « Louyse Mutin, filhe de feu noble Claude Mutin, seigneur de Bellecour à Lion », 21 octobre 1618. — F° XLIII v°, « Jehan-Pierre Croppept, seigneur d'Irigny », 22 janvier 1619. — F° XLVII, « Estienne Mutin, seigneur de Bellecour », 25 mars 1619. — F° LXXI, « Pierre Garbot, gentillome de la royne et segneur de Chatanay », 10 octobre 1631. — F° LXXIII, « Marc de St-Priest, segneur de Fontanès », 28 octobre 1621. — F° LXXV, « François Bullioud, seigneur de Salette et Pigners », 3 février 1622. — F° 14, « Remon de Laurencin, escuyer, sieur du Péage ; Yzac de Laurencin, esquier, sieur de Taluy », 3 octocre 1627. — F° 26 v°, « François Builloud, seigneur de La Tour des Pigners », 26 novembre 1628. — F° 31 v°, « Luc Sève, seigneur de Charly », 25 août 1629. — F° 56 v°, « François Bullioud, escuier, seigneur de La Tour de Piney et Celettes », 28 février 1622. — F° 63 v°, Jean Besset, seigneur de La Vallette », 12 octobre 1633. — F° 64, « Humber de Chaponnay, seigneur de L'Isle de Méan », 18 octobre 1633. — F° 81, « Jaques Levefve, sieur du Molard », 30 mars 1635. — F° 146, « Justinien Croppet, seigneur d'Irigny ; Philipe Croppet, seigneur du Pont Tornier », 29 septembre 1652. — F° 158, « François Bussillet, s^r^ de Messimieu et La Rivière », 28 avril 1654. — F° 164, « Justinien Croppet, seigneur a d'Ireny et de Varissan », 13 octobre 1654.

E Suppl. 542 (GG 2.) — In-4°, 219 feuillets.

1659-1693. — Actes dressés par les curés Royer (1659-1670), Patac (1671-1689) ; Chambon, ancien curé (1659-1661) ; les vicaires Revol (1673-1685), Patac (1684-1693), André (1685-1689), et Isnard, curé substitué (1670), Lugné, Basset, Raynaud, Tournay, etc. — Ff. 2-25, baptêmes de 1659-1661 ; ff. 26-57, mariages et sépultures 1659-1677 ; ff. 58-219, les trois actes 1677-1693. — Ff. 217-219, blancs. — F° 26, usé au bas. — F° 1, état de vêtements appartenant à un vicaire. — Ff. 58-67, table par prénoms des actes de 1677-1692. — F° 101, « Le 15e novembre 1680, dame Anne Collet, vefve de s^r^ Jean Dufournel, conseiller en l'eslection de Lyon, a faict présent à l'esglise d'Irigny d'une chasuble de tabis blanc doublée d'un taffetas cramoisy, où sont les armes dudit feu Dufournel et de sadite femme. Elle y a de plus adjouxté le voille, la bourse et vollet de la mesme estoffe avec un corporal et puriffìcatoire, le tout garni de dantelles. En foy de quoy j'ay signé, audit Irigny, l'an et jour que dessus. Revol, prebstre et vicaire d'Irigny. — F° 136, « Baltazar de Bussillet, escuyer et baron de La Roche », 1 janvier 1685. — F° 166, « Annet de Camus d'Ivour; Claude d'Ivour de Camus ; Jean-Pierre Croppet de Vernoux », 5 octobre 1687. — F° 179, « Alphonse de Castellano, sieur de St-Martin », 24 octobre 1688. — L'an mil six cens quatre-vingt et neuf et le sixiesme jour du mois de mars, la première pierre de l'église d'Irigny a esté bénite et posée par permission de monsieur Morange, grand vicaire de monseigneur l'archevesque de Lyon, par messire Louis Patac, prestre et curé de laditte paroisse, assisté de messires Jean Lugné, curé de St-Genis-Laval, André Masclary, vicaire d'Oulins, Guilaume Patac et François André, vicaires d'Irigny, et Pierre Gayet, soubdiacre de St-Genis et l'entrepreneur maistre Jean Favier qui a signé et plusieurs autres, Patac, prebstre et curé, Lugné, Masclary, Gayet, André, prebstre et vicaire, Patac, prebstre, Faure, Rollin, Glathoud ». — Registre de 1692 parafé par de Sève.

E Suppl. 543 (GG 3.) — In-4°, 216 feuillets.

1693-1712. — Actes dressés par le curé Patac (1693-1710), Arnaud (1710-1712) ; les vicaires Patac (1693-1694), Masson (1693-1697), Arnaud (1697-1710), et Masson, desservant de St-Genis-Laval, Renaud, fr. Siméon, récollet, etc. — Ff. 9-12, 30, 75-79, 196, 206, blancs. — Ff. 68-74, 80-87,

tables par prenoms. — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1712).

E Suppl. 544 (GG 4.) — In-4°, 195 feuillets.

1713-1731. — Actes dressés par le curé Arnaud ; les vicaires Sue? (1713-1718), Dalenx (1717-1731), Guinand (1718), Dalenx, frère, (1717-1731), et fr. Siméon, récollet, fr. Charles ; fr. Célestin ; Roche, vicaire d'Oullins, etc. — Ff. 58, 169, blancs. — Entre les ff. 181 et 182, talon d'un feuillet arraché. — F° 57, « Jacques du Pomey, écuier, seigneur de Rochefort ; Alexandre de Villeneufve, chevalier, seigneur, baron de Joux, St-Marcel, Affoux, etc. », 23 novembre 1718. — Ff. 73-90, tables par prénoms. — Registres parafés par Terrasson (1713-1717).

E. Suppl. 545 (GG 5. — In-4°, 220 feuillets.

1632-1748. — Actes dressés par les curés Arnaud (1732), Roche (1738-1748) ; les vicaires Dalenx, frères, (1732-1738), Malescot (1735-1737), Gentelet (1737-1741), Debillie (1738-1748), Clair (1741-1742), Bord (1742-1748), et Dalenx, curé de Saint-Julien, etc. — Ff. 59, 60, 72, 97-100, 113, 114, 178, 192, 206, 220, blancs. — F° 14 v°, « Cejourdhuy vingtième juillet mil sept cent trente-trois, nous Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-André-d'Irigny, en présence de messires Jean-François et André Dalenx, vicaires de ladite paroisse, André Faure, curé de Soucieu, Louis Reydelet, vicaire de la paroisse de Vourles, où nous avons trouvé toutes choses en bon état, et avons signé avec les sus-nommés, Reydellet, vicaire de Vourles ; Faure, curé de Soucieu ; Dalenx, vicaire d'Irigny ; Dalenx, vicaire ; G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand. Le jour et an que dessus, étant rentré dans ladite église, avons remarqué qu'il n'y a point de chaire pour le prône, c'est pourquoy avons ordonné qu'on en fera faire une incessamment, qu'on placera dans le lieu le plus convenable et que notre présente ordonnance sera publiée aux messes paroissialles pendant trois dimanches consécutifs afin qu'on n'en ignore. G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 159, « Acte de la visite de l'église parroissiale d'Irigny. Le dix-septième juin mil sept cent quarante-quatre, nous soussignés Gaspard Desverneys, prêtre et curé de la parroisse d'Orliennas, docteur en théologie et archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église parroissiale d'Irigny, y étant entré nous avons visités et adorés le très Saint-Sacrement renfermé dans un ostansoir, un ciboire en bon état dont nous avons donnés la bénédiction au peuple qui s'y est assemblé au son de la grande cloche. De là, nous avons visités les fonds baptismaux et les saintes huiles aussi trouvées en bon état, plus nous avons visité le rétable du maitre-autel et des chapelles pareillement en bon état et décement ornés et avons ordonnés que les autels portatifs placés dans le maitre-autel et desdites chapelles, seront insérés dans lesdits autels. De là, nous sommes entrés dans la sacristie où nous avons trouvés les vases sacrés, calices, leurs patènes, pixide, pour administrer le viatique au malade, chasubles, messels et nappes en bon état, et attendu que l'on nous a représenté que les surplis et aubes, cintures, amis, corporeaux et purificatoires, de même que le drap mortuaire sont en partie usés et déchirés tellement qu'il ne convient point de s'en servir pour le service divin, nous avons ordonnés que le tout sera fournis incessament aux dépends des fabriques de laditte église. Ensuite nous nous sommes transportés dans le cimetière de laditte église où après avoir fait les prières ordinaires pour les deffunts, nous l'avons visités et avons trouvés du cotté du vent et matin et soir, bien clos, mais du cotté de bize une cloture caduc et en partie éboulée et irrégulière, laquelle clôture avoit été ordonnée depuis plusieurs années d'être réparée incessement par Mre Dolmière, vicaire général de Monseigneur l'archevêque, et attendu, suivant le raport que l'on nous a fait et ce que nous avons vu par nous-même que laditte clôture n'a point été réparée aux dépends desdits habitans, nous l'avons interdit et ordonné que ledit interdit durera pendant quinze jours, pendant lesquels lesdits habitans seront tenus de faire les réparations nécessaires et qu'après ledit tems l'interdit sera levé, et au cas que l'on ne fasse pas lesdittes réparations utiles et nécessaires pendant le laps de quinze jours, l'interdit durera jusqu'à l'entière réparation, et, comme on nous a représentés que, conformément aux ordonnances et coutûme observée dans les parroisses, nous avons ordonné qu'à l'avenir il sera payé au luminaire de laditte église vingt sols pour les enterrements des grands corps dans le cimetière et dix sols pour les petits, sans y comprendre la cire pour les enterrements des grands corps enterrés dans laditte église six livres et trois livres pour les petits, comprenans la cire, et on donnera au sieur curé de laditte parroisse ou à M^{rs} les vicaires, à chacun desdits enterrements, deux cierges pour ceux qui sont enterrés dans laditte église, et pour ceux qui le seront dans le cimetière, un cierge, le tout payable par les héritiers des deffunts. Plus les recteurs de la confrérie du très Saint-Sacrement payeront audit sieur curé ou vicaires deux grandes messes chaque mois, à vingt sols, conformément aux ordonnances de ce diocèse, savoir, le troisième dimanche et le troisième jeudy de chaque mois, le jour du corps de Dieu, le dimanche dans l'octave et le jeudy de l'octave. De

même le recteur dudit luminaire sera tenu de payer audit sr curé ou à Mrs les vicaires, tous les lundy de chaque mois de l'année, vingt sols pour les grandes messes qu'ils célébreront pour les deffunts de la parroisse. Enfin nous ordonnons que les premiers deniers qui se trouveront de reste, compte-rendu fidèlement tant par les recteurs de la luminaire et de laditte confrérie, seront employés à achepter les linges nécessaires pour le service divin, savoir surplis, aubes, amit, purificatoires et cintures, de même pour achepter un drap mortuaire, attendu que celuy que nous avons trouvé est très déchiré et hors de service. Notre règlement et présente ordonnance sur les articles cy-dessus énoncés ou de l'autre part sera, pendant trois dimanches consécutifs, publié au prône de la messe parroissiale, afin que personne n'en ignore. Fait en présence des Mres André Roche, curé de ladite parroisse d'Irigny et Oullins, Baltazard Leyssard, curé de Millery, Philibert-Bernard Bord, Claude Regnaud, bourgeois de Lyon, Jacques de Billie, vicaire d'Irigny et de François Guize, habitant d'Orliénas, et des recteurs, de plusieurs habitants de ladite paroisse, témoins requis, qui n'ont pas voulu signer, lesdits témoins, curé et autres cy-dessus ont signé avec nous. Roche, curé ; Leyssard, curé de Millery ; Bord, vicaire ; Regnaud ; de Billie, vicaire ; François Guise ; G. Desverneys, p. i., curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant ». — Ff. 45-48, 126 v°-136, tables par prénoms. — Registres parafés par Pupil (1737-1745, 1747, 1748), Charrier (1746).

E Suppl. 546 (GG 6). — In-4°, 230 feuillets.

1749-1764. — Actes dressés par le curé Roche ; les vicaires Bord (1749-1762), de Billie (1749-1758), Roche (1758-1762), Coret (1763-1764), Gromolard (1763-1764), et Fournil, vicaire d'Oullins, Gromolard, etc.— Ff. 11-14, 26-28, 41-46, 58-60, 72-74, 88, 99-102, 112-116, 128-130, 139-144, 158, 214, 227-230, blancs. — F° 223, « monsieur Terrasse, seigneur d'Ivours », 9 septembre 1764. — Registres parafés par Pupil (1749-1764).

E Suppl. 547 (GG 7). — In-4°, 247 feuillets.

1765-1779.— Actes dressés par le curé Roche ; les vicaires Gromolard (1765-1772), Coret (1765-1767), Pastural (1767-1768), Marcel (1768-1779), Didier (1772-1774), Gobert (1774-1779), Deroche (1779), Tholance (1779), et Lavallet, vicaire d'Oullins, Durand, etc. — Ff. 14-16, 55-58, 74, 106, 120-122, 136-140, 153-158, 167-176, 185-194, 206-212, 223-230, 243-247, blancs. — F° 49 v°, « Jean-Baptiste Rigottier, dessinateur, de Lyon », 24 août 1768. — F° 82, « En vertu de l'ordonnance cy-jointe en date de ce jour 30e may 1770, rendue par monsieur le juge de la jurisdiction d'Irigny, nous soussigné, vicaire de ladite parroisse d'Irigny, avons inhumé le même jour et an que cy-dessus le corps de Marie Lortet, [Thérèse] fille du sieur Lortet, dit Meunier, traiteur, demeurant à Lyon, rue Sirène, et de Claudine Girardin, son épouse, en la susdite demeure, en présence du sieur Jaque Girardin, son oncle, teneur de livres à Lyon, et de Charles Jontet, me charpentier à Lyon, qui ont signé, ledit Jontet avec sa marque ordinaire. Girardin, C I, Marcel, vic. En vertu de l'ordonnance cy-jointe en date de ce jour 30e may 1770, rendue par monsieur le juge de la jurisdiction d'Irigny, nous soussigné vicaire de ladite parroisse d'Irigny, avons inhumé les même jour et an que cy-dessus le corps du sr Saldony [*Faldoni*], maître en fait d'armes, demeurant à Lyon, dont on ignore la patrie (italien de nation), en présence de sr Jaques Girardin, teneur de livres audit Lyon et de Charles Jontet, me charpentier en lasdite ville, qui ont signé, le sr Jontet avec sa marque ordinaire. Girardin, C. I. Marcel, vic. ». — Registres parafés par Pupil (1765, 1766, 1768 1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778), de Leullion (1779).

E Suppl. 548 (GG 8). — In-4°, 237 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par les curés Roche (1780-1785), Marcel (1792) ; les vicaires Marcel (1780-1792), Roches (1780-1792), Garcin (1792), et Tholance, vicaire de Ste-Foy, Cotton, etc. — Bergé, officier public. — Ff. 12-18, 31-36, 51-54, 70-72, 85-90, 105-108, 122 126, 142-144, 162, 176-180, 193-199, 212-218, blancs. — F° 101, « Nicolas Guérard, me d'écolle à Irigny », 8 novembre 1785. — F° 118, « Vérifié par nous en cours de visitte à Irigni, ce 18 octobre 1786, Lacroix de Laval, g. ob., vic. génl. ». — F° 153 v°, « Ce jourdhuy 10e juin 1788 se sont présenté dans cette église, après cinquante-deux ans et demi de mariage, pour témoigner leur reconnoissance au Seigneur et luy demander la continuation de ses bontés, Jean-Antoine Imbert, âgé de 83 ans et demi, habitant de cette parroisse, et Jeanne Latour, son épouse, âgée de 75 ans, et ont assisté à la cérémonie messire Nicolas-Hiacinthe Latil de Thimécourt, chevalier de St-Louis, capitaine pensionnaire, demeurant maison Martin à Irigny, qui a bien voulu faire les honneurs de cette cérémonie, monsieur François Buisson, négociant à Lyon, mesdames Regnaud, Colombet, Souchon, Picquet, Gacon et autres qui ont signé avec nous vicaires de ladite parroisse d'Irigny. Latil de Thimécourt, Jean-Antoine Imbert, V. Picquet, Elizabeth Gacon, Regnaud, [illegible] Colombet, Souchon née Duval, Louise-Sophie [illegible],

Marie Picquet, Bourganel, prêtre ; Buisson, Rochas, vic., Marcel, vicaire ». — F° 233 v°. « Le present registre clos et arrête ce jourdhui 2 novembre 1792, l'an 1er de la Republique Françoise, en execution de la loi du 20 septembre dernier. Guillot, maire, Fournet, secrétaire ». — Registres parafés par Gesse (1780, 1782), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

JARNIOUX

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Jarniost, Jarnieux. — Église sous le vocable de Sainte-Catherine, succursale de Ville-sur-Jarnioux, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du seigneur du lieu ; élection de Villefranche, justice de Jarnioux. — V. *Ville-sur-Jarnioux*.

JOUX

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de l'Assomption N.-D., archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation de l'hôtelier de Savigny ; élection de Villefranche, justice de Joux.

E Suppl. 549 (GG 1.) — In-4°, cahiers de formats divers, 104 feuillets.

1603-1627. — Actes de baptêmes dressés par le curé Verguyn. — Ff. 17, 20, 21, 41, 42, 45, 52-55, 64, 66, 75, 76, 80, 86, blancs. — F° 1, la moitié inférieure enlevée ; f° 3, troué, lacéré en tête à droite ; ff. 4, 6, usés au bas ; f° 56, usé sur le bord droit ; ff. 58, 59, rongés en tête et à droite ; f° 61, l'angle supérieur droit enlevé ; f° 68, rongé en tête à droite ; f° 102, troué en tête, lacéré au bas à droite ; ff. 103, 104, fragments. — Ff. 2-16, baptêmes de 1603-1607 ; ff. 18-46, de 1609-1613 ; ff. 48-65, de 1615-1618 ; ff. 67-102, de 1621-1627. — F° 2, « Charlotte de Champier, femme à hault et puissant seigneur, mons. le baron de Jou George de Villeneufve », 5 janvier 1603. — F° 11 v°, « Françoise de Vaulrion, dame de La Buissière », 12 novembre 1605. — F° 12, Jacques de Champier, gouverneur de Dombes, 17 novembre 1605. — F° 16, « Jehan Bec, lieutenant en la jurisdiction de Joux ; Pierre Bec, seigneur de La Bussière », 7 octobre 1607. — F° 90 v°, fragment de formule de signification.

E Suppl. 550 (GG 2.) — In-4°, format agenda, 154 feuillets.

1630-1654. — Actes dressés par le curé Claude Magat † 1654 ; le prébendier Delaves. — F° 1, lacéré à droite ; à la suite du f° 22, talons de deux feuillets enlevés ; f° 133, usé au bas ; f° 134, lacéré au bas ; ff. 139, 140, usés sur les bords en tête et à droite. — Ff. 141, 142, blancs. — Ff. 1-7, répertoire par prénoms ; ff. 9-110, baptêmes 1630-1653 ; ff. 111-140, enterrements 1630-1654 ; ff. 143-154, mariages 1640-1651. — F° 57, « Jean Gonnet, sieur de St-Georges et lieutenant en la châtellenie royalle de St-Maurice en Roannoys », 18 juillet 1638. — F° 58 v°, « Jean de Villeneuve, seigneur et baron de Joux et La Bastie » [en Dombes], 6 novembre 1638. — F° 85, « Alexandre Orlandini, chevalier, seigneur de Mazurat, St-Trivier et Monpentier », 17 juillet 1645. — F° 98, « Claude Desplasses, sr d'Ausserre », 7 avril 1649. — F° 114 v°, transport au cimetière d'ossements de gens morts de la peste en 1629, 22 février 1634. — F° 117, transport au cimetière d'ossements de gens morts de la peste en 1630, 11 janvier 1635. — F° 123 v°, enterrement de « George de Villeneuve, baron de Joux et La Bastie en Dombes, seigneur de La Noerie, Lange, Chanin et la maison fort d'Affoux, chevalier de l'ordre de St-Michiel, capitaine de cinquante hommes d'armes, jadis bailly de Beaujollois........ décédé audit lieu de La Bastie........ seigneur de grand mérite et vertu qui aymoit fort ses subjectz, lesquelz l'on tellement honnoré que générallement tous le sont allé prendre à Vindry et ont assistez à ses obsèques avec grand doleur et pleurs en considération de la perte tant préjudiciable qu'ilz souffroyent », 15 septembre 1638. — F° 133, « Le 17e aoust 1645 a esté ensépulturé au tumbeau de ses parens, Barthélemi Bost, dit Garnier, lequel en une esmotion populaire de ce lieu contre certaine noblesse, fut frappé au milieu du front, par un laquais de Monsr d'Amarin de Dombes, d'un coup de pierre, le jour St-Roch, duquel coup il est décédé une heure et demi après. *Requiescat in pace.* Le 17e dudit moys et an, a esté

ensépulturé au tumbeau des pauvres, un certain pauvre journalier nommé Benoist Tyrerd, dit Boyron de Piney, lequel venant de Lyon de servir un maçon, estant entre La Tour et L'Herbrelle, se treuvant entre quelques compagnies de gens de guerre, fut destrossé de sept ou huict livres, lesquelles ilz avoit, affamé ? et rudement battu, desquelz coups et autres incommodittez, estant arrivé chez Pierre Bret Lenversin, l'ung de mes parroissiens, le jeudi 17° d'aoust, sur le soir, le lendemain ayant esté visité par moy sur les dix heures de matin, il est expiré sur les deux heures après midy et conduit à laditte sépulture par le soing et despence dudit Pierre Bret. Dieu payera tout ». — F° 149, validation du mariage de « Claude Colas et Jane Olivier, qui estoit nul auparavant par le deffaut de l'aage audit Colas, lors de la première bénédiction faicte à Tarare », 31 janvier 1644.

E Suppl. 551 (GG 3.) — In-4°, 135 feuillets (cahiers de formats divers).

1657-1675. — Actes dressés par le curé Antoine Magat (1657-1675) ; le vicaire Nappollier (1656-1657), et Caillot, prébendier, Cornaton, etc. — Ff. 56, 68-70, 130, blancs. — Ff. 1, 3-6, rongés en tête à droite ; ff. 115, 116, usés au bas. — Ff. 2 et 2 *bis*, baptêmes de 1656-1657 ; ff. 3-55, baptêmes 1657-1667 ; ff. 57-67, enterrements 1659-1667 ; ff. 71-94, enterrements et mariages 1668-1673 ; ff. 114-95, baptêmes 1668-1673 ; ff. 115-123, baptêmes 1673-1675 ; ff. 129-124, mariages et enterrements 1674-1675 ; ff. 134-131, mariages et enterrements 1673-1674. — F° 25 v°, « Augustin Talebard, s^r de La Fay, bourgeois des Sauvages », 9 juillet 1663. — F° 33 v°, « George Talebard, s^r de Sienne », 12 janvier 1665. — F° 51 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de Joux, tenus par m^re Antoine Magat, curé dudict lieu, en la visitte, ce 21 septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 132 v°, François de Chambost, escuyer, seigneur de Bavas ; Claude de Joux, s^r de Peysselley », 7 août 1674.

E Suppl. 552 (GG 4.) — In-4°, 210 feuillets.

1676-1701. — Actes dressés par les curés Noyer (1676-1681), Combes (1681-1701) ; les vicaires Conorton (1678), Bussières (1680-1685), May (1681-1683), Rivet ? (1686-1691), Bret (1692-1693), Genette (1695), Jayol (1696-1698), Demogier (1698-1699), Ratigny (1700-1701), et Rabot, curé de St-Clément, Laly, Caillot, Moissonnier, Pravieu, Tournus, Bret, etc. — Ff. 1, 2, 21, 120-125, 134, 144-147, 153, blancs. — Ff. 1-20, mariages 1676-1679 ; ff. 22, 30, enterrements 1676-1679 ; ff. 31-43, baptêmes 1676-1679 ; ff. 44-210, les trois actes 1680-1701. — Ff. 3-16, répertoire par prénoms des actes de 1676 à 1685. — F° 17, « Mémoire de ce qui est deu à la confrérie du St Rosaire : [illegible] Mogier pour l'année 1666 et 1667 doit 38 l. ; [illegible] doit 11 l. ; Claude Lahle doit 6 l. 18 s. 9 d. ; [illegible] Tricaud doit 3 l. 25 s, ; Monsr de La Coste doit pour 1676. — F° 20, « Je soubsigné, archiprebstre, ay veu les susdicts registres de mariages et les ay trouvé en bonne forme, le 14e may 1679. Garnoud, archiprebstre ». — Ff. 29 v°, 42, même mention pour les sépultures et baptêmes. — F° 38 v°, « Marie Desplasse, femme de haut et puissant seigneur Batazard de Becq, seigneur d'Ausserre, du Crozet et autres places », 12 juin 1678. — F° 126, Noms des vicaires que j'ay tenu despuis que je suis curé à Joux. Combe. 1° Mr May, 2 ans ; — 2° Mr Bussière, 2 ans ; — 3° Mr Rivet, 7 ans ; — 4° Mr Bret, 2 ans ; — 5° M^r de La Ponchonnière, cy, 4 mois ; — 6° Mr Geneste, 6 mois ; — 7° Mr Jayol, 2 ans ; 8° Mr Demogier, 2 ans ; — 9° M^r [illegible], 3 mois ; — 10° Mr Sermerse, 2 mois ; — 11° Mr Ratigny, 6 ans ; — 12° Mr Duchamp, 2 ans 1 mois ; — 13° Mr Duguet, 3 mois ; — 14° Mr Debère, 4 mois ; — 15° Mr Pariel, 14 mois ; — 16° Mr Lafay, 3 ans 3 mois ; — 17° Mr Plemeu, 11 mois ; — 18° Mr Rivanil, 1 année ; Thévenon : 1° Mr Lafay, 2 ans ; — 2° Mr Peillon, 2 ans ; — 3° Mr Casselet, 7 mois ; — 4° Mr Farge, 14 mois ; — 5° Mr Combes, 18 mois ; — 6° Mr Grange, 4 ans ; — 7° Mr Povet, 7 mois ; — 8° Mr Baschet, 6 ans ; — 9° Mr Nicod Laserte, 9 mois. — Mr Granjard, 27 mois ; Mr Hannequin, 4 mois ; Mr Merlin, 2 ans ; Mr Grillière, 3 mois ; Mr Montmain, 2 mois ; Mr Fraisse, 6 mois ; Mr Baschets, 10 mois ; Mr Héond, 6 mois ; Mr Barbier, 9 mois ; Mr Bonchère, 4 ans 2 mois et demi. Mr Bertrand, curé en 1753. Vicaire : Mr Duché, 5 mois ; Mr Girodié, 6 ans ; Mr Terluts, 8 ans 2 mois ; Mr Chermette, 19 ans 2 mois ; Mr Laurent a demeuré 2 ans ; Mr Vermare est entré vicaire le premier novembre 1789. — Ff. 127-141, table par prénoms des actes de 1692 à 1699. — Ff. 142-143, « Par édit du Roy du mois de mars 1697, une personne peut estre censé estre parroissien d'une parroisse, après y avoir demeuré actuellement et publiquement six mois, pourveu que ladite personne soit du mesme diocèse, et un an entier si elle est d'un autre diocèse. Les ordonnances de monseigneur l'archévesque veulent l'an et jour pour l'un et pour l'autre. Par le mesme édit, il faut quatre tesmoins digne de foy et domiciliés et qui signent s'ils le sçavent faire, qui attestent le temps du domicile des contractans, de leur aage et de leur qualité, et s'ils sont enfans de famille et soubz la puissance de pères et mères, tuteurs ou curateurs ; il faut avoir en ce cas le consentement de leursdits pères, mères, tuteurs ou curateurs. Par le mesme édit, les curés ou autres bénéficiers qui auront

contrevenu à ce que dessus, sans les remises ou autres justes dispenses des curés ou ordinaires des parties contractantes seront condamnés pour la première fois, outre les peines canoniques des juges et ecclésiastiques, à estre privés du revenu de leurs cures et bénéfices pour trois ans du tout, à la réserve de la subsistance purement nécessaires reglées à six cents livres pour les grandes villes et à trois cent partout ailleurs. Et en cas de récidive, lesdits curés ou autres prestres bannis pour neuf ans à la volonté des juges royaux. Et les prestres séculiers qui n'auront point de bénéfices seront bannis pour trois ans pour la première fois et pour neuf ans en cas de récidive. Et lesdits curés ou autres prestres qui presteroient leur ministère pour la célébration d'un mariage de rap ou violence, seront encor condamnés à plus grandes peines. Ceux qui auroient supposés faussement estre pères et mères, tuteurs ou curateurs des contractans ; comme encor les tesmoins qui auroient tesmoignés faux touchant les domiciles, aages, qualités desdits contractans, que les uns et les autres soient condamnés, hommes et femmes, à faire amende honorable, et les hommes aux galères pour le temps arbitrés par les juges ou au bannissement s'ils ne peuvent supporter la galère comme les femmes et impotens, lequel bannissement ne sera moindre de neuf ans. Le domicile des fils et filles de famille mineurs de 25 ans est celuy de leurs pères et mères, tuteurs ou curateurs après la mort de leurs pères et mères. Et en cas qu'ils ayent de fait un autre domicile ailleur, veut l'édit, que les bans de leur mariage soient publiés dans la parroisse de leur demeure et dans celle de leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs. Permet ledit édit aux pères et mères de deshériter leurs fils et filles, mesmes majeurs de 25 ans, qui se marieront sans leurs avis et conseil par escrit. Veut encor ledit édit que les fils et filles et veuves qui demeurent actuellement avec leurs pères et mères, mesmes majeurs de 25 à 30 ans et qui se marient à l'inceu de leursdits pères et mères, soubs prétextes de quelque logement qu'ils ont pris dans une autre parroisse un peu avant leur mariage, soient privés et descheu par leur seul fait, ensemble les enfans qui en naistront, des successions de leursdits pères et mères, ayeuls et ayeules et de tous autres avantages. Les enfans nés, tant devant qu'après les mariages qui se contractent à l'extrémité de la vie, sont privés de toutes successions. Par autre déclaration de Sa Majesté du 15 juin 1697, les mariages fait par autres que par les curés des contractans ou autres ayant-droit d'eux, sont déclarés clandestins, et enjoint aux-dits contractans de se présenter à l'ordinaire pour réabiliter leurdit mariage et le rendre légitime après avoir accomply la pénitence à eux enjointe. Cet édit a esté revocqué et cassé ». — F° 154, « Nombre des baptesmes, mortuaires, mariages, despuis que je suis curé à Joux, année par année.

1682	baptesmes,	32;	enterrements,	19;	mariages,	3.
1683	—	35	—	22	—	6.
1684	—	35	—	17	—	2.
1685	—	30	—	15	-	5.
1686	—	29	—	30	—	4.
1687	—	33	—	16	—	5.
1688	—	33	—	40	—	3.
1689	—	23	—	33	—	6.
1690	—	29	—	5	—	7.
1691	—	21	—	41	—	4.
1692	—	24	—	29	—	4.
1693	—	26	—	40	—	4.
1694	—	17	—	86	—	4.
1695	—	24	—	9	—	10.
		392		402		69.
1696	—	26	—	17	—	7.
1697	—	21	—	17	—	7.
1698	—	24	—	12	—	8.
1699	—	27	—	15	—	2.
1700	—	29	—	32	—	13.
1701	—	33	—	14	—	4.
1702	—	37	—	10	—	8.
1703	—	31	—	10	—	8.
1704	—	27	—	14	—	6.
1705	—	43	—	18	—	6.
		298		153		69.
1706	—	29	—	25	—	4.
1707	—	35	—	15	—	7.
1708	—	28	—	16	—	5.
1709	—	27	—	41	—	1.
1710	—	12	—	41	—	10.
1711	—	28	—	16	—	8.
1712	—	27	—	22	—	14.
1713	—	32	—	12	—	4.
1714	—	24	—	18	—	4.
1715	—	32	—	12	—	11.

F° 165v°, « Georgette Calas Verniane Torchon, aagée d'environ 70 ans, est morte après avoir reçeu les sacrements et a esté enterré, par moy soubsigné, le quatorsiesme may mil six cens nonante-quatre, et le mesme jour a été enterré un petit garçon mendiant, qu'on a trouvé mort dans un chemin, présent Benoit et Edouard Danves qui n'ont sceu signer, ce qui arrive tous les jours en plusieurs endroits, à cause de la famine et de la disette de touttes sortes de vivres; le bled seigle valant 12 l. le bichet, et le froment quatorse, le pain bis, 4 s. la livre ; l'huile 12 l. la quarte ; le vin douze l. l'asnée et quatorse. Les pauvres ne mangeant point de pain, et ne mangeant que des herbes par les prés, et quelque morceau de pain d'avoine toute bourrue, qui se vend jusques

à 3 l. le ras, meurent de défaillance par les chemins ou dans leurs maisons, après avoir langui quelques temps ; les causes de cette disette ne peuvent être aultres que les peches des hommes, leurs luxes, leurs excès et autres débordements dans les temps de prosperite et d'abondance, qui ont irrité la colère de Dieu et ont attiré ces fléaux qui sont une guerre universelle de tous les princes de l'Europe contre la France, qui a déjà duré cinq ou six ans et n'a pas d'apparence de finir encor si Dieu n'y met d'autres dispositions ; les impost excessifs sur touttes sortes de choses, d'estats, de conditions et de mettiers, la sterilité de l'année dernière qui a esté si grande, qu'il n'y a pas eu le quart de la recolte, mesme dans les meilleurs endroits, tout a été stérile jusques aux buissons. On ne trouve point de bled ni autres grains, pour de l'argent ; on en a fait venir quantité des pays estrangers, de Barbarie, etc, mais cela abonde peu : les villes retiennent tout, et il est défendu de sortir du pain de Lyon, passé deux livres par personne, soubs peine d'amendes et de chastiment aux boulangers, et de confiscation du bled et du pain, et quand on l'a sorti la populace des fauxbourgs et des petittes villes et villages, et des personnes qui s'attroupes sur les chemins, et l'enlèvent impunément, aux pauvres gens qui l'ont acheplé : on n'attend plus qu'une peste générale si Dieu, par sa miséricorde, n'a pitié de son pauvre peuple. Cette disette a commencé avec la guerre, et par des gresles extraordinaire et a tousjours augmenté jusques à présent, et je ne sçay quand elle finira, Dieu le sçait. COMTE, curé de Joux. — F° 167 v°, « George Barberet, aagé d'environ 20 ans, est mort après avoir receu les sacrements et a esté enterré par moy soubsigné, le 25° juin 1694, en présence de Claude et Edouard Danves ? et le mesme jour, et en présence que dessus a esté enterrée une fille qu'on croit estre de la parroisse de Machezal, aagée d'environ 20 ans, trouvé morte de misère et de défaillance (chose qui arrive tous les jours en plusieurs endroits, à cause de la cherté et disette de touttes choses nécessaires à la vie, ce qui cause une consternation et une désolation inouie despuis plusieurs siècles. Dieu sçait quand elle finira, que ce soit au plus tôt par sa miséricorde) le jour de saint-Jean, après vespres, au chemin qui va de Joux à La Chapelle près la maison de chez Faye, lesd. tesmoings n'ont sceu signer, enquis. COMBE, curé ». — F° 176 v°, « Sébastien Artaud, seigneur de Viri, maistre des requestes de Son Altesse monseigneur le Prince, demeurant à St-Germain-Laval », 29 octobre 1695. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695), du Sauzey (1694), de Lucenay (1698, 1699), Terrasson (1700).

E. suppl. GG. [illegible] — In-4°, [illegible]

1701-1740. — Actes dressés par les curés Comte (1701-1718), Thevenon (1718-1740) ; les vicaires [illegible] (1701-1706), Duchamp (1706-1708), Duguet (1708), [illegible] (1709), Pariel (1710), Lafay (1711-1713), Lagnieu (1713-1716), Rivaud (1716-1717), Thevenon (1717), Lafay (1719-1721), Peillon (1721-1722), [illegible] (1723), [illegible] (1724-1725), Combe (1725-1726), Grange (1726-1730), Poyet (1730-1731), Beschet (1731-1737), Nicod (1738), Granjard (1739-1740), et Rabot, curé de St-Clément, Combe, Lafay, Bigot, Gouttenoire, etc. — Ff. 62, 130, 228, 237, 238, blancs. — F° 4 v°, « Alexandre de Villeneuve, seigneur baron de Joux et autres places », 4 février 1702. — F° 34 v°, « Veu faizan ma visitte le présent registre, le dernier juin 1707. DESPLASSES, archiprestre ». — F° 41 v°, enterrement de Jean Dandré, escuier, conseiller secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances, seigneur de St-Victor en Languedoc », 1 octobre 1708. — F° 91 v°, « Veu le présent registre, nous l'avons trouvé en bon estat. Faict à Joux, en visitte, le 22 octobre 1718. DESPLASSES, archiprêtre. — F° 94 v°, « Jacques de Pomey, escuyer, seigneur de Rocheffort », 13 avril 1719. — F° 127 v°, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 9ᵉ octobre 1724. BAYARD, archiprestre de l'Arbrêle ». — F° 140, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 14ᵉ octobre 1726. BAYARD, archiprestre ». — F° 153, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Joux, ce 29 may 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. » — F° 170 v°, « Veu dans nostre visite, ce 31ᵉ aoust 1730. BAYARD, archiprêtre. — F° 183 v°, « Jean-Joseph de Villeneufve, baron, seigneur de Joux, d'Affoux et de St-Marcel de Tarare », 4 septembre 1732. — F° 198 v°, « Veu dans nostre visite, ce 8ᵉ juillet 1734. BAYARD, archiprêtre. — Ff. 210, [illegible] v°, même mention, 17 juillet 1736, 16 juin 1739. — F° 246, « Ce jourdhuy, 10ᵉ juillet 1740, a été par moy, soussigné curé, bénitte la troisième cloche à l'honneur de sainte Agathe, la quelle pèse 715 livres, dont messire Jean-Joseph de Villeneuve, chevalier, baron et seigneur de Joux et autres places, a été parrein, et marreine a été dame, dame Lucrèce de Foudras, épouse dudit seigneur, en présence de messire Jean Farge, prêtre prébandier. THÉVENON, curé de Joux. Ce jourdhuy, 7ᵉ d'aoust l'année 1740 a été par moy soussigné, bénitte la quatrième cloche à l'honneur de Saint Roch, laquelle pèse cinq cens vint livres, dont dame, dame Marie-Nicole du Boucher de Beauregar a été marreine, en présence de messire Jean Farge, prêtre prébandier de Joux. THÉVENON, curé de Joux ». — Registres parafés par Terrasson (1701, 1702, 1705-1707, 1709, 1710, 1713, 1714, 1716, 1717), Mignot (1718), Janson (1737-1740).

E. suppl 554 (GG 6). — In-4°, 240 feuillets.

1741-1766. — Actes dressés par les curés Thevenon (1741-1753), Bertrand (1753-1766); les vicaires Granjard (1741), Hennequin (1741), Martin (1742-1744), Grillier (1744), Demontmain (1745), Fraisse (1745), Beschet (1745-1746), Heoud (1746), Barbier (1747), Bauchière (1748-1753), Ducher (1753), Girodie (1757-1759), Terlut (1760-1766), et Reynaud, prêtre, P. Alexis, capucin, P. Joachim de St-Didier, capucin, Mignery, etc. — Ff 13, 44, 45, 56, 86, 136-160, 165, 197, 219, blancs. — En déficit registres de 1754, 1755, 1756. — F° 11, « Veu dans nostre visite et trouvé en état, ce 14 novembre 1741. Bayard, archiprestre ». — F° 135 v°, L'an 1753 et la nuit du 13 au 14 décembre, l'église de Joux a esté volée : les voleurs ont brisés les barrots de la fenêtre de la sacristie avec un timon de charrette joint à son essieu ; ils ont pris dans icelle sacristie deux calices, un grand ciboire, une petite custode : après cette première prophanation, ils ont brisés la porte de la sacristie et ont ouvert le tabernacle, où ils ont enlevé un ostensoir très beau, sans cependant porter leurs mains prophanes sur le ciboire où estoit le saint des saints. De là, ils ont ouvert l'armoire de la chapelle du seigneur, où ils ont pris le calice de laditte chappelle et sont sortis par la fenêtre de laditte chappelle. Le dimanche après cette horrible prophanation, j'ay donné la bénédiction du St-Sacrement avec le ciboire, après avoir fait amande honorable avec le peuple. Nota qu'une croix d'argent, d'une valeur de six cent livre, avoit esté prise dix ans auparavant. J'ay écrit cette action profane pour donner avis à mes successeurs de prendre garde à fortifier les églises et maisons pour les mettre à l'abris des voleurs. Bertrand, curé ». — F° 175, « La mission est finie le 12 février dans la parroisse de Joux, l'an 1760 par les RR. P. capucins Natal, gardien à St-Etienne, Augustin, gardien de Bourg, Anselme de Pereux, Anselme de Lyon, Cassien de Lyon. On a planté la croix au mois de septembre qui a esté bénitte à la clauture. Des horribles profanateurs ont entré par un vitreau de la chapelle de la Ste-Vierge, qui ont enlevé le tronc des aumônes de laditte mission, on a encore distribué trois cent livre ».— F° 193 v°, « Nota. — Le 6 aoust 1762 a été rendu un arret qui fait défense à Mrs les jésuites de porter l'habit de leur ordre, défense de vivre sous l'obéissance de leur général, a déclaré leurs constitutions abusives, leurs a enjoint de vuider toutes les maisons qu'ils avoient dans le ressort du Parlement, leurs a fait défense de s'assembler et de vivre en commun, et de vivre cléricalement le reste de leurs jours, leurs a adjugé une pension de 600 l. à ceux qui ont atteint l'âge de trente-trois ans, et à leurs coadjuteurs au-dessous dudit âge, celle de 300 l., et à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-trois ans on leurs a donné 200 l., avec ordre de se retirer chez eux ; et cela à cause de leurs doctrine et de leurs richesses, quoiqu'il y eut cependant chez eux des grands sujets élevés aux plus hautes sciances et à la plus haute perfection. Les maisons des susdits étoient au nombre de trente-cinq, toutes superbement bâties et dans les endroits les plus distingués, sçavoir : Laon, Moriac, Auriliac, Chalon-sur-Marne, Bourge, Nevers, Angoulême, Chaumon-en-Bassigny, Auxerre, Langre, Fontenay-le-Conte, Blois, Amiens, Orléan, Tour, St-Flour, Sens, Clermont-Ferrant, Billon, La Flèche, Lyon, Bar-le-Duc, Macon, La Rochelle, Charleville, Poitiers, Compiègne, Roanne, Moulin, Eu, Arras, Hesdin, St-Aumer, Bétune et Aire, toutes lesdittes maisons dans le ressort du Parlement de Paris. Ils enseignoient les basses classes, la philosophie et la théologie, occupoient les chaires et faisoient des missions jusque dans le Jappon. *Hœc scripsi ad futuram posteritatis memoriam* ». — F° 198, « Nota que la susditte année est mort Pierre Notin, Claudine Tricofeta, sa femme, avec leurs cinq enfans, tous de la même maladie, et cela dans l'espace de deux mois. La première qui est morte, Jeanne-Marie Notin, Pierre Notin, Marie Notin, Alphonse Notin, Michelle Notin, laquelle a donné son bien à ché Chambost de la Fouillat. Nota que la même année ont estés fait les harmoires de la sacristie. Nota que la même année, depuis le 14 may jusquà la première semaine de septembre, il n'est point tombé de pluyes, le sec a esté si grand que plusieurs arbres ont fle (?) une secqnde fois sur la fin de septembre ce qu'on n'avoit pas vu de mémoire d'homme. Les ruisseaux étoient secs aussy bien que les puits, il n'y avoit dans le bourg de Joux que le puits de la cure et un autre qui n'ont pas estés à sec, les menus grains ont manqués. On trouvera au milieu du régistre de cette année l'arrêt rendu contre les Jésuites. Nota que la même année susditte, la paix a estée conclue entre le roy de France et l'Angleterre, et dans le traité de paix, le roy de France a ceddé tout le Canada aux Anglais, à condition qu'ils auroient la liberté de professer la religion romaine, etc. ». — F° 218 v°, « Le 20e septembre 1764, j'ay célébré la première messe dans la chappelle de Mr de Fontebrune à Rechany, parroisse des Sauvages, après la bénédiction d'icelle. Bertrand, curé. Le premier novembre a esté placée l'horloge du cloché ». — F° 229, « L'an 1765 et le 20 juin, sur les dix heures du soir, est survenue une si grande quantité d'eau causée par des éclairs et tonnerres continu qui ont duré jusqu'à une heure après minuit, que les prés prests fochés ont estés entièrement ruinés depuis la chappelle jusqu'a la br..., la récolte du foin entièrement saccagée et les fonds dégradés, et grande partie des bestiaux du sr Vermare et de ché Chevalier entraînés et noyés dans les eaux et les écuries emportées ; toutes les toiles des deux blanchisseries entraînés et enterrées dans les sacs, grande quantité d'arbres arrachés. Laditte rivière, jointe à

celle de Presselay, ou renverses entièrement ou en partie plus de cinquante maisons à Tarare, treize personnes noyées, deux morts de frayeur. A St-Clement, dix-huit batiments renversés et cinq personnes noyés; à Pont-Charras, trois bâtiment et trois personnes noyés; à Morencé, plusieurs noyés et six maisons emportées. Nota que la nuit du 13 au 14 du mois suivant, une pluyes aussi presque considérable est tombées avec une grêle considérable qui a emporté la récolte d'une partie de Violay et ravagé plusieurs fonds, et les habitants de Tarare se sont réfugiés au château, craignant le même évenem... *ad futuram rei memoriam*. BERTRAND, curé, La même année que dessus a été construit de nouveau le pont du pied de la montagne. — F° 235, enterrement de Jean-Joseph de Villeneuve, baron de Joux, mort le 13 septembre; « Jacques de Pomey de Rochefort, écuyer et seigneur des Sauvages », 15 septembre 1766. — F° 239, « En 1767 a esté construit le degré du cloché en pierre de taille, la petite vitre sur le banc des chantres et celle du bas de l'église, joignant le confessional de m^r le vicaire, avec la quatrième cloche. En 1806 a été acheté une cloche pesant 1196 livres, poids de Lyon, à 32 sous la livre ». — Registres parafés par Janson (1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1751, 1761, 1763, 1764), Jacquet (1749, 1750, 1752, 1753, 1757-1760, 1762, 1765, 1766).

E Suppl 555 (GG 7.)— In 4°, 212 feuillets.

1767-1792. — Actes dressés par les curés Bertrand (1767-1791), Rougis (1792), les vicaires Terlut (1767-1768), Chermette (1768-1787), Laurent (1787-1789), Vermare (1789-1792), et Guyonnet, Crozier, curé des Sauvages, Terlut, Lacoste, Delacoste. — Ff. 20, 29, 30, 42, 56, 57, 67, 68, 88, 104, 113, 114, 122, 129, 130, 137, 138, 151, 168-170, 177, 184, 185, 194, 204, 212, blancs. — F° 11, inhumation dans la chapelle Ste-Agathe, de Jean Beauchère, aumônier du château de Joux, 13 janvier 1768. — F° 27 v°, « La mission a commencé dans cette parroisse le 4 décembre 1768 et a finit le 2 janvier 1779 *(sic)*, par Messieurs Joubert, supérieur de ladìtte mission, Mr Rome, docteur en théologie et ancien professeur du séminaire du Puis en Velay, Mr Audifred, directeur du séminaire de St-Lazare, Mr Biolet, aussy professeur de théologie du diocèse d'Alet, desquels soussignés j'ay esté très satisfait, BIOLET, ROME, JOUBERT, AUDIFRED ». — F° 35, Le seigle s'est vendu la présente année (1770), 10 l. le bichet; le froment s'est vendu 12 l. le bichet; le vin le plus commun s'est vendu 24 l. l'ânée. Toutes les autres denrées et marchandises à un prix exhorbitant. — F° 43 v°, Le 24e juin 1771, Mr de Castillon, vicaire général de M^r l'archevêque a fait la visite dans l'église de Joux. La même année [illegible] pré de La Colonge par les fabriciens [illegible] et Michel Verrière aux prix de 1184 l. [illegible] reçu 144 du fermier precedent. [illegible] plantée la croix des Mansonge, tombée par vétusté ». — F° 46 v°, « Jacques [illegible] de [illegible] [illegible] 16 mai 1772. — F° 81 v°, « La ditte année 1776 a esté faite la voûte de l'église de Joux et les quatre vitraux avec la tribune, et donné le prifait du cloché; le prifait de la voûte à 700 l. et le cloché à 900, pour la main d'œuvre seulement ». — F° 85 v°, « François-Marie de Vissaguet, seigneur de Chomelis et Félines, avocat en Parlement », 24 septembre 1777. — F° 87 v° « En 1777, on a commencé [illegible] cloché de Joux jusqu'aux fondemens pour le construire de nouveau. Cette construction a commencé le 14 julliet de la ditte année et a durée jusque au 3 décembre. Michel et Gabriel Genod, frère, l'ont construit à journée avec leurs ouvriers à 24 sols par jour, tant pour les maçons que pour les goujats. Le prix des journées s'est monté 628 l. La parroisse a fourni toutes les courvées; la luminaire a reçu 900 l. de Mr de Montroignon, décimateur, et ladìtte luminaire a fournit le surplus. Nota que ledit cloché a été élevé de douze pieds plus haut que l'encien, attendut l'élévation de la nef de l'église qui fut élevée cinq pieds et demy plus haut que l'enciene, l'année auparavant le cloché, par les mêmes maçons, c'est à dire en 1776, lequel prifait a coûté 700 l. pour la main d'œuvre; la luminaire et les habitans ont fournis les bois, la chaux et autres matériaux. Le tout par les soins de Claude Vermare du Creu, fabricien, et de moy, soussigné, et le tout *ad majorem Dei gloriam Virginisque Mariæ patronæ*. BERTRAND, curé. Vingt-quatre ans avant ces deux constructions, fut bâtie à neuf la sacristie de ladìtte église, comme je l'ay noté dans mes premiers registres, aussy par mes soins et sollicitations. BERTRAND, curé ». — F° 94, « Pernette Treille, remplie de piété, a fondé une mission, dans la paroisse de Joux, qui doit se faire tous les douze ans. *Requiescat in pace*. F° 100 v°, « Joseph Luc de Pomey, seigneur de Rochefort », 16 avril 1779. — F° 139 v°, « Le logis de la cîme de la montagne de Tarare a estés bâtis par le nommé Bufeton de La Fontaine, l'an 1784. Il est de la paroisse de Joux ». — F° 152, « Le logis de la cîme de la montagne de Tarare dépend de la parroisse de Joux à cause de l'encien chemain qui partageait Joux et le Sauvage qui étoit enciennement environ cinquante pas au-delà dudit logis. Il a esté batit par le nommé Buffeton, aubergiste à La Fontaine, en mil sept cent huitante-cinq et fût commencé en 1785. BERTRAND, curé ». — F° 156, « La première mission fondée par feu Pernette Treille a commencé le 9 avril 1786, dans l'église de Joux, par messieurs de St-Lazare de la maison de Lyon soussignés. J'ay esté satisfait au de là de

toute expression des solides instructions qu'ils ont donné à mes paroissiens. JALET, VERNE, PARET, CHAINTRON, BERTRAND, curé ». — F° 159 v°, « L'arrêt concernant les portions congrues de M^rs les curés à 1700 l. a esté enregistré au Parlement, le 2 septembre 1786, et commencera le 1 janvier 1787 ». — Registres parafés par Jacquet (1767, 1770) Cusin (1768), Vaivolet (1769), Roland (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

E Suppl. 556 (GG 8. — In-4°, 81 feuillets.

XVIIIe-XIXe siècles.— Répertoires.— Ff. 1-10, 70-81, en blanc. — Ff. 11-15, table par prénoms des actes de 1701-1712 ; ff. 16-27, de 1712-1718 ; ff. 28-69, tables annuelles par nature d'actes de 1741-1825.

JULIÉNAS

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu

Église sous le vocable de Notre-Dame, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Vauxrenard, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon (alias de l'évêque de Mâcon); élection de Villefranche, justice de Juliénas. Prieuré du Bois de la Salle

E Suppl. 557 (GG 1. — In-4°, 151 feuillets.

1631-1666. — Actes de baptêmes, mariages et enterrements dressés par les curés Perrin (1632-1647), Fontanettes (1648-1661), Havet (1662-1665), Goujon (1666) ; les vicaires Delafont (1631), Fontanettes (1646-1647), Decandrat (1660), Moreau (1665-1666), et Aublanc, curé de Jullié, Delorme, curé de St-Vérand, Lévesque, Morin, Royet, Bernard, Perrachon, Rollet, Carret, etc. — Ff. 106-109, 129, 130, 140-142, 145-151, blancs. — Ff. 1-6, 15-21, rongés par l'humidité ; f° 128, lacéré à droite ; f° 131, lacéré en tête et au bas, à gauche ; f° 133, troué au bas. — Ff. 1-21, h. 0,240, l. 0,170, baptêmes de 1631-1636 ; f° 21, enterrements de 1633, 1634 ; ff. 22-109, h. 0,170, l. 0,130 ; ff. 110-130, h. 0,200, l. 0,140 ; ff. 131-136, h. 0,285, l. 0,120 ; ff. 137-151, h. 0,220, l. 0,160 ; ff. 22-63, baptêmes 1635-1644 ; ff. 69-64, mariages 1637-1643 ; ff. 71-126, baptêmes 1645-1660 ; ff. 118-119, mariages de 1657-1659 ; f° 127, mariages 1660-1661 ; f° 128, baptêmes 1661 ; ff. 131-133, baptêmes 1662-1664 ; ff. 134-135, enterrements 1664-1665 ; ff. 136-139, baptêmes 1665-1666 ; ff. 144-143, mariages 1665-1666. — F° 1 v°, baptême d'un enfant de Jullié « faulte d'avoir treuvé aulcun prebstre en la parroisse dudit Jullié », mai 1631. — F° 31 v°, « Jehan de Chapon, escuyer, s^r de La Botière et de St-Jullien ; Philibert de Viry, escuyer, s^r de Clavaison », 27 mai 1638. — F° 118 v°, « Ce 22 janvier, jour auquel saint Joseph épouza la sainte Vierge, « mariage de Jean Janin et de Benoîte Denuelle », 1658. — F° 120, « Aymé Charrier, escuyer, seigneur et baron du Bois de La Salle, La Roche, Jullié, Julliénas, etc., procureur du roy en son bureau des finances », 16 juin 1658. — F° 137 v°, « Archanbaut de Boyer, seigneur de Trade, conseilier du roy, lieutenant esleu en la conté et élection du Beaujoulois », 5 novembre 1665.

E Suppl. 558 (GG 2.) — In-4°, 222 feuillets

1665-1693. — Actes dressés par le curé Goujon (1666-1693) ; les vicaires Moreau (1665-1667), Blanchard (1678), Collent (1678), Mery (1679), Thomas (1687), et Bresson, curé de St-Clément, Carret, curé de St-Amour, Simon, Demoncorgié, Chassain, Rochard, etc. — Ff. 1, 2, 47, 61-64, 92-97, 205-222, blancs. — Ff. 5-46, baptêmes de 1665-1673 ; ff. 47, 59, mariages 1665-1673 ; ff. 67-89, enterrements de 1665-1673 ; ff. 98-102, baptêmes et enterrements 1674 ; f° 103, mariages 1674 ; ff. 104-204, les trois actes 1674-1693. — F° 4, formule d'acte de baptême. — F° 4 v°, « *Dominus Jesus loquens ad discipulos aït : Docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti* (*Matth. 28*). *Qui crediderit et baptisatus fuerit salvus erit* (*Mar. 16*). *Quicumque baptisati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptisati sumus* (*Paulus ad Rom., cap. 6*.) — F° 5, « En l'absence de m^re Claude Goujon, pourveu, estant à Paris, de la cure de Julliénas, par le déceds de feu m^re Claude Havet, qui arriva le second jour du mois de juillet 1665, Mre Claude Moreau exerça en ladite cure les fonctions pastorales en qualité de vicaire et y baptiza dix-neuf enfans, ainsy qu'il appert par son seing ». — F° 8, « Ce mesme jour (12 mars 1666), qui est consacré dans l'églize à la mémoire de saint Grégoire, surnommé le Grand, estant aagé de trente ans, je vins m'establir en la parroisse de Jeullénas pour y faire les fonctions curiales. Dieu me fasse la grâce d'imiter un si grand pape pour régir le petit troupeau qu'il m'a commis, dans l'esprit qu'il a gouverné toute l'église, ce sont là tous mes souhaits, comme aussy d'estre un vray Grégoire, c'est-à-dire un vray surveillant, pour prendre garde exactement qu'aucunes des ouailles qui me sont commises ne s'esloignent de la bergerie de Jésus-Christ, le prince de tous les pasteurs,

C. Goujon, prestre de l'Oratoire et curé de Juillenas, le lundy 24 may 1666 ». — F° 34 v°, « Eustache Charrier, escuyer, seigneur de La Roche, Juilly, Juillenas, etc., 24 septembre 1671. — F° 60, « Ce jourdhuy 27° may 1722, le mecredy des quatre temps de la Pentecoste, messieurs les curés de Leyne, de Prusilly, de Chasne, ont été invités à venir icy à Juillenas pour acquiter avec moy et Mr Dufour, vicaire, le service de la fondation des Laborons, qui ensuitte du règlement fait par monseigneur de Mâcon, ont avec nous célébré ladite fondation selon sa forme et teneur, en foy de quoy ils ont signé le présent certifficat d'acquit, le même an et jour que dessus. Taillardat, curé de Leyne, Aubret, curé de Chane, Terran, curé de Prusilli, Dufour, vicaire de Juillienas, Rolland, curé de Juillénas. 1756, nombre des bennes des vignes de la cure : vigne du luminaire, 19 bennes ; vigne des Gonars 10 ; vigne de la Croix, 30 ; vigne en dessous, 37 ». — F° 74 v°, « L'an mil six cent soixante-huict, le quatriesme du mois de décembre, mre Claude Lachard, practicien de la parroisse de Juillenas, estant âgé de vingt-sept ans, rendit son âme à Dieu dans la communion de notre mère Ste-Église, environ sur les quatre heures du soir, après avoir fait son testament par lequel il donna à l'église de Juillénas la moitié de sa vigne voisine de l'église, à condition que tous les samedis, depuis le mois de janvier jusques à la Visitation de Notre-Dame, on chanteroit les litanies pour le repos de son âme, lesquelles seroient terminées par un *De profundis* sur son tombeau et que l'on diroit deux messes à mesme intention, l'un durant l'octave de saint Claude, l'autre durant l'octave de la feste de tous les saincts. Son corps fut le landemain enterré à une heure après midy, dans notre église parroissiale, à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. S'estant avant que de mourir confessé et ayant reçeu le saint viatique et l'extrême-onction par moy son curé. Goujon, prêtre de l'Oratoire ». — F° 84, « Le cimetière estant clos et ayant esté bénit le 20e aoust de la présente année 1671, on y a enterré ceux qui suivent ». — F° 90 v°, « Noms ajoutés des nouveaux confrères à la confrérie du très St-Sacrement. Jean Cornin s'est fait inscrire avec les suivants au livre de la confrérie le 11 juin 1741 et a donné pour une bannière 10 s. ; Estienne Margue a esté reçeu le même an et jour et a donné 10 s. ; le même an et jour s'est fait inscrire Marguerite Pardon, qui étoit déjà de la confrérie et a donné cinq sols ; Marie Blondel, femme de Gravier, qui étoit cy-devant de la confrérie s'est fait inscrire le même jour, 5 s. ; Marcelle Blondel, femme de Vincent Janin, reçue le même an et jour, 10 s. ; Denis Lachise, reçu le même an et jour, 5 s. ; Claude Dufestre, reçeu le même an et jour, 10 s. ; Marie Lachaise le même an et jour, 5 s. ; Philiberte Chataiguier a été reçue au nombre des confrères le même jour, 5 s. ; Jean Courtois reçeu le 25 juillet 1741, il a payé pour la bannière dix sols ; Marie Passau, reçue le même jour, a donné pour la bannière cinq sols ; [illegible] ment le vingt-cinq juillet 1741, a donné 5 s. ; Marie Dufour, reçue le même jour, cinq sols ; la veuve Gautier, reçue gratis, comme pauvre ; Jean-Baptiste [illegible] 1742, a donné dix sols ». — F° 15[illegible] v°, « Ce jour de la purification de la Ste-Vierge, second du mois de février de la présente année mil six cent huictante-trois, je prêtre de l'Oratoire et curé de Nostre-Dame de Juillénas sousigné, aprés avoir interrogé les plus vertueuses de mes parroissiennes et recuilly leurs suffrages pour le choix d'une sage-femme et leur en avoir proposé deux des plus adroites pour ceste fonction, la pluralité de leurs voix est tombée sur Estiennette Perrin, femme de Claude Bernard, habitant de Juillenas, qui a bien voulu accepter ceste charge, en suitte de quoy, prestant le serment sur les saints évangiles, elle a promis, au pied de l'autel, qu'elle s'en acquittera du mieux qu'il luy sera possible, Goujon ». — F° 159 v°, « Nota que le jour de la Nativité de Nostre-Dame, mil six cent huictante-trois, nous remismes à mons. Janin l'image de la Ste-Vierge en relief, avec sa niche dorée, pour estre posée dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié où elle est à présent, est ce moyennant la somme de quinze francs, qui seront employés à faire un marchepied au grand autel, s'il n'aime mieux le faire faire luy mesme par un habile maistre de Mascon. Il n'a point encore payé et je n'ay pas retiré quarente sols que j'ay donné à mons. Jacquin, sculpteur à Mascon, pour avoir corrigé les escaillures et bresches qui s'estoient trouvées en ladite figure et niche de Nostre-Dame. Ce 10 septembre 1683, Goujon, prestre de l'Oratoire ». — F° 167, « Le 7 juin de la présente année 1685, monsieur Blondel le chauve et moy, arrivames de Lyon, après y avoir acheplé neuf cent livres de rosette du Tirol et deux cent livres d'estain fin pour fondre nos 4 cloches par l'industrie du sieur Joly, auquel nous avions promis quatre vingt et douze livres, au moyen de quoy il s'est obligé de nous en faire quatre neuves, ayant consenti qu'on fondroit mesme celle qui reste entière, pour faire le tons plus consonans ». — F° 168, « Le mercredy, huitiesme jour du mois d'aoust de la présente année mil six cent huitante et cinq, à trois heures après midy, je sousigné prêtre de l'Oratoire et curé de Juillénas, bénis nos quatre cloches, suivant la permission que j'avois obtenu de mons. le grand vicaire François Cuissard, prêtre et supérieur de l'Oratoire de Jésus à Macon. La plus grosse fust nommée Eustache, la seconde fust nommée la cloche du St-Sacrement, la troisième la cloche de Nostre-Dame et la quatrième la cloche de St-Joseph. Elles avoient esté fondues le samedy précédent, quatrième dudit mois d'aoust, quoy qu'on ait marqué le 6 en l'inscription. Les prestres qui assistèrent à la bénédiction furent Mre Estienne Pillé, archiprêtre curé de La Chapelle, Me Jean Cadot, curé de St-Amour, Me Charles Bressond, curé de Leyne, Me Pierre

Jamson, curé de St-Pierre-le-Vieux, Me Philibert Agnel, vicaire de Cresche, Me Jean Chatellain, curé de Jullyé, Me Rene Chuffain, curé de Prusilly..................... Hugonis, son vicaire, Me Claude Goujon, curé de St-Léger, Me Jean-Jacques de Ville, curé de Chaintré, Me Michel-Salomon Arcelin, diacre, Me François Duperron, sous-diacre, avec les parrins et marreines et toute la parroisse, Goujon. Le neufviesme aoust de la mesme année, jour de St-Amour, on monta au clocher les quatre cloches. Il y avoit ce mesme jour deux ans qu'on avoit posé le tabernacle et que neuf ou dix paroisses voisines, y compris Juillenas, avoient esté battues de la gresle si prodigieusement qu'il n'y resta presque rien à vendanger ». — F° 169, « Ce 26 octobre (1685), fust posé l'œil de bœuf sur la principale porte de nostre église ». — Registre de 1692 parafé par Mignot.

E Suppl. 559 (GG 3.) — In-4°, 161 feuillets.

1693-1719. — Actes dressés par le curé Goujon (1693-1717); les vicaires Vacher (1704-1705), Roux (1706), Santaville (1708), Bessay (1709-1719), Regnauld (1719), et fr. Urbain, franciscain, Yves Chevrot, Michelet, etc. — Ff. 6-10, 19-29, 34-36, 41-44, 50, 51, 58-60, 65-68, 108-110, 118, 134, 148, 149, blancs. — F° 14 v°, « Sieur Jean Blondel, fils de feu sieur Antoine Blondel, bourgeois de Julliénas, estant agé de soixante et trois ans, ayant reçeu tous ses sacrements, rendit l'âme à Dieu dans la communion de l'église, le mercredy sixième jour du mois d'octobre, deux heures avant minuit, en la présente année mil six cent nonante-quatre, et le landemain, avant le coucher du soleil, son corps fust enterré dans le cimetière dudit Jullienas, du costé de l'Evangile, où pour reconnoistre ses bienfaits et le bon exemple qu'il a donné à toute sa parroisse, son corps se trouvera placé dans le chœur lorsqu'on l'aura fait construire, suivant qu'il l'a ordonné dans son testament, donnant à cest effet deux milles livres et de plus ayant légué cent escuz à l'église de Cenves, mille livres aux pauvres de Julliénas et ayant fait plusieurs autres legs pieux, suivant que sa charité les luy a suggéré, ayant toujours exercé l'hospitalité envers les pauvres et les ayant soulagé extraordinairement durant la famine qui a duré depuis la moisson de la précédante année 1693, jusques à celle de la présente année. Ainsi l'atteste son curé soussigné, qui avoit l'honeur d'estre son intime ami, avec messieurs les ecclésiastiques et autres témoins qui ont signé le présent acte, après avoir assisté à ses obsèques. J. Cazot, Javvoire, curé de Cenves, Duc, Perrachon de La Sarra, Buat, Blondel, Blondel, Blondel, Blondel, Goujon. Dans cest enterrement les pauvres marchoient les premiers, puis les filles du St-Sacrement, vestues de longs voiles blancs avec leur crucifix, troisièmement le clergé suivi de ceux qui portoient le corps du deffunt, couvert d'un drap mortuaire, dont quatre garçons revestus d'aubes portoient les coins, ayant chacun un gros flambeaux à la main. L'église de Julliénas les avoit fournis avec vingt autres cierges et 24 petits cierges fournis de la part des héritiers, qui faisoient environ 60 cierges, compris ceux qui estoient sur les autels ». — F° 30, « Le jour de *Quasimodo*, 10 avril (1695), Claude Julliard me rendit le présent registre, l'ayant aporté le jour précédent de Beaujeu, où madame Blondel, de Cherouble, sa maistresse, l'avoit envoyé pour du sel (?). Le lundi onzième jour du mois d'avril mil six cent nonante-cinq, Me Viard, menuisier de Cluny, accompagné de son fils, arriva à Julliénas avec trois chars chargez de meubles, destinez pour nostre église et le tier pour la maison de la cure; luy donnay pour la seule église cent quarente-neuf livres, y compris quatorze livres données aux bouviers qui conduisirent le tout depuis Cluny jusques à Chevignes, il en cousta encore depuis Chevignes jusques à Julliénas du moins neuf livres que je ne compte point à cause des meubles de la cure; et à même tems lesdits Viards introduisirent à l'église les deux lambris qui sont à chaque costé du chœur, au bas desquels sont des sièges et armoires, destinez pour renfermer les petits meubles de l'église. Goujon, prêtre de l'Oratoire. Il est à remarquer que j'ay fais faire au chœur, à mes despens, les sièges cy-dessus spécifiez et tout ce qui y est, sans excepter autre chose que le soleil du St-Sacrement, et que mes parroissiens n'en pourront pas disposer comme y ayant droit, ny dire après ma mort qu'ils ont ont payé lesdits sièges et que les places leur appartiennent, indépendemment de mes successeurs, qui par le droit commun peuvent disposer des places du chœur qui appartient aux curez, encore moins le pourront-ils dire desditz sièges que les curés rempliront des personnes qui aimeront le plus l'église et qui luy feront plus de bien. J'ay adjouté ceste réflexion au précédent acte, ce 16 avril 1695. Goujon, prêtre de l'Oratoire. — F° 62 v° », « Martial Carrette, seigneur de Lorcy et conseiller au Parlement de Dombes », 26 octobre 1699. — Ff. 106-115, nombreux décès de mai 1709 à mai 1710. — Ff. 159-161, nombreux décès d'août à octobre 1719. — Registres parafés par Mignot (1693, 1695-1700, 1702, 1704, 1707, 1709, 1717-1719, du Sauzey (1694), Noyel (1707).

E Suppl. 560 (GG 4.) — In-4°, 183 feuillets.

1720-1743. — Actes dressés par le curé Rolland; les vicaires Regnauld (1720), Dufour (1723-1734), Lacharrière (1740-1742), et Richepance, curé de St-Amour, Brenot, Maret, Rambert, fr. Pacifique, fr. Séraphin, Vautherin, etc.

— Ff. 32, 135-141, 167, 180-183, blancs. — F° 112, « En 1737, commence les registres paraphés par Mr le lieutenant général, et comme ces registres ne nous ont éte fournis que bien longtemps après la déclaration, je garde cet original, signé des parties y dénomés, quoyque j'aye fourni au greffe les copies selon la déclaration, mais je n'ay pu les faire signer, parce que les parties ne demeurent point icy et qu'on ne sçauroit les trouver la pluspart ».— Procès-verbal dressé à la requête du curé pour constater que le fils aîné de Jean-Baptiste Janin et de Marie Poussot a été emporté clandestinement à Lyon pour y être baptisé, « la vue des parents étant de le faire reconnoistre un jour bourgeois de Lyon », 20 décembre 1741.— Registres parafés par Mignot (1738, 1739, 1742), Janson (1740), Noyel (1741).

E. Suppl. 561 (GG 5. — In-4°, 199 feuillets.

1743-1764. — Actes dressés par les curés Rolland (1743-1752), Braud (1755-1763), Rouvier (1764); les vicaires Lacharrière (1743-1751), Turin (1752-1757), Bernard (1757-1758), Benassy (1758-1764), et Vautherin, Nivel, Leclerc, Rouvier, etc. — Ff. 8, 30, 39-42, 84, 85, 111, 126-129, 137, 145, 153, 185-189, blancs. — F° 120, échancré en tête et au bas. — F° 63 v°, « Baptême ou bénédiction de la seconde cloche de l'église de Julliénas. Nous soussigné, prêtre curé de Fleurie, archiprêtre de Vaurenard, assisté de Me Roland, curé dudit Julliennas et de Me Leclerc, prêtre du diocèse de Lyon, avons fait la cérémonie de la seconde cloche de laditte église de Julliennas, ce vingt-sixième novembre mil sept cent quarante-neuf, et ont été parain et maraine de laditte cloche, Monsieur Jacque-Marie-Allexandre Colabau et demoiselle Antoinette Colabau, tous les deux frère et sœur, qui ont donnés leurs noms à la cloche, inscripts sur icelle en gros caractère, de l'authorité de leur père et mère aasistants à laditte cérémonie, sçavoir : messire Jacque Colabau, chevalier, seigneur de Julliennas et Vaux, conseillier en la cour des monnoyes, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et demoiselle et dame Françoise Vande de St-André, sa chère épouse, qui ont avec les parties cy-dessus dénosmées signé sur le présent registre des actes de baptême, le même jour et an que dessus, auquel acte ont été témoins messire Jean Charrier, chanoine d'Ainay et prieur de La Salle et messire Antoine Girard de Rivery de Clérimbert, qui ont signé également. Colabau de Julliennas, Antoinette Colabau de Julliennas, Fontneufve, pr., curé de Fleurie, archiprêtre, Colabau de Julliennas, Vande de Julliennas, Charrier, prieur de La Salle, Leclerc, Rolland, curé de Juillenas ». — Registres parafés par Mignot (1743-1745), Noyel (1746), Cuzin (1747, 1748), Jacquet (1750-1761, 1763, 1764).

E. Suppl. 562 (GG 6.) — In-4°, 148 feuillets.

1765-1775. — Actes dressés par le curé Rouvier, les vicaires Benassy (1765-1768), Gomme (1768-1775) et Vautherin, des Roches, Desthieux, fr. Anselme, de Pont-de-Vaux, etc. — Ff. 29-32, 46, 57-60, 73, 74, 86, 98-100, 117-120, 129-132, 143-148, blancs. — F° 87, troué ; f° 133, échancré en tête, à gauche. — F° 4 v°, « Edme-Jaques Daubanton, marchand de vin, demeurant à Paris », 18 février 1765. — Registres parafés par Jacquet (1765-1766), Clerjon (1767), Vaivolet (1768, 1771), Cusin (1769, 1770), Bertaud (1772), Gesse (1774, 1775).

E Suppl. 563 (GG 7. - In-4°, 216 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés A. Rouvier (1776-1784), Gomme (1785-1791), Benon (1791-1792) ; les vicaires Gomme (1776-1779), Ducrozet (1779-1791), Chaverot (1783-1786), Mouche (1786-1788), d'Hauteville (1788-1790), Lagrolle (1791), et Des Roche, curé de Jullié, Pray, Gomme, p. Honoré, p. Romuald, Callier, Fonteray, Mornand, Vaupradel, etc. — Ff. 9, 23-28, 40-46, 60-64, 74-76, 96-103, 114-117, 127, 137-139, 147-149, 160, 161, 169-171, 180-183, 191-193, 204, blancs. — F° 104, laceré à droite. — F° 130, enterrement du curé « Antoine Rouvier, docteur en théologie, archiprêtre de Vauxrenard, du diocèse de Riez », 12 février 1785. — F° 213 v°, « Jean-Marie Blondel, commandant de la garde nationale, 7 octobre 1792. — F° 216, « Le présent registre a été clos et arrêté par nous soussignés, off. mun., le 6 janvier 1792, Benon, maire, Gravier, Bourgognet, Large, Desvignes, Piquant, procureur de la commune ». — Registre continué jusqu'au 12 janvier 1793, par le curé Benon, officier public. — Registres parafés par Guérin (1776-1790), Pezant (1791-1792).

JULLIÉ

Arrondissement de Villefanche, canton de Beaujeu

Église sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche, justice de La Roche-Jullié.

E Suppl. 564 (GG 1.) — In-4°, format agenda.

1648-1672. — Actes de baptêmes et mariages dressés par le curé Chastellain et Fontanettes, curé de Juliénas ; Vidal, recteur de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié ; Morin, curé d'Émeringes, etc. — Ff. 1-33, baptêmes de 1648-1672 ; ff. 34-37, mariages de 1652-1672. — Ff. 1, 33-37, rongés par l'humidité ; f° 12 *bis*, le tiers supérieur enlevé. — F° 3 v°, acte d'enterrement du 16 novembre 1649. « Ce jourdhuy, sixiesme du mois de décembre 1649, par moy Mre Quantin Peraiz ?, prebstre, résidant à Cotouvre, suivant la permission et pouvoir que m'a esté donné par monseigneur le révérendissime évesque de Mascon, a esté bénit le cemitière nouveau érigé à l'esglise parroissialle de Jullié, de l'ordonnance et permission de mond. seigneur le révérend évesque, assisté de Mre Jean Chastellain, prebstre, curé recteur dudit Jullié, où on esté présens le seigneur baron de La Roche Jullié, Julliénas ; Mre Jean Blondel......... ». — F° 14, « Honoré de Chevrière, conte du Thil, seigneur du piage de Mascon, de St-Maurix et autres places », 1659. — F° 25 v°, « Jean de La Garde de Cadenet, seigneur du Cleron ?, Chaselle, St-Estienne, Beaumont, lieutenant-colonel du régiment d'Huxel », 30 octobre 1666. — F° 29 v°, « Jean-Baptiste Charrier, prieur de La Sale », 26 novembre 1668. — F° 31 v°, un acte de sépulture de 1670.

E Suppl. 565 (GG 2.) — In-4°, 174 feuillets.

1674-1701. — Actes dressés par les curés Chastellain (1674-1688), Durif (1688-1701), et Laurent Firmin, missionnaire, Perrachon, Charrier, Marguin, etc. — Ff. 24-26, 45, 46, 51-53, 71-75, 79, 88-91, 108-111, 119-121, 130-132, 158, blancs. — Ff. 1-4, rongés sur le bord au bas et à droite ; ff. 13, 14, rongés sur les bords ; ff. 15, 16, le haut enlevé, rongés à droite et au bas ; f° 27, rongé à droite. — F° 20, inhumation, dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, du corps « d'Aymé Charrier, seigneur et baron de La Roche », 29 janvier 1681. — F° 29, « François Dumont, escuyer, sr de Colonge, officier de mons. frère du roy », 2 juin 1682. — F° 32, « Jean de Lor, escuier, seigneur de Chavane en Cenve ; Catherine de Rochettaillié, dame de La Roche, Julyé », 18 août 1684. — F° 33 v°, « Louis Hureau, me d'escolle de Jullié », 28 mars 1685. — F° 38, « Marie-Anne-Françoise de Rochefort d'Ally St-Point ?, dame et comtesse de La Bussière, St-Ligier, Trambly, La Garde, Montpr........, St-Pierre, Brandon, La Chapelle du Mont de France et autres lieux », 5 novembre 1686. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1696-1700), du Sauzey (1694).

E Suppl. 566 (GG 3.) — In-4°, 208 feuillets.

1702-1739. — Actes dressés par les curés Durif (1702-1708), Pompon (1708-1739), et Châtelet, curé de St-Jacques, Guyonnet, prêtre commis (1704-1706) ; Roux, vicaire de Juliénas, Perrachon, etc. — Ff. 1, 2, 8, 11, 20, 26, 27, 64, 67, 68, 72, 73, 78, 79, 84, 89, 90, 109, 110, 120-122, blancs. — Ff. 111-114, 116-118, rongés par l'humidité, à droite et au bas. — Lacunes du 8 août 1708 au 2 mai 1709 ; du 5 juillet 1709 au 6 février 1710. — Ff. 101-105, 123-128, actes interpolés. — F° 56 v°, « Gilbert du Croset, escuyer, seigneur de la Maisonneufve et de Lavau, en la parroisse de Gible, diocèze d'Autun », 24 avril 1707. — F° 123 v°, décès au château de La Roche de Guillaume Charrier, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, 5 septembre 1717. — F° 142, « Anthoine-François du Rozier, seigneur du Rozier », 22 novembre 1725. — F° 158, « Ce 4 juillet 1729, la grosse cloche de la parroisse de St-Pierre et St-Paul de Jullié en Beaujolois, diocèse de Mâcon, a esté bénite par Mre Antoine Robion, docteur en théologie, archiprestre de monseigneur l'évesque de Mâcon et curé de la parroisse de Régnié. Le parrain a esté Mre Jean-Baptiste Charrier, chanoine de l'église de St-Martin d'Eney de Lyon, prieur de La Salle ; marraine, dame Françoise-Thérèse Duret, épouse de Mre Guillaume Charrier, reçu en survivance en la charge de président en la cour des monoye et lieutenant particulier de la ville de Lion ; demoiselle Antoinette Suzane Charrier de La Roche du Bief, sa belle-sœur, l'ayant tenue pour elle, fondée de procuration. On a nommé ladicte cloche Françoise-Thérèse. Ont assistés à la cérémonie, messieurs les curés sçavoir, Mre Honoré Terran, curé de Prusilly, Mre Jaque Roland, docteur en droit et curé

de Juillenas, et le s^r curé de Jullié et messire Estienne Trenier, curé de Chénas et autre ecclésiastiques. Y ont aussy assistés Mre George-Antoine Charrier, président en la cour des monoye, seigneur de ladicte parroisse, St-Jaque-des-Arest, Chenas et autre lieu, et demoiselle Marie-Blanche Charrier du Bief, Mre Aymé-Gabriel de Pierreclos, baron de Laure, Mre Alexandre Labé, professeur de philosophie au collège royal de Dombe, et Claude Penet, professeur audict collège, et plusieurs autres messieurs qui ont touts signés. CHARRIER DE LA TOUR DU BIEF. CHARRIER, prieur de La Sale. PENET, prêtre. LABEY, prêtre. TERRAN, curé de Prusilly. ROLLAND, curé de Juillenas. TRENIER, curé de Chenas. B. BARITEL. MILOT. GARDET. DE PIERRECLAU de Ceuves. JANNIN DANNEAUX. JEANNE-MARIE-BLANCHE CHARRIER. POMPON. CHARRIER DE LA ROCHE. POMPON, curé de Jullié. ROBION, archiprêtre ». — F° 167 v°, « L'on appelle ministres les prédicateurs, à cause que Calvin avoit leu les institutions du droit dans l'auditoire qu'on appelle l'administrerie ». — Ff. 191 v°-193, notes diverses : nombre de briques nécessaires pour établir un petit four ; redevances pour messes, notes pour un sermon. — Registres parafés par Mignot (1702, 1703, 1705, 1707, 1710, 1717-1719, 1721, 1739), du Sauzey (1704), Noyel (1706, 1711-1714), de Phelines (1716).

E Suppl. 567 (GG 4.) — In-4°, 162 feuillets.

1740-1755. — Actes dressés par les curés Pompon (1740-1744), Raverot (1745-1746), Basset (1746-1755) ; les vicaires Martin (1745-1746), Martinon (1747), Dupaquier (1748-1749), Perraud (1750-1755), et Martinon, prêtre commis (1745-1747), Maret, aumônier de La Roche, Benon, etc. — Ff. 7, 8, 15, 22, 28, 33, 34, 57, 81, 91, 103, 104, 116, 117, 127, 139, 151, 162, blancs. — F° 43, lacéré en tête. — F° 83, copie du certificat délivré par Vauban pour le décès du « s^r Martinon, gendarme de la seconde brigade de la compagnie des chevaux-légers de la reine, tué le 26 aoust 1746, au destachement de Ramilly ». — F° 124 v°, « Ce jourdhuy 24e septembre 1752, à l'issue des vêpres parroissiales de Juillié, la seconde cloche de laditte parroisse de St-Pierre et St-Paul en Beaujollois, diocèze de Mâcon, a esté bénite par Mre Antoine Guillin, prêtre, curé de la parroisse d'Ouroux en Beaujollois, à ce commis par M^r l'abé Mignot, grand vicaire du diocèze, le parain a esté Mre Guillaume Charrier, chevaillier, seigneur de La Roche, Juillié, Chesnas, St-Jaques des Arrest et despendances, président en la court des monnoyes de Lyon, lieutenant particulier de la mesme ville, et la mareine dame dame Françoise-Thérèse Duret, son épouse, laditte cloche sous le voccable de saint Guillaume. Ce fait, il at aussy été proceddé par ledit Mre Guillin à la bénédiction des effigies en pierre, représentant l'unne saint Pierre et l'autre saint Paul, avec les ceremonies accoutumées, le tout en [illegible] commission. Et aux susdittes benedictions ont [illegible] Mre Pierre Duret, prêtre du diocèze de Lyon, [illegible] des seigneur et dame Charrier et Marie-Guillaume du Rozier, leur neveu, avec Mre Jean-Baptiste Charrier de La Roche, leur fils ayné, comme aussy Mr Vincent Perrachont, notaire royal et lieutenant de la justice de La Roche, Juillié et dépendances, avec Ennemond Chanorier, notaire royal et greffier desdittes justices, qui ont tous signés avec ledit Mre Guillin, prêtre, curé commis, dont acte, les jours et an que dessus. CHARRIER DE LA ROCHE, GUILLIN, curé de St-Antoine d'Ouroux, DURRET, CHARRIER DE LA ROCHE, DURRET, prêtre, DUROSIER, CHARRIER DE LA ROCHE fils, CHANORIER ». — Registres parafés par Janson (1740, 1746), Noyel (1741), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1750), Jacquet (1749, 1751-1755).

E Suppl. 568 (GG 5.) — In-4°, 224 feuillets.

1756-1775. — Actes dressés par le curé Basset (1756-1772) ; les vicaires Perraud (1756), des Roches (1770-1775), et des Roches, vicaire de Prusilly, Rouvier, Benassy, Gonon, Gamme, etc. — Ff. 17, 18, 39-41, 56, 74, 87, 102, 103, 120, 121, 132, 133, 136, 144, 157, 158, 168-174, 188-190, 201-204, 213, 214, 224, blancs. — F° 41, troué dans la moitié inférieure. — Registres mal tenus et en mauvais état. — F° 64, page 7 et dernière, d'un mandement pour le carême, du 26 janvier 1763, autorisant l'usage du beurre, des œufs et du fromage. — F° 71 v°, « Ce jourdhuy 30e octobre 1763, à l'issue des vêpres paroissiales de Jullié, la première cloche de laditte paroisse de St-Pierre et St-Paul en Beaujollois, dioceze de Mâcon, a été bénite par Mre Antoine Bouché, prêtre et curé de la paroisse d'Emeringe, commis par M^r l'abbé Mignot, grand vicaire du dioceze, le parain a été Mre Guillaume Charrier, chevallier, seigneur de La Roche Jullié, Chenas, St-Jacques-des-Arrest et dépendances, ancien président en la cour des monnois de Lyon, lieutenant particullier de la même ville, et la maraine dame, dame Françoise-Thereze Duret, son épouze ; laditte cloche sous le vocable de...... Ont assisté à laditte bénédiction...... CHARRIER DE LA ROCHE, DURRET-CHARRIER, CHARRIER DE ROMANS, VAUTHERIN, BOUCHÉ ». — F° 75 v°, titre du mandement de l'évêque de Mâcon, portant permission de manger du beurre, des œufs et du fromage, pendant le carême. Mâcon, de l'imprimerie de Jean-Philippe Goery, 1763. — Ff. 81-84, affiche, « Mandement des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'insigne église de Mâcon, qui ordonne qu'il soit fait un service solemnel dans l'église cathédrale et autres de ce

diocèse, pour le repos de l'âme de feu illustrissime et révérendissisme messire Henri-Constance de Lort de Serignan de Valras, vivant, évêque de Mâcon », Mâcon, lundi 14 novembre 1763, Sigorgne, vicaire général et official du chapitre de l'église de Mâcon, le siège vacant. Par ordonnance, Farraud, secrétaire. A Mâcon, de l'imprimerie de J.-P. Goery. — F° 156 v°, 1770, « 46 baptêmes, dont 26 de garçons et 20 de filles, neuf mariages, seize sépultures ». — F° 167, expédition de l'acte de décès de Nicolas Benoît, de la compagnie Thomassin, régiment d'Auxonne artillerie, mort à l'hôpital St-Jacques de Besançon, le 18 septembre 1771. — F° 200, « Il y a eu dans le courant de l'année (1773), dans la paroisse de Juillié, 28 baptêmes, 19 sépultures et 4 mariages ». — Registres parafés par de Roche (1756), Jacquet (1757-1759, 1762-1766), Roland (1760, 1761, 1768), Cusin (1767, 1769), Clerjon (1770), Vaivolet (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 569 (GG 6.) — In-4°, 229 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par le curé des Roches (1776-1792), les vicaires des Roches (1776), Vaupradely (1787-1791), et Alzias, curé d'Émeringes, Chaverot, vicaire de Juliénas. — Ff. 11, 12, 14, 27, 28, 57, 71, 81, 92, 93, 103-105, 118, 129, 144, 155, 156, 185, 201, blancs. — F° 26, 1777, « 19 baptêmes, dont 15 garçons et 4 filles ; 16 mariages ; 28 sépultures ». — F° 41 v°, 1778, 12 mariages, 44 baptêmes, 16 sépultures. — F° 128 v°, 1785, 38 baptêmes, 4 mariages, 28 enterrements. — F° 140 v°, mariage célébré dans la chapelle particulière des Chanorier paroisse de Jullié, 24 octobre 1786. — F° 229, « Arrêté le présent registre, en conséquence du verbal de cejourdhui 13 janvier 1793, Guillard, maire ». — Registres parafés par Guérin (1776, 1777, 1779-1790), Vaivolet (1778), Pezant (1791, 1792).

E. Suppl. 570 (GG 7.) — In-4°, 102 feuillets.

XIX° siècle. — Copies et tables des actes de baptêmes, mariages et sépultures de Jullié, de 1792 à 1738, faites par J.-B. Margerand. — F° 1, mention d'une vente de terre en 1808, noms des conscrits de l'an XIII. — F° 1 v°, « Ce présent registre apartien à moi, Jean-Baptiste Margerand de La Chize, qui a copié les registres de la parroisse de Jullié, des batêmes, mariage et décès, depuis 1792 jusqu'à 1738. Le tous et fait conforme à la vérité et il et trè sur quil n'en n'a pas un d'oublié. Regardés sur les resgistre, il son en trè mouvais étas il y en n'a qui y son deux autresfois et baucoup d'autre qui n'y n'y son pas du tous ». — F° 2, copie des actes de 1792 ; f° 8, copie des actes de 1791 ; ff. 8 v°-100, analyse des actes de 1791-1738. — F° 65 *bis*. — F° 100 v°, copie du rôle de la contribution foncière de l'an IV.

LACENAS

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Salles ; élection de Villefranche, justices du Sou et de Bionney. Chapelle de N.-D. du Sou.

E. Suppl. 571 (GG 1.) — In-4°, 288 feuillets. (cahiers de différents formats).

1580-1676. — Actes dressés par les curés Desplasses (1580-1623), Roussy (1624-1663), Fornas (1663-1676) ; les vicaires Labbe (1596-1602), André Lièvre (1621-1623), Courtault (1623-1624), Sonelier (1635-1636), Vierre (1640-1643), Seignerain (1644-1652), Veyrier (1654-1655), Vignon (1673-1676), et Seignerin, curé de Denicé, Courtey, Delasalle, Duchesne, Brunet, Dagulier, etc. — Ff. 71, 73, 74, 110, 122-134, 222-231, 235, 274-276, 282, 286, 288, blancs. — F° 1, usé sur les bords ; ff. 2-6, usés en tête ; ff. 13-15, rongés au bas, à droite ; f° 19, usé sur les bords ; ff. 58, 59, rongés par l'humidité ; f° 60, usé à droite ; f° 83, un acte enlevé en tête ; ff. 279-285, usés en tête. — Ff. 1-50, baptêmes de 1580-1619 ; f° 16, enterrement de 1594 ; f° 17, acte de fiançailles de 1594 ; ff. 51-54, les trois actes 1599-1619 ; f° 52, mariage de 1613 ; ff. 56-72, baptêmes 1602-1624 ; f° 75, baptêmes 1619-1622 ; ff. 76-109, baptêmes 1624-1663 ; f° 96, mariage de 1652-1654 ; ff. 142-135, enterrements 1624-1673 ; ff. 121-111, mariages 1624-1673 ; f° 111, baptêmes 1672 ; ff. 145-221, baptêmes 1624-1673 ; ff. 232-254, mariages, 1624-1673 ; ff. 256-273, enterrements, 1624-1673 ; ff. 279-288, les trois actes 1673-1676. — F° 6 v°, « Loys du Crozet, s[r] du Roquet », 2 septembre 1585. — F° 8, baptême dans la chapelle du Sou, « annexe de l'esglize perrochialle

dudit Lacenaz », de Philibert, filz de noble Claude Gaspard, s^r du Sou et du Bruel, et de noble Anne de Laporte, sa femme », 28 juin 1587. — F° 15, « Jehan Gaspard, s^r de Bionnet », 25 septembre 1594. — F° 22, Claude du Thy et damoyselle Marie de Laporte, sa femme, s^{rs} de Milly », 10 janvier 1599. — F° 36, « Anthoyne Damaz, s^r de Saint-Estienne-de-la-Varenne », 30 août 1608. — F° 40, « Jehan Gaspard, escuyer, sieur du Sou, Marze ? Lacenas et Le Bruel », 1608. — F° 52, « Le 23e octobre 1609....., filz de Benoist Greffet, e......., venu demeurer avec pour appr....... Dieu luy face la grâce de bien apprendre et moy d'en faire mon debvoir ». — F° 57 v°, « Fransois Dubost, segneur de Moulin et Serbué », 29 novembre 1620. — F° 70, « Jehan-François de Saillantz, escuyer, seigneur de Courbeville ; feu Claude de Thy, escuyer, s^r de Milly et des Loges », 4 novembre 1623. — F° 92, « Marc de Gaspard, escuier, seigneur du Sou, Lacenas, Glezé, Chirvinges, La Varenne et La ? Pey........ capitaine au régiment de Lyonnoys, Anthoynette de Camus, dame du Sou, sa femme ; Laurent de Gaspard, abbé de St-Rigaud, député aus estats de Bourgongne pour le clergé du païs de Masconnois », 12 novembre 1647. — F° 95 v°, Ce jourdhuy, dimanche 28e jour du mois de septembre 1653, apprès vespres, la plus grosse closche de l'esglize de la chappelle Nostre-Dame du Sou, refondue au mois d'aoust dernier, a esté béniste, consacrée et desdiée à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, de sainct Laurens et de sainct Claude, par moy soubzsigné, curé de Lacenas, de laquelle despend ladite chappelle du Soub, qui en est un annexe, parrein messire Laurens de Gaspard, abbé de St-Rigaud, mareyne damoyselle Claudine Melin, femme de m^e Ponthus Bessie, conseiller du roy, assesseur et premier esleu en l'eslection de Beaujollois, qui ont tous signés avec ledit sieur Bessie et les assistans à la bénédiction et consacration de ladicte closche, entre lesquelz estoint Marc de Gaspard, escuyer, seigneur hault justicier de Lacenas, Chervinges, Le Bruel et Marzé, Benoist Germain, premier consul et collecteur de ladite paroise en exercice la présente année, Claude Ruissel, Claude Couvet ?... Laurent de Gaspard, abbé de St-Rigaud, de Gaspard du Sou, Claudine Mellin, P. Bessie, Roussy, curé et moy secrétaire Cusin ? ». — F° 97 v°, « Gaspar de Camus, escuyer, baron de Chastillon ; Philiberte de Thenay de Saint-Christophle, vefve de m^{re} Claude de Besserel de Marillat, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, La Bastie, Colonges et autres places », 17 août 1655. — F° 98, « Constance Martinière, vefve de Cézar de Chasteney, s^r de Fontmarin », 8 novembre 1656. — F° 118 v°, « Le 21 mars, jour saint Benoist 1645, a esté célébrée la sainte messe à la chapelle du chasteau du Sou par r^d Laurent de Gaspard, abbé de St-Rigaud, laquelle a esté la première qu'il a célébré après avoir esté sacré prebstre le jour sainct Anthoyne 1645, par mons l'evesque de M[illegible] de l'avoir asisté, tant aus cérémonies de ladite première messe que la réception de tous ses ordres. Roussy, curé. Ainsi est Laurent de Gaspard, abbé de St-R[illegible] de Gaspard du Sou, présent ». — F° 144, note de recettes des années 1634, 1637, 1638, 1644. — F° 145 [illegible] de Mre de Salles de faire dire la messe à la chapelle du Soux, le tout suivant la transaction faicte entre luy et les habitans, est pour six ans commenceants le 14e décembre 1629. Du depuis la mort du s^r de......., prieur sud., dom Ponthus d'Arsy, prieur, a transigé en suitte de la susd., et s'est obligé de donner cinquante livres annuelles pour la première messe au curé de Lacenas ; led. s^r Bessier a reçeu lad. transaction. — F° 145 v°, Le 6 avril 1660, la paix entre les deux coronnes de France et d'Espagne a esté publiée à Villefranche, par le commendement du roy Louis 14 et suivant l'ordre de M^r l'archevesque de Lyon, par M^{rs} les deux cousins Janin et Guillin, tous trois hérautz de France, avec leurs cottes d'armes. Premièrement en la chambre de justice, M^{rs} de la justice présents, après l'ouverture et lecture de la lettre de cachet du roy et celle de mond. seig^r l'archevesque et en suitte d'un elloquent discours sur ce sujet par M^r l'advocat du roy ; et secondement par la ville, M^{rs} de la justice et eschevins en solennité, revestus de leurs long habits et marques de magistrature, 4 trompettes les précédents et la bourgeoisie sur les armes. Et en troisiesme lieu, sur les 6 à 7 heures du soir, M^{rs} du balliage en l'eslection et corps de ville s'estant rendu en l'esglise avec lesd. hérauts et trompettes le *Te Deum* a esté champté par M^{rs} les ecclésiastiques de lad. esglise et autres avec le psalm *Exaudiat* et autre mottet ?, le tout en musique et au son de l'orgue et un peu de temps après la nuict close le feu a esté mis à la mach ? préparée devant l'hostel de ville. Enfin le tout s'est passé avec grande réjouissance et acclamations........ le roy. Roussy ». — F° 147, « Hugues de Chasteauneuf, seigneur de Rochebonne, viconte d'Oing », 25 mai 1625. — F° 148 v°, « Marie de Thierry, baronne de La Bastie, dame de Bionney », 2 avril 1626. — F° 150, Antoine de Champier, bailli de Bugey et Valromey, gouverneur de Belley, seigneur de « La Faverge, Feillens, Montverant ; Hugues de Chasteauneuf conte d'Oyn, baron de Rochebonne, Legnieu et autres places ; Claude de Champier, dame de La Pye et de Sainct-Marcel au pays de Forestz ; Jean du Sauzey, sieur de Vaurenard ; George de Labourie, sieur de Thoiri ; Claude d'Angeville, s^r dud. lieu ; Gabriel de Gayant, s^r dud. lieu ; Jean de Chanpier et Marie Thierri, seigneur et baron de Juis, Bionney et aultres places », 25 mai 1627. — F° 159, « Lucresse de Chabeu, dame de St-Romain et Longes, femme de Philipe Dinet ?, escuier, seigneur de Longe et de St-Romain », 19 octobre 1624. — F° 170 v°, « Jean de Champier,

escuier, seigneur de Bionney, baron de Juys et de Vaux », bailli de Beaujolais, 23 avril 1642. — F° 209 v°, « Mathieu Darcy, escuyer, sieur de Montfriol », 14 juillet 1669. — F° 216, « François Amyot d'Albigny, baron de Bussy, Anthoinette de Bonnay, dame de Roumas ? », 16 juin 1672. — F° 260, S'ensuivent le nom des maisons qui ont esté affligées du mal contagieux qui commençat à Lacenas, au maz de Morgon, le mois julliet l'an 1638, avec le nombre des morts dud. mal. Premièrement chez Jean Satiet ? munier, lequel apporta led. mal de Chamelet, par le moyen de son chien qui fut en des lieux pestiférez, et son décédez une sienne fille, sa femme, led. meunier, une femme qui estoit entrée chez luy pour nettoyer. — 2° chez Jean Convers, dit Coutant, une sienne fille, sa femme, sa belle-sœur nommée Benoiste Plan, son fils hayné, une femme qui estoit entrée pour nettoyer, son puisné et une sienne fille, une fille d'une nommée Gagnere ? qui nettoioit. — 3° chez Benoist Montessuit de Pallaz ? luy, ses trois enfans, son beau-frère, nommé Pierre Convers, frère dud. Jean Convers. — 4° chez Pierre Convers, dit Coutan, fils de Benoist, sa fille haynée. — 5° chez André Noblet, à la Chapelle, sa femme. Sa belle-mère a eu le mal, mais à Dieu grâce elle se porte bien. — 6° chez Estienne Montessuit, sa femme, un sien garçon innocent a eu le mal dont il est guéry, une sienne fille morte, sa fille nommée Jeanne a heu le mal dont elle guéri. — 7° chez Jean Bernard, qui se sauva au lieu dit la Varenne de Jargniost, à un sien bien où il y est mort deux enfans. — 8° chez Jean Thiard, deux fils, une sienne fille a heu le mal dont elle est guérie, sa fille aynée morte, un petit enfant son ayné est mort, led. Thiard est mort, un sien autre fils. S'ensuivent le nombre de ceux qui sont morts de la peste l'année 1643 et qui commença le samedy de Pentecoste. 1° chez André Noblet, le présent jour, un sien fils. — 2° chez Claude Montessuit dit Guillet, luy et sa femme, son fils Benoist a heu le mal, il est guéri, Dieu grâce. — 3° chez Thouret, luy, sa femme et ses enfans, un fils et une fille. — 4° chez Hierosme Pagnon, son gendre et sa femme et leur deux enfans, la niepce d'iceluy Pagnon a eu le mal, mais Dieu grâce, elle est guérie. — 5° à la grange du s[r] du Soux, lez le château, les grangiers et leurs enfans du 2[e] lict et celuy du 1[er] lict. — 6° chez François Boultet, sa femme et son fils. — 7° chez Jean Blan, sa femme et sa grant fille et autres quatres enfans. — 8° chez Benoist Germain, sa femme a heu le mal dont elle guérie, Dieu grâce. — 9° Benoist Blan, agé environ de soixante-et-dix ans ». — F° 261 v°, mention de décès causés par la dissenterie, octobre 1639. — F° 263 v°, enterrement d'Antoine Duvouldy, curé de Cogny, 1 may 1647. — F° 268, « Le mardy saint de l'an 1660 a esté faict le service solemnel pour le repos de l'âme de feu monseigneur le duc d'Orléans, selon l'intencion de Mademoiselle baronne du Beaujollois, où ont assisté le seigneur d'icy et tous les officiers de ses terres et la plus grand part des parroissiens, la messe ayant esté célébrée à diacre et sous-diacre. Roussy ». — F° 277 v°, Le jour saint Pierre saint Paul 1654, a esté sacré Camille de Neuville, archevesque de Lyon, par messeigneurs les évesques de St-Malo, frère dud. seigneur archevesque, de Chaslon et de Mascon, lequel a succédé à feu, d'heureuse mémoire, Alphonse-Louys Duplessis de Richelieu, cardinal, dans l'esglise cathédrale St-Jean de Lyon, avec grandissime solemnité, tant du clergé que de tous les corps de la ville dud. Lyon. Roussy, prebstre, curé de Lacenas. Ainsi est il. Seignerain, curé de Denicé ; Avrion, prebstre, vicaire de Cogny ; Germain, prebtre, vicaire servant à Lacenas ; Seignerain, prestre ». — F° 278 v°, « Ce jourd'huy dimanche 12[e] de septembre 1638, nous avons, à l'issue des vespres, chantez le *Te Deum*, faict procession et autres solemnitez et réjouissances, pour l'heureuse naissance du dauphin de France, qui fut le dimanche cinquiesme dud. mois. Roussy, curé. Le premier jour du mois de jullet de l'année saincte 1650, la gresle accompagné de quantité des eaux a tout à faict gasté et ruiné les fruicts et emporté la terre des fonds de la plus grande partie de ceste parroisse de Lacenas et des autres parroisses circonvoisines, sçavoir : Jarniost, Poully, Liergues, Poumié, Chiervinges, Limas, Glaisé, partie de Denicé et partie de Cogny et tout autour de Villefranche. Ainsy nous l'attestons soubsignés, curé et vicaire, en présence des sieurs curé de Sainct-Julien et de Denicé, qui ont signé. Roussy, curé dud. lieu ; Seignerain, curé de Denicé ; Vincent, curé de St-Julien ; Seignerain, vicaire dud. Lacenas ; Crottet, curé de Jarniou, ainsi je l'ateste ; Avril, curé de Polly-le-Monial ; je soubsigné, curé de Liergues, résidant et présent en ce temps là, ateste ce que dessus. H. Mitte ?, curé de Liergues ; Neyraud, vicaire de Ville ; Thouvant, prebstre, demeurant à Combes ».

E. Suppl. 572 (GG 2.) — In-4°, 236 feuillets.

1676-1699. — Actes dressés par les curés Fornas (1676), Veran (1677-1693), Manet (1693-1699), et Sestier, curé de Denicé, le P. Martinier, Caille, etc. — Ff. 31, 153-160, 166-170, 177-182, 188-191, 196-199, 208-214, 221-224, blancs. Ff. 78 *bis*, 78 *ter*. — F° 22 v°, « Déceds surprenant et estrange. Jeanne Nugo, dict Cuty, agée d'environ 18 ans 4 mois et 15 jours, est décédée le 22[e] jour du mois de juillet de l'année 1680, ayant esté trouvée sous un noier dans la terre de s[r] Anthoine Chana, bourgeois de Lyon, où Pierre Nugo, dit Cuty, père de laditte deffuncte et vigneron dudit s[r] Chana, avoit envoié sadite fille pour glaner les espies de bled qui estoient restés après la moisson, et l'on croit que voiant venir la pluie, elle se mit à couvert sous ledit noier, où

Antoinette Dubost, mère de ladite deffuncte, la trouvat morte environ une heure après la pluie et le temps qu'elle l'avoit envoiée, pendant lequel temps de ladite pluie il fit un esclat de tonnerre si extraordinaire, qu'il fit grand peur à tous ceux qui se trouvèrent au bourd de Lacenas, ledit accidant estant arrivé environ à deux ou trois cents pas dudit bourd, ladite deffuncte ayant esté trouvée blessée sur le col, aux deux bras où il luy avoit emporté la peau environ la largeur et longueur de deux doits et sur le cœur où il paroissoit une blessure de la mesme largeur que dessus, qui s'en alloit jusques aux reins faisant comme demi-ceinture, lesquelles blessures estoient toutes rouges, outre lesquelles on luy trouvat quelque peu de ses cheveux brulés comme d'une flamme de feu et un peu de sa chemise sur le creu de l'estomac et l'éguillette dont elle serroit son habit à la mode du païs, aussy à demi brullé, la largeur et longueur aussy d'environ deux doits, tout cela ayant esté veu par Pierre Monfrey, tixier en toile, demeurant audit Lacenas, Antoine, fils de Benoit Alablanche, vigneron audit lieu, et plusieurs femmes qui y accoururent au bruit qu'en fit ledit Nugo dans le bourd, et par moy curé soussigné, excepté la blessure d'alentour du corps susdite, que nous n'avons sceu que par le raport qu'en a fait Benoîcte Bernigas, vefve. Outre lesdites blessures, on luy trouva le visage quasi violet, tirant sur le noir, le reste du corps n'ayant rien changé de son naturel, ce qui nous a faict croire qu'elle fust blessée et estouffée par la foudre, d'autant que l'on a trouvé l'escorce dudit arbre fendue. Et sçachant qu'elle se confessoit et communioit très souvent, et qu'elle vivoit très sagement et chrestiennement, et mesme exemplairement à ceux de son âge et à toute la parroisse, elle a esté enterrée le 23e jour desdits mois et an, dans le cimetière dudit Lacenas, en présence de Mre Guillaume Germain, curé de Cogny, et de Mre Botu, son vicaire, ledit sr Germain a signé ; et dudit Nugo, Claude Noblet, tisserant, dudit Montfrey, et de Jacque Peyneau, vigneron, tous habitants ou demeurants audit Lacenas, qui n'ont signés pour ne sçavoir, de ce enquis suivant l'ordonnance, par moy curé dudit lieu. GERMAIN, J. VÉRAN, curé ». — F° 26, « Registres des bénédictions réservées des ornements qui ont estés bénits par permission verbale de Mr Morange, vicaire général de Lyon, pour la parroisse de Lacenas, donnée le 21 janvier 1678, pour deux ans. Le 25e jour du mois de mars 1678, a esté bénite une crois de boix au trève de Lacenas, appellé la croix du Murtri, ou Mortir, en présence de toute la parroisse qui y estoit allée processionnellement et nommément de........ Le 10e jour du mois d'avril 1678 a esté bénite une croix de pierre, au coin de la muraille du jardin de Jean Germain, dict Byron, en présence de toute la parroisse qui estoit allée processionnellement et nommément de.......... L'année 1679 et le 11e jour du mois de novembre ont estés bénits quatre surplis, qui ont estés questes par la parroisse ; [illegible] de Lacenas. VERAN, curé. L'année 1679 et le [illegible] jour du mois de septembre, a esté bénit une croix de pierre posée sur la fontaine, au devant de la porte du chasteau du Sou, en présence de toute la parroisse qui estoit allée processionnellement et nommément de....... L'année 1693 a été bénie une croix de pierre par moy curé soussigné, posée sur le chemin qui descend à Mourgon. La susdite croix a été faite par Jean Germain, habitant de Lacenas et granger de Monsieur du Sou. MANET, curé. Plus j'ay bénis un voile qui sert à couvrir le grand crucifix de l'église de Lacenas dans la quinzaine de la passion. MANET, curé. J'ay bénis une croix de pierre cette présente année 1697, qu'on nomme la croix du Mourrier, posée par Jean Dubost. MANET, curé. J'ay bénis un tableau dans l'annexe de Nostre-Dame, représentant la décolation de saint Jean-Baptiste et le martire de saint Étienne, l'année 1693. MANET, curé. Le tout par permission de M. le vicaire général. — F° 27, Registre des confirmés par monseigneur l'archevêque de Lyon Camille de Neufville, l'année 1681, le 18e et 19e juin à Villefranche, ou par monseigneur l'évesque de Chaslon-sur-Saonne, qui aydoit à mondit seigneur l'archevesque pour la parroisse de Lacenas. Philippe Ruysset, âgé de environ 27 ans. Claude Verney 36. Claude Peillin, environ 70. Benoit Bergeat 60. Jean Chapelle 50. Benoit Lablanche 50. Claude Chabet 44. Jean Saunier 35. Pierre Germain 14. Jean Delasaulze 11. Philibert Rochu 60. Estienne Germain 11. Claude Germain 44. Claude Guerrier 14. Jean Adeny 11. Estienne Tournassu 15. Jean Noblet 14. Jean Clerjon 12. Jean Clerjon 9. Claude Germain 11. Laurent Delasaulze 15. Philibert Guiot 18. François Chapelain 10. Benoit Guerrier 8. Antoine Lablanche 15. Jacque Delasauze 13. Benoit Botet 9. Laurent Botet 7. Estienne Buyr 60. Noé Germain 7. Jean Dubost 9. Pierre Germain 40. Jean Conte 9. François Conte 26. Claude Marion 40. Claude Morel 19. Jean Convert 15. Philippe Dubost 16. Marc Amiot 37. Gaspard Roman 31. Jean Tournassu 25. Charle Blang 19. Jacque Bolon 36. Pierre Nugot 60. Jean Ruyssel 20. Antoine Conte 23. Juste Mandron 14. Guillaume Carry 40. Jean Chervet 23. Claude Blang 26. Édouard Germain 64. Pierre Pinet 46. Benoit Blanc 15. Jean Bergeret 35. Benoit Dubuyat 27. Jean Peillin 35. Mathieu Guerrier 45. Benoit Riny 7. Benoit Guerrier 7. Humbert Germain 15. Benoist Bochu 7. Antoine Dubost 10. Jean Lablanche 13. Pierre Charpeillin 17. Benoit Fontaine 13. Philippe Germain 10. Claude Germain 7. Antoine Germain 14. François Blang 28. Michel Botet 19. Philippe Branciard 12. Jean Tiard 17. Pierre Blang 17. Germain Verney 9. Estienne Girin 50. Claude Dussu 40. Guillaume Blang 14. Jean Calandrat 7. Sébastien Polette 11. Estienne Murat 45. François Murat 8. Guillaume Bigot 37. Gilbert Peillin 37. Édouard Omiot 7. François Laurrin 32. François

Fontaine 11. Antoine Debuyet 28. Claude Noblet 32. Claude Bergeat 16. Benoit Omiot 12. Jean Guerrier 23. Estienne Blang 26. Claude Lablanche 13. Philippe Lablanche 8. Jean Lagrange 30. Antoine Blang 20. Jean Germain 13. Jean Branciard 9. Antoine Germain 20. Claude Germain 44. Françoise Verry 38. Jean Blang 13. Antoine Amiot 20. Jean Chanet 34. Claude Ruyssel. Claudine Germain 25 ans. Antoinette Murat 10. Jeanne Odeny 13. Benoite Morel 60. Jeanne Rolin 33. Claudine Germain 11. Margueritte Morel 14. Claudine Chapelin 12. Philiberte Crepy 32. Élizabet Boton 7. Jeanne Guerrier 10. Anne Riny 9. Antoinette Farjat 11. Catherine Germain 9. Benoitte Lablanche 10. Antoinette Ruset 26. Jeanne Verney 36. Claudine Hugan 80. Marguerite Branciard 60. Jeanne Labrichère 8. Claudine Labrichère 16. Claire Labrichère 10. Caterine Rodeloin 24. Catherine Dubuyat 28. Claudine Neyron 37. Marie Germain 17. Claire Delasauze 17. Benoitte Delasauze 20. Anne Tiard 21. Anne Tiard 26. Françoise Peillin 7. Françoise Germain 50. Marguerite Berthier 31. Lucresse Perret 53. Antoinette Lablanche 16. Antoine Blang 40. Marthe Carry 30. Claudine Calendrat 10. Benoîte Guerrier 16. Jeanne Omettre 16. Antoinette Omettre 15. Pierrette Dubost 13. Jeanne Lamure 40. Marguerite Dubost 11. Benoite Fontaine 15. Michelette Dubost 13. Marie Odeny 15. Anne Odeny 20. Claudine Odeny 22. Claudine Omettre 10. Françoise Omettre 12. Jeanne Germain 50. Jeanne Rochet 26. Jeanne Pain 40. Louyse Rochet 42. Françoise Dubuyat 33. Benoitte Jatte 60. Benoite Pein 21. Claudine Germain 23. Jeanne Picard 50. Catherine Savigny 30. Jeanne Dubuyat 38. Anne Buyr 27. Marguerite Burdiat 29. Marguerite Rapuillon 15. Benoite Germain 43. Guillaume Buyr 23. Pierrette Chapeillin 10. Anne Pein 23. Symphorienne ou Flurie Dubuyat 13. Élizabeth Dubost 13. Benoite Guerrier 60. Benoite Bergeat 20. Anne Bergeat 17. Claudine Bergeat 8. Claudine Bergeat 23. Claudine Branciard 10. Antoinette Guerrier 20. Anne Marton 50. Benoite Germain 48. Claudine Germain 12. Benoite Omiot 16. Claudine Dubuyat 21. Estiennette Aurilly 17. Madeleine Aurilly 20. Pétronille ou Pernette Blang 22. Jeanne Dubost 14. Françoise Dubuyat 27. Jeanne Laroche 20. Caterine Germain 17. Jeanne Veley 24. Antoinette Germain 50. Françoise Prost 50. Claudine Demontfrey 30. Antoinette Omiot 22. Marie Germain 17. Raymonne Germain 42. Claudine Dubost 8. Marie Rugand 42. Marie Blang 7. Estiennette Convert 55. Élizabeth Thévenin 29. Jeanne Micolier 25. Jeanne Morel 60. Anne Blang 29. Catherine Dubuyat 11. Anne Poncet 32. Antoinette Germain 7. Estiennette Creypy 40. Pierrette Girin 50. Jeanne Puissant 30. Benoitte Fanfare 30. Jeanne Lachapt 50. Jeanne Picard 30. Claudine Perrin 35. Adrianne Villet 30. Madeleine Aurilly 45. Marguerite Farjot 15. Françoise Buyr 20. Laurence Laverrière ». — F° 29, « Registres des bénédictions réservées des ornements que j'ay bénit par permission verbale de monsieur le révérend vicaire général, monsieur Morange, v. g., donnée le vendredy des quatre temps, 19ᵉ décembre 1681, pour deux ans. Le 25ᵉ décembre 1681, ont esté bénits six palles et six corporaux pour le service de l'église de Lacenas, par moy curé dudit lieu. Veran, curé. L'année 1681 et le 25ᵉ jour dudit mois de décembre a esté bénie une nappe desjà assez usée, où, il y a quelque tissure de filet de coleur blus, à peu près comme des lignes, à laquelle on a attaché une serviette pour la rendre assez longue pour servir à l'autel, laquelle nappe a esté donnée par Benoitte Peillin et bénie par moy, curé dudit lieu. Véran, curé. — F° 51 v°, « César Rolin, escuyer, seigneur de Montoux et La Pallu ; Ponthus Bessie, sʳ de Montauzan ; Jeane-Françoise Pillehotte, dame de St-Didier-de-Formans, Marrieu, Villion et Rochefort, veufve de mʳᵉ César de Bernoud ; Gabriel de Rétis, chevalier, seigneur de Marsangue, bailli de Dombes ; Sébastien-Yves de Rétis, prieur de St-Nizier », 21 octobre 1682. — F° 57, « Le jeudy sainct, 15ᵉ jour du mois d'avril de l'année 1683, environ sur les trois à quatre heure après midy, la plus petite cloche de la parroisse de Lacenas, refondue par le nommé Maistre Claude....... a esté bénie, consacrée et dédiée à l'honneur de Dieu tout puissant et de la B. Vierge Marie, dans l'église parroissiale dudit Lacenas, en présence de sʳ Philippe Ruyssel, qui a signé, de Claude Noblet, tisserant et sonneur de cloche dudit lieu, de Nicolas Peillin dict Mami, marguillier ou luminier dudit Lacenas, et de plusieurs autres habitants dudit Lacenas, qui n'ont signé pour ne sçavoir, de ce enquis suivant l'ordonnance, par moy curé dudit lieu sousigné, par permission verbale de Mʳ le R. vicaire général de Lyon, Morange, le 19ᵉ décembre 1681. Ruyssel P., Vérand, curé ». — F° 59, « Ce jourd'huy 6ᵉ jour du mois de juin de l'année 1683, le dimanche de la Pentecoste, entre trois et quatre heures après midy, la 3ᵉ cloche de l'église parroissiale de Lacenas, refondue le dimanche 30ᵉ jour du mois de may de ladite année, par Antoine Blanc, cherpentier de son mestier, et ç'a esté la première qu'il ait faict, ladite cloche a esté bénie à l'honneur de Dieu tout puissant et de la bienheurense vierge Marie, dans l'église parroissialle dudit Lacenas. A esté parrain Mʳᵉ illustrissime Marc de Gaspard, seigneur du Sou et autres places ; marraine, dame Marie de Genos, dame du Sou, le Breuil, Chastillon d'Azergues, Villiez, St-Aulin, La Fougère et autres places, en présence de Mᵗʳᵉ Philibert Bergier, prestre, docteur en théologie et droit canon et curé de Chevroux en Bresse, de Mʳᵉ Pierre Aubry, prestre habitué dans l'église Notre-Dame des Marets de Villefranche, et de Philippe et Claude Ruyssel, habitants dudit lieu. Ph. Bergier ; F. Morel ; Ruyssel ; P. Marie de St-Aubin Genos ; Marc de Gaspard du Sou ». — F° 61 v°, « Le dimanche 5ᵉ jour du mois de sep-

tembre 1683, entre trois et quatre heures après midy, la seconde cloche de la chapelle Nostre Dame, annexe de Lacenas, refondue le dimanche de la très sainte Trinité, 13e jour du mois de juin, année susdite, par Antoine Blanc, habitant dudit Lacenas, maistre fondeur, a esté bénie à l'honneur de Dieu tout puissant, de saint Jean-Baptiste et de saint Antoine abé, dans ladite chapelle Nostre-Dame, en présence de sr Philippe Ruyssel, marchand, habitant dudit lieu, de Claude Ruyssel, maistre tonnelier, de Benoit de la Sauzée, vigneron, et tous habitants dudit Lacenas, et plusieurs autres habitants qui n'ont signé pour ne sçavoir, de ce enquis suivant l'ordonnance, par moy, curé dudit lieu, et ont signés lesdits Ruyssel et de Lasaulzé. P. MOREL. VÉRAND ». — F° 74, « Le 5e jour du mois de novembre de l'année 1684, dame Antoinette de Camus, dame du Sou, ayant fait faire une image de la bienheureuse vierge Marie, en sculpture, pour mettre sur l'autel de la chapelle Nostre-Dame, annexe de Lacenas, je, recteur dudit lieu, ay béni ladite image à l'honneur de la saincte vierge Marie, mère de Dieu, et c'est par permission verballe de Mr Morange, vicaire général de l'archevesché de Lyon, donnée le 26e jour du mois de juillet de ladite année, laquelle bénédiction a esté faicte en présence des habitants dudit lieu, assemblés pour assister aux vespres, qui ont estés chantées ensuitte de ladicte bénédiction, ainsy qu'on a de coutume de faire dans ladite chapelle tous les premiers dimanches de chaque mois. Par ordre de Mr Morange, vicaire général, du 2e novembre 1684, je, recteur de la paroisse de Lacenas sousigné, ay faict passer le ciseau sur une image de saint Blaize, évesque et martyr, pour en oster la poussière et ensuitte l'ay rebénit en secret, suivant ledit ordre. Faict le 18e jour des an et mois susdits, par moy curé susdit. VERAND ». — F° 91, « Alexandre de Ponceton-Bouchoux, seigneur de Franchelin », 5 août 1686. — F° 128 v°, acte de dispense de degré de parenté. — Registres parafés par Mignot (1679, 1680, 1688, 1691-1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 573 (GG 3.) — In-4°, 178 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés Manet (1700-1706), Guyonière (1706-1720); les vicaires Chastre (1700), Plasse (1702), Chapelin (1704), Guyonière (1706), Raille (1707), et Caille, curé de Denicé, Germain, prébendier de Cogny, etc. — Ff. 7, 14, 15, 41, 51, 52, 60-62, 71, 72, 85, 90-95, 109, 110, 118-120, 127-130, 135-139, 146-149, 158-160, blancs. — Ff. 37, 39, lacérés au bas à droite. F° 132 *bis*. — F° 5 v°, « A la visitte générale de monseigneur Claude de St-Georges, archevesque de Lion, primat de France, j'ay vérifié le présent registre. FRANÇOIS D'HAUSSONVILLE DE VAUBECOURT, abbé d'Esnay, [illegible] ». — F° [illegible], « François Denusière, écuier, seigneur de Nusière », 2 août 1708. — Ff. 104, 106, [illegible] parenté. — F° 132 v°, « Pierre Darcy, chevailler, seigneur de Montfriol et autres places », 24 mai 1715. — [illegible] parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718, 1719).

E Suppl. 574 (GG 4.) — [illegible]

1720-1744. — Actes dressés par le curé Guyonière (1720-1744), et Vayssière, prébendier de Cogny, Jacquet, curé de Denicé, etc. — Ff. 114, 122-124, 131-136, 145-147, 157, 164, 183-186, 193-196, blancs. — Ff. 14, 15, usés en tête et à droite. — F° 6, mariage de Jean-Marie Roland, sieur de La Platière, et de Thérèse Bessie de Montauzan, célébré dans la chapelle de la maison de campagne du sr de Montauzan, 28 vovembre 1720. — F° 69, « Ce 13 julliet 1730, suivant l'ordonnance de monseigr l'archevesque nous avons fait la visite de quelques paroisses du diocèse ; nous avons veu celle Lacenas. Mgr de Guyonnière, curé du lieu, nous a conduit à l'église ; où après avoir adoré le st sacrement, donné la bénédiction, fait l'instruction, veu et visité les ornements, les fonds baptismaux, de tout quoy nous avons dresé notre procès-verbal, suivant l'ordonnance de mongr l'archevesque, qui sera déposé au greffe de l'archevesché. Le sr curé nous a remontré que, par inadvertance et peu de réflexion, quelques parroissiens ont establis un jeu de quille tout le long du mur du cimetière, voisin du sanctuaire et de la sacristie, où le sr curé est souvent interrompu dans les fonctions de son ministère. Nous avons prié les habitants de transférer ailleurs leur jeu de quile, attandu qu'il interromp souvent le service divin ; nous prions mr de Guyonnière de leur faire lecture de l'ordonnance donné dans notre visite en présence de mestre Philipe Argoud Demarbiat, curé de Gleizé, de Mre Jean Perrin, curé de Poully-le-Monial, soubsigné, avec nous Trolieur, doyen de Villefranche, archiprêtre d'Ance. PERRIN, curé, ARGOUD DEMARLIAT, curé de Glézé ». — F° 93, « Nous soubsignés, archiprêtre d'Anse, avons veu les comptes des luminiers de Lacenas, qui sont bien en règle, depuis le passé jusques à ce jour 1733. LHARDY, curé de Vaux, archiprêtre d'Anse ». — F° 118, « Veu et trouvé en règle dans le cours de nostre visitte faite à Lacenas, le 7 de septembre 1737. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général ». — F° 190, « Vu dans le cours de notre visite de Lacenas, ce 2e aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Janson (1737, 1739-1741), Mignot (1738, 1742-1744).

E Suppl. 575 (GG. 5.) — In-4°, 180 feuillets.

1745-1766. — Actes dressés par les curés Guyonière (1745-1746), Frugier (1746-1763), Demul (1763-1764), Gachet (1764-1766); le vicaire Frugier (1745-1746), et le P. André de Lyon, capucin, Vayssière, Lucien, Lièvre, Coste, de La Coste, P. Alexis de Saint-Julien, capucin, etc. — Ff. 10, 19, 20, 25, 26, 37, 38, 52, 73, 98, 103-106, 121, 122, 127-129, 138-140, 147, 148, 155, 156, 163, 172, 180, blancs. — Ff. 81-88, rongés par les rats à droite, un tiers enlevé ; ff. 89, 90, lacérés en tête, à droite. — F° 159 v°, « Ce jourdhuy 8 avril 1764, m^re Claude Gachet a pris possession de la cure de Lacenas, par devant m^e Ronjon, notaire royal ». — Registres parafés par Mignot (1745), Noyel (1746), Cusin (1747-1749), Jacquet (1750-1764), Clerjon (1765, 1766).

E Suppl. 576 (GG 6.) in-4°, 225 feuillets.

1767-1792. — Actes dressés par les curés Gachet (1767-1778), Claude Germain (1778-1792) ; les vicaires Charrat (1781), Siran (1782-1791) ; le desservant Vallory (1792) ; l'officier public Gros (1792), et Mauzon, curé de Denicé ; Vallory, Morin, Deroche, Germain, Viviant, Gachet, Durand, Rouchon, etc. — Ff. 6-8, 16, 24, 31, 32, 38-40, 46-48, 57, 58, 68, 80, 88-96, 102-108, 116, 122-126, 153-161, 174, 175, 181-183, 188-191, 197-199, 205, 212, 213, blancs. — F° 76, « Mathieu-Esprit Châtelain d'Essertines, seigneur de Bionay, avocat ; Antoine Ducroux de La Voute, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts, 18 septembre 1775. — F° 98, « Jean de Gaspard, seigneur du Soux, Lacenas, Villier, Foncrène et autres places ; Marie-Séraphie Cochard, épouse de Mathieu-Esprit d'Essertines », 23 mai 1777. — F° 118, « Bénédiction de la première cloche de Saint-Paul : ce jourdhuy 19 mai 1779, la grosse cloche de Saint-Paul, sucursale de Lacenas, en vertu de la permission de M^r l'abbé de Castillon, vicaire général de m^gr l'archevêque de Lion, a été bénite par nous soussignés, curé de la paroisse de Ville-sur-Jarnioux, le parrain a esté haut et puissant seigneur m^re Antoine-François de Mignot de Bussi, chevallier, capitaine au régiment de Lorraine dragon, seigneur comte du Sou, Lacenas, Villiers, Fontgraine et autres places, et la marraine dame, dame Antoinette-Marie-Nicolle de Bussière, dame du Chatelard et Bussi, en présence de Mre Antoine-François de Mignot de Bussi, doien et grand chantre du chapitre de Sulli, diocèse d'Orléans, prieur commendataire de St-Agnan et de Sanclières, de m^re Pierre Reboul, prêtre, vicaire de Lancier, diocèze de Macon, de Mre André Vallori, prébendier de la chapelle de St-Paul et du Sou, et des dames Marie-Aimé-Joséphine de Mignot de Bussy, et Angélique Laurence, chanoinesses du noble chapitre de Lon-le-Saunier, et de s^r Pacot Thierry, bourgeois de Lyon, de dame Pacot, épouze de noble Geoffrai, officier des carabiniers, et des s^rs Jean Germain, bourgeois de Lyon, et Joseph Ruissel, habitant de Lacenas, soussignés. DE BUSSIÈRES DE BUSSY. DE MIGNOT DE BUSSY. l'abbé MIGNOT DE BUSSY. DE MIGNOT DE BUSSY, chanoinesse, PACOT-THIERRY, DE MIGNOT DE CHATELARD, chanoinesse. PACOT-GEOFFRAY. REBOUL, prêtre, VALLORY, prébendier de St-Paul. GERMAIN, RUYSSEL. C. GERMAIN, curé de Lacenas. GACHET, curé ». — F° 128, François Rollin, maître d'école, 8 février 1780. — F° 224, « Vu et arrêté par nous, maire de Lacenas, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, le présent registre, servant à l'inscription des naissances, mariages et décès de cette paroisse, au feuillet cinq, et en exécution de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil de citoyen, du vingt septembre dernier, article premier du titre six, pour être remis ledit registre au citoyen maire, commis par le Conseil général de la commune en qualité d'officier public pour le tenir, en exécution de l'article deux du titre premier de lad. loi, et ledit Gros, officier susdit, a signé avec nous en la maison curiale, le vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République françoise. J. GROS, officier public, MICHEL, secrétaire ».— Inventaire des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Lacenas, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, fait par nous, maire soussigné, assisté de notre greffier, en exécution de la loi du vingt septembre dernier, qui prescrit le mode de constater l'état civil des citoyens, auquel inventaire nous avons procédé en la maison curiale, ce jourd'huy vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République françoise, ainsi qu'il suit : Pour le double de l'année mil cinq cent quatre-vingt non cotté ni paraphé. Le second, depuis 1625 jusqu'à 1673, portion de deux registres conformes ainsi que ci devant sans cote ni paraphe. Le troisième, depuis 1667 jusqu'à pareil date de 1673, pareil portion de registre sans cotte ni paraphe. Le quatrième, depuis 1677 jusqu'à l'année 1699 inclusivement, cotté et paraphé, contenant trois cent soixante-neuf pages. Le cinquième, depuis 1700 jusqu'à l'année 1716 inclusivement, cotté et paraphé, contenant cent quarante-six feuillets. Le sixième, depuis 1717 jusqu'à l'année 1736 inclusivement, cotté et paraphé, contenant quarante-trois feuillets. Le septième, depuis 1737 jusqu'à l'année 1754 inclusivement, contenant deux cent soixante-une pages cotté et paraphé. Le huitième, depuis 1755 jusqu'à l'année 1780 inclusivement, contenant deux cent trente-sept feuillets cotté et parafé. Le neuvième, depuis 1781 jusqu'à l'année 1782, cotté et paraphé, contenant seize pages. Le dixième, depuis 1782 jusqu'à 1783,

cotté et paraphé, contenant huit feuillets. Le onsième, depuis 1783 jusqu'à 1784, cotté et paraphé, contenant dix feuillets. Le dousième, depuis 1784 jusqu'à 1785, cotté et paraphé, contenant huit feuillets. Le treisième, depuis 1785 jusqu'à 1786, cotté et paraphé, contenant huit feuillets. Le quatorsième, depuis 1786 jusqu'à 1787, cotté et parafé contenant huit feuillets. Le quinsième, depuis 1787 jusqu'à 1788, cotté et paraphé, contenant huit feuillets. Le seisième, depuis 1788 jusqu'à 1789, cotté et parafé, contenant huit feuillets. Le dix-septième, depuis 1789 jusqu'à 1790, cotté et paraphé, contenant dix feuillets. Le dix-huitième, depuis 1790 jusqu'à 1791, cotté et paraphé, contenant sept feuillets. Le dix-neuvième, depuis 1791 jusqu'à 1792, cotté et paraphé, contenant six feuillets. Tous lesquels doubles registres sont duement arrêtés à la fin de chaque dernier [illegible] celui de l'année présente, qui a été par nous arrêté en exécution de la loi. Le tout en présence du citoyen desservant ; et tous lesdits doubles registres ont sur le champ été portés aux archives de la municipalité, pour y rester en dépôt, au moyen de quoi led. citoyen desservant en demeure déchargé et a signé avec nous et notre greffier qui demeure autorisé à délivrer aud. desservant extrait des présentes pour lui servir de décharge. A Lacenas, les jour et an que d'autre part. J. Gros, maire ; Vallory, desservant ». — Registres parafés par Clerjon (1767), Roland (1768-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

LACHASSAGNE

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Ternand ; élection de Lyon, justice de Lachassagne.

Saint-Cyprien, *section de la commune de Lachassagne.* — Église sous le vocable de Saint-Cyprien, annexe de Pommiers, archiprêtré d'Anse, élection de Lyon, justice de Lachassagne.

E. Suppl. 577 (GG. 1.) In-4°, 173 feuillets.

1687-1760. — Actes de Saint-Cyprien dressés par les curés Vanel (1692), Garcin (1708), Boutry (1711-1712), Latour (1732-1733), Crozatier (1754) ; les vicaires Ducrot (1692), de Jueny (1687-1691), Germain (1689-1690), Lagouche ? (1703-1705), Francillon (1705), Deschamps (1706), Bechot (1706-1708), Garcin (1708-1710), J. Beau (1713-1728), Punctis ? (1718), Patel (1720), Kiellwasser (1720), Bertin (1728-1729), Ricord (1730-1732), Tissot (1733-1736), Guibert (1736-1739), Mottin (1739-1742), Chichoux (1742-1754), Coudour (1754-1760), et Delanef, curé de Marcy, Goyet, Demogier, Decombes, Lallier, Bernier, Lachapelle, etc. — Ff. 49, 69, 70, 74, 83, 91, 96-101, 106, 107, 119-121, 145, 151, 156, 157, 161, 172, 173, blancs. — Registres de février 1698 à septembre 1702, de décembre 1706 à janvier 1708 en déficit. — Actes interpolés, v. 1718-1721, 1746-1747 ; ff. 50-63, 108, 113. — F° 24 v°, Le trente-un *(sic)* de septembre mil sept centz quattre, issue de la grande messe parrochialle de St-Cyprien-sur-Ance, au son de la cloche, se sont assembleez au lieu accoustumé les habitants de lad. parroisse, pour délibérer de leurs affaires et entre autres particulièrement sur la donation qu'a faicte noble et illustre seig^r de Valorge, abé de l'Isle-Barbe, à son église parrochialle de St-Cyprien, d'un cyboire pour guarder les sainctes hosties dans le tabernacles, d'un soleil ou ostensoire monté *sub eodem pede*, d'une custode pour porter le s^t sacrement ou le s^t viatique au malades, soubs laquelle il y a un petit vase pour guarder les sainctes huilles qui se donnent ordinairement aux infirmes ; le tout, se montant et démontant à vices, et d'argent et de la valeur de cent dix-neuf livres, et de plus de trois livres, sçavoir : un rituel romain nouveau, un antiphonaire et le troisième nommé *vesperæ*, de la valeur tous trois ensemble de quattres livres et, après mure délibération, lesd. parroissiens de St-Cyprien ont déclaré et dit se charger du tout, un seul pour tous et particulièrement le luminier en charge, qui a signé, et les autres non, pour ne sçavoir, de ce enquis ; lesquels illeterées ont prié le sieur Me Ant. Lagouche, prêtre, leur vicaire, de recevoir leur marques sur le registre des baptistaires, mariages et inhumation et de les approuver, ce qu'il a fait, promettant lesd. parroissiens continuer leur vœux pour leur dit seig^r abbé de Vallorge, abé de l'Isle-Barbe, pour sa sancté, conservation et prospérité. Fait led. jour et an que dessus, présence de m^re Antoine Lagouche, prêtre, vicaire dud. lieu, qui certifie le présent acte estre véritable en tout son contenu. B. Foray ; marque de Jean St-Cyr ; marque de Léonard Placet ; Lagouche, vicaire ; marque de Jean Gerlau, premier consul ». — F° 25 v°, « Le 12e septembre 1704, a

esté donné à l'église de St-Cyprien, une encensoire argentez, par honorable personne mᵉ Pierre Métras, bourgeois de Lyon ». — F° 60, vérifié en visite, en may 1731, par nous sousigné Trolieur, doyen de Villefranche, archiprêtre d'Ance ». — F° 93, « Vu dans le cours de nostre visitte aud. St-Cyprien, le 15ᵉ juin 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire, Du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubliac (1696), Pupil (1741-1745, 1747-1750, 1752-1760).

E Suppl. 578 (GG 2.) — In-4°, 219 feuillets.

1761-1792. — Actes de Saint-Cyprien dressés par le curé Crozatier, curé de Pommiers et St-Cyprien, son annexe (1761-1777); les vicaires Coudour (1761-1762), Pellotier (1763-1768); Espezolle (1768-1776), Chambry (1777-1779), Ducreulx (1779-1786), Villerd (1786-1791), et Lachapelle, curé de Lachassagne, Navarre, curé de St-Nizier à Lyon; Meurier, Pellotier, Fraisse, Ducreulx, Nayrat, Brotin. — Ff. 3, 4, 9-11, 15-17, 20-23, 28, 29, 32-34, 37-39, 42, 43, 46, 51-53, 58, 59, 62-66, 70-74, 80, 85, 86, 90-92, 97, 101-103, 107-117, 122, 127, 128, 133-136, 142-150, 157-160, 167, 174-181, 187-191, 199-203, 219, blancs. — F° 18, rongé à droite. — F° 26, mariage de « Pierre Poivre, commissaire général de la marine et intendant des isles de France et de Bourbon », avec Françoise Robin, fille d'Antoine Robin, écuyer, demeurant à Villars en Bresse; Mathieu Colaud, sieur de Chermusson », 15 septembre 1766. — F° 76, mariage de Claude Guyot de Châtelard, écuyer, commissaire des guerres, avec Louise-Henriette, fille de Mathieu Colaud, sieur de Chermusson, 30 mai 1775. — F° 151, 1785, communians 144. — F° 217, Antoine Salandrin, maire de St-Cyprien, 9 septembre 1792. — F° 218, « Le 31 janvier 1793, l'an premier de la République, nous officiers municipaux de la commune de St-Cyprien, soussignés, avons clos et arrêté le présent registre entre les mains du citoyen Brotin, curé de Lachassagne, qui jusqu'à la loi du 20 septembre dernier, avoit été chargé de la rédaction des actes de baptêmes, mariages et sépultures, pour la paroisse de St-Cyprien. Dupuy, dit Monloubon, maire; A. Revin, p. ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

E Suppl. 579 (GG 3.) — In-4°, 193 feuillets.

1610-1751. — Actes de Lachassagne dressés par les curés Abert (1657-1679) Baronnat (1680-1699), Demogier al. Demogé (1700-1743), Lachapelle (1743-1751); les vicaires Thomas (1657-1662), Lachapelle (1738-1743), et Micoud, curé de Lacenas, Grange, curé de St-Loup, Gouttenoire, Meynier, Sappet, etc. — Ff. 10, 11, 19-24, 53-56, 61-65, 73, 76-77, 80, 81, 87, 95, 101, 108, 109, 112-114, 118, 119, 123, 124, 128, 129, 133, 134, 136-138, 155, 165, 172, 193, blancs. — Ff. 78, 79, rongés à droite; ff. 86, 87, rongés en tête, à droite. — Registres de 1716 et 1736 en déficit. — Ff. 1 et 2, copie de quelques actes de baptêmes de 1610 à 1649, dressés par les curés Pierre Granger (1610), Guyonnet (1620-1623), Deplasse (1635); ff. 2-9, baptêmes de 1657-1674; f° 9 v°, enterrement de 1692; ff. 14-16, enterrements de 1661-1673; ff. 17-18, mariages de 1664-1673; ff. 25-193, les trois actes (1674-1751). — F° 1, « Le 10 mars 1657, procédant à la visite généralle de l'archevêché, ayant trouvé les certifficats des baptesmes faicts par les curés de La Chassaigne escrits dans divers livres ça et là, a été ordonné au sieur curé de les transcrire tous par ordre dans ce présant livre. Morange, docteur de la maison et société de Sorbonne ». — F° 2 v°, « Les sus escris certifficats des baptesmes ont esté tirés des livres de la paroisse de La Chassaigne, qui de ça, qui de là, par moy Abert, curé dudit lieu. Les suivans ont esté faicts partie par messire Anthoyne Abert, curé dudict lieu, partie, par messire François Thomas, pour lors vicaire de Lachassagne ». — F° 28, « Pierre Dassier, escuyer, conseiller et secrétaire du roy, maison et coronne de France, baron de Lachassaigne », 18 janvier 1678. — F° 30 v°, « L'an 1679 et le 14ᵉ jour de septembre, Mʳᵉ Jean Baronnat, [natif de Tarare], a pris possession de la cure de La Chassaigne, pour la plus grande gloire de Dieu, et pour son salut soit-il ». — F° 36 v°, « Veu dans la visite générale, ce 18 juin 1681, Villemot, promoteur ». — F° 38 v°, « Nous soubsignez, archiprebstre d'Anse, avons veu les présens registres dans nostre visite de l'année 1682 et le 7 juin, Cusin ». — F° 42, « Nota que je n'ay pas mis toujours les actes tous de suitte et selon leur rang, le présent livre s'étant parfois trouvé égaré; il ne manque point d'acte pour cela. Il n'y a qu'à chercher un peu plus avant quant on ne les trouvera pas en leur rang. Baronnat, curé ». — F° 46 v°, mention du royaume de sainte Catherine, 25 novembre 1674. — F° 60, « Jean Baronnat, prêtre, curé de Lachassaigne et prébandier de la chapelle de Saint-Clair, fondée en l'église d'Ance en Lionnois ». — F° 66, « Monsieur, comme l'on m'a remis plusieurs registres pour messieurs vos confrères aussy bien que pour vous, je crois que vous serez assés obligeant pour les rendre et les remettre à vos voisins, afin qu'ils se les fassent tenir les uns aux

autres, pour répondre aux instructions de l'édit, et vous rendrez service à vos amys, me disant particulièrement vostre aff. serviteur, le curé de Jarnieux ». — F° 69, fragment d'une reconnaissance du 4 . . . . . . 1660. . . . . . . passée pour la prévôté de « Cervière, d'une maison. . . . . . . que jouxte. . . . le chemin tendant du village de Saignelonge à Chiul. . . . . d'une terre. . . . . . joignant. . . . . . . le chemin tendant du Vernay à la croix de Bourbiney. . . . . ». — F° 89 v°, « Louis Chapuis, seigneur de Marniolas, Tramois et Gleteins », 30 octobre 1703 ». — F° 94, « Claude de Sarron, seigneur marquis des Forges; Catherine d'Aumaistre, epouze de Mre Jean Arthus de Baglion, chevalier, comte de La Salle, baron de Joux, seigneur de Quincieu, Saillans et autres places », 10 mai 1705. — F° 97 v°, « Marie Guichard, femme de messire de Ponderous, seigneur de Batailous, lieutenant général à Montbrison », 21 mars 1706. — F° 147, « Vu par nous commissaire, dans le cours de la visitte de monseigneur l'archevesque résidant à Ance, ce 29e septembre 1719, N. NAVARRE, commissaire ». — F° 154, « Louis-Philippe-Joseph de Sarrazin, chevallier, seigneur de La Pierre, Durette, Souzy, Ouchin et autres places, fils de feu Alexandre-Louis de Sarrazin et d'Élisabeth de Maulde, mari de Jeanne-Benoite Dassier de La Chassagne de Marcy », 17 avril 1725. — F° 163 v°, « Ce 27e de mars 1736, à la parroisse de La Chassaigne, ont été bénites par nous, curé de Chazay, archiprêtre substitué d'Anse, quatre cloches pour l'usage de ladite parroisse, à laquelle bénédiction, faite selon les rites de ce diocèse, nous ont assisté Mre Antoine Demogé, curé de ladite parroisse, Mre Barthélemy de La Nef, prêtre, résidant à Marcy, ancien prieur de Pomiers en Forest, et de Me Léger Courbon, curé de Lucenay, lesquels ont signé avec nous, en présence de Jean Grobon et Reymond Orcel et Jean Magnin et plusieurs autres habitants dudit lieu, qui n'ont signé pour ne sçavoir, de ce enquis, COURBON, curé de Lucenay, DEMOGÉ, curé de Lachassaigne, DELANEF, CHARCUN, curé de Chazay, archiprêtre substitué d'Anse ». — F° 178, « Mr Depiney a reconnu une pension de six livres par devant Mr Floriot, notaire d'Anse, qui at achetté le protocole du sr La Jenette, au proffit du curé de Lachassaigne le 21 décembre 1743, hypotéqué sur le prez qui joint le puit de Châtillon, dont mon devancié ny moy n'ont trouvé le contract. Je fais l'abandon à l'église de Saint-Pierre de Lachassagne d'un calisse, bassin, burreste d'argent et ornement d'église, que j'ay mis à la chapelle de Nostre Damme des Anges, despandante du château, à condition qu'elle sera entretenu de sierge et linge. Fait ce 3 février 1744. De Lachassagne ». — F° 179, « Nous permettons à Monsieur de Mogé, encien curé de Lachassaigne, de bénir la chapelle scise du côté de l'épître de l'églize dudit Lachassagne, appartenant au seigneur et baron dudit lieu. A Lyon, ce 30e décembre 1743, ST-AULBIN, comte de Lyon, vicaire général ». — Ce jourd'huy 1er février [illegible] quatre, nous Antoine de Mogé, ancien curé de Lachassaigne, avons bénis la chapelle sous le vocable de Notre-Dame des Anges, dans l'église paroissiale de ce lieu, par permission de Mr de St Aulbin, comte de Lyon, vicaire général [illegible] en date du 30 décembre dix-sept cens quarante-trois, laquelle chapelle appartenant au seigneur baron dudit lieu, en présence des messires Antoine Meynier, curé de Marcy, E.-J. Lachapelle, curé de Lachassaigne, qui ont signés. E.-J. LACHAPELLE, curé; MEYNIER, curé de Marcy; DEMOGÉ, encien curé de Lachassagne ». — F° 179 v°, « Vu dans le cours de notre [visite] audit Lachassaigne, le 15e juin 1744, ST-AULBIN, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — Registres parafés par Roubiliac (1695), de Sève (1692), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Pupil (1737, 1741, 1743, 1745, 1747).

E Suppl. 580 (GG 4.) — In-4°, 233 feuillets.

1751-1792. — Actes de Lachassagne dressés par les curés Lachapelle (1751-1788), Ducreulx (1788-1790), Brotin (1791-1792), le même officier public; les vicaires Ducreulx (1786-1787), Nayral (1790-1791); et Chichoux, vicaire de St-Cyprien; Coudour, Jeury-Létra, Pellotier, Laurencin, Matagrin, Meunier, Espezolle, Chambuy, Ducreulx, Jonery, Chanet, etc. — Ff. 3, 4, 9, 10, 14-16, 20, 23, 24, 35, 36, 41-43, 52-55, 58-61, 65-67, 71-73, 77, 78, 81, 82, 88, 98, 102, 105, 106, 110, 113, 120, 126, 130-132, 138, 144, 150, 156, 161, 162, 168, 172-174, 180, 185, 186, 191, 195-197, 204, 208-210, 216, 222, 228, blancs. — F° 26, reconstitution d'un acte de baptême omis, 20 février 1756. — F° 29, « Le 15e juin 1756, Mr Bron, évêque d'Égée et suffragant de Lyon, est venu donner le sacrement de la confirmation à Chazay et y a fait appeler toutes les paroisses du voisinage. J'y ai conduit ma paroisse, au nombre d'environ soixante qui y ont receus ce sacrement. Il n'a receu des enfans que depuis l'âge d'onze à douse ans. Fait à Lachassagne, ce 16e juin 1756. LACHAPELLE, curé ». — F° 63 v°, enterrement de « Louise-Julienne du Pujet, dame de Lachassagne, épouse de noble François-Aimé d'Acier de Lachassagne, chevalier, baron, seigneur de Lachassagne, Marcy et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Beaufremon dragon », 28 avril 1762. — F° 74, mariage de Jean-Baptiste de Laurencin, chevalier, seigneur de Surit-le-Bois, St-Cyre, Vareille et du fief de Machi, capitaine dans le régiment de Vexin, fils de Hugues de Laurencin de Chanzé et d'Angélique de Patin, avec Marie-Anne-Julienne Dassier de Lachassagne, fille de François-Aimé

Dassier, baron de Lachassagne, seigneur de Marcy, Chiel, La Bastie et Bichem ?, brigadier des armées du roy », 17 janvier 1764. — F° 104, « Joseph Fabre de La Douay, avocat au Parlement, conseiller du roy, maître particulier de la maîtrise des eaux et forest de la ville de Lyon et de la province du Lyonnois », 6 novembre 1770. — F° 159, Nous, Claude-Joseph Thévenet, chantre, chanoine de l'église collégiale de St-Nizier, promoteur de l'officialité métropolitaine, conseiller de la chambre souveraine du clergé, établie à Lyon par le roy, et vicaire général de Mgr l'archevêque de Lyon, vu la requette présentée à Mgr l'archevêque de Lyon, par Mre Lachapelle, curé de la paroisse de Lachassagne en Lyonnois, tendante à voir transférer le cimetière de ladite paroisse dans un terrein donné à cet effet, par M^r^ le baron de La Chassagne, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, brigadier des armées de Sa Majesté ; vu encore la déclaration mise en marge de lad. requette, du 1er octobre 1780, par laquelle nous déclarions que nous nous transporterions le 22 dudit mois, pour, à l'issue de la messe paroissiale, procéder à la visite et bénédiction du susdit cimetière. A l'effet de quoy, nous étant transporté, nous avons, ce jourd'huy 22 octobre 1780, procédé premièrement à la visite de l'ancien cimetière, et avons reconnu qu'il est divisé en deux parties par l'église, qu'il est trop petit, qu'on y a pratiqué deux chemins, l'un pour parvenir au presbytère, et l'autre pour aller au clocher, que son emplacement est nécessaire à l'agrandissement de l'église devenue insuffisante pour le nombre des habitants ; qu'en outre, il est situé contre le désir de l'édit du roy, au milieu du bourg. Que son sol, manquant de terre, il doit produire des exhalaisons pernicieuses, motifs qui ont justement déterminé la demande [de] son déplacement. Nous étant ensuitte transporté sur le local destiné à faire le nouveau cimetière nous avons observé que, conformément à la déclaration de Sa Majesté, il est éloigné des habitations du bourg, étant à plus de cent vingt pas de l'église, dans un local isolé, situé au territoire des Mayoudes, de la contenue d'environ un tiers de bicherée, dont le terrein est parfaitement nivelé et exactement clos d'un mur de pierres sèches de la hauteur de cinq pieds, et fermé par une barière de fer, armée d'une serure. Nous avons, de plus, trouvé dans ledit terrein une croix de bois, et attendu le bon état dudit local, nous avons procédé à sa bénédiction pour servir à l'avenir de cimetière, dans laquelle bénédiction nous avons observé toutes les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse, ce dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, en présence de M^r^ le baron de Lachassagne, de M^r^ le curé et de plusieurs habitans, qui ont signés avec nous, les jours et an que dessus. Thévenet, vic. gén. ; Lachapelle, curé ; Dassyer-Lachassagne, A. Nayra, Benoît Torret, Pierre Magnien, Jean Poitrasson, Lagarde, A. Chapollard ; par mandement Ducreulx ». — F° 178 v°, « Henry-Gabriel Dassier, baron de Lachassagne, major dans le régiment de Rochefoucau », 22 novembre 1783. — F° 187, « Communians de l'année 1785, 152 ». — F° 201 v°, enterrement de Jean-François Caquet d'Aveze, bachelier à l'Université de Valance, prêtre, directeur économe du séminaire de Saint-Irénée de Lyon, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice », 18 octobre 1787. — F° 220, enterrement du curé « Jean-Lambert Caquet Ducreulx », 21 octobre 1790. — F° 231, « Conformément à l'article premier du titre sixième de la loy du 20e septembre 1792, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, nous, officiers municipaux soussignés, nous sommes transportés au presbytère de notre paroisse et y avons clos et arrêtés les registres courants et existants entre les mains du citoyen curé, à la charge et soins duquel nous les avons laissés en qualité d'officier public. Poitrasson, maire ; Charmetton, Grobon, Chapollard, procureur de la commune ». — F° 232, « Ce jourd'huit 20 jeanvier 1793, l'an 2e de la République, nous maire, officier municipaux de Lachassagne, avons aretté le présent registre entre les main du citoyen curé, officier publique, pour estre déposez dans les archive de notre commune et on signé Grobon, Chapollard, procureur de la commune ». — Registres parafés par Pupil (1751-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

LAMURE

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Martin, annexe de Claveisolles ; archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, élection de Villefranche, justice de Pramenoux.

E Suppl. 581 (GG 1.) — In-4°, 259 feuillets.

1650-1699. — Actes dressés par les vicaires Puimarch ? (1650-1653), Boucheyras (1655-1669), Mainardy (1670-1683), Despravieulx (1684-1694), Bonefon (1683-1684), Marquet (1694), Dauvergne (1694-1695), Arthaud (1695-1697), Vectier (1697-1698), Chivrot (1698-1699), et de Vitrie, curé de Claveisolles et Lamure (1687-1698), Pioulet (1653), Pierre Teyras

(1653), f. Alexandre, franciscain de Lyon (1653), Chantelobbe, vicaire de Grandris, puis de Claveisolles et Lamure (1659-1663), de Vitrie (1666-1667), Villon (1670), Demoncorgié, curé de St-Nizier-d'Azergues (1681). — Ff. 27, 29, 35-37, 51-54, 64-68, 82, 83, 86-90, 97-99, 107-109, 118, 142, 163-165, 177, 178, 183-190, 199-205, 217-222, 229-232, blancs. — Ff. 38-44, lacérés en tête et dans l'angle supérieur droit ; f° 146, lacéré dans l'angle supérieur droit. — Ff. 1-29, baptêmes de 1650 à 1659 ; ff. 30-54 (h. 0,220, l. 0,155m/m), baptêmes de 1660 à 1666 ; ff. 54 *bis*-68, baptêmes de 1666 à 1670 ; ff. 69-118 (0,200, l. 0,150m/m) ; ff. 69-83, baptêmes de 1670 à 1673 ; ff. 84-90, mariages de 1670 à 1673 ; ff. 91-99, enterrements de 1670 à 1673 ; ff. 100-118, les trois actes de 1674 à 1675 ; ff. 119-142, les trois actes de 1676 à 1682 ; ff. 143-145 (h. 0,198, l. 0,130), les trois actes 1682-1683 ; ff. 146-165, baptêmes de 1684 à 1692 ; ff. 166-168, les trois actes de 1683 à 1684 ; ff. 169-179, mariages et enterrements de 1684 à 1692 ; ff. 179-259, les trois actes de 1692 à 1699. — F° 13 v°, « Bénigne Damas, femme de Fransois de Ronchivol, escuyer, seigneur de Pramenou, La Mure, Faugières, La Gardette, Valentienne et autres ses places », 1655. — F° 15, baptême d'Izabelle, fille à Claude, filz de Claude La Berge, sieur de La Forest, conducteur de deux mesnaiges d'Esgiptiens, et de Loyse-Hiérémie, fille du capitaine Hiérémye », 1655. — F° 113 v°, Jean Chantelobbe, papetier », 1674. — F° 123 v°, enterrement de François de Ronchivol, chevalier et seigneur de Pramenou, La Guardette, Le Bost, Lamure, Fougère, Ornat, en présence de Hiérosme de Sixte, écuier, de messire Claude de La Queille, chevalier, marquis de Châteauguay, baron de Cebazat, seigneur de Florat, Beaulne, Vandat, Laurdisi ?, Noally et autres, mary de dame Marie de Ronchivol, fille dudit deffunt, héretière de tous et uns chascuns leurs biens », 26 avril 1677. — F° 161, « Claude Farjat, tupinier », 1691. — Registres parafés par Mignot (1692-1693, 1695-1699), du Sauzey (1694).

E. Suppl. 582 (GG 2.) — In-4°, 205 feuillets.

1700-1740. — Actes dressés par les vicaires Chivrot (1700-1702), Barrel (1702-1710), Bussy (1710-1712), Vaudier (1712-1718), Pressavin (1719), Michaud (1719-1724), Dismerie (1724-1732), Perret (1732-1740), et Besson, curé de Claveisolles et Lamure ; Sandrin, vicaire de Chambost, Arnoulx, Sargnon, f. Étienne, Renauld, Roche, etc. — Ff. 60, 72, 167-176, 181, 182, 190, 205, blancs. — F° 75, échancré au milieu, en tête ; f. 122, le tiers inférieur a été coupé, actes détruits ; ff. 133-135, rongés dans l'angle supérieur droit ; ff. 141-144, rongés en tête ; f° 154, lacéré au bas ; f° 177, rongé au bas par l'humidité. — F° 51 [illegible], enterrement [illegible] femme « âgée d'environ cent et dix ans, [illegible] de plusieurs anciens âgés de quatre-vingt [illegible] tifient l'avoir veu toujours grande...., laquelle a demeuré près de trois jours à l'agonie, ayant toujours eue bonne connoissance et libre de son corps, jusque à ce qu'elle est morte faute de nourriture », 17 juin 1709. — F° 58 v°, enterrement d' « Estiennette Lafont du Bergier, laquelle est morte de la faim », 16 février 1710. — F° 68, « Claude Bataillard, conseiller du roy et contrôleur aux montres de la maréchausé du Baujolois », 1712. — Ff. 73, 74, table d'actes de 1712 à 1718. — F° 78, « Ce jourdhuy dixiesme décembre mil sept cent treize, la grande cloche de la parroisse de Lamure, pesant environ quatre cents, a esté béniste par le soussigné, prestre et vicaire de ladite parroisse, par permission de Monseigneur l'illustrissime évesque de Mâcon, dattée du troisiesme novembre, et ce en présence de toute la parroisse, et à la fin de vespres. On a pris pour parrain de lad. cloche le seigneur comte de Pramenou et dud. lieu de Lamure, et pour marraine madame la contesse de Pramenou qui ont commis en leur lieu et place s^r Claude Bataillard, conseiller du roy et demoiselle Jaqueline Goyne, femme de s^r François Bertenier, procureur d'office audit lieu, lesquels ont signé avec plusieurs autres habitans. Bataillard, Goyne, Lièvre, Vaudier, vic. — F° 102, enterrement d'un nommé Vincent, m^re d'école de Lamure », noyé dans l'Azergues, 1720. — F° 154, acte d'abjuration faite dans la chapelle de Saint-Roch de Lamure, 1733. — F° 161 v°, « Gabriel de Probenques, chevailler, seigneur de Plantigny en Beaujollois », 1735. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1711), 1717, 1718, 1720, 1721, 1726), Noyel (1707, 1712, 1714), de Phelines (1716), Janson (1734, 1737-1740).

E. Suppl. 583 (GG 3.) — In-4°, 251 feuillets.

1741-1771. — Actes dressés par les vicaires Lespinasse (1741-1764), Vallette (1764-1771), et Besson, curé de Claveisolles, Roche, f. Honoré Chappuis, Joly, Cherpin, Durand. — Ff. 49, 65, 79, 100-103, 110-113, 121, 134, 143, 153, 186, 197, 198, 222, 232, 241, 250, 251, blancs. — F° 36, lacéré en tête. — Premier feuillet du registre de 1762 en déficit. — Un f° *bis*, 175. — F° 130, « Louis de La Porte, chevalier de St-Louis, ancien capitaine commendant des dragons de la reyne, seigneur de St-Nizier d'Asergues, Léronde et autres places ; dame Marie-Gilberte de Laqueuille, comtesse de Langhac, dame de Pramenoux, Lamure, Orval, La Gardette, Faugères et autres places, épouse de messire Jean-Gilbert-Alyre, comte de Langhac, brigadier des armées du roy, seigneur de Prechonnet, Messix ?, Lepuy, Larixe, Ferro-

dure et autres lieux », 1758. — Entre les ff. 190 et 191, deux certificats de promesse de mariage. — Ff. 176, 187, 199, 211, 223, récépissés du greffe. — Registres parafés par Janson (1741, 1744, 1745), Mignot (1742), Cusin (1747, 1769), Jacquet (1749-1768), Alamartine (1765), Clerjon (1770-1771).

E. Suppl. 584 (GG 4.) — In-4°, 302 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les vicaires Vallette (1772-1780), Poysat (1780-1783), Jandard (1783-1791), St-Didier (1791-1792), Clerc, Ducret, Janson, curés de Claveisolles et Lamure ; Lagrange, André, Périer, Samoël, Maignin, Longin, Guérin, Chaumont, etc. — Ff. 25, 58-61, 80, 96-99, 115, 116, 127-129, 169-173, 184-186, 201, 202, 217, 218, 258-260, 272-274, 288 blancs. — Ff. 22, 174, lacérés dans les angles inférieurs ; registres usés sur les bords. — F° 34 v°, « Paul Chatard, marchand, fabriquand en papier », 1775. — F° 44, nombre des actes de 1775 : « baptême de garçons, 20 ; baptêmes de filles, 17 ; mariages, 6 ; sépultures des hommes et garçons 12 ; sépultures des femmes et filles, 6 ». — F° 57, 1776, « baptêmes des garçons, 18 ; baptêmes des filles, 19 ; enterremens des hommes et garçons, 11 ; enterremens des femmes et filles, 9 ; mariages, 11 ». — F° 101 v°, main-levée d'opposition à un mariage. — F° 110, acte de mariage, mentionnant des procédures d'opposition. — Ff. 81, 81 *bis*, récépissés du greffe. — Entre les ff. 119-120, dispenses de publications et de parenté pour Claude Ballandras et Charlotte Ollier. — Entre les ff. 137-138, dispense de parenté pour J.-B. Bertinier et Anne Roche. — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

LANCIÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Julien, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation de l'abbé de Tournus ; justices de La Barre-Corcelles et de l'abbé de Tournus.

E Suppl. 585 (GG 1.) — In 4°, 219 feuillets (cahiers de formats divers).

1649-1700. — Actes dressés par les curés Narbaud (1649), de Lachise (1663-1700) ; les vicaires Jullien (1649), Relange (1650-1651), Auloup (1651-1659), Lachise (1659-1662), Reboul (1679), et Bondon, vicaire de Fleurie ; Patissier, curé de Corcelles, Rollet, Fontanette, Dassier, Duc, Paris, etc. — Ff. 27, 32-35, 40, 84-86, 146, 194-196, 202, 208-210, 217, 218, blancs. — F° 1, lacéré au bas, à droite ; f° 30, un acte enlevé au bas ; f° 41, la moitié inférieure enlevée ; f° 175, lacéré au bas, à droite. — Ff. 1-26, baptêmes 1649-1659 ; ff. 28-31, mariages 1651-1659 ; ff. 36-39, enterrements 1649-1659 ; ff. 42-68, baptêmes 1659-1667 ; f° 69, baptêmes de 1661 ; ff. 70-73, mariages 1660-1664 ; f° 73 v°, mariages de 1663 ; f° 74, baptêmes 1660-1663 ; ff. 75-83, enterrements 1664-1673 ; ff. 89-87, enterrements 1659-1663 ; ff. 91-94, baptêmes 1664-1666 ; ff. 95-100, mariages 1664-1674 ; f° 101, enterrements 1679 ; ff. 104-145, baptêmes 1667-1681 ; ff. 148-219, les trois actes 1677-1699. — F° 9, « Lasare Thirecuir, seigneur de Corsselle et Fleurie », 18 avril 1653. — F° 49, « Louis du Rosset, seigneur d'Amarin », 30 juillet 1661. — F° 58 v°, « Jean de Muzy, seigneur de Vauzelle », 1 mars 1665. — F° 83, « Le papier tymbré commance l'année 1674 et ainsi j'ay finy ce livre en l'an 1673 ». — F° 129, « Ce livre cesse pour être obligé d'avoir du papier timbré, par arrest de Sa Majesté de l'année 1674, et j'ay un autre registre que j'ay en mon pouvoir et je n'ay laissé de mettre ensuitte encore une fois, espérant un nouvel ordre de Sa Majesté, les cy-dessous actes et le poursuivre jusques à la fin ». — F° 132 v°, « Les suivants actes ne servent que de mémoire pour en faire un registre de papier marqué, pour valoir à qu'il apartiendra et sans qu'il puisse préjudicier au s^r^ curé dudit lieu, qui a un autre registre sur le papier timbré en son pouvoir, ce qu'il a obligé et se soubsigne. P. Delachise, curé de Lancyé ». — F° 145, « Je finis ce mémoire de mariage, de baptesme, d'enterrement, et me sers de papier timbré depuis qu'on se sert du papier marqué qu'il a donné au greffier du bailliage de Mascon ». — F° 164, « Joseph Desgoutes, escuier, seigneur de Longeval ; Thomas Trolieur, sieur de Boismartin », 23 avril 1684. — F° 181, « Louis de Bussières, seigneur du Chastelart », 4 août 1693. — Registres parafés par Chesnard (1694, 1696-1699).

E Suppl. 586 (GG 2.) — In-4°, 254 feuillets.

1700-1738. — Actes dressés par les curés Soland (1704-1710), Greppo-Girard (1710-1738) ; le vicaire Delachize (1700-1705), et le P. Philippe, franciscain de Beaujeu ; Soland,

curé de Corcelles, Bidaud, Fontneuve, Baritel, etc. — Ff. 6-8, 14-17, 21-25, 30-33, 64, 65, 70-73, 80, 81, 87-89, 94-97, 105, 113, 120, 121, 128, 129, 135-137, 145, 153, 162, 239, 240, 254, blancs. — Ff. 179, 180, rognés au bas ; f° 241, échancré à mi-hauteur à droite. — F° 12, « Louis de Bussieres, escuier, seigneur du Chastelart et Escussol », 15 septembre 1701. — F° 133 v°, « Le 10 novembre 1715, on a béni la croix de l'Eperon ». — F° 135 v°, « Premiers communiants de 1717, Antoine Balmond, Anne Sauzay ; Claudine Sornay, fille de Dominique ; autre Claudine Sornay, fille de François ; Antoinette Pulliat de Flurie, servante à Lancié ». — F° 177 v°, « Noms des enfans qui ont fait leur première communion cette année 1720 : Philibert Naytien, Christophle Laissiou, Jean Blanc, Pierre Chamaras ; Antoine Bonnerue, Joseph Denoyel, Antoine Paluy, Pierre Audenis ». — Registres parafés par Chesnard (1700-1706), Robert (1705-1707), contrôleur ; Bruiron (1708, 1711-1717), Debrie (1709), Trécour (1710), Bernard (1718, 1720), A. M. Chesnard (1719, 1720, 1737, 1738).

E Suppl. 587 (GG 3.) — In-4°, 206 feuillets.

1739-1759. — Actes dressés par les curés Greppo-Girard (1739-1744), Baritel (1745-1759) ; les vicaires Thévenon (1744-1746), Nonin (1748-1753), Depardon (1753-1759), et Nonin, vicaire de Villié, l'abbé de Bussy, vicaire général de Mâcon, Goyet, chanoine de Villefranche, etc. — Ff. 5-8, 13-15, 22-25, 31-33, 41, 96, 102, 131, 144-146, 154-158, 171, 172, 183, 184, 195, blancs. — F° 13, le tiers supérieur enlevé ; f° 159, lacéré à droite. — F° 34 v°, « Monsieur Jean Sauzey, amériquin », 14 janvier 1743. — F° 59, « Joseph de Bussière, seigneur du Châtelard », 18 septembre 1746. — F° 94, mariage de Louis Mignot de Bussy et d'Antoinette-Marie-Nicole de Bussière, 14 avril 1750. — Registres parafés par A. M. Chesnard (1739-1746), P. A. Chesnard (1747-1750), Barjot (1751-1755), Denamps (1756-1759).

E. Suppl. 588 (GG 4.) — In-4°, 159 feuillets.

1760-1775. — Actes dressés par les curés Baritel (1760-1766), Depardon (1766-1775) ; le vicaire Depardon (1760-1766), et fr. Jean-François Duclos, franciscain de Beaujeu, Teilliard, curé de Chiroubles, Teillard, vicaire de Fleurie, Talon, etc. — Ff. 8-10, 19, 20, 28-30, 69-71, 90-92, 98-102, 110-112, 119-122, 128-132, [illegible] 142, 159, [illegible] — F° 19, le tiers supérieur enlevé ; f° 21, [illegible] droite ; f° 124, échancré en tête à gauche ; f° 162, [illegible] au bas. — F° 38 v°, « Ce jourd'huy 6 [illegible] de l'année 1763, jour de dimanche, ayant été [illegible]lement dans un territoire appellée à l'ameaux des Nugues, place où autrefois étoit planté une ancienne crois de bois qui étoit tombé, ayant trouvé une croix placée dans le même territoire, qui a été achetté et conduit et placée par monsieur Canard, notaire royal et procureur au baillage de Villefranche, en exécution du testament de demoiselle Nugue, sa tente, du 24 fevrier 1740, la dédite est en pierre et décente, ayant la permission de monsieur de Bussy, grand vicaire, a été par nous, curé soubsigné de Lancié, bénis avec les cérémonies ordinaires en présence des soubsignés. Depardon, vicaire. C. Gaudet. Canard. Barittel. Baritel, curé de Lancié ». — Registres parafés par J.-B. Denamps (1760-1763), Moreau (1764, 1765), J. Denamps (1766, 1767), E. A. M. Chesnard (1768-1771), Cellard (1772-1775).

E Suppl. 589 (GG 5.) — In-4°, 166 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés Depardon (1776-1782), Marchand (1782-1792) ; le vicaire Reboul (1777-1782), et Desvignes, vicaire de Villié, Collet, curé de Corcelles, Baritel, Bernard, Teilliard, etc. — Ff. 9, 10, 17-20, 36, 37, 47-49, 59, 68-71, 80, 81, 101, 121, 140, 141, 149, 150, 166, blancs. — F° 50, échancré dans l'angle inférieur droit ; ff. 66, 67, échancrés à droite, au bas ; f° 112, lacéré dans les angles inférieurs ; ff. 113-119, échancrés dans l'angle inférieur droit ; f° 120, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 122, rongé par les rats à gauche et en tête ; ff. 123, 124, rongés dans l'angle supérieur droit. — F° 5 v°, enterrement dans sa chapelle de l'église de Lancié, de Louis Mignot, chevalier, seigneur de Bussy, Le Châtelard, 21 septembre 1776. — F° 25, « Jean Mignot de Bussy, officier ; Angélique Mignot de Bussy de Châtelard, chanoinesse du noble chapitre de Lons-le-Saunier », 18 août 1778. — F° 136, inhumation dans la chapelle St-Antoine de l'église de Lancié, d'« Anne-Marie-Françoise Mignot, chanoinesse, comtesse du noble chapitre de Sale », 8 juin 1789. — F° 165, « Arrêté ce jourdhui, 3 janvier 1793, l'an second de la République, Mulin, maire ». — Registres parafés par Cellard (1776), Viard de Sercy (1777, 1780-1782), Denamps (1779, 1783-1790), Pezant (1791, 1792).

LANTIGNIÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu

Église sous le vocable de Saint-Étienne, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Beaujeu; élection de Villefranche, justice de Beaujeu.

E Suppl. 590 (GG 1.)— In-4°, 189 feuillets.

1684-1720. — Actes dressés par les curés Rolet (1684-1693); Perrachon (1693-1720), et Reverchon, curé de Régnié, Rolet, Lascaris, Mulin, Montgolfier, etc. — Ff. 19-25, 28-33, 37-41, 48, 52-54, 61, 62, 67-70, 76-78, 84-86, 116, 128, 129, 141, 153, 157-159, 163-165, 176, 177, 183, blancs. — Ff. 1-8, lacérés à droite, un tiers enlevé sur toute la hauteur ; f° 9, échancré à droite à mi-hauteur ; f° 26, lacéré au bas, échancré à droite ; f° 27, usé à droite au bas ; f° 94, échancré à mi-hauteur à gauche; ff. 105-114, usés sur les bords. — F° 13 v°, « Le tombeau et cave proche Saincte-Catherine, a esté construit par feu Guillaume de Vitrye, curé de ce lieu, lequel fit ériger l'autel soubs le vocable de ladicte saincte, environ l'an 1493, donna à la cure de ce lieu un petit terrier, recognu Versad, par les soingz de Mr de La Varene?, curé. Dans lequel tombeau a esté enterré Mr de La Forestz, vicaire, et deux de ses sœurs. Il appartient au curé et en cette qualité j'y ay enterré le corps de Anthoinette, fille de Mr L....... Alexis de Ponchon, sr dudit lieu », 19 octobre 1689. — F° 18, « Icy finissent tous les registres de Lantignyé, pour avoir esté créé par le roy un office de greffier conservateur des registres des baptesmes, mariages et sépultures, et ledit registre à moy remis le samedy 29 mars 1692 ». — F° 34 v°, « Elisabeth de Chapon, femme de Mr Louis Dubost, sr de Thavanes », 10 octobre 1693. — F° 106 v°, « Joseph Philibert de Thibeau, marquis des Prés, seigneur dudit lieu, le Terreau, Chevany, la Tour de Romanèche, Thulon, Lantignié », 25 janvier 1704. — F° 113, « Jean-Joseph de Bertet, chevalier, seigneur de Gorze, de La Sale, Sénecé-les-Mâcon ; Claudine-Catherine de Ganety, comtesse de Chenellette », 5 août 1705. — F° 124 v°, « Nicolas-Marie, compte de Sivignon ; Antoinette Colombet de Gisset, marquise de Vaudreuil », 7 avril 1707. — F° 130 v°, « Pierre Chevallier, sieur de Montillié, maistre apoticaire de la parroisse de Varennes-soub-Drun-le-Roy », 7 février 1708. — Registres parafés par Mignot (1687, 1693, 1695-1706, 1708-1710, 1717-1719), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1712, 1714), de Phelines (1716).

E. Suppl. 591 (GG 2.) — In-4°, 140 feuillets.

1720-1757. — Actes dressés par les curés Perrachon (1720-1724), Rolet (1724-1757), Robion, curé de Régnié, Rolet, etc. — Ff. 5, 6, 11, 16, 17, 31, 41, 48, 52, 59, 60, 64, 93, 100-102, 106, 110-114, 126, blancs. — F° 28, échancré au bas, à droite ; ff. 135-138, rongés sur les bords. — F° 58, « Icy finissent tous les actes que j'ay fait pendant la susdite année (1736) et j'ay été obligé d'envoyer deux registres, l'un sur du papier marqué et l'autre sur du papier blanc, à Villefranche, pour les faire paraffer, n'étant plus permis d'écrire nos actes sur des registres non parafés, le roy Louis 15e ayant rendu un arrest qui le deffend expressément, lequel arrest a esté envoyé à tous Mrs les curés pour s'y conformer ». — Registres parafés par de Phelines (1720, 1723), Mignot (1721, 1722, 1738, 1739, 1742-1745), Janson (1737, 1740, 1741, 1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1756).

E. Suppl. 592 (GG 3.) — In-4°, 165 feuillets.

1757-1792. — Actes dressés par les curés Rolet (1757-1781), C. Janson (1782-1792), et Janson, curé commis, Prudhomme, curé de Regnié, Leclerc, Delafont, Chaumont, Berthellon, etc. — Ff. 16, 20, 24, 28, 40, 53, 54, 60, 65, 66, 72, 73, 78, 79, 107, 130, 136, 151, 152, 165, blancs. — Ff. 88, 99, découpés en tête, au milieu, découpures supprimant un nom. — F° 82 v°, « Claude-Antoine de Gerando de Châteauneuf, écuyer, ancien conseiller en la Cour des Monoyes de Lyon ; demoiselle de Lafond de St-Didier », 19 septembre 1775. — F° 143 v°, « Antoine Chanvet, garde du corps du roy, compagnie de Villeroy ; Claude-Michel Saulnier de Curtieux, avocat en Parlement, conseiller du roy honoraire en l'élection de Mâcon, commissaire élu du roy aux états du Mâconnois ; Aimé-Marie Berthelon de La Vénerie, garde du corps ; Jean Millanois, écuyer ; François Varenard de Billy, avocat », 28 avril 1789. — F° 164, « Le présent registre contenant 38 actes a été parraffé par nous, maire de la commune de Lantigné, ce jourduit 24 janvier 1793, l'an deux de la République Françoise. DURNERIN, maier ». —

Registres parafés par Jacquet (1757-1760, 1762-1767, 1769-1771), Casin (1761, 1768), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Vavolet (1776-1780), Guerin (1781-1784, 1786-1790), Durand (1785), Pezant (1791, 1792).

LARAJASSE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Sainte-Anne, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Paul de Lyon; [illegible] et de Montbrison; justices de La Fay, Vaudragon, La Tenaudière, La Faverge, Châtelus, Saint-Symphorien-le-Château.

AUBÉPIN (L'). — *Section de la commune de Larajasse.* — Église sous le vocable de saint Philippe et saint Jacques, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'abbé d'Ainay; élection de Montbrison, justice de La Fay.

E Suppl. 593 (GG 1.) — In-4°, 184 feuillets.

1690-1739. — Registres des actes de baptêmes, mariages et sépultures de L'Aubépin dressés par les curés Jean Choula (1690), Daurelle (1690-1734), et Sappin (1735-1739), Daurelle, ancien curé (1735-1737), Richard, curé de Larajasse (1696), Thizy, prêtre (1708, 1710). — Ff. 8, 14, 17, 18, 23, 24, 28, 33, 34, 41, 42, 46-48, 51, 52, 56-58, 63, 64, 73, 74, 89, 90, 94-96, 101, 102, 106-108, 112-114, 134, 135, 160, 169-171, 182-184, blancs.— Registre de 1736 en déficit.— F° 2, inhumation dans l'église du corps de « Jean Choula, prebstre du diocèse du Puy et curé de Laubépin ». — F° 4, enterrement d'une fille « à noble Jean Chapuis de La Fay, seigneur de Laubépin, et de dame Catherine Ballif », 2 juin 1691. — F° 7, on lit : « Les deux registres cy-joints ont esté remis à Enemond Vial, marguilier de la parroisse de Laubépin, pour remettre à mons. le curé de ladite parroisse, pour servir à l'enregistrement desdits actes pendant l'année 1692, leurs déclarant qu'à deffaut de payement dans la huictaine de la somme de quarante sols pour le droit desdits registres, suivant l'édict cy-joinct, ils payeront le double et y seront contrains par les voyes de droict, ce vingtième juillet 1692 ». — F° 81, décès de Marie Gougeon, fillie à Mre Gougeon, dessignateur, de la ville de Lyon », 21 mai 1709. — F° 165 v°, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Jaques de Laubépin. Ce jourdhuy, premier septembre mil sept cent trente-trois, nous, archiprêtre de Mornand soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Jacques de Laubépin, où, après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement, nous avons trouvé toutes choses en bon état, à l'exception de l'autel sous le vocable de saint Pierre et de saint André, que nous avons interdit à cause de son mauvais état, jusqu'à ce que les réparations nécessaires pour le service divin aient été faites. Fait en présence de messire Jaques Daurelle, curé de ladite parroisse, de Jean Guiot et Jean Thigif, habitants dudit lieu, soussignés avec nous. DAURELLE, curé, THIZY, GUYOT, G. DESVERNEYS, prêtre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant ». — F° 169, « Le registre pour l'année 1736 est en blanc, par conséquent manque ». — Nombreuses mentions de décès d'enfants de l'Hôtel-Dieu de Lyon. — F° 31, répertoire des actes de 1690 à 1699 ; f° 82 v°, de 1700 à 1709 ; f° 131, de 1710 à 1719; f° 157, de 1720 à 1729; f° 180, de 1730 à 1739. — Registres parafés par Chassain (1692-1696) ; de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1715), Bouchu (1737-1739).

E Suppl. 594 (GG 2.) — In-4°, 267 feuillets.

1740-1792. — Actes de L'Aubépin dressés par les curés Sappin (1740-1749), Cluzel (1750-1763), Poncept (1763-1779), Marquet (1779), Radix (1779-1782), Gaudin (1783-1791), Bouquin (1792), et Burellier, prébendier à Larajasse, Thien, vic. de Larajasse, Combe, curé de Larajasse, Morel, curé de Larajasse, Dubost, prêtre, Robert, vic. de Larajasse, f. Joseph-Marie, capucin, Gaudin, desservant, Verd, vicaire de St-Symphorien, Bordenon, curé de St-Didier, Joanin, curé de Larajasse, etc. — Ff. 1, 16, 23, 24, 33, 70, 77, 105, 110, 111, 116, 117, 134, 165, 189, 201, 231, 244, 245, blancs.— Ff. 34, 43, 47, 51, formulaires et circulaires imprimés. — Lacune de deux derniers feuillets du registre de 1774. — F° 27, on lit : « Vu bon et approuvé par nous, vicaire général, en cours de visite aud. Laubépin, ce treizième septembre mil sept cens quarante-huit. MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. LATOUR, secrétaire commis », au v°, copie d'une lettre au sujet de la vocation religieuse : « Je vous envoye votre extrait baptistaire. L'usage que vous en voulés faire est bon et louable. Quoique je ne doute point que vous n'ayés prise toutes les précautions nécessaires pour le choix d'un état duquel dépend votre bonheur ou votre malheur éternel, vous réfléchirés avec moi, en passant, qu'un cœur animé par l'amour de Dieu peut surmonter tous les obstacles qui peuvent s'opposer à un

parfait contentement. Sacrifier sa jeunesse et le reste de ses jours à servir des malades de tout état, de toute espèce et à toute heure, et persévérer dans cette exactitude jusqu'à la fin, dans l'esperence de cette grande récompense que nous devons tous recher cher ; vendre sa liberté pour se soumettre et pour finir sa vie dans la dépendance, voilà sans doute ce qu'on appelle de ces vocations marquées au coin de la plus forte générosité. Nous trouvons dans l'encien Testament que votre sexe s'est distingué, et Dieu n'a choisi les foibles pour des actions si héroïques que pour confondre les forts..... ». — F° 37, enterrement d'une femme, « trouvée noyée dans une peschoire de cette paroisse, le jour d'hyert, après avoir averti les officiers des lieu de venir faire les fonctions de leur charges, à quoy ils ont été refusans, s'ettans seulement contentés d'envoyer le sieur Perret, chirurgien de St-Simphorien, pour dresser son raport. Ce que voyant, ayant égard aux chaleurs de la saison, craignant que le cadavre ne tombât dans une entière corruption, nous avons exercé nostre ministère, dont et du tout nous demandons acte aux témoins ici signés », 27 juin 1750. — F° 24, « *1° aqua rozarum, 6 on.; 2° vinum bonum 6 on; 3° quintecentia appopletiqua Paracelsi 3 on...... effectus medicamenti purificat sanguinem et purgat flegmas et bilam per sedem et confortat stomacum et preservat contrat flectus et rhumastima, etc.* ». — F° 142, 1773, « Il y a 13 baptêmes, 9 de garçons et 4 de filles ; 2 mariages ; 5 enterrements, 3 d'hommes et 2 de femmes ; le tout 20 actes ». — F° 47, « Le mercredi vingt-cinq octobre [1775], le présent registre a été vérifié en cours de visite et trouvé très en état. GANDIN, promoteur général subst. spéciallement commis pour la visite ». — F° 148, 1775, « Ce registre contient 24 actes, 4 enterrements, 8 baptêmes et 2 mariages ». — 1776, 24 actes ; 1777, 21 ; 1778, 38 ; 1779, 19 ; 1780, 16 ; 1781, 20 ; 1782, 20 ; 1783, 22 ; 1784, 24 ; 1785, 18 ; 1786, 22 ; 1787, 25 ; 1788, 22 ; 1789, 23 ; 1790, 16 ; 1791, 21 ; 1792, 16. — F° 211, acte de consentement au mariage de George Thollet. — F° 165, récépissé du greffe de Montbrison ; f° 231, du greffe du tribunal du district de la Campagne de Lyon. — F° 30, répertoire des actes de 1740 à 1749 ; f° 74, de 1750 à 1759 ; f° 120, de 1760 à 1769 ; f° 166, de 1770 à 1779 ; f° 246, de 1780 à 1792. — Ff. 173, 177, 183, 195, 200, 207, 213, 219, 225, 230, 239, 243, tables annuelles. — Ff. 248-267, copie des répertoires décennaux. — Registres parafés par Bochu (1740-1749) ; Pariat (1750-1756) ; Lesgallery (1757, 1758) ; Caze (1759) ; Genet (1760) ; Dumont (1761) ; de Meaux (1761-1766, 1768-1774, 1776-1782, 1784, 1788, 1790), de La Plagne (1767, 1775, 1783, 1785-1787, 1789) ; Berger (1791) ; Petit (1792).

E Suppl. 595 (GG 1.) — In-4°, 209 feuillets.

1641-1684. — Actes de baptêmes de Larajasse dressés par le curé Deschamps ; les vicaires : Bertin ? (1646), Choulat (1648), Bruchet (1651-1652), Bégule (1653), Grumel (1655), Mugnier (1655-1657), Benoist (1657-1660), Laurent (1659), Choulat (1661), Ferry (1661-1662), Barreyre (1663, 1670), Laurent (1674-1677), Canard ? (1677), Tourrette (1677-1680), Laurand (1681-1682), Picot (1682), La Frayte (1683), et Noyer, sociétaire, Montpeurier, curé de Coise ; Durand, Jalladon, Choulat, curé de L'Aubépin ; de Loynes ; Morand, ancien curé de St-Pierre-le-Vieux, de Lyon, Delaforge, Jacquet, etc. — F. 122, blanc. — Lacune de mars 1663 à mai 1670. — F° 1, « Livre des actes baptistaires de La Rejasse, du quatrième juin mil six cens quarante-un ». — F° 3 v°, Fluris de Mazeri ?, esquier, seigneur de La Faverge ; Hélène de Bétancourt », sa femme, 25 février 1642. — F° 19, Anthoine de Valencienne ?, escuyer, sieur de La Fay et Laubepain », 27 avril 1645. — F° 24 v°, « Claude de Villiers, sieur ? de Monbruel ? de ceste parroisse », 12 septembre 1646. — F° 36, « Jean Terrasson, concelier du roy, juge grenetier au grenier à cel de Lyon et juge de la juridiction de Chastelu », 13 octobre 1646. — F° 30, « Louis Besset, équier, sieur de Mouchet, concilier et segretere du roy, maison et couronne de France », 12 août 1647. — F° 31, « Balmond Bayle, escuyer, sieur de Villeneufve et de Mamon ; Marguerite de la Garde de Chaune et d'Obegny, parrain et marraine de Balmond, fils à noble Marcellin de Giroud, seigneur de Montagnier, du Plact et d'Arongues ? » ; et de Françoise Lecourt, baptisé « en la maison du Plact », 20 novembre 1647. — F° 49, « Claude Gueston, femme de noble Fransois Chappuis, conselier du roy, seigneur de La Fay et Lobespin », 27 juin 1651. — Ff. 56-59, actes de la paroisse de Coise, 1653. — F° 61, « Noble Anthoine de Vaulrion », 26 mai 1654. — F° 74 v°, « m^{re} Nicollas Deschamps, prieur du Chastellet ou St-Victor-sur-Lhoyre ; Anthoinette de Vaulrion, vefve de feu s^{r} Anthoine Fayolle, vivant marchand de St-Simphorien-le-Chastel », 28 septembre 1656. — F° 79, « Nicolas Deschamps, prieur du Chastellet et curé de La Rajasse », 11 octobre 1657. — F° 102, « Joachim Jossan-Parie, bourgeois de Lyon, sieur de Cenas ? », 19 avril 1661. — F° 106, Jean de La Mazery, enseigne au régiment Lyonnais, 19 novembre 1661. — F° 107 v°, baptême de « Janne Jorge, en la chapele de Cenevas, accause de l'infirmité de aulte et puissante dame Janne de Mesonsule, dame et doirière dud. lieu et de St-Romin, qui a esté marrine », 1 avril 1662. — F° 109, « Jean-Jacques Gayot, seigneur de La Rajasse », 23 août 1662. — F. 113-121, table alphabétique des actes de 1641 à 1663. — F° 141 v°, 142 v°, « Pierre de La Roue, advocat en Parlement, sieur d'Argensieu ; Jean-Jac-

ques Gayot, conseiller du roy et garde des seaux au presidial de Lyon, segneur de La Rajasse, Pitaval et autres lieux, 8 janvier », 25 juillet 1673. — F° 146 v°, « Berthélemy de La Frasse, seigneur de Sevas, 8 avril 1674. — F° 192 v°, « Anthoine de Baronnat, escuier, s^r de Thellière ? », 16 avril 1682. — Ff. 203-209, table des actes de 1670-1684.

E Suppl. 596 (GG 2.) — In-4°, 212 feuillets.

1684-1700. — Actes dressés par les curés Nicolas Deschamps (1684-1685), Denis Deschamps (1685-1693), Richard (1693-1700) ; les vicaires : La Frayte (1684), Mirmand (1684-1687), Bouteille (1687), Thevenoz (1687), Filhol (1688), Chartain (1689-1690), Mallebeuf (1690-1693), Maurane (1693-1696), Petit (1696-1697), Revel (1697-1698), Georjon (1698-1700), Vachon (1699-1700), et Gaudin, Boteille, Moissonnier, Vérissel. — Ff. 50, 57-59, 67, 68, 94, 175, blancs. — Ff. 1-52, baptêmes de 1684-1693 ; ff. 53-153, les trois actes de 1692-1700 ; ff. 154-162, mariages de 1684-1700 ; ff. 159-161, actes de baptêmes et enterrements ; ff. 163-202, enterrements de 1684-1700 ; ff. 203-212, enterrements de 1693-1700. — F° 25, Jaques de La Frasse, chevalier, conseiller du roy, thrésorier de France à Lyon », 5 septembre 1687. — F° 60 v°, « Le roy de Ste-Anne, pour l'année prochaine, 1694, c'est Jean Charbonnel du Gimau, sur le pied de 3 l. ; la reyne de Ste-Anne, pour l'année 1694, Françoise Charvolin du Jumeau, 1 l., 10 s. Le roy de Ste-Anne pour l'année prochaine 1695 a esté nommé Antoine Charvolin du Jumaux, sur le pied de 11 l., 10 s. ; la reyne de Ste-Anne pour l'année 1695 a esté nommée Claudine et Estiennette Tullot de Chazette, sur le pied de 4 l., ainsy est. RICHARD, curé ». — Ff. 61-66, table des baptêmes de 1684 à 1693 ; ff. 83, 84, table des actes de 1693, 1694. — F° 93, remise des registres aux marguilliers de La Rajasse et Coise, 1692. Note signalant des actes en double. — F° 95, formules imprimées. — F° 118 v°, baptême de 21 enfants de l'Hôtel-Dieu de Lyon, 16 janvier 1696. — F° 162 v°, « Anthoine Goy et Claudine Bourrin, sa femme, ont promis de rendre le royaume de Ste-Anne et donner douse livres au luminaire, le 26 juillet 1689. Pour roy de Ste-Anne, pour l'an 1698, Louis Odin, fermier de la grange Rambert, avec sa femme, Jeane Grange, pour reyne, à raison de 18 l. Jeane Chervolin et Gabrielle Chervolin, 2 l. ». — F° 174 v°, « de la confrérie du St-Sacrement. Ant. Guoy, Barthelon, Vachon, Catherine Furneau, Claudine Nicolas. De la confrérie du St-Rozaire : Jeane Jaboley. Pour roy de Ste-Anne, de l'année 1696 a esté nommé Baptiste Forisy, 17 l., 15 s. ; pour reyne Claudine Tollot, Marie Devigne, 6 l. Pour le roy de St-Roch : Michel Jacquemet, 7 l., 10 s. ; la reyne : Sébastienne Perret, Florie Billet, Claudine Tollot, 9 l. ». — Ff. 176-212, « Livre des [illegible] paroisse de Larajasse et des messes de la Société [illegible] 1701. Registre de comptabilité, de messes et [illegible], contenant aussi 99 actes de baptêmes et enterrements [illegible] f° 179, royaume de St-Roch 1698 ; f° 207, royaume de Ste-Anne et St-Roch, 1697 ; f° 212 v°, « le royaume de Ste-Anne, pour l'année 1692 a esté délivré à Claude Chervolain de Jumeau ». — Ff. 92, 108, 121, 137, 145, 152, tables alphabétiques. — Registres parafés par de Sève, Chassain (1692) ; Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. [illegible] (GG 3.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés [illegible] (1700-1709), Petit (1710-1720), les vicaires Georjon (1700), Vachon (1700-1708), Figat (1708-1709), Daval (1709-1719), Galant (1719-1720), Marcou (1720), et Molière, Clerjon, Bourlat, Molin, Daval. — F° 1, formule imprimée. — F° 12, circulaire imprimée du syndic du clergé. — F° 36, « Gaspard Reynard, seigneur de Beaurevers », 22 septembre 1703. — F° 92 v°, « Le treizième jour février 1709, le carême commençant, la permission extraordinaire de manger de viande pendant les jours de dimanche, lundy, mardy et judy du carême, jusques au dimanche des Ramaux *exclusive*, a esté accordée par Monseigneur l'archevêque de Lyon, à cause de la grande disette, le jeûne observé ». — F° 122, « François de Regnaud, chevallier, seigneur du Buisson ; Jean Chapuis de La Fay, escuyer, seigneur dud. lieu, La Rajasse, L'Aubépin, St-Pierre de Pisay, Les Combes et autres lieux ; Philippe Chapuis de La Fay, seigneur de Vaudragon, escuyer », 7 janvier 1711. — F° 159, 28 actes de décès d'enfants des hôpitaux de Lyon, 1713. — F° 172, 1714, [illegible] décès d'enfants des hôpitaux. — F° 186, 1715, 29 décès d'enfants des hôpitaux. — Registres parafés par Terrasson (1700-1716).

E Suppl. 598 (GG 4.) — In-4°, 241 feuillets.

1716-1743. — Actes dressés par les curés Petit (1716-† 10 mars 1732), Combe (1732-1743) ; les vicaires : Daval (1716-1718), Galant (1719-1720), Marcou (1721), Fillon (1722), Piffet (1722-1723), Blain (1723-1724), Reillaume (1725), Combe (1725-1732), Fargeix (1732-1737), François (1737-1740), Forestier (1740), Thien (1740-1743), Combe (1741-1743), et Daval ; Champenois, curé de St-Didier-de-Formans ; Favolle, curé de St-Denis, de Coise ; Palluy ; Tournier, curé de Duerne. — Ff. 1-97, baptêmes, mariages, enterrements de 1721-1732 ; ff. 98-108, enterrements des

enfants des hôpitaux, de 1716 à 1730 ; ff. 109-241, b., m., ent de 1732 à 1743. — Ff. 131, 176, 181, 227, 231-233, blancs — F° 21, « Noble Pierre Choisin (Chuzin), escuyer, officier en la grande vénerie du roy, résidant à St-Symphorien », 30 juin 1724. — F° 40, enterrement de « noble Mathieu Pecoy, seigneur de la Thenaudière. ancien capitaine de cavalerie, décédé hier dans son château », 3 décembre 1726. — F° 97, circulaire imprimée des recteurs de l'Hôtel-Dieu, au sujet des enfants confiés à des habitants de La Rajasse, 3 décembre 1723. — F° 119, « Acte de la visite de la parroisse de La Rejasse. Nous soussigné, Gaspard Desvernais, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Mornand et curé d'Oliernas, avons fait la visite de l'église parroissiale de Ste-Anne de La Rejasse, où, après visité et adoré le très St-Sacrement, renfermé dans un ciboire et ostensoir d'argent en bon état, nous avons trouvé les rétables du m° austel et des chapelles décemment ornés, les fons baptismeaux, la nef, le cimetière pareillement en bon état. Nous étant transporté dans la sacristie, nous avons trouvé les vases sacrés, linges, ornements et livres servants au culte divin aussi en bon estat, et comme nous avons remarqué que, contre les ordonnances de Sa Majesté et du dioceze, les luminiers n'ont pas voulu rendre compte quoyque avertis avant notre visite, au prône de la messe de parroisse, nous avons ordonné qu'ils les rendront incessamment, conformément auxd. ordonnances, par devant Mr le curé et en présence de mons. le seigneur et ses officiers et principeaux habitants de lad. parroisse ; plus nous avons ordonné, conformément auxd. ordonnances, que l'on fera incessemment des coffres-forts fermants à deux clefs, tant pour le luminaire que confréries érigées dans lad. église, dans lesquels on mettra à mesure de réception les rentes, casuels affectés aud. luminaire et confréries ; desquels coffres Mr le curé aura une clef de chacun et lesd. recteurs les deux autres, et que pour, conformément auxd. ordonnances, l'on soit bien informé de tout ce qui se reçoit et se dépense, tant pour l'entretien dud. luminaire que desd. confréries, nous avons ordonné qu'on tiendra dans la sacristie de lad. église un grand livre blanc, où l'on écrira journellement et exactement la recepte et dépense desd. recteurs, et afin que personne n'ignore de notre présente ordonnance, elle sera publiée au prône de la messe parroissiale pendant trois dimanches consécutifs. Fait en présence de messire Mathieu Combe, curé de lad. parroisse, et de messire André Faure, curé de Soucieu, de messire Balthazard Sappin, vicaire de la parroisse de Ste-Catherine, et de messire Antoine Daval, prêtre prébandier dud. La Rejasse, de sieur Pierre Vallier, greffier de la parroisse, d'Antoine Bouteille, ancien luminier, Jean Guiot, aussi ancien luminier, et de Mathieu Goy, à présent recteur en charge dud. luminaire, et de Claude Neel, habitant, témoins requis et soussignés, et non led. Goy, pour ne sçavoir, de ce enquis. Fait par nous, archiprêtre susnommé et sousigné, le premier septembre 1733. Combe, curé ; Faure, curé ; Sappin, vic. ; Daval, prestre ; Vallier, greff. ; J. Guyot, Anthoine Bouttelle ; Neel ; G. Desverneys, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Tables alphabétiques. — Registres parafés par Pupil (1737, 1742, 1743), Bochu (1738 1741).

E Suppl. 599 (GG 5.) — In-4°, 274 feuillets.

1730 1765. — Actes dressés par le curé Combe (1744-1765) ; les vicaires Combe (1731, 1741-1742), Fargeix (1736), Francon (1737-1740), Thien (1740-1765), Poncept (1761-1763), Bouton (1764), Pulogier ? (1764-1765), et Daval, Combe, curé de Châtelus ; Poncept, curé de L'Aubépin. — Ff. 1-194, les trois actes de 1744 à 1760 ; ff. 195-208, enterrements d'enfants des hôpitaux, de 1730 à 1760 ; ff. 209-274, les trois actes de 1761 à 1765. — Ff. 10, 40, 65, 76, 145, 156, 261, 273, blancs. — F° 50, « Vû bon et approuvé en cours de visite par nous, vicaire général à La Rajasse, ce onzième septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vicaire général. Par mon révérend vicaire général, Latour, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1744-1765).

E Suppl. 600 (GG 6.) — In-4°, 237 feuillets.

1766-1782. — Actes dressés par les curés Combe (1766-1769), Morel (1769-1782) ; les vicaires Thien (1766-1768), Relogue (1766), Romertin (1766), Pastural (1767), Morel (1768-1769), Teillard (1769), Cortey (1769), Audibert (1770), Ebizet (1770-1771), Jacod (1772-1777), Robert (1777-1782), et Burellier, prébendier de Larajasse ; Fabien, capucin ; Poncet, curé de L'Aubépin, Rive, curé de La Chapelle ; Bridoult ; Laurent, curé de Massieu en Dombes ; Couturier, curé de Coise, Jacod ; Radix, curé de L'Aubépin. — Ff. 12, 14, 80, 153, 168, 169, blancs. — F° 62, « La mission est entrée à Larajasse le troisième dimanche de l'avant, dix-neuvième décembre 1770 et est finie le 20 janvier 1771, elle a duré cinq semaines, elle a été faite par les Mrs de St-Joseph, elle étoit composée de cinq missionaires. Le seigle s'est vendu à la fin de l'année 1770, huit livres, et la misaire a été très grande ; le froment neuf, l'avoine cinquante sols ». — F° 125, « Procuration pour autorisation de mariage et pour assister à la cérémonie. — F° 122, « Les reliques qui sont en la chapelle de saint Pierre de Pizay, parroisse de La Rajasse, du saint martire Constance, ont été prises dans une bouette au pouvoir de Mr Couturier, curé de Coise, où il y avoit des

reliques de plusieurs autres saints, le tout a été visé par Monseigneur l'archevêque. Il y en a un reliquaire à St-Martin Annaux et l'autre est resté au pouvoir du s^r^ curé de Coise ; j'ai fait faire à mes dépents le reliquaire où les susdittes reliques sont renfermées, afin qu'elles restent toujour dans laditte chapelle de St-Pierre de Pizay, en la présente année 1774. MOREL, curé dudit Larajasse ». — F° 135, « Le mercredi 25 octobre 1775, en cours de visite, nous avons vu le présent regitre et l'avons trouvé exact. GANDIN, promoteur général substitué, spécialement commis ». — F° 195 v°, « Jacque-Pierre Guillet de Chatellus, chevalier, seigneur de Chatellus, de St-Denis-sur-Coize, Charpenay et autres lieux, ancien officier d'infanterie », 21 septembre 1779. — Registres parafés par Pupil (1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 601 (GG 7.) — In-4°, 13[illegible]

1783-1793. — Actes dressés par les curés Ma[illegible] (178[illegible]-1791), Joanin (1791-1792), les vicaires B[illegible] (178[illegible]), Gonon (1783-1786), Dufour (1787-1789), Jo[illegible] (178[illegible]-1791), et Burellier ; p. Roch, de St-Alban, capucin, Tisso[illegible], D[illegible], vicaire de St-Symphorien. — F° 131, blanc. — F° 32 v°, « Vérifié en cours de visitte, le 28 octobre 1785. LACROIX DE LAVAL, grand obéancier, vicaire général ». — F° 111 v°, « Claude-Antoine Comarmond, administrateur du directoire du département de Rhône-et-Loire ; Claude Baroud, ci-devant avocat du roi au Bureau des Finances », 28 juillet 1791. — F° 130, « Ce dernier acte de décès de Jeanne Néel est le premier du registre civil de l'année 1793, tenu par l'officier public de l'état civil, Claude Fléchet », 1 janvier 1793. — Registres parafés par Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Roche (1791), Petit (1792).

LAYE-EPINAY

Section de la commune de Saint-Georges-de-Reneins

Église sous le vocable de Saint-Denis, annexe de Saint-Georges-de-Reneins, archiprêtré d'Anse ; élection de Villefranche, justice de Laye.

LÉGNY

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, annexe du Bois-d'Oingt, archiprêtré de l'Arbresle ; élection de Lyon, justice du Bois-d'Oingt.

E Suppl. 602 (GG 1.) — In-4°, 163 feuillets.

1673-1713. — Actes dressés par les curés Grand, curé du Bois d'Oingt et de Légny, (1675-1682), Cailloud (1683-1689), Pelloux (1690-1711) ; les vicaires Lopard (1673-1675), Battand (1675-1676), Sabel (1676-1681), Charretier ? (1682-1683), Duraffour (1684-1685), Lalier (1685), Colrat (1686-1687), Giblet (1687-1689), Le Cointe (1689-1691), Gandin (1692), de St-Paul (1693), Tardy (1693-1694), Romeyrieu (1697), Tardy (1698), Charles (1699), Martelly (1700), Georjon (1700-1713), et Montet, prêtre, Dondon, Portanier, fr. Hylarion, etc. — Ff. 7, 21, 22, 38, 39, 42, 50-53, 60-65, 69, 77-79, 91-93, 98, 99, 105, 106, 115-117, 124, 131, 137, 138, 141-144, 148-150, 160, 161, blancs. — Ff. 1, 10, 28 usés sur les bords ; ff 41 *bis* et 41 *ter*. — En déficit partie des registres de 1684, 1688, 1691, les registres de 1695 et 1696 et les six premiers mois de 1697. — F° 11, « Le 16e jour du mois d'aoust 1676, à l'yssue de la messe parroissialle, célébrée par Mre Jean Grand, prestre, curé du Boix et de Légny, dans l'esglise parroissialle dudit Légny, se sont assemblez ledit Mre Jean Grand, Jean Caillot, Antoine Caillot, Jean Marduel, Antoine Renevier, Jean Durand, Pierre Rolin, Jean Marconand, Pierre Solier, Benoist Patin, Antoine Briet, Jean Plaigne et autres habitans de la parroisse de Légny, pour délibérer sur l'élection d'un habitant de ladite parroisse capable d'administrer le luminaire de l'esglise, et comme par cy-devant le 10e jour du mois que dessus, Benoist Calandrier, aussy habitant de ladite parroisse, a esté nommé par quelques-uns desdits habitants, sans que ledit s^r^ curé fût présent à la nomination qui en fut faite, et que l'on a reconnu que ledit Calandrier demeure dans une maison esloignée de ladite esglise, ce qui est très préjudiciable à la parroisse,

puisque ledit curé ou bien son vicaire n'y résident pas actuellement et que pour l'administration des sacrements, ils doivent trouver les choses prestes dans ladite esglise, les portes de la sacristie ouvertes et les ornements propres pour l'administration et autres prières qu'il convient faire, soit de jour ou de nuit, à la réquisition des parroissiens, ce qui ne se pouvant faire, eu égard à la distance et à l'esloignement de la maison d'habitation dudit Calandrier ; pour remédier à ces désordres, que le service divin soit deuement fait dans ladite esglise, les sacrements administrez et la luminaire bien conduite, selon l'intention et les reiglements faits par monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque, comte de Lyon, les sus-nommés habitans de ladite parroisse ont agréé la démission que ledit Calandrier a fait de la charge de luminier, à laquelle il avoit esté nommé, et ont choisy, du consentement dudit Mre Jean Grand, prestre et curé, Jean Fontbone, habitant de Légny, pour administrer le luminaire de ladite esglise, jusques à la prochaine nomination, qui a accepté ladite charge. A l'instant, les clefs de l'esglise, de la sacristie et des coffres où sont enfermés les ornements des autels et les cierges du luminaire, en présence desdits habitants, luy ont esté remises. En foy de quoy lesdits Antoine Caillot, Pierre Rolin, ont signé et non tous les autres, pour ne sçavoir escrire, ainsy qu'ils ont dit. Cailliot, Rolin, Grand, curé ». — F° 23, « Philibert de Chevriers, chevalier, seigneur de La Flachère », 27 janvier 1782. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1713).

E Suppl. 603 (GG 2.) — In-4°, 228 feuillets.

1714-1759. — Actes dressés par les curés Georjon (1718-1741), Josserand (1746) ; les vicaires Georjon (1714-1718), Cornet (1719), Georjon (1720, 1728-1732), Jullien (1733-1734), Martin (1734-1735), Fayolle (1736), Berthier (1737-1738), Mottin (1738-1739), Carré (1742-1744), Beschet (1743-1745), Jourde (1745-1747), Desvernay (1747), Bouchet (1747-1749), Feuillet (1748-1752), Jacques (1749-1750), Poyet (1751), Arpine (1752-1753), Detours (1753-1755), Martin (1753-1756), Chazal (1756-1759), et Molin, vicaire du Breuil, Peloux, Presle, Jacquet, Mignery, Grangier, Meschin, etc. — Ff. 3, 7-9, 14, 15, 19-21, 25, 27-29, 36, 37, 91, 95-97, 102, 106-108, 112-114, 119, 120, 124-126, 137-140, 145-148, 162-164, 170-172, 176-178, 185, 186, 190-194, 207, 208, 213, 214, 219-222, 227, 228, blancs. — En déficit : premier feuillet du registre de 1714, actes du 12 avril 1730 au 26 juillet 1731, et partie de 1732 et 1733. — F° 6 v°, « Nous soubsigné avons veu le présent registre tenut en bonne forme à Lény, le 26e aoust 1715, Roche, archiprestre subst. ». — F° 54, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Lény, le 1er juin 1728, l'abbé de Brissac, vicaire général ». — F° 60 v°, « Veu dans nostre visite, ce 10e juillet 1730, Byard, archiprêtre ». — F° 117, « Vu et visé ce 17 septembre 1743, Montmorillon, comte de Lion, vicaire général ». — F° 159, « Camille de Musy, seigneur de Montfriol », 28 avril 1750. — F° 160 v°, enterrement dans la chappelle fondée par lui dans l'église de Légny, d'« Antoine du Fournel », chanoine et baron de St-Just-de-Lyon, 10 décembre 1750. — Registres parafés par Terrasson (1715-1717), Pupil (1737-1739, 1741-1743, 1745, 1746, 1748, 1750-1759), Charrier (1744, 1747).

E. Suppl. 604 (GG 3.) — In-4°, 215 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curés Josserand (1763-1774), Chazelle (1786-1792) ; les vicaires Testanier (1760-1761), Botteron (1761-1763), Marquet (1763-1764), Portier (1764-1774), Bourganel (1774-1782), Barou (1782-1786), Riquet (1786-1787), Cherpin (1787-1791), Laussel (1791-1792), et Meschin, vicaire du Bois-d'Oingt, Rousset, Clerc, Ballon, Geoffray, Ducoing, Jullin, Bouchant, Bourganel, Papillon, Lecointe, Margaron, etc. — Ff. 5-8, 13, 14, 30, 35, 36, 42, 46-48, 52-54, 59, 60, 63, 64, 68-70, 72-75, 79-81, 86-89, 96, 97, 110, 111, 115-117, 121-123, 127-129, 133-135, 139-141, 148, 149, 153-155, 160, 161, 167-169, 174, 175, 185-187, 194-197, 201, 207, 209, 215, blancs. — F° 141, folioté 141-143 ; f° 207, folioté 207-209. — En deficit registres de 1771, 1788 ; le premier feuillet du registre de 1789. — Registre de 1773 en double. — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770), Charrier (1767), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781-1783), Catalan (1784-1787), Basset (1790), Pezant (1791, 1792).

LENTILLY

Arrondissement de Lyon, canton de l'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de l'Arbresle; cure à la collation du chapitre de Lyon; élection de Lyon, justice de Lentilly, relevant du comté de Lyon.

E. Suppl 605 GG 1. — In-4°, 206 feuillets.

1566-1649. — Actes de baptêmes dressés par les curés Bochard (1566-1577), Durantin (1584-1604), Dodat (1609-1632), Bardey (1641-1645); les vicaires Pollet (1566-1568), Chanyer (1568-1577), Pierre Gras (1582-1591), Chevalier (1605-1610), L. Vray ? (1607-1619), Perrin (1645-1649), et Nicolier, Dodat, Jean Dodat, curé de Béligny, etc. — Ff. 57, 186-189, blancs. — En déficit, feuillets précédant le f° 1. — F° 1, lacéré à droite, moitié inférieure ; f° 92, un acte enlevé au bas ; ff. 122-124, usés sur les bords ; ff. 150, 151, usés au bas. — Ff. 1-120, h. 0.209, l. 0,140 ; ff. 122-169, h. 0,264, l. 0,205 ; ff. 170-206, h. 0,180, l. 0,130 — Ff. 1-28, baptêmes de 1566-1577 ; ff. 29-35, de 1582-1591 ; f° 56, de 1604 ; ff. 59-71, de 1601-1605, ff. 72-120, de 1605-1619 ; f° 122, de 1619-1620 ; ff. 123-169, de 1620-1632 ; ff. 170-185, de 1641-1649 ; ff. 206-190, de 1644-1649. — F° 39 v°, « Roland Henry, seigneur de Jargnostz ? et Cruysolz », 25 février 1585. — F° 43 v°, « Jhérosme du Coups, s^r de Colleymieu ; Marie de Rebbé, prieuse, Jehanne Bourgeoys, religieuse au couvent de Deuxrieulx », 17 juin 1586. — F° 58 v°, « Ce jourdhuy, 16° aoust 1615, a esté coroné roy de mons. saint Laurent George Consonnar, a promis III livres cire pure. Ce II° janvier 1616 a esté coronné roy du royaulme de mons. sainct Clerc, pour l'année prochaine 1617, Pierre Vincent et a promis payer 4 l. cire pure ». — F° 59, « Jhesus † Maria, 1606. Livre et registre des baptizés de l'esglize de Lentilly, commençant le neufiesme jour de décembre de l'année 1601, achepté par Anthoine Mullet, mareschal et lumynier de Lentilly, le papier, et led. livre faict par moy, messire Anthoine Chevallier, prebstre, vicaire dud. Lentilly, soubzsigné et enregistrez par moy, Jehan Mathevon, notaire, habitant aud. Lentilly soubzsigné, ce XXI° febvrier 1606. J. Mathevon, A. Chevalier. — F° 65, « Huguette de Paranges, prieuse et religieuse au convent et monastère de Deuxrieulx », 11 mai 1603. — F° 96 v°, Anthoine de Gilbertes, archediacre et comte en l'esglize de Lyon, seigneur de Lantilly », 27 juillet 1613. — F° 110 v°, « Ce XXVI° jour de juillet 1613, Jehan Carrat, filz de feu Me Jehan Carrat, a pris le royaulme pour Françoys, son filz, de madame Saincte-Anne, pour l'année prochaine 1614 et a promys donner unze livres cire bonne et pure, en noz présences. J. Mathevon, Champignon ». — F° 121, « Ce jourdhuy XIII° octobre 1613, Anthoine Michon, filz de Anthoine Michon de Lyon, a esté couronné roy, à l'honneur de monsieur sainct Denys, patron de céans, par moy vicaire soubziné, et a promys treize livres cire pure, payé d'huy en ung an, soubz la caultion de Jacques Coignier dud. Lentilly, en présence de m^e Jehan Cariat........ L. Vray, vicaire ; J. Cariat ». — F° 133 v°, Philiberte de Chevrières, prieure de Dorieux, 26 avril 1624. — F° 163 v°, « Antoyne de Masso, mestre orfèvre de Lion », 20 août 1631. — F° 169 v°, Ce jourduy 27e julliet 1631, madame Bénigne Ringuet, fillie de monsieur Chalon, a pris le royaume de madame Saincte-Anne, au pris de onse livre de sire blanche pour le servisse de Dieu. Benigne Ringuet ». — F° 200 v°, « Olivier Amyot, escuier, sieur de La Rue, de Piere Sise et Moncha », 23 avril 1646.

E. Suppl 606 GG 2. — In 4°, 249 feuillets.

1648-1699. — Actes dressés par les curés Micolier (1652-1660), Brun (1661-1690), Chauvon (1693); les vicaires Faure (1648-1651), Marcon (1652), Bret (1652), Demore (1653-1655), Derivel (1690-1696), Malet (1696-1699), Rat (1699), et Terrasse, curé de Fleurieu, Gonnet, Pain, etc. — Ff. 1, 23, 24, 120, blancs. — F° 2-5, rongés sur le bord à droite ; ff. 121-139, usés en tête ; f° 199, 202, lacérés en tête à gauche. — Ff. 1-24, h. 0,200, l. 0,150^mm ; ff. 121-139 h. 0,275, l. 0, 110 ; ff. 140-172, h. 0,188, l. 0,130. — Ff. 1-117, baptêmes de 1648-1678 ; ff. 119-118, baptêmes de 1652-1660 ; ff. 121-131, enterrements de 1661-1667 ; ff. 135-131, mariages de 1655-1667; ff. 136-138, enterrements de 1667-1670 ; ff. 139-138, mariages de 1668-1670 ; ff. 140-162, enterrements de 1670-1682 ; ff. 172-163, mariages de 1670-1682 ; ff. 173-202, baptêmes de 1678-1691 ; ff. 203, 204, enterrements de 1690-1691 ; ff. 205-207, mariages de 1682-1691 ; ff. 208-212, enterrements de 1682-1688 ; ff. 213-249, les trois actes de 1692-1699. — F° 9, « Mathieu Micoulier, sieur de Belair », 2 avril 1650. — F° 22, « François de Rébé, conte et arche-

diacre de St-Jean de Lyon », 21 juillet 1652. — F° 25, Pour le roiaulme de Mr Saint-Clair l'a prit Mr Anthoine Rivière, me futainier à Lyon, moyenant deux livres et demy de cire blanche, lequel a signé le présent billet avec moy curé, soubsigné, le deuxiesme janvier 1656, présent Mr Jacquet, curé de Fleurieu et plusieurs aultres habitans. A. Rivière, Micolier, curé ». — F° 27 v°, « Michel de Masso, maistre libraire de la ville de Lyon ; François de Masso, aussy marchant libraire », 28 décembre 1652. — F° 37, « Jean Codel, potier en terre d'Alegre en Auvergne, à présent en Corneter ?, parroisse de Tassin », 14 juillet 1655. — F° 73, « Claude Cezard Laure, sieur de Cruzol », 15 juillet 1663. — F° 77, « Le 4e jour de septembre 1656, en suitte du pouvoir de monsieur de Neufville, grand vicaire de Mr l'archevesque de Lyon, j'ay bénist la chappelle de monsieur Chalvet, soubs le voccable de Mr saint Jean-Baptiste et de madame sainte Agatte. Le tout faict en présence de messieurs Barberet, prebstre perpétuel de l'esglize de Lyon et de Mr Bergier, prebstre vicaire de La Tour Salvagny. Faictles an et jour susdict, par moy soubsigné, chanoine de l'esglize collégiale St-Just de Lyon et curé de l'esglize et parroisse de Lentilly et La Tourt Salvagni. Berger ; Micolier, curé ». — F° 90 v°, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faictz à Lentilly. Fait à la visitte, ce 11e septembre 1669, Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 122, « [Registre] des noms de ceux que j'ay enterré au cymetière de Lentilly, à compter depuis le mois de janvier de l'année 1661 que j'ay esté faict curé de Lentilly et de La Tour, son annexe, et ainsi je le certiffie, Brun, curé susdit ». — F° 140, « Le 8e janvier 1681, monsieur Micolier, chanoine de St-Just, a esté enterré. Le 9e janvier 1681, Mr Bégule a pris possession de la prébende Saint-Denys ». — F° 154, « Jacquemet, me graveur de la monnoye de Lyon », 9 octobre 1677. — F° 187, « Gratia Le Blanc, fame de Mr de Bargues, sr de Cruzol », 10 mai 1682. — F° 199, « Ce jourdhuy 26e julliet 1687, j'ay fait la visite de l'esglise de Lentilly, sous le vocable de St-Laurens. Besson, curé et archiprêtre de L'Arbrelle ». — Ce jourdhuy, 24 avril [1688], j'ay fait la visite de l'esglise et vu les présens registres, Besson, archiprêtre ». — F° 213 v°, « Ce jourdhuy 27e avril 1692, j'ay vu ces registres tenus par messire Laurent de Rives, Besson, curé et archiprêtre de L'Arbresle ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1694, 1696), de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 607 (GG 3.) — In-4°, 197 feuillets.

1700-1725. — Actes dressés par les curés Griffon (1712), Salxe (1719-1725) ; les vicaires Rat (1700-1702), Corporandy (1702), Langlois (1702-1703), Claveyrolles (1703), Bouchet (1703-1710), Salxe (1710-1719), et Bouchet, curé de Lentigny en Forez, Rigoley, f. Pierre-François, récollet ; Beaujolin, f. Remy, f. J.-Chrysostôme de Ste-Thérèse, augustin ; f. Léandre, de St-Chamond, capucin, etc. — Ff. 48, 77, 112, blancs. — F° 53, « Veu le présent registre faizan ma visitte, le six juin 1707, Desplasses, archiprestre de Larbrelle ». — F° 82, Nous avons visittés l'églize de Lentilli, dans laquelle nous avons trouvés toutes choses en bon estat. Faict à Lentilli, le 2e juin 1711. Desplasses, archiprêtre ». — F° 104, « Arnaud Salxe, escuyer, conseiller, secrétaire du roy, maison et couronne de France, près de la cour des aydes de Clairmont-Ferrand ; Mr de Salxe, escuyer, conseigneur de Lentilly et La Tour-de-Salvany », 27 septembre 1714. — F° 109, « Nous avons veu le présent registre faisant la visite à Lentilly, ce 19e may 1715, Roche, archiprêtre. — F° 160 v°, « Veu et trouvé fort en estat dans nostre visite, ce 29 juin 1722, par nous archyprestre substitué de L'Arbrêle, Bayard ». F° 188 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite ce 9e janvier 1725, Bayard, archiprestre de L'Arbresle. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 608 (GG 4.) — In-4°, 203 feuillets.

1726-1749. — Actes dressés par le curé Salxe, et Achard, vicaire de La Tour ; de Vigo, Chabal, Meynier, Brietton, Sonnery, Martin, Beaujolin, f. Edouard, récollet ; Clément, etc. — Ff. 95-97, 103-105, 138, 147, 179-181, 189-191, blancs. — F° 162, rongé sur le bord, à droite. — F° 2 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 26e juin 1726, Bayard, archiprêtre ». — F° 38, « Veu dans nostre visite, ce 1er aoust 1730, Bayard, archiprestre ». — F° 62, « Veus dans nostre visite et trouvés en état, ce 4e juin 1733, Bayard, archiprêtre ». — F° 70, « Veu dans nostre visite, ce 13e juillet 1734, Bayard, archiprêtre ». — F° 78, même mention, 12 juin 1735, 18 juin 1736, 9 juin 1739, 7 novembre 1741. — F° 144, « Monseigneur l'évêque de Cydon a donné le sacrement de la confirmation à ceux de Lentilly et de La Tour à Larbrelle, où nous avons esté en procession, 1743. — F° 144 v°, « Montmorillon, comte de Lion, vicaire général », après le 13 août 1743. — F° 168, « Veu dans nostre visite ce 19 décembre 1746, Bayard, archiprestre ». — F° 186 v°, enterrement de « Michel de Masso, bourgeois et peintre de Lyon, estant dans cette paroisse, depuis environ trois semaines, dans sa maison à Monsouvre, décédé hyer »....... 24 octobre 1748. — Registres parafés par Pupil (1738-1749).

E Suppl. 609 (GG 5.) — In 4°, 243 feuillets

1750-1775. — Actes dressés par les curés Salxe (1750-1752), Clément (1752-1775) ; les vicaires Giraud (1751-1752), Clément (1752), Réquilliat, vicaire de Lozanne, etc. — Ff. 32-36, 103, 112, 113, 124, 125, 145, 154-157, 164-169, 178-181, 191-193, 212-219, 231-233, 242, 243, blancs. — F° 18, enterrement d'une fille « au sieur Zacarie, horloger en la ville de Lyon », 9 août 1751. — F° 50 v°, « Pierre-Gabriel Panchand, ancien ministre protestant dans le canton de Berne en Suisse, veu son abjuration faitte à Paris en l'année 1752, deument scellée du sceau de monseigneur l'archevêque de Beaumont, après avoir reçu les sacremens de pénitence et viatique, dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, est venu mourir huit jours après, dans cette parroisse, où il a reçu le sacrement de l'extrême-onction, en donnant les dernières marques de sa persévérance dans la religion catholique, apostolique, c'est pourquoi je l'ay inhumé dans le cimetière le sixième avril 1755, en présence d'Alexandre Soupa, Pierre Merle, tous illitérés, de ce enquis, CLÉMENT, curé de Lentilly et La Tour de Salvagny ». — F° 94 v°, « Le premier dimanche de l'Avent, 28 novembre 1762, M^r de St-Aulbin, tenant la place de ses officiers, ont nommé un marguillier nommé Bost, de La Tour de Salvagny, pour remplacer Pierre Renard dudit lieu, et comme les formalités n'ont pas été observées en certains points que je n'avois pas aperçu, j'ay donné ma signature, laquelle j'ay réclamée le même jour, avant que l'acte ne fut clos et avant d'être controllé, en présence des mêmes tesmoins, au son de la cloche dudit lieu. Antoine Renard a accepté la réclamation de ma signature, étant contre mes droits et tous les principaux habitans qui ont consenti de ne point rendre leurs comtes devant Mr Monod, prêtre, mais de les rendre devant M^r le curé soussigné ; les jours et ans que dessus, CLÉMENT, curé de La Tour de Salvagny. L'acte cy-dessus fut passée devant Mre Bouchard, notaire à La Tour de Salvagny, CLÉMENT ». — F° 101 v°, « Ce jourduy 21 novembre 1763, a été remis à Mr de Navarre, vicaire général, les fondations faites dans l'église de Lentilly, parmi lesquels étoit un titre appartenant à mon hoirie, qui est le testament de Denis Champenois, reçu par Mr Perrucel, notaire, le 14 avril 1540, contre André Garde, faisant sa visite, ensemble un terrier appartenant au luminaire dudit Lentilly, contenant 19 reconnaissances de divers particuliers, dont le servis n'est que quelque bled, huile et deniers, de plus deux autres titres en parchemin, lesquels m'appartiennent en qualité de titulaire ; les titres sont resté entre leur main. Etoient présents presque tous les habitans de la paroisse, avec la démission de Mr Salxe, la nomination de la prébende St-Denis, ditte des Champenois. C'est pourquoi le s^r curé soussigné les a réclamé avant la cloture de l'acte de visite, aussi bien que sa signature qu'il a donné par crainte et par force, CLÉMENT, curé [illegible] Lentilly et La Tour de Salvagny ». — F° 108, « J'ay oublié [illegible] de suitte que monseigneur l'évêque d'[illegible] de confirmation le 5 septembre 1764, à Savigny, et que le même jour, j'y ay mené mes paroissiens de Lentilly et de La Tour de Salvagny, pour le recevoir dans l'église de l'abaye royale dudit lieu, c'est ce que je certifie, CLÉMENT, curé de Lentilly et La Tour ». — F° 136, « Ce jourduy neufvième janvier, environ les trois heures et demy de relevées, de l'année 1767 a été conférée au s^r Pierre-Amédée Girod, prêtre, vicaire honoraire, l'investiture des prébendes de St-Barthélemy de Flurieux, ditte des Barriers, et de celle de St-Denis, ditte des Champenois, à Lentilly, ayant procédés par les authorités acquises, GIROD, LANGE ? DE LA FAY ». — F° 146 v°, « Ce jourduy 26 janvier 1768, Mr Martin, chatelain de Lentilly, Mr Girard, son secrétaire, Mr Bouchard, notaire à La Tour, annexe dudit lieu, après avoir visité un buffet, ont remué une planche, pour voir si l'on pouvoit mettre 81 franc que le s^r curé y place dans sa sacristie de ses propres honoraires, et cela pour entretenir la confrérie du St-Sacrement ; se sont ensuite transportés dans la maison dudit curé et ont porté chez M^r le comte de St-Aulbin, dans son château, plusieurs mémoires, livres, reconnaissances, pensions, dues au s^r curé et à la luminaire entre autres des lettres d'amortissement d'une pension que Pierre Merle me doit payer actuellement, reconnaissance de Claude Martinaud, d'Henry Bouchard, de Fenouillet ; 3 expéditions des bancs placées dans ladite église ; je déclare n'avoir pu m'opposer, n'ayant eu le tems de citter un procureur pour stipuler après une si grande authorité, mon valet et ma servante étant absent, pour les envoyer chercher un procureur. Je certifie que j'eu la bouche close, moy curé de la paroisse, qui m'ont promis une décharge, et sans ordonnance ». — F° 153, « Ce jourduy 26e décembre 1768, et par-devant les notaires royaux, a comparu Me Augustin Clément, curé de Lentilly et La Tour de Salvagny, lequel après la messe paroissiale, a publié qu'il optait la portion congrue de 700 francs pour luy et son vicaire, sous la réserve d'un second vicaire, supposé qu'il fût accordé, lequel a aussi déclaré qu'il ne reconnoissoit aucun eschange, traité ou transaction, passée avec M^rs les seigneurs mansionnaires, et cela en présence de presque tous les habitants, Pierre et Claude Calleton, Jean Ramel, Jean-Marie Jolly, Claude Couzonna, Pierre Félix, Antoine Couzonna, et a demandé acte pour luy servir, de besoin, en cas nécessaire. Le susdit acte a été suffisamment notifié ausdit s^rs décimateurs, parlant à la personne d'honête et noble seigneur, M^r l'Escoët, sindic du chapitre de St-Jean de Lyon, par Mre Thomas Laffond, huissier ordinaire de la juridiction de Lentilly, ce 31 décembre 1768. Les habitans ont déclaré que le s^r curé ne possédoit aucun fond du domaine de la mense ou obéance ; il y a des

charges sur ceux qu'il possède. Le tout a été notifié et insinué les jour et an que dessus ; présens, Mr Debinis, secrétaire de l'archevèche. Pélissier, Brenot, conseillier, Marion ? à la cour des monnayes, M l'abbé Mongès, Mr Bouchard, notaire et procureur fiscal, lequel acte a été notifié également à Mr Pupil de Myon, juge primitif au présidial de Lyon, le 1er janvier 1769 ». — F° 160 v°, « Jean-François Eynard, seigneur de Cruzol, 22 mai 1769. — F° 198 v°, « Estienne Jolion dit Le Marc, du hameau de Cruzol, paroisse de Lentilly, âgé d'environ cinquante ans, fut étouffé par la puanteur et la fumée d'un coup de tonnerre et d'éclair qui tomba sur la maison où il étoit à l'heure de midy, du seizième jour du mois d'aoust », 1772. — F° 230 v°, « Nous certifions avoir remis aux luminier en charge, sçavoir à Claude Couzonnas les registres de la présente année 1774, qui les a laissé à la sénéchaussée en me renvoyant celui du papier timbré, avec les registres de l'année présente 1775, CLÉMENT, curé. La quittance ayant resté au pouvoir dudit luminier ». — Registres parafés par Pupil (1750-1753, 1755, 1757, 1760, 1762-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E Suppl. 610 (GG 6. — In-4°, 243 feuillets

1776-1793. — Actes dressés par les curés Clément (1776-1784), Estournel (1784 1792) ; Mauris, desservant ; Gardeys, vicaire (1790-1792) ; Cogny, maire (1792) ; Estournel, officier public (1792-1793). — Ff. 11-14, 24-28, 38-42, 54, 55, 66-69, 83, 93-97, 108-111, 125, 155, 168, 169, 183, 195-197, 208, 209, 226, 227, 242, 243, blancs. — F° 7 v°, « Monseigneur l'évêque de Sarepte a donné le 11e de septembre 1776, le sacrement de confirmation aux personnes de Lentilly étant allé à L'Arbresle en procession. — F° 124 v°, « La présente année [1784] a étée fertile en bled et en vin ; les récoltes médiocres ont étées celle de l'avoine et du chanvre, le foin a été suffisament abondant. La nuit du onze au douze décembre, il est tombé vingt pouces de neige et ce tems a été succédé d'un froid très rigoureux, ESTOURNEL, curé de Lentilly ». — F° 150 v°, « Benoît-François Guiguet de Vorion, écuyer, capitaine commandant du régiment du corps royal d'artillerie de la marine et des colonies, en garnison à Lorient ; défunt Jacques Guiguet de Vorion, écuyer, seigneur de la châtellenie du Chamelet et autres terres, ancien trésorier de France au bureau des finances de la ville et généralité de Lyon ; de Prévide de Massara, chevalier, président au bureau des finances de la ville et généralité de Lyon », 7 octobre 1786. — F° 154 v°, « La maison curiale achevée en 1786, a été bâtie en grande partie sur les fondations de l'ancien bâtiment. Les fondations neuves sont celles du mur du côté du chemin ; celles de la partie répondante au cabinet· les deux premiers murs de refend en commençant après celui qui voisine le chemin, enfin presque toutes les fondations du côté du jardin sont neuves. Le puits a été netoyé en la même année, mois de novembre, et, quoyque très ancien, a été jugé parfaitement bon, et la source très abondante. Les fenières, écuries, caves et appartements y joutants ont étés bâtis pareillement en la présente année, par les soins et aux frais du curé actuel : de même, les arbres ont été plantés dans cette même année, et la serve creusée et rangée aux dépens du susdit curé. *Ora pro eo.* L'église a étée cadettée, à neuf dans la même année. — F° 167, « La présente année (1787) a étée remarquable par la rareté du fruit et des soyes ; celle qui valoit l'année précédente 25 l. le quintal a valu 53 l. Plus de trente milles âmes ont étées sans ouvrage à Lyon, depuis le mois d'octobre jusqu'à la récolte nouvelle. Plaise au Seigneur que la neige qui tombe aujourdhui, sixième avril 1788, après l'hyver le plus doux et dans un moment où les productions de la campagne sont très avancées, ne leur porte aucun préjudice. J'ai fait reprendre par les fondations les trois murs de la maison de la prébende de St-Denis, en 1787 ». — F° 182, « La fin de cette année [1788] a étée remarquable par un froid continuel et très rigoureux, depuis le 10e novembre ; la Saône et le Rhône ont étée gelés, les arbres dans la montagne ont étés très endommagé par du verglas dont la pesanteur a cassée des branches qui avoient plus de six pouces de diamètre. Le thermomètre est descendu le 31 décembre à 16 degrez 1/3 au dessous de la glace, étant exposé au nord dans la maison de La Chaux dans cette paroisse. Le bled vaut 7 francs ; il est défendu de sortir du bois, du charbon et de la farine de la ville de Lyon, parce que les deux rivières qui l'aprovisionnent, n'ont pu fournir, ni dans l'automne par deffaut d'eau, ni dans l'hyver par rapport aux glaces. Les moulins d'eau ne peuvent moudre, de sorte que les pauvres ouvriers de Lyon auxquels le travail manque encore, sont dans la dernière misère. Ce jourd'hui 7 janvier 1789, le thermomètre est encore à 12 degrés au dessous de la glace. De mémoire d'homme, on ne se rappelle d'avoir eut un hyver aussi constament rigoureux. C'est peut être parce que l'hyver précédent a été des plus doux et des plus courts. Dieu préserve nos successeurs de voir deux hyvers réunis dans le même tems. Le printems et l'été ont été très pluvieux, mais depuis le milieu d'aoust le tems a été très sec ; nous avons eut peu de bled et beaucoup de vin ». — F° 194, « En 1789, les curés ont étés convoqués pour nommer leurs députés à l'Assemblée Nationale ; nous y procédames dans la chapelle des pénitents dits Confalons à Lyon, conformément avec les comtes, chanoines, religieux, et autres membres du clergé. Nous nomâmes Mrs de Castellas, comte, doyen de l'église de Lyon, Mr Flachat, curé à St-Chaumond,

Mayet, curé de Rochetallier en Franc-Lyonnois, Charrier, curé prévost d'Ainay. Nous avions de grandes espérances pour l'amélioration de notre sort, mais jusqu'à ce jour, elles sont encore vaines. Le bled a valu jusqu'à dix francs, quoyque la présente année aye fourni une récolte assez abbondante ; le vin a été très rare, très cher et de très mauvaise qualité, parce que les vignes ont étées vivement endommagées par le dernier hyver. Nous avons été privés de cette récolte par la grêle effroyable qui tombat dans cette paroisse, le 11[e] du mois d'aoust ; elle nous vint du nord-ouest, et, après avoir ravagé une partie de Sourcieu, elle finit chez nous par l'averse la plus considérable. L'hyver heureusement est trèsdoux, car nous serions dans le plus grand abattement si, avec les autres calamités, nous avions encore à supporter celle [illegible] point, les vivres sont chers ; les loix sans vigueurs, et toutes les classes de la société sont dans les plus cruelles inquiétudes. Le 27 juillet, à [illegible] heures [illegible] nous fut donné, nous en avons été [illegible] quiétude et il n'y a eu dans notre paroisse aucun dégât ». — F° 235 v°, « clos et arrêté cet quatrième novembre 1792. J. Cogny, maire ; C. [illegible], officier ; [illegible], greffier ». — F° 236, « Ramel, procureur de la commune », 5 novembre 1792. — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

LÉTRA [1]

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt

Église sous le vocable de Saint-Martin *alias* de Saint-Christophe, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la [illegible] de Saint-Just ; élection de Villefranche, justice de Chamelet.

E Suppl. 611 (GG 1.) — In 8°, 227 feuillets.

1636-1673. — Actes dressés par les curés Jean Chaslus (1636-1665), François Chaslus (1665-1673), et Aurion, curé de Chamelet, Chaslus, Pourra, etc. — Ff. 133, 210-226, blancs. — F° 1, usé à gauche ; f° 9, la moitié supérieure enlevée ; ff. 15, 31, 32, usés sur les bords ; f° 75, usé au bas. Ff. 1-11, enterrements 1636-1643 ; ff. 15-12, mariages 1636-1643 ; ff. 16-25, enterrements 1643-1653 ; ff. 31-26, mariages 1643-1653 ; ff. 32-58, enterrements 1654-1667 ; ff. 74-59, mariages 1653-1667 ; ff. 75-132, baptêmes 1659-1667 ; ff. 134-227, les trois actes 1668 1673. — Ff. 7 v°-11, « mention de nombreux décès causés par la peste, 8 septembre 1642, 7 mars 1643. — F° 8 v°, « Ce 16[e] octobre 1642, en présence de Pierre Chambefort, vigneron de ce bourg de Lestra, de Jehan Quentin, de Louys Penaulx, de chez? Petit, et de Michel Canal, Pierre Bertelon, vigneron, demeurant vers La Chept ?, m'a prié de faire son testemant, ne pouvant trouver aulcun notaire royal à cause du mal contagieux, par lequel il donne tous et ung chescun ses biens paternels, maternels et autres, à Anthoine Berthelon, son filz, à la charge de bien et dheuement, entretenir Jehanne Brun, sa femme, payer les debtes, etc... ». — F° 10, « Que ce grand Dieu, par les prières et intercessions de la glorieuse vierge Marie et de tous les saincts et sainctes de paradis, particulièrement de messires saint Roch, saint Sébastien, saint Anthoine et de saint Charles nous en préserve (du mal contagieux). — F° 22 v°, enterrement d'une fille tuée par la foudre, 16 septembre 1650. — F° 33, enterrement d'un homme foudroyé, 9 juillet 1654. — F° 77, « Jehan de Sevelinge, sieur de l'Estrette », 5 mars 1660. — F° 130 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissiale de Lestra, tenus par M[re] François Chalus, curé dudit lieu, à la visitte ce 19[e] jour de septembre 1667, Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 142, « Ferriol Bertrand, maistre d'écholle ; Philippe Goulion, armurier de lad. parroisse de Lestra », 4 août 1668. — F° 180, « Nous avons veu le présent registre à la visitte, ce 25 octobre 1671. Chassaing, archiprebstre ».

E Suppl. 612 (GG 2.) — In-4°, 197 feuillets.

1675-1700. — Actes dressés par les curés F. Chaslus (1675-1677), Aymon (1677-1700) ; les vicaires Brunet (1687-1688), Aguet (1688-1691), Roude (1692-1693), Marquet (1700), et Aurion, curé de Chamelet, Boulet, Gay, Leullion, Arnoulx, etc. — Ff. 46, 58, 65-68, 86, 90-92, 108, 122, 123, 133-135, 143-151, 158-161, 175-177, 189, 197, blancs. F° 99, lacéré au bas. — F° 107, « J'ay vu ces registres tenus par messire Marc Aguet, comme tenant la place de M. le curé, ce 12 juin 1690. Besson, curé et archip. ». — F° 179, « Charles Dubost, seigneur de La Tuille ? et Monteaulieu ? », 3 février 1698. — Registres parafés par Mignot

(1) Les registres de 1725-1748, actuellement en déficit, sont portés aux inventaires des 14 mai 1851 et 24 novembre 1860.

(1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700).

E suppl. 613 (GG 3.) — In-4°, 169 feuillets.

1701-1724. – Actes dressés par les curés Aymon (1701-1708), Charcun (1708-1724) ; les vicaires Prat (1702-1703), Vial (1703), Verne (1703-1705), et Fassy, curé de Ternand, Dupuis, Aillaud, Garcin, Charcun, fr. Archange, récollet, Arnoux, Cortey, etc. — Ff. 7, 14, 22, 30, 46, 52, 78, 84, 91, 107, 114, 115, 141, 168, blancs. — F° 129, usé sur les bords. — F° 8, « Election de Jean Peygneaux, luminier, en place de Claude Ruy. Le 24e février 1702, les principaux habitans de Lestra assemblez, ont élu pour luminier Mr Jean Peyneaux, en place de Claude Ruy, lequel a remis audit Peigneaux 15 l. 12 s. en argent, 10 l. cire employée, et 22 l. fil. Nous déchargeons ledit Ruy de l'administration dudit luminaire et en chargeons ledit Peigneaux pour deux ans, après lequel temps il rendra son compte, sauf à continuer veu sa bonne administration. En foy de quoy avons signé, Aymon, curé. A. Verney, G. Farges, Musset, C. Farges. — Election de Grégoire Dasset, luminier, en place de Jean Peygneaux. Le 25e jour de février 1704, les principaux habitants de Létra assemblés, après avoir étés avertis au prône, le 17e jour de dimanche auparavant de l'élection qu'il falait faire d'un nouveau luminier, en place de maistre Jean Peigneaux qui a administré les revenus de ladite luminaire pendant deux ans, échus le 24e du courant, dite année, les soussignés et autres ne sçachant signer ont élus à la pluralité de voix, maistre Grégoire Dusel, me maréchal au bourg de Létra, auquel ledit Peigneaux a remis en argent la somme de 35 l. 7 s. 5 d. ; file, 33 l. ; en cire, 8 l. et demy, tant en bout qu'entiers, de laquelle administration on a déchargé ledit Peignaux et on en a chargé ledit Mre Grégoire pendant deux ans, sauf à le continuer s'il y échoit, le 25e jour de février 1704 à Létra. Aymon, curé, Verne, vic. A. Verney, B. Verney, Musset, C. Volay, sindic. Ledit Boisset n'a été luminier que pendant 15 jours, et on nomma en sa place Benoît Verney qui s'en acquitta très fidellement ». — F° 20 v°, « François de Poncet, chevalier, seigneur de Laye, premier chambellan de son altesse royale Monseigneur, petit fils de France, duc d'Orléans ; Louis de La Rochefoucauld, marquis de Gondras ; Gabrielle de Gadagne d'Autun ; François de Riquety », 23 janvier 1704. — F° 49 v°, « Veu le présent registre le 27 juin 1707. Desplasses, archiprêtre ». — F° 72 v°, « Coppie de la lettre de Mr le comte de St-Albin, vicaire général de Son Eminence le cardinal de Tencin, en datte du 15e octobre 1744, lettre au sujet de la médaille des dames Saintes-Maries de Villefranche. J'ay l'honneur de vous marquer que si l'eau bénite toute simple n'opéroit pas sur la maladie des bestiaux, j'estois bien disposé à croire que celle qui étoit faite avec la médaille dont vous me parlez ne pouvoit pas produire beaucoup d'effet. Ces sortes d'expériences sont même dangereuses devant le païsan, qui donne facilement dans les superstitions, en usant d'autres moyens. Pour moy, je pense de plus qu'il faut regarder ce fléau de Dieu, dont il afflige la campagne et par contre-coup les villes, comme un effet de sa colère. J'ay l'honneur d'estre avec une considération infinie, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. St-Aulbin, vicaire général, à Lyon, ce 15e octobre 1744. Notre permission pour aller processionnellement à Grandris est appointée par Mr le comte de St-Aulbin, depuis la fin de septembre ». — F° 74 v°, « Nous avons visittés l'églize de Lestra, où nous avons trouvés tout en bon estat. A Lestra, le 20e may 1711. Desplasses, archipr. ». — F° 90, enterrement d'Antoinette Dupuis, demeurante en cette parroisse, au service de Claude Jomet. La susditte Antoinette Dupuis a été malade pendant quatre jours, et le jour de sa mort, arrivée le 17e de décembre (1713), jour de dimanche, troisième de l'Advent, elle a prié plusieurs fois le susdit Claude Jomet de m'avertir pour l'aller confesser et lui administrer les autres sacremens, ce qu'il n'a pas voulu faire, de l'aveu de Benoît Milan et de sa femme, ainsi, si elle est morte sans sacremens, c'est par la négligence, l'indévotion et la faute dudit Jomet, ce que ses autres voisins m'ont encore certifié, ce jourdhui 21e fête de saint Thomas, apôtre, lesquels, savoir Antoine Guillelmin, Pierre Farjas, n'ont signé pour ne savoir, de ce enquis et sommés. Charcun, curé ». — F° 92, « Jean Germain avoit reçu de François Rolin, luminier, 23 l. 19 s. 9 d. en argent, 3 l. de cierges neufs, demi-livre de chandelons et 12 l. de fil. Nous sousignés, curé et principaux habitants de la parroisse de Létra, assemblés pour nommer un luminier en place de Jean Germain l'aîné, absent, quoiqu'averti depuis un mois pour rendre son conte, avons nommé Claude Farges, habitant et jugé propre pour avoir soin de faire faire les réparations nécessaires à l'église, à la sacristie, au cimetière et aux croix, lequel Farges a accepté l'administration du luminaire, ce jourd'hui 3e de décembre 1713, pour deux ans, sauf à être continué si on le juge à propos, sauf aussi audit Farges à faire rendre son conte audit Germain, qui tient devers lui une obligation contre Claude Verne, les papiers contenants les pensions dues audit luminaire et qui étoit 35 l. argent à moi, curé de ce lieu, qui les a contées à François Musset, qui les a avancées pour acheter un ostensoir ou soleil, le surplus de l'argent pour ledit soleil a été fourni par les habitans, une quête ayant été faite. En foi de quoi, avons signé, François Musset, Jean Bernard, Jean Peygneaux, consul, Verant Mallet, ancien aide consul, Claude Girin, aide consul, Grégoire Doisset, et plusieurs autres qui n'ont signé pour ne sçavoir,

de ce enquis, aussi bien que Doisset. Musset, C. Girin, J. Peignieaux, C. Farges, B. Verney, consul, Bancond, A. Charcun, curé ». — « L'an 1717, nous avons nommé luminier Philipe Tonnellier, en place du susdit Farges, qui n'a fait aucunes réparations à l'église, aiant laissé la sacristie découverte pendant six mois et les murs du nouveau cimetière imparfaits, pour avoir la sotte gloire d'avoir remis audit Tonnellier 70 l. et de le publier partout, quoique cet argent vienne des pieux légats faits par des habitans ». — F° 104 v°, « Nous soussigné, avons veu le présent registre faisant la visite, ce 24° aoust 1715. Roche, arch. subst. ». — F° 112 v°, « Dubost La Blanche, écuyer, s^r de La Thuille », 15 septembre 1716. — F° 123, « Nomination de Philippe Tonnellier, luminier, en place de Claude Farges, luminier pendant quatre ans. Ce jourdhui 5° décembre 1717, à la sortie de la messe parroissialle de Létra, nous, curé et principaux habitans dudit Létra, avons procédé à la nomination d'un luminier et avons nommé Philippe Tonnellier, habitant de cette dite parroisse, pour deux ans, au lieu et place de Claude Farges, qui a administré le luminaire pendant quatre ans et qui a remis audit Tonnellier, en argent comptant, 71 livres huit sols six deniers, en cierges neufs cinq livres, en cierges demy usés deux livres et en chandelons deux livres. De plus, ledit Farges, lui a remis 20 livres de fil lescivé. Fait et publié les jour et an susdit. P. Thonnelli, J. Peignieaux, C. Girin, C. Farges, Charcun, curé ». — F° 123 v°, « Je soubsiné confesse que j'ay entre mes mains la somme de 60 livres, pour reste de l'argen qui c'es truvé aux luminaire et de laquelle somme de 60 livres je décharges le luminier Philipe Thonnellier et en demeure chargé. Faict à Lestra, le 1er jour de l'année 1718. C. Farges ». — F° 127 v°, « Veu le présen registre faizan nostre visitte, et nous l'avons trouvé en bon estat. Faict à Lestra, le 5° octobre 1718. Desplasses, archiprestre ». — F° 140, « Nomination de luminier en 1719. Ce jourdhui, 8° de décembre 1719, à la sortie de la messe parroissiale, nous avons procédé à la nomination d'un luminier, au lieu et place de Philippe Tonnellier, en la personne de Jean Pierre, dit le cadet, habitant de celte parroisse ditte Létra, pour deux ans; ledit Tonnellier a remis audit Jean Pierre 31 livres en argent et 8 livres de cierges. Fait audit lieu, les jour et an susdits, en présence des sousignés. P. Thonnellier, C. Musset, C. Volay, C. Thonnellier, J. Germain, Jean Quentin, Charcun, curé ». — F° 166 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 12 novembre 1724. Bayard, archyprestre ». — F° 169, « Nomination de luminier en 1721. Ce jourd'huy, 28° de décembre 1721, à la sortie de la messe parroissiale, nous, curé et habitans de Létra, avons unanimement procédé à la nomination d'un luminier au lieu et place de Jean Pierre dit cadet, en la personne de Claude Musset, habitant de cette parroisse, pour le tems et terme de deux ans. Ledit Pierre a remis audit Musset, en argent 23 l., en cire neuve et cierges 4 l. Fait audit Létra les jour et an susdit. En présence des habitans dont plusieurs ont signé, et non les autres pour ne sçavoir, de ce enquis. Billieton, B. Curioy, C. Chenemint, C. Volay, C. Musset, J. Musset, G. Germain, Charcun, curé ». — « Nomination du luminier en 1724. Ce jourd'hui 9° jour du mois de janvier 1724, à la sortie de vêpres, nous curé et habitans de Létra, avons procédé à la nomination d'un luminier au lieu et place de Claude Musset, en la personne de Benoit Jaqueme, pour le tems et terme de deux ans. Ledit Musset a remis audit Jaqueme, en argent 19 l., en cierges 3 l. et petits cierges ou chandelons 1 l. Fait audit Létra, les jours et an susdits, en présence des habitants qui ont signé. C. Farges, C. Volay, Quentin, C. Thonnellier, B. Verney, Charcun, curé de Létra ». — Registres parafés par Terrasson (1701-1717).

E. Suppl. 614 (GG 4.) — In-4°, 21[illegible] feuillets.

1749-1770. — Actes dressés par les curés Dumas (1749-1756), Chambon (1756-1770), et Chanteret, vicaire de Saint-Clément-sous-Valsonne, Vallory, vicaire à Ternand, Paccard, Boiron, Vial, etc. — Ff. 22-26, 102, 103, 113, 120-124, 141, 171, 179, 187, 195, 202, 203, 211, blancs. — Registre commençant par un acte du 20 octobre 1749. — F° 139, « Vu dans le cours de notre vizitte à Létra, le 18° octobre 1759. St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général ». — Registres parafés par Jacquet (1750-1760, 1762-1765, 1767), Cusin (1761, 1766), Roland (1768), Clerjon (1769).

E. Suppl. 615 (GG 5.) — In-4°, 197 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par les curés Jean Chambon (1770-1788), Sébastien Chambon (1789-1792), et Vial, curé de Frontenas, Vayret, Meschin, Chazelle, Reynaud, Bertrand, Chambon, Vallory, Devirod, etc. — Ff. 8, 14-16, 23, 24, 43-48, 66, 67, 75-77, 87, 106, 107, 114, 115, 128-130, 144, 145, 151, 159, 172, 173, 181, blancs. — F° 30 v°, mariage de Joseph Vayret de Valagnon, écuyer, commissaire provincial des guerres en Dauphiné, avec Marie-Geneviève de Launay, fille de Pierre-Guillaume de Launay, écuyer, seigneur de Letrette, commissaire des guerres en la généralité de Lyon », 3 octobre 1773. — F° 85, « Jean-François Michon du Marais, gentilhomme servant chez le roi, fils de feu Bertrand-Joseph Michon du Marais, procureur du roi en la maréchaussée générale du Lionnois, Forest et Beaujollois à la résidence de Roanne », 5 octobre 1778. — F° 134, acte notarié portant autorisation pour un mariage. — F° 164 v°, « Cejourdhuy

8 septembre 1788, à l'issue des vêpres de la paroisse de Lestra, la bénédiction d'une des cloches de cette paroisse a été faitte par Mr Sébastien Chambon, prêtre de ce diocèse, en présence de Mr Jean Chambon, curé de ladite paroisse, Pierre Meschin, curé de Ternand, et Joseph Vallory, curé de la paroisse de Chamelet; le parrain a été Mre Bénigne Burtin de Vaurion, chevallier, seigneur de la prévôté châtellenie de Chamelet, Lestrat et autres terres en dépendantes; la marraine dame Anne Bicheri, épouse de Mr Gaspard-Antoine Margaron de St-Vérand, chevallier, seigneur de St-Vérand et autres lieux, représentée par demoiselle Elizabeth-Catherine Aillaud, fille de Mr Jean-François-Marie Aillaud, notaire royal, châtelain civil, criminel et de police de ladite prévoté et châtelain de Chamelet, qui ont signé avec les témoins soussignés Burtin de Chamelet, Catherine-Elizabeth Aillaud, Chambon, curé de Létra; Mariette Aillaud, Devermont, Marguerite Burtin, Meschin, curé, Vallory, curé, Jacquet, Trambouze, Aillaud, châtelain, Aillaud, cadet ?, Mottet, C. Farges, fabricien; Pierre Pignard, sindic; J. Musset, Claude Dugelay fils, second fabricien, S. Chambon, prêtre ». — F° 177 v°, « Ce 30 may 1790, nous messire Sébastien Chambon, curé de Létra soussigné, d'après la permission qui nous a été accordée de Mr le vicaire général du diocèse, à l'issue des vêpres, avons procédé à la bénédiction d'une croix située au lieu de La Terrière, en présence de Claude Farges, mère, de ladite paroisse, de Jean-Claude Musset et Jean-B. Quantin, officiers municipaux, et d'Antoine Farges et de plusieurs autres témoins qui ont signé, de ce enquis. C. Farges, J.-B. Quantin, J.-C. Musset, Antoine Farges, Chambon, curé de Létra ». — F° 195 v°, Jean Musset, maire, 13 novembre 1792. — Registres parafés par Roland (1770), Guérin (1771, 1776-1790), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Pezant (1791, 1792).

LIERGUES

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de Saint-Éloi, puis de l'Assomption, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Cluny; élection de Lyon, justice de Liergues.

E Suppl. 616 (GG 1.) — In-8°, 103 feuillets.

1652-1668. — Actes de baptêmes dressés par les curés Gaultier (1652-1668), Dephelines (1668), et Jean Podelet, cordelier (1652), Blanc, missionnaire (1665), Avril, curé de Pouilly-le-Monial (1655, 1663, 1668). — Ff. 101-103, blancs; f° 1, lacéré dans les angles inférieur gauche et supérieur droit. — F° 1, « Nombre de mes escolliers : Claude Gabriel..., Claude Lapaille..., les deux enfants de M. Dubost, de Villefranche..., Claude Chappellon, grangier de M. de Liergues..., Jehon.... — F° 2, « Extraict pris et levé sur le registre des actes baptistaires reçus en l'esglise N° Dame des Maretz de Villefranche, par le soussigné, curé d'ycelle, pour servir et valoir ce que de raison, ce jourdhuy trente uniesme janvier mil six cents quarante-huict. Chailliard (modèle de formule). — F° 4, « Registre des baptisez que je feray dans l'église parroissiale de St-Eloy de Liergues, despuis que je suis curé de ladite parroisse, qui est despuis le 11e de juin, jour de Saint-Barnabé, apostre, 1652, lequel jour je mena la procession de ladite parroisse à St-Bernard, où se célébra la première messe pour les habitans dudit Liergues. Je n'estois pas encore en possession de ladite cure, parce que mes provisions n'estoient pas encore venue de Rome. Je pris possession le 25 aoust, un dimanche, jour de Saint-Louys, l'an 1652. J. Gaultier, curé de Liergues. — F° 7, « François de Montchanin, notaire royal, hussier au baillage de Beaujollois et procureur d'office des terres et seigneuries de Liergues et Polli » (19 décembre 1652). — F° 8, baptême d'un enfant naturel. — F° 9, baptême de « Jacques, fils de noble Anthoine de Rossillon, escuier, seigneur de La Vernouse et de Combes, et de damoiselle Louyse du Saix, sa femme; son parrin messire Jacques de Rossillon, chanoine et archiprestre dans l'église catédrale de Beley »....., (17 juillet 1653). — Ff. 12, 13, actes dressés par des prêtres étrangers, « Mr le curé étant infirme ». — F° 15 v°, Estienne Gay, lieutenant des terres du seigneur de Liergues, notayre et procureur au bailliage de Beaujollois » (9 août 1654). — F° 16, « Jean Torret, greffier ès seigneries de monsieur de Liergues » (25 août 1654). — F° 20, « Claude du Saix, escuier, seigneur de Chirvins ?, capitaine au régiment de Candale; Susanne d'Augerole, fille de noble Henry d'Augerole, sieur de Comière, mareschal de camp (6 mars 1655). — F° 24 v°, « Il y a deux cents soixante communians dans la parroisse de Lyergues, l'an 1652. Gaultier, curé. — F° 28, baptême d'un enfant d'Antoine de Rossillon, sr de La Vernouse et de Combes, parrain « Jean-Baptiste Beck, escuyer, seigneur du Croset et de La Verjonnière, cappitaine des gardes de monseigneur le duc de Villeroy »..., marraine

« Louise de Foudras, relicte de feu Alexandre de Vallière, seigneur dud. lieu » (26 novembre 1656). — F° 33, baptême d'une fille de Jean Dussauzey, sieur de Vaulrenard (12 juin 1657). — F° 33 v°, « Jean Torret, greffier des terres du seigneur de Liergues et Poully. — F° 36, Claude Laurens, sieur de Roche, notaire royal et procureur au bailliage de Beaujollois (22 janvier 1658). — F° 36 v°, baptêmes dans l'église « Saincte-Marie et de St-Eloy, de Nostre-Dame et de St-Eloy de Liergues » (22 janvier, 2 février 1658. — F° 32 v°..., de Bron, escuyer, sieur de Sainct-Jean (18 mai 1658. — F° 49, baptême de « Gaspard, fils de Mr Charles Calemard, capitaine chastellain de Montmelas et procureur d'office dud. Liergues... ; parrain Gaspard deMonconys,escuyer, fils de messre Balthazar de Monconys, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé ; sa marraine, haulte et puissante dame, dame Marie Pelat, espouse de messire Gaspard de Monconys, escuyer, seigneur dud. Liergues et Poly-le-Moneal (20 mai 1660). — F° 64, « Louys de Rossillon, enseigne au régiment Lyonnois » (6 février 1663). — F° 67 v°, « François Chemel, recteur d'escole dans la parroisse de Thèsé » (16 août 1663). — F° 79, ondoiement d'un enfant « sur la mère, devant sa naissance, sur une main qui sortit hors du corps de la mère » (22 juillet 1665). — F° 82 v°, « Ce jourdhuy, 8e de décembre 1665, jour de la conception de Nre Dame, le jour que messieurs les missionaires de St-Michel de Lyon, soubs la conduitte de vénérable et discrette personne, messire de Grésolle, commencèrent à prescher dans cette parroisse de Lyergues, qui estoient venuz pour faire la mission »..... — F° 99 v°, « Louis de Rossillon, lieutenant au régiment Lionnois ; Pierre Mare de Rossillon, chanoine de Belleville (2 avril 1668).

E. Suppl. 617 (GG [illegible]). — In-4°, 150 feuillets.

1668-1699. — Actes de B., M. et D. dressés par les curés Dephelines (1668-1686), Noyel (1686-1693), Gachot (1694-1698), le vicaire François Jeard (1698-1699), et Avril, curé de Pouilly (1675, 1677, 1693, 1694), Dubois, curé de Limas (1685), Gizolme (1694), Dusauzey (1699). — Ff. 20, 36, 70, 99-102, 140, 150, blancs ; ff. 37, 38, lacérés sur les côtés et au bas. — F° 1 v°, « Alexandre Calemard, notaire royal et procureur d'office dud. Liergues, de la paroisse de Coigny » (26 décembre 1668). — F° 2, « Marie de Quinson, femme de noble Gaspard de Monconnis, escuyer, seigneur de Liergues », 28 janvier 1669. — F° 8 v°, « Jaques de Guillet, escuier, sieur de Chamron, capitaine au régiment de mons. le Dauphin (8 mars 1671). — F° 21-36, « Registre des fonctions curiales de la parroisse de Lyergues, commancé depuis les dernières ordonnances », double avec variantes des ff. précédents, de 1670 à 1673. — F° 40 v°, « [illegible], chanoine d'Aigueperse » (15 mars 1675). — F° 51, « Jaques Champenois, notaire royal, chastellain de Lyergues ; Dominique Jarosson, notaire royal, procureur fiscal de Chasteauneuf » (11 novembre 1677). — F° 54, « Claude Laurens, sr de Montroche ?, notaire royal, lieutenant de la justice de Liergues et Polli » (18 juillet 1678). — F° 58 v°, « Gaspard de Monconis, escuyer, seigneur de Liergues, La Buyère et Polly le Moneal et autres places ; François Laurens, sr de Montroche, advocat en Parlement ; ...., sr de la Raffinière, lieutenant des terres de Magny ; Pierre Delandines, notaire royal, procureur au bailliage de Beaujolois, lieutenant civil et criminel des terres dud. Liergues (31 octobre 1679). — F° 68 v°, « Ce jourdhuy 4e aoust 1682 a esté inhumé dans le chœur de l'églize de Lyergues, noble Gaspard de Monconnys, escuyer, seigneur dud. Lyergues et de Pouilly-le-Monial, aagé de quarante-deux années ou environ. Il decedda en sa maison de Lyon, parroisse de St-Michel, le troisiesme du mois sud. et fust conduict et transporté aud. Liergues, par le vicaire de M. le curé de St-Michel, en présence de Mr Alexandre Calemard, procureur d'office, Benoist Aynez, chastellain, et Jean Torret, greffier ».... — F° 75 v°, « Pierre de La Chartonnière, lieutenant de cavalerie au régiment de Varenne (14 mai 1684). — F° 82 v°, « J'ay commencé un autre registre le premier janvier de l'année 1687, qui sera la suitte de celuy cy, certiffié par moy, Noyel ». — F° 83, « Registre des baptesmes, mariages et sépultures faites en la parroisse de Lyergues, province et dioceze de Lyon, contenant trente-six pages, ou dix-huict feuillets, dont il n'y en a que quatorze d'escripts, sçavoir depuis janvier 1687, jusqu'au dixième feuvrier 1692, en foy de quoy j'ai signé, Noyel, curé de Lyergues. Il est à notter que quand je n'ay point spécifié, le jour de la naissance des enfants que j'ay baptisé, ils sont nez dans les vingt-quatre heures avant leur baptême et que je ne l'ay marqué que quand il y avoit deux, trois jours ou davantage, ce qui a esté fort rare ». — F° 84, « Je soubsigné, prestre, natif de Chirassimont en Beaujollois, licencié ez droits civil et canon en la faculté de Paris, pourveu de la cure de Lyergues en Lyonnois, le 14e juin de l'année dernière 1686 par notre Saint-Père le Pape Innocent onzième, sur la résignation qu'en avoit faict, entre les mains de Sa Saincteté, messire François Dephelines, à présent chanoine à Villefranche, ay commencé à desservir ladite parroisse de Lyergues le ving troisième juin dernier, veille de saint Jean-Baptiste, avec permission par escrit, donnée en l'absence de monsieur le grand vicaire par monsieur Manis, official de Lyon, attendu que mes provisions n'étoient pas encore venues de Romme. J'ay obtenu le visa sur lesdittes provisions le trente-unième juillet, en l'assemblée composée de Mre Morange, grand vicaire et théo-

logal, et autres officiers de l'archevesché de Lyon. J'ay pris possession dans les formes ordinaires, le jeudy douzième décembre dernier et ay commencé ce présent registre ce jourdhuy premier jour de janvier de l'année de notre rédemtion 1687 ; les actes que j'ay receu depuis la feste de Saint-Jean-Baptiste, jusqu'à ce jour étants insérez dans le registre que tenoit le susdict sieur Dephelines, ensuite de ceux qu'il avoit receu jusqu'audict temps. Le tout certiffié par moy, NOYEL, curé de Lyergues ». — F° 89, « Les autels de St-Blaise et de St-Antoine ont estez démolis par Mr Demia, promoteur de l'archevêché de Lyon et le service desdites chapelles a été transféré à l'autel de la Ste-Vierge, par l'ordonnance du quinzième may, demeurée en mon pouvoir », note insérée entre deux actes du 13 mai et du 17 juin 1688. — F° 90, « En ce commencement d'année (1689) l'église a été repavée à neuf, la sacristie construite et la nef de Notre-Dame recouverte à neuf aux dépens des biens tenants de la parroisse ». — F° 97 v°, « Les actes, qui doivent estre la suitte de ceux-cy, sont dans le registre nouveau, conformément à l'édit de Sa Majesté du mois d'octobre 1691 ». — F° 110 v°, « J'ay reçu la grosse de la présente minute, à Villefranche, le 7e may de l'an 1703. BOTTU, archiprêtre d'Anse. — F° 116, « Jean du Sauzey, sr de Jouxte Crost », 8 novembre 1694. — F° 118 v°, copie d'un acte de la paroisse de Mazan, dans lequel on relève les noms de Thomas Jeard ; Claude de Carlonde, banquier ; Genneviefve de Lespine d'Aulan, femme de noble Bouchin de Valouse », 24 juin 1655. — F° 122, « Cette présente année 1695 a esté achetée la grande garde robbe de noyer, qui est dans le fonds de la sacristie, qui étoit autrefois à l'hôpital de Villefranche, elle a coustée trente-six livres ». — F° 124 v°, « Je soussigné recognois que la grosse du présent registre m'a esté remise, le 22e feuvrier 1695, dont acte, à Lyon. ROUBILIAC, gref. ». — F° 129 v°, « Jeanne Bissuel, épouse de Claude Andrillard, sr de Vareilles », 1 novembre 1696. — F° 130, « George Guérin, capitaine au régiment royal de Savoye ; Elisabeth David Daillon, épouse de Claude Guérin, écuyer, seigneur de Liergue autres places, conseiller au parlement de Grenoble », 7 décembre 1696. — F° 132, « J'ay receu la grosse du présent original (1696), à Villefranche, le 3e mars 1698. BOTTU ». — Registres parafés par de Sève (1692, 1693) ; Roubiliac (1695, 1696) ; de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 618 (GG. 3.) — In-4°, 190 feuillets.

1700-1737. — Actes dressés par le curé Dusauzey, Gachot et Dephelines, chanoines de Villefranche (1705, 1733) ; Perrin, curé de Pouilly (1713, 1721) ; Girard, curé de Cogny (1726.) — Ff. 12, 13, 46, 59, 60, 66, 70-72, 84, 100, 144, 163, 164, 181, 188-190, blancs. — F° 25 v°, « Noel du Sauzey, fils du sr de Jouxtecrot », 23 octobre 1705. — F° 35 v°, « Pierre de Gayand, sr de La Roche sur St-Julien », 17 janvier 1708. — 1709, nombreux décès d'enfants. — F° 185 v°, « Veu et trouvé en bon estat, dans le cours de nostre visitte faite à Liergues, le 5 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vicaire général ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Charrier de La Roche (1737).

E. Suppl. 619 (GG. 4.) — In-4°, 182 feuillets.

1738-1764. — Actes dressés par les curés Dusauzey (1738-1759), Mutte de La Tuilerie (1759-1763) ; les vicaires Carré (1739-1742), Viviant (1759), et Argoud, curé de Gleizé (1738), Perrin, curé de Pouilly (1741, 1746), Girard, curé de Bagnols (1752), Granier, archiprêtre (1759), Perrot, de Chervinges (1760), Gonin, curé de Pouilly (1763) ; Augustin du Puy, capucin desservant (1763), f. Dominique de Craponne, desservant (1763-1764). — Ff. 16, 23, 24, 31, 32, 38-40, 53, 54, 60, 76, 82, 88, 100, 124, 130, 156, 164-166, 172, blancs. — F° 95, laceré dans l'angle inférieur droit. — F° 28 v°, « François-Marie du Sauzey, écuier, ancien officier du régiment de Piémont ; François de Rachais, chevailler, seigneur de Liergues, Pouilly-le-Monial et Mollarond », 9 novembre 1741. — F° 49 v°, « Vu dans le cours de notre visite de Liergue, ce 5e aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 61, « Jean-Marie du Sauzey, écuyer, résidant dans sa maison de la parroisse de Liergue », 1 janvier 1746. — F° 97 v°, « Pierre N. et Jeanne M. de la parroisse de Liergue, ayant contracté de bonne foy mariage il y a environ trois années, cependant ayant découver depuis quelques jours et bien vérifié qu'ils étoient parens au troisième degrez, ce qui est un empêchement dirimant, sur lequel on a obtenu dispense de monsieur le grand vicaire, en datte du quinzième juillet 1751, signé de St-Aulbin, vicaire général, après quoy ont receu de nouveau la bénédiction nuptiale et on donné aussy de nouveau leur consentement mutuel en face de l'église et dans l'église de ladite parroisse »........ 26 juillet 1751. — F° 144 v°, enterrement du curé « noble Antoine du Sauzey, âgé de 89 ans », 26 juillet 1759. — Registres parafés par Charrier de La Roche (1738, 1746), Pupil (1739-1745, 1747-1763).

E Suppl. 620 (GG 5.) — In-4°, 236 feuillets

1764-1792. — Actes dressés par les curés Mutte de La Tuilerie, curé de Liergues et de Vonnas (1764-1766), Viviant (1766-1791), Metra (1791-1792) ; le vicaire Raibaudy (1766), et f. Dominique, capucin (1764) ; Botteron, vicaire de Chervinges (1764, 1766-1771, 1776), Favier, vicaire de Cogny (1766), Gonin, curé de Pouilly (1766, 1770, 1772), Besson, curé de Cenves (1766), Dupon, curé de Gleize (1766, 1767, 1769, 1772, 1773, 1775, 1779, 1781), Chambry (1776), Germain, desservant de Lacenas (1778, 1782), Carthalle (1778), Aymard, vicaire de Chervinges (1783), Siran, vicaire de Lacenas (1784, 1787, 1789), Lacuire, vicaire de Ville-sur-Jarnioux (1784, 1785), Meguet, curé de Pomiers (1787), Rouchon, vicaire de Cogny (1787), Villeneuve (1791), Nodet, curé de Pouilly (1792). — Ff. 10, 15-18, 32-34, 40-42, 49, 50, 56-58, 63-65, 72-74, 81, 88, 89, 96, 97, 104, 105, 113, 127-129, 136, 137, 153, 161, 169, 177, 185, 192, 193, 200, 201, 208, 209, 216, 217, 225-227, blancs ; f° 67, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 5, Hugues de Rachais, seigneur de Liergues et Pouilly, 17 août 1764. — F° 47 v°, « Ce jourdhui 10 décembre 1769, les habitants de la paroisse de Liergues ayant été assemblés à l'issue de la messe paroissiale et au son de la cloche, conformément aux ordonnances, par moi curé soussigné, a été nommé, à la pluralité des voix, le nommé Clément Brossete, habitant dudit lieu, pour faire les fonctions de marguillier pendant deux années consécutives, à commencer dès ce jour, savoir la première année pour servir en qualité de second marguillier, et la seconde pour remplacer le nommé Jean Burdel, actuellement premier en exercice et chargé en même temps de recevoir les deniers provenants des servis, pensions et autres rentes dues à l'église dudit Liergues, lequel argent doit être employé au fur et mesure à l'entretien de ladite église, néanmoins de notre consentement, comme étant de plein droit recteur né de ladite paroisse, ont été présents messire Ennemond-Pierre-Joachim Mogniat, seigneur de cette paroisse, messieurs François Desmas, commissaire en droits seigneuriaux et capitaine châtelain dans la terre de Liergues et Jarnioux, Philibert Lièvre, procureur fiscal dudit lieu, M° Benoît Aynès, Louis Mulaton, Claude et François Mulaton frères, François Corsand, Jean Burdel et Clément Brossete et Alexandre Guinon, touts habitants dudit lieu, desquels n'ont signé lesdits Louis Mulaton et Alexandre Guinon, pour ne sçavoir, ainsi qu'ils l'ont déclaré de ce enquis ». — F° 66 [illegible] « Le six [illegible] 1771, en vertu de la commission de Monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du 18 juin, signé de Navarre, vicaire général, à nous accordée, Chanel, curé de Marcilly, archiprêtre de l'archiprêtré d'Anse, avons fait la cérémonie de la bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale de Liergues, nommée Pierrette-Marie, par Mre Ennemond-Pierre-Joachim Mogniat, écuyer, chevalier, conseillier du roy, trésorier de France en la généralité de Lyon, seigneur de Liergues et Pouilly-le-Moneal et par dame Marie-Michelle Testel, son épouse, en présence des soussignés. Mogniat, Marie-Michelle Testel-Mogniat, veuve Testel, Botu de St-Fonds, Botu La Barmondière. » — F° 79, enterrement dans le chœur de l'église d'« Ennemond-Pierre-Joachim Mogniat, écuyer, chevalier, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Lyon, seigneur de Liergues et Pouilly-le-Moneal, muni des sacrements de l'Église, décédé dans son château de Liergues », 18 octobre 1773. — F° 225, récépissé du greffe. — F° 235, « Clos et arrêté par la municipalité et le conseil général de la commune, le huit décembre 1792, l'an premier de la République française. Al. Bussy, maire ; F. Mulaton, officier ; Edouard Corsand, officier ; J. Gauthier, officier ; Claude Brossette, A. To? ; Arnaud ; Antoine Brondel ; Chavet ; Pierre Mulaton ; Cl. Arnoud, officier ; Etienne Balloffet ; Benoit Morel ; Jean Laroche ; Liatoud, greffier ». — A la suite un acte du 30 décembre et quatre actes bâtonnés. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Pezant (1791, 1792).

LIMAS

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Gilles, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection et justice de Villefranche

Chervinges. — *Section de la commune de Gleizé.* — Église sous le vocable de Saint-Laurent, annexe de Limas.

E. Suppl. 621 (GG 1.) — In-4°, 247 feuillets.

1632-1778. — Actes de Chervinges dressés par les curés de Limas, Germain (1632-1653), Fruztard (1653-1676), Dubois (1678-1720), Gromier (1734-1740) ; Botteron, desservant (1778) ; les vicaires Gauthier (1647), Sibert (1653), Vierre (1667-1673), Roudil (1676-1678), Forret (1678), Poyet (1720), Malausena (1720-1721), Molin (1722-1734),

Guibal (1736), Tissot (1736), Lucien (1737-1738), Martel (1739-1740), Mutte de La Tuilerie (1740-1749), et Chastelus, curé de Gleizé, Fornas, Lantenas, Argoud, etc. — Ff. 6-8, 13, 29, 79-92, 97-101, 107, 112, 137-143, 147-149, 161, 165, 168, 169, 179, 183, 187, 188, 190-243, 246, 247, blancs. — F° 113, lacéré en tête, à droite. — En déficit registres de 1677, 1693-1714, 1716-1719, 1750-1777. — F° 1, baptêmes de 1632 ; f° 2, de 1647 ; f° 2 *bis*, de 1653-1654 ; ff. 3-5, de 1656-1661 ; f° 9, sépultures de 1667-1668 ; f° 10, baptêmes de 1667-1668 ; ff. 11, 12, mariages et sépultures de Limas de 1661-1668 ; ff. 14-25, baptêmes de Chervinges et Limas 1668-1672 ; ff. 26-28, sépultures 1669-1673 ; ff. 30-32, mariages 1668-1673 ; ff. 35-39, les trois actes 1676 ; ff. 40-77, les trois actes 1678-1692 ; f° 94, actes de Gleizé 1715 ; ff. 102-189, les trois actes de 1720-1749 ; ff. 244-245, actes de 1778. — F° 8 v°, « Hugues Caillat, luminier en l'an 1692, at receu de s[r] Fontaine, acquéreur du domaine du s[r] Guillard, à Lymas, la somme de 15 l., pour arrérages de la pension de cinq quartes de vin deu sur une terre prez la vigne de Germanet aux Arnières. Sur quoy il a payé une fois ». — F° 22, « Jacque Fabry, maistre des requestes au parllement de Dombes, sieur de La Barre », 16 septembre 1670. — F° 49 v°, « Veu dans le cours de la visite, ce 18° juin 1681....... ». — F° 77 v°, « Ce livre finit icy parce que celuy que le Roy at ordonné suit immédiatement après. Ce mesme livre est commun avec celuy de Lymans commençant folio 54, par le baptesme de Marguerite Burdiat, du 13 avril 1692. En telle sorte que l'on trouvera tous les actes de baptesme, mariage et enterrements de Chervinge dans le mesme livre qui contient ceux de Lymans ». — F° 96, « Je déclare que du vin que M[re] Boule, cy-devant curé de Gleizé, avoit laissé dans ma cave, je n'ay pris six années et un quart sur le prix de quatre livres dont il fut convenu, sçavoir pour la somme de quinze livres, dont M[r] Revel me répondit pour le sieur Boule, de reste de la somme de 100 livres qu'il me devoit par notre compromis réciproque, le surplus je me le suis réservé pour faire parties du payement de ce que me doit ledit Boule, soit pour reste de l'exécution de notre compromis, soit pour plusieurs meubles que j'ay encor à la cure. Le surplus du vin qu'il avoit laissé à la cure, M[r] Revel, principal du collège, l'a fait prendre du consentement du sieur Boule et les touneaux, excepté le touneau de Rozier ». — F° 102, « Registre des baptesmes, mariages et enterrements de la paroisse de Chervinges, dans laquelle a été étably un vicquaire résident par ordonnance de monseigneur l'archevesque dans le cours de la visitte généralle de son diocèze, au mois d'octobre de l'année 1719 ». — F° 108, « Registres de Chervinges, commancés le 25 février 1722, qui a esté le commancement du vicariat du s[r] Molin ; les registres précédens doivent être chez M. le curé de Limas ». — F° 123, « François Bottu, chevalier, seigneur de La Barmondière, Ressis, La Fontaine, Chervinges et autres lieux », 25 septembre 1731. — F° 167 v°, « Vu dans le cours de notre visite, ce 5[e] aoust 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis. — Registres parafés par Terrasson (1715), Noyel (1735, 1741), Janson (1739, 1740), Mignot (1742, 1744, 1745), Roland (1746, 1778), Cusin (1748), Jacquet (1749).

E Suppl. 622 (GG 1.) — In-4°, 254 feuillets, cahiers de formats divers.

1565-1673. — Actes de Limas dressés par les curés Blanc (1577-1579), Dumolard (1632-1635), Fruztard (1652-1673); les vicaires F. Durier (1565-1586), Guilhin (1577), Gay (1587-1592), Cusin (1609), Gaultier (1643-1652), Vierre (1662-1673), et Guillermin, vicaire de Chervinges, etc. — Ff. 110, 111, 150, 156, 177-186, 215-238, 245-249, blancs. — F° 118, lacéré au bas. — Ff. 1-109, baptêmes 1565-1586 ; ff. 54, 59, mariages de 1578 ; f° 107, enterrements de 1586 ; ff. 112-117, baptêmes de 1587-1592 ; f° 118, baptêmes de 1609 ; ff. 119-129, baptêmes de 1632-1635 ; ff. 130-176, baptêmes de 1643-1652 ; f° 148, enterrement de 1676 ; ff. 187-215, baptêmes 1652-1668 ; ff. 239-253, les trois actes 1673. — F° 1, « Aujourduy, premier jour du mois de may, l'an de grâce 1565, j'ay commancé à faire le papier des nons des enfans battizés en l'églize de la perroysse de Limans et Chervinges, suyvant le commandement de monsieur l'archevesque de Lyon, par moy vicaire du curé dudit Limans, les an et jour que dessus 1565. F. Durier ». — F° 17 v°, « J'ey esté faict curé de Lymans et Chervinges, le 3[e] jour de may 1567, F. Durier. — F° 117 v°, « Claude Bourbon, seigneur de Limanx et Sainct-Fonts », 9 mai 1592. — F° 148, enterrement au cimetière de La Maladière, 24 février 1676, celle qui a cousu le susnommé s'appelle Jacqueline Demonfrain, femme de Claude Boland ». — F° 152 v°, « Anthoine Farge, sieur des Chavanes », 9 octobre 1647. — F° 160 v°, « Ce jourdhuy, dimanche 30 aoust 1648, a esté baptisé Humbert, filz de Noël Bosland et Bartholomée Villardz, son parrein, M[e] Humbert Cusin, procureur en l'eslection de Beaujollois, secrétaire du roy du noble jeu de l'arc de Beaujollois, et sa marreyne dame Magdeleyne Mortier, femme de M[e] Claude Laurens, notaire royal au balliage dudit Beaujollois, l'un des nobles chevalliers dudit jeu. A assisté audict baptesme le roy dudit jeu cy bas signé, et a esté icelluy faict le troisième jour apprès le retour dudit roy et nobles chevalliers dudit jeu, de Mascon, où a esté tiré un prix dont lesdits chevalliers

de Villefranche ont raporte des palmes et lauriers sans nombre, apprès avoir receu audit Mascon tous les honneurs que pouvoiet recepvoir un roy ; les tambours, viollons, mosquetaires, musique et autres céremonies n'ayant point manqués, ayant chacun à son tour faict des progrès que pour estre de trop longue description demeureront à estre particullarisés. MAGDELAINE MORIER, CHAUCHEPOT, roy, LAURENS, CUSIN, GAULTIER, vicaire de Lymas et de Chervinges ». — F° 164 v°, « Bon Jésus, saincte Vierge Marie, sainct Joseph, sainct Laurent, sainct Gilles, patron de Lymas et Chervinges, priés pour moy, à celle fin que le grand Dieu me pardonne les péchez, les manquemens que j'ay commis pendant six années que j'ay esté vicaire dudit Lymas et Chervinges en l'administration des sacremens que j'ay administré auxdites deux parroisses. J. GAULTIER. Qui que tu sois, prebstre, religieux ou séculier, sois dévot et serviteur de la Vierge Marie, si tu veux toy sauver. Jesus, Maria, Joseph ; en avril, le 29 de l'année 1649. — F° 189 v°, « Jacques-Ennemond Fabry, sieur de l'Escossay », 29 janvier 1653. — F° 191 v°, « Eddoard Fabry, sieur de La Barre ; Laurens Fiot, sieur de Montgré », 9 avril 1654. — F° 199, « Jacques-Ennemond Fabry, sieur de La Barre et L'Ecoussay ; Estienne Turrin, sieur de Bellaird », 4 février 1659. — F° 201 v°, « Maurice Coursan, sieur de La Citadelle », 27 janvier 1660.

E. Suppl. 623 (GG. 2.) — In-4°, 160 feuillets.

1675-1700. — Actes dressés par les curés Fruztard (1675-1676), Dubois (1678-1700) ; les vicaires Vierre (1675), Roudil (1676-1678), Foret (1678-1680), et Cottier, prêtre, Duc, etc. — Ff. 4, 87, 87 *bis*, blancs. — Lacunes dans les registres de 1696, 1697. — F° 18 v°, « Jacque de Sarracin, escuyer, sieur de La Barre », 19 mai 1680. — F° 49, « Jacque du Sauzey, seigneur de la Vénerie », 7 février 1688. — F° 78, « Nota que cette mesme année (1693), le roi exigea de l'esglise les drois d'amortissemens. Je fus assigné pour les drois d'amortissemens du pré de la cure et du jardin et de la terre qui est de douze couppon de semaille, ajoignant la terre du luminaire, mais attendu l'anciennetté, je fus déchargé des drois. Nota que laditte terre a été déguerpie par s[r] Jean Laurent, mari de d[lle] Marie Dubot. Le luminaire de mon église, que l'on appelle bien de confrérie, consistant en une petite rante noble, en une vigne de douze ouvrées, adjoignant le grand chemin tendant de la croix et du puis Petit Roux à Pomier du costé du soir, les vignes des héritiers Nadar et Delaye du costé de septentrion, et les terres du s[r] Damiron, advocat du costé de matin et mydy ; et en une terre, située au mas des Condamines, de la contenue de trois bicherés de terre adjoignant celle du. . . . du costé de soir, et [illegible] croix des Rameaux à l'église de Glézé du costé de septentrion, a esté pareillement déchargé, attendu son ancienneté. Le luminaire de mon église de Chervinge, consistant en une petite rante noble aliénée en faveur de s[r] [illegible]nard et Anne Corteille, sa femme, au prix de dix livres de rante, et une rante foncière deüe par s[r] Claude Micoud et Guyond, ses devanciers, pour une maison de la luminaire à luy arantée avec quelques fonds, a esté pareillement déchargé des drois, attendu son anciennetté, le 3 décembre 1693, par le s[r] Mitantier, commissaire député ». — F° 81, « L'année 1694, depuis le mois de mars jusqu'à la récolte du bled, la famine fust si grande que le bled valut 100 livres la neuvaine. Le roy fit faire un roolle de taille expressément pour la subsistance des pauvres. Sur la fin de l'année, une maladie populaire emporta la moitié du monde à Lyon. Le vin valoit 12 l. l'asnée, et l'huile 11 l. la quarte ». — F° 84, « En l'année 1695, Louis 14, roy de France, fit faire partout son royaume un dénombrement de toutes les testes, dans ma parroisse de Limans, il se trouva 187 personnes, tant grandes que petites, tant pauvres que riches ; dans la parroisse de Chervinge il se trouva 121 personnes en tout ». — F° 110, « Ce jourd'huy 13[e] du mois d'avril de l'année 1700, sur l'heure de six heures après mydi, le nommé Gabriel Dubost, aagé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, natif de la parroisse de Valsonne, demurant actuellement valet dans la maison et blancherie de La Rippe à Chervinge, a été enseveli et enterré dans le cimetière de la parroisse dudit Chervinge, en présence de Jean-Claude Dubost, tisseran et Jean Dubost, cordonnier, ses frères de la parroisse de Valsonne, François et Pierre Tonnelier, Estienne Bonafay et Sébastien Molojas, le grand Jean Ferni, tous laboureurs résidans à Chervinge, témoins qui n'ont signés pour ne sçavoir écrire, de ce enquis. Le sus nommé Gabriel Dubost fust mordu par un loup enragé, à deux heures après minuit, dans le pré de la Blancherie, avec deux ou trois valet, la nuict du 24 de mars dernier. Le 13 de ce mois, s[t] jour de Pasque, il vint recevoir le s[t] sacrement de l'eucharistie dans la messe paroissiale à Chervinge ; le douze j'ay receu sa confession, et ce jourdhuy il est mort du coup de fusil qui luy a esté donné comme enragé par le susdit Jean Fernis, son maistre. En foy de quoy j'ai signé. DUBOIS, curé. — Ff. 113-118, « Répertoire des actes de Lymans et Chervinge, son annexe, depuis 1674 jusqu'à 1678 ». — Ff. 119-160, « Répertoire des actes de Lymans et Chervinge, son annexe, 1678-1782 ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 624 (GG. 3). — In-4°, 191 feuillets.

1700-1728. — Actes dressés par les curés Dubois (1700-1725), Laplatte (1725-1728), Gromier (1728), et Perrin, vicaire de Chervinge, Payot, Molin, Donzy, etc. — F° 180, blanc. — Lacunes dans les registres de 1712, 1715, 1716, 1717, 1718, 1726. — F° 17, « An l'an 1702, entre le 7 et le 8 du mois de mars, il fust et arriva un vent méridional si terrible que jamais homme vivant, pour lors n'avoit veu un semblable. Il découvrit toutes les maisons, arrachant jusqu'aux solivaux d'ycelles, en les portant à trois ou quatre cent pas des maisons. Cette mesme année il fit une gelée universelle la veille des Rameaux, qui dura jusqu'au vendredy saint. Pour lors les sègles estoient en fleurs, à cause de la saison printannière, qui les glaçat ou gelat toutes, et une partie des fromans et des vignes estant fort avancées furent toutes gelées. Pourtant le vin ne valut que 50 l. la botte et le bled ne valut que 15 l. l'ânée, par une providence de Dieu toute admirable ». — F° 70 v°, « Nota que le 22 du mois d'aoust 1708, environ sur les huict heures du soir, il tomba une gresle d'une grosseur extraordinaire l'espace environ d'une heure ; elle fût presque universelle. Elle ne laissa rien du tout dans la paroisse de Limas. Heureusement le bled étoit cueilli ; la dixme du vin fut abandonnée. La récolte du bled fut si modique que ce fut une petite famine ; le bled valut 5 l. le bichet le 4 de février 1709. L'hyver fut si violent et commença le lendemain des rois, par une bize si extraordinaire que nul n'at jamais veu une semblable. La Saone et le Rosne furent glacés dans ce mesme jour, et d'une glace d'une épaisseur de 26 pouces, les charettes ont passé sur le Rosne. Ce grand froit dura quinze jours avec tant de violance que plusieurs moururent en chemin. Les bords de la mer de Marseille glacèrent plus de 40 pas de loing. Le quinze du mois d'avril suivant, le bled valut 60 l. la neuvaine. L'on espérat jusqn'à ce jour du 15 avril, que les bleds que l'on avoit semé avant l'hyver paroistroient ; l'on fit même des deffenses de relabourrer ces terres où l'on espéroit les bleds. Mais le 15 avril étant passé, l'on resema toutes les terres avec orge, pezette et avoine et autre légume. L'orge valut le bichet, lorsqu'il fallut le semer, le bichet quatorze livres ; la pezette valut autant, et l'avoine quatre livres le bichet. La miséricorde de Dieu parut visiblement dans la récolte des menus grains, car elle fut si abondante que chaque mesure de grain que l'on semat en produisit quarante bichet, en telle sorte que cette année de menus grains fut plus vive et plus abondante que si la récolte n'avoit point gelé ». — F° 73, A tel jour qu'aujourdhuy (24 mai 1709), le gros pain, la livre valoit quatre sous, le pain blanc valoit six sous ; le seigle valoit douze livres le bichet ; le fromant valoit quatorze livres le bichet ; l'orge quatorze livres le bichet. Le bichet de pezette et aricot valoit autant ; le bichet d'avoine 4 l. ; le bichet de bled noir valoit 12 l. Il ne se cueillit auucn grain de bled, de seigle, ny de fromant, presque dans tout le royaume, à l'exception de quelques coing de terre dans les hautes montagnes, qui se trouvèrent couvertes de nèges et à l'abri d'une épouvantable bize qui arriva le lendemain des Roy, qui causa une si grande gelée, qui durat tout le mois de janvier sans diminuer, que tous les bleds gelèrent, et tous les noyer et toutes les vignes. La disette du pain fut si grande que les pauvres ne vescurent le mois d'avril et de may que d'herbes de pré, sçavoir de chicoré sauvage, sarcifis sauvage, salette et feuilles de ravon, cependant jusqu'à présent, peu de morts, ny de malades. Le jour de St-Médard, 8° de juin, il plut extraordinairement, à six heures du soir, le lendemain jour de dimanche fût beau jusqu'a minuit, où la pluye recommença avec tant de vigueur jusqu'au lendemain, jusqu'à midy, que la rivière de Morgon entra un pied et demy d'hauteur dans l'église de Notre-Dame des Marès et dans l'église des pères Cordeliers, et mesmes dans la grande salle des malades de l'Hôtel-Dieu ; elle ouvrit tous les tombeau de l'église parroissiale et des Cordelliers ; elle laissa une infection si grande que l'on cessa de faire l'office pendant l'espace de trois mois dans l'église parroissiale ; l'office se faisoit à la chapelle des Pénitens Blancs. Cette famine et ce déluge furent suivis d'une grande mortalité de gens et presque tous les plus riches ; ce mal fut inconnu à tout les médecins ; ceux qui n'usoient d'aucun remède guérissoient, et tous ceux qui en usoient périssoient ou restoient très longtemps malades. L'on appeloit ce mal une fièvre pourprée, qui commançoit par des grands maux de teste ». — F° 102, « *Claudius* de St-George, *archiepiscopus Lugdunensis obiit die nona junii anno Domini 1714 et ætatis 83* ». — F° 107, « Nota que la grosse cloche de Chervinge fut bénie dimanche dernier, 28 juillet 1715, dont le parrin fût Mre François Bottu, procureur du roy, sieur de La Barmondière et Chervinge, la marreine dame Anne-Marie Esler, son épouse, et elle a sonné la première fois pour le susdit Claude Burdîat. Cette grosse cloche pèse 464 l., pois de Villefranche ». — F° 120 v°, « Nota. La grosse cloche de Chervinge, pesant environ 700, a esté par moy, curé sousigné, bénie, estant assisté des sieurs curés Joseph Guyonnière, curé de Lacenas, François Marce, curé de Glésé, Gillet, curé d'Arnars et Laurent Girarde, curé Baniol. Ladite cloche a porté le nom de noble François Bottu de La Barmondière, seigneur de Chervinge, et de dame Marie-Anne Esseler, son épouse, le 15 décembre 1718. — F° 131, « Veriffié par moy soussiné, vicaire général, faisent la visitte par l'ordre de Mgr de Villeroy, archevêque comte de Lyon, le 4 octobre 1719. ROCHEFORT, v. g. ». — F° 147, Gaspard Bourbon, escuier, sieur du Martelay », 30 janvier 1722. — F° 157 v°, « Nota que le 16e

jour du mois d'avril de l'année 1723, il tomba une si grande quantité de grêle, avec un vent si terrible qu'il ne laissa rien aux vignes qui estoient fort avancées, non plus qu'à tous les arbres fruitiers, et que le lendemain 17 dudit, il tomba de nège de la hauteur d'un pied, qui dura deux jours ». — Registres parafés par Terrasson (1700, 1701, 1703, 1705-1707, 1709, 1710, 1712, 1716).

E Suppl. 625 (GG 4. — In-4°, 200 feuillets.

1729-1762. — Actes dressés par les curés Gromier (1729-1759), Michet (1759-1762) ; le vicaire Hureville (1759) ; et Molin, vicaire de Chervinges, Donzy, Lucien, Perrin, Châtelain d'Essertines, Dubost, Mousseron, Escoffier, Mutte de La Tuilerie, Grillet, Perrot, Dupond, etc. — Ff. 36-40, 44-48, 53, 54, 59, 60, 72, 98, 104, 120 122, 128, 149, 150, 164, 171, 172, 180, blancs. — Lacunes dans les registres de 1730 et 1732. — F° 23, « Jean-Baptiste Huvet, écuyer, sieur de la Barre », 7 novembre 1735. — F° 29, « Vu et trouvé en bon état à Limans, dans le cours de notre visite, ce troisième de septembre 1737. L'abbé de La GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 67 v°, « Alexis Noyel, équier, seigneur de Bionnay et Belleroche ; François Bottu, équier, seigneur de St-Fonds du château de Lymans », 30 janvier 1743. — F° 76 v°, Vu dans le cours de notre visite de Lymans, ce 6e aoust 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — Registres parafés par Noyel (1734, 1741), Janson 1739, 1740), Mignot (1742-1745), Roland (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749, 1750, 1752, 1760), de Roche (1751-1755), Clerjon (1756-1759, 1761, 1762).

E Suppl. 626 (GG 5. — In-4°, 217 feuillets.

1763-1792. — Actes dressés par les curés Michet (1763-1791), Lecourt (1791-1792), Lasalle (1792) ; le vicaire Canard (1775), et Dupon, curé de Gleizé, Carre, f. Fidèle, capucin, Botteron, Guillard, [illegible], Fortoul, Aymard, Chambard, Lecourt, Lasalle, [illegible], Pierre Burdiat, officier public. — Ff. 5-8, 15-17, 32, 44, 52, 58-60, 70 73, 80 82, 89, 98, 105, [illegible], 171, 184-189, 198, 199, 207, 214-217, 224-226, 231-234, (registre de 1790 en déficit), 240, 241, 247, blancs. — F° 11, mariage dans la chapelle du château de La Barre, paroisse de Limas, d' « André-Gabriel Gonin de Lurieu de La Rivoire, demeurant à St-Estienne en Forest », avec « Marie-Thérèse-Alexis Le Mau, de Villefranche », 14 août 1764. — F° 22, « Paul Gayot Mascranny, chevalier, seigneur de La Bussière ; Marin-Pierre Le Mau, conseiller, secrétaire du roy, maison couronne de France près le parlement d'Aix-en-Provence », 22 avril 1765. — F° 38 v°, « Pierre-Benoît Gonin de Lurieu, écuyer, receveur des tailles à St-Etienne en Forest ; Nicolas Lemau, écuyer, sieur de La Barre, receveur des tailles à Villefranche », 5 juillet 1767. — F° 49 v°, « Camille Dareste, seigneur de Saconey, ancien échevin de Lyon ; Louis-François Le Mau, prieur de Vernoux », 12 août 1768. — F° 151, 1780, 14 naissances, 6 mariages, 10 enterrements. — F° 245, « Vu et arrêté par nous, maire de Lymas, département de Rhône-et-Loire, district de Villefranche, le présent registre servant à l'inscription des naissances, mariages et décès de cette paroisse, au quatrième feuillet, en exécution de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, du 20 septembre dernier, article 1er du titre VI, pour être remis ledit registre au citoyen Pierre Burdiat, officier public, commis par le conseil général de la commune en qualité d'officier public, pour le tenir en exécution de l'art. II du titre 1er de ladite loi et ledit Burdiat a signé avec nous et notre secrétaire-greffier en la maison curiale, le 12 décembre 1792, l'an 1er de la République Française, PICARD, maire ; LAGAY, secrétaire-greffier ». — Dernier acte du 1 janvier l'an II. — Registres parafés par Clerjon (1763), Jacquet (1764, 1765, 1767, 1768), Roland (1766, 1776, 1779-1783), Cusin (1769, 1770), Vaivolet (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1777, 1778, 1784, 1786-1789), Humbert (1785), Pezant (1791, 1792).

LIMONEST

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'archevêque de Lyon, chapitre rural de Saint-André ; élection de Lyon ; justices de Limonest, Dardilly et de Laval

E Suppl. 627 (GG 1. — In-4°, 111 feuillets.

1605-1640. — Actes dressés par les curés Dassier (1613-1629), Fournion (1631-1635), Degletains (1635-1640) ; les vicaires Alliod (1606-1609), Chappon (1609-1610), Curtil (1610-1612), Hatier (1613), Guyonnet (1614-1615), Plassard (1615-1620), Pizol (1621-1629), Fournion (1629-1631), Larfeil (1635). — Ff. 92-107, blancs. — Ff. 3-43, brûlés en tête ;

ff. 1, 17, déchires en biais, à droite ; les ff. 2, 3, ne sont que des fragments informes ; f° 20, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 91, déchiré au bas. — Ff. 1-43, h. 0,195, l. 0,137, baptêmes de 1606 à 1621 ; f° 1, mariages de 1605 et 1606 ; ff. 44-70, h. 0,250, l. 0,170, baptêmes de 1621 à 1631 ; f° 69, acte de sépulture de 1663 ; ff. 71-89, h. 0,188, l. 0,130, baptêmes de 1631 à 1635 ; ff. 90-91, h. 0, 218, l. 0,162, baptêmes de 1636, 1637 ; ff. 108-111, h. 0,182, l. 0,115, baptêmes de 1635, 1636, 1639, 1640. — Registres incomplets, nombreuses lacunes. — F° 7, « Vincent Richard, s^r de La Barolière », 21 octobre 1607. — F° 37 v°, « Pierre Richard, s^r de La Rouschere », 28 avril 1619. — F° 46, « Abraham Jamet, chatellain et lieutenant de St-André du Coing et Limonnès », 13 février 1622. — F° 53, « Ces actes baptistaires ont esté faictes par moy, messire Philippes Pizol, vicaire, nactift d'Estivallelis, proche Sainct-Bonnet-le-Chastel-en-Fourez, de Lyon distant 12 lieues, et ceus qui le verront prieront Dieu pour moy, s'il leur plaict ». — F° 61, « Nicolas Richard, segnieur de La Barrolière, escuier et secrétère du roy, trésourier général en la généralité de Dauphiné », 19 octobre 1627. — F° 63 v°, « Mathieu Sève, trézorier de France et seigneur de Sainct-André du Coin et Lymonès », 31 décembre 1628. — F° 90 v°, « *O une ?, Deus, trinus et unus exaudi preces populi, trinus, sancta trinitas unus Deus, miserere eis. Sancta Trinitas unus Deus, miserere eis. Non sumus digni a te exaudiri, nostris demeritis meremur puniri. Sancta Maria, mater Dei, ora pro eis. Non sumus digni... Domine Jesu, Domine, veniam remitte nobis....... Exaudi, exaudi, exaudi Domine preces nostras.......* etc.

E Suppl. 628 (GG 2). — In-8°, 245 feuillets.

1640-1674. — Actes dressés par les curés Degletains (1640-1642), Patel (1643-1667), Neyret (1667-1674) ; le vicaire Nicolas (1642), et Berthollin, curé de St-Didier, Voysin, curé de Lissieu, Jacob, Bounier, etc. — Ff. 2, 4-6, 112-120, 130, 184-234, 236-245, blancs. — Ff. 1-91, baptêmes de 1643 à 1664 ; f° 91 v°, les trois actes 1651 ; ff. 96-92, baptêmes de 1640 à 1642 ; ff. 97-120, baptêmes de 1664 à 1667 ; ff. 121-130, enterrements de 1667 à 1670 ; ff. 131-146, baptêmes de 1667 à 1670 ; ff. 147-152, mariages de 1668 à 1670 ; ff. 153-183, les trois actes de 1671 à 1674. — h. 0,194, l. 0,130. — F° 29 v°, « Jeanne Poculot, dame de La Barroillère », 10 février 1649. — F° 104, « Jeanne Michon, femme de monsieur Lauchenu, seigneur de La Barrollière », 21 décembre (1665). — F° 122 v°, enterrement dans la chapelle de St-André, 1668. — F° 139 v°, « M. de La Barrolière Pierre de Lanchinieu (Lanchenu), conseiller du roy, trésorier de l'extraordinaire des guerres et des régimens en Lyonnois », 5 novembre 1669. — F° 141 v°, « Eustache Charrier, baron de La Roche, Juli et Juliena », 8 avril 1670. — F° 166, « Mr Barancy, s^r de Sandart, conseiller du roy, juge général des gabelles de la province du Lyonnois », 8 mai 1672. — F° 177, « Anthoine Violet, demeurant au château d'Ars », 18 mai 1673. — F° 235 v°, « Je soubsigné confesse comme j'ay receu et faict faire profession et baillé l'absolution de l'hérésie à Jean Bois, demeurant chez Mr Fratel, au chasteau de Polemieu, ayant le pouvoir de M^r le grand vicaire, et ensuite luy ay baillé les cérémonies du baptesme, le 16e du mois de décembre de l'année 1668, en présence des tesmoingts Pierre Farge et Ennemond Bournier. FARGES, BEURNY, L. DEBERZEAU ?, NEYRET, curé de Limonés.

E Suppl. 629 (GG 3). — In-4°, 246 feuillets.

1674-1707. — Actes dressés par les curés Neyret (1674-1678), Besson (1678-1707) ; le vicaire Monnier (1693), et Grange, Fichet, Delachenal, Goyn, Delamarche, Pochon, Jurien, Besson, Bournier, Terrier, Calan, Maistre, Christin, Jacob, Perrin, Belon, Cugnot, Martin, Rochet, Provensal, etc. — Ff. 7-10, 15-18, 33-36, 131-134, 143, 149, 174-177, 184-185, 203, blancs. — Registre de 1705 en déficit. — Ff. 73-84, actes interpolés de 1682 à 1686. — F° 20, « Elizabet Manis, dame de Sandard », 23 novembre 1675. — F° 20 v°, « Louys Marque, escuyer et seigneur de Tours » 15 décembre 1675. — F° 37, « Gaspard de Sève, prieur et seigneur de Noailly ; Thoinette Dugué, vefve de feu Pierre de Sève, baron de Fléchère, seigneur de St André-du-Coin, Limonet et Vilette, lieutenant général au siège présidial de Lyon », 6 juin 1677. — F° 39 v°, « Mlle Pernon de La Barrolière ; Nicolas Lemercier, maistre de musique », 19 octobre 1677. — F° 42, enterrement d'une fille de « Mr Jean-Baptiste, seigneur de Pierre-Clos et trésorier de France, et de madame Charrier », 13 janvier 1678. — F° 62 v°, « Mr Fugère ?, seigneur de Moline », 2 décembre 1680. — F° 90 v°, « Gaspard d'Aro, seigneur et baron de Mommelas ; Marie de Caponi », 21 septembre 1683. — F° 126, « Jean-Pierre-Marie de Ruolz, esquier, seigneur de Trois Fourneaux », 22 octobre 1690. — F° 165, « Claude Barancy, seigneur de Sandars », 9 octobre 1695. — F° 165 v°, « Nous avons faict visitte à Lymonez le 1er dimanche de l'advent de l'année 1695 et jours suivans, MORANGE, archiprebstre ». — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1694, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1704, 1706, 1707).

E Suppl. 631 (GG 4.) — In-4°, 259 feuillets.

1708-1740. — Actes dressés par les curés Besson (1708-1714), Le Gras (1715-1739), Delorme (1740) et Le Gras, vicaire de St-Didier, Fuzeaud, Paquettes, Donnet, etc. — Ff. 15, 30, 98-101, 119-121, 147, 168, 170, 183, 200-203, 210-219, 227-229, 238, 239, 248, 249, blancs. — F° 28, enterrement de Mr « Etienne de La Valette, procureur es cours de Lyon, lequel malheureusement s'est trouvé mort dans un petit ruisseau », 1 août 1713. — F° 75, chapelle despendante du château de St-André du Coin. « Horace Vande, escuyer, seigneur de St-André ; Claude Bolioud de Fétan, escuyer, seigneur de Chansieu ; Marie Cholier, épouse dudit sr de St-André ». — F° 88 v°, « Le 24° aoust 1722, nous soussigné archiprêtre des Suburbes, avons fait nostre visitte à Limonez, où nous avons esté édifié des soins de monsieur le curé et du bon ordre qu'il y establit de plus en plus dans sa parroisse. de La Martinière, archiprêtre ». — F° 96, « Abraham Pillotte, seigneur de La Barroille », 9 novembre 1723. — F° 96 v°, « Abraham Pilotte, seigneur de La Barrollière et gentilhomme de madame la Dauphine », 22 novembre 1723. — F° 195, « Le quatrième juillet mil sept cens trente-cinq, nous soussigné, vicaire général du diocèse, avons fait la visite à Limonès, où nous avons été parfaitement édifiés de la conduite de Mr le curé, n'ayant rien trouvé dans sa parroisse qui ne soit dans la décence et dans l'ordre convenable et n'ayant rien remarqué qui ne soit digne de louange, en foy de quoy nous avons signé, Dolmieres, vicaire général ». — F° 242, enterrement d'Abraham Pilotte, dans la chapelle dépendante de son château de La Barolière ; Jacquand, prieur de Ste-Anne et chanoine de l'Ile-Barbe, 18 avril 1739. — F° 247, enterrement de « Hugues-François Le Gras, curé de Limonest, prieur de Villereversure », 8 décembre 1739. « Je soussigné fu nommé par monseigneur de Rochebonne, archevêque, le 9e, après 24 ans de vicariat, je pris possession le 22 décembre 1739, J.-B. Delorme. — Registres parafés par Terrasson (1708-1717), Pupil (1737-1740).

E Suppl. 631 (GG 5.) — In-4°, 212 feuillets.

1741-1770. — Actes dressés par les curés Delorme (1741-1768), Jothié (1768-1770) ; les vicaires Charles (1756-1759), Reynaud (1767), Jothié (1768), et Donnet, curé de Poleymieux, Bouchet, Maisonhaute, Tardy, etc. — Ff. 9, 10, 18, 31-40, 73-77, 82-84, 90, 91, 97, 103-105, 117, 118, 168, 176, 182, 187, 188, 193, 194, blancs. — F° 19, inhumation de la moitié d'un cadavre trouvé dans les bois d'Ars, 14 janvier 1743. — F° 53 v°, cadavre qu' « ont n'a pu toucher étant infecté et on a été obligé à le laisser dans un fossé, l'ayant couvert de terre et mis une croix dessus, pour éviter les maladies qu'il auroit pu causer [illegible] nous pourrions transporter les [illegible] tiere », 13 septembre 1746. — F° 58 v°, enterrement du cadavre d'un homme [illegible] par les soldats [illegible] d'Ars, « le cadavre avoit un cachet sur le front », 22 décembre 1746. — F° 94, Cejourdhuy vingt-deux juin mil sept cent cinquante-un, sous la permission de son éminance, monseigneur le cardinal de Tancin, archevêque de Lyon, j'ay béni une cloche que monsieur Jean Maritz, directeur des fonderies royalles d'artyllerie et seigneur de La Barollière a fait présent à notre parroisse ; elle a été bénite aux noms de saint Anthoine, de saint Charles et de saint Hanry, sous la protection de saint Martin ; son parrain a été Monsieur Charle-Henry Maritz de La Barollière, fils du seigneur bien-facteur et marraine mademoiselle Anthoinette de Colabau de Julienna, petite fille de Mr Honoré de Vande, conseiller honoraire à la cours des monois et de dame Marie Chaulier de Vaude, seigneurs de St-André du Coin, à Lymonest. Ont signés lesdits seigneurs et dames Maritz de La Barollière, Anthoinette de Colabau de Juliennas, Deonna Maritz de La Barollière, Charles-Henry Maritz, Catherine Thérèse Deonna, Vande de Juliennas, Izabelle Deonna, Bollioud, Laurence Béranger, Bollioud, Charret de Grange-Blanche, Bouchet, curé de Dardilly, de Bourricand, J.-B. Delorme, curé. Nous soussignés, curé, luminiers et habitants de Lymonets, confessons, avouont et certifions que Monsieur Jean Maritz, directeur des fontes royales d'artyllerie de Sa Majesté, etc., seigneur de La Barrollière, en cette qualité nous auroit permis de passer processionellement le très Saint-Sacrement dans son allée du château de La Barrollière, pour aller à la Croix des dames religieuses de Sainte-Elisabeth. Ledit seigneur nous a pieusement et religieusement accordé le passage sans conséquence pour l'avenir, ni accordé aucune servitude de passer à cette occasion, laditte permission n'étant que pour rendre la sollemnité plus celèbre, n'ayant jamais été accordée par les seigneurs de La Barrollière cy-devant ; nous certifions, tant en notre nom qu'au nom de nos successeurs, que laditte permission n'a été accordée qu'autant que ledit seigneur de La Barrollière voudra la continuer ; quand il la voudra révoquer, il ne sera pas obligé à en faire aucune formalité, mais seulement d'en avertir le curé ou les luminiers en charge, c'est pourquoy nous avons enregistrés laditte reconnoissance sur les registres de notre eglise et sur le double qui est remis au greffe, afin que nos successeurs ne l'ignorent. J.-B. Delorme, curé ; C. Bourricand, luminier ; Barancy de Sandars ; P. Farges ; Boin ; Maritz de La Barollière ; Drivon ; Vondières ; Estienne Richi ; Chaperon. — F° [illegible], enterrement d'un homme « écrasé sous des mines, où il tiroit du sable, où il travailloit par ordre de Sa Majesté ; il

est décédé auprès du Puy d'Or », 3 septembre 1751. — F° 121, « Icy finit l'année 1755, comme mon registre n'est pas à moitié et qu'il est paraphé par le magistrat préposé, j'ay cru n'aller pas contre les ordonnances en le continuant pour l'année 1756, où il commencera foil. 3 paraphé ». — F° 138 v°, « L'année 1758, le 17 avril, il y eu une gelée qui emporta tous les fruits et le vin ; il n'y eut à la portion du curé qu'une ânée de vin qui ne sentoit que les grapes. Outre la gelée, la paroisse souffrit quatre fois la grelle. Les habitants ne firent point de vin, ils mirent les grappes dans des tonnaux pour faire de beuvande ; il n'est pas difficile de comprendre qu'il n'y eut point de quête et le casuel frustré par l'indigence des habitants ». — F° 173 v°, « Louis Baudard, écuyer, seigneur de Fontaine, chef des bureaux de la guerre, demeurant à Versailles ; François-Fiacre de Montbeillard, inspecteur de la manufacture d'armes à feu de St-Etienne », 4 octobre 1764. — F° 189 v°, « Françoise de Chambeau, dame de Sandar », 24 janvier 1767. — Registres parafés par Pupil (1741-1755, 1757-1766, 1768, 1770), Charrier (1767).

E. Suppl. 632 (GG 6.) - In-4°, 226 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par le curé Jothié, et Delorme, ancien curé de Limonest, Durand, vicaire de St-Didier, Bedoin, Berthier, Demarest, etc. — Ff. 13, 23, 24, 32-34, 52, 62, 72, 82, 92, 110, 111, 120-122, 131, 132, 152, 182, 192, 200-211, 222-226, blancs. — F° 39, « Nous, Benoit Donnet, curé de Polleymieux et archiprêtre substitué des Suburbes, en conséquence de la permission à nous donnée par Messire de La Croix, vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du septième juillet mil sept cent soixante-quinze, nous nous sommes transportés dans le château de St-André, parroisse de St-Didier au Mont d'Or, aux fins de faire la visite et bénédiction d'une chapelle que Monsieur Rodolphe Quatrefages de Laroquette, seigneur dudit St-André et de Lymonets, a fait construire dans sondit château, nous avons trouvé laditte chapelle dans la décence et la régularité requise, pourvue de tout ce qui est nécessaire pour la célébration du Saint-Sacrifice ; nous avons procédé ensuitte à la bénédiction de laditte chapelle, que nous avons faitte avec les prières et cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèse ; en présence des susdits Monsieur de Laroquette et de dame Anne Posuel de Vernaux, son épouse, qui nous ont requis de mettre laditte chapelle sous les vocables de la très sainte Vierge, de sainte Anne et de saint André, en présence aussi de Messieurs les curés de Saint-Didier de Lymonets, lesquels témoins ont signés avec nous le présent acte et procès-verbal, à Saint-André, parroisse de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, ce quatorsième juillet mil sept cent soixante-quinze. Posuel de Laroquette, Quatrefages de Laroquette, Richard, curé de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Jothié, curé, Bedoin, vicaire; Conticour, prêtre; Donnet, curé de Polleymieux et archiprêtre substitué des Suburbes ». — F° 59, « Mathieu Ducs, fermier du château d'Ars, rière laditte parroisse » 13 novembre 1777. — F° 185 v°, enterrement de « Jean Maritz, inspecteur général des fontes de l'artillerie de terre et de mer, seigneur de La Barrollière, Rigaudière et autres lieux », 13 mai 1790. — F° 212 v°, « La nuit du 7 au 8 du mois de juin 1791, notre eglise a été volée par un trou qu'on a fait audessous de la fenêtre de la sacristie ; on a enfoncé le tronc de la luminaire et pris tout l'argent qu'on y avoit mis depuis trois ans, une boite en sapin, où il y avoit douze à 13 liv. destinés pour les pauvres, deux calices avec leur patènes, un ostensoir, une croix, une paire de burette, le tout en argent ; une boîte en cuivre où l'on mettoit l'argent de la confrérie du St-Sacrement, une aube assés fine, de sorte que notre église est denuée pour ainsi dire de tout. Du 21 juin de l'an que dessus, il y a eu une sécheresse qui a duré près de trois mois et demy, il n'y a point eu de petit foin dans la plus grande partie de la paroisse, ny raves ny autres légumes, du vin en petite quantité dans les endroits sabloneux, mais fort cher, il s'est vendu à 34, 35 l'ânée, et le vieux à 40, 45 livres l'ânée, suivant sa qualité ; les autres danrées ont été médiocres, à peine peut ont trouver des trufes rouges pour 5 à 6 liv. le bichet. Du 26, le château de Polleymieux a été brûlé avec les effets qui s'y sont trouvés, Mr Guillin du Montet, mre dudit château y a péri, etc. Du 4 septembre 1791, on a trouvé 728 individus composants la paroisse de Lymonets, St-André du Coin en dépendant, pour en donner avis à Mrs du département et du district de Lyon, ainsi qu'ils l'avoient demandés, etc. — F° 221, le dernier acte, du 27 décembre 1792, est signé à la fois par le curé Jothie et par Alexandre Beurny, officier public. — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Roche (1791), Petit (1792).

LISSIEU

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest

Église sous le vocable de Saint-Christophe, archiprêtré d'Anse, cure à la collation [illegible] Saint-Sépulcre en l'église de Lyon, puis de l'archevêque ; élection de Lyon, justice de Chasselay,

E Suppl. 633 (GG 1.) — In-4°, 209 feuillets.

1646-1699. — Actes dressés par les curés Nivault (1646-1650), Voysin (1652-1675), Chastellier (1676), Vidal (1677-1690), Rocher (1690-1699) ; le vicaire Hébrard (1697-1698), et Coguiasse, curé de Chasselay, Malaval, Marel, Bonnevie, etc. — Ff. 165, 171, 195, blancs. — F° 103, usé en tête. — Ff. 1-11, baptêmes 1647-1650 ; ff. 12-46, baptêmes 1652-1665 ; ff. 68-47, enterrements 1647-1665 ; ff. 69-81, baptêmes 1665-1670 ; ff. 94-82, enterrements 1666-1673 ; ff. 95-103, baptêmes 1670-1675 ; ff. 104-209, les trois actes 1676-1699. — F° 1, « 1647, 1646, Registre du nombre et des noms des enfants que moy, curé de Lissieu soubsigné, ay baptizé dans l'église dudit Lissieu, depuis mon advènement à ladite cure, qui fut le quinziesme d'aoust 1647, Nivault. Il se faut souvenir que le troiziesme juin 1654, veille de la feste du très adorable Saint-Sacrement de l'aulter, j'ay donné à Mr Claude Conchon, recteur du luminaire de la perroisse de Lyssieu, quatres livres et un quart de cyre blanse et ce pour quelque cyre que Phelibert Voysin, mon frère, debvoit audict Lyssieu et pour de cyre que Benoiste Basset, nostre servante, y doibt à la feste St-Roch, prochainement venant et à la feste Nostre-Dame ; de la réception de laquelle cyre il me doit tenir compte et faire rayer sur le livre. Voysin, curé de Lyssieu ». — F° 14, « François de Bussillet, seigneur de La Rivière et Meyssimieu », 10 septembre 1653. — F° 40, « André de Boissat, baron de Lyssieu et seigneur d'Avernay », 27 avril 1663. — F° 63 v°, « Monsieur de Charlieu, seigneur de Greysieu ?, 19 juillet 1653. — F° 56 v°, enterrement d'Antoine Tissier, maçon de Limoges, « tué par un pan de muralle de pizey, laquelle luy tomba dessus en la démolissant », 11 février 1660. — F° 93 v°, « Le 16e febvrier 1666, fust inhumée dans l'églize de Lyssieu, par moy curé dudit soubsigné, le corps de Claudine Bertaud, fille d'honneste Jean Bertaud et de Claudine Thomé, ses père et mère, lequel susdit maistre Bertaud, avec maistre Benoit Porrat, habitans des Chères, m'ont promis de fonder pour le droict de sépulture un demy bichet de bled froment et cinq solz à la luminaire, comme pour réciter *Salve Regina* sur leurs tombeaux chasque dimanche de l'année et d'en passer acte par-devant notaire à ma première volonté. En foy, ledit Bertaud a signé et maistre Gabriel Bratinet. Berthaud, Gabriel Batinnet Voysin, curé de Lissieu ». — Ff. 113-109, « De l'authorité, congé et licence de Monseigneur Camille de Neufville, archevesque et conte de Lyon, primat de France, etc., et de l'ordonnance de monsieur l'abbé de Sainct-Just, son vicaire général, en datte du neufviesme mars mil six centz soixante-trois, nous avons institué la confrérie du très Saint-Sacrement dans l'église parroissialle de Lyssieu, ce premier avril, jour et dimanche de *Quasimodo*, année susdite, à la plus grande gloire de Dieu, louange, honneur, adoration et révérence du très Saint-Sacrement de l'autel. C'est pourquoy nous soubsnommez et soubsignez, meuz à dévotion et du salut de nos âmes, nous sommes faict enrrollez et enregistrés dans le roolle de la confrérie, après avoir faict les actes de foy et autres choses conformes et requizes à ladicte confrérie, entre les mains de messire André Voysin, prêtre et curé de Lissieu et desputé à ce faict par monsieur de St-Just dans la susdite ordonnance, lequel susdit Mre Voysin a faict aussy unanimement proffession avec nous, ledit ans et jour que dessus, avec soubsnommés. Premièrement, sieur Louys Voysin, bourgeois de Lyon, capitaine et chastelain dudit Lyssieu. En second lieu, honneste André Voysin, marchand et habitant dudit Lyssieu. Troisiesmement, Mre Jacques à La Grula, maistre charpentier et masson dudit. 5, plus honneste Maurice Bal, habitant dudit. 6, de plus, maistre Benoist Brisson, luminier dudit et hoste de la Croix-Blanche, chez Dravet. 7 (mort) de plus honneste Anthoine Chavane, habitant dudit. 8, de plus honneste Philibert Voysin, habitant dudit. 9, de plus Claude Joug, habitant dudit. 10, en dixiesme lieu, Jean-Baptiste Voysin ; 11, plus Benoist Giraudet, grangier de Mre Vossin. 12, plus Benoist Voysin, maitre charpentier dudit ; 13, et de plus Claude Brisson, fils dudit ; et de plus entre les femmes : 14, premièrement Marie Thèvenin, vefve feu Gaspard Buchier ; 15, plus Claudine Vissieu, femme de Philibert Voysin. En foy de quoy nous avons signez, ce 1er avril 1663. Voysin, A. Voysin, Jacques La Grulla, confrère, Claude Voysin, Claude Brisson, Voysin, directeur, Bal. Le 25e may 1663, premier vendredy après la feste du très Saint-Sacrement, après avoir faict les offices marqués dans le livre de la confrérie, tant pour les repos des âmes des confrères et sœurs que pour leurs parens, comme aussy pour l'élection

et nommination des officiers, nous avons procedez à icelle, n'en n'ayant encore point fuct à cause du petit nombre des confrères. C'est pourquoy, après avoir chanté le *Veni Creator*, pour invoquer l'ayde et adsistance du Saint-Esprit, ont estez nommez par pluralité de voix, premièrement, pour premier directeur, suivant la volonté de nos supérieurs contenue dans l'ordonnance cy-dessus dénoncée, et par pluralité de voix, messire André Voysin, prebstre et curé dudit Lyssieu, confrère de ladicte confrérie establie audit Lyssieu ; en second lieu, pour second directeur ou vice-recteur, sieur Louys Voysin, bourgois de Lyon et capitaine et chastelain dudit Lyssieu, quoyque absent ; troisiesmement, pour premier baisle, maistre Jacques à la Grula, charpentier dudit lieu ; quatriesmement, pour second baisle, honneste Philibert Voysin ; sixiesmement, pour première baislaisse, Claudine Vyssieu, femme de Philibert Voysin ; septiesmement, pour seconde baislaisse, Marie Thèvenin ; huictiesmement, secrétaire et thrésorier Maurice Bal ; neufviesmement, pour porter le poële, honneste André Voysin, honneste Maurice Bal, Mre Simon Duvernay, honneste Anthoine Chavane ; dixiesmement, outre les baisles et baislesses, pour rang de la procession : maistre de cœur, maistre Anthoine Chavane ; unziesmement, pour subs-maistre, maistre Benoist Brisson ; douziesmement, pour secrétain, maistre Benoist Brisson, lesquels ont estez nommez par pluralité des voix, ensuitte de quoy nous avons choisi pour principal sainct et patron de la susdicte confrérie le jour de l'Assomption de Nostre-Dame, auquel nous avons promis tout unaniment moyennant l'aide de Dieu, de la très glorieuse Vierge et de tous les esprits biensheureux au dessus desquelz elle fust eslevée audit jour, de faire les mesmes cérémonies qu'au jour du très Saint-Sacrement et à mesme temps ? d'aller annuellement tous les ans, le dimanche dans l'octave du très Saint-Sacrement, à Limonais, pour prier le Bon Dieu de vouloir, par sa miséricorde, nous pardonner nos péchés et conserver les fruicts de la terre, en foy de quoy nous avons signés les ans et jour cy dernier escript. A. Voysin ; Voysin ; Jacque Lagrulle ; Bal ; Voysin, directeur. Le 3e juin 1663, premier dimanche dudit, ont estés aggrégez et receuez dans la susdite confrérie érigée dans l'églize parroissialle de Lyssieu, par moy curé dudit et premier directeur, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires, en foy de quoy j'ay signé. 1, premièrement Anthoinette Dalberon, femme de Mre Anthoine Couchou, hoste du lougis de la Croix-Blanche des Chères, parroisse dudit Lyssieu ; 2, plus Pierrette Barrassier, vefve feu Pierre Raymon ; 3, plus Françoise Bal, fille d'honneste Maurice Bal. Voysin, directeur. Le sixiesme may, jour et feste de saint Jean l'Evangeliste, premier dimanche dudict mois 1663, ont estez de nouveau reçeus, aggrégez et enrrollez à la susdicte confrérie de Lyssieu, après avoir faictz les actes de foy et autres choses requises à la susdicte confrérie, entre les mains dudit messire Voysin, susdit recteur : 1, premièrement Claude Buchet ; 2, plus Anthoine Brisson, filz du susdict Benoist Brisson ; entre les femmes : 3, premièrement Pernette Thévenin, vefve feu Pierre Veccier ; 4, plus Claudine Thomé, femme d'honneste Jean Berthaud le jeune. En foy de quoy ledict Buchet a signé avec ledit recteur et non les autres pour ne sçavoir. Claude Buchet, Voysin, recteur et secrétaire. Le 24e may 1663, jour et feste du très auguste, très adorable, et très Sainct-Sacrement de l'autel, ont estez de nouveau receus aggregez et enroollez, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires à la confrérie du très Saint-Sacrement establye audict Lyssieu, entre mains de Mre André Voysin, premier recteur et à ce desputé par ladicte ordonnance : 1, premièrement, maistre Simon Duvernay, fermier du chasteau de Lyssieu ; 2, plus maistre Claude Thévenin, masson et charpentier dudit Lyssieu ; 3, plus honneste Anthoine Chappiron, fermier des biens de Mr Pellissary ; entre les femmes : 4, premièrement Jeanne Gillet, femme d'Humbert Duvernay ; 5, plus Anthoinette de Vieguo, femme Me Claude Couchou. En foy de quoy j'ay signé les ans et jour que dessus, Voysin, directeur. Le 15e d'aoust 1663, jour et feste de l'Assomption de Nostre-Dame, principal sainct choisy unaniment entre les confrères de la confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel, érigée dans l'églize parroissialle de Lyssieu, a esté reçeu par moy curé dudit soubsigné, directeur de la susdite confrérie, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires à sçavoir : 1, Denys Guillot, habitant dudit Lyssieu. Voysin, directeur. Le 4e may 1664, premier dimanche dudit, ont estez aggrégez et receus dans la susdite confrérie instituée dans l'églize parroissialle dudit Lyssieu, par moy curé dudict et premier directeur, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires, en foy de quoy j'ay signé 1, premièrement, honneste Claude Guillot, filz de Me Denys Guillot, habitant dudit ; 2, Marie Sadol, femme de Benoist Dorry, habitant dudit et demeurant à La Clostre ?, Voysin, premier directeur. Le premier de juin, jour et feste de la Pentecoste, premier dimanche dudict, ont estez aggrégez et receus dans la confrérie du très adorable Saint-Sacrement érigée dans l'église parroissialle dudit, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires par moy curé dudit, premier directeur d'icelle, en foy de quoy j'ay signé, 1, honneste Jean Berthaud, habitant dudit, demeurant aux Chères ; 2, secondement Gabriel Rativel, maistre maréchal dudict Lyssieu, habitant aussy des Chères. Jean Berthaud, Gabriel Rativeul ; Voysin, premier directeur. Le 6e juillet 1664, premier dimanche dudit, a estée aggrégée et receue dans la confrérie du très Saint-Sacrement, érigée dans l'église parroissiale dudit, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et

nécessaires, par moy curé dudit et premier directeur d'icelle, en foy de quoy j'ay signé. 1, Claudine Misery, femme de Philibert Payit, des Chères. VOYSIN, premier directeur. Le quatriesme janvier 1665, premier dimanche dudit, ont estez aggrégez et reçeuz dans la confrérie du très Sainct-Sacrement érigée dans l'église parroissialle de Lyssieu, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires, par moy curé dudict soubsigné, premier directeur d'icelle, 1, premièrement, maistre Anthoine Couchoud, hoste du logis de la Croix-Blanche des Chères, parroisse dudict Lyssieu ; 2, secondement, honneste Humbert Duvernay, fils de maistre Simon Duvernay, rentier du chasteau dudit Lyssieu, 3, troisiesmement Pierrette Thabard, femme de Jacque Guillot, 4, quatriesmement Claudine Mathieu, femme David Valon. A. COUCHOUD, H. DUVERNAY, VOYSIN, premier directeur. Le 6 apvril 1665, jour de la très sainte Résurrection de Nostre Seigneur, premier dimanche du mois d'apvril, ont estés aggrégez et receus dans la confrérie du très Sainct-Sacrement érigée dans l'église parroissiale de Lyssieu, après avoir faict les actes de foy et autres choses nécessaires et requises, par moy curé dudict soubsigné, premier directeur d'icelle. 1, premièrement, François Couchoud, filz de M^tre Anthoine Couchoud, hoste de la Croix-Blanche des Chères ; 2, secondement, Symonde Dufay, vefve feu Pierre Mango. VOYSIN, curé de Lyssieu. Le premier de novembre 1665, jour et feste de Toussainct et premier dimanche du mois, a estée aggrégée et reçue dans la confrérie du très sainct et très adorable sacrement de l'autel érigée dans [l'église] de Lyssieu, après avoir faict les actes de foy et autres choses nécessaires et requises, par moy curé dudit, premier directeur d'icelle, en foy de quoy j'ay signé. 1, Claudine Favollet, femme de Gabriel Ratível, maistre mareschal des Chères. VOYSIN, très indigne curé de Lyssieu. Le quatriesme apvril 1666, jour du dimanche de la rose et premier dimanche dudit mois, ont estées reçeues et aggrégéez dans la confrérie du très Sainct-Sacrement de l'autel, érigée dans l'église parroissialle de Lyssieu, après avoir faict les actes de foy et autres choses requises et nécessaires, par moy curé dudit, premier directeur d'icelle, en foy de quoy j'ay signé. 1, Anthoinette Chavanes, femme d'honneste Jean-Baptiste Voysin, habitant dudit Lyssieu ; 2, Catherine Chappiron, femme d'honneste Benoist Voysin, aussy habitant dudict. VOYSIN, très indigne curé de Lyssieu ». — F° 127, autorisation du grand vicaire Morange, pour procéder à la sépulture religieuse d'un suicidé, 18 mai 1681. — F° 128 v°, « Veu dans le cours de la visite, ce 21 juin 1681 .... ». — F° 203, « La sacristie et autres réparations. — Le 5e jour du mois d'aoust, feste de Nostre-Dame des Neiges, je soubssigné, prebstre et curé de Lissieu, après avoir célébré le saint sacrifice de la messe, estant assisté des principaux de nos habitants et parroissiens, ay béni et posé la première pierre de la sacristie du costé [illegible] de nostre église parroissiale, laquelle sacristie nous avons fait bastir de la gratification et présent que nous ont fait Mrs Clémencet et Millière, oncle et neveu, receveurs généraux des tailles du Lionnois, maistres et possesseurs de la maison du Beaudy, de la somme de cent escus, en reconnoissance de quoy nous avons consenti et leur avons accordé une place dans nostre église, proche le chœur, devant la chappelle Nostre-Dame, pour y mettre un banc ; nous avons aussy donné nostre consentement pour faire bénir, avec la permission de monseigneur l'archevêque, la nouvelle chapelle en leurditte maison du Beaudy, pour laquelle bénédiction a esté commis Mr Terrasson, custode de l'église de Ste-Croix de Lion et seindic du clergé. Laquelle bénédiction se doit faire et en effet a esté faite le premier jour de septembre de laditte année 1698. La chapelle est soubs le vocable de saint Charles Borromée. En faisant bastir ladite sacristie, nous avons avec nos habitants résolu de faire bastir une montée au clocher et, pour fournir à la dépense, nosd. habitants ont offert de tirer la pierre nécessaire, le sable, et d'en faire le charroir, tant pour la bâtisse de laditte sacristie, que pour les autres réparations nécessaires, et d'aller quérir à Civrieux et ailleurs, la pierre de taille et les aix nécessaires, ce qu'ils ont exécuté. Le 24e septembre 1698, j'ay béni et posé la première pierre de la chappelle St-Clair ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694), de Lucenay (1697, 1698).

E Suppl. 654 (GG. 2.) — In-4°, 17[illegible] feuillets.

1700-1730. — Actes dressés par les curés Roche (1700-1711), Chassafeyre (1711-1712), Paquette (1713), Dumont (1713-1723), Masson (1723-1730), et Chassaing (1723-1726), Bernalin (1727), Dubois (1728-1729), et Mynot, curé de Marcilly, Babot, Chanet, de Masso, Lhuillier, Robin, etc. — Ff. 14, 56, 76-78, 83, 89, 95, 101, 106, 107, 131, 132, 138, blancs. — F° 45, lacéré au bas ; f° 79, échancré en tête, à gauche ; f° 118, lacéré en tête ; ff. 169, 170, usés en tête. — Lacune du 22 juillet 1712 au 25 mars 1713. — F° 12 v°, mention de fondations faites par Pernette Jacquemin, dix messes à perpétuité, deux cierges d'une livre chacun, 30 s. pour les pauvres, 5 s. pour le luminaire, 10 mars 1701. — F° 40 v°, « Hermitage. Extrait de la permission de l'établissement de l'hermitage. Roger-Joseph Damas de Marillat, prêtre doyen de l'église, comte de Lyon, vicaire général au spirituel et temporel d'illustrissime et révérandissime Mre Claude de St-George, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, permettons aux frères Jean-Baptiste et Guillaume, son compagnon, hermites de l'ordre de Saint-Antoine de s'établir

dans la parroisse de Lissieu, dans l'endroit appellé le Bois des Combes, à condition toutes fois, qu'ils vivront en bons et véritables hermites et sous la conduite du sieur curé dudit Lissieu. Donné à Lyon, sous le scel archiepiscopal, le 14e octobre 1702. Damas de Marillat, doyen, vic. gén., et plus bas, par Mr le révérend vicaire général, J. Basset, sous secretaire, signés à l'original. — Extrait de la permission pour la bénédiction de la chapelle de l'hermitage. Sauveur Manis, prêtre, docteur en théologie et vicaire général substitué de Monseigneur l'archevêque et comte de Lyon. Nous permettons à Mre Pierre Rocher, curé de la parroisse de Lissieu en Lionnois, de ce diocèse, de bénir la chapelle que les frères Jean-Baptiste et Guillaume, son compagnon, ont fait bâtir dans laditte parroisse, en cas qu'il la treuve décemment ornée, parée et en deu estat ; permettons en conséquence à tous prestres séculiers et réguliers, duement approuvés, d'y célébrer le saint-sacrifice de la messe, à la réserve des jours exceptés par les règlements généraux de Monseigneur l'archevêque, à condition néanmoins que laditte chapelle demeurera sujette et soumise à perpétuité à l'autorité et visite de mond. seigneur, sauf en tout les droits et devoirs parroissiaux et les heures marquées dans les dernières ordonnances synodales. Donné à Lyon, le douzième janvier 1706. S. Manis, vic. gén. subs. Signé à l'original. — Verbail de la bénédiction de la chapelle de l'hermitage. Nous, Pierre Rocher, prêtre et curé de Lissieu en Lyonnois, ensuitte de la permission obtenue de Mr Sauveur Manis, prêtre, docteur en thélogie, vicaire général substitué de Monseigneur l'archevêque et comte de Lyon, par les frères Jean-Baptiste et Guillaume, son compagnon, hermites de l'ordre de Saint-Antoine, pour bénir leur chappelle et à nous adressée, nous nous sommes portés dans leur hermitage, bâti dans notre parroisse, au territoire des Combes, suivant la permision qu'ils en ont cy-devant obtenue de Mr Roger Damas de Marillac, prêtre, doyen de l'église, comte de Lyon, vicaire général, et de notre consentement, en datte et sous le scel archiepiscopal, le 14e octobre 1702, signé Damas de Marillat, doyen, vic. gén., et plus bas par Monsieur le révérend vic. gén., signé J. Basset, sous-secrétaire. Après avoir visité ladite chapelle qu'ils y ont fait construire et l'ayant trouvée décemment ornée, parée et en deu estat, nous avons procédé à la bénédiction d'icelle chapelle, comme en effet nous l'avons bénite avec toutes les cérémonies prescriptes dans le rituel de ce diocèse pour les bénédictions des églises et des chapelles, en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de saint Antoine, père des hermites, et de saint-Fortunat, le 17e janvier 1706, jour et feste dudit saint Antoine, après laquelle bénédiction nous y avons célébré le saint sacrifice de la messe, en présence de Monsieur Henry de Masso Burcy, prêtre, de Monsieur Claude Minot, prêtre, curé de Marcilly, de frère Luc Sanlaville, prêtre, hermitte de Notre-Dame de Beaunand, parroisse de Chaponnau, de frère Pierre Vermorel, hermite de Saint-Marc, parroisse de Polylè-Fur en Forest, et desdits frères Jean-Baptiste et Guillaume, et de la plus grande partie de nos parroissiens qui nous ont suivi, après la messe parroissiale, célébrée par ledit frère Luc, pour assister à la bénédiction de ladite chapelle, le tout sauf et sans préjudice des ordonnances synodales de Monseigneur l'archevêque, à l'autorité et visite duquel elle demeurera sujette et soumise à perpétuité ; et de nos droits et devoirs parroissiaux. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, sauf ledit frère Jean-Baptiste, pour ne sçavoir. Fait audit hermitage ledit jour et an que dessus. Minot, curé de Marcilly ; de Masso-Burcy ; frère Luc Sanlaville, pr. hermite ; frère Pierre, hermite ; frère Guillaume, hte ; P. Rocher, curé ; signez à l'original, resté avec les susdites permissions d'establissement et bénédiction, entre les mains desdits frères Jean-Baptiste et Guillaume, pour leur servir, et desquelles permissions et verbail deuement signez des susdits et de moy, j'ay pris un extrait pour me servir et à mes successeurs ainsy que de raison, lequel j'ay joint aux papiers et tiltres que j'ay concernant madite cure et lesquels j'ai vouleu insérer dans le registre des baptêmes, etc., pour y avoir recours en cas que le susdit extrait vienne à s'égarer. En foy de quoy j'ai signé, ledit jour et an que dessus. P. Rocher, curé ». — F° 73 v°, « Fin des registres tenus par Mre Pierre Rocher, depuis le 22e octobre 1690, jusques au 25e may 1711, auquel jour il a remis la cure à Mre Pierre Chassafeyre, prêtre du diocèse de Mende, qui en a pris possession led. jour, et s'est retiré en l'église cathédrale dud. Mende, où il possède un canonicat du collège de Toussaints. — F° 140 v°, « Roy de Saint-Roc pour une livre ; la reine, la fille de Mr Philipaux, chez Guillot, 1 l. ; le dauphiné, la feme de Christophle, 2 l. ; la dauphine, Toinette, Mantiller, demy l. ; le connétable, la Dire ?, demy l. ; la connétable, la Brochete ?, une l., 1er portier, François Voysin, une l. ; 2e portier, Antoine Bourget, demy l. Par dévotion, la fame de Gonon, une l., la fame de Mtre Antoine, demy livre ». — F° 156, « Octavien Cantarelle, seigneur de Dommartin », 9 avril 1727. — F° 156 v°, Une cloche nommée Elisabeth a été baptisée ce jourd'huy, 29e juin 1727, dans l'église parroissiale de Lyssieux, par nous soubssigné, Mre Henry de Masso, prieur de Bursy, parrein a été Mre Camille Barraillon, chevalier, lieutenant général de l'artillerie, chevalier militaire de l'ordre de Saint-Louis ; marreine, dame Élizabeth de Chaponay de La Ferrière, séneschale de Lyon, en présence des soussignés. De Masso Bursy, Chaponay de la Ferrière, De la Ferrière, Barraillion, Gas, Dulieu, de Lissieux ; De Masso La Ferrière, de La Ferrière, Dulieu, Bernalin, vicaire. Masson, curé de Lissieux ». — F° 170, « Une cloche, nommée Benoîte, a été baptisée dans l'église parroissialle de Lissieu, par nous,

soussigné, curé d'icelle, ce jourd'huy 13e aoust 1730. Le parrain a été Mre Octavien de Canterelle, seigneur de Dommartin et Maltaverne, avocat en Parlement, et dame Benoite Jesse, femme de sr Toulouzan, bourgeois de Lyon, en présence des soussignez. De Cantarelle Dommartin ; Ant. Tolozan ; Benoiste Gesse Tolozan ; Demerle ; De Bergas, Chanel, curé de Marcilly ; Ballud, curé de Dommartin ; Masson, curé. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 635 (GG 3.) — In-4°, 201 feuillets.

1730-1756. — Actes dressés par les curés Masson (1730-1745), Jarrin (1745-1756) ; les vicaires Frasy (1735-1738), Martin (1738-1739), Martel (1744), Jarrin (1745), et Chanet, curé de Marcilly, Masson, Jothié, Gaudin, Richaud, etc. — Ff. 41-44, 54-56, 67, 68, 78-80, 88-92, 100, 101, 121-123, 129-132, 139-142, 147-150, 157-159, 164-165, 169-171, 175-177, 182, 183, 188, 189, 193-195, 201, blancs. — F° 48, « Veu et approuvé dans le cours de nostre visitte, faite à Lissieux, le 28 d'aoust 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 126, « Vu dans le cours de notre visitte, le 17e juin 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vic. gén., du Breuil, secrétaire commis ». — F° 146, acte de consentement au mariage de Jean Durieux, 14 janvier 1746. — F° 185, « Vu dans le cours de notre visite, ce 6e may 1754. ....., curé d'Ambérieux et archiphiprêtre d'Anse ». — Registres parafés par Pupil (1737-1747, 1749-1756).

E Suppl. 636 (GG 4.) — In-4°, 217 feuillets.

1757-1792. — Actes dressés par les curés Jarrin (1757-1772), Truchard (1772-1791), Poncet (1791-1792), et Jothié, vicaire de Chasselay, Chanet, curé de Marcilly, Charles, Gaudin, Genevey, Guyot, etc., Sugnan, officier public. — Ff. 6, 11-14, 19, 20, 26, 29-31, 38, 42-44, 49, 50, 55, 56, 61, 62, 66-68, 73, 74, 77, 78, 81-83, 87-89, 102, 103, 121, 127, 133, 145, 151, 155-157, 163, 167-169, 173-175, 180, 187, 192, 199, 203-205, 209-211, 216, 217, blancs. — F° 93, « Premier acte de M. Truchard, qui a pris possession de la cure de Lissieu le 7e novembre 1772 ». — F° 107 v°, enterrement de « Jean-Baptiste Isnardi, de Saint-Pierre, diocèse de Glandève en Provence, qui étoit aumônier chez les demoiselles Trollier, du Boisdieu, village dud. Lissieu », 6 juin 1774. — F° 111 v°, « L'an 1775 et le 2 de mai, je soussigné, curé de la paroisse de Lissieu en Lionnois, ai béni la cloche de l'Hermitage, sous le nom de Saint-Antoine, après en avoir obtenu la permission de M. l'abbé de Castillon, vicaire général de ce diocèze. On a désigné pour parrain Antoine-Hilaire de Guillermin, chevalier, qui n'a pas peut se trouver à la cérémonie, la marraine [illegible] Françoise Boymode, épouse de François Oddos [illegible] de Lyon, est présente qui a signé, en présence de Mr de Mont-bourg, comte de Lyon, de Mr Ville, curé de Chalmazel et de plusieurs autres habitants soussignés et autres bienfaiteurs. Boymot-Oddot, Ville, curé de Chalmazel ; Mat[illegible] de Lyon ; Truchard, curé de Lissieu ». — F° 115, « [illegible] Basset de Châteaubourg, chevalier, officier des vaisseaux de Sa Majesté ; Marie-Louise-Françoise Basset, épouse de messire Anne-Nicolas Mermier de Lissieu, secrétaire du roi, receveur général des aides et octrois de la ville de Lyon, seigneur de Lissieu et autres lieux », 15 novembre 1775. — F° 115 v°, « Cette année 1775, le presbytère a été réparé. On a acheté la pièce la plus voisine du cuvier. Le château de La Roue a été bâti. Madame Clotilde de France, princesse de Piémont, a passé par Lyon, ainsi que le comte de Provence, frère du roi. M. de Montazet, archevêque de Lyon, a gagné un procès qu'il avoit avec les comtes de Lyon, touchant la discipline ; il a donné son bréviaire et l'antiphonaire. Cette année on a fait réduire le service de la vigne qui compose la moitié de la grand-vigne de la cure, du côté du midi. On a fait recouper le prône et placer dans le cœur ; on a fait recouvrir, à tranchée ouverte, l'église ». — F° 181 v°, « Je soussigné, curé de la paroisse de Lissieu, en Lionnois, reconnois n'avoir aucun droit sur le petit emplacement clos de murs en partie couvert de cadettes, qui fait l'enceinte des fourds de l'ancien château de laditte paroisse, qui joint le chemin qui conduit à l'église de matin et midi, et pour les autres confins, les bâtimens dud. château, n'ayant qu'une porte du côté de midi avec sa serrure, et que c'est par pure complaisance que Mr Lambert, seigneur de laditte paroisse et possesseur dud. château et emplacement, m'a permit de m'en servir comme d'une espèce de dépos pour le bois, à condition que j'aurai soin des couverts desdits fourds et d'entretenir la porte et la serrure dud. emplacement, que ledit seigneur ou tel autre possesseur dudit château sera le maître de retirer son consentement sur cet objet, quand bon lui semblera. A Lissieu, ce 4 décembre 1786. Truchard, curé de Lissieu ». — F° 186 v°, « Cette année 1787, on a fait pour 450 l. de réparations qui ont été payées des épargnes de la fabrique et de la confrairie : la chappe, 3 étoles, le daix, agrandir la fenêtre du cœur qui n'avoit qu'un pied de large et 2 et demi de hauteur, refaire la fenêtre de la chapelle de la Sainte Vierge ; réparer la croix de devant le château, faire la montée du clocher, le mur est fondé aussi profond que le carrelage ». — Registres parafés par Pupil (1757-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Roches (1792).

LOIRE

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu.

Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré de Condrieu, diocèse de Vienne, cure à la collation du prieur de Taluyers ; élection de Saint-Etienne, justices de Givors et de Sainte-Colombe.

E Suppl. 637 (GG 1.) — In-8°, 242 feuillets.

1577-1623. — Actes de baptêmes dressés par les curés Milliet (1596-1616), Chastard (1616-1622) ; les vicaires Martin (1577-1590), Durand (1622-1623), et Baronier, vicaire de Givors, Chastard, etc. — Ff. 2, 63, 66-70, 205, 206, blancs — Ff. 48 *bis*, le tiers supérieur enlevé ; f° 207, échancré à mi-hauteur à gauche ; feuillet supprimé entre les ff. 234 et 235 ; cinq feuillets enlevés à la suite du f. 241. — Ff. 3-62, baptêmes de 1577-1590 ; ff. 64-65, de 1597-1598 ; ff. 72-204, de 1596-1616 ; ff. 207-241, de 1616-1623. — F° 49 v°, « Estienne Puzin, gendarme de mons. de Mandellot, gouverneur de Lyon, « 7 janvier 1587. — F° 65 v°, « Barthélemy Molein, d'Ampuys a prins le royaulme de Monsieur sainct Denis pour le déposer le jour sainct Denis que l'on contera 1605, Dieu aidant, ainsy l'a promis ». — F° 71, « Le douziesme jour du mois de novembre, jour de dimenche (vers 1596), avons commencé à présenter l'oraison saincte et complainte de Nostre Dame à Dieu et à Nostre Dame une année durant, pour la sancté des vivans et rémissions de leurs péchés et repos des trespassés, à la prière et requeste d'Umbert Perrin et Gabriel Richard ». — F° 88 v°, « Claude Larjot, imprimeur dans la ville de Lyon », 24 janvier 1604. — F° 99 v°, « Christofle Aranc, sieur de La Plattière », 16 août 1605. — F° 148 v°, Christofle Haran de La Condamine, sieur de La Plattière et de Trosesart », 18 janvier 1611. — F° 168, « Lambert Perrin, corrier à Venise », 2 novembre 1611. — F° 189 v°, « le sieur de Trocezard » (Harenc de la Condamine), 19 janvier 1615.

E Suppl. 638 (GG 2.) — In-8°, 221 feuillets.

1622-1659. — Actes de baptêmes dressés par les vicaires Claude Durand (1622-1625), Rochet (1626-1628), Merle (1628-1632), J. Aurand (1633-1656), Mignot (1656), Reysonnier (1656-1659), et Pascal, prêtre, Rolland, Dupré, de La Roche, etc. — Ff. 21-28, 190, 191, 219-221, blancs. — Ff. 116-127, usés sur les bords. — F° 131, « Monsieur de Particelle, seigneur dud. Loyre », 9 juillet 1647.

E Suppl. 639 (GG 3.) — In-4°, 308 feuillets.

1633-1674. — Actes dressés par le curé Trolliet (1662-1674) ; les vicaires Aurand (1633-1656), Eyraud (1659-1662), Bailly (1667-1674), et Mezeyrat, vicaire à Givors ; Carles, Francoz, Falgoux, Roche, Favier, etc. — Ff. 33, 143-145, 170-172, 181-188, 192, 208-210, 227, 228, 265-269, 288-290, 305-308, blancs. — Ff. 1-75, baptêmes de 1633-1656 ; ff. 76-119, baptêmes de 1659-1667 ; ff. 120-142, enterrements 1662-1667 ; ff. 146-169, mariages (1662-1668) ; ff. 173-304, les trois actes 1668-1674. — F° 32 v°, « Il y a un certain de la parroisse que pour avoir le certifficat de batesme d'un de ses enfans, il en ha emporté deux fulhietz d'un cayer qui estoit dernier le grand autel dans un armoyre, où je tiens les calices, en quoy il ha commis un sacrillège, desrobant dans l'esglise, oultre qu'il ne pouvoit à grand peyne prandre led. cayer sans toucher les calices, qu'est cause que je laysse le fulhiet suivant blanc, en cas qu'il heusse bonne conscience, après avoir retiré ce qui luy seroit nécessaire, de randre lesd. fulhietz pour escrire dans ce livre les baptesmes qui estoient contenus dedans, qui est despuis le 14e julhiet 1641, jusques au 21 novembre 1641, en quoy il se peult coignoistre l'abus ». — F° 93, « Pierre, fils de honneste Estienne Drevet et de dame Catherine Charnou, a receu le supplément des sainctes cérémonies du baptesme ce seziesme aoust mil sixcentz soixante-trois, ayant esté baptisé à la maison, *propter imminens mortis periculum*, le vingtsiesme juillet dernier ; a esté parrain Pierre Chevrot, m^{tre} charpentier, tous de Loyre, et marraine Claudine Gonnard, femme de Fleury Drevet, de la parroisse de St-Romain en Gier, par moy, curé soubz^{né}. F. TROLLIET, curé ». — F° 106 v°, « Gaspard Allemand de Biot, seigneur de Montmartin », 17 novembre 1665. — F° 240, « s^r Louis Rigaud, m^e d'escholle », 26 août 1671. — Registres parafés par Gay (1670-1674).

E Suppl. 640 (GG 4.) — In-4°, 359 feuillets.

1675-1700. — Actes dressés par les curés Trolliet (1675-1695), Bouchage (1696-1700) ; les vicaires Bailly (1675-

1676), Rabatel (1677-1678), Mounot (1680), Nayme (1682), Izoard (1683-1684), Beguin (1686), Recourdon (1691), Veron (1691), Dander (1692-1694), Chaudy (1695), Delachambas (1695-1696), Dander (1696-1700), et Geraud, vicaire de Givors, Favier, Bailly, Vayron, Pelegrin, Durand, Langlois, fr. Ange de Crest, capucin, etc. — Ff. 18-20, 35, 36, 50-52, 83, 97, 105, 106, 118-122, 128, 179, 180, 193-196, 224, 231-234, 252-254, 263-267, 271-273, 283, 310-317, 330-337, blancs. — F° 178, enterrement de « Catherine Charnon, vefve d'Estienne Drevet, marchand de cette parroisse de Loyre », 26 décembre 1686 ; v. f. 138 v°, acte de mariage d'Antoine Drevet, 1 février 1684, mentionnant ses frères et sœurs et portant la signature de Pierre Drevet ; f° 250, enterrement d'Antoine Drevet, 25 novembre 1691. — Nombreuses mentions de potiers et de tuiliers. — Registres parafés par Gay (1675-1678), Ginon (1679-1680), Jacquemin (1682-1683), Lentilhon (1684-1692), Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), de Lucenay (1697), Martouret (1698, 1699).

E Suppl. 641 (GG 5.) — In-4°, 312 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par le curé Bouchage ; le vicaire Dander. — Ff. 47-50, 64, 105, 106, 135-138, 148-156, 166, 180, 193-200, 212-218, 233-236, 254-256, 312, blancs. — Registres parafés par Martouret (1700-1706, 1708), Dubois (1709-1716), Morel (1717).

E Suppl. 642 (GG 6.) — In-4°, 310 feuillets.

1720-1740. — Actes dressés par le curé Bouchage ; les vicaires Dander (1720-1730), Grange (1730), Sauzion (1731), Viret (1731), Rostan (1732-1740) ; fr. Honoré, capucin. — Ff. 122, 123, 277, 278, 307, 308, 310, blancs. — Registres parafés par de Benoît (1737, 1739, 1740).

E Suppl. 643 (GG 7.) — In-4°, 317 feuillets.

1741-1770. — Actes dressés par les curés Bouchage (1741), Rostan (1741-1767), Hersmulle Duport (1767-1770) ; les vicaires Rostan (1741), [illegible] (1741-1742), [illegible] 1742), Bavon (1742), [illegible] 1752), Baudré (1753), Duplessis (1753), de Rommeville (1753-1754), Gonnetty-Mallet (1754-1755), Dupon (1755), Revillion (1755-1757), Gardiol (1758-1762), Vallory (1763-1765), Perraut (1765), Gresse (1766-1767), Forcheron (1768), Thévenet (1769-1770), Boissonnet (1770), et Bouchage, ancien curé, Margaire, Ricard, p. Ignace, capucin, etc. — Ff. 61, 85, 98, 99, 117, 131, 175, 185, 206, 207, 217, 225-229, 239, 245, 269, 274, 275, 284, 285, 301-305, 315-317, blancs. — Registres parafés par de Benoît (1741-1745), Pupil (1756-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 644 (GG [illegible]) — In-4°, 316 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Hersmulle-Duport (1771-1791), René Decorsent (1791-1792) ; les vicaires Boissonnet (1771-1774), Rivoire (1774-1777), Lafarge (1776-1777), Loriol (1779), Suffet (1779-1782), Murys (1782-1784), Giredubois (1784-1787), Guicherd (1787-1790), Battandier (1790-1791), Duplain (1791), et Defumel, prêtre, Mercier, Rousset, Larivoire, etc. — Ff. 23, 24, 38, 50-52, 63, 64, 75-78, 90-92, 104-106, 120, 145-148, 161, 162, 176, 187-190, 202-204, 230-232, 244, 254-258, 272, 304-316, blancs. — F° 273-284, rongés dans l'angle supérieur droit. — F° 93 v°, enterrement de deux hommes écrasés « en travaillant à extraire de la manne propre pour la poterie de terre », 9 janvier 1778. — F° 262, enterrement de Jean Dumas, maire de Loire, 11 avril 1790. — F° 303, « Arrêté le présent registre par nous, la municipalité de Loire, ce 3 janvier 1793, Richard, maire, Jean Colombier, Simon Valla, Jean Besson, F. Eparvier, procureur de la commune ; Moussy, greffié ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1791, 1792).

LONGES

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Mornant; cure à la collation des Chartreux de Sainte-Croix ; élection de Saint-Étienne, justices de Condrieu, Châteauneuf-Dargoire et Givors.

E Suppl. 645 (GG 1.) — In-4°, 241 feuillets.

1574-1612. — Actes dressés par le curé Mayosson ; les vicaires Pauza (1574-1577), Girard (1581-1582), Colombier (1583), de Nizere (1588), Monier (1591), de Remillieu (1591-1593), Lentilhon (1596), Perdrigeon (1597), Denuzières (1597-1611), Beaujolin (1597-1598), du Choul (1597-1598), Quintel (1597), Gazard (1598), Granjon (1598), de Lestra (1611), Bonefont, Burlat (1611), etc. — Ff. 55, 97, 156, 230, blancs. — Ff. 1-73, baptêmes de 1578 à 1595 ; ff. 74-85, mariages de 1578 à 1596 ; ff. 86-97, baptêmes de 1596 à 1600 ; f° 86, copie d'actes de 1574, 1577, 1598 ; ff. 98-100, sépultures de 1596 à 1600 ; ff. 101-103, mariages de 1596 à 1600 ; ff. 104-109, baptêmes de 1596 à 1609 ; ff. 110-141, baptêmes de 1600 à 1604 ; ff. 143-141, mariages de 1603 ; ff. 144-150, mariages de 1600 à 1603 ; ff. 151-156, sépultures de 1600 à 1604 ; f° 157, mariages de 1603 ; ff. 158-189, baptêmes de 1604 à 1609 ; ff. 190-195, sépultures de 1605 à 1609 ; ff. 205-195, mariages de 1604 à 1609 ; ff. 206-230, baptêmes de 1610 à 1612 ; f° 226, sépultures de 1611 et 1612 ; ff. 231-238, mariages de 1609 à 1611 ; ff. 241-238, sépultures de 1609 à 1611. — Les ff. 110-241 forment un cahier de 0,195^{mm} de h., sur 0,130^{mm} de l. — Ces registres renferment des actes de Trèves et de St-Paul-en-Jarez. — F° 3 v°, « noble Claude du Chol, Ysabeau et Marie de La Chance, 1578 ». — F° 22, « Pierre Perdryjon, notaire et magister », 1582. — F° 22 v°, Philippe Clapisson, chastelain de Dargoire, 1582. — F° 23, « Flory Arod, seigneur de Lay », 1582. — F° 42, « Yzabiaux de La Chance, femme de noble Claude du Chol, sieur de Torrepana », 1585. — F° 46 v°, « Anne de Vaudragon, feme de noble Fransoys Alamand, seigneur de Laurratière », 1587. — F° 83, Marguerite de Villars, femme de M. le procureur de Dargoyre, noble Claude de Laurasa ; damoyselle Helène de Finollet (?), femme de noble Philiber des Néroles (?), 1589. — F° 62, « Claude de Fontane, s. de Prot ; Jane Arod, feme de noble Claude du Chol, s^{r} de Tourepana ; Gillibette de Vaudragon, femme de noble Tioude de Laure », 1592. — F° 65 v°, « Janne Vivier, femme de noble Estienne de Lacomba », 1593. — F° 68, « Jehan Chaza, Guilliama Combachiva », 1594. — F° 69, « Hélène de Charpille, feme de noble Florys Aroud, s^{r} de Lay ; 1594. — F° 85 v°, « noble Phillipes de Nérolles, Izabiaux de Bocot, Pierre de Biauvoye, guidon de la compagnie de monsieur de Mandelot », 1581. — « 1582, le IIIe de décembre, a esté retranché de dix jours l'année, Noel seellebré le XVe décembre et....... autre festes, par comandement de Pape à Roy. Ce premier janvier 1584, toutes les tallies son misses en une tallie par le roy. Ce XXVIIe jullier 1592, fust devorer un enfant de Godard de Remillieu par un loups garot et fut ensevelly, ce XXVIIIe julliet, an que dessus, ès sementire de Longes ». — F° 86, « Ce présent livre des baptisés appartient à messire Clément Mayosson, prebstre de Sainct-Pol-en-Jarestz et curé de Longes et Tresves ». — F° 86 v°, « Le jeudy 28e jour du mois de may 1598, je soubsigné, suis allé bénistre une croix au collet de Chassenod, faicte par le commendement de Pierre et Claude de La Danière, père et fils, du lieu de Combachavane, perroisse de Longes ». — F° 99, « Le lundy, 8e jour du mois de mars 1599, fust blessée d'un reliasson (?) avec beufz et un arare, Maria Roux, fille de Jehan Roux de Nuzieu, laquelle en morust ». — F° 122, « Noble Jehan Faure, sieur de St-Amour en Dauphiné », 1602. — F° 123, « Hélayne de Thivolles, femme de monsieur de Nérolles, sieur de La Chance », 1602. — F° 147, mariage de « noble Arnaud Faure, sieur de Blain en Dauphiné, avec damoyselle Hélaine de Charppillat de Longes », 1602. — F° 169, « Anthoine Richardon, prebstre et curé de St-André-les-Moines à Vienne », 10 avril 1606. — F° 179 v°, « Le mercredy 27e jour du mois de febvrier 1608, fust baptizé à Longes Marque-Anthoine Rissis, fils de feu Francisco-Anthoine Rissis et de Anne Prophette, de Conis en Piémond, auprès de Notre-Dame de Mondevit ; ledict père décédé puis quelque jours en ça par chemin, alant en pélerinage, et la mère a enfenté en ce lieu de Longes ». — F° 191, « Le mardy 9e jour du mois de may 1606, morust à Setème en Daulphiné, noble et puissant seigneur Jaques de Miollan, seigneur de Chevrière et de St-Chamond, qui fust porté audit St-Chamond pour y estre enterré, et séjournast, le corps dudit sieur, à Longes le mecredy 10e dudit mois et an et reposast en l'esglise dudit Longes toute la nuict d'icelluy mecredy ». — F° 192 v°, « noble Claude du Chol, sieur de La Jurari », 1607. — F° 210 v°, « Phillippe Denuzière, procureur d'office de Dargoire », 1610. — F° 213, « Alphonce

Bertholy, seigneur de Sainct-Bonnet et de La Chance et chevalier de l'ordre du roy », 1610. — F° 222, noble Gaspard Charmier, sieur de La Vaura, 1612. — Ff. 158 v° et 206, on lit les mots, *uxorem duxi*, suivis des dates 1606 et 1611, de noms de mois et d'indications de jours.

E Suppl. 646 (GG 2). — In-4°, 149 feuillets.

1612-1629. — Actes dressés par le curé Clement Mayosson et Jullien (1612), Perdrigeon (1613), Colombet (1613), Fulchiron (1613), Lentilhon (1614), Denuzières (1613), Choul (1613), Perret (1613), Granjon (1614), Burlat (1614), Beaujolin (1615), Revol (1618), Barat (1627), etc. — Ff. 135-141, blancs. — Ff. 1-98, baptêmes de 1612 à 1629 ; ff. 97 v°-31 v°, baptêmes de 1623 à 1629 ; ff. 98 v°-123 v°, mariages de 1612 à 1628 ; ff. 123 v°, 98 v°, mariages de 1612 à 1623 ; ff. 148-124, sépultures de 1613 à 1620. — F° 1, « En l'année 1546, la feste Dieu fust célébrée le 24° juing et par ce moyen le grand perdon fust à Lyon ». — F° 1 v°, « Le mecredy 13° jour du mois de novembre 1619, j'ay begnie une croix de bois, au lieu de La Duire, au-devant et près la maison de Jehan Olagnier, dict de le Fenne, à sa prière et par luy faicte. Le jeudy 5° jour du mois de décembre 1619, j'ay begnie une croix de bois au lieu de Dizimieu, au devant et près la maison et suel de Anthoine Magdinier, dict Mas, à sa prière et par luy faicte. C. Mayosson ». — F° 34 v°, « noble Flurys du Chol, sieur de La Motte », 3 septembre 1629. — F° 42 v°, « Anthoine Godin, premier commis au greffe criminel de Lyon », 1628. — F° 58 v°, Pierre Sybert, sieur de La Vore », 31 mars 1627. — F° 69 v°, « André Jarrosson, notaire et procureur d'office de Tartaras », 29 mars 1626. — F° 70, « Anthoine Barret, notaire et greffier de Coindrieu », 1620. — F° 74, « Anthoine de Vaurrion, sieur de La Bernardière », 22 novembre 1620. — F° 81, « Loyse de Murinès, dame de Sainct-Bonnet et La Chance », 1621. — F° 83, « Philipes Denuzières, notaire royal et procureur d'office de Dargoire », 1621. — F° 86 v°, « maistre Pierre Martin, procureur au palais ? royal de Vienne, demeurant à Ste-Colombe », 1624. — F° 88, « noble Gabriel Haranc de La Condamine de Farnay », 1622. — F° 88 v°, baptême « au lieu du Villars, en la perroisse de La Chapelle..... parrain noble et illustrissime messire Pierre de Villars, esvesque d'Ephèze et sustitut archevesque de Vienne et sieur dudit Villars », 14 mai 1622. — F° 90, « Marc de Fontanès, seigneur dudit lieu de Fontanès ; Pierre de Fontanes, escuyer, sieur de Marlent », 3 juillet 1622. — F° 110, mariage à Longes, par l'archevêque de Vienne, d'Antoine de Baronnat, sieur de Soleymieu, et de Gabrielle d'Harenc, 1 février 1627. — Ff. 144-142, enterrements et célébrations d'annuels de pestiférés, 1629. — F° 148, enterrement de Pierre de Fontanes, sieur de Marlent, 25 août 1625. — F° 149 v°, « En l'année 1621 [illegible] les habitans de Longes, M[e] Clément M[illegible] estant curé, et Jehan Denuzières, dict Font, estant luminier, ont faict refondre leurs deux pettittes cloches, qui estoient cassées et rompues puis cinq ou six mois, lesquelles furent jettées au-devant la grand porte de l'esglise dudit lieu, le vandredy 25° jour de juing, sur les trois heures après midy, et furent bénistes par vénérable messire Jaques Gay, prebstre habitué de la grand esglise de Lyon et archeprebstre de Jarestz, assisté du soubzsigné, le dimenche 27° juing, dans ladite esglise de Longes, sur les haict heures du matin, à l'issue de la procession, devant la messe perrochialle, tout le peuple y estant présens. La plus pettites desquelles cloches se nomme Claudine, son parrain noble Claude du Chol, s[r] de Torrepanne, sa marraine damoiselle Claudine du Chol, fille dudit s[r] Torrepanne. La plus grande se nomme Jehanne, son parrain, honneste Estienne Godin, marchant chappuis dudit Longes, sa marraine honneste Jehanne Roux, femme d'honneste M° Anthoine Gaudin, greffier criminel de Lyon, absente, Jehanne Godin, fille dudit Estienne Godin, pour elle présente. Mayosson. Le maistre fondeur se nomme M[r] Claude Lorran ». — Ff. 2 et 148 v°, « Paraffé par nous soubzsigné, ce dernier juin MVI[c] cinquante-troys, Challandar ». — F° 149 v°, « Paraffé ce 20 juin 1744. Guérin.

E Suppl. 647 (GG 3.) — In-8°, 318 feuillets.

1630-1673. — Actes dressés par les curés Mayosson (1630-1652), Bajard (1653-1673) ; et Dervieu (1629), Dermillieu (1630, 1643-1651), Chol (1630, 1647-1651), Perdrigeon (1630), Terrasson (1630, 1641-1646), Tixier (1632), Fournier (1632-1635), Robert (1635-1655), Maigre (1636), Gaudin (1640-1646), Magdinier (1640-1652), Chareysieu (1641), Denuzières (1641-1647), Jarrosson (1641-1647), Amiel (1670), etc. — Format h. 0,185, l. 0,130^{mm}. — Ff. 73-76, 143, 144, 163, 186, 187, 208, 209, 236, 242-248, 293-318, blancs. — Ff. 1-122, baptêmes de 1630 à 1646 ; ff. 123-144, mariages de 1630 à 1640 ; ff. 145-163, sépultures de 1630 à 1639 ; ff. 164-187, mariages de 1640 à 1652 ; ff. 188-209, sépultures de 1640 à 1652 ; ff. 210-236, baptêmes de 1646 à 1650 ; ff. 238-318, mariages de 1652 à 1673. — F° 1, « Livre des baptisés, appartenent à messire Clément Mayosson, prebstre, curé de Longes et Tresve, pour l'année 1630. — F° 18, « R. Père Nicolas Gannerit, prédicateur », 17 avril 1632. — F° 43, « Ce mesme jour (9 décembre 1635), nous avons béni et consacré les deux cloches de Tresves ». — F° 47, « Guilhaume Maigre, prebstre de Longes, qui ce mesme jour célébrast sa première messe »,

15 juin 1636. — F° 55. « Anthoine Choul le jeune, qui décédast et fust tué, le dimenche 26° jour du mois d'apvril dernier, par ung souldat de la compagnie du s[r] de St-Bonnet », 1637. — F° 68 v°, Nicolas de La Condamine, prebstre et religieux de St André de Vienne », 1639. — F° 88 v°, « Honnorable Michiel Bourdin, sieur du Vernon, de Condrieu », 18 août 1641. — F° 96, « Clement Mayosson, jadis curé de Longes », 1642. — F° 105, « Jehan de Gaignières, seigneur de Souvigny et de la maison forte dudit Longes », 1644. — F° 119, « Philibert Baume de Vaulmas, conte de Sainct Jehan de Lyon, seigneur et baron de Coindrieu, St-Anduel et aultres places », 1643. — Ff. 148-151, décès causés par la contagion, paroissiens morts à Farnay, Rive-de-Gier, St-Genis-Laval, août, décembre 1631. — F° 160, « Mathia Magdinier, qui décéda à Lyon de la contagion », avril 1639. — F° 190 v°, Pernette La Danière de Chassenod, décédée puis deux mois de la contagion audict Chassenod », 29 juin 1642. — F° 192 v°, « Phillibert Privas, de Colombet, décédé puis deux mois en çà de la contagion », 23 août 1643. — F° 230, « noble Anthoine du Roulle, sieur de Greffoney », 21 mai 1648. — F° 237, « en la présente année 1643, au mois d'apvril, la maladie contagieuse c'est mise à Coullombet, de laquelle sont decédé neufz personne, sçavoir un filz de Jehan Mussieu, 1 ; Phillibert Privas et sa femme, 2 ; Flurie Privas dict Doret, sa femme et trois de leurs enfens, 5 ; et Françoise Mellier, femme de Guilhaume Colombet, 1 ». — F° 266, Claude Mulattier, granger des RR. PP. Chartreux à Tourrepane », 1663. — F° 285, « Pierre Chevrot, chatellain de Meys ; noble Pierre de Gayaud ; damoiselle Françoise de Rochevielle de la paroisse de Chanas en Dauphiné ; Fleury du Chol, escuier, sieur de La Jurary et de La Motte ; Jean Esparron, procureur du roy au lieu de Virinieu », 1671. — F° 290, « Claude Fontbonne, advocat ez cours de Lyon ; Nicolas Fontbonne, procureur ez cours de Vienne ; Hypolite Latoud, advocat en Parlement de Grenoble ; Alexandre de Talaru de Charmazel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Chambereau ; Claude Chol, advocat esd. cours de Lyon ; Pierre Desverneys, aussi advocat esd. cours ; Claude Bajard, marchand de Rive-de-Gier », 1[er] novembre 1672. — F° 239, « Paraffé par nous soussigné, ce dernier juin 1653. CHALLANDARD ». — Ff. 1, 77, 235 v°, 238, 241, 249, « Paraffé ce 20 juin 1744. GUÉRIN.

E suppl. 648. (GG 4.) — In-4°, 310 feuillets.

1649-1684. — Actes dressés par les curés Mayosson (1649-1653), Bajard (1653-1684) ; et Chol (1650), Chavarin (1652-1654), Ollaigne (1624), Champin (1659), Dufour (1663-1667), Amiel (1666, 1669-1671), Pages (1671-1683), Vignay (1654-1655), etc. — Ff. 1-180, baptêmes de 1649 à 1684 ; ff. 181-188, sépultures de 1652 et 1653 ; ff. 189-310, sépultures de 1655 à 1684 ; ff. 189-260, h. 0.176, l. 0.120 ; ff. 261-279, h. 0.205, l. 0.144[mm]. — Ff. 140-146, 172, 178-180, 187-189, 271-280, 284, 288, 308-310, blancs. — F° 1, Le 28[e] d'aut, l'on faict la feste de Saint-Fiacre, de m[r] s[r] Jean Sandin. Le lundy 18[e] jour de julliet 1667, et le lendemain de la feste solemnelle du sainct scapulaire, la congrégation des prebstres, au nombre de 25 prebstres estant assemblée à Longes, avons faict la bénédiction de la nouvelle maison curiale dud. Longes, après avoir chanté la messe du Saint-Esprit en musique et sommes allé processionnellement en lad. cure, les cérémonies faictes par moy curé dud. lieu soubsigné, par les soings et grands frais duquel ledit bastisment et cave ont esté construicts, n'ayant pas receu des habitans la valeur de trois cens livres pour lad. construction, soit en bois ou argent. BAJARD ». — F° 6 v°, « noble Claude Aleman, sieur de La Levratière », 9 janvier 1650. — F° 11 v°, baptême, dans la maison de la Jurari, de Pierre, fils de noble Floris La Motte du Chol et d'Anne de Roucillion ; parrain, monseigneur Pierre de Vilars, archevesque et conte de Vienne », 20 novembre 1650. — F° 37, « Antoine de Chamaron, s[r] du Roure », 6 juillet 1656. — F° 69 v°, « Christofle Harand de La Condamine, s[r] de La Rochette », 26 mars 1661. — F° 85 v°, Alexandre Camus, escuyer, s[r] de Chavagnieu », 3 août 1663. — F° 124, « Pierre Beraud, advocat, juge des terres de St-Jullien et Luppé », 29 juin 1670. — F° 157 v°, « Nicolas de Saint-Gille, bourgeois d'Estrepaniez, Vexin françois, commis aux aydes de Condrieu », 12 août 1677. — F° 181, « Livre des mortuaires pour messire Anthoine Mayosson, curé de Longes et Tresves. Le 24[e] juin 1666, nous avons heu le grand jubilé en l'église cathédrale de Lyon, par la concurrence de la feste Nativité Saint-Jean-Baptiste avec la feste du corps de Dieu. BAJARD, curé. — F° 182, enterrement de « Clément Mayosson, jadis curé de Longes et Tresves », 22 mars 1652. — F° 184 v°, « sur le 8 heure du maint, desseda messire Antoine Mayosson, prêtre, curé de Longes et Trève, le jour de Saint-Pierre de juin 1653.— F° 190 v°, « Noel..., joueur de violon de Lyon », 1656. — F° 241, « du 8 septembre 1667. Une fille de Philippe Moulin le jeusne de Dizimieu, née sans faire aucun signe de vie, fust portée à Pelussin en la chapelle de Nostre-Dame soubz terre, où ayant demeurée l'espace d'environ six heures, ayant faict quelques signes de vie, fust baptisée soubz condition par Jean du Planis, dud. Dizimieu. Les susd. signes veus et certifiés par led. Duplanis, Jeanne Bruyas, sa femme, Gabriel Jullien et Estienette Bruyas, dud. lieu de Dizimieu, et furent que led. enfant devint chaud auprès et entour du cœur et vu rouge. Jetta par 3 diverses

fois des goutes d'eau aux aureilles et dans la teste et en quelques autres parties, ce que nous ayant esté certifiés par les susnommés, l'avons enterré en nostre cemettière ». — F° 247, « Lefort, horologer de Lyon », 1668. — F° 250 v°, décès de Gabriel Besson, seigneur de Chanvre de Chassenod, battu et meurtri le dimanche 16 septembre 1668, « après avoir esté visité et recogneu, par mr du Bailley, cappitaine et chastellain de Condrieu ». — F° 264 v°, « Du 20 septembre 1672. La fille de Jean Olaignier et d'Alix Reynaud, mariés, du lieu de Marlenc, estant sortie du ventre de sa mère roide et morte, a esté portée par son père et ses autres parens à Nostre-Dame-de-Soubs-Terre de Pelleusin, où par l'intercession de la Sainte-Vierge a donné des signes de vie, ainsin que jeans dignes de foy ont asseuré et comme il appert par le certificat de mr le curé dud. Pellussin, signé Jossaud, et ensuitte a esté enterrée dans le cimetière de Longes, par moy vicaire soubsigné. Pagès, prebstre ». — F° 268, enterrement d'un fils « de monsieur Alexandre Decamus, dict de Chavanier, et de dame Marquize de Villars, mariés de la ville de Condrieu », 29 avril 1673. — F° 301 v°, enterrement d'un « soldat, nommé La Violette, du régiment de Castres, estant soubs le capitaine nommé le chevalier de Malsiac, estant mort proche Dizimieu », 27 avril 1681. — F° 307 v°, enterrement de Laurens Bajard, curé de Longes et Trèves, aagé d'environ 75 ans », 27 novembre 1684. — F° 184 v°, Paraffé par nous soubzigné, ce dernier juin MVIc cinquante troys, Challandard, lieut. ». — F° 1, « Paraffé *ne varietur* sur la première page au n° premier feuillet, ce dix juin 1744. Guerin ». — Ff. 139, 190, 260 v°, 261, 270, 307 v°, paraffé, [le dix et 20 juin] 1744, Guerin.

E Suppl 649 (GG 5.) — In-4°, 223 feuillets.

1674-1699. — Actes dressés par les curés Bajard (1674-1684), Suchet (1684), Neyrand (1685-1699) ; les vicaires Pagès (1674-1683), Guigues (1685-1699), et Chailly, cordelier de Sainte-Colombe, Lambert (1684), Neyrand (1684), Brunel (1685), Pagès (1693), Chadel, curé de St-Chamond (1695), de Lesgallery, curé de St-Ennemond (1695). — Ff. 3, 4, 14, 17, 18, 21-24, 112-114, 126-134, 147-152, 158-160, 171-179, 188-201, 221-223, blancs. — F° 15 v°, « Guillaume du Terrail, escuyer, sr de La Vinaude, de la parroisse de St-Barthélemy-Lestra », 11 janvier 1682. — F° 220 v°, « Il y a eu, l'année 1699, dans la parroisse, 19 baptêmes de garçons, 19 de filles, en tout 38 ; 1 mariages ; 18 enterrements de paroissiens et 11 d'enfants de nourrices ou d'étrangers ». — Ff. 1, 25, 29 v°, 31, 108, 109, 111, 115, 125, 135, 146 v°, 153, 157, 161, 170, 180, 187 v°, 202, 220 v°, « Paraffé *ne varietur*, ce dix juin 1744. Guerin. — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693, [illegible]) ; Marel ? (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 650 (GG 6.) — In-4°, 217 feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par le curé Neyrand ; les vicaires Guigues (1700-1713), Duges (1713-1717), [illegible] de Pedaumont (1716-1718) et Guyot (1711, 1712), Alban, récollet de Condrieu (1713.) — Ff. 15, 16, 26-28, 39, 40, 50-52, 60-64, 75, 76, 89, 113, 135-137, 147-149, 159-161, 170-173, 182-185, 195, blancs. — F° 112 v°, « Il y a eu cette année (1708), 20 baptêmes de garçons, 29 de filles, en tout 49 ; 12 mariages, 32 enterrements de paroissiens et 13 d'enfants de nourrices ou d'étrangers ». — F° 125 v°, « Il y a eu cette année 1709, dans la parroisse, 17 baptêmes de garçons, 15 de filles, en tout 32 ; 2 mariages ; 36 enterrements de paroissiens et 29 d'enfants de nourrices ou d'étrangers ». — F° 134, « Il y a eu cette année (1710), dans la paroisse, 9 baptêmes de garçons, 10 de filles, en tout 19 ; 3 mariages ; 27 enterrements de paroissiens et 24 d'enfants de nourrices ou d'étrangers ». — F° 146, « Il y a eu cette année (1711), dans la paroisse, 17 baptêmes de garçons, 23 de filles, en tout 40 ; 6 mariages ; 16 enterrements de paroissiens et 11 d'enfants de nourrices ou d'étrangers ». — A la fin de chaque registre de 1700 à 1716, état numérique des actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Chaque registre a été parafé en tête et à la fin, *ne varietur*, par Guérin le 10 juin 1744. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 651 (GG 7.) — In-4°, 217 feuill.

1718-1740. — Actes dressés par les curés François Neyrand (1718-1722), † le 15 octobre 1728 ; Neyrand (1722-1740) ; les vicaires Neyrand (1719-1722), Alléon (1728-1729), Monier (1729-1732), Grenier (1733-1736), Issartel (1736-1740), et Perrusset, curé de Riverie (1719), Neyrand, ancien curé (1722-1728), Latour (1729), Thomas Villany (1732), de Vauselle, curé d'Echalas (1730). — Ff. 157, 158, 169, 179-181, 193, 203-205, 217, blancs. — F° 131 v°, « Acte de la visitte de l'église de la paroisse de St-Pierre de Longes. Le vintième hoctobre mille sept cent trente-trois, nous sousigné Gaspard Desverneys, prestre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Pierre de Longes, où après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un cyboire et un hostensoir d'argent, en bon état, nous avons trouvé les rétables du maistre hotel et ceux des chapelles décemmens orné, les fons baptismaux, la nef, le cloché, le

cimetière, les vases sacrés, linges, ornemens, livres, servans au culte divin, en bon état. Fait en présence de Mre Eustache Neyran, curé de laditte parroisse, de Mr Jean-Marie Grenier, vicaire de laditte paroisse, de Mre Mathieu de Voseille, docteur en théologie, curé d'Echala, témoins requis et soussigné. NEYRAND, curé, GRENIER, DEVAUSELLES, curé d'Echalas, G. DESVERNEYS, prebstre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Fo 142 vo, « Le 24 juin 1734, dans l'église de St-Jean de Lyon, il y a eu le grand jubilé, grande indulgence, grand pardon, à cause du concours de la fette du corps de Dieu et de celle de saint Jean-Baptiste, et c'est le quatrième jubilé qu'il y a eu dans cette église, et c'est par une coutume immémoriale, comme l'on voit par le mandement de monseigneur l'archevêque Charles-Paul de Rochebonne, présentement archevêque. A Longes, ce 24 juin 1734, NEYRAND, curé ». — Fo 163, « Le dix-sept may 1736, ont esté bénites les trois plus petites cloches de la parroisse de Longes par dom Faure, prieur de la chartreuse de Ste-Croix, et ce en vertu de la permission de monseigneur l'archevêque de Lyon ; les parains et maraines desdites cloches ont esté, sçavoir, de la plus grande desdites trois a esté noble Jean-François Joubert, advocat en Parlement, et dame Marie Modon ?, veufve Bouvard ; de la seconde desdites trois cloches a esté Mre Estienne Combe, bourgeois de Lyon, et dame Marie Magdinier, veufve Bruyas ; de la troisième a esté noble Pierre-François Bruyas, advocat en Parlement, et dame Anne Combe, femme de noble Jean-François Joubert ; lesquels parrain et maraine ont signé avec don Faure, prieur de ladite Chartreuse de Ste-Croix, et moy curé de ladite parroisse. NEYRAND, curé ». — Ff. 110 vo, 135 vo, 156 vo, 168, 178, 192, 202, 216, états numériques des actes de 1729-1733, 1736-1740. — Registres parafés *ne varietur*, par Guérin, les 10 et 13 juin 1744. — Les registres de 1718, 1719, 1723, 1724, parafés par Terrasson et celui de 1720, par Mazenod, sont d'anciens registres de 1717, 1714, 1713, 1702. — Registres parafés par Pupil (1737-1740).

E. Suppl. 652. (GG. 8.) — In-4°, 238 feuillets.

1741-1756. — Actes dressés par les curés Neyrand (1741 — † 15 avril 1744) et Grangier (1744-1756) ; les vicaires Issartel (1741), Chevalier (1741-1742), Maurin (1742-1744), Guillermet (1744-1747), Gire (1747-1748), Machon (1748-1749), Mouret (1749-1750), Vourlat (1750-1751), Dusoleil (1751-1752), Ogeas (1752-1753), Courbon des Gaux (1753-1754), Mosnier (1754-1756), Guinard (1756), et Morand, archiprêtre de Mornand, Laly, Lafond, f. Sébastien, capucin, p. Célestin de Cos, capucin, Goutaille, vicaire de Trêves. — Ff. 9-12, 22-24, 35, 36, 59-72, 83-86, 97-100, 111-114, 138-146, 157-160, 179-182, 192-196, 205-210, 221-224, 236-238, blancs. — Fo 43 vo, « Le seizième d'avril 1744, jour de la sépulture de M. Eustache Neyrand, curé de Longes et Tresves, son annexe, nous curé de St-Maurice, archyprestre substitué de Mornant, ayant fait ladite inhumation, aurions demandé, en présence de Mrs les curés et autres prêtres qui ont assisté audit enterrement, au sr Pierre Morin, prêtre et vicaire dudit Longes, où étoient les papiers qui concernoient l'église et cure dudit lieu, lequel nous auroit répondu qu'ils étoient dans un cabinet situé dans sa chambre regardant le jardin, consistants en registres, terrier, titres de fondation et autres ; et, pour la conservation desdits titres, aurions prié ledit sr Maurin, vicaire susdit, de vouloir bien se charger de la clef dudit cabinet ou armoire, pour le haut seulement, et non des tiroirs et dessous ; lequel, pour conserver au successeur de ladite cure les papiers qui la concernent, a bien voulu s'en charger, en présence des srs curés et prêtres susdit et pour obéir audit sr archyprestre substitué, conformément aux ordonnances du diocèse. Fait dans la maison curiale dudit Longes, lesdits jour et an, l'héritier dudit Mre Neyrand étant par là deschargé. MAURIN, vicaire de Longes, FERROL, curé, BERNARD, curé, SESTIER, curé, AUQUIER, curé, PERRICHON, prêtre, DEVILLE, vicaire, CHEVALIER, prêtre et vicaire à Trèves, THÉVENET, curé de Cellieu, MORAND, archiprestre subst. ». — L'an 1744, le 22 avril, nous Floris Grangier, prebstre, avons pris possession de l'église parroissiale de St-Pierre de Longes, ainsi qu'il paroit par l'acte receu de ce jour par Mre Delafaye, le jeune, notaire royal apostolique, en foy de quoy avons signés. GRANGIER, curé. — Fo 109, « Vu, bon et approuvé par nous, vicaire général en cours de visite audit Longes, le dix-huitième septembre mil sept cens quarante-huit. MONTJOUVENT, comte de Lyon, vicaire général, MORAND, archiprebstre subst. Par mon révérend vicaire général. LATOUR, secrétaire commis. — Registres de 1741 à 1743 parafés *ne varietur* par Guérin, le 13 juin 1744. — A la fin des registres récépissés du greffe, états numériques des actes. — Registres parafés par Pupil (1741-1743, 1745-1747, 1751-1756) ; Charrier de La Roche (1744), Petitot (1748-1750).

E. Suppl. 653. (GG. 9.) — In-4°, 222 feuillets.

1757-1772. — Actes dressés par le curé Grangier ; les vicaires Guinard et Lacombe (1771-1772), et Goutaille, vicaire de Trèves, père Alexis, capucin, Tardy, Lafont, Gaudin, vicaire de Trèves, Sébastien Grangier, capucin. — Ff. 27, 28, 40-42, 53-56, 67-70, 82, 92-96, 109, 110, 121-124, 131-138, 149-152, 161-166, 176-180, 190-194, 204-208, 219-222, blancs. — Registres parafés par Pupil (1757-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 654 (GG 10.) — In-4°, 230 feuillets.

1773-1793. — Actes dressés par les curés Grangier (1773 — † le 16 avril 1774), Guinard (1774 — † 21 juin 1792), Vinois (1792) ; les vicaires Guinard (1773-1774), Lacombe (1774), Guillot (1773-1776), Boisseaud (1776), Bernardet (1777-1778), Gourmoud (1778-1784), Mas (1784-1792), et Gaudin, vicaire de Trèves ; Sourd, curé de Rive-de-Gier, f. Fabien, capucin, Gaudin, vicaire de Millery ; Guillot, vicaire de Trèves, Fachy, vicaire de Jurieu, f. Cyrille, capucin, Jourda, vicaire de Trèves, Briery, curé de Paveysin, Delafay, curé de Rive de-Gier. — Ff. 9-16, 27-30, 40-42, 52-56, 66-70, 79-84, 96-98, 108, 118, 137, 138, 149, 168, 177, 178, 187, 202-204, 215-218, 230, blancs. — F° 26, « Le 26 janvier de la présente année 1774, nous Charles Guinard, prêtre de la ville de Lyon, avons pris possession de l'église parroissiale de St-Pierre de Longes, ainsi qu'il appert par l'acte receu ledit jour par maître Bidaut, notaire royal et apostolique, résidant à Rive-de-Gier, en foy de quoy avons signé GUINARD, curé de Longes ». — F° 164 v°, « Le seize aoust 1786, ont été bénites les deux cloches [illegible] de la paroisse de Longes, par messire Charles Guinard, curé de Longes, en vertu de la permission de monseigneur l'archevêque de Lyon ; les parrains et marraines desdittes cloches ont été, sçavoir de la plus grande, messire Louis Vitet [illegible] sieur de La Jurari, docteur en médecine, agrégé au collège des médecins de Lyon, et maraine dame Marguerite Faulin, son épouse ; de la seconde a été parrain messire François Bouvard, prieur de Salte-en-Donzy, et marraine demoiselle Jeanne Bouvard, bourgeoise de Lyon, sa sœur. FLACHAT, prêtre, fondé de pouvoir par M. Vitet ; JEANNE-MARGUERITE FAULIN-VITET ; BRIERY, prieur, curé de Pavesin et de Jurieu ; J. MORET, fondée de pouvoir de mademoiselle Bouvard ; FRANÇOIS BOUVARD, prieur de Salt-en-Donzy ; MAS, vicaire de Longes ; GUÉRIN ; GUILLOT, vicaire de Trèves ; GUINARD, curé ». — Le dernier acte est du 15 janvier 1793. — Récépissés du greffe. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Palerne de Savy (1791), Florentin Petit (1792).

LONGESSAIGNE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Église sous le vocable de Sainte-Blandine, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation du prieur de Montrotier ; élection de Lyon, justices de Montrotier, de Layel et La Rivière.

E Suppl. 655 (GG 1.) — In 4°, 258 feuillets.

1584-1673. — Actes dressés par les curés Magat (1630), Boissonnier (1635-1638), Guerpillon (1639-1640), Grillet (1640-1664), Arquillière (1665-1673) ; les vicaires Moulyères (1584-1590), Benoît Grilliet (1591-1610), Carton (1615-1626), P. Grilliet (1630-1633), Montaigne (1633), Dessaignes (1633-1634), Piquet (1634-1635), Combes (1635-1636), et Allemand, vicaire de St-Laurent-de-Chamousset, Dufaure, de La Roche, Arquillière, Grilliet, etc. — Ff. 231-234, 252-258, blancs. — F° 36, la moitié supérieure enlevée ; ff. 58-60, usés sur les bords ; ff. 61-67, usés en tête à droite ; f° 81, la moitié inférieure enlevée. — Ff. 1-10, enterrements 1584-1612 ; ff. 11-57, baptêmes 1587-1612 ; ff. 58-87, baptêmes de Saint-Clément-les-Places, 1615-1626 ; f° 88, baptêmes 1626-1630 ; ff. 89-109, baptêmes de Saint-Clément, 1630-1637 ; ff. 110-109, mariages 1633-1634 ; ff. 111-140, baptêmes 1639-1648 ; f° 141, mariages 1641-1654 ; ff. 142-140 v°, enterrements 1640-1648 ; ff. 143-184, baptêmes 1648-1664 ; f° 185, enterrements 1658-1661 ; f° 186, enterrements 1654-1658 ; ff. 187-188, enterrements 1648-1654 ; ff. 189-230, baptêmes 1665-1673 ; ff. 235-242, enterrements 1664-1671 ; ff. 244-251, mariages 1665-1673. — F° 11, « Mémoyre de ce que Anthoyne Darbeyron me doy, et premier X s., plus pour fayre enterrer son sire Benoist du Pin, dict Darbeyron, troys sous, plus à sa sépulture siz dozene de chandelle, plus à son ofetoyre quatre doseyne de chandele, du seveliment ne de la messe je n'ay rien heu, plus il me doy l'anterrement de son petit garson avecque dizept chandelle », vers 1591. — F° 81, liste de messes à célébrer. — F° 89, « Arnault du Rozier, sr de La Bastie, conseiller du roy au bailliage de Forez », 13 mars 1631. — F° 122 v°, Jean de La Roche, sr du Pin, 18 août 1641. — F° 136, « Le 28e décembre, jour de feste des sainctz Innocens (1646), a esté bénite une cloche qui est la troissiesme, et a esté levée ? au clochier le 30e dudit mois, et a esté son parrain sr Berthrand de La Roche et Guilliaume, son filz, et la marreine damoiselle Marthe Chirat, qui l'a nommé de son nom, par moy curé. B. GRILLIET ». — F° 150, « Jean de La Roche, seigneur de La Brillonnière », 17 novembre 1650. — F° 159, « Marie de La Vaure, femme de Barthélemy de La Rivière escuier, seigneur dudict lieu et de La Colonge », 18 juillet 1655.

E Suppl. 656 (GG 2.) — In-4°, 154 feuillets.

1672-1699. — Actes dressés par le curé Arquillière ; les vicaires Blanc (1679-1681), Chirat (1686-1687), Rivaud (1690), Subrin (1693-1699), et Parial, vicaire de St-Clément-les-Places, Mollon, etc. — Ff. 5, 6, 39, 40, 77, 79, 98, 99, 101, 104, 110, 116, blancs. — F° 7, usé à droite et à gauche ; f° 8, l'angle supérieur droit enlevé ; f° 139, lacéré en tête. — Ff. 1-4, enterrements 1672-1674 ; ff. 7-13, baptêmes 1673-1675 ; f° 14, enterrements 1675 ; f° 15, mariages 1675 ; ff. 16-38, baptêmes 1676-1680 ; ff. 41-42, enterrements 1679-1680 ; f° 43, mariages 1680 ; ff. 44-49, baptêmes 1680-1682 ; ff. 50-52, enterrements 1680-1682 ; ff. 53-54, mariages 1680 1682 ; ff. 55-67, baptêmes 1682-1686 ; ff. 68-70, mariages et enterrements 1682-1686 ; ff. 71-76, baptêmes 1686-1687 ; f° 78, enterrements 1686-1687 ; ff. 80-81, mariages 1686-1687 ; ff. 83-89, baptêmes et mariages 1687-1689 ; ff. 90-94, enterrements et mariages 1687-1689 ; ff. 95-96, baptêmes 1689-1690 ; f° 100, enterrements 1690 ; f° 102, mariages 1689 ; ff. 105-106, baptêmes 1690-1691 ; f° 107, mariages 1690-1692 ; ff. 108-109, enterrements 1691-1692 ; ff. 111-115, baptêmes 1691-1692 ; ff. 117-154, les trois actes 1692-1699. — F° 16, « Jeane de La Roche, femme de sieur François de La Roche, sieur de La Roche et de La Brillonnière », 16 mars 1676. — F° 72, Pierre Meley, pharmacien et chirurgien de Villechenève », 1 mai 1686. — F° 74, « François de La Roche, sieur dudit et de La Berglionnière, bourgeois de Lyon », 4 janvier 1687. — F° 115, « Claude de La Roche, s^r de Fergeroles, capitaine châtelain et lieutenant de Montrotier », 30 mars 1692. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1696, 1698, 1699).

E Suppl. 657 (GG 3.) — In-4°, 230 feuillets.

1700-1739. — Actes dressés par les curés Arquillière (1700-1706), Puy (1706-1727), Delamure (1727-1739) ; les vicaires Subrin (1700-1707), Subrin (1718-1720), Coquard (1722-1726), Barrieux (1727), Verdier (1728-1729), Malescot (1730), Forest (1730-1731), Verdier (1732), Roche (1733-1734), Coquard (1734-1739), et Subrin, vicaire de Villechenève, Berthollon, Thévenet, Chartier, etc. — Ff. 47, 48, 54, 60, 61, 67, 79, 85, 90, 91, 182, 183, 203-205, 211-216, 221, 222, blancs. — Entre les ff. 23 et 24, traces d'un feuillet arraché. — F° 134, actes de 1728 ; f° 146 v°, actes de 1673. — F° 63, naissance d'Etienne, Pernette et Colombe Piney, « les susdits trois enfans sont besons », 28 février 1711. — F° 105 v°, « Nous vicaire général, commis pour les visites des parroisses par monseigneur l'archevesque de Lyon, pendent sa visitte généralle, avons examinés les registres de celle de Longessaigne et trouvé en bon estat, ce 27° octobre 1718. NIVON, chanoine et infirmier de St-Irénée de Lyon ». — F° 147 v°, mention de célébration de messes pour la paroisse et pour les Pénitents, 1733. — F° 156, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die 23 maii 1730.* PAYRE, *archipresbyter Croziaci* ». — F° 219, « Veu et approuvé à Longessaigne, dans le cours de nostre visitte, le 2 d'octobre 1738. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1739).

E. Suppl. 658 (GG 4.) — In-4°, 263 feuillets.

1740-1763. — Actes dressés par le curé Villette : les vicaires Coquard (1740-1741), Verdier (1742), Talemandier (1742-1744), Chauvet (1745), Dutey (1745), Brasier (1745-1746), Coquard (1747), Vuillod (1747-1760), Guerpillon (1761-1763), Garel (1763), et Vuillod, curé de Saint-Christophe-en-Dombes, Coquard, Dupeuble, etc. — Ff. 8, 15, 16, 24, 31, 32, 40, 56, 66, 81, 82, 89-92, 99-102, 116-118, 128-134, 142-148, 157-162, 178-181, 210-217, 226-233, 243-249, 260-263, blancs. — F° 37, « Vu dans le cours de notre visite audit Longesaigne, le 20° septembre 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. DU BREUIL, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1740, 1741, 1743-1745, 1747-1763), Charrier (1742, 1746).

E Suppl. 659 (GG 5.) — In-4°, 308 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Villette (1764-1781), Villette, neveu (1781-1792), les vicaires Garel (1764-1765), Timonier (1765-1773), Villette neveu (1771-1781), Froget (1774), Coquard (1777-1778), Viannay (1787-1789), et Guerpillon, vicaire de St-Clément-les-Places, Dupeuble, Guyonnet, Villette, ancien curé, Drivon, Vial, Goût, etc. — Ff. 8-10, 17, 24-28, 36-40, 50-52, 59-64, 73-75, 82, 83, 95, 96, 106-108, 116, 117, 126, 127, 136, 137, 146, 147, 156, 157, 167, 175-177, 196, 206, 214-216, 225, 226, 238, 250, 272, 296, 308, blancs. — F° 79, échancré à droite. — F° 242 v°, enterrement d' « Etienne-François de Villette, ancien curé de Longessaigne et de St-Clément-les-Places, son annexe, archiprêtre de Courzieux, docteur en théologie, pensionné de Sa Majesté », 1 mars 1787. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gessé (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

LOZANNE

Arrondissement de Villefranche, canton d'A[illegible]

Eglise sous le vocable de Saint-Maurice et Sainte-Marguerite, annexe de Civrieux, [illegible]

E Suppl. 660 (GG 1.) — In 4°, 157 feuillets.

1681-1737. — Actes dressés par les curés de Civrieu Bollioud (1681-1683), Gaitte (1684-1687), Garnier (1700-1713), Draguet (1724-1736) ; les vicaires Gonnet (1681), Sylve (1697-1717), Maréchal (1717-1722), Savarin (1723-1726), Kiellwasser (1726-1732), Donnet (1733) Blanc (1734-1736), et Cogniet, vicaire de Chazay, Deforest, prêtre. — Ff. 5, 6, 14, 19, 24, 29, 34, 38, 39, 44, 49, 53, 54, 59, 61-63, 67, 68, 72, 73, 78, 82, 86, 87, 113, 142, 143, 154-157, blancs. — En déficit registres de 1688-1696 ; lacune du 18 janvier au 16 mai 1718. — Ff. 1-4, mariages 1681-1687 ; ff. 7-157, les trois actes 1697-1736. — F° 85, « Jean de Flory, escuyer et seigneur de Lozanne », 26 juillet 1715. — F° 111, « Jean de Fore, sieur de La Bénodière », 10 décembre 1722. — F° 117, « François de Cruzol, écuier et garde du corps du roy ; Marie-Marguerite de Beaux ; Magdelaine Martiny de Fore ; de Raudin, écuier, garde du corps », 30 août 1724. — F° 123 v°, « Dominique Martini, gentilhomme de la république de Luques », 28 novembre 1726. — Ff. 140 v°, 141, « Vû dans le cours de notre visite à Lozanne, ce 20e juillet 1733, Charcun, curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — F° 148, « Vu dans notre visite à Lozanne, ce 20e juillet 1735, Charcun, curé de Chazay, archip. subst. d'Anse ». — Registres parafés par de Lucenay (1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 661 (GG 2.) — In-4°, 249 feuillets.

1737-1770. — Actes dressés par les curés Draguet (1738-1744), Escolin (1757-1769) ; les vicaires Blanc (1737-1743), Vallory (1744), Mazet (1744-1753), Ch. Baudre (1753-1757), Reguilliat (1757-1766), Robert (1766-1769), Charles (1769-1770), et Vallory, vicaire de Chazay, Pascalis, curé de Morancé, Dryvon, Dumarest, Chanet, etc. — Ff. 3, 4, 10, 15, 16, 21, 27-30, 35-38, 46, 51, 52, 56-64, 70-72, 77-80, 84-88, 92-96, 101-106, 110-112, 118, 121-130, 136-138, 142-145, 151-153, 158-161, 166-169, 172-175, 182, 183, 190, 191, 198-201, 207-209, 216, 217, 223, 231-233, 238-241, 246-249, blancs. — En déficit registre de 1768. — F° 1 v°, « Vu et approuvé [illegible] dans le cours de nostre visitte, le 27 d'aoust 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 48, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Lausanne, le 16 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général du Breuil, secrétaire commis ». — F° 186 v°, « Jean-François Enard, seigneur de Crusol », 23 août 1762. — F° 212, « Antoine-Marie Desportes de La Forest, dessinateur à Lyon », 7 juillet 1765. — F° 236, « Jean-François-Louis de Quinson, chevalier, seigneur de Glareins, Choin, Gravier, La Pérouze, Gerland, La Renaudière », procureur général honoraire à la Cour des Monnaies, 2 avril 1769. — Registres parafés par Pupil (1737-1748, 1750-1766, 1769, 1770), Charrier (1767).

E Suppl. 662 (GG 3.) — In-4°, 286 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Escolin, curé de Civrieux et Lozanne, son annexe (1771-1783), Fortoul (1790-1792) ; les vicaires Chappuis (1771), Brunel (1771-1781), Cabuchet (1781-1783), Fortoul (1783-1789), Richard (1790-1791), et Charcun, curé de Chazay, Chanet, Gallicet, Charles, Richard, Berjon, Marduel, Brunel, etc. — Ff. 5-8, 13-16, 22-26, 32-38, 41-50, 57-66, 73-82, 91-98, 104-113, 119-128, 134-142, 152-158, 164-174, 181-191, 198-203, 214-219, 226-235, 240-242, 248-252, 261-268, 275-280, 284-286, blancs. — F° 20, mariage « dans la chapelle de Mr de Quinson, de Claude-François Guichenon, officier dans le régiment provincial de Lyon, avec Ennemonde-Anne Eynard de Crusol ; Charles-Félix Prunelle, trésorier de France, seigneur de la Roche-sous-Enjou », 10 août 1773. — F° 85 v°, « Dominique de Fore, écuyer, sr de la Bénodière », 7 février 1778. — F° 163 v°, « Je soussigné, curé de Civrieux et Lozanne, déclare et certifie que tous les actes de baptêmes, mariages et sépultures contenus en ce registre sont véritables, et que foy y doit être ajoutée, quoyque la pluspart n'aient pas été signés par les témoins, ny par monsieur Cabuchet, vicaire de Lozanne, ayant été prévenu de maladie et de la mort, sans avoir pu les rectifier, en foy de quoy je fais la présente déclaration, pour servir et

valoir. A Civrieux-d'Azergues, ce 6e janvier 1784, Escolin, curé de Civrieux et Lozanne ». — F° 177 v°, « Jean-Antoine Trollier des Pelouzes, bourgeois de Lyon ; Marie-Anne-Gabrielle Trollier du Boix-Dieu », 10 mars 1784. — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Pezant (1792).

LUCENAY

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de l'Invention de Saint-Étienne, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Lyon ; élection de Lyon, justice d'Anse.

E. Suppl. 663 (GG 1.) — In-8°, 180 feuillets (cahiers de formats divers).

1638-1671. — Actes dressés par les curés Compagnon (1640-1643), Debrun (1643-1671) ; les vicaires Morestel (1639), Caillat (1639), Morestel (1640), et Sarion, vicaire d'Anse, Devaulx, curé de Morancé, Laurenson, Bruchelet, Nadal, Degurie, etc. — Ff. 14-33, 145-149, blancs. — Ff. 1-12, baptêmes 1639-1640 ; f° 13, enterrements 1666 ; ff. 38-35, baptêmes 1638 ; ff. 39-94, baptêmes 1643-1658 ; ff. 108-99, baptêmes 1640-1643 ; ff. 98-95, baptêmes 1646-1651 ; ff. 109-144, baptêmes 1658-1671. — F° 5 v°, « Jean-Pierre Croppet, escuyer, seigneur d'Irigny et Vernau, me des ports, ponts et passages de la ville de Lyon », 23 juillet 1739. — F° 10 v°, « Le 25e may 1666, j'ay donné à la femme de monsieur Marcel, six livres en déduction de ce que je luy doit pour m'avoir traicté dans une maladie en l'an 1665, au mois d'aoust, le jour de saint Roch, venant de Ville-sur-Jargnioux ». — F° 12 v°, mention de messes à célébrer. — F° 38, « Nombre des enfents qui ont esté baptizés par monsieur le curé de Mouransey ou aultres prestres que moy Pierre Morestel, sçavoir despuis l'an 1638 et despuis la mort de monsieur de Villy, curé pour lors de Lussenay, jusques à ce jourdhuy, premier de febvrier, l'an 1639 ». — Ff. 35, 34 v°, mention de messes, envoi d'hosties ». — F° 52, « Justinian Croppet, seigneur de Varissan », 13 septembre 1646. — F° 43, « Et le mes jour 1 d'aoust 1644, j'ay bénist une cloche au lieu de Lucenay, à laquelle avons imposé le nom en présence de vénérables et égrègies personnes Mres Antoine Farjon et Estienne Billet, sociétaires d'Anse, et de honneste Pierre Perret, luminier et premier principal habitant de Lucenay ; mons. Jean Dubois parrain de lad. cloche, et sa marraine, damoiselle Catherine Ducy ?, femme de sr Jean-du-Bois. Faict led. jour 1er d'aoust 1644 ». — F° 63, « Alexandre Bottu, sieur de La Balmondière », 15 juin 1649. — F° 96, Claude Alex, recteur et principal du collège de Villefranche », 29 juin 1648. — F° 112, « Jean Blauf, seigneur de la maison forte de Vourle et seigneur dudict lieu », 21 août 1658. — F° 119 v°, « Anthoine Farges, escuyer, sieur du Bost, lieutenant de la maréchaussée », 19 février 1662.

E. Suppl. 664 (GG 2.) — In-4°, 180 feuillets.

1638-1697. — Actes dressés par le curé Micoud (1671-1697), et Delcsgallery, curé de Marcy, Jothié, curé d'Anse, Richaud, Baronnat, etc. — Ff. 21, 25-40, 53, 54, 83, 143, 149-152, 177-180, blancs. — Ff. 56, 57, 68, 71, usés sur les bords. — Ff. 1-20, baptêmes de 1638-1658, copie des actes dressés par les curés Compagnon et Debrun, le vicaire Morestel, Devaulx, curé de Morancé, etc. ; ff. 22-24, baptêmes 1671-1672 ; f° 41, mariage de 1672 ; ff. 42-51, baptêmes de 1672-1673 ; ff. 52-55, enterrements 1672-1674 ; ff. 56-176, les trois actes 1674-1697. — F° 22, « Il est à noter que dans la mort de Mre Catherin Debrun, les registres furent enlevés par Philippe Debrun, son frère, son héritier en partie, et habitant de la paroisse, lequel ayant esté obligé, par un accommodement qui fut fait entre luy, et moy soussigné, curé de Lucenay, successeur dudit Mre Debrun, me les remis ainsy qu'ils sont cy-dessus tronqués et mutilés, en présence de Jean-Baptiste Pernoud, son gendre, et comme il ne les remit que plus d'un an entier après ma prise de possession, Mre Dejueny, vicaire en mon absence du temps qui réside à Ste-Croix, n'ayant pas eu les registtres feut obligé aussy bien que moy ensuite, d'insérer les actes sur quelque papiers détaché, ce qui a fait qu'ayant trouvé lesdits actes ou en tout ou en partie, je les ay transcripst icy par crainte qu'ils ne s'esgarassent, et pour servir et valoir ce que de raison. Fait à Lucenay, le 15e aoust 1673, par moy curé dudit lieu. Micoud, curé. Quelques temps après, auroient esté présentées les actes cy bas nommés au sr Dejueny, vicaire, qui les auroit approuvé et signée. — F° 44, « Justinian Croppet de Varissan, seigneur d'Irigny, maître des ports, ponts et passages à Lyon » ; Pierre Assier,

escuyer, secrétaire du roy, maison coronne de France, seigneur de La Chassagne », 11 mai 1673. — F° 60 v°, « Claude Farges, sieur du Martoray, bourgeois de Lyon, lieutenant de la baronnie d'Anse », 26 juin 1675. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697).

E. Suppl. 665 (GG 3.) — In-4°, 225 feuillets.

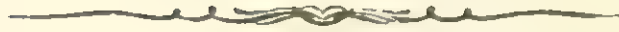
1700-1740. — Actes dressés par les curés Foblan (1700-1722), Doverge (1723-1732), Courbon (1733-1740), et Charles, vicaire, fr. Urbain, franciscain, Demogier, curé de Lachassagne, Michellon, Orset, Garin, Brietton, Delanef, Coppier, Goutenoire, fr. Antoine, récollet, fr. Jean-Chrisostome, récollet, Jacquand, Poyet, Gobier, Charcun, etc. — Ff. 6, 18, 26, 30, 42, 46, 70, 109, 125, 186, 196, 206, 215, 223-225, blancs. — F° 64, « La présente année 1714, par une grande miséricorde du seigneur, nous avons eu dans cette parroisse une mission. Elle commença le 25 janvier, jour de conversion de Saint-Paul, et finit le 14 février, qui furent les jours de leur entrée à Lucenay et de leur sortie. Ce sont M[rs] les missionaires de St-Lazare, sçavoir : M[r] François, directeur, M[r] l'Hospital, M[r] Chazelay, M[r] Richard et M[r] Goutenoir. La paroisse y a été très assidue, y a donné toute l'édification. Un homme seul de la parroisse, trop connu pour n'avoir point de religion, ne les a pas écouté. Le scandal de sa mort pourra bien réparer celuy de sa vie et servir d'exemple à ceux qui le suivent. Dieu veuille qu'il en arrive autrement et qu'il se convertisse. On a eu quarante-cinq francs d'aumosne pour notre église dont on marquera les réparations qui en seront faites à la fin de ce registre. Ils ont apporté de grandes bénédictions dans la paroisse. On a lieu d'en espérer de plus grandes par les fruits qui s'en suivrons. Ceux qui meurent sont comblés de joye après cette mission et tous les autres sont pleins de reconnoissance enver le seigneur. Je le prie de tout mon cœur qu'il bénice ces heureux présages. » — F° 72 v°, « François Dasier, baron de La Chassagne », 27 février 1716. — F° 76 v°, « Jean-Baptiste Marillat, imprimeur de Son Altessse monseigneur des Dombes ; Jean Thomas, imprimeur, résidant à Trévoux », 18 mai 1717. — F° 86, Vizés dans le cours de la visite générale de Monseigneur l'archevesque résidant à Ance, ce 30° septembre 1719. N. Navarre ». — F° 89 v°, « Pierre de Chaponay, seigneur de Morancé », 4 octobre 1720. — F° 118, enterrement d'Odet Croppet de Varissan, ancien chamarier de Saint-Paul, mort dans son château de Vernaux, le 19 juillet 1725. — F° 121 v°, « Visée dans le cours de la visite, ce 18 mars 1726. Trolieur, doyen de Villefranche, archiprêtre d'Anse ». — F° 122 v°, « Guillaume Tholome, chevalier, seigneur de [illegible] », 17 septembre 1726. — F° 146, « Le 14 septembre 1730, M[re] Isac Frossard Desjardins, prêtre perpétuel de l'[illegible] de St-Nizier de la ville de Lyon, bientenancier d'un vignoble au lieu du Genetay, rière cette parroisse, a fait présent et donné à notre église de St-Etienne de Lucenay un calice et patêne d'argent doré, au-dedans de la couppe et de la patêne, artistement travaillé sur la double couppe, pilier et pied dudit calice d'une belle hauteur, le tout du poids de deux marcs et quelques onces ; lequel don j'ay cru devoir insérer icy pour mémoire éternelle, et affin qu'on se ressouvienne de prier Dieu pour luy, donnateur, comme aussi pour le repos de l'âme de deffunct m[re] Desjardins, son père, décédé à Lyon l'année présente, qui a eu part dans cette religieuse libéralité. Devergne, prêtre, curé de Lucenay ». — F° 162 v°, « Vu dans le cours de notre visite à Lucenay, ce 23[e] juillet 1733. Charcun, curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — F° 177, « Vu dans le cours de notre visite à Lucenay, ce 5° juin 1735. Charcun, curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — F° 192, « Veu et trouvé en bon estat, à Lucenay, dans le cours de nostre visitte, le 29 d'aoust 1737. — L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vicaire général ». — F° 219, « Nicolas Doudin, marchand tireur d'or à Trévoux, 8 juillet 1740. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1740).

E. Suppl. 666 (GG 4.) — In-4°, 262 feuillets.

1741-1770. — Actes dressés par les curés Courbon (1741-1764), Murat (1764-1770), et Duthey, vicaire de Morancé, Murat, Rousset, Pascalis, etc. — Ff. 18-20, 30, 38, 45, 46, 70, 86, 93, 94, 102, 109, 110, 118, 135, 149-151, 203, 204, 215, 225, 226, 234-236, 244-246, 253, 254, 261, 262, blancs. — F° 34 v°, « Vu dans le cours de notre visite de Lucenay, ce 21 juin 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. du Breuil, secrétaire commis ». — F° 214 v°. « Le 22 juin 1765, les eaux ont renversé 34 maisons de Morancé, noyé huit personnes et nombre de bestiaux, tant chevaux, beuf que mouton ; les c...... ? se sont arrêté en partie ? au bois de l'Izerable, près du bief des moulins Trentet et d'Anse. La grêle a emporté presque toute la récolte et une partie de celle de cette parroisse ». — F° 251 v°, « Vu dans notre visitte le 18 octobre 1769. — St-Aulbin, archidiacre, v. g. ». — Registres parafés par Pupil (1741-1746, 1748, 1751, 1755-1766, 1768-1770), Charrier (1747, 1749, 1750, 1752-1754, 1767).

E Suppl. 667 (GG 5.) — In-4°, 281 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Murat (1771-1783), Girard (1784-1791), Teillard (1791-1792) ; les vicaires Colonge (1784), Albrand (1784-1790), Garin (1791), et Charles, curé de Charnay, Gaumont, Canard, Pellotier, Brun, Savarin, Meurier, f. Alexandre, capucin, Pinatel, Chanel, Ponchon, Métra, Bernard, Georgerat, etc. ; Coinde, officier public. — Ff. 9, 10, 21, 22, 33, 34, 46, 58, 68-70, 82, 94, 105, 106, 118, 129, 130, 142, 152-154, 171-174, 187, 188, 198-202, 229, 230, 243, 244, 255-258, blancs. — F° 280, « Fait et clos ce 8 décembre 1792, l'an premier de la République Française, GUYET, maire ; N. COINDE, HONORÉ DEGOUTTE ; P. PERNET, officier : CHARLES PIQUET, procureur de la commune ; F. HUGON, greffier ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).



TABLE

Trévoux. — Imprimerie Jules JEANNIN.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Antérieures à 1790

RHÔNE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. GEORGES GUIGUE, ARCHIVISTE

RHÔNE

SÉRIE E SUPPLÉMENT

ARCHIVES ANCIENNES DES COMMUNES

TOME II

E Suppl. 638 à E Suppl. 1254



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG

36, passage de l'Hôtel-Dieu, 38

1906



INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E SUPPLÉMENT

ARCHIVES COMMUNALES

MARCHAMPT

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Notre-Dame, annexe de Quincié, archiprêtré d'Anse; cure à la collation du prieur de Charlieu ; élection de Villefranche, justice de Varennes.

E Suppl. 668 (GG 1.) — In-4°, 241 feuillets.

1627-1698. — Actes dressés par les vicaires Tien ? (1627-1636), Hugon (1645-1648), Berthod (1659), Carrier (1664-1671), Ducros (1672-1676), Danadey (1676-1678), Grando (1678-1680), Malsaigne (1685-1686), Textoris (1689), Jausselet (1690-1693), Castagne (1693-1698); les curés de Quincié et Marchampt Jacquier; Desbrosse, Faure, Gaitte; et Cornier, vicaire de Chenas; de Maillet, prébendier de Varennes; f. André, franciscain. — Ff. 1, 2, 4, 5, 62-64, 66, 66 *ter*, 119, 178, 179, 184, 196-200, 207-210, 241, blancs; le bas du f. 27 enlevé sur une hauteur de 0,12 ; ff. 67-95, rongés par l'humidité dans l'angle inférieur droit; f. 167, déchiré au bas; ff. 185-200, rongés par l'humidité dans l'angle inférieur droit. — F° 1-34, baptêmes de 1627 à 1636; ff. 51-35, enterrements de 1627 à 1636 ; ff. 52-66, baptêmes de 1645 à 1648 ; ff. 66 *bis*-95 *bis* (h. 0,200 ; l. 0,130), baptêmes de 1659, 1664 à 1671 ; ff. 96-241, les trois actes de 1672 à 1698. — Lacunes : enterrements de 1631 à 1633 ; baptêmes d'avril 1636 à décembre 1644 ; d'avril 1648 à janvier 1652 ; d'avril 1652 à septembre 1664 ; de mai 1671 à décembre 1671 ; de juillet 1680 à avril 1685 ; de mai 1686 à décembre 1688. — F° 19, « Laurent Chazis, curé de Chenas et prébendier de monsieur le marquis de Varennes », 17 janvier 1631. — F° 49, enterrement d'un enfant tué en tombant d'un cerisier. — F° 48, enterrements hors du cimetière « à cause de la contagion..... à cause qu'il n'a pas des personne pour porter », août 1629. — F° 47 v°, gens enterrés « à la sime de leurt pré à Sagne, à cause qu'ils moururent de la contagion », 1 novembre 1629. — F°. 47, « Le maicredy, après midy, 14 novembre 1629, fut enterré m° François Croschart, serviteur de monsieur le marquis de Varennes, et a fondé une messe, le 12° novembre, de cinq soulz, et son héritier fut Benoist Carremo, et son testament fut receu par m° François Longin, notaire royal de Belleroche ». — F° 46 v°, levée de corps de pestiférés enterrés dans un pré pour les porter au cimetière ; décès par la peste, décembre 1629. — Ff. 45, 44, mention de décès par la peste, janvier-mai 1630. — F° 40, « *Pestilencia erat in tempore illo* », juillet-

août 1631. — F° 68, « Joseph-Alexandre de Nagu, marquis de Varennes, seigneur de Belleroche, baron de Lurcy, Longecourt, etc. », 5 mars 1665. — F° 85, « ...Parra, prebstre, doyen de l'église cathédrale de St-Jean-Baptiste de Belay; Marie Jumentyer de la Rossière, femme du sieur Parra, grand prevost du Bugey », 15 octobre 1669. — Ff. 100 v°-143 v°, « Claude Carrerre, s du Palais, escuyer du roy et lieutenant d'une compagnie de cavallerie », 5 mai 1672; « sieur du Palais, lieutenant de chevaux légés au régiment de Grignan de cavalerie, ussier du cabinet de monseigneur le prince de Condé », 6 avril 1677. — F° 167 v°, « Le vingtième juillet, nous avons faict marché de la chenevire situé proche la cure de Marchamp, à Jean Cardie jeune, fils, à six frans moin cinq souls ».... F° 168, testament de Claudine Chazis, femme de Jean Choppin, reçu par le vicaire Grando, 21 juin 1679. — Lettres de dispense de parenté accordées à Claude Claite et à Claudine Barthélemy, mariés depuis 5 ans, 20 novembre 1691. — Registres parafés par du Sauzey (1690, 1692, 1694), Mignot (1693, 1696).

E Suppl. 669 (GG 2.) — In-4°, 113 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par les vicaires : Castagne (1700-1701), Arnoulx (1701), Poesy (1703-1711), Lespinasse (1711-1719), Jouve (1719); Gaitte et Bailar, curés de Quincié; Arnoux, curé de Chamelet; Garnier, prêtre. — Ff. 7, 13, 19, 20, 40, 41, blancs. — Registre rongé en tête par l'humidité. — Lacunes de juin 1702 à janvier 1703. — Ff. 42, 69, modèles d'actes, imprimés. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718).

E Suppl. 670 (GG 3.) — In-4°, 153 feuillets.

1719-1740. — Actes dressés par les vicaires Jouve (1719-1726), Flassany (1726-1737), Demonrichard (1737-1739), Bonard (1739-1740), et Massuque ? curé de Quincié. — Ff. 123-125, 143-145, 151-153, blancs; ff. 118-147, rongés en tête par l'humidité. — Registres parafés par Pressavin (1738-1740).

E Suppl. 671 (GG 4.) — In-4°, 179 feuillets.

1741-1759. — Actes dressés par les vicaires Bonard (1741), Bleton (1741-1746), Finiel (1746-1753), Maternis (1753-1759), le curé Bel et Monchaud, prêtre. — Ff. 5, 6, 15-20, 49-54, 61-66, 69, 70, 75, 76, 84-86, 110, 119, 120, 129, 130, 138-142, 149, 157, 158, 165, 166, 173, 174, blancs. — F° 94, rongé aux 3/4 par l'humidité; f° 97, rongé dans l'angle supérieur gauche, à droite et au bas; f° 121, rongé par l'humidité, à droite, et au bas, à gauche; ff. 131, 132, rongés au bas par l'humidité. — F° 39 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Marchamps, le 24° juillet 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pressavin (1741-1743), Mignot (1744), Brac (1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748, 1757, 1759), Jacquet (1749-1754, 1756, 1758), de Roche (1755).

E Suppl. 672 (GG 5.) — In-4° 173, feuillets.

1760-1779. — Actes dressés par les vicaires Maternis (1760-1767), Bernard (1768-1773), Queyron (1773-1775), Chrestin (1775-1776), Sorlon (1776-1779); Damas, curé de Quincié et Marchampt, et Forge, Morin, Rollet, vicaires de Quincié, Jolivet, vicaire de St-Lager, Farjetton, prêtre. — F° 1, lacéré en tête; ff. 165-172, rongés en tête par l'humidité. — Ff. 13-15, 22, 23, 29-31, 54, 55, 62, 63, 90, 91, 95-98, 106-108, 128, 135-146, 173, blancs. — Ff. 153, 154, certificats de contrats de mariage et remises des curés de Chénelette et de Claveisolles. — F° 164 v°, Lettre du curé de Limas, certifiant un consentement pour un mariage, 11 janvier 1779. — F° 169 v°, « Par ordonnance de ce jour, Mr le vicaire de la paroisse de Marchampt est invité de donner la sépulture au cadavre du nommé Claude Bailloud, journalier, la visitte duquel a été faitte led. jour, fait ce 1er juillet 1779. Durand, greffier ». — Registres parafés par Jacquet (1760-1767), Clerjon (1768), Roland (1769, 1771), Jacquet (1770), Gesse de Poizieux (1772-1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1779).

E Suppl. 673 (GG 6.) — In-4°, 120 feuillets.

1780-1792. — Actes dressés par les vicaires Sorlon (1780-1784), Montmartin (1784-1786), Mathonnet (1787-1788), Farjetton (1788-1792), Damas, curé de Quincié; Montmartin, Mathonnet, Teyssier, vicaires de Quincié; Farjetton, Sorlon, curé de Lozanne. — Ff, 16, 23, 24, 31, 32, 41, 53, 54, 72, 82, 98-102, blancs. — Ff. 2-9, rongés en tête par l'humidité. Registres parafés par Guérin (1780-1790), Pezant (1791-1792).

MARCILLY-D'AZERGUES

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest

Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé d'Ainay ; élection de Lyon, justice de Marcilly.

E Suppl. 674 (GG 1.) — In-4°, 143 feuillets.

1665-1712. — Actes dressés par les curés Delabit (1665-1686), Malaval (1687-1690), Bonnevie (1690-1696), Pierfitte (1697-1698), Mynot (1698-1711), Chanet (1711-1712), et Voysin, curé de Lissieu, Ligier, Gaitte, Romany, Rocher, etc. — Ff. 72, 86, 107, 108, 128, 134, blancs. — F° 2, lacéré en tête. — Ff. 1-22, baptêmes de 1665-1683 ; ff. 23-143, les trois actes 1674-1712. — F° 15 v°, « Anthoine Mazuyer, escuyer et s^r de La Colonge ; Alexandre de Castre, escuyer, sieur de Borin », 26 juin 1672. — F° 17, « Jean Cailliot, habilleur des fractures du corps humain », 13 avril 1673. — F° 87 v°, « Barthélemy-François d'Honoraty, seigneur de Gensé ; Honorati de Vaux, » 27 juillet 1697. — F° 114 v°, « Ce jourd'hui 5° septembre 1711 a esté par nous prestres curez soubsignés inhumé le corps de dame Aymée Mitaud, veuve de deffunct Pierre Minot, marchand de Saint-Simphorien-de-Lay, agée d'environ soixante et quinze ans, après avoir receu tous ses sacremens avec les cérémonies prescrites pour ceux qui meurent en la communion des fidelles. Elle mourut le 3 du présent, jour de vendredy, sur les huict heures du soir. Je prie tous les curez successeurs à mon bénéfice de prier pour ma chère mère qui a travaillé et faict conjointement travaillier avec moy à toutes les bâtisses de cette cure et aux réparations de tous les fonds d'icelle. Lad. pauvre deffuncte n'a eu que la payne, car elle est morte avant que rien ait peut faire plaisir. Je la reccommande à tous vos s^t sacrifice. Elle est inhumée auprès du balustre de la communion, à costé droit. Le tout en présence de Louis Journon, Claude Lyatard, Jacque Deschamps et Alexandre Cailliot et de Gilibert Noyel, son beau filz, qui ont signé avec nous. DELAFOSSE, c. de Dommartin ; P. ROCHE, curé de Lissieu ; A. GARNIER, curé de Cyvrieux, NOYEL, DE BOUTTET, prebstre ; GIRAUDET, chanoine ; L. MYNOT, curé de Marcily, *orate pro matre mea*. — F° 138 v°, « Je soubsigné, curé de Marsilly d'Azergues, natif de Vaize, faubourg de Lyon, aagé de trente ans et environ deux mois, ay été nommé à ce bénéfice, le 22° septembre 1711 par Mr Cohade, docteur de Sorbonne, custode de Ste-Croix de Lyon, etc., et grand vicaire de messire François d'Haussonville de Vaubecour, abbé d'Enay, et en cette qualité nominateur de ladite cure, et le sixième d'octobre suivant j'en pris possession, dont l'acte est chez le sieur Lagrive, notaire à Ance. Le dimanche suivant, onzième dud. mois d'octobre, je fis pour la première fois mes fonctions de curé dans cette parroisse ; ce fut ce même jour, vogue de St-Denis de Bron qu'arriva ce malheur inouï, sur le pont du Rosne de Lyon, où trois cent dix-neuf personnes furent étouffées dans le corps de garde en entrant à Lyon, et çà dans un quart d'heure de tems, environ les sept heures du soir ; il y eut encore deux cents qui, étant sortis de la presse, alèrent mourir chez eux ou à l'hôpital, il périt cinq cents personnes ce jour-là, c'est un carrosse qui fit l'embarras dont les deux chevaux furent étouffés, et ledit carrosse, mis en morceaux, joint à cela que on ferma la barrière, laquelle ne se put plus ouvrir. Le lendemain je fus à Enay (où j'étois sacristain et servois de vicaire) on y enterra cent trente corps dans une fosse de huit pieds de profondeur, sur huit de large et douze de long, on les apportoit sur des charretes, brancards, etc. Le reste fut emporté par leurs parens dans les parroisses de leur domicile, il n'y eut personne dans cette ville qui n'y eust des parens ou amis enveloppés. On accusa quelques soldats des portes qui furent convaincus d'avoir volé dans cette occasion, le sergent fut roué vif, quatre autres fugitifs et condamnés à la même peine, et la compagnie franche de ces soldats fut chassée de touttes les portes de la ville où elle faisoit la garde, les bourgeois se gardoient eux-mêmes ; mais, trois mois après, laditte compagnie fut remise dans ses postes, avec des réserves et des menaces très grandes. Cette même année, dans l'espace de six mois ou environ, moururent trois dauphins, père, fils, et petit-fils, et une dauphine, Louis quatorze, leur bisayeul, régnant. Tous ces évènemens extraordinaires étonneront la postérité. CHANET, curé susdit ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1697, 1698), Terrasson (1701-1712).

E Suppl. 675 (GG 2.) — In-4°, 114 feuillets.

1713-1740. — Actes dressés par les curés C. Chanet (1713-1737), H. Chanet (1737-1740), le vicaire H. Chanet (1737), f. Donat, du couvent de Trévoux, Garnier, curé de

Civrieux, Demontagu, Dupont, Cogniet, Chanet, Charcun, Frazy, Gillier, Martel, etc. — Ff. 86, 92-94, 100, 106, 112-114, blancs. — F° 107, usé à droite et au bas. — F° 4 v°, « Cette année 1713 a été conclue la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, Danemarc, Portugal, Savoye, etc., par laquelle le roy d'Espagne, fils de France, est demeuré monarque d'Espagne, etc. L'année suivante, au mois de janvier, la mission a été dans cette paroisse par mes soins, ce sont messieurs de St-Lazare qui l'y ont fait pendant 15 jours, les parroisses voisines y sont venues avec une assiduité et un zèle incroyable, le dernier jour de la mission je communiais cinq cents personnes, tant de cette paroisse que desdites paroisses voisines. Chanet, curé ». — F° 21, « Par contract d'aliénation en datte du dix-huitième septembre mil sept cent dix-huit, monseigneur Francois d'Aussonville de Vaubecourt, évêque de Montauban, abbé d'Enay, a remis, cédé et aliéné à monsieur Etienne Riverieulx, jadis marchand banquier à Lyon, seigneur direct des Tellières et Boisec, la justice haute, moyenne et basse des parroisses de Marcilly et Civrieux, avec une portion de la rente noble de Chazey, et le deuxième octobre suivant, led. sieur de Riverieulx a pris possession de lad. justice, tous les bourgeois et habitants desd. deux paroisses sous les armes l'ayant été recevoir sur les limites de Lissieux et Marcilly, en un lieu appellé Brouailles et l'ont escorté jusques à l'église dud. Marcilly, à la porte de laquelle, moy curé soussigné, le reçeus et l'introduisis dans le cœur où on avoit placé un banc pour luy. Après une prière faitte devant le principal autel, je luy témoignay par un petit discours le plaisir que ressentoient les habitans de cesd. parroisses et l'exhortois à faire exercer la justice, maintenir l'ordre et la police, à punir les blasphémateurs, jureurs scandaleux, soulager les pauvres, etc. La cérémonie finie, il promit tout haut ce que je luy demandois et fut conduit dans le même ordre par tous les habitans sous les armes dans son chateau qu'il faisoit bâtir à neuf, où il fit des largesses auxd. habitants, nomma ses officiers, etc., Chanet, curé dud. Marcilly. — F° 26 v°, « Vérifiez le 30 septembre 1719, par nous, François de Rochefort, vicaire général, faisant nostre visitte par ordre de Mgr l'archevêque comte de Lyon estant à Anse, dans le cours de sa visitte généralle. En foy de quoy nous avons signé huy que deçus. Rochefort, vic. gén. ». — F° 30 v°, « Cette année 1720, la contagion ou maladie pestilentielle a été à Marseille les mois de juin, juillet, aoust, septembre et a ravagé cette grande ville. Ce mal y a été apporté par un vaisseau venant du Levant, que l'on ne prit pas assez de soin d'examiner, messieurs les prévost des marchands et échevins de la ville de Lyon deffendirent tout commerce avec la Provence. On établit des notables bourgeois à touttes les portes de la ville pour examiner ceux qui entroient. Monseigneur l'archevêque se nomma luy-même notable avec quatre comtes de l'église de Lyon et gardèrent ensemble la porte du Rhosne le 29e aoust; on établit encore un conseil de santé, composé de quelques médecins apotiquaires, chirurgiens, d'un conseiller à la cour des monoyes, d'autres discrets personnages. A ce conseil se rapportoit tout ce qui concernoit la santé, on obligea tous ceux qui revenoient de la foire de Beaucaire ou autres lieux de Provence à faire quarantaine, on obligea encore tous les médecins, chirurgiens, apotiquaires, etc. de donner tous les jours un état de leurs malades. Cette maladie s'étendant aux environs de Marseille sur la fin du mois d'aoust, on redoubla de toutte part ses attentions pour s'en garantir. Dans cette calamité publique, dont nous ne sommes pas encore dehors dans le temps où j'écris cecy (entre le 23 septembre et le 30 octobre), j'exhortay les habitans de cette paroisse de Marcilly, dans mon prosne, et les priay plusieurs fois, mais très instemment, de s'abstenir, pour cette année, de leur vogue baladoire et n'y avançay rien ». — F° 42 v°, « Charles Milières, sieur de Sauvin », 21 novembre 1723. — F° 80, « Catherine Fauvin, dame de Janzé, veuve de Pierre Cizeron, bourgeois de Lyon, 24 mai 1735, — F° 80 v°, « Etienne Palerne, sieur de Genzé », 25 juin 1735. « Vu dans notre visite à Marcilly le 27e juillet 1735. Charcun, curé de Chazay, archipr. subst. d'Anse ». — F° 89, « Veu et approuvé à Marcilly, dans le cours de nostre visitte, le 28 d'aoust 1747, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 108 v°, « Hugues de Riverieulx, seigneur du comté de Varax, St-Nizier, Vellière ?, Marcilly, Civrieux, Lozane d'Azergues, Ars, Plambot et autres lieux ; Claude-César Ferrary, seigneur de Roman, du Bouchout, St-George, Villette ; Pierre Henry Agniel, seigneur de Chénelette, Grandprés et autres places », 6 juillet 1740. — Registres parafés par Terrasson (1713-1717), Pupil (1737-1740) ».

E Suppl. 676 (GG 3.) — In-4°, 163 feuillets.

1741-1770. — Actes dressés par le curé Chanet et Vallory, vicaire de Chazay, Deyme, Jarrin, Aubernon, Charcun, Escolin, Rochas, Chambon, Genevey, etc. — Ff. 6, 12, 24, 33, 34, 46, 67, 68, 74, 85-88, 94, 98-100, 106, 112, 124, 130, 140, 146, 152, 163, blancs. — F° 20 v°, « Vû dans le cours dans (*sic*) notre visitte aud. Marcilly, le 17 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrét. commis ». — F° 32 v°, « Cejourdhuy cinquième aoust mil sept cent quarante-sept, en vertu de la permission de faire réparer et rebénir la chapelle du château de Genzé, dans la parroisse de Marcilly, à nous accordée par monsieur de St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général du diocèze, nous,

curé dud. lieu, en avons fait la benediction, en presence de monsieur Jean Clerico, seigneur dudit château, de messire Jarrin, curé de Lissieu, de monsieur Cizeron de Bona et plusieurs autres qui ont signé sur l'original que j'ai laissé dans les archives du château de Genzé. H. Chanet, curé de Marcilly ». — Fº 62 vº, « Nota que sur la priere que je fis à Monsieur de Riverieulx de Varax, seigneur haut justicier de cette parroisse, de faire présent à l'église de cette parroisse d'un calice qu'il retiroit de sa chapelle de Plambos, il me le promit et me fut livré le 7 novembre 1753. H. Chanet, curé de Marcilly ». — Fº 71, naissance de deux jumelles, dont la seconde vint au monde « 15 heures après sa sœur », 4 juin 1755. — Fº 77, « Le 14e juin de la présente année (1756), monseigneur l'évêque d'Egé, s'étant transporté à Chazey pour y administrer la confirmation à ceux principalement des paroisses et annexe de l'archiprêtré d'Ance en deux matinées, j'ai conduit processionnellement audit Chazey cent cinquante personnes de ma paroisse, qui y ont reçu le sacrement de la confirmation, dont les noms et surnoms se trouveront à la fin du présent registre. H. Chanet ». — Fº 93, « Le premier du mois de décembre de l'an mil sept cent cinquante-huit, dans le temps de la mission faitte par Mrs de St-Joseph, Pierre Menu, âgé de vingt-six ans, originaire du lieu de Bronne, parroisse de St-Ouen, à Vinseles? demeurant à présent dans celle de Chasselay, en qualité de boucher, a fait abjurasion de la relligion prétendue réformée, entre les mains de moy, soussigné curé de ladítte parroisse de Chasselay et a reçu l'absolution de l'excommunication encourue pour le fait d'hérésie, en conséquence du pouvoir que j'en avois de Monseigneur l'archevêque de Lion, et ce, en présence de Mre Jean-Pierre Escolin, curé de Civrieux-d'Azergues, son parrain, et de dlle Louise Pinar, veuve Lefevre, résidant à Chazay, qui ont signé avec les autres témoins. Louyse Pinard-Lefebvre, Escolin, curé de Civrieux, Pierre Menut, E. Ravarein, soud., H. Chanet, curé de Marcilly, Gaudin, curé de Chasselay ». — Fº 117, « Pierre-Gabriel Clerico de Genzé », 27 octobre 1762. — Registres parafés par Pupil (1741-1750, 1752-1766, 1768, 1770), Charrier (1751, 1767).

E. Suppl. 677. [illegible]

1771-1792. — Actes [illegible] (1771-1774), Guyot (1774-1791), [illegible] 1791-1792 [illegible] Mounier, vicaire de Chazay; Guyot, vicaire; Genevey, curé d'Ecully; Chanet, ancien curé; Truchard, Fortoul, Poncet, Gallicet, etc. — Ff. 5, 6, 18-20, 30, 55, 62, 70, 71, 84, 108-110, 128, 138, 147, 148, 154-156, 162-165, blancs. — Fº 2 vº, « Jean-Claude Riverieulx de Varax, seigneur de Varax, de Marcilly, de Civrieus et Lozanne d'Azergues », 20 mars 1771. — Fº 67 vº, « Le onzième (juin 1781), le chœur de l'église ayant été construit à neuf pour l'aggrandissement et l'embelissement de lad. église, monseigneur Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarept, suffragant de ce diocèse, vicaire général et chanoine de St-Paul à Lyon, s'est rendu aud. Marcilly vers les huit heures du matin et a consacré l'autel placé dans le chœur avec les cérémonies accoutumées, en y plaçant les reliques des saints Barthélemy, Flore et Amat, martyrs, accordant l'indulgence de quarante jours chaque année au jour de l'anniversaire dud. sacre, qui sera le dimanche dans l'octave de la cérémonie faite au jour indiqué cy-dessus, c'est-à-dire dans l'octave de la fête Dieu, furent présents Mrs les curés de Chazay, Sivrieux, Lyssieux, Morancé, qui ont signés avec monseigneur l'évêque et messire Jean-Claude de Riverieux, seigneur haut justicier de cette paroisse. J. D., évêque de Sarept, Denaut, supérieur du séminaire de St-Irenée, Escolin, curé de Civrieux, Arnaud, curé de Morancé, Chanet, ancien curé ; Genevey, curé d'Ecully ; Charcun, curé de Chazay ; Rollet, vicaire de St-Paul ; Riverieulx de Varax ; Guyot, curé de Marcilly ». — Fº 161, « Nous, maire et officiers municipaux, nous sommes transportés au presbitère de Marcilly, accompagné du procureur de la commune, pour clore les susdits registres, conformément à la loi, à Marcilly, le 26 novembre 1792 et le premier de la République Françoise. Alexandre Duchamp, maire ; Guillet, officier ; André Minet, procureur de la commune ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

MARCY-L'ÉTOILE

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Marcy-le-Loup. — Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Sainte-Consorce, archiprêtré des Suburbes ; élection de Lyon, justice de Laval.

MARCY-SUR-ANSE

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de Saint-Bonnet, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chamarier de Savigny ; prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny ; élection de Lyon ; justices de La Chassagne et de la chamarerie de Savigny.

E Suppl. 678 (GG 1. — In-4°, 225 feuillets.

1672-1737. — Actes dressés par les curés Delesgallery (1672-1673), Richard (1673-1674), Delanef (1674-1707), Brietton (1709-1715), Gouttenoire (1717-1736), Germanay, prêtre (1708-1709), et Baronnat, curé de Lachassagne, Libert, prieur d'Alix, Dondon, Jolly, Voiret, Demogier, Delanef, Esparron, Perret, etc. — Ff. 1, 13-15, 23, 33, 53, 102, 133, 161, 165, blancs. — Ff. 10, 11, rongés en bas ; f° 225, rongé au bas à droite. — Lacunes du 28 mars au 9 octobre 1672 ; mariages et enterrements 1672-octobre 1673 ; les trois actes du 5 janvier au 7 décembre 1707. — F° 2, « Registre des actes des baptêmes, mariages et sépultures depuis 1672 jusqu'en 1736, relié et mis en ordre dans l'année 1774, par m^re^ Pelottier, curé de Marcy-sur-Anse en Lyonnois. Après les recherches les plus exactes, on n'a pu trouver les actes du commencement de ce registre ; le premier acte que j'aie trouvé est du 28 mars 1772, couché sur le petit registre qui précède celuy-cy ; il paroit manquer dans le corps du présent registre quelques actes qu'il ne m'a pas été possible de trouver ». — F° 5, « monsieur Antoine de La Brossy, maistre d'hostel de monseigneur l'archevesque ; Catherine de Boyer, femme de sieur Gaspard Indret, seigneur de Beaulieu », 15 mai 1673. — Ff. 7-9, notes diverses de comptabilité : « Du 20 may 1691. Nota que j'ay donné à Jean Billet, mon valet, vingt solz une fois pour du cuir ; trois livres deux solz pour donner à Alatante dict Guillard, pour ce qu'il avoit promis, n'ayant tiré au billet pour aller au service du roy pour la milice ; plus cinq solz pour le faire saigner ; plus 12 l. 10 s. pour achepter du bled au mois de septembre 1691 ; plus 7 livres pour aller à la foyre à Chazey ; plus 1 l. pour l'achapt d'un razoir ; luy reste de vieux gaige 12 l. 14 s. Payé tout ce 6e juillet 1692, en présence de Me Gauchier, lieutenant, de Charney et de Pierre Billet, son père. — Du 12 octobre 1687, donné ce, neuf cercles thonneau à Jean Bertrand, filz de Michel et ils me coûtent 1 l. la douzaine. Du 27 octobre 87, donné cinq cercles à Petit Jean du Poizat, pour Mr de Pesseley. Du 28 décembre 1687, j'ay donné à maistre Noel, tixerant de Saint-Loupt, par ordre de mons. le curé de Frontenas ayant envoyé son vallet, en présence de Pierre Daverdy, habitant de Charnay, d'André Duvuldy, mon valet, et d'encor Me Duroussy, boucher de Chastillon, vingt-cinq livres fillet pour faire des chemises, don il y en a vingt livres à moy et cinq livres à Marie Deviego, sœur du mareschal de Charnay, convenu au prix de trois solz par aulne. Du 27 novembre 1687, mon valet André Duvuldy me doibt pour messe 7 s., pour une seignée, donné 5 s., ne demeurant pas avec moy ; plus 4 s. 6 d. lorsque son frère s'espouzat, cy 4 s. 6 d. ; plus 1 s. 6 d. qu'il devoit à Paillet, cy 1 s. 6 d. ; et me doibt quatre jours qu'il a manqué, sçavoir : un jour pour battre du bled chez son père, un jour aux fiançailles de son frère, un aux nopces, un le lendemain. Du 5 febvrier 1688, donné huict solz aud. Duvuldy, pour donner à Michel Megaud, pour reste de ses souliers, cy 8 s. ; plus trois solz et six d. lorsqu'il est allé à Quincieu chercher à moissonner, cy 3 s. 6 d. Du 20e apvril, donné aud. Duvuldy douze solz pour achepter des calçons, cy 12 s. Du 3e may 1688, donné aud. Duvuldy vingt solz pour aller chercher à moissonner 1 l. ; donné en tout huict livres, cy 8 l. Du 27 may 1688, donné sept livres aud. Duvuldy pour s'aller habiller à Lyon, monte 15 l., payé tout. Nota, que j'ay presté le 31 aoust trois livres et demy fillet chavasse à Marie de Viego, fille du mareschal, qu'elle me doibt rendre au plustost. Receu. Du 31 aoust, donné trois livres estouppes à la vefve Joucouze de Marcy. Receu payé 8 s. Du mesme jour, donné six livres estouppes à Marguerite Allard à filer. Du 27 novembre, j'ay dict une grand messe pour Valentin du Vuldy, qu'il me doibt, 15 s. ; le jour auparavant, donné 4 s. 6 d. à André, son frère, et me doibt 4 jours qu'il a manqué ; plus 1 s. 6 d. chez Paillet que j'ay donné. Christophle Marrillet me doibt 50 s. et je luy doibs deux journées et demy de reliage, 21 s. ; plus dix solz en deux fois, cy 10 s. ; plus dix solz et demy que je doibs donner pour luy à Michel Deviego, 10 s. ; plus quinze solz pour le noyer du jardin, cy 15 s. Du 26e, jour saint Estienne 1687, donné dix solz pour aller à Lyon, cy 10 s. Arresté compte avec Christophle Marrillet le 20e janvier 1688, à cinq livres cinq solz que j'ay advancé, cy 5 l. 5 s., luy reste 4 l. 15 s. Du 29e janvier, donné cinq solz pour du sel au petit Jean, filz de la femme de Marrillet, mon valet présent, cy 5 s. ; plus 5 s. 6 d. aud. Marrillet pour aller à Lyon, cy 3 s. 6 d. Du 5 febvrier 1688, donné une livre dix solz pour aller à la foyre de Chastillon, cy 1 l. 10 s. Dud. jour, donné

six solz six deniers, luy reste 50 s., et 2 thonneaux me restent. Payé tout. Du 13 aoust, donné à filer à Françoise Faver six livres fillet d'œuvre, a filé, lad. Françoise, femme d'Henry Terrel, habitant de Marcy-sur-Anse. Receu, payé 1 l. 16 s. Le mesme jour, donné cinq livres et demy d'œuvre à filer à Benoiste Chana, femme d'Estienne Sauzion, habitant de Marcy. Dud. jour, donné à lad. Benoiste pour donner à Marguerite Allard, femme de Jacques Care, aussy habitant dud. Marcy, quatre livres d'œuvre au prix de six solz la livre, reçeu 1 l. 4 s. Du mesme jour 13° aoust, donné à Marguerite Jean Gay, femme de Billet, habitant de Bayères, trois livres d'œuvre à filler. Reçeu, payé 18 s. ; aussy donné sept livres chavasse à Florie, vefve de Paquet. Payé. Du mesme jour, donné à la femme de Salvin Bathaille, trois livres et demy chavasse. Receu, payé 10 s. 6 d. Du 22° aoust, donné à Claudine Chapoulard, vefve Chavet, neuf livres chavasse. Reçeu, payé 1 l. 7 s. Du 14 septembre, donné à la femme de Salvin Bathaille quatre livres et demy chavasse. Dud. jour, donné à filer à Marie de Viego trois livres et demy d'œuvre. Tout le fillet que j'ay eu je l'ay donné pour blanchir à lad. de Viego. Du 27 novembre 1686, j'ay donné trois livres unze sols deux deniers à Michel Bertrand, pour aller achepter du sel à Anse, plus six solz pour trois livres de veau le jour de saint Etienne, 26 décembre 1686. Nota qu'il y a deux ans que je luy prestay cent trente-deux livres farine froment et ne luy peux rester en tout que six livres et deux thonneaux de la teneur chacun de quatre asnées fort usés. Payé tout. J'ay les thonneaux que je doibs rendre. Je les ay rendus. Du 12° janvier 1687, j'ay donné à Ennemond Bœuf Basset, cy devant mon valet, neuf livres dix solz, de seize livres que je luy devois en reste de ses gaiges, tellement que je ne luy doibs que six livres dix sols. Payé tout. Du 26 décembre 1684, arresté compte avec M° de St-Jean, thonnelier du Breul, en présence de Michel Bertrand et de Ennemond Bœuf Basset, je luy doibs seize livres et me doibt relier les quatre thonneaux qu'il m'a vendu et fournir les cercles, cy 16 l. Du 24 apvril 1685, j'ay donné douze livres à M° de St-Jean, cy 12 l. Payé tout. Et luy reste 4 l. Du 13° juin 1685, donné en desduction à Ennemond Bœuf Basset, 5 l., mon valet, outre 14 solz qu'il me doibt précompter, en présence de Michel Bertrand, plus donné du 3° aoust 1685 trente-trois livres aud. Bœuf-Basset, mon valet. Du 16 décembre 1685, j'ay donné quatre livres à Ennemond Bœuf-Basset. Du 5 febvrier, donné cinq livres dix solz, du 31 mars. 20 s. Arresté compte ce 31 mars, luy reste dix-huict livres, cy 18 l., plus donné 1 l. 10 s. ; du 29, donné dix-huict livres, cy 18 l. ; plus dud. jour arresté compte pour journées et argent que je luy ay donné une livre dix solz, cy 1 l. 10 s., luy reste pour tout le passé jusques à ce jourd'hui, compte arresté en présence de M de la Roche et Jean Basset, [illegible] quatre livres, cy 24 l. Du 25 juin 1685, [illegible] Michel Bertrand, je luy reste dix-sept livres don il a reçeu trente solz et je luy devois la conduite de 2 thonneaux, je luy doibz encore 16 l. ; plus donné trente solz pour ses peigneurs ; plus 30 s. pour aller à [illegible] ; [illegible], « Aimee-Claudine de [illegible], Alexandre Relieu, tuilier d'Alix ; Anthoine Michaud, potier de terre dud. Alix. Veu en la visite générale ce 18 juin 1681. Villemot ?, promoteur ». — F° 44, « Jean Libert, prieur d'Alix », 13 août 1681. — F° 52, « Catherine de St [illegible] d'Alix », 14 janvier 1684. — F° 78 v°, « [illegible] qu'en cas qu'il se perdisse la transaction que j'ay faicte avec led. messire Jean-François d'Assier de La Chassaigne, seigneur par acquisition soubs pension du chamarier de l'abaye royale de Savigny à huit cens livres et, outre ce, la pension dud. curé suivant l'édit du roy que led. d'Assier et le soubsigné ont transigé par-devant le notaire royal d'Anse, nommé Lagrive le père, en 1686 ou environ, que les fonds dépendant de la cure furent estimé quarante livres, exemps néantmoins de toutes charges seigneuriales, lods, servis et dismes du pressoir et généralement quelconques autres pour luy et ses successeurs, aux conditions que led. curé luy cedda et quitta les nouvailles, sans y comprendre ce qu'il peut recevoir dud. Alix, comme indépendant dud. seigneur et dud. Marcy. La transaction est demeurée entre les mains de m^re Jacques Deschamps, procureur dud. curé dans le procès qu'il avoit avec led. seigneur pour sa portion, lequel fut obligé de luy donner toutes les années la somme de deux cens soixante livres sur les dismes dud. Marcy, laquelle remarque servira en cas de perte. Delanef, curé dud. Marcy et Alix indépendant. Broliac, agent dud. seigneur et fondé de procuration a signé lad. acte. » — F° 81 v°, 1692, gages de la tente Nicole Sage, trente une livre dix sols, 1693, mesme gage ; la tente a receu 3 l. pour achepter des soliers ; a receu 31 solz pour aller à Lyon, 1 l. X s. ; receu pour achepter du cuir à Chastilhon, 14 s. ; receu pour le faire accommoder ses costes, X s. ; receu en allant quérir du bled à Lyon, a prins 1 l. ; receu pour accommoder ses galoches, 7 s. » — F° 106, « Au nom de Dieu. Amen. Par-devant messire Barthélemy Delanef, prêtre et curé de Marcy-sur-Anse, les témoins cy bas nommé, personnellement étably Claude Carre, vigneron et habitant de Marcy, lequel étant dans son lit malade indisposé de sa personne, néantmoins seins de ses sens, pensées, paroles, mémoire et entendement, considérant que nous sommes tous mortels, lequel fort oppressé de maladie et dangereuse, après avoir ennvoyer chercher dans tous les endroits du voisinage des notaires royaux, n'y en ayant trouvé aucun qui peut venir promptement, craignant de décéder sans disposer de tous ses biens qu'ensuite procez, querelles et débats

n'arrivassent entre ses héritiers, prétendans biens et droits en son hoirie, à quoy voulant obvier, m'auroit prié et requis de vouloir prendre et dresser par écris son testament et ordonnance de dernière volonté, ce qui par moy, à sa prière et réquisition, a esté faict après m'estre informé de l'absence des notaires, a esté fait et dressé à la forme qui s'ensuit. Premièrement, comme bon chrestien a faict le signe de la croix. *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen*, et recommandant son âme à Dieu, à la très ste Vierge et tous les saints, la sépulture de son corps dans le tombeau de ses parens. Quant aux frais funéraires et autres œuvres pieuses, s'en remet et confie à la volonté de son héritier universel cy bas nommé. Premièrement donne et lègue et par droit d'institution et légats, délaisse à Pierrete Carre, sa fille en première nopce, la somme de cens l. et une robe valant vingt livres, payable lorsqu'elle se mariera ou en majorité. Item donne et lègue à Pernette Carre, sa fille en seconde nopce, la pareille somme et robe, et à Isabeau Carre la pareille somme aussy et robe, lorsqu'elle seront en âge ou se marieron, et à Michel Carre, son fils, la somme de cinquante livres. Les faisant ses héritiers particuliers et voulant que de ce ils se contentent, pour tous droits qu'ils peuvent prétendre en ses biens et hoiriees. Item donne et lègue à Jeanne Vize, sa femme, la jouyssance de tous et chascun ses biens immeubles pendant sa vie durant, sans rendre aucun compte, comme aussy luy lègue ses meubles mublants, or, argent, obligations, danrées, bestiaux, tonneaux et tout ce qui fait lieu et tient place de fais mobilières, qu'il évalue par le présent testament à la somme de soixante livres, desquels elle pourra disposer en faveur de qui elle voudra, à la charge néantmoins de nourrir et entretenir ses enfans, jusques à ce qu'ils ayent atteint l'âge de gaigner leurs vies, la priant d'accepter la tutelle de sesdits enfans la luy defferant par le présent et la priant l'accepter. Item donne et lègue à tous ses parens cinq solz. Au surplus et résidus de tous ses autres biens qu'il n'a cy-dessus donné et légué, donnera ni lèguera icelluy testateur, a fait et cré institué de sa propre bouche pour son héritier universel Anthoine Carre, son fils aîné, auquel il veut tous ses biens échoirs et avenir de plein droit et appartenir sans forme de procez, à la charge de payer ses debtes, légats, frais funéraires et d'accomplir son présent testament. Desquels néantmoins il ne pourra se mettre en possession qu'après le décez et bon plaisir de lad. Vize, sa mère. Cassant, révocant et annulant led. testateur tous autres testamens, codicilles, donations et autres dispositions qu'il pourroit cy-devant avoir faict, quelles clauses dérogatoires spéciales ou individuelles qui puissent être opposées dont il n'est mémoratif du nom des notaires, voulant que le présent soit son testament et vaille par tous droits que testamens peuvent et doivent valoir, et par tous autres meilleurs moyens introduis des droits en faveur du testateur et comme testament solemnel aussy bien que s'il avoit esté passé par-devant nre royal, et au cas que led. Anthoine Carre, son héritier, vienne à décéder, veut et entend que led. Michel Carre, son second fils, soit son héritier universel; et le tout après avoir fait lecture et relecture audit testateur devant son lit, a dit et déclaré estre sa dernière volonté et ne sçavoir signer, priant et requérant les tesmoins cy-après nommez aud. testament estre d'icelluy mémoratifs, le tenir secret et en porter vérité dès qu'il en sera besoin et requis. Fait et passé le seizième jour du mois de may mil sept cens, après midy, en présence de Benoit Mourel et Philibert Charbonnel, qui ont signé led. testament, Claude Corsand, dit Ficot, François Chermetton, Antoine Chermetton, Jean Meyssonnier, André Charbonnel, dit Battin, lesquels autres tesmoins ont dit ne sçavoir signer, enquis par moy soubsigné. PHILIBERT CHERBONNET, BENOIST MOUREL, DELANEF, curé dud. Marcy-sur-Anse ». — Fo 129, « En la présence du notaire royal soubsigné, et les témoins après nommez, s'est estably en personne, Claude Poncet le jeune, laboureur de Marcy, lequel a dit et déclaré aux consuls et habitans dud. Marcy, qu'il leur quitte et abandonne certaine vigne qui luy a esté remise en partage par Claude Poncet l'aisné, son oncle, lad. vigne despendant de la confrérie dud. Marcy, située aud. Marcy, teritoire du Morquier, ainsin quelle se contient, somme et interpelle lesd. consuls et habitans d'accepter l'abandonnement et déguerpissement qu'il leur fait de lad. vigne, puisqu'il ne leurs doit aucune chose de la pension et revenus deubs sur icelle, et ce parlant à mre Anthoine Declardin, noitaire et greffier dudit lieu, à Anthoine Barrassieu, Benoist Terrel, Claude Caré, Anthoine Magny, Estienne Chermetton, et Claude Bouccuze, tous habitans dud. Marcy, qui ont dit que lad. vigne ne peut estre divisée d'avec l'autre vigne dépendant de la confrérie, tenue par led. Poncet, l'aisné, ayant esté remise à feu Anthoine Poncet, à la charge de la pension de deux ânées de vin par an, pour payer, de laquelle lesdites vignes ont esté affectées et sur chascune partie et particule d'icelle leur est posé le tout, sans division ny discussion, et partant ne prétendent accepter led. déguerpissement, sinon qu'à mesme temps led. Claude Poncet l'aisné en fasse de même, protestent que rien ne leur puisse nuire ny préjudicier dont a esté fait et octroyé acte ausdites parties, et ce que de raison, et sur le champ est intervenu led. Claude Poncet l'aisné, lequel, suivant le consentement des susnommés habitans, s'est chargé de la susdite vigne, déguerpie par led. Claude Poncet, son nepveu, promet icelluy ensemble l'autre par luy tenue cultiver et entretenir en bon père de famille sans y faire aucune détérioration, et payer tous les ans à la communauté desd. habitans deux ânées de vin clairet pur et net et icelles délivrer aux consuls qui seront en charge, à chascune feste de saint Martin d'hyver, pour estre lesdites deux ânées de vin employées aux nécessités de la parroisse, et

autrement ainsin qu'il sera avisé, en la forme du même contract et fondation, et pour que lesdites vignes soint en bon etat, ledit Claude Poncet l'aisné ne les pourra quitter ny deguerpir à l'advenir, ny les siens, sans qu'elles ne soint en bon estat, et à l'effet des présentes led. Claude Poncet l'aisné oblige les corps et biens qu'il soubmet à toute court royale et autres, raison et clauses requises. Fait audit Marcy, dans la maison dud. Benoist Terrel, avant midy, le 16e jour de mars 1643. Présens à ce Leonard Corsand, laboureur de St-Cyprien, et Anthoine Rambert, laboureur de La Chassaigne, demeurant aud. Marcy, requis, qui n'ont signé pour ne sçavoir, ainsin qu'ils ont dit et de ce enquis, et ont signé lesdits mre Declardin, Barrassieu, et Claude Bouccuze, et lesdits Poncet, non les autres habitans pour ne sçavoir, ainsin comme ils ont dit de ce enquis. Declardin, Bouccuze, Barrassieu, Gaucher, nre royal. Fondation faite par les habitans de Marcy-sur-Anse, imposée sur les vignes du Morguier de deux ânées de vin tous les ans. Lequel contract est chés mre Gaucher à Charnay, dans le protocolle de ses ayeulx ». — F° 131 v°, « Claude Barrancy, seigneur de Sanderd », 7 juin 1706. — F° 144, enterrements d'habitants de Saviguy, 1708. — F° 145 v°. « Au nom de Dieu. *Amen*. Je soubsigné, curé de Marcy-sur-Anse, ayant admistré les sacrements à Benoist Caré, lequel estant dans son lit, dangereusement malade, cependant sain de ses sens, mémoire, entendement, m'a prié de recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté, à défaut de notaire, ce qu'il a fait de la manière qui s'ensuit : 1° Comme bon chrestien a fait le signe de la croix, a recommandé son âme à Dieu son créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à St Benoist, son patron, à tous les saints et saintes de paradis, a éleu la sépulture de son corps au cimetière de Marcy, et quand à ses frais funéraires, il s'en confie entièrement à son heretière universelle sous nommée. Item ledit testateur veut et entend qu'il sera dit et célébré, par Mr le curé de Marcy, trois messes à sçavoir une le jour de son enterrement, l'austre à la quarantaine, et la troisième au bout de l'an ; item ledit testateur donne et lègue à Anthoinette Caré, sa fille aîné, la somme de 15 l., et c'est pour tout droit qu'elle peut avoir et prétendre dans son hoire, qui ne peut valoir que de 45 l. ; item ledit testateur donne et lègue à un chascuns de ses autres parens la somme de cinqt sols quand ils feront aparoistre, et quand à ses autres biens qu'il n'a lègué ny lèguera cy-après, il les donne et lègue à son héretière universelle, qu'il a nommé de sa propre bouche, à sçavoir Pierrette Caré, à qui il veut de plein droit tous ses biens présens et advenir apartenir sans forme de procès, et le tout par droit d'institution, cela c'est pour ses bons et agréables services qu'il a reçeu. Lequel testament luy a été leu, releu, ce qu'il a dit bien entendre et telle est sa volonté, cassant et révocant tout autre testament, codicille qu'il pourroit avoir fait cy-devant, voutant que celuy-cy aye son entier effet, en présence de m[illegible] Barthelemy Delanef, ancien curé de Marcy, [illegible]metton, Zacharie Cléret, Claude Corsan, Jean Brietton, Anthoine Terret et Anthoine B[illegible], [illegible] de Marcy, qui tous ont dits ne sçavoir signer, excepté mre Barthelemy Delanef et Corsant. Fait ce 10 [illegible] 1716. Delanef, Claude Corsant, Bretton, curé de Marcy ». — F° 167 v°, « Au nom de Dieu. *Amen*. Je soubsigné, curé de Marcy-sur-Ance, ayant administré les sacrements à Pierre Deville, lequel estant dans son lict, dangereusement malade, cependant sain de ses sens, mémoire et entendement, m'a prié de recevoir son testament noncupatif et ordonnance de dernière volonté n'ayant peu trouver un notaire, ce qu'il a fait de la manière que s'ensuit : 1° Comme bon chrestien a fait le vénérable signe de la croix et recommandé son âme à Dieu, son créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à saint Pierre, son patron, à tous les saints et saintes de paradis, a éleu la sépulture de son corps au cimetière de Marcy, et quand à ses frais funéraires, il s'en confie entièrement à son héritier universel sousnommé. Item ledit testateur veut et entend qu'il sera célébré par Mr le curé de Marcy-sur-Ance dix messes de l'office des trépassés, sçavoir trois grandes, une à son enterrement, l'austre à la quarantaine, et une au bout de l'an, et les austres incontinant après son décès. Item, ledit testateur donne et lègue à tous ses parens la somme de cinqt sols quand ils le feront aparoîstre, et quand à ses autres biens qu'il n'a légué ny donné, ny léguera ny donnera cy-après, il les donne et lègue à son héretier universel qu'il a nommée de sa propre bouche, Louis Deville, son neveux, à qui il veut de plain droit tous ses biens apartenir présens et advenir, sans forme de procès, et le tout par droit d'institution, à ces conditions néanmoins qu'il le fera enterrer honorablement et payera ses debtes, si aucune il y a, comme aussy la rétribution desdites messes et son enterrement audit curé de Marcy. Lequel testament luy a esté leu et releu, ce qu'il a dit bien entendre et telle estre sa volonté, cassant et révocant tout austres testament et condicille qu'il pourroit avoir cy-devant fait, voulant que celuy-cy aye son entier effet. En présence de Philibert Manis, Guillaume Bourricand, Henri Badelon, Jean Moissonnier, Claude Poitrasson, Claude Corsan, Jean Terret, qui ont dit ne sçavoir signer, excepté Poitrasson et Corsan. Fait ce dernier décembre 1713. C. Poitrasson, Claude Corsant, Brietton, curé ». — F° 181, « Vizé dans le cours de la visitte de monseigneur l'archevesque résidant à Ance, le 30 septembre 1719, Navarre ». — F° 192 v°, testament bâtonné de Marie Corsellette, qui laisse une somme de 50 livres pour célébrer 100 messes, une somme de 10 livres pour les réparations de l'église de Marcy ; 5 livres pour les pauvres ; 40 livres à son père Claude Corcellette ; 5 sous à tous ses parents, 30 octobre 1722. — F° 204, « Le 27 février 1726. Jean Brietton, habitant de la

paroisse de Marcy-sur-Anse, étant détenu de maladie corporelle dans son lit, sein néanmoins de ses sens, mémoire, parole et entendement et craignant de mourir sans avoir disposé de ses biens, de peur que procez n'arrive entre ses parens et ne s'étant pas trouvé de notaire sur les lieux, je soussigné, curé dudit lieu de Marcy, à la réquisition dudit Jean Brietton, ay reçu et rédigé son testament écrit de la manière qui s'ensuit : Premièrement ledit testateur a fait le signe de la croix sur sa personne, disant Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, a recommandé son âme à Dieu, à la très sainte Vierge et tous les saints, a éleu sa sépulture au cimettière de l'église parossiale de Marcy, dans laquelle paroisse il veut ses frais funéraires être fait par son héritière bas nommé, selon sa qualité et faculté de ses biens. Item, ledit testateur donne et lègue et par droit d'institution délaisse à Claude, Antoinette et Claudine Brietton, ses trois filles, à chacune d'elles la somme de 150 l., lorsqu'elles seront en âge ou qu'elles se marieront, et au cas que sadite femme soit enseinte d'un postun ou postème, luy donne la même somme de 150 l. Item, ledit testateur donne et lègue à tous ses autres parens et autres prétendants droit à son hoirie à chacun d'eux la somme de cinq sols lorsqu'ils feront aparoir de leurs droits, et au résidu de tous ses autres biens, meubles et immeubles présent et avenir quelconque en quoy qu'ils consistent et puissent consister, les a donné et donne à André Pacquet, sa femme, qu'il a nommé de sa propre bouche pour son héritière pure et simple, à la charge néanmoins de payer les légats susdits, la requérant et supliant d'accepter la tutelle de ses enfens, quoy faisant ledit testateur a cassé, ennulé et révoqué tout autre testament, codicile et donnation, qu'il pourroit avoir fait cy-devant, voulant que le présent soit bon et valable par toutes les voyes que tout testament doit et peut valoir, et après l'avoir leu, releu audit testateur, il a déclaré l'avoir bien entendu et telle être sa volonté et y a persisté en présence d'André Cherbonnel, de Zacharie Claire, de Pierre Deflache, de la paroisse de St-Vérend, demeurant valet chez Claude Corssant, habitant de Marcy, de Louis Deville, de Jean Cherbonnel, de s^r Franc. Convert, fermier de Marcy, de Philibert Caré, témoins requis et appellés. Le s^r Convert a signé et non les autres, pour ne sçavoir signer, de ce enquis. Ledit testateur a évalué tous ses biens mobiliaires et immobiliaires et a déclaré que l'hoirie ne peu valloir que la somme de 170 l. Convert, Gouttenoire, curé de Marcy. » — F° 211 v°, « Gaspar Voiret, prieur d'Alix, » 3 octobre 1727. — F° 217, « Au nom de Dieu. *Amen*. Le 1er jour de février 1729, Magdelaine Peillon, fille de deffunt Jean Peillon et de Jeane Rivière, étant détenue de maladie corporelle dans son lit, saine néanmoins de ses sens, parole, mémoire et entendement, craignant de mourir sans avoir disposé de ses biens, de peur que procès n'arrive entre ses parens, et ne s'étant point trouvé de notaire sur les lieux, m'a prié de vouloir recevoir son testament, ce que j'ay fais de la manière que s'ensuit : premièrement ladite testatrice, comme bonne chrétienne, a fait le signe de la croix sur sa personne en disant au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, a recommendé son âme à Dieu, à la Ste-Vierge, à tous les anges et saints du Paradis, a éleu sa sépulture dans le vas de ses parens au cimetière de l'église d'Alix, où elle veut ses frais funéraires être fait par son héritier bas nommé, selon sa qualité et faculté de ses biens. Item donne et lègue ladite testatrice et par droit d'institution et délaisse la somme de 25 l. pour acquitter cinquante messes de mort pour le repos de son âme, d'abord après son décès, dans ladite paroisse. Item donne et lègue à m^re Jean-François Peillon, prêtre et curé de Ste Marie d'Ivetot en Normendie, et à Augustine Peillon, à Jeane Peillon, à Pierre Peillon, Louise Peillon, à Françoise Peillon, et Anne Peillon, ses frères et sœurs à chaquun d'eux la somme de cinq sols à eux payable un an après son décès. Item donne et lègue à Blaise Peillon, son autre frère, la somme de 50 l. aussi payable à luy, deux ans après son dessès et à Anne Peillon, sa sœur, outre la somme de 5 sols, ladite testatrice luy donne toutes ses nippes et linge à son usage, et au résidu de tous ses autres biens, tant meuble qu'immeuble, présent et avenir, en quoy qu'ils consistent et puissent consister, qu'elle n'a si devant donné ny légué cy-devant, les a donné et donne à Barthélemy Peillon, son frère, qu'elle a nommé pour son héritier universel au charge et condititon de payer les deptes et légats susdits. Quoy faitsant ladite testatrice a cassé, annullé et révoqué tout autre testament, codicile, donnation, qu'elle porroit avoir cy-devant fait, voulant que celuy-là soit bon par toutes les voyes que peut et doit valloir tout testament, et après l'avoir leu et releu à la dite testatrice, elle a declaré l'avoir bien entendu, et telle être sa volonté et y a persisté en présence de Claude Conte, de Jean Chambon, de Claude Parmier, natif de Bagnol, demeurant à Alix, de Jean Rivière, de Louis Sollier, de la parroisse de Besenay, demeurant valet chez Pierre Michaud, habitant d'Alix, de François Rivière et Claude Pagnon, tous habitants dudit Alix. François Rivière et Claude Pagnon ont signé, et non les autres pour ne sçavoir signer, de ce enquis, non plus ladite testatrice, comme ils ont déclaré suivant l'ordonnance, François Rivière, Claude Pagnon, Gouttenoire, curé. » — F° 245, « Vu dans notre visite ce 25° may 1735, à Marcy-sur-Anse, Charcun, curé de Chazay, archiprêtre subst. d'Anse ». — Ff. 253-258, table des actes de 1672 à 1704. — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 679 (GG 2). — In-4°, 168 feuillets.

1737-1773. — Actes dressés par les curés Goutlenoire (1737), Meynier (1738-1773), Pellotier (1773), et Delanef, ancien curé, Thévenet, Charcun, Courbon, Mottin, Penel, Dufaure, Durelle, Bouton, Pascalis, Bellon, Vial, etc. — Ff. 1, 8-10, 15-18, 22-28, 32-34, 38, 41, 42, 61, 62, 71, 72, 78, 82, 92, 104, 112, 113, 118, 121, 122, 126, 130, 133-135, 140, 147, 148, 156, blancs. — F° 29, laceré au bas à droite. — F° 2, « Ce registre a été relié et mis en ordre par mre Pelottier, curé dudit Marcy, en 1774 ». — F° 11, « J'ay pris possession de la cure de Marcy le 24 février de la présente année et suis entré en exercice le 6 mars 1738, Meynier, curé ». — F° 48, « Vu dans le cours de notre visite aud. Marcy-sur-Anse, le 18 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — Ff. 162-168, répertoire des actes de 1737-1773. — Registres parafés par Pupil (1737-1748, 1750, 1753-1756, 1758-1766, 1768-1770), Charrier (1751, 1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E. Suppl. 680 (GG 3). — In-4°, 145 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par le curé Pellotier (1774-1792), et Espezolle, vicaire de St-Cyprien, Thévenet, chanoine de St-Nizier, Murat, Durette, Pascali, Richaud, Meurier, Gastinet. — Ff. 17, 18, 41, 42, 50, 59, 60, 76, 87-90, 97, 98, 104-106, 119, 120, 128, 136, 145, blancs. — F° 26, La présente année 1777, nous avons fait dans l'église de Marcy-sur-Anse les réparations suivantes, sçavoir : un autel en pierre, doré et marbré, boiser le chœur, placer trois pieds d'estal en pierre, pour porter la statue de la Ste Vierge, qui a été donnée par Mr Thévenet, et [illegible] des saints Bonet et Fortunat, [illegible] le chœur, ainsi que le derrière de l'autel, [illegible] fait dorer les deux bustes de St Bonet et Fortunat; nous avons aussi achetté les rideaux de derrière l'autel, le tout pour la somme de 511 l. 15 s., dont le luminaire a fourny 24 l., la confrairie du très st-sacrement, semblable somme, Mr de Laurencin, chamarier de Savigny, seigneur décimateur de Marcy, a donné 276 l. et le ciboire, et les autres 185 l. ont été données par MM. Thévenet, Fraisse, Pétrot, Mr le chevalier de Cressia et autres personnes pieuses, charitables et libérales. Dieu en soit glorifié. L'autel en pierre, y compris le tabernacle, a coûté 200 l. ; pour le marbrer, de même que le chœur, le platrir, etc., 119 l. ; les trois pierres qui servent de pied d'estal à la sainte, etc., 18 liv. ; pour boiser le chœur et la stale, 50 l. ; dorure des saints Bonet et Fortunat, 18 l. ; porte du tabernacle, bras du cierge pascal, dorure de ladite porte ; les ferures ; fiches pour la stale ; tringles, hapes, 44 l. ; cadettes de derrière l'autel, chaux et journées pour les placer, 11 l. 15 s., ridaux, sans façon 51 l. ; 511 l. 15 s. » — F° 56, « Le 28 octobre 1781, Mgr de Montazet a tenu la congrégation dans l'église de Marcy, comme on le verra dans la note insérée à la fin de ce registre ». — F° 139, enterrement dans l'église St-Denis d'Alix de Marie-Balthazarde de Chapponnay, chanoinesse du ci-devant chapitre d'Alix », 15 avril 1792. — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), Rambaud (1774, 1781, 1783, 1788), de Leullion (1779), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

MARDORE

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy

Église sous le vocable de Saint-Laurent et Saint-Pierre, diocèse de Mâcon, archiprêtré de Beaujeu, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; élection de Villefranche, justice de Courcenay.

E. Suppl. 681 (GG. 1) — h. 0,185, l. 0,130, 297 feuillets.

1652-1673. — Actes de baptêmes de Mardore et La Chapelle, dressés par le curé Thivend (1652-1673), les vicaires Maublanc (1655-1661), Valentin (1668-1672) ; Trambouze, curé de Thel ; Perrin, curé de Lagresle. — F° 78, 297, blancs. — Ff. 1-280, baptêmes de 1652-1673 ; ff. 281-285, baptêmes d'enfants illégitimes 1657-1691 ; ff. 283, 284, deux enterrements de 1675 ; ff. 296-286, baptêmes de La Chapelle de Mardore. — F° 1, « Livre premier des actes baptistaires de la parroisse de Mardore et La Chapelle son annexe, tenues par messire Jean Thivend, prestre curé desd. lieux commenceant le septiesme juilliet de l'année 1652 ». — F° 2, L'an mil six cent cinquante-deux et le septiesme juillet, je Jean Thivend, prestre curé de Mardore et La Chapelle, son annexe, admis à ladicte cure par provision de Mre Thomas de Chandon, prieur de Ste-Marie de Ratenelles et chanoine de l'esglise de St-Vincent de Mascon, estant en semaine lors de l'obit de deffunct messire François Dubost, curé pacifique desdits lieu, en datte du dixiesme juin an susdit mil six cent

cinquante-deux, signée Ratery, secrétaire, et scellée du sceau du chapitre de ladite esglise de St-Vincent et pourveu par visat *in forma dignum*, de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque de Mascon, Jean de Lingendes, en datte du treiziesme dudit moys de juin de ladite année mil six cent cinquante-deux, signée Jean de Lingendes, et plus bas, par commendement, de Brœil; insinué au feuillet sept vingt septiesme du livre septiesme des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Mascon, en datte du vingtiesme des moys et an susdit, signé Pelletier, promoteur en l'officialité dudit Mascon et acte de prinse de possession dudit Mardore et La Chappelle, annexe, par les mains de Mre Jean Caillot, prestre sociétaire en l'esglise Nostre-Dame de Thizy, en datte du vingtroiziesme desdits moys et an, signé Trambouze, notaire royal. Je Jean Thivend, susdit curé, ay commencé ledit présent livre baptistaire dont le premier est de 1652. — F° 4 v°, « Philippe Trambouze, notaire royal et procureur de Mardore », 22 novembre 1652. — F° 6 v°, « Marguerite de Foudras, fille de messire Jean-Jacques de Foudras, seigneur de Courcenay », 17 mars 1653. — F° 26, « Claude Farge, bourgeois de Lyon et sieur du Martorey, damoiselle Raymonne de Sarron, sa femme », 11 mars 1655. — F° 31, « Isabeau de La Pouape de Vertrieux, femme de haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques de Foudras, seigneur de Courcenay », 29 juin 1655, — F° 32, « Claude de La Poype de Vertrieux, chanoine de St-Pierre de Mascon; Bénigne de Foudras, femme de messire Nicolas de Nompère, seigneur de R..... ; Jean-Jacques de Foudras, seigneur de Courcenay, Mardore, La Place, Lagresle, La Bruyre et autres places », 1655. — F° 42 v°, baptême de Laurent de Laplasse, « s'estant rencontré le landemain du royaume dudit lieu, les enfants de la parroisse, en armes, tambours battants, enseigne desployée, luy ont imposé led. nom de Laurent », 14 août 1656. — F° 67, « Avec le baptême de Philibert Buffin, escrit à la seconde page, il y a dans le présent livre deux cent trente-neuf enfans baptisés, dont le premier fut escrit à la page sisiesme, qui est Claudine Champalle, et le dernier escrit, Jacques Muguet. Il y a soixante-sept feuillets, qui font cent trente-trois pages, sans y comprendre le catalogue des noms et surnoms des enfans baptisés, ce que moy curé cy-devant nommé et soubsigné certiffie estre véritable, le présant livre finit le 28e septembre 1658. Thivend, curé de Mardore ». — Ff. 68-77, « Catalogue des noms et surnoms des enfants baptisés contenus au présent livre, par ordre de l'alphabet », table par prénoms. — F° 79, « Livre second des actes baptistaires..... commenceant le 26 novembre 1658. Faut remarquer qu'il y a cinq actes baptistaires de la parroisse de Cours qui furent faicts apprès la mort de m^{re} Benoît Duverne, curé dud. lieu, par moy, curé de Mardore ; n'ayant pas trouvé le livre baptistaire de Cours, je les mis dans celluy de Mardore, sçavoir Jacqueline de Damas, Pierrette Thivend, Catherine de L'Espinasse, Jeanne Chassignolles et Antoinette Thivend, desquels actes je croy avoir donné extraict au sieur Marc de Deffaulx, curé de Cours, Thivend. — F° 82 v°, « Noel de Damas, escuyer, s^{r} de La Villette; Jeanne Garbot, sa femme ; Jacques d'Amanzé, chevallier, de Choffailles », 2 février 1659. — F° 121, « Anne Charretton, femme de mons. maistre Jean Rolin, seigneur de La Palus; Benoiste de St-Priest », 4 janvier 1663. — Ff. 140-150, répertoire des actes par prénoms de A à S. — F° 151, « Livre troisième des actes baptistaires... commenceant le 10e jour d'octobre 1664. A la suite liste des livres prêtés par le curé : « le pédagogue chrestien ?, les méditations, la fleur des exemples »... — F° 214 v°, un acte de mariage de 1670. — Ff. 215-227, table alphabétique par prénoms. — F° 226, « livre quatriesme..... commenceant le 4e de febvrier 1670 ». — F° 226 v°, « Ce présant livre contient cinquante-trois feuilletz, jusques à la page 107, dans lesquelz il y a deux cents vingt et un enfans baptisés, dont le premier est Simon Magnin, à la page première, et le dernier Claude Potier à la page 117. A la fin du livre il y a un supplément d'actes baptistaires faicts par s^{r} Estienne Gaulme, vicaire, qui n'avoit pas rédigé par escrit les baptesmes des enfans qu'il avoit baptisé à La Chapelle. Il y a dix feuillets dans led. supplément qui font vingt pages où il y a trente-huict enfans baptisés par led. s^{r} Gaulme et un par s^{r} Jean Valentin qui a esté omis dans son rang, il reste six feuilletz en blanc dans led. livre ». — F° 259 v°, « Le 2 de mars 1672, Jeanne Trambouze fut ouverte pour tirer son enfant, il fut conditionnellement baptisé, mais on doubte qu'il fut en vie, ce qui fut cause qu'il ne fut pas mis en terre sainte ». — Entre les ff. 279-280, lacune de 5 feuillets. — F° 280, « Il y a dans le presant livre deux cent cinquante baptistaires despuis la première page jusques à la cent septiesme page, apprès quoy il y a cinq feuilletz en blanc jusques à la page cent dix-neuf, où finissent les extraicts des baptesmes de La Chapelle de Mardore, pendant le temps de s^{r} Estienne Gaulme, vicaire, où il y en a trente-neuf qui font en tout cent quarante-quatre actes. Les cinq feuilletz qui estoient en blanc ont esté remplis par les baptesmes des enfans illégitimes qui sont nés dans la parroisse et qui sont au nombre de neuf, le premier à la page 109 et le dernier à la page 116. Ils sont au nombre de neuf qui font, avec les légitimes, 253 baptesmes contenus au présant livre ». — F° 109, « Extraicts de certains actes baptistaires qui ne sont pas escris dans les registres ordinaires, comme estant arrivés extraordinairement, lesquels extraicts ont été mis dans les cinq feuilletz blancs dont il est parlé dans l'autre feuillet pour servir et valloir en cas de besoin à qui il appartiendra ; les originaux ayant esté mis sur des papiers volans, ce que

je certiffie. » — F° 282, « Pierre Mongoin, demeurant à St-Vincent-de-Reins et enseignant à lire et à escrire à la jeunesse du voysinage », 31 mars 1668. — F° 296, « Supplement des actes baptistaires faict par Mre Estienne Gaulme, prebstre, vicaire de Mardore et La Chapelle, pendant le temps de son vicariat, desquels actes il a emporté le livre concernant ceux qu'il avoit baptisé à lad. Chapelle et desquels j'ay dressé le présent recueil suivant le fidelle rapport que m'en ont faict les habitans de lad. Chapelle, pour servir et valloir à qui appartiendra, en temps et lieu, ce que de raison. L'ordre des jours, des moys et des années n'est pas régulièrement observé en deux ou trois endroicts, mais cela ne faict rien à l'essenciel ? et à la vérité des actes baptistaires icy contenues ».

E Suppl. 682 (GG 2.) — In-4°, 200 feuillets.

1689-1716. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les curés Thivend (1689-1703) ; Trambouze (1703-1716) ; les vicaires Favre (1690-1694) ; Trambouze (1697-1698) ; Jean Farge (1702), et Jean Thivend, ancien curé (1704-1705). — F° 136, blanc. — Ff. 38-58, nombreux décès 1693-1694. — F° 76, enterrement d'une femme « attaquée d'un catarre qui luy osta la veue, l'ouye et la parole », 9 février 1697. — F° 169 v°, « Mre Jean Thivend, prestre et curé ancien de Mardore, de 83 ans, après avoir demeuré cinquante-huit ans dans son bénéfice et après avoir amassé quantité de bien que pendant sa vie il a donné à ses parents, enfin après sa mort qui a esté le 15e descembre et enterré le 16e 1709, muni des sacrements ordinaires aux malades, sans qu'aucun de ses parents qui en aye faict conte, l'on a pris son hoyrie par bénéfice d'inventaire et c'est son nepveux nommé Me Christophle Thivend de Cour, quoyque led. curé eust quantité de constitution de rante et obligations simples, [Il ne fit] point de bien à son églize de sa résidence, il fit une fondation d'une messe par semaine dans l'église de Cours, où il avoit quantité de prébendes. Enfin son héritier l'a fait passer pour insolvable, à cause de 562 livres qu'il devoit à Me Michel Trambouze de Thizy, à qui il avoit résigné son bénéfice » . . . F° 161 v°, Le présent registre de mil sept cent et sept servira pour l'année mil sept cent et neuf, les précédents ayant estez remplis et ayant estez plus que suffisants pour touts les actes, soient baptesme, mortuaire et mariage, il servira donc pour l'année mil sept cent neuf, qui se nomme année cruelle, à raison d'un autre année qui avoit précédée, en mil six cent nonnante-trois, qui fust nommée la meschante année, où le blez valloit huict livres et le seigle six et sept livres, ainsy à proportions des autres grains. Cette mesme année il mourut quantitée de peuples de la faim s'estant servis pour nourriture [illegible] prez et de la fougere pour faire du pain [illegible] mença depuis la récolte mil six cent nonnante-deux jusqu'à la récolte de mil six cent nonnante-trois, où la récolte fust fort abondante en tout ; mais pour l'année mil sept cent nœuf, elle commença en mil sept cent et huit par la récolte peux abondante. Le blez en cette année mil sept cent et huit ne valoit que quinze sols la [illegible] pas qui en voulut achepter. Les pauvres ne vouloient aucunement du pain ; ils ne vouloient que quelque argent. La récolte ramassée, le blez commença à enchérir peux à peux, à raison de la rigueur d'un hiver où l'on en verra jamais un pire, tellement méchant qu'il jetta touts les blez en terre et une partie des vignes, tellement que le blez estoit d'un si haut prix que l'on en sçauroit trouver pour de l'argent et c'est dans plusieurs provainces et mesme dans tout le royaume. Au commencement du mois de may, l'on a esté contrainct labourer les terres ensemensiez de l'année mil sept cent et huict, pour y semer orge, blez noir, avoines et autres grains tramois n'y estant restez aucuns des hivernaux. La misère de toute part, le vol de toutte choses sur les grands chemins, soit de nuit, soit de jour, soit du gros bestail, soit autres choses. Pour ensemenser lesdites terres, l'on changoit une mesure blez noir contre une mesure comble froment, l'orge de mesme, les brechalles autrement pesette nœuf et dix livres, le blez noir huict et nœuf livres, l'orge de mesme, il ne s'en trouvoit ny pour argent ny autrement. L'on changoit en plusieurs endroits une mesure de ses menus grains en une asnée de vin qui valloit dix livres l'asnée, encore n'en trouvoit on pas. Point de récolte aparente des blez hivernaux pour faire subsister l'homme. Le présent a esté escript par le soubsigné curé dud. Mardore, le premier may mil sept cent et nœuf. Les vignes qui avoient apparence n'ont rien rapportez, l'on ne trouve pas du vin pour de l'argent, quoy qu'il y en aye en quantitté des années précédentes, vingt-cinq livres l'asnée. Point de commerce de toilles dans nos cartiers, beaucoup de maladie de tous cotté, et mortalitée, point d'argent, continuation des guerre depuis 22 ans, des gens ? se meurent ? de tous cottés, solidittée ? pour la taille en toutte les paroisse qui ne peuvent payer... pour ce sujet fort peu de blez à semer, ainsy à cullir pour l'année 1710. Trambouze, ce 15 octobre 1709. » — Registres parafés par de Mignot (1689, 1692, 1693, 1696-1698, 1700-1702, 1704, 1706, 1707, 1710, 1712), de Phelines (1690), du Sauzey (1694), Noyel (1709).

E Suppl. 683 (GG [illegible]) — In-4°, [illegible] feuillets.

1716-1752. — Actes dressés par les curés [illegible]

(1716-1746), Longière (1746-1752); les vicaires Fabry (1729-1730), Longière (1741, 1743-1746), Noyel Dumoulin (1747). — Ff. 6, 7, 91, 95, 97, 107-111, 116, 117, 123, 124, 137, 138, 145-150, 159-161, 192-195, 206, 207, 218, 219, blancs. — Ff. 11 bis, 15, 16, rongés sur les bords; f° 13, lacéré en tête à droite; 49, 50, lacérés en tête; 126-128, rongés dans l'angle supérieur droit; ff. 129, 130, rongés en tête. — F° 31, Pontus Rolin, seigneur de Montoux et La Pallue; Lucresse de Foudras Courceney, 16 février 1723. — F° 96 v°, « Voicy le projet de l'acte qu'il faut que Mr le curé passe. Alexis Noyel, baillif du Beaujollois. Par devant le notaire royal soussignié, fut présent Mre Philibert Longière, prestre et curé de la parroisse de Mardore et La Chappelle, annexe, demeurant au bour dudit Mardore, lequel de gré, ayant examiné le lègue fait par défunc Claude Charpin, tissier dudit lieu, par son testament du 23 mars 1716, reçu par feu Mre Trambouze, curé, et expédié, par metre Trambouze, notaire royal, au profit dudit sr curé, les fonds, maisons et autres immuble oudit fut Charpin, dont le devancier dudit mre Longière n'a pas voulu jouir, à la charge et condition de dire une messe chaque mois de l'année pour le repos de l'âme du testateur et ayant reconnu que les bâtiments sont éboulés et en masure, et que les autres immubles sont en mauvais états et de très peu de valeur, lesdits fonds étant d'ailleur chargés de servis et tailles et autres impositions, au moyen de quoy le revenus seroit très insufisant pour l'honnoraire de douze messes chaque année, c'est pourquoi ledit Mre curé déclare à Pierrette Charpin, présente et acceptante, habitante de Mardore, y demeurante, qu'il répudie purement et simplement ledit legs, y renonce et s'en départ, consentant que ladite veuve Charpin en dispose et ainsi comme bon luy semblera, de laquelle déclaration elle a requis acte qui luy a été octroyé pour servir et valoir ce que de raison, fera, avec les fonds, renonciations et clause nécessaire. Fait ce, en présence des témoins ». — Registres parafés par de Phelines (1716), Janson (1737-1741, 1746), Mignot (1742-1745), Cusin (1747), Jacquet (1749-1752).

E Suppl. 684 (GG 4.) — In-4°, 280 feuillets.

1753-1773. — Actes dressés par les curés Longière (1753-1762), La Balmondière (1766-1773); les vicaires Dumoulin (1757-1760), Plasse (1760-1766), Moulin (1761-1773), Marchand (1766), Deschavanne (1766-1769). — Ff. 11-13, 24, 25, 36, 37, 48, 49, 61, 85, 97-99, 111, 125, 154, 165, 190, 208, 223-227, 229-258, 276-280, blancs. — Registres de 1770, 1771, 1772 en déficit. — F° 73, lacéré au bas; ff. 166-173, lacérés en tête, à gauche; ff. 174-176, lacérés en tête et au bas, et sur toute la hauteur à gauche. — Ce jourd'huy 16 décembre 1788, sur les deux heures de relevée, moi Jean-Marie Lapalus Pratine, demeurant à Thizy, commis-greffier de la justice de Mardore et dépendances, me suis exprès rendu en la maison curialle de Mardore ou étant j'ay trouvé Mr Claude Poisat, curé de ladite parroisse. Je luy ay duement lu et exibé la sentence de Mr le juge de Mardore de ce jourd'huy, et j'ay en vertu d'icelle invitté ledit Mre Poizat de me remettre les registres de baptême, mariage, sépulture de ladite parroisse de Mardore, pour y inscrire ladite sentence, à quoi led. Mre Poizat adhérant à ma réquisition, il m'a présentement remis les registres de ladite parroisse de l'année 1764. En conséquence j'y ay inscrit la sentence suivante : Vu par nous, juge susdit, la requête et autres pièces à nous présentée par André Brun, ainsy que l'enquête à laquelle nous avons proceddé ce jourd'huy, nous ordonnons, ayant égard aux preuves résultantes de ladite enquête, que la célébration du mariage... Brun avec Benoîte Jolly, demeure fixée à l'époque du 26 novembre 1764, pour leur avoir été donnée par mre Plasse, vicaire de Mardore, et que la naissance de Jean-Antoine Brun, demeure aussi fixée à l'époque du 15 avril 1766, déclarons ce dernier fils légitime desdits mariés Brun et Jolly. Ordonnons en outre que notre présente sentence sera inscrite en marge des registres de baptême, mariage et sépulture de ladite paroisse de Mardore, des années 1764 et 1766. Fait à Mardore, en l'auditoire accoutumée à tenir les audiances, ce jourd'huy 16 décembre 1788. Et avons signé avec notre commis-greffier, signé Ducarre et Lapalus, commis-greffier. Et de suitte j'ay remis led. registre audit mre Poisat, qui l'a retirée et me suis soussigné avec luy, ce jourd'huy 16 décembre 1788. Lapalus, commis-greffier, Poysat curé ». — Entre les ff. 165 et 166, manque le premier feuillet du registre de 1766. — F° 201 v°, « Louis de Foudras, marquis de Corsennay », 21 juillet 1768. — F° 275, « Il y a eu cette année 1773, 38 baptêmes de garsons et 29 de filles; 13 mariages; 7 enterrements d'hommes, 4 de femmes; 21 de garsons et 15 de filles, en tout 127 actes ». — Registres parafés par Jacquet (1753-1762, 1764, 1765, 1767), Cusin (1763), Clerjon (1768), Vaivolet (1769), Gesse (1773).

E Suppl. 685 (GG 5). — In-4°, 298 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Labalmondière (1774-1783), Poysat (1784-1791), Sanlaville (1791-1792); les vicaires Moulin (1774-1781), Lucquet (1781-1787), Peloux (1788-1789), Sanlaville (1789-1791), Laforest (1792). — Ff. 18-24, 59-61, 77-80, 95-98, 133-136, 149, 162, 163, 182, 183, 193-195, 207, 234, 235, 247-249, 261, 262, blancs. — F° 62, lacéré au bas et dans l'angle inférieur droit;

ff. 64-76, rongés en tête, à droite ; ff. 126, 127, rongés à droite. — En déficit, premier feuillet du registre de 1775. — F° 26 v°, acte d'abjuration, 27 janvier 1775. — F° 192 v°, « Nota, les actes de sépultures qui se sont faites depuis un an (1784), sont enregistrés sur les registres de La Chapelle-de-Mardore, à cause de l'interdiction du cimetière, on peut y avoir recours en cas de besoin ». — F° 233, « Nos cloches ont été fondue le 3 octobre et bénite le 22 octobre 1787, la grande pèse neuf cent cinquante-cinq livres et la seconde six cents soixante-six livres ». — F° 274, à la suite du registre de 1790 : « M., quoyque je n'aye pas l'honneur de vous connoître, ayant été choisy au nom de toute la province, je m'adresse à vous avec confiance et vous prie de me donner les conseils relatifs à la gestion cy-après. Je suis curé depuis six ans de Mardore et de La Chapelle de Mardore, annexe ; je suis décimateur des trois quarts de la paroisse, ainsi que de l'annexe. J'avois cy devant 90 l. 14 s. de décimes ; je me croyois déjà beaucoup chargé, conformément à mes revenus. Les habitants de Mardore m'ont donné 131 l. 8 de tailles sur touts mes revenus ; ceux de La Chapelle m'ont donné 28 l. 14, ce qui fait 160 l. 2 ; ce qui fait une taille exorbitante sur mes revenus, ainsi que vous avez vu que j'en ai fait l'évaluation, et mes habitants. J'ai bien voulu payer la taille de Mardore 131 l. 8, sans rien dire, mais mes habitants de La Chapelle, annexe, qui m'ont donné 28, 14, après avoir imposé mon vicaire, qui y réside pour la portion congrue, ne doivent point m'imposer suivant moi, attendu qu'ils ont estimé la totalité de la dîme de La Chapelle à 100 mesures, dont je n'ai que les trois quarts, qui ne sont pas suffisant pour la portion congrue du vicaire, n'ayant que cela seul de revenu avec un pré d'une mesure à lad. Chapelle. Je trouve qu'ils ne me doivent pas imposer, parce que ce seroit payer deux fois pour le même objet, puisque mon vicaire qui a été imposé, me représente, et que sa portion congrue absorbe, de plus, la totalité des revenus de lad. Chapelle. Vous pouvez le voir par la déclaration qu'ils en ont fait l'année dernière au bureau intermédiaire, ainsi que celle qu'ils ont fait cette année. Je m'en raporte, monsieur, à votre [illegible] ment et je ferai ce que vous me conseillerez. [illegible] me faire réponce le plutot possible, parce que [illegible] assez claire et que, d'ailleurs, ils m'ont fait donner un commandement à payer, et il seroit désagréable de laisser saisir mes meubles. D'ailleurs je ne suis pas riche pour payer suivant les caprices des gens qui n'ont pas de la raison et de l'équité. Ils avoit fait leur rôles par devant M[r] Jacquetton, élus, il n'ont pas été content de ce qu'ils avoient faits, ils en ont refait d'autre à leur guise, et je ne suis ni ne serai pas le seul pleignant de ces M[rs] de La Chapelle. POYSAT. » — F° 274 v°, « Etat des revenus de la cure de Mardore, district de Villefranche, pour la régie de l'année 1790. Je suis curé de Mardore et de La Chapelle de Mardore, annexe. Il y a, tant à Mardore qu'à l'annexe, 2.245 âmes ; en conséquence mon traitement, suivant les décrets, doit être de 1800 l. J'ai deux vicaires, l'un avec moi, l'autre à l'annexe ; leur traitement est de 700 l. chacun ; cela fait 1400 l. ; avec 18 cy-dessus, cela fait 3.200 l. Je suis décimateur des trois quart de lad. paroisse et de l'annexe ; M[r] de Guillermin, seigneur décimateur de l'autre quart. J'ai eu cette année 409 mesures de seigle, à 3 l. la mesure comme il vaut dans l'endroit, cela fait 1227 l. ; froment 25 mesure à 4 l. la mesure, 100 l. ; avoine, 24 mesures à 10 s., 12 l. ; orge 2 mesure à 2 l. la mesure, 4 l. ; chamvre pour 10 l., 10 l., 1353 l. Plus, il y a à la cure un petit terrier que l'on ne veut pas payer qui peut valloir 15 à 18 l. ; plus il y a quatre prés et un petit bois taillis qui vallent 81 livres de revenus ; mais il y a service 123 messes qui vallent 92. 5 et un *De Profundis* deux jours par semaine, qui vallent 26, qui sont touts les revenus de lad. cure. Etat des dépenses de lad. cure : pour mes deux vicaires 700, pour la taille 160, 2 ; pour réparations, 30 ; 890 l. 2. » — F° 298 v°, « Arretté le présent registre le 29 décembre 1792, l'an premier de la République Françoise. MONCORGÉ, maire ; TRAMBOUZE, procureur de la commune ; VIALLIER, MONCORGÉ, LAURENT ». — Registres parafés par Gesse (1774), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

MARNAND

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy.

Église sous le vocable de Saint-André, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Macon ; cure à la collation du prieur de Thizy ; élection de Villefranche, justice de Thizy.

E Suppl. 686 (GG 1.) — In-4°, 62 feuillets

1662-1692. — Actes dressés par le curé Jean Chavanes ; les vicaires Chavanes (1664-1667), Viallier (1668), Blond (1668-1682), Gacyer (1685-1692), et Gacier, sociétaire de Thizy, Vincent, etc. — Ff. 15, 22, 30, 41, 42, 46, 50, 58, blancs. — F° 31, lacéré en tête à droite ; f° 45, lacéré dans l'angle inférieur gauche, troué au milieu dans le tiers supé-

rieur et le tiers inférieur ; ff. 47-49, rongés sur les bords. — Lacune du 2 avril 1692 au 3 mars 1695. — Ff. 1-14, baptêmes 1662-1673 ; ff. 17-21, mariages 1662-1673 ; ff. 24-29, sépultures 1662-1673 ; f° 31-36, baptêmes 1673-1674 ; f° 37, mariages 1673-1674 ; f° 38, enterrements 1673-1674 ; f° 39-62, les trois actes 1674-1692. — F° 8, « Aimé Chermete, s[r] du Montet, bourgeois de Lion », 19 mars 1669. — F° 14 v°, « Le présent livre est finis, à cause du papier timbré qui a commancé au premier octobre 1673. CHAVANES, curé. »

E Suppl. 687 (GG 2.) — In-4°, 172 feuillets.

1695-1736 — Actes dressés par les curés Chavanes (1695-1708), Vincent (1711-1716), Duvouldy (1733), Parra (1734) ; les vicaires Cortey (1695-1710), Rondier (1711-1722), Duvouldy (1722-1733), Parra (1733), Varmier (1734), Gleize (1734-1735), Boisseaud (1735-1736), et p. André, capucin ; Parra, vicaire de N.-D. de Thizy, etc. — Ff. 4, 7, 8, 10-13, 16-19, 22-25, 29-31, 34-36, 40-42, 46-48, 53, 54, 59, 60, 64-66, 72, 77, 78, 84, 86-90, 95, 96, 102-104, 108-110, 167-172, blancs. — F° 51 v°, « maître Jean Bissuel, sieur de Ronno et conseillier du roi en l'élection de Beaujollois, » 30 décembre 1704. — F° 70, « Pierre Moissonnier, sindic de Marnant, » 6 novembre 1707. — F° 171, « Philippe Bigaud, maître sculpteur de Charlieu », 5 mars 1708 ; dans un acte suivant : Philippe Bigaud, maître doreur et sculpteur de Charlieu et entrepreneur du lambris de lad. église », 9 mars 1708. — F° 107 v°, « Aujourdhuy 29 septembre 1715, nous soubzsigné, curé de Nostre-Dame de Thizy et de Marnand, archiprestre de Beaujeu, en conséquence de la permission de monseigneur l'évêque de Mâcon, du 20 du présent, de bénir la chapelle de St-Roch, nouvellement réparée, addressée à nous, nous nous sommes rendus à lad. chapelle processionellement avec nos habitants desd. deux parroisses et là, après avoir observé les cérémonies accoutumées pour une semblable bénédiction, nous y avons célébré une grande messe à diacre et sous-diacre, en présence des s[rs] Guy-François Rondier, vicaire dud. Marnand, du s[r] Fabry, sociétaire de Nostre-Dame de Thizy et de plusieurs autres habitants et autres personnes, dont ceux qui ont sceu escrire ont signés avec nous, les jour et an que dessus, VINCENT, curé, archiprêtre ; RONDIER, vicaire ; FABRY, ROCHER ». — F° 126 v° ; « Maurice Lachasse, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur de Mourland », 2 octobre 1721. — Registres parafés par Mignot (1695-1706, 1708-1710, 1715-1720), Noyel (1707, 1711-1714), Roland (1722-1736).

E Suppl. 688 (GG 3.) — In-4°, 236 feuillets.

1737-1770. — Actes dressés par les curés Parra (1737-1738), Chaise (1755-1762) ; les vicaires Boisseaud (1737-1741), Maurice (1741-1756), Destre (1757-1761), Plasse (1762-1763), Laurent (1763-1768), Moissonnier (1768-1770), et Martin, vicaire de Thizy, Dumoulin, Muguet, Bérard, Fenouillet, etc. — Ff. 4, 5, 10, 11, 15-17, 21-23, 29, 33-35, 45, 50, 51, 63, 69, 73-77, 83, 87-89, 95, 101, 126, 131-134, 147-150, 156-158, 182-184, 208, 216, 217, 225-227, blancs. — Ff. 1, 2, 9, 121-125, rongés sur les bords. — Registres parafés par Roland (1738-1743, 1757, 1758, 1761, 1762, 1764-1770), Mignot (1744, 1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748, 1763), Jacquet (1749-1756, 1759, 1760).

E Suppl. 689 (GG 4. — In-4°, 208 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par le curé Jacquinost-Caris (1785-1792); les vicaires Moissonnier (1771-1791), Rodier (1791-1792), et Poysat, vicaire de N.-D. de Thizy, Peloux, etc. — Ff. 1, 6-10, 15-18, 26-28, 36-38, 50-55, 62-65, 72-75, 93, 101-103, 112, 113, 120-123, 130-133, 139-142, 150, 151, 156-161, 172, 173, 178-183, 190-193, 199, 200, blancs. — Ff. 39-43, rongés sur les bords. — F° 171, « Je soussigné, vicaire de Marnand, certifie avoir publié conformément aux ordonnances, l'arrêt d'Henri second concernant les filles et les femmes veuves enceintes par la voie du crime, ce premier janvier 1789. MOISSONNIER, vic. ». — F° 208, « Clos et arrêté en conséquence de la loi du 20 septembre dernier, titre six, article premier, ce jourd'huy 28 décembre 1792, l'an premier de la République françoise, CHATELAN, maire ». — Registres parafés par Roland (1771, 1779-1784), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1778, 1786-1790), de Berchoux (1785), Perret (1788), Pezant (1791, 1792) Plasse (1792).

MEAUX

Arrondissement de Villefranche, canton d'Amplepuis.

Église sous le vocable de Saint-Joseph. Commune formée, en 1844, de parcelles de Cublize, [illegible] Saint-Vincent-de-Rheins. V. *ces noms*.

MESSIMY

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste, annexe de Brindas, archiprêtré de Mornant ; élection de Lyon, justice de Brindas.

E. Suppl. 690 (GG 1.) — In-4°, 255 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Gérardière (1700-1702), Brazier, (1702-1728) ; les vicaires Verdelet (1702), Masson (1703), Besset (1703-1710), Fialin (1711-1720), Mosnier (1720-1729), et P. Jacques, récollet ; P. Vincent de Lyon, fr. Gratien, fr. Didace de Vaujours, fr. Siméon, etc... — Ff. 16, 33, 57, 84, 91, 92, 122, 130, 138, 164, blancs. — F° 21, acte de réhabilitation de mariage, 10 mai 1702. — F° 118 v°, enterrement de deux enfants noyés dans le Garon, le 25 juin 1714. — F° 148, « Marc-Antoine Deviau de La Châtelaise, lieutenant-colonel d'infanterie », 19 mars 1718. — F° 162 v°, « Pierre Deviau de Bassompré, lieutenant-colonel d'infanterie », 16 novembre 1719. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 691 (GG 2.) — In-4°, 261 feuillets.

1730-1751. — Actes dressés par les curés Brazier (1731-1736), Viallette (1743-1751) ; les vicaires Cl. Mosnier (1730-1736), Ravé (1736-1740), Mathevon (1740-1748), Frasson (1749-1751) et P. Mosnier, curé de Rontalon ; fr. Siméon, récollet ; Perrier, Platon, Guillermet, Chabal, Cresset, etc. — Ff. 84-90, 103, 104, 147-149, 183-185, 193-197, 205-207, 226-228, 237, 240, 261, blancs. — F° 40, « Acte de la visite de l'église de St-Jean de Messimy, annexe de Brindas. Ce jourd'huy 1er juillet 1733, nous soussigné archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Jean de Messimy, annexe de Brindas. Après avoir visité et adoré le très saint-sacrement, renfermé dans un ciboire et ostensoir d'argent en bon état, aussy bien que les autres vases sacrés, nous avons trouvé les rétables du grand autel et de la Ste Vierge en bon état, de même que les linges et ornements servants au service divin. Il faut faire fermer les fonds baptismaux à clef et y mettre une couverture plus décente que celle qui y est ; et faire boucher incessamment une porte qui communique au cimetière du côté de vent ; pareillement, faire barrer, vitrer et griller à huis fermants deux fenêtres qui y communiquent pareillement, sinon les faire murer à gros de murs. Fait en présence de Mre Claude Mosnier, vicaire dud. Messimy, de Mre Piere Mosnier, curé de Rontalon, de Pierre Depassio, recteur du luminaire de lad. église, témoins soussignés. Avons ordonné qu'incessamment deux coffres-forts seront faits, l'un pour le luminaire et l'autre pour la confrérie du très Saint-Sacrement, tous deux fermants à deux clefs, dont l'une sera remise à M^r le curé ou M^r son vicaire et l'autre au recteur du luminaire et de lad. confrérie ; il sera tenu dans la sacristie un livre où l'on écrira journellement les deniers, rentes et casuel affectez audit luminaire et à lad. confrérie, de même la dépense que feront lesd. recteurs et du produit du bassin qu'on porte fêtes et dimanches dans l'église, lesd. recteurs payeront pour la messe du lundi qui se célèbre pour le repos des âmes du purgatoire vingt sols tournois. Fait en présence des sus-nommés, par moy, archiprêtre susd. et soussigné, et aussy en présence de s^r Antoine Chantre, habitant de Messimy, soussigné. Mosnier, vic. Mosnier, curé. Chantre, Pierre Depassio, G. Desverneys, prestre, curé d'Orliénas, archiprestre, de Mornand. — Acte de la visitte de la parroisse de Messymy, annexe de celle de Brindas. Le 6e aoust 1744, nous soussignés, Gaspard Duvernay *(sic)*, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visitte de l'église de la parroisse de Messimy, y étant entré, nous avons visitté et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un ostensoir et cyboire d'argent en bon

état, les calices et la pissine, linges, chasubles, messels, et générallement, tout ce qui sert au culte divin en bon estat. Nous avons visitté les fonds baptismaux et ordonné qu'on les placera incessamment dans un lieu plus convenable, que la conche sera fermée d'un dôme fermant à clef, et avons ordonné que notre présente ordonnance sera publiée aux prônes des messes parroissialles pendant trois dimanches consécutifs. Enfin, nous étant transporté dans le cimetière, nous l'avons trouvé déclos du côté de bize, et l'avons interdit jusqu'à ce qu'il soit bien clos. Ainsy procédé au procès-verbal par nous archiprêtre susdit, les jours et an ce dessus. En présence de Mre Claude Vialette, curé de la parroisse, de Mre Antoine Mathevon, son vicaire, de Mre Balthazard Lessard, curé de Millyrye, de Mre Pierre Tholance, curé de Thurin, de Christophle Guillermin, témoins requis et soussignez. VIALLETTE, curé. LEYSSARD, curé. MATHEVON, ptre. CHRIS. GUILLERMET, THOLANCE, curé de Thurin. G. DESVERNEYS, curé archiprestre ». — F° 257, « Henry-Frédéric de La Pimpie de Granoux », 8 juillet 1751. — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E Suppl. 692 (GG 3.) — In 4°, 316 feuillets.

1752-1773. — Actes dressés par les curés Viallette, (1752-1755), de Castellas (1761-1773) ; les vicaires Frasson ou Fiasson (1752-1755), Brun (1755-1756), Orgeas (1756-1758), Collet (1758-1763), Tivet (1763-1767), Cesar (1768-1770), Fanchet (1770), Buffard (1771-1773), et Timothée Gros, récollet ; Mosnier, vicaire de Thurins, Rastoul, Androl, Perrier, Rive, Mathevon, fr. Sulpice, augustin ; Raton, fr. Chrisante Cinier, récollet ; Médail, Tholance, Franchet, Collet, etc. — Ff. 20, 37-40, 57-60, 72-76, 87-92, 102-108, 116-120, 129-132, 144, 153-156, 172-176, 187, 188, 216 bis, 217, 240-249, 259-269, 280-285, 297-299, 310-315, blancs. — F° 1, « Louis Dugas, seigneur d'Orléanas Bois-St-Just », 1 janvier 1752. — F° 17, « Joseph Carrel, docteur-médecin et maire de la ville de Seyssel en Bujey, bourgeois de Lyon », 21 novembre 1752. — F° 165 v°, « Vu bon dans le cours de notre visitte aud. Messimy, le 28 février 1763. LACROIX, vic. gén. Jour mémorable où M^r le curé et le s^r vicaire trouvèrent touts les habitants de Messimi réunis contre eux pour leur faire trop de bien ». — F° 239, 1769, baptêmes, 26 ; enterrements, 22 ; mariages, 8. — F° 258, « Il y a eu cette année (1770), 27 baptêmes, grands enterrements, 10 ; petits enterrements, 13 ; mariages, 5 ». — F° 279, 1771, « baptêmes de garçons, 14 ; baptêmes de filles, 21 ; mariages, 4 ; enterrements 22, sçavoir [hommes] 12, femmes 9 ». — F° 304 v°, « Henri Arthaud, chevalier, seigneur de La Feuillade-les-Messimy, Rontalon et autres lieux », 5 mai 1773. — F° 309 v°, 1773. « baptêmes, hommes 8, femmes 11 ; enterrements h. 14, f. 10 ; mariages 5 ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E. Suppl. 693 (GG 4.) — In-4°, 328 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés de Castellas, curé de Brindas et de Messimy, son annexe (1774-1784), Ducat (1791-1792) ; les vicaires Buffard (1774), Alhumbert (1774-1775), Bataillon (1775-1777), Sumian (1778), Aliev (1778-1782), Vautherin (1782-1784), Ducat (1784-1791), et Franchet, curé de Mornant ; de Castellas, curé de St-Martin-en-Haut ; Charezieu, Riquet, Calemard, Vachon, fr. Dorothée, Baude, Giraud, Ducat, etc. — Ff. 12-16, 28-34, 45-50, 65, 66, 78-84, 98-102, 116-120, 134-138, 156, 172-174, 189-191, 207-210, 227, 228, 261-264, 275-282, 296-298, 311-314, 326-328, blancs. — F° 237, brûlé à gauche ; f° 238, bande de 1 cent. de largeur enlevée dans la moitié supérieure. — Entre les ff. 323, 324, lacune des ff. 10 et 11 du registre de 1792. — F° 61, « Le 28 septembre 1777, suivant la permission de monseigneur l'archevêque en datte de ce jour, donnée à Lyon, je soussigné vicaire de la parroisse de Messimi, annexe de Brindas, ai fait la bénédiction solemnelle d'une quatrième cloche pour l'église de ladite parroisse, en observant les prières et cérémonies prescrites en pareil cas par le rituel du diocèse. Ladite cloche a été bénite au nom de sainte Blanche, étant présentée par messire Henry Arthaud, seigneur de La Feuillade et Rontalon, et dame, madame Blanche de Rivérieux, son épouse, qui ont signé avec moi le présent acte. RIVERIEULX-ARTHAUD, ARTHAUD, BATAILLON, vic. ». — F° 203 v°, « Etienne Dugas, chevalier, seigneur de Thurin, Quinsonas, Savonost, La Tour du Champ, le Souzy, La Chatalaize et autres lieux, ancien présidant en la Cour des Monnoyes, lieutenant général criminel honoraire de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon », 4 novembre 1785. — F° 220 v°, « Vérifié par nous, en cours de visitte, à Messimi, ce 9 aoust 1786, LACROIX DE LAVAL, g^d. ob., vic. général. » — F° 324, « Nous, maire et officiers municipaux, sur les nouveaux registres à nous envoyés par les administrateurs du district de la campagne de Lyon, avons cotté et paraphé le présent registre d'après notre nomination faite du citoyen Ducat, curé de Brindas et Messimy, y résidant, pour la place d'officier public. A Messimy, ce dix janvier 1793, l'an deuzième de la République Françoise, ROUGET, of. ; JEAN BROSSE, of. L'article huit sur les dispositions générales de la loy du 20 septambre dernier, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, authorise le citoyen Ducat, curé de Bryndas et de Messymy,

y résidant, de noter sur le présent registre tous ceux qui ont voulu consacrer leur naissance, mariages et décès par les cérémonies du culte catholique qu'ils professent », suit une liste de baptêmes, mariages et sépultures du 15 janvier au 4 novembre 1793. — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leuil [illegible] (1779), [illegible] (1781, 1783, 1788), Catalon (1784-1787), [illegible] (1789, 1790), Petit (1791), Orset (1792).

MEYS

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation de l'archevêque de Lyon, [illegible] de Montbrison, justices de Meys et de Lamure.

E Suppl. 694 (GG 1. — In-4°, 117 feuillets, et f. 11 bis.

1685-1699 (1).— Actes dressés par les curés Buer (1685-1693), C. Berger (1693-1699); les vicaires Faure (1685), Delayal (1693), Gizolme, desservant (1693-1694), et Roy, Montagnon, Dauverge, Reymond, Rivaud, Tamisier, Chazot, etc. — Ff. 1-24, baptêmes de 1685-1690; ff. 25-117, les trois actes 1690-1699. — Ff. 73-75, 91, 108, blancs. — Un feuillet entre les ff. 38, 39. — F° 2 v°, « Margueritte Esparron, femme de s[r] Mabiez de La Tour, bourgeois de Lyon », 23 août 1685. — F° 6 v°, baptême dans l'église de Grezieu, « celle de Meys estant interdite », 12 août 1686. — F° 7, « L'interdit de l'église de Meys a esté levée le jour de S[t]-Simon 28[e] octobre 1686, par M[re] Benoist Guérin, curé de S[t]-Louren-de-Mure en Dauphiné, par ordonnance de M[r] Morange, grand vicaire de ce diocaise ». — F° 19, « Henry Deruille, peintre de Paris, à présant aud. Meys, » 8 septembre 1689. — F° 38, « Les deux registres cy-joincts ont été remis à Jean Bruyasson et à Louis Tolot, luminiers et marguiliers de la paroisse de Meys, pour estre deslivrés à mons. le curé, leurs déclarant qu'à deffaut de payement, dans la huictaine, de la somme de sept livres pour le droict desd. registres, qu'ils payeront le double et y seront solidairement contrains, tant lesd. marguiliers que led. s[r] curé, suivant l'édict, ce cinquième aoust 1692 » ..... — F° 42, « Monsieur Buer, curé de Meys, a payé sept livres pour les droits de ses deux registres à luy remis huy, 21 mars 1693. — F° 47, enterrement du curé François Buer, 6 juillet 1693. — F° 56, « Gaspard Javogues, notaire royal, capitaine châtelain du marquizat de Cujeu », 17 février 1694. — F° 79, « Dominique Garein, escuyer, capitaine d'esquipage pour l'armée d'Italie », 9 avril 1696. — Registres parafés par Chassain (1692-1694, 1696), de Lucenay (1697, 1699).

(1) Ce premier registre n'est qu'un fragment d'un gros volume auquel il manque les 586 premières pages.

E. Suppl. 695 (GG 2.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par le curé Berger, et Évord, curé de Virigneux, Fournel, Coste, Chavalon, Molière, etc. — Ff. 23, 24, 32, 48, 63, 71, 78, 79, 86, 100, 101, 121, 122, 129, 130, blancs. — Ff. 93, 94, 98, rongés par l'humidité dans l'angle supérieur droit. — F° 60, « Jeanne-Marguerite de La Menue, femme de messire Jaques Terrasson, escuyer, seigneur de La Menue », 23 octobre 1707. — F° 89, « Pierre Dumoulin de Trezargle, commissaire général aux saisies réelles de Forest; Jacques Mabiez de La Tour, écuyer, lieutenant de cavalerie au régiment de Villeroy; Jean Duperay et Antoine de La Valette, avocats à Montbrison », 14 juillet 1711. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 696 (GG 3.) — In-4°, 229 feuillets.

1718-1750. — Actes dressés par les curés Berger (1718-1723), Georjon (1737-1746), Gariel (1747-1750), les vicaires Planchet (1743-1744), Vandiel (1745-1747), Freydières (1748), et Giraud, Meynis, vicaire de Haute-Rivoire, Defreydière, Mesnier, Laroche. — En déficit registres de de 1723 (décembre) à décembre 1736 ; partie de janvier 1749 et janvier 1750. — Ff. 187-196, doubles des ff. 175-186. — Ff. 50, 62, 71-74, 84-86, 97, 98, 110 bis, 111, 125, 137-139, 149-152, 163, 163 bis, 197, 198, 206-209, 229, blancs. — Ff. 187-196, lacérés dans l'angle supérieur gauche. — F° 82, «Veu et approuvé à Meys, dans le cours de nostre visitte, le 22 octobre 1739, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 177, enterrement du curé Georjon, 23 janvier 1747. — F° 181, enterrement de « François Georjon, poursuivant d'armes de France, fils de Jean-Baptiste Georjon, notaire royal et châtelain de la baronie de La Faye et de Magdeleine de Colomb », 8 avril 1747. — F° 204, « Vû par nous soussigné, archi-

prêtre de Courzieux, dans le cours de notre visite, ce jourdhui 23e septembre 1748. J. B. Garel ». — Registres parafés par Donzy (1737-1747), G. A. Pariat (1748).

E. Suppl. 697 (GG 4.) — In-4°, 218 feuillets.

1751-1769. — Actes dressés par les curés Gariel (1751-1768), Matagrin (1768-1769), le vicaire Bermond (1768), et Defreydière, curé de Virigneux, Mure, Durand, Dumont, Orpin, Combe, Vaudret, Poncet, Dupeuble, etc. — Ff. 12, 48, 60, 83-87, 130, 131, 140, 141, 150-153, 162-165, 173-175, 184, 185, 193-195, 206, 207, blancs. — F° 12 du registre de 1769 en déficit. — F° 111, lacéré au bas et dans l'angle supérieur droit. — F° 92 v°, « Nous, prieur curé de Brullioles et de Bressieu, dans le Lyonnois, archiprêtre substitué de Courzieu, commissaire en cette partie, avons visé le présent registre, dans le cours de notre visitte, à Meys, ce 4e mars 1758, Chartier, prieur curé, commissaire ». — F° 129, « Claude Sorlin maître d'école audit Meys » 10 novembre 1761. — Registres parafés par Pariat (1751-1756), de Lesgallery (1757, 1758), Caze (1759), de Meaux (1761, 1763-1766, 1769), Genet (1762), Roux de la Plagne (1767, 1768).

E. Suppl. 698 (GG 5.) — In-4°, 232 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par le curé Matagrin, les vicaires Sauvade (1778-1779), Chomier (1780-1792), et Timonier, vicaire de Longessaigne, Freydières, Lorange, Charles, Dupeuble, Matagrin, etc. — Ff. 12, 20, 38, 71, 72, 96, 105, 106, 116, 126-128, 139-141, 150-153, 165, 173-177, 197, 206-209, 220, 221, blancs. — En déficit, 1er f. des registres de 1779, 1780, 1789. — F° 13, lacéré dans l'angle inferieur droit ; ff. 39-81, rongés dans l'angle inférieur droit ; f° 73, échancré en tête à droite ; f° 82, lacéré dans les angles et au milieu, à gauche. — F° 83, « Ce jourdhuy, 11 février 1779, notre nouvelle église a été bénite par Mr Chavassieu, curé du Fenoyl. Mes successeurs trouveront peut-être cette église peu solide, mais, avant de me blâmer, je les prie de se souvenir que tous mes paroissiens, et tous les possédant fonds, et surtout Mr de Souvigny, se sont constament opposé, pendant dix années, à toutes mes démarches, et ont toujours prétendu faire bâtir une église pour deux mil quatre cens livres. Après beaucoup de sollicitations, j'ai enfin obtenu trois mil livres, qui a été le prix de l'adjudication. Ainsi je les prie de faire attention à ce prix, avant de porter leur jugement sur cette construction. Matagrin, curé de Meys ». — F° 97, « Remède contre la gale : dès qu'on sent la démenjaison, il faut se faire seigner et le lendemain il faut se frotter les jointures, trois nuits de suite, avec une bouteille huile d'olive dans laquelle on aura mis une poignée laurier rose et l'on aura fait bouillir le tout 24 heures » (1781). — Registres terminés le 4 janvier 1793, parafés par de Meaux (1770-1774, 1776-1778, 1781, 1782, 1784, 1788, 1790), de Laplagne (1775, 1783, 1785-1787), Berger (1791), Petit (1792).

MILLERY

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de l'Invention de la Sainte-Croix, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Nizier ; élection de Lyon, justice de Montagny.

E Suppl. 699 (GG 1.) — In-4°, 315 feuillets.

1592-1629. — Actes dressés par les curés Pierre Giroud (1595-1607), Alichon (1613-1614), Colombet (1614-1628) ; les vicaires Chastel (1612-1614), Giraud (1615-1616), Bresset (1628-1629). — Ff. 87, 118, 248-266, 272-273, 312-315, blancs. — F° 293, lacéré dans l'angle supérieur gauche ; f° 307, lacéré, le second acte enlevé. — Ff. 1-88, baptêmes 1592-1607. — F° 96, h. 0,200 ; l. 0.140 ; baptêmes 1606-1607. — Ff. 97-112, mêmes dimensions, baptêmes 1612-1614. — Ff. 119-145, mêmes dimensions, baptêmes 1614-1616. — Ff. 148-184, baptêmes 1616-1622. — Ff. 192-185, enterrements 1620-1622. — Ff. 201-246 h. 0,220, l. 0,160, baptêmes 1623-1628. — Ff. 289-274, mêmes dimensions, mariages 1626-1628. — Ff. 292, mêmes dimensions, enterrements 1623. — Ff. 293-308, h. 0.200, l. 0.130, baptêmes 1628-1629. — F° 16, Étienne Perricaud, « garde pour le roy à Lyon, » 29 mars 1595. — F° 23, « Noble Jean Croppet, seigneur d'Irigny et greffier en la seneschaulcée de Lyon », octobre 1696. — F° 25, « Noble Ysaac de Laurencin, seigneur de Talluyer », 7 février 1597. — F° 41, « Daniel Hernard Dauguste, marchant allemand à Lyon », 12 mars 1600. — F° 48, « Noble Arthur Henry, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy, trésorier de

France en la générallité d'Auvergne, sieur de la Salle », 15 juillet 1601. — F° 51, « le perrin est sieur Lucque Manelli, natifz de Plaisance en Ytallie, demeurant avec Monsieur Alphonsse Bertholli, seigneur de Sainct-Bonnet-les-Olles », 6 janvier 1602. — F° 54, « Jean-Baptiste de Genevois, seigneur de Buysson », 7 avril 1602. — F° 55, « honnorable Christophle Posche, de la ville impérialle Nurinberger », 6 juin 1602. — F° 62, Christophe de La Condamine, sieur de La Platière, 27 juillet 1603. — F° 77 v°, Mention d'un recteur d'écoles demeurant à Brignais, 3 décembro 1605. — Ff. 89-95, Répertoire fait en 1661 par le curé de Millery. — F° 104, Mention de Me Claude Vieux, « percepteur des enfentz » du village, 6 août 1613. — Ff. 125-127, Table par prénoms des baptêmes de 1613 à 1614. — F° 138, « dame Constance Murard, fille de noble Jehan-Baptiste Murard, consellier de Monseigneur le prince de Condé », 4 octobre 1615. — Ff. 146-147, fragments de table par prénoms des baptêmes de 1616 à 1622. — F° 152, noble François Bouchard, commis garde pour le roy aux douanes de France, 16 juillet 1617. — F° 153 v°, « Damoyselle Sybile, fille de noble Mathieu de Vauselles, seigneur du Jonchey, et noble Jérôme Guilliou, seigneur du Vivier », 18 octobre 1617. — F° 158, « sieur Jean-Baptiste Sarracin, sieur de Malleval », 23 septembre 1618. — F° 168, « Noble Françoys Scarron, sieur de Privas, conselier du roy, recepveur général de ses finances de la généralité de Lyon », 2 décembre 1618. — F° 163, « Messire Claude de Gadaigne, seigneur de Beau-Regard, Charlhy et Pravieux, et Monsieur du Beauvoir, gouverneur de Montreal », 10 mars 1619. — F° 175, « Françoise de Lestant baronne de Montagny », 4 mai 1621. — F° 177, « Antoine Rongier, sieur du Buysson », 19 septembre 1621. — F° 189 v°, le défunt « a donné 12 s. de chandelles par moy curé soussigné », 3 mai 1621. — « Ce 13 juin 1621, décédat Anthoinette Picard, femme de Anthoine Pollion, laquelle ce précipitat dans un puys pour la grande fièvre chaude qu'elle avoit à l'heure de minuict et le jour auparavant elle avoit reçeu le Sainct-Sacrement de l'heucaristie et ne l'ay vollu enterré sans avoir la permission de Monseigneur l'archevêque de Lyon ; laquelle j'ay enterré dans le cimetière de nostre esglise ». — F° 186, A l'occasion d'un décès, « fust faict ung service et ay commancé le trantain le 7e dud. moys », 5 juillet 1622. — Ff. 195-200, Table par prénoms des baptêmes de 1623 à 1628. — F° 211 v°, « Révérend Messire Thomas de Meschatin La Faye, chamarier et comte de Lyon, baron d'Anse, seigneur et prieur de St-Poursain, vicaire général en l'archevêché de Lyon, juge de la primacie de France, conselier au parllement de Dombes », 30 avril 1624. — F° 230 v°, le sieur Bornet, fermier guéral de l'archevêque de Lyon, 26 juillet 1626. — F° 239 v°, « noble Balthazard Prose, équier du roy », 8 mai 1627. — F° 240, « Noble Daniel [illegible], [illegible], maison affaire de Monseigneur le prince de [illegible], premier prince du sang, et bourgeois de Lyon, » 15 juin 1627. — F° 242 v°, « Noble Hugues Croppet, [illegible] de Cotison et de Formin[illegible] », 10 octobre 1627. — F° 247, Mémoires d'actes extraits : chaque extrait se paye une livre. — F° 291 v°, « Anthoinette Beguin, [illegible] estouppe 6 livres... receu de estouppe de Anthoinette Seguin, 5 livres et demie ; et ce manque demi livre de mon compte, en 8 eschaveaux ». — F° 287 v°, le fils de Henry Grivoud dit Boudillion, le 27 avril 1625, « venant de la procession de N^re-Dame de l'Isle par eau, qui estoit le jour de St-George se noyat et fust treuvé huict jours apprés et fuct enterré dans nostre cimetière ». — F° 277, « les fondations ; feu Mr Boullion a fondé tous les sembedy de l'année une messe pour dire en la chapelle N^re-Dame, pour ce l. 10. Damoyselle Isabeau Suc a fondé un salut tous les sembedy qui se doibt chanter à haulte voix dans la chapelle N^re-Dame, pour ce l. 5. Feu Thomas Tavernier a fondé un *Miserere* qui se doibt dire à basse voix sur la sépullture dudit Tavernier tous les vendredy de la sepmaine, pour ce l. 1. — F° 294, « Messire Jacques de Montagni, seigneur et baron dudit lieu », 10 avril 1628. — F° 304, « François de Mogest, chevalier de Malte », 14 novembre 1628. — Ff. 309-311, Table des baptêmes de 1628 à 1629.

E. Suppl. 700 (GG. 2.) — In-4°, 262 feuillets.

1629-1668. — Actes dressés par les curés Clerc, (1630-1642), de Vers (1643-1668) ; les vicaires Bas (1629-1630), Bonin (1630-1631), Brunel (1631), Tavernier (1631-1638), Resserge (1638-1644), Monnet (1646-1649), Basset (1653-1661), Bertholon (1663-1665). Ff. 97, 210, 218, 223-227, 262, blancs ; ff. 1, laceré dans l'angle supérieur gauche ; 196, laceré en tête et à droite ; 197, échancré au milieu en tête, 233, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — Ff. 1-177, baptêmes de 1629 à 1644. — Ff. 227-228, mariages 1648-1649. — Ff. 229-262, enterrements 1651-1668. — Ff. 27-31, table par prénoms des baptêmes de 1629 à 1632. — F° 53, acte rédigé en latin. — F° 58 v°, « Messire Aymé-Claude de Simiane, baron de Moucha », 12 août 1635. — F° 75 v°, « noble Guillaume de Sève, seigneur de la Salle », 1er décembre 1636. — Ff. 87-93, table par prénoms des enfants baptisés de 1633 à 1637. — F° 107 v°, « Naissance à Millery d'un enfant dont les parents s'y étaient retirés, à cause du mal contagieux » qui régnait a Lyon, 14 octobre 1638. — Ff. 112-113, table par prénoms des enfants baptisés de 1637 à 1639. — F° 120, « messire Jacques Bazan, docteur en théologie, prêtre curé de l'esglise parrochiale

St-Estienne de Mascon », 6 octobre 1639. — Ff. 124-125, table des enfants baptisés en 1639. — Ff. 158-159, table des enfants baptisés de 1640 à 1642. — F° 176, noble Louis Deschamps, seigneur des Essarts, 21 février 1644. — Ff. 177-178, table des enfants baptisés de 1642 à 1644. — Nombreuses inhumations dans l'église de Millery, devant la grande porte de l'église, dans la chapelle N.-D., « tant contre le bénitier » devant l'autel, « proche le baptistaire », dans les chapelles Ste-Anne et St-André, au cimetière « sur le coing de la maison de la cure ditte la luminaire ». — F° 188, « royaulmes 1640 : Claude Brottet, pour le roy du royaulme de la Ste Croix pour l'année prochaynne à six livres de cire blanche. Thomas Tavernier pour l'empereur six livres. Jane Treyvo pour royne. Catherine Chazelle imperatrix ». — F° 193 v°, « Maitre Jacques Ybot, notaire royal à Lyon, cappitaine enseigne du *(blanc)* audit Lyon, a esté enterré dans l'église de Milleri, à costé du banc dudit deffunct sieur Ybot, proche l'hostel de St-Emne par moy curé soubsigné. Na qu'il a chargé sa femme hairitière de fonder 40 s. pour une grande messe des trespassés qui se célébrera chacun 12e de may, car à tel jour est décedde » 1641. — Ff. 221-222, table par prénoms des enterrements de 1646 à 1651. — F° 245 v°, « Jacques *(blanc)* de Blois, aagé d'environ quarante-huict ans, de cheveux noir et de moyenne taille, mandiant, est mort dans ceste parroisse au logis de Jean Rave et n'a esté enterré dans le cimetière, à cause que l'ayant visité bien qu'il feut encore en bon sens ne voulut se confesser et mesmes l'ayant interrogé s'il ne croit pas que le corps de Jésus-Christ feut dans la sainte hostie après la consécration ne m'a jamais (voulu) respondre non plus qu'aux autres interrogations que je luy faisoit pour son salut, bien qu'il me respondoit bien quand je luy demandoit quelques autres choses, et est mort ce neufviesme may mil six cens soixante et a esté enterré ledit jour par les vallet dudit Rave, proche la croix de Guillaume, au territoire de Marmait ». — F° 246 v°, fragments latins sur les sacrements. — Ff. 259-261, table par prénoms des enterrements de 1651 à 1668.

E Suppl. 701 (GG 3.) — In-4°, 339 feuillets.

1644-1678. — Actes dressés par le curé de Vers (1644-1678) ; les vicaires Bonnet (1645-1652), Basset (1653-1661), Leutal (1666-1673) ; et Gayet, prêtre, Rondet, curé de Grigny, Forestier, Tixier, Deffilhes, prêtres, f. Illuminé de Lyon, capucin, etc. — Ff. 258, 267-273, 333-335, blancs. — F° 2, rongé sur tous les cotés ; 3, 4, lacérés en tête à droite ; 178-181, lacérés en tête à droite ; 273, lacéré au bas à droite ; 296 lacéré à droite. — Ff. 1-154, baptêmes 1644-1665 ; — ff. 178-155, mariages 1650-1668. — Ff. 179-189, baptêmes 1665-1668. — Ff. 190-257, baptêmes, mariages et enterrements 1668-1673. — Ff. 274-295, Tables. — Ff. 296-339, baptêmes, mariages et enterrements 1673-1678. — F° 82, « François Gagelin, marchant peletier de Fribourg en Suisse », 2 août 1654. — F° 83, « noble Pierre de Prost, seigneur d'Espeysses et capitaine au régiment lionnoins », 25 octobre 1654. — F° 93 v°, « Messire Guillaume Desève, seigneur de La Val, consellier au conseil de Son Altesse Mademoiselle et premier président au parlement de Dombes ». — F° 119, « noble Remond Avillon, seigneur de Charly », 21 septembre 1660. — F° 120 v°, « noble Jaque Cognat, advocat ez cours de Lyon sieur de La Vaure et Le Marez, noble Jean Dervieu, sieur de Gaeffier (Goiffieu) » 24 janvier 1662. — F° 129, « messire Jacques Durand, prieur de Montfaury », 4 octobre 1662. — Ff. 147-154, Table par noms de famille des baptêmes de 1644 à 1665. — Ff. 155-153 v°, répertoire par noms de famille des mariages de 1650 à 1668. — F° 196, « noble Jean Blat, escuier, conseigneur de Vourles », 8 juillet 1668. — F° 232, noble Jean François de Vauzelle, escuier, seigneur du Jonchay et de Combelande », 7 juin 1671. — Ff. 259-266, Tables par noms de famille des baptêmes, enterrements et mariages de 1666 à 1673. — F° 293 v°, « Jean Cognet dit Morrain a imposé une pension de trois alnées de vin au proffit de la prébande de Mre Pierre de ... dans l'esglise de Gresieu-le-Marché sur une sienne vigne ... de la contenue de dix journées que jouxte .., Pierre Mornadre et André Grangis de matin », etc. — Ff. 274-295, répertoire des familles dressé par ordre alphabétique de 1592 à la fin du XVIIe siècle, où sont indiqués, après les noms et prénoms des père et mère, les prénoms de leurs enfants et la date de leur naissance. — Ff. 336-338, répertoire par prénoms des baptêmes, enterrements et mariages de 1673 à 1677. — F° 339, 1678, le roy de la croix, Mr Malmon pour le fils de Mr Dordet, 10 l. ; l'empereur Matthieu Deyrieu, dit Pachon, 5 l. ; la royne, la servante de Mr Jalabert, 3 l ; l'impératrice, Françoise Peysaret, fille de Claude, 1 l. et demy. 19 l. et demy. Le roy de Ste-Anne Floris Thomas, 6 l. ; la royne Jaqueline Thomas, 2 l. 8 livres. Le roy de St-Abdon et Sennen, Jean-Claude Tavernier, fils de Benoist, 3 l. ; la royne Jeanne-Marie Poictrinard, fille de sieur Louis, 1 l. ; l'empereur, Jean Arthaud, fils de Jean le jeune, 1 l. ..... 5 livres. Le roy des hommes de St-Louis, Estienne Mille, grangier, 8 l. ; le roy des garçons, Pierre, valet de la Ranne, 1 l. ; l'empereur ... valet de Pierre Deyrieu, 6 l. 1/2 ; la reine, Claudine fille de la femme de Mille, 4 l. ; l'impératrice, Éléanor Renevier, 1 l. 26 livres 1/2.

E Suppl. 702 (GG 4.) — In-4°, 341 feuillets.

1678-1699. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les curés de Vers (1678-1697), Leyssard (1697-1699), les vicaires Chaulde (1679), Lental (1679-1680), Chazotier (1681-1685), Lalier (1691), Tamisier (1692), Gardon (1693), Rochet (1693-1695), Carrier (1695-1698), Masson (1698-1699); et Lental, prêtre habitué de St-Nizier, à Lyon, Chazotier, prêtre commis, etc. — Ff. 42-44, 182-191, 225, 286, 330, 340, 341, blancs. — F° 15 v°, « Claude-Joseph de Montchervet, fils de noble François de Rambaud, seigneur de Chantrenard », 1er octobre 1679. — Ff. 45-54, Répertoires par noms de famille des baptêmes, enterrements et mariages de 1678 à 1682. — Ff. 101-106, Répertoires semblables de 1682 à 1687. — F° 112, « Ce jourd'huy deuxiesme décembre a esté recogneut sieur Jean Vermé, vivant espicier à Lyon à présent corretier du change audit Lyon, par damoiselle Claudine Thomet, sa femme, laquelle requit qu'il feut déterré pour estre remis en terre sainte, ce qui luy a esté accordé par les sieurs officiers de Milliery, en suite de quoy je soubsigné, ancien curé de Milliery, l'ay enterré dans le cimetière dudit lieu; lad. damoiselle a promit me faire payer la somme de six livres dans huit jours, en foy de quoy ladite damoiselle a signé. » 1687. — F° 157, « mort d'Antoine Maygret, soldat de la compagnie de Monsieur d'Aix, aux portes de Lyon », 30 septembre 1690. — F° 157, « Monsieur Dupuis, seigneur de St-Just d'Avré », 24 mai 1691. — Ff. 175 v°-181, répertoires par noms de familles des baptêmes, enterrements et mariages de 1687 à 1692. — F° 196 v°, baptême de 2 enfants jumeaux que leur mère « a enfanté dans le huitième mois de sa grossesse, estant en sa maison de campagne de Millery pour faire ses vendanges » et « qui ont esté baptisé dans ce lieu à cause du danger où ils sont de ne pouvoir vivre et estre transporté dans la ville de Lyon pour y estre baptisés dans la parroisse de leurs père et mère », 13 octobre 1692. — Ff. 222-224, répertoires semblables aux précédents de 1692 à 1694. — F° 242 v°, baptême de « Henriette de Guilliems de Montjustin; fille de Messire Jean-Joseph de Guilliems de Sala seigneur de La Chassaigne et de Marie de Costar, Henry Le Noir, chevalier, seigneur de Lancin et autres places, et Françoise de Regnon, femme de Messire François de Vincent, seigneur de Panette, » 29 septembre 1694. — Ff. 331-339, répertoires de 1694 à 1699. — Registres parafés par Roubiliac, greffier en chef (1694-1696), et de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 703 (GG 5.) — In-4°, 258 feuillets.

1700-1714. — Actes dressés par Leyssard, curé (1700-1714), et les vicaires Masson (1700-1701), Delacour (1702-1706), Aubert (1706), Roux (1706-1714), [illegible] (1714), Ferrière (1714); et F. Athanase, religieux du tiers-ordre de St-François, etc. — Ff. 19-21, 56 [illegible], 121, 122, 169-171, 184-186, 200-202, 226, 242, [illegible], blancs. — F° 18, répertoire des baptêmes de 1700. — Ff. 41-42, répertoire des baptêmes de 1701. — F° 53, répertoire des baptêmes de 1702. — Ff. 151 v°-155, répertoires des baptêmes de 1700 à 1708. — F° 179, inhumation d'une femme « morte depuis ce matin environ les deux heures après minuit, et quelques moments avant l'on avoit fait l'opération césarienne pour faire naitre le fils dont elle estoit enceinte, et par cette précaution a reçeu le sacrement de baptesme avant mourir, a esté enterrée dans l'église de ce lieu avec ledit enfant et dans la même chasse », 1710. — F° 187 v°, Joseph de Guillen, écuyer, fils de Jean-Joseph de Guillen, écuyer, seigneur de La Chassagne, et Anne-Françoise d'Arvillars, épouse dudit Jean-Joseph, 18 janvier 1711. — F° 209 v°, le 14 octobre 1712, « a esté enterré dans le cimetière de Millery, par moi vicaire dudit lieu, un garçon agé d'environ sept à huit ans, sans que j'ay peu sçavoir son nom ni surnom, ayant perdu la parole dès le commancement de sa maladie, chez Jean-Pierre Rave, hôte de ce lieu, où il est mort et à qui il avoit dit avant sa maladie estre enfant de Lyon et que ses père et mère estoient morts l'année dernière sur le pont du Rhône venant de St-Denis de Bron ». — Ff. 213-225, répertoires par noms de familles des baptêmes, enterrements et mariages de 1700 à 1712. — F° 227 v°, « Benoît Gabourd, bourgeois de Lyon, garde de son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans », 1713. — F° 231 v°, « Odet Baronnier, âgé d'environ dix-sept ans... sujet à l'épilepsie, trouvé mort dans la vigne où il travailloit à tailler la vigne sans que personne se soit apperçeu de sa chute à laquelle il estoit sujet », 3 mars 1713. — F° 438, inhumation « d'un inconnu trouvé mort au mas de la tour dud. Millery, sur le forneau du chaudier dud. lieu et enlevé de là par authorité de justice et porté dans la cour du château pour y estre reconnu ce qui a esté sans effect », 8 novembre 1713. — F° 247 v°, inhumation de Marie Chazettes qui « agitée de son esprit de folie qui la travaillait depuis quelques années, qu'elle fut fermée dans l'hostel Dieu, pour l'en faire revenir, et s'estant jettée la nuit du jeudy au vendredy par la fenêtre de la chambre où elle couchoit, a esté trouvée noyée dans le puis de la maison prochaine », 28 avril 1714. — Registres paraphés par Terrasson (1700-1714).

E Suppl. 704 (GG 6.) — In-4°, 294 feuillets.

1715-1736. — Actes dressés par Leyssard, curé (1715-1736); par les vicaires Hierle (1718-1719), Reydellet (1719-

1723), Pellontier (1723-1726), Moreau (1726-1727), Hugon (1727-1732), Tissot (1734-1735), Cabridel (1735-1736), Perret (1736) ; et Legras, docteur en théologie, curé de Charly, etc. — Ff. 81-88, 282-294, blancs. — F° 237, le quart inférieur enlevé. — F° 1 v°, bénédiction nuptiale donnée de nouveau à Jean Piot et à Madeleine Mathon, « et cela parce que ledit Jean Piot et Magdelaine Mathon, ayant contracté ensamble mariage il y a quelques années... il s'est découvert depuis qu'ils estoient l'un l'autre allié au quatrième degré de consanguinité », la bénédiction leur a été donnée « après qu'ils ont reconnu que Benoicte, Antoinette, leurs deux enfants, dans l'église présents et sous la chappe, ont été procréé de leurs faits pendant qu'ils ont usé du droit qu'ils croyoient avoir », 15 février 1715. — F° 25 v°, le 12 septembre 1718, « Nous, Louis Anisson, vicaire général de Monseigneur l'Archevesque de Lyon, avons fait la visite dans l'église de Millery par ordre de Monseigneur l'archevesque de Lyon, faisant sa visite générale et résidant actuellement à Mornand ». — F° 53 v°, « Charles de Monlieau, seigneur du Mas », 5 mars 1720. — Ff. 77-80, table des baptêmes de 1715 à 1721. — F° 138, mort d'Antoinette Bazan, « en odeur de sainctelé et a été enterrée par moi curé soussigné, dans la chapelle de la Ste-Vierge, sous le marchepied de l'autel », 26 janvier 1726. — F° 150 v°, baptême d'un enfant « que nous avons trouvé exposé à la porte de Monsieur Figuière », 13 février 1727. — F° 182, « Messire Etienne Achard, lieutenant d'une compagnie d'invalides », 13 octobre 1729. — F° 237, fragment d'une table des baptêmes de 1732 à 1734. — F° 260 v°, « Jean-Baptiste Aulas, contrôleur en la chancellerie près la cour des Monnoyes de Lyon, seigneur de Moleyse », 30 may 1735.

E Suppl. 705 (GG 7.) — In-4°, 342 feuillets.

1737-1756. — Actes dressés par Leyssard, curé, (1737-1756) ; les vicaires Perret (1737), Cottié (1737), Lacourt (1738), Ravel (1738-1742), Peyrachon (1742-1746), Chevron (1747-1748), Reinier (1747-1756), Berger (1747-1751), Gonin (1751-1756), Peysselon (1756) ; et F. Michel-Ange Rochard, religieux du tiers-ordre de St-François, F. François-Emmanuel, religieux de la Guillotière, Chevron, prêtre-sociétaire de St-Symphorien-le-Château, etc. — Ff. 63-68, 100-102, 144, 158, 205, 294, 314-318, 340-342, blancs. — F° 17 v°, « Claudine Martinet, de la paroisse de Millery, estant tombée dans la démense par des scrupules de conscience, a été trouvée noyée », 10 avril 1738. — F° 62, répertoire chronologique des actes de mariage de 1737 à 1741. — F° 105 v°, rectification portée en marge d'un acte de baptême daté du 23 février 1743. — F° 121 v°, « Un pauvre inconnu, agé d'environ 80 ans, ayant les cheveux blancs et barbe grize a été trouvé mort dans la grange de la maison de l'Auteil-Dieu de Lyon, situé dans ladite parroisse, territoire de Rouillac », 8 mai 1744. — F° 123, « Acte de la visite de l'église de Millery. Le 14e juin 1744, nous soussigné Gaspard Déverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, nous estant transporté dans la parroisse de Millery en Lyonnais, où étant nous avons visitté l'églize dudit lieu et y étant entré avons visitté le trés Saint-Sacrement renfermé dans un ostansoir et dans un siboire très propre et doré en dedens. Nous avons trouvé le rectable de l'autel et le tabernacle en bon état, et après avoir donné la bénédiction au peuple, nous avons visitté les fonds baptismaux et la boîte des saintes huiles. Leurs fermetures ayant besoin de réparation pour la solidité desd. fonds batismaux, avons ordonné qu'aux dépens et à la diligence des luminiers ils seront fermés sûrement. De là nous avons visitté les chapelles trouvées en bon état et ordonné que les pierres sacrées seront incérées dans la table de leurs authels, les calices, chazubles et linges, messers et livres de chants et générallement tout ce qui est nécessaire pour l'office divin aussy trouvé en bon état. De là nous nous sommes transporté dans le cimetière de laditte parroisse, où après avoir fait les prières pour les deffunts, nous l'avons trouvé déclos en trois endroits et l'avons interdits avec deffenses d'y enterrer jusques à ce qu'il soit bien clos. Et sur ce qu'il nous a été représenté qu'on refusait de payer au luminier la somme de 5 l. pour les grands corps qu'on enterrait dans la cave de l'églize, sans préjudice de la cire que leurs héritiers doivent fournir et pour ceux qui sont enterrés dans le cimettière de lad. parroisse une l., sans y comprendre la cire que leurs héritiers fourniront, et pour les petits corps dix sols, nous avons ordonné que pour lesdits grands corps enterrés dans lad. cave et dans led. cimettière, et pour lesd. petits corps aussy dans le cimettière, avons ordonné que sera payé ce que cy-dessssus et pour les petits enterrés dans lad. église sera payé 2 l. 10 s. aussy sans y comprendre la cire, ce que lesd. luminiers seront en droit et charge expressement de contraindre ceux que contreviendront à notre présent règlement. Sur ce qui nous a été représenté que les tiltres et papiers apartenant aud. luminaire étant à présent en dépost chez Me André Crozet, notaire royal de ce lieu, greffier de la baronnie, il en sera fait incessament un inventaire à la diligence des luminiers, lequel avec lesd. tiltres et papiers seront mis dans le tronc ou coffre-fort dud. luminaire, lequel tronc sera fermé à deux bonnes clefs, dont l'une sera remise entre les mains de M^r^ le curé et l'autre entre les mains du recteur du luminaire. Sur ce qu'on nous a représenté d'un abus qui se glisse dans la confrérie du St-Sacrement, où le recteur ou autres officiers

d'icelle s'avisent de recevoir des confrères ou sœurs de lad. confrérie, sans la participation de M^r le curé, nous avons ordonné qu'à l'avenir nul confrère ne pourra y être reçu que par led. s^r curé ou en présence des principaux habitants et officiers de la confrérie, et que ceux des confrères qui, après l'octave du très saint-sacrement ou dans un autre tems, emporteront leurs flambeaux dans leurs maisons seront rayés du nombre des confrères et tenus de les raporter ; que le recteur de lad. confrérie mettra dans le tronc à main gauche du maître-autel les offrandes des fidelles, conformément aux statuts du diocèze, et en dernier lieu à l'ordonnance de Mgr le cardinal de Tencin, archevesque de Lyon, lequel tronc sera pareillement fermé à deux clefs, dont led. s^r curé en aura une, et le recteur l'autre, et deffendons aux s^rs recteurs, tant du luminaire que des confrères, d'employer l'argent qui s'y trouvera renfermé à aucune réparation de l'église sans le consentement dudit s^r curé, et que les premières dépenses ou réparations seront faittes à clore led. cimettière, et que l'on mettra auprès des fonds baptismaux une pissine, et au cas qu'on y trouve suffisamment de deniers, ils seront employés à construire un confessionnal derrière le maître-autel dans la sacristie, pour confesser les hommes et garçons, et des bancs pour asseoir les enfans aux catéchismes ; enfin, de faire repeindre les deux montres du clocher. Enfin, nous avons ordonné que le présent règlement sera exécuté selon sa forme et teneur et publié au prosne de la messe parroissiale pendant trois dimanches consécutifs, à commencer dimanche prochain, affin que personne n'en ignore. Fait et arrêté le jour et que de l'autre part, en présence de Mre Balthazard Leyssard, curé de lad. parroisse, Mre Jean Perrachon, prêtre, vicaire dud. lieu, Mre André Crozet, notaire royal, lieutenant de lad. barronnie, Me Etienne Chalamel, notaire royal et procureur d'office, Jean-Baptiste Deyrieu, recteur du luminaire, Pierre Ribaudier, Jean-Claude Tavernier, George Favier, Jean Furtel, qui ont tous signé, et Richard Romère, qui n'a su signer, et autres principaux habitants dud. lieu. LEYSSARD, curé, CROZET, CHALAMEL, GEORGE FAVIER, JEAN-BAPTISTE DEYRIEUX, J.-C. TAVERNIER, PIERRE RIBAUDIER, JEAN MAGDINIER, G. DESVERNEYS, prêtre, curé archiprestre. — F° 128 v°, Mention d'un jugement rendu le 23 pluviôse an V, ordonnant la rectification du f° 105 v°. — F° 162 v°, Jean Dervieu, escuyer, seigneur du Villard, 29 mai 1740. — Ff. 185-192, répertoires des actes de baptêmes, et d'enterrements de 1737 à 1749. — Ff. 287 v°, 293, répertoire des actes de baptêmes, enterrements et mariages de 1749 à 1755. — Répertoires des actes de baptêmes, mariages et enterrements de 1755 à 1756. — Ff. 337-339, répertoires de 1756 à 1757. — Registres paraphés par Pupil (1737-1738, 1740-1743, 1745, 1747-1749, 1751-1756), Charrier de la Roche (1744, 1746, 1750).

E Suppt. 76 (GG. [illegible]) — [illegible]

1757-1768. — [illegible] (1757, 1758, 1762-1768), Gallet (1768) [illegible] (1757), Peysselon (1757), Thamein (1757-1760), Guy (1757-1759), [illegible] (1759-1761), [illegible] (1761), [illegible] (1762-1767), Rambaud (1762), Ainé (1762), Rousset (1762-1767), Villard (1767-1768), Verberte (1768) ; et Guy, perpétuel de l'église de Lyon, etc. — Ff. 21-28, 46, 99-106, 152, 172-174, 224-225, blancs. — F° 2, lacéré au bas. — F° 15, « François de Butiry, seigneur de Charvet, la Cloître, l'Epinasse et autre place », 20 décembre 1757. — F° 77, expédition de l'acte de baptême de Jean-Pierre, fils de Charles Bèle, baptisé le 22 novembre 1760. « Dans l'acte cy-dessus copié, il y a une erreur que je n'ai pu corriger, à la requisition de Jean-Pierre Bèle et de son père Antoine Belle, qu'après qu'ils nous ont produit des témoins qui nous ont certifié bien connoitre le père et le fils et nous ont assuré qu'ils se nommoient bien Antoine, père dudit Jean-Pierre, quoyque dans les registres on lui donne le nom de Charle ; nous avons consenti à corriger l'erreur faite dans le registre pour éviter les inconvéniens qui pourroient en résulter au préjudice dudit Jean-Pierre, et ont lesdits témoins signé avec nous et le père, ce jourd'huy 17 avril 1786 ». — F° 80 v°, Fragment d'un répertoire des actes de baptême. — Ff. 92-98, Répertoires de 1757 à 1761. — F° 111, « Antoinette Théodore ayant été élevée dans la maison de la Charité de Lyon, fut envoyée dans la paroisse de Givors, pour y exercer la profession de maîtresse d'école, et de là dans celle de Millery où, après avoir demeuré environ 15 ans, est décédée le 4 avril 1762 ». — F° 126, « Vu bon dans le cours de notre visitte audit lieu de Millery, le 19 février 1763. Lacroix, vicaire général. — F° 128, « Suivant l'ordonnance ce jourd'huy rendue par Monsieur le lieutenant de la baronnie de Montagny, ensuite des conclusions de Mons. le procureur d'office, il a été dit que la sépulture éclésiastique seroit donnée à Etienne Perraud, portefaix à Lyon, y demeurant, rue Ferrandière, parroisse St-Nizier, dont le cadavre a été trouvé sur les rives du Rhône au lieu de la Tour de la Genitière, rière la jurisdiction de lad. baronnie de Montagny, Millery en dépendant, » 1763, 18 mai. — F° 135 v°, « L'an 1763 et le 19 novembre, en conséquence de l'ordonnance de Monsieur de La Forest, vicaire général, en datte du 19° du présent mois, ont esté présens Maurice Rasan, Jean Favier, Bartélemi Favier et Guillaume Pigeon, habitans de cette paroisse, lesquels ont déclaré que le nommé Antoine Baudrand, vigneron de Vourle, est absent depuis environ onze années et qu'ils ne sçavent ni quelle est la raison qui l'a porté à s'expatrier, ni en quel endroit il s'est retiré, et que n'ayant point donné de ses nouvelles depuis son absence, on le croyoit mort. Laquelle déclaration ils ont faite pour servir

et valoir ce que de raison, et ont signé excepté Jean Favier, illiteré, de ce enquis ». — F° 142, « Nous soussigné, curé de Millery, en conséquence de la permission à nous accordée par Mre Delacroix, vicaire général, aujourd'hui 26 mars 1764, sur les onze heures du matin, assisté de Mrs Leonard Yrzié et Jean-B^te Rousset, vicaires de cette paroisse, et en présence des principaux habitans, avons béni le terrein destiné pour le nouveau cimetière et acquis par les libéralités de M^rs les bourgeois, en foi de quoi nous avons dressé et signé le présent acte à Millery le jour et an que dessus. — Ff. 170 v°, 171, répertoires de 1765 à 1766. — F° 195, Marguerite Thibaudier, « née à minuit, entre le deux et le trois février » 1767. — F° 213, Décès de messire Balthazar Leyssard, curé de Millery, 5 mars 1768 ; parmi les témoins Fialin, curé. — Ff. 226-233, répertoires des baptêmes, enterrements et mariages de 1762 à 1768. — Registres paraphés par Pupil (1757-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 707 (GG 9.) — In-4°, 305 feuillets.

1769-1780. — Actes dressés par Gallet, curé (1769-1780) ; les vicaires Villard (1769), Jacquenod (1769-1771), Auquier (1771-1775), Pichon de Chante-Merle (1775), Gaudin (1775-1780) ; et Bouvier, curé de Brignais et Vourles, Morel, prêtre prébendier de Caluire, etc. — Ff. 15-21, 38-41, 54-65, 83-89, 113-115, 138-141, 158-162, 181-201, 218-227, 244-253, 277-279, 301-305, blancs. — F° 29 v°, « Ce jourd'hui 3e juillet 1770, je soussigné, curé de Millery, ay conduit à Vourles environ 400 de mes parroissiens pour y recevoir la confirmation. Ce sacrement leur a été administré sur les onze heures du matin, par Mons^gr Jean-Baptiste Bron, évêque d'Egée, suffragant de Lyon et chamarier de l'église collégiale de St-Paul ; ils ont été préparé par des instructions en forme de catéchisme que je leur ai faite le dimanche 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, le 29e jour de saint Pierre, et le dimanche 1er de ce mois nous les avons entendus en confession. Mre Dupré, prêtre, prébandier de St-Andéol, qui a bien voulu nous seconder, Mre Jacquenod, vicaire, et moy curé soussigné. Gallet, curé». — F° 45, Michel-Jacques Sahuc de Planhol, seigneur des Soufflets, la Moulhade, Sarsac la Tour, 5 avril 1771. — F° 103, Inhumation d'un enfant « né d'avant-hier et mort après avoir reçu l'eau », 2 novembre 1773. — Ff. 106-112, répertoires des baptêmes, enterrements et mariages de 1769 à 1773. — F° 155, acte de baptême, de 1775, d'un enfant mâle, et rectification de l'an VII, portant qu'il s'agit d'une fille. — Ff. 271-276, répertoires des baptêmes, enterrements et mariages de 1775 à 1779. — Registres paraphés par Pupil de Myons (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780).

E Suppl. 708 (GG 10.) — In-4°, 288 feuillets.

1781-1792. — Actes dressés par le curé Gallet (1781-1790), les vicaires Grillet (1782-1792), Gaudin (1781-1782), Pavy (1786-1787), Leroy (1790-1792), et Peyzaret, prêtre, Gaudin, curé de L'Aubépin, Bouvier, curé de Brignais et Vourles. — Ff. 22-26, 46-52, 72-78, 95-103, 119-128, 145-149, 164-174, 191-198, 214-222, 238-246, 296, blancs. — F° 130 interpolé, placé entre les ff. 148 et 149. — F° 34, enterrement d'Etienne Ogier, « noyé dans la rivière de Garon », 16 avril 1782. — F° 38 v°, « noble Etienne-Marie-Gaspard-Michel de Chavanne, avocat au parlement de Paris ; noble Jean-Antoine Tavernier de Beaumarchais, avocat en parlement et aux cours de Lyon », 12 septembre 1782. — F° 39 v°, domaine de Mr Barmont, situé à la tour de La Genetière, paroisse de Millery », 25 septembre 1782. — F° 138, « Vérifié par nous, en cours de visitte à Grigni, le 20 juillet 1786. Lacroix de Laval, grand obéancier, vic. général ». — F° 179 v°, Antoine Bruyas, maître d'école de Millery, 16 avril 1788. — F° 213, « naissances, mâles 25, femelles 20 ; décès, mâles 28, femelles, 26 ; mariages 11 ». — F° 269, mariage de Jean St-Jean avec Claudine Pitaval, 24 avril 1792. — F° 285, « Année 1793. Les registres de cette année ne nous étant pas encore parvenus, nous avons continué à enregistrer sur les anciens, l'officier public n'ayant pas été nommé ». Ff. 287-288, table de 1792. — Registres parafés par Rambaud (1781, 1783, 1788), Gesse (1782), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

MOIRÉ

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Saint-Laurent-d'Oingt, élection de Lyon, justice d'Oingt, du Breuil et de Ternand

E Suppl. 709 (GG 1). — In-4°, 174 feuillets.

1656-1712. — Actes dressés par le curé Pourra (1677-1678); les vicaires Viviand (1657-1663), Paulhian ? (1664), Verderet (1665, 1666), Gonnet (1669-1672), Veran (1672-1674), Berthat (1675-1676), Durette (1677), Chazot (1678), Vincent (1679-1684), Legrand (1690-1712). — Ff. 2, 6, 9, 46-73, 90, 91, 97, 104, 105, 108, 109, 120, 126, 134, 135, 139, 140, 145, 150, 159, 164, 169, 173, 174, blancs. — F° 3, lacéré en tête à gauche; ff. 10-13, rongés en tête à droite; f° 75, la moitié inférieure enlevée; f° 82, lacéré à gauche, en tête et au bas. — Ff. 1-5, baptêmes de 1657-1664; f° 7, mariages 1656-1664; f° 8, enterrements 1657-1664; ff. 10-13, baptêmes 1665-1666; ff. 14-41, les trois actes 1669-1674; f° 42, baptême de 1677; ff. 74-174, les trois actes 1674-1712. — Registres de 1685-1689 en déficit. — F° 3 v°, « Claude Desplasse, escuyer, seigneur d'Ausserre », 16 octobre 1662. — F° 19, « Fory, prébandier de Nostre-Dame-de-Laurette du Boix d'Yoin », 18 septembre 1669. — F° 20, « François Costaz, bourgeois de Tarare et seigneur de Ronzière », 19 novembre 1669. — F° 23, « Nous avons veu les présens registres à la visitte, ce quatorzième septembre 1670, Chassaing ». — Ff. 43-45, « *Ad perpetuam memoriam.* Mémoire des habitants de Moyré qui ont contribué à l'embelissement de leur église et de ce que chascun a donné. Premièrement. Pour avoir un tabernacle dont ladite église estoit dans la dernière nécessité : Jean-Baptiste Romier a donné la somme de 6 l.; Mre Flory Riondelet dit Plumente, la somme de 22 l., François Sylvestre, 2 l., Claude Charmetton le jeune, la somme de 5 l.; Mre Jean Charmetton l'aisné, 8 l.; Me Jean Charmetton dit Plumente, 15 l. 10 s. Claude Charmetton, fils de Philibert, 5 l.; Benoist Favert, outre les autres soins qu'il a eu et la voiture qu'il en a fait la despence, allant deux fois à Lyon, pour faire le marché dud. tabernacle, a donné la somme de 17 l.; Estienne Guillot, outre les mesmes avances et diligence qu'il a fait, soit comme fabricien dudit Moyré, qu'autrement, avec led. B. Favert, a donné quinze livres; Flory Pin 2 l.; Benoiste Charmetton, veuve, 0 l. 10 s.; Estienne Grandris, 10 s.; Benoist Charmetton, 10 s.; Mre Pierre Baillou, Antoine la Brosse Bioulay, 1 l.; Antoine Sage, 3 l.; Estienne Montessuy, 4 l. 10 s.; Claude Villard, Jean Brisson, 2 l.; Pierre Guillot, 1 l. 10 s.; Jean Billet, 14 s.; Antoine Poitrasson, 8 s.; Antoine Magny, 1 l. 10 s.; Pierre Renaud, 1 l.; Jean Guillot, 5 l. 10 s.; Jean Charmetton dit Bossu, 3 l. 10 s.; Jean Auger, 1 l. 10 s.; Pierre Véran, 1 l. 10 s.; Dominique Richart de St-André, 2 s. 6 d.; Jean Ferrus 2 s. 6 d.; Claude Charmetton, 2 l. 10 s.; Benoist d'Anguem, 2 l.; Jean Garnier, 2 l. 13 s.; Benoist Brossette, 3 l. 3 s.; Barthélemy Charmetton, dit Bossu 15 s.; Pierre Favert, 8 s.; Barthélemy Charmetton, 1 l. 10 s.; Jacquemou, 10 s., Jean Romier, 8 s. 6 d. Ledit tabernacle de Moyré a esté mis sur le grand autel de l'églize dud. lieu, par Mr Martin, sculpteur de Lion, le 29e mars 1677, et a cousté la somme de ...... y comprins les quatre chandeliers dorés qui ont cousté 10 l., le tout à la diligence du s^r Estienne Durelle, prebstre sociétaire de l'église de St-Just-en-Chevallet en Forestz. *Faxint superi ut ejus acceptam habeat diligentiam Deus optimus maximus.* Ledit s^r Durelle a seulement demeuré en cedit lieu de Moyré l'espace d'une année et y a procuré le susdit tabernacle, le rétable et les deux images en relief de Saint-Pierre et Saint-Roch, ce 17 novembre an susdit et le jour avant son départ et fin de son terme, Durelle, vicaire dud. Moyré en l'année 1677. Priés Dieu pour luy ». — F° 45 v°, « Jean-Marie Montessut, Pierre La Colonge, Louis Bertier ont donné 3 l. pour porter la bannière pendant un an, ce 22 may 1753. Ces trois livres ne sont pas du compte du luminier qui n'en a rien reçu, à ce qu'il dit ». — F° 152 v°, « Veu le présent registre faizan ma visitte, le 26e juin 1707, Desplasses, archip. ». — F° 166, « Laurent Bessic, s^r de Montosant, lieutenant criminel en l'élection de Villefranche », 15 janvier 1711 ». — Registres parafés par de Sève (1669), Roubiliac (1696), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1712).

E Suppl. 710 (GG 2). — In-4°, [illegible] feuillets.

1713-1759. — Actes dressés par B. Vincent, curé de St-Laurent d'Oingt, Moiré et Sainte-Paule, ses annexes (1735-1743); les vicaires Legrand (1713-1732), Killwasser (1733), Rousset (1734), Thimonier (1735-1736), Jacquet (1737-1738), Derivoire (1739-1740), Reveyron (1742-1743), Chartier (1743-1747), Héoude (1747-1759), et Vial, curé de

Fontenas, Poyet, vicaire de Sainte-Paule, Josserand, Feuillet Sourd, Paccard, etc. — Ff. 10, 50, 51, 62, 65, 66, 70, 73-76, 81, 82, 86, 87, 92, 98, 101-104, 107, 108, 113, 115, 116, 121-123, 127, 128, 132, 133, 137, 143, 148-150, 154-157, 161-163, 168, 169, 171, 175, 179, blancs. — Premier feuillet du registre de 1715 et registre de 1748 en déficit. — F° 4, « Ce jourd'huy 29 octobre 1713, je soubsigné Jean François Dupuis, prestre curé de St-Laurens d'Yoingt, Moyré et Ste-Paule, ses annexes, après avoir obtenu permission de Monseigneur Claude de St-George, archevesque de Lyon, ay bény une cloche à Moyré, soubs le nom de Marie, dont le parrain a esté Monsieur Antoine Tardy, marchand bourgeois de Tarare, la marraine dame Marie Tricaud, femme de s^r^ André Duperray, marchand bourgeois de Tarare, le tout en présence de Mre Claude Legrand, vicaire dud. Moiré, Guillaume Rosier, soubsdiacre du diocèze de Lyon, s^r^ Claude Tardy, bourgeois demurant à Lyon, et de s^r^ André Duperray, lesquels ont tous signés les susd. jour et an que dessus. A. Tardy, Marie Tricaud-Duperray, C. Tardy, Duperray, Legrand, vicaire, Dupuis, curé ». — F° 9 v°, « Nous avons veu et visité les présents registres et les avons trouvés en bon estat, en foy de quoy j'ay signé à Moyré ce 25 aoust 1715, Roche, archiprêtre ». — F° 18 v°, « Claude Chermete, écuyer, s^r^ de Reorge, soubrigadier des gens d'armes de la garde ordinaire du roy, de la parroisse de Valsonne; Gabriel Chermete, écuyer, s^r^ de St-Maurice et d'Essart », 2 décembre 1717. — F° 35 v°, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite ce 14° novembre 1724 ». — F° 42, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Moiré, ce 2 juin 1728, l'abbé de Brissac, vicaire général ». — F° 46, « Veu dans nostre visite, ce 12° juillet 1730, Bayard, archiprêtre ». — F° 58 v°, « Vû et trouvé en estat dans ma visite faite le 27 juin 1735, Meyssonnier, curé de Theysé, archiprêtre ». — F° 90, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 10° novembre 1742, Bayard, archiprestre ». — Registres parafés par Terrasson (1713, 1714, 1716, 1717), Pupil (1737-1747, 1750-1759), Charrier (1749).

E. Suppl. 711 (GG 3.) — In-4°, 194 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par Forest, curé de St-Laurent d'Oingt et de l'annexe de Moiré (1784), les vicaires Héoude (1760-1761), Laforest (1761-1763), Bourganel (1763-1774), Bellon (1774-1779), Butty (1779-1782), St-Germain (1784), Favier (1785-1789), Coste (1790), Albrand (1790), et de La Coste, curé d'Oingt, Laforest, vicaire de St-Laurent, Girarde, Rousset, Vial, Josserand, Rousset, Perenin, Margaron, etc., J.-F. Charmetton, maire. — Ff. 7-10, 14, 18, 22, 26-30, 34, 37, 41, 45, 49-51, 55, 60, 61, 66, 67, 72, 73, 77-81, 85, 91, 94, 95, 101, 106, 107, 112-115, 123-130, 135-138, 143-146, 152-154, 160-162, 168-170, 175-179, 184-189, 194, blancs. — Ff. 15-17, rongés en tête à droite. — En déficit registres de 1783 et 1791. — F° 54, « Fourniture des deux registres 1 l. 10 s. *Ad rei memoriam* : en 1770, le 8 et 9° février, il tomba si abondamment de neige dans ces cantons qu'obligé d'aller confesser un malade à Frontenas, je fus obligé de passer par les vignes, sans pouvoir passer par les chemins ordinaires. On dit que quantité de personnes étoient péries; les voitures de Paris à Lyon arrêtées, jusque la mele?. Celui qui verra et lira ce que je leur fais observer sur cela, aura la bonté de dire un *Requiescat in pace* pour le repos de mon âme, Bourganel, prêtre et vicaire de lad. parroisse ». — F° 58 v°, enterrement de Benoît Reynard, bourgeois de Lyon, seigneur de St-Maurice des Sale et Terrenoire », 30 septembre 1771. — F° 75, « Pierre-Catherin Desportes, seigneur de La Forest », 12 septembre 1774. — F° 89 v°, « Bénédiction de la grande cloche de Moiré, 1776. L'an 1776 et le 6° novembre, je soussigné, curé de St-Laurent, Moiré et Ste-Paule, ay donné la bénédiction sérémonial à l'honneur de St-Pierre de Moiré, en ayant obtenu la permission de Monseigneur de Sarepte, suffragant de Lyon; a indiqué le nom Messire Jean-Antoine Rique, écuyer, ancien secrétaire du roy, seigneur de la vicontée et baronnie d'Oingt, Theizé, Moiré et Ste-Paule, et dame dame Anne-Marie-Sabine Mayeuvre, épouze de messire Jean-Baptiste de Nerveau, chevalier, ancien conseillier de la cour des Monnoyes de Lyon, représentée par Madame Pierrette Garin, veuve Chanel, bourgeoise, demeurante à Thezé, suivant la procuration en forme en date du 4 du mois dernier, reçue par M° Perrodon et son confrère, notaires à Lyon, en présence des soussignés, Rique, Garin, veuve Chanel, Magdelaine Chanel, Truchet, ... Belloro ? prêtre, Forest, curé ». — F° 193, « Clos et arrêter le 6 janvier 1793, C. Charmetton, officier public, l'an 1er de la République Françoise ». — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1792).

MONSOLS

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Église sous le vocable de Saint-Sulpice, archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, [illegible] Cluny, élection de Villefranche, justices de Beaujeu et de Chevagny [illegible].

E Suppl. 712 (GG 1). — In-4°, 191 feuillets.

1653-1681. — Actes dressés par le curé Guillin, les vicaires Tarreyre (1672-1674), Dagueperse (1675), Chaudy (1677-1681), et Debithon ? curé de St-Mamert, Denis, curé des Ardillats ; Alleyné, curé de St-Bonnet d'Aigueperse ; Pressavin, chanoine de Beaujeu. — Ff. 1-16, baptêmes et enterrements de 1653 à 1656 ; ff. 16-21, baptêmes de 1657, 1658 ; ff. 22-54, baptêmes et enterrements de 1659-1667 ; ff. 55-191, les trois actes 1668-1681. — Ff. 123, 124, 153, 191, blancs ; ff. 2 et 3, déchirés dans l'angle supérieur droit ; il ne reste du f° 122, qu'un fragment de 0,066mm de haut. — F° 4 v°, « maison et chasteau de Rayre ? », 14 août 1654. — F° 5 v°, « domeyne de Mr du Sauzay, sieur du Sauvage, appellé le domeyne Larderet », 3 février 1654. — F° 27, « Le treiziesme jour dud. mois de mars, an susd. 1660, a esté faict la bénédiction d'une croix au maz Chambrux, par moy, curé soubzsigné, laquelle susd. croix a esté érigée au fraix et par le soing d'hon. Benoist de La Croix, marchand de Montsolz, ainsy que dessus, je le certiffie. Guillin, curé à Montsols ». — F° 35, enterrements d'enfants « tués par un loup, environ les quatre heures du soir, en un lieu appellé ès Versoux, scytué au maz Jacquet, 1 juillet 1662 ; autre au-dessus du village des Plasses », 28 juillet 1662. — F° 36, enterrement d'autre enfant tué par « le loup, au chemin joignant les maisons, de par lequel on vat au village Monchonnay, environ les cinq heures du mattin, en conduisant les veaux au pré de sond. père », 19 août 1662. — F° 43 v°, enterrement de cinq enfants en bas âge « décéddés de la vérolle », 6 octobre 1664. — F° 47, femme noyée dans le « ruisseau du village Jonchier », 6 novembre 1665. — F° 93, opposition à un mariage, faite pendant la cérémonie, 14 juillet 1771. — F° 93 v°, « Le lundy vingtiesme jour du mois de juillet 1671, environ les huict heures du mattin, la foudre a tué Claude Jandard proche la Croix Mr Jean, et a blessé Pierre Rousset et Philibert Tullière dict Pierry ». — F° 113 v°, « La fin, à cause du pappier thimbré, 1673 ». — F° 114 v°, « Benoist Plattet, sieur Dagreable ? », 28 novembre 1673. — F° 146, baptême d'un enfant dont la mère fait déclarer par le parrain, la marraine et l' « une des mères sages dud. Montsols, au-devant la porte de l'église, en présence de Me Claude Plattet, notaire royal dud. lieu, et Andre [illegible], qu'il est « procréé des œuvres de ….. » 16 juin 1676. — F° 147, enterrement de deux enfants morts de la petite vérole, 12 juillet 1676. — F° 178, « David de Phelines, sr de Chambutin ? », 30 octobre 1680. — F° 179 v°, « Ce jourd'huy 18 sept. 1681, led. sieur Guillin a remis au greffe les actes baptistaires, mortuaires et mariages par lui receus despuis le 25 octobre 1673, jusqu'au 26 décembre 1680. Baulat ». — F° 187 v°, « Ce jourd'huy, dousiesme août mil six cens quatre vingts et un, les extraits baptistaires, mariages et enterremens de la parroisse de Montsoulz en Beaujollois, faicts par Mre Jean Guillin, prestre et curé de lad. parroisse de Montsoulz, despuis le 25e octobre 1673, jusques au 26 décembre 1680, ont estés remis en seul cahyer au greffe du bailliage de Beaujollois, par ledict sieur Guillin, de laquelle remise luy a esté octroyé acte pour servir et valloir ce que de raison, par nous Noel Mignot, escuyer, sieur de Bussy et Lancié ? et … et conseillier du roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Beaujollois, à Villefranche, en nostre hostel, ledit jour 12e aoust 1681, et sont demeurés lesd. extraits au pouvoir de Me Anthoine Janson, l'un de nos greffiers ». — « M. de Phelines, sr de Ruyre », 9 août 1681. — F° 190 v°, « Je, commis-greffier au bailliage de Beaujollois, certiffie que le sr Guillin, curé de Monsol, a remis au greffe les actes baptistaires, mortuaires et enterrements par luy faicts en lad. parroisse, du 2e janvier 1681 jusqu'au 29 décembre de lad. année. Acte à Villefranche, ce 16e février 1689. Baulat ».

E Suppl. 713 (GG 2). — In-4°, [illegible] feuillets.

1682-1697. — Actes dressés par le curé Guillin (1682-1688), Guillin (1688-1697) ; les vicaires Couasnon (1684), du Riez (1684), Ducrot (1685-1686). — Ff. 97-110, 147, 155-159, 168-172, 183-187, 195, blancs ; f° 96, légère échancrure, à mi-hauteur à droite. — Registres de 1698, 1699 en déficit. — F° 1, « Messes fondées à la chapelle de Ruyre par dame Philiberte de Pheline, femme d'Anthoine de Mourichard, escuyer, seigneur de La Brosse et Collange, l'an 1681 », 15 messes, « yssue desd. messes un *De profundis*. Autres messes fondées par Benoiste Bertellon, à lad. cha-

pelle, en l'an 1680 », 4 messes « ycelles payables par Mr de Pheline, dix-sept solz par messe annuellement. Item le jour et feste saint Louys, le jour et feste saint Symon et Judde, icelles payables par Deffaye, son héritier ». — F° 3, titre imprimé « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église Saint-Sulpise de Montsols, au diocèze d'Autun, tenus par Messire Jean Guillin, docteur en théologie, prieur d'Aujoux et curé dudit Montsols ». — F° 16, « coppye des actes cy-dessus escript a été remise au greffe du balliage, ce 14 mars 1683, Troncy ». — F° 20 v°, baptême d'un enfant déclaré illégitime. Enterrement du vicaire Étienne Pain, le jour même de son décès, « dans le vaux et tombe qui est au milieux de l'église, et entre la chappelle Sainct-Austrillege et la chappelle Sainct-Claude, ... et ce pour la crainte que l'on avoit que son ventre n'eust crevé par sa grosseur, en enfleur extraordinaire et hydroppicque », 3 octobre 1683. — F° 65, titre imprimé. — Ff. 145, 146, actes de 1699, 1687, 1700, 1685, 1687 ; f° 148, acte 1709 ; — F° 154 v°, un acte de 1702 ; f° 182 v°, un acte de 1702 ; ff. 208 v°, 209, actes de 1702 et 1703. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697).

E. [illegible] 714. GG 3. — In-4°, 251 feuillets, et les ff. 4 bis, 27 bis, 30 bis, et les ff. 30 a, b, c, d.

1700-1739. — Actes dressés par les curés Guillin, (1700-1704), Salesse (1704-1716), Ficat (1716-1720), de Lafargue (1720-1739) ; les vicaires Lardy (1700), Gardes (1720-1722), Guiollet (1725), Vazeille (1727-1728), Petit (1729-1731), Mivière (1731-1732), Guilloux (1739), et f. Cyrille, franciscain ; Salesse, ancien curé, Garde, vicaire des Ardillats ; Jandard, prêtre ; Vazeille ; P. Timothée, religieux de Beaujeu. — Ff. 47, 177, 197, blancs. — Ff. 5-11, interpolés à la reliure ; ff. 5-10, rongés sur le bord droit ; f° 39, 67, 68, 69, rongés dans l'angle inférieur droit. — Registres pour la plus part incomplets jusqu'en 1720, ceux de 1701 à 1703, en déficit ; actes de 1739 en double. — F° 28 v°, gens trouvés morts de misère, 12 juin 1709. — F° 40, 40 bis, avis donnés au curé de Monsol des baptêmes de plusieurs enfants de sa paroisse. — F° 71 v°, « Mémoire de ceux qui ont payé le blé de samedy ? 1719 : Claude Morat 1, Benoît Edouard 1, la veuve Montel 1, ... ». — F° 76, « registres de la parroisse de Monsou, depuis l'onzième de juin 1720 jusqu'au 1 de janvier 1722 ; Jacques-Henry de Lafargue, étant curé de ladite parroisse et successeur de Mre François Ficat, décédé à Paris le 30e may 1720, Me Pierre Gardes étant vicaire dud. Monsou. *Charissimi d. d. successores nostri, orate pro nobis* ». — F° 88, état numérique des actes de 1721 à 1756. — F° 124, note du curé constatant qu'il a fait élever à ses frais la chapelle de la Vierge, et refondre la quatrième cloche, 1715. — F° 183 v°, « Le 11 décembre 1732 a été fait, en mon nom, dans mon église, un service solemnel pour feu Messire François Ficat, mon prédécesseur, auquel ont assisté plusieurs curés de l'Autunois et du Mâconois. Ont communié, ce matin, dans mon église, à l'intention de mondit feu sieur Ficat, environ cent soixante et dix de mes paroissiens. Je prie fort Messieurs mes successeurs de ne pas m'oublier dans leurs saintes prières ; je n'offre point de sacrifice où mon prédécesseur n'ait sa part, quoique je ne l'aye jamais connu. *Requiescat in pace*. Lafargue, indigne curé de Monsol ». — F° 196, « Jeanne Edouard, femme de Claude Vermorel, tisserand, habitant de Monsol, fille de Claude Edouard et de Benoîte Farja, est décédée en Dieu, plaine de bonnes œuvres et d'une éminente piété, le jour de l'Ascension de Notre Seigneur, troisième de may 1734, elle a été enterrée le quatrième suivant, dans la joye et la bénédiction de sa famille, du curé sousigné et de toute la parroisse. Son corps repose entre la porte de la chapelle de Notre-Dame et la clôture du cimetière, qui joint l'angle méridional de l'église. La bière n'est qu'à deux pieds du mur et tend vers la croix du cimetière. Si dans la suite des années, il plait à Dieu de révéler la sainteté de sa servante, le curé a fait mettre dans sa bière une épitaphe latine dans laquelle il rend témoignage de sa haute vertu et des époques du temps. La Fargue, curé de Monsol ». — F° 206 v°, « frère Jean Roland, hermitte de Monsols », 19 novembre 1735. — F° 211, « Compte fait le 24e may 1737, il s'est trouvé dans le cofre dix livres sept sols, il m'étoit dû 12 l. 10 s. ; on a pris 6 s. pour encens, restoit dix livres 1 s. qui m'ont été remises à compte ; ainsi il m'est dû 2 l. 9 s. ; plus j'ai fourni le 6e juin 1737, à Michaudon, 8 s. 3 d., pour achever ? l'argent ? nécessaire pour les cierges blancs, plus pour faire raccomoder le dais par Jambon ..... J'ai eu de reste du luminaire 17 s., nous avions compté 22 s., mais par erreur, parceque la cire achettée par Jean Michon couta 5 s. plus que je n'avois ..... ». — F° 218, Procès-verbal reconstituant un acte de baptême non retrouvé sur les registres de 1714, 22 avril 1737. — F° 230, « François Chevalier, écuyer, seigneur de Gibles et de Montrouant ; Joseph de La Roche de Nully, écuyer ; François Montrichrad de La Brosse, écuyer ; Claude Curty de Milly, chevalier, seigneur de La Bruyère », 2 février 1739. — F° 237, actes de 1743. — F° 246 v°, « Claude de Finance, chevalier ; François Guinet de Villorbene, docteur en théologie, prêtre et ancien curé de St-Julien-lès-Senecé, diocèze de Chalon ; Joseph-Hiaciente de Charoles ; Eléonore de Lessar des Brosses », 16 octobre 1739. — Registres parafés par Desplaces (1705, 1706) ; Pillot (1706, 1707), Pressavin (1739).

E Suppl. 715 (GG 4). — In-4°, 225 feuillets.

1740-1769. — Actes dressés par les curés Lafargue (1740-1756), Dalivoust (1757-1769) ; les vicaires : Michaud (1741-1742), Desfarges (1743-1744), Robin (1745-1746), Baudraps (1753-1754), Verrier (1754-1756), Cortex (1757), Branche (1759), Lacroix (1763-1769), et Lafargue, ancien curé ; Janson, curé des Ardillats ; Audin, vicaire de Propières ; Claude Thomas, chanoine d'Aigueperse. — Ff. 16, 17, 66, 67, 86, 89, 97-99, 127, 128, 147, 159, 160, 172, 185, 199, 209-212, 221-224, blancs ; f. 48, lacéré dans l'angle inférieur gauche. — F° 13, « 1744, Nota, cette année est défectueuse, les registres d'icelle s'étant perdus pendant ma maladie, de quoi ayant plusieurs fois averti les paroissiens au prône, il n'y en a eu que peu qui soient venus faire écrire les actes qui les concernoient, en foi de quoi j'ai signé en 1745, Lafargue, curé. » — F° 31 v°, « noble Marie-Françoise de Royer, dame Rochard, de Beaujeu », 25 novembre 1746. — F° 47, « En conséquence de la visitte que nous avons faitte ce jourdhuy, 8e juin 1750, de l'église de Monsol, diocèse d'Autun, archyprétré du Bois-Ste-Marie, sous le vocable de St-Sulpice et à la nomination de mr le sacristain de Clugny, avons reconnus que depuis la précédante, par les soins de monsieur de La Fargue, curé de cette paroisse, l'on s'est pourvu d'un graduel et antiphonaire in-folio, que l'on a réparé à taille ouverte le carlage du cœur et sanctuaire de cette église, qui a été blanchye ; que l'on s'est pourvu d'un parement d'autel à cuir doré et son cadre en plain, lequel autel est soutenu par un marchepied nouveau. Et conséquemment à notre ditte visitte, ayant remarqué qu'aucun des vases sacrés, le calice excepté ne sont dorés, qu'il manque une chasuble verte et une rouge, les actuelles étant indécentes et très usées, avons ordonné que, par qui il appartiendra, la sacristie sera pourvue de deux chasubles des couleurs cy-dessus dittes ; et que manquant de linge, tant pour l'autel que le prêtre, aussy aux dépands de qui il appartient, l'on se pourvoira de 4 nappes à l'usage du maistre autel, 3 aubes, un surpelis, 12 puriffIcatoires et 4 corporaux ; 2° que les couverts du cloché menassants ruine, seront rétablis toujours au dépands de qui il appartiendra ; 3° que les matériaux destinés au carlage de l'église y seront incessemment employés et les charoirs ? qui manquent, faits au 1er jour ; n'y ayant dans la neffe aucuns vitraux, que l'œil-de-bœuf, sur la grande porte et autres fenêtres de la neffe seront vitrées ; que la chaire à prêcher sera mise hors de l'église, nont seulement étant indécente par la forme et même pourri ; que l'on rendra compte à M. le curé du produit des quêtes, dont il dressera procès-verbal de luy signé et des notables de la paroisse : finallement qu'après les récoltes, les consuls et quêteurs de la paroisse feront une quête extraordinaire dans laditte paroisse, pour contribuer aux réparations urgentes de [illegible] ordonnances publiées au prône, 3 dimanches consécutives, et notifiées à touts ceux qui y sont intéressés, [illegible] à s'y conformer. Fait et donné audit Monsol, dans le cours de nos visittes, les an et jour cy-devant nottés. Guillin, curé, archiprêtre ». — F° 60 v°, François de Guizon, chevalier », 14 mars 1753. — F° 75 v°, [illegible] « Joseph de La Roche-Nully, [illegible] avril 1759. — F° 115, « Insinué et contrôlé au greffe d'Autun, le 1er juin 1760. Signé [illegible] — F° 118, 1760, [illegible] fait cette année le confessional qui est dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié. J'ai fait planter cette année les buissons qui bouchent la verchère à droit, à gauche du chemin qui conduit à l'église ». — F° 126 v°, 1761, « J'ai fait mettre le jardin en terrasse, il alloit comme la verchère, et fait planter les buissons qui le bouchent, cette année susdite ». — F° 146 v°, 1763, « Le sept septembre de la présente année, j'ai enfin obtenu une sentence contre les habitants de cette parroisse, pour la fondation du sammedi. Dalivoust, curé ». — F° 184 « La sentence obtenue l'an 1763, contre les habitants, au sujet de la fondation du sammedy, a esté confirmée par arrêt de la cour, le 19e juin de la presente année 1766. Dalivoust, curé. » — F° 200 v°, état de sommes dues au curé pour messes et enterrements. — F° 220, 1769, « La chapelle de Notre-Dame de Pitié a été reconstruite la susd. année ». — Récépissés du greffe. — Registres parafés par Pressavin (1740), Jacquet (1752, 1754-1758, 1760, 1763-1768), Cusin (1761-1762), Vaivolet (1769).

E. Suppl. 716 (GG 5).— In-4°, 250 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par le curé Dalivoust, les vicaires Lacroix (1770-1779), Michon (1780-1786), Audet (1786-1789), Blenne (1789), Maurage (1790-1792), et Bouillard, vicaire ; Granjean, curé de Trades. — Ff. 11, 12, 20-24, 42, 43, 54-56, 67, 68, 79, 80, 89-91, 101-103, 110-115, 125-128, 141, 142, 155, 156, 170, 181, 182, 190, 198, 206, 214, 221, 222, 229, 230, 239-241, 248, blancs. — F° 37, « On doit ajouter autant de foy au présent regitre que s'il étoit en papier marqué, paraphé et signé du juge, comme on pourra s'en convaincre en le vérifiant sur l'original, dont la forme est trop grande pour être relié avec les autres regîtres. Ledit original est cousu à la fin du plus gros et grands registres rellié ». — F° 45, « 1774, on a fait cette année la commode, les armoires de la sacristie, ainsi que le plancher de dessus et de dessous de ladite sacristie. » — F° 92, « 1778, on a fait à neuf le lambris de cette église, la présente année ». — F° 129 v°, 145 v°, 157 v°, « état de sommes dues pour frais d'enterrements. — Registres parafés par

Jacquet (1770), Roland (1771, 1777, 1779, 1780, 1783), Pressavin (1772, 1775), Gesse de Pouzieux (1774), Guérin (1776, 1781, 1782, 1785-1790), Vaivolet (1778), Bernigaud, (1784), Pezant (1791, 1792).

MONTAGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de saint-André, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du prieur de Taluyers ; élection de Lyon, justice de Montagny.

E. Suppl. 717 (GG 1.) — In-4°, 244 feuillets.

1657-1699. — Actes dressés par les curés de Bourdon (1657), Benoît Petit (1660-1663), Le Maire (1663-1665), Tissot (1665-1694), Brunel (1694-1699) ; les vicaires Daurat (1657-1658), Fuchier (1658), Maignet (1659), Ollier (1659-1660), Benoît Petit (1660), Arnaud (1678), et Tranchon, curé de Taluyers, Robert, Deffilhes, Chopin, Bernard, de Vers, etc. — Ff. 9, 10, 68, 69, 71, 93, 94, 101, 102, 165-167, 203, 211, 232, 235, 236, blancs. — Ff. 1-7, baptêmes 1657-1660 ; f° 8, enterrements 1663 ; f° 11, enterrements 1658 ; ff-12-20, baptêmes 1660-1663 ; ff. 24-22, mariages 1661-1663 ; ff. 25-45, baptêmes 1663-1669 ; ff. 46-51, enterrements 1665-1668 ; f° 47, mariage de 1666 ; f° 50, mariages de 1664-1665 ; ff. 52-67, baptêmes 1669-1672 ; ff. 72-84, enterrements 1668-1672 ; ff. 85-92, mariages 1666-1671 ; ff. 103-244, les trois actes 1672-1699 ; ff. 95-100, 154, 155, tables de baptêmes. — F° 21, « Le 2 décembre 1666, les actes baptistaires de feu mons. Petit, mons. Daurat, mons. Maignet, mons. Ollier, m'ont esté remis par m^re^ Didier Tronchon, curé de Talluyer, en présence de mons. Lentaz, prestre, vicaire de Millery, de mons. Bertolon, aussy prestre de Millery, et de François Carron, habitant de Montagny. Tissot, prestre, curé de Montagny. Le mesme jour et an que dessus, ledit François Carron a advoué avoir en sa puissance les actes baptistaires de feu m^re^ de Bourdon, jadis curé de Montagny, en présence de mess. Didier Tronchon, curé de Talluyer, de messires Lentaz et Bertolon, prestres de Millery, et de moy soubsigné. Tissot, prestre ». — F° 26, « Je soubsigné, curé de Montagny, certifie avoir recueilly dans un méchant papier les baptesmes sous escrit, fais par Mr Bouffard, cy-devant vicaire de cette paroisse. Le Maire, curé de Montagny et Sourzy ». — F° 70, « La response qu'un officier de la cour de Charles V fit à ce prince qui luy demandoit pourquoy il le supplioit d'agréer qu'il se desfit de ses charges et qu'il se retirât, m'a tousjours semblé sage et judicieuse : Sire, luy respondit-il, j'estime qu'il faut qu'il y ait quelque intervalle entre le temps des affaires de cette vie et celuy de la mort. *Inter vitæ negotia et mortis diem oportere spatium aliquod intercedere.* » — F° 76, inhumation d'un enfant « qui fust baptisé hier sur l'autel de Ste Geneviefve, ayant, par les intercessions et prières de lad. sainte donné un signe évident de vie par une palpitation et battement d'estomac demy quart-d'heure durant », 16 septembre 1669. — F° 219, Mre Camille de Neufville est décédé cette année (1694). Il y a eu beaucoup de maladies sur la fin de l'année 1693, qui ont continué en l'année 1694, et beaucoup de mortallités, particulièrement de gens de qualité et riches. La disette du bled a esté si grande que la plus grande partie du peuple fut morte de faim si la Turquie n'avoit fourni du bled ; a valu jusques à 10 l. le bichet et encore avoit-on beaucoup de peinne d'en avoir, quoyqu'il y en eut beaucoup de reste dans Lyon, qui se gâta et fut jetté dans la rivière ». — Registres parafés par Roubiliac (1694-1696), de Sève (1692), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 718 (GG 2.) — In 4°, 204 feuillets.

1700-1733. — Actes dressés par les curés Brunel (1700-1708), Babot (1709-1733) ; le vicaire Ronget (1708), et Ranc, curé de Taluyers, Collanges, fr. Bruno Paparel, récollet, Favier, fr. Archange Buisson, Gratien Choquier, récollet, Martin, fr. Ennemond Dubreuil, etc. — Ff. 7, 8, 16, 22-24, 31, 32, 39, 40, 45, 51-53, 62, 67-70, 76-78, 87, 88, 93-96, 114, 118-120, 125-129, 133-135, blancs. — F° 159, « Ce jourd'hui 20e juin 1723 a été par moy soussigné, curé de Montagny, bénite la seconde cloche dudit lieu ; son parrein a été Mr Antoine Molin, bourgeois de Lyon ; sa marreine, dame Liduvine Chouffouraux, épouse de Mr Fuselier, bourgeois de Lyon, et recteur de la Charité de ladite ville, en présence de Mre François Ranc, curé de Taluyers, Mre Balthazard Leyssard, curé de Millery, noble François Brussel, avocat en parlement, conseiller du roy, président en l'élection de Lyon, Mr Pierre Fuselier, bourgeois dudit Lyon, Mre Louis Reydelet, prêtre et vicaire de Millery, Mre Estienne Crozetes, Mre Vittal, Folcher, marchand de Lyon, Mr Antoine Rocoffort, Jean Antoine, luminier, Jean Freney, consul, et

autres plusieurs habitants dudit lieu. RANC, curé de Taluyers. LUDIVINE CHOUFOUREAUX. ANTOINE MOLIN l'ainé. BRUSSEL. FUSELIER. LEYSSARD, curé. REYDELLET, vicaire. CROZET. FOLCHIER, ROCOFFORT. BABOT, curé de Montagny. » — F° 204, « Ce jourd'huy 9e juin 1733, nous soussigné, Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas et archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-André de Montagny, en présence de Mre Jean Babot, curé dudit lieu, Jean Ranc, curé de Thaluy, André Faure, curé de Soucieu, et Mr Antoine Molin, bourgeois de Lyon, témoins soussignés et aussy en présence de Aymé Duchampt, à présent recteur du luminaire de l'église dudit Montagny, qui a déclaré ne savoir signer, de ce enquis. BABOT, curé de Montagny ; RANC, curé de Taluy ; ANTOINE MOLIN l'ainé, FAURE, curé de Soucieu ; G. DESVERNEYS, prêtre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 719 (GG 3.) — In-4°, 211 feuillets.

1733-1763. — Actes dressés par les curés Babot (1733), Ponceblanc (1733-1734), Hugon (1734-1763), et fr. Archange Buisson, récollet ; Rousset, curé commis ; G. Desverneys, etc. — Ff. 13-19, 31, 57-82, 100, 106, 112, 124, 129-132, 139, 140, 148, 153-156, 163-166, 172-174, 180, 192-194, 200, 201, 211, blancs. — F° 9 v°, « Le 31 may 1735, nous soussigné archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église parroissiale de Montagny. Gaspard Desverneys, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre ». — F° 26, « ce 10e octobre 1737, j'ay veu le présent registre que j'ay trouvé en du estat. A Montagny, dans le cours de nostre visite, lesd. jour et an. MICHEL, vic. gén. » — F° 53 v°, « Acte de la visite de la paroisse de Montagny. Le 2e aoust 1744, nous soussigné Gaspard Deyverney, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant, avons fait la visite de l'église de la parroisse de Montagny. Y étant entrés, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement de l'autel, renfermé dans un ostensoir dont le croissant n'est pas doré, et dans un ciboire d'argent qui n'est pas doré, et ordonné que l'un et l'autre seront incessamment doré au dépens de qui il appartiendra. Nous avons trouvé le maitre-autel et ceux des chapelles en bon état, de mesme les calices, la pixide, ornements, linges et tout ce qui regarde le culte divin, et le cimetière, le tout en bon état. Ainsi procédé au présent verbal les jour et an que dessus, par nous, archiprestre susdit, en présence de Mre Claude-Pierre-Hugon, de Mre Balthazard Leyssard, curé de Millery, témoins requis et soussignés. HUGON, curé de Montagny. LEYSSARD, curé de Millery. G. DESVERNEYS, curé archiprestre ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1739-1745, 1747-1755, 1757-1763).

E Suppl. 720 (GG 4.) — In-4°, 260 feuillets.

1764-1793. — Actes dressés par les curés Hugon (1764-1777), Julliard (1778-1792), et Rascles, curé de Taluyers, Peyzaret, Gaudin, Ratton, Grillet, Bouvier, Donnet, Combe, Gutton, Roy, Gas. — Ff. 7, 14, 19-21, 28, 34, 40-42, 47-50, 61-64, 71-74, 83-86, 93-98, 105-110, 118-122, 127-134, 143-146, 155-158, 168, 177-180, 189-192, 202-204, 229-231, 256-260, blancs. — Registre de 1779 en déficit. — F° 45 v°, « Christophle Dervieu de Goiffieu, équier et conseiller en la cour des Monnoyes de Lyon, Antoine Roche, architecte à Lyon ; Jean-Jacques Dervieu de Goiffieu de La Chanse, équier ; Michel Dervieu du Molard, équier, lieutenant-colonel d'infanterie », 3 septembre 1770. — F° 117, « messire Claude-Pierre Hugon a demeuré quarante-trois ans prêtre et curé à la parroisse de Saint-André-de-Montagny, et archiprêtre de Mornand, il y avoit été bien au gré de touts les habitans et il y a fait des héritiers riches en vertus, après son décès, le 12e décembre 1777 ». — F° 207 v°, Vérifié par nous en cours de visitte, à Montagni, ce 25 juillet 1786. LACROIX DE LAVAL, gd. ob., vic. gén. ». Enterrement de Charles Dervieux de Goiffieu, ancien échevin de Lyon, mort dans son château, paroisse de Montagny ; « Louis Berthelet de Barbot, seigneur de La Patelière et du Tourrillon », 27 juillet 1786. — F° 208, enterrement d'« Etienne Berthelet de Barbot, clerc du diocèse de Lyon, membre de l'académie des Arcades », 14 août 1786. — Le dernier acte en date du 8 mars 1793. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

MONTMELAS-SAINT-SORLIN

Arrondissement de Villefranche.

Montmelas. — Église sous le vocable de Saint-Antoine, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Denicé ; élection de Villefranche, justice de Montmelas, exercée à Cogny.

Saint-Sorlin, Saint-Saturnin-le-Puy. — Prieuré. — Églises sous les vocables de Saint-Saturnin et de Saint-Bonnet, archiprêtré d'Anse, élection de Villefranche, justice de Montmelas.

E Suppl. 721 (GG 1.) — In 4°, 220 feuillets.

1663-1792. — Actes de Saint Sorlin dressés par les curés Chaslus (1663), Dubost (1665-1670), Mollaret (1677-1708), Vezin (1709-1735), Damas (1735-1743), Gauthier (1746), Fredisson (1747-1771), Millanois (1773-1776), Balichard (1777-1791) et Germain, vicaire de Cogny ; Guynier, curé de Lacenas, Vayssière, prébendier de Cogny, etc. Floret, curé de Montmelas, Birel, curé de St-Julien, Arnaud, curé (1792). — Ff. 90, 91, 111, 114, 115, 118, 119, 123, 127, 130, 131, 135, 139, 143, 147, 151, 158, 159, 166, 167, 177, 178, 183, 185, 186, 192-194, 198, 200, 212, 216-218, blancs. — Ff. 20, lacéré en bas, 75 lacéré en biais à gauche, 82, rongé par l'humidité sur le côté droit ; 95, lacéré au 3/4 de la hauteur ; 189, 190, rongés par l'humidité sur le côté droit. — Il ne reste que le premier et le dernier feuillet d'un cahier de baptêmes de 1663 à 1670, ff. 1, 2 ; lacunes de 1665 à 1668, de 1670 à 1677. — F° 21, « Pierre de Gajand ?, escuyer, de St-Julien », 1702. — F° 29, enterrement à la porte de l'église de Rivolet, paroisse de Cogny, 1709. — F° 46 v°, « Vizé dans le cours de la visitte générale de Monseigneur l'Archevêque résidant à Villefranche, ce 6e octobre 1719. Navarre. — F° 68 v°, « L'an mil sept cent trente-cinq et le vingt-un de décembre, jour de saint Thomas, Me Joseph Simon Damas, prêtre, vicaire de St-Martin de Vaux, natif de la parroisse de Matafelon en Bugey, diocèze de Lyon, a été mis en possession de la cure de St-Sorlin le Puy par moy, archiprêtre d'Anse et curé de Vaux, sans aucune opposition, en présence de Me Théodore Duroux, notaire royal, pour ce appellé, messire Jaques Vallensol, curé de Chambost, Me Pierre Patural, prêtre du diocèze, Joseph Duperron, natif de Beaujeu, domestique de Mr le marquis de Montmelas de Cerfaure, parroisse de Cogny, et sr François Bottet, habitant de Vaux, témoins à ce requis, ont signé les susd., hors led. Duperron et Bottet pour ne le sçavoir, de ce enquis. Pastural, prestre, L. Hardy, curé de Vaux et St-Cyr, son annexe, archiprestre d'Anse ». — F° 82, « Vu dans le cours de notre visitte à St-Cire, où le service dud. St-Sorlin a été transféré, le 1er aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrét. commis ». — F° 86 v°, « Je soussigné, curé de St-Saturnin, et de St Bonet, reconnois que Noel Hugant, habitant dud. St-Saturnin, m'a donné une couppe de terre joignant laditte église du côté de bise, dont les bornes consistent en un fossé joignant la terre de Mr le prieur, de matin et midy, et la terre dud. Hugant de bise et soir ; en reconnoissance de quoy, je luy ay promis de dire toutes les années une messe basse à lad. église de St-Saturnin, le mardy de Pasques. A St-Saturnin le 29 mars, 1747. Frediffond, curé de St-Saturnin et de St-Bonet. La terre et le bois entier cy-dessus appartiennent au curé de St-Sorlin ». — F° 88 v°, L'an 1748 et le 28 juillet, dépenses déduites faites dans la luminaire et fabrique de l'église de St-Saturnin le Puy, sr Pierre Vermorel a : 1° rendu et laissé entre les mains de Pierre Deschamp, son voisin, luminier, présent et acceptant, dix nappes d'authel, une nappe pour la table de communion, trois aulbes, trois amicts et trois cingulum, trois surplis, trois corporaliers, quelques lavabo et quelques purificatoires, qui sont le tout dans l'une et dans l'autre église de lad. paroisse, et trois chasubles ; 2° la somme de ..... ». — F° 109, « Avant l'enlèvement des reliques de St-Bonet, le fermier menacea le curé de luy en jouer une dont tout le monde parleroit. Environ un mois après il la luy joua. Tout le monde en parle et elle ne luy fait pas honneur. Quinze jour avant l'enlèvement des reliques de St-Bonet, le curé se plaignit au dîmeur du fermier qu'il luy dégressoit la soupe, qu'il luy prenoit la dixme ; et, lorsque on fit fracture à la porte de la chapelle et à celle du tabernacle, où on vola les reliques, on luy laissa de la gresse dans une écuelle et sur la table de communion. Sa souppe ne sera plus maigre, on la luy graissa. 1757, la nuit du 30 au 31 juillet ». — F° 174 v°, « Le 6 janvier 1775, Jean Morel, dit Colas, ayant fait les fonctions de luminier pendant l'année 1774, par Pierre Vermorel dit Vernai, a rendu compte de sa gestion et a laissé entre les mains de Claude Ray, son successeur dans les fonctions de luminier, présent et acceptant : 1° cinq chasubles bonnes ou mauvaises, deux mauvais surplis, 2 aubes, 4 cordons, 9 nappes d'autel, une nappe de communion assez grande et deux petittes, 6 amits, quelques purificatoires et esuiemain dits lavabo, 10 nappes pour couvrir

les saints. Le tout se trouve dans l'une l'autre église ; 2° en argent cinq livres ; 3° quelques cierges dans le coffre du luminaire. Nota, les dépenses pour le luminaire pour l'année 1774 sont montées à 32 l. 17 sous ». — F° 177, « Noms des luminiers de la paroisse de Saint-Sorlin : François Deschamps, aux Pyres ; Pierre Vermorel, aux Pyres ; Claude Monfray, aux Pyres ; Benoît Obise, aux Pyres ; Benoît Morel, dit Dadillon, aux Morels ; Jean Morel, dit Colas, aux Morels ; Pierre Vermorel, dit Vernai, aux Pires ; Claude Ray, aux Etuiles ; Nicolas Martin, fermier de Mr le marquis de Montmelas, aux Etuiles ; Jean Morel, fermier du prieuré de Saint-Sorlin ; Jean Mellet, fermier de M. le marquis de Montmelas, aux Pires ; François Catelan, fermier du domaine Mathelin, aux Morels. Noms de ceux qui ont des bancs dans l'église de Saint-Sorlin et qui, outre ce qu'ils ont donné en plaçant leurs bancs, doivent encore douze sols par chaque année au luminaire, le premier jour de l'an : du côté de l'évangile, 1er banc, Pierre Vermorel, aux Pires 2ond banc ; 3e banc, Claude Monfray. Du côté de l'épître : 1er banc, Benoît Morel, dit Dadillon ; 2ond banc Jean Morel, dit Colas ; 3e banc, Marie, veuve d'Hugant. Le tabernacle de l'église de Saint-Sorlin a été placé le 2 avril 1776. Le compte des ornemens et linges des églises de Saint-Sorlin et Saint-Bonnet se trouve écrit à la seconde page des registres de ce présent cayer, où l'on trouve en marge : Rendement de compte pour le luminaire. Noms des curés de Saint-Sorlin le Puy, pris sur les regîtres de laditte paroisse par Pierre Millanois, curé : en 1633, Claude Guillard (on trouvera dans les regîtres que Me Claude Guillard est décédé le 26 juin 1662, âgé d'environ cent ans, et a été inhumé dans l'église de St-Saturnin, à côté de l'autel de Sainte-Catherine) ; en 1662, N. Chalus ; en 1664, N. Dubost ; en 1675, N. Véran ; en 1677, Pierre Mollaret ; en 1709, N. Vezin ; en 1736, Joseph-Simon Damas ; en 1746, N. Gauthier [Pierre-Etienne] ; en 1747, Barthélemy Frediffond ; en 1773, Pierre Millanois, docteur de Sorbonne ; en 1777, N. Balichard ; en 1791, le citoyen Arnous ; en 1793, le citoyen Andrée Floret, curé de Montmelas ». — F° 181 v°, « Jean-François Garnier, chanoine du chapitre royal de Belleville, prieur de St-Sorlin le Pui », 1776. — F° 213, « Jule-Philibert Durand, comte d'Auxy, ancien officier au régiment des Gardes Françoises ; Sydonisse-Stéphanie-Marthe d'Arod », 1790. — Registres parafés par Mignot de Bussy (1693, 1695, 1696, 1718, 1736, 1742-1744), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717) ; Janson (1719-1732, 1734, 1737, 1739-1741, 1746) ; Noyel (1733, 1735, 1738) ; Cusin (1747, 1751, 1752, 1761, 1766) ; Jacquet (1748-1750, 1753-1760, 1762-1765, 1770) ; Roland de La Platière (1767-1769) ; Guérin (1771, 1776-1790) ; Gesse de Poizieux (1772-1775) ; Pezant (1791, 1792).

E. Suppl. 722 (GG 2.) — In-4°, 259 feuillets.

1692-1792. — Nombreuses lacunes, registres interpolés. — Actes de Montmelas, dressés par les curés [illegible] (1692-1724), Chauvet (1725-1745), Noailly (1745-1761), Héoude ? (1761-1778), Floret (1780-1792), et Jacquet, curé de Denicé, Frediffond, curé de St-Sorlin, Morel, Morin, curé de Denicé. — Ff. 4, 6, 8, 10, 12, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 27, 28, 30, 32, 34, 36, 40, 48, 71, 74, 75, 79, 83, 87, 91, 94, 95, 99, 103, 105, 113, 114, 118, 121, 122, 126, 129, 136, 140, 144, 147, 148, 151, 152, 154, 155, 160, 164, 167, 168, 170-172, 175, 176, 179, 180, 184-188, 194-196, 200-204, 207-210, 214, 215, 227, 230, 231, 246, 251, 255, 259, blancs. — F° 1, « Louis de Prohenque, escuier, seigneur de Plantigny », 4 mai 1692. — F° 2, actes de 1741. — F° 23 v°, « haut et puissant seigneur messire Joseph d'Arod, chevalier, seigneur marquis dud. lieu et autres places ; Marie de Cappony, mère dud. seigneur et dame dud. lyeu », 15 octobre 1724. — F° 42, « Le dix-huict juillet mil sept cent trente-cinq, Mre de Puzieux, prieur de Denicé, a vendu à Mr Choignard la vigne de la Barrière, qui appartient au curé de Montmelas, l'acte receu par Dallier, notaire à Lyon, controllé à Villefranche ». — F° 45 v°, « Gabriel de Prohinques, chevalier, seigneur de Plantigny », 1736. — F° 46, enterrement dans la chapelle de St-Firmin. — F° 46 v°, « Le dix-huict avril mil sept cent trente-cinq, Mre Antoine de Rouzeau de Puzieux, prieur de Denicé et de Montmelas, a vendu ou apensionné à sr Choignard une vigne de la contenue d'environ vingt hommés, qui jouxte les vignes du sr Choignard de vent, le prés de la prébande Gillet de soir, la terre du seigneur de Montmelas de bize, et le chemin tendant de Montmelas à St-Juillien de matin, laquelle vigne apartenoit anciennement aux curés de Montmelas. L'acte de vente ou d'apensionnement receu par M. Dalier, notaire de Lyon, le dix-huict avril mil sept cent trente-cinq, controllé à Villefranche. Chauvet, curé ». — F° 49, « Calcabeau de la grenette de Villefranche de l'année 1726 : froment, 2 l. 5 s. ; sègle, 1 l. 12 s. ; orge, 18 s. ; avoine 12 s. ; vin, 8 l. ; huille, 6 l. Calcabeau de 1735 : froment, 2 l. 15 s. ; sègle, 2 l. 5 s. ; orge, 1 l. 16 s. ; avoine, 4 s. 1, vin, 15 l., huile, 6 l. ». — F° 51 v°, acte de notoriété pour constater le baptême de Jeanne Hugant. — F° 54, liste d'actes de 1692 à 1724. — F° 68, « Ce jourdhuy dimanche, premier jour du mois de janvier mil sept cent quarante-sept, après avoir publié au prône de la messe parroissialle, touchand la nomination du luminier de l'église de Montmelas, et en conséquence d'icelle publication, nous étant ensuite assemblé le susd. jour en la maison du sr curé sousigné, et ayant cueilli les voix d'un chacun, avons unanimement nommés pour luminier de ladite église de Montmelas, Antoine Mommin, vigneron dud. lieu et consul de l'année

dernière, lequel a accepté et s'est chargé sur le champ des clefs de l'église et de celle du tronc, où il y a deux serrures, pour y mettre les deniers provenans de la luminaire, et s'est engagé pareillement à les mettre dans ledit tronc, dont le s^r^ curé en a aussi une clef. En vertu de la susdite nomination, ledit Mommin est tenu de servir de luminier pendant une année, à commencer dudit jour de sa nomination en un an, et finir à pareille jour, à la charge par ledit Mommin de s'acquitter fidèlement et exactement de son exercice de luminier, de rendre fidel compte des deniers et autres effets de la luminaire au bout de son terme. Fait et arrêté aud. Montmelas, domicil du s^r^ curé, l'an et le jour que dessus, en présence de Benoît Mathieu, de Jean-Baptiste Butillion, de François Bigot, d'André Lamercery, consul de la présente année, en présence des s^rs^ Claude et François Morel, père et fils, qui ont signés, tous habitans et vignerons dud. Mommelas. C. Morel. Morel. D. Noailly, curé ». — F° 69 v°, baptême de deux fils jumeaux de « François-Marie Arod, seigneur de Mommelas, Cogny, Denicé, St-Julien, Blacé, St-Cyre, Lamure et autres places et de dame Madame Marguerite Denis ; Benoît Arod, chevalier, seigneur de Pierrefilant », 16 sept. 1747. — F° 72, nomination du luminier André Lamercery, 6 janvier 1748. — F° 76, nomination du luminier Jean-Baptiste Buttillion, 1 janvier 1749. — F° 76 v°, « A monseigneur, monseigneur l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général. Supplie humblement le s^r^ curé de parroisse de Mommelas en Beaujolois et vous remontre, Monseigneur, que l'amour envers Dieu seroit beaucoup plus ardent, non seulement de la part de ses parroissiens, mais encore de la part de l'affluence du peuple qui viennent faire leur dévotion dans son église, s'il y avoit une exposition du très Saint-Sacrement un dimanche de chaque mois, avec la bénédiction, et que les uns et les autres la demandent au suppliant, pour augmenter de plus en plus l'amour envers un si auguste et si adorable sacrement, qu'il plaise à votre grandeur, Monseigneur, octroyer au suppliant la permission d'exposer le très Saint-Sacrement avec la bénédiction un dimanche de chaque mois ; c'est ce que nous espérons tous de votre équité et nous continuerons nos vœux et nos prières pour la conservation de votre grandeur. D. Noailly, curé de Mommelas. *Fiat ut petitur pro dominica tertia cujuslibet mensis. Lugd. die 13^a^ martii 1749.* Signé : † *Nic. eps. Cyd. suffr. Lugd. v. g.* Je soussigné certiffie la permission cy-dessus véritable, en foy de quoy j'ay signé, ce 18e mars de l'année 1749. D. Noailly, curé de Mommelas. — F° 80 v°, nomination du luminier Claude Morel, 1 janvier 1750. — F° 88, nomination du lumininier Antoine Mommin, 1 janvier 1751. — F° 96, nomination du luminier Pierre Chabert, 1752. — F° 100, nomination du luminier Benoît Mathieu, 1753. — F° 104, nomination du luminier André Lamercery. — F° 106, Claude Morel, luminier, 1755. — F° 111, Jean Vermorel, dit Chatoux, luminier, 1756. — F° 115, Etienne Mathelin, luminier, 1757. — F° 117, Nicolas Branciard, luminier, 1758. — F° 119, Charles Rocher, dit Pingeon, luminier, 1759. — F° 123, double du registre de 1753. — F° 127, Laurent Buï, luminier, 1760. — F° 131, Antoine Mommin, luminier, 1761. — F° 193, acte de nomination d'un curateur au mariage de Laurent Vermorel, domestique, « aux fins de l'assister et autoriser lors de l'acte de célébration du mariage..... et faire pour raison de ce, tout ce qui sera nécessaire pour parvenir à la bénédiction nuptialle », 1775. — F° 222, dispense d'un degré de parenté, formule imprimée scellée du sceau de l'archevêque de Montazet. — F° 237, liste de 10 habitants confirmés à Villefranche, le 19 juin 1786. — F° 238, « Le premier janvier mil sept cens quatre-vingt-sept, la paroisse s'étant assemblée, après en avoir été avertie au prône, nous avons nommé d'un commun accord François Savigni pour faire les fonctions de fabricien pendant la présente année. Il est resté entre les mains de M^r^ le curé vingt-huit livres douze sols des deniers de l'année dernière. En présance de Benoît Lardet, de François Perraion, de Blaize Lardet, de Laurent Vermorel, de Pierre Lorrain, tous vignerons à Montmelas, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis. Floret, curé ». — F° 252, « Le premier janvier mil sept cens quatre-vingt-onze, la parroisse s'étant assemblée, après en avoir été avertie au prône de la messe parroissiale, pour vérifier et arrêter les comptes de Nicolas Picard, fabricien pour l'année 1790, il s'est trouvé entre ses mains, toutes dépenses paiées, la somme de quarante-huit livres, laquelle somme a été remise à M^r^ le curé pour la verser entre les mains du nouveau fabricien, à fur et mesure qu'il en aura besoin pour les dépenses du luminaire. Il a été procédé de suitte à la nomination d'un marguillier, le sort est tombé sur Jean Lamerceri, vigneron au village du Carras, lequel a été nommé à la pluralité absolue des voix et a promis de faire les fonctions de marguillier pendant la présente année, en présence de Claude Picard, maire, de Nicolas Picard, procureur, d'Antoine Guillot, qui ont signé avec ledit Lamerceri ». — F° 252 v°, « Marguerite-Catherine Haynault, femme de Blaize Arod de Montmelas, » 1791. — F° 258, « Vu, arrêté et clos le présent registre au feuillet 3°, pour être déposé aux archives de la municipalité, conformément à la loi du 20 sept. dernier. Fait à Montmelas, en la maison curiale, le 8 janvier 1793, l'an 2e de la République Française. Pierre Guillot, maire ». — Registres parafés par Mignot de Bussy (1692, 1739, 1742-1745), de Lcuenay (1698), Terrasson (1702-1717); Janson (1737, 1740); Noyel (1741, 1746); Cusin (1747, 1758, 1766); Jacquet (1749-1757, 1759-1765); Clerjon (1767-1770) ; Roland de la Platière (1771) ; Bertaud (1772); Gesse de Peizieux (1773-1775); Guérin (1776-1778, 1780-1790); Pezant (1791-1792).

MONTROMANT

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Église sous le vocable de la Nativité-Notre Dame, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation du chapitre de [illegible] élection de Lyon, justice d'Yzeron.

E Suppl. 723 (GG 1.) — In-4°, 201 feuillets.

1697-1729. — Actes dressés par les curés Girard (1697-1701), Tissard (1702-1729); les vicaires Michel (1697-1702), Ducrot (1703), Rajat (1704), Dumas (1704-1706), Petit (1706), Merlin (1707), Daval (1708-1709), Giroud (1710-1711), Petit (1711-1713), Charles (1713-1715), Binier (1715-1716), Blanc (1716-1718), Chatain (1718-1719), Giraud (1719), Decombet (1721), Delasoie (1722), Rony (1723-1725), Maillet (1726), Martin (1726-1728), Gillier, Lefebvre, Rousset (1729), et Vachon, curé de Duerne (1715). — Ff. 9, 12, 13, 34, 35, 47, 74, 80, 81, 88, 95, 109, 126, 127, 139, 143, 161, 167, 173, blancs. — Ff. 140-142, 144, 162-166, usés sur les bords. — F° 47, « On n'a pas mis les mortuaires de quatre enfans parceque les nourriciers ne sçavoient pas bien les noms des pères, il y en a un de chés Pierrre Crozier (1705). — F° 176 v°, *Vidi in decursu visitationis nostræ, die 26 Augusti, anno Domini 1726*, Payre, *archip. Corziaci* ». — F° 184, « Ce jourd'huy vingt-cinquième aoust mil sept cent vingt-sept, mons. Claude Paire, docteur en théologie, curé de St-Symphorien le Chastel, archiprêtre de Corzieu, avons fait nostre visite dans l'église de Montromand, où, après avoir adoré le très-saint-sacrement, visité les vases sacrés, les fonds baptismaux et cimetière, dans lequel nous avons veu y manquer deux portes aux entrées et qu'on nous a promis d'y placer incessamment, s'est présenté Guillaume Fourchet, marguillier de ladite église, qui nous a exhibé son compte de dépence et de recepte qui s'est trouvée excéder la dépense de la somme de dix livres, qu'il remettra à celuy qui sera maintenant choisi du consentement de Monsr François Tissard, curé dudit lieu, de s^r^ Antoine Blanc, Louis Jullien, Jean-Pierre Simian, Benoit Chervolin, Alexandre Ricard, Guillaume Joannin, Antoine Tissot, Antoine Thiollier, François Minjard, Louis Gerin, Benoit Gigandon, Jean-Baptiste Gigandon, et, après l'affirmation faitte entre nos mains par ledit Fourchet de n'avoir aucune chose appartenante à ladite fabrique, a esté déchargé de son administration des consentements des susnommés et a été choisi pour luy succéder Jean Chervolin, habitant de laditte paroisse, lequel cy-présent a accepté laditte charge pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de sa paroisse et a promis de rendre compte à la fin de ses deux ans de ce qu'il aura receue et depencé, et ont signé lesdits Mre François Tissard, curé de laditte paroisse, s^r^ Antoine Blanc, Louis Jullien, Jean-Pierre Simian, Benoit Chervolin, Alexandre Viard, non les autres pour ne sçavoir. Convenus qu'on mettra une seconde serrure au coffre-fort suivant les ordonnances de Monseigneur, dont le s^r^ curé aura une clef et le marguillier une autre, où seront deposés les tiltres et papiers concernants laditte église. Tissard, curé ; A. Blanc, Louis Jullien, J.-P. Simeand, B. Martin, vic., Chervollin, A. Vial, Payre, archip. de Courzieu ». — F° 195 v°, « Ce jourd'huy vingt-unième septembre mille sept cent vingt-neuf, nous Claude Payre, docteur en théologie, curé de St-Symphorien-le-Chasteau, archiprestre de Coursieux, nous sommes transportés dans l'esglise de Montroman, où estant arrivé, sur les dix heures du matin, issue de la messe paroissiale, le peuple averti de nostre venue, dans nostre prône de la messe parroissiale, un mois auparavant, et ayant adoré le St-Sacrement de l'autel, avons visité ladite église et cimettière qui a esté réparé, apprès quoy est comparu Jean Chervolin, luminier de ladite église, qui a présenté son compte en receptes et dépenses, qui ayant esté examiné en la présence de Mre François Tissard, curé de laditte paroisse, de Jean et Louis Juilliens, Jean-Baptiste Gigandon et Benoît Gigandon et autres habitans, il s'est trouvé avoir épargné la somme de cent nonante-deux livres huit sols, compris quinze livres qui ont esté présentement comptées par Jean Delorme, pour la pension du escu par an qu'il doit à laditte esglise, de laquelle somme on est convenu qu'il en employera pour achepter un surplis et une aube ce qui conviendra, et le surplus restera entre ses mains pour estre employé aux réparations qui seront jugées nécessaires, et apprès l'affirmation faitte par ledit Jean Chervolin de n'avoir autres choses, il a esté déchargé de son administration, sauf le rendement de compte qu'il sera tenu faire de la susd. somme, et a esté choisi pour tenir sa place de luminier, d'un commun consentement André Ferlay, habitant de lad. parroisse, absent, et avons signé avec ceux qui l'ont sceu faire. Tissard, curé ; J.-B. Chichignod, vicaire ; Jullien, Claude Ducreux, A. Vial, Claude Perret, Louis Jullien, J.-P. Siméand, Flori Julien, Payre, archiprêtre ». — Registres parafés par de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 724 (GG 2.) — In-4°, 246 feuillets.

1730-1764. — Actes dressés par les curés Tissard (1730-1732), Pierre (1732-1750), Molard, (1751-1764) ; les vicaires Chichignod (1730), Martin (1730-1732), Jullien (1733), Genet (1736-1737), Meynis (1738), Coudour (1739-1740), Damet (1740), Martin (1741-1742), Bernard (1742), Jalobin (1743, Molard (1750-1751), Eymonet (1753-1757), Mure (1758-1760), Duthey (1761), Passinges (1764), et Itier, curé de St-Genis l'Argentière, Ponchon, Mathevon, Duthey, etc. — Ff. 8, 38, 53, 54, 70, 77, 94, 102, 125, 126, 148, 155, 176, 183, 184, 190, 213, 218, 229, 234, 240, blancs. Ff. 164-169, rognés en tête et au bas. — F° 13 v° : « Ce jourdhuy 5° juin 1731, nous Claude Payre, docteur en théologie, curé de St-Symphorien le Château, archiprêtre de Courzieux, nous sommes transporté dans l'église de Montroman, où estant arrivés sur les neuf heures du matin, issue de la messe, le peuple averti de notre venue dans le prône de la messe paroissiale, dimanche dernier, et ayant adoré le St-Sacrement de l'autel, avons visité lad. église et le cimetière que nous avons trouvé en bon état. Est comparu André Ferlay, luminier de lad. église, accompagé de Jean Chervolin, qui a fait les fonctions pour led. Ferlay, qui a présenté le compte en dépences et receptes, qui ayant été examiné en la présence de Mre François Tissard, curé de lad. paroisse, de Louis Julien, Claude Blanc, Joseph Julien et autres habitans, il s'est trouvé avoir épargné la somme de cent trente livres, compris trois livres comptées par Jean de Lorme, pour la pension écheue à la St-Martin dernier, laquelle somme demeurera entre les mains dud. Chervolin, aussi bien que celle des autres cent trente livres qu'il a en reste de la somme de cent nonante-deux livres huict sols, contenues dans le rendement de compte dernier, par devant nous, le 21 septembre 1729, pour en employer ce qui sera nécessaire pour faire faire un garderobbe à tenir les linges et ornemens d'église et la banière, et autres réparacions nécessaires, dont il produira son compte à notre première visite, et, ayant recueilli les voix des susd. habitans pour la nomination d'un nouveau luminier, Léonard Dorier a été nommé, lequel cy présent a accepté lad. charge et promis de l'exercer de son mieux pour la gloire de Dieu pendant deux ans, et qu'il exigera ce qui est deub à la luminaire par plusieurs particuliers, sçavoir Charle Blanc quarante-cinq livres, tant pour Claude le fils que pour le père, chès Joannin vingt livres, sçavoir 15 livres pour le fils et 5 pour le père ; de chés deffunt Benoist Ducreux 15 livres, en reste du légat de 25 livres fait par led. Benoist. Tout ce que dessus fait arresté du consentement dud. Mre Tissard, curé, et des habitans qui ont signé ceux qui l'ont sceu faire, TISSARD, curé ; LOUIS JULLIEN, A. VIAL, JULIEN, CLAUDE DUCREUX, PAYRE, archiprêtre de Courzieux. — F° 43, Vû ce jourdhuy 8° aoust 1735, lors de nostre visite. CLERJON, archip. substitué ». — F° 57, ...n Juillien, roy, 8, 3 ; Jeanne Gigandon, reine, 5 ; Jean Vial, dauphin, 4 ; Jeanne Vial, dauphine, 4 ; Benoît Daurier, pin bénit, trente sols » (1737). — F° 66 v°, « Royaume de la septembre 1738 : le roy Pierre Charvollin, neuf livres et demy, le roy a payé en argent 9 l. 10 s. : le dauphin Benoît Dorier, cinq livres ; la reine Etiennette Goyet de Courzieux, quatre livres ; la dauphine, Claudine Drivon, trois livres et demy ; pain bénit, Jean-Pierre Siméan, deux livres et quinse sols ». — Ff. 73 v°, 74 v°, « Royaume de la septembre 1739 : le roy Benoît Farlay, payé 7 l. 10 s. ; la reine Claudine Joanin, 7 l. ; le dauphin Claude Commarmot, 4 l. ; la dauphine Benoît Dorier 4 l. ; le pain bénit François Chervolin, 3 l. ». — F° 75. « Veu et approuvé à Montromand, dans le cours de nostre visitte, le 21 octobre 1739, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 85 v°, « Reinage de la septembre 1740 : le roy Claude Blanc de Coursieu, payé 5 l. ; la reine Claudine Reverdi, payé 3 l. 15 s. ; le dauphin, Jean-Pierre Simean, garçon, payé 4 l. : la dauphine, Claudine Charvolin, payé 2 l. 15 s. ; le pain bénit, Claude Commarmo, payé 3 l. 10 s. ». — F° 91, « Reinage de la septembre 1741 : le roy Etienne Bland, 5 l. 5 s. ; la reine Benoît Guerpillon, 3 l. 10 ; le dauphin Jean Charvolin, 4 l. ; la dauphine Benoîte Paques, 3 l. 10 ; le pain bénit Simon Charvolin, quarante sols ». — F° 99, Rainages : « Etienne Blanc le roy, 5 l. 5 s. ; la reine Jeanne-Marie Lepain, 3 l. 10 s. ; le dauphin Jean Tissot, 3 l. ; la dauphine Benoitte Paque, 2 l. 5 s. ; le pain bénit, Antoine Tissot, 3 l. 5 s. » (septembre 1742). — F° 107 v°, « Le roy Claude Reverdi, 5 l. 10 s. ; la reine Marie Duclos, 5 l. 10 s. ; le dauphin Etienne Drivon, 5 l. 5 s. ; la dauphine 3 l. dix ; le pain bénit Jean-Pierre, quarante sols » (1743). — F° 116, « Reynage de la septembre 1744 : le roy Jean-Marie Chasalet, cinq livres dix ; la reine Barthélemie Rivoire, nièce de Laurent Charvolain de Haute Rivoire, 6 l. ; le dauphin, Antoine Mure, 4 l. ; la dauphine Aimée Charvolin, 4 l. 10 ; le pain bénit Joseph Charvolin, quarante sols ». — F° 122 v°, « Reynage (1745) : le roy Jean-Pierre Siméan, garçon, 5 l. dix ; la reine Magdelaine Charvolin, 6 l. ; le dauphin, Joseph Charvolin, 4 l. ; la dauphine Antoinette Joannon, trois livres ; le pain bénit Antoine Mure, 3 l. 10 ; Jean Bouteille de la confrérie du St-Rosaire ». — F° 129 v°, « Reynage : le roy Jean Tissot, à Chappono roy, neuf livres ; la reine Pernette Julien de Chevinay, cinq livres ; le dauphin, Joseph Charvolin, huit livres ; la dauphine, Magdeleine Mauvernay, quatre livres ; pain bénit, Clément Fourchet, cinquante sols. » (1746). — F° 137 v°, « Reinage de la septembre 1747 : roy, Joseph Charvolin, six livres ; reine, Jeanne Badoil, 3 livres ; dauphin, Jean-Pierre Siméan, 3 livres ; dauphine, Jeanne Charvolin, 2 livres 10 s. ; pain bénit Magdelaine Charvolin,

deux livres ». — F° 145 v°, « Reynage : Jean Molard de Bonsourre, paroisse de St-Genis l'Argentière, roy, six livres. Marie Rivoire de Haute-Rivoire, reine, 5 livres ; Benoît Drivon, à Faverges, dauphin, 4 livres ; Marie Garin, dauphine, trois livres ; Baptiste Porte de St-Genis-l'Argentière, pain bénit, 2 l. » (1748) — F° 152 v° : « Reynage : François Dorier, roy, 7 l. ; Marie Rivoire, d'Haute Rivoire, 4 l. ; Jean-Antoine Lamure, dauphin, 4 l. ; Dauphine-Mathia Radix, dauphine, 4 l. ; Pierre Julien, pain bénit, deux livres dix » (1749). — F° 159 v°, « Reinage : le roy Jean Mauvernay, 7 l. et 10 sols ; la reine Benoite Siméan, six livres dix sols ; le dauphin Antoine Mure, six livres ; la dauphine Claudine Flachère, servante à La Menue d'Haute Rivoire, 5 l. ; le pain. Etienne Mauvernay, 3 l. et 10 s. (1750). — F° 167, « Renage pour 1752 : Monsieur Cotier, bourgeois de Lyon, roy, 30 livres de c[ire] ; Antoinette Becenay, reine, 7 l. 10 sols ; le dophin Antoine Reverdy, six livres et cinq sols ; la dophine Barbe Philis, 6 l. 5 s. ; 2° dophin Antoine Bergé d'Izeron, 3 l. ; 2° dophine Marie Fayol de Duerne, 3 l. 10 s. ; 3° dophin Jean Julien, 1 l. 10 s. 3° dophine Marie Gigandon . . . ; le pin bénit . . . . . ». — F° 170 v°, « Le reinage de Notre-Dame de Montromand pour l'année 1752 : roy monsieur Cotiés de Lyon, 9 l. de cire ; reine Laurent Charvolin d'Auterivoire, six livres cinq sols ; dophin, Etienne Carichon, 12 livres : dophine, Jean Michaud, 6 livres, 5 sols ; 2° dophin, Étienne Narbonet, 5 livres 5 sols ; 2° dophine, Marie Gourguet de Poulionay, 3 livres 10 sols ; 3° dophin, Jacque Raton, 7 l. 5 s. ; 3° dophine, Marie Bau, 3 l. 10 s. ; le pin béni Claude Gerin et Claude Julien, 6 l. ; 42 l. ». — F° 175, « Le vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'année mil sept cent cinquante-deux, en conséquence de l'ordonnance de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, primat de France, ministre d'état, en datte du vingt-neuf octobre mil sept cent cinquante-un, qui permet de construire une sacristie dans l'église parroissiale de Mont-Roman, et de la commission à nous addressée pour la bénir, lorsqu'elle seroit faite, nous soussignés, prieur curé de la parroisse de Brullioles et de celle de Bressieu, son annexe, archiprêtre substitué de Courzieu, avons béni ladite sacristie avec les cérémonies prescrites dans le rituel de ce diocèse, étant assisté de Mre Jean Malard, prêtre, curé dudit lieu, en présence de Mre Jean Julien, recteur de la confrérie du Saint-Sacrement et de Claude Ducreux, tous deux habitans dudit Mont Roman, soussignés avec nous et M^r le curé. MALARD, curé ; J. JULLIEN, CLAUDE DUCREUX, CHARTIER, curé archiprêtre ». — F° 177 v°, Joseph Alouis d'Izeron, 8 l. 10 s. ; Jeanne-Marie Dupin de Saint Laurent, 7 l. ; Pierre Gerin, 4 l. 15 s. ; Jeanne Bancillon de Crousieu, 3 l. 10 s. ; Jean Julien, 3 l. ; Marie Garin, 3 l. ; Jacque Raton, 1 l. 15 s., Jeanne Raton, 1 l. 15 s., le pin béni, Antoine Ducreu, 3 l. » (1753). — F° 189, « Nous habitans de la parroisse de Montroman, soussignés, reconnoissons que les réparations cy après nommées et faites dans notre église et dans la maison curialle dud. Montroman ont été faites aux fraix et deniers de monsieur [Malard] notre curé : 1° la gloire pour reposer le Saint-Sacrement, quarante-trois livres ; la lampe du côté de l'évangile, huit livres ; » . . . passage biffé ligne par ligne, au bas on lit : « cy dessus ce sont des mémoires qui sont devenus inutiles ». — F° 190 v°, « Le roy Fleury Perret, 7 l. ; Barthelemie Rivoire d'Auterivoire, 4 l. ; Etienne Narbonet 3 l. 15 s. ; Marguerite Julien, 5 l. 5 s. ; Claude Farlay de Montromand, 2 l. ; Antoinette Julien, 1 l. 5 s. 23 l. 5 s. payé (1754). — F° 200, « Nous habitans soussignés, de la paroisse de Montromand en Lionois, avouons et reconnoissons les réparations faites dans notre église et dans la maison curialle dudit Montromand cy après nommées, ont étés faites et construites aux frais, dépends et deniers de mons^r Jean Malard, notre curé, assavoir 1° une cloche qui fait la seconde en grosseur des quatre qui sont actuêlement à notre cloché de Montromand, sous le vocable de la Ste-Vierge et de St-Pierre, en datte de l'année mil sept cent cinquante-six, du prix et somme de neuf cent trente livres ; 2° une grosse horloge placée audit clocher, aussi frapant sur la grosse cloche du prix et somme de cent livres ; item 3° ledit s^r curé a fait construire le portail de l'église, pierre, bois et serrure, du prix et somme de quatre-vingts et dix livres ; 4° ledit curé a fait faire l'ouverture dans ladite église de deux grands vitraux, qui sont celui du côté de bise et celui de dessus le portail de l'église, la monté du cloché, les murs de la terrasse du cimetière, les degrés, du prix et somme de soixante livres ; item, 5° ledit curé a fait faire les deux autels de St-Pierre et de Ste-Agathe dans laditte église, quatre-vingts livres ; 6° la pinture de l'église et celle des deux autels et de la chère, et autres réparations et ornements comme la belle chasuble de damas broché en or, les six beaux chandeliers jaunes, la gloire, les quatre bustes et les trois lustres, de plus il y a la table de communion en fer comprise, six cent quarante livres. Item ledit curé a fait construire, aussi à ses dépends, dans la maison curialle dudit Montromand, le chapit, la butte et la cour entre la maison curialle et la grange, le pigionier au jardin, et autres réparations dans laditte maison, deux cent quarante livres, ce qui fait la somme de deux mils deux cent quarante livres, que moy Jean Malard, prêtre et curé de Montromand en Lionois, quitte et sède purement et simplement (si je ne fais autres dispositions), à l'église dudit Montromand ausssi bien qu'à la cure dudit lieu, néamoins sous les charges et clauses que les habitans dudit Montromand et mes successeurs auront soin que les luminiers et fabrissiens en charge feront dire dans laditte église six grandes messes de l'office des trépassés, de deux mois en deux mois, une grande messe à commencer

du jour de mon décès et que lesdits services seront anoncés le dimanche présédent de chaque messe et paié aux s[rs] curés mes successeurs des deniers de la fabrique de Mont Romand, le tout à perpétuité, comme ainsi convenus et acceptés entre nous, habitans dudit Montromand, d'un commun consentement. Fait et passé double, dans la maison curialle dudit lieu, ce jourd'huy, le 15 du mois de janvier l'an mil sept cent cinquante-sept. Malard, curé. A tous le moins l'anniversaire on chantera les vespres des morts le dimenche présédent et le *libera* au son des cloches le soir et le matin. A. Blanc ; Claude Girin, Estienne Garint, Ducreux ; Jean Jullien ; J. Perret ; Eymonet, prêtre vicaire. De plus, nous habitans de Montromand, avouons et reconnoissons les réparations suivantes faites dans notre église et maison curialle, et construites aux frais et deniers de M[r] Jean Malard, notre curé : 1° à sçavoir la sacristie et armoires, porte, serrures, à l'exception du garde-robe qui a été fait par les deniers de la luminaire ; 2° le beau devant d'autel en damas en fleurs ; 3° le beau calice où il y a le nom du s[r] curé gravé ; 4° 2 chandeliers d'orquemie et une des croix de l'autel en blanc ; 5° la maison d'école bâtie sur le terrein du cimetière, avec le petit jardin à côté de laditte maison de matin ; 6° avoir fait agrandir la grange et l'écurie du côté du chemin et autres petites réparations, en fois de quoy nous, habitans, avons signé la présente reconnoissance, cejourdhui le dixième avril mil sept cent soixante-un, comme cy-dessus. J. Jullien, Estienne Garinnt ; A. Ducreux ; J. Perret ; A. Delorme ; J.-M. Blanc. Je soussigné cède et quitte purement et simplement à l'église de Montromand et maison curialle toutes lesdittes réparations cy-dessus énoncées, vases, ornements à laditte église, sous les charges et conditions que mes successeurs diront à perpétuité six grandes messes de l'office des trépassés; la première ou seconde semaine de carême non empêché de chaque année, lesquelles messes seront énoncées le dimenches précédant, et après les vêpres du jour on chantera les vêpres des trépassés, au son des cloches, avec les *exaudiat* à la fin, on sonera le soir et le lendemain matin, et les dittes messes seront paiés à mes successeurs par les luminiers et fabriciens dudit Montromand. Si néamoins la nécessité le demandoit, je m'en réserve toute la propriété pour en faire l'usage que je jugerois à propos, de mon vivant, ce neuvième février mil sept cent soixante-trois. Malard, curé de Montromand. — F° 201 v°, Reinage de la septembre 1756 : roy, Pierre Chervoulin, de St-Genis, 5 livres ; reine, Marie Ferlay, de St-Genis, 4 livres ; dauphin, Pierre Gubian, de Duerne, 2 livres 15 s. ; dauphine, Jeanne Colon, d'Aveize, 2 livres 5 s. ; 2e dauphin, Jean Ferlay, de St-Genis, 2 livres ; 2e dauphine, Claudine Maiou, de Montromand, 1 l. 10 s. ; 3e dauphin, Antoinette Bador, de Montromand, 1 l. 5 s. ; 3e dauphine Pierrette Dauries, de Montromand, 1 l. 18 s. ; pain béni, Joseph Ducreu, 1 l. 5 s. 21 l. 18 s. ». — F° 207 v°, « Royaumes de la fête de la Nativité de la très sainte Vierge : roi, Léonard Perret, Montr. 6 livres ; reine, Jeanne Blanc, Montr., 3 livres 5 sols ; 1er dauphin, Pierre Gubian, de Duerne, 2 livres 10 sols ; 1re dauphine, Françoise Voulay, de Crouzieu, 3 livres 15 sols ; 2e dauphin, Benoît Benoit, de Bressieu, 1 livre 15 sols ; 2e dauphine, Pierrette Dorier, Montromand, 1 livre 15 sols ; 3e dauphin, M., 1 livre 10 sols ; 3e dauphine, Jeanne-Marie Julien, de Montr., 1 livre. Pain béni, Joseph Ducreu, 1 livre ». — F° 213 v°, « Royaume de l'assomption 1758 : roy, le s[r] curé, 1 livre 4 s. ; reine, Jeanne Chervoulin, 1 livre 10 sols, reçu 1 livre ; dauphin, Pierre Munier, 15 sols ; dauphine, Catherine Terrasse, 1 livre. — Royaume de la nativité 1758 ; roi, Jean-Baptiste Razies, 2 livres 15 sols, payé ; reine, Benoitte Pitiot, de St-Genis, 1 livre 5 sols ; 1er dauphin, Claude Agton, de Crouzieu, 1 livre 5 sols ; 1re dauphine, Heleine Nicolas, de Crouzieu, 1 livre 5 sols ; 2e dauphin, Jean-Claude Gigondon, de Montr., 15 sols ; 2e dauphine, Lucrèsse Verdan ? de Montr., 15 sols ; 3e dauphin, Jean Delorme, de Montr., 10 sols ; 3e dauphine, Jeanne-Marie Julien, de Montr., 15 s. — F° 218 v°, « Reinage de l'Assomption 1759 : roy, Etienne Dories, 15 sols ; reine, Jeanne-Marie Garin, 15 sols ; dauphin, Benoît Chervoulin, 12 sols ; dauphine, Pierrette Monchelin, de Crouzieu, 12 sols. — Royaume de la Nativité 1759 : roi, Benoit Julien, 3 livres ; reine, Barthelemie Chervoulin, d'Auterivoire, 2 livres ; dauphin, Claude Moulin, de La Rejasse, 2 livres 15 s. ; dauphine, Françoise Gubian, de La Vindrolière, 1 livre 15 sols ; 2e d., Jeanne Chazot, de St-Genis, 1 livre 16 sols ; 2e dauphin, Benoit Bessenay, de St-Martin, 1 livre 10 sols ; 3e d. Juste Berger, de Duerne, 2 livres 5 sols ». — F° 224 v°, « Roy et reine de la Nativité 1760 ; roy, Jean Julien, 4 livre 10 sols ; reine, Benoite Blanc, 3 livre ; dauphin, Nicolas Robert, de Lyon, 3 l. ; dauphine, Jeanne-Marie Julien, 1 l. 10 sols ». — F° 229 v°, Royaume de la Nativité de la Sainte-Vierge 1761 : roy, Nicolas Robert, 4 l, ; reine, Benoîte Gerin, 1 l. 15 s. ; dauphin, Claude Commarmon, 1 l. 15 s. ; dauphine, Jeanne-Marie Julien, 1 l. 15 s. Pain béni, Jean Julien, 1 l. 16 s. ». — Registres parafés par Pupil (1737-1746, 1748-1764), Charrier (1747).

E Suppl. 725 (GG 3.) — In-4°, 297 feuillets.

1765-1792. — Actes dressés par les curés Malard (1765-1772), Coquard (1772-1791), Gibert (1791-1792) ; les vicaires Passinges (1765), Tardy (1765), Sève (1766), Duché (1768-1769), Alphand (1770), Coquard (1770-1771), Combe (1782-1785), Gromolard (1786), Montet (1786-1787), Gar-

des (1788-1790), Christofle (1790-1791), et Malard, ancien curé ; de Castellas, Robert, Guerpillon ; Gerin, maire, officier public. — Ff. 12, 26, 33, 40, 45, 52, 70, 95-100, 125-129, 150-153, 187, 199-203, 219, 232-235, 257-261, 291, blancs. — F° 12 v°, « Roiaume de la Nativité 1766 ; roy, Renau Girard de l'Argeantière, 6 l. 10 s. ; reine, Françoise Volay, de Thurin, 3 l. ; daufin, Jean Bavolay de Thurin, 4 l. ; daufine, Aimée Dusue de Thurin, 2 l. 10 s. ; 2[me] daufin, Joseph Siries d'Avaise, 1 l. 5 s. ; Bruas, menuzier de La Chapelle, n'a pas rendu son roiaume, qui est de 4 l. 10 s. ». — F° 18, « Fait de la reconstruction de l'église et maison curiale de Montromand et de l'église de S[t]-Martin-en-Haut : 1° en 1763, le clocher dudit Montromand prit coup ; M[rs] les comtes en étant averti le firent visiter après les fêtes de Pâques par des architectes ; il fut délibéré d'être rebâti. L'adjudication en fut donnée au prix de 3.450 livres, à la fête des Saints de la même année ; ledit cloché fut reconstruit, l'église pareillement, étant fort corrompu, de façon qu'il fut délibéré qu'elle ne pouvoit subsister sans la rebâtir, l'adjudication en étant donné deux ans après et agrandie d'un tiers, au prix de 4.840 livres, chose surprenante de croire que les entrepreneurs ont perdu à cette adjudication environ 400 livres ; chose surprenante étant pourvu de la cure de Montromand, le moindre des habitans étant mieu logé que moy, puisque je n'avois pas où mettre à couver un fagot de bois et une barrille de cent pots sans être exposé à l'air. Tout aussitôt après ma prise de possession, nous commensament à faire des réparations à l'église en faisant metre à bas 3 tribunes de 4 qu'il y avoit et autres réparations à la maison curialle à l'aide du voisin, par un contract de droit d'apuiage ; je fit construire 2 petites chambres l'une sur l'autre au dessus du chemin entre deux et autres réparations. Un an après la reconstruction de notre église, le mur de la cure du côté de la grange, malgré qu'une bute en massonerie pour soutenir ledit mur, il ne laisse pas de prendre un violent coup en faisant une fente du au en bas ce qui anonsoit une ruine prochaine. Dans un mal si grand quel parti prendre, une parroisse pauvre bien fatiguée par la reconstruction de l'église, après avoir bien examiné la dépence, l'emplacement pour faire rebatir à neuf tel qu'elle est pour le présent, je vis que pour deux milles livres je pouvois faire reconstruire la maison curialle, chose remarquable que je ne me suis pas écarté de mon carcul de 50 livres, de fasson que deux mille livres environt en ont fait toute la dépence ; sur cela les habitants m'ont aidé à démolir et mener les pierres qu'il me faloit pour cet édiffice, mais rien autre chose et moienant ce service, j'obtin de l'intendence l'exantion d'une journée à la parroisse des grands chimins, et moiennant ce cervise que j'ai rendu à la parroisse et autres, je prie mes successeurs et les habitants de faire celebrer six grandes messes de l'office des trépassés [illegible] des deniers de la fabrique ou s[rs] curé de Montromand, mes successeurs, toutes les années, la première ou segonde semaine du carême non empêché, et le dimenche précédent on chantera les vêpres des deffuns au son des cloches à la manière accoutumé, après les vêpres du jour, avec l'absoute, en chantant les *exaudis*. Je prie bien mes successeurs d'y tenir la main, afin que mon intention soit accomplie en reconnoissance des bienfaits que j'ai fais à la parroisse et à perpétuité. MALARD, curé dudit Montromand. Nous habitans soussignés, certifions les faits cy-dessus énoncé et voulons que ladite fondation soit exécuté selon sa forme et teneur, ce jourd'huy le 1[er] juin mil sept cent soixante-huit. ESTIENNE GARINT, sindic ; ANTOINE GARIN ; FRANÇOIS GIRIN ». — F° 45 v°, « Royaume de la Nativité de N.-Dame 1771 : roy, Jean-Benoît Chevassu de Vaugneray, 3 l. ; reine, Jeanne-Marie Russicaud de Montromand, 4 l. 15 s. ; dauphin, Jean Buisson de Crouzieu, 2 l. ; dauphine, Marie Benie, a paié ». — F° 52 v°, « Royaume de la Nativité et patron 1772 : roy, Joseph Viricel du Creux, 7 l. 13 s. ; reine, Catherine Blanc du Creux, 6 l. 5 s. ; dauphin, Antoine Vilard de S[t]-Martin, 3 l. ; dauphine, Barthélemie Barcelle de Montromant, 2 l. 5 s. ». — F° 60 v°, « Royaume de l'année 1773 : roi, Antoine Blanc du Creux, 5 l. ; reine, Jeanne-Marie Latreille de Duerne, 4 l. 10 s. ; dauphin, Claude Gros de Vaugneray, 3 l., payé ; Agathe Latreille de Duerne, 5 l. 5 s. ; second dauphin, Pierre Fenouilleux, 1 l. 15 s. ». — F° 295, « Nous, maire et officiers municipaux de Montromand, avons clos et arrêté le présent registre à Montromand, le quatre novembre 1792, l'an quatrième de la liberté et égalité et le 1[er] de la république françoise. F. GERIN, maire ; VILLARD, officier ; DELORME, greffier ». — F° 296 v°, « Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Montromand, avons clos et arrêté les présents registres, attendu la fin de la présente année 1792, à Montromand, le 31 décembre à onze heures du soir, 1792, GERIN, maire ». — F° 297, « Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Montromand, avons continué à faire inscrire les actes sur le présent registre de 1792, quoique l'année soit finie, attendu que nous n'avons pas encore reçu du district ceux qu'il doit nous envoyer pour la présente année 1793. A Montromand, le premier janvier 1793, l'an 5[e] de la liberté et le 2[e] de la république. GERIN, maire ». — Registres parafés par Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

MONTROTTIER

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Courzieux ; cure à la collation du prieur ; prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny ; élection de Lyon, justices de Montrottier et d'Albigny.

E Suppl. 726 (GG 1.) — In-8°, 349 feuillets.

1615-1674. — Actes dressés par les curés Delaroche (1615-1617), Pecheret (1617-1647), Tenand (1648-1653), de Jussieu (1653-1674) ; les vicaires Pecheret (1615-1617), Masson (1619-1621), Delapie (1623-1625), Brossy (1643-1653), Merle (1653-1654), Napollier (1654-1656), de Jussieu (1650-1653), Pierretton (1658), Rofanier (1658-1659), Aubert (1659-1660), Michel (1661), et Debrey, prébendier de N.-D. de Villechenève, Delaroche, etc. — Ff. 108, 260-262, 293-300, 326-349, blancs. — F° 32, la moitié inférieure enlevée. — Ff. 1er-73, baptêmes de 1615-1627 ; ff. 74-216, baptêmes de 1641-1660 ; ff. 218-238, enterrements 1647-1667 ; ff. 264-263, mariages 1648-1649 ; ff. 259-238, mariages 1655-1667 ; ff. 267-292, mariages 1668-1674 ; ff. 301-325, enterrements 1667-1673. — F° 2, « Ce livre a esté faict par Mre Benoist Delaroche, prebstre, curé de la perroisse de Montrotier, pour escripre les baptizés qui se feront en ladicte paroisse et seront enregistrez en icelluy, commancez au second feuillet, et s'ensuyvront jusques à la fin dud. livre. Faict huy troysiesme jour du moys de décembre 1615. Pecheret, vicaire aud. lieu ; Tenant, présent ; Delaroche, curé susd. ; Berthonier, présent ». — F° 8 v°, « Noble Pierre Rolin, sieur de La Ruliere », 11 janvier 1616. — F° 17 v°, « honnorable Louys Garon, compositeur et correcteur en imprimeries à Lyon et autres lieux », 25 décembre 1617. — F° 25, « Jehan Rolin, sr de Sainct-Jullien et La Rullière », 21 janvier 1619. — F° 35 : « Pierre Crapponne, concierge des prisons du chasteau de Montrottier », 1 juin 1620. — F° 52 v°, « Estienette de Gletain, femme de noble Jehan de Thélis, escuyer, sieur de La Presle », 4 septembre 1623. — F° 73,

Evite et fuy le vice de paresse
De pauvreté le chemin y adresse

F° 83 v°, « Mademoiselle de La Garde, femme de noble Christophe de Gleitin, seigneur de Chavanes », 5 mai 1642. — F° 124, « Guillaume d'Albon, doyen de l'église et comte de Lyon », 19 décembre 1649. — F° 149 v°, « Claude Monard, seigneur, prieur de Montrotier ; Claude d'Albon, abbé baron de Savigny, Françoise de Damas de Tiange, femme de Gaspard d'Albon, marquis de St-Fourjeus », 4 septembre 1653. — F° 170 v°, « Jacques de La Tripodière, escuyer, sr de Soleyze ; Yzaac Robert, escuyer, seigneur et baron de La Roze », 31 octobre 1655. — F° 173 v°, « Barthélemy de La Rivière, escuyer, seigneur de La Rivière et de La Colonge », 28 février 1656. — F° 181, « Le 18e janvier [1660] a esté reçeu dans la confrérie du Saint-Scapulaire ». — F° 184, « François de Ste-Collombe, comte de Lyon, seigneur prieur dud. Montrotier et Tarare », 26 novembre 1656. — F° 193 v°, « Ce jourd'huy 23e jour de décembre 1657, par moy François de Jussieu, curé susdict et soubzsigné de Montrotier, a esté faicte la bénédiction d'une cloche donnée par Mr Jean Tenand, notaire royal et procureur d'office d'Albigny, en la chapelle du Sauzil de ceste parroisse, suivant le veux par luy faict lorsque Anthoine Tenend, son second filz, estoit au berceau et oppressé de certaine maladie incogneue qui impassientoit sondict filz. A esté parrain à lad. bénédiction de ceste cloche led. Mre Tenand, et marraine Marguerite Carraud, femme de Mre Jean Vernay, notaire et greffier dudict Montrotier et dudict Albigny, et icelluy Me Tenand, meu de pietté, a fondé en ladicte chappelle, au proffict de tous les fidelles chrestiens un bichept de bled, mesure de Donzi ? à prendre par celluy auquel nous, curé susdict, baillerons et remettrons la charge de tenir ladicte chappelle, fermer et ouvrir icelle aux necessitez touttes fois et quantes. Payable ledict bichept lors et quand il se recueillera du bled en la terre appartenant aud. Me Tenand ou à sieur Jean Tenand, son père, qui aggréera la présente fondation, à la charge et condiction qu'icelluy auquel nous baillerons ladicte charge d'ouvrir et fermer ladicte chapelle sonnera le salut angélicque soir et matin, et veult et entend dès à présent icelluy Me Tenand, que ladicte fondation soit entretenue à perpétuité saufz nostre bon plaisir et de noz successeurs qu'il prie y tenir la main, et affecte à perpétuitté le revenu d'icelle terre pour ledit payement, à chesque année seullement qu'elle sera ensemencée, à condition qu'icelluy auquel nous baillerons ladicte charge ou ses successeurs sonneront ledict salut à perpétuitté chasque jour, bien qu'ilz ne recepvront ledict bichept que lors icelle terre sera ensemencée. Laquelle terre est scituée audict lieu du Sauzil, territoyre de La Parlière, joignant au chemin tendant du Goutail à Villechenève de soir et vent, le centier tendant du mollin Teillardon audit Sauzil, de soir, sauf à confiner ladicte terre qui s'appelle de

tous temps La Favière, acquize par lediet sieur Tenand des héritiers Joyet. Sy de besoing faict, pour l'observation de ladicte fondation, lediet Mre Tenand a faict les promesses, pour luy et les siens, en tel cas requis du revenu de la susd. terre, le tout en présence dudict Me Verney, de Me Pierre Verney, praticien de Bussière?, honneste Jean Subrin, marchant tasneur de Villechenève, Michiel Ramel, aussi marchant de Montrotier, et Anthoine Delorme, marguillier dudit lieu du Sauzil, tesmoingtz requis. Lesd. Verney et Subrin ont signez avec lesd. Me Tenand et Carrand, et non lesd. Ramel et Delorme pour ne sçavoir, de ce enquis. TENAND, VERNEY, M. CARRAND, SUBRIN, VERNEY, DE JUSSIEU ». — F° 201, « Philippe Denis, précepteur du lieu de Montrotier », 16 mai 1658. — F° 265, « Le 27° janvier 1660, j'ay délivré au vigneron de St-Jullien, pour frère Jean et Anthoine, la quantité de troys quintaux et seize livres de foin, au pris de 22 solz le quintal ; le 4e febvrier délivré à mesd. frères, la quantité de un quintal et quatre-vingtz-huit livres de foin ».

E. Suppl. 727 (GG 2. — In-4°, 212 feuillets.

1660-1682. — Actes dressés par le curé de Jussieu ; les vicaires Michel (1661), Rofanier (1661-1662), Beraud (1672-1674), Pariel (1675-1682), et Delaroche, prêtre de St-Clément-les-Places, Jacquet, etc. — Ff. 1, 109, 110, blancs. — Ff. 105, 106, usés sur les bords ; ff. 107, 108, le quart inférieur enlevé. — Ff. 1-104, baptêmes de 1660-1674 ; ff. 105-108, enterrements de 1674-1676 ; ff. 111-156, baptêmes de 1674-1679 ; ff. 157-212, les trois actes 1679-1682. — F° 7, Christophe de Rostaing, comte de Rostaing, seigneur de Vauchette, La Roullière, St-Julien, Bibost et autres places, 18 avril 1661. — F° 20 v°, « Marie de Luzy, de Pellissac, femme de Christophe de Rostaing », 8 juillet 1663. — F° 27, « Florie de La Vaure, femme de noble Barthellemy de Riverie, seigneur dud. lieu », 6 juillet 1664. — F° 28, « Barthélemy de Riverie, seigneur de La Rivière et La Colonge », 20 juillet 1664. — F° 31, « Jean Verney, garde des haras du roy, demeurant audit Montrotier », 17 février 1665. — F° 81 v°, « François Amiot, baron de Bully, d'Albigny et plusieurs autres plasses ; haute et puissante dame Anthoinette de Bonnay », 22 mai 1671. — F° 96 v°, « Claude Delaroche, s^r de Fergerolles » ; 3 avril 1673. — F° 102 v°, « Estat de ce que mon vicaire et moy avons receu despuis le premier jour de septembre de l'année 1661, finissant à semblable jour : le dernier jour du susd. moys avons partagé led. argent et avons reçeu 19 l. 7 s. 6 d. chacun et se monte, le tout, 38 l. 14 s. ; au moys d'octobre de lad. année, receu 35 l. 15 s. ; au moys de novembre de la susd. année, 28 l. ; au moys de décembre de la susd. année, 20 l. ; au moys de janvier en l'année 1662, 30 l. ; au moys de febvrier, 14 l. ; au moys de mars, 24 l. ; au moys d'apvril, 33 ; au moys de may, 13 ; au moys de juin 14 ; au moys de juillet, 8 ; au moys d'aost, 12 ».

E. Suppl. 728 (GG 3. — In-4°, 186 feuillets.

1682-1699. — Actes dressés par les curés de Jussieu (1682), Jacquet (1682-1686), Romany (1687-1699) ; les vicaires Jacquet (1682), Beraud (1686-1691), Pignarre (1691-1699), et Pariel, vicaire de Brullioles, de Jussieu, ancien curé André Severt, Arquillière, etc. — Ff. 6-8, 174, blancs. — Ff. 9-33, rongés par les rats, en tête à droite et au bas à gauche. — F° 33, « Claude-Joseph d'Albon, comte de Lyon, seigneur et prieur de Montrottier », 18 septembre 1685. — F° 92, « Mil six cent nonante-deux, le jour de la distribution des saintes huiles, à Coursieux, furent distribués à Mes^{rs} les curés, à chacun deux registres pour y enregistrer tous les actes de baptesmes, mariages et mortuaires, dont l'un doit estre porté au gref pour ce établi à Lion et en prendre des nouveaux chasque année et payer la taxe pour ce faitte à chasque paroisse des deniers des fabriques ou luminaires, cette paroisse a été taxée à dix livres, le tout de la part et de l'ordre du roy, mais sans doubte à la solicitation des partisans, sangsues du public ». — 1694, nombreux décès. — F° 184, « feu Léon de Valbelle, marquis de Monfuron ; Antoinette d'Albon, sa veuve » ; 25 octobre 1699. — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 729 (GG 4. — In-4°, 238 feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par les curés Romany (1700-1717), Bouchery (1718) ; les vicaires Pignarre (1700-1704), Bertholon (1705), de Joux (1705), Pignarre (1706), Giraudière (1706-1709), Pantly ? (1709) Chavin, (1710-1712), Blanc (1712-1714), Javogues (1714-1715), Berthomeu, Guérin (1716), Beauvoir (1716-1717), Bertholon (1718) et Beraud, aumônier, Maza, Bouchery, vicaire de Bressieu, Javogues, Bertholon, etc. — Ff. 16, 21, blancs. — Ff 41-42, nombreux décès d'enfants, 17 septembre-23 octobre 1702. — Ff 123 v°-129, mentions de décès causés par la faim et de morts subites, 1709. — F° 160 v°, décès causés par la rougeole, avril 1712. — F° 173 v°, « Pierre Brossier, seigneur de La Roulière et escuyer », 2 octobre 1713. — F° 229, « Ici commence les actes baptistaire, mortuaire et sépultures de la paroisse de Montrotier, par sieur Pierre Bouchery,

nommé curé dud. Montrotier le 19 janvier 1718, et pris possession le 20 du même mois ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 730 (GG 5.) — In-4°, 227 feuillets.

1718-1739. — Actes dressés par les curés Bouchery (1718-1731), Poyet (1731-1734), Bataillard (1734-1739) ; les vicaires Bertholon (1718-1720), Mallier (1718-1720), Poyet (1720-1731), Thévenet (1731-1736), Lucien (1737), Pugnet (1737-1738), Guy (1739), et Bertholon, prébendier, Dubecy, prêtre de Villechenève, etc.— Ff. 41, 106, 226, 227, blancs. — F° 20 v°, « Joseph de Charbonnet, sieur de Pelousat, escuier », 11 février 1721. — F° 46 v°, « Marc Frère, escuier, sieur de Charfetain ; Antoine Delaroche, avocat, sieur de Malaval », 21 août 1724. — F° 63, « En 1722, la fabrique de St-Martin a fait faire le rétable de St-Martin, tems auquel moy soubsigné, je fis faire l'ouverture de la cbapelle de sieur Marc-Antoine de la Roche, pour poser led. rétable ; et, dans led. tems, je fis oter la balustrade du cœur et blanchir l'église. BOUCHERY, curé. En 1724, moi soubsigné, ay fait faire le soleil, racommoder les deux calice, dorer le petit, fait faire la chape et chasuble rouge et blanche, en or et argent, le tout fin, sans qu'il en ait rien coûté à la fabrique, mais des dons des personnes charitables, ou des restitutions qui pouvoient être appliqué à ce usage. A l'égard des susdits ornemens, c'est Mr Denis, marchant fabrican en soye, qui a eu le soing de les faire faire, et n'a voulu recevoir que 300 l., ayant fait don du surplus, qui est d'une somme considérable, sans y comprendre tous les autres bienfaits qu'il a cy-devant fait à l'église et fait journellement à la paroisse, en donnant tous les ans 100 l. pour l'instruction des pauvre de la paroisse, ce qui doit obliger toute la parroisse, et moy le premier, à prier pour la prospérité et sanctification dud. Mr Denis. BOUCHERY, curé. En la même année 1724, j'ay fait refondre la cloche du Sousy, qui était fendue, et l'augmenter de 87 l. M^r d'Albigny a voulu que je fis mettre sur la cloche son nom et ses qualités, sans cependant avoir contribué en rien, quoy qu'il l'eut promis ; et ayant obtenu permission de la bénir, le 1er juin 1724, le parrain fut Antoine Clavier ?, habitant de Souzy, et la marraine Jeanne Ravichon, femme à Joseph Coquard, dit Chalandon. BOUCHERY, curé ». — F° 85, « Le 10e juillet 1728, M^r l'abbé de Brissac, vicaire général, accompagné de Mr Charbonnet, et en qualité de grand vicaire, a fait sa visite dans toute l'archeprestré de Crosieux, et led. jour que dessus, dans l'église paroissiale de St-Martin de Montrotier et les chapelles d'ycelle, laquelle église et chapelles il a treuvé en bon état, excepté la chapelle de Mr Marque-Antoine de la Roche avocat, que led. s^r grand vicaire a treuvé en très mauvais état, et qu'il vouloit interdire, si moy soubsigné ne luy avoit promis que led. s^r de la Roche la répareroit bientôt. BOUCHERY, curé dud. St-Martin de Montrotier ». — Ff. 121-122, acte de dispense de parenté par Antoine Bonnet et Anne Legrain, 15 octobre 1731. — F° 124, certificat des recteurs de la Charité, délivré pour le mariage de Gratias Foray, 28 octobre 1731. — F° 145 : « Vû le tout dans nostre visite de la parroisse de St-Martin de Montrotier, en bon estat, ce jourdhuy 13e aoust 1733, ITIER, archiprestre ; CLERJON, archiprestre substitué ». — F° 220 v°, « Veu et approuvé à Montrotier, dans le cours de nostre visitte, le deux d'octobre 1738, l'abbé de LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. gén. ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1738).

E. Suppl. 731 (GG 6.) — In-4°, 310 feuillets.

1739-1756. — Actes dressés par le curé Bataillard ; les vicaires Guy (1739-1742), Solaymieux (1743-1748), Chevalier (1748-1752), Romain (1753-1755), Rambaud (1755-1756), Dupeuble (1756), et Villette, curé de Longessaigne (1742), d'Anstrude, etc. — Ff. 15, 33, 48, 49, 68, 69, 84, 85, 103-105, 124, 142, 143, 176-178, 252, 294, 310, blancs. — F° 66 v°, « Je soussigné, prêtre de Montrotier, docteur en théologie, en vertu de la permission qui m'a été accordée par monseigneur de Sidon, suffragant de Lyon, en datte du 22 novembre 1742, duement scélée du sceau de son éminence monseigneur le cardinal de Tancin, archevêque de Lyon, pour bénir une cloche, nouvellement fondue, pesant 3.127 l., pour l'usage de la paroisse de Montrotier, j'ay fait la bénédiction de laditte cloche qu'on a nommé dans laditte cérémonie Blaise et Françoise. Le parain de la cloche a été Mr Blaise Denis, originaire de Montrotier, ex-consul de la ville de Lyon, seigneur de Cusieux et Ouniat en Forest, et la marraine madame Françoise Imbert, épouse dud. seigneur Blaise Denis, et comme Mr Denis et madame Imbert, son épouse, n'ont pas pu venir de Lyon à Montrotier, à cause des mauvais tems, pour assister personnellement à la bénédiction de laditte cloche, ils ont choisit et priez Mr Claude-Joseph de La Roche, ancien officier du régiment Dragon Dauphin, et mademoiselle Jeanne de La Roche, sa fille aînée, pour tenir leur place en la bénédiction de laditte cloche, ce qui a été solemnellement exécuté le 23 janvier 1743, en présence de s^r Pierre Solémieux, vicaire de Montrotier, de s^r Romany, chirurgien et procureur d'office de Montrotier, s^r Philippe de Jussieux, Jean Thévenet, luminier, et une infinité d'autres habitants, d'Antoine Nicolas, Gaspard Guilloud. B. DENIS, père ; F. IMBERT DENIS, DE JUSSIEU, JEANNE DELAROCHE, DE LA ROCHE, A. NICOLAS, G. ROMANY, G. GUILLOUD ; J. THEVENET,

Solaymieux, vicaire ; Bataillard, curé ». — Fº 159, « Jeanne-Marie-Heleine de Leullion, epouse de Mr Pierre Fougerouse, sieur de Malleval et de Ronzières », 31 août 1747. — Fº 317, « Mrs les missionnaires de St-Joseph de Lyon ont fait, cette année 1750, la mission en cette paroisse, qui a duré sept semaines et quatre jours. Leurs noms sont Mrs Maître, Perrin, Brocard, Magne ; ils ont logez chez Mr de Jussieux ; ils ont toujours mangez à la cure. Le produit des questes faites tant dans tout le courant de la mission qu'à la procession de clôture, où il y avoit plus de 6.000 personnes, a été de 25 louis à 24 l. pièce, qui ont étez employez à achetter le soleil, le calice, le ciboire, en vendant l'ancien soleil et ciboire qui étoint forts petits, et 90 l. que la luminaire a fournit. Le bois pour faire la croix de la mission a été fournit par Mr Claude-Joseph de La Roche, chatelain de Montrotier. Bataillard, curé ». — Fº 254 vº, « Nicolas-Edme d'Anstrude, prieur, seigneur de Montrotier ; Marie d'Anstrude d'Étourpes, chanoinesse de Leigneu », 30 janvier 1753. — Registres parafés par Pupil (1739-1743, 1745, 1746, 1748-1756), Charrier (1744, 1747).

E. Suppl. 732 (GG 7.) — In 4º, 266 feuillets.

1757-1773. — Actes dressés par les curés Bataillard (1757-1772), Guerpillon (1772-1773) ; les vicaires Dupeuble (1757-1763), Guerpillon (1763-1772), Timonier (1772), Vial (1773), et Guerpillon, vicaire de Longessaigne, Timonier, Arquillière, d'Anstrude, etc. — Ff. 46-48, 62, 63, 123-125, 140, 154-156, 170, 171, 187, 188, 202, 203, 233-235, 248, 249, 264-266, blancs. — Fº 93, enterrement de Joseph Blanchet, fils légitime du sr Blanchet, peintre à Lyon, rue Brossette, 5 décembre 1762. — Fº 199 vº, mariage d' « Arnauld-Scipion-Urbain de Pujol, chevalier, officier de dragons, fils de Genêt de Pujol, chevalier, seigneur de St-Aignan et de La Tourette, avec Catherine Brossier de Bessenay, fille de Pierre-François Brossier de Bessenay, chevalier, baron de La Rouillière, seigneur de St-Jullien, Bibost, Montmonost, Le Mas, Bessenay et autres lieux ; Camille d'Albon, prince d'Yvetot ; Camille de Rivirie, marquis de La Rivière », 21 novembre 1769. — Registres parafés par Pupil (1757-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E. Suppl. 733 (GG 8.) — In-4º, [illegible] feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Guerpillon (1774-1792), Goût (1792) ; les vicaires Vial (1774-1791), Guyonnet (1791-1792), et Villotte, archiprêtre de Courzieu, Molsard, aumônier de La Roullière, [illegible], [illegible], Bénévent, Vermare, Farge, Dupeuble, etc. — Ff. 11, 12, 27, 28, 40-42, 56, 57, 90, 91, 106, 122, 123, 137-139, 169, 185, 186, 203, 217-219, 249-251, 262-267, 281-285, 300-305, blancs. — Fº 43, lacéré à gauche. — Fº 15, sentence de la sénéchaussée de Lyon, portant mainlevée de l'opposition au mariage d' « Etiennette-Marguerite Fougerousse de Malleval », faite par « Marie-Hélène de Leulion », sa mère, 20 décembre 1774. — Fº 32 vº, « L'an 1776 et le 10º février, la mission de la congregation de St-Lazare a commencé à Montrotier et a été terminée le 10 mars de la susd. année. Directeur a été Mre Rome, et coadjuteurs Mres Vernet, Chintron et Jalais, prêtres de lad. congrégation. Guerpillon, curé ». — Fº 51, « Pierre-François Brossier de Bessenay, chevalier, baron de La Roullière, seigneur dudit lieu, St-Jullien, Bibost, Monmonost, Limas, Bessenay et autres places », 5 août 1777. — Fº 115, ordre d'inhumer le cadavre d'un noyé trouvé dans l'étang du château de La Roullière, 12 juillet 1781. — Fº 139 vº, 1782, « baptêmes 59 ; mariages 6 ; enterrements 33, nourrissons 14 ». — Fº 157, Claude de Lornage, recteur d'école de Montrotier, 15 janvier 1784. — Fº 170, dispense de degré de parenté. — Fº 184, 1785, « baptêmes 52 ; mariages 7 ; enterrements 39, enfants de Lyon 19 ». — Fº 188 vº, Alexandre-Paul de Vacheron, seigneur des Mollières, résident à St-Laurent-d'Oing », 10 février 1786. — Fº 190, « Aimé de La Roche, écuyer, gouverneur de Villefranche en Beaujolais, résidant à Chaponneau ; Joseph-Marie de La Roche, ancien brigadier des gardes du roy, seigneur de Crozet, résidant à St-George de Barolles : Paul-Alexandre de Vacheron, écuyer, seigneur de La Mollière », 20 février 1786. — Fº 193, « François Romand, recteur des écoles de Montrottier », 15 avril 1786. — Fº 198, dispense de degré de parenté. — Fº 260, « La bénédiction du drapeau de cette paroisse a été faite le 26 septembre (1790), avec la plus célèbre solemnité. M. Romany a été colonnel de la garde nationale, accompagné de Mr le comte de Charpin, colonnel de la garde de Villechenève, au nombre de 100 ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Roche (1792).

MORANCÉ

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Église sous le vocable de l'Assomption Notre-Dame, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon; élection de Lyon, justice de Morancé.

E. Suppl. 734 (GG 1.) — **In-4°, 345 feuillets.**

1591-1670. — Actes dressés par les curés Guilhon (1614, Devaux (1632-1650), Laurent (1650-1653), Nadal (1654-1664), de Villette (1665-1668), Collombet (1669-1670); les vicaires Martin (1591-1614), Guyonnet (1615-1620), Pellisson (1623-1629), Devaux (1630-1632), Laurent (1648-1650), Nadal (1664-1668), Munillaud (1668-1669), et Chappoton, commis (1614-1620), Martin, curé de Monthieu, Jacquet, Dodat, Guyonnet, Devilliers, Morestel, Brüchet-Guilhon, Devaux, Nadal, Debrun, etc. — Registres de divers formats. — Ff. 58-74, 76-78, 122-124, 290-301, 308-311, 324-329, blancs. — F° 140, rongé sur les bords; f° 141, la moitié inférieure enlevée; f° 210, moitié supérieure enlevée, lacéré à droite; f° 211, lacéré en tête sur une hauteur de 0,100^{m}; ff. 223, 225, 226, angle supérieur droit enlevé; f° 227, lacéré en haut, à gauche. — Ff. 1-40, copie des baptêmes de 1591-1614; ff. 41-57, baptêmes de 1612-1614; ff. 75-104, baptêmes 1614-1620; ff. 105-124, copie des baptêmes 1614-1622; ff. 125-139, baptêmes 1623-1627; ff. 140-209, baptêmes 1629-1647; ff. 211-289, baptêmes 1648-1668; ff. 302-307, enterrements 1655-1668; ff. 317-312, mariages 1653-1667; ff. 318-323, les trois actes 1668-1669; ff. 330-338, baptêmes 1669-1670; ff. 345-339, mariages et enterrements 1669-1670. — F° 43 v°, Loyse de Foudras, fille de noble Jehan de Foudras, sieur du Pin », 8 septembre 1612. — F° 55, « Heugues de Caste, sieur d'Orin ?, Sibille de Valancienne, sa femme; Alexandre de Gletain, premier chanoyne de St-Paul de Lyon », 20 mars 1614. — F° 81 v°, Esprit Vial, libraire à Lyon », 29 décembre 1615. — F° 111, « noble Esprit de Pignières », 4 septembre 1617. — F° 111 v°, « François de Pignères, sieur de Beaulieu; Marguerite Prélasque », sa femme, 6 septembre 1617. — F° 152, « Charles de Beauvoir, sieur de Varassieu », 25 juillet 1632. — F° 171 v°, « Philibert de Sarraxin, sieur de La Pierre », 15 novembre 1637. — F° 183 v°, « Cleremonde Dulac, dame de Lyzerable », 21 avril 1641. — F° 220, « Anthoine Couvet, baron de Sainct-Olive », 23 novembre 1649. — F° 225 v°, « Claudine-Angélique de Franc de Certeaux ?, chanoinesse en l'église et convent d'Alix », 24 janvier 1651. — F° 229, « Alexandre de Caste de Dorin, Marye de Chareysieu », sa femme; « Claude Gonnet, prieur d'Alix », 11 février 1652. — F° 233 v°, « Jean-Baptiste de Rosxel, sieur de Bois Roussel et de Beaulieu », 17 mars 1653. — F° 237, « Claude de Masso, escuyer, sieur du Trambley, mareschal de bataille dans les armées du roy et cappitaine de ses chasses au pays de Lyonnais et Bresse », 26 mai 1654. — F° 246, « Daniel de Frenay, baron de Barmond, gouverneur de la citadelle de Turin, conseiller maistre d'hostel chez le roy et lieutenant général de l'arteillerie de France, mareschal de bataille; Daniel de Gangnières Fresnay Belmont », 22 août 1655. — F° 250, « Charles de Carron, escuyer, cornette dans le régiment de cavallerie de son altesse royalle », 24 avril 1656. — F° 251 v°, « Jacques Coignat, seigneur de La Vaure », 17 août 1656. — F° 254 v°, « Jean Perrin, escuyer, seigneur du Pin et Tigny », 10 octobre 1660. — F° 306, un enterrement dans la chapelle « St-Jean-des-Vignes, paroisse de Morancé », 11 août 1663. — F° 313, mariage « d'Etienne de Ponthiers de Bouroux et de Susanne de Rouxel », 23 décembre 1667.

E. Suppl. 735 (GG 2.) — **In-4°, 210 feuillets.**

1670-1699. — Actes dressés par le curé J.-B. Collombet et de Jueny ?, prêtre, Lygier, Lantenas, Richard; frère Romain, franciscain; Delance, etc. — Ff. 134-136, 190, 202, 210, blancs. — F° 33, usé en tête et au bas. — F° 38, mariage célébré dans la chapelle du s^{r} de La Chaux à Porrières », 1 novembre 1674. — F° 39, « Catherine de Boyère, femme de noble seigneur Gaspard de Hyndret, seigneur de Beaulieu », 2 décembre 1674. — F° 45, « Pierre d'Esbein, fils de s^{r} noble d'Esbein et de dame Louyse de Loras, seigneur dud. Morancé », 5 novembre 1675. — F° 54 v°, « Jean Vieilliard, seigneur de Paurrière », 14 mars 1677. — F° 77 v°, « Veu dans la visite de monseigneur, à Morancé, le 19 juin 1681. C. Demia, commissaire député par S. G. Les actes mortuaires seront mis désormais à la fin de ce livre jusques à ce qu'il soit remply ». — F° 85, « Gaspard de Chapponay, chevalier, seigneur de Lamure de Lesrieu ? et autres places; Octavien de Chaponay, seigneur d'Esbeins, de St-Marcel, de Lesrieu, de Lizerable et autres places, baron de Morencé; Louys de Montgeffon, chevalier, baron de Maissimieu et autres places »,

12 novembre 1682. — F° 109 v°, « Antoine Michon, seigneur de Dommartin », 11 may 1687. — F° 111 v°, « François Amiod d'Arbigny, chevalier, baron de Bully, Arbigny, Vaumas ? et autres places ; Françoise Hyndret, demoiselle de Beaulieu, St-Jean-des-Vignes et Tredon », 15 septembre 1687. — F° 124, mariage dans la chapelle du château de Beaulieu, de « Françoise Hindret de Beaulieu, avec Joachim de Gaignère, baron de Balmont, capitaine au régiment des gardes de son altesse de Savoye, fils de feu messire Daniel de Gaignère, quand vivoit chevalier, seigneur et baron de Balmont, me d'autel ordinaire du roy, maréchal de camp de ses armées, commissaire général de son altillerie au despartement de Perpignan, Rossillion et Sardaigne, et gouverneur de la ville et province de Cherasque pour son altesse royale de Savoye », 16 novembre 1689. — F° 169, « Nota que la fondation de 12 livres, payables à la St-Martin, pour 12 messes dans son chasteau de Lizerable, une tous les mois, fondés par made de St-Jullien, vefve de feu Mr Duguet, seigneur, a été receue par maistre Prost, notaire royal à Lyon, rue St-Jean, le 12 octobre 1666. Plus celle de 10 l. pour célébrer une messe des trespassés touttes les veillées de la Ste Vierge, avec un *de profundis* et un *libera me* fondée par feu Mr Jean Pipin, notaire et greffier de Marzé, receu par Mr Philibert Peyraud, notaire royal de Charney, le 23e janvier 1596, et expédié par sr Jean Gauchier, notaire royal de Lyon, le 6e janvier 1648. Plus led. seigneur de Lizerable, comme acquéreur du chasteau du Pin, doibt une pension de 5 l. pour le *stabat* ? touttes ? les dimanches fondée par dam. Louyse de Foudras le 12 octobre 1650. Reçu Buturieu, notaire à Chazey. Plus led. seigneur de Lizerable doibt encor deux bichepts de bled froment comme acquéreur dud. Pin pour un *salve regina* touttes les dimanches à basses voix dans la chapelle de Ste Catherine sous les cloches, et un *inviolata* au pied du grand autel à haulte voix touttes les dimanches ,avec une oraison de la Ste Vierge, du 9e juin 1673. Reçu par M. Dupoizat, notaire royal à Charney. Plus il est deub aud. sr curé une pension de 18 l. pour célébration de 12 messes basses, tous les premiers sammedis de chaque mois au grand hautel de Morencé, fondées par sr Claude de La Chaux de St-Jean-des-Vignes, reçu par sr A. Michel, notaire à Chazey, le 16e juin 1676, payable à la fin de janvier. Plus il est deub aud. sr curé 4 l. 10 s. pour célébrer 9 messes basses à la chapelle de St-Pierre payables par Nicolas Delasale, Anthoine Drus, les hérittiers Trameye, le contract reçeu par le sr Chapuis père. Plus il est deub aud. sr curé, comme prébandier de Nostre-Dame de Pitié 10 l. de pension annuelle, par les sr Palerne, la transaction receue par Mr Renaud l'aisné, notaire à Lyon. Plus il est deub encor au sr curé, par lesd. srs Palerne, un bichept d'avoine de servis pour un eschange faict d'un pré, contre une terre, la transaction... receue par led. sr Renaud l'aisné, à Lyon, environ les années 1672, 73 ou 74. En foy de quoy j'ai signé ce premier may 1694. J.-B. Collombet, prestre et curé. Plus il est deub aud. sr curé 3 l. pour les littanies de la Ste-Vierge, fondation faite par feu Mr Guilhon-Bruchet. Plus 7 l. 15 s. payable par M. de Chappronay et 5 l. 5 s. payable par Pierre Pendit Collomb, pour la fondation faite par Mr et Me Hyndret, pour 16 messes à la chappelle de Beaulieu. Le contract dud. Pin de 5 l. 5 s. receu par Mr Chappuis, de Chazay, du 17 décembre 1678. Plus il est deub aud. sr curé 2 l. pour célébrer deux messes de mort à la chappelle de Notre-Dame de Pitié et pour un salut tous les dimenches ; la fondation faite par damoiselle Jeanne Pipin, receu par Mr Dupoizat le 4 mars 1670. Plus une fondation de 3 grandes messes par Mre Collombet, curé ». — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1694, 1695), de Lucenay (1697, 1698).

E Suppl. 736 (GG 3). — In-4°, 230 feuillets.

1700-1740. — Actes dressés par les curés Collombet (1700-1707), Brunon (1707-1732), Pascalis (1732-1740) ; les vicaires Boyer (1707), Richaud (1736), Tissot (1737), Ailliaud (1737-1738), Morel (1738), et Germanan, vicaire de Chazay, Cogniet, Charcun, frère Eleuthère, franciscain de Trévoux, etc. — Ff. 11, 12, 96, blancs. — Ff. 82, 108, moitié inférieure enlevée ; f° 166, rongé sur le bord à droite. — F° 80, « Gaspard de Chapponay, chevalier, seigneur baron de Morancé, Liserable et autres places ; Catherine de Boyeres, dame de Beaulieu et de St-Jean-des-Vignes », 11 novembre 1711. — F° 106 v°, « Daniel de Gangnières, chevalier de Belmont ; Françoise Hindret, dame de Beaulieu », 18 octobre 1715. — F° 107, « François-Paul de Neuville de Villeroy, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, nous avons permis et permettons par ces presentes à monsieur le baron de Belmont, de faire dire la sainte messe dans la chapelle de son château de Beaulieu, parroisse de Morancé, même les jours défendus par les ordonnances du diocèse, jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement ordonné. Donné à Lyon, le onzième juillet 1715. Signé : l'archevêque de Lyon, et plus bas, par Monseigneur, Guichard, secrétaire. Ce que j'ai enregistré pour servir ce que de raison, Brunon, curé ». — F° 132, enterrement dans la chapelle de St-Jean-des-Vignes, paroisse de Morancé, de « Vincent Veillard, seigneur de Porrières », 19 juillet 1719. — F° 148, « François-Paul de Neufville de Villeroy, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du St-Siège apostolique, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, pour bonnes raisons

à nous connues, nous permettons à madame la baronne de Belmont de se confesser à tous prêtres ou religieux approuvez, dans la chapelle domestique de son château de Beaulieu, scitué parroisse de Morancé, avec les domestiques qui luy seront absolument necessaires. Donné à Lyon, le 9e septembre 1721. Signé, l'archevêque de Lyon, et, plus bas, par Monseigneur, Guichard, secrétaire. Extrait fidellement de la permission donnée lesd. jour et an, par moy curé soussigné, BRUNON, curé ». — F° 151, « Nous, François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, permettons que tous confesseurs approuvez dans notre diocèze puissent confesser madame la baronne de Belmont dans sa chapelle de Baulieu et les personnes qui s'y présenteront. A Lyon, le 11e décembre 1721. Signé, l'archevêque. Extrait de l'original, BRUNON, curé ». — F° 159 v°, enterrement d'un homme foudroyé, 17 avril 1723. — F° 160 v°, « Jean Longueville, maître d'école », 14 juillet 1723. — F° 162, « Anthoine de Nesme, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie du roy, seigneur de Porrières et de St-Jean-des-Vignes », 29 septembre 1723. — F° 167, mariage de « Joseph-Eleazard de Wicardel, marquis de Fleury et de Beaufort, du diocèse de Turin, avec Françoise Hindret, dame de Beaulieu, St-Jean et autres places, baronne de Belmont », 30 septembre 1724. — F° 214, « Vu dans notre visite, à Morancé, ce 10 juillet 1735, CHARCUN, curé de Chazay, archiprêtre substitué d'Anse ». — F° 224, « Vu et trouvé en état dans le cours de notre visite à Morancé, ce premier septembre 1737, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vicaire général ». — F° 117, décès, à l'âge de 72 ans, de « Françoise Hindret, barronne de Belmont, veuve du marquis de Wicardel de Fleury, chevalier de l'aigle blanche et, de son vivant, ministre de cabinet du roy de Pologne », 10 janvier 1738. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1739).

E Suppl. 737 (GG 4.) — In-4°, 247 feuillets.

1740-1766. — Actes dressés par le curé Pascalis ; les vicaires Gariel (1742), Dejean (1746), Roberty (1746), Blanc, (1748, 1749), Bailly (1749-1752), Pelletier (1752-1757), Pascaly (1755, 1756), Chalier (1757), Duthey (1757, 1758), Perrot (1759), Chambon (1760-1762), Bermond (1762-1763), Aumont (1763-1766), et Janson, curé de St-Georges de Reneins, Vallory, Charcun, Blanc, Moreau, Pellotier, Vial, Gautier, Bermond, etc. — Ff. 20, 41, 130, 131, 142, 143, 151-155, 172 *bis*-176, 187, 188, 201, 202, 211-216, 235-237, blancs. — F° 1 du registre de 1740 en déficit ; nombreux feuillets enlevés. — F° 9, « Joseph-Henry Monspey, marquis de Valières, baron de Belmont, seigneur de Beaulieu, St-Jean-des-Vignes et autres lieux » ; Marianne d'Agoult, sa femme, 30 juin 1741. — F° 24 v°, « Vu dans le cours de notre visite de Chasselay, ce 16 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 68 v°, « Vu bon dans le cours de notre visitte à Morancé, le 17 octobre 1751, St-AULBIN, vic. général ». — F° 98, « Dominique Faure de La Benaudière, ancien officier dans les grenadiers royaux de Lyon », 9 janvier 1755. — « Le 22e juin 1765, Pierre Vise, vigneron, habitant du bas Morancé, âgé d'environ quarente-deux ans ; Hugues Vise, son frère, âgé d'environ cinquante ans ; Pierre Vise, âgé d'environ quatorze ans, fils dudit Pierre Vize et de défunte Claudine de La Sale ; Etienne Vise, frère germain du précédent, âgé d'environ cinq ans ; Marie Potier, fille du nommé Potier, habitant de la parroisse de Bully, âgée d'environ trente-cinq ans, domestique dudit Pierre Vise ; Marie Comte, âgée d'environ quatre ans, fille de Jean Comte, vigneron, habitant du bas Morancé, et de Catherine Bœuf ; Marguerite Romy, âgée d'environ vingt-cinq ans, fille de Jacques Romy, vigneron, habitant du bas Morancé, et de défunte Marie Daverdy, domestique d'Aimé Guillard, aussi habitant du bas Morancé, tous péris et entraînés par les eaux dans la nuit du 20 au 21 de ce mois et trouvés dans différents endroits de la parroisse, ont été inhumés sur les onze heures du matin, dans le cimetière de ladittc parroisse, et ce, en conséquence de l'ordonnance rendue le jour d'hier par M. le châtelain de Morancé cy jointe. Le même jour et à la même heure, et en conséquence de la même ordonnance, a été inhumé dans le cimetière susdit avec les susnommés, le corps d'une fille âgée d'environ douze à treize ans, désigné dans ladittc ordonnance, trouvé avec les susnommés, et périe de la même façon. Lesquelles inhumations ont été faites par nous, curé de laditte parroisse de Morancé, en présence de Messire Gabriel Aumont, prêtre et vicaire dudit lieu, Barthélemy Fréret, maître d'école audit lieu, soussignés, Claude Gautier, Jean Comte, Louis Guillard, Etienne Daverdy, tous habitants dudit lieu, illittérés, de ce enquis. G. AUMONT, vicaire ; B. FRÉRET, PASCALIS, curé de Morancé ». — Ff. 114-129, table alphabétique des actes du 30 septembre 1724 au 24 décembre 1756. — Registres parafés par Pupil (1741-1766).

E Suppl. 738 (GG 5.) — In-4°, 294 feuillets.

1767-1792. — Actes dressés par les curés Pascalis (1767-1776), Arnaud (1776-1782), Pinatel (1783-1787), Ponchon (1787-1791), Bernard (1791-1792) ; les vicaires Tumont (1767-1768), Alhumbert (1768-1769), Richaud (1770-1772), Canard (1773-1775), Trolieur (1775-1776), Rollet (1776-

1777), J. Chrestin (1777-1779), Chaix (1779), Mathieu (1780), Brun (1781-1783), Savarin (1783-1784), Laurier (1787-1790), Perrier (1790-1791) et J.-B. Richaud, vicaire du Breuil, Pellotier, Favre, Giraud, Murat, Trolieur de Bois Martin, Chanet, Albrand, Girard, Charles, Dugelay, etc. — Ff. 75, 76, 87-89, 102, 152, 180-182, 193, 194, 206, 217, 230, 242, 255, 279-282, 289-294, blancs. — F° 36, lacéré dans l'angle supérieur droit. — F° 13, « Claude Questan, dessinateur à Lyon », 16 février 1768. — F° 45, reconstitution d'un acte omis, 25 décembre 1791. — F° 55, mariage dans la chapelle du château de Beaulieu de « Hugues Gaultier, chevalier, seigneur de Pusignan, ancien officier au régiment Lionnois infanterie, fils de Pierre-Tymoléon Gaultier de Mezia de Pusignan, avec Antoinette-Françoise-Suzanne de Chaponay, dame chanoinesse de St-Denis d'Alix, fille de Pierre Elizabeth, comte de Chaponay, chevalier, seigneur baron de Morancé, Belmon, seigneur de Beaulieu, Liserable, Le Pin, Marzé, La Reignière, St-Jean-des-Vignes, L'Isle-Méan, Beauregard, La Peyronière et autres places ; Louis-Alexandre Cholier, seigneur de Cibens ; Etienne-Joseph de Meiran, seigneur de Nans, marquis de Lagoy », 26 juillet 1774. — Ff. 77-86, répertoire des actes de 1757-1776. — F° 171 v°, « Madame l'abbesse de St-Pierre a donné 324 et Mr le comte de Chaponay 72 livres, pour acheter à la parroisse les trois ornements de feu Mr Arnaud, dont l'un couleur jaune, l'autre rouge et le 3e vert et blanc, glassé en argent et galonné en or, 1783 ». — F° 249, assignation, à la suite d'une plainte en déclaration de grossesse. — F° 270, Esprit Dugelay, maire de Morancé, 9 janvier 1791. — F° 275, « Le 21 juin 1791, forcé de céder aux circonstances, avant de m'éloigner de ma paroisse, j'ai arretté le présent registre que j'ai remis entre les mains de la municipalité, ainsi que tous les registres qui m'avoient été confié. Ponchon, curé de Morancé ». — F° 288 v°, « Paraffé en conséquence de notre procès-verbal de ce jour, 31 décembre 1792, l'an 1er de la République Françoise, par nous Esprit Dugelay, maire de la parroisse de Morancé. Dugelay ». — Registres parafés par Charrier (1767, 1771), Pupil (1768-1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

MORNANT

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du prieur du lieu ; prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny ; petit séminaire sous la direction des Lazaristes. Élection de Saint-Étienne, justice de Mornant.

E. Suppl. 739 (GG 1.) — In-8°, 302 feuillets

1615-1673. — Registre rongé par l'humidité à l'angle inférieur droit. Cahier 1, ff. 1-89, h. 0,190m, l. 0,142m, 1615-1624, actes dressés par le curé Daurat et le vicaire Johannon. — Ff. 1, 2, blancs ; un feuillet a été arraché entre les ff. 62 et 63. — F° 3, « Registre des enfans qu'ont esté baptizés en l'églize St-Pierre de Mornant, despuis le 15e octobre 1615, que je fus admis en la possession de lad. cure, et ce par moy Daurat, recteur de lad. églize et Mre Martin Joannon, mon vicaire ». — F° 4 v°, acte inscrit en marge. — F° 8, me « Marna, chastellain et capitaine de Mornant ». — F° 8 v°, 1617, baptême de François, fils de « noble Claude Barbier, conseiller du roy, lieutenant général et juge domanial au bailliage de Forest, siège royal du Bourg Argental »,... parrain « François d'Albon, conte de l'église de Lyon, abbé de Savigny, et marreyne damoiselle Yllaire d'Albon, fille de hault et puissant segneur, Mre Pierre d'Albon, chevallier de l'ordre du roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Saint-Fourjeul et autres places ». — F° 11, « Jean de Leullion, greffier de Mornant ». — F° 31, 1620, « Costa, comprendier de la chappelle de la Trinité en l'églize St-Andéol ». — F° 35, 1620, « Anthoine Guérin, cappitaine et châtelain de St-Laurent d'Agny ». — F° 37 v°, Jean Neyme, curé de St-Jean de Chaussan. — F° 52 v°, 1622, « noble Jean Marna, sr de Beaulieu et l'ung des cent gentilshommes de l'ancienne bande du roy » (au f° 55 v°, il est dit « l'un des cent gentilshommes de la maison du roy »). — F° 53 v°, « Anthoine Guérin, notaire royal et chastelain de St-Laurens et St-Vincens d'Agnis. — F° 65, « Estienne Challamet, notaire royal, lieutenant de juge de Rontallon, de la baronnye de Rivirie et de Mournant ». — Ff. 76-74, actes de mariages 1619-1622. — F° 76, « Registre des mariages qu'ont esté faictz en l'église de St-Pierre de Mornant, par moy ou mon vicaire, en l'année 1619, despuis le 23e apvril dud. an ». — F° 75, « Pierre Bruyaz, marchant molinier de soye à Lyon ». — Ff. 77-84, table des actes par feuillets. Ff. 89-85, sépultures 1616-1622. — F° 89, « Pierre

Fillon, dit Borriquet »; — « Monsieur le prieur Charmier décéda 21e juin 1616, fust enterré au tombeau faict par le susdit prieur en la chappelle St-Estienne de l'églize de Mornant ». — F° 88, « Registre de ceux desquelz les corps ont estés ensépulturés en l'église ou cimetière de St-Pierre de Mornant, par moy, Daurat, curé dud. lieu, ou par mon vicaire Mr Martin Johannon ». — F° 87, (1620) « Ennemond Sapollet, procureur d'office dud. St-Pierre de Mornant, ensépulturé en la chapelle Ste-Catherine dud. lieu ». — F° 86, (1621), sépulture d' « Anthoine Marnaz, curé de Vaunyray, en la chapelle St-Anthoine de Mornant ».

Cahier 2, ff. 90-153, h. 0,178, l. 0,130, 1659-1668, actes de baptêmes dressés par les curés Tyry (1659-1666), Louis (1667-1668), le vicaire du Fourt (1666-1668). — F° 91, blanc. — F° 90, « Soubz Mre Fr. Tyry, du 12 novembre 1659 jusqu'au 10 septembre 1666. Soubz Mres E. Louis et Dufourt, du 26 septembre jusqu'au 9e mars 1668 ». — F° 135, 1665 « Bertran Girard de Rivirie, escuier, seigneur de St-Jean et Eschalas ». — F° 141, « Ce jourdhui trentiesme may, mil six cens soixante-six, a esté faicte la cérémonie de la bénédiction de la cloche, laquelle a esté nommée Catherine, nom de damoiselle Catherine Valous, qui a esté assistée de Me François Vincent, bourgeois de Lyon, cappitaine chastellain et lieutenant de juge de Mornand, parrain et marraine, par moy, François Thiry, curé dud. Mornand. Vincent, Catherine Valous, Vincent fils, B....., Sivelle ?, procureur es cours royalles de Lion, B. Pipon, luminier, Berry, Bruyas, principal consul, Deschamps, Pipon, Tyry, curé ». — F° 144 v°, « s'ensuivent les actes baptistaires tenus par moy Estienne Louis, prebstre, bachellier en théologie et curé de Mornant, le 23 décembre 1666 ». — F° 151, « Ce jourdhui 28 novembre 1667, Genevefve Vincent, fille légitime de sieur François Vincent, chastellain de Mornant et de défunte damoiselle Marguerite Chuzy, a receu les cérémonies du baptesme, estant née le 15 may mil six cens cinquante-six et ondoyée le mesme jour par feu messire Pommier, curé de Mornant », ... ; à la suite, même acte pour « Jaqueme » Vincent, fille des mêmes, née le 7 septembre 1660.

Cahier 3, ff. 154-197, h. 0,197, l. 0,129, 1668-1671, actes de baptêmes dressés par le curé Louis et les vicaires Du Fourt (1668-1670), Bellissen, Feraporte (1670), Bernard (1670-1671). — F° 154, « Suitte des registres baptistaires de l'église de St-Pierre de Mornant, receus et faicts par moy Estienne Louis, prebstre... commençants le 14e jour du moys de mars 1668 et finissants le 23 décembre 1670 ». — F° 158, Antoine Bourg, prébendier (1668). — F° 159 v°, « noble Louis de Beaulieu, bourgeois de Lyon ». — F° 183 v°, 1670, « Antoine Pulpan, dit la Sonde, maistre chirurgien de Mornan ». — F° 190, 1670, « noble Jean-Jacques Gayot, conseiller garde du sceau en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, seigneur de La Rajasse, Le Bla..., Pilavar et autres places... André de Murard, bachelier en la faculté de Paris, seigneur et prieur de Mornant ».

Cahier 4, ff. 198-228, h. 0,178, l. 0,119, 1671-1672, actes de baptêmes dressés par le curé Louis et le vicaire Vernadet. — « F° 198, « Suitte des registres baptistaires de l'église St-Pierre de Mornant, tenus et faicts par moy Estienne Louis ... ». — F° 228 v°, « Tous les actes de baptesme cy devant escripts ou présent livre ont esté transcripts dans un autre plus grand livre, à raison que le papier de ce livre ne s'est treuvé bon, le tout par moy curé susd. et soubzsigné de Mornant, le dix-septième juin mil six cents septante-deux. E. Louis, curé susd. ».

Cahier 5, ff. 229-284, h. 0,180, l. 0,130, 1660-1671, actes de sépultures dressés par les curés Tyry (1660-1666), Louis (1666-1671), les vicaires du Fourt (1666-1670), Bellissen (1670), Feraporte (1670-1671), Vernadet (1671). — F° 237, 1661, enterrement dans la chapelle N.-D. d' « Antoinette Beaujellin, femme de Mr Mamet, maistre chirurgien à Mornant ». — F° 245, « le 10e octobre 1664, est décédée... femme de Mr Lagier, en sa grange qui est dans la parroisse de Mornant. J'é néantmoins permis par escrit à mons. le curé de St-Laurens de l'enterrer dans un vase que de longtemps ils ont audit St-Laurens. J'ay tousjours esté payé de la sépulture, comme de mon droit, sans préjudice à moy ny à mon successeur j'e signé Tyry, curé ». — F° 247 v°, enterrement du curé François Tyry. — F° 249, « le 9e febvrier 1667 a esté enterré dans l'église Jean Deschamps, aagé de 74 ans, décédé dans la perroisse de St-Martin en Hault, où il estoit tombé malade allant vendre du sel, où il avoit receu les sacrements de l'église auparavant son déceds, ainsy qu'il nous a esté attesté. E. Louis, curé ». — F° 250, « le 12e may 1667 a esté enterré dans le cimetière de Mornant, une fille de Antoine Guignand et Catherine Bally, mariés dudict Mornand, baptizée à Vourles par le sieur curé du lieu, après avoir recogneu vie, ainsi qu'il atteste par la lettre du unziesme may 1667, signé Reidellet, auquel lieu ladicte fille avoit esté portée par ses parens le mesme jour de sa naissance, le tout par moy, curé dudit Mornant soussigné. E. Louis, curé ». — F° 261, « Commencement de l'année mil six cents soixante-neuf. E. Louis, curé de Mornant ». — F° 263, « L'an 1669 et le 13e may, a esté enterré dans le cimitière de Mornant, un fils de François Aymion et de Jeanne Dubois, mariés, devers le champ, baptizé à Vourles, par le sieur vicaire du lieu, après avoir recogneu vie, ainsi qu'il atteste par la lettre du mesme jour, signé Deliat ; auquel lieu ledict enfant avoit esté portée par son père et autres, le mesme jour de sa naissance, le tout par moy vicaire. Du Fourt ». — F° 264 v°, mention du cimetière du Marché. — En 1668 et 1669, nombreux décès d'enfants, causés par le « flux de sang ». — F° 269 v°, 1670, enterre-

ment dans l'église, près le balustre du grand autel, de Noel Bruyas, « ayant esté conduit et accompaigné par la compagnie des Pénitents du Confalon, establis aud. Mornant, dont il avoit esté recteur pendant cinq ans, outre, plus il a esté assisté d'une partie des confrères du Saint-Sacrement et rosaire, en qualité de confrère ». — F° 279, « L'an 1671 et et le 2° janvier est décédée en couches Jeanne Malozon, femme de Pierre Loyon, de La Coste, aagée de 40 ans ou environ, après lui avoir arraché son enfant par pièces, dont la teste estoit resté dans le corps. Led. enfant a esté enterré dans le mesme cercueil de la mère, comme ayant esté ondoyé soubz condition, et ont esté enterrés tous deux le 4° dud. moys ».

Cahier 6, ff. 285-302, h. 0,190, l. 0,153. — 1671-1673, Actes de sépultures dressés par le curé Louis (1671-1673), les vicaires Vernadet (1672-1673), et Burel (1673). — F° 286, enterrement dans la chapelle de St-Fiacre. — F° 287 v°, enterrement d'un enfant « ondoyé par un prebstre de l'église de Sainte-Marie de Bellecour de Lyon, ensuitte du signe de vie que led. enfant donnat, exposé sur l'autel dédié à sainct François de Sales, de l'églize dudit monastère, ainsi que conste par l'attestation dudit prestre ». — F° 295, « Tous les actes suivants se trouveront insérés dans un aultre livre de papier timbré ». — F° 302, « Les actes suivants se treuveront transcripts dans le livre de papier timbré ».

E Suppl. 740 (GG 2.) — In-4°, 232 feuillets.

1615-1685. — Cahier 1, ff. 1-53, h. 0,254, l. 0,186; f° 47 en blanc. — F° 39, rongé par l'humidité dans l'angle inférieur droit. — Copie authentique sur timbre, mais non signée, des actes dressés (E Suppl. 739, ff. 1-228), de 1615 à 1672, par les curés Daurat, Tyry et Louis, et les vicaires Johannon, Dufour, Belisseu, Feraporte, Bernard et Vernadet. — F° 1, on lit : « Ce jourdhui quatriesme septembre mil six cens quatre-vingt et huict, et comparu par devant les notaires royal et public soubzsignés, sieur Bernard Paccalon, marchand à Mornant, qui a dit et remontré ausdits notaires que Mre Benoist Varanier, cy-devant curé dud. Mornant, auroit interposé entre ces mains, dans le temps qu'on menat prisonnier led. Mre Varanier aux prisons de l'archevesché de Lyon, de l'hotaurité de monsieur l'official, quelques livres d'actes baptistaires, mortuaires et mariages qui se sont faict aud. Mornant, tant par led. Mre Varanier qu'autres précédant curé, lequel Mre Varanier c'estant retiré dans son pays en Forestz, il désire retirer dud. Paccalon lesd. livres, mais comme il ne seroit pas juste que led. Mre Varanier emportat lesd. livres sans en laiser des extraictz dans la parroisse dud. Mornant, pour la commodité et bien du public, attandu la distance de son pays en cette province outre qu'il se pourroit perdre quelque uns desd. livres au grand désavantages de plusieurs personnes, c'est pourquoy il requiert à ce que extraict soit faict desd. actes baptistaires et autres étans dans lesd. livres et a signé. — Annuant par nous notaires susd. à ladite réquisition, nous avons procédé ausd. extrait et collation desd. actes, en présence de s^r Claude Fayolle, bourgeois à Lyon, et Pierre Fillion la Loye, laboureur aud. Mornant, tesmoins des soubzsignés dud. s^r Fayolle avecq led. Paccalon, non led. Fillion pour ne sçavoir, enquis. Soit scellé. Prémièrement led. Paccalon nous a représenté un livre couvert de parchemin, contenant .... feuillets, tant escript que non escript, commençant par son préambulle : « Registre des enfants » ..... et commence par l'acte baptistaire d'André Fillion, le tout ainsy que s'ensuit » ..... — F° 21, « Ainsy a esté procédé ausd. extraictz par nous, notaires susd. et soubzsigné, les ans et jour que [dessus] et ez mesme présence, led. sieur Fayolle a signé avec led. Paccalon, non led. Fillion, pour ne savoir, de ce enquis. Soit scellé. — Depuis et le 6° dud. mois de septembre, an susd., led. Pacalon a représenté un autre livre d'actes baptistaires tenu par feus messires Tiry et Louys, curé dud. Mornant, dont il a requis, en présence desd. témoins, continuer lesd. extraictz, ce qui a esté faict comme s'ensuit, led. livre couvert d'un carton blanc, commansant par l'acte baptistaire de Claudine Fillion et finissant par celuy de Françoize Rivoiron » .... — F° 37 v°, « Depuis et le neufvième dud. mois de septembre, an susd. mil six cent quatre-vingt et huict, par devant nous, notaires susd. et soubzsignés et d'abondan comparu en présence des témoins susnommés, led. Bernard Paccalon, qui nous a requis de continuer les extraictz d'autres actes baptistaires tenus par Mre Estienne Louys, vivant prestre, curé de Mornant, ou par les vicaires, ausquelz extraictz a esté proceddé ainsy que suit, et a led. Paccalon signé avecq led. s^r Fayolle, non led. Fillion, pour ne sçavoir, de ce enquis. Led. Paccalon nous a représenté un livre d'actes baptistaire contenant ..... fulliez, commansant par un préambule, couvert de simple papier et ces mots : « Suitte du registre baptistaire » .... F° 48, « Depuis et le dernier septembre, an susd., en mesme présence, et d'abondant comparu par devant lesd. notaires soubzsignés led. Bernard Paccalon, qui a représenté un autre livre d'actes baptistaire tenu par led. Mre Louys, commençant par son préambule et ces mots : Suitte..... Ledit livre contenant .... feulliet, desquels actes baptistaire a esté continué à la collation et extraictz d'iceux, ainsy que s'en suit. Led. Paccalon a signé aveq led. s^r Fayolle, non led. Fillion pour ne sçavoir, de ce enquis. Soit scellé ».

Cahier 2, ff. 54-127, h. 0,285, l. 0.195, registre d'actes de mariages et sépultures de 1625 à 1657, dressés par le curé

Daurat (1625-1656), les vicaires Johannon (1625-1656), et Philibert (1656-1657). — Registre rongé par l'humidité dans l'angle supérieur droit ; f° 96, blanc. — Ff. 54-95, sépultures. — F° 54 r°, on lit : « Denis Perrin de la Coste doibt au luminaire ..... de une once cire blanche pour l'enterrement de sa femme. — François Guychard, 1 once cire. — Livre des baptesmes de monsieur le curé de Mornant, sçavoir messire Simon Daurat. — Ce 26 janvier 1650. — Livre des registres mortuaires soubz messire Simon Daurat, com. le 8e janvier 1625 et finissant le 15e octobre 1657 » ; au verso, deux actes de sépulture de 1624 et « Mémoire et registre de ceux qui moururent de peste en la parroisse de Mournant en l'année 1628 : Premièrement, vient de Lion, malade de contagion, Guilhaume, filz de Claude Berry dict Potin de La Condamine, lequel meurut et décedda la nuict du 7e septembre et fust ensépulturé le huictiesme jour de la Nativité de Nostre-Dame dud. mois et an. DAURAT. Le 24 septembre 1628 décéda Jehanne Thomas, femme de Pierre Loyon. DAURAT. Le 3e octobre 1628 décéda Claude Berry, dict Potin, père dud. Guilhaume. DAURAT. Le 8e octobre décéda Jehan Loyon, filz et héritier de Pierre Lyon. Le unziesme dudict octobre décéda Pierre filz dudict Jehan et Catherine Giron. Le 12e dudict octobre décéda ladicte Catherine Giron, et le 16e dudict moys, mourust aussy Pierre Loyon l'aisné, et quelques jours suivans, mourust Pernette filhe dud. Loyon. DAURAT. Le 12 novembre 1628 décéda Jacqueme Gonnard, femme de Jehan Barrot le jeune, de La Barrotière, et ledict Barrot, son mary, décéda le 15e dud. novembre, an susd. DAURAT ». — F° 57, enterrement de « la tante de feu Mre Guérin, en son vivant curé de Mornant ». — Ff. 66-68 (1631-1632), mentions de 13 décès par le « mal de contagion ». — F° 67, mentions des cimetières « du Marché et du Chasteau ». — F° 88 v°, « Le deuxiesme avril mil six cens cinquante-deux, fust ensépulturée Barbe Gemience, femme de Jean Orge, de la ville de La Capelle en Picardie, en nostre cimitière de Mournant, icelle nons asseura sondict mary l'avoir laissé en la ville de Pinte et s'estre enroollé aux régimens qui alloit en Cathalogne, l'année 1651. Ladite Barbe a laissé aud. Mournant Charlotte Orge, leur fillie, agée d'enthour trois ans, icelle retirée charitablement par honneste Estienne Carron, me bolangier, et Juliene Guinand, sa femme. En foy de quoy j'ay signé pour pouvoir servir à lad. Charlotte Orge, les jour et an susdicts. DAURAT ». — F° 94, enterrement du curé Simon Daurat (5 février 1656), « ayant demeuré curé 40 ans et trois mois 19 jour ». — F° 95, 28 février 1657, enterrement de « messire Claude du Poumier, curé de Mournant, en son vivant ayant demeuré curé un an et 19 jour ». — F° 127-97, mariages 1625-1657. — F° 127, « Registre de ceux qui ont reçu la bénédiction nuptialle en l'églize St-Pierre de Mornant ».

Cahier 3, sur papier timbré, ff. 128-153, h. 0,320 l. 0,210, rongé par l'humidité en haut et en bas, actes de baptêmes, mariages et décès de 1674 à 1676, dressés par les curés E. Louis (1674), J. Garbil (1675-1676), et le vicaire Burel (1674-1676). — F° 153, blanc. — F° 135, enterrement du curé Etienne Louis, 15 octobre 1674. — F° 148, « de Murard, prieur de Mornant, décembre 1675 ». — F° 151 v°, trois actes biffés au-dessus desquels on lit : « Les actes soubzsignés sont pour néant, pour mémoire, attendant le papier du nouveau timbre, où je veux les porter ». Le 12 febvrier 1676, Mre Anthoine Bourg a pris possession de la cure de Mornant. — F° 152, table des décès, par feuillets. — Ff. 154-232, usés sur le bord inférieur droit, actes de baptêmes, mariages, sépultures, de 1676 à 1685, dressés par Varanier, curé (1676-1682), les vicaires Burel (1676-1679), Dauvergne (1683), J. Peyle (1684, 1685), et Delaforge (1683), Antoine Bourg, prébendier (1668-167..), Benoît Gouttenoyre, sous-diacre (1676), Benoît Molin, clerc servant (1676-1679), Bernard (1678), Beaujolin, prébendier (1679-1685). — Ff. 196-205, 219, blancs. — Lacunes de septembre 1679 à février 1682, de mars 1682 à juillet 1683, du 20 octobre 1683 au 14 février 1684. — F° 168 v°, « Le même jour (11 avril 1677), j'ay bénit la croix de pierre du marché, donnée par Me Pierre Coignet, mareschal, du Verzier, VARANIER, curé ».

E. Suppl. 741 (GG 3.) — In-4°, 252 feuillets.

1686-1699. — Actes dressés par le curé Lambert (1686-1699), les vicaires Jarrige (1686-1687), Isnard (1688), Peyle (1690), Rongier (1690-1691), Culirier (1691-1693), Delafond (1693), Griffoul, (1694), Delolme (1695), Molin (1696-1699), et Beaujolin, prébendier (1686), Deverthamy (1687), Cheyssat (1687), Rochette (1689), de Murard, prieur de Mornant (1690, 1698), Rougier (1694), Guillermin (1699). — Registre rongé en tête par l'humidité. — Ff. 83-86, 136-144, 157-166, 198-204, 211-216, 238-240, blancs. — F° 25 v°, « on avoit icy laissé la place d'un baptistère de deux enfants jumeaux de Chantre, qu'on n'a pas aussi écrit, étants morts et enterrez le même jour ». — F° 180 v°, « Jaques Bourg, advocat en Parlement, bourgeois de Lyon et sr de la Faverge » (1696). — Ff. 76, 135, 156, 197, 237, on lit : « Parafé par nous, capitaine et chastelain de Mornant, suivant nostre ordonnance, ce jourd'hui 4 aoust 1701. DELOLME ». — F° 82 v°, « Arresté et remis le double, ce 16 janv. 1693. BONNARDET ». — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 742 (GG 4.) — In-4°, 270 feuillets.

1700-1717. — Actes dressés par les curés Lambert (1700-1701), Bourg (1701-1708), Molin (1709-1717), les vicaires Molin (1700-1708), Mathieu (1709-1711), Dignaron (1712), Gallet (1713), Guinand (1714-1717), Paccalon (1717), et Guillermain (1701, 1703), Bourg (1708), Burel, curé commis (1709), Jomard, prêtre de la congrégation de la Mission (1711), Guillermain (1713), Guinand (1713), etc. — Ff. 50-52, 65-67, 80-83, 95-99, 110-113, 127-129, 147, 155-163, 175-179, 189-195, 205-211, 220-227, 238-242, 252-258, 268-270, blancs. — F° 1 v°, « Antoine Castelbon Calmes, m° chirurgien juré et procureur fiscal de la jurisdiction de Mornant ». F° 49 v°, deux actes surchargés et modifiés ; f° 54 v°, autre acte modifié. — F° 75, Jean Renaud, notaire au comté de Lyon et procureur postulant à Mornant, 1705. — F° 78, André Fayolle, notaire royal et greffier de Mornant, bourgeois de Lyon, 1705. — F° 108 v°, « Columbe Tisson, femme à Antoine Guynand, dict Coutillon, qui l'a laissé chargé d'un enfant et aler à la guerre », 1707. — F° 120 v°, « Jeanne, fille à Rolet, sculteur à Lyon », 1708. — F° 125, enterrement du curé Antoine Bourg, 15 décembre 1708. — F° 184 v°, « Jean Vincent, sieur de Thomassin », 1712. — F° 203, « noble Jean Batiste Chareysieu de la Cristinière, avocat ez cours de Lyon », 1713. — F° 246, reconnaissance d'un enfant déclaré de père et mère inconnus. — Registres parafés par Terrasson (1700-1711, 1713-1717), Perrussel (1712).

E. Suppl. 743 (GG 5.) — In-4°, 260 feuillets.

1718-1740. — Actes dressés par les curés Molin (1718-1726), Guion (1727-1740), les vicaires Paccalon (1718-1720), Guinand (1718), J. Fillon (1721), Chassaing (1722), Lyonet (1725), Fouquet (1726), Dessertine (1727-1736), Condamin (1736-1740), et Dessertine, curé commis (1726-1727), les prêtres de la congrégation de la mission de St-Lazare, Pierrefeu, Garnier, Guillot, Balley, Marchand, Paulin, Magninet, du Beux, Grugniet, Mellier, Tissier, Marquet, Pugnet, Moncet, Journet (1727-1739), Dusset, curé de St-Christo en Jarez (1738). — Ff. 1, 46, 76-80, 260, blancs. — F° 9 v°, enterrement dans la chapelle St-Etienne de François de Murard, prieur de Mornant, mort le 25 août 1718. — F° 24, mariage dans « la chapelle domestique de Jean Vincent, s^r^ de Thomassin, seigneur de Ronzières, en son domaine rière cette parroisse » (22 septembre 1720). — F° 43, enterrement dans la chapelle N.-D. de Léonard Guillermin, prêtre prébendier de Mornant (5 octobre 1722). — F° 163 v°, « Le troisième aoust mil sept cent trente-trois, nous soussignez, archiprêtre de Mornand, avons fait la visitte de l'église de St-Pierre de Mornand, en presence de messire Philippe Guion, curé de ladite parroisse, maître Antoine Guinand, chirurgien et recteur du luminaire de ladite parroisse, où après visitte et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un ciboire et ostensoir, le tout en bon état, nous avons trouvé les fonds baptismaux, les rétables du maître-autel et des chapelles décemment ornez, excepté de celuy de la chapelle St-Roch, interdit depuis la visitte de mil sept cens dix-huit ; de même la nef, le clocher, le cemetière, les vases sacrez, ornemens et linges nécessaires au service divin également en bon état. Fait le jour et an que dessus, aussy en présence de messires André Faure, curé de Soucieu, de Pierre Mosnier, curé de Rontalon, et de Jaques Favier, curé de St-Jean de Chaussan, témoins requis soussignez. GUION, curé, FAURE, curé de Soucieu, A. GUINAND, MOSNIER, curé de Rontalon, FAVIER, curé de Chaussan, G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 168 v°, enterrement d' « Estiennette Rivoire, de la parroisse de Chausan, maîtresse d'école à Mornant, fille d'une sagesse exemplaire, d'une humilité profonde... » — Registres parafés par Pupil (1735, 1738).

E. Suppl. 744 (GG 6.) — In-4°, 274 feuillets.

1740-1754. — Actes dressés par les curés Guion (1740-1751), Condamin (1751-1754), les vicaires Condamin (1740-1750), Dusoleil (1750), Charles Baudré (1752), Favier (1753-1754) ; et Bouilly, supérieur de la congrégation de la Mission (1740), Mellier (1744, 1746-1754), Desverneys, archiprêtre (1744), les missionnaires Chalamel, Rochey, Chaintron, Roche (1744-1748). — Ff. 14, 28, 89, 90, 107, 108, 125, 126, 160-164, 179-182, 196-206, 225-230, 249-254, blancs. — F° 17, mariage de « Barthélemy-Jean-François de Rivirie, chevalier, seigneur de St-Jean de Toulas, La Mouchonnière, Echalas et St-Romain-en-Gis, fils de deffunt messire Guilliaume de Rivirie, chevalier, seigneur desdittes terres et juridiction et capitaine commendant le régiment de Forest infanterie.... avec Madelaine Devernon, fille de s^r^ Pompone Devernon, bourgeois de Lyon, et de dame Antoinette Pipon » (7 février 1740). — F° 68 v°, « Le troisième du mois d'aoust mil sept cent quarante-quatre, nous soussigné Gaspard Desverneys, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, avons faits la visite de l'église de la parroisse de Mornant. Y étant entré avec les cérémonies ordinaires, nous avons visité et adoré le très Saint Sacrement renfermé dans un ostensoir et un ciboire d'argent dorée. Après en avoir donné la bénédiction au peuple, nous avons visité les fonds baptismaux, que nous avons trouvés en bon état, de même les calices, la pixide, ornements, chasubles, linges, messels et généralement tout ce qui sert au culte divin, le tout en bon

état. Ainsi procédé au présent verbal, les jour et an que cy-dessus, par nous, archiprêtre sousdit et soussigné, en présence de messire Philipe Guion, curé de ladite parroisse, de messire Claude Roch, prêtre, supérieur de la maison de la congrégation de la Mission de Mornant, de messire Baltasard Leyssard, curé de Milliery, de messire Jean Condamin, vicaire de ladite parroisse, de Jean Thévenet, d'Estienne Condamin, de Jean-Pierre Duchampt, de Vincent Lauranson et de plusieurs autres habitants de ladite parroisse, témoins requis et soussignés. THÉVENET, CONDAMIN, DUCHAMP, LEYSSARD, curé, CONDAMIN, vicaire, ROCH., G. DESVERNEYS, p. i., curé archiprêtre ». — Registres parafés par Pupil (1740-1743, 1745, 1747-1754), Charrier de La Roche (1744, 1746).

E. Suppl. 745 (GG 7.) — In-4°, 236 feuillets.

1755-1764. — Actes dressés par le curé Condamin, les vicaires Dusoleil (1755), Favier (1756-1764), Para (1764), et Mellier (1756-1762), Guinand, missionnaire (1761), Condamin (1762, 1764), Friquet, miss. (1762), Faujant, miss. (1764), Leclerc, supérieur de la mission (1764), Lauranson, curé de St-Martin de Seyssuel (1764). — Ff. 18-20, 34-44, 64, 83-88, 134-136, 156, 160, 184, 209, 210, 230-236, blancs. — F° 48, le bas de ce feuillet qui avait été entièrement détaché a été recollé. — F° 145, mention de légitimation. — Registres parafés par Pupil.

E. Suppl. 746 (GG 8.) — In-4°, 278 feuillets.

1765-1775. — Actes dressés par le curé Condamin, les vicaires Para (1765-1771), Condamin (1771-1775), les missionnaires Condamin (1766), Guinand (1768, 1773), Laurenson, curé de Chasse (1773), Condamin, aumônier. — Ff. 20-26, 44-52, 75-78, 94-108, 123-132, 154-156, 174-180, 202-204, 224-230, 252-254, 277-278, blancs. — F° 251, enterrement d'une femme « trouvé morte dans l'écluse du moulin appellé Maras », 28 décembre 1774. — Registres parafés par Pupil de Myons (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1775).

E. Suppl. 747 (GG 9.) — In 4°, 259 feuillets.

1776-1786. — Actes dressés par les curés Jean Condamin (1776-1783), Auquier (1785-1786), Gas, curé commis (1783-1784), Condamin, curé de Mornant et de St-Galmier (1784) ; les vicaires Condamin (1776-1780), Toizon (1780-1782), Gas (1783), Champier (1784-1785), Robert (1785), Périer (1786), et Laurenson, curé de Chasse (1776), Séraphin, récollet (1760), Leclerc, supérieur de la mission et du petit séminaire de Mornant (1783-1785), les missionnaires Condamin (1780), et Imbert (1784, 1785), Colin, vicaire de Chevrières (1785), Condamin, curé de St-Galmier (1786). — Ff. 19-24, 48, 94-96, 115-120, 137-142, 161-166, 188-190, 258, 259, blancs. — F° 10 v°, reconnaissance d'enfant naturel. — F° 61, enterrement de François Buvard, maître d'école. — F° 180 v°, enterrement du curé Jean Condamin, 22 sept. 1783. — F° 209, certificat des recteurs de la Charité, autorisant le mariage d'un enfant de cet hôpital. — F° 213, « Relevé de cette année 1784, mariage six ; baptême des garçons quarante, des filles 34, en tout 74 ; enterrement des hommes trente-trois, des femmes 29, en tout 62 ». — F° 220, ordonnance pour l'inhumation du corps d'un inconnu délivrée par le s^r^ Lecourt, capitaine-châtelain. — Registres parafés par Gesse de Poizieux (1776-1778, 1780, 1782), Rambaud (1781, 1783), Catalan de La Sarra (1784-1786).

E. Suppl. 748 (GG 10.) — In-4°, 143 feuillets.

1787-1792. — Actes dressés par le curé Auquier, les vicaires Périer (1787), Thorin (1787-1791), Ballyot (1792), et Périer, curé de Meylieu ; Condamin, curé de St-Galmier ; Laurenson, ancien curé de Chasse ; Monza, Hilère, missionnaires ; Bourrier, vicaire de St-Sorlin. — Ff. 23, 24, 64-68, 92, 111-118, blancs. — F° 13, « Le trente juillet mil sept cent quatre-vingt-sept, par nos soins et vigilance, ensuite des formalités requises en pareil cas, à la satisfaction respective des s^rs^ habitants et curé et par-devant Mr Montellier, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendance, résidant à Rive-de-Gier, il a été procédé icy sur les lieux à l'adjudication de la construction du presbytaire de Mornant. Laquelle adjudication a resté aux nommés Condamin, Farley et Montel, maçons, résidants audit lieu, pour le prix et somme de huit mille neuf cent soixente-dix livres, en foy de quoy et pour en perpétuer la mémoire j'ai signé. Durant ce tems, Peyzaret, sindic, et Duchampt de La Pavière, marguiller. AUQUIER, curé de Mornant ». — F° 137, « Arrêtté le présent registre par nous, maire et officiers municipeaux, le 28 octobre 1792, l'an premier de la République Françoise. LESPINASSE l'aîné, maire ; C. REY, oficier municipal ; LAURENSON, officier municipal ; CONDAMIN, procureur de la commune ». Les actes suivants sont dressés par Antoine Serve, officier municipal ; Lespinasse l'aîné, maire ; Richard le jeune, maire ; Brun, « officier civil ». — Registres parafés par Catalan (1787), Rambaud (1788), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1792).

MULATIÈRE (LA)

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

NEUVILLE-SUR-SAONE

Chef-lieu de canton, arrondissement de Lyon.

Autrefois VIMY, capitale du Franc-Lyonnais. — Église sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtre de Dombes, cure à la [illegible], seigneur ; seigneurie érigée en marquisat en toute justice en faveur des Neuville-Villeroy.

E Suppl. 749 (GG 1.) — In-8°, 127 feuillets.

1606-1636. — Actes dressés par les curés Dru (1606-1616), Mugnier (1632-1636), les vicaires Michon (1616), Camos (1621), Besses (1620-1622), Moussard 1621-1631), Besson (1620-1621), et Morel, vicaire de Fleurieu, Tévenin, chanoine de Meximieux, Senoche, Moussard, curé de Montanay, etc. — Ff. 33, 85-89, 92-97, blancs. — Ff. 1-33, h. 0,180, l. 0,130, baptêmes de 1606 à 1616 ; ff. 31, 32, baptêmes de 1621 ; ff. 34-97, h. 0,180, l. 0,130, baptêmes de 1620 à 1631 ; f. 45, enterrements de 1620 et 1621 ; f. 70, un baptême de 1626 ; ff. 90-91, enterrements de 1631 ; ff. 98-127, h. 0,209, l. 0,154, baptêmes de 1632 à 1636 ; f° 127, enterrements de 1632, 1634, 1635. — La moitié inférieure des ff. 70 et 75 enlevée en biais. — F° 1, « Dénombrement de ceux qui ont esté baptizés en la parroisse de Vimi, depuis le 26° avril 1606 ». — F° 1 v°, « noble Jean-Baptiste Livet, seigneur d'Ombreval », 9 novembre 1606. — F° 5, baptême d'un enfant de « François Rissi, piedmontois, et d'Anne Prophète, venant de Saint-Jacques en pélerinage », 21 avril 1608. — F° 7 v°, « Jean Livet, seigneur d'Ombreval et du Colombier », 16 janvier 1609. — F° 9 v°, Antoine de Gilbertes, archidiacre et comte de Lyon, 10 octobre 1609. — F° 10, « Charles Grollier, seigneur de Servières », 22 décembre 1609. — F° 11 v°, « Jacques Gaspard, s^r du Bruel ; Geneviefve de Baugy, dame de Montribloud », 13 novembre 1610. — F° 13 v°, « Pierre de Rochemond, s^r de Mazonay », 31 mai 1611. — F° 13, « Anthoine de Nérestand, prieur de Chastelet », 13 octobre 1611. — F° 20 v°, « Claude d'Albon, s^r de Curis ; Bénigne Damas, dame de Curis », 1 avril 1614. — F° 27, « Laurens de Thenay, baron de Montaney », 28 octobre 1615. — F° 29 v°, « Christofle Livet, sieur de Bourcia », 29 septembre 1616. — F° 30, « Jehan de Canaples, m^e chirurgien dud. Vimy », 16 octobre 1616. — F° 30 v°, « Pierre Sève, s^r du Montelli, lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon », 20 novembre 1616. — F° 34 v°, « Guilhaume Paticier, seigneur de Parentis », 7 mai 1620. — F° 38, « Anthoyne de Salornay, seigneur de Champerny », 9 mai 1621 ; — Claude Gastellier, greffier en la baronnie de Vimy, 13 décembre 1620. — F° 53, « *Sequuntur nomina eorum quos baptizavi, dum fungerer officio vicarii Vimiacy et arbitrio et beneplacito domini Cavet, curati parrochialis ecclesiæ beatæ mariæ Vimiaci, 28 junii, an. D. 1623* ». — F° 67, « Antoine Gemeau, concierge du chasteau de Vimi », 4 octobre 1626. — F° 76, « Denis Beynard, homme de chambre de monseigneur l'abbé d'Eyney, abbé de l'Isle-Barbe, baron de Vimi ; Louis Le Maire, maistre argentier de monseigneur d'Halincour », 9 janvier 1629. — F° 78 v°, « Anthoine Domguy, m^e blanchisseur de Vimy ; Edme Faulquier-Vitrey, comte, chanoine et précenteur de Lyon, baron et seigneur de Givor et Saint-Anduel », 5 août 1629. — F° 113 v°, « Pierre de Sève, seigneur de Laval et du Montelly », président au présidial de Lyon, premier président au Parlement de Dombes, 14 octobre 1634. — F° 122, « Denis ? Levefve, s^r du Mollard, greffier de l'audience de la sénéchaussée de Lyon », 18 janvier 1636. Sur plusieurs feuillets on lit : « Parraffé le 12° mars 1748. LAMBERT ».

E. Suppl. 750 (GG 2.) — In-4°, 166 feuillets.

1640-1672. — Actes dressés par les curés Mugnier (1640-1649), Balsant (1653-1672), les vicaires Nayron (1643), Corny (1648-1662), Begieu (1663), Grand (1671-1672), et Gardier, curé de Rochetaillée, Mayron, cordelier, etc. — Ff. 50, 51, 128, 129, 140-143, 148, 157, 158, 160, 162, blancs. — Il ne reste plus que le 1/4 supérieur du f. 13 ; le 1/3 sup. du f. 37 bis. — Ff. 1-51, baptêmes de 1640 à 1649 ; ff. 11, 27, actes de 1650 ; f. 33, actes de 1632, 1640, 1641 ; f. 37, actes de mariage de 1648 ; ff. 52-122, baptêmes de 1653 à 1663 ; ff. 126-122, mariages de 1655, 1656 et un de 1658 ; ff. 127-144, baptêmes et mariages de 1663, 1664 ;

ff. 144 v°-149, baptêmes de 1671 à 1672, f. 127, mariages de 1672; ff. 150-166, mariages de 1653 à 1662. — F° 8, « Anthoine Pellagot dit Balaam », 3 mai 1642. — F° 9, « Anthoine de Champerny, seigneur de Prucelly et capitaine des gardes de monseigneur le marquis de Villeroy », 27 juillet 1642. — F° 13, « Bonnaventure Gros, recteur du collège de Vimy », 28 mai 1643. — F° 31 v°, « Mémoire de ceux qui ont esté receu au Saint Rosaire l'an 1645. Premièrement s^r Jean-Baptiste Perret; Mademoiselle Charlotte Pattisier; Laurence Devitry; Pierre Dupris; Catherine Bordua; Charlotte Jubin; André Servandon; Pasques Guette; Benoiste Fayon; Anriette Treyvou; Margueritte Quentin; Martin Besson; Anne Gonin. Mémoire de ceux qui ont esté receuz en la confrérie du Saint-Rosaire l'an 1646, à N^{re}-Dame du Chappellet, premièrement, honneste Pierre Blanc; Pierre Roux; Bonaventure Gros; d. Jeanne Janin; (défunct) Phillippe de Juif; Anthoinette Duplat; Benoiste Dupraz; Marie Collombier; François Mattis; Jeanne-François Garsaz ». — F° 32 v°, « Le jour de la Purification, 1648, « François Gemeaux, Margueritte Bapron?, Marc Praz, Benoist Colombier, Claude Christofle, Claudine Billiard, Anthoinette, Anthoine Bergeret, Claudine Pipin, Andrée Brunier, Catherine Praz ». — F° 41, « Jean-Baptiste Portier, prieur de Saint-Sorlin et sacristain de Nostre-Dame de l'Isle », 1650? — F° 44 v°, « Nicolas de Neufville du Plix, prieur de Bellegarde », 11 juin 1649. — F° 45, « Anthoine de Covet, seigneur de Saint-Olive », 22 juin 1649. — F° 55, Camille de Neuville, parrain de Camille Gémeaux, 21 septembre 1653. — F° 66, « Pierre Girard, équier, seigneur de Vaugirard », 11 septembre 1655. — F° 67, « François d'Aix, sieur de La Chese, esquier de M. l'archevesque de Lyon, cappitaine et chastelain dud. Vimy », 28 octobre 1655. — F° 79, « Jacques du Buisson, commissaire en la monnoye establie à Vimy », 30 mai 1657. — F° 92, « François de Neufville, marquis de Villeroy, gouverneur en survivance de la ville de Lyon .....», 13 novembre 1658. — F° 122, « Jean-Baptiste de Ber, s^r de La Versonnière », 4 janvier 1663. — F° 152 v°, « Nicolas Morel, maistre d'escole », 11 juillet 1656.

E Suppl. 751 (GG 3.) — In-4°, 155 feuillets.

1661-1676. — Actes dressés par le curé Balsant, les vicaires Camys (1664-1666), Grand (1671-1675), Curtilliat (1675-1676), et Arnaud, vicaire de Fleurieu, Defontanier, Dumas, etc. — Ff. 1, 10, 66, 68, 69, 76, 87-91, 93-96, 119-130, 134, 138-140, blancs. — F. 135, déchiré dans les angles à droite et dans l'angle inférieur gauche. — Ff. 1-65, baptêmes de 1664 à 1670; f° 64, acte de mariage de 1663; ff. 65-96, mariages de 1665 à 1670; ff. 97-140, baptêmes de 1670 à 1674; ff. 141-153, h. 0,200, l. 0,135, baptêmes de 1675; f. 153, mariage; ff. 154-155, baptêmes de 1676; f. 155, un enterrement. — F° 2, « Parraffé ce 12 mars 1748. Lambert. — « Pierre Gemeaux, greffier dud. Vimy et Montanay et consierge de monseigneur l'archevesque en son chasteau d'Ombreval », 15 avril 1664. — F° 17, baptême d'un enfant présenté par « Marguerite Mazuière, natifve de Villeneuve de Berce, diocèse de Viviere, disant que son marit nommé Jean Cœur ?, de la religion prétendue réformée, avoit esté tué en ces révoltes dernières du pays », 20 octobre 1670. — F° 23, baptême « sur les fonds baptismaux de l'esglise parroissiale Nostre-Dame de Vimy », 25 juillet 1666; baptême sur les fonds baptismaux de l'esglise parroissialle Nostre Dame de Neufville », 8 août 1666. — F° 135, « Jean Grolier, escuyer, seigneur de Cazault », 18 juillet 1674. — F° 148, « Camille Jerbeau, s^r de Sailly », 29 septembre 1675.

E Suppl. 752 (GG 4.) — In-4°, 213 feuillets.

1676-1688. — Actes dressés par le curé Curtilliat, les vicaires Ballioud (1676-1677), Valous (1676-1678), Portanier (1678-1682), Dalex (1682), Burel (1682-1684), de Perretière (1685-1686), Mulgnier (1685), Mezangis (1686), Vial (1687), Ramoux (1687-1688), et Morange, vicaire général; Romagny, curé de Vendranges; Ferrary, chanoine de Trévoux, Cochet, Ponson, de Perretière, Garcin, Joly, etc. — F° 193, blanc. — Ff. 1-16, baptêmes de 1676 à mai 1677; ff. 17-24, mariages de 1676 à 1678; f° 23, un acte de 1674; ff. 25-50, baptêmes de 1677 à 1679; ff. 51-63, les trois actes de 1679 à 1680; ff. 64-74, enterrements de 1676 à 1679; ff. 73-74, mariages de 1679; ff. 75-213, les trois actes 1680 à 1688. — F° 5 v°, « Laurent Alabe, m^e ouvrier à la monnoye, résident à Neuville », 29 juillet 1676. — F° 7, baptême dans la chapelle du château de Neuville, de Camille Blanc, dont le parrain est l'archevêque, 26 août 1676. — F° 8 v°, « César Manicquet, directeur de la monnoye à Neuville », 24 septembre 1676. — F° 9 v°, « Jacques Manis, l'un des directeurs à la monnoye », 1 novembre 1676. — F° 19, « Jérosme du Jay, compagnon mollinier de soye, demeurant en la fabrique à soye de Neuville », 2 février 1677. — F° 22, « Jean-Baptiste Portier, prieur de Bellegarde et premier aumosnier de monseigneur », 7 septembre 1678. — F° 28, « Sébastien Bricitto, directeur de la manufacture de soye, à Neuville », 23 juillet 1677. — F° 34, « Camille de Valorge, seigneur de St-Romain, gentilhomme de mond. seigneur l'archevêque », 17 février 1678. — F° 41 v°, « Jean Leviste, seigneur de Briandas », 31 août 1678. — F° 42 v°, « Adrien Breton, maistre passementier dans la manufacture », 13 septembre 1678. — F° 43 v°, « Anthoine de Bellet, escuyer, seigneur de Montar-

naud », 16 octobre 1678. — F° 67, inhumation dans le charnier de la confrérie de St-Roch, 15 novembre 1676. — F° 91, « Nota que ledit Jean-Claude (Sauzey) est le premier qui a esté baptisé sur les fonds que monseigneur a fait faire dans son église de Neuville, nouvellement construite », 27 juillet 1681. — F° 117, « Hiérosme Gervais, m^e blanchisseur, demeurant dans l'une des blancheries de monseigneur l'archevesque », 22 juin 1683. — F° 126, « Barthélemy Chardon, commis à la fonderie de cette parroisse », 12 mars 1684. — F° 144, enterrement « dans l'un des charniers publics de cette parroisse », 1 février 1685. — F° 145 v°, « Sébastien Bricitte, fermier des machines à soye de monseigneur l'archevesque de Lyon », 11 mars 1685. — F° 148, acte d'abjuration de Jacques Irlandier, marchand de Montpellier, 17 mai 1685. — F° 157 v°, acte d'abjuration d'Alexandre Rolet, de La Côte Saint-André, 16 octobre 1685. — F° 158, abjuration de « Louise Marmillot, native de la ville de Genève, femme de Pierre Tourreau, gazettier, autrement ouvrier en gaze », 16 octobre 1685. — F° 160, abjuration de David Hotse, de Berne, 28 octobre 1685. — F° 164, « Nicolas Deschamps, maistre ouvrier en bas de soye », 21 décembre 1685. — F° 177...., « nous vicaire général, veu la requeste et certificat du sieur Dufour, curé de Cormoranche, eu égard à l'importance de la chose et pour conserver lad. Auchard dans la religion catolique qu'elle a embrassée et la préserver contre l'éloignement et évasion de sa personne hors du royaume, que nous avons appris que l'on minutte, nous avons dispensez et dispensons par les présentes les suppliants de la publication des trois bans ».... 9 juin 1686. — Registres parafés par Jean Marcel (1676-1678), Dulieu (1680).

E Suppl. 753 (GG 5. — In-4°, 226 feuillets.

1688-1700. — Actes dressés par les curés Curtilliat (1688-1696), Chancey (1697-1700); les vicaires Germain (1688-1689), Dubost (1690-1691), Mollin (1691), de Saint-Marc (1691-1692), Ranc (1692-1693), du Sauzey (1693), Gounod (1695-1698), Birade (1699), Flachon (1699-1700), et Du Sauzey, curé de Poullieu, Seguin, Baudoin, Dufournel, Severt, Chausse, etc. — Ff. 1, 116-118, 129-134, 179-192, 211-212, blancs. — Ff. 1-76, les trois actes de 1688 à 1692; ff. 77-88, h. 0,180, l. 0, 120, enterrements de 1688 à 1692; ff. 89-226, les trois actes de 1692 à 1700. — F° 2, « le 26 de ce mois (février 1688), monsieur Terrasson se mit en possession de la charge de juge de Neuville ». — F° 77, « le vingt-un janvier mil six cens quatre-vingt-cinq, les corps de feu monseigneur le mareschal de Villeroy et de madame la mareschale, sa femme, arrivèrent à Neuville et reposèrent trois jours dans cette église et ensuite furent transportez aux Carmélites de Lyon, où ils reposent. — Mr Demia est mort le 23 octobre 1689...... été inhumé le 24 au séminaire ...». — F° 81 v°, « charnier de la chapelle du Rosaire, appartenante à mondit seigneur l'archevesque de Lyon », 6 décembre 1688. — F° 86 v°, « Le troisième juin mil six cens quatre-vingt-treze, mourut à trois heures du matin, dans son hostel du Gouvernement, à Lyon, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Messire Camille de Neufville, archevêque-comte de Lyon, Primat de France, commandeur des ordres du Roy, et son Lieutenant Général au gouvernement de la ville de Lyon, provinces du Lyonnois, Forest et Beaujollois, abbé de Saint-Martin-d'Esnay, de Saint-Martin de l'Isle-Barbe, de Joigny et de Saint-Just, diocèse de Beauvois; prieur de Saint-Romain-le-Puy et de Montverdun, seigneur et marquis de Neufville-sur-Saône. Son corps fut exposé dans son lit de parade toute la journée et le lendemain 4e il fût ouvert, son cœur pris par le curé de Neufville, soubsigné, a esté déposé dans la chapelle de Saint-Camille, paroisse de Neufville, le 30 du mois de juin. L'oraison funèbre fut prononcée par Monsieur Guillomot, promoteur général de cet archévêché, et son corps fût ensevely dans l'église des Carmélites, au tombeau de ses ancestres. Le cinquième juin, Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église, comte de Lyon, y firent l'office et les cérémonies de l'enterrement. Le 3° juin, à sept heures du matin, mesdits sieurs du chapitre de Saint-Jean tinrent chapitre où ils destituèrent tous les officiers dud. deffunct seigneur et ensuite les nommèrent tous au même rang et office qu'ils avoient auparavant, sçavoir Monsieur Morange, grand vicaire; Monsieur Manis, official; Monsieur Villemot, promoteur; m° Curtilliat, curé de Neufville, promoteur substitué; Monsieur Terrasson, lieutenant de l'officialité; Monsieur Deville, supérieur des religieuses. En foy de quoy j'ay signé, à Neuville, ce 10e juillet 1693. CURTILLIAT. » — F° 99 v°, « François Amyot, chevalier, seigneur de Bully et Albigny », 26 février 1693. — F° 114 v°, « Nicolas de Lisle, escuyer, seigneur de Sampigny, lieutenant d'une compagnie du régiment de Givaudan », 4 mai 1694. — F° 144, « Estienne Leblanc, fermier de monseigneur le maréchal de Villeroy, en son château de La Chaussée, paroisse de Romanèche en Bresse », 17 novembre 1695. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubliac (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 754 (GG 6.) — In 4°, 238 feuillets.

1700-1712. — Actes dressés par le curé Chancey, les vicaires Flachon (1700-1704), Mayol (1704-1705), Sandelion Saint-Trivier (1705), Trablaine (1706-1707), Dupont (1707-

1710), O Connor (1711-1712); Severt, Bricitto, prébendiers. — Ff. 37, 108-109, 147-149, 203, 204, blancs. — F° 63, « Jaque François, directeur des blancheries de Mgr le mareschal de Villeroy », 10 juin 1703. — F° 69, « Jean La Rose, hollandois, et travaillant à la fabrique des draps de Neufville », 5 janvier 1704. — F° 86, « André Seuren, natif de Brabant, ouvrier dans la manufacture des draps de Neufville », 26 septembre 1704. — F° 105 v°, Elisabeth Brockmans, femme du s[r] Girard, hollandois, tondeur de drap », 11 novembre 1705. — F° 141, « Isaac Bartet, marquis de Mezière et ancien secrétaire du cabinet du roy, capitaine et châtelain de Neuville, décédé âgé de plus cent ans », 5 septembre 1707. — F° 154, « Joseph-Raimond Verdun, directeur de la fabrique royale de draperie à Neuville », 19 février 1708. — F° 179, « Gaspard Gajolet, directeur de la blancherie », 20 mai 1709.— F° 205 v°, « Le jour de sainct Matheas, ving quatrieme du mois de février, en cette lennée mil sept cens onze, la rivière de Saune a esté si débordée qu'elle est venue jusque à un pas proche de la grande porte de l'église et est montée au desus des cordon du parterre de monseigneur le maréchal de Villeroy, ce que nous attestons estre véritable. En foy de quoy nous avons signés. Chancey, curé de Neufville; N. Fagon, prêtre; Mayon, C. Ayné, F. Lambert. » — F° 237, « Ennemond Bricitto, bourgeois de Lyon, directeur de la fabrique à soye de Neufville », 30 octobre 1712. — Registres parafés par Terrasson (1700-1712).

E Suppl. 755 (GG 7.) — In-4°, 273 feuillets.

1713-1727. — Actes dressés par les curés Chancey (1713-1719), Bricitto (1719-1727); les vicaires Dumont (1713), Cl. Chancey (1713), Bodin (1714), Bruysel (1714-1718), Monod (1718-1720), Lugne (1720-1728), et Severt, Bodin, Daniel d'O Connor, prébendiers. — Ff. 30-34, 54, 55, 72, 109, 110, blancs. — F° 51, « Hugues Griotta, palefrenier du prince d'Harcourt », 5 novembre 1715. — F° 107, « Abraham-Marie Devigo, prieur de Serrières, vicaire de Saint-Paul de Lyon », 2 janvier 1719. — F° 121 v°, Bricitto, curé de Neuville, archiprêtre de Montbrison, 24 août 1719. — F° 126 v°, « Parraffé ce 12 mars 1748. Lambert. » — F° 127, « Parafé en conséquence de notre verbal d'aujourdhuy vingt-quatre mars 1751, Bourdua, notaire royal et commissaire, en vertu de l'ordonnance de mons. le lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, du 22e dernier. » — F° 198 v°, « Antoine Pacticier de Lafayette, escuier, seigneur de Polémieu », 1 septembre 1723. — F° 251 v°, « Albert Horstkamp, directeur de la fabrique en laine, natif de la ville de Leyden en Ollande », 2 juillet 1726. — F° 252 v°, « Nicolas Foy de Saint-Maurice, président en la cour des monnoyes de Lyon », 15 mars 1726. — Registres parafés par Terrasson (1713-1717).

E Suppl. 756 (GG 8.) — In-4°, 269 feuillets.

1728-1746. — Actes dressés par les curés Bricitto (1728-1740), Debombourg (1740-1746); les vicaires Lugné (1728-1736), Chaney (1728-1729), Benoît (1736-1737), Vocanson (1737-1738), Devaux (1738), Paurière (1739), L. Aillaud (1739), Fournel (1740), Derbesy (1740-1742), Durand (1742-1744), Richard (1745), De Laverrière (1745-1746), Gacon (1746), et Deschamps; Fuzeaud, curé de Saint-Didier au Mont d'Or; Mallier, curé de Massieu; Chaney, curé de Saint-Alban en Bugey; Lugné, curé de Montanay; Debombourg, curé de Genay; Fagon, prébendier, Chazal, vicaire de Fleurieu, etc. — Ff. 112, 124, 125, 186, 204, 222, 268, 269, blancs. — F° 37, « Le vint cinquième aoust mil sept cent trente, sur les cinq heures après midy, est arrivé au port de cette ville le corps de monseigneur François de Neufville, mareschal duc de Viléroy et gouverneur de Sa Majesté, etc., marquis de ce lieu, accompagné de m[r] Rochette, sous le titre d'aumônier; M[r] Bricitto, archiprêtre de Dombe, curé en cette vile de Neufville, avoit invité à cet convois m[rs] les curés du marquisat; m[rs] les curés de la congrégation dud. Neufville; m[rs] les curés du voysinage et plusieurs autres ecclésiastiques. Led. m[r] le curé de Neufville reçu le corps et disposa toute la cérémonie. Six ecclésiastiques de son choix touchoient les extrémités des barres sur lesquelles étoit porté le corps dud. défunt, qui fut conduit par l'allée du château et la grande porte de l'église dans le cœur, placé sur un estrade; on dit l'office de mort; il fut veillé pandant la nuit. Le lendemain, sur les dix heures, on fit un service solemnel où assistèrent m[r] le lieutenant du roy, commandant en la province; m[r] le prévôt des marchants; deux eschevins et deux ex-consuls, par députation de la vile de Lyon; m[r] le major, quelques gentilshommes et la maison de mg[r] l'archevêque et celle de mg[r] le mareschal. Ledit m[r] le curé fit le service, ayant nommé les officiers. Après le service, le corps fut déposé dans la chapelle de S[t]-Camille qui, comme l'église, étoit parée en noir et illuminée. Les jours suivants led. m[r] le curé célébrat chaque jour une messe solemnelle et les cierges de l'hotel bruloient nuit et jour. Le troisième septembre, sur les trois heures, après les vespres de mort, l'absoute et le *Libera me*, le corps fut conduit par la grande porte dans un corbillard préparé et placé derrière le cœur de lad. église. Le carrosse, où étoient premièrement m[r] le curé en surpelit et étole, ensuitte m[r] l'aumônier et deux prébandiers, que m[r] le curé avoit pareillement invité, en surpelis, précédoit led. corbillard. La mareschaussée de Lyon accompagnoit le convoy;

le carrosse de la maison suivoit. Les habitants, les jour de l'arrivée et du départ, étoient sous les armes et bordoient les rues. Quand on fut à la porte des Carmélites, led. mr le curé, en surpelis et étole, présenta le corps de mgr le mareschal à mgr l'évêque de Synope, sufragant de Lyon et supérieur des Carmélites, led. sr curé faisant le discour de lad. présentation en présence dudit aumônier, qui ensuitte parla comme tesmoins oculaire pour certifier des dispositions chrétiennes dans lesquelles led. mgr le mareschal avoit reçu les sacrements de l'église. Ensuitte mgr de Synope adressa son remerciement à celuy qui avoit présenté le corps, qui fut placé sur un catafalque dans l'église des Carmélites. Le lendemain mrs les doyen, comptes de Saint-Jean firent le service. Led. sr curé y conduit lesd. prébandiers qui assistèrent tous les trois en manteau. Led. corps fut enterré le quatrième septembre dans le tombeau de ses ayeux. Defiz (?), curé de Montanay ; Germanan, curé ; Bernard, curé ; J. Guellon, curé. Malliery, curé de Massieux ; Guillon, curé de Reyrieu en Dombes ; Laurent, vicaire de Flurieu. Mercier, prêtre. » — F° 62, « Ce jourd'huy, dousième juin mil sept cent trente-deux, jour de la feste du Saint-Sacrement, nous avons esté dans la chapelle du château et donné la bénédiction ensuite de l'interdit levé par Monseigneur l'évêque de Synope, suffragant de Lyon et vicaire général de Monseigneur Charles-François de Rochebonne, archevêque dudit Lyon, en datte du 5e juin de cette présente année. Lequel interdit avoit esté causé par une messe qu'on avoit célébré dans la ditte chapelle pendant la messe parroissiale. Bricitto. » — F° 86 v°, « Pierre Cler, dit Dubois, piqueur, demeurant au service de monsieur le marquis d'Antigny, gouverneur de Dombes ; Louis Ponchon, palefrenier chez monsieur le duc de Villeroy », 8 juin 1734. — F° 230, « Vincent Morin, châtelin du marquisat de Neuville et intendant dudit marquisat pour mr le duc de Boufler », 13 août 1744. — F° 255 v°, « Pierre de Montherot de Montferrand ; Françoise Regnaud de Bellesise, demeurant au châtaux de Bellesise, paroisse de Chasselay », 18 mars 1746. — Registres parafés par Pupil (1737-1745), Charrier (1746).

E Suppl. 757 (GG 9.) — In-4°, 275 feuillets.

1747-1759. — Actes dressés par les curés Debombourg (1747-1748), Gacon (1748-1759) ; les vicaires : Gacon (1747-1748), Pressat (1747-1748), Laty (1748-1750), Gayet (1749-1759), Midor (1750-1751), Jayet (1752-1755), Lebœuf (1755-1757), Bichard (1757-1759), Mallier, curé de Massieu. — Ff. 19, 35-40, 54-60, 75-79, 97-106, 121, 122, 161-166, 183-191, 211-215, 235, 249-255, 272-275, blancs. — F° 42, « Nous soussignés certifions que le nommé Jean Boiron, de son vivant époux de Madeleine Berjon, natif du village de Charbonnière, parroisse du diocèse de Lyon, et ensuite demeurant à La Croix Rousse, s'est noyé dans le Rhône, voulant se jetter hors du batteau où il se trouvoit et qui alloit se briser contre le moulin situé dans un endroit nommé La Boucle, à un quart de lieue de Lyon, »..... — F° 167 v°, acte d'abjuration d'Etienne Lager, « de Baix, diocèse de Viviers », 12 janvier 1755. — Registres parafés par Pupil (1747-1759).

E Suppl. 758 (GG 10.) — In-4°, 329 feuillets.

1760-1771. — Actes dressés par le curé Gacon; les vicaires Gayet (1760-1767), Bichard (1760), Delachapelle (1760-1768), Berthier (1767-1771), Lançon (1768-1771), Thévenet (1771), et Charcot, archidiacre de Belley, Gayet, curé d'Attignat ; Buisson, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Ff. 15-19, 59, 102, 125-127, 153, 169, 178-185, 203-236, 263-266, 287-295, 317-328, blancs. — F° 20 v°, « L'an mil sept cens soixante et le vingt-unième octobre a été placé dans l'église de Neufville le buste de feu Monseigneur Camille de Neufville de Villeroi, de son vivant archevêque et comte de Lyon, lieutenant général, commandant pour Sa Majesté en lad. ville et province du Lionnois, Forez et Beaujolois. Ce prélat bien aimé fut le protecteur et le père de ce diocèse et honora d'une affection singulière la petite capitale du Franc-Lionnois et la décora de son nom. Plusieurs manufactures établies par ses soins, un parterre unique par sa situation, un parc magnifique dont les restes attirent encore l'étranger, ne contribuent pas peu à faire subsister environ douze cens âmes resserrées dans un très petit territoire, avec peu de ressources d'ailleurs. C'est ce même prélat qui fit construire à ses frais le presbytère et l'église de Neufville. Sa modestie lui fit refuser jusqu'au plus petit monument de la gratitude des habitans ; il étoit bien juste de lui en décerner un après sa mort et de placer son portrait dans un temple dont il a été le fondateur et qu'on décore, depuis sept ans, ce temple un des plus beaux du diocèse. C'est pour donner cette foible marque de leur souvenir que les habitans dudit Neufville, après avoir accepté avec reconnoissance le buste de mondit seigneur, qui leur a été donné par Madame la Maréchale de Luxembourg de Villeroi, ont transporté en pompe le portrait de leur bienfaiteur jusqu'à l'église paroissiale, où il a été reçu par Messire Gacon, licencié en droits, curé de Neufville, archiprêtre substitué, assisté de messieurs les vicaires et prébendiers de la paroisse et a été posé sur le piédestal qui lui étoit réservé au-dessus de la grand'porte dans l'intérieur du temple, en présence d'une grande multitude d'habitans. Gacon, curé de Neufville. » — F° 40, acte d'abjuration. — F° 40 *bis*,

« Gilibert Chapuis, me imprimeur à Trévoux », 14 janvier 1762. — F° 103 v°, « L'an mil sept cens soixante-quatre et le quatrième jour du mois de juin a été célébré un service solemnelle dans l'église paroissiale de Neufville, pour très haut et très puissant seigneur Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney en Champagne, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de la troisième compagnie des gardes du corps et gouverneur de Normandie, décédé à Paris, le dix-huit du mois de mai passé, dans la soixante-deuxième année de son age. Auquel service ont été convoqués les curés et vicaires de Montanai, de Sathonai, de Rochetaillée, de Rillieux, de Neyron, de Fontaines, de Fleurieux, de Mionnai, de Sivrieux, de Parcieux et de Neufville, ainsi que MM. les prébendiers de la paroisse, messieurs Bachelard, capitaine-châtelain du marquisat, Lambert, lieutenant de juge ; Fagon, procureur fiscal ; Garin, greffier, tous officiers dud. marquisat ; les consuls et grand nombre d'autres habitans qui ont assisté audit service. CONTE, consul ; BACHELARD, LAMBERT, FAGON, GEMEAU, ROUHER »... . — F° 139 v°, abjuration de Jean Cottet, originaire de Sainte-Marie-aux-Mines, diocèse de Strasbourg, 12 août 1766. — F° 162, « Barthélemy Bayard, ouvrier en la manufacture de plomb », 20 juin 1767. — F° 237 v°, « Service pour la Reine. L'an mil sept cens soixante-huit, le onzième jour du mois d'août ; nous avons célébré en cette église paroissiale un service solemnel, auquel ont assisté un très grand nombre de fidèles, pour le repos de l'âme de très haute, très puissante, très excellente princesse Marie Lezinska, reine de France et de Navarre, digne de nos hommages par son rang et de notre vénération pour ses vertus, en présence des soussignés. J. BERTHIER, vicaire. GACON, curé de Neufville. » — F° 271 v°, « François Lacollonge, manufacturier associé de la fabrique de ratines », 26 février 1770. — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770), Charrier (1765, 1766, 1767, 1771).

E. Suppl. 759 (GG 11.) — In-4°, 376 feuillets.

1772-1782. — Actes dressés par le curé Gacon, les vicaires Lançon (1772-1773), Thévenet (1772), Martinet (1773-1778), Rollet (1773-1777), Fourrel (1777), Goullioud (1777-1780), Bernardet (1778-1782), Vieux (1778-1783), Chazal (1782-1783) et Martin, vicaire de La Platière, Lançon, curé de Curtafond, Tripier, etc. — Ff. 21-24, 51-77, 101-108, 137, 160-167, 191-197, 249-259, 282-286, 304-318, 368-375, blancs. — F° 144, baptême d'un « jeune homme, natif du Bengale, actuellement au service de messire François Chrystophe Nicolau de Montribloud, connu sous le nom d'Octobre », 6 avril 1776. — F° 155, « Jean-François Mabiez de Latour de Rouville, écuyer, résidant à Trévoux, capitale des Dombes », 9 octobre 1776. — F° 202 v°, « L'an mil sept cent septante-huit et le septième jour du mois de février, nous, soussignés, curé de Neuville, après que lecture nous a été faite de la nomination à l'une des prébendes vacantes en cette ville par le décès de Monsieur l'abbé Baudin, en faveur de Mr Pierre Martin, prêtre du diocèse de Lion, par très haute et très puissante dame Madame Magdelene-Angélique de Neuville de Villeroi, maréchale de Luxembourg, en date du dix janvier de la présente année, duement signée et scellée. Vue l'institution canonique en faveur dudit sieur Martin, concédée par Mr Peronneau, vicaire général de ce diocèse, en date du vingt-huitième jour du mois dernier, duement signée, avons procédé à la mise en possession dudit sieur abbé Martin, lequel a été représenté par Mr Joseph Gouillioud, prêtre de ce diocèse, bachelier de Sorbonne, premier vicaire de cette paroisse, en vertu de la procuration à lui passée par led. sieur abbé Martin, en date du vingt-neuf janvier dernier, reçue par maître Dosne et son confrère, notaire au Châtelet de Paris, duement scellée. Au moyen de quoi ledit sieur abbé Martin se trouve pourvu de ladite prébende pour en jouir avec ces émoluments et prérogatives, dont acte a été dressé par Mr Billon, le jeune, soussigné, lesdits jours et ans, en présence de MM. Gouillioud, Jean-Pierre Bernardet, vicaires de cette paroisse ; Etienne Grand, Laurent ainé, Lambert David, tous habitans de cette paroisse, qui ont signé avec nous. Jean-Pierre BERNARDET, prebstre ; GOUILLIOUD, vic. ; GRAND ; AYNÉ ; BILLION, notaire royal apostolique ; DAVID ; GACON, curé de Neufville. » — F° 228 v°, cachet de Benoît Vaivolet, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Villefranche, d'azur au vol de... surmonté d'un soleil de..... — F° 287 v°, « Tombe de Mademoiselle Chevrier. L'an mil sept cens huitante-un et le deuxième jour du mois de novembre, la paroisse se rendit processionnellement au cimetière pour y faire l'absoute conformément au rit de ce diocèse. Et en même temps on fit la cérémonie particulière pour le placement de la tombe qui étoit destinée à Mademoiselle Chevrier, ainsi qu'il étoit annoncé dans l'acte de sa sépulture, en date du 14 juin 1780, contenu en ce registre. La veille, jour de Toussaints, Mr Bernardet, vicaire de cette paroisse, en donna avis au peuple, en faisant une courte oraison funèbre, dans laquelle il rappella les bons exemples et les services importans que lad. demoiselle avoit donnés à cette paroisse pendant l'espace de vingt ans. Le peuple se trouva en très grand nombre à cette cérémonie. On lit cette épitaphe sur la tombe de la demoiselle Chevrier, qu'on doit regarder comme un acte de la reconnoissance que M. Gacon, curé de Neufville, conservera à jamais pour les services qu'elle a rendus à cette paroisse : Ci gît demoiselle Marie-Charlotte Chevrier. Elle résida en cette paroisse pendant XX ans, qu'elle consacra au

service des pauvres, au soulagement des malades, à l'instruction des enfans et à la pratique des vertus chrétiennes. Elle mourut très saintement le XIII juin MDCCLXXX. *Requiescat in pace* ». — F° 288 v°, « Nota. Bien convaincu des abus, des dépenses, des pertes de temps, des désordres qui sont les suites ordinaires des baptêmes en cette paroisse, abus qui augmentent chaques jours et auxquels il est indispensable d'apporter des remèdes plus efficaces que tous ceux que mon zèle m'eut inspirés jusqu'ici. J'ai pris le parti, devant Dieu et en ma conscience, de demander au parrein et à la marreine qui présentoit à l'église l'enfant à laquelle on a donné le nom de Claudine, s'ils n'avoient point préparé une fête profane, si les joueurs de violons ne se trouveroient point à la porte de l'église immédiatement après le baptême, pour convertir en des divertissemens profanes la cérémonie auguste du sacrement que nous allions administrer. Le parrein et la marreine ont fait l'aveu qu'il en étoit ainsi. J'ai prié le parrein avec zèle et charité d'aller dédire les joueurs d'instrumens et les baladins; il a obéi avec édification. Je lui en ai témoigné ma sensible reconnaissance, ainsi qu'à tous ceux qui étoient invités à ce baptême, et tous se sont retirés modestement, décemment. Le père de l'enfant m'en a fait ses remerciements. Et je consigne ici cette note, dont, avec l'aide de Dieu, nous suivrons désormais l'esprit pour proscrire des abus dont les suites sont également funestes à la religion et à la société. Fait ce même jour 17 juin 1780. GACON, curé de Neufville. » F° 290 v°, « L'an mil sept cent huitante-un et le vingt-neufvième jour du mois de janvier, sieur Jean-Joseph Savy, natif de la ville de Lyon, prêtre du diocèse de Grenoble, a été mis en possession de l'une des deux prébendes de Neuville, vacante par la démission pure et simple de sieur Pierre Martin, prêtre et dernier possesseur d'ycelle, par nous soussigné, curé de Neuville, assisté de messieurs Jean-Pierre Bernardet et Antoine Vieux, vicaires de cette paroisse et des soussignés. Le présent acte fait pour servir et valoir ce que de raison. BERNARDET, vic.; Jean-Joseph SAVY, prébendier; L.-A. TRIPIER, sous-diacre; VIEUX, vic.; PERRET, SÉJOURNANT, GACON, curé de Neufville ». — F° 376, enterrement d'un noyé qu'on n'était parvenu à tirer de l'eau qu'après trois quarts d'heure, « on le porta tout de suite dans une écurie, on le couvrit de fumier, on lui administra de l'alkaly-fluor et autre liqueur, on le frotta avec les mains, on lui fit des frictions avec de la flanelle, et on lui procura tous les secours que l'on pû »..... — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillon (1779), Rambaud (1781, 1782, 1783).

E. Suppl. 760 (GG 12.) — In-4°, 312 feuillets.

1784-1792. — Actes dressés par les curés Gacon (1784-1791), d'Hodieu (1791-1792); les vicaires Chazal (1784-1788), Vieux (1784-1789), Chapuis (1788-1791), Bon (1789-1791), Lapierre (1791-1792), Bernardin (1791-1792), Gonindard (1792), et Lagay, vicaire de Fontaines, Buisson, Tripier, Lasausse, etc.; Barrot, d'Hodieu, officiers publics. — Ff. 83, 84, 137-146, 148, 177-184, 215-222, 262-270, 310-312, blancs. — F° 56 v°, « Jean Vaux travailloit depuis environ neuf mois à la fabrique de cotton de cette ville, où il s'étoit toujours comporté d'une manière exemplaire; le 22 mai, dimanche de la Trinité, il se confessa, communia, passa le reste de la journée à faire des lectures de piété à son ordinaire; le lendemain à six heures du soir, se trouvant seul dans la boutique où il travailloit, il s'y pendit. Un instant après, il fut trouvé dans ce pitoyable état par des femmes, on coupa aussitôt la corde, on lui procura tous les secours qu'on peut donner dans de pareilles circonstances, il survécut quinze heures sans donner aucun signe de connoissance ».... 1785. — F° 111 v°, « L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le ..... Messieurs les sindic et adjoints de la province du Franc-Lyonnois, ont fait célébrer dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Neufville, un service très solemnel de *Requiem* pour très haute et très puissante dame Madame Magdeleine-Angélique de Neufville de Villeroy, maréchale duchesse de Luxembourg, dame du marquisat de Neufville, veuve en dernières noces de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-François de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Montmorency et d'Epinay, pair et premier baron chrétien de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine de ses gardes du corps, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la province de Normandie, etc. Madame la Maréchale de Luxembourg, décédée à Paris le vingt-quatre janvier 1787, avoit toujours honoré de sa bienveillance et de sa protection cette province, de laquelle Messieurs les sindic et adjoints sont les représentans. Puisse ce foible hommage de leur reconnaissance perpétuer la mémoire des vertus et des bienfaits de leur illustre protectrice. VERDAT DE SURE; ROCHER, sindic; AYNE; ROZET, consul; VITALT, conseil. M. LACOLLONGES, fabricien; GACON, curé de Neufville, archiprêtre de Dombes; VIEUX, vic. ». — F° 112, « C'est avec la plus vive douleur que Messieurs les administrateurs du bureau établi à Neufville pour secourir les indigens, ont appris la mort de très haute et très puissante dame Madame Magdeleine-Angélique de Neufville de Villeroy, dame du marquisat de Neufville, veuve en dernières noces de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-François de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Montmorency et d'Epinai, pair et premier baron chrétien de France, chevalier

des ordres du Roi, capitaine de ses gardes du corps, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la province de Normandie, etc., décédée le 24 janvier 1787. MM. les administrateurs n'oublieront jamais les services importans que cette illustre dame a rendus à ce pays et les charités abondantes qu'elle a fait passer par leurs mains pour les répandre dans le sein de l'indigence. C'est pour donner quelques marques de leur juste reconnoissance qu'ils ont fait célébrer un service très solemnel et qu'ils ont réuni leurs vœux aux prières et aux gémissements du peuple, pour le repos de leur bienfaitrice. Veuille le ciel la récompenser au centuple des biens qu'elle a fait sur la terre. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem in die malâ liberabit eum Dominus.* Fait à Neufville, ce douzième mars mil sept cent quatre-vingt-sept, en présence des soussignés. VERDAT DE MALTHE ; ROFFAT, curé de Montaney ; CHAMPIER, vicaire dess. à Montanay ; J. SAVY, prébendier ; LAGAY, curé de Bussige ; A. CHAZAL, vicaire de Neuville ; A. VIEUX, vicaire de Neuville ; DELASALLE, curé de Genay ; BRUYSET PONTHUS, père conventuel de Malthe ; MAYET, curé de Rochetaillée ; VERDAT DE SURE, ROUHER ; THOLLEREZ, curé de Fontaines ; G. BACHELARD, GEMEAU, BUISSON, GEMEAU, COLAS, AYNÉ, MAGNIET, GACON, curé, archiprêtre de Dombes. L'an mil sept cens quatre-vingt-sept et le dixième jour du mois de mai, MM. les habitans de Neufville ont fait célébrer avec grande solemnité un service pour le repos de l'âme de Madame la Maréchale de Luxembourg (voyez ses autres qualités dans les actes précédens). Nous devions ces tristes marques de notre souvenir à la glorieuse mémoire de cette illustre dame, laquelle a protégé et comblé de ses bienfaits cette paroisse ; rien ne peut égaler notre reconnaissance et nos regrets. GACON, archiprêtre, curé de Neufville, qui a voulu s'associer à cette pompe funèbre et y contribuer. A. CHAZAL, vicaire de Neuville ; ROUHER, sindic ; AYNÉ, ROZET, consul ; VITAUT, consul ; FRANCHE, M. LACOLLONGE, fabricien. » — F° 147 v°, « L'an 1788 et le 30ᵉ jour du mois de mai, a été célébré dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Neufville en Franc-Lyonnois, un service très solemnel, précédé des vigiles des morts, pour le repos de l'âme de monseigneur, monseigneur de Malvin de Montaset, archevêque comte de Lyon, primat de France, etc., décédé le 2ᵉ de ce mois, dans son abbaye de Saint-Victor, à Paris, en laquelle il a été inhumé, après avoir exercé les fonctions de l'épiscopat en ce diocèze pendant trente ans et en celui d'Autun pendant dix ans. *Vir fuit ingenii præstantiâ clarissimus; in rebus agendis apprime perspicax*; *in dictis maxime disertus; in scriptis facundissimus; ministerium suum implevit instans opportune, importune obsecrans, increpans, in omni patientia et doctrina; gladius ejus exacutus fuit et limatus* (*Timoth. II, IV, Ezech., 21, 9*). Le susd. service a été célébré par nous soussignés Gacon, curé de Neufville, archiprêtre de Dombes. J.-J. Savy, prêtre prébendier ; Antoine Vieux, Pierre Chapuis, vicaires en cette paroisse. J. J. SAVY, prébend. ; A. VIEUX ; CHAPUIS. » — F° 294, « Nous, maire de la ville de Neuville, conformément à l'article I du titre VI de la loi du 20 septembre dernier, avons clos et arrêté le présent registre, ce jourd'hui trente octobre 1792. BARGE, maire. » — Registres parafés par Catalan (1784-1787), Rambaud (1788), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E. Suppl. 761 (GG. 13.) — In-4°, 148 feuillets.

XVIIIᵉ siècle. — Tables annuelles des baptêmes, mariages et sépultures de 1740 à 1788 ; à la fin de chaque table, totaux des actes, relevés dans les tableaux suivants, ff. 1-3,

ANNÉES	BAPT.	GARÇONS	FILLES	MAR.	ENTERR.	AGE ANS	AGE MOIS
1740	60	25	35	13	56	1004	5
1741	69	39	30	3	34	628	10
1742	35	22	13	10	71	990	4
1743	54	22	32	13	40	846	4
1744	35	21	14	7	47	783	2
1745	48	29	19	10	62	1407	7
1746	48	27	21	6	55	1701	3
1747	42	24	18	10	74	1970	9
1748	46	23	23	8	48	1235	6
1749	40	23	17	11	22	68	»
en tout :	477	255	222	91	509	10632	»

pendant ces dix années il y a eu 477 baptêmes [dont 255 garçons] et 222 filles, ce qui donne par année commune 47 [baptêmes et 7/10 par an] il y a eu 91 mariages par année commune [ce qui donne 9 mariages 1/10 par an], il y a eu 509 enterrements par année com[mune, ce qui donne 50 enterrements 9/10 par an]........ [la vie commune de chacune d'elles] a été de 26 ans, 1 mois, 7 jours....

ANNÉES	BAPT.	GARÇONS	FILLES	MAR.	ENTERR.	VIE ANS	VIE MOIS
1750	40	19	21	11	30	847	11
1751	52	27	25	8	29	796	2
1752	44	18	26	9	27	605	9
1753	44	14	30	13	48	1102	2
1754	54	22	32	6	38	682	8
1755	49	22	37	8	33	744	6
1756	36	14	22	9	38	1067	1
1757	59	28	31	11	38	1322	9
1758	43	20	23	5	29	690	1
1759	49	25	24	3	37	854	4
Total :	470	209	261	83	347	8113	5

[Il y a eu] pendant ces dix ans 470 baptêmes, dont [209 garçons et 2]61 filles, ce qui donne 47 baptêmes par an. [Il y a eu 83 mariages], ce qui fait 8 et 3/10 par an. [Il est mort 347] personnes, ce qui fait par an 37 et 7/10. Elles a[voient vécu 8113 ans] 5 mois qui, divisés entre 347 personnes donnent [pour la vie commune de] chacune d'elles 23 ans 11 mois 28 jours.

ANNÉES	BAPT.	GARÇONS	FILLES	MAR.	ENTERR.	VIE ANS	MOIS
1760	36	16	20	7	35	961	9
1761	57	27	30	12	37	926	10
1762	52	28	24	9	43	1164	9
1763	51	27	24	8	56	1347	»
1764	57	24	33	11	40	1031	7
1765	59	26	33	8	34	855	6
1766	57	26	31	10	45	1109	3
1767	57	28	29	9	47	1348	1
1768	59	33	26	8	34	843	4
1769	57	33	24	16	57	1064	3
Total :	542	268	274	98	428	10652	4

Il y a eu pendant ces dix ans 542 baptêmes, dont 268 garçons et 274 filles, ce qui donne 54 baptêmes et 2/10 par an.

Il y a eu 98 mariages, ce qui donne par an 9 mariages et 8/10.

Il est mort 428 personnes par an, 42 et 8/10, elles avoient vécu 10652 ans 4 mois qui, divisés entre 428, donnent, pour la vie commune de chacune d'elles, 24 ans 10 mois 19 jours et environ 18 heures.

ANNÉES	BAPT.	GARÇONS	FILLES	MAR.	ENTERR.	VIE ANS	MOIS
1770	63	33	30	10	36	820	8
1771	59	29	30	6	37	1306	2
1772	56	30	26	10	43	1062	7
Report :	178	92	86	26	116	3189	5
A reporter	178	92	86	26	116	3189	5
1773	68	32	36	12	58	1337	6
1774	58	25	33	15	49	925	8
1775	83	40	43	12	71	1512	1
1776	55	30	25	16	29	858	»
1777	73	33	40	8	48	813	2
1778	64	31	33	17	67	1618	9
1779	63	38	25	4	60	1254	10
Total :	642	321	321	110	498	11507	5

Il y a eu ces dix ans 642 baptêmes, dont 321 garçons et 321 filles, ce qui fait par année commune 64 baptêmes et 2/10.

Il y a eu 110 mariages, par année commune 11 mariages.

Il est mort 498 personnes, ce qui fait par an 49 et 8/10. Ces personnes avaient vécu 11507 ans 5 mois qui, divisés entre ces 498 personnes, donne pour la vie commune de chacune d'elles 23 ans 4 mois et environ 6 jours.

ANNÉES	BAPT.	GARÇONS	FILLES	MAR.	ENTERR.	VIE ANS	MOIS
1780	69	34	35	12	53	1318	6
1781	61	36	25	7	50	666	6
1782	95	55	40	16	65	1922	11
1783	58	24	34	7	60	1476	3
1784	68	40	28	9	61	1983	4
Total :	351	189	162	51	289	7367	6

Il y a eu dans cette paroisse, ces cinq dernières années, 351 baptêmes, dont 189 garçons et 162 filles, ce qui donne par année commune 70 baptêmes et 1/5. Il y a eu 51 mariages qui donnent par année commune 10 et 1/5. Il est mort 289 personnes, ce qui fait 57 et 4/5 par an. Elles avaient vécu 7367 ans 6 mois qui, divisés entre 289 personnes, donnent pour la vie commune à chacune d'elles 25 ans 5 mois 28 jours 58/289 de jours.

NUELLES

Arrondissement de Lyon, canton de l'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Rambert, archiprêtré, de L'Arbresle, cure à la collation du seigneur ; élection de Lyon. justice du marquisat de Saint-Forgeux.

E. Suppl. 762 (GG 1.) — In-4°, 232 feuillets.

1671-1760. — Actes dressés par les curés Barre (1671-1672), Crucise ? (1672-1673), Frary (1674), Tenant (1674-1707), Barrier (1707-1740), Peillon (1740-1750), Antoine (1750), Nourrisson (1751-1757), Coudour (1757-1760) ; les vicaires Frary (1672-1674), Barail (1738-1739), Châlon (1739), Ayasse (1740), Gillier (1750), Prost (1756), et Faucony, curé des Olmes, Barrier, Roland, Gonin, Chazal, Bayard, Rabut, Boissière, etc. — Ff. 117, 121-124, 142, 143, 147-149, 155, 159, 167, 168, 178, 183-185, 189, 193, 202-204, 208-210, 216, 228, 232, blancs. — Ff. 156-158, rongés à droite et au bas. — F° 41, coupé au bas, un acte enlevé. — Lacunes de décembre 1675 à septembre 1683 ; de janvier 1692 à janvier 1696, de 1696 à 1705. — Ff. 1-13, baptêmes de 1671-1675 ; ff. 14-47, les trois actes 1683-1696 ; ff. 49-

232, les trois actes de 1705-1760. — F° 45, « L'élispse que la terre décrit autour du soleil est par conséquent de 206.208.000 lieus : elle en parcourt par conséquent plus de 600.000 lieue dans une heure et 916 dans une minute. Ce mouvement se fait d'orient en occident, et, parce qu'un boulet de canon ne peut parcourir que 2.600 lieus en 24 heure, il s'ensuit que la terre va 150 fois plus vite qu'un boulet de canon. La terre tourne son axe d'occident en orient dans l'espace de 24 heure, ce qui fait que le soleil et les autres astres nous paraissent tourner d'orient en occident. Cet intervalle de 24 heures s'appelle jour, et nous parcourons par ce mouvement journalier 370 lieus et demie en une heure. Le soleil est corps lumineux, placé par le créateur au centre de l'univers pour éclairer et échaufé les autre corps qui l'environnent. Ces autres corps son appellé planête. Le soleil est un million de fois plus gros que la terre ; son diamètre est de 286.400 lieues ; il tourne son axe en 25 jours et 12 heure. Il y a six planette qui décrivent des ellipses autour de lui, la 2ᵉ est Vénus ; elle est égale à la terre ; elle tourne autour du soleil en 224 jours, 7 heure, et sur elle-même en 24 heures ; sa plus grande distance au soleil est de 22.942.920, et sa plus petite de 22.627.770 lieus. Elle s'éloigne très peu du soleil et on l'appelle vulgairement l'étoile du berger. La 5° est Jupiter ; il est 1.170 fois plus gros que la terre. Sa plus grande distance au soleil est de 171.756.750, et sa plus petite de 155.999.250 lieus. Son année ou sa révolution est de 11 année 226 jour, et il tourne sur son axe en 9 heures 36 minutes ; il a 4 satellite. Enfin, la 6ᵉ planète est Saturne ; il est 980 fois plus gros que la terre. Sa plus grande distance au soleil et de 317.887.775 et sa plus petite est de 283.351.365 lieues. Il entraine dans sa révolution le orbite de cinq autre planète. Son année est composé de 29 année et de 151 jour. On soupçonne que son jour est de 10 heure ; il y a 5 satellite et un anneau lumineux qui l'environent. Le satellite de la terre s'appelle lune ; elle est environ la cinquantième partie. Sa plus grande distance, elle en est éloignée de 88,815 lieus, dans sa plus petite de 77.355 et dans sa moyenne de 83.085 ; ainsi elle est 366 fois plus près de la terre que le soleil ; son orbite est incliné sur celui de la terre de 5 degrés. » — F° 56, « Veu le présen registre faizan ma visitte dans la parroisse de Nuelles, le septième juin 1707, Desplasse, archiprêtre de L'Arbrelle. » — F° 66 v°, « Nous avons visittés l'églize de Nuelle, dans laquelle nous avons trouvés touttes choses en bon estat. Fait à Nuelle le 1ᵉʳ juin 1711, Desplasse, archiprêtre. » — F° 77, « Le 3° juin 1715, nous avons visitté l'églize de Nuelle, Desplasses, archiprêtre. » — F° 89 v°, réhabilitation d'un mariage par un missionnaire de Sᵗ-Joseph, directeur de la mission de Sᵗ-Germain-sur-L'Arbresle, 1 février 1721. — F° 97, » Veu et trouvé en fort bon estat dans nostre visite ce 7ᵉ janvier 1725, Bayard, archiprestre de l'Arbresle. » — F° 99 v°, même mention, 16 juin 1726. — F° 102, « Veu ? dans nostre visite et trouvé en état, ce 26 may 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. » — F° 105 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 26ᵉ juin 1730, Bayard, archiprestre. » — F° 109 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 1ᵉʳ juin 1733, Bayard, archiprêtre. » — F° 111 v°, « Veu dans nostre visite, ce 12ᵉ juillet 1734, Bayard, archiprêtre. » — F° 114, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 16ᵉ juin 1735, Bayard, archiprêtre. » — F° 116, « Veu dans nostre visite ce 19ᵉ aoust 1736, Bayard, archiprestre. » F° 125, « Je soubsigné, prestre, curé de Bully et de Sarsay, archiprestre de l'Arbrelle, certifie avoir donné ce jourd'huy 1ᵉʳ avril 1738, la bénédiction ordonnée par la sᵗᵉ éclisse, dans le rituel de Lyon, à la cloche nommée Claude-Marie-Anriette. Le parrain a été Mʳᵉ haut et puissant seigneur Claude d'Albon, prince d'Yvetot, marchy de Sᵗ-Forgeux, baron d'Avauge, seigneur de Nuelles, Sᵗ-Romain et autres places, lieutenant du roy en la province de Forets, et la marraine haute et puissante dame Marie-Anriette, comtesse de Sᵗ-Porgue ; le parrain représenté par noble Jean Guérin, avocat au parlement, seigneur de La Colonge et autres places, et marraine demoiselle Marie Polet, bourgeoise de Lyon, en présence de Mʳᵉ Benoit Barrail et de Mʳᵉ Jean-Baptiste Barier, curé dudit lieu, et maitre Jacque Dalbepierre, notaire royal, Michel Blin, commissaire en droit segneriaux, Joseph Ragy, maître charpentier, résidant à Châtillon d'Azergue, témoins, qui ont signés avec le parrain et la marreine. Guérin, Pollet, Barrier, Barrail, Blein, Joseph Ragny, Dalbepierre, Bayard, archiprêtre et curé. » — F° 129, « Veu dans nostre visite ce 12° juin 1739, Bayard, archiprestre. » — F° 137, « Veu et trouvé en état dans nostre visite ce 10ᵉ novembre 1741, Bayard, archiprestre. » — F° 162 v°, Veu dans nostre visite ce 19ᵉ janvier 1747, Bayard, archiprestre. » — F° 176 v°, « Veu dans nostre visite et trouvé en état ce 8ᵉ janvier 1750, Bayard, archiprestre. » — Registres parafés par Terrasson (1705, 1707-1717), Pupil (1737, 1738, 1748-1760).

E. Suppl. 763 (GG 2.) — In-4°, 222 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Coudou (1761-1763), Bouvet (1763-1792), et Gonon prêtre, Marquet, vicaire de L'Arbresle, Loiseau, Chavent, Robert, Faye, Pascal, Gardeys, Forest, etc. — Ff. 19, 20, 25, 26, 37, 38, 44, 49, 50, 54-57, 60, 61, 68-70, 75-78, 83-86, 93, 94, 98-102, 108-110, 115-118, 122-126, 132-134, 141-144, 151, 157-159, 164-166, 173, 174, 179-182, 187-189, 201, 205-209, 214-217, blancs. — Ff. 45-47, échancrés en tête ; f° 222, échancré dans l'angle inférieur droit ; dernier feuillet du registre de

1792 en déficit. — F° 168 v°, « Anne de Gagneur, veuve de défunt Louis-François du Sozzi, avocat du Parlement et ancien bailly du prioré du temple à Paris », 10 février 1785. — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1792).

ODENAS

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Saint-Paul et de l'abbé de Belleville, élection de Villefranche, justice de La Chaise.

E Suppl. 764 (GG 1.) — In-4°, 201 feuillets.

1590-1673. — Actes dressés par les curés Monternod (1610-1624), Berlier (1625-1639), Humblot (1645-1651), Rollet (1653-1657), Faure (1657-1661), Versad (1663), Ruffon (1663-1673) ; les vicaires Monternod (1590-1610), Prunier (1643), Humblot (1644-1645), Alex (1651-1652), Payet (1653-1659), Teste (1657-1658), Seytes ? (1658-1659), Basin (1660-1661), Delafont (1662), et Delasalle, curé de Gleizé, Guillot, Mosnier, Roy, Lièvre, Chabert, Hugon, Giboin, etc. — Ff. 102, 103, 131-135, 143-144, 179, 187, 188, blancs. — F° 1, usé sur les bords ; ff. 40, 49, le quart inférieur enlevé ; f° 127, les deux tiers inférieurs enlevés. — Ff. 1-25, baptêmes de 1590-1610 ; ff. 26-30, mariages 1591-1610 ; f° 30 v°, baptêmes 1602-1603 ; ff. 31-34, sépultures 1590-1610 : ff. 35-40, mariages, 1610-1624 ; ff. 41-46, enterrements 1613-1623 ; f° 47, baptêmes 1609 ; ff. 48-77, baptêmes 1611-1624 ; f° 78, enterrements 1623-1624 ; ff. 79-99, baptêmes de 1625-1639 ; f° 100, baptêmes de 1643 ; ff. 104-112, baptêmes de 1644-1647 ; ff. 113-112, mariages 1644-1647 ; ff. 114-126, baptêmes 1647-1651 ; ff. 128-130, baptêmes 1651-1652 ; f° 136, baptêmes de 1652 ; ff. 137-171, baptêmes 1653-1673 ; ff. 172-186, mariages 1653-1673 ; ff. 189-201, enterrements 1653-1773. — F° 9, « George de Lorencin ; Philibert Bargot, sieur de Layne et La Varnette, concellier du roy et lieutenant général au baliage du Mâconnoy ; F. de Pignon, s^r de La Braye (Praye ?) ; Marguerite de Paffi, dame de La Busière », 24 juin 1600. — F° 17 v°, « George de Laurencin, escuyer, sieur de La Garde et du Vierre », 30 mars 1606. — F° 24, Anthoine Thibault, sieur de Pierreu, grenetier pour le roy au grenier à sel de Beaujeu », 20 janvier 1610. — F° 32 v°, décès de « Françoyse du Vierre, femme de noble George de Lorencin, s^r de La Garde », 29 mars 1605. — F° 33, « Sépurture de honorable Gilliber Faure, bourgoy, marchan de Beaujeu, lequel morut le m..... 29 jour de novanbre 1605, à 8 hure de soir, en escripvan une letre, et ne fict que cinq lignes de sad. lettre et fust encepurturé le jeudi premier jour de décembre, en l'églize de Beaujeu, à dix heure de matin, assitté de messieurs du ..... et de beaucoup d'autres prebstres, tant sosiétaire qu'autres et de ceuls de la ville ; et le vandredy, 2e jour, il on faict faire le chanter dud. defunct, où il on faict l'omone, qui et pain et vin et on bailla à chaque pouvre 2 livre de pain et une chopine de vin et on esté de pouvre II cen et 6 pauvre ; que là l'aumône a esté distribuée par Me Jehan Monternot, prebstre, vicayre d'Oudenas, qui a distribué tout le pain, et Jehan Ripon et Micher Moncer qui a distribué le vin, en présence de monsieur Lacharmillia et de mons. de La Carrele, fils de mons. de Ponchon ». — F° 43, enterrement à Arnas de « noble Claude de Grandris, prieur d'Arnas », 10 mai 1616 ; enterrement d'un homme noyé dans « l'estant de mons. du Vierre, appelé l'étan Choity ? », 29 juin 1616. — F° 47, « S'ensuyt le livre des baptizés, mariage et sépurture de la perroyse d'Oudenas, apertenan à Me Jehan Montternod, curé dud. lieu, faict et comancé le 5e jour de septanbre 1610, et led. jour j'ay faict ma prinze de pousecion de lad. cure, en présance de touz les abitans et de Me Jehan Mazier, qui me l'a reziné, et Me Anth. Conbelande, qui m'a mis en pousesion de lad. cure et a esté receue par Me Hugues, notaire apostolique et ay esté asisté ? de Me Loys Esdille, chanoyne au chatel de Beaujeu, et de mons. Duviere et deux des filz de monsieur de Vaux et pluzieurs autres mes bons amis. J. Montternod ». — F° 58 v°, « George de Lorencin, escuyer et sieur de Vierre et de Chasaigne », 1 mars 1616. — F° 83 v°, « Mathieu Charlet ?, seigneur de La Douze », 11 décembre 1628. — F° 86, « Louyse de Laforetz, dame de La Douse », 12 septembre 1630. — F° 86 v°, « Anthoine Camus, seigneur d'Argini, Armas et Arbuissonnas ; Ysabeau de Noblet, femme de noble Philibert Thibau, seigneur de Thulon, 17 décembre 1630. — F° 88, « Marguerite de St-Jullien Bayard, dame du Vierre », 18 novembre 1631. — F° 88. «Clémence de Chales, dame de La Douze », 13 janvier 1632. — F° 89, « Mathieu Chorlet, seigneur de La Douze et Odenas ; Louyse de La Foretz, sa femme ; Cœsar Bernou, conseiller

au parlement de Dombes; Marie de Colleur, femme de Jacques Charreton, seigneur de La Terière et Rignié », 10 octobre 1632; — « Angelle de St-Jullien Bayard, femme de noble Jehan de Chappon, escuyer, s^{r} de La Bottière », 30 octobre 1632. — F° 94, « Jehan de Noblet, chantre de l'esglise de St-Vincent-de-Mascon et prieur de Neyty », 25 février 1635. — F° 97, « Claude Thibault, escuyer, s^{r} de Pierreuz », 16 mars 1638. — F° 109, « François de Baullon, chevallier, seigneur et baron de La Sale ; Françoise Henry ?, baronne du Sou ? », 6 novembre 1645. — F° 115, « Claude Thibault, sieur de Pierreux, guidon de la compagnie d'ordonnance de monsieur le conte de Monrevert; Jean Guerrin ?, esquier, sieur de Brisseville ; Anne de Coustain ; Anne d'Argeny », 28 avril 1647. — F° 123, François Faure, seigneur des Cloux », 19 février 1650. — F° 139 v°, « Jean-Chrisostome Thibaud, sieur de Bellefond », 21 novembre 1653. — F° 142, « Desnombrement des processions et charges deübes par le s^{r} curé St-Pierre d'Oudonnas. Premièrement, le s^{r} curé deube lire la passion de Nostre Seigneur tous les jours, à commencer à la feste de l'invention Ste Croix jusques à l'exaltation, le matin, en faisant sonner à coups l'une des cloches. Pendant le mesme temps, mener la procession, le matin, avant la messe, à la croix de Vierre, et au retour faisant le tour de l'église, et ce aux jours de dimanche et festes d'apostre. Quand aux autres, seulement autour de lad. église, et pour les jours de Nostre Dame qui se rencontrent pendant lesdites festes Ste-Croix inclus, l'on a coustume d'aller à la chappelle Nostre Dame des Vignes (au cas qu'elle soit en estat), y faisant station et chantant le *Salve Regina* et *Libera me Domine*, avec son oraison pour le salut de l'âme feu Guillaume Mazuyer, frère de Me Jean Mazuyer, curé jadis dud. Oudonnas, à cause de la fondation par luy faicte, contenue dans le contrat d'acquisition du pré de la cure dudit lieu. Item le jour et feste saint Marc, l'on a coustume d'aller à l'église Nostre Dame de Vernay sur Beaujeu, y disant messe. Et le sabmedy inclus, dans la sepmaisne des Rogations, l'on va semblablement à Nostre-Dame de Montmerle, par dévotion pour la conservation des fruicts de la terre. Quand aux rogations, le lundy, led. s^{r} curé conduit sa procession à l'église paroissialle de St-Lagier, le mardy à Charentay, et le mercredy à St-Estienne La Varenne, ausquelz lieux l'on célèbre aussy. Rollet, curé. Item, je prie et requiers que mes successeurs curez continuent l'abrogation par moy faicte de la procession qui se faisoit autrefois autour de la dixmerie de la paroisse d'Oudonnas, à cause du scandale, choses impertinentes et ridicules qui y arrivent et de l'indécence que j'y ai remarqué. Item la procession qui se faisoit aux jours de dimanche et festes, à l'issue de vespres, est semblablement abrogée (suffisant de la faire le matin, qui est aussy pour la conservation desd. fruictz de la terre). Et pour celles de la confrérie du St-Rosaire, estably dans lad. églize, *ad libitum*, recours au contract d'institution que j'ay inséré dans l'un des terriers ou enseignement des papiers de lad. cure d'Oudonnas. La coppie aussy duquel contract j'ay envoyé aux RR. PP. Jacobins de Lyon, pour estre insérée et mise parmy leurs archives. Rollet, curé ». — F° 155, Anthoine Faure, sieur de Pougelon », 27 janvier 1662. — F° 159 v°, « Jacque Trollieur, seigneur de La Douze », 19 octobre 1664. — F° 165, « Anthoine de Chardonnay de Laye, escuyer, seigneur de St-Lagier, Sarcier, Chardonnay et autres lieux ; Bénigne Bourée, dame de Pierreux ; Charles de Camus, seigneur et baron d'Arginy, Charentey, Arma, Vury et et Arbissonnaz ; Jehan Tibeau, escuier, seigneur de Pierreux, Faussemagne et autres lieux », 20 avril 1670. — F° 166, « Geneviève Ramadyer, dame de La Chaize d'Aix, de La Douze, des Cloux, du Vierre, etc. », 1 octobre 1671. — F° 166 v°, François de La Chaize, escuyer, seigneur d'Aix, de La Douze, des Cloux, du Vierre, etc. », 3 novembre 1671. — F° 168 v°, « Anne Rouvière, baronne de Veaux, de La Duchère et autres places ; Lucrèce Rouvière, dame de St-Véran ; Aymé Sarde, seigneur de St-Véran », 8 novembre 1672. — F° 169 v°, « Louis du Rosset, escuier, seigneur d'Amarin et autres places », 5 février 1673. — F° 173, « Je soubssigné, prestre, curé recteur de la paroisse St-Pierre d'Oudonnas, certiffie que le 29e jour du mois de juin, feste des saints Pierre et Paul de l'année 1654, avoir bény une cloche de la pesanteur de six vingt livres, suivant la permission qui m'en a esté donnée par Me Anthoyne de Neuville, abbé de St-Just et vicaire général de Lyon, par sa lettre du 9e dud. mois et an, et a esté nommée Magdelayne ; esleu pour parrain s^{r} Claude Jacquet, marchant dud. Lyon, et pour marrayne damoiselle Magdelayne Faure, demeurant aud. Oudonnas. Rollet. Je soubsigné, curé susdict, certiffie avoir acheplé à Lyon quatre chandeliers de lotton à la mode, pesantz 25 livres et demy, à seize solz la livre, reviennent à vingt livres dix-huict solz. En payement de quoy j'ay baillé 7 l. 10 s. pour valeur de 15 liv. viel lotton, consistant en deux chandeliers ronds et autres menues pièces ramassées dans nostredicte église, et la somme de treize livres huict solz en argent ; desquelz chandeliers il y en a deux plus grands que les autres, les pieds en ovalle à boulles dessoubz. Plus un payre burettes à la mode, coustant 27 solz. Tout lequel susdict argent j'ay retiré de Mr Faure, seigneur des Cloux, sçavoir 13 l. comme adjudicatayre de deux décrets passez aud. Oudonnas de la boëtte St-Nicolas, attribuez à nostre église par Mr de Bussières, juge, et 45 s. pour reste de l'argent du plat des âmes, qu'il avoit retiré de Gramerat, luminier, le surplus employé utilement pour ladicte église, ainsy qu'il m'a faict voir par son compte, desquelles sommes je luy ay passé reçeu le 23e apvril dernier. Et moy je baille à nostredicte église, à la plus grande gloire de Dieu et

de sa mère et à l'honneur de saint Pierre, nostre patron, un timbre de lampe à la mode, façon d'Allemaigne, garni de ses chainettes et assortimentz, coustant cinq livres dix solz. Remis le tout entre les mains des habitans le 23e juillet 1655. ROLLET. Du despuis, et le 1er aoust, jour de saint Pierre aux Liens, patron de l'églize, j'ay remis au coffre de la luminayre une aulbe toille blanche neufve, avec son amict et ceinture, laquelle j'ay faict faire de quelques deniers, provenus de partie des mises du royaulme, faict le 23e juillet dernier, ensemble deux vases blancs, terre fayance, pour le grand autel, ainsy je le certiffie. ROLLET, curé ». — F° 178, « Comme ainsy que M. Louys Faure, seigneur des Cloux, ayant faict construire et édiffier à neuf, une chappelle au coing du jardin de sad. mayson des Cloux, en cette parroisse d'Oudonnas, diocèze de Lyon, soubz le vocable Assomption Nostre-Dame et des sainctz Roch et Sébastien, dottée de trois livres de pention annuelle au proffict du sr curé dudict lieu par contract reçu Brac, notaire royal, le 15e apvril 1658, payable à la feste St-Martin d'hiver, ycelle pention assignée et hypotéquée sur un pré situé aud. Oudonnas, au lieu dict de la Jonchière, contenant six moyaux de foing ou environ, à la charge que led. sr curé et ses successeurs célèbreront annuellement en lad. chappelle six messes, sçavoir deux messes après lad. feste Assomption Nostre-Dame, l'une à l'honneur de la Vierge et l'autre de St Roch, la troisiesme, après la feste saint Sébastien, et les trois autres pour le salut des âmes trespasséez de lad. mayson, après la feste de Toussainctz. Iceluy sr Faure, en suite de lad. fondation, auroit présenté requeste à Mr l'abbé de St-Just, vicaire général de Monseigneur l'archevesque dud. Lion, aux fins de commettre led. curé d'Oudonnas pour la bénédiction de lad. chappelle et permettre la célébration de la saincte messe. Veu l'ordonnance de mondict sieur le grand vicayre, au bas d'icelle requeste, en datte du 15e septembre suivant, signé l'abbé de St-Just, permettant lad. bénédiction et commission aud. sr curé, d'Odonnas. Je soubzsigné Philibert Faure, chanoyne de Beaujeu et curé dud. Oudonnas, certiffie avoir imparty la bénédiction suivant les formes ordinaires de l'église, à la susd. chappelle et ensuitte célébré la saincte messe accompaigné de Mr Ph. Barjot, docteur èz droictz, aussi chanoyne dud. lieu, le peuple y estant assemblé, dont et du tout j'ay dressé le présent acte pour servir et valoir ce que de rayson, en foy de quoy j'ay signé aud. Oudonnas avec led. sr Barjot, le 15e novembre 1658, en présence des sieurs Hugues de La Font, marchand dud. Beaujeu, et Hugues Letellier, maitre apotiquaire dud. lieu, qui ont signez et non autres, pour ne sçavoir enquis. LE TELLIER, H. DE LA FONT, BARJOT, chanoyne, PH. FAURE, curé dud. lieu d'Odonnas ». — F° 197 v°, « Jacques Troilleur, seigneur de La Douze et du Vierre », 20 janvier 1666. — F° 200, nombreux décès d'enfants en 1670. — F° 201, « Camille de La Chaize, aagé de huict à neuf ans, et Maurice, aagé de trois, environ, avec messire Claude Desroches, prestre, leur précepteur, décédèrent le derni er septembre, furent enterrés le lendemain mattin de l'année mil six cent septante-trois, ayants estez tous martyrs et brizez par les ruines du bastiment de La Douze. D. RUFFON, curé ».

E Suppl. 765 (GG 2). — In-4°, 180 feuillets.

1674-1724. — Actes dressés par les curés Ruffon (1674-1695), Jacquet (1695-1724), et Faure, chanoine de Beaujeu ; Descombe, curé de St-Etienne ; Richard, Robin, frère Germain, frère Jean-François, Demeynet, Brunelin, François de Rochefort, vicaire général. — Ff. 23-25, 39, 40, 51, 53, 54, 91, 92, 97, 108, 109, 122-124, 129, 130, 133, 137, 143, 148, 149, 154, blancs. — Ff. 35, 36, lacérés en tête à gauche. — F° 6, autorisation donnée par l'archevêque au curé d'Odenas pour être parrain d'un enfant de sa paroisse, 27 novembre 1674. — F° 7, « Françoys de Thibault, escuier, sr de La Roche, capitaine au régiment de La Ferté », 23 avril 1675. — F° 16, « Je ne dois pas me servir des cinq feuilles suivantes, à cause du changement de marque depuis le premier octobre 1680 ». — F° 21, « Jean de Vaginay, seigneur de L'Eronde et de Montpinay », 6 novembre 1683. — F° 27, « François d'Aix, seigneur et comte de La Chaize, sénéchal de Lyon, seigneur de La Bâtie, St-Estienne et autres places », 2 septembre 1685. — F° 42, « Jean-Marie Magnin de Ponchon, seigneur de La Carrelle ; Bénigne Bourrée, épouse de messire Moyse Magnin de La Carrelle, seigneur de Pierreux », 7 octobre 1693. — Ff. 44 v°, 45, enterrements d'inconnus morts de misère, 1694. — F° 70, « A la visitte généralle de monseigneur de Saint-Georges, archevesque de Lion et primat de France, j'ay vérifié le présent registre par son ordre, ce jeudi dix-huitiesme novembre 1700, FRANÇOIS D'HAUSSONVILLE DE VAUBECOURT, abbé d'Esnay ». — F° 75, « Le 7e aoust 1701, j'ay donné la bénédiction à la petite cloche de l'église d'Odenas, après en avoir obtenu la permission de Mr de Morange, du 15e juin 1701, signé Morange, vicaire général. Le parrain a esté mre Moyse de Laccarrelle, major du régiment Lyonnoys, et la marraine madame Nicolle Duguet, marquize de La Chaize, qui a substitué à sa place madame Gabrielle Fillion de Ponchon, en présence de Mre Estienne Richard, curé de St-Estienne-la-Varenne, et de Mr Alexis de Ponchon, gendarme de la garde du roy, qui ont tous signé. LACARELLE, RICHARD, GABRIELLE FILLION, DE PONCHON, JACQUET, curé. Le 14 d'aoust 1701, j'ay donné la bénédiction à la seconde cloche de l'église de St-Pierre d'Odenas, après en avoir obtenu la permission de Mr de Morange, du 15e juin 1701,

signé Morange, vicaire général. Le parrain a esté Mre Anthoine de La Chaize d'Aix, conseiller du roy en ses conseils, capitaine de la porte de Sa Majesté, seigneur d'Odenas, St-Estienne-la-Varenne, ez Tours et La Battye, etc., qui a substitué en sa place Me Pierre Delandine, nre royal et procureur ès cours de Beaujollois, juge du comté de La Chaize, et la marraine dame Geneviesve Ramadier, comtesse de La Chaize, qui a substitué en sa place dame Marguerite Danguin, épouse de Me Louys Mabyez, conseiller du roy, eslu en l'eslection de Beaujollois, en présence de Me Estienne Richard, curé de St-Estienne-la-Varenne, dud. sr Mabiez, de Mre Jean Aynès, procureur au baillage et greffier en l'eslection de Beaujollois, de Me Jean-Baptiste Vermorel, nre royal aud. baillage et greffier aud. comté de La Chaize, de Me Claude Farge, concierge au chasteau de La Chaize, qui ont tous signé. Delandine, Est.Richard, M. Danguin, Aynès, Catherine Andreillard-Danguin, Mabiez, Jeanne Mabiès, Vermorel, Jacquet, curé ». — Fo 83, « Le 4e aoust 1703, j'ay donné la bénédiction à la cloche de Notre-Dame de Pitié et au tableau du restable, après en avoir obtenu permission de Mr le vicaire général, du 24e juillet 1703, signé Damas de Marrillat, doyen, vic. général. Le parrain a esté Mre Anthoine de La Chaize d'Aix, conseiller du roy en ses conseils, capitaine de la porte de sa majesté, seigneur d'Odenas, des Cloux, Saint-Estienne-la-Varenne, des Tours et de La Bathie, patron et collateur de lad. chappelle, lequel a acheptée lad. cloche, et sa marraine, madame la comtesse de La Chaize, qui a fait présent du tableau et du rétable de la chapelle de Nostre-Dame de Pitié. Le m. de La Chaise, la c. de La Chaise, Richard, Jacquet ». — Fo 127, « Jean de La Porte, chevalier, seigneur de La Forest et de Leronde», 30 octobre 1711. — Fo 127 vo, « Jean-Baptiste Guillermin, escuyer, seigneur de Nuzière et Montpinay ; François Bernardet, prestre, abbé, prieur et seigneur de Villebelfort, seigneur et prieur de Saint-Germain-Lherme », 11 novembre 1711. — Fo 165, « A la visitte géneralle de monseigneur l'archevêque comte de Lyon, j'ay veriffié le présent registre et ay fait la visitte par son ordre, le 12 octobre apprès midi 1719, Rochefort, vicaire général ». — Fo 178, « François de Rochefort, prévost de Saint-Martin-d'Esnay, prieur comte de Saint-Jean-hors-les-murs de Genève, vicaire général de l'archevêché de Lyon ; Anthoine de Monspay, comte de Valière, capitaine général des chasses du duc d'Orléans dans la province de Beaujollois », 2 novembre 1723. — Registres parafés par Mignot (1674, 1680, 1682, 1687, 1692, 1693, 1696) ; du Sauzay (1694), de Lucenay (1697-1699) ; Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 766 (GG 3.) — In-4o, 191 feuillets.

1724-1761. — Actes dressés par les curés Jacquet (1724-1751), Champagny (1751-1761), et Lespinasse, curé de St-Etienne, de la Roue, prieur de Néty, etc. — Ff. 54, 96, 100, 113, 114, 143, 155-157, 179, 191, blancs. — Fo 1, « Je soubsigné, curé d'Odenas, certifie qu'après avoir trouvé en bon et deu estat la chapelle de mons. Varenard en Brulie, et ayant obtenu la permission de la bénir par monseigneur l'archevesque de Lyon, en datte du 17e mars 1724, signé l'Arch. de Lyon, je l'ay béni, assisté de messire Laurent Delafont, curé de Charentay, et de messire Louis Lespinasse, curé de St-Estienne, ce 13 septembre 1724. Delafont, de Sirvinges-Lamotte, curé de Beauvoir ? Jacquet, Lespinasse, Varenard, sacristain, Varenard, chanoine, Jacquet, curé, Varenard ». — Fo 37, « Jean-Claude de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset, Le Palais et Pierreux », 21 septembre 1733. — Fo 47, « Bernard de Noblet, chevalier, comte de La Claitte », 4 mars 1736. — Fo 51 vo, « Veu et trouvé en règle à Odenas dans le cours de nostre visitte, le 12 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — « Fo 77, Le 11e septembre de la présente année [1742], Me Pierre Jacquet, curé d'Odenas, a renouvellé la messe de cinquante ans de prestrise, en présence de messieurs Laurent Girarde, curé de Bagnols, qui a fait diacre, de Mre Jean-Baptiste Champagny, soubdiacre, mes parents ; de Messieurs les curés de Pouilly-le-Monial, de Pouilly-le Châtel, chappiers ; de messieurs les curés de Chantay (*sic*), St-Lager, Cercyé, Durette, Quincyé, Marchand, de messieurs les prieurs de Belleville et vicaire, de Néty, de Sales et sacristain de Blacé, St-Julien, Arbuissonnas, de Vaux, Saint-Cyre et vicaire, Saint-George et vicaire, de Ville-sur-Jarnioux, de Frontonas, de Vaissières, chappelain, Lespinasse, vicaire de Saint-Estienne, Jacquet, curé d'Odenas ». La même mention reproduite au vo ajoute : « de Lespinasse, vicaire de La Mure ; le parrain a esté Monsieur le comte de Montaigu, et la marraine, Madame la marquise de Pellevé ». — Fo 86, « Vu dans le cours de notre visite dud. Odenas, ce 28 juillet 1744, Saint-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général du Breuil, secrét. commis ». — Fo 126, enterrement dans la chapelle Saint-Antoine de l'église paroissiale « d'Anne-Françoise de La Chaize-d'Aix, comtesse de Montaigu, marquize de La Chaize, épouse de Pierre-François comte de Montaigu, cy-devant ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne, auprès de la sérénissime république de Venise, brigardier de ses armées, seigneur de La Bobinière, Montigni et autres places », 10 mars 1751. — Fo 134 vo, « Bénédiction de la chappelle domestique du château de La Chaize. Le dimanche 8e octobre, l'an de grâce 1752, veüe par nous Jean-Baptiste Champagny, prêtre, curé de la paroisse

d'Odenas, diocèse de Lion, la permission accordée par son éminence Monseigneur Pierre de Guérin, de Tencin, cardinal prêtre de la sainte église romaine, du titre des saints Nérée et Acquillée, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne et ministre d'état, etc., en datte du 30 septembre de la présente année, signé Saint-Aulbin, prévôt et comte de Lion, vicaire général, et, par mandement, Poncet, secrétaire, accordée à la requête de m^re^ Pierre-François de Montaigu, chevalier, seigneur de La Chaise, etc., de bénir la chappelle domestique dudit château de La Chaize, nouvellement construite, et d'y célébrer la sainte messe, permission et pouvoir qu'il nous a accordé de faire laditte bénédiction, laquelle commission nous avons acceptée avec honneur et respect, assisté de Mre Jean Guillin, licentié en droit et canon de la faculté de Paris, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Igny-de-Vers, et archiprêtre du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, après avoir reconnu que la chappelle à bénir est non seulement décente, mais magnifique, tant pour sa construction que pour les vases sacrés et ornements de toutes couleurs, présence de nosdits seigneur de Montaigus, avons procédé à la bénédiction de laditte chappelle où nous nous sommes conformés en tout au rituel romain, ont encore assisté à laditte bénédiction et cérémonie, Mre Laurent de La Roule, écuyer, et s^r^ Benoîst Thiven, bourgeois de Lion, avec s^r^ Jean Germain, intendant dud. château de La Chaize, lesquels dits seigneurs et témoins ont signé avec nous et led. m^re^ Guillin, avons, suivant le désir dudit seigneur, béni la chappelle sous le vocable de Jésus-Christ crucifié. Fait audit chateau de La Chaize les ans et jour prédits ; délivrerons audit seigneur de La Chaize un extrait des présentes et en enverrons un autre au secrétariat de son éminence, lequel a retiré la permission susditte à lui accordée en conséquence de la requette présentée à l'archevêché. DELAROLE. THIVEND. GERMAIN, GUILLIN, curé archip. CHAMPAGNY, curé. Le comte DE MONTAIGU ». — F° 177, « Dans la présente année 1759, nous avons eu dans cette paroisse une mission faite par les Messieurs de Saint-Lazare, qui étoient quatre prêtres, sçavoir Mr Hellion, M^r^ Le Poivre, Mr Puget et Mr Siccard, qui s'est faite au grand bien de la paroisse et des voisines, CHAMPAGNY, curé ». — Registres parafés par Janson (1737-1741, 1746), Mignot (1742-1744), Cusin (1747, 1748, 1761), Jacquet (1749-1760).

E. Suppl. 767 (GG 4.) — In-4°, 192 feuillets.

1762-1792. — Actes dressés par les curés Champagny (1762-1789), Crozet (1789-1791), Gachet (1791-1792), et de La Roue, prieur-curé de N.-D. de Néty et Saint-Etienne-la-Varenne (1763) ; Verset, curé de Rancé ; Crozet, vicaire de Saint-Etienne La Varenne ; Champagny, ancien curé ; Bony, vicaire de Charentay ; Dœuvre, Tabarin, vicaires de Saint-Étienne-la-Varenne. — Ff. 6, 17, 18, 59, 60, 66, 73, 74, 92, 93, 111, 117, 126, 127, 133, 138, 144, 146, 152-154, 162, 168, 173, 174, 180, 186, 192, blancs. — Ff. 122, 123, lacérés dans l'angle inférieur droit. — F° 50, « Antoine Guillin Dumontet, écuyer, avocat en parlement, premier échevin de la ville de Lyon », 13 avril 1770. — F° 52, mariage dans la chapelle du château de La Chaize, 27 novembre 1770. — F° 61, 1772, « Comme il ne m'a pas été possible d'avoir les nouveaux registres plutôt, à cause de la suppression du baillage de Villefranche, on trouvera dans le registre de l'année précédente les actes qui devroient se trouver dans celuy-cy, sous leur même date ». — F° 89 v°, « Ce jourduy 23 septembre 1776, nous, vicaire général du diocèse de Lyon, soussigné, nous nous sommes transporté, vers les dix heures du matin, dans la nouvelle chapelle domestique que madame la comtesse de La Sale a fait construire dans l'enceinte de son château de Piereux, dans la paroisse d'Odenas en Beaujollois ; et après avoir reconnu que laditte chapelle est séparée de tous bâtiments, très décente et pourveu des choses nécessaires à la célébration du saint sacrifice de la messe, avons procédé à la bénédiction d'icelle, dans laquelle nous avons remplis les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse et avons bénis plusieurs choses qui doivent servir à la décoration de laditte chapelle, qui sera désormais soumise à la visite de monseigneur l'archevêque, de ses vicaires généraux, et de M^r^ le curé d'Odenas, et dans laquelle il ne sera permis de célébrer qu'autant que la décence nécessaire y sera maintenue. Nous avons été assisté dans cette cérémonie par M^r^ le curé de Saint-George-de-Reneins, archiprêtre substitué d'Anse, de M^r^ le curé d'Odenas, de M^r^ le curé de Saint-Estienne-la-Varenne, prieur de Néty, de M^r^ le vicaire de Saint-Lager, et de plusieurs autres personnes qui ont signés avec nous ce présent procès-verbal, le jour et ans que dessus. CASTILLON, vicaire général. THÉVENET, curé de Saint-Georges, archiprêtre substitué d'Anse. CHAMPAGNY, curé d'Odenas. JOLIVET, vicaire de Saint-Lager. GARNIER, prieur de Saint-Sorlin-le-Puy. TEISSIER (?), prieur de Néty, curé de Saint-Estienne ; FOREST, prêtre ; MARGUERITTE JOLABERT, MARGUERITE DE LA SALLE, CHAMPAGNY, curé ». — F° 130, « Jean-Guillaume Molinier de Montplanqua, avocat au parlement de Paris, y demeurant rue Planchemibray, paroisse Saint-Gervais, actuellement au château de Pierreux, paroisse d'Odenas ; René de Charésieu, président en l'élection de Lyon, demeurant au château de La Pillonnière, paroisse de Saint-Lager ; Jeanne-Marie Janson de Roffray, dame de La Pilonnière », 8 juillet 1783. — F° 183 v°, « Cejourdhui 13 août 1791, nous, maire et officiers municipaux, sur la remise qui a été faite, au

secretariat de la municipalité, du présent registre, l'avons arrêté, cotté et paraphé, en présence de Me Crozet qui les a deposé entre nos mains et a signé avec nous. A Odenas, le 13e août 1791. Buy ?, maire ; Cinquin, Crozet, curé. — Le lendemain 14, Mr Claude Gachet a pris constitutionnellement possession de la cure d'Odenas, en présence de MM. les maire et officiers municipaux. Gachet ». — Fo 191 vo, « Vû et arretté par nous, maire de la municipalité d'Odenas, le 18 janvier 1793, l'an 2e de la république françoise. Valette, maire ». — Registres parafés par Jacquet (1762-1768, 1770), Cuzin (1769), Gesse (1772-1775), Vaivolet (1771), D. Roland (1776, 1777), Guérin (1778-1790), Pezant (1791, 1792).

OINGT

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Mathieu, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation du seigneur ; élection de Lyon, justice d'Oingt.

E. Suppl. 768 (GG 1.) — In 4o, 170 feuillets.

1655-1712. — Actes dressés par les curés Delepinasse (1655-1688), Mey (1688-1712), et Chappellat, vicaire de Theizé, Meyssonnier, fr. Martinien, ermite, etc. — Fo 56 *bis*, usé sur les bords à droite et à gauche. — Ff. 1-28, baptêmes de 1655-1674 ; ff. 29-33, mariages 1655-1673 ; ff. 35-34, enterrements 1671-1672 ; ff. 36-43, enterrements 1655-1670 ; fo 44, mariage 1680 ; ff. 45-50, baptêmes 1674-1680 ; ff. 51-53, enterrements 1675-1680 ; ff. 53 vo-55, mariages 1675-1682 ; ff. 56, 56 *bis*, baptêmes 1680-1681 ; fo 57, mariages 1681 ; fo 57 vo, enterrements 1680-1681 ; ff. 58-59, baptêmes 1681-1682 ; fo 60, enterrements 1682 ; ff. 61-63, baptêmes 1682-1685 ; fo 64, mariages 1683-1684 ; fo 64 vo, enterrements 1683-1684 ; fo 65, enterrements 1684-1687 ; fo 66, mariages 1684-1687 ; ff. 67-78, baptêmes 1685-1691 ; ff. 79-85, mariages et enterrements 1687-1692 ; ff. 88-170, les trois actes 1688-1712. — Fo 8 vo, « Catherine de Suze, femme de monsieur le comte de Rochebonne », 15 décembre 1658. — Fo 24, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faits dans la parroisse d'Yoin, à la visitte, ce 12 septembre 1669. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — Fo 88, « J'ai vû ces registres tenus par messire Vital Meys, ce 25 aoust 1692. Besson, archip. ». — Fo 145 vo, « Veu le présent registre faizan ma visitte le 26e juin 1707. Desplasses, archiprêtre ». — Fo 163 vo, « Nous avons visittés l'églize d'Oing, dans laquelle nous avons trouvés toutes choses en bon estat. Faict à Oing le 21 may 1711. Desplasses, archiprêtre ». — Registres parafés par Roubiliac (1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1704, 1711).

E. Suppl. 769 (GG 2.) — In-4o, 153 feuillets.

1713-1761. — Actes dressés par les curés Mey (1713-1739), Delacoste (1739-1761), et Georjon, vicaire du Bois-d'Oingt, Terrier, Vial, Chaix, Essertel, Boscary, etc. — Ff. 127-142, blancs. — Ff. 150-153, lacérés en tête, à gauche. — Lacunes d'avril à juillet 1720 et du 14 février 1752 au 7 février 1758. — Fo 12, « Nous sousigné avons veu le présent registre tenu en bonne forme, faisant la visite à Oingt, ce 25e aoust 1715. Roche, archip. ». — Fo 39, « Nous faisant la visite avons veu le présent registre en bon et deu état, à Oynt ce 25e octobre 1722. Roche, curé de Valsonne, archiprêtre ind. ». — Fo 44 vo, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 13e novembre 1724, Bayard, archyprestre de L'Arbresle ». — Fo 47 vo, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 4e septembre 1726. Bayard, archiprestre ». — Fo 51 vo, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Oingt ce second juin 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. » — Fo 56, « Veu dans nostre visite ce 11 juillet 1730, Bayard, archiprêtre ». — Fo 64, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite faite le 8 juillet 1733. Meyssonnier, archiprêtre substitué ». — Fo 92, « Veu et trouvé en état dans nostre visite le 20e novembre 1742. Bayard, archiprestre ». — Fo 96, « Le 27e may 1743, vingt-deux messieurs de la congrégation l'ont tenue à Oingt pour le service de feu Mre Vital Mey, j'en ai fait la dépense. De La Coste, curé d'Oingt ». — Fo 97, « Vu ce 14e septembre 1743. Montmorillon, comte de Lion, vic. général ». — Fo 116, « Veu dans nostre visite ce 5e décembre 1747. Bayard, archiprêtre ». — Fo 147, acte de promesse de mariage délivré par le notaire Fornas. — Registres parafés par Terrasson (1713, 1714, 1717), Pupil (1737-1739, 1741-1748, 1750, 1758, 1760).

E Suppl. 770 (GG 3.) — In-4°, 169 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Georges Delacoste (1761-1776), Héoude ? (1779-1786), Gilbert (1788-1792) ; les vicaires L. Delacoste (1776-1778), Floret (1779), et Bourganel, vicaire de Moiré, Forest, Floret, Granjard, Coste, Roberty, Vial, Lucet, Lambert, Vallory, Maurin, Bouchant, Félix, Lucquet, etc. — Ff. 46, 47, 52, 53, 61, 69, 75-77, 93, 99-103, 109-111, 117-119, 127, 132, 133, 141-145, 157, 161-163, 166, 167, blancs. — En déficit registre de 1787. — F° 5, « Nota, article II dans l'ordonnance de Louis XIV de 1667 : seront tenu les curés ou vicaires, six semaines après chaque année expirée, de porter ou d'envoyer sûrement la grosse et la minutte signée d'eux et certifiée véritable au greffe du juge royal qui l'aura cotté et paraphé et sera tenu le greffier de le recevoir et y faire mention du jour qu'il a été aporté et en donnera la décharge, après néanmoins que la grosse aura été collationnée à la minutte qui demeurera au curé ou vicaire et que le greffier aura barré en l'un et l'autre tous les blancs et feulliets qui resteront, le tout sans frais. Pris sur les conférances d'Auger, tome 4, page 346, le 9[e] may 1763, par de La Coste, curé d'Yoingt, archiprêtre substitué de L'Abresle ». — F° 6 v°, enterrement « *gratis pro Deo*, les sonneurs ont sonné *gratis* ; plusieurs des habitants ont fourni ce qui étoit nécessaire pour sa sépulture *gratis* ; l'église a fourni la cire *gratis* », 24 novembre 1763. — F° 9 v°, « Le 1 may 1764, en qualité d'archiprêtre substitué de L'Abresle, j'ay bénis une croix de pierre au village Danguin sur l'Asergue, paroisse de Saint-Laurent, assisté de M[r] Essertil, curé dud. Saint-Laurent, de Claude Marduel, de..... et de Pierre Marduel, son frère, marié chez Danguin, lequel Pierre a fait la dépense de lad. croix et nous a donné à dîner led. jour et an que cy-dessus. De La Coste, curé d'Yoingt, arch. subst. de L'Abresle ». — F° 12 v°, 8 février 1766 « .... ce mariage n'a pas eut exécution, parce que la fiancée n'a pas voulu épouser pour raisons ». — F° 17, « Le 8 juin 1766, en qualité d'archip. subst. de L'Abresle, j'ay bénis une croix de pierre auprès du moulin de Pierre Albepierre dit Verne, sur Verruy ?, au bas de l'annexe de Sainte-Paule, assisté de M[r] Farjasse, vicaire dud. Sainte-Paule, dudit Pierre Albepierre dit Verne qui a fait la dépence, et Claude Carron d'Oingt, led. jour et an que cy-dessus. De La Coste, curé d'Oingt, arch. susd. ; Carron ». — F° 20, A la suite du parafe mentionnant le retard du dépôt au greffe des registres du Bois-d'Oingt (*sic*), observations du curé : « Je n'ai receu les registres de 1768 que le 24 janvier et je les avois envoyé il y avoit plus d'un mois, avec ceux de Sainte-Paule. Par erreur on a prit le Bois-d'Oingt pour Oingt, comme il paroit par le texte cy. Envoyé à Lyon le 25[e] décembre 1767, donc je me suis conformé à l'ordonnance. On a a exigé 20 s. pour signer, ce qui est contre l'ordonnance qui veut que l'on signe gratis ». — F° 23 v°, « Le 3 may 1768, j'ay bénis une croix de pierre transportée au village de Chatoux, annexe de Sainte-Paule. De La Coste, curé d'Oingt, archiprebstre subst. de L'Arbresle ». — F° 25, « Cette année 1768 la récolte a été bien maltraitée ici et en plusieurs endrois, de sorte que je ne sçay comment les pauvres se tireront d'affaire, et tous s'en ressentiront, ce sont nos péchés qui causent ce dérangement. De La Coste, curé d'Oingt ». — F° 26, Imprimé annoté de la sentence de la sénéchaussée de Lyon du 15 mars 1768, « Sentence de la sénéchaussée, qui, pour les contraventions y mentionnées, condamne les curés dénommés en la première classe d'icelle, chacun en dix livres d'aumône envers les pauvres des deux hôpitaux de Lyon, et qui enjoint aux curés dénommés en la seconde classe de ladite sentence d'être plus exacts à se conformer aux dispositions y portées. Du 15 mars 1768. Extrait des registres de la sénéchaussée de Lyon. Charles de Masso, chevalier, seigneur de La Ferrière, sénéchal de Lyon et du Lyonnois, sçavoir faisons que, vu le réquisitoire du procureur du roi en ladite sénéchaussée, contenant que, quoique dans le mois d'avril 1766, vous ayez rendu une sentence qui condamne plusieurs curés de votre ressort en dix livres d'amende envers les pauvres des deux hôpitaux de cette ville, pour ne s'être pas conformé à l'article IX de la déclaration du roi, du 9 avril 1736, il y en a encore plusieurs qui sont tombés dans la même faute ; entre autres les curés de Caluire, de Chaignon, de Moiré, de Saint-Cyr, près Sainte-Colombe, et de Saint-Saturnin, annexe de Saint-André-la-Côte, qui n'ont ni fait parafer leurs registres, ni apporter au greffe le double des anciens (1). Les curés d'Anse, de L'Arbresle, de Charnay, de Couzon, de Courzieux, de Doizieu, de Saint-Genis-l'Argentière, de Genay, de Saint-Jullien-en-Jarrest, de Lissieu, de Montromant et de Souzy-le-Fenouil, ont fait parafer leurs registres pour 1768, mais n'ont pas rapporté les registres de 1767 (2). Les curés de Tupins et Semons, de Chuyes, de Ville-sur-Jarniost et de Saint-Jean-de-Thurigneux n'ont point fait parafer de registres pour l'année 1767 ; ils ont continué, pour ladite année, sur ceux de 1766 qu'ils n'avoient pas déposé pour lors (3). Enfin (4) il y a d'autres curés qui, quoiqu'ils aient exécuté votre sentence de 1766, ne l'ont pas fait dans le tems fixé par ladite sentence, sçavoir les curés de Saint-Apollinard, de Saint-Andéol, de Bessenay, du Breuil, de Brignais, de Cheissy, de La Chapelle en Vaudragon, de Dardilly et Dargoire, de Saint-Forgeux, de Grézieux, de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, de Saint-Jean-de-Toulas, de Legny, de Millery, de Marcy-sur-Anse, de Saint-Maurice-sur-Dargoire, de Saint-Michel-sous-Condrieu, d'Oingt (5), de Sainte-Paule, annexe de Saint-Laurent-d'Oingt, de Saint-Romain-en-Giers et de Riverie, n'ont apporté leurs registres qu'après

le premier février, quoiqu'il fut ordonné qu'ils en feroient le dépôt dans le commencement du mois de janvier. Toutes ces contraventions ou négligences méritent d'être relevées de votre part. C'est pourquoi, le procureur du roi requiert que, conformément à l'article XXXIX de la déclaration du roi, du neuf avril 1736, tous les curés compris dans les trois premiers articles des contraventions ci-dessus expliqués, seront condamnés chacun en dix livres d'aumône, applicable au profit des deux hôpitaux de cette ville, et qu'ils seront en outre condamnés aux frais qu'il conviendra faire pour les contraindre au payement desdites aumônes; qu'à l'égard des autres curés, qui ont seulement retardé de rapporter leurs registres, qu'il leur sera enjoint d'être plus exacts à l'avenir à remplir leur devoir, sous telles peines qu'il appartiendra et qu'il soit passé outre comme pour exécution d'ordonnance. Délibéré au Parquet, à Lyon, le 14 mars 1768. Signé, Peysson de Bacot. Renvoyé à Mr Pullignieu, conseiller à Lyon, le 15 mars 1768 ; signé, Pupil de Myons. Vu le présent réquisitoire, ouï le rapport de Mr Pullignieu, conseiller céans, tout considéré, il est dit que notre jugement du 16 avril sera exécuté suivant sa forme et teneur; en conséquence que, pour les contraventions commises aux dispositions dudit jugement par les curés de Caluire, de Chaignon, de Moiré, de Saint-Cyr près Sainte-Colombe, de Saint-Saturnin, annexe de Saint-André-la-Côte, d'Anse, de l'Arbresle, de Charnay, de Couzon, de Courzieux, de Doizieu, de Saint-Genis-l'Argentière, de Genay, de Saint-Jullien-en-Jarrest, de Lissieu, de Montromant, de Souzy-le-Fenoil, de Tupins et Semons, de Chuyes, de Ville-sur-Jarniost, de Saint-Jean-de-Thurigneux (6), ils sont condamnés chacun personnellement en dix livres d'aumône, applicable au profit des deux hôpitaux de la ville de Lyon; condamnés pareillement, chacun en ce qui les concerne, aux frais qui pourront être faits, s'il y écheoit, contre chacun desdits curés, pour le recouvrement desdites condamnations. Enjoint aux curés de Saint-Apollinard, de Saint-Andéol, de Bessenay, du Breuil, de Brignais, de Cheissy, de La Chapelle-en-Vaudragon, de Dardilly, de Dargoire, de Saint-Forgeux, de Grézieux, de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, de Saint-Jean-de-Toulas, de Legny, de Millery, de Marcy-sur-Anse, de Saint-Maurice-sur-Dargoire, de Saint-Michel-sous-Condrieu, d'Oingt, de Sainte-Paule, annexe de Saint-Laurent-d'Oingt, de Saint-Romain-en-Giers et de Riverie (7), lesquels ont retardé l'apport de leurs registres au-delà du terme prescrit par notre jugement susdit, d'être plus exacts à se conformer à l'avenir aux dispositions y portées; et ce, aux peines de droit ; ordonné en outre que copies collationnées du jugement du 16 avril 1766, seront de nouveau envoyées à chacun desdits curés, afin qu'ils aient à l'exécuter, et que le présent jugement leur sera signifié, à la diligence du procureur du roi, et passé outre comme pour exécution d'édits, ordonnances et fait de police, nonobstant, etc. Et sera le présent jugement, imprimé et affiché, tant en cette ville que partout où besoin sera, dans le ressort de cette sénéchaussée. Fait à Lyon, en la chambre du conseil de la sénéchaussée, le 15 mars 1768. Collationné, signé Charrin (8). A Lyon, de l'imprimerie de P. Valfray, imprimeur du roi, 1768. — (1) 1e classe. (2) 2e classe. (3) 3e classe. (4) 4e classe. (5) Il paroit par le procès verbail du 7e janvier et par la signature de Mr Pupil de Myon du 8 janvier 1768, au commencement du double registre de lad. année, que mes registres de 1767 ont été rendus avant le 1er février, ce qu'on n'a pas observé. De La Coste, curé d'Oingt. (6) 20. (7) 22. (8) Le 10 juillet 1768, j'ai reçu ces deux pièces et ay répondus à Mr Pupil de Mions le 11e que j'ay toujours bien fait mon devoir sur cette matière, que le porteur (Solichon) de mes registres de 1767, à qui je les avois remis vers le mis décembre 1767, a négligé, par oubli, de les remettre au greffe de la sénéchaussée de Lyon, jusques au 8 janvier 1768, qu'il ne me les a remis que le 24 dud. mois ; que j'ay écris exactement les actes de cette espace de tems sur les deux registres de 1768; qu'il ne me faut chaque année que 2 feuilles de papier timbré et autant de papier commun et du petit, pour être de la grandeur de mes registres précédents. Je l'ay prié de les signer en décembre, comme il est dit dans cette lettre. De La Coste, curé d'Oingt, archiprêtre substitué de L'Arbresle ». — F° 29 v°, « Nota que le 27 décembre 1769, j'ay envoyé l'expédition de cette courante, avec celle de Mr le curé du Bois-d'Oingt par moy collationnée, à Lyon, pour être mise dans le greffe de la sénéchaussée par Mr le lieutenant général Pupil de Myons, qui m'a écrit en réponce à ma lettre que le roy défend de mettre deux années sur les mêmes registres, quoyqu'il y eut assez de place, comme il y en a ici, de sorte que chaque année il faut envoyer les registres en fin de décembre pour en avoir de nouveaux pour l'année prochaine, ce que je marque ici, affin que mon successeur exécute ce que je lui marque, affin de ne se pas jetter dans quelque embarras comme..... pour avoir négligé d'exécuter les ordres du roy sur cet article, qui est de conséquence pour établir à la postérité l'état d'un chacun et obvier à des procès qui arrivent souvent, faute de cette précaution. De La Coste, curé d'Oingt ». — F° 30, notes pour le report d'actes sur les registres de 1770 non encore parvenus. — F° 35 v°, « Le 22 avril 1772, j'ay bénis une croix de bois en Albepierre, paroisse de Saint-Laurent, construicte aux fraix de Mr Charles B...., dud. Albepierre, avec les prières de l'église, en qualité d'archiprêtre subs. de La Bresle. De La Coste, curé d'Oingt, archiprêtre susd. ». — F° 40 v°, « Nota que c'est le premier baptême (18 août 1773) que j'ay fait depuis le transport des fons baptismaux qui étoient auprès de la picine, ce qui a été fait pour placer un banc de plus à l'église et la rendre plus régulière. De La Coste, curé ». — Registres parafés par

Pupil (1761, 1766, 1768, 1769), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan 1784-1786), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

LES OLMES

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Eglise sous le vocable de Saint-Philibert, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation du cellérier de Savigny ; élection de Lyon, justice du marquisat de Saint-Forgeux.

E Suppl. 771 (GG 1.) — In-4°, 154 feuillets.

1634-1737. — Actes dressés par les curés Filhias (1634-1673), Jean Crueise (1676-1681), Jullieron (1692-1700), A. Danhiec ? (1700), Sonyer (1701-1706), Chaume (1707), Molin (1708-1715), Faucony (1715-1735), Rousset (1735-1737) ; les vicaires Corporandy (1700), Pastural (1707), et Baronnat, prébendier de Saint-Loup, Grange, Peillon, Chazal, Bayard, Epinat, etc. — Ff. 28, 149, blancs. — Ff. 1-27, baptêmes de 1634-1681 ; f° 27 v°, mariages de 1673 ; ff. 29-154, les trois actes 1692-1737. — F° 1, « Amy lecteur que le peu d'ordre qui se treuve en la suitte des années ne t'oste la volonté de poursuivre ton desseing en la recherche du jour, mois et année des mariages, baptesmes et enterrements que tu désires, car, encore que par trois diverses fois, malicieusement, les livres ayent esté esgarés, l'un dans ma réception et les deux aultres dans deux malladies, desquelles la bonté de Dieu m'a retiré jusqu'à steure ?, néantmoingtz le tout s'est presque trouvé dans des petits billets où je le descripvois à la haste, pour le mieux transcripre à loisir, dans le livre, affin que le tout se peut lire facilement, au contentement de ceulx qui en voudroient la coppie. Adieu, cher lecteur ; prie pour moy, et ceste mesme bonté bénisse ta vie et rende ta mort heureuse. Ainsi soit-il. FILHIAS. — F° 18, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle des Olmes, tenus par Mre Gabriel Filhias, curé dud. lieu. Fait à la visitte ce 23 septembre 1667, CHASSAING, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 19, « L'an de Nostre-Seigneur 1667, un dimanche, 18e décembre, jour que le grand jubilé fut ouvert, Clément neufvième siégeant » .... — F° 22, « *Ad majorem Dei gloriam.* Continuation des actes baptistaires de la paroisse des Olmes que je, curé soubzsigné, metz ensuite, quoique j'en aie un registre à part, seur du papier timbré, mais, afin que rien ne s'esgare, je les descris dans ce présent registre auquel on poura adjouter la mesme foy qu'à l'original, n'aiant rien changé n'y obmis », 1674. — F° 71, « Je soubsigné, prêtre sociétaire de St-Just-en-Chevalet en Forest, et prébandier de St-Roch à Valsonne, ayant pris possession de la cure des Olmes le 16 octobre 1707, y suis venu résider au commencement de l'an 1708, MOLIN ». — F° 71 v°, « Camille d'Albon, prince souverain d'Yvetot, marquis de Saint-Forgeulx, baron d'Avauges ». — 2 mars 1768. — F° 78, enterrement du curé « Jean-Claude Sonyer de Chanteloube, natif de St-Didier en Velay », 14 octobre 1706. — F° 80 v°, « Nous avons visittés l'église des Olmes en laquelle nous avons trouvés touttes choses en bon estat. Faict aux Olmes, le 1 juin 1711, DESPLASSES, archiprêtre ». — F° 92, « J'ai pris possession de la cure des Olmes le dixième juillet de l'année 1715, FAUCONY, curé ». — F° 94, « Nous avons veu le présent registre en faisant la visite, ce 26e may 1715, ROCHE, archip. subst. de L'Arbresle ». — F° 104 v°, « Veu le présent registre, nous l'avons trouvé en estat, en foy de quoy nous avons signé, aux Olmes, le 27e Novembre 1718, DESPLASSES, archiprêtre ». — F° 117, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 8e octobre 1724, BAYARD, archip. de L'Arbrêle ». — F° 124, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 14e juillet 1726, BAYARD, archiprestre ». — F° 128, « Vue et trouvé en état dans nostre visite aux Olmes, le 28 may 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 132, « Veu dans notre visite, le 24e aoust 1730, BAYARD, archiprêtre ». — F° 142, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 7e juin 1733, BAYARD, archiprêtre et curé ». — F° 146 v°, « Trouvé en état dans nostre visite, ce 4e juillet 1734, BAYARD, archiprêtre ». — F° 148, enterrement du curé « François Faucony, prêtre, natif de la ville de Castelane, diocèze d'Uzès en Provence », 18 mai 1735. — F° 153 v°, « Veu dans nostre visite ce 20e juillet 1736, BAYARD, archiprêtre ». — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 772 (GG 2. — In-4°, 207 feuillets.

1737-1792. — Actes dressés par les curés Rousset (1737-1756), Michel (1756-1758), Durand (1758-1766), Augier (1766-1774), Maisonneufve (1775-1792), Treille (1792), et Durelle, vicaire de St-Loup ; Epinal, Michaud,

Bouvet, Meynis, Guerpillon, Girin, p. Ambroise de Lyon, Dumas, Mignery, Merle, Pardon, Ducoing, Peillon, Chermette, Gay, Souzy, etc. — Ff. 40, 51, 60, 72, 106, 114, 115, 140, 141, 144-147, 152, 153, 158, 163, 164, 170, 184, blancs. — Ff. 1-8, actes interpolés, feuillets en déficit. — F° 6, « Veu dans nostre visite, ce 20e juin 1739, Bayard, archiprestre ». — F° 21, « Luc-François de Laurencin, chevalier, seigneur de Chanzé, Angélique de Rémigny, sa femme », 21 juin 1745. — F° 23 v°, « Veu dans nostre visite ce 30e novembre 1746, Bayard, archiprestre ». — F° 41, « Veu et trouvé en estat, dans nostre visite, faite ce 29e octobre 1753, Meyssonnier, curé de Theysé, archiprêtre de l'Arbresle ». — F° 43 v°, « Vu par nous dans le cours de notre visitte aud. lieu des Olmes, le 13 aoust 1755. St-Aulbin, vic. général ». — F° 55, « J'ai pris possession de la cure des Olmes le 22e juin 1758, Durand, c. des Olmes ». — F° 58, « Camille d'Albon, marquis de St-Forgeux, prince d'Yvelot, ancien capitaine de cavallerie du régiment de Lévi », 27 juillet 1759. — F° 96, « Mrs Gentil, Perrin, Guillier, Baverel, Martel et Piéguet, missionnaires de St-Joseph, ont donné la mission à la parroisse de St-Loup, pendant cinq semaines ; ils l'ont faite avec édification et terminée le 22 janvier 1769 ». — F° 100, « Nous avons, cette année (1770), orné le maître autel de six chandeliers et une croix d'arquemy, qui ont coûté soixante et dix frans. A. M. D. G. ». — F° 116, « Le pape Clément XIV est mort le 22 septembre 1774, âgé de 69, après avoir occupé la chaire de saint Pierre 5 ans, 4 mois, autant que Sixte V, qui comme lui avoit été cordelier ». — F° 117 v°, « Louis XV, roy de France, âgé de soixante et quatre ans, est mort le mardi des Rogations, dixième jour du mois de mai de l'an 1774, à 3 heures du soir, après avoir reçu le St-Viatique et l'extrême onction, la veille de sa mort ». — Registres parafés par Pupil (1745, 1753, 1757-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791-1792).

ORLIÉNAS

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Église sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'abbé d'Ainay ; élection de Lyon, justice d'Orliénas.

E Suppl. 773 (GG 1.) — In-fol agenda, 255 feuillets.

1572-1674. — Actes de baptêmes dressés par les curés Revol (1594-1620), A. Casot (1621-1645), Benoist (1646-1647), Chassaigneu (1647-1674) ; les vicaires Nicolas (1572-1580), Petit (1583-1587), Nayme (1587-1589), Fournier (1591-1593), Mazel (1593-1594), Pitrat (1595), Chassaigneu (1643-1647), et Cogner, curé de Soucieu, Nayme, Matheus, Rey, Chambefor, Nolhac, Carles, Tronchon, etc. — Ff. 1, 5, 6, 9, 12, 15, 21, 23, 25, 29, 30, 34, 35, 136-141, 147, 158, 161, 164, 255, blancs. — Ff. 2-33, table alphabétique par prénoms ; ff. 36-83, copies d'actes de baptêmes, mariages et enterrements de 1572-1620 ; ff. 83-132, actes de baptêmes 1621-1645 ; ff. 133-135, 146-167, table par prénoms ; ff. 168-254, baptêmes de 1645-1674. — F° 36, « Extraict de plusieurs baptizés pris et tirés tant des livres du plain chant de l'esglize d'Orliénas, de sur troys cayers de papier treuvé dans l'arche de la luminayre dud. lieu, que dans les missels et rituels de lad. esglize, par moy curé d'icelle église d'Orliénas, au moys d'aust de l'année mil six cens trente-ung, An. Casot, curé susd. ». — Ff. 46 v°, 47, mariages et enterrements de 1594. — F° 46 v°, enterrement de Pierre Cossi, tué le 31 janvier 1594 « par de gens du marquis de St-Sorlin qu'estoient en garnison à Brignais ». — F° 58, « Aujourd'huy XVIe aoust 1602, Claude et François Peronnet frères, ont rendu le royaulme de saint Roch : ont baillé pour présent ung callice d'argent ; et André et Benoist Revol, frères, filz de Claude Revol, ont prins led. royaulme et ont promis de faire présant à nostre esglize de la valleur de XIII escus. J.-B. Revol ». — Ff. 58 v°-59, mariages de 1603. — F° 59 v°, « Le susd. jour (17 août 1603), Pierre Boiron et Jean Guibert ont prins le royaulme de saint Roch et saint Theodolle, pour le pris de XXXI l. X s. qu'ilz ont promis paier entre les mains du luminier de nostre esglize pour faire les réparations les plus nécessaires à lad. esglize ». — F° 61 v°, « Ce jourdhuy XVIe aoust 1604, le royaulme des enfans de ce lieu a esté deslivré à George Fourel (?), au pris de XXIII l., pour estre employées aux réparations les plus nécessaires de nostre esglise, J.-B. Revol ». — F° 65, « Ce jourdhuy XVIe aoust 1606, Anthoine, fils d'Anthoine Guinand, Pierre, fils de Jean Balley et encores Estienne Guinand et Benoist Balley, pères des susd., ont rendu le royaulme de St Roch et St Téodolle, et pour présent ont faict enlever, couvrir, travonner, blanchir et enfermer la chappelle

qu'est à l'entrée de nostre esglize, du costé de bize ». — F° 66, « Le VI° may 1607, suivant la permission à moy donné par révérandissime Claude de Bellièvre, archevesque et comte de Lion, a esté administré la bénédiction à une croix appellé la croix vielle, par M° Floris Tavernier, procureur ez cours de Lion, en présence de tous les habitans de ce lieu, estans en procession, par moy curé susd. J.-B. Revol ». — F° 70, « Le VI° novembre 1610 a esté fondue nostre grosse cloche, en présence de tous les parrochiens. Le mercredy X° novembre, veille de St-Martin, a esté lad. cloche béniste, ensuitte de la permission à moy donnée par Mgr Claude de Bellièvre, archevesque et comte de Lion, de laquelle cloche a esté parrain m^{re} Hugues Cazot, n^{re} royal et greffier dud. Orliennas, et marraine, dame Jane Moyne, femme de Mre Floris Tavernier, procureur ès cours de Lion, en présence de tous les habitants, estant en procession, proche le clochier preste à la monter, par moy curé susdit. J.-B. Revol. Le lendemain, jour de St-Martin, lad. cloche a sonné à vespres ». — F° 74 v°, « Le XXI° septembre 1613, déceddat Jane Guinand, femme d'Estienne Mullatier, dict le Cadet, et fust enterrée le XXIII° dud. dans l'esglize et près l'hostel Nostre-Dame; laquelle, par son testament receu par M° Bertrand, notaire de Talluy, le XIII° du susd. mois de septembre, an susd., elle fondat IIII messes pour estre cellebrées tous les ans à perpétuitté, à semblable jour de son enterrement et lesquels elle situat sur une vigne à elle appartenant, size au territoire de Luvallière, J.-B. Revol ». — F° 76 v°, « Le royaulme de St Roch et St Theodolle a esté baillé à Jean Mullatier et Michel Guiet (?) le XVI° aoust 1614, au pris de X l. qu'ilz promettent paier dans ung an prochain pour la réparation de l'église de ce lieu. J.-B. Revol ». — F° 79 v°, Mathieu de Solleysel, s^r du Clappier de La Berardière, conseiller du roy et maistre des portz, pontz et passaiges en la province de Lionnois et mareschal de logis de la compagnie des gardes du corps du roy », 31 juillet 1616. — F° 124, enterrement de « s^r Pierre Thiollier, sieur du chasteau d'Espesse, que fust assassiné dans sondict chasteau, le mercredy des cendres, cinquiesme dud. mois de mars », 7 mars 1642. — F° 89 v°, « Le 9° dud. mois de mars 1642, a esté ensépulturé, en ladicte esglize d'Orliénas, damoyselle Jane Chevallier, femme dud. sieur d'Espesse, et le XI° dud. elle fust déterrée pour estre ouverte par ung chirurgien, en présence d'ung médecin, et à l'instant remise dans le sépulchre, le tout par ordonnance du grand prévost de Lyon ». — F° 128, enterrement au cimetière des pestiférés de « Phelippe Piégay, notayre royal et procureur d'office de Riverye, mort de peste », 12 juillet 1643. — F° 130, « En l'année 1644, les habitans d'Orliénas ont faict remettre et réédiffier le pont pour entrer dans le chasteau dud. lieu, ausquelz mons. l'abbé d'Esnay a donné quelques arbres qui estoyent au fossé dud. lieu ». — F° 142, « Livre de la luminaire d'Orliénas tenu par Jehan et Pierre Balley, père et filz, et aultres qui seront cy apprès, commencé en l'année 1621 ». — Ff. 143-145, En l'année 1623, Jehan Balley, recteur de la luminaire de l'esglize parrochialle de ce lieu d'Orliénas, par l'advis de Mre André Cazot, prebtre, curé de lad. esglize, a faict fayre le devant de lad. esglize pour la fasson duquel led. Balley a payé au masson la somme de trente livres et au paintre la somme de cinquante livres t. AN. CASOT, curé.

En l'année 1621, led. Balley avoit faict fayre ung contract de pention au proffict de lad. luminayre, contre Charles Brochay, soubz le sol principal de cent sept livres t., qui rendent tous les ans à lad. luminayre sept livres t., led. contract reçeu par M° Aymard Chanfrey. AN. CASOT, curé.

En l'année 1624, led. Jehan Balley a achepté pour lad. luminaire une chasuble avec son estolle et manipulle de camellot goffré, que a cousté la somme de quatorze livres t. AN. CASOT, curé.

En l'année 1625, ledict s^r curé a baillé à lad. luminayre ung ciboyre d'argent pour porter le St-Sacrement aux mallades et ce pour M° Anthoyne Cazot, greffier dud. lieu, pour le royaulme de St Martin de lad. année. AN. CASOT, curé.

En l'année 1626, Pierre Balley, filz du susnommé Jehan Balley, a accepté la charge de la luminayre après le décedz de sond. feu père, lequel a faict fayre une fenestre pour donner jour sur le grand hostel, lad. fenestre du cousté de bize, pour laquelle il a payé au masson la somme de quinze livres t., et pour la vitre d'icelle fenestre a payé au vitrier la somme de douze livres, et pour les barreaulx de fert de lad. fenestre la somme de quatre livres. AN. CASOT, curé.

En lad. année 1626, led. Pierre Balley a achepté ung callisse, fasson de Milan, qui a cousté la somme de vingt-cinq livres t. AN. CASOT.

Le royaulme de lad. année 1726 a esté deslivré à Benoist Roux, filz de feu Nerigo Roux, ouvrier en drapt de soye de Lyon, pour le pris de vingt livres t. et celluy des filles a esté deslivré à Jane Mallard, fille de s^r Claude Mallard, marchand de soye dud. lieu, pour le pris de dix livres t., le tout à l'yssue de vespres du jour et feste de Monsieur saint Roch, en présence de toute l'assistance. AN. CASOT, curé.

En l'anné 1627, Pierre Balley, luminier, a faict fayre une chaire, boys noyer, pour prescher, laquelle a esté mise en l'esglize proche l'autel de Nostre-Dame, pour laquelle il a payé vingt-quatre livres et pour les bandes de fert auxquelles elle est attaché, led. luminier a payé la somme de neuf livres. AN. CASOT, curé.

En lad. année 1627, Estienne Robert l'ung des pèlerins qui ont esté à St-Jacques a baillé pour son royaulme en l'esglize d'Orliénas une lampe cuyvre, qui luy a cousté huict livres et led. royaulme a esté remis à Jehan Cournet, aussy l'ung des susd. pélerins, pour le rendre l'année prochayne,

avec tel ou semblable présent que led. Robert a faict l'année présente. AN. CASOT, curé.

Les susnommés Roux et Mallard ont donné à l'esglize pour leur royaulme une chasuble, estolle et manipulle satin incarnadin d'Espagne fassoné. AN. CASOT, curé.

Benoist Bonton ? a prins le royaulme de enfans d'Orliénas soubz le vocable de Monsieur sainct Roch l'année présente 1628, pour lequel il a promis livrer à Pierre Balley, luminier, la quantité de trente livres cire le jour de la sainct Roch prochain 1629. AN. CASOT, curé.

En lad. année 1628, led. Balley, luminier, a faict fayre ung confessional dans le cœur de lad. esglize, pour lequel il a payé la somme de ..... AN. CASOT, curé.

L'année 1629, Mr Pierre Balley, greffier d'Orliénas et luminier en l'esglize dud. lieu, a prins le royaulme de Me sainct Roch, pour lequel il a donné à l'esglize une croix d'argent avec un penon rouge, aulquel il y a l'image dud. Mr sainct Roch. AN. CASOT, curé.

L'anné 1630, Barthellemy Revol, dit Varin, a prins le royaulme de sainct Roch, pour lequel il a promis payer entre les mains dud. Me Balley, luminier, la somme de trente livres tz., et ce, dans le jour et feste de myoust de l'année 1631. AN. CASOT.

En l'année 1631, Pierre et George Roubert, frères, ont pris le royaulme de saint Roch, et ont promis payer pour icelluy la somme de trente livres ; ilz ont donné une chasuble estolle et manipulle damas blanc. AND. CASOT.

En l'année 1632, Barthellemy Dassier et Jehan Doyan ont pris le royau!me de saint Roch et ont promis payer pour icelluy la somme de trente six livres. AND. CASOT.

Jehan Lanard, le jeune, et Ennemond Marin ont aussy pris led. royaulme à leur dévotion, ilz ont baillé une chasuble, estolle et manipulle damas bleu, 1633. AND. CASOT.

Les royaulme des années 1634, 1635, 1636 et 1637 ont estés payés en cire. AND. CASOT.

En l'année 1638, le royaulme de Mr saint Roch a esté baillé à Sallomon Taravel, œvrier en drapt de soye de Lyon, lequel a baillé la grande banière rouge. AND. CASOT.

En l'année 1639, Aymé et Hugues Denoally ont prins le royaulme de Mr saint Roch et ont donné ung missel avec le tornet (?) et de cire. AND. CASOT.

En lad. année 1639 et le neufviesme may, le curé soussigné a remis à Estienne Magdinier, recteur de la luminayre dud. Orliénas, ung pré sciz à Talluy, au teritoyre de la Boyronière, à la charge que lad. luminayre entretiendra jour et nuict perpétuellement une lampe ardante devant le Sainct-Sacrement de l'esglize dud. Orliénas, par contract reçeu par Me Jehan Bertrand, notayre royal et chastellain dud. Talluy, lequel pré il a acquis du sieur Pierre Veysson (?) de Lyon, et icellui Veysson l'avoit acquis de Claude Revoil dit Bollard. AND. CASOT.

En lad. année 1639, led. Mre André Cazot, curé soussigné, a faict mettre dans lad. esglize d'Orlienas ung bachat de pierre fermant à clef, propre pour tenir l'huyle pour l'entretènement de lad. lampe. AND. CASOT.

Le royaulme de lad. année 1639, a esté baillé à Jacques Cournet et Loyse Fuschier, sa femme, et à Benoist et Loyse Cournet, leurs enfants, qui l'ont rendu en l'année 1641 et ont donné deux aulbes, leurs amy et ceintures toylles blanches, qui ont cousté cinquante-quatre livres, oultre la cire. AND. CASOT.

En lad. année 1639 ont a commencé à reffayre la muraille du chasteau dud. Orliénas, qui sert de confin au cimetière dud. lieu, du costé de vent, en laquelle on a comencé à pouser des fenestres pour ung jour agrandir le cœur de lad. esglize. AND. CASOT. — En l'année 1649 et le jour et feste monseigneur sainct Roch, seiziesme du mois d'aoust, le royaulme a esté rendu par Monsr Fillion et ses enfans, qui l'avoient prins l'année dernière et on donné à l'esglize dud. lieu d'Orliennas, une chazuble thoille d'argent avec des passemens à jour et dantelles autour d'icelle, d'or ; ung parement d'aultel avec les mêmes passementz avec les armes dud. sr Fillion ; une escharpe pour mettre sur le crucifix et ung voyle pour mettre sur le calice aussy avec des dantelles d'or de mesme thoille d'argent. CHASSAIGNEU, curé.

Le royaume de l'année 1663, feste saint Roch, a esté donné à François ...thoine et Sibille Merlier, qui ont promis six escus pour led. royaulme. CHASSAIGNEU. — En l'année 1671, honeste Floris Guinand a rendu le royaume qu'il a fait prendre à son filz Hugues (?) et à Louyse, ses enfans, qui ont donné..... Me Anthoine Balley a fait prendre le royaume à son filz Michel et sa fille Marie, le jour de saint Donat, et ont promis huict livres ». — F° 179 v°, « Claude de Laurencin, escuier, sieur de Prapin », 3 avril 1650. — F° 182, « Jean Candy, imprimeur à Lyon », 30 mars 1651. — F° 236 v°, « Hugues Denoally, maistre imprimeur juré de la ville de Lyon », 31 juillet 1667.

E Suppl. 774 (GG 2. — In-4°, 236 feuillets.

1643-1699. — Actes dressés par les curés Chassaigneu (1643-1682), Devers (1682-1688), Pelloux (1689-1690), de Vers (1690-1699); le vicaire Isnard (1687), et Lapierre, prêtre ; de Vers, curé de Millery, etc. — Ff. 28, 45, 49, 57, 59, 60, 62, 64-67, 69-72, 76, 78, 110,166, blancs. — Ff. 87, 88, rongés sur le bord à droite ; f° 106, échancré au bas, à droite. — Ff. 1-86, format agenda. — Ff. 1-21, enterrements de 1643-1674 ; ff. 22-86, table par prénoms ; ff. 87-104, baptêmes de 1673-1683 ; ff. 105-111, enterrements et mariages 1673-1682 ; ff. 112-114, tables; ff. 115-236, les trois actes

1682-1699. — F° 17, enterrement du sonneur tué par la foudre, 14 septembre 1667. — F° 23, « Répertoire des baptesmes depuis l'année 1600, par s^r Cazot, curé d'Orliénas ». — F° 26, « L'an 1705, le 10e may, Jean Sub, de la bourgade du Taravel, a esté nommé luminier de la parroisse d'Orliénnas, comme il paroit par l'acte public qui en a esté fait et receu par Mre Ballay, notaire, procureur d'office, signe par moy curé soubsigné et par les principaux habitans, les jours et an que dessus. G. Desverneys, prêtre. Mémoire de ce que ledit Jean Sub a fourny pour la luminaire may 1705, 4 livres et demy de cyre blanche qui ont cousté 5 l. 8 s.; pour avoir fait raccommodé le petit poile et dos d'asne au benier et serrurier; acheté petites chandeles pour les offrandes des rogations, 1 l. 4 ». — F° 26 v°, 1705, recepte de Jean Sub, luminier : may, du service de Françoise Perret, 5 s.; de l'enterrement de François Leissin, décédé le 15 may 5 l.; reçu des offrandes des rogations 1 l.; maître Berger, précédent luminier, luy a remis environ 5 livres de cire en 12 cierges neuf, le reste en bout de cierge; plus environ 4 livres d'huile de noix, plus du sel, plus la boîte d'encens presque plaine; plus du coton ». — F° 27 v°, « Maurice Fournel a esté nommé luminier, l'an 1706, 13e may ». — Ff. 31-30, répertoire de mariages 1689-1692. — Ff. 32-44, listes de noms, répertoire de mariages ? 1630-1677. —. Ff. 53 v°-55, liste des confrères du St-Sacrement en 1702, parmi les noms, ceux de Jeoffray, Bessy, Fayolle, Massard, Robert, Denouailly, Mulattier, Bonard, Masard, Guillermet, Vial, Bois, Fargières, Guise, Camus, Bergier, Piéguay, etc. », liste de 145 noms. — F° 74 v°, « en 1691, il y a en a eut (enterrements) de grand corps 21, des petit 19, en tout 40 ». — F° 117 v°, « Gilles de La Tournelle, prieur et seigneur de Talluyer, 23 novembre 1682. — F° 187 v°, « Jean Devers, marchand libraire à Lyon », 4 juin 1692. — F° 219, « Sébastien Roux, maître imprimeur, marchand libraire à Lyon », 9 mars 1697. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 775 (GG 3.) — In-4°, 249 feuillets.

1700-1724. — Actes dressés par les curés Devers (1700-1701), B. Soland (1701-1704), Desverneys (1705-1724), et fr. Ange, récollet, Burdin, Sarron, Bertrand, Fournier, Jourdan, J. Fouquet, Morandin, etc. — F° 148 v°, « Marie-Anne, troisième cloche du cloché de l'église d'Orliénas, faite en avril de cette année, a esté bénitte par Messire Gaspard Desverneys, curé de laditte paroisse, ce jourd'huy vingt-huitième octobre 1715. Son parain a esté noble Claude Vallan, docteur en médecine, bourgeois de Lyon, sa maraine, dame Marie-Anne Basset, épouze de messire Laurent Dugas, chevalier, conseiller du roy, président en la cour souveraine des monnoyes, siège présidial et sénéchaussée de Lyon, qui ont signé en présence dudit messire Laurens Dugas, de messire François Bottu, écuyer, seigneur de St-Fonds, de M^{res} Jaques Burdin, prestre chanoine de l'église de N^{tre}-Dame de Montluel, de Mre Guillaume Morandin, curé des paroisses de Vourles et Brignais, de Mre Joseph Fouquet, vicaire de laditte paroisse de Vourles, témoins requis et soussignés. Vallan, Basset-Dugas, Dugas, Burdin, pbr. can.; Morandin, curé; J. Fouquet, Bottu de St-Fonds, G. Desverneys, curé d'Orliénas ». — F° 177 v°, « Visite générale de monseigneur, le 13e septembre 1718, Terrasson, vicaire général et official ». — F° 199, enterrement de « Jaqueline Dugas, fille de Mre Laurent Dugas, président en la cour souveraine des monnoyes et siège présidial de Lyon », 24 septembre 1719. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 776 (GG 4.) — In-4°, 261 feuillets.

1724-1745. — Actes dressés par les curés G. Desverneys (1724-1745), Barrail (1745); le vicaire Barrail (1741-1745), et fr. Siméon, récollet, fr. Ennemond, récollet; G. Desverneys, archiprêtre, ancien curé. — F° 179 v°, « Claude-Anne de Micoud, écuier, seigneur de la maison forte de Talluy », 23 septembre 1739. — F° 236 v°, « Mission. Les révérends pères capucins, sçavoir le père Vincent de St-Chaumont, le père Anselme de Roanne, le père Simond, le père André, ont fait la mission durant les avents, l'an 1743, durant un mois, G. Desverneys, p. i. curé, archiprestre. — Registres parafés par Pupil (1737-1745).

E. Suppl. 777 (GG 5.) — In-4°, 295 feuillets.

1746-1768. — Actes dressés par les curés Barrail (1746-1764), Romier (1764-1768), et Roschet, curé de Taluyers; fr. Charlemagne, récollet, Perrein, Claron, Girin, Rivière, fr. Camille Vassal, Rave, etc. — Ff. 15, 16, 41, 42, 57, 84-86, 97-102, 136-140, 151, 197, 209, 221, 245-247, 258, 259, 269-271, 293-295, blancs. — F° 36 v°, enterrement de Gaspard Desverneys, ancien curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, prébendier de St-Nizier de Lyon, 20 août 1748. — F° 37, « Vu, bon et approuvé par nous vicaire général en cours de visite aud. Orliénas, ce 6e septembre 1748, Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. ». — F° 107 v°, Joachim Vuy, commissaire en droits seigneuriaux et seigneur de La Verdureine et de La Chabaudière », 24 avril 1753. — F° 229 v°, procuration passée à Pierre Balley, notaire d'Orliénas, par Antoinette Dutreuil, veuve de François Thévenon, pour

faire procéder au mariage de sa fille Françoise, 21 août 1763. — F° 230, Lettre du curé de St-Laurent-d'Agny à celui d'Orliénas au sujet du mariage de Benoît Escoffier et Françoise Thévenon, 22 août 1763. — F° 283 v°, « Le 16, 17 et 18 avril 1767, qui étoient les jeudy, vendredy et samedi saints, il est tombé de la neige et il a gelé pendant les trois jours. Les seigles étoient épiés et n'ont point eu de mal ; les vignes étoient fort avancées ayant égard à la saison, et elle ont été totalement gâtée, en sorte que la dixme qui se paye de douze la treisième, et qui fait, année commune, entre six et sept cens années de vin, n'en a fait que quarante-cinq. ROMIER, curé. » — F° 292, « Le 14 aoust 1768, jour de dimanche, environ une heure après midi, le tems parut très mauvais, il tonna beaucoup jusqu'à trois heures et demie qu'il tomba un peu de grêle et le tems se remit au beau. Environ à cinq heures du même jour, le tems redevint mauvais du côté de Pila, il vint un nuage si prodigieux qu'il tomba à Orliennas un demi pied de grêle, telment que les vignes, fruits et autres denrées, furent totalement perdues. Le canton des Ronsières n'eut presque pas de mal ; les fermiers de la dixme y cueillirent environ soixante années de vin. Mais il n'y eut pas dans le reste de la paroisse aparence de vin ; les vignes avoient été dépouillées non seulement de leur fruit, mais encore de leur feuilles, et, au milieu de septembre, elles formèrent comme au printems ; les arbres fleurirent de même. Nous ne fumes pas les seuls malheureux. St-Laurent, St-Vincent, Mornand, Taluyer, Brignais, Chaponost, Ste-Foix, depuis Lyon jusqu'à Bourgoin, et depuis Pila jusqu'à Mornant, tous eurent le même sort, le même jour. Les autres villages du Lyonnois furent à peu près traités de même quelques jours après, de façon que Vourles, Charly, Vernaison, Irigny, Crigny, Millery, Montagny et Chassagny, furent les seuls qui n'eurent point de mal. Quoique la grêle, selon le proverbe, ne fasse pas enchérir les denrées, le vin cependant doubla de prix, quoiqu'il fut déjà fort cher à cause de la gelée de 1767, il se vendoit avant la grêle 20 et 24 l. ; après la grêle, il se vendit 40 et 45. Il s'est même vendu de très bon vin vieux de Milleri et autres endroits 70 francs. mais cela ne dura pas. Il vint beaucoup de vin de Provence, qui firent tomber les vins de païs à 20 l. La grêle tomba le dimanche, et l'ont vit encore de la même grêle dans le château d'Orliennas le jeudy suivant, dans les endroit où le vent l'avoit amoncelée et on en vit dans des bas, le long des rivières, jusqu'au mardy de la semaine suivante. ROMIER, curé ». — Registres parafés par Pupil (1746-1766, 1768), Charrier (1767).

E. Suppl. 778 (GG 6.) — In-4°, 318 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par le curé Romier, et Payre, vicaire de Brignais ; Ratton, chapelain à Taluyers ; Caylas, J. Collet, Julliard, Guiraud, Joannin, Savoie, Bolland, Peyzaret. — Ff. 8-10, 20, 29-31, 42, 43, 54-57, 70, 71, 85, 96-99, 110, 121-124, 139-142, 156, 169, 170, 182, 183, 195-197, 205-211, 221-225, 237 bis, 238, 251, 252, 263-266, 277-280, 291-294, 304-306, 316-318, blancs. — Le premier feuillet du registre de 1777 en déficit. F° 22 bis, mariage dans la chapelle du château d'Orliénas, de « Jean-Pierre-Philipe-Anne La Croix, chevalier, seigneur de Laval, Marcy, Dardilly, Monchausson, Lorme, partie de Ste-Consorce, Limonest et autres lieux, et de Catherine-Elisabeth Robin », 11 mai 1771. — F° 81, « Vu en cours de visite et trouvé en état, le 28 octobre 1775. GAUDIN, promoteur général substitué ». — F° 84, « J'ai fait planté environ mille sep de la vigne derrière le chataud, lesquels se confinent de matin et vent par la vieille vigne de la cure, de soir tirant à vent, par le chemin qui descent au pont, et de bise par la vigne de François Gaidon. Les chapons me furent fournis par Boiron de St-Laurent, qui me dit qu'ils étoient plant de la vorelle, ils n'ont point trempé dans l'eau avant d'être plantés, car ils furent cueillis le lundi et plantés le lendemain mardi ; il n'y eût pas trente preuves à faire, si bien les chapons avoient pris lors de la plantée. Cette plantée fut faite en mars 1775. ROMIER, curé ». — F° 109 v°, « Au mois d'avril 1777, j'ai fait planté environ mille seps de la vigne, au dessus du bois, lesquelles mille seps se confine de matin par la vigne de Claude Condamin, de midi, par le surplus de la vigne de la cure ; de soir, par la vigne de François Gaidon, et de bise par le bois de la cure. ROMIER, curé ». — F° 104 v°, « Ce jourd'huy 1er juillet 1777, M^rs les curés et vicaires de la congrégation de Brignais, assemblés dans la paroisse d'Orliennas, nous soussignés curé de laditte paroisse, en concéquence de la commission à nous donnée par Mgr l'archevêque de Lyon, en datte du 18 décembre 1776, avons fais la bénédiction du nouveau cimetière, avec les prières et cérémonies prescrites par le rituel de ce diocèze, et avons signé avec lesdits sieurs. GIRAUD, curé de Chaponost, VALLET, curé de Charly, DE CASTELLAS, curé de Brindas, J. COLLET, curé de Soucieu, RATTON, prêtre ; CHALAMEL, vicaire ; BATAILLON, vic. de Messimy ; CALEMARD, vic. ; DIDIER, vicaire d'Oulin ; CARIE, vic. ; CABUCHET, ancien curé de Soucieu, f. CARRILLON, religieux cordelier. ROMIER, curé, BOUVIER, curé de Brignais et Vourles, GALLET, curé de Millery, THALANT, curé de Thurins. La cérémonie a été précédée par un discours fait par le R. P. Carillon, religieux cordelier et docteur de Sorbonne. ROMIER, curé ». — F° 155, « Au mois d'avril 1780, j'ai fait planter la vigne appelée la Burette, qui se confine de matin par la vigne de François Gaidon, de midi par le chemin qui descent au pont, de soir par la vigne de Salomon Rivoire dit Hauteville, et de bize par la terre de Louis Joly, dit Ravet. ROMIER, curé ». — F° 181 v°, « Au mois d'avril 1782, j'ai fait planter la

vigne de Villacrox, laquelle se confine de matin par le chemin tendant d'Orliennas à Taluyer, de midi par la vigne de Vindry, et de soir par la vigne de Lanard, et de bize par la vigne dudit Lanard, une charoloire entre deux, appartenant audit Lanard. Elle pris fort mal quand je la fis planter, parce que l'hivert avoit gâté les chapons; je l'ai faite rebrocher l'année suivante. ROMIER, curé ». — F° 220, « Description de l'hivert 1784 à 1785. Le mois d'octobre 1784 fut froid; il gela dès le commencement du mois; il tomba plusieurs fois de la nège, cependant en petite quantité. Novembre suivant fut très froid, il tomba de la nège en petite quantité. Le commencement de décembre fut comme le comporte la saison. Le 8 décembre il fit très froid jusqu'au 15, qu'il commença à tomber de la nège à 5 heures du soir, et le lendemain matin il s'en trouva en plat païs 18 pouces; elle tomba sans orage, elle fondi dans les festes de Noël. Janvier 1785 fut pluvieux, et assès doux. Dans le commencement de février, il tomba de la nège, environ 18 pouces; elle resta jusqu'à la fin du mois, avec un froid très rigoureux. Les vignes des Ronzières furent très endomagées; tout ce qui se trouva hors de la nège fut gâté; la récolte de vin y fut très petite. Au commencement de mars, nouvelle nège, poussée par un vent du nort très violent; les chemins furent comblés; la croix de Ste Agathe fut ensevelie dans la nège; il y en avoit en Trêve de Gain aussi haut que la maison de Pierre Bernard. Tout le mois fut très froid; enfin le 2 avril, samedy de *Quasimodo* au soir, il tomba une si grande quantité de nège que les chemins qui n'étoient pas encore débarassés de l'ancienne nège furent de nouveau comblés pendant la nuit, en sorte qu'il n'y eut presque personne à la messe le jour de *Quasimodo* et le lendemain, feste de l'Annonciation. La nège fut très longtems à fondre; les gelées se soutinrent quoique petites et peu fréquentes, jusqu'au milieu de may, où les chaleurs vinrent tout à coup. On vit des cerisiers donner des fruits murs, un mois après que la fleur eu commencé à paroître, la plupart des froments ne furent en épis que trois semaines. Cependant la récolte fut assez bonne, quoique l'on vit dans beaucoup de froments, quantité d'épis qui ne purent pas monter. Il y eut très peu de paille, de froment surtout. Je trouvai de la neige dans le chemin creux de la Molie, le 1er du mois de juin, en petite quantité, il est vrai. Il en étoit tombé dans ce chemin aussi haut que les chaines qui sont dans les haies, et sur la balme du côté du nort. Quoique l'hyvert eu été très long, on moissonna selon l'usage à la St-Jean, et on vendangea à la St-Michel. Les récolte en tout genre furent bonnes; la paille et le foin furent très chers, parce que le bétail demeura plus longtemps que de coutume dans les écuries. ROMIER, curé ». — F° 232, « Vérifié par nous, en cours de visite, ce 31 mai 1786, LACROIX DE LAVAL, g^d^ ob., vic. gén. ». — F° 315, Ce jourd'huy 1er janvier 1793, l'an second de la République françoise, sur la réquisition du citoyen F^ois^ Balley, procureur de la commune d'Orliennas, nous, Pierre Brochay, maire de cette commune, avons clos et arrêté le présent registre, conformément à l'article 1er du titre 6 de la loy du 20 septembre dernier, sauf à faire l'inventaire de tous les registres existants entre les mains du citoyen Romier, curé, conformément à la disposition de l'article de la loy cy-dessus, et sauf aud. citoyen Romier à déposer les doubles, lesd. registres et les nouveaux dans les archives de cette commune. BROCHAY, maire, BALLEY, procureur de la commune ». — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

OUILLY

Commune réunie à la ville de Villefranche.

Eglise sous le vocable de Sainte-Agathe, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur d'Arnas; abbaye de Jong-Dieu, élection et justice de Villefranche. V. VILLEFRANCHE.

OULLINS

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

Église sous le vocable de Saint-Martin, annexe d'Irigny, archiprêtré de Mornant; élection de Lyon, justice d'Oullins.

E Suppl. 779 (CC 1.) — Portefeuille, 5 cahiers, papier ; 10 pièces papier, ensemble 111 feuillets.

1661-1780. — Impôts. — Cahier de commandements et saisies faits à la requête de Jean Billon, commis à la recette des tailles ; saisies de pièces de vin, de bestiaux, de vaisselle d'étain.... 1664-1665. — Rôle des impositions de la paroisse d'Oullins, comprenant deux chapitres, celui des habitants, celui des grangers, fermiers et inquilins ; en tête, fragment des charges et des décharges. Total des cotes : 4934 l. 13 s. 3 d. « De laquelle [somme] les cottes d'office payeront aud. s^r^ receveur 170 l. et le collecteur aud. s^r^ receveur pour le restant de la taille 3830 l. ; pour le droict de quittance, 2 l. ; pour le gage du scindicq perpétuel de cette parroisse, 27 l. ; pour les trois deniers pour livre attribués au greffier des roolles du principal de la taille, 50 l. ; pour le droit de seau et quatre sols pour livre du..... présent roolle, 14 l. 8 s. ; pour l'imposition du fourrage, 162 l. ; pour les six deniers pour livre du montant des sommes cy-dessus attribués au colletteur, les cottes d'office déduittes, 106 l. 7 s. 9 d. ; comm'aussy payera led. colletteur pour les estapes des gens de guerre, 543 l. ; pour les huit deniers pour livre desd. estapes, 18 l. 2 s. ; pour le droict de quittance, 10 s. ; pour les quatre deniers aussy pour livre des estapes attribués aud. colleteur, 9 l. 1 s. ; partant il y a de bon tropt imposé 2 l. 4 s. 6 d. » — Supplique adressée à l'intendant d'Herbigny par les « possesseurs et ayants-droits dans les breteaux d'Oulins et de Sainte-Foy », demandant à être déchargés de la taxe de 6000 livres qui leur avait été imposée, faisant valoir « que les breteaux dont ils jouissent ont esté de tout temps un continent qui n'a jamais esté isle et qui a seulement pour confin le Rosne du costé de matin », après 1694. — Ordonnance de l'intendant de Bérulle, ordonnant l'imposition à Sainte-Foy de la somme de 262 livres 10 s. « pour nouveaux acquests de ses usages et pascages », 14 avril 1693, formule imprimée. — Commandement de l'huissier Martin aux consuls de Sainte-Foy d'avoir à verser la moitié de la somme ci-dessus, à la suite exploit de saisie de trois bottes de vin, 2 octobre 1693. — Deux quittances de 144 l. 7 s. 6 d. délivrées par le s^r^ Boissière aux consuls de Sainte-Foy pour acquit de l'imposition ci-dessus, 8 octobre, 4 novembre 1693, formules imprimées. — Rôle de la capitation d'Oullins pour 1696, s'élevant au total à 573 livres. — « Relevé de rolle accordé à Claude Boucherlat, habitant et collecteur des tailles de la parroisse d'Oulins l'anné 1715, pour le payement de la somme de 110 l. 3. s. dix deniers, dont led. Boucherlat se trouva en avance lors de l'arrest du 21 décembre 1719, laquelle somme a esté répartie à raison de neuf sols pour livres de diminution sur celle de 200 l. 3 s. 6 d. à laquelle se sont trouvés monter les cottes solvables qui restoient ouvertes sur son rolle de lad. année 1715, après que lesdites cottes ont estés recognues bonnes et exigibles par led. Boucherlat..... », 9 février 1730, exécutoire de l'intendant Poulletier, 16 février 1730. — Avertissement à la communauté de Sainte-Foy et d'Oullins et aux Jésuites de Lyon, d'avoir à payer dans le mois la somme de 2000 livres à laquelle ils ont étés taxés au rôle du droit de confirmation, 1726, formule imprimée. — Supplique adressée à l'intendant Poulletier par les « communautés des paroisses de Sainte-Foy et d'Oullins et autres particuliers, propriétaires d'un broteau ou saulée en la paroisse d'Oulins, qui s'étend depuis le port de La Mulatière jusqu'au port du Noyer », pour être déchargés des 2000 livres du droit de confirmation. Ils exposent que leur broteau est « un simple fond, divisé en nombre de portions, qui fut alienné et abénevisé le 23 mars 1576 par M. d'Espinac, lors archevesque de Lyon, si vray que les suplians en ont toujours payés au roy le huitième denier, même le sixième denier en 1707..... En 1678, le fermier du domaine ayant prétendu que ce broteau dépendoit du roy, les suplians furent cités par devant les commissaires nommés pour la recherche des fonds aliennés ou usurpés sur le domaine et les fruits et revenus dud. broteau furent saisis ; cependant les suplians obtinrent la mainlevée pure et simple par ordonnance desdits sieurs commissaires, du 4 aoust 1678, sur le fondement et sur la représentation de leur titre d'abenevis du seigneur archevesque de Lyon, confirmé par des lettres-patentes d'Henry trois. En 1684, les suplians furent de nouveau troublés par le fermier du domaine et ils obtinrent leur décharge par ordonnance du 18 mars de lad. année, rendue par M. Lefevre d'Ormesson, lors intendant en cette généralité. En 1696, M. de La Cour de Beauval, chargé du recouvrement de la finance qui devoit provenir des détempteurs propriétaires et possesseurs des illes, illots et atterissemens fit encore une nouvelle tentative pour faire payer aux suplians une taxe de six mil livres pour raison du brotteau... »

A la suite : soit communiqué de l'intendant au s^r Termoy, directeur du droit de confirmation à Lyon, pour répondre sous trois jours, 12 mars 1727 ; réponse de Termoy ; réplique des suppliants et décharge accordée par l'intendant, 20 juillet 1733, copie. — Commission adressée aux consuls d'Oullins pour la répartition au rôle des contributions des sommes de 5200 livres pour la taille ; 2649 livres, accessoires de la taille ; 2811 livres pour la capitation ; 68 l. 3 s., pour les 6 deniers pour livre du principal de la capitation, et 575 livres, pour l'étape des gens de guerre ; cotes d'office : Eymard, pour la verrerie et Durbet (?), Dumon et Bourdel pour la blanchisserie d'Ivours, 9 novembre 1779, formule imprimée. — Rôle établi en vertu de la commission précédente. « Sur la taille montant à 5330 livres, il a été prélevé 642 l. 18 s. à quoi se trouvent revenir les cottes d'offices, celles des fermiers sans dénombrement et celles sur les loyers et industrie qui ont été imposé à six deniers par livre, le restant de lad. taille montant à 4687 l. 2 s. a été réparti sur les contribuables à raison de 3 d. 5/8 1/2 par livre de la somme de 304398 l., montant de l'estimation totale de leurs possessions, suivant qu'il sera énoncé à chaque cotte, d'après les déclarations qu'ils en ont fait à M. Foron, procureur du roy en l'Election, commissaire nommé pour les recevoir... », 1780. — Rôle dressé par l'intendant Jacques de Flesselles, en exécution de l'édit de novembre 1771, « pour les deux vingtièmes et quatre sous pour livre du premier vingtième pendant l'année 1780, sur tous les biens-fonds, maisons..... situés et possédés dans la paroisse d'Oulins ». Total 1631 livres 17 sous. — Etat de contrainte remis au consul Hugues Gonnet pour recouvrement de la somme de 3989 livres 1 sou, montant des impositions ; paiements faits avant la garnison, paiements faits pendant le séjour de la garnison, taxe des frais de la garnison, 9-16 décembre 1780.

E. Suppl. 780 (DD 1.) — Portefeuille, 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 imprimés ; 2 plans ; ensemble 126 feuillets.

1285-1784. — *Biens communaux.* — Sentence arbitrale de l'official Jean de Blanost, sur le différend entre les habitants de Sainte-Foy et Siméon de Beaujeu, bourgeois de Lyon, au sujet du droit de pâturage dans un pré au bord de l'Yzeron, 23 novembre 1285 : *Nos magister Johannes de Blanosco, officialis curie Lugd., notum facimus..... quod cum super discordia que vertebatur coram venerabili viro magistro Hugone de Sarreriis, cognitore causarum pro domino archiepiscopo Lugdun. extra civitatem eandem inter Symeonem de Bellojoco, civem Lugdun., ex una parte, et Bernardum del Planiz et Guillermum Alardi, deffensores hominum et parrochianorum Sancte Fidis....., ex altera, super eo videlicet quod dictus Symeon contra dictos homines applicando denunciaverat judici predicto quod homines antedicti turba coadunata venerant cum armis ad quandam terram sitam subtus Sanctam Fidem, juxta pratum Petri Bonivardi et ryvulum de Ysirone, ex una parte, et juxta Rodanum, ex altera, et ex alio latere juxta terram Andree de Albone, et in terra predicta contra voluntatem dicti Symeonis boves suos et alia animalia inmiserant et blada, videlicet ordeum et avenam que sata erant in terra predicta et que in ea creverant et parata erant tamquam matura tolli, colligi seu secari, ruperant, tallaverant seu rumpi, tallari, destrui et pasci fecerant animalibus memoratis. Que blada dictus Symeon seri seu seminari fecerat in terra predicta ut dicebat, in cujus terre possessionem vel quasi et juris excollendi, arandi et seminandi et blada que in ea creverant per se vel per alium et ea colligendi erat et fuerat dictus Symeon annis pluribus dictam violentiam precedentibus ut dicebat dictus Symeon, necnon coram nobis officiali predicto super dampnis et violencia dicto Symeoni in blado, videlicet ordeo in dicta terra pendente de novo a dictis hominibus illatis, ut asserit, pendente causa seu negocio memoratis contra prohibitionem etiam seu inhibicionem predecessoris nostri et judicis memorati, nec non super eo quod dicti homines, nomine quo supra, ex adverso dicebant se habere usum et jus pascendi in dicta terra a festo nativitatis beati Johannis Baptiste usque ad medium Marcii et quod si aliquid fecerant contra dictum Symeonem ipsi fecerunt hoc utendo jure suo et quod etiam dictus Symeon dictam terram de novo arari et excoli fecerat in prejudicium dictorum hominum, cum dicta terra fuerit et esse consueverit pratum in quo dicti homines habebant et habent et habere consueverunt, ut dicunt jus pascendi, ut dictum est, per tantum tempus quod de contrario memoria non existit. Dicte partes, videlicet dictus Symeon, pro se et suo nomine, ex una parte, et Guillermus Alardi et Bernardus del Planiz predicti, suo nomine et dictorum hominum et parrochianorum Sancte Fidis, ex altera, pro quibus predicti Bernardus et Guillermus promiserunt eidem Symeoni, coram nobis presenti et stipulanti de rato, sub pena centum libr. Vien., modo predicto et per juramentum eidem Symeoni promissa, nisi dicti homines et parrochiani Sancte Fidis quod per ipsos Bernardum et Guillermum in hac parte ipsorum nomine fieret, ratum haberent et ratificarent omnia que inferius subsecuntur et specialiter dictum arbitrorum, arbitratorum seu amicabilium compositorum quorum nomina subsecuntur seu ordinationem vel compositionem ipsorum, necnon super omnibus aliis injuriis, actionibus, querelis, discordiis et rancuris que parti contra partem competebant usque ad hodiernam diem et competere poterant quoquomodo compro-

misissent se nominibus predictis alte et basse in Andream Raphini et Falconem de Puteo, cives Lugdun., et in nos officialem predictum a dictis partibus desuper electum..... Nos dictus officialis, de mandato, voluntate et consensu dictorum Andree et Falconis,.... dicimus..... quod super predicta discordia..... sit decetero bona et firma pax inter ipsas partes; item..... dicimus quod omnes saysine, inhibitiones et impedimenta hinc inde facte et apposita quoquo modo occasione et ad instanciam cujuscumque partis amoveantur et quod dicte partes eas et ea faciant penitus amoveri; item..... dicimus..... quod dicta terra super qua et occasione cujus dicta discordia vertebatur inter partes predictas remaneat pratum seu pascharagium ad depascendum et ad inmittendum animalia dictorum hominum et parrochianorum Sancte Fidis, sicut antiquitus facere consuerunt, hoc adito quod dictus Symeon possit, si voluerit, plantare seu plantari facere in eadem terra planczones seu salices, prout sibi viderit expedire, dum tamen non impediat quominus dicta animalia dictorum hominum et parrochianorum Sancte Fidis in dicta terra depasci valeant et inmitti; item, retinemus nobis plenariam potestatem ex vi dicti compromissi declarandi, interpretandi..... Datum et actum IX kal. decembris, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto ». — Sentence sur appel d'une procédure entre les habitants d'Oullins et de Sainte-Foy-les-Lyon, par laquelle ceux d'Oullins sont condamnés aux dépens, 4 mai 1339 » : *Nos Johannes de Paredo, domini nostri Francorum regis clericus, judex pro eodem major causarum appellationum superioritatis et resorti Lugdun. commissariusque in hac parte a regia magestate deputatus, notum facimus..... quod..... ad instanciam Stephani de Vivario tam suo quam nonnullorum hominum et parrochianorum ecclesie de Ullino, in lite consortum..... contra Stephanum Boyset, Peronetum de Les Fonz et alios homines et parrochianos ecclesie Sancte Fidis prope Lugdunum..... ipsos homines..... Sancte Fidis citare fecerimus..... cujus citatorii et rescripti regii in eo inserti tenor sequitur in hec verba : Johannes de Paredo..... Guillermeto Passeti et cuilibet alteri regio servienti salutem, litteras patentes regias nos recepisse noveritis formam que sequitur continentes : Ph., Dei gracia Francorum rex..... causam appellationis quam Stephanus de Vivario..... a quadam diffinitiva sententia..... per magistrum Petrum Baralis de Secusia, jurisperitum, judicem subdeleguatum in hac parte a magistro Gauffrido de Bosco, procuratore nostro baillivie Matiscon., judice seu commissario a nobis seu curia nostra deputato..... vobis committimus audiendam..... Datum Parisius, die quarta mensis septembris, anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo sexto. Quarum auctoritate..... mandamus adjornare perhemptorie coram nobis Lugdun. in domo nostra quam inhabitamus ibidem ad diem sabbati post octabas beati Michaelis prefatos Stephanum Boyset..... Datum sub sigillo curie nostre, die Veneris post festum nativitatis beate Marie virginis, anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo sexto. Fuit quedam libellus appellatorii..... Nos dictus judex..... judicantes... tempora fattalia fore lapsa contra dictos homines et parrochianos ecclesie de Ulino..... condempnamus ipsos homines..... in expensis coram nobis factis in dicta appellationis causa, quarum taxationem nostro arbitrio reservamus..... Datum die Martis ante festum Ascensionis Domini, anno ejusdem millesimo tricentesimo tricesimo nono.....* — « Traduction en français d'une ancienne sentence arbitrale du 29e juin 1340, comprenant une procuration du 5 mai 1327 », sentence relative aux droits respectifs des habitants d'Oullins et de Sainte-Foy-lez-Lyon, sur les pâturages des broteaux, traduction de la fin du XVIIIe siècle. — Expédition faite le 4 mars 1486 d'une transaction intervenue le 12 juin 1451, entre les habitants d'Oullins et du Peron et Jean « de Molinis » et Claude de Pompierre, au sujet des pâturages d'Yvours : *Nos Laurencius Patarini..... notum facimus... quod hodie date presentium nobis existentibus in auditorio curie regie predicte senescallie Lugdun... comparuit Claudius Bessonnati, notarius..., procurator... habitancium locorum d'Oulins et du Peron..., qui nobis dixit quod ipsi manentes et habitantes jamdiu longo tempore preterito habuerunt, prout adhuc habent... quandam causam contra et adversus manentes et habitantes loci Sancti Genesii Vallis, racione et ad causam pasqueragiorum seu champeagiorum suorum animalium... in quaquidem causa ... indigent de quadam transactione sive accordo... facto et passato inter tunc viventem nunc vero deffunctum nobilem virum Claudium de Pomperio, domicellum, dominum d'Yvort suo et... nominibus nobilis viri Johannis de Molinis eciam domicelli..., ex una, et eosdem manentes... ex altera... per nunc deffunctum... Poncetum Bessonis... recepto... et quia dictus Bessonis, morte preventus... notulam per eundem receptam in forma debita... expedire non valuit... pecierunt... sibi... de remedio juris... provideri...; quapropter nos... Johannem Garboti, notarium..., commisimus..., dando... in mandatis... eandem litteram ... expediendi... Qui quidem Garboti... retulerit... invenisse... notulam sequentem... hujus tenoris : Regis etc., officialis Lugdun. etc., notum etc., quod cum controversia et debatum moverentur... inter nobilem virum Johannem de Molinis, domicellum, dominum castri d'Ivort, prope Lugdun., seu nobilem virum Claudium de Pomperio domicellum, civem Lugdun., nomine procuratorio ejusdem nobilis Johannis de Molinis, ex una parte, et manentes... d'Oullins et du Peron... ex parte altera..., super eo quod dictus nobi-*

lis Johannes de Molinis seu dictus nobilis Claudius dicebat ... quod dicti manentes... non poterant nec debebant sua animalia, cujuscumque generis essent, in hermagiis et pascuis ejusdem domicelli et eidem domicello ad causam dicti loci d'Ivort pertinentibus et maxime in loco dicto le Boyssoney prope dictum locum d'Yvort existente, inmittere neque depascere... propter quod idem domicellus certos penuncellos regios in nonnullis dictorum hermagiorum apponi et se manuteneri certasque inhibitiones super hoc dictis manentibus fieri fecerit... dictis manentibus... e contrario dicentibus... Claudius de Pomperio..., procurator nobilis Johannis de Molinis... necnon Stephanetus de Viverio, Peronetus Bergerii..., Johannes Blanchetz..., Ludovicus Le Metre... nomine procuratorio aliorum manentium... transigunt... in hunc qui sequitur modum : Et primo quod bona pax sit inter dictas partes... ; quod expense hinc inde facte... remanent compensate... ;... quod dicti manentes ... d'Oullins et du Peron poterunt, debebunt ac eisdem licitum erit si voluerint ab inde sua animalia bovina, equina, lanifera, caprina, porcina et alia quecunque cujuscumque generis sint in omnibus et singulis hermagiis et pascuis dictis domicellis et eorum cuilibet ad causam dicti loci d'Ivort pertinentibus, sitisque et existentibus tam in parrochia dicti loci d'Oullins et du Peron quam parrochia Sancti Genesii Vallis quam eciam parrochia d'Irignins tenere, custodire inmittere et depascere et depascere seu pastorgiari facere transireque et retransire eciam in dicto loco du Beyssoney quoties (?) tamen dictus nobilis Claudius, dictis nominibus hoc respectu ipsius loci du Boyssoney facere seu dictis manentibus concedere potest, videlicet in dictis hermagiis et loco du Boyssoney omni tempore anni et in dictis aliis pascuis omni tempore debito, etc. ; item transigunt etc., quod premissis mediantibus, quilibet dictorum manentium et habitancium dictorum locorum d'Oullins et du Peron, pro quolibet jugo boum quod tenebit et habebit in ejus domo habitacionis et tamdiu quamdiu ipsum jugum boum tenebit, tenebitur et debebit, teneturque et debet annis singulis dare, solvere et expedire dicto nobili Johanni de Molinis et suis in dicto loco d'Ivort successoribus quibuscunque in ipso loco d Yvort ad quodlibet festum beati Martini yemale sex denarios Vien. etc. Item, magis transigunt etc. quod quilibet dictorum habitancium... qui tenebit et habebit ovile seu part seu etiam pargiam vel pargia animalium laniferorum, pro quolibet ovili seu pargia tenebitur et debebit teneturque et debet dare, solvere et expedire dicto nobili Johanni de Molinis et suis in dicto loco d'Ivort successoribus eciam ad quodlibet festum beati Martini yemale et in dicto loco d'Ivort duos solidos cum dimidio Vien., etc. ; promittentes dicte partes... Datum Lugd., in operatorio notarii subscripti, die duodecima mensis Junii, anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo primo, presentibus nobili viro Francisco Day, domicello, loci de Pedagio prope dictum locum d'Ivort, Johanne de Supto de Serveria... Bessonis. Actum et datum Lugduni... in judicio predicte curie regie... die quarta mensis Marcii, anno Domini millesimo quatercentesimo octuagesimo quinto... ». — Traduction française de la pièce précédente faite en 1783 par le sieur Graderet, commissaire à terriers. — Expédition de l'abénevis des broteaux consenti par l'archevêque de Lyon aux habitants de Sainte-Foy et d'Oullins : « Nous, garde du scel... à tous... sçavoir faisons comme ainsi soit que procès fust meu par devant les séneschal... entre les manans et habitans de la parroisse d'Oullins, demandeurs en exécution de lettres de sauvegarde, d'une part, et aucuns des manans et habitans du lieu et parroisse de Sainte-Foy, d'aultre, pour raison de certaines isles et brotteaux estans dans le fleuve du Rosne, commençant à l'endroict du lieu appellé Le Cappot de Pra jusques au Pont Berthet, tenant au brotteau que fust de feu Guillaume Cartier et consortz, abbenevisé des s^rs doyen chanoynes et chapitre de l'église de Lyon, de bize, joignant au grand cours du fleuve du Rosne, de matin, à la brassière du dérivant dud. fleuve, prenant son cours dès La Mullatière, tirant à Pierre Benoiste, tout au long des vignes et terres de Pra et de la Coste Pinel, jusques au dessoubz dud. Port Noyer, de soir, abbotissant au fleuve dud. Rosne au dessoubz dud. Pont-Berthet, de vent, prétendans lesd. habitans d'Oullins avoir non seulement droict de pasquerage ausd. brotteaux, mais les avoir anciennement acquis par abbenevis de monsieur l'archevesque de Lyon, auquel ilz en payoient les cens et servis annuelz ; au contraire auroient soubstenu les susd. particuliers dud. Ste-Foy, estans en qualité au procès, lesd. brotteaux leur appartenir en plaine propriété et avoir esté et estre paisibles possesseurs d'iceulx, y ayans taillé et couppé le boys et faict toute acte de vrays propriétaires et possesseurs et spécialement par les trois dernières années, et quant aux habitans d'Oullins, que par la transaction par eulx communiquée ausd. deffendeurs ilz confessoient qu'ilz n'y avoient ny eurent oncques aucun droict de propriété, mais seulement certain droict de pasqueraige duquel ilz n'avoient jamais jouy et spécialement esdictz brotteaux, attendu que ceulx dont est faicte mention en lad. transaction et responces des terriers dont s'aident les demandeurs ont esté emporté par le Rosne, auquel procès monsieur l'archevesque de Lyon vouloit intervenir à l'occasion qu'il prétendoit les brotteaux cy-dessus confinez estre nouvellement nez et creuz en lad. rivière, rières son distrais (*sic*) et jurisdiction... ; néantmoins auroit esté supplié et requis par m^e Claude Bernard, greffier au lieu de Saincte-Foy, Estienne Vindry, m^e Pierre Cartier, Jehan Gonnard [de Ste-Foy] et Antoine Burdin, de la paroisse d'Oulins, pour la pluspart intéressez aux anciens brotteaux tant d'Oulins que de Saincte-Foy,

leur en vouloir passer tiltre d'abbenevis, y retenant tel cens et servis qu'il luy plaira, ayant esgard à laquelle requeste et icelle leur ayant accordé dès le vingt-septième jour de febvrier mil cinq cens soixante-seze, personnellement estably et constitué révérend père en Dieu, messire Pierre d'Epinac, archevesque et comte de Lyon... a abbénevisé... ausd. me Claude Bernard... la propriété utilité desdites isles et brotteaux et leurs creues... pour... en faire et disposer comme seigneurs et propriétaires, utilz et comme de leur chose propre ... à la charge toutesfois de sept soulz fors de cens et servis annuel et perpétuel... Faictes et passées à Lyon, dans le palais archiépiscopal dud. sr, le vingt-troisiesme jour du moys de mars, l'an mil cinq cens soixante-seze... — Expédition faite le 19 novembre 1678, d'autre expédition du 20 février 1612, comprenant avec la pièce précédente, les lettres-patentes du 12 juin 1576 en portant confirmation. — Expédition faite le 6 avril 1784 de l'arrêt du Parlement du 20 juillet 1609, portant homologation de la transaction intervenue le 5 mars 1609, entre les habitants d'Oullins et de Sainte-Foy, au sujet de la propriété et du pâturage des broteaux, dans cette pièce sont insérés des actes du 9 novembre 1608, 1 mars, 8 mars, 8 juillet 1609. — Copie de l'acte précédent, d'après une expédition du 23 juin 1611. — Deux cartes terristes relatives à cette affaire, d'après l'abénevis de 1576. — Quatre pièces relatives à la transaction passée le 12 janvier 1612, entre les habitants de Sainte-Foy et Antoine Pellegrin, bourgeois de Lyon, seigneur de Pont-Berthet, au sujet du « brotteau du millieu », 12 janvier 1612-5 mai 1614. — Pièce d'une procédure entre des habitants de Sainte-Foy et le sr de Musino, au sujet de la propriété du broteau de la maison de La Mulatière, 1608 ou 1618. — Main-levée de la saisie, faite le 4 avril 1678, sur les habitants de Sainte-Foy et d'Oullins, de leur broteau de La Mulatière, main-levée accordée par « les commissaires députez par Sa Majesté pour le papier terrier de ses domaines en la généralité de Lyon », 4 août 1678. — Supplique des habitants d'Oullins à l'intendant Lefèvre d'Ormesson, demandant main-levée de l'assignation qui leur a été faite pour leurs broteaux par Claude Rouillard, fermier des domaines du roi ; ordonnance conforme de l'intendant, 18 mars 1684. — Note sur une ordonnance du juge du comté de Lyon commettant un habitant d'Oullins et un de Sainte-Foy pour procéder à la division des broteaux en huit parties, 1689. — Délibération portant que les broteaux seront divisés « en treze parts égalles dont chasque part sera tirée au sol (sort) pour estre cultivée par dix des propriettaires ausquels la couppe du bois de chaque part apartiendra par indivis... » 15 avril 1696. — Lettres patentes enregistrées au Parlement et arrêt du Conseil d'Etat maintenant les chanoines comtes de Lyon dans leur propriété des îles et îlots du Rhône et de la Saône, 1717, imprimé. — « Mémoire pour les habitants d'Oulins au sujet des usurpations que plusieurs particulliers ont faittes le long de la rivière d'Izeron, depuis le pont d'Oullins du costé de matin jusque au breteau et port de La Mulatière », copie d'un mémoire adressé au cardinal de Tencin, le 16 avril 1755, d'après la cote, dans lequel il est spécifié que ces empiètements empêchent d'envoyer le bétail au pâturage. — Arrêt de la chambre des requêtes maintenant Pierre-Geoffroy de La Chapelle, avocat, inspecteur général de la monnaie de la ville de Lyon, adjudicataire du fief de Pierre-Bénite, en possession de l'île ou broteau de Pierre-Bénite, 28 juin 1755, affiche. — Transaction entre Geoffroy de La Chapelle et les habitants d'Oullins, au sujet de l'île ou broteau du Soleil ou de Pierre-Bénite, 16 juillet 1757. — Minute d'un projet de transaction entre les habitants d'Oullins et Pierre-Geoffroy de La Chapelle et Dervieu sr du Villard, au sujet des broteaux et pâturages. — Deux minutes de plans pour plantation de bornes aux broteaux. — « Articulat de la saullée du domaine de Pierre-Bénite possédée par Mr de La Chapelle », note mentionnant des reconnaissances de 1541 et 1549. — Copies d'actes relatifs à la nomination d'un garde pour les broteaux, 1774. — Ordonnance du juge général de l'archevêché sur le fait de la police des broteaux des communautés de Sainte-Foy et d'Oullins, 5 juin 1782.

E Suppl. 781 (DD 2.) — Portefeuille, 5 pièces, papier, 1 plan ; ensemble 13 feuillets.

1745-1789. — *Biens communaux, voirie.* — Mémoire du sr Jean-Louis Meunier, maître maçon, contre les mariés Chavagny et Clairon avec lesquels il était en procès au sujet d'un droit de passage, 1745. — Deux pièces et un plan relatifs au différend des habitants d'Oullins et de Jean Dervieu, écuyer, seigneur du Villars, qui avait fait élever un mur sur le terrain des broteaux, 1757. — Autorisation donnée par les grands voyers à Ennemond Meunier, maître maçon, d'élever un mur de façade sur la grande route de Lyon à Saint-Genis-Laval, 29 janvier 1781. — Autorisation donnée par le châtelain d'Oullins au sr Gardelle de faire construire des murs de clôture, le « long du chemin tendant du pont d'Oullins au bourg dud. lieu », 6 juin 1789.

E Suppl. 782 (FF 1.) — Portefeuille, 5 pièces, papier ; ensemble 7 feuillets.

1700-1790. — *Juridiction.* — Information au sujet d'une rixe, 1700. — Pièces relatives à la levée de corps de noyés, 1776, 1780, 1789, 1790.

E Suppl. 783 (GG 1.) — In-4°, format agenda, 169 feuillets.

1579-1610. — Actes de baptêmes dressés par les vicaires Gonnon (1579-1586), Bourgeois (1586-1587), Sèves (1587-1588), Mathevet (1588-1592), Massot (1592-1606), Bonnefoy (1606-1608), Satre (1608-1610), et Ducreux, vicaire de Sainte-Foy, etc. — Entre les ff. 82 et 83 traces de cinq feuillets arrachés. — F° 1, « L'an mil cinq cens... et ... jour... novembre, feste sainct Martin, ... pour les enfans d'Oulin, Simon Cadier, fils à Nicolas Cadier, répondant Simon Darant (?) son parrein ; royne des filles... Ce jourdhuy sixiesme novembre a esté mys roy des battelier pour le royaume St-Nicolas, estant proclamé par moy vicayre d'Oulins, Jehan Boneboche p. onze livres cire ; royne des filles, la fille de Guillaume Parent... cire, proclamé par moy vicaire, Massot. Ce sexiesme d'aoust, jour et feste St Roch a esté mis roy des henfan d'Oulins Claude Rapouz, filz à Pierre Rapouz de ceste paroisse p. qatre livres cire, estant proclamé par moy vicayre souzsigné ; royne des filles, la fille de Anthoine Filly, pour deux livres cire. Ce jourduy ouziesme novembre 99, jour et feste sainct Martin, patron de l'églize d'Oulins, a esté mys roy des henfans dud. Oulins, sçavoir Jehan Gay, estans proclamé par moy Claude Massot, prebstre et vicaire dudict Oulins... ». — F° 1 v°, « Ce jourdhuy sixiesme décembre, an que dessus, jour et feste sainct Nicolas, patront des battellier, a esté mys roy desd. batellier Loys Cellier (?), p. onze livre civre, p. ce XI l. cire. Royne deud. jour que dessus, la feme de Simont Dariat, cire III, estant proclamée par moy, vicayre souzsigné, présent as ce h^e homme Anthoine Burdin, Claude Dumon, Jehan Berne, Claude Nere et austres. C. Massot. — F° 13 v°, baptême de François, fils de Claude de Rubys et de Françoise Buatier, 25 juillet 1581. — F° 52 v°, « Monsieur Camus, seigneur du Peron », 8 avril 1586. — F° 55, « En l'an 1586, je m^e Anth. Bourgeoys, prebstre, suis venu demeurer à Huglin, le 8e aust 1586, an susd. Bourgeoys ». — F° 61 v°, « noble Claude de Malezieu, seig. (?) de Montly (?) 13 août 1588. — F° 63, « Pierre Meysonno, s^r d'Egebelle », 23 octobre 1588. — F° 82, « Guyot Scarron, sieur de Syrisin », 8 janvier 1593. — F° 101, « Marsi de Benoist, dame de Venissy et Meysimieu », 30 août 1598. — F° 115, « Humbert Grolier, s^r du Soleil », 24 juin 1601. — F° 125, « Anthoine Camus, conseillier du roy, trézorier général au pais et eslection de Lyonnois, s^r et baron de Riverye et Le Peron », 6 mars 1603. — F° 141, « Eslionnord d'Escoulligny, femme de noble Claude de Gadaigne, escuyer, cappitaine des gardes du roy, seigneur de Beauregard, d'Ullin, Pravieux, et Charly », 19 juillet 1606. — F° 142, « Anthoine Peregrin (Pellegrin), sieur de Pontberthet et procureur à Lyon », 17 août 1606. — F° 148, « Pierre Maillet, docteur ez droictz, seigneur et prieur de Sainct-Romain en Jarey et custode en l'esglize Saincte-Croix de Lyon », 14 septembre 1607. — Ff. 157-158, « Cy ensuivent les confrères de monseigneur sainct Mein et premièrement en l'an 1587 s'est mis confrère le sire Jehan Carrire, trentième may 1587 que dessus et a promis que moiennant la grâce de Dieu et de monsieur saint Mein que luy donne santé, il viendra tous les ans durant sa vie poier la confrérie qu'est deux solz et six d. pour dire messe à l'honeur de sainct Mein et un solz pour la lumineyre, que se monte troys solz sis d. Faict par moy vicayre dud. Ouglin, le 30e may 1587, Bourgeoys. — L'an 1587 et le 10e jour du mois d'aust s'est mis conffrère Claude Roud de Sainct-Cire-au-Mondor, lequel a promis moienant la grâce de Dieu de rendre tous les ans de sa vie ou bien envoier un solz trois deniers à l'église d'Oulin, au nom de benoist sainct, monsieur sainct [Mein], 1 s. 3 d. Bourgeoys. Jaques Prestre (?) d'Allierin (?) en Dombe, conffrère de sainct Mein ; Claude Rodisnon (?) Enemond Berty de S... ; And... Jussieu (?)... ; Pierre Monternat. Le 15e novembre 1587 a payé la confrérie de monsieur sainct Mein Jehan Blein, assavoir 1 s. III d. ; aussi a payé lad. confrérie Arthaud Sury, assavoir 1 s. III d. L'an 1592, le XIe jour de novembre a esté roy Benoist Bodoy, du royaulme de M^r saint Main, pour treize livres cire bonne, et royne Claudine de la Font, fille à Me Pierre de la Font, pour IIII l. cire et pour les hommes roy Claude Jangot, pour IIII l. cire, et pour les femmes royne Pernette Bénier (?) pour III l. cire, promettent de payer Dieu aydant. L'an mil cinq cens quatre vingtz et huit, roy des enfans Hugues Marion et a promis cinq livres, V l. sire ; et des hommes mariés Jean Fontroubert et a proumis deux livres, II l. sire ; et madame Bonne Tavournir (?) femme de Me Jhoachin Sautan et a promis cinq livres cire, V l. — Pour le royaulme de M^r saint Roch, Claude Radix, du lieu de Chevrières, à présent à Oulins, III l. sire ; aussy l'a prins par devossion dame Marguerite Donyen et a proumis V l. sire ; plus l'a prins Me Benoyct Gay, bouchier de Saint-Garmier-en-Fouretz et à présent demeurent à Oulins, II l. sire ; pour devossion a prins led. royaulme dud. saint Roc, Benoyct de Cullion, I l. sire ; plus l'a prins par dévocion Estienne Guigou, grangier de Mr Mournieu, I l. sire, pour son filz, aussy Benoyst Guy..., pour son fils, I l. sire. Le tout payé. Anthoyne Bergon, XVI l. sire ; Roulet Combe, IIII l. sire ; la filhe à Mr Thomas, IIII l. ; Anthoyne Boudoy et sa femme ont proumis IX l. sire ; une filhe qui a faict sa noveyne ceste présente année à M^r saint Mein, II l. Le tout pour le royaume de M^r saint Victor pour l'année 1589 et randre en l'année 1590. Le roy du royaume de monsieur saint Roc, le petit fils de Jehan Charvet, marchant de la ville de Lyon et led. Jehan Charvet a proumis deux livres sire pour la Saint Roc d'aujourd'huy en ung an qui sera l'an mil V^c IIII^{xx} X. Ausy et roy des hommes mariés Claude Couchou et a proumis troys

livres sire pour lad. feste de saint Roc prochain venant. Plus et royne des fames mariées Eleyne Dalier, femme à Mᵉ Estienne Loys, notaire rece. et a proumis deux livres sire pour led. saint Roc ; et ausy royne des filhes la fille à Claude Munard et a proumis une livre sire pour la saint Roc. Faict ce 16ᵉ aoust 1589. MATHEVET. En l'an mil cinq cens quatre-ving et set et le jour 21ᵉ jour de julliet 1587, a prins Bathazard Joygant, neveur de Jaque Ducouzin, le royaume de monsieur sainct Vitor, pour le pris de ving livres sire, XX l. sire ; en a esté royne damoiselle Marguerite Ravot, femme de sire Anthoine May, marchant, demurant auprès du Change à Lyon, et a promis paier une bandière, ce moienant la grâce de Dieu ; et a prins par dévocion la filhe de Anthoine Cullion et a promis deux livres de sire, II l. sire ; et a esté roy des mariez Jehan Meyney du Peron et a promis six livre de sire, partant 6 l. sire. En l'an susd. s'ensuyct le royaume de monsieur sainct Rhoc, et l'a prins le royaume Loys, filz de Mathieu Fay, II l. sire ; et l'a prins Anthoine, filz de Mʳ Anthoine Denierre, 3 l. sire ; et a prins le royaume le sire Pierre Marin, le royaume por 4 l. sire ; et royne la femme de Pierre Jolhy et a promis 4 l. sire ; et a prins le royaume Benoiste Perrichon pour trois, 3 l. sire et la fillie de Fluris Thomas 2 l., et royne par dévotion la fille de Françoys le boucher 1 l. sire ; Babian, par dévotion, dux livres sire, 2 l. sire (suit un acte de sépulture du 12 mai 1592). Ce sixième décembre 1598 a esté proclasmé par moy vicayre d'Oulins, le royaume de saint Nicolas, pour les hommes... pour les femmes et filles... Misses de cire pour le royaume de saint Mein, l'an 1601. Fluri Bovier, pour sept livres ; royne des filles, la sœur dud. Bovier, proclamée par moy vicaire soussigné. Ce jourd'huy ving-cinquième may mil six ceut et troys, jour de dimanche, a esté annoncé que Mʳᵉ Estienne Loys, chastellain dud. Oulins, se rendoy habitant de Lyon, anoncé par moy vicayre soubzsigné. E. MASSOT. Ce jourd'huy 22 julliet 1602, jour et feste sainte Marie Magdelleyne, patrone de l'esglize d'Ollin, c'est mis roy des enfants dudit lieu Jehan Thévenon, filz de honorable sʳ Pierre Thévenon, marchant de Lyon, pour quinze livre cire, lequel sʳ Pierre Thévenon, père dud. roy, a signé. THÉVENON, et royne des filles dud. Ollin Marguerite Collaud, fille de honorable sʳ Charles Collaud, bourgeois de Lyon, et led. sʳ Collaud a signé pour 25 l. cire. COULAUD ; et roy des hommes sʳ Benoist Michou, marchant de Lyon, pour troys livres cire et a signé MICHOU ; et royne des femmes dame Anne Michel, femme de honorable homme Florimond Dementon, cytoyen de Lyon, et led. Dementon, son mary, a signé pour troys livres cire. DEMENTON. Je soubzsigné suis veneu en ce lieu d'Oulin demurer le 24ᵉ may 1608. HATIER (?). » — Fº 164 vº, « Héleine de Bartoly, dame d'Oullins », 30 novembre 1609.

E Suppl. 784 (GG 2.) — In-4º, 214 feuillets, format agenda.

1636-1674. — Actes de baptêmes dressés par les vicaires Rosserye (1636-1637), Lugné (1637-1647), Grange (1648-1651), Dupuy (1649-1654), Poyet (1653-1673), Perier (1663-1665), Chabry (1673-1674), et Chambon, curé d'Irigny, (1637-1654), Garde, curé de Francheville, Cogniasse, Lugné, Patac, curé d'Irigny (1671-1674). — Ff. 209-214, blancs. — Fº 4 vº, « Angélique Dufaure, dame du Peron », 10 août 1636. — Fº 9 vº, Maurice Camus, escuyer, seigneur du Peron ; Nicolas Grollier, escuyer, sieur de Servières », 27 septembre 1637. — Fº 10 vº, « Jean Guérin, équier, sieur de Brisseville », 3 novembre 1637. — Fº 34, « Guillaume de Balmes, seigneur de La Maillette et de La Foulieuse », 4 mai 1642. — Fº 42 vº, « Pernette Boessie, vefve de feu noble Julien Grassiany, dame de Montlouyer », 18 janvier 1644. — Fº 46, Guillaume de Bonnet, escuier, sieur de La Bastie ; Hélayne de Poysieu, dame de Gerboule », 8 juin 1644. — Fº 79 vº, « Mathieu Dupuys, sieur de La Serra », 18 octobre 1650. — Fº 88, « Pierre Mory, mᵒ affineur de la monnoye de Lyon », 10 mars 1652. — Fº 88 vº, « François Beroud, escuier, seigneur de Ressein », trésorier de France ; « Jacques de Bernay, seigneur du Coudray et de La-Motte-Sainct-Romain », 26 mars 1652. — Fº 91, « François Chappuys, escuier, seigneur de La Faye et de Laubépin, conseillier au présidial de Lyon », 18 novembre 1652. — Fº 106 vº, « Jean-Jacques Demolins, sʳ de Champtrion et La Pérouse », 21 octobre 1638. — Fº 144, « Michel Fisicat, lieutenant colonel du régiment de Turenne, demeurant à sa maison de Beauregard à Sᵗ-Genis-Laval », 30 juillet 1662. — Fº 149, « Jacques de Camus, seigneur d'Yvours ; Marguerite de Poisieu, dame de Mantayer », 5 août 1663. — Fº 162 vº, « Barthélemy Gautier, marchand imagier à Lyon », 14 février 1666. — Fº 163 vº, « Mathieu de Balme, escuyer, seigneur de La Bernardière », 13 mai 1666. — Fº 163 *bis* « Emar de Poisieu du Passage, conte dud. lieu, 22 juillet 1666.

E. Suppl. 785 (GG 3.) — In-4º, 188 feuillets.

1675-1699. — Actes dressés par les vicaires Chabry (1675-1678), Lugné (1676-1678), Basset (1678), Masclary (?) (1679-1693), Langlois (1691-1692), Delayac (1692), Rave (1693), Sylve (1693), Christin (1693-1694), Delage (1694-1697), Delolme (1697-1699), et Revol, vicaire d'Irigny, Patac, curé d'Irigny (1679-1696), Masson, Deleuze, etc. — Ff. 67-69, 81, 82, 104-107, 138, blancs. — Fº 13, lacéré à gauche. — Lacunes du 1 octobre 1682 au 5 juillet 1686, du 29 octobre 1687 au 2 juin 1690. — Fº 118 bis. — Fº 172 vº, « Lambert de Pont-Saint-Pierre (Ponsainpierre), seigneur du

Peron», 6 mars 1698. — Ff. 81, 83, 84, 108-111, tables des actes. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 786 (GG 4.) — In-4°, 210 feuillets.

1700-1717. — Actes dressés par les curés d'Irigny, Patac (1700-1705), Arnaud (1714-1717); les vicaires Delolme (1700-1709), Vidal (1709-1716), Casson (1717) et Vidal, prêtre, Casson, etc... — Ff. 19, 20, 31, 32, 43, 44, 128, blancs. — F° 18, Barthélemy de Ponsainpierre, chevalier, seigneur du Peron, conseiller au bureau des finances, 28 novembre 1701. — F° 146, Pierre Gabriel de Renaud, écuyer, seigneur des Charsagnes (?) », 9 septembre 1712. — Ff. 120-127, 185-198, tables des actes. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 787 (GG 5.) — In-4°, 265 feuillets.

1718-1740. — Actes dressés par les curés d'Irigny et d'Oullins, Arnaud (1718-1733), Roche (1733-1740); les vicaires Casson (1718-1734), Roche (1724-1733), Barou Piron (1733-1734), Neyron (1734-1740), Gentelet (1739-1740), Merle (1740), et fr. Siméon, récollet, Daleux, vicaire d'Irigny, Tissot, Malescot, J. d'Ormière, Rodet, etc. — Ff. 215, 227, 239, 265, blancs. — F° 95, « Jean-François de Fizicat, écuyer, seigneur de Bellierre (?) et de Beauregard », 3 juillet 1626. — F° 152, « Nicolas Henry, écuyer, s^r de La Feuille », 13 mai 1731. — F° 159, « Catherine Fedide, veuve de Charles de Saillant, écuyer, seigneur de Brezenaud », 23 janvier 1732. — F° 173 v°, « Acte de la visite de la paroisse d'Oulin, annexe d'Irigny. Le 28e julliet 1733, nous sousignés Gaspart Devernay, prestre et docteur en théologie, curé d'Orliénas et archiprestre de Mornan, avons fait la visite de l'église parossiale de St-Martin d'Oulin, annexe de la paroisse de St-André-d'Irigny; estant entré dans l'église de laditte paroisse d'Oulin, nous avons visités et adorés le très Saint-Sacrement renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en bon estat. Nous avons trouvés les restables du maistre hostel et des chapelles décemment hornés, les fons baptismaux, la nef, le clocher, le cimetière en bon estat. De là nous sommes entrés dans la sacristie de laditte église où nous avons trouvés les vases sacrés, ornements et linges servens au culte divin, le tout en bon estat. Fait par nous archiprestre susnommé et sousigné, les jours et ans que d'autre part, en présence de Messire André Roche, curé d'Irigny et Oulin, messieurs Reidelet, vicaire de Vourle, Daleux frères, vicaires d'Irigny, Estienne Gette, recteur du luminaire de l'église d'Oulin, Me Jean-Baptiste Marteron, bourgeois de la ville de Lyon, Jean-Jacques Dubreuil, notaire royal, témoins requis et sousignés. A. Roche, curé d'Irigny et Oulins; Daleux, vicaire d'Irigny; Daleux, vicaire; Reydellet, vicaire à Vourles; Dubruel, Marteron, Estienne Gatta, G. Desverneys, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 249, « Laurent Dugas, chevallier, seigneur de Lurrain (?), Bois-Saint-Just, Fontenaux (?), Quinsonnas et autres lieux, Hugues Riverieulx, seigneur de Varax, Philibert Arthaud, seigneur de Bellevue », novembre 1739. — Registres parafés par Pupil (1737-1740).

E Suppl. 788 (GG 6.) — In-4°, 316 feuillets.

1741-1762. — Actes dressés par les curés Roche (1741-1757), A. Roche (1759-1762); les vicaires Merle (1741-1742), Derbesy (1742-1746), Fournil (1746-1755), Gonon (1755-1757), Roche (1757-1759), Gromolard, (1757-1762), et Mosnier, vicaire de Saint-Genis, Clair, Bord, Michel, Carrier, Boucherlat, Bouvier, etc. — Ff. 11, 42, 54, 55, 105-109, 135-137, 152-155, 167-169, 183, 195-197, 209, 210, 223, 224, 236, 237, 250, 251, 269, blancs. — Ff. 70-81, lacérés au bas, à gauche. — F° 46, « Acte de la visite de l'église d'Oullins. Ce jourd'huy 17° juin 1744, nous soussignés, Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliannas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église parroissialle d'Oullins; y étant entré, nous avons visité et adoré le très St-Sacrement de l'autel, renfermé dans un ostensoir et un ciboire d'argent en bon état. Delà nous avons visitté les fonds baptismaux et la boite des saintes huiles, les autels des chapelles, et celuy du maître autel, aussy trouvés en bon état, et ordonné que les autels portatifs placés dans lesdittes chapelles, seront renfermés dans la table de leurs autels décemment et gravés pour les y recevoir. Etant entré dans la sacristie de laditte église, nous y avons trouvé les vases sacrés, messels, ornements, linges, servants au culte divin aussi en bon état, de même que le cimetière bien clos, et nous avons ordonnné qu'on y mettra une croix dans l'endroit le plus convenable. Les recteurs de la luminaire et de la confrairie de laditte église nous ont rendu un bon et fidelle compte de leur administration, tant en dépense qu'en recepte, et qu'à l'avenir tous les débiteurs au luminaire et à laditte confrairie de payer incessament ce qui leurs doivent, à la diligence desdits recteurs. Fait le jour et an que dessus, en présence de Mre André Roche, curé d'Oullins, de Balthazard Leyssard, curé de Millery, et M^ro Jean-Baptiste Desbesy, vicaire dudit lieu et des principaux habitants dudit lieu, témoins requis et soussignés. A. Roche, curé; J.-B. Desbesy, vicaire; Leyssard, curé; G. Desverneys, p. i., curé, archi-

prestre ». — F° 156, « Gaspard-Alexis de Plan des Augiers, évêque de Die; Alexandre de La Tour du Pin de Lers, seigneur de Puigros, St-Médard La Clastre et autres lieux, capitaine dans le régiment royal et militaire de St-Louis », marié, dans la chapelle du château d'Oullins, à « Catherine Daugny de Rillieux; Estienne Daugny, écuier, seigneur de La Pape, Rillieux et autres places », 6 janvier 1752. — Registres parafés par Pupil (1741-1745, 1747-1762), Charrier (1746).

E Suppl. 789 (GG 7.) — In-4°, 304 feuillets.

1763-1778. — Actes dressés par le curé Roche ; les vicaires Franchet (1763-1765), Burnichon (1765), Lavallez (1765-1766), Vaudier (1766-1773), Teillard (1773), Didier (1773-1778), et Gromolard, vicaire d'Irigny, Roche, ancien curé, Didier, Coret, Gromolard desservant, (1775-1777). — Ff. 14-17, 33, 48, 77, 90, 91, 108, 109, 130, 131, 148-151, 189-193, 257-259, 302-304, blancs. — F° 38, « Extrait des registres du greffe général de l'archevêché de Lyon, le quartier de Bourgneuf, la Roche, Pierre-Scize et Oulins en dépendant. Par devant nous François Prost, seigneur de Royer, avocat en parlement et èz cours de Lyon, ancien échevin de ladite ville, juge général de l'archevêché de Lyon, le quartier de Bourgneuf, La Roche, Pierre-Scize et Oulins en dépendant, est comparue Marie Durand, native de la parroisse de Court en Dauphiné, fille deffunts Marc Durand, travailleur de terre de ladite paroisse, et de Benoite Perrin, elle, domestique de sa profession, demeurante cy devant au service de la dame Steyman, rue Mulet, à Lyon, et maintenant en ladite paroisse de Court, chez Benoite Perrin, sa tante, qui nous a dit et remontré que le 14 juin de l'année dernière, étant encore au service de ladite dame Steyman, et attaquée de la maladie appellée la gale, elle fût en dévotion dans l'église paroissiale d'Oulins les Lyon, à la chapelle de St Main, pour lui demander d'intercéder pour elle auprès de Dieu pour la délivrance de cette maladie, que revenant à Lyon, passant par le chemin appellé des Etroits, joignant le fleuve du Rhône, entre onze heures et midy du même jour, elle fit rencontre d'un particulier à elle inconnu, mais très bien vêtu, et qu'elle soupçonna être fils de famille de Lyon, âgé d'environ vingt-cinq ou vingt-six ans, lequel jeune homme qu'elle n'a pas revu depuis, luy fit plusieurs instances pour la connaître charnellement, auxquelles instances ayant résisté plusieurs fois et cherchant à s'échapper de ses mains, ledit jeune homme la renversa à terre sur le chemin plusieurs fois, et la connu charnellement malgré elle quatre ou cinq fois différentes, et lorsqu'ils furent tous deux arrivés aux portes de la Quarantaine, le jeune homme tira du côté de St-Yrénée, et elle se rendit chez ladite dame Steyman, le service de laquelle elle quitta le lendemain et s'en fût dans la parroisse de Court en Dauphiné, éloignée de cette ville d'environ sept lieues, chez ladite Benoite Perrin, sa tante, où elle a demeuré jusqu'à présent ; qu'elle s'est aperçue depuis environ quatre mois et demi seulement qu'elle étoit enceinte des faits et œuvres dudit jeune homme inconnu, qu'alors elle en a fait confidence au s^r Fournier, curé de ladite paroisse de Court, auquel elle se confesse, lequel lui a dit qu'il falloit qu'elle revint à Oulins pour demander au s^r curé quel parti il falloit prendre à cet égard, qu'ayant suivi son conseil, elle partit de Court le 24 du mois dernier et arriva à Oulins le mardi 1er de ce mois, où s'étant trouvée mal à son arrivée, ne pouvant plus marcher, des femmes qui passèrent lui aidèrent à se rendre chez le s^r Dumas fils, boulanger, où étant, elle accoucha d'une fille le même jour, qu'alors il fut question de faire baptiser l'enfant, qu'à cet effet on lui demanda si elle étoit mariée et comment se nommoit son mary, à quoy elle crut devoir répondre, pour sauver le scandale, qu'elle avoit un mary qui se nommoit François Perrin, journalier de la parroisse de Court en Dauphiné, laquelle réponse ayant été ainsi donnée au s^r curé d'Oulins, ce dernier a baptisé l'enfant sous le nom d'Anne, fille légitime de François Perrin, journalier, demeurant dans la parroisse de Court en Dauphiné, et de Marie Durand, mais qu'ayant eu quelques moments quelque répugnance sur le mensonge qu'elle avoit dit, elle fit prier le s^r curé d'Oulins de la venir voir, et ledit s^r curé étant venu, elle lui fit part de tout ce que dessus, en le priant de vouloir bien la pardonner et de corriger l'acte de baptême de l'enfant; mais le s^r curé luy ayant répondu qu'il ne le pouvoit pas, et qu'il falloit se pourvoir par devant nous, la remontrante a suivi son conseil; c'est pourquoi elle requiert qu'il nous plaise lui donner acte de ses présentes remontrances, comparution, dire et réquisition, ensemble de la déclaration y contenue, après laquelle déclaration qu'elle offre d'affirmer, ordonner que ledit s^r curé d'Oulins demeure autorisé à faire mention sur le registre des actes de baptême de la susdite déclaration, pour servir et valoir au besoin, et pour rendre témoignage à la vérité, nous suppliant aussi de pourvoir ou faire pourvoir à la nourriture de l'enfant dont elle est accouchée, et de le faire porter en l'Hôtel-Dieu ou chez telle nourrice qu'il nous plaira, d'autant plus qu'indépendamment de son extrême indigence, les femmes d'Oulins qui l'ont vue conviennent qu'elle n'est pas et ne sera jamais en situation et pouvoir d'alaiter sond. enfant, et n'a la remontrante signé pour ne le sçavoir faire ainsi qu'elle l'a déclaré, de ce enquise et interpellée suivant l'ordonnance. Desquelles remontrance, comparution, dire et réquisition, nous avons donné acte, ensemble de l'affirmation présentement prêtée par ladite Marie Durand, la main levée à la manière accoutumée, au moyen de laquelle elle a juré et

affirmé en sa foy et conscience que la déclaration contenue en sesdites remontrances, desquelles nous lui avons fait faire lecture de nouveau par notre greffier, est sincère et véritable en tout son contenu, et avant de rendre droit, ordonné que lesdites remontrances, ensemble l'extrait de baptême de l'enfant y dénommé, en date du 1er de ce mois, soient montrés au procureur fiscal général de l'archevèché de Lyon, pour ensuite desdites conclusions, être par nous statué et ordonné ce qu'il appartiendra ; acte est pareillement octroyé à ladite Marie Durand des réserves et protestations par elle présentement faittes de donner plainte dans la suite contre le jeune homme dont elle a parlé dans ses remontrances pour l'avoir débauchée, supposer qu'elle parvienne à le découvrir ; fait ce 5e mars 1765, et avons signé avec notre greffier, non ladite Marie Durand, pour ne le sçavoir faire, ainsi qu'elle l'a de nouveau déclaré, de ce enquis et interpellé suivant l'ordonnance ; signé à la minute, Prost et Baron, greffier. Vu ledit extrait baptistaire, déclaration, remontrances et ordonnances cy dessus, le procureur fiscal de la juridiction n'empêche, pour le seigneur archevêque de Lyon, que le sr curé d'Oulins soit autorisé à faire mention sur le registre des actes baptistaires de sa paroisse des déclarations portées et affirmées sincères par Marie Durand, suivant les remontrances et procez verbal cy dessus, à l'effet de quoi sera délivré expédition ou copie du tout audit sr curé, pour être par lui annexé à son registre, avec notte du précis desdites déclaration et ordonnance, qui sera couchée en marge dudit acte baptistaire, sur le registre; requiert même ledit procureur fiscal être ordonné par provision, et attendu que le cas requiert célérité, que l'enfant de ladite Marie Durand soit porté sur le champ à l'Hôtel-Dieu, ou grand hopital de cette ville, en prévenant le sr Pentabole, l'un des srs recteurs ayant la direction des cas fortuits, pour y être pourvu à la nourriture dudit enfant en la manière accoutumée, sauf à être statué en temps et lieu, et ainsi que de droit, par qui les frais de la nourriture et éducation doivent être supportés, qu'acte soit octroyé à ladite Marie Durand de ses réserves et protestations, et au surplus qu'il soit remis audit hopital général extrait desdites remontrances, déclaration et ordonnances qui interviendra pour servir ce que de raison. Fait ce 5 mars 1765, signé : Morel le jeune. Soit fait suivant les conclusions et réquisitoire du procureur fiscal général, ce 5 mars 1766. Signé : Prost. En conséquence de l'ordonnance cy-dessus, l'enfant dont il s'agit a été cejourd'huy remis avec son extrait baptistaire et un billet délivré par ledit sr Pentabole, recteur des cas fortuits, dans l'Hôtel-Dieu de Lyon, par ladite Marie Durand, sous le numéro 609 et a été ledit enfant reçu en la présence du greffier de l'archevêché de Lyon, soussigné, par le frère portier dudit Hôtel-Dieu, dont a été dressé le présent procez-verbal, pour servir et valoir ce que de raison, ainsi qu'il appartiendra, ledit jour 5 mars 1765, sur les cinq heures après midy, ledit frère portier n'a signé pour s'être retiré avant la cloture des présentes, et ladite Marie Durand, pour ne le sçavoir faire, ainsy qu'elle l'a déclaré, de ce enquise et interpellée, suivant l'ordonnance. Signé : Baron, greffier. Collationné : Baron, greffier ». — Fo 124 vo, « Ce jourdui dimanche 4e novembre 1770, à l'issue de la première messe parroissiale, en présence des habitans soussignés, nous messire André Roche, curé des paroisses d'Irigny et d'Oulin, en vertu de la commission qui m'a été donnée par monseigneur l'illustrissime archevêque de Lyon, en datte du 29 octobre de l'année cy-dessus, signée Antoine, archevêque de Lyon, j'ay fait la bénédiction d'un emplacement acquis du sieur Pichard par les parroissiens de laditte parroisse d'Oulin, attenant à l'église parroissiale dudit Oulin, derrière le cœur, du côté de l'orient, pour y inhumer à l'avenir tous les corps morts qui surviendront dans laditte parroisse d'Oulin, en foy de quoy nous avons signé. A. Phily (?), fils, Jacque Milou, Chilliet (?), E. Munier, F. Drogue, Roche, curé ». — Fo 187, enterrement de « Jean-François Morellet, dessinateur à Lyon », 26 décembre 1773. — Fo 197 vo, mariage, dans la chapelle de la verrerie de Pierre-Bénite, d'Antoine Mathon, seigneur de Sauvain, avocat en Parlement, demeurant à Montbrison, et de Françoise Esnard, fille de Joseph Esnard, propriétaire de la verrerie royale, 1 février 1774. — Fo 216 vo, mariage de Michel Robichon, l'un des entrepreneurs et propriétaires de la verrerie royale de Givors, et de Marie-Anne Esnard, 8 janvier 1675. — Registres parafés par Pupil (1763, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778).

E. Suppl. 790 (GG 8.) — In-4o, 314 feuillets.

1779-1793. — Actes dressés par les curés Roche (1779-1792), Marcel (1792) ; les vicaires Didier (1779-1792), Neuville (1792), et V.-J. Enard, célestin, Aubert, oratorien, Darles, Muriel, Perrodon, Guibert, Blain, Roussel, etc. — Ff. 21, 22, 42-44, 65, 66, 88, 89, 131-133, 154-156, 176-178, 199, 200, 242, 243, 261-263, 288, blancs. — Fo 40, « Je soussigné, curé d'Irigny et d'Oullins, certifie que l'églize d'Oullins, nouvellement construite, a été bénie par monseigneur Antoine de Malvin, illustrissime et révérendissime archevêque et comte de Lyon, l'an 1779, Roche, curé d'Irigny et d'Oullins ». — Fo 45, mariage « dans la chapelle du sr Esnard, à Pierre-Bénite, paroisse dud. Oullins, de Laurent Crozet, négociant à la Grande-Croix, paroisse de St-Paul-en-Jarret, avec Marie Esnard, fille de Joseph Esnard, propriétaire de la verrerie de Pierre-Bénite ; Marc Robichon, propriétaire de la verrerie de Givors », 14 janvier 1781. — Fo 58, Jean de Regnauld, chevalier, seigneur de La Richardie, 22 sep-

tembre 1781. — F° 63, « François-Roch Derrieu (?) de La Clochetière, écuyer, ancien capitaine major d'infanterie », 9 décembre 1781. — F° 103, mariage de Joseph-Benoît Duplain de Ste-Albine, écuyer, maître d'hôtel du roi, avec Marie-Jeanne Allier de Hauteroche, 2 septembre 1783. — F° 146, « Messire Léonard-Antoine Thomas, secrétaire, interprête des langues suisses, un des quarante de l'Académie françoise et de celle de Lyon, né à Clermont, en Auvergne, âgé de cinquante et un ans, muni des sacremens, est décédé hier à Oullins, au palais de monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Lyon, et a été inhumé dans l'église paroissiale dudit Oullins, par moi soussigné, ce jourdhui 18e septembre 1785, en présence de messire Jean-François Ducis, secrétaire ordinaire de Monsieur, frère du roi, l'un des quarante de l'Académie françoise et de celle de Lyon, de messire Lohier de La Saudraye, ancien conseiller de Saint-Domingue, de messire Charles de Malvin, marquis de Montazet, général de camp des armées du roi, de messire Pierre-Jean-Charles de Montazet, abbé de Fontenay, de messire Philippe de Lasales, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Jean-Claude Charcot de Corbas (?) intéressé dans les affaires du roi et de six autres ecclésiastiques soussignés, Ducis, Lohier-de-La-Saudraye, l'abbé de Montazet, l. m. d. Montazet, de Lasalle, Charcot de..... Delachapelle, curé de St-Genis ; Marcel, vicaire ; Rochas, vic. ; Didier, prêtre ; Briel (?), vic. de Ste-Foi les-Lyon ; Roche, curé d'Irigny et d'Oullins ». — F° 189, enterrement de « Anne-Marie de St-Jullien, baronne de Sainte-Sevère, femme de Charles de Malvin de Montazet, marquis de Plassac », 15 août 1787. — F° 215, enterrement de Jean Dervieux, écuyer, seigneur du Villard, de Varey et autres lieux, 4 septembre 1788. — F° 311 v°, « Ledit registre commence le premier janvier 1792, finit le 10 janvier 1793, ce que nous reconnoissons, nous, maire et officiers municipaux, et signon pour clauture, Feraud, maire ; Pierre Moulin, officiers ; Gorret cadet, officié municipal ; A. Saunier, officié munissipal ; J. Depierre, of. m. ». — Tables annuelles. — Registres parafés par de Leullion (1779), Gesse (1780, 1782), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E. Suppl. 791 (GG 9.) — Portefeuille, 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 24 feuillets.

1371-1698. — *Confréries, luminaire.* — Vente par Vincent *Vinonis* (?) et Guillet ou Guillermet Poyod, courriers de la confrérie du Saint-Esprit de Sainte-Foy, à Jean Rigaud, dudit Sainte-Foy, de deux pies de vigne sises, l'une au territoire de Chavagneu, l'autre « en La Curtila », sous la charge annuelle de quatre éminaux (*eminalium*) de vin, à livrer aux courriers de la confrérie, le jour de la Pentecôte, chaque année, à partir de 1374, 9 juin 1371. — Vente par Reymond Blanchet, procureur des paroissiens d'Oullins et Guillermet du Vivier dit Brolliatton, luminier de l'église paroissiale d'Oullins, à Etienne Thibaud, d'un pré de la luminaire sis au territoire de Pras *juxta pratum Stephani Garini, ex duabus partibus et juxta pratum nobilis viri Claudii de Pomperio, domicelli, ex alia, et juxta pratum Vincentii Demoret, parrochie Sancte Fidis, ex alia*... au prix de 3 livres tournois d'introge et sous le service perpétuel de 19 gros de florin (*grossorum floreni*) à payer annuellement à l'église d'Oullins, 24 janvier 1422, v. s. — Donation d'une rente pour le pain bénit d'Oullins par Pierre Bernoz : *Nos Johannes Fuzellerii, ... officialis Lugd., notum facimus..... quod probus vir Benedictus Bernoz, loci et parrochie d'Oulins....., devotione et dilectione quos gerit erga beatos Mennem et Victorem ejusdem Benedicti patronos ac ejusdem loci d'Oulins ecclesie etiam patronos nec non parrochianos ejusdem loci ..... dat et donat..... luminarie ipsius loci et parrochie d'Oulins et dictorum beatorum Menne et Victoris videlicet, anno quolibet perpetuo temporibus quolibet* (*sic*) *festi Pache donum unum panem benedictum dimidii becheti frumentis, quem..... distribui vult quolibet dicto die festi Pache parrochianis..... ; et ipsum eundem panem benedictum situat ..... specialiter..... super quadam ipsius Benedicti Bernoz terra, sita in loco predicto d'Oulins et territorio appellato de Monmeym, juxta iter tendens a loco predicto d'Oulins apud Le Peron*....., 28 mai 1504. — Testament de Jaquemet Molein, laboureur d'Oullins. Il élit sa sépulture au cimetière d'Oullins ; veut avoir à son enterrement six prêtres « de ceulx des rouezons, qui seront tenus de cellebrer une grand messe en commémoration des trespassez et dire les *exaudi*..... ; veult..... avoir quatre torches d'icelles de la lumynere et la descheute d'icelles veult et ordonne estre payée par ces heretiers..... ; lègue..... à lad. lumynere ..... cinq solz tournoys pour une foys..... ; veult à l'an révolu avoir autres six prestres qui seront tenus de cellebrer une grand messe des trespassez et ung *libera me* sur sa tumbe .....; veult..... que annuellement..... soient dictes.... par le curé dud. Oulins ou ces vicaires quatre messes du jour en commémoration des trespassez...., la première..... le jour que son corps sera encepvelly, la seconde aulx octaves de Pentecostes, la tierce aulx octaves de la feste de Toussainctz et la quarte es octaves des festes de Noel....., pour lesquelles ..... veult..... estre payé annuellement..... dix solz tournois....., lesquelz..... a..... imposé sur une sienne vigne assize oud. Oulins et territoire des Roches, contenant troys journéez....., jouste le chemin tendant dud. Oulins à Sainct-Genys-Laval de matin..... ; ..... lègue à Pernete

et Flourie Molein, ses filles, femmes de Pierre et Mathieu Guthie de Saincte-Foy, la somme de vingt livres tournois ..... ; lègue à tous ces parans....., à chascun d'eulx, cinq solz tournoys..... ; institue..... héritière universelle Estiennette Molein, sa fille, femme de Mathieu Pelisson..... ; fait son exequteur..... Jehan Tardy, son compère dud. Oulins..... », 1 avril 1540, après Pâques. — Acte d'élection en ami désignant les habitants d'Oullins comme acquéreurs d'une maison et cour « assizes à Oulins auprès l'esglize perrochiale », et ce au prix de 22 livres et de 20 sous tournois de pension annuelle à payer à Claude de La Maladière, chanoine de Saint-Just, 20 juillet 1539 ; au bas quittance de lods 15 août 1542. — Testament de Jean Puthier, d'Amiens, vicaire d'Oullins. Il élit sa sépulture dans l'église ; « au jour de son obit veult son lumynaire estre faict de six torches et deux cyerges, lesquelz seront prins au prix du lumynyer et iceulx veult ardoir autour son corps, pendant que le saint service divin se fera, pour la consommation desquelles torches et cierges led. testateur donne et lègue au lumynier et recteur d'icelle lumynaire la somme de cinq livres tournoys..... ; pour lequel service..... faire veult..... estre convoquez ..... dix prebstres des roueysons..... et ordonne..... estre payé (à chacun) troys solz tourn. sans aulcune reffection ..... ; aultre service..... ordonne..... estre dict ..... au jour de la quarentaine..... par dix prebstres..... ; aultre. ... service ordonne estre faict..... par dix prebstres au jour de l'an révolu..... ; ordonne encore estre dict ..... ung trentenier....., ordonne estre offert à chascune messe..... une chandoille d'un denier, un denier, ung pain d'un lyard et ung pot de vin..... ; fonde..... à tel jour que sera faict son enterrement une grande messe des trespassez..... et pour ce veult..... estre paiée la somme de dix solz tourn. et au lumynier..... pour le dégastz de la cyre..... la somme de cinq solz tourn., qu'est quinze solz tourn. par an..... ; lègue..... à Jehan Puthier, sergent ordinaire de Lyon..... la somme de cinq livres tournois ....., à Jane Molein, relaissée de Jehan Berel, sa chambrière ..... la somme de vingt-cinq livres tourn., ... deux escuelles oreilhe, deux gotilhons estaing, ung chandellier cuyvre, ensemble la couche, coyltre et couverte où lad. Jane..... a coustume coucher..... ; meu de pytié et charité envers Pernette Berel, fille à lad. Jane..... (lui) lègue..... affin de luy trouver plustost party de mariage, la somme de cinq livres tourn..... ; à mons^r l'archevesque de Lyon..... et à tous et chascuns ses aultres parens..... cinq solz tourn. ..... ; institue héritier universel..... Nycolas Puthier, filz de Toussainctz....., son nepveu....., nomme curateurs dud. son nepveu héritier assavoir hon. hommes Jehan Feraud et Anthoine Bordin..... », 29 janvier 1558 v. s. — Testament de Benoît Begat, laboureur de Sainte-Foy-lez-Lyon : il élit sa sépulture dans l'église de Sainte-Foy, « au-devant l'image et hostel Nostre-Dame, auquel lieu veult et ordonne..... estre mys ung vas gravé, pour lequel vas..... veult..... estre payé de pension annuelle..... la somme de cinq solz tourn. à la luminaire dud. lieu, tous les ans à checune feste sainct Martin d'hivert..... ; veult.... que le jour de son enterrement ou le lendemain soient dictes.... vingt-neuf messes basses et une à haulte voix..... » et autant à l'an révolu..... « pour lesquelles veult..... estre payé aux prebstres....., oultre leur reffection prendialle, à la manière accoustumé, par Fleurie Fillard, sa bien-aymée femme..... lègue à la luminaire dudict Saincte-Foy..... la somme de ung escu d'or sol..... ; lègue.... à Pernette Granjon, sa sœur..... ung sien plantier, sittué..... aud. Saincte-Foy, au territoire de Chavaignieu ou La Rivière, jouxte la vigne de m^r Jehan Martin, prebstre, curé dudict Saincte-Foy....., une terre sittuée..... au territoire de Chaury....., troys asnées septeynes bled blondes..... ; lègue... à Pierre Cordet, son compère,..... la somme de dix escus d'or sol..... ; à Benoist Fillard, son cousin, ... la somme de dix escuz d'or sol..... ; à Jehan Radix, bouchier à Lyon, aussi son cousin, la somme de unze escus d'or sol..... ; veult estre payé et baillé annuellement et perpétuellement de pension à la confrérie dudict Saincte-Foy, laquelle on cellèbre le jour et feste de Penthecostes, ung bichept de febves..... à checun jour et feste Nostre-Dame d'aoust....., laquelle pension il a sittuée..... sur tous ses biens..... ; lègue..... à Ennemonde Begat, sa fille, ... troys cens escus d'or sol., une robbe et une cotte drap.. .. ; à tous et checuns ses parens ..... cinq solz tournois..... ; fait..... son héritier universel..... le postume..... duquel sa femme se pourroit trouver ensainte... si c'est... fille... veult... luy estre baillé..... la somme de troys cens escus d'or sol., une robbe et cotte drap..... »,..... substitue à cet héritier éventuel sa fille Ennemonde, à qui il substitue sa femme Fleurie Fillard..... « à la charge toutesfoys que les maisons, trueil, tines et verchères demeureront audict Loys (Begat), son frère ..... ; lègue audict Loys Begat, sondict frère, ung saye vyollet, ung saye bleu, ung hault de chausses aussi drap bleu, dix tonneaux, ung lict de plumes, six escuelles, quatre platz estaing, quatre mantilz et quatre linceulx toille..... tout le linge que l'on tend le jour et feste du précieux corps de Dieu et veult que ledict Loys Begat soict nourry de bouche, couché et levé pendant ung an dans sa maison..... », 11 janvier 1591. — Expédition du 7 juin 1634 de la transaction du 4 février 1629 intervenue entre les habitants d'Oullins, Fleury Caille dit Fagot, curateur de Pierre Colomb, et François de Regnaud, écuyer, par laquelle les habitants cèdent à François de Regnaud une terre « située audict Oulins, au territoire de Pra, de la contenue de trois bicherées environ, avec la place

estant au-devant d'icelle, jouste le bras du Rosne qui sépare le brotteau commun de Saincte-Foy d'avec ladite place de matin..... plus une vigne..... au territoire de La Font du Vivier, jouste le chemin tendant de Sainct-Genis-Laval à Lyon, passant par le Boisset de matin..... », et ce au prix de 500 livres que « ledict sieur Regnaud promet payer et dellivrer lorsque lesd. consulz auront trouvé un fondz suffisant pour employer lad. somme au proffict de la luminaire dud. Oulins et jusques à ce led. sieur de Regnaud sera tenu leur payer annuellement une pension..... de la somme de vingt-cinq livres tournois à checun jour et feste sainct Martin d'hyvert..... outre ce led. sieur de Regnaud..... permet auxd. manans et habitans dud. Oulins d'envoyer paistre en tout temps à perpétuité leur bestail dans ladicte place et pasquerage estant au-devant lad. terre cy dessus par eux vendue..... ». — Expédition faite le 10 février 1754 de l'acte ci dessus ; à la suite copies de quittances d'arrérages de la pension y stipulée du 16 décembre 1662 et 28 février 1736. — Comptes du luminaire d'Oullins pour 1697 et 1698 : « [Le] jour de la Nostre-Dame de mard, pour aler au Bonant, donne au pourteur [de] croy 13 s. 3 d. ; ..... [po]ur la protion (*sic*) de Nostre-Dame de Limon, despensé 1 l. 19 s. ; le 20 apvier je ay donné à la Vialleton pour d'huile, 3 l. 13 s. ; plus pour la prosion de Saint Rot despensé avec le prête, 1 l..... ; pour le troy protion de rogation..... ; le jeour de Pasque despances avecte le prestres 2 l. 8 s. ; le lundey de Pasque, venant de Jeurusalem (?), depances avect le prestres, 1 l....., pour la protion de Nostre-Dame de l'Ile, je ay donné au batelier pour paser le monde, 1 l..... ; je ay donné à la vefve Richard pour escurer le chendelier, 8 s. ;..... pour la prosion de Nostre-Dame de Fourvière despensé avect le preste, 19 s. 6. ..... ; je ay donné à la fame de Cherle Bellont pour de fil et de espingle racoumouder le parement de l'auter, 1 s. 2 d. ; ..... je ay peiyé pour blachir le linge de l'églize d'Oulin, 10 l..... ; je ay asmasé le feste de Pasque, 19 l. 15 s. ; je ay amascé à Nostre-Dame de Limon, 1 l. 17 s..... receut pour l'enterrement de Estienne Boucherlat et sa fame, 6 l... ; le jour de sainct Adont (?), venant de prosion de Sainct-Genis ..... ; je ay donné à la pourteuse d'io bénite pour escuré le chandelier, 7 s. ..... »

E. Suppl. 792 (GG 10.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin, ensemble 56 feuillets.

1733-1735. — Pièces de la procédure soutenue par Marc-Antoine Colombet, trésorier de France au bureau des finances de Lyon, puis Jeanne Verot, sa veuve, contre Hugues Feraud, architecte à Lyon, qui avait empiété par déplacement de borne sur la propriété Colombet, au territoire de Pontbertet ; la sentence de la sénéchaussée condamne Feraud à rétablir les bornes, à 150 livres de dommages-intérêts payables moitié aux pauvres d'Oullins, moitié à la fabrique de l'église.

E. Suppl. 793 (II 1.) — Portefeuille, 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; ensemble 22 feuillets.

1627-1783. — Titres étrangers. — Quittance finale des sommes assurées au contrat de mariage de leur fille Philiberte, femme de Jean Lesueur, écuyer, demeurant à La Geneste, par César Leguigue, lieutenant en la justice de Romenay, et Denise Bouton, sa femme ; remise de titres de créances, 1627. — Vente par Artaud Vailloux, greffier de la juridiction de Grezieu-la-Varenne et Antoinette Vindry, sa femme, à Jacques Molin, laboureur d'Oullins, d'une vigne sise à Oullins, territoire du Merlut, « contenant dix journées et demy d'homme ou environ, qui est à présent en pauvre estat, n'estant entièrement garnie de seppes, pour avoir les seppes esté gastées des hivers passées, jouxte le chemin tendant de Lyon à Sainct-Genis-Laval, passant par La Cadière, de matin... », 4 avril 1635. A la suite, quittances d'à-comptes, quittance finale, quittance des lods dus aux Célestins de Lyon 1635-1637. — Expédition d'une sentence du juge de Saint-Genis-Laval, condamnant Philippa Martin, veuve de Jean Morin, à payer le montant des obligations souscrites par son mari à Etienne Taillandier, bourgeois de Lyon, 10 avril 1684. A la suite, signification du même jour. — Certificat de Charles Dufour, seigneur de Rocheron, juge mage de Savoie, attestant la qualité de notaire du s[r] Domenget, qui a délivré un extrait du testament de Philibert Vellat, 15 mars 1701. — Assignation donnée au nom de Mathieu Julien, conseiller et agent du roi de Sicile, seigneur de La Sarra, à Madeleine Boucharlat, veuve de Jean-Baptiste Chevallier, pour passer reconnaissance de vignes et bois aux territoire de « Momin », et des « Boulières », 16 septembre 1717 ; en tête, copies de reconnaissances de Bonaventure Michel, 14 avril 1668 ; d'Etienne du Soleil, s[r] de Pierre-Bénite, 21 février 1665 ; de Jeanne Chavant, veuve de Ainard Richard, 14 août 1665 ; Mathieu Amy, laboureur, 23 juin 1577 ; Pierre Bouvier, laboureur, 20 juin 1577 ; Jacques Cazot, laboureur, 4 juin 1566 ; André Pacard, 17 mars 1526, v. s., passées à Guillaume d'Anthon, bourgeois de Lyon, 1527, Edouard Lorans, avocat, 1566, 1577, Jean-Mathieu Dupuis, 1665, 1668, seigneurs de La Sarra, pour des terres, bois et vignes, situés à Irigny, territoire de Serrières ; à Oullins, territoires de Montmein, de La Jardoussière ou La Praye, du Peron, du Loquerau ou La Vaure, du Champ de Braye, relevant de la directe de la tour ou maison forte de La Sarra, à St-Genis-Laval. A la suite, mention de jugement du 9 janvier 1718. — Extraits

du terrier de la rente noble d'Ivours, concernant les héritiers Aubernon qui tiennent une vigne et saulée au territoire de Pont-Berthet et une maison aux Combes [illegible] quittance d'arrérages de servis du 27 [illegible] 178[illegible].

OUROUX

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Église sous le vocable de Saint-Barthélemy ; archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon ; cure à la [illegible] de Saint-Pierre de Mâcon ; élection de Villefranche, justices de Beaujeu et d'Arcise.

E. Suppl. 794 (GG 1.) — In-4°, 229 feuillets.

1676-1717. — Actes dressés par les curés Corteille (1676-1680), Bertet (1680-1701), Castagne (1701-1717), et Morin, curé d'Emeringes ; fr. Barthélemy de Lyon, franciscain de Beaujeu ; de Grosbois, etc. — Ff. 62, 67, 74, 81, 82, 94, 105, 110, 124, 140, 146, 154, 161, 176, 177, 183-185, 191, 198, 199, 204-206, 213, 220, 221, 227-229, blancs. — F° 2 v°, « Claude de La Roche, escuyer, seigneur de Poncié », 29 juin 1676. — F° 5 v°, feu « Anthoine Poullet, sieur de Poully, bourgeois de Mascon », 19 août 1677. — F° 8, « Jean-Marie de Magnin, escuyer, seigneur de Verspré, La Carrelle, Ponchon et autres lieux ; Guillaume Aumonier, sr de Chalanforge », 12 avril 1678. — F° 34 v°, « Paul de Royer de La Valfinière », 26 novembre ; « Claude-Anthoine de Chapon de La Boutière », 27 novembre 1685. — F° 36, « Gabriel de La Blanche, esquier, seigneur du Bois, La Tule, Montolieu : Anthoine de Montrichard, esquier, seigneur de La Brosse » 4 septembre 1686. — F° 40 v°, « Jean de Laurencin, chevalier, seigneur du Péage, Le Savoray ?, Advenas et autres places », 29 août 1687. — F° 100 v°, « Depuis le 28 janvier 1676 jusques au 27 novembre 1706, 689 baptêmes, dont 378 garçons, 311 filles ». — F° 119, « Jean Chrisostome de Grosbois, escuyer, seigneur [dud. lieu et] du Rosay (?) », 25 août 1702. — F° 133 v°, « Elizabet de Chapon La Bottière, femme de monsr Louis Dubos, sr de Tavanes », 28 septembre 1704. — F° 210 v°, « Ponthus Rolin, écuyer, seigneur de Montoux et La Palud ; François de La Vaure, escuyer, seigneur dud. lieu ; M. de Verpré, seigneur de La Carrelle », 28 octobre 1715. — Registres parafés par Mignot (1680, 1682, 1686, 1693, 1695-1706, 1708-1710, 1715-1717), de La Roche-Poncié (1687, 1689, 1691), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716).

E Suppl. 795 (GG 2. — In-4°, 219 feuillets.

1718-1749. — Actes dressés par les curés Castagne (1718-1721), Perrachon (1721-1732), Guillin (1733-1749) ; le vicaire Rochard (1732-1733), et Chatelat, curé de St-Jacques, de Grosbois, Cochard, Lallier, Baritel, Barbier, etc. — F° 15 v°, « Louis-Anne de La Garde de Chambonnas, chevallier, marquis de St-Thomé ; Marie-Elizabeth-Victoire de Laurencin, dame et baronne de Cenves », 21 avril 1721. — F° 21 v°, « Joseph de La Roche Nully, écuyer ; Claude-Antoine de La Roche Laval, écuyer », 27 septembre 1723. — Ff. 31, 32, 37, 39, 41, dispenses de degrés de parenté, cachets de Michel de Tilladet, évêque de Mâcon. — F° 34, « madame de La Roche de Pierreux », 8 avril 1726. — Ff. 69, 70, acte de dispense de degrés de parenté et information du curé. — F° 102, acte de dispense de degrés de parenté. — Registres parafés par Mignot (1718, 1719, 1725, 1727), de La Roche Poncié (1721), Pressavin (1733, 1739, 1740), Brac (1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749).

E. Suppl. 796 (GG. 3.) — In-4°, 240 feuillets.

1750-1772. — Actes dressés par le curé Guillin ; les vicaires Buffin (1766-1767), Trouilloux (1768-1772), et Lucet? curé de Tramayes, Buffin, etc. — Ff. 138, 188, 240, blancs. — F° 164 v°, reconstitution d'un acte de baptême. — F° 180, « Antoine de La Roche, sieur de La Carelle », 11 mars 1766. — Registres parafés par de Lafond (1750), Jacquet (1751-1754, 1755, 1757, 1759, 1760, 1762, 1764-1768, 1770), Cusin (1754, 1758, 1761), Roland (1763, 1769, 1771), Pressavin (1772).

E. Suppl. 797 (GG 4.) — In-4°, 168 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés Guillin, archiprêtre de Vauxrenard (1773-1778), Trouilloux (1778-1791), Barthélemi (1791-1792) ; les vicaires Trouilloux (1773-1778), Puy (1778), Barnaud (1778-1779), Callier (1780), Arthaud (1784), Thibert (1784-1785), Mouche (1785), Odin (1788-1791) ; Voland, officier public, et Puy, prêtre commis ; Ducrozet, vicaire de Vauxrenard, Guérin, Bardonesche, Bra-

cognie, etc. — Ff. 57, 66, 79, 87, 96, 97, 104, 105, 124, 125, 135, 143, 152-155, 161, 162, blancs. — F° 1, échancré en tête et à droite. — F° 9 v°, « Pierre-Laure, comte de Laurencin, seigneur d'Avenas ; Claudine de Larolle, comtesse d'Avenas, 1 juin 1774. — F° 41 v°, enterrement du curé Antoine Guillin du Montet, 10 février 1778. — F° 133 v°, « Hugues Guillin, écuyer, seigneur d'Avenas ; Marie-Claire Arnaud-Tizon », sa femme, 9 novembre 1788. — F° 142 v°, « Jean-Claude Missire, capitaine de volontaires nationaux en garnison à Ouroux », 27 janvier 1792. — F° 166, « Cejourdhuy dimanche onze novembre 1792, l'an premier de la République, nous, Louis Matray, maire de la paroisse d'Ouroux, arrêtons les actes de mortuaire, baptême et mariage inséré sur ce registre jusqu'à ce jour. Matray, maire ». — Registres parafés par Gesse (1773-1775), Guérin (1776 1790), Pezant (1791-1792).

PERRÉON (LE)

Arrondissement et canton de Villefranche

Église sous le vocable de Saint-Pierre, commune de création récente. — V. Vaux.

PIERRE-BÉNITE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

Église sous le vocable de l'Assomption, commune de création récente. — V. Oullins, Irigny, Sainte-Foy.

POLEYMIEUX

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Victor; archiprêtré des Suburbes; cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; élection de Lyon; justice de Poleymieux.

E Suppl. 798 (GG 1.) — In-4°, 172 feuillets.

1680-1713. — Actes dressés par le curé Martin, et Jarrige, vicaire de Curis, Merle, Mallet, etc. — Ff. 48, 51-56, 79-82, 86, 87, 91, 95-97, 101-103, 109, 121, 127, 132, 133, 142, 143, 149, 154, 155, 159-161, 166, 171, 172, blancs. — F° 3 v°, « Jean Noris, marchand à Venise », 13 octobre 1680. — F° 4, « Pierre de Baronat, seigneur de Polemieux et Polienat », 31 octobre 1680. — Ff. 69, 72, fragments d'une affiche, publication des indulgences accordées à ceux qui feront des aumônes à l'hôpital des Quinze-Vingt, 6 février 1684. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1713).

E. Suppl. 799 (GG 2.) — In-4°, 175 feuillets.

1714-1742. — Actes dressés par les curés Martin (1714-1719), Paquette (1719-1730), Donnet (1730-1742), et Draguet, vicaire de St-Germain-au-Mont-d'Or, Ducret, fr. Séraphin, J. Fabry, Germain, Legras, Méry, Chantre, Delorme, etc. — Ff. 4-6, 11, 12, 17, 18, 58, 143-145, 174, 175, blancs. — F° 22 v°, Ce jourdui dix-huitième octobre mille sept cents dix-sept, je soussigné, prêtre curé de St-Germain au Mont-d'Or et de Curys, son annexe, ensuite de la permission à moy accordée par Monseigneur l'archevêque, signé de Barcos, vicaire général, ai béni la cloche de l'hermitage de Poleymieux, à l'honneur de St-Jean. Le parrain a été noble Jean Peysson, échevin de la ville de Lyon, la marraine madame Jeanne Rambaud, veufve de Mr Lambert Gayet, bourgeois de Lyon, en présence de mre Nicolas Martin, prêtre, curé dudit Poleymieux, de mre Hugues-François Le Gras, prêtre, curé de Limoney, de mre Jean-François Paquette, prêtre, vicaire de Curys, de mre Joseph Draguet, prêtre, vicaire de St-Germain, du révérend père Jaque Fabry, augustin deschaussé, de mr Lambert Peysson, écuyer, de monsr Estienne Dupuis, avocat en Parlement, procureur d'office dudit Poleymieux, de mr Honoré de La Chapelle, lieutenant

des grenadiers dans le régiment de Vivarez, de mr Claude Delafond, marchand bourgeois de Lyon, de mr François Collaud, marchand bourgeois de Lyon, de mr André Duguet, ecuyer, conseiller au présidial de Monbrison, et de mr Antoine Gayet, bienfaiteur et propriétaire dudit hermitage, témoins soussignés, et de mr Joseph-Maturin Pourra, conseiller du roy, notaire à Lyon, aussi témoin soussigné, et encore de mr Jean-Lambert Gayet et de frère Benoit Rousset, hermite dudit lieu et autres témoins soussignés. J. Rambaud ; V. Gayet ; Peysson ; Martin, curé ; Le Gras, curé de Limonet ; Paquette, vicaire de Curys ; Draguet, vicaire ; Jacques Fabry, augustin déchaussé ; Duguet ; Pourra ; Peysson ; Gayet le cadet ; de La Chapelle, lieutenant des grenadiers au régiment de Vivarais ; Dupuy ; Colaud ; Delafont ; Gayet, l'aîné ; frère Benoit Rousset, hermitte ; Jos. Ducret, curé de St-Germain et de Curys ». — F° 44, « Antoine Patissier de La Fayette, écuyer, conseiller du roy, controlleur commissaire des guerres, seigneur de Polleymieux », 18 novembre 1721. — F° 59 v°, « François Legras, curé de Limonest, prieur de Treffort et de Villereversure ; Abraham Pillotte, seigneur de La Barrollière », 14 juin 1724. — F° 65 v°, « Ce jourd'huy cinquième may mil sept cent vingt cinq, nous, Jean-François Paquette, curé de la parroisse de Polleymieux au Mont d'Or, a été apporté dans notre église par sr Antoine Gayet, bourgeois de la ville de Lyon, un reliquaire contenant des reliques suivant l'autentique du quatrième janvier mil sept cent vingt-quattre, signé frère Jean Chrisostome, évêque de Cèphalenie, et plus bas, Philippe de Sanctis, secrétaire ; avec le visa de Monseigneur l'archevêque de Lyon, du vingt-trois septembre mil sept cent vingt-quattre, signé Rochefort, vicaire général, et plus bas, Charesieu, secrétaire, qui contient les noms de saint Bland, sainte Blande, saint Modestin et sainte Bonose, martirs de Jésus-Christ, lesquels authentiques et visa ont été mis dans le susdit reliquaire pour y avoir recours en cas de besoin, et les copies des susdits authentiques et visa dans les archives de notre église, lequel reliquaire, nous avons transporté de notre susdite église processionnellement, le sixième may de la même année, dans la chapelle appellée l'hermitage, érigée sous le vocable de St-Antoine, dont ledit sr Gayet est seul propriétaire, lequel y a bien voulu mettre un hermite pour la vénération qu'il rend à Dieu, et pour exciter aus pleuples la dévotion, le tout fait en présence du seigneur, bourgeois et habitans de ma parroisse, soussignés. De Lafayette de Pollemieu ; Boys ; Dupuy ; Augé ; Lachapelle ; Gayet, l'aîné. M. Branche ; J. Rollet ; J.-B. Penet ; Ponsson ; A. Penet ; F. Cotton ; J. Raymond ; G. Blanchet ; P. Blanchet ; A. Penet ; frère Benoit Rousset, hermite ; frère Pascifique de Quineis, hermite ; Paquette, curé de Polleymieux. *Fr. Joannes Chrisostomus Calvi ordinis prædicatorum Dei, et sanctæ sedis apostolicæ gratia, episcopus Cephaleniæ et Zacynthi, universis et singulis presentes nostras inspecturis, fidem facimus in dubium et attestamur quatenus nobis exhibitis pro ut nunc sacris reliquiis, eas ex authenticis locis extractas ex litteris authenticis et sigillo munitas recognovimus, ex quibus sequentes, videlicet sacras reliquias sanctorum Christi martirum Blandi, Blandæ, Modestini, et Bonosæ ex cœmeterio Priseillæ extractas et habitas per reverendissimum et reverendissimum dominum sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalem Paulutium, sanctisssimi domini nostri papæ vicarium generalem, quas in capsula lignea carta undulata cooperta, filo serico rubri coloris colligata, nostroque in cera rubra hispanica impresso sigillo, pro illarum identitate obsignata, repositas, ad majorem Dei gloriam et sanctorum venerationem elargiti fuimus ad effectum dictas sacras reliquias apud se retinendi, aliis dono dandi, et in quacumque ecclesia, oratorio, seu capella publice fidelium venerationi exponendi et collocandi, in quorum fidem has presentes manu nostra subscriptas, nostroque firmatas sigillo, per infrascriptum nostrum secretarium ad id a nobis specialiter deputatum expediri mandavimus ; datum Venetiis, hac die quarta mensis januarii, anno millesimo septingentesimo vigesimo quarto. Signati : fr. Joannes Chrisostomus, episcopus Cephaleniæ et Zachinti. Gratis ubique, Philippus de Sanctis segr.* François-Paul de Neufville de Villeroy, par la grâce de Dieu et du St-Siège apostolique, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du roy, sçavoir faisons que cejourd'huy vingt-trois septembre mil sept cent vingt quattre, nous a été présenté une boete de reliques de Rome, couverte d'un papier marbré, liée avec un ruban rouge en forme de croix et sellée de plusieurs cachets des armes du seigneur évêque de Céphalie, laquelle nous a paru en bon état, sans fracture ny altération ; et ayant fait ouverture de ladite boëte, nous y avons trouvé des reliques de saint Blanc, sainte Blanche, saint Modestin et sainte Bonose, martirs de Jésus-Christ, lesquelles reliques sont les mêmes dont il est fait mention dans l'authentique à nous exhibé, en datte du quatrième janvier dernier, et, sur la très humble prière à nous faite de permettre l'exposition desdites reliques, nous avons permis et permettons de les exposer à la vénération des fidels dans les églises ou chappelles publiques de ce diocèse. Fait à Lyon, sous le scel archiépiscopal, les an et jour que dessus. Signé Rochefort, vicarius generalis, et plus bas, Charésieu, secrétaire ». — F° 121 v°, « Le vingt-neuvième août 1736, nous soussigné, archiprêtre substitué des Suburbes, faisant notre visite dans la parroisse de Polleymieux, avons fait ouvrir le coffre-fort de la luminaire, nous avons en différentes espèces la somme de quarante livres, laquelle a été remise à l'instant dans ledit coffre, en présence de mr le curé, des luminiers et des habitants, pour être, dans la suite, employé aux besoins de l'église, de l'avis et consentement dudit sr curé.

Signé, V. Allizond ». — Registres parafés par Terrasson (1714-1717), Pupil (1737-1741).

E. Suppl. 890 (GG 3.) — In-4°, 221 feuillets.

1742-1765. — Actes dressés par le curé Donnet et Chantre, curé de St-Germain, Delorme, Devaux, fr. Dominique Ambroise, franciscain, Boucharlat, Charles, Viviant, Jothié, Gaudin, etc. — Ff. 9, 10, 29, 30, 38-40, 48, 55-60, 67, 68, 76, 83, 84, 92, 115, 124, 125, 141, 148, 149, 155, 159-161, 167-171, 178, 179, 186, 187, 194, 195, 200-203, 209-211, blancs. — F° 204 v°, « Jean-Marie Dutey, directeur des écoles de Neufville », 21 février 1765. — Registres parafés par Pupil (1742-1765).

E. Suppl. 891 (GG 4.) — In-4°, 222 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les curés Donnet (1766-1787), Buisson (1787-1792); l'officier public Bernardin, prêtre desservant (1792), et David, vicaire de Curis, Gelley, Berthier, Achard, Latour, Muguet, etc. — Ff. 6, 12-14, 21, 22, 29-33, 43-45, 52-53, 61, 69, 76, 77, 84, 85, 93, 101, 108, 109, 117, 122, 123, 130, 131, 136, 143, 144, 151, 152, 159, 160, 166-168, 175, 191, 198, 199, 207-211, blancs. — F° 138 v°, « domaine de La Glande, appartenant à M. Servant, seigneur dud. Polleymieu », 18 février 1783. — F° 148, « Jean-Jacques Ampère, bourgeois de Lyon et procureur d'office à Polleymieu », 20 septembre 1784. — F° 157, baptême d' « Aimée-Marie-Antoinette-Adélaide-Cécille, fille de messire Aimé Guillin du Montet, chevalier, seigneur de Poleymieux, La Glande et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, colonel d'infanterie, ancien gouverneur général pour le roy du Sénégal et possessions françaises de la côte d'Affrique, et de dame, dame Jeanne-Adélaïde Fradet d'Orly ; Antoine Guillin du Montet, écuier, seigneur d'Avenas, du Sauzey et Pougelon », 22 novembre 1785. — F° 163 v°, baptême d'Aimé-Adélaïde, surnommé Zamor, « nègre du pays de l'ile de Gorée en Afrique, âgé d'environ vingt ans » (25 juillet, 15 août 1786). — F° 170 v°, baptême d'Aimée-Adélaïde, fille de Guillin du Montet, 20 avril 1787. — F° 172, « L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le vingt quatre aoust, je soussigné, curé de Cesseins en Dombes, ensuitte de la présentation et nomination faite par M[r] de Castellas, doyen des comtes de Lyon, au chapitre, le quatorze du présent mois et du viza obtenu de Monseigneur l'archevêque de Lyon, le vingt et un dudit mois, j'ai pris possession de la cure de Polleymieux, accompagné de m[re] Léonard Achard, ancien curé d'Albigny, et de m[re] François Binot?, notaire royal à Fontaine. Buisson, curé. » — F° 183, « Cette année 1788, la première communion des enfants fut faite le lundy de la Pentecôte, 12[e] mai, à la grande messe paroissiale, et ont communié : garçons : Jacques et Antoine Cusset ; Antoine Girodet de St-Germain, Charles Soulier, Jean Peytel, Benoit Royer, Jean-Jacques Pinet; filles : Pierrette Botton, Jeanne-Marie Cusset, Marie-Anne Jontet, Antoinette Masson, Jeanne Muri de Curis, Margueritte Lange de Chasselay, Claudin Ritton, Antoinette Mathias, Anne Poncet de St-Didier, Jacqueline Boin, Marie Payet de Misérieux ». — F° 187, « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, et le dimanche de la Trinité, deux juin, en vertu de la permission accordée par Monseigneur l'évêque de Sarept, a été béni par nous, curé soussigné, le tabernacle d'un nouvel autel construit des deniers provenants d'un legs fait par M[rs] Benoit Donnet, mon prédécesseur à la cure de Poleymieux, et placé par les soins de m[rs] Jean Rute et Pierre Dalmas, luminiers en exercice, lequel m[re] autel en place a coûté la somme de cent francs six livres, et aussitôt après laditte bénédiction a esté célébrée la messe de parroisse, à laquelle s'est faite la première communion des enfants, et en foy de quoy ont signé avec nous. L. Penet, Louis Penet, sindic ; Antoine Peyraud ; B. Peytel ; A. Botton, Buisson, curé ». — F° 190, « Cette année 1789, la paroisse a fait construire le grand autel des deniers et d'un don faits par m[e] feu Benoit Donnet, curé de cette paroisse, par son testament. Le tabernacle dudit autel a été béni le dimanche de la Trinité, 7 juin, et aussitôt la messe de paroisse y a été célébrée, et la première communion des enfants s'y est faite. Les enfants qui ont communié ont été : garçons : Victor Ponsson, Jean Balmont, Louis St-Jean, André Soullier, Antoine Boutton ; filles : Antoinette Cusset, Marie Delorme, Jeanne Ravet, Louise Ponsson, Catherine Tête, Cécile Boin de Lissieux, Jeanne Lespinasse de St-Germain ». — F° 193 v°, baptême de Agathe-Henriette-Claudine-Prudence, fille de Guillin du Montet ; « Claude-Henry Dupuy, prieur de Franchevaux », 5 avril 1790. — F° 194, « L'an mil sept cent quatre-vingt-dix et le vingt-neuf mai, le samedy des IV tems de la Pentecôte, fut béni sur le soir, par moi curé soussigné, dans l'église paroissiale de Poleymieux, le drapeau de la milice nationale de cette paroisse, qui, le lendemain, est allé prêter le serment civique exigé par l'Assemblée Nationale au camp et à l'autel dressé à cet effet dans une plaine du Dauphiné, près de Lyon. Buisson, curé ». — F° 197, « Cette année 1790, il n'y a point eu de première communion, mais voici ce qui s'est passé. 1° le samedy des IV tems de la Pentecôte, vingt-neuf mai, a été béni sur le soir, dans l'église, le drapeau de la garde nationale, qui le lendemain, dimanche de la Trinité, alla prêter le serment civique exigé par l'Assemblée Nationale, au camp et à l'autel dressé à cet effet dans une plaine du Dau-

phiné, le long du Rhône, près de Lyon. 2° Le mercredy 19 juillet, il a été chanté une messe très solemnelle dans l'église paroissiale sur les onze heures, où ont assisté la municipalité, la garde nationale et la majeure partie de la paroisse. Le curé, après la messe, est monté en chaire et a prêté, au nom et avec toute la paroisse, le serment civique en union avec celui qui s'est prêté le même jour à Paris, au Champ de Mars. 3° Le lundy vingt sept septembre a été bénite par Monseigneur l'évêque de Sarept, accompagné du curé de la paroisse, la chapelle de Mr Brunet, située dans son domaine, du chef de son épouse, au hameau de la Roche. 4° Le mardy quatorze décembre, un détachement de la garde nationale de Lyon, accompagné de la municipalité de Poleymieux, se disant authorisé par ordre supérieur, est venu sur le soir, suivie d'une grande quantité de personnes armées, visiter le château, la cure et l'église, où il ne se trouva rien qu'il ne soit permis d'avoir ». — F° 201 v°, enterrement d'un maçon, décédé d'une chute malheureuse pendant l'incendie du château, 27 juin 1791. — F° 202, « L'an 1791 et le dimanche 26 juin, sieur Aimé Guillin du Montet, cy devant seigneur de cette paroisse, est mort dans son château, âgé d'environ soixante-deux ans, par la suite de la violence qui lui a été faite par une émeute et un rassemblement considérable de particuliers armés ; son corps ayant été laceré, mis en pièce sur le champ, emporté ou consumé par les flammes, il n'a put estre inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale selon le rit de l'église, de ce dont nous, curé soussigné de Poleymieux, avons dressé le présent acte, pour constater laditte mort et pour servir ce que de raison, et ce en présence de sr Jean-Louis Chomet, maire, de sr Louis Peytel, officier municipal, de Claude Peytel, procureur de la commune, d'Abraham Boutton, greffier, qui nous ont requis d'exprimer dans cet acte leur déclaration expresse qu'ils ont employé tous les moyens possibles pour empêcher ce malheureux évènement de la mort dud. sr Guillin, et ont signé. J.-L. Chomet, maire ; Peytel ; Claude Peytel, procureur ; A. Botton ; Buisson, curé ». — F° 204, signatures de Jean-Jacques Ampère et d'André Ampère, fils, au bas de l'acte de mariage d'André Archer, « demeurant en cette paroisse au service de mr Ampère, cytoyen de Lyon », 11 novembre 1791. — F° 205, « Notes de ce qui s'est passé durant le courant de l'année 1791 : 1° le dimanche 2 janvier, mr le curé de Poleymieux, pour se conformer aux décrets de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1790, en présence de la municipalité et de la garde nationale, prononça, à l'offertoire de la messe paroissiale, son serment en ces termes, avec les modifications y comprises : « Je soussigné, curé de la paroisse de Poleymieux au Mont d'Or, déclare à la face des saints austels et en présence du Dieu vivant, et promets de vivre et de mourir dans la foy de l'église catholique, apostolique et romaine, jusqu'au dernier de mes jours. Je promets de veiller avec tout le soin et toute la fidélité dont je pourrai être capable, avec la grâce de Dieu, au troupeau confié à mes soins et de n'employer l'authorité et le pouvoir spirituel, que je ne tiens que de Dieu seul, en cette paroisse, que pour conduire mes paroissiens dans les voyes du salut, les instruire et leur donner, avec la pratique des vertus chrétiennes et les bons exemples qui dépendront de moi, tous les secours spirituels qui leur seront nécessaires et qu'ils auront droit de me demander. Je jure et je promets de plus une fidélité inviolable à la nation, à la loy et au roy et de me soumettre à la constitution autant qu'il dépendra de moi. Je jure et je promets de l'observer et de faire observer, autant qu'il sera en mon pouvoir, les décrets émanés de l'Assemblée Nationale et sanctionnés par le roy. Mais je promets en même temps et je jure de ne point rompre l'union avec le St-Siège et les premiers pasteurs, et de ne jamais porter de mon côté aucune atteinte à la discipline reçue, authorisée et suivie dans l'église catholique. Tels sont les sentiments gravés au fond de mon cœur, et tels ils seront, j'espère, jusqu'au dernier de mes jours. » Je certifie et déclare que j'ai prononcé le susdit serment mot à mot l'an et le jour que cy dessus. En foy de quoi, à Poleymieux ce 3 janvier 1792. Buisson, curé. 2° La première communion s'est faite cette année le dimanche de *Quasimodo*, 1er mai et ont communié, garçons : Jean-Pierre Giroud, de St-Cyr ; Pierre Noir, de St-Cyr ; Antoine Perret; Antoine Peytel ; André Boin ; Antoine Rollet ; Antoine Ravet ; Pierre Rivière, de St-Germain ; Jean-Louis Perret ; Benoit Royer ; Abraham St-Jean ; Guillaume Cusset ; Joseph Penet ; Antoine Ritton ; filles : Jeanne-Marie Gros, de Lyon ; Catherine Ritton ; Marie Cusset ; Jeanne Basa, de Limonest ; Jeanne Blanchet ; Marie Martau ; Jacqueline Ruty, de Montmerle ; Catherine Mathias. 3° Le vendredy après l'Ascension, trois juin, on a fait un service solemnel dans l'église paroissiale, où assistèrent la municipalité et la garde nationale, pour le repos de l'âme de Mr Mirabeau et des autres députés à l'Assemblée Nationale, décédés depuis la tenue de laditte assemblée. 4° Le dimanche dans l'octave du St-Sacrement, 26 juin, le chateau de Poleymieux fût pillé, saccagé, incendié, et le sr Aimé Guillin Dumontet, propriétaire dudit château et cy-devant seigneur de Poleymieux, fût tué dans le même instant hors de son château et son corps jetté au feu. 5° Le dimanche 16 octobre, le *Te Deum* fût chanté sur le soir à l'issue de vêpres, en présence de la municipalité et de la garde nationale, en action de grâces pour l'acceptation de la constitution par le roy ». — F° 219, « Ce jourdhuy vingt-huit décembre (janvier) mille sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République françoise, nous, Pierre Boy, maire, Antoine Rollet, officier municipaux, et Abraham Botton, secrétaire greffier de la municipalité de Poleymieux au Mont-d'Or, en

conformité de l'article 1er du titre 6 de la loi du 20 septembre 1792, et en exécution de la délibération prise par le conseil général de notre commune, en date du 18 décembre dernier, sur la réquisition du procureur de la commune, nous nous sommes transportés dans notre église paroissiale et de là à la sacristie et à la maison curiale. Et y étant, nous y avons trouvez le présent registre existant antre les mains du curé, constatants les actes de naissances, baptêmes, mariages et décès. Pour nous conformés tans au susdit article que de la délibération, nous avons vu le présent registre dans son contenu et enfin nous l'avons clos le jour et an susdite. PIERRE BOY, maire ; ANTOINE ROLLET ». — Registres parafés par Pupil (1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Palerne-Savy (1791), Petit (1792).

POLLIONNAY

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Courzieux ; cure à la collation du seigneur ; élection de Lyon, justice de Pollionnay.

E. Suppl. 802 (GG 1.) — In-4°, 206 feuillets.

1661-1699. — Actes dressés par les curés Blanc (1661-1675), Perret (1675-1685), Caze (1687-1691), Golliet (1692-1699) ; les vicaires Maisonneuve (1661), Ruet (1662), Dubosc (1662-1663), Ratz (1692-1694), et Merle, prébendier, Mollon, Gourguet, Granjon, Toussaint, Blanc, Duclerc, Burgat, etc. — Ff. 22, 28, 34-37, 137, 194, 200, 206, blancs. — Ff. 1-21, baptêmes, 1661-1668 ; ff. 23-27, enterrements 1661-1668 ; ff. 30-34, mariages, 1661-1668 ; ff. 38-49, baptêmes, 1669-1673 ; ff. 50-61, mariages, enterrements, 1669-1673 ; ff. 63-64, baptêmes, 1673-1674 ; f° 64, enterrements de 1673-1674 ; ff. 65-68, baptêmes, enterrements, 1674-1675 ; ff. 69-206, les trois actes 1675-1699. — F° 14, « Louise de Sève, dame baronne de Pollienay », 15 octobre 1665. — F° 29 v°, formule de certificat de publications de mariage. — F° 33, mariage d' « Abraham de Beaufort de La Roche Canillac avec Marie de Crémeaulx ; Pierre Bernardin de Raingard, abbé prieur de Mante ; Marc de Crémeaulx, comte sacristain de l'église de Lyon, prévost de l'église de St-Pierre de Mascon ; Claude de St-George, précenteur de l'église et comte de Lion ; Guillaume de Sève, président au parlement de Dombes et présidial de Lion », 27 avril 1668. — Ff. 49 v°, 61 v°, « Je, curé soussigné, ay cessé d'escrire au présent livre de registre, à cause de l'édit du roy pour le papier marqué, ce 11e de novembre 1673, BLANC. » — F° 68 v°, « Les registres que M. Perret a fait pendant le temps (douze ans ou environ) qu'il a demeuré à Pollionay, c'est-à-dire entre mons. Blanc et mons. Caze, ont été emporté par led. sieur Perret. Led. sieur Perret a rendu les registres curiaux faits de son temps, ce 16 décembre 1698. » — F° 89, « Marie David, femme de mess. Louis de Loras, baron de Pollienay », 3 janvier 1679. — F° 93 v°, « Louis de Loras de Chamanieu, baron de Pollienay », 17 novembre 1679. — F° 126, « Baltazard de Chaponnay, chevalier et conselier du roy au parlement de Mets ; Juste-Diane-Madelaine de Salmard-Ressis, veufve de Jean de Mont-d'Or, chevalier, seigneur d'Hoyrieu, St-Laurent-de-Veaux », 13 août 1685. — F° 130 v°, « Veu la présente feuille dans la visite générale de monseigneur l'archevêque, et le sr Perret doit remettre incessament les autres actes dans le cofret à deux clef du luminaire, suivant l'ordonnance du diocèse. En la visitte, le 14 juin 1686 ». — F° 135, « Ce 13e juin 1687 a esté inhumé, dans l'église parroissiale de Polliennay, messire Louys Blanc, en premier lieu curé de laditte église qu'il a gouverné pendant l'espace de 14 ans et après lequel temps, ayant obtenu la prébande de Notre-Dame de Lorette des seigneurs dud. lieu, il se démit de lad. cure pour servir Dieu plus librement, ce qu'il a fait avec l'édification de tout le monde, ses obsèques ont esté célébrées par moy soussigné, accompagné de messieurs les curez de St-Genis-Les-Olières, de Tassin, de Grizy la Varene, de Chivenay et de St-Bel, en présence de Néry Poizat, luminier, et Enemond Gay, témoins, qui n'ont signé pour ne sçavoir, enquis. P. CAZE, présent curé. Les mesmes jour et an que dessus, je soussigné ay enterré dans le cimetière de l'église de Larny, dépendante de l'église de Polliennay... ». — F° 150, « Ce jourdhuy, le 22e septembre 1690, j'ay retirez de mre Philibert Caze, curé de Polliennay, les registres de ma parroisse de Meys en Forest, dont la présante décharge luy servira d'assurance, BUER, curé dudit Meys. — F° 155 v°, « Notta que pendant la vaquence de la cure de Pollionnay par le décedz de mr Caze, arrivé le 5e octobre 1691, jusque au moy de may 92, les fonctions curialles ont estés faites par divers ecclésiastiques, qu'est la cause qu'il y aura plusieurs actes esgarez pendant cette intervalle de temps quoy qu'on aye fait tous les efforts possibles pour les rechercher. Le curé de Ste-Consorce

en a fait plusieurs qu'il a registré dans ses registres ». — F° 158 v°, « Fin du présent livre, à cause du changement du papier dans lequel n'est contenu que les actes qui ont esté faits dans l'année 1692, il est à notter que depuis le 6e octobre 1691, jusque au mois de juin suivant, les fonctions parrochiales ont estées faites par divers prestres, ce qui est cause que l'on n'a pas trouvé la mémoire de plusieurs actes, tant baptesmes, mariages, que sépultures, à cause qu'il n'y avoit point de prestre résidant dans la parroisse, nonobstant toute la diligence et recherche que je soubsigné en ay fait. A Pollionnay, ce 1er janvier 1693. Bien que d'autre main soit escrit, GOLLIET, curé ». — F° 165, « La grosse du présent livre de la précédente année 1693 a esté extraicte et remise au sr Robilliast, greffier en chef des registres de baptêmes, mariages et sépultures de l'élection de Lyon, ce 8e janvier 1694, par Ennemond Gay, habitant de cette parroisse, qui l'a porté et remis luy mesme aud. sr Robilliast ». — F° 178, « Nous, archiprestre des Suburbes, avons faict visitte tant en qualité d'archiprestre que par ordre exprès de monseigneur Claude de St-George, archevesque et comte de Lyon, et par conséquant visitte ordinaire et extraordinaire, assisté de mre Jean Boulet, chanoine de St-Just de Lyon, et mre Antoine Gueydan, curé de Ste-Consorce, en la parroisse de Poilloney, ce vendredy 4e novembre 1695, mre François Goilliet estant curé, lad. visitte tousjours à continuer autant que besoing sera, jusques à la fin de la présente année et pour lad. présente année seulement, sans préjudice des suivantes, faict à Poilloney, les ans et jours que dessus, MORANGE, archiprebstre ». — F° 185, « Les actes contenuz dans ces feuilles barrées, lesquels y avoient estés faicts et mis par mémoire pendant le temps que le clergé estoit en procez avec le greffier des registres, ont estés transcrits sur une feuille particulière jointe aux actes faicts au commencement de lad. année 1696, et les cy-après ne serviront d'aucune chose ». — F° 187 v°, mention semblable à la précédente. — Ff. 190 v°, 188, « Les festes chominalles pendant l'année et que l'on a accoustumé de solenniser dans la parroisse de Pollionnay, suivant le challendrier romain et les ordonnances de l'archevêché de Lyon, en janvier : le 1, la circonsicion de Nostre Seigneur J.-C., commandement; le 2, saint Clair, à dévotion ; le 6, l'épiphanie ou feste des roys, commandement ; le 14, les petits morts ; le 17, saint Antoine, abbé, à dévotion ; le 20, saint Sébastien, à dévotion ; en février : le 2, la purification Nostre Dame, commandement; le 3, saint Blaise, évesque, à dévotion ; le 5, sainte Agatte, à dévotion, l'on bénit de pain, etc., ce jour après la messe ; le 23 ou 24, l'abstinence de la vigile de saint Mathias ; le 24 ou 25, saint Mathias, apostre, commandement; en mars : le 25, l'annonciation de Nostre Dame, commandement; en avril : le 23, saint Georges, à dévotion, l'on fait prossession à Larny ; le 25, saint Marc, esvangéliste, à dévotion, l'on fait prossession vers la croix blanche et on dit les lytanies des saints ; en may : le 1, saint Jaques et saint Philippe, apostres, commandement : le 3, l'invention de Ste Croix, commandement, l'on bénit des † ; le 6, saint Jean devant la porte latine, à dévotion ; en juin : le 6, saint Claude, à dévotion ; le 11, saint Barnabé, apostre, à dévotion; le 23, la vigille jeune de saint Jean-Baptiste ; le 24, saint Jean-Baptiste, patron de cette esglise, commandemement ; le 28, la vigille et jeune des apostres saint Pierre et saint Paul ; le 29, saint Pierre et saint Paul, apostres, commandement ; en juillet : le 2, la visitation Nostre Dame, à dévotion ; le 11, saint Benoist, feste de vœux pour les ameaux de Voloncye et Larny, où l'on dit la messe et vêpres ; le 24, abstinence de la vigille de saint Jacques ; le 25, saint Jacques et saint Christophle, commendement, l'on bénit des noix après la messe ; le 26, sainte Anne, mère de la vierge Marie, à dévotion ; le 30, saints Abdon et Sennen, feste de veux, l'on fait procession à St-Bonnet et au retour l'on dit vespres ; en aoust : le 1, saint Pierre es liens, à dévotion ; le 6, la transfiguration de Nostre Seigneur, à dévotion, l'on bénit des raisins après la messe ; le 9, la vigille et jeune de saint Laurent; le 10, saint Laurent, commandement ; le 14, la vigille et jeune de l'assomption de Nostre Dame ; le 15, l'assomption de Nostre Dame, de commandement ; le 16, saint Roch, commandement ; le 23, l'abstinence de la vigille de saint Barthélemy ; le 24, saint Barthélemy, apostre, commandement ; le 25, saint Louys, roy de France, commandement ; le 29, décolation de saint Jean-Baptiste, à dévocion ; en septembre : le 8, nativité Nostre Dame, commandement, l'on dit vespres à Lorette ; le 20, le jeune de la vigille de saint Mathieu ; le 21, saint Mathieu, apostre, commandement ; le 29, dédicace de saint Michel archange, commandement ; en octobre : les anges gardiens, à dévotion ; le 18, saint Luc, à dévotion ; le 27, la vigile et jeune des saint Simond et saint Jude ; le 28, saint Simond, saint Jude, apôtres, commandement; le 31, la vigile et jeune de tous les saints; en novembre : le 1, la feste de tous les saints, commandement; le 2, les fidels deffunctz, feste jusque à midy, les responsoir? à Larny, de matin ; le 11, saint Martin, évesque, commandement ; le 21, la présentation Nostre Dame, à dévotion ; le 23, saint Iréné, commandement ; le 25, sainte Catherine, à dévotion ; le 29, la vigile et jeune de saint André ; le 30, saint André, apostre, commandement, patron de Larny, où l'on y dit messe et vespres ce jour ; en décembre : le 1, la dédicasse de l'églize de Larny, où l'on dit messe et vespres, commandement pour Larny et Volancy ; le 6, saint Nicolas, évesque, à dévotion ; le 8, conception N. Dame, commandement ; le 20, la vigile et jeune de saint Thomas ; le 21, saint Thomas, apostre, commandement ; le 24, la vigile et jeune de la nativité de N. S. ; le 25, nativité de N. S. J.-C., commandement, on dit la messe de l'aube à Larny ; le 26, saint Estienne, 1er martyr, commandement ; le 27, saint Jean l'évangéliste, tutélaire de cette parroisse, comman-

dement ; le 28, les saints Innocents, commandement. La dedicasse de l'église de Pollionay est le premier dimanche après le 23 may, mesme led. jour, quand il se rencontre le dimanche. La dédicace de l'église est le lendemain de saint Jean-Baptiste. Le vendredy saint, feste jusqu'après l'office ». — F° 190 v°, « Royaume de saint Jean pour l'année prochaine 1695 : Jean Bayard, roy, à 9 l. 1/2 ;..... Bayard, dauphin, 3 l. ; la Marie, servante à Monsieur, reyne, à 7 l. 1/2 ; Pernette Arneaud, fille....., dauphine, à 7 l. 1/2. Mémoire des poules qui nous sont deues : Benoist Genin, une poule ; Antoine Buron, Antoine Rossignol, Barthélemy Rossignol, Pierre Bouchard, tailleur d'habitz, Benoist Platet... etc., liste de 25 noms. — Registres parafés par Dulieu (1669), de Sève (1692), Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 803 (GG 2.) — In 4°, 209 feuillets.

1700-1739. — Actes dressés par les curés Golliet (1700-1722), Giraud (1727-1739), et Gallet, prébendier ; Thévenet, etc. — Ff. 98-111, (registres de 1721, novembre à 1727, mars, en déficit), 195, 202, 203, blancs. — F° 95, « Louis de Loras, seigneur de Pollionnay », 4 novembre 1720. — F° 159, enterrement de « Joseph David, brigadié résidant à L'Arbrele, qui fut assassiné le jour précédant dans la cuisine de monsieur Blanc, hoste (de St-Bonnet-le-Froid), par des contrebandiers, mourut cependant dans une chambre contigue et joigniante à laditte cuisine dudit sieur Blanc, qui se trouve situé dans la parroisse de Poullionnay », 23 septembre 1732. — F° 159 v°, enterrement de Marie David de Chamanieu, veuve de Louis de Loras, seigneur et baron de Pollionnay, 3 octobre 1732. — F° 192 v°, « Veu les registres en bon état dans nostre visite générale, ce jourdhui 27e juillet 1736, ITIER, archiprêtre ; CLERJON, archip. subst. ». — F° 207 v°, « Veu à Pollionnay, dans le cours de nostre visitte, le 25 de septembre 1738, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737, 1738).

E. Suppl. 804 (GG 3.) — In-4°, 216 feuillets.

1739-1778. — Actes dressés par les curés Giraud (1739), Thévenet (1739-1763), Coudour (1763-1768) ; le vicaire Allizon (1747-1749), et Faure, curé de Ste-Consorce, Prost, Ferrière, etc. — Ff. 9-24, 31-34, 55-70, 99-114, 123-141, 161-163, 177, 193-216, blancs. — Registres de 1740-1744, 1750, 1751, 1756, 1757, 1760, 1761, 1769-1771, en déficit. — F° 176 v°, « Je soussigné, curé de Pollienay, certifie avoir remis à Jean-Pierre Tisseur, luminier de laditte paroisse, les registres de l'année 1766 pour être présentés à M. le lieutenant général pour être clos et arrêtés et le double pour être déposé au greffe. A Polliennay, ce 12e janvier 1767, COUDOUR, curé ». — F° 192, « René d'Affaux, commissaire des guerres », 19 décembre 1768. — Registres parafés par Pupil (1745-1749, 1752-1755, 1759, 1762-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 805 (GG 4.) — In-4°, 266 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés Coudour (1772-1780), Forge (1787-1791) ; les vicaires Chaize (1779-1780), Coste (1781-1789), et Prost, curé de Grezieu-la-Varenne, Denis, Faure, etc. — Ff. 1, 2, 10-34, 43, 56, 67-70, 80-83, 94, 96, 97, 110, 111, 124, 125, 137-139, 150-153, 163-167, 178, 179, 191-193, 205-207, 218-221, 229-235, 249-266, blancs. — Registres de 1773, 1774, 1775, 1792, en déficit. — Nombreux feuillets rongés par l'humidité. — F° 44, « Dans le courant de l'année 1776, il y a eu 38 actes, mariages 3 ; baptêmes, garçons 9, filles 9 ; enterrements, garçons 12, femmes 5 ». — F° 55, « Dans le courant de l'année 1777, il y a eu cinquante-neuf actes, sçavoir, enterrement d'hommes ou garçons 14 ; enterrement de filles ou femmes, 11 ; baptêmes de garçons, 10 ; baptêmes de filles, 17 ; mariages, 7 ». — F° 95, « Avis à Mrs les curés de la paroisse de Polliennay. Messieurs les missionaires de St-Joseph, de la communauté de Lyon, doivent faire une mission *gratis* tous les douze ans dans la paroisse de Poltiennay. J'invitte Mr le curé à les voir quelque tems avant l'échéance dudit tems, pour les engager à faire ladite mission. COUDOUR, curé. Ces Mrs doivent remettre à Mr le curé, le 14 novembre de chaque année, la somme de cent livres qu'il donnera à un maitre d'école qui sera tenu d'observer le règlement suivant dont on luy donnera copie : 1° Mr le curé seul choisira le maitre et le congédiera quand il le jugera à propos, sans la participation d'aucun habitant. 2° Le maitre enseignera toute l'année, à moins que Mr le curé ne juge à propos de luy accorder quelque tems pour vacquer à ses affaires. 3° Le maitre enseignera huit enfans *gratis* de l'un ou l'autre sexe, choisis par Mr le curé seul, parmi les locataires et moindres habitants, et il en nomera d'autres tous les cinq ans et toute les fois qu'il en manquera pour remplir ledit nombre de huit. 4° Mr le curé règlera avec le maitre, avant de l'agréer, le prix qu'il exigera par mois des enfans payants et il ne pourra être augmenté sans le consentement de Mr le curé. 5° Le maitre assistera à la messe les jours ouvriers et la chantera, ou y enverra des enfans capables de le faire et il fera tous les jours la prière dans son école et le catéchisme les jours que luy prescrira Mr le curé. 6° Lorsqu'il s'écoulera un ou plusieurs mois sans qu'il aye un maitre

d'école, le revenu sera distribué aux plus pauvres enfans en étoffes ou habits et il ne pourra pas être employé autrement. 7° Mr le curé retranchera ou ajoutera ce qu'il voudra audit règlement et engagera les habitants à fournir un logement gratis pour laditte école, et à donner ce qu'on ramasse chaque année pour la fréric ou confrérie à une maitresse d'école qui enseigneroit les filles, et au cas que les habitants ne veuillent pas consentir à ces deux articles, je donne plein pouvoir à Mr le curé qui me succédera de distribuer chaque année aux pauvres de la paroisse de Vaugneray laditte rente de cent livres ; telle est ma volonté. Signée à Polliennay, ce dix-huit novembre mil sept cent quatre-vingt. COUDOUR, curé. Messieurs de la congrégation des prêtres de St-Joseph de Lyon payeront le 22e janvier de chaque année, à perpétuité, entre les mains de Mr le curé et sous sa seule quittance, la somme de cinquante livres, qu'il emploira à acheter de la cyre pour l'église de Polliennay à condition que l'on ne publiera plus de royaumes au profit de laditte église, comme l'on faisoit cy devant, qui rendoient tout au plus trente livres, toujour mal payés. Telle est l'expresse volonté de celuy qui a créé laditte rente, donnant pouvoir à Mrs les curés de Polliennay de distribuer ledit argent à tels pauvres qu'ils voudront, si l'on veut exiger la publication desdits royaumes. Fait à Polliennay, le 25 janvier 1781, COUDOUR, curé ». — F° 109, « Nota, l'on a oté les autres reçus des registres parce que les pains à cacheter attiroient les hartes qui mangeoient aussi le papier et les endommageoient, COSTE, vic., ce 19. . . 1787 ». — F° 123, « Le 23 avril (1782) a été faite la cérémonie de la bénédiction d'une cloche pesant 550 au lieu d'une qui étoit cassée depuis 40 ans, qui ne pesoit que 192 livres, sous le nom de messire Louis-Catherine de Loras et de mademoiselle de Baye, son épouse, et du temps de Monsieur Coudour, curé de cette parroisse, Mr Prost, curé de Grézieux-La-Varenne, a faite ladite cérémonie par commission de Mgr de Montazet, archevêque de Lyon ». — F° 130 v°, enterrement du curé Christophe Coudour, 19 avril 1783. — F° 136, « En 1783, il y a eu baptêmes 21, mariages 11, enterrements 19. — F° 162 v°, « 1785, baptêmes, garçons 11, filles 10 ; mariages 4 ; sépultures, hommes ou garçons 11, femmes ou filles 8 ». — Entre les ff. 167, 168, lacune du premier feuillet du registre de 1786. — Ff. 200, 201, actes de sépulture de quatre hommes tués au clocher le 10 août 1788, « étant à sonner entre quatre et cinq heures du soir ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1776, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784, 1785, 1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791).

POMEYS

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Martin, annexe de Saint-Symphorien-le-Château ; élection de Lyon, justices de Saint-Symphorien et de Saconay.

E. Suppl. 806 (GG 1.) — In-4°, 255 feuillets.

1653-1715. — Actes dressés par les curés Defenoyl (1692), Payre (1704-1715) ; les vicaires Martin (1653-1662), Jacquemetton (1662-1667), Sorlin (1667 1674), Laurant (1677-1679), Molière (1680-1690), Dupont (1690), Boteille (1690-1692), Payre (1692-1699), Forcade (1699-1702), Frillet (1704-1705), Sorlin (1705-1715), et Payre, vicaire de St-Symphorien, Viricel, etc. — Ff. 13-24, 32-38, 45, 46, 55, 61, 66-74, 80-86, 102-108, 117, 153, 154, 186, 200, 207, 220, 221, 234, 235, 247, 248, 254, 255, blancs. — Actes de 1674-1676, en déficit. — Registre rongé en tête par l'humidité. — Ff. 1-12, baptêmes de 1653-1662 ; ff. 25-31, enterrements 1653-1662 ; ff. 39-44, mariages 1653-1662 ; ff. 47-54, baptêmes 1662-1667 ; ff. 62-65, mariages 1662-1667 ; ff. 75-79, enterrements 1662-1667 ; ff. 88-87, mémoire des enfants baptisés 1609-1615 ; ff. 89-95, baptêmes 1667-1673 ; ff. 96-100, enterrements 1667-1674 ; ff. 109-112, baptêmes 1677-1680 ; ff. 113-114, enterrements 1677-1679 ; ff. 115-255, les trois actes 1680-1715. — F° 163 v°, « Anthoine Grimod, directeur des gabelles de Lyonnois, Forest et Beaujolois », 26 août 1696. — F° 166, « Pierre de la Roue, seigneur de Saconay, La Chapelle et Aveyse », 17 novembre 1697. — F° 170 v°, « Marc Malivert de Vaulgrigneuse, chevalier, seigneur de Pomiers, Seresin, Lanellière ? et autres ; Philippe de Corgenon, chevalier et baron dud. Corgenon », 6 avril 1699. — F° 173, « Honoré-Louis de Malivert de Vaugrigneuse, chanoine régulier de St-Ruf, infirmier au prieuré de La Boïsse », 13 juillet 1700. — F° 177 v°, « Messire Pierre Forcade, susd. vicaire de Pomey, a pris possession de la cure de Riverie le 31 juillet 1702 ». — F° 203 v°, « Julien Court ?, escuyer, seigneur de La Garde, Hurongues et autres places », 28 mai 1708. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1698), Terrasson (1704, 1707-1715).

E Suppl. 807 (GG 2.) — In-4°, 235 feuillets.

1716-1760. — Actes dressés par Payre, curé de St-Symphorien et Pomeys (1721-1755) ; les vicaires Sorlin (1716-1722), Payre (1722-1732), Bressieux (1732), Rivoire (1732-1738), Chevron (1738-1760), et Brunel, Gazanchon, Sautemouche, Lorange, vicaires de St-Symphorien. — Ff. 13, 24. 29, 30, 35, 36, 205, 211, blancs. — F° 44 v°, « Ce jourd'huy 28e décembre 1723, je soussigné, vicaire de Pomey, annexe de St-Symphorien, ayant annoncé dans la messe de parroisse la nouvelle nomination d'un marguillier pour vacquer aux affaires et veiller aux intérestz de la fabrique de la susdite église, et après avoir assemblé les habitants de ladite parroisse pour ce sujet, certifie qu'on a proposé entre autres Jean Joannin, l'un des habitants dudit lieu, comme le plus propre à cette fonction et nommé de mon consentement, et qu'on luy a donné pouvoir d'agir comme ayant authorité, auquel Catherin Thisy, habitant de la même paroisse, ancien marguillier, a remis tous les papiers concernant lad. marguillerie dont il fut chargé lors de sa nomination, avec les clefs des coffres et harmoires de lad. fabrique, ce qu'ayant accepté, led. Jean Joannin, il s'est chargé d'avoir soin de faire blanchir à ses propres fraix tous les linges de lad. église de Pomey et de parer les autels les jours solemnels et autres, ainsi que de nécessité. Fait dans la sacristie de l'église dud. lieu le 28e décembre 1723, en présence de Pierre Blanchard, Claude Viricel, Claude Ferlay, Claude Dusurgey, Jean Fayolle, George Ferlay, Pierre Crozier, et de Catherin Thysi, qui ont dit ne sçavoir signer. Payre, vicaire susdit ». — F° 51 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Pomey, ce premier juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 52, « Je soussigné, vicaire de Pomey, certifie que Mr l'abbé de Brissac, vicaire général de Lyon, faisant sa visite dans l'église dud. Pomey, a accordé jusqu'à révocation la permission de donner la bénédiction du très St-Sacrement le jour et fête de l'Assomption de la très Ste Vierge, pour contribuer et augmenter la dévotion des paroissiens, en foy de quoi j'ai signé, Payre, vic. susd. ». — Registres parafés par Terrasson (1716-1717), Pupil (1737, 1738, 1746-1760), Charrier (1741, 1744).

E. Suppl. 808 (GG 3.) — In-4°, 268 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les vicaires Chevron (1761-1763), Charbonnier (1763), Detour (1763-1764), Burellier (1764-1765), Clary (1766-1778), Fatin (1778-1789), Roche (1780-1783), Bruyeron (1784-1792) ; le maire Guiot (1792), et Sautemouche, curé de St-Symphorien et de Pomeys, Matagrin, Verd, vicaire de St-Symphorien, Vincent, Merlon, Carie, Gazanchon, Bossu, etc. — Ff. 25-28, 32-36, 43, 44, 50-52, 56-60, 65-68, 76, 83, 84, 91, 92, 99-102, 108-110, 117, 118, 126, 133, 134, 149, 150, 156-158, 165, 166, 174, 181, 182, 189-192, 198-200, 206-208, 216, 232, 240, 241, 250-255, 262-268, blancs. — F° 256, lacéré dans l'angle supérieur droit. — F° 11, château de Salornay, paroisse de Pomeys, 19 février 1763. — F° 19, « Marguerite-Louise-Victoire de Maliver, chanoinesse de Leigneux ; Louis de Maliver de Laneillère, conseiller au parlement de Grenoble », 28 décembre 1763. — F° 4, « Ce jourduy 9 septembre 1766, pour reconnaître les bienfaits que M. de Pluvy a fait pour la construction du presbytère de la paroisse de Pomeys, anexe de St-Symphorien-le-Château, et pour les fonds qu'il y a donné, il a été réglé par M. Sautemouche, curé dud. St-Symphorien et de Pomeys, que toutes les années il sera fait un service dans lad. église de Pomeys pour led. seygneur de Pluvy et ses auteurs défunts, et en conséquence, il a été aujourduy procédé à une grande messe à diacre et sous-diacre dans lad. église de Pomeys, qui sera continuée toutes les années au jour qui sera captée par led. sr de Pluvy, et ses successeurs et le sr curé. Fait en présence dud. messire Sautemouche, qui a célébré la messe, de Mrs Ennemond Ver, Benoît-Nisier Servier, ses deux vicaires à St-Symphorien-le-Chateau, Pierre Clari, prêtre, vicaire de lad. paroisse de Pomeys, Pierre Vourlat, prêtre prébandier du cardinal Girard et St-Andéol, de Mre Julien de Court de Pluvy, écuyer, seigneur d'Hurongue et mr Jean-Jacques Dareste, conseiller du roy, subdélégué de monseigneur l'intendant de la généralité de Lyon ; Jean-Baptiste Dareste, chanoine de St-Paul de Lyon ; Jean-Charles Reynault, capitaine châtelain et notaire royal en la jurisdiction de St-Symphorien-le-Château et dud. Pomeys ; François Dareste, bachelier en droit civil et canonique, qui ont tous signés avec led. messire Sautemouche et messire de Pluvy. Pluvy, Verd, prêtre, vicaire ; Servier, prêtre, vicaire ; Clary, vicaire ; Vourlat, prêtre ; Dareste, de La Plagne, Reynaud, Dareste, bachelier ; Sautemouche, curé ». — F° 70, « Mathieu Bignion, maître d'école », 19 février 1770. — F° 73 v°, château de Lannelière, paroisse de Pomeys, 11 décembre 1770. — F° 75, « à Pomey en 1770, sont nés 8 garçons et 10 filles ; sont décédés deux hommes et une femme ; mariages sept ». — F° 90, « à Pomey 1772, sont nés 12 garçons, y compris un ondoyé, et 12 filles ; mort 3 hommes et 4 femmes ; mariages, cinq ». — F° 98 v°, « Dans l'église de Pomey, annexe de St-Simphorien-le-Château, en l'année 1773, il y a eu 16 baptêmes, dont 8 filles et 8 garçons et 16 enterrements, dont 12 hommes ou garçons et 4 femmes ou filles ; point de mariage ». — F° 107, 1774, 16 baptêmes, 7 entements, 1 mariage. — F° 111, « Nous soussigné, Jean Sautemouche, docteur en théologie, curé de la ville et parroisse de St-Symphorien-le-Château et de Pomeys, annexe dud. St-

Symphorien, avons béni la grande bannière représentant saint Martin, patron dud. Pomeys, un tableau représentant Notre-Dame du scapulaire, une croix et quatre chandeliers d'archemis, que nous avons placé à l'autel de Notre-Dame du scapulaire ; tous ces présents faits à l'église sont d'un habitant qui par modestie ne veut pas être connu ; il y a même ajouté une fort jolie lampe pour l'autel susdit de Notre-Dame, ce jourdhuy 8e janvier 1775, en présence de mre Pierre Clary, prêtre, vicaire de Pomeys, susdite annexe, et de mre Ennemond Verd, prêtre, prébandier du cardinal, vicaire dud. St-Symphorien et des soussignés. VERD, prêtre, vicaire ; CLAUDE THISY (?), CLARY, prêtre, vicaire ; SAUTEMOUCHE, curé. — F° 188 v°, 1784, 20 baptêmes, 10 enterrements, 4 mariages. — F° 223 v°, « Jean-Baptiste-Honoré, comte de Malivert, lt-colonel de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chevalier, seigneur de Laneillère, Pomiers sous Treffort et Le Tranblay en Bresse et Desperuts en Dauphiné et autres lieux ; feue Marie-Antoinette-Louise Nicole d'Aubergon de Murinais, chanoinesse et comtesse de Largentière », 16 novembre 1788. — « Le 26 may 1789, nous soussignés Jean Sautemouche, docteur en théologie, curé de St-Symphorien-le-Château et de Pomey, son annexe, nous nous sommes transportés audit Pomey, avec les srs les curé d'Aveyse, Chalamel, aumônier des Ursulines de St-Symphorien-le-Château, Durand et Maussier, vicaires dud. St-Symphorien, pour tous célébrer un office de mort, accompagné de quatre grandes messes, pour le deffunt Jean Séon, bienfaiteur de l'église et de la paroisse dudit Pomey, bienfaits qui luy ont coûtés environ la somme de 6000 l., et, avant sa mort, il a laissé un dépot de 1000 l. pour la fondation d'une école pour les pauvres de laditte paroisse. En conséquence, voulant luy témoigner notre propre reconnoissance et empêcher l'oubli, nous avons crus d'en faire mention dans nos registres de la même paroisse et inviter nos successeurs de célébrer ou faire célébrer annuellement et à perpétuité une grande messe de *requiem* pour le repos de l'âme dudit Jean Séon et de tous ses parents, le même jour que dessus. Fait et passé au presbitère dudit Pomey, en présence des soussignés. SAUTEMOUCHE, curé ; BRUYÉRON, vic. dudit Pomeys ; MURE, curé d'Aveize ; CHALAMEL, prêtre ; DURAND, vicaire ; MAUSSIER, prêtre ; J.-P. CROZIER. BROZ, fils ; E. BOST, JEAN-PIERRE CROZIER, SAUTEMOUCHE. » — F° 249 v°, « Arrêté le présent registre le 4 novembre 1792, conformément à la loi du 20 septembre dernier, GUIOT, maire ». — F° 261, « Arrêté ledit registre le 4 novembre 1792, conformément à la loi du 20 septembre dernier, GUIOT, maire ». — Registres parafés par Pupil (1761, 1763, 1765, 1766, 1768, 1770), Charrier (1767, 1769, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

POMMIERS

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Eglise sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'archevêque ; élection et justice de Villefranche.

E. Suppl. 809 (GG 1.) — In 4°, 203 feuillets (cahiers de formats divers).

1632-1699. — Actes dressés par les curés Paquet (1633-1677), Beau (1677-1685), Vanel (1685-1699) ; les vicaires Coste (1664), Vignon (1669), Closte (1676-1677), et Vierre, vicaire de Limas, Rabaron, Bessie, Dauzat, Cusin, Duboys, Pellissier, etc. — Ff. 78-80, 92, 114, 131, blancs. — Ff. 1-11, usés au bas ; ff. 81-87, usés à droite ; f° 124, lacéré au bas à droite ; f° 130, la moitié inférieure enlevée ; ff. 132-135, usés en tête et au bas ; f° 150, usé au bas, lacéré en tête à gauche. — Ff. 1-11, baptêmes interpolés de 1632-1638 ; ff. 12-77, baptêmes interpolés 1645-1671 ; ff. 81-87, enterrements 1658-1671 ; ff. 88-96, mariages 1656-1669 ; ff. 97-203, les trois actes, 1670-1699. — F° 3, « Antoinette de Charpain La Forest de Sales, femme de noble François de Pignon, capitaine des villes de Trévoulx et Villeneufve », 4 octobre 1633. — F° 10 v°, « Claude Convers, sieur de Cympré », 7 janvier 1638. — F° 16 v°, « Jean de Brisseville, escuyer, sr dud. lieu », 24 août 1640. — F° 25 v°, « Jaques Trolieur, conseiller du roy et me des contes à Grenoble, premier président en l'élection de Beaujollois, sr de La Tronche (?) et La Vaulpière », 24 août 1650. — F° 33 v°, « Anne Lebrun, vefve de feu noble Jean Trolhor, secrétaire de son altesse royalle et maistre de la monnoye de Trévoux », 1 septembre 1654. — F° 41 v°, « Claude-François de La Maladière, escuier, sr de Vernieu (?), Gabriel Charreton, escuier, sr de La Mothe », 14 juillet 1658. — F° 44 v°, « Claudine de Grandmaison, abesse de Brienne », 1 septembre 1659. — F° 45, Laurens Bottu, sr de La Barmondière », 19 novembre 1659. — F° 50 v°, « Marie Trolieur, vefve noble Jean Guérin, seigneur de Brizeville », 18 mars 1663. — Ff. 81-87, décès de 1658-

1671, détails sur les derniers moments des mourants. — F° 97, « Laurens Bottu, escuyer, seigneur de La Fontaine et Montgré ; Jean Bottu de La Barmondière, escuyer, seigneur de St-Fonds », 22 février 1671. — F° 119, « Marie Hugalis, vefve noble Jean de Phelines, s^{r} du Martellet », 16 mai 1677. — F° 132 v°, « Veu le 18 juin dans la visitte générale. Deville (1681). — F° 133 v°, « Le 7e d'octobre 1681, ensuite du mandement de monseigneur l'archevesque de Lyon, du xxviiie juin 1677, contre signé par m^{r} Basset, son secrétaire, et scellé ledit jour, je soubzigné, curé de Pommiers, ay visitté une chappelle que m^{r} Giraud a fait construire dans sa maison de St-Try, laquelle j'ay trouvé en bon et deu estat, sans sujettion à aucun usage domestique et décemment ornée et parée, en conséquence duquel mandement et permission, demeurée au pouvoir dudit s^{r} Giraud, j'ay béni laditte chapelle avec les prières et cérémonies en tel cas requises et acoutumées, en présence de m^{re} Odet Cropet, chamarier de l'églize collégiale de St-Paul-de Lyon, lieutenant de la primace et conseiller du roy au présidial et de m^{re} Jean-Antoine Mouren, prestre du diocèze de Vaizon de la ville de Vauréas, qui ont bien voulu atester les présentes, et led. s^{r} Giraud. J. Mouren, ptre., Giraud, Croppet, J. Beau. — Registres parafés par Mignot (1680, 1685-1687, 1689, 1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 810 (GG 2.) — In 4°, 272 feuillets.

1699-1737. — Actes dressés par les curés Vanel (1699-1729), Latour (1729-1736), Dumont (1736-1737); les vicaires Pellissier (1700), Punctis (1718), Kiellwasser (1718-1719), Latour (1729), Ricord (1732), et Beau, ancien curé de Chessy, Bernalin, Bertin, Tissot, Vayron, etc. — Ff. 9, 69, 86, 129, 268, 271, blancs. — F° 158 bis, 169 bis. — Lacune du 1 septembre 1720 au 11 mars 1721. — Ff. 175, 176, actes interpolés. — F° 19, « Claude Laurens, escuyer, sieur de Montrocher », 13 février 1702. — F° 32 v°, « Le mois de décembre de l'année dernière (1703), j'ay abandonné à monsieur l'abbé de Valorge, abbé de l'Ille-Barbe, ma dîme de Sainct-Cyprien qui avoit toujour appartenu aux curés de Pommiers, mes prédécesseurs, pour des raisons entre luy et moy connues, à condition que ledit seigneur de Valorge payerat au vicaire de ladite annexe de St-Cyprien la somme de cent cinquante livres pour sa portion congrue, ce que je n'ay pu faire que pour moy, ny entendu faire préjudice à mes successeurs à qui appartiendra ladite dîme et la portion congrue de trois cent livres pour Pommiers, Vanel, curé de Pommiers ». — F° 37, « Le mois de décembre de l'année dernière (1703), j'abandonnay ma dîme de St-Cyprien à M. l'abbé de Valorge et je m'en repans, je pourrois y rantrer avec des lettres de recision et mes successeurs peuvent y rantrer et se faire payer par le prieur de Pommiers la portion congrue de trois cent livres pour Pommiers, quoyque je me sois contanté de dix escus argent, huit âné de vin et trante-deux bichets de fromant pour Pommier. Vanel, curé. Et il faut noter que l'annexe ny la dîme de St-Cyprien n'on jamais dépandu du prioré de Pommiers, ny de l'abbaye de l'Ille-Barbe, ce que je certiffie être véritable. Vanel, curé de Pommiers et de St-Cyprien, le 25 du mois d'aoust 1704 et le 28 septambre de la même année. Vanel, curé ». — F° 48, « Nicolas-François Turrin, sieur de Bellair », 29 juin 1705. — Ff. 79, 80, fragment d'affiche, remise en vigueur de l'édit d'Henri II pour les déclarations de grossesses, publication de la déclaration du 25 février 1708. — F° 95, « Joseph de La Roche, seigneur de Nully », 6 mai 1711. — F° 123 v°, « Magdeleine Trouilleur, espouse de mess^{r} Joseph Desgouttes, chevalier, seigneur de Longeval », 8 février 1715. — F° 185, « De l'année prochaine 1731, le roy de saint Barthélemy, Sébastien Dupoizat, 11 livres, la reine Claudine Dupoizat, 8 livres ; dauffin Jean Bressan, 3 livres ; dauphine M^{te} Janin, 4 livres ; Barthélemy Savigny pour porter saint Barthélemy, 3 livres 1/2 ; pour aller devant saint Barthélemy, Antoine Brondel, 2 livres ; pour porter la croix d'argent, Pierre Napoly, 1 livre ; pour porter la bannière, Châtillon, 1 livre ; pour porter la bannière du St-Sacrement, Ant. Brondel, 2 l. ; pour porter le dès, Estienne Chatillon et Pierre Jayet, chacun 1 livre. St Louis..... ». — F° 195, « André Noyer, escuyer, seigneur de Fontenaille », 21 novembre 1725. — F° 214, « Au nom de Dieu, Amen. Fut présente Pierrete Dumas, vefve de Guillaume Lamure, quand il vivoit maistre cordonnier de Villefranche, laquelle sachant qu'il n'y a rien de plus assuré que la mort, ni rien de plus incertain que l'heure d'icelle, après avoir receu touts les sacrements, m'a prié de recevoir son testemment nuncupatif et dernière volonté, faisant le saint signe de la croix, disant : « *In nomine Patris et Filii, et Spiritus Sancti. Amen* ». A dict que si Dieu le veut apellé de ce monde, le prie de luy faire part de son saint paradis et veut qu'après son déceds et trépas, elle soit enterrée dans le cimetière de Pommiers, et veut estre dict pour le repos de son âme vingt messes basses dans l'église dudit Pommiers. Donne et laigue à Louise Lamure, sa fille, la somme de 100 livres, luy donne et laigue sa robbe viollette et la moitié de son linge ; donne et laigue à Marie Lamure, sa fille, la somme de 100 l. et l'autre moitié de son linge, avec son coffre de noyer qui est à Villefranche ; donne et laigue à Jacques Lamure, son fils, la somme de 20 l. ; donne et laigue à Guillaume Lamure, son fils, la somme de 20 l., payables par son héritier bas nommé dans six mois, et à l'égard de tous ses biens, tant meubles qu'immeuble, a nommé et institué, nomme et institue son héritier universel Phylibert Lamure, son fils, à qui veut tout ses biens apartenir

après son déceds en payant les subsdicts légats, y comprenant touts les tonneaux tant plains que vuides et touts les grains qui se trouveront à sa mort dans la maison, et mesme une portion virile de l'augment qu'elle a gaigné par la mort de son mari ; a déclaré en faisant son testament que Jean Périé, habitant dudit Pommiers, luy doit la somme de 140 l. qu'elle luy a presté. Elle a déclaré devoir à François Faure, vigneron de cette parroisse, la somme de treize livres ; à Jean Mathieu, habitant de cette paroisse, la somme d'onze livres. Elle veut aussi que son héritier Phylibert Lamure reçoive la moitié de la récolte, comme ayant cultivé les vignes. Testemment que j'ay leu et releu à laditte testatrice, qu'elle a dict bien entendre et vouloir qu'il soit exécuté, et qu'il ayt son dernier effect, en présence des tesmoins bas nommés qu'elle a dict bien connoistre ». — F° 233, « Mr Cochard, sr de Brosse », 30 juin 1731. — F° 240 v°, « L'an 1733 et le 20e jour du mois de décembre, les habitans assemblés après vespres à la sacristie, avons nommé pour luminiers pour l'année 1734, Jean de St-Cyre, habitant de cette parroisse, en présence de Claude Dupoizat, Thomas Lamercerie, de Claude Brondel, luminier en existance, Antoine Brondel, Sébastien Dupoizat, Estienne Chatillon, Thomas Dubost, tous habitans, et ont signé qui a seu, Pascal Conte, Jean Donmartin. Claude Dupoizat, Pasque Comte, Dubost, Latour, curé ». — F° 253, « Role du linge de l'eglize, napes d'autels, 39 ; amis, 6 ; napes de comunion, 2 ; napes de petits autels, 16 ; aubes, 9 ; surpelis bons ou mauvais, 7 ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718, 1719), de Phelines (1720), Mignot (1721, 1723, 1725, 1726-1728).

E. Suppl. 811 (GG 3.) — In-4°, 272 feuillets.

1738-1766. — Actes dressés par les curés Dumont (1738-1746), Sappey (1747-1754), Crozattier (1754-1766), et fr. Bonet, cordelier, Guérin, Mottin, Meynier, Brun, Mousseron, Coudour, Dupon, Pellotier, Escoffier, etc. — Ff. 6, 7, 15, 31, 38, 77-80, 87-92, 104, 110, 119, 127, 134, 135, 152, 153, 165, 166, 175-178, 187, 188, 197, 198, 219, 231, 245, 246, 258-260, 272, blancs. — F° 25 v°, « Aujourd'hui, 4 du mois de may 1741, dans l'église de Pomier, a été bénite une cloche nommée Claire, par moy curé soussigné, dont le parrain a été mre Marin-Pierre Le Meau, conseiller du roy, receveur ancien et alternatif des tailles de la province de Beaujolais, et maraine dame Claire Constant, femme de mre Jacques André Noyel, équyer ; en présence de me Jacques-André Noyel, équyer ; de mr Jacques Degoute, chevalier, seigneur de Longeval, de mre Louis Dechamp, équyer, et de mre Alexis Noyel, équyer, seigneur de Bionay et de Belleroche, conseiller du roy, lieutenant particulier, assistant criminel au balliage du Beaujolois ; de mre Pierre Gromier, prieur de St-Julien ; Charpinac, doyen, curé de Limas, et de mre Philibert Mollin, vicaire de St-Cyprien, tous lesquels ont signé. Constant Noyel, Lemau, Pluvy de Longeval, Talancé, Noyel, Gromier, prieur et curé, Deschamps, Le Mau, Favre, Smith, Talancé, Desgouttes, Noyel, Mollin, Longeval ». — F° 48, « Vu dans le cours de notre visite de Pommiers, ce 4e aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. gal. Par mondit sr le révérend vicaire gal. Du Breuil, secrét. commis ». — F° 111, Mre Dumont, ancien curé, enterré le 27 novembre 1746. Pierre Burdiat et François Chatillon ont paié sçavoir, chachun la somme de 12 l., dont on a achepté une aube et un surplis, pour s'exempter de la susd. charge de luminier. Claude Burdiat a payé 18 l. Luminiers de l'église de Pommiers : 1746, m. Pierre Carrier, taillieur d'habit. 1747, m. Pierre de Billy. 1748, m. Antoine de Laye des Granges. 1749, m. Jean Branchiad de Buisante. 1750, m. Pierre Brondel de Buslieu ?. 1751, m. Sébastien Dupoisat du chateau. 1752, m. Benoit Rozier. 1753, m. Fleury Courtoy. 1754, Jean Sauzey. 1755, Laurent Comte. 1756, Pierre de St-Cyre. 1757, Pierre Lapierre. 1758, Alexandre Périer. 1759, Benoit Pacard ». — F° 112, « Noms des recteurs de la confrairie du très Saint-Sacrement : 1746, m. Jean Depignieu de Belair. 1747, m. Laurent Comte. 1748, Pierre de Billy. 1749, Pierre Bonnepart. 1750, m. Benoit St-Cyr de Champ Dorny ?. 1751, m. Pierre Guillard. 1752, m. Alexandre Périer-Martin. 1753, m. Benoit Rozier. 1754, m. François Napoly. 1755, Barthélemy Dubost. 1756, Antoine Morel. 1757, Jean Neyra de Gié ?. 1758, François Chatillon. 1759, Louis Lasole ». — F° 113, « La statue de saint Blaise a été bénite le 1er dimanche de carême de cette année 1748, par le curé soussigné, mre Jaques Comte, habitant de cette parroisse, qui l'a apporté, a été satisfait. Sappey, curé ». — F° 117, « Ce 24 aoust 1752, m. Deschamps de Talencé a mis dans la chapelle de la Vierge, située dans cette église, le beau tableau de saint Sébastien, lequel a été bénit par [le] curé archiprêtre soubsigné, lesd. jour et an. Sappey, curé de Pommiers et archiprêtre d'Anse ». — F° 155, acte de consentement au mariage. — F° 186, extrait mortuaire de Pierre Bedin, dit l'Espérance, soldat au régiment de Tarare, milices, compagnie de Calvet, mort à l'hôpital de St-Tropez, le 27 août 1759. — F° 203, « Claude Paule, visiteur général des gabelles du Lyonnois au département de Beaujollois, sr de Montclair », 9 juin 1761. — F° 217 v°, « Cette année 1762, le vin a été excellent et ne s'est vendu que trente livres la botte ». — F° 218, acte de consentement au mariage. — F° 257, « Nota, qu'en 1765 il tomba une si furieuse quantité d'eau à Morancé ou aux environs, qu'elle monta jusqu'à quarante pieds dans les bois de Lizerable, ce qui arriva le 20 juin de la même année ». — Registres parafés par Mignot (1738, 1742-1744), Janson

1740, 1746), Noyel (1741, 1745), Trolieur (1747), Cusin (1748), Jacquet (1749-1760, 1762-1766), Roland (1761).

E Suppl. 812 (GG 4). — In-4°, 285 feuillets.

1767-1792. — Actes dressés par les curés Crozatier (1767-1781), Meynet (1781-1792), et Espezolle, vicaire de St-Georges-de-Rencins, Pellotier, Sargnon, Gaumont, Germain, Ducreulx, p. Louis de Lyon, p. Romuald, Durand, Fortoul, Desvernay, Poncet, Augras, Villerd, Gastinet, Lecourt, etc. ; Sargnon, officier public. — Ff. 10-12, 23, 24, 33-36, 44-49, 57-61, 66-69, 77, 84-89, 96-101, 107-113, 122-125, 133, 134, 144, 153, 154, 161, 162, 178, 186, 187, 196, 197, 206, 207, 214-221, 230-233, 245, 246, 257, 258, 271, 272, blancs. — F° 37, extrait mortuaire délivré par le dépôt de mendicité de Lyon, 1771. — F° 43 v°, « Cette année (1770), le vin s'est vandu jusqu'à quarante-sept écus la botte dans cette parroisse, et le bled soixante-six livres la neuvaine ». — F° 76, « Nota, cette année (1773), le grand autel a été fait à neuf, aussi bien que le confessional. Le haut de la parroisse a essuyé une furieuse grêle ». — F° 142, enterrement de Benoît Jacquet de La Colonge, ancien lieutenant général au baillage de Beaujolais, 31 octobre 1779. — F° 169 v°, « Henry-Camille de Colmont, écuyer, seigneur de Vaugrennant, ancien capitaine au régiment de Berry cavalerie ; François Reynaud de Villeverd, ancien colonel du régiment du Cap et lieutenant général au gouvernement de St-Domingue », 12 octobre 1782. — F° 210, « Le 4 de juin de la présente année 1787, je soussigné, Marcellien Vivian, curé de la parroisse de Liergues en Lyonnois et archiprêtre de la congrégation de Villefranche, suivant les intention et désir de messire Henry Meynet, curé de la parroisse de Pommiers en Beaujolois, ai béni solemnellement la troisième cloche dud. Pommiers, sous le nom de Marie-Julie-Pauline, laquelle a été présentée d'après les vœux et demande de la communauté dud. lieu, par messire haut et puissant seigneur George-Marie de Giraud, baron de Montbellet, et par haute et puissante dame, dame Marie-Julie-Pauline de Colbert, son épouse, qui ont signé en présence dud. curé de Pommiers, qui a aussi signé, le baron DE MONTBELLET, COLBERT DE MONTBELLET, MEYNET, curé de Pommiers ». — F° 229, 1788, 22 baptêmes, 26 sépultures, 5 mariages. — F° 244, « Jean Giraud de St-Try, écuyer, chevalier d'honneur à la chambre des comtes de Bourgogne ; Alexandrine-Victoire de Courdoumer, épouse de M. le marquis de Beloy », 29 décembre 1789. — F° 256 v°, 1790, 80 baptêmes, 9 mariages, 23 sépultures. — F° 282 v°, « Ce jourdhuy 25 novembre 1792, l'an premier de la République françoise, nous soussigné, Jacques Sargnon, citoyen, maire de la commune de Pommiers, et Vallet, secrétaire greffier de la municipalité dud. lieu, sur la réquisition du citoyen Alexandre Brondel, procureur de laditte commune, en exécution des dispositions générales de la loi du 20 septembre dernier, concernant l'état civil des citoyens, publiée le 18 du présent, nous sommes transportés au presbytère de notre parroisse, à l'effet de nous faire délivrer tous les registres d'actes de naissances, mariages et décès qui peuvent exister pour le compte de notre commune, par le citoyen Henry Meynet, lequel, en sa qualité de curé, en est devenu dépositaire. En conséquence, ledit sieur curé citoyen nous les ayant tous exhibés, nous en avons fait l'inventaire et nous avons trouvé trente-quatre cayers tous signés et paraphés à la forme des anciennes ordonnances, contenants, en bon état, les actes des naissances, mariages et décès qui sont faits dans laditte parroisse de Pommiers, depuis 1699 jusqu'à ce jour, parmi lesquels cayers nous avons au surplus remarqué qu'il y en a cinq, savoir les cinq plus anciens qui contiennent les mêmes actes, mais en mauvais état et sans ordre, depuis l'an 1633 et nous les avons tous déposés dans la maison commune. En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal dans nos registres et sur les registres présents, à l'effet de clore et arrêter ces derniers, pour, à l'avenir, lesdits actes de naissances, mariages et décès, qui auront lieu dans laditte commune, continuer d'y être inscrits par qui de droit, jusqu'au premier janvier prochain. Fait audit Pommiers, les mêmes jour et an que dessus, et copie du présent délivrée de suite aud. citoyen curé, pour lui servir de décharge et avons signé. SARGNON, maire ; AL. BRONDEL, procureur ; VALLET, secrétaire ». — F° 284 v°, « Nous soussignés Jacques Sargnon, officier public de la commune de Pommiers, département de Rhône-et-Loire, district de Villefranche et canton d'Anse, et Henry Meynet, curé de la parroisse dudit Pommiers, certifions individuellement que le présent registre contient tous les actes de naissances, mariages et décès reçus dans laditte commune, en l'année dernière 1792, l'an premier de la République. Fait en la maison de la commune de Pommiers, ce 12 janvier 1793, l'an deuxième de la République. H. MEYNET, curé de Pommiers ; SARGNON, officier public ». — Registres parafés par Jacquet (1767, 1768, 1770), Cusin (1769), Clerjon (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

PONT-TRAMBOUZE

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy.

Église sous le vocable de Saint-Vincent-de-Paul ; commune de création récente. — V. Bourg-de-Thizy, Mardore et Cours.

PONTCHARRA-SUR-TURDINE

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Eglise sous le vocable de Saint-Antoine ; commune érigée en 1840. — V. Saint-Loup.

POUILLY-LE-CHATEL

Arrondissement et canton de Villefranche, hameau de Denicé.

Eglise sous le vocable de Sainte-Andronique (alias Saint-Andronic), cure à la collation de l'abbé de Cluny, comme doyen de Limas, archiprètré d'Anse ; élection et justice de Villefranche ; commune supprimée. — V. Denicé.

POUILLY-LE-MONIAL

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Eglise sous le vocable de Saint-Pierre, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur du Mont-Verdun, puis du séminaire de Saint-Charles ; élection de Lyon, justices de Liergues, de Jarnioux et d'Oingt.

E. Suppl. 813 (GG 1.) — In-4°, 199 feuillets.

1673-1719. — Actes dressés par les curés Avril (1673-1710), Perrin (1710-1719), et de Phelines, curé de Liergues, Chalancon, curé de Frontenas, Deroche, Crottet, Gillet, Gérard, Lépinasse, etc. — Ff. 3, 4, 47, 59, 76-79, 82, 83, 86, 87, 98, 103, 104, 108 bis, 109, 115, 120, 121, 126, 127, 133, 139, 145, 151, 157, 181, 183, blancs. — F° 18, usé sur les bords. — Ff. 23, 30 v°, 32 v°, « Veu dans le cours de la visite, ce 19e juin 1681, L. . . ». — F° 42 v°, « Aymé de Bouvan, chevalier, baron de Chastillon, St-Julien, seigneur du Jonchey et autres places », 15 décembre 1685. — F° 189 v°, « Laurent Nizet, sieur du Deaulx », 17 juin 1718. — F° 195, « Vizés dans le cours de la visitte de monseigneur notre archevesque, résidant à Villefranche. Fait à Pouilly-le-Monial, le 5 octobre 1719, N. Navarre ». — A partir de 1701, tables annuelles à la fin des registres. — Registres parafés par de Sève (1692), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 814 (GG 2.) — In-4°, 238 feuillets.

1720-1764. — Actes dressés par les curés Perrin (1720-1754), Craponne (1754-1760), Gonin (1761-1764) ; les vicaires Lablanche (1750-1751), Boucharlat (1752), Vial (1753), Martin (1753), Arpin (1754), Boyer de Lagarde (1754), Thamein (1757), et Deroche, vicaire de Jarnioux, Meyssonnier, Corbay, Gacier, Rochette, Berthin, Coste, Père André de Lyon, capucin ; Jacques, Dupont, Boyer, Lablanche, Coudour, Charmier, Lièvre, Pellotier, Lambert, Crozatier, Merlin, f. Dominique de Craponne, capucin. — Ff. 7, 15, 23, 51, 75, 111, 138, 163, 170, 171, 178, 179, 186-189, 198, 199, 208, 218-226, 234-238, blancs. — F° 18 v°, « Nota que cette année 1724, nous avons eu un jubilé qui a commencé le 10 de décembre et a fini le 24, à l'occasion de la promotion du cardinal Orsini au souverain pontificat, par la mort de Innocent 13. Il a pris le nom de Benoit 13 ; nous avons exposé le très Saint Sacrement seulement les dimanches et festes à la messe et à vêpres, et avons donné la bénédiction après vêpres ». —

F° 20, « Ce jourd'huy 5e juin 1725, et le mardi dans l'octave du très Saint-Sacrement, sur les huit heures du matin, nous soussignés, curé de Pouilly-le-Monial, par la permission de Mgr François-Paul de Neufville de Villeroi, archevêque de Lyon, conseiller, commandeur des ordres du roy et commandant pour Sa Majesté dans laditte ville de Lyon et provinces de Lyonnois, Forest et Beaujollois, en date du 1er de juin 1725, signé Lacroix, vicaire général, avons solemnellement béni (pour l'honneur et la gloire de Dieu, et singulièrement pour réparation des scandales causés autrefois dans la place publique, au devant de l'église qui, servant de feuillée, authorisoit en apparence nombre de libertinages de la jeunesse), une grande croix de pierre à deux marches, laditte croix plantée et érigée à notre sollicitation, par la permission et par l'ordre de madame Andrienne-Marie Guérin, dame de cette parroisse et de celle de Liergues, femme de noble Louis de Rabot de Buffières, conseiller au parlement de Grenoble, sur l'endroit même où étoit auparavant posé un pilier qui servoit de soutien à laditte feuillée, laditte bénédiction faite avec adoration et baisement de laditte croix tant de la part du clergé que des habitans, en présence de mres Pierre Meyssonnier, prestre, curé de Thézé, Raymond Crottet, prestre, curé de Ville-sur-Jarnioux, Antoine Dusauzey, prestre, curé de Liergues, Fleury Deroche, prestre et chappellain de Ste-Catherine de Jarnioux, de Jean-Aimé Meyssonier, prestre et chapelain de Ste-Appollonie de Lacenas, et de mtre Jean-Baptiste Calemard, châtelain de Jarnioux et procureur d'office de Liergues et Pouilly, qui après la ste messe célébrée incontinent après ladite bénédiction, ont signé le présent acte pour servir de perpétuelle mémoire aux bons et fidèles chrétiens, tant de la parroisse que d'ailleurs. Meyssonier, curé. Deroche, prêtre. Crottet, curé de Jarnioux. Dusauzey, curé. Calemard. Perrin, curé ». — F° 26, « Nota que cette année 1726, nous avons eu un jubilé à l'occasion de l'année sainte ; il a commencé le 17e novembre par une procession générale dans tout le diocèse et a duré deux mois, jusqu'au 17e janvier 1727. On a esté obligé, pour le gagner, de faire quinze stations ou de suite ou interrompues, dans l'église parroissiale et d'y réciter chaques fois 5 *Pater* et 5 *Ave Maria* ». — F° 29 v°, « Bertrand Jacquemin, officier du roy et son graveur dans la monnoie de Lyon ; Estiennete-Thérèse de Maleval, dame de Liergues et Pouilly, femme de noble François de Rachais, écuier, seigneur de Montlarron », 21 janvier 1728. — F° 33, « Ce jourd'huy 8e de juin 1728, par la permission de Mgr François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, commandeur des ordres du roy et son commandant dans la ville de Lyon et provinces de Lyonnois, Forest et Beaujollois, en date du 29 may dernier, signée ✝ And., évêque de Sinope, suff. de Lyon, vic. g., et plus bas Poncet, pr m. Charesieu, je soussigné, curé de Pouilly-le-Monial en Lyonnois, ai béni une cloche du poids de 340 l., en l'honneur et sous les noms de St François, St Estienne, Ste Thérèse. Ceux qui les luy ont désignés ont esté noble François de Rachais, équier, seigneur de Mollarond et autres places, et dame madame Estiennete-Thérèse de Falcos de Malleval, sa femme, dame dud. Pouilly et de Liergues. Ladite cloche fondue le 26 de may par sr Heli Jani, de Bourmond en Lorraine, et bénite ce jourd'hui, a esté incontinent après montée et placée dans le clocher dud. lieu ; ensuite de quoi, on l'a fait sonner au gré et contentement de toute la parroisse, le tout en présence de mrs Guyonière, curé de Lacenas, Deroche, prestre, chapelain de Ste-Catherine de Jarnioux, et Molin, vicaire de Chervinges. Perrin, curé ». — F° 38 v°, « Nota que ce jourd'hui 5 avril 1729, après midi, j'ai assisté à la prise de possession de la cure de Thézé, par mre Jean-Aimé Meyssonier, de laquelle cure il a esté pourvu par nomination de mr l'abbé de Savigni, en conséquence d'une démission pure et simple que mre Pierre Meyssonier, oncle et paisible possesseur depuis cinquante ans, fit le trois de ce mois, entre les mains dud. sr abbé. C'est mre Pierre Chalancon, curé de Frontenas, qui l'a mis en possession, et mre Lambert, notaire roial, qui en a reçu l'acte. Perrin, curé ». — F° 40 v°, « Cette année (1729), le 4 septembre, notre reyne de France est accouchée de Mgr le dauphin, pour lequel on a fait dans tout le royaume des réjouissances extraordinaires ». — F° 42 v°, « Visé dans le cours de nostre visite à Pouilly, ce 10e juillet 1730. Trolieur, doyen de Villefranche et archiprêtre d'Ance. — F° 43, « Cette année (1730), Benoît treize, pape, est décédé, et à sa place a esté élu Clément XII, de la maison des Corsini de Florence ». — F° 46 v°, « Nota que le 6e de février 1731, révérendissime François-Paul de Neufville de Villeroy, archevesque de Lyon, est décédé dans son palais archiépiscopal, âgé de 54 ans, et a été enterré dans l'église des Carmélites de ladite ville le 9 dud. mois. Nous avons fait ensuite un service pour lui, par ordre de mrs les doien et compte de St-Jean, administrateurs du diocèse, le siège vaquant, et après nous avons célébré une messe solemnelle et exposé le très St-Sacrement pendant tout un jour, par un autre ordre de Mgr l'évêque d'Autun, 1er suffragant de Lyon et administrateur du spirituel et temporel du diocèse, le siège vacquant. Perrin, curé. — F° 56, « Mercredi dernier, 23e juin 1734, à midi, l'on ouvrit, dans l'église cathédrale de St-Jean de Lyon, la grande indulgence ou jubilé qui, pour la quatrième fois, s'est gagné dans cette église, à cause de l'occurence de la solemnité du Corps de Dieu avec la feste de st Jean-Baptiste. Monseigneur Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, archevêque de Lyon, en fit six semaines auparavant un mandement, dans lequel il a publié une mission qui s'est faite pendant lesdites six semaines dans six églises dud. Lyon, et mond. seigneur ordonna en même tems (dans une assemblée faite exprès

dans la sale de l'archeveschė), à tous les confesseurs, tant séculiers que réguliers de ladite ville et fauxbourgs seulement, le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés à lui, ceux réservés au pape leur étant accordés par tradition. Ce jubilé a duré jusqu'au samedi suivant à midi, avec une grande affluence de peuple, qui, pour le gagner, après s'estre confessés et avoir communié où ils ont voulu, n'ont eu qu'à visiter lad. église de St-Jean dans l'un des trois jours, et y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* selon les intentions de l'église. Tout s'y est passé en si bon ordre qu'il n'y est pas arrivé le moindre accident. Ce que je certifie comme témoin oculaire. A Pouilly-le-Monial, le 27 juin 1734. Perrin, curé ». — F° 61, « Veu le 14 juin 1735, le lendemain de nostre visitte, Lhardy, curé de Vaux, archiprêtre d'Anse ». — F° 61 v°, « Année (1735) mémorable par l'extrême disette du vin dans presque tout le roiaume, dans les endroits mêmes qui n'ont esté touchés d'aucune grêle, disette qui a fait qu'à la Toussaint l'asnée s'en est vendu jusqu'à 20 l., et le vieux 25, de sorte qu'on l'auroit vu sans prix sans le secours du vin de Languedoc. Cette disette a esté causée par des pluies continuelles et très froides durant tout l'esté ». — F° 68, « Bénédiction de la croix de saint Roch, près de Saint-Jean-d'Essart. Ce jourd'hui 16e d'aoust 1737, par permission de Mr l'abbé de la Garlaie, comte de Lyon et vicaire général de Mgr Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, notre archevêque, en datte du 8e du courant, signé l'abbé de la Garlaye, comte de Lyon, v. g., j'ai béni solemnellement une croix de pierre, avec une statue de saint Roch, au bas de ladite croix, et icelle croix érigée dans et sur le mur de la vigne d'André Laroche, joignant le chemin qui, de chés ledit Laroche, va à St-Jean d'Essart et à Thésé. Ladite bénédiction faite en présence de mr Deroche, prestre et chappelain de Jarnioux, et de plusieurs de mes habitans, qui avec moi y sont allés processionnellement, et après une station faite, s'en ont retournés à mon église, où j'ai célébré la ste messe. Perrin, curé ». — F° 68 v°, « Veu et trouvé en règle dans le cours de nostre visitte faite à Pouilly-le-Monial, le 6 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 77, « Bertrand Jacquemin, graveur en tiltre de la monnoie de Lyon », 8 avril 1739. — F° 78 v°, « Nota que cette année (1739), il s'est fait une mission à Ville par mrs Guillot, Garnier, Puniet et Péronnet, prestres de la congrégation des missions de Lyon, laquelle a commencé le 6e de décembre 1739, et n'a fini que le 6e de janvier 1740, et dans laquelle j'ai eu l'honneur d'estre emploié par l'ordre de Mgr l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon. Nota, 2° que cette même année 1739, dom Philippe, second infant, grand amiral d'Espagne, âgé de 20 ans, a épousé Louise-Elizabeth de France, âgée de 13 ans ». — F° 85, « Nota que le 13 de juin de cette année (1741), sur les deux heures après midi, il tomba ici de la grêle, grosse comme des œufs de poule et la moindre comme des noix, mais elle fit peu de mal, parce qu'il n'y avoit point d'orage. Il n'en fut pas de même le 26 de juillet, sur les cinq heures du soir, car, sans précédent tonnerre, il en tomba une menue comme de petites noisettes, qui poussée par l'orage emporta plus des trois quarts de la récolte dans toute la parroisse, sans presque toucher aux parroisses voisines, et le 30 dudit il fit, sur les 8 heures du matin, des tonnerres affreux, mais sans grêle. Perrin, curé. A Pouilly, le 2e d'aoust 1741. Ce jourd'hui 9e d'aoust 1741, sur les cinq heures après midi, il est tombé encore ici une grêle et plus grosse et plus abondante que la dernière cy-devant marquée, mais avec moins d'orage. Ce jourdhui (13 août 1741), il a encore grêlé bien fort ici ». — F° 97, « Le 26 de mai (1744), j'ai béni la croix près d'Antoine Clergeon. Perrin, curé ». — F° 97 v°, « Vu dans le cours de notre visite, ce 3 aoust 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. gral. Par mondit sr le révérend vicaire général. Du Breuil, secrétaire commis ». — F° 98 v°, « Cette année (1744), a été remarquable par différens endroits. 1° l'hyvert a été des plus rigoureux, aiant commencé vers la Toussaint et aiant duré sans discontinuation de froid jusqu'au 1er de mai. 2° nous avons la guerre en Flandres, en Italie et sur le Rhin. En Flandres, nous avons pris Ypres, Furnes et Menin. En Italie, nos troupes, sous la conduite de mr le prince de Conti, sont entrées dans le Piedmont par le comté de Nice, ont pris Château-Dauphin, Démont et assiégé Coni, qui étoit prêt de se rendre sans les pluies continuelles, qui les ont obligées d'abandonner le siège et de se retirer sur le Rhin ; l'armée de la reine d'Hongrie, sous les ordres du prince Charles de Lorraine, son beaufrère, a passé ce fleuve le 4e d'aoust et a fait des ravages étonants et des cruautés inouies aux environs de Strasbourg, ce qui a obligé le roi de France, qui depuis le 5 ou le 6 de may étoit en Flandres, à la tête de son armée, de venir promptement, avec un gros détachement, pour secourir cette partie de l'Alsace si fort opprimée. Mais malheureusement Sa Majesté étant arrivée environ le 8e d'aoust à Metz, elle y fût attaquée d'une fièvre maligne, qui en moins de 8 jours le réduisit à l'extrémité. Il reçeut tous les derniers sacremens ; on lui fit même la recommandation de l'âme ; enfin, par une espèce de miracle, ou tout au moins par l'habileté d'un ancien chirurgien-major du régiment d'Alsace, et qui alors se trouvoit établi dans cette ville, on le vit revenir peu à peu et se trouva si bien rétabli qu'au mois de septembre il se rendit à Strasbourg et de là à Fribourg en Brisgau, dont il ordonna le siège et fut témoin de la reddition. Durant sa maladie, la reine, accompagnée de Mgr le dauphin et de mesdames de France, se rendit à Metz, où elle ne l'abandonna pas jusqu'à sa parfaite guérison, qui causa tant de joie à toute la France, qu'il n'est aucune ville où l'on n'en ait fait des réjouissances

extraordinaires, surtout à Strasbourg, Metz et Paris. Ce fût à cette occasion qu'on lui donna le surnom de Bien-aimé. La nuit du 23 au 24 août, l'armée de la reine d'Hongrie repassa le Rhein, et nos troupes s'étendirent dans les environs de Constance, qu'elles prirent, de même que plusieurs autres villes où elles firent aussi bien du ravage. 3° il y a eu cette année, dans une bonne partie de la France, surtout dans les provinces de Lyonnois, Forêt, Beaujollois, Mâconois, Bresse, Dombes, etc., une maladie pestilentielle sur les bêtes à cornes, qui les a fait presque toutes périr, sans qu'on ait pu trouver aucun remède spécifique pour les guérir. Il est péri dans cette paroisse environ 110, tant bœufs que vaches, et il n'en est resté que 9 ou 10. 4° la nuict du 2 au 3 de novembre, il est tombé une pluie des plus violentes, qui a duré sans discontinuer près de 40 heures et qui a causé de si grandes inondations que la rivière de Saône fit écrouler deux maisons près du pont de pierre de la ville de Lyon. 5° le bois a été si rare cette année que le cent de fagots a valu jusqu'à 10 l. pris sur place. Dieu soit loué du tout. De plus, pendant tout le tems de l'absence du roi, jusqu'à son retour à Versailles, par ordre de Son Eminence Mgr de Tencin, l'on a chanté tous les dimanches et fêtes dans ce diocèse, le pseaume *Exaudiat*, avec l'oraison *Tempore belli*, et cela dans toutes les parroisses après vêpres. De plus, il a été ordonné à tous les prêtres de dire dans toutes leurs messes, durant tout ce tems là, l'oraison susdite ou celle qui se trouve à la fin du missel lyonois, « *Pro rege et ejus exercitu* » et qui commence par ces mots : « *Deus in te sperantium salus*, etc. Et tout cela a commencé au mois de mai par des prières de quarante heures, pendant trois dimanches consécutifs, avec l'exposition et bénédiction du très Saint Sacrement, pour la conservation de notre illustre et bien aimé monarque et pour la prospérité de ses armes. Nous avons ensuite chanté le *Te Deum*, toutes les fois que nous avons apris la prise des villes d'autre part marquées, le tout par ordre de Mgr de Tencin, notre archevêque ». — F° 100 v°, « Ce jourd'hui 24 de janvier 1745, après vêpres, nous avons enterré à Liergues, m^re^ François de Rachais, écuyer, seigneur de Molardrond, Liergues et Pouilly-le-Monial. PERRIN, curé ». — F° 101, « Cette année (1745), par ordre de Mgr le cardinal de Tencin, notre archevêque, nous avons le 6 de juin, commencé des prières de 40 heures, avec exposition et bénédiction du très Saint-Sacrement, pendant 3 dimanches, pour la conservation de notre roi Louis XV et de Mgr le dauphin, qui sont allés en Flandres à la tête de l'armée, et de plus tous les prêtres ont eu ordre d'adjouter à toutes leurs messes l'oraison *Tempore belli*, jusqu'à leur retour. De plus, par une bulle de notre s^t^ père le pape Benoit XIV, nous avons eu cette année un jubilé pour la paix entre les princes chrétiens, et qui a commencé dans ce diocèse le 27e juin et fini le 11 de juillet ». — F° 113, « Le 5 de juillet (1748), il est tombé, soit à Cogni, soit dans le haut de Ville et à Ste-Paule, une si afreuse grêle et une si grande quantité de pluie, qu'en moins de deux heures tout ce païs-là a été ravagé de façon à ne pouvoir s'en remettre de plus de dix ans ». — F° 114, « Nota que cette année (1748) : 1° le bled froment, dès le commencement a valu 5 l. 10 s. le bichet, mesure de Villefranche, et après la moisson est monté jusqu'à 6 l. 15 s., ce qui a duré tout le reste de l'année. Mais heureusement il n'a pas manqué dans ce païs, parce qu'on en a beaucoup tiré d'Auvergne et de Foret ; encore n'auroit-il pas été si cher sans les provisions extraordinaires qu'on en avoit faites pour notre armée de Provence et que dans la suite on a laissé, dit-on, gâter en partie. 2° depuis le commencement, c'est-à-dire le 5 de juillet de cette année, il a fait des orages si afreux en différens tems, qu'en 5 à 6 paroisses aux environs ils ont emporté arbres, fonds et fruicts. Cogni et partie de Ville-sur-Jarnioux ont été les plus maltraité. Grâces à Dieu, nous en avons été ici préservés. 3° la paix faite, quoique encore non publiée, entre la France, l'Angleterre, la Holande et la reine d'Hongrie, l'on a fait dans les troupes une réforme si considérable que cela a produit une infinité de bandits. 4° l'on compte dans ce diocèse plus de 50 paroisses dont, depuis environ trois ans, les vases sacrés et les troncs des églises ont été volés sans qu'on ait pu encore découvrir aucun de ces voleurs. 5° les billets de remuages, à raison desquels on paioit cy-devant trois sols par ânée de tout le vin qu'on faisoit voiturer, ont été augmentés de moitié sur la fin de l'année, de sorte qu'on fait actuellement paier 4 s. 6 d. par chaque ânée. On ne parle pas ici de quantité d'autres impôts extraordinaires qu'on a mis sur le cuivre, la fonte, la cire, le suif, etc. ». — F° 116 v°, « Nota que depuis la Toussaint jusqu'à ce jourd'hui 11 feuvrier (1749), l'on n'a vu ni neige, ni senti de froid. Il étoit tombé beaucoup de pluie, surtout pendant le mois de janvier et notamment jusqu'au 7 de février. Mais ce jour-là, sur les 10 heures du soir, il s'éleva une très forte bise et très grand froid, qui a duré jusqu'à la nuict du 10, que la neige est tombée de la hauteur de près d'un demi-pied. Dieu veuille avoir conservé les bleds. PERRIN, curé ». — F° 126, « Nota que le dernier jour du mois de mars de cette année (1751), sur la nomination de Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges et abbé d'Anay, m^r^ Lièvre, prêtre et vicaire de St-Paul de Lyon, a pris possession de la cure de Ville-sur-Jarnioux, vacante par la mort de Mr Brun, arrivée le 11e du même mois. PERRIN, curé. Nota que le 22 d'avril (1751), c'est-à-dire aujourd'huy, sur la nomination de m^r^ Dubourg, prieur de St-André-le-Bas à Vienne, m^r^ Bernard, prêtre provençal et gradué, a pris possession de la cure de Glésé, vacante par la mort de m^r^ Claude Lucien, arrivée le 8 de ce mois. PERRIN, curé ». — F° 127, « Cette année, en vertu d'une bulle de N. S. P. le

Pape Benoit XIV, en date du 24 de décembre 1750, nous avons eu un jubilé universel, qui, dans ce diocèse, en conséquence d'un mandement de Mgr le cardinal de Tencin, notre archevêque, daté de Versailles, le 17 juin dernier, a été ouvert dans toutes les paroisses, par une procession générale, le 18 juillet, pour durer jusqu'au 16 de janvier 1751 inclusivement. Cette procession s'est faite en chantant à genoux dans l'église primatiale de Lyon, et dans les autres villes, bourgs ou villages du diocèse, dans l'église paroissiale, le *Veni Creator*, etc., et ensuite, chemin faisant, le *Miserere Dei*, etc., et les litanies : *Pro quacumque tribulatione*, jusques aux endroits marqués par le mandement, où l'on a fait des stations telles qu'elles ont été exprimées dans un petit livre, imprimé à ce sujet par ordre de son éminence Mgr de Tencin. Pour gagner ce jubilé, on a été seulement obligé, conformément à la bulle et au mandement, de se confesser et communier une fois pendant les six mois cy-dessus, et de visiter pendant quinze jours de suite ou interrompus chaque jour, les quatre églises ou croix désignées dans chaque paroisse par m^rs les curés et d'y réciter, dans chacune, cinq fois le *Pater* et l'*Ave Maria*, selon l'intention de N. S. P. le Pape, et pour faciliter ces 15 jours de visite, l'on a permis dans chaque paroisse de faire cinq processions seulement dans les lieux désignés pour stations, en sorte que chaque station faite processionnellement équivaudra à trois jours de stations faites en particulier, et que ceux qui y auront assisté, seront réputés avoir satisfait aux quinze jours de visites prescrits par la bulle. On a de plus accordé aux enfans qui n'ont pas fait encore leur première communion, de pouvoir gagner le jubilé en faisant les autres choses portées par la bulle. Pour les malades, infirmes, viellards, ou autrement empêchés, on a permis à m^rs les curés ou confesseurs, de changer, selon leur prudence, toutes ces visites en d'autres bonnes œuvres, selon leur portée. Les lieux désignés pour stations dans la ville de Lyon, ont été l'église cathédrale de St-Jean, celle de St-Nizier, celle de l'Hôpital et celle de la Charité. Ici et dans cette paroisse, nous avons désigné l'église paroissiale, la croix de La Celière, celle du Bois-Dieu et celle de la place qui est au-devant de l'église. Nota que Marie-Josephe, princesse de Saxe, dauphine de France, qui l'année dernière, sur la fin d'aoust, accoucha d'une princesse, cette année, le 13 de septembre est accouchée d'un prince nommé M^r le duc de Bourgogne. Perrin, curé ». — Tables annuelles à la fin des registres. — Registres parafés par Pupil (1737-1764).

E Suppl. 815 (GG 3.) — In-4°, 266 feuillets.

1765-1792. — Actes dressés par les curés Gonin (1765-1780), Meynet (1780-1781), Poncet (1782-1792), Nodet (1792) ; le vicaire Vial (1788-1791), et Dufour, Lambert, curé de Theizé, Crozatier, f. Hyacinthe, carme, Martin, Floret, Gachet, Butty, Lucet, Lacuire, Guilloud, Héoude, Morin, Mignery, Cornet, etc., Barnoud, officier public. — Ff. 8-10, 18, 26, 32-34, 40-42, 49, 50, 57, 58, 65, 66, 76, 84-86, 94-96, 102-106, 112, 114-116, 124-126, 133-136, 145, 146, 153-155, 162-165, 172-175, 183-185, 194, 202-208, 212-214, 223-228, 233-236, 245-250, 258-260, 266, blancs. — F° 7, 1765, 15 baptêmes, 1 mariage, 12 enterrements. — F° 48, 1770, 15 baptêmes, 2 mariages, 18 enterrements. — F° 144 v°, 1780, 12 baptêmes, 1 mariage, 21 enterrements. — F° 147, « Modèle de certificat à mettre au bas de l'aveu et dénombrement de monsieur Mogniat, sur les deux doubles par MM. les curés de Liergues et Poully-le-Monial, chacun séparément : Je soussigné, curé de la paroisse de..... certifie avoir publié l'aveu et dénombrement cy-devant écrit, au prône des messes paroissiales de cette église, pendant trois dimanches consécutifs qui furent les..... du mois de....., sans qu'il y ait eu aucune opposition, en foy de quoy j'ai signé et délivré le présent certificat. Fait à..... le..... 1772 ». — F° 150 v°, « Mre Jean-Marie Poncet, vicaire de Tarare, a été mis en possession de la cure de Pouilly-le-Monial, par m^re Etienne Mignery, curé dud. Tarare, en présence de plusieurs habitants dud. Pouilly, le 3 décembre 1781, l'acte a été passé par m^r Vaillant, notaire royal à Anse ». — F° 192 v°, « Nota que cette année 1785, nous avons eu une quantité énorme de neige, jusqu'à 22 pouces de haut en plat pays, ce qui a fait (peu être), que nous n'avons point eu de grêle, chose remarquable pour cette paroisse, car d'après le dire des anciens, il y avait au moins 40 ans, l'an 1762 exceptée, que nous en avions eu toutes les années, peu ou beaucoup. Cette même année, l'on a formé à Lyon une nouvelle chambre de décime, composée de Mgr l'archevêque, président, d'un député conseiller de m^rs les comtes, d'un député conseiller de m^rs les abbés et prieurs, d'un conseiller député de m^rs les chanoines, de deux députés conseillers de m^rs les curés, d'un député conseiller des réguliers, d'un sindic et d'un secrétaire. Poncet, curé ». — F° 201, 1786, 9 baptêmes, 3 mariages, 12 enterrements. — F° 220 v°, « Nota. Nous avons eu cette année (1788) la grêle le 13e juillet, qui jointe avec un petit animal que l'on peut appeller petit anneton, parce qu'il en a la forme et qui a rongé nos vignes, nous a emporté un bon tiers de la récolte du vin. Cette même année, il a fait un froid des plus longs, puisqu'il a duré depuis le millieu de novembre jusqu'au douze janvier 1789. Il a été aussi des plus rigoureux : la Sonne et le Rhône ont été passés sur la glace qui a été sur la Sonne de quatorze pouces d'épaisseur. Le dégèle du Rhône, arrivé le 14 janvier 1789, a causé les ravages les plus affreux. Tous les moulins, bateaux ou artifices qui étoient sur led.

Rhône ont été ou emportés, ou coulés à fond, ou considérablement endomagés, ainsi que le pont appellé Morand, qui éprouve quelques échèques dans ses éperons. Le dégel sur la Sonne, arrivé le 17 janvier, a causé les mêmes ravages ; le pont appellé de Serin a été emporté et le pont dit de St-Vincent a seulement éprouvé quelque dommage ». — F° 231 v°, « Cette année 1789 est des plus remarquable. L'hyver le plus rigoureux que l'on ait vu, mémoire d'hommes, qui avoit commencé en 1788 et qui n'a fini qu'en janvier de cette année, a gelé une partie assès considérable des vignes de la France, à laquelle s'est de plus joint beaucoup de grêle, ce qui a rendu la récolte en vin des plus médiocre, car celle du bled a été passable. Les Etats Généraux se sont tenus cette année. L'ouverture s'en est faite dans le courrant de mai, chaque baillage ou sénéchaussée y a envoyé des députés. La sénéchaussée de Lyon y a envoyé seize députés, 4 du clergé, 4 de la noblesse et 8 du tiers état. Ceux du clergé ont été : mr de Castelas, doyen des comtes ; Flachat, curé de Notre-Dame de St-Chamond ; Mayet, curé de Rochetaillée ; Charrier de La Roche, curé prévôt d'Ainay de Lyon. Les trois ordres de l'état ne se sont réunis pour agir de concert que dans le courant de juin, et, réunis, ils ont décrété qu'il n'y auroit plus de distinction d'ordre entre tous cytoyens d'une même nation et les sujets d'un même roi. Il y a eu une allarme générale relative à des prétendus brigands dans toute la France et, chose étonnante, le même jour, le 29 juillet 1789 ». — F° 241 v°, « Nota, cette année (1790), ont a procédé à la nomination et création d'une nouvelle municipalité dans cette paroisse. On a nommé pour maire, mr Jean Baloffet, cy-devant bourgeois de Lyon ; pour 1er officier municipal, sr Benoît Barnoud, maréchal ; pour 2d officier, sr Claude Greppo, habitant de La Celière ; pour procureur de la commune, sr Benoit Barnoud, notaire ; pour notables, les srs Benoit Solichon, François Jay ; Benoît Gojet, Claude Perret, Jacques Berthier, François La Roche, de St-Roch. Par l'effet du sort, le sr Grepo est sorti le 14 novembre. Ont a nommé le sr Benoît Delachanal. Les notables qui sont sortis à la même époque sont les srs Gojet, Berthier et La Roche, et on a nommé pour les remplacer, les srs Antoine Arnaud, Jacques La Roche, cit. du bourg, et Jean-Marie Poncet, curé, qui a été président aux deux assemblées. La même année a eu lieu, le 14 juillet, la fameuse fédération tenue à Paris. Nous avons eu pour député sr Barnoud, notaire, qui a représenté audit Paris les gardes nationales de Liergues et Pouilly. La même année, on a nommé pour juge de paix du canton d'Anse qui est celui de cette paroisse le sr Beau, qui avoit remplacé dans la mairie le sr Bonnamour. On a nommé pour juges du tribunal du district de Villefranche, duquel nous sommes, pour président sr Jean-François Pesant, srs Chasset, député à l'Assemblée Nationale, Pressavin, cy-devant juge à Beaujeu, Corcellette, avocat, Vincent, d'Amplepuis, avocat. Assesseurs du juge de paix pour Pouilly-le-Monial, les srs Jacques Morel, fils, cy-devant bourgeois de Lyon, Benoit Delachanal, Benoit Barnoud, notaire, et Jacques La Roche, fils, citoyen du bourg, tous habitans dudit lieu ». — F° 256, « Cette année (1791), a été remarquable par des évènements des plus singuliers. Cette paroisse n'a point eu de grêle. Nous avons eu le sec le plus long et le plus terrible de mémoire d'homme, ayant duré trois mois et demi environ, sans point de rosé la nuit. La récolte a été cependant passable. Le maire, le sr Jean Balloffet, a été remplacé par sr Jacques Morel, fils, sr Benoit Barnoud, maréchal, a été remplacé par sr Claude Perret, pour officier municipal, sr Benoit Barnoud, notaire, a été continué procureur de la commune ». — F° 264, « Arrêté le présent registre, en concequance de notre procès-verbal de ce jour, ce 10e novembre 1792, l'an 1er de la République française. Morel, maire ». — F° 265, « Le présent registre des naissances, mariage et décès, cotté et paraphé en conformité de la loi, par nous, maire de la commune de Poully-le-Monial, le 20 mars 1793, l'an deux de la République Françoise, Morel, maire ». — Registres parafés par Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

POULE

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Saint-Martin ; diocèse de Mâcon ; archiprêtré de Beaujeu ; cure à la collation du prieur de Charlieu ; élection de Villefranche, prévôté de Beaujeu,

E. Suppl. 816 (GG. 1.) — In-4°, 262 feuillets.

1605-1674. — Actes dressés par les curés A. Daigueperse (1605-1635), P. Daigueperse (1638-1673), Rochard (1673) ; les vicaires Brunet (1612-1613), Villecourt (1613-1614), et Chabert, curé de Chénelette, Galland, Dismerie, Morin, Brac, Buenet, etc. — Ff. 179, 180, 226, 244-250, 255-257, 262, blancs. — Ff. 1-86, pourris sur les bords ;

f° 74, le quart inférieur enlevé ; traces d'un feuillet arraché entre les ff. 229 et 230. — Ff. 1-31, baptêmes de 1605-1617 ; f° 32, de 1608 et 1623 ; ff. 32 v°-243, de 1612-1673 ; f° 186, mariages de 1662 ; f° 251, mariages de 1673 ; ff. 252-254, enterrements 1673 ; ff. 258-260, les trois actes 1674. — Lacunes de mars 1623 à juin 1626, d'avril 1635 à juillet 1638, de novembre 1672 à mars 1673. — F° 42 v°, « Jehan du Mont, sieur de La Font », 2 juin 1614. — F° 57, « Jehan Gauthier, s^r de La Chappelle », 4 octobre 1620. — F° 66 v°, « Pour ceuz qui ont mis pour les roys en l'année 1607 : Justinian Bellet, pour estre roy, troys l. ; Claude Lacombe, dict Croset, pour denser le brenle, une l. ; Françoiz, fils de Mathieu de Champrion, Morise, fils de Jaques Pess..., pour mener le roy offrir, une l. ; Jehan, filz de Françoys Mulat (?), pour estre lieutenant, une l. ; pour estre royne, Catherine Monnery, pour estre royne, deux livres ; pour pourter la torche Claudine Monery, deux l. ; pour mener la royne offry, Claudine, fille de Tyen et Catherine..... une livre ; Catherin, pour denser la royne, deux l. ». — Ff. 68-67, fragments d'un cours de réthorique : *de narratione poetica, de narratione hystorica.....* ». — F° 75 v°, « Noble Antoine de Laudières (de Loudières), chevalier de la compagnie de monsieur de La Rocque de Massebaul, estant à présent en garnison en ce lieu de Poule », 23 décembre 1629. — F° 230, « Le 4e jour du mois de décembre 1670, m^r Rolland, curé de Thizil et archiprestre de Beaujeu, a esté à Poule pour réconcilier le cimetière qui estoit interdict par l'ordonnance de mgr de Mascon, aiant esté commis et deslégué par m^r Tixier, grand vicaire, en l'absence de mond. seigneur, veu que les habitans y avoint enterré plusieurs corps pendant l'interdict et par ce moyen avoint pollué led. cimetière qui n'estoit point cloz suivant l'ordonnance des s^ts canons, décrets et ordonnances synnodales. DAIGUEPERSE, curé ». — F° 232 v°, « Ce jourdhuy 5e du mois d'avril 1671, m^r Roland, prestre, curé de Thizil, archiprestre de Beaujeu, à la requeste du méfaict et pollution du cimetière de Poule, faict par les femmes d'Anthoine Buffard l'aisné et François Pelletier, qui sont Anne Pasquier et Claudine Pelletier, aiant battus Claudine Paillon publique. et à la porte de l'église du costé de midy, suivant le mandat de m^r Tixier, grand vicaire de mgr de Mascon, messire Michel Colbert, est venu à Poule pour faire la réconciliation, ainsy qu'il l'a faict en présence de toute la parroisse, avant la messe, ce que je certiffie. DAIGUEPERSE, curé ».

E. Suppl. 817 (GG 2.) — In-4°, 188 feuillets.

1692-1730. — Actes dressés par les curés Rochard (1692), Bois (1694-1730) ; les vicaires Servajan (1693-1694), Giraudier (1701), Laurent (1704), Pelletier (1708-1711), Desardillat (1710), Granier (1721-1722), Duperron (1726-1729), et Filhiol, curé de Belleroche, Vincent, Poncet, Servajan, fr. Paschal, etc. — Ff. 5-37, 80-182, pourris en tête ; ff. 11-19, rongés au bas à droite, f° 19, lacéré en bas à gauche. — Ff 1-4, baptêmes de 1692 ; ff. 5-7, sépultures de 1693 ; ff. 7 v°-188, les trois actes 1693-1730. — Lacune du 16 janvier 1696 au 9 janvier 1698. — F° 21 v°, « Du 23° décembre 1694 : Monsieur Coutinet, vicaire général de Mascon, étant arrivé à Poule de la part de monseigneur Cassagnet de Tilladet, évêque du susdit lieu, pour faire sa visitte, ensuite de son procès-verbail, ayant reconnu que le cimetière n'estoit point clos, conformément aux statuts des saints canons, décrets et ordonnances synodales, ordonna aux habitans que ladite clôture seroit faite dans trois mois, à peine d'interdit, avec deffense d'y ensépulturer aucuns corps, le temps écoulé, sauf à les conduire dans des cimetières voisins bien fermés, lesquels trois mois passés, l'ordonnance auparavant de mondit vicaire général publiée et leue aux prônes par trois différentes fois, personne n'en fit conte, de sorte qu'il fut interdit jusqu'au 24° feuvrier 1695, les habitants ayant présenté requette par où ils exposoient l'ordonnance que dessus, l'hiver à grandes gelées qui continuoit plus fortement que jamais, l'impossibilité morale de transporter les corps aillieurs, l'église fondée sur le roc, de telle manière que l'on ne pouvoit creuser un pied et demy, une partie déjà remplie, l'autre occupée par les fondations, une infection grande à craindre aux chaleurs, à cause de la quantité des corps, soubs offre de le clorre incessamment d'abord que les neiges seroient levées, monseigneur ordonna que dans ce mois, à peine que dessus, ils exécuteroient leurs offres, cependant l'interdit levé, ce que je certiffie, comme présent à tout ce que dessus. Ainsi signé, BOIS, curé ». — F° 23 v°, « Du 24° feuvrier 1695, les habitans de Poule ayant estés contrains de présenter requette à monseigneur l'évêque de Mâcon pour les raisons que dessus, les uns pour l'amour des autres, personne ne voulant la porter, par argent ny autrement, prévenus d'une méchante crainte, servilement servile, je fus obligé de faire partir un étranger qui apporta la permission d'ensépulturer au cimetière, pourveu que dans deux mois prochains il fut clos et fermé, de telle manière que les animaux n'y puissent entrer. Laquelle ordonnance de mondit seigneur feut leue et publiée au prône, ce que je certiffie. B. BOIS, curé ». — F° 58, enterrement dans l'église « le cimetière étant interdit depuis la fête dernière de saint Jean-Baptiste, faute d'estre clos », 23 juillet 1703. — F° 58 v°, « Le 31 décembre, an que dessus (1703), les habitants de Poule n'ayant voulu aucunement clorre leur cimetière abandonné, ouvert de toutes parts et interdit depuis le 25 aoust dernier, on a esté obligé de recourir à monseigneur l'évêque pour avoir main-levée jusqu'à nouvel ordre, soubs offre que l'on travaillera incessament à lad. clô-

ture dans le temps, à peine d'être procédé contre eux, contrains par les rigueurs de l'ordonnance ». — F° 89, « Depuis le 1er janvier 1709 jusqu'au dernier janvier 1710, nous avons ensépulturé, à cause de la famine et fièvres malignes, sçavoir des grands, cent trente ; petits, cent septante six ; total, trois cens six, ce que nous certiffions. Bois, curé ». — F° 103, « Ce jourd'huy, 10e septembre 1714, nous, archiprêtre de Beaujeu soubzigné, nous somme expret transporté dans la parroisse de St-Martin de Poule, en conséquance de nos lettres d'archiprêtre et de l'ordre à nous donné par Mr Laurent, prêtre de l'Oratoire et vicaire général, en datte du dernier aoust, ou estant et dans l'églize de lad. parroisse, nous avons bény la grande cloche sous le nom de St-Paul, en observant les cérémonies ordinaires et portés par les rituel. Le parrain en est Mre Paul de Loriol Digoine Chandieu, chevalier, seigneur de Poule, baron de Prouprières et autres places, et marraine dame Louize Eléonnore de Baicha de Tammes, comtesse de Digoine, lesquels estans absens, ilz ont députtés en leurs lieu et place Philibert Dupuis, sieur du Bansillon et demoizelle Jeanne Dars de La Raffinière du bourg de Cublize, diocèze de Mâcon, en présence des soubzignés. de La Raffinière, Dupuis, Cortey, curé, Chavanis, curé. Duplessis, prêtre. M. Voyret de La Raffinière, Dars de La Raffinière, de La Raffinière, Guaydon, Perret, de La Raffinière, Bois, curé de Poule, Vincent, archip. ». — F° 168 v°, « Le 9 may 1730, le sr Alix Joutillon, frustré de la cure de Coutouvre, sans (?) puissance (?), ne pouvant mieux, vient demeurer à Poule, qualité de vicaire, content et joyeux ; ses os n'y sont pas devenu vieux, le 9e juin, même année, après l'ordinaire accout..., party et se retira du côté de Belmont, chés la veuve Duperron, sans aucunes raisons ni dis....., point d'adieu, ainsi en usent les mauvais payeurs le jour d'un mois, soubs prétexte d'une colique bilieuse. Nous avons connu le duc (?) de Jo.... ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1698-1700, 1702, 1704, 1706, 1709, 1712), du Sauzey (1694), Noyel (1708, 1716), Mignot (1718, 1719).

E. Suppl. 818 (GG 3.) — In-4°, 221 feuillets.

1731-1747. — Actes dressés par les curés Bois (1731-1736), Delafay (1737-1743), Patural (1744-1747) ; les vicaires Guillaudot (1732), Tardieu (1732-1734), Delafay (1734-1736), Patural (1743), Patural (1746-1747). — Ff. 47, 48, 73-75, 105, 183-185, 203-209, blancs. — Ff. 1-18, 37-45, 186-221, pourris en tête ; ff. 34-36, brûlés à droite, au bas ; f° 202, le quart supérieur enlevé. — F° 10, « Ce 30e avril 1732, ayant obtenu de Mâcon la permission, le siège vacant, signé Colin de Serre, vic. général, alors nous avons bény la seconde cloche, cérémonies deuement observées par les rituels anciens. Le parrein a esté sieur Pierre Chanrion Longfay (?) l'aîné ; sa marreine, Antoinette Durand, sa belle fille, présents les témoins bas nommez et les principaux de la parroisse assemblés. Ce que nous certiffions véritable où besoin sera. Ainsy ont signez..... ». — F° 32 v°, « Du 21 novembre 1735, jour de la présentation de la Sainte Vierge, nous avons bény, de l'ordre de Mr le vicaire général, signé Colin de Serre, la troisième cloche, le parrein honnête Jacque Durand le Treyve (?), la marreine, Marguerite Beaupeyrin (?), sa femme, présents Mre Claude Delafay, vicaire de Poule, Pierre Durand, Claude Durand, Louis Corcelette, le père... n'ont signé... et l'honnorable compaignie qui ont signé. Honnoré Bon... Antoine Pelletier, Antoine Durand... tous habitants et marchands dud. lieu, qui ont signez avec nous à la minute, signé : Rochard, Delafay, vicaire, Pelletier, Durand, Bonnefont..., Bois, curé. — F° 60, « Le 3e jour de janvier de l'année 1737, l'étang de Poule, appartenant à monsieur le comte de Digoine, seigneur décimateur de lad. parroisse, étant rompu par une grande abondance d'eau, on y sema de l'avoine les deux années suivantes, dont j'ay perçu la dîme, comme novale, sans aucune difficulté. Delafay, curé ». — Registres parafés par Pressavin (1738, 1739, 1741-1744), Daigueperse (1740), Brac (1745, 1746), Cusin (1747).

E. Suppl. 819 (GG 4.) — In-4°, 193 feuillets.

1748-1757. — Actes dressés par les curés Jacques Patural (1748-1753), Patural (1753-1757) ; les vicaires Patural (1748-1751), Gelé (1751), Destre (1751-1753), Ducruys (1754), Dutartre (1754-1757), et André, curé de St-Nizier-d'Azergue ; ff. Honoré Chappuis, Patural, etc. — Ff. 14-16, 44, 54-61, 77-79, 99, 114-119, 143-149, 172, 173, 192, 193, blancs. — Ff. 100, 101, 120-149, pourris en tête, à gauche. — F° 24 v°, reconstitution d'acte de baptême. — F° 70, « Ce jourdhuy 26e juillet 1752, a esté bénitte par Mre Marc Besson, prêtre, curé de Claveysole, archiprêtre de Beaujeu, la grande cloche de la parroisse de Poule, sous le vocable de saint Louis, saint Claude et sainte Marie. Le parrain a été Mre Louis-Claude-Marie, comte de la Poype, seigneur de Serrière et autres places, et la marraine dame Marie-Claude de Loriol de Digoine, son épouse, pour et au nom desquels ont assisté mre Jean-Baptiste Rochard, nre royal de cette parroisse, et demoiselle Claudine Brouard, son épouse, en vertu d'une procuration à eux passée pour cet effet par les susd. seigneur et dame, laquelle cérémonie a été faitte en présence des soussignés, sauf lad. demoiselle Brouard, qui a déclaré ne sçavoir signer. Rochard, Patural, curé, Vacogne, vicaire de Clavezolles, Destre, vicaire, Cheuzeville, Cha...,

Pelletier, fabricien, Durand, C. Bonnefont, Claude Sapin, Cheuzeville, Durand fils, Jean-Baptiste Auray, Besson, curé ». — F° 75, « Ce jourd'huy, 9e jour du mois de décembre 1752, en conséquance de la permission accordée par Mgr l'évêque de Mâcon, du 29 novembre dernier, nous soussigné mre Marc Besson, prêtre, curé de Clavezolle, archiprêtre de Beaujeu, avons procédé à la bénédiction de la chapelle domestique construite dans le château de Poule, apartenant à Mr le compte de Lapoype, en présence et assisté dud. seigneur et de mre Jacque Patural, curé dud. lieu, Claude-Marie Vacogne, vicaire de Clavezole, Jacque Ray, curé de Propière, Jean Destre, vicaire de Poule, et mre Jean-Baptiste Rochard, nre royal, qui ont signé. Digoine de La Poype, de La Poype, La Poype, fils, Patural, curé, Ray, curé, Vacogne, Rochard, Destre, Besson, curé et archiprêtre ». — F° 191, tableau récapitulatif non daté des baptêmes, mariages et sépultures, 2955 baptêmes, 505 mariages, 2391 sépultures. — Registres parafés par Cusin (1748), Jacquet (1749-1752, 1754, 1755), Roland (1753), Pressavin (1755, 1756, 1757).

E. Suppl. 820 (GG 5.) — In-4°, 213 feuillets.

1758-1771. — Actes dressés par le curé Patural ; les vicaires Fenouillet (1758), Périer (1760-1761), Durand (1763), Perrin (1763-1766), Vacheron (1766-1770), Perrin (1770-1771), et Charles Patural, ancien curé, fr. Jean-François Duclos, franciscain, Cosson, St-André, Durand, etc. — Ff. 16-19, 37-39, 65, 93, 124, 125, 213, blancs. — F° 138, « Bénédiction des deux cloches fondues à Poule. Ce 24e may 1767, je soussigné, curé de la paroisse de Poule, ayant obtenu de Mr l'abbé Sigorgne, vicaire général du diocèze de Macon, le pouvoir, j'ay bénit la seconde et la troisième cloche qui ont été refondues et augmentées au greez et à la demande et au désir de Mrs le sindic, fabricien, consul et habitans dudit Poule, qui se sont tous obligez d'en payer la façon et augmentation au sieur Barret, fondeur, à 30 s. la livre, tant du déchet que de l'augmentation du métail, le déchet se montant pour lesdittes deux cloches du cinq pour cens à 50 l. ; l'augmentation de la seconde à 106 l., et celui de la quatrième dont on a fait la troisième à 312 l. Le parrain de la seconde a été mre Louis-Marc, marquis de la Poype, seigneur de Serrière et plusieurs autres places, la marraine dame Jeanne-Marie-Paul-Françoise de Lapoype, bénédictine à l'abbaye des Chazeaux de Lyon, qui ont fondé de procuration, pour tenir leur place, maître Antoine Sapin, nre royal à Poule, et Marie-Anne Plasse, épouze dud. Pierre Cheuzeville, sindic. Le parrain de la troisième cloche a été mre Jacque Corcelette de La Ronce, et marraine dame Jeanne Lièvre, veuve de feu mre Joseph-Marie Corcelette, nre royal audit Poule. Jean Bonnefont, Antoinne Chabert, Chamrion, Le Deal, J. Desigeaux, M. Chamrion, Louis Auray, Honnore, Corcelette, Chaler, C. Berthon, A. Durand, Pontus, Brais, Claude Ballandra, P. Thion, A. [illegible], Jacque Trichard, Jean Mercier, Joseph Chabert, A. [illegible], A. Vallety, J. Depas, J. Désigaux, C. Théry, P. Cheuzeville, sindic, Trichard, C. Sapin, Jean Ballandon, Jean [illegible], P. Bonnefont, L. Geoffray, Parin, Patural, curé, Lafond ». — Registres parafés par Jacquet (1758-1760, 1762-1764, 1766, 1767), Roland (1761, 1771), Cusin (1765), Clerjon (1768, 1769).

E. Suppl. 821 (GG 6.) — In-4°, 257 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés Patural (1772-1786), Captier (1786-1791), Mouche (1791-1792) ; les vicaires Perrin (1772), Samoel (1772-1774), Dufour (1774-1775), Bardet (1775), Janson (1775-1778), Poisat (1778-1780), Aubel (1780), Pic (1781-1785), Guérin (1785-1788), Chambarre (1788-1791), St-Didier (1791), et Mornay, prêtre, Bertelet de Barbot, f. Anselme Carret, Destre, curé de Chénelette, Perra, Janson, etc., Sapin, officier public. — Ff. 15, 16, 27-32, 44-48, 61-64, 76-79, 91-93, 102, 103, 112 115, 130, 131, 150, 151, 168-171, 181, 191, 200, 201, 211-213, 232-235, 246, 247, blancs. — Ff. 1-18, rongés en tête par l'humidité ; f° 173, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 182-189, 248-257, rongés en tête par l'humidité ; f° 41, acte du bas enlevé. — En déficit, premier feuillet du registre de 1778. — F° 50 v°, « Claude-Marie de La Poype, seigneur de Serrière, Poule et autres places, actuellement dans son château de Fougère à Poule ; Claude-Marie de Loriol de Chamdieu », sa femme, 25 janvier 1775. — F° 66, enterrement de « Louis-Claude-Marie de La Poype, comte de Serrières, baron de Corseant, seigneur de Propière, Poule et autres lieux », 30 janvier 1776. — F° 97, « Ce 4 juin 1778, je soussigné, curé de la paroisse de Poule, accompagné de messires Joseph Mornay, prestre, Claude Robert, Antoine Janson, vicaire, résidans audit Poule, en vertu de la commise et pouvoir reçus de monseigneur l'évêque, en datte du 18 may dernier, donné à Dijon et signés par mondit seigneur, étant aux états généraux de Bourgogne, Gabriel François, évêque de Mâcon, ai bénit la chapelle sous le vocable de l'Assomption de la très sainte vierge Marie, érigée et nouvellement construitte à cotté et faisant matin au château de Fougère, dans laditte paroisse de Poule, appartenant à dame Marie-Claude de Digoine de Chamdieu, comtesse de La Poype, seigneure et dame de Propière, Poule, Appagnier et autres places, demeurant en sondit château de Fougère, qui m'a exhibé la commise de mondit seigneur notre évêque

et qui l'a retiré et gardé en son pouvoir, dont acte dressé et signé ledit jour et an, audit château de Fougère, DE LA POYPE, DIGOINE DE LA POYPE ; MORNAY, prêtre ; JANSON, vic. ; PATURAL, curé, JANSON ». — F° 255 v°, « Clos et arrêtté cejourdhuy, 10 novembre 1792, l'an premier de la République, par nous maire et officiers municipaux soussignés, DURAND, maire ; C.-M. AUCOUR ; P. CHANRION ; C.-M. PERRA ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776, 1777, 1779-1790), Pezant (1791, 1792).

PROPIÈRES

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Église sous le vocable de Saint-Georges, archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, cure à la collation du chapitre d'Aigueperse ; élection de Villefranche, justices de Propières et de Beaujeu.

E. Suppl. 822 (GG 1.) — In-4°, 154 feuillets.

1718-1742. — Actes dressés par les curés Gonnet (1718-1737), Aulas (1738-1742), Vedeau (1742) ; les vicaires Aulas (1738), Rey (1738), et Tabillon, curé d'Azolette, Christophle, Servajaud, Guillin, Jandard, Ray, Verchère, P. Joseph Debourg, capucin de Charlieu, etc. — Ff. 39, 51, 61, blancs. — F° 15, « Antoine Colomb, fermier de mons. le comte de Digoine », 13 septembre 1720. — F° 93, « Le lundy 9e juillet 1736, à la réquisition de mre Adrien Gonet, prêtre, curé de Propière et chanoine d'Aigueperse, nous nous sommes transporté en son église, ledit jour, où nous avons béni la grande cloche de laditte église nouvellement refondue et avons été assisté à cette cérémonie par mrs les curés de Propière, Azolette, Dun-le-Roy et Adrien Aulaz, prêtre, à laquelle on a imposé le nom de George-Benoite, et nous sommes soubsigné. GONNET, curé ; CHRISTOPHLE, curé d'Azolette ; BOTTON, curé de Dun-le-Roy ; AULAZ, prêtre, GUILLIN, curé chanoine, archiprêtre ». — Registres parafés par Mignot (1718, 1719), de Phelines (1720), Babillon (1721-1736), Pressavin (1737, 1738).

E. Suppl. 823 (GG 2.) — In-4°, 137 feuillets.

1743-1756. — Actes dressés par les curés Vedeau (1743-1752), Ray (1752), de Lacharme (1753-1756), Faverge (1756), Maurice (1756), et fr. André de Lyon, capucin, Guillin, fr. Fidèle, Carré, Colard, Patural, etc. — Ff. 30-34, 49, 52, 63, 64, 89, 137, blancs. — F° 73, lacéré à droite ; ff. 130, 132, 135, 136, lacérés en tête. — F° 68, « Le lundy 12e may 1749, premier jour des rogations, conformément au pouvoir que nous en avons reçu de Monseigneur l'évêque d'Autun, à la réquisition de Mr le curé de Propière, sr Estienne Vedeau, en sa qualité de curé dudit Propière, chanoine de l'église collégialle d'Ayugueperse et de ses parroisiens, avons bény deux cloches à l'honneur de Dieu, la première sous la protection de saint George, patron de la parroisse, et la seconde sous la protection de saint Clair, abé. Nous avons esté assisté dans ces cérémonies dudit sr Vedeau, curé, et de mr Christophle, curé d'Azolette en Mâconnais. Ont esté présent à lad. bénédiction la plus grande partie de la parroisse, dont quelques-uns, présent en notre verbal, ont signé avec nous et nos confrères. VEDEAU, curé chan. ; BERTHELLIER ; BRANCHE ; DUBOUT ; CORTEY ; GUILLIN, curé archip. ». — Registres parafés par Pressavin (1743), Brac (1745), de Lacroix (1746), Cusin (1747, 1748, 1751), Jacquet (1749, 1750, 1752-1756).

E Suppl. 824 (GG 3.) — In-4°, 148 feuillets.

1757-1771. — Actes dressés par les curés Maurice (1757-1763), Griffou (1763-1771) ; le vicaire Audin (1763-1766), et Branche, vicaire de Monsols, Carré, Berthelier, Vacheron, Michel, etc. — Ff. 42, 43, 61, 87, 88, 125, blancs. — F° 50, « Monsieur de La Poype, seigneur de Propières », 23 octobre 1762. — F° 106 v°, « Le 26 may 1767, conformément au pouvoir que nous avons reçu de monseigneur l'évêque d'Autun, nous soubsignés, curé de Propières, en cette qualité chanoine de l'église collégialle d'Aigueperse, avons bénit une cloche à l'honneur de Dieu et luy avons donné le nom de Marie-Magdeleine-Philiberte-Gabriel. Nous avons été assistés dans cette cérémonie de mre Jean Michel, curé d'Azolette en Mâconnois, et de mre Jean-Marie de Lacroix, seigneur d'Azolette et de madame Marie-Magdeleine-Philiberte-Gabriele Verchère, son épouse, et ont été présents la plus grande partie de la paroisse dont quelques-uns présent en nostre verbal ont signés avec nous et nos confrères, CORTEY ». — F° 137 v°, « François-Honoré de Finance [Clerbois], équier », 10 septembre 1770. — Registres parafés par Jacquet (1757, 1759, 1760, 1763-1765, 1768),

Cusin (1758, 1761, 1767, 1769), Clerjon (1766, 1770), Roland (1771).

E. Suppl. 825 (GG 4.) — In-4°, 167 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par le curé Griffou (1772-1792) ; les vicaires Sental (1782), Chevalier (1782), Paquelin (1784-1791), et Michet, curé d'Azolette, de Lacroix, Janson, Cheuzeville, Audin, Chabout, etc., Geoffray, officier public. — Ff. 13, 19, 53, 64, 76, 144, blancs. — F° 1, 83, lacérés dans l'angle inférieur droit ; f° 84, lacéré en tête et à droite, moitié inférieure. — F° 110, « Le 28 septembre 1785, a été bénite la principale cloche de l'église de la parroisse de Propière, nommée Claudine, par messire Claude-François Dumats, archiprêtre de Beaujeu, curé de Belroche, sous l'invitation de messire Louis Grifou, curé de Propière et chanoine d'Aigueperse en Beaujollois ; le parrain a été messire Jean-François de La Poape, officier aux gardes françoises, représenté par messire Louis Hugue, compte de La Porte, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et mareine dame, dame Marie-Claude de Loriolle de Diguanne, comtesse de La Poyape, dame de Propière et autres lieux, en présence de messire Claude-Alexandre de Monrichard de La Brosse, chanoine et archidiacre de l'église de Mâcon et de messires les curé, vicaire et prêtre soussigné, Digoine de La Poype, Laporte, Montrichard de La Brosse, Mornay, prêtre ; Patural, curé de Poule ; Audin, curé, chan. ; Dumas, curé ; Duchaume, vicaire de St Igny ; Guerin, vicaire de Poule ; de La Croix, curé d'Azolette ; Paquelin, vicaire ; Griffou, curé, chan. ; Dumas, curé de Belleroche, archiprêtre de Beaujeu ». — F° 165 v°, « Ce jourdhui 16e decembre 1792, l'an premier de la République Françoise, en conformité du décret de l'Assemblée Nationale du 20 septembre dernier, à la réquisition du procureur de la commune, nous Pierre Vermorel, maire de la municipalité de Propières, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, sommes transporté, accompagné d'Antoine Geoffray, notre secrétaire-greffier, en la maison presbitérale de cette paroisse, dépôt des registres de tous les cultes (?) d'icelle, lesquels, après nous les être fait représenter par le citoyen Louis Griffou, curé constitutionnel de cette paroisse, nous avons clos et arrêtés les présents, pour être continués suivant les dispositions dudit décret, et nous sommes soussigné avec notre dit secrétaire-greffier, les jour, lieu et an que dessus. Vermorel, maire ; Geoffray, secrétaire greffier ». — F° 167 v°, « Ce jourdhui trente-un décembre 1792, l'an premier de la République française, nous Pierre Vermorel, maire de la commune de Propières, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, avons clos et arrêté deffinitivement le présent registre et nous sommes soussigné avec notre secrétaire-greffier, les jour, mois et an ci-dessus, Vermorel, maire ; Geoffray, secrétaire-greffier ». — Registres parafés par Gesse (1772-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

QUINCIÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, archiprêtré d'Anse, cure à la collation du prieur de Charlieu ; élection de Villefranche, justices de La Palud et de Varennes ; chapelles rurales de Saint-Nizier-Lestra (ancien prieuré de Cluny), et de Saint-Emilian.

E. Suppl. 826 (GG 1.) — In-4°, 238 feuillets.

1602-1651. — Actes dressés par les curés Pillet (1602), Lyonnet (1606-1617), Desbrosses (1627-1643), Jacquet (1645-1651) ; les vicaires Vincent (1602-1623), Duplot (1627-1628), Bedard (1632-1633), de Ranchet (1634-1635), Maysonneuve (1635-1639), Galland (1639-1641), Rulier (1641-1642), Pelletier (1642-1643), Jacquet (1643), Hugon (1645-1646), et Guyon, Pelletier, Carrige, Petitjehan, Desbrosses, Montagnon, etc. — Ff. 137, 142, 143, 186, 212, 213, 237, 238, blancs. — Ff. 20, 22, 42, 43, 187-189, 214, usés sur les bords. — Ff. 1-22, sépultures 1602-1617 ; ff. 23-39, mariages 1602-1623 ; ff. 42-105, baptêmes 1602-1621 ; ff. 106-135, baptêmes et sépultures, 1627-1629 ; ff. 135-136, enterrements 1629 ; f° 138, enterrements et baptêmes 1628 ; ff. 141-138, enterrements 1627 ; ff. 145-184, baptêmes 1629-1636 ; ff. 185 *bis*, 184, enterrements 1630-1631 ; ff. 187-211, baptêmes 1636-1643 ; ff. 214-238, baptêmes 1645-1651. — F° 2, « Me Girel, papetier, demeurant en la papeterie de m^e de Ponchon de Beaujeu », 17 septembre 1604. — F° 5 v°, « Le dernier jour de septembre aud. an (1607), a esté ensépulturé Anthoinette, fille de Pierre Paresmo, et doibt la luminaire, et a fondé en l'esglize de Quincyé une fondation de cinq livres t., qui est pour checun an cinq solz, racheptable, à la charge qu'il aura tant luy que ceulx de sa maison leur sépulture en l'esglize dud. Quincyé, auprès de la grande pourte, du costé du vend, joingnant la muraille, et moy soubzsigné l'ay fait faire du consentement dud. Paresmo

qui l'a ainsy voulleu, en présence de son filz Noé Guillaume, Thomas Bernillion (?), des Ardillats, Estienne Perrouze, Jehan Fiot(?), Claude Choppin, Pierre Tournissoud et plusieurs autres. Lequel Paresmo a promys assigner au prouffict du curé de Quincyé et de ses successeurs à l'advenir, à sa première volenté et requeste sur son bien, VINCENT ». — F° 7, « Le XXVe jour du moys de may, jour de Pentecostes, m'a esté donné charge de dire et chanter toutes les dimanches ung *Libera me Domine* sur les vaulx de chieu Cailliot, par sa fille qui est maryée en la parroisse de....., durant l'espace d'ung an, don j'espère de m'en acquitter et m'a promys me baillier cinq solz aus festes de Pentecostes venant que l'on comptera 1609 ». — F° 10, « Le XXI d'apvril, jour de mecredy (1610), s'est tué et massacré en la papeterie de Ponchon, en la parroisse de Quincyé, entre les maliches (?) et gaulx de lad. papeterie, un filz de l'aage de cinq ans, apertenant à Pierre, filz de Anthoine Cartellier, lors habitant de Beaujeu »...... — F° 11 v°, enterrement à Marchampt de Claude Pellotier, chapelain de Varennes, 17 mars 1611. — F° 15 v°, « Plus le lendemain XXXe (avril 1614) a esté ensépulturé ung filz apartenant à Jehan Rocheffort, gendre de Guicherd Gonim et ay forny ung cierge pesant environ demye livre que a esté gasté la nuict veillant led. enfant, et le lendemain, à sa sépulture, j'ay forny quatre cierges sur led. corps et quarante chandoilles, et le jour de l'offretoire trantesix, qui vallent troys solz ». — Nombreuses mentions semblables de fournitures de cierges et chandelles, frais de sépultures, etc. — F° 16, mention d'un *Libera me* à dire sur le tombeau des Perouze, 11 janvier 1615. — F° 17 v°, enterrement d'un homme mort d'un *noli me tangere*, après un an de maladie, 26 juin 1615. — Ff. 40, 41, « Mémoyre de ce que j'ay baillé à noz tacheurs, qui sont : Philibert Vado, Claude Perrin, Lyonnet de Vaultorte et Guillaume, fils de François Jacquet. A Lyonnet de Vaultorte, orge II bichetz ; à Guillaume Jacquet..... Pour la puriffication de la femme de Philibert Vado, pour la messe IIII s. Le mecredy 15e de janvier 1620, j'ay donné à Beaujeu 13 s. 6 d. aud. Guillaume Jacquet ja sus escript, en déduction de (?) se qu'il me doibt. Plus j'ay baillé à Philibert Vado, en déduction de la tâche qu'ilz ont prins de moy XL s., baillé par les mains de Benoist Claiette, le VIe febvrier an présent 1620. Le XVe jour de febvrier and., baillé audit Vado trente-deux solz en deux quarts d'escu, en présence de Lyonnet de Vaultorte, cy XXXII s. Plus led. jour, baillé aud. de Vaultorte une polle, prize à cinq solz, cy V s. ; aud. Lyonnet, pour journée, 1 s. III d. ; aud. Vado, pour le mesme faict, 1 s. III d..... Plus baillé à Philibert Vado, le jour de la Passion, pour payer ses tailles, XX s., cy XX s..... Plus aud. Lionnet, ung burre, vallant II s. VI d. ; à Guillaume Jacquet, deux dozaines œuf, vallantz cinq solz, cy V s..... Plus une plaine escuelle d'estain de sel, presté aud. Jacquet ; plus led. (?) Lyonnet au jeu de les guilles, V. s..... Plus j'ay baillé à Pontoize, pour me Philibert Vallet, le VIIe septembre, an présent 1616, troys bichetz froment en déduction de ung escu troys solz, et deux livres et demy de pain blanc. Le froment vault à présent XVII s. et demy ». Blason aux armes de Varennes, dessiné par le vicaire Vincent. — F° 91, baptême d' « Emilian, fils de Benoist Metras et de Guye du Tours...., lequel nom luy a esté baillé en considération de ce que lad. Guye du Tours, mère dud. enfant, s'estoit vouée à monseigneur sainct Esmilian, dont l'imaige est en la chappelle de Varennes, appellé la chappelle Sainct-Emilian », 23 décembre 1618. — F° 100 v°, « Le 3e jour de juing, apprès midy, an présent 1620, a esté apporté au-devant la grand porte de l'esglize de Quincyé, par me Jehan Caravilliot, demeurant en la paroisse de Quincyé, assisté de Pierrette Sabba, mère saïge de ceste paroisse et de Claudine Vivier, femme de Pierre Paresmo, portant une fille, led. Caravilliot, entre ses bras, pour demander baptayme, et à l'instant, je soubsigné ay demandé à qui est led. enfant ; lesquelz Caravilliot, Pierrette Sabba et Claudine Paresmo ont respondu d'une mesme voix estre sorti de Catherine de Condemyne, fille de Catherin de La Condamyne, à présent demeurant en la grange de La Pallere (?) et que c'est de la semence de me Jehan Garin, leur maistre, et non d'autre, ainsy que lesd. Caravilliot, Pierrette Sabba, Claudine Paresmo et Claudine Dubost estans présentes à la délivrance dud. enfant, ont interrogé lad. Catherine, qui leur a respondu, par plusieurs et réitératives fois, n'estre à autre que aud. Jehan Garin et n'avoir jamais cogneu autre que icelluy, duquel et de tout ce que dessus, j'ay prins en tesmoingt des personnes de Lyonnel de Vaultorte et Claude, filz de Pierre de Saint-Cire, aussy laboreurs dud. Quincyé ; ce voyant je l'ay administré le saint sacrement de baptaisme et son nom l'a esté imposé Janne, et a esté son parrin led. Jehan Caravilliot et sa marreyne lad. Claudine Paresmo, lesquelz susnommez tesmoingtz, parrin et marreyne et mère saige n'ont signés pour ne sçavoir, de ce enquis, VINCENT. Nombreux procès-verbaux semblables pour enfants naturels. — F° 105, « Je soubsigné, promectz à monsieur le curé de Quincyé, ou monsieur son vicaire, que au cas qu'ilz disent messe tous les sabmedis de l'année à mon intention et des trespassés de nostre maison, sans y faillier, de leur donner à l'ung d'iceulx pour lesd. commissions de messe, la somme de sept livres dix solz t. et c'est tant et sy longuement qu'il me plaira continuer icelle commission. En foy de quoy j'ay faict commancer lad. commission de messe par mon compère messire André Vincent, prebstre, vicaire dud. Quincyé, de l'office de Nostre-Dame, le sabmedy 25e jour de julliet, an présent 1620. Je prie Dieu que soit au salut de mon âme et de tous mes parens prédécesseurs trespassés, TOURNISSOUD,

VINCENT, vicaire dud. lieu ». — F° 105 v°, « Le dimanche 13e jour du moys d'apvril, en l'année 1614, a esté en la messe perrossialle dud. lieu, madame de Varennes, damoyselle Anthoinette, sa fille, madamoyselle de Durette, damoyselle de Lorme et monsr des Bordes, lesquelz se sont comuniez en lad. esglize et prins le tier ordre de l'ordre de saint Françoys de Paule, les ayant seing d'ung cordon noir, en la présence des habitans de ceste paroisse, en lad. foy de religion et acceptation prestée (?) par devant ung des Minimes de lad. ordre, demeurant à présent au chasteau de Montmerle. Je prie Dieu que leur face la grâce de la bien observer et de prier Dieu pour nous, VINCENT. — Le plantier de Anth. Guenard, bochier de Beaujeu, qu'il faict, a esté planté lad. anné en la mesme sepmayne que dessus, et c'est une terre qu'il a acheрté de Garil, qui joinct le pré de Varennes appellé le pré de Montmey ». — Le judy 8e jour du mois de febvrier 1618, j'ay commancé à dire messe en la chappelle de monsieur Cartier, estant en l'esglize de Quincyé, du costé de bize, où sont les imaiges mres saint Claude et saint André, par le commandement dud. Cartier, continuant tous les judy de l'année et moiennant ce il m'a promys sept livres dix solz par an, et ainsy continuant d'an en an à perpétuité et a promys la faire clorre de barreaulx de boys et de faire faire ung thableau et des ornementz y nécessaires. Dieu l'en face la grâce et que ce soit au salut de son âme et de tous les trespassés, VINCENT. — Plus j'ay commancé à dire aussy, à la poursuitte et dilligence du susnommé M. Cartier, une messe tous les jours de mardy tous les ans, sans y faillier en sa chappelle, de l'office de madame sainte Anne et a promys le mesme sallaire. Led. office commancé le premier mardy du mois de janvier, en l'année présente 1622, que je l'ay commancé à cellébrer, moy indigne. Dieu veuille que ce soit à sa salvation et de tous ses parens, tant vivans que trespassés. Par moy, VINCENT. — Le IIIe jour du mois de novembre en l'année 1601, a esté ensépulturé en l'esglize de céans et au-devant le grand crucifix, Claude Metrat, laboreur de ceste parroisse, lequel a fondé en lad. esglize une pancion de cinq solz par an, assize sur son pré au dessoubz sa maison..... ». — F° 107, « *Qui baptismatis sacramento initiati sunt in ecclesia parrochiali de Quincyé, anno Domini 1627, ipsorum nomina in hoc libro scripta leguntur. Gabriel Desbrosses hujusce dictæ ecclesiæ parrochus et ecclesiæ Aquaspercæ canonicus. Per amara pervenitur ad gaudia* ». — F° 154, « Pierre Thévenon, sr du Sauzy, bourgeois de Villefranche ; Pierre de Sève, baron de Fléchère et consellier du roy en son grand conseil », 20 novembre 1630. — F° 164, « Jacques Bellet, seigneur de Monternault, bourgeois de Villefranche », 7 novembre 1632. — F° 193, « Jehan Ducreux, fermier de La Pallu », 2 août 1638. — F° 201 v°, « Louy de La Chabaudière, seigneur d'Orcières et La Pallu », 19 février 1641. — F° 218 v°, « Rogier de Nagu, marquis de Varennes, ... gouverneur d'Aiguemortes, seigneur et baron de Lourcy, Longecourt, Jauly et autres places », 6 avril 1646. — F° 220 v°, « Louis de [illegible] d'Aultun, compte de Verdun, baron de Boutéon, seigneur de Périgneu, May, Meribert et autres places ; Henriette de La Baume, femme de Roger de Nagu, marquis de Varennes », 14 novembre 1646. — F° 234, « Jehan (?) Magnin, escuier, seigneur de Ponchonet La Carelle, exsant des gardes de monseigneur le duc d'Orléans », 10 avril 1651.

E Suppl. 827 (GG 2.) — In-4°, 196 feuillets.

1652-1673. — Actes dressés par les curés Mathron (1653-1656), Favre (1656-1673), le vicaire Maistre (1655-1656), et Desbrosses, ancien curé, Guyon, Berthod, Carrier, Ducros, vicaires de Marchampt, etc. — Ff. 51, 53, 168, 170-177, blancs. — F° 135, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — F° 1, baptêmes de 1652 ; f° 3, enterrements de 1653-1655 ; ff. 4-48, baptêmes 1655-1664 ; ff. 63-48, mariages 1653-1663 ; f° 52 v°, enterrement de 1660 ; ff. 64-134, baptêmes de 1664-1673 ; f° 135, enterrements 1661 ; ff. 137-146, mariages 1663-1668 ; ff. 156-146, enterrements 1663-1669 ; ff. 157-169, mariages 1669-1674 ; ff. 196-178, enterrements 1669-1673. — F° 18 v°, « Alexandre de Nagu-Varennes, comte de Lyon, abbé de l'abbaye royale Nostre-Dame Jouxdieu, prieur de Saint-Marcel-les-Chaalons », 2 octobre 1658. — F° 40, feu « Philippe de Foudras, vivant seigneur de La Tour, Morlan et ..... », 2 mai 1662. — F° 47 v°, « Anthoine de Chardonnet de Laye, escuyer, seigneur et baron de St-Lager et Cercyé », 15 novembre 1663. — F° 48 v°, « Jacques Gorbière, Durand Chesle, Jacques Montgolfier, Jehan Fouquer (?), Anthoine Dufaud, papetiers à la papeterie de Ponchon », 4 septembre 1663. — F° 68, « de Ponchon, escuyer, seigneur de La Carrelle », 21 novembre 1664. — F° 77 v°, « Jehan Magnin de Ponchon, escuyer, seigneur de Ponchon, La Carrelle, Verpré, etc. », 26 mars 1666. — F° 91 v°, « Aymé de Bussières, sieur du Chastellard et d'Escussolles, conseiller et procureur du roy en l'élection de Beaujollois ; César Rolin, sr de Montoux ; François Carrige, sr de Vaureille, bourgeois de Lyon ; Louis Charreton, chevalier, seigneur de La Terrière ; François Thibault, escuyer, seigneur de Thulon », 25 septembre 1668. — F° 110 v°, « Chrestienne Poulet, femme de sieur Jehan Faulre, sieur de La Colonge, garde du corps de deffunct monsieur d'Orléans », 11 mai 1671. — F° 121 v°, « Catherine de Laurencin, femme de noble Jean de Sauzey, seigneur de Jasseron et Grand Pré », 23 octobre 1672. — F° 193, mentions de la petite vérole, 1669 ».

E Suppl. 828 (GG 3.) — In-4°, 238 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par les curés Faure (1673-1688), Gaitte (1690-1699) ; les vicaires Rousselet (1689), Garnier (1689-1690), et Grand, vicaire de Marchampt, Malesaigne, de Lespinasse, Belassy, etc. — Ff. 12-20, 72-74, 142-148, 169-176, 187, 188, 196-200, 216, 220-224, 236-238, blancs. — Ff. 43, 44, lacérés en tête. — Registre de 1698 incomplet. — F° 57 v°, ondoiement d'une fille d'Alexandre-Joseph de Nagu, marquis de Varennes et de Gabrielle Dulieu, sa femme, 31 décembre 1678. — F° 215, « Par ordonnance rendue par mr l'official de Lyon, estant au bas de la requeste à luy présentée par Louise de Vitrie, fille majeure et jouissante de ses droits, demeurant à Quinsié en Beaujollois, il est enjoint à messire Gaitte, prestre, curé dud. Quinsié, d'impertir la bénédiction nuptialle à lad. de Vitrie avec Pierre Métrat, habitant de lad. paroisse, et qui ont déjà été publié par trois diverses fois, pourveu qu'entre eux il n'y ayt autre empêchement canonique, non obstant que lad. de Vitrie aye esté fiancée en l'année 1692, Estienne Boulan dit Muron et qu'il eussent esté publiés, sauf aux parties de se pourvoir pour leur dommages-intérests, si aucuns ils en prétendent, par devant qui ils aviseront bon estre. Fait à Lyon, sous le séel de l'officialité le vint-sixième may l'an 1695, Gros, greffier. Scellé led. jour ». — Registres parafés par de Phelines 1690), Mignot (1692-1694), de Lucenay (1697, 1699).

E. Suppl. 829 (GG 4.) — In-4°, 272 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Gaitte (1700-1706), Bailaz (1706-1717), Poncet (1717-1719), Massuque (1719-1729) ; le vicaire Poesy (1706-1708), et Paris, prêtre ; Garnier, vicaire des Etoux, Lespinasse, Guillot, Sandrin, Jouve, f. Pascal, etc. — Ff. 11, 12, 27, 34, 35, 51, 59-65, 97, 98, 271, 272, blancs. — F° 229, lacéré au bas, à droite. — F° 252, échancré au bas, à droite. — F° 10, « Visité dans le cours de la visite générale de monseigneur Claude de St-George, archevesque de Lion, ce 18e novembre 1700, Curtilliat, doyen de Trévoux ». — F° 38 v°, « Alexandre-Louys Sarrasin, écuyer, seigneur de La Pierre et Durette ; Elisabeth de Maulde, sa femme », 11 juin 1704. — F° 80 v°, « Jacque Delafont, sieur de Pougelon, avocat, demeurant à Lyon », 8 décembre 1708. — F° 108 v°, « Claude de Brosses, écuyer, seigneur des Croz et Maleval », 5 août 1711. — F° 148 v°, « Louis de Gaspard, chevalier, comte du Sou, seigneur de Foncraine », 24 septembre 1716. — F° 206, « Noël Richal (Richard), maire, procureur fiscal et bourgeois de la ville de Beaujeu », 1 juin 1724. — Ff. 253-270, table alphabétique des actes de 1710 à 1729. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Mignot (1718).

E Suppl. 830 (GG 5.) — In-4°, 259 feuillets.

1730-1759. — Actes dressés par les curés Massuque (1730-1741), Bel (1741-1759) ; les vicaires Flassany (1731-1734), Finiel (1748-1752), Chappuis (1753), Dumas (1754), Perot (1754-1769), et Bonard, vicaire de Marchampt, Pierre-François de La Pierre, jésuite ; Delhorme, f. Placide, Guillot, Christophe, etc. — Ff. 146, 194, 204, 234, blancs. — Ff. 168, 169, rongés en tête ; f° 184, tiers supérieur rongé ; f° 249, lacéré à gauche. — F° 83, enterrement du curé Jean Massuque, docteur en théologie, curé de Quincié et Marchampt, 4 janvier 1741. — F° 105 v°, « Vu par nous, vicaire général dans le cours de notre visitte, ce 25 juillet 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Dubreuil, secrétaire commis. » — Ff. 147-167, table alphabétique des actes de 1730 à 1749. — F° 190 v°, François Bessie, sieur de La Grollière, ancien officier de la marine et bourgeois de Lyon », 28 septembre 1752. — F° 192, « Charles-Gabriel de Varennes Nagu, seigneur marquis de Varennes, baron de Belleroche et autres places ; Louise de La Tourrette de Fleurieux, veuve de messire Jean-Baptiste Basset, chevalier, président de la cour des monnoyes de Lyon », 29 octobre 1752. — F° 203 v°, « Le vingt-sept aoust 1753, Estienne-François Bel, docteur en théologie, curé de Quincié et Marchampt, son annexe, a obtenu une sentence au balliage de Villefranche, qui condamne les religieux bénédictins de Charlieu à payer 420 liv. 10 s., pour la portion du vicaire de Quincié encourue et de continuer le payement de la portion congrue dud. vicaire. Les frais ont été de 230 liv., le curé a épargné à ces Mrs la taxe des dépends et l'exécutoire ». — F° 212, « Le cinq septembre mil sept cent cinquante-quattre, Estienne-François Bel, docteur en théologie, curé de Quincié et Marchampt, son annexe, a obtenu par sentence au balliage de Villefranche, contre Mrs les religieux de Charlieu, un sixième de la dixme des paroisses, au lieu et place de la portion congrue du curé de Quincié et du vicaire de Marchamp. Les frais du curé ont été de 705 liv., auxquels ces Mrs ont été condamnés. Le dix-neuf septembre de l'année susd., le mesme a pri possession du prieuré de St-Nizier Lestra, qu'il a obtenu en cour de Rome, à tiltre de commande doublement décretée dont la clause du premier décret est la réparation des bâtimens, la clause du second le retour en règle. L'ordonnance de son Eminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevesque de Lyon, juge exécuteur des provisions de cour de Rome est du 13 novembre suivant, portant qu'il sera construit une chapelle de 43 pieds sur 14, à prendre sur les premiers

fruits du bénéfice, dans deux ans à compter du jour de la paisible possession, et toutes les années le quart des revenus dud. prieuré sera affecté en réparations, suivant qu'il en sera ordonné par ledit seigneur archevesque ». — F° 226, « Les actes suivants (2 janvier 1757), sont de 1757, la rigueur de la saison n'ayant pas permis d'aller chercher sitôt ceux de laditte année ». — Ff. 250-259, table alphabétique des actes de 1750-1759. — Registres parafés par Pressavin (1737-1744), Brac (1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754, 1756, 1757), de Roche (1755), Cusin (1758).

E Suppl. 831 (GG 6.) — In-4°, 277 feuillets.

1760-1779. — Actes dressés par les curés Bel (1760), Dumas (1761-1779) ; les vicaires Perot (1760-1762), Matagrin (1762-1765), Forge (1765-1768), Morin (1768-1771), Jolivet (1771-1772), Gueyron (1772-1773), Valfort (1773), Chrestin (1774-1777), Rollet (1777-1779), Montmartin (1779), et Janson, curé des Ardillats, Farjetton, etc. — Ff. 87, 128, 129, 277, blancs. — F° 1, lacéré à gauche ; f° 115, lacéré en tête à gauche. — F° 23 v°, « La présente année [1762], il y eut une sécheresse telle qu'aucun ancien ne se resouvenoit d'en avoir vu une pareille, il ne pleut pas depuis les premiers jours de mars qu'il y eut une forte nège, jusqu'au 13e août qu'il y eut une pluye abondante. La récolte du foin fut très modique. Après les foins coupés les prés sechèrent et blanchirent de façon qu'on ne les distinguoit pas des terres couvertes de chaume. Le bétail souffrit beaucoup, non seulement il ne trouvoit rien dehors pour manger, mais, dans plusieurs lieux, on fut obligé de les aller abreuver à une lieue de distance. Touttes les menues graines manquèrent totalement ; les jardins se trouvèrent sans herbage ; cependant on fut étonné que les froments et les seigles qui n'avoient été arrosés de la moindre pluye et qui, par cette raison, se trouvèrent très clairs, fournissent cependant une récolte assez abondante pour supléer au défaut des menues graines et pour en faire baisser le prix au-dessous du prix ordinaire. Les vignes craignirent beaucoup plus que les bleds ; les raisins séchèrent sur plante et il ne resta que peu de raisins dont les uns étoient murs et les autres verts, touts foibles ; il en fut de même de touts les fruits. Pendant cette sécheresse, on fut à la veille d'éprouver une famine au milieu de l'abondance des graines, les moulins cessèrent faute d'eau et l'on eut recours à touts les moyens imaginables pour se procurer de la farine, les moulins à poivre furent une ressource et ceux qui s'en trouvèrent fournis s'en servirent utilement ». — F° 73 v°, « Charles Poirier, marchand fabriquant papetier de la paroisse de Quincié », 20 octobre 1766. — F° 90 v°, « Louis Dubouchet de [illegible] », 29 mars 1768. — F° 107, « Jean Durieux, marchand comissionaire de vin pour Paris », 3 avril 1769. — Ff. 116-127, table alphabétique des actes de 1760-1769. — Ff. 262-276, table alphabétique des actes de 1770-1779. — Registres parafés par Jacquet (1760-1767), Clerjon (1768), Roland (1769, 1771), Cusin (1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776), Guérin (1777-1779).

E Suppl. 832 (GG 7.) — In-4°, 206 feuillets.

1780-1793. — Actes dressés par les curés Ducros (1780-1784), Dumas (1784-1793) ; les vicaires Montmartin (1780-1784), Mathonnet (1784-1786), Teyssier (1786-1793), Farjetton, prêtre (1781-1788). — F° 53, blanc. — F° 19, « Claude Poirier, fabricant de papier dans la paroisse de Quincié », 8 novembre 1780. — F° 54, « Nota que les actes du mois de janvier 1783 sont inscrits à la fin des registres de 1782, les mauvais chemins, les mauvais tems ont retenus chacun dans sa maison, l'on n'a pû trouver pendant un mois des occasions pour Villefranche ». — F° 70, « Nota que les mauvais temps, les chemins dégradés par les nèges et les pluyes n'ayant pas permis d'entreprendre le voyage de Villefranche à qui que ce soit de ce pays, sur la fin de décembre de l'année dernière, on a été obligé de transcrire sur les registres de l'année dernière qui apartiennent à l'année présente 1784, on y aura donc recours. Ces actes sont au nombre de deux, Dumas, curé ». — F° 175, « Registre contenant seize feuillets pour servir à constater les baptêmes, mariages et sépultures des fidels de la parroisse de Quincié pour l'année chrétienne mil sept cent quatre-vingt-treize » (actes du 28 janvier au 19 novembre 1793). — Ff. 188-206, table alphabétique des actes de 1780 à 1793. — Registres parafés par Guérin (1780-1790), Pezant (1791, 1792).

QUINCIEUX

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Laurent; archiprêtré d'Anse ; cure à la collation du chapitre de Saint-Just ; élection de Lyon; justice de La Salle.

E Suppl. 833 GG 1. — In-4°, 224 feuillets.

1591-1650. — Actes de baptêmes dressés par le curé Thévenard (1632-1650) ; les vicaires Peget (1591-1612), Duvivier (1640-1643), Delaplace (1649), et Bastien, vicaire de St-Didier-de-Formans, Burnier, chanoine de Trévoux, Rousset, Pépin, Ronsier, Patriarche, Garrellon, Demonchanin, Guérin, ancien curé de Quincieux ; Rosset, etc. — Ff. 173, 174, blancs. — F° 1, laceré en tête, à droite ; f° 26, échancré à droite, en tête ; f° 224, fragment d'un feuillet format agenda. — Ff. 1-84, baptêmes de 1591-1612 ; ff. 85-224, baptêmes 1632-1650. — F° 18 v°, « Pompé de la Barme, seigneur de La Fourès en Lionois ; Barbe de Monfalcond et de La Pradelle », 19 avril 1599. — F° 22 v°, « Imberte de Pierrevive, femme de honnorable homme Claude Cachet, marchant et bourgeois de Trévoulx », 15 août 1600. — F° 57 v°, « Artus Henry, seigneur de La Salle et Vaux de Quincieu, maistre d'hostel ordinaire du roy », 24 août 1608. — F° 59, « François de La Tonnery, commissere de l'artilierie de France, négotiateur des affaires de monsieur de La Salle, en son chauteau de Vaux », 17 août 1608. — Ff. 78-84, répertoire des actes précédents. — F° 100, « Jacques de Foudras Balarin, escuier, Louise de Gletin, sa femme ; Jehan-Baptiste du Bec, escuier, sieur du Crozet ; Anthoinette de La Forest, famme de noble François de Pignon, escuier », 23 janvier 1634. — F° 114, « Jacques de Foudras, sieur de Balarin ?, Vayssieu, du Pin ? Rentalon, Tigni », 12 juillet 1635. — F° 138, « François de Ballion, baron de Jonc et prévaud des marchands de la ville de Lion », 4 août 1638. — F° 147, « feu noble Grollier, sieur de Bellefin », 14 juin 1639. — F° 148, « Marie-Lucresse du Montet, femme de noble Claude Duffourt, s^r de La Reste ? », 29 septembre 1639. — F° 149, « Denize de Bellièvre, dame de La Sale, royalle, Vaulx et Quincieu », 17 octobre 1639. — F° 150, « Claude Prod, mestre ouvrier, travalliant à la monnoye de Trévoulx en Dombes », 18 décembre 1639. — F° 184, « François de Baillon, chevalier, baron de la Salle royalle, Vaulx, Quincieu, et La Pradelle », 16 février 1646. — F° 208 v°, « Marie de Persy (femme de François de Ballion), dame baronne de La Salle, Vaulx et Quincieu », 22 septembre 1648. — Ff. 223-220 v°, « Ce jourduy 10 d'aoust 1636, a esté coronné roy, en l'esglize parrochiale de Quincieu, Laurent Collon, fils de Nicolas Collon, laboreur de Polleymieu, est pour le royolme de saint Laurent, lequel a promis de payer huict livres de cire blanche. Ledict an et jour a esté coronnée rayne une des fillies de Estiene ? Poysat, laboreur de Quincieu et qui a promis six livres de cire blanche. Ledict an et jour a esté coronné Anthoine Gioffray pour pourter l'estandard, demi livre de cire blanche. Ledict an et jour que dessus, Claude Bujon a promis une livre de cire blanche pour porter m^r saint Laurent à la procession. Ledict an et jour que dessus, Claude Meynand a promis demi livre de cire blanche pour le conétable. Ledit an et jour que dessus, Pierre Pomet a promis sing soubs pour porter la crosse. Ledict an et jour, Antoinette Bujon... sing soubs pour porter la pomme ? Ledict an que dessus, Marie Bertaud a promis demi livre de cire blanche pour porter le pommier ? Faict le dixiesme aust 1636, jour de saint Laurent, par moy curé soubsigné, THÉVENARD, curé de Quincieu. — Ce jourduy, jour de saint George a esté coronné roy Claude Garnier, dict Faviant, qui a promis dix livres de sire blanche, et la raine Claudine Buinet, qui a promis cinq livres de sire blanche, pour l'année 1638. Faict par moy, curé soubsigné, THÉVENARD. — Ce jourduy, jour de saint Austrilaige, a [esté] couronné roy Benoist Galliard, qui a promis quatre livres de sire blanche, et a esté coronnée raine Pernette Geoffray, fillie de Benoist Geoffray, laboreur de La Chapelle, parroisse de Quincieu. Plus a esté coronné dolphin Pierre Gerbault, filz de feu Anthoine Gerbault, et daulfine Benoiste Laverrière, fillie de Claude Laverrière ; et connétable Pierre Geoffray, fils de Estienne Geoffray, et la connétable Benoiste Prenier, fillie de Anthoine Prenier, est le tout pour l'année 1638. Faict ce 20e may 1637, est par moy, curé soubsigné, THÉVENARD, curé. — Ce jourdhuy 23e apvril, jour de saint George, a esté couronné roy pour le royaume de saint George, Claude Perrin, pour lequel Pierre Perrin, son père, a promis la quantité de six livres cire blanche. Led. jour a esté couronnée reyne dud. royaume, Benoîte Berjon, qui a promis troys livres et demy cire blanche. Led. jour, Anthoine Archier Favellet a promis pour le daulphin une livre cire blanche. Faict par moy, curé dud. Quincieu soubsigné, led. jour 23e avril 1638, THÉVENARD, curé. — Ce 10e aust, jour de saint Laurent, a esté coronné roy Anthoine..... Révilliard,

qui a promis dix-sept livres de sire blanche. A esté coronné raine Anthoine Prod dit Morio, qui a promis neuf livres sire blanche. A esté coronné daulfin Valentin Pagnard, qui a promis une livre sire blanche. A esté daulphine Estienette Gallien, qui a promis deux livres. A esté connétable Benoist Charllevigne ?, de la parroisse de Geney, qui a promis demy livre. A esté conétable Benoiste Lambert, qui a promis une livre. Pour porter l'estendard, George Lembert, qui a promis une livre. Pour porter la crosse, Jean Escolaud dict Bourdon, qui a promis demy livre. Pour porter l'image saint Laurent, qui a promis une livre. Je soubsigné, curé de la paroisse de Quincieu, [certiffie] que les subsdits ont promis tout ce que dessus, en foy de quoy j'ai escript et signé le présent acte, ce 10e aoust 1643, THÉVENARD, curé. — Ce jourduy 10e aust 1644, a esté coronné roy Pierre Thisseur, qui a promis dix livres et demy. A esté coronnée raine Florie St-Cire, qui a promis dix livres. A esté coronné daulphin, le fils de m. Perroud, appotiquaire à Trévoulx qui a promis deux livres. A esté coronné daulphine..... A esté coronné conétable qui a promis une livre et demy. A esté coronnée conétable Claudine Fouillie, qui a promis une livre et demy. Pour porter la crosse Esdouard Galliard, qui a promis une livre. A esté coroné Jehan Gillet pour pourter l'estendard, quatre livres. Pour porter le pommier, une livre. Pour porter la pomme, une livre et demy. Pour porter l'image de saint Laurent, Estienne..... qui a promis une livre. Je soubsigné curé de Quincieu, certiffie que les subsdictz ont promis tout ce que dessus, en foy de quoy j'ay signé, THÉVENARD, curé. — Le 25e novembre, jour de sainte Catherine a esté coronnée roy Benoiste Mascon, qui a promis six livres de cire blanche ; a esté coronnée reyne Laurence Ala... qui a promis trois livres ; a esté connétable la fame à Pierre Petit, de..... qui a promis demy livre ; a esté connétable George Lambert qui a promis demy livre. Je soussigné curé, certiffie que les susdits ont promis tout ce que dessus, en foy de quoy j'ay signé, ce 25 novembre 1644, THÉVENARD, curé. — Du 25 novembre 1645, a esté coronné roy Henry Gerbaud, qui a promis quatre livres et demy cire blanche ; ledit jour a été coronné raine Catherine Garnier, famme de Léonard Aulger, qui a promis deux livres et demy cire blanche. Je soubsigné, curé de Quincieu, certifie que lesdicts sieurs que dessus ont promis ce que dessubs, ce 25e novembre 1645, THÉVENARD, curé. — Du 3e febvrier 1646, a esté coronné roy pour le royaulme de saint Blaize, Anthoine Prod, de Quincieu, qui a promis trois livres et demi sire blanche ; l'an et jour subsdicts, la fille de Claude St-Cire, qui a promis quatre livres et demi cire blanche. Je soubsigné, curé de Quincieu, certiffie que lesdicts sieurs que dessus ont promis..... 3e janvier 1646, THÉVENARD, curé ». — F° 224 v°, « Pour le rozaire 1642, Benoiste Derieu ?, Anthoine Garnier, Catherine Girerd, Jaqueme Chatueu dit Namy, St-Austrilege, Anthoine Parel ?, Benoiste...... »

E. Suppl. 834 (GG 2). — In-4°, 187 feuillets.

1650-1676. — Actes de baptêmes dressés par les curés Thévenard (1650-1671), Dayme (1671-1676) ; les vicaires Bazinet (1653), Dupré (1655), Teste (1658-1666), Munilliand (1669-1671), et Barricand, habitué de Trévoux ; p. Louis de Ste-Marie, cordelier ; fr. Claude Jauray, cordelier ; de Baillon, oratorien ; Margerit, Belet, Miguet, etc. — Ff. 124-140, 154, 156-165, 170, 180-187, blancs. — F° 10 v°, « Genevïefve Charriere, famme de mre André Boullioud, segnieur de Fétan », 17 avril 1652. — F° 20, « Benoist Berthaud, prieur du prieuré du St-Esprit de Beauqaire », 2 août 1654. — F° 22 v°, « Hector Le Gendre, seigneur de Villorbene de Croze, officier pour le roy en la cavalerie françoyse », 15 octobre 1654. — F° 27, « Hector Le Gendre, seigneur de Villeurbene en Charrolois », 3 mai 1655 ; le r. p. Jacquilliard, religieux de l'ordre de l'Observance de Lyon », 3 juin 1655. — F° 28, « Estiene Thollieu, houvrier à la fabrique de Vimy », 21 juin 1655. — F° 29, Louis de Ste-Marie, cordelier de l'observance de Lyon, 26 août 1655. — F° 30, « Ferdinand de La Baume, chevallier, conte de Montrevel, marquis de St-Martin et de Savigny, etc., lieutenant général des armées du roy et dans ses provinces de Bresse, Bugey, Valromey, Gex et conté de Charrolois, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances ; Claire-Françoise-Hugénie de Saux [Tavannes], femme de M. le marquis de St-Martin », parrain et marraine d'une fille de « Françoys de Ballion, conte de La Salle, lieutenant pour le roy en la compagnie d'ordonnance de monseigneur le conte de Montrevel, gentilhomme de la chambre du roy », 16 novembre 1655. — F° 35, « Françoys de Ballion, chevallier, segnieur et conte de La Salle, Vaulx et Quincieu, La Pradelle, cappitaine et lieutenand de la compagnie d'ordonnance de M. le comte de Montrevel », 3 juillet 1656. — F° 39 v°, « Jehan Grolier, escuier et seignieur de Pierre-Size ? », 21 avril 1657. — F° 60, « Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, conseiller du roy en ses conseils, président à mortier en son parlement de Dauphiné », 21 octobre 1660. — F° 60 v°, « Gabriel de Prunier, baron de St-André et Bochaine, seigneur de La Bussière et Bellecombe, conseiller du roi en ses conseils, président au mortier au parlement de Dauphiné », 21 octobre 1660. — F° 80, « Charles Grolier, escuyer, seigneur du Cazaud et de Bellecize, et ancien prévost de la ville de Lyon », 21 octobre 1663. — F° 89 v°, « François de Baillon, seigneur et comte de La Salle, baron de Jons, seigneur de Saillant, cappitaine-lieutenant de la compagnie des gens d'armes de M. le comte

de Montrevel », 23 juillet 1665. — F° 97 v°, « *Non arbitror inter pastores, plurimos esse qui salvi fiant, sed multo plures qui pereant . in causa est quia res ista excelsum requirit animum et multis illi undique oculis opus est. S. Chrysostomus, hom. 3, in acta* ». — F° 98, « Rouyaume de saint Austrilege pour l'année 1665. Ont esté couronnez roy Estienne Farges, pour 3 l. ; la reyne Anthoinette Garnier, femme d'Anthoine Lamber, 3 l. 1/2 ; le dauphin, Jean Martin, dit Degat, 1/2 l. ; la dauphine, Lucrèce, servante à M....., 1 l. ; la connétable, la fille du tisserant, 1/2 l. ». — Ff. 141 v°, 155, 166, 167, 168, 169, notes et canevas de sermons : « O vous qui péché sans cesse, voyé votre sauveur expirer sur une croix. La voyé vous cette âme innocente frappée de toutte l'horreur qu'inspire le crime, voilà l'image de la douleur, de la tristesse et du brissement de cœur que vous devez porter au tribunal de la pénitence où vous allé conffesser et repasser vos crimes. Jésus-Christ dans son agonie est le modelle de la pénitence que vous devé faire, et cependant vous appellé expier vos péchés, appaiser la colère de Dieu, lorsque...... — *Redde rationem villicationis tuæ*. Rendé conte de votre ferme. Il est marqué dans l'évangile de ce jour qu'un certain homme étoit riche et il avoit un fermier, et le fermier ayant dissipé le bien de la ferme qui luy avoit été conffié s'attira une mauvaise réputation dans le monde. Son maître le fit appeler et luy dit : Qu'est-ce que j'entend dire de vous ? Rendé compte de votre ferme, car je vous assure que vous n'estes plus mon fermier ». Alors ce fermier dit à luy même : Que feray-je ? ; voilà que mon maître m'ôte la ferme qu'il m'avoit conffié ; je puis point travailler ; je n'ose demander l'aumône. Quelle ressource me reste il en cet estat ? » Voilà, mes frères, en abrégé, ce qui est contenu dans l'évangile de ce jour. Cet homme riche dont il est parlé, c'est Dieu ; ce fermier, ce sont les chrestiens à qui Dieu conffie ses grâces et ses talens et dont il leur demandera un compte rigoureux au jugement dernier. *Redde rationem villicationis tuæ*. — Pour le cheval, je ne puis le conffier à personne qu'à vous, je vous prie donc de venir à Quincieux, où je vous remettray le cheval et tous les effets que vous m'avé conffié, et d'avoir en mesme temps un prestre qui vienne me succéder. Je suis..... Vous verrés donc, après avoir examiné touttes choses dans un esprit de justice que je n'ay pas tort d'avoir pris mes seurtés auprès de vous. Je vous adore au Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre, dans la production de cette nouvelle créature que vous tirez aujourduy du néant pour l'élever un jour à une dignité qui est au-dessus de Jésus-Christ, n'a rien d'égal ny dans le ciel ny sur la terre. Vous commencez par elle à exécuter dans le temps vos desseins éternels pour la réparation du monde. Vous la faite paraître comme le crépuscule du soleil, du soleil de justice qui doit bientôt se lever sur notre orizon, pour éclairer nos cœurs, vous la jettez sur la terre comme la première semence du salut que vous y vené opéré. — Enfin, non-seulement vous sorté des règles de l'humilité et de la charité, lorsque vous parlé mal de votre frère, vous sorté même de celle de la justice, la cheute de votre frère est publique, dites-vous, c'est pour cela que vous ne craigné de vous... Sont-ce là les leçons que nous donnent les saintes douleurs de Jésus-Christ et l'impression que devroit faire sur nous la vue de sa triste agonie. Les anges de nos églises devroient-ils avoir d'autre occupation dans les tribunaux sacrés dont les pécheurs s'approchent que de soutenir, comme autrefois les anges consolateurs à l'égard du Sauveur, que de soutenir, dis-je, le pêcheur dans son accablement, que de le consoler dans sa tristesse, que d'addoucir l'amertume de son calice, loin de réveiller son indifférence et d'exciter son calme et sa tranquilité. J'ay la confiance, ô mon Dieu, et c'est vous qui me la donné, que parmy ceux que la parole divine assemble en ce saint lieu, il n'est point d'âmes de ce caractère et je présume qu'il ne se trouve plus comme un autre Acab, de sacrilège en Israël. Je ne parle que de ces âmes mondaines, qui après avoir passé une année entière..... — *Animus gaudens etatem floridam facit ; spiritus tui otio exciccat ossa.* — ... Parce que tout ce que vous este, vous l'ête infiniment, vous l'este immédiatement, vous l'este nécessairement, et comme vous ne sçaurié punir un innocent, vous ne sçaurié aussy ne pas punir un coupable, ny refuser à votre justice la vengeance que la loy éternelle de l'ordre veut qu'elle tire du [crime]. En effet, la vie des pêcheurs dément leurs paroles et fait bien voir que ce qu'ils disent aux autres ne vient pas du fon de leurs cœurs ; mais une âme juste pour reprendre son frère commence à montrer ce qu'elle fait, ses actions parlent aussy fort que ses paroles. — Seigneur, renouvelle, éclaire, anime ma foy et mon amour, afin que je puisse contempler [ta gloire]. — Durant le saint temps où nous entrons, mon Dieu, quand pesant touttes nos actions bonnes ou mauvaises, vous metté dans une balance d'un coté tous ces jours que nous avons malheureusement passé dans l'iniquité, et de l'autre ceux que nous avons employé à votre service. Quand vous opposeré la fausse félicité..... Et la grandeur d'une âme éclate davantage à bien voir ses deffauts qu'à se les déguiser. — Que le pontif des biens futurs intercède auprès de son père par des gémissements inénarable. Ainsy parle en mourant le neveux de Tibère, ainsy meurt en parlant couronné de lauriers ce prince magnanime entre mille guerriers, mais pour venger sa mort chacun se délibère. Que ne pouvons nous arriver à ce point éminent de perfection. — Vous este juste, Seigneur, et vos jugemens sont la justice même, mais vous este juste d'une manière bien différente de celle des hommes..... *Qui se exaltat humiliabitur ; qui se humiliat exaltabitur*, Luc c. 18..... *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram.* — Dieu estant le

souverain bien incréé et la fontaine de tous biens, est souverainement aimable, il le faut donc aimer de tout son cœur, car tous autres biens en comparaison de Dieu sont vains et un rien, n'estant qu'un ombre et vestige de ce souverain bien, et par ainsy ne doivent estre aimé pour eux-même, mais seulement pour Dieu..... »

E Suppl. 835 (GG 3. — In-4°, 235 feuillets.

1676-1699. — Actes dressés par les curés Dayme (1676-1681), Michellon (1681-1696), Gerson (1696-1699) ; les vicaires Martin (1682-1684), Malartre ? (1693-1694), Gerson (1695-1696), et Forret, curé de Rochetaillée, Gaillard, fr. Ange de Roanne, fr. André de Beaujeu, Malaval, Sollier, Michellon, etc. — Ff. 36, 84-86, 116-118, 132, 148, 158-160, 169, 200-205, 220, 221, blancs. — F° 183, coupé au bas. — Ff. 1-26, baptêmes 1676-1681 ; ff. 16 v°, 22, un acte de mariage ; f° 26 *bis*, acte de sépulture ; ff. 27-235, les trois actes. — F° 15 v°, « Ennemond-Louis de Montgefon, marquis de Meyxemieu ; Guy-Baltazar, Emé comte de Marsieu », 14 février 1679. — F° 67 v°, mariage de « Jean-Arthus de Baillon, chevallier, comte de La Salle, capitaine de chevaux-légers », avec « Catherine Aumaistre, fille de Mathieu Aumaistre, baron de St-Marcel, seigneur de Sarre, Rancia, Villevielle et Rosnet », 10 février 1686. — F° 101 v°, enterrement d'une « pauvre fille innocente, trouvée morte dans la terre de Claude Balozon, territoire du four de Mauconseil, et à ce que l'on m'a dit que cette mort ne provenait que du grand froid, estant presque toute nue, pourtant aagée de 23 ans », 3 février 1689. — F° 143 v°, « Benoît Cachet, seigneur de Montesan, conseiller du roy, lieutenant particulier, accesseur criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Lion et conseiller au Parlement de Dombes », 16 août 1693. — F° 182 v°, « Pierre de Baillon de La Salle, prestre, docteur de la maison et société de Sorbonne, grand archidiacre de Poitiers, abbé de Bonnevaux et vicaire général au spirituel et temporel d'illustrissime et révérendissime monseigneur François-Ignace de Baillon de Saillant, évesque de Poitiers ; Anne de Chapponney, épouse de m^re^ Alexandre de Garadeul, chevallier, marquis de l'Ecluse, seigneur de St-Jean-d'Ardières, Dracé, Taponas et autres places ; Gaspard Barailhon, chevalier, seigneur de St-Didier, Massieu, Rochefort et La Colombe », 21 novembre 1696. — F° 199, « Le 10e novembre 1697, la mission a commencée en cette parroisse de Quincieu et n'a durée que quinse jours ; elle a été faite par messieurs Blanc, supérieur de la maison de St-Lazare de Lyon, et m^rs^ Bernard, Pelletier et Garnier, de la même société. En ce tems j'ai fait exactement la visite dans la parroisse, j'ai comté tous les communians, tant hommes que femmes, enfens, domestiques, et je n'en ai treuvé dans le bas de Quincieu que cent cinquante-sept ; à La Chapelle Saint-Jean, cent quatre ; à Billy le Jeune, trente ; Billy le Vieux, trente-cinq ; à Veyssieu, vingt-trois ; au Château-Brulé, treise ; à Varenne cinquante-un ; au Port-Masson, dix ; [423]. Pendant ceste mission, il y a eu une quantité prodigieuse de malades et plusieurs morts ». — F° 219 v°, « J'ay reçeu la grosse de la présente minute à Villefranche, le 30e janvier de l'an 1699, Bottu, archiprêtre d'Anse ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 836 (GG 4.) — In-4°, 181 feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par les curés Gerson (1700-1710), Plaignard (1715-1717) ; les vicaires Railhe (1700-1711), Giraud (1711-1712), Pinede (1712-1715), Duculty (1715), et Michellon-Chesnard, ancien curé, Buisson, curé d'Ambérieu, Dufresne, Prat, Draguet, etc. — Ff. 41, 42, 72-74, 84, 94, 104, 112-114, 122, 123, 129-133, 139-143, blancs. — F° 14, 1700, 35 baptêmes, 8 mariages, 20 enterrements. — F° 22 v°, 1701, 27 baptêmes, 31 enterrements, 2 mariages. — F° 32, 1702, 32 enterrements, 36 baptêmes, 7 mariages. — F° 40, 1703, 20 enterrements, 22 baptêmes, 9 mariages. — F° 57 v°, « J. Dufresne, prestre, docteur en théologie, correcteur à l'imprimerie de Trévoux », 3 avril 1705. — Ff. 95-103, 1709, 40 enterrements, 14 baptêmes, 2 mariages. — F° 174, « Matthieu-Ignace de Baglion, chevalier, comte de La Salle, seigneur de Saliant ; Marie-Jacqueline de La Praye, sa femme ; Pierre de Baglion de La Salle, évesque, seigneur et gouverneur de Mendes, comte du Givaudan ; Alphonse-Henry-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt ; François-Joseph de Damas, marquis d'Antigny ; Jean de Damas, chevalier de Malthe, mareschal de camp et armées du roy », baptême de Pierre-François-Marie de Baglion de La Salle, célébré par François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, 7 octobre 1717. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 837 (GG 5.) — In-4°, 212 feuillets.

1718-1735. — Actes dressés par le curé Plaignard ; les vicaires de Montagu (1719), Feyeud (1728), et Mareschal, missionnaire, Draguet, vicaire de St-Germain-au-Mont-d'Or, Figuière, Desvignes, Dubreuil, fr. Gabriel, franciscain Emonet, de Rostaing, Devigo, Merlin, Emery, fr. Maurice, franciscain, etc. — F° 13 v°, « Veu et paraphé dans le cours de la visite générale de monseigneur François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, par nous l'un

de ses vicaires généraux, à Quincieu, ce 1er octobre 1719, Lacroix, vic. général ». — F° 26 v°, « Nicolas de Liatou, écuyer, résidant actuellement à Trévoux; Benoiste de Tensein, épouse d'Antoine Jannon de Grancé », 26 mars 1721. — F° 78, « Bernardin Beaucamp de St-Germain, ancien capitaine au régiment royal des Vaisseaux », 19 août 1725. — F° 179 v°, « Vu dans le cours de notre visite, à Quincieux, ce 21 juillet 1733, Charcun, curé de Chazay, archiprêtre substitué d'Anse ».

E. Suppl. 838 (GG 6. — In 4°, 208 feuillets.

1735-1750. — Actes dressés par le curé Plaignard ; les vicaires Vivien 1738-39), Lailliaud (1740), Emery (1740-1749), Durand (1750), Eymard (1750) et f. Ambroise, franciscain de Trévoux, Laugier, Chantre, etc. — Ff. 20-24, 49, 50, 99, 137, 138, 168, 180-182, 193, 194, 195, blancs. — F° 80, « Dominique Malleval, maître d'école », 29 juillet 1741. — F° 120 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. Quincieu, le 19 juin 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1737-1741, 1743, 1745, 1748-1750), Charrier (1742-1744, 1746, 1747).

E. Suppl. 839 (GG 7.) — In-4°, 243 feuillets.

1751-1765. — Actes dressés par les curés Plaignard (1751-1759), Rousset (1759-1765) ; les vicaires Eymard (1751), Meynet (1751-1755), Rousset (1755-1759), Fuchy (1764-1765), et Plaignard, ancien curé, Chanet, curé de Marcilly, le vicaire des Chères, etc. — Ff. 1, 31, 32, 57-60, 73, 74, 85, 86, 98, 121-124, 134-138, 151-171, 183, 200-207, 237-243, blancs. — F° 109, « Benoît-François Guiguet, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de St-Nizier de Lyon, conseiller clerc au parlement de Dombes », 11 novembre 1758. — Registres parafés par Pupil (1751-1765), Berthaud (1764 suppl.).

E Suppl. 840 (GG 8. — In-4°, 295 feuillets.

1766-1781. — Actes dressés par le curé Rousset ; les vicaires Fuchy (1766-1776), Pardon (1777-1780), Galleand (1780-1781), Defronton (1781). — Ff. 24, 25, 37-51, 70-79, 95-100, 119, 120, 129, 130, 144-146, 157-164, 176-178, 191, 192, 202-205, 216-219, 233, 248-251, 289-295, blancs. — F° 32 v°, « L'an 1767 et le 26 du mois de juillet, la cérémonie de la bénédiction de la grosse cloche de la parroisse de Quincieux a été faite par messire Claude-Benoît Rousset, curé dud. lieu soussigné, [parrain] haut et puissant seigneur messire Pierre-François-Marie de Baglion, seigneur comte de La Salle, Vau, Quincieux, Varennes, Veissieux, La Pradelle et autres places, chevalier de l'ordre roial et militaire de saint Louis, ancien capitaine des gardes françaises, gentilhomme de la manche des enfans de France, etc., et haute et puissante dame, dame Marie-Jacqueline de La Praye, veuve de haut et puissant seigneur messire François-Mathieu-Ignace-Alexandre de La Salle, seigneur et comte de La Salle, Quincieux, etc. ; ancien capitaine au régiment de Bourbon, etc. ; ledit seigneur comte de Baglion a été représenté par sr Pierre Lagrange, agent du château de La Salle, et lad. dame comtesse de La Salle a été ausi représentée par dlle Marie Tronchon, veuve de sr Henri Lagrange, ancien agent du château de La Salle, lesquels ont signé avec les invités à la cérémonie, Marie Tronchon, Noel, Roux-Noel, Marie Noel, P. Lagrange, J. Fuchy, vicaire ; Rousset, curé ». — F° 126, « L'an 1771 et le 23 juin, nous curé soussigné, avons procédé aux cérémonies de la bénédiction de la grosse cloche de la paroisse de Quincieux, à laquelle on a donné les noms de Marie-Jacqueline-Pierrette, ont été parain messire Pierre-François-Marie comte de Baglion, seigneur comte de La Salle, Quincieux et autres places, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gentilhomme de la manche des princes de France, et maraine dame, dame Marie-Jacqueline de La Praye, veuve de messire François-Mathieu-Ignace-Alexandre, comte de Baglion, chevalier, seigneur comte de La Salle et autres places, le tout en présence des soussignés. Ladite cloche a été reconnue peser mille quatre-vingt-dix livres, poids de marc. C. Garnier, sindic de communauté ; Antoine Vincent, Lambert, Gomet, fondeur ; Antoine Cologe, Fuchy, vicaire ; Rousset, curé de Quincieux ». — Registres parafés par Pupil (1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leuillion (1779), Rambaud (1780, 1781).

E. Suppl. 841 (GG 9.) — In-4°, 258 feuillets.

1782-1792. — Actes dressés par les curés Rousset (1782-1791), Masson (1791-1792) ; les vicaires Defronton (1782), Bouvard (1783-1790), Masson (1790-1791), et Georgerat, curé d'Ambérieu (1792). — Ff. 15-24, 40-48, 69-72, 90-95, 116-120, 130, 142-147, 164-171, 187-194, 210-217, 234-240, 258, blancs. — Ff. 109, 110, lacérés dans l'angle inférieur droit. — F° 4, « Michel Sudan, faisant son cours de palais dans la ville de Lyon », 8 février 1782. — F° 186, 1789, 28 baptêmes, 24 enterrements, 7 mariages. — F° 209, 1790, 33 baptêmes, 18 enterrements, 7 mariages. — F° 233,

1791, 32 baptêmes, 22 enterrements, 11 mariages. — F° 254, « Arresté le présent registre le 26 décembre 1792. Allemand, maire ; Soully ; Desvignes, Garnier, p. de la commune ». — Registres parafés par Gesse (1782), Rambaud (1783-1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Berger (1792).

RANCHAL

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Eglise sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prieur de Thizy ; élection de Villefranche, justices de Magny, de Montpincy et de La Terrière.

E. Suppl. 842 (GG 1.) — In 4°, 182 feuillets.

1687-1716. — Actes dressés par les curés Goyne (1687-1693), Lataneric (1694-1701), Lataneryc (1703-1711), Jourdan (1711-1716), et Lièvre, curé de Thel, Pascal, franciscain, Brinet, fr. J.-E. Gigat, augustin ; Gontier, Filhiol, Latanerie, Brun, etc. — Ff. 21-23, 30-35, 44, 45, 52, 53, 60, 67, 76-78, 86, 87, 93-96, 100, 101, 108, 118, 119, 135, 136, 141, 142, 150, blancs. — F° 17, lacéré en tête à gauche ; f° 117, un acte enlevé au bas ; f° 175, rogné à droite, la moitié supérieure enlevée. — Lacunes du 9 juillet 1690 au 7 avril 1692 ; du 28 février au 3 août 1696 ; du 18 mars 1698 au 18 janvier 1699 ; registres de 1702 et 1708 en déficit. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1701, 1703-1705, 1709, 1710), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711-1714). V. registre suivant, ff. 35-40, actes de 1693.

E. Suppl. 843 (GG 2.) — In-4°, 223 feuillets.

1716-1745. — Actes dressés par les curés Jourdan (1716-1739), Bel (1741), Garambois (1741-1745), et Brun, curé de Thel, Patel, Christophle, Bel, Bonard, Maurice, etc. — Ff. 33, 34, 171-179, 190-192, 199, blancs. — Ff. 66-68, troués à gauche ; ff. 69, 70, brulés en tête ; ff. 81, 99, lacérés en tête. — F° 1 v°, « Claude-Christofle de Belleroche, demeurant au château de Montpinay », 9 octobre 1716. — Ff. 35-40, actes de 1693. — F° 49 v°, « Antoine de Damas, chevallier, seigneur de Grandpré et de La Pilonière », 21 mai 1722. — F° 65, « Jean-François de Guillermain, chevalier, seigneur de Nuzière », 1 février 1725. — F° 68, « M. de Nuzière, seigneur de Montpinay », 28 janvier 1725. — F° 71, « Jean-François de Nuzière, écuyer, seigneur de Montpinay », 28 novembre 1725. — F° 77 v°, « Jean-François de Guillermin, chevalier, seigneur de Nuzière et de Montpinay, ancien capitaine d'infanterie », Jeanne-Marie de Ponchon, sa femme, 11 janvier 1727. — F° 164, table des actes de 1739 ; ff. 165, 166, observations sur la tenue des registres ; ff. 167-170, tables des actes de 1735-1738. — Ff. 187-189, 198, 199, tables et remarques sur les registres de 1741-1743. — F° 207, « Le 17 février 1744, on a ôté le vieux Christ, à cause de sa laideur et on a mis le petit qui a couté 15 l., et la croix peinte en olivier, avec la poutre 10 l. La voiture de Thizy icy vingt sols, en tout 26 l. Garambois, curé ». — F° 211, « Le 13e du mois de juillet 1744, on a béni une cloche dans cette parroisse de Ranchal, nommée Marie, par mre Antoine Perret, lieutenant de la justice de Cublise et dépendance, et par demoiselle Marie-Elizabeth Constantin, épouse dud. sr Perret, au nom et par ordre de mre Jacques-Philippe-Sébastien Le Prestre, comte de Vauban, lieutenant de cheveaux-légers de la reine, seigneur de Magnni et d'autres plasse et de dame madame Anne Joseph de Laqueille, comtesse de Vauban, son épouse, parein et mareine de ladite cloche, qui a été bénite par mre Estienne Mercier, bachelier en théologie, curé de St-Bonet de Troncy et archiprêtre de Beaujeu, en présence de mre Jean-Dominique Garambois, curé dudit Ranchal, de mre Antoine Chavany, curé de Cublise, de mre Jean-Dominique [Brun], curé de Thel, de mre Claude Peillon, curé de Cours, et autres prêtres méritans, qui ont signé avec nous archiprêtre susdit, qu'on a prié de faire le présent acte. Perret, Marie-Elizabeth Constantin Garambois, curé, Poysat, vicaire, Peillon, curé. Chavanis, curé. Brun, curé de Thel. Cortey, prêtre, Favre, Hémard, prêtre, Fabry?, Garambois, Mercier, archiprêtre de Beaujeu ». — Ff. 221 v°, 223, tables de 1744, 1745. — Registres parafés par de Phelines (1717), Mignot (1718), Janson (1723, 1725, 1741), Mignot (1742-1745).

E. Suppl. 844 (GG 3.) — In-4°, 225 feuillets.

1746-1768. — Actes dressés par les curés Garambois (1746-1763), Deschamps (1763-1768), et Boisseaud, curé de Thel, Bergeron, P. Alexis de Langogne, capucin ; Chevrot, etc. — Ff. 65, 66, 76, 150, 166, 202, blancs. — F° 173, le tiers inférieur brûlé ; f° 8, les 7 huitièmes inférieurs enlevés. — Ff. 23-26, 59-64, 77-79, 100-103, 113-114, 122-124, 140-

142, 177-182, 219-225, tables des actes de 1746-1768. — F° 32, « Le 18 aoust 1749 a été bénie la grande cloche qui avoit été refondue le 4° du même mois, son parrain a été messire Jacques-Philipe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, mareschal des camps des armées du roy, seigneur de Magny et autres places et sa mareine dame madame Anne-Josèphe de La Queuille, comtesse de Vauban. Garambois, curé ». — F° 59, « Cette année 1752, j'ay avec Joseph Pellou, fabricien, fait refaire la muraille de l'église du côté de vent, et, comme il faloit refaire la moitié de celle de soir, on l'a fait refaire en entier; au moyen de ce on a agrandy l'église de huit pieds pour ôter une méchante tribune qui auroit toujours occasionné la chute du mur de côté de vent. Lad. réparation a coûté 320 livres, non compris le lambris qu'il faut faire dans l'avancement de l'église. Garambois, curé. La même année je l'ay fait reblanchir ». — F° 104 v°, « L'année 1756, m^rs de Saint-François de Sales, de Sainte-Colombe-les-Vienne, proche Vienne en Dauphiné, ont fait la mission à Ranchal, laquelle commença le 16 may et finit le 20 juin, même année. La croix de la mission fut plantée et bénie le 18 juin, jour de vendredy. Elle a été donnée par M^r l'avocat Ducarre, demeurant à St-Maurice-en-Brionnois. La couronne d'épines a coûté 6 l., le coq, autant ; enfin, malgré le don de mondit s^r Ducarre, la croix a coûté près de 40 l., y compris le charrois, écurrage, peinture, journées, dommage qu'elle causa dans le pré de Sapalis, où il fallut la passer. L'église de Ranchal a eut pour restitutions incertaines et questes pendant les dimanches qu'a duré la mission, près de 500 l., dont on fera carreller lad. église qui n'étoit pavée qu'en pierres brutes. Garambois, curé. M^rs les missionnaires ont eu pour faire lad. mission 300 l. ». — F° 162, acte de validation d'un acte de mariage. — F° 176, « Ce fut en la susd. année 1763 et le 23° jour de mars, que sieur Jean-Claude Deschamps de Lyon prit possession du bénéfice de Ranchal. Loué soit le Seigneur ». — F° 186 v°, « Mr Gonnet, seigneur de Montpinay », 23 juin 1765. — Registres parafés par Noyel (1746), Cusin (1747, 1748, 1766), Jacquet (1749-1760, 1762-1765, 1767), Roland (1761), Clerjon (1768).

E. Suppl. 845 (GG 4.) — In-4°, 249 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Deschamps (1769-1783), Labrosse (1783-1791), Deschavannes Chiramondant (1791, 1792), les vicaires Thomas (1772-1774), Bardet (1775), Dufour (1775-1778), Neveux (1779-1780), Deville (1785-1786), Dupont de Bretaillère (1786-1791) ; et Vacheron, vicaire de Poule; Dumas, curé de Belleroche, Boisseau, curé de Thel, Bergeron, Plasse, Roux, Poysat, Pelosse, Captier, Labrosse, Guérin, Cheuzeville, etc., Plasse, maire. — Ff. 44, 66, 89, 114, 155, 219, blancs. — F° 69, quart inférieur enlevé ; f° 127, rongé sur le bord, à droite ; f° 166, lacéré en tête, à droite. — F° 42, « L'année 1772, dont on va transcrire la table cy-après est celle en laquelle on a cessé de prendre les registres au greffe de Villefranche, ainsi le registre de ladite année est le premier de ceux qu'on a perceu du greffe de Lyon. Il est aussi à remarquer qu'en ladite année monseigneur Gabriel-François Morau, évêque de Mâcon, à la requête de s^r Jean-Claude Deschamps, curé de Ranchal, a ordonné et établi un vicaire en ladite paroisse de Ranchal, qui se trouvoit pour lors composée de 522 communians, et ledit vicaire nommé entra en exercice de ses fonctions le jour de saint Martin, 11e novembre de ladite année, patron titulaire de ladite paroisse ». — F° 77, « Remarqués que ce sont icy les derniers registres receus du greffe de la ville de Lyon, parce que l'année 1775 est celle en laquelle fut remercié le Conseil supérieur ; les registres suivants sont receus du greffe de la sénéchaussée de Villefranche ». — F° 161, « Le 13° juin de l'année 1783, au nom de la bienheureuse Vierge-Marie et de l'apôtre saint Jean, a été bénie, avec la permission de monseigneur l'évêque de Mâcon, et par moy curé soussigné, la grosse cloche de notre église, sous le vocable de Saint Martin de Ranchal, en présence de messire de Brosse, curé de Saint-Bonnet-le-Troncy, de messire Labrosse, vicaire des Ardillats, de Pierre Coillard, luminier de ladite paroisse et autres habitans qui ont signé avec moy. De Brosse, curé ; Labrosse, vic. ; Coillard, Migne, Vermorel, Labrosse, Longin, Coillard, Deschamps, curé ». — F° 244, « Le présent registre a été clos et arrêté par nous, maire et officiers municipaux sousigné, conformément à la loi du 20 septembre 1792, titre VI, article 1er, en la maison commune de Ranchal, ce 17 novembre 1792, Plasse, maire ; Vianont ?, Plasse, Plasse, procureur de la commune ». — Registres parafés par Roland (1769, 1770), Clerjon (1771), Gesse (1772-1775), Vaivolet (1776), Guérin (1777-1790), Pezant (1791, 1792).

RÉGNIÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu.

Église sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste ; archiprêtré de Vauxrenard ; diocèse de Mâcon ; cure à la collation du chapitre Saint-Vincent ou de l'évêque de Mâcon ; élection de Villefranche, justice de La Terrière.

E. Suppl. 846 (GG 1. — In-4°, 251 feuillets.

1649-1699. — Actes dressés par les curés Louis Brac (1650-1653), J.-C. Brac (1653-1673), Reverchon (1673-1699), le vicaire Rolin (1649-1650), et Guyon, curé de Durette, Maistre, vicaire de Lantignié, de Lespinasse, de Lavarenne, Rolet, Bottet, etc. — Ff. 189, 225-227, 239, 245, blancs. — Ff. 2-79, baptêmes 1649-1673 ; ff. 80-110, les trois actes 1674-1678 ; ff. 112-123, enterrements 1650-1673 ; ff. 124-149, mariages 1653-1673 ; ff. 150-251, les trois actes 1678-1699. — Un feuillet enlevé à la suite du f° 79. — F° 1 v°, « Ce jourdhuy mecredy 13° may 1654, veille Ascension Nostre-Seigneur, a esté plantée la croix de La Garenne, moy présent J. Chrysostome Brac, curé de Rigné, et qui a esté faicte et charpentée par Claude de Lagrange ; André Guyon a fourny le bois et moy curé j'ay nourry ledit Claude de Lagrange et mons. Lavarenne, chanoine au chasteau de Beaujeu et curé de Lentigné, doibt payer la façon, JEAN-CHRYSOST. BRAC, curé de Rigné. Ce jourdhuy mardi 19° may 1654 a esté posée la croix appellée de l'Oraison, en lieu et place d'une aultre qui estoit gastée, faicte et charpentée par André de Lagrange, et ce par le soing et diligence de m^re Philbert de Lavarenne, chanoine, etc., qui l'a faict faire à ses propres coutz et despends. Elle a esté mise et apposée, moy présent, J.-Ch. Brac, curé de Rigné. JEAN-CHRISOST. BRAC, curé de Rigné. J'ay receu lettre de monsieur Dubroeil, ausmosnier de monseigneur de Mascon, qui est la responce à la mienne, par laquelle il m'escript ainsi : « Monsieur, j'ay communicqué la vostre à monseigneur de Mascon, qui a accepté la prière que vous luy faites ; c'est pourquoy il m'a commendé de vous faire sçavoir par celle-cy qu'il vous donne la permission de bénir les croix dont vous m'avés fait mention dans la vostre, en observant les cérémonies accoustumées. Je me recommende en vos ss. prières en vous suppliant de me croire tousjours, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur Dubrœil. A Mascon, ce 22° may 1654 ». — « J'ay bénist lesdittes croix ce dimanche 31° may, jour de la Trinité. Celle vulgairement appellée de l'Oraison à l'issue de la messe et celle de La Garanne à l'issue de vespres 1654. Du despuis une aultre croix a esté mise en lieu et place de celle de l'Oraison et que l'orage et grand vent avoit rompue et abbattue et qui a esté béniste par m^r de Lavarenne, chanoine au chasteau de Beaujeu, ce jour saint Joseph 1666, moy présent, J.-Ch. Brac, curé de Rignyé ». — F° 10 v°, « Le présent livre m'a esté remis par monsieur Versault, lieutenant de Rignyé, ce jourdhuy 20° jour de febvrier 1653. Icy commencent les baptesmes despuis ma réception à la cure de Rignié, qui feust le second de febvrier, jour de la purification Nostre-Dame 1653. JEAN-CHRISOSTOME BRAC, curé de Rignié ». — F° 39, « Ce lundi et mardi 14 et 15 du mois de julliet 1664, a esté blanchie nostre église de Reignyé, aux frais et despends de Thomas Coquerel, par Claude Battaillard, de la parroisse de Cercié. J.-CHRYSOSTOME BRAC, curé dud. Reignyé. Ainsi escript au revers de mon tableau saint Jean-Baptiste, qui fust faict l'année précédente 1663 ». — F° 45, « Ce dernier jour du mois de juin 1666, il a fait un aval d'eau qui a bien faict de mal à Beaujeu et icy à Rignyé et qui a emmené la planche d'Ardevel jusques au pré du Basty, et laquelle je fis mettre et apposer l'an 1658, pour passer le ruisseau d'Ardevel, J.-CH. BRAC, curé de Rignyé ». — F° 52, « Ce 3° jour du mois d'apvril 1668 et le mardi de Pasque, je soubsigné, prebstre de l'Oratoire de Jésus et curé de Reignyé, ay bénist une croix bois chastagnier es Foulx, à la place appellée L'Orme, et laquelle croix a esté faicte et travaillée par Claude Châtillon, demeurant audit lieu, et ce à la diligence et despentz de Claude Baloffy et de Claudine Rolet dict CHANEL, sa femme, JEAN-CHRYSOSTOME BRAC, curé de Reignyé ». — F° 53 v°, « Le 26° jour du mois d'aoust 1668, madame de La Terrière a donné à l'église de Rignyé une chasuble, l'estole et le manipule et la bourse et le carré ou volet et un parement d'autel et a encore promis un beau voysle qu'elle nous envoyera de Paris. JEAN-CH. BRAC, curé de Rignyé. Promesse sans effect ». — F° 78, « Ce premier juin 1673, jour du corps de Dieu, le feu s'est mis à la chambre de Pierre Colon, apartenant à M. Lavarene, chanoine au chasteau de Beaujeu, J.-CH. BRAC, curé de Rignyé » — F° 111 v°, « Enterrements que j'ay treuvé fort mal en ordre et que j'ay rédigé icy par escript, selon l'ordre et les années qu'ils ont esté escripts par mon cousin Brac que Dieu absoille », suit une liste d'enterrements de 1645 au 27 août 1649. — F° 112 v°, « Le 23 décembre 1651 a esté enterré dans l'esglise de Rignyé la femme de Jehan Baratin de la Plaigne, dans les tumbeaux anciens de leurs prédessesseurs. Nota que je luy

ay permis, suivant le sermant par ledict Baratin presté devant tous les assistans du convoy, ayant asseuré et affermé qu'il suivra les intentions de sesd. prédécesseurs punctuellement et sans manquer, et si lesdictz prédécesseurs n'ont suffisament doté et fundé pour le droict de sépulture dans l'esglise et d'un banq pour le bénéfice du curé moderne, il augmentera au gré dud. curé, et s'il ne le faict, le curé moderne Louis Brac, déclare la nullité. L. Brac ». — F° 113, enterrement de François Guyon, ancien curé de Durette, 23 mars 1652. — F° 116 v°, enterrement d'un garçon et de deux filles foudroyés sous un noyer, à La Ronze, le 24 juillet 1655. — F° 212, « Claude Butty, conseiller du roy, maire de Beaujeu ; Alexandre Sarrasin, seigneur de La Pierre et Durette », 29 septembre 1693. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1699), du Sauzey (1694).

E. Suppl. 847 (GG 2.) — In-4°, 302 feuillets.

1700-1760. — Actes dressés par les curés Reverchon (1700-1714), Robion (1715-1760), Prudhomme (1760), le vicaire Perier (1759-1760), et Saulnier, curé du château de Beaujeu, Rainaud, Rolet, Boscary, etc. — Ff. 56, 57, 63, 69, 73-75, 78, 85, 91, 162, 163, 174-176, 182-184, 202, 230, 235, 236, 242, 248, 254, 260, 266, 272, 284, 290, 296, blancs. — Ff. 23-27, échancrés par une brûlure à mi-hauteur à droite. — F° 109, « Nicolas-Antoine Thorigni de Prez, fils de feu monsieur le marquis de Prez », 14 mai 1721. — F° 116, « Pierre Targe, escuyer et garde de la poste du roy de la parroisse de Saint-Estienne en Beaujollois », 24 novembre 1722. — F° 171, « N'ayant reçu le présent registre qu'un mois et demi après que j'eus envoyé l'ancien, je ne laisse pas d'écrire ici les actes que j'ay fait dans cette intervalle », 1739. — Registres parafés par Mignot (1700-1706, 1708-1710, 1715, 1717, 1718, 1738, 1739, 1742-1745), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716), Janson (1737, 1741, 1746), Roland (1740), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1760).

E Suppl. 848 (GG 3.) — In-4°, 264 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Prudhomme (1761-1782), Leclerc (1782-1791), Delafont (1791-1792), et Rolet, curé de Lantignié, Boscary, curé de Durette, Janson, Callier, Chaumont, Gailleton, Baritel. — Ff. 6, 12, 18, 33, 57-60, 73, 74, 89, 96-99, 108, 109, 119-123, 131-133, 152, 153, 163-166, 187-189, 201-204, 210, 216, 222, 228, 235, 241, 247, blancs. — F° 48, acte de légitimation : « Benoît Papillon, domestique à Durette, chez M. le comte de Veaucance », 27 juin 1767. — F° 263 v°, « Le présent registre servant de supplément à l'enregistrement des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Regniey pour l'année mil sept cent quatre-vingt-douze, a été, par nous maire de la susditte paroisse, clos et arrêté ce jourdhui dix décembre de l'an premier de la République Française ; le susdit registre contenant quatre feuillets, huit actes de baptêmes, quatre de mariages et cinq de sépultures, a été de suitte confié au citoyen Nicolas Delafont, notable et officier public de cette paroisse, qui s'en est chargé et a signé avec nous, N. Delafont, notable et officier public de Regniey ; Ph. Delafont, maire ». — F° 264 v°, acte de divorce du 6 janvier 1793. — Registres parafés par Cusin (1761, 1766), Jacquet (1762-1765, 1767), Roland (1768), Vaivolet (1769-1771, 1776-1781), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1782-1790), Pezant (1791, 1792).

RIVERIE

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Église sous le vocable de Saint-Paul ; archiprêtré de Mornant ; cure à la collation du chapitre de Saint-Paul, de Lyon ; élection de Lyon ; justice de Riverie.

E. Suppl. 849 (GG 1.) — In-4°, 251 feuillets.

1711-1746. — Actes dressés par les curés Forcade (1711), Perrussel (1711-1720), Monod (1720-1722), J. Merault (1734-1746), les vicaires Morety (1711), O. Reilly (1720), Roset (1721), Prajelas (1722-1729), Bodet (1723), Ponchon (1725-1727), Masclet (1728-1729, 1731), Gazel (1729-1734), Buron-Piron (1734-1735), Pommier (1736), Barlet (1736-1738), Laforge (1738-1740), Francon (1740-1741), Jacob (1742), Thien (1742-1743), Martinal (1743-1745), Fabre (1745-1746), et Peyronne, prêtre, Isnard, Revoux, vicaire de Ste-Catherine, Perrussel, Giraud, Gros, Debessey, curé de Rochefort, Tissot, vicaire de Ste-Catherine, etc. — Ff. 44, 45, 76, 77, 110-112, 132, 179, 195, 196, 205-208, 217, 218, 225-232, 239-242, 248-251, blancs. — F° 89, déchiré dans l'angle supérieur gauche. — F° 3 v°,

mention de pélerinage à « Valflorie ». — F° 14 v°, « Jean-Jacques Bénéon, écuyer, baron de Rivirie ; Jean-Etienne Bénéon de Rivirie, seigneur de Chastellus », 29 septembre 1713. — F° 38, enterrement de Catherine Buirin, « dans la chapelle de monsieur le baron, dans l'église de Rivirie, avec la permission dud. seigneur », 30 mars 1717. — F° 43, « Antoine Grataloup, grangé au domaine appellé La Barre, de cette paroisse », 7 novembre 1717. — « La marque du papier ayant changé, on a été obligé de laisser tout ce vuide ». — F° 49, « Veu et examiné dans le cours de la visite généralle de monseigneur François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, par nous grand vicaire, à Riverie, ce 13 septembre 1718. LACROIX, vic. général ». — F° 81, enterrement « dans la chapelle de la Sainte Trinité de l'église parroissialle de Riverie, appartenant au s[r] Delorme », 24 avril 1724. — F° 84, chapelle de Saint-Benoît, appartenant au s[r] Gueraud, 1 décembre 1724. — F° 145, « Acte de la visitte de l'église parroissialle de St-Paul de Riverie. Ce jourdhuy trante-unième aoust mille sept cent trante-trois, nous archiprêtre de Mornand, sousigné, avons fait la visite de l'église paroissialle de St-Paul de Riverie, où après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement, renfermé dans un ciboire et ostansoir d'argant, en bon état, nous avons trouvé les autres vases sacrés, ornemant et linges nécessaire, les fons baptismaux, simitière pareillement en bon état. Fait en présance de mesire Claude Guazel, comis pour servir laditte parroisse et de mesire Jean Nozerine, curé de St-Didier-sous-Riverie, sousigné avec nous. NOZERINE, curé. GAZEL, prestre commis à Riverie. G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand. Le jour et an que dessus, nous avons ordonné qu'on fera faire incessamment un coffrefort fermant à deux clefs, conformément aux ordonnances de Sa Majesté et du diocèse, pour l'usage du luminaire, dans lequel on mettra journellement toutes les rentes et casuels affectés aud. luminaire, duquel coffre, M. le curé ou son vicaire en auront une clef, et le recteur dud. luminaire une autre, et que lorsqu'on ouvrira led. coffre, pour l'entretien du luminaire, on écrira dans un livre qui restera dans la sacristie, les deniers qu'on y prendra, et aussy la dépense desd. recteurs et la recepte qu'ils feront durant leur administration. Fait en présence des nommés de l'autre part, Catherin Joly, ancien recteur, et de Claude Tisson, à présent recteur dud. luminaire, témoins requis et soussignés. NOZERINE, curé, GAZEL, prestre. C. TISSON. C. JOLLY. G. DESVERNEYS, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 153, rectification d'acte d'un enfant naturel, baptisé comme légitime. — — Ff. 166, 167, « Nous Barthélemy-Jean-Claude Pupil, chevalier, seigneur de Mions, Courbas et St-Simphorien, conseiller du roy en ses conseils, premier président en la Cour des Monnoyes, sénéchaussée et présidial et lieutenant général en laditte sénéchaussée et présidial de Lyon, avons cotté et paraphé le présent registre double, contenant trente-huit feuillets, pour servir pendant le cours de cette année dans la paroisse de Rivirie, ledit registre ja commancé du trente-un juillet 1731, à y inscrire les actes des baptêmes, mariages et sépultures, conformément à l'ordonnance de 1667, de notre jugement rendu et de la nouvelle déclaration du roy, et sera tenu le sieur curé de laditte paroisse de remettre insessament en notre greffe le double des enciens registres et le double de celuy-cy, au commancement de 1738 et aux peines portés par laditte déclaration du roy. A Lyon, ce 14 février 1737 ; et avons bâtonné les endroits blancs qui se sont trouvés dans les feuillets précédents à celuy-cy et le feillet vint verso, qui s'est trouvé tout blanc. PUPIL ». — F° 222 v°, « Le 22 juin 1744 a été établie la congrégation des filles de saint Joseph, par la permission de l'illustrissime et révérendissime Pierre de Guérin de Tencin, cardinal prestre de la sainte église romaine, archevesque comte de Lyon, primat des primats des Gaules, à la charge d'instruire les pauvres filles, visiter les malades, observer les status et les règles des sœurs de saint Joseph établies en plusieurs endroits du diocèze, en datte du quatorzième avril 1744, donné à Lyon, sous le scel archiépiscopal et seing de monseigneur de Cyodon, suffragant et vicaire général, signé Nic. éveq. de Cydon, suffragant de Lyon, par mandement Carrier. Anne ANDRÉ. Françoise JOLY. J. MERAULT, curé de Rivirie ». — Registres parafés par Terrasson (1711), Pupil (1737, 1738, 1742-1745).

E Suppl. 850 (GG 2.) — In 4°, 218 feuillets.

1747-1768. — Actes dressés par le curé Jean-Jacques Merault ; les vicaires Fabre (1747-1760), Dubost (1760-1762), Condamin (1762-1763), Guillot (1763), Meunier (1764), Bouton (1764-1767), Montellier (1767-1768), et Peyron, curé de St-Romain-en-Jarez, Pompet, curé de Chaussan, Cabuchet, curé de Soucieu, Morand, archiprêtre de Mornand, Tissot, vicaire de Ste-Catherine, Talon, vicaire de St-Maurice-sur-Dargoire. — Ff. 1, 6, 12, 18-21, 27-29, 34, 35, 42 bis-46, 55, 56, 63-75, 90-96, 104-106, 114-117, 130, 131, 143, 144, 157, 158, 169-172, 182-185, 192-195, 206, 214-218, blancs. — F° 125, troué au bas à gauche. — F° 10, « Vû par nous, vicaire général et approuvé en cours de visite aud. Riverie, ce 13 septembre 1748. — MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général, LATOUR, secrétaire commis ». — F° 207, « Vu le procès-verbal du cinq de ce mois, par lequel il paroît que les registres de la paroisse de Rivirie ne nous ont été aportés que le cinq janvier, pour être paraphés, nous Barthèlemi-Léonard Pupil de Myons, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, premier président en la cour des monnoyes,

lieutenant général en la sénéchaussée et présidial de Lyon, avons cotté et paraphé, par premier et dernier feuillet, le présent registre contenant dix feuillets en papier timbré pour servir, pendant l'année 1768, à inscrire les actes de batêmes, mariages et enterremens qui se feront dans la paroisse de Rivirie, et attendu que le s^r curé ne s'est pas conformé aux ordonnances et notament à la déclaration du roy, du 9 avril 1736, ordonnons que led. procès-verbal sera communiqué au procureur du roy, pour être ordonné ce qu'il appartiendra. A Lyon, ce cinq janvier 1768. PUPIL DE MYONS. Nota que j'avois envoyé le présent registre pour être parafé dans le commencement de décembre et je ne l'ay reçu que après. J. MERAULT, curé ». — F° 210 v°, « Marie-Laurence Dugas, épouse de messire François-Jean-Jacques Grimod Bénéon, chevalier, baron de Rivirie et Cornillion, seigneur de St-Didier, Chaussans et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, encien capitaine au régiment d'Aquitaine infanterie, lieutenant de M^rs les maréchaux de France et juge du point d'honneur entre gentilshommes en la sénéchaussée et la ville de Lyon », 9 septembre 1768. — F° 89 bis, récépissé du greffe. — Registres parafés par B.-J.-C. Pupil (1747-1755, 1757-1760, 1762, 1763), B.-L. Pupil (1765, 1766, 1768), Charrier (1767).

E. Suppl. 851 (GG 3.) — In-4°, 241 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Merault (1769-1770), Jacques Carre (1771 - † 2 mars 1778), Joseph-Gabriel Carre (1778-1790), Fuchy (1791-1792), les vicaires Montellier (1769), Dubost (1769-1773), Defronton (1774), Durosat (1775-1777), Deroche (1778-1779), Callier (1780-1781), Maz (1781), Gueidan (1782-1785), Morel (1785-1791), et Gros, vicaire de Ste-Catherine, St-Paul, vic. de Ste-Catherine, Condamin, vic. de Ste-Catherine, Perrussel, vic. de Chaussan, Lespinasse, curé de St-Just Lapendue, Fabien, capucin, Mazenod, vic. de St-Didier, Devidal, Féchet, Philipon, Chaumier, Tisson, etc. — Ff. 9-12, 21-24, 33, 34, 43-45, 55-59, 70, 82, 91-94, 103, 107 bis-112, 119-121, 129-131, 137-140, 147-149, 158, 159, 167, 168, 177, 178, 187, 188, 195, 196, 230-232, 233-239, blancs. — F° 1 v°, « Le 25 janvier 1769 est décédée la sœur Marie André, supérieure et fondatrice de la maison des sœurs de Saint Joseph à Rivirie. Son unique occupation depuis sa plus tendre enfance, fut d'enseigner les enfants et de leur inspirer de bonne heure des sentiments de religion. Ce zèle et cette dévotion étoient héréditaire dans sa famille, il s'est perpétué, et grâce au seigneur, il se perpétuera par l'établissement qu'elle a procuré à cette paroisse, c'est le témoignage que je crois devoir rendre à cette communauté et à celle qui l'a gouvernée si sagement pendant vingt-cinq ans. CARRE, curé ». — F° 3 v°, enterrement dans la chapelle Notre-Dame de la sœur « Mariane André », supérieure des sœurs Saint-Joseph. — F° 8 v°, « Le 3 février 1770, j'ay remis à M^r le baron de Rivirie les deux registres de l'année 1769, sans aucun récépicé, on m'a renvoyé le présent registre ». — F° 13 v°, « Le 15 novembre de cette année, cette parroisse perdit par un évènement des plus tragiques Mr Jean-Jacques Merault, qui l'avoit gouverné avec bonté pendant 35 à 36 ans. Il alla le matin visiter M. Poncet, curé de L'Aubépin, et il se retira le soir, nuit entièrement close ; en passant à Ste-Catherine, il appella M^r St-Paul, desserviteur de ladite annexe, et le lendemain on le trouva mort à Cherlavie, sous le chemin qui forme le fer à cheval ; son corps ne présentoit qu'une blessure à l'œil, son mouchoir étoit à sa main et son cheval paissoit à coté. L'on a formé divers raisonnements sur ce qui pouvoit avoir occasionné cet accident, ce qui est le plus probable, c'est qu'imprudemment il donna le haut du chemin à des mulets chargés, qui, passant trop près du bord le précipitèrent avec son cheval. Soit que les muletiers eussent été témoins de cette mort et n'y voyant aucun remède ayent gardé le silence, soit qu'ils fussent resté à boire à la Croix-Blanche, on ne s'apperçut de rien jusqu'au lendemain, et M. de Rivirie, qui se retira de La Fay environ 7 heures du soir, n'entendit ni bruit ni plainte. Le 17 dud. mois, le chapitre de St-Paul nomma au bénéfice le s^r Jacques Carre, de Lyon, pour lors un des vicaires de St-Nizier de lad. ville, lequel fut présenté par M^r le chanoine Prôt de Grange-Blanche, sur la recommandation de monseig^r J.-Bte Marie Bron, évêque d'Egée, suffragant de Lyon, chamarrier de St-Paul et chef dud. chapitre. Le susd. Jacques Carre, n'ayant pas jugé à propos de se présenter au bureau pour son visa que M. Navarre, sacristain de St-Nizier, ne fut de retour de Montbrison, il attendit jusqu'au 28 novembre. Le 30 dud. mois, M. François Sourd, curé de Rive-de-Gier, le mit en possession, et M. Guéraud en reçut l'acte ; le même jour, il traitta avec le s^r Bonnardet, curé de Condrieu, frère utérin de son prédécesseur. Les fonds étoient totalement en friches, et cependant l'on n'estima pas les réparations au-dessus de sept louis d'or ; le sieur Gueraud en reçu pareillement l'acte ». — F° 40, « Jeanne-Marguerite Grimod Bénéon de Curtieux, dame de l'abbaye royale de Taral de la Côte-St-André en Dauphiné », 16 octobre 1772. — F° 55, Deux certificats du notaire Guiraud, constatant la déclaration du curé de vouloir jouir par lui-même des dîmes et fonds de la cure, et la publication de ce faite au prône ; récépissé du greffe. — F° 62 v°, « Jean-Pierre Plasson, seigneur de La Combe », 4 février 1774. — F° 69, Deux récépissés du greffe. — F° 82, « Je reconnois que Me Carre, curé de Rivirie, m'a remis le certificat de publication qu'il a fait dimanche dernier, dix-sept du présent, à Rivirie, qu'il jouiroit

de ses domaines et fonds et dixmes dépendants de la cure de Rivirie, pendant la présente année, dont je le décharge. A Rivirie, ce 19 mars 1776. Guiraud, contrôleur des actes à Rivirie ». — F° 87 v°, « Mathieu Bignan, maitre d'école à Rivirie », 31 juillet 1776. – F° 103, même récépissé qu'au f° 82. — F° 173 v°, « Vérifié en cours de visitte, ce 29 octobre 1785, Lacroix de Laval, obéancier, vic. gén. » — F° 174 v°, « Le 20 novembre 1785, nous soussigné Joseph-Gabriel Carre, curé de la paroisse de Rivirie, en conséquence de la permission à nous accordée par messire Lacroix Delaval, grand obéancier de l'église collégiale de Saint-Just à Lyon, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lyon, dans son cours de visite, nous avons béni le nouveau cimetière situé au lieu de Mont-Musar ; l'ancien, qui est au midi et attenant au mur de l'église parroissiale ayant été reconnu trop petit, humide et mal clos. Le nouveau a esté fait aux frais de messire François-Jean-Jacques Grimod de Bénéon, chevalier, baron de Rivirie et de Cornillon, seigneur de Rivirie, Saint-Didier-sous Rivirie, Saint-André-la-Côte, Chaussan, Saint-Sorlin, Sainte-Catherine, la partie du Mazel, Saint-Paul de Cornillon, et autres parroisses, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien capitaine au régiment d'Acquitaine infanterie, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur entre gentilshommes en la ville et sénéchaussée de Lyon, lequel a fait don du terrein à la parroisse et l'a fait clore à ses frais, à la charge, par les habitants, de faire l'abandon audit seigneur de Rivirie de l'emplacement de l'ancien cimetière, en présence de la parroisse assemblée, de sieur Jean Baptiste-Claude-Joseph Morel, vicaire de la parroisse de Rivirie, qui a signé, de Jean Charretier, de Jean-Marie Vial, premier et second luminiers, habitants qui n'ont signé pour ne sçavoir. Morel, vic. ; Rivirie ; Carre, curé. Contrôlé à Rivirie le 30 septembre 1789, reçu quinze sous, centième denier, reçu trente sous, plus, pour double droit vingt sous payé des deniers de M. le curé. Duhamel ». — F° 183 v°, mariage dans la chapelle du château de Lorette, paroisse de S[t]-Genis-Terrenoire, « d'Etienne-Benoît Carre Delanordet, écuyer, capitaine de cavalerie, garde du corps du roi, compagnie de Villeroy, et de Marie-Andrée Buyet, en présence de messire Etienne Pupil d'Allier, écuyer, major d'une des brigades du corps royal du génie..... ; Eustache Neyrand, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur de Lorette ; Jean-Baptiste-Charles Dugas, ancien mousquetaire du roi, gouverneur de Rive-de-Gier », 17 octobre 1786. — F° 241, « Curés de Rivirie : M[r] Bégule 1593 ; de Beynière 1593-1637 ; Daurat 1637-1654 ; Baujolin 1654-1679 ; Bourg 1679-1702 ; Fourcade 1702-1711 ; Perrussel 1711-1719 ; Perrussel 1719 1720 ; Charles Monod 1720-1733 ; Jean-Jacques Merault 1734-1770 ; Jacques Carre 1770-1778 ; Joseph-Gabriel Carre, 1778-1791 ; règne de l'intrusion jusqu'à 1803, après le Concordat. » — Récépissés du greffe, tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1769-1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780, 1782). de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Palerne de Savy (1791), Petit (1792).

RIVOLET

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Notre-Dame ; annexe de Cogny ; archiprêtre d'Anse ; élection de Villefranche ; justice de Montmelas.

E. Suppl. 852 (GG 1). — In-4°, 68 feuillets.

1783-1792. — Actes dressés par les vicaires Cherpin (1783-1787), Perrier (1787-1788), Pardon (1788-1789), Lecourt (1789), Clavel (1792), et Arod, curé de Blacé, Balichard, curé de Cogny, Rouchon, vicaire de Cogny, Mathieu, officier public. — Ff. 6, 31, 32, 40, 48-60, 65-68, blancs ; registres de 1790 et 1791 en déficit. — F° 1, « Magdeleine-Gabriel de Gangnière de Souvaigny de Pestalozy », 6 janvier 1783. — F° 4, Jean-Mathieu, syndic de Rivollet, 8 septembre 1783. — F° 7, v°, « Gaspard, comte d'Arod, capitaine au régiment d'Artois cavalerie ; Agnès-Louise de Montreuil, comtesse d'Arod », 26 janvier 1784. — F° 8 v°, enterrement de « Renée de Gangnière de Souvigni, épouse de m[re] Gaspard d'Arod de Pierrefiland, seigneur de S[t]-Cyre », 24 juin 1784. — F° 63, « Arrêté cejourdhui dimanche neuf décembre 1792, en conformité de la délibération de ce jour, Guillaume, Branciard, maire, Toussaint Simonet, Laurent Mathieu, Jean Guillot, Claude Vernay. — Registres parafés par Guérin (1783-1789), Pezant (1792).

ROCHEFORT

Hameau de Saint-Martin-en-Haut, arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Église sous le vocable de Saint-Laurent ; archiprêtré de Mornant ; cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Lyon ; justice de Rochefort. — V. SAINT-MARTIN-EN-HAUT.

ROCHETAILLÉE

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Eglise sous le vocable de Sainte-Catherine ; archiprêtré de Dombes ; cure à la collation de l'archevêque ; en Franc-Lyonnais ; justice de Rochetaillée.

E. Suppl. 853 (GG 1). — In-4°, 214 feuillets.

1697-1751. — Actes dressés par les curés Cochet (1697-1704), Daurelle (1704-1751), Barnier (1751), et Demontet, curé de Couzon, Michel, Duvouldy, Fialin, Simon, Bodin, Debombourg, Imbert, Chaigne, Bernier. — Ff. 3, 4, 8, 12, 17, 18, 23, 24, 28-30, 35, 36, 42, 47, 48, 53, 54, 62, 73, 77-79, 83-85, 89-91, 95-97, 102, 133, 134, 157, 158, 161, 162, 166, 169, 170, 174, 178, 181, 182, 186, 189, 190, 194, 198, 202, 205, 206, 210, 214, blancs. — Registre de 1737 en déficit. — F° 16 v°, « Visite générale de monseigneur de St-George, archevesque de Lyon, ce huitième novembre 1700, TERRASSON, custode de Ste-Croix, official subst. de Lyon, visiteur ». — F° 38 v°, « Gaspard de Foudras, comte de Lyon, seigneur mansionnaire de Rochetaillée », 27 février 1704. — F° 59, « Visité le 28e avril 1708, CURTILLIAT, archiprestre ». — F° 159 v°, « Vu par nous faisant la visite, ce 1er juin 1738, Dolmiéres ?, vic. général ». — F° 183, Antoine de Montmorillon, comte de Lyon, seigneur de Rochetaillée », 6 janvier 1744. — Registres parafés par de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Pupil (1738-1740, 1742-1751), Charrier (1741).

E. Suppl. 854 (GG 2). — In-4°, 254 feuillets, 6 feuillets reg. de 1772, intercalés entre les ff. 120 et 121.

1752-1792. — Actes dressés par les curés Barnier (1752), Chaigne (1753-1755), Vernay (1755-1776), Radix (1776-1779), Mayet (1779-1789), Rambaud, (1791-1792), Durbize, desservant (1789-1790), Rambaud, curé et officier public (1792), et Imbert, curé de Fontaines, Fauvillez, f. Placide Traillon, picpus, f. Paulin Armand, Bernier, Vernay, Proal, Perrussel, Patas, Arquillière, Bourg, Motte, Vallet, Imbert, Dumond, Ménétrier, f. Molin, Thollerez, Lucet, Dubac, etc. — Ff. 19, 20, 26, 32, 38, 49, 50, 56, 62, 67, 68, 98, 109, 110, 115, 116, 119, 120, 125, 126, 133, 134, 139, 140, 145, 146, 151, 157, 158, 163, 164, 168-170, 175, 176, 181-184, 198, 202-204, 210, 215, 216, 220-222, 227, 228, 242-246, 254, blancs. — F° 9, « Nous soussigné, curé commis de la paroisse de Rochetaillée, avons été prendre processionellement à la porte de noble M. Daudé, trésorier à la Charité de Lyon, dans sa maison de Rochetaillée, les reliques des bienheureux martyrs saints Gros ?, Boniface Jusand ? et Fidel, que le susdit monsieur a fait venir de Rome pour l'église de Rochetaillée, avec l'authentique, scelée du sceau de Sa Sainteté Benoit quatorze, selon qu'il paroit par l'approbation de Mgr l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général, qui a rengé lesdittes reliques dans une chasse et les a scelé de son sceau épiscopal en cinq endroit, en forme de croix, sur deux rubans rouges croisés. Lesdittes reliques ont été transportées avec vénération dans l'église dudit Rochetaillée, ce jourd'huy dimanche 8e juillet 1753, quatrième dimanche après la Pentecôte, en foy de quoy nous avons dressé le présent acte, en présence d'Antoine Gagneux, luminier, François Voyier, recteur de la confrérie du St-Sacrement, François Degrange, recteur de St-Nicolas, habitants dudit lieu, qui ont déclarés ne sçavoir signer, de mre Joseph Proal, prêtre du diocèse d'Ambrun, de mre Etienne Vernay, vicaire de Fontaine, monsieur Daudé fils, monsieur Lagrye. JOSEPH PROAL, prêtre ; VERNAY, prêtre ; DAUDÉ, DAUDÉ, fils, LAGRY, CHAIGNE, curé commis de Rochetaillée ». — F° 40, « Claude Chamboduc de Magnieu, écuyer, seigneur de La Garde », 4 avril 1758. — F° 106 v°, enterrement de « Cyr-

Jacques-Marie de Carrery, lieutenant au régiment de Bourbon infanterie, de Toulouze en Languedoc », 5 juin 1769. — F° 151, « Nota : 1° Le 22 avril de la présente année 1777, la parroisse de Rochetaillée, au nombre de cents, conformément à l'avis envoyé par m^gr l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, se rendit processionnellement, avec la parroisse de Fontaines, à Neufville, capitale du Franc-Lyonnois, où elle reçut le sacrement de confirmation de mondit seigneur l'évêque de Sarepte, après laquelle cérémonie on revint dans le même ordre. Radix, curé commis. Nota : 2° Dans le courant de la présente année 1777, les habitants de Rochetaillée, de bon gré, après avoir présenté [requête] à m^gr l'intendant de la ville et généralité de Lyon, et observé les autres formalités nécessaires en pareil cas, par une délibération faite entre eux, ont fait construire aux dépends des bourgeois habitans et possédants fonds dans laditte parroisse, le presbitère qui étoit inhabitable depuis plus de vingt ans. L'adjudication a été donnée au rabais à Jacques Merel, maître maçon, habitant de Rochetaillée, sous la conduite du s^r Lauras, architecte, demeurant à Lyon, moyennant le prix et somme de 4770 l., laquelle somme a été divisée pour être imposée pendant deux années, s^r François Thiolat étant sindic de la parroisse, François Remon, luminier, Louis Drivet, consul, et Jean-Antoine Dupont, collecteur de l'imposition du presbytère, François Remond, luminier, Thiollat, Radix, curé commis ». — F° 167, « Jean-Baptiste-Louis Janon de Souligné, écuyer, directeur général des fermes, à Lyon, et receveur général des bois et domaines de l'apanage de Monsieur », 28 novembre 1780. — F° 199 v°, enterrement de « Jacques Daudé, chevalier, seigneur du Poussay », 5 février 1785. — F° 200 v°, Jean-Baptiste Daudé, chevalier, seigneur du Poussey, 17 septembre 1785. — F° 208, « Paul-Gabriel Daudé du Monteil, chanoine de Besançon, vicaire général de Besançon et de Châlons-sur-Marne, prieur et seigneur de Regni ; David Daudé du Villars, commandant d'une compagnie de cavalerie dans le régiment du colonel général », 26 octobre 1786. — F° 233 v°, « Serment civique prêté le 26 décembre de l'année 1790, pour me conformer au décret du 27 novembre dernier. Je soussigné, bien persuadé que la Nation, la loi, le roi et la constitution, n'exigeront rien de moi qui soit contraire à la conscience et à ce que je dois à Dieu, je promets et je jure, comme citoyen, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et à la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi pour le civil et le temporel seulement, et comme prêtre, je promets de veiller sur le troupeau que mes supérieurs m'ont confié et de ne jamais m'écarter de la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir. *Amen.* A Rochetaillée, Durbize, prêtre, desservant de lad. parroisse ». — F° 241, baptême solennel d'un enfant sous le drapeau de la garde nationale, 26 décembre 1791. — F° 252, « Ce jourd'hui 16 décembre 1792, l'an premier de la République, nous, maire, accompagné de notre secrétaire greffier, de la paroisse de Rochetaillée, distric de la Campagne de Lyon, département de Rhône-et-Loire, nous sommes transportés dans la maison curiale dudit lieu, d'après la réquisition du procureur de la commune, où étant, avons reconnu que les registres de naissance, mariage et décès, existoient en entier et exclusivement depuis l'année 1650 et au delà, jusqu'à ce jour, dont nous avons trouvé un grand nombre joints ensemble dans le même cahier. En conséquence, nous avons fait le présent inventaire et avons clos lesdits registres ledit jour, et avons signé avec le curé officier public, entre les mains duquel nous avons laissé lesdits registres, en qualité de membre de la municipalité. Montdidier, maire ; Rambaud, officier public ; Madinier, secrét. greffier. — F° 253, « Tous les actes qui se sont faits dans la commune de Rochetaillée ne s'élèvent pas au delà de 12 naissances et de 10 décès ; ils ont été fidèlement rédigés par le soussigné Rambaud, officier public ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Rambaud (1781, 1783, 1788), Orset (1791), Petit (1792).

RONNO

Arrondissement de Villefranche, canton d'Amplepuis.

Eglise sous le vocable de Saint-Martin ; annexe d'Amplepuis ; archiprêtré de Roanne ; élection de Villefranche, justice de Rebe.

E. Suppl. 855 (GG 1.) — In-4°, 224 feuillets (cahiers de formats divers).

1626-1667. — Actes dressés par les curés Rousset, curé d'Amplepluis (1626-1631), Perrodon (1657-1653), les vicaires Chorier (1626-1630), Papot (1630-1631), Boisset (1631-1637), Espinasse (1653-1662). — Ff. 41, 45, 78, 161-163, blancs. — F° 2, le tiers inférieur enlevé ; ff. 51, 52, usés sur les bords. — Ff. 1-40, baptêmes 1626-1635 ; f. 43, mariages 1630-1631 ; ff. 46-48, enterrements 1630-1635 ; ff. 51-59,

baptêmes 1631-1637 ; ff. 60-70, baptêmes, 1637-1639 ; ff. 71-77, mariages 1638-1645 ; ff. 79-88, enterrements 1638-1645 ; ff. 89-160, baptêmes 1639-1653 ; ff. 164-202, baptêmes 1653-1662 ; ff. 203-216, enterrements 1656-1667 ; ff. 224-216, mariages 1656-1667. — F° 2, « Mémoyre des enfans babtizé par moy m^{re} Pierre Chorier, vicayre en la perroisse de Rono soubz m^{re} Imbert Rousset, curé d'Amplepluis. Dans ce pettit livre sont aussy contenu ceux qui ont estez baptizez par messire E. Pappot et messire J. Boisset, aussy vicaires soubz ledict messire Imbert Rousset. *Quere et invenies.* J. Boisset ». — F° 2 v°, « Je suis venu à Ronno le 15° aoust, jour feste Notre-Dame en l'année 1631. Les baptizez par moy et administrez sont à la fin de ce pettit livre, ensuitte de ceux de monsieur Papot. Boisset, prebstre ». — F° 22 v°, fille nommée Benoite, « et luy a esté imposé ce nom à l'honneur des fontz baptismaux », 29 avril 1632. — F° 26 v°, « Francois du Terrail, escuyer, sieur d'Ornaison », 8 novembre 1632. — F° 49 v°, « En l'année 1630, je suis veneu demeurer à Ronne pour yllec servir de vicaire. Je suis veneu le 16e d'apvril audict an. Papot, natif dudict lieu, prebstre. En la mesme année 1630, le 27 juin, environ mydi, fust une pluie si grande et si grosse qui dura trois heures qu'il fist du dommage beaucoup en ceste parroisse, principalement à Geouffray, musnier cheulx Morand ? auquel il emmena un molin, un bathoir à chenvre, rompit son escluse, luy fist du mal du moins à cent livres. En la mesme année 1630, le blé valloit à Thisy pour la my ost cinqt livres le bichet, le froument 7 livres. La peste estoit. La guerre estoit grande. Papot ». — F° 50, « Pour la Sainct Michel arcange, le soille valloit à Thisi six livres six solz ». — F° 59, « Francsois du Terrail, sieur d'Ornaison et de Lafforest », 30 décembre 1636. — Ff. 60, 61, « Livre de baptesme faict en la parroisse de Ronne en Beaujolois, par moy Benoist Perrodon dict Courtin, curé substitué dudict lieu, commencé la présente année 1637. Dieu veulle que tout soit à son honneur et à sa gloire. Perrodon, curé susdit ». — F° 69 v°, « Philiberte de Pomey, femme de monsieur Guillard, s^r de La Goutte », 15 avril 1639. — F° 89 v°, « Benoict Perrodon, curé substitué dudict Ronno, cy-devant ausmonier du régiment de Rébé », 21 septembre 1639. — F° 90, « François du Terrail, sieur d'Ornaison et de La Forest, Rémon de Laurencin, escuyer, s^r de La Grange et du Péage, Charlotte de Télis, femme de noble Benoist de Pomey, escuyer, s^r de Rochefort, La Forestz, Les Sauvages, Montchervet, etc., conseiller du roy et président au Bureau des finances à Lyon », 9 octobre 1639. — F° 105, « Jehan Charpin de La Forestz, grand celarier de l'abbaye royalle de Savigny, Jane de Rodillias, fame de Antoine Richard, escuier, seignieur du Colombier et Marjou ? », 18 janvier 1643. — F° 114, « Bénigne de Damas, espouse de messire François de Ronchevol, seigneur de Pramenou et Fougères », 4 janvier 1644. — F° 121 v°, « Antoine Chermette, s^r de St-Maurice, cappitaine et châtelain et lieutenant de la baronnie de St-Clément de Valsonne », 12 février 1647. — F° 141 v°, « Marie Pedemonte, femme de Me Pierre de Pierrefeu, s^r de Rancon ? et Belair, capitaine châtelain d'Amplepuis », 7 juillet 1650. — F° 154 v°, « Antoine Farges, escuyer, s^r du Bost et du Bancillon, lieutenant en la prévosté de Beaujolois », 15 septembre 1652. — F° 158 v°, « François de Ronchevol, escuyer, seigneur de Pramenou, Lamure, Fougères, Valentienne, La Gardette », 6 avril 1653. — F° 165 v°, « Claude de Rébé, marquis dud. lieu et d'Arques, seigneur de Chavany-le-Lombart, Monrenard et autres plasses, mestre de campt de cavalerie et infanterie », 6 avril 1654. — F° 170, « Françoise Charrier, femme de messire François Beraud, escuier, sieur de Ressins et Pierrefitte, trésorier de France », 21 avril 1655. — F° 171 v°, « Louis de Sarron, seigneur des Forges, Saconnay, Vaudragon, Seinrieux ? et autres places, » 18 juillet 1655. — F° 175 v°, « Jehan de Saint-Priest, escuier, sieur du Souzy, La Riotière ? et La Coste », 21 mai 1656. — F° 200 v°, « Claude de Rébé, marquis d'Arques, seigneur et baron d'Amplepuys, Chavany-le-Lombard, Monrenard et aultres plasses, Ysabeau de Noblet, espouse de messire Philibert de Tybault, seigneur de Tullon, baron des Prés, La Tour de Romanesche, Le-Mont-France et aultres plasses », 19 octobre 1661.

E. Suppl. 856 (GG. 2.) — In-4°, 170 feuillets.

1662-1699. — Actes dressés par le curé de Contet (1673-1685), les vicaires Espinasse (1662-1667), Bellon (1668-1670), Bouchard (1670-1673), Bussières (1673-1675), Raynaud (1675-1678), Berthod (1678-1679), Masson (1679-1682), Champagny (1682-1686), Bouquin (1692-1698), Fayol (1698-1699), et Bissuel, prêtre, Roussillon, vicaire d'Amplepluis, Payre, Crozier, Chassaing, etc. — Ff. 26, 57, 71, 123-125, 130-132, 137-140, 143, 144, 150, 151, 160-163, blancs. — F° 86, les deux tiers inférieurs enlevés ; ff. 108-118, rongés au bas, à gauche. — Ff. 1-38, baptêmes 1662-1673 ; f. 39, enterrements 1672-1673 ; f° 40, mariages 1673 ; ff. 41-42, baptêmes 1674-1675 ; f° 42, enterrements 1674-1675 ; f° 43, enterrements 1673-1674 ; ff. 43 v°-44, baptêmes 1673-1674 ; f° 44 v°, mariages 1673-1674 ; f° 45, baptêmes 1674 ; f° 46, enterrements 1674 ; f° 46 v°, mariages 1674 ; ff. 47-55, les trois actes 1675-1678 ; f° 56, les trois actes 1682 ; f° 58-118, les trois actes 1678-1686 ; ff. 119-170, les trois actes 1692-1699. — F° 4 v°, « François du Terrail, escuier, sieur d'Ornayson, La Forès-les-Lay », 16 juillet 1663. — F° 6, « Noel Cornuel, sieur de La Forest, », 30 octobre 1663.

— F° 72, « Paraphé ce jourdhuy, faisant ma visite de l'église de Rhosne, succursale d'Amplepuys, ce 20° octobre 1680. François Pilote, archip. et curé de Roanne ». — F° 85 v°, « Paraphé par moy soubsigné, faisant ma visite de l'annexe de Ronno, ce 21 septembre 1682. François Pilote, archip. et curé de Roanne ». — F° 99, « Visite générale de Monseigneur le 14e juin 1684. Terrasson, custode de Ste-Croix et syndic du diocèse ». — F° 114 v°, « Jeanne de Loransin, femme de messire Anthoine de Mondor, seigneur de Monrogé de la parroisse de Valsonne », 4 juin 1686. — F° 116, « Jean Bissuel, sieur du château de Rhonno », 23 juillet 1686. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sausey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 857 (GG 3.) — In-4°, 238 feuillets.

1700-1730. — Actes dressés par le curé d'Amplepuis de Conte (1724-1729) ; les vicaires Jayol (1700-1703), Crozet (1703-1710), Coudour (1710-1712), Poupet (1712-1713), David (1713-1718), Farjon (1718-1725), Guionet (1725-1729), Ferreton (1729-1730), et Chaume, curé de Saint-Apollinaire, Chivrot, fr. André de Thizy, capucin, Cortey, Bissuel, Gacier, Crozier, etc. — Ff. 7, 35, 36, 43-46, 62, 63, 80, 81, 86-91, 105, 113, 114, 123, 124, 132-134, 141-143, 178, 187, 195, blancs. — F° 110, « Jean Bissuel, seigneur de Thizy, conseiller en l'eslection du Beaujollois », 28 juillet 1712. — F° 155, « Jean-François du Terrail d'Ornaison, prestre, abbé de Ste-Croix-d'Angle, du diocèse de Poitiers », 30 novembre 1717. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Despiney (1718-1719).

E Suppl. 858 (GG 4. — In-4°, 227 feuillets.

1730-1750. — Actes dressés par le curé d'Amplepuis Dubessy (1741-1742); les vicaires Crozier (1730-1741), Perriard (1741), Platon (1742-1750), et Girodié, vicaire d'Amplepuis, Chivrot, Souchon, Chaume, Bissuel, Veillar, Pastural, etc. — Ff. 114, 134, 190, 191, 226, 227, blancs. — F° 75, 82-84, lacérés en tête à gauche. — F° 55, « Jean-Joseph de Villeneufve, chevallier, conte de Joug, seigneur d'Affou, de St-Marcel et de Lange ; Marie-Arthémise de Loransin, veufve de feu mre Jean de Loransin, chevallier conte d'Avenas, seigneur du Péage et du Sauzay; Jean-Claude de Montdor, chevallier, seigneur de Monragée, d'Ornaison et de Poizac », 30 mars 1734. — F° 61, « Vu le 26 octobre 1734. Mitaud, curé et archip. subst. ». — F° 153, « Vu dans le cours de nostre visitte à Ronnoz, annexe d'Amplepuis, le 3 septembre 1743. Bron, vic. gén. Ce jourdhuy 3e septembre 1743, dans la visite de mre Jean-Marie Bron docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de St-Paul de Lyon, vicaire général de son Eminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, à l'issue de la bénédiction, le peuple assemblé, ont a nommé pour nouveau luminier Claude Perroudon de La Roche, pour régir les deniers du luminaire dud. Ronnoz et en rendre compte lorsqu'il en sera requis, et ont signés les présentes : Claude Colin, Pierre Pierrefeu, Benoit Billet et Claude Longière, tous habitans dud. lieu ; Claude Perrodon, Pierre Piquet, Jean Beluse, Pierre Billet, Benoît Pradel, Benoît Nonfoux, Jean-François Billet, Jean Bourbon, tous habitans dud. lieu, dont led. Jean Bourbon, Colin, Pierre Pierrefeu, Benoît Billet et Claude Longière ont signé, non les autres pour ne sçavoir, de ce enquis. Bissuel de Thysy, Colin, Perroudon, Pierrefeu, Billet, Bourbon, Dubessy, curé d'Amplepuis et de Ronno, Bron, vic. gén. ». — F° 186, « Ce jourd'huy 18e du mois de septembre (1746), à l'issue de vespres, les habitants s'étant assemblé au son de la grande cloche, nous avons procédé à la nomination d'un luminier. Après recueillis les voix, il a été décidé que l'on continueroit Claude Perrodon, cy devant nommé à la même charge par mr Bron, grand vicaire de Lyon, moyennant quoy les habitants se sont engagé de le décharger de sa taille pendant le temps qu'il exercerat sadite charge à commancer l'année 1747. Fait en la maison presbitérale de Ronno, en présence des soussignés. Perroudon, Colin, Papillon, Bissuel, curé. Platon, vic. ». — F° 187 v°, « Ce jourd'huy 11e novembre 1746, à l'issue de vespres, les habitants s'étant assemblés pour la nomination d'un luminier, nous avons recueillis les voyes, et la plus forte est tombée sur Antoine Gonnard, habitant de Ronno, qui a été éleu pour l'administration des deniers de l'église, à la place de Claude Perroudon dudit lieu, qui luy a remis la clef avec la somme de 120 l., lequel Gonnard a accepté, en présence des témoins soussignez. Bissuel, curé, Perroudon, Gonnard, Farge, Colin, Logiere, Billiet Daniere, Platon, vicaire ». — F° 213 v°, « Le 1er du mois de décembre de l'année 1748, après avoir fait assembler les principaux habitants à l'issue de vespres, l'on a procédé à la nomination d'un luminier et la voix est tombé sur Pierre Lapoire, qui l'a accepté et qui a signé le présent acte avec quelques habitants des principeaux, et Antoine Gonnard, cy-devant luminier, luy a remis les clefs de l'église et la somme de soixante-trois livres huit sols, dont led. Lapoire demeure chargé et led. Gonnard déchargé. A Ronno, lesd. jour et an que dessus. Lapoire, Lapoire, Gonnard, Colin, Billiet, Logière. Platon, vicaire, Bissuel, curé ». — Registres parafés par Mignot (1737-1739), Noyel (1741), Sandrin (1742), Duperay (1742), de Berchoux (1743-1749).

E Suppl. 859 (GG 5.) — In-4°, 276 feuillets.

1750-1773. — Actes dressés par les curés d'Amplepuis Bissuel (1755-1756), Girard (1771); les vicaires Platon (1750-1755), Thomé (1755), Giraud (1755-1764), Tholin (1764-1767), Delhorme (1768), Beraud (1768-1773), et Platon, curé de Saint-Apollinaire, Pastural, Crozier, Perrin, Fenouillet, Detour, Grandjard, Peillon, etc. — Ff. 11, 12, 60, 84-86, 151, 186, 209, 210, 223, 236, 237, 249-251, 263, 275, 276, blancs. — F° 103, usé sur les bords ; f° 105, l'angle supérieur droit enlevé. — F° 125 v°, « Le 21e de juin de la présente année 1761, les habitants dudit lieu assemblés au son de la grande cloche à l'issue de vespres, l'on a procédé à la nomination d'un luminier à la place de Pierre Lapoire. Les principaux habitants ont donné leurs voix à sr Pierre Billet, qui l'a accepté et a signé avec les témoings cy-après. Billiet, Colin, Lapoires, Papillon, Pierrefeu, Gonard, Longier, Bissuel, curé ». — F° 146 v°, « Mrs Perronnet, Dubeux, Joubert, Lepoivre et Cazanot, très dignes prêtres de la congrégation de la mission de St-Lazare de Lyon, ont commencé la mission dans cette parroisse le 12 mai, jour de l'Ascension, et l'ont terminée avec succès le 16 juin de cette présente année 1763 ». — F° 147 v°, « Jean-François-Augustin, compte de Foudras, seigneur de Renaison », 8 juillet 1763. — F° 171, « Jean-François-Augustin, comte de Foudras, seigneur d'Hornaison ; Benoît-Elie Sabatain, seigneur de Ronzière », 2 décembre 1765. — F° 267, « Benoît-Victor de St-Didier, seigneur de St-Didier-en-Dombe », 26 mars 1773. — Registres parafés par de Berchoux (1750-1757, 1759, 1761, 1763-1773).

E Suppl. 860 (GG. 6.) — In-4°, 281 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Girard (1774-1788) ? Beraud (1788-1791), Dubost (1791), les vicaires Beraud (1774-1788), Prudhomme (1789-1792), et Grandjard, aumônier du comte de Foudras ; Faure, Peillon, p. Hugues, capucin ; Goine, Cantin, Paccard, Robert, Girard, Denis, Cortey, Chapuis, Béraud, Clément, etc ; Victor, maire, officier municipal ; Jacquet, Chatard, greffiers. — Ff. 13, 69, 70, 95, 96, 114, 132, 149, 150, 178, 240, 241, blancs. — F° 11 v°, « Bissuel de Thizi, chevallier, seigneur de Thizi et d'autres places », 19 décembre 1774. — F° 60, « Pierre-François Dubreul Décruës, seigneur de Tanay, Girieux, Hauttepierre, Chiloup, compte de Ste-Croix, demeurant en son château de Chiloup, paroisse de Dagnieux en Bresse ; Jean-François-Augustin, comte de Foudras, Marie de Montdor (sa femme), seigneur et dame de La Peschère et autres lieux, demeurants au château d'Ornaison, paroisse de Rondo », 19 mai 1778. — F° 112 v°, « Nous soussigné, en conséquance de la permission obtenue de monseigneur l'évêque de Sarept, sous sa datte, avons sollennellement procédés à la bénédiction du cœur de l'église de Ronno, nouvellement reconstruit par les bienfaits de monsieur François de Varenne-Bissuel, écuyer, seigneur de Thisy, et ce le 18 novembre 1781, en présance dudit seigneur de Thisy, de messire Jaque Girard, curé dudit lieu, de messire Granjard, prêtre, et de la plus grande partie des habitants, dont les ci-dessous signés. Girard, curé ; Granjard, Thisy, Farges, sindic ; A. Guillermain, Brun, Pierrefeu, Papillon, consul, Beraud, vic. ». — F° 239, « Il y a eut dans cette année 1789, 17 mariages, 46 baptêmes, à savoir 18 garçons et 28 filles, avec un ondoyement ; trente un enterrement, 18 petit corps, 12 filles et 6 garçons, et 13 grands corps, à savoir 9 hommes et 4 femmes ». — F° 245, « Jean-Jacque Desbrosse, ancien capitaine d'artillerie, seigneur de Chevani-le-Lombard et autres places, résidant en son château des Plaines, paroisse de Pradine ; Jean-Mathieu de Varenes-Bissuel, chevalier, seigneur de Thisi-St-Victor, Combre, Marnand, du château de Ronno ; Claude Servan de Polemieux, président au bureau des finances de Lyon ; Etienne-Hiasinthe de Gayot de Mascranny, compte de Châteauvieux ; de Brosse de La Barge, chanoine d'Ainay », 27 avril 1790. — F° 253, « Nous soussignés avons transcrit les sousdits actes dans le présent registre de 1790, n'ayant pu nous procurer au district de Villefranche les registres de 91, à cause de la dificulté des chemins. « Prudhomme, vicaire de Ronno ». — F° 266, « Les registres de la paroisse étant entre les mains du sr Dubost, curé constitutionel, et la municipalité n'ayant pu se les procurer que plusieurs mois après sa retraite de la paroisse de Ronno, nous, prêtre domicilié dans ladite paroisse, à la réquisition de la municipalité et des habitants de lad. paroisse, avons inscrit en l'absence dud. sieur Dubost les actes de sépultures, de baptême et de mariage, pour servir à ce que de droit, dans les registres de l'année 1790, restés entre mains, pour être ensuite inséré dans les registres de la présente année 1791, en foi de quoi j'ai signé, ce 25 janvier 1792. Prudhomme, prêtre... de la municipalité de Ronno ». — F° 269, déclaration d'une opération césarienne. — Registres parafés par Blanc (1774-1787), Vincent (1788), Guérin (1789-1790), Pezant (1791-1792).

RONTALON

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant

Église sous le vocable de Saint-Romain, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon, élection de Lyon, justice de Rontalon.

E Suppl. 861 (GG 1.) — In-4°, 191 feuillets.

1608-1699. — Actes dressés par les curés Raffard (1608-1616), Dusoleil (1617-1618), Baruyer (1618-1620), Pareil (1624-1626), Dubost (1667-1699); les vicaires Dusoleil (1616-1617), Accarie (1620-1623); et Chazotier, vicaire de Saint-Martin-en-Haut, Besses, etc. — Ff. 27, 53, 64, 84-95, 97, 123-126, 147-151, 191, blancs. — F° 3, lacéré à gauche; f° 98, échancré à mi-hauteur à gauche, lacéré en tête à droite; ff. 140, 141, lacérés en tête. — Ff. 1, baptêmes de 1608, 1610 et 1612; ff. 2-20, baptêmes 1615-1621; ff. 22-48, baptêmes 1622-1632; ff. 52-48, enterrements 1624-1632; ff. 54-57, baptêmes 1632-1634; ff. 57 v°-58, enterrements 1632-1636; ff. 63-59, baptêmes 1634-1636; ff. 65-83, baptêmes 1667-1674; f° 96, mariages de 1663-1664; f° 96 v°, mariages de 1674; ff. 98-122, baptêmes et mariages 1676-1691; ff. 141-127, enterrements 1673-1692; ff. 142-191, les trois actes 1692-1699. — F° 2, « Nicollas Gonin, précepteur d'enfans demeurant à Rontallon », 1er juillet 1615. — F° 4, « Du 23 aoust 1621, je soubzigné avoir prins par dévosion le royaulme de mr st Philibert pour l'année prochaine 1622... ». — F° 8 v°, « François de Saconnay, sieur de Briendas », 15 janvier 1617. — F° 9 v°, « Jehan de La Roche, cappitaine d'une compagnie de Egiptiens », 16 avril 1617. — F° 23, « Jehan de Marna ?, sieur de Beaulieu et l'ung des cent gentilzhommes de la maison du roy », 17 mai 1722. — F° 32 v°, « Guillaume Langlois, conseillieur, lieutenant particulier, assesseur criminel en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon et conseillier au parlement de Dombes, seigneur de Taney, Sourgeons ? », 10 novembre 1624. — F° 75, « Jean-Baptiste Tricaud, escuyer, seigneur de Bornut ? et Sury-le-Bois », 11 novembre 1670. — F° 81 v°, « Habram de Cohade, sieur de Fonteilles ; Estienne de Ballarin de Foudras, seigneur de Rontallon », 1 juin 1673. — F° 82 v°, « Charles Charretier, escuyer, seigneur de St-Martin et du Fay », 13 février 1674. — F° 122, « Suzanne de Cohade, dame de Rontallon », veuve d'Etienne de Ballarin de Foudras, 23 juillet 1686. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1677-1699).

E Suppl. 862 (GG 2.) — In-4°, 202 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par le curé Dubost, et Sarron, curé de Soucieu, Garbil, etc. — Ff. 8, 16-18, 27, 28, 36, 56, 65, 66, 93, 94, 111-114, 141-144, 154, blancs. — F° 183, usé à droite, en tête et au bas; f° 192, lacéré à droite en tête; f° 202, lacéré à gauche. — F° 172, « Marguerite-Louyze de Foudras, épouse de haut et puissant seigneur messire Claude de Damas, comte du Rousset, seigneur de Rontalon et autres places », 19 juin 1720. — Registres parafés par Terrasson (1700-1713, 1715-1717).

E Suppl. 863 (GG 3.) — In-4°, 180 feuillets.

1729-1751. — Actes dressés par les curés Dubost (1729-1730), Mosnier (1730-1744), Fay (1745-1751); le vicaire Fay (1744-1745), et le père Ennemond Dubruel, récollet; Favier, curé de Chaussan, fr. Siméon, Bochard, Dubessy, Chantre, Tholance, fr. Athanase Fayolle, etc. — Ff. 49-51, 71, 81, 82, 90-95, 102, 103, 111-113, 121-123, 132, 133, 146-148, 157-160, 167-170, 175-181, blancs. — F° 134, lacéré en tête. — F° 9, enterrement de Claude, fils de monsieur le marquis de Damas, seigneur de Marilliat et autres places, et de madame de Tréméolle », en nourrice à Rontalon, 24 septembre 1730. — F° 26 v°, Acte de la visite de la paroisse de St-Romain de Rontalon. « Nous Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de la parroisse de St-Romain de Rontalon, où nous avons trouvé toutes choses en bon état. Fait cejourd'huy 30e juin 1733, en présence de mre Pierre Mosnier, curé dud. lieu, mre André Faure, curé de Soucieu, mre Jean Fay, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de St-Didier-sur-Rochefort, sr François Blanc, lieutenant des jurisdictions de Thurins et Orliénas, et de George Girard, recteur en charge du luminaire de l'église paroissiale dudit Rontalon, témoins requis et soussignez. Fray, Faure, curé de Soucieu. Mosnier, curé. Blanc. Girard. G. Desverneys, cure d'Orliénas, archiprêtre de Mornand ». F° 127 v°, « Le 5e aoust 1744, nous soubsignez, Gaspard Devernay, curé d'Oreilliona, archiprestre de Mornand, avons

fut la visite de l'eglise de Rontalon. Y étant entré, nous avons visité et adoré le très sainct sacrement, renfermé dans un ostensoir et ciboire d'argent, le croissan n'étant pas doré, ordonné qu'il le sera incessemment au dépant qu'il appartiendra. Le maistre autel et ceux des chapelles, les vases sacrés, piscine et calice, chasuble, linge, livres de cœur, et généralement tout ce qui sert au culte divin en bon état. Nous étant transporté dans le cimetière de ladite paroisse, nous l'avons trouvé bien claud et la chapelle de St-Roch contigue audit cimetière en bon état, à l'exception du couvert de la ditte chapelle que nous avons ordonné de recouvrir et lambriser incessemment au départ de qui il appartiendra. Ainsi procédez au présent verbal les jours et ans que dessus, par nous archiprestre susdit, en présence de mre Pierre Monier, curé de laditte parroisse, mre Bartazard Leyssard, curé de Millery, de Claude-François Roch, prêtre de la mission et le prieur de Mornand, de Jean Pipon, Jean Assadaz, Claude Bouteille, Jean Durieu, Jérôme Condamin, et plusieurs autres des principaux habitants, témoins requis et soubsignez, Mosnier, curé, Leyssard, curé, Roch, J. Pipon, Jean Assada, A.-L. Philipe Zacharie, G. Desverneys, curé archiprestre ». — F° 144, « Vu bon et approuvé par nous vicaire général, en cours de visite, le 9e septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vic. général. Par mon révérend vicaire général, Latour, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1737-1739, 1741-1743, 1745, 1747, 1749-1751), Charrier (1744).

E Suppl. 864 (GG 4.) — In-4°, 208 feuillets.

1752-1772. — Actes dressés par le curé Fay ; les vicaires Duthey (1752-1753), Michalon (1758-1765), et fr. Ennemond Dubruel, fr. Dorothée Magnin, fr. Silvestre Boutroux, récollets, Giraudier, Ravé, Mosnier, Condamin, Pompel, Tholance, etc. — Ff. 7-12, 18-22, 29-32, 38-42, 49, 50, 57-60, 66-70, 78-80, 86-90, 96-98, 105-109, 117-119, 126-129, 136-139, 147-149, 154-159, 164-169, 173, 174, 182-185, 190-197, 201-208, blancs. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 865 (GG 5.) — In-4°, 256 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés Fay (1773-1782), Calemard (1782-1792), et Calemard, vicaire de Thurins, Ratton, aumônier de Taluyers, Gaudin, Chantre, Combe, Fay, Ducat, etc. — Chantre, maire, Bouteille, officier public. — Ff. 6-13, 20-25, 32-37, 44-49, 54-61, 66-72, 79-83, 91-96, 116-119, 128-131, 141-143, 152, 153, 164, 165, 187, 188, 199, 200, 209-212, 225-242, 252-256, blancs. — F° 160 v°, « Vérifié en conrs de visitte, ce 18 mai 1786, Lacroix de Laval, gd obéancier, vic. gén. ». — F° 250, « Fin de la tenue des registres de Me Pierre Calmard, curé de la parroisse de Rontallon, clos par nous soussigné, dans la maison curiale de notre communauté, le 8e novembre 1792. Chantre, maire ». — Registres parafés par Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784, 1786, 1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAIN-BEL-LES-MINES

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon, justice de Savigny.

E Suppl. 866 (GG 1.) — In-4° 199 feuillets.

1574-1674. — Actes dressés par les curés Laurent (1574-1575), Chazel (1576-1577), Mellier (1617), Boissonnier (1617-1619), Escouffier (1619-1636), Perreil (1636-1638), Grange (1639-1648), Mey Biaz ? (1651-1662), Constantin (1662-1663), de Chastellus (1663-1674) ; le vicaire Lepin (1663), et Thévenon, Poyet, curés de Savigny ; Perrin, Barnier; Garel, Chastaillier, Bonnard, etc. — Ff. 1-3, baptêmes 1574-1577 ; ff. 4-79, baptêmes 1617-1638 ; ff. 79-94, enterrements 1617-1638 ; ff. 100-108, mariages 1617-1636 ; ff. 111-114, baptêmes 1639-1641 ; ff. 115-125, enterrements 1662-1669 ; ff. 127-126, mariages 1662-1664 ; ff. 128-130, baptêmes 1637-1651 ; ff. 133-199, baptêmes 1642-1674. — Ff. 95-100, 131, 132, blancs. — Le tiers inférieur du f° 27 enlevé ; f° 78, rongé sur le bord à droite. — Entre les ff. 162, 163, talon d'un feuillet arraché; à la suite du feuillet 199, talons de 9 feuillets enlevés, dont le dernier certaine-

ment écrit ; entre les ff. 146, 147, lacune du 21 avril 1648 au 3 mai 1651. — F° 1 v°, baptême d' « Elhénor, fille de monseigneur de St-Forgeul, parrein, mons. de St-Chamond, marreyne, madame la gouvernante de Lyon », 4 janvier 1574. — F° 4 v°, « Dame Bone Dasier m'a chargé de dire *languentibus*, les dimanches, une année durant et a esté commencé le secum dimenche d'avril 1628 ». — F° 6, « Jacques Durant, controolleur de la myne de cuivre de St-Bel », 23 juillet 1617. — F° 9, Guillaume d'Albon, comte de l'église de St-Jehan de Lyon, prieur de Salt-lez-Donzy », 3 février 1618. — F° 19, François d'Albon, abbé de Savigny, 2 avril 1620. — F° 22, « Jehan Croix du Ticq, maistre fondeur en la mine de St-Bel », 6 décembre 1620. — F° 35, « Pierre Recourdon, me fondeur ordinere pour le roy aux arcenatz de France, à présent demeurant à l'arcenact de Lion », 13 février 1624. — F° 38, Jacques de Prades, chamarier de l'abbaye de Savigny, 23 février 1625. — F° 48, Hilaire de Ste-Colombe, grand célerier de l'abbaye de Savigny, 7 septembre 1627. — F° 62, « Claude Morel, pourteur de cierge ; Estienne Collemieux, pourteur de cacière ? ; Floris Burnum, pourteur du bassin ; Mathurin Cursize, pourteur de cussin ; Jehan Cursie, pourteur d'éguière ; Claude Gavillon, pourteur du pain et verre ; Pierre Matamel, pourteur de concasse ? », assistants à un baptême, 9 mai 1632. — F° 83, enterrement « au jardin de l'ospital », pour cause de « mal suspect », 24 septembre 1631. — F° 85, décès causés par le « mal contagieux », février 1629. — F° 114, « Raphaël de Bartholy, aumônier de Savigny », 7 juillet 1641. — F° 128, « Mémoire des baptisés que je messire Louis Constantin, curé de l'église parroissiale de St-Jean-Baptiste de Saint-Bel, ay trouvé en papiers vollants et en confusion, lesquels j'ay transcrit fidellement et de mot à mot, affin qu'ils puissent servir en cas de nécessité ; en foy de quoy j'ay signé la présente, faite audit Saint-Bel, ce 1er septembre 1662. Constantin ». — F° 130, « Actes baptistaires que j'ay trouvez sur un missel ancien de letre gautique ». « Chatelus ». — F° 146, Claude d'Albon, abbé de Savigny ; Françoise [de] Damas [de Thianges], femme de Gaspard d'Albon, marquis de St-Forgeulx », 3 avril 1648. — F° 168 v°, François de Laurencin, doyen de Savigny, 2 avril 1663.

E Suppl. 867 (GG 2.) — In-4°, 183 feuillets.

1668-1699. — Actes dressés par les curés Étienne de Chastelluts (1668-1682), Jean-Marie Chastelus (1682-1697), Sébastien Chatelus (1697-1699) ; les vicaires Cocheris (1682), Chastelus (1682-1684), et Ponchon, curé de Soucieux ; Malaval, Dechastre, Bertiquet, Chassaing, Chastellus, Chalançon, Lallier, Germanon, etc. — Ff. 9-13, 36-56, 96, 160, 173, blancs. — F. 1-8 mariages 1668-1680 ; ff. 15-35, enterrements 1670-1681 ; ff. 58-92, baptêmes 1674-1682 ; ff. 93-96, copie d'actes de mariages, baptêmes, sépultures, de 1682 ; ff. 97-183, les trois actes 1682-1699. — F° 18, enterrement du « fils de mr Rambaud, peintre à Lyon », 29 octobre 1671. — F° 30 v°, enterrement dans l'église de Sain-Bel, « en la chapelle de Ste Magdeleine, à présent apelée de St-Joseph », 24 janvier 1679. — F° 62, « Pierre Queste ; précepteur d'enfans de St-Bel », 29 juin 1675. — F° 66, Claude de La Roche, marchand libraire à Lyon, 11 avril 1676. — F° 67 v°, « Pierre Queste, me escripvain », 19 avril 1676. — F° 94, « mre Estienne de Chatellus, prestre, curé de St-Bel, estant décédé, il y a apparence qu'on apposat les sceaux chez luy, à cause des papiers de la cure et des registres, c'est pourquoy celuy qui fust commis pour servir lad. cure jusques à la prise de possession de mre Jean-Marie Chatelus, escrivit les actes sur des papier volant qui se sont perdus. Il se trouve qu'il manque les mois de février, mars, avril, may, juin, jusques au 18e juillet, que commance le registre qui suit, à la réserve de ceux-ci, que j'ay trouvé sur une feuille volante que j'ay escript icy, pour servir ce que de raison. Il se peut faire aussy que dans une aussy petite parroisse que St-Bel, il ne se soit point faict ny baptêmes, ny mariages, ny enterrements dans les mois de février, mars, may et juin..... lesquels six actes j'atteste avoir trouvez bien escript et signez et que j'ai icy couchez pour servir à ceux qu'il appartiendra. A St-Bel, ce 10e janvier 1699, Chatelus, curé de St-Bel et prieur de Verneys ». — F° 111, « Marc-Antoine Perrin, receveur de la communauté de la ville de Lyon », 25 mai 1685. — F° 144, « Benoît Savy, maistre écrivain du bourg dudit Sain-Bel », 23 octobre 1692. — F° 159 v°, « Pierre de Fournillon, escuyer, seigneur de Butery, Lespinasse et La Clastre », 29 décembre 1694. — F° 169 v°, « Du 16e febvrier 1797, actes mortuaires, baptistaires et actes de mariages faits par mre Sébastien Chatelus, prêtre et curé de St-Bel, possesseur paisible et légitime de lad. cure, depuis le jour et an que dessus ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 868 (GG 3.) — In-4°, 177 feuillets.

1700-1732. — Actes dressés par les curés Chatelus (1700-1718), Nicolas Chermette (1718-1732), le vicaire Bonard (1730-1732), et Germanon, prêtre, Gingeyne, Chalançon, Petit, Guy, Ponchon, Faucony, Beaujolin, Muron, Lestra, Roland, Maynard, etc. — F° 84, lacéré en triangle au bas ; f° 87, rongé sur le bord droit. — F° 44 v°, « Ce jourdhuy

dimanche 26e juin 1707, nous mre Pierre Carret, archiprêtre et curé de Corzieu, avons faict la bénédiction de la seconde cloche de l'église de St-Bel, avec les cérémonies en tel cas requises, qui a été nommée par mre Louis-René de Froullay de Tessé, abbé baron de l'abbaye royale de Savigny, comte de Lyon, et par haulte et puissante damoiselle Julie-Claude-Hilaire d'Albon de St-Forgeux, princesse d'Hyvetot, le tout en présence de mrs les curés de Bully, Surcieu, Savigny, L'Arbrelle, Chivinay, St-Bel, et mrs les vicaires d'Eyveux, Sarcey, Bully et dud. Savigny, qui ont signez avec plusieurs autres présents à lad. cérémonie. JULIE-CLAUDINE-HILAIRE D'ALBON, RENÉ-LOUIS DE FROULLAY DE TESSÉ ; le marquis D'ALBON, DE SERVIÈRE, grand prieur, D'ALBON, doyen de Courzieux ; DE LA GARDE MARSAC, doyen de Teilan ; PONCHON, curé ; de Fournillon ; GOUTTENCYRE, curé de Bully ; DELIGNAT BEAUPOIS, vicaire ; CHALANÇON, prebstre et curé de Savigny ; CAZE, c. d. L. ; DOVERGE, BERTIQUET, curé ; CHALANCON, vic. ; BRIETTON, DURAND, BALY, CARRAND, procureur d'office de la baronie de Savigny ; GINGEYNE, DE VIGO, DE VIGO, DURAND, GACON, diacre ; CHANTAL, vicaire de Sarsay ; LEGER, CHATELUS, curé de St-Bel ; GUY, prestre ; BISSARDON, CARRET, archiprestre ; BISSARDON. Lad. cloche fust fondue le 29 may, sabmedy des quatre temps 1706 *(sic)* et montée au clocher le lendemain de la bénédiction, lundy 27 juin, et commença à sonner le 28e dud. mois, veille de St-Pierre et St Paul 1707 ». — Fo 65, « J'ay veu et examiné le présent registre dans notre visite, trouvé en bonne et deue forme et ay signé le 19e may 1711. PAYRE, archiprestre ». — Fo 115 vo, « Veu en notre visite le 28 may 1721, PAYRE, archiprêtre de Courzieux ». — Fo 154 vo, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à St-Bel, ce 9 juillet 1728, THIMOLÉON DE BRISSAC, vic. gén. Les jour et an que dessus, j'ay demandé à monsieur l'abbé de Brissac, vicaire général, faisant sa visite dans l'église de Sainbel, la permission d'exposer le très saint sacrement et d'en donner la bénédiction à l'issue des vêpres, les jours et fêtes de la Nativité de St-Jean-Baptiste et de l'Assomption de Notre-Dame, et encore de donner la bénédiction du très st sacrement, à l'issue de vêpres, le jour des saints Abdon et Sennen, fête de dévotion aud. Sainbel, et ce, pour l'avenir dans l'église dud. lieu, lorsque le sr curé le jugera convenable pour la dévotion du peuple, laquelle permission mond. sieur vicaire général m'a accordé très gratieusement. CHERMETTE, curé dud. Sainbel ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 869 (GG 4.) — In-4o, 149 feuillets.

1732-1751. — Actes dressés par les curés Nicolas et Antoine Chermette (1732-1751), les vicaires Bonard (1732), Barrail (1732), et Roland, vicaire de Savigny, Desbruyères, Dubessy, Antoine, Poyet, Brietton, Laurent, Garet, etc. — Ff. 30-32, 46-48, 56, 64, 72, 80, 98, 121-149, blancs. — Fo 44, « Veu et approuvé à Saint-Bel, dans le cours de nottre visitte, le 23 septembre 1738, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — Fo 91 vo, « Vu dans le cours de notre visite, ce 20e septembre 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire commis ». — Fo 92, « Le dimanche dix-huit octobre mil sept cents quarante quatre, en conséquence de la permission ou ordonnance obtenue par les habitans de St-Bel de Mr Palu, intendant de cette généralité pour ce fait ; lesdits habitans ou du moins la plus seine partie d'iceux assemblés au son de la grande cloche, au-devant la principale porte de l'église, au sortir de la messe parroissiale, sur les dix heures du matin, avec Mre Nicolas Chermette, bachelier en théologie et curé dudit St-Bel, ont transigés comme s'en suit au sujet de la maison située au vintain de St-Bel, partie donnée en 1409, par Bartélemy Deruros ?, curé dud. lieu, pour *obit*, à ses successeur curés de St-Bel, à perpétuité, partie par Benoit Delavieu en 1528, aussy pour *obit*, avec les petits parterre, jardin, écurie et fénière procurés au prez de lad. maison pour luy servir d'ajencements par les cures prédécessseurs depuis 1662, à la charge de gros servis ; laquelle maison et appartenances y jointes, lesd. habitants, pour se libérer de l'imposition annuelle et payement de trente livres à leur curé, pour le loyer de son presbitère, ont entrepris de faire passer pour le presbytère de leur paroisse, et pour ce fait formés demende aud. sr Chermette, le 8e aoust 1732, dont sentence intervenue le 14e aoust 1738, en la sénéchaussée de Lyon, a déclaré obituaires lesd. deux parties de maison, a condemné les habitants de St-Bel à faire bâtir un presbitère en lieu convenant à leur curé, jusques à ce à luy payer annuellement les 30 l. déjà imposées et en tous les dépends, (on omet icy une circonstance de cette sentence qui n'a pas lieu). Les habitants ont apellés de cette sentence au parlement, le 20e du même mois d'aoust et relevés l'appel le 11e septembre suivant. Or led. sr Chermette ne pouvant pas facilement fournir aux fraix pour faire juger cet appel au parlement et ne pouvant pas aisément se résoudre à faire condemner ses propres ouailles mal conseillées à des dépends dont il ne pourroit plus leur faire grâce, a, par cette transaction, quitté à ses parroissiens tous ses dépends auxquels ils sont condemnés à Lion ; a promis, tant pour luy que pour ses successeurs, de ne pas exiger d'eux la bâtisse d'un presbitère, à la condition (comme ils l'ont promis et s'y sont obligés) qu'ils continueront d'imposer annuellement et payeront tous les ans, le jour de St-Martin d'hiver, aud. sr curé et à ses successeurs, à perpétuité, pour le loyer de son presbitère et se loger ainsi qu'il verra à propos dans la parroisse de St-Bel ou dans sa maison size aud. vintain lesd. trente livres. CHERMETTE ». —

F° 141, « Christophle Martin, originaire d'Anneberg, province de Saxe », 27 janvier 1751. — F° 142 v°, « Albert Leydeker, natif de Ste-Marie-aux-Mines, raifineur dans la manufacture de cuivre à St-Bel », 26 mars 1751. — F° 143 v°, « Trouvé en état dans le cours de notre visite le 2e may 1751, J.-B. Garel, curé de Bessenay et archiprêtre de Courzieu ». — Registres parafés par Pupil (1737-1745, 1747-1751), Charrier (1746).

E Suppl. 870 (GG 5.) — In-4°, 182 feuillets.

1752-1762. — Actes dressés par les curés Antoine Chermette (1752-1753), Gonyn (1753-1762), les vicaires Malescot (1752), Mignery (1754-1757 Fiasson), (1755), Darlay (1760), Testanier (1762), et Durand, vicaire de l'Arbresle, Dumolin, Borelli, Garel, Brigon, Laurencin, Bernier, Balluer, Gallet, Chavent, Fleury, etc. — Ff. 41-44, 54-66, 90, 122, 141, 142, 162, 175-182, blancs. — F° 19, acte d'inhumation dressé par Brigon, « directeur de la mission actuellement à Sainbel, assisté de ses quatre confrères », 5 mai 1753. — F° 33, « Trouvé en état dans le cours de notre visite, cejourdhui 12e may 1754, J.-B. Garel, archiprêtre de Courzieux ». — Registres parafés par Pupil (1752-1762).

E Suppl. 871 (GG 6.) — In-4°, 228 feuillets.

1763-1777. — Actes dressés par le curé Gonyn (1763-1777), les vicaires Testanier (1763-1767), Brueron (1768), Tiquel (1769), Soulier (1770-1771), Margaron (1773), et Laurencin, Chamarier de Savigny, Chaptal, Roux, Durand, Vachon, etc. — Ff. 13, 14, 34-38, 71, 72, 82, 83, 97, 111, 123-127, 147, 161-169, 185, 210-214, 224-228, blancs. — F° 184, « Je sousigné, curé de St-Bel depuis le 10e may 1753, certiffie et atteste à tous présents et avenirs qu'après un procès qui a duré environ 40 ans avec messieurs Chermette, mes prédécesseurs, et mes parroissiens..... et que moy Pierre Gonyn, curé dudit St-Bel, après environ vingt ans de sollicitations à l'intendance, toutesfois, après avoir obtenu le consentement de mes parroissiens, j'ay enfin obtenu l'adjudication d'un presbitère près de l'église..... et j'ai posé la première pierre dudit presbitère le neuf juillet 1775. Gonyn, curé ». — F° 205 v°, « Jean Schaub, fabriquant en indiennes, demeurant à Fontaine », 25 août 1776. — F° 209 « Je sousigné, curé de St Bel, ay pris possession du presbitere que mes parroissiens ont fait construire près l'église du coté de midy, à l'exception du tenallier ou bûcher et du jardin, que j'ay faits construire à mes frais, et ce pour l'agrément du presbitère et le proffit du bénéfice et de mes successeurs curés dudit St-Bel, le vingtième may de la présente année, et enfin le premier juillet mil sept cent septante-six, la première bénédiction dudit presbitère a été donnée à la cuisine, à la cave et à la salle par monsieur de Laurencin, chamarirer, seigneur et grand prieur de Savigny, en présence de toute la noblesse et bourgeoisie des environs, c'est-à-dire de 32 personnes; et la seconde bénédiction a été donnée par moy sousigné, aux chambres et aux greniers le huit dudit mois de juillet, présence des principaux habitants de ma paroisse, c'est-à-dire de 18 ou 20 personnes. Gonyn, curé ». — Registres parafés par Pupil (1763-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771, et suppl. 1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1777).

E Suppl. 872 (GG 7.) — In-4°, 241 feuillets.

1778-1792. — Actes dressés par le curé Gonyn, le vicaire Callier (1782-1786), et Vial, vicaire de Savigny, Soulier, Molin, Callier, Gardeys, Fleury, Olivier, etc. — Ff. 26-29, 43, 63-65, 80, 81, 92-98, 111-114, 127, 128, 141, 142, 155, 156, 169, 170, 180-184, 194-198, 210-228, 237-241, blancs. — F° 1, « Jacque Kunzler, ouvrier dans les mines de cuivre, demeurant dans la parroisse de St-Pierre-La-Pallud », 13 janvier 1778. — F° 33, François Combe, soldat invalide et ouvrier dans les mines, demeurant audit St-Bel, » 7 février 1780. — F° 41 v°, Rigottier, dessinateur à Lyon, 14 décembre 1780. — F° 50, « Michel Preler, originaire de la parroisse de Schevacce, province du Tirol, royeaume de Hongrie, mineur de cuivre, demeurant à St-Bel », 4 mai 1781. — F° 148, enterrement de « Jeanne-Marie-Nicole Blanchet de Marnay », femme de « Hypolite de Gracieux, chevalier, marquis de La Coste, seigneur de Pinsberte ? et de Maupinard », 4 mai 1787. — Registres parafés par Gesse (1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-ANDÉOL-LE-CHATEAU

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Andéol, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Lyon; élection de Saint-Etienne, justice de Saint-Andéol, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 873 (GG 1). — In-4°, 177 feuillets.

1688-1737. — Actes dressés par les curés Philibert (1688-1694), Pitiot (1694-1709), Vourlat (1718-1736), et Bourg, prébendier, Buisson, Guillet, etc. — Ff. 16, 28-31, 44, 52, 58-61, 67-71, 78-81, 88-91, 103, 104, 113, 120, 141, blancs. — Ff. 128 bis et 128 ter. — Lacunes de juin 1692 au 9 janvier 1694; du 1 mars 1697 à décembre 1697; en déficit, registres de 1706, 1708, 1710-1717, 1719, 1723, 1725-1728. — F° 3, « Nous, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, certifions que Jean Targe, dit St-Andéol, natif de la perroisse de St-Andéol-le-Chasteau en Lionnois, filz de Clément Targe et de Claudine Escouffier, soldat de nostre compagnie, est mort à l'hospital royal de Lando en Alzace, le quinziesme may dernier, en foy de quoy nous avons donné attestation et le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison. Faict au camp de Beharny près le Fort Louys, le premier aoust 1690 ». — F° 8, « François Desjaniers ?, seigneur de Quirielle et de Chantemelle », 1 avril 1692. — F° 116 v°, « Visé dans le cours de la visite générale de monseigneur l'archevesque, par nous commissaire en ladite visite, ce 14 septembre 1718. N. Navarre, com. susd. ». — F° 118, « Ce jourd'huy vellie de Saint-Martin d'hyvert 1718, a été enterré soubs la croix dans le cimetière neuf, que nous avons bény aujourd'huy, un enfent de trois ans nomé Guillaume Farge, fils à Jean Farge et à Marie Fumin. Dieu a semblé vouloir faire mourir cet enfant bienheureux pour aprouver l'établissement de ce nouveau cimetière, pour y être enterré imédiatement après la bénédiction finie, et malgré touttes les opositions faites de plusieurs des habitans qui vouloient continuer d'être enterré dans l'ancien acoutumé autour de l'église. Je l'ay fait interdire par monseigneur l'archevêque, pour bonnes et justes raisons qui concernent la gloire de Dieu, en présence de toutte la parroisse. C. Vourlat, curé ». — F° 151 v°, « Ce jourdhuy 3e mars 1731, a été enterré soubs son banc dans l'église, mr Jeacques Bourg, avocat en Parlement et cours de Lyon, qui a été deux fois nommé échevin de Lyon, dix années l'une après l'autre, châtelain de St-Andéol, juge de Mornant, Echalles, St-Romain en Gié et St-Jean à Touslas, âgé de quatre vint ans et neuf jours; c'étoit un homme d'un rare mérite, tant pour la vertu que pour l'esprit et la science du barrau. Il étoit très poly, doux et humble à tout le monde, gracieux, grand et très bien fait de sa personne; il a été honoré et estimé toute sa vie de tous les grands de Lyon et singulièrement de feu monseigneur de Villeroy, maréchal de France et gouverneur de Lyon, qui n'agissoit que par son conceil. Il a été recteur à l'Hôtel-Dieu et à la Charité de Lyon et aux filles Pénitentes, avec zèle et aplaudissement d'un chacun; il a travallié cinquante ans à Lyon dans sa profession avec habileté et désintéressement et est venu mourir dans sa maison paternelle de St-Andéol avec madame de Masery, son épouse, où il étoit né le 21 février 1651. Sa piété, sa dévotion et sa bonne conduite en toutes choses ont servi pandant sa vie d'exemple et d'édification à tous ceux qui l'ont connu. *Magnum in terris sui moriendo reliquit desiderium, nunc in memoria æterna vivit justus in cœlis.* Fait par moy curé dudit lieu. C. Vourlat, curé de St-Andéol ». — F° 162, « Acte de la visite de l'église de la par. roisse de Saint-Andéol. Le 24e octobre 1733, nous soussigné, mre Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, étant entré dans ladite églize, avons visité et adoré le Très saint Sacrement, renfermé dans un hostensoir et un ciboire d'argent en bon état, les fonds baptismaux, les rétables du maître autel et ceux des chappelles décemment ornés, la nef, le clocher, le cimetière, les vases sacrés, linges, ornemens, livres servants au culte divin aussy en bon état; dans la chappelle, sous le vocable de la Sainte Trinité, nous avons trouvé au-dessus du rétable de son autel, trois figures difformes insérées dans le mur, représentant le mystère de la Ste-Trinité, et avons ordonné de les ôter, ce qui a été exécuté sur le champt. Fait par nous archiprêtre susnommé et soussigné, les jour et an que dessus, en présence de mre Charle Vourlat, docteur en théologie, prêtre, curé de lad. parroisse, de mre François Bourgt, de mre Jean Guillet, prêtres prébandiers de lad. églize, et de mre Jean Rodamel, docteur en théologie, curé de Rive-de-Gier, témoins requis et soussignés. C. Vourlat, curé de St-Andéol. Rodamel, curé de Rive-de-Gier. J. Guillet, prébendier de St-Andéol. G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Marel (1694), Mazenod (1696), de Lucenay (1698, 1699), Terrasson (1700-1705, 1707, 1709).

E. Suppl. 874 (GG 2.) — In 4° 237 feuillets.

1737-1760. — Actes dressés par les curés Vourlat (1737-1750), Merlin (1751-1760); les vicaires Clément (1747), fr. Ennemond Dubruel, récollet (1748-1750), et Guillot, prébendier, Bourg, Condamin, Aubert, Beaujolin, Morand, Planchet, Donnet, etc. — Ff. 7-14, 27, 28, 64, 84-86, 103, 104, 126, 127, 139, 168-175, 186-193, 204, 205, 214-217, blancs. — F° 57, rongé à droite, en tête. — Lacune du 17 février 1738 au 19 janvier 1739. — F° 49, Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Andéol : « Le 3e aoust 1744, nous soussignez, Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornant, avons fait la visitte de l'église de la paroisse de St-Andéol, où étant entré avec les cérémonies ordinaires, nous avons visités et adorés le très saint sacrement de l'autel, renfermé dans un ostensoir et le ciboire doré en très bon état, de même les calices, linges, chasubles, messels, et généralement tout ce qui sert au culte divin, le tout en bon état; le maître hotel et tous ceux des chapelles décemment ornez, de même les fonds baptismaux en bon état, et ordonnez pour qu'incessament on mettra hors des baptismaux une petite conche à l'usage de l'administration du baptême. Les comptes des recteurs des fabriques de lad. église ont été jusqu'à ce jour rendus très exactement. Enfin, nous étant transportez dans le cimetière de lad. paroisse, nous l'avons trouvez bien clos, et ordonnez que la porte sera fermé à deux clefs, dont l'une sera entre les mains de mr le curé et la seconde entre les mains du fossoyeur, et que les lieux communs scitués dans un coin du cimetière seront murez. Et notre présente ordonance sera publié au prône de l'église paroissiale, afin que personne n'en ignore. Fait les jour et an que de l'autre part, en présence de mre Charle Vourlat, curé de lad. parroisse, mre Baltazard Leyssard, curé de Millery, et de Jean-Joseph Guillet, l'un des prébendiers de lad. parroisse, témoins requis qui ont signez le présent verbal. Ch. Vourlat, curé de St-Andéol, Guillet, prêtre, Leyssard, curé. G. Desverneys, p. i. curé archiprêtre ». — F° 96, « Antoine Bourg, écuier, seigneur de La Faverge », 4 février 1751. — F° 118, « Vu bon par nous en cours de visite, le 25 mars 1753. Montjouvent, grand sacristain, comte de Lyon, vic. gén. Latour, secrét. ». — F° 134, « Thomas Henry, écuyer, seigneur de Manivieux », 9 juillet 1754. — F° 197 v°, « Nous, Joseph-François Merlin, curé de cette parroisse, en conséquence de l'approbation de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, contenue dans son ordonnance du 16e avril dernier, de luy signée, en conséquence de la requête qui luy a été présentée de notre part et de celle des officiers et notables de cette même parroisse, après avoir examiné selon les statuts de la congrégation ditte de St-Joseph, filles, honêtes filles Prétronille Mayoussier, fille légitime de Jean-Baptiste Mayoussier, bourgeois de Lyon, et de dlle Susanne Ridoire et encore Pierrette Paradis, fille légitime de feu Ennemond Paradis et de Marie Roland, les ay admise à la reception de l'habit de ladite congrégation, le leur ay donné avec le nom de Marie-Joseph à ladite Mayoussier et celuy Françoise-Thérèse à lad. Paradis, et en même temps ay reçu les vœux de la susdite Marie-Joseph selon l'usage et les statuts de lad. congrégation, en présence de mres Barthélemy-François de Rivirie, seigneur de St-Jean, Jacques Morand, archiprêtre de Mornand et curé de St-Maurice, Alexandre Deromans, curé de St-Didier, Balthasar Auquier, curé de Tartaras, Jean Planchet et Christophe Aubert, curé de Dargoire et St-Jean à Toulas, qui ont signés avec lesd. sœurs. Fait à St-Andéol-le-Chateau, le 15e may 1757, cinquième dimanche après Pâques, et à l'issue des vêpres. Pétronille Mayoussier, P. Paradis, Riviry, Morand, archiprêtre de Mornand. Auquier, curé. Aubert, curé. De Romans, curé. Planchet, prêtre. Lecourt. Merlin, curé ». — F° 202 v°, acte de profession de Pierrette Paradis, religieuse de St-Joseph. — Registres parafés par Pupil (1737, 1739-1741, 1748-1760), Charrier (1742).

E. Suppl. 875 (GG 3.) — In 4°, 224 feuillets.

1761-1775. — Actes dressés par le curé Merlin et Planchet, vicaire de St-Martin-de-Cornas, Vourlat, Forestier, Donnet, Fleurdelix, Vacher, etc. — Ff. 9, 10, 26-32, 43-52, 73-86, 100-102, 112-117, 126-134, 144-149, 170-172, 184-194, 201-204, 213-224, blancs. — F° 99, « Ce jourd'huy 27 décembre 1767, à l'issue des vêpres de cette paroisse, et en conséquence de l'avertissement fait aux prônes de la messe paroissiale, les paroissiens principaux assemblés, y compris mre Lecourt, notaire royal et chatelain, ont nommé, en présence de nous, curé soussigné, pour luminier, mres Léonard Rivoire et Antoine Conchond, habitans de lad. paroissiale. Merlin, curé. P. Rivoyre, Lecourt, nre. L. Rivoyre, C. Paire, Antoine Conchond, Berne, Bouvier, Jean-Pierre Cogniat, Jaquier, Paradis, Jean Grange ». — F° 118, prise d'habit de Pierrette Rivoire, religieuse de St-Joseph, 4 juillet 1768. — F° 150, acte de profession de Pierrette Rivoire, en religion sœur Elizabeth, 1770. — F° 173 v°, « Ce jourdhuy 10 janvier 1773, en conséquence de l'avertissement fait ce matin au prône de la messe paroissiale, et à l'issue des vêpres dites à la manière accoutumée, les principaux habitans assemblés devant la porte principale de l'église paroissiale, satisfaits des services rendus par mre Léonard Rivoire et mre Antoine Conchon, en qualités de luminiers de lad. église, qu'ils ont reconnu pour tels, aprouvant tout ce qui a été par eux fait pour les droits de lad. église, les ont encore nommés pour

luminiers de l'année, leur donnant tout pouvoir nécessaire pour percevoir et administrer les revenus de lad. église, comme cy-devant, et en maintenir les droits, fait et passé ensuite dans la sacristie de lad. église. Ont signé ceux qui savoient signer, et a été arrêté que m[re] Rivoire, luminier comptable, rendroit ses comptes dans l'année. Antoine Conchond, L. Rivoyre, Jean-Pierre Cogniat, P. Rivoyre, Berne, Jaquier, Paradis, Julien, Guillaume, Jean Grange, J.-Antoine Condamin, J. Petit-Pierre, Merlin, curé ». — F° 182 v°, « Ce jourd'huy 10 avril 1774, les habitans soussignés, assemblés pour fait de luminaire, sur la proposition faite par m[re] Antoine Berne, marchand, de payer une chazuble gros de Tours blanc et argent, la croix en damas en dorure, garnie en galons, dont la facture faite par Déchetz, chazublier, se monte à 112 l., à condition qu'il seroit dispensé de passer luminier à son tour et rang, ont consenti à cette dispense et accepté ladite chazuble pour l'église, auquel ledit m[re] Berne a promis d'ajouter encore une aube ; on a accepté l'offre qu'a fait m[re] Antoine Conchon de continuer à être luminier comptable, et m[re] Rivoire fils à lui aider pour lad. luminaire, en qualité de second luminier, comptes apurés, Merlin, curé. Antoine Berne, L. Rivoyre, Antoine Conchond, Jaquier, Jean-Pierre Cogniat, P. Rivoyre, C. Paire ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 876 (GG 4.) — In-4°, 252 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés Merlin (1776-1789), Demenon de Champsaur (1789-1791), Pugnet (1791-1792), et Donnet, chanoine de Montluel, Vacher, Vourlat, Bouvier, Favier, Rouve, Prin, Auquier, Dupré, Bourbon, Gas, etc., Cogniat, officier public. — Ff. 10-12, 19-24, 35, 36, 44-48, 56-72, 80-84, 91-94, 107-114, 127-138, 148-162, 171-174, 181-186, 194-200, 209-212, 223, 224, 233-235, 248-252, blancs. — F° 17 v°, Remarque : « Veille de la Toussaint (1777), sur les 2 heures du soir, éclairs, tonnerres terribles, pluie continue jusqu'au lendemain ; [les] eaux ont fait de grands ravages ; 2 mulets des voituriers de Rive-de-Giers noiés vers le pré de la mansion. Gier a emporté une maison à S[t]-Romain et fait de grands dégâts ». — F° 51 v°, « Le mardi 2 mai (1780), deuxième jour des rogations, bénédiction de la croix posée à l'occasion de la mission par MM. de St-Lazare, sur le mur de la chapellenie, vis à vis les 4 chemins, mission commencée le 23 janvier et finie le 20 février ». — F° 75 v°, « Le 16 juin (1781), jour de S[t]-Jean-François-Régis, Anne Paradis, après examen selon la règle, a pris l'habit des sœurs de S[t]-Joseph établies dans la paroisse. Merlin, curé ». — F° 103 v°, Profession, en conséquence de l'ordonnance de Mgr le cardinal de Tencin, dont mention dans le registre de 1757, époque de l'établissement des sœurs de S[t]-Joseph : « Nous, Joseph-François Merlin, curé de cette paroisse, après avoir examiné selon les statuts de la congrégation de S[t]-Joseph, Anne Paradis, fille de Nicolas Paradis et de Marguerite Charles, sa femme, qui, le 16 juin 1781 avoit pris l'habit de lad. congrégation et avoit reçu le nom de s[r] Marie-Joseph, ay reçu la profession de lad. sœur qu'elle a volontairement et librement prononcé dans l'église de la paroisse de S[t]-Andéol-Le-Château, en fesant vœu simple de pauvreté, de charité et d'obéissance perpétuelle de lad. congrégation, selon ses règles et constitutions, ce 18 octobre 1783, en présence des s[rs] Pierrette Paradis, sa tante, et Pierrette Rivoire, qui ont signé avec la nouvelle professe. Merlin, curé ». — F° 168, « Vû et vérifié par nous, en cours de visitte, à S[t]-Andéol-Le-Châtel, ce 26 septembre 1786, Lacroix de Laval, g[d] ob., vic. gén. ». — F° 177 v°, « Cejourdhuy, 1 avril 1787, j'ay été, après les vêpres, processionellement bénir la croix plantée sur des roches au territoire du Verney, en conséquence de la permission accordée par M[gr] Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarepte, vic. général et suffragant de Lyon. Merlin, curé ». — F° 241, abjuration d'Anne Champier, protestante, de Genève, 29 avril 1792. — F° 244 v°, « Clos et arrêté par nous, maire de la commune de S[t]-Andéol-le-Château, ce jourdhui 17 novembre 1792, an premier de la République. Jarey, maire ». — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Roches (1791), Petit (1792).

SAINT-ANDRÉ-LA-COTE

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant

Église sous le vocable de Saint-André, apôtre ; archiprêtré de Mornant; cure à la collation du chapitre métropolitain ; élection de Lyon ; justice de Riverie.

E Suppl. 877 (GG 1). — In-4°, 180 feuillets.

1698-1719. — Actes dressés par les curés Cheyssac (1698-1730), H. Chantre (1731-1749) ; le vicaire Faure (1730-1731), et Chalamel, vicaire de Saint-Sorlin, Favier, curé de Chaussan, Goutanieu, etc. — Ff. 12-14, 19, 20, 25, 26, 30-32, 37, 42, 48, 53, 54, 71, 76, 77, 82, 83, 123, 170-174, blancs. — Ff. 167-169, rongés à droite par l'humidité ; ff. 1-4, rognés au bas. — F° 44 v°, « Je soubsigné, curé de Saint-André-la-Coste et de St-Sorlin, mon annexe, ensuitte de la permission obtenue de mons^r Manis, vicaire général de ce diocèze, certiffie avoir donné la bénédiction conformément au rituel romain, à deux cloches pour le susd. lieu de St-André, l'une pezant unze cens cinquante livres et l'autre cent soixante livres ; le parrain de la grosse a esté m^e Claude Courbon, notaire et procureur d'office de Rivirie et la marraine damoiselle Andrée Chillot, vefve de s^r Jean Carteron, bourgeoise à Lyon, luy ont donné nom à la susd. d'Andrée-Claudine ; le parrain de la petite a esté s^r Jean Bonnefoy, m^e apoticaire à Lyon, et la marraine damoiselle Anne Gayte, femme dud. m^e Courbon, qui luy ont donné le nom d'Anne-Claudine, ce 25e mars 1710, en présence des soubsignés, et ont lesd. parrain et marraine signé, André Chillat, Bonnefoy, apoticaire ; Anne Gayte, Courbon, Claudine Gayte, Duguez, Maurier ?, Thizy, vicaire, Cheyssac, curé ». — F° 122 *bis*, enterrement du curé Cheyssac, 4 septembre 1731. — F° 129 v°, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-André-la-Côte. Ce jourdhuy, 1er septembre 1733, nous, archiprêtre de Mornant souss., avons fait la visite de l'église parroissiale de Saint-André-la-Côte, où après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ciboire et ostensoir d'argent, en bon état, nous avons visité les rétables du maître hôtel et des chapelles, la nef, le clocher, le cimetière, fons baptismaux, ornements et linges, vases sacrés, livres servants au service divin, et avons trouvé pareillement le tout en bon état. Fait en présence de m^re Hugues Chantre, prêtre, curé de lad. paroisse, et de messire André Faure, curé de Soussieux, soussignés avec nous, Chantre, curé ; Faure, curé ; G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — F° 141 v°, « Veu bon, dans le cours de notre visite à Saint-André-la-Coste, ce 18e octobre 1737, Michel, vic. gén. ». — F° 179, « Vu bon et approuvé par nous, vicaire général, en cours de visite aud. St-André, ce dix^e septembre 1748, Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général, Latour, secrétaire commis ». — Registres parafés par de Lucenay (1698), Terrasson (1701, 1704-1717), Pupil (1737, 1739, 1747).

E Suppl. 878 (GG 2). — In-4°, 217 feuillets.

1752-1792. — Actes dressés par les curés Chantre (1752-1786), Mazenod (1786-1791), Marcou (1791-1792), le vicaire Fortoul (1781-1782), et Fay, curé de Rontalon, f. Ennemond, récollet, Noel, Dusoleil, f. Camille, Duthey, Durosat, Goine, Tardy, Coupet, Bolland, de Castellas, Frangin, Robert, etc., Furnion, maire. — Ff. 6, 17, 18, 22-25, 29, 30, 44, 45, 50, 51, 55, 63, 67, 75, 83, 100, 101, 106, 107, 117-119, 125, 137, 147-149, 168, 169, 174, 175, 205, 211, 216, 217, blancs. — F° 1, échancré à droite ; ff. 31, 32, échancrés en tête et au bas ; f° 33, échancré à mi-hauteur à droite ; ff. 88-90, échancrés dans l'angle inférieur gauche. — F° 113, « Vû en cours de visite et trouvés en état, le 26 octobre 1775, Gaudin, promoteur général ». — F° 177 v°, « Vérifié par nous en cours de visitte, ce 20 mai 1786, Lacroix de Laval, g. ob. vic. gén. ». — F° 212, « Attendu que ceux de mes parroissiens non conformistes se sont fait administrer secrettement par le ci-devant curé de cette parroisse ou par ceux des prêtres non assermentés existant dans les parroisses voisines, j'ai laissé cette page et la suivante pour y enregistrer les naissances et autres actes, à mesure qu'ils parviendront à ma connoissance. Marcou, curé » (1792). — F° 215, « Clos et arrêté ce 10 novembre 1792, Furnion ?, maire ; Piegay, secrétaire ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-APPOLINAIRE

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Appolinaire, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon ; élections de Lyon et de Villefranche, justices de Saint-Clément-sous-Valsonne et Chamelet.

E Suppl. 879 (GG 1.) — In-4°, 184 feuillets.

1643-1699. — Actes dressés par les curés Pradel (1643-1667), Delacolonge (1668-1673), Delafont Parein (1673), Lefèvre (1676-1677), Quétan (1677-1694), Chaume (1694-1699) ; le vicaire Granet (1693), et Perrodon, curé de Ronno ; Retournel, Roche, Janel, Robin, Rabot, Moissonnier, Molin, Sargnon, etc. — Ff. 1, 36, 37, 42-47, 52-57, 103, 155-158, 169, 170, 179, 180, blancs. — F° 65, lacéré à gauche ; ff. 104-109, rongés en tête ; f° 119, échancré en tête, à gauche ; f° 124, lacéré à gauche, en tête ; f° 125, lacéré en tête, à droite et à gauche ; f° 136, 137, lacérés à gauche, en tête ; f° 171, échancré en tête, à droite. — Ff. 2-9, baptêmes de 1643-1648 ; f° 10, copie d'actes de 1643-1663 ; ff. 11-35, baptêmes de 1644-1653 ; ff. 38-41, mariages 1643-1650 ; ff. 48-51, enterrements 1643-1653 ; ff. 58-74, baptêmes de 1654-1659 ; f° 62, mariages de 1655 ; f° 64, enterrement de 1656 ; ff. 77-96, baptêmes 1660-1672 ; f° 97, mariages 1672 ; ff. 98-99, mariages 1663-1670 ; ff. 100-102, enterrements 1663-1672 ; ff. 104-184, les trois actes 1673-1699. — F° 50 v°, « J'ay enterré Barthélemy des Bruyères le honsiesme apvrir 1653 et ce a esté le jour du vendredi sainct, et a fondé en l'esglise de St-Apollinard vingt-une livres pour dire tous les ans deulx messes ; Verrier de Ternand doit lesdictes vingte-une livre, par obligation qu'il debvoit aud. Barthélemy des Bruyères, en foy de quoy j'ay signé. C. Pradel ». — F° 70, « 1656, premier roy Charles Dumas, 3 l. demi ; second roy, Denonfoux, filz de Con..., 3 l. 6 ; capitaine, Philippe Dumas, 9 l. 6 ; lieutenant, Savoy, 4 l. ; enseigne, Anthoine Coullier, 3 l. ; son lieutenant, Guichard Coullier, son frère, 2 l. ». — F° 73 v°, projet de lettre du curé Pradel pour demander une somme de 160 livres, un bichet de froment, une vie des saints, 16 février 1659. — F° 75 v°, mention de messes à célébrer. — F° 76, « Ce jourd'huy 25° jour du mois de juillet 1664, j'ay proceddé à la cérémonie de la bénédiction de nostre cloche, conformément au rituel romain, dont a esté parrain Anthoine Jacquet, et marraine Jeane Dumas, assisté de m^{re} Thomas Retournel, prestre et curé de St-Just-d'Avray, et Jean Baptiste de Lespinasse, prêtre et vicaire de Ronno, en foy de quoy j'ay signé avec m^{re} les assistans. Retournel, Espinasse, Dumas, C. Pradel, curé dudit lieu de St-Appollinaire. Ce jourd'huy 23° jour du mois de juillet 1667, j'ay proceddé à la réconciliation de nostre cimetière, qui avoit été pollu par une effusion de sang d'un coup de pierre que Guichard Dumas avoit donné à la teste à Barthélemy Sadot, par permission de nostre grand vicaire, assisté de m^{re} Thomas Retournel, prêtre et curé de St-Just-d'Avray, en foy de quoy j'ay signé avec ledit s^{r} curé. Retournel, curé de St-Just. C. Pradel, curé dudit lieu ». — F° 89, « Nous avons veu les presens registres baptistaires de l'église parr^{lle} de St-Apollinar, tenus par m^{re} Charles Pradel, curé dud. lieu, et luy avons enjoint d'exprimer le jour de la naissance de l'enfant, conformément à l'ordonnance de Mgr l'archevesque. Fait à la visitte ce 20e septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle. Je Benoit-Gaspard Delacolonge, soubzsigné, prestre societtaire de l'esglise Nostre-Dame d'Amplepuis, le 20 novembre 1667, suis entré en possession de la cure de St-Apollinard et ay continué les registres baptistaires et autres à la forme et manière que s'ensuit. Delacolonge, curé susd. ». — F° 91, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faitz dans la parroisse de St-Appolinar en la visitte, ce 3 septembre 1669. Chassaing, archiprêtre de l'Arbrelle. ». — F° 99, « Nous avons veu le présent registre des mariages faits à St-Apollinar, à la visitte, ce 3 septembre 1669, Chassaing, archiprebstre ». — F° 104, « ..... parroissialle de S^{t}... Delafont-Parein... qui ay pris possession d'icelle le 4e janvier 1673, insignué le 19e dudit par m^{re} Basset, au 2e livre, f° 290 et le tout ensuitte de l'admission et nomination du 18° novembre 1672, reçue Chanal, n^{re} royal, paroisse de St-Just à Lyon, et visat dudit 18 novembre, signé de m^{r} Moranesse R. G. V. et dans le présent livre il n'y a que 16 pages et feuillets, et si trouvera aussi le mémoire des fonds et redevances dubs à lad. église faict ce 8 jeanvier 1673. Delafontparein, curé ». — F° 107 v°, « Liste ou mémoire de ceux qui doivent des pensions au s^{r} curé de St-Apolinard, la recepte tenue par Delafontparein, curé dudit lieu du 1er janvier 1673. Premièrement. La lettre A sert pour lad. année 1673. Mr Antoine Dumas, notaire, à cause de la fondation et disposition testamentaire de m^{r} Jean Dumas, son père, doibt tous les ans 30 s. pour la rétribution des messes fondées par led. Jean Dumas, en datte du....... Plus led. m^{re} Antoine Dumas doibt sur son domaine Popon, une mesure ou demi

bichet froment, meseure de Valsonne, à cause de la fondation d'un *Salve* toutes les dimanches annuellement et à perpétuité, suivant un ancien partage que led. s[r] m'a dit avoir. Michel Chamfray doibt tous les ans et à perpétuité, suivant led. partage, à cause de la moitié du domaine Popon, demi bichet froment, meseure de Valsonne et pour la rétribution dud. *Salve regina*. Jean Béroud, dit Montet, doibt annuellement et à perpétuité, la somme de 20 s. pour la rétribution de deux messes fondées à perpétuité par feu Pierre Desbruières, la veille de Noel et celle de saint Barthélemy, au sol principal de 20 l. tournois, ypothèques sur la verchère dud. Montet, appellée... *ne varietur*, le 14[e] juin 1677. ANDRUARD... » — F° 106 v°, « Liste ou mémoire de ceux qui doibvent des pensions au s[r] curé de S[t]-Apolinard, recepte tenue par m[re] Antoine Delafont-Parrin, curé dud. lieu ; la lettre A servant pour l'année 1673. Et premièrement, M[r] Antoine Dumas, notaire, à cause de la fondation faite par feu m[r] Jean Dumas, son père, doibt tous les ans, à la saint Martin d'hyver, 30 s. pour la rétribution de 6 messes fondée par led. Jean Dumas à perpétuité. a. Plus ledit m[re] Antoine Dumas doibt, sur son domaine Popon, une mesure de froment à cause de la fondation d'un *Salve regina* toutz les dimanche, fait à perpétuité, suivant un ancien partage que led. s[r] Dumas m'a dit avoir. Michel Chanfray, sur sa part du domaine Poupon, une mesure ou bichet froment, suivant ce que led. m[re] Antoine Dumas la assuré conster par led. partage... Barthélemy Desaigne, gendre d'Aymé Charpin et de Benoicte du Ries, mari de Catherine Charpin, Claude Beroud, fils de lad. Catherine et d'Engel ? Béroud doibvent... une bichette de blé seigle tous les... cause d'un *Salve regina* toutte les... au cimetière sur leur vas, près la... cloche, à cause de la fondation faite... Desbruières, Antoine Chanfray et Jeanne Perret, dit Resilly, comme biens tenant de feu Jacques Perret, dit Resilly, doibvent par chacun an à perpétuité, dix sols à cause d'un *Libera me* fondé par leurs prédécesseurs sur leur tombeau, près la porte de l'église, du costé de bize. Jean Montet et Benoict Dulaurs doivent 20 s. annuellement et à perpétuité, au sol principal de 20 l. tournois, imposée et ypothéqué sur la verchère desd. Montet et Dulaurs. a., à cause de deux messes fondées par feu Barthélemy Desbruières, la veille de la nativité de Notre-Seigneur J.-C. et celle de saint Barthélemy apostre, terme desd. jours ». — F° 108, « ... *Domini benedictum*... des actes baptistaires..., mortuaires et autres, qui, Dieu aidant, sont faits dans l'église paroissialle de S[t]-Apollinard, par moy Dominique Lefevre, curé dudit lieu, qui ay pris possession d'icelle le 3[e] du mois de juillet 1676, insinuée par M. Basset, au 4[e] livre, folio 277 ». — F° 111, « Le 14[e] jour de novembre de l'année 1677, je curé sousigné de S[t]-Apolinar, ay bénist une chapelle sous le vocable de la Sainte-Vierge Marie, mère de Dieu, ayant eu le pouvoir de m[r] Manis, promoteur de l'archevesché, du 29 octobre de l'année susdite, un jour de dimanche, à laquelle chapelle j'ay dit la messe ensuitte, et estant assisté de m[re] Jean Rabot, curé de S[t]-Clément, m[tre] George Pinot, tisserand de S[t]-Apolinar, a signé, Antoine Terrasse, tisserand de S[t]-Apolinar, Claude Bonnefont, tisserand dudit lieu, et Toussant La Brosse, aussy tisserand de S[t]-Apollinar, ont assisté à la bénédiction susdite et plusieurs autres, et les susdits n'ont sceu signer, enquis. PINOT, QUÉTAN, curé de S[t]-Apolinard, RABOT, curé de S[t]-Clément » — F° 115, « Ce 2[e] jour d'avril de l'année 1679, je curé soussigné, ay estably la confrérie du très Saint-Sacrement dans l'église paroissiale de St-Apolinar, le propre jour de Pâque, ayant exposé le très Saint-Sacrement pendant la grande messe, les vêpres et la bénédiction, ensuitte, suivant la permission et pouvoir que j'en ay receu de m. le vicaire général, comme il appert par la permission et pouvoir donné en datte du onziesme février de l'année 1679, signé Morange, vicaire général, et plus bas, Hugon, prestre, curé de Chaponost en Lyonnois, près Lyon, commis par mondit s[r] le révérand vicaire général, laquelle ordonnance et pouvoir est cy jointe, en présance d'honneste Jean Dumas et autre honneste Jean Dumas, praticien, d'Aymar Dumas, habitants dudit S[t]-Apolinar, qui ont signé, d'honneste François Estraignat, Jaque Jaquet, Benoist Denonfou, Jean Desbruières et Benoist Charfrey et plusieurs autres habitans dudit S[t]-Apolinar qui n'ont signé, excepté lesdits Desbruières et Chanfrey, qui ont signé avec lesdits Dumas. DUMAS, DUMAS, A. DUMAS, DESBRUIÈRES, CHANFREY, QUÉTAN, curé de S[t]-Apolinar ». — F° 119 v°, « Ce 23[e] jour de juillet, feste de S[t]... de cette paroisse, de l'année 1680... bény la 2[e] cloche en grosseur, par la permission qui m'en a esté donnée par m[r] le grand vicaire, comme il appert par un billet collé de l'autre costé de ce feuillet, dans lequel billet de mondit s[r] le grand vicaire, il est aussy permis de faire le sacre de l'église paroissialle de S[t]-Apollinar, le dimanche dans l'octave dudit S[t]-Apolinar, en foy de quoy et pour servir de tesmoignage à la postérité en perpétuelle mémoire, j'ay signé. Humbert QUÉTANT, prestre et curé dud. S[t]-Apolinar ». — F° 125, « Le 25[e] juin, jour du dimanche, et le lendemain de la nativité de saint Jean-Baptiste 1684, processionnellement auparavant la messe parroissialle, je, curé sousigné, assisté des habitants de S[t]-Apollinaire, ay béni solemnellement et de la permission de M[r] Morange, vicaire général, la grande croix de pierre qui est au milieu de la place devant l'église parroissiale dudit Saint-Apollinair, en présence d'Aymar Dumas, meunier ?, de Jean Dumas, dit Fachon, d'autre Jean Dumas, de L'Orme, de Jean Desbruières, de Benoict Marchand dit Chanfray, de Claude Jaquet, de Claude Dnmas et d'Hugues Montet et de plusieurs autres, touts habitants audit S[t]-Apollinaire, qui ont signez, excepté ledit Claude Dumas et Claude Jaquet, qui n'ont sceu signer, de ce

enquis. DUMAS, DUMAS, A. DUMAS, CHANFREY, DUMAS, H. MONTET, HUBERT QUETAN, curé de St-Apollinaire ». — F° 135, « On ne sert plus de la présente marque, à cause d'une nouvelle, commencée le premier octobre 1687 ». — F° 146, « On ne se sert plus du présent papier, à cause de l'augmentation de quattre deniers par feuille, à la mesme marque, mai 1690 ». — F° 147, « Ce second juillet, jour de la visitation de la Sainte-Vierge, de l'an 1690, je curé sousigné, ay bény, par la permission de m^{r} le grand vicaire, l'augmentation de nostre cimetière, les parroissiens assemblez processionellement, dont plusieurs ont signez, nommément. Benoist Chanfrey, Aymar Dumas, Gabriel Chanfrey, Hugues Montet, Jean Jaquet, François Dumas et Jean Denonfoux ». — F° 150, « Fin des actes baptistaires, mariages et mortuaires, à cause du papier timbré et paraffé sur lequel il faudra escrire doresnavant les susdits actes », mars 1691. — F° 154 v°, « Il est deffendu de continuer le présant original des actes de baptesmes, mariages et mortuaires, depuis la nouvelle ordonnance du roy du mois d'octobre de l'année 1692, ainsy il faut avoir recours aux registres depuis la susdite ordonnance ». — F° 180 v°, « La fondation pour la lampe devant le Saint-Sacrement fut faicte... par devant m. Jaquet, à Chamelet ». — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 880 (GG 2.) — In-4°, 168 feuillets.

1700-1736. — Actes dressés par le curé Chaume ; le vicaire Pastural (1707), et Molin, prébendier de Valsonne, Roche, Sargnon, Barrel, Gouttenoire, Crozier, Bigot, Genevrier, etc. — Ff. 10-12, 17-19, 23-25, 30, 31, 35-37, 43, 44, 48-53, 57-60, 66, 67, 73, 74, 80, 81, 86, 91-93, 98-100, 105, 106, 111-113, 168, blancs. — F° 3, « L'année 1700, nous, Antoine Roche, curé de Valsonne et archiprêtre substitué de la Brêle, avons procédé à la bénédiction d'une chapele dans l'église de St-Apolli, sous le vocable de St-George, ce 23e avril, assisté de m^{re} Jean Roche, vicaire de Valsonne, et de Jean-Marie Cheverny, vic. dudit St-Appollinar. CHAUME, p^{tre}. ROCHE, curé de Valsonne. ROCHE, p^{tre} ». — F° 47, « Veu, faizan ma visitte, le présent registre, le 26 juin 1707. DESPLASSES, archip. ». — F° 65, « En 1709, les denrées furent si chères à cause du grand froit, dont la rigueur avoit faict mourir non seulement les blés, mais une partie des arbres, surtout des noyers, que blé noir ou sarasin se vendit dix-sept francs le bichet, mesure de Valsonne. Juge des autres. Dieu nous garde d'un pareil tems ». — F° 72, « Mr Jacquet de Chamelet a reçu la fondattion pour la lampe, 1740 ». — F° 135 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 10e octobre 1724, BAYARD, archiprestre de L'Arbrêle ». — F° 139, « Par le testament mutuel de Jean Jaquet et de Benoitte David, receu m^{e} Andrillard, notaire royal à Tarare, 1726, il est dû au s^{r} curé de St-Apollinard trente sols ypotéqués sur le pré Aulhier, pour le rétribuer de deus messes chaque année. Les fondations consernants la cure et fabrique de l'église de St-Appollinard ont été reconnu de nouveau par devant m^{e} Perrussel, notaire à St-Vérant, environ l'an 1720. Il y en a aussy quelque tiltres chez Mr Sousy, notaire à St-Clément et quelqu'autre chez m^{r} Andrillard, notaire à Tarare ». — F° 144, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 15e octobre 1726, BAYARD, archiprestre ». — F° 148 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à St-Apollinaire, le 30 may 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 155, « Veu dans nostre visite ce 31e aoust 1730, BAYARD, archiprêtre » ; même mention f° 160 v°, 12 juin 1733, f° 163, 8 juillet 1734 ; f° 165 v°, 13 juillet 1735. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 881 (GG 3.) — In-4°, 199 feuillets.

1736-1763. — Actes dressés par les curés Chaume (1736-1752), Proton (1752-1755), Platon (1755-1762), Proton (1762-1763) ; les vicaires Chaume (1742-1744), Proton (1744-1752), et Desbruyères, vicaire de Thurins, Sargnon, Bayard, Crozier, Chaume, Sargnon, Giraud, etc. — Ff. 4, 11, 13, 16-18, 23-26, 31-34, 39, 40, 45-47, 54-56, 62-64, 69-72, 78-81, 85-89, 95-97, 103-105, 109-113, 117, 121-123, 129, 133-135, 142, 148-150, 156-158, 167, 168, 173-176, 181-184, 190, 191, 196-199, blancs. — Lacunes du 29 novembre 1757 au 22 mars 1758 et du 16 juin au 14 septembre 1758. — F° 2, « Veu dans nostre visite ce 18e juillet 1736. BAYARD, archiprêtre ». — F° 37 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite ce 15e novembre 1741, BAYARD, archiprestre. — F° 48 v°, « On trouvera les actes de la fondation pour l'huile de la lampe et de la fondation de deux grandes messes par mois chez m^{r} Jacquet, à Chamellet ». — Registres parafés par Pupil (1737-1757, 1759-1763).

E. Suppl. 882 (GG 4.) — In-4°, 173 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Proton (1764-1783), Robert (1783-1792), et Proton, vicaire de Dième ; Jalabert, curé de Valsonne, Paccard, Gonon, Garet, etc. — Ff. 4-6, 11, 12, 17, 18, 23, 24, 29, 35, 36, 41-43, 49, 53, 55, 60-63, 69, 75-81, 85-87, 92, 93, 97-99, 103-105, 111, 116, 117, 122, 127, 136, 137, 142, 147-150, 156, 160-162, 173, blancs. — F° 118 *bis*, le quart supérieur arraché ; ff. 152-154, lacérés en tête, à droite ; ff. 157-159, rongés en

tête, à droite et à gauche ; ff. 169-172, lacérés dans l'angle supérieur gauche. — En déficit registre de 1776. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775, 1777, 1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783-1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Corcelette (1791), Pezant (1792).

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Eglise sous le vocable de Saint-Bonnet, diocèse d'Autun, archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, cure unie au doyenné d'Aigueperse, élection de Villefranche (moins les hameaux de Thelay et Flachère, du Brionnais, élection de Semur); justices de Chevagny-le-Lombard, de La Bussière, de Vauzelles, de La Bruyère.

E Suppl. 883 (GG 1.) — In-4°, 238 feuillets.

1611-1694. — Actes dressés par les curés Jugnon, doyen (1635-1641), Claude Fagot (1667-1671), Alleyné (1673-1694) ; les vicaires Besson (1611-1614), Gelin (1635-1640), Cl. Fagot (1640-1667), Gastaud (1671), Alleyné (1671), Delanayrie (1673-1694), et Deborde, chanoine d'Aigueperse, Fagot, Jacquet, Muneret, doyen d'Aigueperse, etc. — F° 16, blanc. — F° 20, la moitié droite enlevée ; entre les ff. 37 et 38 un feuillet enlevé ; f° 40, le tiers supérieur enlevé ; f° 76, rongé par l'humidité; f° 120, échancré en tête, à droite ; entre les ff. 131 et 132 un feuillet enlevé ; f° 148, la moitié inférieure enlevée ; f° 182, le tiers inférieur enlevé. — Ff. 31 *bis* et 190 *bis*. — Ff. 1-15, baptêmes, mariages et sépultures de 1611-1614 ; ff. 17-71, baptêmes 1635-1651 ; ff. 75-70, enterrements 1644-1651 ; ff. 78-112, baptêmes 1651-1661 ; ff. 118-113, enterrements 1652-1661 ; ff. 120-150, baptêmes 1662-1670 ; ff. 154-150, enterrements 1662-1670 ; ff. 155-165, baptêmes 1672 ; ff. 166-167, mariages et enterrements 1671-1672 ; ff. 168-238, les trois actes 1673-1694. — F° 4 v°, « Françoys de Meusy, s^{r} de Sathonay », 10 janvier 1612. — F° 38 v°, « L'an mil six cens quarente ung, je suis venu demeuré en la perroisse de Sainct-Bonnet-des-Bruières et y ay esté estably par messire Benoist Jugnion, doyen d'Aigueperse, Fagot, prebstre, vicaire ». — F° 39 v°, « L'an mil six cens quarente-deulx et le vingt-quatriesme mars, j'ay planté au jardin de la cure de Sainct-Bonnet-des-Bruières des pruniers et griottiers, tout autour des grandes allées et ung noyer à la porte de la cure. Dieu, par sa saincte grâce, y veuille tout conserver. En foy de quoy j'ay signé, Fagot, prebstre ». A la suite liste de débiteurs pour enterrements faits en 1642. — F° 40, « Le unziesme mars, Jehan de Montet m'at promis me payer la somme de trois livres t. dans mis charesme prochain, et pour vente d'une chartée de foin, du pris de quatre livres, que je luy ay fait en présence de Claude du Lyon et Claudine Mathieu. En foy de quoy j'ay signé Fagot, Dulyon ». F° 40 v°, « L'an 1642 et le dixiesme de mars, seur l'heure de sept du soir, brulla dans le bourg d'Aigueperse, en premier lieu la maison de Claude Berthenier, mareschal ; la maison de Claudine Vatier ; la grange de Claude Augros, de la perroisse de St-Igny-de-Vers, et pour lors résidoit dans lesd. bastiesmans dud. Augros messire Anthoyne Deborde, chanoyne d'Aigueperse, et m^{re} Jehan Deborde, son frère, cordonnier, Fagot, prebstre. J'ay reseu de Jehan Lagnié, dit Choppin, la somme de six livres t., et c'est pour et en déduction de la somme de trente livres en quoy il m'est redevable par une remize faicte à moy par monsieur le doyen d'Aigueperse du diesme de Mussery, à cause du service par moy faict à Sainct-Bonet-de-Bruières ; faicte ce dix-septiesme aoust mil six cens quarente-deulx, Fagot, prebstre ». — F° 42 v°, « L'an 1641 et le 22e apvril je suis esté estably en la perroisse de St-Bonnet-des-Bruières, pour y faire le service *in divinis*, par messire Benoist Jugnon, doyen de l'esglise coillégialle Saincte-Marie-Magdeleine d'Aigueperse, et c'est pour le temps et terme entre led. sieur doyen et moy accordé de huict années, en foy de quoy j'ay signé. Fagot, prebstre perpétuel ». — F° 78 v°, « Estienne de Musy, escuyer, seigneur de Vauzelles et Musseri », 1 janvier 1652. — F° 81 v°, « Estienne Guillin, s^{r} du Montet, prévost et chastellain de Chevagny ; Anthoine de Monrichard, escuier, s^{r} de La Brosse », 26 décembre 1652. — F° 91 v°, « Le mesme jour et an que dessus (5 septembre 1655), a esté bénitte la croix de rimpaux de Sainct-Bonnet-des-Bruières, par messire... Muneret, doyen d'Aigueperse et chanoyne du chastel de Beaujeu, Muneret, doyen ; Fagot, prebstre, vicaire perpétuel. ». — F° 95 v°, « Luc des Brosses, escuier, s^{r} de La Bruyère », 21 janvier 1657. — F° 110, « Guichard-Gaspard de Marcilly, escuyer, sieur de Tersé », 27 février 1661. — F° 138 v°, « Louis de Sarron, escuyer, seigneur des Forges ; Elisabet de Rebé, dame de Sarron et Chevagny-le-Lombard ; Louis du Rossey (Rousset), escuyer, seigneur d'Amarin », 28 août 1667. — F° 147, « Joachim d'Arcy, seigneur de Cottouvre, Jernosse et

aultres places », 26 décembre 1669. — F° 156 v°, « Catherine de Tirecuir de Corcelles, femme d'Estienne de Musy ; Claude de Vaurion, seigneur dud. lieu ; Joachin d'Arcy, seigneur de Coutouvre et La Varenne », 9 avril 1671. — F° 162, « Philibert de Berthet, seigneur de Gorzes et Combes ; Ysabeau du Rosset (Rousset), dame du Coing et Chavanes », 20 avril 1672. — F° 173, « François de Laurencin, chevalier, seigneur de Chanzé ; Marie-Anne-Françoise de Rochefort, femme de haut et puissant seigneur de Laurencin, seigneur et baron de La Bussière », 27 septembre 1673. — F° 189 v°, « Jean-Alexis du Bec, prieur de La Magdelaine de Charrole », 7 juin 1777. — F° 193, « Claude Tibaud de Tulon, doyen d'Aigueperse ; Jacques de Naturel, seigneur de Valetines », 20 mars 1679. — Registres parafés par Mignot (1690, 1691).

E Suppl. 884 (GG 2.) — In-4°, 245 feuillets.

1695-1739. — Actes dressés par les curés Alleyné (1695-1708), Guillin (1710) ; les vicaires J. Salesse (1699-1701), Jondard (1701-1708), Cortey (1709-1718), Jandard (1718-1737), Guillin (1737-1739), et Guillin, chanoine d'Aigueperse, curé de St-Igny-de-Vers. — Ff. 117, 145, 221, blancs. — Ff. 9, 10, 72-75, rongés sur les bords. — F° 103 v°, « Claude de Ramos, escuyer, seigneur baron de Brou », 6 février 1714. — Registres parafés par Mignot (1695, 1708), de Lucenay (1697), Pillot (1698-1701), Janson (1737).

E Suppl .885 (GG 3.) — In-4°, 220 feuillets.

1739-1760. — Actes dressés par le curé Guillin du Montet (1739-1753) ; les vicaires Guillin (1739-1740), Perot (1740-1741), Labrosse (1741-1748), Dechizeaux (1748-1751), Delacharme (1750-1753), Griffon (1753-1755), Thomas (1755-1756), Terrier (1756-1758), Fumet (1758-1760), et Guillin, chanoine, Montrichard, vicaire d'Aigueperse, Thomas, J. Terrier, etc. — Ff. 38-40, 94-97, 211, 212, blancs. — F° 163 *bis*. — F° 198, lacéré à droite, en tête. — F° 7, « Jeanne-Marie de Feuillant, veuve de m^re Pierre de Carbonnet, chevalier, seigneur de La Mote des Bois et de Montpatey », 15 mai 1739. — F° 20 v°, « François de Truchy, chevalier, seigneur du Mole et de Commune », 6 août 1740. — F° 37, « Comme on a obligé de prendre un registre nouveau pour l'année 1742, on a laissé celuy-cy qui renferme même encore un enterrement et deux baptêmes de 1742, La Brosse, vic. ». — F° 102, Camille de Muzy, chevalier, seigneur de Montferriol », 28 avril 1747. — Registres parafés par Mignot (1742-1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748, 1750), Jacquet (1749, 1751, 1753-1757, 1759, 1760).

E. Suppl. 886 (GG 4.) — In-4°, 182 feuillets.

1761-1775. — Actes dressés par les curés doyens de Montrichard (1763), Gauthier (1770) ; les vicaires Fumet (1761-1763), Branche (1763 1764), Lamure (1764-1770), Dupuy (1770-1775), et Dimery, doyen (1764), Audin, chanoine, Thévenet, Thomas, etc. — Ff. 6, 14, 35, 116, 126, 127, 135, 136, 150, 160-163, 174, 175, blancs. — Ff. 1-3, rongés sur le bord, à droite ; f° 22 *bis*, les trois quarts enlevés ; f° 48, angle supérieur droit enlevé. — F° 17, « Philibert de Montagu, chevalier, seigneur de La Tour Guerin, Poluray et autres lieux ; Philipert-Marie de Gaudry, chevalier et seigneur du Bost ; François de Musy, chevalier, seigneur de Corches, Communes, Vilards, Les Loges, Musseri et Vauselle », 18 avril 1763. — F° 173 v°, 1775, « 35 baptêmes, dont 18 de garçons et 17 de filles ; 11 mariages et 24 enterrements ». — Registres parafés par Jacquet (1761-1763, 1765), Cusin (1766), Roland (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 887 (GG 5.) — In-4°, 259 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par le curé Gauthier (1776-1782) ; les vicaires Dupuy (1776), Thomas (1776), Rotheval (1776-1786), Penet (1786), Michon (1786-1791), Penet (1791-1792), et les chanoines Fumet, Vibert, etc. — Ff. 9-11, 24, 89, 141, 157, 178, 186-189, 204-206, 219, 246, 247, blancs. — F° 1, moitié inférieure enlevée ; f° 55, échancré dans l'angle inférieur droit ; f° 56, échancré à droite ; ff. 74, 75, lacérés en tête, à droite ; f° 192, lacéré sur le bord droit ; f° 207, 220, 221, lacéré dans l'angle inférieur gauche ; ff. 250, 251, usés au bas ; f° 259, lacéré dans l'angle inférieur gauche. — F° 8 v°, 36 baptêmes, 5 mariages, 21 enterrements (1776). — F° 259, « Nous, maire et officiers municipaux de la communauté de Saint-Bonnet-des-Bruyères avons clos le présent registre de 1792, après avoir vériffé et examiné qu'il contenoit cinquante naissances, quarente-huit sépultures et sept mariages. A Saint-Bonnet-des-Bruyères, le 3 janvier 1793, Verneis ?, maire ; Giraud, procureur ; Perret, Verneis ?, greffier ». — Registres parafés par Roland (1776-1784), Guérin (1785-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-BONNET-LE-TRONCY

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Eglise sous le vocable de Saint-Bonnet, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prevôt du chapitre de Saint-Pierre-de-Mâcon ; élection de Villefranche, justices de Beaujeu, de Magny et de Chamelet.

E. Suppl. 888 (GG 1) — In-4°, 282 feuillets.

1654-1729. — Actes dressés par les curés Demore (1654-1668), Richard (1658-1689), Mercier (1691-1729) ; les vicaires Salesse (1689-1691), Poyet (1701), Vaudier (1711), Brun (1712), Ranguis (1714-1715), Merulet (1716), Dismerie (1717-1724), Delor (1725), et Maublanc, prêtre, Maistre, Chantelobbe, Moissonnier, Demoncorgier, Arnoulx, etc. — F° 48, blanc. — Ff. 1, 2, lacérés à droite, en tête et au bas ; ff. 3-7, lacérés en tête à droite ; f° 57, rongé en tête, à gauche ; f° 81, lacéré à droite. — Ff. enlevés entre les ff. 98 et 99, 123 et 124, 159 et 160. — Ff. 1-47, baptêmes de 1654-1668 ; ff. 49-282, les trois actes 1680-1729. — F° 57 v°, Louis-Anthoine de Larochefoucaud, chevalier, comte de Gondras, seigneur de Magny, Cublise, St-Vincent, Thel, Ranchal et partie de St-Bonnet-de-Troncy », 3 août 1683. — F° 71, « Cesar Rolin, escuyer, seigneur de Montoux », 24 septembre 1688. — F° 82, « Le 7e du mois d'octobre 1691 a esté baptisé..... et c'est la première fonction que j'aye faite en qualité de curé, qui exige de moy un acte, n'estans venus en laditte parroisse de St-Bonnet-de-Troncy que le premier jour de ce mois d'octobre, année susditte, quoyque j'en eust pris possession le 4e jour du mois de septembre 1691 ». — F° 129 v°, « Anthoine Hilaire Delaporte, sieur de Chavane », 22 octobre 1696. — F° 131 v°, « Formule de testament. Au nom de Dieu, ainsi soit-il. Par devant Estienne N. prestre, et curé de N., fut présent Philibert N., laboureur dud. lieu, estant malade dans son lit de sa maison, scise au mas du Suchet, sain pourtant de pencés, mémoire et entendement, considérant l'asseurance de la mort et incertitude de son heur, a fait son testament noncupatif et ordonnance de dernière volonté comme s'ensuit : ayant fait le signe de la croix sur son corps, il a recommandé son âme à Dieu. Item après son décez, veut et ordonne son corps estre porté et enseveli dans l'église ou cimetière dudit St-Bonnet, son enterrement et autres frais funéraires estre faits à la volonté de son héritier après nommés. Item, veut et ordonne que son héritier donne onze escus pour faire dire des messes pour le repos de son âme, dans lad. paroisse ou ailleurs, selon la volonté de son héritier bas nommé. Item, donne et lègue à Jean, son fils, la somme de 30 l. payables quand il se mariera ou qu'il aura atteint l'âge de 25 ans, et c'est pour tout droit qu'il peut avoir en ses biens, le faisant et instituant, en ce, son héritier et légataire particulier ; item, donne à tous ses parens, prétendant droit en ses biens, à chaqu'un cinq sols, payables après son décès, et lorsqu'ils établiront leurs droits. Et au résidus de tout et un chaquun ses autres biens qui na donné ny légué, donnera ny lèguera, a fait, créé et institué son héritier, Claude, son fils, auquel il veut sesd. biens avenir, à la charge de payer ses deptes, légats et frais funéraires. Ainsi est la volonté dudit testateur, après que ledit testament a été leu et releu de mot à autre audit testateur. Fait et receu aud. St-Bonet, avant midy, le 2 janvier 1696, et en présence de, etc. Il faut 7 tesmoins requis, qui n'ont signés ny led. testateur, pour ne le sçavoir, enquis ; led. testateur a déclaré cognoître lesd. tesmoins ». — F° 138, « Formule de l'information d'un degré de parenté. Le 24e du mois de janvier 1697, en la maison curiale de la paroisse de St-Bonet-de-Troncy, diocèse de Macon, avant midy, nous, Estienne Mercier, prestre, bachelier en théologie et curé dudit St-Bonet, veu la requeste à nous remise par le nommé Jacques Aubonnet et Pierrette Gueydon, dit Gaillard, veuve de Jacques Colin, mes parroissiens, par eux présenté à mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de Mâcon, en laquelle il est exposé que lesd. Aubonnet et Gueydon, ayans de bonne foi contracté des promesses de mariage, du consentement de leurs plus proches, par devant mre Jaquet, nre royal, après trois publications de leurs bans, ils ont estés advertis qu'ils estoient parens au 4e degré de consanguinité, et comm'ils désirent exécuter leurs promesses, parce qu'ils ne pourroient pas trouver dans le lieu, à cause de la petitesse, d'autres partys plus sortables à leur condition, et que led. Aubonnet sera d'un grand secours à la suppliante pour luy aider à nourrir et élever trois petis enfans qu'elle a dud. feu Colin, ils ont recours à sa Grandeur et la supplie très humblement de leurs accorder la dispence dud. 4e degré de consanguinité, ne pouvans du tout fournir aux frais nécessaires pour l'obtenir en cours de Rome. Veu encor l'ordonnance de mondit seigneur l'évêque, du 19e desd. mois et an, par laquelle sa Grandeur nous a commis pour informer du contenu en la susd. requeste, avec tel scribe qu'il nous plaira choisir, et des points suivans 1° du degré de consanguinité qui peut apporter empêchement au mariage proposé entre les suppliants ; 2° s'il

est vray qu'ayans estés publié trois fois, ils auroient de la peine à trouver d'autres partis sortables à leur condition dans ce lieu, à cause de sa petitesse; 3° s'il est vrai qu'ils ne peuvent pas recourir à Rome ny fournir aux frais d'une bulle de dispence sans s'incommoder notablement, en conséquence desd. requête et ordonnance, nous, curé susd., avons procédé à l'information susd. et audition de témoins, avec honneste Benoist Plasse, nostre habitant et nostre scribe, comme s'ensuit. Sont comparus par-devant nous honneste Claude Suchet, agé d'environ 70 ans, qui, nous ayant donné son serment en tel cas requis, après que la lecture de la requeste et de l'ordonnance de Mgr l'évêque, de l'autre part écrite, luy a esté faite, a dit: 1° que les susd. Jacques Aubonnet et Pierrette Gueydon, suppliants, estoient alliés au 4° degré de consanguinité, en ce que la bisayeule du suppliant, nommée Catherine Reverchon, et le bisayeul de la suppliante, nommé Jean Reverchon, estoient frères, fils de Denis Reverchon, habitant dud. St-Bonet-de-Troncy, puis que de lad. Catherine Reverchon est issue Benoiste Girin, de la parroisse de Cublise, hors de ce diocèse; de cette Benoite Girin, Benoist Aubonnet, et de ce Benoist Aubonnet est issu led. Jacque Aubonnet et que dud. Jean Reverchon est issue Estiennette Reverchon ; de lad. Estiennette Reverchon, Benoiste Renard, et de Benoiste Renard, lad. Pierrette Gueydon, suppliante. 2° qu'ils ne pourroient pas trouver des partis plus sortables dans le lieu, à cause de sa petitesse, et particulièrement la suppliante, à qui le suppliant sera d'un grand secours pour luy aider à nourrir trois petis enfans, qu'elle a dud. feu Jacque Colin, son mari ; 3° que s'il faloit qu'ils eussent recours à Rome pour obtenir dispense de leur parenté, ils seraient obligés de rompre leurs promesses de mariage, ne pouvant pas même faire trop commodément les frais pour l'obtenir de Mgr leur évêque, et c'est ce qu'il a dit sçavoir ; lequel n'a pas signé pour ne l'avoir sceu faire, de ce enquis. A signé avec nous, nostre scribe et led. Claude Suchet s'est retiré. Mercier. — F° 140 v°, « Le 6° du mois d'avril 1698, Mathieu Amour, laboureur de la paroisse de St-Bonet-de-Troncy, avant que de faire ses Pâques et pour mettre sa conscience en repos, est venus déclarer au soussigné, prestre, bachelier en théologie et curé de St-Bonet-de-Troncy, ne le pouvant encore faire par-devant notaire, que si par son mariage en seconde nopce avec Margueritte Forest qui estoit veve, dont on n'a pas sceus dire le nom, il est porté qu'il devroit recevoir de certains meubles mantionné dans led. mariage, reçu m^re Jacquet, notaire royal, où lesd. meubles sont estimés, il a reçeu lesd. meubles en son pouvoir, et s'oblige de les présenter à leurs valeurs en tems et lieu deus et raisonnable, et afin que la présente déclaration soit plus certaine, elle a esté faitte en présence de s^r Claude Mercier, bourgeois de Villefranche, et de Jean Ronzière, mon domestique, qui ont signés avec moy et non led. Mathieu Amour, pour ne scavoir escrire. Mercier, Jean Ronzière, Mercier, prêtre ». — F° 149 v°, « Le 30° may 1701, Benoist Dezigeant, laboureur au mas Buffin, est venu déclarer qu'il devoit au nommé Eilot, demeurant présentement à Vers, la somme de 10 l. 10 s., pour prêt payable dans un an. Mercier, curé ». — F° 155 v°, « A Monseigneur, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Mâcon, supplie humblement Michel N., laboureur de la paroisse N., de vostre diocèse, et vous représente qu'estant dans le dessein de contracter mariage avec Jeanne N., de la parroisse N., aussy de vostre diocèze, il s'est apperçeu qu'il estoit dans un empêchement canonique, ladite Jeanne N. ayant porté un de ses enfans sur les saints fonds de baptesme et ayant par là contracté une alliance spirituelle avec elle. Cependant il ne trouve point de parti qui lui soit sortable, à cause de la petitesse du lieu, et estant parente à la plus grande partie de lad. parroisse où réside à présent lad. Jeanne N. A ces causes, il supplie votre grandeur de le vouloir dispenser ? dud. empêchement, estant hors d'état, par sa pauvreté, d'envoyer à Romme et de trouver un party qui luy convienne mieux, le supliant faira des prières pour votre Grandeur. Faict à N., ce... 1701. Il faut que le supliant signe s'il sest signé ». — F° 159 v°, « Mre Antoine de Moncorgie, prêtre et très digne curé de St-Nizier-d'Azergues, dont l'esprit apostolique et le grand zèle pour le salut des âmes ont parus dans plusieurs missions et retraites qui se sont faites en ce diocèse et en celui de Lyon, s'étant extraordinairement fatigué le 18° de décembre 1701, jour de dimanche, qu'il prêcha le matin et le soir pour disposer à la Noël une affluence de peuple de toute part, qui l'accabloit non seulement les fêtes, mais les jours ouvriers, vint en nuit, par un motif de charité, en cette paroisse de St-Bonet-de-Troncy, où, à onze heures du soir, ayant pris mal, il y mourut le 25° suivant, jour de Noël, et il fut enseveli le lendemain en nostre cimetière, au-devant la Galonière, où nous enterrons nos pauvres, pour suivre sa volonté testamentaire tout affait humble d'être enseveli dans la paroisse où il décéderoit, au lieu où l'on enterre les pauvres, et ce fût par le ministère du soussigné, prêtre, bachelier en théologie et curé dud. St-Bonet, en présence de m^res Leger Arnoulx, prêtre et curé de Grandris et Annet Latanerie, prêtre et curé de Ranchal, et d'un concours extraordinaire de peuple, qui avoit en si grande estime et vénération le défunt, qu'il luy coupa une partie de ses cheveux, et en seroit venu à d'autres extrémités et preuves de sa vénération, si on n'avoit mis aussitôt des hommes en garde de son corps, revêtu d'habits sacerdotaux, pour en faciliter l'ensevelissement. Mercier, curé de St-Bonet ». — F° 199 v°, « Le 28° de juillet 1708, Claude Montibert, l'ainé, mon habitant du mas Marchessy, ayant été blessé dangereusement à la teste, le 15° du présent, jour de dimanche, à 10 heures du soir, est venu s'aprocher des sacremens et pour

s'y disposer, de son propre mouvement et sans aucune contrainte, a voulu faire la présente déclaration, en présence des témoins bas nommés, et il prie le soussigné, son curé, de la recevoir. Led. Claude Montibert déclare que, bien qu'il fût en la compagnie de Jacques Meynard, son voisin, il ne luy en imputa point la cause, au contraire, il le secourut de son mieux, d'autant plus qu'ils s'étoient toujours servi réciproquement et qu'ils étoient si bons amis qu'attendu l'heure indue, ils s'étoient attendu, afin de se secourir en cas de besoin. Faite lad. déclaration en la maison curiale, lesd. jour et an, en présence de m^{re} Claude Demerre, curé de St-Vincent de Rheins, et de Claude Chambisseur, sergent ordinaire, qui ont signé avec moy et non led. Montibert, pour ne sçavoir escrire, de ce enquis et sommé, et affin qu'on adjoute plus de foy en lad. déclaration et qu'on y puisse avoir recour, je l'ay inséré sur mes registres. DEMERRE, curé C. CHAMBESSEUR, MERCIER, curé de St-Bonet ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1706, 1708-1711, 1718, 1720), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1712-1715), de Phelines (1716), Janson (1722).

E. Suppl. 889 (GG 2.) — In-4°, 254 feuillets.

1729-1764. — Actes dressés par les curés Mercier (1729-1748), Vallière (1748-1757), Bergeron (1758-1764) ; les vicaires Lions (1729-1731), Boisseaud (1731-1735), Gelin (1735-1737), Patural (1738), Maurice (1739-1741), Ponceblanc (1745), Moreau (1745-1746), Lespinasse (1747), Demartoret (1747), Mericlet (1749-1750), Eymard (1752-1753), Teillard (1753-1757), Plasse (1758), Coudery (1758-1759), Chambard (1759-1660), Picat (1761), Laurent (1762-1763) Chevrot (1763-1764), et Garambois, curé de Ranchal, Decourt, C. André, Guillemin, Cherpin, Lacroix, etc. — Ff. 82, 129, 161, 201, 211, 212, 221, 222, 232, 253, 254, blancs. — F° 6 v°, « Bénédiction de la figure de la très sainte vierge placée en la chapelle Jacquet, nommé Notre-Dame de Grâce, ladite chapelle fondée en l'année 1532. Le dix-septième aoust mil sept cent trente-deux, jour de dimanche, nous soussignés, prêtre, bachelier en théologie et curé de St-Bonnet-de-Troncy, en conséquence de la permission de Monsieur Colin de Serre, grand archidiacre de l'église cathédrale de Mâcon et vicaire général du diocèse pendant la vacance de l'évêché par le décès de Monseigneur de Tilliadet, où Monseigneur de Valaras a été nommé, sans pourtant avoir pris encore possession de ladite évêché, avons bénie la figure de la très sainte et sacrée vierge Marie, mère de Dieu, nommée Notre-Dame de Grâce, que nous avons placée dans la chapelle érigée dans notre église, bâtie et fondée en 1532, par Mr Estienne Jacquet, prêtre dudit St-Bonet, laquelle figure avoit été ordonnée par la disposition testamentaire de Claude Billet, natif de la parroisse de Cublise, décédé en 1728, en l'hameau du Patirot et maison de Claude Plasse, marchand dud. lieu, son héritier, en présence de Mre Jean-Louis Boisseaud, notre vicaire, de s^{r} André Plasse, notre fabricien, des s^{rs} Benigne et Amant-Pierre Mercier, père et fils, marchands dud. lieu, et d'une assez grande affluence de peuple, tant de cette parroisse de St-Bonet que de celles du voisinage. Led. m^{re} Boisseaud et les s^{rs} Plasse et Mercier ont signés avec nous. MERCIER, curé ». — Ff. 177 v°-179, « Dénombrement des baptemes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Bonnet-le-Troncy, depuis 1700, jusqu'en l'année 1758 inclusivement, fait par le soussigné, en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de Lyon et raporté icy pour y avoir recours le cas échéant. Ce deux janvier 1759. COUDERY, vic.

ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉPULT.	ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.
1700	22	5	14	1730	25	6	27
1701	32	3	13	1731	43	12	24
1702	38	4	8	1732	48	6	19
1703	35	6	15	1733	37	1	19
1704	29	5	16	1734	22	3	38
1705	41	8	14	1735	41	5	13
1706	36	3	12	1736	42	9	21
1707	40	9	12	1737	42	5	26
1708	38	3	17	1738	32	8	33
1709	27	2	116	1739	41	1	18
1710	14	5	46	1740	30	10	24
1711	40	7	20	1741	43	2	31
1712	35	8	15	1742	28	6	36
1713	20	2	14	1743	30	13	12
1714	27	3	19	1744	49	1	25
1715	23	4	19	1745	33	8	13
1716	26	9	15	1746	31	7	22
1717	14	8	9	1747	39	2	36
1718	38	9	17	1748	25	7	41
1719	26	8	30	1749	37	8	26
1720	27	11	5	1750	41	4	31
1721	33	4	26	1751	34	13	26
1722	27	2	20	1752	49	8	26
1723	35	3	10	1753	34	11	26
1724	23	3	9	1754	49	14	32
1725	22	4	17	1755	40	10	21
1726	31	5	25	1756	50	5	22
1727	31	16	15	1757	40	4	26
1728	35	7	20	1758	46	7	30
1729	38	5	26				

F° 189 v°, « L'an 1758, au mois d'octobre, la chapelle de saint Jean-B. a été rétablie des deniers de m^{r} Rolland la Platière, chapellin d'icelle, BERGERON, curé ; et quelque tems après, celle de Notre-Dame-de-Grâce, aux frais de m^{r} Baltha-

zard Jaquet, pour son fils, chapellin d'icelle. Le grand mur du côté du cimetière a été repris depuis les fondements. Et quelque tems après les deux chapelles en entrant, aux frais de mr Pegut, curé de Lezé, chapellin d'icelles, et celle de sainte Blandine aux fraix de mr Longin ?, curé de Mardore, chapellin d'icelle ». — Registres parafés par Noyel (1732, 1734, 1746), Mignot (1736, 1743-1745), Pressavin (1737-1739), Janson (1740-1742), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1758, 1760-1764), Roland (1759).

E. Suppl. 890 (GG 3.) — In 4°, 267 feuillets.

1765-1792. — Actes dressés par les curés Bergeron (1765-1783), de Brosse (1783-1788), Cabuchet (1789-1791), Peloux (1791), Laussel (1792) ; les vicaires Chevrot (1765-1766), Marchand (1766-1768), Bertrand (1769), des Roches (1769-1770), François (1770-1772), Lespinasse (1773-1781), Samoel (1775-1776), Captier (1781-1786), Deville (1785), Brosse (1787-1788), Cabuchet (1788-1792), Favret (1790), Blanc (1792), et p. Amable, capucin, Cherpin, Ducrot, Bardet, f. André, f. Denis de St-Didier, Ducrot, Dimery, Galland, Plasse, Girotru, etc., Rolin, maire, P. Plasse, maire, E. Plasse, officier public. — Ff. 27, 28, 38, 39, 55, 63, 79, 108, 129, 140-142, 170, 190, 218, 226-228, 235, 236, 244, blancs. — Ff. 64-67, déchirés sur les bords. — F° 29 v°, « Il y a eu cette année 1767, vingt-neuf mort en tout, 12 avant un an ; 17 après un an ; six avant trente ans ; six depuis trente jusqu'à cinquante exclusivement ; cinq depuis cinquante jusqu'à cent ». — F° 78 v°, 1773, 43 baptêmes, 27 enterrements, 11 mariages. — F° 170 v°, 1782, 4 mariages, 40 baptêmes, 36 enterrements. — F° 198, « *Utinam nomina hic apposita scribantur in libro vitæ, vivant nati, resurgant mortui, gaudeant nupti, in Domino et in æternum* ». — F° 252 v°, « Nous Pierre Plasse, maire, et Etienne Plasse, procureur de la commune et officier publique, nommée et choisis par le conseils général de la commune de St-Bonnet-le-Troncy, pour tenir les registres de naissance, mariages, déceds de laditte paroissse de St-Bonnet-le-Troncy, canton de Thizy, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, ayant retiré les registres susdits qui ont servis ausdit enregistrement jusqu'à la fin de l'année 1791, et en vertu de la loi du 20 septembre 1792, nous les avonts retirez et vérifiés et examiné et nous avonts reconnu que ceux de 1791 et 1792 sont en partie informe et que les enregistrement qui y ont été porté ne sont revêttu d'aucune signature d'officiers public ; considérant que ce deffaut des signatures pourroit à l'avenir être nuisible aux citoyens qui ont été enregistré de cette magnaires ou à leur successeur ou ayant droit, et qu'il étoit important pour ces citoyens de remédier aux abuts qui ont été comis sur lesdit registre par quelleque vois laigalle, et que nous ne pourrons le faire qu'and rapellant par-devant nous les perres, mères, tuteurs et parents des personnes inscritte sur lesdits registre, pour déclarer et afirmer la sincerrité desdits actte, que nous sertifieront et ratiffieront par notre présent prossè verbal pour servir et valloir ce que de résont et à qui de droit, en conséquance sont comparut par-devant nous en la maisont commune dudit St-Bonnet, les citoyens Joseph Plasse, habitant de St-Bonnet, lequelle nous a déclarée que l'enregistrement de la nessance d'André Plasse, sont fils et de Jeanne-Marie Dessegné, sa femme, porté sur lesdit registre à la datte du 9 octobre 1791 est sincère, en foit de quoi ils avez signé ledit enregistrement la racture de deux mots approuvez. Joseph Plasse, Et. Plasse, p. et off. public ». — F° 260 v°, « Ce jourdhuy, 6 novembre 1792, le premier de la République françoise, nous, maire de la municipalité de St-Bonnet, en conséquence et exécution de la loy du 20 septembre dernier, avons arrêté et clos le présent registre, après l'avoir parraphé en bas du dernier acte de l'autre part, Rolin, maire ; Plasse, greffier ». — F° 263 v°, « Nous, Pierre Plasse, maire, et Etienne Plasse, procureur de la commune et officiers publique nommée et choisis par le conseil général de la commune de St-Bonnet, pour tenir les registres de naissence, mariages et déced de laditte paroisse de St-Bonnet-le-Troncy, canton de Thizy, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, ayant retiré les registres susdit qui ont servis ausdit enregistrement jusqu'aux 6 novembre dernier, par les mains du desservant de laditte paroisse, en vertu de la loi du 20 septembre dernier, nous les avont retirez et vu, visité et examinée et nous avont reconnut que ceux de 1791 et ceux de 1792 sont en partie informe, et que les enregistrement qui y ont été porté ne sont revettut d'aucune signatures d'officiers peublique... Considérant que ce déffaut de signatures pouroit à l'avenir être nuisible aux citoyens qui ont été enregistré de cette manières, ou à leurs successeurs et ayant-droit, et qu'il étoit importens pour ces citoyens de remediers aux abus qui ont été commis sur lesdit registre, pour quelque voiyes légale, et que nous ne pouvont le faires qu'an rappellent par devent nous les pères, mères, tuteurs et parent des personnes insecrittes sur lesdit registre pour déclarer et affirmer la sincérité desditte actte que nous certifieront et rattifieront par notre présent procez-verbal pour servir et valoir ce que de raison et à qui de droit. En conséquance, sont comparut par-devant nous, en la maison commune dudit St-Bonnet-le-Troncy, les citoyens sis aprez nommeé (la racture de sept laitre aprouvez). Et. Plasse, officier civille,............ Desquels comparutions, déclaration et afirmation, nous maire et officier public soussigné, avont donné acte aux comparans et avons de tout dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison

et avont signé avec ceux des comparens qui l'ont seu faire, nons les autres pour ne le savoir faire, P. Plasse, maire ; E. Plasse, officier public ». — Registres parafés par Cusin 1765), Jacquet (1766), Clerjon (1767-1769, 1771), Roland 1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guerin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-CHRISTOPHE-LA-MONTAGNE

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols

Église sous le vocable de Saint-Christophe ; archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche, justice de Bacot.

E. Suppl. 891 (GG 1). — In-4°, 234 feuillets.

1639-1700. — Actes dressés par les curés Janson (1639-1671), Fretière (1675-1682), Pressavin (1683-1700) ; les vicaires Chaudière (1651-1655), Bontand (1671-1672), Daigueperse (1674), et Billon, curé de St-Pierre-le-Vieux, Fournet, Bernard, Dauvergne, Aubaille, Janson, etc. — Ff. 2, 14, 26, 88-95, 119, 120, 133, 159, 175, 194-198, blancs. — Ff. 76-87, brûlés en tête par une tache d'encre ; f° 98, l'angle supérieur droit enlevé ; ff. 109-113, brûlés en tête par une tache d'encre ; f° 117, lacéré au bas, à droite ; f° 129, lacéré à droite en tête et au bas. — F° 1, baptêmes de 1639 ; ff. 3-54, baptêmes de 1641-1661 ; ff. 55-78, baptêmes de 1661-1670 ; ff. 79-87, les trois actes 1670-1672 ; f° 96, baptêmes de 1671 ; ff. 97-234, les trois actes 1674-1700. — F° 1, « Magdelaine du Lygier, femme d'Anthoine de Sarron, escuyer, seigneur de Bacot », 3 juillet 1639. — F° 4, « Anthoine de Sarron, escuyer, seigneur de Bacot et de St-Christophe ; Philippe de Foudras, escuyer, s^r de Mourland et Oullye », 10 mai 1641. — F° 19 v°, « Jehan de La Richardie, chevallier, seigneur du Chery et Le Vernet ; Gabrielle de Sallemard Ressis, vefve de Pierre Desboyaux, vivant seigneur de Collombière et Ventadoux », 27 mai 1649. — F° 49, « Estienne de Musy, seigneur de Vauzelle », 5 mars 1659. — F° 70, « noble Jacques de Sacconay », 9 mars 1667. — F° 71, « Gaspard de Vigno, seigneur de Dorche ; Saladin de Fontette, seigneur de La Fay », 5 décembre 1667. — F° 75, « Gaspard de Saconay, escuier, seigneur d'Ogny, St-Christophle et Bacot », 19 décembre 1668. — F° 75 v°, « Gaspard de Saconay, seigneur de St-Christophle-la-Montaigne, Brindas et autres places ; Claude Dalbaud, seigneur de La Brosse », 12 février 1669. — F° 101, « Registre des actes de baptesmes, mariages et enterremens pour la parroisse de St-Christophle-la-Montaigne, tenus par moy soubsigné, de ce 1er jour du moys de juin, veille de la Pentecoste, jour de ma prise de possession de lad. cure, 1675 ». — F° 140 v°, « Ce que Claude Humbert me doibt seur les deux meseures de froment et de soille qu'il m'a presté : deux grandes messes 1 l. 10 s. ; deux messes basses 10 s. ; l'enterrement de son petit garçon, 1 l. 5 s. ; plus de leur fondation 3 l. 15 s. ; plus une messe à l'hostel ». — Registres parafés par Mignot (1680, 1692, 1693, 1695), de Lucenay (1697).

E Suppl. 892 (GG 2). — In-4°, 176 feuillets.

1700-1734. — Actes dressés par les curés Pressavin (1700-1728), Dasnières (1730-1734) ; le vicaire Vonette (1728-1729), et fr. François-Emmanuel, franciscain de Beaujeu. — Ff. 39-42, 46, 48, 76, 77, 116, 117, 122, 123, 136, 137, 146, 147, 153, 159, 170, 171, blancs. — Registre comprenant 171 feuillets, plus ff. 116 *bis* 116 [6]. — Ff. 67, 68, usés sur les bords. — Lacunes du 26 janvier 1708 au 20 février 1709 ; du 9 mai 1729 au 31 juillet 1730. — F° 21 v°, « Nota que ledit Michel Ferrat (enterré le 2 mars 1703), a fait une fondation en l'église de Saint-Christophle, receu Thévenet, notaire royal à St-Pierre-le-Vieux, le 1er janvier 1703, portant que les curés dud. lieu diront deux messes tous les mois à perpétuité, et après chaque messe un *Libera* sur son tombeau, moyennant quoy les héritiers sont chargés de donner tous les ans douze livres aud. curé, payable chaque feste saint Jean et de Noel, et quatre livres cire jaune tous les ans, dont les curés feront faire des cierges et ne les useront qu'aux messes des Ferras qui se diront dans lad. église dud. St-Christophle et non en autre temps ny ailleurs. Led. Ferrat a encore donné à lad. église dud. St-Christophle, par son testament, receu Platet ? notaire royal à Monsol, une terre située aud. St-Christophle, à la montagne dud. St-Christophle, appellée la terre de la Vigne, moyennant quatre messes tous les ans, l'une le jour de son décès, la 2de la veille de saint Michel, la 3e la veille de saint Benoit, et la 4e au loisir des s^{rs} curés ». — F° 53, « Camille de Saconay, chevalier, compte de Bacot,

St-Christophle et autres places,... de Musy, chevalier, seigneur de Voselle », 10 janvier 1710. — F° 55, « Ce 8e juillet 1710, je soubsigné, prestre, curé de St-Christophle-la-Montagne, ay donné la bénédiction à Angel ? Chastelet, fils de Philibert et de feu Benoiste Dufour, ses père et mère, gens de labeur dud. lieu, d'une part, et à Jeanne Larochette, fille de Flurent ? Claude Larochette Pinard et d'Estiennette Larochette..., ses père et mère, gens de labeur dud. lieu, d'autre part, lesd. parties deuement authorisé de leurs pères, parens et amis et en leur présence, ayant publié leurs bans de mariage par trois divers jours de dimanche..... parroissialles, au prosne d'icelles, sçavoir, les quatriesme, onsiesme et dixhuitiesme du mois de may passé, 2e, 3e et 4e dimanches après Pasques. Lesd. Chatelet et Larochette ayant demeuré un si longt espace de temps, sans vouloir recevoir lad. bénédiction nuptialle par leur opiniâtreté et mauvais conseil et pour ne vouloir pas se soumettre aux ss. status de l'église qui sont de se confesser et communier trois jours auparavant la cérémonie, et ce qu'ils n'auroient fait si monseigneur l'archevesque de Lyon ne leur avoit pas enjoint, comme il paroit par l'acte signifié au jour d'hyer par de Larochette, notaire royal, et par ceux que j'ay fait signifier les 20e de juin dernier, par Thévenet, notaire royal, et 28e dud. mois de juin par Bonnetain, huissier royal, lesd. parties s'estant confessé et communié à mr de St-Loup, curé de Trades, selon l'injonction dud. seigneur archevesque. Le tout fait en présence..... ». — Registres parafés par Pillot (1700), du Sauzey (1701, 1705), Mignot (1704, 1706, 1727-1732), Desplaces (1705), de Phelines (1718-1725).

E. Suppl. 893 (GG 3.) — In-4°, 234 feuillets.

1734-1760. — Actes dressés par le curé Dasnières. — Ff. 19-24, 29, 30, 37-42, 49, 50, 59, 60, 70, 78-80, 89, 90, 103, 104, 112, 120-122, 126-128, 134-136, 143, 144, 154-156, 163, 164, 180-183, 190-192, 194, 202, 210-212, 219, 220, 232-234, blancs. — F° 193 v°, acte de dispense de parenté délivré par Antoine de Malvin de Montazet, évêque d'Autun, administrateur de l'archevêché de Lyon, le siège vacant. Sceau plaqué de Malvin de Montazet. — Registres parafés par Janson (1734, 1736-1738, 1740, 1741, 1746), Noyel (1739), Mignot (1742-1745), Cusin (1747, 1748, 1750), Jacquet (1749, 1751-1760).

E. Suppl. 894 (GG 4.) — In-4°, 271 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Dasnières (1761-1784), Dupré (1785-1792) ; les vicaires Barnaud (1775-1783), Cheuzeville (1778-1781), Esselin (1784), Dupré (1784-1785), et de Larochette, curé de Dun-le-Roi, chanoine d'Aigueperse ; La Grenay, Maurage, etc. — Ff. 8-10, 16-20, 28, 36, 42-44, 53, 54, 64, 69-74, 83, 84, 91-94, 114-116, 135, 136, 144, 151, 152, 167, 168, 174-177, 183-185, 192, 193, 231-233, 240, 241, 249-251, blancs. — F° 171 v°, « Clos le 30 décembre 1792, Gobet, maire ». — Registres parafés par Jacquet (1761-1766, 1768), Cusin (1767, 1769, 1771), Clerjon (1770, 1777), Gesse (1772-1775), Guérin (1776, 1778-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-CLÉMENT-DE-VALSONNE ou SOUS-VALSONNE

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Clément, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon ; élection de Lyon, justice de Saint-Clément, relevant de la baronnie de Saint-Just de Lyon.

E. Suppl. 895 (GG 1). — In-4°, 252 feuillets (cahiers de divers formats).

1593-1649. — Actes dressés par les curés Antoine Sollier (1599-1625), Pierre Soly (1625-1649) ; les vicaires Antoine Sollier (1593-1599), Pierre Soly (1624-1625), et Valentin, prêtre, Colliet, Guillard, Chossinon. — Ff. 153-155, 160-167, 169, 244, 245, blancs. — Ff. 1-101, pourris sur les bords ; ff. 102-169, usés au bas ; ff. 247-250, usés à droite. — F° 169 bis, 169 ter. — Ff. 1-143, baptêmes 1593-1627 ; ff. 144-150, mariages 1620-1627 ; ff. 151-152, enterrements 1637-1641 ; ff. 156-159, enterrements 1620-1627 ; f° 159 v°, enterrements 1637-1646 ; ff. 169 bis-205, baptêmes 1630-1641 ; ff. 214-206, mariages 1628-1641 ; f° 215, mariages 1626 ; ff. 216-220, table par prénoms ; ff. 221-243, baptêmes 1642-1649 ; ff. 250-246, mariages et enterrements 1642-1649. — F° 20, « Anthoine Chaverot, recteur des escolles de ce lieu de Sainct-Clément », 1599. — F° 86, « Jehan du Suzy, seigneur de St-Prit ? », 19 novembre 1615. — F° 168 v°, « Fault achepter la fontaine d'Elie, à Lyon, cheu Rigaud et pourrés prendre si vous voulés le sac et scapulaire ou pettit habit de Vierge Marie, à Lyon, chés les Pères Carmes ou bien à Villefranche aux Capucins ».

E. Suppl. 896 (GG 2.) — In-folio, cahiers de divers formats, 142 feuillets.

1650-1677. — Actes dressés par les curés Benoît Soly (1651-1658), Reynaud (1659-1666), Rabot (1666-1677) ; les vicaires Platel (1650), Ducrest (1659), Chambel (1659), Vullier (1663), Dahon (1666), et Gay, prébendier de Valsonne, Carret, Bossey, Giraud, Vullier, Divinat, Cortey, Sagnon, Delachenal, etc. — Ff. 1, 69, blancs. — Ff. 134 bis, 134 ter, la moitié supérieure enlevée. — Ff. 1-62, baptêmes 1650-1666 ; ff. 63-68, table par prénoms ; ff. 70-85, mariages 1650-1669 ; ff. 104-86, enterrements 1650-1669 ; ff. 105-114, enterrements 1669-1674 , ff. 124-116, mariages 1670-1674 ; ff. 125-127, baptêmes 1673-1675 ; ff. 129-136, les trois actes 1674-1677 ; ff. 140-139, enterrements 1673-1674 ; ff. 138-137, mariages 1673-1674 ; f° 102 v°, baptême de 1659. — F° 4, « Marc-Antoine du Sauzey, escuyer, seigneur de Varenne et La Mollière, conseiller au parlement de Dombes et lieutenant particulier en la séneschaussée et siège présidial de Lyon », 7 novembre 1650. — F° 17, « Jaques Andrillard, sieur de Montafrey, Bussy et Chal, et sieur direct de Vareilles », 2 février 1654. — F° 27, « François de Costart, sieur de Ronzières », 3 septembre 1656. — F° 50 v°, « Philibert du Sauzey, fils de mons^r du Sauzey, conseiller du roy, lieutenant particulier en la sénéchaussée et présidial de Lyon, prévost des marchands de laditte ville, seigneur de Jarnosse, Varene, etc. », 11 août 1662. — F° 79 v°, « Je soussigné, curé, notaire du saint siège apostolique, ay estably m^e Louis Dahon, prebstre du diocèze de Nice, aprouvé dans celuy de Lyon, pour deservir la cure de St-Clément, et ce jusqu'à ce que j'aye mis ordre à mes affaires et par la permission de m^{rs} les supérieurs. Rabot, curé » (juillet 1666). — F° 85, « Nous avons veu le présent registre des mariages faicts en la parroisse de St-Clément-de-Valsonne, ce 3 septembre 1669, Chassaing, archiprebstre ». — F° 86, même mention, de la même date pour les enterrements. — F° 86 v°, « Nota que ches Chanel Monet vouloient enterrer cette fille (Marguerite Chanel), devant Notre-Dame au pied de l'autel, disant que les prestres et curés précédens l'avoient toujours fait et que c'estoit leur tombeau ; ils n'ont aucun tiltre pour cet effet ; de plus, les tombeaux ne sont pas héréditaires de père à fils, et ensuitte on ne peut enterrer qu'à 5 ou 6 pieds de l'autel ; celuy qui voudroit enterrer dans l'église, il faudroit qu'il eût acheplé le tombeau pour luy dans les lieux ; à moins de cela, ils ny auroit point de droit. Rabot, curé » (24 août 1669). — F° 104, « Rabot, curé de St-Clément, a fait toutes les tables des actes baptistaires et mortuaires pour ses successeurs ». — F° 109, « Nous avons veu le présent registre des mortuaires de St-Clément à la visitte, ce 26e octobre 1671. Chassaing ». — F° 110, « Le 12e juillet 1672, m^{re} Hubert Quetan, prêtre habitué dans l'église cathédrale de St Jean de Lyon et mon grand amy, m'a donné la somme de 130 l. pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme de feu Pierre Quétan, son frère, décédé à Paris, laquelle somme j'ay employé à faire construire une sacristie du côté de vent, avec les ferremens, portes, élévations de la vitre au-dessus la porte de laditte sacristie, toutes les vitres de l'église que j'ay fait mettre en paneaux, un lavoir de cuivre, les barraux de la fenêtre, et trillis de fil d'archal au dehors ; enfin, tout cet argent a été employé dans une réparation très nécessaire à notre église, priant m^{rs} les curés de se souvenir, dans leurs prières particulières et publiques, du deffunt et de moy qui ay procuré cette largesse, aussy bien que plusieurs choses que j'ay donné à l'église pour la plus grande gloire de Dieu et le repos de mon âme ; en foy de quoy j'ay signé à St-Clément, ce 20e novembre 1672. Rabot, curé de St-Clément, notaire apostolique du St-Siège ». — F° 127, « Le code porte qu'on ne fasse qu'un livre de tous les actes baptistaires, mortuaires, etc., ce qui donnera de la peyne à m^{rs} les curés qui me succéderont, mais l'obéissance aux lois fera prendre patience. Pour moy, j'ay fais toutes les tables pour servir à mes successeurs, qui prieront Dieu pour le repos de mon âme, et je les prie de dire un *De profundis* autant de fois qu'ils se serviront de la table. Rabot, curé de St-Clément » (1675).

E. Suppl. 897 (GG. 3.) — In-4°, 260 feuillets.

1680-1732. — Actes dressés par les curés Rabot (1680-1711), Bouquin (1712-1732) ; les vicaires Vidal (1710-1711), Escuey (1711-1712), Denis (1732), et Grange, vicaire de Saint-Loup, Roche, Vibert, Rossey, Meyssonnier, Vissac, Perrin, Combes, Morel, Dubreuil, Jourdan, Rabet, Sargnon, Peillon, Patel, etc. — Ff. 64, 159, blancs. — F° 2 v°, « Copie d'explication pour les publications de mariage. Le garçon ou la fille ayant demeurés hors de leur parroisse longues années, venans à se marier dans leur parroisse, il n'est du tout nécessaire de se faire publier où ils ont demeuré et voycy comme m^r Manis, official, escrit à m^r le curé de St-Véran pour pareil cas, le 25e juillet 1682 : Il suffit m^r de publier la fiancé dans la paroisse de son origine, suivant les règlemens de monseigneur, en les exécutant vous ferés les choses dans l'ordre, ainsy ne craignés pas les menaces que l'on vous fait. Signé Manis, official et vic. gén. subst. ». — F° 16 v°, « Par devant moy soussigné, curé, et les tesmoins cy-bas nommés, personnellement establie Claudine Poly, détenue de maladie dans son lit et dans sa maison d'habitation au mazage de Luillet, a fait déclaration, estant saine de ses sens, mémoire et entendement, qu'elle donne de plain gré et bonne volonté, tous ses biens, en quelle part qu'ils soient, à Jean Souzy Jobert,

son mary, et donne quinze livres pour faire dire des messes là où bon luy semblera, cinq livres au luminaire Saint-Clément, à Claudine Souzy Jobert, une robbe noire avec le corps, à Anne Visson ?, sa niepce, un habit blanc de couton, tout complet, à Jeanne Visson ?, son autre niepce un habit ocré de laine tout complet, à Agathe Sargnon, femme de Claude Souzy-Piro, toute la laine que ses brebis portent, pour ses enfans ; à l'enfant que laditte Agathe Sargnon porte, deux escus, et à tous ses autres parens prétendans droit cinq sols, et à son frère, Renaud Poly, elle donne et délaisse tout ce qu'il peut luy devoir, laquelle Claudine Poly a déclaré estre sa volonté et n'a sceu signer. Fait et passé audit St-Clément, maison de ladite malade, en présance de Maurice Sargnon, d'Antoine Lachaux, Jean Tardy, Jean Monet-Soly, lesquels Maurice Sargnon et Lachaux ont signé et non lesdits Tardy et Monet, pour ne sçavoir, de ce enquis et sommés et interpellés, ce 16e mars 1683, après la minuit. Rabot, curé, M. Sargnon, Lachaux ». — Ff. 25-27, tables de 1680-1685. — F° 28, « Au nom de Dieu. Amen. A l'absence des notaires au lieu, par devant moy soussigné, curé, notaire apostolique, et les tesmoins cy-bas nommés, personnellement establit, François Sandrin, tixier, destenu de maladie corporelle dans son lit et dans sa maison d'habitation au bourg de St-Clément, a fait déclaration, estant sain de ses sens, mémoire et entendement, qu'il donne de plain gré et volonté (après avoir cassé et annulé toutes autres déclarations de volonté), à Lucresse Radix, sa femme, la somme de 40 escus, pour les bons et agréables services qu'elle luy a rendu et qu'il espère qu'elle lui rendra jusqu'à la fin de ses jours, la fait tutrice de sa fille Marie Sandrin, et donne à sa ditte femme tous ses meubles, sans rendre aucun compte, et nomme son héritière de tous ses biens laditte Marie Sandrin, sa fille, et au cas que sa femme soit grosse, donne au postume qu'elle pourrait porter, pour tous droits, la somme de 30 livres, à la charge et condition de payer au luminaire de St-Clément la somme de 6 l., d'abord après son décès, comme de donner 6 l. pour faire dire des messes pour le repos de son âme, aussy après son décès, où bon semblera à sa ditte femme Lucresse Radix, sur la tutelle de sa ditte fille ; à son frère Antoine Sendrin, la somme de 20 s., un an après son décès, et à tous ses autres parens, prétendans droits sur ses biens, cinq sols, et a déclaré que c'est sa volonté. Leu et releu au testateur en présence desdits tesmoins. Fait et passé audit bourg de St-Clément, maison dudit malade, en présence de Pierre et Michel Dusauzey, Pierre-le-Roy, tixiers, et de sr François Souzy, marchand de Lyon, qui ont signé et non lesdit François Sandrin, ny Pierre Dusauzey, pour ne sçavoir de ce enquis et sommé et interpellé ce 26 février 1685, après midy. M. Dusauzey, Rabot, curé, F. Souzy ». — Ff. 40, 41, tables de baptêmes 1685-1690. — F° 89 v°, « Je soussigné curé, confesse que ce registre (1695) est fait par moy pour y estre adjouté foy, la minute et grosse estant entre les mains de mr Terrasson, custode de Ste-Croix et syndic du clergé, qui me les demanda avec mes quittances, pour faire faire le procès au sr Roubiliac, qui excédoit ses droits au-dessus du tarif de Sa Majesté et n'ayant peu avoir ma minute, quoyque souvent demandé, ainsy qu'il apert par deux lettres qui sont dans les archives, une dudit sr Terrasson et l'autre de mr Melin?, prestre à Ste-Croix, qui a esté prié plusieurs fois pour chercher laditte minutte, ils m'ont mandé qu'ils feront leur possible pour la trouver, ainsy ceux qui voudront recourir à la minutte ou grosse iront chez ledit sr Terrasson s'ils ne veulent adjouter foy à cette recherche que j'ay fait avec la plus grande exactitude qu'il m'a esté possible. Rabot, curé de St-Clément. — F° 133, « Nota que cette année 1703 et les deux précédentes, Pierre Maillet-Paque a défriché le bois Balmon en partie, aussy bien qu'un nommé Dumas, habitant de St-Véran, et que les novalles viennent par arrest du roy du 29 janvier 1686, au curé. Jacques Souzy-Thomas a défriché aussy une partie des bois de la montaigne du Troully, Rabot, curé ». — F° 163, « Veu le présen registre faizan ma visitte, le dernier juin 1707. Desplasses, archip. ». — F° 174, « Cette année (1709) a esté si m..... pour le pauvre peuple que le bled a vallu le bichet..... sols jusqu'au mois de mars, et disette de toutes choses causé par le froid et gelée. Le jeudy saint le bichet du sègle a coûté 12 l. et a continué... ce prix. Tous les noyers sont mort cet hyver par tout. Au mois de juin le seigle a coûté 13 l., le froment 18 l., le peuple mourant de faim ne mangeant que d'herbe..... Il n'y a..... tout point de vin et l'âné s'est vendu 30 l. Au mois de novembre et décembre on a mangé du pain de glands?, toute l'année du pain de fougière ». — F° 189, « Nous avons visités l'églize de St-Clément-de-Valsonne, dans laquelle nous avons trouvés tout en bon estat. A St-Clément, le 19 may 1711. Desplasses, archip. ». — F° 219 v°, « Veu le présent registre faizan nostre visitte, nous l'avons trouvés en bon estat. Faict à St-Clément, le 9 octobre 1718. Desplasses, archip. ». — F° 239, « Veu et trouvé en estat ce 13e octobre 1724, dans nostre visite. Bayard, archyprestre de L'Arbrêle ». — F° 244, « Veu dans nostre visite ce 29e aoust 1726. Bayard, archiprêtre ». — F° 248, « Veu et trouvé en état dans nostre visite ce 31 may 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. ». — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1694, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 898 (GG 4.) — In-4°, VIII et 70 feuillets

1732-1762. — Actes dressés par les curés Bouquin (1732-1734), A. Denis (1734-1759), Proton (1759-1762) ; les vicaires A. Denis (1732), Granjard (1745-1747), Dumas (1747-1748), Chanterel (1748-1752), Vial (1752), Feuillet (1753), Chappon (1753-1754), Tamet (1755), Meynis (1755-1758), Proton (1758-1759), Angier (1760), et Genébrier, curé de Valsonne, Rousset, Dumas, Dugnet, Bordet, Bally, Favre, etc. — Ff. 44-46, 96, 108, 135-137, 152-154, 160, 208, 225, 226, 243-251, 259, 260, blancs. — F° 174, usé en tête ; ff. 269, 270, troués à mi-hauteur, à gauche. — Entre les ff. 5 et 6, un cahier folioté I-VIII. — F° 5 v°, « Veu dans nostre visite, ce 13° juin 1733. Bayard, archiprêtre ». — Ff. 6, 10 v°, 15 v°, 38 v°, 62, même mention de la visite de l'archiprêtre Bayard, 10 juillet 1734, 14 juillet 1735, 19 juillet 1736, 18 juin 1739, 17 novembre 1741. — F° 11 v°, « [A la] mémoire de ceux qui nous suivront. Cette année 1709 a été d'un froid si violent et qui a duré, par sept fois l'hyvert reprenant, que toute la terre s'en est trouvée ingrate ; il n'y a point ût de bled, que très rare, ayant gelé et n'avoit été qu'on a semé après Pâques des légumes, le peuple seroit entièrement mort de faim. Le seigle a valu jusqu'à treze livres le bichet et le froment 18, on s'est attaché au gland et à la fougère dont on a fait du pain, et les hommes sont devenus comme les bestes, à tirer les herbes des prés pour les faire cuire. Le vin a valu 30 l. l'ané ; on n'a pas trouvé des raisins dans les vignes et on n'a point fait de vendanges ; il y a û quantité de mort de misère partout. Ce sont les péchés des homes qui sont montés au plus haut point qui ont armés Dieu, car l'année précédente, le vin ne valoit que deux liards le pot et les rues étaient remplies d'yvrognes et les églises vuides pendant les offices, tant il est vray que Dieu sait bien châtier les insolens quand il luy plaît. La guerre d'un costé a désolé la France ; la famine a réduit les gens à vivre en bestes. Les maladies ont séparé les maris d'avec les femmes et les enfans d'avec leur père sans se dire adieu. L'argent a été si rare que chacun a vendu ses meubles, habis, sans pouvoir avoir de quoi subsister et payer ses detes et tailles. Le moyen d'en revenir est de fléchir Dieu par la pénitence ; ceux qui avoient du fruit, bled, légumes, étaient obligés de veiller les nuits pour se garantir des voleurs affamés ». — F° 121 v°, « Veu dans nostre visite, ce 19° may 1747. Bayard, archiprêtre ». — F° 237, « Le 25° avril 1760, nous soussigné, curé, avec le s^r Farge, fabricien de St-Clément, le s^r Merle-Valantin étant aussi fabricien, avons achepté une cloche de m^r Ducrey, maître fondeur de Lion, qu'il avoit de rencontre, du poid de 360 l., sur laquelle est écrit : *abaye royale de St-Philibert de Tournus*. Nous avons donné 207 livres argent monoyé et 216 livres métail d'une cloche cassée, et le 26 du même mois l'avons montée au clocher de ladite paroisse. Et le même jour avons fait l'acquisition de 6 chandeliers arquemie, d'une croix assortissante, une lampe, un encensoir, navette, et fait argenter deux croix, et avons donné 190 l. Ladite cloche ayant été payée en partie aux frais du cofre de la confrérie du Saint-Sacrement, on est convenu qu'elle sera appelée la cloche de la confrérie et qu'on la sonnera aux services et festes de la confrérie. Proton, curé ». — Registres parafés par Pupil (1737-1762).

E. Suppl. 899 (GG 5.) — In-4°, 367 feuillets.

1763-1792. — Actes dressés par le curé Proton (1763-1792) ; les vicaires Margaron (1765-1766), Dumas (1769), Canard (1777), Gastinet (1780-1781), Aurouze (1781), Gardeys (1781-1782), Sianne (1783), Terlon (1783-1792), et Proton, vicaire de Dième, Fuchy, Rivière, Paccard, Chermette, Jalabert, Durand, Peillon, p. Hugues, capucin, Gilbert, Aymard, Pascal, Papillon, etc., et Perrin, maire ; Dubost-Martin, greffier ; Pradel, officier municipal. — Ff. 8-14, 22, 43, 44, 57, 68, 74-76, 83, 84, 90-92, 101-104, 111-118, 128-132, 145, 146, 159, 160, 170-174, 187, 188, 200-202, 214-216, 227-230, 244, 245, 257, 268-271, 289, 299-301, 313, 325-327, 337-339, 349-351, 367, blancs. — Ff. 26 v°-27, enterrement de cinq personnes noyées ou écrasées lors de l'inondation du 20 juin. — F° 27 v°, « L'an 1765, le 20 juin, à six heures du soir, commença une pluye si abondante que dans peu tous les ruisseaux furent devenus autant de torrens impétueux, qui réunis formèrent une rivière si enfflée que de mémoire d'hommes il ne s'en est vu ny ouï parler. La juste épouvante qu'elle a produit dans l'instant et l'effroit qu'elle a répandu dans chaque personne du lieu qui contoit ce jour pour le dernier de sa vie, ont été suivis d'une désolation générale par la quantité des événemens plus fâcheux et plus sinistres les uns que les autres et furent continués pendant six heures que la pluie dura, qui ruina leurs terres de font en comble, emporta toute récolte, derassina et renversa tous les arbres voisins à la rivière ; ces arbres et leurs terres, arrivés au bourque, formèrent des digues, innondèrent toutes les maisons, les unes furent ébranlées et vingt-deux furent écroulées, chacun demandant du secour à son voisin qui ne pouvoit lui-même se soustraire à la fureur des eaux, qui ont autant endommagé leurs meubles et effets que leurs immeubles ; leurs maisons ayant été enterrées par les sables et pierres traînés par les torrens qui ont rendu les chemins absolument impratiquables, tant à pied qu'à cheval ; et, par surcroix de malheur, cinqt grandes personnes, comme on peut le voir cydessus ont misérablement péries dans l'innondation. Fasse le ciel que la postérité la plus reculée, informée de cet affreux

désastre par ce récit, ne soit témoin d'un semblable, et que, par une conduite aussi sage que chrétienne, elle éloigne pour toujours les fléaux de Dieu et se consilie sa clémence. Ce que dessus certiffié par nous véritable, ledit jour et an que dessus. PROTON, curé ; MARGARON, vic. ». — F° 45 v°, minute d'un compte de casuel. — F° 58, « Reçu de Muiry 9 l., plus 9 l., 23 aoust 1767 ; 3 enter. font 7 l. 10 s. ; 4 servisses, 6 l. ; 2 annonces, 3 l. ; 1 mariage, 4 l. 15 ; plus 1 servisse, 1 l. 10 s. ; Plaignard a payé, Lacoste et Charmette ont payé ; Dumas a payé ». — F° 100, « La chasuble blanche de damas blanc brodé en or a coûté la somme de 251 livres dix-sept sols ; l'acquisition en a été faite par les fabriciens Antoine Dubost, Martin et Jaques Souzy Thomas, le 11° mars 1771 ; et l'année 1772, onzième may, les susdits fabriciens ont fait l'échange du calice en argent et ont donné pour retour la somme de 96 livres ». — F° 362, « Marie-Anne de Vacheron, épouse du s[r] Aimé-Thomas-Marie Romany, notaire à Montrotier », 1 mai 1792. — F° 266, « Clos et arrêté le présent registre par nous maire et officiers municipaux, le 10 février 1793, PERRIN, maire ; PIERRE CHANEL, officier ; PIERRON, of. ». Registres parafés par Pupil (1763-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-CLÉMENT-DE-VERS

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Église sous le vocable de Saint-Clément ; commune et paroisse de création récente. — V. SAINT-IGNY-DE-VERS.

SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Église sous le vocable de Saint-Clément, annexe de Longessaigne ; archiprêtré de Courzieux ; élections de Lyon et de Montbrison ; justices de Montrottier et de Saint-Bonnet-les-Places.

E Suppl. 900 (GG 1.) — In-4°, 216 feuillets.

1607-1684. — Actes dressés par les curés Guerpillon (1639), Grilliet (1660-1664), Arquillière (1664-1683) ; les vicaires Moulyère (1607-1609), Carton (1628-1629), Descombes (1637-1657), Arquillière (1657-1664), Anglade (1665-1668), Mollon (1668-1675), Blanc (1676-1677), Pignel (1677-1682), Verd (1683), Pariel (1683-1684), et Allemand, vicaire de Saint-Laurent-de-Chamousset, Delaroche, etc. — Ff. 1-63, baptêmes 1607-1648 ; ff. 63-65, baptêmes et enterrements 1626-1627 ; ff. 66-69, baptêmes 1648-1649 ; ff. 70-71, enterrements 1658-1659 ; ff. 75-140, baptêmes 1649-1672 ; ff. 154-142, mariages 1662-1671 ; ff. 155-162, mariages 1672-1675 ; ff. 163-176, baptêmes 1672-1675 ; f° 179, enterrements 1673-1674 ; ff. 180-188, baptêmes 1676-1680 ; ff. 189-193, enterrements 1675-1682 ; ff. 194-196, mariages 1676-1680 ; ff. 197-206, mariages et baptêmes de 1680-1682 ; ff. 207-216, les trois actes 1683-1684. Lacunes de 1610-1627, 1630-1636, 1673. V. registres de Longessaigne. — Ff. 72-74, 141, 177, 178, 202, 203, 206, blancs. — F° 188, les trois quarts inférieurs enlevés. — F° 11 v°, enterrements de pestiférés, 1628. — F° 13 v°, enterrement « devant la croys où se faict la bénédiction des rameaux, à cause de la maladie pestilentialle », 4 janvier 1629. — F° 57 v°, « Melchior de La Menue, escuyer, sieur de La Ponchonière ; Anthoinette de St-Priest Fontanès », 27 juin 1647. — F° 63 v°, enterrement du vicaire Vincent-Moulières, mention des fondations par lui faites, 26 février 1628. — F° 64, « Le 8° octobre 1628 est esmue de dévotion certayne femme pour faire dire un *Stabat* VIII an durand, touttes les dimanches apprès vespres ». — F° 64 v°, « Claude Duvivier, enseignant les enfants au lettres audit St-Clément », 22 octobre 1626. — F° 65, « Ce jourdhuy sabmedy 12° de may 1629, j'ay promis de dire touttes les dimanches un *Inviolata* apprès que je seray sorty du prosne, pour certayne fort dévotte à la Vierge Marie ». — Ff. 66 v°, 67, notes de comptabilité.

E. Suppl. 901 (GG 2.) — In-4°, 154 feuillets.

1684-1712. — Actes dressés par le curé Arquillière (1689-1702) ; les vicaires Pariel (1684-1689), Verd (1689-1700), Guerpillon (1700-1703), Verney (1703-1710), Sattin (1710-1712) et Arquillière, vicaire de Longessaigne, Rivand, Martin, Subrin, etc. — Ff. 59-63, 70, 71, 85-89, 93, blancs. — F° 49, lacéré au bas à droite. — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1712).

E. Suppl. 902 (GG 3.) — In-4°, 229 feuillets.

1713-1751. — Actes dressés par les curés Delamure (1730-1739), Villette (1741-1751) ; les vicaires Sattin (1713-1718), Coquard (1718-1722), Marcou (1722-1723), Vidal (1724-1728), Verdier (1728-1743), Chevrier (1743-1747), Coquard (1747-1751), et Coquard, vicaire de Longessaigne, Bertholon, Dumolin, Roche, Drivon, Mattelin, Barbier, etc. — Ff. 28-30, 35, 36, 53, 54, 129-131, 141, 155, 167, 175-177, 184, 185, 192-197, 203, 217, blancs. — F° 34, le quart inférieur enlevé ; ff. 115-116, rognés au bas ; ff. 198-203, échancrés à mi-hauteur, à droite ; f° 198, rogné au bas ; f° 229, lacéré à droite. — F° 26 v°, « Le 26 octobre 1718, j'ay vérifié les susdits registres trouvé en très bon ordre et que j'approuve, Nivon, chanoine et infirmier de St-Irénée de Lyon et prieur de Rivas en Forest, vicaire général commis ». — F° 79 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à St-Clément-les-Places, ce 6e juillet 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 90 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostros, die 23 maii, anno Domini 1730.* Payre, *archipresbyter Croziaci, parochus Sancti Symphoriani Castri* ». — F° 109, « Veu le tout en bon estat dans nostre visite cejourdhuy 20e may 1733. Itier, archiprestre; Clerjon, archiprêtre subst. ». — F° 134, « Veu à Saint-Clément dans le cours de nostre visitte, le 28 septembre 1738. L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Terrasson (1713-1717), Pupil (1737-1743, 1745-1751), Charrier (1744).

E. Suppl. 903 (GG 4.) — In-4°, 188 feuillets.

1752-1770. — Actes dressés par le curé Villette ; les vicaires Coquard (1752-1761), Lafay (1761-1762), Guerpillon (1763-1770), et Vuillod, vicaire de Longessaigne, Guerpillon, Bermond, etc. — Ff. 28, 38, 78, 87, 106, 115, 115*bis*, 124-131, 146-148, 170, 171, 177-179, 187, blancs. — Ff. 116-120, rongés en tête, à droite. — F° 77 v°, « 1759, le blé vaut 50 s. et le vin 10 l. ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E. Suppl. 904 (GG 5.) — In-4°, 213 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Villette (1771-1775), Villette neveu (1777-1791) ; les vicaires Guerpillon (1771-1775), Drivon (1775-1789), Viannay (1789-1792), et Timonier, vicaire de Longessaigne, Villette neveu, Mure, Coquard, Robert, Subrin, Testenoire, Gagnière, Dupeuble, Venet, Chavanon, etc. — Ff. 12, 13, 20-22, 44, 49-54, 63, 64, 72, 73, 83, 93, 105, 117, 159, 188, blancs. — Ff. 31-34, table des actes 1768-1774. — Ff. 80-82, table des actes 1775-1779. — Ff. 128-129, tables 1780-1783. — F° 116, « Feuille à ajouter au registre des actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de St-Clément-les-Places, pour l'année présente 1782, paraphé par nous, Jean-Louis Richard, lieutenant de juge de la jurisdiction du prieuré de Montrotier, capitaine châtelain et lieutenant de juge de celle de St-Bonnet-les-Places, lad. paroisse en dépendant, comme premier en ordre, à la réquisition de M. le vicaire d'icelle, attendu que le cas requiert célérité, et son éloignement de Lyon, plus prochain siège royal de la province, ce 16 décembre 1782, Richard ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillon (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-CYPRIEN

Section de la commune de Lachassagne

Église sous le vocable de Saint-Cyprien, annexe de Pommiers, archiprêtré d'Anse ; élection de Lyon, justice de Lachassagne. — V. Lachassagne.

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest

Église sous le vocable de Saint-Cyr, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; élection de Lyon, justice de Saint-Cyr, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 905 (GG 1 — In-4°, 340 feuillets.

1597-1658. — Actes de baptêmes dressés par les curés Defarge (1600-1614), Masson (1617-1627), Truchet (1632-1653), Joyard (1653-1657), Coillet (1657-1658) ; les vicaires Fay (1597-1612), Truchet (1612-1631), Truchet (1647-1648), et Gantillon, perpétuel de l'Ile-Barbe, Gautier, Courtial, Paihet, Dangeville, etc. — Ff. 101, 147, 250, 293, 339, 340, blancs. — Ff. 146, le milieu enlevé ; f° 194, rongé en tête et au bas à droite ; f° 195, usé à droite ; f° 243, les deux tiers inférieurs enlevés. — F° 9, « Jacques Lugnieu, m^{e} d'escole aud. St-Cire », 23 mai 1600. — F° 11, « Claude Catherin, monoyeur à Lyon », 8 janvier 1601. — F° 12, « Estienne Delorme, m^{e} fondeur de lettres pour l'imprimerie à Lyon », 19 mars 1601. — F° 65, « Benoist Torret, perpétuel de l'Ile-Barbe, en l'absence du vicaire « estant à Nostre-Dame de Valflorye », 1 septembre 1611. — F° 73 v°, « Nicolas de Raverie, seigneur de Vayse », 10 février 1613. — F° 107, « Claude de Salamard, alias de Ryssys, secrétain et conte de St-Jehan », septembre 1617. — F° 137, « Alexandre Tibaud, sieur de Vulpinière ?, premier valet de chambre de monsieur d'Alincourt et gendarme de la compagnie d'ordonnance dudit seigneur », septembre 1622. — F° 142 v°, « Claude de Sallemard de Ressis, seigneur dud. lieu, Sainct-Didier, Corzieu et autres places, comte et sacristain en l'esglise de Lyon ; Catherine de La Sablière, femme de s^{r} Gaspard Collomb, bourgeois de Lyon », juin 1623. — F° 149 v°, « Charles de Torvéon, conseiller du roy en la séneschaussée et siège présidial de Lyon », avril 1624. — F° 189 v°, « François d'Albon, abbé commendataire de l'abaye royalle de Savigny », avril 1630. — F° 255 v°, « François Tustan ?, précepteur d'enfans à St-Cire », mai 1642. — F° 285 v°, « Jeant Cognet, seigneur de La Vaure », août 1648. — F° 296, « Nicolas de Neufville du Perlix, (al. du Plix), prieur de Bellegarde », novembre 1650. — F° 326 v°, « le comte de Foudras Coutenson, seigneur de Rochetaillée et m^{e} du cœur de l'esglize de Lyon », juin 1656. — Ff. 336-338, répertoire des actes de 1650-1656.

E Suppl. 906 (GG 2.) — In 4°, 282 feuillets.

1658-1678 — Actes dressés par le curé Coillet et par Truchet, ancien curé, Mathieu, Brossier, Buturieu, etc. — Ff. 100, 101, 182-195, 252, 282, blancs. — F° 65, rongé à droite à mi-hauteur ; f° 97, angle supérieur droit enlevé. — Ff. 1-145, baptêmes de 1658-1674 ; ff. 146-197, enterrements de 1658-1674 ; ff. 198-233, mariages de 1658-1674 ; ff. 234-282, les trois actes 1674-1678. — F° 24 v°, Alexis-Maximilian de Tourvéon (Torvéon), écuyer, seigneur dud. lieu », novembre 1660. — F° 40, « Charles de Guillon, escuyer, s^{r} de La Chaux », juin 1662. — Ff. 51-54, tables des baptêmes 1658-1669. — F° 73 v°, « Claude Genevey, argentier de monseigneur l'archevesque », mars 1666. — F° 78 v°, « Jean Mazuyer, seigneur de La Torrette », trésorier de France à Lyon, décembre 1666. — Entre les ff. 95 et 96, 2 feuillets enlevés. — F° 98 v°, « Arnaud Bœnem, précepteur d'enfans de St-Cire au Mont-d'Or », 8 janvier 1669. — F° 143 v°, « André Defarge, maistre doreur à Lyon », avril 1674. — Ff. 144, 145, répertoire des baptêmes 1669-1673. — F° 148 v°, enterrement d'une femme dans l'église Saint-Pierre de Vaise, « pour satisfaire à la dévotion et intention qu'elle avoit comme confreresse de madame Ste-Catherine, érigé audict bourg de Veize », 20 mars 1659. — Ff. 232, 233, répertoire des mariages de 1658-1674. — F° 265 v°, « Laurent Cardon, escuier et sieur de La Roche », 18 octobre 1676. — Ff. 280, 281, répertoire des actes de 1674-1677.

E Suppl. 907 GG 3.) — In-4°, 275 feuillets et ff. 150 *bis* et 150 *ter*.

1677-1699. — Actes dressés par les curés Coillet (1677-1683), J. Grand (1683-1699) ; les vicaires Picard, Depeyssonneaulx, Gontier, Symon, Delayat, Colomb, Lambert, Sorlin et Dyanant, Aignery, etc. — Ff. 17, 62, 63, 132, 215, 232, 243, 275, blancs. — Ff. 1-17, mariages de 1678-1687 ; ff. 18-46, enterrements de 1678-1687 ; ff. 49-54, mariages de 1687-1690; ff. 55-61, enterrements de 1688-1690 ; ff. 66-68, mariages de 1690-1692 ; ff. 70-150, baptêmes de 1677-1692 ; ff. 151-155, enterrements de 1690-1692 ; ff. 156-273, les trois actes 1692-1699. — Répertoires à la fin

des registres. — F° 35, « Alexandre Colbenschelag, marchand orfèvre de la ville de Lyon », 23 juillet 1683. — F° 78, « Lore Maseranny, femme de m^re Laurend Pianelly, seigneur de La Valette », trésorier de France ; « Jean-Baptiste Maseranny, seigneur du Chassin », 16 novembre 1678. — F° 86, « Pierre Gregaire, seigneur de Cheurigny », 1680. — F° 115, « Jean Charrier, seigneur de Soleymieu », trésorier de France ; « Charles Charrier, prieur et recteur de Pluvigny, diocèse de Vannes en Bretagne ; Pierre de Launay, chevalier, gouverneur de Corbeil et capitaine des chasses de la forêt de Senas ; Laurent Pianello Besset, chevalier, seigneur de La Valette ; Dorothée Charrier, vefve de m^re Paul de Grignan, chevalier, seigneur de Chasteauneuf », 12 novembre 1684. — F° 145 v°, « Gabriele de Piquet, femme de m^re Jaques de Monteys (Monteilz), seigneur de Monteiles en Languedoc », 27 août 1690. — F° 149 v°, « Jean Charrier, chevalier, seigneur de La Rochette », trésorier de France, 23 octobre 1691. — F° 201, « Alfonse de La Vergne de Tressan, maistre du chœur de l'esglise, comte de Lyon et seigneur mansionnaire dud. St-Cire », 22 mars 1696. — F° 229, « Noms des hommes et garçons, des femmes et filles qui ont receu la confirmation, ces festes de Noël de l'année 1706 », 10 hommes, 15 femmes. — F° 230 v°, « Noms des confirmés par illustrissime et révérendissime m^re Antoine Sicaud, évesque de Synope, suffragant de monseigneur l'archevesque de Lyon, en Veyze, le 28 febvrier 1712 ». — F° 244 v°, « Le 17e janvier 1702, je suis convenu avec Antoine Desauges dit Mignot et Claude Rey, bénier, pour miner la terre de la Frérie de Mont-Cindre, à la somme de nonante livres ». — F° 262, « François de Guillon, seigneur de La Chaux », 22 février 1699. — F° 264 v°, « Guillaume Charrier, abbé et seigneur de Quimperlé », 1 avril 1699. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1695, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 908 (GG 4.) — In-4°, 180 feuillets.

1700-1710. — Actes dressés par le curé Jean Grand ; les vicaires Sorlin (1700), Grand (1701-1703), Dunan (1703-1704), Magnin (1704-1705), Verney (1705-1710), Mory, curé de St-Germain, etc. — Ff. 40-42, 163, 164, 176-180, blancs. — F° 46 v°, « Barthélemy Davesne, escuyer, seigneur de Chavanes », 1 avril 1703. — F° 50, « Aimé Deslandes, femme de François de Guillon, seigneur de La Chaux ; Joseph de Fontanet de Chemé, comte de Lyon ; Jean Pescher, archidiacre de St-Martin de l'Ile-Barbe, seigneur de St-Rambert, Collonges, Caluires et le Vernay », 16 juillet 1703. — 1709, « morts subites ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Terrasson (1700-1710).

E Suppl. 909 (GG 5.) — In-4°, 23[illegible] feuillets.

1711-1727. — Actes dressés par le curé Grand ; les vicaires Verney (1711-1713), Degrosmolard (1713-1714), Gilbert (1714-1715), Rodamel (1715-1721), Rochette (1721), Andrea (1721-1724), Letra (1724-1727), Delaforge, vicaire de St-Germain, etc. — Ff. 34, 65, 80, 178, blancs. — F° 107 v°, décès d'Alfonse de La Vergne de Tressan, prestre, chanoine, maistre du chœur de l'esglise et comte de Lyon, seigneur mansionnaire de St-Cire, St-Didier-au-Mont-d'Or et Serain », 21 octobre 1717. — F° 122, « Pierre de Montherot, seigneur de Bulignieu », 12 octobre 1718. — F° 215, « Charles-Joseph Mabille, écuyer, lieutenant de dragon au régiment d'Orléans ; feu Jean-Just de Bronac, seigneur de Montfaucon et autres lieux dans le Veley », 7 février 1726. — F° 220, acte d'abjuration de « Catherine Blanc, de Copet, païs de Vau », 28 avril 1726. Tables annuelles. — Registres parafés par Terrasson (1711-1717).

E Suppl. 910 (GG. 6.) — In-4°, 246 feuillets.

1727-1740. — Actes dressés par les curés Grand (1727-1729), Marquet (1729-1731), Morellet (1731-1735, 1738) ; les curés commis Bouge (1736), Desvillars (1736-1737), Laillaud (1739) ; les vicaires Combe (1727-1729), Javognes (1729), Pascalis (1729-1730), Chabal (1730), Barge (1730), Richard (1730), Bal (1731), Tissot (1731-1735), Grange (1735-1736), Besson (1736), Morel (1736-1738), Fournier (1738), Gohon (1738-1739), Guiguet (1739), et Villermoz, vicaire de St-Didier, Rosset, f. Francois, Lucien, etc. — Ff. 107, 110, 111, 152-159, 215-246, blancs. — F° 147, « L'an 1736 et 13 novembre, nous Vincent Allizond, curé de Ste-Consorce, archiprêtre substitué des Suburbes, faisant notre visite dans la parroisse de St-Cyr-au-Mont-d'Ort, ayant fait appeller le nommé Jean Dupain, luminier de l'église de lad. parroisse, pour rendre conte de l'administration des denniers de lad. église, et ayant examiné son conte en recepte et dépence, nous avons trouvé qu'il est en avance, pour lad. luminaire, de la somme de 19 livres 13 sols et trois deniers. V. Allizond ». — F° 149, L'an 1737 et le 14e janvier, nous, Jean-François Desvillars, docteur en théologie et curé comis de la paroisse de St-Cyr-au-Mont-d'Or, ayant fait rendre compte à m^r Jean Dupin, luminier de l'année dernière, s'est trouvé avoir reçu 178 l. et 13 s., et en a dépensé 176 l. 9 s., en sorte qu'avec l'argent qu'il avoit d'ailleur, il remet entre les mains de m^r Jean Ponson, luminier, qui lui a succédé, la somme de 5 l. 14 s., et se décharge pareillement des ornemens apartenants à ladite église, pour en rendre compte à m^r le curé de la paroisse, suivant la

teneur de l'inventaire; fait en présence de m^re Pierre Vialon; et François Ravu, Jean Maître, Pierre Benoît, Desvillars, Maitre, Gille Valenson, témoins. Morel, vicaire, Pierre Vialon, F. Ravot, Maistre, T. Valenson, Pierre Tenay, Ponson. — Tables. — Registres parafés par Pupil (1737, 1739).

E Suppl. 911 (GG 7.) — In-4°, 251 feuillets.

1739-1752. — Actes dressés par le curé Ranchon (1752); les vicaires ou curés commis Laillaud (1740), Crozet (1743-1748), Narbonne (1748-1752), Guiguet (1739-1743), Durand (1741), Mivière (1741), Barthélemy (1741-1743), Fonthieure (1743-1748), Lenoble (1749), Septanbre (1752), et Lucien, vicaire de Collonges. de Chavane, Maurier, Renaud, Bessy, Lyonnois, Dumond, Delaverrière, Perrusset, Morel, Ferraton, etc. — Ff. 28, 29, 65, 155-157, 169-172, 174, 209, 210, 232, 251, blancs. — F° 46, enterrement, « dans le tombeau destiné à m^rs les curés, de Jacques Fabre, prestre perpétuel, bénéficier de l'église de Lyon », 18 novembre 1741. — F° 80 v°, « L'an 1743 et le 29e septembre, nous soussigné, prêtre et curé de Ste-Consorce, archiprêtre substitué des Suburbes, faisans notre visite dans l'église de la paroisse de Saint-Cire-au-mont-d'Or, avons fait appellé Jean Ponson, luminier de 1737, et Antoine Bernard, luminier de 1740, et Jean-Simon Rey, de 1741, et Néré Glatoux, de 1742, et nous étans fait représenter leurs livres de comptes en recepte et dépense, et les ayant supputés et examinés avec exactitude, nous avons reconnus qu'il étoit dû par la luminaire, sçavoir : à Jean Ponson, la somme de 23 l. 12 s. ; à Antoine Bernard, 47 l. 6 s. ; à Jean-Simon Rey, la somme d'une l. 17 s. ; à Néré Glatoux, la somme de 35 l. 1 s. 6 deniers. Lesquelles sommes dues à chacun d'eux leur est due par plusieurs habitans de laditte paroisse, du recouvrement desquelles ils se chargent, et promettent de remettre le surplus, s'il y en avoit, entre les mains du luminier en charge, qui leur en fera receu. Bernard ; Néri Glatoud ; Simond ; V. Allizond, archiprêtre substitué des Suburbes ». — F° 93, « Vû dans le cours de notre visitte aud. St-Cire, le 4e mai 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, Du Breuil, secrétaire commis ». — F° 228 v°, enterrement du curé Jean Chazot, chanoine honoraire de Fourvière, curé de St-Cyr-au-Mont-d'Or, 30 décembre 1751. — F° 248, 250, « L'an 1752, la veandange a été fort abbondante, les vignes de la cure, quoiqu'en fort mauvais état, ont suffisament produit ; la vigne de Ferrouil, dittes des Burettes, n'a presque rien produit, soit parce qu'elle étoit partie en terre, partie en vielle vigne. Le 25 février 1753, ensuitte de fortes gelées et de quantité de neiges, le mur de la vigne de Ferrouil, dittes des Burettes, joignant le chemein ou la cotte dittes des Ponsons, dits de Veau, est tombé plainement ; je l'ay fait aussitôt construire à mes frais, et pour méliorer et aggrandir le terrain, j'ay fait miner le vierre, d'où on a arraché environ 200 charretées de pierre que tous les voisins y avoient mis, (Le testament de Pierre Perroux, qui a donné la vigne de Ferrouil, est de 1647, du 1er février ; Me Perussel, fils, a le protocole de ced. testament), de tous tems porté, ou qui y étoient dès longtems. Cette réparation m'a coûté, sans le charroi, 30 l. Les vignes de part et d'autre appartiennent aux frères Desfarges, habitants de St-Cire; l'un et l'autre ont été appellé pour voir poser à ladite vigne des bornes, et pour voir dire que la porte d'entrée, size au haut de la vigne, étoit commune; les tiltres trouvés chez m^re Perrussel, fils, dans le protocole de feu m^re Tristan, notaire, ne font aucune mention de la contenue ; le droit de passage est incontestable. Incessament on procédera à faire poser des bornes partout et à faire restituer le terrain dont on s'est emparé. Il y a 3 bornes sur place que j'ay fait faire, hautes de 4 pieds et quattre garands ; les bornes ont été posées à Pâques, l'an 1743, coûtent 7 l. Le pré de la cure est encore en fort mauvais état ; le mur près la grande porte étant tombé, je l'ay fait relever et racommoder partout ailleur ; il m'en a coûté, sans les voitures de pierre, 6 l. ; item, j'y ai fait planter 30 arbres fruitiers, 30 l. ; item, des plans vifs prèz les louzes, 3 l. L'an 1753 et le 10e, 11e, 12e mars, m^r Dupon, lieutenant, et s^r Grand, son greffier, conjoinctement avec nous, avons procédez à faire rendre les comptes des luminiers, qui depuis environ 12 ans étoient débiteurs à l'église. Le produit ou restant de tous leurs comptes a été employé à payer la somme de 160 l. dont la luminaire étoit redevable, à l'hoirie de feu m^r Chazot, curé de St-Cire avant nous, et ce pour neuf chasubles fort propres qu'on a porté à la sacristie. Les comptes des luminiers ont tous été rendus et parraphez juridiquement jusqu'en 1752 inclusivement. Claude Lauras, habitant près la Croix des Rameaux, étoit le dernier luminier. Le luminier en charge en 1753, qui devra rendre compte, est André Gayet, aussi habitant prez la fontaine de Petozan. Nota que les royaumes jusqu'à présent n'ont point produit. L'an 1753, ensuite du rendement de compte des luminiers, ont a aussi procédé juridiquement au comptes des courriers du St-Sacrement, qui, depuis l'établissement de ladite confrairie, n'avoient jamais rendu aucun compte. La confrairie fut établie en 1684 et, cessée, elle a recommencée en 1733. Mre Pierre Dondaine, habitant, avec m^tre Valenso, fils, furent les 1ers courriers. Le produit de tous leurs comptes a été de très peu de conséquence ; lesdits comptes sont parraphez jusqu'en 1752. Le courrier de 1753 doit, appellé Jean Dupin, a été chargé du produit des confrères. Voyez la notte au commencement du grand livre de la frairie. Réparations faittes à l'églize en 1753. Au mois

d'avril 1753, nous avons fait poser une grande porte toute neuve, tant pour les taillies, pour les bois, que pour les ferrures. Les frais ont été fait presque en entier par le frère Claude, garde chapelle de Mont-Cindre ; les anciennes portes ont été murées. Dans le même tems, nous avons fait faire un confessional dans la sacristie, poser un buffet en pierre et les armoires qui y sont. Il n'y avoit dans la sacristie que deux grands coffres pour fermer le linge qui est en petite quantité. Il y avoit aussi une armoire fort mauvaise, dans laquelle le luminier fermoit ce qui appartenoit à l'hotel. Les murs et vitreaux étoient fort sales, vitres à petits plong, le pavé en fort mauvais état. Ces réparations ont été faittes des deniers que le s^r curé a recuilly d'un chacun ; il a fournis plus de 200 l. de ses dons. Le s^r curé a fait faire et poser à ses frais, la coquille, lavoir et le vitreaux qui est dans la sacristie, ce qui lui a couté 3 louis. M^r de St-Aulbin, grand vicaire et comte de Lion, est venu en visite, le 25e mars 1753, avec m^r Carrier, secrétaire de l'archevêché, et a fait rendre les comptes en entier à tous les luminiers et courriers, de façon qu'il seroit inutile de rechercher plus avant pour découvrir ceux des luminiers qui n'ont point rendu leur compte par le passé. Les recteurs des pauvres ont aussi rendu compte ; les procès verbaux sont dans le coffre-fort de la luminaire, dans la sacristie. Jean Maitre, des dîmes, a rendu son compte, ayant été recteur en 1724 seulement, et sa recette a excédé la dépense de 3 l. 6 s. 8 d., qu'il a donné comme il paroit par sa quittance, pour aider à payer le coffre-fort placé dans la sacristie, pour fermer les tiltres et papiers de la frairie. Me Antoine Valenso, dit Feuilliet, recteur depuis 1744 inclus, jusqu'en 1748 aussi inclus, paroit avoir reçu 814 l. 10 et avoir dépensé 809 l. 14 ; il a été débiteur de 4 l. 16 s., qu'il a payé, et cette somme a été employée à payer partie du coffre-fort susdit, comme il paroit par sa quittance ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Charrier (1740), Pupil (1739, 1741, 1743, 1745-1752).

E. Suppl. 912 (GG 8.) — In-4°, 256 feuillets.

1753-1760. — Actes dressés par le curé Ranchon, les vicaires Septanbre (1753-1756), Bichard (1756-1757), Gonon (1757), Duthey (1757), Bugnet (1758-1760) ; Sonnerat prêtre, etc. — Ff. 32, 57-62, 126, 221-223, blancs. — F° 2, « En 1753, curé, s^r J.-B. Ranchon ; vicaire, s^r J. Joseph-Marie Septanbre. 1er luminier, André Desauges ; 2e luminier, Jacque Petel ; porteur du plat pour les âmes du Purgatoire, m^e Joug, père ; 1er courrier du St-Sacrement, m^e Jean Dupin ; 2e courrier, m^e Michel Desfarges, devenu 1er courrier le 21e juin 1753. M^r le comte de Pingon est en possession de la manse de St-Cire, depuis le 3e juin 1753. Les habitants l'ont reçu selon ses souhaits, presque toute la jeunesse étoit armée de fusils. Ses générosités et sa douceur ont raffroidy un chacun ». — F° 9, « Vu dans le cours de notre visite à St-Cyr, le 27 mars 1753. St-Aubin, vic. général ». — F° 31, « Dans l'année 1753, le s^r curé n'a pu faire boizer pleinement la sacristie ; il y a fait faire seulement les deux armoires qui sont à côté de la crédence, il a fait faire et poser le coffre-fort, la fontaine et le confessional, le buffet sous la 2e fenêtre et partie du pavé. Les luminiers André Desauge et Jaque Petel disputèrent la cire des bourgeois, lors des convois, et par un règlement fait et signé par mgr le cardinal de Tencin, en datte du 21 décembre 1753, la cire est donnée au curé ; ce règlement est transcrit à l'archevêché, par moi curé, sur le grand journal, le 7e janvier 1754, et les copies originales de ce règlement sont dans le coffre-fort à la sacristie. L'exécution de ce règlement n'est pas facile, eu égard à l'opiniâtreté des habitants et aux mauvais usages introduits dans cette parroisse, à cause des fréquentes mutations de prêtres qui l'ont desservis; peu à peu, nous le ferons mettre en exécution, surtout pour ce qui regarde l'administration des deniers de la luminaire et de la confrérie. Il doit y avoir incessament deux troncs dans l'église que le s^r curé fait faire à ses frais, ainsi que tout ce qui est à la sacristie. *Orent pro rectore successores benevoli* ». — Ff. 54 *bis*, 55, 56, « En 1754, curé, s^r J.-B. Ranchon ; vicaire, s^r Valentin ; 1er luminier, m^e Jaque Petel ; 2e luminier, m^re Pierre Meyseillier ; porteur de plat, m^e Jong, père ; 1er courrier, m^e Michel Defarge ; 2e courrier, François Defarge, frères. Pendant le cours de l'année 1754, le sieur Ranchon, curé, n'a rien négligé pour faire contribuer m^rs les bourgeois aux réparations de l'église ; on voit dans mes autres nottes que l'églize de St-Cire étoit la plus pauvre de toutes les églizes des environs, attendu que depuis plus de 80 ans il ne s'y étoit rien fait. Une grange mal couverte ressembloit à cette église ; point de linge dans la sacristie, deux vieux coffres et une chaise servoient et de confessional et d'entrepôt pour tout. Les deux caves de l'église ont été creusées par les habitants, et le s^r curé a payé les ouvriers et les cadettes qui sont dessus, attendu qu'il n'y avoit que de la terre. Les fonds baptismeaux sont faits à neuf, ainsi que les ampoules en argent, la chaudière et tout le reste. La sacristie a été presque boizée, en chaine, en entier en 1754 aux dépens du s^r curé, qui prie son successeur de ne le pas oublier, par reconnoissance, dans ses prières. Il y a eu bien d'embarras à mettre ordre à la mauvaise manœuvre des luminiers et courriers, On a acheté la chappe en damas blanc ; plusieurs aulbes et surplis ont étez donné. Le pavé et les marches devant les principales portes de l'église ont été posées, la même année, par les seuls soins du s^r curé. On travaille à faire faire une sacristie au fond de l'église, ainsi qu'à faire ranger le cimetière qui est sans barrière, semblable

au mont Cindre ; le tout est de grande entreprise, mais le Seigneur y pourvoira. Il y aura un livre dans le coffre-fort de l'église et dans l'armoire du s^r curé, dans lequel seront inscrits les bienfaiteurs et combien chaque article aura coûté. Il s'est dépensé en réparation, depuis 1753 jusqu'à présent, plus de 3.500 l. en réparation, sans y comprendre les voitures des pierres et les enlèvements des terres faits par les habitants, gratis, avec le vin du s^r curé qui n'a point manqué. *Ora, rector, pro benevolo prædecessore tuo.* En 1755, la sacristie a été pleinement achevée et vernie, ce qui a coûté plus de 1.000 l. en tout. La sacristie, au fond de l'église, a été faitte à neuf, ainsi que le mur du cimetière, ce qui a fait une réparation fort considérable, tant par l'enlèvement du terrain, que par les pierres, sable et chaux et main-d'œuvre, que le s^r curé a payé. Les fonds baptismaux ont étez vernis en novembre 1755. L'autel des pénitents et les quatre petits autels, tant hors que dedans le chœur, ont étez placé comme ils sont, les marchepieds en plateaux de chaine et les pierre, faits à neuf, ainsi que l'élèvement du chœur ; la cave en entrant au chœur, et le cadetage ; il n'y a que le s^r curé Ranchon qui sache la peine qu'il a eu et l'argent qu'il a dépensé pour cela ; ainsi, successeur, en reconnoissance, prie pour les bienfaiteurs ». — F° 62 v°, « Les deux registres on coutez à la luminaire, pour papier timbré et couverture, 2 livres ; pour second registre non timbré, 8 s. ; au greffe, payé, 12 s. ; 3 livres ». — F° 91, « Le 17e février 1756, Jeanne Manissier a reconnu comme veuve et héritière de Jean Rey, une pension de 12 s. 6 d. par an, en faveur du s^r Ranchon, curé de St-Cire, l'acte reçu par m^e Perrussel, notaire royal, controllé à Lyon, le 4e mars 1756, par m^r Tournal, laditte pension est imposée sur partie des vignes dites des Cures. Autre pension de 12 s. 6 d., sur les mêmes fonds que dessus, reconnue par Antoine Mortier et Françoise Noir, sa femme, habitants de St-Cire, reçu par le notaire susdits et controllée les jour et an que dessus. Même jour, pour partie des mêmes fonds, Jean Guilliot, dit Tassin, tuteur des enfants de défunt Pierre Beney, dit Goy, de St-Cire, a reconnu la pension de 25 s. par an, au profit du sieur curé, reçu par le notaire susdit et controllée le même jour, 4e mars 1756. Les arrérages ont été cédez au s^r Perrussel, notaire, pour faire reconnaître. M. Noël, bourgeois dudit St-Cire, possède seul autant de fonds que les trois confessants cy-dessus et doit annuellement 2 l. 10 s. au s^r curé, il reconnoîtra incessament : il est en procez pour ledit fonds et reconnoit dans ses écrits devoir cettedite pension, imposée sur les vignes dites des Cures. Les 4 pensions forment ensemble celle totale de 5 l. par an ; les copies des reconnoissances sont dans le coffre-fort. *Ora pro rectore benevolo.* M. Noël a reconnu, le 16e juillet 1756, par devant m^e Perrussel, père, notaire royal de St-Cire, ladite pension de 2 l. 10 s. Il n'a point payé les arrérages jusqu'en 1758. La maison curiale est tombée en ruine la présente année par la chûte du toit ; il y a eu procez-verbal en reigle ; le s^r curé a fait couvrir partie du bâtiment pour y tenir un maître d'école, et ce, du consentement par écrit des habitants ». — F° 124 *bis* v°, « L'an 1756, m^r Charle-Joseph Monatte, de l'ordre de Malthe, bourgeois dans cette paroisse, quartier de Vacco, a fait élection de sépulture, pour lui et les siens, dans l'église de St-Cire ; il a fait faire à ses frais le cavot qui est dans le chœur, dont l'entrée est dans la nef fermée à clef, et ce conformément aux actes faittes entre lui, m^rs les comtes et les habitants, lesquels actes sont du 21e mars 1756 et du 24e octobre même année, reçu Brenot, notaire à Lion. Ledit s^r Monatte, en conséquence, fit élever et recadetter le chœur, a payé la somme de 212 livres ; laquelle somme, jointe à celle de 48 livres donnée par lesdits seigneurs comtes, a payé en entier, et Berralin, maître menuzier, qui a fait le maître autel qu'on voit dans le chœur. Il y a une pension portée dans les tiltres cy-dessus de six livres, pour le *Libera me* qui se chante chaque dimanche à l'issue des vespres. Le s^r curé a 3 l. chacun an pour sa rétribution, et la luminaire a les 3 livres restante ; cette fondation est payable au 1er mai de chaque année. Voyez les tiltres dans les archives de la sacristie. Le maître autel a été finis en juin 1757 ». — Ff. 155 v°-161, « Au commencement de l'année 1757, Mr Monatte nous a payé 212 l. qu'il avoit promis pour faire faire le maître autel, et m^rs les comtes, duement invitez à cette réparation, ont donnez 48 l., de sorte que Ant. Bernalin, menuzier de St-Cire, l'a fait pour la somme de 260 l., qu'il a reçu et dont la luminaire a quittance. Le vernis dont l'autel est couvert, ainsi que la peinture, ont coutez au curé 65 l. 10 s., la même année 1757. Les quatre niches faittes dans le mur autour du grand autel, ont coutez au s^r curé 24 l., les quattre ; on mettoit auparavant les statues des saints sur le maître autel, ce qui le rendoit très mal propre. Le grand autel ayant été fait à neuf, le s^r Ranchon, curé, a fait diligence pour avoir des chandeliers propres et convenables audit maître autel, les anciens chandeliers étant trop petits et presqu'hors de service ; pour ce, les luminiers ont vendu avec le curé un chandelier de cuivre appellé la Trinité, à 17 sols la livre, est monté 140 l. ; item un reste d'une vieille croix d'argent vendu 77 l., et parce qu'on seroit convenus avec m^e Laurent Chabout, marchand bossetier, de la somme de 500 livres pour les 6 chandeliers sans croix, qui sont actuellement dans ladite église attachez sur ledit maître autel, le curé auroit engagé les recteurs des pauvres à concourir au payement de ces chandeliers, et ils ont payé 87 l. ; le surplus, pour finir l'entier payement de 500 l., a été trouvé ou fournis par le s^r curé. *Ora pro eo.* La même année 1757, le s^r curé a engagé m^rs les comtes de Lion à faire recouvrir le clocher, et parce que m^rs les comtes auroient prié ledit curé de faire

faire les réparations convenables, tant au chœur qu'au toit dud. clocher, et qu'ils lui rembourseroient tous ses déboursez sur les quittances des ouvriers, le sr curé a fait mettre en bon état ledit toit avec la poultre qui traverse, a fait blanchir, crépir le dehors dudit clocher qui avoit une quantité de corruptions dans ses murs ; item, a fait paver ou cadetter le cerveau sphérique de la voûte, sur laquelle se tiennent les sonneurs, et enfin a fait piquer et reinduire le chœur en entier, attendu qu'il étoit fort noir et qu'il y avoit quantité de ruines dans la voûte qui ont été remplies de plâtre ; il en a couté à mrs les comtes 317 l. 14 s. La même année 1757, le sr curé a fait rehausser le chœur, poser partie des stalles qu'on avoit encore pu placer, recadetter presque à neuf ledit chœur, pozer la table de communion en fert, et enfin mettre la porte en chaine et en menuzerie à la sacristie ; l'ancienne étant pourrie. L'élévation du sol du chœur est cause qu'il y a deux marches pour descendre dans la sacristie : ainsi la sacristie est finie et en très bon état. Quant au linge, il n'y en a presque point ; on travaillera à munir la sacristie tant en linge qu'en cire. Il n'est point dû de pension à l'église que par Mr Grand, jadis procureur, sur un pré au Greffière, pour fondation faitte par Mr Coilliet, cette pension est de 10 l. par an ; mais ont travaillera à faire reconnoître et à se faire payer les arrérages. L'année 1757 n'a point été abbondante en vin ; il vaut 15 à 18 l. l'ânée. Les guerres avec le roi de Prusse fatiguent tout le monde par la cessation du commerce qui est presque entière dans la ville de Lion. Le sr curé a fait transporter la terre que les eaux pluviales et les eaux de la fontaine de Petozan auroient conduit dans le pré de la cure, et ce, au fond dudit pré, qui a été miné et resemé. Le mur, depuis le vieux bonnet ? a été presque entièrement fait à neuf ; on y a planté plus de trente arbres fruitiers, plusieurs petits noyers et tous les saules qui y sont, et ce pour le bien et avantage du curé. Pour ce, curé successeur, n'oubliez pas votre devancier dans vos prières. *Ora pro eo.* La même année 1757, ledit curé a présenté requête à mrs les comtes, pour demander à rentrer dans le jardin de la cure prez l'ancienne cure, au dessous de la terrasse qui va au plâtre. Cette requête est fondée en tiltre, il n'y a encore point de réponse jusqu'en janvier 1758. On marquera dans la suite ce qui en résultera, ainsi que les démarches que fera ledit curé pour les novales. Le 8e janvier 1758, Mr Girard-Paul Paultrier, écuyer, capitaine au régiment d'infanterie de Bretagne, nous a remis l'extrait mortuaire en bonne reigle du nommé Claude Rampon dit St-Cire, soldat au régiment de Bretagne infanterie, compagnie de Raynaud, lequel est décédé, munis des sacrements de l'église, en l'hôpital militaire françois établi à Cassel en Hesse, le 7e jour du mois de novembre de l'année 1757. Signé : Lucien Chadeau, récollet. Ledit extrait pris et ici transcrit pour servir ce que de raison, à qu'il appartiendra, et ay signé. RANCHON, curé. Cy-joint est attaché l'extrait en forme dudit mortuaire. En 1751, les vendeanges furent assez considérables ; les vins se vendoient 10 à 12 l. l'ânée. En 1752, l'année fut très pluvieuse ; il y eût quantité de toutes sortes de fruits ; et des vendanges très considérables ; les vins ne valoient que 7 à 8 liv. l'ânée. Les vignes de la cure étant en très mauvais état, n'ayant jamais été fumées depuis leur plantation faitte en 1740, rendirent cependant 20 ânées de vin. En 1753, les temps furent très beaux et très chauds pendant toute l'année ; la récolte fut très bonne dans certain païs du Lionnois, et très petite dans le Mont-d'Or, à cause des grêles qui ravagèrent tout. La grêle tomba en juin, et le 11e juillet, elle enleva presque toute la récolte, cependant les vins ne valurent que 10 à 12 l. l'ânée. En 1754, l'hiver fut très dûr et de longue durée ; cependant il y eut bonne récolte de vin, mais presque point de fruit, à cause des chenilles qui gâtèrent les arbres ; la récolte de fruit a pareillement manqué en 1755 et 1756. En 1755, la récolte des vins fut assez bonne, l'année fut pluvieuse dans le printemps, les vins n'étoient pas chers. En 1756, il y eût beaucoup de vin, mais qui ne furent pas bons, à cause des abbondantes pluyes qui empêchèrent la maturité des raisins. On a eu peine à vendre le vin, cependant, quoiqu'il fût très verd ; il ne s'est point gâté contre l'attente d'un chacun, mais il a beaucoup perdu de force en le gardant. En 1757, il y eût grêle dans le mois de mai, au reste la récolte des vins ne fût point bonne, ni les vins recherchez ; il y eût beaucoup de toutes sortes de fruits. Depuis les vendanges 1757 jusqu'au 19e avril 1758, les vins nouveaux se vendoient au plus 15 l. l'ânée ; mais les vins de 1754 et 1755 valoient 30 l. et le susdit jour, 19e avril 1758, les vignes qui étoient très avancées, ainsi que les arbres, à cause des grandes chaleurs du mois de mars, gelèrent pleinement. Il y eut beaucoup de neige le 18 avril et la nuit du 19e, les vignes et les arbres perdirent toutes leurs feuilles, et les septs des vignes, ainsi que les arbres, noyers et autres, devinrent aussi noirs et aussi retardez que si nous eussions étez en janvier. Les bleds n'eurent point du mal à cause des neiges. La désolation étoit dans toute la province ; on espéroit aucune récolte de fruits et de vin en l'année 1758 ; et les vins n'avoient point de prix, quoique mauvais. Du 20e mai 1758, il faut observer que les vignes ont poussées par le pied et quelques-unes par le col, on dira dans la suite ce qu'il y aura eu de récolte. Du 27e juillet 1758, les bleds n'ont point été abbondants ; le mois de juilliet a été si pluvieux que les bleds coupez sont germez et que les rivières du Rhône et de la Saône sont extrêmement débordées. Les bleds valent 5 l. 10 s. le bichet, la récolte des vignes, suivant les apparences, ne suffira nulle part pour faire du petit vin, parce qu'il n'i a que quelques raisins coulez ; on écrira ce qu'il en sera. Les fruits sont très rares et très chers, les

cerizes valent huit sols la livre, les prunes deux sols pièces, et les noix et pêches n'ont point de prix ; il n'y en a point eu dans cette parroisse ; il y a eu cependant quelques pommes et quelques poires. Du 29e décembre 1758, il n'y a eu au dixme que 20 ânées de vin, l'ânée du vin nouveau se vend trente livres ; les vins eussent étez plus chers, mais les habitants et ouvriers de la ville ont fait des vins de composition avec des fruits et autres denrées. La misère est fort grande : il y a grande guerre avec le roy de Prusse ; le commerce de Lion tombe chaque jour ; il est plus des trois quarts des ouvriers en soye qui sont engagez ou qui demandent du pain; le luxe cependant est plus grand qu'à l'ordinaire. On a fait pour réparation cette année un mur au cimetière, couvert de bons crets. L'an 1758 et le 3e mars, est décédé Mgr Pierre de Guérin de Tencin, cardinal-archevêque, comte de Lion, ministre d'état. Ce prélat étoit très puissant, chéri des riches et des pauvres ; les charitez continuelles qu'il faisoit aux pauvres le font regretter de tous les citoyens ; et le clergé du diocèze de Lyon avoit le plus tendre de tous les pères. *Oravimus et orabimus pro eo. Requiescat in pace.* Mgr de Montazette, évêque d'Autun, a succédé audit seigneur de Tencin en 1758. En 1757, s^r^ Ranchon, curé ; s^r^ Richard, vicaire ; Me Jean Robier dit Ribeau, 1er luminier ; Antoine Bervalin, 2e luminier. Le 21e février 1757, l'instance ou procez entre les srs curés de St-Cire a été terminée ; cette cure avoit été en litige depuis 1733. Le 1er mai 1758, on a accordé à mre Claude Botton seulement le banc qui fut de mr Favre, moyennant la somme de 36 l. qu'il a payé, à la charge de la pension de 3 l. chaque année, et jouira dudit banc, selon la jurisprudence des arrêts ». — Ff. 188 v°-192, « L'an 1759 et le 28 mai, monseigneur l'intendant de la généralité de Lyon m'auroit demandé par lettre de lui faire un détail circonstancié des actes de baptêmes, mariage et sépulture, année par année, et ce depuis l'an 1679 jusqu'en 1759, et parce que j'aurois eu des registres depuis l'an 1669, j'ay fait le calcul cy-joint que j'ay porté à l'intendance, et dont j'ay ici joint la copie, pour faire connoître quel étoit, il y a 80 ans, le nombre des actes et quel il est aujourd'hui. Cet état n'a été demandé qu'à moi seul. En 1758, mre J.-B. Ranchon, curé ; mre Bugnet, vicaire ; Antoine Bernalin, 1er luminier ; Jean Deffarge, second luminier.

Etat du nombre des actes de baptêmes, mariages et morts, depuis l'an 1669 jusqu'en 1759 inclusivement :

ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.	ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.
1669	59	9	55	1674	71	17	90
1670	62	16	62	1675	70	15	52
1671	66	9	58	1676	70	21	61
1672	60	19	52	1677	64	18	68
1673	65	11	65	1678	71	19	74
					658	154	637

ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.	ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.
1679	72	22	77	1719	52	13	66
1680	73	10	74	1720	61	11	46
1681	77	15	67	1721	50	11	32
1682	69	11	63	1722	63	20	57
1683	68	8	49	1723	65	9	45
1684	76	6	55	1724	60	14	70
1685	71	17	41	1725	54	12	55
1686	57	10	66	1726	64	12	68
1687	65	12	50	1727	73	12	59
1688	65	15	54	1728	62	7	36
	695	126	596		604	121	534
1689	53	14	50	1729	63	11	48
1690	60	16	46	1730	50	7	82
1691	51	13	60	1731	68	9	69
1692	58	10	70	1732	56	11	67
1693	50	11	63	1733	53	8	54
1694	42	9	62	1734	59	11	47
1695	52	21	43	1735	56	10	43
1696	49	23	47	1736	56	6	31
1697	49	9	44	1737	60	8	37
1698	63	7	35	1738	50	9	56
	527	133	520		571	90	534
1699	45	10	63	1739	64	9	52
1700	62	11	35	1740	57	16	58
1701	55	11	50	1741	70	9	66
1702	48	13	38	1742	56	6	63
1703	71	6	38	1743	60	15	87
1704	47	11	53	1744	68	14	39
1705	68	15	56	1745	58	10	64
1706	59	21	43	1746	60	9	72
1707	50	12	60	1747	57	6	70
1708	74	10	59	1748	50	2	38
	579	120	49[illegible]		600	96	609
1709	58	9	69	1749	58	10	55
1710	56	6	72	1750	47	11	42
1711	78	14	51	1751	50	8	65
1712	51	9	52	1752	47	6	46
1713	54	8	62	1753	50	9	47
1714	44	9	41	1754	46	2	60
1715	48	11	42	1755	52	10	47
1716	67	14	39	1756	57	19	54
1717	51	14	53	1757	51	8	51
1718	59	17	89	1758	50	7	44
	566	111	570		508	90	511

ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.	ANNÉES	BAPT.	MAR.	SÉP.
1759 jusqu'au 1er juin	18	3	15	1763	56	10	63
				1764	55	13	47
				1765	58	11	80
1759	43	5	42	1766	64	12	35
1760	49	9	63	1767	62	9	52
1761	54	15	40	1768			
1762	56	9	49				

Du 22e juilliet 1759, la récolte en bled de l'an 1759 n'a point été mauvaise, cependant les bleds vieux et nouveaux se vendent encore 5 l. 5 s. le bichet ; il est à présumer qu'il sera cher toute l'année, parce que les Anglais bouchans les passages de la Sicile, la Bourgogne fournit des bleds à la Savoye et à la Provence. Il n'y aura point du tout de fêves la présente année, à cause d'un brouillard qui a gâté les fleurs. Le tems est fort beau ; l'année n'a point été pluvieuse ; on espère une récolte en vin qui ne sera pas bien abondante ; les chaleurs font croire que les vins seront bons. Les vins se vendent encore 24 l. l'ânée ; le commerce est encore en très mauvais état, à cause des guerres avec les Anglais et le roi de Prusse. On n'a point fait de réparations à l'églize, sinon une acquisition de deux lampes et de deux bras dorez pour l'autel ; il n'y a point eu de maladies dans la parroisse. Le sr curé est en instance avec mrs les comtes, au sujet des novales, mr Raffin, procureur. On a constaté par acte, la présente année, que la cure étoit en ruine ; mgr l'intendant n'a point voulu accorder des lettres pour la nouvelle construction, jusqu'à ce que les tems soyent moins mauvais. — Fo 207 vo, « Jean Despiney, seigneur de Laye et autres lieux », 19 septembre 1759. — Ff. 219-220, « L'année 1759, il y a eu grande guerre entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse, entre la France et les Anglais. Ces guerres ont occasionnez des impôts fort considérables, on a obligé chaque particulier, même les églizes, à porter leur argenteries et vaisselles à la monnoye. Messieurs les comtes de Lyon ont fait porter entre autres argenteries six chandeliers d'argent et une croix dont la façon seule avoit coûté, en 1756, quinze mil livres. Quoiqu'il n'y aye point eu de récolte en 1758, à cause d'une violente gelée et qu'ainsi les vins ayant valu jusqu'à 40 l. l'ânée, cependant en 1759, quoique la récolte n'aye pas été des plus abondantes, les vins ne se sont vendu et ne se vendent que dix livres l'ânée, à cause de la grande misère. Les entrées de vin valent à Lyon, depuis quelques mois, 7 l. 2 s. ; les bleds sont chers et valent 6 l. le bichet, mesure de Lyon. On a point fait de réparations à l'église ; on va faire clore le cimetière par un grand mur. Le sr curé a fait faire une porte en pierre de lactte par mtre J.-M. Lauras, et le tout sera fait aux frais du sr curé. En novembre 1759, le sr curé a gagné son procez des novales, dont les tiltres sont dans le coffre-fort de la sacristie, et par un accomodement, il a été réglé au chapitre général de mrs les comtes par acte reçu Brenot, duement homologué, qu'il sera payé à perpétuité aux curez de St-Cire 35 bichets bled-froment et 60 quintaux de paille ; les curez mes successeurs ne doivent point répéter contre cet accomodement ; il leur est d'autant plus avantageux que les fonds novales sont de peu de valeur et que les denrées accordées augmentent chaque année. On ne peut faire que peu de novales dans la parroisse, tout étant presque cultivé ; il est quelques petites places de fâcheux défrichement. L'an 1760, en jeanvier, le sr Ranchon, curé, a fait faire le mur qui enclos le cimetière, ainsi que la porte dans le mur du vingtain, le tout à ses frais ; on a aussi nivelé le terrain dudit cimetière, ainsi le tout est en bon état. Le 5e juin 1760, mr François Noel, bourgeois audit St-Cire, a donné, à la sollicitation du sr curé, la glace qui est sur l'autel ; elle lui a coûté 50 l. avec le cadre doré or fin ; on doit avoir égard, dans la suite, à conserver dans la famille dudit sr Noel le banc qu'il a dans l'église et pour lequel il est exact à payer la pension ». — Fo 224, « 1759. Sr J.-B. Ranchon, curé ; sr Jean Mathieux Bugnet, vicaire ; mtre J.-B. Deffarge, 1er luminier ; mtre Pierre Rey, dit Vizet, 2e luminier ; mtre Jean-Louis Reverchon, porteur du plat. Le même Jean-Louis Reverchon, 1er recteur ; mtre Joseph Glatoud, de St-Benoit, 2e recteur ; mtre Pierre Rameaux père, receveur de la frairie, mtre François Ponson, dit Deveaux père, recteur. Les mois de décembre, de jeanvier et février 1759 n'ont point étez ni froid, ni pluvieux ; un chacun a continuellement travaillié, il n'y a même point eu de neige, 25 février 1759, même jusqu'au 15 avril ». — Fo 225, « Extrait des registres du bureau diocezain du 13e mars 1759. Appert que mr Ranchon, curé de St-Cire au Mont-d'Or, a obtenu la décharge de la somme de 847 l. 11 s. 3 d. d'arrérages dûs par les successions des srs Chazot et Morellet, ses prédécesseurs curez, et sera ladite somme de 847 l. 11 s. 3 d., portée en non valeur dans le comte de mr le receveur. Signé Dumarest, sacristain de St-Paul, sindic. Il faut seulement payer les frais faits aux srs Morellet, Chazot et Ranchon, curez dudit St-Cire, qui montent environ 450 l. Le tout a été soldé ». — Ff. 255 vo-256, « Dans le cours de l'an 1760, le sr Ranchon, curé, ensuitte des transactions faites en 1759, avec les sgrs comtes de Lyon, au sujet des novales, a prétendu que les fermiers étoient tenus, non seulement de lui rendre, dans la maison curiale, les bleds de la portion congrue, mais encore ceux des novales et la paille même. Bernard Rey, fermier, refusa d'abord de netoyer les 77 bichets de bled, de les rendre à la maison du curé, ainsi que la paille et les 16 ânées de vin. En conséquence, le sr curé a poursuivi juridiquement et les seigneurs et le fermier susdit, avec deffense aux fermiers de donner à tiltre d'abbonnement les dixmes de la parroisse, sous prétexte que ces abbonnements otoient au curé l'option sur les denrées

lorsque le curé étoit prest d'avoir sentence à la sénéchaussée. Ledit Rey, fermier, prévoyant la perte de son procez a transigé avec nous sous seing privé, et ce de l'avis et conseil des seigneurs comtes, et il a été dit que les fermiers délivreroient annuellement, dans la maison d'habitation du curé, 77 bichets bled-froment pur, net, loyal, et marchand, et 60 quintaux de paille froment aussi portable ; quand aux abbonnements, comme ledit Rey en auroit fait beaucoup et que je ne lui aurois pas fait des deffenses au commencement de sa ferme, je lui ay vendu mon vin pour six ans ; sans déroger dans la suite au droit de reprendre ledit vin en nature aprez sa ferme. La propreté dans le bled qu'on avoit toujours refusé, ainsi que la délivrance des denrées chez le curé, est de grande conséquence, les moyens d'y être parvenu se trouveront dans nos mémoires et papiers de procédures, fermez dans les archives. Les vins se vendent la présente année 1760 et 1761, en janvier, de 8 à 9 livres l'ânée, les bleds valent 4 l. 10 le bichet. La misère est très grande, par la multiplicité des impôts occasionnez par les guerres avec le roi de Prusse et les Anglois. On n'a fait que la croix à neuf dans l'église, la présente année ; elle a coûté 124 l., la glace sur le saint tabernacle a été donnée par m^r^ François Noel, bourgeois. Christophle Tassin a reconnu par devant m^r^ Perrussel, notaire, le père, la pension de 5 l., avec grâce de partie des arrérages ». — Registres parafés par Pupil (1753-1760).

E. Suppl 913 (GG 9. — In 4°, 242 feuillets.

1761-1768. — Actes dressés par le curé Ranchon ; les vicaires Bugnet (1761), Vallet (1762-1765), Montagnon (1765-1766), Bonnet (1766-1768). — Ff. 30, 57-60, 85, 117, 118, 178-180, 241, 242, blancs. — F° 25, « L'an 1761, le s^r^ curé de St-Cire a fait faire à ses frais le pavé, depuis la porte principale du château jusqu'à la porte de l'églize, et depuis la porte de l'églize jusqu'au bout du chemin du cimetière. Les bois pour le toit de la chapelle dite des Pénitents, ainsi que ceux pour le plafont sont achettez, et la réparation doit être faitte l'année 1762, ainsi qu'un vitreaux prez la chapelle de la Ste-Vierge. La guerre est si allumée entre la France et le roy de Prusse et les Anglois, que les impôts réduisent et m^rs^ les bourgeois et les habitants des campagnes à la dernière misère. Cependant le blé ne vaut que 22 l. l'ânée et le vin huit livres ; encore ne trouve-t-on pas à le vendre, quoique la récolte de 1760 n'aye pas été abondante, la misère dans le commerce en est la vraye cause. Il n'y a rien eu digne d'être écrit dans cette parroisse. Il est plusieurs pensions à faire reconnoître qui appartiennent au s^r^ curé de St-Cire ; on marquera dans les registres de chaque année les nouvelles reconnoissances, leurs dattes et les notaires. Je ferai plus, je mettrai dans la fin de quelques registres toutes les pensions dues à la cure, les tiltres de fondations, et les notaires qui auront reçu les reconnoissances en ma faveur ; et parce que les présents registres ne sauroient se perdre, je continuerai d'y inscrire tout ce qui se passera dans la parroisse, qui aura rapport au curé. Si nos devanciers curez avoient eu ce soin, nous n'aurions pas été obligez d'essuyer des procez ; de bien laizer des familles, et nos revenus ne seroient pas sujets à tant de contestations. Au reste, je prie mes successeurs curez de me sçavoir bon gré de toutes les peines et dépenses que je fais, tant pour l'églize que pour le bénéfice de la cure. Il est à observer qu'en 1761, m^tre^ Page, charpentier de la ville de Lyon, auroit poursuivi la parroisse de St-Cire pour se procurer le payement des réparations qu'il auroit fait dans le presbitère dudit St-Cire, il y a environ vingt ans, et ce, en conséquence du devis estimatif à lui concédé juridiquement ; ce m^tre^ Page a obtenu qu'en 1762 on prélèveroit dans la paroisse 360 l. pour moitié de la somme dont il a bien voulu se contenter, et pareille somme de 360 l. environ, en 1763. Le premier consul est chargé d'imposer ces sommes. En 1762, Desanges, dit Cinques, 1er consul. Quand au presbitère de la parroisse, il est à remarquer que, quoique Page, charpentier, soit bientôt payé, néanmoins tel curé, mes successeurs, qui voudront avoir ledit presbitère batis, seront obligez d'abbord de solliciter, auprez de m^rs^ les comtes de Lyon, la main-levée de l'opposition que fit m^re^ de Cherué, comte mensionnaire, sous prétexte que partie du terrain de la cure appartenoit au chapitre ; on trouvera dans les archives copie d'un acte entre les seigneurs comtes et la parroisse pour la termination de cette affaire que j'avois sollicité, et qui m'a coûté plus de 300 livres. Cet acte fut accepté par les députez de la communauté, quoiqu'il fut grandement onéreux et qu'il parut injuste ; et lorsqu'il fut présenté à monseigneur l'intendant pour avoir sa ratification, il fut dit que ce tiltre seroit trop onéreux à la parroisse, et qu'ainsi il seroit sans valeur. Car enfin, m^rs^ les comtes cédoient le terrain contesté, aux conditions qu'à perpétuité ils ne payeroient rien pour l'entretien et reconstruction dudit presbitère, tandis que ce qu'ils prétendoient en terrain ne vaut pas 50 l. Si on n'a pas fait des démarches jusqu'à ce jour pour ranger cette affaire, tant avec les seigneurs comtes qu'avec Mgr l'intendant, c'est que la misère est si grande, par la multiplicité des impôts, qu'on ne peut oser parler de ces causes à l'intendance. Affaires des Jésuittes. Par arrêt du parlement de Paris, du 6e août 1762, il est ordonné à tous les Jésuittes de quitter leur habit, renoncer à leur institut, prêter serment de fidélité au roy, à l'état, etc., et ordre à eux de déloger de leur maison. Cet arrêt en conséquent à grand nombre d'autres rendus depuis un an, en sorte que dès le jour que dessus, cette société est éteinte. L'année 1762 est une année de si grande sécheresse, qu'on a fait des

prières publiques pendant tout le mois de juillet et partie d'août, les bleds sont abondants, mais il ne sera que peu de vin, et point de légumes ; on marquera dans la suite plus de particularitez au sujet de cette sécheresse, 20° aout 1762. 1761, Mre Jean-Baptiste Ranchon, curé; m^re^ Mathieux Bugnet, vicaire. M^tre^ Pierre Rey, dit Vizet, 1er luminier ; m^tre^ Pierre Penet, de la Jardinière, 2e luminier; m^tre^ Joseph Glatoud, 1er recteur de la confrérie du Très Saint-Sacrement jusqu'à la Fête-Dieu 1762 ; m^tre^ Jean-Baptiste Deffarge, 2e recteur ; m^tre^ Deffarge, porteur de plat». — Ff. 54-56, « Remarques pour l'an 1762. L'année 1762 a été fort abbondante en bled ; il y a eu peu de vin, presque point de foin ; le bichet, beau bled, ne vaut à la fin de ladite année que 3 l. 5 s. ; l'ânée de vin 9 livres, et le quintal de foin vaut 3 l. 10 s. La sécheresse a été des plus grandes, depuis le mois de février jusqu'à la fin de septembre, il n'y a point eu de bonnes pluyes ; les fontaines étoient taries partout ; on alloit chercher de l'eau aux Greffières. Les vins ont étez excellents et vendus 40 l. en 1770. En 1762 j'ay fait faire, avec les fabriciens et principaux habitants, les deux vitreaux à neuf placez prez la chapelle dite des Pénitents ; nous avons fait élever les murs de ladite chapelle ; le toit est neuf, ainsi que le lambris ; il n'y avoit auparavant que le toit qui paroissoit de l'églize, lequel étoit fort bas et prest à écrouler: cette réparation a couté plus de mil livres. Les habitants avoient obtenu permission de Mgr l'intendant pour faire ces réparations. On fera, dans le cours de 1763, les deux autres vitreaux prez le chœur, qui seront plus larges que les deux autres. Le s^r^ curé a ramassé, pendant l'année 1762, les pierres de taille pour lesdits deux vitreaux qu'il a payé ou fait payer à plusieurs taillieurs de pierres. Le toit de l'église demande une très grande réparation, qu'on se propose de faire en continuant le lambris déjà commencé. Il faut observer que l'église étoit en ruine, que le toit est étampé dans plusieurs endroits, et que le s^r^ curé a fait diligence, pour que ces réparations se fissent sans force, ni authorité de justice, à cause de la grande misère des habitants, les impôts étant très considérables ; cette réparation coûtera plus de 2000 livres. L'instance contre les héritiers Grand, de Lyon, au sujet de la pension de 10 l. qu'ils doivent à la luminaire, dure depuis six ans et n'est point encore finie ; m^r^ Blanchon, procureur à Lyon, est chargé de cette affaire pour notre églize. La guerre avec l'Angleterre est finie cette année 1762, et la paix doit se publier à la St-Jean 1763. 1762. Mre Jean-Baptiste Ranchon, curé ; m^re^ J.-Baptiste Vallet, vicaire, de Pondeveau en Bresse ; m^tre^ Pierre Penet, 1er luminier, continué en 1763 ; m^tre^ Mathieux Viallon, 2e luminier ; m^tre^ Jean-Bapt. Deffarge, 1er recteur de la confrérie ; m^tre^ Pierre Rey, dit Vizet, 2e recteur, continué pour 1763 ; m^tre^ André Deffarge, porteur de plat, continué ». — F° 84, « L'an 1763, le plafond ainsi que le toit de l'églize ont étez faits : le plafond à neuf et le toit fortement réparé et decouvert à tranchée ouverte ; cette réparation a été très dispendieuse, le s^r^ curé l'a presque fait à ses frais. Item les deux grands vitreaux ont aussi étez fait à neuf ; il n'y avoit point de jour dans la nef, que celui d'un petit vitreau sur l'autel de la Ste-Vierge ; et cet autel, ainsi que son paralel, étoient placé dans l'angle d'une manière très indécente et peu commode. Ces réparations ont coutez plus de 1200 l. ; mais le s^r^ curé, qui avoit commencé à réparer cette église ruinée, l'a voulu faire parachever, malgré les misères du tems et les grands impots. La récolte en vin... — F° 181 v°, « Recteurs de la frairie de St-Cire nommés pour l'année 1763. M^tre^ Louis Gayet, recteur-receveur ; Michel Deffarge, 2e recteur. Pierre Bernard, 1er luminier, continué ; Mathieux Viallon, 2e luminier ; M^tre^ Jean-Baptiste Vallet, vicaire, de Pontdeveille. La présente année 1763, on travaille à poser les deux grands vitreaux prez du chœur, et à finir de lambrisser l'église ». — F° 114, « Nottes pour l'an 1764. Les héritiers Grand doivent une pension de 10 l., imposée sur un pré aux Greffières, par eux possédé. Ils ont étez assignez à payer les arrérages depuis la mort de leur père et à reconnoître le nouveau. Sentence est intervenue au présidial de Lyon en faveur de la fabrique de St-Cire, et lesdits héritiers en ont appellez au Parlement. Le s^r^ curé de St-Cire s'est chargé de conduire ce procèz dont on espère les conclusions l'an 1765. Mr Blanchon a été le procureur à Lyon, et M. Fougeron, rue Cloître-de-Notre-Dame, à Paris, est chargé de ladite cause. La récolte en bled n'a pas été mauvaise ; les bleds ont étez bons et assez abbondants, et ont valu le bichet 4 l., parce que l'Espagne et l'Italie ont tirez des bleds de Bourgogne, n'ayant point eu de récolte en 1763 ; les négociants de Lyon s'étoient mis négociants de bled, et ont enlevez tous les bleds vieux du païs, ce qui a occasionné que le bled s'est maintenu à un prix honnête. Les vins, en 1764, n'ont point étez meilleurs qu'en 1763. Ils ont étez abbondants et se vendent, en janvier 1765, à raison de 8 l. et 9 l. ; on espère qu'ils seront à plus haut prix dans le cours de l'année, parce que les Parisiens tirent ceux du Beaujolois. Il n'y a rien eu de remarquable dans la parroisse ; point de maladies, la misère ordinaire montée sur un grand luxe. On n'a rien fait de nouveau dans l'église ; on se dispose à faire faire deux confessioneaux à neuf dans la nef, n'y ayant qu'un seul confessional qui tombe en poussière par vétusté. Le s^r^ curé a fait l'achapt des planches en chaine, espérant les placer dans le cours de l'an 1765. Les habitants on fait tentative pour faire rétablir la maison curiale, sous prétexte que les héritiers Page, charpentiers à Lyon, ont obtenus qu'ils seroient payez des réparations faittes dans le presbitère, en environ l'an 1738, par leur père, lesquelles réparations furent arrêtées par m^re^ de Cherué, comte de Lyon, sous prétexte que le terrain vacquant prez la cure appartenoit au chapitre. Les habitants n'ont rien avancez ; m^r^ l'in-

tendant leur a répondu que les tems étoient trop durs pour cette entreprise, qu'il faloit auparavant vuider le procez avec les sieurs comtes de Lyon. Observez que le s^r^ curé fera construire incessament des latrines sur ce terrain vacquant, telles qu'on dit avoir étez jadis, cela maintiendra la possession. Le sieur curé a fait faire, par le sindic, l'état des vieux matériaux de ladite cure, qui ont étez employez à faire quelques petites réparations, qui ne seront pas de longue durée, le tout étant pourris. M^rs^ les bourgeois, qui passent par le chemin prez le pont de Gélinis tendant au Monteillier, ont fait de grandes réparations cette année dans ce chemin ; l'ont fait élargir et ferrer, ce qui le rend praticable. Le s^r^ curé a fait arracher environ une bicherée de vielle vigne dans la grande vigne de la cure, il espère la faire replanter en 1768. Il a fait fumer le restant, quoiqu'il soit en très pauvre état, malgré toutes les réparations qu'il y a faittes. La vigne des Burettes a été chargée de terre à sa tête ; il y en a 100 charges cette année, on en mettra davantage dans la suitte. Cette vigne est fumée, ainsi que la petite près la Jardinnière ». — F° 119, « M. J.-Baptiste Ranchon, curé ; m^r^ Jean-Baptiste Vallet, vicaire ; m^r^ Mathieux Viallon, 1er fabricien ; m^r^ Joseph Beney Munda, second fabricien ; m^r^ Jean-Baptiste Deffarge, 1er recteur ; m^re^ Pierre Rey, dit Vizet, second recteur ; m^r^ Louis Gayet, receveur de la frairie, avec Michel Deffarge. L'an 1764, on peut remarquer qu'il n'y a point eu de gelée pendant le mois de décembre 1763 et pendant le mois de janvier 1764. Il n'est pas un malade dans la paroisse jusqu'à ce jour, dernier jour 1764. Pour l'an 1765, Ranchon, curé ; Joseph Beney, 1er luminier ; François Giroud, 2e luminier ; Pierre Rey, dit Vizet, 1er recteur ; Pierre Bernard, dit Penet, 2e recteur. — Ff. 149-151, « Mgr le dauphin, fils de Louis quinze, est décédé à Fontainebleau vers le 20e décembre 1765, au grand regret du royaume. Quoique l'année 1765 aye été très pluvieuse, la récolte en vin a été assez considérable et les vins, quoique d'une petite qualité, se vendent 9 l. l'ânée. Les bleds n'ont point étez abbondants et l'Espagne et l'Italie, n'ayant eu que peu de bled en ont tiré de France, ce qui les a fait augmenter à tel point qu'à ce jour, 20e jeanvier 1766, le bichet vaut 5 l. 10 s. de la première qualité et 5 l. la moindre. J'observerai que depuis la fête de Noel dernière, le froid a été si violent et l'est encore à ce jour, 20e jeanvier, qu'on ne peut trouver de la farine, parce que les rivières sont gelées ; on compare cet hiver ou plutôt ce mois de jeanvier à l'année 1709, cependant il ne paroit pas qu'il y aye à craindre pour les bleds semez, parce que la gelée a commencée dans un tems sec, on dira dans la suite ce qui en résultera. Les soyes étant fort chères dans Lyon, les ouvriers sont réduits à ne rien faire et par conséquent à la misère, ce qui fait que les vins n'ont pas grand débit. D'ailleurs les entrées sont toujours à raison de 7 l. par chaque ânée de vin. On n'a rien fait de neuf dans l'églize que les deux confessioneaux, que moi curé ay pleinement fait finir et vernir. Je me propose de faire faire une chaire en bois noyer à neuf, dans le cours de 1766. Il est morts quantité d'enfants en 1765 de la petite vérolle, mais il n'y a pas eu de maladies dans les grandes personne. Quoique la France n'aye point de guerres, les impots néanmoins subsistent à l'ordinaire ; les tailles sont considérables, et les habitants périssent chaques jours ; les bourgeois acqueront les meilleurs fonds. J'observe encore que Vienne, Mâcon, Lyon et autres diocezes ont permis de faire gras pendant le carême, sçavoir, le dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, parce qu'il n'y a point d'herbages et que le poisson est péri en partie dans les étangs. 1765, Mre Jean-Baptiste Ranchon, curé ; m^re^ Jean-Baptiste Vallet, vicaire ; m^e^ Joseph Beney, dit Munda, 1er fabricien ; m^e^ François Giroud, 2e fabricien ; m^e^ Pierre Rey, dit Vizet, 1er recteur de la confrérie du très Saint-Sacrement ; m^e^ Pierre Bernard, dit Penet, 2e recteur; m^re^ J.-Baptiste Dalaire, porteur du plat ; m^e^ Louis Gayet, 1er recteur de la frairie et receveur d'icelle, et m^re^ Michel Deffarge, 2e recteur d'icelle. Depuis le mois d'octobre 1764 jusqu'au 10e janvier 1765, jour de cette observation, il ne s'est point passé de jours sans pluye ; le tems est si doux que les ouvriers travaillent en chemise ; les rivières cependant ne sont point débordées par excès. Du 1er juin 1765, j'observe qu'il n'y a point eu de glaces l'hiver dernier ; l'année est pluvieuse ; beaucoup de foin ; point de fruits ; on ne sait si les bleds seront abbondants, ayant bonne apparence. Du 16 septembre, j'observe que les pluyes ont durées jusqu'au 15 août, que les vignes ne promettoient point de fruits à cause du froid ; cependant, depuis le 16 août jusqu'à ce jour, le tems est beau et promet une récolte en vin peu abbondante et non meure. Il y a eu peu de bled ; il vaut 30 l. l'ânée à Lyon. Du 14e février 1766 je notte qu'ayant déjà marqué cy-devant, le froid était fort dur depuis le 21 décembre dernier ; il a continué si rigoureusement que, dans la ville de Lyon, le moule de bois valoit 10 l. et les fagots à St-Cire se vendoient 5 s. pièce ; on avoit peine à trouver de la farine, y ayant des deffenses dans la ville d'en laisser sortir. M^rs^ les échevins payoient pour faire casser les glaces des moulins de la Quarantaine. Le bled vaut 5 l. 10 s. le bichet, et le pain ferain se vend 7 liards la livre ; encore les boulangers n'en donnent que peu. Le dégel commence d'aujourd'hui par un grand vent. J'observe que je suis allé chez m^rs^ les comtes leur représenter que la misère étoit fort grande à St-Cire, qu'ils me devoient quelqu'aumônes ; aprez bien des prières, m^r^ le doyen m'a donné un mandat de 48 l. J'observe encore qu'avec 102 l. de la frairie et quelqu'autres petites aumônes, j'ay nourri au moin cent pauvres pendant tout l'hiver, en leurs distribuant chaque jour trois livres de pain et une bouteille de vin pour chaque particulier. On ne sçait si les vignes et

les bleds auront soufferts ; on pense que non, parce que la neige aura conservé le tout. On verra dans la notte de l'année prochaine ce dont il en résultera. Je pense bonne saison, parce que le froid purge la terre ». — F° 176, « L'an 1767 et le 19e janvier, il est à observer que le froid dure depuis le 28 décembre dernier, que la saison est si glaciale qu'on ne peut sortir sans crainte du verglas ; on a remarqué que le 12 et 13 jeanvier, le froid a été aussi fort qu'en 1709 ; il y a apparence que cet hiver sera aussi rigoureux que celui de l'année dernière. Les vielles vignes étoient gelées en 1766, et quelques seps avoient repoussez par le pied, mais on pense que le parti le plus sûr sera d'arracher aprez l'hiver toutes les vieilles vignes ; les vins de 1766 qui n'ont point étez abbondants, puisqu'il n'y a eu qu'un tiers de récolte ordinaire, ne se vendent que 13 à 14 l. l'ânée, parce que la misère est trop grande dans la ville de Lyon ; d'ailleurs le bichet de bled se vend, depuis la récolte dernière, 6 l. 10 s. le bichet, bled du païs, et celui d'Auvergne se vend 7 l. le bichet ; par là la campagne ainsi que la ville crient misère. Chaire à prescher. L'an 1766, je, J.-B. Ranchon, curé, ay fait faire chez moi, par un nommé Joseph, compagnion menuzier, la chaire à prescher placée dans l'église depuis les fêtes de Noel 1766. J'ay achetté les bois des habitants, et ay payé l'ouvrier à raison de vingt sols par jour, en sorte que, tant la façon, les ferrures, la nourriture et les bois de ladite chaire m'ont coutez 445 l. 15 s. Pierre Rey, dit Vizet, et J.-Bap. Deffarge, recteurs de la confrérie du très St-Sacrement, ont pretez leur reliquat d'environ 220 l., ce qui m'a dédomagé ; il manque encore à ladite chaire un ange avec une trompette, un St-Esprit en forme de colombe, un raisin dans le cul-de-lampe et une rampe de fer à l'escaillier. On fera ces réparations le plutot qu'il sera possible. Du 22 mars 1768, la présente notte n'ayant pu être inscrite sur les registres de 1767. J'observerai qu'au cas que les papiers et arrests fermez dans les archives de la sacristie puissent se perdre, on sçaurait que la sentence du présidial de Lyon, contre les héritiers Grand, est du 18 août 1763, au rapport de mr Couppier. Deux arrests du Parlement, l'un du 11 mars et l'autre du 29 juillet 1767, par mr Joly de Fleury, avocat général. Le 22 mars, le tems est très rigoureux, par un vent de bize, qui règne depuis longtemps, et qui nous menace d'une mauvaise récolte. En avril 1768, j'ay fait planter environ demi bicherée de vigne dans la grande vigne de la cure, prez la Jardinière, ay fait porter les terres de bas en haut ; il est encore environ demi bicherée de terre jouxte ladite plantation, que je ferai mettre en vigne dans deux ans. Dans le tems que dessus, je fais réparer le linge de la sacristie, qui étoit hors de service. Nous avons achetté deux surplis, dix aulnes mousselines, et de la toile pour des nappes, dont il y a inventaire dans le livre de la luminaire. Le tout payé des deniers de la pension du sr Grand, qu'il a payé, ensuite de l'arrêt que j'obtenu au Parlement ». — F° 181, « 1766 ; mre Jean-Baptiste Ranchon, curé ; mre Claude-François Bonnet, vicaire, de Roanne ; Joseph Beney, dit Munda, 1er fabricien ; François Giroud, trouillieur d'huile, second luminier ; Pierre Rey, dit Vizet, 1er recteur de la confrérie ; Pierre Penet, second recteur de ladite confrérie ; 1er recteur de la frairie, Louis Gayet ; 2e recteur, Michel Deffarge ». — Ff. 212 v°-213, « 1767, Mr Jean-Baptiste Ranchon, curé ; mr Claude Bonnet, vicaire ; mtre François Giroud, 1er luminier ; mtre Claude Rolachon, 2e luminier ; mtre Pierre Rey, dit Vizet, 1er recteur de la confrérie ; mtre Pierre Bernard, dit Penet, second recteur ; mtre Louis Gayet, 1er recteur de la frairie ; mtre Michel Deffarge, 2e recteur. En 1768, le 18 mars, le sr Grand, avocat, a payé 723 l., tant pour les frais de Lyon que de Paris ; le capital et intérests compris ; l'arrêt fermé dans la sacristie sert de reconnoissance ; il y a eu 153 l. de faux frais, que le sr curé a bien voulu supporter ; il faut avoir soin de faire reconnoître ladite pension tous les trente ans, ou par tous les nouveaux acquéreurs du pré sur lequel ladite pension est imposée. Devra 10 l. pour 1768. L'argent a été employé pour l'acquisition de deux surplis, une pièce de toile pour l'église, et pour faire finir la chaire à prescher. Le sr curé travaille à acquérir un très beau calice pesant 4 marcs 6 onces et 12 deniers, au prix de 264 l., de rencontre, en échangeant les vieux, du consentement de mrs les comtes, qui y contribueront. L'an 1767, l'hiver fut très rigoureux, et le samedy saint les vignes furent gelées, en sorte qu'il n'y a eu que peu de raisins qui n'ont fait que du très mauvais vin. Les bons vins vieux se vendent, à la foire des rois 1768, trente livres l'ânée, et les nouveaux 20 l. ; lesdits vins eussent valu plus de 40 l. l'ânée si la misère qui règne, tant à la ville qu'à la campagne, n'avoit réduit le plus grand nombre d'habitants à boire de l'eau. Les bleds, depuis deux ans, valent 5 l. 10 s. et ont valu, l'année dernière, 6 l. le bichet. On n'a point fait de réparations à l'eglise, sinon qu'on y a placé deux tableaux, l'un donné par mr Ficler, représentant l'adoration du St-Sacrement, l'autre donné par mr Cherer, représentant l'Annonciation. En avril 1767, le sr curé de St-Cire, qui s'étoit chargé de poursuivre les héritiers Grand, pour cause d'une pension de dix livres qu'ils devoient à la fabrique, a obtenu au parlement confirmation de la sentence de Lyon ; toutes les pièces seront déposées aux archives de la sacristie, lorsqu'on aura fini avec lesdits héritiers Grand. Le sr curé a encore fait reconnoître Pierre Meunier, par devant mtre Perrussel, pour cause d'une ânée de vin de pension qu'il doit à la cure. Mre Valoux reconnoîtra incessament la pension de demi ânée qu'il doit aussi à la cure, (a reconnu par devant mr Perrussel en 1768). Il n'y a point eu de malades dans la parroisse pendant l'année ; il y a eu quelques mariages misérables occasionnez par

les milices ». — F° 230, « L'an 1768, il y a eu une assez bonne récolte en vin dans la parroisse, d'autant plus avantageuse que les grêles frequentes auroient ravagées presque toutes les parroisses du Lyonnois, Forets et Beaujolois. Les vins, quoique d'une petite qualité, se vendent, à la foire des rois vingt livres l'ânée ; par là les habitants font plus d'argent que dans la récolte la plus abondante. Il n'est point de vin vieux dans la parroisse, à cause des trois années dernières, qui n'ont données presque point de vin ; la misère reigne fort. Les bleds sont fort chers et se vendent à raison de six livres le bichet de farine, et en bled, à raison de 5 l. 15 s. On a fait racommoder tous le linge de l'église pendant l'année ; il y a un inventaire dudit linge sur le livre de la fabrique ; on fera racommoder incessament les chazubles, chappes, etc., qui sont en très mauvais état. Le s^r curé a obtenu de m^rs les comtes de Lyon un très beau calice, qui sert journellement à la sacristie, qui a été acquis de m^r le marquis de la Chaize, au prix de 300 l. M^rs les comtes ont reçus deux calices de la paroisse, l'un dit des Pénitents, et dont on se servoit à la chapelle de Saint-Laurent, l'autre du Mont-Cindre ; ces deux calices n'étoient plus de services, et ne valoient ensemble qu'environ 180 l. Il étoit par là trois calices dans l'église, et actuellement il n'en est plus que deux ; ce beau susdit acquis, et le plus beau des trois anciens qui servoient jadis à la parroisse, qu'on a gardé pour la chapelle du Mont-Cindre. Il n'est donc actuellement, que deux calices dans la parroisse en tout ; le s^r curé conservera la requête présentée à m^rs les comtes par les fabriciens, et le récépissé desdits deux calices rendus auxdits seigneurs ; le tout signé par m^re de Montmorillon, comte de Lyon et grand vicaire, ensuitte de l'arrêté du chapitre, qui a payé le surplus du montant dudit beau calice et qui a gardé les deux vieux ». — F° 243, « 1768, curé J.-B. Ranchon ; vicaire Claude-François Bonnet ; 1er luminier, Claude Rolachon ; 2e luminier, Claude Buattier ; 1er recteur de la confrérie, Pierre Bernard, dit Penet ; 2° recteur, Mathieux Viallon, dit Dondaine. 1er recteur des pauvres, Louis Gayet ; 2e recteur, Michel Deffarge ; porteur de plats, André Deffarge, dit Charle ». — F° 240 v°, « L'an 1769, en mars, je, curé dudit St-Cyr, ay fait racommoder tous les ornements de l'église, c'est-à-dire qu'on a redoublé toutes les cinq chappes, avec des toilles gommées et des galons neufs, item 29 chasubles, y compris deux dalmatiques, toutes doublées à neuf, avec des galons, et découpées sur un patron bien fait ; on y a mis des croix neuves à la plupart. Il est neuf chazubles en galons fins, une entre autre de toute beauté, dont on a tourné les galons, cette réparation qui doit durer longtems, fait que la sacristie est une des plus riches des parroisses de campagne ; cette réparation a couté 136 l., dont le s^r curé a donné de ses deniers plus de 80 l., comme il appert sur le livre de la luminaire. Ainsi le linge et les ornements sont dans le meilleur état possible. *Ora pro rectore benevolo* ». Tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 914 (GG 10). — In-4°, 323 feuillets.

1769-1781. — Actes dressés par le curé Ranchon, les vicaires Genevey (1769), Alhumbert (1769-1770), Veillas (1770-1771), Richard (1771-1772), Bossu (1773-1774), Clerc (1774-1775), Durand (1776-1778), Dechastelus (1778-1781). — Ff. 25, 47, 73-78, 126-132, 154, 155, 177, 199-201, 299, 321, 322, blancs. — F° 227, échancré en tête à droite. — F° 1, 1769, « Me Pupil a gardé le regître en papier timbré, son récépissé est à la fin du dernier acte de ce registre ». — F° 22 v°-24, L'an 1769, les luminiers ont acquis environ cinq cent chaises de paille pour l'églize, des deniers de la confrérie du très Saint-Sacrement, on divise le produit entre la fabrique et la confrérie; dans la suite, il conviendra que les fabriciens jouissent de tout le produit. En 1769, le s^r curé poursuit vivement la demande juridique qu'il a faitte à m^rs les comtes de Lyon, du jardin scis sous le château, dépendant jadis de la cure ; quoique ce jardin soit de petite valeur, il fait la tentative de l'obtenir par sentence, m^r Foron, procureur du s^r curé, rue St-Jean, à Lyon. Le successeur curé à St-Cyr verra que le curé actuel n'a rien négligé ni épargné pour mettre les choses en bon état ; qu'il se ressouvienne de lui dans le St-Sacrifice de la messe. Toutes les chazubles, au nombre de 29, ont etez mises en bon état, avec des doublures neuves, etc. Le s^r curé a fait faire un drap mortuaire neuf avec des galons d'argent feaux en 1769. Les deniers ont étez fournis par m^tre Bernard, recteur de la confrérie du St-Sacrement. La récolte en vin n'a pas été bonne : les raisins gelèrent au sept, le 6, 7 et 8 octobre ; les vins n'ont pas été bons, quoiqu'ils se vendent à raison de 16 à 18 l. l'ânée. Le bichet de bled se vend 6 l. Il est des tableaux dans l'église qui m'ont étez donnez par m^rs les Suisses de Vacco ; celui de l'Annonciation par m^r Cherer, et celui de l'Adoration du St-Sacrement par m^r Fitter ; je les ay donné à l'église. Le linge de l'églize fort usé, a été racommodé ; on a fait quelques surplis et beaucoup de petits linge à l'usage de l'autel. — Nottes de 1770. Le procez intenté à m^rs les comtes de Lyon, par le s^r Ranchon, curé actuel de St-Cyr, au sujet du jardin de la cure, doit être jugé après la saint Martin de la présente année 1770, la cause étant au rolle ; ce procez sera dispendieux. Néanmoins, le s^r curé veut avoir la décision pour le bien de son bénéfice ; on verra dans la suite le résultat de ce procez. Le 7e novembre 1770, la ferme des dixmes de St-Cyr a été étroussée au chapitre, moi présent, à 4 habitants de la paroisse de Couson, pour le prix annuel de 3870 l.,

sans y comprendre les charges. J'observerai au curé qui me succédera qu'ayant eu grand nombre de difficultez et procez, tant avec les sgrs comtes qu'avec leurs fermiers de St-Cyr je suis venu à bout de bien faire reigler dans les fermes ce qui revient au sr curé ; sçavoir d'y faire inserer que les fermiers donneront 42 bichets de bled pur, net, loyal et marchand, mesure de Lyon, ce qui ne se faisoit pas autrefois; item 35 bichets menu blé pour les novales, item 60 quinteaux paille froment ; item 16 ânées de vin dans les tonneaux que fournira le sr curé, lesquels seront jeogez extérieurement. On mesuroit ledit vin à la carte jadis ; le sr curé de Ste-Foy-les-Lyon a été condamné à recevoir son vin à la carte. En cas de besoin, on peut avoir recours aux fermes passées par lesdits seigneurs comtes, lesquelles sont reçues par me Brenot, notaire à Lyon, voir celle du 7 novembre 1770, passée auxdits habitants de Couzon, item celle passée à mtre Revesson et Chambérieux, il y a six ans, toujours au chapitre de la saint Martin, et la ferme passée à Bernard Rey, de St-Cyr, il y a 12 ans ; toutes ces fermes expliquent clairement ce qui revient au curé ; elles sont toutes chez ledit mtre Brenot, notaire audit Lyon. En novembre 1770, le bichet de bled vaut 9 l., le vin nouveau, 30 l. l'ânée ; toutes les denrées sont hors de prix, on craint fort une disette générale. Les vendanges de 1770 ont étez très médiocre, à cause des pluyes fréquentes qui ont fait couler les raisins ; on a fait qu'une vingtième partie d'une récolte ordinaire ». — F° 48, 1771, « pour 14 feuilles papier marqué, 2 l. 2 s. ; pour regitres en blanc et couverture, 14 s. ; pour avoir fait cotter et parapher, 7 s., 6 d. ; 3 l., 3 s., 6 d. En 1771, le sr Ranchon, curé ; mre Guillaume Veillias, vicaire, de St-Just-en-Forest ; 1er fabricien, Etienne Mortier, qui a succédé à Claude Manissier, dit Navibeau ; 2e fabricien, André Valensot, dit Miau de La Chaux ; porteur de plat, J.-Bap. Deffarge ; 1er recteur de la confrérie, Mathieux Viallon, dit Dondaine, jusqu'à la Fête-Dieu 1771 ; 2me recteur, André Gayet fils ; 1er recteur, Pierre Beney et receveur des biens des pauvres ; 2ond recteur, Lambert Deffarge. L'an 1771, en mars, le roi a établi une chambre souveraine de justice dans la ville de Lyon et a exilé son parlement de Paris. L'an 1771, les fabriciens ont placez des rideaux aux quatres grands vitreaux de l'église et ont acquis avec les recteurs les 6 grands cierges de cuivre posez sur le maître autel ». — F° 54, « L'an 1771 et le 31e mars, jour de la fête de Pâque, je, curé soussigné, ay béni la croix dite des Rameaux, faitte à neuf, par Jean-Marie Lauras, fils, maître taillieur de pierres, habitant du lieu, lequel auroit démolis l'ancienne croix et auroit fait construire une maison d'habitation sur la place, dans laquelle existoit l'ancienne, et auroit placé la neuve vis-à-vis la place de l'ancienne, rière le mur de son jardin, laditte bénédiction faitte lors de la procession générale accoutumée être faitte ledit jour de Pâques. Ranchon, curé ». — Ff. 69-72, « L'an 1771 et en decembre, le sr Ranchon, curé de St-Cyr, a fait faire des rideaux en indienne, fond bleu, savoir aux quatre grands vitreaux de la nef, item aux deux vitreaux du *Sancta Sanctorum* et deux autres rideaux même indienne pour couvrir le grand tableau derrière le maître autel ; ces rideaux, avec les tringles, cordons, boucles et façons, ont coutez à raison de quatre cent livres, y compris quatre tapis d'indienne pour les petits autels, sçavoir deux en fond bleufs et deux autres en fond rouge ; de plus on a fait un autre tapis même indienne pour le maître-autel ; Mtre Mathieu Viallon, recteur de la confrérie du St-Sacrement, a fourni son reliquat pour la plus grande partie de ces dépenses, et mtre Etienne Mortier, 1er fabricien en 1771, a pareillement fournis environ 24 l. (voyez le livre de la fabrique en 1771) et le surplus a été fournis et donné par le sr curé. Cierges en cuivre. En 1771, les recteurs de la confrérie du très Saint-Sacrement, avec les luminiers, ont achettez de mtre Chabout, bonetier à Lyon, six grands cierges de cuivre vernis, qui ont coutez 24 l. pièce ; le sr curé a fait faire l'armoire derrière le maître autel pour y fermer ces susdits cierges. L'an 1771, le sr Ranchon, curé, a fait miner et planter partie de la grande vigne de la cure, prez La Jardinnière ; il est environ la moitié de laditte vigne plantée par le sr curé, qui a fait fumer la totalité de cette vigne et porter les terres du bas en haut, avant de faire les minez. Cette réparation a été très dispendieuse, parce que cette vigne étoit en ruine et négligée. La petite vigne des Belines a aussi été fumée en entier en 1770, et le mur fait à neuf en 1768 ; il est fait de très bonnes pierres, mais il souffre lors des charrettes qui passent par-dessus. La récolte en bled a été assez bonne ; cependant le bichet de bled se vend en janvier 1772 la somme de 7 l. 5 s. et seroit hors de prix, si mrs les échevins de la ville de Lyon ne continuoient à tirer des bleds de la province et d'outre-mer, ce qui fournit aux différentes provinces où les bleds ont manquez. Les vins n'ont point étez abbondants ; il s'est fait dans la parroisse une bonne demi récolte de vin de petite qualité ; il se vend, à la foire des rois 1772, vingt-deux livres couramment, parce que les vins sont rares et que la petite récolte faitte dans le Beaujolois, a été enlevée par les Pariziens ; les habitants de St-Cyr et du voisinage regardent comme une bonne récolte celle qu'ils ont faite, parce qu'elle rend assez d'argent. Les entrées de vin dans Lyon viennent d'augmenter et se payent dix livres et quelques sols par chaque ânée ; il est aussi une augmentation sur tous les droits royaux de deux sols pour livre. Chambre souveraine. L'an 1771, le roi a créé dans la ville de Lyon une chambre souveraine, qui juge en dernier ressort les causes des différents particuliers ; on a craint d'abbord que le roi ne supprime cette cour, mais, au grand désir d'un chacun, il y a apparence que cette chambre subsistera. Mr l'intendant de la ville et généralité de Lyon, est premier

président qui remplit dignement cette place. Le sieur Ranchon, curé, est toujours en instance avec le chapitre de l'eglise de Lyon, au sujet du jardin, qu'il réclame, comme appartenant à sa cure. Il fut arrêté l'année dernière que l'affaire seroit au rapport; si elle n'a pas été jugée, c'est que le roi ayant créé une cour souveraine à Lyon, plusieurs membres de la sénéchaussée ayants étez choisis pour ce conseil, ars les conseilliers de laditte sénéchaussée ont étez jusqu'à présent en trop petit nombre ; on espère qu'en février 1772, Sa Majesté créera le nombre des conseillers requis pour la sénéchaussée et par là les affaires reprendront leur cours, et le sr curé tâchera de faire décider son procez ; mr Foron, procureur du sr curé ; mr Deyrieux, procureur de mrs les comtes. En 1770 et en 1771, la récolte en bleds a été si petite que tous les greniers de la Bourgogne, mère nourricière du Lyonnois, étaient vuidez, ainsi que toutes les provinces voisines ; les bleds se vendoient à raison de 9 l. 10 s. le bichet à Lyon ; la Bourgogne, le Charrolois, le Dauphiné, le Bojolais et le Forest, tiroient leurs bleds de Lyon ; on craignoit une disette, qui auroit eu lieu sans les sages précautions du consullat de Lyon. La Providence avoit suscité à Lyon pour échevin, en 1770 et 1771, un second Joseph, sçavoir Mr Chirat, négociant à Lyon, homme d'un méritte distingué, qui, par ses correspondances et son désintéressement, a procuré des bleds à la ville de Lyon à bas prix ; c'est-à-dire qu'il a fait remonter par le Rhône des millions d'ânées de beaux bled, venant des isles, lequel bled a nourris toutes les provinces de la généralité de Lyon, même la Savoye et la Bourgogne, pendant deux ans ; le prix le plus haut a été de 8 l. 10 s. le bichet, et le plus bas à 7 l., mais on a observé que ces bleds font beaucoup de pain, parce qu'ils sont pezants, et qu'ils rendent peu de son. On assure qu'il est des bleds à Lyon, conservez par ledit mr Chirat, échevin, pour nourrir la ville pendant toute l'année 1772, ce qui facilitera les campagnes à consommer chez elles leurs denrées. Il est parmi les grands, comme parmi le peuple, gens qui ne cessent de publier et d'annoncer leur reconnoissance pour ledit mr Chirat. Pareil citoyen mériteroit de la part du prince, non des éloges, mais une récompense qui fut capable d'animer les bons bourgeois à agir ainsi en pareille circonstances. Son désintéressement a été prouvé, à tel point que, bien que selon les reigles du commerce il eût pu se rendre propres plusieurs sommes considérables, provenantes de la négociation des lettres de change, il a refusé cet avantage et s'est cru bien récompensé d'être appellé par les citoyens le Joseph de sa patrie. Le 24 août 1772, la grêle est tombée dans la parroisse ; quoiqu'elle fût d'une grosseur considérable, elle n'a bien fait du mal que du côté de La Jardinière, St-Fortunat, Mont-Toup, Poleymieux et St-Germain ; on annonce une récolte en vin qui, selon moi, ne paroit pas belle. Du 29e octobre 1772, la récolte en vin a été très abbondante depuis Vacco jusqu'au Château ; le quartier de La Chaux a eu grande quantité de vin, eu égard aux cinq dernières récoltes ; les vins ne sont point bons, à cause des pluyes fréquentes arrivées en septembre. Les vins blancs se sont vendus de 10 à 12 l. l'ânée ; le bichet de bled froment vaut 6 l. 5 s. ; les noix, 3 l. 5 s. ; tout est très cher ». — Ff. 102 vo, 103, L'an 1772, la récolte en vin a été bonne pour la quantité et non pour la qualité, bien que les chaleurs de l'été ayent étez très fortes ; les vins se vendent de 10 à 12 livres. Le bichet de bled vaut de 6 l. à 6 l. 10 s ; la viande 5 s. la livre et toutes les denrées sont chères. Le sr curé a fait placer des rideaux en indienne à tous les vitreaux de l'églize ; on a augmenté le nombre des chaises au proffit de la fabrique. A commencer du 1er jeanvier 1773, le sr Ranchon et les fabriciens ont promis par un écrit sous seing privé à Pierrette Bufferand, sœur à St-Benoît, dans le domaine de St-Cyr, de chanter fêtes et dimanches les littanies de la Ste-Vierge à l'issue des vêpres ; elle doit fournir la cire. Cette fondation doit durer la vie de laditte fondatrice, ou 12 années seulement. Elle a donné des tapisseries en toile peinte qui lui ont coutez 63 l., au proffit de la fabrique, et les fabriciens sont chargez de payer annuellement au sr curé 3 l. pour ses honnoraires. Le procez pour le jardin de la cure n'est point encore finis ; il est bien des frais faicts. 1772, Mr Jean-Baptiste Ranchon, curé ; mr Jean-Baptiste Richard, de Givors, vicaire ; mtre André Valensot, de La Chaux, 1er luminier ; mtre Jean-Claude Debombourg, 2me fabricien ; mtre André Defarge, porteur de plat, mtre Mathieux Viallon, 1er recteur de la confrérie ; mtre André Gayet, 2e recteur de la confrérie ; mtre Pierre Beney, 1er recteur de l'aumône ; mtre Lambert Defarge, 2ond recteur de laditte aumône ; mtre Pierre Viallon, dit Brunet, 1er consul en 1771, et mtre Jean-Bapt. Morateur, 1er consul en 1772. Monseigneur de Montazet, archevêque de Lyon, qui a succédé à mgr de Tencin, cardinal. — Fo 104, « 1773, papier marqué, 15 feuilles 2 l. 10 s. 6 d. ; second registre en blanc, 12 s. ; pour carton et relieure, 10 s. ; à mr le secrétaire, 6 s. ; pour remise du vieu registre, 7 s. 6 d., total 4 l. 12 s. — Fo 105, « 1773, Sr Jean-Baptiste Ranchon, curé ; sr Jean-Baptiste Richard, de Givors, vicaire ; mtre André Valensot, 1er fabricien, continué ; me Jean-Claude de Bombourg, 2e fabricien ; mtre André Defarge, porteur de plat ; mtre André Gayet, 1er recteur de la confrérie ; mtre Nicolas Desauges, dit Cinqans, 2e recteur ; mtre Pierre Beney, 1er recteur de l'aumône générale ; mtre Lambert Defarge, 2e recteur de laditte aumône ; ledit mtre Pierre Beney, 1er consul en 1773 ; Mgr de Montazet, archevêque de Lyon ; mre de Pingon, comte de Lyon, seigneur mensionnaire ». — Fo 109 vo, « Cézar Branche, seigneur du fief de Merloz, avocat, demeurant à Nantua », 23 février 1773. — Fo 124, « La récolte en bled

de l'an 1773 n'a point été mauvaise ; cependant le bichet de bled se vend en jeanvier 1774 à raison de sept livres. Les vins en 1773, n'ont point étez abondants, ni de bonne qualité, quoique les chaleurs ayent étez grandes ; cela provient de trop de sécheresse ; et bien qu'il n'y aye eu que demi-recolte, les vins ne se vendent que douze livres l'ânée, à la foire des rois ; cela peut provenir de ce que le pain est trop cher, et les entrées des vins à Lyon trop fortes ; chaque ânée se paye à raison de 10 l. 10 s. Il n'y a point eu de maladies dans l'année ; on n'a point fait de réparations dans l'églize, depuis que le sr curé y a fait placer des rideaux d'indienne à tous les vitreaux ; le sr curé y a seulement fait faire une chazuble en velour noir très propres, à galons feaux. On a fait faire un petit toit à la sacristie, du côté du nord et du ceillier du sr curé pour que l'eau pluviale s'écartat du mur, et empêcher par là l'humidité dans la sacristie qui gâtoit les ornements ; il faut le bien entretenir. Le sr curé est toujours en procez avec mrs les comtes de Lyon, au sujet du jardin de sa cure ; les témoins ont étez entendus juridiquement ; on espère un jugement dans le cours de cette année. Du 4e jeanvier 1774, les srs curez et fabriciens ont formez au greffe de la conservation des hypotèques leur opposition au sujet de la pension de 10 l. que doit le sr Grand, avocat, à la fabrique. Cette opposition durera trois ans ; la copie est dans les archives qu'on fera renouveller dans trois ans, s'il y a crainte que le sr Grand ne vende sa maison. Le sr curé se dispose à faire poser des retenues et un pavé, dans le chemin tendant de la place publique à la grande porte de l'église ; partie des retenues sont déjà poséez, et le pavé près la porte de l'églize est en bon état et fait aux frais du sr curé, ainsi que tout le reste. Led. pavé a été achevé jusqu'à la principale porte de l'église, à la fin de mars 1774 ; le tout aux frais et dépens du sr curé, qui a fait mener les pierres par son cheval, et a payé le restant de ses deniers. Le 10e mai 1774, Louis quinze est décédé à Versailles et a été inhumé à St-Denis, le 13 dudit mois et an ; il étoit âgé de 64 ans et 3 mois environ ; la maladie qui lui a causé la mort étoit, dit-on, la petite vérolle, Ranchon, curé ». — F° 153 v°, Nottes de 1774. Louis 16 a commencé son règne en 1774 et a été surnommé le Désiré. Point de changement dans les espèces, et a fait don du droit de son joyeux avènement à la couronne, et de la cinture de la reine. Le Conseil Supérieur établi à Lyon a été détruit à la rentrée du Parlement de Paris. La récolte en bled n'a pas été bonne, les bleds valent, en décembre 1774, six livres dix sols le bichet et sept livres le beau bled. Les vins ne sont pas abbondants ; ils se vendent l'ânée 18 l. ; la misère est très grande par la cherté du pain. On n'a point fait de réparations à l'église cette année, seulement quelques réparations au clocher. Le sr curé est toujours en instance contre les seigneurs comtes de Lyon pour le jardin de sa cure ; il vient de faire imprimer la continuation de son mémoire qu'il a fait lui-même. Son successeur ne doit pas l'oublier dans ses procès, puisqu'il se sacrifie dans des si grands frais pour le bien de ses successeurs curez. Il espère décision dans le cours de l'an 1775. — F° 156 v°, « 1774 : sr J.-B. Ranchon, curé ; sr Bossu, de Lyon, habitué de St-Just, vicaire ; Jean-Claude de Bombourg, 1er fabricien ; Jaque Amy, second fabricien. Le 12 novembre 1774, le roi Louis 16, tenant son lit de justice, a rétabli son Parlement de Paris, comme il existoit avant l'an 1771, tems de son exil ; a abolis les conseils supérieurs de Lyon et d'ailleurs ; a rétabli la Cour des Aides et les présidiaux ; veut que les présidiaux jugent en dernier ressort jusqu'à la somme de 2.000 livres en toute matière civile, et de 80 l. de rente, les frais non compris ». — F° 175, « Le procez que le sr curé a intenté contre mrs les comtes de Lyon, au sujet de son jardin de la cure, n'a pu être décidé dans l'année, parce que mrs les comtes forment toujours des oppositions à la veille des jugements. Il y a eu grêle dans l'année 1775, qui a emporté le tiers de la récolte ; les vins mauvais ne se vendent que 12 l. l'ânée ; le bled ne vaut que 5 l. le bichet, par les soins et bontez de mr Turgot, controlleur général des finances, qui, conjointement avec le roi, travaillent à soulager les peuples et rendre les bleds libres et à bas prix. On a fait une petite réparation à la sacristie, en faisant couvrir de planches les armoires et en faisant un encaissement à la niche au-dessus des tremeaux. Nottes jusqu'en may 1776. L'hiver de l'année 1776 a été des plus rigoureux ; le froid, suivant les astronomes, a été plus fort qu'en 1709, mais il étoit beaucoup de neige qui ont conservez le bled. En avril 1776, les vignerons ont reconnus que le froid avoit fait périr grande quantité de seps dans les vignes, de même que plusieurs noyers surtout du côté de Collonge et de Vacco. On a observé que, depuis le commencement de mars 1776 jusqu'à ce jour 15 may, la bize a toujours dominé et domine encore, de façon que lundi dernier six may, il s'éleva un brouillard si fort et si froid que partie des vignes, surtout dans les vallons, sont gelées, et ce dans toute la province. Les bleds ne sont point laids, mais bien courts ; on craint fort que la récolte ne vaille rien ; on le marquera dans la suite. Fait le 15 may 1776. Le procez au sujet du jardin de la cure est actuellement aux requêtes du palais à Paris. Il n'a pu être décidé à Lyon ; on dira la suite, ce qui en arrivera. — F° 176, « 1775 : mre Jean-Baptiste Ranchon, curé ; mre Jean-Claude Leclerc, vicaire ; Jean-Claude de Bombourg, 1er fabricien ; Jaque Amy, 2e fabricien ; André Gayet, 1er recteur de la confrérie du St-Sacrement ; Nicolas Desauges, 2e recteur. » — F° 198, « Les veandanges de l'an 1776 ont étez belles ; les vins passablement bons et se vendent à raison de 16 l. l'ânée. Les bleds non abondants ne se vendent le bichet qu'à raison de 4 l. 15 s. On a volé le

trone de l'eglize ; il en est fait mention dans le registre au jour marqué (f° 191 r°) : La nuit du 31e aoust au 1er septembre, jour de dimanche, à 3 heures du matin, les voleurs sont entrez dans l'églize, par le vitraux, prez les fonds baptismaux du côté du cimetière, avec échelle trouvée dans une vigne voisine ; ils ont seulement fracturé le tronc au bas de la chaire à prescher et suivant les apparences, ils n'y ont trouvez que peu d'argent. Le sr Tempier, officier du lieu ; en a dressé procez-verbal. Il faut veiller parce qu'il est bien des voleurs d'églize, à cause de la misère et du libertinage. Ranchon, curé. Il y a eu gelée blanche en may, et grêle en juin. La gelée a gâté toutes les vignes basses, comme à La Chaux et en Vacco ; et la grêle a emporté presque toute la récolte du côté de La Jardinière ; il n'y a eu que le centre de la parroisse qui a fait récolte. L'hiver n'a commencé que le 29 décembre, encore est-il très beau et peu froid, ce jourd'hui trois jeanvier 1777. Le procez que le sr curé a contre les seigneurs comtes de Lyon est pendant à Paris ; on attend le jugement. Le sr curé a payé pour les frais et sentences faits à Lyon, 1200 l., a envoyé 260 l. à Paris, le tout pour l'avantage de ses successeurs à St-Cyr. — F° 202, « 1776 : mre J.-Bap. Ranchon, curé ; mrs Gilles Durand, forizien ; Jaque Amy, 1er fabricien ; Joseph Valensot, dit Feulliet, 2° fabricien ; Nicolas Desauge, 1er recteur ; André Valensot, 2e recteur ; Lambert Defarge, recteur des pauvres ; Pierre Beney, recteur, receveur des pauvres. Nottes. Le mois de jeanvier 1776 nous a procuré des froids excessifs ; on pense que le froid a été plus grand qu'en 1709. Les bleds n'ont point souffert, parce que la terre étoit couverte de neige. Les vignes ont beaucoup souffert dans les vallons ; les vins sont augmentez ; je marquerai dans la suite quel mal ont enduré les vignes, si elles sont mortes quelque part, ou seulement gelées pour un tems. Le mois de février 1776 a été pluvieux, au point que les rivières ont débordées jusqu'à ce jour 17° mars, de façon qu'on ne peut passer depuis un mois au plan de Veize, ni à cheval, ni en voitures. Le bled vaut 5 l. ; les vins valent en mars 1776, 15 l. l'ânée, jusqu'à ce qu'on voit le mal arrivé aux vignes par la gelée de l'hiver ». Nottes en jeanvier 1778. Il y a eu petite récolte de vin ; ils se vendent couramment 20 l. l'ânée, vins de 1777. Le bled est monté à 6 l. le bichet ; le beurre vaut 14 sols la livre, et toutes les denrées sont très chères. L'hiver jusqu'en jeanvier 1778, n'est point trop rude ; on a rien fait de nouveau dans l'église. Les habitants attendent avec impatience la décision du procez qu'ils ont avec mrs les bourgeois, à la Cour des Aides à Paris, au sujet des tailles. Le procez du sr curé de St-Cyr, contre les seigneurs comtes de Lyon, est au Parlement ; on attend la décision : ce procès concerne toujours le jardin de la cure. Mgr l'archevêque de Montazet, ayant gagné son procez contre mrs les comtes, les a forcez de prendre sa nouvelle liturgie : ainsi nouveau livre de chant, messels, breviaires, etc. Monseigneur l'évêque de Sarepte, suffragant du diocèze de Lyon, a donné la confirmation à cinq cent personnes environ de la paroisse de St-Cyr-au-Mont-d'Or, dans l'église de St-Romain audit Mont-d'Or, le treize avril 1777. Il a pareillement confirmez les habitants des environs. Le 17e avril 1777, mr le controlleur des vingtièmes a pris l'auspice chez le sr curé de St-Cyr, pour travaillier à la confection d'un nouveau rolle des vingtièmes. Le 15 avril 1777, on a donné au dernier enchérisseur les réparations ordonnées pour les grands chemeins, de sorte qu'à commencer de ladite année, les grands chemeins seront faits aux dépens des parroisses, à qui on assignera un canton à chacune. En 1777, mrs les comtes de Lyon ont affermez leur dîmes de St-Cyr et de Veize 3.250 l., indépendâment des charges portées par le bref. En julliet 1777, on a fait des prières publiques pour demander à Dieu la cessation des pluyes, et un temps propre à lever les bleds qui ne sont points beaux, qui ont beaucoup de paille et peu de grains ; cependant on pense que les bleds ne seront pas chers, parce qu'il en est beaucoup de vieux. Les vignes sont encore en fleurs le 20 juillet, et on s'est chauffé la semaine dernière. Année très pluvieuse, Août très chaud et sans pluye. Cependant les raisins ne sont point changez le 28 août. La fin d'aout et le mois de septembre très chaud, même le mois d'octobre. Petite récolte ; vin bon et très cher : se vend 20 l. l'ânée à la Toussaint 1777 ». — Ff. 250, 251, L'an 1778, il y a eu peu de bled et se vend en jeanvier 1779, 6 l. 10 s. le bichet, bled ordinaire. La récolte en vin n'a pas été abbondante ; les vins ne se vendent que 20 l. l'ânée, parce que les ouvriers ne travaillent pas à Lyon, et que les entrées se payent à raison de 10 l. 12 s. par chaque ânée aux portes. Il n'y a rien eu de nouveau dans l'église pendant l'année. Les habitants ont gagné leur procez au sujet des tailles, contre mrs les bourgeois, à la Cour des Aides, à Paris ; il est des contestations sur l'explication dudit arrêt, qu'on fera vuider incessament à Paris. Le sr curé a aussi gagné son procez contre le chapitre de l'église de Lyon, au sujet du jardin de sa cure ; l'arrêt est de la cour des requêtes, et ledit chapitre en a appellé à la grande chambre du Parlement. Il est déjà pour environ 3.000 livres de frais de la part dudit sr curé, qui, au moyen de son frère, avocat à Paris, sollicite un dernier jugement à laditte Grande Chambre. Il sera des nouveaux livres de chant dans l'église, la présente année, fournis par les seigneurs comtes de Lyon. La reine, femme de Louis 16, est accouchée d'un premier né la nuit du 21 au 22 décembre 1778, d'une fille ; on fera des réjouissances dans Lyon en conséquence. L'état est dans le cas d'avoir guerre la présente année 1779 avec les Anglois ; la misère est grande, et toutes les denrées se vendent très chèrement. Le 22e may 1778, le sr Ranchon, curé, a

obtenu arrèt de la cour des requètes du Palais de Paris, qui lui adjuge le jardin de sa cure et le chapitre condamne à tous les dépens. On signifiera incessament l'arrèt, dont il y aura appel à la Grande Chambre dudit Parlement de Paris. Reçu de Paris, l'arrèt, le 17e juillet 1778, qui sera signifie au chapitre dans le cours de la semaine prochaine. Le coust dudit arrèt a couté 300 l. » — F^{o} 265, Jeanne Pignard, femme de s^{r} Philippe Tranchant, jadis maitre boulanger sur Trion, « a fondé une école pour les pauvres, par son testament reçu par m^{r} Perrussel, en julliet 1779 ». — Ff. 273, 274, « L'an 1779 et le 3e décembre, m^{re} de Rully, comte de Lyon, comme sindic de son chapitre, s'est rendu à St-Cyr avec le s^{r} de Chastelus, procureur du comté, pour proposer au s^{r} curé un accommodement au sujet du jardin de la cure dudit St-Cyr, que le s^{r} curé demandoit juridiquement depuis 1769. Le s^{r} curé se rendit à l'invitation et il fut arrêté que la cause seroit portée par devant monseigneur de Montazet, archevêque, qui mettroit fin à ce procez. Observez que j'avois proposé plusieurs fois au chapitre de finir, et qu'il n'avoit point écouté mes propositions, et parce qu'ils auroient étez condamnez à tous les dépens aux requêtes du palais à Paris où ils auroient portez leur cause par leur droit de *committimus*, et qu'ils étoient prests à subir un jugement de la grande chambre, qu'ils auroient sans doute prévu ne devoir pas leur être plus avantageux que les autres jugements, pour ce, ils auroient demandé la médiation dudit seigneur archevêque, qui auroit terminé cette affaire en offrant au s^{r} curé, ou tous ses dépens légitimes, en laissant au chapitre ledit jardin, ou de reprendre ledit jardin et 25 louis pour luy tenir lieu de ses frais. Le s^{r} curé a consenti à prendre lesdites 600 l. avec le jardin, et a fait sacrifice de plus de cent louis de frais par lui fait, indépendamment desdits 600 liv., comme il l'a marqué sur un grand livre dans lequel il a inscrit tous les tiltres de la paroisse. Par là les curez successeurs verront que le curé actuel a pris en toutes occasions la défense des biens de son bénéfice et qu'il l'a mélioré depuis sa possession. Nota que ledit jardin est dans le plus mauvais état possible, taut par les murs qui sont en ruines, que par l'escaillier et portes ; le tout est à réparer à grands frais. Il est des rochers en pierre de chouin dans ledit jardin, qui doivent être enlevez par la poudre : le s^{r} curé se dispose à réparer le tout à ses frais, parceque l'arrêt de Paris n'assujetissoit pas le chapitre aux réparations ; et si le s^{r} curé les eût demandé, ce procez eut été interminable, par les appels que le chapitre eut toujours faits. 1879, 31 décembre. *Ora pro rectore benevolo.* Il n'y a rien eu de nouveau dans la parroisse cette année 1779. Le procez entre les s^{rs} bourgeois et les habitants au sujet des tailles n'est point terminé. La récolte en vin a été abbondante ; et les vins ne se vendent que depuis 10 l. l'ânée jusqu'à 12 l. Les entrées à Lyon sont portées à Lyon à 10 l. 6, par chaque ânée, depuis la semaine derniére ; l'augmentation est faitte pour payer la reconstruction du pont de bois dit de St-Jean, qui est démoli et qu'on se propose de reconstruire incessament. Les bleds valent 7 l. le bichet, et toutes les denrées sont très chères. La France est en guerre avec l'Angleterre depuis une année : les François, dit on, ont eu l'avantage sur les Anglois, mais jusqu'à présent ces avantages ne paroissent pas considérables : on espère que cette guerre finira dans le cours de l'an 1780. On a rien fait dans l'église cette année, les temps sont trop durs et le s^{r} curé a trop dépensé pour sondit jardin et n'a pu fournir à son église. L'accord entre le chapitre et le s^{r} curé, sous seing privé, est du 13 décembre 1779. Signé par m^{re} de Rully, sindic, et homologué, approuvé et ratifié au chapitre tenu extraordinairement ledit jour, et est signé par m^{re} de Saligny, grand sacristain, pour le chapitre. Il n'est pas à craindre que le chapitre réclame contre cet accord ». — F^{o} 275 v°, « Nota que depuis les fêtes de Noël 1778, jusqu'à la fin de mars 1779, il n'y a point eu de pluye, que les hortolages, céleri, cardons et artichaux sont perdus par la gelée, parce qu'il n'y a point eu de neige jusqu'à ce jour, 31 mars 1779. Les bleds semez ne sont pas beaux ; on dira dans la suite ce que deviendront les bleds semez. Et jusqu'au 15 avril, point de pluye ; il est beaucoup d'annetons ; les arbres promettent beaucoup de fruit ; et la vigne dans la paroisse n'a pas tant soufferte qu'on l'auroit pensé. Les vins valent 24 l. l'ânée. — F^{o} 297, Depuis le mois de décembre 1779 jusqu'en 1780, le s^{r} Ranchon, curé, a fait extraire tous les rochers qui étoient dans le jardin de sa cure, fait enlever les mauvaises terres grasses, en a fait enlever du pré de la cure plus de cent charrées, pour remplir les vuides dudit jardin. Les murs du côté de soir mitoyens avec le voisin, ont étez faits à neuf aux frais des héritiers de la veuve Desmolins, suivant une convention que le s^{r} curé avoit fait sous seing privé avec Desmolin, lors de ses constructions ; le s^{r} curé a seulement fourni les pierres. Le mur rière le grand chemein a été réparé et induit en toutes ses parties ; le s^{r} curé a fait faire en plein le mur qui sépare son jardin d'avec celui du seigneur. Il appartient en totalité au curé ; les bornes sont plantées et paroissent du côté du jardin du seigneur, dans les deux extrémités dudit mur, en sorte que le seigneur n'y a point de droit d'appuy. Le mur de terrasse a été élevé et induit dans toutes ses parties. L'escallier, ainsi que le bâtiment, ont étez aussi faits à neuf jusqu'en 1780, des pierres extraites dudit jardin ; les portes en pierre sont neuves ; il n'en étoit pas une sur le grand chemin, elle est très commode. La citerne se fera dans le cours de l'an 1781. Il est un canal très bien fait, pavé en dessous, muré par les cotez et couvert des pierres ou luzes prises dans le pré de la cure, ainsi que celles qui sont plantées en retenue, que le s^{r} curé avoit fait mettre dans ledit pré et qu'il a fait enle-

ver en partie, parce qu'elles ne servoient de rien, vu que les bestiaux et les enfants les cassoient tous les ans. Le pré vaut mieux sans luzes ; il conviendroit qu'on enleva celles qui restent du côté du nord Le tout a été fait, ainsi que le pavé en dehors, rière la porte d'entrée, aux dépens du s^r curé. *Ora pro rectore benevolo*. Quoique le procez pendant entre m^rs les bourgeois et les habitants, au sujet des tailles, ne soit pas décidé au conseil du roi, ils payent néanmoins les tailles comme les habitants, il y a apparence qu'ils payeront toujours. Plusieurs bourgeois des plus riches vendent leurs maisons à des ouvriers en gros et en détail, parce qu'ils ne veulent pas payer des tailles. Il arrivera que toutes les maisons bourgeoises seront possédées dans la suite par des ouvriers de Lyon qui, comme leurs vendeurs, se dégoûteront desdites campagnes. Il est question, en 1781, de reconstruire le pont dit de St-Jean, à Lyon, qui est démoli depuis quelques années ; on travaille à faire un quai tendant dudit pont au quai de la Baleine, à démolir partie de l'archevêché, rière ledit pont, pour rebâtir aillieurs ce qu'on prend à Mgr l'archevêque. Les bleds ne valent que 5 l. 10 s. le bichet ; quoique la récolte en vin n'aye pas étez bonne en 1780, les vins ne valent que dix à 12 l. l'ânée. Les autres menues denrées ont doublées de prix. La guerre entre la France et l'Angleterre dure toujours par mer ; notre roi, qu'on appeltera père des peuples, parce qu'il ne veut que la justice ne charche *(sic)* point ses peuples d'impôts ; m^r Nequer, son controlleur général, qu'on porte et qu'on dit le premier homme et un Sully du royaume, trouve des moyens de fournir à tout, parce qu'il n'est pas sensüe et qu'il ne cherche pas à s'enrichir aux dépens des peuples. Les papiers publics disent que l'Angleterre a déclaré la guerre aux Hollandois, ce qui fait croire que la paix sera bientôt faitte, vu que les Anglois ne pourront tenir contre la France, l'Espagne et la Hollande et ses alliez. On a rien fait dans l'église l'an 1780, parce que le s^r curé étoit occupé à son jardin et que la fabrique n'a point de revenus. Nota que personne n'a jamais rien donné, ni bourgeois, ni habitants, et qu'on donnera moins encore dans la suite, c'est-à-dire que sitôt qu'un curé ne fera rien du sien, tout périra. En jeanvier 1781, le s^r curé se dispose à faire faire une table de communion, prez le maître autel, en sorte qu'il y en aura deux, cette dernière sera commode pour la communion paschale et pour exclure les enfants qui se placent derrière le maître autel. Cette table de communion a été faite en fer et est très solide et très propre ». — F° 323 v°, « Nottes faitte le dernier jour de juin 1781. Depuis le 5 juin, jusqu'au 30, il y a eu une pluye continuelle, les bleds promettoient beaucoup, et étant couchez par les pluyes, ils n'ont pu se remplir ; la vigne, qui promettoit une grande récolte et printanière, souffre pareillement ; il est quantité de vers dans les égrats ; la pluye continue ; je ferai des observations dans la suite et dirai ce que sera la récolte de 1781. Les vins vieux ne sont pas chers ; le bled vaut 5 l. le bichet. Bernard Rey a pris la ferme des dîmes les jours derniers pour sept années, les fermiers, ses devanciers, ayant manquez. M. Nescher, controlleur général, a quitté son employ, au grand regret de la nation ; c'est un des plus grand homme qu'il y aye eu dans cet employ. On a mis une table de communion dans l'église, prez le maître autel, pour éloigner les enfants et faciliter la communion à la Pâque ; voyez le grand livre de la luminaire. En 1781, on a sorti de l'église les bancs qui y étoient restez, de façon qu'il n'y a plus que des chaises. Le s^r Ranchon, curé, travaille toujours à faire ranger le jardin de sa cure, gagné sur le chapitre. Il y dépense plus de 50 louis en réparations ; heureux s'il n'oblige pas un successeur ingrat. Le 22e octobre 1781 est né Monseigneur le dauphin, fils légitime de Louis seize, roi de France ; on a fait dans tout le royaume des réjouissances publiques, etc., etc. ». — Tables annuelles. Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 915 (GG 11.) — In-4°, 269 feuillets.

1782-1792. — Actes dressés par le curé Ranchon ; les vicaires Dechastelus (1782-1787), Champier (1788-1792), et Legay, curé de La Platière ; Plagniard, augustin réformé de La Croix-Rousse. — Ff. 68-72, 120, 121, 191-194, 216-219, 240-243, 267-269, blancs. — Ff. 23-25, « Du 1er jour de janvier 1783, les bleds valent 47 l. l'ânée ; les vins valent 12 l. l'ânée. La misère est grande ; les maitres taillieurs de pierres ne sont point occupez ; ils ont renvoyez plus de la moitié de leurs ouvriers. Les emprunts que le roi a fait pour la guerre ont enlevez l'argent comptant qui étoit dans les villes et campagnes ; le roi a mis un troisième vingtième. L'hiver n'est pas bien rigoureux ; cependant on a peine à travaillier dans les vignes, parce qu'il gèle la nuit et dégèle le jour. La guerre est toujours bien considérable, on n'a point remporté de victoires considérables l'année dernière contre les Anglois. On parle de paix, mais on voudroit la voir publier. Les fabriciens et curé font travaillier au cimetière, à enlever partie des pierres, terres et marreins. Si on peut enlever environ quattre pieds de terre, le cimetière sera de niveau au seuil de la porte, et l'église sera assénie ; les murs du côté dudit cimetière sont tous verds en dedans ; cette réparation est bien nécessaire. Du 12 mars 1783, on observe que le pain se vend deux sols trois deniers la livre, la miche 3 s. 6 d. ; que le Rhosne et la Saône sont si enflez qu'ils ont entraîné un pont de pierre fait sur la Saône aux traveaux Peraches, c'est-à-dire sur les Etroits en allant à Oullin ; qu'on ne peut

aller à Lyon, même à cheval, qu'en passant par St-Didier. Le beurre vaut, dans ce carême, 17 à 18 s. la livre ; les vins seuls sont à bas prix, c'est-à-dire à 10 l. l'ânee sans debit. On pense que cet hiver est plus rude que celui de 1709. Toutes les denrées sont hors de prix. Presque tous les habitants font gras ce carême. La viande vaut à Lyon 8 sols, taxée, et à St-Cyr, 6 s. 6 d. Il n'est point de malades dans la parroisse depuis plusieurs mois. Dieu veuille que les tems qui continuent pluvieux n'occasionnent pas des maladies, qui réduiroient à la dernière misère les habitants. Il n'est point d'ouvrage aux carrières ; les ouvriers renvoyez. Citerne ou boutasse faitte dans le jardin de la cure en juin 1782. Frais faits pour laditte boutasse : une batelée sable de Saône, rendue sur place 24 ; une batelée gravier, rendus 24 ; pour pierres bruttes, coudières et cadettes, 40 ; pour 20 septiers de chaux, rendus 60 ; pour contre mur pour soutenir les terres, 24 ; pour 16 journées de maçons à 1 l. 10 s. par jour, 24 l. ; pour 18 journées de manœuvres, 18 l. ; pour étampages, bois, etc., 20 l. Total payé, 234 l. Il faut, en, outre, un escaillier qu'on fera placer lorsqu'on verra si cette boutasse tient l'eau dans toutes ses parties. *Ora pro rectore benevolo.* Rancnon, curé. En décembre 1782, m[rs] les comtes de Lyon ont conferez avec le curé de St-Cyr, au sujet d'un vicaire ; ils n'ont rien arrêté. Il faut observer que par la transaction passée entre le chapitre et le s[r] Grand, curé en 1689, par devant m[tre] Cassille, notaire, il est dit qu'au moyen de 100 l. d'augmentation, le s[r] curé se contente pour lui et l'entretien d'un vicaire ; par là, ces 100 l. servoient au s[r] Grand d'augmentation de la congrue et renonçoit aux novales en se chargeant d'un vicaire, pour lequel seul il eut falu 150 l. Aussi, en 1701, le s[r] Grand présente requête au chapitre, tendant à demander 300 l. pour sa congrue et 150 l. pour celle de son vicaire. On a point de réponse à cette requête. Aujourd'hui le s[r] curé s'en tient aux derniers termes de ladite transaction, portants que les parties resteront dans le premier état, au cas qu'il arrive quelques changements dans la déclaration des rois au sujet des congrues. Congrégations. En 1782, Mgr l'archevêque de Lyon, m[re] de Montazet, a continué d'envoyer aux curez et vicaires de son diocèze son ordonnance au sujet des congrégations ; elle est toujours la même et dans la suite on pourroit croire que ces congrégations ont lieu, que les curez s'assemblent et traittent les matières y énoncées. Cependant il est certain qu'on ne s'assemble pas et que ces congrégations n'ont point lieu. Le s[r] annotateur observe qu'il n'est point allé, ainsi que ses voisins, auxdites assemblées pendant trente ans. Les curez s'assemblèrent, lors de l'arrivée dudit seigneur archevêque, au séminaire de S[t]-Irénée, le saluèrent et se retirèrent chez leurs amis dans la ville. A la mort de Louis quinze, notre roi, les curez se rendirent audit séminaire pour y chanter une messe solemnelle pour le repos de l'âme dudit roi, et le soussigné, curé de St-Cyr, fût chargé de dire la grande messe ; depuis il n'y a point eu d'assemblée en règle. Du 16 avril 1782, on observe que les mois de mars et d'avril ont etez froid et pluvieux, au point que les vignes et jardins sont dans le même état qu'en janvier. On ne sait ce que seront les récoltes ; les vins ne valent que 8 l. l'ânée et sans consommation ; les bleds valent 5 l. 10 s. le bichet. Les entrées de vins à Lyon sont portées à 12 l. 10 s. environ, pour chaque ânée. M[rs] les bourgeois, forcez de payer les tailles, se découragent de leurs campagnes, il en est plusieurs qui ont vendus leurs domaines à des ouvriers et il est à présumer que dans quelques années il ne sera point de bourgeois, surtout dans le haut de la parroisse de St-Cyr, parce que les chemeins sont mauvais et que d'aillieurs les fonds [ne] rendent pas deux pour cent, vu qu'ils se vendent chèrement, parce qu'on aime à placer ses fonds en campagne, eu égard aux fréquentes banqueroutes de la ville. Nottes de l'an 1781. La récolte en bled n'a point été bonne ; le bichet se vend 5 l. 10 s. beau bled ; la récolte en vin a été considérable, mais les vins ne sont point de bonne qualité ; l'ânée se vend difficilement de 9 à 10 l. Le s[r] curé de St-Cyr a finis de ranger le jardin de la cure ; les réparations qu'il y a faittes montent plus de 1200 l. La citerne n'est point encore blétonnée, en mars 1782 ; le sera bientôt. Le s[r] curé a été assigné de la part des seigneurs comtes de Lyon, à leurs payer les milods des fonds de sa cure ; a répondu qu'il n'étoit qu'un pré et une vigne dite des Belines, même le jardin plaidé, qui devoient milods. La maison curiale étant en ruine, la grande vigne de St-Didier, franche de lods allodiale, et la vigne dite des Burettes étant de la communauté qui a prescrit les milods par défaut d'hommes vivant et mourant. Du 15 janvier 1782, j'observe qu'il n'y a point eu de gelée jusqu'à ce jour, que les pluyes ont étez fréquentes, que les bleds augmentent, parce que les semailles ont souffertes par les pluyes trop abbondantes. Les vins, à la foire des rois 1782, ne valent que 9 l. Les mois de février et partie de mars, ont étez très froids. Nous avons guerre avec l'Angleterre depuis plusieurs années, les flottes et les troupes sont actuellement dans l'Amérique septentrionale. Nous avons chantés un *Te Deum* le mois dernier, pour la prise d'Yorch. L'Espagne, la Hollande et les insurgents de l'Amérique sont aussi en guerre avec lesdits Anglois, et sont liez avec nous. Prize de l'isle de St-Eustache, apprise en février 1782. En 1782. Nottes sur les bonnes maisons de la paroisse. A la Jardinnière, m[tre] Pierre Bernard, dit Penet, bonne famille ; à la Croix des Rameaux, maître Jean-Marie Lauras, bonne maison, taillieur de pierres ; item m[tre] Jean Lauras, aussi taillieur de pierres, voisin audit Jean-Marie, son frère ; à La Chaux Manissier, Jean-Louis Reverchon, boucher ; André Valensot, dit Mian ; Baticolière Pierre .. dit Radisson ; en Vacco, Jean Rey, dit Horace, et Jean Rola-

chon ; la veuve Ponson, dit Deveaux, m^tre^ Bernard Rey ; dans les fossez du château, du côté du matin, Pierre Rey dit Vizet, Jean-Bap. Detarge, Rey dit Rollin, Hilaire Viallon ; au Nervieux, Jean Maitre des Ormes, André Gayet dit Mandru, Louis Gayet, son frère ; prez le pré de la cure, Pierre Rameaux, maréchal, Jean Guillot, dit Tassin, voilà les meilleurs. Du 19 may 1782, jour de la Pentecôte, j'observerai que les rivières sont débordées ; la Saône sur le plant de Veize, par les pluyes fréquentes qui durent depuis le mois de mars et qui ne paroissent pas devoir discontinuer ; on fait des prières publiques, les vignes ne commencent à pousser que depuis quelques jours, et on dit qu'il en est un quart de mortes ; les vins ne sont pas chers ; ils se vendent 9 à 10 l. l'ânée. Le bled est augmenté et augmentera considérablement, parce qu'ils sont en pitoyable état en Forest et en Bresse ; l'ânée de bled vaut à ce jour 42 l. à Lyon. On marquera dans la suite ce qui arrivera. Le prince de Russie, son épouze et son beau-père et sa belle-mère, sont partis de Lyon pour Paris, la semaine dernière ; ils voyagent dans toute l'Europe, comme a fait l'empereur, qui pour vouloir ôter les annates au pape et détruire les moines, a nécessité le pape de se rendre à Vienne pour traitter avec lui ; il y est encore, on ne sçait pas ce qui en arrivera. La guerre en Amérique se continue. Les Genevois se sont révoltez contre leur supérieur ; la France y envoye des troupes, canons, etc. ; le résultat sera intéressant. En may 1782, Mr de Grassé, qui commandoit en Amérique, a été fait prisonnier de guerre par Rodney, anglois, qui lui a pris ses dix plus beaux vaisseaux, ce qui attriste toute la France. Du 1er août 1782, j'observerai que les pluyes ont durez jusqu'à la saint Jean-Baptiste, 24 juin, et depuis cette fête, les chaleurs ont étez si fortes que les chanvres, les jardins, les menus grains sont perdus, n'y ayant point eu de pluye, ni apparence. Les bleds sont ramassez et seront très chers. Les denrées sont hors de prix ; la viande vaut 5 s. 6 d. en campagne ; le beurre, onze sols ; le gruière, douze sols, et ainsi du reste. Il est quantité de fallites à Lyon ; le commerce ne va pas à cause des guerres. Le roi vient d'ordonner un troisième vingtième. Le bichet de bled vaut à Lyon, en novembre 1782, 7 l. 5 s. ; les vins se sont vendus, à la foire des Saints, 12 l. l'ânée. M^rs^ les comtes ont été assignez par m^tre^ Rey, procureur, aux fins de payer la congrue d'un vicaire à St-Cyr ; on écrira le résultat dans la suite, novembre 1782 ». — Ff. 49, « Le 7 jeanvier 1784, m^rs^ les bourgeois de Lyon feront élever un ballon très considérable dans les airs, chargé de deux hommes ; ce sont des expériences faittes à Paris : on cherche à voyager dans les airs ; ce ballon a 120 pieds d'hauteur. La récolte en bled, de 1773, n'a pas été bonne ; les bleds se vendent, en décembre 1783, six livres dix sols le bichet. Les vins ont étez abbondants, de petite qualité, et ne se vendent au plus que 9 l. l'ânée ; les vignerons sont réduits à la misère. Il étoit, l'année dernière, plus de 150 taillieurs de pierres dans la parroisse. Les constructions sont tellement cessées à Lyon, que les maîtres taillieurs de pierre ont cessez de faire travaillier ; par là, les ouvriers n'ont rien à faire, ne sachant pas travaillier à la terre ; ils seront forcez d'apprendre. On a chanté le *Te Deum* les fêtes de Noel dernières, en action de grâce de la paix conclue entre la France et l'Angleterre. Rien de nouveau dans l'église de St-Cyr ; le curé a fait enlever partie du marrain qui étoit au cimetière, et se dispose à faire enlever encore plus de deux cent tombereaux de pierres et marrain, par là ledit cimetière sera en bon état. Le s^r^ curé plaide contre m^rs^ les comtes de Lyon, pour avoir une congrue d'un vicaire ; l'affaire est à Paris, par appel de la part desdits s^rs^ comtes de Lyon. Le roy a emprunté en viager, pendant la guerre, environ 160 millions ; il demande, en jeanvier 1784, cent millions pour payer les frais de ladite guerre, toujours en rente viagère, ce qui sort l'argent du commerce. On a enterré environ 70 enfants en 1783, décédez de la petite vérolle ». — F° 58 v°, « Charles Browne Mostyn, gentilhomme de Kiddington, au comté d'Oxfort ; Anne Tucker ; Pyers Mostyn de Talacret, au comté de Flint ; George Talbot ; Marie Witham, épouse de m^r^ de Strom, gentilhomme Scuédois ; Marie Canning, épouse de m^re^ Joseph Blount ; François Fortescue Tourville », 15 août 1784. — F° 59, baptême, dans la chapelle domestique, de « François Fortescue Turville ; parrain Charles Talbot ; marraine, Elizabeth Dormer, épouse du comte de Shreasbury, en Angleterre », 29 août 1784. — F° 67 v°, « L'année 1784 a été abbondante en vin, d'une qualité bonne ; l'ânée se vend, en jeanvier 1785, à raison de 8 à 9 l., et la consommation est difficile. Le bled froment se vend 5 l. 10 s. le bichet. Il n'y a point eu de maladies dans l'année, les ouvriers taillieurs de pierre ne travaillent pas, parce qu'on ne construit plus à Lyon, vu qu'on est menacé d'avoir guerre avec l'empereur ; que les traveaux Perache ont cessez et ruiné plus de quarante grosses maisons de Lyon ; vu encore que les ouvriers quittent la ville à cause des impôts et de la cessation de partie du commerce, ce qui fait qu'il est quantité de maisons à louer. Il est quantité de maisons bâties à neuf au quartier de Veize, rière le grand chemein. Il n'y a rien eu de nouveau dans notre églize ; on a fait enlever partie du marrain et des pierres qui étoient au cimetière, pour faciliter les sépultures et ôter l'humidité qui régnoit dans l'église. Le s^r^ curé poursuit toujours au Parlement m^rs^ les comtes de Lyon, pour obtenir la congrue de son vicaire. On dira dans la suite ce qui en arrivera. Il est plusieurs maisons bourgeoises à vendre dans toutes les parroisses, parce que les citoyens de Lyon, possesseurs desdites maisons, se découragent à cause des tailles qu'ils sont obligez de payer ». — Ff. 96 v°, 97, « Les mois de novembre et de

décembre 1784, ont etez sales par les pluyes ; on a pas pu travaillier. Le mois de jeanvier 1785 a été beau. Depuis le 1er fevrier 1785, jusqu'au 6 avril, jour où j'ecris ces nottes, on a pas fait une journee dans les vignes, à cause des frequentes neiges, qui ont couvertes les vignes et qui les couvrent encore aujourd'hui, tellement que le jour de Pâque, arrivé le 27 mars dernier, la plupart des habitants n'ont pu se rendre aux offices. Les enfants disposez à faire leur 1re communion le jeudi après la Paques, furent renvoyez pour le dimanche de Quasimodo, jour qui fût si mauvais par les neiges qu'ils furent renvoyez de nouveau au 1er beau tems, d'autant mieux que le plus grand nombre desdits enfants n'auroit pu se rendre à l'églize, ce qui arriva encore aux habitants, de telle sorte qu'il n'y eût dans l'église qu'environ cent hommes et comme point de femmes. Je marquerai ci aprez le jour que finira la chute des neiges et du froid. Le bled vaut 5 l. 10 s. le bichet ; les vins bons ne se vendent que 9 l. rendus à Lyon, avec peu de consommation ; toutes les autres denrées sont très chères et la misère est des plus grande. Le jour de fête de saint Nizier, patron de Collonge, les habitants n'ont pu se rendre aux offices ; elle a été le 5e avril ; la rivière de Saône cependant n'a point été gelée en plein. Le 24e avril, j'observe que la neige est fondue depuis peu, que la bize est toujours si forte que les vignes ne bougent point. Ont commencez à pousser le 2 may. On craint une sécheresse. Le vendredy saint, 25 mars, le sr curé ayant intenté procez à mrs les comtes de Lyon, aux fins d'obtenir une congrue pour mr le vicaire du lieu, qu'il payoit de ses deniers auparavant, a transigé avec les seigneurs comtes, par devant mtre Brenot, notaire à Lyon, et la congrue de 250 l. lui a été accordée. Copie de la transaction est dans les archives ; c'est le plus grand coup qu'aye fait led. sr curé, d'obtenir 250 l. Il ne s'agit que de lire les anciennes transactions, et on verra qu'il est fait mention d'un vicaire à la charge du curé ; ces transactions n'étoient point connües à mrs les sindics. *Vide et ora pro rectore benevolo.* Du 11 juin 1785, la récolte, tant en bled qu'en vin, paroit très bonne. Les foins valent 5 l. le quintal et le bled 5 l. 10 s. le bichet ; les vins de 1784 ne valent que 8 l. l'ânée. Du 18 octobre 1785, la récolte en vin a été des plus abbondantes, les toneaux ont manquez presque dans toutes les grosses maisons ; on a foncé des cuvez ; on pense que les vins ordinaires ne vaudront que six livres l'ânée, ce qui réduira les habitants à la misère. Les bleds ne valent que 5 l. le bichet ; les belles semailles font espérer le bled à 4 l. 10 s. Ne vaut que 4 l. 10 s. en décembre 1785. On a fait, en 1785, l'avant-toit à l'entrée de l'églize, et cadetté en plein la sacristie dite des chaizes. Il est un vicaire établi à St-Cyr cette année, par acte reçu Brenot, à Lyon, et les seigneurs sont chargez de payer sa congrue portée à 250 l., le tout, ensuite d'un procez au Parlement. Les vins, en jeanvier 1785, ne valent, les bons, que 8 l. l'ânée et ne sont point recherché, parce qu'il y a abbondance. On a fait nettoyer et enterrer plus de 10 charrées d'ossements [illegible], dans un grand et profond fossé fait au cimetière, pour la montée du clocher, à 5 pieds de distance du mur [illegible] du côté du nord ; les pierres et terres ont étez portées dans les chemeins ». — Fo 118 vo, 119, « Sa majesté Louis seize, ayant porté les portions congrues des curez à 700 l., et celle des vicaires à 350 l., par sa déclaration du 2 septembre 1786, il résulte que le curé de St-Cyr a bien opéré en poursuivant le chapitre de l'église de Lyon au Parlement, aux fins de lui donner la congrue d'un vicaire payé, de tous les tems, par les curez de St-Cyr, qui, aujourd'hui ne seroit plus dans le cas de réclamer ladite congrue d'un vicaire, à moins qu'il n'optat, et même seroit-il bien difficile d'obtenir ce vicaire sous toutes les formalitez portées par les loix. Qu'on voye l'article 3e de ladite déclaration qui charge les curez accoutumez à payer leur vicaire à continuer le payement ; d'où il résulte que si le curé de St-Cyr n'eut pas transigé avec les seigneurs comtes, il seroit tenu continuer le payement de son vicaire, à moins qu'il n'optat, ce qu'il ne fera pas, voulant faire le bien de ses successeurs curez, qui verront accroître leur gros, à mesure que les denrées augmenteront : lesdits seigneurs payant actuellement 250 l. au sr vicaire, étant tenus de payer l'augmentation arrivée par ladite déclaration qu'on voye les tiltres et procédures, le tout est en bonne reigle. La récolte du bled de l'an 1786 n'a pas été abbondante ; cependant les bleds ne valent que 5 l. le bichet en jeanvier 1787. La récolte en vin a été modique ; cependant, vu qu'il en étoit beaucoup de vieux, les vins nouveaux ne se vendent de 12 l. de la bonne qualité, encore n'y a-t-il pas consommation. On travaille, en jeanvier 1787, à faire un pont tout en pierre, au lieu et place du pont de bois, appellé le pont de St-Jean ; cette notte fera plaisir dans la suite. On travaille aussi à faire un autre pont en pierre aux ouvrages Perache, dans la parroisse de Ste-Foy. Le sr curé de St-Cyr travaille à amasser des mattériaux pour construire une habitation pour le maître d'école de la parroisse, et ce sur le terrain dit de la Frairie, prez l'église du lieu. Nota que le sr Boulliant, ayant fait assigner le curé de St-Cyr à ne pas mettre les eaux de la fontaine de Petozan et les pluviales dans le pré de la cure, procez en règle existe, en 1787, pour sçavoir à qui lesd. eaux appartiendront. Le sr curé fera toutes diligence pour se procurer lesdites eaux, et les ôter pleinement audit sr Boulliant. En 1787, ledit sr Boulliant a craint les suites d'un procez et n'a fait aucune diligences, en sorte que le sr curé prend les eaux et ne les donne au sr Bouilliant que lorsqu'il y en a trop et toutes en hiver. On a travaillié à construire l'école publique ; on espère qu'elle aura lieu à la fin de l'an 1787. Le sieur de Chastelus, qui a vicarié environ neuf ans

St-Cyr, a été le premier vicaire payé par m^{rs} les comtes de Lyon, comme on le voit par la transaction. Il a été nommé en may 1787, à la cure de Villeurbanne prez Lyon. Les habitants qui auroient payez 110 l. par an pour son louage, ont refusez de loger son successeur ; par là, le s^{r} curé, qui ne retire aucun denier pour son logement, ayant refusé de loger un vicaire, se trouve seul et le sera jusqu'à ce qu'il aye un logement ; on verra dans la suite ce qui en arrivera ». — F° 121 *bis* v°, « 1787, 1er luminier, Antoine Guillot, dit Tassin ; 2e, Pierre Martin ; 1er recteur de la confrairie, Pierre Bernard ; 2°, Jean-Laurent Rolachon ; porteur de plat..... Païs, habitant, taillieur de pierre. Note que depuis la fête de saint Jean-Baptiste dernière, il n'est point de vicaire dans la parroisse, qu'une messe fête et dimanches, parce que les habitants ne font point diligence pour se procurer un vicaire, en lui donnant un logement ainsi qu'au curé. Il y a apparence que cette affaire aura des suites juridiques ; le s^{r} curé fera diligence aprez les fêtes de Noel de cette année, tems que les assemblées provinciales doivent avoir leur cours. Le s^{r} curé auroit fait planter, les années dernières, plusieurs arbres dans le jardin de la cure ; il en a fait planter dix-huit à misvent, en décembre 1787, dans la partie du jardin rière le grand chemin ». — F° 128 v°, « François Fayerman, gentilhomme anglois, capitaine de marine, du comté de Norvick, résidant depuis plus d'une année en France », 3 mars 1787. — F° 143, « Du 3 jeanvier 1788, il est une cessation dans les ouvrages en soyes, dans la ville de Lyon, à cause de la cherté des soyes, qui a réduit plus des trois quarts des ouvriers à mendier leur pain. Il s'est fait une quête dans la ville, portée à plus de 200.000 l. pour les soulager et les entretenir dans la ville. Pour ce, les vins ne se vendent pas, quoique la récolte n'aye pas été bonne en 1787, les vins nouveaux ne valent que 12 l. au plus haut prix, rendus à Lyon ; les bleds légers se vendent 5 l. 15 s. et même 6 l. le bichet. Le beurre vaut 15 à 16 sols la livre ; les œufs, 12 s. la douzaine, au moins ; la viande se vend 6 sols la livre à St-Cyr. Jusqu'au 3 jeanvier 1788, l'hiver n'a pas été rigoureux, mais il n'est point de jour sans pluye ; la Saône est débordée depuis 15 jours. L'assemblée municipale n'a pas encore été tenue, vu que la provinciale n'est point encore d'accord. On espère qu'en mars prochain, elle aura lieu et fera agir la municipale. Il n'est comme point de malades dans les campagnes. Les taillieurs de pierre de la parroisse ont renvoyez leurs ouvriers, parce qu'il n'est point de nouvelles constructions à Lyon, à cause de la cessation de la fabrique et des droits royeaux qu'on exige. On vient d'afficher à Lyon des défenses aux propriétaires des maisons d'exiger les loyers des appartements des ouvriers en soye, jusqu'à ce que les tems soyent plus favorables ». — Ff. 145-147, « Le parlement de Paris a été exilé à Troyes en Champagne en août 1787, pour avoir refusé d'homologuer les édits du timbre et de l'impôt territorial ; a été rappellé à Paris, selon les souhaits de la nation, en septembre et a repris ses fonctions. Le roi a révoqué lesdits édits, a fait mettre de l'ordre dans ses finances ; a nommé m^{re} de Brienne, archevêque de Toulouze, pour 1er ministre, à la tête d'un bureau de ses finances. On espère que ledit sgr de Brienne sera aussi grand que ses ancêtres. Il convient de lire les débats qu'a occasioné la régie de m^{r} de Calonne, controlleur général des finances, les années dernières. Du 10e octobre 1787, on observera qu'il n'est point encore de vicaire à St-Cyr, depuis la fin de juin dernière, parce que le s^{r} curé n'ayant point de logement payé par la parroisse, ni pour lui, ni pour son vicaire, refuse d'en recevoir un, jusqu'à ce qu'on lui rende la justice qui lui est due. Cette occasion est des plus favorables ; le s^{r} curé refuse encore de le nourrir ; il ne fera point de quête cette année, ni dans la suite ; elle sera pour le vicaire qui se rangera avec les parroissiens, vû qu'il n'est de rétributions de messes que pour un prêtre dans la parroisse et que les habitants croyent le curé obligé de le nourrir, etc. Les choses en sont là ; il n'y a qu'une messe fête et dimanche, et personne n'agit, on verra ce qu'il en sera dans la suite. En décembre 1787, m^{r} l'intendant a rendu une ordonnance, envoyée à m^{tre} Pierre Rey, dit Vizet, sindic de l'assemblée municipale, portante qu'il sera fait un rolle de 360 l., sçavoir : 120 pour l'an 1786, 120 pour l'an 1787 et 120 pour l'an 1788. Le s^{r} curé, mécontent de cette somme, sçavoir de 80 l. par an pour son logement, et de celle de 40 l. pour celui du vicaire, a répondu aux habitants qu'il accepteroit les 120 l. pour les années 1786 et 1787 ; mais qu'il ne prendroit point de vicaire, à moins qu'ils ne lui fournissent un logement. Les choses en sont là, au 3e jeanvier 1788. Le 22e février 1787, le roi a appellé à Versailles les notables de son royaume ; on attend le résultat ignoré de tout le monde. Mr de Vergennes, ministre des affaires étrangères, est décédé le 13 février et l'assemblée a été renvoyée au 22e, et sera présidée par le roi, et par m^{r} de Montmorin, successeur dudit m^{r} de Vergennes. Les mois de jeanvier et février 1787 ont étez très beaux, sans grand froid, sans pluye et sans neige ; les ouvriers ont tous travaillez jusqu'à ce jour 28 février 1787. Les bleds valent 5 l. le bichet, et les vins dix l., quoique la récolte de 1786 aye été très petite. Les s^{r} curé et luminiers commencent à travaillier pour faire une école publique, sur le terrain dit de la Frairie. L'assemblée des notables de France a été commencée le 22 février 1787, à Versailles ; m^{r} de Calonne, controllieur général des finances, a dit, dans son discours, à l'ouverture, qu'il étoit trop d'abus qui avoient pour défenseurs l'intérest, le crédit, la fortune et d'antiques préjugez que le tems semble avoir respectés. Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le salut public, ce sont les plus considérables ; tels sont les abus dont l'existence pèze

sur la classe productive et laborieuse ; les abus des priviléges pécuniaires ; les exceptions à la loi commune et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres ; l'inégalité générale de la répartition des subsides et l'énorme disproportion qui se trouve entre les contributions des différentes provinces, et entre les charges du même souverain ; la rigueur et l'arbitraire de la perception de la taille ; la crainte, les gênes et presque le déshonneur imprimez au commerce des premières productions, les bureaux de traites intérieures, et ces barrières qui rendent une partie du royaume étrangères les unes aux autres ; les droits qui découragent l'industrie, ceux dont le recouvrement exige des frais excessifs et des préposez innombrables, ceux qui semblent inviter à la contrebande et qui tous les ans font sacrifier des milliers de citoyens ; le dépérissement du domaine de la couronne et le peu d'utilité que produisent ces foibles restes ; la dégradation des forests du roi et les vices de leurs administrations. C'est un principe d'uniformité qu'il faut chercher, qui peut seul écarter toutes les difficultez de détail. Nota qu'en juillet 1787, m^r^ de Calonne a été remercié ; s'est retiré en Angleterre, chargé de l'indignation des François. Il est, en septembre 1787, des grandes difficultés entre les parlements et le roi ; celui de Paris est exilé à Troye en Champagne ; on verra ce qui en résultera. Sa Majesté s'étant occupée des différentes formes d'administration qui ont lieu dans les différentes provinces du royaume, pour que la répartition des charges publiques cesse d'y être inégale et arbitraire, a résolus d'en confier le soin aux propriétaires eux-mêmes, et a puizé ? le plan uniforme d'un ordre graduel de délibération, suivant lequel l'émanation des vœux des contribuables et leurs observations sur tout ce qui les intéresse, se transmettroient des assemblées parroissiales à celles du distric, de celles-cy aux assemblées provinciales et par elles jusqu'au trône ; veut une égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt territorial ; a reconnu que la répartition des vingtièmes n'est point répartie sur l'universalité des terres de son royaume, dans la juste proportion de leurs valeurs et de leur production, que les païs d'état s'en acquittoient par des abonnements disproportionnez ; veut substituer aux vingtièmes une subvention générale sur toute la superficie du royaume, qui consisteroit dans une quotité proportionnelle de tous les produits, soit en naure pour ceux qui en seroient susceptibles, soit en argent pour les autres, n'admettant aucune exception, même à l'égard de son domaine, ni aucune autre distinction que celles résultantes des différentes qualitez du sol et de la variété des récoltes. Les biens ecclésiastiques se trouvent nécessairement compris dans cette répartition générale qui, pour être juste, doit embrasser l'universalité des terres, comme la protection dont elle est le prix ; mais pour que ces biens ne soyent point surchargez en continuant de payer les décimes qui se lèvent pour la dette du clergé, le roi, souverain protecteur des églises de son royaume, a résolu de pourvoir au remboursement de cette dette, en accordant au clergé les authorizations nécessaires pour s'en libérer. Les 1ers ordres de l'état seront exempts de toute espèce de taxe personnelle, même de la capitation. Le roi se réserve de faire répartir la taille suivant que les administrations provinciales l'instruiront. L'abolition de la corvée en nature, et la conversion de cette trop dure exigence en une prestation pécuniaire répartie avec plus de justice et employée de manière que sa destination soit inviolablement assurée ; l'affranchissement de la circulation intérieure, le reculement des bureaux aux frontières, l'établissement d'un tarif uniforme, la suppression de plusieurs droits nuisibles à l'industrie, l'allègement du fardeau de la gabelle, voilà le plan en racourcy. L'inféodation des biens du domaine, les forests exceptées, une perception plus exacte du droit de timbre, etc., etc. Du 30 avril 1787, j'observerai que ledit mois d'avril a été très froid, que dans ce moment il tombe de la neige et qu'on assure que les noyers sont gelez, non encore les vignes. Du 5e aoust, les bleds sont peu abondants dans la parroisse, et sont dits très bons en Bourgogne, valent toujours 5 l. le biehet ; les vignes promettent une grande récolte, quoique peu avancée la maturité. Au 24 septembre, on annonce des petites veandanges ; les raisins sont à peine changez, on fera les veandanges en octobre. Ont étez publiées pour le lundi 8 octobre ; il y a eu plus des veandanges qu'on ne s'attendoit d'avoir ; la récolte a été plus forte qu'en 1786 ». — Ff. 171-172, « Grenoble. Le 27 juillet 1788, les affaires des parlements ne sont point reiglées, quoique tout le peuple soit charmé de voir l'établissement des grands baillages et l'impôt territorial changé en un abbonnement des vingtièmes, néanmoins les parlements se roidissent toujours ; le 15 du présent mois, douze gentilhommes de la province de Bretagne ont étez arrêtez et fermez à la Bastille à Paris ; on assure que l'assemblée des états généraux aura lieu cette année suivant la convocation qu'en a fait le roi ; tout est suspendus ; point de justice jusqu'à présent. Le roi doit se montrer et faire connoître à ses parlements qu'il a créé, qu'il peut les détruire. Les Grenoblois disent qu'ils persistent dans leur première délibération. On croit que cette province sera victime de la résistance. Mr Deveaux, général, y préside actuellement avec 20.000 hommes de troupes. Nota que tous les parlements ont étez rétablis au même état que devant en septembre 1788, et les grands bailliages sans fonctions. Mr Necker a été créé de nouveau chef des finances ; on attend l'assemblée des états généraux en jeanvier 1789. Nota qu'en 1714 il est écrit sur pierre à St-Rambert, qu'on passa à pied sec de St-Rambert à l'Isle-Barbe, et que le jour de St-André, 30 novembre 1788, nous avons passé dudit St-Rambert à ladite isle à pied sec ;

nous écrivons du 8 decembre, les eaux sont si rares qu'on detend de sortir des farines de Lyon, que la Saône gelée empêche que le foin, les bleds et bois, etc., ne peuvent alimenter la ville ; toutes provisions de première nécessité sont portées à un très haut prix. Les bleds valent en campagne 7 l. le bichet et les vins 10 à 12 l. l'ânée, à la foire des rois dudit an 1789. Le froid a été très grand pendant tout le mois de décembre ; grand verglas, personne n'a pu travaillier les terres ni les carrières ; la farine se vend 8 l. le bichet, et bien que le pain ne se vende que 2 s. 3 d. la livre, c'est que le s^r Rey, lieutenant de police à Lyon, a fait des recherches pour procurer du bled et surtout des farines dans ces tems de gelée. Edit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, donné à Versailles au mois de novembre 1787, registré en parlement le 29 jeanvier 1788. Voyez cet édit qui donne aux non catholiques l'état civil dans le royaume. En 1788, le s^r curé a obtenu de m^re Terrey, intendant à Lyon, une imposition de 120 l. par an, pour le logement du curé et du vicaire, sçavoir 80 l. pour le s^r curé et 40 l. pour le s^r vicaire. Le s^r Mercier, de Collonge, travaille en avril 1788 à faire un rolle pour lever lesdites impositions. Pierre Pernoux, de la Baticolière, est nommé porteur du rolle. Le s^r curé, non content de cette imposition, demande la reconstruction du presbitère ; le s^r Dupoux, architecte à Lyon, a été nommé par m^r l'intendant pour dresser procez-verbal de l'état du susdit presbitère ; il y a eu assemblée et procez-verbal dressé par ledit s^r Dupoux ; on attend le résultat. Le s^r Champier, venu vicaire en février dernier, s'est mis en pension à raison de 20 sols par jour chez le s^r Davier, chez lequel il est logé et nourri. On verra ce qui résultera dans la suite des démarches que fait le s^r curé. Le 2° mai 1788, m^re Antoine de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, est décédé à Paris, dans son abbaye de St-Victor, âgé d'environ 76 ans ; il a tenu l'archevêché de Lyon 30 ans au moins, a fait grand bruict dans le diocèze, en réformant le chapitre de l'église de Lyon, donnant une liturgie complette à tout son diocèse, et a été grand protecteur de m^rs les missionnaires, des oratoriens et de m^rs les dominicains, chez lesquels il tenoit séminaire, indépendament de ceux de St-Irénée et de St-Charle, qu'il paroissoit ne guère estimer. Mgr Ives-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon en 1752, fait évêque d'Autun en 1767, ayant la feuille des bénéfices consistorieaux, a été nommé par le roi à l'archevêché de Lyon, et ce, selon les souhaits du clergé de Lyon ; a fait prendre possession par m^r le doyen de l'églize de Lyon et n'a point paru en décembre 1788. En octobre 1789, n'a plus la feuille des bénéfices ; n'a point paru à Lyon jusqu'à ce jour 30 novembre 1789, donne ses mandements à Marolle, village sur la Seine, à deux lieues de Paris, où il réside ; viendra à Lyon quand il pourra, etc., etc. Le 8e mai 1788, le roi Louis seize a tenu son lit de justice à Versaille, a fait une réforme dans ses parlements, y a établi, à Paris, une cour plénière, et la grande chambre seulement ; a créé plusieurs bailliages dans le royaume qui jugeront définitivement jusqu'à la somme de 4000 l., et a fait des grands bailliages comme à Lyon, qui jugeront définitivement jusqu'à 20.000 l. Item a fait un nouveau code criminel et rendu plusieurs autres édits, qu'on peut voir imprimez. Le 7° juillet 1788, l'ambassadeur fils Hider Alix, princes et roi dans les Indes, est passé par Lyon pour se rendre à Versailles, il a été reçu par ordre du roi avec toutes les cérémonies et honneurs dus en pareil cas. Son cortège étoit nombreux ; il étoit accompagné de 4 princes ou généreaux de ses états, tous habillez en turbans et mousselines, avec des longues barbes. On pense qu'il sera très bien reçu à Versailles, vu qu'Hider Alix auroit prêté des secours aux troupes françoises dans les Indes dans la dernière guerre que la France a eu avec les Anglois dans leur païs. En juilliet 1788, tous les parlements du royaume ne font aucune fonction ; il est un arrêté entre tous les membres de ces parlements de n'accepter aucun emplois. Les peuples se révoltent de toute part ; on attend avec impatience que le roi mette fin à ces divisions, je dirai dans la suite ce qui en sera résulté. Le parlement de Grenoble, exilé dans leurs terres, ne veut point se rendre ; le peuple s'est soulevé, ne paye aucun impôt, et le ministère y envoye 15.000 hommes de troupes ». — Ff. 195 v°-197, « Le 9 novembre 1789, l'Assemblée Nationale a décrété que les biens de l'église appartenoient à la nation ; par là elle espère que la vente des biens mainmortables sera prochaine, pour payer les deptes de l'état, en donnant une pension aux curez, vicaires, moines et moinesses ; il est aussi question de limiter les revenus des évêques, etc., etc. J'écris du 25 novembre 1789, que l'Assemblée Nationale est paisible au Louvre, à Paris, où réside le roi ; il est tous les jours des décrets nouveaux en faveur des peuples ; l'état, à ce moment, a besoin de 868 millions pour la fin de cette année et pour l'année prochaine ; si on vend les biens de l'églize, on payera les créanciers de l'état. En décembre 1789, les titulaires de bénéfices, sans aucun excepté, ont étez tenus, en vertu d'un décret de l'Assemblée Nationale et des lettres-patentes de Sa Majesté, de donner la déclaration de tous les biens, meubles et immeubles, de leurs bénéfices, sous de graves peines. Le curé de St-Cyr a obéi ponctuellement à la loi. Il est une infinité d'écrits qui annoncent tout ce qui se passe à l'Assemblée Nationale, dont le curé qui me succédera aura pleine connoissance. On a tout lieu d'espérer ce jourd'hui, premier jeanvier 1790, que la régénération de la France est proche, la paix et la tranquillité règne tant dans la capitale que dans les provinces. Le roi, jaloux de voir les opérations qui se font, est adoré par ses peuples, seule félicité qu'il doit rechercher. 1789, 10 jeanvier. J'observe que les vins ne se vendent que 12 l. l'ânée,

que les bleds valent 8 l. 10 s., que le froid rigoureux qui subsiste depuis le 8 décembre 1788 est cause que toutes les denrées sont hors de prix. Il n'est aucun ouvrier qui aye travaillié depuis lesdits jours 8 décembre jusqu'à ce jour 13 jeanvier 1789. Le Rhosne et la Saône sont gelez tellement qu'on passe avec des charrettes sur l'un et l'autre fleuve depuis un mois. Le s^r curé avoit environ 600 benes charbons de terre, qu'il a remis sans bénéfice à ses parroissiens, et qui l'ont grandement remerciez. Le commerce à Lyon est totalement négligé ; on a fait des quêtes en 1788 et en 1789, pour le soulagement des ouvriers ; malgré ces grands secours, les campagnes abbondent en pauvres qui sortent de Lyon. Tous les corps et parlements du royaume sont soulevez : on attend la tenue des états généraux du royaume pour reigler et mettre ordre aux finances du royaume. M. Necker, controlleur général, homme unique pour le bien général, fait l'unique ressource qu'on puisse espérer. Le s^r Ranchon, curé, n'a point de procez avec les seigneurs comtes de Lyon ; l'église est en bon état ; il travaille pour son presbitère dont la connoissance est renvoyée à m^rs de l'Assemblée Provinciale de Lyon. 1er luminier, s^r Pierre Maître en 1789 ; 2e Sébastien Rollin ; 1er recteur, Pierre Bernard ; 2° Jean-Laurent Rolachon ; porteur du plat, Guyot Païs ; 1er recteur des pauvres, Etienne Beney (sa première année) ; 2e recteur, Cire Perret. En octobre 1789, m^r l'évêque d'Autun et autres ont donné des sçavants mémoires pour la vente de tous les biens d'églize ; on court aprez l'argenterie, pour faire du numéraire. Le dégel est arrivé le 13 jeanvier par un vent impétueux ; les glaces du Rhosne ne sont parties que le 16 jeanvier ; elles ont cassez et entraînez sept moulins à farine, cassez les autres ; entraîné une frize, une fabrique de chocolat et une autre fabrique de teinture en cotton. Aux ouvrages Perache, le pont a été cassé et n'est point parti. Le 17e jeanvier, jour de Saint-Antoine, j'étois à Lyon, lorsque les glaces de la Saône partirent ; la désolation étoit répandue partout ; à midi et demi, les glaces arrivèrent en si grande abbondance qu'elles s'arrêtèrent au pont de Serin, pont construit par la Charité de Lyon, prez les premières portes de Veize ; elles s'accumulèrent tellement, qu'elles renversèrent totalement ledit pont de bois très fort, sur lequel les plus grosses voitures passoient, et ce pont fut enseveli sous les glaces qui, à sa chûte, éleva les eaux et les glaces de façon que tous les batteaux, plattes, furent fracassez et entrainez, passèrent sous le pont de St-Vincent et sous celui de Pierre, et tout a été perdus ; le 20 dudit mois, le vent tient toujours très fort, la Saône est débordée ; les farines et les bleds sont très rares et très chers ; l'ânée de bled se vend 53 l. ; la farine qu'achette nos habitants, non belle, se vend en Veize 8 l. 15 s. le bichet ; les vins, cette foire des rois, ne valent que 10 à 12 l. l'ânée, et peu de demandeurs. Nota que ledit pont de St-Vincent n'a été qu'endommagé, ainsi que celui d'Ainay ; on a commencé l'an 1788 à construire un pont en pierres, [illegible] appellé le pont de St-Jean ; mais quand sera-t-il finis. Le pont volant, construit sur des bateaux prez ledit pont St-Jean, a été entrainé par les glaces. Du 25 février 1789, j'observe que les habitants n'ont pu travaillier leurs vignes depuis le départ desdites glaces, parce qu'il pleut ou neige tous les jours. Les vins sont portez à 15 l. l'ânée à la fin de la foire des rois, vu qu'on craint que les vignes n'ayent souffert par les grandes gelées et verglas. Le 31 mars, j'observe que tout le mois de mars a été pluvieux, qu'on a pas taillé le quart des vignes ; dans ce moment il tombe de la neige ; on écrira cy aprez ce que la récolte deviendra. Le bled vaut 9 l. le bichet et les vins 14 à 15 l. l'ânée. En juin, le bled vaut 10 l. 5 le bichet ; en julliet 1789, le bichet de bled vaut 10 l. 15 s. à la Grenette ; on commence à moissonner le 16 julliet. Les vins sont augmentez, valent 16 l. l'ânée en julliet. On conduit de Lyon à Paris des voitures de farine ; le pain y vaut 4 s. 6 d. la livre, et à Lyon 2 s. 9 d., le pain bis, et 3 s. 9 d. la miche. Les États Généraux se sont assemblez à Versailles le 5 may 1789, et n'ont rien fait jusqu'à ce jour 28 juin 1789. Les trois ordres sont divisez, de façon qu'à ce jour on craint que les peuples ne se soulévent ; les mémoires qui paroissent et qui paroîtront seront grandement intéressant pour tout homme curieux de ce qui s'est passé dans le royaume. Le tout sera sans doute imprimé dans un ou deux volumes. Le 13 julliet 1789, Mrs Neker et de Montmorin ont étez exilez ; grand trouble à Paris et dans toutes les provinces ; le peuple de Lyon a tenu plusieurs jours les portes de la ville ouverte, on y a entré toutes sortes de denrées sans payer ; les nommez Raffin et Bernolin, de St-Cyr, ont été tuez aux portes de Veize, ainsi que les cheveaux de leurs charrettes. Il y avoit 50.000 hommes de troupes, tant à Paris qu'à Versailles ; toutes les provinces se sont soulevées et se sont emparées des arsenaux. La milice parisienne, s'étant emparée des canons et fusils des invalides, et de là, s'étant rendue à la Bastille pour y prendre des armes, le gouverneur de Paris, Mr de Flesselles, ceux de ladite Bastille ont fait lever les ponts-levis, et ont fait assasinner 32 jeunes gens dans la cour de ladite Bastille, le 14 julliet matin. Le peuple attroupé s'est emparé par escalade de ces prisons, a élargi les prisonniers, démoli partie desdites prisons, et a taillié en pièces lesdits Flesselles et trois aultres gouverneurs. M^r l'archevêque de Vienne, au nom de l'assemblée, s'est rendu chez le roi pour lui dire que tout étoit perdu, Paris, lui et sa famille. Dès lors, le roi, accompagné de m^rs ses frères, s'est rendu à l'assemblée, y a fait un discours qui a calmé les esprits, a renvoyé les troupes, rappellé pour la 4e fois Mr Neker, de façon qu'aujourd'hui, 21 julliet le calme paroit devoir durer. Toutes villes et villages sont prests à prendre les armes ; à Lyon, la jeunesse

[illegible] la garde dans la ville, et s'est emparée de l'arsenach, du grenier à poudre, etc., etc. La noblesse, le clergé et les communes paroissent d'accord ; on attend qu'ils s'occuperont à présent de reigler toutes affaires. Le roi paroit avoir été mal conseillé ; on en veut à son conseil. En octobre 1789, le roi s'est rendu à Paris, pour y faire son séjour ; il y a été appellé par plus de trente mille citoyens ou femmes de Paris, qui se sont rendus à Versailles ; on espère que les troubles cesseront. L'Assemblée Nationale a suivi le roi ; par là les aristocrattes disparoitront. Il convient de lire tout ce qui s'est passé rien de plus intéressant pour la nation. La paix règne à Paris et dans les provinces. Depuis quelques jours les bleds valent 9 l. le bichet, encore n'en trouve-t-on pas. Il est une loi martiale pour ranger les attroupements des peuples ». — F° 201 v°, « Anne, fille de Jean Juheeler, laboureur au village de Brails, comté de Ivartrick en Angleterre, domestique chez le s^r Opton, hollandois, résidant dans cette parroisse », 4 mai 1790. — F° 213 v°, « L'an 1791 et le premier jour dudit an, le s^r curé de St-Cyr, pour se conformer aux ordonnances du roi, auroit envoyé trois fois, dans le cours du mois de décembre dernier, chez m^r Basset, lieutenant général à Lyon, pour avoir des registres par lui paraffés, pour s'en servir dans sa parroisse, pendant l'an 1791, et parce que ledit Mr Basset auroit répondu qu'il ignoroit s'il seroit chargé de la distribution des registres, vu que m^rs les officiers du district de la Campagne de Lyon n'auroient pas étés nommés ou n'auroient pas encore prêtés le serment civique, le 27 décembre dernier ; le s^r curé de St-Cyr, désirant apprendre à qui il faut s'adresser pour faire paraffer des nouveaux registres, ne pouvant se dispenser d'écrire les actes qu'il est tenu faire dans son ministère, les a porté dans ce registre, sauf à les transcrire dans les registres qu'il espère se procurer incessament. Ranchon, curé. Nota qu'à compter du 1er jour de l'an 1791, les curés ne peuvent et ne doivent point exiger de rétributions de leurs fonctions dans leurs parroisses, ce qui sera exécuté avec plaisir ». — Ff. 220-221, « Le 23e may 1791, les officiers municipeaux de la parroisse de St-Cir, dont le s^r Jean Lauras est maire, ont fait faire un drappeau neuf à Lyon, ont achetté un tambour cuivre et fait faire un habit d'ordonnance au tambour, le tout ensuitte d'une quête faitte dans la parroisse pour payer le tout. Il est une milice parroissiale à St-Cyr, qui doit se rendre prez la digue du Rhosne, au camp fédératif, convoqué par m^rs les municipeaux de la ville de Lyon, pour le 30 du présent mois ; on pense qu'il sera composé de plus de 20.000 hommes armés ; le s^r Ranchon, curé, sera l'aumônier de sa troupe. On verra imprimé tous les effets de la révolution actuelle, pour ce, je n'en parlerai pas ; je dirai seulement que l'Assemblée Nationale a commencé en may 1789, et qu'en may 1790 tout le clergé attend d'être anéantis, sauf les curés. *Videbitur infra.* Le pain vaut, en may 1790, 2 sols 6 d. et la miche 3 s. 9 d. ; le bichet de bled vaut 10 l. à Lyon. Les vins nouveaux se vendent 20 l. l'ânée ; les vins vieux valent 24 à 26 l. l'ânée, parce que la misère est grande ; les vins, quoique rares, ne sont pas à haut prix. La misère est grande à Lyon et en campagne par la cessation des fabriques ; cependant il existe un luxe de part et d'autre, qui n'annonce point de misère. L'histoire des évènements arrivés en 1789 et 1790 sera très intéressante ; la nation françoise semble devoir prendre un essort inattendu ; la noblesse et le clergé sont consternés ; il a falu du désordre pour rammener l'ordre. La récolte en foin a été très bonne ; le foin vaut 2 l. le quintal. La récolte en bled est dite bonne dans bien des païs ; a été bonne dans cette parroisse ; le bichet de bled se vend 6 l. 10 s. On espère l'avoir à 6 l. et à 5 l. 10 s., ce qui est difficile à croire, vu que le bled vieux est consommé. Il y a eu un soulèvement dans les peuples de Lyon, le 8 et jours suivant de julliet dernier ; on a chassé des portes de Lyon tous les commis, de façon que la municipalité de Lyon n'a pu arrêter ce désordre jusqu'à ce jour 15 août 1790. Il y a eu quelques personnes tuées, le peuple en a pendu, entre autres un soldat suisse ; on a arboré l'étendart rouge à la maison de ville depuis plus de 15 jours ; le peuple de Bourgneuf a tiré plus de cent coup de fusil sur les gardes Suisses, en a blessé plusieurs. On a fait visite dans ce quartier, mis en prison plusieurs soupçonnés d'avoir tiré, et on a enlevé environ mil fusils que ces ouvriers avoient enlevés à l'arsenach de Lyon, et quantité de sabres. On attend, le 17 de ce mois, 5000 hommes de troupes pour discipliner ces rebelles, et faire rentrer aux portes les commis. Observer que, depuis le 8 julliet susdit, les particuliers de Lyon ont fait entrer tous les vins qu'ils ont pû trouver dans les campagnes, qui tous, ainsi que toutes les autres marchandises sujettes aux entrées, n'ont rien payées, ce qui fait plus d'un million de perte pour la ville. Mr Savi, maire, n'a pu parer tous ces désordres. Le département de Lyon, les districs et cantons sont arrêtés ; et m^rs les officiers sont nommés, mais encore sans exercice ; on attend que la justice soit organisée ; tout est impunis : on craint des soulèvements dans toutes les villes du royaume. Le 22 août 1790, on a réouvert les bureaux des portes à Lyon ; il est environ 4000 hommes de troupes de ligne dans la ville, par là, tout paroit tranquille. On a arboré l'étendard blanc à la place du rouge. En septembre 1790, grand trouble dans le royaume à l'occasion des assignats, créés pour payer les finances à tous les possédants charges qui seront détruites. On est menacé d'en voir circuler pour deux milliards et deux cent millions ; lesquels assignats seront employez à payer les biens qui seront vendus, tant du clergé que du domaine du roi. Les bleds quoiqu'abbondants se vendent, en septembre 1790, 42 l. l'ânée, même 45 l., le plus beau. Les vins sont hors de prix, le vieux se vend 36 l. l'ânée ; les vignes pro-

mettent peu. Les officiers municipeaux de St-Cyr ont imposé leur curé à 180 l., sur les rolles des tailles de la présente année 1790 (nota que c'est pour sa congrue seulement), somme exorbitante. Les curés voisins ne sont imposez qu'à des petites sommes pour leurs congrues. Le curé de St-Cyr entend se pourvoir par-devant le directoire du département de Lyon et obtenir justice ; ce dont il sera fait mention dans la suite. En décembre 1790, les aristocrattes de la ville de Lyon, d'accord avec ceux des différentes provinces, ont tenté une contre révolution dans la ville de Lyon, qui auroit eu lieu, si les personnes corrompues par argent n'eussent fait leur déclaration à la municipalité de Lyon, la veille de l'assaut projetté. Le s^r^ Guillien de Pougelon, avocat à Lyon, avec deux autres seigneurs de village, ont étés arrêtés et conduits à Pierre Encize, comme chef de laditte contre révolution. On attend des ordres de l'Assemblée Nationale. Toute la ville est armée jour et nuit, pour prévenir les incendies projettées, etc., etc. ». — Ff. 244 v°-245, « Le roi a sanctionné la constitution le 14° septembre 1791. Les princes françois, sortis du royaume, engagent les puissances voisines à déclarer la guerre aux François, sous prétextent (*sic*) que les peuples demanderont la liberté et les avantages de la constitution françoise. Du 13 octobre 1791, la France est menacée ; ses frontières sont gardées par plus de 300.000 hommes, troupes de ligne et nationales. La récolte en vin de l'an 1791 n'a pas été abbondante ; les vins sont très bons et valent 24 l. l'ânée en argent, et 28 l. en assignats ; le 13 octobre susdit, le bled vaut 7 l. 10 s. le bichet; le foin 4 l. 10 s., vu qu'il n'y a point eu de petit foin, ni légumes, ni bled noir, ni raves ; le bichet de truffes se vend couramment 6 l. ; la sécheresse a été si grande que tous les menus grains ont manqués. Point de pluye depuis le mois de juin jusqu'au 12 du présent mois d'octobre ; on espère pouvoir labourer les terres et les ensemencer bientôt. La 2e législature est en fonction depuis le 1er octobre 1791. Du 20 mars 1791, je dis que l'hiver dernier n'a pas été rigoureux, que la récolte en bled et vin de l'an 1790 n'ayant pas été bonne, les vins se sont vendus, jusqu'en julliet 1791, à raison de 20 l. l'ânée et les bleds-froment à raison de 6 l. 10 s. le bichet. Le commerce à Lyon a été très bon, les ouvriers dans tous les genres ont travailliez et travaillent jusqu'à ce jour 28 août 1791. La cherté des soyes fait craindre que les fabriques ne cessent leurs opérations, et que l'hiver prochain ne soit rude de toute manière. En août 1791, on espéroit une bonne récolte, tant en bled qu'en [illegible] La récolte en bled n'est point abondante : il y a eu assez de grains mais peu de paille ; le bled vaut 6 l. 10 [illegible] 2 l., qui ne valoit l'année dernière que 24 sols le quintal. Les vins vieux se vendent 40 l. l'ânée et les vins de 1790 se vendent 30 l. l'ânée. Observés que la récolte en vin de la présente année 1791 promet peu, que la bise qui a duré plus de 15 jours fait couler les raisins, que les chaleurs excessives, qui durent encore, ont dessechés la terre depuis deux mois, de façon qu'il n'y aura point de petit foin, point de raves, point de bled noir et peu de légumes. La Saône est sans eau ; on la passe à pied sec depuis St-Rambert jusqu'à l'Isle. Nous attendons la semaine prochaine, fin d'août, que le roi sanctionnera la constitution qui doit lui être présentée incessament. Les papiers publics instruiront les curieux, jaloux de connoître la constitution françoise et les différentes secousses qu'elle a éprouvé ; toutes les villes, bourgs et villages de France s'attendent, armés, à une contre-révolution. Le royaume est entouré de troupes de ligne et de gardes nationales, par la raison *si vis pacem, para bellum*. On ne voit point d'argent, ceux qui en ont gagnent 18 pour cent en l'échangeant contre des assignats. Ces assignats sont donnés en payement par tous les citoyens. Il en existe de toutes les valeurs ; les moindres sont de 5 l. Il est des mandats dans la ville de Lyon, faits par les différentes sociétés de commerce, depuis 10 sous jusqu'à six livres. Le traittement des fonctionnaires publics s'exécute lentement ; le curé de St-Cyr n'a pas encore pu le reigler avec m^rs^ du district. Dimanche prochain, on nomme 15 députés pour la seconde législature et 5 supléants. Plusieurs curés du voisinage, curé de Collonge, Ecully, Chasselai et autres, comme réfractaires, ont été renvoyés et remplacés. Les troubles reignent partout : il est à souhaiter que la constitution ait lieu, par là les campagnes seront allégées ; chacun payera les impôts au prorata de ses possessions ». — F° 265, « Arrêté par moi François-Aimé Durand, maire de la commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or, soussigné, ce 31e jour de décembre 1792. A.-F. Durand, maire ». — F° 266, « Il est 44 baptêmes, 34 enterrements, 8 mariages (1792). Les registres sont tenus par l'officier public, à commencer du 1er jeanvier 1793 ». — Registres parafés par Gesse (1782), Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-CYR-LE-CHATOUX

Arrondissement et canton de Villefranche.

Église sous le vocable de Saint-Cyr, annexe de Vaux ; archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Cluny, élection de Villefranche, justices de Chambost et de Montmelas.

E. Suppl. 916 (GG 1.) — In-4°, 130 feuillets.

1711-1792. — Actes dressés par les vicaires Bachot (1711), Vezin, curé de Saint-Sorlin (1711-1734), Cherpin (1781-1783), Aymard (1785), Colaud (1786-1788), Chabrier (1789), Bouchacour (1791), Duplain (1791-1792), et Richard, curé de Vaux, Despiney, Durand, Lasalle, Fernex, etc. — Ff. 2, 5, 6, 9-16, 19, 20, 27-40, 46, 49-52, 55-92, 98, 101, 102, 106, 110, 114, 118-120, 124-126, 130, blancs. — Ff. 42-45, rongés à droite ; f° 54, rongé au bas à droite ; ff. 93, 94, usés en tête et à mi-hauteur à gauche ; ff. 112, 113, 122, 123, rongés en tête à gauche ; ff. 128, 129, rongés en tête et au bas, à gauche. — En déficit, registres de 1713, 1715-1717, 1720-1729, 1735-1780, 1784, 1790. — Une note postérieure à 1850, collée sur le feuillet 127, spécifie qu'il existait deux paquets de registres paroissiaux de 1662 au 4 juillet 1742, et du 31 décembre 1742 au 27 novembre 1782. — F° 25, « Visé dans le cours de la visitte générale de monseigneur l'archevêque résidant à Villefranche, ce 6e octobre 1719, signé N. Navarre, promoteur. Vezin, curé de St-Sorlin ». — F° 109 v°, « Mr le compte d'Arod de Pierrefillant à St-Cyre ; César de Mont-d'Or, baron de St-Just, prieur de Champdieu en Dauphiné », 27 septembre 1786. — Registres parafés par Terrasson (1711, 1712, 1714), Mignot (1718), Janson (1719, 1730-1732, 1734), Noyel (1733), Guérin (1781-1783, 1785-1789), Pezant (1791-1792).

SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu.

Saint-Cyr-les-Sainte-Colombe, annexe de Sainte-Colombe. — V. Sainte-Colombe.

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Didier, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon, justice de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Chapelle rurale de Saint-Fortunat.

E. Suppl. 917 (GG 1.) — In-4°, 287 feuillets.

1583-1627. — Actes de baptêmes dressés par les curés Perrin (1583-1602), Bartholin (1602-1610), les vicaires Guyot (1589-1592), Crozet (1593-1594), Petit (1594-1595), Bleyn (1596-1597), Verset (1598-1603), Bourganel (1610-1627), et Meygret, vicaire de Saint-Cyr, Pomier, Monginot, Favard, etc. — Ff. 55, 56, 58, blancs. — F° 21, usé en tête ; f° 111, échancré au bas. — F° 164, usé sur les bords, lacéré au bas à droite ; f° 165, rongé en tête ; f° 208, le tiers supérieur enlevé ; f° 215, un acte enlevé en tête ; ff. 251, 252, rongés sur les bords, lacérés au bas à droite ; ff. 274-287, rongés en tête à droite. — F° 57, liste de débiteurs pour frais d'enterrements. — F° 92, « Jehan Sève, sieur de Fromentes, bourgeois de Lyon », 20 mai 1597. — F° 156 v°, « Jane Beatier, femme de feu noble Guyot de Masso, sr de Sainct-André et Hivors », 28 août 1604. — F° 208 v°, « Nuds sur terre sommes venus, sans apporter or ne vesture, retourner en terre tout nuds nous faut, pour estre aux vers pasteure ; grand et petit, vallet et maistre, riche, pauvre, noble, villint mourir convient sans plus renaître à rendre compte tout à plaint, il est certain à tous chrestiens fidèles que avant le jugemant général auquel recevoir ou pour ses bienfaict vie éternelle, ou pour ses malfaict tourmant perpé-

tuel il est nesessaire... GAYET ». — F° 221, « Le jour du corptz de Dieu, l'an 1614, environ unze heure du matin, il fiet un sy grand van que on pansoit qu'il abatroiet tous les arbres ». — F° 229, « Anthoine Empère, mr jardinier demeuran à Lyon », 5 janvier 1616. — F° 283, « Le XX du moys de juin 1626, à six heures du soyer, il fiet un sy grand vant de peu de durée com pansoy que lon abattoiet tous les arbres ».

E Suppl. 918 (GG 2. — In-8°, 307 feuillets.

1608-1645. — Actes de baptêmes dressés par le curé Bartholin (1614-1645) ; les vicaires Bourganel (1610-1627), Luquyeu (1635-1639), Noyer (1639-1641), et Merlin, vicaire de Dardilly, Bénier, etc. — Ff. 144-146, 148, 213, 214, 218, 255, blancs. — F° 1, baptêmes de 1608 ; ff. 2-307, baptêmes de 1610-1635, doubles en partie du registre précédent. — F° 82, 104, 119, lacérés en tête. — F° 2, « Oraces Cardons, marchant bourgois de Lion ». — F° 24, « *Presta quesumus omnipotens Deus ut qui beati Fortunati martyris tui natalitia colimus intercessionne ejus in tui nominis amore roboremur per Dominum*. — F° 51, « Marrie de Renauld, fille de feu noble Nicollas de Renauld (Regnauld), vivan seigneur d'Hulin », 22 janvier 1620. — F° 157 v°, « Comme ainsi soit qu'en l'année 1628 et au commencement du moys d'aoust, en l'année ditte, Dieu par sa divine bonté et permission ast voulu jetter son fléau sur la ville de Lion par le moyen du mal contagieux, à raison duquel environs la moytié du peuple de lad. ville seroit deceddé dud. mal, deppuis led. commencement d'aoust jusques à la fin d'octobre que led. mal s'aulmentant de plus en plus, presque tous les habitans, citoyens et bourgeois de lad. ville se seroient retiré ès villages circonvoisins de lad. ville, pour évitter danger de leurs vie. Or est-il que pour servir à la postérité et en temps et lieu, nous soubsigné certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra que pandant lesdicts troubles et temps de contagion, sr Jehan Thévenon, marchand en drapt de soye aud. Lion, s'est retiré avec damoiselle Françoise Ballet, sa femme et leurs famille, au lieu et parroisse de St-Didier-au-Mont-d'Or, dans la maisons et domeyne du sr George Ballet, beau-père dud. sieur Thévenon, où estant pendant leurs demeure ? et lhors desdicts troubles, lad. damlle Françoise Ballet est acouchée de Jehanne Thévenon, sa fille...», 27 octobre 1628. — F° 202, « Nicolas Richar, seigneur de La Barrolière », 15 janvier 1634. — Ff. 217-215, tables des actes de 1627-1630. — F° 219, « Madame la duchesse de Crois, fille de Mr le marquis d'Heurfé (?), alla de vie à trépas le mardi avant le 18 novembre, à Paris, comme apert par letre signé escripte à Barthollin... ce fust le 15 novembre 1639 ». — F° 286, « Jacques Cardon, seigneur de La Roche, parroisse de Saint-Didier », 28 février 1644.

E. Suppl. 919 (GG 3. — In-4°, 280 feuillets.

1650-1681. — Actes dressés par les curés Bartholin (1650-1656), Joyard (1656-1681), et Boillet, curé de Saint-Cyr, Deynans, Carret, Mathieu, fr. Théophile, capucin, Niel, Borron, Garcin, Jantet, etc. — Ff. 80-95, 109, 203, 204, 206, 272-279, blancs. — Ff. 1, 47, 48, usés sur les bords, f° 262, lacéré dans les angles à gauche ; ff. 263, 263 bis, 264, 270, 271, usés sur les bords. — Ff. 1-48, baptêmes de 1650-1656 ; ff. 49-79, enterrements 1656-1674 ; ff. 96-108, mariages 1663-1674 ; ff. 110-203, baptêmes 1656-1674 ; ff. 207-226, les trois actes 1674-1676 ; ff. 227-279, les trois actes 1673-1681. — F° 20, baptême dans la chapelle de la maison noble de La Roche, 22 septembre 1652. — F° 50, transport au cimetière de Vaise des ossements de Jacquemette Berthollon, 1657. — F° 98, mariage dans la « chapelle de St-André, riesre St-Didier », 26 novembre 1665. — F° 125, « Mathieu Sève, seigneur de St-André », 15 avril 1659. — F° 163, « Mathieu de Sève, baron de Flescher, seigneur de Pharin, Lymoneis, Villette », 30 novembre 1666.

E Suppl 920 (GG 4. — In-4°, 263 feuillets.

1681-1699. — Actes dressés par les curés Frégelot (1682-1683), Fravègue (1683-1699) ; les vicaires Rivet (1681-1684), Pomey (1684), Derives (1684-1686), Chabert (1686-1687), Calan (1687-1688), Derives (1688), Talon (1689), Chalas (1690), Mabeuf (1690), Comte (1691), Second (1691), Guis (1691-1694), Viennoys (1694-1696), Garcin (1696-1699), et Besson, curé de Limonest, Niel, Abrigeon, Regnault, etc. — Ff. 133-140, 236-241, blancs. — F° 102, usé en tête ; f° 47, usé au bas. — F° 209, Claude de Barancy, écuyer, seigneur de Sandal », 1 juin 1696. — F° 210, « Claude Barancy, écuyer, seigneur de Sandrans », 24 juillet 1696. — F° 245, « Claude Barancy, seigneur de Sandars », 21 juin 1698. — Registres parafés par Roubiliac (1693), de Lucenay (1698-1699).

E Suppl. 921 (GG 5. — In-4°, 206 feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par les curés Fravègue (Fravego) (1700-1706), Fuzeaud (1706-1718) ; les vicaires Garcin (1700-1701), Tourret (1701-1702), Dubreuil (1702), Michel (1703-1704), Autard (1704-1706), Tremolière (1706),

Picholet (1707-1710), Devissac (1709), Le Gras (1710-1714), Riche (1714-1715), Simon (1716), Delavena (1716-1718), Giraudier (1718), et Mivière, prêtre, Picholet, Vidal, Delfau, etc. — Ff. 30, 39, 69, 92, blancs. — F° 14, « François d'Andre de Fromente, escuyer », 25 septembre 1701. — F° 89, « Laurent Dubost, escuyer, s^r de Corsin », 26 octobre 1707. — F° 169, « Claude Thévenet, escuyer, seigneur de La Roche ». 19 juin 1715. « L'an 1715 et le 24e juin, la grosse cloche de cette parroisse a esté bénie et nommée Marie, par moy, curé soussigné, ensuitte de la permission qui m'a esté accordée par monsieur l'abbé La Croix, vicaire général de monseigneur l'archevesque de Lyon, en datte du 23e dud. Le parrain a esté Claude Thévenet, escuyer, seigneur de La Roche et de La Reinellotte ?, et maraine madame Marie de La Selle, épouse de Pierre Mauvernay, escuyer... secrétaire du roy, maison couronne de France, élu en l'élection de Lyon, en présence de noble Abraham Goy, advocat en Parlement, de m^re Joseph Thévenet, docteur de Sorbonne, prieur de Pomier, de Monsieur Corisal, marchand, bourgeois à Lyon, et des sousignes. Thevenet, Marie Delaselle, Fuzeaud, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1700, 1701, 1703-1717).

E Suppl. 922 (GG 6.) — In-4°, 214 feuillets.

1719-1738. — Actes dressés par le curé Fuzeaud ; les vicaires Giraudier (1719), Dugayby (1719-1721), Peronnet (1721), Beluze (1722-1730), Chabal (1730), Gillier (1730-1731), Willermoz (1731-1736), de Seyssel (1736-1738), et Beluze, curé de Menuefamille, Gillier, etc. — Ff. 177, 199, 200, blancs. — F° 17, « Claudine Vande, épouse de Claude Bouilloud de Fétan, écuyer, seigneur de Bulancy et de Chansieu », 8 mai 1720. — Entre les ff. 37, 38, 38, 39 et 40, 41, feuillets enlevés ; entre les ff. 52, 53, témoins de quatre feuillets enlevés. — F° 86 *bis*, acte rectificatif du baptême de Pierrette Riverieux, 1 vendémiaire an III.

E Suppl. 923 (GG 7.) — In-4°, 251 feuillets.

1738-1754. — Actes dressés par les curés Fuzeaud (1738-1746), Caze (1746-1751), Pineton (1751-1754); les vicaires de Seyssel (1738), Nayron (1738), Jarrin (1738), Dusserre (1742-1743), Guiguet (1744), Figat (1745-1746), Ranchon (1746-1747), Gauthier (1747-1751), Morel (1751), Maisonhaute (1752-1753), Hermil (1753-1754), et Bodin, prêtre, Griffon, supérieur de St-Pothin, de Pingon, etc. — Ff. 30-32, 54, 94-97, 124-127, 142-152, 167-169, 184, 185, 204, 205, 227-237, 250, 251, blancs. — Registres parafés par Pupil (1737, 1741, 1749-1754), Castillon (1743, 1744), de Ruolz (1746, 1748).

E Suppl. 924 (GG 8.) — In-4°, 247 feuillets.

1755-1767. — Actes dressés par les curés Pineton (1755-1758), Rey (1758), Richard (1758-1767) ; les vicaires Hermil (1755), Clavel (1756), Bourgoin (1756), Girodié (1756), Teissier (1757-1759), Orgeas (1758-1760), Bourdin (1759), Pityot (1760), Tardy (1761), Sève (1761-1762), Favier (1762-1763), Cointicour (1763-1766), Neyron (1767), et Pautrier, aumônier des Pénitents de Lyon, Duon, etc. — Ff. 13, 14, 46-50, 84-88, 185, 186, 225-227, 247, blancs. — F° 114, enterrement dans la chapelle de Saint-Fortunat, 27 février 1761. — Registres parafés par Pupil (1755-1766), Charrier (1767).

E Suppl. 925 (GG. 9.) — In-4°, 307 feuillets.

1768-1780. — Actes dressés par le curé Richard ; les vicaires Neyron (1768), Forge (1769), Mongirod (1770), Delachappe (1770), Chambry (1770-1771), Neyron (1771-1772), Gorraty (1771), Cruzy (1772), Lance (1772), Bedoin ? (1773-1777), Margaron (1777-1778), Durand (1778-1780), et Cointicour, prêtre, Bedoin, etc. — Ff. 64-66, 83-86, 106, 126-148, 169-172, 195, 196, 213-220, 241-247, 262, 278-283, 305-307, blancs. — Ff. 1 v°, 2, « Joseph Desgouttes de La Salle, seigneur de La Rontalonière ; François de Gagnières, comte de Souvigny, seigneur de St-Laurent et St-Vincent-d'Agnis ; chapelle du château de Fromante », 12 janvier 1768. — F° 182, « Nous, Benoit Donnet, curé de Poleymieux et archiprêtre substitué des Suburbes, en conséquence de la commission à nous donnée par messire de Lacroix, vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du septième juillet 1775, nous nous sommes transportés dans le château de St-André, parroisse de St-Didier-au-Mont-d'Or, aux fins de faire la visite et bénédiction d'une chapelle que monsieur Rodolphe Quatrepharges de La Roquette, seigneur dud. St-André et de Limonois, a fait construire dans sondit château. Nous avons trouvé ladite chapelle dans la décence et la régularité requise, pourvue de tout ce qui est nécessaire pour la célébration du saint-sacrifice, nous avons procédé ensuite à la bénédiction de ladite chapelle, que nous avons faitte avec les prières et cérémonies prescrittes dans le rituel du diocèse, en présence du susdit monsieur de La Roquette et de dame Anne Posuel de Vernau, son épouse, qui nous ont requis de mettre ladite chapelle sous les vocables de la très Sainte-Vierge, de Sainte-Anne et de Saint-André, en présence aussi

de monsieurs les curés de St-Didier, de Limonois, lesquels témoins ont signé avec nous le présent acte et procès-verbal, à St-André, parroisse de St-Didier-au-Mont-d'Or, le 14e juillet 1775. Ainsi signé : Posuel de La Roquette, Quatrepharge de La Roquette, Donnet, curé de Poleimieux, Jotier, curé de Limonois, Richard, curé de St-Didier, Bedoin, vicaire, Quinticour, prêtre. Le susdit acte de bénédiction a été fidèlement copié sur son original, le 16 juillet 1775, RICHARD, curé ». — F° 183, « André Rigard, maître d'école et habitant de cette parroisse », 2 août 1775. — Ff. 231, 232, procédure relative au mariage de Jean-Baptiste-Xavier Regad et Elisabeth-Agathe Royer. — F° 234, « Charles-Louis, marquis de Mont-d'Or ; Claude-Marie, comte de Damas, seigneur du Rousset ; Jean-Pierre, marquis de Ruolz-Montchal, seigneur de Francheville, Châtelard et autres lieux », 8 juillet 1777. — F° 254, « Gaspard, comte d'Arod, seigneur de Pierrefiland ; François-Gabriel Corteille, seigneur de Vauxrenard », 20 août 1778. — F° 268 v°, « baptême dans la chapelle domestique de Philippe-Auguste Hennequin », 28 mai 1779. — Registres parafés par Pupil (1768-1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779).

E Suppl. 926 (GG 10) — In-4°, 288 feuillets.

1781-1792. — Actes dressés par les curés Richard (1781-1789), Revel (1789-1792) ; les vicaires Chaix (1781), Ponson (1782-1784), Gastinet (1784-1787), Berthier (1787-1790), Curia (1790-1791), Bayard (1791-1792), Crétin (1792), et Cointicourt, ancien vicaire ; Vidil, Corréard, Rast, Ranchon, etc. — Ff. 20-24, 48-50, 74, 94-97, 98, 120-122, 144-146, 170, 191, 192, 213-216, 235-240, 259-264, 287, 288, blancs. — F° 68, « Philippe-Auguste Hennequin, de l'ordre de Malthe, chancelier du grand prieuré d'Auvergne, châtelain et lieutenant du juge de la jurisdiction de St-Cyr et St Didier-au-Mont-d'Or », 23 septembre 1783. — F° 91 v°, « Scolastique-Bonnaventure de Lyobard-Chappe, comtesse de Brion », 21 novembre 1784. — F° 175 v°, « Jean-Baptiste Garnier, seigneur de Chambros, avocat en Parlement et ez cours de Lyon, ancien échevin de la même ville », 4 mai 1788. — F° 179, reconnaissance de dix enfants par le secrétaire de l'ordre de Malte, 17 juin 1788. — F° 208, « de Gangnière, chevalier, comte de Souvigny, seigneur de St-Laurent et St-Vincent-d'Agni, Fromente et autres lieux ; Pierre-Benoît-Joseph Desgouttes de La Salle, seigneur de La Rontalonière », 20 octobre 1789. — F° 133 v°, inhumation dans la chapelle de St-Fortunat, paroisse de St-Didier, 21 décembre 1790. — F° 248, baptême de « Marie-Anne-André-Eugénie-Liberté », fille d'André Ribollet, commandant de la garde nationale, 18 mai 1791. — F° 283, « Nous, maire et officiers municipaux de la commune de St-Didier-au-Mont-d'Or, à la réquisition du procureur de la commune, à l'instant, avons arrêté et clos le présent registre, suivant le titre 6 de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, du 20 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté. A St-Didier, ce seize décembre 1792, l'an premier de la République françoise. JEAN VINCENT, maire ; A. MORATEUR ; TURRIN, procureur de la commune ; PIERRE DAVID, secrétaire greffier ». — F° 284, « Dernier acte de l'année 1792, REVEL, officier public ». — Registres parafés par Rambaud (1781, 1783, 1788), Gesse (1782), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E. Suppl. 927 (GG 11.) — In-4°, 39 feuillets.

XVIIIe-XIXe siècles. — Tables annuelles des actes de baptêmes, mariages et sépultures, de 1700 à 1802. A la suite des tables, état numérique des actes.

SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU

Arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu

Église sous le vocable de Saint-Didier, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Macon, cure à la collation du chapitre de Beaujeu, élection de Villefranche, prévôté de Beaujeu.

E. Suppl. 928 (GG 1.) — In-4°, 130 feuillets.

1612-1790. — Actes dressés par les curés Moyroud (1692-1696), Decombes (1696-1697), Letellier (1697-1700) ; les vicaires Bruchet (1612-1647), Denis Rolin (1648-1649), et Morel, prieur de St-Genis (1647). — F° 1, la moitié supérieure enlevée ; f° 2, lacéré en tête, à droite ; f° 3, usé en tête, à droite ; f° 14, lacéré en tête ; f° 93, rongé en tête, à droite ; f° 118, lacéré en tête à droite, troué au milieu. — Ff. 39, 40, 50-54, 61-66, 73-76, 101, 102, 107-109, 114, 129, 130, blancs. — Ff. 1-7, baptêmes de 1612-1616 ; ff. 14-8, mariages et enterrements 1613-1624 ; ff. 15-20, bap-

têmes 1616-1621 ; ff. 26-21, mariages et enterrements 1625-1632 ; ff. 27-29, baptêmes 1621-1623 ; ff. 32-30, mariages et enterrements 1632-1637 ; ff. 33-38, baptêmes 1623-1629 ; ff. 44-41, mariages et enterrements 1637-1645 ; f° 41, baptême de 1649 ; ff. 45-49, baptêmes 1629-1632 ; ff. 55-60, baptêmes 1632-1636 ; ff. 67-70, baptêmes 1636-1640 ; ff. 71-72, baptêmes 1648-1649 ; ff. 77-92, baptêmes 1640-1648 ; ff. 93-130, les trois actes 1692-1700. — F° 3 v°, « Pierre Carthellier, papetier », 19 avril 1613. — F° 86, « Morysze de Nonpère, esquier, sieur de Nantillière et de Vernay », 19 novembre 1645. — F° 96, « Reymond Montgolfier », 22 octobre 1693. — Registres parafés par Mignot (1693, 1695-1699), du Sauzey (1694).

E. Suppl. 929 (GG 2). — In-4°, 145 feuillets.

1700-1729. — Actes dressés par les curés Le Tellier (1700-1707), Janson (1707-1729), et Mongolfier, vicaire (1700), Janson, chanoine d'Aigueperse, Guillot, Pressavin, etc. — Ff. 47, 52, 53, 65-68, 70, 74-76, 80-82, 85-88, 93, 94, 99, 100, 105, 106, blancs. — Lacune du 14 février 1713 au 11 mars 1714. — F° 14, David Dubost, s^r de Petitbourt, bourgeois à Beaujeu », 9 mars 1702. — F° 121 v°, « Visite de la parroisse de Saint-Didier, faite par le pasteur de l'année 1721 ». — F° 130, « Messieurs, voilà la dernière publication de ce monitoire, je le fulmineray aux festes prochaines, ceux qui ont quelques choses à déclarer n'ont qu'à se présenter d'icy à mecredy matin. Ceux qui sont obligé de se déclarer, ce sont ceux là qui ont vu l'assassin ; ceux qui ont ouy dire à ceux qui ont fait l'assassin et ceux qui ont ouy dire à d'autres personnes qui n'ont pas fait l'assassin, mais qui sçavent ceux qui l'ont fait et qui s'en sont ventés ou qui en ont parlé ». — Registres parafés par Mignot (1701-1706, 1708-1710, 1715, 1717-7720), Noyel (1707, 1711, 1712, 1714), de Phelines (1716), Pressavin (1723).

E. Suppl. 930 (GG 3.) — In-4°, 177 feuillets.

1729-1761. — Actes dressés par les curés Janson (1729-1747), Escoffier (1747-1761), et Denis, prêtre du château de Beaujeu, Rollet, chanoine, Mazière, etc. — Ff. 47, 48, 78-81, 87-89, 93-95, 107, 113-115, 121, 129, 134-137, 143-145, 150-159 (registre de 1759 en déficit), 163-167, 172-177, blancs. — F° 19, rogné au bas ; f° 21, usé en tête. — Registres parafés par Pressavin (1732, 1737), Janson (1738-1740, 1743, 1744), Noyel (1741), Mignot (1742), Cusin (1748), Jacquet (1749-1758, 1760, 1761).

E. Suppl. 931 (GG 4.) — In-4°, 225 feuillets.

1762-1792. — Actes dressés par les curés Escoffier (1762-1789), Ducharne (1789-1792), et Peresme, vicaire de Beaujeu, Girotru, Vacheron, etc. — Ff. 5-16, 21-24, 30, 35, 36, 47, 48, 55, 65-67, 82, 83, 99, 106, 107, 129, 133, 161, 162, 167-170, 177-179, 185, 193-195, 200, 201, 224, 225, blancs. — Il ne reste que le quart supérieur du f° 99. — En déficit registre de 1763. — F° 138, 1784, 14 baptêmes, 10 enterrements, 5 mariages. — F° 139 v°, « Relevé des naissances, mariages, morts et nombre des morts arrivés en bas âge et dans la plus grande vieillesse, fait depuis le 1 janvier 1748 jusqu'au 31 décembre 1784, divisé en trois époques de douze années chacune :

	NAISSANCES		MORTS		MARIAGES
	GARÇONS	FILLES	HOMMES	FEMMES	
1748 à 1759	126	107	71	65	60
1760 à 1771	112	122	66	61	38
1772 à 1784	104	88	68	76	50
	659		407		148

Sur ce feuillet et le précédent, essai de statistique sur les décès de la naissance à un an, d'un an à 5, de 5 à 10, de 10 à 20, de 20 à 25 ; de 60 à 70, de 70 à 80, de 80 à 90 de 90 à 98 ans. — F° 148, « Nota, par le recensement fait en 1786, il s'est trouvé à St-Didier, 351 communiants, composant 88 ménages, le 21 avril 1786 ». — Ff. 202-218, tables des baptêmes de 1692 à 1786. — Ff. 220-223, tables des mariages de 1694 à 1786. — Registres parafés par Jacquet (1762, 1764-1766), Cusin (1767, 1769), Clerjon (1768), Roland (1770, 1771), Pressavin (1772, 1773), Gesse (1774, 1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant

Église sous le vocable de Saint-Didier, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Saint-Paul de Lyon, élection de Saint-Étienne, justice de Riverie.

E. Suppl. 932 (GG 1.) — In 4°, 287 feuillets.

1678-1711. — Actes dressés par le curé Nozerines (1693-1711) ; les vicaires Montfoullioux (1678-1679), Jourdan (1693-1694), Beauregard (1695), Goudard (1695-1696), Molin (1698), Ratigny (1699), Blanquet (1700-1701), Molin (1701), Malboz (1702), Ollier (1702), Chassain (1702), Pascal (1702-1703), Juery (1703-1704), Duvouldy (1705), Chastelle (1705), Desauret (1705-1706), Heraud (1706-1710), Tremolière (1710), Isnard (1710-1711), et Comte, prêtre, Daurelle, etc. — Ff. 51, 71-80, 93, 94, 118-122, 136-140, 167-169, 171, 219-221, 237-239, 257, 267, blancs. — Lacune de 1679 à 1693. — F° 206, « Monsieur, vous êtes très humblement supplié de faire distribuer les registres à leur addresse, c'est de quoy vous prie votre très humble et très obéissant serviteur. J. Foray, vicaire de St-Romain » (1706). — F° 279, « Pierre de Romans, escuyer, s^r de Charpeney », 19 avril 1711. — Registres parafés par Mazenod (1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1711).

E Suppl. 933 (GG 2.) — In-4°, 258 feuillets.

1712-1740. — Actes dressés par le curé Nozerines ; les vicaires Isnard (1712), Duprat (1712-1714), Caillat (1714), de Reynaud (1715-1717), Tixier (1717-1725), Jacques (1725-1729), Momet (1726), Chantre (1729-1732), Faure (1732), Palluy (1732-1733), Goutanieux (1733-1736), Giraud (1737-1739), Tissot (1740) et Dumas, vicaire de Saint-Sorlin, Montet, Chantre, de Romans, etc. — Ff. 10, 23, 24, 45, blancs. — F° 189 *bis*, la moitié supérieure enlevée. — F° 66 v°, « Veu et visité dans le cours de la visite géneralle du diocèze faite par monseigneur l'archevêque par moy vicaire général, à Saint-Didier-sous-Riverie, ce 14e septembre 1718. Lacroix vic. général ». — F° 203, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Didier-sous-Riverie. Cejourdhuy 31e aoust 1733, nous, archiprêtre de Mornand soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Didier-sous-Riverie, où, après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement, avons trouvé toutes choses en bon état. Fait en présence de messires Jean Nozerines, curé de lad. paroisse, et de Philippe Palluis, son vicaire soussignez avec nous. Nozerine, curé ; P. Palluis, vicaire ; G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Terrasson (1702-1717), Pupil (1737).

E Suppl. 934 (GG 3.) — In-4°, 236 feuillets.

1740-1759. — Actes dressés par les curés Nozerine (1740-1741), de Romans (1742-1759) ; les vicaires Tissot (1740-1741), Palluy (1740), Peghaire (1741-1745), Prat (1745-1746), Thizy (1747-1750), Doste (1751,) Duthey (1751-1752), Dusoleil (1752-1753), Bardel (1753-1756), Brun (1756-1759), et Tissot, vicaire de Sainte-Catherine, de Romans, Fabre, Merault, etc. — Ff. 12, 23-26, 47-49, 60, 61, 86, 108, 117-120, 130-132, 156, 168, 178-180, 194, 195, 208-210, 222, blancs. — F° 43 v°, « Jacques Terrasson, seigneur de La Menue », 28 juin 1744. — F° 93 v°, « Vu par nous, vicaire général, et approuvé en cours de visite aud. St-Didier-sous-Riverie, ce 14e septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. Latour, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1742-1759).

E Suppl. 935 (GG 4.) — In-4°, 230 feuillets.

1760-1775. — Actes dressés par les curés de Romans (1760-1767), Borderon (1767-1775) ; les vicaires Brun (1760), Fainton (1760-1762), Dubost (1762-1767), Villiet (1768), Gros (1769), Tholozan (1769), St-Paul (1769-1770), Ménétrier (1770), Bolland (1770-1771), Veillas (1771-1772), Faure (1772), Julliard (1773-1774), Berton (1775), et Fabre, vicaire de Riverie, Dusoleil, Dubost, Chantre, Brun, etc. — Ff. 12, 37, 51, 62-65, 77-79, 92-93, 118-123, 134-139, 154, 167-171, 185-187, 199-203, 215, blancs. — F° 84, « Jean-Pierre Plasson de La Combe, bourgeois, seigneur engagiste de la châtellenie royalle de Suris-le-Bois, coseigneur direct et décimateur avec Sa Majesté dans lad. châtellenie », 29 avril 1766. — F° 106 v°, « Catherin Plasson de La Combe,

seigneur de Sury-le-Bois ; Barthélemy de Riverie, chevalier, seigneur de St-Jean, Echalas, St-Romain et autres places », 25 novembre 1767. — F° 116, « Vu dans notre visite, ce 5 octobre 1768. LACROIX, vic. général ; FLEURDELIX, secrétaire ». — Registres parafés par Pupil (1760-1766, 1768-1770) ; Charrier (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E Suppl. 936 (GG 5.) — In-4°, 261 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par le curé Borderon (1776-1792), Cheire, curé, puis officier public (1792) ; les vicaires Berton (1776), Raymond (1777), Regny (1777), Mazenod (1778-1785), Joanin (1786-1789), Eymard (1789-1792), Anin (1792), et Dusoleil, prêtre, Durosat, Bedoin-Jacob, St-Paul, Mazenod, curé de St-André-La-Côte, Tisson, curé de St-Maurice. — Ff. 14, 26, 27, 55, 110, 125, 155, 171, 199, 200, 238-243, 245, 261, blancs. — F° 15, lacéré dans l'angle inférieur gauche. — F° 28, enterrement dans sa chapelle Ste-Marguerite de l'église de St-Didier, de « Jaques-Antoine de Romans, écuyer, résidant au village de cette paroisse... ; Claude-Joseph Peronet de Beaupré, capitaine au régiment d'Aquitaine-infanterie, son gendre », 1 janvier 1778. — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-ÉTIENNE-LA-VARENNE

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Étienne, annexe de Néty, archiprêtré d'Anse ; élection de Villefranche, justices de La Chaize et de Laye.

E Suppl. 937 (GG 1.) — In-8e, 132 feuillets.

1613-1675. — Actes dressés par le curé Ossedat (1644-1663) ; les vicaires Guillot (1613-1615), Mosnier (1613-1618), Boy (1622-1623), Berbier (1624-1625), Basset (1626-1627), Merlin (1627-1629), Savoye (1631), André Lièvre (1616-1638), et Humblot, curé d'Odenas, Chamenge, Rabby, Fontanette, etc. — Ff. 79-88, 99-108, blancs. — Entre les ff. 27 et 28, un feuillet enlevé ; f° 123, la moitié inférieure enlevée ; f° 128, lacéré en tête, à droite, à mi-hauteur à gauche ; f° 130, lacéré à droite ; f° 131, lacéré en tête à droite ; f° 132, usé à droite, — Ff. 1-28, baptêmes 1613-1618 ; ff. 29-78, baptêmes 1622-1634 ; ff. 90-98, baptêmes 1637-1638 ; ff. 109-120, baptêmes 1644-1648 ; ff. 121-123, baptêmes 1653-1656 ; ff. 124-127, baptêmes 1661-1663 ; f° 128 v°, enterrements 1674 ; f° 129, copie de baptêmes 1669-1694 ; ff. 130-132, baptêmes 1674-1675. — F° 1 v°, « Anthoine de Damars, sr de La Bastie, La Pilonnière et des Tours », 5 avril 1613. — F° 3, « Jehan de Noblet, prieur de Neity », 21 août 1613. — F° 3 v°, « Claude de Thy, sr de Mily », 25 octobre 1613. — F° 17, « Françoys Damas, sr du Breul », 19 juillet 1615. — F° 17 v°, « Claude d'Albon, sr Desquiry ? ; Lucresse de Martel, dame de La Bastie », 6 novembre 1616. — F° 24 v°, « Anthoine Camus, sr d'Arginy ; Anne de Gaspard, dame du Breul et du Buisson », 22 avril 1618. — F° 48 v°, « George de Laurencin, sr du Vierre », 4 janvier 1627. — F° 58, « Guyot de Thy, sieur de Milly, Elisabeth de Gosc Novean », sa femme, 29 mars 1629. — F° 62, « Charles Camus, escuyer ; Anthoyne Camus, chevalier de l'ordre du roy, seigneur d'Arginy, Arnas et Arbuissonnas ; Anthoyne de Damas, escuyer, seigneur de Sainct-Estienne, La Bastie, Les Tours et La Pilonnière », 22 avril 1630. — F° 74, « François de Foudras, prieur de Salles », 10 septembre 1633. — F° 74, « Jehan de Laurancin, baron de La Bussière », 24 septembre 1633. — F° 89 v°, billet écrit de Ranchal pour adresser un moissonneur, 1635.

E. Suppl. 938 (GG 2.) — In-4°, 197 feuillets.

1678-1711. — Actes dressés par les curés Deguz (1678-1685), Richard (1685-1711) ; le vicaire Jacquet (1694), et Champion, curé d'Arbuissonnas ; frère Urbain, franciscain, Germain, Jacquet, etc. — F° 82, lacéré à droite ; f° 83, copies d'actes sur un fragment de feuillet. — F° 8, « Claude-Jean de Monrichard, sieur dudict lieu », 20 février 1679. — F° 90 v°, « Mémoire de ce qui est deub à Pierre Chavel, de la parroisse de Vaux. Premièrement Anthoine Blanc, son maistre, demeurant à St-Julien, la somme de seize livres dix sols pour reste de gage, obligation..... » — F° 112 v°, « Claude Dupuis, escuyer et seigneur de St-Just-d'Avray, commissaire ordinaire des guerres au département de Lyon ; George-Anthoine de La Chaize d'Aix, comte de Souternon,

brigadier collonel et inspecteur des cavaleries et commandant la cavalerie dans l'armée de Mr le mareschal de Boufler en Flandre », 22 juillet 1696. — F° 120, « le 20e du mois de may de l'année 1698, j'ay bénit une cloche en ma parroisse apprès en avoir obtenu la permission de monsieur de Morange, vicaire général, datté du 22e avril de la susdite année. A esté parrain de ladite cloche sr Nicolas Girard, receveur des aides à Villefranche, et marraine, noble demoiselle Marie-Françoise Trollieur, fille de noble Jacques Trollieur, premier président au parllement de Dombe, laquelle a donnée son nom à ladite cloche, et le tout s'est fait en présence de messire Pierre Jacquet, prieur de Nostre-Dame de Pitié des Vignes et curé à Odenas, et dom Philibert Champion, sacristain au prieuré de Salle, lesquels ont signé avec le parrain et la marraine, JACQUET, GIRARD, MARIE-FRANÇOISE TROLIEUR, JUSTINE TROLIEUR, GIRARD, RICHARD, curé ». — F° 129, « Dans la visitte générale de monseigneur Claude de Saint-George, archevesque de Lion, j'ay examiné ce registre ce jeudi 18e novembre 1700. FRANÇOIS D'HAUSSONVILLE DE VAUBECOURT, abbé d'Esnay, visiteur ». — F° 133, « Le dixième de juillet de l'année mil sept cent et un, moy curé de St-Estienne-la-Varenne, certifie que et confesse avoir donné la bénédiction à une cloche dans la chapelle du prieuré de Néty, avec la permission de Mr de Morange, grand vicaire de l'archevéché de Lyon, en présence de messire Pierre de Lafond, chanoine de l'église canoniale de Beaujeu, qui a esté parrain de ladite cloche, et demoiselle Catherine Cateille, marraine aussy de ladite cloche, dont elle porte le nom, pour les assistants et témoins de ladite cérémonie et bénédiction sont, Mre Anthoine Moiroud, chanoine d'Aigueperse, et Aimé d'Aigueperse, aussy chanoine de Beaujeu, et Hugue de la Font sr de Pongelon, qui ont signé. CATHERINE CARTIELLE, DE LAFONT, D'AIGUEPERSE, MOYROUD, DE LAFONT, CHANET, CATHERINE DE LAFONT, CHARLOTTE CORTEILLE, BRAC, C. DE NIVIÈRES, DURIEUX, RICHARD, curé ». — F° 166 v°, « Le vingt-cinquième aoust de l'année mil sept cent six, je soubsigné, curé dudit lieu, ay bénit une cloche dans l'église de St-Estienne-la-Varenne pour la chapelle de St-Jean-des-Tours, après en avoir reçu la permission de monsieur le grand vicaire, dont monsieur le marquis de La Chaise en a esté parrain, et marraine noble dame Catherine Mazuier, veuve de feu Jean-Baptiste de Monrichard, équier, et le sieur Pierre de Landine, procureur au baillage de Villefranche, a tenus lieu pour monsieur de La Chaise, ladite cloche a esté nommée Catherine et c'est en présence de Mre Pierre Jacquet, prieur et curé d'Odenas, et Jean Durieux, procureur d'office de ladite paroisse. DURIEUX, JACQUET, DELANDINE, RICHARD, curé, CATHERINE MAZUYER ». — F° 189 v°, « Françoise-Nicole Dugué, dame et marquize de La Chaize », 21 juillet 1710. — Registres parafés par Mignot (1685, 1687, 1691-1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697, 1698), Terrasson (1700-1711).

E suppl. 939 (GG. 3.) — In-4°, 163 feuillets.

1711-1742. — Actes dressés par les curés Richard (1711-1718), Lespinasse (1720-1736) ; les vicaires Bertin (1736-1737), Serre (1737-1742), et Jacquet, curé d'Odenas, frère Anselme, franciscain de Beaujeu, Lespinasse, Hardy, Grand, etc. — Ff. 54, 55, 154, 163, blancs. — F° 55 v°, « Jean-Baptiste Magnien, seigneur de Pierreux », 5 octobre 1718. — Ff. 54-56, usés aux angles ; f° 84, usé à droite ; f° 118, lacéré à gauche ; f° 154, lacéré à mi-hauteur à droite ; f° 163, lacéré au bas, usé en tête. — F° 92 v°, « L'an 1730, présents Messires Nivon, curé de St-Estienne-la-Varenne et prieur de Nety, et Louis Lespinasse, vicaire de ladite paroisse, les R. R. P. P. missionnaires capucins sousignez, et Me Pierre Chavel, charpentier, habitant de la parroisse d'Audenas, également présent, vu le titre de la fondation faite sur la terre ditte la Frérie, que led. Pierre Chavel possède par la cession à lui faite par Louis Bernillon, du consentement des luminiers et principeaux habitans de la parroisse dud. St-Estienne, l'an 1699, le 9e février, vu pareillement les ouvrages et fournis dud. Pierre Chavel pour lad. église, tout examiné, conté et compensé, avons trouvez que lad. parroisse doit aud. Chavel la somme de cent dix livres quatre sols et que pour les arrérages de seize années de la susd. fondations ou pensions, led. Chavel, doit soixante-douze livres, nous avons déterminés que lad. parroisse reste aud. Pierre Chavel, la somme de trante-huict livres quatre sols, lequel de plein grez donne, paye par avance à la marguillerie de lad. parroisse les susd. trante-huict livres quatre sols pour acquitter la pension sus énoncée pendant dix ans consécutifs, à commencer depuis la saint Martin prochaine de mille sept cens trante, jusqu'à la saint Martin de l'an mil sept cens quarante, dans laquelle somme de trante-huict livres quatre sols il y a de plus qu'il ne faut une livre seize sols, pour acquitter lad. fondation de quatre livres dix pour dix années, laquelle somme d'une livre seize sols led. Pierre Chavel donne charitablement à lad. église, pour cette fois seulement, ainsi le tenons quitte de tout jusqu'à l'année 1740, jour de la saint Martin, le onze novembre, lui et ses héritiers, fussent-ils de Françoise Chavel, sa fille, et dont lui avons passez quittance, que nous entendons qu'il puisse faire passer par main de notaire quand besoin sera et bon lui semblera, à condition qu'il donnera, comme il s'engage de donner, un double de l'acte de lad. fondation à lad. marguillerie et aux fruits d'icelle. En foy de quoy nous avons signés, le 23e janvier de l'an 1730, telle que dessus. NIVON curé, prieur de Nety, Fr. LOUIS FRANÇOIS, de

Beaujeu, capucin missionnaire supérieur, f. GABRIEL, de Lyon, capucin, f. PHILIPPE, de St-Etienne, capucin, C. DURIEU. Controllé à Villefranche, le 24 avril 1767, reçu vingt-six sols ». — F° 93, « Nous sousignés, curé et vicaire de la parroisse de St-Etienne-la-Varenne, reconnaissons et confessons que le R. P. Louis François de Beaujeu, capucin supérieur, père Gabriel, de Lyon, et père Philippe, de St-Etienne-en-Forest, capucins missionaires, ont laissez la somme de quatre cens quatre-vingt-cinq livres, provenues des aumônes qu'ils ont procurez par leurs soins pendant la mission qu'ils ont faits dans lad. parroisse, laquelle somme a été déterminée pour réparer et orner les fonds baptismeaux, refaire et orner la chère du prédicateur, selon le prix fait qu'ils en ont donné à la concurrence de cent francs et pour des ornements dans la sacristie de lad. parroisse, sçavoir une chasuble, deux aubes, deux cordons et amis, le tout pour la valeur de cent cinquante livres, plus trante livres pour les pauvres honteux, le restant de la somme total étant destiné à blanchir et peindre l'église, plus trante livres de cierges de cire blanche, la plus pure, à trante-trois sols la livre, ce que nous attestons pour mémoire éternelle du zèle desdits Révérends pères. Fait à St-Etienne à la fin de la mission, le 23 janvier 1730. NIVON, curé de St-Etienne, prieur de Néty, LESPINASSE, vicaire ». — F° 126, « Nous soubsignés, archiprestre d'Ance, commis spécialement de la part de monseigneur l'archevesque pour faire la visite de la parroisse de St-Estienne-la-Varenne, au changement qui s'est faict de messire Louis Lespinasse, vicaire dudit lieu, où il a résidé pendant seize années et plus, et dans l'instalation au vicariat de Mre Jean-Baptiste Bertin, nous avons trouvé que ledit Lespinasse a remis audit s^{r} Bertin : primo, tous les registres, tant dudit Lespinasse qu'autres ses prédécesseurs, Estienne Richard, Hugue Richard et Jean Degut, cy-devant curés, en très bon estat, nous en avons trouvés aussy des prédécesseurs des susdits en mauvais état et comme en papier volant. Nous aurions trouvés en second lieu plusieurs chasubles. Une des quatre couleures avec une croix en tapisserie garnie ; une noire de camelot garnie ; une viollette de mesme sans bource ; une rouge de damas cramoisit sans bource ; une verte de camelot sans bource de satinade de toute couleure ; autre satinade doublé de vert qui appartient à St-Jean-des Tours que nous avons trouvé à l'esglise ; une neuve avec des galons d'argent et une estolle pastoralle à double ; un devant d'autel de damas vert saladin ; un devant d'autel de tapisserie ; un devant d'autel noir camelot avec des bources blanches ; une chape noire de camelot ; une chape esp .. de satinades de toutes couleures ; une estolle à deux faces ; un drap de mort de cadis ; un poelle de soye en tapisserie avec des franges rouges et des pomes dorrées et leurs colonnes ; cinq aubes avec leurs amis et trois seintures ; deux napes pour la communion, une grande et une petite ; vingt-trois napes tant grandes que petites ; deux surpelis ; un calice d'argent avec sa patesne dorée et qui a besoing d'estre racomodé ; une custode d'argent sans estre dorée ; les vases pour les s^{tes} huiles ; un siboire d'argent ; un soleil d'argent ; deux banières de damas avec leur croix ; une croix seule à procession ; une croix pour les morts ; une petite croix à l'usage de M^{r} le curé ; deux ensensoirs avec leur navette ; quatre grands vases avec leur bouquet et deux petits de mesme ; six chandeliers de bois dorées et deux de laitons ; deux petits livres de chant neuf ; deux burettes d'argent et deux d'estain ; tous lesquels effets ont esté remis au sieur Jean-Baptiste Bertin, et ledit sieur Lespinasse en demeure déchargé aussi bien que du livre de la confrérie ; le tout a esté faict, en présence de Mre Antoine Nivon, prieur, curé primitif dudit St-Estienne-la-Varenne et chamarié de St-Yrené de Lyon, Mre Jean-Baptiste de St-Didier, bourgeois de Lyon, procureur fiscal dud. St-Estienne, de s^{r} Claude Caren, Antoine Giraud, marguillier et luminier, Jean-Baptiste Crozet, Claude Sigaud, Jean Monsel, Guillaume Cara, tous habitants principeaux dud. St-Estienne, et François Crépin, Philippe Patin, Antoine Romanet, ont signés, les sus nommés, or Crépin, Giraud et Romanet-Patier. NIVON, prieur et curé de St-Estienne, LESPINASSE, St-DIDIER, G. CARRAT, MONCEL, SIGAUX, CROZET, C. CARRAND. Le tout a esté arresté le premier mars mil sept cent trente-six, en présence des soubsignés. L. HARDY, curé de Vaux, archiprestre d'Anse ». — Registres parafés par Terrasson (1711-1717), Mignot (1718, 1719), Janson (1725, 1737, 1739, 1740).

E Suppl. 940 (GG 4.) — In-4°, 231 feuillets.

1742-1768. — Actes dressés par le curé de La Roue (1758-1763) ; les vicaires Serre (1742-1754), Bertholin (1754-1768), et Grand, curé d'Arbuissonnas, Jacquet, Meynet, Craponne, etc. — Ff. 114, 137, 230, blancs. — F° 24 v°, « Vu dans le cours de notre visitte aud. St-Etienne, le 29e juillet 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général ». — F° 177, « Cejourd'huy vingt-troisième may mil sept cent soixante-deux, jour de la confrairie de laditte parroisse, Jean Platard, granger, demeurant à Charantay, âgé d'environ cinquante-cinq ans, Claude Collier, maître cordonnier, demeurant à Villefranche, âgé d'environ vingt-huit ans, Philippe Vernay, aussi maître cordonnier, demeurant dans cette parroisse, âgé d'environ trente-trois ans, Claude Guillermin, domestique, demeurant en la parroisse de Liergue, âgé d'environ vingt-quatre ans et Mathieu Roquillard, vigneron de cette parroisse, âgé d'environ trente-huit ans, lesquels ont été écrasés et mis à mort par le feu du ciel, dont les uns dans l'église et les autres dans le clocher, lesquels ont été enterrés dans le cime-

tière de cette parroisse, le vingt-quatre du même mois et an que dessus, par nous soussigné, en présence de François Platard, Vincent Ressier, Philippe Platard, tous de la parroisse de Charantay, de Guy et Jean Collier, de cette parroisse, lesquels n'ont signés pour ne sçavoir faire, de ce enquis. BERTHOLIN, vicaire ». — Registres parafés par Mignot (1742-1745), Noyel (1746), Cusin (1747, 1748, 1761), Jacquet (1749-1760, 1762-1765, 1767, 1768), Roland (1766).

E. Suppl. 941 (GG 5.) — In-4°, 251 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par le curé Teissier, curé de Néty et St-Etienne-la-Varenne (1771-1792); les vicaires Bertholin (1769-1778), Crozet (1778-1789), Fousson du Fraisse (1789-1791), Dœuvre (1791), Tabarin (1792), et Champion, p. Paschal Dujart, Crozet, f. Fidèle, Thévenet, Pradier, Craponne, Richard, Creuset, Crozet, Gachet, Garnier, Lassalle, etc., J.-M. Carrat, officier public. — Ff. 59, 96, 97, 110-112, 131, 141, 142, 144, 162, 169-171, 181-183, 213-215, 226, 227, 239, 250, 251, blancs. — Ff. 125, 128, lacérés au bas, ff. 129, 130, lacérés dans l'angle inférieur droit. — Ff. 22, 23, rectification dun acte de baptême, 29 juillet 1793. — F° 43 v°, mariage de Marie-François-Xavier Champion, avocat, avec Marie-Anne Guillin de Pougelon, 27 mars 1773. — F° 63, enterrement dans la chapelle du prieuré de Néty, du corps d'Alexandre de La Roue, chanoine régulier, « ancien prieur, curé de Nétis et St-Estienne-la-Varenne, son annexe », du consentement du s^r prieur actuel, 12 mai 1775. — F° 80 v°, Jeanne-Antoinette Toublanc, marquise de Monspey, 24 juillet 1777. — F° 122, « Antoine Guillin, écuier, seigneur d'Avenas, du Sausei et de Pougelon », 25 septembre 1780. — F° 159 v°, ondoiement d'un fils de « Pierre-Guillaume-Michel, comte de Carnazet et de demoiselle Henriette de Raousset, résidants depuis plusieurs mois au château de Mily », 21 septembre 1784. — F° 161, baptême du même, parrain « Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Pinthièvre, représenté par messire Joseph comte de Gayon, lieutenant général des armées du roy, commendeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, grand-oncle de l'enfant, lequel, détenu par ses infirmités, a été représenté par messire Jean Despomx de Laye, chevalier, seigneur de Laye Epine, St-Denis, Salles, Blace le Bas Chamoncel, Changobert, Bois Baron, gouverneur pour le roy des villes et château d'Ortaise en Béarne »..... la marraine, « très haute, très puissante, très excellente princesse, madame Marie-Thérèse-Louise de Savoye, Carrignant, princesse de Lamballe, représenté par madame Marie Allier d'Hoteroche », 10 décembre 1784. — F° 221, « L'an 1790 et le 14 juillet, la bénédiction solemnelle du drapeau de la garde nationale de St-Étienne-la-Varenne, présenté par les maire et les officiers municipaux de laditte paroisse, a été faite par nous soussigné, en présence de la garde nationale de laditte paroisse, des municipalités et gardes nationales d'Odenas et d'Arbuissonnas, ledit acte signé par nous, curé de la paroisse, et les soussignés, les jour et an que dessus, BERTHIER, colonel; DE St-DIDIER, collonelle; SIGAUX, DURAND, maire; DURIEU, capitaine, CHARLES BLANC, P. METRA, TISSIER, secrétaire greffier; BEY, maire d'Odenas; JEAN BERTHIER, maire d'Arbuissonas; GEROYET, CH. DURIEUX, officier municipal; TISSIER, prieur, curé de Néty et St-Etienne-la-Varenne ». — F° 221 v°, « Jean-Marie Durieu de Chervé, marchant de vin pour l'aprovisionnement de Paris », 15 août 1790. — F° 246 v°, « Nous soussigné, avec notre secrétaire greffier, en conformité de la loi, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, en date du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, avons arrêté le registre cy-dessus de la paroisse de Saint-Etienne-la-Varenne, le seize novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République françoise, DURAND, maire, GARTIER, secrétaire greffier ». — Registres parafés par Jacquet (1769, 1770), Clerjon (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Roland (1776, 1777), Guérin (1778-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Eglise sous le vocable de Saint-Etienne, paroisse et commune de création récente. — Prieuré de Néty. — V. SAINT ETIENNE-LA-VARENNE.

SAINT-FONS

Arrondissement de Lyon, canton de Villeurbanne.

Commune de création récente. — V. VÉNISSIEUX.

SAINT-FORGEUX

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Ferréol, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation du chapitre de Saint-Just ; élection de Lyon, justices du marquisat de Saint-Forgeux et du communier de Savigny.

E. Suppl. 942 (GG 1.) — In-4°, format agenda, 254 feuillets.

1543 1629. — Actes dressés par les curés Giroud (1585-1625), Cluysel (1629) ; les vicaires Bonnet (1600), Dalbepierre (1601-1603), Cluysel (1612-1625). — Ff. 15, 16, 36, 45-51, 92, 93, 95-100, blancs. — Ff. 1, 2, lacérés sur les bords ; ff. 8-21, lacérés au bas ; ff. 52-79, troués par les rats ; ff. 103, 104, tiers supérieur enlevé ; f° 105, tiers supérieur échancré à gauche ; f° 210, usé sur les bords ; ff. 242-250, rongés au bas, à droite ; ff. 253, 254, usés sur les bords. — Ff. 1-20, baptêmes 1543-1552 ; ff. 22-35, baptêmes 1553-1556 ; ff. 37-44, baptêmes 1553-1557 ; ff. 52-74, baptêmes 1565-1570 ; ff. 76-88, baptêmes 1569-1573 ; f° 103, sépultures de 1594 et 1603 ; ff. 104-198, baptêmes 1585-1609 ; f° 199 v°, baptême de 1588 ; ff. 200-209, table par prénoms de 1585-1609 ; ff. 210-230, baptêmes de 1612-1615 ; ff. 231-253, baptêmes 1620-1625 ; f° 254, baptêmes de 1629. — F° 14 v°, « En l'anné 1579 a esté menné une chevaulchée de l'anne à St-Fourgeul, laquelle fust mennée le dimanche de Carementrant le vieux, et fust faicte ladicte chevaulchée pour ceque une femme avoit battu son mary, lesquelz se nomment assavoir l'homme Benoist, filz à Anthoine Thavernier, tisserant, et la femme Anthoinette, fille..... ethin, cherpentier..... ». — F° 20, « Monsieur de Mirebel, commy par madamoyselle Loyse, fille à Madame de Talaru », 28 décembre 15... — F° 22, « Ce sont les noms et surnoms des enfans masles et femelles, ensemble les nons de leurs pères et mères, leurs pareins et marreynes et ausi des ans et jours qu'ilz ont estez baptisés en l'esglise parrochialle de Sainct-Forgeul, diocèse et séneschaucée de Lyon, que le curé dudit Sainct-Forgeul, ou ses vicayres baillent, remettent par devers le greffe de la sénéchaucée de Lyon, suyvant l'esdit et ordonnance du roy nostre syre sur ce faicte, et ce depuys qu'ilz ont remys aultre roolle précédant ». — F° 32 v°, « noble Bertrand, filz à noble puissant s^r Guillaume d'Albon, segneur de Sainct-Forgeul », 18 avril 1556. — F° 43, « Guiguost de Marcieu, seigneur dud. Marcieu ; Gabriel de La Melerey, 28 mars 1556, v. s. ». — F° 60, « Claude Fenoillet, curé de Sainct-Forgeul, et ledict messire Claude print possession de ladicte cure le XXVIIe jour du moys d'apvrict de ladicte année » (1567). — F° 66, « Jourdan de La Peyrouse, archiefz de la compagnie de mons. de Savoy, serviteur de mons. de St-Fourgeul », 7 août 1568. — F° 63, « En l'an V^cLXVIII apprès la Nativité Nostre-Seigneur », l'acte suivant est du 26 décembre. — F° 67 v°, « Valantin de Pouyet, seigneur dud. Pouyet », 10 décembre 1568. — F° 72 v°, « Led. an (1569) et le XIXe jour de novembre, fust baptizé Guist, filz à Jehan Mareschart et Anne, sa femme, et furent ses parrins et marreines Guist... mareschal de la compagnie de monsieur monseigneur le prince de Savois, de laquelle compagnie mons. de St-Fourgeul et enseigne, et c'est en venant de cheu luy, en allant trover la compagnie à Cusiri, qui estoit sous le régime de monseigneur de Tavanes, pour s'en aler trover le camp en Piquardie ». — F° 74 v°, « L'an V^cLXVIII et le XVIIe jour d'aust, fut maryé Michiel, filz au sire Mathieu du Fournel et à dame Anxelis, sa femme, avec Magdaleyne, fille à feu Anthoine Dufour, notayre royal, en son vivant, de Ste-Colombe, et ce fut l'année qu'il tombat, le jour de St-Pierre, de tempeste qu'on ne vit jamais la pareille et conteint depuis Loyre jusques à la Borguongne et en Breysse, tellement que à Nantua se levat sus le lac dud. Nantua une si grosse foudre, tempeste et orage et alat tumbé sus le clouchié et le fit versé sus la ville, en sorte que ruynant beaucoup de maisons et t[uant] beaucoup des gens, et les enlevoyt en l'air, tellement qu'on ne savoyt qu'ilz devenent, et celat feut imprimé à Lyon »... — F° 75, « ..... paravant le roy et le prince de Condé avoyent faict quelque pais ; l'anné suyvant après led. prince de Condé a rompu la pais et a pris les armes aulx mains contre son prince, comme paravant ». — F° 85 v°, « L'an que dessus (1572), le bledz se vendoyt à Maisson, le bichet de froment II l. X s. ; la seille, II l. ; l'avoyne, X s. ; le vim à vandanges, communément IIII l. L'admirard fust tuer à Parys et toute sa suitte, ormys .... que s'enfuyt. Led. admirard avoyt délibérer de se saysir des principalles villes de France et faire roy le roy de Navarre, duquiel ont faisoit ses nopces à Parys avec la seur du roy ». — Ff. 89-91, « L'an 1569, le roy de Navare et le prince de Condé, l'admiral, tous trois huguenost, passèrent par le pays de Forest et Beaujolois, avec telle cruaulté que tous les seigneurs du Forest, Beaujolois et Lyonnois se retirent dans la ville de Lyon, ensemble tout le menu peuple, tellement qu'ils furent contrains d'abandonner leurs maisons, et là où il ne trou-

voint personne, ils brusloint les maisons, et là où il y avoit femme ou filles, ils les violoient et là où ils alloint au fourrage et qu'ils trouvoint quelques personnage qu'ils s'enfuyoint, ils les tuoint, tellement qu'il en tueroint 3 ou 4 de nostre parroisse de St-Forgeulx, lesquels se nommoint Louis et Léonard de Lagoute, François Sayollon et Estienne Perrinel. Monseig. de Briquemal vint de Charli, accompagné de 3^m sept cent hommes, vint passer par Thisi, au sorti dud. Tizi, brusla les bas et le Bourg dud. Tizi ; de là s'en vint à St-Simphorien et mit le feu à la porte dud. Lay, tua quinze ou seize personnes, prit un nommé Jean Luminier, lequel luy vouloit baillier 100 escus pour sa rançon ; mais il ne le voulut pas et celuy-là qui le pris luy bailla un coup de pistolet en la carquelle, puis le massacrèrent, et comme cela l'emmenèrent pour l'espace de 10 ou 12 jours, après avoir receu lesd. coup, il demeura comme mort, et après se vint retirer aud. St-Forgeulx, en la maison d'habitation de Barthélemy Cluisel, hoste, où il mourut ». — « En l'année 1580, et le XXIIIe jour de janvier, est venu demeurer avect moy Anthoyne, filz à Anthoine Flocquet de St-Loup de Dareyze. J'ay reçeu dud. Anthoine de Floquet, et ce par les mains de Jehanne, sa femme, ce 6e mars 1580, assavoir la somme de XIIII s. VI d. Item s'en est allé led. Flocquet le vendredy seingt qui estoit le premier jour d'apvrir 1580, et me a baillé V s. VI d. Item s'en est allé led. Anth. Girerd aux festes de Penthecostes et la dimanche du moys de may qui est le XXe dud. moy et est rettorné avec moy le XXIXe dud. moy. En l'année 1581 est venu demeurer avec moy Jacques Clavières et est venu le XIIIe febvrier an susd. Receu dud. Clavières, ce 16e mars 1581, XIIII s. VI d. Plus IX s. VI d. Plus j'ay receu, ce 14e mars 1581, la somme de XII s. En lad. année et le 19e de febvrier est venu demeurer avec moy Anthoine filz à Anthoine Saulge. En lad. année est le 5e mars est venu demeurer avé moy Claude filz à Jehan des Combes, dict Guillaume, et me donnent lesd. susnommez pour moy douze solz. Je ay receu XIIII s. VI d. Plus, ce IIIIe juing 1581, XV s. » — F° 94, « S'ensuyvent les douze vendredis blanc. Chescun vendredy que vous jeusnerés, donnés troys aumosnes de pain à 3 pauvres, en l'honneur de la Trinité et dictes le *Pater noster* et *Ave Maria* que vous trouverés par escript, et fault faire dire une messe du St-Esprit au bout de l'an que les aurés jusnez. Le premier vendredy est ou quattre temps de quaresme et fault dire 3 *Pater noster* et 3 *Ave Maria* en l'honneur de la Trinité. Le second vendredy et devant la Nostre-Dame de mars et fault dire 7 *Pater noster* et 7 *Ave Maria*, en l'honneur des 7 noms de Nostre-Seigneur. Le 3e est le grand vendredy aoré et faut dire LX *Pater noster* et aultant d'*Ave Maria*, en l'honneur des LX espines de la saincte coronne. Le quatriesme vendredy est devant l'Assention et fault dire XL *Pater noster* et aultant de *Ave Maria*, en l'onneur des quarantes jors qu'il fust sur terre despuys la résurrection. Le 5e est devant la Pentecoste, et fault dire quarante *Pater noster* et aultant d'*Ave Maria* en l'honneur de Nostre-Seigneur appa-roissant, quant il enlumina ses appostres. Le sixiesme vendredy est aux quattre temps des foyres de Penthecoste, et fault dire XII *Pater noster* et aultant de *Ave Maria*, en l'honneur des douze appostres. Le VIIe est devant la sainct Jehan-Baptiste et faut dire XXX *Pater noster* et aultant d'*Ave Maria*, en l'onneur des XXX deniers que Nostre Seigneur fust vendu. Le VIIIe vendredy est devant la St-Pierre et St-Paoul et fault dire XXX *Pater noster* et aultant d'*Ave Maria* en l'honneur des XXX ans que Nostre-Seigneur avoit quant sainct Jehan-Baptiste le baptiza. Le IXe est devant la Nostre-Dame de la my aoust, et fault dire cinq *Pater noster* et aultant d'*Ave Maria*, en l'honneur des cinq playes de Nostre-Seigneur. Le Xe est aux quattre temps de septembre et faut dire troys *Pater* et aultant d'*Ave Maria* en l'onneur des troys clos de Nostre-Seigneur dont il fust cloué en l'arbre de la croix. Le XIe est devant la Tossainctz, et fault dire cinq *Pater* et aultant *Ave Maria*, en l'honneur des cinq foys qu'il s'aparut le jour de Pasques. Le XIIe est aux quattre temps de Noël et faut dire XV *Pater* et aultant d'*Ave Maria* en l'honneur des quinze orribles signes que Dieu envoyera devant le jugement. Dieu nous doingt bon jugement à ce jour ». — Ff. 101-102, « L'an mil V^c soixante-dix l'yvert commençat à la Toussain et au moys de décembre tombat si grande habondance d'eau que les rivières dérivarent ors la mère de la rivière et firent beaucop de maulx et principalement le Rosne fust si grand qu'il emmenat la Guillotière et aulcune maison en graulea. Un peu apprès la Saulne fust si grande qu'elle allat jusques au pays de la Sail ; ont ne pouvoit passer par la ville, sinon avecque bateau, et ont estoit contraint passer pour Saint-Just pour aller à Lyon. Lad. année aud. moys de décembre, apprès qne les rivières eurent cesser, tumbat si grande habundance de nège à la fin dud. moys et en l'année mil cinq cens soixante-unze et mesmement en tumbat touttes les festes de Noël, tellement qu'il n'estoyt si grande habondance qu'on ne pouvoit sortir des maisons et que l'on ne povoit aller sur les champs à force des cunzières qui estoyent par les chemin, aussi pour le mauvais temps qui rènoyt, l'on ne pouvoit charier ny bled, vin, boys, et aultres choses, tellement que c'estoyt pitié du pauvre monde. Le bled en lad. année, l'an V^c soixante [unze], le bled se vendoit, le bon froment L s. ; la seigle, 2 l. II s. ; l'avoyne, XII s. ; le vin II l. X s. l'année ; et l'huile, IIII l. la quarte. Led. ivert, qui avoyt commencé à la Toussain, n'estoyt pas finy à la Purification. L'an V^c soyzante et douze le bledz se vendit, le bichet de froment III l. XVIII s. ; la soille III l. X s. ; l'avoyne XII s. ; le vin IIII l. ; l'huille III l. V s. » — « L'an V^c soyzante et treze, le bled se vendyt en may, le bichet de froment, argent V l. ; la soille

IIII l. ; l'avoine XVIII s. ; le vin VI l. ; l'huille V l. Au cause pourquoi il se vend, c'est fust pour ce que fist une si grande gellée [en] avril que les bledz [ge]llèrent, les vignes, les arbres et principallement les noiers, tellement qui ne fust guères des fruiz lad. année. Lad. année le roy avoit troys cans, ung à La Rochelle, l'aultre à Nymes, l'aultre à Sainct-cerre contre les huguenaulz. Lad. année et à la fin de mey, le bled se vendit à Tarare, le bichet de froment, argent VIII l.; la seille VII l. ; l'aveyne XVIII s. t. Lad. année couroy une grande maladie par tout le pays de Gloyné, Foreys et Beaujoloys, tellement qu'il ilz en morust beaucopt ». — F^o 103 v°, « Le jeudy au soir, 27e jour du mois de mars (1598?) a esté murdy et massacré honneste homme Thomas du Fornel, en venant du marché de Tarare, auprès de sa maison de chieu Thien Mathieu, au lieu appellé des Feullée, aultrement appellé au trayvo Durtia, où le corps fust trouvé et emporté en la maison dud. Thien Mathieu par la justice de Joz et a esté ensépulturé au symetière de St-Forgeul, le sabmedy XXIXe dud. moys, ainsy le certiffie. *Anima ejus requiescat in pace.* GIROUD ». — F^o 127, « Jacques Dupuis, s^r de Villette ; Claude de Monteinard, prieuze d'Ally », 3 juin 1590. — F^o 154, « Pierre d'Albon, seigneur d'Avaulges et Vindry ; Claude de Galles ? seigneur de Sainct-Marcel d'Urphé ; Jeane de Suguy, femme de Guillaume de Gadagne, s^r de Bouthéon, sénéchal de Lyon », 5 septembre 1598. — F^o 157 v° : « Renaud de Ste-Colombe Nanthon, sieur du Pizay », 24 août 1599. — F^o 166, naissance dans la grand chambre, près la chappelle, aud. St-Forgeul, de Claude, fils de Pierre d'Albon, s^r de St-Forgeul, Avauges, Vindry, les Olmes, et d'Anne de Gadaigne », 3 mars 1601. — F^o 199, « Ez années 1628, 1629 et 1630, grande peste et contagion, premièrement à Lyon. Autres villes et bours ont estez grandement ravagés, comme Vienne en Daulphiné Ez en Provence Avignon, Montélimar, Valence, Le Puys en Veley, Montbrison, Tyers, Tarare, Villefranse, Anse, L'Arbresle, Pontcharrat, Vindri, St-Forgeul, ...lloye, Trévoulx, ? et plusieurs autres, et chascun ont estez fort afligés, comme aussi icy Frontenaz, et aussi le Bois d'Yoint. Grandes guerres ont estez entre le duc de Savoye et le roy de France, aussi grande cherté de bled, en l'année 1628, le froment vallu 4 livres, 5 à huict sols, le seigle a vallu 3 livres sept et huict solz t. ; et en l'année 1630, le froment a vallu 7 livres cinq solz et le seigle 6 livres dix sols et en lad. mesme année a esté la plus grande furie de guerre, tant en Pietmont que Savoye ». — F^o 199 v°, « de La Mente, gouverneur de la citadelle à Lyon », 5 février 1584. — F^o 232 v°, François d'Albon, abbé de Savigny ; « Marthe de Sacennage », femme de Pierre d'Albon, s^r de St-Forgeux, 7 janvier 1621.

E Suppl. 943 (GG 2.) — In 8°, 214 feuillets.

1636-1661. — Actes dressés par les curés Ronat (1637-1643), Bajard 1644-1654, Cousin (1655-1661) ; les vicaires Chamart (1636-1639), Dusoleil (1643), Nappollier (1653-1654), Grumel (1654-1655), Renaud (1655), et Filhias, curé des Olmes, Radisson, Moissonnier, f. L. Duriz, Terrasson, Carret, etc. — Ff. 128-130, 133, 187, 188, blancs. — Ff. 8-11, rongés sur le bord à droite ; f° 74, rongé en tête et à gauche. — Ff. 1-21, baptêmes de 1636-1639 ; ff, 22-41, mariages et publications 1636-1639 ; ff. 42-44, enterrements 1636-1639 ; ff. 45-47, tables des baptêmes et mariages 1636-1639 ; ff. 48-89, baptêmes 1639-1647 ; ff. 90-92, mariages 1636-1640 ; ff. 92-120, baptêmes 1647-1654 ; f° 121, enterrements 1639-1644 ; f° 122, baptêmes 1654 ; ff. 123-127, table des baptêmes 1639-1654 ; ff. 134-183, baptêmes 1654-1661 ; ff. 184-186, table des baptêmes 1654-1661 ; ff. 189-204, enterrements et table 1647-1655 ; ff. 214-205, mariages et table 1650-1655. — F^o 3 v°, « Jean Ponthus, greffier des chasses et plaisirs du roy, en ses forestz de Carnelles ?, demeurant à Paris », 13 novembre 1636, — F^o 32, mariages célébrés « en l'église de Gruvillie » (Grévilly), 1, 15, 19 juin 1638. — F^o 47, « En huict anné quatre-vin et quatorse personne ont esté enterré en la paroisse Sainct- Ferriou, le 25 aoust 1654, GRUMEL. » — F^o 50 v°, « François d'Albon, abbé et baron de Savigny », 7 novembre 1639. — Ff. 82, 83, Françoise de Damas de Thianges, 9 avril, 10 juin 1646. — Ff. 131 v°, 132 : « *Sequntur hic pensiones fundatæ in ecclesia Sancti Fereoli, quæ requirunt aliquod munus. 10 D. Jacobus Cluysel, quondam curatus fundavit missam in fine cujus dicitur Languentibus supra tumulum in finibus chori situm, debetur 3 l. — 2° Durandus quondam curatus supra tumulum suum vel suorum in cemeterio « Salve regina » singulis dominicis, debetur bichetam fromenti. Chirat, supra suum tumulum in cemeterio prope murum viridarii, debetur mensuram frumenti. Violey, habens suam tumbam in superiori parte cœmeterii, parte dextra s. eum duplicem, pro geminato Salve regina, deverit 1 bichetum frumenti. Violey mino prope sũ pradictum, medium bichetum fr. Forest, in cœmeterio prope chorum se... bichetum fr. Bourdillon, in ecclesia tomba, capella... Perrot ?..... Durand. Fundavit quondam Franciscus Guigonand, sutor, duas missas die sancti Crespini, submissa voce et in fine Salve regina, cujus intuitu dat 10 solidos parrocho et quinque livigero ? solvendos, die omnium sanctorum, et constat ex actibus du Fournel* ». — F^o 134, Le 21 novembre 1654, mon père et décédé en Vaulx en Bugès, à l'eure de minuict, un samedy au soir et se nomme mettre Jacque Grumel, nottaire de Vaulx. Le tout faict par moy Grumel, prestre à Sainct-Fourgeul ». — F^o 168 v°, « Claudine

Guillard, veuve de feu s^r Jean Carcatrison, s^r de la Chassaigne », 12 septembre 1659.

E. Suppl. 944 (GG 3.) — In-4°, 182 feuillets.

1655-1681. — Actes dressés par le curé Cousin ; les vicaires Tournier (1676), Charbin (1676-1681), et fr. A. Challon, cordelier, Fayard, vicaire d'Ancy, fr. Clément de Ste-Monique, augustin ; Radisson, curé de St-Loup, etc. — F° 144, blanc. — F° 26, lacéré en tête, à droite ; f° 137, lacéré en tête, à droite, et au bas ; f° 138, lacéré en tête et au bas. — Ff. 1-26, enterrements 1655-1674 ; ff. 28-136, baptêmes 1661-1679 ; f° 137, baptêmes 1676 ; f. 138, mariages 1676 ; ff. 139-182, baptêmes 1673-1681. — F° 15, « J'ay veu le présent registre à St-Forgeul, le 27 octobre 1671, Chassaing, archiprebstre ». — Ff. 25 v°, 26, table des enterrements de 1655-1685. — F° 65, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de St-Forgeuil, tenu par m^re Estienne Cousin, curé dudit lieu, en la visitte, ce 22 septembre 1667, Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 80 v°, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faitz dans la parroisse de St-Forgeul, à la visitte, ce cinquième septembre 1669, Chassaing, archiprebstre ». — F° 97, « Nous avons veu le présent registre des baptêmes de St-Forgeul, fait à la visite, ce 27 octobre 1671, Chassaing, archiprebstre », — F° 124 bis, acte de baptême du 3 janvier 1677. — Ff. 132 v°-136, tables des baptêmes de 1661, 1679.

E. Suppl. 945 (GG 4.) — in-4°, 189 feuillets.

1681-1699. — Actes dressés par les curés Cousin (1681-1686), Chastelus (1686-1692), Mynot (1693-1695), Pierfitte (1698-1699) ; les vicaires Charbin (1681-1684), Redond (1685-1687), Chassaing (1687-1688), Chastelus (1688-1693), de St-Paul (1693-1694), Fagon (1699), et Chastelus, curé de Sain Bel, de Lacroix, Radisson, Desplasses, Chatelus, Rabot, Grange, Rabion, Jullièron, Aubert, commis (1696-1698), Demontmain, Meyère, Chalançon, etc. — Ff. 33, 40-45, 48, 49, 50, 142-146, 167-173, 181, blancs. — Ff. 1-49, baptêmes de 1681-1686 ; ff. 50-189, les trois actes 1686-1699 ; ff. 31, 32, enterrements de 1686. — Ff. 35-39, table des baptêmes de 1673 à 1686 ; f° 39, table des enterrements de 1686, répertoire fait en 1774, par le curé Claude Arquillière ; ff. 44-48, table des baptêmes de 1679-1686. — F° 54, enterrement d'un homme « noyé dans la rivière de Turdine, en dessoubs la chappelle de La Malladière aux Arnaz », 12 novembre 1686. — F° 82 v°, « Noël de Costal, escuyer, seigneur de Ronzières », 4 mars 1690. — Ff° 85 v°, 86, table des actes de 1686-1689. — F° 87, « A monsieur, monsieur l'official de Lyon, supplie humblement m^e Estienne Donzy, conseiller du roy, lieutenant en la mareschaussée de Roanne, résidant à Neronde en Forestz, disant qu'avant obtenu main-levée de l'opposition formé à son mariage par Margueritte Asselin, suivant vostre sentence ce jourdhuy rendue, et comme, par la chicane de sa partye, l'exécution en pourroit encore estre différé, le supliant requiert à ce qu'il vous plaise, monsieur, le renvoyer par devant le sieur curé de St-Forjeul sur Pontcharra, ou pardevant tel autre du voisinage qu'il vous plairra, pour luy administrer le sacrement de mariage, ensuitte des promesses qu'il en a fait avecq damoiselle Charlotte Cheinel, fille du mesme lieu et ce à tout jour et heure que le supliant avecq lad. damoiselle Cheinel y comparaîtront, et ferez justice, Donzy. Nous avons renvoyé les parties devant le s^r curé de St-Forjeul, auquel nous enjoignons de les recevoir à la célébration de leur mariage, mesme sur le soir. Faict à Lyon, le 10 may 1690, Manis ». — F° 110 v°, enterrement du curé « Claude Chastelus, curé de St-Forgeulx, né à Villemontais en Roannais, dans l'église de St-Forgeulx, chapelle N.-D. de Pitié. Le susdit m^re Claude Chastelus, curé de St-Forgeux, a esté pourveu de cette cure l'année 1686, au mois de mars. Il a fait de très grandes et considérables réparations dans son église. 1° Il fait faire les degrés et marchepieds du grand autel et cadeter le sanctuaire en lozanges de pierres de taille ; 2° il a fait faire les balustres du sanctuaire et de la nef ; 3° les 2 rétables et autels des chappelles Notre-Dame du St-Rosaire et de St Austrigesile ; 4° il a achette tous les devants d'autels, à l'exception de celuy de satin à fleurs ; 5° tous les gradins du grand autel ; 6° neuf devant d'autel pour les chappelles ; 7° un grand missel pour l'église St-Forgeux ; 4 grands voiles de soye ; 8° quatre tableaux dont deux sont aux costés du grand autel et deux aux chapelles ; 4 estoles à 2 usages ; 9° une croix façon d'argent avec la hampe de mesme ; 10° deux lampes estaing de corneille pour les deux chappelles ; 11° toutes les chasubles, à la réserve des noires, satin à fleurs, rouge, tafetas rayé et ligature ; toutes les bources des calices ; 12° il a fait cadeter toute la nef ; le pavilllon du grand autel de ligature ; 13° il a fait faire 4 aubes neufves et neuf surplis ; 14° il a fait faire tous les beufets et armoires de la sacristie ; 15° un soleil ou ostensoir de 50 escus ; 16° les statues de saint Benoist et sainte Catherine ; 17° quatre chandeliers bois doré, un grand graduel et un antiphonaire ; 18° six vases avec autant de bouquets artificiels ; les vases de bois doré ; un lavoir et bassin d'estaing fin ; 19° six vases de bois peint ; 3 tapis d'autels de ligature ; 20° un petit ciboire pour porter le viatique ; 21° il a fait construire les deux fenestres de pierre de taille qui sont aux costés des autels de Nostre-Dame et de St-Austrigesile ; 22° trois crucifixs, bois doré, le pulpitre et trois chaises de

chœur, 23 a fait dorer et racommoder le petit calice, et plusieurs autres réparations, comme l'assurent tous les parroissiens dud. St-Forgeux, dont les principaux ont signé le 31e decembre 1692. Et dans la chappelle Nostre-Dame de Grivilly a fait cadeter le sanctuaire et fait construire les degrés de l'autel, et fait ériger et orner les deux petits autels Ste-Blandine et St-Roch et achetté les quatre chandeliers et deux crucifix bois rouge. Dufournel, Mathieu Bontin, Jean Fagot, Arquillière, Chirat, Violley, Cuissard, E. Olivit, D. Malleval ». — Ff. 127-134, nombreux décès en 1694. — Ff. 137-141, tables des actes de 1690-1694. — F° 177, « Le 24 juin 1698, messire Jean de Nompère Pierfitte, prêtre, curé de Marcilly d'Azergues, a pris possession de la cure de St-Forjeulx, en présence d'un grand nombre d'habitants ». — F° 182 v°, enterrement de « Julie-Françoise de Crevant, marquise de St-Forgeulx », morte à Paris le 23 novembre 1698. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1694), de Lucenay (1697-1699).

E. Suppl. 946 (GG 5.) — In-4°, 210 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés Pierfitte (1700-1703), Bissuel (1704-1719) ; les vicaires Fagon (1700), Chalmette (1701), Demarchant (1701-1703), Jallabert (1703), Morant (1703), Deverthamy (1704-1705), Timonier (1705-1706), Beauvoir (1706-1709), Pelletier (1710), Barail (1711-1717), Sargnon (1717-1720), et Grange, curé de St-Loup, Pierfitte, etc. — Ff. 34-36, 46, 55, 56, 116-119, 141, 150, 172, 182, 192, 210, blancs. — F° 78, « Veu faizan ma visitte le présent registre, le dernier juin 1707, Desplasses, archiprestre ». — F° 123, « Nous avons visité l'églize de St-Forgeulx que nous avons trouvés en bon estat, à St-Forgeux, le 1 juin 1711, Desplasses, archiprestre ». — F° 137 v°, enterrement de Claude-Joseph, archidiacre et comte de Lyon, prieur de Montrotier, 14 septembre 1712. — F° 198 v°, « Veu le présent registre que nous avons trouvés en estat à St-Fergeulx, le 20 novembre 1718, Desplasse, archiprestre ». — Tables annuelles ; ff. 207-209, tables de 1717-1720. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 947 (GG 6.) — In-4°, 254 feuillets.

1720-1747. — Actes dressés par les curés Bissuel (1720-1726) ; Devareilles (1726-1747) ; les vicaires Sargnon (1720), C. Girard (1720-1722), Devareilles (1722-1726), Guigonnand (1728), Beschet (1729-1731), Richard (1731-1733), Chossinon (1733), Vaudier (1733-1736), Nourrisson (1737-1747), et Chantal, chapelain, f. Bonnaventure, capucin, Bouquin, f. Marcilien, de Lyon, capucin, etc. — Ff. 16, 179, 227, blancs. — Ff. 9-15, tables des actes de 1721-1729. — F° 52, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 3° may 1725, Bayard, archiprestre ». — F° 58, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 25 aoust 1726, Bayard, archiprestre ». — F° 71 v°, « Veu et approuvé dans nostre visite à St-Forgueux, le 28 may 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 95, « Veu dans nostre visite ce 24 septembre 1730, Bayard, archiprêtre ». — F° 115, enterrement de Jean Bissuel, ancien curé de St-Forgeux, prébendier de la prébende St-Michel de Villefranche, 6 mars 1733. — F° 117 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite ce 9 juin 1733, Bayard, archiprestre ». — Ff. 128 v°, 135 v°, même mention du 6 juillet 1734, 17 juillet 1735. — Ff. 146-149, tables des actes de 1730-1736. — F° 175, « Veu dans nostre visite, ce 29 juin 1739, Bayard, archiprestre ». — F° 197 v°, « Veu dans nostre visite, et trouvé en estat, le 19 novembre 1741, Bayard, archiprestre ». — F° 249, « Veu dans nostre visite, le 29 may 1747, Bayard, archiprestre ». — Tables annuelles à partir de 1737. — Registres parafés par Pupil (1737-1739, 1742, 1745, 1747).

E. Suppl. 948 (GG 7.) — In-4°, 265 feuillets.

1748-1762. — Actes dressés par le curé Devareilles (1748-1754) ; les vicaires Nourrisson (1748-1751), f. Gacon, récollet (1752), C. Joutay (1752-1754), Palluy (1754), A. Dumas (1754-1762), Chappelle (1757), Delsuc (1757-1762), et Bayard, curé de Bully, Duguet, Grandjard, Durelle, etc. — Ff. 10, 35-38, 72, 106, 121, 122, 134, 135, 177-179, 201-203, 223-227, 245-248, blancs. — F° 119 v°, « Le 27 septembre 1755, ont été achetés un calice pour l'église de St-Forgeulx, pesant 3 l. 2 d. 12 gr., à 56 l. le m., y compris le controlle, poinçon de Paris... 185 . 10, façon, dorure et douanne, 92 ; un soleil pesant 2 l. 6 d. 3 g. ... 155, façon, douanne, dorure du croissant, 92 ; un ciboire pesant 2 l. 1 d. 15 g., 123, 10, façon, dorure et douanne, 69 ; une pissine pesant 2 d. 7 g. 16, façon, dorure et douane 15. Le tout se monte 748 l. provenus d'une queste faitte dans laditte parroisse, Devareilles, curé, et A. Dumas, viccaire, qui les a choisi avec Germain Burricand, luminier. et Jean Dubessy, habitant ». — F° 189 v°, « L'année 1759 on a acheté une chazuble pour l'église de cette parroisse, en damas broché, la somme de 131 l. et une chappe de même étoffe, la somme de 166 l. 10 s., et un second calice avec une custode, la somme de 153 l., avec une garniture de chandeliers 100 l. ; une étole de satin avec un bourset, 14 l. ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1748-1751, 1753-1762).

E Suppl. 949 (GG 8. — In-4°, 239 feuillets.

1763-1773. — Actes dressés par le curé Arquillière (1768-1773) ; les vicaires A. Dumas (1763-1768), Delaue (1763-1766), Detour (1766-1767), Cortey (1767-1768), Vincent (1769), Pardon (1770-1773), Margaron (1773), et Augier, curé des Olmes, Arquillière, vicaire de St-Marcel. — Ff. 19-24, 41-43, 86-90, 110, 126-132, 145-148, 161-164, 183, 184, 205-210, 235-239, blancs. — F° 25, les deux tiers inférieurs enlevés ; f° 239, usé sur les bords. — F° 111 v°, enterrement du curé Jean Andrihard Devareilles ; « Jean Léonard Pontus, sieur de La Bourdelière », 13 janvier 1768. — F° 232 v°, Mre Claude Arquillière, curé de St-Forgeulx, a fait faire, en 1773, des réparations fort nécessaires dans son église, à sçavoir : Il a fait cadetter son église depuis la table de communion jusqu'à l'extrémité de la galonière et a fait mettre l'église de niveau : pour y entrer, il y avait 2 escaliers à descendre. Plus il a fait baisser les murs de la galonière, les a fait cadetter à neuf comme l'église. Plus il a fait faire un fossé pour rendre l'église moins humide. Plus il a fait faire la grande porte plus haute pour donner du jour à l'église et a fait refaire la tribune en l'élevant d'environ un pied et demi. Plus il a fait faire deux confessionnaux et les a changé de place. Plus il a fait faire un prône. Plus il a fait mettre un plafond à la chaire qui était prête à tomber. Plus il a fait faire dans la grande sacristie une armoire pour mettre les aubes et les surplis quotidiens. Plus il a fait faire dans ladite sacristie trois petits placars. Plus il a fait faire dans la petite sacristie une armoire pour servir de décharge. Plus il a fait faire la petite porte, au bas de laquelle il a fait faire les escaliers avec deux petits plafonds. Plus il a fait blanchir l'église. Plus il a fait faire des nouveau fonds baptismaux et les a changé de place. Plus il a fait placer un nouveau bénitier. Plus il a fait faire un petit prie-Dieu pour l'adoration. Plus il a fait recouvrir l'église à tranchée ouverte. Plus il a fait faire la montée de la tribune avec deux petits plafonds. Plus il a fait paver le devant de l'église et le chemin qui règne le long du fossé qu'il a fait faire pour assainir l'église. Plus il a fait mettre à bas le croisillon de pierre de la vitre du cœur, a fait poursuivre les moulures du vitreau et a fait vitrer à neuf, ce qui donne un grand jour au sanctuaire qui était fort obscur ». — F° 234, Réparations faites à la chapelle de Grivilli par les soins de m^re^ Claude Arquillière, curé de St-Forgeulx en 1774. 1° Il a fait recouvrir la chapelle à tranchée ouverte, plus il l'a fait blanchir et paver des vieilles cadettes de l'église de St-Forgeulx. Plus il l'a fait friser et blanchir en dehors. Plus il a fait conduire de gors ou terre glaise pour faire applanir la galonière qui règne le long de la chapelle, et y a fait faire deux bouts de mur [illegible] pour empêcher que les bettes n'y passent. Plus il a fait faire une petite porte, et deux escaliers pour y monter ; plus il a fait repasser les statues de saint Roch et de sainte Blandine, et a fait donner une couleur aux gradins des chapelles. Plus il a fait faire deux cadres au-devant des autels des deux chapelles, et y a fait faire deux devant d'autel. Plus il a fait retailler les jambages du portail de la chapelle pour donner plus d'ouverture à la grande porte ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Pupil (1763-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E Suppl. 950 (GG 9.) — In-4°, 287 feuillets.

1774-1782. — Actes dressés par le curé Arquillière ; les vicaires Margaron (1774), Forest (1774-1776), Pascal (1776-1777), Coquard (1778-1782), et P. Jean-Marie de Lyon, capucin de Tarare, Bouvet, curé de Nuelles. — Ff. 55-66, 93-98, 122-129, 155-161, 182-191, 218-223, 248-255, 284-287, blancs. — F° 237 v°, enterrement de Marie-Pierrette-Félicité d'Albon, 6 août 1781. — Tables annuelles. — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 951 (GG 10.) — In-4°, 277 feuillets.

1783-1792. — Actes dressés par le curé Arquillière (1783-1792) ; les vicaires Cocquard (1783-1786), Pardon (1786-1788), Rouchon (1788), Montet (1788-1789), Berger (1789-1792), et Souzy, vicaire de St-Loup. — Ff. 26-31, 57-63, 91-95, 124-127, 182-186, 213-218, 242-250, 277, blancs. — F° 89, 1785, 49 baptêmes, 35 enterrements, 17 mariages. — F° 193, inhumation dans l'église du marquis d'Albon, mort à Lyon, le 19 février 1789, 21 février 1789. — F° 216 v°, enterrement de Claude Camille, comte d'Albon, mort au château d'Avauges, 5 octobre 1789. — F° 231 v°, Antoine Dorivet, mousselinier de St-Forgeux, 30 juin 1790. — F° 275, « Clos et arêté par nous mère et ofisier munissipot sousigné, le 6 jenvier 1793, Guerpillon, maire, Jean Coullé oficiere ; Fayot, officié ; Giroud, procureur ». — Tables annuelles. — Registres parafés par Rambaud (1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791), Vincent (1792).

SAINT GENIS-LAVAL

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

Église sous le vocable de Saint-Genis, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; élection de Lyon, justice de Saint-Genis, relevant du comté de Lyon.

E. Suppl. 952 (GG 1.) — In-4°, format agenda, 298 feuillets.

1587-1620. — Actes de baptêmes dressés par les curés Michel Bergier (1587-1598), Marcellin Bergier (1609-1620), et Durantin, perpetuel de Lyon, Delagrange, prêtre de St-Irénée, etc. — Ff. 126-130, 176, 298, blancs. — F° 82, les deux tiers supérieurs à droite enlevés ; f° 131, troué en tête à gauche. — Lacune de 1599 à 1609. — F° 2, « Baltazard de Villars, lieutenant particulier civil et criminel en la séneschaulcée de Lyon », 24 mai 1587. — F° 8 v°, « Thomas de Gadaigne, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Beauregard »; 17 juillet 1588. — F° 10, « le seignieur Camille Strossy », 9 octobre 1588. — F° 24, « Pierre Galet, recteur d'escolle dud. lieu », 16 juillet 1590. — F° 25 v°, « David de Gabiano », 18 octobre 1590. — F° 26 v°, « Pierre Cléard, monnoyeur », 25 novembre 1590. — F° 30, « Claude de Rubis, conseillier du roy en la sénéchaussée et siège présidial à Lyon, procureur général de lad. ville et auditeur de camp au gouvernement de Lyonnois, Forestz et Beaujolloys », 25 avril 1591. — F° 37 v°, « Jaques Jacquet, s^r^ de La Verrière », 14 avril 1592. — F° 66 v°, « Guillaume Beraud, sieur de Mazaulx, enquesteur, commissaire et examinateur pour le roy à Lyon », 8 septembre 1596. — F° 81, enterrements de 1588. — F° 109, « Barthellemy Gallillée (Barthelomy Galiley), gentilhomme florantin », 29 août 1610. — F° 118, « Edoard Lorans de La Sarra, advocat en Parlement », 12 mai 1611. — F° 125, « Jehan Pelletier, seigneur de Meyzieu en Daulphiné », 15 décembre 1611. — F° 137 v°, Paolo Rusticy ; Eléonor de Colligny, femme de Claude de Gadagne, seigneur de Beauregard, 16 juin 1612. — F° 148 v°, « Françoyse du Peyrat, dame du Peron », 14 avril 1613. — « Jehan du Moulein, gouverneur de la ville et château de Servières en Fourestz, cappitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de mons. du Bourgt », 18 avril 1613. — F° 164, « Jacques Croppet, seigneur du Péage », 25 mai 1614. — F° 182, « Paol Mascrany, s^r^ de La Verrière », 31 mars 1615. — F° 189, « Pierre Laurencet, m^e^ menestrier et joueur des instrumens », 1 novembre 1615. — F° 200 v°, « Jehan-Baptiste Bernard, s^r^ de Saincte Croix », 5 juin 1616. — F° 221 v°, « Claude de Gadagne, segneur de Beauregard, Charly et Pravieulx », 25 septembre 1617. — F° 223 v°, « Claude Jacquolle, m^e^ joueur d'instrumens à Lyon », 2 novembre 1617. — F° 250, noble Octavio Mey », 14 octobre 1618. — F° 257, « Odet et Jean-Pierre Croppet, conseigneurs d'Irigny, 4 février 1619.

E. Suppl. 953 (GG 2.) — In-4°, 276 feuillets.

1621-1646. — Actes de baptêmes dressés par le curé Marcellin Bergier. — Ff. 2, 72, 73 blancs. — Le bas du f° 225 enlevé ; f° 274, rongé au bas. — F° 6, « Estienne Bartholly, prieur de St Arbin », 23 février 1621. — F° 6 v°, « Claude de Gadaigne, seigneur de Beauregard », 9 mars 1621. — F° 8, « Anthoyne Chermette, seigneur du Montet », 31 mai 1621. — F° 10 v°, « Je soubzsigné, Marcellin Bergier, prebstre et curé de St-Genys-Laval, sertiffie abvoir bénist la closche neufve, assavoir la troysiesme, qu'estoyt rompue ; et les parrochiens l'ont faict reffondre à ung m^tre^ fondeur du païs de Lorraine ; et a esté parrain noble Claude de Gadaigne, seigneur de Beauregard, et marraine noble dame Eléonnor de Colligny, sa femme. Laquelle bénédiction fust faicte le dimanche huictiesme jour du moys d'aoust, à vespres ». Faict ce XXIe dud. moys 1621. BERGIER ». — F° 15 v°, « Bapthazard de Villars, présidant au siége présidial à Lyon », 11 janvier 1622. — F° 16, « Pierre Croppet, seigneur Duverneaux et conseigneur d'Irignies », 25 janvier 1622. — F° 32 v°, « David Seguin, intendant des fortifications au gouvernement du Lyonnois, Fourestz et Beaujolloys », 14 juillet 1623. — F° 40, « André Soppinet, précepteur des enfans », 14 avril 1624. — F° 48, « Noble Octavien Mey », 8 décembre 1624. — F° 49, « Pierre de Gellas, chevaillier, seigneur dudit lieu et de Belleveue », 28 décembre 1624. — F° 51, « Anthoyne La Chanal, m^e^ joueur d'aultboix », 9 février 1625. — F° 53 v°, « Jehan Basset, seigneur de La Vallette », 1 avril 1625. — F° 51, « Eléonord de Colligny, femme de m^re^ Claude de Gadaigne, sieur et dame de Beauregard et Pravieulx », 24 août 1625. — F° 82, « François Passignat, aumousnier de madame de Beauregard », 3 juillet 1627. — F° 83, « Jehan-Pierre Croppet, segnieur d'Irigny et de la maison forte de Lusseney », 27 septembre 1627. — F° 87 v°, « Fabien Estrosy, prieur de Tarthara »,

30 janvier 1628. — F° 97, baptême de « Pierre Strossy, à la maison de Praccomard... pour esviter la maladie de contagion qu'estoit cy grande à la ville de Lyon et mesme qu'il avoit quelque maison en cedit lieu pestifférées », 17 novembre 1628. — F° 100, « Benoist de Vial, gendarme de la compagnie de chevaulx légers de monsegnieur le mareschal de Sainct-Gerant », 1 janvier 1629. — F° 102, « Hugues Desclers, s^r du Coing », 6 février 1629. — F° 103 v°, « Francoys Reverchon, chandellier à St-Genys-Laval », 17 avril 1629. — F° 105 v°, « Paul Maseragny, s^r de La Verrière », 26 août 1629. — F° 124, « Arthus de Lauras du Pré, seigneur de Chamanieu, Montplaisan et autres places », 11 août 1631. — F° 134, « Jehan de Bosset, sieur de La Vallette et de Villebeuf », 12 septembre 1632. — F° 135, « Helléonor de Colligny, femme de Claude de Gadaignie, sieur et dame de Beauregard, La Brosse, Charbonnière », 12 septembre 1632. — F° 138, « Pierre Vote, mosnier à La Trésorière, sur la rivière de La Mosche », 4 janvier 1633. — F° 142, « Maurice de Camus, escuyer, seigneur du Peron », 19 mai 1633. — F° 149, « Jacques Daveyne, sieur de Chavannes ; François de Soleysel, sieur du Clappier », 27 novembre 1633. — F° 155, « Pierre Valentin, segnieur de Be..... », 7 novembre 1634. — F° 212, « Jacques Huvet, bachellier en théologie et prieur de St-Barthellemy de Lyon », 4 octobre 1640. — F° 248, Bonaventure Baudrand, prieur de Montverdun, 4 mars 1644.

E Suppl. 954 (GG 3.) — In-4°, 260 feuillets.

1647-1680. — Actes dressés par les curés Bergier (1647), J. Lugné (1647-1678), Lugne (1678-1680), et f. Martin, observantin (1647), Chamont, chanoine de St Just ; Dupuy, vicaire d'Oullins ; Chambon, curé d'Irigny, etc — Ff. 235, 236, 259, 260, blancs. — F° 138, lacéré en tête à droite. — Ff. 1-236, baptêmes de 1647-1678 ; f° 237, les trois actes du 6 octobre au 11 décembre 1674 ; ff. 238-260, les trois actes, 1678-1680. — F° 13, « Jean Vidaud, s^r de La Thour, conseillier du roy au présidial de Lion », 19 avril 1648. — F° 13 v°, « Maurice Camus, escuier, seigneur du Peron », 17 mai 1648 — F° 39 v°, « Barthélemy Guybert, seigneur de Pravioux et Milaney », 23 octobre 1651. — F° 42, « Claude Jaquin, demeurant au service de monseigneur le prince præfect de Rome ; Françoise de La Rivière, demeurant au service de madamoiselle la princesse de La Palestrine », 17 janvier 1652. — F° 44 v°, « Henry Bertholon, seigneur d'Anzenay et de Gratet et de Renbutaud », 1 mai 1652. — F° 47, « Jean-Mathieu Dupuys, sieur de La Sarra », 14 octobre 1652. — F° 63, « Alexandre Landry, prieur de Chazel », 7 mars 1655. — F° 66, « François Mollard, courrier ordinaire de Lion à Rome ; Marie Manchini, femme de s^r Claude Scaramps, aussy courrier ordinaire dud. Lion à Rome », 26 septembre 1655. — F° 70 v°, « Pierre-Joseph Giour, sieur de Laye, conseiller et m^e d'hostel ordinaire du roy, gentilhomme de sa chambre et secretaire des ordres de la revue », 1 mai 1656. — F° 72, « Marion de Camus du Peron ; Anne de Bonnet de La Bâtie de Vignaulx », 8 juin 1656 ; Angélique du Faur, dame du Peron », 4 juillet 1656. — F° 90, « Paul Mascranny, s^r de La Verrière », 10 novembre 1658. — F° 92, « Esthienne Dubut, précepteur des enfans de St-Genes-Laval », 9 février 1659. — F° 96, « Alexandre de Bellièvre, escuyer, sieur de Bellièvre », 27 juillet 1659. — F° 109 v°, « Charles de Chaponay, seigneur de Beauregard », 24 avril 1661. — F° 116, « Michel de Fisicat, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant colonel au régiment de Turenne, seigneur de Beauregard », 12 avril 1662. — F° 127, « Jean Vidaud, seigneur de La Tour, conseillier du roy en ses conselz et son procureur en touttes les juridictions royalles de la ville de Lion », 8 octobre 1663. — F° 160, « Jean Blauf, seigneur de la maison forte de Vourles », 14 juin 1667. — F° 171 v°, « Anne Pellot, espouze de monsieur Mascranny, seigneur de La Verrière et des Colonges, prévost des marchands en la ville de Lyon », 22 octobre 1668. — F° 187, « Barthélemy de Rives, prieur de Ternay », 16 novembre 1670. — F° 187 v°, « Jean Rhonet, escuier, s^r de Gœfieu, conseillier ès conseilz et procureur général au parlement de Dombes », 16 novembre 1670. — F° 201, « Louys Grabot, escuier, seigneur de Cherpieu », 13 mars 1672. — F° 224, « Benoist Guérin, prieur de Ste-Magdelayne de Lion », 18 novembre 1675. — F° 225, « Justinian Tournus, directeur général des litières de la ville de Lion », 5 janvier 1676. — F° 226, « Jean Vidaud, seigneur de La Tour et d'Arnas », 11 février 1676. — F° 258, « Claude Camus, chevalier, seigneur d'Ivour et autres places », 9 octobre 1680.

E Suppl. 955 (GG 4.) — In-4°, 278 feuillets.

1680-1700. — Actes dressés par le curé Lugné (1680-1700), les vicaires Casson ? (1684-1693), Gayet (1693-1700), et G. Lugné, ancien curé, Revellud, Ansfer, Carrier, etc. — Ff. 75, 114, 165, 167, blancs. — F° 59, « Barthélemy Gayot, aumosnier de son altesse royalle madame la duchesse d'Orléans ; Benoist Gayot, sieur de La Claire, eschevin de la ville de Lyon », 6 octobre 1686. — F° 92, « Bertrand de Rogemont, comte de Lyon ; mademoiselle Hylaire d'Albon de St Forjus », 21 octobre 1688. — F° 110, « Baptiste Pianelle, fils de Laurent Pianelle de La Vallette », trésorier général, 11 mars 1690. — F° 116, nombreux décès d'enfants, 16 août-5 septembre 1690. — Ff. 139-156, « Table des noms des

actes baptistaires qui sont contenus au second livre, à sçavoir depuis l'année 1647 jusques à celle de 1692, le tout par les soins de messire de Crupisson, curé de St Genis-Laval ». — Ff. 157-164, « Table des noms contenus aux actes mortuaires depuis 1647 jusque à..., le tout par les soins de messire de Crupisson, curé de St Genis-Laval », tables par prenoms. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 956 (GG 5.) — In-4°, 198 feuillets.

1700-1710. — Actes dressés par le curé Lugné, le vicaire Gayet et Masson prêtre, Mallet, etc. — Ff. 100, 145, blancs. — F° 137, « Anthoine de Fisicat, seigneur de Beauregard », 5 mai 1709. — F° 157, « Pierre-Joseph Brossard, équiyer, s^{r} de St-Géron, 14 novembre 1710. — Registres parafés par Terrasson (1700-1710).

E Suppl. 957 (GG 6.) — In-4°, 175 feuillets.

1711-1720. — Actes dressés par les curés Jean Lugné (1711- + 17 janvier 1715), Crupisson (1715-1719), Liotaud (1719 1720) ; les vicaires Gayet (1711-1720), Cornud (1720), et Masson, fr. Siméon, Hubert Cohade, Vidal, Arnaud, p. Archange de Lyon, f. Héliodore, Ribier, Reydellet, etc. — Ff. 103, 158, blancs. — F° 10, administration de l'extrême-onction à « Charles Duparge, prestre deservant la chapelle de Beaunand, autrement appellée Nostre-Dame de St Genis, située dans ladite parroisse », 17 juillet 1711. — F° 52, « Pierre Croppet, escuyer, seigneur d'Irigny et de Verno », 7 novembre 1714. — F° 59 v°, Jean Berthet, équier, seigneur de Chazelle », 11 juin 1715. — F° 69 v°, Joseph Mascranny, chevalier. seigneur de La Verrière et Les Colonges », 11 décembre 1715. — Ff. 78-102, tables par prénoms des actes de 1692 à 1716 ; ff. 78-89, baptêmes ; ff. 90 99, enterrements ; 99 v°-102, mariages. — F° 163, « Jean-François Fisicat, sieur de Beauregard, seigneur de Bellièvre », 11 mars 1720. — Ff. 172-174, table des baptêmes de 1716 à 1720. — Registres parafés par Terrasson (1711-1717).

E Suppl. 958 (GG 7.) — In-4°, 325 feuillets.

1720-1733. — Actes dressés par le curé Liotaud ; les vicaires Cornud (1720-1723), Liénard (1723-1726), Brachet (1727-1733), et Arnaud, curé d'Oullins, p. Cyrille, Masson, Berger, Goy, etc. — Ff. 14, 18, 219, 221, 224, 226, blancs. Ff. 1-17, table alphabétique par prénoms des baptêmes et enterrements de 1720-1724. — F° 21 v°, « George-Antoine Chesnel, seigneur de La Noirie et de Marigny Perrelas, conseiller du roy en sa cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon », 5 novembre 1720. — F° 33, « Pierre Renaud, m^{e} peintre, résident à Lyon », 17 avril 1721. — F° 138 v°, « Benoist Renaud, seigneur de Lorette, ancien eschevin, ex-consul de la ville de Lyon », 17 mai 1725. — F° 142 v°, « Jean-François de Dortan, comte de Lyon, seigneur de la susd. parroisse ; Anne-Magdeleine Sanglon, épouse de messire noble Pierre de Belloy, chevalier, seigneur de Maisonneufve et de La Sarraz », 20 août 1725. — Ff. 207-226, table des baptêmes et enterrements de 1724-1728. — F° 272, « Jean Roman, jardinier au château de Mr Paris de La Montagne aud. St-Genis-Laval », 27 octobre 1730.

E Suppl 959 (GG 8.) — In-4°, 233 feuillets.

1733-1742. — Actes dressés par les curés Liotaud (1733-1736), Rodet (1737-1742) ; les vicaires Paulet (1733-1734), Broignet (1734-1735), Gros (1735), Cottié (1736), Vocanson (1736), Butty (1737-1738), Bricaud (1738-1740), Mosnier (1741-1742), et Roche, curé d'Irigny et d'Oullins, Goy, Brachet, Vocanson, Luizier, Desverneys, f. Gratien, f. Archange Buisson, etc. — Ff. 53, 55, 58, 60, 73, 75, 80, 99-103, blancs. — « Acte de la visite de la parroisse de Saint-Genis-Laval. Le vingt-quatrième novembre mil sept cent trente-trois, nous, soubzsigné Gaspard des Verneys, prestre, docteur en théologie, curé de la parroisse de St-Martin-d'Orlionas et archiprestre de Mornant ; avons fait la visite de l'église de la parroisse de St-Genis-Laval, où estant entrés, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement renfermé dans un ciboire et un ostensoir d'argent en bon estat. Nous avons trouvé les rétables du maistre-autel et des chapelles décement ornés ; la nef, le clocher et le cimetière aussi en bon estat. Estant entré dans la sacristie de lad. église, nous avons trouvé les vases sacrés et ornemens servants au culte divin en partie usés, en partie en bon estat ; mais les linges servants aud. culte divin les deux tiers déchirés, usés, hors de service et ordonné qu'il en sera fourni des neufs aux dépens de qui il appartiendra. Pour le surplus des linges, ils sont assés en bon estat et que pour tenir plus décemment lesdits ornements et linges, ont fera faire des armoires convenables dans la sacristie de ladite église. Et attandu que, depuis un an, en vertu d'une commission extraordinaire à nous envoyée par Monseigneur l'archevêque, que nous avons reçue avec respect, nous nous transportâmes dans lad. parroisse pour faire rendre compte aux recteurs du luminaire et des confréries de lad. église, dont plusieurs des directeurs nous rendirent compte de leur administration, tant en dépense qu'en

recette, et nous firent plusieurs promesses du revenant bon de leur recepte excédant leur dépense. Comme ils n'ont pas payé tout le convenu dans leurd. promesse à ce jour et terme y fixé, nous avons ordonné qu'incessament les debiteurs énoncés dans lesd promesses payeront les sommes y contenues, à peine d'estre procédé contre eux par les voyes de droit et qu'ils fairont entre nos mains led. payement, conformément à l'ordonnance de mond. seigneur archevêque, signée, Michel, vicaire général, en datte du vingt-cinquième novembre mil sept cent trente deux. Et afin qu'ils n'en ignorent, nostred. présente ordonnance sera publiée au prosne de la messe parroissiale pendant trois dimanches consécutifs. Plus, nous avons ordonné qu'on tiendra dans la sacristie, conformément aux ordonnances du diocèze, un livre blanc, où Mr le curé écrira journellement la recette des deniers des rentes et casuels affectés au luminaire et aux confréries de lad. église Lesquels deniers seront comptés par led. sieur curé, en présence des directeurs et de deux principaux habitans de lad. parroisse et ensuite mis dans les coffres-forts qui sont establis dans lad. église, et qu'enfin, dans led. livre blanc, led. sieur curé écrira journellement la dépense des directeurs, comme aussi les arrérages des pentions, rentes et casuels affectés audits luminaire et confrérie, afin que sur le mémoire en extraict les nouveaux directeurs en charge puissent les exiger, à la charge d'en rendre compte à la fin de leur administration, tant en dépense qu'en recette. Fait par nous, archiprestre susnommé et soubzsigné, les jour et an que de l'autre part, en présence de Messire Jean-Claude Lyotaud, curé de lad. parroisse ; de Messire Jacques Paulet, son vicaire ; de Louis Martin ; de Claude Chaunier, de Philibert Berger. G. Desverneys, prestre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ; Martin, Claude Chaunier, Berger, Liotaud, curé ; Paulet, vicaire ». — Ff. 41-80, tables de 1728-1736. — Registres parafés par Pupil (1737-1739, 1741).

E Suppl. 960 (GG 9.) — In-4°, 254 feuillets.

1742-1751. — Actes dressés par le curé Rodet ; les vicaires Mosnier (1742-1744), Branciel (1745-1749), Mœchon (1749-1751), et Reydellet, Mouchet, Roche, etc. — Ff. 14, 61-67, 95, 118-120, 168-170, 205, 254, blancs. — F° 48, « Acte de la visite de l'église de St-Genis-Laval. Le dix-huit juin mil sept cens quarante-quatre, nous, soussigné, Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Genis-Laval. Y étant entré, nous avons visité et adoré le très-St-Sacrement de l'autel renfermé dans un ostensoir et un ciboire, le tout d'argent, en bon état, et avons ordonné qu'attendu que ledit ciboire n'est pas doré en dedans, qu'il le sera incesemment aux dépens de qui il appartiendra. Nous avons trouvé le maître-autel, ceux des chapelles placées dans lad. église, les vases sacrés, calices, [illegible], missels, chasubles, linges, livres de chants et générallement tout ce qui sert au service divin, pareillement les fons baptismaux, de même le cimetière bien clos, le tout en bon état. Plus, nous certifions que les recteurs du luminaire et des confréries ont rendu leurs comptes exactement, tant en dépense qu'en recepte et que ceux qui étoient redevables ont payé le montant de ce qu'ils devoient et que le produit a été à l'instant mis dans les coffres forts de lad. église. Ordonné de plus que la chaire du prédicateur sera incessemment reformée et repeinte, attendu que les figures qui y sont peintes sont irrégulières et difformes, enfin que notre présente ordonnance sera, pendant trois dimanches consécutives, publiée aux prônes de la messe paroisiale. Fait le jour et an que de l'autre part, en présence de messire Alexis Maximilien Rodet, curé de lad. paroisse ; de mre Marc Mosnier, vicaire, de messire Alexis Turrin, prébendier de l'église de Charly ; de mre André Roche, curé d'Irigni et d'Oulins ; de mre Baltasard Layssard, curé de Millery ; de mr Estienne Hodieu, avocat en parlement et châtelain dudit lieu ; de mr Michel Dian, marchand, bourgeois de Lyon, tesmoins requis et soussignés avec nous. Rodet, curé ; A Roche, curé ; Mosnier, vicaire ; Hodieu, Michel Dian, Leyssard, curé de Millery ; Turrin, prebstre ; G. Desverneys, pr., curé, archipreste ». — Ff. 93 v°-94, tables de 1745, 58 baptêmes, 17 mariages, 42 enterrements. — Tables à la fin des registres, 1746, 53 baptêmes, 5 mariages, 62 enterrements ; 1747, 57 baptêmes, 9 mariages, 70 enterrements ; 1748, 39 baptêmes, 12 mariages, 62 enterrements ; 1749, 47 baptêmes, 18 mariages, 73 enterrements ; 1750, 65 baptêmes, 13 mariages, 64 enterrements ; 1751, 51 baptêmes, 10 mariages, 52 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1742-1751).

E Suppl. 961 (GG 10. — In-4°, 294 feuillets.

1752-1760. — Actes dressés par le curé Rodet, les vicaires Mœchon (1752-1755), Ferrand (1755), Rathier (1755-1759), Bouvier (1757-1760), Mathevon, etc. — Ff. 31, 71, 97-103, 135, 167 *bis*, 168, 196-200, 228-232, 255-266, 291-294, blancs. — Tables annuelles, 1752, 64 baptêmes, 16 mariages, 39 enterrements ; 1753, 79 baptêmes, 10 mariages, 90 enterrements ; 1754, 53 baptêmes, 11 mariages, 37 enterrements ; 1755, 64 baptêmes, 10 mariages, 46 enterrements ; 1756, 67 baptêmes, 12 mariages, 35 enterrements ; 1757, 53 baptêmes, 7 mariages, 37 enterrements ; 1758, 77 baptêmes, 13 mariages, 33 enterrements ; 1759, 53 baptêmes,

3 mariages, 51 enterrements ; 1760, 42 baptèmes, 6 mariages, 87 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1752-1760).

E Suppl. 962 (GG 11.) — In-4°, 261 feuillets.

1761-1768. — Actes dressés par les curés Rodet (1761-1767), de La Chapelle (1768) ; les vicaires Bouvier (1761-1763), Pingard (1761), Didier (1763-1768), et fr. Christophe Guilloud, récollet ; fr. Paul, fr. Agathon Bernard, Deydier, Dumond, Roche, etc. — Ff. 26-33, 62-64, 92-96, 125-128, 157, 158, 196 *bis*-200, 227-229, 252-259, 261, blancs. — F° 3, « feu Martin de Lafagardy, de Tulle en Limousin, écuyer, seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes, Chauvel, Laval et autres lieux », 12 janvier 1761. — F° 133, « Jean-Louis Marion, écuyer, seigneur de La Tour, conseiller, secrétaire du roy, maison et couronne de France », 24 janvier 1765. — F° 173 v°, enterrement de « Charlotte-Thérèse de La Rochesery, épouse de messire François, comte de Saconay, seigneur de Buxeuil », 4 aout 1766. F° 260 v°, « Inscription de l'ancienne cloche de cette paroisse. *Inri. Adoramus te Christe, et benedicimus tibi quia per Sanctam Crucem tuam redemisti mundum. S*te *Genesi ora pro nobis.* 1560. L'an de J.-C. mil sept cent soixante-huit et le premier septembre, la cloche Françoise-Catherine, de St-Genis, a reçu la bénédiction de messire Gabriel de Montmorillon, grand custode, comte de Lyon, vicaire général de ce diocèze et seigneur de St-Genis. Le parrain a été messire François de Saconay, comte de Saconai et de Buxeuil, et la marraine dame Catherine Boesse de La Verpillière, épouse de mre de La Verpillière, prévot des marchands et commandant de la ville de Lyon, mre Camille-Benoît Delachapelle, curé, lesquels ont signés led. acte avec les soussignés. DELACHAPPELLE, curé de St-Genis ». — Tables annuelles, 1761, 58 baptêmes, 12 mariages, 34 enterrements ; 1762, 52 baptêmes, 11 mariages, 49 enterrements ; 1763, 61 baptêmes, 12 mariages, 43 enterrements ; 1764, 63 baptêmes, 14 mariages, 36 enterrements ; 1765, 70 baptêmes, 12 mariages, 37 enterrements ; 1766, 60 baptêmes, 9 mariages, 52 enterrements ; 1767, 57 baptêmes, 8 mariages, 41 enterrements ; 1768, 48 baptêmes, 8 mariages, 29 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 963 (GG 12.) — In-4°, 330 feuillets.

1769-1781. — Actes dressés par le curé de Lachapelle ; les vicaires Didier (1769-1772), Radix (1772-1776), Chazelle (1776-1779), Regnault (1779-1781), Gilbert (1781), Obriot (1781), et fr. Dorothée, récollet, Boucharlat, Delachapelle. Antonin, fr. Cyprien Perral, Terrasse, etc. — Ff. 21-26, 49, 50, 70-76, 102, 125-130, 152-156, 207-209, 255, 256, 282, 306, 330, blancs. — La moitié inférieure du f° 252 enlevée. — Ff. 6 v°, 7, enfants de père et mère inconnus, présentés par Jacques Naudean, chirurgien juré de St-Genis, 19 mars 1769. — F° 166, mariage de Jean-François Maindestre, chevalier, et de Benoîte Tolozan, célébré par l'archevêque de Lyon ; Louis Tolozan de Montfort, écuyer ; Claude Tolozan, introducteur des ambassadeurs ; Pierre Maindestre, de La Luyere ?, chanoine d'Ainay ; Jean François Maindestre, trésorier de France », 27 avril 1775. — F° 198, « mariage, dans la chapelle du château de La Tour-Laval, de Jean-Joseph de Buronne, chevalier, officier de dragons dans la légion de Condé, et de Anne-Victoire Marion de Latour ; Pierre-Catherine Plasson, seigneur de La Combe ; Jean-Blaise Denis de Cusieu, chevalier, seigneur de Cusieu et d'Ugnias », 11 septembre 1776. — F° 200 v°, « Vû en cours de visite le lundi 4 novembre 1776, GAUDIN, promoteur général subst. ». — F° 224 v°, « Claude Aimard, directeur des biens des religionnaires fugitifs », 6 octobre 1777. — Tables annuelles, 1769, 54 baptêmes, 12 mariages, 42 enterrements ; 1770, 57 baptêmes, 21 mariages, 45 enterrements ; 1771, 51 baptêmes, 10 mariages, 35 enterrements ; 1772, 63 baptêmes, 9 mariages, 76 enterrements ; 1773, 58 baptêmes, 11 mariages, 50 enterrements ; 1774, 43 baptêmes, 11 mariages, 44 enterrements ; 1775, 61 baptêmes, 13 mariages, 52 enterrements ; 1776, 54 baptêmes, 12 mariages, 45 enterrements ; 1777, 56 baptêmes, 13 mariages, 55 enterrements ; 1778, 55 baptêmes, 9 mariages, 50 enterrements ; 1779, 55 baptêmes, 17 mariages, 49 enterrements ; 1780, 59 baptêmes, 13 mariages, 38 enterrements ; 1781, 61 baptêmes, 15 mariages, 32 enterrements. — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 964 (GG 13.) — In-4°, 256 feuillets.

1782-1791. — Actes dressés par le curé de Lachapelle ; les vicaires Obriot (1782-1784), Condamin (1784-1791), et Roche, curé d'Irigny et d'Oullins ; f. Cyprien Perral, récollet. — Ff. 33, 58, 59, 85, 103-109, 134, 135, 161, 162 *bis*, 183, 184, 186, 206-208, 234, 255, 256, blancs. — F° 25, « Marguerite-Aimée-Denis de Cuzieux, veuve de François-Marie Arod, marquis de Montmelas », 17 novembre 1782. — F° 29, 1782, 60 baptêmes, 7 mariages, 55 enterrements. — F° 181, 1788, 54 baptêmes, 18 mariages, 53 enterrements. — F° 221, « Jean-Joseph Marion de Montereau, capitaine au régiment du Forest ; Marion de La Tour, son frère, lieutenant-colonel de la garde nationale de cette ville ; Claude-François Bollioud

de Janzieux, colonel commandant de la garde nationale ; Jean-Jacques Nodeau, major », 30 juillet 1790. — Tables annuelles. — Registres parafés par Gesse (1782), Rambaud (1782, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791).

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset

Église sous le vocable de Saint-Genès, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation du chapitre [illegible] élection de Lyon, justices d'Yzeron et de Sainte-Foy-L'Argentière.

E Suppl. 965 (GG 1). — In-4°, 235 feuillets.

1700-1745.— Actes dressés par les curés Gros (1700-1710), Itier (1711-1743), Souchay (1743-1745), les vicaires Boucherie (1700), Monteil (1711), Frillet (1711), Souchay (1712-1713), Chazot (1714-1715), Thévenet (1719-1720), Rochette (1721), Ramel (1722), Bel (1728), Gontanieu (1729-1732), Malard (1744-1745), et Fillet, vicaire de Sainte-Foy, Toussaint, Vidal, Javogues, Molière, Marcou, de La Rochette, Bressieux, Vachon, Itier, etc. — Ff. 4, 9, 10, 16, 22, 26-28, 40, 44-46, 51, 52, 57, 58, 63, 64, 74, 79, 85, 89, 90, 95, 96, 173, 174, 180, 191-194, 205, 213, 224-227, 233-235, blancs. — F° 3, « Camille de Bec, escuyer, seigneur de Laversonnière, Marie-Anne de S[t]-Priest, sa femme ; Gabrielle de Sarron, femme de messire Claude de Vaurion, parr. de Chamelet, escuyer, seigneur dud. lieu », 17 septembre 1700. — F° 96 v°, « Je soussignée, meue de charité pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ay sollicité et requis Pierrette Valet, de la parroisse d'Auterivoire, fille de Marc Valet, de vouloir s'établir dans le bourg de S[t]-Genis-l'Argentière pour faire l'école, et, pour faciliter ce dessein pieux, je luy ay remis et luy remets dès à présent, la tenant quitte du louage du passé, deux chambres, une pour son habitation et l'autre pour faire l'école, sans exiger d'elle ny des siens aucun louage en récompense de la charge des écoles et de trois enfants de mon choix qu'elle sera obligée d'instruire sans en tirer aucun émolument et sans entrer en connoissance des émoluments qu'elle tirera des autres, et, afin que ladite Valet agisse avec zèle, je promets et engage mes biens, en cas qu'elle fut recherchée par d'autres au sujet dudit louage, de la faire tenir quitte envers et contre tous, mesme quand j'aurois manqué de faire le choix desdits enfants, ma principale fin étant d'établir les écoles dans ladite parroisse, ce que manquant de faire, ladite Valet ou ne pouvant vaquer par indisposition audit exercice, je m'engage de ne pouvoir la sortir que du consentement et jugement de monsieur le curé, qui sera obligé conjointement avec moy d'avoir égard aux indispositions qu'elle pourroit avoir contractées dans l'exercice desdittes écoles, veux et entend que lesdittes paches, grâces et promesses durent et subsistent autant qu'il plaira à ladite Valet qui s'engage dés à présent à remplir tous les devoirs d'une maîtresse d'école, tant pour l'instruction que pour le salut de ceux qui luy seront remis entre les mains, et pour la validité des présentes, ay obligé tous mes biens, en présence de messires Mathieu Gros, curé et chanoine de Langeac, et de Antoine Itier, curé dudit lieu, qui ont signez avec moy ce vingt-huitième septembre mil sept cents seize. M. L. C. Deleullion ; Gros, curé et chanoine de Langeac ; Itier, curé ; Pierrette Valet ». — F° 121, « Antoine-Marie Ducret, chevallier, seigneur de Monceau, fils de Jean-Baptiste Ducret, chevalier, seigneur de La Chapelle, et d'Anne de Poncellet ; Metral de Rouville, seigneur de S[te]-Foy-Largentière », 15 mai 1722. — F° 137, « Antoine-Marie Ducret de Montigny, seigneur du Monceau en Bourgogne », 29 juillet 1726. F° 144 v°, Veu et trouvé en état dans nostre visite à S[t]-Genis-Largentière, le 1[er] juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. » — F° 145, « Louis-Claude Dufaure, chevalier, marquis de Satilleu, baron d'Ay, seigneur de Serras, Reverend et autres places, résidant dans son chasteau de Satilleu en Vivarest », 20 septembre 1728. — F° 166 v°, « Cejourdhuy seizième aoust mil sept cent trente-cinq, sur l'heure de dix du matin, nous soussignez, curé de cette parroisse de S[t]-Genys et S[te]-Foy-l'Argentière et archiprêtre de Courzieu, en conséquence de la permission à nous accordée par monseigneur l'illustrissime archevêque, comte de Lyon, primat de France et pair de France, de faire construire dans ladite paroisse de de S[t]-Genys une chapelle sous le vocable de saint Roch, plus grande que celle qui y étoit auparavant, ladite permission dattée du 16[e] juin de l'année 1733, signée par monsieur de la Garlaye, comte de Lyon et vicaire général de monseigneur le susdit archevêque, et contre signée par monsieur Carrier, prêtre et secrétaire de Sa Grandeur, par laquelle permission nous auroit aussi été accordée d'en faire la bénédiction, à laquelle nous avons procédez aujourdhuy, conformément à ladite permission, ladite chapelle ayant été rebâtie et construite et décement pavée, à laquelle cérémonie nous avons

ete assistez de Mre Maurice Clerjon, curé d'Yseron et archipretre substitue en ladite archiprêtrée de Courzieu, de Mre Antoine Pasquier, pretre curé de Souzy, de Mre Michel Pierre, cure de Montromand, et de Mre Claude Brassieux, prêtre, vicaire de Ste-Foy-l'Argentière, qui ont signez avec nous, en présence d'un grand nombre de peuple, tant de cette parroisse que des circonvoisines, desquels les soubsignez ont signez avec nous. CLERJON, curé d'Yzeron ; PASQUIER, curé de Souzy; PIERRE, curé de Montromant ; SIMOND CAMEL, luminier ; JEAN DUCREUX ; BRESSIEUX, vicaire ; J.-B. GARIN, PECOLLET, ITIER, curé, archiprêtre de Courzieux ». — F° 182, enterrement de « Magdeleine Chappuys de La Fay, veuve de Pierre Duon, seigneur de Roche-La-Molière », 26 février 1738. — F° 185 v°, « Veu et approuvé à St-Genis-Largentière, dans le cours de nostre visitte, le 29 septembre 1738, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. gén. » — Registres parafés par Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1745).

E Suppl. 966 (GG 2.) — In-4°, 246 feuillets.

1746-1768. — Actes dressés par le curé Souchay ; les vicaires Baudin (1746-1749), Mathevon (1749), Cheminas (1752), Demontrond (1753-1758), Simond (1758-1761), Freydières (1759-1760), Coquard (1761-1768), et Planchet, vicaire de Sainte-Foy, Maréchal, Villette, etc. — Ff. 13, 14, 21-24, 34, 35, 47-51, 70, 71, 100, 111, 122, 133, 184, 194-198, 205-210, 218, 232, 246, blancs. — F° 26 v°, « Vû par nous, dans le cours de notre visite, ce 4 janvier 1749, J.-B. GAREL, archiprêtre de Courzieux ». — F° 65 v°, enterrement de « Benigne Zacharie, fille de me Zacharie l'aîné, horloger de Lyon, et de dlle Jaqueline Rouguet, son épouse », 4 juillet 1754. — Registres parafés par Pupil (1746-1766, 1768), Charrier 1767).

E Suppl. 967 (GG 3). — In-4°, 278 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Souchay (1769-1772), Fialin (1772-1778), Souchon (1778-1792), les vicaires Coquard (1769), Graive 1771), Fialin 1771-1772), Decroze (1774), Pavy (1781), Bernoud (1782-1783), Treille (1784-1792), Venet (1786-1792), Béal 1790-1791), et Souchay, ancien curé, Simond, vicaire de Ste-Foy ; Meynet, directeur du séminaire St-Charles ; Giraudié, Lafay, Béal, Garin, etc., Louis Mure, officier public (1792). — Ff. 14, 15, 27-29, 39-43, 64, 65, 76, 77, 86-89, 99 101, 111, 112, 121-124, 155, 156, 167, 168, 181-184, 194-196, 206-208, 218-220, 232, 254 256, blancs. — F° 126, lacéré dans les angles à gauche. — F° 36, « Vû dans nottre visitte le 3 août 1772 », LACROIX, vic. gén. » — F° 152 v°, mariage dans la chapelle du château de La Valsonnière, de Joseph-Marie de La Roche, capitaine de cavalerie, résidant au château du Crozet, paroisse de St-Georges de Barolles, avec Marie-Camille de Beck de La Valsonière, fille d'Antoine de Beck, chevalier, seigneur de La Valsonière, 12 novembre 1782. — F° 277 v°, « Cejourd'huy dimanche vingt-trois décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République françoise, nous, maire et officiers municipaux de la parroisse de St-Genis-l'Argentière, d'après la publication que le citoyen curé de notre parroisse a faite au prône de ce jour, à notre réquisition, de la loy du vingt septembre dernier, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, nous nous sommes transportés au presbitère de notre parroisse et y avons requis le citoyen Souchon, curé, de nous exhiber les registres courants, ce qu'il a fait aussitôt, et à la suite du dernier acte que nous y avons trouvé, en datte du quinze décembre présent mois, et qui est l'acte mortuaire de Guillaume Charvolain, nous avons, par ces présentes, clos et arrêté lesdits registres jusqu'à ce jour et avons déclaré audit citoyen curé qu'en exécution de la loy sus datée, nous retirons d'entre ses mains lesdits registres, pour être remis au pouvoir de l'officier public, chargé désormais de la rédaction des actes, pour inscrire sur lesdits registres tous les actes qui se présenteront jusqu'aux nouveaux registres qui doivent être envoyez par le district. Dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal sur chacun desdits registres, lequel servira audit citoyen Souchon, curé, de suffisante décharge pour les registres courans, et avons signé les jour et an que dessus, BONHOMME, maire ; LOUIS MURE, officier ». — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784 1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray

Église sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre [illegible] ; élection de Lyon, justice de Saint-Genis, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 968 (GG 1.) — In-4°, 330 feuillets.

1579-1673. — Actes dressés par les curés Claude du Soleil (1579-1601), François du Soleil (1601-1604), Perrin (1605-1627), Guérin (1636-1654), Dupellier (1654-1673) ; les vicaires Antoine Cuet (1679-1604), Chambel (1660), et Robert, prêtre, Arnaud, Jacquillard, fr. Gaspard Morin, Guillet, etc. — Ff. 69, 70, 80-88, 90-93, 276, 283-294, blancs. — Ff. 1-3, rongés par l'humidité. — F° 71 bis. — Ff. 1-68, baptêmes de 1579-1627; ff. 71, 71 bis, mariages 1605-1613, f° 71 v°, baptêmes de 1631 ; ff. 72-79, répertoire ; f° 89, enterrements 1606-1607 ; f° 99-102, répertoire ; ff. 103-176, baptêmes 1636-1659 ; ff. 177-178, copies de baptêmes de 1654 ; f° 180, baptême de 1658 ; ff. 209-181, enterrements 1636-1654 ; ff. 210-211, répertoire ; ff. 216-256, baptêmes 1656-1673 ; ff. 256 v°-258, baptêmes 1673-1674 ; f° 259, mariages de 1674 ; ff. 272-260, mariages 1658-1673 ; ff. 273-275, mariages de 1675-1677 ; ff. 277-282, baptêmes 1674-1678 ; ff. 301-295, enterrements 1673-1677 ; ff. 327-302, enterrements 1656-1673 ; f. 328, mentions d'enterrements. — F° 6, « Philibert Girinet, prince de la bazauche de Lyon », 26 février 1584. — F° 30, « Le susnommé Me Anthoine Cuet estoit vicaire de Me Claude Dusoleil, prebstre, chanoine et sacristain en l'esglise de St-Just de Lyon, chevalier de l'esglise St-Jean et curé de St-Genis les-Ollières, jusques au moys de juillet mil six centz et un qu'arriva son décez, ainsy led. Me Claude Dusoleil feut curé dud. lieu environ vinct-deux ans, à commencer en l'année mil cinq centz [soixante] dix-neuf, Mre François Dusoleil, son nepveu, custode de Ste-Croix, official du diocèse ». — Ff. 72-79, répertoire des actes précédents. — F° 96 v°, « Nota que l'année 1641, il n'a passé mois en l'année qu'il n'aye gellé, sans néantmoingtz faire beaucoups de mal, excepté la gellée qui a faict le 22 septembre, qui a endommaigez les raisins et a mis quasi toutes les feulles des vignes bas et nous a emporté dans notre plantier, plus de 2 pièces de vin. Dieu nous garde de pire. Le 30 avril 1643 et premier jour de may a gellé l'espesseur de trois doigtz à St-Genis, ce qui a entièrement gasté les vignes et quelque peu les bleds, mais fort peu, Dieu grâces, qui ont vallu néantmoingts pendant l'année 4 l. 10 s. le froment, 3 l. 8 s. la soille et souvent davantage, et les 12 et 13 dud. moys de may a encore gellé si fort que la gellée portoit un homme à cheval dans la montagne de [illegible]. Le 22 [illegible] 1648, déccéda Mr Jean Faure l'ayné, procureur ès cours de Lyonet, fut enterré le lendemain 23, aux révérends Pères Minimes, accompagné de tous les couventz des mandians de la ville dud. Lyon, aagé de 62 ans 5 mois. Dieu luy face mercy, s'il luy plaict. Fut aussy accompagné de 53 procureurs en robbes longues et quantité de conseillers et advocas. L'an 1654, l'hivert a commencé un moys devant Noël, en 1653, et a duré jusques au 15 avril, et ladicte année 1654 il pleut le xe janvier, sans qu'il aye pleu despuys led. jour, 10 janvier, jusques au 16 avril, qu'il a commencé à pleuvoir une pluye douce, après plusieurs processions ausquelles l'on portoit les reliques des sainctz martirs par la ville, et despuys led. jour il a pleu tous les jours sans faillier ou la nuit et a duré jusques au 22 may aud. an ». — F° 97, « L'an 1644, et le 21e septembre, sur les huict heures du soir, environ une heure de nuict, il est tombé une si grande gresle, accompagné d'esclairs et tonneres si grand qu'à merveilles, lesquelz ont duré presque toute la nuict, laquelle gresle a gasté quinze ou seize vilages, sans que nous en ayons senti aucun dommage. Dieu grâces. Le premier jour de mars 1648, la bize s'est levé sy froide qu'il a gellé jusques au 25 dud. en telle sorte que la terre estoit gellé demy pied et quatre dois de profond et estoyent les rivières toutes prinses, et a duré sans discontinuation pendant led. temps et lad. bize si grande et sy froide qu'à merveilles. Le 30e ou dernier jour d'avril 1649, sur les 4 heures du soir, s'est levé une pluye qui a duré, en ce lieu, environ une heure et, sur les 6 heures du soir, lad. pluye a continué avec grande effusion d'eau, qui a tellement enflé les rivières de Ribes et Ponterle, qu'elles se sont desbordées avec tant de violence que lad. rivière de Ponterle a arraché tous les arbres qu'elle avoit sur ses bordz et atteignoit jusqu'aux boys de part et d'autre, et estoit par dessus ses bords plus de dix pieds; laquelle pluye a faict tant domages dans cette p.... qu'on l'estime à 6000 l. Dieu nous conserve. Le 12e juin 1649, la montagne de Pilla a esté toute couverte de nège avec un froit extraordinaire selon la saison, c'est en l'année 1649 et le jour précéddant, jour de St-Barnabé, il a pleu despuis midy jusques au lendemain sans discontinuer. L'an 1650, l'hivera commencé le 9 décembre, et est tombé de nège et a gellé, et lad. gellé a continué jusques au dixiesme de mars de l'an 1651, et le cinquiesme et 6e dud. moys, il est

tumbe de nège d'espesseur de demy pied en ce pays, avec une bize sy froide qu'on ne pouvoit aller ny venir, ny rien faire. Le xie dud., la nège a commencé de fondre et a tellement brullé les bleds qu'ils n'y paroit point de verdure. Dieu par sa bonté nous conserve. La mesme année 1651, les bledz ont estez sy chers, que le bichet de froment valloit six livres et la soille 4 livres, ce qui a duré encore l'année suivante et a valu, le froment six livres 15 sols le bichet et la soille 4 l. 18 sols, en telle sorte que plusieurs personnes faisoyent moudre du det ou grains de raisins, apprès avoir esté pressez, et le mesloyent parmy de farrine et en faisoyent du pain pour vivre. Le vin a esté lad. année à 3 l. 5 s. et a encore duré l'année 1652 ». — F° 98, « Jean Guérin, prebstre, bacchelier en théologie, prieur de La Magdellaine de Lyon, curé de Saint-Genis-les-Ollières. Nota que le xie jour de novembre, feste de saint Martin 1642, sur les huict heures du matin, moy, curé susd., disant la sainte messe, l'esglise estant fermée, sans aucun vent, les deux cierges se sont estainctz sur l'autel, l'un incontinant apprès l'eslévation et l'autre peu advant l'*Agnus Dei*, au grand estonnement de tout le monde. Dieu aye mercy de nous s'il luy plaict ». — F° 98 v°, « *Epitappe de monseigr le cardinal duc de Richelieu — Sonet.*

J'ay vescu sans pareil, j'ay règné sans esgal,
L'on admire partout mes vertus et mes vices;
Mes dessins comparez avec mes services
Font douter sy j'estois souverain ou vassal.
Quoy que j'aye entrepris, soict de bien ou de mal,
J'ay tousjours rencontré des très fidelz complices,
Et le ciel ou l'enfer m'ont estez sy propices
Qu'on ne sçaict qui des deux m'ont nommé cardinal.
J'ay faict régner le fils, j'ay faict mourir la mère
Et sy j'eusse vescu, j'eusse perdu le frère,
Voulant, seul, de l'estat gouverner le timon.
Qui m'a pensé chocquer a senti ma puissance.
Pour dompter l'Espagnol, j'ay ruyné la France
Juge sy j'en estois ou l'ange ou le démon. »

Ff. 99-102, répertoire. — F° 112 v°, « Jean Delestoille, précepteur d'escole, demeurant en ceste parroisse », 18 février 1638. — F° 113 v°, « Aujourd'huy 23e apvril, an devant dict (1638), a esté bénite et baptizé, par moy curé de St-Genis-les-Olières, une cloche appartenant à ladicte parroisse. A eu nom Louyse, parrain a esté illustre Hector de Crémeaulx, doyen de Lyon, et marreyne, illustre dame Loyse de Rébé, baronne de Pollonney, ensuite de la permission à moy donnée par led. seigneur doyen, comme vicaire général de monseigr l'archevesque de Lyon. Guérin ». — F° 179, « Je soubsigné, curé de St-Genis-les-Ollières, certifie que, m'estant rencontré dans la maison de Me Charles Guérin, notaire royal à Lyon, scize en la parroisse de Nuelles, près de l'Arbreslle, ensuitte de la permission escripte et signée par Mr l'abbé de St-Just, vicaire général du diocèse de Lyon, en datte du douziesme du courant, j'ay, à la réquisition de demoiselle Marie Guérin, ondoyé un enfant masle, dont elle dict estre accouchée le douziesme du présent, environ les onze heures du mattin, et a déclaré led. enfant estre d'elle et du faict et œuvre de sr Pierre de Strossi, en présence de sr Jean Buisson, bourgeois de Lyon, de Me Jean Romieu, huissier au bureau des finances de Lyon, et Michelle Larigot, fame de Benoist Mathelin, qui a aussy dict avoir esté aud. accouchement et allaicté led. enfant despuis sa naissance, et de Pernette Piégay, servante du sr Guérin, qui la sert de garde, de laquelle déclaration lad. demoyselle Guérin m'a requis acte, que je luy ay octroyé en présence des sus-nommez, et ont, lesd. Buisson et Romieu, signés et non les autres pour ne sçavoir, enquis. A Nuelles, maison dud. sr Guérin, ce quatorziesme décembre mil six centz soixante-un. Dupellier, prebstre indigne ». — F° 183, enterrement d'une fille pendue, « pour avoir tué son enfant et icelluy enterré dans sa chambre.... n'a demeuré qu'environ une heure à la potence », 20 octobre 1653. — Ff. 213 v°-212, « Ce 14e may 1640, les montaignes de Pollonney, Malcruy, Yseron, St-André et Pila, ont estez couvertes de neige, qui a duré jusques au 17 dud. qui n'a faict aucun mal, Dieu graces, sinon aux boys-taillis, qui ont estez brullés, et les vendredy et sabmedy 13 et 14 juillet, au dict an, a faict une gellée qui a grandement endomagez les vignes. Ladicte année 1640, le 16 octobre, a faict une gellé sy forte, qu'elle a gellé deux doibs d'espais, et la veille saint Simond, 27 novembre, a nègé tout le jour et a duré jusques à la saint André de la mesme année. Le 19 octobre 1644, il a gellé un doibt d'espais et le 24 dud., les montaignes de Pila, Yseron, St-André, Pollonney, Verdun et Malcruy, ont estez couvertes de nège. Le sabmedy 13 juin 1648, sur les 6 heures du soir, il est tumbé une grelle de laquelle la terre estoit couverte. Dieu nous conserve s'il luy plaict. L'an de salut 1649, l'on remarquera que la Saosne a esté gelé par trois fois; que despuis Pasques jusques à la saint Jean, il n'a pas passé trois jours sans pluye avec des froideurs extraordinaires; que le 12e juin, la montagne de Pila a esté toute couverte de nège. Sera aussy notté que le dernier jour d'avril de la susd. anné, 1649, il a pleu en telle abondance, que les rivières de Ribes et celle de Ponterle sont creues sy extraordinairement, qu'elles ont toutes rompues les levées qui estoient sur lad. rivière et entreyné la plus grande partie des fondz, sans avoir quasy laissé un arbre sur les bordz de lad. rivière, et a esté l'inundation sy grande qu'elle a faict de mal dans cette parroisse de St-Genis à plus d'à dix mil livres, et entre autres remarques, nous avons veu des roches qu'elle a roullé plus de 600 pas, qui avoient sept brasses de long sur treize d'au-

teur et aultant de largeur, estimé pezer plus de cent milliers, et rompu le pont d'Oulins. L'an 1649, presque tout le moys de juin et juillet il a pleu, n'y ayant pas eu 4 jours de suite de beau temps, excepté la semaine du x juillet, et le dimanche 17 il a greslé, qui a faict beaucoupt de mal. Dieu aye mercy de nous s'il luy plaict ». — Ff. 211-210, répertoire des enterrements 1636-1647. — F° 214 v°, « *Reverendus Nicolaus de Neufville, vicarius generalis diocesis Lugd. concessit facultatem mihi bis quaque die celebrandi missam per sex hebdomadas hic et in parrochia Greysiaci, sive ecclesia aut capella Craponæ, ut commodius, ægrotante..... parocho Greysiaci dictæ parochiæ munus ob.... et utriusque loci et nostri etiam incolæ opem spiritualem laudabilius suscipiant. Die 4 septembris 1666.* Dupellier. ». — F° 226, v°, « Louyse de Sève, dame et baronne de Pollionnay », 4 décembre 1662. — F° 247 v°, « Ce dimanche 29e décembre 1670, j'ay estably, en l'esglise de St-Genis-les-Ollières, le jubilé envoyé par sa sainteté Clément X, pour son advénement au souverain pontificat. Il a continué pendant quinze jours et jusques au dimanche 11e janvier 1671, que la closture en a esté faicte à vespres. Dieu nous fasse la grâce d'avoir gaigné l'indulgence plenière qui nous a esté accordée par iceluy et de continuer de vivre dans l'innocence dans laquelle la miséricorde de Dieu nous a voulu restablir. Dupellier. Clément IX en avoit envoyé précédemment un autre, à l'occasion de la guerre et siège de Candie, qui feut establv pour les festes de Pasques, et qui commencea en ceste église le 14 apvril, dimanche des Rameaux de l'année 1669, et finit le dimanche de Quasimodo, 28 du mesme moys ». — F° 321, mention du décès, au château de Laval, de Pierre de Sève, ancien président au parlement de Dombes, ancien prévôt des marchands de Lyon, « estant tombé dans son château de Laval et dans sa chambre se cassat la cuisse, le jour de saint Médard, le calus s'estant formé et ayant esté travaillé d'une fiebvre... mourut... aagé de huitante-deux ans et quelques moys..... son corps feut porté en l'esglise des religieuses de Sainte-Claire, où il fut ensevely » ... 3 août 1663. — F° 313, enterrement, dans l'église de Charbonnières, d'André Gastel, curé de Charbonnières et Tassin, 29 août 1668. — F° 309, mention de l'enterrement, aux Carmélites de Lyon, d' « Anthoine de Neufville, abbé de St-Just, prieur commendataire et seigneur de Firminy, archidiacre de l'Ile-Barbe, vicaire général de monseigneur Camille de Neufville, archevesque de Lyon, etc. », 27 mars 1670. — F° 308, enterrement de Louise de Sève, baronne de Pollionay, 17 décembre 1670. — F° 303 v°, enterrement, aux Jacobins de Lyon, « d'Anthoine Charrier, escuyer, seigneur de La Barge », trésorier de France, « déceddé dans sa maison de Lyon, après avoir gaigné le jubilé accordé à l'occasion de la guerre de Poulogne et des violances que faict souffrir à la chrestienté le Turcz, aagé d'environ 90 ans.... a esté une perte considérable à la paroisse de Greysieu, dont il estoit conseigneur », 6 avril 1673. — F° 303, « Le jubilé accordé par sa sainteté Clément X, pape, le ve novembre 1672, pour le 3e an de son pontificat, à l'occasion des progrès que faict le Turc, dans la Poulogne et de la prise de l'importante ville de Kaminiec et de deux grandes provinces, a esté ouvert en l'esglise de St-Genis-les-Ollières, par mon ministère, en mesme temps qu'en l'esglise cathédralle de Lyon, le dimanche de la Passion, 19 mars (1673). A duré quinze jours et jusques aux vespres du jour de Pasques, second apvril 1673. Dieu nous fasse la grâce d'avoir gagné l'indulgence plénière qui estoit accordée et de persévérer dans l'innocence où nous devons nous rencontrer pour estre mis au nombre des justes après nostre mort. Dupellier, prètre ind. » — F° 302 v°, « *Sta, viator, et lege novum mortis genus et vitæ.*

Hic Jacet D. Anthonius Charrier de La Barge.
Taceo honores hominis et titulos gentis.
Nemini ignotus est qui Lugdunum novit,
Octoginta annos et novem natus,
Intra tot annos, nullus morbus sensit,
Post tot annos, mors ipsa vix morbus fuit ;
Hæc ætas hominis, audi mores ætatis
Inter honores et honorum negotia
Nemini litem intentavit, nemo illi ;
Nemini inimicus, nemo illi inimicus fuit ;
Nemini fecit male, fecit omnibus bene
Hæc vita politica, melior christiana
Arbitratus hunc mundum hospitium esse et patriam cœlum.
Assuescebat æternitati intra tempus.
Emebat illam bonis operibus,
Et moriens eo ivit quo ire consueverat.
Nec mortem timuit quam habebat familiarem
Cunctantem ? accedere et pene metuentem ?
Invitavit, excepit, laudavit ;
Allatum feretrum aspexit, admisit, probavit,
Denique, salutatis amicis
Et bene precatis liberis,
Poposcit preces omnium et preces promisit.
Abi viator, et disce
Novum vitæ genus et mortis.
Redi, viator,
Insigne gentis rota temporis
Et centrum æternitatis.

Lugebat hæc 8 aprilis 1673.

F° 302, notes sur la famille Dupellier, originaire de Neuville-les-Dames. — F° 267 v°, « Le 21° septembre 1668, les habitans de St-Genis-les-Ollières, estans allés processionnellement au grand Hostel Dieu de Lyon, où j'ay célébré la messe, après la prédication, ont esté aggregez et associez à la confrerie de l'Adoration perpetuelle du St Sacrement, qui a

este érigée en l'esglise dud. Hostel-Dieu, fort solemnellement despuis quelques moys et par la concession du directeur de lad. confrerie, qui est œconome de la maison, nommé M. Desrives, je puis associer les personnes qui se présenteront à moy. Dieu nous fasse la grâce de nous acquiter de nostre obligation et de commencer en ceste vie de rendre à Dieu des adorations que nous puissions continuer dans l'éternité. Drupellier, pr. ind. ». — F° 329, copies de formules pour mariage.

E Suppl. 969 (GG 2.) — In-4°, 194 feuillets

1673-1707. — Actes dressés par les curés Drupellier (1673-1688), Boniol (1688-1707); les vicaires Piard (1688), Rouad (1693), et Vidil, curé de Tassin, Ramey, Gaudin, Ozier, Joment, etc. — Ff. 6, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 28, 33-35, 41, 42, 63-70, 87, 91-97, 117-119, 127, 133, 139-143, 149-152, 157-161, 167 *bis*-169, 176, 177, 181-185, 192-194, blancs. — F° 25 v°, « François Simon, habitant de St-Genis-les-Ollières, estant décédé aagé d'environ 56 ans. . . ., led. Simon a ordonné annuellement à perpétuité, la célébration de cinq messes en l'esglise dud. St-Genis, chesque veille des festes de la glorieuse Vierge, au proffit du curé, à l'autel de la chapelle de Nostre-Dame, une livre de cire blanche annuellement à ladite chapelle, Claudine Cornet, sa femme, instituée héritière fidéicommise, acte receu par Me Barthélemy Delorme, notaire à Marcy-le-Loup, le 20e aoust, année susd. 1680. Drupellier ». — F° 109 v°, « Nous, archiprestre des Suburbes, avons fait visite, tant en qualité d'archiprestre que par ordre exprès de Mre Claude de St-Georges, archevesque et comte de Lyon, et par conséquend visite ordinaire et extraordinaire en la parroisse de St-Genis-les-Ollières, le dimanche 6e novembre 1695, le sr Antoine Boniol étant curé, lad. visite toujours à continuer autant que besoin sera, jusques à la fin de la présente année, et pour lad. présente année seulement, sans préjudices des suivantes. Fait ces mêmes jours et an que dessus, Morange, archiprêtre ». — F° 112, « Monsr de Chamagnieu, seigneur de Poilloney », 23 juin 1696. — F° 172, « L'an 1705 et le 12e febvrier, je soussigné, curé de Greyzieu, me suis transporté à St-Genis-les-Ollières, accompagné de Mr Charrier, seigneur de la Barge, de mr Nivon, chamarier du chapitre de St-Irénée de Lyon, de mr Vurloud, marchand dud. Lyon, et de mr Gillet, marchand dud. Grézieu, pour bénir le nouveau puys fait aux fraix et dépends de mr Boniol, curé dud. St-Genis-les-Ollières, qui a signé le présent acte avec nous et les habitants. Azier, curé. Charrier de La Barge, le chamarier Nivon, Magon, Valioud, Billet, Chermillon, Boniol, curé de St-Genis-les-Ollières ». — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1707).

E Suppl. 970 (GG 3). — In-4°, 226 feuillets.

1708-1760 — Actes dressés par les curés Boniol (1708- + 10 avril 1721), Derivoyre (1721), Romanis (1722-1740, + 29 janvier 1741), Lallemant (1741-1756), Joncat? (1756), Morel (1756-1760); le vicaire Ribier (1721-1722), et Ozier, curé de Grézieu, Goutorbe, Allizon, Picard, de La Coste-Pellisson, Chabal, Bertin, Médail, etc. — Ff. 5, 13-16, 21, 22, 27, 28, 33-35, 40-42, 46, 50-53, 118, 136, 137, 153, 157, 161, 167, 174, 175, 178, 179, 181, 185, 186, 190, 195, 196, 199, 200, 203 *bis*, 211-214, 218, 221, 222, 225, 226, blancs. — F° 74, laceré au bas à droite. — F° 26 v°, Gaspard de Foudras, chanoine comte de Lyon, seigneur mansionnaire de St-Genis-les-Ollières, 21 décembre 1712. — F° 44 v°, mariage de « Louis Lefranc, agent de change de la ville de Lyon », avec « demoizelle Elizabet Chabry, fille de monsr Marc Chabri, sculpteur du roy, et de demoizelle Marie Blancbignon, demeurant en la paroisse d'Enay », 1 octobre 1715. Dans l'acte est inséré un acte de dispense de deux publications et de permission de contracter mariage *coram quocumque presbitero*, 10 septembre 1715. — F° 63, « Je soussigné, curé de la parroisse de St-Genis-les-Ollières, certifie que le 8e décembre 1720, avoir béni la statue de la Sainte Vierge en présence de tous les habitants, et ce, après en avoir obtenu la permission de mr le vicaire général, signé Terrasson. Boniol, curé ». — F° 90 v°, « Le 3e du mois de may 1729, nous avons procédé à la bénediction du grand crucifix placé dans l'église de lad. parroisse de St-Genis-les-Ollières, au-dessus de la table de la communion, lequel nous a été donné, pour éternelle mémoire, par Mr Carrel, bourgeois de cette parroisse. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. Lad. bénédiction faite par moy, curé soubsigné, par permission obtenue de mr l'évêque de Synople. Carrel. Romanis, curé dud. lieu ». — F° 148 v°, « Le premier jour de l'an 1742, le nommé Catherin Chermillon dit Pailleron, habitant de St-Genis-les-Olières, ayant fait la charge de luminier ou fabricien de l'église de St-Genis-les-Olières, pendant l'espace de deux années, avec tout le soin possible pour l'intérêt de la fabrique, et affin que chaque habitant en état d'exercer laditte charge de fabricien, et passe à leur tour et rang, selon toutte l'équité, avons nommé comme nous nommons par ces présentes, du consentement des principaux habitans de laditte parroisse, le nommé François Ditty, un de nos principaux habitants et en état d'exercer laditte charge, ne l'ayant jamais exercé et cela pour le temps et terme de deux années consécutives, lequel nous avons chargé dès à présent des clefs tant du cofre-fort, que du cofre dans lequel est renfermé la cire et le linge de ladite église, lequel a promis en tel cas requis de prendre et épouser les intérêts de lad. église, et même par préférance aux siens propres. Le tout en pré-

sence de Claude Chermillon, Etienne Depalme, Claude Vercherin, Catherin Chermillon et Etienne Chermillon, qui ont tous signé. François Ditty, Claude Vercherin, Chermillon, Depalme, E. Chermillon, J. Lallemant, curé. Le même jour et an que dessus, avons ouvert le coffre de la luminaire, en présence des susdits Catherin, Claude et Etienne Chermillon, François Ditty et Etienne Depalme, où avons trouvé et compté dans le même coffre au même côté qui lui appartient en sols ou liards 62 l. 16 s., que nous avons remis dans le même cofre pour être employés par ledit Dity aux réparations et entretien de laditte église de St-Genis-les-Ollières, lorsqu'il en sera besoin, et ont signé les susdits. Chermillon, Ditty, Claude Vercherin, C. Depalme, E. Chermillon, J. Lallemant ». — Fo 156 vo. « Ce jourd'huy 1er janvier 1744, nous, habitants de St-Genis-les-Ollières, ayant esté convoqué au son de la cloche par mre Lallemand, curé dud. lieu, ledit Lallemand a nommé et nomme de plein droit, les habitants y consentant, Philippe Fiché, habitant dudit lieu, lequel s'acquittera de ses fonctions et percevra les deniers de la luminière et rendra compte, lorsqu'il en sera requis par ledit curé et habitants en présence de Antoine de Palme, Antoine Cayé, Estienne Vurdy, Philippe Charodet, Jean Gayet, François Ditty, Jean Vuldy, Benoît Brun, Jean Marchand, Benoit Vessier de Crozieu, Jean Charavet, Catherin et Estienne Chermillon et lesquels ont signé : François Ditty, Estienne Vuldy, E. Chermillion, Benoist Vessière, Chermillion. Moy, curé soussigné, me suis trouvé présent. Antoine de Savigny. Le même jour et ans que dessus, nous curé et habitants cy-dessus avons continué pour marguillier Benoist Corot, lequel a promis s'acquitter de son devoir et à défaut de s'en acquitter, ledit mre Lallemand ayant assemblé les habitants de la paroisse de St-Genis il sera déposé et on procédera à l'élection d'un autre, led. acte fait en présence des susdits habitants et ont signé. E. Chermillion, Estienne Vuldy, Benoist Vessière, Antoine, curé de Savigny. J. Lallemand ». — Fo 160, « Le 1er de l'an 1745, le coffre de la luminaire a été ouvert, dans lequel nous avons trouvé du côté qui appartient à lad. luminaire, la somme de 23 l., et que j'ai retiré pour me payer des messes acquittés le lundi, le surplus m'ayant été donné par le luminier, dont celui-ci donne ma quittance, et du côté de la confrérie a été trouvé 51 l., dont me Claude Simon, dit Marc Antoine, recteur de laditte confrérie, s'est chargé pour en faire des réparations, à l'agrément du sr curé, du luminier et autres habitants, à l'église parroissiale dudit lieu, le tout en présence de Philippe Fuschy, fabricien, Claude Simon, Etienne Vuldy et Etienne Chermillon et moy curé, qui avons tous signé, excepté ledit Simon, pour ne savoir. J. Lallemand, curé, Fuchez, E. Chermillion, Estienne Vudy ». — Fo 163, « Cejourd'hui premier janvier 1746, les habitans ayant étés convoqués et assemblés devant l'église parroissiale, par moy curé soussigné, ai nomé tous les habitans y consentans sans réclamation d'aucun le sr Jean Gayet pour régir la luminaire et fabrique de nostre église, lequel s'acquittera de ses fonctions et percevra les deniers de laditte fabrique et luminaire de St-Genis-les-Ollières, et régira le tout en bon père de famille, et rendra compte lorsqu'il en sera requis par moy, curé soussigné, comme faire il a promis, en présence de Philippe Chararvin, Claude et François Depalme, François Dity, Catherin Chermillon, Etienne Chermillon, Claude Vercherin, lesquels ont signé, Fuschey, Dity, Etienne Chermillon ; Claude Vercherin. Ditty, C. Depalme, E Chermillion. J. Lallemand. Ce 9 janvier, année susdite 1646, les habitans ayant étés convoqués et assemblés à l'issue de la messe parroissiale, par moy curé de la parroisse de St-Genis-les-Ollières, ai nomé, tous les habitans y consentans sans réclamation d'aucun, pour recevoir les deniers de la confrérie du St-Sacrement et s'acquitter des autres fonctions en bon père de famille, et en qualité de recteur de la susditte confrérie, Lambert Assada, lequel a promis de s'en acquitter de la manière sus énoncée, en présence de Philippe Fuchez, Philippe Charavin, Jean Gayet, Etienne Depalme, desquels ont signé Philippe Fuschey et Etienne Depalme, les autres ne l'ayant sus. E. Depalme, J. Lallemand. Nota que le même jour et an que dessus, ledit Lambert Assada a reçu les 51 livres dont étoit chargé Simon le 1er de l'an 1745, en présence de Philippe Charavin, Claude Depalme Jean Gayet et Philippe Fuschez, et le 26 mars 1748, les habitans ont reçu lesdittes 51 l. pour fournir à la dépense de la fonte de la seconde cloche, en ma présence, J. Lallemand ». — Fo 168, « Ce 8 janvier 1747, a été ouvert, en ma présence et de celles de Jean Gayet, luminier, Humbert Assada, recteur de la confrérie, Philippe Fuschez, ancien luminier, et Catherin Champ, tous de St-Genis-les-Ollières, le coffre de la luminaire, dans lequel a été trouvé du costé du luminaire, la somme de 30 livres, de laquelle j'ay reçu 21 livres pour les messes que j'avois acquitté pour la parroisse, dont j'ai donné quittance, et quarante sols pour autre dette. Le présent acte remis dans le coffre, en présence des susnommés, desquels seul a signé avec moy Fuschez, et non les autres pour ne sçavoir. Fuchez, Lallemant, curé ». — Fo 170 vo, « Ce jourd'huy 1er janvier 1748, les habitans ayant étés convoqués et assemblés devant l'église parroissiale de St-Genis-les-Ollières, par moy curé soussigné, ay nommé, tous les habitants y consentant, sans réclamation d'aucun d'eux, Jean Revai pour régir la luminaire ou fabrique de laditte église de St-Genis, lequel a promis tout régir en bon père de famille et rendre compte des deniers qu'il aura perçu pour sujet d'icelle, lorsqu'il en sera requis, en présence de Claude Vercherin, Etienne Chermillon, Gaspard Gayet, Antoine Gayet, Jean Vuldi, Antoine Charavin, Antoine Rampon, André Chara-

vin, desquels Vercherin, Chermillon et Gayet ont signé avec moy les autres ne l'ayant su. J. Lallemand, curé. Claude Vercherin, E. Chermillon, Gaspard Gayet, J. Lallemand, curé. Cejourd'huy 11 janvier, année 1748, a été bénie une cloche à St-Genis-les-Ollières. Son nom lui a été donné par illustre seigneur Hector de Lévi, précenteur de l'église, comte de Lyon et seigneur dud. St-Genis-les-Ollières, qui a fait assister aux cérémonies, à sa place, m° Pierre Favre, conseiller du roy, notaire à Lyon et lieutenant de juge en la juridiction de St-Genis et autre lieu. La marreine de laditte cloche a été demoiselle Etiennette Michallet, épouse dudit sr mtre Favre, en présence de... Lévy, précenteur de l'église, comte de Lyon. Etienette Michallet, Faure, Faure, J. Lallemand, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1708-1717), Pupil (1737-1744, 1746-1760).

E Suppl. 971 (GG 4.) — In 4°, 237 feuillets.

1761-1792. — Actes dressés par les curés Morel (1761-1768), Alavene (1769-1776), Laurent (1778-1792), et Prost, curé de Grezieu, Roux ?, desservant, Testanier, f. Flandrin, augustin, Cazade, Besson, Laurent, Garein, Brun, etc. Laurent, premier notable. — Ff. 4-6, 11, 12, 17, 18, 24, 28-30, 36, 41, 41 bis, 45 bis, 46, 52, 57, 58, 65, 66, 79-82, 87-90, 100, 106-108, 114, 116, 123, 123 bis, 130, 131, 139, 145-147, 155, 161-167, 173-175, 180-183, 188-191, 198, 199, 206, 207, 224-229, 236, 237, blancs. — F° 42 v°, « Nous soussignés, curé et habitans de la parroisse de St-Genis-les-Ollières, assemblés dans la place publique, à l'issu de la messe parroissiale, le premier janvier 1768, après avoir recueilli les voix desdits habitans, avons nommé à la pluralité pour marguillier ou fabricien de laditte parroisse, François Morel, habitant dudit lieu, à la charge par lui de s'acquitter de son mieux de ses fonctions, de tenir un livre exact de recette et dépense, comme aussi de se procurer le montant des pensions dues annuellement à cause des bans fondés dans l'église dudit St-Genis, et tous autres droits appartenans à la fabrique d'icelle, pour en rendre compte quand il en sera requis et pardevant qui il appartiendra, et ont signé la présente nomination, mre Morel, curé dudit lieu, sr Philippe Fuchez, greffier en cette jurisdiction, Etienne Vuldy, Jean Depalme, Antoine Simon, et non les autres illitérés, de ce enquis. Morel, curé ; Etienne Vuldy, Fuchez, Simond, Depalme ». — F° 60 v°, « Le 10 mars 1771, avant midy, et en vertu de la commission à nous adressée par monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du six du courant, signée Charrier de La Roche, vic. général, nous soussigné, curé de l'église parroissiale de Saint-Genis-les-Ollières, avons béni, avec les cérémonies et prières prescrites par le rituel du diocèse, et sous le vocable de Notre-Dame de Consolation, une chapelle nouvellement construite dans notreditte église, du côté de l'évangile, en présence de mre Joseph César, prêtre, de M° Pierre Michalet, bourgeois de Lyon et procureur fiscal de la jurisdiction dud. St-Genis, de me Philippe Fuchez, greffier de lad. jurisdiction et sindic de la parroisse, d'Etienne Gayet, fabricien actuel, et de tous les habitans assemblés pour la messe de parroisse. César, prêtre ; Michallet, Fuchez, Gayet, Alavene, curé ». — F° 109 v°, baptême solennel du juif « Lustre Ottolenghi, de Reggio de Modène », 26 janvier 1777. — Actes de 1791, portés sur les registres de 1789 et 1790, ff. 213 v°-215, 220 v°-223. — F° 234, « Clos par moy soussigné, maire, le 20 novembre 1792, Caillot, maire ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766), 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1792).

SAINT-GEORGES-DE RENEINS

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Eglise sous le vocable de Saint-Georges, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Cluny, élection de Villefranche ; justices de la prévôté de Villefranche et de Laye.

Laye-Epiney. — Eglise sous le vocable de Saint-Denis, annexe de Saint-Georges-de-Reneins (1). — Paroisse réunie à Saint-Georges.

E Suppl. 972 (GG 1.) — In-4°, 125 feuillets.

1775-1792. — Actes de Laye, dressés par les vicaires Chambry (1775-1777), Guillermin (1777-1783), Brun (1783-1784), Villerd (1784-1786), Maitre (1786-1787), Pascalis (1787-1792), Chazelle (1792) ; Mournand, curé de St-Georges et de Laye (1792), Veillard, vicaire de St-Georges ; f. Ignace de Chamelet, capucin ; f. Remi Bondet, capucin ; f. Alexandre,

(1) D'après les actes, cette paroisse comprenait le château de Laye-Espinay ; les hameaux de Blaceret, Bois-Baron, Coachat, du Gagé ou Gazey, de la Grange-Neuve, de la Grange-Vieille, du Larion, de Loisat, de Laye, de Marsangues, de Nuits, du Party, du Perthier, du Sablon-Cochard.

capucin ; Delacoste, vicaire de St-Georges ; Mournand, officier public. — Ff. 9-24, 28-31 bis, 36, 37, 49-53, 59-61, 66, 67, 75-77, 80, 81, 85-87, 92, 95, 99, 107-109, 112-125, blancs. — F° 25, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 1, « Cejourduy sesime juin 1775, nous, Charles Thévenet, prêtre, curé de la parroisse de St-Georges-de-Reneins en Beaujollais, diocèse de Lyon, archiprêtre substitué d'Anse, en conséquence de la commission à nous adressée par monsgr l'archevêque de Lyon, du trèse du courant, signée Castillion, vicaire général, à l'effet de prosséder à la bénediction de l'église, vases sacrés, ornements, linges et cimetière de l'église de St-Denis Espinay de Laye, pour servir de succursale à celle de St-George-de-Reneins, dans laquelle parroisse elle se trouve située, après avoir accepté laditte commission avec honneur, nous nous sommes transportés aujourd'hui audit lieu de Laye Espinay, sur les environs de dix heures du matin, où étant arrivé, nous avons procédé à la bénédiction de laditte église et de la chapelle construite au côté de l'épitre, appartenant au seigneur de Laye-Epinay, sous le vocable de la Ste-Vierge, des vases sacrés, ciboir, hostensoir, custode, chassuble, chape, linges nécessaires à l'usage dud. service divin, de la croix et cimetière construit à côté de laditte église, et généralement tout ce qui est nécessaire à laditte église de St-Denis d'Espinay pour le service divin. Ayant reconnu que tous les objets exigés par mondit seigneur l'archevêque, dans son décret d'érection de laditte église, en datte du sept du courant, sont existant dans laditte église. Après laquelle cérémonie, remplie selon le rituel de mondit seigneur l'archevêque, nous avons célébré la ste messe. Après lesdittes bénédictions et messe célébrée, nous avons fait transporter dans le nouveau cimetière les ossements trouvés dans un champ élogné d'environs deux cent pas du château de Laye-Espinay, suivant le procès-verbal dressé par mr Rongon, les 18 et 22 novembre 1769 ; lesquels nous avons fait enterré dans ledit nouveau cimetière, en conformité d'une lettre adressée audit seigneur de Laye par mondit seigneur l'archevêque, le 4 janvier 1770 ; auxquelles cérémonies ont été présent, me Jean Finiel, prêtre et curé d'Arnas ; de mre Mathieu Burdin, prêtre, curé de Dracé, mre Michel Denoise, vicaire de St-Georges-de-Reneins, mre Jean Despinay Delaye, chevalier, seigneur d'Espinay et autres places, gouverneur pour le roi des ville et chasteaux d'Ortès en Beard, fondateur de la susditte église, de mre François-Gabriel Corteille, seigneur de Vaurenard et autre lieu, de mre Pontian-Alexandre Renaud, equié et seigneur de Milly et Arbuissona, de mre Philibert Torchin, bachellié ès droit, clerc tonsuré du diocèse d'Autun, de mre Philibert Rongon, notaire royal à Villefranche, de mre Philibert Platet, procureur au bailliage du Beaujollois, lieutenant des terres dudit seigneur de Laye, de mre Jean-François Janson, commissaire en droit seigneureaux, demeurant à Belleville, d'Estienne Rebut habitant de Marsengue, et plusieurs autres qui se sont soussignés les jours et ans que dessus. Finiel, curé ; Burdin, curé ; Denoizé, vicaire ; de Vaurenard ; Regnaud de Milly ; Despinay de Laye ; Platet ; Rongon ; Torchin, de Laye, fils ; f. Arsène, capucin ; Albier de Milly ; Marie-Rozé Fabre de Vaurenard, Mogniat de Laye.... Thévenet, curé ». — F° 7, « Je soussigné, curé de St-George-de Reneins, declare que dans le present registre sont contenus les actes de baptêmes, mariages et sépultures de ceux qui se sont présentés à M. Chambri, vicaire dans la sucursale de St-George-de-Reneins, depuis le cinqtième aoust 1775 jusqu'au dernier jour de l'année 1776, renouvellant mes réserves et protestations contre le nom de paroisse que l'on a voulu donner à laditte sucursale et autres termes que l'on aura employé pouvant préjudicier à mes droits. A St-George-de Reneins, le 7 janvier 1777. Thévenet, curé ». — F° 25 v°, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursale, certifie que le présent registre n'est point celuy que j'ay présenté à Mr Benoît Chambry, cy-devant vicaire dudit St-George dans sa sucursale, le 31 décembre 1776, portant seulement le nom de sucursale, certifie que, dans le courant du mois de janvier 1777, m'étant transporté dans la sacristie de St-Denis, mr Chambry me présenta les registres que je luy avois confié, dans lequel il ne se servit nullement du mot de paroisse. J'ay été très surpris lorsque, le 26 mars 1777, m'étant [transp]orté dans l'église dudit St-Denis, pour confier........... an-Baptiste Guilliermin, nouveau vicaire dudit......... registres que j'avois remis et veu entre les [mains dud. mr] Chambry, j'ay trouvé le présent registre. Je renouvelle les protestations et oppositions contre le nom de paroisse mal à propos employé dans le registre des années précédentes et proteste de nouveau contre semblable nom employé dans le présent registre (je déclare que mr Guilliermin m'a promis de ne jamais s'en servir et de ne rien faire contre mes droits et s'est sousignés avec moy, le 26 mars 1776, surpris en outre), j'approuve les trois lignes cy-dessus raiés de ma main, depuis le mot *je déclare* jusqu'à celuy *en outre*. Thévenet, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursale. Je déclare que mr Guilliermin m'a promis de ne jamais se servir du mot de paroisse et de ne rien faire contre mes droits et s'est sousigné avec moy, le 26 mars 1777. Guillermin, vic. ; Thévenet, curé de St-George-de-Renins et de St-Denis, sa sucursale ». — F° 27, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins et de sa sucursale, déclare que c'est le présent registre que mr Guillermin, vicaire, m'a remis, mais que ce n'est point celuy que j'avois remis à mr Chambry, cy-devant vicaire ; je l'ay unis à celuy de St-George, sans aprobation de ma part. Thévenet, curé ». — F° 34 v°, « J'ay unis au registre des actes de baptême, mariage et sépultures qui ont étés faits dans

l'eglise paroissialle de St-George-de Reneins, les actes qui ont etés faits à St-Denis, sucursalle dudit St-George, sans aprobation du terme d'annexe, ce 4 janvier 1779. Thevenet, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursalle ». — F° 46, « Pierre-Louis Dervieu de Vilieu, baron de Loye, seigneur de Vilieu, La Pied, Fétan et autres lieux ; Jean d'Espinay de Laye, chevalier, seigneur de Laye-Espinay, Champrenard, Blacé-le-Bas, Champgobert, La Pallud, Bois-Baron, de la paroisse de St-Martin-de-Salles, de St-Denis-d'Espinay, annexe de St-George et autres lieux, gouverneur pour le roy des ville et château d'Ortez en Béarn, demeurant à Lyon, place de Louis-le-Grand », 30 juillet 1780. — F° 48 v°, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursalle, certifie que l'on m'a remit les registres de la sucursalle de ladite paroisse, dans lesquels l'on m'a dit être contenu les actes de baptême et de sépulture qui se sont présentés dans l'église de laditte sucursalle, pendant l'année 1780, sans approbation des termes qui pourroient nuire à mes droits et des erreurs qu'il peut y avoir, ce 1er janvier 1781, Thévenet, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursalle ». — F° 58 v°, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursale, certifie que l'on m'a déclaré que dans le présent registre sont contenus tous les actes de baptêmes, sépultures et mariages qui se sont fait dans l'église de laditte sucursale, sans approbation d'erreur, deffaut et anticipation, ce 1er janvier 1782, Thévenet, curé de St-Georges-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursale Il s'est fait dans laditte église sept baptêmes, trois garçons et quatre filles ; cinq enterrement, trois hommes et deux femmes; deux mariages qui sont portés dans l'état des registres de St-George-de-Reneins ». — F° 65 v°, 1782, « Il y a eu neuf baptêmes, six garçons et trois filles; trois mariages ; trois enterrements, deux hommes et une femme ». — F° 69 v°, « Je soussigné, en recevant les registres pour inscrire les actes qui se feront dans la succursalle de St-George-de-Reneins, promés de ne rien faire contre les droits de m^r^ le curé et de la toujourz reconnoître dépendante de lui, 7 avril 1783, Brun, vicaire de St-Denis-de-Laye ». — F° 70, « Charles-Joseph-Marie, fils de Louis-Archambaud, vicomte Douglas, chevalier, seigneur de Terrebonne en Amérique, Beauregard et autres lieux, et de Anne-Victoire-Gabriel Despiney de Laye ; Charles-Joseph, comte de Douglas et de Montréal, chevalier, seigneur de St-Martin, Condamine et autres lieux »…. 24 septembre 1783. — F° 71 v°, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins et de St-Denis, sa sucursale, déclare n'avoir donné aucune remise à Mr Brun, mon vicaire, pour le mariage de Jean Rousset avec Pierrette Damiron, mais luy ay seulement donné mon consentement, quoique ledit de Brun l'a marqué dans son acte, contre lequel je fais mes protestations de droit, comme contre la qualité de paroisse dont il a desnomé laditte sucursale et contre tous les termes qu'il a employé mal à propos, de même que m^re^ Guillermin, vicaire avant luy audit lieu, ce 2 janvier 1784, Thévenet, curé ». — F° 84 v°, « Je certifie que l'on m'a déposé le présent registre comme contenant les actes de baptême et de sépulture qui se sont fait pendant l'année 1786, dans l'église de St-Denis, sucursale de St-George-de-Reneins ; j'ay fait mes protestations contre la qualité de parroisse que M. le vicaire ont voulu donner à laditte sucursale ; elles ont été signifiez et affichées à la porte de l'église. Je renouvelle encor mes protestations contre la même qualité. Aujourduy, M. Maître, vicaire, a voulu me refuser le dépôt dudit registre, je ne l'ay obtenu que par menaces de l'actionner en justice, ce second janvier 1786. Thévenet, curé ». — F° 91, « Je soussigné, curé de St-George-de-Reneins, réitère toutes mes protestations contre les termes que M^rs^ les vicaires de la sucursale de St-George ont employé dans les différents actes qu'ils ont fait, ne me rendant aucunement responsable des deffauts qui peuvent s'y trouver, ce 10 janvier 1788, Thévenet, curé ». — F° 94 v°, « Je soussigné, curé de St-George-de Reneins, certifie que m^r^ Pascalis, vicaire, m'a remit le présent registre en m'assurant que tous les actes de baptême, sépulture et mariage qui se sont fait dans la sucursale de laditte paroisse, sont contenu dans le présent registre, ce 10 janvier 1789, Thévenet, curé ». — F° 111, « Nous, officiers municipaux de St-George-de-Reneins et de Laye, annexe de St-George, en exécution de la loi du 20 septembre de la présente année, avons clos et arrêté ici le présent registre, pour servir dorénavant à l'enregistrement des actes de naissances, de mariage et de décès, d'après la nouvelle forme, le 18 décembre 1792 et premier de la République. Benoit Gandogé, maire; Perrin, officier municipaux…… Moi, maire de St-George-de-Reneins, soussigné, certifie que là finit le registre des acte de naissance, mariage et décès de cette commune, en foi de quoi j'ai signé le quatre janvier 1793, à St-George, Gandogé, maire de St-Gourge-de-Reunins ». — Registres parafés par Gesse (1775), Guérin (1776, 1778-1790), Vaivolet (1777), Pezant (1791, 1792).

E. Suppl. 973 (GG 2.) — In-4°, 160 feuillets.

1570-1595. — Actes de Saint-Georges, dressés par les curés Romanet (1575-1593), Charpanay (1593-1595) ; les vicaires Romanet (1570-1575), Charpenay (1576-1593), Valleytier (1593-1594), Brecquet (1594-1595), et Vignard, Charpenay, Guillemin, Durand, etc. — F° 156, lacéré au bas, lacune d'un feuillet entre les ff. 12 et 13. — Ff. 1-4, « Mémoire que le jour et feste saincte Catherine, 25e novembre 1558, j'ay affermé Clément, mon serviteur, pour ung an, com-

mençant led. jour, present mon cousin Loys Foynard, au pris de six livres dix solz tournois pour lad. année pour toutes bagues. Sur quoy j'ay prins troys aulnes drapt en la botieque du s^r Laurens Romanet, huit jours avant Noel aud. an, present led. Foynard et led. Clement, qui ont coste troys livres dix-huit solz t. sur sesd. gaiges. Plus luy ay baillé sur sesd. gaiges ung solz et trois deniers, pour aller à Trévolz veoir sa tante. Plus luy ay baillé pour aller aux nopces de là la Saosne troys solz. Plus me doigt rendre compte d'ung poinson vin, tenant six barras, à quatre deniers le pot, don il ne m'a rendu que ung solz et six deniers t., pour ce reste 3 l. 10 s. 6 d. Plus luy ay baillé quant il s'en alla à la fin de son année cinq solz t. Plus m'a prins et desrobbé cinq sactz, vallant la pièce six solz, pour ce 1 l. 16 s. Plus m'a prins et desrobbé ung grant plat et une escuelle platte et mes pignes pour pigner du chanvre pour filler, vallant 2 l. — Mémoyre que j'ay baillé à pris faict mon plantier de Fontezay et celluy de Buysante, contenant en tout 22 hommés de toutes fassons, à Anthoine Comte et Jehan Garillon de Pomiers, au pris de 10 l. 10 s. et ung poinson buvande que je leur ay délivré sur le champ, ceste présente année 1559. Sur quoy j'ay livré à Jehan Garillon, ce lundy 4e mars aud. an, ung bichet froment et ung bichet seille, au pris du marché, vallans le froment douze solz et la seilhe 9 s., pour ce, 16 s. 6 d. Plus me doyvent une fuste poinson où estoit la buvande que je leur ay livré. Dans l'esglize XXII linceulx, mantilz XXIII ; serviettes XXII, ..emises IX. — Maistre Marchet Masson, costurier de ceste ville, me doit une noveyne et deux bichetz froment loyaulx et marchans, à 10 s. le bichet, du premier de février 1559, monte 5 l. t. Plus me doit du derrenier dud. moys oud. an deux poinsons vin cleret don il m'a rendu la fuste, à 3 l. t. le poinson, monte, 6 l. t. Sur quoy je luy dois pour la fasson d'ung manteau bandé de veloux vallant 35 s. Plus ung saye de drapt noir où il a mis une bande vielhe . . . . ., simplement pour la fasson 12 s. Plus pour la fasson d'une pesre chausses grises, pour la fasson, 15 s. Plus pour une pesre manches de toille blanche, pour la fasson 2 s. Plus pour avoir faict ung rière point à ung vieulx saye drapt noir, pour la fasson et soye, 5 s. Plus pour ung bas de chausses qu'il a faict ausd. chausses grises pour la fasson 5 s. Receu 2 l. 8 s. Receu plus 2 l. 12 s. Receu ung teston vallant 12 s. Plus receu pour la fasson d'une cape et une pesres chausses 1 l. 5 s. Plus pour la fasson d'ung bonet, 5 s. Aujourd'huy XVIIIe jour du moys d'octobre 1560, j'ay arresté le conte si desus aveque le sire Jehan Darmesin, montan à la somme de trois livres quatorze soz t. don je luy reste la somme de deux livres six soz. Masson. — Mémoire que l'an 1558 et au moys de février, j'ay presté à mons. l'esleu Aujard une charrée foin, tant que du beufz on peu tyrer de mon lougis en sa grange de ceste ville, qu'il m'a promis rendre à ma requeste. Plus ay presté à monsieur le prevost des mareschaulx de [illegible] Pierre Garnier dit Bourguignon, la quantité de deux [illegible], le 2e fevrier 1560 qu'il m'a promis rendre à la feste [illegible] seigneur sainct Jehan Baptiste prochainement venant. Plus Rabas me doit ung bichet froment que je luy ay presté, present la Camuse, le 2 jour de février 1560. — Memoyre que ceste présente année 1560, j'ay cuilly, la grâce à Dieu, en mes vignes la quantité de 22 poinson de bon vin à ma part, le tout en fuste de Bourgoigne, hormis deux tonneaulx, fuste de païs, et deux tonneaulx et demy buvande et achevasmes de troiller le jour et feste monseigneur sainct Denys aud. an, et les vins bien vers. Sur quoy j'ay vendu dud. vin, la grâce à Dieu, lad. année, à feu Hymbert Bolard, quatre poinsons paié comptant, tenant 10 asnez, à 24 s. l'asnée, monte 22 l. t., il me doit la fuste, pour ce, 22 l. Plus ay vendu dud. vin à Estienne du Molard, 6 poinsons tenans quinze asnez à 2 l. 10 s. l'asnée, paié comptant, don il me doit la fuste, monte 37 l. 10 s. Plus à mon cousin Jehan Bottu, quatre poinsons aud. pris de 2 l. 10 s. l'asnée, sur et en déduction de la taille que je luy dois, monte 23 l. t. Plus à Laurens de Chastenev, deux poinsons aud. pris, sur ce que je luy dois, montent 12 l. 10 s. Plus ay vendu dud. vin à mons^r le curé de Belligny, deux poinsons dud. vin au pris d'ung escu soleil l'asné, monte 12 l. 10 s. Somme 108 l. Receu ung toneau, plus receu trois tonneaulx ; receu cinq tonneaulx, receu deux tonneaulx. — Mémoyre que le mardy 3e jour du moys de jung, l'an 1561, j'ay acheptė ung cheval poir bay brun, de mons. l'esleu Aujard, la somme de neuf escuz soleil, à 2 l. 10 s. pièce, montant la somme de 22 livres 10 solz tournois, pour ce 22 l. 10 s. Alus ay baillé au serviteur dud. s^r Aujard, pour son vin, 4 s. 6 d. t., 22 l. 14 s. 6 d. Dieu, par sa saincte grâce, me le veulle préserver et garder de mal à l'intercession de la glorieuse vierge Marie et de monseigneur sainct Esloy et de tous les saincts et sainctes de Paradis et moy aussi. Amen. Mémoire que ceste présente année 1561, je n'ay heu en toutes mes vignes, tant en celles que je fois? à ma main que de celles de moytié, la quantité de quinze asnez vin et trois asnez buvande, obstant la gresle, laquelle nous a tous gatez cested. année, à Pomiers, don Dieu soit loué par sa saincte grâce. — Mémoire que aujourduy 1er jour du moys d'octobre 1561, j'ay acheptė des frères Fabry, fermiers pour lors de La Charretonière lez ceste ville deux buz de boys chesne, où il y a heu sept charrères boys que m'on costé sept livres tournois, sans comprendre les despens desd. boviers. — Mémoire que aujourduy 20e novembre 1561, j'ay achepte de mons^r de La Roche deux charrées foing que m'on costé la somme de. . . . . et les m'a livré led. jour. Plus ay acheptė aud. s^r une maye fagotz aud. temps et jour que dessus, qui m'a costé six livres tournois, rendue en mon lougis. Plus ay acheptė aud. temps et jour ung porceau qui m'a costé cinq

livres quinze solz t. Plus ay acheplé demy quarte sel pour le saler, qui m'a costé seize solz tourn. — Mémoyre que aujourduy dymenche, jour monsr sainct Clément, 23e jour du moys de novembre 1561, j'ay faict le pain bénit à Dieu en l'esglise Nostre-Dame de Villefranche et ay baillé cent et cinq fillolles d'une livre demy pièce, et huit de deux livres pièce, et huit petites pour les enffans, et auquel pain bénit j'ay mis six bichetz froment loyaulx et marchans à 13 s. le bichet, lequel pain bénit m'a costé de fasson 15 solz tourn., et n'ay mis pour le jaulnir une unce saffran que m'a costé quinze solz t., et ay faict festin deux jours durant, que m'a costé troys escuz soleil, vallants sept livres dix solz t., sans y comprendre le vin, et ay faict led. pain bénit en la maison de monsr de La Bessée que je tiens à louage. — Plus le lundy suyvant, 24e dud. mois, j'ay acheplé et paié comptant deux quartes huille à 28 s. la quarte, montant la somme de deux livres seze solz t. — Plus le 25e de février 1561, j'ay acheplé troys charrées de foin pour mon cheval, de la vefve Loys Tavernier, renduez en ma maison, la somme de unze livres tournois. — Mémoyre que aujourduy, veille sainct Mathias, 21e jour de septembre 1562, j'ay affermé, pour ma chambrière, Loyse Levrat, pour ung an, à six livres t. pour toutes bagues. Sur quoy je luy ay paié en une pesre chausses estamine 1 l.; plus ung tiers drapt noir 1 l. ; plus pour une pesre manches de futeyne blanc du large et ung tablier de joquet 1 l. ; plus pour une pesre soliers, 12 s. ; plus pour faire habiller ses soliers, pour ce 2 s. ; plus pour une médecyne 17 s. » — F° 5, « Ce présent papier commance le xx° jour de juing 1570. Le xx° jour de juing 1570, je Francois Romanet, prebstre, convicaire de Rogneins, certiffie avoir baptisé ». . . . . suivent actes de baptêmes, mariages et sépultures. — F° 7, « Le vendredy 18e jour d'aost, l'an 1570, ung nommé me Norry, recteur des escolles de Belleville, revenant de Villefranche aud. Belleville de solliciter certains ses procès fust tué et mys à mort au lieu appellé Pastural par certains personnaiges incogneux, et puys par la justice du sr de Rogneins visité et ordonné estre mys en sépulture. Et fust enterré par le commandement de lad. justice et sa femme présante, en l'esglise dud. Rogneins par les prebstres dud. lieu, assavoir me Françoys Garnyer et moy soubzsigné, et après l'avoir enterré et faict le service, vint la justice de Villefranche pour le visiter et fust tiré hors de terre et porté hors l'esglise et sus la pierre Perretier et là fust visité par ung me barbier, présent mons. le prévost dud. Villefranche, son greffier et ung sergent nommé La Trompette. Le tout faict les an et jour que dessus. Romanet ». — F° 7 v°, « Jean de La Bessée, escuir, sr de Rognens ; Anthoine de Guilliermy, sr de Larthuzie », 25 août 1570. — F° 13 v°, Naissance d'un enfant au masage de « Nuys », où sa mère « se retirast pour la grandeur de Saosne », 10 décembre 1570. — F° 17, « Jehanne de Bonnay, dame de Rogneins », 12 février 1571. — F° 23 v°, « Jehanne de Chivrière, dame de Laye », 9 septembre 1571. — F° 36, « feu Jehan de La Bessée, en son vivant escuir, sr de Brameloupt et de Rogneins », 29 mai 1572. — F° 54 v°, enterrement de Jeanne de Bonnay, veuve de Jean de La Bessée ; « George de Damas , escuyer, sr de La Bastie ; Anthoine de Guilliermy sr de Larthuzie et de Rogneins ; Sycard de Fabry, sr de Braimeloux ; Héleyne de La Bessée, vefve du sr de Fontenay », 31 mars 1573. — F° 61 v°, « Claudine de Ronzières, femme de Claude de Labourier, sr de La Vallée ; Jaquellyne Jonety, dame de La Bussière en Masconnoys », 16 août 1573. — F° 75 v°, « Anthoine de Nagu, sr de Prés et de Vuril », 6 septembre 1574. — F° 78 v°, baptême d'une fille trouvée à la porte du château de Laye ; « Merchionne de Nagu, femme du sr de La Bastie ; feu Philibert de Nagu, sr de Varennes et de Laye », 21 novembre 1574. — F° 99, baptême d'un enfant auquel « fust mys nom Benoist, pour la révérance des fondz baptismaulx », porté sur les fonts par « noble Siccard de Fabry sr de Brameloupt », 26 avril 1576. — Ff. 103-107, table des actes par ordre chronologique. — Lacune du 16 décembre 1576 au 10 septembre 1589. — F° 116 v°, « madamoyselle de La Combe, dame de Marzé », 10 septembre 1590. — F° 118, « Magdaleyne de Bully, dame de Marzé », 19 janvier 1591. — F° 133, « Le xxvie jour de décembre, jour feste nativité sainct Estienne 1592, et à heure que l'on sonne serand, fust, par ung nommé La Conduitte, tué le charretier de mons. Larthusie et au lieu que l'on a accostumé de jouer le pot et aux quilletz, et fut porté en la chambre de l'hospital, là où je l'ouis en confession, ou moins il l'eût regret de ses faultes et incontinent après rendit l'experit à Dieu et de là fut mené sur une charrette à Villefranche, par le prévostz des mareschaulz, pour illec plus amplement estre visité par la justisse ». — F° 139, enterrement d'un homme tué « par des soldars du régimen du seigneur de Tenossé ? », 27 juillet 1593. — F° 140 v°, enterrement d'un homme « obfusqué et gasté de tonnerre », à la Grange Baudet, 13 septembre 1593. — Ff. 157-159 r°, table des actes par ordre chronologique. — Ff. 160 v° et 159 v°, « Aujourdhuy vie jour de febvrier 1592, dans l'esglize de Rogneins et au-devant de l'hostel gr..., en présence du sr Noël Bothu, noble Sycard de Fabry, sr de Brameloup, capitaine de cent hommes en la citadelle de Challon, m'a baillé charge de dire une messe heucharist. pour les trespassés tous les jours de jeudi ung an durant, à commancer le jeudi 13e jour dud. febvrier et à semblable jour finissant et pour ausmône et célébration d'icelle messe, m'a promys donner à mon vicaire et à moy la somme de huict escuz, faict ce viie febvrier 1592. F. Romanet. — Le jour feste de sainct Pierre-aux-liens, premier jour d'aost l'an 1592, j'ay affermé François Guillin, filz feu Loys Guillin, mon frère, à monsr Godard, recteur des

escolles de Villefranche, pour ung an et pour lad. année luy ai promys payé la somme de douze escuz d'or sol., suyvant l'ordonnance à troys livres pièces, quinze bichetz froment, mesure Villefranche, et ung poinson vin, bon, pur et net, et luy ay baillé quatre escuz contant et en deduction et par les mains du sieur Noël Bothu, lequel a conté l'argent, et en signe de vérité, j'ay ceste présente faict ces an et jour que dessus. Dieu par sa grâce veulle qu'il fasse bien son proffit et qu'il soit homme de bien, car c'est tout ce que je désire. En présence de m^e^ André Charpaney, prebstre, lequel en a aultant promys por son nepveur. F. Romanet. — Le vendredy XVIIIe septembre 1592, j'ay envoyé par André Guillin, mon nepveur, à mons. le recteur des escolles de Villefranche et en déduction de la pension de Françoys Guillin, mon nepveur, unze bichetz froment, mesure Villefranche, lequel a esté mesuré par Thossainct Chamtron, et ne s'en est fallu sus le tout que ung coppon et demy. — Le vendredy VIIe jour de janvyer, au courant 1593, j'ay ramené mon nepveur à l'escolle à Villefranche et ay baillé à mons. le recteur, son maistre, troys escuz, assavoir deux escuz d'or vallants huict livres et vingt solz, qui est en déduction de la pension dud. Guillin. — Le jeudy 4e jour de febvrier 1593, j'ay donné à mons. le recteur des escolles de Villefranche et en présence de son bachellier et de nous deux disciples la somme de deux escuz, assavoir ung teston et le reste en pièces de six blancs pesantes. — Le lundy X^e^ may 1593, j'ay donné à mons. le recteur la somme de six livres dix solz en ung double ducat, vallant lad. somme, en la court de lad. escolle, en présence d'ung sien serviteur qui aportat son papier pour mettre payé, et ne luy reste pour la présente année que L solz t. et quatre bichetz froment. — Le lundy XVIe aostz 1593, j'ai fait compte avec le recteur des escolles de Villefranche et luy ay baillé cinquante solz que je luy restois de l'année passée, finissant au premier jour d'aostz dernier passé et en continuant pour la seconde année, et pour mesme pris, commencant à ce mesme jour, luy ay baillé en déduction de l'argent huict livres dix solz, VIII l. X s. ».

E. Suppl. 974 (GG 3.) — In-4°, 241 feuillets.

1648-1680. — Actes dressés par les curés Rebeud (1648-1656), Ph. Rebeud (1669-1679), Sauveur (1679-1680), les vicaires Pelletier (1648-1649), Danni (1649-1650), Prost (1650-1654), Jean Murey (1654-1655), Milliet (1655), Grange (1670), Bay (1670-1673), Armand (1673-1676), Soulier (1677-1679), Mouret (1679-1680), Logerot (1680), Bottu de La Barmondière (1675), etc... Ff. 6, 127-132, 154-156, 227-241, blancs. — Du f^t^ 83 il ne reste qu'un fragment de la partie supérieure, collé au bas du f° 84 ; ff. 202, 203, rongés au bas à droite ; ff. 208-210, rongés en tête, à droite. — Ff 1-54, baptêmes de 1648-1657 ; ff. 49 v-50, mariages de 1656 ; ff. 82-55, mariages et enterrements 1648-1657 ; ff. 83-113, baptêmes de 1669-1673 ; ff. 114-126, mariages de 1669-1674 ; ff. 133-153, enterrements 1669-1674 ; ff. 157-168, baptêmes 1673-1674 ; ff. 165-226, les trois actes, novembre 1674 - septembre 1680. — Ff 2-5, table par prénoms des baptêmes de 1648 à 1656. — F° 8, « Louyse de Londres, dame de Valhières, du Vernay et Brameloup », 18 octobre 1648. — F° 16, « Guillaume de Fabri, escuyer, s^r^ du Sauvage ; Lucresse de David-Vallière », 3 avril 1650. — F° 18, « Charlotte Bordet, femme de m^r^ Gay, s^r^ de Marzé », 15 octobre 1650. — F° 21, « Anthoine de David, seigneur de Vallières », 11 mars 1651. — F° 30, « Jeanne Sabatier, femme de Jaques Sarracin, seigneur d'Escolles », 17 juin 1652. — F° 35 v°, François Mignot, lieutenant général, 16 octobre 1653. — F° 63 v°, « Le mesme jour 18e octobre, année prédicte 1653, est deceddé noble Jacques Bellet, conseillier et secrétaire du roy, seigneur de Boistraict et autres, qui fust conduit dudit lieu de Boistraict, parroisse de St-Georges-de-Rognains en Beaujollois, jusques en l'esglise de Villefranche, pour y estre inhumé, suivant son intention testamentaire au tombeau de ses prédécesseurs, où à la rencontre des ecclésiastiques qui conduisoient le corps, et le nommé Chaillard, soy-disant curé de Villefranche, fust commis une notable insolence à la confusion dudit Chaillard et scandalle de toutte la compagnie, qui estoit en nombre de deux à trois mil, tant ecclésiastiques, officiers, parens et aliez du deffunct qu'aultres, dont acte fust requis pour informer sur la vanité et impertinence dudit Chaillard ». — F° 85 v°, « Laurent Bottu, escuier, seigneur de La Barmondière ; de Monspey, seigneur de Vaillère, Monspey et Brameloup », 15 novembre 1669. — F° 99, « Jacques Bellet, escuier, s^r^ de Boistraict », 15 juillet 1671. — F° 108, « Noel Mignot, escuyer, s^r^ de Bussy », 4 avril 1673. — F° 112, « Antoine de Monspey, seigneur de Bessey, Vallière et autres ses places », 8 septembre 1673. — F° 153, « Nota qu'au commancement du livre du papier timbré et parafé, qui commance en janvier de l'année 1674, les mesmes actes de baptesme et de sépulture et mariage, ont esté copiés de ce présant livre jusques au 27e juin ».... — F° 210, « Jean-Philippe de Champier, ballif du Beaujollois, compte de Thizy, seigneur de Moroye et autres places ; Charles de Camu, chevalier, seigneur d'Arginy ; Jean de Rabutin, escuyer et seigneur de Celles ; Estienne de Monspey, seigneur de Tavernaud ; Gaspard de Foudras, comte de Lyon ; Claude de Ponceton, escuyer et seigneur de Romans, 1 février 1679. Claude de Ponceton, escuyer et seigneur de Franchelin et Romans ; noble de Mathieux, seigneur de Sanurvia ? ». — F° 126 v°, « Nota qu'en l'année 1679, par nostre soin et nostre sollicitation, les luminiers achetèrent les six chandeliers de

lothon à neuf du maistre autel, au frez et des deniers de la luminère, n'y ayant alors que des chandeliers à la vieille façon et tous faussés. SAUVEUR, curé. Item, nota qu'à nos frès et de nos deniers, nous achetâmes à mesme temps les chandeliers de l'autel de St-Estienne et de Ste-Magdalène, et les deux petits qui servent aux acolites, ainsi que les croix et la bannière de la croix des processions. Item, nota que l'année 1680, j'achetay les deux lampes des deux petits autels. Item, nota que dans la mesme année, nous fimes faire la chaire du prosne par les deniers de la luminère. Je fis draper le dedans du tabernacle. Item, dans la mesme année, nous fismes faire trois grandes aubes, plus cinq grand surplis, toile grossière, deux pour les acolites et deux petites aubes. Item 1681, nous fimes cadeter tout le pavé de la nef de l'église, et nous bénimes la chapele de Rofray, et l'on y fit la figure de St Estienne et la piscine du baptistère. Item 1682, par nos soins, madame de Monspey fit faire la chère du célébrant, et nous fimes réparer le banc de m^rs les prêtres qui estoint extrêmemant bas. Item 1682, nous fimes faire le grand pupitre portatif et le petit pour l'autel. Item 1683, nous procurâmes deux chasubles, la verte et la rouge, aux frez de m^r l'abbé de Cluny. Item à la mesme année, m^r de La Barmondière, à nostre sollicitation, fit faire les deux dalmatiques rouges; je procuray six bouquées artificiels, valant 12 l. Item à la mesme année, le mesme nous acheta la chasuble violete de camelot. Item 1684, m^r de Rofray donna 50 escus pour faire le perron et plateforme de l'entrée de l'églize. Item en la mesme année, on recouvrit le clocher et l'on accommoda le befroit. Item les balustres et les marchepieds de deux chapeles et leur crédances. Item à nos frès 1692, nous fismes faire le beau tableau de Ste Magdalène. Item 1696, on fit faire l'autel de St-Estienne et j'ay fourny vint et huit livres. Item 1697, nous avons fait faire un grand confessional du costé de bize. Item 1698, nous fimes faire celuy du costé de vent et blanchir le cadre de l'autel; item les portes de la sacristie, le baptistère et les bancs. 1699, fait faire la serrure de la grand porte, à nos dépens, et les 2 rétables des chapeles; 1700, nous fimes blanchir la croix des processions par les luminiers, deux haubes fines et deux surplis, Jean Debron de Rivière les rant. 1701, je fis faire la figure de St Jean-Baptiste ».

E Suppl. 975 (GG 4.) — In-4°, 214 feuillets.

1682-1697. — Actes dressés par le curé Sauveur, les vicaires Delessard (1682), Josserand (1683), Pramondon (1683), Monin (1683), Jouan (1684), de Mane (1685), Robert (1685), Moreau (1685-1686), Tholozan (1686-1688), Closelline? (1688-1693), Gebelin (1694-1695), Aubert (1695), Pelletier (1695-1696), Antoine Cadet (1696), Bourguignon (1696-1697), et Solvi, curé de Messimy, Meissonnier, Rossel, etc. — Ff. 11-20, 88-90, 141-148, 160-167, 180-191, 199-202, 214, blancs. — F° 84, « François de Foudras, comte de Lyon, prieur d'Harnam et de Soliaq; Catherine d'Angelville, dame religieuse de Neufville », 7 août 1687. — F° 153 v°, Gaspard Leviste, chevalier, seigneur de Briandas, 2 septembre 1693. — F° 159, « La grosse ou la copie du présant livre des actes curiaux a esté remise et receue par le s^r Patissier, chez Mr Noyel, le receveur, et le receu de décharge est au bas de celuy qu'on a fait aux luminiers, lorsqu'ils ont payé les 13 l., le 1er mars 1694. SAUVEUR, curé ». — Registres parafés par Mignot (1682-1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694).

E Suppl. 976 (GG 5.) — In-4°, 140 feuillets.

1697-1710. — Actes dressés par les curés Sauveur (1697-1699), Bourguignon (1700-1705), Vaginay (1705); les vicaires Bourguignon (1697-1699), Jasme (1702), Boget (1703), Bechot (1703), Giraudier (1703), Morant (1703-1706), Minière (1706-1708), Torlot (1708-1709), Souchon (1709-1710), Orset (1710), et Sauveur, ancien curé, Castin, curé d'Arnas, Frottin, cordelier, etc. — Ff. 4, 5, 28, 29, 41, 50, 61, 86, 107, 137-140, blancs. Registre de 1698 en déficit. — F° 17, « Estienne Fabry de La Bessée, escuyer, seigneur de Marzé », 1 novembre 1699. — F° 25 v°, « Vu dans la visitte de monseigneur (messire Claude de Saint-George), le 18 novembre 1700, DEVILLE ». — F° 27, 1700, 43 baptêmes, 10 mariages, 49 enterrements. — F° 46, « François Bellet de Prony; Louise Bellet de Boistrait », 28 juin 1702. — F° 65, « Jean-Charles de La Barre, escuyer, seigneur de Neuville », 8 mars 1704. — F° 71, « Estienne Fabry, escuyer, sieur de la Bessée et Marzé », 16 novembre 1704. — F° 97, 1706, 54 baptêmes, 8 mariages, 34 enterrements. — F° 113, Claude-Guillaume du Saix, chevalier, seigneur de Villechatel (Virechastel) et Chareilliat, baron d'Arnan; Jaques de Camus, chevalier, comte d'Arginy, bailly de Beaujolois; Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, seigneur de Martiny, Comune et Souterrain; Louis Ficher, chamarier de Villefranche, prieur de St-Jean-de-Serve ? », 3 mai 1708. — Registres parafés par de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1710).

E Suppl. 977 (GG 6.) — In-4°, 225 feuillets.

1711-1730. — Actes dressés par les curés Vaginay (1711-1713), Janson (1713-1730); les vicaires Orset (1711), Janson (1711-1712), Vuillermoz (1712-1714), Samoel (1714-1716), de Grasse (1716-1717), Ferrière (1717), Vuillermoz

(1717-1722), Giraud (1723-1725), Mahé (1725), Chichignod (1725-1727), Vinoye (1727-1728), Deroche (1728-1729), Lieutaud (1730), et Delavigne, cordelier, Jacquet, curé d'Odenas, etc. — Ff. 9-11, 22, 32, 33, 44, 53, 54, 62-64, 108, 109, 135-144, 154-157, 180, 181, 192, 193, blancs. — F° 17, « Aymé Janin, seigneur de Ronso et de La Pillonnère ; Catherine de Monspey de Lusandre », 7 juin 1712. — F° 21, 1712, 37 baptêmes, 13 mariages, 29 enterrements. — F° 28, François-Henry Bergiron, sieur de Fontenaille », 26 août 1713. — F° 66 v°, « Louis Despiney, escuyer, seigneur de Champobert et Corcelles », conseiller au baillage de Beaujolais, subdélégué de l'intendant, 11 janvier 1717. — F° 70, « Pierre de Phelines, seigneur de Ruyères », lieutenant particulier, 6 juin 1717. — F° 95, « Visité le 12e octobre 1719, Curtilhat ». — F° 97 v°, 1719, 26 baptêmes, 10 mariages, 77 enterrements. — F° 123 v°, « Du xe aoust 1721, l'on a porté le bassain pour les réparations de la chapelle St-Etienne de Roffray, et l'on a quetté led. jour 3 l. 13 s., plus quette le 15e aoust, 1 l. 13 s., plus le 16e dud. trouvé dans lad. chapelle 5 s. d'offrande qui nous revenoit, et les avons laissés pour les réparations, outre ce que nous avons déjà donné, 5 s., plus quette le 17e dud., 1 l. 17 s. Dans le mois de novembre 1721, la chapelle de St-Etienne-de-Roffray a été recouverte par nos soins. L'on a seulement fait une petite quette par l'églize, pour avoir une partie des matériaux ; tous les charpentiers ou massons de la parroisse y ont fait chacun une journée, en leur payant seulement leur nourriture. Au mois de février 1722, les recteurs du banc des âmes, sçavoir : Philippe Chabod et Benoit Lacroix ont, des épargnes qu'ils ont faits et des deniers qu'ils ont quettés dans l'églize, achepté deux chasubles, une de camelot gaufré, avec sa garniture, et l'autre d'un satin damassé, aussy garnie, de bource-voile, étole et manipule de même étoffe, et avec cela un devant d'autel d'un petit damas, le tout noir et garny de galon de soye, ce qui coûte le tout 65 franc ». — F° 145 v°, « Mémoire pour l'advenir. Le 6e mars de la présente année 1723, l'autel de St-Abdon a été bénit et le 31e du même mois et même année, on a commencé à y dire la messe. Le 31e octobre 1723, l'autel de la Ste-Vierge a été placé et le 16e janvier 1724 il a été bénit, et le même jour l'on a commencé à y dire la messe ». — F° 163 v°, « Joseph d'Arod, chevalier, marquis de Montmelaz, seigneur dud. Montmelaz, Cogny, Denicé, St-Julien, Blacé et autres places ; Antoine de Monspey, chevallier, marquis de Vallière ; Joseph-Henri de Monspey, comte de Vallière », 19 juin 1725. — F° 190 v°, « François Bottu, chevalier, seigneur de La Barmondière, La Fontaine, Gravin et autres places », 2 décembre 1727. — F° 216, « Laurens Mignot, chevallier, seigneur de La Martizière ; Jacques-François-Marie Mignot, chevallier, seigneur de Bussy », gouverneur de Villefranche, lieutenant général, 20 août 1729. — F° 221, feu Elézéar d'Agout de Pontevez, chevalier et marquis de Bu[illegible], 26 octobre 1729. — F° 225, 1729, 53 baptêmes, 7 mariages, 64 enterrements. — Registres parafés par Ferrasson (1711-1717), Mignot (1719, 1724), de Phelines (1720), Janson (1721, 1723, 1725-1729).

E Suppl. 978. (GG 7.) — In-4°, [illegible] feuillets.

1730-1745. — Actes dressés par les curés Janson (1730-1742), Denis (1742-1745) ; les vicaires Lieutaud (1730), Girod (1730-1732), Galant (1732), Butty (1732-1733), Pastural (1733-1735), Breyse (1736), Bartholin (1736-1745). — Ff. 14-20, 34-36, 82, 96-98, 110-114, 126-130, 145-150, 162, 174-176, 187-190, 200-204, 224-226, 238, 246-250, blancs. — Une erreur de foliotage a fait coter 215 le feuillet suivant le f° 204. — F° 11, « Philipe Grumel de Lafayette », intendant du duc d'Orléans en Beaujolais, 16 novembre 1730. — F° 50, 1732, 50 baptêmes, 7 mariages, 38 enterrements. — F° 89, « Veu le 24 juin 1735, dans le temps de notre visite, Lhardy, curé de Vaux, archiprêtre d'Anse ». — F° 123, « Veu et trouvé en règle à St-George-de-Roeigneins, dans le cours de nostre visitte, le 17 de septembre 1737, l'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 158 v°, « Louis des Garets du Pertuil, seigneur du Colombier et autres places », 15 septembre 1739. — F° 192 v°, Jean-Charles-Marie Debrun, maître des eaux et forêts du Beaujolais, 25 mars 1742. — F° 223, « Du mois de novembre de la présente année 1743, ont esté bénistes, avec permission accordée par Mgr de Cidon, suffragant de Lyon et vicaire général, la seconde et troisième cloche, par nous soussignés, le parrain de la seconde a été Mr Lemeaux, conseillier, receveur des tailles, et madame de La Barmondière, veuve Mignot, et de la troisième Mr de La Barmondière, neveux de lad. dame et mademoiselle de Roffrey, parrain et marraine. Denis, curé ». — F° 232 v°, « Vu dans le cours de notre visite aud. St-George-de-Reigneins, le 28 juillet 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, du Breuil, secrétaire commis ». — Registres parafés par Janson (1730, 1731, 1734, 1736-1742), Mignot (1732, 1733, 1735, 1743-1745).

E Suppl. 979. (GG 8.) — In-4°, 165 feuillets.

1746-1757. — Actes dressés par le curé Denis ; les vicaires Bartholin (1746-1749), Boscary (1749), Dupaquier (1750-1754), Lantelme (1754-1757), f. Eustache, Breton, etc. — Ff. 11, 12, 19-21, 39-43, 54-57, 68-71, 87, 98-103, 113-119, 140-145, 152-156, 158, blancs. — F° 137, « Jean

Jacquet, fermier du marquis de Vauban, dans la paroisse de Cublize, 9 septembre 1755. — F° 162 v°, « Louis-Alexandre d'Agoult, marquis de Buous ; Monspey Charantey ; Monspey d'Armas ; Monspey de Vury », 10 août 1757. — Registres parafés par Janson (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1757).

E. Suppl. 980 (GG 9.) — In-4°, 263 feuillets.

1758-1775. — Actes dressés par les curés Denis (1758-1766), Thévenet (1766-1775) ; les vicaires Lantelme (1758-1759), Espezolles (1759-1767), Fayard (1767), Govard (1767-1768), Delhomme (1768), Burdin (1768-1772), Fuchy (1772-1774), Denoizé (1774-1775), p. André, Lantelme, curé de Baneins, Burdin, etc. — Ff. 13-16, 28-32, 48, 61-64, 104-106, 119, 120, 159-161, 190-192, 211-213, 226-229, 243, 255, 266-269, blancs. — F° 12, 1758, 49 baptêmes, 9 mariages, 19 enterrements. — F° 24 v°, « Vu dans le cours de notre visitte à St-George-de-Reynains, le 16 octobre 1759, St-Aubin, vic. général ». — F° 87, enterrement dans le chœur de l'église de St-Georges d'une fille de Jean Despiney, chevalier, seigneur de Laye, de St-George-de-Reneins et autres places ; en marge, mention de l'opposition du s^r de Monspey, 7 août 1763. — Entre les ff. 126 et 127, note sur feuille volante constatant la lacune d'un feuillet à la date du 28 floréal an VII. — F° 196, extrait des registres de l'hôpital du St-Esprit de Marseille, constatant le décès du fusilier Louis Faure, du régiment de Beauvaisis, 28 mars 1771. — F° 240, « L'an 1773, le 9e décembre, je soussigné, curé de St-George-de-Reneins, par permission de mons^gr l'archevêque de Lyon, ay bénit une cloche à laquelle on a donné le nom de Marie-Pierrette-Luc, dans l'hameau de Laye-Espinay, pour servir à l'église succursale de St-George-de-Reneins, donnée par m^re Jean Despinay de Laye, chevalier, seigneur de Laye Espinay, Champrenard, parroisse de Sale, et autres lieu, gouverneur pour le roy des pays d'Hostes-en Béard. Ont été parrain et marraine m^re Pierre de Laye et demoiselle Marie-Anne, fils et fille de m^re Jean Despinay de Laye et dame madame Marie-Madelaine Moniat de l'Ecluse, et ce en leurs présences et celles de m^re Mathieu Burdin, curé commis de Dracé-le-Pannoux, et de Michel Fuchy, vicaire dudit lieu, m^re Philibert Torchin, clerc tonsuré, dame madame Marie-Catherine Vernie, épouse de m^re Vernier, chevalier de St-Louis, demoiselle Marie-Victoire de Champenard, de Laye, dame Marie Demilly, épouse de m^re Renaud de Milly, et de demoiselle Françoise de Raousset, et plusieurs autres qui ont signés avec nous. Pierre Despinay Delaye, Marie-Anne Despinay Delaye, Mognat de Laye, d'Espinay de Laye, Torchin, Marie Allier de Milly, Marie-Catherine Muller Vernier, Françoise de Raousset, Père Seraphim, capucin, Lièvre, Marie-Victoire Despinay de Champrenard, Fuchy, vic. Burdin, curé commis. Gorraty, Thévenet, curé ». — F° 262, enterrement de « Marie-Anne-Livie d'Agoult de Pontevès, épouse de Joseph-Henry de Monspey, chevalier de St-Louis, capitaine de dragons, seigneur de Vallière, du Sauvage, du Vernay, de Charantay, Veury, Armas ; Gabriel-Ponce de Terrerière?, seigneur de Vertprés », 9 septembre 1775. — Registres parafés par Jacquet (1758-1767, 1770), Roland (1768, 1769), Clerjon (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E. Suppl. 981 (GG 10.) In-4°, 295 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés Thévenet (1776-1791), Mournand (1791-1792) ; les vicaires Denoizé (1776-1784), Bénévent (1784), Pardon (1784-1785), Saunier (1785), Pascalis (1785-1787), Delacoste (1787-1791), Hélis ? (1791-1792), et Bernard, curé de St-Romain, Burdin, curé de Dracé, Brun, Pradier, Denoizé, Craponne, etc. — Ff. 18-20, 50-54, 67, 102-104, 120, 133-136, 163, 164, 193-196, 210, 240, 241, 255-259, blancs. Le foliotage saute du f° 67 à 88. — F° 34 v°, « Elise-Catherine de Monspey, dame de Remiremont », 1 octobre 1777. — F° 94 v°, « Louis Leviste de Briandas, comte de Montbrian, grand sénéchal de Dombes », 1 juin 1780. — F° 100 v°, « Louis-Alexandre-Elisée de Monspey, marquis de Vallière, aide-major de la compagnie écossoise des gardes du corps du roi », 28 décembre 1780. — F° 118 v°, « Il y a eu (1781), 43 baptêmes, 23 garçons et 20 filles ; 53 enterrements, 31 hommes et 22 femmes ; 14 mariages ; y compris ceux de la sucursale, dans laquelle il s'est fait 7 baptêmes, 5 enterrements et 2 mariages ». — F° 124, « Marie-Louise de Monspey de Vallière, dame comtesse de Remirmond », 5 avril 1782. — F° 132 v°, 1782, 46 baptêmes, 12 mariages, 38 enterrements. — F° 142 v°, « Louis-Alexandre-Elisée, marquis de Monspey, seigneur de Charantay et autres lieux », 31 juillet 1783. — F° 154, « Le 4 avril 1784, le grand autel de l'église de St-Georges-de-Reneins a été placé par François Regnard, tallieur de pierre et marbrier, demeurant à Belleville, et bénit par moy curé soussigné, après les formalités nécessaires en semblables cas, Etienne Chanay de Bussi et Jean Blanc du Gandoyé étant fabriciens, aux frais de la fabrique, excepté 150 l. que M^r l'abbé de Cluny a donné comme seigneur décimateur, en plaçant la grande au milieu du cœur, on a découvert que l'église a été batie en 739. Thévenet, curé archiprêtre de la congrégation de Belleville ». — F° 209 v°, 1787, 73 baptêmes, 61 enterrements, 18 mariages. — F° 245 v°, « Marc-Antoine, comte de Marcellanges, chevailler, seigneur d'Arçon, capitaine au régiment

de Noailles dragon, demeurant au château d'Arçon, parroisse de Vicq en Bourbonnois, diocèse de Clermont, fils d'Edme-Philippe de Marcellanges, chevailler de justice de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, commandeur des commanderies de Chantoin et Charrières, seigneur prieur des prieurés de St-Martin de Bellenave et de St-Germain-les-Fossés », 19 mars 1790. — F° 294, « Nous, officiers municipaux de St-George-de-Rogneins, vu qu'il manque de registre pour finir la présente année 1792, avons établis la présente feuille pour continuer le registre et le conduire jusqu'au 1[er] janvier 1793, en foi de quoi nous avons signés, à St George, le 12 décembre 1792 et 1[er] de la République. GANDOGER, maire; LANGLOIS, officier; LE ROUX, procureur de la commune ». — F° 294 v°, « Nous officiers municipaux de St-George-de-Reneins, en exécution de la loi du 20 septembre de la présente année, avons clos et arrêté ici le présent registre pour servir dorénavant à l'enregistrement des actes de naissance, de mariage et de décès, d'après la nouvelle forme, ce 18 décembre mil sept cent nonante deux et 1[er] de la République. GANDOGER, maire. PERRIN, officier municipaux ». — F° 295, « Moi, maire de St-George-de-Renein, certifie que là finit le registre des actes de naissance, mariage et décès de cette commune, en foi de quoi j'ai signé le 4 janvier 1793, à St-George, GANDOGER, maire de St-George-de-Reneins ». — Registres paraphés par Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

Église sous le vocable de Saint-Germain, archiprêtré des Surburbes, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; élection de Lyon, justice de Saint-Germain, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 982 (GG 1.) — In-4°, 128 feuillets (cahiers de formats divers).

1614-1631. — Actes de baptêmes dressés par le curé Coinde (1629); les vicaires Ryvaud (1614-1619), Bruyas (1619-1623), Cereyzier (1623-1626), Durand (1626-1627), Michallet (1628-1631), et Imbert, vicaire de Curis, Plenet, etc. — Ff. 109-112, 128, blancs. — F° 104, mariages de 1624. — Les premiers feuillets de ce registre transposés dans GG 2, ff. 70-81. — Ff. 34 v°-60, notes de comptabilité. — F° 66 v°, « Bénigne de Damas La Bastie, femme de Claude d'Albon, seigneur de Curis », 2 juin 1624. — F° 125 v°, « Anthoine Coinde, habitué en l'églize de St-Jehan de Lyon, chanoine de Nostre-Dame-de-Forvière et curé de St-Germain-du-Mont-d'Or », 22 octobre 1630.

E Suppl. 983 (GG 2.) — In-4°, 232 feuillets (cahiers de différents formats).

1632-1657. — Actes dressés par les curés Bertrand (1631-1655), Greysolon (1656); le vicaire Giboin (1656), et Faure, Rollet, Gillet, Maire, Blanc, Pierruquet, Foucquon, vicaires de Curis, etc. — Ff. 10, 219-223, 230-232, blancs. — Ff. 1-65, baptêmes 1631-1640; ff. 69-67, enterrements 1636-1640; ff. 70-76, baptêmes 1640; ff. 76-81, baptêmes 1612-1613; ff. 84-158, baptêmes 1641-1649; ff. 166-158, enterrements 1642-1649; f° 168, enterrements 1650-1653; ff. 169-218, baptêmes 1649-1657; ff. 224-229, enterrements 1649-1656. — F° 31, « Dame Estiennette Bonjour, femme à s[r] Cornelle de La Haye », 1637. — F° 35 v°, « Corneille de La Haye, bourgeois de Lyon », 6 septembre 1637. — F° 51, « Guillaume d'Albon, comte d'Olon ?, seigneur de Sal, Arbigny et Montrotier », 27 février 1639. — F° 62 v°, « Claude de La Haie, fils à s[r] Corneille de La Haye », 27 avril 1640. — Ff. 82 v°, 166 v°, 167, notes de comptabilité. — F° 86 v°, « Noble Nicolas Baraillon, sieur de la maison forte de La Combe », 7 juin 1641. — F° 102 v°, Jacques Pillehotte, sieur de La Pape, 25 mai 1643. — F° 106, « Henri Austrein, seigneur de Gernosse, lieutenant particulier en la sénéchaussée », 18 octobre 1643.

E Suppl. 984 (GG 3.) — In-4°, 168 feuillets.

1656-1679. — Actes dressés par le curé Greysolon; les vicaires Montillon (1667-1673), Corton (1675), Soulier (1676), Ratz (1678). — Ff. 84-87, 101, 103, blancs. — Ff. 152-157, rongés en tête à droite; ff. 142-166, usés à gauche. — Ff. 1-77, baptêmes 1656-1673; ff. 78-83, enterrements 1657-1659; f° 88, enterrements 1659-1660; f° 90, baptêmes 1656; ff. 91-102, mariages 1657-1674; ff. 104-134, enterrements 1656-1674; ff. 135-167, les trois actes 1674-1679. — F° 28 v°, Hugues Dufour et Anne Millet, seigneurs de Vigosset », 30 juillet 1663. — F° 49 v°, « Germain Audran, graveur, Anthoinette Audran », 28 octobre 1668. — F° 139, « Claude de Barancy, seigneur de Sandars », 4 octobre 1674.

E Suppl. 985 (GG 4.) — In-4°, 181 feuillets.

1679-1699. — Actes dressés par le curé Mory (1680-1699); les vicaires Champagny (1679-1680), Guillimin (1684-1686), Mollot (1686), Binier (1686), Crottet (1686), fr. Hylarion, ermite (1690), Picard (1690), Martinon (1690), Jarrige (1698), et André Severt, ancien curé de Bans, Pontey, Ferry, Pitiot, etc. — Ff. 9, 20, 21, 39-45, 147, 160-163, 172, 173, blancs. — F° 3, « Gaspard de Baralion, escuyer, seigneur de La Basse Combe », 6 novembre 1679. — F° 145, « Nous, archiprestre des Suburbes, avons fait visitte, tant en qualité d'archiprestre, que par ordre exprès de m^gr^ Claude de St-Georges, archevesque et comte de Lyon, et par conséquent visitte ordinaire et extraordinaire en la parroisse de St-Germain-au-Mont-d'Or, depuis le dimanche 2 octobre, après vêpres, jusqu'au mardy suivant, après midy, de l'année 1695, m^re^ Louys Mory estant curé, et laditte visite toujours à continuer, autant que besoing sera, jusqu'à la fin de la présente année et pour lad. présente année seulement, sans préjudice des suivantes. Morange, archiprêtre ». — Registres parafés par Roubiliac (1694-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 986 (GG 5.) — In-4°, 271 feuillets

1700-1724. — Actes dressés par les curés Mory (1700-1714), N. Navarre (1715), Ducret (1715-1721), Hugonin (1721-1724); les vicaires Jarrige (1701), Denervo (1705-1706), Fillon (1710), Delaforge (1711-1712), Paquette (1714-1715), Raverot (1715), Draguet (1716-1722), Chalon (1722-1724), et Denervo, vicaire de Curis, Mallet, Truchet, fr. Amable, du Bousquet, etc. — Ff. 9, 10, 17-23, 30-35, 41-47, 67-71, 79-83, 92, 103, 125-131, 137-141, 151-153, 162-164, 174-177, 185-189, 198-201, 249, blancs. — F° 1, « Nicolas Manis, écuyer, sieur de Champvieux », 2 janvier 1700. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 987 (GG 6.) — In 4°, 274 feuillets.

1724-1751. — Actes dressés par les curés Hugonin (1724-1738), Chantre (1738-1751); le vicaire Devaux (1739-1751), et Ducret, ancien curé, prieur de St-Alban, Chalon, Malaval, Perret, fr. Germain, franciscain, Devigo, Martin, Aubert, Mallière, Plasson, Chanet, Charésieu, Donnet, etc. — Ff. 189, 190, 198-200, 206-208, 214-216, 248, 259, 271-274, blancs. — Ff. 68-70, notes de comptabilité. — F° 203 v°, « Nicolas Foy, chevalier, seigneur de St-Maurice et de Champvieux, commandeur de l'ordre royal et militaire de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare, conseiller d'état ordinaire et président honoraire de la Cour des monnoyes de Lyon; Jeanne de Grolée, veuve de Luc, marquis de Renaud Allemand, chevalier, seigneur de Bellecize, ancien aide de camp des armées de France et d'Espagne, capitaine colonel des gardes de sa majesté la reine douairière Marie-Casimir de Pologne, grande duchesse de Lituanie et gentilhomme de sa chambre », 17 juillet 1740. — F° 203 v°, « L'an 1740, et le 17° juillet, nous, curé de la parroisse de St-Germain-au-Mont-d'Or et de Curys, soussigné, en vertu de la permission à nous accordée par m^gr^ l'évesque de Cydon, suffragant et vicaire général de ce diocèze, avons béni la 4e cloche, à laquelle on a donné le nom de Nicolas-Jeanne. Ont été parrein m^re^ Nicolas Foy, chevalier, seigneur de St-Maurice et de Champvieux, commandeur de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, conseiller d'état ordinaire et président honoraire de la cour de s monnoye de Lyon, et marreine dame dame Jeanne de Grolée, veuve de m^re^ Luc, marquis de Renaud Allemand, chevalier, seigneur de Bellecize, ancien aide de camp des armées de Franee et d'Espagne, capitaine colonel des gardes de Sa Majesté la reine douairière Marie Casimir de Pologne, grande duchesse de Lituanie et gentilhomme de sa chambre, qui ont signé avec plusieurs autres. Grolée de Bellescize. de Regnauld. Foy de Saint-Maurice. Dinerieux de St-Maurice. Jeanne de Bellecize. Anne de Regnauld. Pierre-François de Bellecize. Glode-Espérance de Bellecize. Bodinaine, prêtre. Donnetz, curé de Polleymieux. Devaux, vicaire. Grand. Depellay. A. Benoist. Martin. Jean Pachard. Jean Arnaud. Chantre, curé ». — F° 234 v°, « Jean-Baptiste de Refrégé Châteaumal, s^r^ du Thil, ancien trésorier de France, à Lyon », mariage célébré dans la chapelle du château de Champvieux, 11 novembre 1744. — Registres parafés par Pupil (1737-1746, 1748-1751).

E Suppl. 988 (GG 7.) — In-4°, 277 feuillets.

1752-1775. — Actes dressés par les curés Chantre (1752-1759), La Tour (1760-1775); les vicaires Boucharlat (1753-1758), F. Hermil? (1755-1756), David (1767-1771), Channorier (1774-1775), et Donnet, curé de Poleymieux, Couze, Dusoleil, La Tour, Gaudin, Vincent, etc. — Ff. 12-14, 26-28, 38, 53-56, 64-66, 75-78, 97, 98, 124-127, 137-139, 148-151, 162, 163, 173-175, 197-199, 211, 220-223, 235, 245-249, 260-263, 273-277, blancs. — F° 3 v°, « Joseph Javard, sieur de la Brosse, archiviste des seigneurs comtes de Lyon », 7 mai 1752. — F° 48, « L'an 1756, et le 28 mars, 4e dimanche du carême, un jeune chien de trois mois étant entré dans ma chambre pendant l'office de vespres, seroit monté sur mon bureau et auroit mis le présent registre dans l'état où il se trouve, en conséquence je l'ay racomodé

autant qu'il m'a été possible, pour la sûreté des six actes précédens, lesquels sont conformes à ceux du registre double qui n'a pas esté endommagé, et je déclare qu'il ne manque rien dans le présent registre, quoique je seray obligé de ne pas entièrement remplir les deux feuillet suivants, Chantre, curé ». — F° 104, « Le 25e du mois d'aoust, l'an 1761, en exécution de l'ordonnance de Mr l'abbé de Navarre promoteur, archiprêtre né des Suburbes, vicaire général d'illustrissime et révérendissime seigneur Anthoine de Malvin de Montazet, archevêque et conte de Lyon, nous avons béni la chappelle domestique de Mr Jean Baptiste Burlat, bourgeois de Lyon, dont nous avons dressé procès-verbal, où tous les témoins avaient signé, lequel a été remis au secrétariat, le double au pouvoir dud. sr Burlat. La Tour, curé ». — F° 115, « L'an 1761, ce jourd'hui 25e du mois d'août, nous Joseph Bertoint La Tour, curé de la parroisse de Saint-Germain et de Curis au Mont-d'Or, en exécution de l'ordonnance et marque de bonté de monsieur l'abbé Navarre, promoteur, archiprêtre né des Suburbes, vicaire général, du 22e du présent, et à la réquisition de sieur Jean Baptiste Burlat, bourgeois de Lyon, avons béni, avec les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse, la chapelle domestique qu'il vient de faire construire dans l'angle de son parterre, de la décence commodité, situation et ornements de laquelle nous avons dressés procès-verbal le 19e du susd. mois, comme il nous avoit été ordonné par mondit sieur de Navarre, le 12e du présent, et y avons célébré les saints mistères les jour et an que dessus, en présence de monsieur Donnet, curé de Poleymieux, archiprêtre substitué, de messieurs Gaudin, curé de Chasselay, Boyer, perpétuel de l'église de St-Paul, Colomban, prêtre, de messieurs Verberte, vicaire de St-Pierre et St-Saturnin, Viviant, vicaire de Curis, notre annexe, Velut, prêtre et autres témoins soussignés avec nous. Donnet, curé de Polleymieu; Boyer, prêtre; Gaudin, curé de Chasselay; Lemoyne, prêtre; Colomban, prêtre; Verberte, vicaire de St-Pierre et St-Saturnin; Vellut, prêtre; Viviant, vicaire de Curys; Burlat, Javard de La Brosse, Harant. Certifions en outre qu'il y a une pierre sacrée. La Tour, curé susd. ». — F° 130 v°, « Jean-Jacques Duon, seigneur de Pourrière, bourgeois de Lyon », 20 juillet 1764. — F° 230 v°, « Le 26e juillet 1772, nous soussignés curé de la parroisse de St-Germain-au-Mont-d'Or et de Curis son annexe, en vertu de l'ordonnance et commission à nous addressée par Me Charrier de La Roche, vic. gén., du 22e du présent, sur une requête par nous présentée à Mgr l'archevêque et comte de Lyon, aux fins de construire une chapelle dans la cour de notre presbitère, sous le vocable de Saint-Joseph; de la bénir; d'obtenir échange d'hipotèque de fondation de sept messes affectées sur le lieu et maison qu'occupe à présent lad. chapelle, et lesquelles demeurent annexées à lad. chapelle et continueront d'être acquittées par nous et nos successeurs, moyennant le droit de [illegible] pour nous en tenir lieu d'honnoraire; le tout nous ayant été accordé, avons béni lad. chapelle sous le vocable de Saint-Joseph notre patron, le dimanche, jour et an susdits, sur les dix heures, avant la 2e messe, qui y a été célébrée en présence [illegible] signez et de la majeure partie des bourgeois et habitants. Brunet, procureur fiscal de la juridiction. Granjon, greffier. Benoit Thomé, sindic. Victor Presle, luminier. Demolins, prêtre. La Tour, curé ». — F° 241, « Etienne Mayeuvre de Champvieux, chevalier, conseiller au Conseil supérieur de Lyon », 2 août 1773. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E Suppl. 980 (GG 8). — In-4°, 269 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les curés La Tour (1776-1791), Rey (1791-1792); les vicaires Gauthier (1780), Vitaut (1781-1783), Roussel (1783-1786), et Monneret, prêtre, Channorier, vicaire de Curis, Vinart, Durozat, Donnet, Demolins, Muguet, Condentia, Perrin, Buisson, etc. Rey, officier public. — Ff. 12-14, 27, 28, 41, 42, 58-66, 78-82, 93, 94, 107-110, 121-126, 140-142, 155-159, 171-175, 191, 206, 207, 217-221, 237, 252, 253, 267-269, blancs. — F° 55 v°, mariage de « Jean-Marie Audibert, peintre, fils de sieur Joseph Audibert, du même art, demeurant à Lyon, rue Royale », avec Aimée Granjon, fille d'Abraham Granjon, notaire, 9 novembre 1779. — F° 90 v°, « Charles-Claude Mayeuvre des Roches, écuyer; Etienne Mayeuvre de Champvieux, chevalier, 11 octobre 1781. — F° 188, Bernardine-Charlotte du Bourg, ancienne prieure de Largentière, 26 octobre 1787. — F° 232 v°, Claude Grand, maire de St-Germain, 30 septembre 1790. — F° 243 v°, « Le 19 mai 1701, Mgr l'évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, vicaire général, a fait l'ordination de sept prêtres et de huit diacres, dans l'église de cette parroisse, dont acte, La Tour, curé ». — F° 245, « Paraphé au désir du procès-verbal de ce jour, 15 octobre 1792, l'an I de la république françoise, Chalier, président ». — F° 246 v°, « Clos, arrêté et remis entre les mains de Mr Grand, maire de cette parroisse, le 25 juin 1791, La Tour, curé; Grand, maire ». — F° 248, le troisième acte, baptême de Jeanne Martin, écrit sur une bande de papier cachant une première rédaction, 1 novembre 1791. — F° 251, « Clos et arrêté le 6 janvier 1792, malgré l'arrêté inconstitutionnel et illégal signé de Mr Latour, mon prédécesseur, feuillet 9, page 10, Rey, curé ». — F° 262 v°, « Ce jourdhuy 28 octobre 1792, l'an premier de la République française, nous soussigné, maire et officiers municipaux, conformément à l'art. 1er du titre 6 de la loi en datte du 20 sep-

tembre susdite année, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, avons clos et arrêté le présent registre et l'avons de suite confié au citoyen Pierre Rey, officier public, pour y inscrire les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la susdite loi, PELAGOT, maire ; CLAUDE MOTTE, off. m. ; PIERRE ARCHER ?, off. m. ; C. MARTIN, pr. de la commune ; Rey, secrét. greffier ». — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE

Arrondissement de Lyon, canton de l'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Germain, annexe de l'Arbresle ; élection de Lyon, justice de l'Arbresle.

E Suppl. 990 (GG 1.) — In-4°, 309 feuillets.

1642-1681. — Actes dressés par les curés Lepin (1643-1648), Besson (1653-1666) ; les vicaires Gay (1642-1649), Pécheret (1649-1660), Carrand (1660-1669), Ponchon (1670-1671), Dusapt (1671-1675), Brès (1675-1680), Lions (1680-1681), et Bernand, vicaire de Bully, Barre, curé de Nuelles, Dumas, Mondon, etc. — Ff. 2, 46, 63, 64, 69, 71, 131-134, 222, 223, blancs. — Ff. 135-144, rongés à droite, moitié inférieure. — Ff. 1-62, baptêmes 1642-1649 ; ff. 65-68, enterrements 1642-1649 ; f° 70, mariages 1640, 1645 ; ff. 72-221, baptêmes 1649-1671 ; ff. 224-235, mariages 1670-1680 ; ff. 236-253, enterrements 1670-1681 ; ff. 254-309, baptêmes 1672-1681. — F° 38, « Claude Chermetton, mestre paintre à Lion », 26 novembre 1646. — F° 185 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de St-Germain, annexe de L'Arbrelle, tenus par m^re^ Jean Carrand, vicaire dud. lieu. Fait à la visitte, ce 25e septembre 1667. CHASSAING, archiprebstre ». — F° 198, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faits dans la parroisse de St-Germain, à la visitte, ce 10e septembre 1669. CHASSAING, archiprebstre ». — F° 260, « noble Christophe, escuyer, seigneur de Saillan », 22 mai 1673.

E Suppl. 991 (GG 2.) — In-4°, 192 feuillets.

1681-1723. — Actes dressés par les curés Besson (1698), Caze (1701-1710) ; les vicaires Rouzant (1681-1683), May (1684-1690), Meyère (1690-1691), Chastelut (1694-1697), Barrier (1697-1706), Souchon (1706-1708), de Sandelion-St-Trivier (1708-1710), Germanan (1710-1711), Domergue (1712-1723), et Dumas, prébendier de L'Arbresle, May, Châtelus, Barrier, Renaud, etc. — Ff. 8, 71, 190-192, blancs. Ff. 1-8, rongés dans l'angle supérieur droit ; f° 9, usé à droite et au bas à gauche ; ff. 42, 43, lacérés dans l'angle inférieur gauche ; f° 44, troué à mi-hauteur à gauche ; f° 45 troué à gauche, lacéré en tête à gauche ; ff. 61-63, l'angle inférieur gauche enlevé ; ff. 110-111, usés à droite. — F° 172, actes de 1709 à reporter à la suite du f° 133. — F° 20, « Ce 8e jour de septembre 1686, il est à remarquer que Jacquemal Brunier ayant esté vefve d'Anthoyne Gichard, elle demeura enseinte de luy, don elle a fait trois enfants d'une même ventrée..... ». — F° 63 v°, François Amjot d'Albigny, chevalier, seigneur de Bully, Albigny, Montroman.... », 1 avril 1695. — F° 115 v°, « Veu le présen registre à St-Germain, annexe de L'Arbrelle, y faizan visitte, le 7e juin 1707. Desplasses, archiprestre de L'Arbrelle ». — F° 157 v°, « Le 3e juin 1750, nous avons visitté l'églize de St-Germain, annexe de L'Arbrelle. DESPLASSE, archip. ». — Registres parafés par de Sève (1692), de Lucenay (1697), Terrasson (1700, 1703, 1705-1717).

E Suppl. 992 (GG 3.) — In-4°, 207 feuillets.

1723-1757. — Actes dressés par les curés Domergue (1724-1730), Dumolin (1735-1754) ; les vicaires Thévenet (1723-1724), Piffet (1724-1726), Rabbut (1726-1757), et Large, vicaire de L'Arbresle, Meynier, Chalon, Nourrisson, Prost, Chavent, etc. — Ff. 65, 100, 136, 137, 152, 163, 164, 185, 186, 193, 207, blancs. — F° 194, lacéré en tête à gauche. — F° 7 v°, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 11e janvier 1725. BAYARD, archiprêtre de L'Arbrêle ». — F° 17, « Veu dans nostre visite, ce 30 novembre 1727. BAYARD, archiprêtre de L'Arbresle ». — Mentions de la visite de l'archiprêtre Bayard, ff. 26, 42, 45 v°, 50, 64, 80, 113 v°, 18 mai 1730, 18 juillet 1734, 3 juillet 1735, 31 juillet 1736, 24 mai 1739, 11 novembre 1741, 3 février 1747, 7 janvier 1750. — F° 18 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 26 may 1728. L'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». F° 92 v°, entre des actes du 31 août et du 13 septembre 1743,

la signature du vicaire général de Montmorillon. — Registres parafés par Pupil (1737, 1739, 1742, 1745, 1747-1757).

E Suppl. 993 (GG 4.) — In-4°, 208 feuillets.

1758-1775. — Actes dressés par les vicaires Rabut (1758-1766), Loiseau (1767-1769), Robert (1769-1775), et Loiseau, vicaire de L'Arbresle; fr. Modeste de Lyon, capucin, Heurtier, Mussieu, fr. Bonaventure Legny, augustin, etc. — Ff. 7, 14, 32-34, 46, 56-58, 68-70, 80-82, 99-107, 115-119, 126-131, 141-143, 154-155, 167, 179-181, 194, 205-208, blancs. — F° 83 v°, « Je soussigné, député de la communauté des pères Capucins de Tarare, priés par sieur Claude Chanet, syndic de l'annexe de Saint-Germain, de venir desservir ladite annexe, privée de son pasteur par la mort de très vénérable prêtre Pierre Rabut, ai baptisé..... », 8 décembre 1766. — F° 137, « Jacques Richon, écuyer, s^r du Colombier, capitaine au bataillon de Tarare », 24 juillet 1770. — Registres parafés par Pupil (1758-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775).

E Suppl. 994 (GG 5.) — In-4°, 242 feuillets.

1776-1792. — Actes dressés par les vicaires Robert (1776-1783), Forest (1783-1791), Fabre (1791-1792), et Soulier, vicaire de L'Arbresle, Vial, d'Antoine, Gardeys, Pascal, Bouvet, Olivier, etc., Chanel, officier public. — Ff. 12, 13, 26, 27, 39-41, 52-55, 66-69, 79-83, 95-97, 109-111, 125, 152, 153, 169, 170, 188, 200-202, 214-216, 228-230, 239-242, blancs. — F° 45, « La mission a été faite à St-Germain-sur-L'Arbresle, par messieurs de la congregation de St-Josephe de la ville de Lyon ; cette mission a été de cinq semaines, depuis le 10 janvier 1779 jusqu'au 14 février de la même année cy-dessus ; le supérieur de cette mission a été monsieur Perrin, ses associez ont été messieurs Hermand, Coindre, Bazin et Bertrand. Pour monument de cette mission, les habitants du susdit St-Germain ont fait dresser une croix en pierre à la place du lac ?, territoire dudit St-Germain ». — F° 45 v°, « Le 27 août 1779, une chapelle située à Glay, bâtie aux frais et dépens de s^r François Antoine, curé de la parroisse de Savigny, prieur de Rendan et prébendier de la prébende de Ste-Magdelaine, et sur le terrein de lad. prébende, a été bénie sous le vocable de saint Antoine par messire Jacques Marion, archiprêtre et curé de L'Arbresle et prieur du Ledat, en présence dud. sieur Antoine, du s^r Charles, curé de Charnay, et de plusieurs autres curés et ecclésiastiques soussignés. MADELAINNE MARION, DE FEUR ? ; PLASSE, curé de Chessi et du Breuil ; ANTOINE, pr. curé ; BOURGANEL, prêtre ; CHARLES, curé de Charnay ; ROBERT, vicaire ; SOULIER, p^tre ; REGNAUD, vic. ; CHOSSON ? J. MARION, pr. du Ledat, curé, arch. de L'Arbresle ». — F° 48, « Jean-Baptiste Rambaud, maître d'école de St-Germain », 11 juillet 1779. — F° 178, acte d'abjuration du calvinisme, 16 juin 1788. — F° 236 v°, « Nous soussignés, maire et officiers municipaux de St-Germain-sur-L'Arbresle, conformément à la loy, avons arrêté le présent registre et paraphé à St-Germain-sur-L'Arbresle, le 11 novembre 1792, l'an premier de la République. VERAND, maire ; CHANEL, officier ; JOSSERAND, officier ; FR. PALMIER, officiers ; PIGNARD, officier ; HATY, pr. de la commune ; AMYOT ». — Registres parafés par Gesse (1776-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1788-1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-IGNY-DE-VERS

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Santigny. Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, cure à la collation du chapitre d'Aigueperse ; élection de Villefranche en partie ; justice de Chevagny-le-Lombard en partie. Chapelle de Notre-Dame-de-Vers.

E Suppl. 995 (GG 1.) — In-4°, 300 feuillets (cahiers de divers formats).

1609-1674. — Actes dressés par les curés Depuy (1609), Preaud (1632-1651), Preaud (1652-1667), Mollaret (1667-1668), Dumont (1668-1674) ; les vicaires Daniel Pons (1668), Savarin (1668-1669), et Debordes, chanoine d'Aigueperse, Demaillet, etc. — Ff. 232-236, 260-262, 267, 269, 270, 290-300, blancs. — Ff. 2, 43, 60, usés sur les bords ; f° 62, usé à l'angle supérieur droit ; ff. 86, 87, usés à droite ; f° 88, lacéré à droite et au bas ; ff. 89-95, lacérés en tête à droite ; ff. 104-126, pourris en tête à droite ; ff. 144-153, la moitié inférieure rongée ; ff. 144-148, 150, 151, rongés en tête à droite ; ff. 152, 153, le quart supérieur rongé ; ff. 189-196,

angle supérieur droit rongé ; f° 289, angle inférieur gauche enlevé. — F° 1, mariages de 1609 ; ff. 2-61, baptêmes 1632-1641 ; ff. 62-87, baptêmes 1648-1653 ; ff. 88-231, baptêmes 1654-1674; f° 213, mariages de 1670 ; ff. 215 v°, 216, 218, mariages de 1671 ; ff. 226 v°, 227, mariages de 1673 ; ff. 237-259, enterrements 1668-1674 ; ff. 263-266, enterrements 1672-1774 ; f° 268, baptêmes, mariages et enterrements de 1677 ; ff. 271-289, mariages et baptêmes 1672-1674. — F° 10 v°, « Magdelayne de S^{to}-Colombes, dame de La Garde », 22 juin 1633. — F° 13 v°, « Magdelayne de Saincte-Colombe, dame de La Garde et des Feulletz », 6 décembre 1633. — F° 15, « Françoys Tanyères, sieur de La Roche », 8 janvier 1634. — F° 15 v°, « Claude de Montchanin, sieur de La Garde Marzac, gendarme de la compagnie du roy et sieur des Feulles ? Magdelayne de S^{to}-Collombe, sa mère ; Anthoine de Montrichard, sieur de La Brosse », 5 février 1634. — F° 19, « Le vingt-huictiesme jour de juillet, jour de saincts Nazarre et Coelce, bénédiction, en l'églize de Sainct-Ignye, at esté baptizée et montée au cloché, la seconde cloche de ladicte parroisse, laquelle at esté nommée par Mre Pierre Bocaud, marchant de Vers, parrin, et marraine demoizelle Philiberte Turrin, femme de noble Anthoine de Montrichard, sieur de La Brosse, tous deux de Sainctignye de Vers, qui se sont soubsignéz avec moy, curé, et autres perroissiens présentz. PRÉAUD, curé. TURRIN. DEBORDE, n^{re} royal, GUICHARDE. PRADEL. C, DECROZET, maréchal de Matour, qui l'a ferré. DEBORDES, chanoine, qui l'a baptisé par permission. PIERRE BOUCAUD ». — F° 21, « George Raffin, sieur de La Vaulx », 5 novembre 1634. — F° 22 v°, baptême dans la chapelle de Vers ; « Guillaume de Montchanin, en son vivant sieur de La Garde, des Feulles, Mazsac et de Theuri ? », 27 janvier 1635. — F° 34, « Jehan Gayant (Gayand), sieur du Sordet (Sourdet), 23 février 1636. — F° 52, baptême dans la chapelle Nostre-Dame de Vers ; Thomas de Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel au bailliage de Masconnois; Izabeau de Rébé, dame de Chevagny », 21 septembre 1639. — F° 62 v°, baptême dans la chapelle de La Garde, 12 avril 1648. — F° 66, Françoys de Laubépin, baron dud. lieu et seigneur de Sarrier et cappitaine d'une compagnie de chevaul légier dans le régimen de monseigneur le comte d'Alcour ; Françoize Damas, baronne de Choffaille », 3 décembre 1648. F° 80 v°, « Roland de Foudras, escuyer, s^{r} de Châteautiar », 12 janvier 1652. — F° 98, « Philibert Michon, escuyer, s^{r} de La Mollière », 29 mars 1655. — F° 101, « Claude de Monchanin La Garde Marzac, chevalier, seigneur des Feuillez, Les Mazilles et de La Garde ; Anne de Foudras ; Jacques de Saincte-Colombe Laubépin, chamarier de l'abbaye royalle de Savigny ; Henriette de La Guiche », 28 juin 1655. — F° 120, « Izabeau de Rébé, vefve de deffunt noble Jean de Sarron, dame et baronne de Chevagny le Lombard », 20 octobre 1658. — F° 122 v°, « Estiesne de Musy, seigneur de Vauzelles », 16 mars 1659. — F° 166, « Jean-Eléonord de Noblet, chevalier, seigneur de Chanelettes », 23 décembre 1664. — F° 167, « Philibert Préaud, prebstre, curé de St-Iny, chanoine de l'église collégiale de Ste-Marie-Magdelaine d'Aygueperse, prieur de St-Clément et chapelin de Vers et St-Anthoine », 5 janvier 1665. — F° 176 v°, « Jehan de Montrichard, sieur de Vaulx », 11 décembre 1665. — F° 272, « Marie-Anne Conver, fille de défunct Henrys Convers, s^{r} de Verpré et lieutenant criminel au baillage de Beaujollois », 1 mars 1672.

E Suppl. 996 (GG 2.) — In-4°, 252 feuillets.

1674-1700. — Actes dressés par le curé Dumont (1674-1698) ; les vicaires Lebaudy (1698-1700), Maurage (1699). — Ff. 19-21, 37, 54, 55, 82, 87, 115-118, 127-130, 176, 177, 184-189, 217-219, 228-234, blancs. — F° 1, usé tout autour ; f° 2, usé en tête et à droite ; f° 3, lacéré en tête à droite ; f° 8, la moitié inférieure enlevée ; f° 22, usé à droite ; f° 141, lacéré à mi-hauteur à droite. — F° 4 v°, « Gaston-Jean-Baptiste Savary, aber ? de Breve, seigneur de Coux ? », janvier 1675. — F° 15, « Rolland de Foudras Châteautier, seigneur de Matour, Le Pontamailly, Chenas et autres places ; Françoise d'Aunet, dame de La Clayette », 20 août 1677. — F° 17, Anthoine de Malsat, sieur de La Garde de Chassiny et d'autres plasses », 9 janvier 1678. — F° 43 v°, « Anthoine de Montrichard, escuyer, seigneur de Collanges », 25 juillet 1681. — F° 45 v°, « Anthoine de Montrichard, escuyer, seigneur de Colanges et La Brosse », 10 novembre 1681. — F° 66 v°, « Jean Monnier, seigneur de Boisfranc, advocat en Parlement », 17 mars 1684. — F° 78, « Claude-Charlotte de Rabutin, femme de m^{re} Heugues-François de Mathieux, escuier, seigneur de Cheviny, Champuigy, Essertine, Plombi ? et autres places », 3 avril 1685. — F° 93 v°, « Marie-Chaterine Terremonde, femme de noble Jean de Mesgriny, gouverneur de la sitadelle de Tournay », 24 juin 1686. — F° 148, « Louyse de Rabutin, comtesse de Juif, de la parroisse de St-André-le-Désert, diocèse de Mascon », 16 novembre 1688. — F° 157, « Anthoine de La Tour Paulat, escuier, sieur de La Tour ; Françoize de Mathieu de Champuigy, de la paroisse de St-Bonnet-de-Viellevigne », 4 janvier 1690. — F° 167, « Henry de Champuigy, chevalier, segneur de Champuigy, Essertene et Chevigny Plomb », 21 avril 1691. — F° 213 v°, « Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sevignon, segneur de Martigny Sousterrain, Comune, Chassy, La Bertranche et autres places ; Françoise de Régnier, comtesse de La Claite », 30 septembre 1696. — Registres parafés par Mignot (1689, 1692-1695), de Lucenay (1697), Pillot (1698, 1699).

E Suppl. 997 (GG 3.) — In-4°, 236 feuillets.

1700-1722. — Actes dressés par les curés Dumont (1700-1715), Guillin (1716-1722) ; les vicaires Maurage (1700), Lardy (1700-1703), Aulas (1704-1705), Thomas (1705-1708), St-Jean (1709), Ducharne (1713-1715), Michaud (1717-1718). — Ff. 19, 49, 50, 72, 236, blancs. — F° 91, rongé tout autour, le quart inférieur enlevé ; f° 92, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 192, lacéré en tête, à gauche. — Lacune du 28 août 1709 au 12 janvier 1710. — F° 5, « Luc-Adrian des Brosses, s^r de La Bruyère », 6 juillet 1700. — F° 20 v°, « Denis-Guichard Guillin, sieur du Montet, notaire royal, juge de Chevagny-le-Lombard », 22 février 1702. — F° 115 v°, « François de La Brosse, escuyer, seigneur de Monrichard ; Philipe de Mathieux d'Essertine », 24 septembre 1713. — F° 162 v°, « Enterrement d'un enfant appellé Joseph dont on ignore le père et la mère. Le 4° février 1718 a été inhumé, dans le cimetière de cette parroisse, un enfant apellé Joseph, âgé d'environ dix-huict mois, dont on ignore le père et la mère, lequel a receu le sacrement de baptesme à Monsols et de l'éducation duquel madame la marquise des Prés, en qualité de dame de Chevagny, fut chargé par M^r le lieutenant général de ce pays provisionnellement, en vertus d'une ordonnance mise au bas d'une requeste présentée audict sieur lieutenant général ; ont assistés à son enterrement Benoist Morelet, son nouricier, Claudine Lacarelle, femme dudict Morelet, sa nourrice, et Estienne Descroux qui n'ont signés, à la réserve dudict Descroux, de ce enquis, DES CROUX, GUILLIN. Ledict jour et an que dessus est comparu s^r François Marcoux, procureur d'office des terres et juridiction de Chevagny, qui nous a dict que le nommé Joseph que nous avons ensevely ce matin, étoit de son ordre chez Benoist Morel, en vertus de l'ordonnance de M^r le lieutenant général de ce pays, à luy signifiée le 7 ou le 8 novembre 1716, par Monet, huissier royal..... a été faict, sauf son recourt contre madame la marquise des Prés, dont il est procureur esdictes terres de Chevagny, de laquelle déclaration ledict s^r Marcoux nous a requis actes, ce que nous luy avons octroié pour luy servir tant en jugement que d'h.... ce que de raison, en présence de Cl. Michaud, vicaire dud. St-Igny, et messire Thomas de Montrichard, qui se sont soubsignés avec nous et led. s^r Marcoux. MONRICHARD, MARCOUX, MICHAUD, vicaire ; GUILLIN ». — F° 225, « François de Monrichard, écuyer, seigneur de La Brosse, Henry Mathieux d'Essertine, comte de Chauvigny, seigneur de Chevigny et autres places ; Louise de Monrichard, épouse de m^re Jean de Thomassin, écuyer, seigneur de Selle », 29 novembre 1721. — F° 235, « Je soubsigné, certifie à qu'il appartiendra, que Me Crepin Samoel, prêtre du diocèze de Mâcon, en vertu de la main-levée de l'arrêt de défence que j'avois obtenu contre luy, s'est mis en pocession de la cure de St-Igny qui luy avoit été adjugée par sentence du bailliage de Beaujolois, le 14 décembre 1721, sadite pocession fut prise le 28 may 1722, et que les registres de baptêmes, mariages et sépultures qui ont été et deubt être tenu, depuis ledit jour 28 may 1722 jusqu'au 30 may 1724, sont en son pouvoir, jour auquel, en vertu de l'arrêt obtenu en la cour le 20 may dudit an 1724, Mr Pierre Bottin, prêtre, aumônier à La Garde, a servir à ma prière, après la désertion dudit s^r Samoel, mon bénéfice jusqu'au samedy dans l'octave de Pentecoste, 10 juin dudit an, que je rentray dans la pocession de mon bénéfice, ainsi qu'il apparoit tant par les verbaux de visite fait en présence des habitans, tant de l'église dudit St-Igny que du presbitaire dudit lieu, receu Augros, notaire royal, que par les significations dudit arrêt, faites audit Samoel le vendredy neuvième dudit mois et an, par le ministère de Me Lacarelle, huissier, en foy de quoy je me suis soubsigné. GUILLIN, curé, chanoine. Du depuis le s^r Samoel m'a remis les registres qu'il avoit en son pouvoir, lesquelles j'ay joint aux minutes de ceux de l'église. GUILLIN, curé, chanoine ». — Registres parafés par Pillot (1700, 1706), de Même ? (1703).

E Suppl. 998 (GG 4.) — In-4°, 255 feuillets.

1722-1734. — Actes dressés par les curés Samoel (1722-1724), Guillin (1724-1734) ; le vicaire Guillin (1725-1733), et Botton, prêtre. — Ff. 23-26, 34, 125, 126, 202, 203, 255, blancs. — F° 27, usé en tête. — F° 29 v°, « Claude de Monchannin, seigneur comte de La Garde de Malzalc, Chassigny, Colonge, Pelicieux, Beauvernay ; Charles-Paul-Hubert-François Bureau, seigneur marquis de La Rivière, vicomte de Tonnerre et seigneur de Quincy-le-Vicomte », 31 août 1724. — F° 65 v°, « Eléonor de Fay La Tour Maubourg, dame et comtesse de La Garde Marzac, Les Cours, Carrigny, Colange, Pellicieux, Beauvernay, Charly et autres places », 28 juillet 1726. — Ff. 80, 100, 128, 153, 177, 204, « Nombre des lettres de *recedo* ou de renvoy », accordées de 1727 à 1734. — F° 149, « Claude de Saint-George, chevaillier, seignieur de St-André en Rouannois ; Anthoine de St-George, seignieur et marquis dudit St-André, Ouche, Etieugue et autres places », 29 septembre 1729. — F° 150, « Louis de Foudras, chevaillier, comte de Catheautier ; Anthoine d'Amanzé, chevaillier, seignieur et comte de Chofaille », 29 septembre 1729. — F° 168 v°, « Claude-René de Thibaut de Thulon de Noblet des Prés, chevaillier, seignieur et marquis de Thulon, Esprés, Chevagny-le-Lombard, Le Terreau, Le Mondefrance, Thoriny, Routré et La Raguinière », 9 juillet 1730. — F° 206, « Le samedy 6° jour du mois de juin 1731, en conséquence de la permission obtenue de mon^gr l'évêque d'Au-

tun, signé de Seurre, vicaire général et official, nous soubsigné, avons fait la bénédiction de la segonde cloche de Notre-Dame de Vers, en sa chapelle, qui a été nommée Jacqueline-Eléonor, par monsieur maître Jacque du Mont, conseillier du roy ès cours de Macon, y résidant ordinairement, et haute puisante dame dame Eléonor de Fay la Tour de Mabourgt, dame et comtesse de la Garde Marzac, Chassigny, les Cours, Collanges, Pellicieux, Beauvernay, Charly et autres places, et se sont soubsignés avec nous ledit sieur du Mont et ladite dame de Marzac, et plusieurs autres cy assemblés. MAUBOURG MARZAC, MARZAC-ST-GEORGE, DU MONT, GUILLIN LA BROSSE, P. DUMONT, JACQUIER, DUCROUX, ... MONRICHARD, JACQUIER, MARCOUX, P. MARCOUX, GUILLIN, curé chanoine ». — F° 210 v°, « Jean de La Porte, chevaillier, seigneur de Chavanne, Léronde et autres places ; Hugues Guillin, sieur du Montet », 17 novembre 1731.

E Suppl. 999 (GG 5.) — In-4°, 298 feuillets.

1734-1749. — Actes dressés par le curé Guillin ; les vicaires Guillin (1734-1737), Deperier (1737), Clément (1738), Vedeau (1738), Rey (1738-1739), Labrosse (1739-1740), Desforges (1742-1746), Robin (1746-1749), et Constantin, curé de Chassigny, de Monrichard, Aulas, etc. — Ff. 155-174, blancs. — Ff. 199, 248, lacérés en tête, à gauche. — Registres de 1740 et 1741 en déficit ; lacune du 2 février 1740 au 5 février 1742. — Ff. 1, 52, 104, Etats des *recedo* de 1734-1739. — Registres parafés par Guillin (1734, 1737), Pressavin (1737, 1738, 1742, 1743), d'Aigueperse (1745).

E Suppl. 1000 (GG 6.) — In-4°, 311 feuillets.

1747-1760. — Actes dressés pàr les curés Guillin (1747-1760), Pressavin Desprelles (1760), Mathieu (1760) ; les vicaires Robin (1747-1750), Felix (1750-1751), Belin (1751), Cortey (1751-1752), Quétat 1752-1753), Girau (1753-1754), Colard (1754-1755), Compte (1755-1757), Communaul (1756-1757), Dobeil (1757-1758), Mortier (1758), Larochette (1758-1759), Martrier (1758), Labrosse (1758-1759), Monat, Epery, Jandard (1760), et fr. Fidèle, capucin, Delacharme, curé de Propières, Monrichard, Poyet, Compte, Cortey, Griffon, Thomas, Mathieu, etc. — Ff. 109, 110, 248-256, 258, blancs. — F° 27, lacéré à droite. — Ff. 1-110, enterrements de 1747-1758 ; ff. 111-259, baptêmes et mariages de 1749-1758 ; ff. 130-131, enterrements 1750 ; ff. 260-311, les trois actes 1758-1760. — F° 120, « Jeanne-Marie de Truchy, veuve de Messire Lazare de Musy, chevailler, seigneur de Vauselle, Musery et autres lieux », 5 décembre 1749. — F° 200 v°, notes de comptabilité. — Ff. 132 v°, 154 v°, 178, 201, 202, états de *recedo* de 1749, 1750, 1752-1755. — Registres parafés par Janson (1747), Cusin (1749, 1760), de Roche (1752, 1758), Jacquet (1752, 1754-1757, 1759).

E Suppl. 1001 (GG 7.) — In-4°, 257 feuillets.

1761-1775. — Actes dressés par les curés Mathieu (1761-1763), Fumet (1764-1775), Audin (1775) ; les vicaires Jandard (1761-1763), Fumet (1763), Perrin (1763-1774), Mathieu (1775), et Jaqueton, curé de Pradines, Prévost, Pothier, Gauthier, Branche, Vibert, p. Théophane, capucin, etc. — Ff. 51, 93-99, 117, 133-135, 153, 167-169, 216-218, 230-234, 257, blancs. — F° 1, la moitié inférieure enlevée ; f° 26, le quart inférieur enlevé ; f° 136, lacéré dans l'angle supérieur gauche ; ff. 235, 236, lacérés au bas, à droite et à gauche ; f° 253, lacéré en tête à droite. — Registres parafés par Cusin (1761, 1763), Jacquet (1764-1767), Roland (1768, 1771), Vaivolet (1769), Clerjon (1770), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E Suppl. 1002 (GG 8.) — In-4°, 272 feuillets.

1776-1793. — Actes dressés par les curés Audin (1776-1791), Sallet (1791-1792), les vicaires Mathieu (1776), Cheuzeville (1776-1777), Clément (1777-1780), Desmures (1781-1782), Deleau (1782), Ducharne (1783-1786), Briday (1788-1791), Terret (1791), Clément (1792), Aulas (1792), et f. Théophane, capucin, Greffon, Delametherie, Fumet, Couturier, Condemine, Boucaud, etc., Sombardier, officier public. — Ff. 14-18, 29, 33, 34, 96-98, 111, 112, 127-132, 160, 172-178, 191-203, 231-242, 254, 256, blancs. — Ff. 1-18, rongés dans l'angle supérieur gauche; f° 29, lacéré dans l'angle inférieur droit ; f° 99, angles enlevés à droite. — En déficit premier feuillet des registres de 1776, 1781 et les registres de 1787 et 1790. — F° 28 v°, « Quoyque dans le présent registre, il se trouvent cinq feuilles où des mourceaux sont rapportés, ce n'a été que pour réparer un accident arivé et imprévu, néanmoins elles doivent toujours faire la même foy, ayant été tout de suite corrigées et mis en règle. En foy de quoy nous nous sommes soussigné, ce 7 décembre 1777, AUDIN, curé chanoine ». — F° 43, acte de baptême dont la date a été surchargée ; en marge, mention de la falsification. — F° 59 v°, « Le 22 juillet 1779 a été bénite, dans l'église de cette parroisse, une cloche nommée Jeanne-Marie-Antoinette, dont les parrain et marraine ont été Mr Jean-Marie Celard, écuyer, seigneur de Chasselard, Montaschard et autres lieux, ancien lieutenant général au bailliage et siège présidial du

Mâconnois, et dame Antoinette Dumon, veuve de Mr le président Foillard ; ledit Mr Celard, représenté par Mr Etienne-Marie Celard, son fils, aussi seigneur dud. Chasselar, conseillier du rois et son avocat aud. siège de Mâcon, et tous résidant aud. lieu qui se sont soussignés avec Mr Antoine Delarochette, curé de St-Racôt, Etienne Clément, vicaire de St-Igny, chanoine d'Aigueperse, Claude de Naconne, Claude Boutouge, prêtres bénéficiers demeurant à Mâcon ; Mr Hugue-Marie Foilliard, président de l'Election du Mâconnois, commissaire élu pour le roy aux états dud. Mâconnois ; Me Etienne Boucaud, François-Antoine Augros, notaires royaux ; sr François Marcoux, me chirurgien, demeurant aud. St-Igny et soussigné. Du Mont Foillard, Celard de Chasselar, Foillard, Boutouge, de Larochette, curé, chanoine, Denaconne, Boucaud, Augros, Marcoux, Clément, vic. ; Aubes, curé [illegible] ». — F° 271, « Ce jourdhui six janvier 1793, à deux heures de relevez, nous avont cloux et arrêté le présent registre et remis entre les main de nostre grefié, secrétaire de notre municipallité, pour servir et valoir ce que droit, et me suis soussigné. Dumoulin, maire ». — Registres parafés par Guérin (1776-1780, 1782-1786, 1788, 1789), Pezant (1791, 1792).

SAINT-JACQUES-DES-ARRÊTS

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Eglise sous le vocable de Saint-Jacques, apôtre, archiprêtré de Vauxrenard, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prévôt de Saint-Pierre de Mâcon ; élection de Villefranche, justice de La Roche-Julié.

E Suppl. 1003 (GG 1.) — In-4°, VI et 137 feuillets.

1691-1755. — Actes dressés par les curés Chatelat (1692-1736), Garde (1737-1755), et Jeambon, curé de St-Mamert, Pressavin, Canot, etc. — Registres en mauvais état, lacune de 1725 septembre à 1735 ; ff. 81-84, copies d'actes de 1719-1735 ; f° 26, copies d'actes de 1736 ; ff. 84 bis, 84 ter-137, actes souvent informes écrits sur feuilles volantes; f° 130 v°, copies d'actes de 1728-1733 ; f° 92 r°, copie d'actes de 1739, un acte de 1753, au v° actes de 1754. — Ff. 3, 8, 45, 59 (lacéré), 104, blancs. — F° 36, tiers inférieur enlevé ; ff. 75, 76, échancrés en tête et à droite ; f° 80, rongé à l'angle supérieur droit ; f° 85 bis, les deux tiers inférieurs enlevés; f° 130, lacéré au bas dans les angles ; f° 131, lacéré au bas, à droite. — F° 6, « Claude de La Roche, escuyer, seigneur de Poncié, conseiller secrétaire du roy au Parlement de Metz et son advocat au baillage de Beaujolois », 1 juillet 1693. — F° 87 v°, « Registres de messires les curés Chatelat et Garde, qui ne servent à rien, parce qu'ils ne sont pas en règle et qu'il n'ont pas été pris à Villefranche, ce ne sont que des morceaux de papier chifoné ». — Ff. 131, 133, 135, mentions de messes. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1705, 1708-1710, 1717-1720), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716), Janson (1738, 1746), Pressavin (1741, 1743).

E Suppl. 1004 (GG 2.) — In-4°, 178 feuillets.

1756-1792. — Actes dressés par les curés Donjon (1756-1789), de Baudonesche (1789-1792), et Alex, aumônier chez le marquis de Valadois ; Gonon, Bouchacourt, vicaire d'Avenas. — Ff. 8, 40, 64, 75, 94, 102-104, 140, 154, 165, 166, 169, 170, 173, 174, 177, 178, blancs. — F° 95, lacéré au milieu en tête ; f° 111, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 124-127, rongés au bas ; f° 128, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — F° 35 v°, « Foi soit ajoutté à la feuille cidessus jointe à cause de la grande maladie de 1763 ». — « Le 9 janvier 1788, nous, habitans, tous assemblées, avons reçeu la cloche en bon état de maitre Barrard, laquelle à nous a été rendu fidèlement sur les lieux, qu'ils ont promis la rendre bien faite, sur les conditions que les habitans et le seigneur de la parroisse sont convennus ensemble. Laquelle cloche a été bénite par moi curé soussigné, de St-Jacques-des-Arrets, ayant obtenu la permission de mgr l'évêque, ou en son absence un de ses grands vicaires, laquelle bénédiction s'est faite solemnellement. L'on a choisit pour la présenter mre Jean-Baptiste Charier, seigneur, barron de La Roche, et madame Claudine Octavie, lesquels n'ont pue se transporter sur les lieux à cause de leur distance, et pour cete effet, ils ont commis sr Jean Margerand, leur concierge, et Marie Delorme, femme de Claude Sangoard ; laquelle bénédiction s'est faite en présence de Joseph Sangoard, d'Antoine Dufranc, de sr Joseph Bouchacourd, vicaire d'Avenas, de sr Jean Margerand, lesquels témoins avec moi se sont soussigné ; de sr Benoit Gonon, prêtre, curé de Germole, de sr Charles Vincent-Dufour, vicaire de Germole, qui ont soussignés avec moi. Fait et passé à St-Jacques-des-Arrest, le 9 janvier 1788. Margerand, Gonon, curé de Germolles ; Bouchacour, vic. ; Dufour, vic. ; Sangouard, Aufranc, Donjon, curé ». — Registres parafés par Jacquet (1756-1764, 1767), Cusin (1765, 1766, 1769-1771), Clerjon (1768), Bertaud (1772), Gesse (1774, 1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791-1792).

SAINT-JEAN-D'ARDIÈRES

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Villefranche, justices de Pizay, de l'Ecluse et de la prévôté de Belleville.

E Suppl. 1005 (GG 1.) — In 4°, 192 feuillets.

1646-1699. — Actes dressés par les curés Sollore (1646-1647), Mourier (1648-1664), Barou (1668-1674), Pressavin (1678-1699) ; les vicaires Renaud (1649), Meynier (1651-1652), Forestier (1694), et P. Antoine Coste, franciscain, Perrachon, Morier, Gras, Delolme, Logerot, Richard, Duriz, Mirmande, etc. — Ff. 19, 28, 120, blancs. — F° 5, rongé à droite et au bas; f° 40, le tiers inférieur enlevé ; entre les ff. 64 et 65 un feuillet arraché ; ff. 88-91, coupés en diagonale, la moitié droite enlevée; f° 158, le tiers inférieur enlevé ; f° 159, lacéré à droite et au bas. — F° 1, baptêmes de 1679 ; f° 2, baptêmes de 1651, 1677 ; ff. 2 v°-26, baptêmes de 1646-1663 ; f° 27, baptêmes de 1664 ; ff. 29-31, mariages de 1668-1670 ; f° 32, enterrements 1669-1670 ; ff. 33-43, baptêmes 1668-1671 ; ff. 44-58, les trois actes 1671-1674 ; ff. 59-77, copies des actes de 1676-1690 ; ff. 78-192, les trois actes 1678-1699. — Lacune du 19 février 1695 au 7 janvier 1696. — F° 8, « François de Ste-Colombe Nanton, comte de Lyon, seigneur de Pizay, Tanay et autres places », 14 avril 1649. — F° 9, « Anne Putod, marquise de l'Escluze », 8 septembre 1649. — F° 10, « Claude de Bresche, abbé de Saint-Martin-d'Ambierle ; Louise de Pracomtal, femme de François Damas, seigneur et comte de Crux », 12 janvier 1649. — F° 12, « Jacques Coste, chevalier, baron de Charmes, seigneur de St-Donat, Marg... et Balernon? », 16 février 1650. — F° 17, « Pierre de Vincent, escuyer, seigneur de Rambion ; Jaqueline-Marie de Bellecombe, femme de Phillibert de Cajot, escuyer, seigneur de Bournan, L'Ordre, Pichou et Vacheresse ; Anthoine de Garadeur, seigneur et marquis de L'Escluze, St-Jean-d'Ardières, Pizay, Dracé, Tapponas, Reclaines et autres plasses », 10 octobre 1653. — F° 20, « Joseph-Guillaume de Rovorée, chevalier, baron d'Atignac, Mons et La Tournelle, seigneur de Château-Reignaud, Monburon et autres places ; Gabrielle Bouton de Chamilly, fille de monsieur le comte de Chamilly, baron de Nanton, Montégu, St-Légier de Nedrey?, Charangeron et autres places », 20 mars 1656 ; « Alexandre de Bérangier, seigneur du Gua et Benist ? », 20 mars 1656. — F° 21 v°, « Guillaume de Ste-Colombe Nanton, seigneur de Ste-Colombe, Pizey, Tanay, La Bury ; Diane de Vaurion, sa femme ; Claude de Rébé, archevêque de Narbonne ; feu Jean de Sarron, seigneur des Forges; Antoine de Vaurion, chevalier, seigneur dudit lieu et Chameré », 14 mars 1658. — F° 22, baptême dans la chapelle du château de « Pizey ; feu François de Manthon, baron de la Gillière et d'Hoyrias », 25 novembre 1660. — F° 22 v°, « René de Menthon, comte dud. lieu et Montrotier », 25 novembre 1660. — F° 35, « Guilhaume de Sainte-Colombe Nanton, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, Pisay, Taney, St-Ennemond, La Bury et La Gouytière », 2 novembre 1668. — F° 35 v°, « Pierre de Montjouvan, chevalier, seigneur de Boua, Le Chaney et La Maisonfort des Chalon », 13 novembre 1668. — F° 58, « Antoine de Chardonney de Laye, seigneur et baron de St-Lagier, Cercier et autres places », 18 février 1674. — F° 87, « Veu dans le cours de la visite, ce 14 juin 1681... » ; même mention f° 98 v°, même date. — F° 92, « Je soussigné, certifie avoir trouvé dans le présent registre plusieurs feuilliet à moitié coupé, ainsi qu'en bien d'autre endroits des anciens registre peu d'ordre et de manquements, en foy de quoy j'ai signé : Carrier, curé ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 1006 (GG 2.) — In-4°, 181 feuillets.

1700-1734. — Actes dressés par les curés Pressavin (1700-1709), Vaux (1711-1714), Blanc (1714-1717), Demeribel (1718-1720), Coignard (1727-1729), Ravachol (1731), Jacquet (1732-1734) ; les vicaires de Castro (1705), Vaux (1709), de Grasse (1717-1718), Punctis Delabruyère (1721-1726), Sappey (1726-1727), Luizier (1727-1730), Thielly (1730-1731), Bertin (1731), Meyssonnier (1732), et Despiney, chanoine de Belleville, Gouttenoire, Charrier, Bidaud, Achard, Champenois, Thielly, etc. — F° 112, lacéré au bas à droite. — En déficit registre de 1710 et la plus grande partie de celui de 1723. — F° 52, découverte du cadavre d'un jeune homme « tout proche le lieu et place de la chappelle St-Germain, dans la parroisse de St-Jean-d'Ardière », 4 novembre 1709. — F° 56 v°, « François-Henry Bergiron, seigneur de Fontenaille », 28 juin 1711. — F° 67, « Le 1er janvier 1714, je soussigné curé de St-Jean-d'Ardière, ay convoqué l'assemblée de paroisse à la manière acoustumée, où

sont comparus Mre Josef Guillard, principal scindic, Jean Sanvert, Josef Vachot, et Mre Chamrion, qui, tous unanimement, ont nommé pour luminier Antoine Baratin, fils de Guillaume, à qui on a remis environ quatre livres de cierge et deux livres dix sols en argent, pour la régir en bon œconome, ainsi que toutes les autres pansions qui luy seront remis par les débiteurs à lad. luminaire. Moy, curé, luy prometant, en présence des soussignés, pour l'inciter à faire bien son devoir, de le marier gratis, en exerçant sa charge jusques à la Pentecoste 1715, ainsi que des autres qui luy succéderont, et ont signés. Guillard, Depardon, Vaux, curé ». — F° 98 v°, « Joseph-Aimé de Bussière, écuyer, seigneur du Châtelart et d'Escussolle, conseiller au baliage de Beaujolois; Marguerite Buron, fille de Monsieur Buron, seigneur de La Verpilière en Beaujolois », 18 avril 1719. — F° 101 v°, « Veu dans le cours de la visite généralle de monseigneur l'archevesque de Lyon, Mre François-Paul de Neufville de Villeroy, par nous l'un de ses vicaires généraux, ce 12° octobre 1719. Lacroix, vic. général ». — F° 157, « M^r^ l'infirmier a dit la messe à Taponas, le dimanche de Quasimodo, le dimanche 2° après Pasques, le dimanche 3e, M^r^ l'aumosnier l'a dit à St-Jean et moy à Taponnas. Le dimanche 4°, je la dis à Taponnas, et M^r^ d'Essertine à St-Jean; le dimanche 5e, m^r^ l'infirmier à Taponnas; le jour de l'Ascension M^r^ l'infirmier à Taponnas; le dimanche après l'Ascension, M^r^ l'infirmier à Taponnas. Le jour de la Pentecoste, M^r^ l'infirmier à Taponnas; le lundy de Pentecoste, M^r^ l'infirmier à Taponnas; le mardy de Pentecoste, M^r^ l'infirmier à Ste-Catherine. Le dimanche de la Trinité, M^r^ l'infirmier à Taponnas; le jour de la Feste-Dieu, M^r^ l'infirmier à Taponnas le dimanche de l'octave de la Feste-Dieu, M^r^ l'infirmier à Taponnas; le jour de St-Jean, M^r^ l'infirmier à Taponnas; le dimanche après la St-Jean, le même à Taponnas; le jour de St-Pierre, le même à Taponnas ». — F° 173 v°, « Ce jourdhuy 19e jour du mois de juillet de l'année 1733, nous Alexandre-Claude Jacquet, prêtre, curé commis de la parroisse de St-Jean-d'Ardière, avons assemblés les confrères de la confrairie du Très-Saint-Sacrement de l'autel, érigée dans l'église de laditte parroisse, pour procéder à la nomination d'un recteur et vice-recteur de laditte confrairie, pour régir les questes et généralement tout ce qui peut concerner la direction de laditte confrairie, aux charges de rendre compte par devant nous et ceux qu'il appartiendra de laditte administration, et ce au lieu et place de s^r^ Claude Guillard, recteur de laditte confrairie, que nous ne déchargeons par encor de la reddition de compte, ne l'ayant pas rendu et nous ayant demandé quelque temps pour cela faire. A cet effet, avons nommés Claude Blanc, vigneron, demeurant chés M^r^ l'abbé Bouquin, pour recteur, et s^r^ Pierre Blanc, frère dudit Claude, demeurant dans nottre ditte parroisse, pour vice-recteur, et ce sur leurs protestations de fidelité, en presence de Claude Guillard, ancien recteur, qui a signé, de Claude Fouillard, meunier de laditte parroisse, qui a signé, dudit Claude Blanc et de Jean Sanvert, lesquels n'ont signés pour ne le sçavoir, de ce enquis, de Mr Benoit Penet, bourgeois, demeurant à Villefranche. Claude Guillard, Claude Fouillard, B. Penet, Jacquet, prêtre, curé commis ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1709, 1711-1715, 1717), Mignot (1718, 1719), Janson (1733, 1734).

E Suppl. 1007 (GG. 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1734-1763. — Actes dressés par les curés Jacquet (1734-1736), Dessertine (1736-1739), Bonnet (1741), Bel (1741-1754), Carrier (1758-1759), Durand (1759-1763); les vicaires Gendre (1738-1740), Finiel (1754-1757), Meynis (1757-1758), et Frugier, vicaire de Taponas, Bouvard, Linage, Maire, Dubost, Longin, Mazelli, Percet, Perier, Godard, etc. — Ff. 29, 37, 43-47, 55, 59, 74, 80, 86-92, 96-100, 105, 106, 111-113, 120, 121, 126 *bis*, 127, 134, 140, 146, 152, 158, 171, 188, blancs. — F° 126 *bis*, la moitié supérieure enlevée. — Lacunes dans les registres de 1736, 1737, 1739 — F° 7 v°, « Ce jourdhuy 13e jour du mois de febvrier de l'année 1735, après la messe de parroisse, au son de la cloche, la parroisse assemblée pour la nomination d'un luminier, à la pluralité des voix, nous avons nommé Philibert Galand, vigneron au canton de Poimier de cette parroisse, pour avoir soin de ce qui regarde la luminaire, ramasser les messes, les faire acquitter, en retirer quittance et faire tout ce qui dépend de l'office de luminier, à la charge de rendre compte à M^r^ le curé, quand il le jugera à propos, et auttres en ayant-droit. A Saint-Jean-d'Ardière, en présence de Jean Sanvert, de Claude Blanc, de Joseph Chaffangeon, de Claude Latorche, de Jullien Pillet, de Louis Preslier, de Benoit Desme, tous demeurant en cette parroisse, qui n'ont signés pour ne sçavoir, de ce enquis, et d'Antoine Vernay, qui a signé. Laditte nomination faitte pour trois années, commencées de ce jour. Jacquet », — F° 117, « Ennemond Mogniat, ancien échevin de la ville de Lyon, seigneur de l'Ecluse, Saint-Jean-d'Ardière, Pizay, Dracé, Taponas, Reclenne et autres places; Pierre-Ennemond Joachim, Marie Mogniat, de Dracé, écuyer, avocat en Parlement; Camille Mogniat de Tourvéon, écuyer, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Richellieu; Magdelaine-Marie Mogniat d'Ardière; Anne-Marie Mogniat de Taponas », 23 septembre 1751. — F° 144 v°, « Mr Rolin, écuyer, seigneur de Champclos », 10 décembre 1755. — F° 185 v°, acte d'abjuration du calvinisme, 11 juillet 1762. — Registres parafés par Noyel (1734), Mignot (1735, 1737, 1738), Janson

(1740, 1741, 1746), Mignot (1742, 1743), Noyel (1745), Cusin (1747, 1748, 1757, 1758, 1760, 1761, 1763), Jacquet (1749-1751, 1755, 1756), de Roche (1752, 1753, 1759), de Bussières (1754).

E Suppl. 1008 (GG 4.) — In-4°, 197 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par le curé Durand (1764-1792), et Donjon, prêtre, Godard, vicaire de Taponas, Condeminal, Burdin, Longin, Paret, etc. — Ff. 14, 19, 28, 35, 42, 43, 54, 62, 63, 71, 72, 86, 94, 102, 119, 126, 134, 141, 153, 174, 181, 189, 196, 197, blancs. — F° 7, certificat de décès délivré par le greffe de la Conciergerie de Paris. — F° 72 v°, 1775, 14 baptêmes, 16 enterrements, 3 mariages. — F° 90, « Charles Joleaud de St-Maurice, conseiller au parlement de Bourgogne ; François-Augustin Petitot, ancien conseiller à la cour des monoyes de Lyon », 10 août 1778. — F° 106 v°, « Jean-Baptiste Boutier, seigneur de Rochefort et de La Tour », 21 août 1780. — F° 170, « Cejourdhuy, 6° juillet 1789, les deux cloches qui sont les seules que nous ayons ont été bénies par nous, curé soussigné, la plus grande sous le nom de Pierre, et l'autre sous celui de Suzanne. A été parrain de la grande, Mre Pierre-Ennemond-Joachin-François-Marie-Elisabeth Mogniat de l'Ecluze, seigneur du marquisat de Lécluse, ancien capitaine commandant au régiment de la Reine dragon, parrain avec haute et puissante dame, madame Françoise-Charlotte-Antoinette de Gayardon de Fenoyl, comtesse de Bussy, marraine ; et pour la 2°, haut et puissant seigneur, m^re Antoine-François-Aimé-Marie Mignot, comte de Bussy, chevalier, seigneur de Villiers-Launas, capitaine de dragons au régiment de Lorraine, parrain avec dame Madame Suzanne Belet deTavernot de l'Ecluse, marraine. Lesquelles cloches ont été jettées le 4° juillet, par Alexis Barrail, fondeur, de Champignol en Lorraine. La grande peze 1370 livres et l'autre 970 l., poids de marc ; les vieilles pesoient ensemble 1060, c'est donc une augmentation de 1280 livres qu'on a fait. DURAND, curé ». — F° 196, « Nous, officiers municipaux de la paroisse de St-Jean-d'Ardière, avons arrêté ce registre à quarante-quatre (six) actes, tant de naissances, mariages, que décès, que nous avons compté et vérifié, en présence de Mr Durand, curé dudit St-Jean, lequel registre nous avons retiré et donné décharge. Fait audit St-Jean, le 10 janvier 1793, l'an 2e de la République française, VATOUX, maire ; CLAUDE ACHAINTRE ; B. DEDUIT ; BOISSON, pr. d. l. c. ; Moniau, secrétaire-greffier ». — Registres parafés par Cusin (1764-1771), Gesse (1774,1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Jean, annexe de Dargoire, archiprêtré de Mornant ; élection de Saint-Etienne, justice de Saint-Jean-de-Touslas.

E Suppl. 1009 (GG 1.) — In-8°, 52 feuillets.

1661-1673. — Actes de baptêmes dressés par Durand, curé de Saint-Jean-de-Touslas et Dargoire (1663-1672) ; les vicaires Ponce Girard (1661-1669), Filhat (1669), Ferry (1669-1673), et Laurenson, curé de Dargoire (1662). — Ff. 1, 50, 52, blancs. — F° 49, un enterrement de 1674 ; f° 51 v°, mariages de 1662 et 1669, et un baptême de 1670 — F° 12, « Bertrand de Rivirie, conseiller du roy, seigneur de St-Jean-à-Tholas, St-Romain, Eychalas », 8 décembre 1664. — F° 20 v°, Ponce Girard, prieur de La Platière de Lyon, 1 février 1667. — F° 31 v°, « Claude Girard Allemand, baron de la Levratière », 20 mai 1669. — F° 36, « Pompone de Rivirie, seigneur de St-Jean, La Mouchonière et Eschalar, et St-Romain-en-Gier », 11 janvier 1671. — F° 38 v°, « Charles Bullioud, bourgeois de Lyon, s^r d'Escossieu », 10 septembre 1671. — F° 39 v°, « Estienne Marmain, peintre à Lyon », 30 décembre 1671.

E Suppl. 1010 (GG 2. — In-4°, 192 feuillets.

1700-1735. — Actes dressés par les curés Blanchon (1703-1722), Chevalier (1722-1733), Aubert (1733-1735) ; les vicaires Ferry (1700-1701), Blanchon (1702-1703), Hugon (1723), Pin (1723-1724), Bernard (1725), Grenier (1725), Golion (1727-1732), Brette (1732-1735), et Ferry, curé de Tartaras, Munier, Dugas, Dubost, fr. Cyprien de Buronne, Morand, etc. — Ff. 6, 10, 42, 47, blancs. — F° 67, la moitié inférieure enlevée. — F° 4, « Pompone de Riverie, chevalier, seigneur de St-Jean à Touslas, La Mouchonnière, St-Romain-en-Gier et Eschalas ; Michel de Burone, chevalier ; Ennemond de Renal ? de Villar, chevalier, lieutenan colonel à la suite ? de la ville d'Ardres ; Marie-Thérèse de Bofin ? de La Sone », femme de ce dernier, 14 septembre 1700. — F° 22, « Louise Croppet de Varissant, femme de noble Jean Gayot d'Ecossieu », 20 septembre 1703. — F° 53, « Par un mandement de monseigneur Claude de Saint-George, archevêque et comte de

Lyon, du 31e janvier 1709, nous avons mangé de la viande pendant le carême jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement, sçavoir, le dimanche matin et soir, le lundy, mardy et jeudy matin, et le soir maigre, sans déroger aucunement au jeune, le tout à cause de la rigueur de l'hyver, qui a été si cruel, que les bleds froments et seigle, sont entièrement morts, ce qui a causé une très grande cherté des grains, puisque le seigle s'est vendu jusqu'à 12 l. le bichet, le seigle trémois 15 l., l'orge 14 l., le bled noir 15 l., les peisettes 11 l., tellement que le pain de seigle vaut 3 s. la livre, et la miche de bolanger pesant deux livres, poids de Lyon, vaut 15 s. Le froment s'est vendu à la Grenette, à Lyon, jusqu'à 19 l. le bichet. Cette même année nous avons exposé le Très-Saint-Sacrement, par un mandement de monsgr l'archevêque, à cause de la disette des grains, depuis le 14e avril, jusqu'au 15 juillet, et avons donné la bénédiction tous les jours environ le soleil levant, après avoir célébré une messe basse, le tout conformément aud. mandement ; la même année et au mois de septembre, la récolte des menus grains étant levée, le froment vaut encor 15 l., le seigle 10 à 11 l. le bichet et l'orge 7 l.; nous ajouterons aussi que cette même année, la récolte du vin manque presque entièrement. Le vin vaut à présent jusqu'à 25 l. l'anée, et je puis certifier l'avoir achepté à ce prix au lieu du Pey, parroisse de Trêves. Ainsi nous avons le malheur de voir toutes les denrées très chères en même temps, et à peine l'avenir pourra-elle croire ce que je mes icy au plus juste, pour informer nos successeurs de la misère que nous voyons avec douleur cette année 1709. La disette de vin a été si grande que nous avons été obligé de faire de la genevrette, pour nous tenir lieu de vin, c'est-à-dire un vin qui est composé comme s'en suit, sçavoir, est de prendre un bichet de grains de genèvre bien meur, le concasser, ensuitte le mettre dans une barrille de 3 anées environ, y jetter une bouteille d'eau de vie ou esprit de vin, ensuitte faire bouillir de l'eau, et la jeter dans laditte barrille pendant trois jours, c'est-à-dire environ une anée chaque jour ; mais il faut observer de ne pas tout à fait remplir laditte barille, affin que laditte boisson puisse bouillir, ensuitte jetter une couppe d'orge, dans laditte barrille; il faut aussi faire bouillir trois livres de la mouscouade, puis la jetter dans lad. barrille, il faut aussi concasser trois livres de coriandre qu'il faut de même faire bouillir avec laditte eau de genèvre, et mettre le tout dans ledit tonneau, et laisser ensuite reposer laditte boisson jusqu'à ce qu'elle soit bien fermentée, et après un mois de tems on pourra boire laditte genevrette jusqu'à moitié du tonneau, et on pourra si on veut remplir laditte barille pour continuer à boire laditte boisson, tenant lieu de vin dans un tems de disette, laditte boisson est très cordiale, au sentiment de tous les médecins. Led. genèvre s'est vendu à Lyon jusqu'à 7 l. le bichet, parce que toute la populace a voulu éprouver ce que j'ay cy-dessus marqué et que j'ay éprouvé moy même ». — F° 88, « Anne Pécoil, femme de mre Barthélemy Daveyne, chevallier, seigneur de Chavane », 8 novembre 1715. — F° 102 v°, « Vizé dans le cours de la visite générale de monsgr l'archevêque, par nous commissre en lad. visite, ce 15 septembre 1718. N. Navarre, comre susd. ». — F° 142 v°, « Nota que la chapelle de mr de Rivery demeura interdite le 1er avril 1727. Mr Lionet, prestre demeurant à St-Andéol, y ayant confessé sans permission de monsgr l'archevêque, et sans le consentement du curé, ledit Lionet fut aussy interdit. Chevalier, curé de Dargeoire ». — F° 144, « Benois Vialis, docteur en la faculté de Paris, sieur de Torrepane », résidant à Saint-Chamond ; mariage célébré dans la chapelle « d'Écossieu, rières la parroisse de St-Jean à Touslas », 3 septembre 1727. — F° 149 v°, « Sébastien Duprat, seigneur de Chassagny », 27 février 1729. — F° 161, L'an 1730, le 25e juillet, nous, curé de Nostre-Dame de Dargoire et de St-Jean à Toulas, avons bénit la troizième cloche dudit St-Jean ; le parrain a esté noble mre Philippe de Rivery, prieur de la Platière ; la marraine a esté dame Françoise Daveyne, dame de St-Jean à Toulas, en présence des soussignez. L. Chevalier, curé susdit. — F° 178, « Ce jourd'huy, 4e aoust 1733, nous soussigné, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Jean à Toulas, annexe de Dargoire, où nous avons trouvé toutes choses en bon état, en présence de mre Christophle Aubert, curé de lad. parroisse, Philippe Paradis, recteur du luminaire de lad. église, et aussy en présence de mres Philippe Guion, curé de Mornand, André Faure, curé de Soucieu, témoins requis et soussignez. Aubert curé. Phillipe de Paradis. Faure, curé de Soucieu. Guion, curé de Mornand. G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1011 (GG 3.) — In-4°, 240 feuillets.

1736-1770. — Actes dressés par les curés Aubert (1736-1757), Verne (1757-1763), Roux (1764-1765), Guyot (1765-1770); les vicaires Bret (1736-1742), Gentialon (1748), Grattier (1759), Portier (1759-1764), Roux (1764-1765), Charlat (1766-1770), et de Romans, prêtre, Giraud, P. Félix, capucin, fr. Antoine Pillonchery, récollet ; Chavanne, Auquier, Coquet, Merlin, de Boissieu, Lespinasse, etc. — Ff. 10, 44, 52, 62, 70, 78, 86, 94, 104, 151, 159, 168, 174, 179, 200, 212, 220, 226, 232, blancs. — F° 2, « Ce jourd'huy 1er janvier 1736, je soussigné, prêtre, curé de Dargoire et de St-Jean à Toulas, ay fait venir les capucins missionnaires dans ma parroisse de St-Jean, pour y faire la mission qu'elle n'avoit pas eu depuis quatre-vingt ans environ, lesquels,

après les dépenses nécessaires pour les frais de laditte mission, m'ont laissé en argent, provenant tant des offrandes, cierges et restitutions indéterminées, la somme de trois cent livres, laquelle, sur le champ, fût remise à Etienne Mensieu, habitant de cette parroisse, pour en payer le prix fait que nous avons donné dans le tems à Claude et Antoine Vilars, oncle et neveu, habitant de St-Jean et maçons, pour construire l'aile gauche qui jouxte la chapelle de m^re Vialis de matin, la platteforme du devant de l'église de soir, la nef de l'église de vent, et la maison des seigneurs chanoines et barons de St-Just de bize, qui ont accordé en chapitre, tenu le 16 avril 1736, ensuitte du rapport fait par m^r de Bargues, chanoine et député, une permission pour démolir leur muraille qui jouxte lad. aile nouvellement construite et la reculer dans leurditte maison de 14 pouces, les habitans néantmoins se chargeant, par acte du 26 may 1736 de lad. année, d'entretenir à perpétuité led. mur à présent mitoyen ; 2° pour construire une voûte dans la nef de lad. église, à deux pieds au-dessus de celle du chœur, le tout bien platré et blanchi, moyennant la somme de 540 l., 80 bennes de chaux sur place, et tous les charroix nécessaires, lesd. maçons se chargeant de fournir la pierre de taille, les bois et le surplus de la chaux nécessaires pour la perfection dudit prix fait, et comme la somme de 300 l. que les missionnaires ont laissés, n'étoit pas suffisante, le soussigné curé et les missionnaires convoquèrent les principaux habitans qui, avec le s^r curé, ont contribués à la confection de lad. somme mentionnée dans le prix fait reçeu par m^r Jarrasson, notaire, demeurant à Tartaras. Le 31 janvier de la même année, à la fin de la mission, fut rétablie la croix la plus prochaine de l'église du côté de vent, bénite solemnellement et chargée d'une inscription où sont appliquées des indulgences de 30 jours en mémoire de lad. mission. De plus, le soussigné curé voulant achever les réparations nécessaires pour l'embelissement de son église, a fait percer la chapelle de mad. Vialis, pour communiquer avec l'aile nouvellement construite, aggrandir le vitro de la Ste-Vierge, aggrandir aussi la grande porte de lad. église, pour une porte au clocher du côté du cimetière, barrer et vitrer la fenestre nouvellement construite et celle de la chapelle de la Ste-Vierge, et enlever 4 pieds et demy de terre au-devant de l'église, depuis la maison du s^r Pannier jusqu'au mur du cimetière, qu'il a fait construire, et depuis l'église jusqu'au chemin, y ayant auparavant 3 degrés à monter pour aller à l'église, et 2 à descendre pour entrer dans laditte église, le tout à ses frais et dépens montant à la somme de 160 l. De plus, il a fait construire des bancs et des formes dans le chœur, qui ont été faits en partie aux dépens d'un legs fait à l'église par Marie Bonand, femme de Paccalin, Aubert, curé de Dargoire et St-Jean ». — F° 53 v°, « Le 15 janvier [1744], j'ay fait peindre le chœur et l'église, ay fait faire le confessional ». — F° 63, « En janvier 1745, l'église de St-Jean a été peinte aux dépens du s^r curé. La maladie a fait beaucoup de ravages parmi les bêtes à corne. La grêle tomba si grosse et si abondante, le 9 juillet, que toute la récolte fut emportée ».— F° 71 v°, « La guerre contre la reine de Hongrie et l'Angleterre qui a commencée en 1740, au sujet de l'élection du grand duc de Toscanne, son mari, pour empereur, dure encore. Les ennemis sont entrés en Provence le premier de décembre de la présente année [1746], on envoye force troupes pour les en chasser ». — F° 79 v°, « Le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste 1746, l'horloge fut placé dans l'église de St-Jean. La maladie des bestiaux a continuée encore la susd. année. Le 21 juillet 1747, monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon et ministre d'état, passat dans cette parroisse en allant à St-Etienne. Le bled a valu cette année 1747, à cause de la guerre, le froment 6 l. 10, le seigle 4 l. 10 s., l'avoine 2 l. 10 s. le bichet ». — F° 87 v°, « En 1748, vers la fin de juin, la paix a été faite entre la France, l'Angleterre, la reine de Hongrie et les autres puissances alliées. Le fromend a valu toute l'année sept livres 10 sols, cinq livres dix sols, le seigle et les autres grains à proportion. J'ay achevé ma maison au mois de mars de la présente année ». — F° 91, « Vu bon et approuvé par nous vicaire général en cours de visite aud. St-Jean, ce 19e septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. Latour, secrét. commis ». — F° 95 v°, « Le 15 aoust 1749, madame de Boissieux a fait présent à l'église de St-Jean de la chasuble blanche, dont la croix est bleue, en broderie d'or et d'argent ». — F° 105 v°, « Le 25 juillet 1750, le bled, par une providence particulière est diminué tout à coup de plus de la moitié, le froment ne vaut que quatre livres, le seigle quarente-cinq sols et le reste à proportion. Le nommé Pierre Paccalin, saisi d'une folie extraordinaire, a tué sa femme et son fils aîné ; il a été condamné, par arrest du Parlement de Paris, à être enfermé à Bissettre, le 16 janvier 1751. Le 30 avril 1751, la chappe blanche en dorure a couté 260 livres ». — F° 118 v°, « Le 24 mars 1753, Jean Bouchu a fait don de l'ostensoir de l'église de St-Jean, qui coûte 166 livres, l'ancien luy a été remis, dont il a eu 25 l. et mess. de St-Just ont donné 48 livres ». — F° 121 v°, « Vu bon et approuvé en cours de visite par nous, vicaire général, ce 14e may 1742. Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. Latour, secrét. ». — F° 128 v°, « Nota le 13 juillet 1753, Jean Bouchu, habitant de La Gibertière, parroisse de St-Jean à Toulas, a fait don de l'ostensoir d'argent à l'église dud. lieu, à l'exception de soixante livres qui ont été données par m^rs de St-Just et de la vente des vieux rayons d'argent de l'ancien ostensoir ». — F° 169, « Nous soussignés, curé de St-Jean et Dargoire, en présence des principaux habitans,

après nous être assemblés pour délibérer sur le choix d'un luminier, nous avons nommés et nommons Antoine Cholet et Antoine-Jean Cholet, père et fils, pour remplir la place de luminier de la parroisse de St-Jean à Toulas, vacante pour succéder à Jean-Baptiste Margaron fils, que nous avions continué, pour luy donner le temps de renger ses comptes. Après nous être assemblés selon les formes ordinaires, nous avons nommés et nommons lesdits Antoine Cholet et Jean-Antoine Cholet, père et fils, en présence d'Etienne Bonnand, illitéré et de ce enquis en présence des soussignés, ce 5e mars 1758 ». — F° 170, « Vu et parafé ce jourd'hui, ce 21e may 1758, en conséquence de nostre visite. Morand, archiprêtre de Mornand ». — F° 224 v°, « Le 14e aoust 1768, il est tombé de grêle avec tant de force et si abondante, qu'elle a emporté absolument toute la récolte. CHARLAT, vic. à St-Jean à Toulas ». — F° 230, « Le 20e du mois de juin de cette présente année 1769, Mr de Flesselles, intendant pour le roy en la généralité de Lyon, a terminé une difficulté qui divisoit en quelque sorte les deux paroissses de Dargoire et de St-Jean à Toulas. L'église de Dargoire ayant été réparée, les habitants de St-Jean refusoient de contribuer aux frais et de payer ce à quoi ils avoient été imposés dans un rolle dressé à cet effet par Mr Bruyas, subdélégué à Rive-de-Gier. Après plusieurs requêtes données de part et d'autre, soit de la part des opposants, pour se soustraire au payement, soit de la part des habitants de Dargoire, pour prouver combien il étoit juste que lesd. opposants qui avoient des fonds sur la parroisse de Dargoire, fussent condamnés à solder ce à quoy ils avoient été taxés, les habitants de St-Jean, par sentence émanée du tribunal de Mr l'intendant, ont été débouté de leurs prétentions et condamnés à payer, et afin que pareille sentence ne s'égarat pas, j'ay jugé à propos de la transcrire et d'en laisser acte dans le présent registre à Dargoire, le registre à nous remis le 1er janvier 1770. GUYOT, curé de St-Jean et de Dargoire. — Extrait de la sentence qui condamne les habitants de St-Jean à Toulas à contribuer aux frais des réparations de l'église de Dargoire : « Vu la présente requête, ensemble celle des habitants de la parroisse de Dargoire, contenant leurs réponses et les éclaircissements à nous addressés, desquels il résulte que l'imposition faite aux suppliants pour raison des réparations faites à l'église de lad. paroisse de Dargoire a due avoir lieu et qu'elle est proportionnée aux fonds qu'ils possèdent dans laditte paroisse, nous avons débouté les suppliants de leur demande. Ce faisant, nous ordonnons que le rolle fait pour raison desdittes réparations sera exécuté selon sa forme et teneur et qu'ils seront contraints au payement des sommes pour lesquelles ils y sont compris par toutes voyes de droit. Fait à Lion ce 23 juin 1769. De Flesselles. Collationé sur l'original par moy soussigné, curé de Dargoire et de St-Jean à Toulas. A Dargoire, ce 1er janvier 1770. GUYOT, curé de Dargoire et de St-Jean à Toulas ». — F° 239, « Pendant le cours de cette année 1770, le bled a été fort cher, le bichet ayant valu près de 10 l., et les autres grains à proportion. Il y a eu aussi une guerre cruelle entre la Russie et la Porte ottomane. Les Russes ont presque toujours été victorieux et ont enlevé au grand seigneur une multitude de provinces considérables. Ils se sont assujeti toutes les isles de l'Archipel, ils auraient emporté les différents forts des Dardanelles et mis le siège devant Constantinople déjà affaiblie et ruinée par la famine et par la peste, s'ils eussent sçu profiter de leurs victoires passées ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1739, 1743-1750, 1752-1766, 1768-1770), Charrier (1741, 1767).

E Suppl. 1012 (GG 4.) — In-4°, 191 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Guyot (1771-1781), Coste (1782-1791) ; les vicaires Charlat (1771), Charra (1772), Savoie (1773-1781), Carie (1781-1784), Delorme (1791), Touron (1792), et f. Epiphane, capucin ; f. Marcel Sauzion, Dupré, Tissou, Rouvre, Auquier, Gas, Guichard, Fiard, etc. — Ff. 18, 148, 158, blancs. — F° 15, « Jean-François Bredonier, seigneur d'Escossieu, 15 août 1772. — F° 24 v°, « Cette année est célèbre par la bulle donnée par Clément XIV, le 15 aoust 1773, laquelle porte suppression de la société et compagnie de Jésus, qui avoit rendu de si grands services à l'Église et qui avoit produit tant de grands hommes en tout genre ». — F° 33, « Le 13 décembre 1774, a été payé à la rente noble de monsieur le baron de Rivirie le milods trentenaire des fonds de l'école de Dargoire, échû le 30 mars 1772, et qui a été réglé par amiable composition à 166 livres, la quittance dud. milods, ainsi que celle des arrérages de servis, dus par les précédens fermiers, a été annexée aux papiers qui concernent l'école. A St-Jean, ce 14 décembre 1774, GUYOT, curé ». — F° 52, enterrement de « Fleurie Dubois, dame d'Ecossieux, épouse de monsieur Jean-François Bretonnier, seigneur d'Ecossieux, conseiller du roy, contrôlleur au grenier à sel, à Thysy... décédée presque subitement dans le château d'Ecossieu, paroisse de St-Jean à Toulas...... dans l'église paroissiale de St-Jean à Toulas, eu égard à ce que l'édit qui interdit les sépultures dans les églises n'est point encore observé, ni à la ville ni à la campagne, dans le diocèse, et auquel édit on se conformera aussitôt qu'on aura pris les mesures et arrangements nécessaires pour l'observation d'iceluy », 15 septembre 1776. — F° 136, « Vu et vérifié par nous, en cours de visitte à Saint-Jean de Toula, ce 21 septembre 1786, Lacroix de Laval, gd obéancier, vic. gén. ». — F° 139 v°, « Mission. François Cholet, natif de La Gibertière, frère chez mrs les missionnaires de St-Lazare à Lyon, voulant favoriser cette parroisse, y a fait faire la

mission à ses frais, qui a commencé le 17 décembre de cette année 1786 et a été terminée le 14 janvier, par une procession solennelle, où il y avait foule de gens étrangers. Cette mission a été faite avec zèle de la part de mrs les missionnaires et succès. La croix située à la place de La Gibertière a été réparée et bénie. Messieurs les missionnaires étoient au nombre de cinq : Mrs Louis Verne, Léger Biolet, Laurent Brum, Guillaume Chintron et Guiliaume Coste ; ils ont fait une aumône considérable de pain. Le frère François Cholet se propose de fonder la mission de dix années à autres ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Palerne (1791), Petit (1792).

SAINT-JEAN-DES-VIGNES

Arrondissement de Villefranche, canton d'Anse.

Eglise sous le vocable de Saint-Jean, annexe de Morancé ; élection de Lyon, justices de Morancé et de Châtillon.

SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE

Arrondissement de Villefranche, canton de Thizy

Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; élection de Villefranche, justice de Rébé.

E Suppl. 1013 (GG 1.) — In-4°, 281 feuillets.

1599-1670. — Actes dressés par les curés Glacier (1605-1620), Pierre Viallier (1620-1620), Des2eignes (1632), Boisset (1637-1651), Vialtier (1652-1670) ; les vicaires Pierre Viallier (1599-1617), Grat (1618), Godard (1632), Viallier (1635-1636), etc. — Ff. 57, 139-147), 155-157, 160, 162-167, blancs. — F° 20, le quarl supérieur enlevé ; f° 93, le quart inférieur enlevé ; f° 99, ud acte enlevé au milieu ; f° 122, rongé par l'humidité en tête à gauche ; f° 128 troué au bas ; ff. 130-133, lacérés à droite ; f° 233, lacéré à droite. — Ff. 1-14, h. 0,200, l. 0.140 ; ff. 15-63, h. 0,140m/m, l. 0,100 ; ff. 64-121, h. 0,265, l. 0,190 ; ff. 122-129, h. 0,200, l. 0,140 ; f° 130-167, h. 0,220, l. 0,165 ; ff. 168-183, h. 0,265, l. 0,180 ; ff. 184-233, h. 0,185, l. 0,145 ; ff. 234-263, h. 0,200, l. 140 ; ff. 264-281, h. 0,255, l. 0,185. — Ff. 1-7, baptêmes 1599-1605 ; ff. 8-14, les trois actes 1602-1605 ; ff. 15-28, les trois actes 1605-1609 ; ff. 30-56, les trois actes 1611-1615 ; ff. 63-59, les trois actes 1609-1611 ; ff. 69-108, baptêmes 1616-1630 ; ff. 109-115, mariages 1616-1630 ; ff. 116-121, anterrements 1616-1628 , ff. 122-129, baptêmes 1632-1633 ; ff. 130-138, baptêmes 1635-1638 ; ff. 158-159, enterrements 1635-1636 ; ff. 168-181, baptêmes 1637-1639 ; f° 183, enterrements 1637-1638 ; ff. 184-232, baptêmes 1639-1648 ; f° 233 v°, baptême de 1640 ; ff° 234-263 baptêmes 1648-1651 ; ff. 264-271, enterremeats de 1652-1670 ; f° 268, mariages de 1662, ff. 272-281, mariages de 1652-1670. — F° 2, « le neufième jour du mois d'aut, en l'an da grand jubilé qui est l'an six sens ». — F° 8, « Jehan de Brianne, sieur de Chamere », 20 octobre 1602. — F° 23, « Le XII d'octobre 1607, ensepvely Agatte Longeron et Jehan, filz de Jehan Rivachon le jeusne, laquelle Longeron a faict fondassion en l'églize de St-Jehan le contract receu Dujoiard ». — F° 26, « Le XXVII juin 1608, le curé me Pierre Gacier a pris possession de la cure de St-Jehan la Bruxière ». — F° 30 v°, « Ce mesme jour (21 mars 1611), l'on a mis une bonde neutve en l'estan du curé de St-Jehan ». — F° 36, « Le XXIe jour du moys de septembre (1612), jour et feste St-Matieu, au moiz de septembre, monseigneur le révérendissime évêque de Mascon, Gaspar Dinest, a faict sa vizite en l'églize de St-Jehan La Buxière, a mis en en escript tous les reveneus de la cure dud. St-Jean, pris les confins des terres de la cure, mayson, jardin, cours, fondations, animaulx et aultres revenus d'icelle, mesme les dîmes, et houtre ce, a prêché en l'église dud. St-Jehan et reconfirmé environ soissante personnes en lad. église dud. St Jean. Faict le jour seusd., par moy Pierre Viallieq ». — F° 38 v°, enterrement à Cublize de « Madamoiselle de la Raffinière », 2 février 1613. — F° 39, « Au seusd. mois et an (février 1613) oni esté faictes les portes de l'église dud. St-Jehan et accomodé la crois platte, et ausy les degrés qui entre la pettitte porte de lad. église ». — F° 39 v° « ... et en se mois (février 1613), ont esté ache-

vées les portes de l'églize qui ont estés faictes par Pierre Viallier, plassé touttes neufves ». — F° 50 v°, « Eymare de Trémolles, feme de noble Jehan de Brienne, sieur de Chamere », 14 février 1615. — F° 58, « Fault noter que le jour que j'ey aministré le s^{t} sacrement de mariage à les personnes sous ecriptz, je n'ey sullemen que mis mariage, fault entendre que c'et le jour que le s^{t} sacrement de mariage leur a esté administré, et mesme de ceulx que il i a baptizé que je leur ay administré le s^{t} sacrement de baptesme ; et de mesme les sépultures, aynsy le certiffie, VIALLIER, prebstre ». — F° 64, « S'ensuit le livre des batizés, mariages et sépultures de la perroisse de St-Jehan La Buxière, commençant en l'anné 1616, lequel apertien à moy Pierre Viallier, prebstre dud. lieu, et du depuis en l'année 1620, curé dudit lieu, par eschange et premutation avec Me Pierre Gacier, jadis curé de ce lieu et maintenant curé de Tizy, par résination que je luy ay faict. P. VIALLIER, curé de St-Jehan La Buxière, jadis curé de Tizy ». — Ff. 65-68, tables des actes 1616-1627. — Ff. 71 v°-72, baptêmes du Bourg-de-Thizy 1617. — F° 83, « Nicolas Boisset, Jane donnée de Rébé, sa femme ; Jehan de Rébé, prieur de Thisy ? et chanoine de St-Pierre de Mascon », 8 mars 1620. — F° 83 v°, « S'ensuyvent les baptizés faictz par moy Viallier, curé de St-Jehan La Buxière et du depuis ma prinze de possession de ladicte cure, qui fut le jour de St-Jehan de may en cette année 1620 ». — F° 88, Samedi 28 mai 1622, baptême fait à N.-D. de Thizy, « à coze que nous estions à St-Germain en prosséssion ». — F° 95 v°, « Les baptizés sus écript ont estés extraictz et envoyés à Mascon, au sinode de Pâques 1625, comme aussy les mariages et mortueires ». — F° 98, « Notés que les baptizés devant écriptz ont estés enregistrés à Mascon et ceux qui c'enssuyvent sont depuis Pâques 1626 jusques à Pâques 1627 ». — F° 108 v°, « Marie d'Albon, baronne d'Amplepuis, 30 mars 1630..... fault noter que led. pettit avoit esté baptizé un mois devan ce jourduy, mais les sérémonies de l'église n'estoien faictes, il avoist esté baptizé à coze des maladies de contagion », 7 avril 1630. — F° 109, mariages du Bourg de Thizy, 1617. — F° 118, « Le VIIIe jour du mois de jenvier est décédé Jehan Raffin Giraud et a esté ensepvelly par les prebstres d'Amplepuis, le IXe dud. mois, sans m'avoir appellé ny moins demandé aucune permission, et le mesme jour je leur ay faict deffences de poin fayre des fonctions curialles en ma perroisse ni recevoir aucun de mes perroissiens aus festes de Pâques, aus confessions et réception de Nostre-Seigneur, à peyne de m'en pourvoir par justice, faict le jour seusd. 1622 ». — Ibid. don de 30 l. à l'église par « Jean Lapierre de Balmon, serviteur de Claude Fillon », 8 juin 1622. — F° 120, « Ce jourd'huy 21 octobre 1624 a esté ensepveli noble Jehan de Brienne de Chamere, a fondé par son testament XII messes à l'églize de St-Jehan, est sepveli en l'églize dud. lieu, près son filz suscriptz, par moy curé seusd., nommé m^{re} VIALLIER, son testament a esté faict et receu au Puis en Overgne ». — F° 121, « Le mardy I jour du mois de decembre 1626, a esté ensepvely Jehan Verrière Bougran, en l'églize de St-Jehan, soubz le clocher, lequel a fondé, faisan son heretier, contract receu par metres Briand et Pierre Forey, noteres de ce lieu de St-Jehan, le denier jour du mois de decembre 1620, dix messes ; plus a fondé, par son testament de dernière vollonté ou proffit de la luminaire dud. lieu, demy lampe d'huille, et au proffit de la confrérie demi bichet febves, led. testament receu par lesd. m^{es} Briand et Pierre Forey, l'année présente 1626 ». Enterrement d'un homme noyé dans « le ruissel de Drioulle », 25 février 1627. — Ff. 148-154, « Pour estre roy de St Roc, pour l'année qu'on dira 1642, deslivré à Anthoine Rouffanié pour 3 l. cire blanche ; pour estre raine a esté deslivré à Claudine Roberton pour 2 l. demy cire blanche. Mémoire des mises du royaume de St Claude pour l'année qu'on dira 1642 : pour estre roy a esté délivré à Philibert Dunoyer pour 8 l. demy cire blanche ; pour dansser le roy a esté délivré à Gilibert Dunoyer pour demi l. cire blanche ; pour estre reyne deslivré à Pierrette Favillon pour 7 l. cire blanche ; pour dansser l'espée a esté deslivré à Anne Fiot pour 2 l. cire blanche ; pour dansser la raine a esté deslivré à Pierrette Chanteloub pour 2 l. cire blanche. Du 3e augst on a crié les royaumes de St Pierre et St Claude de l'année qu'on dira 1643, pour le roy a esté deslivré à Jasque Servasse pour 5 l. 3 car t. ; et pour estre raine a esté deslivré à Benoiste Vernay pour 5 l. demi cire blanche ; pour dansser l'espée a esté deslivré à Pernette Delaye et à Marguerite Laurent pour demy l. cire ; pour offrir devant la raine de St Claude a esté deslivré à Jasne Perrea pour 2 l. cire ; pour dansser la raine a esté deslivré Anthoine Cherbuel de Naux pour 5 s. argent. Du troisiesme aoust 1642 a esté deslivré à m^{e} Pierre Dunoyer pour 7 l. demy c. ; pour estre raine a esté deslivré à Catherine Picart pour 4 l. demy ; pour aller offrir devant le roy a esté deslivré à Mathieu Perreton pour 1 l. demy cire blanche ; pour dansser l'espée a esté deslivré à Françoise et Anthoinette Berillon pour 1 l. et un car. Du 17e augst a esté crié le royaume de St Roc de l'année qu'on dira 1643, primièrement pour estre roy a esté deslivré à Jehan Noyer, pour 2 livres ciere, pour estre raine a esté deslivré à Pierrette Massel pour 2 livres ciere. Pour la St Claude de l'année qu'on dira 1644, pour estre roy Guyot Farjot pour quatre livres ciere ; Anthoine Tricon pour la raine une livre ciere ; pour dansser l'espée, on faict mise de demy livre ciere Charlotte Diga. Pour le royaume de l'année qu'on dira 1644 de St Pierre, premièrement pour estre roy a esté deslivré à madame de La Motte pour monsieur son fils. Pour estre roy du royaume de St-Roc pour l'année qu'on dira 1644 a esté deslivré à

mestre Richart Fortier pour 3 l. cire ; pour estre rayne a esté deslivré à Anthoine Tricon pour 2 l. et demi ; pour offrier devant le roy a esté deslivré à Jehan de Montmere pour 2 s. 6 d. ; pour dansser l'espée dudit jour St Roc a esté deslivré Adriene Delaisle ? et Benoiste Laurens, pour un soubs 3 d. chacune 2 s. 6 d. Reseue au St Rosaire Jasne Vernay cejourdhuy 7e juillet 1647 ». — F° 159, enterrement de Toussaint Verrière ?, « lequel a fondé une pension annuele de huit solz en l'église dud. St-Jehan et a reseu le testament monsieur Leroy ? », 2 février 1636. — F° 159 v°, enterrement d'un homme noyé dans l'étang du curé de St-Jean, « apprès avoir gasgné le pardon en l'église de St-George de Thisy », 12 mai 1636. — F° 161, « Mémoire de ce que j'ay fournis pour les frets du procès d'entre M^r de La Balme et M. André Barra, qui commensça le 3e febvrier de l'année 1640 : premièrement pour faire donner les adjournements personnels, 3 l. ; mon père donna aux sergents à Regny 1 l. ; plus à mon oncle le procureur, par commandemen du sieur La Balme, pour aller à Villefranche pour le renvoye, 3 l.; plus à un tesmoing du sergent estant au lit cheu le s^r La Balme 6 s. ; plus pour le voyage que mon cousin fist pour aller faire signifier l'arrest que le procureur de madame ne voulust donner, fourny par mondit cousin, tant pour la vacation des sergents menné exprès de Gerniost à Vilefranche que pour ses despents, 8..... ; plus à monsieur Delafay 24... ; plus pour faire donner les assignations à brief jour, 1 l. ; plus pour le port du procès de Pradines à Vilefranche, 13 l. 5 s. 6 d. ; plus pour faire boyre les sergents, je m'en raporte à la femme de M. La Balme ; plus pour avoir coppie de l'information à Vilefranche, forni par M. le lieutenant du prévost, 6 l. Le tout se monte 59 l. 11 s. 6 d., sans la despence feste avec les sergents. Le 8 may, au sergent de Perreux 14 s. ; plus, pour les sergens, pour faire assigner au recol. et confront, tant pour despence qu'argent donné auxditz sergents, 2 l. 8 s. 6 d. ; plus donné à M. de Lafay, pour aller à Lyon pour les conclusions, 12 l. ». — F° 172, « noble Claude de Rébé », 11 juin 1637. — F° 176 v°, « Claude Forey, sieur de la Ronze », 6 septembre 1638. — Ff. 181-183, « Le royaume de St-Jehan La Bussière pour l'année 1639, pour la saint Jehan-Baptiste : premièrement pour estre roy, Claude Moriat ? a promis 2 l. et demy cire neufve; pour la première royne Jehan Verrière a promis 6 l. cire neufve ; pour la 2e royne, le soubzsigné a promis trois l. cire neufve ; pour la 3e royne, Antoine Courton ? a promis une livre et un quart cire neufve, et pour dansser l'espée tout autour, deux l.; et pour dansser la seconde et troisième royne demy l. ; pour dansser la première royne Jehan ..... a promis trois l. moins un 4 cire neufve ; pour estre capitaine Benoist Boisset ..... a promis une l. et un 4 cire neufve ; pour estre lieutenant de capitaine Anthoine Apercel a promis deux l. cire neufve ; pour pourter l'anseigne Barthélemy Crosier a promis demi livre cire neufve. Les susnommés ont promis de payer en la présence des soubsignés. VERRIÈRE, BOISSET, curé dud. St-Jehan. — Le royaume de St-Jehan La Bussière pour l'année que l'on contera 1638, pour la décollation saint Jehan-Baptiste : Benoist Aubonnet pour estre roy a promis une livre de cire nefve et a promis se fournir de chandelles ; Antoine Apercel pour la première royne a promis une livre et demy cire nefve ; pour la seconde Philibert Verrière a promis une livre et un 4 cire nefve ; pour la troisiesme royne, Claudine Glatard a promis une livre cire nefve. — Le royaume de St-Jehan La Bussière pour l'année que l'on contera 1638, pour la saint Jehan-Baptiste : premièrement pour estre roy et reyne, Benoist Grillet a promis 5 l. de cire neufve et de payer la moytié des ménestriers et les nourry un jour ; Claude Merlier a promis 3 l. moins un 4 de cire pour densser la 1re reyne ; pour la seconde et ponr densser icelle, Antoine Forey a promis 3 l. et demy cire neufve ; pour la troisième reyne et pour densser icelle, Jean Cortey a promis une l. et demy cire neufve ; Benoist Deperey pour densser l'espée une l. cire neufve ; Jehan Vacheron pour dansser le roy a promis une livre cire neufve ; pour estre capitaine Claude Cortey du Bos.... a promis demy livre de cire neufve ; pour estre lieutenant de capitaine Jehan Fillon a promis une l. cire ; Pierre Verrière a promis demy l. cire pour pourter l'enseigne. Les susnommés ont promis de payer ce que dessus en présence des témoingtz qui ont icy bas signé, VERRIÈRE, CLAUDE CORTEY, DUBOST, FILLON, Boisset, curé dud. lieu ». — Entre les ff. 209 et 210, talon d'un feuillet enlevé. — F° 233 v°, « Le royaulme pour la décollacion saint Jehan-Baptiste en l'année 16[43], Claude Verrière pour le roy et la royne a promis 2 l. cire neufve et le service de chandelle ». — F° 256, « Jacques Renaud Chenard, escuyer, sieur de Ressin », 19 avril 1650. — F° 262, « François du Terrail, escuyer, seigneur d'Ornaison et de La Forestz, 15 mars 1651. — Ff. 264, 265, enterrements de Pradines 1652, 1653. — F° 266 v°, enterrement d'une femme noyée dans l'étang de St-Jean, en venant à la messe de l'aurore, 26 octobre 1655. — F° 269, enterrement d'Anthoinete Crosi, laquelle a légué au St-Rosaire cinq livres pour la réparation et cinq livres pour faire dire des messes et quarante sol pour la confrérie de St-Sacrement », 19 août 1665. — F° 269 v°, « Le 11e jour du mois de septembre 1665 est décédée à La Ronse, mademoiselle de La Fayolle, son mari estant à Paris, laquelle avoit ordonné d'estre inhumée en l'église St-George de Thysy où elle a esté portée, et j'ay accompagné le corps jusques au limites de la perroisse de St-Jean, sçavoir au-delà l'estang de Champêtre apertenant au sieur de Sevelinges dudit Thysy. » — F° 273, actes de mariages de Pradines, 1652.

E Suppl. 1014 (GG 2.) — In-4°, 169 feuillets.

1651-1691. — Actes dressés par les curés Boisset (1651-1652), Pierre Viallier (1653-1670) ; Viallier (1670-1682), Vanelle (1686-1691) ; les vicaires Orsat (1683-1684), Chassaing (1684-1685), Gonnet (1685), Demeyré (1685-1686), et Espinasse, vicaire de Ronno, P. Viallier, ancien curé, Blond, Dutreyve, Vincent, etc. — F° 9, coupé en tête ; ff. 13-15, usés sur les bords ; ff. 85, 86, lacérés en tête et à droite. — Ff. 16, 18, 71, 72, 78, 92, 104, 110, 163-169, blancs. — Ff. 1-4, baptêmes de 1651-1653 ; f° 5, mariages et sépultures de 1652 ; ff. 6-12, baptêmes de 1653-1655 ; ff. 13-68, baptêmes de 1653-1672 ; ff. 69-70, enterrements 1671-1672 ; ff. 73-77, mariages 1671-1672 ; ff. 79-84, baptêmes 1673-1674 ; f° 85, baptêmes, mariages de 1674 ; f° 86, enterrement de 1674 ; ff. 87-112, les trois actes 1674-1682 (qq. lacunes) ; ff. 113-114, baptêmes 1682-1683 ; f° 115, enterrements de 1683 ; ff. 115 v°-116, baptêmes de 1682-1683 ; ff. 117-162, les trois actes 1683-1691. — F° 10 v°, « Jaque de Nazarier, escuyer, sieur de La Fayolle », 4 février 1655. — F° 32, « Jean Foray, advocat en Parlement, sieur de La Ronze ; Jean Quenot, escuyer, sieur de Quercoys (al. du Quesnois) », 6 mars 1660. — F° 53, « Claude de Rebé, marquis d'Arques, baron d'Amplepuis ; François de Vaurion, comte de Lyon et prieur de Thizy», 17 décembre 1668. — F° 134 v°, « J'ay arangé tous ces feuillets de registre qui estoint tous sesparés et en très meschant ordre, par la négligence des vicaires desservant en l'absence de mre Chavane, curé, et dont il manque plusieurs actes. Gacyer, curé ».

E Suppl. 1015 (GG 3.) — In-4°, 191 feuillets.

1691-1712. — Actes dressés par les curés Vanelle (1691-1692), Gacyer (1692-1712) ; les vicaires Guillot (1704), Martin (1704-1708), Pellettier (1709), Desardillat (1710-1712), Cortey (1711), et Paillasson, sociétaire d'Amplepuis, Salesse, vicaire de Saint-Victor, Le Masson, etc. — Ff. 10, 12, 19, 20, 30-35, 48-50, 58-60, 75, 171, 179-181, blancs. — F° 11, « Copie des nottes faites par Mr Gacyer, curé de cette parroisse, disant ce qu'il suit : Réparations que nous avons fait faire pendant l'année mil sept cents. 1° Nous avons fait étrécir la tribune d'environ trois pieds, parcequelle obscurcissoit beaucoup l'églize par sa grande ombre. 2° Nous avons faits refaire les degrez de laditte tribune, lesquels alloient bien avant dans l'églize et étoient bien vilains. 3° Nous avons fait faire l'œil de bœuf sur la grande porte, lequel décore beaucoup l'églize par sa clarté et en diminue l'humidité, le tout coûte environ trente écus, y compris la vitre qui coûte onze livres et les fils de fer qui coûtent avec le fer vingt livres. 4° Nous avons acheptés une statue de St-Jean l'Évangéliste, qui a coûtée huit écus et un de voiture, y compris la caisse. Le tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification du prochain ». — Ff. 17, 18, table des baptêmes du 15 septembre 1692, au 1er janvier 1701. — F° 18 v°, « Les baptesmes que nous avons fait depuis le 15 septembre 1692, jusque à janvier 1701, sont au nombre de 244, et quoy qu'il y aye des feuillets blancs, il n'en manque pourtant aucuns ». — F° 29 v°, « Réparations qui ont esté faites dans l'église St-Jean-La-Buxière, lesquelles se trouveront à la fin de chasque registre des années que messire Antoine Gacyer serat curé de laditte parroisse. Nous avons fait cadetter la nefs de l'église le 8e mars 1693, qui a coûté environ cent livres, au dépend de la fabrique, à raison de quatre livres dix sols la toise. Le 15 mars, on a exposé le rétable de la chapelle du Saint-Rosaire, qui a coûté 150 l. que sr Jean Verrière a donné », Gacyer, curé. — F° 46, « L'année 1694 a esté une des plus funestes et des plus malheureuses que jamais il se soit ouï dire, puisque les trois flaux de la colesre de Dieu estoient en campagne. On les a pu voir l'un après l'autre, mais tous ensemble ils n'ont jamais esté. L'hivers a esté extrêmement gros et grand, la neige estoit en si grande quantité, que l'on a trouvé plusieurs personnes mortes dans les chemins, même deux hommes dans cette paroisse. Le blé a valu quatorze livres le bichez, meseure de Thizy, et le froment près de treize livres le bichez, l'on vendoit la livre du pain blanc six sols et le gros pain, cinq ; la livre du pain de fougesre a valu un sol six deniers ; on a même essayé d'en faire de coquille de noix. Les pauvres estoient dans une si grande famine qu'ils mangeoint par les pré comme les bestes ; les racines de mauves et de la panoye sauvage estoient leurs nourritures ordinaires cuitte dans de l'eau, sans sels ny autre chose, que c'étoit ce qui les rendoient boudemples, de telle manière que l'on avoit horreur de les voir. Le vin a valu vingt-deux livres l'ânée, et dans le cabaret on le vendoit six sols et il estoit ver et petit, car dans le temps que l'on croyoit vandanger il negeat si cruellement que cela les mit dans un petit estat, n'estant quasi que verjus. Presque tous les noyers furent gelé, ce qui causa une si grande rareté de l'huille qu'elle valut treize livres la quarte et le quarteron huit sols ; il n'y eut point du tout du fruicts. Le chenvre fut d'une si grande rareté que l'œuvre a valu onze et douze sols, et comme il estoit très peu d'ouvriers et que le négosse n'alloit pas, le fils ne valoit que quinze sols la livre. Le burre coûtoit huict sols la livre. Le bœufs trois sols et le veaux quatre sols la livre. Huit sols la douzaine des œufs. Sept sols la livre du fromage. Les tailles et les impôs estoient si rudes qu'il estoit comme impossible de pouvoir y satisfaire, on s'en prenoit même jusqu'à l'église, fabrique, pension, rente, main-morte, décime, don gratuit, capitation

et semblable qu'il a falut tout payer. La mortalité estoit si grande qu'à peine pouvoit-on subvenir aux nécessités spirituelles d'un chacun, il y en avoit même très peu qui receussent tous leurs sacremens, mais pourtant moyenant la grasse de Dieu tous furent confessé, excepté quelques-uns qui morurent de mort subite. J'en ay enterré jusqu'à quatre tout à la foys, deux et trois pour l'ordinaire ; il y avoit des maisons où il ne restoit personne, surtout au village de La Curnille, de vingt-deux qu'il y avoit à Pasque, il n'en restat que cinq à la saint Jean-Baptiste. Le nombre des enterremens de cet année sont au nombre de quatre-vingts-deux, sans parler de plusieurs qui sont jetté dans la Dombes, la Bresse et dans Lion, mort à l'hospital, de telle manière que la paroisse fut réduite à quatre cent quarente-cinq communiant, qui avoit esté autrefois près de huict cent, dont plusieurs son mort de la peste, du pourpre et du mal de ventre, ne leur restant rien dans le corps à cause des méchantes nourritures qu'ils estoient obligés de prendre. On a esté contrain parfois de faire amener les mors sur des charettes, lesquels avaient quelque fois demeuré trois jours mors, ne trouvant qui les voulu apporter, on estoit même contrain de les mettre dans la fausse avant que de rien chanter ny faire aucune cérémonies, par la méchante odeur qu'ils exaloient. Les hommes estoient si rares, que c'estoit des bonnes filles qui les apportoient avec quantité des herbes fortes pour les préserver de prendre mal. A l'égard de la guerre, jamais elle n'a esté plus emflamé ny plus cruelle, puisque nostre armée mettoit le feu partout où elle passoint ; il y eu une bataille en Flandre, où il restat près de quarente mil hommes, où même Mr le marquis de Rébé fut tué, qui estoit brigadier des armées de Sa Majesté et coronnel du régiment de Piémond, ce qui a causé une grande perte à ceux qui dépandent de Rebé, ayant soin des pauvres de ses paroisses quoy qu'il n'y fut pas, ce qui est assez rare. Le roy prit cette même année plusieur villes en Flandre et se rendit maistre de toute la Savoye. Il auroit plusieur autre choses à remarquer, mais je me contente de dire les plus remarquables et les plus surprenantes et qui seroint même incroyables si elles n'estoint escrittes dans ce livre qui ne contient que vérité, ce qui nous doit obliger de prier Dieu de nous faire la grasce de ne jamais voir une semblable année à celle de mil six cent quatre-vingt-quatorze, où se sont passée toutes les choses subdittes. GACYER, curé de St-Jean de la Buxière ». — F° 57, « Réparations qui ont esté faites en l'église St-Jean La Buxière, pendant l'année 1695. Nous avons acheté une croix dorée qui coûte 8 livres et six chandelier doré qui coûtent 5 l. 10 s. piesce, monte le tout 43 l. Plus un rideau sarge decant qui a coûté 22 l. et la verge et autre fers, 3 l. GACYER, curé. Il nous fut donné à mesme temps un enfans Jésus dont il n'y a rien de si beau, qui coûte 5 l. 2. Plus une belle nappe fine avec une grande dantelle tout autour, qui sert devant l'autel de la Vierge les bons jours. La dantelle a esté donné par demoiselle Léonord Goy, femme de Claude Cortey, sieur de Beaugrand, et l'enfant Jésus et ladilte nappe par dame Benoiste Cortey, fille. GACYER, curé ». — F° 67 v°, « Jean Foray, sieur de la Ronse ; Louis-Antoine de Larochefoucault, seigneur de Gondras, Magny, Cruseil et autres places ; Jacque Fabry, sieur des Plaines », 28 octobre 1696. — F° 68 v°, « Réparations qui ont esté faites en l'église de St-Jean-La-Buxière, dans la présente année [1696]. Nous avons fait faire un confessionnal qui est dans la chapelle de la Vierge, qui a coûté 32 l. Mademoiselle Cortey Bosgrand y a donné un beau devant d'autel, du brocard à fleur, avec un galon d'or fin, GACYER, curé ». — Ff. 74 v°, 74 *bis*, « Réparations qui ont esté faite [en 1697], en l'église St-Jean-la-Buxière. Ont a fait recouvrir toute l'église, qui a coûté 32 l., dont messieurs du chapitre de St-Vincent de Mâcon ont fournis 10 l. pour le cœur. Nous avons fait refaire la petite cloche, qui coûte cinquante livres, laquelle avoit esté cassée par le bartant de la grand cloche qui s'estoit détaché. GACYER, curé. Nous avons de plus acheté deux devant d'autel, l'un blanc et l'autre rouge, qui ont coûté huict livres. Il nous a esté fait présent d'un surpellis la veille de Noël, que je trouvay sur la table de la sacristie. Plus un tableau de St-Denis, St-Blaise et Ste-Blanche, qui coûte vingt-cinq livre, dont il y en a quinze du luminaire. Le tout à la plus grande gloire de Dieu. GACYER, curé ». — Ff. 89 v°, 90, « Ayant continué de mettre à la fin de chaque registre les réparations que nous avons fait faire pendant l'année en l'église dudit lieu et comme il n'y avoit de papier de reste à celui de l'année dernière, on trouverat icy celles de deux ans. 1698. Premièrement, nous avons fait cadetter le *santa sanctorum* et l'agrandit de la moitié. Les cadettes coûtent trente-deux livres d'aschat, dix-neuf livres pour les faire rendre en Alière et les habitants les ont charrié icy. Les messieurs de St-Vincent donnèrent trente-six livres, après plusieur supplications, et si je ne les avoit pas menassé de les faire assigner on auroit rien eut, la fabrique a fourny le surplus. Secondement nous fîmes faire la balustrade, au dépend de la fabrique, qui coutat toute posée trente-deux livres. Troizièmement, nous achetâme une chaspe, chasuble et devant d'autel de satin à font blanc, avec des fleurs rouges et un galon et frange d'or fins, le tout coûte neuf vingt et tant de livre, dont Benoiste Cortey, ancienne fille de Beaugrand, donnat cent livres par son testament, Pierrette Souillet, aussi fille, quarente livres, la confrérie du St-Sacrement trente livres et le surplus par un particulier qui n'at pas voulu paroîstre, on s'en doit servir les jours de la Vierge pour dire la messe à son autel, ainsy qu'il est porté dans sondit testament, les ayant fondé cy-devant. 4. La même année 1688 (*sic*), je fis mettre le crucifix à la plus basse arcade et le racommoder, renouvellant la pein-

ture. Cinquièmement, j'ay fait bâtir le cabinet qu'il y a à la cure, qui me coûtat quarante livres, et je fis refaire le fourneau de la chambre qui estoit auparavant bien vilain et qui donnoit beaucoup de froit à cause de sa grandeur et incommode par la fumée, il me revient à vingt livres, sans que les habitants ayent rien fournit. Réparations de 1699. Premièrement, en 1699, nous fismes refaire la grande porte qui estoit autrefois fort estroitte et incommode, la pluie et la neige entroint facilement dans l'église. On construit à même temps le dôme qui est au-dessus de ladite porte, qui coûtat en tout cinquente-cinq livres, qui furent fournit par la fabrique et surtout des arrérages d'une pention d'un potin de vin qui estoit deubt à Cogny, dont a eut le principal aussi bien que l'intérest. J'ai fait mettre le grand bénetier qui estoit derrière la porte contre le degré des tribunes. Dieu veille que le tout soit pour sa gloire. Gacyer, curé. Secondement, mademoiselle Léonord Goy, femme de Claude Cortey, sieur de Bosgrand, bourgeois de Lion, nous fit présent d'un pavillon pour le grand ciboire, d'un brocas à font rouge avec des fleurs d'or fins, doublé d'un taffetas cramoisy et un galon d'or fins autour qui coûta treize livres. Troisièmement, j'ay fait mettre la porte de la sacristie à plein pied du cœur, ainsy il l'a falu refaire, y ayant un degré pour y aler et un autre pour décendre, ce qui estoit fort incommode. Quatrièmement, nous avons fait faire quatre aubes, deux à dantelles et les deux autres simples, qui reviennent à dix escus, ce qui a esté questé ou donné pour droit de sépulture. Cinquièmement, il nous at esté donné un beau corporalier qui estoit autrefois un mouchoir de noces d'une bonne habitante, et un autre qui n'est pas si beau. Sixièmement, je fis acheter un bonet carré qui coûta trois livres. Le tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification du prochain. Gacyer, curé ». — F° 130, « Les réparations faites à nostre église en l'année mil sept cent quatre. Le 8e avril de laditte année nous avons fait agrandir la corniche du rétable, mis plusieurs roses et autres ornemens, ainsy que deux colomnes plus grosses que n'estoint pas les autres et posé deux cartouches sur le boissage avec quatre roses, le tout coûte 24 l. 10 s. Dudit nous avons achetés un rideau de toile de cotton, que nous avons fait indienner, 25 l.; la verge, boucles et cordons, 3 l. Dudit nous avons acheté dix nappes fines à la Venise, qui proviennent de la queste de deux ans, chanvre œuvré et argent 18 l. Le 23 aoust, nous avons acheté deux petits anges pour embellir le tabernacle 7 l. Le tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification du prochain ». — F° 154 v°, « Estat des réparations faites en nostre églize pendant l'année 1707. Dix bouquets pour l'autel de la Ste-Vierge, 10 l.; deux vases, 1 l. 10 s. Un aube qui a esté donné, valant 7 l.; un surpelis pour le confessionnal, 7 l. *ad majorem Dei gloriam* ». — F° 163 v°, « Les réparations faites pendant le cours de l'année 1708 sont à la fin du livre, n'y ayant pas eu icy du papier pour les y mettre, suivant ma coutume ». — F° 170, « L'année cy-devant mil sept cent neuf est une des plus fatale des années de plusieurs siècles, ayant fait un hiver le plus rigoureux qui se puisse, plusieurs étant mort par le froid au milieu des chemins et ailleurs; hiver si grand qu'il n'at poin laissé presque des grains hivernaux, comme froment et seigle, n'ayant eut que trente bichet de toute la dixme de seigle et environs une mesure de froment, en tout le dixme de la cure, ce qui causat une si grande chertance que le froment a valut jusques à dix-sept livres le bichet, et le seigle treize livres dix sols, l'orge quatorze livres le bichet, le bled noir quinze et seize livres le bichet. L'avoine quatre livres dix sols le ras, à cause des essemens, un chacun taschant de semer quelques tramois pour subsister, n'ayant point d'espérance à l'autre récolte. Les légumes ont valu à proportion. Il faut adjouter à toutes ses calamités une fièvre maligne qui a régné l'esté et l'hiver même, ce qui a causé une mortalité très grande, ayant enterré sept vingt personnes dans le cour de l'année plusieur maisons sont demeurés vuides, la mort ayant tout enlevé, petits et grands ». — F° 178, « Réparations faites à l'église de St-Jean La Bussière pendant le cours de l'année [1711]. 1er Deux chassubles, sçavoir une blanche et une rouge de camelot, 20 l. 2° Une chape viollette, le tout revenant à la somme de quarente livres, que j'ay donné pour m'acquitter de pareille somme dont j'avois été chargé par le testament de Simon Vacherons, mon valet, m'ayant dit de les employer à ce que je jugerois à propos, 40 l. 3e Un devant d'autel devant St-Denis qui coûte cinq livres, 5 l. 4° Un autre devant d'autel devant St-Joseph qui coûte cinq livres, 5 l. 5° Nous avons fait refaire le pied du calice, ce qui l'a un peu rehaussé, qui reviend à vingt-cinq livres, 25 l. » — F° 189, « Réparations faites en l'églize de St-Jean-la-Bussière, pendant l'année [1711-1712]. 1. Une nappe à dentelle de dix pouces d'auteur, dont laditte dentelle coûte six livres, 6 l. 2. Six grands chandeliers et un lutrain pour l'autel qui coûtent quatre livres dix sols, 4 l. 10 s. 3. Fait relier le missel, qui coûte trente-cinq sols, 1 l. 15 s. 4. Nous avons acheté un graduel missel pour les messes des deffunts et un petit rituel qui coûtent le tout dix livres, 10 l. 5. J'ay fait faire un surpelis et une aube garnis d'une dentelle d'un pied d'auteur qui est à moy en particulier, qui me coûtent cinquente livres environ, 50 l. 6. Nous avons fait blanchir et argenter la lampe du maître autel et l'encensoir, qui coûtent cinq livres dix sols, 5 l. 10 s. Je déclare que Mr le curé a achetté deux chassubles et une chaspe des quarantes livre que Simon Vacheron avoit donné, fait ce vingtiesme febvrier mil sept cent honze. Apparcel, luminier ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1706, 1708-1710), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711).

E Suppl. 1016 (GG 4.) — In-4°, 159 feuillets.

1712-1734. — Actes dressés par les curés Gaeyer (1712-1727), Crozet (1727-1731), Balland (1732-1734) ; les vicaires Parra (1712-1725), Truchet (1725-1729), Guyard (1731-1732), et Roux, prêtre commis, Duperron, vicaire de Thizy, Chavanis, p. Alexis, capucin, etc. — Ff. 14, 15, 21-23, 30, 31, 38, 39, blancs. — Ff. 6 v°-8, table des baptêmes de janvier 1701 à mars 1713. — F° 13 v°, « Nota que quoyqu'il aye plusieur feuillets en blanc, il ne manque aucuns actes pour cela, et s'ils sont ainsy, c'est qu'on obligeoit à prendre des registres tous les ans ». — F° 19, « Jean Bissuel, conseiller du roy, éleu en l'élection de Beaujollois, seigneur de Thizy et autres plasses », 8 novembre 1714 ». — F° 48 v°, « Claude de Chavane, sieur de Bosgrand ; Louis Dépinay, conseiller et secrétaire du roy et subdélégué de monsieur l'intendant dans la province de Beaujolois ; Joseph Grumel de Mongalaud ; Jean Perrin, seigneur de Monceau Versangue, receveur des tailles du Brionnois ; Perrin de Précy », 30 avril 1718. — F° 56 v°, « Antoine Circaud, sieur des Gelins, advocat en Parlement, demeurant à La Clette », 5 juillet 1719. — F° 109 v°, « Cette année 1728, il a eu sçavoir baptêmes 20, mariages 13, morts 25. — Ff. 110-113, table des baptêmes de 1691-1706 ; ff. 113 v°-115, mariages ; ff. 116-119, enterrements 1691-1707. — Ff. 120-123, table des baptêmes de 1707-1726 ; f° 124-126, mariages ; ff. 126 v°-129, enterrements. — F° 135, « En 1729, il y a eu baptêmes 14, mariages 8, et morts 23 ». — F° 140, « En 1730, il a eu baptêmes 31, mariages 7, morts 23 ». — Registres parafés par Noyel (1712-1714), Mignot (1715, 1717-1720), de Phelines (1716).

E Suppl. 1017 (GG 5.) — In-4°, 132 feuillets.

1734-1750. — Actes dressés par les curés Balland (1734-1744), Verlinde (1744-1748), Cortey (1748-1750) ; les vicaires Dumoulin (1744), Jacqueton (1749-1750), et Fricaud, prêtre commis ; Cuisinier, vicaire de St-Victor, Pastural, etc. — Ff. 34, 35, 85-90, 122, 132, blancs. — F° 9, « En 1735, il y a eu baptêmes 32, mariages 3, morts 17 ». — F° 84 v°, « En 1745, baptêmes 26 ; mariages 8 ; enterrements, 18 ». — Ff. 109-114, table des baptêmes de 1726 à 1748. — F° 129, « En 1750 il y a eu 30 baptêmes, 5 mariages et 19 morts ». — F° 130, « Noms de ceux qui ont été curés de la parroisse de St-Jean-la-Bussière, ainsi qu'il apert par les registres de ladite parroisse et par les terriers de la cure, vérifiés par Pierre-François Cortey, curé moderne dudit lieu, sçavoir : messieurs Girin de Barnice étoit curé le 19e may 1386 ; Jean Aparcel, curé en 1460 ; Claude Aparcel, curé, 1488 ; Antoine Dechal, curé, 1542 ; Claude Ducreux, curé, décedda le 30 avril 1574 ; Jean Gacier, curé en 1574, il étoit de Thizy, alla être curé de Marnant, il fut archiprêtre et résigna à Pierre Gacier, son neveu ; Pierre Gacier de Thizy, curé en 1608, il permuta la cure de Thizy avec Pierre Viallier ; Pierre Viallier de St-Jean, curé en 1620 ; Pierre Desseignes, curé en 1634 ; il résignat à Jean Boisset ; Jean Boisset de St-Jean, curé, 1637 ; Pierre Viallier, de St-Jean, curé en 1653 ; Etienne Chavanes de Thizy, curé en 1682, il n'a pas résidé, il est mort à Romney et il résignat à Jacques Vanelle; Jacques Vanelle de Thizy, curé en 1686 ; Antoine Gacier de Thizy, curé en 1692, mort à St-Jean-la-Bussière le 14 février 1727 et enterré le lendemain à Notre-Dame de Thizy ; Jean Crozet, de .... près Clugny, curé en 1727, il résignat à Claude Balland ; Claude Balland, de Clugny, curé en 1732 ; George Verlinde, de Mâcon, curé en 1744, mort à St-Jean-la-Bussière le 8 août 1748, âgé de 36 ans et enterré le lendemain dans l'église ; Pierre-François Cortey, de Thizy, curé 1748 ; Jean Desrayaud de St-Maurice-des-Prés, 1782 » ..... suit une liste pour le XIXe siècle jusqu'en 1858. — F° 131, table des baptêmes pour 1733, 1734, 1749, 1750. — Registres parafés par Roland (1739), de Berchoux (1745-1750).

E Suppl. 1018 (GG 6.) — In-4°, 249 feuillets.

1751-1774. — Actes dressés par le curé Cortey ; les vicaires Gamet (1752), Mottin (1753), Laplatte (1753-1754), Destre (1756), Nonain (1756-1757), Bérard (1758-1764), Desrayaux (1764-1774), et Cuisenier, curé de St-Victor, fr. Théophile de Lyon, capucin ; Perrin, Chapon, Valadoux, Dulac, Dechavanne, etc. — Ff. 18, 51, 52, 60, 61, 70, 71, 80, 81, 91, 128, 129, 169, 201-204, 214-216, 228, 237, 249, blancs. — F° 183, rongé au bas. — F° 8 v°, « En 1751, il y a eu 24 baptêmes, 5 mariages et 23 morts ». — F° 110 v°, « Pendant l'année 1761, il y a eu dans la parroisse de St-Jean-la-Bussière 29 baptêmes, 21 enterrements, 11 mariages ». — F° 120 v°, « Pendant l'année 1762 il y a eu 28 baptêmes, 7 mariages, 50 enterrements ». — Ff. 179-182, table des baptêmes de 1751 à 1762. — F° 213, « La présente année 1771, il y a eu baptêmes 29 (garçons 21, filles 8) ; mariages 6 ; enterrements 34, (hommes ou garçons 19, femmes ou filles 15). — Ff. 248, « En l'année 1774, il y a eu à St-Jean-la-Bussière, baptêmes 37 (garçons 15, filles 22) ; mariages 10 ; enterrements 25 (hommes et garçons 14, femmes et filles 11) ».— Registres parafés par Joseph de Berchoux (1751-1761), François de Berchoux (1762-1774.

E Suppl. 1019 (GG 7.) — In-4°, 287 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Cortey (1775-1782), Desrayaux (1782-1792), Dutour (1791-1792) ; les vicaires Desrayaux (1775-1782), Pelosse (1782), Loron (1783-1791) ; Barberet, officier public et Chaix, curé de N.-D. de Thizy, Dechavanne, Laplatte, Dufour, Duval, etc. — Ff. 23, 24, 36, 58-60, 181-186, 246-249, 273, blancs. — F° 71, lacéré au bas ; f° 81, l'angle inférieur gauche enlevé ; f° 233, lacéré au bas à droite et à gauche ; f° 250, lacéré en tête, à gauche ; premier feuillet du registre de 1780 en déficit. — F° 12 v°, « Pendant l'année 1775, il y a eu baptêmes de garçons 26, baptêmes de filles 23, total 49 ; mariages 9 ; enterrements d'hommes ou garçons 19 ; de fammes ou de filles 20, total 39 ». — F° 180, « Ce registres de 1786 contient 105 actes, sçavoir 26 de baptêmes de garçons, 29 de baptêmes de filles, 8 mariages ; 20 de sépultures d'hommes ou garçons et 22 de sépultures de femmes ou filles. J'ai publié quatre fois dans l'année, sçavoir le dimanche devant chaque quatre temps au prône de la messe paroissiale l'édit du roi Henri second, du mois de février 1556, conformément à la déclaration du roi du 25 février 1708, Desrayaux, curé de St-Jean-la-Bussière ». — F° 271, « Je soussigné, curé de St-Jean-la-Bussière, déclare que forcé de quitter ma paroisse par les outrages et les voies de fait commis à mon égard, il est nombre d'enfants baptisés et des personnes enterrées sans mon ministère depuis le 18 décembre 1791, jusqu'au 8 mai 1792, dont j'ai été dans l'impossibilité de constater les naissances et sépultures, Dufour, curé ». — F° 274 v°, « Observation. Je soussigné [Desrayaux] déclare que quoique, jusqu'arrêté des département de Ronne-et-Loire contre moi, j'ai pris la qualité de curé dans les actes cy-dessus (12 décembre 1691, 3, 6, 7 janvier 1792) et dans ceux que j'ai fait dans les registres de l'année dernière depuis que j'ai été déplacé et obligé de m'exiler pour avoir refusé le serment requis par l'Assemblée Nationale, je n'ai jamais été du nombre des jureurs et des chismatiques, ainsi que le reconnoit ledit département par sondit arrêté, mais qu'au contraire j'ai toujours persisté à refuser le serment susdit et à détester le chisme, et que c'est non seulement pour satisfaire au désir de ma paroisse, qui n'a jamais voulu recevoir et reconnoître un autre curé que moi, mais surtout pour soutenir ce qu'enseigne comme de foi le saint concile général de Trante, dans la session 23, chapitre quatrième du sacrement de l'ordre, en y parlant en ces termes ..... ». — F° 276, « Je soussigné, curé dudit St-Jean, déclare que, forcé, par les dangers que je courois dans ma paroisse, de l'abandonner depuis le dix-huit décembre 1791 jusqu'au huit mai de la présente année 1792, jour où je suis rentré dans l'exercice de mes fonctions, il est nombre d'enfants baptisés et des personnes enterrées sans mon ministère, dont je n'ai pu encore constater les naissances ni les sépultures, que n'ayant pu obtenir les registres pour cette année qu'aujourd'huy six juin 1792, j'ai été obligé de mettre sur papier commun l'acte mortuaire de Denise Bertiliot, inhumée le 9 mai et l'acte baptistaire de Jean-Baptiste Marchand, né le 22 mai, que j'ai transcris ci-derrière. Dufour, curé ». — F° 279, « Arrêté le présent registre et clos par nous maire et supléant du procureur de la commune de St-Jean-la-Bussière soussigné, au presbitère dud. lieu, en conformité de l'article premier du titre six de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoiens, du 20 septembre dernier. Fait ce 19 novembre 1792, l'an premier de la République françoise, Viallier, maire, Chevenier, s. p. ». — Registres parafés par de Berchoux (1775-1779, 1781-1786), Blanc (1787), Vinant (1788), Guérin (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST

Arrondissement de Lyon, canton de l'Arbresle.

Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de Courzieux, cure à la collation du prieur de Montrottier ; élection de Lyon ; justices de Saint-Julien et de Sénevier.

E Suppl. 1020 (GG 1.) — In-4°, 231 feuillets.

1682-1715. — Actes dressés par les curés Boucherie (1682-1688), Chastelut (1688-1699), Bergier (1700-1715) ; les vicaires Martin (1687), Rivaud (1688), de Saint-Marc (1689), P. Chastelus (1692), et Lalier, vicaire de Bibost, Perrin, Privat, Devaulx, Chirat, Roland, etc. — Ff. 141, 147, 171, 214, blancs. — F° 21, « Jaques de Rostaing, chevallier, baron de La Roullière, Saint-Jullien, Bibost, Vauchette, La Corestz ? (La Forestz) et autres places », 10 novembre 1684. — F° 58 v°, « Jacque de Rostaing, chevalier, seigneur de Rochette, baron de La Roullière, de St-Julien et d'autres lieux ; Claude de La Roche, seigneur de Fergerolle, capitaine chatelin desdictes terres de La Roullière, St-Julien, haute justice de Bibost et Montmenos ; Jean Exbrayat, sieur des Ribes », 17 avril 1690. — F° 94, « Phillibert de Rostaing,

seigneur et prieur de Pommiers, Sury-le-Comptal, Rivas, Manieu-Hauterive et doyen d'Authun », 2 février 1694. — F° 102, « François de La Roche, sieur dudit lieu et de La Berglionnière », 10 juin 1696. — F° 136, « Le 22 juin 1702, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, suis allé en procession au Jubin et L'Orme, bényr deux croix, ensuitte du pouvoir à moy donné pour ce faire par monseigneur de St-George, archevesque et comte de Lyon, lesquelles croix ont estées construittes et plantées à la dévotion des soubsignés. Caujard ? d'Ancy ; Aysemand, J. Ayzemant, N. Jubin, J.-B. Bourglois, Chanoin ?, Bergier, curé susdit ». — F° 144 v°, « Le 10° juin 1703, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, par permission de monsieur de Marillat, vicaire général, doien et compte de Lyon, ay béni la croix des Igaud, laquelle at esté achepté à ma prière par mons. de Savaron, seigneur de Senevi et doien de mess^re^ les conseilliers du présidial de Lyon. Bergier, curé susd. ». — F° 152, « Le sexiesme juin 1704, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, ay béni un crucifix aud. Bibost, aiant eu la permission de ce faire de monsieur Damas de Marillac, doien de Lyon et vicaire général, lequel at esté achepté par le luminier dud. Bibost. Bergier, curé ». — F° 159 v°, « Le 28 du mois de mars dernier 1705, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, ay béni le crucifix qui est dans l'église dud. St-Jullien, lequel at esté achepté à Lyon. Bergier, curé ». — F° 176, « Charle Brossier, escuier, conseillier, secrétaire du roy, maison coronne de France et de ses finances, seigneur et baron de La Roullière Saint-Jullien, Bibost, Mommenot et despendances ; Camille de Riverie, chevallier, seigneur de La Rivière, Villechenesve et autres places, capitaine des boulevars St-Jean et St-Cler, de Lyon ; Vincent de Fore, sieur de La Benaudière ; François Depure, escuier, sieur du Chanfray », 11 novembre 1707. — F° 183, « Ce jourdhuy, 28 aoust 1788, nous soubsigné, archiprêtre et curé de Corzieu, nous sommes transporté en la parroisse de St-Jullien, pour y bénir une chapelle nouvellement construite, et l'ayant trouvé en bon et deu estat, l'avons bény et mis sous le vocable de Nostre-Dame, de St-Blaise et St-Cler, en présence de m^re^ Philibert Bergier, curé dudit lieu, m^re^ Michel Romany, curé de Montortier, François Tissord, curé de Montromand, Estienne Clément, vicaire de Bibost, qui ont signés avec nous, l'an et jour que dessus. P. Bergier, curé. Tissard. M. Romany, curé. Clément, vicaire. A. Thomas, luminier. Carret, archiprêtre ». — F° 217, « Bénédiction des deux chappelles de Bibost par le s^r^ archiprestre de Corzieu. Le 30e mars 1713, les deux chappelles de Bibost, qui ont estées faites au despens du luminaire, aussy bien que la voute de la nef ont estées bénittes par le s^r^ archiprestre de Corzieu ; celle de la droite sous le vocable de Ste-Appollonie, et l'autre sous le vocable de Ste-Margueritte. Led. s^r^ archiprestre at célébré la sainte messe dans celle de Ste-Appollonie, et moy Philibert Bergier, prestre, curé de St-Jullien et dud. Bibost, l'ay célébré dans celle de Ste-Marguerite, et quoyque la prébande de Joyet soit sous le vocable de Ste-Appollonie, à présent possédé par le s^r^ Dubessy, prestre de la parroisse de Villechenesve, lesd. Joyet, collacteurs de lad. prébande, et led. s^r^ Dubessy n'ont rien fourny pour la construction de lad. chapelle. En foy de quoy j'ay signé l'an et jour que dessus. P. Bergier, curé de St-Jullien et Bibost ». — F° 219 v°, « Le 20° décembre 1713, l'église de Bibost fut volé. On prit le s^t^ ciboire, les s^tes^ hosties furent versées sur le tapis de l'hostel, lesquelles je soubssigné cou... le même jour. Le 23e, je les apportay à St-Jullien, en vertu de l'ordonnance rendue par monseigneur de St-George, archevesque de Lyon, nous vinmes dudit Bibost en procession, où nous estions plus de 500 personnes. Le 30e du mesme mois, le voleur fut arresté à Lyon, et le 9e janvier 1714, il fit amende honorable et eut le point coupé devant l'église de St-Jean dudit Lyon, et ensuite conduit sur les Terraux, où il fût brûlé, apprès avoir confessé son crime. Dieu luy fasse miséricorde. P. Bergier, curé de St-Jullien et Bibost ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1715).

E Suppl. 1021 (GG 2). — In-4°, 232 feuillets.

1716-1751. — Actes dressés par les curés Bergier (1716-1722), Chassaing (1722-1751), Badiou (1751) ; le vicaire Forie (1718), et Bertholon, prêtre commis, Peillon, Jomand, Luizier, Planchet, Chartier, etc. — Ff. 39, 118, 128, 137, 138, 146, 162-164, 180, 187, 194-201, 206-220, 226, blancs. — Lacunes du 16 juillet au 22 août 1722 ; du 29 décembre 1745 au 18 janvier 1747 ; du 15 décembre 1747 au 14 janvier 1750. — F° 11 v°, « Le 30e julliet 1717, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, ay béni une croix de pierre, laquelle a esté construite à Tiri par monsieur Ponet, bourgeois de Lyon, sur la permission qui m'en a esté donné par monsieur Terrasson, vicaire général, en datte du 26e julliet dernier, signé Terrasson, en foy de [quoy] nous avons signés. Bergier, curé ». — F° 13, « Le 6e novembre 1717, je soubsigné, curé de St-Jullien et Bibost, ay béni la statue de St-Amable qui est dans la chapelle de Ste-Appollonie aud. Bibost, aiant eu la permission de ce faire de monsieur de Coadhe, vicaire général, Bergier, curé ». — F° 14 v°, « En l'année 1717, j'ay fait faire le revêtement du grand hostel, la sacristie et ay fait ouvrir les jours de dernier, apprès l'ad... dud. hostel, Bergier, curé ». — F° 20, « Le 4e julliet 1719, j'ay béni la petitte custhaude d'argent, en aiant eu la permission, propre à porter le s^t^ viatique et les s^tes^ huiles, laquelle a esté donné à l'église par monsieur Janet, receveur général à Lyon.

Bergier, curé ». — F° 20 v°, « Le 10° du mesme mois de septembre 1719, j'ay béni la croix de letton qui est devant le grand hostel, par permission dud. monsieur Cohade, vicaire général, signé du 8 du courant. Bergier ». — F° 23 v°, « En 1720, nous avons fait faire le clocher de la capelle de St-Roch, de Bibost et dorer l'hostel de Nostre-Dame de St-Jullien. Bergier, curé ». — F° 26, « Le 1er octobre 1721, la chappelle de Senevier a esté bénite. Bergier, curé ». — F° 31 v°, « Monsieur de Jussieu, seigneur de Senevier, Combelande et Bombenost », 12 janvier 1723. — F° 57, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die vigesima sexta Augusti anno Domini*, 1726. Payre, *archipresbyter Croziaci* ». — F° 59, « Je soussigné, curé de St-Julien et Bibost, ay béni les statues de saint Abdon et de saint Sennen, le 19e jour de janvier 1727, quoique les deux derniers actes cy-dessus soient dattés du 20e du même mois, après avoir obtenu la permission de ce faire de monseigneur l'évêque de Sinope, suffragant de Lyon, lesquelles statues ont été achetées aux frais et dépens du luminaire de l'église dud. St-Julien, en foy de quoy j'ay signé ce jourdhuy, 21e jour des mois et an que dessus. Chassaing, curé ». — F° 81, « *Vidi in decursu visitationis nostræ die 6a junii 1731*. Payre, archiprètre de Courzieu». — F° 135, « Veu et approuvé à Saint-Julien-sur-Bibost, dans le cours de nostre visitte, le 24e septembre 1738. L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — F° 154, « Le 15e jour du mois de novembre 1740, je soussigné, curé de St-Jullien et Bibots, j'ay bénit la troisième cloche dud. St-Jullien, au nom de St-Pierre et de Ste-Anne, ensuitte de la permission de monsgr de Cydon, suffragant de Lyon, en datte du 6e octobre 1740, signé, Nic, év. de Cydon, suffr. de Lyon. Le parrain a été mre Pierre-François de Laroullière; la marraine, demoiselle Anne-Bénédicte de Laroullière, en présence des soussignés. De Laroullière, Anne-Benedicte de la Roullière. St-Jullien, Lestra, prêtre. Bataillard, prêtre. Dubecy, prêtre. Guy, prêtre. Chamillard, prètre. Chassaing, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1716-1717), Pupil (1737-1740, 1742-1745, 1747, 1750-1751), Charrier (1741).

E Suppl. 1022 (GG 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1752-1768. — Actes dressés par les curés Badiou (1752), Picard (1752-1753), Barbier (1753-1758), Demontrond (1758-1768); les vicaires Barriol (1752), Picard (1752) et Palluis, vicaire de Bibost, Giraud, Roux, Tiquet, etc. — Ff. 9, 10, 34, 44, 45, 72-75, 88, 99-101, 126, 127, 150, 158-160, 171, 182, blancs. — F° 15 v°, « Je soussigné, curé de la parroisse de St-Jullien-sur-Bibost, ay bénit la croix du cimetière, la bannière et le crucifix des filles, le 3e du mois de may 1753, par la permission qui m'en a été accordée par Mr le vicaire général, signé de Montjouvent *vic. genlle*, et ce en presence de la pluspart de nos habitants qui ont signes. A. Coquard ». — F° 50, enterrement de « Marguerite Pinet, âgée d'environ onze ans..., laquelle enfant étoit à maître chez Sibilon de l'hameau de Bernay, et faisant paître ses bestes, deux animaux féroces, l'un gros comme un bon bidet, tirant sur le rouge, ressemblant à un loup, à l'exception qu'il avoit une cüe courte, et l'autre gros comme un bon mâtin, mais blanc sous le ventre et une grande cüe longue, la saisirent au gozier et luy endommagèrent tellement le coup que cette enfant en est morte », 20 avril 1756. — F° 53 v°, enterrement d'un enfant de huit ans, « tué par des animaux féroces qui règnent depuis trois ans dans les montagnes, dont le nom est inconnu et qui font beaucoup de dégâts », 19 octobre 1756. — F° 87, 1759, « 3 mariages, 23 baptêmes, 38 enterrements ». — F° 132 v°, « Le 20 avril 1763 a été acheté, pour l'église de St-Jullien, un ostensoir pesant trois marcz et trois onces, poinçon de Paris, à 56 l., se monte 189 l., façon 91 l. Le tout se monte 280 l. La fabrique a fourni 120 l., le surplus a été par Mr de Bessenay ?, seigneur du lieu et les parroissiens. J'ay achetté un étole rouge à fleurs d'or coutant 43 l. ». — F° 170, « Le 19 décembre 1766, ont été faits à neuf les fonds baptismaux de la paroisse de St-Jullien. Le placard a été fait et doré par Thomas Jaques, menusier et sculpteur en la paroisse de Pannissière. Le prix fait, sans y comprendre le serutage est de cent livres ». — F° 192, « L'horloge de la paroisse de St-Jullien a été placée au clocher, le 20 may 1768, elle coûte 267 l. La paroisse a fourni 226 l. 18, le curé le surplus, sans y comprendre l'entretien. Voici la liste de ceux qui ont contribués aux frais..... ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 1023 (GG 4) — In-4°, 176 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Demont-Rond (1769-1791), Hugon (1791-1792); d'Anstrude, prieur de Montrotier; Drivon, vicaire de St-Clément-les-Places; Marcoux, vicaire de Bibost, Coquard, Berton, etc. — Ff. 23, 47, 70, 78, 102, 115, 136, 156, 162, 170, blancs. — F° 19, « Pierre Brossier, baron de La Roullière », 30 juillet 1771. — F° 22, 1771, 23 baptêmes, 19 enterrements, 3 mariages. « La fabrique a fait réparer la voute cane, blanchi toute l'église et réparer le couvert, moyennant la somme de..... ». — F° 36, « Le 25 avril 1773, en conséquence de la permission qui m'a été accordée par Mr l'abbé Lacroix, vicaire général de ce diocèse, en datte du 23 de ce mois, j'ai béni la croix appelée des Egaux, laquelle a été rétablie aux frais de monsieur de Jussieu, seigneur de Senevier. Demont-Rond, curé ». — F° 62,

« baptêmes, 15 garçons, 7 filles ; enterrements, 4 hommes, 9 femmes, 9 enfants, 7 enfants de Lyon ; mariages, 5 ». — F° 169, liste des conscrits de 1811. — F° 176, « Visé et clo par nous maire et officiers municipaux de la parroisse de St-Jullien-sur-Bibost, le 22 janvier 1793. JEAN-BAPTISTE DUPERAY, maire ; CLAUDE BINET, officier ; JEAN CHANAY, offisé » — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1786), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-JULIEN

Arrondissement et canton de Villefranche,

Saint-Julien-sur-Blacé, Saint-Julien-sous-Montmelas, Saint-Julien par Villefranche. — Eglise sous le vocable de Saint-Julien, archiprêtré d'Anse, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche, justice de Montmelas.

E Suppl. 1024 (GG 1.) — In-8°, 150 feuillets.

1629-1659. — Actes dressés par les curés Mignard (1629-1635), Vincent (1637-1659) ; les vicaires Aurion (1632), Tyry (1659), et Guillard, curé de Blacé, Sanoy, Duchesne, etc. — Ff. 28-48, 50-52, 130-137, 142-147, 150, blancs. — Ff. 148-150, échancrés par une brûlure à mi-hauteur, à droite. — Ff. 1-24, baptêmes 1629-1635 ; ff. 26-27, enterrements 1636-1654 ; f° 49, mariages de 1632 ; ff. 55-129, baptêmes de 1637-1659 ; ff. 139-140, baptêmes de 1659 ; ff. 148-149, enterrements 1659. — F° 2, « Gabriel de Gayand, sieur de La Roche ; Jehan de Laurencin, escuier, sieur et baron de La Buxière ; Izabeau de Rébé, baronne de Vaux, 2 décembre 1629 ». — F° 20 v°, « Claude-Anthoine Alex, principal et recteur aux escholles de Villefranche », 17 juin 1635. — F° 25, « Mémoire des linges, ornementz qui sont en l'esglise de St-Jullien soubs Montmelas, 13 nappes, 20 serviettes, 4 aubes, 3 amictz, 2 devant d'aultel de thoille blanche et deux cussin de mesme façon ; un devant d'aultel de cuir doré et deux cussin de mesme ; un devant d'aultel e une nappe verde ; deux petit cussins de velouz verd ; 12 aulnes de thoille blanche ; deux chandeliers de cuivre et deux de bois peinct ; un calice d'argent avec sa patène et un calice d'estain avec sa patène ; deux surplis, l'un qui ne vault guères ; deux lanternes ; deux vases d'estain, une croix que l'on met sur l'aultel ; deux aultres croix que l'on porte en procession avec une banière (?) rouge et l'aultre blanc ; deux corporaulx, un vieil de tafetas rouge avec de broderies ; un missel à l'usage de.... et un autre à l'usage de Lyon ; deux ch.... d'estain ; un ciboire d'estain ; trois plats de cuivre ; un s... de cuivre, une tase d'estain ; 4 chasubles, une de damas rouge et trois aultres qui ne sont pas si bonnes.... », (le feuillet qui suivait a été arraché), vers 1635. — F° 54, « *Jesus, Maria. Amen. Ad perpetuam tanti sceleris memoriam. Anno Domini 1636, die mensis Julii 19, dominus Joannes Mignard, parrochiæ Sancti Julliani subtus Montmalas rector, impie et scelerate in ecclesia dicti loci mactatus est. Ut autem posteris res nota fieret totam hujus criminis seriem hic inserere placuit. Dictus dominus Joannes Mignard pro sancta et laudabili consuetudine domini nostri J. C. passionem lecturus in ecclesiam profectus, in ipso fere templi vestibulo fustibus contusus misere interiit, pr. Deum. Iniquale scelus ! mens illud recensere pehorrescit. Quis enim umquam tantum vel tale flagitium audivit. Ausi sunt carnifices illi sitim suam illius sanguine explere cujus sciebant Christum acerrimum ultorem, sed crediderim hujusmodi homines dæmoni mancipatores eo sceleris devenisse ut impium quidquid audeant aggredi. Corpus per totam ecclesiam raptatus in terra quadam dictæ ecclesiæ contigua recondunt et ne scelus in... circa illud totum diem quam diligentissime...versati sunt, sibi in terra aliquid agendum simulantes. Homicidium vel potius parricidium ad civium et eorum præsertim qui oppido præfecti fuerant aures de lapsum est sub vesperam, at illi huic flagitio conniventes efferendi corporis his sacrilegis otium fecerunt. Suspecti fuerunt domini curati villici.....* ». — F° 66, « Alexandre Garnier, seigneur des Prés ? et Colombier, escuyer en la grande escurie du roy ; Gabriele des Serpens, barrone de St-Sernin », 5 décembre 1643. — F° 67, « Jacques Moyron, barron de St-Trevier, seigneur de Chavagneu et Chambau », 5 décembre 1643. — F° 78 v°, Claude Damas, seigneur du Breuil, 12 février 1645. — F° 79, « Monsieur Pierre Symon, sieur de La Rigaudière », 12 février 1645. — Entre les ff. 98 et 99, talon d'un feuillet arraché.

E Suppl. 1025 (GG 2.) — In-4°, 175 feuillets.

1660-1699. — Actes dressés par les curés Duchesne (1660-1682), Bonnefoy (1684-1699) ; le vicaire Griffon (1683-1684). — Ff. 1, 10-17, 36, 37, 42, 46-48, 51, 52, 55, 63-68, 79, 80, 98, 135, 139, 145-147, 153, 162, blancs. — F° 42,

lacéré en tête. — Ff. 1-42, baptêmes de 1660-1673 ; ff. 43-52, enterrements 1660-1673 ; ff. 53-68, mariages 1660-1673 ; ff. 69-109, les trois actes 1673-1684 ; ff. 109 v°-118, baptêmes de 1685-1690 ; ff. 119-123, mariages et enterrements 1685-1689 ; f° 124 v°, baptême de 1683 ; f° 125, enterrements et mariages de 1689 ; ff. 126-130, baptêmes 1690-1692 ; ff. 131-134, mariages et enterrements 1690-1692 ; ff. 136-175, les trois actes 1692-1699. — F° 1, « François des Garetz, comte de Béreins », 22 mars 1661. — F° 7, « François Damas, marquis d'Antigny ; Claudine-Marguerite de St-Maurice, marquise de Ruffé, dame de Corbron et baronne de Chevreau », 10 juin 1663. — F° 9, « dom Jean Merguil, prieur de Gramont », 8 août 1660. — F° 31 v°, « Ledit jour (21 mai 1670), a esté béniste la seconde cloche de cette parroisse, les noms du parrain et de la marraine sont escript dessus. Duchesne ». — F° 34, « Jean-François de Bussillet, escuyer, sieur de Baronnat ; son excellence monseigneur dom Louys Amédée de Savoye », parrain de Gabrielle Bussillet, 31 juillet 1671. — F° 59 v°, mariage de François de Bussillet, escuyer, sieur de Baronnat, avec Antoinette Chollet d'Anse, « est à notter que pendant lad. bénédiction nuptialle trois enfans desd. s^rs espoux sont demeurés soubz la chappe, sçavoir Marianne, Anne et Baltazard, lesquels lesd. espoux ont dict et déclarez estre leurs véritables enfans soubs les promesses toutteffois qu'ils s'estoient faictes de se prendre en mariage, laquelle prétention ils n'ont peu mettre à exsécution pour lors, attandu que quelques hayneux avoient détourné m^re François de Bussillet, père dud. s^r espoux, d'y donner son consentement, si bien que pour ne point chocquer l'authorité de feu mons^r sond. père, par le grand respect qu'il luy portoit, il a différé jusques à présent de requérir lad. bénédiction nuptiale... », 17 août 1670. — F° 72 v°, « Ponthus-François de Foudras, escuyer, seigneur de Foudras », 9 août 1674. F° 86 v°, « Gabrielle Charrier, vefve de Jean-Baptiste de Bourg, escuyer, seigneur de Trezette et de La Rigaudière », 23 juillet 1677. — F° 87 v°, « Arnaud Choignard, bourgeois de Lyon et picqueur au second vol pour milan dans la grande faulconnerie du roy », 15 août 1677. « Charles Minet, escuyer seigneur de Verpré, Maizé, etc. », 11 septembre 1677. — F° 111, « Charle Minet, seigneur de Mese et Fleuri », 6 janvier 1686. — F° 116, « Alexandre-Joseph de Nagu, marquis de Varenne, mestre de camp de cavallerie », 29 février 1688. — F° 158, « Marie de Thélis, dame des Garest et d'Ars », 15 janvier 1696. — Registres parafés par Mignot (1690, 1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1026 (GG 3.) — In-4°, 20[illegible] feuillets.

1700-1756. — Actes dressés par les curés Bonnefoy (1700-1712), Castagne (1712-1734), Riberolle (1735-1756) ; les vicaires Chalier (1725), Pastural (1735), et Castin, curé d'Arnas, Dumeynel, Brunet, Sappey, Manet, Deroche, Grand, etc. — Ff. 1, 43, 56, 72, 73, 78, 96, 104, 128-120, 139, 143, 166, 170, 189, 190, 198, 202, 206, blancs. — F° 123, usé sur les bords ; f° 125, échancré en tête, usé au bas ; f° 175, lacéré à droite ; ff. 203-206, usés sur les bords. — F° 18 v°, « Balthesar de Barlaimont, escuyer, sieur de Trotebas », 16 avril 1703. — F° 83 v°, Claude-Nicolas Mabiez, écuyer, s^r de Malleval », 20 juillet 1718. — F° 97, « Louis de Garnier des Garets, chevalier, seigneur de Pertuis, Colombier et autres places, capitaine au régiment de Champagne », 1 mai 1723. — F° 127, « Veu et trouvé en règle à Saint-Jullien, dans le cours de nostre visitte, le 10e de septembre 1737. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 133 v°, « Nous, Jean Riberolle, prêtre, curé de St-Jullien, avons fait la bénédiction de la cloche, après avoir obtenu la permission de M^r l'abbé de La Garlay, vicaire général de monseigneur l'archevêque, son parrain a été m^re Joseph Aroud, chevalier, marquis seigneur de St-Jullien et autres places, et maraine dame, dame Marie-Françoise de La Grange des Garest, présent m^re Louis des Garets, chevalier, seigneur de Colombier et autres places, capitaine au régiment de Champagne, m^re Eleonord des Garest, s.-officier au régiment de Bourbonnois, m^re Jacque-Charles-Louis Ternaire, m^re François Aroud. DU PERTUIS DESGAREST, AROD DE MOMMELAS, DESGAREST, TERRENEYRE, AROD DE MOMMELAS, RIBEROLLE, curé », entre le 28 septembre et le 11 octobre 1738. — F° 157 v°, « Vu dans le cours de notre visite de St-Jullien, ce 30 juillet 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. DU BREUIL, secrétaire commis ». — F° 172 v°, « Jean-Louis de Foudras, marquis de Foudras, seigneur des Creux ?, Beaulieu, Flury, Florette et autres places ; Barthélemy des Garest, seigneur de La Côte ; Barthélemy des Garest, seigneur de Mons », mariage dans la chapelle du château du Colombier, mars 1748. — Registres parafés par Terrasson (1700-1702, 1704-1717), Mignot (1718, 1720, 1723, 1725, 1727, 1730, 1738, 1742-1745), Janson (1739-1741), Noyel (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1756).

E Suppl. 1027 (GG 4.) — In-4°, 207 feuillets.

1757-1792. — Actes dressés par les curés Riberolle de La Roche (1757-1784), Bizet (1784-1792) ; les vicaires Charra (1770-1771), Veillas (1776-1783), et de Castillon,

vicaire général; Morin, curé de Denicé. — Ff. 4, 16, 21, 22, 58, 63, 64, 72, 78-80, 86, 87, 95, 102, 103, 111, 112, 121, 125, 150, 181, 189, 197, 205-207, blancs. — F° 8, « Pierre-Joseph de Leydet, seigneur marquis de Sigoyer, lieutenant de vaisaux du roy, demurant dans la ville de Sisteron, fils de feu Pierre de Leydet, chevalier, seigneur, marquis de Sigoyer, baron de Roumoulle; feu François-Claude-Eléonor Dulieu, chevalier, seigneur de Chenevoux, Bussière et autres places; Jacques Tobie de Bourk, chevalier, seigneur de La Rigodière; Laurent Planelli de Mascranny de La Valette, chevalier, baron de Maubec, seigneur de Charly, Lavalette et autres places », 29 novembre 1758. — F° 29, « Claude de Gayand, seigneur de La Roche, ancien capitaine au régiment de La Tour », 26 juin 1762. — F° 32 v°, « Louis de Garnier des Garets, seigneur de Colombier et autres places, ancien capitaine au régiment de Champagne », 29 juin 1763. — F° 43 v°, « Belese Arod de Montmelas, marquis de Montmelas; Mari-Térèse de Foudras; messire des Garets, colonel du régiment de Bourbonnois », 3 février 1766. — F° 47, « Jean de Garnier des Garets, prieur de St-Laurent; Louis de Garnier des Garets, seigneur du Pertui », 6 janvier 1767. — F° 65, « Ce jourdhuy mardy, 6e février 1770, nous Jean Riberolle, curé de St-Jullien, avons accepté la commise faitte de notre personne pour procéder à la bénédiction de la chapelle que nous avons fait construire dans notre château de La Roche, susditte parroisse, lad. commise en datte du 16 may dernier, signée de M. de Navarre, vicaire général de ce diocèze et contresignée de Benis (*sic*), secrétaire, en conséquence avons procédé à la bénédiction de lad. chapelle sous le vocable de St-Jean-Baptiste, suivant et conformément aux formalités prescrittes par le rituel de ce dioceze, en présence et assisté de mres Joseph-Louis Arod, curé de Blacé, de Ennemond Dujat, religieux capucin, Esprit Heroude, aussy curé de Mommelas, qui ont signés avec plusieurs autres. RIBEROLLES DE LA ROCHE, curé; AROD, curé de Blacé; HEOUDE, curé; fr. PASCHAL DUJAD, cap.; le comte DES GAREST, brigadier des armées du roy, commandant de la citadelle de Strasbourg; comtesse DES GARETS; AROD, chevalier; la marquise DE FOUDRAS; DE MONTMELAS; DES GAREST, doyenne du chapitre de Sale ». — F° 75 v°, « Jean Maritz, chevalier de l'ordre de St-Michel, inspecteur général des fonderies de France, mareschal de camp en Espagne, seigneur de La Rigodière », 17 juin 1771. — F° 83 v°, « Eleonor de Garnier, comte des Garests, seigneur du Colombier; Denis-Joseph Godefroy, écuyer, seigneur de Maillat, conseiller du roy, directeur et garde des archives de la chambre des comptes de Lille, » son beau-frère, 24 août 1772. — Ff. 88, 91, ondoiement dans la chapelle du château de Colombier; Alexandre-Emmanuel-Joseph de Lalande; Françoise-Louise de Garnier, marquise de Foudras-Courcenay; Marguerite-Aimée Denis de Cuzieu, marquize de Montmellas », 23 avril 1773.— F° 120, « Nous avons fait la cérémonie de la bénédiction de la grande cloche de cette paroisse, en présence des témoins soussignés, le 10 aoust 1778, elle a été nommée Catherine-Eleonor, par messire, messire Eleonor de Garnier, comte des Garest, brigadier des armées du roy, commandant de la citadelle de Strasbourg, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et demoiselle mademoiselle Catherine-Claudine Araud de Montmelas, qui ont signés, de ce enquis et sommés. La cloche nommée Jeanne-Marie a été bénitte le 1er septembre 1778, par moy soussigné, elle a été nommée par sieur Jean Duchamp, habitant et demoiselle Jeanne-Marie Berrujon, femme de Julien Gigean, aussi habitant, en présence des témoins soussignés ». — F° 204 v°, « Fait et clos ce 30 décembre 1792, J. Gigean, officié municipal ». — Registres parafés par Jacquet (1757-1760, 1762, 1770), Roland (1761, 1763-1765, 1767), Cusin (1766, 1769, 1771), Clerjon (1768), Gesse (1772-1775), Guérin (1776-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-JUST-D'AVRAY

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Église sous le vocable de Saint-Just, archiprêtré de L'Arbresle; cure à la collation du chapitre de Saint-Just, puis de l'archevêque; élection de Villefranche, justice du Bessey.

E Suppl. 1028 (GG 1.) — In-4°, 205 feuillets.

1660-1705. — Actes dressés par les curés Boyronet (1661), Retournel (1662-1673), Sargnon (1673-1705); les vicaires Retournel (1660-1662), J.-B. Villon (1670), et Pradel, curé de Saint-Apollinaire, Espinasse, Delacolonge, Gonon, Dusablon, Quétan, Sandrin, Chevrot, etc. — Ff. 31, 48, 62, 63, 76, 81, 82, 84, 112, 172, blancs — Ff. 1-6, baptêmes 1660-1662; f° 7, mariages et enterrements 1666; ff. 8-30, baptêmes 1662-1670; ff. 42-32, mariages et enterrements 1661-1670; f° 36, baptêmes de 1662; f° 43, baptêmes 1670; f° 44, baptêmes 1664; f° 45, mariages et enterrements 1671; ff. 40-47, baptêmes 1671; ff. 50-51, baptêmes 1671-1672; f° 52, mariages et enterrements 1672; f° 53, baptêmes 1672;

fo 54, mariages et enterrements 1673 ; ff. 55-56, baptêmes 1672 ; ff 58-57, mariages et enterrements 1673 ; ff 59-64, baptêmes 1673-1674 ; ff. 65-66, les trois actes 1674 ; fo 67, mariages et enterrements 1674 ; ff. 68-212, les trois actes 1675-1705. — Fo 8, « *Sit nomen Domini benedictum*. L'an 1662 et 30e jour du mois d'avril de lad. année, j'ay pris possession de la cure de St-Just-d'Avrey, apprès y avoir demeuré vicaire deus ans, laquelle m'avoit esté remise par messire Hugues Boyronet, curé dud. lieu. Dieu vueille que ce soit pour le salut de mon âme. Retournel, curé dud. St-Just ». — Fo 23, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de St-Just d'Avrey, tenus par mre Thomas Retournel, curé dud. lieu, à la visitte, ce 19e septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — Fo 27, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes de la parroisse de St-Just d'Avrey, à la visitte, ce 2 septembre 1669. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — Fo 30, « Gabriel Chermette, sieur de St-Maurice, bourgeois de Lyon », 26 octobre 1670. — Fo 49, « Au nom de Dieu. Amen. Je soubzsigné Jacques Michon, notaire de Sainct-Just d'Avrey, cedde, quitte, transporte et remetz et prometz maintenir et faire valoir à messire Hugues Boironnet, bachellier en saincte théologie, prebstre, curé dud. St-Just, présent et acceptant, assavoir la pension annuelle perpétuelle et fontière de trois livres t. à moy deue par Jean Desplaces et Jeanne Chanet Cottinet, sa femme, héritière et donnataire de Françoyse Chauni, vefve Guilaume Chanet-Cottinet, vivant laboureur dud. St-Just, pour le recouvrement de laquelle luy sera baillé extraict du contract de création de lad. pension receu Gonnet, nottaire royal, le 8e juillet 1653 et c'est à la charge et condittion que icelluy mre Boironnet sera tenu, ce que faire il promet, de dire et célébrer les sept messes heucaristialles en l'autel et chapelle Nostre-Dame du Mont Carmel, les jours mentionnés par led. contract qui sont les cinq vigilles des principalles festes de la Purification, Annonciation, Assumption, Nativité et Conception de la très sacrée et glorieuse Vierge Marie et les deux vigilles des festes des glorieux sainctz Jacques des mois de may et juillet, suyvant mon intention. Faict ce 29e avril 1660. J. Michon, Boyronet, curé susd. Honneste Pierre Chevrot, marchand dud. St-Just, comme ayant droit de feu mre Philbert de la Font, juge de Chamellet, par contract du 18e novembre 1626, receu Guillelmin, nre royal, doit annuellement un demy bichet froment, mesure de Chamellet, à cause de son tombeau au fond de l'esglise parroissiale dud. St-Just, moyennant lequel demy bichet froment, Mr le curé est tenu de dire touttes les dimanches un *Salve regina* avant la célébration de la ste messe sur ledit tombeau pour le salut des âmes destenues dans les flammes du Purgatoire. Chivrot ». — Fo 83, « Ce jourd'huy 5e septembre 1677, apprès avoir publié les lettres monitoires, par trois divers dimanches consécutifs, au prosne de la messe parroissiale, obtenue par sr Jean de la Garde, procureur d'office de Chambost, de mr Morange, vicaire général. C'est présenté ce jour susd. Jean Dupuys, aagé de 18 ans, qui a déclaré que le jour de st Pierre et de st Paul, deux heure de nuict, il entendit un grand bruit dans le sentier de la Foulieuse, mais qu'il n'a peut cognoistre, ny discerner ceux qui le faisoient, à cause de l'obscurité de la nuit, qu'il a aussy ouy dire à la femme de Villiard, que le granger de la Fouilleuse avoit pris un voleur et qu'il l'avoit bien battu, et a dit ne sçavoir autre chose et n'a signé sa desposition pour ne savoir de ce enquis. Le même jour que dessus, s'est présenté Claude Guilliard, laboureur, aagé de quarante ans, qui a dit que Claudius Juerin, dudit St-Just, luy a dit que c'estoit le grangier de la Fouilieuse, qui avoit tué cet homme et que c'estoit une femme qui luy avoit dit qui l'avoit veu de sa fenestre et mesme que Pierre Obord luy avoit dit chez Girodon, que le chapeau de cet homme tué c'estoit treuvé dans le bled de la Foulieuse, et a déclaré ne savoir autre chose et n'a signé pour ne sçavoir de ce enquis. Le mesme jour que dessus, c'est présanté Jean Colliet, grangier à la Terrasse, qui a déclaré que Guillaume Bitad luy a dit que c'estoit le grangier de la Foulieuse et les deux musnier qui avoient tué cet homme et que Mr de Longeval le luy avoit dit et a déclaré ne sçavoir autre chose, et n'a signé pour ne sçavoir, de ce enquis. Ce jourd'huy 9e septembre 1677, s'est présenté sr Claude Proton, marchand de St-Just d'Avrey, aagé de 15 ans ou environ, lequel a déposé que le lendemain de st Pierre et st Paul, un nommé Jean Béroud luy dit qu'il s'estoit battu avec un voleur, et led. Proton alors luy dit : « ha misérable, qu'as-tu fait ? Peut-être ce sera avec celuy que l'on a trouvé mort » et led. Bérod luy répondit qu'il ne luy avoit pas donné grand coupt, et led. Proton a déclaré ne sçavoir autre chose, et n'a signé pour ne savoir, de ce enquis. Deslivré lesd. despositions à sr Jean de Lagarde, procureur d'office de Chambost, ce 17e septembre 1667 ». — Fo 95 vo, 1678, « baptêmes 24, mariages 7, enterrements 11 ». — Fo 99 vo, 1679, baptêmes 24, mariages 2, enterrements 9. — Fo 101 vo, 1680, « baptêmes 15, mariages 3, enterrements 2 ». — Fo 106, « Jean de Saint-Priest, sieur du Susy », 2 juin 1682. — Fo 108, acte de dispense de publications de mariage, 25 novembre 1680. — Fo 111, « Pierre Guillard, sr de La Goutte, ancien trésorier de France, 4 novembre 1682. Claude de Vaurion, escuyer, sr dud. lieu, 17 septembre 1680. — Fo 118 vo, reconstitution d'actes de baptêmes. — Fo 133, « Ce jourdhuy 12 juin 1690, j'ay vu ces présens registres tenus en bonne forme par messire Claude Sargnion, curé de l'esglize de St-Just. Besson, curé et archip. ». — Fo 134, « Claude Dupuis, escuyer, seigneur de St-Just d'Avrey, lieutenant commandant la compagnie franche des portes de Lyon », 20 juin 1690. — Fo 187, « Nous avons veu ces présants registres tenus par mre Claude Sargnon,

prestre et curé dud. lieu, ce 25e aoust 1700. Besson, archip. ». — F° 205, « Camille de Bec, escuyer, seigneur de La Versonnière », 12 octobre 1704. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1705).

E Suppl. 1029 (GG 2.) — In-4°, 196 feuillets.

1706-1744. — Actes dressés par les curés Claude Sargnon (1706-1737), Sargnon (1738-1744); les vicaires Sargnon (1734-1738), Chaume (1741), et Chaume, curé de Saint-Apollinaire, Vaudrin, Jouve, Patel, Peillon, Arnaud, Crozier, etc. — Ff. 49, 184, 194, 196, blancs. — F° 64, troué au bas ; ff. 65-71, usés sur les bords. — F° 11 v°, « Veu faizan ma visitte, le présent registre, le 28° juin 1707. Desplasses, archiprêtre ». — F° 15 v°, « Jean Bissuel, sieur du chasteau de Ronno », 25 janvier 1708. — F° 31, « Nous avons visitté l'églize de St-Just, soubs le vocable dudict sainct, dans laquelle j'ay trouvé toutes choses en bon estat. A St-Just, le 20e may 1711. Desplasses, archiprêtre ». — F° 52, « Jean Bissuel, seigneur de Thizy », 4 septembre 1715. — F° 65 v°, « Veu le présent registre faizan ma visitte, et ce, le 4e octobre 1718. Desplasses, archip. ». — F° 83, « Claude Chermette, escuyer, sieur de Saint-Maurice et Reorges, gendarme de la garde du roy », 11 janvier 1724. — F° 86 v°, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 10e octobre 1724. Boxard, archip. de L'Arbrêle ». — F° 93 v°, même mention, 15 octobre 1726. — F° 102, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, le 30 may 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 133 v°, « Vu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 11 juillet 1735, Meyssonnier, curé de Theyzé, archiprêtre substitué de L'Arbresle ». — F° 181 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 27e novembre 1742. Bayard, archiprestre ». — Registres parafés par Terrasson (1706-1717), Mignot (1718, 1739, 1742, 1743), Janson (1737, 1738, 1740).

E Suppl. 1030 (GG 3.) — In-4°, 251 feuillets.

1744-1772. — Actes dressés par le curé Sargnon ; les vicaires Proton (1750), Girin (1755-1756), Ravarein (1760-1761), Sargnon (1762-1768), Berry (1769), Peillon (1770-1771), et Crozier, curé des Sauvages, Pastural, Proton, P. André, capucin, Giraud, etc. — Ff. 24, 38-40, 64, 123, 132, 169, 192, 193, 204, 216, 251, blancs. — F° 243, rongé au bas ; f° 247, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 46, « Veu et trouvé en état le second septembre 1749. Bayard, archiprêtre ». — F° 72 v°, « Louis Dugas, chevailler, seigneur d'Orliénas, Bois-St-Just et autres lieux, cy-devant capitaine au régiment de Picardy », 2 décembre 1752. — Registres parafés par Mignot (1744, 1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748, 1752, 1759, 1768), Jacquet (1749-1751, 1753-1758, 1760, 1762-1767, 1770), Roland (1761), Clerjon (1769, 1771).

E Suppl. 1031 (GG 4.) — In-4°, 276 feuillets.

1772-1792. — Actes dressés par les curés Sargnon (1772-1777), Gonon (1777-1792), Duplan (1792) ; les vicaires Peillon (1772-1775), Gonon (1775-1777), Hugon (1789-1791), Perrin (1792), et Sargnon, curé d'Ouilly, Denis, vicaire de Valsonne, Proton, Garel, Terlon, etc. ; Sargnon, Pivot, officiers publics. — Ff. 37, 38, 49, 50, 60, 61, 70-73, 85, 107, 115, 116, 127, 139-141, 154, 167-170, 172, 192-194, 204-206, 250-252, 263, 264, blancs. — En déficit registre de 1778. — F° 182, 1787, 40 baptêmes, 10 mariages, 29 enterrements. — F° 215, Jean-François Proton, maire de St Just d'Avray, 24 septembre 1790. — F° 262 v°, 271 v°, « Nous, chef de légion, avons arrêté et paraphé les présents registres, pour servir et valoir ce que de raison, à St-Just, le 6 may 1792, Goyne, chef de légion ». — F° 274 v°, « Ce jourdhui dimanche 11 novembre 1792, nous maire et officiers municipaux, nous sommes transportés chez monsieur Perrin, notre desservant, à l'effet de retiré les registres des naissances, mariages et enterrements, en vertu de la loi du 20 septembre 1792, qui l'ordonne ainsi et avons signé. Dumontet, maire ; Dumontet, officier ; Pivot, officier ; Chevrot, procureur ». — Registres parafés par Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1790), Roland (1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-LAGER

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Église sous le vocable de Saint-Léger ? archiprêtré d'Anse, cure à la collation du chapitre de Saint-Paul de Lyon, élection de Villefranche, justice de Saint-Lager.

E Suppl. 1032 (GG 1.) — In-4°, 241 feuillets (cahiers de formats divers).

1601-1659. — Actes dressés par les curés Sadot (1601-1627), Pressavin (1655-1659) ; les vicaires Royet (1639-1640), Morel (1649-1650), Monard (1650-1654), Pressavin (1654) et Giraud, vicaire de Charentay, Guyon, Montfernot, Combelaude, Hugues, Chabert, Testenoyre, Hugon, etc. — Ff. 138, 139, 152, 164-166, 170, blancs. — F° 1, usé, lacéré en tête à gauche ; ff. 46-54, lacérés en tête ; f° 95, lacéré à gauche, au bas ; f° 96, lacéré à droite. — Ff. 1-136, baptêmes de 1601-1627 ; ff. 141-150, baptêmes de 1639 1640 ; ff. 153-163, baptêmes 1649-1652 ; ff. 169-167, enterrements 1650-1652 ; f° 171, baptêmes de 1659 ; ff. 172-239, baptêmes de 1652-1659 ; ff. 216 v°-219, mariages de 1655-1656 ; ff. 240-244, enterrements 1655-1656. — F° 12, baptême célébré par le vicaire de Charentay, « à l'absance du curé qui est allé en pélerinage à monsieur St-Claude », 20 mai 1604. — F° 14, « L'on faict assavoir que m^e Françoys de Bussières, docteur en droictz, advocat en la séneschaulcée et siège présidial à Lyon, a transféré son domicille en lad. ville de Lyon, depuys le moys d'apvril de l'année dernière 1603, et y a baillé sa nommée, ce qu'il nous faict dénoncer, affin que n'en prétendiez cause d'ignorance. Signé Severt, procureur dud. s^r de Bussières. Je soubzsigné Claude Sadot, prebstre, curé de la parroisse de Sainct-Lagier en Beaujollois, certiffye à tous qu'il appertiendra que ce jourdhuy dimenche, 8e jour du moys d'aoust 1604, j'ay faict lecture du billet sus escript au prosne de ma messe perrochialle, dicte et cellebrée cedict jour à intelligible voix, du peuple estant illec assemblé pour ouyr le divin service à l'accoustumée, leur faisant deuement sçavoir la teneur dudict billet à ce que nul d'eux n'en prétende cause d'ignorance, et affin que ce soyt chose à laquelle l'on puisse avoir recours à l'advenir, tant pour le bien dud. s^r de Bussières, des siens, que autres qu'il appertiendra, ay faict entendre ausdictz habitans que j'enregistrerois led. billet et présente attestation au livre et registre batismal de la présente parroisse, pour y avoir tel recours que de raison, ce requérant Me Benoist Jandard, agent dud. s^r de Bussières. Faict les an, jour et lieu que dessus. SADOT ». — F° 17, « Aymé de Laye, seigneur dud. Sainct-Lager », 25 décembre 1604. — F° 29 v°, « Aymé de Cherdonet, escuier et seigneur de Sainct-Lagier », 29 avril 1607. — F° 47, « Françoys de Laurencin, prieur de Taluy ; Françoyse de St-George, dame d'Argigny ; George de Laurencin, escuyer, s^r du Vierre », décembre 1609. — F° 56 v°, « Loys de Viry, seigneur de Monternad ? », 20 mars 1612. — F° 81 v°, « Claude Masuyer, conseiller et secrétaire ordinaire de la chambre du roy, maistre des eaues et foretz pour sa magesté au pays de Beaujollois et général des monnoyes en Dombes ; Aymé Masuyer, seigneur de Tholle », 16 juin 1617. — F° 140, « Livre des actes bapthistaires de la perroisse de Sainct-Lagier, de l'année 1639 et 1640, receus par Anet Royet, vicaire. Apprès avoir esté robbé en lad. esglise, a esté randeu par la vefve Lorans ? Desvignie à m^re Pernet Monard, vicaire, le 3e febvrier 1652 ».

E Suppl. 1033 (GG 2.) — In-4°, 219 feuillets (cahiers de formats divers).

1659-1673. — Actes dressés par le curé Pressavin ; le vicaire Carrier (1661), et Dousson, vicaire de Charentay, fr. Antoine, franciscain, Puthod, Vignal, Richard, Delespinasse, Duchassin, Richard, etc. — Ff. 1, 35-38, 74-80, 86-94, 108-113, 116, 117, 119-124, 183-218, blancs. — Ff. 1-72, baptêmes 1659-1667 ; f° 73, mariages 1663-1664 ; ff. 81-83, enterrements 1663 1664 ; ff. 84-85, baptêmes 1667 ; ff. 96-107, baptêmes 1670-1671 ; ff. 114-115, mariages 1670 ; f° 118, enterrements 1670 ; ff. 125-182, les trois actes 1671-1673 ; f° 219 v°, baptêmes de 1673. — F° 10 v°, « Claude Chardonnay, seignieur et barron dud. St-Lager et Cercié », 10 août 1660. — F° 42 v°, « Claude Thibault, escuier, seigneur de Pierreu », 9 avril 1664. — F° 58, « Claude de Belleperche, escuier, seigneur de Chasseniolle ; Jacques du Rousset, escuier, seigneur de Durphé », 8 avril 1666. — F° 102 v°, « Jean-Marie Magnin, escuyer, s^r de La Carelle », Adrien-Nicolas de Chardonnet, escuyer, sieur de Salornay », 14 octobre 1670. — F° 129, « Benoist Jacquet, maistre d'escole dud. St-Lagier », 9 février 1671. — F° 142, « Jean de Damas, escuyer, seigneur de La Bastie, les Tours et La Pillonnière », 3 octobre 1671. — F° 149, « Luc de Brosse, escuier, seigneur de La Bruière ; Anthoine de Laye, baron

de St-Lagier et Cercié ; Lasard de St-Amour, escuier, seigneur de Foncraine et Villié », 14 février 1672.

E Suppl. 1034 (GG 3.) — In-4°, 250 feuillets.

1673-1699. — Actes dressés par les curés Pressavin 1673-1676), Barou (1676-1680), Vray (1680-1699) ; le vicaire de Mane (1680), et P. Louys, franciscain, Duchassin, curé de Cercié, Delespinasse, Daigueperse, Chastan, Descombes, Boyer, fr. Barthélemy, Jacquet, etc. — Ff. 3-5, 70, 71, 113, 135-141, 165-171, 182-187, 197-203, 210-215, 224-227, 248-250, blancs. — F° 32, « Anthoine de Chardoney de Laye, baron et seigneur de St-Lagier, Sarcyé, Brouillie, Salornay et autres places », 11 janvier 1678. — Registres parafés par Mignot (1681-1693, 1695), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1035 (GG 4.) — In-4°, 534 pages.

1700-1736. — Actes dressés par les curés Vray (1700-1714), Boscary (1715-1736), et fr. Joseph-Marie, franciscain, Jacquet, curé d'Odenas, Reverchon, Rainaud, fr. Arsène de Lyon, Delafont, fr. Philippe, fr. Donat, Revel, Drouet, Brac, etc. — Pages 47, 48, 203, 204, blanches. — P. 15, « Vu dans la visite, le 18 novembre 1700. Deville ». — P. 58, Marie de Belly, baronne de St-Lager, 2 décembre 1703. — P. 450, « Jean-Baptiste Milière, écuyer, seigneur de La Terrière ; Antoine Trollier, écuyer, seigneur de Poncié », 1 août 1732, — Registres parafés par Terrasson (1700-1715, 1717).

E Suppl. 1036 (GG 5.) — In-4°, 536 pages.

1736-1762. — Actes dressés par les curés Boscary (1736-1753), Coavoux (1753-1762) ; le vicaire Desvignes (1759-1761), et Dumas, curé de Chaufaille, Boscary, fr. Nicolas Gautier, C. Périer, Mazelly, Rochard, Coavoux, fr. Philippe Plotton, Desvignes, etc. — Pages 145, 146, 511, 512, 537-538, en blanc. — Pages 147-161, rongées au bas à droite. — P. 10, « Veu et trouvé en règle à Saint-Lager, dans le cours de nostre visitte, le 14 de septembre 1737. L'abbé de La Garlaye, comte de Lyon, vic. général ». — P. 69, « Jean-Aimé Berthelon, s[r] de Brosse, ancien procureur général au Parlement de Dombes ; François Jourdan, chevalier, seigneur baron de St-Lager, Cercier et dépendanses ; Guillaume Charrier, chevalier, seigneur de La Roche », 17 janvier 1741. — P. 124, « Antoine Trocu de La Croze, chevalier, seigneur du Bessey, marquis de St-Rambert-en-Bugey ; Louis de La Croze de Faramant », vicaire général, 24 septembre 1743. — P. 140, « Vu dans le cours de notre visite, ce 25 juillet 1744. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. Du Breuil, secrétaire commis ». — P. 381, « Vu dans le cours de notre visitte à St-Lager, le 20 octobre 1755. St-Aulbin, comte de Lyon, vic. général ». — Registres parafés par Janson (1737-1745), Novel (1746), Cusin (1747, 1748, 1755, 1757, 1761), Jacquet (1749-1754, 1756, 1758-1760), Roland (1762).

E Suppl. 1037 (GG 6.) — In-4°, 307 feuillets.

1763-1793. — Actes dressés par les curés Coavoux (1763-1783), Jolivet (1783-1792) ; les vicaire Mongirod (1770-1771), Jolivet (1772-1783) ; l'officier public Nesme (1792-1793), et Perrier, curé de Cercié, Durand, curé de St-Jean-d'Ardières ; f. Angélique Durieu, capucin ; Coavoux, ancien curé ; Crozet, Bony, Pradier, Craponne, etc. — Ff. 57, 171, 188, 200, 219, 254, 284, blancs. — F° 21 v°, « Nicolas, comte de Ty de Milly, chambellant actuel, colonel en pied et adjudant général de S. A. S. monseigneur le duc raignant, prince de Wertemberg et de Tek, seigneur de La Bruyères en Beaujolois, fils de Claude-Louis de Ty de Milly, chevalier, seigneur de Les Bruyères, Neureux? et autres lieux ; feu Jean-Aimé Bertholon de Brosse, écuyer, ancien procureur général au Parlement de Dombes, mari de Marianne Jourdan, dame et baronne de la terre de St-Lager, Cercié et dépendances, veuve en 2[e] noces de Laurent Mignot, chevalier, seigneur de La Martizière ; René d'Affaux, seigneur de Glatta », 21 novembre 1764. — F° 76 v°, « Jean Constantin, seigneur de Chanay, Dorches, Surjoux, L'Hôpital, Montarslier et Viriginin », 24 janvier 1769. — F° 261, « Antoine de Laroche, seigneur de Laissus ?, 20 septembre 1788 ». — F° 305, « Arrêté et clos par nous, maire et secrétaire greffier, ce 17 novembre 1792. Laplanche, maire. Nesme, secrétaire greffier. Ce jourdhuy, 21 novembre 1792, nous, maire, déclarons au greffe de la municipalité, où ont estés déposés les registres courans, que dimanche dernier, 18 du courans, la commune s'est assemblés à l'effet de renouveler la municipalité, en conséquence des décrets ; on est point parvenu ledit jour et le lundi suivant à compléter les nomminations et on a peut parvenir non plus à nomer l'officier public pour constater l'état civil des citoyens, en conséquence, nous avons requis le secrétaire-greffier de procéder à l'acte de nessance d'un fils qui nous est né aujourdhuy. Laplanche, maire. Nesme, secrétaire-greffier ». — F° 306 v°, « Le directoire du district de Villefranche ne nous a pas fait tenir nos registres prêt pour le commencement de l'année 1793, on a été obligé d'inscrire

les actes sur celuy de l'année dernière 1792 ». Suivent deux actes de 1793. — Registres parafés par D. Roland (1763, 1764), Jacquet (1765, 1766), Vaivolet (1767, 1768, 1770, 1771, 1776-1783), Clerjon (1769), Bertand (1772), G... (1773-1775), Guerin (1784-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-LAURENT-D'AGNY

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Eglise sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre [illegible]; élection de Lyon, justice de Saint-Laurent-d'Agny.

E Suppl. 1038 (GG 1.) — In-4°, 197 feuillets.

1678-1708. — Actes dressés par les curés Dangers (1678-1700), Chorel (1700-1703), Dupré (1703-1708); les vicaires Langlois (1690-1691), Albert (1693-1694), Daunay (1695), Viarlon (1695), Deleuze (1695), Jeamme (1696), Accarel (1697-1703), Daurelle (1703), Pascal (1704), Lardy (1704), Bouttet (1705), Berlye (1705-1708), Dussel (1708), Rouget (1708), et fr. Mathieu, récollet de St-Genis, Devauzelle, Ranc, Bouvier, fr. Jean-Marie, récollet, etc. — Ff. 4, 8-10, 27-31, 47, 65, 76, 77, 95, 105-107, 117, 127, 136, 137, 196, 197, blancs. — En déficit registres de 1683-1689. — F° 15 v°, « Antoine Giraud, s^r du Garay, advocat en Parlement », 23 novembre 1690. — F° 69 v°, « Le 29e avril 1697, je soubsigné, m^re Charles Danger, curé de St-Laurent et St-Vincent-d'Agnis, ays bénis la seconde cloche du clocher dudit St-Laurens, souz le vocable dudit St-Laurens et de St-Pierre martir. Laquelle est dattée de l'année 1673. Ladite bénédiction a été faite ensuite de la permission de m^gr l'archevêque. Le parrain est m^re Camille de Gangneres, chevallier, seigneur comte de Souvigny, Viricelle et autres lieux, premier chambelland de son altesse royalle monsg^r fils de France, frère unique du roy ; et la marraine, dame Madelaine de Vanniny de St-Laurens, dame en toute justice dud. St-Laurent et St-Vincent-d'Agnis, et v^e de m^re Jean de Gangneres, chevallier, seigneur comte dudit Souvigny, lieutenant général des armées du roy. Ladite dame a signé et ledit seigneur de Souvigny n'a peu signer, à cause de son indisposition de veüe, ainsy qu'il a déclaré. Fait en présence de m^re Matieu Lapierre, prestre de Meximieux, m^re Pierre Accarel, prêtre et vicaire audit St-Laurent, François Guinand, ... de soye à Lyon et m^re Pierre Dugueyt, praticien de St-Antesme en Auvergne, tesmoins quy ont signé. LAPIERRE, prebstre ; ACCAREL, F. GUINAND, DANGER, DUGUEYT ». — F° 119, « Marie-Magdelaine de Vanigny de St-Laurent, comtesse douairière de Souvigny et dame en toute justice de St-Laurent et St-Vincent-d'Agnis », 17 janvier 1702. — Registres parafés par de Seve (1692), Roubille (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1708).

E Suppl. 1039 (GG 2.) — In-4°, 231 feuillets.

1709-1727. — Actes dressés par les curés Dupré (1709-1724), Bonnafoux (1724-1727); les vicaires Rouget, Bussy (1709), Mathieu (1710-1711), Théoleyre (1711-1712), Allizond (1713-1714), Isnard (1714), Chalier (1715-1716), Isnard (1717-1718), Duprat (1718-1727); et Plaignard, prêtre commis, fr. Archange, Favier, fr. Ferréol, récollet, fr. Charles, fr. Valérien, récollets, Chalier, Caillat, etc. — Ff. 16-20, 44-46, 66, 74-76, 85, 86, 95, 96, 106, 130, blancs. — Lacune du 9 juin 1719 au 4 mai 1720. — F° 57, « Je, prêtre soussigné, desservant la paroisse de St-Laurent et St-Vincent-d'Agnis, dans l'absence de M^r le curé, ay commencé à écrire les actes de lad. paroisse sur le présent livre, le 2e jour du mois d'octobre 1712, auquel jour je fis un enterrement dont est l'acte suivant. PLAIGNARD, prestre, vice-gérant de M^r le curé ». — F° 120 v°, « Arresté dans la visite généralle de monseigneur François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, par moy son vicaire général, à St-Laurent-d'Anis, ce 12e septembre 1718, LACROIX, vic. général ». — F° 180, « Je souz signé, docteur en théologie, custode de Ste-Croix de Lyon, seigneur décimateur, curé de la parroisse St-Laurent St-Vincent d'Agni, certifie avoir bény, ce jourd'uy 21 novembre 1723, dans l'église parroissiale dud. St-Laurent, suivant la permission que j'en ay de m^gr l'archevêque de Lyon, la 3e cloche de lad. parroisse, en datte de la présente année, souz le vocable de Ste-Françoise ; son parrein a esté noble Charle de Sainte-Luce, pluz ancien président en l'élection du Lyonnois ; sa marreine, mademoiselle Françoise de Gannière de Souvigny, fille légitime de m^re Camille de Gannière, chevalier, comte de Souvigny, seign^r dudit St-Laurent et St-Vincent, en présence dudit seign^r comte, de monsieur son filz, capitaine au régiment de Vaucour dragon, de monsieur Desgoutte, seigneur de La Salle, de monsieur son filz, officier au régiment royal artillerie, de

messieurs Saulnier, deux frères, l'un l'autre capitaines au régiment Poitou infanterie, témoins qui ont signez avec le parrein et la marreine, excepté ledit seign. comte de Souvigny, quoy qu'il le sache, mais ne pouvant à cause de sa cécité connue. Françoise de Gangnières de Souvigny ». — F° 194 v°, « Je soussigné, prêtre et curé de St-Laurent et St-Vincent Dagnis, certifie que les deux feuilles de papier timbré sur lesquelles sont écrites des actes mortuaires et des baptêmes doivent avoir foy en justice, lesdittes feuilles n'ayant servi que dans l'espace de la résignation de m^tre^ Antoine-Joseph Dupré, jusques à la prise de possession de m^re^ Michel Bonnafoux, les vuides desdittes feuilles ayant été rayées par le soussigné, ce 12 novembre 1724. Bonnafoux, curé » — Registres parafés par Terrasson (1709-1717).

E Suppl. 1040 (GG 3.) — In 4°, 250 feuillets.

1727-1755. — Actes dressés par les curés Bonnafoux (1727), Lambert (1728-1755); les vicaires Duprat (1727), Coste (1727-1735), Remougin (1743), Bardet (1744), Mellière (1745-1746), Bouchet (1747), Duchon (1747-1748), Gillier (1748-1751), Mouret (1749), Beyle (1750), Ratton (1751-1752), Michallon (1752-1755), et Fouquet, prêtre, Bégule, fr. Pierre de Vauray, capucin, fr. Stanislas Bosse, récollet, fr. Valérien de Bourg, capucin, Bernard, Javelle, Fay, Dupon, etc. — Ff. 71-112, 127-132, 140-142, 149-153, 169, 170, 185, 186, 194-198, 209-216, 230-334, 241, 242, 250, blancs. — F° 1, lacéré au bas, à gauche; ff. 119, 187, lacérés au bas. — Lacune du 21 février 1735 au 31 décembre 1742. — F° 40, « Jean Desgoutes, écuyer, chevalier, seigneur de La Rontalonière », 2 décembre 1730. — F° 57, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Laurent-d'Agnis. Le 3° aoust 1733, nous soussigné, archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Laurent-d'Agnis, où après avoir visité et adoré le Très-Saint-Sacrement, renfermé dans un ciboire en bon état, avons trouvé les fonds baptismaux, le cimetière, les ornements, linges nécessaires pour le service divin et les vases sacréz en bon état, le rétable du maître autel, pauvre, néanmoins en bon état, la chapelle de Saint Antoine, mal ornée, celle de la Sainte-Vierge, suffisamment ornée. Il y a dans l'église une image de la Sainte-Vierge, qui est habillée contre les ordonnances, et avons ordonné de l'ôter. Comme nous avons remarqué que le clocher et la nef ont leur couvert en mauvais état, ce qui expose les clocher et nef à tomber bientôt en ruine, nous avons ordonné qu'on y fera incessamment les réparations nécessaires, au dépens de qui il appartiendra, de même qu'au pavé de l'église, qui est en très mauvais état, et que le confessional, qui est placé à la porte de l'église, vis à vis le bénitier, sera réparé et posé ailleurs dans un lieu convenable. Et sur la requête dressée par les habitants de lad. paroisse et présentée à Mgr l'archevêque, aux fins d'obtenir que la messe de paroisse se dise les jours de dimanches et festes de l'année, en été à *six* heures du matin, et la seconde à neuf; en hiver, à huit heures la première et la seconde à dix ; nous avons ordonné, du consentement de M^r^ le curé, que lesd. deux messes se célèbreront ausd. jours de festes et de dimanches aux heures cy-dessus marquées ; et à l'égard de l'ordonnance des réparations cy-dessus nécessaires et pressantes, notre ordonnance sera publiée pendant trois dimanches consécutifs, au prône de la messe paroissiale, afin qu'on n'en ignore. Fait aud. St-Laurens, par nous, archiprêtre soussigné, les jour et an que dessus, en présence de m^re^ Claude Lambert, curé de lad^e^ paroisse, m^re^ Pierre Coste, son vicaire, et des habitans soussignez, assemblez au son de la grosse cloche que nous avons fait sonner pour les réunir. Laucert, curé. Coste, vic. François Boyron. Jean Bonnand. Benoist Escoffier. Jean Montallaz. Vincey. Giernat. G. Desverneys, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant ». — F° 167, « Vu, bon et approuvé en cours de visite, par nous vicaire général, ce 9e septembre 1748. Montjouvent, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général Latour, secrétaire commis ». — F° 179, « Ce jourd'huy dimanche 11e janvier 1750, ayant avertis dans le prosne de notre messe parroissiale, les habitans de notre parroisse de St-Laurens-d'Agnis, de s'assembler après les vespres dudit jour, pour parvenir à l'élection d'un nouveau luminier, ce que lesdits habitants auraient fait au son de la grosse cloche et après un examen fait, il nous auraient présenté Antoine Mulatier, habitant au lieu de St-Vincent, dans ladite parroisse de St-Laurens-d'Agnis pour faire les fonctions de luminier de laditte parroisse de St-Laurens-d'Agny pendant deux années de suite, ce que nous aurions acceptés avec plaisir ensembles avec lesdits habitans, aux conditions que ledit Mulatier entretiendra les autels décemment de cire, fera blanchir tous les linges proprement, et pour ce qui regarde les aubes fines et surplis fins avec les corporaux, ledit Mulatier les fera blanchir dans la ville de Lyon, comme ils ont étés blanchis cy-devant, n'ayant point de blanchieurs dans cette parroisse, pour le sçavoir faire ; rapiécera tous lesdits linges et autres ornements quelconques, et à cette considération, nous ensembles avec lesdits habitans, consentons et donnons pouvoir audit Mulatier de recevoir tous les revenus appartenant à laditte fabrique, d'en affermer les fonds terrains et se faire payer de tous les débiteurs à laditte fabrique, en foy de quoy nous avons signés ledit jours et an que dessus, et rendra compte au bout de son administration. Benoist Escoffier. François Rajay. Benoit Thévenet. Escoffier. Anthoine Mercyer. Guillaume Vincent. Jean Chavassieux.

François Gouttenoire, Antoine Escoffier, J.-B. Morel, Antoine Danger, Lambert, curé ». — Registres parafés par Pupil (1743-1745, 1747-1755), Charrier (1746).

E Suppl. 1041 (GG 4.) — In-4°, 276 feuillets.

1756-1773. — Actes dressés par les curés Lambert (1756-1757), Bourbon (1757-1773) ; les vicaires Michallon (1756), Girin (1756-1757), Buffard (1759-1768), Cayla (1768-1773), et Condamin, curé de Mornant, Berger, Morand, etc. — Ff. 8-10, 19, 20, 49, 50, 70, 80, 91, 92, 107-112, 130, 131, 149, 150, 166-172, 184-192, 209-212, 227-232, 246-248, 261-276, blancs. — F° 31, laceré au bas à droite ; f° 41, pourri à gauche ; f° 42, troué dans le bas ; f° 61, laceré au bas à droite ; ff 81-88, 233, troués au bas. — F° 14, « Parraphé à la forme de notre ordonnance, ce jour 18e juillet 1757, qui est le lendemain du jour du décès de Mre Lambert, curé. Rambaud, châtelain ». — F° 14 v°, enterrement de « Claude Lambert, curé, prieur de St-Vincent et de St-Laurent-d'Agnis », 18 juillet 1757. — F° 145, « Jean-Baptiste Flachat, conseiller en la cour des monnoies, sénéchaussée et présidial de Lyon », 6 octobre 1767 ». — Registres parafés par Pupil (1756-1766, 1768-1770), Charrier (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E Suppl. 1042 (GG 5.) — In-4°, 289 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Bourbon (1774-1788), Bolland (1788-1792) ; les vicaires Cayla (1774-1781), Mas (1782-1784), Vauthern (1784-1788), Bolland (1788), Peyzaret (1788-1791), et Girard, curé de Chaponost, Ratton, chapelain de Taluyers, Bourbon, ancien curé. — Ff. 16, 30-32, 48, 62-64, 73-80, 92-95, 109, 110, 122, 136-138, 150-154, 169, 170, 181-186, 198-201, 215-217, 232, 248, 249, 262, 263, 277, 289, blancs. — F° 1, rongé au bas par l'humidité ; f° 17, échancré au bas à droite ; ff. 33-35, rongés au bas par l'humidité ; f° 49, échancré au bas à droite ; ff. 56, 57, rongés au bas sur le côté droit ; ff. 65, 66, 81, échancrés au bas à droite. Premier feuillet du registre de 1780 en déficit. — F° 27 v°, « Le vendredi 27 octobre 1775, en cours de visite j'ai vérifié le présent registre et l'ai trouvé en état. Gaudin, promoteur général subst. ». — F° 33 v°, « Claude Bourbon-Dumousset, écuyer ; Ysaïe Soubry, écuyer ; Jean-Baptiste Bourbon du Deaulx, écuyer », 9 janvier 1776. — F° 120 v°, « Pierre-François Gaugnières, chevalier de Souvigny, brigadier des armées du roi ; Pierre-Benoit-Joseph Desgouttes de La Salle, chevalier, ancien capitaine d'artillerie », 13 décembre 1781. — F° 190 v°, « Vérifié par nous, en cours de visite, ce 27 mai 1786, Lacroix de Laval, grand ob. vic. gén. ». — F° 233 v°, « La grande banière en damas cramoisy, aiant saint Laurent et saint Vincent peints en dorure, a été bénite solemnellement par mr Bolland, curé, le jour de saint Jean de la présente année 1789, elle a coutté 150 l., somme qui a été quettée dans la parroisse par mr Peyzaret, prêtre de Mornand, de présent vicaire audit St-Laurent. Peyzaret, vic. ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton

Église sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbé de Savigny ; chapelles de Saint-Bonnet-les-Places et de Sainte-Cécile de la Bourdelière, élection de Lyon (parcelle de Montchorier de l'élection de Montbrison) ; justices de Chamousset et de Saint-Bonnet-les-Places.

E Suppl. 1043 (GG 1.) — In 4°, 334 feuillets.

1625-1665. — Cahier 1, ff. 1-79, h. 0,205, l. 0,142m, actes de baptêmes de novembre 1625 au 30 janvier 1640, dressés par le curé Claude Drivon, docteur en théologie, bachelier en droit canon, archiprêtre de Montbrison, et les vicaires Marchand (1633-1634), et Allemand (1634-1640). — F° 3, « Noble Jehan de Villecheze. — F° 4, Jacques Guigou, apothicaire — F° 5, Jean Sparron, marchand boucher ; Claude Ducreulx, procureur ès cours de Lyon. — F° 6, Jehan Léonard, maître potier ; Jehan Sparron, hoste ; Pierre Ducreulx, tailleur d'habits à Brullioles. — F° 7, Florys du Sur, tisserand ; Laurent Marnat, dit Chivat, tailleur d'habits ; Jean Chevallier, tailleur d'habits. — F° 8, Geoffroy Bertrand, chapelier ; Loys Le Duc, charpentier. — F° 9, Jehan Ponthus, marchand canabassier ; Jehan Fayel, marchand tasneur ; Claude Dalier, praticien et greffier commis en la jurisdiction ordinaire dud. lieu. — F° 10, Claude Droy, tasneur ; Benoist Marnat, marchand, hoste ; Jehan Dalier, notaire royal dud. lieu et lieutenant de juge de St-Bonnet-les-Plasses, Bouchalas et La

Roche. – F° 11, Jehan Micollet, futeynier ; Jehan Delachenal, chapellier ; Jehan Bury ? marchant tasneur ; Robert Morinier, opérateur ? ; Pierre Sève, courdonnier ; Jehan Hurain, macon à Lyon. — F° 12, Olivier Jaquemetton, marchand canabassier ; Jehan Broallier, notaire royal de Ste-Foy-l'Argentière et chastellain dud. lieu ; Jehan Malet, bourgeois etcytoien de Lyon, a été aud. lieu à cause de la maladie contagieuse (janvier 1629) ; Pierre de Lestra, marchand futaynier de St-Clément-les-Plasses ; Jehan Ponthus, notaire royal de St-Clément ; Anthoine Ponthus, notaire ; Jean Terrasse, courdonnier » ; en marge, on lit : « parraffé ce XIIII janvier 1675, De Seve ». — F° 13, « Jehan Fontayne, tasneur ; Jehan Ponthus, marchand canabassier ; Jehan Ponthus, notaire royal de St-Clément-les-Plasses et chastellain de Chambaust, peu après ». —F° 14, « Pierre Thollin, boulangier ; — f° 15, Jehan Sparon, marchand bouchier, Bénigne Salpetier ?, tailleur d'habits de Lyon ; Alphonse de Chasteluz, notaire royal de Ste-Foy-l'Argentière ; Antoine Jacquemetton, conseiller du roi et lieutenant de juge de St-Laurent ; Jehan Piney, dict Chappuys, charpentier ; Annibal Guillet, marchand drapier ; Benoist Marnat, marchand boucher ; Olivier Chappuys, notaire royal ; Jehan Sattin, marchand tasneur ; André Seyti, tailleur d'habits ; Jehan Terrasse, marchand tasneur. — F° 16, Jehan Assadaz, courdonnier ; Jehan Clergeon, bastier ; Jehan Marion, commissaire des tailles de Montchorier ; Jehan Broy, tisserand. — F° 17, François Bonier, tisserand ; Barthélemy Micaud, courroyeur ; — f° 18, Marc Raze, précepteur d'eschole ; Jehan Fayet, laboureur ; Anthoine Cognier, tisserand ; Olivier Jacquetton, canabassier ; Ennemond Guigou, apothicaire de St-Symphorien-le-Chastel. — F° 19, Jehan Sattin, tasneur ; Le Duc, charpentier ; Du Sue, tisserand. — F° 20, Gabriel Vial, tailleur d'habits ; Guillaume Sattin, tisserand ; Guillaume Assadaz, mareschal (novembre 1630). — F° 25, Anthoine Ponthus, notaire et lieutenant de juge de Saulzy-L'Argentière. — F° 27, Jacques Guigou, chrurgien. — F° 31, Pierre Demarets ?, notaire royal et procureur d'office de Courzieu ; Jehan Dalier, notaire royal et greffier de Chamosset ». — F° 33, Le 17 avril 1633, baptême « d'Antoinette, fille de Jacques Brunet de La Motte en Chansault en Dauphiné ». — F° 37,« Claude Rotaignon, fermier de La Bourdelière ; Pierre Dupré, juge au genier à sel de St-Symphorien-le-Châtel. — F° 38, Anthoine de Lheullion, notaire royal de St-Genis-L'Argentière. — F° 41, Antoine Jacquemetton, docteur en droit, juge de St-Bonnet et Bouchalas ; Jehan du Poyé, conseiller du roy, contrerolleur de ses finances à Lyon et chastelain de St-Symphorien-le Chastel. — F° 44, Jean Chazard, savetier. — F° 46, Jean de Là Roue, notaire royal et châtelain de Ste-Foy-les-Lyon. — F° 47, Anthoine Dubois, sergent royal. — F° 52, Charmet, lieutenant de Monsieur de Risière, dans le régiment de Lyonoys, commandé par Monsieur le chevallier d'Allincourt. — F° 54, Aymé Dalier, greffier de Ste-Foy-l'Argentière. — F° 60, Jean Bony, procureur d'office de Chamosset. — F° 61, Pierre Vialan, hoste au logis de La Bourdelière ; Claude Ferreys, greffier de Bessenay ; Jean Parisot, chevaulcheur, tenant la poste pour le roy, à Lion. — F° 65, Jacques Marchand, maistre d'hostel de Monsieur d'Antregues. — F° 67, Pierre Vallet, procureur d'office de Torenche, de la paroisse d'Auterivoire ; Anthoine Morize, laboureur au domaine de La Brefatière. — F° 75, Pierre Barot, m^e pâtissier (1639). — F° 79, mentions des décès de « Benoist Delachanal, chappelier ; Claude Chappuis, dit Albi, tisserand ; Benoiste Mayoud ; Laurent Assadaz, mareschal (11 décembre 1630-21 avril 1631) ».

Ff. 80-85, « Table des noms des baptisez contenus au 1 livre, despuis l'an 1626, jusques à l'an 1640 ». Parmi les prénoms on compte « 1 Alexis, 1 André, 2 Andrée, 7 Anne, 1 Annibal, 28 Antoine, 30 Antoinette, 2 Aymé, 2 Aymée, 2 Barthélemy, 6 Barthélemie, 8 Bénigne, 15 Benoist, 24 Benoiste, 1 Bonne, 5 Catherine, 1 Charlotte, 13 Claude, 21 Claudine, 1 Ennemond, 2 Ennemonde, 6 Estienne, 3 Estiennette, 1 Ferréol, 14 Florie, 3 Flory, 5 François, 16 Françoise, 2 Geoffroy, 4 Guillaume, 2 Guillemette, 1 Héléonor, 1 Henry, 1 Imbert, 5 Jacques, 84 Jean, 13 Jean-Baptiste, 78 Jeanne, 8 Laurens, 8 Laurence, 3 Louys, 5 Louyse, 2 Magdelene, 2 Marc, 1 Marguerite, 2 Marie, 1 Martin, 2 Matthieu, 1 Maurice, 5 Michel, 1 Michelle, 1 Nicolas, 1 Olivier, 6 Pernette, 4 Philippe, 1 Philippine, 22 Pierre, 1 Renée, 1 Robert, 1 Simonde, 4 Suzanne, 1 Vincent, 2 Ysabeau ».

Cahier 2, ff. 86-123, actes de baptêmes du 21 mars 1640 au 6 janvier 1645, dressés par le curé Drivon et les vicaires Durand (1640), et Allemand (1641-1644). — F° 86, on lit : « Incontinent que vous vous esveillez, que faites-vous ? Je fais le signe de la croix, disant *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen*, puis estant assis sur le lict, je joints les mains et dis : Seigneur, mon Dieu, je vous remercie infiniment, de ce que m'avez encore donné un jour pour vous servir et amender ma vie. Que faut-il dire et faire accoustrant ? Il se faut comporter honnestement et dire : Je me lève au nom de Nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel m'a rachepté de son sang précieux. Seigneur, préservez mon corps et mon âme de tous périls et donnez-moy tout ce qui est nécessaire pour bien vivre et gaigner la vie éternelle. Ainsi soit-il. Comment en m'habillant me recommanderay-je à la Vierge-Marie ? En disant : O reine des cieux, veillez sur moy, gardé moy et deffendez, moy qui suis votre dévot serviteur, des serpens infernaux, la teste desquels vous avez escrasé, afin que le malin esprit ne trouve part en moy. Ainsi soit-il.

Est-ce aussi une chose bonne de dire, s'accoustrant une oraison à son ange gardien ? Très bonne. Faict par moy Claude Drivon ». Au verso : « Ce présent livre a commencé ce ving et uniesme de mars 1640 ». — F° 94, « Christophle Ferri, notaire royal de Bessenay, 1641. — F° 95, Claude Dalier, procureur d'office de Chamosset ; Benoist Chirat, chastelain de Sozil l'Argentière » ; au bas de l'acte de baptême de Jean Dalier : « Dieu luy face la grâce d'estre homme de bien par l'assistance de la Saincte-Vierge.— F° 105, « Jean de La Roche, anseigne d'une compagnie de gens de pied pour le service de Sa Majesté ; Jacques Ferrand La Rue, pharmacien de St-Laurent-de-Chamosset ; noble Anthoine Seguin, docteur-médecin, habitant à Feurs » (1642). — F° 108, « Jacques de Thelie, seigneur de Clepé, Châtel et Tournelle, conseiller du roy et thrésorier de France en la généralité de Lyon ; Pérone de Grelletz de St-Trivier, femme de m^re^ Guillaume de Crémeaux, baron d'Antragues et seigneur de Chamosset ; Jehan de La Roche, enseigne d'une compagnie de gens de pied et s^r^ de La Valete ». — F° 110, « Claude Cornillon, cuisinier chez Monsieur d'Antregues. — F° 113, Françoise Javogue, veuve de Pierre Vallet, procureur d'office de Toranche (1643). — F° 114, Pierre Drivon, docteur ès droictz, advocat ez cour de Lyon et juge de Largentière, La Forest, Anthoine Ponthus, notaire royal et procureur d'office de St-Bonnet-les-Places et Bouchalas. — F° 117, Claude Dalier, notaire royal et procureur fiscal de Chamousset (1644), Jean Ponthus, chastelain de Chamousset ; Jean Dalier, lieutenant. — F° 118, Pierre Jacquemetton, s^r^ de La Ponchonière ; Jean Ferrieu, cloustrier. — F° 120, Louys Bergier, grangier au domaine de La Bourdellière ; Jean Ponthus, notaire royal de St-Clément-les-Plasses et lieutenant de Chambaud ». — Ff. 124, 125, table par prénoms, parmi lesquels ceux de Blaise, Catherin, Clémence, Gaspard, Marthe, Matthée, Paulin, Philibert.

Cahier 3, ff. 126-226, actes de baptêmes du 2 janvier 1645 au 15 février 1655, dressés par le curé Drivon et les vicaires Allemand (1645-1654), et J. Goroz (1655). — Ff. 126, 226, blancs. — F° 127, on lit : « *Jesus, Maria, Joseph. Hic liber scribendi baptizatorum in ecclesia parrochiali divi Laurentii de Chamosseto incipit anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo quinto.* Paraffé ce 22e juillet 1697, de Leullion, chastelain de Chamousset. — F° 128, Pierre Carret, notaire royal, greffier de Courzieu. — F° 131, damoiselle Marie des Grezes, femme de M^r^ de La Menue. — F° 133, Blaize Nicolas, conseiller du roy, correcteur et auditeur en la chambre des comtes à Montpelier et bourgeois de Lyon. — F° 134, Jean de La Roue, notaire royal de Bessenay et greffier de Chamosset. — F° 144, Jean Bourgay, vivandier (1647). — F° 146, acte rédigé en latin ; noble Jacques Duverney, docteur-médecin de Feurs ; Ponthus, maître de la poste de La Bourdelière. — F° 153, Anthoine de Leullion, notaire royal de St-Genys-Largentière ; Jean Ferrand, thuylier (1648). — F° 159, noble Anthoine Charretier ?, seigneur de Ste-Foy-Largentière et La Fay (1649). — F° 166, Martin Gagnière, sergent royal de St-Symphorien le Chastel. — F° 168, François de Rousset, commis aux gardes des portes de Lyon. — F° 169, Viricel, châtelain de Greisieu-la-Varenne. — F° 174, Claude Laurent, pollallier de Saulzy (1650). — F° 175, de La Roche, s^r^ de La Bertonnière ?. — F° 183, s^r^ André Balvier, regretier du sel. — F° 193, Jean Palmier, chevaucheur de la poste de La Bourdelière ; Ponthus le jeune, notaire royal de St-Clément-les-Plasses » (1652). — Ff. 227-230, table par prénoms, parmi lesquels ceux de Jacquema et de Blandine.

Cahier 4, ff. 231-249, actes de baptêmes du 4 mars 1655 au 11 mars 1657, dressés par le curé Drivon et le vicaire Goroz. — F° 250, table par prénoms, parmi lesquels celui de Solline (f° 243).

Cahier 5, ff. 251-296, actes de baptêmes du 12 mars 1657 au 9 janvier 1662, dressés par le curé Drivon et le vicaire Goroz. — F° 252, « Jean de Salemard, chevalier, seigneur de Montfort, Ressis et autres places, lieutenant de la compagnie des gendarmes de monseigneur le mareschal de Villeroy, duc et pair de France, parrain de Jane, fille de Claude Pavaillier, sergent royal, 1657. — F° 253, baptême d'Annibal Guillet, enfant ondoyé à Lyon par un vicaire de St-Nizier. — F° 257, Jacques Guigou, procureur d'office de Chamosset. — F° 259, baptême d'un enfant déjà baptisé à Lyon, « en la maison où il est né, par un religieu, accause du péril éminent de mort qu'on croyoit ». — F° 275, baptême « d'un enfant de Jean Garel et Florie Chasaud, sa femme, lequel, à cause du péril de mort, la mère sage ou matrone a baptisé en la maison, comme elle m'a rapporté, et, le mesme jour, led. enfant a esté apporté à l'église de Sainct-Laurens-de-Chamosset, auquel enfant, je soubsigné, vicaire dud. lieu, ay adjousté les sainctes et sacrées cérémonies et prières. Le parrain a esté Pierre Sève, cordonnier dud. lieu, la maraine Jane Bonas ? *obstetrix*, et a esté imposé à l'enfant le nom de Joseph ». (1659). — Claude Cohavoux, précepteur d'école dud. lieu. — Ff. 291, 294, Jean Ponthus, notaire royal, capitaine chastellain de Chamosset » 1661. — Ff. 297-298, table par prénoms.

Cahier 6, ff. 299-322, actes de baptêmes du 14 janvier 1662 au 10 avril 1665, dressés par le curé Drivon et le vicaire Goroz. — F° 308, « Jacques Guigou, le jeune, procureur d'office de Chamosset et m^e^ pharmacien de ced. lieu », 1663. — Au verso, acte d'ondoiement ; « dame Marguerite de La Garde, femme de m^r^ de Gletan, seigneur de Chavaneu et Aubini ». — F° 319, baptême sous condition d'une enfant ayant été « ondoiée à la maison et n'ayant bonnement sceu led. ondoieur ce qu'il avoit faict », 1665. — F° 322, deux

actes de baptêmes de 1674. — Ff. 323-325, table par prénoms. — Ff. 326-334, blancs

E Suppl. 1044 (GG 2.) — In-4°, 375 feuillets.

1654-1699. — Actes dressés par les curés Mollin (1665-1697), et de Ponsainpierre (1697-1699); les vicaires Goroz (1654-1667, 1669, 1672, 1673), Allemand (1667-1670), Durelle (1671-1672), Esparon (1676-1678, 1682, 1686, 1687, 1692), Maza (1682, 1683, 1685), de Parchas St-Marc (1688, 1689), Boteille (1690), J. Rivaud (1690, 1691), Delayac (1691), Besserie (1692, 1693), Claudat (1693, 1694), Viarlon (1695), de La Ponchonnière (1695, 1696), Fayel (1697, 1699), P. La Griffoul (1699), et Béatrix, prêtre (1670), Chirat, curé de Souzy (1670), Pigniol, vicaire de St-Clément (1681), Paparel, curé de Cleppé (1687), Chardon, prêtre (1688), Gros, prêtre (1692). — Cahiers 1 et 2, ff. 1-138, actes de baptêmes du 7 avril 1665 au 17 avril 1692. — Ff. 1, 93, 136, 138, blancs. — F° 17 v°, « Jean-Baptiste de La Roue, bourgeois de la ville de Lyon, 1667. — F° 20 v°, Claude Sage, chirurgien à St-Laurent, Philibert Couchod, maistre chirurgien juré à Lyon, 1667. — F° 31, Michel Michel, chirurgien à St-Laurent, 1668. — F° 33 v°, Jean Drivon, capitaine châtelain de Brussieu, 1669. — F° 39, Jean Bretonnier, maistre pharmacien de la parroisse de Montrotier, 1669. — F° 44 v°, Benoist Esparron, conseillier du roy et son contrerolleur alternatif des tailles au diocèse de Montpeillier, 1670. — F° 47, Louys de Bétancourt, maistre bastier, 1671. — F° 54, Jacques de Leullion, notaire royal et procureur d'office d'Iseron ; damoiselle Charlotte de Ronzeau, femme à Melchior de La Menue, escuyer, sieur de La Ponchonnière, 1672. » — Ff. 88-92, table par prénoms. — F° 111 v°, « Louys Charry, procureur au Parlement de Dombes et ancien en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; Elisabeth Dumoulard, femme de Jean-Antoine Charry, sieur du Pilon, conseiller du roy, capitaine des chasses dans le gouvernement de Lyonnois et Bresse, 1686. — F° 112, noble Estienne Frère, escuyer, de Cherfetain, 1686. » — F° 131-135, table par prénoms. — De 1678 à 1692, les actes de baptêmes ne sont que des copies établies par le curé Mollin.

Cahier 3, ff. 139-148, h. 0,200, l. 0,140, actes de mariages du 26 novembre 1654 au 26 mai 1661.

Cahier 4, ff. 149-176, actes de mariages du 9 août 1665 au 21 février 1678. — Ff. 174-176, table par feuillets. — Ff. 177-190, actes de mariages du 30 juin 1678 au 13 février 1692, dressés sur feuillets timbrés. — F° 149, blancs. — F° 177 v°, mariage de « Pierre Guillhem, mre précepteur d'enfans, fils de Giraud Guillhem, procureur du roy en la jurisdiction de Montferran entre deux Mers, diocèze de Bourdeaux et de dame Sibille de l'Auvergnat, avec Jeanne Ravat, 1679. — F° 186, Marc Lorange, chirurgien de St-Galmier, 1687.

Cahier 6, ff. 191-205, h. 0,200, l. 0,140, actes mortuaires du 19 novembre 1654 au 15 octobre 1661. — F° 192, « Livre contenant les noms et surnoms de ceux qui ont estés enterrés en l'église ou cymetière de Sainct-Laurens de Chamosset, commançant le dix-neufviesme novembre mil six cens cinquante-quatre, auquel jour a esté enterré Jane Assada, du logis de la poste, par moy J. Goroz, vicaire dud. Sainct-Laurens. Receu cinq livres quatre sols ». — F° 194 v°, Pierre Periny, tireur d'or à Lyon, 1656. — F° 197, enterrement de « Jean Dalier, en la chappelle de Nostre-Dame de Pitié », 1657.

Cahier 7, ff. 206-286, actes mortuaires du 13 avril 1665 au 20 avril 1692. — Ff. 206, 280-286, blancs. — Ff. 287-375, registres de baptêmes, mariages et sépultures du 20 avril 1692 au 22 décembre 1699. — F° 289, Claude Terrasse, maître d'école, 1692. — Ff. 304-307, 329, 330, 339-344, 351, 360-363, 373-375, blancs. — Ff. 291, 302, 318, 327, 350, 359, 370, tables par prénoms. — Registres parafés par Roubiliac, greffier en chef (1693-1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1045 (GG 3.) — In-4°, 226 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés Jean-Baptiste Ponsainpierre (1700 † le 21 mars 1710), Dumolin (10 mai 1711-1720) ; les vicaires Pierre Agrifoil ou Lagriffoul (1700), Pierre Fayel (1700-1704), Anthoine Demontmain (1700-1702), Maurice Clerjon (1705-1711), Thévenet (1711-1714), Symon (1714-1718), de Montmer (1718-1720) ; Lhuizier (1720) ; le prêtre Jean Sattin (1705-1711). — Ff, 7, 8, 16, 29, 30, 31, 34, 47, 76, 80, 109, 118, 119, 130, 139, 149, 150, 225, 226, blancs ; la moitié inférieure du f° 210 a été enlevée. — Ff. 17, 37, 48, modèles imprimés d'actes « baptistaire, de mariage, mortuaire ». — F° 194, on lit : « Veu et paraffé par nous commissaire visitant la paroisse de St-Laurent-de-Chamousset, dans le cours de la visite général de Mgr l'archevesque résidant à St-Symphorien. Fait à St-Laurent-de-Chamousset, ce 27 octobre 1718. N. Navarre ». — Registres parafés par Terrasson, prêtre-syndic du clergé (1700-1717).

E Suppl. 1046 (GG. 4.) — In-4°, 181 feuillets.

1721-1730. — Actes dressés par Dumolin, curé ; les vicaires Luizier (1721-1723), Sorlon (1723-1724), Farat (1725-1730), Morel (1730-1731), A. Frère (1731), Barou-

Piron (1731-1732), B. Gendre (1732-1734), Demoz (1734-1735), Chazal (1735-1736), Rochand (1736), Columb, prêtre (1724), et Verdier, vicaire de St Clément-les-Places (1736). — Ff. 10-12, 23, 31, 52-54, 64-66, 80, 90, 101, 102, 134, 135, 156-159, 169-171, 181, blancs. — F° 110, on lit : « Je soussigné, curé de St-Laurent-de-Chamosset, certifie que le présent acte et feuillet est bon et a esté ajouté icy, les rats l'ayant déchirez, ainsy qu'on le peut remarquer cy-dessus. Fait à St-Laurent-de-Chamosset, le 13 octobre 1730. Dumolin, curé ». Cette note et deux actes sont inscrits sur la bande de papier qui a été collée en tête du feuillet pour remplacer la partie lacérée. — F° 30, « Le quinze may de l'année présente mil sept cent vingt-trois, je soussigné, curé de ce lieu, ay bénis et posé la première pierre angulaire de la face de l'église de [ce] lieu, du côté gauche de l'entrée de l'église, près le puis commun, lors du dernier agrandissement de la susditte église, le s[r] Jean-Baptiste Joannon estant luminier, Dumolin, curé ». — F° 86, « Vue et trouvé en état, dans le cours de nostre visite à St-Laurent-de-Chamouset, ce 6 juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 104, « Avis au sieurs curés de St-Laurent-de-Chamosset. Le neuvième février 1730, Dallier, notaire royal et anticuré, fut à Lyon avec Joannon, alors luminier, son brouillon et son affidé, accompagnés de dix-huit autres brouillons d'habitans contre les s[rs] curé et vicaire, pour en donner des plaintes à monseigneur l'archevêque, ayans exposés des mémoires faux et imposteurs, mais ils furent honteusement chassés du palais archiépiscopal par monseigneur de Brissac, évêque de Condom, qui connu le mauvais caractère des gens de ce lieu ». — F° 120, « Le vingt-sixième septembre de l'année mil sept cent trente-un, je soussigné, curé de la paroise de St-Laurent-de-Chamosset, commis par feu monseigneur de Villeroy, archevêque de Lyon, dans sa permission à monsieur Guillet, ancien échevin de la ville de Lyon, de construire une chapelle domestique, en sa maison de Belvé, ay béni lad. chapelle sous le vocable de la très Sainte-Vierge, et le susd. jour j'ay béni tous les ornemens, tableau, et ay célébré la première messe, en présence des témoins soussigné. Philibert Besson, Denis, A. Frère, vicaire, Dumolin, curé ». — Registres non parafés.

E Suppl. 1047 (GG. 5.) — In-4°, 195 feuillets.

1737-1751.— Actes de baptêmes, mariages et sépultures dressés par les curés Dumolin (1737-1743), Cottié (1743-1748), de Rivoyre (1748-1751) ; les vicaires Rochand (1737), Girard (1737-1741), C. Girard, curé de Bourdeaux (1742-1743), Titaud (1743-1744), Vachon (1744-1745), Mosnier (1745-1746), Vachon (1746), Gillier (1746-1747), Pascal (1747-1748), Trunel (1748-1751), et Verdier, vicaire de St Clement (23 sept. 1740), Vachon, vicaire de St-Foy-l'Argentière (août 1741), Martin, vicaire de Montromand (octobre 1741), Garet, curé de Bessenay (3 avril 1743). — Ff. 12, 24, 25, 26, 37, 38, 50, 60, 79, 80, 91, 92, 105, 117-121, 140-145, 170, 171, 182, 183, blancs. — F° 19, 3 août 1738, « Benoist de La Guillerman, m[e] charpentier et masson », ecrasé par une poutre. — F° 20, on lit : « Veu et approuvé à Sainct-Laurent de Chamousset dans le cours de nostre visitte, le vingt-sept septembre mil sept cent trente-huit ». — F° 32, « Le dimanche vingt-huitième juin de l'année mil sept cent trente-neuf, je soussigné, curé, ayant eus commission de monseigneur de Rochebonne, archevêque de Lyon, pour faire rendre compte à Anthoine Fontanière, luminier en charge, de son administration de l'église de Bruliolles en Lyonnois, j'ay bénis et posé la première pierre de l'enchant de la muraille, pour l'agrandissement de la susditte église, du côté de vent, à main droitte en entrant dans lad. église, messire Pierre Chartier, estant curé de laditte parroisse. Dumolin, curé ». — F° 36, « Le 12 janvier 1740, la grosse de ce registre a été mise au greffe par mon neveu Mitaud ». — F° 45, 12 juillet 1740, décès sur la route, de « Jacques Roland de St-Remys, frère hermite du tier ordre de saint François, originaire de la parroisse de Rissé, diocèse d'Embrun, allant en dévotion à St-Cire-de-Valorge ». 12 août, enfant noyé « dans l'estanc appellé la péchure Maurice ». — F° 54, 27 mars 1741, nouveau-né noyé « dans le réservoir de s[r] Jean-Baptiste Gemier, marchand drapier de ce lieu, dans son pré, territoire des Saignes ». — F° 67, le 26 sept. 1742, en dessous de la signature C. Girard, c. et vic. : « Ce Girard, dit curé, a esté chassé de la parroisse par une lettre cachet, estant un concussionnaire, homme fourbe, traître, sans religion, n'ayant que l'extérieur, antiprestre, ayant fait contre son évêque même ». — F° 88, « Vu dans le cours de notre visitte, ce 18 septembre 1744. S[t]-Aulbin, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général. Du Breuil, secrétaire commis ». — F° 107, naissance d'un enfant dont la mère était venue de Brullioles à St-Laurent, pour gagner les indulgences de quarante heures. — F° 149, enterrement au cimetière de la paroisse, sous l'avant mur de la chapelle de Notre-Dame de Pitié. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742-1751), Charrier de La Roche (1741).

E Suppl. 1048 (GG 6.) — In-4°, 305 feuillets.

1752-1768. — Actes dressés par les curés Rivoyre (1752-1766), Dubost (1766-1768) ; les vicaires Trunel (1752-1753), Dubost (1753-1766), Marcellin (1758-1759), Gachet

(1759-1761), Vachet, vice-recteur de Vals (1762-1763), Floret (1763-1764, 1766-1768), le fr. Sulpice Becquin, religieux Augustin (1755-1756), le P. André, capucin (1757), le fr. Victor, augustin (1764-1766). — Ff. 15-18, 34, 35, 69, 70, 196, 197, blancs. — Ff. 14, 32, 33, 51, 52, 67, 68, 105, 106, 123, 124, 160, 161, 194, 195, 305, tables alphabétiques. — F° 125, « Extrait du registre mortuaire de l'hôpital militaire de Cell » (Hanovre), constatant le décès de « François Sage, dit St-Laurent, soldat au régiment d'Auvergne, compagnie Dubourg ». — F° 173, on lit: « Notta. L'an mil sept cent soixante-un, à l'église de St-Laurent-de-Chamousset, a été élevée de quatre pieds une voûte en brique et plâtre, faite à neuf, de même que la chaire et le confessional, du côté de l'épître. Entrepreneur Perrache de Lyon, et Janot? italien, pour la voûte ». — F° 174, « Notta. Le vingtième juin mil sept cents soixante un, la cloche de Chamousset a été bénie par M. de Villette, archiprêtre substitué de Courzieux ». — Registres parafés par Pupil de Myons (1752-1766, 1768), Charrier de La Roche (1767).

E Suppl. 1049 (GG 7.) — In-4°, 184 feuillets.

1769-1780. — Actes dressés par Dubost, curé, et les vicaires Floret (1769), L. Graive (1769-1770), Mure (1770-1780). — Ff. 14-20, 35-40, 53-56, 83-86, 114, 126-128, 141, 142, 153-156, 168-170, 183, 184, blancs. — F° 34, table alphabétique des actes de l'année 1770. — F° 53, est intercalé un certificat des recteurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, constatant le décès de Pierre Marnat, 1771. — Registres parafés par Pupil de Myons (1769, 1770), Charrier de La Roche (1771), Pierre Bertaud (1772), Gesse de Poizieux (1773-1778, 1780), de Leullion de Thorigny (1779).

E Suppl. 1050 (GG 8.) — In-4°, 170 feuillets.

1781-1792. — Actes dressés par Dubost, curé, et Mure, vicaire. — Ff. 14, 38-42, 53-56, 84, 96-98, 123-126, 137-140, 151-154, 166-170, blancs. — F° 1, « Piegay, jardinier; Michel Gode, tisserand; Sarrazin, boucher; Esparcieux, tisserand; Pierre Cellier, tisserand; La Grange, tisserand. — F° 2, Sparcieu, journalier; Barraille, cordonnier de Feurs; Magnigner, vigneron de Pollionay. — F° 3, Buron, maçon; Narbonnet, tisserand; Fougerousse, menuisier, matelassier. — F° 4, Sattin, journalier; Fougerousse, sellier; Paret, voiturier; Sparcieu, tisserand. — F° 5, Roche, tisserand; Berthier, jardinier; Grena, teinturier; Berthelon, journalier; Sarrazin, boulanger. — F° 6, Ritton, tisserand; Dumond, maréchal; Charretton, journalier; Ferréol, teinturier; Bony, cordonnier; Chazalet, galocher. — F° 7, Sparron, chapelier; Bertholon, cordonnier; Subrin, menuisier. — F° 8, Bernichon, voiturier; Peuble, journalier; Fayet, bâtier; Gajaud, journalier; Berri La Barre, journalier; Besson, cordonnier; Chanas, voiturier; Sarrazin, voiturier. — F° 9, Cave, tisserand; Blanc, voiturier; Cave, journalier; Tatien, menuisier; Brazier, forgeron; Besson, tailleur d'habits. — F° 10, Joanel, cordonnier; Bergé, maçon; Pinay, journalier. — F° 11, Serraille, maçon; Flachan, journalier; Megret, journalier; Sarrazin, boulanger; Viannay, journalier; Frenay tisserand; Guillet, cordonnier. — F° 12, Firmin, chirurgien; Chana, boucher; Puy, notaire de Courzieu; Mandeyron, journalier; Cougny, tisserand; Celier, tisserand; Prost, voiturier, 1781. — F° 22, on lit: « Le second juillet mil sept cent quatre-vingt-deux, en vertu de l'ordonnance des officiers de cette jurisdiction, signée Richard, qui m'a été communiquée par l'huissier de la terre, j'ay enterré un enfant âgée d'environ deux jours, qu'on a trouvé mort la veille ». — Sur le f° 84, est collé le certificat de décès de François Chaize, soldat au régiment de Viennois, compagnie de Tour, cy-devant La Brousse, mort à Calais, le 26 avril 1786. — Registres parafés par J.-C. Rambaud (1781, 1783, 1788), Gesse de Poizieu (1782), Catalan de La Sarra (1784-1787), Laurent Basset (1789, 1790), Florentin Petit 1791, 1792).

E Suppl. 1051 (GG 9.) — In-4°, 109 feuillets.

1700-1793. — Tables des actes, par prénoms (1700-1749; par noms de famille (1750, 1751); par ordre chronologique (1752-1792). — Ff. 28-32, 57, 93-109, blancs. — Ff. 89-92, note des baptêmes, mariages et enterrements célébrés par Mure, vicaire, de janvier à août 1793.

SAINT-LAURENT-D'OINGT

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation du célérier de Savigny, élection de Lyon, justices de Saint-Laurent et de la vicomté d'Oingt.

E Suppl. 1052 GG 1. — In-4°, 253 feuillets.

1581-1645. — Actes dressés par les curés Chaufrey (1582-1625), Olivier (1629-1645) ; les vicaires Beallniery ? (1616) ; Dumas (1617-1625), Gousson (1625), Seguin (1641), et Delachanal, Delormet, Dumas, vicaire de Ste-Paule, Bailly, Montagny, Baleyguier, etc. Ff. 182-184, 245, 246, 229-232, blancs. — F° 1, usé à droite, en tête et au bas ; f° 2, usé en tête à droite ; f° 34, usé au bas, à droite ; f° 35, les deux tiers inférieurs enlevés ; f° 37, usé au bas, à droite ; f° 55, usé à droite ; f° 205, les trois quarts enlevés ; f° 206, usé à droite ; f° 236, lacéré en tête, à droite ; f° 239, lacéré en tête, à gauche ; ff. 240-241, lacérés en tête, à droite. — Ff. 1-37, h. 0,280, l. 0,100 ; ff. 38-56, h. 0,200, l. 0,155 ; ff. 56-97, h. 0,200, l. 0,140 ; ff. 98-128, h. 0,185, l. 0,135 ; ff. 129-159, h. 0,276, l. 0,180 ; ff. 160-205, h. 0,283, l. 0,195 ; ff. 206-253, h. 0,280, l. 100. — Ff. 1-36, baptêmes de 1581-1594, interpolés ; ff. 5 v°, 6, mariages de 1596 ; f° 9, enterrement de 1585 ; ff. 12, 13, enterrements de 1582, 1583 ; f° 17 v°, mariages de 1582, 1583 ; ff. 19-21, mariages 1583-1585 ; ff. 25-28, sépultures de 1583-1594 ; ff. 38-128, baptêmes 1589-1609 ; ff. 52-55, enterrements de 1589-1591 ; f° 54, mariage de 1589 ; ff. 74, 78, mariages de 1601 ; f° 84 v°, mariage de 1602 ; f° 94, mariage de 1604 ; f° 104, mariages de 1605 ; f° 118, mariage de 1608 ; f° 137, mariage de 1612 ; ff. 149 v°, 157 v°, etc. actes de mariages ; ff. 129-205, baptêmes de 1610-1625 ; ff. 206-253, baptêmes de 1629-1645. — Ff. 20 v°, 21, mariages célébrés entre « l'aube du jour et soleil levé ». — F° 25, six enterrements dans les terres, 5 mai 15... — F° 36 v°, « *Pater et frater, tu sis? que? genus humanum est peccare, diabolicum perseverare, cor contritum humiliatum dies non dispicies antequam ad sanctum sanctorum salutabis sanctam trenitatem dicendo Pater noster, Ave Maria, Credo. Cum Credo salutabis Sanctum Spiritum nec non gloriosam virginem Mariam ad devotionem, quia magis valet devotio quam intentio* ». — Mémoyre de se que m'est deubz pour l'année 1583. Premièrement, Claude Ferrabourg me doict troys bichet soille et v s., vi d. ; et aussi deux bichet soille que la femme de André Guicher, son mary. Et Anthoine du Crozet me doict ung escu que li è presté pour quar... Plus me doict Jehan Syvelle xx s. et ungt bichet blez ; et aussi Vincent Guillard me doict XIIII s. v... Plus m. Aymard Dumas me doict XLVI l... ; plus ma seur me doict IIII s. ; plus me doict Jehan Go... ; plus me doict Vincent Guil... cheu Popon, I d... ; plus...Sivelle.. Mémoyre de se que j'ay baillé à Jehan Sivelle, mon cosin, en garde, parce que je val à St-Loren pour y servil s'il plaict à Dieu que... Premièrement je li ay baillé IX chemises, plus VI mochier ? ; plus ly ay baillé le c..... et les hoblige apertenant à moy et à elle? et aultres pappier, plus ly ay baillé une casaque de sarge noyre doublé de bleu ; plus ungt bas de chose de est...mel noil ; plus une au de chose de toille tainte noire ; plus ly ay baillé une serviette ; plus ly ay baillé ungt peres de gans d'yver doublé de reverche roge ; plus une pettite cassel et une cullière et une co... et ungt tepein de fer, et... plact de eytain et ... plact de boys ». — F° 46 v°, « Noble Claude de La Fourestz ; noble dame Catherine du Bost, segretayne d'Alix », 28 janvier 1591. — F° 70 v°, « Nicollas Huret, s^r^ de Fonvelle » ?, 10 août 1600. — F° 79, « Monsieur Huret, seigneur de Jonville (*sic*) et de La Vernée », 25 décembre 1601. — F° 81 v°, « Pernette de Chalançon, femme de Nicollas Huret, sieur de Fonvelle, paroisse de St-Laurent », février 1602. — F° 100, baptême d'un enfant naturel, désignation du père à la porte de l'église, sur la demande du curé, 11 septembre 1604. — F° 108, « Catherine, fille de feu m^e^ Pierre de Chasteuneuf, viconte et baron d'Yoing », 23 octobre 1605. — F° 111, « Catherine Scarron, femme de noble Gaspard de Mornieu, seigneur de Gramont, Pragny et Rozières, conseiller du roy en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon », 28 décembre 1605. — F° 119 v°, « Le trezorier de Pomay, s^r^ de La Balme », 14 septembre 1608. — F° 121, « Rolant Henry, s^r^ de La Plasse, paroisse de Jarniost », 5 novembre 1608. — F° 123 v°, « Benoist de Pomey, conseiller du roy, trezorier et général de ses finances en la généralité de Lyon, sieur de Rochefort, les Sauvages et La Forest », 14 septembre 1608. — F° 129, « Jehan Jacques sieur de Momellas », 14 juin 1610. — F° 134, « Valentin Royet, précepteur des enfans demeurant au Boys d'Yoing », 1 avril 1611. — F° 137, mariage célébré « au devant la grand pourte de l'esglize parrochialle de St-Mathias, où le peuple estoit asemblé pour oyr le divin servise », 25 février 1612. — F° 125, « mariage au devant la grand pourte de

l'esglize dud. St-Laurent d'Yoing, environ dix heures de matin, en présences de tous les assistans, appellé en lad. benediction », 13 janvier 1614. — F° 165 v°, « mons. de Rochebonne, viscomte et baron d'Yoing, demeurant à Theizé. 24 janvier 1618. - F° 168 v°, « Marguerite du Rosier, femme de mons Poulet, s[r] de Laroue ? », 23 septembre 1618. — F° 180, Hugues de Chasteauneuf [de Rochebonne], comte et baron d'Yoing », 26 août 1625. — F° 187 v°, « Anthoine Rougier, seigneur du Buisson », receveur de la ville de Lyon, 1 août 1621. — F° 208 v°, « Marguerite Olifan, vefve de m[r] Claude Farges, s[r] de Ronzières », 1 novembre 1638. — F° 227 v°, note de comptabilité.

E Suppl. 1053 (GG 2) — In-4°, 242 feuillets.

1647-1700. — Actes dressés par les curés Pourra (1653-1693), J. Pourra (1693-1700) ; les vicaires Lapré (1653), Viviand (1659), Dubost (1659), Goron (1664 1677), Durelle (1676), Chazot (1678), Depravieux (1694-1699), et Dubost, vicaire de Ste-Paule, Seguin, curé du Bois d'Oingt, Verderet, Gonnet, Goron, Grand, etc. — Ff. 25, 193, 220-222, blancs. — F° 1, copie de baptêmes de 1647, 1650, 1653; ff. 2-34, baptêmes 1652-1660 ; ff. 35-69, baptêmes de 1660-1667 ; ff. 70-242, les trois actes 1673-1700 ; ff. 31-34, 69 et passim, actes d'enterrements ; f° 34 et passim, actes de mariages. — F° 1 v°, projet de contrat de mariage. — F° 2, « Alexandre Pourra, chanoine régulier de l'ordre de saint Ruf, infirmier et aumônier au prieuré de Chagny en Bourgogne », 30 octobre 1652. — F° 5 *bis*, talon d'un feuillet arraché. — F° 37, « noble François du Terrail, prieur dud. St-Laurent et religieux de l'abeye royale de Saviny », 4 mars 1661. — F° 113, « Henry de Lacroix, natif de St-Vincent de Reains, demeurans à présent à Baignol, y tenans les escolles depuis cinq mois », 5 mars 1680. — F° 165, « J'ai veu ces registres le 10 aoust 1688, Besson, archiprêtre ». — F° 169 v°, « Jean de Vigou, bourgeois de Lyon et seigneur de Rappetoux », 24 mai 1689. — F° 188, « J'ay vu ces registres tenus par messire Jean Pourras, curé, ce 25[e] aoust 1692, Besson, archiprêtre ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1695), de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 1054 (GG 3.) — In-4°, 233 feuillets.

1700-1735. — Actes dressés par les curés Pourra (1700-1701), Despravieulx (1703-1707), Dupré (1707-1717), Cortey (1717-1727), Vincent (1727-1735) ; les vicaires Broyer (1701-1702), Giraudier (1702), Souchon (1703), Sargnon (1704), et Depravieu, vicaire de Ste-Paule ; Mey, Cailloud, Georjon, Morel, p. Fabry, capucin ; Pelloux, Valfort, etc. — Ff. 14, 43, 44, 66, 81, 170, blancs. — Registre de 1706 en déficit. — F° 94, « En conséquence de la permission par moy obtenue de monseigneur de Sinope, suffragant de Lyon et vicaire général de feu monseigneur l'archevesque de Lyon, je soubsigné curé de St-Laurens, certiffie avoir bény une cloche de la parroisse de St-Laurens, soubs le nom de Marie, avec les cérémonies prescriptes dans le rituel de ce dyocèse, dont le parrain a esté noble Charles Cachot de Courbeville, seigneur de Combefort, St-Laurens-d'Yoingt et La Plaunière, ancien consellier en la cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon, eschevin de lad. ville, et marraine dame Marie Dugas, veufve de m[re] Hesseler, escuyer à St-Laurens, ce 30 septembre 1714, en présence des soubsignés, de Courbeville, Marie Dugas Hesseler, Hesseler de Bagnols, Giraud de St-Oyen, Giraud de St-Trys, Pupil de Bagnols, Anne de Mongré, Dusoleil Courbeville, Pelloux, curé du Bois ; Desportes de Loratoire ?, Georjon, vicaire ; Laurant, Dupuis, curé de St-Laurent ». — F° 99 v°, Nous avons veu et visité les présents registres et les avons trouvé en bon état, en foy de quoy ay signé à St-Laurens, ce 25 aoust 1715, Roche, archiprêtre subst. ». — F° 111 v°, « Nota que m[re] Benoît Cortey, prestre du diocèse de Mâcon, a pris pocession de la cure de St-Laurens, le premier mars 1717, en conséquence de la résignation volontaire que je luy ay faite, ayant une cognoissance parfaite, autant que je le puis, de son mérite. Dieu soit bénit. [Dupuis, curé]. — F° 126, Laurens de Foudras de La Tour, célerier mineur de l'abaye royale de Savigny et prieur dud. St-Laurent », 24 février 1719. — Nota que la dédicasse de l'église de St-Laurent-d'Oin, ou bénédiction de lad. église qu'on a vue d'un tems immémorial, le 22[e] février de chaque année, a été renvoyée au pénultième dimanche avant le premier dimanche de l'avent, par ordonnance de M[gr] Franc. Paul de Villeroy, notre archevêque de Lyon, du 25 novembre 1718, siné F. P. de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, et par son secrétaire Guichard, de la sixième ordonance, Cortey, curé de St-Laurens ». — F° 138, « Catalogue des noms de ceux qui me doivent des enteremens, depuis que je suis curé, du premier mars 1717. Cortey. Ceux qui ont payé sont rayés ». — F° 145, « Nota que m[re] Jean-François Dupuis, cy-devant curé de St-Laurent d'Oin, est mort le dimanche de la sexagésime, environ vers les 11 heures du soir, sexième février 1721, dans le château de La Garde, où il s'étoit retiré, après la prise de possession dud. bénéfice du sousiné, et a été enterré le dix-huitième à St-Véran »..... — F° 179 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visitte, ce second septembre 1726, Bayard, archiprêtre ». — F° 185 v°, « Nota que m[re] Jean-Batiste Vincent, prêtre du diocèse d'Autun, a pris possession de la cure de St-Laurens-d'Oin, le dimanche 27° juillet, après midy, en

conséquence de la permutation volontaire que j'ay faite de lad. cure avec une prébande de chapelle de Pomay, sous le vocable de Ste Barbe, située dans la parroisse d'Ozoles, diocèse d'Autun, à luy apartenante, entre les mains de messeigneurs les archevêque de Lyon et évêque d'Autun ; ayant eu d'ailleurs une conoissance parfaite, autant que je l'ay pu, de son mérite et bones qualités ecclésiastiques. *Ad majorem Dei gloriam* [Cortey, curé dud. St-Laurent et de Thizy] ». — F° 193, « Vu et trouvé en état dans nostre visite à St-Laurent-d'Ouingt, ce 2 juin 1728, l'abbé de BRISSAC, vic. gén. ». — F° 207, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 10e juillet 1730, BAYARD, archiprêtre ». — F° 221, fragment d'une dispense de degré de parenté. — F° 222 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 8 juillet 1733, MEYSSONNIER, archiprêtre substitué ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1704, 1707-1717).

E Suppl. 1055 (GG 4) — In-4°, 312 feuillets.

1735-1770. — Actes dressés par les curés Vincent (1735-1745), Essertel (1748-1770) ; les vicaires Imbert (1736), Reveyron (1742), Murat (1750-1751), Vial (1753-1754), Chazal (1755-56), Girin (1756), Passel (1757-58), Portailler (1759), Laforest (1761), Bourganel (1762-63), Privat (1763), Chaix (1763-64), Ferjasse (1765-1766), Guyonnet (1770), et Grand, vicaire de Ste-Paule, Poyet, Delacoste, Favre, Feuillet, Vial, Chazal, Paccard, etc. — Ff. 9, 10, 53, 85-107, 115, 147-150, 170-173, 181-189, 230-232, 239, 240, 248, 272, 294-296, 303, 304, blancs. — Lacune du 7 janvier 1745 au 14 mai 1748. — F° 1, fin de l'acte de dispense du f° 221, du registre précédent, sceau de l'archevêque de Rochebonne. — F° 2 v°, « Vus et trouvez en état dans nostre visite, le 27e juin 1735, MEYSSONNIER, curé de Theysé, archiprêtre ». — F° 60, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 8e novembre 1742, BAYARD, archiprêtre ». — F° 205, « Nicolas de Vacheron, écuyer, seigneur des Mollières ; Jean-Claude Barancy, seigneur de Sandars », 31 octobre 1757. — F° 229 v°, « En 1760 et 61, le chœur de l'église de St-Laurent-d'Oingt a été construit, sous le règne de messire Essertel, curé, qui a fournis l'autel en pierre et en bois. *Requiescat in pace.* Dorieu, habitant de St-Laurent-d'Oingt, du village du Nevers, a resté enterré par la chutte de la voutte de l'église qui luy a tombé dessus ; une heure et demie après, on l'a déterré et a été trouvé vivant et a vécus encore après 35 ans, LAFOREST, vic. ». — Registres parafés par Pupil (1737-1745, 1748-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 1056 (GG 6) — In-4°, 276 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Essertel (1771-1772), Forest (1774-1792), les vicaires Guyonnet (1771-1772), Butty (1780-1782), Bertrand (1782), Félix (1783-1792), et Coupet, desservant de Sainte-Paule, Forest, Bellon, Delacoste, Roberty, fr. Alexandre. — Ff. 8-12, 22-30, 54, 65, 66, 91-103, 117-126, 139-158, 172-174, 185-191, 204-207, 223, 236-240, 251-255, 262-266, blancs. — Registres de 1773, 1779, 1781, 1783, 1784 en déficit. — F° 7, « Le quinze (*sic*) de ladite année [1771] fut faite une visite par me de Castillon, vicaire général ». — F° 76 v°, « L'an 1777 et le 25 novembre, je sousigné curé de St-Laurent, ay béni une cloche pour laditte paroisse, à l'honneur de Saint Jean-Baptiste, en ayant obtenu la permission de monseigneur l'archevêque ; a été parein messire Jean-Antoine de Laurencin Chanzé, grand prieur et chamarier de la noble et royale abbaye de Savigny, et marraine demoiselle Louise Gervais, dame de St-Laurent, représentée par mademoiselle Marianne de Vacheron, fille de noble Nicolas de Vacheron, écuyer du roy, seigneur des Mollières, en présence de Messire Charles de Bard, chantre et sindic de ladite abbaye, de Claude-Henry Michoud, curé de St-Loup, dud. sr de Vacheron, de Pierre-Jacques Belon, vicaire de Moiré, de Louis de Lacoste, vicaire d'Oingt et autres qui signeront, LAURENCIN, grand pr. et chamarier ; de Vacheron, DE BARD, chantre, SAIN, DE VACHERON, MICHOUD, curé ; DELACOSTE, prêtre ; BESSON, vic. ; FOREST, curé ». — F° 276 v°, « Cejourduy 30 décembre 1792, l'an premier de la République françoise, nous Jullien Vellay, maire de la paroisse de St-Laurent, nous sommes transporté avec notre secrétaire greffier, à la réquisition du procureur de la commune, en conformité de l'article 1er du titre six de la loi du 20 septembre qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, dans la sacristie de l'église paroissialle dudit lieu, en conséquence avons clos le présent registre pour être déposé aux archives de la commune, et un desdits registres courant envoyé au district, conformément à ladite loi et renvoyé les actes civils sur les registres promit par l'administration, les jour et an susdit et avons signés avec notre secrétaire greffier, JULIEN VELAY, maire ; J.-C. BIOLLAY, officier ; BENOÎT BIOLAY, officier ; CHATARD, officier ; BLAIZE DURDILLY, secrétaire greffier ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1774-1778, 1780, 1782), Catalan (1785-1787), Rambaud (1788), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-LAURENT-DE-VAUX

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Église sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Lyon ; justices d'Izeron et de Thurins

E Suppl. 1057 (GG 1.) — In-4°, 211 feuillets.

1691-1793. — Actes dressés par les curés Comte (1691-1704), Ollier (1705-1706), Raulhac (1732-1739), Chabal (1752-1759), Narbonne (1760-1772), Favier, (1772-1773), J. Simond (1773-1778), Lafont (1779-1793), le vicaire J. Aldin (1706, 1707) et Peysal, curé de Thurins, Malet, Ollier, Rastoul, f. Arsène, Roué, Chartre, Rousset, Lay, etc. — Ff. 24-35, 49-51, 55, 58-69, 79, 82, 93-98, 100-102, 106-108, 111-114, 117-122, 126, 130-132, 152, 157-160, 164, 168, 172-174, 178, 182, 185, 186, 189, 190, 197, 198, 202, 206, 211, blancs. — F° 14, usé sur le bord à droite ; f° 19, laceré dans l'angle inférieur droit : ff. 47, 48, brûlés en tête; ff. 83, 84, rongés en tête à droite ; ff. 91, 92, brûlés à mi-hauteur sur le bord droit ; f° 105, brûlé dans l'angle supérieur droit ; f° 109, brûlé au bas ; ff. 154, 155, brûlés au bas à droite. — Registres de 1707-1731, 1740-1752 en déficit. — F° 20, actes de 1699 interpolés ; f° 23, trois actes de mariage de 1708. — F° 38, « Ce jourdhuy 18° may 1733, je soussigné archiprestre de Mornand, ay fait la visite de l'église paroissiale de St-Laurens-de-Vaux, en présence de m^re^ Jean Raulhac, curé dudit lieu et de Jean Doris, recteur du luminaire de lad. église, qui n'at pas signé pour ne le sçavoir faire, de ce enquis, et aussi en présence de m^re^ André Faure, curé de Soucieu, et de Jean Granjon dudit Soucieu, soussignés. G. Desverneys, archiprestre de Mornand et curé d'Orliénas ; Faure, curé de Soucieu, Granjon, Raulhac, curé ». — F° 53, enterrement de « Josete de Montdor, fille à noble Benoît de Montdor », 20 juillet 1737. — F° 146, « Aimard Chappuis dit chevalier de Montromand, capitaine au régiment des cuirassiers, cavalerie du roy ; Susanne de Branche de Bourcia », 15 janvier 1777. — F° 151, enterrement de « Pélagie, fille à Mr de Laval, seigneur et baron d'Yzeron », 20 décembre 1778. — F° 188, Vérifié par nous, en cours de visitte, ce 7 août 1786, Lacroix de Laval, g^d^ ob., vic. gén. » — F° 210 v°, Dernier acte du 12 avril 1793, baptême d' « un jeune homme âgé de trante-cinq ans, lequel jaloux d'être dans le sein de l'église catholique apostolique et romaine, hors de laquelle il étoit, n'ayant pas reçu le baptême, s'y est disposé autant qu'il a été en luy et a répondu de la manière la plus satisfaisante non seulement au désir qu'il avoit de le recevoir, mais aux soins que nous avons pris pour l'y préparer »... — Registres parafés par de Sève (1691), de Lucenay (1697), Pupil (1737, 1752-1754, 1756, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

SAINT-LOUP

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Loup, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation de l'abbaye de Savigny ; élection de Lyon, justices de Saint-Forgeux et de Chanzé.

E Suppl. 1058 (GG 1). — In-4° 254 feuillets.

1648-1726. — Actes dressés par les curés Radisson (1648-1674), Grange (1696-1725), Girard (1725-1726) ; les vicaires Bertrand (1648), Delmas (1649-1652), Bertrand (1652-1659), Lisond (1659-1660), Bossey (1660), Constantin (1661-1662), Decurgier (1662-1664), Gaspard Gyrod (1664), Didier (1664-1665), Delamarche (1665), Michel (1665), Gay (1666-1667), Pitalier (1667-1668), Grange (1668-1674), Avril (1674), Devinay (1706), Martin (1708), Baronnat (1715-1721), Peillon (1724) et fr. Joseph, capucin ; Rabot, curé de St-Clément, Martin, Fauconv, Grange, etc. — Ff. 5, 105, 106, 111, 112, 118, 126, 132, 133, 148, 168-170, 177, 178, 184, 185, 190-193, 198-200, 206, 212, 213, 253, 254, blancs. — F° 104, laceré en tête à droite. — Ff. 1-104, baptêmes 1648-1674 ; ff. 107-111, baptêmes et enterrements de 1696-1697 ;

plasses, écuyer, seigneur d'Ausserre, 13 décembre 1648. — F° 76, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de St-Loup, tenus par mre Jean Radisson, curé dud. lieu, en la visitte, ce 24e septembre 1667. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 83 v°, « Nous avons veu le présent registre des baptêmes faits en la parroisse de St-Loup à la visitte, ce 6e septembre 1669. Chassaing, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 93, même mention, du 29 octobre 1671. — F° 107, « Le grefier des registres n'ayant point envoyé les caiers, on a écrit, en attendant, les actes batistaires sur du papier timbré », 1696. — F° 127, « Julie d'Albon, princesse d'Ivetot », 4 janvier 1705. — F° 145, « Veu faizan ma visitte, le présent registre, le dernier juin 1707. Desplasses, archip. ». — F° 174, « Nous avons visittés l'églize de St-Loup et les registres, et nous avons trouvés le tout en bon estat. Faict à St-Loup, le 18e may, an que dessus (1711). Desplasses, archip. ». — F° 203 v°, « Nous avons veu les présents registres, ce 4e juin 1715. Roche, archip. subst. » — F° 222 v°, « Veu le présent registre, lequel nous avons trouvé en estat à St-Loup, le 27e novembre 1718. Desplasses, archip. ». — F° 239, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 13 octobre 1724. Bayard, archyprestre de L'Arbrêle ». — F° 248 v°, « Angélique-Hélène de Remigny, femme de François de Laurencin, seigneur de Chanzé », 27 avril 1726. — F° 249 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 28 juillet 1726. Bayard, archiprêtre ». — Registres parafés par Terrasson (1703-1717).

E Suppl. 1059 (GG 2.) — In-4°, 222 feuillets.

1727-1751. — Actes dressés par les curés Girard (1727-1728), Nicolas (1728-1732), Girard (1732-1734), Lestra (1734-1737), Bally (1738-1751); les vicaires Chazal (1729), Forest (1730), Girodié (1733), Clair (1733), Forest (1734), Presle (1740), Moronnos (1741-1747), Gillier (1748), Granjard (1748-1750), Durelle (1750-1751), et Peillon, vicaire de Dareizé, Grange, Cocquard, Girard, Bayard, Rousset, Duguet, etc... — Ff. 29, 66, 67, 77, 78, 89-92, 104, 112, 181, 190, 203, 214, blancs. — F° 8, « Veu et aprouvé dans nostre visite à St-Loup, ce 28 may 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 23, « Veu dans nostre visite ce 21e janvier 1731. Bayard, archiprêtre ». — F° 38 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite ce 8e juin 1733. Bayard, archiprestre ». — F° 43, « Veu dans nostre visite ce 5 juillet 1734. Bayard, archiprêtre ». — Ff. 48, 53 v°, même mention, 14 juillet 1735, 19 juillet 1736. — F° 61 v°, « La cloche de la chapelle de Vindry, soubz le vocable de Saint-Laurens, dans la parroisse de St-Loup, a etté bénite par moy, curé soussigné, avec la permission de monseigneur Charles-François de Rochebone, archevêque de Lyon, ce jourd'huy dixieme houst 1737, son parein a etté hault et puissant seigneur monseigneur Claude, comte d'Albon, prince d'Yvetot, lieutenant de roy de la province de Forest, representé par mr Jean-François Doverge, notaire royal, lieutenant du marquisat de St-Forgeulx, sa mareine Marie-Diane-Hélène d'Albon, damoiselle, représentée par damoiselle Claudine Chavanon, en présence des temoins soussignés. Doverge, Chavanon, Guionsand, Micholon, Andrillard, Duval, Lestra, curé ». — F° 83, « Veu dans nostre visite ce 18e juin 1739. Bayard, archiprestre ». — F° 101 v°, même mention du 8 janvier 1741. — F° 131 v°, « Nous, Antoine Bernard de Montmorillon, prêtre chanoine de l'église, comte de Lyon, vicaire général du diocèze, licentié en théologie et en droits, avons faites dans le cours de nostre visite les cérémonies de la bénédiction sur une cloche nommée Julie-Claudine-Hilaire, selon ce qui est prescrit dans le rituel de Lyon, ce 4e septembre 1743, dans l'église parroissiale de St-Loup-en-Dareizé, le parrain a esté haut et puissant seigneur Camille d'Albon, prince d'Yvetot, marquis de St-Forgeux, baron d'Avauge, seigneur de St-Loup-en-Dareizé, les Olmes, Nuelles, Sarcey, St-Romain de Popé et autres places, représenté par sr François Doverge, notaire roial, capitaine chatelain, lieutenant de juge civil et criminel du marquisat dudit St-Forgeux, la marraine haute et puissante dame Julie-Claudine-Hilaire d'Albon, princesse d'Yvetot, représentée par dame Geneviève Fromental, femme dudit sr François Doverge, en présence de sr Claude Bayard, curé de Bully et de Sarcey, archiprestre de l'Arbresle, sr Pierre Bally, curé dud. St-Loup et de Dareizé, sr Benoit Moronos, vicaire dud. St-Loup, sr Jean-Marie Blanc, nostre secrétaire, tous soussignés. Fromental Doverge de Clevi. Doverge, Bayard, archiprestre et curé. Bally, curé de St-Loup et de Dareizé. Moronnos, vicaire; Montmorillon, comte de Lion, vic. général. J. Blanc, secrétaire ». — F° 168, « Veu dans nostre visite le 28 novembre 1746. Bayard, archiprêtre ». — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E Suppl. 1060 (GG 3.) — In-4°, 210 feuillets.

1752-1768. — Actes dressés par les curés Bally (1752-1756), Michoud (1757-1768); les vicaires Durelle (1752-1756), Epinat (1757-1759), Meynis (1759-1761), Guerpillon (1761-1764), Dumas (1765-1767), et Duguet, vicaire de Saint-Marcel, Girin, Guidot, Michel, Durand, Thioleyre, Bizet, etc. — Ff. 16, 28, 39, 50, 62-66, 77-79, 106, 117-119, 129, 130, 153, 154, 162, 173, 174, 197, 198, 207-210, blancs. — Ff. 107, 120, imprimé, fragment de la lettre pastorale au sujet de l'ordonnance du 26 octobre 1659 enjoignant de porter la vaisselle d'argent à la monnaie. Au v° du f° 120, modèle

de la reconnaissance à délivrer par le directeur de la monnaie. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 1061 (GG 4). — In-4°, 271 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par le curé Michoud (1769-1792) ; les vicaires Pardon (1773-1776), Gilbert (1777), Laurent (1782), Gay (1784-1785), Souzy (1786-1792), et Gentil, missionnaire, Quilliet, Durand, curé de St-Vérand, Peillon, Paccard, Pascalis, Gras, Proton, etc. — Ff. 6, 7, 22-25, 32-36, 44-50, 65-73, 81-84, 93, 94, 104, 105, 113-117, 125-129, 139, 146-149, 158-161, 172, 182-184, 196, 203-208, 215-220, 230-232, 242-244, 256, 263, 271, blancs. — F° 39, « François Fine, de la parroisse de Grandvillard St-Pencrace en Briançonnois, diocèze d'Embrun, faisant la profession de maître d'école depuis plusieurs années dans la parroisse de St-Loup Dareizé en Lyonnois », 2 mai 1773. — F° 41 v°, « Ce jourdhui, onzième septembre 1773, par permission de monsieur Navarre, vicaire général, j'ai béni une cloche pour le service de la chapelle de St-Antoine-de-Pontcharra, sous l'invocation de saint Claude et sainte Jeane ; le parrain a été m^e Claude-François Truchet, notaire royal dudit Pontcharra et la marraine dame Jeane Dars de La Rafinière, son épouse, qui ont signés. Dars de La Rafinière ; Truchet ; Michoud, curé ». — F° 109 v°, « Le 14 juillet 1778, étant à soupper, sur les sept heures et demi du soir, avec m^re Just Proton, curé de St-Clément-sous-Valsonne, Jeane Trambouse, faisant quelquefois la fonction de sage-femme, vint me dire que Pierrette Sadot, femme Gaspard Vergoin, venoit de faire un enfant, étoit après en faire un autre et qu'elle croyoit qu'elle en feroit un troisième, et me demanda si je voulois les aller ondoyer. Je lui répondis qu'il convenoit mieux qu'elle le fit, et de les faire apporter à l'église le plutôt possible. En effet, un quart d'heure après, elle me fit présanter trois filles que je baptisai, la première venue au monde sous le nom de Pierrette, ayant pour parrain François Sadot et pour marraine Pierrette Vergoin ; la seconde sous celui de Louise, ayant eu pour parrain Pierre Sadot et pour marraine Louise Vergoin, et la troisième sous celui de Toinette, ayant eu pour parrain Jean Dubuis, masson, et pour marraine Toinette Perrin, lesquels ont déclarés ne savoir signer, Michoud, curé. Toinette est décédée le 16, enterrée le 17 ; les deux autres sont décédées le 18 juillet 1778 et ont étées enterrées le lendemain. Michoud, curé ». — F° 119 v°, Maurice Fenouillet ?, horloger, demeurant à Vindry, 13 avril 1779. — F° 134 v°, « Ce jourdhui 18 août 1780, j'ai béni une cloche pour l'usage de la chapelle de Vindry, sous le vocable de St-Laurent de Ste-Marie. Le parrain a été haut et puissant seigneur Camille-Alix-Eléonord-Marie, marquis d'Albon, prince d'Yvetot, marquis de St-Forgeux, baron d'Avauges, comte de St-Marcel-d'Urfé et de Talant, vicomte de Varenne, seigneur des susdits lieux, St-Romain-de-Popé, Ancy, St-Loup, Vindry, Pontcharrat, Les Olmes, Sarcey, Nuelles, Lagrange, Hodieu, Persange, etc., etc., demeurant à Lyon, place St-Michel, parroisse d'Enay, représanté par m^re Claude Truchet, notaire royal et procureur fiscal du marquisat de St-Forgeux, demeurant à Pontcharrat, parroisse de St-Loup ; la marraine a été dame madame Marie-Jacqueline Olivier, son épouse, représantée par dame Jeanne Dars de La Raffinière, épouse du susdit m^e Truchet, qui ont signés ». — F° 187 v°, enterrement d'un enfant-mort en naissant « que le s^r Villard, chirurgien à Pontcharra, a dit avoir volu garder pour en faire un squelette, ignorant les ordonnances à ce sujet », 6 mars 1785. — F° 194, « George Triomphe, compagnon mousselinier, demeurant en la parroisse de Dareizé », 18 octobre 1785. — F° 264, 1792, « On remarquera que n'ayant pu avoir les registres de Dareizé, on en trouvera quelques actes dans celui-cy ». — Registres portant en tête et à la fin : « paraffé le six février 1793, J.-F. Girin, maire ». — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-MAMERT

Arrondissement de Villefranche, canton de Monsols.

Eglise sous le vocable de Saint-Mamert et Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré du Bois-Sainte-Marie, diocèse d'Autun, cure à la collation de l'abbé de Cluny ; élection de Villefranche, justice de Saint-Julien.

E Suppl. 1062 (GG 1.) — In-4°, 240 feuillets.

1673-1792. — Actes dressés par les curés Debenoît (1673-1675), Joambon (1678-1737), Barbier (1738-1744), Sanslaville (1744-1786), Picard (1787-1792), et J. Barbier, vice-gérant du curé (1737), de Grobois, prêtre commis (1738), Gonon, curé de Germolles (1786), Debardonesche, curé de St-Jacques (1789). — Ff. 5, 7, 10, 14, 16, 18, 21, 24, 32,

33, 35, 37, 39, 67, 70, 106, 128, 138, 142, 182, 213, 229, 231, 233, blancs. — F° 11, 12, ronges en tête. — F° 19, moitié supérieure en déficit, brûlée ; ff. 38, 43, rongés au bas ; ff. 115, 116, rongés en tête ; f° 150 bis ; f° 205, le bas enlevé ; f° 206, rongé à droite et au bas. — En déficit registres de 1676-1677, 1681-1683, 1685-1690, 1709-1713. — F° 1, de Royer de La Valfenière, 10 octobre 1673. — F° 6, « Claude de Fautrières, escuyer, seigneur de Corcheval, St-Jullien, Rizière et autres places ; Claude de Thibaut, escuyer, seigneur et baron des Prés, seigneur du Terrau et autres places », 17 juillet 1674. — F° 29 v°, billet, demandant de changer un louis de 30 ? livres : « J'estois venu pour t'embrasser, mon cher amy et boire de ton bon vin ; il y a encore, un autre sujet qui m'oblige de te prier de me vouloir donner de la monnoye »..... — F° 34, Élisabeth de Chappon, dame de St-Julien, 9 juillet 1699. — F° 38 v°, « Jean-Crisostome de Grobois, escuier, seigneur de Grosbois, Rochetaillée et autres places », 9 mai 1701. — F° 52, « Nicolas de Lagneau, seigneur de Marcheseu », 4 avril 1708. — F° 109 v°, « Jacques de Valadous d'Arcy, seigneur de St-Mammert, St-Jullien, Aloigné ; Claude-François-Joseph de Valadous de Pertus, chevalier, son fils », 15 mars 1742. — F° 119, « Nous, Antoine Sanslaville, prêtre, natif de la paroisse de Gible en Brionnois, somme venu curé de cette paroisse de St-Mammès, le 16 julliet de la présente année 1744, ayant trouvé l'église et le presbytère dans un état des plus pitoyable ». — F° 131 v°, baptême d'une fille de « Claude-Marie-Hubert, marquis de Valadous, chevalier, seigneur de St-Mammer, St-Jullien, la baronie d'Allogné, Moulin-Neuf en Auvergne et autres places, et de Ursule-Adélaïde-René de Champier de Chigy, parrain René-Claude de Thibaud de Noblet, chevalier, marquis des Prés, seigneur des terres, fiefs et seigneuries de La Raguinière, la chatelnie de Thorigné, Montmartin, Bordanchouan, Les Bignons, La Haute-Bourgine, le Fort-Gaudin, Le Terrault, Le Mont-Defrance, Thulon, Chevagny-le-Lombard et autres lieux ; marraine Louise-Marie-Esther de Madaillan de Lespar, marquise de Mont-à-terre, comtesse de Chauvigny, dame de La Martinaye, La Ragotière et autres places, veuve de Michel-François de Valadous, chevalier, comte de Pertus, seigneur de Moulin-Neuf, gouverneur pour le roy des ville et fort de Bellegarde en Roussillon », 14 mars 1749. — F° 137, « Antoine de Valadous, chevalier, seigneur de La Bouchardière ; Henriette-Brigitte de Martel, veuve de Philibert-Joseph de Thibaud de Noblet », 17 août 1750. — F° 144, « Henry-Joseph de Montspey, chevalier, marquis de Valière, comte d'Arginy, seigneur de Charantay, Viéry ?, Arnas, d'Épinassé, du Vernois et autres places ; Ursule-Marie-Françoise de Saulx de Tavanne, femme de Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, seigneur des Ardillats, etc. », 9 mars 1752. — Ff. 149, 150, « Louis d'Arnaud de Monsage, capitaine au régiment d'Eu infanterie ; Jeanne-Claude-Nicole de Champier de Rebutin », 30 septembre 1753. F° 152 v°, « L'an que dessus 1754, et le 4 aoust, a été bénitte la seconde cloche apellée Marie, son parin a été messire Claude-Marie, marquis de Valadous, seigneur de cette paroisse, et mareine dame madame Ursule-Adélaïde-René de Champier de Chigy, son épouse, SANSLAVILLE, curé ». — F° 161 v°, « Thomasse Ursule de Champier de L'Aubépin », 5 juin 1758. — F° 166, « Antoine de Gaspard du Sou de St-Amour, comte et thrésorier du noble chapitre de St-Pierre-de-Mâcon, vicaire général du diocèse, abbé commandataire de Belleville », 11 mars 1760. — F° 173, inhumation d'Ursule-Adélaïde-René de Champier de Chigy, dans la chapelle du Rozaire, 8 mars 1763. — F° 174 v°, « Marie-Philiberte Perret, dame de Salornay sur Guy », 10 novembre 1763. — F° 175 v°, « Jean-François de Montel de Buxy, seigneur de Marchizeuil », 8 octobre 1764. — F° 201 v°, « Le 13 mai (1776), la croix de La Pouge a été bénite par moy qui l'ay fait faire à mes dépens, SANSLAVILLE, curé ». — F° 210 v°, « Henry-Joseph-François, marquis de Valadous, seigneur de cette parroisse, lieutenant au régiment de Provence infanterie ; Marie-Louise-Thérèse-Joséphine de Pastourel des Beaux, sa femme ; Claude-René-Marie-François de Thibault de Noblet, marquis de La Rochethulon ; Jean-Baptiste-François de Valadous, officier au régiment du maréchal de Turenne infanterie », 11 juillet 1780. — F° 238, Claude Large, maire ; Benoît Large, secrétaire-greffier, 1 mars 1792. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696, 1698, 1699, 1718, 1720-1722, 1738), Pillot (1698, 1700, 1701, 1706), Monteau (1702, 1703), Desplaces (1705), Noyel (1734), Pressavin (1737, 1741-1744), Janson (1739, 1740), d'Aiguesperse (1745), Cusin (1747, 1748, 1758, 1759, 1765, 1766, 1769), Jacquet (1749-1754, 1756, 1757, 1760-1764, 1767), de Roche (1755), Roland (1768, 1770, 1771), A. Pressavin (1772, 1773), Gesse (1774, 1775), Guérin (1777, 1778, 1780, 1781, 1783, 1786-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-MARCEL-L'ÉCLAIRÉ

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Eglise sous le vocable de Saint-Marcel, annexe de Tarare ; élection de Lyon, justice de Joux.

E Suppl. 1063 (GG 1. — In-4°, VIII et 163 feuillets.

1694-1733. — Actes dressés par les vicaires F. Simonet (1694-1699), Prala (1700-1709), Pastural (1709-1710), Goutte-noire (1710-1716), Peillon (1716-1718), Gondras (1718-1721), Valfort (1721-1724), Domois (1724-1732), Denis (1732-1733), et Chenaud, vicaire de Tarare, Langlois, Martin, Valfort, Cocquard, etc. — Ff. I-VIII, rongés par les vers ; ff. 112, lacérés en tête. — Ff. 7, 17, 59, 63, 64, 68-70, 76, 82, 86, 95, 106, 115, 123, 127, 128, 133, 134, 138, 139, 143, 144-155, blancs. — Registres de 1730, 1731 en déficit ; la moitié supérieure du f° 20 enlevée. — F° 22, « Je, m^re^ Jean Desplasses, curé de Tarare et de St-Marcel, son annexe, par ordre de Mgr Claude de St-Georges, archevesque de Lyon, ay béni deux chappelles nouvellement construites dans l'église dudit St-Marcel, l'une qui est à main droite, sous le vocable de Nostre-Dame du Rozaire, l'autre qui est à main gauche, soubs le vocable de Nostre-Dame de Pitié. La cérémonie de ladicte bénédiction a esté faicte le second novambre, auquel jour se trouva le dimanche d'après la feste de touts les saints de l'année 1704, et pour lors estoit vicaire audit St-Marcel, m^re^ Claude Pralas ; seigneur du mesme lieu, m^re^ Alexandre de Villeneufve, chevalier et baron de Joux, qui asista à cette bénédiction ; comme aussi m^r^ Pierre Demogé, chattelin de la baronnie de Joux et ancor luminier, avec la plus grande part des habitants dudit St-Marcel, et du tout j'ay dressé ledict mémoire pour servir de témogniage quand il serat besoing que lesdictes chappelles son bénites, le 5 novembre 1704. DESPLASSE, curé de Tarare et St-Marcel, son annexe ». — F° 103, « J'ai continué le présent registre des babtêmes (*sic*), mariages et sépultures de 1719, pour servir aussi à enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1720, à cause que la marque du papier marqué n'a pas esté changée, en sorte qu'elle est demeurée la même, en vertu de l'arrest qui a été rendu à cet effet ». — F° 162, « Veu dans nostre visite, ce 10e juin 1733, BAYARD, archiprêtre ». — Registres parafés par Terrasson (1701, 1703-1715, 1717), Mignot (1718).

E Suppl. 1064 (GG 2). — In-4°, 189 feuillets.

1734-1765. — Actes dressés par Valfort, curé de Tarare et Saint-Marcel (1734-1740) ; les vicaires Devigo (1734-1737), Reynaud (1737-1739), Bouvard (1739), Michel (1739-1740), Veley (1740-1743), Duguet (1743-1765), Arquillière (1765), et Grange, vicaire de Tarare, Cocquard, Reynaud-Blanc, Martin, Durelle, Guidot, etc. — Ff. 12-17, 24, 25, 31 33, 43, 53-55, 65, 66, 92-94, 100, 105, 111, 117, 123, 134, 135, 147, 156, 157, 163-165, 176, 177, 182, 183, blancs. — F° 7, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce onziesme juillet 1735, BAYARD, archiprêtre ». — F° 10, « Veu dans nostre visite, ce 16e juillet 1736, BAYARD, archiprêtre ». — F° 36, « Veu dans nostre visite, ce 15e juin 1739, BAYARD, archiprestre ». — Ff. 48, 78, même mention, 13 novembre 1741, 17 mai 1747. — Registres parafés par Noyel (1737), Mignot (1738, 1739, 1742, 1743, 1745), Janson (1740, 1741, 1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749-1754, 1756-1765), de Roche (1755).

E Suppl. 1065 (GG 3. — In-4°, 207 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les vicaires Arquillière (1766-1774), Dutey Descombes (1774-1792), et Pardon, vicaire de St-Forgeux, Arquillière, curé de Balbigny, Duguet, Poncet, etc. — Ff. 14, 21, 22, 30, 36, 43, 44, 48-50, 59-62, 72-76, 84-86, 94-100, 107, 108, 119, 120, 128-134, 139, 145-147, 152, 153, 158-161, 167, 173-175, 180, 181, 187-193, 197-199, 203, 207, blancs, — F° 101, les deux tiers inférieurs enlevés ; f° 196, angle supérieur droit arraché. — En déficit, premier feuillet des registres de 1772, 1779, et le registre de 1789. — F° 93, 1776, 17 baptêmes, 10 enterrements, 2 mariages. — F° 106 v°, 1777, 20 baptêmes, 8 enterrements, 1 mariage. — F° 127 v°, 1780, 20 baptêmes, 14 enterrements, 4 mariages. — F° 187 *bis*, seul feuillet restant du registre de 1789. — F° 206 v°, « Nous soussignés, maire de la commune de St-Marcel-Eclairé, nous avons arretté et clos les registres de quatre feuilles de la susditte parroisse, de l'année dernière 1792, contenant ensemble vingt baptêmes sept enterrements et cinq mariages, le tout en bon état, instrumentés par m^e^ Antoine Dutey des Combes, vicaire de la susditte paroisse. Fait à St-Marcel, le 19 janvier 1793, l'an second de la République Françoise, FAYE, maire ». — Registres parafés par Cusin (1766), Clerjon (1767, 1768), Roland (1769, 1771), Jacquet (1770), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1788, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-MARTIN-DE-CORNAS

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Martin, annexe de Chassagny, archiprêtré de Mornant ; élection de Lyon, justice de Saint-Martin.

E Suppl. 1066 (GG 1). — In-4°, 104 feuillets.

1737-1742. — Actes dressés par les curés de Chassagny Lyonet (1737-1738), Mathevet (1739-1742) ; le vicaire Langlois (1739-1740), et Coignet, prêtre commis (1739). — Ff. 1, 2, extraits des registres de Chassagny, copie moderne d'actes concernant Saint-Martin-de-Cornas. — F° 3, « Je soussigné, curé de St-Andéol-le-Chatel, ayant été commis par m^re^ Desverney, docteur en théologie, prêtre curé d'Orllien-nas, archiprêtre de Mornant, pour bénir les nouvaux fons baptismaux érigez dans la chapelle de St-Martin-de-Cornas, annexe de la parroisse de Chassagny, par ordre de monseigneur l'archevèque de Lyon, par raport au grand éloignement de ladite chapelle à ladite église de Chassagny et de la rivière qui est entre deux, très souvent impractiquable, j'ay bény lesdits fons pour y baptiser à l'avenir, assisté de noble m^re^ François Bourg, prêtre prébendier de St-Andéol, et de m^re^ Jean Langlois, prêtre, vicaire dudit St-Martin-de Cornas, qui ont signé avec m^r^ Jean Carrillon, bourgeois de Lyon, et Antoine Bonnifat, luminier de ladite église, à St-Martin-de-Cornas, le vint-huit janvier mille sept cent trente-neuf. F. Bourg, prêtre et prébendier ; Langlois, J. Carrillon, Charle Vourlat, curé de St-Andéol ». Suivent l'acte de baptême de Benoît Petit, et l'acte de sépulture de Joseph Plany. F° 10, en blanc. — Ff. 4-11, copie d'actes d'après les registres de Chassagny. — Ff. 11-104, en blanc. V. Chassagny.

SAINT-MARTIN-EN-HAUT

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Saint-Martin-Annaux. — Eglise sous le vocable de Saint-Martin, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; élection de Saint-Etienne, justice de Rochefort.

Rochefort. — Eglise sous le vocable de Saint-Laurent, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Lyon, justice de Rochefort.

E Suppl 1067 (GG 1.) — In-4°, 173 feuillets.

1740-1792. — Actes de Rochefort dressés par les curés Dubessey (1740-1782), Epinat (1783-1791), Béal (1791-1792), le vicaire Epinat (1782-1783), et les vicaires de St-Martin-en-Haut Mosnier, Prin, Magdinier, Granjean, Daval, Goine, Poupet ; Mosnier, de Castellas, curés de St-Martin. — Ff. 6, 7, 19, 23, 26, 42, 52, 56, 60, 64, 67, 68, 71, 72, 76-80, 86, 94, 98, 106, 110, 114, 118, 152, 157, 162, 167-169, 173, blancs. — Ff. 14, 15, 164-166, lacérés à droite en tête. — F° 20 v°, « Vu bon et approuvé par nous, vicaire général en cours de visite, ce onzième septembre 1748, audit Rochefort, Montjouvent, comte de Lyon, vic. général ». — F° 125, enterrement d'Augustin Dubessey de Contenson, curé de Rochefort, 27 janvier 1783. — F° 125 v°, « Il n'y avoit point autrefois de custode pour porter le saint viatique, on se servoit d'un vieux ciboire qui n'étoit point doré, qui a été changé par moi sousssigné, avec la custode qui contient aussi les saintes huiles pour les infirmes, à Lyon le 3e février 1783. Epinat, curé commis de Rochefort. Je soussigné ai pris possession de la cure de cette parroisse de Rochefort en Lyonnois, le 17 mars 1783, en vertu de la résignation du 26 novembre 1782, faite en ma faveur par m^re^ Augustin Dubessey de Contenson, qui en avoit jouis pendant 55 ans. Epinat, curé. — La croix de fert, qui est sur le mur du cimetière pèse 5 l. et un quart, coûte 50 s. à St-Martin-en-Haut. Elle a été placée le 15 avril 1783 ; le même jour, l'on a fait refaire les degrés de l'entrée de l'église par Antoine Celier, qui a reçu 7 l. cy 7 liv. Il n'y avoit point de croix sur ledit cimetière ». — F° 127 v°, Dans le mois de juillet de la présente année (1783), l'on a fait blanchir la nef de l'église de Rochefort, au dépend de la fabrique. François Chardon dudit lieu a été l'ouvrier, et y a employé sept journées à 24 s. par jour. *Trop cher.* Au commencement du mois d'aoust, l'on a élevé la pierre du maître autel, ainsi que les marchepieds qui n'étoient qu'à un seul degré, et on en

a ajouté un de six pouces au dépend de la fabrique. L'on a reçu à bon prix les planches en partie de Benoît Vilard de la Blanière ; Antoine Braillis, de Duerne, a été l'ouvrier et a fait un planché autour dudit autel ; le tout à prix fait a couté 7 l., cy 7 l. Dans le mois de décembre de la même année, je soussigné ai rétabli la chapelle de Ste-Anne, qui avoit été interdite àcause de son mauvais état, depuis trente-cinq ans, par un vicaire général, en faisant sa visite en 1748. J'ai fait faire le pavé, élever et avancer la pierre de l'autel de laditte chapelle, le tout à mes frais et dépends. Le peuple a été charmé d'y voir célébrer de nouveau la sainte messe, le 14 dudit mois, jour de dimanche. Fasse le ciel que le tout soit pour la gloire de Dieu et pour le salut de tout le monde. Epinat, curé dudit Rochefort, depuis le 17 mars 1783. *Memento mei.* Pendant les mois de may, juin et la moitié de juillet, les brouillards ont demeuré répandus dans le Lyonnois, Forest et plusieurs autres cantons. A peine voyoit ont le soleil à traver lesdits brouillards. Tout le monde en étoit étonné et craignoit de tristes suites ; mais leur crainte a été vaine, et celui qui dirige tout a conduit toute chose à l'ordinaire. *Quæso te, amantissime lector, pro me, Requiescat in pace.* Epinat, curé ». — F° 128, « Le 3 février, la custode a été changée contre un vieux ciboire qui n'étoit point doré et dont on se servoit pour porter le saint viatique aux malades. Voyez la 4me page. La croix de fer qui est sur le mur du cimetière, y a été placée aux dépend du soussigné, le 15 avril 1783. Il n'y en avoit point auparavant ; voyez la 4e page. Epinat, curé ». — F° 129, « En 1785, et le 15 avril, demi pied de neige et année abondante. En la présente année 1784, acheté, au mois de mars, lampe, croix d'autel, et six chandeliers de 18 pouces d'hauteurs, le tout argenté, a été mis en usage le jour de Pâque de la ditte année et ce, aux dépends des âmes pieuses. En l'année 1785, acheté le pulpitre qui est au maître-autel au dépend de la fabrique ; a coûté 3 l. à Thurin, cy 3 l. » — F° 139 v°, « Les portions congrues des curés sont porté à 700 l. et celles des vicaires à 350 l., par déclaration du 2 septembre 1786, ce qui a lieu à commencer au 1er janvier 1787 ». — F° 140, Mr de Lacroix de Laval, vicaire général, a fait la visite le 19 mai 1786. Le 2 septembre 1786, déclaration du roi qui porte les portions congrues des curés à 700 l. et celles des vicaires à 350 l., à commencer le 1er janvier 1787, mais le curé de Rochefort n'a pas cet avantage ». — F° 141, « Le 1er et 2 mai 1787, nège pendant ces deux jours. Le 7 dudit mois de mai deux pouces de neige. Laditte année il n'y a eu aucun fruit à cause des froids du printemps. Le 15 juin 1787, confirmation à St-Martin-en-Haut. De droit commun, la dixme est due aux curés selon Imbert ou ses Instituts forenses, liv. I, chap. 16, num. 6. » — F° 143, « Le 15 juin 1787, monseigneur de Vienne, évêque de Sarept, sufragant de Lyon, a confirmé à St-Martin-en-Haut les paroisses de Montromant, Duerne, St-Martin et Rochefort et le 16, Rontalon, Thurin et Yzeron ». — F° 146, « Au mois de décembre (1788) les glassons ont cassé les branches des arbres et le froid a gelé dans les meilleures caves; beaucoup de fruit qui a été très abondant et très bon ». — F° 156 v°, « En la présente année 1789, l'on a tenu les Etats Généraux en France, qui ont commencé au mois d'avril de laditte année, et qui durèrent jusqu'à pareil mois de l'année suivante et même plus, ce qui a occasionné un grand mouvement et un grand trouble parmi les François. Lesdittes assemblées d'état, ou l'Assemblée nationalle (tel est le nom qu'on lui a donné quelques mois après son commencement), a fait beaucoup de changements, entre autres l'on a diminué le prix du sel, qui de 9 sols la livre au moins, a été fixé à 6 s. poid de marc, et ensuite jusqu'à 2. s. Il y eut dans presque tout le royaume une grande allarme qui effraya les peuples de toute part de sorte que le 28 et 29 juillet de laditte année, il s'éleva un bruit qui jetta le peuple dans une telle crainte que chacun craignoit pour sa vie, croyant que l'ennemi étoit prêt à l'égorger. Ce bruit fut cause qu'on monta la garde dans toutes les grosses paroisses, et l'on exigea pendant les quatre mois suivant que tout le monde porta une cocarde, jusqu'aux ecclésiastiques, qui n'osoient entrer dans une ville sans cette marque. Ce seroit trop long de raporter tout ce qui s'est passé en laditte année; la renommée ou tradition le raportera longtemps ». — F° 158, « La présente année (1790), grand changement en France : les chapitres des cathédrales et collégiales supprimés ; plus d'office canonial ; plus de réception dans les monastères des deux sexes. Tout religieux et religieuse libre de sortir du cloître. Enfin plus d'éclésiastiques, excepté archevêques, évêques, curés et vicaires. Dieu soit béni ». — F° 163, « Le 25 février de la présente année 1791, l'on a tracé un jardin selon les décrets de la nation, et le 4 du mois de mars, les fonds de la cure de Rochefort, savoir le pré et la terre du Sut, le pré situé à la Bassecourt et le cassot ainsi que le petit chenevier ont été vendu par ordre du roi à Antoine Celier dudit Rochefort, pour la somme de 12.200 livres ». — F° 171, « Enregistrement d'un enfant : Ce jourdhui 29 avril 1792, Jean-Baptiste Sifroid m'a présenté une fille née à lui le 25 mars, pour l'enregistrer ; le sr Béal, curé actuel de Rochefort lui a demandé où elle avoit été baptisée, il lui a répondu que cela lui restoit à savoir. Le sr Béal lui a redemandé par qui elle avoit été baptisée, il lui a répondu que c'étoit par un bon prêtre, que le parrain de l'enfant s'appeloit..... » — Registres parafés par Charrier (1740), Pupil (1741-1745, 1747, 1748, 1750-1752, 1755, 1757, 1758, 1760-1766, 1768-1770), J.-B. Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

E Suppl. 1068 (GG 2.) — In-4°, 165 feuillets.

1693-1699. — Actes de Saint-Martin-en Haut, dressés par les curés Noyer (1693, 1694), Chastaing (1694 1699) ; les vicaires Langlois (1693-1694), Paulzes (1695-1699), et Bellissen prêtre, Petit, etc. — Ff. 8 v°-40, comptes des recettes casuelles de 1699 à 1705, « 2 messes pour les âmes, 20 s. ; messe pour la Rose, 8 s.... ». — F° 66 v°, notes de comptabilité. — Ff. 67-74, sepultures des enfants de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de 1698 à 1704. — F° 74, notes de comptabilité, vente de blé. — F° 75, notes de comptabilité. — Ff. 93-112, enterrements d'enfants de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, de 1738 à 1747. — Ff. 114-116, notes de comptabilité. — Ff. 124 v°-135, notes de comptabilité, recettes casuelles en 1705. — Ff. 140 v°-141, état du casuel des messes en 1739. — Registres parafés par Mazenod (1693, 1695), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1069 (GG 3.) — In-4°, 228 feuillets.

1700-1716. — Actes dressés par le curé Chastaing, les vicaires Paulzes (1700), Dauvillez (1701-1702), Malboz, (1702-1703), Aubert (1704), Tholance (1704-1706), Dumas (1706-1709), Dumont (1710), Moret (1710-1711), Aubert (1711), Theoleyre (1712), Binier (1713-1714), Chastaing (1714-1716), Marlon ? (1715-1716), et Petit, vicaire de St-Nizier de Lyon, Aubert, Flachon, etc. — Ff. 12-14, 23-26, 53, 69, 130, 142, 143, 151-155, 168, 181, 189-197, 204-206, 226-228, blancs. — F° 55, listes des hommes pour porter les flambeaux à la procession du Saint-Sacrement, des femmes et des filles pour porter les cierges, des porteurs du dais et du porte-croix. — Ff. 83-94, actes de sépulture des enfants de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de 1705-1712. — F° 94 v°, notes de comptabilité. — F° 167, « Le 10 avril 1712, aiant esté apellé pour pourter l'estrèmonction à Pierre Carret, environ l'heure de midy, pour la décharge de sa consience m'a déclaré, en présance de Pierre Rousset, Benoît Fournel, Martin Deschoulles, qu'il devoit à Jean Clavanier, dit Bome ?, la somme d'onze livres, à André Duclos quatre livres et trois buchette de seigle, sur quoy il a son mantea, à Philipe Fournel, sept vingt livres far... sègle, à feau Jean Malin, dit le baron, à Jean Martinière, treze ou quatorze livre, à Pierre Billet, demeurant à Lion, dix-neuf..., ce que j'ateste estre véritable, en foy de quoy j'ai signé. Chastaing, curé ». — F° 198, « Le mardy 7 aoust 1714, avons commencé une nevène pour estre préservé de la mortalité des bestiaux, disant une grande messe de St-Roch, on a trouvé au bassin 9 l. 7 s. ». — Ff. 215 v°-217, page d'écriture. — Registres parafés par Terrasson (1700-1716).

E Suppl. 1070 (GG 4.) — In-4°, 237 feuillets.

1717-1745. — Actes dressés par les curés Chastaing (1717), Pierre Chastaing (1718-1744), Mosnier (1744-1745) ; les vicaires Chastaing (1717-1718), Marlon (1717), Dumas (1717), Servy ? (1718-1719), Bergeron (1720), Carlet (1721), Mallet (1721), Ponchon (1721-1725), Girod (1725-1726), Malaval (1726-1728), Périer (1728-1735), Fournier (1735-1741), Planchet (1741), Châlon (1742), Mosnier (1742-1743), Greze (1744), Prin (1744-1745), et Montet, curé de Rochefort, Petit, curé de Larajasse, Lyonet, O'Reilly, Clerjon, Fournier, p. Ennemond Dubruel, récollet, Combe, etc. — Ff. 141-145, 197, 234-237, blancs. — F° 168, usé au bas ; f° 183, usé à gauche ; f° 184, laceré au bas à droite. — F° 107 v°, « Ce Jourdhuy, quinzième de juin mille sept cent trente-trois, nous, Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornan, avons vû et visité l'églize parroissiale de Saint-Martin en Haut, en présence de Messires Pierre Chastaing, curé dudit lieu, André Faure, curé de Socieu, Georges Perier, vicaire dudit Saint-Martin, Mre François Selis, notaire royal, capitaine-chastelain des serres et juridictions de Thurin, Rontalon et Chavagnieu, s^r François Blanc, lieutenant des juridictions dud. Thurin et d'Orliénas, soussignés. FAURE, curé de Soucieu. CHASTAING, PERIER, SELIS, BLANC, G. DESVERNEY, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Terrasson (1717), Pupil (1737, 1741, 1743-1745).

E Suppl. 1071 (GG 5.) — In-4°, 258 feuillets.

1746-1758. — Actes dressés par le curé Monier, les vicaires Prin (1746 1747), Bonnabaud (1747-1748), fr. Juvénal Mermier, récollet (1748), Eschalier (1748), Durel (1748-1749), Portier (1749-1753), Dumas (1753), Magdinier (1754), Chevalier (1754-1756) et Combe, prêtre, etc. — Ff. 26-30, 53, 54, 75-77, 95-99, 113-115, 136-139, 185-187, 203-207, 223, 241, 242, 257, 258, blancs. — F° 171, laceré en tête jusqu'à mi-hauteur, à gauche. — F° 67 v°, « Vu, bon et approuvé par nous vicaire général, en cours de visite, ce dixième septembre 1748. MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. LATOUR, secrétaire commis ». — F° 159 v°, « Vu bon en cours de visite, ce 27 mars 1753. MONTJOUVENT, grand sacristain, comte de Lyon, vic. gén. LATOUR, curé ». — F° 227 v°, « Ce même jour, 8e mars 1757, on a commencé à démolir les restes de l'église de cette paroisse, laquelle s'écroula le 18e janvier 1753, par défaut de l'enchant du bas du cœur, du côté du midy, sur lequel étoit appuyé un des anchans du clocher et les degrés du même clocher. Le 12e mars 1757, m^re Pierre Mosnier,

curé de cette paroisse, a béni l'angard de la maison de mr Coland, secrétaire du roy, pour y faire le service divin pendant la reconstruction de l'église ». — F° 251, « Acte de la bénédiction de la première et quatrième cloches de l'église de St-Martin-Anaux, lesquelles ont été refondues par Me Ducray, de Lyon, le 23e aoust de la présente année 1758, la première pesoit cy-devant 3659 livres, poid de ville et l'ayant augmentée de 261 livres, elle pèse maintenant 3920 livres même poid, l'autre, qui est maintenant dans l'ordre de quatrième, n'étoit auparavant que la cinquième et ne pesoit que 231 livres et pour mettre l'accord entre les quatre dernières, on l'a augmentée de 629 livres, de sorte qu'elle pèse maintenant 860 livres aussi poid de ville. La refonte de ces deux cloches a été aux frais des entrepreneurs de l'église, mais l'augmentation a été payée des deniers de la luminaire, du consentement du sieur curé et des habitants, et a coûté 1246 livres tournois, à raison de 28 sols la livre, poid de ville.

Ce jourdhuy sixième septembre mil sept cent cinquante-huit, avant midy, ont étés bénites les deux cloches, sçavoir : la première sous le nom de Joseph et la quatrième sous le nom d'Hugues-Joseph, par moy soussigné, Jacques Morand, curé de St-Maurice, archiprestre de Mornand, en vertu de la commise qui m'a été adressée par Monsieur de St-Aulbin, comte de Lyon, vicaire général de Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet et par la grâce de Dieu et l'authorité du Saint-Siège, archevêque et comte de Lyon et primat de France, en datte du vingt huitième aoust de la présente année ; ont été parrain Mre illustre Joseph de Fay de Maubourg, comte de Lyon, seigneur mansionnaire de la baronnie de Rochefort, et la marreine dame Claudine-Marie de Saint-George, marquise d'Agrain, lesquels ont étés représentés par Mr Emmanuel-Philibert Chazotier, notaire royal, capitaine chatelain et lieutenant de juge de la baronnie de Rochefort, et par demoiselle Jeanne Colon, épouse dud. Mr Chazotier. Le parrain de lad. quatrième cloche a été messire Hugues-Joseph de Valernod, chevalier, seigneur de Fay, Chavannes, Chavagnieux, La Bastie et autres lieux, et la marreine dame Louise de Montferrand Vedalernod, marquise de Montferrand, son épouse, lesquels ont été représentés par sieur Joseph de Luvignes, son fondé de procuration et commissaire en droits seigneuriaux, résidant au château de Chavannes dud. seigneur, et par Catherine Ville, épouse de Jean Ruillat, fermier dudit seigneur, en son domaine apellé Le Berger. Fait dans le cemitière de cette paroisse de St-Martin-Anaux, en présence de Mres Claude-François Roch, supérieur de la congrégation de la mission, en la maison de Mornand, Hugues Chantre, curé de St-André-la-Coste et de St-Sorlin, Jean-Jacques Merault, curé de Riverie, de Pierre Tholance, curé de Thurin, Jean Durand, vicaire de St-Maurice, Pierre Mosnier, de lad. paroisse de St-Martin-Anaux et de Pierre Mosnier, bachelier en théologie, vicaire dud. St-Martin et ont signé, Chazotier, Jeanne Collomb, Deluvigne, Catherine Ville Rulliat, Merault, curé, Roch, Chantre, curé, Tholance, curé de Thurin, Durand, vicaire, Mosnier, curé de St-Martin, Mosnier, prêtre, bachelier en théologie ». — F° 254, « Le 6e décembre 1758, Mre Pierre Mosnier, curé de cette paroisse, en vertu de la permission qu'il a eu de l'ordinaire, a béni la partie collatérale, du côté du midy, de la nouvelle église de cette paroisse, aussi bien que la sacristie, où il a obtenu pareillement la permission de dire la messe et faire les autres fonctions sacrées, comme dans lad. partie collatérale de lad. église jusqu'à ce qu'elle soit achevée ». — F° 256, État des baptêmes, mariages et sépultures contenus dans les registres de cette paroisse et dont il a été envoyé copie à l'intendance cette année 1759, depuis 1669 jusques et compris 1758.

Années	Bap.	Mar.	Sép.	Années	Bap.	Mar.	Sép.
1669	57	16	79	1701	73	10	50
1670	54	18	90	1702	72	15	68
1671	63	21	72	1703	71	15	52
1672	73	10	60	1704	73	16	64
1673		12	106	1705	69	20	57
1674	registres incomplets			1706	78	16	74
1675		—		1707	68	13	61
1676		—		1708	84	11	71
1677	77	17	82	1709	61	3	114
1678	87	18	130	1710	41	9	67
1679	77	17	99	1711	81	23	55
1680	81	15	90	1712	47	21	91
1681	68	15	92	1713	71	8	44
1682	70	20	104	1714	60	9	57
1683	72	17	78	1715	58	18	58
1684	82	18	113	1716	65	8	44
1685	70	20	60	1717	66	13	82
1686	76	8	87	1718	54	13	50
1687	63	9	73	1719	65	14	89
1688	64	23	113	1720	38	8	54
1689	72	11	98	1721	70	8	57
1690	74	16	65	1722	59	14	86
1691	84	12	138	1723	48	11	52
1692				1724	71	12	77
1693	54	9	108	1725	46	16	68
1694				1726	67	11	43
1695	50	10	54	1727	63	17	60
1696	77	5	48	1728	58	15	73
1697	59	11	33	1729	63	11	50
1698	69	12	52	1730	59	14	76
1699	63	11	57	1731	83	32	77
1700	63	13	69	1732	61	10	49

Années	Bapt.	Mar.	Sép.	Années	Bapt.	Mar.	Sép.
1733	77	16	78	1746	78	14	116
1734	81	27	86	1747	89	10	107
1735	78	31	47	1748	66	16	118
1736	79	12	55	1749	80	10	100
1737	81	8	48	1750	62	8	105
1738	77	13	35	1751	76	17	87
1739	67	3	24	1752	74	13	110
1740	66	24	27	1753	72	23	53
1741	58	11	30	1754	75	16	95
1742	86	18	34	1755	75	19	54
1743	65	20	33	1756	83	23	67
1744	75	16	65	1757	83	17	68
1745	85	15	101	1758	62	13	111

Registres parafés par Pupil (1746-1749, 1752-1758), Charrier (1751).

E Suppl. 1072 (GG 6.) — In-4°, 217 feuillets.

1759-1768. — Actes dressés par les curés Mosnier (1759-1767), de Castellas (1767-1768) ; les vicaires Mosnier (1759-1764), Granjean (1764-1766), Talon (1766), Relogue (1767), Daval (1767-1768), et Cluzel, curé de Laubépin, Fay, Poncet, Tournier, etc. — F. 55, 96-99, 116-119, 132-139, 157-161, 186, 187, blancs. — F° 21, lacéré en tête, à gauche. — F° 52 v°, « Cejourdhuy, seizième novembre mil sept cent soixante-un, en conséquence de l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Lyon, en date du vingt-neuf octobre dernier, portant commise du soussigné archiprestre de Mornant, l'église de Saint-Martin-en-Haut a été bénite. Dont procès-verbal a été dressé pour être remis au secrétariat de l'archevesché, hors ces présentes. Morand, archiprêtre de Mornand. Setre, secrétaire en cette partie ». — F° 73 v°, « Cejourdhuy vingt-septième septembre mil sept cent soixante-deux, nous soussigné, curé de la paroisse de St-Martin-Anaux, en vertu de la commission qui nous a été donnée par Messire l'abbé Lacroix, obéancier de St-Just de Lyon, vicaire général de ce diocèse, avons fait solennellement la bénédiction de la troisième cloche de cettedite paroisse, suivant les rits et usages de ce diocèse, à laquelle nous avons donnés pour noms Françoise Aimée, le parrain noble Jean-Baptiste-François Commarmond, avocat en parlement, demeurant à St-Simphorien-le-Chateau, et la marraine dame Aimée Commarmond, son épouse, qui ont signés avec nous et autres présents. Commarmond, Chazottier, Aymée Commarmond, Chazottier, Mosnier ». — F° 74 v°, « Cejourdhuy dix-neufvième octobre mil sept cens soixante-deux, nous soussigné, curé de la parroisse de St-Martin-en-Haut, en vertu de la commission qui nous a été donné par messire l'abbé de Lacroix, obéancier de St-Just de Lyon, vicaire général de ce diocèse, avons fait solennellement la bénédiction de la seconde cloche de ladite parroisse, suivant les rits et usage de ce diocèse, à laquelle nous avons donné le nom de Marie, le parrain a été noble Camille Dareste, ancien échevin de la ville de Lyon, seigneur de Sacconay, Aveize, La Chapelle, partie de St-Martin-en-Haut et autres lieux, la marraine a été dame Madame Marie Saladin Dufreine, demoiselle épouse de messire Barthélemy Chappuis, chevalier, seigneur de Clerinbert les Ormes et autres lieux. Marie Salladin-Dufresne-Chappuis, de Clerinbert. Dareste de Saconay. Chappuis-Clerinbert, Prost de Grangeblanche, fils ». — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 1073 (GG 7.) — In-4°, 347 feuillets.

1769-1780. — Actes dressés par le curé de Castellas (1769-1780) ; les vicaires Daval (1769), Fougerousse (1769), Jacod (1770-1772), Bridoult (1770-1772), Goine (1772-1778), Riquet (1778), Valmier (1778-1780), Coupet (1780), et Valmier, vicaire de Charly, Valmier, vicaire de Brignais, Mathonet, Goine, p. Durand, récollet, Bayle, etc. — Ff. 29, 30, 57-61, 89, 115-119, 226, 227, 257, 283-289, 321, 346, 347, blancs. — F° 148, usé à gauche ; f° 173, usé en tête ; f° 174, usé au bas. — F° 211 v°, « Verbal de la datte du placement de l'autel en marbre de la paroisse de St-Martin-en-Haut. Cejourdhuy vingt-sept avril mil sept cent soixante et seize, la base de l'autel de marbre placé dans l'église de St-Martin-en-Haut, a été posée ; la cérémonie de la bénédiction en a été faite par mre Gabriel de Castellas, curé dudit St-Martin, à laquelle ont assisté mre André Goine, vicaire dud. St-Martin, sr Benoit Chastaing, procureur fiscal de la baronnie de Rochefort et notaire royal au bourg dud. St-Martin, de sr Claude-François Ducreux, procureur d'office de la justice de Saconay, aussi notaire royal du bourg de St-Martin, de dame Margueritte Vialleron, épouse dud. sr Chastaing, de dame Jeanne Collont, veuve Chazotier, de dame Catherine Chazotier, épouse dud. sr Ducreux, de sr Jacques Chazotier, praticien au bourg de St-Martin, de sr Jean-Baptiste Chastaing, fils, de Benoit et Floris Ville, père et fils, maitres-maçons charpentiers, habitans de cette paroisse, de sr Delacroix, marbrier, entrepreneur dud. autel, demeurant à Lyon, de sr Girard, poliseur en marbre, et de sr Milland, aussi marbrier et ouvrier dud. autel, et Joseph Fahy, luminier dud. St-Martin, tous soussignés. De Castellas, curé, Goine, vicaire, Dumortier, sindic, Chastaing, Vialarou, Chastaing fils, Ducreux, Jeanne Collomb, Chazottier Ducreux, Chazottier Delacroix, François Gerard, Gouden, Milan, Fahy, Fleury-Joseph Ville, Dumourtier, sin-

dic ». — F° 223, « Le jeudi septième novembre mil sept cent soixante-seize, l'église et le maître-autel de cette paroisse ayant été reconstruit à neuf, des libéralités des srs curés et habitans dud. lieu, ont été dédiés et consacrés par illustrissime et révérendissime seigneur Monseigneur Jean Denis de Vienne, évêque de Sarept, suffragant de Lyon, Mre Gabriel de Castellas étant curé, l'anniversaire fixé au dimanche après la Toussaint, ce fut fait en présence des curés et autres ecclésiastiques soussignés. PONCET, curé, VALMIER, prêtre, GUINETY, curé, CHANTRE, curé, DAOUSTE..., DE CASTELLAS, GOZANIOD, prêtre, MOLARD, ancien curé de Mornand, THOLANCE, COQUARD, MOREL ». — F° 311 v°, « Auguste-Joseph Antoine-Hercule de La Beaume de Pluvinel, marquis de La Roque, demeurant à Lyon, en son hôtel, place de Louis le Grand, de présent en son château de La Baty », 16 août 1679. — F° 320 v°, 1779, baptêmes 66, sépultures 59, mariages 20. — F° 345 v°, 1780, « baptêmes garçons 40, baptêmes filles 41, total 81 ; enterrements hommes 41, enterrements femmes 32, total 73 ; mariages 13 ». — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1772-1778, 1780), de Leullion (1779).

E Suppl. 1074 (GG 8.) — In-4°, 346 feuillets.

1781-1792 — Actes dressés par les curés de Castellas (1781-1789), Gardés (1790-1792), David (1792) ; les vicaires Coupet (1781-1790), Saunier (1785), Frangin (1789-1792) ; les officiers municipaux Grégoire Piégay et Benoît Clavel (1792), et p. Durand, récollet de St-Genis-Laval ; Robert, Epinat, Valmier, Jardin, etc. — Ff. 50-57, 113-118, 150, 179, 180, 268, 293-297, 332, blancs. — F° 1, lacéré au bas, à gauche ; f° 346, lacéré dans l'angle inférieur droit. — F° 147 v°, « Ce jourdhui troisième janvier 1786, sur les trois heures de relevée, nous, curé de laditte paroisse de St-Martin-en-Haut, n'ayant pas receu les regîtres de la présente année, quoique nous ayons chargé avant la fin de l'année dernière différents particuliers de les aller retirer chez monsieur le lieutenant général, avons été obligés d'inscrire à la suite du présent regître, l'acte de baptême qui va ci-après apparoir, nous proposant de continuer d'inscrire tous autres actes de baptême, sépulture et mariage qui peuvent survenir jusqu'au moment de la réception desdits regîtres, précaution que nous avons jugé nécessaire pour nous mettre en état de délivrer les extraits qui peuvent nous être demandés, avant la réception desdits regîtres, sans vouloir entendre nous écarter en aucune manière de la déclaration de Sa Majesté du 9 avril 1736, toujours jaloux de nous y conformer, nous transcrirons tous les actes que nous avons été obligés d'inscrire sur le présent regître, sur ceux de la présente année, si monsieur le lieutenant général le juge à propos, ou s'il aime mieux, nous emmargerons lesdits actes sur lesdits regîtres, et avons signés DE CASTELLAS, curé ». — F° 151, « Nota que dans les registres de l'année précédante sont inscrits différants actes de baptême, sépulture et mariages qui sont arrivés dans le commencement de la présente année »..... — F° 178, 1786, 88 baptêmes, 76 enterrements, 27 mariages. — F° 339, « Ce jourdhui, 26 mai 1792, je reconnois avoir reçu des mains de monsieur Gardès, ci-devant curé de la paroisse de St-Martin-en-Haut, et en la présence des officiers municipaux et notables soussignés, le présent registre contenant douze feuillets, pour servir à inscrire les actes de baptêmes, mariage et sépultures qui seront faits pendant la présente année, dans laditte paroisse. GRÉGOIRE PIÉGAY, officier » — F° 342, « Obligé de m'enfuir de nouveau de ma paroisse, où dans la nuit précédente j'ai couru le danger le plus iminent, j'ai remis à la municipalité du lieu le présent registre, ce deuxième juin 1792. DAVID, curé ». — Registres parafés par Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Gesse (1782), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Eglise sous le vocable de Saint-Maurice, archiprêtré de Mornant, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Saint-Etienne, justice de Saint-Maurice.

E Suppl. 1075 (GG 1.) — In-4°, 206 feuillets.

1645-1677. — Actes dressés par les curés Gousson (1645-1661), de Vers (1661), Gaudinot (1663), Ravel (1664-1667), Dejas (1667-1677), Sivelle (1677) ; les vicaires Bartin (1646-1647), Hugon (1648-1649), Mazeyrat (1649-1652), Vernadet (1652-1653), Bouthéon (1653-1656), Richard (1656-1657), Girard (1657-1562), Berthollon (1662-1663), Cadier (1664-1666), Dufour (1666-1669), Filhat (1669-1670), Magneaud (1670), Basset (1670), Carles ? (1672), Vernadet (1673-1674), Guigon (1675-1676), Grégoire (1676-1677), et Falgoux, prêtre, d'Aloz, observantin, fr. Illuminé, capucin,

Girard, Mayneaud, Cadier, etc. — Ff. 128, 144, 158, 159, 178, 190, 200, blancs; ff. 130-134, échancrés en tête. — Ff. 1-122, baptêmes 1645-1669 ; ff. 127-123, enterrements 1646-1663 ; ff. 130-143, mariages 1663-1673 ; ff. 145-146, baptêmes 1661 ; ff. 147-157, enterrements 1664-1673 ; ff. 160-193, baptêmes 1669-1675 ; ff. 194-199, les trois actes 1676-1677 ; ff. 201-202, baptêmes 1676-1677 ; ff. 204-206, mariages et enterrements 1673-1675. — F° 7, Bertrand de Rivirie ?, escuyer, seigneur de St-Jehan à Touslas, La Mouchonière et aultres », 10 juin 1646. — F° 34, « Anne Camus, femme de messire Bertrand [Girard] de Riverie, seigneur de St-Jean à Touslas, Eschallas et Sainct-Romain-en-Gier », 3 mai 1651. — F° 39 v°, « Aymée de Damas d'Anlezy, femme de Françoys de Bartholy, seigneur baron de St-Bonet-les-Olles, La Chance ? et autres places », 20 août 1562. — F° 94, « Ce jourd'huy 23e may 1663, je soubsigné, mre Palamedès Baudinot, curé de St-Maurice-sur-Dargoire et prieur de St-Michel-de-Paray, ay en personne pris possession de ma susdite cure, dont acte a été passé par devant Bourg, notaire royal et greffier de St-Andéol, ayant faict en suitte toutes les fonctions curialles. Et le 28e dudit mois, rendant visite à mr mr le grand vicaire, luy ay demandé ensuitte de la prière que m'en avaient faict les habitants, la continuation du révérend père d'Aloz pour le service de ladite parroisse, lequel me l'a accordé pour un temps. C'est de quoy j'ay prié led. père d'Aloz de continuer les fonctions curialles, ainsy qu'il avait faict cy-devant. Fait audit St-Maurice, dans la maison curialle, ce 4e juin 1663. Baudinot, prieur de St-Michel et curé de St-Morisse-sur-Dargoire. — Valous, archip. faisant visite en l'esglize St-Maurice », 10 juillet 1663. — F° 102 v°, « Nicolas Bidaud, maistre sculpteur en pierres, de Lyon », 12 mai 1665. — F° 174 v°, « Polixène de Reuol, dame de St-Jean à Toulas, Eschalas, St-Romain-en-Gier et La Moissonnière (*sic*) », 18 août 1672.

E Suppl. 1076 (GG 2.) — In-4°, 219 feuillets.

1678-1697. — Actes dressés par le curé Sivelle ; les vicaires Dupas (1678-1679), Bon (1679-1680), Arthaud (1680), et Cadier, curé d'Echalas, Gibert, Louis, Vibert, Rossary, etc. — Ff. 25-30, 49, 50, 94, 95, 118-121, 142, 143, 148, 149, 154, 155, 165-171, 184-191, 196-199, 213-219, blancs. — Ff. 137 v°-141, tables des baptêmes de 1678-1692 ; ff. 144-147, table des enterrements 1678-1692. — F° 161, « Acte de la bénédiction de la troisième cloche de la parroisse de Saint-Maurice-sur-Dargoire. Le 11e octobre 1693, je soubsigné, curé à St-Maurice-sur-Dargoire, ay béni solemnellement au-devant de la principale porte de l'église dudit lieu, ayant invité, dans le prosne que j'ay eu l'honneur de faire led. jour, quoyqu'indigne, touts les habitants à cette saincte cérémonie, la troisième cloche de ladicte parroisse, qui estoit cassée despuis longtemps, et qui a esté refaite aux frais et despends des parroissiaux, en ayant auparavant obtenu la permission de Mr Morange, vicaire general de ce diocese, le 3e desdits mois et an. Le nom du sainct que l'on luy a donné et cella avec une grande joye publique, dans l'espérance que l'on a que ledit saint demandera tousjours miséricorde à Dieu pour tous ceux de lad. parroisse et pour la conservation des fruicts de la terre, tous lesd. habitants unanimement prosternés devant le saint sacrement, l'ont consacré et dédié à saint Maurice, leur patron, une partie desquels a signé le présent acte avec mre Simon Ferry, prestre, curé de Dargoire et de St-Jean à Touslas et mre François Chamberon, prestre-sociétaire de l'église St-Jullien et Ste-Barbe. Ferry, F. Chamberon, p. Claude Durand. J. Spolin. J. Vourlat, p. Poyorat. C. Merle. P. Boyron, p. J. Cadier. J. Geoffroy. J.-B. Burel, p. Pierre Mussidi. Paires. François Mullier. J. Boyron. Jean Vourlat. Boyron. C. Desgranges. J. Boiron, prêtre. Jean Desgranges. Sivelle, curé ». — F° 177, Acte de dispense de degré de parenté, 27 avril 1694. — F° 207 v°, « Bedien Morange, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, théologal de l'église de Lyon, prieur et comte de St-Jean hors les murs de Genève et vicaire général au spirituel et temporel d'illustrissime et révérendissime mre Claude de St-Georges, archevêque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils, sçavoir faisons que sur ce qui nous a esté exposé par dlle Marguerite Bermond, veuve de sr Estienne Sauzion, tenant le logier de La Variselle, parroise de St-Maurice-sur-Dargoire de ce diocèse, que sa maison estant esloigné de demie lieue de l'église paroissiale et de toutes autres églises, elle, ses enfants et domestiques, ont le desplaisir de se voir privés tous les jours ouvriers du saint sacrifice de la messe, et souvent mesme les jours de dimanches et festes, quelque soin qu'elle puisse y apporter, ce qui lui aurait donné la pensée de faire réparer une chappelle domestique que ses prédécesseurs avaient eu permission de feu mr l'abbé de St-Just, pour lors grand vicaire, de faire construire aud. lieu de La Variselle, dans sadite maison, et pour les raisons cy-dessus énoncées, partant elle nous suppliait très humblement de vouloir commettre telle personne ecclésiastique que nous jugerions à propos pour bénir lad. chapelle et permettre, en conséquence, à tous prêtres séculiers et réguliers duement approuvés d'y célébrer le st sacrifice de la messe. A ces causes, veu la permission de construire lad. chapelle, en datte du 9e octobre 1664, accordée par led. feu sr abbé de St-Just, pour lors grand vicaire de défunct illustrissime et révérendissime mre Camille de Neufville, archevêque de Lyon, d'heureuse mémoire, le contract de fondation de six messes annuellement et à perpétuité faite

dans lad. chappelle par la suppliante, au profit du sr curé dudit St Maurice, sous la rétribution de 20 s. pour chaque messe, ledit contract en datte du 9e de ce mois, reçu Charézieu, notaire royal dudit lieu de St-Maurice-sur-Dargoire, le tout bien examiné et considéré, et après avoir reconnu nous-mesmes, sur les lieux, la vérité de l'exposé cy-dessus et visité despuis peu lad. chapelle, que nous avons trouvé duement ornée, pavée, et non sujette à aucuns usages domestiques et led. Sivelle, curé moderne de lad. paroisse de St-Maurice, ayant desja donné par escrit son consentement à la construction et bénédiction de lad. chapelle, nous, vicaire général susdit, avons commis et commettons par ces présentes led. sr curé de St-Maurice-sur-Dargoire, pour bénir lad. chappelle domestique avec les prières et cérémonies en tel cas requises et accoutumées, permettons en conséquence à tous prêtres séculiers et réguliers duement approuvés et connus pour tels, d'y célébrer le saint sacrifice de la messe, à la réserve des jours exceptés par les règlements généraux de ce diocèze. Néantmoins, comme ledit lieu de La Variselle estant sur le grand chemin très fréquenté et composé seulement de trois maisons, il pourroit y avoir des prêtres interdits et irréguliers, ou des religieux vagabonds et sans obédience, qui oseroient se servir de cette occasion d'un très petit lieu pour y célébrer, nous défendons très expressément à lad. veuve Sauzion, ses parents ou autres propriétaires, à peine d'interdit de lad. chapelle, de permettre jamais à aucune personne d'y célébrer, qu'à des curés, vicaires ou autres prêtres et religieux, notoirement connus par eux ou par les curés des lieux voisins, à l'effect de quoy on tiendra un registre exact de tous ceux qui y célèbreront et de leurs qualités, sur lequel le curé de lad. parroisse de St-Maurice aura inspection, deffendons aussy sur les mesmes peines, de faire célébrer en lad. chapelle plus d'une messe ou deux par chaque jour, ny devant soleil levé ou après les onze heures du matin environ, le tout sauf et sans préjudice des droits et devoirs paroissiaux, et à condition qu'on n'y pourra confesser ny communier que les personnes du logier ou quelques voyageurs et passants dans une nécessité; qu'il n'y aura point de cloche ny petit clocher, et qu'on fera construire une closture de bois à la porte de lad. chapelle, en sorte que le grand air n'y puisse entrer, ny le célébrant estre apperçu des passants, et enfin que laditte chapelle demeurera sujette et soumise à perpétuité à la visite, pleine et entière jurisdiction et authorité de mgr l'archevêque et de ses successeurs archevêques de Lyon. Donné à Lyon, sous le seel archiépiscopal, ce 15e du mois de septembre 1696. Signé Morange, vicaire général ; par mgr le révérend vicaire général, Lepoivre, secrétaire.

En suite de la permission cy-dessus escrite, je soussigné, curé de la parroisse de St-Maurice-sur-Dargoire, prestre, bachelier en théologie, suis allé audit lieu de La Varizelle, avec les tesmoins bas nommés, et en leur présence et de plusieurs autres personnes, j'ay bény lad. chapelle avec les solemnités requises et accoutumées, sous le vocable de la Sainte-Famille, ayant adverti lad. dlle Marguerite Bernond et ses enfants de faire observer le contenu en lad. permission, et de n'y contrevenir en aucune manière; le tout pour la plus grande gloire de Dieu. Donné audit St-Maurice, le 7e jour du mois d'octobre 1696. Bermond. J. Burel. Cam. Bonnand. Desgranges. Charei..... A. Sivelle. B. Sivelle. Sivelle, curé ». — Registres parafés par Mazenod (1692-1696).

E Suppl. 1077 (GG 3.) — In-4°, 171 feuillets.

1697-1712. — Actes dressés par le curé Sivelle (1697-1712), et Cadier, curé d'Echalas et St-Romain-en-Gier. — Ff. 6-10, 36, 47-50, 80, 81, 100, 101, 111, 121, 129-131, 148-151, 161, 171, blancs. — F° 76, actes de 1687 et 1691. — F° 64, « Le 26e jour du mois de mars de l'année 1702, je soussigné, curé à St-Maurice-sur-Dargoire, ay béni solemnellement au-devant de la principale porte de l'église dudit lieu (ayant invité pendant le prosne que j'ay eu l'honneur de faire ledit jour, tous les habitants à cette sainte cérémonie), la cloche destinée pour estre placée dans la chapelle de sainte Marie-Magdeleine, dépendant de lad. parroisse, qui estait cassée despuis longtems, et qui a esté fondue et refaite aux frais et despenses de plusieurs particuliers, en ayant obtenu la permission de mre Damas de Marillat, doyen de l'église, comte de Lyon, vicaire général du diocèze et seigneur haut justicier dudit St-Maurice. Le nom de la sainte qu'on luy a donné, et cella avec une grande joye publique, tant des habitants dudit lieu que des estrangers qui y sont venus en grand nombre, dans l'espérance où ils sont que lad. sainte demandera toujours miséricorde à Dieu pour eux, et pour la conservation des fruits de la terre, tous unanimement prosternés devant le Saint-Sacrement, l'ont consacré et dédié à sainte Marie-Magdelaine, qu'ils ont prise pour leur patronne particulière, une partie desquels a signé le présent acte avec mre Joseph Comte, prêtre du diocèse de Mande et vicaire audit lieu de St-Maurice. J. Burel. Boyron. Peyrieu. Treynet. Teste, prêtre. C. Merle. Besson. J. Payalon. J. Desgranges. Comte. F. Guton, Sivelle ». — F° 146, « Hector Faure de La Bertrannière », 17 octobre 1710. — Registres parafés par de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1712).

E Suppl. 1078 (GG 4.) — In-4°, 168 feuillets.

1713-1734. — Actes dressés par les curés Sivelle (1713-1719), Morand (1719-1734); les vicaires Morand

(1719), Giraud (1720-1721), Ajacques (1721-1725), Avril (1725-1726), Latour (1727-1729), Durand (1729-1734), et Benoit, prêtre habitué de St-Nizier de Lyon, Chatain, Begule, Durand, Hugues O' Reilly, etc. — Ff. 16, 31, 32, 53-56, blancs. — F° 44, « Le 15 septembre 1718, j'ay fait la visitte dans laditte parroisse de St-Maurice-sur-Dargois, par ordre de monsieur l'archevêque de Lion, en fois de quoy j'ay signé. ROCHEFORT, vicaire général commis ». — F° 143 v°, « Benédiction de la chapelle dédiee à saint François de Sale, évesque et prince de Genève. Ce 23° janvier 1731, jour et feste dudit saint François, je soussigné, curé de la paroisse et archiprêtre substitué de l'archiprêtré de Mornand, ay béni solemnellement, conformément aux rubliques et à l'usage du rituel de Lyon, la chapelle sous le vocable de saint François, que j'ai fait construire *sumptibus meis* et en ayant eu la permission de m^r l'abbé de Brisac, haut et très puissant seigneur prieur de St-Rambert-en-Forest, vicaire général de Mr de Villeroy, archevesque et comte de Lyon, en datte du 16° aoust 1729, en présence de m^re Guion, curé de Mornand et supérieur du séminaire dud. Mornant, Nozerine, curé de St-Didier-sous-Riverie, Durand, vicaire de la paroisse et Huge Orelly, prêtre, qui ont signé avec le s^r curé. MORAND, curé ». — F° 160 v°, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Maurice. Ce jourd'huy, 3° aoust 1733, nous archiprêtre de Mornand, soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Maurice, où, après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement de l'autel, renfermé dans un ciboire d'argent en bon état, avons trouvé toutes choses pareillement en bon estat, en présence de m^re Jacques Morand, curé de lad. parroisse, et de Mre Jean Durand, son vicaire, et aussy en présence de m^re Philippe Guion, curé de Mornand, André Faure, curé de Soucieu, Hugues Orelly, prêtre résidant audit St-Maurice, témoins requis et soussignez. GUION, curé de Mornand. FAURE A, curé de Sourcieu. MORAND, curé. J. DURAND. HUGUE O' REILLY, prêtre, G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand ». — Registres parafés par Terrasson (1713-1717).

E Suppl. 1079 (GG 5.) — In-4°, 176 feuillets.

1734-1751. — Actes dressés par le curé Morand, le vicaire Durand, et Chantre, curé de Saint-André, Chalamel, Avril, de Romans, Favier, etc. — Ff. 45-48, 56-60, 76, 81, 82, 96, 104, 111, 112, 119, 120, 127, 128, 134-136, 148, 149, 160, 170, 176, blancs. — F° 109 v°, « Vu, bon et approuvé par nous, vicaire général, en cours de visite aud. St-Maurice, ce 23 septembre 1748. MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général. LATOUR, secrétaire commis ». — Ff. 137-141, 143-147, tables annuelles des baptêmes et enterrements de 1692 à 1718. — Ff. 151-159, tables annuelles des baptêmes de 1718 à 1751 ; ff. 161-168, tables des enterrements, et ff. 171-174, tables des mariages 1718-1751. — F° 159 v°, Nombre des baptêmes :

ANNÉES	GARÇONS	FILLES	ANNÉES	GARÇONS	FILLES
1718	11	9	1735	11	14
1719	14	14	1736	21	16
1720	10	12	1737	20	8
1721	18	14	1738	16	15
1722	13	11	1739	20	12
1723	20	15	1740	15	17
1724	14	16	1741	23	12
1725	23	12	1742	9	19
1726	12	14	1743	14	13
1727	16	15	1744	8	17
1728	17	12	1745	22	14
1729	14	13	1746	19	16
1730	12	7	1747	17	6
1731	16	13	1748	17	14
1732	8	16	1749	20	16
1733	6	14	1750	19	11
1734	22	18	1751	15	11

532 garçons, 446 filles, 978 baptêmes.

F° 169, Nombre des enterremens :

ANNÉES	GARÇONS	FILLES	ANNÉES	GARÇONS	FILLES
1718	11	9	1735	17	19
1719	21	20	1736	15	16
1720	14	8	1737	9	10
1721	10	17	1738	9	17
1722	17	15	1739	11	12
1723	15	14	1740	14	8
1724	14	13	1741	15	11
1725	12	12	1742	13	13
1726	6	7	1743	20	26
1727	6	4	1744	7	6
1728	8	9	1745	10	10
1729	11	10	1746	20	12
1730	13	16	1747	22	22
1731	11	10	1748	8	15
1732	12	12	1749	15	14
1733	25	18	1750	13	11
1734	21	7	1751	7	6

881 enterrements, 452 garçons ou hommes, 429 filles ou femmes

F° 175, Nombre des mariages:

ANNÉES	MARIAGES	ANNÉES	MARIAGES
1718	3	1722	7
1719	6	1723	3
1720	3	1724	9
1721	4	1725	3

Années	Mariages	Années	Mariages
1726	4	1739	3
1727	8	1740	8
1728	4	1741	2
1729	12	1742	3
1730	3	1743	9
1731	8	1744	3
1732	1	1745	4
1733	3	1746	7
1734	14	1747	5
1735	4	1748	5
1736	1	1749	3
1737	6	1750	5
1738	6	1751	5

174 mariages. — Registres parafés par Pupil (1737, 1738, 1740, 1741, 1743-1751), Charrier (1742).

E Suppl. 1080 (GG 6.) — In-4°, 254 feuillets.

1752-1769. — Actes dressés par le curé Morand; les vicaires Durand (1752-1761), Donnet (1756-1758), Talon (1760-1763), Lespinasse (1762-1767), Graive (1763-1765), Ploton (1765), Condamin (1766-1769), Fleurdelix (1768-1769), et de Romans, curé de Saint-Didier-sous-Riverie, Chantre, Fainton, Durand, etc. — Ff. 1, 39, 52-55, 68, 69, 80-83, 94, 95, 114, 115, 125, 135, 145, 158, 159, 170, 171, 182, 183, 194, 195, 207, 217-219, 229-233, 240, 254, blancs. — Ff. 2-15, tables de 1752-1761. — F° 7, « Nombre des baptêmes :

Années	Garçons	Filles	Années	Garçons	Filles
1752	16	17	1757	12	11
1753	20	13	1758	19	20
1754	23	12	1759	17	17
1755	19	15	1760	14	15
1756	17	17	1761	18	15

baptêmes 327, 175 garçons, 152 filles.

F° 12, Nombre des enterrements :

Années	Garçons	Filles	Années	Garçons	Filles
1752	28	16	1757	10	12
1753	8	14	1758	15	9
1754	12	11	1759	15	16
1755	13	23	1760	17	13
1756	9	9	1761	8	14

272 enterrements, 135 garçons, 137 filles.

F° 15, Nombre des mariages :

Années	Mariages	Années	Mariages
1752	5	1757	8
1753	10	1758	7
1754	9	1759	6
1755	6	1760	5
1756	3	1761	5

64 mariages. — F° 40 v°, mariage de « Nicolas Delafont, ancien officier d'infanterie au régiment d'Angoumois », célébré dans la chapelle de La Varizelle, dépendante de la paroisse de St-Maurice, 22 janvier 1754. — F° 122, enterrement de Charles-François Dugas, curé de St-Ennemond de Saint-Chamond », 8 novembre 1760. — Ff. 234-238, table par prénoms des baptêmes de 1765-1785; ff. 241-247, 249-253, tables des enterrements et mariages de 1762-1785. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1769), Charrier (1767).

E Suppl. 1081 (GG 7.) — In-4°, 286 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par les curés Morand, archiprêtre de Mornant (1770-1775), Doutre (1778-1791), Tisson (1791-1792); les vicaires Fleurdelix (1770-1773), Condamin (1770-1771), Baudrand (1771-1775), Chavane (1775), Mussieu (1775-1782), Rochas (1776-1777), Canard (1776), Tisson (1782-1791), Dusoleil (1792), et Beaujolin, vicaire de L'Arbresle; Teynet, Savoie, Cazade, Borderon, Sourd, p. Félicien Durand, Faugier, Guyot, etc. — Ff. 11-14, 36, 47-50, 62, 74, 85, 86, 96-98, 109-111, 123, 135, 146, 147, 158, 159, 171, 183, 194, 195, 218, 219, 243-245, 258, 259, 270-275, 286, blancs. — F° 99, table des baptêmes 1762-1764. — F° 190 v°, « Vérifié en cours de visitte, le 26 octobre 1785, Lacroix de Laval, gd ob., vic. gén. ». — F° 246, « Avertissement. N'ayant pu avoir les registres de la présente année que le 20 janvier, parce qu'on croyoit que les Etats Généraux y apporteroient quelques changemens, on a été obligé d'inscrire plusieurs actes sur ceux de l'année précédente ». — F° 285, « Clos le 31 décembre 1792, l'an 1er de la République, André Condamin, maire ». — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Saint-Nizier, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Macon, cure à la collation du prieur de Saint-Nizier-d'Azergues ; élection de Villefranche, justices de La Porte et de Pramenoux.

E Suppl. 1082 (GG 1.) — In-4°, 228 feuillets.

1652-1698. — Actes dressés par les curés Montagnon (1652-1660), Chantelobbe (1660-1679), Simon (1679), Demoncorgié (1679-1698), et Bouchegras, vicaire de Lamure, Montagnon, ancien curé, Francillon, curé de Chambost, Demoncorgié, fr. Prothais, franciscain, Baronnat, Moissonnier, etc. — Ff 55, 67, 78, 85, 90-93, 100-105, 110, 111, 123-133, 143, 153-155, 165, blancs. — F° 56, usé en tête à droite; ff. 64-66, échancrés en tête, à gauche. — Ff. 1-66, baptêmes 1652-1673 ; ff. 68-77, enterrements 1661-1673 ; ff. 79-84, mariages 1662-1671 ; ff. 86-89, mariages 1670-1673; ff. 94-99, baptêmes 1673-1675 ; ff. 106-109, mariages 1673-1677; ff. 112-117, enterrements 1670-1674 ; ff. 118-122, enterrements 1673-1676 ; ff. 134-228, les trois actes 1677-1698. — F° 1, Actes de baptêmes de Claveisolles. — F° 18, « François de Ronchivol, seigneur de Pramenou, La Mure et autres places; Claude Damas, seigneur du Rousset, Sainct-Aon, Beaucurson et Marillac », 7 mars 1660. — F° 43, « Jean de Damas, escuyer, seigneur de La Bastie, St-Estienne-La-Vareyne et autres places », 29 mai 1667. — F° 52 v°, « Claude de Laqueille, marquis de Chasteaugay, Marie de Ronchivol, sa femme », 12 février 1670. — F° 109, « Antoyne-Hilaire de La Porte, escuier, seigneur de La Forest ; Claude de La Chassaigne, s^r de Chavanes », 8 décembre 1676. — F° 191, « Au nom de Dieu, soit-il. En l'absence d'un not^re, pardevant moy curé de St-Nizier-d'Azergues soussigné, et présens les témoins sounommez fût présente en sa personne Benoiste Coillard, femme de Matthieu Tolon, détenue de maladie en sa maison d'habitation, dans son lit, néanmoins saine de ses sens, esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est apparu audit curé et témoins, considérant qu'il n'y a rien de si certain que la mort et rien si incertain que l'heure d'icelle, craignant d'en être prévenue sans avoir disposé du peu de bien qu'il a plu à Dieu luy donner, et de sa libre volonté a fait son testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté, ainsi que s'ensuit. En premier lieu, elle a fait le vénérable signe de la croix et s'est très humblement recommandé à Dieu, qu'elle supplie par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes du Paradis d'avoir pitié de son âme, ordonnant la sépulture de son corps au cimetière dud. St-Nizier, voulant être célébré trois messes pour le repos de son âme, payables par et à la volonté de son héritier universel après nommez, remettant ses frais funéraires à la discrétion dud. héritier. Item délaisse et lègue, par droit d'institution et légat particulier, donne pouvoir à Matthieu Tolon, son mary, de demeurer en sa maison, sa vie naturelle durant, outre ce qui est porté dans leur mariage, et c'est pour tout ce qu'il pourrait avoir et prétendre en ses biens, l'instituant en ce son héritier particulier. Item, lad. testatrice, par même institution et légat particulier, donne à Louis, Antoine et Claude Tolon, ses enfans et dudit Matthieu Tolon, la somme de 6 l., à sçavoir à chascun d'iceux 40 s. payables lorsqu'ils se marieront............ auront 25 ans, et c'est pour tous droits légitimes et légat qu'ils pourraient prétendre sur ses biens et successions, les instituant en ce ses héritiers particuliers. Quant au reste de ses autres biens, meubles et immeubles .... advenir généralement .... nomme et institue de sa propre bouche son héritier universel seul et pour le tout Laurent Tolon, aussy son fils et dud. Matthieu Tolon, aux charges héréditaires de droit, déclarant que le présent son testament, est le dernier qu'elle entend faire, lequel elle veut valloir par tous les meilleurs moyens, révoquant tout autre testament qu'elle pourrait avoir fait cy-devant, lequel, après avoir été leu et releu, elle a persisté dans la même volonté, priant les témoins qu'elle a dit bien connaître, de porter fidèle témoignage après sa mort. Fait et passé en sa ditte maison d'habitation Mas Marton, après midy, le 21e septembre 1689, présens, Benoit Girard, Laurent Lespinasse, Claude Bertet et Pierre Bertet, son fils, tous habitants et laboureurs dud. St-Nizier, Jean Ferri, Jean Delaye et Claude Cholet, habitans de Cublize, aussy laboureurs, témoins à ce appellez, lesquels ny lad. testatrice n'ont signé pour ne sçavoir, enquis. Demoncorgié, curé ». — F° 212, « Etats des fonds qui ont étés défrichez, despuis l'année 1686, que j'ay pris ma portion congrue, et dont les curez de St-Nizier perçoivent la dixme. — 1° Un pré défriché apartenant à Benoist Quentin, munier du bourg St-Nizier, d'environ la semaille d'une mesure froment, jouxte le bief du molin dudit Quentin de bise, ses moulin et maison de matin, le ruisseau de Curril de vent, son pré de soir, en l'anné 1688. 2° Un autre pré défriché,

appartenant audit Quentin, en l'année 1693, de la semaille d'un bichet mesure Beaujeu d'environ, jouxte le bief du moulin de vent et la terre dudit Quentin de bise et matin, et son pré de soir. 3° Un autre pré appartenant audit Benoist Quentin, de la semence d'environ une mesure, en l'année 1697, jouxte le pré dudit Quentin de matin, vent et soir, et le chemin tendant du bourg de St-Nizier à la route des alvietes? de bize. Demoncorgié, curé. 4° Un bois défriché l'année 1694, appartenant à Pierre Roche, village de Pramenoux, appellé le bois des Misseaux, de la semence d'un bichet environ jouxte le bois sapin de Jean Aurrossat de soir, le bois de Louis Allier de bise, la terre de Jean Aurossat de matin et vent. Demoncorgié, curé. 5° Un bois défriché en l'année 1694 et 1698, appartenant à Blaise de La Place chez Chevenas, appellée............. semence d'une asnée mesure de Beaujeu, jouxte le ruisseau de Gentelouze de là de bize, le sentier des maisons Chevenas et Chavanes de soir, la terre de la grange, apartenant à Jean et Antoine Rolin de vent, et la terre dudit de La Place de matin. De Moncorgié, curé ». — Registres parafés par Mignot (1692).

E Suppl. 1083 (GG 2.) — In-4°, 142 feuillets.

1698-1730. — Actes dressés par les curés Demoncorgié (1698-1701), Latanerie (1702-1730), et Arnoulx, Granier, etc. — Ff. 24, 88, 89, 91, blancs. — Ff. 121, 122, rognés en tête et au bas. — F° 7, « Pierre de Royer, chevalier, seigneur de La Valfinière; Jeanne de Guillermin, damoiselle et dame de La Matrouille », 13 octobre 1699. — F° 58, « Au nom de Dieu. Amen. Par devant le soubsigné est comparu honeste Benoist Cantin, détenu malade dans son lict, sain pourtant de ses sens, mémoire, entendement, considérant qu'il n'y a rien de si certain que la mort, et rien de si incertain que l'heure, a faict le vénérable signe de la croix sur sa face, a recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, à tous les saints et saintes du Paradis, a eslu sa sépulture en l'esglise, au cas qu'on ne puisse l'enterrer commodément au cimetière à cause du gel, a ordonné qu'il serait célébré incontinant après son décès, dans l'église de St-Nizier, sa parroisse, deux cent messes de requiem pour le repos de son âme, il donne 10 l. pour les réparations de l'église à la disposition du s[r] curé. Il donne à Margueritte Lacroix, sa niepce, sa maison en estat qui est proche l'estang, avec trois couppons de mesure de terre pour faire un jardin du costé du soir, plus luy donne un lict garny, avec un pot de fonte et du tout veut que le tout reste à la maison de son héritière à sa mort, et ce sans préjudice de ses gages et salaires qui luy sont deubs et pour le résidu de tous ses biens, il a faict son testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté et a institué, créé, nommé de sa propre bouche, pour son héritière irrévocable et universelle, Marie Cantin, sa fille, à la charge de donner à celuy de ses enfans qu'elle jugera à propos, au cas qu'elle fasse son garçon héritier ; il donne à Janne Cantin, sa filleule, 200 l., à tous ses parents, prétendant droict chacun 5 s. Il fait Marie Cantin, sa fille, héritière, à la charge d'exécuter le cy-dessus. Faict en présence de Benoist Suchet, Blaise Espinasse, Benoist Nula, Benoist Chalier, Hugues Giraud, Blaise Vermorel, Claude Chabert, témoings requis et bien cognus qui n'ont signés hormis Hugue Giraud et Claude Chabert, ce 18° janvier 1709. C. Chabert. H. Giraud. Latanerie, curé ». — F° 82 v°, « Jean de La Porte, chevalier, seigneur de La Forest et de Léronde, conseigneur du marquisat de La Tour du Bost, Le Batan, Charmois en partie, du Chon et de Monsigny en Bourgogne ; Nicolas de Belleperche, chevalier, seigneur de Chassignole, Vitry, Sassy, Martaly, Beugne et Villerest, conseigneur du marquisat de La Tour du Bost, le Batan et Charmois en partie, du Chon et Monsigny en Bourgogne », 29 juillet 1714. — F° 86, « Humbert Hubert de Laube, chevalier, baron de Corcelle et seigneur de Chavanes », 30 juillet 1715. — F° 100, « Au nom de Dieu. Amen. Je soubsigné Annet Latanerie, prestre, curé de la parroisse de Sainct-Nizier-d'Azergues, ayant esté appellé de la part de Jeanne Lafond, fille, demeurant au mas Pierre de laditte parroisse, pour luy administrer les sacremens, estant détenue de maladie corporelle, quoyque saine et libre de ses sens et bon raisonnement, après avoir satisfait à sa dévotion, ne s'estant trouvé aucun notaire sur le lieu, elle m'aurait requis de recevoir et rédiger son testament et ordonnance de dernière volonté, qu'elle a faict et dicté ainsi qu'il s'ensuit. Comme bonne catholique, elle a fait le signe de la sainte croix, recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse vierge Marie et à tous les esprits célestes qu'elle a prié intercéder pour elle, élisant sa sépulture au cimetière dudit St-Nizier, veut et ordonne qu'il soit et célébré à son intention, dans l'église dudit St-Nizier, le plus tôt qu'il se pourra après son décès, pour la somme de 3 l. 10 s. de messes de requiem, que dans le temps de son quarantal et an révolu, de même que dans le temps de son enterrement, il soit dit chaque fois une grande messe qui seront payez par ses héritiers après nommez, qui seront tenus de fournir aussi le plus tôt qu'il se pourra demy carte d'huile à la lampe de la chapelle du saint Rosaire, donne et lègue pour les réparations et ornements nécessaires à l'église dud. saint la somme de 14 l., qu'elle a déclaré luy estre deue par Jean Matillion et son fils, ses nepveux, habitants de Chambost, près Chamellet, pour vente de foin qu'elle leurs a faict cy-devant et la somme de 7 l. aussy à elle deue par Antoinette Poyet, femme de Claude Chabert de la Jonchère de Clavezolle, pour argent prest et veult que les poursuittes qu'il conviendra faire pour

retirer les payements desdittes deux sommes soient faittes par ses héritiers bas nommés, lesquels elle charge par exprès de remettre deux obligations qu'elle a, l'une contre Claude Chassagne, dit Paquet, de la somme de 53 l. et encore 6 l. que led. Chassagne luy doibt d'ailleurs, et l'autre de 17 l. à elle deue par Antoinette Pochet, au s^r curé de St-Nizier, pour en retirer le payement, à condition de dire des messes à son intention jusque valeur d'ycelles, donne et lègue à Claude Matillion, son nepveu, un bichet de bled seigle et un bichet de feuves, mesure de Beaujeu, et au père dud. nepveu une mesure de feuves ou de seigle, aux trois filles dud. Matillion, qui demeure à Clavezolle, à chacune une chemise, et à l'aynée de ses filles un cotillion ou chemisard qui a esté teins et un de ses tabliers; à la Simonne, femme dud. Matillion, une chemise, le tout payable incontinent après son déced pour tous droits, donne et lègue comme dessus à tous ses parents qui pourront prétendre quelques droits en son hoyrie, chacun 5 s. aussi pour tous droits, et pour le surplus des biens d'icelle testatrice, elle a faict institué de sa propre bouche, ses héritiers et héritières universelles, Philibert Chassagne, habitans dud. St-Nizier, et Catherine Chanel, sa femme, auxquels elle veut tous sesdits biens et droits appartenir incontinent après son décès, à la charge d'exécuter tout ce que dessus et à condition que après leurs déceds, les biens immeubles de ladítte testatrice appartiendront à l'église dud. St-Nizier et dont les sieurs curés auront la jouissance à perpétuité, lesquels seront tenus de dire des messes annuellement à son intention et les autres trespassez, jusqu'à concurrence de la valeur des revenus desdits immeubles, qui consistent à une maison haulte et basse, couverte à thuiles, cour, aysances, jardin, verchère et pré, le tout contigu, sçitués aud. mas Pierre, contenant en verchère la semence de trois mesures et en pré deux charge de foin ou environ, jouxte les fonds de Blaise Dulac, qui furent du s^r Arthaud de Viry, de toutes parts, lesquels ne pourront estre échangez ny aliénez par lesdict mariez Chassagne et Chanel, si ce n'est du consentement dudit sieur curé, déclarant icelle testatrice sa succession en valeur de deux cens cinquante livres, et quelle révoque tous testaments et autres dispositions qu'elle pourroit avoir faict cy-devant, et veult que le présent soit exécuté comme estant son unique volonté. Faict, leu et releu à ladítte testatrice, dans sadítte maison, avant midy, le 20e février 1717 ». — F° 124 v°, « Claude-François de La Queuille, chevalier, seigneur compte de Pramenon, Fougère, La Gardette, Le Poyet en Forest et autres places; François-Antoine, comte de Chabannes, capitaine aux Gardes françoises », 28 janvier 1716. — Registres parafés par Mignot (1698, 1700, 1702, 1704, 1706, 1709, 1711, 1717, 1719, 1720, 1724-1726), Novel (1713), de La Roche Poncié (1728).

E Suppl. 1084 (G. 3.) — In-4°, 150 feuillets.

1731-1754. — Actes dressés par les curés Roche (1731-1744), Lièvre (1745), C. André (1746-1754), les vicaires Decourt (1749), Eymard (1752-1753), Félix (1753-1754), Ducruys (1754), et Poysat, vicaire de Saint-Bonnet-le-Troncy, Cortey, Mercier, Patural, Destre, Besson, etc. — Ff. 29, 30, 51, 52, 84-86, 118, 149, 150, blancs. — F° 19 v°, « L'an mil sept cent trante-cinq et le vingt-neufvième jour de juin, jour de saint Pierre, nous avons fait la translation des reliques sainctes de St-Nizier dans notre église, les ayant obtenues de M^rs les chanoines de St-Nizier de Lyon, qui ont eu la bonté de nous remettre cet os qui est du coup-de-pied de St-Nizier, archevesque de Lyon. C'est Mr Monery de Lyon, mandeur de ville et bourjois de Lyon, qui m'a donné connoissance auprès de M^rs les chanoines de St-Nizier et qui s'est donné beaucoup de peyne et beaucoup de démarche, et on nous les a accordés que parce que notre église est sous le même patron. Le jour de saint Pierre, nous en avons fait une belle procession, où tout le peuple étoit avec des cierges allumé, Mr Jourdan, curé de Ranchal, a porté les saintes reliques. Il y avoit aussi Mr Arnoux, curé de Grandris, Mr Barberin, vicaire de Clavesolle, Mr Perret, vicaire de La Mure, M^r le vicaire de St-Bonnet-le-Tronsy et M^r l'abbé Morel. Mr Barberin, vicaire de Clavesolle, a fait la publication des autanticités avant la procession, et M^r le curé de Ranchal a fait une belle prédication à vespres. C'est Mr Bonnet, secrétaire du chapitre, qui a dressé le verbal des saintes reliques, lequel verbal et celui de l'archevêché de Lyon et la permission de Mr Colin de Serre, grand vicaire de Macon, sont renfermés dans le reliquaire, afin qu'un jour nos seigneurs les évesques de Macon, faisans leurs visite, ils trouvississent (*sic*) tout en bonne forme ce qui a été fait et accordé au soubsigné qui en a fait toute la dépanse. ROCHE, curé ». — F° 124 v°, « Ce-jourd'huy vingt-cinq (juin) mil sept cent cinquante-deux, sur les trois heures après midy, a été bénite, par Mre Marc Besson, archiprêtre et curé de Clavesolle, la troisième cloche, sous le nom de Louis-Hugues de La Porte, chevalier de St-Louis, St-Lazare et du Mont-Carmel, capitaine dragon, et de dame dame Jeanne-Marie-Philiberte-Huberte de la Porte, épouse de M^r le comte de Vaux, commandant à Besançon, dans l'église de St-Nizier-d'Azergues, en présence des soussignés. DELAPORTE; CLAUDINE BESSON; VACOGNE, vicaire de Clavesolle; BATAILLARD EYMARD, vicaire d'ici; André, curé; BESSON, curé de Clavesolle ». — Registres parafés par Pressavin (1737-1744), Mignot (1745), Janson (1746), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749, 1751-1754).

E Suppl. 1085 (GG 4.) — In-4°, 220 feuillets.

1755-1772. — Actes dressés par le curé C. André; les vicaires Ducruys (1755), Vedrine (1755-1757), Borelly (1757-1760), Cherpin (1760-1767), Gonon (1768-1772). — Ff. 18, 27-29 *bis*, 38, 47, 48, 58, 107, 108, 119, 147, 163, 175-178, 199-208, 219, 220, blancs. — F° 129, mort à Villefranche de « Marie-Gilberte de Laqueuille, comtesse de Langeac, dame de Pramenou », 2 août 1766. — Registres parafés par Roland (1755), Jacquet (1755-1757, 1759, 1762-1765, 1767, 1770), Cusin (1758, 1760, 1761, 1766), Clerjon (1768, 1769), Vaivolet (1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 1086 (GG 5.) — In-4°, 203 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés André (1773-1782), Galland (1784-1792); les vicaires Gonon (1773-1774), Duthion (1775), Perrin (1775), Bardet (1775-1776), Captier (1776-1777), Labrosse (1778-1781), Galland (1781-1784), Delafont (1786-1788), Jacquet (1789-1791), et Fichet, prêtre, Guérin, vicaire de Claveisolles, Captier, Brosse, etc. — Ff. 9-12, 18, 19, 36-41, 59, 89, 96-99, 110, 111, 132-135, 145-149, 165-169, 177-181, 192, 193, blancs. — F° 1, lacéré en tête à droite, sur le bord inférieur et dans l'angle inférieur gauche; f° 157, lacéré à gauche. — Les deux premiers ff. du registre de 1774 en déficit, premier feuillet du registre de 1775 en déficit. — F° 28 v°, actes de janvier à juin 1776 interpolés. — F° 100, 1784, 34 baptêmes, 28 enterrements, 5 mariages; 600 communiants. — Ce jourdhuy 30° décembre 1792, nous soussigné Jacques Granger, maire, J.-B. Jacquet, Nicolas Simonet, François Guillermin, Etienne Chabert, officiers municipaux de la commune de St-Nizier-d'Azergues, et Sébastien Gelay, procureur de ladite commune, pour nous conformer et exécuter la loi sur l'état civil des citoyens, nous sommes transportés au presbytère de notre paroisse, où nous avons trouvé Jean-Baptiste Galland, curé dudit lieu, à qui nous avons fait lecture de la susdite loi et qui, sur le champ, nous a remis tous les registres qu'il avait entre les mains et que les loix lui avaient confiés jusqu'à ce jour et contenus dans onze cahiers, sans y comprendre les registres et cahiers courrants, sçavoir: 1° un cahier renfermant les années depuis 1652, jusqu'en 1674; 2° un cahier renfermant depuis 1662 et 1671 inclusivement les mariages, et d'autre part, les années 1667 jusqu'en 1673, inclusivement; 3° les années depuis 1677 jusqu'en 1700, inclusivement; 4° les registres des années depuis 1701 jusqu'en 1730, inclusivement; 5° les registres depuis 1731 jusqu'en 1744, inclusivement; 6° les registres depuis 1745 jusqu'en 1758, inclusivement; 7° ceux depuis 1758 jusqu'en 1769, inclusivement; 8° ceux depuis 1770 jusqu'en 1773, inclusivement; 9° depuis 1774 jusqu'en 1779, inclusivement; 10° depuis 1780 jusqu'en 1788, inclusivement; 11° les années depuis 1789 jusqu'en 1791, inclusivement; 12° enfin, le double des registres de l'année 1792, commençant par l'enterrement de Louis Jacquet et finissant par le baptême de Jeanne-Marie Chabert. Lesquels registres sont bien liés et en bon état, et de tous lesquels nous avons donné et donnons, par la présente, décharge en notredite qualité audit sieur Galland, curé dudit St-Nisier, et lui en avons donné acte. Sur le champ nous avons transporté les susdits registres au greffe de notre municipalité et avons remis ceux de l'année courante à Alexandre Goine, officier public, suivant la loi. Fait, clos et arrêté les jour et an que d'autre part et avons signés avec notre greffier. GRANGER, maire; GUILLERMANT; S. GELAY, procureur; A. GOYNE; BEROUJON, greffier ». — Registres parafés par Gesse (1773), Roland (1777), Guérin (1778-1790), Pezant (1791-1792).

SAINT-PIERRE-LA-PALUD

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Église sous le vocable de Saint-Pierre, annexe de Chevinay, archiprêtré de Courzieux; élection de Lyon, justice de L'Arbresle.

E Suppl. 1087 (GG 1.) — In-4°, 224 feuillets (cahiers de formats divers).

1603-1699. — Actes dressés par les curés Molon (1621-1633), Latapie (1654-1659), Montagut (1663-1690), Bertiquet (1698-1699); les vicaires Perrin (1650-1663), Cerlin (1663), Péréal (1664-1668), Paulhian (1668-1674), Beraud (1674-1686), Bourganel (1686), Guery (1687), Bertiquet (1689-1698), et Minguet, prêtre, Faure, etc. — Ff. 14, 17-22, 93-95, 97, 132, 160, 169, 170, 174, 200, 224, blancs. — F° 129, lacéré en tête à droite, le tiers inférieur enlevé; ff. 133, 134, lacérés en tête; f° 135, lacéré à gauche. — Ff. 1-12, baptêmes 1621-1633; ff. 15-16, baptêmes, mariages 1603-1627; f° 23, baptêmes-mariages 1620-1630;

ff. 25-92, baptêmes 1650-1668 ; f° 96, enterrements 1666-1667 ; ff. 98-121, baptêmes 1668-1675 ; ff. 122-125, les trois actes 1687 ; ff. 126-128, baptêmes 1681-1682 ; ff. 129-131, enterrements (1681-1684) ; ff. 133-142, les trois actes 1682-1686 ; ff. 143-150, baptêmes 1689-1690 ; ff. 151-159, enterrements 1689-1690 ; ff. 161-168, baptêmes 1690-1692 ; ff. 171-173, mariages 1690-1692 ; ff. 175-223, les trois actes 1692-1699. — F° 3 v°, enterrement de Pierre Deveaux, chapelain de St-Bonnet-le-Froid, 30 juin 1622. — F° 141 v°, « Amely, curé de Chesy. Mémoire de ce que j'ay eu à St-Pierre-la-Palud, despuis le 12e may 1686, 1° trois grande messes de mort pour les âmes du pulgatoire, 17 sols, 6 d. par messe, se monte XLI s. 6 d.; 2° au cimetière, trois dimanches x8 s. 6 d. ; 3° litanies de la Vierge, 4 s. ; 4° un baptême, 9 s. ; une messe basse de saint Claude, 7 s. 5 d. ; 5° une autre grande messe pour les mort, 17 s. 6 d.; 6° au cemetière ou litanies, 8 s. ; 7° un baptême, 3 s. 6 d. ; 8° un enterrement dont il m'est deu 3 l. ; 9° un mariage L s ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1694, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1088 (GG 2.) — In 4°, 168 feuillets.

1700-1725. — Actes dressés par les curés Bertiquet (1700-1709), Bouchet (1713-1722); les vicaires Basset (1702-1706), Prigent (1707, Petit (1708-1711), Trémolières (1711-1717), Chassaing (1717-1718), Théoleyre (1719-1722), Muron (1722-1725). — Ff. 7, 14, 26-28, 35, 49, 56, 74, 75, 82, 89, 102, 103, 109, blancs. — Lacune du 17 février au 31 décembre 1724. — F° 32, mention de pélerinage à Saint-Bonnet-le-Froid, 13 mai 1704. — F° 79, « J'ai vu le présent registre en nostre visite, ce 19 may 1711. PAYRE, archip. ». — F° 93, « *Vidi die 19e Julii 1713.* PAYRE, archip. ». — F° 131, « Ce jourd'huy 12e juillet 1719, nous, Claude Paire, curé de St-Siphorien le Chateau, archeprestre de Courzieu, avons fait nostre visite dans l'église de St-Pierre-la-Palud, annexe de Chivenay, où nous estant transporté sur les trois heures après midy, venant de faire notre visitte à St-Bel, accompagné de mtre Nicolas Charmette, curé dud. St-Bel, et de Christophle Bissardon, marchand dudit St-Bel, avons donné la bénédiction du Saint-Sacrement, visité le tabernacle et fonds baptismaux, que nous avons trouvé en deub estat, n'y avons trouvé qu'une chasuble de couleur rouge suffisante pour le service divin, les autres trop usées ou déchirées, n'y ayant qu'un surpelis encore assez usé, et le simetiaire clos. Maistre Gabriel Théoleyre du lieu de Tyranges en Forêt, diocèze du Puy, en estant vicaire, et alors est comparu par devant nous Benoist Bibost, luminier de lad. église de St-Pierre, qui nous exibe son compte des deux années finies au 1er may de l'année présente, tant en recepte que dépense, qui ayant esté examiné et calculé par nous, en la presence de maistre Hilaire Bouchet, curé de Chivenay et dud. St-Pierre, et maistre Gabriel Théoleyre, vicaire, de maistre Jean-Baptiste Dubreuil, Claude Farge, Pierre Malet, habitants dudit St-Pierre-la-Palud, il s'est trouvé que la dépense a excédé la recepte de la somme de dix livres, laquelle pour s'en rembourser il recepvra de Pierre Malet 8 l., et 40 s. de mademoiselle de Roussy qu'ils doivent aud. luminaire, déclarant led. Bibost n'avoir rien par lui, ny employé dans son compte de recepte aucune des choses deubes dans le terrier de lad. luminaire, si ce n'est de Claude Farge et dud. Dubreuil, ce qu'ils doivent, et après l'affirmation qui a esté faite par led. Bibost de n'avoir aucune chose appartenant audit luminaire, du consentement du susd. curé et habitants y assemblés, l'avons déchargé et déchargeons de son administration, lesd. habitants cy assemblés reconnaissants que les 18 l. provenues de la vente du bled froment qu'on donné les sr Sorbière, Floris Fabrol et Benoist Dumas dit l'Arborial ont estés employés à une partie des meubles qui ont esté achettez et placés dans le presbitère et principalement à l'achapt d'un tour de lict, palliasse, matelat et chevet, et avons confirmé la nomination verbale faite de la personne de Pierre Malet, habitant dud. lieu, pour luminier de lad. église faite depuis le 1er may dernier, laquelle charge led. Malet a promis d'exercer fidellement et de rendre compte à la fin de ses deux années, tous lesquels susdits ont signé avec nous, à l'exception dud. Pierre Malet, qui a refusé de signer quoiqu'il sache faire, pour des raisons à lui connues, lequel pourtant demeure chargé des ornements et titres de lad. église, contenus dans l'inventaire fait déjà par mr Carret, à l'exception des numéraux 7°, 14e et 17° qui manquent. Et sera fait deux clefs au coffre-fort, pour y déposer les papiers et titres concernant lad. église, dont l'une sera entre les mains du sr curé ou vicaire dud. lieu, et l'autre demeurera entre celle du marguillier, et que tous les dimanches sera mis dans le tronc ce qui sera ramassé du bassin, conformant à la dernière ordonnance de monsgr l'archevêque de Lion. BOUCHET, curé. THÉOLEYRE, vic. CHERMETTE, ptre. BIBOST. DUBREUIL. FARGE. BISSARDON. PAYRE, archiprestre de Corzieux ». Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1089 (GG 3.) — In-4°, 192 feuillets.

1725-1749. — Actes dressés par les curés Bouchet (1725-1728), Muron (1730-1731), Ressey (1731-1739), Ravé (1740-1741) ; les vicaires Muron (1725-1730), Ressey (1730-1731), Thien (1731-1739), Brietton (1739-1741), Vuyton (1741-1749), et fr. André de Lyon, capucin, Girod, Platon, etc. —

F. 100, 109, 109^{10}-109^{13}, 119, 120, 125, 137, 155, 169, 179, blancs. — 192 feuillets, ff. 109^{1}-109^{13}. — F° 13, « *Vidi in decursu visitationis nostræ die 29 mensis Augusti, anno Domini 1726.* PAYRE, *rector S^{ti}-Symphoriani castri, archipresbyter Croziaci* ». — F° 31, notes de comptabilité. — F° 32 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à St-Pierre-la-Palue ; annexe de Chevinay. A St-Pierre, le 9 juillet 1728. THIMOLEON DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 44, « De l'argent du vin des mineurs j'ay délivré à la veufve et au mineur en deux fois huict livres moins six deniers, en présence de m^{res} Farge, Jaquemet et Fonrobert, le 6e mars 1729 ». — F° 45, notes de comptabilité. — F° 46, testament de Guillaume Dumas, du village de Micolet, 4 janvier 1730. — F° 48, testament de Jean Cersey, 7 janvier 1730. — F° 61 v°, « *Vidi in decursu visitationis nostrœ die sexta Junii 1731.* PAYRE, *archipresbiter Croziaci* ». — F° 76, « Veu dans le cours de nostre visite, ce 22 septembre 1733. ITIER, archiprestre ; CLERJON, archiprestre substitué ». — F° 109, « Veu à Saint-Pierre-la-Palud, dans le cours de nostre visitte, le 22 septembre 1738. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 147, « Vu dans le cours de notre visite aud. St-Pierre La-Palu, le 16e septembre 1744. ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrétaire-commis ». — Registres parafés par Pupil (1739-1749).

E Suppl. 1090 (GG 4.) — In-4°, 192 feuillets.

1750-1772. — Actes dressés par les curés Ferrand (1756-1758), Poyet (1764) ; les vicaires Vuyton (1750-1751), Allizond? (1751-1754), Bouchet (1754-1772), et Vachon, desservant de St-Bonnet, Rozier, vicaire d'Eveux, etc. — Ff. 8-10, 22, 50-52, 62, 70, 75-78, 86, 87, 96-100, 109-111, 120-122, 130, 131, 147, 148, 155 *bis* — 157, 168-176, 192, blancs. — F° 126, « Marc de La Roche, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine d'hussard ; Joseph-Marie de La Roche, garde de la manche du roy », 26 mars 1765. — F° 143, « Aymé de La Roche, écuyer, seigneur de Fergerolles, gouverneur pour le roy de la ville de Villefranche, résident ordinairement dans son domaine à Chaponost », 2 juin 1767. — Registres parafés par Pupil (1750, 1751, 1754-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 1091 (GG 5.) — In-4°, 198 feuillets.

1773-1792. — Actes dressés par les curés de Chevinay Poyet (1773-1785), Gras (1786-1789), Bernuset (1789-1792) ; les vicaires Bouchet (1773-1779), Fatin (1779-1791), Richaud (1792), le desservant Cuzieu (1792). — Ff. 8-10, 18, 27, 34, 42, 43, 50, 56-60, 70, 93-98, 107, 108, 117, 118, 124-127, 146, 147, 156, 164-166, 174-176, 185-188, 197, 198, blancs. F° 92 v°, « Pendant l'année 1782, il s'est fait à St-Pierre-Lapallud, annexe de Chevinay, 24 enterrements, 17 baptêmes, 2 mariages, au nombre desquels enterrements 9 grands corps, ce qui fait en tout 43 actes ». — F° 171, « L'an 1790, le 29 juin, je soussigné vicaire de St-Pierre-La-Palud, ai béni dans l'église de ladite paroisse de St-Pierre, avant la messe, le drapeau de la milice nationale de ladite paroisse, en présence des officiers municipaux qui ont signés et en présence des officiers de la garde nationale qui ont aussi signés. SARSAY, PUPIER, DUMAS, JACQUEMET, GIROUDON, GAME?, FARGE, GUINAMARD, FARGE, FATIN, vic. ». — Registres parafés par Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-RAMBERT-L'ILE-BARBE

Arrondissement de Lyon, canton de Limonest.

Église sous le vocable de Saint-Rambert, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Lyon ; justice de Collonges.

E Suppl. 1092 (AA 1.) — 16 pièces, parchemin. 19 feuillets.

1561-1658. — PRIVILÈGES. — Lettres de Charles IX : « A tous gouverneurs, cappitaines, lieutenans, chefs et conducteurs de gens de guerre,..... nous vous mandons, commandons et très expressément deffendons que vous n'alliez, entrez, souffrez aller ..... dans la parroisse et villaige du Bourg-de-l'Isle-Barbe, maysons et granges appartenans aux habitans dudit bourg et à l'ung d'eulx en [quelque villaige que lesdictes] maisons à eulx apartenans soyent situées et assises, ny en iceulx prendre, fourraiger ou emporter aucuns meubles, bestails et utencilles quelz [qu'ilz soient, sur peyne d'estre] puniz et déclairés rebelles et désobéissans à nous comme telz à l'exemple des autres, et lesquelz manans et

habitans de ladicte parroisse dudit Bourg [et tous et chascuns leurs] biens quelzconques, nous avons prins et mis, prenons et mettons en nostre protection et saulvegarde..... Lyon 14 juin 1564. — Lettres de Henri III confirmatives des précédentes, « en considération du sejour que nous esperons faire aud. lieu, à la façon de nosd. prédécesseurs, lors de leur entrée aud. Lyon, et de ce que estant led. Bourg estably par nosdits prédécesseurs, dont en recognoissance de ce, ils nous payent par chascun an vingt-cinq livres de cire..... » Lyon 10 novembre 1574. — Expédition contemporaine des mêmes lettres, collationnées par les notaires Dorlin et Fasson. — Expédition par les mêmes notaires des lettres d'attache de Mandelot, lieutenant général à Lyon, Lyon 30 novembre 1574. — Lettres patentes de Henri III enjoignant à Mandelot de laisser les habitants de l'Ile-Barbe jouir du privilège qui leur a été accordé, « à cause que ledit Bourg est de petite estendue, où il y a peu d'habitans, de sorte que le principal de nostre taille n'y monte que six vingtz livres t. par an », Paris, mai 1575. — Lettres de Henri IV, portant confirmation du privilège des habitants, en considération de ce qu'ils paient au roi 25 livres de cire par an, Lyon, 3 septembre 1595. — Expédition des mêmes lettres collationées par Vincent et Rey, notaires à Lyon. — Lettres patentes de Louis XIII portant confirmation du privilège, Lyon 7 décembre 1622. — Autres lettres de Louis XIII enjoignant à la Cour des Aides d'enregistrer les lettres susdites, St-Germain-en-Laye, 12 septembre 1623. — Lettres d'attache de la Cour des Aides, 18 mars 1624. — Lettres d'attache du bureau des finances de Lyon, 10 mai 1624. — Autres lettres de Louis XIII, portant confirmation du privilège, Saint-Germain, 30 janvier 1640. — Lettres d'attache de la Cour des Aides, 12 juillet 1640. — Lettres d'attache de Charles de Neufville, gouverneur et lieutenant général à Lyon, 10 décembre 1640. — Lettres d'attache du bureau des finances de Lyon, 14 janvier 1641. — Lettres de Louis XIV portant confirmation du privilège, Lyon, 14 décembre 1658.

E Suppl. 1093 (AA 2.) — 8 pièces, papier, 21 feuillets.

1575-1634. — Privilèges. — Jugement des élus du Lyonnais, rendu à la requête de Charles Duteys, avocat des habitants de l'Ile-Barbe, portant que les lettres patentes du 10 novembre 1574 seront enregistrées et qu'elles seront communiquées aux syndics du plat pays de Lyonnais, 21 janvier 1575. — Y joint une copie. — Jugement semblable, rendu à la requête de Begalle, procureur des habitants, pour l'enregistrement des lettres du 3 septembre 1595, 22 septembre 1595. — Acte donné aux consuls de l'Ile-Barbe par les élus du Lyonnais, assemblés au « logis du Lyon d'Or en Veize..... pour certain affaire du pays », de ce que « en ce qui concerne les habittans dudit bourg et le subject de la significacion de l'ordonnance desdictz sieurs, ilz n'ont aulcung interestz de faire aulcung consentement ny obligacion », grâce au privilège dont ils jouissent, 26 septembre 1624. — Acte donné aux consuls de l'Ile-Barbe par les élus du Lyonnais, assemblés au « logis où pend pour enseigne le Lyon d'Or », à Vaise, « pour certain affaire du pays », de la communication que, conformément à l'acte ci-dessus, ils ont faite de leurs privilèges aux sieurs « scindicqs et députez en lad. assemblée », 14 novembre 1624. — Ordonnance imprimée des élus du Lyonnois portant que les habitants du plat pays éliront des notables qui devront se réunir le 10 janvier 1626, « au lieu de Veyze, au logis du Mouton, pour conférer, délibérer et résoudre sur le fait des estappes et passage des gens de guerre », 23 décembre 1625. — Jugement des élus du Lyonnais, rendu à la requête des habitants de l'Ile-Barbe, ordonnant qu'une quittance « à eulx passée... de la somme de quinze livres pour le droit de cire » qu'ils doivent au roi, « sera enregistrée au greffe de céans, pour y avoir recours quand besoing sera, et jouir par lesdits supplians des privilèges et exemptions à eux attribués », 17 juin 1633. — Autre jugement semblable du 17 juin 1634.

E Suppl. 1094 (CC 1.) — 29 pièces, papier, 36 feuillets.

1575-1758. — Droit de cire. — Expedition de l'ordonnance du trésorier de France au sujet de la valeur du droit de cire: « Anthoine Camus, sr et baron de Riverie, conseiller du roy et trésorier de France en la charge et généralité de Lyon, à me Simphorien Buatier, recepveur ordinaire du dommaine aud. Lyon. Comme par cy-devant les habitans du bourg de l'Isle-Barbe nous eussent requis et vous de leur faire apparoir des terriers ou tiltres pour lesquels ils pensent cognoistre pour quelle raison ilz sont tenuz payer au roy par chascun an, en sa recepte dud. dommaine la quantité de vingt-cinq livres de cire, combien qu'ilz n'en ceuillent aucune en tout leurd. bourg, se plaignant de ce que les autres parroisses leurs voisines dud. Lyonnois, qui sont de trop plus grande estendue, ne payent semblable tribut de cyre et que néanmoins ilz ne laissent d'estre comprins et cottizez aux aultres tailles ordinaires et extraordinaires dud. Lyonnoys, à quoy, pour n'avoir moien de leur pouvoir satisfaire, les aurions renvoiez à Sa Majesté, à laquelle ayant pleu nous depputer lez la personne de monsieur le mareschal de Retz, au voiage dernier faict en son gouvernement de Provence pour l'intendance généralle de ses finances, à nostre retour dud. voiage lesd. habitans du Bourg de l'Isle-Barbe nous auroient de rechef faict semblables remonstrances et ce seroient plainctz de ce que, pendant nostre absence, vous

les auriez faict poursuyvre et mesmes faict emprisonner leurs cosses, et sur ce, par aucuns des principaulx et notables leurs voisins, nous auroient faict certiffier leur nécessité et pauvreté, tant à cause des ruynes des troubles que des chertez des vivres et passages fréquentz des gens de guerre et que d'ailleurs nous n'avons peu trouver par deçà, comme scavez, aucuns tiltres ne aultres documentz concernans lad. cire, sinon ce qui est contenu par les coppies des estatz au vray faictz par les comptes-renduz par voz prédécesseurs, à ces causes, pour aucunement survenir ausd. habitans du Bourg de l'Isle-Barbe et néanmoins ne laisser en arrière les droictz de Sa Majesté, après en avoir communiqué et lieu sur ce l'advis des advocat et procureur du roy, et avoir veu que par les précédentes fermes d'icelled. cyre il ne s'en est trouvé que quatre ou cinq livres t. par an, pour le plus, que ne revenoit que à raison de quatre solz la livre, nous aurions advisé de faire paier en voz mains, comme ilz sont tenuz, par chascun an lesd. vingt-cinq livres de cire, à raison de sept solz six deniers t. la livre, revenant à la somme de neuf livres sept solz six deniers t. par chascune année, le tout soubz le bon plaisir du roy, lequel attendant vous recepvrez d'iceulx habitans icelled. somme de neuf livres sept solz sept den. t. pour et au lieu desd. vint-cinq livres de cire, dont vous ferez recepte, jusques il ayt pleu à Sa Majesté aultrement ordonner, et ce sur par la présente déclaration, par laquelle nous prions nossieurs et frères messieurs de la Chambre des Comptes icelle recepvoir en vostre descharge... » 5 février 1575. — Autre expédition de la même pièce. — Quittance de 7 l. 8 s. passée aux habitants de l'Ile-Barbe « pour les frais de leur déclaration, non compris le parchemin et papier timbrés », Lyon 25 août 1679. — Autre de 8 l. 15 s. payés « pour le remboursement des frais de deux jugements obtenus contre eux, pour les obliger et faire condamner à fournir leur déclaration des vingt-cinq livres de cire qu'ils doivent annuellement au roy pour droit de sauvegarde roialle », 30 août 1679. — Commandement d'avoir à payer 150 livres « pour vingt-cinq livres de cire qu'ils doibvent annuellement au roy, évaluées à vingt sols la livre et ce pour les années 1682, 1683, 1684, 1685, 1686 et 1687 », 4 avril 1687. — Assignation aux consuls et habitants d'avoir à comparaître à la sénéchaussée, aux fins de se voir solidairement condamner à payer à m[re] Etienne de Canaye, conseiller du roy en la grand chambre de son Parlement, à Paris, les arrérages de 16 années échues du droit de cire, 10 mai 1722. Y joint copie du contrat d'acquisition de ce droit faite par ledit de Canaye, 8 juillet 1706 ; et copie de l'acte du 25 août 1679, par lequel les consuls ont déclaré qu'ils doivent ces 25 livres de cire. — Requête présentée à l'intendant, à l'occasion de l'assignation ci-dessus, exposant que, d'après les dernières quittances, ils n'ont jamais payé le droit de cire qu'à raison de 15 s. la livre ; que, d'autre part, « ils ne jouissent pas en entier de l'exemption à eux accordée, puisque, par les commissions des tailles, il leur est ordonné d'imposer 135 livres pour subvenir à la dépense des troupes ; que toutefois, comme « ils n'aiment pas les procez », ils paieront les arrérages de la redevance dont il s'agit, mais que « le fonds manque pour la payer en entier, car ils avoient aliéné un fonds de communauté sous la pension annuelle de 15 livres, qui servoit pour le payement de la cire en question » et « ils ne peuvent point trouver d'autres moyens pour payer cet excédent qu'en l'imposant sur la parroisse ». A la suite, ordonnance de l'intendant convoquant une assemblée des habitants pour délibérer sur la question (14 mai 1722). — Quittances des 15 livres représentatives de la redevance de cire due au roi, payées au receveur du domaine par les habitants de l'Ile-Barbe, le 8 mai 1633, le 25 mai 1634, le 10 juin 1639, le 18 novembre 1641, le 30 mai 1642, le 23 mai 1643, le 10 juin 1644, le 30 mai 1645, le 10 juin 1646, le 1 juin 1647, le 1 juillet 1648, le 10 juin 1651, le 10 juin 1652, le 10 juillet 1653, le 11 juin 1677, le 3 août 1678, le 7 novembre 1681, le 26 mars 1688, le 12 décembre 1689, le 10 juin 1701, le 24 février 1705. — Quittance de 60 livres payées, pour 4 années échues, à M. de Canaye, le 23 mai 1711. — Quittance de 225 livres payées à M. de Canaye, pour 15 années échues, liquidées à raison de 12 sous la livre de cire, 20 septembre 1756. Au bas quittance de 30 livres pour deux années échues, 29 décembre 1758.

E Suppl. 1095 (CC 2.) — 10 pièces, papier, 12 feuillets.

1625-1656. — Taxes royales. — Circulaire imprimée des élus de Lyonnais, mandant aux habitants de l'Ile-Barbe d'avoir à payer au receveur des tailles la somme de 34 livres 2 sols, à laquelle ils sont taxés pour leur part de la somme de 16666 livres 13 sols 4 deniers, imposée sur la généralité de Lyon pour les étapes, « incorporée et jointe à la grand creue de cesdite année », 21 avril 1625. — Autre ordonnant d'asseoir et de lever l'imposition susdite et en outre les deniers pour livre, attribués au greffier et aux clercs de l'élection, au commissaire des vivres, au greffier des affirmations, au garde du petit scel et autres officiers, 27 juin 1625. — Quittance, donnée par les consuls de Vaise à ceux de l'Ile-Barbe, de la somme de six livres que le bourg de l'Ile a payé sans déroger à ses privilèges, pour sa part « de la nourriture qu'il convient faire à la gendarmerie logée audit bourg de Veyse, par commission de m[rs] les trésoriers généraulx de France à Lyon », 4 février 1637. — Ordonnance imprimée du marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, portant que « sur les passages qui se présentent maintenant de

plusieurs troupes de gens de guerre, tant de cheval que de pied, pour aller pour le service du roy en ses armées d'Italie, de Bourgongne et de Bresse, estant impossible que les lieux destinez pour recevoir et loger lesdites troupes, mesmes les fauxbourgs de cette ville où tout aborde, y puissent subsister s'ils ne sont assistez pour la nourriture d'iceux..... les lieux cy-après nommez serviront d'aydes au faubourg de Vaize, pour la nourriture de quarante compagnies de gens de pied de cent hommes chacune.... à chacun soldat deux pains de douze onces chacun, entre bis et blanc, un pot de vin et deux livres de chair, ou une livre de fromage les jours maigres, le tout jusques à la valeur de six sols pour chacun soldat ; le maistre de camp prendra pour douze soldats, le capitaine pour six, le lieutenant pour quatre, l'enseigne pour trois, les sergens chacun pour deux, le sergent-major comme capitaine, l'ayde-major comme lieutenant, le mareschal-des-logis comme enseigne », 26 juin 1637 ; pièce lacérée au bas ; au dos quittance de la somme de 20 livres à laquelle était taxé le Bourg de l'Ile-Barbe, 8 juillet 1637. — Autre ordonnance portant que « les lieux cy-après nommez, outre ce qu'ils ont desjà fourny pour aider à la despence desdits gens de guerre audit fauxbourg [de Vaise], y fourniront encores ce qui est porté cy-après, dont ils seront rembourcez sur le fond desdites estappes », l'Ile-Barbe est taxée à 20 livres, 20 novembre 1637. — Ordonnance des élus portant défense au nommé François Desardy de faire aucune levée du droit de subvention sur les vins, jusqu'à ce que les titres et baux à ferme en vertu desquels il prétend faire ladite levée aient été rapportés par devers les élus, dûment vérifiés et enregistrés par la Cour des Aides, 7 août 1643. Au bas certificat de publication au prône par Fontaine, curé de Saint-Rambert, 16 août. — Commandement aux habitants de l'Ile-Barbe de payer la somme « à laquelle monte le sixiesme et 2 sols pour livre d'iceluy de la taxe cy-devant faite sur lesdits habitans pour les amortissemens ; auquel sixième et deux sols pour livre d'iceluy S. M. a réduict et modéré », par la déclaration du 29 décembre 1652, « le droict de nouveaux-acquests deub par la communauté desdits habitans », qui paieront seulement, « outre le sixième et 2 sols pour livre d'iceluy, la somme de 10 livres pour les droits de seau, façon et expédition desdites lettres d'amortissement », 10 janvier 1654. — Quittance des 6 livres 4 sols 4 deniers ci-dessus spécifiés, délivrée par Urbain Menant, acquéreur des « droits de francs-fiefs, nouveaux acquests et restes des amortissemens, en exécution de la déclaration du roy du 29 décembre 1652 », Paris, 4 mai 1654. — Itératif commandement pour payement de 6 livres 3 sols six deniers pour les droits de francs fiefs, faute de quoi Jean Beraud, consul, est constitué prisonnier du roy et devra se rendre en prison « dans trois jours apprès le présent exploict », 29 avril 1650. — Arrêt de la chambre souveraine établie le 29 décembre 1652 sur le faict des francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements, cassant l'ordonnance du s^r de Saron de Champigny, intendant de Lyon, qui suspendait le recouvrement desdits droits, 16 juin 1655. A la suite, commandement semblable à celui du 29 avril 1650, 11 août 1655, et quittance des frais des trois commandements des 10 janvier 1659, 13 avril et 11 août 1655, délivrée par Paturel, commis du s^r Menant, 13 janvier 1656.

E Suppl. 1096 (DD 1.) — 13 pièces, papier, 44 feuillets.

1611-1793. — Cimetière, presbytère, chemins. — Acte notarié par lequel 12 habitants de Saint-Rambert « confessent debvoir à messires les prévost, chanoynes et chappitre de l'esglize collégialle St-Martin de l'Isle-Barbe, combien qu'ils soyent absentz, la somme de 150 livres t., et c'est pour cause de prest à eulx faict reallement en bonne monnoye du roy, par les mains de m^re Florys Blanchery, recepveur et procureur dudict chappittre », et promettent de payer cette somme « du jourd'huy, datte des présentes en ung an », 10 avril 1611. A la suite : « J'ay receu le conteneu en la présente obligation, ce 19 décembre 1612. Scarron. — Quittance délivrée par André Pascal, maçon de Saint-Didier, aux consuls de l'Ile-Barbe, de 15 livres dues pour la construction « d'une muraille faicte pour la closture du symittière Saint-Lazare dudit bourg », et payées sur la pension que « Catherine Carron, vesve feu Anthoine Ferlat » doit au luminaire dudit bourg ; présents à ce Léonard Vidallat et Etienne Parradon, maçons de La Marche et du Bourbonnais, 28 juin 1643. — Adjudication par Jacques Jolyclerc, écuyer, seigneur de La Bruyère, avocat au Parlement et aux cours de Lyon, dans l'auditoire de la juridiction de Saint-Rambert, « des ouvrages à faire pour la construction d'un presbitère » dans ladite paroisse, à Jean-François Roullet, au prix de 4900 livres, 22 novembre 1765. A la suitte : procès-verbal de la présentation par l'adjudication de ses deux cautions François Petit, charpentier à Lyon, et Pierre Pouteau, chirurgien à Lyon, 28 novembre 1765 ; et copie de l'ordonnance de l'intendant qui commet J. Jolyclerc pour procéder à l'adjudication, 9 septembre 1765. — Expédition du devis dressé le premier août 1765, pour les travaux de cette construction, par Etienne Brillon, entrepreneur architecte à Lyon, à ce commis par l'intendant ; à la suite cahier des charges et procès verbal de l'adjudication du 22 novembre. — Requête présentée à l'Intendant par François Roullet, réclamant le payement intégral du premier tiers du prix de l'adjudication, tiers qui devait lui être payé dans les trois mois de la réception de l'ouvrage et dont il n'a reçu que 1020 livres provenant de la vente de l'ancien presbytère. — « Etat du toisé

des ouvrages en maçonnerie que m[tre] Rollet de St-Rambert a fait et fournis pour le presbitère de St-Rambert », reconnu le 2 avril 1767. — Procès-verbal de deux visites faites le 9 avril et le 12 novembre 1767, par l'expert Etienne Brillon, pour la réception des travaux. — Requête adressée à l'intendant par cet expert, réclamant ses honoraires. A la suite : 1° Ordonnance de l'intendant portant que les habitants seront assemblés pour délibérer à ce sujet, 17 avril 1768 ; 2° procès-verbal de cette assemblée où il a été décidé de remontrer à l'intendant que les frais d'expertise sont toujours payés par l'adjudicataire, 15 mai 1768 ; 3° ordonnance de l'intendant mettant ces frais à la charge de l'adjudicataire, 11 juin ; quittance de la somme de 16 livres délivrée par l'expert à l'adjudicataire, 31 juillet 1768. — Troisième rôle pour la construction du presbytère, montant à 1009 livres 14 s. imposés « sur tous les possédants fonds sur la paroisse de St-Rambert, bourgeois, habitans, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés à proportion de ce que chacun d'eux y possèdent », fait et arrêté par le subdélégué, en présence « des consuls en exercice et de quatre des principaux habitants et possédants fonds », 31 juillet 1768. A la suite ordonnance de l'intendant de Flesselles, déclarant le rôle exécutoire et chargeant Jean-François Rollet du recouvrement. — Quatrième et dernier rôle, montant à 1009 livres 14 s., 1 avril 1769 ; à la suite ordonnance de l'intendant, 12 avril, et nomination du collecteur par le subdélégué, 21 avril. — Reçu délivré par Girard, collecteur, aux officiers municipaux « de la commune de Rember-l'Ille-Barbe », de la somme de 66 livres 15 sols, « pour solde de leur imposition de 1793 de la maison commune et du presbiter », 1 prairial an 3. — Délibération des habitants acceptant l'offre de Jean-François Clavière, ancien échevin de Lyon, et du sieur Tournachon, son gendre, de faire construire et entretenir pendant dix ans un chemin au bord de la Saône, longeant le domaine de La Sauvagère, et en cas d'inondation de laisser un « passage à talon » dans le clos dudit domaine, et ce contre l'abandon de l'ancien chemin sur leur domaine ; à la suite ratification de cette acceptation par le chapitre de Lyon, 1773. — Y joint une note du début du XIX° siècle, relative au droit de passage visé dans ce titre.

E Suppl. 1097 (EE 1.) — 23 pièces, papier, 50 feuillets.

1575-1642. — LOGEMENT DES GENS DE GUERRE. — Supplique des habitants de l'Ile-Barbe aux élus du Lyonnais, demandant l'entérinement des lettres royaux les exemptant du logement des gens de guerre. A la suite note de renvoi au procureur du roi et à l'élection, 4 août 1575, au bas, avis favorable du procureur du roi, de Masso. — Autre au gouverneur de Mandelot portant au-dessus : « Il est ordonné que les suppliantz joyront du contenu es lettres du roy dont cy-dessus est fait mention. Fait à Lyon le XIII° septembre 1575. MANDELOT ». Au-dessous mention de la signification de cet ordre au receveur et au commissaire des tailles. — Autre au même, portant au bas : « Est ordonné que les supliants jouiront du contenu en leurs lettres pattentes et défenses sont faictes à tous de ne faire chose au contraire de la voulenté du roy ou le ..... à Lion le XXVII° octobre 1575. Mandelot ». Au dos, mention de signification au greffe de l'élection. — Expédition de la déclaration faite au greffe de l'élection de Lyon par les consuls de l'Ile-Barbe, à savoir « qu'ilz n'ont contribué aulcunement pour le faict de la municion des reystres et que ilz n'y sont tenuz... » et que ils constituent m° Sébastien Berthet pour leur procureur 4 janvier 1575 v. s. — Mémoire sur les difficultés soulevées par les syndics du Lyonnais, nécessité d'obtenir des lettres de confirmation, sans date. — Requête au gouverneur Mandelot, exposant que nonobstant leurs privilèges, ils viennent d'être cotisés « pour fournir aux munitions et estappes de la gendarmerie conduicte par vous (Mandelot) au camp de Dandance... ». Au bas, ordre de Mandelot de communiquer aux élus. Lyon 19 mars 1575 v. s. ; au dessous mention de ce communiqué. — Autre au même, portant au bas : « Attendu que les procureurs scindicqs du plat païs se sont opposez sur l'enterinement des lettres obtenues par les supplians, ilz auront à se pourveoir et obtenir aultre déclaration plus particulière de la volunté de Sa Majesté et ce dans deux mois prochains, pendant lesquelz est deffendu au recepveur des tailles ne les contraindre au payement d'aucune chose imposée de ce que est porté par leursd. lettres obtenues. Fait à Lyon le XXX° mars 1575 v. s. MANDELOT ». Au-dessous, mention de la signification au receveur. — Expédition, par les notaires Dorlin et Fasson, de la pièce précédente. — Autre requête, à Mandelot, sans date, demandant le maintien du privilège d'exemption des « munitions et estapes de la gendarmerie ». — « Inventayre des piesses quy ont estez balliées par Françoys Febvre, consul de la paroysse du Bourg-de-l'Isle-Barbe, à mons[r] m° Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroyz de la ville de Lyon, tanz vidimus que originaulx, ce deuxiesme jour de may mil cinq cens soyxante seyze ». 9 pièces de 1574-1576. — Double du précédent, au bas on lit : « Fault obtenir lettres d'adresse à la Court des Aydes, qu'ilz soient déclaratifves de l'intention du roy, des lettres par luy accordées à ceulx du Bourg-de-l'Isle-Barbe pour estre exemptz de passaiges de gendarmerie, contributions de monitions, souldoyement de soldartz et tous autres deniers qui se pourroient lever, fors et excepté les tailles ordinaires du roy ». — Requête aux élus pour demander décharge de la cotisation imposée « pour les compagnyes du s[r] de Mandellot et

pour le passage du regiment du s[r] de Brissac ». Au bas on lit : « D'aultant que lesd. impositions n'ont esté par nous faictes, ains de l'auctorité et pouvoir dud. s[r] de Mandelot, les supplians se pourvoyront où et ainsi qu'ilz verront estre à faire. Faict à Lyon, le septiesme jour de juing, l'an mil V[c] soixante-dix-sept. Mornieu ». — Jugement de l'Élection portant : « Attendu que le département des tailles desquelles lesd. supplians requirent estre déclairez exemptz et deschargez est, longtemps y a, faict, les roolles cloz et arrestez et les commissions pour la levée d'icelles envoyées partout où besoing a esté, pour l'urgente neccessité des affaires de Sa Majesté, nous disons quant à présent qu'il n'y a lieu ny moyen d'en pouvoir exempter et descharger lesd. supplians... » 28 mars 1578. Il s'agissait de contribution pour le « passaige des reystres en la ville de Desizes sur Loyre et encore en certaines autres fournitures et estappes que lesd. modernes scindicqz dyent avoir fourny au siège d'Annonay ». — Lettres de sauvegarde du marquis de Saint-Sorlin : « Le marquis de Sainct-Sorlin, gouverneur du Lyonnois, Forestz et Beaujollois, en l'absence de monsieur le duc de Genevois et de Nemours, nostre frère. Cappitaines tant de pied que de cheval et tous aultres qui vouldriés loger au Bourg-de-l'Isle-Barbe, vous serez advertis que le septiesme du mois de janvier mil cinq cens nonnante, nous aurions octroyé au manans et habitans du Bourg de l'Isle-Barbe nostre saulvegarde, tant pour les foulles qu'ilz ont souffert à l'occasion des gens de guerre que y ont passé et séjourné, que aussi nous voullons gratiffier monsieur l'archevesque de Lyon, seigneur dudict bourg, à ceste cause nous vous inhibons et deffendons de n'y loger, prendre ou fourrager aulcune chose, les prenant de rechef en nostre protection et saulvegarde par la présente que nous avons signé de nostre main et faict contresigner par hung de nous secrétaires. A Lyon le vingt-cinquiesme aoust 1590. Henry de Savoye. Lemort? » Cachet applati. — Expédition d'une requête à l'Élection demandant l'enregistrement au greffe des titres des privilèges, à la suite copie de la décision favorable, 13 mai 1624. — Autre demandant décharge des étapes pour l'année 1625 ; y joint une copie. — Copie de l'acte de protestation contre l'imposition de 1625. — Décharge donnée au notaire Beraud des originaux des titres des privilèges, 11 mai 1625. — Requête à l'Élection pour remboursement de la taxe des gens de guerre indûment payée, 18 juillet 1625 ; y joint une expédition du 25 juillet. — Sentence de l'Élection portant que les habitants « seront maintenus en la jouissance de leurs privilèges..... et qu'à la première imposition qui se fera, la somme de trente-quatre livres à eux mandée imposer pour leur part de la somme de douze mille livres mandée imposer....., pour les estappes et entretènement des armes de Sa Majesté en la Catheloigne, soit diminuée à proportion de ladite somme qu'ilz fourniront pour lesdites estappes pour leur tenir lieu de remboursement... », 28 juin 1641. — Requête aux commisaires généraux au département des tailles, exposant « que tout le contenu en ladicte perroisse n'est que de cent soixante bicherées, comme appert par l'arpentage, qu'ils sont en un pays monteux, grandement sablonneux et de conséquent infertille, et ne recuillissent que fort peu, ne pouvans payer de ce qu'ils recuillissent la moytié des tailles esquelles ils sont imposés, sont iceulx supplians exempts du logement des gens de guerre et estappes, ce néantmoings ils n'ont laissé d'y estre comprins et contrainctz ès années mil six cens quarante-un et mil six cens quarante deux et de payer icelles revenans à la somme de cent nonante-quatre livres dix-neuf solz, laquelle somme leur doibt estre rendue et restituée, ou du moings icelle perroisse [estre] d'aultant deschargée.... ». V. AA 1, AA 2, CC 1, CC 2.

E Suppl. 1098 (FF 1.) — 4 pièces parchemin, 70 pièces papier ; 147 feuillets.

1779-1782. — Pièces de la procédure soutenue par les habitants de Saint-Rambert, contre le chapitre de Lyon et le sieur Jean Barret, boulanger, le sieur Billot, député du commerce et autres négociants fréquentants la rivière de Saône intervenants, au sujet de la possession du port « Gillegain », sur la Saône. « En 1779, le sieur Barret, boulanger à Saint-Rambert, fit l'acquisition d'une maison donnant sur le port ; il voulut étendre sa propriété aux dépens de la chose commune, en conséquence il présenta requête, le 21 avril 1779, aux juges de Saint-Rambert, pour avoir l'alignement des constructions qu'il se proposoit de faire sur une partie du terrein dépendant de ce port, et Barret prétendoit que le terrein en question avoit été concédé à titre d'abénevis à ses auteurs par l'archidiacre de Saint-Martin de l'Isle-Barbe, aux droits duquel se trouve actuellement le Chapitre de Lyon... Il n'y eut qu'une voix générale pour s'opposer à l'entreprise du s[r] Barret ; on observa que cet emplacement étoit le seul port toujours praticable, que dans le tems des glaces et des grandes eaux, il n'y avoit point d'autre port pour l'utilité de la paroisse et des paroisses circonvoisines sur lequel les marchandises puissent être déposées.... Pendant que les habitans remplissoient les formalités pour intenter une action régulière, le sieur Barret s'étoit permis de faire abattre un gros arbre maronnier, qui étoit sur le milieu du port et qui de tout tems servoit à amarrer les bateaux ».

E Suppl. 1099 (FF 2.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier ; 210 feuillets.

1782-1784. — Suite du dossier précédent.

E Suppl. 1100 (FF 3.) — 18 pièces, papier, 204 feuillets.

1784-1787. — Suite du dossier précédent.

E Suppl. 1101 (FF 4.) — 11 pièces papier, 1 cahier parchemin, 4 imprimés, 1 plan, ensemble 119 feuillets.

1787-1788. — Suite du dossier précédent.

E Suppl. 1102 (FF 5.) — 33 pièces, 141 feuillets.

1782-1788. — Suite des dossiers précédents, pièces relatives à l'intervention de « Charles-Emmanuel Billot, demeurant à Epinal en Lorraine, Louis Gérard, demeurant à Fontenoy aussi en Lorraine, Jean-François Vaulot, Antoine, Etienne et Claude Vaulot, demeurants à Selles en Franche-Comté, Claude-Antoine Gay, demeurant à Luxeuil, et Jean-Baptiste Patrins, demeurant à Vauvillers, les sieurs Aptet aîné et cadet, frères, tous négocians fréquentans la rivière de Saône ».

E Suppl. 1103 (FF 6.) — 16 pièces, papier, 27 feuillets.

1781-1789. — Suite des dossiers précédents. Liquidation des frais de la procédure, états et quittances, suppliques à l'Assemblée provinciale.

E Suppl. 1104 (GG 1.) — In-f°, 161 feuillets (cahiers format agenda).

1638-1686. — Actes dressés par les curés Fromage (1638-1642), Fontaine (1648-1665), Buturieu (1666); les vicaires Couderc (1642-1644), Solore (1644-1645), Mourier (1645-1648), Borge (1648), Theolyere (1649-1653), Sollier (1653-1666), et Vallet, prêtre commis, Truchet, curé de Saint-Cyr, Bouchu, Franchet, Rambaud, etc. — Ff. 124, 125, blancs. — Ff. 130-135, rongés au bas à droite. — Ff. 1-118, baptêmes 1638-1674; ff. 119-128, tables annuelles des baptêmes 1638-1686; ff. 130 147, baptêmes 1674-1683; f° 155-147, enterrements 1674-1686; ff. 161-156, mariages 1674-1683. — F° 89 v°, Charles Ferrary, escuyer, sieur du Mont, 23 décembre 1662. — F° 103, « Charles de Guillon, escuyer, seigneur de La Chauz », 14 juin 1668. — F° 107, « Gaspard Fromage, sieur du Buisson, prêtre prébandier de St-Martin de l'Isle-Barbe », 26 septembre 1669. — F° 128 v°, « Ce jourd'huy 14e may 1679, a esté béniste l'image dorée de Nostre-Dame de Grâce, et posée sur l'autel de sa chapelle par mre Paul Buturieu, digne curé de St-Rambert, Bourg de l'Isle-Barbe, en vertu de la permission à luy accordée le 9e dudit may 1679, par mre Sauveur Manis, vicaire général substitué. Ladite image ayant esté présentée de bon cœur à Dieu et à sa sainte mère, par Magdelaine du Soleil, femme à mre Prost, notaire royal à Lyon, par Marguerite Prost, femme à sr Delhorme, notaire royal, et par Guillauma Prost, fille dud. sieur, en présence dudit Anthoine Prost, notaire royal, et de mre Hugues Prost, son frère, prêtre perpétuel à St-Nizier de Lyon. Buturieu. Greysolon. Prost ». — F° 129, « Ce jourd'huy dimanche 12e juin 1672, dans l'église parroissialle de St-Rambert du Bourg de l'Isle-Barbe, a esté par moy curé dud. lieu bény la grosse cloche qui a esté nommée Catherine Sibille et a esté parrain sr Claude Genevey, argentier de mgr l'archevesque de Lyon, natif de ce lieu, et marraine, dlle Catherine-Sibille Sabot, femme de sr Claude Dessardine, marchand bourgeois aud. Lyon, en présence de sr Jean Sabot, banquier audit Lyon, sr Anthoine Labrosse, sr Jean Perrot, sr Gabriel Prévost, tous officiers de mgr l'archevesque, mre Jean Masson, prêtre perpétuel de l'église St-Martin de l'Isle-Barbe, et Claude Bernaud, marchand, Anthoine Prost, notaire royal, greffier en l'officialité de Lyon, chastelain de Couzon, soubsigné avec moy curé. Catherine-Sibille Sabot. Genevey. Sabot. Masson. Claudine d'Essartine. Labrosse. Prevost. Bernaud. Choisity. J. Barion. Prost. Payraud. Bouvard. Buturieu, curé ». — F° 134, « Jean Charrier, chevalier, seigneur de Soleymieu et de La Rochette », 25 avril 1677.

E Suppl. 1105 (GG 2.) — In-4°, 201 feuillets.

1683-1721. — Actes dressés par les curés Buturieu (1683-1694), Vissac (1695-1706), Ollier (1706-1708), Beraud (1708-1718), Seurre (1719-1721); le vicaire Raulhac (1702-1704), et Rambaud, perpétuel, Goutier, Provensal, Ollier, de Chazelle, Fourmy, Delafond, Bouvard, Belon, Fleury, Deboissieux, Rosset, etc. — Ff. 1-29, baptêmes 1683-1691; ff. 46-43, mariages 1683-1686; ff. 42-29 v°, mariages et enterrements 1686-1691; ff. 47-201, les trois actes 1691-1721. — Ff. 75-77, 81-83, 89, 98, 99, 104, 109, 115, 132, 135, 136, 145-147, 155, 156, 161, 162, 167, 168, 172-174, 179, 180, 184-186, blancs. — F° 15 v°, « François Saladin, ex-consul de Lyon et seigneur du Fresne », 3 février 1687. — F° 36, acte de dispense de degré de parenté, 1689. — Ff. 65-68, tables annuelles 1683-1699. — F° 79, « Et le xxe may aud. an 1697, par moy curé soubzsigné a esté bénite l'image du grand saint Nicolas dans l'église de St-Lazare. Vissac, curé. Et le 6e juin 1697 aud. an, a esté par moy curé soubzsigné bénite l'image du glorieux saint Rigna-

bert en l'eglise du Bourg de l'Isle-Barbe. VISSAC, curé ». — F° 94 v°, « Le lambris de Saint-Lazare a esté faict et pausé le 20° mars, recteurs Jacques Drivet et Jean Baptiste Beraud, à la diligance du s[r] curé soubzsigné. BERAUD, DRIVET, VISSAC, curé ». — F° 97, « L'image du bienheureux saint Clair a esté bénitte et mise et plassée au costé de l'épître au grand autel à Saint-Rambert, le 1[er] janvier de l'année 1701, à la diligence du soubzsigné curé. VISSAC, curé. Recteurs Denis Beraud et Jacques Drivet ». — F° 103, « Le 29° novambre 1701 a esté bény et pausé le tabernacle de Saint-Lazare acheplé par m[re] Jean-Baptiste Vissac, curé soubz.; rectours m[res] Jacques Drivet et Antoine Deblot, aussi soubzsignés. VISSAC, curé ». — F° 107, « Led. jour 3° octobre 1702, dame Suzanne Carra, dame Dufraine, aagée d'environ soixante-quinze ans, vefve de François Saladin, de son vivant ex-consul de la ville de Lyon, après avoir resté malade environ quatre mois dans sa maison de campagne appellée Dufraine, située en cette parroisse de St-Rambert, et où elle a reçu, par les mains de moy curé soubsigné, tous les sacrements, elle y est enfin morte le jour d'hyer sur les deux heures après minuict, où j'étois présent pour l'exorter en qualité de pasteur et faire la recommandation de son âme, après quoy ayant faict la levée de son cadavre le même jour deux du courant, sur les six à sept heures du soir, avec mon vicaire de Caluire et plusieurs autres habitants dudit St-Rambert, et faict transporter dans l'église dudit lieu par l'ordre de madame la trésaurière Saladin, afin d'y reposer en plus grande sécuretté, en attendant m[r] le trésaurier, fils de lad. deffuncte, et ensuitte enlever led. cadavre. Mais m'estant voulu mettre en devoir de faire ledit enterrement sur les dix heures du matin de ce jour, apprès l'arrivée de mond. s[r] le trésaurier Saladin, avec le s[r] curé de Vaize, son vicaire, celluy de Caluire et autres, j'en ay esté empêché par le s[r] Debussière, grand sacristain de l'abbaye de l'Isle-Barbe, lequel, assisté de tout le corps du chapitre de lad. abbaye, qui y estait en procession, l'a par force et violence enterrée en lad. église de St-Rambert, apprès y avoir célébré la grand messe, au préjudice des oppositions que j'y ay formées et des remonstrances que je leurs ay faites verbalement diverses fois, qu'ils contrevenoient à l'exécution des arrêts du Parlement et de trois sentances rendues en exécution d'yceux, pour raison duquel trouble j'ay aussy faict telles protestations que de droit, même de me pourvoir ainsi que j'adviseray bon estre, et en ay dressé mon prossès-verbal pour valoir et servir ce que de raison, les ans et jours susd., présans led. s[r] Saladin, curé et vicaire de Vaize, celuy dud. Caluire, et autres soubsignez avec moy. SALLADIN DUFRESNE ». — F° 177 v°, Fondation du banc de Bessien de Vagnez. « Vu les nécessités de cette église de St-Rambert et du Bourg de l'Isle-Barbe, et spécialement la fabrication d'un befroy pour les cloches suspendues jusqu'alors par des cordes, ce qui était indécent et incommode, s[r] Bessien Devagnez, maître chirurgien dudit St-Rambert, aurait donné la somme de cinq livres pour aider à la construction dud. befroy, et en conséquence nous aurait demandé la faculté de poser un banc dans lad. église, de cinq pieds de long, devant celui de m[r] Lafrasse, ci-devant trésorier au bureau des finances, sans appui devant, pour en jouir à perpétuité lui et les siens, ce que nous, curé soussigné, dudit lieu de St-Rambert, et Gabriel Tisseur, maître cordonnier dans cette parroisse, faisant les fonctions de luminier, lui aurions accordé sous les clauses susdittes. Fait et passé ce 29 janvier 1715. Béraud, curé. Tisseur. Antoine Cusset. Couvat. Extrait et copié sur l'original, ce 11° mai 1767, par moi curé soussigné. JULLIAND, doct. en théol. et curé ». — Registres parafés par Roubiliac (1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1704, 1706-1717).

E Suppl. 1106 (GG 3.) — In-4°, 194 feuillets.

1721-1752. — Actes dressés par les curés Seurre (1721-1747), Henry (1747-1752); les vicaires Poyol (1723), Gentil (1723), et Guérin, vicaire de Cuire, Rosset, Flachat, Coulet, Lebel, etc. — Ff. 82, 107, 108, 119, 120, 135, 136, 143, 144, 162, 172, 182-184, 194, blancs. — F° 37, « Christophle de la Frasse, conseiller en la cour des monoies, seigneur de Seynas », 1 juillet 1730. — F° 67 v°, « Nota que je me suis trompé ayant remis la minutte à l'archevesché pour la grosse, c'est pour cela que ce dernier registre (1732-1737) n'est pas sur du papier timbré ». — Ff. 68-74, tables annuelles 1700-1736. — F° 91 v°, « Guy-Louis Vernansal, peintre à Lyon », 4 mai 1739. — F° 95, « Aujourdhuy 24° du mois de janvier 1740, on a placé l'image de saint Rambert dans le chœur de la susd. églize, après que lad. image a été bénite et on a transporté l'ancienne sur la tribune de l'églize ». — F° 95 v°, « Aujourd'huy 14° du mois de février, année susditte, ont a fait la translation des s[tes] reliques données par le s[r] Tourtier, bourgeois de Lyon et de cette paroisse, on a transporté lesd. s[tes] reliques avec les solemnités requises de la chapelle de Saint-Nicolas, où on les avoit mis, dans l'église paroissiale de St-Rambert-de-l'Isle, après que auparavant nous les avons recognues, visitées et autorisées par M[gr] l'archevêque, ainsy qu'il appert par son seau et, de plus, après avoir reçu une lettre d'advis de m[r] Carrier, secrétaire de mond. seigneur l'archevêque, laquelle lettre est restée entre mes mains. SEURRE, curé susd. ». — F° 112 v°, « Octavien Cantarelle, seigneur de la paroisse de Dommartin », 5 octobre 1742. — Ff. 191-193, tables annuelles 1737-1751. — Registres parafés par Pupil (1737, 1738, 1740, 1742, 1744-1751).

E Suppl. 1107 (GG 4.) — In-4°, 192 feuillets.

1752-1770. — Actes dressés par les curés Henry (1752-1763), Julliand (1763-1770), le vicaire Saure (1769-1770), et Blanchard, missionnaire de Saint-Joseph, Coral, Bernardin, Morel, Guiguet, Grand, etc. — Ff. 10-18, 25-30, 36-38, 58-60, 79, 80, 96-100, 122, 132-134, 143, 144, 152, 168, 176, 184, 190-192, blancs. — F° 22 v°, « Michel Cadot, ingénieur du roy pour les instruments de mathématiques, demeurant à Lyon », 4 octobre 1753. — Ff. 89-90, tables annuelles 1752-1759. — Ff. 114-115, rectification à un acte de mariage, supplique pour cet objet adressé au châtelain de St-Rambert, 1772. — F° 142, liste de premiers communiants de 1764, 5 garçons, 7 filles. — F° 151, liste de premiers communiants de 1765, 6 garçons, 4 filles. — F° 155, « Le 21e mars [1766], j'ay mis la première pierre au batiment de la cure dans l'emplacement où elle était anciennement, à sçavoir au nord de l'église, comme il a paru par des morceaux de briques et de thuilles qu'on a trouvé en creusant les fondations, et par une reconnaissance de l'Isle-Barbe du 9e d'aoust 1511. Après l'adjudication donnée par mr Joliclerc, susdélégué de mr l'intendant, le prix fait exécuté par Jean-François Rollet, maçon de St-Rambert, et fini le 18 avril de l'année 1767 que j'ai commencé à l'habiter, après y avoir fait des ajances et aisances considérables. Julliand, curé. La cure a été fini de batir le 18 avril de l'année 1767 ». — F° 167, liste des premiers communiants de 1767, 4 garçons, 3 filles. — F° 162 v°, « Ce 21 mars 1767, on a placé dans l'église de Saint-Rambert, une chaire pour annoncer la parole de Dieu, construite par les soins de sr Lacroix, recteur de la confrérie du St-Sacrement et de moi curé soussigné, par Joseph Neyret, charpentier, demeurant ordinairement à St-Cyr. Julliand, curé ». — Ff. 181-183, tables annuelles 1760-1769. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 1108 (GG 5). — In-4°, 183 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Julliand (1771-1785), Baret (1785-1791), Montet (1791-1792); les vicaires Faure (1771-1775), Clerc (1776-1785), et Nicod, vicaire de Caluire, Richard, Julliard, etc. — Ff. 5-8, 13, 14, 58, 70, 90, 98, 99, 123-125, 132, 133, 140, 141, 147-149, 157, 165, 173-183, blancs. — F° 20 v°, « Ont fait leur première communion (1773), Jean-Pierre Tisseur, André Chavanne, Jean-Baptiste Riche, Charles Barret, dlle Grimaud, de la parroisse d'Ainai, avec la permission de mr le prévôt, curé ». — F° 37 v°, listes des 11 premiers communiants de 1776. — F° 43 v°, liste des 15 premiers communiants de 1777. — F° 47, « noms des (77) personnes de la paroisse de St-Rambert-l'Isle-Barbe, confirmées par monseigneur l'évêque de Sarepte, dans l'église de St-Romain-au-Mont-d'Or, le 14 avril 1777 ». — F° 51 v°, liste de premiers communiants. — F° 52, « Le 19 avril 1779, me Ménier, ancien curé de Vaux en Beaujolois, pensionnaire de St-Pothin, par un intentat indécent à la jurisdiction pastorale, a administré solemnellement le viatique à dlle Girard, malade dans l'Isle-Barbe, en présence de mrs Peronnet, perpétuel de St-Nizier, Mathieu, diacre, aussy pensionnaire de lad. maison et de Christophle... » — Ff. 57, 65 v°, 79, 97 v°, 107 v°, listes de premiers communiants. — F° 65 v°, « Denise Beraud a fourni pour l'église la voûte à canne, le blanchissage, le nivelage, le plâtrissage en dehors, le pavé de l'avant-toit, les degrés de l'église et pour la porte, plus un lustre de 120 livres, l'ancien n'ayant été pris que pour 12 l. Mr Bonnard, prêtre de St-Pothin, ancien aumônier des dames Urselines de la rue de la Vieille-Monnoie de Lyon, a donné à l'église un calice, trois chazubles complettes, son linge d'église, a fait réparer le marchepied du grand autel et celui de la Sainte-Vierge ». — Ff. 66-69, tables des actes de 1771-1781. — F° 80, liste des garçons et filles confirmés en 1782. — Ff. 88-89, tables des actes de 1782-1784. — F° 92, Michel Girard, maître d'école, 2 mars 1783. — F° 131, « Dans l'incendie du 7 décembre 1787, lequel réduisit en cendres la maison de Michel Ferlat, dont Jean-Pierre Tisseur étoit locataire, a été consumé le corps de Thomas, fils légitime de sr Molard, maître cordonnier pour femmes, place de La Feuillée, à Lyon, âgé d'onze mois, nourriçon de Marie Tarin, épouse du susdit locataire Jean-Pierre Tisseur, et pour donner à ce triste évènement la certitude legale dont il pourroit avoir besoin dans la suite, je soussigné curé de St-Rambert l'Isle-Barbe, ai prié le syndic de cette paroisse Jean Barret et le luminier Jean-Baptiste Pinay, de signer le présent acte. Jean-Baptiste Pinay, J. Barret, sindic; Barret, curé ». — F° 167 v°, « La première communion de 1792 faitte au courant d'avril: Catherine Planiard, âgée de 14 ans, de l'Isle; Jean Josserand, du Bourg; Gaspard Vernay, âgé de 12 ans; Françoise Magnin, âgée de 13 ans; Janne Taillard, âgée de 12 ans, tous du bourg de St-Rambert ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

E Suppl. 1109 (GG 6.) — 3 pièces, parchemin, 14 pièces, papier, 53 feuillets.

1480-1790. — *Eglise et cure*. — Don d'une pension annuelle d'une quarte d'huile au luminaire : « *Nos Anthonius*

Bertrandi, decretorum doctor, canonicus Sancti Pauli, officialis. Lugdun....., notum facimus quod. discretus vir Jacobus de Castro, notarius de Burgo Insule Barbare et Margarita, ejus uxor...... dant, donant.. luminarie dicte ecclesie parrochialis Beati Regniberti, Gilliquino Pontis et Petro Sausey, procuratoribus et luminariis, sive rectoribus luminarie dicte parrochialis ecclesie Insule Barbare. presentibus......, unam quartam sive ″ dytum oley boni et mercabilis, mensure Lugdun., annue et perpetue pensionis proserviendo et illuminando in dicta ecclesia parrochiali Beati Regniberti, quamquidem quartam oley. . imponunt... . specialiter et expresse in et super quibusdam domibus.. .. juxta iter tendens de Lugduno ad portum dicti Giliquini Pontis.....», 12 juin 1480. — Testament d'Antoine Gonard, de Saint-Forgeux, vicaire du Bourg de l'Isle, fondation d'une messe de saint Claude dans l'église de Saint-Lazare ; don à la luminaire de l'église de Saint-Rambert, legs à l'archevêque de Lyon ; prescriptions relatives aux obsèques, 28 mai 1537. Parchemin rongé à gauche. — Quatre inventaires des ornements de l'église, dressés le 18 mars 1570, le 12 décembre 1619, en 1646 et 1662 : « une chappe de toille de soye bleue semé de petites statues de Lyon d'or avec bourderye d'orphèvrerye ; deux tapitz de parement d'haulthel avec une chazuble, l'estolle et manipulle de damas figurez, vert et jaune, ayant les armoyryes de feu sire Jehan Paphi dict Bollo ; aultre chazuble ayant les armoyryes des Gauteretz ; item aultre chasuble.... ayant les armoyryes de feu Teste...; item, deux robes pour l'image Nostre-Dame, l'une de damas bleu et l'aultre de toille de satin rouge ; aultre robbe semblable toille de satin rouge pour l'image de saint Rambert..; item une cullère pour amasser l'eaue béniste ; item deux petites clochettes pour sonner devant le *corpus Domini* » ; inventaire des papiers (1570) ; « Dans un grand coffre bois noyer vieux, fermant à deux serrures, estant sus la tourbine de lad. esglise : ... dix sierges fassonnés et ung rond ; ... chazuble damas caffard bleu et jaulne...; chazuble taffetas fin, orenge changeant; ... chazuble damas figuré vert...; chazuble servant pour l'office des trespassés demye ostade noire...; une vielle chappe taffetas de Milan ginjolin...; ung estendart taffetas blanc, où est peinct l'image saint Rambert...; deux livres baptistaires escriptz de la main de messire Cochet....; dix-huictz serviettes ou panemains....; un saq thoile dans laquelle s'est treuvé une boite fert avec son couvercle, et dans laquelle boite s'est treuvé quatorzes pièces en parchemin concernantz les previlièges octroyés ausd. habitans....; ung vieux livre couvert de papier figuré concernantz ceulx qui sont communié au jour de Pasque..... » 1619 ; à la suite mention d'actes de 1621 et 1623, remise des clefs au nouveau luminier, remise d'actes aux consuls ; — « cinq robbes de la Vierge ; plus deux chappes de la Vierge ; plus deux mantheau de saint Rambert.. ... 1646 ; ... deux ... et 4 ... ; quatre bandière rouge et blanche ... ; troys corone de cuyvre et troy aultre corone à la Vierge ... de soye ... » 1662 ; à la suite nomination de ... et comptes de la luminaire pour 1662, 1664, 1665, 1670. — Jugement de la senechaussée de Lyon portant que « le moulin, écluse, vigne, pré et terre joints ensemble, seitués en ladite parroisse du Bourg Saint-Rambert de l'Isle-Barbe, territoire de Montesuit..... sont déclarés affectés et ypotéqués pour la pention annuelle, perpétuelle et foncière de quinze livres, au capital de trois cens livres, payable annuellement à chacune feste de Saint-Martin d'hivert, créée au proffit du luminaire de lad. église parroissialle St-Rambert », par Jean-François « Phillibert, ex-consul » de Lyon en 1690, 4 septembre 1692. — Décret de l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet, rendu à la requête d'Antoine Thibault Gentil, directeur général de la congrégation des prêtres missionnaires de Saint-Joseph de Lyon, portant que « la cure de Saint-Rambert près l'Isle-Barbe et Caluire, son annexe », sera unie et affectée à perpétuité à ladite congrégation, qui la fera desservir par un de ses prêtres, à condition que « la cure ne sera à l'avenir ni résignable, ni permutable, ni sujette à aucune sorte d'expectative » ; que, à chaque vacance, le directeur général proposera trois candidats à l'archevêque ; que le curé ne pourra être révoqué sans le consentement exprès de l'archevêque, Paris, 23 janvier 1786. A la suite, lettres patentes du roi approuvant et confirmant le décret d'union, Versailles, 8 avril 1786. A la suite, arrêt du Parlement portant que, avant l'enregistrement des lettres patentes, une enquête sera faite à Lyon, à la requête du procureur général du roi, sur « la comodité ou incomodité que peut apporter l'union » de ladite à ladite congrégation, 28 décembre 1786. A la suite, requête des missionnaires de la congrégation de St-Joseph, demandant à l'intendant que les habitants de Saint-Rambert soient tenus de s'assembler pour délibérer « en conformité de l'arrêt de la cour du 28 décembre. A la suite, ordonnance de l'intendant faisant droit à cette requête, 14 juin 1788.

II. *Confreries*. — Transaction au sujet du pressoir de la confrérie du Saint-Esprit : « *cum lis, questio.... moverentur.... inter Petrum du Sosey, Gilliquinum Pontis, Petrum Gavillonis, Benedictum Andrineti procuratores et correarii Sancti Spiritus communitatis Burgi Insule Barbare, et Johannem Beyme, alias Tisseran'| parrochie ipsius loci Burgi, super eo quod dictus Johannes Beyme dicebat et asserebat quod ipse poterat et potest per se et suos edifficare seu edifficari facere in sua ipsius hereditate quam habet in parrochia ipsius loci Burgi, sita a parte imperii unum torcularem seu torcularium vinorum et quumplura alia, occasione cujus edifficaverat unum jamdiu, scientibus, videntibus et non contradicentibus, ex adverso*

vero etiam parte dictis Petro du Sossey, Gilliquino Pontis, Petro Gavillonis, Benedicto Andrineti, procuratoribus, nomine quo procedunt contrario dicentibus pluribus mediis et maxime quia dicti confratres seu procuratores communitatis ipsius Burgi, nomine quo procedunt, quod habent ab omni e[v]o habueruntque, tenuerunt et possederunt et adhuc habent, tenent et possident in dicto Burgo unum torcular vinarium et edifficare unum torcularium vinorum commune duntaxat, situm et existens in plathea communi, in conspectu ecclesie Sancti Lazari, in quo torculari dicti manentes et habitantes soliti sunt anno quolibet, tempore. . . . ., manentes torculare seu trolliare et meritum seu lucrum dicti torcularis ad usum, commodum et utilitatem dicte confratrie levare. . . . . . . lucrum faciendo et celebrando dictam confratriam pauperibus Christi distribuere et errogare, absque eo et preter id quod nemini alteri. . . . . vinarium in dicto Burgo construere, ponere nec edifficare in prejudicium dicti torcularis communis et si quid in contrarium premissorum factum et aliud torcular. . . . procuratores et rectores habuerunt et habent jus prohibendi et deffendendi etc., et post multas altercationes hinc inde habitas. . . . . concordant in hunc qui sequitur modum, imprimis quod bona pax et verus amor etc.; item quod expense, si que sint, compensat... etc.; item, plus transigerunt. . . . . quod dictum torcular, seu torcularium dicte confratrie Sancti Spiritus remaneat et remanet in suo esse perpetualiter, ut est consuetum omnibus temporibus sicut predecessores uti et gavisi fuerunt cum emolumentis ejusdem percipiendis et quod nemini liceat ad presens vel in futurum edifficare seu edifficari facere in dicta parrochia Burgi nullum torcular seu torcularium vinorum in prejudicium dicte confratrie Sancti Spiritus ipsius communitatis seu parrochie Burgi Insule Barbare ex transactione hujusmodi dictis confratribus ipsius Burgi et hoc sine quacunque contraditione; item, transigunt plus, concordant et componunt dictus Johannes Beyme, pro se et suis, tradit, cedit perpetuo et remittit dictis Petro du Sossey Petro Gavillonis, Gilliquino Pontis, Benedict. . . . . pro]curatoribus, seu confratribus, nomine quo procedunt, lucrum totum suum ipsius Johannis Beyme torcularis seu torcularii quod jam edifficaverat seu edifficavit in suo h. . . . . 1 avril 14. . . . ., expédition du 14 mars 1522, rongée par les rats. — Royaume de Saint Nicolas : « Aujourdhuy sixiesme décembre mil cinqcens soixante unze à l'honneur et révérence de la feste du glorieux amy de Dieu sainct Nicolas, jour de la dédicasse de l'esglise Sainct-Rambert, patrons du Bourg de l'Isle-Barbe, en lad. esglise, après avoir dict vespres, se sont voué les après nommez pour leur dévoction, assavoir le notaire soubzsigné pour Claude Dupont, son filz par estre roy, lequel il a promys payer, au jour sainct Nicolas venant en ung an prins à la datte du jourdhuy, la quantité de quatre livres de bonne cire pure et faire le debvoir accoustumé au roy dud. jour; item, Claude Vouland, dud. lieu, pour Benoiste, sa fille, a promys, pour estre reyne, la quantité de deux livres de cire neufve, bonne et pure ; item, Guillaume Callet, pour estre dauphin, a promys payer une livre de cire neufve, bonne et pure ; item, Françoise. . . ., pour estre dauphine, a promys payer demy livre de cire neufve, bonne et pure, et le tout aud. jour Sainct-Nicolas prochain que nous compterons mil V^c soixante douze, à l'oufferte de la grand messe parrochialle, comme de coustume est faire, et de ce l'on promis par foy et serement, obligations, submissions de leurs corps et biens à toutes cours, le tout à Humbert Thévar, présent luminier ou à celluy qui sera luminier, avec renunciations et clauses à ce requizes. Faict les an, jour que dessus es présences de Jehan Flurat, clerc, habitant aud. Bourg et Jehan Thévenard, affaneur à Lyon, tesmoingz à ce requis, lesquelz ont tous déclerez ne sçavoir signer, fors que led. Flurat, tesmoing, qui a signé avec le notaire soubzsigné à la cedde, et moy notaire royal. DUPONT ». — Royaume de Notre-Dame : « Par devant le notaire royal et greffier soubzsigné et en présence des tesmoingtz après nommez, comme il soit de louable et ancienne coustume au Bourg de l'Isle-Barbe faire chascun an, le jour feste Nostre-Dame de septembre ung royaulme en l'honneur et dévottion de la glorieuse vierge Marie, et en ensuyvant icelle, ce jourdhuy et an soubz escriptz, yssue de vespres, a esté esleu roy dud. royaulme ou confrarie Jehan Messian, tonellier, natif dud. Bourg, et reyne Thomasse Bonyer, femme de Claude Voulant, lequel Messiant a promis donner, payer bailler et deslivrer, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, douze livres de cire au luminier ou marguillier dud. Bourg, et lad. Bonyer, sept livres ; Jehan Beraud, pour Françoise Beraud, sa fille, dauphine, deux livres ; Bertheaud Carron, dauphin, deux livres, Françoise Carron, pour porter Nostre-Dame, deux livres; et eux après ont esté les susnommez courronez en l'esglise Sainct-Rambert, chantantz *Te Deum laudamus* et observans les solempnités en tel cas requises. Lesquelz Messian, Bonyer, Beraud et Carron ont promis et juré payer, bailler et deslivrer, de ce jourdhuy en ung an, aud. luminier dud. Bourg de l'Isle, lad. quantité de cire, aud. luminier dud. Bourg, en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, par obligations de leurs corps et biens, soubzmettans et leurs, etc. Faict en lad. esglise, le huictième septembre mil cinq cens sep[t]ante-neuf, présens Claude Lachard, tenellier, demeurant à Colonges et Guillaume Page?, laboureur de Sainct-Cire, tesmoingtz, lesquelles parties et tesmoingtz ont déclairé ne sçavoir signer. DURAND ».

III. *Aumône du dernier marié.* — Jugement de la cour ordinaire du Bourg-de-l'Ile-Barbe, Colonges et Caluire, condamnant Antoine Gautier à payer un barral de vin pour être distribué aux pauvres : « de tous temps et d'ancieneté et par

une coustume inviolable il a esté observe en lad. parroisse que le dernier marié, chascune annee, en icelle, seroit tenu paier ung barral de vin pour estre distribue et baille par les cosses, manans et habitans aux pauvres mandians et autres de lad. parroisse..... La coustume est en ceste parroisse que, chascune annee, le dernier marié en icelle, en quelque part qu'il ait esté marié, soit dans lad. parroisse ou dehors et en autre parroisse loingtaine, est tenu de paier à une foys ung barral de vin, à raison de sond. mariage, lequel barral de vin est applicqué par lesd. cosses au proffict des pauvres et mandiens de ceste parroisse..... » 21 janvier 1565 ; y joint une copie. — Autre jugement condamnant Humbert Guillaume à payer le barral de vin du dernier marié, 30 janvier 1581 : « Le dernyer maryé est tenu de payer et mettre entre les meins des cosses de ladicte perroisse ung barral vin, pour en après estre icelluy barral vin distribué aulx habitantz de ladicte perroisse, le jour de Nouel, après les vespres dictes.... il a ballyé et dellivré ledict barral vin aux enfens de la jurisdiction de Calluyres.... ledict barral n'a deub estre mis.... que entre les mains des cosses... ». — Autre jugement du 29 decembre 1701 condamnant [illegible], dernier marié, à payer le barral de vin.

IV. *Écoles*. — Quittance de la somme de mille livres, passée par les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, à Pierre Barret, curé de St-Rambert-l'Île-Barbe, qui recevra pour ce dépôt consenti pour quatre ans un intérêt de trois pour cent par an, 7 février 1787. Au bas note du curé portant que, le 5 avril 1791, il a fait remise de ce titre à la municipalité pour l'aider à l'établissement des écoles. En tête, mentions des payements des intérêts à la municipalité en 1792, 1793 et 1794. — Quittance de 650 livres, délivrées pour quatre ans par le curé Barret aux recteurs de la Charité de Lyon, au taux de 3 1/2 pour cent par an, 7 février 1790. Mêmes annotations qu'à la pièce précédente.

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

Arrondissement de Lyon, canton de Neuville.

SAINT-ROMAIN-DE-COUZON. — Église sous le vocable de Saint-Romain, archiprêtré de Suburbes, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Lyon, justice de Saint-Romain.

E Suppl. 1110 (GG 1.) — In-4°, 176 feuillets.

1567-1663. — Actes dressés par les curés Matrix (1576-1581), Bard (1581-1587), Convert (1587-1599), Roussière (1599-1603), Fresse (1607-1623), Darteyre (1623-1624), Contarel (1637-1644), Johany (1648-1662), Balcet (1662), les vicaires Fresse (1603-1604), Bernand (1605-1606), de Neufville (1623), et Faure, curé de Couzon, Ponnact, fr. Antoine Beliard, cordelier, Thévenon, Gerfaud, Pizol, Gratal, etc. — Ff. 3, 10, 26, 119, 168, 169, 174, blancs. — Ff. 4-9, baptêmes de Chazay 1567-1570 ; ff. 11-119, baptêmes de Saint-Romain 1576-1624 ; ff. 120-129, baptêmes 1637-1644 ; ff. 131-166, baptêmes 1648-1663 ; ff. 171-173, enterrements 1652-1656 ; ff. 176-175, mariages 1654-1660. — F° 1, « Inventaire des ornementz qui sont à présent en l'esglize de Sainct-Romain-de-Cozon, faict ce VIII[e] novembre 1606. Premièrement, dix-huict nappes ; quinze serviettes ; une chappe; huict aubes ; cinq admis ; cinq chasubles ; quatre froches ; deux creppes d'argent ; ung tappit satin jeaulne ; ung taffetas rouge ; ung aultre boirré ? ; deux croix ayant chascune leurs bannières ; deux tappis à parer l'haultel ; quatre chandelliers cuyvre à tenir cierges ; deux aultres de cuyvre à tenir chandelles ; ung bassin à porter l'eaue ; ung grand plat ou bassin de cuyvre ; ung callice d'argent; ung aultre d'estain, avec quatre burettes de mesme, plus deux de cuyvre ; deux custodes à pourter le sainct sacrement ; ung relicquaire ; ung encensoir. Le tout ce que dessus auroyt esté remis et dellaissé par Jehan Dumont, l'an 1602, à Benoist Gorrel, à présent luminyer. Despuys a esté baillé et augmenté en lad. esglize tout par messire Aymard Bernaud, à présent vicaire aud. lieu, sçavoir ung ciel d'aultel, plus deux chandelliers d'estaing ; ung crespe thoille d'argent à mettre sur le calice. FRESSE, curé dud. St-Romain ». — F° 2, « Du mardy 18[e] de septembre 1607, par consentement passé par devant mons. m[e] Jehan Bernico, juge chastelain en la court ordinaire de St-Romain par la plus grand et saine partie des habitans et en la place publicque dud. lieu, desnomez en l'acte sur ce faict, qui est demeuré entre les mains de m[e] Claude Perrel ?, greffier dudit lieu, et au sortir de tenir les assizes de tout l'entour et carrefours de la jurisdiction dud. lieu, Hugonin Rolland, laboureur dud. Saint-Romain a esté nommé, et esleu par lesd. habitans pour luminier de l'esglize dud. lieu, lequel a accepté la charge et faict les promesse requises par devant led. s[r] juge, ansemble de se charger des ornemens et linge de lad. esglise ; sattisfaisant à laquelle ordenance et promesse led. Rolland s'est chargé des meubles, ornemens, linge et autres choses qui sont contenues en l'inventaire ou mémoire escript au préceddant foillet, signé par led. s[r] Fraisse, curé, en pré-

sence de venerable m^re Martin Fresse, prebstre curé dud. lieu, Benoist Masson, lieutenant, Benoist Pinson, Jehan Dumas, Claude Burdin, Claude Durand l'aisné, Catherin Bernardin, Benoist Simon dict Callabre et Claude Bernardin, tous laboureurs dud. St-Romain, à la requeste desquels a esté faict le présent acte, par moy notaire recepvant soubsigné. FRESSE, curé ; MASSON, lieut.; Bar..., notaire recepvant ». — F° 9 v°, « L'an mil V^c XXIIII et le XXIIIe jour de febvrier, jour sainct Mathias, a esté prins le roy de France devant Pavie et mené prisonnier en Espaigne. Item, l'an mil V^c quarente, a esté grande stérilité et a esté ung an et demy sans que la terre fust trempée, puis après ensuyvant ont estez deulx ou trois merveilleuses saisons et bon marché de vivre, le bichetz de bled à cinq ou six solz, mesure de Lyon, et l'asnée de vin à douze solz et moins ». — F° 25 v°, « Qui bien se mire bien se voyt ; qui bien se voyt bien se cognoist ; qui bien se cognoist peu se prise ; qui peu se prise sage est. Ergo, qui bien se mire sage est » (1570). — F° 235, « Izabeau de Serre, femme de Jean-Baptiste Croppet, escuyer, seigneur hault justicier dud. St-Romain et de Formont », 21 novembre 1649. — F° 170 v°, « De l'année 1627, lesquelz extraitz et actes reculhies par moy Pierre Pommier, prebstre, chappellain en l'esglize cathédralle St-Estienne-de-Périgueux et curé de St-Romain-de-Cozon au Mont-d'Or ».

E suppl. 1111 (GG 2.) — In-4°, 230 feuillets.

1663-1703. — Actes dressés par les curés Balcet (1663-1664), Fayeux (1664-1692), Brunel (1693), de Leullion (1696-1703) ; le vicaire Forestier (1663), et Gratal, curé de Couzon, Durfé, Desgrange, Malaval, etc. — Ff. 54, 55, 129, 130, 140, 144, 150-152, 164-170, 180, 188, 202-206, 215-218, 225-230, blancs. — Ff. 1-53, baptêmes 1663-1675 ; ff. 56-58, mariages 1663-1674 ; ff. 59-67, enterrements 1663-1673 ; ff. 76-68, table par prénoms des actes de baptêmes ; ff. 77-80, mariages 1675-1690 ; ff. 84-81, enterrements 1675-1689 ; ff. 85-131, baptêmes 1675-1690 ; ff. 132-230, les trois actes 1690-1703. — F° 5 v°, « Charles de Guillon, escuyer, seigneur de La Chaulx », 23 septembre 1663. — F° 9, « Alexis-Maximilien de Tourvéon, chevalier, seigneur dudit lieu », 11 août 1664. — F° 34, « Mathieu de Sève, seigneur de St-André-de-Coing, Limonest, Villette, lieutenant général au siège présidial de Lyon ; Antoinette Dugé, vefve de m^re Pierre de Sève, baron de Fléchères », 5 mai 1670. — F° 91 v°, « Charles de Mathieu, chevallier, seigneur d'Espoisse », 1 novembre 1677. — F° 56 v°, « Le lundy 15 septembre (1696), et le lendemain matin, nous vicaire général sommes venus et avons séjourné à St-Romain-de-Cozon, por y faire la visitte conformément à nostre procès-verbal. Fait à St-Romain, en présence du s^r Severt, prébandier de Neuville, établi par nous pour desservir lad. cure de Cozou, du s^r François de Lullion, curé dud. St-Romain, et autres. Fait en lad. paroisse de St-Romain, les jour et an susdits. MORANGE, vicaire général ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693, 1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1703).

E Suppl. 1112 (GG 3.) — In-4°, 212 feuillets.

1704-1732. — Actes dressés par les curés Deleullion et Masson, curé de Collonges, Prost, Dumontel, Isnard, Bosonet, Dumond, etc. — Ff. 8-10, 19-22, 31-34, 43-46, 53, 54, 60, 61, 65-67, 73, 78-81, 86-89, 94-97, 104, 105, 110-113, blancs. — F° 175 v°, « Claude Perrache, architecte de Lyon », 15 décembre 1726. — F° 205, « Pierre Biesse, maître graveur en taille douce à Lyon », 8 avril 1731. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1113 (GG. 4.) — In-4°, 223 feuillets.

1732-1763. — Actes dressés par le curé Dumond et de Charancé, curé de Collonges, Besse, Girodié, Lenoble, Mazelli, Poyet, Perrin, Bugnet, Jothié, Goujon, etc. — Ff. 21-25, 31-33, 47-51, 73-75, 91-95, 107-109, 115-117, 122-125, 132, 133, 138-143, 154, 155, 169, 177-179, 202-205, 213-215, blancs. — F° 1, lacéré au bas à gauche. — F° 1, « L'an mille sept cent cinquante-neuf et le treize may, sçavoir faisons qu'à la réquisition de m^re Alexis-Maximilien Dumond, prêtre et curé de la parroisse de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, le notaire royal soussigné résidant dans la parroisse de Fontaines en Franc-Lyonnois, se seroit transporté en laditte parroisse de Saint-Romain, à l'issue de la messe de parroisse où étant et le peuple assemblé sortant d'ouir icelle, au son de la cloche à la manière accoutumée, laditte assemblée faite en conséquence de l'ordonnance de M. Pupil, premier président en la cour des monnoyes et lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, restée jointe et annexée aux présentes pour y avoir recours au besoin, dans laquelle assemblée se sont trouvés Jacques Allard, Antoine Aubertier, consuls ; Vincent Riche, Louis Boucharlat, Ennemond Dumond, François Dumond, Pierre Giraud, Claude Allard, Antoine Dumond, Jacques et Claude Decran, Antoine Bouchard, François Grossan, Antoine Decran, Claude Durand, autre Louis Boucharlat, Benoît Vignat, composans la plus grande et saine partie des habitans de laditte parroisse, auxquels ledit.... curé a représenté qu'un des registres de baptême, mariage et sépulture de laditte parroisse, tenu par deffunt

Mre François Delullion, son prédécesseur curé, se trouve perdu et comme à cette époque qui est depuis le onze octobre 1732 jusqu'au 22 décembre 1734, on ne deposoit pas un double des registres au greffe, le suppliant, pour pouvoir satisfaire autant qu'il luy sera possible à ses paroissiens et autres personnes qui peuvent être intéressées dans les actes qui avoient été écrits sur le registre adhiré, il a présenté requête, comme on l'a dit, à M^r^ le lieutenant général, au bas de laquelle est intervenue ordonnance le 14 may 1757, en suite de son ordonnance préparatoire et des conclusions de M^r^ le Procureur du roy portant que les habitants de Saint-Romain seroient tenus de s'assembler sur la place publique de laditte parroisse et au devant de la principale porte de l'église, un jour de fête ou de dimanche et à l'heure qui leur sera indiqué, tant au prône que par affiche de l'ordonnance et par la signification qui en sera faitte à la personne du principal consul, affin de déclarer tous les noms et surnoms de ceux qu'ils.... mariés et inhumés dans laditte église de Saint-Romain, depuis le 11 octobre 1732 jusqu'au 22 décembre 1734, ensemble les noms et surnoms des témoins auxdits actes, dont et de tout procès-verbal seroit dressé par le premier notaire royal requis, pour ledit procès-verbal être joint aux registres de laditte parroisse et en délivrer des extraits à ceux qui les demanderont pour remplacer les registres perdus et passé outre comme pour fait sommaire, laquelle a été scellée à Lyon, le 16 du même mois, et signifiée au principal consul par exploit de l'huissier Rostaing, controllé que nonobstant cette signification, il l'auroit proclamé trois jours de fête au prône, c'est pourquoy ledit Mre Dumond invite lesdits habitants de vouloir s'expliquer de ce qu'ils sçavent, lesquels après avoir réflechis ont dit que les uns ou les autres sont mémoratifs des baptêmes, mariages et sépultures cy-après et de leur époque, le tout quoy ils déclarent ».

Baptême d'Antoinette Bouchard............. « Dont et du tout j'ay fait et rédigé le présent procès-verbal pour servir ce que de raison, clos les jour et an que dessus sur la place publique dudit Saint-Romain, en présence d'Antoine Barro, vigneron, demeurant à Couzon et de Léonard Genevey, habitant de Colonges, témoins requis, et ont signé ceux qui ont sçu le faire et non les autres pour ne sçavoir écrire, ainsi qu'ils l'ont déclarés de ce sommés suivant l'ordonnance. Signé à la minutte controllée, Dumond, curé, Vincent Riche, E. Dumont, Dumont, Vignat, Durand, Bouchard, Callard, Dumont, Boucharlat et Benot, notaire royal. Pour expédition à Mre Dumont. Benot, notaire royal ». — F° 37 v°, « M. de Murard, conseiller en la Cour des monnoyes, seigneur de St-Romain », 4 octobre 1740. — F° 45, « Jean-Baptiste Agniel, écuier, seigneur de La Vernouse ; Jacques Bottu, seigneur du Roffroy ; Pierre-Henry Agniel, chevalier, seigneur de Chénelette, Grandpré et autres lieux », 25 juillet 1742. — F° 80, « Antoine de Montolivet, chevalier, seigneur et baron de Gourdan », 3 mai 1746. — F° 104 v°, « Ce jourd'huy dimanche 29 juin de l'an 1749, en vertu d'une sentence rendue en la sénéchaussée de Lyon, le 21 du présent, et duement signifiée aux consuls et habitans de St-Romain-au-Mont-d'Or, et aussi en vertu de l'ordonnance de m^gr^ l'intendant, en date du 26 du même mois, lesd. habitants se sont assemblé issue des vêpres, et ont nommé pour recteurs et administrateurs de leur frérie André Presle et Pierre Simon, habitants de lad. paroisse avec acceptation de leur part et promesse de s'acquitter dignement de leur devoir, à condition que quand ils seront obligés d'aller à Lyon pour les affaires de lad. frérie, il leur sera payé à chacun deux livres par voyage, et à condition aussi qu'après deux années de service, ils pourront nommer à leur place deux autres recteurs, et qu'ils sortiront pour lors de charge. A l'instant, il leur a été remis à chacun une clef du coffre-fort destiné à tenir les titres, papiers et receptes de lad. frérie, et ouverture ayant été faite dudit coffre, lecture fait publiquement des comptes en dépenses et en receptes, que les deffunts François Genet et Claude Dumont, ci-devant recteurs, y ont laissé une somme de 53 l., trouvé ; il a été solemnellement et de nouveau reconnu que lesd. comptes ont été valablement rendus et assurés qu'ils n'ont qu'à se louer de l'exactitude et du zèle desd. deffunts recteurs ; qu'en conséquence leurs héritiers demeurent déchargés et garantis de toutes recherches et inquiétudes à cet égard, dont et du tout a été écrit dans nos registres, et signé de nous, curé dud. St-Romain, des consuls et des principaux habitants, les jour et an que dessus. Pierre Simon, recteur. E. Dumont. François Laroche. F. Durand. Claude Decrand. Gorrel. Vincent Riche. Benoit Allard. Michel Giraud. A. Dumont. Dumond, curé ». — F° 201, « Alexis Gensoul, fils de défunt Alexis Gensoul, viguier de la paroisse de Conneaux, diocèse d'Usez en Languedoc », 24 novembre 1761. — Registres parafés par de Murard (1737), Pupil (1738-1740, 1742, 1743, 1745, 1747-1763), Charrier (1744, 1746).

E Suppl. 1114 (GG 5) In-4°, 219 feuillets.

1764-1792. — Actes dressés par les curés Dunand (1764-1783), Lucet (1784-1792), et Vernay, curé de Rochetaillée, Vallet, Guillermin, Radix, Collin, Farge, Charmetton, Julliard, etc. — Ff. 7, 8, 13, 14, 21-24, 37-46, 52-54, 62, 66-70, 75-78, 84-86, 97, 98, 104, 109-111, 118, 119, 125, 131, 137, 142, 143, 148, 149, 157, 169, 175, 191, 192, 198, 209, blancs. — F° 4, François Richard, dessinateur, natif de Quincié, 29 août 1764. — F° 59 *bis*, h. 0,194, l. 0,155, « Charles-Joseph-César de Bargue, marquis de Bergue ; Etienne Letelier, écuier, demeurant au château de La Motte,

paroisse de La Guillotière, 12 septembre 1770; au bas de l'acte une note rectificative du curé Dumond. — F° 63 v°, « Guillaume-Louis de Murard, chevalier, seigneur de St-Romain, Francheleins, Colonges, Fontaine et autres lieux, ancien officier au régiment de Picardie; Marguerite-Jaqueline Aymar de Francheleins; Philibert Aymar de Francheleins, chevalier, président au présidial de Mâcon et conseiller d'honneur au parlement de Dombes; Guillaume de Montolivet, chevalier, ancien capitaine au régiment de Picardie; Marie-Concordia-Adélaïde de Sucy; Jean-Baptiste Bona, chevalier, baron de Montfalconet, seigneur de Perez, Chavagneux et autres lieux », 2 mars 1771. — F° 73 v°, « Benoit Valous, écuier; Pierre de Constant, chevalier, ancien capitaine au régiment de Provence, lieutenant pour le roy de la ville de Neuville en Franc-Lyonnois », 21 octobre 1772. — F° 74, renvoi par-devant le curé de Couzon, pour célébration d'un baptême de sa parroisse. — F° 81, baptême de Marie-Marguerite, « fille de messire Pierre Poivre, intendant de marine, et de dame Françoise Robin »; parrain « Mathieu Colaud, écuier, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France, audiancier honoraire en la chancellerie du Dauphiné; marreine Jean-Marie Roch, épouse de s[r] Jean-Marie Dupré, négotiant à Lyon », 9 juillet 1773. — F° 91, noyade dans la Saône, en face de la maison de La Freta, 18 août 1774. — F° 92 v°, « Jean-Baptiste Bona de Perex, écuier, baron de Montfalconnet, seigneur de Perex, Siennes ?, Genoulieux, Chavagneux, gouverneur pour le roy de la ville de Bâgé; Antoine-Elisabeth Perret du Châtelard, chevalier, seigneur de Chassignol, lieutenant des maréchaux de France au département de Dombes », 12 décembre 1774. — F° 121 v°, enterrement d'« Edith Harland, fille de M. le chevalier Harland, de Spronghton, dans la province de Suffolte en Angleterre, femme de sieur Jean Liddiard, écuyer, né à Rochly, province de Wilfs en Angleterre », 3 avril 1779. — F° 145, « Francoise-Julienne-Isle-de-France Poivre », 10 mars 1783. — F° 147, « Ce 11 décembre 1783, sur les trois heures après midi, m[re] Estienne Lucet, prêtre du diocèse de Lyon, a été mis en possession de la cure de St-Romain-au-Mont-d'Or, par m[re] Jean-Baptiste Vallet, curé de la paroisse de Sathonay en Bresse. LUCET, curé de St-Romain ». — F° 217, « Clos par moi soussigné, Claude Simon, maire de St-Romain-au-Mont-d'Or, ce jourdhuit, 5 janvier 1793. C. SIMON, maire ». — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-ROMAIN-DE-POPEY

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Église sous le vocable de Saint-Romain, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbé de Savigny; élection de Lyon; justices de Saint-Forgeux, de l'abbé, du chamarier, du communier de Savigny et du doyen de Teylan.

E Suppl. 1115 (GG 1.) — In-4°, 315 feuillets.

1588-1674. — Actes dressés par les curés Lancelot Decombes (1588-1596), André Decombes (1601-1633), Pierre Porcher (1637-1667), Chappelle (1672-1674); les vicaires Janson (1604), Martin (1610-1614), et André Décombes, prêtre, Filhias, curé des Olmes, Ronat, Bajard, f. Agnès, cordelier de l'Observance. — Ff. 14, 121-126, 128, blancs. — Entre les ff. 75 et 76, 48 feuillets numérotés 75 I 75 XLVIII. — Ff. 15, 46, 47, 48, 49, 75, 76, 75 XLVII, 75 XLVIII, 101, 103, lacérés ou rongés en partie; entre les ff. 24 et 25, un feuillet enlevé. — Ff. 1-13, h. 0,200[mm], l. 0,140, ff. 15-101, h. 0,270, l. 0,100; ff. 102-113, h. 0,275, l. 0,200; ff. 115-120, h. 0,280, l. 0,100; ff. 127-267, h. 0,250, l. 0,190. — Ff. 1-10, baptêmes de 1588-1591; ff. 11-60, de 1600-1610; ff. 61-75 XLVIII, de 1612-1626; ff. 76-90, de 1610-1613; ff. 91-101, de 1618-1623; ff. 102-113, de 1631-1633; ff. 115-117, mariages de 1658-1662; ff. 117-120, mariages de 1672-1674; ff. 127-267, baptêmes de 1637-1667. — F° 9 v°, « Monsieur et frère, je me recommande à vous; je vous prye me mander sy avez payé les décimes à monsieur Grange, aussy je vous renvoye le calisse qui c'est rompu dans la besasse, pour le faire resouder et le faire rebénistre ». — F° 45 v°, « Anne de Gadaigne, femme de hault et puissant seigneur Pierre d'Albon, sieur de Sainct-Forjeul », 16 décembre 1607. — F° 84 v°, Jacques de Prades, chamarier de l'abbaye de Savigny; Madeleine d'Amanzé, femme de Jacques Croppet, 27 septembre 1612. — F° 96 v°, « Noble François de Maugeron; Anthoinette d'Albon », 7 mars 1623. — F° 97 v°, Jean d'Albon, aumônier de Savigny, 21 juin 1623. — F° 102, « Vous verrés par les feuillets cy-joins les actes baptistaires receus en 1631, 1632, 1633, par mons. de Combes, curé de St-Romain-de-Popez, dans lesquels vous trouverez celuy de Jean Dourdilly, dans le feuillet où est attaché mon

mémoire. Ces actes se sont trouvés entre les mains des heritiers dud. feu s[r] Mazet, lesquels s'en servoient pour boucher des bouteilles et plier du beurre, à l'usage de quoy ils ont dissipé tout ce qui manque du livre. On a bien eu de la peyne à les rencontrer dans un fatras de vilenies où ils estoient dans un grenier chés des personnes éloignées plus de dix lieues de La Chapelle, prez Villars. Mons. le curé de St-Trivier me les a apportés luy-mesme ». — F° 114 v°, François d'Albon, abbé et baron de Savigny, 8 septembre 1633. — F° 130, « Registre des enfants baptisés par moy Pierre Porcher, curé de St-Romain-de-Popez, depuis ma possession prinse, qui fut le jeudy saint 1637 ». — F° 146 v°, Renaud de Ste-Colombe, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Montferrand, 7 octobre 1641. — F° 169, « Marthe de Sassenage, dame de St-Forgeul », 3 avril 1647. — F° 169 v°, « Claude d'Albon, abbé de Savigny ; Françoyse Damas, marquise de St-Forgeul », 30 juin 1647. — F° 181, « Guillaume d'Albon, doyen de l'église, comte de Lyon ; Janne de La Chambre, femme de Charles de Damas, marquis de Tyanges, chevallier de l'ordre du roy, général en ses armées, lieutenant de roy ès provinces de Bresse, Bugey, Veroumey, Jes et Charolois », 1 août 1648. — F° 191, « Reymond de Laurencin, s[r] de Grange (?), Le Péage et autres places », 11 février 1652. — F° 215, « Gaspard d'Albon, marquis de St-Forgeulx, baron d'Avauge et seigneur de Talarut, Varenne et autres places », 4 septembre 1656. — F° 232 v°, « François de Ste-Colombe, baron de Laubépin », 22 septembre 1659. — F° 235 v°, « Gaspard de Vichy, comte de Champron, Chevenizet et plusieurs autres places », 27 février 1660. — F° 260, « Guillaume de Gadagne, maistre de camp ; Françoise du Maine, fille de Philippes du Maine, comte du Bourg », 8 juin 1666.

E Suppl. 1116 (GG 2.) — In-4°, 257 feuillets.

1637-1690. — Actes dressés par les curés Porcher (1637-1667), Perret (1667-1668), Chappelle (1669-1678), Gaudon (1678-1681), Grillier (1681-1690), le vicaire Poyet (1677-1678), et fr. Agnès, Benoît Arthaud, vicaire d'Ancy, Boucherie, J.-L. Faure, Ramey, Vitaly, etc. — Ff. 6, 88 *bis*. — F° 23, les 3/4 inférieurs enlevés ; f° 98, lacéré en tête et au bas, à droite ; f° 99, lacéré au bas, à droite ; ff. 100, 101, lacérés en tête, à droite. — Ff. 76-79, blancs. — Ff. 1-4, 5-39, baptêmes de 1667-1673 ; ff. 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, les trois actes 1669 ; ff. 40-81, enterrements 1637-1675 ; f° 82, mariages de 1674-1675 ; ff. 83-88 *bis*, baptêmes de 1673-1674 ; f° 89, enterrements de 1673-1674 ; ff. 90-97, baptêmes de 1674-1675 ; ff. 98-257, les trois actes 1676-1690. — F° 1, « Registres des baptesmes faicts par moy Gilbert Perret, curé de St-Romain-de-Popés, depuis ma prise de possession qui a esté le jour de St-Mathieu, 21 septembre 1667 ». — François de Laurencin de La Bussière, [illegible], seigneur de Chanzé, 8 novembre 1667. — F° 44, enterrement d'un enfant tombé « par accident dans la rivière de Turdine desus la planche de La Maladière », 14 juillet 1642. — F° 208, « Le 19e avril de l'année 1687, monsieur Manis, official de Lyon et vicaire général substitué m'a donné pour deux années la permission de bénir les ornements et croix de ma parroisse et d'absoudre des cas réservés à monseigneur, excepté le sisiesme. GRILLIER ». — F° 257, « André Chappelle a esté pourveu de la cure de Sainct-Romain-de-Popey, l'an 1669, au moys de septembre, et il est âgé de trente-cinq ans, estant de l'an 1634, le 8e de janvier, jour de dimenche qu'il a esté baptisé, CHAPPELLE, curé ».

E Suppl. 1117 (GG 3.) — In-4°, 284 feuillets.

1690-1717. — Actes dressés par les curés Grillier (1690-1700), Guérin (1700-1717) ; les vicaires Guérin (1700), Giraudière (1703), Molinier (1716-1717), Paulet (1717), et Barthél. Vitalis, vicaire d'Ancy, Julliéron, curé des Olmes, Chirat, Gailhard, Vissac, Guérin, Chalançon, Pariel, Chantal, Bouchery, etc. — Ff. 18, 29, 41, 44, 66-68, 95-99, 119-123, 141, 142, 150, 157, 158, 165, 166, 173, 174, 181, 182, 198, 205, 206, 211-214, 222, 227-230, 236-238, 245, 246, 250-252, 258-260, 267, 268, 275, 276, 283, 284, blancs. — — F° 5 v°, « Camille d'Albon, prince souverin d'Yvetot, chevallier, marquis de St-Fourgeul, baron d'Avauges, Tallaru, Varennes, Vindry, La Grange » ; Julie-Françoise de Crevant, sa femme, 26 septembre 1690. — F° 55 v°, « Fleury Giraudon, régent d'escoles », 19 juillet 1693. — F° 115, enterrement d'une femme demeurée « alicté l'espace de douze années et avoir souffert des douleurs extraordineres et comme bien peu de martire, sans qu'elle ne se soit jamais plainte ny de son mal ny de sa norriture, quoyque très pauvre. Monsieur le marquis d'Albon, seigneur très charitable, luy avoit faict une pention d'une livre de pain par jour pendent sa vie... », 20 juillet 1697. — F° 201 v°, « Claude-François de La Queuille, comte de Pramenou », 10 juillet 1707. — F° 225 v°, « Le 28 d'octobre 1710, messire Jean Desplasses, curé de Tarare et archiprêtre de l'Arbresle, par ordre de monseigneur l'archevêque Claude de St-George, bénit nostre église parce que on avoit aggrandit le sanctuaire de cinq pieds, et le clocher fait de nouveau, et on avoit pas célébré dans lad. église depuis l'avent-veille de la Trinité ; on avoit toujours fait les offices à Clévy, jusqu'après le jour de lad. bénédiction ». — F° 231 v°, mariage dans la chapelle du château d'Avauges de « Claude d'Albon Desgales, chevalier, seigneur

comte de St-Marcel, Sesay, Naulieu, La Forest et autres places, avec Julie-Claude-Hilaire d'Albon, fille de Camille d'Albon, prince d'Yvetot, chevalier, marquis de St-Forgeux, baron d'Avauges, seigneur de Talaru, Varennes, St-Romain, Ancy, La Grange, Persange, Odieu, Nuelle, St-Loup, Darezé, Vindry, Pontcharrat, Les Olmes, Sarsey, La Motte, La Brosse, La Jobetière et autres places », 16 février 1711. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1118 (GG 4.) — In-4°, 271 feuillets.

1718-1749. — Actes dressés par les curés Guérin (1718-1736), Lestra (1736-1749); les vicaires Paule (1718-1719), Chevrier (1728-1729), Gayet (1740), et Paule, vicaire d'Ancy, Chantal, Boyer, Demadières, Ronzi, Faucòny, Bayard, Chazal, Antoine, etc. — Ff. 37, 55-59, 115-118, 130-135, 157, 158, 165-170, 178-182, 191-194, 204-208, 216-222, 230-232, 251, 252, 262, blancs. — F° 22, Boyer, Demadières, Rebeyrolis, missionnaires de St-Joseph, mars 1721. — F° 25 v°, « Pierre Dubost, seigneur de Tremolin, avocat en Parlement », 7 janvier 1722. — F° 33, « Par devant les conseillers du roy, notaires à Lyon, soussignés, fut présente haute et puissante dame, madame Marie-Alix de Rostaing, épouse d'haut et puissant seigneur, messire François de La Beaume, chevalier, comte de Suze, seigneur de Lupé, Saint-Jullien-Molin-Molette, Le Mouchet et autres places, demeurant à Lyon, place Saint-Jean, parroisse de Saint-Pierre-le-Viel, laquelle étant sur son départ pour la Provence et ne pouvant se trouver sur les lieux contentieux, a volontairement fait et constitué sa procuratrice spécialle dame Eleonord Martinet, femme de noble Pierre Dubost, advocat en parlement, seigneur de Trémolin et autres places, à laquelle elle donne pouvoir, de, pour elle et en son nom, tenir sur les fonts baptismaux, conjointement avec haut et puissant seigneur Camille-Eleonord d'Albon, prince d'Yvetot, comte de Lyon, marquis de Saint-Forgeulx, baron d'Avoge, seigneur de St-Romain-de-Popé, Ancy, La Grange, Odieux, Nuelle, Vindry, Pontcharra, Varenne, Les Olmes, St-Loup, Darezé et autres places, choisy pour parrain, le fils né du mariage d'haut et puissant seigneur messire Claude d'Albon, chevalier, comte de Saint-Marcel, Sezay, Nolieu et autres places, et de dame madame Julie-Claude-Hilaire d'Albon, princesse d'Yvetot, son épouse, faire à ces fins toutes les cérémonies en tel cas requises et accoutumées et générallement promettant, obligeant... Fait et passé à Lyon, dans l'hôtel de lad. dame comtesse de Suze, le 19e juillet, après midy 1723, et a signé, ROSTAING-SUSE. ..... THÈVE. Controllé à Lyon, le 19 juillet 1723. Reçu douse sols. C... ». — F° 39, « *Vidi in decursu visitationis nostræ, die duodecima Mai, anno Domini 1724.* PAYRE, *archipresbyter Croziaci* ». — F° 52, « *Visitando vidi, die 28 mensis Augusti, anno Domini 1726.* PAYRE, *archipresbyter Croziaci* ». — F° 67 v°, « François-Gilibert d'Albon, prieur de Montrotier, seigneur de Longessagne, de St-Clément-des-Places et autres lieux », 5 août 1728. — F° 94, « Vu dans le cours de notre visitte, le 23 septembre 1733. CLERJON ?, archiprestre subst. ». — F° 111 v°, enterrement du curé Guérin, 11 octobre 1736. — F° 143 v°, « Veu et approuvé à St-Romain-de-Popès dans le cours de nostre visitte, le 3 octobre 1738, l'abbé de LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 244, « François-Michel de Panhat, écuyer, sr de La Murette », 19 avril 1747. — F° 265, « Vû dans le cours de notre visite, ce 11e mars 1749. J.-B. GAREL, archiprêtre ». — Registres parafés par Pupil (1737-1749).

E Suppl. 1119 (GG 5.) — In-4°, 260 feuillets.

1750-1770. — Actes dressés par le curé Lestra; les vicaires Fayolle (1753), Chazal (1753-1755), Forest (1755-1757), Chappelle (1757-1770), Coudour, vicaire d'Ancy; Forest. — Ff. 10, 20, 34-38, 51-54, 64 66, 90, 100-102, 110-114, 123-126, 135-138, 147-150, 160-162, 171-174, 182-186, 197, 198, 209-212, 222-224, 234-236, 246-248, 258-260, blancs. — Ff. 115-120, échancrés au bas, à droite. — F° 57, « Ce jourdhuy 21 février 1754, avec la permission de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, signé par monsieur le comte de St-Aubin, vicaire général du susd. diocèze, en datte du 23 janvier dernier, j'ay bénit une chapelle dans le château d'Avauge, dépendant de ma parroisse, sous le vocable de St-Camille, en présence des soussignés. D'ALBON, BLANC, CHAVENT, curé; MIGNERY, prêtre; ROUSSET, curé; DOVERGE, SIMON, LESTRA, curé de St-Romain-de-Popès et d'Ancy ». — F° 77 v°, enterrement dans l'église de Gaspard Camille, fils de Camille, marquis d'Albon, prince d'Yvetot, et de Marianne Ollivier, mort en nourrice chez Jean-Marie Pierron, de St-Romain-de-Popey, 1 décembre 1755. — F° 141, « Camille-Alix-Eléonor-Marie d'Albon, prince d'Yvetot, marquis de St-Forgeux, baron d'Avauge, seigneur de Talarut, Varenne, Ancy, St-Romain-de-Popez, La Grange, Persange, Odieux, Nuelles, Sarcey, Les Olmes, St-Loup, Darezé, Vindry, Le Mortier, Poncharat et autres places; Christophle Olivier de Montluçon, capitaine au régiment du Roy dragon; Susanne de Pagnac, femme du marquis de Pradine, baron de Sirot, Montagny et autres lieux », 28 avril 1761. — F° 157 v°, « Pierre-François Brossier de Bessenay, chevailler, seigneur de La Roulière, St-Julien, Bibost, Mommonost, Le Mas, Bessenay et autres places; François-Joseph

de Montfort, garde du corps du roy », 4 octobre 1762 — F° 218 v°, « Abel de Vichy, guidon de gendarmerie, seigneur marquis de Laborde, Sombernon, Chameson et autres places ; Anne d'Albon, femme du marquis de La Souche, chevailler de St-Louis, dame d'Abrest et de Godinière », 24 juillet 1767. — F° 238, « Charles, marquis de Cabrière, commandeur de l'ordre de St-Louis, lieutenant général des armées du roy, seigneur de Vivenoble et autres lieux ; Bonnaventure, marquise de Villette de Broissia, dame de Neublanc, Châtenay et autres places », 23 janvier 1769. — Registres parafés par Pupil (1750-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 1120 (GG 6.) — In-4°, 325 feuillets.

1771-1793. — Actes dressés par les curés Lestra (1771-1775), Chappelle (1776-1787), Ferrand (1787-1791), Cherpin (1791-1792) ; les vicaires Chappelle (1771-1773), Durand (1773-1775), Denis (1775-1778), Bénévent (1778-1782), Gras (1782-1784), Ferrand (1785-1787), Giraudier (1788), Rouchon (1788-1791), Pardon (1791-1792), et Maisonneufve, curé des Olmes, Cocquard, vicaire d'Ancy, Demontrond, P.-N. Josserand, officier public, etc. — Ff. 9-12, 24-28, 37-40, 52-54, 66-72, 81-86, 94-99, 109-113, 123-127, 140-142, 154-156, 169-172, 182-186, 195-200, 211-214, 226-228, 241-243, 254-271, 280-285, 294-300, 313, blancs. — F° 165 v°, « Jean-Paul Maret, ancien officier de la [illegible] », 16 août 1782. — F° 181 v° : « Emmanuel [illegible], seigneur de Pesseley, avocat en Parlement et en la [illegible] de Beaujolais, demeurant au bourg de St-Symphorien-[illegible] », 14 décembre 1783. — F° 239, mariage dans une chapelle particulière appartenant au s^r^ Antoine Madinier ; « Barthélemy Madinier, seigneur de Prost, avocat au Parlement juge général ès justice de Serrières et Montbalond ; Jean-Marie Madinier, coseigneur de Prost, ancien capitaine de la milice de Lyon, demeurant à Prost, paroisse de Felines ; Madinier, vicomtesse du Peloux », 26 novembre 1787. — F° 324, « Le présent registre a été arrêté aujourdhuy douzième décembre, l'année mil sept cent quatre-vingt et douze et le 1er de la République, Pierre Vercherin, maire » — F° 325, « Avons arrêté le présent registre contenant trois acte de l'année 1793 et l'avons signé le 20° janvier 1793 et le second de la République, Pierre Vercherin, maire ; J.-R. [illegible], [illegible] Girin, oficier ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu

Eglise sous le vocable de Saint-Romain, archiprêtré de Condrieu, diocèse de Vienne, cure à la collation de l'ordre de Malte ; élection de Saint-Etienne, viguerie de Sainte-Colombe.

E Suppl. 1121 (GG 1.) — In-4°, 192 feuillets.

1605-1699. — Actes dressés par les curés Dupré (1648-1654), Derames (1654-1663), Favier (1662-1682), Dangey (1683-1687), Vayron (1687-1695), Robbio (1696-1699) ; les vicaires Mayron (1638), Chénier (1639-1644), Drouard (1644), Penin (1697), et Delachenal, Jovinet, Rey, Vidal, Chardon, Languedoc, Vincent, etc. — Ff. 21, 143, 144, 162, 163, blancs. — Ff. 1, 2, usés sur les bords ; f° 28, l'angle supérieur droit enlevé ; f° 111, lacéré au bas à gauche ; f° 113, usé sur les bords. — Ff. 2-20, enterrements de 1648-1672 ; ff. 22-25, les trois actes 1674 ; f° 26, enterrements de 1674 ; f° 27, mariages de 1642-1648 ; ff. 28-39, copies de baptêmes 1605-1638 ; ff. 40-90, baptêmes de 1638-1674 ; ff. 91-192, les trois actes 1675-1699. — F° 40, « Ce 17 octobre 1638 a esté bénitte la petitte cloche de Sainct-Romain-en-Galle et a eut pour parain et maraine sieur Claude Chazard, notaire à Lyon, et Françoise Guérin, femme de monsieur Guiot, et laditte cloche s'apelle Claudine-Françoise et a esté faict par moy frère Vivant? Mayron, prestre et religieux de l'ordre de Sainct-François de l'observance et vicaire en laditte église parochialle dudit Sainct-Romain, soubsigné avec les témoings. F. Mayron, vicaire ; Chazard, parrain ; Desclers, présant ; Jean Guiot, présant ; Compagnon, présant ; Claude Penin, luminier ». — F° 40 v°, « Le premier jour de novembre 1638 a esté bénitte la grosse cloche de Sainct-Romain-en-Galle et a eut pour parrain et maraine monsieur de Sainct-Agnin et mademoiselle de Lestrade, et laditte cloche s'apelle Marie. f. Mayron, vicaire ». — F° 112, « Noms de ceux qui ont esté confirmés dans l'esglise de St-Romain-en Galles, l'an 1673 », liste de 166 noms. — F° 115, « Jean-Gabriel de Garnier, seigneur de St-Laurent-de-Mures », 26 juin 1682. — Registres parafés par Gay (1674), Pétrequin (1682), Mazenod (1692,

1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay (1697), Martouret (1698, 1699).

E Suppl. 1122 (GG 2.) — In-4°, 168 feuillets.

1700-1722. — Actes dressés par les curés Robbio (1700-1711), Pasquet (1712-1717), Duplessis (1717-1721), Rey (1722); le vicaire J. Cloquemin (1712), et fr. Antoine Point, cordelier; Ricard, curé de Sainte-Colombe, Genthon, Perrin, fr. Deschamps, fr. Lambert, fr. Farget, Dubreuil, Fuset, Ricard, de Boyer, Boffaron, etc. — Ff. 25, 29, 41, 79-82, 105-107, 112-115, 125-128, 150-152, 157-160, blancs. — F° 45, « Le 10e juin 1705, noble Gaspard de Laurencin, escuyer, seigneur de Prapin, s'en retournant de Vienne pour se retirer dans son château Taluy, se neya dans un petit bras du Rhône, entre le village de St-Romain-en-Galles et celuy de Notre-Dame de Loire... ». — F° 55, inhumation du corps de « Jaques du Verger, habitant de Lyon, fils de du Verger et de Françoise du Barry », noyé à la Quarantaine à Lyon, 12 août 1706. — F° 133 v°, « Ce jourdhuy 12e juin 1716, monseigneur Sicaud, évêque de Sinope, abbé de St-André-le-Bas et chantre de St-Nizier de Lyon, à la prière de monseigneur François des Bessons de Crillon, archevêque de Vienne, a conféré le sacrement de confirmation dans l'église des dames de Ste-Colombe », suit une longue liste de personnes confirmées. — Registres parafés par Martouret (1700-1708), Dubois (1709-1716), Morel (1717).

E Suppl. 1123 (GG 3.) — In-4°, 220 feuillets.

1723-1760. — Actes dressés par les curés Rey (1723-1747), Margaire (1747-1760); le vicaire Rolland (1746), et Ricard, vicaire de St-Cyr, Ricard, curé de Sainte-Colombe, Buisson, fr. Romarin, fr. J.-B. Champanhac, fr. Gacon, etc. — Ff. 68, 190, 196, 208, blancs. — F° 164, lacéré au bas à droite. — F° 6 v°, « Le 29 d'avril 1724, les habitans de St-Romain-en-Gales en Lionnois firent refondre une cloche de leur église aux sieurs Juny et Piot, maîtres fondeurs de Lion, rue Confort, pesante au poid de la ville de Lion 198 livres, lesdits fondeurs demandèrent aux habitans, pour la refondre, 6 sols par livre, 6 livres par quaintail de déchet et 35 sols par livre de fonte, façon comprise, que ledit Piot fourniroit. Laditte cloche fondue pèse actuellement 273 livres. La cloche refondue a coûté à la parroisse 205 livres, elle a été bénite par messire Jean-Baptiste Rey, prêtre de Montrevel en Bresse et curé dudit St-Romain, par la permission de messire Boiron, vicaire général de Vienne, accompagné de messire Jean Richard, bachelier de Valance et curé de Ste-Colombe. Cloche bénite le 7 de may, sus les 4 heures du soir, l'an 1724. Le parrain a été monsieur Henry de Benoît, avocat en Parlement, la marraine demoiselle demoiselle Marie de Foissin de Polloud, de Ste-Colombe, qui ont donné le nom à la cloche d'Henry-Marie; bénite en présence de madame Espérance de Viennois de La Porte, mademoiselle Marie Dunièvre, tous ont signé à l'original avec monsieur François Seguin, bourgeois de Ste-Colombe. Debenoit, M. de Fussin, Viennois de La Porte, Dunyèvre, Seguin, présent; Ricard, curé; Rey, prêtre ». — F° 44, « Le 23 juillet 1731, son altesse le prince Henry Osvvald de la Tour me fit donner, par sieur Jean-Baptiste Férand, son aumônier, une chasuble rouge de camelot, étant obligé aux ornemens de St-Romain, en qualité de seigneur décimant de laditte parroisse ». — F° 57, « Le 28 d'août 1733, messire Jean-Baptiste Rey, recteur de St-Romain-en-Galles, a fait placer dans le sanctuaire de laditte église une chaire qui y manquoit. Rey, curé ». — Registres parafés par Almeras (1750, 1752), Pupil (1754-1759).

E Suppl. 1124 (GG 4.) — In-4°, 211 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par le curé Margaire (1760-1792), Ponsonnard, curé commis (1792), Simon, curé de Ste-Colombe (1792). — Ff. 32, 48, 55, 73, 74, 88, 94, 95, 112, 126-130, 146-150, 158, 174-178, 190, 196, 204, 205, 211, blancs. — F° 135, mariage de Geoffroy de Salmard de Montfort, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Bourbon, avec Marie-Hélène de Chambaran », 16 juillet 1781. — Registres parafés par Pupil (1760, 1762, 1765, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791).

SAINT-ROMAIN-EN-GIER

Arrondissement de Lyon, canton de Givors.

Église sous le vocable de Saint-Romain, annexe d'Échalas, archiprêtre de Mornant, élection de Saint-Étienne, [illegible]

E Suppl. 1125 (GG 1.) — In-4°, 207 feuillets.

1676-1736. — Actes dressés par les curés d'Échalas et St-Romain, Cadier (1676-1707), de Vauzelles (1716-1736); les vicaires Brunel (1683-1685), Dufour (1685), Attanoux (1689-1690), Conte (1690-1691), Gaimard (1691-1692), Besson (1697-1699, 1701-1702), Molin (1700-1701), Langlois (1703-1708), Abrial (1708-1712), Alriari? (1712-1713), Chabaud (1713-1716), Nicod (1716-1719), de Cantoinet (1719), Bertrand (1720), Carlet (1721-1736), et Verderet, vicaire d'Echalas, Revel, O'Reilly, etc. — Ff. 8, 10, 18, 31, 36-39, 52-55, 60, 61, 72, 73, 85, 96, 101, 102, 122, 123, 133-137, 142, 143, blancs. — F° 23, lacéré au bas, à gauche. — Lacunes du 29 décembre 1685 ou 22 novembre 1688, de mai 1692 à mars 1697. — Ff. 11-17, tables de 1676-1699; tables à la fin des registres de 1700-1716; ff. 189-195, tables de 1717-1731. — F° 77, « Pompone de Rivirie, seigneur de St-Jean, la Mouchonnière, St-Romain-en-Gier et Echalaz; Claudine de Romans, épouze de Michel de Burone », 4 août 1704. — F° 161 v°, « Le 26e décembre 1723, ensuite de la permission obtenue de monsieur Terrasson, official et vicaire général en datte du dixième juillet du susd. an, j'ay béni une cloche à St-Romain, annexe d'Echalas, qu'on a fait refondre, assisté de M. Bernard Carlet, prêtre, vicaire dudit St-Romain, de Me Hugues O'Reilly, prêtre, vicaire à Echalas, et ont été parrain sr Philippe Baudrand et marraine dlle Marianne Baujolin, femme de sr Annet Baudrand, qui a été nommée Philippe-Marianne, en foy de quoy sr Annet Baudrand, Etienne Olagnier, Pierre Clerc, Jean-Baptiste Rivoire, Pierre Dumas, Jaques Colombet et Fleury Poirieu ont signé avec moy, BAUDRAND, BAUDRAND, MARIE-ANNE BEAUJOLIN BAUDRAN, MARIE GAUTIE-MAS, BAUDRAND, OLLAGNION, CLER, ANNE ECOFFIER, RIVOYRE, P. DUMAS, COLONBET, POYRIEU, DEVAUZELLE, curé d'Echalas et St-Romain-en-Gier ». — Registres parafés par de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1713, 1715-1717).

E Suppl. 1126 (GG 2). — In-4°, 217 feuillets.

1736-1769. — Actes dressés par les curés Devauzelles (1747), Martinot (1750-1767); les vicaires Carlet (1736-1745), Rousset (1745-1751), Lafont (1751-1755), Tumont (1756), Chalayer (1756-1766), Sauvin (1766), Brunel (1767-1769) et Rousset, vicaire d'Echalas, Mosnier, vicaire de Givors, Lafont, Bonnard, Laroche, Verne, Planchet, etc. — Ff 43, 48, 55, 56, 72, 73, 83-90, 98, 106, 116, 121-124, 132, 139, 140, 145-148, 153, 154, 161, 168-171, 180-183, 190, 191, 197, 216, 217, blancs. — Tables annuelles à la fin des registres. — F° 210 v°, « Ce jourdhuict 6e jour du mois février 1769, dans l'église de St-Romain-en-Gier, a été bénit une cloche du poid de cinq cents soixante. Le parain a été mesire Barthélemi-Jean-François de Riveri, chevalier, seigneur de St-Jean de Tousla, dud. St-Romain, Echalas et autres lieux, et la maraine madame Magdeleine de Vernon, son épouse. Lad. cloche a été bénite sous les noms de Saint-Barthélemi et de Sainte Magdeleine, par nous François-Pompone de Rivirie de St-Jean, chanoine d'Eney de Lyon, RIVIRIE, DE VERNON-RIVIRIE, BRUNEL, vicaire, DE ROSTAING? chanoine d'Ainay », MARTINOT, curé, RIVIRIE DE St-JEAN, chanoine d'Ainay. — Registres parafés par Pupil (1749, 1750, 1752-1766, 1768, 1769), Charrier (1751-1767).

E Suppl. 1127 (GG 3.) — In-4°, 215 feuillets.

1770-1792. — Actes dressés par Martinot, curé d'Echalas et St-Romain (1770-1781), les vicaires Brunel (1770-1771), Lafont (1771-1777), Bruyeron (1777-1784), Gas (1784-1786), Roure (1786-1791), Ponsonnard (1791-1792), Brachet (1792), et Brun, vicaire d'Echalas, Baudrand, Coupet, Gilbert, Guillot, Enjolras, Gas, etc. — Ff. 6-8, 13-16, 22, 35, 36, 47, 48, 63, 64, 88-90, 97-100, 108-110, 116-118, 126-128, 136-138, 144, 151, 161, 167-171, 177-181, 186, 187, 203, 210, 215, blancs. — Ff. 200-214, tables de 1731 à 1792. — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780-1782), de Leulhon (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789-1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINT-SORLIN

Commune de Montmelas, canton et arrondissement de Villefranche.

Saint-Saturnin, Saint-Sorlin-le-Puy, — Prieuré — Eglise sous le vocable de Saint-Saturnin et de Saint-Bonnet; archiprêtré d'Anse ; élection de Villefranche, justice de Montmelas. V. *Montmelas.*

SAINT-SORLIN

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Église sous le vocable de Saint-Saturnin, annexe de Saint-André-la-Côte ; élection de Lyon, justice de Riverie.

E. Suppl. 1128 (GG 1.) In-4°, cahiers de formats divers, 210 feuillets

1673-1751. — Actes dressés par les curés de Saint-André-la-Côte : Cheyssac (1703-1716), Chantre (1734-1751) ; les vicaires Bernard (1673-1682), Boyer (1683), Cheyssac (1685-1702), Daurelle (1704), Tremoulières (17051-707), Guillermin (1707), Desiz (1707-1708), Thizy (1708-1713), Julien (1713), Dumas (1714-1718), Marcou (1718-1720), Julien (1726-1727), Carteron (1728-1731), Chalamel (1731-1736), Goutanieux (1736-1747), Javelle (1747-1749), Meynis (1749-1751) ; Favier, curé de Chaussan (1732). — Ff. 43-45, 47-49, 63-65, 74, 75, 79, 87, 95, 99, 103, 115, 124, 128, 132, 136, 139, 140, 150, 151, 192, 194, 198, 204, 209, 210, blancs. — 12 feuillets disparus avant le feuillet 1 ; 7 feuillets disparus à la suite du feuillet 35. — Lacunes : 1684, 1685, 1721-1725. — Ff. 1-18, baptêmes du 14 juin 1673 - 28 mars 1683, à la suite un acte du 11 novembre 1685 ; — ff. 35-19, enterrements du 14 mars 1673-12 juin 1682 ; ff. 36-210, les trois actes 1686-1751. — F° 32, décès d'enfant causé par la petite vérole, 1675. — F° 31, décès de Philippe Chareysieu, juge de la baronnie de Riverie, 17 mars 1676. — F° 28 v°, enterrement de « Pierre de Neufville, enfant de l'Hostel-Dieu de Lion », 21 juin 1677. — F° 21, décès d'enfant causé par la petite vérole 1681, — F° 104 v°, « Par permission d'illustrissime et révérendissime Claude de Saint-George, archevêque et comte de Lion, je soussigné, curé de Saint-André-la-Coste et Saint-Sorlin, son annexe, ay, ce jourdhuy vingt-deux° avril mil sept cent huit, donné la bénédiction, conformément au rituel, à deux cloches pour led. St-Sorlin, l'une du poids de huit cent cinquante-cinq livres, dont le parrain a esté noble Jean-Baptiste Charésieu de la Cristinière, avocat, et la marraine damoiselle Jeanne-Florie Charésieu, sa sœur, épouse de s^r Jean-Vincent de Thomassin ; et l'autre cloche du poids de trois cent quarante-cinq livres, dont le parrain a esté sieur Jean-Vincent de Thomassin et la marraine damoiselle Lucresse Charésieu de La Cristinière; pour la refonte et augmentation desquelles deux cloches a esté fourny, par lesd. sieurs parrains et marraines, la somme de deux cent cinquante livres, par nous dit curé, celle de soixante livres, suivant l'intention de défunt m^re Nicolas Cheyssac, mon oncle et prédécesseur et le surplus de lad. dépense a esté faite par la communauté des habitans dud. St-Sorlin, en foy de quoy nous avons signé avec lesd. sieurs parrains et marraines et messire Joseph-Antoine Defiz, deserviteur de lad. église, qui nous a assisté à lad. bénédiction. Charesieu la Cristinière, J.-F. Charesieu Vincent, Lucresse Charesieu, Vincent, Defiz, Besson, Cheyssac, curé ». — F° 164 v°, Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Saturnin, annexe de la paroisse de St-André-la-Côte. « Ce jourdhuy trente-unième aust mil sept cent trente-trois, nous archiprêtre de Mornand, soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Saturnin, annexe de celle de St-André, où, apprès avoir visité et adoré le très St-Sacrement, avons trouvé toutes choses en bon état. Fait en présence de messire Hugues Chantre, curé desd. St-André et St-Saturnin, et de messire Jean-Zacarie Challamel, vicaire de ladite annexe, et aussy en présence de noble Jean-Baptiste Charezieu de la Cristinière, avocat en Parlement soussigné avec nous. Chantre, curé, Chalamel, vicaire, Charesieu la Cristinière, G. Desverneys, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant ». — F° 190, « Vu, bon et approuvé par nous vicaire général, en cours de visite, ce dixième septembre mil sept cens quarante-huit. Montjouvent, comte de Lyon, vicaire général. Par mon révérend vicaire général. Latour, secrétaire commis ». — F° 196, en marge d'un acte de baptême, « le bruit court que l'enfant n'est pas légitime ». — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717), Pupil (1737-1751).

E suppl. 1129 (GG 2.) — In-4°, 287 feuillets.

1752-1792. — Actes dressés par les curés de Saint-André et Saint-Sorlin, Chantre (1757-1759), Marcon (1792); les vicaires Meynis (1752-1755), Ferriol (1755-1757), Noel (1758-1760), Brun (1761-1771), Ebizet (1771-1773), Condamin (1774), Tardy (1774-1779), Riquet (1779-1782), Fortoul (1782), Berton (1782-1783), Carrillon (1784), Bolland (1784-1787), Robert (1787-1792), Bourriol (1792), et Favier, vicaire de Mornant, Grillet, Brun, Pompel, Thorin, Blay, etc. — Ff. 6-8, 19, 20, 23-26, 30, 34-36, 39-42, 49, 50, 54, 60, 64, 68-70, 74-76, 79-82, 86, 94, 98, 102-106, 110-114, 118-124, 130-134, 139-142, 148-150, 155-158, 164-168, 172-179, 183-189, 195-199, 203-207, 211-215, 219-231 (registre de 1785 en déficit), 237-239, 245-247, 251-257, 263-265, 271-273, 283-287, blancs. — F° 127 v°, enterrement de Jean, fils de Jean Bracquet, sculpteur de Lyon, et de Jeanne Poncet, 20 septembre 1774. — F° 138, « Vu en cours de visite et trouvé en état, le vingt-six octobre mil sept cent soixante et quinze. Gaudin, promoteur général substitué ». — F° 262,

« Observation sur la dite année 1789 : L'hivers a été des plus rigoureux qu'on ait jamais vu, il a commencé à se faire sentir le quinze novembre, la rigueur du froid a surpassé la rigueur des hivers 1709, de 1765 et 1766, qui furent extrément froids; beaucoup d'arbres fendus, la moitié des chatagniers a péris et presque tous les marroniers, les vignes ont été grandement endomagés en plusieurs endroit. Si le blés n'avoit pas été couvert de nège il auroit été en grand danger. Il a souflé un vent de bize des plus véhéments et des plus froids, qui a tellement entroduit le froid dans les bâtiments qu'il a gelé partout, même dans les caves; les burettes gèlent à l'église pendant la messe, on a aussi vu le vin geler dans les calices; on a vu tomber des pluyes de glaces. Plusieurs oiseaux ont péris, on a trouvé des gelés, d'autres ayant les pates gelées; les rivières sont toutes gelées, le rhône qu'on avoit jamais vu gelé l'est d'un bout à l'autre, on passe sur la glace et on le traverse; tous les moulins sont arretés et la farine manque de tout côté. Si monsieur Rey, lieutenant de police de Lyon, n'avoit pas eu la sage précaution de faire venir de la farine de Chalon, de faire à grands frais casser la glace des moulins et de faire conduire par charettes du charbon de pierre de Rive de Gier à Lyon, la moitié des citoyens de ladite ville seroit périe de faim et de froids; les habitant de campagnes étoient à la dernière misère, si le dégele n'étoit pas arrivé au tems où il est venu, faute de farine. Les glaces on fait beaucoup de mal dans leur débâcle, des ponts emportés, des bateaux, des moulins, des bains, des plates, etc.; on évalue à plusieurs millions le mal fait en France par les glaces. Cette année à jamais mémorable, soit par son hivers, soit par la cherté des choses, le froment vaut et a valu toute l'année 9 liv., le sègle 7 liv., le vin 20 liv. l'ânée, le beurre 12 s., le fromage 8 s., soit enfin par la Révolution occasionnée par l'Assemblée Nationale convoquée et tenue ladittc année. Ladite Révolution a fait changer la France de face : nouvelle constitution qui doit assurer à jamais le bonheur des citoyens de cet empire; suppression entière du régime féodal qui étoit et exerçoit un pouvoir tiranique, supression des deux ordres du clergé et de la noblesse, supression des moines, expropriation des biens du clergé, éclésiastiques rentés, tribunaux suprimés, nouveaux établis; les gabelles abolis, la dixme suprimé à jamais, la peine de mort deffendue pour les criminels, exil et lettres de cachets abolis, la liberté en vigueur et le despotisme anéanti. Béni soit à jamais l'heureuse Révolution, pourvu que la religion n'en soufre pas; je souhaite de tout mon cœur qu'elle n'en devienne que plus florissante et qu'à l'aide de l'Être Suprême, ce vaste empire fleurisse par les mœurs, la religion et l'abondance que je souhaite de tout mon cœur en le recommandant à celui dont j'ai l'honneur d'être le ministre et de la sainte Église catholique apostolique et romaine, dans la foi de laquelle je veux vivre et mourir par la grâce de Dieu. Robert, vicaire desservent ladite paroisse ». — F° 282 v°, « Nous maire et officiers municipaux de la commune de St-Sorlin, avons, conformément à la loi du vingt septembre 1792, arrêté les registres de la paroisse de St-Sorlin, ce premier janvier et celui de la République Française, 1793. Antoine Moulin, maire, M. Fillion, officier, Jean-Baptiste Burel, procureur de la comune, Jean Gaudin, officié. » Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leuillion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1787, 1788), Catalan (1784-1786), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Arrondissement de Lyon, chef-lieu de canton.

SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEL. — Eglise sous le vocable de Saint-Symphorien, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du chapitre métropolitain ; élection de Lyon, justice de Saint-Symphorien.

E Suppl. 1130 (GG 1). — In-4° allongé, 198 feuillets.

1590-1631. — Actes dressés par Bajoud (1590-1605), Pécollet (1605-1606), Martin (1631). — Ff. 1-174, baptêmes de 1590-1631 ; ff. 198-175, mariages et enterrements de 1590-1606. — Ff. 173, 174, blancs. — Ff. 1-3, lacérés à l'angle supérieur droit. — F° 2, « Je soubzsigné, vicaire de l'église de .....le-Chastel en Liongneys, certiffie et at..... de tous les enfans qui ceront baptizés [dans] ceste église, les inscripre et faire...... à tous ceux qu'il apertiendra, comme il y a ung autre livre des baptesmes, despuis l'année 1577 jusque à présent, et auparavant deux livres de feu mess. Anthoyne Pita...., jadix vicaire, lequel y a commensé en l'année 1545, et moy Aymé Bajoud despuis 1564 jusque en ceste année 1590, et tant qu'il plaira à Dieu. Faict ce mercredy dernier jour de mars 1590 ». — F° 4, « Michiel de Mazérieux, marreschal de la compagnie de mons. le marquis de St-Sorlin », 16 juillet 1590. — F° 7 v°, « Mémoyre, comme ce premier jour de may 1591 et le lendemain tombat de neyge cy abondament que les harbres rompions et n'estoit plus d'ungt pied d'autheur, et a XL ans qu'il en tombat autant la vigille et jour de l'Ascention qui fut l'an 1551 ». — F° 9, « Mémoyre, soit à tous comme se lundy, à deux heures après mydy, la tempeste est tombé, a gasté tous les treymeys et les froment et......... fruictages, jardinages et bien gasté les seigles, ce fut le lundy XV° julliet 1591. Et en l'année 1588, et le XX° julliet, jour de mecredy, sur les quatre heures de soir, tombat cy bien à Pomeys et en ceste ville aussi que c'est incroyable. Dieu nous en deffende. Amen. BEJOUD ». — Ff. 9 v°, 10, « Mémoyre soit comme ce premier jour d'aust 1591, je Aymé Bajoud, curé de Coyse, chevallier de l'église de St-Jehan de Lyon, prébendier de mons. le cardinal et prébendier de Beydo, et ay demeuré vicaire despuis l'an 1563, qu'est XXIX ans, j'ay fondé en ceste église troys premières messez, assavoir le jour de la sacre et le jour de la St-Bertholomieux et le jour de St-Estienne, de Noel et le jour St-Aymé, vigille de St-Symon et Jude, fondé aussi mattines et une première messe, et pour le tout ay baillé tout contant la somme de 90 livres, et auparavant..... avoit fondé deux, assavoir une première messe le jour de l'invention de mons. St-Estienne en aust, et l'autre, jour de St-Sébastien, et ay baillé contant 40 frant, et lad. argent a estée baillé à André Viricel, du lieu du Mas, perroisse de Coyse, assix sur la terre juxte sa maison, contenant ving maitérés de terre, receu par mons. Jacques Murigneu, dattée du premier jour d'aust 1591. BAJOUD ». — F° 25 v°, « Loys de Saconay, chantre en l'église de St-Jehan de Lyon et s^r^ de Brienda ; Janne de Damas, relaissé de feu noble François Charpin, s^r^ de La Forest », 31 mars 1595. — F° 32, « furent baptisés, la vigille de Pasques (1596), deux bessons de Martin Seyvas, et parce qu'ilz allarent à la taverne faire lez baptizés, après complie, je n'ay rien volu escripre, BAJOUD ». — F° 39 v°, « Guillaume de Rivirie, conseigneur de ceste ville », 25 janvier 1598 ; Martin Bajoud, curé de St-Symphorien, 14 mars 1598. — F° 51 v°, « Mémoyre soit que m^r^ m^e^ Martin Bazoud a esté curé de ceste ville despuis l'an 1563 jusques à présent qu'ilz est en vie, la Dieu grâce, qui est l'an mil six cens et que luy et son frère m^e^ Aymé Bazoud ont bien despendu mille quatre-vin six escus et dix s. aux réparations de l'église, comme se porra voir part le mesneu aux parties, qui sont pour ce fait escriptez, signé Bazoud. A. BAZOUD ». — F° 57 v°, « Chrystophle de Rivirie, s^r^ de Clarimbert ; Carles de Syollam, s^r^ de Briquemaud, demeurant en Braisse », 21 octobre 1601. — F° 60 v°, « Jean Benoist, m^e^ d'escolle ; Jehan Varennes, régent en ceste ville », 14 avril 1602. — F° 73, « Mémoyre soit comme se jour St-Annemond XXVIIIe septembre 1604, m^e^ Aymé Martin, phillosophe et soubzdiacre, a pris l'habit en nostre église et a dict sa première épistre, la dimanche suyvant chanter son épistre, a mis sa fondation le jour St-Aymé, qu'est la vigille de St-Symon. BAZOUD ». — F° 81, « Noter que despuis ce jour, je n'ay escript aucung baptizé, à cause du décès de feu m^r^ le curé, m^e^ Martin Bazoud, mon oncle, qui décéda à Lyon, environ le 4e jour de mars [1606], et m^e^ Martin, mon nepveu, fut curé et exerça la charge du despuis, jusques ce jourdhuy qu'il est à Lyon », 16 avril 1606. — F° 81 v°, « Icy commence l'an 1607, et noter que je n'ay mis en escriptz que les baptizés que j'ey fais, car le curé mez de son cousté ceulx qu'il faict et n'ey le vicariat que jusque à la St-Jehan de l'anné présente, Dieu me donne la grâce de m'en acquitter. PECCOLLET. — F° 83, « *Ad majorem Dei gloriam. Quod faustum fœlixque sit. Ego infrascriptus Amedeus Martin, ecclesiæ sancti Symphoriani Castri humilis sacerdos,*

admissus fui in curionem? et rectorem prædictæ ecclesiæ die 4a mensis Martii anno vero a partu Virginis 1606, sede vacante per decessum reverendi domini d. Martini Bazoud, avunculi et mecenatis mei, qui prædictis die et anno finem vitæ fecit, plenus dierum et virtutibus clarus, et in presenti libello script., mandari actus testimoniales puerorum quibus regenerationem baptismalem impartitus sum. Martin ». — F° 93 v°, « Le mardi 11 mars 1608, décéda mad. Jane de Damas, mère du sr de La Forest, j'eus l'honneur de faire l'oraison funèbre ». — F° 106, « Pompone Manuel, sr de L'Aubépin ; Isabeau de Tournon, femme à monseigneur le marquis de St-Chamond », 11 décembre 1611. — F° 108,... « A quel jour (9 mai 1612) j'eus l'honneur de faire l'oraison synodalle devant l'assemblée tenue se mesme jour, c'est à noter que le jour du jeudi saint trespassa monseigneur Claude de Bellièvre, archevesque de Lyon, auquel j'adressois mon oraison, espérant avoir le bien d'haranguer devant luy, et cependant il me fallust changer la notte et convertir mon panégyr. en oraison funèbre ; l'assemblée fust, grâces à Dieu, satisfaicte de mon action, à Dieu la gloire et à moy la confusion de n'estre pas digne de paroistre en action si célèbre devant mes supérieurs et mes confrères les curés et prebstres du diocèse ». — F° 160, « A la louange de Dieu faut noter que la maladie contagieuse s'attacha en ceste ville sur la fin du mois d'aoust dernier (1628) et croit on qu'une fille nommée Catherine Mercieu, niepce de Mathieu Mercieu, habitant de ceste ville, apporta lad. maladie contagieuse de Lyon, où elle estoit malade, led. Mercieu son oncle, l'ayant conduict dud. Lyon en ceste ville, le vingtiesme aoust, auquel mesme jour elle deccedda et feut inhumée solempnellement, bien que soupçonnée de contagion. Après lequel enterrement la maison où elle deccedda feut fermée et y moururent quinze jours après Jeanne Parens, femme dud. Mercieu, peu de jours après led. Mathieu Mercieu, aultre Mercieu, nepveu dud. Mathieu et frère de lad. Catherine, et la Peccollette alias Brossarde, qui les servoit là-dedans. Le mercredy sixiesme de septembre deccedda de contagion dame Hester Feneau, femme à Mre Pierre Bas, greffier, et feut la maison fermée, et peu après feut fermée la maison de Catherin Tollieu, serrurier, despuis lequel temps lad. maladie s'envenima de telle sorte que les habitans se retirèrent les uns après les aultres, si bien que en septembre, octobre, novembre et décembre suivans, n'estans restés en lad. ville et autour que les malades et quelques pauvres gens, ont n'y feit aucun baptesme, lesd. habitans faisant baptiser leurs enfans ès parroisses où ils s'étoient réfugiés, sçavoir Floris Parein un enfant à Aveyses ; Jean Joban, tailleur, un aultre aud. Aveyses ; Pierre Martoreys un aultre à Grammond ou Chevrières ; Benoist Gonin dict l'Achonier, deux bessons à St-Martin-en-Hault ; Jean Joban, grangier à Clérimbert, un à Pomeys ; me Anthoine Fayolle, une fille à Coise ; Jean Maulvernex, une fille nommée Catherine [illegible] Coise, 21 janvier 1629, me Estienne [illegible], apoticaire de Lyon, un à Pomeys, nommé Jean-Marie ; Floris Boteille, molinier, un à Chastelus et volontiers plusieurs aultres qui ne sont venus à nostre notice ». — F° 162, « Est à notter qu'au présent mois de may la maladie contagieuse qui a jusques icy ravagé la ville s'est rallantie et à peu près pris cesse par le deceds de Denise, fille de Jean Jasserand dict Petit, devant le déceds de laquelle Jasserand sont deceddés de lad. maladie, despuis le vingtiesme de l'an susd. mil six cent ving-huict, environ cinq cens personnes, toutes lesquelles, grâce à Dieu, ont esté assez bien secourues au spirituel et temporel par la charité et diligence des ecclesiastiques et habitans de lad. ville, qui ont contribué bled, vin, sel, chair, fromages, beurre, œuf, bois, volaile, confitures, ayant esté dressée dans la ville une boutique d'apotiquaire aux despens de la communaulté desd. habitans, Messieurs les doyens et comtes de Sainct-Jean, seigneurs Mansionaires de la ville ayant contribués à lad. dépense, la somme de trois cents livres t. de don gratuit et charitable ». — F° 170, « Au commencement de ced. mois de Juillet (1631) la maladie contagieuse a repris son cours et commencé sa reprise dans une maison proche de la ville appellée la Bajolière, où sont déceddés dud. mal, Anthoine Gubian dict Royet, sa femme et cinq leurs filles, et après s'est communiquée en dix ou douze maisons, tant dedans que dehors la ville, lesquelles maisons ont esté fermées et les habitans d'icelles dispersés dehors en des cabanes dressées exprès ou en des maisons écartées ». — F° 172 v°, « L'année mil six cent cinquante-un, le sixième d'avril, Jean Morin, natif de Tournon en Génois, soldat au régiment Lyonnois, a esté aggrégé dans le gyron de l'église romaine, après avoir abjuré son hérésie et déteste toute autre religion, par devant le R. P. Claude Combet, religieux des frères prescheurs et bachelier en sainte théologie, preschant pour lors à St-Symphorien-le-Chastel, auquel lieu en la chappelle de Messieurs les Pénitents le présentacte a esté faict. Combet. Le jour suivant que dessus, par devant le mesme R. P. Claude Combet, et au mesme lieu, s'est présenté Jean Prioulon, natif de Gensa en Gascogne, lequel ayant abjuré son hérésie, a fait protestation publique de la foy catholique, apostolique et romaine et a esté receu et aggregé en son gyron et en la société des véritables enfans de Jésus-Christ. Combet ». — F° 197 v°, « Au nom de la Sainte-Trinité, du Père, et du filz et du St-Esprit. Amen. Nous soubzsigné, messire Aymé Bazoud, indigne prebstre et jadix chevallier en l'église de St-Jehan de Lyon en l'an 1571, et curé de St-Estienne-de-Coyse en l'an 1574, et prébendier de Beydo en l'an 1573, et prébendier d'une des prébendes de feu mons. le cardinal en l'an 1584, et vicaire en l'église de St-Symphorien-le-Chastel, despuis l'an 1564, et licensier en tous droys, tesmognie et atteste de ceux qui se sont mariés en lad

ville, despuys ce 4ᵉ mars 1590, et aussi de ceux qui ceront décéddé, estre cy desoubz inscript, tant qu'il plaira nous laisser ceste charge de vicarial, et faisant certains tous ceux qu'il appertiendra comme j'ay en ma puissance deux livres des baptesme de feu mess. Anthoyne Pitaval, despuis l'an 1545, jusque à l'an 1577, et ung livre desd. baptêmes despuis lad. anné 1577 jusque ceste année 1590, escript de ma main des baptesmes et mariage et mortueres, priant tous ceux qui le liront prier Dieu pour mon âme. Amen. BAZOU ». — F° 189, « Jehan de Rivirie, conseigneur de ceste ville et sʳ de La Riviere », 10 octobre 1594. — F° 188, « Mémoyre soit comme en ceste année 1595, toute la semeyne sainte et par les festez de Pasques il a bien gellé et estée abondance de nège, qui fut le XXVIᵉ mars et le XIIIIᵉ, XVᵉ, XVIᵉ, XVIIᵉ et XVIIIᵉ apvril, il a tombé de nège comme en janvier et gellé à ostrance, Dieu nous en doingt bien et aye pitié de nous. BAZOUD ». — F° 187 v°, « Mémoyre soit comme en ceste année 1595, j'ay faict faire en l'Aulter Dieu que nommon l'Auspital une aissence que disont latrines, à troys ytages qui m'on bien costé quatre-vingt et quatre frans, de mon argent propre. Item aussi que lad. année j'ay faict monter tout le clocher et toutes les clauches de mon propre argent, qui a bien costé 83 esculz. Item, en lad. année j'ay faict redresser et réparer le cimetière et tout le bors dud. cimitière, et les troys degrés que disont de l'église refaire et remonter de despuis le commancement jusques à la fin et m'a bien costé 40 esculz. Dieu le prenne à gré et ceux qui viendront après moy prient Dieu pour mon âme. Amen. Et le tout monte bien sept ving et unze esculz qu'est quatre cens cinquante-trois francs. BAZOUD ». — F° 187, « Mémoyre que ostre qu'est dernier escript au papier présédent, j'ay encour faict faire troys vittres et quatre ? et tout ?, que m'on bien costé X écus t., je dix XXX l. Et fault notter que lad. page devant escripte déconte bien sept-vingdix écus t. et dix écus sont huict huict (*sic*) esculz qu'ay despendu en despuis ung an en ça, de quoy Dieu soit loué. Ostre ce qu'ay despendu pour lad. église despuis l'année 1565 jusques à présent en lad. église de St-Symphorien-le-Chastel, tant pour mons. mon frère mᵉ Martin Bazod, curé dud. lieu, que pour moy, revient di-je ostre ses huict ving esculz, monte huict cens quatre-vingt et unze esculz, qui est somme toute mille cinquante-deux esculz. Pour ce mille LII écus t. A. BAZOUD ».

E suppl. 1131 (GG 2.) — In-4° allongé, 262 feuillets.

1620-1688. — Actes dressés par le curé Martin. — Ff. 1-212, baptêmes de 1632 à 1651 ; ff. 239-213, enterrements de 1627-1688 ; ff. 262-240, mariages de 1620-1669. — F° 212, blanc. — Le bas du f° 209, coupé. — F° 1, « La congrégation des pères de l'Oratoire a esté instituée par mʳ de Bérule, le jour de St-Martin 1611 ». — F° 34 v°, « On notera que le lundy 16ᵉ juillet 1635, les dames religieuses Ursulines sont venues de Montbrison et ont esté reçues et introduites dans ceste ville de St-Symphorien-le-Chastel. MARTIN, curé ». — F° 66, « On notera que Louys XIIII, roy de France, est né le 5ᵉ de septembre 1638, et décédé le 1ᵉʳ septembre 1714, et Louis 15 est né 15 février 1710, encore petit-fils de Louis 14ᵉ ». — F° 135 v°, « Nota, tous les présens actes baptistaires sont des enfans qui ont esté baptizés du temps de Mʳᵉ Aymé Martin, mon oncle, à moy résignant, lesquels actes baptistaires j'ay icy récolligés de plusieurs mémoires et petits livres escrits de sa main. J'ay faict quelques-uns des baptêmes suivans en qualité de vicaire dud. St-Symphorien, ayant dict ma première messe le 18ᵉ may 1645 et commencé d'administrer les sacremens le 12ᵉ septembre 1645, A. MARTIN, fait curé le 1 juin 1651 ». — F° 160, « Guillaume de La Balme, sieur de Mares », 12 décembre 1647. — F° 195, « Le 1ᵉʳ jour du moys de juin 1651, je Aymé Martin ay pris possession de la cure de ceste église de St-Symphorien-le-Chastel, que j'ay de par résignation de Mʳᵉ Aymé Martin, mon oncle, et du despuis j'ay ramassé et recolligé tous les susdits actes baptistaires tirés des livres particuliers de mondit oncle, lesquels actes je certifie véritables pourquoy je les ay signé en qualité de curé bien qu'ils ayent esté faits du temps que mondit oncle estoit curé. MARTIN, à présent curé dud. St-Symphorien. Et ledit jour 1ᵉʳ juin 1651, je baptisa...... et le présent acte avec les autres suivans sont escrits et inserez et signez dans un autre livre large que j'ay tenu ». — Ff. 196-202, « Les consuls de la ville de St-Symphorien-le-Chastel : Mʳᵉ Martin Bazoud, thrésorier de l'église de Lyon et promoteur de l'archevesché, prit possession de la cure dudict St-Symphorien en l'année 1563. Ont esté consuls despuis : 1564, sʳ Claude Dallier, sʳ Jean Peccolet, Pierre Martin, Claude Pellosset ; — 1565, sʳ Estienne Faure, Noel Delafont, Antoine Duchier, André Rivière ; — 1566, sʳ Jean Bruyères, Martin Rivière, sʳ Aymé Giroud, Michel Hymbert. — 1567, Mʳᵉ Jean Gaignères, Denys Bourdin, Jacques Alissant, Jean Cadort. — 1568, Aymé Molières, Jean Provenchères, Romain du Creux, Jean Chareysieu. — 1569, sʳ Clément Bazoud, Claude Pellosset, André Rivière, Antoine Duchier. — 1570, Jean Flessard, Pierre Blein, Jacques Murat, Pierre Ravarein. — 1571, Mʳᵉ Estienne Faure, Jean Bénéon, Jean Néel, Clément Reynard. — 1572, Antoine de la Rivière, Jean Peccolet, Jean Gaignères, André Lecourt. — 1573, André Laurens, Jean André, Jean Blein, Jacques Chenancourt. — 1574, sʳ Jean Dallier, Jean Bégule, Claude Amy, Pierre Trie. — 1575, Romain du Creux, Benoist Verney, Laurens Bénéon, Aymé Vande. — 1576, Jacques Rivière, Jacques Alissant, sʳ Antoine Dupoys, Estienne Blein. — 1577, Aymé

Molières, Estienne Trie, Jean Chareysieu, Jean Néel. — 1578, Jean Peccolet, André Lecourt, Floris Cadort, Pierre Ravarein. — 1579, Jean André, Claude Pellosset, Jean Néel, Clément Reynard. — 1580, André Rivière, Sebastien Parein, Jean Gaignères, Jean Servier. — 1581, Jean Begule, Jean Blein, Pierre Trie, François Accarel. — 1582, Antoine de La Rivière, Denys Bourdin, Jacques Chenaucourt, Antoine Didier. — 1583, s^r Claude Dallier, Benoist Verney, Antoine Duchier, Floris Joban. — 1584, temps de la contagion, s^r Jacques Rivirie. — 1585, Ayme Molières, Pierre Ravarein, Odile Guyot, Pierre Dallier. — 1586, Jean Bégule, Aymé Dalier, Estienne Servier, Claude Vallier. — 1587, Jean Bégule, Jean Chareysieu, Claude Marcou, Pierre Seyti. — 1588, s^r Jean des Gouttes, Jean André, Jean Brun, Jean Néel. — 1589, Denys Bourdin, Jean Néel Péritord, Jean Servier, Clément Mortier. — 1590, Pierre Trie, Pierre Dalier, Estienne Terrasson, Léonnard Bruyères. — 1591, Ayme Molières, Clément Reynard, Antoine Gazanchon, Claude Néel. — 1592, s^r Pierre Ravarein, Pierre Seyti, Clément Trie, Estienne Servier. — 1593, Aymé Dalier, Odile Guyot, Claude Vallier, Jean Néel le jeune. — 1594, Jean Chareysieu, Jean Peccolet, Simon de La Rivière, Floris Commarmond. — 1595, Jean André, Pierre Dalier, Jean Néel, Estienne Terrasson. — 1596, Jacques Mure, Pierre de La Fay, Martin Seynas, Antoine Parein. — 1597, Aymé Molières, Benoist Verney, Clément Reynard, Antoine Gazanchon. — 1598, Pierre Ravarein, Odile Guyot, Floris Delorme, Didier Néel. — 1599, André Laurens, Pierre Trie, Philippe Alissant, Jean de Bétancourt. — 1600, Jean Néel Péritord, Jean Bégule, Jean Piégay, Antoine Vial. — 1601, Aymé Dalier, Claude Laurens, Claude Néel, Claude Thomas. — 1602, s^r Pierre Besson, Jean Néel le jeune, Estienne Mure, Claude George. — 1603, s^r Jean Peccolet, Floris Dusurgey, Estienne Guilla, Jacques Vourlat. — 1604, s^r Pierre Dalier, Floris Delorme, Jean Royet, Claude Durand. — 1605, Mre Pierre de Montchanin, Mre Pierre Coillet, Philippes Alissant, Martin Seynas. — 1606, Mre Aymé Martin, mon oncle, prit possession de la cure le 6e mars 1606, l'ayant de par résignation dudict Mre Martin Bazoud, son oncle. Consuls Mre Clément Bastier, Jean Néel, Simon de La Rivière, Estienne Joban. — 1607, Me Benoist Giraud, Clément Reynard, Antoine Parein, Antoine Coste. — 1608, Me Pierre Bas, s^r Jean Piégay, Denys Philibert, Barthélemi Chevron. — 1609, François André, Thomas Bénéon, Pierre Pollet, Nicolas Guyot. — 1610, Mre Pierre Molin, s^r Claude Guigou, Jean Reynard dict Cave, Benoist Joannon. — 1611, Jean Trutignieu, Antoine Gazanchon, Benoist Vourlat, Pierre Mauverney. — 1612, Jean Bégule, Antoine Vial, Jean Baron, Jean de Betencourt. — 1613, Estienne Mure, Claude George, Claude Durand, Jean Gubian. — 1614, Mre Grégoire Grégoire, Jacques Vourlat, Pierre Palandre, Jean Besson. — 1615, Me Pierre Coillet, Benoist Sorlin, Pierre Grosmolard, Antoine Saulnier. — 1616, Estienne Terrasson, Philippes Alissant, Jacques Perrin, Jean Besson. — 1617, Simon de La Rivière, Antoine Coste, Jean de Bétancourt, Estienne Servier. — 1618, Barthélemi Chevron, Claude Vourlat, Jacques Phily, Pierre Peyrachon. — 1619, Antoine Parein, Estienne Joban, Antoine Girard, Pierre Philibert. — 1620, s^r Claude Guigou, s^r Laurens Aymard, Jean Néel-Peritord, Guillaume Viricel. — 1621, s^r Benoist Vourlat, Benoist Joannon, Jean Giraud, Claude Coeffard. — 1622, s^r Jean Piégay, s^r Pierre Ravarein, s^r Antoine Néel, Barthélemi Ronzon. — 1623, Claude Durand, Guichard Verney, Pierre Martoret, Jacques Vial. — 1624, Me Pierre Molin, Jean Gubian, Michel Couzon, Floris Fargères. — 1625, Antoine Saulnier, Jean Mauvernay, Jean Vial, Claude Perricaud. — 1626, Philippes Alissant, Jean Martin, Mathieu Mercier, Antoine Terrasson. — 1627, Catherin Cadort, Etienne Sernier, s^s Claude Mauverney, Benoît Gounin. — 1628, la contagion, Simon de La Rivière, Pierre Grosmolard, Jacques Phily, Jean Gandin. — 1629, Me Jean Grégoire, s^r Pierre Duplessis, s^r Jean Chareysieu, Pierre Durand, bolanger. — 1630, Me Jacques Trie, Me Floris de Montchanin, s^r Annemond Guigou, Annemond Goyet. — 1631, Jean Néel-Péritord, Martin Gaignères, Pierre Peyrachon, Laurens Fontanel. — 1632, Me Pierre Coillet, s^r Benoit Vourlat, Jean Besson, Denys Bernard Parein. — 1633, Claude André, Claude Perricaud, Antoine Salignat, Simon Gazanchon. — 1634, Odile Rebourg, Jean Terrat, Pierre Escoffier, Michel Vourlat. — 1635, André Rivoire, Barthélemi Lulion, Floris Boteille, Jacques Giraud. — 1636, s^r Louys Faure, Jean de Bétancourt, tailleur, Jean Giraud, Jean Séon. — 1637, Benoit Vial l'aisné, François Besson-Tomasse, François Crozier-Bonbulion, Jacques Troussieu. — 1638, Me Pierre Bégule, s^r Jean Vourlat, Jean Bégule, Claude Blanc-Lyunard, Benoist Sorlin. — 1639, Benoist Joannon, Antoine Girard, Barthélemy Ronzon, Guillaume Viricel. — 1640, Me Guillaume Demontchanin, Jacques Vial, Catherin Cadort, Jean Gandin, Antoine Terrasson. — 1641, Me Jean Grégoire, Jacques Phily, Pierre Durand, bolanger, Pierre Fourcade. — 1642, Jean Trutignieu, Jean de Bétancourt, bastier, Pierre Molières, Pierre Giraud. — 1643, s^r Clément Durand, s^r Claude Mauverney, s^r Claude Durand, Martin Gaignères. — 1644, s^r Annemond Guigou, s^r Claude Caton, Barthélemy Chevron, François Barcel. — 1645, s^r Pierre Duplessis, Pierre Peyrachon, Simon Goutanni, Claude Fontanel. — 1646, s^r Benoit Vourlat, s^r Annibal Guillet, Jean Vial-Charbois, André Grosmolard. — 1647, s^r Clément Trie, Laurens Fontanel, Antoine Salignat, André Rivoire. — 1648, Antoine Commarmond, Odile Rebourg, Claude Perricaud, s^r Antoine Bourdin. — 1649, Michel Joannon, Michel Vourlat, Floris

Fargères, Claude Soigle — 1650, Jean Bégule, Antoine Couzon, Jacques Giraud, affaneur, Jacques Giraud, boucher. — 1651, s^r Louys Faure, Christophle Fontanel, Benoist Joannon le jeune, Jean Bonnard. Le 1er juin 1651, je Aymé Martin, ay pris possession de la cure dudict St-Symphorien, que j'ay de par resignation dudit messire Aymé Martin, mon oncle. — 1652, Me Pierre Molin, s^r Jean Gubian, Jean Coste, Claude Viricel. — 1653, Me Jean Grégoire, Jean Gandin, Antoine Terrasson, Pierre Durand, tasneur. — 1654, s^r Claude Mauverney, s^r Jean Trutignieu, Benoit Vial, drapier, Claude Fontanel le jeune. — 1655, Jean de Bétancourt, bastier, s^r Michel Girard, Pierre Gaignères, Guichard Féchet. — 1656, Me Aymé Alissant, s^r Claude Durand, André Grosmolard, Jean Trouilleur. — 1657, Me Estienne Terrasson, Simon Goutanni, Benoist Perrachon, Jacques Cagnier. — 1658, s^r François Commarmond, Claude Coste-Perricaud, André Rivoire, Antoine Fayole. — 1659, Floris Boteille, Michel Vourlat, Odet Sauzion, Antoine Gazanchon. — 1660, Benoist Sorlin, Jacques Giraud-Bruyasson, Pierre Coste, Jean Martoret. — 1661, Me Floris Duplessis, François Ronzon, Jean Merlat, Benoit Gazanchon. — 1662, s^r Jean Gubian, Antoine Couzon, Jean Saulnier, Pierre Joannon-Perrin. — 1663, Benoist Joannon, Jean Bonnard, Christophle Fontanel, Jean Gazanchon l'aisné. — 1664, Me Jean Grégoire, Claude Viricel, Joseph Daniasse, Charles Joannon-Perrin. — 1665, s^r Aymé Vourlat, Antoine Bonnard, Pierre Vial-Molard, Michel Ramel. — 1666, s^r Benoit Mauverney, Pierre Gravier, Jean Guyot, Claude Gubian. — 1667, Pierre Gaignères, s^r Pierre Ravier, Michel Rambeau, Pierre Mure. — 1668, Claude Fontanel l'aisné, Guillaume Deschamps, Jean Guilla, Pierre de Bétencourt. — 1669, s^r François Commarmond, s^r Jean Denys, Claude Coste, Guichard Féchet. — 1670, Benoist Peyrachon, Simon Goutanni, Jacques Cagnier, Pierre Néel. — 1671, s^r Floris et Jean Boteille, Jean-Baptiste Merlat, Antoine Fayolle, Pierre Dubanchet. — 1672, Michel Vourlat, Michel Girard, Odet Sauzion, Floris Fargères. — 1673, Mre Floris Duplessis, s^r Jean Gubian, Jacques Salecreu, Jean Esparcieu. — 1674, Benoist et François Sorlin, Benoist Gazanchon, Christophle Durand, Laurens Besson. — 1675, Jean et Clément Merlat, Pierre Fornand, Jean Cagnier, Floris Merlat. — 1676, Jean Gazanchon l'aisné, Jean Saulnier, Guyot Gaignères, Claude Servier. — 1677, s^r Jean Bonnard, Joseph Dagniasse, Pierre Joannon-Perrin, Antoine Forcade. — 1678, s^r Antoine Bonnard, Clément Durand, Claude de Molières, Michel Brazier. — 1679, s^r Estienne Durand, Me Jean Trutignieu, Claude Fayolle, Jean-Baptiste Fayez. — 1680, Me Aymé Vourlat, Me Pierre Molin, s^r Claude Joannon, s^r Benoit Jossan. — 1681, Claude Fontanel, Jean Guyot, s^r Joseph Alissant, Simon Fayolle. — 1682, s^r Benoit Mauverney, Pierre Gravier, Gabriel Saulnier, Aymé Cost. — 1683, s^r Jean Denys, Christophle Blanc, Christophle Vial, François Vigier. — 1684, Benoist Peyrachon, Antoine Fayolle, Antoine Figat, Jean Brunel. — 1685, Claude Coste, Benoit Rivoire, Odet Vigier, Antoine Dubeuf. — 1686, Michel Vourlat, Jean-Baptiste Merlat, Jean Guilla, Clément Terrat. — 1687, s^r Jean-François Gubian, André Fornier, Pierre Merlat, Antoine Chillet. — 1688, Me Floris Duplessis, s^r Michel Girard, Benoist Dubois, Pierre du Castain ». — Ff. 203-204. « Les roys de l'Ascension despuis le temps de ma cognoissance. — 1631, Benoit Joannon, Pierre Durand, Annemond Aynard, doit pour l'église, Pierre Cornet. — 1632, Mr Philippes de Girond, doit, Pierre Trie d., Pierre Molin, Estienne Terrasson, doit. — 1633, Mrs Charles et Christophle de Clérimbert, Jean Guigou, Jean Piégay. — 1634, Antoine Commarmond, Jean-Baptiste Mauvernay, Pierre Molières, Jean-Jacques Grosmolard, doit. — 1635, Isaac Trie, Michel Girard, Claude Fontanel, Jean Vial. — 1636, Mr Guyot, d., Mr Josserand, doit, Jacques Coillet, Mr Martin. — 1637, Claude Viricel, Benoit Peyrachon, Gabriel de La Rivière, Antoine Séon, doit. — 1638, Floris Duplessis, François Ronzon, Antoine Couzon, doit, Grégoire Grégoire. — 1639, Guillaume Aymard doit, Annemond Guigou, Floris de La Rivière, Claude Figat. — 1640, Aymé Vourlat, Didier Verney, doit pour l'église, Pierre Lulion, Gaspard Roland. — 1641, Annemond Coillet, Estienne Durand, Floris Fontanel, André Rivoire. — 1642, Benoit Fargères, Antoine Piégay, Aymé Guillet, Martin Chazotte. — 1643, s^r Clément Trie, d., Pierre Molin, Jean Néel-la Fontaine; Jean Gazanchon, l'aisné, doit. — 1644, Jacque Giraud, Pierre Fourcade, Claude Gandin, Pierre Fontanel. — 1645, François Commarmond, Jean Boteille, Jean Néel, Guyot Gaignères, doit. — 1646, Michel Grégoire, Claude Servier, Claude Perricaud, Benoist Salignat. — 1647, Benoist Joannon, Jacques Fontanel, Guillaume Goutanni, Floris Fontanel. — 1648, Jean-François Gubian, Pierre Mure, Catherin Maugeron, Pierre Durand. — 1649, Pierre Perrin, doit, Pierre de Bétancourt, Jean Ronzon, Barthélemi Chevron, doit. — 1650, Benoist et Antoine de Montchanin, Jean et Jean-Joseph Guigou. — 1651, Germain Bourdin tout seul. — 1652, Jacques de La Rivière seul. — 1653, aucun roy, à cause des maladies. — 1654, Aymé Faure, Claude Vourlat, Jean Vial, Jean Martoret. — 1656, Floris Saulnier, Pierre Cagnier, Claude Gubian, Pierre Sorlin. — 1656, Jacque Ravarein, Pierre Coste, Pierre Néel. Clément Durand. — 1657, Charles Perrin, Christophle Fontanel, Floris Fontanel, Antoine Fontanel. — 1658, Barthélemi Durand, Gaspard Trutignieu, Jean Troullieu, Catherin Dupré. — 1659, Jean de La Rivière, Antoine Martin, Guillaume Boteille, Jacques Giraud. — 1660, Benoist et Floris Mauverney, Floris Fargères, François Bonnard. — 1661, Clément Guyot, Jean Coste, Jean-Baptiste Guigou, Jean

Simonet. — 1662, Jean Guilla, Clément Gregoire, François Vigier, Jean-Jacques Couzon. — 1663, Clement Madinier, Claude Joban, Jean Dybenoist, Jean-Baptiste Merlat — 1664, Amand Fourcade, Michel Brazier, Jean-Baptiste Giraud, Jean-Baptiste Cagnier. — 1665, Jean Grosmolard, Jean Girin, François Sorlin, Claude, filz de Clément Servier. — 1666, Benoist, fils de Claude Joannon, François Besson, dit Tomasse, Benoist fils de Benoist Joannon, Estienne Peyrachon. — La cour des grands jours a esté tenüe dans la ville de Clermon en Auvergne, despuis le 1[er] octobre 1665, jusques au dernier janvier 1666, qui a deffendu les festes balladoires, pourquoy on n'a point nommé des roys pour les années 1667, 1668, 1669, 1670, 71 et les autres ». — F° 206, « *Ceux qui ont faict la royauté de St-Symphorien, de ma cognoissance*, aux années : 1633, Pierre Durand, bolanger. — 1634, Michel Vourlat. — 1640, m Guillaume de Montchanin. — 1641, s[r] Martin Mourrond. — 1642, s[r] Gabriel Bégule. — 1643, s[r] Jean Paulet. — 1650, M[e] Pierre Dupoys. — 1658, Christophle Fontanel. — 1659, Claude Fontanel, l'aisné. — 1660, s[r] François Commarmond. — 1661, s[r] Jean Gubian. — 1662, Joseph Daniasse, sellier. — 1663, Jean Martoret. — F° 207, « *Les prédicateurs, qui ont presché les caresmes dans ceste église de St-Symphorien, despuis le temps de ma cognoissance :* 1631, le père Denys, capucin, logé chez m[r] le curé. — 1632, le père Baron, jésuiste, chez m[r] Coillet. — 1633, le père Baron, ayant quitté les jésuistes et demeurant au collège. — 1634, le père Clément, capucin, chez m[r] le curé. — 1635, le père Gayot, capucin, chez m[r] Dupois. — 1636, le père François, capucin, chez m[r] Bas. — 1637, m[re] Jean Bréas, cathéchiste, chez madame Molin. — 1638, m[re] Antoine Roussier, catéchiste, chez Catherin Cadort. — 1639, m[re] Antoine Roussier; il mourut au caresme, qui fut achevé par ses missionnaires, chez Catherin Cadort. — 1640, le père Dorothée Caton, du tiers-ordre, qui ne vint pas à cause des gens de guerre. — 1641, le père Dorlin, de l'Oratoire, chez Catherin Cadort. — 1642, le père Jacques, du Tiers-Ordre, il n'acheva pas à cause du soupçon de la peste, chez m[r] Parein. — 1643, le père Varaigne, de l'Oratoire, chez Catherin Cadort. — 1644, m[e] Jean Breas, en mission, qui mourut icy, et le caresme fût achevé par messire Roussier le jeune, chez ledit Cadort. — 1645 et 1646, point de prédicateurs ; je prescha quelques jours pendant ces deux caresmes, et j'ay faict qu'il y en a tousjours eu despuis. — 1647, le père Le Sueur, de l'Oratoire, chez m[r] Guillet. — 1648, le père Besson, cordelier conventuel, enfant de cette ville, au collège. — 1649, le père Le Sueur, de l'Oratoire, chez Michel Joannon, — 1650, le père Chérubin, capucin, chez m[r] le curé. — 1651, le père Combet, jacobin, chez m[r] Bas. — 1662, le père Desmahys, de l'Oratoire, chez Caroud. — 1663, le père Bechet, de l'Oratoire chez Gandin. — 1654, le père [illegible], récolet, au collège. — 1655, le père Philippe, récollet, au collège. — 1656, le père Morant, jacobin, chez Pierre Molin, et dame Guigou. — 1657, le père Terrasson, minime, au collège. — 1658, le père [illegible], minime [illegible], au collège. — 1659, le père Daniel, minime, au collège. — 1660, le père Jean S[te]-Marie, jacobin réformé, qui mourut [illegible] après Pasques, chez madame Parein. — 1661, le père Terrasson, minime, en la chambre des Bazoud. — 1662, le père Dufresne, de l'Oratoire, chez Caroud. — 1663, le père Buisson, minime, chez Benoit Joannon. — 1664, le père Théophile, capucin, chez le sellier. — 1666, m[r] Basset, de l'Oratoire, curé de Charly, chez m[r] Vourlat. — 1665, m[r] Tenand, prestre missionnaire, chez Caroud. — 1667, le père Chappas, de l'Oratoire, chez m[r] Ravier, madame Guigou. — 1668, le père du Gourd, de l'Oratoire, chez Claude Fontanel, l'aisné. — 1669, le père Michel Charey de Duerne, capucin, au collège, avec son frère le père Calixte. — 1670, les missionnaires de St-Lazare et de St-Michel, au collège. — 1671, le père Norbert, augustin, chez m[r] Charrasson. — 1672, le père Vigier, de l'Oratoire, chez m[r] Guyot, au collège. — 1673, le père Fidelle, capucin, avec ledit père Calixte Charey, chez madame Guigou. — 1674, le père Robbio, jacobin, chez Vivaretz, madame Guigou. — 1675, ledit père Michel et ledit père Calixte Charey, capucins, au collège. — 1676, les pères Hugues et Zacharie, récollets, missionnaires, au collège. — 1677, le père Chalon, de l'Oratoire, chez m[r] Guyot, au collège. — 1678, le père Chatelus, minime, avec le frère Vayre, au collège. — 1679, le père Elzéar Manis, récollet, au collège. — 1680, le père Grégoire Guigou, capucin, chez m[r] Guigou, son cousin. — 1681, les missionnaires de St-Lazare, au collège. — 1682, le père Natal, récolet, chez m[r] Jossan. — 1683, le père Damascène, récolet, chez Charvolin. — 1684, le père Victorin, capucin missionnaire, au collège. — 1686, le père Martial Manis et le père Gérald, récolets, au collège. — 1686, m[r] Bourg, curé de Rivirie, chez m[r] Jossan. — 1687, le père Rousset, augustin, chez m[r] Duplessis. — 1688, les pères Adrian, Lespinasse, Lefranc, Pichard, d'Udressier, Marchant, Tassin, de l'Oratoire, Leclerc, supérieur, frère Jean, frère Pierre et le petit Janot, dans la maison du sel ». — F° 209, « *La confrérie des pénitens du St-Sacrement a été establie dans cette ville l'année 1627, et ont été recteurs dans icelle pendant trois ans* : m[e] Jean Dupoys, 1627, 28, 29. — M[e] Floris de Montchanin, II fois, 1630, 31, 32 ; 1642, 43, 44. — M[e] Jacques Trie, 1633, 34, 35. — s[r] Pierre Ravarein, 1636, 37, 38. — s[r] Annemond Guigou, 39, 40, 41. — M[e] Guillaume de Montchanin, 45, 46, 47. — s[r] Clément Durand, 48, 49, 50. — M[e] Pierre Molin, 51, 52. — s[r] Claude Néel Duval, 53, 54, 55. — s[r] Claude Joannon, 56, 57, 58. — s[r] Jean-Baptiste Mauverney, II fois, 1659, 60, 61 ; 1682, 83,

61. — sr Michel Girard, 62, 63, 64. — sr Aymé Vourlat, 65, 66, 67. — Mr Benoist de Montchanin, 68, 69, 70, 71. sr Jean Trutignieu, 1672. — sr François Commarmond, 73, 74, 75. — sr Jean-François Gubian, 1676, 77, 78. sr Estienne Durand, 1679, 80, 81. — sr Benoist Jossan, 1685, 86, 87. — F° 210, « Les religieuses de Sainte-Ursule sont venues dans cette ville le 15 juillet 1536. Ont esté supérieures pendant 3 ans. La sœur Magdeleine des Anges Gayot, III fois. — la sœur de Saint-Louis de Rébé, I fois. — la sœur Antoinette de Saint-Alexis Bererd IIIIII fois. — la sœur Jeanne du Saint-Sacrement la Fougère IIII fois. — la sœur Catherine Dismür III ». — F° 211, « *Les clerjons de l'église*, Jean Cadort, Louys Ogier-Vilet, Antoine Duclos-Duboys, Michel Decholes-Griotte, Jean Ternand, Jean Girin, Jean-Baptiste Girin, Benoit Girin, Barthélemi Girin, Barthélemy de Choles-Griotte, Jean Plassard, Antoine Terrat-Jubin, Pierre Fayet-Jubilion, Pierre Gravier, Jean-Pierre Gravier, Pierre et Claude Jacquolin ». — F° 211 v°, « J'ai pris possession de la cure de St-Symphorien-le-Chastel le 1 décembre 1703 et depuis s'ensuivent les noms des prédicateurs qui ont preschez le caresme; 1704, le révérend père Cosme Durif du Chapiaux?, vicaire des récolets de St-Germain-Laval et ancien gardien du couvent d'Ambert, accompagné du frère Chrisante Aubernon, de Lyon, diacre catéchiste. Dieu les conserve : 1705, le père Joseph-Marie Carrier, de St-Estienne, capucin, et pour catéchiste, le p. Dominique Buet, de St-Bonnet-le-Château ». — F° 262, « Mre Jean Jampierre a célébré sa première messe le 2 janvier 1622; mre Odile Berger, le 10 juin 1623 ; mre Antoine Debétencourt le 27e janvier 1624 ». — F° 259 v°, dans l'année 1633, mre Martin Blein et mre Aymé Bégule ont célébré leur première messe ». — F° 258, « Le lundy 16e juillet 1635, les religieuses Ursulines ont esté receues dans ceste ville. Le 28 aoust 1635, Antoinette Bérerd, sœur de Saint-Alexis, a esté receue religieuse. Le 8 décembre 1635, ont esté receues autres deux religieuses qui ont pris l'habit au couvent de ceste ville ». — F° 250, même note qu'au f° 135 v°, à la suite on lit : « les mariages suivans ont esté faicts de mon temps et sont signez dans d'autres livres ». — F° 249, liste de prêtres ayant célébré leur première messe de 1645 à 1673. — F° 238, « Pendant la contagion qui a esté dans ladicte ville de St-Symphorien, dans les années 1628, 29 et 1631 sont décédées plus de cinq cens personnes qui ne sont icy enregistrées ». — F° 233 v°, « Le 4 décembre 1642, décéda à Parys mons. le grand cardinal duc de Richelieu. — F° 233, « Le jour de l'Ascension 1643, décéda à Parys, Louys XIII de Bourbon, roy de France et de Navarre, surnommé Louys-le-Juste; et au commencement de l'année 1644 décéda à Rome Urbain VIII Barberin, après avoir esté pape pendant 21 ans. Et à la fin de l'année 1654, est aussi décédé Innocent X Pamphilio, qui avoit succédé à Urbain VIII; Alexandre VII Chigi, décédé l'année 1667 ; Clément IX Rospigliosi ». — F° 231 v°, « Le père Antoine, religieux du tiers-ordre, mon oncle, mourut à Rome, 10e aoust, l'année 1646, il s'appeloit Martin Martin ». — F° 229, « Le 1er juin 1651, j'ay pris possession de la cure de St-Symphorien et ont esté inhumés de mon temps ceux que j'ay enregistré dans un autre livre et dont voyci les principaux, les qualités desquels sont descrittes aud. livre et j'approuve tous les susdicts. Martin, curé ». — F° 228, « Monseigneur Alphonse de Richelieu, cardinal archevesque de Lyon, ✠ 24e mars 1653 ». — F° 226, « A Rome est décédé N. S. P. le pape Innocent X, le 7e janvier 1655 ». — F° 222, « La reine-mère Anne d'Austriche, 20 janvier 1666 ». — F° 220 v°, « M. de Hurtevant, directeur du séminaire de Lyon, 30 décembre » (1671).

E Suppl 1132 (GG 3.) — In-4°, 229 feuillets.

1651-1677. — Actes dressés par le curé Martin. — Ff. 1-19, mariages de 1651-1659; ff. 20-48, enterrements 1651-1659 ; ff. 49-92, baptêmes 1651-1659 ; ff. 93-191, baptêmes 1660-1677 ; ff. 192-229, enterrements de 1664-1677. — F° 10 v°, « Antoine de Rubot, escuyer, seigneur de La Thullière, fils de feu François et de Alexandrine de Livron, dame et baronne des Clefs de la parroisse d'Ambérieu-en-Bugey ; Cristophle Girard de Rivirie, escuyer, seigneur de Clérimbert et des Olmes », 15 février 1656. — F° 11 v° « André Guerre, enseignant la grammaire dans le collège de ceste ville ; 28 février 1656. — F° 17, « Le 1 juillet 1658, mr Estienne Gazanchon a esté receu sociétaire ». — F° 26, « Led. jour, 22e mars 1653, sr Gabriel Bégule, peintre, natif et habitant de ceste ville, estant allé en voyage dans la ville de Lyon, y est décédé et a esté inhumé dans l'église de la paroisse de St-Pierre-le-Vieux ; — le 24e mars 1653 est décédé, dans l'archevêché de Lyon, mre Alphonse Louys Duplessis de Richelieu, cardinal archevesque comte de Lyon, primat des Gaules, grand aumosnier de France ». — F° 32 v°, « George de Sarron, seigneur de Sivry », 9 mai 1654. — F° 34, « le 7 janvier 1655 est décédé n. s. p. le Pape Innocent X ». — F° 36 v°, « Jean de Bardon, sieur de Cindrac ; Pierre de Bardon, sieur de la Borderie », 20 août 1655. — F° 40 v°, enterrement de « Florie Villards, vefve d'Antoine Grataloup, meusnier au molin de l'Espinasses;... on a apporté avec elle les ossements dudict Grataloup, son mari, qui avoit esté inhumé audict lieu de l'Espinasses dans le temps de la grande contagion, l'année 1628 », 15 février 1657. — F° 46, « Anne du Chol, femme de mons. Jean de Gangnières, sieur de Souvigny, lieutenant général des armées du roy, comte de Greysieu, Viricelle, etc. », 9 mars 1659. — F° 90, chapelle

de « Pluvis ; Antoine Giraud, lieutenant et séneschal dans l'isle de St-Christofle aux Indes ; Pierre Le Court, seigneur d'Eurongues et Pluvis », 26 septembre 1651. — F° 58 v°, « Le sammedy 16e jour du mois de mars 1658, monseigneur Camille de Neufville, archevesque comte et gouverneur de Lyon, est entré dans ceste ville de St-Symphorien et y a faict sa visite généralle avec tous messieurs ses officiers et pendant trois jours. Il y a conféré le sacrement de confirmation à plus de huict mille personnes ; tous ceux de ceste parroisse ont esté confirmés, despuis l'aage de sept ou huict ans, de la plus grand part desquels j'ay tenu registre. Dans lad. visite il a faict des ordonnances pour les biens du collège et de l'hospital de ceste ville ». — F° 56 v°, « Francois de Crêmeaux de Pollienay, comte de Lyon, seigneur de ceste ville ; Françoise-Virgine de Fétan, femme de monsieur de Fontaneys », 27 octobre 1658, — F° 56, « Claudine Gueston, femme de monsieur Chappuis, sieur de La Fay », 27 octobre 1658. — F° 129, « Le dimanche 24e janvier 1666, j'ay béni une petite cloche pour la chapelle de l'enfant Jésus à la porte Gonnard ». — F° 167, « La presente année 1670 ont esté baptizes 75 enfans ». — F° 187, « Icy commence le papier tymbré où sont encore escrits les sousnommés » (octobre 1673). — F° 224 v°, « Le 20e janvier 1666 est décédée à Parys la reyne-mère Anne d'Autriche, qui a eu de longtemps la régence du royaume de France, pendant la minorité de son filz Louis 14, qui fut roy avant l'aage de cinq ans en 1643 ». — F° 212, « Le 26 mars 1670 est décédé à Lyon, mr Antoine de Neufville, abbé de St-Just en Picardie, vicaire général de Lyon depuis 17 ans environ ». — F° 207, « Le 30 décembre 1671 est décédé à Lyon mr de Hurtevent, directeur du séminaire de St-Irénée ; aussi le père Gibalin, grand casuiste des Jésuistes ». — F° 229, « Le 16 mars 1658, mons. Camille de Neufville, archevesque de Lyon, fit sa visite dans cette ville de St-Symphorien-le-Chastel. Le roys Louys 14, avec la reyne mère, mr le cardinal Mazarin, fut dans la ville de Lyon, le 25e novembre 1658. Au mois de may 1664, le cardinal Chigi, neveu de nostre saint père le pape Alexandre 7e, vint légat en France et on luy fit une entrée solemnelle dans la ville de Lyon. Despuis le 1er octobre 1665 jusques au dernier janvier 1666, la cour des Grands jours a esté dans la ville de Clermont en Auvergne. — L'année 1666, le jour du corps de Dieu s'est rencontré le jour de la nativité de St-Jean-Baptiste, et il y a eu jubilé dans l'église de St-Jean de Lyon pendant trois jours. Aux festes de Noel 1667, nous avons eu un jubilé, ensuitte de la promotion du pape Clément 9e, qui a succédé à Alexandre 7e. Aux festes de Pasques 1669, un autre jubilé à cause des Turcs qui avoint assiégé l'isle de Candie. Aux festes de Noel 1670, un autre jubilé pour la promotion de Clément X ».

E Suppl. 1133 (GG 4.) — In-4°, 166 feuillets.

1673-1700. — Actes dressés par les curés Martin (1673-1688), Toussaint (1689-1690), de Fenoyl (1690-1692), Ferrus (1697-1700); les vicaires Parent (1688-1692), Forcade (1697-1700), Payre (1698-1700) ; Boteille, prêtre commis (1698), etc. — Ff. 25, 26, 49, 50, 92, 144-153, blancs. — La moitié inférieure du f° 21 enlevée. — Lacune de mars 1692 à septembre 1697. — Ff. 1-26, mariages 1673-1688 ; ff. 27-50, enterrements 1673-1688 ; ff. 51-93, baptêmes 1681-1688; ff. 94-169, les trois actes 1688-1692, 1697-1700. — F° 10, « Antoine Boys, sieur de Menlieu », 21 septembre 1679. — F° 119, « François-Joseph de La Poipe, chevalier, seigneur de Vertrieu ; Jean-Claude de La Poipe, chanoine de Lyon, seigneur de St-Symphorien ; Rémond de Mont-d'Or, seigneur de Montrager, 18 octobre 1691. — F° 134 v°, François de Montchanin, maire de St-Symphorien, 14 août 1698. — F° 154, « Laurent Chapuis, seigneur de Chaumont en Forest ; Marie de Riverie de Clérimbert, femme de Anthoine Bois, chevalier, seigneur de Merlieu en Foret », 8 juin 1699. — F° 163, « feu Raymond de Grezoles, escuyer, seigneur de Tirange, Chaumond et Boisset », 22 mars 1700. — Registres parafés par de Lucenay (1697, 1699).

E Suppl. 1134 (GG 5.) — In-4°, 256 feuillets.

1700-1719. — Actes dressés par les curés Ferrus? (1701-1703), Payre (1703-1719) ; les vicaires Forcade (1700-1701), Payre (1700-1703), Gonin (1703-1704), Brunel (1705-1719), et J. Payre, curé de La Chapelle, Vourlat, Gonin, Sorlin, etc. — Ff. 14-22, 47-50, 76-83, 118, 132-135, 152-154, 190, 191, 206-209, 219-226, 242-244, 256, blancs. — F° 1, « Guillaume du Terrail, écuyer, seigneur de La Vinède? », 25 octobre 1700. — F° 3, « Pierre de La Roue, seigneur de Saconay et autres places, 3 janvier 1701. — F° 6, « Laurent Gayardon de Grésoles, chevalier, seigneur de Tyrange, Boisset et autres places ; Pompone de Rivirie, chevalier, seigneur de St-Jean à Touslas, La Mouchonnière, St-Romain-en-Gier », Echalas, 16 juin 1701. — F° 13, *Modèle de visite*. « L'an mille sept cent et le treizième octobre, nous Claude Payre, archiprêtre de Crozieux, spécialement commis par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Claude de St-Georges, archevêque et comte de Lyon, primat de France, pour faire visite dans l'église parroissiale de... et en dresser procès-verbal, sçavoir faisons qu'étant accompagné de... que nous avons pris pour notre secrétaire, nous étant transporté dans ladite parroisse, nous avons trouvé le sr Antoine Dupont, lequel nous ayant conduit de sa maison en ladite église au son des cloches, où, étant arrivés à la principale entrée d'icelle, il

nous auroit reçu avec les céremonies requises en pareil cas et de la conduit au grand autel, après avoir declaré le sujet de notre visite au peuple qui y est venu en assez grand nombre. Nous avons commencé par la visite du St-Sacrement, duquel nous avons donné la bénédiction aux assistants ; après lui avoir rendu nos adorations, nous avons visité le tabernacle, que nous avons trouvé en bon état, un ciboire doré, etc. Après quoi étant allé au cimetière et y ayant fait les prières ordinaires, nous avons remarqué que bien clos ; d'où étant revenu dans l'église, nous avons visité le grand autel et ceux de la nef situés dans ladite église, sçavoir le maître autel, sous l'invocation de St-Étienne, patron de ladite parroisse, du côté de l'épitre tels, du côté de l'évangile tels, sous le vocable de...... et avons trouvé lesdits autels en bon état, ornez de belles figures. Et nous étant enquis si lesdites chapelles étoient fondées et si l'on acquitoit le service et qui en étoit le titulaire, le s^r curé nous a dit que...... Après quoi nous avons visité les fonts baptismaux, piscine près d'iceux et les vases des saintes huiles et avons touvé que tout est en bon état. Ensuite nous étant fait représenter les ornements, l'argenterie, le linge, les livres et toutes les autres choses qui servent à la celébration des divins offices, nous avons trouvé que pour ce qui regarde les bâtimens de ladite église, nous avons remarqué, après en avoir fait exactement la visite que....... Ensuite ayant demandé quel étoit le seigneur de ladite paroisse et quel en étoit les décimateurs, on nous a dit que..... Avons aussi examiné si les confessionnaux étoient en bon état, les bans de ladite église, informé et enquis par quel droit ils y sont et s'ils rendent quelque chose à ladite église, on nous a répondu que ...nous nous sommes pareillement enquis s'il y avoit une fabrique ou luminaire dans ladite église et si les fabriciens ou luminiers étoient prêts de rendre leur compte, s'il y a des confrairies, administrateurs ou recteurs d'icelles, autels privilégiés, indulgences, images et statues indécentes, reliques qui n'ont été approuvées de l'ordinaire ou supérieurs, on nous a répondu que... avons aussi examiné les registres des baptêmes, mariages et enterremens et les avons trouvé. Les maîtres et maîtresses d'école ayant comparu à notre visite, nous nous sommes diligemment informés de la manière dont ils s'acquitent de leurs fonctions ; nous avons pareillement examiné les sages-femmes et les avons trouvé capables. Au surplus, nous étant informés par témoins dignes de foi des vie et mœurs du sieur curé et du s^r son vicaire, ainsi que du soin qu'ils ont de remplir leur devoir pour l'administration des sacrements, pour le prône, pour le cathéchisme ; s'il y a sacristain, prêtre habitué qui retirent quelque chose de l'église ou des sociétaires, on nous a asseuré qu'ils remplissent leur devoir ; nous avons fait assembler les enfants de la parroisse, que nous avons interrogé sur le catéchisme et s'ils sont instruits, ceux qui ont fait leur première communion, et avons trouvé qu'ils sont bien instruits. Et les sieurs curé et vicaire, interrogés par nous s'il n'y a aucun scandale public dans ladite parroisse, de quelque genre qu'ils puissent être, si on va au cabaret pendant l'office divin, si les meuniers ou autres travaillent aux jours de festes, et si on fait des charrois pendant ces jours, ils nous ont répondu que non. Nous avons pareillement visité le presbytère et les livre du s^r curé et nous avons trouvé... de toutes les quelles choses nous avons dressé ce procès verbal pour être inséré dans celui des visites de mondit seigneur archevêque, et nous l'avons signé et fait signer par les sieurs curé et vicaire, marguilliers et principaux habitans de la parroisse. Fait audit Coyse, le jour et an susdits ». — F° 23, noms des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, érigée en l'église de St-Symphorien-le-Chatel, le 26e may 1701 : Françoise Grange, 10, — s^r Michel Ducastain, 10, — Claudine Dusurgey, 5, — Suzanne Couron, 5, — Florie Troulieu, 5, — demoiselle Aymée Gubian, 10, — demoiselle Claudine Gubian, 10, — dame Anne-Claudine Durand, 5, — Marie Vial, 5, — Aymé Priva et Pierre Fayet ». — F° 45 v°, « J'ai pris possession de la cure de St-Symphorien-le-Chastel le 31e novembre de la présente année 1703, Payre ». — F° 94 v°, « Le vingt-unième octobre de l'année présente mille sept cent cinq, Monseigneur Claude de St-Georges, notre archevêque de Lyon, convoqua son synode, où il se trouva plus de 800 curés. Monseigneur commença sa messe basse à huict heures au m^e autel à St-Jean, après laquelle on fit la procession qui sortit par la grande porte, passa devant Sainte-Croix, monta par la rue Porte-Froc vers le Chemin Neuf, suivit rue du Bœuf jusqu'au Petit Collège, entra par cette petite rue qui fait face à l'église du Petit Collège, enfila rue St-Jean et vint aboutir à la sale de l'archevêché. Mr de Cohade, custode de Ste-Croix, y fit l'oraison synodale qui tint jusqu'à midi et quart, le soir on se rassembla à 2 h. 1/2, l'on lut le nom des curés des parroisses et on répondoit *adsum* ; on y lut les ordonnances nouvelles, le lendemain, jeudi, on en continua la lecture qui tint jusqu'à midi et demi, et le soir monseigneur nous fit un discours de piété. *Parrochi officium est pascere populum verbo, exemplo et oratione, audire ecclesiam, illi obedire, pro ea pugnare* ». — F° 109, « Mre Floris Molin, docteur de la faculté de Sorbonne, sociétaire de cette église, est décédé à Paris, le 17 décembre 1706 et a été enterré dans la parroisse de St-Jacques de la Boucherie ». — F° 142 v°, « Aujourd'hui, septième avril mil sept cent neuf, a esté faite la procession générale pour la cloture de la mission faite par m^rs de la congrégation de St-Joseph de Lyon, près des Terreaux. Mr Rolin, profond théologien, en estoit le directeur, m^r Picheret, enfant de Lyon, éloquent prédicateur, m^rs Chevilliard, Le Bègue, Fleuri et

Pélion l'accompagnérent ; mr Belon fut appelé pour leur aider à confesser pendant les trois dernières semaines. Cette mission que j'avois demande depuis plus de six mois, commenca le premier dimanche de carême ; on eût à cette procession soixante-douze livres de queste quoique l'année fût fort misérable, le bled seigle valant dix livres le bichet. sans l'espérance presque de récolte, surtout de froment, à cause de la rigueur de l'hyvert, de mémoire d'home sans pareil, et de neiges fondues qui ont pourri la semence en terre. Cette queste a esté destinée pour un ornement au grand autel dont mre Picheret s'est chargé de nous faire l'emplette. On marcha toujours deux à deux, quoiqu'il y eût plus de trois mille personnes, les jeunes garçons alloient les premiers, puis les filles, vêtues de blan et voilées, suivoient les confrères du Saint-Sacrement, ensuite le clergé, l'autre moitié des confrères venoit après, ensuite les femmes et les vefves ; on sortit par la porte de fer, on prit la gauche sur les faussés jusqu'aprez de l'abreuvoir de Porte Chadu, d'où l'on monta à l'Hôtel-Dieu, de là on vint à la fontaine de Gonnar, où étant, on enfila le chemin qui conduit à la Grange Trye, on descendit ensuite au premier chemin qui se trouve à main droite, on fit le tour de la terre des religieuses appelée le Colombier d'où on remonta par le chemin qui vient du molin de La Rivière ou de L'Epinace, pour entrer par la même porte par laquelle on estoit sorti, on fit le tour de la ville jusques à la croix près de la chapelle de Saint-Antoine, on monta sous la halle ou le marché, on alla vers l'autre grande croix près de laquelle j'avois fait placer un reposoir en manière d'autel, pour y donner la bénédiction, on prit la marche vers la grenette, jusqu'à St-Antoine, d'où l'on monta à l'église où, après le sermon, on donna la bénédiction ». — « Cejourdhui 11e avril 1709, en arrivant en procession à Valflorie, nous avons trouvé M. Blan, ancien missionnaire de St-Lazare, supérieur audit Valflorie, qui y venoit de mourir sur les sept heures du matin, tenant en sa main une lettre qu'il relisoit et qu'il adressoit à M. Galien, supérieur de leur maison de Lyon, âgé de plus de 80 ans et ayant esté directeur de missions pendant 40 ans ». — Fo 145, « Claude Guillet, seigneur de Saconay, Aveise, La Chapelle, Le Blanc, Le Mas, Pitaval et autres places », 14 juin 1709. — Fo 146, « Nota : 1o que les cinquante livres que mr Sorlin a payé à la société pour ornements lors de son aggrégation ont esté employez pour lembrisser la sacristie et réparer le couvert de la chapelle des Saints Innocents. — 2o Que les cinquante livres que mr Carret a payé ont esté employez de même pour une *chasuble* avec l'étole et manipules, pour le diacre et soudiacre, pour les premières et grandes messes aux jours simples et à trois leçons, le fond aurore chargé de rouge et blanc, missel et augmentation du grand calice qu'on a échangé. — 3o Que les cinquante livres que mr Flachon a payé lors de sa réception, ont esté employé dorer les livres qu'on a fait relier pour le chœur. — 4o Que les cinquante francs qu'a donné mr Vial ont esté employez pour acheter deux tuniques noires de camelot avec leurs colets et recouvrir la sacristie. — Fo 146 vo, Nota : 1o Que depuis cinq ans et demi que je suis curé on a acheté deux bannières de damas rouge avec deux figures de Notre Dame mère de Dieu, portant entre ses bras le st enfant Jésus, qui ont couté avec leur croix et bâton cent vingt livres. — 2o Qu'on a échangé le soleil ancien contre celui que nous avons présentement, pour lequel on a rendu soixante livres. — 3o Qu'on a acheté un reposoir à glace de miroir qui a couté cent livres. J'avois prié Mlles Churin et Durand de quester à la porte de notre église et eurent soixante livres, la marguillerie a fourni le surplus. — 4o Que la demoiselle Anne Peyrachon a donné le tableau avec son cadre doré représentant saint Hyacinthe, qui a coûté soixante livres, je l'ai placé sous la tribune ou jubé près de la chaire du prône. — 6o Que mlle Guillet Alissan a donné le tableau placé sur l'autre autel, sous le jubé, prez la chapelle de Sainte-Catherine, représentant un cœur enflammé, ste Magdeleine à côté droit et ste Thérèse, qui lui a couté trente livre, et le cadre doré, autre trente livres, qui ont esté questées par la sœur Marguerite Perrin. — 6o Que celui de sainte Marguerite, prez la chaire du prédicateur a coûté quarante livres avec son cadre, et celui qui est vis à vis, dans l'autre pilier, prez la chapelle de St-Claude, représentant st François-Xavier, en a coûté cinquante, tout de queste aussi bien que celui du St-Esprit, prez la chapelle de St-Joseph, qui a coûté aussi cinquante livres, avec son cadre sans parler de leurs rideaux et verges. — 7o Qu'on a fait pour le grand autel un ornement de damas rouge avec leur galon et doubleure, revenant à quatre-vingt livres, un autre de damas blanc devant d'autel et contre autel de la même valeur, un 3e ornement de soye, à fleur rouge, pour les dimanches et festes demi double, acheté par mr Picheret, de l'argent de la queste, lors de la procession de la mission, avec la couverture de l'urne en barre rouge verte et blanche, soixante-dix livres ; un 4e ornement de la même couleur de l'urne pour tous les jours avec un tapit de la même étofe pendant de deux coins de l'autel jusqu'en bas pour les festes solemnelles, cinquante francs, qui me furent déposez entre les mains pour des bones œuvres que j'ay déterminez à cela ; enfin un cinquième ornement blanc avec leur galon et couverture d'urne de la même étofe pour servir pendant les féries du carême et aux enterremens des filles, avec un drap de mort blanc aussi de la même étofe, quarante francs. — 8o Que madlle Françoise Gubian, femme du sr Nalard, nous a donné un tour de chaire de damas à fond blanc, parsemé de fleurs, avec frange et galon d'or fin, cinquante livres. — 9o Que madlle Françoise Alissan nous a donné une écharpe blanche pour servir aux processions du

St-Sacrement, avec une petite dentelle d'or fin estimée vingt-cinq francs. — 10° Un devant d'autel vert, blanc et bleu, avec une nape pendante enrichie d'une dantelle de Malignes, d'environ huict pouces d'hauteur, soixante livres. — 11° Qu'on a fait faire des devant d'autel avec leur cadre pour tous les autels de l'église, qui sont au nombre de dix-sept avec tout autant de napes, avec huit chandeliers d'étain et plusieurs bouquets et vases estimé quatre cent cinquante livres. — Qu'on a fait à l'hôpital de cette ville la muraille sur laquelle repose le cloché, fait aussi à neuf avec ses embelissements, qu'on a fait une balustrade de fer, les bans pour le clergé, lors des processions, la sacristie avec les deux priez-Dieu de chaque côté et ban à tenir les habits sacerdotaux, racomodé le lambris de la chapelle et réparé les couverts qui estoient en mauvais état ; une séparation dans le bas, à tenir deux pièces de vin pour les malades, enfin transporter la croix qui touchoit la chapelle et que j'ai fait placer à deux cent pas de là, sur l'entrée des chemins, dont l'un va à Lyon et l'autre à Aveyse, le tout revenant à douze cent livres. Nota que dimanche dernier, vingt-un^{e} juillet de l'année présente 1709, j'ai publié un mandement de monseigneur l'archevêque pour des prières de quarante heures, pour demander à Dieu la conservation de la sacrée personne de notre roy et une heureuse conclusion de la paix. J'en ai fait l'ouverture comme il estoit ordonné par une procession générale, en laquelle les filles, vêtues de blanc et la face couverte d'un voile, ont marché les premières sous la bannière de la Ste-Vierge, portée par un garçon de dix-huit ans vêtu d'un aube ; après elles, venoit la grande bannière de la s^{te} famille de Jésus, devant tous les garçons de la parroisse ; suivoit une autre bannière après ceux ci-devant m^{rs} les Pénitens, après lesquels marchoient quatre jeunes enfants vêtus d'aube portants des chandeliers à la main avec des cierges éclairez, au milieu desquels étoit placé un tonsuré vêtu d'aube qui portoit la croix, lesquels étoient suivis immédiatement du clergé, après lequel étoient placez nos deux clercs vêtus de robes violettes et d'aubes blanches, portants des chandeliers et cierges allumés devant le précieux bois de la Ste-Croix que je portois, les reliques de s^{t} Symphorien portées par le diacre et les communes par le soudiacre ; venoient ensuite le reste de la parroisse. On alla à l'hôpital par la porte Chaduc, le clergé chantant la lytanie des saints ; les filles celle de la Ste-Vierge et lorsque les choristes furent à la porte de l'hôpital, elles y commencèrent l'hymne *Ave maris stella*, qu'elles continuèrent jusqu'à ce que le clergé étant arrivé à la même porte de l'hôpital commencèrent les stations, elles les chantèrent aussi en même temps dans l'endroit de leur marche où elles se trouvèrent, aprez lesquelles elles reprirent leur lytanie de la Ste-Vierge jusqu'à l'église ; quand on fut à la fontaine près du jardin de Monsieur Joannon, au lieu de venir à porte Gonnard, on enfila le chemin qui conduit à la grange Trye, on descendit par celui qui va aboutir au chemin qui vient de Coyze ou de la grange Bastier, qu'on suivit pour venir directement à la croix Bastier, sur les terreaux, on entra par la porte Gonnal, on fit ensuite le tour ordinaire de la procession de chaque dimanche, on revint à l'église, où nous fimes l'eau bénite, les prières autour du cimetière. Au commencement de la grande messe, nous exposâmes le Saint-Sacrement jusqu'à sept heures, que nous donnames la bénédiction et les deux jours suivants, depuis la fin de la messe du pardon jusqu'à sept heures. Je distribuai à plusieurs des billets pour se tenir et se relever d'heure en heure devant le Saint-Sacrement, quatre hommes mariez, quatre garçons, quatre femmes et quatre filles, chaque heure, lesquels s'y sont rendus avec beaucoup d'exactitude et d'édification ». — F° 147 v°, « M. Ducastain l'aisné prêcha le panégyrique de st Symphorien, l'année 1705 ; M. Pauze, l'année 1706 et la dédicace ; le père Laurent, capucin, l'année 1707, et le père lecteur de St-Chaumond, son compagnon, la dédicace ; Mr Picheret, de la maison de St-Joseph, les a prêché cette année 1709 ». — F° 179, « Le mardi 13e septembre 1712, m^{r} d'Albon, archidiacre de l'église de Lyon, seigneur d'Ance et prieur de Montortier a esté enterré dans lad. église de St-Jean aud. Lyon, et, le lendemain, 14e septembre 1712, a esté enterré dans l'église d'Esnay, m^{re} Louis Ferrus, bachelier de Sorbonne, chanoine d'Esnay, ancien archiprestre d'Ance, curé de cette ville, mon prédécesseur et résignataire, *requiescat in pace* ». — F° 180 v°, « Le 23e novembre, jour de st Irénée, de l'année présente 1712, monseigneur Antoine de Synope, suffragant de Lyon (Sigo) ?, chantre et chanoine de St-Nizier, etc., arriva en cette ville pour y faire sa visite ; il logea dans la maison curiale avec M. Nivon, infirmier de St-Irénée, m^{rs} Charbonnet et Perrin, perpétuels de l'église cathédrale de Lyon, qui l'accompagnoient, avec un homme de chambre et un valet et six chevaux. Il fit son entrée le lendemain, comme il est marqué dans le rituel lyonnois, excepté qu'on ne porta pas de poile et qu'il se mit à genoux à la porte de la maison sur le pavé, n'ayant voulu qu'on y mit aucun coussin ny prie-Dieu, après que je lui eus donné là à baiser la croix que j'avois porté à la main, revêtu de chape, on commença l'antienne *Sacerdotes Dei benedicite Dominum*, etc., des laudes d'un conf. pontif, sur laquelle on chanta le psaume *Benedictus*, sur le 7° ton, qui dura jusqu'à l'entrée de l'église, où ayant fait ce qui est marqué dans le rituel, on entonna le R. *Juravit dominus*, lequel étant fini et le V et oraisons dites, on chanta le R. *Qui vicerit* d'un martyr à l'honneur du patron, etc. Il confirma ce jour-là et le lendemain près de huit mille personnes, il fallu fermer les portes pour empêcher la confusion et la foule et ne laisser entrer que successivement. Il partit d'ici le samedi à sept heures et demi, j'eus l'honneur de

l'accompagner jusqu'à Yzeron, son sejour me coûta de dépenses 150 livres ». — F° 184, « Le 23 mars 1713, a este enterré dans l'eglise de St-Jean de Lyon, m^re^ Roger Joseph Damas de Marilliat, doyen, comte de Lyon, l'un des plus honnestes et spirituels qui ayent paru ». — F° 187, mention du décès à Lyon, de Jean-Claude Grimod Bénéon, baron de Riverie, seigneur de Châtelus, St-Denis (24 août 1713). — F° 195, Enterrement, dans la chapelle Ste-Anne, d'une fille d'Humbert de Riverie, s^t^ de Clérimbert, 26 avril 1714. — F° 195 v°, mention du décès de l'archevêque Claude de St-Georges, 9 juin 1714. — F° 197, « Ensuite du mandement de m^r^ Louis-Joseph de Rochebonne, doyen et comte de Lyon, vicaire général d'illustrissime et révérendissime m^re^ Charles-François d'Allincourt, évêque d'Autun, comte de Saulieu, président né et perpétuel des États de Bourgogne, premier suffragant de la province de Lyon, et administrateur au spirituel et temporel de l'archevêché de Lyon, le siège vacant, pour demander à Dieu d'arrester la playe qui détruisoit le bestai de la campagne, qui périssoit tous de peste, de sorte qu'à Mey, Virignieu, Grézieux, St-Laurent, La Rejasse, Duerne, Aveyze, etc., presque tous les bœufs et vaches y estoient mort et dans la plus grande partie du royaume, en sorte qu'on craignoit même d'en perdre l'espèce, nous fimes une procession solemnelle le jour de St-Barthélemy, où nous portâmes le précieux bois de la Sainte-Croix, nous tinmes le chemin que l'on tient le jour du dimanche dans l'octave du St-Sacrement, c'est-à-dire par la ville et nous rentrâmes par la place sous le marché, nous donnâmes la bénédiction de la croix, après avoir chanté *ô crux*, les oraisons *Respice*, etc., telle qui est dans le missel, *pro peste animalium, Dominus qui laboribus hominum et effunde quæsumus Domine, etc.*, dans la place, vers la grande croix de Brochonrey, et au retour nous exposâmes le St-Sacrement pendant trois jours, pour demander à Dieu de détourner de dessus notre parroisse ce flots, qui véritablement en fût préservé et notre annexe, où l'on donna la bénédiction tous les matins du St-Sacrement à soleil levant, pendant un mois, tous ceux qui avoient du bestail offrirent chacun deux cierges de demi-livre pour illuminer l'autel ; et, après vespres, après avoir chanté le *Pange lingua*, on chanta le Répond qui est dans le 1er dimanche de carême. *Domine Deus propitius esto populo tuo et converte tribulationem nostram in gaudium* ». — F° 202, « Monseigneur François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon, fit sa 1re entrée à Lyon, le 7° mars dernier, il y fût receu avec une joye publique, il logea au gouvernement, on fit quantité d'illuminations. — Depuis le jeudi d'après la Pentecoste, jusqu'au jour du corps de Dieu, nous fimes, dans la chapelle de nos m^rs^ les Pénitens, une retraite des filles qui estoient au nombre d'environ 160 avec m^re^ Jacques Pichard, prestre de l'Oratoire et de m^e^ Vincent, prébendier de St-Galmier, on y restoit dix heures par jour, on commençoit les exercices d'abord à six heures, par le *Veni creator* qu'on chantoit, ensuite l'oraison, l'office de la Sainte-Vierge, la sainte messe, des lectures, un entretien jusqu'à onze heures, qu'on alloit dîner, on revenoit à une heure, qu'on commençoit de même par chanter le *Veni creator*, des lectures, les vespres de la Sainte Vierge, on y chantoit le *Magnificat* du premier ton, avec l'*Ave maris stella*, puis complie, l'examen sur les pechés, et l'entretien depuis cinq jusqu'à six et l'oraison sur l'entretien ». — F° 203, « Le dimanche, 1er jour de septembre 1715, Louis XIV, notre monarque de glorieuse mémoire, est décédé âgé de 77 ans, en ayant régné 72. Il a laissé un petit-fils de m^r^ de Bourgogne, dont m^r^ le maréchal duc de Villeroy a esté nommé le gouverneur et m^r^ le duc d'Orléans régent du royaume ». — F° 212, « Claude Guillet, seigneur de Saconay, Aveyze et autres places », 29 février 1716. — F° 218, « Le trente-unième décembre de la présente année 1716, a été fait présent à notre hôpital d'un tableau avec son cadre doré, représentant la visitation de la Sainte-Vierge à sainte Élisabeth dans lequel est peint la Ste-Vierge embrassant s^te^ Elizabeth, à côté de laquelle est celle de Zacharie, dont ont estime fort la tête et s^t^ Joseph étant représenté en une ombre derrière la figure de la Sainte-Vierge, nous l'avons placé et bénit sur l'autel. L'on y fit aussi présent la même année de deux tableaux à cadre doré, dont le premier représentant s^t^ Antoine et s^t^ Bonnet a été placé du côté de l'évangile, et l'autre représentant s^tes^ Appollonie, Catherine, Blandine et s^te^ Geneviève du côté de l'épître, que nous avons aussi bénis, ayant mis à la sacristie le tableau qui étoit sur l'autel, qui représentoit saint Sébastien et saint Roch et saint Antoine avec l'Assomption de la Vierge. PAYRE, curé ». — F° 231 v°, « Ce jourd'ui quatorze août mil sept cent dix-sept, a esté apportée de Lyon, à notre sacristie, une chape, une chazuble, deux dalmatiques et deux colletins, les étoles, manipules, une bourse avec le voile pour le calice, d'une étofe damas fond blan broché de quelques fleurs d'or et les autres brochées en rouge et autres couleurs, dont l'aune a coûté quatorze livres et il en a fallu dix-sept aunes et demi, 245 livres de galons fins, 145 livres 6 s. ; doublure, 11 l. 1 s.; façon 12 l. Acheté par m^r^ Picheret, supérieur du séminaire de St-Joseph de Lyon, accompagné de m^e^ Martouret, notre marguillier, qui a fourni du luminaire pour les galons fin, 122 l. 2 s., et notre société 291 livres 5 s. provenues des réceptions des six derniers de nos sociétaires, 8 livres 15 en ayant esté tiré et employez à la relieure d'un dominicain et d'un pascal, tout lesd. ornements revenant à 413 livres 7 s. ». — Ff. 236, 237, mentions de la petite vérole, mars-avril 1718. — F° 240, « Cejourdhui vingt-quatrième octobre mil sept cent dix-huict, illustrissime seigneur, Monseigneur François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, primat de France, a fait sa visite et son entrée

dans cette église. Je le fus prendre à St-Galmier avec huict de nos m^rs les sociétaires ; cent cavaliers bien leste, habitans de la ville, le furent attendre au milieu du chemin, Monseigneur fut placé au milieu, tout le mandement fût sous les armes, jusques à quatre cent, nous l'allâmes saluer en corps au nombre de seize prêtres, sur les cinq heures qu'il arriva ; demi-heure après son arrivée, et voici le compliment que je lui fis : Monseigneur, voici votre clergé de St-Symphorien qui vient rendre ses très humbles devoirs à votre grandeur, et vous dire que nous bénissons Dieu continuellement de nous avoir donné un si digne et si aimable prélat ; il nous semble de voir en votre sacrée personne, illustrissime seigneur, monseigneur Camille de Neufville, votre grand-oncle, dont la mémoire sera en éternelle bénédiction, à qui nous sommes redevables pour la plupart de ce que nous sommes, et qui avoit de grandes bontez pour nous. Nous supplions votre grandeur de nous les continuer, nous tacherons de les mériter par notre soumission et obéissance exacte, Monseigneur, à tous vos ordres. Voici celui que j'avois préparé en latin pour le lendemain que nous l'allâmes quérir, revêtus de chape. Je fis marcher les filles sous la banière de la Ste-Vierge, et leur crucifix, les garçons sous celle du St-Sacrement, puis nos pénitens, ensuite le clergé : *Quantus honor mihi hodie conceditur tam propius ad te accedere, Antistes illustrissime ac reverendissime, et oppido huic ejus mœnia te subiisse præ majestate tua, in cujus conspectu sto, vix sustineo, ac fere p..... sicut Esther coram Assuero rege. Fulgor enim undique ac splendor prodit ex te ac coruscat, tum ex prosapia tua, cui debetur salus et conservatio familiæ regiæ, tot decorata titulisque, tum ex dignitate sedis tua, quæ sedibus plurimis episcopalibus ac provinciis præeminet juraque decernit, tum ex variis virtutum ornamentis, mansuetudine præsertim et benignitate qua cuique facilis et gratus ad te patet aditus. Sis nobis præsul illustrissime simul et amantissime in annos plurimos servatus, hæc mea, hæc omnium vota, nosque benigne vultu semper intuere.* Il me le falut tourner en françois, la veille on me dit qu'on ne l'avoit point ailleurs complimenté en latin. Et voici comment je le prononçai : « Quel honneur pour moi, Monseigneur, aujourd'hui, d'approcher si près de votre grandeur, quel honneur à cette ville de vous avoir reçu dans son enceinte. La reine Esther tomba d'étonnement à la vue d'Assuère, ne devrois-je pas tomber de même, Monseigneur, à la vue de votre grandeur, frappé par l'éclat de votre naissance, par la splendeur de votre maison si respectable, par vos ancêtres, par vos alliances, si distinguée par les services rendus à l'État, par sa fidélité et son attachement à la famille royale, qui lui est redevable de sa conservation ; ne devrois-je pas être abatu par l'élévation de votre dignité de primat qui vous met à la tête des églises de France, à la tête de tant d'évêques qui révèrent vos décisions et vos jugements, ne devrois-je pas être ébloui par les ornements des vertus qui brillent en votre sacrée personne, surtout de cette douceur et de cette bonté singulière qui donne à un chacun un accès facile et agréable auprès de votre grandeur. Que nous sommes obligez à Louis, le grand et incomparable monarque, d'avoir donné, peu avant de mourir, à ce vaste dyocèse un prélat si accompli. Pouvoit-il mieux terminer sa vie qu'en nous faisant un tel présent. O ciel, quelles actions de grâces à vous rendre de nous avoir fait naistre ce phénix des cendres de l'illustre Camille, les délices de ce pays. Ces mouvements de joye, ces acclamations populaires, cet empressement universel à rendre à votre grandeur ses devoirs, sont aussi des marques de l'affection sincère de nos cœurs Puissions-nous, Monseigneur, vous posséder longues années. Ce sont là mes vœux, ce sont là ceux de tout ce peuple, agréez-les monseigneur, s'il vous plaît, et favorisez de votre protection et bienveillance paternelle ce clergé, cette ville et moi, le pasteur, qui suis, de votre grandeur, monseigneur, le plus humble et le plus soumis de ses serviteurs ». Monseigneur partit d'ici sur les deux heures, le dimanche trentième octobre, après avoir fait la communion générale, et se rendit à Yzeron, où j'eus l'honeur de l'accompagner, et de là à Lyon, pour le remercier ». — F° 248 v°, « Hier dimanche (17 avril 1719), dans l'octave de Pâques, s'est fait la clôture de la mission dont le chef étoit m^r Picheret, supérieur général de m^rs de St-Joseph de Lyon, m^rs Reveroni, Chevillard, Lemaistre, Gremi, Prost, Cherel et Quétant, qui commencèrent ladite mission le 1er dimanche de carême, ils firent à la procession générale une queste de 190 livres et, le lendemain à la grand messe des morts, une offrande de dix-neuf livres, laquelle queste a été employée à des réparations pour le collège ». — F° 250 v°, « Mémoire soit à l'avenir que cette année mil sept cent dix-neuf, il y a eu grande disette de foin, à cause de la sécheresse et défaut de pluye ; il y eût un ordre de m^rs les grands vicaires, Monseigneur étant à Paris, de faire pendant un mois des processions pour obtenir de la pluye, et à tous les prestres d'ajouter à leurs messes l'oraison *pro pluvia*, nous fimes trois, où assistèrent toujours m^rs nos pénitens en habit, l'une à La Rejasse, le 21e may, l'autre à notre hôpital et autour des hameaux, portant les reliques de St Symphorien, le 28e may, et la 3e autour de la ville, portant celles de la Sainte-Croix, le 18e juin. Je fis dresser un autel à la croix de la place, proche la maison de m^r Gubian, où nous reposâmes lesdites reliques et chantâmes les stations, y donâmes ensuite la bénédiction de la croix et celle du Saint-Sacrement, à l'église, à cause de la confrérie, le 3e dimanche; il fut encore ordonné des prières de quarante heures, durant lesquelles il vint une abondance de pluye qui arrosa les chanvres et les avoines qui périssoient, (les 23, 24 et 25e juin, les prières de quarante heures), ». — F° 255, « M^rs

Felion et Bonnard, recteurs de notre hôpital et de la confrerie du St Sacrement ont rendu leurs comptes des six années de leur administration, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717 et 1718, et il s'est trouvé que les bouts ou restes des cierges ont produit 155 livres, dont 109 ont eté employees à l'achat d'un ostensoir ou soleil pour servir aux bénédictions les 1[er] et 3[e] dimanches et jeudis et les 46 livres ont été destinées à l'achat de deux encensoirs de loton fin et de deux navettes de même metal ». — Registres parafes par Terrasson 1700, 1702-1706, 1708-1712, 1714, 1716, 1717).

E Suppl. 1135 (GG 6.) — In-4°, 296 feuillets.

1720 1757. — Actes dressés par les curés Claude Payre (1720-1737), Julien Payre (1738-1757); les vicaires Brunel (1720-1735), J. Payre (1723-1728), Gazanchon (1735-1737), Rivoire (1738-1740), Gonin (1740-1753), Santemouche (1746-1757), Lorange (1753-1756), et Sorlin, vicaire de Pomeys, Comarmond, Reydellet, Gazanchon, Rivoire, Chevron, etc. — Ff. 178-182, 227, blancs. — F° 4, « Origine du cardinal Girard, qui a fait bâtir notre église, tirée d'un gros livre en parchemin en Avignon, par le vice légat Almano Salviati et apportée par m[e] Jean-Claude Joannon, à qui j'ai donné la remise cy dessus pour se marier à Malte. Pierre Girard, originaire du païs de Forest, camérier du pape Clément 7[e] qui le pourveut à l'évêché du Puy en Velai, nonce pour le susdit pape en Dauphiné et en Provence, qui l'honora du chapeau de cardinal le 19[e] octobre 1390, cardinal prêtre du titre de St-Pierre aux Liens, appellé vulgairement le cardinal du Puy ; il se rendit au concile général de Pise, où ses dignités ecclésiastiques lui furent confirmées ; il mourut grand pénitencier de l'église romaine en l'année 1415 et fût dans l'église cathédrale d'Avignon enterré au grand regret des peuples de diverses provinces. — Dans la procession que nous fîmes hier dimanche [dans l'octave du St-Sacrement, 2[e] juin (1720), voici l'ordre que j'y ai fait tenir pour la plus grande gloire de Dieu : 1° j'ai fait marcher sous une bannière portée par un jeune garçon de 16 ans, vêtu d'une aube et ceinture, précédé par deux autres de douze à treize ans, aussi vêtus d'aubes, portant des chandeliers avec un flambeau allumé, les enfants depuis dix-sept ans en dessous, dont quatre chantèrent les lytanies du St-Sacrement, et tous les autres répétoient seulement *Panis vive qui de cœlo descendisti miserere nobis*, et le porte-bannière suivi de deux autres enfants vêtus d'aubes, portant des corbeilles remplies de fleurs, puis venoit la bannière de la Ste-Vierge, immédiatement devant les filles, au nombre de 120, vêtues d'habits blancs et voilées, portée par un jeune homme aussi vêtu d'aube, dont six choristes commencèrent dans l'école de Ste-Barbe, où je les avois rassemblé, au second clochet de vêpres, la lytanie de la Ste-Vierge, sur le ton de la lytanie des saints du rituel romain, durant lequel second clochet je les fis monter à l'église, afin de les faire trouver au commencement de nos vêpres, et placèrent leur crucifix sur l'autel de la Ste Vierge et les chandeliers à côté ; au milieu du *Magnificat* je les fis partir et commencer a la porte de l'église le *Pange lingua*, lequel fini elles chantèrent le *Sacris solemniis*, puis l'hymne *Jesu nostra redemptio*. Après elles, je plaçay la bannière du St-Sacrement aussi portée par un garçon vêtu d'aube, devant lequel marchoient deux enfants de dix ans vêtu d'aubes portant des palmes à la main, derrière lesquels étoient deux autres enfants de même âge vêtus d'aube, portant des corbeilles de fleurs, après venoient messieurs nos Pénitens, puis le clergé précédé de la croix, auprès de laquelle étoient deux acolytes avec leurs chandeliers, ensuite de nos m[rs] les prestres venoient de jeunes enfants habillés en anges, le St-Sacrement pris chez nos m[rs] les Pénitens et le dais porté par quatre d'eux, sous lequel étoient deux de nos plus anciens sociétaires qui tenoint l'écharpe ; ensuite venoint les confrères deux et deux avec leurs flambeaux. Je fis fermer l'église après les vespres, afin que les places fussent vuides pour le sermon qui se fit au retour, les filles placées sur les bans proche la chaire, leurs crucifix sur l'autel de Ste-Marguerite.

Panis vive qui de cœlo descendisti miserere nobis

F° 8, Il est à remarquer que cette année mil sept cent vingt a esté bien fatale à notre église, car Louis 14° étant mort au mois de septembre 1715 et ayant laissé son royaume à Louis XV[e], son arrière petit-fils, âgé de cinq ans, sous la régence de m[r] le duc d'Orléans, qui pour donner la circulation à l'argent, disoit-on, avoit tiercé la valeur des espèces de monoyes et créé des billets de banque de vingt, de dix, et de mille livres, payables à Paris, en argent à veüe, de cent, de cinquante et de dix livres de même, par l'instigation d'un anglois appellé m[r] Las, à la valeur et nombre de deux milliard cinq cent millions, qui ayant esté envoyez dans les différentes villes de France, furent d'abord préférez à l'argent que l'on portoit avec empressement de toutes parts aux hôtels des monoyes pour prendre ces billets, afin d'éviter les diminutions indiquées à chaque mois. Mais un arrêt ayant été publié qu'il y auroit à perdre les trois quarts sur lesdits billets, ils perdirent d'abord leur crédit, si fort que personne n'en vouloit point, et comme il étoit permis de contraindre à les recevoir en payemens jusqu'au mois de novembre dernier exclusivement et d'en payer ses dettes, après lequel temps ils n'avoient plus cours, la fureur de ceux qui devoient des pensions fût si grande, qu'ils contrainirent notre société à en recevoir ou en laisser racheter plus de huict mille livres et notre marguillerie cinq cent livres en billets, ce qui l'a ruiné aussi bien que

plusieurs familles du royaume qui, n'ayant leurs biens qu'en obligations, ne se trouvèrent plus que de ces billets dont ceux de cent francs se donnoient pour vingt-cinq d'argent sonant et ceux de dix pour trois livres, voyant que ces billets périssoint, de sorte qu'au mois d'octobre notre dite église souffrit tout cet échec et que grand nombre de nos fondations ont été par ce moyen détruites. *Avertat Deus a nobis talia flagella* ». — F° 16 v°, « Ce jourd'uy dimanche, vingt-deux mars mil sept cent vingt deux a esté faite après vespres la procession pour l'ouverture du jubilé accordé par Innocent treizième, à sa promotion faite vers les festes de Paques l'année dernière, commencé à Rome le lendemain de la Pentecoste, pour demander à Dieu cette prudence et sagesse céleste pour gouverner la République Chrétienne. Elle se commença par une antienne *Libera Domine* dans le sanctuaire f° 107 ; on y chanta les lytanies des saints, on fit les stations à l'hopital, on y porta la Ste Croix et on finit par la bénédiction du St-Sacrement, ensuite de l'antienne *O sacrum convivium et felix valde es sacra*, et l'ordre fut celui cy de la marche : un garçon vêtu en ange portant une trompette à la main, au milieu de deux autres de sa taille vêtus d'aubes, indiquoit le jubilé ; par derrière venoit la bannière suivie de deux autres garçons aussi vêtus d'aubes, devant les enfans de la parroisse, après lesquels la banière de la Ste-Vierge portée de même par un garçon vêtu d'aube, en ayant deux autres à ses côtés, vêtus de blanc, devant les filles habillées de blanc et voilées, qui chantèrent la lytanie des saints avec les stations, pendant que le clergé auec m^rs nos Pénitens les disoient en la chapelle dudit hopital, la face tournée vers ladite chapelle en leur place, la dernière des filles de ladite procession arrêtée proche la porte du jardin de l'hopital. Etant arrivées à la porte de la ville, les six choristes commencèrent le *Miserere*, auxquelles à chaque verset toutes les autres répondirent : *Averte faciem tuam a peccatis meis et omnes iniquitates meas dele !* On fit le tour de la place avant que se rendre à l'église. Les deux choristes des Pénitens placés auprès de leur crucifix chantoint la lytanie des saints et leur répondoient quarante autres qui les suivoient, le surplus d'eux réservé pour répondre et chanter avec le clergé qui les suivoit. Les Pénitens après les filles, précédés par notre bannière du St-Sacrement, portée par un garçon vêtu d'aube, accompagné de deux autres vêtus de même ; le clergé précédé aussi de sa croix portée par un garçon de dix-sept ans vêtu de même, accompagné de nos clercs avec leurs chandeliers ; j'en avois deux autres devant les reliques de la Ste Croix. On exposa le St-Sacrement durant la quinzaine du jubilé, excepté le jeudi, vendredi et samedi saint, depuis la messe du pardon finie jusqu'à cinq heures qu'on donna la bénédiction, au sortir de complie qu'on chantoit l'*Exaudiat* et l'*O sacrum convivium* ; depuis midi jusqu'à cinq heures, deux pénitens en habit adoroint à genoux sur un prie-Dieu sur lequel étoit un cierge éclairé près le ban de la communion, deux garçon et deux filles plus bas qui se relevoient chaque heure. La sœur de l'école, avec une autre fille âgée rangeoint les filles, j'avois établi deux habitans prudents pour ranger les hommes et deux veuves avec quatre femmes mariées des plus sages pour ranger les femmes, si bien que tout alla en bon ordre ; pendant huict jours nous fimes à quatre heures et demi la prière du matin, une oraison, la messe ensuite.

Kyrie leyson, christe leyson. Pater de cælis Deus miserere nobis.

Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam. Averte faciem tuam a peccatis meis et omnes iniquitates meas dele.

F° 31, « Après Clément 11e fût choisi Innocent 13e, auquel a succédé, dans le Pontificat, Benoit 13e, dominicain, élu après trois mois de conclave, depuis douze jours [12 juin 1724]. L'ordre de la procession du St-Sacrement, le dimanche dans l'octave, est de faire porter la 1re bannière devant les jeunes garçons par un d'eux vêtu d'aube ayant à ses côtés deux autres portant deux chandeliers, derrière lesquels deux autres portant des palmes, au milieu desquels un portant un encensoir fumant, deux autres portant des corbeilles pleines de roses, au milieu d'eux un portant le tableau du Sacré-Cœur de Jésus, et la bannière de la Ste Vierge portée par un jeune homme vêtu d'aube devant les filles, ayant deux chandeliers à ses côtés, devant la fille qui porte le crucifix, on en fait passer deux jeunes couronnées de fleurs, deux autres après celles qui portent des chandeliers à côté du crucifix ; vinrent ensuite m^rs les Pénitens, le clergé, les confrères du St-Sacrement, les femmes rangées deux à deux par quatre commises à cet effet ». — F° 35 v°, « Le dixième décembre mil sept cent vingt-quatre, nous avons fait l'ouverture d'un jubilé, accordé par notre s^t père le pape Benoit 13e, par une procession après vespres à l'hôpital, où nous chantâmes les stations, les lytanies des saints par les chemins, m^rs les Pénitens y assistèrent, qui y répondoint au clergé et étoint précédez par les filles vêtues de blan avec leur bannière et crucifix, chantant de leur côté la lytanie des saints, les stations et le *Miserere*, depuis la porte de Fer jusqu'à l'église, les deux clers ordinaires accompagnant la croix d'argent portée par un jeune garçon vêtu d'aube, qui se placèrent pendant les stations à l'hôpital près de l'autel vers l'épître, et les deux qui portoint des flambeaux devant la Ste Croix du côté de l'évangile, tout à vis à vis la relique de la Ste Croix reposant sur la pierre sacrée, et moi placé au bas du marchepied à deux coudées de distance. Pendant la quinzaine on donna tous les soirs la bénédiction du Saint-Sacrement après nos vêpres qui ne sonnèrent qu'à trois heures ». — F° 36, « La nuit du mardi au mercredi, treizième décembre, sur les deux

heures après minuit, le feu se prit chez Saunier, du côté de la Bouter, brûla mille fagots, la moitié de la maison du s^r Sigar, joignant celle de Blan, et menaça d'incendie tout le voisinage, à cause d'un vent impetueux qui excitoit le feu, mais une abondance d'eau qui fut fournie, les poutres que l'on coupa en arrêtèrent le cours, nous y portâmes la Ste Croix, dont nous donâmes la benédiction en trois endroits, ensuite celle du St-Sacrement à l'église, ayant chanté le *Pange lingua*, et le dimanche suivant nous fimes, après vêpres, une procession à l'hôpital en action de grâces de la préservation de l'incendie des surplus, et demander la protection de la Ste Vierge sur la ville et celle de Ste Agathe dont nous portâmes les reliques ; nous y chantâmes le *Te matrem*, l'antienne *Sancta Maria succurre miseris* et celle de Ste Agate *Paganorum multitudo*, dans l'office de sa feste. Les choristes continuant les versets du *Miserere* et le chœur répétant toujours celui-ci : *Averte faciem tuam a peccatis meis et ommes iniquitates meas dele* ». — F° 49 v°, « Ce jourd'hui vingt-neuf décembre 1726, issue des vêpres, les s^rs Odet Botet et Benoît Martouret, marguiliers depuis le 1er janvier 1710 jusqu'à 1720, ont rendu leur compte par devant nous en qualité d'archiprêtre, la dépence est allé à 3651 livres 1 s. 6 d. et la recette à 3647 livres, ils avoint fait faire à neuf le befroi du clocher, acheté une chape, chasuble, étole, manipule, dalmatique et tunique, qui aujourd'hui vaudroint bien 900 livres ; les s^rs Odet, Peyrachon et Amand Forcade rendront le leur des années 1720, 21 et 23, et les s^rr Jean Durand et Pierre Guillet de 1724, 25, 26 ; ont été nommez pour 1727, 28, 29, les s^rs Benoît et Jacques Figat, frères ». — F° 52, « M^r La Mure a été fait prêtre le 12 avril, veille de Pâques », 1727. — F° 52, « Le père Joseph François Le Conne, récolet, a prêché ici le carême et nos marguiliers lui ont donné 32 livres, m^e Gazanchon 48 livres des deux vicaires ? du St-Sacrement qui avoint vaqué. Le s^t jour des Rameaux, on porta à la procession une bannière d'un damas rouge à deux figures de St Symphorien, avec une croix d'arcmi achetée au prix de cinquante livres partie de quête, partie d'un don d'une personne pieuse. Le 20e avril, dimanche de *Quasimodo*, 1727, il nous a été donné une tapisserie en verdure, fil double fin, fond de ciel en soye, pour le sanctuaire et la chapelle de Notre-Dame joignant, contenant douze pièces, de la libéralité de mad^lle Elizabeth Molin, au prix de mille livres, faite dans la fabrique royale d'Obusson, par les soins de m^re Joseph Gazanchon, prêtre sociétaire, et livrée par m^r François Buisson, marchand à Lyon ». — F° 52 v°, « Le trente mai 1727, il nous a été donné six chandeliers avec une croix d'arcmi pour l'autel du St-Esprit, de seize pouces d'hauteur chacun, et la croix de dix-huit pouces, le tout allant à 65 livres ; de plus un dais à frange d'or fin, et aigrettes de plumes d'Indes, qui a coûté 470 livres, compris la frange qui a coûté 150 livres, la confrerie du St-Sacrement y a contribué de 200 livres qu'elle avoit de reste. Le jour precedent, j'ai donné le surplis à sieur Jean Joseph Guillet, clerc tonsuré de cette [illegible], qui a fait sa fondation au 13e janvier de l'[illegible] de messe de 7 livres, et a payé les 50 livres pour la [illegible], ayant subi l'examen du plain chant le jour précédent dans notre assemblée, comme de coutume. La cérémonie se fait ainsi : nos m^res les sociétaires ayant fini leurs complies, celui qui doit être receu est conduit par m^r le curé, ayant l'étole, de la sacristie sur le 1er degré du grand autel où il se met à genoux tenant son surplis sur le bras, et m^r le curé s'étant placé un degré plus haut entonne le *Veni creator*, qui se poursuit par le chœur au verset *Accende lumen sensibus*, il prend son surplis, l'en revêt, lui présente les statuts de la société qu'on lui a fait lire auparavant, lui fait promettre de les observer, ensuite le conduit s'il n'est que acolyte dans le chœur, en la place qui lui est destinée, s'il est dans les ordres sacrés dans le haut du cœur, l'hymne finie et l'oraison dite par mondit sieur le curé, le nouveau receu prend le cierge du candélabre, marche le 1er à l'autel de la Ste-Vierge chantant le *Regina cœli* ou autre, selon le temps ». — F° 54, « Le jour de St-Mathieu, 21 septembre 1727, j'ai mis en possession M. Joseph Gazanchon de l'une des prébendes de M. le cardinal Girard, vacante par le décès de Chorel, qui avoit succédé à M. Molin ». — F° 62 v°, « M. Pierre Terrasson, official, vicaire général du Forest, custode de Ste-Croix, décéda à Lyon le 12 décembre (1728), âgé de 81 ans, et fut inhumé en la maison de la Providence qu'il a établi...... Le 21 décembre, Claude Meissonnier, dit Galon, habile masson et charpentier, qui fit la voûte, le befroi et cadaita l'église de Pomey, ensuite d'une imposition de 1600 l. sur la parroisse, en 1721, tomba d'apoplexie roide mort à La Fay, siant des aix, âgé de 70 ans ». — F° 66, « Le 15 juin 1729, M. Jean-Pierre Rivoire, un de nos sociétaires, a pris possession de la cure de Vaux, à une lieue de Lyon, près du Rhône en Dauphiné, par permutation de sa prébende des Bégule ». — F° 72, « Le 31 juillet 1730, nous avons dit une messe solennelle pour le repos de l'âme de M. le mareschal de Villeroi, gouverneur de Lyon, décédé près de Paris, âgé de 71 ans ». — F° 73, « Le vingt-deux septembre 1730, j'ai fait la bénédiction de la cloche de notre hôpital qui pesoit 300, achetée à 28 sols la livre, l'ancienne cassée qui en pesoit 120 remise au prix de vingt sols la livre. Mre Antoine Montmorillon, sacristain, comte de Lyon, abé de Femère, prieur de Tartara et de Clépé en fut le parein et dame Thérèse Boisset, femme de Mr Pierre Molin, secrétaire du roy, en fût la maraine ; la cérémonie se fit dans notre église, plusieurs sous les armes ». — F° 75 v°, « Le jour de la Ste Trinité, 20e mai 1731, j'ai revêtu de l'habit et croix conformément aux sœurs qui desservent le grand hôtel-Dieu de Lyon, ensuite de la per-

mission accordée par Monseigneur de Synope, suffragant et vicaire general, Germaine Durand, Florie Girin et Marguerite Voiturin, filles servant notre hôpital. Dans le même mois, j'ai fait relever la tour du jardin de la maison curiale, où j'ai fait un pigeonnier et un bas, où il est entrévingt chargesdechaud, trente charrettes de sable, quinze cent cloux,ais, poutres.... » — F° 86, « Le 18 fevrier [1734], est mort à Dargoire, M. Josson, habile chirurgien, âgé de 95 ans, de cette ville. Le 1 mars a été apportée, sur deux chars, de Lyon, une chaire à prêcher placée en notre église, faite à Pont-de-Veau, par un ébéniste bavarois, qui a coûté 700 l. et procurée par M. Pons, missionnaire, qui a laissé pour cet effect l'honoraire de 120 l. de son carême qu'il prêcha ici l'année dernière, moi l'ayant nourri et donné 50 l., le surplus provenu d'une [quête] qu'il fit dans la paroisse. En même temps furent placées les deux portes de fer à l'entrée du chœur et de la tribune, dont le fer fut fourni par M. Jean Vourlat et la façon de l'ouvrier par M. Molière qui donna 50 l. Dons de nos m^rs sociétaires estimées 200 l. » — F° 95, « Le 20e septembre 1736, j'ai béni le tableau placé en la chapelle de notre hôpital, sur le nouvel autel sous le vocable de Ste-Magdeleine et de Ste-Marthe, donné par d^lle Elizabeth Salar, veuve du s^r Claude Royet, fille de dame Françoise Parein, de ce pays, avec une pierre sacrée, une croix, quatre chandeliers, deux vases et deux napes fines, un balustre de fer, revenant le tout à sept cent livres, et les reliques pour ledit autel ont été données par sa fille, d^lle Elizabeth Salar, femme du s^r Antoine ferratier à Lyon. PAYRE, curé ». — F° 100 v°, « Le dit jour, 4 avril 1737, a été aggrégé dans notre société m^e André Chevron, à qui nous avons donné l'habit et la place dans le chœur, PAYRE, curé ». — F° 105, « Nota, 1° que M. Royet, marchant ferratier à Lyon, dont la grand-mère Françoise Parein étoit originaire, a fait présent à notre hôpital d'une chasuble de brocar à galon et frange d'argent, valeur de 200 l.; 2° qu'on a placé les fonts baptismaux qui ont coûté 350 l.; 3° a fait la voûte dans la sacristie au-dessous de laquelle seront enterré m^rs les prêtres, qui a coûté 120 l. J'ai donné pour cet ouvrage 40 livres et 24 livres que j'ai procuré », décembre 1737. — F° 105 v°, « Letrentième décembre mil sept cens trente-sept, messire Julien Payre s'est mis en possession de la cure de Saint-Symphorien-le-Chateau, en conséquence de la permutation qu'il a fait de sa cure de la Chapelle en Vaudragon avec celle de St-Symphorien, dont m^re Claude Payre étoit en possession depuis mil sept cens quatre et qui prit hier posession de celle de la Chapelle, s'étant mis respectivement l'un l'autre en possession, sans qu'il y ait eu aucune opposition ». — F° 112 v°, « Nous soussignées supérieure et religieuses du couvent de Ste Ursule de St-Symphorien-le-Château, reconnoissons que si d^lle Jeanne Garnier, vefve de s^r Jean-Baptiste Broc, bourgeois de Lyon, a été ensevelie dans le cimetière de notreditte communauté, ce n'a été que par une condescendance honnête de la part de m^re Julien Payre, curé de cette d. ville de St-Symphorien, qui s'est rendu à notre prière et que nous ne prétendons nous attribuer le droit de sépulture pour les pensionnaires et domestiques de notreditte communauté, et que cela tire à aucune conséquence pour l'avenir au préjudice des droits de M. le curé, ce que nous déclarons et avons signez, ce jourdhuy 23 juin 1738, sœur de ST-AUGUSTIN-CORDELIER, supérieure; sœur MARION, assistente; sœur DESAPOTRE CAIRE, zélatrice; sœur de ST-JEAN, dépositaire; sœur de LA CONCEPTION GIRARD, consélière ». — F° 120, Acte d'abjuration d'un habitant de Vivarais, 1 mai 1739. — F° 121, « Ce jourd'huy seizième juin mil sept cent trenteneuf, Monseigneur Nicolas de Navarre, évêque de Cydon, suffragant de Monseigneur Charle-François de Chateauneuf de Rochebonne, archevêque, comte de Lyon, primat de France et pair de France, et son vicaire général étant venu faire l'élection d'une supérieure et autres officières au couvent de Ste-Ursule de cette ville de Saint-Symphorien-le-Château, a commencé à donner le sacrement de confirmation dans l'église parroissiale dudit lieu à ceux et celles de cette parroisse qui ne l'avoient point receue et a continué pendant deux jours, aiant fait venir processionellement ceux des paroisses voisines à deux lieues la ronde. Nous le fumes prendre dans l'église des religieuses, où il s'étoit revêtu de ses habits pontificaux, d'où nous le conduisime dans l'église de la parroisse chantant le cantique *Benedictus Dominus Deus Israel*, etc., où il a resté depuis les huit heures du matin jusqu'à deux heures après midy, pour y confirmer tous ceux qui se présentoient, se contentant de prendre quelque rafraichissement dans la sacristie, de quoi j'ai pris soin. Tout s'est passé en bon ordre et sans confusion, ayant posté nombre de gardes aux deux portes de l'église pour ne laisser entrer que par une porte la quantité de personnes qui convenoit à la grandeur de notre église, faisant sortir par l'autre ceux qui étoient confirmés ». — F° 153, « Cette année mil sept cent quarante-deux, le révérend père Charle-Guillaume Billet, religieux de l'ordre de St-Dominique ou frères prêcheurs, prieur du couvent de Macon, âgé d'environ de quarante-cinq ans, a presché dans ceste église de St-Symphorien la station du carême avec les trois sermons des trois derniers jours de carnaval, sous la nomination de M^r le comte de Montmorillon, seigneur mentionnaire de cette ville, qui s'est, mal à propos, arrogé le droit de nommer, qui appartient aux sieurs curés et fabriciens dudit St-Symphorien, et sous la mission de Monseigneur l'évêque de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général. On a eu lieu d'être content du révérend père, quoiqu'il n'ait presché que trois fois par semaine, excepté deux semaines qu'il en a presché quatre fois ». — F° 163, « Cette année 1763, le père Thomas Villani de Lyon, récolet de la communauté au cou-

vent de Bellegrève à Lyon, a prêché le carême, n'a prêché que quatre sermons par semaine, le dimanche compris, et a fini la seconde fête de Pâques ; il avoit prêché aussi à l'octave du St-Sacrement l'année 1741. Le pere Benigne Grand, carme à Lyon, la prêcha l'année dernière et le pere Flineus? gardien des cordeliers de St Galmier-en Forestz, prêcha l'octave des morts aussi l'année dernière ». — F° 185, « Ce jourdhuy 21 juin 1745, je soussigné, curé de St Symphorien, ai donné le surplis et receu sociétaires m^{rs} Jean Antoine Brazier, prêtre à cette dernière ordination, et Estienne Reynaud, sousdiacre ». — F° 195, « Le 30 août 1746, m^{re} Jean Sautemouche, prêtre sociétaire de ceste église, a pris possession de l'une des prébendes de M. le cardinal Girard, vacante par le décedz de m^{re} Antoine Guyot ». — F° 279, « Nota que ce jourdhuy sixième avril mil sept cens cinquante-cinq, dimanche dans l'octave de Pâques, Monseigneur l'évêque d'Egée, suffragant de Lyon, étant venu faire l'élection des dames religieusesr Usulines de cette ville, il a eu la complaisance de consacrer quatre autels de cette église, sçavoir le maître autel, sous le vocable de St-Symphorien, patron de cette parroisse, celuy de la Ste-Vierge du côté de l'épître, à côté du maître autel, et les deux postez contre les deux piliers les plus proches de la table de la communion, l'un du côté de l'épître, sous le vocable de St-Hiacinte, et l'autre du côté de l'évangile sous celuy du Sacré-Cœur de Jésus, que quatre petites boites de fer blanc ont été mises dans les sépulcres ou tombeau de chaque autel, avec l'attestation de leur consécration et qu'il a donné la confirmation à ceux de cette parroisse et du voisinage le lundi et mardy suivants. Le nombre de ceux qui ont reçu ce sacrement a été d'environ cinq milles personnes ». — Registres parafés par Pupil (1737, 1738, 1745, 1750, 1753).

E Suppl. 1136 (GG 7.) — In-4°, 327 feuillets.

1757-1774. — Actes dressés par les curés Payre (1757), Sautemouche (1757-1774), les vicaires Gonin (1757-1762), Sautemouche (1757), Verd (1762-1774), Charbonnier (1763), Servien (1766-1767), Vincent (1769-1774) et Chevron, vicaire de Pomeys, Lorange, Brasier, Gonin, Detours, Burellier, Poncet, etc. — Ff. 97, 121-123, 141-143, 185-189, 232-237, 262, 300-306, 327, blancs. — F° 15, « Ce jourdhuy vingt-sixième septembre mil sept cent cinquante-huit, nous soussigné curé de la ville de Saint-Simphorien-le-Château et de Pomey, son annexe, avons fait la cérémonie de la benédiction de la troisième cloche de Pomeys, à qui on a donné le nom de Jeanne, dans l'église de ladite parroisse. Le parein a été messire Barthélemy de Chapuy, chevalier, seigneur de Clérimbert, les Olmes et autres places, et la marienne dame Jeanne Ravachol, damoiselle, epouse de noble Camille Dareste, echevin de la ville de Lyon, seigneur de Saconnay, Areize, la Chapelle, Lachevre (?) et autres places, en presence de m^{rs} les societaires dudit St Symphorien, de noble François Saladin, seigneur du Fresne, ancien trézorier de France, dudit noble Camille Dareste de Saconnay, de Marie-Pierre Prost de Grange-Blanche, fils, et de autres [illegible] : Jeanne Ravachot Dareste de Saconnay ; de Chapuis, Clerimbert ; Gonin ; Gonin, Dareste de Saconnay, Marie Saladin Dufresne Chappuis, Lorange, Saladin Dufresne ; Gazanchon, Brasier prêtre, Marie Pierre Prost de Grange-Blanche ; Bonnard ; Sautemouche, curé ». — F° 47 v°, « Le deuxième janvier mil sept cent cinquante-neuf, je soussigné, curé de la ville de St-Symphorien-le-Chateau, ai donné l'habit des sœurs consacrées au service des pauvres à Mathie Moulin, de la parroisse de St-Martin-en Haut, après un noviciat de deux ans et les promesses qu'elle a fait de s'acquitter avec fidélité et charité des devoirs auxquels elle s'est volontairement engagé. En foi de quoi j'ai signé. Sautemouche, curé ». — F° 115, « Nota que le 19 août 1765, on a fait une procession à l'hôpital pour demander à Dieu le beau temps, où j'ai porté la vraie croix ; le même jour le beau temps est arrivé. On ne pouvoit point lever la récolte, les pluyes étoient presque continuelles depuis plus de six mois ; c'est la 2e fois qu'on l'a sorti de la ville depuis le 14e siècle, et jamais on ne l'a sorti, soit pour le temps, soit pour les incendies, qu'elle n'aye opéré un miracle ; comme c'est la plus prétieuse relique qui soit dans l'univers, je prie mon successeur de ne la jamais porter hors de la ville sans 20 hommes de garde. Sautemouche, curé ». — F° 240, dispense de degré de parenté, 7 février 1771. — F° 294, « Par ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Lyon, du dix septembre mille sept cent soixante et treize, signifié aux prêtres desserviteurs, à chacun des prébandiers de Pluvi et aux marguillers de cette paroisse, par Vernay, huissier, le vingt-trois dudit mois de septembre, il fût fait deffence à tous prêtres, desserviteurs, prébendiers, chapelains et autres de célébrer la messe pendant la célébration de la messe parroissiale, et dans le cas où il y auroit fondation d'une messe pendant la messe parroissiale, il fût ordonné par Monseigneur que ladite fondation seroit aquitée un quart d'heure après lad. messe de parroisse, les jours de dimanches et fêtes commandées seulement, c'est depuis ce moment que les prébendiers de Pluvi ne commencent plus leur messe avant la fin de la messe de parroisse. Cette ordonnance déclare indirectement : 1° que le curé ne doit que la messe de parroisse, aux heures fixées par les ordonnances de nos roys. La requête de Jean-Pierre Merlat, qui en est la cause occasionnelle, demandoit à ce que le curé de St-Symphorien fût obligé de célébrer ou faire célébrer par son vicaire une messe basse les jours de fêtes et de dimanche à onze heures

præses. 2° Que les marguillers n'ont aucun droit de discipline sur l'église, mais sont seulement les administrateurs des biens et revenus. Vincent, vicaire de St-Symphorien-le-Ch. ». — F° 307, « 1773, Le sacrement de la confirmation a été administré dans l'église de St-Simphorien le-Château, par Monseigneur l'évêque d'Egée, suffragant de Lyon, vicaire général, à ceux qui luy ont été présentés les mardi et mercredi vingt-sept et vingt-huit avril, par MM. les curés des parroisses de Saint-Simphorien et Pomey, La Chapelle, Coyse, St-Denis, La Rejasse, L'Aubépin, St-Martin-en-Haut, Chazelles, Duerne, Montroman, St-Genis et Ste-Foy-l'Argentière, Aveize, St-Laurent de-Chamousset, le Fenoyl, Haute-Rivoire, le Souzy, Grézieux-Souvigni, Viricelles, Maringes, Aveizieu et St-Médard, Chevrières, Gramond et Fontaney, St-Christophe-en-Jarez, Châtelus, Virignieu. Le 5 may 1773, l'on a fait la procession à l'hôpital pour demander à Dieu un temps propre aux bien de la terre, l'on a porté la Ste Croix sous le daix rouge, et la gelée n'a pas causé tout le mal que l'on craignoit dans ces jours. Le 17 aoust, l'on a fait la procession à l'hôpital, pour demander à Dieu la pluye nécessaire aux biens de la terre, l'on a porté les reliques de Saint-Simphorien et Dieu a donné la pluye ». — F° 313, « Copie du verbal contenant l'acte de sépulture ci-dessus. Nous, Jean-Baptiste Teyssot, notaire royal réservé pour la ville de Saint-Symphorien-le Château, y demeurant, ce jourd'huy quatre may mille sept cent soixante et quatorze, à la réquisition de Mre Ennemond Vincent, prêtre et vicaire de l'église et parroisse de St-Simphorien, qui nous a dit qu'instruit du décès de Claudine Soleymieux, sœur de l'hôpital dudit lieu, parroissienne, il détermina hier, en l'absence du sieur curé, l'enterrement à aujourd'huy neuf heures du matin, il n'a pas été peu surpris de rencontrer, lorsqu'il montoit à l'hôpital, revêtu d'un surplis avec l'étole et la croix, le sr Vernay, huissier, qui lui a signifié à neuf heures seulement, et non pas à neuf heures et demi, comme il en fait mention dans l'exploit, une interpellation de venir inhumer suivant l'intention de la défunte son corps dans le cimetière dud. hôpital, de célébrer, dans l'église dudit hôpital et non ailleurs, une grande messe du second office; qu'ayant continué son chemin et étant arrivé dans la chapelle de l'hôpital, il y a trouvé le corps dont il a fait la levée et, voulant le faire conduire dans l'église parroissiale, pour y faire l'absoute et de là être inhumé, selon l'intention de la défunte et son élection de sépulture, dans le cimetière dudit hôpital, mais les srs Jacques Joannon, Jean-Pierre Merlat et Michel Peyrachon, s'étant violament opposé au transport dans l'église parroissiale pour y faire l'absoute, lui comparant s'est vu forcé de se retirer avec la croix, et comme ledit mre Vincent, en l'absence du sr curé, entend faire les fonctions curiales et constater du refus opiniâtre à ce que le corps fût transporté dans l'église parroissiale pour y faire l'absoute et célébrer la grande messe, il nous requiert nous transporter avec lui, vêtu d'un surplis et d'une étole, précédé de la croix, dans l'église dudit hôpital dépendant de l'église parroissiale, à quoy adhérant, arrivé dans lad. chapelle, nous y avons trouvé Juste Thollot, sœur dudit hôpital, que nous avons interpellé de représenter le corps pour être transporté dans l'église parroissiale pour y faire l'absoute, célébrer la grande messe, et ensuite être inhumé, suivant l'intention de la défunte, laquelle sœur Thollot a demandé un instant pour aller avertir les recteurs, et revenue a dit que le sr Peyrachon, l'un d'eux, lui avait dit de laisser faire ce qu'on voudroit; ce que vu ledit mre Vincent, chantant le *libera* et se conformant au rituel, après les prières accoutumées, Louise Dorier, Louise Glas, Marie Deschamps et Pernette Longeval ont emporté le cadavre dans ladite église parroissiale ; les prêtres desserviteurs qui étoient à l'hôpital n'ayant pas voulu se rendre à l'église pour y chanter la grande messe, et attendu que les sieurs recteurs n'ont fourni ni envoyé aucuns cierges, en a été fourni par ledit me Vincent à l'hôtel où la messe a été célébrée ; après laquelle, les solemnités requises et l'absoute faite, le corps a été emporté par les susdites filles dans le cimetière dudit hôpital, où il a été inhumé suivant l'intention de sépulture indiqué par l'acte ci-dessus, signifié. Toutes lesquelles cérémonies ont été faites sans que les sieurs recteurs ni procureurs de leur part ayant présenté ou fait présenter audit mre Vincent aucun cierge, ni qu'il ait été fait aucune offrande dans l'église. De tout ce que dessus nous, notaire susdit, avons rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, en présence de Jean-Baptiste Cadet, tailleur, Jean Anier, boulanger, et Jean-Baptiste Longeval, cordonnier et fossoyeur, tous demeurants audit Saint-Simphorien, témoins, desquels ledit Cadet et ledit Anier ont signés, avec ledit mre Vincent, non ledit Longeval, qui a déclaré ne le sçavoir de ce interpellé. Ainsi signé sur la minute Vincent, vicaire de Saint-Symphorien-le-Château, Jean Baptiste Cadet, Jean Anier, et Teyssot, notaire royal. Controllé à Saint-Symphorien, le quatre may 1774. Reçu quatorze sols. Signé Laurens pour le commis. Expédié, signé Teyssot, notaire royal. Sautemouche, curé. Nota que quelques recteurs, pour attaquer les droit curiaux du curé dudit St Symphorien, tant sur l'hôpital que dans la chapelle dudit hôpital, voulurent s'opposer à ce que le corps de ladite Claudine Soleymieux fût porté à l'église parroissiale, ce qui obligea Ennemond Vincent, vicaire de la parroisse de Saint-Symphorien, à faire dresser le susdit procès-verbal ». — F° 316, « Ce jourd'huy treize juin mille sept cent soixante-quatorze, après avoir reçu et publié le mandement de Monseigneur l'archevêque, nous avons fait dans l'église parroissiale un service solemnel pour le repos de l'âme de notre roy, Louis quinze, décédé le dix du mois de may susdite année. Les confrères du Très Saint-Sacrement y ont assisté en cérémonie

sur notre invitation. SAUTEMOUCHE, curé ». — Ce jourd'huy vingt-trois aoust mille sept cent soixante et quatorze, nous soussigné, curé de la ville et parroisse de Saint-Symphorien le-Château et de Pomey, notre annexe, avons fait une procession pour demander à Dieu de nous accorder la pluye nécessaire aux fruits de la terre, nous avons porté à cette procession les reliques de Saint-Symphorien, notre patron, et nous avons fait station dans notre chapelle de l'hôpital, où nous avons célébré une messe basse *ad petendam pluviam*. Les pénitents du Très St-Sacrement ont assisté en habit de pénitent à cette procession, et après la messe nous avons fait baiser les reliques de Saint-Symphorien dans notre ditte chapelle de l'hôpital et y avons reçu les offrandes des fidelles. SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 320, « Ce jourd'huy vingtième septembre mille sept cent soixante et quatorze, nous soussigné, curé de la ville et parroisse de St-Symphorien-le-Château et de Pomey, son annexe, avons béni les appartemens neufs de notre maison curiale dudit St Symphorien, que nous avons fait construire par les fondements de même que les anciens appartemens que nous avons fait réparer presque à neuf, en mille sept cent soixante et douze. Ce qui nous a coûté environ six mille livres, pour en épargner les dépenses à ladite parroisse, en présence des notables dudit Saint-Symphorien et des soussignés. BONAIN MOLIN ; MAUVERNAY GAVAULT ; REYNAUD ; GAVAULT ; DARESTE ; DUPONT ; DE LANGLADE ; DARESTE ; BONAIN ; EUGENIE DARESTE ; ANTOINE DARESTE...... SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 325 v°, 1774, 54 baptêmes, 26 enterrements, sept mariages. — Registres parafés par Pupil (1757), Yon (1760), Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Reynaud (1764), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E Suppl 1137 (GG 8) — In-4°, 364 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Sautemouche (1775-1786), Maussier (1792) ; les vicaires Vincent (1775-1779), Verd (1775-1786), Carie (1779-1781), Gazanchon (1782-1786), Durand (1786-1792), Maussier (1786-1791), Bajard (1791-1792), et Gazanchon, Comarmond, Bruyeron. — Ff. 18-20, 37-40, 108, 109, 139, 173, 174, 208, 272, 273, 291-294, 320-342, blancs. — F° 7, « Ce jourd'huy septième juin mille sept cent soixante et quinze, nous soussigné, curé de cette parroisse de St-Symphorien-le-Château, avons fait une procession pour obtenir de Dieu la pluye nécessaire aux biens de la terre ; nous avons porté les reliques de St-Simphorien, notre patron ; nous avons fait station dans la chapelle de l'hôpital de notre paroisse, où nous avons célébré une messe basse, après laquelle nous avons donné la bénédiction de la croix et y avons reçues les offrandes des fidelles qui ont baisés les reliques, après quoy nous sommes revenus à l'église parroissiale ; les habitants de St Symphorien et de Pomey, notre annexe, et de plusieurs parroisses voisines en très grand nombre y ont assisté. SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 9, « Ma prise de possession d'une des quatre prébendes de la Croix à la nomination de m[r] le curé de cette parroisse par devant Teyssot et de Langlade, notaires royaux, le quatre juillet, controllé audit St-Symphorien, le huit de juillet, a été insinuée aux greffes ecclésiastiques du diocèse à Lyon, le vingt-huit juillet mille sept cent soixante et quinze. VINCENT, vicaire de St-Symphorien ». — F° 16, 1775, 44 naissances, 8 mariages, 46 enterrements. — F° 27, « Ce jourd'huy trente-un may (1776), après une sécheresse de deux mois et demi, nous avons fait une procession dans la chapelle de notre hôpital, pour demander à Dieu la pluye nécessaire aux biens de la terre ». — F° 27 v°, « Ce jourd'huy douzième juin mille sept cent soixante et seize, les marguilliers persistants toujours à refuser ce qui est nécessaire pour faciliter l'administration des sacrements et le service de la parroisse, m[r] le curé s'est procuré une bourse-d'étoffe en soye blanche et en dorure pour tenir la custode quand on porte le viatique aux malades et l'a béni, ledit jour et an. VINCENT, vicaire de St-Symphorien ». — F° 35 v°, « Cette année (1776), les troncs ont été volés avec fracture, le vitreau de la chapelle de St-Michel a été aussi cassé cette même nuit. Jubilé universel depuis le 27 octobre jusques au 27 avril 1777 ». — F° 45 v°, « Ce jourd'huy 3 avril mille sept cent soixante-dix-sept, Monseigneur l'évêque de Sarept, suffragant de Lyon, a donné le sacrement de confirmation dans l'église parroissiale de St-Simphorien le-Château. Les enfans de la première communion ont eu l'avantage d'être confirmés le même jour de leur première communion, après le renouvellement des vœux du baptême. VINCENT, vicaire de St-Symphorien-le-Ch. ». — F° 50, « Ce jourd'huy onze juillet mille sept cent soixante et dix-sept, nous avons fait une procession dans notre chapelle de l'hôpital, où nous avons porté la s[te] Croix et y avons célébré une messe pour demander à Dieu la cessation de la pluye qui, journalière et continuelle depuis trois mois, empêchoit de lever la récolte des foins et endomageoit beaucoup celle des bleds. Dieu a eu pitié de son peuple le jour a passé sans pluye, les nuages qui nous environnoient de toutes parts et semblables à des brouillards de l'hyvers ont disparu ce même jour. La confrairie des pénitens du Très Saint-Sacrement a assisté à la procession et quatre d'entre eux ont porté le daix sur la s[te] Croix pendant la procession. En foi de quoy nous avons signé. SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 65, « Le premier aoust mille sept cent soixante dix-huit, arrest contradictoire du parlement de Paris, qui maintient le curé dans les droits curiaux, tant dans la chapelle que dans la maison de l'hôpital de cette ville et dans la perception des cierges de l'autel et de la

représentation aux services et enterremens contre les recteurs dudit hôpital et les prêtres desserviteurs. VINCENT, vicaire de St-Symphorien-le-Château ». — F° 87 v°. « Ce jourd'huy deuxième septembre 1779, demoiselle Anne Guinan, originaire de St-Symphorien-le-Chateau, veuve de s[r] Charles Grandon, peintre de Lyon, nous a remis un tableau représentant l'intérieur de la Ste-Vierge, de la auteur d'environ troix pieds, sur deux et demie de largeur, pour estre placé à côté l'autel dressé dans la neffe de la chapelle de notre hôpital de St-Simphorien-le-Château, lequel nous avons accepté avec reconnoissance et placé selon sa destination, de l'avis de la ditte demoiselle Guinan, veuve Grandon, qui a signé avec nous, même jour et an que dessus. ANNE GUINAND, veuve GRANDON ; SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 137 v°, « Ce jourd'huy quatrième décembre mil sept cent quatre-vingt-deux, nous soussigné, curé, avons donné l'habit et reçu sœur de notre hôpital Pierrette Fahy, pour le service des malades et l'avons aggrégé au nombre desdittes sœurs, après les promesses qu'elle nous a fait de remplir fidèlement ses devoirs et avons signé. SAUTEMOUCHE, curé ». — F° 220, Monseigneur l'évêque de Sarept, suffragant de Lyon, a administré dans cette ville le sacrement de confirmation le dix-huit et dix-neuf de ce mois (juin 1787) présente année, le nombre de ceux qui ont reçus ce sacrement est de deux mille cinq cents, il s'y est rendu quinze parroisses ». — F° 360, « Clos et arrêté par nous, maire de Saint-Symphorien-le-Château, aujourd'hui 5 novembre 1792. JOANNON, maire ». — Registres parafés par Gesse (1775-1778, 1780, 1782), Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1787, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Orset (1791), Petit (1792).

E Suppl. 1138 (GG 9.) — In-f°, 77 feuillets.

XVIII[e] SIÈCLE. — Tables incomplètes des registres de baptêmes, mariages et enterrements de 1692-1791 (ff. 1-63). — F° 64, copie de l'acte d'inhumation d'Etienne Laurent Fromental, ancien notaire de Lyon, 1 décembre 1788. — Ff. 65-77, blancs.

SAINT-VÉRAND

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt

Eglise sous le vocable de Saint-Véran, archiprêtré de l'Arbresle, cure à la collation du prieur de Thizy ; élection de Lyon, justice de Saint-Véran (château de La Garde).

E Suppl. 1139 (GG 1). — In-4°, 155 feuillets.

1641-1664. — Actes dressés par le curé B. Lepin ; le vicaire P. Lepin (1660-1664), et Chamond, vicaire de Dareizé. — Ff. 86-89, 104-109, 153-155, blancs. — Ff. 1-85, baptêmes 1641-1664 ; ff. 90-103, mariages 1647-1664 ; ff. 110-152, enterrements 1642-1664. — F° 1, « Livre des baptizez de la parroisse de St-Véran, commencés le 22[e] septembre de l'an 1641, par moy curé soubsigné, en langue vulgaire pour plus grand intelligence d'un chascun, et ceus que j'ay faict despuis l'an trente-un sont dans un petit livre en lattin. B. LEPIN ». — F° 11 v°, « Louis de Crémeaux La Grange, seigneur dud. lieu », 30 mars 1644. — F° 21, « François de Chevriers, escuier, sieur de La Flachère », 11 décembre 1645. — F° 54 v°, « Messire Dupellier, prebstre, ausmônier de monsieur Sarde, seigneur dud. lieu », 29 juin 1653. — F° 66 v°, « Lucresse Rouvière, dame dud. lieu », 4 juin 1656. — F° 74 v°, « Guillaume Sarde, seigneur dud. St-Véran », 2 avril 1658. — F° 118 v°, « François des Chevriers, escuier, seigneur de La Flachère, en la parroisse de St-Véran », 25 mars 1646. — F° 142, enterrement dans l'église de Ligny, de « m[r] de Parenge », mort le 23 mai 1657, « en sa maison de la Flachère ».

E Suppl. 1140 (GG 2.) — In-4°, 252 feuillets.

1664-1691. — Actes dressés par le curé P. Lepin. — Ff. 43-82, 103-121, 146-167, blancs. — F° 168, rongé au bas ; f° 169, 206, 207, rongés au bas, à droite ; ff. 244-249, rongés à droite, en haut. — Ff. 1-42, baptêmes 1664-1673 ; ff. 83-102, mariages 1664-1673 ; ff. 122-145, enterrements 1664-1673 ; ff. 170-172, baptêmes 1673-1674 ; f° 169, enterrements 1666, 1669, 1670 ; f° 173, mariages 1674 ; ff. 174-175, enterrements 1673-1774 ; ff. 175-252, les trois actes 1674-1691. — F° 1, copie de versets de la bible et de passages de l'évangile concernant le baptême. — F° 13, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissiale de St-Véran, tenus par m[re] Pierre Lepin, curé dud. lieu, à la visitte ce 24[e] septembre 1667. CHASSAING, archiprebstre de

L'Arbrelle ». — F° 21 v°, « Philibert de Chevriers, seigneur de La Flachère, Parange et Taney ; Jeanne de Maisonseulle, sa femme ; Jacques de Royraud du Villard ; Louise de Parise de Parange », 17 juin 1669. — F° 22, « Nous avons veu le présent registre des baptesmes faits dans la parroisse de St Véran, à la visitte, ce 6e septembre 1669. CHASSAING, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 24 v°, baptême de « Claudine, Jeanne et Pierrette Gervais, sœurs gemelles..... Louange à Dieu de l'abondance », 19 avril 1670. — F° 92, « Nous avons veu le présent registre à la visitte, ce 6e septembre 1669. CHASSAING, archiprebstre ». — F° 97, « Nous avons veu le présent registre à la visitte, le 29e octobre 1671. CHASSAING, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 133 v°, « Nous avons veu le présent registre à la visitte, ce 6e septembre 1669. CHASSAING, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 141, même mention de visite, 29 octobre 1671. — F° 183 v°, mention de l'enterrement à Lyon de « Louise de Parise, vefve de feu messire François de Chevriers, seigneur de Parange, La Flachère et Taney », 1676. — F° 192, « Claude Joseph de Chevriers, seigneur de Sainct-Mauris, comte du Thil », 16 octobre 1679. — F° 250, « J'ay veu ces présens registres tenus par messire Pierre Lepin, curé, ce 13 juillet 1690. BESSON, curé et archip. ».

E suppl. 1141 (GG 3). — In-4°, 185 feuillets.

1691-1722. — Actes dressés par les curés Lepin (1691-1710), Rabot (1711-1719), Chenaud (1720-1722) ; les vicaires Vidal (1711), Guérin (1720), Chalier (1721-1722), et Rabot, curé de St-Clément, Dechâtelus, Ecuyer, Bochetal, Varenard, Sargnon, fr. Anselme de Bourg, capucin, Prala, Chenaud, etc. — Ff. 11, 18, 19, 40, blancs. — F° 21, mort « au chasteau de La Garde, paroisse de Sainct-Veran », d' « un certain garçon nommé André, estant soldat de monsieur Sarde, seigneur dud. lieu », 25 janvier 1693. — F° 50, « Extrait des registres de Versailles, touchant le mariage de mgr le duc de Bourgogne, 1697, 7e décembre. Le 7e décembre 1697, très haut et très puissant prince Mgr Louis de France, duc de Bourgone, filz de très haut, très puissant et excellent prince mgr Louis, dauphin de France, et de défunte très haute, très puissante et excellente princesse Marie-Anne-Christine de Bavière, de cette parroisse d'une part, et très haute et très puissante princesse Marie-Adélaïde de Savoye, fille de très haut et très puissant prince, Victor-Amé, second du nom, duc de Savoye, et de très haute et très puissante princesse Anne d'Orléans, d'autre part, après avoir obtenu de notre St Père le pape la dispense d'un degré de consanguinité, les bans de leur mariage aiant esté publiez dans cette parroisse une fois seulement, Mgr l'archevesque de Paris aiant dispensé des deux autres et du temps de l'autre, avec la permission des fiances, le mesme pour mondit seigneur duc de Bourgogne et madite dame princesse de Savoye ont esté fiancez et ont reçu la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château, par monseigneur l'éminantissime cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, premier aumonier du roy, mes presens et soussigné, prêtre supérieur des missionnaires de Versailles et curé dudit lieu, et en présence du roy, de mgr le dauphin, et mgr le duc d'Anjou, de mgr le duc de Berry, de Monsieur et de Madame, de mr le duc et de madame la duchesse de Chartres, et autres princes et princesses qui ont signé avec mondit seigneur duc de Bourgogne et madame la duchesse de Bourgonne, sa femme. Philippe d'Orléans. Marie-Françoise de Bourbon. Pierre du Chambont, cardinal de Coislin et évêque d'Orléans. Hébert, Louis, Louis, Louis, Marie-Adélaïde, Philippe, Charles, Philippe, Charlotte-Elizabeth ». — F° 99, « Veu le présent registre faizan ma visitte, le 26 juin 1707. DESPLASSES, archip. ». — F° 118 v°, « Nous avons veu le présent registre, faisant la visitte, ce 22 may 1711. ROCHE, archip. subst. ». — F° 163, « Veu le présen registre faizan nostre visitte, nous les avons trouvés en bon estat, à Tarare, le 6 octobre 1718. DESPLASSES, archipr. ». — F° 178 v°, « J'ay trouvé l'église de cette parroisse et la maison curiale avec les fonds dépendans de la cure en très mauvais état ; je n'ay point fait de verbail. Je soubzsigné ay pris possession de la cure de St-Véran, le 10 octobre 1720, en ayant été pourveu par Mr du Sauzey, prieur de Thizy et collateur de lad. cure. Je ne puis laisser les choses en pire état. CHENAUD ». — Registres parafés par de Sève (1691), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1717.)

E Suppl. 1142 (GG 4). — In-4°, 240 feuillets.

1722-1756. — Actes dressés par les curés Chenaud (1723-1741), Ambroise (1741-1745), Jacquet (1746-1756) ; les vicaires Chalier (1722-1724), Crozier (1725), Petitout (1737-1741), Beschet (1741), Bonnet (1742-1743), Chazal (1755), et Crozier, vicaire d'Amplepuis, Vallansot, Pierrefeu, Perrussel, Valfort, Jacquet, fr. Ambroise, franciscain, Chanterel, Devirod, Girin, etc. — Ff. 100-104, 119, 120, 132, 142-144, 156, 166-168, 179, 180, 190-192, 204, 215, 216, 226-228, 239, 240, blancs. — F° 11 v°, « Veu et trouvé en état dans notre visite, ce 30e novembre 1724. BAYARD, archiprestre ». — F° 18 v°, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 29 septembre 1726. BAYARD, archiprestre. Cette année 1726, nous avons fait construire la sacristie et les deux chapelles du coté du midy, un peu à mes frais, un peu des habitans. — F° 21, « Cette année (1727), nous avons construits la chapelle du coté de bize, vouté l'église, refait la

muraille de devant, le tout menaçant ruine. Les habitans, pour la plus grande partie, s'y sont portez avec beaucoup de zèle. Ces réparations ne laisseront pas de me coûter mil livres au moins avec beaucoup de peine de corps et d'esprit, qui ne m'empêche pas de former le dessein de réédifier la maison curiale, qui menace ruine de toute part et ne seroit pas capable de loger le moindre paysan de la parroisse; priant messieurs les curez mes successeurs de se ressouvenir dans leurs prières de celuy qui les a si indignement précédé et qui a pourtant contribué autant qu'il a pu à réparer la maison de Dieu dans cette parroisse, qui étoit tout à fait indigne de ce nom, et a rendu le logement des ministres du Seigneur plus digne de leur caracthère, en y sacrifiant avec plaisir ses peines et un peu du bien que la divine providence luy avoit donné. Chenaud, curé de St-Veran depuis sept anneez, et n'y faisant sa résidence que depuis trois anneez, aagé à présent de 52 ans et neuf mois, le 3 juin (1727). — F° 34 v°, Bénédiction de la chapelle de St-Pierre du coté de l'épitre à l'entrée de l'églize. — Le dernier jour de janvier 1730, suivant la permission de Mgr l'archevêque du 14 novembre 1726, signé l'archevêque de Lyon, je soubsigné, curé de St-Véran, ay fait la bénédiction d'une chapelle nouvellement construite du coté de l'épitre et la plus proche de la porte de l'église, avec les cérémonies et prières prescrites par le rituel de ce diocèze; lad. chapelle, soubz le vocable de St-Pierre, étoit dans un état convenable pour y célébrer le saint sacrifice de la messe, comme il est apparu à Mrs les prêtres et curez du voisinage qui nous ont fait l'honneur d'assister à lad. bénédiction, qui sont Mrs Claude Bouquin, curé de St-Clément, Mre François Faucou, curé des Olmes, Mre Jean-Bte Vincent, curé de St-Laurent-d'Oingt et autres soubsignez avec les srs habitants dud. lieu. FAUCOU, curé; FOURNIER, curé de Ternand; MOREAU, curé de Lestra; CHENAUD, curé de St-Véran ». — F° 37, « Veu dans nostre visite ce 18e juillet 1730. BAYARD, archiprêtre ». — F° 48, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, faite le 10 juillet 1733. MEYSSONNIER, archiprêtre subst. ». — F° 51, « Cette année (1734) s'est rencontrée la fête Dieu avec la Nativité de st Jean-Baptiste et le jubilé de St-Jean de Lyon », — F° 55 v°, « Vu et trouvé en estat dans nostre visitte, ce 13 juillet 1735. MEYSSONNIER, curé de Theyzé, archiprêtre substitué de L'Arbrelle ». — F° 86 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 19 novembre 1742 BAYARD, archiprêtre ». — F° 131 v°, « Veu dans nostre visite ce 14e décembre 1747. BAYARD, archiprestre ». — F° 189 v°, « Le 29 octobre 1752, Mr Thivard, Mr Bochetat, Mr Pastel et M. de Laprade, tous les quatre prêtres et célèbres missionnaires de Ste-Colombe de Vienne ont commencé une mission en l'église de St-Véran qui a durée un mois entier. Cette mission a été des plus édiffiantes, il y a eu un concours de peuples des parroisses voisines, si nombreux qu'il a fallu plus de dix à douze prêtres du voisinage pour aider à entendre les confessions; il auroit été impossible de sçavoir le nombre des personnes qui ont assisté à la plantation de la croix de mission et à la procession générale qui se fit à la clôture de lad. mission, personne n'étoit mémoratif qu'il y eut jamais eu mission à St-Véran, JACQUET, curé de St-Véran ». — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742-1745, 1756), Charrier (1746-1755).

E Suppl. 1113 (GG 5.) — In-4°, 236 feuillets.

1757-1773. — Actes dressés par les curés Jacquet (1757-1761), Durand (1761-1773); les vicaires Durelle (1757-1758), Boiron (1759-1761), Testanier (1760), Guyonnet (1772-1773), et Meynis, prêtre commis, Devirod, prieur de Ternand, Perrussel, Durand, Bourganel, Chartre, Proton, Carteron, Valfort, etc. — Ff. 12, 23 *bis*, 44-49, 59-61, 71-73, 85-89, 101-104, 113-116, 126-128, 137-139, 149-151, 158-163, 187-189, 197-202, 213-221, 231-235, blancs. — F° 19 v°, « dame Anne Richeri-Margaron, seigneure de St-Véran et de La Garde », 8 août 1758. — F° 56 v°, « Dominique Verdier, écuyer, seigneur de La Flachère, Magny et autres lieux, premier lieutenant de la vénerie, toile de chasse, tante et pavillon de Sa Majesté.... inhumé dans sa chapelle, sous le vocable de St-Michel, adhérante à l'église de St-Véran, sçituée du coté de l'Epitre », 9 novembre 1761. — Ff. 75, 76, acte de dispense de degré de parenté. — Ff. 171-186, tables alphabétiques des baptêmes, mariages et sépultures de 1751-1770. — Registres parafés par Pupil (1757-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse, (1773).

E Suppl. 1114 (GG 6.) — In-4°, 297 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Durand (1774-1778), Proton (1778-1791), Fatin (1791-1792); les vicaires Guyonnet (1774-1776), Montet (1785-1786), Crozier (1787-1791), et Michoud, curé de St-Loup; Canard, vicaire de St-Clément; Forest, f. Jean-Marie de Lyon, capucin de Tarare; Peillon, p. Hugues, Papillon, Pascalis, Duplain, f. Sulpice Pinatel, Terlon, Souzy, etc., le curé Fatin, officier public. — Ff. 11-14, 24-28, 38-40, 54, 65-68, 81, 82, 93-98, 109-114, 126-130, 142-146, 157-162, 175-178, 190-196, 207-209, 223-225, 240-241, 265-267, 279-285, 293-297, blancs. — F° 10, 1774, 29 baptêmes, 4 mariages, 20 enterrements. — F° 174, 1785, 21 baptêmes, 4 mariages, 32 enterrements. — F° 214, acte d'abjuration d'une protestante de « Violas en Cévène, diocèze d'Usès, 27 avril 1788. — Ff. 250 v°-

E Suppl. 1144 (GG 6.) — In-4°, 297 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par les curés Durand, (1774-1778), Proton (1778-1791), Fatin (1791-1792) ; les vicaires Guyonnet (1774-1776), Montet (1785-1786), Crozier (1787-1791), et Michoud, curé de St-Loup ; Canard, vicaire de St-Clément ; Forest ; f. Jean-Marie de Lyon, capucin de Tarare ; Peillon, p. Hugues, Papillon, Pascalis, Duplain, f. Sulpice Pinatel, Terlon, Souzy, etc., le curé Fatin, officier public. — Ff. 11-14, 24-28, 38-40, 54, 65-68, 81, 82, 93-98, 109-114, 126-130, 142-146, 157-162, 175-178, 190-196, 207-209, 223-225, 240, 241, 265-267, 279-285, 293-297, blancs. — F° 10, 1774, 29 baptêmes, 4 mariages, 20 enterrements. — F° 174, 1785, 21 baptêmes, 4 mariages, 32 enterrements. — F° 214, acte d'abjuration d'une protestante de « Violas en Cévène, dioceze d'Uses », 27 avril 1788. — F° 250 v°-264, tables alphabétiques des actes de 1771-1790. — F° 291 v°, « Lesdits registres servant à inscrire les actes de baptêmes, mariage et décès de la presente année 1792, ont été clos et arrêtés par nous soussignés, maire et officiers municipaux de la paroisse de St-Véran, conformément à la loi du 20 septembre de la susdite année, cejourd'hui 9° décembre 1792, Poyrin, maire ; François Pelgaud, officier ; Bondat, officiers ; Pierre Lefin, Bordat ; Chavanis, procureur ; Laurent, secretaire-greffier ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant, 1791, 1792).

SAINT-VINCENT-DE-RHEINS

Arrondissement de Villefranche, canton d'Amplepuis.

Eglise sous le vocable de Saint-Vincent, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon, cure à la collation du prieur de Charlieu, élection de Villefranche, justices de Magny, Beaujeu et Chamelet.

E Suppl. 1145 (GG 1.) — In-4°, 234 feuillets.

1692-1721. — Actes dressés Claude Demeyré (1692-1713), Cortey (1714-1721), et Bussy, curé de La Gresle, Carmantrand, Aubernon, Vincent, Trambouze, Besson, etc. — Ff. 5-8, 21-24, 38-40, 47-50, 64-66, 73, 74, 78-83, 112-116, 124, 131, 132, 139, 140, 154, 156-158, 163-166, 181, 182, 188-190, 196-198, 203-206, 213, 214, blancs. — F° 76 *bis*, la moitié supérieure enlevée ; f° 133, lacéré au bas à gauche ; f° 152, le quart inférieur enlevé ; f° 155, lacéré au bas à gauche. — F° 10, « Cœsar Rolin, écuyer et seigneur de Montoux et La Palud ; Jean Charreton de La Terrière, maistre d'hostel ordinaire chez le roy et premier commis de Monseigneur le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'estat », 18 mars 1693. — F° 107 v°, « Claude de La Cuile (La Cueil), chevalier, seigneur et comte de Pramenou, 23 juillet 1704. — F° 215 v°, « Jean Guillermin, chevalier, seigneur de Nuzière, de Montpiney, Charmes et autres places ; Louis de Chalis de Nuzière, capitaine au régiment de Gâtinois, 6 février 1717. — F° 227, Jean de La Porte, chevalier et seigneur des Chavanes et de L'Héroude », 12 juillet 1719. — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695-1702, 1704-1706, 1708-1710, 1715, 1717-1719), du Sauzey (1694), Noyel (1707, 1711-1714), de Phelines (1716).

E Suppl. 1146 (GG 2.) — In-4°, 176 feuillets.

1721-1749. — Actes dressés par les curés Pierre Cortey (1721-1744), Pierre-François Cortey (1745-1748), Dimery (1749) ; les vicaires Alex (1739-1740), Vadon (1741), Pierre-François Cortey (1742-1745), et Besson, curé de Claveisolles, Dumas, Maurice, Mercier, Poysat, Chavanis, Guillermet ; P. Louis-François du Puy, capucin ; fr. Jean-Marie de Roanne, capucin, etc. — Ff. 48, 53-56, 62, 74-78, 86-92, 108-110, 128-130, 140-142, 154, 164-166, 173-176, blancs. — Ff. 1-25, 41-47, rongés par les rats, en tête. — F° 1 v°, « Estienne de La Paluc de Montoux ; Jeannne-Marie de Ponchon, femme de Jean-François Guillermin de Nuzière », 8 avril 1721. — F° 9, « Antoine d'Amanzé, seigneur et comte de Choffailles ; Anne de Grosbois, femme de David de La Roche, seigneur de Poncier », 26 juillet 1723. — F° 19, « Ponthus Rolin, seigneur de Montoux et de La Palue », 27 mai 1727. — F° 17, « Ce 29° jour de septembre, jour de la dédicace de St-Michel et jour de dimanche 1726, monsieur l'archiprêtre Vincent, curé de Marnant et de Notre-Dame-de-Thizi, prit la peine de venir faire sa visite dans l'église de Saint-Vincent-de-Reins, où il officia à vêpres, lesquelles étant dites, il bénit la petite cloche de lad. églize, pesant environ 400 à 500 livres, qui fust cassée le 25 juin de lad. année et fondue à Ronno. Le parrain de lad. cloche fut Mre Ponthus Rolin, seigneur de Montoux et de La Palud, marraine madame Marie de Grosbois, son

épouze, fabricien Mre Jean Besson, notaire royal et procureur d'office des terres de Thizi et de Magni, curé Mre Pierre Cortey Derfeuille ; second fabricien, sr Clément Plasse, du bourg de St-Vincent-de-Reins ; les fondeurs Estienne Jeany et Léopold Cochois, lorrains. CORTEY, curé dud St-Vincent-de-Reins ». — F° 22, « Ce 9e feuvrier, lundy de carnaval, 1768, la grande cloche de l'églize de St-Vincent-de-Reins, se cassa en sonnant pour le *libera me* que l'on a coutume de dire à la fin des messes des morts pour des défunts de la parroisse dudit St-Vincent, laquelle cloche fut fondue le 24e avril de ladite année, par les sieurs Janis, Cochois, Bonbone et Barret, tous fondeurs de cloche de leur métier, de la principauté de Lorraine, diocèzes de Toul et de Langres, et ladite cloche fût bénite par mre Pierre Cortey d'Erfeuille, curé de la parroisse dudit St-Vincent-de-Reims, après en avoir obtenu la permission de Mr Laurens, prêtre et supérieur de l'oratoire de Macon et vicaire général de Monseigneur Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Macon, en datte du 1er may de lad. année ; Mre Marc Besson, curé de Clavezolle et de La Mure, a esté diacre à lad. bénédiction de lad. cloche, soudiacre, Mre Benoit Cortey d'Erfeuille, curé de St-George de Thizi et de son faubourg, Mre Estienne Mercier, bachelier en théologie et curé de St-Bonet de Troncy, Mre Gabriel Fabri, vicaire de Mardore et de La Chapelle, Mre Jean Lions, vicaire dud. St-Bonet de Troncy, du diocèze de Glandèves en Provence, ont assistez à ladite bénédiction et ont aidez à faire la cérémonie ; lad. cloche, qui s'appelle Marie, a été bénite le 24e may 1728, le lendemain de la fête de la très sainte Trinité. Elle a commencé à sonner la volée ou en grand branle, le jour de la solennité du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, autrement jour de la Fête-Dieu, le 27e may de lad. année, à la joye et contentement de tous les parroissiens dudit St-Vincent de Reins. Le parrain de la cloche susdite a esté Mre Antoine le Prêtre, comte de Vauban, grand croix de St-Louis, gouverneur de Béthune, ingénieur du païs d'Artois, lieutenant général des armées du roy et seigneur de St-Servais, Magny et plusieurs autres places ; marraine, dame Henriette de Busseul, épouze dud. Mre de Vauban, se trouvant l'un et l'autre à Paris, lors de la bénédiction de ladite cloche, maître Jean Besson, notaire royal et procureur d'office des terres de Magny et de Thizi, a tenu la place de parrain, à l'absence dudit Mre comte de Vauban, et dame Claudine Goine, femme de sr Simon Magnin, celle de Madame la comtesse de Vauban, le tout en présence des témoins sousnommez. Fait ce 24e may 1728. BESSON, pour Mr le comte de Vauban. BESSON, diacre et curé de Clavezolle. CORTEY, soud. et curé de Thizi et de son bourg. MERCIER, prêtre. FABRY. LIONS, vicaire de St-Bonet. CORTEY, greffier de Thizy. MONTANA. DESPRAVIEULX. PLASSE. P. MAGNIN. L. COCHOIS. C. BARRET. CORTEY, curé susd. ». — F° 43 v°, « Ce 6e novembre 1735, je soussigné, curé de la parroisse de St-Vincent-de-Reins, ay bénis la petite cloche appellée Vincente, qui est dans le clocher dudit St-Vincent ; le parrain a esté Mre Jean Besson, notaire royal, et la marraine, dame dame Claudine Goine, femme de sr Simon Magnin ; le luminier est sr Pierre Lacroix de chez Lalieure ; le tout en présence des soussinez. Le fondeur est le sr Villemot, de Lorraine. PLASSE. BESSON. P LACROIX. C. VERAN ». — F° 51 v°, « Ce 22e décembre 1737 et jour de dimanche, la grande cloche de l'églize de St-Vincent-de-Reins, a esté bénite à l'issue de la messe parroissiale, par Mre Pierre Cortey Derfeuille, curé de la parroisse de St-Vincent de Reins. Le parrain de ladite cloche a esté Mre Jaques-Philippe-Sébastien le Prêtre, comte de Vauban, mestre de camp de cavalerie, enseigne des gens d'armes de Flandre, lieutenant de roy de Franche-Comté, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, seigneur de Magny et autres lieux ; la marraine a esté madame Anne-Joseph de La Queuille, comtesse de Vauban. Ladite cloche fut cassée le 13e avril 1736, en sonnant pour le tems, elle fut refondue le 15e octobre 1737, par le sr François Voillemot, maître fondeur de cloche, du bourg d'Amblin en Lorraine, diocèze de Langres ; luminier, sr Antoine Renard. S. MAGNIN. GOYNE. P. MAGNIN. J. MAGNIN. DESPRAVIEULX. CORTEY, curé. RENARD ». — F° 117 v°, « Ce 13e septembre 1744, la troisième et plus petite cloche de la parroisse de St-Vincent-de-Reins, fondue par Mre François Voillemot, d'Amblin en Lorraine, diocèse de Langres, le 8e août dernier, a été le susdit jour bénite sous le nom et vocable de la très Sainte-Vierge, par messire Etienne Mercier, archiprêtre de Beaujeu et curé de St-Bonnet-le-Troncy, à la réquisition de messire Pierre Cortey, curé de St-Vincent-de-Reins, et de Mre Pierre-François Cortey, prêtre deservant ladite parroisse, le parrain de ladite cloche a été Mre Claude-Esprit Marchand de Champrenard, seigneur de Blassé et Montoux, et marraine dame Marie Rolin de Montoux, son épouze ; fabriciens de ladite parroisse, srs Jean et Pierre Magnin, marchands et habitants dud. lieu. Ladite cloche est du poids de deux cens trente livres et n'a été refondue que pour l'augmenter, n'étant auparavant que d'un quintal ». — F° 131 v°, « Claude de Grosbois, docteur en théologie et droit canon, prêtre résidant en son château en la parroisse d'Ouroux ; Mr de Monjoux, capitaine, seigneur de Monjoux », 8 janvier 1746. — Registres parafés par Mignot (1731, 1738-1739), Janson (1737, 1740, 1745, 1746), Noyel (1741), Mignot (1742-1744), Cusin (1747, 1748), Jacquet (1749).

E Suppl. 1147 (GG 3.) — In-4°, 229 feuillets.

1750-1772. — Actes dressés par le curé Dimery (1750-1772) ; les vicaires Aucourt (1754-1757), Lacroix (1759-1765), Motton (1765-1766), Ducrot (1766-1772), et Besson, curé de

Claveisolles, Vallière, Bergeron, Chevret, Marchand, etc. — Ff. 7-10, 18-22, 51-53, 109, 147-149, 159-161, 169-171, 180-187, 197, 207-211, 220-223, blancs. — Registres parafés par Jacquet (1750-1752, 1755-1757, 1762, 1764, 1767, 1770), Roland (1759, 1768, 1769), Cusin (1761, 1765-1766), Clerjon (1771), Bertaud (1772).

E Suppl. 1148 (GG 1.) — In-4°, 203 feuillets.

1773-1793. — Actes dressés par les curés Dimery (1773-1791), Girotru (1791-1792), les vicaires Ducrot (1773-1781), Auberger (1782-1783), Captier (1783-1786), Testenoire (1786), Deville (1786-1791), et Lacuire, vicaire de Ville-sur-Jarnioux ; Deville, vicaire de Ranchal, etc. Ballaguy, officier public. — Ff. 18, 27, 28, 38-40, 53, 54, 65, 74, 75, 113, 131, 151, 162, 163, 173, 193, 194, blancs. — F° 203, angle supérieur gauche enlevé, lacéré à mi-hauteur à droite. — F° 110, mention d'une opération césarienne, 1783. — F° 201, « Arrêté le 20 novembre 1792, au premier de la République française, en conséquence du procès-verbal de ce jour, signé par les maire et officiers de St-Vincent-de-Rins, soussignés avec Jean-Marie Girotru, curé dudit St-Vincent, duquel le présent sera relevé. Girotru, curé de St-V. ; Lacroix fils, maire ; Antoine Ballagui, ofsié ; S. Magnin, procureur de la commune ». — Registres parafés par Gesse (1773-1775), Roland (1776, 1777, 1783), Guérin (1778-1782, 1784-1790), Pezant (1791, 1792).

SAINTE-CATHERINE-SOUS-RIVERIE

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant

Eglise sous le vocable de Sainte-Catherine, annexe de Saint-Didier-sous-Riverie ; archiprêtré de Mornant, élection de Saint-Etienne, justice de Riverie.

E Suppl. 1149 (GG 1.) — In-4°, 184 feuillets.

1683-1709. — Actes dressés par Nozerines, curé de St-Didier et Ste-Catherine (1693-1709) ; les vicaires Josserand (1683-1684), Pages (1684-1704), Ranc (1704-1706), Desauret (1706-1709), et Blanquet, vicaire de St-Didier, Daurelle, Beurdier, etc. — Ff. 22-24, 47, 48, 57, 73-77, 85-88, 92-94, 115-117, 132, 133, 142, 150, blancs. — F° 109, « Je supplie monsieur Pages de faire tenir incessammant à leurs adresses les registres cy-joints. Je suis son très-humble et très-obéissant serviteur. Valous, archiprebstre », 1701, mentions semblables ff. 126, 143, 177. — Décès des enfants de Lyon portés à la fin du registre. — Registres parafés par Charésieu (1683), Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1709).

E Suppl. 1150 (GG 2.) — In-4°, 204 feuillets.

1710-1743. — Actes dressés par le curé Nozerines (1710-1740) ; les vicaires J. Servient (1710), Héraud (1710-1712), Alziari (1712), Isnard (1713-1714), Revoux (1714-1725), Sappin (1726-1734), Palluy (1734-1740), Tissot (1741-1743), et Isnard, vicaire de St-Didier, Perrussel, Raynaud, Guillermin, Bodet, Ponchon, Latour, Chantre, Combe, Barlet, de Romans, Laforge, Tissot, Sappin, etc. — Ff. 7, 8, 20-25, 48-50, 58, 140, 152, 171, 172, 181-184, blancs. — Ff. 42 v°-43, copies d'actes de 1654-1658. — F° 19, préambule d'un sermon, liste de baptêmes faits à St-Didier en 1625, 1651, 1784, 1785, 1786. — F° 45, « Ce jourdhuy 1er du mois d'octobre 1714, M. Revoux, mon vicaire de Ste-Catherine, m'ayant représenté qu'on avoit point envoyé de registres pour l'année 1714 pour l'enterrement, baptême et mariage, par ceux qui en ont la commission du syndicque général du clergé, dans l'annexe de Ste-Catherine dépandante de St-Didier, ayant remply les registres de l'année 1713, j'ay été obligé de luy donner la minute de St-Didier, comme curé de laditte annexe, et me servir de la grosse pour continuer les actes baptistaire, mortuaire et mariage de la susditte année. Et moy je certifie avoir receu laditte minutte de M. Nozerine, curé de St-Didier, pour m'en servir pour continuer laditte année. Revoux ». — F° 74 v°, « Veu et examiné dans la visite générale du dioceze faite par monseigneur l'archevêque et comte de Lyon, par moy vicaire général, à Ste-Catherine, annexe de St-Didier-sur-Riverie, ce 3e septembre 1718. Lacroix, vic. général. — F° 132 v°, Acte de la visite de l'église paroissiale de Ste-Catherine, annexe de St-Didier-sous-Riverie. « Ce jourd'huy 31 aoust 1733, nous archiprêtre de Mornant, soussigné, avons fait la visite de l'église paroissiale de Ste-Catherine, annexe de St-Didier-sous-Riverie, où après avoir visité et adoré le très Saint-Sacrement, nous avons trouvé tout ce qui regarde le service

divin en bon état, et avons ordonné qu'on fera faire incessamment les coffres-forts pour l'usage du luminaire et de la confrérie du St-Sacrement et qu'on s'en servira conformément aux ordres de Sa Majesté et du diocèze, de même qu'on tiendra dans la sacristie un grand livre où l'on écrira journellement la recepte et dépense desd. recteurs, lesquels rendront incessamment compte de leur administration de tout le passé jusqu'à ce jour, en présence de Mr le curé dud. lieu, officiers et principaux habitants, aux peines de droit, et afin que lesdits recteurs n'en ignorent, notre présente ordonnance sera publiée au prône, pendant trois dimanches consécutifs. Fait en présence de mres Jean Nozerine, curé dud. lieu, et Baltazard Sappin, son vicaire, soussignez avec nous, NOZERINE, curé. SAPPIN, vic. G. DESNERNEYS, p. i., curé d'Orliénas, archiprestre de Mornant », — F° 153, « Nomination du luminier de l'annexe de Ste-Catherine, faitte par les habitans dudit lieu. Le 9e septembre 1736, fut nommé luminier moderne de l'église et annexe de Ste-Catherine, par les habitans et le sr curé de St-Didier, Claude Piégay et Jean Gonet, sacristain ». — F° 169 v°, « Le 18 septembre de l'année 1740, les habitans, après nommé présants, on a élu et nommé pour luminier dans l'église de l'annexe de Ste-Catherine, parroisse de Saint Didier-sous-Riverie, Catherin Bénière, de Charbonière, quoyque absent et adverti, en présance de sr Flury Dusurgay, Jean Piot, Jean Barrot, Jean-Baptiste Dupont, Antoine Bainière, Jean Gonet, Claude Combe, Jean Guinand et Claude Piégay, si devant luminier ; ceux qui savent signé ont signé : DUSURGEY. J. PIOT. JEAN GUYNAND. JEAN BARROT. J.-B. DUPONT. BÉNIÈRE. PIÉGAY. NOZERINE, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1710-1716), Pupil (1741-1743).

E Suppl. 1151 (GG 3.) — In-4°, 242 feuillets.

1744-1764. — Actes dressés par le curé de Romans, curé de St-Didier (1744-1762) ; le vicaire Tissot et Martinot, vicaire de Riverie, Merault, Fabre, Dusoleil, Brun, Dubost, etc. — Ff. 12, 47, 48, 60, 71, 72, 81-84, 95, 96, 105-108, 110, 120, 121, 124, 132-133, 142-145, 175-177, 186-189, 200, 228-230, 238-242, blancs. — F° 56 v°, « Vu bon et approuvé par nous, vicaire-général, en cours de visite à lad. Ste-Catherine, ce 13 septembre 1748, MONTJOUVENT, comte de Lyon, vicaire général. Par mon révérend vicaire général, LATOUR, secrétaire commis ». — F° 93, « Le jubilé de l'année sainte s'est ouvert dans cette paroisse le 18e juillet 1751 et a duré jusqu'au 16e janvier de l'année suivante 1752. *Laus Deo Virginique matri*. Baptêmes 19, mariages 6, sépultures 17 ». — Ff. 122, 123, Lettre adressée au vicaire Tissot, l'invitant à donner la sépulture à un mendiant trouvé assassiné. — F° 125, « Les voleurs sont enttrés nuittament dans l'église de Ste-Catherine, le 16e au 17e décembre 1753, après avoir forcés la petite porte du cimetière, celle de la sacristie et fait sauter sept serrures desdittes portes, garde-robe où l'on tient le linge, buffets et tronc de la luminaire qui est dans la sacristie, ils se sont saisis de tout l'argent dud. luminaire, qui n'étoit pas fort considérable. On ignore s'ils n'en vouloient point aux vases sacrés et aux linges, attendu qu'ils ont étés détournés de leurs mauvais desseins par les passants voituriers ». — F° 131, 1754, baptêmes 20, mariages 2, sépultures 18. — F° 154, 1756, baptêmes 24, mariages 2, sépultures 14. — F° 174, baptêmes 23, mariages 2, remise 1, sépultures 17. — F° 185 v°, 1759, baptêmes 17, mariages 3, sepultures 25. — F° 199, 1760, baptêmes 23, mariages 3, sépultures 28. — Ff. 209 v°-210, listes des premiers communiants de 1742-1755. — F° 220, 1762, baptêmes 22, mariages 4, sépultures 23. — F° 237 v°, 1764, baptêmes 14, mariages 6, sépultures 14. — Registres parafés par Pupil (1744-1764).

E Suppl. 1152 (GG 4.) — In-4°, 249 feuillets.

1765-1792. — Actes dressés par Borderon, curé de St-Didier et Ste-Catherine (1769-1778), les vicaires J.-C. Tissot (1765-1769), Gros (1769-1770), Saint-Paul (1770-1778), Devidal (1778-1792), Eymard (1792), et Dusoleil, prêtre ; Bouton, vicaire de Riverie ; Merault, Dubost, Montellier, Pomeys, Condamin, Durosat, Deroche, Gueidan, Mazenod, Philipon, Tisson, Fuchy, Anin, Tisson, etc. — Ff. 9, 10, 21, 22, 31, 32, 40-44, 50-52, 57-60, 65-68, 76, 84-86, 91-94, 100-102, 106-110, 115-118, 123-125, 131-133, 138-140, 147-149, 156, 157, 165, 172, 173, 180, 181, 205, 229, 237-249, blancs. — F° 8 v°, 1765, baptêmes 20, mariages 4, sépultures 17. — F° 19 v°, 1766, baptêmes 20, mariages 6, sépultures 27. — F° 99, « Le mardi 24 octobre 1775, en cours de visite, nous avons vu le présent registre trouvé très en état. GANDIN, promoteur général subst., spécialement commis ». — F° 122 v°, 1778, « baptêmes 15 ; mariage, point ; sépulture 22. » — F° 130 v°, 1779, « baptêmes 22 ; mariages 4 ; sépultures 8. Liste des enfants qui ont fait leur première communion : les garçons : Antoine Poula, Guilhome Rousset, Claude Rousset, Jean-Marie Grégoire, Jean-Francois Michel, Jean-Baptiste Vial, Jean-Claude Charvolin, Grégoire Parrin, Thomas Madinier, Aimé Farlai ; les filles : Pierrette Charvolin, Jeanne Ville, Jeanne Grand, Etiennete Chavanié. Sacristaines : Jeanne Piégai, Jeanne Grégoire, d'Acoles ; Jeanne-Marie Fayolle, du Barot et Pierrete Vial, du Châtelard. Luminiers : Barthélemi Combe, du lieu des Irrignolles. Sacristin, Laurens Treynet, du lieu de St-Cibrin ? ». — F° 137, « Liste des premiers communiants du 21 mars 1780. Lumi-

nier : Jean Grataloup, du lieu du Noyer ; sacristain : Jean Poyard, du lieu de La Bulière ; sacristaines : Françoise Combe de Montaland ; Marie Dupré, du Bourg ; Jeanne Grange, de Chavassieu, et Françoise Basin de La Vernassière ». — F° 141 v°, « Le vingtième jour du mois de novambre mil sept cents huitante, mr le baron de Riverie a placé la pierre fondamantalle de l'église de Ste Catherine ; mr Borderon, curé de St-Didier et dud. Ste Catherine, son annexe, en a fait la bénédiction, assisté de mr Devidal, vicaire desservant lad. annexe, en présance des principaux habitans de lad. paroisse Ste-Catherine et de Benoît Ville, de St-Martin-en-Haut, entrepreneur ». — F° 146 v°, « Le 25 novambre 1781, jour de la fête de Ste-Catherine, patronne de cette parroisse, Mr Borderon, curé de St-Didier et de Ste-Catherine, son annexe, accompagné de mr Devidal, vicaire desservant lad. parroisse de Ste-Catherine, a béni lad. église, tout de suite après la première messe, en présance des habitans ». Liste des premiers communiants au 10 avril 1781. — F° 155, liste de premiers communiants, 26 mars 1782. « Luminier : Etienne Piégai de Chareyzieu ; Jean Grataloup a fait son service. Sacristain : Claude Poyard de La Bulière. Sacristaines : Antoinete Guiot, de La Bulière (Étiennete Treynet, de St-Cibrin) ; Antoinnete Crozier, du lieu de Chareyzieu ; Jeanne Grange, de Chavassieu ; Antoinette Lardif, du lieu de Charbonière ». — F° 164, liste des premiers communiants de 1783. — F° 171, Liste des premiers communiants, 6 avril 1784. « Luminier : Jean Grange dit Pango ; sacristain : Jean-Marie Duport, du lieu de La Vilionière de cette parroisse ; sacristaines : Jeanne Guiot ; Etiennete Piegai, de La Bulière ; Etiennete Treynet, de St-Cibrin, et Jeanne Michel, de Fromenteaux ». — F° 179, liste des premiers communiants, 23 mars 1785. — F° 189, liste des premiers communiants, 11 avril 1786. — F° 196, 1787, mariage 1, baptêmes 24, sépultures 23. « Le 1er mai, les habitans de Ste-Catherine ont nommé d'un consentement unanime, Jean Neel pour luminier, et le 30 décembre, Claude Fayolle pour sacristain. Liste de ceux qui ont fait la première communion, 3e avril... Liste de ceux qui ont reçu la confirmation à Riverie, par Mgr de Sarept, suffragant de Lyon, le 13e juin 1787 », 56 garçons, 47 filles. — F° 204 v°, « Listes des filles qui ont été nommées sacristaines à la fin du mois de novembre 1788 : Jeanne-Marie Chapoton et Fleurie Bénière, du bourg ; Antoinete Fayolle, de Chesparis, et Pierrete Charvolain d'Acolles. Liste des enfants qui ont fait leur première communion le mardi de la semaine sainte, 18 mars 1788 ». — F° 213 v°, 221 v°, listes de premiers communiants, 14 mai 1790. — F° 237 v°, « Nota que l'acte suivant, qui devoit être inséré dans le commencement du registre des décès de 1793, a été inscrit cy-bas, suivant l'ancien mode, parce que, à l'époque du 3 janvier, l'officier public pour constater l'état civil des citoyens n'étoit point encor nommé et que d'ailleurs on n'avoit point encor reçu ni modèles, ni registres. Eymard, vicaire. — Registres parafés par Pupil (1765, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE

Arrondissement de Lyon, canton de Condrieu

Eglise sous le vocable de Sainte-Colombe, archiprêtré des Suburbes, diocèse de Vienne, cure à la collation de la prieure des Bénédictines ; couvents de Cordeliers, de missionnaires Cretenistes, de Visitandines, de Bénédictines ; élection de Saint-Etienne, viguerie de Sainte-Colombe.

E Suppl. 1153 (GG 1.) — In-4°, 84 feuillets.

1610-1701. — Actes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, dressés par les curés de Sainte Colombe, Gaigneur (1610-1626), Mège (1673-1679), Languedoc (1693-1694), Ricard (1694-1701) ; les vicaires Recourdon (1673), Chultiat (1679) ; les prêtres commis Marin (1679-1680), Laguet (1692). — Ff. 11-16, 22-29, 35-38, 44, 47, 48, 50, 51, 56, 66-72, 75, 76, 79, 80, 83, 84, blancs. — Ff. 1-16, baptêmes de 1610-1626 ; ff. 17-42, les trois actes 1675-1680 ; ff. 43-84, les trois actes 1692-1701 (les actes des années 1627-1672, 1681-1691 se trouvent dans les registres de Ste-Colombe). — F° 1 v°, « Catalogue des enfants quy ont esté baptizez en la parroisse de St-Cire-les-Ste-Colombes, par moy curé. S. Gaigneur ». — F° 2, « Sipion de Pollo, seigneur de St-Anin ; Jeanne de Gyraud, femme de noble Arnaud de Foyssin, le fils », 12 octobre 1610. — F° 2 v°, baptême de « Claude Velin, filz donné d'h. Pierre Velin, gardier pour le roy à Vienne, et de Jeannetton, sa chambrière, laquelle n'ast vollu aultrement se nommer ny calliffier », 23 juin 1612. — F° 10 v°, « Arnaud de Foyssin, dict de Polloud, filz de noble Sipion, seigneur de St-Anin, grand prévôt en Daulphiné, cappitaine viguier et juge royal de Ste-Colombe », 25 novembre 1626. — F° 55, « Jean-Baptiste Laroche, maistre peintre, habitant de Ste-

Colombe », 3 janvier 1696. — F° 62 v°, « Le mesme jour que dessus [16 octobre 1698], je fis la bénédiction de nostre cloche de St-Cyre, par ordre de Monseigneur l'archevesque, et Monsieur Gervais, commissaire, et Madame Jacquemin en furent le parrain et marraine. GERVAIS, commissaire ; HUGON, JEAN-BAPTISTE JACQUEMIN, de Monlis, HELIOT, la veufve JACQUEMIN, RICAR, curé ». — Registres parafés par Mazenod (1692, 1693, 1695, 1696), Marel (1694), de Lucenay (1698), Martouret (1700-1701).

E. Suppl. 1154 (GG 2.) In-f°, format agenda, 26 feuillets.

1610-1623. — Actes de baptêmes de Sainte-Colombe, dressés par le curé Alexandre Gaigneur. — Ff. 1-3, échancrés à mi-hauteur à droite. — F° 1, « Noble Françoys de Latour, 22 août 1610 ; noble Abel de Buffevent », 22 octobre 1610. — F° 1 v°, « Thymoléon de Suze, filz de monseigneur de Plaisiam ; Margueritte de Suze, vefve de feu monseigneur de Lessaing », 23 janvier 1611. — F° 2 v°, « Arnaud de Foyssin, seigneur de la Jaquetière et juge royal de la viguerie de Ste-Colombe ; Marie de Boyssat, vefve de feu mons^r de Gyraud », 24 septembre 1611. — F° 4, « Jean Chanat, batteur d'espée en la paroisse de St-Martin », 1er juillet 1612. — F° 4 v°, « Sipion de Pollo, seigneur de St-Anin, conseillier du roy et grand prévost en la province de Daulphiné ; Sipion de Maugiron, seigneur du Molart », 3 août 1612 ; « Antoyne Penet, faiseur d'espée en la ville de Vienne », 7 octobre 1612. — F° 5, « Pierre de Boyssat, seigneur de Lyssieu, conseillier du roy et vibaly au bailliage de Vienne et terre de La Tour », 1 janvier 1613. — F° 6, « Laurence de Simienne, prieuresse du dévost monastère des religieuses de Ste Colombe, de l'ordre de St-Benoict », 27 mars 1613. — F° 7 v°, « Christofle Harand de La Condamine, seigneur de Troussesar », 25 mars 1614 ; « Pierre de Bourc, seigneur de Genevray », 1 juin 1614. — F° 9, « Jean de Lamps, commandeur en la commenderie de St-Romain-en-Galles», 18 janvier 1615. — F° 11, « Imbert de Chapponay, conseiller du roy, seigneur de l'Isle de Beauregard et de la Chardonière, visbailly de Vienne et terres de La Tour ; Marie de Sautereau, femme de noble Charles de Verdoney, seigneur de Villeneuve en Dauphiné », 10 mai 1616 ; « Sypion de Pollo, conseiller du roy, seigneur de St-Anin et de La Jacquetière, grand prévôt en Dauphiné et cappitaine viguier de Ste-Colombe », 29 mai 1616. — F° 15, « Amable Tierry, baron de Vau et seigneur de Bionnay », 7 avril 1618. — F° 16, « Estienne Duprat, docteur en droictz, advocat au bailliage de Vienne et seigneur de la Cantonière », 24 août 1618. — F° 20 v°, « Jean Peyrieu, faiseur d'espées en la parroysse de St-Martin de Vienne », 6 septembre 1620. — F° 21, « Humbert Robert, domestique au logis de mons. de Dizimeu, gouverneur de Vienne », 17 janvier 1621. — F° 23, « Alexandre de Vienoys, seigneur de Vizant », 30 janvier 1622. — F° 24, « Pierre Fayolle, soldat à présent en la tour de ce lieu de Ste-Colombe et savattier de son mestier », 27 avril 1622.

E Suppl. 1155 (GG 3.) — In-4°, 128 feuillets.

1623-1671. — Actes dressés par les curés Gaigneur (1623-1642), Annet Chardon (1644-1662), Mège (1662-1671) ; les vicaires Recordon (1664), Bonin (1667), et Reus, prêtre (1668), Derames, Favier, curés de St-Romain (1654, 1668). — Ff. 34-38, 53-56, 83, 84, 107-109, blancs. — F° 21, échancré en tête, à droite. — Ff. 1-9, mariages 1623-1631 ; ff. 18-10, sépultures 1623-1631 ; ff. 21-33, mariages 1633-1642 ; ff. 40-52, sépultures 1633-1643 ; ff. 57-70, mariages 1645-1655 ; ff. 81-71, sépultures 1644-1654 ; ff. 85-106, mariages 1657-1671 ; ff. 128-110, sépultures 1657-1671. — F° 4 v°, mariage de « Louys de Prangin de Pingon, seigneur dud lieu, païs du Bujay, dioceze de Genève et damoyselle Françoyse de Poullo de St-Anin », 16 février 1625. — F° 19 v°, « J'ay donné ce que j'ay receu pour faire quelque pinture auprès de l'hôtel de l'esglise de Ste-Colombe, à m^r le Parter, oultre l'huille, en argent, une foys 3 l. 17 s., plus 3 l. 5 s., plus 9 s., plusieurs n'ont encore rien donné. GAIGNEUR ». — F° 18 v°, « Le registre des sépultures, tant de Ste-Colombe que de St-Cir annexe ». — F° 17, « Le 22 juin 1625, maistre Mathieu La Gueyna, masson, du lieu de Noney, pour prendre une compaignie d'abelliez qui s'estoient pouzées à un des artifissez que l'on avoit faict pour le pont, s'est précippitez dans le Rosne, lequel a esté secouru et sourty de l'eau et déceddez apprès avoir criez mercy à Dieu et receu l'absoulution ». — F° 16 v°, Antoyne, orléanoys, du lieu de Zyze, près de Nevers, charretier au servisse de monsieur Boyvier, prifacteur pour le roy en la construction du pont de Vienne sur le fleuve du Rosne », 19 février 1626. — F° 16, mention du cimetière neuf, 11 septembre 1626. — F° 12 v°, enterrement de « Françoyse Satre, femme de Jean Bally, pescheur, laquelle a estée vizittée par un médecin, lequel ne luy ayant treuvé aucune marque de contagion a esté enséputurée au cimetière de la parroisse », 4 août 1629. « Hugon Jeoffray, m^e canabassier, a esté tuez par les soldatz de m^r de Rambure », 25 janvier 1630. — F° 32 v°, « feu Hugues Clément, vivant, grand prisfacteur et entrepreneur en l'édiffice du pont du Rosne de Vienne », 11 octobre 1641. — F° 44 v°, « Le 20e janvier 1636 a estez tuez d'un coup d'ache et apprès d'un coup d'arquebuze, sur la rivière du Rosne, proche de Pierre-

Benoiste, Mathieu Miniollat, pescheur ». — F° 45 v°, « Le 14° septembre 1637, est deceddée du mal contagyeux dame Louyze de Chuyes, vivante femme de M° Mathieu Lentillion, notayre royal,.., et a estez ensépulturée dans son jardin par les officiers de la maladie ». — F° 48 v°, enterrement d'un pestiféré, « dernier St-Jean, au chemin qui vat aux vignes de la Morte Paye », 23 avril 1639. — F° 51, « Le 3 novembre 1641 est décédé Louys Chappart, d'un coup de fuzil qui luy a estez donné dans Vienne, dans la maison de monsieur Prat, chanoyne et chantre de la grand esglise de St-Maurice ». Le 24 janvier 1642, l'ont a desterré les ossement de feu Jeanne Daveyze, du lieu de Vezerencée,... et ont estez ensépulturé au cimitière... » — F° 51 v°, « Claude Gouty, tutteur de Phillippe Munié, fille du susd. feu Jean Munié et de la susd. Jeanne Daveze, m'a donné pour mon office, de mes assistantz, que pour les dames et cloche, trante soulz, de quoy je luy ay passé quittance ». — F° 64, mariage de « Jean-Arman de St-Chamond, conte de Miolans et d'Anjoud, premier baron de Savoye, seigneur du Parc, St-Martin, Senozan, Chastelus et autres plasses, d'une part, dame Gasparde La Porte, dame du Chastelar, d'Oissins et autres plasses, d'autre ; Benoît de La Porte, seigneur de Bossezel ; André d'Yseran de Lemps, seigneur de Mouchet ; Jean de Girard de St-Paul, commandeur de Monchamp, Louis de Mesme, conseiller du roy en sa cour des aydes de Vienne : François de Torchefellon, chanoine de Vienne », 20 mai 1652. — F° 81, mort du curé Alexandre Gaigneur, 18 août 1647. — F° 72 v°, « mort du dévot et bon prebstre messire Jean Dupré, curé de St-Romain-en-Galles », 13 mars 1654. — F° 124, enterrement « dans la cave au dessoubs de la croix du cimetière de la perroisse de Ste Colombe », 14 décembre 1658. — F° 116 v°, « L'an 1665 et le 15° septembre est décédé Philipe Bastien, pélerin venant de St-Jacques-le-Grand, fils de Jean Bastien et de Claudine Thelinart, de la parroisse de Dommartin en Lorraine, proche Miremon ». — F° 110, « Jean Soulas, dict Floridor, opérateur de la ville d'Aix, proche de Limoge », 26 octobre 1671. « François Dufour, architecte », 4 novembre 1671.

E Suppl. 1156 (GG 4.) — In-4°, 257 feuillets.

1623-1674. — Actes dressés par les curés Gaigneur (1623-1644), Chardon (1644-1662), Mege (1662-1674) ; les vicaires Chardon (1643), Dupré (1649-1654), et Futin, prêtre, substitué ; Derames, Favier, curés de St-Romain-en-Gal, Bellon, curé de Serpaise, Marin, f. Gabriel Lecamus, Archier, Farge. — Ff. 88-94, 221, 222, 232, blancs. — F° 1, usé sur le bord à droite, échancré au bas à gauche ; f° 25, le tiers inférieur enlevé. — F° 49, lacéré sur le bord à gauche ; ff. 251-257, usés sur les bords. — Ff. 1-220, baptêmes 1623-1671 ; ff. 223-257, les trois actes 1672-1674. — F° 5, « Scipion de Poysieu, seigneur du Passage, St-George, Bellegarde et gouverneur de la ville et citadelle de Vallence ; Anne de Suze, femme de noble Enemond Dubourg », 3 novembre 1624. — F° 8, « Pierre de Boyssat, cappitaine au regiment de Sault ; Drevonne de Lescot, femme de noble Charles du Planta », procureur au bailliage de Vienne », 17 juillet 1625. — F° 8 v°, « Annet de Maugiron, abbé de St-André-le-Grand, prieur de L'Isle et chanoyne de la grand esglise de St-Maurice, le tout de Vienne ; Margueritte de Suze, fille de feu noble George de Suze, vivant comte d'Ast, seigneur de Playsiant, Bea[u]voyr, Meyrieu et plusieurs aultres places », 1 août 1625. — F° 12, « Aymard du Passages, seigneur de Bellegarde », 26 juillet 1626. — F° 15 v°, « Louis Dublanc, sieur de La Garde, chevallier de l'ordre de St-Maurice, cappitaine de deux centz hommes d'armes, pour son altesse en Savoye », 10 juin 1627. — F° 16, « Claude de St-Germain, secrétayre de la maison de ville de Beaurepere », 21 juin 1627. — F° 21 v°, « Le 12° juing 1628 a esté baptizé Olimpe Charles, fille donné à certain surnommé Charles, duquel l'on ne m'a volu dire le propre nom, toutefoys greffier à présent des Costes en Dauphiné ; la mère Florie Givarda, le nom de sa maison paternelle aussy m'a esté sellé ; le parrin Claude Burlat, lequel j'ay chargé d'avoir soing de lad. baptizée, tant pour estre son parrin, que pour estre née dans sa maison située en La Jacquetière..... ». — F° 22 v°, « Pierre Lesourd, m° entrepreneur au pris faict du pont du Rosne pour le roy », 19 septembre 1628. — F° 26 v°, « Le 4° novembre 1629, Florie Parret, femme de m° Louys Piccot, patissier en ce bourg, est accouché d'une fille, laquelle n'a peult estre portée pour recepvoir le saint baptesme dans l'esglise parrochialle, à cause que leur maison estoyt infecte, lad. Parret mère estant déceddée au matin, et à la porte de lad. mayson, je soubzigné luy ay donné l'eau et le jour suyvant, Mr le procureur Jacquer et dame Françoyse Lacou, femme de m° Jean Roboan, appotiquere de la ville de Vienne, ont esté prié d'estre parrin et mareyne et d'un commun consentement ont nommée lad. fille Françoyse. Gaigneur, curé. Le 22 novembre a esté baptizé Guillaume, filz d'Hélène Gabriel, vefve de feu Florys Grange, vivant canabassier en la parroisse de Verenay-d'Ampuis, laquelle a desclerée et afermée avec serement qu'elle a presté en la présence de moy, curé soubsigné que led. enfant appartenoit à m° Pierre Chastaigniere, marchant bouchier en ce lieu, et qu'il estoit véritablement son père, et qu'elle n'avoit eut compaignie d'aultre homme que dud. Chastaigniere despuis le décès de feu led. Grange, son feu mary... ». — F° 30, « Françoys de Maugiron, compte de Montléan et seigneur d'Ampuis ; Cœsar de Disimieu, gouverneur de la ville de Vienne », 28 septembre 1630. — F° 31, « Françoys Gar-

michar, entrepreneur pour le roy à la fabrique du pont de Vienne sur le fleuve du Rosne », 27 février 1631. — F° 42, « Laurence de Simyenne, prieuze du couvent des dames religieuses de Ste-Colombe », 1 août 1634. — F° 45 v°, « Huguet Clément, bourgeois de la ville de Paris, entrepreneur à l'édiffice du pont du Rosne pour le roy », 29 janvier 1635. — F° 53, Françoys de Merle, seigneur de Garnier en Lyonoys et trésorier des parties casuelles pour le roy », 5 octobre 1636. — F° 74 v°, « Michel Partisselly, seigneur de Ste-Colombe, Loyre, St-Cire et St-Romain-en-Galles, conseiller du roy, trésourier général de France en Lyonnoys », 7 février 1641. — F° 79, « Charles de Verdonnay, seigneur de Villeneuve en Daulphiné », 2 mars 1642. — F° 79 v°, Jean-Françoys de Torchefellon, seigneur dud. lieu ; Guy Aymard de Blancheville, seigneur dud. lieu », 19 mars 1642. — F° 95, « Livre des actes baptistaires de la parroisse de Ste-Collombe et St-Cyre, faicts par moy, Annet Chardon, curé desdictes Ste-Collombe et St-Cyre, commancé le 16 juin, jour de ma réception, 1644 ». — F° 103, « Pierre de Janeriacq, grand prieur à St-André-le-Bas », 24 juin 1646. — F° 111, « Pierre de Boissat, gentilhomme ordinaire de monsieur le duc d'Orléans », 26 juillet 1648. — F° 119, « Aymard de Poysieu, seigneur de St-George, Passage et Belle Garde, Mamet? et d'Eardecourt, mareschal de camp es armées du roy et maistre de camp d'un régiment d'infanterie », 12 janvier 1650. — F° 123, « Nicolas Harand de La Condamine, s^r de Trocessard », 17 juillet 1650. — F° 139, « Madame de Simiane, dame prieure de Ste-Colombe », 14 juin 1654. — F° 144 v°, « Eléonord de Vichy de Champrond, prieure au monastère royal de Ste-Colombe », 25 avril 1655. — F° 158, Jean-Baptiste-Gaston de Maugeron, comte de Monléans, baron de Monbellet, Ygé, seigneur d'Ampuis et autres places », 1 juin 1658. — F° 161 v°, « Justinian Crouppet, seigneur de Valissan, maistre des ports à Lyon ; Laurence de Polloud, femme de noble Estienne Rose, seigneur de Ste-Colombe », 11 juillet 1659. — F° 171, « Pierre de Martel, escuyer s^r de Vaurey », 28 juin 1661. — F° 197, « Jean-Baptiste de La Porte, seigneur de Montaignieu », 6 novembre 1667. — F° 201, « Jean-Armand Mitte de Chevrières, marquis de Sainct-Chamond, comte de Myolans », 8 octobre 1668. — F° 257, Arnaud de Pollou de Foyssy, seigneur de la Jacquetière, viguier de ce lieu [de Ste-Colombe], 4 décembre 1674.

E Suppl. 1157 (GG 5.) — In-4°, 200 feuillets.

1675-1693. — Actes dressés par les curés Michel Mège (1675-1678), Languedoc (1680-1693) ; les vicaires Chuillat (1679), Languedoc (1680), Recourdon (1681-1683), Jean Dales (1685), Seguin (1686, 1689), Vayron (1687, 1688), Saintheran (1689), Magnan (1690), Giroud (1691), et dom Anne Marin, bénédictin, De Lapeyre, curé de St-André-le-Haut, Farge, Favier, curé de St-Romain-en-Gal, Viallet, Mercier, Ricar, Boutelier. — Ff. 121, 154-156, 176, 183-188, 192-200, blancs. — F° 5, « Anthoine Perroud, maistre d'escole à Thurin en Lionnois », 5 juin 1675. — F° 76, « Jean-Baptiste Jacquemin, viguier et juge royal de la viguerie de Ste-Colombe, habitant à Lyon », 22 juillet 1682. — F° 99, « Eléonor-Laurence de Vichy, abbesse du convent royal de Ste-Colombe », 31 octobre 1684. — F° 120, signification faite au curé pour une inhumation au couvent des Cordeliers, inhumation contre laquelle il proteste, 25 février 1687. — F° 150 v°, « Pierre-Joseph de Quinson, seigneur de Polemieu et Connilieu, lieutenant du roy en la ville de Vienne », 27 janvier 1690. — F° 153 v°, « Fin des registres actes baptistères et mortuères commanssans au 12e janvier et finissants au 22e may de l'année 1690, ne pouvant pas se servir du reste du papier, en considération de la nouvelle marque. LENTILHON, LANGUEDOC, curé ». — F° 174 v°, « C'est icy où finirent nos registres ordinères, dont nous avions accoutumé de nous servir et où commencèrent ceus qui nous furent donné de la part du roy, le 19e juliet 1692, qui nous furent apportés par m^r Bonnardel, huissier de l'élection de St-Estienne-en-Foret, qui ne sont que de cinq fuliets, étan t obligés d'en prendre un touttes les années, moyenant la somme de cinq livres qu'il faut que les marguilliers payent, ou bien le collecteur de la talhie, comme se sont faict payés m^rs les receveurs des talhes à St-Estienne. LANGUEDOC, curé ». A la suite récépissé des registres de 1680 à 1692, délivré par le greffier de la viguerie de Ste-Colombe, 8 novembre 1692. — Registres parafés par Lentilhon (1691), Mazenod (1692-1693).

E Suppl. 1158 (GG 6.) — In-4°, 214 feuillets.

1694-1709. — Actes dressés par les curés Languedoc (1694), Ricard (1694-1709). — Ff. 8-12, 48, 96, 108-112, 135-138, 148-152, 166, 176-180, 191-194, 206-214, blancs. — F° 16, « Scipion-François de Foissin de Polloud, viguier de Ste-Colombe », 10 avril 1695. — F° 34 v°, mandement pour procéder à nouveau à la célébration du mariage de Jean-Baptiste de Benoît et d'Isabeau de La Bastie, 17 octobre 1696. — F° 80, « Mathieu Rosier, maistre architecte dud. Ste-Colombe », 1 mai 1701. — F° 113 v°, « Joseph Paget, maistre d'escole dud. Ste-Colombe », 7 février 1704. — F° 116 v°, « demoiselle Suzon Quinfer, pansionnaire chés les dames de la Visitation », 4 mai 1704. — F° 171, « Anthoine, fils illégitime des parens incognus, né le 12e juillet 1708, après minuit, fut baptisé les mesme jour et an, par moy, curé soubzigné, m'ayant esté présanté par Marie Rivoire,

sage-femme..... ». — Registres parafés par Marel (1694), Mazenod (1695, 1696), de Luceuay (1697, 1698), Martouret (1699-1708), Dubois (1709).

E Suppl. 1159 (GG 7.) — In-4°, 209 feuillets.

1720-1739. — Actes dressés par les curés Jean Ricard (1720-1723), Ricard, neveu (1723-1739), et Ricard, ancien curé, Jean Ricard, vicaire de St-Cyr, Rey, curé de Saint-Romain, Bochetal, missionnaire, f. Maguire, cordelier ; Bizet, vicaire de St-Cyr ; Guillet, cordelier. — Ff. 59, 60, 74-76, 87, 88, 177, 178, 203-209, blancs. — F° 33 v°, mort de « Françoise-Cristine de Maugiron, prieure du couvent de St-Benoit du bourg de Ste-Colombe », 1 mai 1724. — F° 91 v°, enterrement du curé Jean Ricard, 19 février 1729. — F° 160 v°, « Icy j'ay commencé d'écrire les dames de la Visitation qui sont mortes », 5 juillet 1736. — Registres parafés par de Benoit (1738, 1739).

E Suppl. 1160 (GG 8. — In-4°, 266 feuillets.

1740-1759. — Actes dressés par le curé Ricard (1740-1759), et Maguire, cordelier, Margaire, curé de St-Romain-en-Gal. — Ff. 14, 42-44, 72-74, 118, 132, 145, 168, 169, 204, 217, 241, 253, 264-266, blancs. — F° 1, laceré à mi-hauteur, à gauche. — F° 84, réhabilitation d'un mariage célébré à Ampuis, 29 juillet 1745. — F° 206, sépulture de « Marie-Anne-Angélique de Montelier », ancienne supérieure de la Visitation, 12 janvier 1755. — Ff. 212 *bis*, 213, baptême de « Marie-Olimpe, fille de haut et puissant seigneur marquis, messire noble François-René-Charles de La Chau Montauban Gouvernet de La Tour du Pin et de dame Françoise-Catherine-Alexandrine-Charlotte Darmand de Forest de Blacon, née le 28 octobre de l'année 1744, dans l'abbaye du noble chappitre de St-Pierre-les Vienne », 2 septembre 1755. — F° 239, sépultures de « Marie-Françoise de Villeperdis, âgée de huit ans, étant à Ste-Colombe en Lyonnois, en pension chez les dames religieuses des grandes dames Bénédictines dudit lieu ; de Charles Gossin, ancien curé de la parroisse de Bouquemont, dioceze de Verdun et pantionnaire agrégé perpétuel de la communauté des messieurs les missionnaires de Ste-Colombe », 13 décembre 1757. — Registres parafés par de Benoît (1740-1746), Almeras (1747-1752), Pupil (1753-1759).

E Suppl. 1161 (GG. 9.) — In-4°, 136 feuillets.

1760-1770. — Actes dressés par le curé Ricard, les vicaires Bernandon (1764), Puzin (1765-1770), et Margaire, curé de St-Romain-en-Gal. — Ff. 47, 48, 86-88, 100, 101, 124, 125, 135, 136, blancs. — Ff. 115-136, usés sur les bords. — F° 8, « Monsieur Bertrand, bourgeois de Lyon, a donné à St-Cyre, par charité, deux cloches pesents sept cens qintaux, dont il est le parrain avec sa sœur Jeanne Bertrand, femme de monsieur Aguetant, marchand chapelier dudit Lion, ce cinquième septembre 1760, dont ledit sieur Bertrand a signé — et une troisième qu'il a fait fondre, étant cassée. B. Bertrand, Ricard, curé ». — F° 22 v°, mort à l'âge de 84 ans, de « Marie-Louise de Rochou de La Motte La Pérouse », pensionnaire des Bénédictines, 1 novembre 1761. — F° 71, « Nota. J'ay été obligé de coucher dans ce même registre un acte mortuaire du mois de janvier de l'année suivante, n'ayant pas peu avoir des registre du secrétaire de monsieur de Mion, aprez y avoir envoyé plusieurs fois ». — Registres parafés par Pupil (1760-1766), Charrier (1767), Pupil (1768-1770).

E Suppl. 1162 (GG 10.) — In-4°, 312 feuillets.

1771-1791. — Actes dressés par les curés Ricard (1771-1776), Pichot (1776-1791), Simon (1791) ; les vicaires Puzin (1771-1775), Ricard, ancien curé (1776-1780), Lambert (1781-1782), Guérin (1782), Dazy (1782-1784), Perrichon (1785-1791), et Fournier, vicaire de St-Martin-de-Vienne, Genin, Dufresne, Célestin Thomas, fr. Champahac, Thibaudier, Vauzelle, J. J. Martel. — Ff. 12, 23, 24, 53, 54, 100, 113, 114, 124-129, 160, 190, 205, 206, 218, 219, 233, 236, 249, 265, 288, 289, 303-312, blancs. — F° 83, enterrement de Jean Coudour, supérieur du séminaire des missionnaires de Sainte-Colombe, 2 novembre 1776. — F° 154 v°, « Antoine Pessonneaux, chanoine de Saint-Maurice de Vienne », 18 août 1781. — Dernier acte du 2 janvier 1792. — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778), de Leuillion (1779), Rambaud (1781-1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791).

E Suppl. 1163 (GG 11. — In-4°, 36 feuillets.

1689-1790. — « Registre général contenant les sépultures faittes dans le couvent des *Cordeliers* de Ste-Colombe, tant les sépultures des Pères que celles des pensionnaires de la maison » : Etienne Girin, curé d'Annonay, 8 juin 1689 ; le P. Guillermet, gardien, 2 janvier 1691 ; un fils de J.-B. Labâtie, archer de la prévôté du Dauphiné, 10 février 1692 ; Pierre Gelas, 22 avril 1697 ; un fils de m^r Ville, août 1698 ; le s^r Colin, dit de Conty, natif de Paris, 12 décembre 1698 ; Gaspard Compin, banquier de Lyon, 22 novembre 1698 ;

Jacques Labâtie, 26 mai 1699 ; le nommé Cadet, beau-frère de mr de Pannisol, receveur du grenier à sel de Montbrison, 1701 ; Henri Dufour, 1703 ; madame Labâtie, 1702 ; le sr Gubian, de St-Symphorien-le-Châtel, 1704 ; le chevalier de Chambon de Langeac, en Auvergne, 1707 ; le P. Reversat, ancien gardien, 1708 ; l'abbé Blachon, de St-Etienne, 1710 ; Bonne Labatie, 1712 ; f. Martin Feugier, 1712 ; f. Joseph Claile ?, 1713 ; Christophe de Mayol, « prieur et seigneur de Vendeille », 1714 ; Elisabeth Labatie, femme de Mr de Benoît, 1714 ; Christophe Charlet, de Lyon, 1714 ; le P. Joseph Cloquemain, procureur et sacristain, 1715 ; Jacques Charpenay, 1716 ; Mathieu Lestouard, 1713 ; le P. Philippe Colombel, sacristain, 1719 ; Benoît Labatie, 1719 ; David Flacho, 1721 ; de Benoist de Ste-Colombe, 1722 ; le P. François Farget, ancien gardien, 1722 ; fr. Louis Cornaillot, 1723 ; le P. Pierre Vincent, « âgé de cent trois ans et plusieurs mois... led. religieux avoit toujours demeuré dans ce couvent, hors le tems de ses études à Paris ; il y avoit été plusieurs fois gardien et avoit confessé pendant 58 [ans] les religieuses de Ste-Marie. C'est lui qui a donné à l'église le tableau de saint Suitbert et celui de Notre-Dame-des-Anges... » — F° 6 v°, « Nota. Cejourd'huy 22 avril mil sept cent vingt-cinq, jour auquel tomboit le troisième dimanche après Paques, où l'Église lit l'évangile tiré du seizième chapitre de saint Jean et dit l'oraison *Deus qui errantibus*, cette a été sacrée et dédiée à l'honneur de saint Antoine de Padoue, par messire Antoine Sicaud, évêque de Synope, suffragant de l'archevêché de Lyon, en foi de quoi j'ai signé le présent acte pour servir à la postérité, ce vingt-deux avril mil sept cent vingt-cinq. F. Fahy, gardien.

Led. seigneur évêque a renfermé sous la pierre du grand autel, dans le tombeau fait pour ce sujet, des reliques de saint Vereconde, martir, et de Ste Severine, martire. Led. seigneur a eu pour oncle, dans notre ordre, très révérend père Charle Sicaud, docteur de Sorbonne, deux fois provincial, nommé gardien du grand couvent de Paris.

On a tâché de revêtir cette dédicace de toutes les solemnités qui pouvoient la rendre auguste et vénérable ; tout Vienne y accourut en foule, aussi bien que les habitans des lieux circonvoisins et même de Lyon ; les trompettes et timbales de Lyon y restèrent pendant trois jours, les tambours et soldats du régiment roïal des Vaisseaux gardoient les avenues du couvent, les habitans du bourg étoient tous sous les armes et assistèrent à la grande messe et à vêpres, ils firent plusieurs salves, les couleuvrines de Vienne qui avoient étez transportez dans le bourg ne cessèrent de tirer pendant trois jours, plusieurs tables étoient dressées sous notre allée de charmille et tous y furent bien reçus ; les tambours du régiment et ceux de la ville battirent sans cesse, il y eut de très belles illuminations le soir consistant en trois figures piramidales garnies de lamperons, la porte extérieure du couvent étoient garnies et ornées des armes de monseigneur de Synope, de celles de notre ordre et de celles du très révérend père Claude-François Morand, docteur en théologie, ancien custode, deux fois gardien de St-Bonaventure, définiteur actuel, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lyon et bienfaiteur de ce couvent. Toutes ces cartouches étoient environés de lamperons ; à tous les jours de la tour on y avoit mis des figures du soleil, de la lune, des étoiles et des comètes ; toutes ces figures étoient surmontées par quarante pots à feu, les moulinets, les dragons, les mortiers, les saucissons jouoient sans cesse au son des trompettes et l'on ne cessa de faire partir des fusées en quantité jusqu'à minuit. Avant la cérémonie, nous allames prendre M. de Synope en cortège dans sa chambre, sa modestie ne souffrît pas que je prononças la harangue suivante, que j'insère néanmoins ici comme un hommage à la bonté de ce prélat.

Monseigneur. Tel fut autrefois cet heureux jour où Salomon, après avoir fait transporter l'arche dans le temple pour le sanctifier, parut lui-même à son entrée précédé des lévites vêtus de lin, accompagné (3 Reg., c. 8, v. 3, v. 65) de tout Israël, qui y avoit accouru en foule depuis l'entrée d'Emath jusqu'au fleuve d'Egipte, au milieu (2 Paralip. c. 5, v. 13) des acclamations et des cris de joie qui retentissoient de toute part, ce prince s'avançant au devant de son peuple, rendez grâce au seigneur, dit-il, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.

Monseigneur, le temple de Salomon n'étoit que l'ombre des temples de la nouvelle loi, comme Salomon lui-même n'étoit que la figure qui vous représentoit.

Plus grand, plus saint, plus sage que Salomon, les bénédictions (2 Paralip. c. 7, v. 12) que vous allez attirer sur ce lieu que Dieu s'est choisi, seront plus abondantes ; quelles sont donc les grâces que nous devons rendre au Seigneur puisque sa miséricorde éclate encore plus envers ce peuple. Oui, Monseigneur, vous êtes plus grand que Salomon par votre qualité de pontife dans la nouvelle loi (Math. 12, v. 42), plus saint que lui selon l'aveu qu'en a fait le prince qui nous gouverne (le prince Henri d'Auvergne, archevêque de Vienne), ce prince auguste dont la famille est aussi ancienne que son siège ; plus sage par cette prudence qui assiste toujours à vos conseils (Sap. 9, v. 4), prudence qu'un prélat (Mre Paul-François de Neuville-Villeroy, archevêque de Lyon, commandant des trois provinces) environné de toutes les dignités de l'église et de l'état, homme de Dieu et homme du roi tout ensemble vient de reconnoître avec tant d'éclat en vous priant de porter sa parole comme un autre Aaron devant tout son peuple et de conduire ses oailles dans de bons pâturages. Moïse (Exod. 24, v. 1) crut autrefois, après l'avis de Jethro, que ce n'étoit pas trop de soixante et dix vieillars pour

l'aider à juger son peuple. Ce grand prélat a cru que votre capacité suffisoit seule pour un si grand ouvrage ; ce nouvel et magnifique Assuere (Esther 6, c. 1) s'est fait lire les annales de ceux qui l'ont precédé ; il y a vu que vous aviez été choisi autrefois par le plus grand roi du monde pour soutenir les bras défaillans d'un pontife dont les vertus exhalent encor la bonne odeur dans le christianisme (Mre Claude de St-George), dont la mémoire est gravée dans tous les cœurs avec des traits de respect et d'amour, dont la profonde érudition a fait l'admiration de ceux de son tems et fera peut-être le désespoir de ceux qui le suivront ; il est entré ensuite dans un plus grand détail, il a appris les services que vous avié rendu à son diocèse, ceux que vous pouviez encor y rendre, le passé lui a été un sûr garant de l'avenir, il vous a appellé auprès de sa personne, il s'y est convaincu par sa propre expérience que la lampe d'Israël jettoit un plus grand éclat que jamais, que le bien qu'on lui avoit dit de vous n'approchoit point de celui qu'il voioit ; c'est ce qui l'a porté à vous rendre à son épouse (2 cor. c. 2, v. 15), à vous arrêter, à vous fixer dans son diocèse. Qu'il est beau, Monseigneur, de voir votre Grandeur aux prises, pour ainsi dire, avec les deux premiers sièges des Gaules, qui se disputent l'avantage de vous posséder ; mais qu'il est triste pour nous de penser que vous ne faites que vous prêter à nos besoins, que nous allons vous perdre tandis que nous ne recommençons qu'à vous entrevoir. Sera-t-il donc toujours dit que Lyon s'enrichira de nos pertes ? n'est-ce pas assez que cette ville nous ait enlevé les bénédictions d'Esaü, la graisse et les richesses du commerce (Gen. 27, v. 39), sans nous priver encor de la rosée du ciel, de celles de Jacob, des bénédictions que votre Grandeur répandoit dans ces lieux. Nous vous avons vu partir avec regret ; ces lieux en ont gémi, la timide colombe en a été effraïé, nos cœurs ont volez après vous, les larmes, fidèles interprètes des cœurs, en ont coulez, nos vœux vous ont rappelez, la piété vous a fait revenir ; cette charité qui vous fait descendre aux besoins de tous les particuliers vous fait pour ainsi dire multiplier votre personne pour multiplier vos bonnes œuvres, daigne le juste ciel répandre sur votre Grandeur autant de bénédictions que vous allez vous-même attirer sur cette maison de prières et sur ceux qui y viendront pour ce sujet (Math. 21, v. 13). — Enterrements de Jean-Baptiste Chorel, 1725 ; Joseph Paget, 1726 ; Jacques Bervillie, 1728 ; du sr Dupré, 1729 ; le P. Jean Point, 1729 ; Bovié, cuisinier du couvent, 1729 ; Fleurie Bonardette, veuve de Benoît La Batie, 1730 ; Antoine Bodran, chirurgien, 1730 ; Pierre Condamine, marchand de Lyon, 1731 ; Boyé, marchand de Lyon, 1731 ; du sieur...., marchand de Veirron ?, 1731 ; Antoine Siliet, 1732 ; du sr.... Diome ?, natif de « Bone », 1732 ; du sr « della Turrette », natif de Lyon, 1733 ; le P. Dumolar, 1733 ; le P. Dumolar, 1733 ; le P.... Enar, 1734 ; Mathieu Rozier, bourgeois de Vienne, 1734 ; le sr Mahardot, suisse, 1740 ; l'abbé « Duguet de Mont-Sevant », 1741 ; Jean-Baptiste Coignet, de St-Etienne, 1742 ; le P. Dominique Maguire, vicaire et sacristain, 1742 ; Pierre Forge, de Lyon, 1742 ; Paul-Eustache Darimont, 1743 ; Antoine Seitre, 1744 ; le P. Aimé-Joseph Vigeon, 1744 ; le P. Jean Poncet, 1744 ; dom Joseph Dupin, « religieux bénédictin de Cluny, prieur de Saint-Marcel-du-Sauzet, prosche Montélimard, détenu depuis longtemps par ordre du roy dans notre maison », 1745 ; le P. Michel des Brodières, 1745 ; François de Benoist, vicegérent de la viguerie de Ste-Colombe, 1746 ; Catherine Bresse, veuve du sr Simon, maître à danser, 1746 ; Adrien Michel, marchand de Mâcon, 1747 ; François Sauvat, capitaine de cavalerie, 1748 ; Marie-Victoire Blanc, fille du receveur des fermes, 1749 ; Claude-Charles-Emmanuel-François, fils de « Claude-Antoine Marrelier, seigneur de Monteplein et de Verchamp, conseiller au Parlement de Franche-Comté, 1750 ; Benoît Viom, jardinier de La Guillotière, 1750 ; le sieur Aubernon, 1753 ; Blaise-Joseph Le Blanc du Besset de Chantemule, 1753 ; Ambroise Gauchat, ancien chanoine de Mâcon, ancien prieur de Saint-André, 1754 ; le P. Jean Severat Clémençon, 1760 ; Etienne Berger d'Yseron, 1761 ; dom Normand, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, cy-devant pensionnaire dans notre couvent, par ordre du roy et de ses supérieurs, 1762 ; Claude Guillot, de Lyon, pensionnaire par ordre du roi, 1763 ; Théodore Puzin, fille de Pierre Puzin, marchand de Ste-Colombe, 1768 ; le P. Pierre Clair, 1775 ; François Boissier, dit Scot, 1775 ; le nommé St-Jean, de Vienne, 1776 ; Joseph Brosse, de Mâcon, 1778 ; le sr Dupuis, de Montbrison, 1779 ; André Rollet, tourneur, de Lyon, 1779 ; Antoine Beuf, de Lyon, 1780 ; François Bizon, de.... ville en Champagne, 1781 ; Claude Magnian, de Chambéry, 1781 ; le P. Jean-François Brugeron, 1781 ; le P. François Lebé, 1784 ; le fr. Tuppinier, 1785 ; Laurent Malliet, marchand tourneur à Lyon, 1786 ; Jean-Baptiste Messardier de La Borie, paroisse de Riotor, 1787 ; Antoine Agnès, de Die, 1789 ; le fr. Bonaventure Vacher, 1790 ; f° 20, Théodore Pusin, 1768 ; Jacques Colin, sr de La Brunerie, 1768, le P. Pompée Béranger, 1769 ; Benoît Bruy de Serrière en Mâconnais, 1770 ; le P. Claude-Alexis Gaudin, 1773 ; Jean Sauge de St-Julien-Vocance, 1774 ; le P. Pierre Clair, 1775 ; François Boissier, 1775 ; Jean Desbruyères, 1777 ; Joseph Brosse, de Mâcon, 1778 ; Claude Dupuy de Bulieu, ancien officier de grenadiers, 1779 ; f° 32, Jean Desbruyères, 1777 ; Joseph Brosse, 1778 ; Claude Dupuy de Bulieu, 1779 ; André Rollet, 1779 ; Antoine Bœuf, 1780 ; François Bizon, 1781 ; Claude Magnan, 1781 ; le P. Jean-François Buron, 1781 ; le P. François Lebé, 1784 ; le fr. Tupinier, 1785 ; Laurent Maillet, 1786 ; Jean-Baptiste Massardier, 1787 ; Antoine Agnès, 1789 ; le fr. Bonaventure

Vacher, 1790. — F° 34, « Collationné et transcrit par nous, greffier soussigné, sur le registre déposé au greffe, en conséquence de l'ordonnance de monsieur le lieutenant général, en date de ce jour, ensuite des conclusions de monsieur le procureur du roy, annexée au présent registre, laquelle nous commet pour ladite transcription. Lyon, le neuf février mil sept cent quatre-vingt dix. Deléglize ».

E Suppl. 1164 (GG 12.) — In-4°, 45 feuillets.

1669-1791. — *Confrérie du Saint-Sacrement.* — Ff. 13-43, délibérations 1 janvier 1669-23 mars 1761, nomination des prieurs et sous-prieurs, reddition des comptes, nomination de marguilliers et luminiers, détails de règlement. — F° 14, payement de 30 livres « pour un portraict où est painct l'image de saint Silvestre, sainte Colombe, saint Vinsent et saint Marq avecq deux anges », 15 janvier 1669. — F° 16, achat de « la garniture de tafetas du tableau du Saint-Sacrement », 5 avril 1671. — F° 17, achat d'un ciboire d'argent, 6 décembre 1671. — F° 21, mention de la confirmation donnée par l'archevêque de Vienne en 1695. — F° 21 v°, inventaire des meubles de la confrérie, nomination d'un syndic et d'un bâtonnier, 21 avril 1697. — F° 23, don pour la clôture du cimetière, 2 août 1699. — F° 23 v°, nomination du prieur de la confrérie, fabricien de l'église, 12 avril 1700. — F° 30, mention de la confirmation donnée par l'archevêque de Montmorin, le 6 mai 1708, à 10 heures du matin. — F° 32 v°, « Ce 12e juillet 1716, monseigneur de Synope, suffragant de Lyon et abbé de St-André-le-Bas, par la permission de monseigneur de Crillon, archevesque de Vienne, donne la confirmation dans nostre église parroichialle et à ceux de St-Romain qui se rendirent icy. Ricard, curé ». — F° 36 v°, réparations au cimetière, 1733. — F° 40, achat d'un drap mortuaire « qui servira pour la paroisse », 21 décembre 1747. — Ff. 2 v°-7, séances du 12 avril 1762 au 24 juin 1791. — Ff. 1-2, listes de confrères, hommes et femmes, vers 1667. — Ff. 12 et 43 v°, relevés de comptes, processions à « Notre-Dame de Valflorie, Notre-Dame de Semon, Notre-Dame de l'Isle », procession des rogations, réparations au cimetière, achats de cire, fournitures pour la bannière, réparations à l'église ; procession « de Sainct-Pierre d'Alcantara à Condrieu » ; viande achetée « tous les ans pour la sainct Sevestre pour les prestre qu'il se son esdé à faire le servise » ; achat du cierge pascal. — Ff. 44, 45, Quittances de prix de messes passées par le curé Ricard au luminier Chaumartin, 1761.

E Suppl. 1165 (II 1.) — In-4°, 45 feuillets.

1540-1542. — Compte de recettes et dépenses d'un comptable de la famille de Maugiron. — Ff. 7, 13-17, 42-44, blancs — F° 1, « Mémoyre des obliges que mons. me donnat à recouvrer, desqueulx j'ay randu compte à mond. sr le XXIIIe de may mil vc XLII », recouvrement de quatre créances de 6 l. 11 s., 35 l., 9 d., d'une « somestz de vin apprécié à quarente soz t. », de « quatre bichetz blé froment apprétié à XII s. le bichet ». — Ff. 3, 4, recettes de l'année 1540, payements par les grangers du « Louvre » ? et de Montléans, part sur le bétail, les noix, la laine, locations, « plus ay receu de Domayne Pascal, pour l'an mil vcXL et pour l'an vcXLI pour les molins à papier que led. Domaine tient à ferme de mond. sr, la somme de cent escus sol., vallant VIIII vingt-cinq l. t., pour ce XIxxV l. t. ». — Ff. 5, 6, recettes de 1541. — Ff. 8-12, « S'ensuit ce que j'ay délivré pour monseigneur l'an mil cinq cens quarante », payement à la dame de La Roche pour la grange de la Madeleine, frais de procès, à compte à des maçons et charpentiers, achat de drap et chausses « pour madamoyselle Jane », paiement aux vicaires d'Ampuis, achat de tuiles, réparations à Montléans, achat de tonneaux ; « plus le XIIe jour de décembre, délivré par le comandement de mond. sr, à la poste que pourtat la response de la lettre de monsr le cardinal de Laureyne, laquelle led. sr cardinal avoit escripte à mond. sr...., troys baches chastaignes que mond. sr envoyat à mons. de Roissieu (ou Voyssieu ?), le jour que led. sr de Royssieu envoyat deus dozaines de perdris à mond. sr.... ; plus le samedi XXIIIIo de décembre, jour de Noël, j'aly à Lyon par le comandement de mond. sr, pour apporter ce que c'ensuit, premièrement en six merles, VI s. ; en doze grives, XII s. ; en sis bécasses, XXX s. ; en une dozanes bécassons, XXVI s. ; en quatre sarcelles, IX s. ; en demy dozane de petis polles, XIII s. .... Plus led. jour (27 février 1541)... délivré aux laquès que pourtat la responce des lettres que le roy et monsr le chancellier avoyent escriptes à mond. sr et les portat led. laquès à Lyon, à Pierre de Bourgoigne.... Plus le mercredi, secund jour de mars.... acheté XVI pintes et ung postz de vin blanc à VIII d. la pinte, pour rempli le tonneaux du vin blan qui est en la casve de monsr le doyent, que mond. sr achetat des sensiers d'Ampuys.... Plus, led. jour, prins ung cheval de loage pour le barbier que suyvit mond. sr à Grenoble, à cinq soz pour jour... » — Ff. 18-34, « Mémoyre de ce que j'ay mys pour les affayres de monseigneur de Maugiron, l'an mil vcXL et du moys de may pour le batiment de Louvre », journées d'ouvriers, comptes journaliers des vivres fournis, énumération des travaux effectués. — Ff. 35-38, « Mémoyre de la despence faicte à l'enclouse du prez de Louvre, l'an mil ve XL, par le commandement de mon seigneur », nourriture des ouvriers, mentions de travaux

divers. — Ff. 38 v°-39, « Despence pour les lars » : un setier de sel, « quatre post de terre pour bouter la gresse, deus onces de puldre de poyvre pour fere les gudeveaux, fenoil pour bouter dans lesd. godeveaulx, puset ? pour bouter dans les bodins, fenoil pour les saucises », transport d'un bateau de paille. — F. 40, « Mémoyre de ce que j'ay mys pour avoir fait acoustrer l'estable de debvant la mayson de Monlians », achat de bois, journées de maneuvres et de charpentiers. — F° 40 v°-41, « Mémoyre de ce que j'ay achepté pour le jardin de Louvre...... : ung grand fosseu, deus petits fosseus, une berruete pour charroyer lé fruit ? et les pierres de dedans le jardin, sis l. de aultz pour planter aud. jardin ; graines de pomes d'amours (tomates), graine de basilique, grayne de grosse porcelleyne (pourpier) qui est pour mangé en sallade, grayne de grossez baruches d'ivert ; une palle ferrée pour couper les herbes dans le chemin dud. jardin ».

E Suppl. 1166 (II 2.) — In-12, 25 feuillets.

1706-an VI. — Carnet de quittances. Quittances de termes de fermage passées à Antoine et Jean Gay-Vallet, Jeanne Christophe, veuve de Jean Gay-Vallet, femme en secondes noces de Michel Chaumartin, à Michel Chaumartin, fermiers du domaine de l'Île-Barlet, au nom des Bénédictines de Sainte-Colombe par « d'Ancesune de Caderousse, sous-prieure (1706), M. de Polloud, prieure (1708-1711), M. de Polloud, abbesse (1708-1713), de Maugiron, prieure (1714-1720). A la suite quittances d'impositions passées à Michel Gay-Vallet par le percepteur de Loire (1793-an VI).

SAINTE-CONSORCE

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Eglise sous le vocable de Sainte-Consorce, archiprêtre des Suburbes, cure à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon ; élection de Lyon, justices de Sainte-Consorce et de Laval.

E Suppl. 1167 (GG 1). — In-4°, 242 feuillets.

1634-1706. — Actes dressés par les curés Revelin (1634-1671), Bonnet (1671-1685), Toussaint (1685), Gueydan (1685-1706) ; les vicaires Guitter (1656), Morel (1657-1659), André (1659-1664), Barnier (1664-1665), Blanc (1666-1667), Michel (1667-1668), Audoin (1668-1669), Bonnet (1669-1671), et Blanc, curé de Pollionay, Perrodon, Merle, Revelin, Maurin, Dupont, Neully, etc. — Ff. 32, 34, 96, 99, 105-108, 117, 118, 127, 128, 135, 141-143, 149, 166, 169, 170, 173-176, 182, 185, 187-190, 197-199, 213, 214, 220, 221, 227, 228, 235, 241, 242, blancs. — Des ff. 113, 114, il ne reste qu'un fragment de la partie supérieure ; ff. 144-147, rongés à mi-hauteur à droite. — Ff. 1-94, baptêmes de 1634-1676 ; f° 95, baptêmes de 1682 ; f° 98, baptêmes de 1684 ; ff. 10-242, les trois actes 1685-1706. — Registres de 1689, 1692, en déficit. — F° 12, « Louyse de Sève, baronne de Poullienay », 17 décembre 1640. — Ff. 12 v°-13, table des baptêmes de 1634-1640. — F° 17, « Pierre de Sève, seigneur de Laval et Marcy ; Louyse de Sève, vefve de feu noble Jean de Crémeau et barone de Pouillenay », 9 décembre 1642. — F° 20 v°, « monsieur de Crémeau, seigneur de Tassin », 30 juillet 1645. — F° 33, table des baptêmes de 1643-1653. — F° 37, « le président de Sève, seigneur de Laval, Marcy, Dardilly, Les Brosses, Montchosson, etc. », 1 septembre 1654. — Ff. 83-87, fragment de tables. — F° 88, « A la requeste des seigneurs obéancier, chanoines, chapitre de l'église collégiale St-Just de Lyon, seigneurs barons de Greysieu-la-Varenne, Sainte-Consorce en deppendant, soit, par le notaire royal requis, signiffié à s^r Pierre Barlier, fermier du domaine de La Font, que le droict de diesme qui se lèvent aud. Ste-Consorce en appartient ausd. seigneurs, les deux tiers des grains, la totalité des pailles et tout le vin, légumes et chanvres, et comme les limittes de la division de ladite dismerie et celle de Marcy passe par la terre deppendant dud. domaine de La Font, scitué au terre ? en la terre sur l'esglise, joignant le chemin de L'Orme à Ste-Consorce de vent, le chemin de Marcy aud. Ste-Consorce de bize et soir, dans lad. terre du costé de soir il y a deux gerbiers et une partie d'un autre qui despend de la dismerie dud. Ste-Consorce, au préjudice d.... led. Barlier n'a pas payé led. droict et de sens, comme l'usage est de le payer, en faisant le gerbier, douze la douziesme gerbe après avoir levé la moisson, de plus, par une usurpation, soubz le nom de fermier du sieur curé de Marcy, a pris et enlevé le droict de disme des terres d'Estienne Clerc, de Pierre Souppat et du domaine de damoiselle Marie Daudenez ?, qui sont scitué au-dessus du massaige de L'Orme, et encor de la terre de Flores Delorme,

qui est au-dessus du chemin de Marcy à Ste-Consorce, ce qui est un pur trouble, protestant lesd. seigneurs de s'en pourvoir extraordinairement, et que led. Barlier aye à payer le droit dud. diesme desd. deux gerbiers et de la moitié de l'autre, faulte de quoy lesd. seigneurs lui déclairent qu'ils le feront compter et se payer dud. droict de diesme, comme encor rendre et restituer le droict de diesme prins aux hoirs desd. susnommés Clerc, Souppat, Daudenez et Delorme, sauf ausd. seigneurs se pourvoir extraordinairement comme il est dict, et led. Barbier condempner ez tous les denspens, dommaiges et interestz. Faict ce XVII[e] juillet mil six cents septante-trois. Signiffier le susd. acte et scellé. Donné copie aud. s[r] Barlier qui a dict qu'il a creu que c'estoit du diesme de Marcy, attendu que n'i a aucune limitte et qu'il n'est fermier dud. curé que puis une année, et au cas qu'il se treuve du diesme de Ste-Consorce, il est prest de payer led. diesme, de rendre ceux prises desd. denommés, dont acte aud. lieu de Marcy led. jour dix-septième juillet mil sept cents septante-trois, présents Anthoine Brochay, laboureur de Craponne et Jean Suchet, laboureur dud. Marcy, tesmoins requis, qui n'ont signé, et n'a voulu led. s[r] Barlier signer. Pour coppie...., notaire royal ». — F° 104 v°, « Veu en la visite générale de monseigneur l'archevêque par le soubsigné commissaire député par S. G., à Marcy, le 14 juin 1686. C. DEMIA ». — F° 160, « Nous, archiprestre des Suburbes, avons fait, tant en qualité d'archiprestre que par ordre exprez de monseigneur Claude de St-George, archevesque et comte de Lyon, et par conséquance visite ordinaire et extraordinaire en la parroisse de Ste-Consorce et Marcy, son annexe, ce samedy cinquième novembre 1695, m[re] Antoine Gueydan étant curé, lad. visite toujours à continuer autant que besoin sera jusques à la fin de la présente année, et pour la présente année seulement, sans préjudice des suivantes. Fait à Ste-Consorce les an et jour cy-dessus, MORANGE, archiprestre ». — F° 171, main-levée d'une opposition à la célébration d'un mariage. — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1706).

E Suppl. 1168 (GG 2.) — In-4°, 252 feuillets.

1707-1751. — Actes dressés par les curés Gueydan (1707-1714), Allizon (1714-1751), les vicaires Prigent (1706-1707). Ferrier (1712), et fr. Bernard, supérieur des Augustins de La Croix-Rousse, Verne, Greppo-Girard, Bouchet, Faure, Romany, Giraud, Gleise, etc. — Ff. 12, 13, 18-20, 26, 27, 32-34, 41, 47, 48, 55, 69, 117, 176, 182, 188, 194, 207-212, 228, 234, 239, 240, 245, 246, 252, blancs. — Ff. 247-251, rongés au bas, à droite. — Registre de 1742 en déficit. — F° 71, « Paul-Alexandre d'Aubarède, chevallier, seigneur de Laval, de Marcy et autres lieux », 6 mars 1717. — F° 73 v°, « Marguerite de Sève vefve de messire Hugues d'Aubarède, seigneur de Chamousset ; François de Bariot, chevalier, comte de Masy ; Claude-Antoine de Barcelat, seigneur d'Attignat », octobre 1717. — F° 215, « Jean Lacroix, conseiller en la Cour des Monnoyes, seigneur de Laval, Lorme et Mauchausson », 18 juillet 1743. — Registres parafés par Terrasson (1707-1717), Pupil (1737-1741, 1743, 1744, 1747-1751), Charrier (1746).

E. Suppl. 1169 (GG 3.) — In-4°, 323 feuillets.

1752-1792. — Actes dressés par les curés Allizond (1752-1753), D. Faure (1753-1786), L. Faure (1787-1792), le vicaire L. Faure (1777-1786), et Thévenet, curé de Pollionay, Prost, curé de Grézieu-la-Varenne, Claron, f. Bernardin, Coudour, Morel, Ferrière, Faure, Debrosse, etc. — Ff. 16, 28, 38, 45, 46, 64, 78, 98, 134, 145-148, 164, 196-198, 207, 208, 217, 218, 228, 236-238, 268, 296-298, 312-318, blancs. — F° 6, « Ma prise de possession de la cure de Ste-Consorce et Marcy-le-Loup, son annexe est du 2[e] février 1753 ». (D. Faure, curé). — F° 8 v°, inhumation de Philippe Ducret, chanoine de La Platière, dans l'église de Marcy, chapelle de Laval ; « Jean Lacroix, seigneur de Laval, Dardylly, Marcy, Monchoson et autres lieux, conseillier honoraire en la Cour des Monoyes, sénéchaussée présidial de Lyon ; Gillebert Rousset de St-Eloy, trésorier de France », 28 août 1753. — F° 87, « Pierre Pairain, seigneur en toute justice de Bénévent-lès-Vognerès, ancien mousquetaire du roy dans la première compagnie, 7 février 1765. — F° 100, « Rodolphe Quatrefages de La Roquete, écuyer, conseillier en la Cour des monoyes de Lyon », 15 février 1768. — A la fin des registres de 1765-1788, mentions de remises des registres aux luminiers Benoît Bouchard, Gaspard Vuldy, Etienne Berthaud, Jean Quétan, Benoît Reymond, Claude Tabard, Pierre Bouchard, dit Courrier, pour le dépôt des doubles au greffe de la sénéchaussée. — F° 269, « Ce jourd hui 2° janvier 1787, j'ai pris possession du bénéfice de Ste-Consorce et Marcy-le-Loup, son annexe, assisté de messire Christophe Laurent, curé de St-Genis-les-Ollières et de s[r] Bouchard, notaire royal à Pollionay, L. FAURE, curé ». — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud 1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

SAINTE-FOYS-DE-MEYS — Eglise sous le vocable de Sainte-Foy, annexe de Saint-Genis-L'Argentière, archiprêtré de Courzieu ; élection de Lyon, justice de Sainte-Foy.

E Suppl. 1170 (GG 1.) — In-4°, 169 feuillets.

1695-1756. — Actes dressés par les curés Gros (1697-1703), Itier (1711-1733), Souchay (1745-1752) ; les vicaires Boucherie (1695-1703), Frillet (1704-1711), Tremolière (1711-1712), Souchay (1712-1713), Revoux (1713-1714), Chazot (1714-1715), Javogue (1716-1717), Thévenet (1717-1720), Laprade (1720-1721), Ramel (1721-1723), Marcon (1723-1727), Bel (1727-1729), Goutanieux (1729-1732), Carteron (1732), Bressieux (1732-1739), Vachon (1740-1745), Reallon (1745-1746), Planchet (1746-1750), Baudin 1747-1748), Charesieu 1750-1751), Cheminal ? (1752), Freydières (1753-1755), Bancou, Simon (1756), et Lambert, prêtre, Thévenet, aumônier de Largentière, Vachon, curé de Duerne, de La Rochette, Molard, Demontrond, etc. — Ff. 9, 13, 16, 17, 21, 24, 25, 28, 29, 42, 43, 47, 50, 51, 55, 59, 60, 90, 120, 121, 133, 141, 144, 145, 153, 165, 169, blancs. — Registre de 1737 en déficit. — F° 77 v°, « Jean Metra de Rouville, escuyer, seignieur de Ste-Foy, Lafay et autres lieux ; Jeanne-Marguerite de La Menue, épouse de Monsieur Jacque Terrasson de La Menue, seigneur dud. lieu », 22 août 1725. — F° 82, « Vue et trouvé en état dans nostre visite à Ste-Foy-l'Argentière, ce 1er juillet 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — F° 102, « Veu et approuvé à Sainte-Foy-L'Argentière dans le cours de nostre visitte, le 29 septembre 1738, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. gén. ». — F° 108, « Veu dans le cours de nostre visite, ce 2e novembre 1741, lesd. registres, ITIER, archipr. ». — F° 139, « Vu et trouvé en état par nous archiprêtre de Courzieu, dans le cours de notre visite, ce 4e juin 1749, J.-B. GAREL ». — Registres parafés par Chassain (1697), Terrasson (1700-1708, 1711-1717), Donzy (1738-1742, 1745), Joanin (1744), Pupil (1746-1756).

E Suppl. 1171 (GG 2.) — In-4°, 200 feuillets.

1757-1792. — Actes dressés par les curés Fialin (1773-1778), Souchon (1778-1792), les vicaires J. Simond (1757-1766, 1769-1773), Garel (1767), Freydière (1759), Testanier (1767-1779), Decroze (1773-1775), Sumian (1775-1777), Lafont (1779), Vey (1779-1785), Treille (1786), Venet (1786-1792), Ramousse (1790-1791), et Coquard, vicaire de St-Genis-l'Argentière, Denis, Lambert, Treille, Béal, etc. — Ff. 9, 10, 18, 22, 26, 34, 38, 44-46, 51, 52, 60, 61, 77, 78, 82, 86, 90, 113, 114, 125, 126, 134, 150-154, 167, 177, 178, 188, blancs. — F° 16 v°, « Jean-Pierre-Marie Metract de Rouville, écuyer, seigneur de Ste-Foy et autres lieux, ancien mousquetaire de la garde du roy », 2 novembre 1760. — F° 40, « Ce jourdhuy 12 mai 1766, par-devant nous Barthélemy-Léonard Pupil de Myons, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, premier président en la Cour des Monnoyes, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, est comparu m^{e} Jean-François Souchay, curé de St-Genis-l'Argentière, qui nous a supplié, de la part du curé de Ste-Foy-Largentière, de vouloir parapher et signer les nouveaux regitres de lad. parroisse qu'il nous représente, dont le présent contient quatre feuillets en papier timbré, sur lequel registre sont inscrits six actes, n'ayant pu led. s^{r} curé, attendu la rigueur de l'hyver, nous les apporter dans le tems prescrit par les ordonnances, et a signé SOUCHAY, curé. Duquel dire nous avons octroyé acte aud. m^{e} Souchay, et avons ordonné que le double du présent regitre restera déposé en notre greffe, après que les actes contenus auront été certifiés véritables par led. curé, et que le présent regitre luy sera rendu pour être remis aud. curé de Ste-Foy-Largentière et rétabli dans les archives de lad. parroisse, comme encore il sera tenu de nous représenter sur le champ les regitres neufs pour être signés et paraphés et servir à y inscrire les actes qui se feront dans lad. parroisse, pendant le reste de la présente année, et pour la réformation des actes cy-dessus, il en sera communiqué au procureur du roy, pour être par luy requis et par nous, ensuite, ordonné ce qu'il appartiendra, et avons arrêté et signé le présent regitre que nous avons remis aud. m^{e} Souchay, pour être rendu aud. curé de Ste-Foy-Largentière, contenant six actes commenceant au vingt janvier et finissant au vingt-neuf avril dernier. A Lyon, les jour et an que dessus. PUPIL DE MYONS ». F° 75 v°, « L'an 1773 et le 30e aoust, je soussigné, curé de St-Genis-Largentière en Lyonnois et de Ste-Foy, son annexe, en Forez.... FIALIN ». — F° 149, « Antoine Gemier, entrepreneur des carrières de charbon du bourg et paroisse de

Ste-Foy-Largentière », 15 novembre 1787. — Registres parafés par Pupil (1757-1766, 1768, 1770), Charrier (1767, 1769, 1771), Bertaud (1772), de Meaux (1774-1782, 1784, 1788, 1790), Durand (1783), de Laplagne (1785, 1789), Despomeys (1786), Orset (1791), Petit (1792), Roches (1792).

SAINTE-FOY-LES-LYON

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval

Eglise sous le vocable de Sainte-Foy, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre métropolitain ; élection de Lyon, justice de Sainte-Foy.

E Suppl. 1172 (GG 1.) — In-8° (h. 0,190, l. 0,133m 329 feuillets.

1578-1612. — Actes dressés par les vicaires Baillieu (1578-1612), Ducreux, vicaire, puis curé (1596-1612). — Ff. 81-84, 88, blancs. — Actes de baptêmes de 1578-1612, lacunes de décembre 1583 à novembre 1587 ; du 2 novembre 1595 au 3 septembre 1596 ; ff. 85, 86, mariages de 1581 ; f° 140 v°, mariage de 1603. — F° 1, « *Plus placet Deo labratus canum, mugitus boum, grumitus porcorum quam cantus clericorum luxuriantium. Quid est oratio ? loquutio est ad Deum ; quando legis, Deus tibi loquitur, quando oras cum Deo loqueris* .... ». Entre les ff. 4 et 5, talon d'un feuillet coupé. — F° 18, « Anthoine Greffius, librayre de la ville de Lyon », 15 août 1579. — F° 28, « Monsieur Poculot, commissaire ordinaire des guerres », 7 mai 1580. — F° 66 v°, Jehan Martin, curé de Sainte-Foy, 6 novembre 1582. — F° 67, « Anthoine de La Perière, commissaire pour le roy au fortification au pays de Lyonoys », 29 novembre 1582. — F° 76 v°, « Pierre Daussere, seigneur du Plaguist et de Rocheffort et advocat pour le roy à Lyon », 3 octobre 1583. — F° 87, « Mémoyre que j'ay prins en penssion Gabriel Acarie, fils de M. André Acarie, greffier de la monoye en la ville de Lyon, le 15e jour d'octobre 1577. Dont j'ay receu premièrement trois testons vallant ving solz la piesce ; item j'ay receu six livres t. en testons et monoye dans l'églize de Saincte-Foy ; plus ung escuz d'ort sol. vallant troys livres t. reçeu en sa maison dud. Saincte-Foy, auprès du feu ; de rechief a esté baillé à ma mère deux escuz d'ort sol. et deux piesce de ving solz, montant les deulx escuz et les deulx piesce de vingt solz [huit] livres. Somme toute que j'ay receu, à cause de la norriture dud. Gabriel, monte ving livres. Mémoyre que j'ay faict compte avecque me André Acarie, notaire royal, greffier de la monoye, pour la despence que Gabriel Acarie sont filz a faict chieu moy pendant ung an que je l'ay norry et enseigné, monte cinq escuz d'or sol., lequel compte fut faict en présence de mr Pierre Cartier, hoste de Lyon, en la cure dud. Sainte-Foy, au moys de novembre 1578, signé Baillieu ». — F° 232 v°, « Guillaume Rubillot ?, ouvrier à la monoye à Lyon », 6 mars 1603. — F° 236 v°, « Jehan Vayrat, marchant libraire à Lyon », 14 septembre 1603. — F° 238 v°, « François Adriant ?, prévost des ouvriers de la monnoye », 18 novembre 1603. — F° 242, « Jérosme Mattillion, me orphefvre à Lyon », 8 février 1604. — F° 250 v°, « Renée Trunel, vefve de Jehan d'Ausserre, quand vivoit lieutenant général civil et criminel au balliage de Forestz », 25 janvier 1605. — F° 259, « Jehan-Baptiste Payen ? escuier, sr de La Brosse, commissaire ordinaire en l'artillerie de France et lieutenant en l'arcenal, ville et généralité de Lyon, hault et bas Auvergne, de monseigneur le marquis de Rosny, grand maistre de lad. artillerie et grand voier de France », 19 février 1606. — F° 263 v°, « Marie Tricault, dame de Jarniost », 2 novembre 1606. — F° 270, « Le 20e jour du mois de may 1607, ont esté baptisées deux cloches en l'église parrochialle de Saincte-Foy et pour le service dud. Saincte-Foy, et ont estés parrains me Jacques Chausse, notaire royal et greffier dud. Saincte-Foy et Hierosme Chausse, filz dud. me Chausse et marraines honnestes femmes dames Louyse Charaisieu, femme de me Pierre Desechault, notaire royal et chastelain dud. Saincte-Foy et Françoise Trie, femme dudit me Chausse, et ce par moy convicaire en l'église dud. Saincte-Foy, soubsigné, ayant permission de ce faire de vénérable et discrette personne messire Anthoine-Emanuel Chalon, grand vicaire de révérendis[sime]. Claude de Bellièvre, archevesque de Lyon. Et estoient consulz lad. année dud. Saincte-Foy, Denys du Vuldy et Guillaume Vindry, qui ont faict faire lesd. cloches. Chausse, du Creux ». — F° 283 v°, Philippes de Langes, escuier, sieur de Chasteau Regnaud et de Villemennant et La Tourt de Chenevant et Cuire ; Loise de Langes, dame de Laval, femme de noble Baltazard de Villards, conseiller du roy, président au siège présidial de Lyon et premier président en la court de Parlement de Dombes », 8 décembre 1608. — F° 319 v°, « Claude Terrasson, secrétaire de monsieur de Montholon, surintendant en la justice de Lyon », 3 mars 1612. — F° 229, « Claude Charmier, prieur de Mornand, 30 décembre 1612.

E Suppl. 1173 (GG 2.) — Petit in-4°, 235 feuillets.

1613-1631. — Actes de baptêmes dressés par les curés Ducreux (1613-1625), Deperdussain (1625-1628), Demonchanin (1629-1631) ; les vicaires Baillieu (1613-1624), Colomby (1624-1625), Duclouz (1625-1626), Boullioud (1627-1628), Gerber (1629-1630), Gleize (1631), Mathevot, prêtre habitué de St-Just. — Ff. 145-147, blancs. — F° 1 v°, « De l'année 1619, le roy de Saincte-Foy, André Accarie à 11 livres ; la royne Loise Branche, fille de Claude Branche, à 11 livres ». — F° 4, « Aymé Barraillon, fils de feu Jehan Baraillon, sieur de Nanta, trézorier général de France en la généralité de Lion », 28 février 1613. — F° 9, Françoys Duperier, mr orfèvre de Lyon, 22 août 1613. — F° 45, « Jehan Chapelle, marchant orphèvre à Lyon », 4 septembre 1616. — F° 59, « Claude Benoist, seigneur de La Chassaigne », 4 juin 1617. — F° 64, « Claude de Gadaigne, chevallier, seigneur de Beauregard, Charly, P..... et autres ses terres et seigneureries », 22 octobre 1617. — F° 66 v°, « noble Jean Lanthoine, orphèvre, bourgeois à Lyon », 10 janvier 1618. — F° 70, « Philippe Clément, escuier, sr de Bellecroix », 3 mai 1618. — F° 96 v°, « Humbert Jallyot, compte du Saulx ; Françoys Dodat, baron de Brasseronde », 18 juin 1620. — F° 118 v°, « Eléonore ? de Candole, vefve de noble Jacque de Fay, seigneur dud. Fay », 2 janvier 1622. — Ff. 140-144, table par prénoms de 1613-1623. — F° 150, « Marguerite de Polveret, vefve de feu Guillaume Grollier, vivant seigneur de Cazault et Dompmartin », 26 août 1623. — F° 150 v°, « Jacques Orlandin, bourgeois et citoyen de Lyon et seigneur de La Pradella », 5 septembre 1623. — F° 175 v°, « Issy commenssent les actes des baptizés faictz en l'église de ceste parroisse de Saincte-Foy-lez-Lyon, par messire Charles Deperdussain, pour lors prebstre chanoisne en l'églize collégialle de St-Martin en Nostre Dame de l'Isle-Barbe-lez-Lyon, curé nouvellement receu, et ce puis le troysiesme jour d'aoust en lad. parroisse dudict Saincte-Foy, en la présente année 1625 ». — Ff. 230-233, table par prénoms de 1623-1631.

E Suppl. 1174 (GG 3.) — In-4°, 313 feuillets.

1631-1674. — Actes de baptêmes dressés par les curés Gleyze (1631-1633), de Lacroix (1634-1674), les vicaires Vrioniet ? (1632-1636), Gourraub (1659-1664), Canel (1664-1666), Bonneton (1667-1674), et Guérin, chamarier de St-Irénée, Pignol, Feuillade, Bert, Gazanchon, etc. — F° 84, blanc. — F° 4, « Hector de Cremeaux Chamosset, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, abbé de ...., comte en l'église de Lyon, seigneur de Saincte-Foy et autres places », 1 août 1632. — F° 5, « Jean-Baptiste de Redorphe, sr de Beauveset », 13 septembre 1632. — F° 22, « César de Jerlas, escuier, seigneur de Valières », 27 mai 1634. — Ff. 76-83, table par prénoms, 1632-1640. — F° 134, « Charles Guillon, escuier, sr de La Bande », 14 juillet 1647. — F° 135, « André Anvot, chevallier, seigneur de La Mollière, Montroman, La Roue, Chambray et autres places, baron de Bully et Albigny, lieutenant en la Conservation », 15 septembre 1647. — F° 137 v°, Balthazar de Ruzinan, escuier, sr de La Brocatière », 12 janvier 1648. — F° 150, « Ennemond Maupin, me architecte à Lyon », 12 décembre 1649. — F° 152, « Barthélemy de Chavanes, escuier, sr de Ronzières », conseiller au parlement de Dombes, 20 mars 1650. — F° [illegible], Christophe-Jean, comte d'Althan, baron de Goldbourg, gentilhomme de Vienne en Austriche », 28 octobre 1652. — Ff. 184-191, table par prénoms de 1640-1655. — F° 271 v°, « François de Bussillet, seigneur de Messimieu, chevalier d'honneur au parlement de Dombes », 18 mars 1668. — F° 277, « Bertrand de Rogemont, comte de Pierreclos et Lyon ; Louise Hénaud, femme de Jacques Le Changeur, sr du Travers », 8 novembre 1668. — F° 313, « Camille de La Chaize, seigneur de St-Martin ; Pierre Forestier, escuier du roy dans l'académie de Lyon », 22 avril 1674.

E Suppl. 1175 (GG 4.) — In-4°, 250 feuillets.

1637-1684. — Actes dressés par les curés de Lacroix (1637-1675), de St-Martin (1675-1683) ; les vicaires Bravel (1650), Gourrault (1659-1664), Aubert (1660), Canel (1660), Bonneton (1667-1676), La Chapelle (1676-1677), Derives (1681), Gerbert (1682), Tourrette (1684). — Ff. 33, 211, 212, blancs. — Ff. 1-45, mariages de 1637-1683 ; ff. 46-47, les trois actes 1683-1684 ; ff. 49-250, enterrements 1641-1683. — F° 1, « Livre des mariages et dispenses de Sainte-Foy-lez-Lyon, despuis l'année 1633, au 20e d'aoust, que j'ay esté pourveu de lad. cure en la mesme année 1633, DE LACROIX, curé de Ste-Foy-lez-Lyon ». — F° 2, « Livre des mariages de Ste-Foy-lez-Lyon et dispenses données aud. lieu pour espouser aillieurs, despuis l'année 1637, que j'ay faict actuellement ma résidence aud. lieu ». — F° 58, 58 *bis*, mentions de décès causés par la peste, enterrements dans les jardins et au cimetière des infects, 1644. — Ff. 62 v°, 63, décès d'enfants causés par le « flux de sang », 1645. — F° 94, mort d'une femme « faisant sa neuvaine à saint Main à Oullins », 17 juillet 1652. — F° 118, enterrement « soubz la maison de la confrérie du St-Esprit estant du cimetière de ce lieu », 5 septembre 1657. — F° 119, enterrement d'un jeune homme de « Beaulieu en Beaujolois, qui venoit d'Oulins faire sa neufaine à l'honneur du glorieux saint Mein », 5 janvier 1658. — F° 133, « Du 26 juin 1661, le cimetière fust de l...

donnance de monseigneur l'archevesque, au-devant la grande porte de ceste esglise parroissialle a esté] bénist par moy curé de ce lieu, comme député pour ce faire par mons[r] l'abbé de St-Just, grand vicaire en l'archevesché de Lyon, DE LACROIX, curé de Ste-Foy. — F° 137, « Le cimetière faict de l'ordonnance de Monseigneur Camille de Neuville, archevesque et comte de Lyon, au-devant la grande porte de l'esglise parroissiale de St-Foy et le couvert qui est entre lad. esglise et le cimetiere, ont esté faicts aux despens du luminaire, à la diligence de Pierre et Pierre Faure père et fis, luminiers, ceste année mil six cent soixante-un, de lad. esglise, et par mes soins et économie, duquel cimetière M[r] Anthoine Gazanchon, capitaine et chastelain de ce lieu, a donné les cadettes pour la closture et la croix qui est au cimetière. Le vingt-sixième juin mil six cent soixante-un, le susd. cimetière a esté bénist par moy, prestre et curé dud. Ste-Foy, soubssigné, député pour ce faire par Mons[r] l'abbé de St-Just, grand vicaire en l'archevesché de Lyon. En foy de quoy j'ay signé le présent acte aud. Ste-Foy, les jour et an que dessus. LACROIX, curé de Ste-Foy-les-Lyon ». — F° 138, « Commencement des noms des personnes enterrées au cimetière de Ste-Foy, bénist le 26[e] juin 1661, qui est au-devant la grande porte de l'esglise parroissiale dud. lieu, et dans l'esglise dud. lieu ». — De 1637 à 1675, mention des causes de décès, contagion, flux de sang, pleurésie, hydropisie, paralysie, langueur, rache, petite vérole, chancre, etc., vendangeuse morte d'un flux de ventre...

E Suppl. 1176 (GG 5.) — In-4°, 278 feuillets.

1675-1699. — Actes dressés par les curés de St-Martin (1675-1693), Baro (1693-1699), Lebé (1699), les vicaires Bonneton, Dervieux, Derives, Vibert, Peillon, Tourrette, de Chammorand, Salgues, Guinoird, Aujas, Rave, Chalas, Pont, Sonthonax, etc. — Ff. 67 *bis*, 166, 167, 251, 252, 277, 278, blancs. — F° 67 *bis*, talon d'un feuillet arraché ; manque le premier feuillet du registre de 1698. — Ff. 1-50, baptêmes de 1675-1684 ; ff. 51-276, les trois actes ; f° 33, un enterrement de 1681. — F° 81, acte d'abjuration d'un protestant de Mirabeau, proche Le Cret en Dauphiné », 3 mars 1680. — F° 54, acte d'abjuration de Catherine Keller, veuve de Jacques Nolot, marchand, bourgeois de Lyon, 12 décembre 1683. — F° 237 v°, « Anne de Colabau, comtesse de Varax », 1 janvier 1697. — Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1697), de Lucenay (1698, 1699).

E Suppl. 1177 (GG 6.) — In-4°, 233 feuillets.

1700-1716. — Actes dressés par les curés Lebé (1700-1702), Goiffon (1702-1716) ; les vicaires Sonthonax (1700-1703), Besson (1703-1710), Bazin (1710), Devigo (1711), Delacroix (1711-1716). — Ff. 20-24, 51, 52, 79, 80, 135, 136, 148-150, 176-178, 188-192, 205, 206, 219, 230-233, blancs. — F° 60, enterrement d'une fille assassinée au territoire de Chauris ?, 17 mai 1704. — F° 83 v°, « Le chœur de cette église parroissiale de Ste-Foy-les-Lyon a esté, ce jourdhuy 24[e] février 1706, béni par monsieur le révérendissime vicaire général Sauveur Manis, en présence....... ». — F° 224 v°, « Claude François Decrües, chevalier, seigneur de Chiloup et de Lépine ; Charles Jaillier, escuyer, seigneur d'Hautepierre ; Christophe Decrües, chevalier, seigneur de Ste-Croix », 8 juillet 1716. — Registres parafés par Terrasson (1700-1716).

E Suppl. 1178 (GG 7. — In-4°, 253 feuillets.

1717-1736. — Actes dressés par les curés Goiffon (1717-1733), Boyer (1733-1736) ; les vicaires Delacroix (1717-1720), Moiret (1721-1726), Goiffon (1726-1734), Rousset (1734-1735), Crestin (1735-1736), et Jamet, prêtre de St-Nizier. — Ff. 184, 185, 194-199, 211, 225, 245-250, 253, blancs. — Ff. 41-47, 53, rongés sur les bords ; f° 101, échancré au bas ; f° 116, brûlé par l'encre ; f° 167, angle supérieur droit enlevé. — Ff. 25 v°-28, doubles d'actes de 1715. — F° 85 v°, « Claude Valence, seigneur de Minardière, grand baillif du duché de Roannez ; Pierre Vernas de La Ridilière, receveur des tailles de Grenoble », 6 juillet 1723. — F° 138, « Nicolas Dechamp, marquis de Chaumont », 18 septembre 1727. — F° 214, mariage célébré dans la chapelle Ste-Marguerite, 8 mars 1734. — F° 239, enterrement de quatre personnes noyées dans le naufrage de la barque de Vienne, 16, 17 mai 1736. — Ff. 251 v°, 252, liste de communiants. — Registres parafés par Terrasson (1717), Pupil (1732, 1733).

E Suppl. 1179 (GG 8.) — In-4°, 255 feuillets.

1737-1753. — Actes dressés par le curé Boyer ; les vicaires Gentelet (1737), Theoleyre (1737-1738), Martin (1738), Jayol (1739), Bertin (1740-1742), Merle (1742-1743), Gauthier (1744-1747), Bricaud (1747-1749), Dassier (1749-1752), Larrivée (1752-1753), et Daudet, prêtre, Bertin, curé de Francheville, etc. — Ff. 44-46, 61, 62, 74, 75, 156-158, 196-204, blancs. — F° 252, lacéré dans l'angle supérieur droit ; f° 253, rongé sur les bords. — F° 82 v°, « Pierre-Benoît de La Maladière, écuyer, seigneur de Quincieux et autres lieux ; Jean-François de Dortan, chantre de l'église de Lyon ; Jacques Clodyon, seigneur de Jonage et Mars, conseiller à la cour des monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon », 1 juillet 1742. — F° 104 v°, « Le 9 juin, jour de

la très sainte trinité de la présente année 1743, Monseigneur l'évêque de Cydon, suffragant et vicaire général de son eminenence monseigneur de Tencin, archevêque de Lyon, est venu donner le sacrement de confirmation dans l'eglise de Sainte-Foy-les-Lyon, après y avoir célebré les saints mysteres, à tous ceux de ma paroisse qui ne l'avoint pas reçu ; m^rs les curés de Francheville et d'Ecully y sont venus processionellement pour y faire confirmer leurs paroissiens. Boyer, curé de Ste-Foy les-Lyon » — F° 118, « Sur la requeste présentée par noble Clément Vernas, conseiller du roy, inspecteur conservateur général des domaines aliénés de S. M. en la province de Metz, tendant à ce qu'il plût à M. l'Archevesque, luy permettre de construire une chapelle dans la maison de deffunt noble Jean-Baptiste Goiffon, située dans cette paroisse, est intervenu le sixième octobre mil sept cent quarante-quatre, une ordonnance de M. le comte de Bouillé, vicaire général, qui nous commet pour examiner la décence, la régularité, la nécessité de laditte chapelle, son éloignement de l'église paroissiale, circonstances et dépendances et d'en dresser procès-verbal. En vertu de laquelle ordonnance nous avons, le vingt-cinquième octobre suivant, dressé notre procès-verbal, lequel ayant été raporté par ledit sieur Vernas, par devant M. de Pharaman, aussy vicaire général, lequel, par une ordonnance du vingt-six du même mois d'octobre, nous commet à l'effet de bénir laditte chapelle, en conséquence de laquelle ordonnance, nous Louis Boyer, prestre et curé de Ste-Foy-les-Lyon, savoir faisons que ce jourdhuy jeudy cinquième novembre mil sept cent quarante-quatre, en vertu de l'ordonnance du vingt-six octobre mil sept cent quarante-quatre, rendue par M. Pharaman, vicaire général d'illustrissime et révérendissime Pierre de Guérin de Tencin, cardinal de la sainte église catholique, apostolique et romaine, archevesque comte de Lyon, primat de France, par laquelle nous sommes commis pour bénir la chapelle de la maison appellée Chateauguay, située aud. Ste-Foy, dépendante de l'hoyrie de deffunt noble Jean-Baptiste Goiffon, ancien échevin de la ville de Lyon, laquelle commission nous avons accepté avec honneur, en conséquence et sur la réquisition de M^r et Madame Vernas et de M. Goiffon, leur frère, nous nous sommes transporté ce dit jour, sur les neuf heures du matin, dans laditte maison, assisté de Mre Benoist Gautier, vicaire de laditte paroisse' et de Mre Louis Rostan, prestre du dioceze de Digne, où, après avoir bény tous les ornements destinés au service de lad. chapelle, nous avons bény lad. chapelle avec touttes les cérémonies prescrites par le rituel de ce dioceze et en pareil cas accoutumées, après lesquelles nous avons fait une briève exortation sur le respect dû au lieu que nous venions de bénir et avons de suite celebré le très saint sacrifice de la messe. Le tout en présence de messire Philibert Artaud, écuyer, sieur de Bellevue, conseiller du roy en la cour des monnoyes, sénéchaussée et presidial de Lyon, d'Henry Artaud de Bellevue, écuyer, son fils, de s^r Clément Vernas, dame Marguerite Goiffon, son épouse, et de Claude-George Goiffon, écuyer. Boyer, curé de Ste-Foy-les-Lyon. Gauthier vicaire de Ste-Foy les-Lyon. Rostan prêtre. Artaud de Bellevue. Goiffon Vernas, Vernas, Goiffon, Henry Artaud de Bellevue ». — F° 159 v°, liste des premiers communiants de 1747, 15 garçons, 12 filles. — F° 190 v°, « Nous Louis Boyer, pretre, curé de la paroisse de Ste-Foy-lez Lyon, commissaire en cette partie, savoir faisons que ce jourdhui onzième septembre mil sept cent quarante-huit, en vertu de l'ordonnance rendue par monsieur Bron, vicaire général, par lui signée et plus bas, par mandement, Carrier, portant entr'autres qu'il est permis au sieur Jean Roux, bourgeois de Lyon, de faire célébrer le saint sacrifice de la messe [dans sa chapelle], excepté les jours réservés, après toutes fois qu'elle aura été bénie par nous, avec les prières et cérémonies accoutumées sous les vocables de Saint-Jean-l'Evangéliste et de Sainte Claire, à l'effet de quoi nous avons été commis, à la charge par ledit sieur propriétaire de se conformer au mandement du premier septembre mil sept cent trente-six et à la teneur de la fondation dont cette ordonnance a été précédée, sauf et sans préjudice des droits et devoirs parroissiaux et à condition que ladite chapelle sera sujette et soumise à l'autorité, visite, juridiction de monseigneur l'Archevêque et de ses successeurs à perpetuité. Laquelle commission nous avons acceptée avec honneur, et, sur la réquisition de monsieur Jean Roux, nous nous sommes transportés cedit jour sur les neuf heures du matin, dans la maison dudit sieur Roux, située dans notre paroisse, territoire de Fontanières, assistés de messire Jean-Baptiste Bricaud, vicaire de notre paroisse, et de messire René Masson, ancien curé de la paroisse de Lissieu en Lyonnois, où après avoir béni tous les ornemens destinés au service de laditte chapelle, nous avons béni ladite chapelle avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel de ce dioceze et en pareil cas accoutumées, après lesquelles nous avons fait une briève exhortation sur le respect dû au lieu que nous venions de bénir et avons de suite celebré le très saint sacrifice de la messe, le tout en présence du R^d Père Antoine Valoris, recteur du Grand Collège de la compagnie de Jésus de Lyon, et des pères Jean-Baptiste Cottin et Charles Tolomas, prêtres de la même compagnie, et de sieur César Sonnerat, bourgeois, négociant de Lyon, sieur Aimé Sonnerat, aussi bourgeois négociant de ladite ville et autres soussignés avec nous. Boyer, curé de Ste-Foy-les-Lyon, Valoris, jés.; Cottin, jés., Tolomas, jés. Masson curé, Bricaud, vicaire, César Sonnerat, Aymé Sonnerat, Dufresne, Besson, Briasson, Roux, Beraud, notaire, Pierre-César Sonnerat, J. Farges » — F° 209 v°, « Vû dans nostre visitte

de ce jour, le 22 juin 1749, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. general ». — F° 220, « Sur la requête presentée par Messire Laurent-Alexandre Colbenchelag, chanoine de l'eglize collégiale et parroissiale de St-Paul de Lyon, tendante à ce qu'il plût à monseigneur l'archevêque de permettre que visitte fut faite de l'ancienne chapelle située près sa maison à Ste-Foy-les-Lyon, est intervenu le 27 mars 1750 une ordonance de Mr le comte de St-Aulbin, vicaire général, qui nous comet pour examiner la décence, la régularité, la nécessité de lad. chapelle, son éloignement de l'église parroissiale circonstances et dépendances, d'en dresser procès-verbal ; en vertu de laquelle ordonnance nous avons, le vingt-huitième mars suivant, dressé notre procès-verbal, lequel étant raporté par led. sieur Colbenchelag, par devant monsieur le comte de St-Aulbin, prévost, comte de Lyon, vicaire général, lequel par une ordonnance du 31 mars 1750, nous comet à l'effet de bénir lad. chapelle. En conséquence de laquelle ordonnance, nous Louis Boyer, prêtre et curé de Ste-Foy-les-Lyon, sçavoir faisons que ce jourdhuy jeudy, second jour d'avril dix sept cent cinquante, en vertu de l'ordonnance du trente un mars dernier 1750, rendue par M. le comte de St-Aulbin, prévost et comte de Lyon, vicaire général d'illustrissime et révérendissime Pierre de Guérin de Tencin, prêtre cardinal de la sainte église catholique, apostolique et romaine, archevêque comte de Lyon, primat de France et ministre de lad., par laquelle nous sommes commis pour bénir la chapelle de la maison du sieur Colbenchelag, située aud. Ste-Foy, laquelle commission nous avons acceptée avec honeur. En conséquence, et sur la réquisition du sieur Colbenchelag, nous nous sommes transporté ced. jour, sur les dix heures du matin, dans lad. maison, assisté de messire François Dassier, vicaire de lad. paroisse, prêtre de ce diocèse, où nous avons béni lad. chapelle avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel de ce dioceise et en pareil cas accoutumées, le tout en présence de messires Laurent-Alexandre Colbenchelag, Jean Claret et Antoine Clapeyron, chanoine, de l'église collégiale et parroissiale de St-Paul-de-Lyon, Jean Charret, prestre perpétuel de lad. église, et de messire Etiene Clapeyron, trésorier de France en la généralité de Lyon, qui ont signé avec nous. COLBENCHELAG, BOYER, curé de Ste-Foy-les-Lyon, DASSIER, vicaire de Ste-Foy, CLARET, chanoine de Saint-Paul, CHAREY, CLAPEYRON, CLAPEYRON, prieur de St-Laurent-lez-Chalon ». — F° 233, « Nous Louys Boyer, prêtre et curé de la paroisse de Ste-Foy-lez-Lyon, sçavoir faisons que cejourdhuy 10 may 1751, en vertu de l'ordonnance du 27 avril dernier, rendue par M. le comte de St-Aulbin, prévôt et comte de Lyon, vic. général de son éminence monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque comte de Lyon, primat de France et ministre d'état, par laquelle nous sommes commis pour bénir la chapelle de la maison du sieur Guillot, située audit Ste-Foy, laquelle commission nous avons accepté avec honneur, en conséquence, et sur la réquisition dudit sieur Guillot, nous nous sommes transporté, ledit jour, sur les neuf heures du matin, dans ladite maison, assisté de M. François Dassier, vicaire de ladite paroisse, prêtre de ce diocèse, et avons béni ladite chapelle avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel de ce diocèse et en pareil cas accoutumées, sous le vocable de la très Sainte Vierge, le tout en présence des sieurs Camille Guillot, de messire François-Alexandre d'Albon, archidiacre, comte de Lyon, de M. François Dassier, vicaire de Ste-Foy-les-Lyon. D'ALBON, archidiacre, comte de Lyon ; GUILLOT ; DASSIER, vicaire de Ste-Foy-les-Lyon ; BOYER, curé de Ste-Foy-les-Lyon ». — F° 254 v°, listes des prepremiers communiants de 1749, 8 garçons et 7 filles ; et de 1750, 15 garçons, 13 filles. — F° 255, actes de 1750. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1743, 1745, 1746, 1748-1752), Charrier (1741, 1742, 1744, 1747).

E Suppl. 1180 (GG 9.) — In-4°, 327 feuillets.

1753-1768. — Actes dressés par les curés Boyer (1753-1762), Larrivée (1763-1768) ; les vicaires Larrivée (1753-1757), Drutel (1757-1761), Guidot (1761-1763), Rebourceau (1763), Guillot (1764-1767), Vincent (1768), Neyron (1768), et Bertin, curé de Francheville, Drutel, prêtre commis, etc... — Ff. 33, 156, 178-180, 205, 222-230, 250-254, 301, 302, 327, blancs. — F° 32, les deux cinquièmes inférieurs enlevés ; f° 66, échancré à mi-hauteur à droite. — F° 90, « Ce vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-neuf, nous, curé soussigné et les habitants ci-après nommés, nous nous sommes assemblés à l'issue de vespres, au son de la cloche, dans la sacristie de l'église de cette paroisse, pour procéder à l'apurement des comptes et dépenses faites pendant les années mil sept cent cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huit, que Mathieu Delorme, habitant de cette paroisse, a été luminier, et procéder aussi à la nomination d'un nouveau luminier pour en exercer la charge pendant les années prochaines mil sept cent cinquante-neuf, soixante, soixante-un et soixante-deux, et rendre compte à la fin de chacune desdites années, selon l'ordonnance du roy et du diocèse des dépenses et recettes de lad. année courante. Ladite assemblée ayant été préalablemement annoncée au prône des messes parroissiales, soit de celle d'aujourdhuy, soit de celle de dimanche dernier, nous avons nommés d'un commun accord Jean-Baptiste Julien, habitant de cette paroisse, pour exercer la charge de luminier pendant les années mil sept cent cinquante-neuf, soixante, soixante-un et soixante-deux, et rendre compte à la fin de chaque une

desdites années, et à la fin de la courante année, des dépenses et recettes provenantes seulement des royaumes et bans de l'église, attendu que le produit des enterrements, des grandes messes, ne doit être mis dans le tronc de fer placé à la sacristie, et être tenu de rendre aussi compte de tout le linge et ornements de la sacristie dont l'ancien luminier luy donnera l'état, en la place de Mathieu Delorme qui, pendant les deux premières années aidera audit Jean-Baptiste Julien, les festes et dimanches, pour le metre au fait de sa charge. A Ste-Foy-les-Lyon, dans la sacristie de l'église parroissiale, ce vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-neuf, en présence de Mathieu Delorme, ancien luminier, qui a signé avec tous les habitants. M. Delorme, Arrivat, B. Arrivat, Lollier, N. Grange, Bugnon, Estienne Merivel, Claude Clapisson, B. Julien, Drutel, vicaire de Ste-Foy-les-Lyon, Boyer, curé de Ste-Foy-les-Lyon ». — F° 121 v°, « Nous, Antoine-Louis Boyer, curé de la paroisse de Ste-Foy-lez-Lyon, commissaire en cette partie, sçavoir faisons que cejourdhuy quatre aoust mil sept cent soixante, en vertu de l'ordonnance rendue par monsieur Delagoutte, vicaire général, par luy signée en datte du dix-huit juillet mil sept cent soixante, et plus bas, par mandement, Debinis, que nous avons reçue avec soumission, et qui porte entre autres qu'il est permis à Monsieur Jean-Marie Guillot, négociant de la ville de Lyon, de faire célébrer dans sa chapelle domestique le St Sacrifice de la messe, exceptés les jours prohibés, après toutefois qu'elle aura été bénie par nous avec les prières et cérémonies accoutumées, sous le vocable de Saint-Clair, à l'effet de quoy nous avons été commis, à la charge par ledit propriétaire de se conformer au mandement de monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat, et à condition de faire célébrer dix messes basses, sous la rétribution de dix sols pour chaque messe, comme il est porté par le procès-verbal que nous avons dressé, sauf et sans préjudice des droits et devoirs parroissiaux, et, à condition que ladite chapelle sera sujette et soumise à l'authorité, visite et juridiction de monseigneur l'archevêque et de ses successeurs à perpéluité, et sur la réquisition de sieur Jean-Marie Guillot, nous nous sommes transporté cedit jour, sur les neuf heures du matin dans sa maison et domaine située dans notre paroisse, territoire de Fontanier, assistés des sieurs Pierre Larrivée, vicaire de Ste-Croix de Lyon, Claude Drutel, notre vicaire, où, après avoir bénit les ornements et autres choses destinées au service de ladite chapelle, nous avons béni ladite chapelle avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse et en pareil cas accoutumées; après laquelle nous avons célébré le très saint sacrifice de la messe ; le tout, en présence de sieur Jean-Marie Guillot, propriétaire soussigné, avec nous, Boyer, curé de Ste-Foy-les-Lyon, Larrivée, vicaire de Ste-Croix, J.-M. Guillot, Drutel, vicaire de Ste-Foy-les-Lyon ». — F° 145 v°, « Antoine [illegible] » 11 [illegible] 1761. — F° 204 v°, [illegible] de 1763. — Registres perdus pour [illegible] 1766, 1768 [illegible] 1767.

E. suppl. [illegible]

1769-1782. — Actes dressés par le curé Larrivée ; les vicaires Neyron (1769-1775), Teillard (1771-1772), Fougerousse (1772), Veillas (1772), Lance (1775-1776), Brion (1776-1777), Berry (1777), Rochas (1777-1780), Tholance (1780-1781), Grillet (1780-1782), Roure (1782), et Giraud, curé de Chaponost, Brion, vicaire de Francheville, Bertin, etc. — Ff. 15, 16, 39-41, 72-80, 100-102, 118, 155-158, 177-180, 197-202, 224-227, 295-298, blancs. — F° [illegible], lacéré en tête à droite ; f° 252, le tiers inférieur arraché. — Lacune d'un feuillet en tête des registres de 1769, 1777, 1778. — F° 6 v°, « Le 11 may 1769, en présence des soussignés, M. Navarre, curé-sacristain de l'église parroissiale de St-Nizier, vicaire général, promoteur de Mgr l'archevêque de Lyon, s'est transporté dans un domaine de M. Denis de Cuzieux, sis sur la paroisse de Ste-Foy-les-Lyon, à l'effet d'y donner la bénédiction à une chapelle domestique nouvellement construite par led. sieur Denis, dans led. domaine, ce qui y a été fait dans les cérémonies prescrittes, ce même jour et an, aud. Ste-Foy-les-Lyon, Denis de Cuzieu, Marion de Latour ». — F° 51 v°, « Claude-Espérance Allemand, marquis de Bellescizes, chevalier de St-Louis, lieutenant des maréchaussés de France », 17 septembre 1771. — F° 81, « Le 20 juin 1773, on a fait donner le sacrement de confirmation à tous ceux et celles de Ste-Foi-les-Lyon qui ne l'avoient pas reçu, dans l'église de St-Laurent, annexe à celle de St-Paul de Lyon, Neyron, vic. de Ste-Foi-les-Lion ». — F° 151 v°, « La confirmation a été donnée aux parroissiens de Ste-Foy-les-Lyon par Mgr. de Sarepte, suffragant, dans l'église de St-Genis, près Lyon, le 12 novembre 1776, Larrivée, curé de Ste-Foy-les-Lyon ». — F. 207, « Le 11e jour de février 1779, a été baptisé dans l'église paroissiale de Ste-Foy-les-Lyon, par nous, curé de lad. paroisse soussigné, Louis Deodat, né lesd. jour et an, fils légitime de Zacharie Guy, habitant de lad. paroisse, y demeurant, et de Marie Presle, sa femme, a été parrein le pensionnat de sr Louis Bellon, demeurant et domicilié en lad. paroisse, représenté par Jean-François Vigier, écuyer, un des messieurs pensionnaire, en mémoire et en action de grâce de l'heureuse délivrance de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, notre auguste reine ; a été mareinne demoiselle Marie-Anne Perrache, bourgeoise de Lyon, qui ont

signé ; non led. père pour ne le savoir, ainsi qu'il l'a déclaré, de ce interpellé, et en présence des soussignés, GIRAUD, curé de Chaponost ; BELLON, GRASSAT ?, PERRACHE, VIGIER, DEFARGES, MARIETTE BELLON, MOREL, GILIBERT, DUCARRE, REVERDY l'aîné, MOREL, DAFFAUX, A^{te} MOREL, DEPRADINES, SERIZIAT, CARRIER, ROCHAS, vic. ; BERTIN, curé de Francheville ; LARRIVÉE, curé de Ste-Foy-les-Lyon ». — F° 241, André Galle, graveur, demeurant rue St-Côme, à Lyon, 23 juillet 1780. — Registres parafés par Pupil (1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1776, 1780, 1782), De Leullion (1779), Rambaud (1781).

E Suppl. 1182 (GG 11.) — In-4°, 226 feuillets.

1783-1790. — Actes dressés par les curés Larrivée (1783-1786), Franchet (1787) ; les vicaires Roure (1783), Gachet (1783-1784), Maussier (1784-1786), Briel (1784-1788), Perrier (1786), Blachon (1786), Dulac (1787), Giredubois (1787), Durand (1788-1790), de Brosse (1790) ; Bertin, curé de Francheville, Ferrier, etc. — Ff. 24, 44-48, 96, 141, 142, 161-166, 184-226, blancs. — Registres de 1791, 1792 en déficit. — F° 49, lacéré au bas, à gauche; f° 167, lacéré au bas. — En déficit le premier feuillet du registre de 1788. — F° 3 v°, « Louis Belon, instituteur audit Ste-Foy », 30 janvier 1783. — F° 16 v°, enterrement de Marie-Eugène de Montjouvent, ancien doyen du chapitre de Lyon, 23 octobre 1783 — F° 149, « André Galle, graveur, à Lyon, Catherine Lejeune, sa femme ; Antoine Galle, graveur à Lyon ; Marie Fiasson, femme de Michel Lejeune, graveur à Sainte-Foi-les-Lyon », 15 mai 1789. — Registres parafés par Rambaud (1783), Catalan (1784-1887), Basset (1789, 1790).

SAINTE-PAULE

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Sainte-Paule, annexe de Saint-Laurent-d'Oingt ; archiprêtré de L'Arbresle ; élection de Lyon, justice d'Oingt.

E. Suppl. 1183 (CG 1.) — In-4°, 170 feuillets.

1620-1714. — Actes dressés par le curé Dupuy (1707-1710), les vicaires Dumas (1620-1626), Dubost (1649-1661), Goron (1668-1693), Despravieulx (1693-1702), Giraudière (1708), Lagouche (1702-1703), Souchon (1703-1705), Deschamps (1705), Tremolières (1706-1707), Masure (1707), Morel (1709), Jourdan (1709-1711), Germain (1711-1714), Sargnon (1714), et Pourra, curé de Saint-Laurent, Viviand, Boyer, Charcun, etc. — Ff. 31, 32, 43, 44, 53-60, 66, 76, 79, 80, 87, 88, 97, 101, 108, 109, 115, 124, 127, 128, 133, 137, 145, 158, 169, 170, blancs. — Ff. 33, 34, lacérés au bas. — Ff. 1-2, les trois actes 1620-1626 ; ff. 2 v°-9, baptêmes de 1621-1626 ; ff. 10-30, baptêmes de 1649-1661 ; ff. 33, 34, enterrements 1660-1661 ; ff. 35-52 les trois actes 1668-1669 ; ff. 61-64, les trois actes 1677-1680 ; ff. 65, les trois actes 1682 ; ff. 67-70, les trois actes 1685-1688 ; ff. 71-170, les trois actes 1691-1714. Registre de 1698 en déficit. — F. 25 v°, « Anthoine Farges, s^{r} du Bost, lieutenant du prévost à Villefranche », 3 juin 1659. — Registres parafés par de Sève (1668, 1669, 1692), Roubiliac (1693, 1695, 1696), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1700-1714).

E Suppl. 1184 (GG 2.) — In-4°, 176 feuillets.

1715-1760. — Actes dressés par les curés de St-Laurent-d'Oingt Cortey (1721), Vincent (1728-1744), Essertel (1758) ; les vicaires Sargnon (1715), André (1715-1718), Ferrier (1718-1734), Grand (1734-1735), Medail (1736-1737), Méret (1737-1738), Milot (1739-1740), Poyet (1740-1744), Favre (1744-1754), Vial (1754-1759), Paccaud (1759-1760), et Moreau, curé de Létra, Delacoste, Devirod, etc. — Ff. 26, 56-58, 66, 70, 75, 76, 80-83, 87, 88, 92, 103, 104, 108, 113-115, 121, 141, 147, 152, 153, 159, 170, 176, blancs. — F° 4, « Nous avons veus les présents registres estre en bon estat, à Ste-Paule ce 24 aoust 1715, Roche, arch. subst. ». — F° 30, Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite ce 13e novembre 1724, BAYARD, archiprestre ». — F° 34, « Veu dans nostre visite ce 3e septembre 1726, BAYARD, archiprêtre ». — F° 38 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Ste-Paule ce 4 juin 1728, l'abbé DE BRISSAC, vic. gén. ». — Au bas du f° 43, dont la partie supérieure a été enlevée : « Le susdit quart de feuille qui manque a été coupé pour donner au s^{r} David, brigadier à Tarare, un extrait mortuaire de Pierre Sanlaville, faute d'avoir d'autre quart marqué, la présente feuille étant marquée avec deux têtes, TERRIER, vic. ». —

F° 49, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, le 8 juillet 1733, MEYSONNIER, archiprêtre substitué ». — F° 52, même mention du 27 juin 1735. — Registres parafés par Terrasson (1715-1717), Pupil (1737, 1739-1759).

E Suppl. 1185 (GG 3.) — In-4°, 221 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curé de St-Laurent-d'Oingt et Ste-Paule, Essartil (1764), Forest (1773-1789); les vicaires Paccard (1760-1766), Ferjasse (1766-1773), Cousset (1773-1777), Roberty (1778-1779), Bellon (1779-1781, Gastinel (1781), Bertrand (1782-1789), Félix (1789), Favier (1789-1792), et Bourganel, Chaix, vicaire de St-Laurent, Vial, curé de Frontenas, Monneret, etc. — Ff. 5, 6, 10, 14, 22, 30-33, 47-51, 56-59, 66, 67, 72, 73, 78-81, 86, 87, 92, 93, 100, 101, 106, 107, 113, 117, 126, 127, 132-137, 143-145, 149-153, 158-161, 166-169, 175-177, 182-185, 191-193, 200, 201, 205-209, 214-217, blancs. — Ff. 7, 8, échancrés à mi-hauteur à droite. — F° 70 v°, « François Clénard de Monserant, seigneur de La Forest, bourgeois, demeurant au bourg de Thise », 20 octobre 1772. — F° 120 v°, « Jean-Baptiste Courteau, ouvrier aux mines de Ste-Paule, fils de Simon Courteau, fondeur, de Jéromagny, diocèse de Besançon », 17 janvier 1780. — F° 221, « Claus et arrêté le présant registre ce 8 decembre 1792, Vernay, officier municipal ». — Registres parafés par Pupil (1761-1766, 1768-1770), Charrier, 1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset, (1789-1790), Pezant (1791, 1792).

SALLES

Arrondissement et canton de Villefranche.

Eglise sous le vocable de Saint Martin, annexe de Blacé, archiprêtré d'Anse; élection de Villefranche, justices de Lay, Salles et Champrenard. Chapitre noble de chanoinesses comtesses.

E. Suppl. 1186 (GG 2.) — In-4°, 56 feuillets.

1787-1792. — Actes dressés par Pascal, chanoine de Lagnieu en Bugey, vicaire de Salles (1787-1792), Creuzy, curé d'Arbuissonnas (1789-1791), Brondel, officier public (1792). — Ff. 10, 17, 18, 24-26, 34-35, 40-56, blancs. — F° 3, échancré à mi-hauteur à droite; f° 4, lacéré en tête à droite; à mi-hauteur à gauche, au bas à droite. — F° 4, « Marie-Claude, comte de Damas du Rousset », 1787. — F° 6, « Jean-Louis des Roys, écuyer, seigneur de Rieux, ancien intendant des finances de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans; Pierre-Benoît Carra, baron de Vaux, diocèse de Lyon, seigneur de St-Cyr, au même diocèse », 16 janvier 1788. — F° 7, « Pierre-François des Roys, écuyer, seigneur de Bellemond; Louis-François Le Mau, écuyer, prieur d'Arnas », 16 janvier 1788. — F° 9 v°, « feu Louis de Garnier, chevalier, seigneur des Garets, le Colombier et autres lieux »; château de Colombier, paroisse de St-Julien; « Alexandre-Emmanuel-Joseph de Garnier, comte de Garnier des Garets, 3 décembre 1788. — F° 20 v°, « Charles-Marguerite de Courtines, doyen du chapitre de Bellay et vicaire général d'Embrun; Marguerite-Jeanne de Pestalozzi, comtesse, chanoinesse du noble chapitre de Salles », 5 avril 1790. — F° 30, « François Brun de Beaupin Joyeux, ci-devant écuyer, capitaine d'infanterie, demeurant en l'isle de La Guadeloupe, au quartier du Baillif; Jacques Petit, ci-devant chevalier, comte de Tiranche, seigneur de Vievigne, conseiller du roy en ses conseils et honnoraire au conseil souverain de La Martinique, commissaire général de la marine, ordonnateur de La Guadeloupe et dépendances; Gaspard-Claude Desradel, chevalier, seigneur de Ras, le Tremblay et autres lieux, demeurant en son château de Ras, paroisse de St-Félix en Bourbonnais; Marie-Victoire de Richard de Ruffey, ci-devant prieure du noble chapitre du susd. Salles », 18 juillet 1791. — F° 36, « Angélique de Veyle de La Salle », chanoinesse de Salles, 10 janvier 1792. — F° 39, « Comme ayant tous les registres de sépulture, mariage et baptême de la parroisse de Salles, pour l'année mille sept cent quatre-vingt-douze, et si devant, entre mains, à cose de l'exportation de notre si devant curé ors du rauyaume, nous, maire et officiers municipaux de la commune de Salles, assemblés en la maison commune du lieux, cottons et arrêtons et paraphons lesdit registre de mille sept cent quatre vingt douze; à Salles, ce dix-huit novembre mil sept cent quatre-vingt-douze. BRONDEL, maire; GERMAIN, procureur de la commune, CHATILLION, officié ». — Registres parafés par Guérin (1787-1790), Pezant (1791-1792).

SARCEY

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, annexe de Bully ; élection de Lyon, justices de Saint-Forgeux, Magny, Bagnols et Bully

E Suppl. 1187 (GG 1.) — In-4°, 181 feuillets.

1682-1724. — Actes dressés par les curés de Bully, Gouttenoire (1682-1713), Bayard (1721) ; les vicaires Perretton (1682-1687), Dalo (1687-1688), Colrat (1688-1689), Aanhiec (1689-1690), Perrin (1690-1692), Meffre (1692-1695), Perrin (1696-1697), Rat (1698-1699), Chassaing (1699-1700), Quiblier (1700-1701), Corporandy (1701), Chantal (1702-1718), Sirand (1718), Guillard (1718-1724); et Gigat, augustin ; Jullieron, Guérin, etc.— Ff. 55-57, 64, 65, 71, 75, 76, 105, 114, 134, 139, blancs. — F° 5 v°, « Ce jourdhuy 24e may mil six cent huictante cinq, nous Benoît Gouttenoire, prêtre, curé de Bully et de Sarsay, son annexe, en conséquence de la commise et permission de Mre le révérend vicaire général, avons faict la bénédiction d'une cloche dans l'église dud. Sarsay, pour servir en icelle, et ce suivant la forme prescripte par la saincte Eglise. Le parrain a esté illustre seigneur, Mre Claude d'Albon, archidiacre de l'église, comte de Lyon, abbé et baron de l'abbaye royale de Savigny ; la marraine, dame Marie de Masso, épouse de noble André Arthaud, seigneur de Belleveue, lesquels ont signé, avec les assistants aussy soubsignés. Marie de Masso, d'Albon, abbé de Savigny, Marie Raffelin, de Servière, vic. gén., d'Albon comte de Lyon, le marquis d'Albon, de Ragny, hostelier, Amyot d'Albigny ?... Gouttenoyre, curé ». — F° 69 v°, « Ce jourd'huy 27e novembre 1701, la bénédiction de la grosse cloche de l'église parroissialle de Sarcey, ordonnée par la saincte églize, a esté faicte par Mre Benoist de Gouttenoire, prestre et curé de Bully, dud. Sarcey son anexe, par permission de Mr Joseph Damas de Marillac, vicaire général de l'archevesché de Lyon et doyen de l'église cathédrale de St-Jean de Lyon, dont le parain a esté Mre Camille d'Albon, très haut et très puissant prince d'Ivetot, marquis de St-Forgeux, baron d'Avauge, seigneur de Talaru, Varesne, la Grange, Odieu, Nuelle, Darèzé, les Olmes, Vindry, Pontcharra, Sarcey et autres lieux, et très haute et puissante dame, dame Jeanne de Maisonseule, épouse de très haut et puissant seigneur Phillibert de Chevrières, seigneur de la Flachère, Tanay, Magny, Parange, Billy et autres lieux, en présence de Joseph de Chevrières, chevallier de St-Jean de Hierusalem, Mre Antoine de Chevrières, chanoine de l'église cathédrale St-Pierre de Mascon, à laquelle cloche l'on a imposé le nom de Jeanne-Camille. De Maisonseulle. Le marquis d'Albon. L'abbé de Chevriers. Bonne Babhion, Amyot d'Albigny. Le chr de Chevriers. Gouttenoire, curé. Corporandy, prêtre. Delaroche. Sage ». — F° 117, « Nous avons veu le présent registre que nous avons trouvé en bon estat. Faict à Sarcey, le 1er juin 1711 ». — F° 166, « Veu le présent registre en bon état faisant la visite à Sarcey, ce 25e aoust 1720. Roche, curé de Valsonne, archiprestre substitué de L'Arbresle ». — F° 173, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 3 juilet 1722, Bayard, archyprestre substitué de L'Arbrêle ». — Registres parafés par Roubiliac (1693, 1695), de Lucenay (1697, 1699), Terrasson (1701-1717).

E Suppl. 1188 (GG 2.) — In-4°, 196 feuillets.

1724-1750. — Actes dressés par le curé Bayard, curé de Bully ; les vicaires Gaillard (1724-1728), Aubret (1728), Guigonnand (1728-1731), Guillard (1731-1743), Eymard (1744-1747), Bouvet (1747-1750), et Faucony, curé des Olmes, Delageneste, Bally, Chavent, etc. — Ff. 72-75, 92, 93, 99, 100, 115, 116, 125, 131-133, 137-142, 151-154, 170-174, 178-183, 193-197, blancs. — Ff. 175, 176, rongés en tête. — F° 7, « Ce jourd'huy 21e juin 1725, Mre Claude Bayard, archiprêtre de L'Arbresle, curé de Bully et de Sarcey, son annexe, en Lyonnois, a fait la cérémonie de la bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale dudit Sarcey, sous l'invocation de St-Jean-Baptiste, patron de ladite parroisse, et dont le parain a été Mre François Amyot, baron d'Albigny, seigneur dud. Bully et autres places, et la marraine très haute et très puissante dame, dame Julie-Hilaire-Claudine, comtesse d'Albon, princesse d'Yvetot, etc., pour l'absence desquels se sont présentés Mr Du Boys, marchand fabriquant en étoffe de sage et bourgeois de Lyon et Mademoiselle Jeanne Dufournel, épouse Mre Jean Du Boys, sieur des Bérers et aussi bourgeois de lad. ville, lesquels ont rempli la place dud. seigneur et de lad. princesse et ont donné le nom à lad. cloche, en présence de Mre Mathieu de La Geneste, curé

de Montieu en Dombes, Mre Jean Ayol ?, vicaire d'Eyveux, annexe de Flurieu, Mre Jean-Gaspard Gaillard, vicaire dud. Sarcey, et des autres témoins et habitans dudit lieu soussignés. Bayard, archiprestre et curé ». — F° 129, note du curé Bayard pour valider des actes non enregistrés par son vicaire, 4 janvier 1748. — Registres parafés par Pupil (1737-1750).

E Suppl. 1189 (GG 3.) — In-4°, 240 feuillets.

1751-1773. Actes dressés par le curé Chavent, curé de Bully (1760-1767) ; les vicaires Bouvet (1751-1763), Médail (1763-1764), Girin (1764-1772), Merle (1773), et Valette, vicaire de Bully, Michel, Bermond, fr. Alexis, capucin, Girin, Bouvet, Simond, etc. — Ff. 8, 18-25, 34, 35, 43-45, 52, 53, 60-63, 69-74, 78-84, 91-94, 101-103, 114, 115, 128-133, 144, 145, 153-157, 165-169, 176-179, 190, 191, 210-214, 223-226, 236-240, blancs. — F° 202, rongé en tête. — F° 204 v°, « André de Sutières Sarcey », 30 mars 1771. — Registres parafés par Pupil (1751-1766, 1768-1770), Charrier (1767-1771), Bertaud (1772), Gesse (1773).

E Suppl. 1190 (GG 4.) — In-4°, 263 feuillets.

1774-1792. — Actes dressés par Girin, curé de Bully et Sarcey (1774-1791), le vicaire Merle (1774-1792), et Barbier, Passel, vicaires de Bully. — Ff. 10-14, 24-26, 35-40, 50-54, 63-68, 78-82, 90-96, 106-110, 118-124, 131-138, 146-152, 159-165, 175-179, 188-193, 203-207, 216-221, 230-235, 245-249, 260-263, blancs. — F° 239, « Aujourd'hui, trentième jour du mois de décembre 1792, l'an premier de la République Françoise, sur la réquisition de François Vissoud, procureur de la commune de Sarcey, nous maire et secrétaire-greffier de la municipalité dudit Sarcey, conformément à la loy du 20 septembre dernier, nous sommes transporté au presbitères dudit Sarcey, lieu du dépôt des registres de baptêmes, mariages et sépulture, là où le citoyen Claude Merle, prêtre et vicaire desservant dudit Sarcey nous a délivré le présent registre double de la présente année 1792, dont ledit Claude Merle nous a déclaré n'avoir que le présent registre de la présente année à son pouvoir, et que les registre des année dernière ont étés déposés au presbitère de la paroisse de Bully, lieu ordinaire du dépôt des anciens registres et ont étés remis entre les mains du citoyen Antoine Girin, cy devant curé dudit Bulli et dudit Sarcey. En conséquence, nous avons clos et arretté le présent registre à Sarcey, les jours, mois et an cy-dessus et avons signé Perrin, maire, Merle, Cariat, greffier ». — Registres parafés par Gesse (1774-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

LES SAUVAGES

Arrondissement de Villefranche, canton de Tarare.

Eglise sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Denis, archiprêtré de Roanne, cure à la collation de l'archevêque de Lyon ; élection de Villefranche, justices de Rochefort et de Joux.

E Suppl. 1191 (GG 1.) — In-4°.

1667-1699. — Actes dressés par les curés Moissonnier (1667-1684), Burnichon (1684-1697), Geneste (1697-1699), le vicaire Geneste (1695-1696), et Vial, curé de St-Cyr-de-Valorges ; Bossey ; de Chavannes-Rancé, chantre de St-Paul de Lyon ; Combe, curé de Joux, Morel, Moissonnier, Bussière, Rabet, Rolin, Thimonier. — Ff. 14, 21-28, 32, 33, 55, 63, 93, 97, 98, 105, 112, 132, 133, blancs. — F° 1, rongé au bas ; f° 29, lacéré en tête. — Ff. 1-33, h. 0,330, l. 0,100, ff. 1-14, baptêmes de 1667-1673 ; ff. 15-28, enterrements de 1667-1673 ; ff. 29-31, mariages de 1667-1671 ; ff. 34-140, les trois actes de 1674 à 1699. — F° 1 v°, « George Thalebard, sieur de Sienne ? » 10 août 1667. — F° 4 v°, « Paraphé par moy soubsigné, docteur de la faculté de Paris, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, archiprestre et curé de Roanne, faisant ma visite, ce 1er avril 1669, François Pilote ». — F° 5 v°, « Barthélemy de Chavanes, seigneur de Laray et conseillier au souverain parlement de Dombes », 3 septembre 1669. — F° 12, « Paraphé par moy soubsigné, faisant ma visite de la paroisse de St-Pierre-le-Fort (?) aux Sauvages, le 21 février 1673, François Pilote, archiprestre, curé de Roanne ». — F° 13 v°, à la suite d'un acte du 10 septembre 1673 : « Vous noterés que l'on a discontinué ce livre parce que l'on a esté [obligé] de se servir du papier timbré, vous trouverés le reste des actes dans un autre livre séparé ». — Ff. 15 v°, 19, 29 v°, parafes du curé de Roanne, archiprêtre, en cours de visite,

1er avril 1669, 21 février 1673. — F° 35 v°, « Vous noterez qu'il ne manque icy aucun acte et que l'on a laissé cette page en blanc, parce que l'on a esté obligé de prendre du papier d'une autre marque », septembre 1674. — F° 36 v°, Hugues de Pomey, seigneur de Rochefort, des Sauvages, La Forest et Rancé », 26 novembre 1674. — F° 37, « Barthélemy de Chavanes, Rancé, Gletins, escuier, seigneur de La Ray », 30 novembre 1674. — F° 40 v°, « Paraphé par moy soubsigné, faisant ma visite de la paroisse du Sauvage, ce 28e juillet 1675, François Pilote, archiprêtre et curé de Roanne ». — F° 41 v°, « Il ne manque icy aucun acte, ce papier en blan n'a demeuré qu'à cause que la marque du papier est changée », décembre 1675. — F° 54 v°, « Paraphé ce jourdhuy 19e octobre 1680,par moy soubsigné, faisant ma visite de la paroisse de St-Pierre des Sauvages, Pilote », archiprêtre et curé de Roanne ». Il est à noter qu'il ne manque rien icy, l'on a laissé cette feuille en blanc accause que l'on a esté obligé de se servir du papier d'une autre marque », octobre 1680. — F° 57, « Pierre Talebard, sieur de Sienne ; Alexandre de Villeneufve, chevalier, baron de Joux, St-Trivier et autres places », 7 mars 1681. — F° 62 v°, « Il ne manque rien icy, ce papier est demeuré en blanc à cause de la nouvelle marque », octobre 1682. — F° 71 v°, « Les actes qui manquent au commencement de ce livre se treuveront à Villefranche, au greffe », 1685. — F° 72 v°, André Charretier, seigneur de Ste-Foy-l'Argentière », 31 mars 1685. — F° 75 v°, « Paraphé par moy soubsigné, faisant ma visite de la paroisse des Sauvages, le 12 juin 1686, François Pilote, archiprêtre et curé de Roanne ». — F° 92, « Le présent livre finit parce que il faut se servir du papier paraphié », mars 1692. — F° 134 v°, « Pour faire passer les taches qui sont sur un habit, il faut prendre une pi... fine et la bien pulvériser, et en mettre sur la tache, prendre une feuille papier, et passer le fert dessus le papier et poudre jusque la tache sera ostée ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1696), du Sauzey (1694), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1192 (GG 2.) — In-4°, 132 feuillets.

1700-1720. — Actes dressés par les curés Geneste (1700-1703), Bret (1703-1718), Bigot (1718-1720), et Timonier, prêtre ; f. Thadée, capucin ; Combe, curé de Joux ; Bigot, prébendier de Valsonne ; Moissonnier, Magny, etc. — Ff. 9, 37, 58, 74, 82, 109-111, 127, blancs ; le haut du f. 37 a été enlevé. — F° 7, « Matthieu de Chavanes de Rancé de Gleteins, escuier, capitaine au régiment de Normendie ; Elisabeth Roëmer ; Louis de Chavanes de Rancé de Gleteins, escuier, seigneur de La Rey, prestre docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église collégiale de St-Paul de Lyon ; Paule de Chambost de Bavas, femme de monsieur de Pomay, seigneur de Rochefort et Les Sauvages », 4 novembre 1700. — F° 20, « Noel de Costard, escuier et seigneur de Ronsière », 10 janvier 1702. — F° 62, testament d'Antoine du Fais, reçu par le curé, « faute de notaire qu'on n'a peu trouver sur les lieux », 28 mai 1708. — F° 64, enterrement d' « Huges de Pomay », seigneur de Rochefort et Les Sauvages, conseiller au Parlement de Dombes, 26 septembre 1708. — F° 67, « Mathieu de Chavanes, seigneur de La Ray », 22 janvier 1709. — F° 72, projet de procès-verbal de reconstitution d'un acte de baptême. — F° 87 v°, testament de Fleury Dufais, granger au domaine Brandon, 15 mars 1712. — F° 93, testament d'Edouard Dufais, 12 février 1713. — F° 104, « Alexandre de Villeneuve, baron de Joux », 25 avril 1715. — F° 117 v°, « Jaques Andrillard, sieur de Vareilles », 21 avril 1718. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1193 (GG 3.) — In-4°, 161 feuillets.

1721-1750. — Actes dressés par les curés Bigot (1721-1741), Crozier (1741-1750), Henequin, curé commis (1741), et Peillon, vicaire de Joux, Thévenon, Roche, Derivoyre, Thimonier, Beschet, Dubessy, Gouttenoire, Paule, Blanc, etc. — F° 30, lacéré dans l'angle supérieur droit. — Ff. 29, 40 bis, 72, 90-93, 103-105, 130, 131, 143, 149, 154, 155, 161, blancs. — F° 2 v°, « Le premier juillet, en que dessus (1721), nous soussignés, sommes venus icy bénir une cloche, parroisse de laquelle sont patrons saint Pierre et saint Denis; et la cloche a été dévouée à l'honneur de la sainte Vierge et sainte Paule. Dame Paule de Chambaud de Bavas et dame Marie-Charlotte de Villeneufve, la première mère, et la seconde épouse de mre Jacque de Pomey, seigneur de Rochefort et Les Sauvages, qui a été parrain de ladite cloche. Laquelle bénédiction a été faite à la requête de mre Philippe Bigot, curé dudit lieu, en présence de monsieur de Rochefort et de mre Mathieu de Chavanes, ancien lieutenant-colonel, chevalier de saint Louis, et de messire Pierre Valfort, curé de Tarare, et messire Jean Thévenon, curé de Jou, et de monsieur Barthélemy de Chavanes, fils de mre de Chavanes si dessus, et sieur Pierre Desplasse, bourgeois de Tarare, luminiers pour lors Guillaume Dumas et Claude Magat et autres soussignés, et en présence aussy des habitans dudit lieu par nous soussignés. P. de Chambo de Bavas, de Pomey de Rochefort, de Chavanes ; Thévenon, curé de Joux ; Valfort, curé ; P. Desplasse ; Bigot, curé desdits Sauvages ; de Chavanes ; Desplasses, archiprêtre ». — F° 3 v°, « Jean-Claude de Montdor, chevalier et seigneur de Montragier »,

10 sept. 1721. — F° 45, « Jean Koupfersmid de Vernon, sieur du Paillet, paroisse de St-Bonet de Cray », 28 janvier 1732. — F° 46 v°, baptême de Jean-Joseph-Luc de Pomey, dans la chapelle du château de Rochefort-Les-Sauvages », 28 juillet 1732. — F° 47, « Maurice de La Chasse, avocat en Parlement, seigneur de Morland », 30 juillet 1732. — F° 48 v°, testament de Jean Thyvoion, 2 octobre 1732. — F° 52 v°, « Jacques Goussard, de Fontebrune, escuyer », 16 avril 1733. — F° 67, « Antoine-Hilaire de Guillermin, escuyer, seigneur des Combes », 12 octobre 1736. — F° 73, « Ce jourdhuy 23e de février 1738, je soussigné, archiprêtre substitué de Roanne, curé de Chirassimont, en conséquence de la commise à nous adressée par monseigneur l'archevêque de Lyon, en datte du 25 janvier dernier, signée Nicolas, évêque de Cydon, suffragant de Lyon, vicaire général, et plus bas Carrier, laquelle nous avons accepté avec respect, je me suis transporté dans la parroisse des Sauvages, dioceze de Lyon, après avoir fait annoncer ma visite à la manière accoutumée, ai fait la visite de l'église de laditte parroisse, ai trouvé le tabernacle, les vases sacrés, les fonds baptismaux, les chapelles et cimetière dans la décence convenable, les ornemens et linges de laditte église en bon état, après quoy se sont présentés Claude Vivier-Merle et Pierre Périer, habittants de ladite parroisse des Sauvages et fabriciens de laditte église, lesquels m'ont remontrez qu'ayant servis l'église en laditte qualité de fabriciens depuis plus de deux ans, ils désiroient être déchargez de cet employ et m'ont priez d'en vouloir charger quelqu'autre et nommer des nouveaux fabriciens. A quoy adhérant, nous, conjointement avec mre Philippe Bigot, prêtre curé de laditte paroisse des Sauvages, mre Jacques de Pomey, chevallier, seigneur de Rochefort, des Sauvages et autres places et les habittans de laditte parroisse assemblez, dont une partie a signés et non les autres pour ne savoir, avons nommez et nommons pour fabriciens de laditte église des Sauvages messire Jacques de Pomey, chevallier de Rochefort, seigneur des Sauvages, et Etienne Sutil, habittant de laditte parroisse, ci-présents, qui ont promis bien administrer les deniers de laditte fabrique, et cela pour deux années. Avons pareillement vérifié et arrêté les comptes dudit Claude Vivier-Merle, que nous avons trouvez bon, ledit Merle ayant remis à Pierre Périer la somme de 68 livres, remis le compte dudit Périer au jour suivant. Fait audit Sauvages, les jours et ans que dessus, en présence de mre Guillaume Ayasse, prêtre, aumônier à Rochefort. Le calice vieux a été acheté aussi bien que la custode au frais de la fabrique. Ont signés Claude Duris, Jean-Baptiste Roche, Claude Sutil et autres habittans avec ledit seigneur et Sutil, et mre Philippe Bigot, curé. DE POMEY DE ROCHEFORT ; ETIENNE SUBTIL ; BIGOT, curé ; AYASSE, prestre ; CLAUDE DURIS....., PAULE, archiprêtre substitué. Ce jourdhuy, 24 février 1738, nous archiprêtre, en suivant la commise ci-dessus, avons rassemblez lesdits recteurs de la fabrique des Sauvages avec M. le curé et habittans, avons continué la reddition des comptes des ci-devant luminiers fabriciens et y ont examiné en la présence des susdits les articles de recepte et de dépense de sr Claude Vivier-Merle et Pierre Périer, anciens fabriciens, la recepte dudit Périer 1736 et 1737, tant en quote qu'en autres revenus, montant à la somme de 364 livres 19 sols et la dépense montant à 365 livres, en ce compris les fournitures des années 1736 et 1737, tant pour l'entretien de l'église que les réparations des maisons Baron et Guillard, de plus ledit Périer a remis aux fabriciens ci-dessus nommés 24 livres cierges, deux cartes d'huile, les titres de laditte fabrique et linges dont lesdits fabriciens se sont chargez, en présence desdits habittans, dont une partie ont signés avec lesdits fabriciens et mre Philippe Bigot, curé desdits Sauvages, lequel ayant présenté un compte tant des réparations faittes au domaine Guillard que des frais faits pour obtenir la sentance contre Pierre Dufex, au sujet dudit domaine Guillard, lesquels il a soudé de ses deniers et de même ayant compté des jouissances dudit domaine pendant six années, il s'est trouvé que la fabrique dudit lieu lui est redevable de la somme de cinquante livres qui lui seront payée à sa volonté des premiers deniers qui proviendront de laditte fabrique. Lesdits fabriciens Claude Vivier-Merle et Pierre Périer déchargez de l'administration de laditte fabrique, leurs comptes étant duement arrêté et vérifiez. Le tout fait et passé à Rochefort, lesdits jour et an que dessus, en présence de mre Philippe Bigot, curé, me Jean-Marie Duperay, notaire royal à Amplepuis, Claude Timonier, Claude Subtil et Claude Duperai et autres qui n'ont scu signeir, DE POMEY DE ROCHEFORT..... PAULE, archiprêtre substitué, curé de Chirassimont ». — F° 97 v°, « Ce jourdhuy 3e juilliet 1741, nous soussignez, curé de Chirassimont, archiprêtre substitué de Roanne, dans le cours de notre visite deuement annoncée, le peuple assemblé avec mrs les fabriciens de l'église des Sauvages, m'ont requis de nommer des nouveaux fabriciens et recevoir leurs comptes, à quoy adhérant, nous soussignez, avec M. Claude Crozier, curé dud. lieu, et les habitans soussignez et autres, avons nommé pour premier luminier Claude Subtil, lequel s'est chargé des titres de l'église et de la somme de cent septente-sept livres provenans des revenus de l'église, laquelle somme monsieur Jacque de Rochefort luy a présentement remis en présence des soussignez et dont nous l'avons déchargé, son compte étant duement aprouvé par nous et les habitants de lad. parroisse, dont les uns ont signez et non les autres pour ne sçavoir, de ce enquis ; et, pour second luminier Jean-Baptiste Roche, habitant dud. lieu. Fait aux Sauvages, lesd. jours et an que dessus, à cinq heures après midy. ROCHEFORT ;

Roche ; Subtil; Claude Subtil ; Antoine Cheurin ; Crozier, curé; Paule, curé de Chirassimont. — F° 106, « L'hortable de l'autel a été peint et doré en l'année 1743 ». — F° 117, « Vu dans le cours de nostre visitte au Sauvage, le 8 sept. 1743, Bron ? vic. général ». — Registres parafés par Mignot, (1738-1740), Janson (1741), Duperay (1742, 1744), Simonet (1746), Cuzin (1748), Jacquet (1749, 1750).

E Suppl. 1194 GG 4. — In-4°, 225 feuillets.

1751-1770. — Actes dressés par le curé Crozier ; les vicaires Dumas (1770), et Ducher ; f. Mathieu de St-Chamond, capucin desservant (1754) ; Chermette, vicaire de Joux, etc. — Ff. 18-20, 25-28, 36-40, 46, 55-59, 67-69, 78-81, 89-92, 101-105, 117-119, 142-145, 157, 166, 168, 176-179, 187-191, 201, 213, 214, 221-225, blancs. — F° 47 v°, « Mémoire de ceux qui ont donné pour conserver à la parroisse les communes que Claude Thimonier avoit abénevisé de M. le duc d'Orléans en l'année 1753, et dont l'accomodement a été fait en 1755. J'ay fait le voyage de Lyon à mes frais et ay levé une expédition de l'acte que luy en avoit passé M. Goutenoire de Lay. Jean-Baptiste Roche a donné 3 l. ; Jeanne Dufez, veuve de Claude Quillion, 6 l. ; Claude Magat de Rechagni, 6 l. ; Guillard de Rechagni, 3 l. ; Etienne Subtil, 7 l. 10 s. ; Jean Merle, 3 l. ; Jean Durris, 3 l. ; Madame Dufez de Thizi, pour son domaine, 3 l. ; Chize de Rechagni, 3 l. ; André Baron, 6 l. ; Claude Livre, 6 l. ; François Martinon avec Antoine Dubert, 6 l. ; Jean-Marie Lafay, 3 l. ; Claude Baron, 3 l. ; George Magat, 3 l. ; François Dumas, 1 l., Barthélemis Vermare, 9 l. ; la veuve Lami, 5 l. ; Benoît Roche, 3 l. ; Jean Sonnerie surnommé la Forges, 4 l. 10 s. ; Claude Lièvre de Rechagni, 3 l. ». — F° 93 v°, « Le 26 avril 1759 on a fini les réparations de l'église qui furent commencé l'année dernière, incontinant après les festes de Pasque qu'on commança à abatre la partie de la voute de l'église, depuis l'ance de panier jusqu'au fond, laquelle partie menaçoit ruine ; laquelle fut rétablie la même année avec la tribune, ensuite l'on a fait un nouveau confessional et des nouveaux fonds baptismaux pour remplacer les anciens qui étoient à demi pourrit ; le tout a coûté environ 1,000 l. Crozier, curé ». — F° 121, « Ce jourdhuy, second février de l'année 1762, nous soussignés, curé et habitans de la parroisse des Sauvages, avons choisis et nommés d'une commune voix, à la porte de l'église dud. lieu, à l'issue de vespres, pour luminier et fabricien de lad. église s^r Barthélemis Vermare de la voisinée de Rechagni, qui a bien voulu accepter led. employ et qui a promis de bien administrer les deniers qui proviendront de lad. fabrique pendant l'espace de trois années consécutives, à commancer depuis led. jour, feste de la purification de la sainte Vierge. Led. Vermare n'a trouvé dans le tiroir de lad. fabrique que la somme de quatorze livres deux sols qui a été laissé par sieur Francois Martinon, cy devant fabricien de lad. église, décédé le 21 janvier de la présente année, qui est resté redevable par son livre de compte de la somme de..... ». — F° 152, « Ce jourdhuy, 20e septembre 1764, nous soussigné, curé de lad. paroisse des Sauvages avons fait la bénédiction de la chapelle que m^r de Fontbrune a fait construire d'auprès sa maison de campagne scituée dans lad. parroisse, en ayant receu la permission de monseigneur d'Egée, suffragant de Lyon, en date du 17 septembre de l'année courante, en présence de Me Bertrand et d'André Goine, qui ont signés dans la minute, Crozier, curé ». — F° 169 v°, « La nuit du 10 au 20 du mois de juin, de la présente année 1765, il tomba dans cette parroisse, depuis 8 heures du soir jusqu'à minuit, une si grande quantité d'eau que presque tous les prés de lad. paroisse furent coupés par le milieu par des cras d'une profondeur et d'une largeur prodigieuse ; la même chose arriva à Joux, à Valsonne, à Tarare, où plusieurs maisons furent renversées et où il périt 13 personnes, et enfin à St-Clément, où il en périt cinq, et plusieurs maisons furent renversées ». — Registres parafés par J. de Berchoux (1751-1760) ; Cusin (1761, 1763) ; Jacquet (1762, 1764) ; F. de Berchoux (1765-1770).

E Suppl. 1195 (GG 5.) — In-4°, 256 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par les curés Crozier (1771-1778), Goine (1778-1792) ; les vicaires Dumas (1771), Goine (1778), Richard (1785-1787), et Crozier, ancien curé, Durand, Bertrand, Nicolet, Giraud, Laurent, Lepin, Vial, Pascal, etc. — Ff. 8-11, 19-22, 28-32, 39-42, 50-52, 59-62, 87, 128, 129, 141-143, 173, 174, 187-190, 219-222, 242, 255, 256, blancs. — F° 25 v°, enterrement de Jacques de Pomey de Rochefort, seigneur des Sauvages, 31 août 1773. F° 58, reconstitution d'un acte de baptême. — F° 200, « Alexandre-Paul Talebard, écuyer, ancien secrétaire du roy, mort dans sa maison de la Chapelle de Sienne, paroisse des Sauvages ». — F° 202, « Le bénitier qui est actuellement placé dans l'église des Sauvages et qui est de pierre choin rouge est venu de l'église des Célestins de la ville de Lyon ; son prix a été 48 l. d'achat et 9 l. de voiture, mais du temps qu'il fut fait, on a estimé qu'il a coûté environ 120 l., il a été placé dans l'église de cette parroisse le 17e octobre 1787, on peut le déplacer facilement dans le besoin, car il n'est plombé ni sous son pieds, ni sous la coupe ; l'ape qui le tient ferme ne l'est pas dans la pierre, mais seulement dans le mur ». — Registres parafés par F. de Berchoux (1771-1776), Guérin (1777, 1778, 1788-1790) ; Blanc (1779-1778), Pezant (1791-1792).

SAVIGNY

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

Eglise sous le vocable de Saint-André, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation de l'abbé de Savigny, élection de Lyon, justices de Savigny et de Saint-Forgeux. Abbaye de Bénédictins.

E Suppl. 1196 (GG 1.) — In-8°, 263 feuillets.

1640-1673. — Actes de baptêmes dressés par le curé F. Poyet (1640-1673) ; les vicaires Jean Poyet (1655-1659), Chastaillier (1669-1673), et Dumas, prébendier de L'Arbresle, Vinet, Chastellus, etc. — F° 263, blanc. — F° 18, usé à droite ; f° 105, le tiers inférieur enlevé ; f° 116, la moitié inférieure enlevée ; f° 177, usé, troué au milieu. — F° 3 v°, « *Nihil deest*, ainsy le certiffie bien que le feullet a esté adjouxté pour avoir esté déchiré par les chiens... qu'il paroit, en foy de quoy j'ay signé huy 13 octobre 1652. Poyet, curé ». — F° 5, « François d'Albon, abbé et baron de Savigny, Marthe de Sassenage, dame de Saint-Forgeux », 9 septembre 1640. — F° 15, « Reymond de Laurencin, escuyer, sieur du Péage, La Grange et autres places », 1 avril 1642. — F° 50, « Pierre de Vincent, sieur de Rambion », 15 juillet 1647. — F° 53, « Gaspard de Nusière, maistre d'escholle au lieu de Savigny », 23 octobre 1647. — F° 147, baptême d'une fille dont la marraine est « Jeanne Michallet, fille à Me André Michallet, notaire et lieutenant de la chamarerie de Savigny, laquelle marreyne s'appelloit autrefois Guicharde, mais ayant changé de nom se faisant confirmer l'année présente 1660, se fit nommer Jeanne ». — F° 170, Antoine de Montdor, seigneur de Valsonne, 3 février 1664. — F° 180, « Philippe de Fournillon, escuyer, seigneur de Butery Lespinasse et La Cloistre », 1 avril 1665. — F° 208, « André Bouillaud, fondeur de lettres d'imprimerie », 19 février 1668. — F° 212, « Fault dire quatre messes pour Jean Vercheron de Crozieu, don j'ay receu une pièce de trente solz ». — F° 213 v°, « Pour le rosaire Jeane Chambre dict Bourgeat 1665 ; 1 messe du St-Esprit pour Gast... pour le rosaire 1667, Claude Bourdillon, Anne Baritel, Jeanne Gueytton ».

E Suppl. 1197 (GG 2.) — In-4°, 145 feuillets.

1680-1687. — Actes dressés par les curés Chastellier (1680-1686), Terrasson (1687) ; les vicaires Rivet (1680-1681), Rousserie (1682-1683), Malaval (1683-1684), Vigier (1684), Rivet (1684-1685), Faure (1686), et Dechastellus, curé de Sain-Bel, Depras, Bernard, Pitiot, Vernajan, Severt, Gaulette, etc. — Ff. 1-130, 116-145, blancs. — F° 73 v°, « Filiberte de Belly, vefve de mons^r de Mollan, s^r de... ». — F° 92, copie d'une lettre au sujet d'un mariage. — F° 107, légitimation d'enfant par le mariage. — F° 115 v°, « Les royaumes de l'année 81. Anthoine Grizaud le jeune, le royaume du St-Esprit à neuf livres cire blanche, 2 roy monsieur Lafranchise, 7 livres, Benoist Gravichon, 7 livres et demy ; Phillibert Cocard, 3 livres ; Madame de Molan, 3 l. ».

E Suppl. 1198 (GG 3.) — In-4°, 200 feuillets.

1700-1726. — Actes dressés par les curés Chalancon (1700-1708), Jomand (1709-1726) ; les vicaires Chastaigner (1700), Gingeyne (1700), Rimos de La Rochette (1701-1702), Bouchet (1702-1703), Brietton (1704-1709), Mivière (1709), Renaud (1709-1710), Coquard (1710-1713), Faucony (1713-1715), Roland (1716), Beaujolin (1716-1718), Gouttebaron (1719), Muron (1719-1722), Lestra (1722-1724), Roland (1724-1726), et Châtelus, curé de Sain-Bel, Gingeyne, Pariel, Renaud, Monet, etc... Ff. 8, 9, 29, 55-57, 75, 76, 85, 86, 107, blancs. — F° 200, « Ce jourdhuy vingt quatriesme d'aoust mil sept cens vingt, l'issue de vespre parroissiale dudit lieu, les s^{rs} curé, officiers et habitans de la parroisse de Savigny estant assemblez pour nommer les luminiers à la manière accoustumé au lieu et plasse des cy devant luminiers qui après avoir conférez entre eux et recueillis les voix, ils ont nommés pour luminiers à l'avenir pour les années mil sept cent vingt ung, mil sept cens vingt deux et mil sept cens vingt trois, sçavoir Thomas Michalet dit Mathieu, habitant du lieu de Bully, paroisse dudit Savigny, et Pierre Denissy, habitant du bourg de Savigny, comme les ayant jugés les plus capables pour faire la fonction et charge de luminier et marguiller de l'église de Sainct-André dudit Savigny, lesquels cy après ont accepté laditte charge et promis en faire la fonction pendant ledit temps, après que les précédens luminiers de laditte parroisse auront rendu compte soit des ornements et de l'administration qu'ils ont eu pendant le temps de leurs ditte charge, et de se charger après laditte reddition de compte de ce qu'il leur sera remis et d'en rendre compte à fin de leurs adminis-

tration lorsqu'ils sortiront de leurs ditte charge, laditte nomination faicte en présence de s^r Christophle Bissardon, marchand du bourg de Saint-Bel et Jean Alboud, habitant du lieu de Malzieu, parroisse de Montrottier, tesmoings qui ont signez avec lesdits sieurs curé, officiers et principaux habitans et ledit Denassy, non ledit Tomas pour ne sçavoir escripre, de ce enquis et sommé, auxquels lesdit luminiers, les susdit s^rs curé et habitans leurs donnent pouvoir d'exiger et recevoir tous les arrérages et revenus pention qui seront dues à laditte fabrique du passé et de l'advenir pendant le cours de leurs susdites charges pour être employez aux réparations et entretien de laditte église, et quant aux réparations à la forme des règlement et leurs sera, à cet effect, passé procuration plus ample par devant notaire s'il est nécessaire, le tout fait les an, jour, lieu et heure susdit. JOMAND, curé ; GUY ; DOPRAT ; CHARPOTON ; P. BRETAC ; DESCHAMPS ; ALBOUD J. » — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1199 (GG 4. — In-4°, 249 feuillets.

1726-1752. — Actes dressés par les curés Jomand (1726-1737), Antoine (1738-1744), Bernier (1744-1752) ; les vicaires Roland (1726-1736), Dubessy (1736-1738), Brietton (1739), Lallemand (1739-1741), Mallière (1741-1742), Chavent (1743-1745), Fraisse (1745), Dutey (1746), Gariel (1746-1747), Clément (1747-1748), Duthey (1749), Durelle (1749-1750), Mignery (1750-1752) et Chermette, curé de Sain-Bel, Laurencin, de Foudras, Lallemand, Essertel, Dumolin, etc.— Ff. 158, 171, 203-205, 227, 237-239, 249, blancs. F° 73 v°, — « Nous soussignés curés et habitans de la parroisse de St-André de Savigny, à l'issue de vêpres, au son de la cloche à la manière accoutumée, avons cejourd'huy, 28 aoust 1736, choisis pour luminiers et marguilliers Jean Guaynon et Benoit Dupuis pour régir et gouverner le tout en bon père de famille, tant les rentes, pensions et autres redevances deus à laditte luminaire, pour ensuitte rendre compte lorsqu'ils en seront requis et ont signés lesdits luminiers avec les autres habitants. PIERRE SENOULLIER ; JEAN GUAYNON ; JOMAND, curé ». — F° 92, « Veu à Savigny dans le cours de nostre visite, le 23 septembre 1738. L'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 108, « Cejourdhui quinzième octobre a été fait l'ouverture du tronc de l'église de St-André de Savigni, par nous François Antoine, curé dudit Savigni, Jean Buisson et Pierre Aguetan, en présence de Jacques Lallemant et Jean de Jusieux, dans lequel tronc s'est trouvé quarente trois livres un sols six deniers qui ont été remis entre les mains de sieur Jean Buisson et Pierre Aguetan. ANTOINE, curé; J. LALLEMANT ; BUISSON, J. DE JUSIEU. Nous soussignés, curé et habitans de la parroisse de St-André-de-Savigny, à l'issue des vespres, au son de la cloche, à la manière accoutumée avons, ce 17 octobre 1740, choisi et nommé pour luminiers et fabriciens de laditte église de St-André, Monsieur Claude de Crussilly et Pierre Gonet touts deux habitans dudit lieu pour régir et gouverner le tout en bon père de famille, tant les rentes pensions et autres redevances dues à laditte luminaire, pour ensuite rendre compte lorsqu'ils en seront requis et ont signé lesdits curé, luminiers et autres habitans. ANTOINE, prêtre, curé de Savigny ; BUISSON, J. P. ..... de CRUSSILLY, GUAYNON ; CAILLOT ; DERUSSY de Sousieu ; P. DERUSSY ». — F° 154, « Vu dans le cours de notre visite ce 19 septembre 1744. St-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DU BREUIL, secrét. commis. ». — Ff. 157, 159, mention de refus de baptême. — F° 186 v°, « Ce 28 may 1747, M^rs Le Roux, Peronnet, Hellyon, Joubert et Chalamel, prestres de la congrégation de St-Lazare de la maison de Lyon ont fait la clôture de la mission qu'ils ont commancé le 23 avril de la même année, laquelle mission s'est faite avec la satisfaction et les plus grands applaudissements non seulement de toute cette parroisse mais des parroisses voisines qui n'ont cessé d'y venir en foule. En foy de quoy ont signés, M^ros Amable, comte de Foudras, Laurent de Foudras, grand prieur, de Laurencin, chamarier, de Chanzé, grand cellerier, de Puisieux, doyen de Teylan, de Foudras de Beaulieu, sacristain de Notre-Dame, et Mre Claude-André Dumoulin, curé de l'Arbresle et les s^rs Baron, bourgeois de Lyon, Caillot, chirurgien à Savigny et autres habitans. FOUDRAS, de FOUDRAS, grand prieur, de PUISIEUX, doyen de Teylan ; LAURENCIN, chamarier, de CHANZÉ, grand cellerier ». — Registres parafés par Pupil (1741, 1745-1752).

E Suppl. 1200 GG 5. — In 4°, 285 feuillets.

1753-1768.— Actes dressés par les curés Bernier (1753-1763), Chaptal (1763-1768) ; les vicaires Mignery (1753), Rozier (1754), Fleury (1754-1763), Duplain (1763-1764), Meynet (1764), Poirat (1764-1766), Talon (1766), Reymond (1767), Guerpillon (1767), Brat (1767-1768), et de Foudras, grand prieur, Fleury, fr. Dosithée, Bouveret, récollet, Laurencin, fr. Alexandre Deberc, récollet, fr. Favre, minime. Ff. 29-31, 46, 47, 59-63, 76-79, 94, 95, 110-113, 133-135, 154, 155, 174, 175, 194, 195, 212, 213, 229-231, 247-249, 266, 267, 281-285, blancs.— F° 1, lacéré au bas, à gauche. — F° 51 v°, « Charlotte Duru, dame de La Serra en Bugey ; Estienne François de Blumenstein, chevalier, seigneur de La Goutte, concessionnaire de Sa Majesté des mines de Forests, Dauphiné et autres lieux ; Claudine-Barthélemie de Las-Caze, femme de feu Thaurin, comte de Montroignon, seigneur de Crotte, Cha-

bannes et autres places; Joseph, comte de Mars, chevalier, seigneur des Serpens, Beaumont et autres lieux, demeurant en son château de Boleine, paroisse de Bost, province du Bourbonnois; Esprit-Daniel de Lagrée, écuyer, sieur de La Ferrière; Claude, marquis de Foudras», 19 février 1756. — F° 193 v°, « Mrs de la congrégation de St-Lazare ont fait la mission dans cette paroisse, cette année (1763). Les exercices ont fini à la mi février. M. Bernier, mon prédécesseur immédiat, est mort à Lyon, parroisse de Ste-Croix, le 23 février, CHAPTAL, curé ». — F° 211 v°, « Cette année (1764), Mgr l'évêque d'Egée, suffragant, vicaire-général du diocèse, a donné ici la confirmation, il est arrivé le 2 septembre et est parti le 6 du même mois, il a fait ses fonctions dans l'église abbatiale et a logé chez M. de Laurencin, chamarier, il a célébré au maître autel. MM. du chapitre venoient le recevoir en chappe, à la porte de M. le chamarier et le reconduisoient ». — Registres parafés par Pupil (1753-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 1201 (GG. 6.) — In-4°, 312 feuillets.

1769-1793. — Actes dressés par les curés Chaptal (1769-1773), Antoine, prieur de Rendans, 1773-1781, Reynaud (1781-1793); les vicaires: Brat (1769-1770), Durand (1771-1773), Margaron (1773), Peyzaret (1773-1777), Vial (1777-1779), Reynaud (1779-1781), Berton (1782), Imbert (1782-1783), Nicolet (1783), Demontmain (1783-1784), Giraudier (1784-1787), Despagne (1787-1789), Pardon (1790-1791), Hugon (1791) et Laurencin, chamarier, de Foudras, grand prieur; Soulier, Duplain, Souchon; l'abbé de Foudras, doyen de Lanay, prieur de Neuilly; Rambaud, Calas, f. Sulpice, f. Ignace, Jomand, etc. — Ff. 12, 23, 24, 34-36, 49, 50, 61-66, 77, 78, 90, 100-102, 110-114, 123-126, 137, 138, 147-150, 173, 174, 186, 258, 274, 288-290, 308-312 blancs. — F° 90, « 64 mort, 29 baptême, 8 mariage », 1775. — F° 99, 1776, « 35 baptême, 28 mort, 10 mariage ». — F° 116, enterrement dans l'église N. D. de l'abbaye de « Magdeleine-Marguerite de Montrognon, épouse de messire Etienne-François de Blumenstein, chevalier, seigneur de La Serra et de La Goutte », 31 janvier 1778. — F° 172 v°, 1782, 27 baptêmes, 38 morts, 6 mariages. — F° 194 v°, «François Régis de Charpin, comte de Genetines, capitaine de dragons»; chapelle dans la maison de campagne de Louis-Joseph Baroud, avocat, sise à Savigny, 24 juillet 1784. — F° 239, « Monsieur de Bar, prieur de St-Barthélémy le Plain en Vivarais », 2 avril 1788. — F° 305, « Cejourdhuy 20 janvier 1793, nous maire et officiers municipaux de la paroisse de Savigny, nous avons clos et arrêté le présent registre le jour et an cy-dessus et avons signé, ceux qui ont sçu le faire, SIMEAN, procureur de la commune; LAMBERT, officier; PIERRON, maire; JACQUARD, officier; PERRET, officier». — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Mayeuvre (1791), Petit (1792).

SOUCIEU-EN-JAREZ

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Genis-Laval.

Église sous le vocable de Saint-Julien, archiprêtré de Mornant, cure à la collation du chapitre de Lyon; élection de Lyon, justice de Soucieu, relevant du comté de Lyon.

E Suppl. 1202 (GG 1.) — In-4°, format agenda, 195 feuillets.

1580-1632. — Actes de baptêmes dressés par les curés André Coignet (1581-1602), Michel Coignet (1602-1632); les vicaires Esparcieu (1623), Pervenchon (1624-1627), Olier (1628-1630). — Ff. 193, 194, blancs. — F° 17, enfants du hameau de « La Gouenchy, à présent paroisse de Turin », apportés baptiser à Soucieu « pour n'avoir peu passer la rivière », 23 octobre 1584. — F° 123 v°, « Hanri de Buffevan, seigneur de La Castillière ?, cappitaine d'une compagnie au régiment de monsieur le marquis de Villeroy », 24 avril 1616. — F° 148 v°, « Claude de Damas La Bastie, chanoyne et compte en l'esglise de Lion, seigneur dud. Soucieu », 1621. — F° 162 v°, « Imbert Giraudet et Phelise Plassin, mariés, du lieu et perroisse de Champany au pays de la Tarenteze et proche de la ville de Mottier, lequel Imbert Giraudet et sa femme avecq troys de leurs enfans ont esté contraingtz par l'injure de la guerre abandonner leurs maisons et biens et s'en aller parmy les champs, chercher leur vie, estant arrivés à la parroisse de Soucieu... », 3 février 1624. — F° 180 v°, « Philippe, filz à mre François Boisson, me d'escolle et précepteur d'anfans à Lion, baptizé en ce lieu de Soucieu où led. me Buisson est retiré pour évitter le danger du mal contagieux, duquel lad. ville de

Lion est grandement affligée », 2 octobre 1628. — F° 186, « Pierre Bofort (al. Beaufort), paintre-vitrier de Charlieu en Lionois », 29 mai 1630.

E Suppl. 1203 (GG 2.) — In-4°, 209 feuillets.

1632-1699. — Actes dressés par les curés Coignet (1632-1634), Nolhac (1657-1658), David (1661-1662), Jacques Nolhac (1663-1694), Sarron (1695-1699); les vicaires Payet (1632-1634), Carles (1657-1661), Second (1659), Ollier (1661-1664), Chastard (1664), Paulhian (1665-1666), Chardon (1667), Veyrune? (1671-1672); et J. Robert, prêtre, Chardon, Hugon, Lapierre, Vande, p. Raymond, récollet. — Ff. 87, 88, 97, 101, 137, 143-147, 153-155, 176, 177, 192-195, 208, 209, blancs. — Lacune de 1635 à 1656. — Ff. 1-87, baptêmes 1632-1673 ; ff. 88-209, les trois actes, 1674-1699. — F° 10, baptême fait « le dimenche de Quasimodo, 28e apvril 1658, pendant qu'il tumboit force neige, la terre en estant couverte d'environ un pied d'auteur puis le jour d'hier ». — F° 48 v°, « Pierre de Benoist, escuyer, mareschal de bataille des camps et armées du roy, capitaine des chasses ez provinses de Lyonnoys, Forez et Beaujoloys », 22 novembre 1665. — F° 86 v°, « Le papier marqué a commencé le 23e septembre 1673 ». — F° 150, « Pierre de La Roue, escuyer, conseiller du roy en l'eslection de Lyon, sr d'Argensieu ? », 3 juin 1693. » — F° 165 v°, « François de Dizimieu, chevallier, comte dud. lieu, seigneur de Seure et de Cordieux, fils de deffunct mre Henry de Dizimieu, comte dud. lieu, baron de St-Beron ; Hector-Louis de Rocheffort, escuier », 31 octobre 1695. — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1204 (GG 3.) — In-4°, 265 feuillets.

1700-1728. — Actes dressés par les curés Sarron (1700-1723), Favre (1724-1728), et Dubost, curé de Rontalon, Bertrand, Desverneys, Basset, Pascal, fr. Siméon, récollet, Morandin, Valey, Tholance, etc. — Ff. 9, 10, 16-18, 26, 50, 68, 87, 88, 95-97, 124, 155, 156, blancs. — F° 56 v°, « Jean de Laurencin Sury, escuyer, seigneur de Bourneuf », 31 juillet 1706. — F° 77, « Je prie humblement monsieur le curé de Soucieu de faire incessamment tenir les cahiers cy joints. Je suis son très humble et obéissant serviteur. VALOUS, archiprestre ». — F° 88, « Du 8 janvier 1736, donné à blanchir 4 nappes pour la communion, 2 pour l'autel de la sainte Vierge ; 6 petits lavabos, 2 essuiemains, 40 purificatoires, un mouchoir blanc et un corporal. Du 9 avril 1736, remis aux demoiselles Guinand, 2 aubes, 1 amict, 2 ceintures, un surplis, 3 nappes d'autel ; au luminier, 6 nappes d'autel, 9 purificatoires, un corporal, 4 petits essuiemains et un grand... ». — F° 159, « Veu et visité lors de la visite généralle de Mgr l'archevêque de Lyon, François-Paul de Neufville de Villeroy, par nous, vicaire général, à Soucieux, ce 12e septembre 1718. LACROIX, vic. gén. Le lendemain de ladite visite, cette parroisse fût conduite en procession à Mornant, où presque tous les habitants de la ditte paroisse furent confirmez par Mgr l'archevêque, ainsi le certiffie que dessus. SARRON, curé ». — F° 258, « Ce jourd'huy 17e mars 1728, la grosse cloche de cette paroisse nommée Joseph-Jeanne, a esté bénite par mre André Faure, curé de la paroisse de Soucieu. Son parain a esté illustre seigneur Guy-Joseph de Maugiron, comte de Lyon, seigneur mansionnaire dudit lieu, agent général du clergé de France, et sa maraine dame Jeanne de Rochefort, épouze de sr Jean de Laurencin de Sury, chevalier, seigneur de Bournard, en présence de mre Jean Richarme, bénéficier de l'églize de Lyon, qui a représenté le susdit seigneur parain et signé pour luy, et aussi en présence de Mlle Catherine de Benoit, qui a représenté ladite maraine et signé pour elle, et aussi en présence dudit sr de Laurencin, de mre Guillaume Morandin, curé de Brignais, et de mre Gaspard Desverneys, curé d'Orliénas, de mre Penet, notaire à Soucieu, et de mtre François Sébis, notaire royal, témoins soussignez. RICHARME ; DE BENOIST, SÉBIS ; G. DESVERNEYS, pr. curé d'Orliénas ; LAURENCIN DE SURY, PENET, greffier ; MORANDIN, curé de Brignais et Vourles ; FAURE, curé ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 1205 (GG 4.) — In-4°, 272 feuillets.

1728-1742. — Actes dressés par le curé Faure et fr. Siméon, récollet, fr. Gervais Bessy, Valey, Arnal, Coste, fr. Ennemond Dubreuil, etc... — Ff. 126-128, 145-152, 175, 176, 196-200, 215-224, 239-248, 263-272, blancs. — F° 24, « Jean-Nême Desmaretz, écuyer, sr du Bouchet, cy devant officier de Mgr le duc de Berry », 7 mai 1730. — F° 72, « Bénédiction de la seconde cloche de l'église paroissiale de Soucieu. Ce jourd'huy 24e mars 1733, nous soussignez Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas et archiprêtre de Mornand, avons béni la seconde cloche de la paroisse de St-Julien de Soucieu, laquelle a été fondue aud. Soucieu le 23 dud. mois, par srs Jaques Ducray, me fondeur à Lyon, et François Chauchard, son associé, témoins soussignez ; laquelle cloche a été pesée led. 24e en notre présence et celle desd. fondeurs et autres témoins soussignez, et a pesé 1330 l., ayant esté remise auxdits fondeurs du poid d'onze cent-trente livres, en présence de

m^re^ André Faure, curé dudit Soucieu, Jean Chaninel, recteur du luminaire de l'église de lad. paroisse, Jean Jarricot, Claude Assadas, consuls, Jean Vindry, Jean et Jean Ratton père et fils, f. Louis Poix, Isaac Chambry, Jean et Jean Granjon père et fils ; Mathieu Buisson, Jean Assadas, Jean Guillon, témoins soussignez. FAURE, curé, DUCRAY, CHAUCHARD, BUISSON, JEAN ASSADA, J. GUILLON, RATTON, GRANJON, GRANJON, JARICOT, J. CHAMBRY, RATTON J., J. POY, CHANINEL, A. RONLIER, JEAN VINDRY, A. FLASSIEUX, VINDRY, CLAUDE ASSADA, G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand. — F° 74, Bénédiction de la troisième cloche de l'église paroissiale de Soucieu. — Ce jourd'huy 1er may 1733, nous Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénnas, archiprêtre de Mornand, avons béni la troisième cloche de l'église paroissiale de Soucieu, pesant 324 l., en présence de m^re^ André Faure, curé dudit Soucieu, et de Pierre Coste, vicaire à St-Laurent-d'Agny, soussignez avec Jean Chaninel, recteur du luminaire de lad. église de Soucieu. FAURE, curé. COSTE. CHANINEL, G. DESVERNEYS, pr. curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand ». — F° 77, « Acte de la visite de l'église paroissiale de St-Julien de Soucieu. Ce jourdhuy 30e juillet 1733, nous, soussignez, Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de St-Julien de Soucieu en Jarest, où nous avons trouvé toutes choses en bon état ; fait en présence de m^re^ André Faure, curé dudit lieu, Jean Chaninel, recteur du luminaire de ladite église, Paul Jarricot, Mathieu Granjon, Claude Condamin, anciens luminiers, et Mathieu Buisson, habitant de Soucieu, tous soussignez avec nous, non ledit Condamin, pour ne savoir faire, de ce enquis. FAURE, curé, CHANINEL, BUISSON, GRANJON, PAUL JARICOT, G. DESVERNEYS, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand. Dans la visite que nous avons faite de lad. église, nous avons vu plusieurs bancs appartenant aux bourgeois de laditte paroisse ; nous nous sommes informez s'ils étoient fondez, et si les fondations en étoient acquittées, et comme l'on nous a représenté que la plus grande partie desd. bancs n'étoient pas fondez, et que de ceux qui sont fondez, on n'en paye pas la rente de leur fondation. C'est pourquoi nous avons ordonné conformément aux ordonnances de sa Majesté et du diocèze, que m^rs^ les bourgeois et autres particuliers, quels qu'ils soient, qui jouissent desd. bancs de lad. église, s'ils ne les ont pas fondez ou qu'ils ne produisent acte de fondations de leurs prédécesseurs, les fonderont incessamment, et que ceux qui ont acte de fondation des bancs qu'ils occupent dans lad. église, les exhiberont et en payeront la rente portée par l'acte de fondation tant du passé que de l'avenir, à peine d'être procédé contre eux juridiquement conformément auxd. ordonnances, et afin qu'ils n'en ignorent, notre présente ordonnance sera publiée aux prones pendant trois dimanches consécutifs. Fait par nous, archiprêtre soussigné, le 30e juillet 1733. G. DESVERNEYS, pr. curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand. — F° 109 v°, « Ce jourd'huy 17e septembre 1735, la croix posée au bas du cimetière, et celle du jardin de la maison curiale, ont été bénites par m^re^ Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprêtre de Mornand. En foy de quoy j'ay signé les jour et an que dessus, FAURE, curé ». — Registres parafés par Pupil (1737-1742).

E. Suppl. 1206 (GG [illegible]) — In-4°, 272 feuillets.

1743-1758. — Actes dressés par les curés Faure (1743-1753), Cabuchet (1753-1758), et Barrail, prêtre commis, Ratton, etc. — Ff. 18, 31-36, 47-54, 69-72, 87-90, 103, 104, 132-134, 151-154, 170-174, 190-192, 210, 224-228, 242-246, 260-262, 274-278, blancs. — F° 25, « Vu bon le 29 juin 1744, lors de nostre visite de l'église de Soucieu, où nous soussigné avons trouvé tout en bon état. G. DESVERNEYS, p. i., curé, archiprestre ». — F° 99, « Vu bon et approuvé par nous vicaire général en cours de visite à Soucieux, ce 6e septembre 1748. MONTJOUVENT, comte de Lyon, vic. gén. Par mon révérend vicaire général, LATOUR, secrétaire commis ». — Registres parafés par Pupil (1743-1745, 1747-1758), Charrier (1746).

E. Suppl. 1207 (GG 6.) — In-4°, 253 feuillets.

1759-1774. — Actes dressés par le curé Cabuchet et Ratton, prêtre, Barrail, curé d'Orliénas, Baudesson, etc. — Ff. 11-13, 41-43, 74, 75, 90, 91, 105-107, 123, 137, 138, 149-151, 162, 163, 188-199, 212-219, 235-237, 251-253, blancs. — Registres parafés par Pupil (1759-1766, 1768-1770), Carrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773, 1774).

E. Suppl. 1208 (GG 7.) — In-4°, 2[illegible]6 feuillets.

1775-1792. — Actes dressés par les curés Cabuchet (1775-1776), (J. Collet (1776-1792), les vicaires Ratton (1775-1776), J. Collet (1776), Joanin (1785), Vignet (1786-1787), Simon (1787-1788), Nicolet (1788-1789), Porget (1789), Gérard (1791), et f. Félicien Durand, récollet de St-Genis-Laval, Dupin, Ratton, David, Frottin, Giraud, Savoie, etc. — Ff. 26-32, 44-48, 61-64, 77-80, 93-98, 111-116, 131-134, 147-151, 162-165, 178, 179, 181, 196-200, 214-220, 235-238, 250-254, 264-270, 281-283, 293-

296, blancs. — F° 52, échancré en tête ; ff. 142-148, rongés en tête, à droite. — F° 65, « François Blanc, maître d'école de cette paroisse », 2 janvier 1779. — F° 92, dispense de parenté. — F° 100 v°, « Antoine Piot, d'Irigni, est témoing de la déclaration faitte par François Blanc, qu'il a écrit une requette pour demander une visite à m^{r} l'Arch. Communion paschale de 1781 : 8 avril, dimanche des rameaux 92 ; lundi 38, mardy 37, mercredy 54, jeudi 101, samedy 65, dimanche 123, lundy 37, mecredy 2, jeudy 6, vendredy 3, samedy 11, dimanche 19 ». — F° 117, « Pensions dues à la luminaire : Pierre Brun dit Bachelard, 1 livre ; 2, François Brun dit Assada de Prasetou, 6 l. 13 s. ; 3, Pierre Verzier de Prés communeaux, 6 l. ; 4, la veuve Becenay, du bourg, 5 l. ; 5, Jean Palat, du bourg, 7 l. 7 s. ; Mathieu Guilhaume de Marjon, 6 l. ; 7, Jean Chambry, du bourg, dit Cogniet, 5 l. ». — F° 118 v°, « Communion paschalle de 1782 : le dimanche des rameaux 79 ; le lundi 75 ; le mardy 55 ; le mecredy, 55 ; le jeudy 95 ; le samedy 57 ; le dimanche 69 ; le lundy 24 ; le jeudy 5 ; le vendredy 5 ; le samedy 12 ; le dimanche 35 ». — F° 135, « Première communion de 1782 », 3 filles de 12 ans, 2 de 15 ans ; 4 garçons. — Ff. 169-172, du 15 mars au 6 mai 1785, 24 décès d'enfants en bas âge. — F° 180, « Le 29 may de cette année, les habitants ont promis qu'ils fourniront des messes pour m^{r} le curé et m^{r} le vicaire, qu'ils donneroint une grosse quette en vin et une petite queste en beurre et œufs, à condition que m^{r} le curé nourit et logea m^{r} le vicaire, ce que je promis à ces conditions que je pense ne pouvoir être remplies de leur cotté, promettants beaucoup et ne tenants guère, J. Collet, curé de Soucieux. Ils n'ont point tenu leur parolle, en conséquence, après avoir été leur dupe pendant un an, j'ay renvoyé le s^{r} Janin, vicaire à Soucieux ». — F° 182, Liste des « pauvres qui ont reçu la soupe de ris, donné à la quantité de quatre-vingt-seize livres par M. l'Intendant en 1785 ». — F° 184 v°, « Communion paschalle de 1786 : le dimanche des rameaux 99, le lundy 27 »..... — F° 190, « Vérifié en cours de visitte, le 30 mai 1786, Lacroix de Laval, grand obéancier, vic. général ». — F° 201, liste des premiers communiants de 1786, 12 garçons, 8 filles. « Aujourdhui, 11 aoust 1786, j'ay livré à Sage, de Vourles, 87 bichets seigle, qui à 4 l. le bichet, un quintal par bichet, de paille compris, forment la somme de 348 l., sur laquelle j'ay reçu 96 l., reste à payer 252 l. ». — F° 202 v° :

« Sur cet autel,
Ames du Purgatoire,
Voyés Jésus le roy de gloire.
Sur cet autel,
Son sang prétieux
Et son corps adorable
Font pour vous amande honorable.
Sur cet autel,
Nousvous l'offrons,
O majesté suprême,
Ce sacrifice d'un dieu même
Nous vous l'offrons. »

— F° 204 v°, « Communion paschalle de 1787 : le dimanche des rameaux 90....., 549 ». — F° 221, liste de huit premiers communiants en 1787. — F° 258 v°, « L'an 1790 et dimanche 30 may, nous soussigné curé, aumônier de la garde nationalle de Soucieux, nous sommes transportés avec lad. garde, ayant à la tette m^{r} Burtin de Larrivière pour commandant général, le s^{r} Dumets pour major, et le s^{r} Charézieux pour capitaine, et Florent Chambry pour porte-drapeau, nous sommes transportés au camp fœdératif tenu sous les murs de Lyon, où nous avons prêté le serment de soutenir la constitution et les décrets de l'Assemblée nationalle, de vivre et mourir libres et de regarder comme traîtres à la patrie touts les récalcitrants et opposés aux décrets intervenus sanctionnés par le roy et à intervenir, pour les garder et observer comme loy du royaume, en foy de quoy, nous avons signé le présent, à Soucieux, le jour et an que dessus. J. Collet, curé. » — F° 259, « La présente année, le 14 juillet, nous soussigné, curé et aumônier de la garde nationalle de cette parroisse, nous sommes transportés à Mornan, chef-lieu du canton, où avec les parroisses qui en dépendent, nous avons presté le serment fœdératif, ainsi que les officiers municipaux, ceux des gardes nationalles, et lesd. gardes nationalles, au nom et comme députés de toutes les parroisses respectives. En foy de quoy nous avons signé le présent, le jour et an que dessus. J. Collet, curé et aumônier de la garde nationalle de Soucieu ». — F° 259 v°, « Le camp fœdératif de Mornan fût assemblé dans la place qui était jadis le jardin de m^{rs} de St-Lazare ; on avait bâti un autel au milieu où fût célébrée la messe, élevé d'environ vingt-cinq pieds au dessus du nivau. Toutes les gardes nationalles rangées en bataille autour, sous leurs drapeaux, après le serment presté à la loy, à la nation et au roy, m^{rs} de Mornant donnèrent à boire à touts les soldats nationaux et invitèrent les officiers, dans la cour de St Lazare, à dîner en militaires et frères, J. Collet, curé ». — F° 284 v°, « Communion paschalle de 1791 : dimanche de la passion 20, des rameaux 91, lundy 28, mardy 32, mecredy 58, jeudy 98, samedy 58, dimanche de Pâques 110. » — F° 292, « Clos et arrêté, en conséquence de l'inventaire de cejourdhuy dix-huit décembre 1792. Benoit Charesieu, maire ; François Brun, Paul Jaricot, procureur de la comune ». — Registres parafés par Gesse (1775-1778, 1780, 1782), de Leuilion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

SOURCIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Arrondissement de Lyon, canton de L'Arbresle.

SOURCIEUX-SUR-SAIN-BEL. — Eglise sous le vocable de Saint-Barthélemy, archiprêtré de L'Arbresle, à la collation du grand sacristain de Savigny ; élection de Lyon, justice de L'Arbresle.

E Suppl. 1209 (GG 1. — In-4°, 200 feuillets.

1594-1674. — Actes dressés par les curés Bibost (1597-1621), Thévenon (1621-1645), Dumas (1645-1646), Villars (1646-1674). — Ff 101-115, 144-147, blancs. — F° 157, lacéré au bas, à droite ; f° 33, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — Ff. 1-16, baptêmes de 1594-1605, en déficit 19 actes précédant celui du 5 janvier 1594 ; ff. 16-99, baptêmes de 1613-1643 ; ff. 101-99, baptêmes de 1605-1606 ; f° 102 baptêmes de 1619 ; ff. 105-113, baptêmes de 1643-1645 ; f° 110, baptême de 1647 ; ff. 116-120, baptêmes de 1645-1646 ; ff. 123-122, baptêmes de 1648 et 1651 ; ff. 124-143, enterrements de 1624-1645 ; ff. 154-148, mariages de 1624-1645 ; ff. 156-190, baptêmes de 1646-1674 ; f° 191, baptêmes de 1718 ; ff. 199, 200 (un seul feuillet in-fol. plié), baptêmes de 1673-1674. — F° 9 v°, « L'an 1600, le grand jubillé à Rome ». — F° 36, « L'an 1618 et le 24ᵉ, 25ᵉ, qu'est le jour de sainct Marc et 26ᵉ jour du moys d'apvril, il est tombé de neyge, partout, terre? couverte, et mesme le 27ᵉ, il a gellé bien fort, qui a gasté une grande partye des vignes, tellement que les habitans de ce lieu de Bibost ont faict venir les esleus qui ont faict la visite par toute la paroisse. L'âné de vin vaoust quatre livres dimy, le bled froment trente solz mesure de Tarare la seigle seize solz ou dix sept, au reste il faict bon vivre. Par la grâce de Dieu il n'est aulcun bruit de guerre ny de maladie contagieuse, par la grâce de Dieu. Faict [par] moy, les an et jour que dessus, THÉVENON, prebstre ». — F° 39 v°, « L'an 1617, le 15ᵉ jour de febvrier a tonné la nuict. En lad. année, le bled froment, mesure de Lyon, le grand bichet a valu trente huit solz ; la seille dix solz le bichet de Fourest ; le vin trois livre. En lad. année il n'a quasi faict point d'hivert. Faict par moy THÉVENON, prebstre, vicaire de Bibost ». — F° 45 v°, « Jehan Charpin de La Fouretz, sʳ doyen de Laney », 15 mai 1619. — F° 57 v°, « Gaspard Cayroz, mᵉ payntre, demeurant en Veze », 23 janvier 1625. — F° 72 v°, « Ced. jour (27 avril 1631), il est tombé de neige, partout terre couverte plus de trois doigtz ». — F° 99, « Blaise Libéral, notaire demeurant à Sourcieu, Michel Libéral, marchand à Lyon ; Michel Libéral, mᵉ imprimeur aud. Lyon », 29 mai 1643. — F° 102, baptêmes de parents du curé Thévenon, repas chez l'hôte Michel Ferrand, au prix de 10 l. 5 sous et 9 l. 10 s., 1619, 1626. — F° 103, « Oraison qu'on dict pour ceux qui sont empeschez au lien de mariage par le démon ou par les sorciers. Le prebstre revestu d'un surpelis et d'une estolle dira l'oraison suyvante sur l'homme et sur la femme qui sont empesché. *Adjutorium nostrum, in nomine Domini qui fecit celum et terram.* ℣ *Salvos fac servos tuos et ancillas tuas.* ℟ *Deus meus sperantes in te.* ℣ *Nihil proficiat inimicus in eis.* ℟ *Et filius iniquitatis non apponat nocere eis.* ℣ *Esto eis Domine fortitudinis.* ℟ *A facie inimici.* ℣ *Dominus vobiscum.* ℟ *Et cum spiritu tuo. Oremus. Domine Jesu-Christe, Dei et beate Marie Virginis filius, qui in paradiso terrestri matrimonium instituisti in officium sive conversationem* (sic) *et multiplicationem homane nature et ipsum matrimonium mirabiliter honorasti in adventu tuo primordiis miraculorum tuorum, tu per merita et preces ipsius beatissime virginis Marie, matris tue, beati Vincentii, confessoris tui, et omnium sanctorum et sanctarum tuarum digneris hos famulos tuos, quos matrimonialiter conjunxisti bene † dicere ac plene liberare ab omni ligamento, fascinamento et maleficio Satane et dare eis feconditatem et gratiam ut libere possint uti matrimonio suo ad generandum, concipiendum, portandum, pariendum et nutriendum proles gratas Deo et hominibus. In nomine Patris † et Filii † et Spiritus Sancti. Amen. Jesus, Marie filius, mundi salus et dominus, sit vobis clemens et propitius. Amen. Psal. Beati omnes. Psal. Qui habitat. Psal. Domine quia multiplicati sint* et disent tous entiers avec *Gloria Patri, Kyrie Eleison, Christe eleison, kyrie eleison, Pater noster* et *Ne nos judicas, etc.* ℣ *Salvum fac servum tuum et ancillam tuam.* ℟ *Deus meus sperantes in te.* ℣ *Mite eis auxilium de Sancto.* ℟ *De Sion tuere eos.* ℣ *Nihil proficiat inimicus in eis.* ℟ *Et filius iniquitatis non apponat nocere eis.* ℣ *Esto eis Domine turris fortitudinis.* ℟ *A facie inimici, Domine exaudi et clamor ad te veniat. Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus. Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, qui uterum beate virginis Marie mirabiliter fœcundasti, ut de Spiritu sancto conciperet, portaret, pareret ac nutriret te Deum et hominem salvatorem, invocamus per clementiam tuam ut hiis famulis tuis... semoto omni demonis impedimento et male-*

ficio fecunditatem donare digneris, ut generare, et concipere et portare, parere ac nutrire tibi valeant prolem in vitam æternam. Amen. In nomine Patris et Filii et Spiritus † Sancti. Amen. Psal. Beatus vir qui non abiit, avec les quatre versets suyvans, avec *Gloria Patri*, puys apprès le prebstre mettra la main sur la teste premièrement de l'homme, puys apprès de la femme et dira : *Jesus, Mariæ filius, mundi salus et dominus, qui beatissime virgini matri suæ fælicem partum tribuit, ipse concedat ut possis in utero portare, fovere, parere et bene nutrine prolem Deo et hominibus gratam. In nomine Patris † et Filii † et Spiritus Sancti. Amen* ». F° 104, « *Benedictio maparum et tabaliarum sive linteaminum altaris. Adjutorium etc. Dominus vobis etc. Oremus. Exaudi Domine preces nostras et hæc linteamina sacri altaris usui preparata bene † dicere et sancti † ficare digneris per Christum dominum nostrum. Amen. Oremus. Domine Deus omnipotens qui Moysen, famulum tuum, ornamenta et linteamina facere per quadraginta dies docuisti, que etiam Maria tenuit et fecit in usum ministerii tabernaculi fœderis bene † dicere, sancti † ficare et conse †crare digneris hæc linteamina ad tegendum involvendumque altare gloriosissimi filii tui, nostri Jesu Christi, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus ; per omnia, etc. Deinde aspergit ea aqua benedicta* ». — F° 116, « Registre des actes de baptême de la paroisse de Sourcieu, depuis le 24 octobre 1645 jusqu'au 28 octobre 1646, tenu par M[r] Dumas, curé de lad. parroisse pendant une année seulement, il optat la prébande de St-Jacques de l'Arbrêle, à laquelle il fut nommé. Du depuis lad. prébande a été réunie à la cure dud. L'Arbresle en condition qu'il i auroit un vicaire ».— F° 112, « Nous avons tenu nostre congrégation ce seize de may et avons résolu la prochaine au quatriesme de juin 1652, où officieront monsieur le curé de Lentilly, recteur, pour la messe, et diacre monsieur Perrin et sous-diacre M[e] Jacquet. Pour la conférence des... de l'affection désordonnée des prestres envers leurs parens, et en parlera mons. le curé de Surcieu. La conférence des cas de la restitution et en parlera m[r] le curé de St-Bel ». — F° 128, « L'an 1627, le treiziesme may a esté enterré sire Claude Mathieu, lequel print mal estant allé à Lyon pour gagnier le jubilé, octroyé par N. S. père le Pape Urbain huictiesme à la ville et diosèse de Lyon, tellement qu'il fallust l'aler quérir en Vèse lez Lyon, et quatre jours apprès son retour il mourut. Dieu absolve son âme. Amen. En lad. anné, la nuit de saint Cler, qu'est le deuxiesme de janvier, il thonat fort et ferme. Le bled froment c'est vendu cinquante et cinq solz le bichet, mesure de Tarare et la seigle trente et sept solz, mesure de Lyon. Le vin ce vent quatre livres l'asnée. Il n'y a poin de bruyt de guerre en France, par la grâce de Dieu, ny de maladye contagieuse. Il faict un temps fort bigeuroz ? ; les vignes ne sont rien avensés, à cause des pluyes froydes et continues, faict par moy Thévenon, curé ». — F° 129 v°, « L'an 1628, le quatriesme octobre a esté enterrée noble Jane du Prunet, femme de M[e] Imbert Pincanon, praticien de ce lieu de Surcieu, laquelle est morte de la contagion. Elle estoit fort honnête femme, Dieu absolve son âme. Amen. En cestedicte année, nous avons estez affligez de la guerre, de la famine et de la peste, et principallement la noble ville de Lyon. La ville de La Rochelle est assigée par n[e] sire le roy Loys le Juste illy a deux ans et davantage ; je espère qu'avec l'ayde de Dieu ilz seront tantost dedans. Le froment à la mesure de Tharare a vallust quatre livres et la seigle trois livres dix solz t. jusques à la culiette et après elle ; maintenent il ne vaut que quarante et cinq solz, le froment, et le seigle vingt solz ; l'asné de vin vaut sept livres, et n'avons pas espérance qu'il revalle après vandanges, car il y a peu de raisins aux vignes. Les tailles sont fort grandes. Le sel est fort chier, vingt livres t. le minot. Dieu aye pityé de nous s'il luy plait par sa miséricorde et luy plaise faire cesser le mal contagieux et donner patiance à ceux qu'en sont astaint et nous deffandre de noz ennemys. Ainsi soit-il. Fait par moy curé dud. Surcieu, les an et jour susdict. Thévenon. — Ff. 130 v°-132, enterrements de pestiférés, dans le cimetière et dans des jardins, novembre 1628 — novembre 1629. — F° 136, « L'an 1633, le 23[e] d'octobre, j'ay commancé de dire l'*inviolata* pour Claude Givry que Dieu absolve ». — Ff. 191-198, comptabilité de messe (1716-1723) ; f° 191, 1 acte de mariage et trois actes de baptêmes de 1718, au dessous : « lesquelles actes je mettray sur les registres quand on me les aura envoyé de Lyon ».

E Suppl. 1210 (GG 2.) — In-4°, 143 feuillets.

1678-1707. — Actes dressés par les curés Villars (1678), Ponchon (1678-1707), et Chastelus, curé de Sain-Bel, Macary, Bertiquet, Basset, Gingeyne, Chalancon, etc. — Ff. 53, 54, 58, 72, 85, 105, 137, blancs. — Ff. 17 v°, 18, « Premier registre contenan 15 feuliets des actes baptistaires, mariages et enterremens, tenu dans la parroisse de Surcieu, à commencer du 19[e] septembre 1678, jusques au 26[e] janvier 1683, par moy, Ponchon, curé. Nota, 1° que dans ce premier registre j'ay oublié de mettre les enterremens de plusieurs enfans, tant de ma parroisse que de ceux des bourgeois de Lyon, lesquels sont décédés si jeunes que je n'ay pas creu estre nécessaire d'enregistrer leurs actes mortuaires. Nota, 2° que quoyque j'aye permis à Jean Tholy, mon voizein, de faire une conduitte d'eau depuis ma fontaine, passan au travers de la cour de la cure, jusques au rézervoir de la place publique, c'a esté sans conséquence, ni que cela puisse nuire

en aucune manière à messieurs les curés mes successeurs, mais seulement pour la commodité du publicq; ledict Tholy n'ayan aucun tiltre qui puisse m'obliger à cela quoyque la mesme permission eust esté donné à ses devanciers par feu messire Jean Thévenon, curé de Surcieu, leur parent, ce 4e mars 1683 ». — Fo 44 vo, « Une messe basse fondé à perpétuité par feu Jean Rochet, qu'on doit dire le 18e octobre, jour de son déceds, taxé à 20 s. suivant l'ordonnance; la donnation mutuelle faicte entre ledict feu Rochet et Jacqueme Pariel, sa femme, receue par mre Blanc, notaire royal à St-Bel, le 17e octobre 1688 ». — Fo 75, Claude « Seguein, sr de Montverdun », 25 août 1695. Registres parafés par de Sève (1692), Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1707).

E Suppl. 1211 (GG 3.) — In-4o, 152 feuillets.

1708-1739. — Actes dressés par les curés Ponchon (1708-1715), Brietton (1715-1739), et Chastelus, curé de Sain-Bel; Roland, vicaire de Savigny, Chermette, etc. — Ff. 35, 91, blancs. — Fo 17 vo, « Nous avons veu le présen registre faizan nostre visitte et trouvé en bon estat. Faict à Sorcieux, le 2 juin 1711. Desplasses, archiprêtre ». — Fo 38, « Nous avons veu le présent registre, faisant la visite, ce 19e may 1715, Roche, archiprêtre substitué. » — Fo 51, « Au nom de Dieu. Amen. Par devant mre Estienne Brietton, prêtre et curé de Sourcieu soubsigné, présens les témoins après nommées, lequel ayant administré les sacremens à Marie Jouxtet, veuve Benoît Tabard, et héritière dudit Benoit Tabard, à la charge et condition de nommer héritier lequel de ses enfants qu'elle jugeroit le plus sage et le plus propre pour sa famille, comme il apert par le testament dudit Benoist Tabard, reçue par mre Delorme, notaire; ce que ladite Marie Jouxtet a fait, estant dans son lict de la maison, dangereusement malade, cependant saine de ses sens, mémoire et entendement, me priant de recevoir son testament noncupatif et ordonnance de dernière volonté, lequel a esté ainsy rédigé au défaut de notaire qu'on a peu trouver. 1o Comme bonne chrétienne a fait le signe de la croix sur sa personne, a recommandé son âme à Dieu tout puissant, a prié la Ste Vierge et tous les saints et saintes de paradis d'intercéder pour elle auprès de son sauveur, afin qu'elle soit colloquée au royaume des cieux, et quand à ses frais funéraires, elle s'en confie à la discreption de son héritier universel, après nommé, qu'elle charge de s'en bien acquiter, et outre l'office des morts, du jour de l'enterrement, de la quarantaine, et an révolu, il sera tenu de faire dire et célébrer quinze messes, moitié grandes, moitié basses, pour le repos de son âme, en l'église de Sourcieu. Item donne et lègue ladite testatrice à Antoine, Claude, François, Jean et petit Claude, ses enfans, à chascun d'eux la somme de vingt livres et à Anthoinette, sa fille, la somme de cens livres, le tout à majorité d'un chascun, ou quand ils se marieront, et sans interest aux termes gratieux qui seront arbitrés entre les parens, les faisant, en ce que dessus les susnommés ses héritiers particuliers, et au résidu de tous ses autres biens, meubles et immeubles, qu'elle n'a légué, ni léguera, donné ny ne donnera, elle a fait et créé, de sa propre bouche, nommé et institué pour son héritier pur et simple Benoist Tabard son fils aîné, auquel elle veut tous ses biens apartenir de plein droit d'hérédité, sitôt après son décès, à la charge de payer ses dettes et légats susdits et d'exécuter le présent son testament, lequel luy a été leu et releu de mot à autre, par ledit mre Brietton, et elle a dit bien entendre et contenir sa volonté, et qu'elle veut qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur, et vaille par tous bons moyens que testament, codicille et donnation à cause de mort peut valoir, révoquant, cassant et annulant toute autre disposition à cause de mort qu'elle peut avoir fait verbalement ou par escrit. De plus ladite testatrice Marie Jouxtet a prié son frère Antoine Jouxtet de vouloir bien servir en bon oncle et bon père de famille de ceurateur à Benoist Tabard, son héritier universel, ce que ledit Jouxtet a accepté, sans rendement de conte. Le tout en présence de Jean Lepin, Jean Mulin, Jean Moulon, Anthoine Bertaud, Claude Colomb, Jean-Baptiste Mulin et Jean Rochet, habitans dud. Sourcieu qui tous avec lad. testatrice Jouxtet, on dit ne sçavoir signer de ce enquis, excepté Jean Lepin. Fait en la maison de ladite testatrice, ce 13e juin 1717. Lepin. Brietton, curé. » — Fo 51 vo, « Je soubsigné, curé de Sourcieu, ayant administré le saint viatique à Jean Terrasse, lequel estant dans son lit dangereusement malade, cependant sain de ses sens, mémoire et entendement, m'a prié de recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté, ce qu'il a fait comme s'ensuit: 1o comme bon chrétien a fait le signe de la croix, a recommendé son âme à Dieu le tout-puissant, à la glorieuse vierge Marie, à tous les saints et saintes de Paradis, a éleu la sépulture de son corps au cimetière de l'église de Sourcieux, et quand aux biens qu'ils luy peuvent apartenir de droit qu'il n'a légué ny léguera, donné ny ne donnera, ledit testateur les a légué et donné à son épouse Jeanne Second, qu'il a nommé et institué, de sa propre bouche, pour son héritière universelle, à la charge et condition de nommer et conserver le principal à son fils Humbert Terrasse, âgé d'environ neuf mois, luy léguant tous les revenus et intérests que sadite épouse pourrait percevoir desdits biens et obligations et droits de légitime. Item ledit testateur donne et lègue à sadite épouze, son héretière, tous les meubles, meublans et effects purement et simplement sans aucune réserve, et qu'en cas que ledit Humbert Terrasse vint à décéder sans pouvoir tester ledit testateur veut et entend tous ses biens apartenir à son

épouse Jeanne Second, qu'il a nommé pour son heretière universelle, aux charges et conditions de payer ses dettes et légats si aucun il y a, de le faire enterrer honorablement, de faire célébrer d'abort après son décès six grandes messes et six basses, à la quarantaine une grande et une basse, au bout de l'an une grande et une basse, cassant et révocant tout autre testament et codicille, voulant que celuy-cy aye son entier et plein effect. Lequel testament luy a esté leu et releu, et qu'il a dit bien entendre et telle estre sa volonté, en présence de Claude Malet, Philiber et Jean. Aisement frères, Jean Colomb, Guillaume Guichard, Benoist Vernay et Estienne Tholy, qui ont tous dit ne scavoir signer, de ce enquis, ce 3° mars 1717. Brietton, curé de Sourcieu ».— Ff. 57, 59, 62, « François-Paul de Neufville de Villeroy, archevesque et comte de Lyon, primat de France, conseiller du roy en tous ses conseils sçavoir faisons que veu la requette à nous présentée par le s^r Benoit Chazallet, marchand bourgeois de Lyon, par laquelle il nous a exposé qu'après plusieurs dons à présent faits à l'église de Sourcieu sur St-Bel par sa mère et par luy, évalués à la somme d'environ cent trante sept livres, il avoit lieu de se flatter qu'il obtiendroit la place d'un banc dans ladite église, et que d'alieurs il possède dans ladite paroisse un domaine chargé d'une pension annuelle et perpétuelle de deux ânées cinq simaises de vin clairet, qui devoit être distribué suivant les termes de la fondation à tous les habitants de ladite paroisse dans la place publique, le jour et feste de Pentecoste ; ce qui, à cause des désordres et des abus qui se commettoient dans cette distribution, fut changé par Mgr Camille de Neufville, nostre très honoré et un de nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, lequel ordonna que lad. quantité de vin seroit vendu au profit de lad. fabrique de la paroisse, mais, comme le supliant est obligé d'abandonner ses affaires et de se transporter dans sondit domaine pour faire vendre ledit vin, le jour de Pentecoste, par les habitans qui en boivent les cinq simaises et par cette vente de pot à pot sont absolument détournés ce jour là des offices divins aussi bien que le supliant, il concluoit à ce qu'il nous plut, conformément au procès verbal de nostre archiprestre substitué et aux conclusions de nostre promoteur, ordonner qu'au lieu desdites deux ânées de vin cinq semaises ledit s^r Chazallet et les siens payeront annuellement et à perpétuité au profit de ladite fabrique, le jour et feste de Pentecoste, la somme de dix livres tournois et qu'en considération des présens faits à laditte église de Sourcieu, tant par le supliant que par sa mère, il luy sera permis de placer dans ladite église au-dessus du benetier un banc de la longueur de quatre pieds et demy, de trois de largeur, et de deux et demis d'hauteur, pour luy et les siens, moyennant la pension annuelle et perpétuelle de quarante sols au profit de lad. fabrique, ainsy qu'il est plus au long contenu en ladite requête duement signée, au bas de laquelle est l'ordonnance du 17e mars 1719, pourtant soit au s^r curé et aux habitans de Sourcieu pour y répondre dans la huitaine. Les réponses du s^r curé et des habitans, en datte du 26 et 28 du même mois, veu aussy les répliques du s^r Chazallet, au bas desquelles nous avons ordonné, le onzième may dernier, que nostre archiprestre de l'Arbreile se transporteroit sur les lieu pour examiner la vérité de ce que dessus, circonstances et dépendances, qu'il en dresseroit son procès verbal pense sur yceluy à nous raporté estre ensuite ordonné ce que de raison. Le procès verbal dressé en conséquence par m^re Antoine Roche, curé de Valsonne et nostre archiprêtre substitué de l'Arbreile.... le s^r Deplace, nostre archiprêtre dudit lieu de l'Arbreile, en datte du 18 aoust dernier ; nostre ordonnance soit montré au promoteur général de nostre archevesché pour, sur ses conclusions, estre fait droit ainsy qu'il apartiendra, en datte du 23e dudit mois d'aoust, les conclusions de nostre promoteur général substitué du 7e du présent mois de septembre ; signé Navarre ; le tout, veu, examiné et considéré, nous, archevesque et comte de Lyon susdit, pour faire cesser les scandales et les désordres que peuvent causer la vente desdites deux ânées et cinq semaises de vin, avons ordonné et ordonnons par ces présentes qu'au lieu et place dudit vin, il sera payé chasque année à perpétuité audit jour et feste de Pentecoste, en faveur de la luminaire dudit Sourcieu, la somme de 10 l. par ledit s^r Chazallet et les siens, auquel nous permettons, en considérations des gratifications faittes à l'église dudit lieu, tant par sa mère que par luy, d'y placer un banc de la hauteur, longueur et largeur et dans l'endroit cy dessus énoncé, moyennant la pension annuelle et perpétuelle de 40 sols, payable par luy et les siens à perpétuité, aussy au profit de ladicte luminaire, de tout quoy il en sera incessamment passé acte entre le s^r Chazallet, ledit s^r curé, et les luminiers de ladite paroisse de Sourcieu. Donné à Lyon, sous nostre scel archiépiscopal ce 13° septembre 1720. L'archevesque de Lyon. Par Mgr Guichard.

Arettés des contes par devant m^r Roche, archiprêtre substitué et commis pour ce par m^gr l'archevesque : 1° d'Anthoine Fouillet, qui est demeuré redevable à la fabrique, comme il paroit par son conte reglé 2. ; 2° de Jean Vernay qui estoit en avance de 38 l. 11 s. que ledit Fouillet luy a payé. 3° d'Anthoine Joutet qui a donné audit Fouillet 25 l. 7 s. de sa pension fonctière de 6 l. 5 s., son conte réglé. 4° de Barthélémy Moulon, raporté par Guillaume Chapuis, son gendre, qui estoit aussy en avance de 32 l. par son conte, et 6 l. d'un billet qu'il avoit payé à Jean Rochet, luminier, qui se monte 38 l., qu'on luy a conté sur les 20 s. qu'il doit annuellement, comme il a reconnu, et onze années qu'on luy a conté sur les 20 s. qu'il doit annuellement, comme il a reconnu, et onze années qu'on luy laisse pour se payer entièrement, après lesquelles il payera 20 s. par an. 5° Benoist

Regipas a 20 s. tous les ans selon sa reconnoissance. Benoist Tabard a 20 s. tous les ans s'il n'aime mieux donner quatre quarterons d'huile, selon l'acte du déguerpissement. Le pain benis de Pasques a 45 s. pour éviter les murmures et bruits, et pour le profit de la luminaire. Mr Seguin, pour son banc, 5 l., moyennant quoy les luminiers seront obligé à faire dire 4 messes de l'office des trépassés à N. Dame. M. nostre décimateur 29 l. pour les entretiens du clocher et de la sacristie, et pour le déjuné de la Pentecoste ; le tout 49 l. 10 s. Le tout par actes reçues par me Blanc, notaire royal, et de l'authorité de monseigneur l'archevesque ». — F° 70 v°, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite ce 24 aoust 1722, par nous archyprestre substitué de L'Arbrêle et curé de Bully, BAYARD ». — F° 82, « Veu et trouvé en bon estat dans nostre visite, ce 8e janvier 1725, BAYARD, archiprestre de L'Arbresle ». — F° 84 v°, « Nous soussignés avons bénis le tabernacle nouveau qui fut placé hier 23e février 1725 par mrs les Alemans maistres scrupteur et doreurs à Lyon, qui coûte à la luminaire de Sourcieu la somme de 750 l., et le vieu tabernacle que les habitans ont remis avec les anciennes figures de st Barthelemy, de st Louis, de st Roch, de st Benoît, de st Pierre, de st Cristofle auxdits Alemans, et que les srs Anthoine Pincanon et Claude Colomb, dit Bibost, dit Benichol, avec Pierre Mayoux, luminier en charge, sont allés quérir à Lyon avec deux charrettes ; a été bénis ce jourd'huy 24e février, jour de st Mathias avec les images de la Ste Vierge, de st Barthélemy, de st Louis, par moy curé soussigné, en présence des soussignés. BRIETTON, curé de Sourcieu, ayant permission de mons. l'abbé Delacroix, grand vicaire de monsgr l'archevesque. A. PINCANON. LEPIN. MAYOUD. LE PEIN. PETIT JEAN. O. GANTILLON. FOUILLOT. A. RAYMOND. B. TABARD. » — F° 94, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 18e juin 1726, Bayard, archiprestre ». — F° 106, même mention, 24 août 1728. — F° 108, « Au nom de Dieu. Amen. Personnellement establie André Pincanom, femme de Claude Regipas Charavay, laquelle estant dangereusement malade, cependant saine de ses sens, parole, mémoire, entendement, et luy ayant administré les sacrements, elle m'a prié de recevoir son testament nuncupatif et ordonnance de dernière, à défaut de notaire, ce qu'elle a fait de la manière que s'en suit : 1° comme bonne chrétienne a fait le vénérable signe de la croix sur sa personne et a recommandé son âme à Dieu tout puissant, à la glorieuse vierge Marie, à tous les saints et saintes de paradis, et a éleu la sépulture de son corps au cimetière de Sourcieu, vas de ses parens et quand à ses frais funéraires, elle s'en confie à son héretier universel après nommé, item donne et lègue à la fabrique de Sourcieu 6 l. pour faire dire et célébrer des messes pour le repos de son âme à Sourcieu, incontinent après son décès ; item, donne et lègue à sa chère mère Benoite Colomb et à Jacqueme Pincanon, sa chere tante, à chascune d'elle la somme de 6 l., payables par son heretier après son décès ; item donne et lègue à Jeanne, Françoise, Jeanneton, Anthoinette et L[illegible] Pincanon, ses sœurs, à chacune d'elle la somme de cinq livres avec ses habits, et elle prie sa chère mère de les partager et d'en conserver ce qu'elle souhaiteroit ; item donne et lègue à Anthoine et Alexis Pincanon, ses frères, à chascun la somme de cinq livres payable un année après son décès ; item donne et lègue à Claude Regipas Charavay, son cher mary, pour le récompenser des frais qu'il a fait pour son mariage et bons services la somme de cens livres, payables un an après son décès, et c'est le tout par droit d'institution, les faisans, un chascun en ce qui les concerne, ses héretiers particuliers, et au résidu de tous ses autres biens qu'elle n'a donné, ny légué, ne donnera, ny lèguera, elle a créé, fait et nommé, de sa propre bouche, son heretier universel son cher père Anthoine Pincanon, à qui elle veut tous ses biens apartenir de plein grés d'abort après son décès, aux conditions d'acquiter dette et légats, et c'est par droit d'institution, cassant et révocant tout aultre testament et codicile et dispositions de dernière volonté contraire au présent testament, qu'elle veut et entend sortir son plein et entier effait, comme donnation à cause de mort et par tout aultre voye que testament et ordonnance de dernière volonté peuvent et doivent valoir. Lequel testament luy a été leu et releu proche de son lit par le sr curé soussigné, en présence de Claude Rivière, Marcelin Ribolet, Jourdan Thomas, Catelin Pourras de Nuelle, Mathieu Chambon, valet à Sourcieu, François Vernay et Claude Rivière, le fils, François Régipas et Benoist Régipas, qui tous ont dit avec ladite testatrice, André Pincanon, ne sçavoir signer de ce enquis, excepté Claude Colomb le père, qui a signé, et Cotilon Louis Pin qui a signé, André Bertoux. Fait ce 27e décembre 1728. C. RIVIÈRES. L PEIN, BRIETTON, curé ». — F° 118, v°, « Veu dans nostre visite, le 27e août 1730, BAYARD, archiprêtre ». — F° 134 v°, Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 6e juin 1733, BAYARD, archiprêtre ». — F° 152, « mons. de Canterille, seigneur de Donmartin », 27 décembre 1738. — Registres parafés par Terrasson (1708-1717), Pupil (1737, 1738).

E suppl. 1212 (GG 4.) — In-4°, 203 feuillets.

1739-1765. — Actes dressés par les curés Etienne Brietton (1739-1741), Claude Brietton (1741-1765), et Chazal, vicaire d'Eveux, Chermette, Desbruyères, Granjard, Durand, Rozier, Arquillier, Berger, etc. — Ff. 12, 20, 43, 73, 81, 111, 135, 152, 168, 186, 187, 194, 195, blancs. — F° 2 v°, « Veu dans nostre visite ce 10 juin 1739, BAYARD, archiprestre ». — F° 29 v°, « Vu ce 19 septembre 1743,

Montmorillon, comte de Lion, vic. général ». — F° 51, « Veu dans nostre visite ce 8 février 1747, BAYARD, archiprettre ». — F° 122 v°, enterrement d'une enfant de neuf ans « dévorée par les loups cerviers », 20 avril 1756. — F° 126 v°, « L'année 1755, dans le carême, et l'an 1756, deux loups cerviers que les personnes de la campagne apelloient loups garous ; au commencement de leurs ravages, le grand nombre des paysans soutenoient même que c'étoient des personnes couvertes d'une peau) dévorèrent et mangèrent en tout ou en partie environ 25 personnes, ou à Savigni, où ils commencèrent à paraître et où elles prirent, c'est-à-dire tuèrent un nombre, ou à Bessenai, Bibost, St-Julien, Montrotier, Ancy, St-Romain, Bulli, L'Arbresle, Chevinai, et dans cette parroisse où ils tuèrent une fille qui étoit dans sa dousième année, apartenante à François Daverdi, habitant du Sonay, qui étoit à garder les bœufs et les vaches de son père, avec son frère, le lundi de Pâque de 1756. Ils en blessèrent un plus grand nombre qu'ils n'en tuèrent et qu'ils auroient également dévorés s'ils n'avoient étés secourus, entre autre la sage-femme de cette parroisse, laquelle, quoique hardie et d'une taille des plus avantageuses eu toute la face déchirée. Fait ce 14 février 1757, BRIETTON, curé. » — F° 143, Mgr Lambertini, pape, sous le nom de Benoît XIIII, mourut le trois may 1758, il avoit été élu le 16 ou le 17 aoust de 1740. Le cardinal Charles Rezzonico, vénitien de nation, a été élu pape le 6 juillet de 1758, il a prit le nom de Clément XIII. Le cardinal de Tencin, natif de Grenoble, qui fut archevêque d'Embrun et en 1740 archevêque de Lyon et ensuite ministre d'Etat, proviseur de Sorbonne, est mort à Lyon le 4 mars 1758, dans 77° année de son âge, regreté du clergé, de la ville et des pauvres, à qui il faisoit de grandes aumônes. Mgr Antoine de Malvin de Montazet, évêque d'Autun, succéda au cardinal de Tencin, la même année. » — F° 144, « 8 grandes planches de poirier à 30 s. pièce, 12 l. ; 6 planches épaisses de noier à 24 s., 7 l. 4 s. ; 8 planches minces de noier, à 15 s., 6 l. ; 8 planches épaisses de poirier à 18 s., 7 l. ; 6 planches courbes de pomier à 10 s., 3 l. ; 4 petites planches de pomier à 6 s., 1 l. 4 s. ; 4 plus petites d'icelles à 5 s., 1 l. ; 9 planches par du beçon?, à 12 s., 5 l. 8 s. ; 6 planches épaisses de poirier à 15 s., 4 l. 10 s. ; 4 petits chevrons de noier à 10 s., 2 l. ; 2 gros plateaux de poirier à 40 s., 4 l. ; 2 autres plateaux moiens à 20 s., 2 l. ; 4 grands chevrons châtaigner à 15 s., 3 l. ; 6 autres de châtaigner moins grands, à 12 s., 3 l. 12 s. ; 4 chevrons de chêne à 12 s., 2 l. 8 s. ; 3 plots de bois, 3 l., 57 l., 10 s. ». — F° 151, « Les noms de ceux qui ont fait leur première communion cette année (1759) sont écrits de l'autre côté de ce feuillet : Alexis Régipas, Benoît Gantillon, Benoît Tholi, Flori Marion, Michel Vernai, Jean Besson, Jean Fouillet, Joseph Pocachard, Joseph Pinai, Jean-Pierre Place ; Antoinette Pincanon, Benoîte Colom, Benoîte Pincanon, Barthélemie Fonrobert, Claudine Colom, Pierrette Gantillon, Pierrette Gilet, Suzanne Mouton, Ursule Fouillet, Jeanne-Marie Bessenay, Jeanne Colom, Jeanne Lepin, Jeanne Pincanon, Benoîte Rochet. L'an 1759 j'ai fais resuivre les teus ou conduits de la source qui amènent l'eau dans le réservoir que je fis faire en 1745 et les ai fait aprofondir pour pouvoir continuer à faire planter la vigne que je fis commencer l'année précédente et pour cet effet ». — F° 167, liste des premiers communiants de 1761, 6 garçons, 13 filles. — F° 169, « Mre Jean de Fuligni de Damas, comte custode de Lyon, abbé de Savigni, est mort après avoir possédé lad. abbaye 49 ans, au château d'Agée en Bourgogne, âgé de 84 ans, le 5 avril 1761. Mre Marc-Antoine Ferrand, curé de Chivinai, âgé de 39 ans, décédé après deux jours de maladie, le dix may, jour de la Pentecôte de l'année 1761, il n'a jouit de lad. cure que 5 ans. Mre François de Clugni, comte et prévôt de l'église de Lyon et aumônier du roy, a été nommé à l'abbaye de Savigni le 10 may et en a prit posession par mr de Foudras, grand prieur de lad. abbaye, au commencement du mois d'aoust de l'année 1761. » — F° 184, « Jean-Gaspard Echard, mineur de profession à Ste-Marie des Mines en Alzace », 14 novembre 1763. — Registres parafés par Pupil (1739-1743, 1745-1765), Charrier (1744).

E Suppl. 1213 (GG 5.) — In-4°, 289 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les curés Brietton (1766-1771), Brat (1771), Brissac (1772-1783), Fleury (1783-1792) ; les vicaires Arthaud (1769), Carie (1771), Treille (1772), Thévenet (1773), et Soulier, vicaire de Sain-Bel, Bouvet, curé de Nuelles, Souchon, Carie, Chaix, de Castillon, f. Théodore Berger, Bouquin, Fleurdelix, Dussieux, etc. — Ff. 8, 32, 60, 69, 70, 78-81, 91, 100-103, 122-123, 138-140, 149, 150, 159, 160, 170, 180, 188, 189, 199, 209, 217-219, 227-229, 237-239, 245-249, 260-279, 288, 289, blancs. — F° 2 v°, « Joseph Didier, fondeur dans les mines du Lionnois », 20 février 1766. — F° 4 v°, liste des premiers communiants du lundi de Pentecôte, 17 mai 1766, 8 garçons, 12 filles. — F° 27 v°, « Antoine Dommartin de Cantarelle, chevalier de St-Louis, ancien capitaine dans le régiment Lionnois », 7 juin 1769. — F° 99, « L'an 1775 et le 3e mai, messire Etienne Darle, ancien proffesseur de théologie, curé de St-George sur Cousan, accompagné de messire Augustin Chaptal, curé de Panissière, de messire Benoît Ville, curé de Chalmazel, et de me Benoît Brissac, curé sousigné, a béni et posé avec toutes les cérémonies requises la première pierre de l'agrandissement de l'église

de cette paroisse, sous l'entreprise de s[r] Zacharie, maître maçon, demeurant à L'Arbrelle, à l'issue de laquelle cérémonie ledit messire Benoît Ville a célébré le St-Sacrifice, la messe *de dedicatione ecclesiæ* a été chantée par les autres susdits messires avec toute la solemnité possible. Brissac, curé de Sourcieu ». — F° 118 v°, « L'an 1777 et le 16 de novembre, messire Thomas Merle de Castilion, baron, chanoine de St-Just, vicaire général et promoteur du diocèse de Lion, a eu la bonté de faire la bénédiction de l'église de Sourcieux, réparée et ornée comme à neuf, assisté de m[re] Thomas-Augustin Chaptal, bachelier de Sorbonne, curé de Panissière en Forez, de m[re] Jean Poyet, curé de Chevinay et de nous, curé dudit Sourcieux, soussignés avec messieurs, Castillon, vic. gén. ; Chaptal, curé ; Poyet, curé de Chevinay ; Brissac, curé ». — F° 148, liste des premiers communiants de 1780, 1 garçon, 9 filles. — F° 286, « Nous avons paraphé le présent registre ce 1 janvier 1793, l'an 2 de la République Française. B. [illegible], Bessenay, [illegible] Merle ». — Registres paraphés par Pupil (1766, 1768 1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791, 1792).

SOUZY

Arrondissement de Lyon, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Eglise sous le vocable de Saint-Etienne, archiprêtré de Courzieu, cure à la collation du prieur de Courzieu ; élection de Lyon, justice de Fenoyl.

E. Suppl. 1214 (GG 1.) — In-4°, 179 feuillets.

1681-1737. — Actes dressés par les curés Chirat (1681-1683), de Leullion (1683-1702), Chabert (1703-1713), Reynaud (1713-1731), Pasquier (1732-1737) ; les vicaires Monnier (1729), Bressieux (1730-1732), et Chirat, ancien curé, de Leullion, curé de St-Romain au Mont d'Or, Frère, Gros, Lambert, Vialon, de Capponi, Pasquier, Delanoirie, etc. — Ff. 17, 18, 26, 30, 31, 35, 39, 42, 43, 46, 47, 51-55, 62, 63, 67, 90, 94, 139, 172, 173, blancs. — F° 9, « Veu en la visite générale de monseigneur l'archevêque, ce 16 juin 1686, Demin, commiss. ». — F° 86, « Jacques Terrasson, seigneur de La Menue », 30 juin 1712. — F° 100, enterrement d'un homme écrasé par une pièce de bois « dans la goutte Saignelan, qui est entre la terre de M. le comte du Fenoyl, qui fut autrefois un bois appellé le Piney »..... 20 mars 1716. — F° 115 v°, « *Vidi, die 23 aprilis in decursu visitationis nostræ, anno Domini 1721*, Payre, *parochus S[ti]-Symphoriani Castri, archipresbyter Croziaci* ». — F° 129, « Veu et trouvé en bon état dans nostre visite à Souzy-le-Fenouille, le 1 juillet 1728, l'abbé de Brissac, vic. général ». — F° 133, « *Vidi in decursu visitationis nostræ dee 23[a] maii (1730)*, Payre, *archipresbyter Croziaci, parochus S[ti]-Symphoriani Castri* ». — F° 136, « Ce jourdhuy 14[e] octobre 1731, à l'issue de la messe parroissiale, m[r] Terrasson, custode de Sainte-Croix de Lyon et vicaire général du diocèse, a visité l'église de Souzy-le-Fenoyl et a bénit la chapelle de saint Benoist ayant été interdite faute de réparations ». — F° 138, « Messire Etienne Reynaud, curé de ladite parroisse de Souzy-le-Fenoyl, décédé le 13[e] février de l'année 1732, après avoir receu les sacremens de l'église dans la maison de sa famille, à l'Hôpital sous Rochefort, où il tomba malade, y étant venu de Palognieu où il résidoit et d'où il étoit aussi curé, a été enterré dans l'église de..... dud. lieu de l'Hôpital-sous-Rochefort, le 15[e] dud. mois de février de ladite année 1732, âgé d'environ cinquante-cinq ans. Pasquier, prebstre. Après le décez du susdit messire Etienne Reynaud, messire Antoine Pasquier, prêtre sociétaire de l'église de Sury-le-Comtal en Forets, fut pourvu de ladite cure de Souzy-le-Fenoyl par la nomination qui en fut faite en sa faveur par monsieur le prieur de Crouzieu, le 17[e] février 1732 ; le visa qui lui en fut donné par monseigneur l'archevêque de Lyon, le 18[e] dud. mois de février, et la prise de possession qu'il en fit le 8[e] mars de ladite année par acte reçu M[e] Dalier, notaire royal et apostolique de St-Laurent de Chamousset ». — F° 149 v°, suit le procès-verbal de l'acte du sacre de l'église parroissiale dudit Souzy, laquelle fut sacrée le 8[e] juillet 1488 :

« Ce jourd'huy 3[e] aoust 1733, nous, Antoine Itier, prestre, bachelier en droits de la faculté de Paris, curé de la parroisse de St-Genis et Ste-Foy-Largentière, archiprestre de Courzieu, et Maurice Clerjon, aussy prestre, curé de la parroisse d'Iseron, et substitut en la susditte archiprestré de Courzieu, dans le cours de nostre visite que nous avons fait dans laditte archiprestré, par l'ordre de Mgr l'illustrissime et révérendissime Charles-François de Chasteauneuf de Roche-

bonne, archevesque, comte de Lyon, primat des Gaules et pair de France, estant venus dans la parroisse de Souzy-le-Fenoyl, anciennement appelé Souzy-l'Argentière, avons veu le présent registre des actes des baptêmes, mariages et des morts de laditte parroisse, tenu par m^re^ Antoine Pasquier, curé de laditte parroisse de Souzy, qui nous l'a représenté, lequel nous auroit aussy présenté en même temps un ancien messel en velain, imprimé en lettre gottique, à l'usage de ce diocèze de Lyon, dans lequel, au revers du feuillet 125, est écrit l'acte de la consécration de l'église et de l'autel dudit Souzy, faicte le 8e juillet de l'année mille quatre cents huictante-huict, signé Delagrange, secrétaire, lequel s^r^ Pasquier nous ayant représenté qu'il n'y a point dans les papiers de ladítte église d'autre expédition dudit acte, et que, craignant que si ledit messel venoit à se perdre ou à estre déchiré, on n'eust dans la suitte aucun monument qui put en conserver le ressouvenir, à cet effet, il nous auroit requis de dresser procez-verbal dudit acte, et de le décrire mot à mot dans le présent registre, ce que nous luy avons accordé et à cet effet avons écrit mot à mot ledit acte qui est dans ledit messel, ainsy qu'il s'ensuit :

Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo, et die octava mensis Julii, reverendus in Christo pater dominus Guillelmus miseratione divina episcopus Hieropolitanus, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi domini nostri Caroli cardinalis de Borbonio, archiepiscopi et comitis lugdunensis, hanc ecclesiam cum majori altari ad laudem Dei et virginis Mariæ totiusque curiæ celestis memoriamque singularem Beatorum Andreæ apostoli necnon Stephani protomartyris, consecravit ibidemque de reliquiis eorumdem sanctorum atque plurimorum aliorum reposuit, denique omnibus Christi fidelibus ibi intercedentibus vere pœnitantibus et confessis unum annum et imposterum anniversarium ipsius dedicationis colentibus, et ipsam ecclesiam ac altare visitantibus manusque adjutrices porrigentibus annis singulis centum quadraginta dies de injunctis sibi pœnitentiis auctoritate præfati reverendissimi cardinalis et archiepiscopi misericorditer in domino relaxavit. In cujus rei testimonium signum manuale mei subsignati ejusdem domini episcopi capellani et secretarii hic duxit apponendum, presentibus venerabilius viris domino Johanne Boyssonis, et Benedicto Chirati, presbyteris testibus ad premissa astantibus. Postea signatum est Lagrange.

Anno et die prædictis, ad supplicationem parrochianorum, prælibatæ, ecclesiæ tam propter messes quam certas alias causas animum præfati reverendi domini episcopi moventes, supradicti anniversarii festum, ob reverentiam sancti Andreæ apostoli eorum patroni in crastinum ipsius sancti solemnitatis hyemali deinceps propitius tempore mutavit. Datum in ecclesia prædicta anno et die prædictis, Lagrange. Lesquels deux actes cy-dessus écrits nous certifions avoir dictez mot à mot, et qu'ils sont signez tous les deux par ledit Lagrange, secrétaire ; nous attestons aussy qu'au revers dudit feuillet, qui est aussy en vélain de même que tout ledit livre, qu'après l'oraison, *Suscipe sancta Trinitas, etc.,* qu'on dit avant les oraisons secrettes, sont deux actes de fondation faittes au profit de l'église dudit Souzy-le-Fenoyl, et qu'ils sont écrits du caractère de ce temps-là, dont l'un est de l'année 1483, qui prouvent que ledit livre appartenoit alors à l'églize dudit Souzy ; qu'il paraît aussy par d'autres actes écrits dans ledit messel que ledit sieur Boysson, présent audit acte, estoit curé dudit Souzy, et que ledit s^r^ Chirat estoit aussy prestre de ladítte église, ce que nous certifions estre véritable. En foy nous avons signez ces présentes, avec ledit s^r^ Pasquier, curé, en présence de m^re^ Charles Berger, prestre, docteur en théologie, curé de la parroisse de Meys, de m^re^ Claude Bressieux, prestre dudit diocèze, vicaire de Ste-Foy-l'Argentière, et de m^re^ Melchior Bellencour, prestre prébendier de St-Marcel-d'Urfé, même diocèze, témoins requis, qui ont vérifiez avec nous lesdits actes. C. Berger, Bressieux, vic., Bellancour, Clerjon, archiprestre subst., Itier, curé et archiprestre, A. Pasquier, curé. Nous certifions l'extrait susdit d'acte de consécration du m^e^ autel, conforme à un ancien acte original qui nous a été représenté dans un vieux missel en vélin à l'usage de l'église de Lyon, en témoignage de quoy nous avons signé et fait contresigner par notre secrétaire dans le cours de nostre visite de l'église de Souzy, ce 27° septembre 1744, St-Aulbin, comte de Lyon, vic. g^al^. Par mondit s^r^ le révérend vic. g^al^. Du Breuil, secrétaire-commis ». — F° 179, « Fin dudit registre des susdits actes des baptêmes, mariages et sépultures de ladite parroisse de Souzy-le-Fenoyl, pour la susdite année 1737, duquel j'ay envoyé la grosse au greffe de la sénéchaussée de Lyon, suivant la quittance qui m'en a été envoyée, signée Guérin, greffier, en datte du 14e mars 1738, laquelle j'ay attachée aux quittances des taxes de la luminaire dudit Souzy, qui sont dans le sac des papiers de ladite église de Souzy ». — Registres parafés par Roubiliac (1695), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1702, 1704-1717), Pupil (1737).

E Suppl. 1215 (GG 2.) — In-4°, 178 feuillets.

1738-1768. — Actes dressés par les curés Pasquier (1738-1748), Maréchal (1748-1768), et Pierre, curé de Montromand, Planchet, de La Menue, Simond, Chavassieu, etc. — Ff. 11-14, 27, 28, 35, 36, 44, 45, 52, 53, 61, 75-77, 83-85, 89-91, 94-96, 112, 116, 120, 128, 132, 136, 140, 144, 148, 152, 160, 166-168, 173, 174, blancs. — F° 5, « Veu et

approuvé à Souzy-le-Fenoyl dans le cours de nottre visitte le 30 septembre 1738, l'abbé DE LA GARLAYE, comte de Lyon, vic. général ». — F° 50, « Vu dans le cours de notre visite, ce 27e septembre 1744, ST-AULBIN, comte de Lyon, vic. général. Par mondit sieur le révérend vicaire général, DUBREUIL, secrétaire-commis ». — Registres parafés par Pupil (1738-1766, 1768), Charrier (1767).

E Suppl. 1216 (GG 3.) — In-4°, 147 feuillets.

1769-1792. — Actes dressés par les curés Maréchal (1769-1771), Lambert (1771-1792), et J. Simond, vicaire de Ste-Foy, Lambert, Dupeuble, Villette, Dubost, Decroze, Mure, Venet, Coquard. — Ff. 5, 6, 11, 12, 17, 18, 26-28, 32-34, 39, 40, 46, 50-52, 56-58, 62-64, 70, 75, 76, 83, 84, 88-91, 95-97, 101-103, 107-109, 113-115, 120, 121, 125-127, 131-133, 138, 139, 144-147, blancs, — F° 24 v°, « Jean-Antoine Chirat, ancien échevin de la ville de Lyon», 5 novembre 1773. — F° 61 v°, « Jean-Baptiste Soulary, maître fabriquant à Lyon, quai Saint-Clair », 16 octobre 1779. — F° 111, « Le 20e juin 1787, monseigneur Jean-Denis de Vienne, évêque de Sarepte, suffragant de Lyon, etc., a eu la bonté de venir à Souzy et d'administrer le sacrement de confirmation dans l'église dudit lieu. Les parroisses de St-Laurent-de-Chamousset, de St-Genis-l'Argentière et Ste-Foi, son annexe, de Meys, d'Hauterivoire, de Verigneux et de Fenoyl, se sont réunies à celle de Souzy et ont participé à la même grâce, dans la susditte église de Souzy, LAMBERT, curé ». — F° 130, « Je soussigné, curé de Souzy-Le Fenoyl, déclare avoir été obligé de coucher les deux actes suivants sur les registres de 1790, quoiqu'il dussent l'être sur sur ceux de 1791, parce que je n'ai pu sçavoir encor à qui il falloit s'addresser pour avoir de nouveaux registres, ce sixième janvier 1791, LAMBERT, curé ». — F° 137, François Gromolard, maire de Souzy-Le-Fenoyl, 25 decembre 1791. — F° 141, célébration d'un mariage par le prêtre Coquard, les parties déclarant « que la liberté du culte religieux ayant été décrétée et que leur culte religieux particulier ne leur permettant pas de recevoir les sacremens ni de communiquer dans les choses divines avec les ministres salariés par la Nation, ils s'étoient pourvu auprès de M. de Marbeuf, qu'ils regardent comme leur seul légitime évêque, des dispenses de bans, de lieu et autres nécessaires », 21 février 1792. — Registres parafés par Pupil (1769, 1770), Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

E Suppl. 1217 (GG 4.) — In-4°, 130 feuillets.

XIXe Siècle. — « Répertoire des actes civil de naissances, mariage et décès, contenant tous les actes par ordre alphabétique depuis 1611, rédigé par Simon Viricel en l'an 1793, quant aux actes entérieurs à laditte époque et quant aux actes postérieurs à fur et mesure ». — Ff. 2-41, baptêmes de 1611 à 1792 ; ff. 42-48, mariages de 1624-1792 ; ff. 49-65, sépultures de 1675-1792 ; ff. 66-86, actes de naissances de 1793-1830 ; ff. 88-106, mariages ; ff. 107-125, décès, mêmes dates. — F° 129 v°, « Etat de la population de la commune de Souzy, depuis le commancement de la tenue des registres en 1611, divisé en période de 10 en 10 ans et de cent en cent ans. Dans le nombre des décès ne seront point compris les enfants en nourrisse à Souzy qui y seront décédés, ils seront inscrits dans une colone séparé. En 1793, le hameau du Champagneul s'est réuni à Souzy, en conséquence, pour faciliter la comparaison de la population, les naissances, mariages et décès dudit hameau seront énoncé à part et ensuite réunis au chapitre pour en faire un total ».

DÉSIGNATION DES PÉRIODES	NOMBRE DE NAISSANCES	NOMBRE DE MARIAGES	NOMBRE DE DÉCÈS de Souzy	NOMBRE DE DÉCÈS de Nourissons	EXCÉDENT des naissances comparat. aux décès de Souzy.
Du 1er janvier 1611 au 31 décembre 1612......	24	Néant	Néant	Néant	
PÉRIODE DE 100 ANS					
Du 1er janvier 1613 au 31 décembre 1622......	112	Point d'acte	Point d'acte	Point d'acte	
Du 1er janvier 1623 au 31 décembre 1632......	95	6	id.	id.	
Du 1er janvier 1633 au 31 décembre 1642......	89	Point d'acte	id.	id.	
Du 1er janvier 1643 au 31 décembre 1652......	92	id.	id.	id.	
Du 1er janvier 1653 au 31 décembre 1662......	72	id.	id.	id.	
Du 1er janvier 1663 au 31 décembre 1672......	92	id.	id.	id.	
Du 1er janvier 1673 au 31 décembre 1682......	103	23	28	4	
Du 1er janvier 1683 au 31 décembre 1692......	86	19	77	7	9
Du 1er janvier 1693 au 31 décembre 1702......	65	28	64	8	1
Du 1er janvier 1703 au 31 décembre 1712.....	67	12	56	21	11
Total du 1er janvier 1613 au 31 décembre 1712..	873				
PÉRIODE DE 100 ANS					
Du 1er janvier 1713 au 31 décembre 1722......	76	19	57	12	19
Du 1er janvier 1723 au 31 décembre 1732......	84	13	45	7	39
Du 1er janvier 1733 au 31 décembre 1742......	98	8	72	28	26
Du 1er janvier 1743 au 31 décembre 1752......	80	18	72	29	8
Du 1er janvier 1753 au 31 décembre 1762......	94	24	58	9	36
Du 1er janvier 1763 au 31 décembre 1772......	93	25	80	13	13
Du 1er janvier 1773 au 31 décembre 1782......	107	18	96	17	11
Du 1er janvier 1783 au 31 décembre 1792......	103	24	74	8	29
Du 1er janvier 1793 au 31 décembre 1802......	73 } 89	17 } 20	56 } 66	7 } 8	23
Le Champagneut.........	16	3	10	1	
Du 1er janvier 1803 au 31 décembre 1812......	74 } 91	37 } 45	56 } 72	9 } 10	19
Le Champagneut.........	17	8	16	1	
Total du 1er janvier 1713 au 31 décembre 1812.	915	214	692	141	223

TALUYERS

Arrondissement de Lyon, canton de Mornant.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, archiprêtré de Mornant ; cure à la collation du prieur de Taluyers ; élection de Saint-Etienne, justice de Taluyers.

E. Suppl. 1218 (GG 1. — In-4°, 298 feuillets (cahiers de divers formats).

1584-1651. — Actes dressés par les curés de Janon (1584-1596), Mathevet (1596-1607), Bertrand (1609-1611), C. Jacon ? (1615-1651) ; les vicaires Mazet (1594-1596), Bertrand (1605-1608), Jacon (1613-1615), et Mathevet, vicaire de St-Laurent, Pussin, Channon, Barnier Bertin, etc. — Ff. 27 *bis* et 27 *ter*. — Ff. 1-26, baptêmes de 1584-1588 ; f° 27, de 1608 ; ff. 27 bis-113, de 1592-1611 ; ff. 114-164, de 1613-1620 ; f° 90, enterrements de 1604 ; ff. 170-164, enterrements 1614-1621 ; ff. 171-296, baptêmes 1630-1651 ; f° 146 v°, acte de mariage de 1615. — F° 28 v° « Ysac Laurançin, segnieur de Talluyer », 24 avril 1593. — F° 55 v°, « Margue-

rite de Paffy, dame de La Bussière », 27 juin 1598. — F° 71, « Loyse de Laurencin, dame de Vaulx et de Quinzieu », 12 mai 1602. — F° 84, « Claudine des Granges, dame de Chassaigny », 7 janvier 1607. — F° 88, « Claude Gueydon, sr de Meyré », 30 avril 1608. — F° 90 v°, « S'ensuyt ceulx qui ont prins le royaulme de sainte Maxime le XVIe may 1603 : premier, Michiel, filz à François Rivoyrel, pour v l. t. ; Louyse, fille à Claude Fontrobert, pour 5 l. t. ; Jehan Piquet, pour XX s. ; Benoiste Chassignac, femme à me Jehan Lagier, pour XX s. J. BERTRAND, présent ». — F° 91, « Le vin que j'ay vendu en l'année 1557 et 1558 : à Noël, vin doux vendu aux Brotiers, troys ponsons vallans IX asnées, XI l. V s. ; plus à Viallat, de Chevrières, troys asnées à XX s. VI d. l'asnée, monte III l. I s. VI d. ; au greffier de Mor. . XII asnées dimy, pour bailler à Vallier, Cotillon et autres, pour ce XV l. XII s. IIII d. » — F° 116, « François de Laurencin, segneur et prieur dud. Talluy », 3 avril 1614. — F° 119, « Jacques de La Barre, Marie Contesse, nation Egiptienne, de la compagnie du cappitaine Hiérémie Robert, de lad. nation », 5 octobre 1614. — F° 179, « Pierre Thiollier, sieur d'Espesse, secraitaire de la chambre du roy », 14 septembre 1631. — F° 225, « Barthellemy Clerc, agheant de son altesse royalle de Savoye, résidant à Lyon », 28 novembre 1639. — F° 235 v°, Isabeau de Fenoil, femme de Claude Laurencin, escuyer, sieur de Prapain, 2 septembre 1641.

E Suppl. 1219 (GG 2.) — In-4°, 246 feuillets.

1651-1716. — Actes dressés par les curés Jacon (1651-1664), Tronchon (1664-1686), Ranc (1707-1716) ; les vicaires Valladier (1651), Ranc (1701-1707), et Chassaigneux, curé d'Orliénas, Tronchon, Tissot, Cornu, Lapierre, etc. — Ff. 96, 97, 109, 117, 166, 167, blancs. — Ff. 92-97, rongés par les rats en tête, à droite ; les trois quarts inférieurs du f° 196 enlevés ; f° 100, usé sur les bords ; ff. 123-127, lacérés en tête, à droite. — Ff. 1-127, baptêmes de 1651-1686 ; ff. 128-154, enterrements de 1655-1685 ; ff. 165-155, mariages 1655-1674 ; ff. 166-246, les trois actes 1701-1716. — F° 19 v°, « Claude de Laurencin, chevallier et seigneur de Prapein », 24 novembre 1656. — F° 38 v°, « Pierre Guilliard, sieur de La Goutte » trésorier de France, 10 février 1661. — F° 45, « Charles Charretier, seigneur de Sainct-Martin-Lestra ; lieutenant en la prévosté généralle de l'ancien gouvernement de Lyonnois », 22 octobre 1662. — F° 52 v°, « Marie de Vanini, Marie Quinsson, sa mère, dame de St-Laurans d'Aignis », 25 février 1665. — F° 86 v°, Léopold de Vanini, seigneur de Saint-Laurent-d'Agny, 21 juin 1673. — F° 97 v°, « Gilles de La Tournelle, seigneur et prieur » de Taluyers, 16 septembre 1674. — F° 107, « Jacques de Coignat, seigneur de La Vaure et Lernard ? 11 septembre 1679. — F° 133, enterrement d'un soldat du régiment Lyonnais, mort à l'hôpital de Taluyers, 3 août 1660. — F° 244, « La seconde cloche, aussy bien que les autres, a esté fondue par les frais et dépans des habittants et parroissiens ; a esté benitte par moy soubsigné, curé dans l'église de Taluy, le 10 du mois de novembre 1715. Son parrain, sr Jean-Pierre Souppa, bourgeois de Lyon ; sa marreine, demoizelle Marie-Anne Balley, épouze de mr Claude-François Fulchiron, greffier de l'audience et chambre du conseil en la sénéchaussée et présidial de Lyon. Présents sr Estienne Mazar, capitaine penon, mre Fulchiron, mre Huges Delorme, conseiller du roy, notre aud. Lyon, mre Pierre Balley, aussy ancien notre de Lyon, srs Pierre et Joseph Balley, marchants aud. Lyon, sr Mathieu Brossard, sr Jacques Gaudin, nre et chastelin dudit lieu, touts bourgeois dud. Lyon, et sr Jean-Alexandre Balley, agent de change dud. Lyon. BALLEY. FULCHIRON. J.-P. SOUPPA. EST. MAZARD. DELHORME. FULCHIRON. BALLEY, BALLEY, BALLEY, GAUDIN, M. BROSSARD. A. BALLEY. RANC, curé de Taluy ». — Registres parafés par Terrasson (1701-1716).

E Suppl. 1220 (GG 3.) — In-4°, 255 feuillets.

1717-1760. — Actes dressés par les curés François Ranc (1717-1731, † 7 avril 1736), J. Ranc (1731-1749), Rascles (1749-1760) ; le vicaire Jean Ranc (1728), et Desvernays, curé d'Orliénas, Condamin, Hugon, P. Archange Buisson, Berthon, Gaudin, Fulchiron, etc. — Ff. 96, 113, 135, blancs. — F° 47, rogné en tête. — F° 51, « Acte de la visitte de l'église de Talluy. Le 8e juin 1733, nous soussigné, archiprestre de Mornand et curé d'Orliennas, avons visité l'église paroissiale de Nostre-Dame de Talluy, en présence de mre François Ranc, ancien curé de la dite paroisse, de Mre Jean Ranc, à présent curé d'icelle, de mre Estienne Chaize, prestre, sacristain de la ditte église ; de mre Nicolas Berton, chastelain dudit lieu, d'Antoine Bessy, recteur du luminaire de laditte église, et autres habitans dudit lieu, assemblés au son de la grande cloche, témoins soussignés. CHAIZE, sacristain. BERTHON, RANC, curé de Talluy, GASPARD DESVERNEYS, prêtre, curé archiprestre ». — F° 67 v°, « Acte de la visite de l'église de Talluy. Le 23e octobre 1735, nous soussigné, Gaspard Desverneys, prêtre, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église paroissiale de Nostre-Dame de Talluy, et attendu que le cimetière, interdit depuis longtems, n'avait pas été réconcilié jusqu'à présent, nous l'avons réconcilié en présence de mre Jean Ranc, curé dud. Thaluis, et de mre Etienne Chaize, sacristain de l'église dud. lieu, soussigné, avec nous, et mre André Faure, prêtre, curé de Soucieu, notre secretaire. CHAIZE,

sacristain, Ranc, curé de Talluy. Faure A., secrét. G. Desverneys, p. i. curé, archiprestre ». — F° 68, Ce jourd'huy 28° octobre 1735, nous soussigné Jean Ranc, curé de la parroisse de Talluy, certifie qu'en conséquance du pouvoir qui nous a été donné par M. Dannière, l'un des m^{rs} les grands vicaire de l'archevêque de ce diocèse, avoir réconcilié l'églize paroissiale de Nostre-Dame de Talluy, avec les cérémonies prescriptes de ce diocèze, laquelle église avoit été interditte environ quatre années, à cause d'une bature qui se fit dans le cœur où il y eût effusion de sang, en présence de m^{re} Estienne Chaize, sacristain de Talluy, qui a signé, et autres habitans de laditte parroisse qui ont aussi signé. César Chevalier, Chaize, sacristain. Jaque Seignemorte. Huguet. Bonnet. Jean Tronchon. Ranc, curé de Talluy. Vû bon et approuvé ce que dessus par nous archiprestre soussigné, dans le cours de nostre seconde visite, ce jourd'huy 30e octobre 1735. G. Desverneys, ptre, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand. » — Ff. 78, 120, « actes de dispense de publication, 3 mars 1737, 3 avril 1743 ». — F° 112, « acte de dispense de degré de parenté », 1 mai 1742. — F° 126, « Acte de la visite de l'église dela parroisse de Thalluier. Ce jourd'huy 12° juillet 1744, nous soussigné Gaspard Desverneys, docteur en théologie, curé d'Orliénas, archiprestre de Mornand, avons fait la visite de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Thaluy ; y étant entré avec les cérémonies ordinaires, nous avons visité et adoré le très Saint-Sacrement de l'autel renfermé dans un ostensoir et ciboire d'argent, trouvés en bon estat, et en avons donné aux peuples assemblés la bénédiction. De là, nous nous sommes transportés aux fonds baptismaux, avons veus les saintes huiles, le tout en bon estat. De là, nous avons visités les autels des chapelles trouvés en bon estat, et avons ordonné que dans celle situé du côté du vent, appartenante à m^{r} de Micoud, la pierre sacré sera inséré dans la table dudit autel ; les vases sacrés, linges et ornements, livres, messels, servants au culte divin, le tout en bon estat ; le cimetière de même et bien claud. Etant dans la nef de laditte église, nous nous sommes aperçus qu'un passage qui est entre deux bancs, du cotté de vent, qui conduit à la porte du cimetière, est irrégulier et dangereux de faire blesser ceux qui y passent. C'est pourquoy nous avons ordonné qu'incessament ont y fera les réparations utiles et nécessaires. Nous avons ordonné aussi qu'on achèvera de cadetter la ditte église du côté de vent, au dépens de qu'il appartiendra. Se sont présentés plusieurs recteurs de la ditte église tant enciens que nouvaux. Le nommé Estienne Jacquemet, ancien recteur dudit luminaire, nous a présenté un compte mal rangé et sans règle, et luy avons ordonné de le transcrire et le mettre au net dans un mois à compté de ce jour, à peine d'estre condamné à l'amende de 30 l., conformément à l'arrest du roy, laditte somme de 30 l. applicable au profit de la fabrique de laditte église. Ainsy procédé au présent verbal les jour et an que de l'autre part, par nous archiprestre susdit, et ordonné que le s^{r} curé de laditte paroisse en fera lecture au prosne de sa messe parroissialle pendant trois dimenches consécutifs, afin que personne n'en ignore, et qu'il invitera en même temps messieurs les officiers et principaux habitants de la ditte paroisse de se trouver présents, avec ledit sieur curé, à la réditions des comptes dudit Jacquemet, lorsque nous nous transporterons dans laditte paroisse pour les faire rendre. G. Desverneys, curé-archiprestre. En présence de m^{re} Jean Ranc, curé dudit Thaluys, André Faure, curé de Soucieu, et de m^{re} Benoît Barrail, prestre du diocèze de Lyon, et de m^{r} Claude Debrest, bourgeois de Lyon, témoins requis et soussignés. J. Ranc, curé de Talluy. Faure A., curé de Soucieu. Barrail, prestre. Desbrestz. G. Desverneys, curé archiprestre ». — F° 133 v°, acte de dispense de publication, 27 septembre 1745. — F° 191 v°, « Pierre Dareste, seigneur de Charrette, Bouvesse, Marières et Le Vernay », 6 janvier 1754. — F° 199 v°, « Coquier ?, prieur de Taluyers », 11 novembre 1754. — F° 227 v°, « Pierre Bertaud, seigneur de Taluyers, Prapin et La Vaure, conseiller ez cours des monnoyes », 5 septembre 1757. — Registres parafés par Terrasson (1717), Pupil (1737-1740, 1742-1759).

E. Suppl. 1221 (GG 4). — In-4°, 278 feuillets.

1760-1792. — Actes dressés par les curés Rascles (1760-1791), Pallu (1791-1792), le même, officier civil, et Fischer, sacristain de Taluyers, A. Ratton, Gutton, Ramié, etc. — Ff. 47, 48, 77, 100, 108, 118, 158, 166, 173, 174, 183, 207, 215, 223, 231, 239, 248, 249, 257, 265, 277, 278, blancs, en déficit premier feuillet du registre de 1792. — F° 14, « François-Marie Berthon, seigneur de La Gardière, en Dauphiné, bourgeois de Lyon ; feu Pierre Tessier de La Roche, ancien capitaine d'infanterie ; Pierre Bertaud, conseiller en la cour des monnoyes de Lyon, seigneur de Talluyers et autres lieux », 10 septembre 1761. — F° 55 v°, « Charles Dervieu, seigneur de Goiffieu », 9 décembre 1765. — F° 58 v°, inhumation d'un inconnu « assassiné dans la loge scituée à Montensin ?, à côté du grand chemin de cette paroisse », 1er mai 1766. — F° 67, août, septembre 1767, nombreux décès d'enfants. — F° 84 v°, « 1770, le sacrement de la confirmation a été administré par monseigneur l'évêque d'Egée, à Mornant, pour la paroisse de Talluyers, le 6 juillet, à quatre heures après-midi 1770 », liste des confirmés. — F° 142, « La confirmation a été donnée par monseigneur l'évêque de Sarepte, dans l'église de Vourles, le 9 novembre 1776, à ceux de la paroisse de Talluyers qui sont cy-après écrits », suit la liste. — F° 183 v°, 1781, 29 novembre,

envoyé à mr Brenot, notaire à Lyon, qui a été préposé par monseigneur l'archevêque, pour recevoir les quêtes qui devoient se faire dans le diocèze pour les chrétiens de la Terre Sainte, envoyé 15 livres». — F° 196, « Jean-Louis Clapeyron, écuyer, capitaine de cavalerie, lieutenant de la marechaussée générale du Lyonnois, Forets et Beaujolois ; Berthaud de La Vaure, seigneur de Lalluyers », 16 septembre 1783. — Registres parafés par Popil (1760-1763, 1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gosse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Petit (1791).

TAPONAS

Arrondissement de Villefranche, canton de Belleville.

Eglise sous le vocable de Notre-Dame, annexe de Saint-Jean-d'Ardières, archiprêtré d'Anse, élection de Villefranche, justices de Belleville et de l'Ecluse.

E. Suppl. 1222 (GG 1.) — In-4°, 142 feuillets.

1654-1725. — Actes dressés par les curés Mourier (1664-1665), Barous (1669), Pressavin (1687-1709), Vaux (1710-1712), Blanc (1715), Coignard (1720-1725) ; les vicaires Balain, Thomas, Enfel?, Girard, Delolme, Grand, de Mane, Forestier, Delolme, Blanc, de Castro, Gentelet, Roche, Vaux, Germain, Delacoste-Duperron, Sernaize, Poyet, Février, de Grasse. — Ff. 4, 5, 11, 19, 32, 38, 44, 60, 130, blancs. — Ff. 1-7, échancrés au bas, à droite ; f° 29, lacéré au bas, à gauche ; f° 33, lacéré sur toute la hauteur à droite. — Ff. 1-3, baptêmes 1654-1655 ; ff. 6-7, mariages 1654-1655 ; f° 8, baptêmes 1662-1663 ; f° 9, enterrements (1662-1663) ; ff. 10-12, baptêmes 1664-1665 ; f° 14, baptêmes 1666-1667 ; f° 15, enterrements 1666-1667 ; f° 16, baptêmes 1667-1668 ; f° 18, baptêmes 1669 ; ff. 20-142, les trois actes 1675-1725 ; lacunes notamment pour 1682. — A la suite du f° 7, traces de deux feuillets arrachés. — F° 72 v°, « Visite générale de monseigneur de Saint-Georges, archevesque de Lyon, ce 18e novembre 1700 ». — Registres parafés par Mignot (1692, 1693, 1695, 1718, 1719), de Lucenay (1697-1699), du Sauzay (1694), Terrasson (1700-1717).

E. Suppl. 1223 (GG 2.) — In-4°, 159 feuillets.

1726-1768. — Actes dressés par les curés Coignard (1726-1730), Ravachol (1731), Dessertine (1736), Bel (1744-1752), Durand (1763-1767) ; les vicaires Champenois, Fangel?, Bertin, Méret, Frugier, Gendre, Bouvard, Maire, Desbois, Longin, Finiel, Meynis, Bernard, et Bouvard, vicaire de Genouilleux, Dusserre, Jacquet, etc. — Ff. 38-41, 56, 66-69, 73, 83-85, 109, 110, 123, 127, 131, 135, 142, 143, 147, 150, 151, 159, blancs. — F° 20 v°, « Royaume de saint Isidore, 1734 ; roy, Jean Deffore, 2 livres de cyre ; reyne, Jeanne Valette, une livre de cyre ; dauphin, Estienne Chaffangeon, une livre et demi de cyre ; dauphine, Claudine Valette, une livre et demi de cyre ; porte-ange, Philibert et Louis Buanton, chaqun cinq sols ». Même mention pour 1735, « Mathieu Gelin, Benoîte Greffet, Estienne Biron, Jeanne Valette, Claude Perron, Philibert Godard ». — F° 117, « Autorisation paternelle pour contracter mariage », 23 octobre 1757. — Registres parafés par Mignot (1732, 1735, 1737, 1738, 1742, 1743), Janson (1740, 1746), Noyel (1745), Cuzin (1747, 1748, 1758-1763, 1767), Jacquet (1749, 1754, 1756, 1757, 1765), de Roche (1750, 1752, 1753, 1755), de Bussières (1751), Roland (1766).

E. Suppl. 1224 (GG 3.) — In-4°, 158 feuillets.

1768-1792. — Actes dressés par Durand, curé de Saint-Jean-d'Ardière et Taponas (1786-1788), les vicaires Godard (1768-1772), Douhin (1772-1786), Jugianne (1787-1788), Michel (1788-1790), Peyras (1791-1792), et d'Inguimberti, prêtre requis, Burdin, curé de Dracé ; Arpin, Riquet, Peyras, curé commis de Fareins ; Baritel, etc. — Ff. 15, 16, 24, 29-32, 37-40, 70, 76-78, 83-86, 91, 92, 97-100, 107, 108, 112-114, 119-122, 128, 134-136, 141-144, 149-152, 156-158, blancs. — Ff. 87-90, quart inférieur, à droite, rongé par les rats ; f° 148, rongé dans l'angle inférieur droit. — F° 56 v°, « Ce jourdhuy 5 avril 1778, en présence du sindic, du luminier et habitans de cette paroisse, cy après est comparu madame Jeanne Valette, veuve Guillot, qui nous a demandé à régler les comptes du luminaire que son mari avoit exercé l'espace de quatorze ans, ce que nous avons fait, et après un fidel examen, tant en recette qu'en dépense, nous avons

trouvés que la dépense surpasse la recette de cent trente-cinq livres seize sols, dont le luminaire de l'église de Taponas est comptable à mad. Jeanne Valette, veuve Guillot. Ainsi convenu et arrêté ledit jour et an que dessus, par-devant nous, Jean-Baptiste Durand, curé de St-Jean-d'Ardières et de Taponas, son annexe, et en présence de ladite veuve Guillot, Claude Vachot, sindic, Jean Bourchanin, luminier, lequel Bourchanin a signé avec m[r] le curé et non les autres, pour ne le savoir, Bourchanin, Durand, curé ». — F° 65 v°, « Par permission de M. l'archevêque de Lyon, nous soussigné, curé de la paroisse de St-Jean-d'Ardière et de Taponas, son annexe, avons fait la bénédiction de la croix du Sablon et de celle du cimetière le trente avril 1780, avec les cérémonies acoutumées dans le diocèse, en présence de m[re] Aimé-Bertrand Arpin, prêtre, demeurant en lad. paroisse de St-Jean, et de m[re] Jacques-Gaspard-Marie Douhin, prêtre desservant Taponas, et de Pantaléon Guillot, Antoine Vachot, syndic, Jean Bouchanin, luminier, et Benoît Lacroix, tous habitants de cette paroisse, soussignés avec nous. Guillot, Vachot, sindic, Bourchanin, Lacroix, Arpin, prêtre, Douhin, prêtre ». — F° 72, enterrement d'une fille tuée par la foudre, 20 juin 1781. — F° 153, Pantaléon Guillot, maire de Taponas, 12 avril 1792. — Registres parafés par Cusin (1768-1771), Bertaud (1772), Gesse (1774, 1775), Guérin (1776, 1778-1790), Clerjon (1777), Pezant (1791, 1792).

TARARE

Arrondissement de Villefranche, chef-lieu de canton.

Eglise de St-André, succursale sous le vocable de Ste Madeleine, archiprêtré de L'Arbresle ; cure à la collation du prieur ; prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny ; couvent de Capucins; hôpital ; élection de Lyon, justices de Tarare et de la seigneurie d'Auserre.

E Suppl. 1225 (GG 1.) — In-8°, 207 feuillets, h. 0,285, l. 0,113.

1527-1614. — Actes de baptêmes. — F° 1-11, 1527-1528 ; ff. 13-21, 1529-1539 ; ff. 22-32, 1543-1544 ; ff. 33-45, 1539-1540 ; ff. 46-64, 1540-1541 ; ff. 66-90, 1545-1549 ; ff. 92-137, 1551-1557 ; ff. 138-207, 1601-1614. — Actes fréquemment interpolés. On relève les signatures Gourdyat, curé (1601-1614), Magnin, Martin, Mommeno, Desplasses, etc. — Ff. 91, 136, 137, 183, blancs. — F° 1, lacéré dans l'angle supérieur droit ; ff. 13, 14, troués par une brûlure ; f. 135 déchiré dans les angles en tête. — F° 1, « *Sequitur [registrum] puerorum [accipientium] baptismum incipiens die vicesima secunda mensis Jullii anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo septimo. Et primo fuit baptizatus filius Guillermi Beroudi, et..... ejus exoris, die vicesima secunda mensis Jullii et fuerunt patrini et matrine....* » — F° 2, « *Ludovicus de Epinatia ; Ludovica uxor nobilis Andree Ripaud* », 14 août 1527. — F° 12 v°, « En mil v[c] xxviii, nous avions lettre dominicale E, nombre d'or ix, pasques le xiii apvril, penthecostes le premier de juing. Michiel Ramier, costurier, trespassa aud. an mil v[c] xxviii, le lundi de Penthecostes, qui fust le segond jour de juing, qui se trouvera ceste présente année le mercredy devant Penthecostes, et l'année qui vient se trouvera le judy après Penthecoustes mil v[c] lviii. Mémoyre de ce qu'il fust commandé au soyne de faire l'eau benoiste le jour de Pasques et le jour de Penthecoustes et toutes les dimanches. Mémoyre de ce que au soyne de..... Luc, l'an mil v[c] lvi, il fut commandé à tous curés et vicaires de deffendre les troys jours des roison et cesser tous de euvres temporelles et manuelles jusques la procession sera retornée en leur perroisse. Aussy fust dict et ordonné au soyne de may, l'an mil v[c] lvii, que les festes lesquelles ont esté mises affaire à la dévocion du pupple et aultres festes lesquelles ne sont de commandement du soyne, que l'on n'y anonce point les mariages. Et en signe de vérité j'ay signé. Murard. Mémoyre de ce que le roys Henris fust blessé dessoub l'uel, en joctan la lance, d'ugne esclas qui esclasta, le jeudi vi[e] de jullet, et trespassa le xvi[e] juour dud. moys de jullet mil v[e] lix. L'on disoit que le filz du capineyne Lorge joctoy avecq led. feu roys ». — F° 49 v°, « Mémoyre de ce que l'an mil v[c] xl, despuy la feste des roys, jusque à la conversion saint Paul, nous avons administré le saint sacrement de baptême à xxii enfans ». — F° 65 v°, « Nous Claude Ramier et Estienne Murard, prebstres et vicayres de vénérable personne mestre Pierre de La Molière, curé et recteur de l'esglise perrochiale de Tarare, en ensuyvant l'ordenance et commandement du roys nostre sire, avons escript et registré les enfant nez et baptiszé en l'esglise perrochiale dudict Tarare, despuys que ladicte ordonance est venue à nostre notisse ». — Jusqu'en 1557 les baptêmes paraissent célébrés au moment de la naissance « environ la minuit », vers une heure du matin à quatre heures du matin, etc.

E. Suppl. 1226 (GG 2.) — 176 feuillets, [illegible] 0,2[illegible], [illegible] 0,11[illegible].

1614-1628. — Actes de baptêmes dressés par le curé Gourdyat, les prêtres et vicaires Chol[illegible] (1614-1628), Martin (1614-1626), Mommeno (1614-1621), Charles, Chadyer, Desplasses, Trevvo. — F° 47, lacéré dans l'angle inférieur droit ; ff. 112-119, lacérés dans l'angle supérieur droit ; ff. 120, 121, lacérés en tête ; f° 176, troué au bas. — F° 38, « Guillaume d'Albon, conte de l'esglise St-Jean, à Lyon, et prieur à Tarare », 22 juillet 1618. — F° 80, « Jehan Tillard, recteur d'eschollés à Tarare », 11 novembre 1621. — F° 89 v°, « Le dix-neuf neufviesme jour de septembre mil six cens vingt-deux, a esté baptizé Anne, fille à s^r Bernard de Casenove, m^re de la fourrière de Monseigneur le comte de Soyssons, et de damoyselle Marguerite Travers, sa femme. Sa marreyne a esté très haute et très puissante princesse Anne de Montassier, comtesse de Soyssons, le parrain a esté Monseigneur l'illustrissime cardinal de Richelieu. ANNE DE MONTASIE. LE CARDINAL DE RICHELIEU. GOURDYAT, curé ». — F° 151 v°, « Jean Caliot, habilleur d'os de la paroisse de Chastilion », 22 mars 1626. — F° 167, « Benoist de Pomey, escuyer, seigneur de Rochefort, les Sauvages et La Forestz », trésorier de France à Lyon, 4 juillet 1627.

E. Suppl. 1227 (GG 3.) — In-4°, 241 feuillets ; h. 0,305, l. 0,105.

1628-1646. — Actes de baptêmes dressés par les curés Gourdyat (1628-1638), Desplasses (1639-1646), les vicaires Chadyer (1628-1629), Chabrolles (1629-1635), Vailhon (1638-1646), Moissonnier (1639-1646), Guillaume Meuroni, vicaire de St-Marcel. — Ff. 36, 130-139, 163-177, blancs. — F° 1, lacéré à droite en tête, à mi-hauteur et au bas ; f° 70, réduit à la moitié supérieure ; ff. 239, 240, lacérés dans l'angle inférieur droit ; f° 241, lacéré à droite, à mi-hauteur et dans l'angle inférieur. — F° 13, « Claude Baronat, esguilletier à Tarare », 19 avril 1629. — F° 24 v°, « Anthoine Chermette, sieur du Montet », 9 février 1631. — F° 46, « Charlotte de Champier, dame et baronne de Joux et de La Bastie en Dombe », 12 septembre 1632. — F° 58 v°, « George de Villeneufve, baron de Joux et La Batie », 2 octobre 1633. — F° 60, « Jehan Carcatrison, sieur de La Chassaigne », 8 novembre 1633. — F° 72, « Claude Desplasses, seigneur d'Auserre, escuyer, tenant la poste pour le roy », 29 juin 1634. — F° 78, « Edouard Demozier, s^r de La Favasse et autres places ; Claudine Gigat, femme de Claude de Joux, escuier, sieur de Pezelley ?, capitaine chastelain de Tarare », 31 décembre 1634. — F° 90 v°, « Hugues de Pomey, sieur de Rancé et Combefort », 6 novembre 1635. — F° 93 v°, « George de Brancard, duc et père de France », 14 janvier 1636. — F° 114, « Arnaud [illegible], [illegible] », 21 juillet 1637. — F° 122 v°, « [illegible] de Tarare [illegible] Gaillard, [illegible] de La [illegible] », 4 avril 1638. — F° 140, « Benoist Aillaud, [illegible] », 24 février 1639. — F° 141 v°, parrain « [illegible] Desplasses, [illegible] ; [illegible] Charles de Ne[illegible], [illegible] général des postes, [illegible] [illegible] de Villeroy, seigneur d'Halincourt et chevalier des ordres du roy, cappitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant pour le roy au Lionnois, Forestz et Beaujolois », 1 mai 1639. — F° 143, « Claude Desplasses, seigneur d'Auserre, [illegible] St-George de Barrolle en Forestz », 29 août 1639. — F° 146, « Anne de Montrosat, femme de Michel du Fournel, s^r de Privatz ?, citoien de Lyon », 8 janvier 1640. — F° 1[illegible], « Pierre Chermette, lieutenant de Joux, juge de St-Sire de Valorge, sindic du pays de Lyonnois », 19 mai 1642. — F° 190 v°, « Françoys Desplasses, ausmônier de monsieur le duc de Nemours », 7 décembre 1642. — F° 192 v°, « François d'Albon, compte en l'esglize de Lyon, et abbé commendataire de l'abbaye royalle de Savigny ; Marte de Sassenage, marquise de St-Forgeul ; de Ste-Colombe, prieur de Courzieu ; J. d'Albon, prieur commendataire de Ternan », 2 février 1643. — F° 199, « Louys de Crémeaux, seigneur de La Grange », 26 juillet 1643. — F° 211 v°, baptême d'une fille trouvée « au devant la grand porte de l'Hostel-Dieu de Tarare », 17 juin 1644. — F° 226 v°, « Louys de Crémeaux, seigneur de La Grange, baron de Tysy, St-Véran et Charney », 28 novembre 1645. — F° 2[illegible] v°, « Marc-Vallier de [illegible]zey, escuyer, seigneur de La Varenne et Les Mollières, conseiller au parlement de Dombes et lieutenant particulier au siège présidial de Lyon », 15 août 1646.

E. Suppl. 1228 (GG 4.) — In-f°, 282 feuillets.

1646-1673. — Actes de baptêmes dressés par le curé Desplasses, les vicaires Vorilhon (1646-1648), Bertrand (1649-1652), Moissonnier (1653-1658), Mugnié (1658-1659), Moissonnier (1667-1673), Desplasses (1672-1673), et Moissonnier, Bertrand, Vorilhon, Perrodon, Desplasses, etc. — Ff. 103, 277-280, 282, blancs. — F° 238, coupé au bas, sur une hauteur de 0,100 mm ; moitié inférieure du f° 282 enlevée. — Lacune d'août 1659 à octobre 1667. — F° 20, « G[illegible] d'Albon, doyen de l'esglize St-Jean, comte de Lyon, Gaspard d'Albon, marquis de St-Fourjeux ; Suzanne d'Albon, femme de François de Ste-Colombe, seigneur et baron de Laubépin », 8 février 1648. — F° 45, « Hugues de Pomey, escuyer, seigneur de Rochefort, les Sauvages, Combefort et La Forestz ; Barthélemy Gueston, escuyer, seigneur de La Bussière, tré-

sier de France au bureau des finances, à Lyon », 13 octobre 1649. — F° 62, « François de Ste-Colombe Nanton, comte de l'esglize de Lyon, et prieur comandataire, seigneur spirituel et temporel de Tarare ; Monard, promoteur et scindic du clergé de Lyon, prieur et seigneur de Montrotier », 15 janvier 1651. — F° 111 v°, « Ce jourdhuy, douziesme décembre 1654 a esté beniste la cloche de Nostre-Dame de Montegny, son parrain a esté s^r^ Jean Tournus, bourgeois de Tarare, lequel en a fait présent, marcine, Janne Tournus, par moy, curé soussigné. C. Desplasses ». — F° 118 v°, « Pierre de Lespinasse, s^r^ de Barberet et Rossillon, habitant d'Amplepuis », 20 mai 1655. — F° 129, « Henry Sain, docteur pharmacien dudit Tarare », 16 janvier 1656. — F° 135 v°, « Anthoine Radisson, s^r^ de Charbonnières, notaire royal et apostolicq », 14 mai 1656. — F° 152, « Philibert Chenard, s^r^ de Mauzeran ; François Chenard, s^r^ de Bellair, cons. du roy et président au grenier à sel de Thisy ; Claude de Joux, sieur de Pesselay », 24 mai 1657. — F° 155, « Françoys de Costal (Costart), escuyer, s^r^ de Ronzière », 5 juillet 1657. — F° 164, « Louis-Alphonze de Crémeaux La Grange, seigneur de Charney », 25 janvier 1658. — F° 182, « Estienne Bertholy, prieur et seigneur de St-Albain, et sacristain de l'esglize collégiale St-Just de Lyon », 25 mai 1659. — F° 185, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissiale de Tarare, tenus par m^re^ Claude Desplasses, curé dudit lieu, en la visitte, ce 21e jour du mois de septembre 1667, Chassaing, archiprebstre de l'Arbrelle ». — F° 190, Baltazard de Bec, seigneur d'Ausserre, 17 décembre 1667. — F° 200, « Jean Chermette, s^r^ de La Venne », capitaine châtelain de Tarare, 18 juillet 1668. — F° 203, « Jacques Andrillard, s^r^ de Vareilles, notaire royal audict Tarare », 11 septembre 1668. — F° 214 v°, « Baltazard de Bec, escuyer, seigneur du Crozet et d'Ausserre, mari de Marie Desplasses ; Jean-Baptiste de Bec, escuyer, seigneur de La Versonnière et Chanei ? ; Marguerite de La Garde, femme de m^re^ Cristofle de Gletains, de Rancé, escuyer, seigneur de Chavanes, Triamen, Aubini », 18 juin 1669. — F° 215 v°, « Florie Cogniat de La Vaure, femme de B. de Riverie, escuyer seigneur de La Rivière, la Colonge », 18 juin 1669. — F° 223, « Pierre Guillard, s^r^ de La Goutte », 21 novembre 1669. — F° 236, « Jean Carcatrison, s^r^ de Ronsière et La Chasagne », 23 août 1670. — F° 240, « Jacques Fabry, sieur des Plaines », 30 mai 1671. — F° 252, « Jean Tournus, s^r^ des Flaches », 3 janvier 1672.

E Suppl. 1229 (GG 5.) — In-4°, 311 feuillets.

1674-1700. — Actes dressés par les curés C. et J. Desplasses, les vicaires Moissonnier (1677-1680), Chatelet (1679-1684), Morel (1684), Raynaud (1684-1685), Despravieulx (1685-1689), Vissac (1691-1693), Noailly (1694-1695), Chassaing (1695-1698), Pichot (1698), Chenaud (1698-1700), et Tournus, prêtre habitué ; Moissonnier, curé des Sauvages, Fourny, Magat, Morel, prébendier ; Lambert, Rabot, etc. — Ff. 1-188, baptêmes de 1674 à 1689 ; ff. 189-311, les trois actes de 1691 à 1700. — Lacune du 18 avril 1689 au 17 octobre 1691. — Ff. 84-86, 162, 171-174, 195-208, 286, 299, blancs. — Ff. 1-18, rongés par l'humidité dans l'angle inférieur droit ; f° 8, lacéré au bas, à gauche ; f° 38, lacéré dans l'angle supérieur gauche ; f° 189, déchirure à mi-hauteur à gauche. — F° 39-86, h. 0,330, l. 0,115 ; ff. 87-98, h. 0,250, l. 0,085 ; ff. 99-106, h. 0,330, l. 0,115 ; ff. 107-150, h. 0,245, l. 0,085 ; ff. 151-158, h. 0,250, l. 0,190 ; ff. 159-188, h. 0,250, l. 0.090. — Ff. 39-59, doubles de 29-38. — Ff. 1-38, fragment d'une copie d'actes de baptêmes de 1674-1680. — F° 14 v°, « Anne du Fournel, femme de Jacques de Chambaud, escuyer, seigneur de Bavas », 4 juin 1676. — F° 27, baptême d'un « enfant trouvé à la porte de l'église de La Magdelaine », 2 juillet 1678. — F° 48, « Jacques de la Magdelaine de Ragni, hostelier de l'abbaye royalle de Savigny », 1 octobre 1679. — F° 61, « Claude Brunet, médecin et chastelin dans touttes les terres de M. le marquis St-Forgeulx ; Malthe d'Albon, fame à M. le marquis de Bressieux ; l'abbé de Savigni ; le marquis de St-Fergeulx ; le compte de St-Fergeulx ; le chevalier de St-Marcel », 21 novembre 1680. — F° 94, « Jean Tournus, s^r^ des Flaches », 28 février 1683. — F° 139 v°, « Alexandre de Villeneuve, escuyer, comte de La Bastie, seigneur et baron de Joux », 27 décembre 1685. — F° 154, « Barthélemy de Chavannes, escuyer, seigneur de La Rey, doyen honoraire, conseiller au parlement de Dombes et gouverneur pour Mademoiselle de la ville de Thoissey ; Pierre Odet d'Hallier, escuyer, sieur de La Coste », 14 janvier 1687. — F° 188, « Alphonce de Castelane, seigneur de St-Martin », 12 avril 1689. — Ff. 213 v°, 214, enterrements au cimetière Ste-Madeleine de soldats des régiments de Launay, d'Orléans, de Dauphiné, et de la milice du Bourbonnais, novembre, décembre 1692. — F° 304, « de Sarron, chanoine, comte de Lyon, prieur et seigneur de Tarare », 3 août 1699. — Registres parafés par de Sève (1691, 1692), Roubiliac (1693, 1695, 1696), de Lucenay (1697-1699).

E Suppl. 1230 (GG 6.) — In-4°, 252 feuillets.

1700-1718. — Actes dressés par les curés Desplasse (1700-1712), Valfort (1715-1717) ; les vicaires : Chenaud (1700-1703), Valfort (1703-1715), Martin (1715-1718), et J. Baronnat, sociétaire, Martin, Peillon. — Ff. 18, 41, 69,

92-96, 154, 155, 195-197, 208-211, 224, 238, 252, blancs. — F° 3 v°, « Noel de Costart, escuyer, seigneur de Renzeres; Mathieu de Chavane Rancé, capitaine au regiment de Piémond; Estienne Fabry, seigneur de La Bessee, escuyer, François de Bavas, escuyer », 7 avril 1700. — F° 9, « Mr Gayat, seigneur de La Bussière », 23 novembre 1700. — F° 11, « Francois Chermette, sieur de La Venne, capitaine châtelain et lieutenant de Tarare », 25 janvier 1701. — F° 50, « Jeanne Bissuel, veuve de M° Claude Andrillard, sr de Vareilles », 9 février 1704. — F° 72 v°, « Alexandre de Villeneufve, baron de Joux ; Françoise de Joux de Peysselay », 24 juillet 1705. — F° 99 v°, « Jean-Baptiste Chuze, sieur de La Coste, président en l'eslection de Lyon », 21 février 1707. — F° 106 v°, « *Hoc anno 1707, æstas ita exarsit, ut multi pluribus in locis, laborando aut equitando, morte subitanea, vi caloris, corruerint. Eodem anno, regnante Ludovico decimo quarto, ab exercitibus imperatoris omniumque fere principum et electorum Germaniæ, necnon ab illis Annæ, reginæ Angliæ, reipublicæ Hollandiæ, ducis Sabaudiæ, Gallia, omnifere ex parte obcessa, ex omnibus tamen his inimicis, Deo, ut speramus, favente, brevi futura victrice. Archiepiscopo, illustrissimo et reverendissimo domino Claudio de St George, doctore Sorbonico doctissimo; priore Taratri, nobilissimo domino de Sarron, Lugdunensi comite ; pastore ejusdem loci et archipresbitero Arbrellæ domino Joanne Desplasses ; rectoribus Zenodochii dominis Petro Simonet et Bartholomeo Girerd, Taratri mercatoribus. Eorumdem Simonet, Girer zelo et industria, novum zenodochium maxima cum lœtitia extrutum vidimus, sumptibus tamen ejusdem Zenodochii ex ejus reditibus congestis, qui reditus hoc anno ad trigenta supra centum libras vix attingebant. Et hoc scriptum sit ut qui legerit miretur Dei providentiam in favorem pauperum quasi prodigam, vel saltem imitetur charitatis celebre supranominatorum rectorum exemplum, aut largas huic zenodochio elemosinas impertiendo, aut saltem concessas conservari curando* ». — F° 118 v°, « *Hoc anno supra notato (1708), die vero decima tertia junii R. P. Patres Capucini Taratri novum conventum construere cœperunt, guardiano tunc temporis R. Patre Josepho Mazeno, ex urbe cognomento* de St Chamon, *et ad benedixionem primi lapidis quem voluerunt mea benedixione initiari, ut eorum erga me benevolentiæ tot et tantis imo et honoris jam perceptis beneficiis, nova accumularent, ad quam solemnitatem benedictionis accurrerunt omnes nobiliores aut, ut melius dixerim, omnes cives Taratrenses, fausta omnia et prospera huic futuro conventui acclamantes, quasi jam tunc prægustarent, aut pro certo tenerent omnia illa utilia, quæ procul dubio loco nostro evenient ex istis vere religiosis, quos et orationi et mortificationi et prædicationi demum et animarum saluti totos se impendere sciunt.* Desplasses, *eclesiarum Taratrensium rector et Arbrellæ archipresbiter* [illegible]. — F° 126, « *Hoc anno 1709* [illegible] *imo multis in locis, et homines gelu necati inventi sunt, unde ipsimet* [illegible] *ad quem* [illegible] *runt, diversi* [illegible] *victui necessaria,* [illegible] *comuntur* [illegible]. *Et hoc ratione bellorum quæ multis hinc ab annis Galliam omni ex parte ad extremam penuriam urgent, pro certoque redigent nisi, quod velit Deus, brevi finiantur.* Desplasses ». Note insérée entre des actes des 16 et 21 janvier 1709. — *Cum propter ejusdem anni (1709) hiemis rigorem inauditum omnia quibus vesci solet in quadragesima defecissent ad* [illegible] *umquam in Gallia fuisse non apparet, uti carnalibus in prandiis dierum dominicæ, lunæ, Martis et Jovis quadragesimæ, sub obligatione tamen pro cero? collationculæ ex manducandis prescriptis in ea, ut præcepto jejunandi satisfieret, quod voluit R. D. archiepiscopus Lugdunensis, utendo carnalibus ac si hoc concessum non fuisset rite observari. Et ut vides benevole lector multa hoc anno insolita et notatu digna eveniunt, dignioraque in posterum evenient, nisi Deus, qui solus dare potest pacem hanc nobis brevi impertiatur.* Desplasses ». — F° 141 v°, « *Hoc* [illegible] *nono, in quo hiems ad summum rigoris non ultra devenise murmurabant omnes, hoc evenit notatu dignum quod vereor recensere, cum solum horribile sit dicere horribilius vidise, nempe ita omnia victui pernecessaria defecisse ut non solum pauperes sed etiam et divites vix panem habere poterant, et ex hoc judicare facile est egestatem et penuriam hujus anni, ex crudelioribus fuisse unam ut effectus ejus comprobarunt, nam deambulando sive per rura, sive per vicos, vidises, benevole lector, ex omni parte mortuos et morientes ; et qui in scrutando insisterunt quot in Gallia hoc anno mortui sunt assere ausi sunt plusquam ducenta millia, inter sex aut septem menses, fame interiisse, sed quod fuit nova lugendi ratio, mortalitas illa hominum anno sequenti transiit ad bestias, boves et oves, tanta fuit ut multis in locis ne una quidem relicta sit, quæ hac peste non perieret.* Desplasses, *Arbrellæ archipresbiter* ». — F° 152, acte de baptême de George-Antoine Simonet, fils de Jean-Marie, marchand, et de Marianne Cortein, 28 novembre 1710. — F° 221 v°, « *Die vigesima secunda septembris et dominica post Pentecostem, decima quinta, anno millesimo septencesimo decimo quinto ego infrascriptus, Arbrellæ archipresbiter et pastor Taratrensis parrochiæ, quam per quadraginta fere annos, licet tanti honoris indignus, rexi, hoc idem pondus parrochiæ illius, quod dominus Claudius* Desplasses, *avunculus meus, humeris meis imposuerat, humeris domini Petri* Valfol,

[illegible] potis mei, et a duodecim annis vicarii Taratri, ad id me urgente pondus annorum meorum et multo magis pondus pastorale, maximo cum gaudio imposui, ætatis suæ trigesimo sexto et meæ septuagesimo primo, quod Deus velit fecerim ad majorem sui gloriam, et nepotis suæ, meæ que, ac illius animarum ipsi commissarum salutem. His adjiciam quod memoria demendandum mihi videtur dignum, scilicet, paucis ab hinc diebus, pluise ita superabundenter per ter circiter horas, et non amplius ut vi et copia aquæ pons de Dorrieux *et major pars illorum Arbrellæ corruerint, quid ulterius, hoc quod si vis exponam, finge tibi diluvium universale, siquidem dicere audeam, nullibi sicut tam Arbrellæ, umquam verisimiliorem illius diluvii imaginem extitise, nam cum ad domos arolasent aquæ et ita abondanter ut qui in illis dormiebant, si quidem hoc diluvium noctu advenerat, non tam lectis quam aquis decumbere se credebant expergefacti, videntes domos suas ex omni parte aquis circondatas, ita ut ex eis exire esset ex vivis velle exire; ad tecta earum, ut potuerunt, confugerunt, sed tamen per hoc imminens mortis periculum non aufugerunt nam aquis domos continue concutientibus, brevi et eos et domus ipsas cum eis in aquis vidises prostratos, et interdum audises quoque omni ex parte [illegible] ad auxilium, quod nullus accurrebat alteri præbere nec pater filio, aut filius patri, nec maritus uxori, aut uxor marito, sed videntes aquas magis ac magis intumescere et jam domibus a flumine remotis assurgere, putantes diem illum fore ultimum vitæ illorum, quod re vera fuit pro multis, propter hoc unusquisque solum intentus sibi erat ne periret et totus in studio mediorum quorum auxiliis ab insequentibus se aquis posset vitare ne ab eis submergeretur. Interdum adhuc Ludovicus, rex noster, decimus quartus e vivis excessit, cujus vitam tum ratione eorum quæ fecit, quam quæ illo regnante in Gallia facta sunt miris videbis refertam, quæ pro certo dabunt hi qui hystoriam vitæ illius scribent.* Desplasses, *Arbrellæ archipresbiter* ». — F° 247, « *Nos clerus et populus Taratrensis, die vigesima secunda mensis augusti, anno ut supra, ab eclesia Sancti-Andreæ, post vesperas, processionaliter ivimus ad crucem, ad radices montis cognomento de Tarare in gratiarum actionem extrunctam, ob id quod illæ immensæ reparationes, quæ quibusdam ab annis in hoc monte, immensis etiam cum expensis factæ sunt, tandem Deo juvante, sine ullius periculi interventu, feliciter finitæ sunt, et hanc crucem dominus Joannes* Desplasses, *quondam Taratrensium ecclesiarum rector et nunc Arbrellæ archipresbiter, solemniori quo potuit ritu benedixit, benedictaque, cum eo convenerunt idem clerus et populus Taratrensis, quod processio illa, quæ die secunda rogationum ad villam* de Joux *fieri solebat ad crucem istam deinceps fieret quod hic inscribendum deberi duximus, ut id posteri nostri scientes, ex hoc se etiam ad majorem huic cruci devotionem esse adstrictos intelligerent.* Martin, vic. ». — F° 248, « sieur Louis Lebel, architecte, entrepreneur des ouvrages du roy », 20 octobre 1717. — En tête et à la fin des registres : « Paraffé le 25 septembre 1758, Simonet ». — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1231 (GG 7.) — In-4°, 303 feuillets.

1718-1734. — Actes dressés par le curé Valfort; les vicaires Martin (1718-1721), Gouttenoire (1721-1727), Monciny (1727-1730), Grange (1730-1734), et Desplasses, archiprêtre, Coquard, prébendier, Valfort, sociétaire, Chossinon, A. Denis, etc. — Ff. 67, 100-102, 142, 143, 153, 231, 267, 281-285, 303, blancs. — F° 1, « Nota que faute des registres qu'on avoit coutume d'envoier de Lion, qu'on n'a pas receu, on a été obligé d'écrire les actes de baptêmes mortuaires, etc., depuis le 1 janvier 1718, jusqu'au 19 février de la même année à la fin du registre de 1717 ». — F° 6, « Camille d'Albon, prince d'Ivetot, conte de Lyon, marquis de St-Fourgeulx, baron d'Avauges, Tallaru, Varenne, Vindry, La Grange, Persange, Nuelle, Sarcey, Les Olmes, St-Loup, Dareizé, Pontcharrat, Ancy, St-Romain et autres places ». Jacques de St-Lagier, maître de la poste de La Croizette, 11 avril 1718. — F° 18 v°, 1718, 75 baptêmes, 16 enterrements, 12 mariages. — F° 34, 1719, 68 baptêmes, 13 mariages, 36 enterrements. — F° 42, « Jacque Guestre, escuyer, s[r] de Courteille, valet de chambre ordinaire du roy, à la suite de M° de Modène », 15 avril 1720. — F° 42 v°, « *Ego infrascriptus Arbrellæ archipresbiter, annos natus quinque supra septuaginta et a quinquaginta presbiter, sciens ritum illum qui multis ab hinc annis in eclesia vigere, imo quipe qui dignus et a multis observari coepit, juxta quem sacerdotes, qui per quinquaginta annos celebrarunt, tenentur, vero alio non ex præcepto, quam illo zeli devotionis erga sanctissimum missae sacrificium, quem zelum dixerim illum etiam esse ignem quem Christus aserit venisse mittere super terram, ad hoc ut accendatur scilicet in cordibus hominum, exsufflantibus illum sacerdotibus multum verbo, sed plus exemplo, cum id unum ex his sit ad quod magis ministerio suo obligentur, itaque ritui huic volens me conformare, ob id in eclesia Stæ Mariæ Magdalenæ, in qua meam primam missam celebraveram, celebravi et secundam primam, die nona aprilis anno ut supra ; præsentibus dominis curatis et aliis præsbiteris archipræsbiterati mei, quibus eodem die distributionem feci oleorum sanctorum, quod si illud hic scribi curavi ad hoc tantum feci ut sacerdotes quibus erit occasio librum istum percurrendi, illo igne devo-*

tionis erga sanctissimum missæ sacrificium inflammentur, et ita ut quod eis incumbit ex munere, alios eodem inflammare valeant. Desplasses, *archipresbiter* ». — F° 154 v°, « Cejourdhuy trente un juillet mil sept cent vingt six, à six heures du matin, le sieur Sauze, courrier ordinaire de Lyon à Paris, a été trouvé assasiné sur le grand chemin, avec son postillion, au pied de la montagne de Tarare, lequel a esté inhumé sur les huict heures du soir, dans le cimetière dudit lieu, présens Mre Jean Martin et Mre Claude Gouttenoire, tous deux prestres et sociétaires de l'église dud. Tarare, qui ont signés, Gouttenoire, vic., Martin, prêtre sociétaire, Valfort, curé ». — F° 155 v°, « Veu et trouvé en estat dans notre visite, ce 27 aoust 1726. Bayard, archiprêtre ». — F° 190, « Vue et trouvé en état dans nostre visite, ce 29 may 1728, à Tarare. L'abbe de Brissac, vic. gen. »

E Suppl. 1232 (GG 8.) — In-4°, 279 feuillets

1735-1751. — Actes dressés par le curé Valfort, les vicaires Grange (1735-1743), Blanc (1743-1750), et Chossinon, curé de Mizerieux, Reynaud, Velay, Martin, Duguet, Simonet. — Ff. 12-16, 29-32, 47-50, 64-68, 82-84, 124-132, 149, 163-165, 196, 197, 225-229, 248-261, 272, blancs. — F° 96, lacéré dans l'angle inférieur droit.— Registre de 1739, ff. 69-84, relié après celui de 1740, ff. 85-96. — F° 8, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 10e juillet 1735. Bayard, archiprêtre ». — F° 23, « Veu dans nostre visite, ce 15e juillet 1736. Bayard, archiprêtre ». — F° 32 v°, 1736, 86 baptêmes, 13 mariages, 31 enterrements. — F° 50 v°, 1737, 72 baptêmes, 8 mariages, 82 enterrements. — F° 62 v°, « Paul Gayot-Mascranny de La Bussière, capitaine chevalier du guet de la ville de Lyon, seigneur de La Bussière, Auxerre et autres lieux », 25 novembre 1738. — F° 75 v°, « Veu dans nostre visite, ce 15 juin 1739. Bayard, archiprêtre ». — F° 204, « Veu dans nostre visite, ce 16e may 1747. Bayard, archiprêtre ». — F° 245 v°, « Claude Simonet, notaire royal, capitaine chatellin et lieutenant de juge de la jurisdiction de Tarare, sieur de Ronzière », 29 décembre 1749. — Registres parafés par Pupil (1737-1740, 1742-1745, 1748-1750), Delaval (1743), Charrier (1741, 1746, 1747).

E Suppl. 1233 (GG 9.) — In-4°, 315 feuillets.

1751-1764. — Actes dressés par les curés Valfort (1751-1758), Mignery (1758-1763), le vicaire Blanc (1751-1764), et Simonet, prébendier, Delaporte, curé d'Oingt, Guidot, Guillot, etc. — Ff. 20-24, 46-48, 67, 68, 70, 153, 154, 171, 174, 202-208, 262, 284-290, 312, 315, blancs. — Ff. 19, 20, 1754, 67 baptêmes, 20 mariages, 54 enterrements. — F° 140, « *Hoc anno 1757, die Augusti vigesima octava, obtenta licentia ab Eminentissimo Cardinali de Tencin, archiepiscopo Lugdunensi, cujus authenticum extat et supplicationem in eadem chartacea tali in domo parochiali, benedictum fuit solemniter, magno cum populi concursu, a DD. Petro* Valfort, *rectore nostræ Tararensis parochiæ, sacellum B. M. Virginis vocatum* de Bel Air, *situm in vertice montis a quo iter est ad pagum* des Sauvages. *Jam antea frequens erat in eodem loco populi devotio, in eoque extiterat olim parvum aliud sacellum. Mirum quo zelo erectum fuerit novum istud monumentum parochiani fere omnes operam, prout qui aliquam pecuniæ summam avide non præstiterint. Sit pro mercede nobis auxilium gratiæ atque B. Virginis singulare patrocinium.* Blanc, *vicarius* ». — F° 170, « *Evénemens*. En 1758, j'ai pris possession de la cure de Tarare, le 17 du mois d'aoust. — *Capucins*. Les R. P. Capucins de Tarares s'étoient engagés, lorsqu'ils furent reçus et établis dans la parroisse, à prêcher dans l'église parroissiale tous les mystères et toutes les fêtes de la Ste-Vierge, ils ont rempli leurs engagemens sans aucune interruption depuis leur établissement jusqu'à ma prise de possession. Mais, à cette époque, ils ont profité de mon ignorance de cet engagement pour secouer ce joug qui les gênoit depuis longtemps. Le R. P. Félix, de Lyon, *Dupuy* par son nom de maison, a donc interrompu cette année cet usage qu'il n'avoient pas osé interrompre sous mes prédécesseurs. Le même P. Félix a aussi interrompu un autre usage, aussi ancien que leur maison. Ces pères étoient en usage de ne sonner leur première messe les dimanches que quand la première messe de la parroisse étoit dite, afain que la quête qui se fait pour la fabrique à cette 1re messe fût plus abondante, le P. Félix a interrompu cet usage ; enfin il a établi l'usage de faire des services dans leur église, usage inconnu avant luy. Mignery, curé. Voyez le registre des années 1760 et 1761, page 40 et suivantes, vous y trouverez tout le détail de ces innovations ». — F° 27, « *Evénemens*. Capucins. Le P. Dupuy, supérieur, autrement Félix de Lyon, a continué, pendant la présente année 1759, à faire cesser les sermons des principales fêtes de l'année et les autres usages dont il est fait mention à la fin du registre de l'année dernière page 16e, il a aussi continué à faire faire des services dans leur église : ces services consistent dans une messe basse après laquelle tous les pères assemblés chantent un absoute. Mignery, curé ». — Ff. 252-257, « Le père Félix de Lyon, autrement Dupuy, qui a été supérieur depuis le mois de juillet 1758, jusqu'au mois de septembre 1761, et qui avoit interrompu les sermons des principales fêtes de l'année (comme il est rapporté aux registres de 1759, page 27, et de 1758, page 16), a continué en 1760 et 1761 cette interrup-

tion ; il continuoit aussi à faire des services et à faire sonner leur 1re messe avant ou pendant la 1re de la parroisse. Sur les plaintes que je luy fis, à la fin de 1760, que nos Mrs n'étoient pas content des services dont il avoit introduit l'usage, il les fit cesser jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, alors, ayant rompu l'amitié qui nous unissoit, il ne craignit plus de me faire de la peine et recommença. Cette entreprise me fit prendre la résolution d'exiger alors que les pères Capucins se conformassent aux anciens usages. Je ne les avois laissé interrompre que par ignorance ; et quand j'en eu connoissance, j'étois si lié d'amitié avec le supérieur que je n'osai luy proposer de rétablir un usage qu'il avoit luy-même détruit, de crainte de luy faire de la peine, mais j'étois bien résolu d'exiger de son successeur qu'il remit tout sur l'ancien pied ; mais le supérieur s'étant brouillé avec moi, je n'ai plus rien à ménager. C'est pourquoy, après l'avoir fait prévenir par un de ses amis que s'il ne rétablissoit pas l'ancien usage, j'en écrirois au provincial ; et ayant sçu qu'il étoit déterminé à persister dans ses innovations, je me déterminai à écrire au provincial, la veille du chapitre, temps auquel le père Félix devoit être à Lyon, pour dire ses raisons et se défendre. Voici la copie de ma lettre : Tarare, le 13° aoust 1761. Mon révérend père, l'envie que j'ai de bien vivre avec les religieux de votre ordre qui sont dans ma parroisse, ou du moins de le mettre dans tout leur tord, s'ils ne veulent pas y correspondre, m'a déterminé à vous prévenir avant de consulter Monseigneur l'Archevêque sur le parti que je serois obligé de prendre s'ils persistoient à mettre obstacle à cette union si nécessaire pour leur propre intérest et pour l'édification du peuple, voici le fait : 1° Depuis l'établissement de vos pères à Tarare jusqu'à ma prise de possession, qui se fit le 17 août 1758, ils ont prêché dans l'église parroissiale tous les mystères et les fêtes de la Ste-Vierge ; et ces sermons sont une suite de vos promesses en venant dans le pays. Il est vrai que le père Félix, supérieur actuel, et ses adhérens disent pour leur raison que s'ils ont promis de prêcher, on a promis de les nourrir ; qu'on ne les nourrit pas et qu'ils ne sont plus tenu de remplir leurs engagemens. Si les habitants se sont engagés à nourrir vos religieux, je pense que ce n'est pas autrement que par la quête qu'ils leur donnent, du moins ils n'ont jamais exécuté différemment cette partie du contrat, et vos pères ont constemment exécuté l'autre dans son entier, jusqu'à ma prise de possession. Le père Félix profita de mon ignorance des promesses de vos pères et de leur accomplissement pour détruire cet usage. Je fus bientôt averti de l'innovation, soit par mes parroissiens, soit par mes confrères, qui me blâmèrent plusieurs fois de laisser détruire un usage si utile, et j'aurois certainement prié le père Félix de s'en tenir a l'ancien usage, mais j'étois étroitement lié d'amitié avec luy, j'apréhendois de luy faire de la peine en luy proposant de rétablir un usage qu'il avoit luy-même détruit. Je cru donc qu'il étoit plus à propos d'attendre son successeur pour luy en parler ; mais, le père Félix m'a guéri de mon scrupule en rompant l'amitié qui nous unissoit. S'il vous parle de cette rupture il vous donnera des raisons spécieuses qui vous paroitront peut être suffisantes ; cependant s'il veut, je vous prendrai volontiers pour juge et je serai sûr du gain de ma cause, mais je doute fort qu'il soit content de voir discuter la question devant vous. Quoi qu'il en soit, je veu bien luy donner de plus en plus des preuves de ma modération et luy laisser même, pour le présent, gain de cause à cet égard, pour revenir au fait principal. Quelques paroissiens, s'impatientans de ce qu'on ne faisoit plus ces sermons en portèrent plainte à l'archevêché, mais ils expliquèrent mal le fait, disans que vos pères étoient en usage de prêcher tous les dimanches et fêtes. On écrivit de l'archevêché au père Félix pour savoir si cela étoit et pourquoy il avoit interrompu cet usage ? Il fit réponse, sans m'en parler, que le fait étoit faux ; qu'à la vérité ils prêchoient les principales fêtes de l'année, mais que mon prédécesseur leur donnait vingt-quatre livres pour ces sermons. En vérité, il faut être bien téméraire pour avancer une telle réponse, surtout par écrit. Le père Félix ne pouvoit pas ignorer qu'il étoit facile de le convaincre d'imposture par cent témoings, par plusieurs prêtres vivans qui ont resté longtemps vicaires chez mon prédécesseur et par tous vos pères qui l'ont précédé. Il est vrai que mon prédécesseur faisoit prêcher le carême avant qu'il fut fondé ; au commencement, on faisoit une quête pour l'honoraire du prédicateur, mais ensuitte cette quête n'abondant pas, M. le curé la fit cesser et donna luy-même un louis pour ce petit carême. Voilà le louis que le père Félix a eu la témérité de transporter aux sermons des principales fêtes pour se disculper devant les personnes les plus respectables ; il ne faisoit pas attention, sans doute, qu'il étoit aisé de prouver que ce louis ne fut plus payé après la fondation du carême, qu'auparavant même il n'avoit été payé que cinq ou six ans (pour le petit carême) et que les discours des principales fêtes n'avoient jamais été interrompus. 2° Le père Félix, non content de détruire les usages utiles aux paroissiens, voulut en établir de contraire aux intérêts du curé de Tarare et des circonvoisins. Vos pères n'avoient jamais fait aucun service à Tarare, le père Félix, voulut en introduire l'usage. Il est vrai qu'il m'en demanda permission, disant que la veuve Favelle luy avoit vendu du vin pour le prix duquel elle vouloit des messes, mais qu'elle souhaitoit qu'on chantât le *Libera me* à la fin de chaque messe ; j'y consentis volontiers, mais voyant qu'il continuoit et mes confrères m'en faisant des reproches, je luy en parlai, et il cessa. Mais il a recommencé dès qu'il a jugé à propos de ne plus bien vivre avec moi. Je doute que par ces espèces de services,

les particuliers satisfassent à leurs obligations. Il est vrai que quelques-uns les font faire par par dévotion, mais d'autres en sont chargés par testament. Or les [illegible] n'entendent pas, par service, une simple messe avec *Libera me*, mais une grand-messe à diacre et soudiacre, ainsi qu'il est d'usage à Tarare. 3° Enfin les prédécesseurs du P. Félix avoient toujours eû la complaisance de ne sonner leur 1re messe, les jours du dimanche, qu'après les deux messes matinières de la paroisse, afin que la quête qu'on fait pour la fabrique à ces deux messes fût plus abondante. Le P. Félix luy-même a eu la même complaisance pendant longtemps. Si quelques étrangers vouloient des messes plus matin il les faisoit dire sans sonner, mais aujourd'huy il a renoncé à tous ces usages et à toutes ces complaisances, ce qui paroît d'autant plus surprenant que du temps de mes prédécesseurs, ils ne tiroient presque rien de la paroisse, au lieu qu'aujourdhuy je leur procure 60 écus pour un carême et deux octaves. Ils disent que c'est peu de chose, j'en conviens, mais cela n'empêche pas que ces sermons ne m'ayent été demandé plusieurs fois par d'autres religieux, à qui je les ai refusé. Le P. Félix en sçait quelque chose, quoique je ne luy aye pas tout dit. Outre ces sermons vos pères retirent une somme assez considérable de N.-D. de Bel-Air, où je leur permet de dire la messe, les rétributions sont à 20 sols, mais à chaque messe, il faut donner deux sols pour les frais de la sacristie, ainsi il leur reste 18 sols pour chaque messe. Suivant le compte que m'a donné le P. Félix pour l'année dernière, ils ont acquitté dans laditte chapelle 276 messes en un an à 18 sols, par conséquent ils en ont retiré 248 livres 8 sols, le P. Félix dira peut-être que s'ils n'avoient pas dit ces messes ils en auroient dit d'autres dans leur église ; mais s'il en avoit autant que ses religieux pouvoient en acquitter pourquoy en demandoit-il continuellement à mes confrères, disant qu'il en manquoit. Mais quand même il n'auroit gagné que les 8 sols excédants l'honoraire ordinaire des messes, il auroit toujours eu 110 l. 8 s. de pur gain. Mais si nous ajoutons tout l'honoraire des 276 messes aux 60 écus des sermons, il se trouvera que je procure à vos pères chaque année 428 l. 8 sols, sans compter plusieurs autres messes que je leur fournis, mais cette somme ne paroit d'aucune conséquence au P. Félix, il ne fait pas difficulté de publier qu'ils s'en sont passé autre fois, qu'ils peuvent encore aisément s'en passer. Il parle ainsi sans doute parce qu'il se met peu en peine de ce qui arrivera après luy. Pour vous, mon révérend père, qui avez une vüe plus générale et un discernement plus juste, qui connoissez les véritables intérêts de vos maisons et qui vous appliquez à les leur procurer, qui n'avez rien tant à cœur que d'entretenir la bonne intelligence et de contribuer à l'édification du prochain, vous n'hésiterez pas sans doute, après un mûr examen des faits raportés cy-dessus à ordonner, comme autrefois le pape saint Étienne, [illegible] [illegible] viez les innovations faites par le P. Félix, vous ne trouverez [illegible] Monseigneur l'archevêque pour prendre de concert avec luy le parti qui conviendroit en pareil cas. J'ai l'honneur, etc. — Comme le P. Félix a fait un commentaire sur cette lettre (lequel je n'ai pas vu et qu'il l'a laissé dans la communauté, j'ai cru qu'il étoit à propos de transmettre aussi en entier laditte lettre avec sa réponse à mes successeurs, afin de les instruire parfaitement de l'innovation. Le P. Provincial, croyant sans doute que je serois content et que je passerois l'innovation pourvu qu'il ôta la supériorité de Tarare au P. Félix, l'envoya finir ses 6 ans à Châtillon-les-Dombes, où il les avoit commencé, et mit à sa place le P. Jean-François-Marie, autrement Cornaton, et m'écrivit une lettre qui ne fait mention que des sermons, en voicy la copie mot pour mot. J'aurai soin d'attacher l'original à la suitte de ce registre.— Lyon ce 2e septembre 1761. Monsieur, le P. Félix, jadis supérieur de nos pères de Tarare, m'a assuré s'être expliqué auprès de Monseigneur l'archevêque au sujet des sermons que vous souhaiteriés qu'ils donnassent dans votre paroisse. J'ai trouvé dans nombre de nos titres de fondation que les villes s'engageoient à nous fournir des moyens de subsistence et nous, de notre part, les secours spirituels de l'instruction, de concert avec les pasteurs, contre le gré desquels nous protestons ne vouloir jamais agir à cet égard. Il est arrivé, par la misère des temps, ou par le refroidissement de la charité, que dans nombre de ville où nous sommes établis à ces conditions, les habitants ont rompu le contrat de leur côté en ne nous secourant nullement de leur facultés ; en conséquence, nous avons été obligés de nous répendre dans les campagnes et d'y porter les instructions primitivement destinées aux lieux de nos établissemens, et voilà précisément *le cas où se trouvent nos pères* de Tarare au raport du P. Supérieur, qui m'a assuré qu'il donnoit plus aux pauvres de votre ville qu'il ne retiroit des riches. Dès que vous n'avez nul titre et que nos religieux n'ont pas même celuy de la reconnoissance qui les oblige à un pareil assujetissement, il me paroit naturel qu'ils s'en libèrent. Si monseigneur l'archevêque, dont l'équité m'est aussi connue que la pénétration, nous juge redevables des sermons que vous réclamez, j'engagerai nos pères à les prêcher dans votre paroisse. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien conserver l'harmonie avec eux, il n'en peut résulter qu'un bien pour votre paroisse et si, de leur part, ils s'avisoient de la déranger vous pouvez compter sur mon zèle à les faire rentrer dans le devoir. J'ay l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. F. Jacques de Villeneuve, capucin, provincial. — Observation sur la lettre du provincial. —

Il est clair par cette lettre : 1° que les Capucins craignant l'authorité de Mgr l'Archevêque, eurent soin de le prévenir, comme il paroît par le commencement de la lettre; 2° que les Capucins se sont établis à Tarare à la charge de faire les sermons dont il s'agit puisque, après avoir dit qu'il avoit trouvé dans nombre de leurs titres de fondation que les villes s'engageoint à leur fournir des moyens de subsistance et qu'eux *s'engageoint de leur part à leur fournir (auxdittes villes) les secours spirituels de l'instruction*... il ajoute immédiatement après : et voilà précisément le cas où se trouvent nos pères de Tarare au raport du P. Supérieur. Il convient donc que les Capucins, en s'établissant à Tarare, avoit promis les secours spirituels de l'instruction. Il est vrai qu'il ajoute que le P. supérieur l'a assuré qu'il donnoit plus aux pauvres de Tarare qu'il ne recevoit des riches, d'où il conclue que Tarare se trouve dans le cas des autres villes dont il a parlé plus haut qui ont rompu le contrat de leur côté, et que par conséquent ils sont obligés de le rompre du leur pour Tarare, comm'ils l'ont été pour les autres villes et pour les mêmes raisons, qu'il est naturel qu'ils se libèrent d'un pareil assujetissement. Je ne sçais si les raisons qu'ils ont eû pour les autres villes sont plus recevables que celles qui regardent Tarare, mais le P. Provincial ne fait pas attention que leur établissement à Tarare est tout moderne, que la 1re pierre de leur couvent a été placée en 1708, comme on peut le voir dans le milieu du registre de cette année. Il est vrai qu'auparavant ils avoient quelques mauvais bâtimens de particuliers et une chapelle qu'on leur avoit cédé, et c'est sans doute pour cette cession et pour engager les habitans à présenter les différentes requêtes qu'il fallut présenter pour obtenir leur établissement qu'ils promirent les sermons dont il s'agit; d'ailleurs est-il à présumer que, pour 10 ou 12 sermons dont l'honoraire auroit été estimé alors 24 livres, les habitans se soient obligés à nourrir sept religieux, s'ils s'y étoient obligés, ils se seroient acquittés de l'obligation au moins les premières années. Or tout Tarare sait par les pères des habitans actuel qui ont vu ces commencements qu'ils n'ont jamais rien fait pour ces Capucins de plus qu'à présent; si ce n'est la cession de la chapelle, de quelques maisons et les secours qu'on leur a fourni pour bâtir ; les habitans n'ont donc pas rompu le contrat et les Capucins n'auroient pas dû non plus le rompre. Aussi s'en sont-ils bien gardé du temps de mon prédécesseur qui avoit pour ainsi dire vu leur établissement ou du moins qui avoit vécu avec ceux qui les avoient vu au berceau, ils n'auroient pu luy alléguer des raisons si pitoyables. Et même, quoiqu'ils n'ignoroient pas que j'étois étranger et que je ne pouvois savoir par moi-même les conditions auxquelles ils avoient été reçu, ils furent bien embarrassés quand il fallut secouer le joug : ils dirent d'abord à M. de St-Aulbin, grand vicaire, que M. Valfort leur payoit ces sermons 24 l. ou un louis, mais je détruisis trop solidement cette raison, en effet, je pouvois en démontrer la fausseté par cent témoins et en particulier par MM. Goutenoire, curé de St-Cire, Grange, curé de Violay, Blanc, vicaire de Tarare, qui avoient tous resté très longtemps vicaire de mon prédécesseur, par une quantité d'habitans et par tous les Capucins de bonne foi qui avoient resté à Tarare ; c'est pourquoi, après avoir lu ma lettre en plein chapitre et entendu les raisons contre du P. Félix (car la lettre du provincial n'est pas une lettre précipitée, c'est une réponse réfléchie à une lettre lue et débatue dans un chapitre provincial et méditée et examinée pendant 15 jours), du conseil des autres pères, il fut résolu d'abandonner cette 1re réponse du P. Félix qui étoit insoutenable, et on inventa la seconde qui ne peut pas mieux se soutenir relativement à Tarare dont l'établissement est trop moderne pour qu'on ne sache pas que les habitans n'ont rien refusé aux Capucins de ce qu'ils leur avoient promis. Quand on n'a point de bonnes raisons il faut en supposer, surtout quand on croit ceux à qui on les débite assez ignorans du principe des choses pour les prendre pour argent comptant. Mgr l'archevêque ne fut point la duppe de ces vains subterfuges, quoiqu'il eût été prévenu, je luy montrai trop clairement la vérité pour qu'il pût s'y méprendre, aussi me fit-il dire que n'ayant point de titre en mon pouvoir, il ne pouvoit les contraindre à prêcher ces sermons, mais que je pouvois me servir des moyens qui étoient en mon pouvoir et les y obliger par la voye de persuasion. Je compris ce langage et je commençai à leur ôter tous les sermons. A l'égard de la chapelle de Bel-Air, ils s'étoient retirés d'eux-mêmes, parce qu'ils savoient mon dessein à cet égard. Quelque temps après Mgr l'archevêque, passant par Tarare en allant à Paris, me demanda si les Capucins faisoient lesdits sermons, je luy répondis que je n'avois pu les y engager, et que j'avois pris le parti de leur tout ôter. Il me répondit qu'il en étoit d'autant plus surpris que c'étoit tout ce qu'ils avoient de mieux à faire. Quoiqu'il en soit, je donnai l'octave des morts de 1761 au P. Girotru, cordelier, dont tout le monde fut extrêmement content, et le carême 1762, au P. Paul Béal, récollet, très bon prédicateur, et on m'a demandé les octaves et carêmes, jusqu'en 1764. Ainsi je ne manquerai pas de prédicateurs, d'ailleurs je suis persuadé que pour le bien de la paroisse il vaut mieux que les Capucins ne fassent point les sermons sus-mentionnés et qu'on donne ceux qui sont fondés à des étrangers. Ils font beaucoup plus de fruit, on est si accoutumé à entendre des Capucins qu'on ne les écoute plus. Il est vrai que ces pères ne se gênoient guère pour donner de bons prédicateurs, ils donnoient communément ceux de la maison qu'on avoit déjà entendu quantité de fois, de sorte qu'il n'y avoit presque personne aux sermons. Les supérieurs de Tarare étoient même si fort accou-

tumés à nommer les prédicateurs qu'ils s'en croyoient nominateurs absolus, de sorte qu'un jour je dis au P. Felix que j'avois retenu un prédicateur pour l'octave des morts, mais que c'etoit toujours un capucin, il eut l'audace de me repondre qu'il logeroit au cabaret. Heureusement je suis rentré dans mes droits et ai fait le bonheur des paroissiens. Mon successeur sera le maître de prendre le parti qu'il jugera plus utile, je le prie seulement de ne pas condamner ma conduitte avant qu'il les connoisse par expérience et de ne pas juger du corps en bien ni en mal par un ou deux supérieurs qu'il connoîtra. Il pourra aussi consulter ses confrères voisins, ceux surtout qui ont de l'expérience, c'est, ce me semble, le meilleur moyen de connoître un corps religieux quand on ne le connoît pas par soi-même, qu'il me sache seulement bon gré de l'avis que je luy donne, il peut luy être utile, et je ne le donne que dans cette vue, qu'il prie Dieu pour moy et *valeat* ». Je n'aurais vraisemblablement pas pensé à laisser ces mémoires à mes successeurs, si on ne m'avoit pas averti que le P. Félix en avoit donné un au sien, comme j'ai remarqué à la fin de la page 42, et c'est peut-être en conséquence de ce mémoire qu'il a voulu plusieurs fois entrer en accomodement avec moi; il me proposoit de luy donner les sermons fondés et qu'en conséquence il me donneroit six sermons les jours que je souhaiterois. Par cet artifice, ils auroient fait oublier les sermons des principales fêtes de l'année et après moi ils n'auroient pas manqué de dire à mon successeur que ces six sermons ils ne les donnoient que pour me faire plaisir, qu'ils ne les devoient pas et qu'ils n'avoient commencé que de mon temps. Quoi qu'il en soit, je croirois me déshonorer devant tout le monde si je leur accordois aucun sermon, etc., sans qu'ils ne se soumettent à tous les anciens usages. Que diroient mes successeurs quand ils apprendroient que les capucins se sont déchargés d'une obligation ancienne, qu'ils ont fait composer Mr Mignery, dans un temps où il pouvoit leur donner ou leur ôter 400 l. de rente. Mais aussi que pensera-t-on de l'abondance des quêtes et du bien être des capucins, quand on fera réflexion qu'ils ont fait si peu de cas de 290 l. 8 sols de rente, sans y comprendre l'honoraire ordinaire de 276 messes en Bel-Air et plusieurs autres ailleurs, et qu'ils ont mieux aimé se priver de ce profit que faire 10 ou 12 sermons qu'ils avoient promis ? Le Père Jean-François-Marie (Cornaton) n'a rien changé aux innovations du Père Félix, si ce n'est que du temps du P. Félix, les services consistoient en une messe basse avec un *libera me*, chanté à la mode des capucins, au lieu qu'à présent, outre l'absoute, on chante une grand' messe. Mignery, curé. — La cure réparée (1761). Depuis ma prise de possession, j'ai fait faire le mur et cabinet qui sépare le jardin du chemin, celuy qui le sépare du jardin de Blainant, le mur de tarrasse qui est du côté du midy et enfin le mur de clôture de la cour du côté d'orient; il n'y avoit à la place desdits murs que des [illegible] Le tout a été fait à mes frais [illegible] et m'a couté plus de 600 l., outre ce, j'ai fait faire un cabinet à la cave, pour renfermer les bouteilles, [illegible] de la petite chambre qui est au-dessus du cabinet. — *Evénemens*. — Paix. Les articles préliminaires de la paix ont été signés à Fontainebleau le trois novembre de la présente année (1762) par ces articles nous cédons aux Anglois le Canada et le cap Breton, et ils nous rendent la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, Ste-Lucie, Pondichéri et les autres comptoirs de la côte de Coromandel, dont il s'étoient emparé, l'isle de Goré et enfin Belle-Isle. Ils s'étoient emparé de toutes ces places pendant la guerre, ils nous cèdent en outre les isles de St-Pierre et de Miquelon pour la pêche de la morue, et nous, nous leur rendons l'isle de Minorque que nous leur avions pris, nous leur abandonnons le Sénégal, nous leur garantissons les isles de la Grenade et les grenadins, St-Vincent, la Dominique et Tabago, enfin nous nous engageons à démolir les fortifications de Dunkerque. — Capucins. — Au mois d'avril de la présente année (1762), les capucins firent élever le mur de leur jardin pour qu'on ne pût pas y voir des fenêtres de la cure. Au mois de septembre, Mgr l'Archevêque passant par Tarare, M. d'Albon alla le voir avec deux capucins, il me fit appeller pour nous réunir, il fut en effet conclu que les capucins feroient les sermons dont il est parlé au registre précédent, page 40 et suivantes (voyez ce registre et celuy de 59), et que je leur donnerois le carême ; mais, peu de temps après, les pères me dirent qu'ils ne les feroient qu'autant qu'on les payeroient ; je l'écrivis à Mgr l'Archevêque et tout fut rompu. Le père Girotru, cordelier, a prêché avec applaudissement l'octave du Saint-Sacrement, et le père Rougi, du même ordre, celle des morts. — *Réparation de la cure*. La cheminée de la salle étoit antique, fort élevée, et laissoit répandre beaucoup de fumée dans ladite salle, j'y ai fait mettre celle qui y est aujourd'huy, dont la pierre seule coûte 36 l. et la façon, compris la barre de fer que j'ai fait mettre en dedans, coûte 18 l. » — Registres parafés par Pupil (1751-1760, 1762-1763).

E Suppl. 1234. (GG. 10.) — In-4°, 272 feuillets.

1764-1777. — Actes dressés par le curé Mignery, les vicaires Blanc (1764–1777), Poncet (1775-1777), et Simonet, Duguet, prébendiers, Crozier, curé des Sauvages. — Ff. 1, 16, 20-22, 43, 62, 85, 103, 104, 139, 156, 157, 175, 232, 233, 268, blancs. — F° 253, lacéré dans l'angle supérieur gauche. — F° 271, échancré au bas. — Ff. 164 *bis*, 164 *ter*. — F° 1, « Comme on n'a receu les registres de la

présente année 1764, que le 22 janvier, on a été obligé d'escrire les actes qu'on a fait avant ce temps à la suitte des registres de l'année dernière..... La cloche de Bel-Air, nommée Marie, bénitte le quinze... ». — F° 25 v°, « Cimetière des enfans morts sans baptême, à l'angle qui joint au jardin de l'Hôtel-Dieu, de soir, un mur entre deux, et au chenevier dudit Hôtel-Dieu, aussi un mur entre deux de midy, et le reste du cimetière d'orient et bize, de l'espace de douze pieds en quarré. » — F° 30, « Ici commence l'effet de l'inondation du 20 juin 1765, enterrements des corps trouvés dans des écuries, dans les maisons, sous les décombres, un corps trouvé à St-Forgeux, un autre à St-Loup ». — F° 39 v°, « Cette année 1765, la nuit du vingtième juin, sur les dix heures du soir, la pluye, qui avoit continuée tout le jour, devint si forte qu'en peu de tems les deux rivières de Tarare quittèrent leur lit et inondèrent toute la ville jusqu'à la hauteur du premier étage. Près de quatre-vingt maisons furent renversées, au moins en partie. L'eau qui remplissoit le jardin de M. Girerd, derrière sa maison de la place, renversa par sa pesanteur plus d'un tiers du mur dud. jardin, du côté de midy, déclinant orient, treize personnes furent noyées, une charrette chargée d'une ancre de mer qui étoit à la Grande rue fut renversée, le pont de la montagne fut emporté ; les toiles des deux blanchisseries furent entraînées ou fort endommagées, tous les habitans de la ville se trouvèrent sans meubles et sans pain, exceptés ceux du château, de la montée des Capucins et de la haute Burie. La consternation fut si forte, pendant plusieurs jours, qu'on n'auroit pu voir une seule personne avec un visage ordinaire et riant ; les étrangers même qui passoient étoient attendris et consternés, et quelques-uns laissèrent des charités considérables. Mgr l'Archevêque m'envoya quarante-deux louis de 24 l. ; j'écrivis sur-le-champt à M. Delaverdy, alors contrôleur général, et il nous envoya quatre mille deux cents livres ; j'écrivis ensuitte à M. d'Ormesson, intendant général des finances, avec quelques-uns des principaux habitans, et il fit réduire les impositions pour l'année suivante, 1766, presque au tiers. Mgr l'Archevêque fit aussi faire une quête dans trois archiprêtrés, qui nous procura six cents livres ; le reste fut donné aux autres paroisses qui avoient souffert de cette inondation. Il est à remarquer qu'on n'avoit jamais vu à Tarare les rivières se répandre dans les rues, si ce n'est dans celles de la Pêcherie ; on peut juger de là qu'elle fut la surprise quand on les vit s'élever jusqu'au premier étage à la Pêcherie, à la place à la Déguirasse et à la grande rue, Mignery, curé ». — F° 164, « L'an mil sept cent soixante et douze et le trente-un may, les quatre drapeaux du régiment Lyonnois provincial ont été bénits dans l'église Ste-Magdelaine, et après cette bénédiction, M. le marquis de Crémeaux-d'Entragues, colonel dud. régiment, a fait porter les quatre anciens dans l'église de St-André, où ils ont été placés. Mignery, curé ». — F° 173, « On voit dans le double registre de 1760 et 1761, à la fin, page 40 et suivantes, des observations sur ce qui donna lieu aux plaintes que je fis au provincial des Capucins étant au chapître provincial. Voicy ce qui s'est passé depuis. Tous les supérieurs qui sont venus depuis le père Cornaton, ont paru désirer quelque arrangement au sujet des sermons qu'ils devoient faire les principales fêtes de l'année, et qu'ils n'ont cessé de faire qu'à mon arrivée à Tarare, excepté pourtant le Père Alexis de Roanne (Boulat), qui y a toujours été très opposé. Le Père Anselme de Perreux (Dufour), m'offrit de les faire pendant les trois années de sa supériorité, mais il me dit qu'après luy ils seroient infailliblement interrompus ; c'est ce qui m'empêcha d'accepter, car je n'aurois pas pu décemment donner à d'autres les sermons du carême et de l'octave des morts, dont je disposois alors, et quand ces sermons auroient été discontinués, j'aurois cru devoir donner ceux du carême, etc., à d'autres religieux, ce qui auroit fait mauvais effet parmi le peuple. Ledit père Dufour m'avertit, en quittant Tarare, qu'il avoit beaucoup souffert de sa communauté, à cause de son attachement pour moi. Un autre supérieur, dont je laisse le nom en blanc, étoit tellement persuadé que ces sermons étoit dûs, que n'ayant pas assez de force pour y déterminer sa communauté, il m'avoit promis d'engager Mgr l'Archevêque à exiger du provincial qu'il y contraignit ses religieux, mais le prélat ayant resté trop longtems à Paris, il n'eut pas le tems d'exécuter son projet pendant sa supériorité, et la chose en resta là. Mais cette année 1772, la communauté de Tarare a changé de faces ; jusqu'icy ce, n'étoit qu'un hospice, elle étoit composée d'un supérieur et de 4 ou 5 religieux, outre deux frères. On n'y faisoit aucun office, on l'a érigé cette année en couvent, au dépend de celle de St-Bonnet-le-Château, qui a été réduite en hospice. De sorte que le couvent de Tarare est aujourd'huy composé d'un gardien, sept religieux et deux frères, on y dit l'office au chœur. Ce premier gardien est le père Bonaventure de Lyon (Douet) ; dès son arrivée, il me témoigna beaucoup d'amitié et me déclara qu'il vouloit absolument tout racomoder, mais quand il eut parlé à ses religieux il se refroidit un peu. Il me proposa d'abord de faire transférer les sermons de l'octave des morts aux principales fêtes de l'année, et qu'ils en feroient à proportion de l'honoraire. Je luy répondis que je n'en ferois rien. Quelque temps après, voyant que le prédicateur de l'Octave des morts étoit obligé de prêcher dans l'église St-André (ce qui les mortifia beaucoup), et étant nommé pour le carême, prévoyant qu'il seroit aussi exclut de celle de la Magdelaine, il en vint à une seconde tentative ; il réitéra sa première proposition. Je luy répondis froidement que je n'ignorois pas que les Capucins

prêchoient quand on les payoit ; alors il me répondit que c'étoit son premier mot, mais que si je voulois me relâcher de quelque chose il avanceroit beaucoup, qu'il luy seroit trop difficile de déterminer sa communauté à faire les douze sermons des principales fêtes, tout à fait gratuitement, mais que quelque petit que fut l'honoraire il l'y engageroit, et qu'ainsy, si je voulois faire transférer les sermons de lad. octave aux principales fêtes de l'année avec l'honoraire de dix écus, luy et sa communauté s'engageroient par acte à prêcher les jours de la Purification, de l'Annonciation, de l'Ascension, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité, de la Toussaint, des Morts, de la Dédicace, de la Conception, de Noël, et enfin les quatre dimanches de l'Avent, ce qui feroit quinze sermons au lieu de sept qu'on faisoit pour l'octave. Je le pris au mot et je dressai un projet de transaction qu'il approuva. Il obtint l'agrément des recteurs, et moi celuy de Mgr l'Archevêque, de sorte que croyant l'affaire finie, je luy offris l'octave du Saint-Sacrement pour l'année suivante, en luy disant que les troubles étant ainsi pacifiés ils auroient vraisemblablement lad. octave toutes années, à moins que le curé n'eut quelque amis particulier qu'il en voulut gratifier. Il m'en remercia beaucoup. Cette générosité de ma part gâta tout, il s'imagina qu'il falloit aussi s'assurer pour toujours de l'octave du Saint-Sacrement et même en exclure le curé, aussi bien que des sermons cy-dessus énoncés, il n'eut pas honte de me le proposer. Il se plaignit d'abord que j'avois réservé au curé de Tarare le droit de prêcher les sermons cy-dessus énoncés, et, dans ce cas, de jouir de l'honoraire, et ajouta qu'il faudroit aussi comprendre dans la transaction l'octave du Saint-Sacrement. Je luy répondis : 1° que le curé ayant droit de prêcher l'octave des morts, ou tout au moins d'y être nommé par le bureau, il étoit juste qu'il conservât ce droit et qu'il put jouir de l'honoraire en prêchant lesd. sermons ; 2° qu'à l'égard de l'octave du Saint-Sacrement, elle n'étoit pas fondée et par conséquent ne pouvoit être comprise dans une transaction, que d'ailleurs c'étoit la seule chose dont disposoit le curé, qu'il pouvoit avoir un frère, un parent, un ami à qui il seroit bien aise de la donner, et qu'ainsi il ne se départiroit jamais du pouvoir d'en disposer. Le gardien, croyant m'en imposer, m'apporta un autre projet de transaction écrit de la main de M. Dalbon et dicté par luy, en me disant que ce seigneur l'avoit donné au père Jean-Marie, comme s'il n'y avoit été pour rien. Dans ce prétendu projet, le curé auroit commencé par reconnoître que les sermons qu'il vouloit exiger n'étoit pas dûs, mais que les Capucins les feroient à condition qu'ils jouiroient pour toujours des deux octaves et même du carême, car il y avoit « à condition qu'ils auroient la préférence de tous les autres discours qui se prêcheroient à Tarare » ; il est vrai qu'on y avoit mis [illegible] les droits du curé [illegible] dict par là, il eut [illegible] le droit de faire [illegible] roient les sermons. Je luy répondis que j'étois surpris qu'il eut osé me présenter [illegible] sur dix personnes [illegible] qu'un [illegible] Quelques temps après je demandai au P. Jean-Marie ce que luy avoit dit M. Dalbon en luy donnant ce projet, et il répondit qu'il ne luy en avoit point donné et qu'il étoit persuadé qu'il ne se mêloit de ces affaires qu'autant qu'on l'y engageoit. De sorte que l'arrangement est resté en projet et dans le fond je m'étois trompé moi-même dans mon propre projet, car outre le curé, il falloit encore retenir que le vicaire pourroit aussi jouir des dix écus d'honoraire en prêchant lesd. sermons. La chose est palpable ; c'est le moyen de donner de l'émulation à un jeune vicaire qui, encouragé par là, prépare un certain nombre de sermons qui luy servent dans la suitte à l'utilité des fidèles. Un curé doit même, pour l'encourager, le faire nommer souvent à ces octaves, afin que, quand il aura un nombre suffisant de sermons, il puisse être nommé au carême. C'est ainsi qu'on occupe utilement un jeune homme ; une pareille occupation luy fait éviter l'oisiveté et le vice et le dispose à être utile à l'église de plus en plus. C'est à quoi un curé doit faire attention et prendre garde de se laisser surprendre par des religieux qui ne cherchent que leur intérêt. MIGNERY, curé ». — F° 267, « Jean-Baptiste Laval, imprimeur en indiennes », 10 novembre 1777. — Registres parafés par Pupil (1764-1766, 1768-1770), Charrier (1767, 1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1777).

E suppl. [illegible] (GG. 11). — [illegible]

1778-1792. — Actes dressés par les curés Mignery (1778-1785), Passinges (1785-1792) ; les vicaires Poncet (1778-1782), Blanc (1778-1792), Lancelot (1782, 1791), Dubost (1791-1792), Gilbert, curé de St-Loup, Poncet, Michaud, Davaise, Matagrin, Lespinasse, oratorien, etc. ; Simonet le jeune, La Côte, officiers publics. — Ff. 117-119, 200, 236, 237, 243, 262, 284, blancs. — Ff. 20, laceré dans l'angle inférieur droit et dans les angles à gauche ; f° 62, laceré dans l'angle inférieur gauche. — F° 1 v°, « Jean-Marc Dubost, fabriquant de mousseline », 18 janvier 1778. — F° 2, « Claude Foray, fabriquant de mousseline », 22 janvier 1778. — F° 42, « François Oseille, garçon armurier, demeurant à Tarare », 8 février 1780. — F° 127 v°, Henri-Joseph Haas, régisseur de la manufacture de Tarare », 19 juillet 1784. — F° 130 v°, « Jean Barricand, mousselinier

de Tarare », 28 septembre 1784. — F° 131, « Joseph Carret, imprimeur en indienne », 4 octobre 1784. — F° 151 v°, a abjuration d' « Abraham Faure, du village de Boudry, dans le comté de Neufchâtel,en Suisse,imprimeur sur toile », 2 octobre 1785. — F° 152 v°, « Simon Bonard, imprimeur en mousseline », 18 octobre 1785. — « La présente année (1786) a été passable pour les récoltes ; l'abondance des années précédentes est cause que les grains et les vins ont très peu augmentés ; les chanvres ont été beaux. L'été a été fort sec, ainsi que le commencement de l'automne, mais la fin, ainsi que le commencement de l'hyver très pluvieux. Point de guerre. La continuation de l'assemblée du clergé de 1785 a décidé l'augmentation des portions congrues à 200 l. par an pour les curés et 100 l. pour les vicaires. Le troisième vingtième a été suprimé, mais à coup sûr il sera bien remplacé. Les corvées se payent en argent. Il y a eu une forte escroquerie au sujet d'un collier estimé 1.600.000, qui a fait beaucoup de bruit, tout a fini par faire mettre à Bicêtre une intrigante qui portoit un grand nom. Cette même année j'ai fait faire des réparations à la cure de Tarare : d'une très grande cuisine, en la diminuant, j'ai fait faire un vestibule, un office et un évier, ce qui me coûtera, quand tout sera fini, avec quelques ornemens dans la salle, à peu près 500 livres ». — F° 191 v°, « Joseph de Barthelats, prieur et seigneur de Tarare », 10 septembre 1787. — F° 277, « George Schenedre, qui a pris le surnom de Dailleur, graveur en indiennes », 24 octobre 1791. — F° 303, « Arrêté le présent registre, en conséquence de l'arrêté de la municipalité de Tarare, en datte de ce jour, par nous, maire et officier municipal soussignés, à la réquisition du procureur de la commune, ce jourdhuy 23 novembre 1792, et avons signés avec le citoyen Passinge, curé de Tarare. GIRERD, maire ; SIMONET le jeune, PASSINGES, curé ; RADISSON, procureur de la commune ; GUINDOT, secrétaire-greffier ». Registres parafés par Gesse (1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1787, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792), Binot (1792).

TASSIN

Arrondissement de Lyon, canton de Vaugneray.

Eglise sous le vocable de Saint-Claude, archiprêtré des Suburbes, cure à la collation du chapitre métropolitain de Lyon ; justice de Tassin, relevant du comté de Lyon.

E. Suppl. 1236 (GG. 1) — In-4°, 144 feuillets.

1668-1704.— Actes de Tassin et Charbonnières dressés par les curés Vidil (1668-1694), Gandin (1694-1704), et Dupellier, curé de St-Genis-les-Ollières, Brun, Bonneton, fr. Joseph de Saint-André, carme ; Boniol, Daurelle, Albert, Vial, etc. — Ff. 4, 5, 8, 24-26, 29, 67, 68, 82, 88-90, 99, 107, 112-114, 122, 127, blancs. — Ff. 31-32, 81, usés sur les bords ; f° 143, le quart inférieur enlevé ; f° 103 bis. Ff. 1-9, enterrements de 1668-1674 ; f° 3 v°, mariage de 1670 ; ff. 10-26, baptêmes 1668-1674, ff. 27-29, mariages 1668-1674 ; ff. 30-143, les trois actes 1674-1704. — F° 95, « Icy est inséré la visitte de m^r Morange,archiprêtre des Suburbes du 9 octobre 1695, faite par ma sollicitation pour avoir un presbitère et pour autres raisons, en suite j'y ay joint le jardin cy devant fossé. GANDIN,curé ». — F° 97 v°,« Nous, archiprestre des Suburbes de Lyon, avons fait visite tant en qualité d'archiprestre, comme chanoine et chantre de St-Nizier, que par l'ordre exprès de Mgr de St George, archevesque, comte de Lyon, occupé présentement aux visites dedans la ville, par conséquent visite ordinaire et extraordinaire, en la paroisse de Tassin et Charbonnière, son annexe, le dimanche 9 octobre 1695, savoir celle de Tassin devant et après la messe parroissialle, et celle de Charbonnière après vespres, mre Claude Gandin estant curé de l'une et de l'autre, ladite visite tous jours à continuer autant que besoin sera jusqu'à la fin de la présente année, et pour cette même année seulement, sans préjudice des suivantes. MORANGE. La susd. visite a été faite à ma sollicitation pour faire achepter un presbitère, on trouvera l'original au secrétariat. GANDIN, curé ».— F° 108, sur la couverture du registre de 1698,« J'ay fait netoyer et curer, par Chaninel de Charbonnières, les lieux, et m'a couté seize livres tant à luy qu'aux massons pour racomodage du trou en bas, et des poutres en haut étant pourry. GANDIN, curé ». — F° 128, « Le 10 may 1702, mr le comte Ducharmazel, seigneur de Tassin, de la part et consentement du chapitre de St-Jean a donné à défricher à ma prière, aux habitans de Tassins et Charbonnières, un tènement appellé le Chapolier, qui se trouve dans le district de la dimerie de Charbonnières appartenant à moy curé desd. lieux, le contract receu Guérin, nre royal à Lyon et commissaire de mrs les comtes, par moy, curé, GANDIN, curé ». — Registres parafés par Roubiliac (1693-1696), de Lucenay (1697-1699), Terrasson (1700-1704).

E. Suppl. 1237 (GG 2.) — In-4°, 162 feuillet

1705-1738. — Actes dressés par les curés Gandin (1705-1709), Delorme (1709-1720), Picard (1721-1738), et Roche, curé de Francheville, Boniol, Le Gros, Galliat, fr. Victor, carme ; Romany, Chareun, Achard, etc. — Ff. 19, 27, 34, 35, 60, 65, 129-133, 156-158, 162, blancs. — F° 7, « Du 17 février 1706, mr de Marillat, doyen de St-Jean, a fait son entrée à Tassins et a pris possession du château dudit lieu, et j'ay eu l'honneur, après l'avoir receu à la porte de l'église, celuy de le recevoir à la maison curialle et toute son illustre compaignie, après le décès de mr Dechalmazel cy devant seigneur décédé le 31 décembre de l'année 1705, GANDIN, curé. Du 1er juin de la susdite année 1706 j'ay fait partagé et divisé les Flachères dont j'en ay 8 bicherées que j'ay payé et fait travaillé pour la cure, dont mes successeurs sont priés de célébrer pour moy, y joint la dixme, ayant heu des grandes difficultés pour cela, etc. GANDIN ». — F° 20, « Du 25 octobre 1708, j'ay fait recouvrir l'église de Tassins : a fallu 24 ais, à 21. la 12e, de clous, 1 l., et 8 journées environ. Mrs les bourgeois ont contribués avec la chaux et les charroirs, a couté 30 l. GANDIN. Du 26 may 1708 j'ay donné la bénédiction au cymetière nouveau de Charbonnières, par permission de Mgr de St-George, archevêque de Lyon, aprez l'avoir fait clorre de muraille, comme encor au nouveau tenaillier ou St Martin à Charbonnières que j'ay fait bâtir à neuf à mes dépens, et a couté en tout 40 écus. GANDIN, curé. Du 14 juillet susdite année, j'ay aussy fait construire une sacristie et changer l'autel, paver la cour, blanchir l'église dud. Charbonnières et bény le tout, et fait en partie à mes dépens, qui s'est monté en tout à noinante-six livres en tout. GANDIN, curé. » — F° 28, « Du 29 juillet, j'ay changé ma terre des Flachères avec environ une bicherée de pré, joignant celuy de la cure, ay vendu 25 l. d'autres frais, retiré l'expédition de l'échange outre ce l'introge de lad. terre et la dépense des fossés, le tout montant 60 l., et plusieurs autres faux frais, la terre m'étant d'une grande dépence, de peu de profit, au lieu que le pré est joignant la cure, d'une grande utilité et d'aucune dépence ; outre ce on me faisoit manger le prez de la cure. Mes successeurs y réfléchiront, les priant et exortant de célébrer annuellement une messe pour moy et le salut de mon âme ; ils verront par mes papiers et tiltres les diligences, les réparations et la dépense que j'ay faitte pour bonifier le bénéfice et maintenir les droits de lad. cure, ainsy je crois qu'ils ne refuseront pas de prier pour un bienfaicteur. A Tassins, ce 15 juillet 1709. GANDIN, curé ». — F° 55, « Mgr de Synope m'a donné la permition de faire la feste de saint Justin, martir, le dimanche d'après Quasimodo ; ont trouvera l'otantique de Rome à son visat dans laquelle de ses reliques. C'est aux damoiselles Galliat à qui nous avons toute l'obligation qui nous ont procuré ces saintes reliques. A Tassin, ce 12 apvril 1714. J'ay fait faire le petit reliquaire [illegible] pour le faire toucher au peuple. DE LORME, curé ». — F° 71 v°, « Jean-Baptiste Dumonceau, seigneur de [illegible] 17 janvier 1717. — F° 83, « L'an 1710, [illegible] Beaucaire en Provence, la peste se mit dans la ville de Marseille par un bâtiment qui venoit du Levant, qui l'y apportat. Ceux qui y entrerent pour decharger les marchandises en furent saisis et moururent sur le champ ; ainsy des uns aux autres successivement, elle se répandit par toute la ville. Elle dura pendant deux ou trois ans et se répandit dans les villes de Toulon, Aix, où l'on conte plus de 120.000 personnes qui en moururent. Mr le duc d'Orléans, pour lors régent de France, y envoyant des troupes pour garder les barrières et empêcher la communication, mon frère Jean Picard étoit au service de Sa Majesté dans le régiment de Brie, compagnie de la Captrenière, qui fût commandé, qui y demeura trois ans : il en fût atteint et en guérit grâce au Seigneur. Il m'est venu voir du depuis et m'a fait le récit de tout ce qui s'y est passé de plus considérable. Le Seigneur nous en a, par sa miséricorde, préservé dans ces pais icy et par les soins que se donnèrent mre François-Paul de Neufville, archevêque de Lyon, et de la Chambre de la santé établie dans lad. ville, qui faisoient brûler par la main du bourreau toutes les marchandises qu'on en amenoient et faisoit faire la quarantaine à tous ceux qui venoient de ce pays. Voilà l'exemplaire des billets de santé que mrs les curés du diocèse donnoient à leurs parroissiens quand ils alloient hors de leur parroisse. Je laisse ce mémoire à mes successeurs, afin qu'ils unissent leurs très humbles actions de grâces, envers la divine majesté, de ce qu'elle nous en a voulu délivrer, à celles que nous luy avons rendues et prient le Seigneur qu'il aye toujours ces païs du Lionnois sous sa sainte garde et protection. CLAUDE PICARD, curé de Tassin et Charbonnière ». Note inscrite au dos d'un formulaire imprimé : « Certificat de Santé. Je soussigné.... curé de la paroisse de.... certifie que.... natif de.... étant dans cette paroisse depuis...., âgé de.... de la taille de.... portant cheveux.... part cejourd'huy de ce lieu, dans lequel, par la grâce de Dieu, il n'y a aucun danger de maladie contagieuse, disant s'en aller à.... Le présent certificat bon pour quinze jours seulement ; et fait à.... sous le scel de Monseigneur l'archevêque de Lyon, suivant ses ordres, ce.... jour de... l'an mil sept cens vingt ». Au bas, sceau de l'archevêque, gravure sur bois. — F° 96, « Le 1er juin 1721, jour de la Pentecôte, a été établie la confrérie du Très Saint Sacrement de l'autel par une requête que j'ay présentée et qui a été apointée, qui se trouvera dans mes papiers, en sorte que le premier dimanche de chaque mois on exposera le Très Saint Sacrement dans l'église de Tassin, pendant la messe et les vêpres, on fera la procession et donnera la bénédiction, ce

qu'on fera le 2e dimanche à Charbonnière en la même manière. Ladite confrérie fut institué par une mission que je fis faire à mes frais et dépends par les R^{ds} péres jésuites Roussillot, Pezenas, Avignon, de la Pérouse, qui fit un grand fruit dans ma parroisse. CLAUDE PICARD, curé. Le 22e juillet 1721, m^{r} de la Martinière, archiprêtre des Suburbes et chanoine de St Nisier, a fait sa visite à Tassins et Charbonnières. CLAUDE PICARD, c. J'ay fait miner mon petit pré joignant ma cure, qui ne me rendoit que très peu de foin, et dont le bas même rendoit rien; il m'en a couté plus de 150 l. C'est pour faire meilleure la condition de mes successeurs que je prie de se souvenir auprès de Dieu de leur serviteur. CLAUDE PICARD, curé. Le 8e mars 1764, m^{re} François-Paul de Neufville de Villeroy, archev. et comte de Lyon, chevalier du cordon bleuf est venu loger et dîner chez moy à la cure de Tassins, accompagné de m^{r} d'Albon, archidiacre et seigneur de Tassin, de m^{r} Dechalmazel de Talaru, de m^{r} le comte de Prade, neveu de Mgr, et de plusieurs autres seigneurs. Le 1er décembre 1725, j'ay comparu au chapitre de m^{rs} les comtes de Lyon, auxquels j'ay offert les milaods, sens et servis pour les fonds curiaux écheus de mon temps, qui m'ont répondus qu'ils ne m'en demandoient aucuns et que depuis huit à neuf ans, ils ne se l'estoient réservés par leurs fermes avec leurs fermiers, pour que m^{rs} les curés n'en payassent point, aussy bien que M^{rs} les seigneurs mansionnaires, par acte de délibération du chapitre en l'année 1717. CLAUDE PICARD, curé de Tassins. Je prie m^{rs} mes successeurs, au cas que mes héritiers soient recherchés pour les milaods, après ma mort, d'en donner avis à m^{rs} les comtes et à mes héritiers ». — F° 109, « Le 1er décembre 1725, j'ay comparu au chapitre de m^{rs} les contes de Lyon, où je leurs offris les milaods, sens et servis que je leur dois sur les fonds curiaux, à cause de ma prise de possession de la cure de Tassins, étant assigné par m^{r} Guérin, leurs fermier ancien, pour payer ceux de m^{rs} Gandin et Delorme, mes prédécesseurs. Ils me donnèrent gratieusement les milaods, sens et servis qui étoient de mon temps, en sorte que ny moy, ny mes héritiers n'en payeront rien. Il y avoit audit chapitre m^{r} de Suze, doyen de St-Georges, préssenteur, de Chevrières, de Montmorillon, de Lévy, de Rossillon, etc. CLAUDE PICARD, curé de Tassins. Le 29e juin 1729, la seconde cloche de Tassins fut refondue et bénite par moy curé soubsigné en ayant obtenu la permission de m^{gr} de Synope, dont fut parrain m^{e} Jacque Alexandre de Montjouvent, comte de Lyon, et marraine, dame Françoise-Catherine Garnier, veufve de Lambert Rat, secretaire maison et couronne de France. CLAUDE PICARD, curé de Tassins ». — F° 118 v°, baptême de cette cloche. « L'an 1729, le 29e juin, la seconde cloche de l'église parroissiale de Tassins a été bénite par moy Claude Picard, curé soubsigné, en ayant obtenu la permission de monseigneur Antoine Sicaud, évêque de Sinope, suffragant de l'archevêque de Lyon et son vicaire général, le 5e avril de lad. année, assisté de m^{rs} Viacent Allizon, curé de Ste-Consorce, Jean-Baptiste Romanis, curé de St-Genis-les-Ollières, Louis François Bordes, curé de Francheville, dont a été le parrain illustre seigneur messire Jaque-Alexandre de Montjouvent, chanoine de l'église, comte de Lyon, et marraine dame Catherine-Françoise Garnier, veufve de Lambert Rat, écuyer, conselier secrétaire du roy honoraire, maison couronne de France et de ses finances, en présence d'illustres seigneurs messire d'Albon, archidiacre, de Chantelot, de Lagrelée, comtes de Lyon ». — « F° 134, « Le 13e juin 1734, fête de la Pentecôte, j'ay fait faire une mission à Tassins du révérend père Ange Debourg, capucin, pour disposer mes parroissiens à gagner le jubilé de l'église primatiale de St-Jean de Lyon, qui a été cette année à cause de la concurrence de la fête du sacré corps de Jésus-Christ avec celle de St Jean-Baptiste, laquelle fête ne rencontrera qu'en 1886, c'est-à-dire en 152 ans après ledit jubilé. Sous le pontificat de Clément 12 ; sous le règne de Louis 15; sous m^{gr} Charles-François de Rochebonne, archevêque de Lyon. J.-CLAUDE PICARD, curé de Tassins et Charbonnière. Notre St Père le pape Clément 12 m'a fait l'honneur de m'envoyer des indulgences plénières, pour la saint Claude pour Tassin, et pour l'Assomption pour Charbonnière, pour 7 ans en datte du 29e aoust 1734, en sorte qu'elles ne finiront qu'en 1741 inclusivement. J. CLAUDE PICARD, curé de Tassins. Notre susdit St Père m'a envoyé la même année un morceau de l'os de la cuisse de saint Claude, martyr, que j'ay fait mettre dans le reliquaire neuf que j'ay fait faire, qui m'a couté 8 l. L'authentique y est renfermée avec visa de l'ordinaire. C'est une relique qu'on a trouvée écrite de propre nom. CLAUDE PICARD, curé de Tassins ». — F° 135, « Le 25e juin 1735, ma maison de Tassins a été recouverte à mes frais et dépens, il m'en coute 40 liv. 19 s. Le toit a 64 pieds et 4 poulces de longueur et 20 de largeur, qui font 34 toises et demy. J'ay fait aussy recarreler tout ce qui étoit nécessaire dans les appartements par Delorme, de Francheville, l'aîné, masson, qui doit maintenir le couvert pendant 9 ans. CLAUDE PICARD, curé de Tassins. Le premier décembre 1735, je portay au chapitre de m^{rs} les comtes de Lyon, un ciboire neuf que j'ay fait faire à mes dépens, qui pèse un marc cinq onse dix-huict deniers, doré en dedans, avec au pied, une croix gravée, et de l'autre cotté les armes du chapitre ; plus le ciboire de Charbonnière, que j'ay fait dorer en dedans, réparer au dehors, et graver comme celuy de Tassins ; plus une croix d'argent dont j'ay employé le vieux ciboire de Tassins, du consentement de m^{rs} les comtes, qui pesoit 4 onces, 6 deniers, lad. croix pèse 10 onces, avec la graveure du chapitre, au moyen de quoy et les réparation aux vitres que j'ay fait de l'église parroissiale de Tassins, m^{rs} les comtes m'ont donné la quittance de mes

milaods. Si mes successeurs veulent suivre mes traces, ils pourront obtenir de mrs les comtes la quittance de leur laods ou mylaods en faisant faire des ornements ou reparations aux églises de Tassins et Charbonnière, et l'argent qu'ils employeront sera du moins bien employé, puisque ce sera pour la gloire de Dieu et l'ornement de son église. Claude Picard, curé. J'ay fait faire à neuf les cadres des fenêtres de la cure de Tassins et tout vitrer et peindre à l'huile ce qui me coute 70 l. Claude Picard, curé ». — F° 152, « Au chapitre general de 1736, tenu le 28e juin, mr l'archiprêtre a obtenu la permission de faire enfoncer et ouvrir dans le cœur de l'église de Tassin, à main gauche en entrant, pour y mettre la porte de la sacristie, pour qu'on puisse faire construire une chapelle à l'honneur de St-Claude, semblable et uniforme à celle de Notre-Dame de Grâce sans m'engager aux événements qui pourroient arriver. Claude Picard, curé de Tassins ». — Registres parafés par Terrasson (1705-1717), Pupil (1732, 1736, 1737).

E. Suppl. 1238 (GG 3.) — In-4°, 1?7 feuillets.

1738-1766. — Actes dressés par les curés Picard (1738-1740), Louis Rougeat de Marsonnat (1740-1766), et Romany, curé de St-Genis-les-Ollières, Allizon, Lallemant, Faure, Clavel, fr. Juvénal Fayolle, Morel, fr. Dominique de Craponne. — Ff. 4, 7, 8, 16, 25, 26, 30-32, 38, 50, 55, 56, 67, 68, 74, 79, 80, 85, 86, 92, 93, 98, 99, 104, 105, 111, 116, 117, 121-123, 133-135, 146-148, 154, 155, 167, blancs. — F° 66, « Le 5e janvier 1751 j'ai été au greffe de la sénéchaussée de Lyon pour remettre le double dudit registre ; le greffier me demanda de l'argent pour déposer le double, et ne m'ayant point voulu donner de quittance, je ne voulu point luy en donner ; tout de suite je me transportai chez mr le lieutenant général pour luy faire des plaintes, son secrétaire me dit qu'il étoit en affaire et que je ne pouvois luy parler ; luy ayant dit le sujet de mon voyage, il prit mes registres et se chargea de les remettre au greffe. Rougeat-Demarsonnat, curé de Tassins et Charbonnière-les-Lyon ». — F° 138, « Jeanne de La Béraudière, veuve de Jean-François Chaize, sieur de La Coste, bourgeois de Lyon », 13 juillet 1762. — Registres parafés par Pupil (1738-1740, 1742-1745, 1750-1766), Charrier (1741, 1746-1749).

E Suppl. 1239 (GG 4.) — In-4°, 207 feuillets.

1767-1792. — Actes dressés par le curé Rougeat, de Marsonnat (1767-1792), les vicaires Tabard (1790-1791), Brunet (1791-1792), et f. Dominique de Craponne, [illegible], vicaire d'Ecully, Morel, Clavel, Guillermet, Faure, Chaix, Hugon, Gille, [illegible] — Ff. [illegible] 30-36, 41-45, 50-53, 59, 61-65, 71, 77-79, 85-87, [illegible], 101-103, 109-111, 116-119, 12?, 127, 133-135, [illegible], 158, 159, 166, 167, 175, 181-18?, [illegible], blancs. — F° 22 v°, « Nous soussigné Louis Rougeat Demarsonnat, curé de Tassin et Charbonnière [illegible] par monsieur le comte de Montjouvent, doyen de l'église de Lyon et vicaire général du diocèse, pour faire la céremonie de la bénédiction de la chapelle St-Roch, anclavé dans l'église de Charbonnière, nous nous sommes transporté dans l'église de Charbonnière, pour visiter et examiner si laditte chapelle est dans l'état convenable pour y célébrer le service divin, et ayant reconnu que tout [illegible] la célébration des saints mistères, nous susdit, ensuite du pouvoir à nous accordé, avons procédé à la bénédiction de laditte chapelle, en observant les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse, après laquelle nous y aurions célébré la sainte messe, le 22 juillet 1770, en présence des soussignés. Peyvieu, Pien, Perrin, B. Picard, Rougeat-Demarsonnat, curé ». — F° 39 v°, « Louis-Jean-Baptiste-Julle-Meriadec Donin de Rosière, écuyer, lieutenant en premier au régiment de Besançon, du corps royal d'artillerie », 26 décembre 1772. — F° 47 v°, « Bénédiction de la cloche de Tassin, à l'honneur de saint Jean et saint François. La grosse cloche de Tassin, qui avoit été fondue en 1521, a été refondue le 18 du mois de juin de cette année, elle pèse 550 livres, poix de Lyon, et a été bénitte par moy curé soussigné, le 6 juillet 1773 ; son parrain a été illustre seigneur Jean-Antoine de Castellas, comte de Lyon, chantre de l'église, vicaire général de l'évêché de Comminge, président du bureau de la Charité de Lyon, seigneur de Tassin, Charbonnierre, Veise en dépendant, et marreine dame Françoise Rigod, épouse de messire François Basset, écuyer, en présence des soussignés. Françoise Rigod-Basset, Castellas, chantre, comte de Lyon ; Basset de Rosière ; Kerno, comte de Lyon ; Basset, Deschet, Antoine Basset, Mollin, B. Guichard, Denis Rigod, Rougeat Demarsonnat, curé ». — F° 147, « Louis-Philippe Raillard, inspecteur des octrois de la Saône, à Lyon », 17 juillet 1786. — F° 153, « Estienne Bourdon, maitre de pension à Tassin », 17 mars 1787. — F° 164 v°, « Pierre Fournel me dit hier au soir (20 décembre 1788), qu'il n'avoit pas fait apporter à Tassin le corps de sa mère, parceque les habitants de Charbonnière qui étoient avec luy s'y étoient opposés, sçavoir Barthélemi Perret, Benoist Pupier, Denis Delorme, Jean Berthaud, Gabriel Bouchard et André Vachot. Ils me parlèrent. Perret me dit qu'ayant un cimetière à Charbonnières, j'y devois faire l'enterrement. Je luy fis lire l'acte que j'avois commencé ; comme l'acte disoit que je ne

pouvois aller à Charbonnière à cause d'indisposition, il convint que cette explication conservoit leur droit. Je leurs représentai que j'avois été longtemps malade avec un crachement de sang violent. Malgré mes représentations, Pupier, Delorme, Berthaud et Bouchard persistèrent à ce que je fis aujordhuy l'enterrement à Charbonnière, ce que j'ai fait, je payois le port du cadavre. ROUGEAT DE MARSONNAT, curé ». — Registres parafés par Charrier (1767, 1771), Pupil (1768-1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Berger (1791), Petit (1792).

TERNAND

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, archiprêtré de L'Arbresle, cure à la collation du prieur de Ternand ; élection de Lyon, justice de Ternand.

E Suppl. 1240 (GG 1. — In 4°, cahiers de formats divers, 230 feuillets.

1591-1673. — Actes dressés par les curés Benoît Perret (1608-1635), Jean Chabrolles (1635-1644), Balleyguier (1644-1655), Constantin (1663-1667), Gay (1667-1673) ; le vicaire Lepin (1663) et Chaslus, curé de Létra, Dusoleil, Lepin, etc. — Ff. 52, 53, 76, 77, 142-145, 171, blancs. — F° 1, lacéré en tête ; ff. 4, 5, lacérés en tête à droite ; f° 9, lacéré à droite et au bas ; f° 13, usé sur les bords ; ff. 69, 70, brûlés en tête ; f° 74, lacéré en tête à droite ; ff. 77 *bis*, 77 *ter*, 78-84, brûlés par l'encre ; f° 121, troué, lacéré au bas, à droite. — Ff. 1-8, enterrements, 1591-1604 ; ff. 9-14, baptêmes 1608-1611 ; f° 14 v°, remises de 1612 ; f° 15, mariages, 1610-1611 ; ff. 16-31, baptêmes, 1611-1616 ; ff. 32-35, mariages, 1611-1616 ; ff. 38-36, enterrements, 1611-1616 ; ff. 39-51, baptêmes, 1617-1620 ; ff. 54-57, mariages, 1617-1620 ; ff. 60-58, enterrements, 1619-1620 ; ff. 61-73, baptêmes, 1633-1638 ; ff. 74-75, enterrements 1633-1635 ; ff. 77 *bis*-84, baptêmes, 1639-1642 ; ff. 85-137, baptêmes, 1642-1655 ; ff. 138-141, mariages, 1663-1666 ; ff. 146-155, enterrements, 1663-1668 ; ff. 156-170, baptêmes, 1663-1668 ; ff. 172-230, les trois actes, 1668-1673.— F° 54 v°, « Claude Farges, s^r de Montchervet », 14 novembre 1617. — F° 61, « feu Claude Farges, notaire royal et seigneur de Ronzières », 19 juillet 1633. — F° 72, « Pierre de Sevelinges, sieur de l'Estrescte », 11 octobre 1638. — F° 85, « Louys de Crémeaux, sieur de La Grange, St-Véran, Thizi, Charney et Chazey », 2 octobre 1642. — F° 154, « Cimetière de la chapelle de Saint-Victor, dans la parroisse de Ternand », 9 octobre 1667. — F° 161 v°, « Claude de Vaurion, escuyer, seigneur dudit lieu », 12 juillet 1665. — F° 168 v°, « Nous avons veu les présens registres baptistaires de l'église parroissialle de Ternand à la visitte, ce 18e de septembre 1667. CHASSAING, archiprebstre de L'Arbrelle ». — F° 170 v°, « Barthélemy Farges, notaire royal, sieur de Montjolly », 14 avril 1668. — F° 188 v°, « Nous avons veu les registres escrits cy-dessus à la visitte le premier de septembre 1669. CHASSAING, archiprebstre ». — F° 198, enterrement dans la chapelle du Rozaire de « Marthe Dutour, âgée d'environ cent ans, et pour ce m^e Estienne Farges, procureur es cour de Lyon, son fils et donnataire a donné à la luminaire dud. lieu la somme de cinq livres », 16 mai 1670.—F° 213 v°, « Nous avons veu le présent registre à la visitte ce vingt-neufviesme d'octobre 1671, CHASSAING, archip. ». — F° 230, « Je n'ay pas remply ce présent registre pour avoir esté obligé de me servir du papier timbré, par édict du roy. J. GAY », novembre 1673.

E Suppl. 1241 (GG 2.) — In-4°, 227 feuillets.

1673-1717. — Actes dressés par les curés Gay (1673-1693), Matty (1694), Tassy (1694-1702), Gingeyne (1702-1710), de Châtelus (1710-1711), Bochetal (1711-1717) ; les vicaires Rouzant (1681), Gimel (1683-1685), Mosnier (1685-1693), Chalancon (1702), et Chalancon, curé de Savigny ; Rat, Vial, Charcun, Dupuis, Rabot, etc... — Ff. 86, 178, 210, blancs. — F° 77, lacéré au bas, à gauche ; — ff. 88, 89, échancrés à droite. — F° 105, un acte enlevé en tête. — Lacune de juin 1691 à avril 1693.— F° 22 v°, « Jean de Sevelinges, sieur de L'Estrette ; Jeanne de Maisonseule, épouse de Philibert de Chevriers, seigneur de La Flaschière, Taney », 10 juillet 1678. — F° 57 v°, « Visitte généralle de Monseigneur, ce 12e juin 1684. Terrasson, custode de Ste-Croix en l'église de Lyon ». — F° 74, « Ce jourdhuy 25e aoust 1688, faisant la visite, j'ay veu ces présans registres. BESSON, curé de L'Arbrelle et archiprêtre ».—F° 127 v°, « Ces présens re-

gistres tenu par m^re^ René Tassy, prêtre, curé de Ternand, ont été veu par moy archiprêtre soussigné, le 22 aoust 1700. Besson, archip. de L'Arbrelle ». — F° 154 v°, « Le 5e avril 1705, dimanche des rameaux, après vêpres, messire Catherin Violon, prieur de Ternand, a benit la croix appelée des Rameaux, qui avoit eté detruite l'année precedente par le feu du ciel, et cela accompagné de messire Barthelemy Gingeyne, prêtre, curé dud. Ternant, et de la pluspart des habittants dud. lieu. Violon, Gingeyne, curé ». — F° 164 v°, « Ce jourd'huy mardy 6e juillet de l'année 1706, nous soubsignez, prestre, curé de St-Bel, par commission de mr le vicaire général du diocèze de Lyon, à l'issue de la grande messe, célébrée par mre Catherin Violon, prêtre, chevalier de l'église de Lyon et prieur commandataire du prieuré de Ternand, ay donné la bénédiction à la troisieme cloche de l'église dud. Ternand, laquelle cloche a été nommée Jeanne-Baptiste, par le susdit mre Violon, prieur, et damlle Elizabeth Farges, fille de déffunct sr Jean Farges, esleu, en présence de mre Joseph Aymont, prêtre, docteur en théologie et curé de Lestra, Barthélemy Gingeine, prêtre-curé de Ternand, Antoine Charcun, vicaire dud. Létra, et Claude Gacon, diacre de ce diocèze, sr Jean Farges, marchand dud. Ternand, Pierre Demond, Estienne Fournaz et Léonnard Butillon, luminier, et tous habitants dud. Ternand, qui ont signé le présent acte pour servir et valoir ce que de raison, lesd. jour et an que dessus. Ladite cloche pèse 226 l. E. Farges, Violon, Aymon, Gacon, Charcun, Dorothé Farges, Gingeyne, curé, Farges, Chatelus, curé de St-Bel commis. » — F° 169 v°, « Veu le présent registre faizan ma visitte, le 26 juin 1707. Desplasses, archipr. » — F° 191 v°, « Nous avons visitté l'églize de Ternand soubs le vocable de Saint-Jean-Baptiste, et nous y avons trouvés touttes choses en bon estat. Fait à Ternand, le 24e may 1711. Desplasses, archipr. ». — F° 211 v°, « Ce jourdhuy 13e janvier 1715, par devant nous André Bochetal, prêtre-curé de la parroisse de Ternand, se sont présentés au sortir de la messe de parroisse, jour de dimanche, Antoine Guérin, vigneron, et Jean Pierre, maître cordonnier, tous deux habitans dud. Ternand, anciens luminiers dud. lieu, apprès avoir averty au prône de leur rendement de compte, les principaux habitans s'estant remis entièrement à nous, lesquels luminiers nous ont dit qu'ils souhaitteroient rendre le compte de tout le temps qu'ils ont administré les deniers de la fabrique dud. Ternand, qui sont deux années, pour recevoir décharge desd. deniers et maniement, et en charger les luminiers nouvellement nommés, et s'est trouvé après avoir exactement compté, qu'ayant reçeu lors de leur entrée en lad. fabrique 7 livres et 15 sols en argent et une livre cire, et s'est trouvé leur recette en plusieurs fois monter la somme de 158 livres 17 sols 3 deniers, et la dépense 144 livres 19 sols 3 deniers, partant restent 13 livres 18 sols qui, joint avec [illegible] accoutumés de l'église que l'on ne peut [illegible] qu'ils sont donnés, [illegible] 84 livres 6 sols 3 deniers [illegible] et Claude La Roche, luminiers nouvellement nommez, du consentement de tous les habitans, se sont chargés pour l'administrer le plus fidellement que faire se pourra, et ont signé lesd. Guérin, Pierre, Chavanes, non led. La Roche pour ne sçavoir, enquis, et moy curé. A Guérin, J. Pierre, de Chavanes, Bochetal, [illegible] — F° 215 [illegible] — Nous [illegible] avons veu le présent registre faisant la visite à Ternant, ce 24e aoust 1715. Roche, archipr. subst. ». — Registres parafés par Roubiliac (1694), de Lucenay (1698-1699), Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1242 (GG 3.) — In-4°, 219 [illegible]

1726-1751. — Actes dressés par le curé Fournier; le vicaire Chanteret (1746-1748), et Arnoulx, curé de Chamelet, Monciny, Bochetal, Moreau, Dumas, Jacquet, etc. — Ff. 68, 71, 72, 101, 102, 107-112, 121-124, 132-134, 144, 153, 154, 162-164, 174, 183-186, 193-196, 203, 204, 211-214, blancs. — Ff. 155-159, rongés à droite, au bas; ff. 197-202, rognés en tête; ff. 215-219, lacérés à droite. — F° 11, « Veu et trouvé en état dans nostre visite à Ternand, ce 4 juin 1728. L'abbé de Brissac, vic. gén. ». — F° 26 v°, « Veu dans nostre visite, ce 18e juillet 1730, Bayard, archiprêtre ». — F° 19, réhabilitation de mariage. — F° 130 v°, « Veu et trouvé en état dans nostre visite, ce 21 décembre 1742, Bayard, archiprestre ». — F° 141 v°, « acte de réhabilitation de mariage ». — F° 182, « Veu dans nostre visite ce 11 décembre 1747, Bayard, archiprestre ». — F° 197, mention d'un baptême fait à Sainte-Paule, le 2 février 1749, « à cause qu'on ne put passer la rivière pour faire baptizer à Ternand ». — Registres parafés par Pupil (1737-1751).

E Suppl. 1243 (GG 4.) — In-4°, 16[illegible]

1752-1770. — Actes dressés par les curés Fournier (1752-1753), Chazal (1753-1755), Dumas (1755-1764), Meschin (1765-1770); les vicaires Chanteret (1752), Vollory (1755-1756), Floret (1764), et Chappon, vicaire de St-Clément, Derivod, Delacoste, Jacquet, Vallory, Boiron, fr. Jérôme, fr. Mathieu, fr. Archange Faurie, franciscains; Paccard, Chambon, Josserand, etc. — Ff. 7, 8, 16, 24, 95, 105, 113-115, 122-125, 134-135, 144, 145, 152, 153, blancs. — F° 82, lacéré au bas, à droite; ff. 83, 84, rongés en tête; ff. 89-94, lacérés sur les bords. — F° 5, « Vû dans

le cours de notre visite dans lad. églize de Ternand, le 18e juillet 1752, St-Aubin, vic. général ». — F° 32, « Veu et trouvé en bon état dans nostre visite faite à l'église de Ternan pour... ce qui la concerne, ce 12 [janvier] 1756. De La Coste, curé d'Yoingt, arch. subst. de L'Arbresle ». — F° 108, « Benoît-Elie Sabatin, seigneur de Ronzières », 30 mai 1765. — Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 1244 (GG 5.) — In-4°, 249 feuillets

1771-1793. — Actes dressés par les curés Meschin (1771-1789), Bertrand (1789-1792), et Derivod, prieur et ancien prieur de Ternand (1771-1792), Renaud, prieur de Ternand (1782) ; Bertrand, vicaire ; Forest, etc. ; Pierre Guillot, officier public, 1793. — Ff. 7-10, 20, 31, 32, 40-44, 52-56, 67, 68, 89, 90, 109-113, 125, 137, 146-149, 173, 182-185, 194-197, 207-209, 218-221, 230-233, 240, 241, 248, 249, blancs. — F° 101 *bis*, enlevé, sauf un fragment en tête, à gauche. — F° 4 v°, « Ce jourdhuy 24 juin 1771, nous vicaire général de Mgr Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, etc., avons fait la visite de la parroisse de Ternand, tant pour le spirituel que pour le temporel. L'abbé de Castillon, vic. gén. ». — F° 79 v°, reconstitution d'un acte. — F° 106 v°, Claude Farges, courier de Rome, 11 septembre 1780. — F° 241 v°, « L'acte cy-dessus inscrit (6 janvier 1792) dans ledit registre (1791), et les autres qui suivront, ne vient que du mauvais temps qui empêche aux fabriciens d'aller ou de trouver un quelqu'un qui aille à Villefranche pour chercher les registres de 1792, à l'occasion des eaux et glaces. Bertrand, curé ». — F° 246 v°, « Arrêté par nous maire et procureur de la commune, ce jourdhui 29 décembre 1792, Vermorel, maire ; Chatous, procureur ». — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780), de Leullion (1779), Rambaud (1781-1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

THEIZÉ

Arrondissement de Villefranche, canton du Bois-d'Oingt.

Eglise sous le vocable de Saint-Antoine, archiprêtré de L'Arbresle ; cure à la collation de l'abbé de Savigny ; élection de Lyon, justice d'Oingt.

E Suppl. 1245 (GG 1.) — In-4°, 151 feuillets.

1700-1718. — Actes de bapt., mar. et décès, dressés par le curé Meyssonnier ; les vicaires Francillon (1700-1704), Meyssonnier (1713-1718), et Crozet, curé de Jarnioux. — Ff. 5-8, 20, 23, 30-32, 39-41, 47-50, 57, 58, 66, 67, 74, 75, 83, 84, 88-90, 97-99, 107, 108, 116, 117, 124, 125, 132-134, 140-144, 150, 151, blancs. — F° 54, « Jean-Baptiste Laplatière, avocat du baillage de Villefranche, âgé d'environ cinquante ans, décédé en sa maison du Clau de cette parroisse le 18e de ce mois (18 août 1706) ». — F° 61, « Nota que j'ay commencé à faire un autre sein, à cause du feaux billet qu'Antoine B... avoit fait contre feu Antoine Ajacques, que son fils a fait déclarer feau avec bien de peine, par une sentence dont mr Brossette fut avocat et mr Giraud procureur, l'année 1706, dont voicy mon sein, Meyssonnier » (février 1707). — F° 94, « Nous avons visité l'église de Thézé, dans laquelle nous avons trouvés toutes choses en bon estat. Faict à Thézé le 22 may 1711, Desplasses, archiprebstre ». — F° 129 v°, « Je sousigné faisant la visite ay vu le présent registre en bonne forme, à Thésé, ce 25e aoust 1715, Roche archip. subst. » — F° 148 v°, « Laurence Roland de La Platière, veuve de sieur Louis Marchand de L'Epinerie, directeur des aides à Villefranche », 10 juin 1717. — Registres parafés par Terrasson (1700-1717).

E Suppl. 1246 (GG 2.) — In-4°, 218 feuillets.

1718-1752. — Actes dressés par les curés Pierre Meyssonnier (1718-1732), Jean-Aymé Meyssonnier (1732-1752), les vicaires J.-A. Meyssonnier (1718-1732), Meyssonnier (1733-1736), Gariel (1736-1742), Chaix (1742-1744), Auplat (1744), Gensanne (1745), Duculty (1745-1746), Fraige ? (1746-1747), Philippon (1747), Gromier (1747), Boscary (1747-1749), Pernod (1749-1751), Jacques (1751), et du Sausey, curé de Liergues, Beau, ancien curé de Pommiers, Bayard, Vial, Mutte de La Tuilerie, Jeury-Létra, Delacoste, Carré, Girarde, de Laverrière, etc. — Ff. 17, 18, 35-38, 52-54, 116-118, 124-126, 138, 144, 150, 169, 170, 178, 185,

186, 193, 194, 202, 210, blancs. — F° 21, mariage de « Pierre Perrin, conseiller du roy et son altesse royale, mons. le duc d'Orléans, commissaire, controlleur et receveur general des saisies réelles de la province de Beaujollois » avec « Claudine Roland, fille de Jean-Baptiste Roland, sieur de La Platiere, assesseur éleu en l'election de Beaujollois, » celébré le 14 mai 1721, « à la Chapelle du Clau, maison de mr de La Platiere ». — F° 22 v°, « Gaspard Turrin, sr de Bellair », 9 août 1721. — F° 42, « Daniel Leviste, chevalier, seignieur de Briandas, Mondemangue ; Marie Bellet de Tavernost, fille de Nicolas Bellet, chevalier, seignieur de Tavernost, Cruis et autres lieux ; Octave Cholier, bachelier de Sorbonne, chanoine de St-Paul de Lyon, prieur de St-Simphorien d'Ozon ; François Bellet, chevalier, seignieur de Proni ; Jacques Bellet, chevalier, sieur de Morgon ; chapelle du château de Cruis, paroisse de Theizé », 14 octobre 1724. — F° 43, « Veu et trouvé en bon état dans notre visite ce 15e novembre 1724, Bayard, archyprestre ». — F° 44 v°, enterrement de Charles de Rochebonne, vicomte et baron d'Oingt, 6 mars 1725. — F° 50, « Veu et trouvé en estat dans nostre visite, ce 5e septembre 1726, BAYARD, archiprêtre ». — F° 64, « Jean-Baptiste Rolland, seigneur de La Platière » ; Jean-Marie Rollant, seigneur de La Platière, 23 novembre 1728. — F° 72, « Veu et trouvé en état dans notre visite, ce 13 juillet 1730, BAYARD, archiprêtre ». — F° 93 v°, « Nota que, 2 juin 1734, j'ai béni la croix que Bartélemi Morel, gendre chez Corsans dit Corporaz a fait mettre sur la muraille de son jardin, et c'est le jour que la procession venoit des rogation de Pouilly, MEYSSONNIER, curé, archiprestre substitué de l'Arbresle ». — F° 94, « Nota que cette année 1734, il y a eu un jubilé dans l'église primatiale de St-Jean de Lyon, ce qui arrive lorsque la solennité de la feste Dieu concours le mesme jour avec celle de saint Jean-Baptiste, patron de cette église. L'ouverture dudit jubilé commença le 23 du mois de juin à midy et fini à pareille heure le 26 du mesme mois. En faveur de ce jubilé, messire Charle-François de Châteauneuf de Rochebonne, archevêque et comte de Lyon, primat de France et pair de France, fit faire une mission générale dans toutes les paroisses de la ville, à ses dépents, par les révérends pères Jésuites qui firent des merveilles, y ayant de très habilles prédicateurs qu'ils avoient fait venir de toutes les provinces ; il en coûta à nostre très pieux archevêque 6.000 l. Laditte mission commença le 23 du mois de may de la présente année et finit avec le jubilé. MEYSSONNIER, curé de Theysé, archiprêtre substitué de L'Arbresle ». — F° 131, « Louis Bellet, chevalier, seigneur de Tavernost, Cesseins, Cruis et autres lieux », 14 novembre 1739. — Registres parafés par Pupil (1737-1748, 1750-1751), Charrier (1749).

E. suppl. 1247 (GG. 3). — In-4°, 242 feuillets, papier.

1752-1770. — Actes dressés par les curés Meyssonnier (1752-1756), Lambert (1756-1770) ; les vicaires Jacquet (1752-1753), Michoud (1754-1756), Pelletier (1755-1762), Merlin (1762-1768), Bermond (1768-1769), Floret (1769-1770), et Girarde, curé de Bagnols, Roches, etc. — Ff. 10-14, 25-28, 35-40, 55-60, 70-78, 86-91, 100-103, 113, 122, 123, 131-133, 145, 167-169, 181, 182, 194, 202-206, 227-230, 239-242, blancs. — F° 30, échancré en tête à droite. — F° 54, « Je soussigné curé de la ville et paroisse d'Yoingt, archiprêtre de l'Arbresle, en cette dernière qualité, ay commis Monsieur Claude Michoud, vicaire de Thézé, pour curé commis de la paroisse dud. Thezé, pour en faire les fonctions pour le spirituel et en tirer les émolumens convenables et attachés auxd. fonctions ; lad. commise faite en conséquence de la mort de Mre Jean-Aymé Meyssonnier, ci-devant curé et archiprêtre de L'Arbresle, décédé le 22e du présent mois. Fait aud. Thezé le vingt-trois avril mil sept cent cinquante-six. DELACOSTE, curé et archiprêtre susd. Les registres de la présente année 1756, à la mort de Mre Jean-Aymé Meyssonnier, mon prédécesseur, s'égarèrent ; en conséquence on fut obligé d'en obtenir d'autre par duplicata pour y retranscrire tous les actes baptistaires, mortuaires et des mariages qui avoient été faits depuis le commencement de ladite année 1756 jusqu'au jour qu'ils se perdirent, et pour servir en même tems pendant le restant de laditte année 1756. Mais comme malgré tous les soins qu'on a pris il se trouve dans les registres qu'on a eu par duplicata des actes imparfaits, soit par le défaut de la datte qui n'est pas juste, soit pour le défaut des signatures de ceux qui devants signer n'ont pas été exacts à venir mettre leurs seings, je prie Messieurs les curés mes successeurs d'avoir une scrupuleuse attention lorsqu'ils donneront des extraits, de se servir de celuy cy depuis le commencement de l'année jusqu'au deuxième may, et depuis le deuxième may de se servir des autres registres qui sont par duplicata jusqu'à la fin de la susdite année 1756. — Le présent registre n'a été rendu que le dixième février de l'année 1762, c'est-à-dire cinq ans et neuf mois après avoir été perdu. Le double n'a pas été porté au greffe puisqu'on ne les avoit pas dans le temps et que d'ailleurs lesd. registres ne sont pas entièrement remplis. LAMBERT, curé de Theizé ». Voir une note à peu près identique f° 69. — F° 156, « Cejourdui 25e octobre 1763, je soussigné curé de Theyzé ai béni, ayant la permission de l'ordinaire, une croix située devant le grand portail de la maison de mr Bernard, ancien officier dans la compagnie des Indes, hameau de Cruix, paroisse de Theyzé, en présence d'Antoine, vigneron aud. hameau de Cruix, et d'Antoine Duchamps, aussi vigneron au susd. hameau de Cruix, lesquels ont décla-

rés ne savoir signer, de ce enquis, LAMBERT, curé ». — F° 158 v°, « Cejourd'huy dimanche 15e janvier 1764, entre neuf et dix heures du matin, a été bénie solemnellement une croix neuve en pierre, placée au Treive Rouge Bonnet, rierre la paroisse de Theizé et à l'entrée de la vigne de Claude Guillard, marchand pottier de Frontenas, qui a fait les frais de tout. Cette bénédiction a été faite par Mre Laurent Girarde, curé de Bagnols, archiprêtre de l'Arbrêle, accompagné de mrs les curés de Theizé et Frontenas, qui ont signé. GIRARDE, curé archiprêtre, VIAL, curé de Frontenas ; LAMBERT, curé de Theizé ». — F° 176 v°, Cejourd'hui 13 aoust 1765, je soussigné, Claude Margaron, vicaire dans le diocèse de Lyon, ai, en conséquence de la permission de l'ordinaire, signée par Mgr l'évêque d'Egée, en date du 1er du susdit mois, et du consentement de mre Annette Lambert, curé de la paroisse de Theysé, béni dans le territoire de l'Echancel, dépendant de la paroisse de Thézé, une croix confinée du côté de vent par le chemin tendant de la paroisse de Frontenas au hameau de Boitié, paroisse de Thézé, du côté de bize par le chemin tendant du château de Rapetou à Alix, sauf ses autres meilleurs confins, laquelle croix a été faite et placée dans le susdit lieu de l'Echancel aux frais et dépens de sr Claude Margaron, habitant de la paroisse de Frontenas et propriétaire dudit Echancel. Ont été témoins de ladite bénédiction, led. sr Claude Margaron et sr Pierre Greppo, son gendre, lesquels ont signé de ce enquis. MARGARON, PIERRE GREPPOZ, MARGARON, vicaire ». Registres parafés par Pupil (1752-1766, 1768-1770), Charrier (1767).

E Suppl. 1248 (GG 4.) — In-4°, 270 feuillets.

1771-1792. — Actes dressés par le curé Lambert, les vicaires Floret (1771-1778), Lucet (1779-1782), Maurin (1783-1791) ; Frary, officier public (1792) ; Vial, curé de Frontenas, etc. — Ff. 9-12, 22-24, 34-37, 84, 106-168, 130-132, 144, 155, 156, 167, 168, 179, 180, 203, 204, 215, 216, 227, 228, 239, 240, 248, 253-256, 270, blancs. — F° 48 v°, « Cejourdhuy 26 décembre 1774, je soussigné, curé de la paroisse de Frontenas, à l'invitation de messire Lambert, curé de Theizé, ay bénis une croix appartenant à André Brossette, habitant de Frontenas, située en un de ses fonds dans la paroisse dud. Theizé, sur les chemins tendans de Rappetout aud. Frontenas, de Moiré à Alix, dud. Moiré en Rappetoul, et en vertu d'une permission accordée par Monsieur de Castillon, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Lion, signé par lui et sans sa datte, en présence des srs Claude Turrel, Claude Petit, François Rivière et Martin Rivoire, qui tous sont habitans dud. Frontenas, et qui ont signé avec ledit André Brossette. C. TURREL, PETIT, F. RIVIÈRE, RIVOIRE, A. BROSSETTE, VIAL, curé de Frontenas ». — F° 57, « François-Elizabeth Bellet de Tavernost, seigneur de Saint-Trivier et de Tavernost », 5 octobre 1775. — F° 76 v°, « Le 27 avril 1777, jour de dimanche et de la clôture du grand jubilé accordé par notre saint père le pape Pie VI, et conséquemment à la permission donnée par monsieur l'évêque de Sarepte, je soussigné, curé de Theyzé, ay béni une croix en bois placée au rieux de Trin qui est un trêve au-dessus du hameau de Marquison, en allant à la ville d'Oingt. La susdite croix est à la tête du prés d'André Chassain d'Amplepuis qui l'a fait faire et placez. Ont été témoins à cette bénédiction plusieurs personnes nommément François Danguin et Guillaume Champart, habitants du bourg de Theyzé, vers St-Roch, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. LAMBERT, curé ». — F° 95, « Jean-Baptiste de Nervos, chevalier, seigneur de la vicomté d'Oingt, de Theyzé, Sainte-Paule et Moiré ; François de Villeneuve, seigneur de Beurlait en Dauphiné, vallée de Grésivaudan », 16 septembre 1778. — F° 134, « les demoiselles Bellet de Tavernost, dames de Cruix en ladite parroisse de Theyzé », 29 janvier 1782. — F° 232 v°, « Le 7 avril 1790, conséquemment à la permission donnée par mr de Castillon, vicaire-général de ce diocèze, en date du 5 décembre 1787, signé de Castillon, vicaire général, je soussigné, vicaire de la paroisse de Theyzé, ay béni une croix en pierre de taille placée sur l'angle d'un mur appartenant à Philibert Vérand, habitant de Glai sur St-Germain, au-dessus de l'Arbrêle, qui a fait faire à ses despents ladite croix, qui est au carrefour à l'extrémité du hameau de Boitier, qui a pour confins le chemin tendant du bourg de Theysé à Anse, du côté de bise, et le chemin traversant le susdit hameau de Boitier vers mr de La Platière du côté du midi ; laquelle croix est vis-à-vis la maison de Jean Morion, et regarde celle du susdit Philibert Vérand. Ont été témoins à ladite bénédiction de ladite croix, Jean Chappoton et Antoine Vérand, tous deux vignerons de mr de Nervoz, l'un au Sarrousi ? et l'autre à Boitier, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis. MAURIN, vicaire ». F° 247, Procès-verbal de levée du corps d'un enfant, trouvé dans un pré du hameau du Marquison, 13 juillet 1791. — F° 246 v°, Antoine Brossette, maire de Theizé, 13 juillet 1791. — F° 265 v°, « Ce jourdhuy 2e décembre 1792, l'an premier de la République Françoise, nous maire de la paroisse de Theizé, avons clos le présent registre. Les jour, mois et an que dessus, JEAN-ANTOINE DANGUIN, maire ». — En marge de plusieurs registres mentions de services anniversaires. — Registres parafés par Charrier (1771), Bertaud (1772), Gesse (1773-1778, 1780, 1782), de Leullion (1779), Rambaud (1781, 1783, 1788), Catalan (1784-1787), Basset (1789, 1790), Pezant (1791, 1792).

THEL

Arrondissement de Villefranche, canton de Lamure.

Église sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, archiprêtré de Beaujeu, diocèse de Mâcon [illegible]
de Charlieu ; élection de Villefranche, justices de Magny et de [illegible].

E Suppl. 1249 (GG 1.) — In-4°, 201 feuillets.

1680-1732. — Actes dressés par les curés Viard (1680-1681), Lièvre (1682-1703), Fleury (1704-1713), Brun (1713-1732), et Goyne, curé de Ranchal, Arnoulx, Chermette, Fleury, f. André Daurat, Ranguis, Jourdant, etc. — Ff. 1-4, baptêmes de 1680-1682 ; f° 5, mariages 1680-1681 ; f° 6, enterrements 1681-1682 ; ff. 7-201, les trois actes 1682 1732. — Ff. 9-13, rongés au bas, à droite ; f° 62, lacéré en tête, à gauche. — F° 22 v°, « Le 11ᵉ juillet 1687, j'ay fait signifier par maistre Boisson, notaire royal à Belmon, à mʳᵉ Marc de St-George, seigneur d'Estieugue, la déclaration du roy du mois de janvier 1686, portant que les portions congrues sont à trois cent livres, et en conséquence de lad. déclaration et signification d'icelle, led. seigneur d'Estieugue m'a cédé une petite portion de dixmes qu'il avoit dans lad. paroisse de Thel, par acte du 19ᵉ juillet 1698, receu par mʳᵉ Thivend, notaire royal à Cours. Lièvre, curé de Thel ». — Ff. 37, 39, 44-47, 57-61, 65-67, 72, 73, 77, 78, brouillons de lettres, copies informes, essais de plumes. — F° 151, note sur les objets laissés par un individu enterré à Gentilly près Paris. — Registres parafés par Mignot (1681, 1692-1693, 1695-1697, 1700, 1701, 1703-1705, 1707, 1709, 1710, 1715, 1718, 1720, 1725, 1730), du Sauzey (1694), Noyel (1708, 1711, 1712, 1714), de Phelines (1716).

E. Suppl. 1250 (GG 2.) — In-4°, 135 feuillets.

1733-1765. — Actes dressés par les curés Brun (1733-1753), Sarret (1753-1754), Boisseaud (1754-1765) ; les vicaires Fabron (1735-1736), D[illegible] (1758), et M[illegible], curé de St-Bonnet-le-Troncy, Jourdant, curé de Ranchal, Garambon, p. Dominique, capucin, Chevrot, etc. — Ff. 86, 92, 103, 104, 108-110, 124, 134, 135, blancs. — F° 129, lacéré au bas, à gauche. — Ff. 2, 13, actes interpolés de 1733, 1736. — Registres parafés par Mignot (1737-1739, 1742-1745), Janson (1740), Roland (1741, 1761), Noyel (1746), Cusin (1747, 1748, 1758), Jacquet (1750, 1751, 1754-1757, 1759, 1760, 1762-1765).

E Suppl. 1251 (GG 3. — In-4°, 137 feuillets.

1766-1792. — Actes dressés par les curés Boisseaud (1766-1776), Poysat (1776-1784), Trambly (1784-1792) ; les vicaires Janson (1773), Perrin (1773), Plasse (1774-1775), et Destre, curé de Bussières, Deschamps, curé de Ranchal, François, Ducrot, Dimery, Dufour, Valogne, Neveux, Michel, Deville, le p. Camille Pitra, Guérin. — Ff. 12, 24, 94, blancs. — La moitié inférieure du f° 6 enlevée. — En déficit, registres de 1782 et 1785. — A partir du 14 décembre 1792, les actes sont signés Dubost, officier public. — Registres parafés par Jacquet (1766-1768), Clerjon (1769, 1771), Roland (1770), Bertaud (1772), Gesse (1773-1775), Guérin (1776-1781, 1783, 1784, 1786-1790), Pezant (1791, 1792).

TABLE

Trévoux. — Imprimerie Jules Jeannin


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 11 17 05 020 9